ŒUVRES COMPLÈTES
DE
MONTESQUIEU

publiées avec le concours de la Recherche Scientifique
sous la direction de
M. ANDRÉ MASSON
Inspecteur général des Bibliothèques de France

TOME III

ŒUVRES DIVERSES
MORCEAUX REJETÉS DE L'ESPRIT DES LOIS
ET DES LETTRES PERSANES
EXTRAITS DE LECTURE ANNOTÉS
CORRESPONDANCE
APPENDICES ET TABLES



LES ÉDITIONS NAGEL, 7, RUE DE SAVOIE - PARIS-6E

Cette première édition intégrale des Œuvres Complètes de Monteſquieu a été tirée en 3.000 exemplaires, ſur papier Bible hollandais. Cette édition n'a été imprimée ſur aucun autre papier. Le plomb ſera détruit et il ne pourra donc y avoir aucune autre reproduction ou réimpreſſion.

Tome I : *Eſprit des Lois, Lettres Perſanes, Conſidérations ſur les Romains, Temple de Gnide, Eſſai ſur le goût.* (Fac-ſimile de l'édition de 1758 établie par Richer, ſelon la dernière recenſion de l'auteur.)

Tome II : *Penſées, Spicilège, Geographica, Voyages.* (Textes établis & préfacés par MM. André Masson, Louis Desgraves, André Nouat & par Mlle Françoise Weil.)

Tome III : *Œuvres diverſes, Morceaux rejetés de l'Eſprit des Lois & des Lettres Perſanes, Extraits de lecture annotés, Correſpondance.* (Textes établis & préfacés par MM. Xavier Védère, André Maſſon & François Gébelin.)

Le tome II comporte en outre une étude ſur les ſecrétaires de Monteſquieu & le tome III une étude ſur le manuſcrit de l'*Eſprit des Lois*, par M. Robert Shackleton.

AVANT-PROPOS

C'eſt à l'occaſion du ſecond centenaire de la naiſſance de Monteſquieu, en 1889, que ſes deſcendants décidèrent de publier les manuſcrits conſervés au château de La Brède. Le ſecond centenaire de ſa mort, en 1955, voit l'achèvement de cette œuvre avec notre édition, qui offre la miſe au point des textes déjà connus, la publication de manuſcrits demeurés inédits, & qui rapproche les uns & les autres de la dernière recenſion par l'auteur de ſes œuvres maîtreſſes.

La miſe à jour des manuſcrits de La Brède s'eſt étendue ſur une période auſſi longue que la vie de l'auteur: 1891, Réflexions ſur la monarchie univerſelle *&* Traité de la conſidération; *1892,* Mélanges inédits; *1894—1896,* Voyages; *1899—1901,* Penſées & fragments; *1902,* Hiſtoire véritable; *1904,* Rejets de l'Eſprit des Lois; *1910,* Conſidérations ſur les richeſſes de l'Eſpagne; *1914,* Correſpondance; *1944,* Spicilège; *1952—1955,* Geographica, Extraits & fragments divers. *Ces documents, dont la maſſe eſt preſque deux fois plus importante que celle des œuvres publiées du vivant de l'auteur, donnent à la vie poſthume de Monteſquieu une réalité nouvelle.*

Jadis, on admirait Monteſquieu. Aujourd'hui on a des raiſons de l'aimer. Comme l'écrivait Emile Henriot, à propos du tome II des préſentes Œuvres Complètes *(a): « Ouvrez les* Penſées, *le*

(*a*) *La vie littéraire,* dans *Le Monde* du 6 octobre 1954.

Spicilège, *les* Voyages, *tout de ſuite on eſt accroché. On croyait ne lire qu'un auteur & on trouve un homme, l'homme Monteſquieu, deſcendu de ſon ſocle, ſorti de ſa chaire, redevenu même encore au milieu de ſes livres un être vivant : libre, gaillard, ami des femmes, les connaiſſant, eſprit critique agile, épris du vrai, ne ſe laiſſant pas faire & ne s'en laiſſant pas accroire, bon ami, humain, amuſé, curieux de la vie, bienveillant & intelligent. »*

Nous récoltons, ſelon le mot de Maxime Leroy (*a*), *les vendanges de l'honnête terroir de La Brède, ces penſées qui, jetées en paſſant ſur des feuilles volantes, ont preſque plus de prix que ſes grands ouvrages. « En parcourant juſqu'aux productions les plus informes de ce grand génie, nous croyons être avec lui, l'entendre parler »,* (*b*) *comme Latapie le redoutait pour la gloire de Monteſquieu lorſque ſon fils ſongeait déjà à publier les inédits de La Brède.*

Dans cette lente réſurrection qui a, peu à peu, livré le ſecret d'un grand eſprit, le contact le plus humain eſt celui qui naît à la lecture de la Correſpondance. *L'un des paradoxes de l'édition contemporaine eſt qu'il fallut attendre 1955 pour intégrer aux* Œuvres Complètes *ce morceau capital dont l'eſſentiel avait cependant été révélé il y a quarante ans & que l'on ait paru oublier que l'auteur des* Lettres Perſanes *était auſſi, dans ſa correſpondance privée, un grand épiſtolier.*

Grâce à M. François Gébelin qui, dans ce tome III des Œuvres Complètes *a repris, en le complétant, l'un de ſes premiers travaux d'érudit, une lacune ſurprenante ſe trouve comblée.*

Grâce à M. Xavier Védère, les Œuvres Diverſes, *collationnées ſur les originaux & enrichies de pluſieurs trouvailles, prennent plus de ſaveur.*

*Outre ces deux parties principales, le préſent volume comprend ce que les hiſtoriens de la littérature ont appelé les « rejets » de l'*Eſprit des Lois *& des* Lettres Perſanes. *En ce qui concerne les premiers nous n'avons ajouté qu'un petit nombre de variantes à la*

(*a*) *Hiſtoire des idées ſociales en France*, t. I, 1946, p. 94.

(*b*) Lettre de François Latapie à Jean-Baptiste de Secondat, citée dans les *Mélanges inédits*, 1892, p. XIII.

*publication de Barckhaufen (a), mais l'introduction de M. Robert Shackleton, en analyfant le manufcrit de la Bibliothèque Nationale, apporte une contribution capitale à la chronologie de la compofition de l'*Efprit des Lois. *En ce qui concerne les feconds, nous devons beaucoup de gratitude à M. de Berny, poffeffeur des cahiers de correction des* Lettres Perfanes, *qui nous a autorifé à relever les variantes des cinq lettres ou fragments jadis découverts à La Brède par Barckhaufen.*

Nous publions enfin des extraits de lecture annotés par Montefquieu, demeurés inédits, &, en appendice, quelques documents fur l'écrivain & fes manufcrits. Un index détaillé du tome III & des tables générales faciliteront les recherches fpéciales & les regroupements d'enfemble.

Etant donné la diverfité des textes publiés dans le tome III, il a paru préférable de donner une introduction particulière à chaque férie, au lieu de grouper la préfentation en tête du volume comme on a pu le faire pour l'enfemble plus homogène du tome II. Mais dans l'un comme dans l'autre tome, chacun des rédacteurs eft refté fidèle à une méthode unique qui eft l'étude la plus objective du manufcrit fans aborder celle de la doctrine. N'eft-ce pas l'auteur des Lettres Perfanes *qui a mis en garde le commentateur contre « l'usage d'orner la tête de fa verfion ou de fa glofe du panégyrique de l'original & d'en relever l'utilité, le mérite & l'excellence » ?*

ANDRÉ MASSON.

(a) *Montefquieu, l'Efprit des Lois & les archives de La Brède,* Bordeaux, 1904.

ŒUVRES DIVERSES

INTRODUCTION

Les mélanges qui vont ſuivre ſont les œuvres diverſes de Monteſquieu. Œuvres combien variées, qui montrent l'inépuiſable curioſité du penſeur & du philoſophe pouſſant ſes pointes dans tous les domaines, avec des fortunes inégales mais toujours avec fineſſe d'eſprit & ſincérité.

Œuvres mineures, dira-t-on, encore qu'il ſoit difficile de qualifier ainſi certaines d'entre elles. Mais, n'eſt-ce pas dans ces eſſais que l'on ſuit le mieux la marche de la penſée de l'écrivain: la montée, puis la maturité, d'une ſève qui reſte toujours la même?

Depuis ſon Diſcours ſur Cicéron, *qu'inſpira croit-on, un élan de jeuneſſe vers celui qui demeura longtemps ſon modèle & ſon auteur favori, on pourra ſuivre Monteſquieu à travers ſes œuvres académiques, où ſa ſoif de comprendre les phénomènes de la nature & les problèmes de la vie l'entraînera dans les ſentiers, parfois périlleux, de la phyſique & de la chimie, de la biologie, des ſciences naturelles, auſſi bien que dans ceux de la philoſophie & tout particulièrement de la morale.*

L'Académie de Bordeaux était, à ſes débuts, une ruche ſcientifique où la plupart des membres, Monteſquieu compris, liſaient avec paſſion le Journal des Savants *& le* Mercure de France ; *en diſcutaient les problèmes & les ſolutions propoſées; les portaient à l'ordre du jour de leurs ſéances ou les livraient au public ſavant comme ſujets de concours. Ce n'eſt pas Monteſquieu qui fit naître, comme certains l'ont*

cru, cette curiofité fcientifique; elle exiftait avant lui: les archives de l'Académie & les manufcrits de fon ami Jofeph de Navarre, fon aîné à l'Académie, font là pour en témoigner. Mais il y apporta avec zèle le ferment de fa propre curiofité, le concours actif de fa pénétrante intelligence & y prit bientôt une place prépondérante.

C'eft à cette période d'émulation fcientifique que nous devons, outre fon Difcours de réception *(1716), & plufieurs « réfomptions » des communications faites par fes collègues, réfumés non dépourvus de fineffe & d'efprit critique, les œuvres fuivantes: sa* Differtation fur la Politique des Romains dans la Religion *(1716); un* Difcours de rentrée de l'Académie *(1717), à la fois panégyrique & programme de travail; une* Differtation fur la différence des Génies *(1717); un* Éloge de la Sincérité *(1717), fujet impofé, mais qu'une propenfion croiffante à la philofophie lui fait accepter avec fatiffaction; un* Difcours fur la caufe de l'Écho *(1718), mife au point qu'il improvife pour fuppléer à la défaillance des concurrents; deux rapports fur les concours annuels dont les fujets étaient: l'*Ufage des glandes rénales *(1718) & la* Caufe de la pefanteur des corps *(1720); encore une improvifation forcée fur la* Caufe de la tranfparence des corps *(1720), fujet dont la mife au concours n'avait infpiré aucun concurrent; un* Effai d'Obfervations fur l'Hiftoire Naturelle *(1721); une* Differtation fur le Mouvement relatif *(1723); un* Traité des Devoirs *(1725), auquel il faut joindre le fragment* De la Politique*, & dont nous avons rapproché un* Effai fur les Lois naturelles *dont nous reparlerons; un mémoire fur* La Confidération & la Réputation *(1725); un* Difcours fur les motifs qui doivent nous encourager aux fciences *(1725); un* Éloge du duc de La Force *(1726), à l'occafion de la mort de ce protecteur de l'Académie. Tel eft le bilan de l'œuvre académique de Montefquieu, ou du moins de ce qui nous en refte. On peut dire qu'elle s'arrête à 1728, puifque, après cette date, Montefquieu, éloigné par fes voyages & occupé par la préparation de fes grandes œuvres, n'enverra plus à l'Académie de Bordeaux que des œuvres nées hors de fon fein & dont elle n'aura ni fufcité ni fuivi l'élaboration, fimples témoignages de l'affectueufe confidération qu'il garde pour elle. Tels font fes* Mémoires fur les Mines *(1731) & les* Réflexions fur les habitants de Rome *(1732).*

Le lecteur trouvera encore dans ce volume (a) : le Dialogue de Xantippe & de Xénocrate *(vers 1722) ; les* Conſidérations ſur les Richeſſes de l'Eſpagne *(1724) ; le* Voyage de l'île de Paphos *(1727) ; l'*Hiſtoire Véritable *(vers 1730) ; les* Réflexions ſur la Monarchie Univerſelle en Europe *(1734) ; l'*Eſſai ſur les cauſes qui peuvent affecter les eſprits & les caractères *(avant 1742) ; les* Souvenirs de la Cour du roi de Pologne, Staniſlas Leckzinſki *(fin 1747) ;* Arſace & Iſménie *(1754) ; les* Réflexions ſur le caractère de quelques princes & ſur quelques événements de leur vie *(dont la date eſt incertaine).*

Les œuvres diverſes comprennent auſſi des ouvrages inſpirés par l'actualité & les événements du temps : le Mémoire ſur les dettes de l'État *(1715), projet financier que l'auteur adreſſa au Régent ; les* Lettres de Xénocrate à Phérès *(1723), portrait du Régent tracé au moment de ſa mort ; le* Diſcours ſur l'équité qui doit régler les jugements & l'exécution des lois *(1725), que Monteſquieu prononça à la rentrée du Parlement, en fonction de ſa charge de Préſident à mortier ; le* Mémoire contre l'arrêt du Conſeil du 27 Avril 1725 *(1727) ; les* Notes ſur l'Angleterre *(1729—1730), fragments de ſon journal de voyage ; l'*Éloge hiſtorique du Maréchal de Berwick *(1734), que Monteſquieu deſtinait à une édition des Mémoires de ſon ami ; le* Mémoire ſur la Conſtitution Unigenitus *(1753), qu'il adreſſa au Roi pour l'apaiſement des querelles religieuſes ; les fragments d'un* Eſſai ſur le Goût *(1754), deſtiné à l'Encyclopédie ; quelques poéſies de circonſtances compoſées par Monteſquieu aux haſards de ſa vie mondaine ou galante.*

Enfin, nous donnons en appendice quelques documents écrits de ſa main où ſous ſa dictée : un État de ſes affaires en décembre 1725 ; *une* Requête au Roi contre les projets de Tourny *(1749) ; le* Teſtament *autographe de Monteſquieu (1750).*

Telles qu'elles nous ſont parvenues, les œuvres diverſes de Monteſquieu préſentent de nombreuſes lacunes. Négligées après la mort de

(a) Nous renvoyons au tome I de la préſente édition pour Lyſimaque *(Éd. 1758, tome II, pp. 497—503), le* Dialogue de Sylla & d'Eucrate, *le* Temple de Gnide, Céphiſe & l'amour *& l'*Eſſai ſur le goût *(Éd. 1758, tome III, pp. 553 à 638).*

l'auteur, à une époque où l'on n'était pas, comme de nos jours, avide de recueillir les moindres étincelles du génie, qui brillent auſſi bien dans une courte phraſe que dans un long ouvrage, elles ont été perdues au cours des multiples pérégrinations des manuſcrits de La Brède, ou ont été volontairement détruites par ſuite de ſcrupules parfois reſpectables mais dont nous déplorons aujourd'hui les effets.

Ces pertes & ces deſtructions, ajoutées à quelques autres opérées par l'auteur lui-même, expliquent notre ignorance de certaines œuvres dont le titre ſeul nous eſt parvenu. Il nous a paru utile d'en donner ici la liſte :

C'eſt, d'abord, quelques œuvres de jeuneſſe : une tragédie, écrite au collège, Britomare, *que Monteſquieu jeta au feu mais dont il conſerva dans ſes* Penſées *une centaine de vers; une* Hiſtoria romana, *en latin; la* Manière d'apprendre ou d'étudier la juriſprudence ; *une diſſertation* Contre la damnation éternelle des païens *(vers 1711).*

Les archives de l'Académie de Bordeaux nous font connaître quelques titres de diſſertations ou mémoires perdus : une diſſertation Sur le ſyſtème des idées, *lue le 16 novembre 1716, « où il prouve que celui du père Mallebranche eſt très ancien » & que le préſident Barbot ſignale comme manquant déjà dans la collection des mémoires académiques. Le 26 juin 1716, Monteſquieu fut chargé de rédiger, avec le ſecrétaire de l'Académie, Navarre, un* Mémoire *pour demander au maréchal Berwick de bien vouloir recevoir l'Académie. La diſſertation qu'il lut, le 25 août 1717,* Sur la différence des Génies, *avait diſparu en 1778. Le manuſcrit de ſon* Hiſtoire phyſique de la terre ancienne & moderne, *dont nous n'avons plus que le proſpectus inſéré dans le* Journal des Savants *de 1719, aurait été brûlé par Monteſquieu, ainſi que le relatait une note autographe que nous n'avons plus mais que Joachim Laîné prétendait avoir lue. Monteſquieu aurait préſenté à la ſéance du 18 novembre 1723 une diſſertation* Sur le reſſort ; *« on ne l'a point trouvée » note le ſecrétaire Lamontaigne en 1778. De même avait déjà diſparu, au XVIII*e *ſiècle, cette diſſertation* Sur le mouvement relatif *communiquée le 18 novembre 1723 & dont il ne reſte que la « réſomption » qu'en fit Sarrau de Boynet. Du* Traité des Devoirs *lu le 1*er *mai 1725 il ne nous reſte que l'Analyſe, le chapitre de la* Politique *& peut-être un* Eſſai ſur les lois

naturelles *qui lui eſt apparenté. Nous ignorons tout d'une diſſertation* Sur la cauſe & les effets du tonnerre *(1726). Nous n'avons pas retrouvé le texte de la réponſe que Monteſquieu fit le 18 août 1726, en ſa qualité de Directeur de l'Académie, au compliment de Henry Sully, « horlogeur » & inventeur anglais, que Monteſquieu avait fait accueillir par l'Académie pour expérimenter, ſous ſon contrôle, une « pendule à levier pour meſurer le temps en mer » de ſon invention. Le 19 novembre 1734, relate le procès-verbal de l'Académie, « le Secrétaire ouvrit la ſéance par un Diſcours envoyé par M. de Monteſquieu, Directeur, retenu à la terre de La Brède par une incommodité; ce diſcours roulant ſur la formation & le progrès des idées »; ce texte eſt perdu. Enfin, deux notes, l'une de Lamontaigne, l'autre de Barbot relèvent parmi les mémoires de Monteſquieu lus à l'Académie une* Diſſertation ſur les Satyres, *que le ſecond orthographie « ſatires », dont le manuſcrit était déjà perdu.*

D'autres ſources encore nous font connaître des œuvres diſparues: le Catalogue des Manuſcrits envoyés en Angleterre *mentionne un « cahier intitulé* Cyropédie ou Monarchie d'Eſpagne ». *L'hiſtorien bordelais Bernadau dit, dans ſes* Monteſquiana, *que Monteſquieu a laiſſé en manuſcrit des* Obſervations ſur Arrien, *& il explique que « Dans ſes derniers ſéjours à La Brède, Monteſquieu avait fait faire pluſieurs extraits concernant l'hiſtoire grecque». Monteſquieu, de ſon côté, a noté dans ſes* Penſées : *« J'ai des matériaux prêts pour faire une comparaiſon d'Arrien & de Quinte-Curce. » Mais ce manuſcrit a diſparu & nous ne ſavons s'il s'agit d'une œuvre achevée ou de ſimples extraits de lecture. Le même Bernadau, qu'il faut cependant écouter avec circonſpection, dit que Monteſquieu laiſſa encore en manuſcrit un* Sermon pour être prêché par... *il ajoute en note: « Ceci tient à une anecdote relative au frère de Monteſquieu, mort en 1754 étant doyen du chapitre St-Seurin de Bordeaux & abbé de Guître & de Gizors ». Nous n'avons trouvé aucune confirmation de cette attribution.*

Il nous faut parler ici de cette Hiſtoire de Louis XI, *dont la miſe au net, nous révèle l'abbé Guaſco, fut, par ſuite d'une erreur d'interprétation d'un ordre reçu, jetée au feu par un ſecrétaire de Monteſquieu, tandis que lui-même en détruiſait le brouillon. Barckhauſen*

confidère cette anecdote comme une légende pofthume, parce que, dit-il, à propos des Penfées : « *on n'y trouvera pas une ligne provenant de la fameufe* Hiftoire... » *Rien ne peut plus nous renfeigner là-deffus, car le paffage de la lettre de Montefquieu à Guafco du 19 octobre 1747:* «*fi les mémoires fur lefquels je travaillai l'*Hiftoire de Louis XI *n'avoient point été brûlés, j'aurois pu vous fournir quelque chofe fur ce fujet* », *peut auffi bien concerner les matériaux que l'*Hiftoire *elle-même. L'hiftorien Bernadau dit, toujours dans fes* Montefquiana, *que Montefquieu a laiffé en manufcrit des* « *Fragmens fur la Vie de Louis XI, un vol. in-4°* » *& il ajoute :* « *on lit, dans le numéro 6 des* Archives littéraires *que dans toutes les œuvres imprimées de Montefquieu il n'y a peut-être pas un morceau penfé & écrit auffi fortement que ces* Fragmens. *L'auteur commence par tracer un tableau de la fituation politique de l'Europe lorfque Louis XI monta fur le trône, & indique enfuite les grandes & belles chofes qu'il auroit pu faire & qu'il n'a pas faites, mais, dit-il, il ne vit dans le commencement de fon règne que le commencement de fa vengeance.* » *Cette dernière phrafe a auffi été publiée par le baron Walckenaer dans la* Biographie univerfelle. *Mais la defcription que cite Bernadau fe rapporte, de toute évidence, au chapitre de l'*Hiftoire de France *inféré par Montefquieu dans fes* Penfées *& non à une* Hiftoire de Louis XI *féparée. Quant au* «*volume manufcrit in-quarto*» *qu'il fignale, ce n'eft peut-être que la copie manufcrite de l'*Hiftoire de Louis XI *par Varillas que nous-mêmes avons pu voir dans les archives du château de La Brède.*

Enfin, les Penfées *nous ont conservé à la fois le titre & des fragments d'un certain nombre d'œuvres diverfes dont il ne refte aucun autre manufcrit. Il nous fuffira de les énumérer, puifque le lecteur les trouvera par ailleurs, dans le tome II de la préfente édition :* Differtation fur les dieux animaux ; Sur les prêtres dans le Paganifme ; Differtation fur la différence des efprits ; Dialogues ; Hiftoire d'une île ; Le cafuifte ; Harangues ; Sur le bonheur ; Hiftoire de la jaloufie *devenue* Réflexions fur la jaloufie ; Réflexions fur les premières hiftoires ; Hiftoire de France et de Louis XIV ; Journaux de livres peu connus.

Ajoutons, pour terminer, que toutes ces œuvres ne furent pas ache-

vées. Certaines reſtèrent à l'état d'ébauches, ſinon de projets & les Penſées *nous en reſtituent, ſans doute, preſque toute la ſubſtance.*

Le lecteur s'étonnerait de ne pas voir figurer dans cette édition certaines œuvres précédemment publiées ſous la ſignature de Monteſquieu mais que nous avons écartées parce que leur attribution nous a paru par trop incertaine ou même fauſſe. Nous allons en donner les raiſons :

Diſcours prononcé au Parlement de Bordeaux pour l'inſtallation du Premier Préſident. — *Retrouvé par Barthélemy-Saint-Hilaire, parmi les manuſcrits de la bibliothèque Couſin à la Sorbonne, ce Diſcours attribué à Monteſquieu fut publié pour la première fois par Louis Vian. Il figura, depuis, dans toutes les éditions, mais avec de prudentes réſerves, car ce diſcours d'inſtallation d'un Premier Préſident, fait par un préſident de Chambre qui avait exercé « durant peu de temps » la charge de Premier Préſident, ne pouvait s'appliquer à Monteſquieu : ce dernier n'a jamais exercé la première charge & il n'y eut pas de changement de Premier Préſident entre 1714 & 1735. Laboulaye, qui a publié ce* Diſcours *dans les* Œuvres *de Monteſquieu, émet, ſans la vérifier, l'hypothèſe qu'il pourrait être de l'oncle de Monteſquieu. Cela ne fait, pour nous, aucun doute : Jean-Baptiſte de Monteſquieu, qui exerça de novembre 1713 à mai 1714 la charge de Premier Préſident à la place de Dalon ſuſpendu de ſes fonctions par le roi, préſida à l'inſtallation du nouveau Premier Préſident, Gillet de Lacaze, le 2 mai 1714, & fit, à cette occaſion, « un très beau diſcours », ainſi que le relate le conſeiller Labat de Savignac dans ſon* Mémorial.

Félicitations adreſſées par l'Académie au nouveau chancelier d'Agueſſeau. — *Céleſte a cru reconnaître l'écriture de Monteſquieu ſur les deux brouillons que conſerve la Bibliothèque municipale de Bordeaux. Il les attribue, en conſéquence, à Monteſquieu, dans ſa* Table des Actes de l'Académie. *Or, l'écriture, que nous avons examinée, eſt celle de Joſeph de Navarre à qui le regiſtre de l'Académie attribue, lui auſſi, cette adreſſe de félicitations.*

Les Netturales ou la Licéride, fragment traduit du latin. — *Ce conte galant, imprimé en 1743, eſt attribué à Monteſquieu par le Catalogue de la Bibliothèque Nationale. Cette attribution eſt baſée*

ſur la note manuſcrite ſuivante du bibliophile François-Louis Jamet, écrite à la fin de ſon propre exemplaire : « M'a été donné par M. l'abbé Lebeuf de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-lettres, 12 juin 1752. Il m'a dit que cet ouvrage eſt attribué à l'illuſtre p. de Monteſquieu. Le Dialogue de Callirhée & Pauline de Fontenelle a donné l'idée de ce voluptueux conte tiré du latin. » Jamet a répété ſur le titre : « attribué à l'auteur du Temple de Gnyde *& de l'*Eſprit des Loix ». *Cette attribution, que rien d'autre ne juſtifie, nous a paru trop fragile pour nous autoriſer à donner ce conte dans la préſente édition.*

Conſidérations ſur les Finances de l'Eſpagne. — *La ſimilitude de titre de cet ouvrage, paru en 1753, avec les* Conſidérations ſur les Richeſſes de l'Eſpagne *laiſſées en manuſcrit par Monteſquieu, lui en a fait attribuer la paternité par Guſtave Brunet. C'eſt une erreur & nous démontrerons plus loin, à l'occaſion des* Conſidérations ſur les Richeſſes, *que le premier ouvrage eſt, ſans aucun doute, l'œuvre de Véron Duverger de Forbonnais. Le Catalogue de la Bibliothèque Nationale a mentionné cette double attribution.*

Épigramme ſur l'Académie Françaiſe. — *Louis Vian a publié, avec quelques poéſies de Monteſquieu, cette épigramme irrévérencieuſe. Elle figure bien dans le « Sottiſier » de Barbot, écrite de ſa main, mais rien n'indique qu'elle eſt de Monteſquieu. Or, le Préſident Barbot n'a jamais omis de ſignaler dans ce recueil toutes les autres pièces de ſon ami.*

Liſte des meilleurs livres françois par M. le Préſident de Monteſquieu. — *Cette liſte a été publiée par M. l'abbé Dedieu, d'après un original manuſcrit du Britiſh Muſeum. Mais M. le profeſſeur Shackleton, de l'Univerſité d'Oxford, qui l'a examinée, a bien voulu nous dire qu'il n'avait reconnu l'écriture d'aucun des ſecrétaires de Monteſquieu. D'autre part, nous ne pouvons croire que Monteſquieu y aurait mentionné ſes propres œuvres, qui y figurent ſous le numéro 64.*

Enfin, pluſieurs auteurs ont cité comme étant des diſſertations ou mémoires de Monteſquieu les ſimples « réſomptions » qu'il fit des communications de ſes collègues à l'Académie de Bordeaux : sur le flux & le reflux de la mer, les huîtres foſſiles, la fleur de la vigne, les

fièvres intermittentes, le ſon, le nitre, l'ivreſſe, les eſprits animaux, les envies, les bains, le calcul à la racine de la langue, etc... Nous avons publié à leur date les textes de ces comptes rendus.

Il nous reſte à indiquer à nos lecteurs la méthode que nous avons ſuivie pour la publication des œuvres diverſes.

A un claſſement idéologique toujours ſubjectif, nous avons préféré l'ordre chronologique beaucoup plus ſûr. Nous nous ſommes efforcés de déterminer la date de chacun de ces opuſcules & lorſque cette date était incertaine, nous avons retenu celle qui nous a paru la plus probable.

Nous avons choiſi, pour chaque texte, la dernière verſion à laquelle s'était arrêté l'auteur, en donnant, entre crochets ou en notes, les variantes de rédaction, les additions & ſuppreſſions, & les verſions primitives.

Nous avons, chaque fois que cela était poſſible, eu recours au manuſcrit original; ce qui nous a permis de purger le texte d'altérations aſſez nombreuſes provenant de mauvaiſes lectures initiales, d'omiſſions ou de corrections puriſtes, que les éditions ſucceſſives ont malencontreuſement répétées. Des mots mal tranſcrits avaient entaché le texte de véritables contreſens: ſouvent *au lieu de* s'ouvrent, abſence *au lieu de* eſſence. *Les manuſcrits académiques, en particulier, ont été l'objet de corrections à l'encre qu'un examen attentif des manuſcrits nous a révélé être très poſtérieures à Monteſquieu. En effet, en 1778, l'Académie de Bordeaux décida de donner au public, ſous forme de volume imprimé, un choix des meilleurs mémoires de ſes membres. Des commiſſaires auſſitôt déſignés pourſuivirent juſqu'en 1785 l'examen des mémoires de l'Académie, en vue de cette publication qui ne vit jamais le jour. Trois commiſſaires: Babot (a), Chauvet & de Lamothe « chargés des articles de littérature & de belles-lettres » examinèrent les œuvres de Monteſquieu & y apportèrent des corrections aſſez inſolites qui ſont encore viſibles ſur les manuſcrits. Nous en citerons quelques-unes, à titre d'exemple: on a remplacé* la cohue *par* le vulgaire; dans l'eau *par* à la mer; ſa machine, *mot ſi ſouvent employé par Monteſquieu, par* ſon individu, *etc... Nos prédéceſ-*

(a) Babot & non Barbot, comme il a été écrit par erreur dans l'introduction du tome I.

ſeurs ont cru devoir tenir compte de ces corrections; nous avons rétabli le texte de Monteſquieu, en le ſignalant, chaque fois, en note, afin que le lecteur ne ſoit pas ſurpris.

Nous voulons encore attirer l'attention de nos lecteurs ſur la partie originale de cette publication, qui ajoute quelques morceaux inédits aux textes déjà connus:

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir dans les archives de la ville de Bordeaux la copie d'un Eſſai ſur les loix naturelles & la différence du Juſte & de l'Injuſte, *demeuré ignoré depuis qu'il a été tranſcrit, par Hovyn de Tranchère, ſur l'original de la Bibliothèque de l'Ermitage de St-Pétersbourg. Nous publions, pour la première fois, les « réſomptions » académiques, négligées juſqu'à maintenant. Enfin, un examen approfondi & méthodique des archives du château de La Brède, dont les portes nous ont été largement ouvertes, avec un ſens éclairé des traditions anceſtrales, par leur propriétaire actuelle, Mme la Comteſſe de Chabannes, nous a permis de découvrir quelques inédits dont bénéficieront nos lecteurs: un manuſcrit nouveau, que Monteſquieu qualifie de « ſecond exemplaire plus correct », ajoute au roman d'*Arſace & Iſménie *une ſuite de 39 pages; une verſion nouvelle, plus étendue, du madrigal adreſſé à Mme Lefranc de Brumpré.*

On trouvera peut-être exceſſif le ſoin que nous avons apporté à recueillir les moindres parcelles de la penſée de Monteſquieu, ſes variations, ſes héſitations, ſes repentirs, ſes timidités & ſes audaces. Mais quiconque connaît bien Monteſquieu, comptable ſcrupuleux de tous ſes écrits, avare de ſes idées, rompant des diſſertations abandonnées pour en refondre les morceaux dans des œuvres nouvelles & colligeant encore les chutes dans ſes Penſées *en vue d'utiliſations futures, trouvera que nous avons été fidèles à ſes intentions & que nous n'avons fait que ce qu'il eût ſouhaité lui-même. Ne faut-il pas appliquer à ſes eſſais le jugement que lui-même portait, à Florence, ſur les ébauches de Michel-Ange: « Outre qu'il étoit accablé d'ouvrage, c'eſt que ce grand génie ſentoit d'abord le défaut du marbre ou de la proportion & le laiſſoit. Mais on doit les reſpecter comme ces vers que Virgile n'a point finis. »*

Le monument n'eût pas été complet ſi nous en avions négligé les plus petites pierres qui en parachèvent la forme & en adouciſſent le galbe.

Les indications que nous avons données permettront toujours au lecteur de séparer de l'œuvre construite les matériaux abandonnés sur le chantier par l'artisan que le temps & la mort ont surpris.

X. Védère.

DISCOURS SUR CICÉRON

C'eſt une œuvre de jeuneſſe (ainſi que nous l'apprend une annotation poſtérieure de Monteſquieu) écrite dans un élan juvénile d'admiration pour le grand orateur romain. Elle doit ſe ſituer vers 1709.

Le manuſcrit eſt compoſé de trois feuilles doubles non couſues (225 × 180 millimètres). Pages non numérotées, la 12e blanche. Notes marginales. Écriture d'un copiſte; cinq corrections paraiſſent être de la main de Monteſquieu.

Demeuré dans les archives du château de La Brède, ce Diſcours *n'a été publié qu'en 1892 dans les* Mélanges inédits. (*a*) *C'eſt ce texte que nous reproduiſons, le manuſcrit ayant diſparu, au cours de la guerre, avec la bibliothèque de ſon propriétaire.*

CICÉRON (*b*) eſt, de tous les anciens, celui qui a eu le plus de mérite perſonnel, & à qui j'aimerois mieux reſſembler ; il n'y en a aucun qui ait ſoutenu de plus beaux & de plus grands caractères, qui ait plus aimé la gloire, qui s'en ſoit fait une plus ſolide, & qui y ait été par des routes moins battues.

La lecture de ſes ouvrages n'élève pas moins le cœur que l'eſprit: ſon éloquence eſt toute grande, toute majeſtueuſe, toute héroïque.

(*a*) P. 3 à 11.

(*b*) J'ai fait ce diſcours dans ma jeuneſſe. Il pourra devenir bon, ſi je lui ôte l'air de panégyrique. Il faut, outre cela, donner un plus long détail des ouvrages de Cicéron, voir les lettres ſurtout, & entrer plus avant dans les cauſes de la ruine de la République & dans les caractères de Céſar, de Pompée, d'Antoine. [M.]

Il faut le voir triompher de Catilina ; il faut le voir s'élever contre Antoine ; il faut le voir enfin pleurer les déplorables reftes d'une liberté mourante. Soit qu'il raconte fes actions, foit qu'il rapporte celles des grands hommes qui ont combattu pour la République, il s'enivre de fa gloire & de la leur. La hardieffe de fes expreffions fait entrer dans la vivacité de fes fentimens. Je fens qu'il m'entraîne dans fes tranfports & m'enlève dans fes mouvemens. Quels portraits que ceux qu'il fait des Brutus, des Caffius, des Catons ! Quel feu, quelle vivacité, quelle rapidité, quel torrent d'éloquence ! Pour moi, je ne fais à qui j'aimerois mieux reffembler, ou au héros, ou au panégyrifte.

S'il relève quelquefois fes talens avec trop de fafte, il ne fait que m'exprimer ce qu'il m'avoit déjà fait fentir ; il me prévient fur des louanges qui lui font dues. Je ne fuis point fâché d'être averti que ce n'eft pas un fimple orateur qui parle, mais le libérateur de la patrie & le défenfeur de la liberté.

Il ne mérite pas moins le titre de philofophe que d'orateur romain. On peut dire même qu'il s'eft plus fignalé dans le Lycée (*a*) que fur la tribune : il eft original dans fes livres de philofophie, mais il a eu plufieurs rivaux de fon éloquence.

Il eft le premier, chez les Romains, qui ait tiré la philofophie des mains des fçavans, & l'ait dégagée des embarras d'une langue étrangère. Il la rendit commune à tous les hommes, comme la raifon, &, dans les applaudiffemens qu'il en reçut, les gens de lettres fe trouvèrent d'accord avec le peuple. Je ne puis affez admirer la profondeur de fes raifonnemens dans un temps où les fages ne fe diftinguoient que par la bizarrerie de leur vêtement. Je voudrois feulement qu'il fût venu dans un fiècle plus éclairé, & qu'il eût pu employer à découvrir des vérités ces heureux talens, qui ne lui ont fervi qu'à détruire des erreurs. Il faut avouer qu'il laiffa un vide affreux dans la philofophie : il détruifit tout ce qui avoit été imaginé jufqu'alors ; il fallut recommencer, & imaginer de nouveau ; le genre humain rentra, pour ainfi dire, dans l'enfance, & il fut remis aux premiers principes.

(*a*) Édifié par Cicéron dans fa campagne de Tufculum.

Quel plaisir de le voir, dans son livre *De la Nature des Dieux* (*a*), faire passer en revue toutes les sectes, confondre tous les philosophes, & marquer chaque préjugé de quelque flétrissure ! Tantôt il combat contre ces monstres ; tantôt il se joue de la philosophie. Les champions qu'il introduit se détruisent eux-mêmes ; celui-là est confondu par celui-ci, qui se trouve battu à son tour. Tous ces systèmes s'évanouissent les uns devant les autres, & il ne reste, dans l'esprit du lecteur, que du mépris pour les philosophes & de l'admiration pour le critique.

Avec quelle satisfaction ne le voit-on pas, dans son livre *De la Divination* (*b*), affranchir l'esprit des Romains du joug ridicule des aruspices & des règles de cet art, qui étoit l'opprobre de la théologie payenne, qui fut établi dans le commencement, par la politique des magistrats, chez des peuples grossiers, & affoibli, par la même politique, lorsqu'ils devinrent plus éclairés.

Tantôt il nous dévoile les charmes de l'amitié (*c*) & nous en fait sentir tous les délices ; tantôt il nous fait voir les avantages d'un âge que la raison éclaire, & qui nous sauve de la violence des passions (*d*).

Tantôt, formant nos mœurs & nous montrant l'étendue de nos devoirs (*e*), il nous apprend ce que c'est que l'honnête & ce que c'est que l'utile ; ce que nous devons à la société, ce que nous devons à nous-mêmes ; ce que nous devons faire en qualité de pères de familles ou en qualité de citoyens.

Ses mœurs étoient plus austères que son esprit. Il se comporta dans son gouvernement de Cilicie avec le désintéressement des Cincinnatus, des Camilles, des Catons. Mais sa vertu, qui n'avoit rien de farouche, ne l'empêchoit point de jouir de la politesse de son siècle. On remarque, dans ses ouvrages de morale, un air de gaieté & un certain contentement d'esprit que les philosophes médiocres ne connoissent point. Il ne donne point de préceptes ; mais il les fait sentir. Il n'excite pas à la vertu ; mais il y attire. Qu'on lise ses ouvrages, & on sera dégoûté pour toujours de Sénèque & de ses

(*a*) *De natura deorum.*
(*b*) *De divinatione.*
(*c*) *Lælius, de amicitia.*
(*d*) *Cato major, de senectute.*
(*e*) *De officiis.*

femblables, gens plus malades que ceux qu'ils veulent guérir, plus défefpérés que ceux qu'ils confolent, plus tyrannifés des paffions que ceux qu'ils en veulent affranchir.

Quelques perfonnes, accoutumées à mefurer tous les héros fur celui de Quinte Curce (*a*), fe font fait de Cicéron une idée bien fauffe; ils l'ont regardé, comme un homme foible & timide, & lui ont fait un reproche qu'Antoine, fon plus grand ennemi, ne lui a jamais fait. Il évitoit le péril, parce qu'il le connoiffoit; mais il ne le connoiffoit plus, lorfqu'il ne pouvoit plus l'éviter. Ce grand homme fubordonna toujours toutes fes paffions, fa crainte & fon courage, à la fageffe & à la raifon. J'ofe même le dire : il n'y a peut-être point d'homme, chez les Romains, qui ait donné de plus grands exemples de force & de courage.

N'eft-il pas vrai que déclamer la *Seconde Philippique* devant Antoine, c'étoit courir à une mort certaine ? c'étoit faire un généreux facrifice de fa vie en faveur de fa gloire offenfée ? Admirons donc le courage & la hardieffe de l'orateur encore plus que fon éloquence. Confidérons Antoine, le plus puiffant d'entre les hommes, Antoine, le maître du monde, Antoine, qui ofoit tout & qui pouvoit tout ce qu'il ofoit, dans un Sénat qui étoit entouré de fes foldats, & où il étoit plutôt roi que conful; confidérons le, dis-je, couvert de confufion & d'ignominie, foudroyé, anéanti, obligé d'entendre ce qu'il y a de plus humiliant de la bouche d'un homme à qui il auroit pu ôter mille vies (*b*).

Auffi, ce ne fut pas feulement à la tête d'une armée qu'il eut befoin de fa fermeté & de fon courage; les traverfes qu'il eut à fouffrir, dans des temps fi difficiles pour les gens de bien, lui rendirent la mort toujours préfente. Tous les ennemis de la République furent les fiens; les Verrès, les Clodius, les Catilinas, les Céfars, les Antoines, enfin tous les fcélérats de Rome lui déclarèrent la guerre.

Il eft vrai qu'il y eut des occafions où la force de fon efprit fembla l'abandonner : lorfqu'il vit Rome déchirée par tant de factions, il fe livra à la douleur, il fe laiffa abattre, & fa philofophie fut moins forte que fon amour pour la République.

(*a*) Alexandre le Grand.

(*b*) Tout un alinéa fur les exploits militaires de Cicéron a été biffé.

Dans cette fameuſe guerre qui décida de la deſtinée de l'Univers, il trembloit pour ſa patrie ; il voyoit Céſar approcher avec une armée qui avoit gagné plus de batailles qu'elle n'avoit de légions. Mais quelle fut ſa douleur lorſqu'il vit que Pompée abandonnoit l'Italie & laiſſoit Rome expoſée à la fureur des rebelles ! « Après une telle lâcheté, dit-il, je ne puis plus eſtimer cet homme, qui, bien loin de s'exiler de ſa patrie, comme il a fait, devoit mourir ſur les murailles de Rome & s'enſevelir ſous ſes ruines. »

Cicéron, qui étudioit depuis longtemps les projets de Céſar, auroit fait ſubir à cet ambitieux le deſtin de Catilina, ſi ſa prudence eût été écoutée : « Si mes conſeils avoient été ſuivis, dit cet orateur à Antoine, la République fleuriroit aujourd'hui, & tu ſerois dans le néant. Je fus d'avis qu'il ne falloit point continuer à Céſar le gouvernement des Gaules au-delà des cinq ans. Je fus d'avis encore que, pendant qu'il ſeroit abſent, l'on ne devoit point l'admettre à demander le conſulat. Si j'avois été aſſez heureux pour perſuader l'un ou l'autre, nous ne ſerions jamais tombés dans l'abîme où nous ſommes aujourd'hui. Mais, lorſque je vis (continue-t-il) que Pompée avoit livré la République à Céſar, quand je m'aperçus qu'il commençoit trop tard à ſentir les maux que j'avois prévus depuis ſi longtemps, je ne ceſſai pour lors de parler d'accommodement, & je n'épargnai rien pour réunir les eſprits. » (*a*)

Pompée ayant abandonné l'Italie, Cicéron, qui, comme il le dit lui-même (*b*), ſavoit bien qui il devoit fuir, mais ignoroit qui il devoit ſuivre, y reſta encore quelque temps. Céſar s'aboucha avec lui & voulut l'obliger, par prières & par menaces, de ſe ranger de ſon parti. Mais ce républicain rejeta ſes propoſitions avec d'autant de mépris que de fierté. Lorſque le parti de la liberté eut été détruit, il ſe ſoumit à lui avec tout l'Univers ; il ne fit point une réſiſtance inutile ; il ne fit point comme Caton, qui abandonna lâchement la République avec la vie (*c*) ; il ſe réſerva pour des temps plus heureux, & il chercha dans la philoſophie des conſolations que les autres n'avoient trouvées que dans la mort.

Il ſe retira à Tuſculum pour y chercher la liberté, que ſa patrie

(*a*) Traduction libre de la *Seconde Philippique*, ch. X.

(*b*) *Seconde Philippique*, XII.

(*c*) Caton ſe donna la mort à Utique.

avoit perdue. Ces champs ne furent jamais ſi glorieuſement fertiles ; nous leur devons ces beaux ouvrages qui ſeront admirés par toutes les ſectes & dans toutes les révolutions de la philoſophie.

Mais, lorſque les conjurés eurent commis cette grande action qui étonne encore aujourd'hui les tyrans, Cicéron ſortit comme du tombeau, & ce ſoleil, que l'aſtre de Jules (*a*) avoit éclipſé, reprit une nouvelle lumière. Brutus, tout couvert de ſang & de gloire, montrant au peuple le poignard & la liberté, s'écria : « Cicéron ! » Et, ſoit qu'il l'appelât à ſon ſecours (*b*), ſoit qu'il voulût le féliciter de la liberté qu'il venoit de lui rendre, ſoit enfin que ce nouveau libérateur de la patrie ſe déclarât ſon rival, il fit de lui dans un ſeul mot le plus magnifique éloge qu'un mortel ait jamais reçu.

Cicéron ſe joignit auſſitôt à Brutus ; les périls ne l'étonnèrent point. Céſar vivoit encore dans le cœur de ſes ſoldats ; Antoine, qui étoit l'héritier de ſon ambition, tenoit dans ſes mains l'autorité conſulaire. Tout cela ne l'empêcha point de ſe déclarer, &, par ſon autorité & ſon exemple, il détermina l'Univers encore incertain s'il devoit regarder Brutus comme un parricide ou comme le libérateur de la patrie.

Mais les libéralités que Céſar avoit faites aux Romains par ſon teſtament furent pour eux de nouvelles chaînes. Antoine harangua ce peuple avare, &, lui montrant la robe ſanglante de Céſar, il l'émut ſi fort qu'il alla mettre le feu aux maiſons des conjurés. Brutus & Caſſius, contraints d'abandonner leur ingrate patrie, n'eurent que ce moyen pour ſe dérober aux inſultes d'une populace auſſi furieuſe qu'aveugle.

Antoine, devenu plus hardi, uſurpa dans Rome plus d'autorité que n'avoit fait Céſar même. Il s'empara des deniers publics, vendit les provinces & les magiſtratures, fit la guerre aux colonies romaines, viola enfin toutes les loix. Fier du ſuccès de ſon éloquence, il ne redouta plus celle de Cicéron, il déclama contre lui en plein Sénat ; mais il fut bien étonné de trouver encore dans Rome un Romain.

Bientôt après, Octave fit cet infâme traité dans lequel Antoine,

(*a*) *Julium ſidus* (M.). Horace, *Odes*, I, XII, 47.

(*b*) *Seconde Philippique*. (M.)

pour prix de ſon amitié, exigea la tête de Cicéron. Jamais guerre ne fut plus funeſte à la République que cette indigne réconciliation, où l'on n'immola pour victimes que ceux qui l'avoient ſi glorieuſement défendue.

Le (*a*) déteſtable Popilius (*b*) eſt juſtifié ainſi, dans Sénèque (*c*), de la mort de Cicéron : que ce crime ſi odieux étoit le crime d'Antoine, qui l'avoit commandé, non pas celui de Popilius, qui avoit obéi ; que la proſcription de Cicéron avoit été de mourir, celle de Popilius de lui ôter la vie ; qu'il n'étoit pas merveilleux qu'il eût été forcé de le tuer, puiſque Cicéron, le premier de tous les Romains, avoit été contraint de perdre la tête (*d*).

(*a*) Ce dernier alinéa a été ajouté, plus tard, par Monteſquieu.

(*b*) Popilius Lenas, tribun militaire, qui tua Cicéron.

(*c*) Sénèque le Rhéteur.

(*d*) [Dix-]ſeptième Controverſe. (M.)

MÉMOIRE SUR LES DETTES DE L'ÉTAT

Il exiſte deux manuſcrits de ce Mémoire : *le premier — dans l'ordre d'invention & de publication — demeuré dans la bibliothèque du château de La Brède, a été publié par le baron de Monteſquieu en 1892 (a). Nous ne pouvons le décrire que d'après cette publication; en effet, il a diſparu pendant la guerre avec la bibliothèque de ſon nouveau propriétaire, qui l'avait acquis à la vente de 1939.*

C'était un cahier couſu, de cinq feuilles doubles (210 × 165 millimètres), non paginées, les quatre dernières pages blanches. L'écriture était celle du ſecrétaire qui copia le Diſcours ſur Cicéron. *Il n'avait pour titre que le mot :* Mémoire, *mais la chemiſe qui le renfermait portait l'indication complémentaire :* ſur les Dettes de l'État.

Le ſecond manuſcrit a été retrouvé en 1909, par M. Fritz-Karl Mann, dans un recueil de la Bibliothèque Nationale (b) qui porte au dos de la reliure le titre : Projets de finance pour acquitter les dettes de l'État, 1715, 16, 17 & 1718. *Sur le mémoire de Monteſquieu figure la date :* 1715, *d'une écriture du XVIII*[e] *ſiècle. Son titre :* Mémoire concernant les moyens d'acquitter les Dettes de l'État, *a été ajouté poſtérieurement.*

Ce mémoire eſt écrit en entier de la main de Monteſquieu, ſans aucune rature. C'eſt ſans doute l'original envoyé au Régent.

(*a*) *Mélanges inédits*, pp. 237—245.
(*b*) B. N., Ms. français n° 7767 : *Recueil de Mémoires & projets pour acquitter les Dettes de l'État*, folios 127—131.

En publiant ce dernier texte (a), F.-K. Mann a cru y voir un nouveau Mémoire *antérieur à celui des* Mélanges. *Mais la comparaiſon des deux textes montre qu'ils ſont, ſauf vingt-ſept lignes qui ont été ajoutées dans le manuſcrit autographe, trop rigoureuſement identiques pour conſtituer deux projets diſtincts adreſſés ſucceſſivement au Régent. Nous penſons qu'il s'agit plutôt d'un ſeul & même* Mémoire *dont la verſion autographe eſt le texte définitif, légèrement remanié par Monteſquieu.*

La date 1715 *eſt aſſez vraiſemblable, car, dans la copie, Monteſquieu fait alluſion à la lettre circulaire du Régent du 4 octobre 1715, à laquelle il ſemble répondre. Il faut donc dater ce* Mémoire *d'octobre à décembre 1715.*

Le texte que nous donnons ici eſt celui des Mélanges. *Nous l'avons complété, entre crochets & ſous l'annotation:* Verſion autographe, *par les quelques lignes du manuſcrit de la Bibliothèque Nationale qui diffèrent.*

Votre Alteſſe Royale (*b*), qui travaille ſi efficacement à la réparation du mal qu'elle n'a point fait (*c*), a permis à tous les particuliers de lui donner les avis qu'ils jugeroient les plus convenables pour le bien du royaume (*d*).

Par la taxe des gens d'affaires que l'on médite (*e*), l'État ſera plutôt vengé que ſoulagé. Ce qui s'eſt paſſé ſous le règne du feu Roi & de ſes prédéceſſeurs à cette occaſion eſt une preuve que ces ſortes de moyens peuvent bien, pour un moment, ſuſpendre les larmes des peuples, & jamais leurs malheurs.

(*a*) F.-K. Mann, *Monteſquieu als Staatsmann* (dans le Jahrbuch für Geſetzgebung, Verwaltung & Volkswirtſchaft, 1910, Heft 4, S. 61) & *Monteſquieu homme d'État d'après un mémoire inédit adreſſé au Régent* (dans *Revue Économique de Bordeaux*, janvier—février 1911, pp. 1—19).

(*b*) Philippe, duc d'Orléans, nommé Régent de France en ſeptembre 1715, à qui ce Mémoire eſt adreſſé.

(*c*) Louis XIV avait laiſſé, après ſa mort, 3 milliards et 1/2 de livres de dettes.

(*d*) Une lettre circulaire, adreſſée, le 4 octobre 1715, au nom du Régent, aux intendants de province & rendue publique par l'impreſſion, avait fait appel à tous les particuliers pour solliciter leurs avis et leurs propositions tendant à « diminuer les charges de l'État, faciliter le commerce, procurer le ſoulagement du peuple & l'avantage du royaume ». Une commiſſion, que le peuple appela le « Bureau de rêverie », fut chargée d'examiner les nombreux mémoires qu'elle reçut.

(*e*) Une Chambre de juſtice, créée par un édit de mars 1716, fonctionna juſqu'au mois de mars 1717 pour taxer les gens d'affaires.

[Votre Alteſſe Royale eſt uniquement occupée du ſoin de ſoulager l'État. Il eſt dans une sçituation bien triſte. Les impôts qu'on lève ſont ſi forts qu'il eſt impoſſible d'en établir de nouveaux ; &, cependant, ſi nous avions la guerre, à peine reſteroit-il au Roi les intérêts qu'il doit payer vingt millions pour la ſoutenir. Ainſi l'on conçoit facilement que Votre Alteſſe Royale ne ſçauroit diminuer les impôts, qu'elle n'ait dégagé l'État d'une partie de ſes dettes.] (*a*)

Tout ſe réduit à deux points : de ſoulager le Roi de ſes dettes, & les ſujets de la plus grande partie des impoſitions.

Pour parvenir à ces deux fins, il y a deux voies également ſimples : celle de réduction, & celle de rachat (*b*).

La réduction doit être juſte & proportionnelle.

Pour cela, il faudroit donner un édit par lequel chaque particulier ſeroit obligé de déclarer quelle partie de ſon bien il a en effets royaux : ſi c'eſt, par exemple, le quart, le tiers ou la moitié ; & il faudroit faire un tarif à peu près de cette manière : — Ceux qui auroient les trois quarts de leur bien en effets royaux ſouffriroient la réduction d'un quart de leurs dits effets royaux. — Ceux qui en auroient les deux tiers en perdroient un tiers. — On retrancheroit la moitié à ceux qui n'auroient que la moitié de leur bien ſur le Roi. — On retrancheroit les deux tiers à ceux qui n'en auroient que le tiers, & les trois quarts à ceux qui n'en auroient que le quart. — Ceux qui auroient plus de trois quarts de leur bien ſur le Roi ne perdroient qu'un cinquième.

Ceux qui auroient fait une fauſſe déclaration perdroient tout leur droit (*c*).

Tout ſeroit ſujet à cette réduction : les rentes, les billets d'État, les gages, les penſions, les appointemens.

On pourroit, par ce moyen, retrancher pluſieurs impôts ; &, par là, chacun conſerveroit un bien réel, & ne perdroit qu'un bien qui

(*a*) C'eſt par ce paragraphe que débute la verſion autographe du *Mémoire*. Il a été remplacé dans la copie par les deux alinéas qui précèdent.

(*b*) *Verſion autographe* : J'imagine deux moyens d'en éteindre la plus grande partie : le premier eſt la voie de réduction ; le ſecond, celle du rachat.

(*c*) *Verſion autographe :* perdroient leurs dettes & ſeroient condamnés à une amende.

n'exiſte en quelque façon qu'en idée. On gagneroit d'un côté ce qu'on perdroit de l'autre. Ce n'eſt point le Roi qui paie les rentes ; ce ſont proprement les ſujets qui ſe paient à eux-mêmes.

La juſtice de tout ceci ſe fait aſſez ſentir par elle-même. Il eſt de l'intérêt de ceux qui n'ont qu'un quart de leur bien entre les mains du Roi, qu'on faſſe perdre les trois quarts, & que le Roi s'en donne une quittance ; parce que les trois quarts de leur bien reſtant, qui vaudront plus, les dédommageront de cette perte avec uſure. Mais il eſt auſſi de l'intérêt de ceux qui ont les trois quarts de leur bien ſur le Roi que la réduction ne ſoit que d'un quart ; parce que, ſi elle étoit plus forte, ils ſeroient abſolument ruinés : le quart des bien libres n'étant pas ſuffiſant pour les dédommager.

Perſonne ne perdra, ſi chacun perd proportionnellement. Quelle gloire pour Votre Alteſſe Royale de pouvoir dire, le dernier jour de la régence, qu'elle a rétabli les affaires déſeſpérées, ſans avoir ruiné une ſeule famille !

L'État ſe trouvant ſoulagé par cette réduction, la recette excédera de beaucoup la dépenſe ; &, ſi cela eſt une fois, que ne peut-on pas eſpérer du Miniſtère, qui eſt fondé ſur l'épargne & l'économie ?

Il ſera facile de trouver de nouveaux moyens pour continuer à libérer le Roi de plus en plus.

En *1714*, le feu Roi réduiſit tous les contrats ſur l'Hôtel-de-Ville au denier vingt-cinq (*a*) ; &, ſous votre Régence, on en a fait de même de tous les autres contrats royaux, de quelque nature qu'ils fuſſent (*b*).

Ces diſpoſitions étoient très ſages, & il ne leur manquoit rien qu'un peu plus d'étendue.

Le Clergé eſt chargé de beaucoup de dettes ; les états des provinces, les villes & les communautés ne le ſont pas moins.

Ces dettes ſont proprement les dettes du Roi ; puiſqu'elles n'ont été contractées que pour lui. Le Roi étoit, en quelque façon, l'emprunteur qui prenoit ſous la caution du Clergé, des états, des villes & des communautés.

(*a*) En vertu de l'édit d'octobre 1713, qui réduiſit à 4% l'intérêt des rentes.

(*b*) Par les édits d'octobre & décembre 1715.

Il faudroit donc réduire au denier vingt-cinq toutes les rentes dont le Clergé, les états, les villes & les communautés ſont chargées, & les obliger, en même temps, de payer, au nom & à la place du Roi, des rentes ſur l'Hôtel-de-Ville, à proportion du ſoulagement qu'ils tireroient de la réduction des leurs.

On ne feroit point d'injuſtice à ces rentiers par la réduction, puiſque leur condition ne ſeroit pas plus mauvaiſe que celle des rentiers du Roi.

Mais, d'ailleurs, elle ſeroit meilleure que celle des poſſeſſeurs des fonds de terre, dont le revenu eſt ſouvent abſorbé par les tailles, & les denrées ſujettes à des droits d'aides ſi conſidérables.

Leur condition ſeroit encore meilleure que celle de ceux qui, ayant mis leur argent dans le commerce, ont eſſuyé tant de banqueroutes.

Et, quand on ne tireroit de cette nouvelle réduction que l'avantage de ſoulager les villes de pluſieurs impôts très onéreux, qui ont été établis pour payer le grand nombre de dettes dont elles étoient chargées, ce ſeroit encore beaucoup.

Quand le Roi auroit réduit ſes dettes, il lui ſeroit facile de les éteindre tout à fait par la voie du rachat.

Les effets royaux perdent cinquante pour cent. Mais, comme il ſeroit difficile de guérir ce mal, il faut chercher à en tirer un avantage réel pour l'État.

Si le Roi avoit de l'argent, il s'acquitteroit très avantageuſement, puiſque, avec cent millions, il pourroit ſupprimer pour deux cens millions de contrats.

Le peuple perdroit la moitié de ſon bien ſans preſque ſentir la perte, qu'il attribueroit à la dureté des temps, non à celle du Miniſtère.

Il faudroit donc chercher quelqu'un qui pût retirer, à la place du Roi, les effets royaux & dégager ainſi les finances.

Il me paroît que, ſi le Roi faiſoit racheter au peuple les impôts les plus onéreux, & qu'il reçût en paiement des effets royaux, il leur feroit un bien ineſtimable (*a*).

(*a*) *Verſion autographe :* il lui procureroit un avantage infini.

Le Roi ne perdroit rien : s'il levoit moins, il paieroit moins, & cela reviendroit toujours au même, à l'égard de ſon revenu actuel. Mais, d'un autre côté, il y gagneroit infiniment ; parce que, dans une guerre, il auroit des reſſources, au lieu qu'il n'en a point ; lui étant impoſſible, dans la ſituation où les choſes ſont, d'établir jamais de nouveaux impôts.

Pour le peuple, il y trouveroit un avantage infini. Je ſuppoſe, par exemple, que les gabelles donnent au Roi dix millions tous les ans. On peut aſſurer [ſans exagérer] (*a*) que la levée de ces dix millions en coûte cinq au peuple. Il faut, outre cela, que le fermier y gagne au moins un million. Je ne compte pas le préjudice que le peuple ſouffre de ce qu'il ne ſçauroit [donner] du ſel aux beſtiaux pour empêcher la mortalité. Mais voilà au moins ſeize millions que le Roi lève pour payer dix millions de rentes ſur l'Hôtel-de-Ville ; car il n'en fait pas d'autre uſage.

Je ſuppoſe, à préſent, que le Roi ordonne aux provinces & aux villes le rachat des gabelles, avec la faculté de faire leurs paiemens en effets royaux ; & qu'il leur permette d'emprunter ſomme ſuffiſante pour acquérir leſdits effets, afin de faire leur paiement. Avec cent millions qu'ils emprunteront — ce qu'ils pourront faire en s'obligeant annuellement de cinq millions (je ſuppoſe que les contrats ſoient encore au denier vingt) — ils acquerront pour deux cens millions d'effets royaux, & déchargeront le Roi de dix millions de rente, & ſe déchargeront eux-mêmes réellement de onze millions, puiſqu'au lieu de ſeize ils n'en paieront plus que cinq.

Pour payer les rentes ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, on a été obligé de charger de droits exorbitans toutes les denrées qui entrent & qui ſortent. Je ſuppoſe que tous ces droits montent à quatre millions, plus ou moins, qui ſervent à acquitter quatre millions auſſi de rente. Je ſuppoſe à préſent que le Roi réduiſît tous ces droits au quart. On peut dire [ſans crainte d'exagérer] (*b*) que, comme la conſommation doubleroit, le produit du quart de ces impôts doubleroit auſſi & donneroit deux millions, quoiqu'il n'en donnât qu'un auparavant.

(*a*) *Verſion autographe.* (*b*) *Verſion autographe.*

Je ſuppoſe, à préſent, que l'on fît une aſſemblée des notables de Paris, qui empruntât quarante millions, dont ces deux millions ſont l'intérêt. Avec ces quarante millions, on achèteroit du papier à cinquante pour cent de perte, & on éteindroit pour quatre millions de rente ſur l'Hôtel-de-Ville. Les rentes ſeroient donc payées, & le peuple déchargé des trois quarts des impôts; ſans compter que Paris ſortiroit de l'affreuſe miſère où il eſt. Les revenus augmenteroient par la conſommation des denrées; & la dépenſe des bourgeois diminueroit; &, quant aux artiſans, ſur le pied que les journées ſont à préſent, deux jours de travail dans la ſemaine ſuffiroient pour les nourrir. Ainſi, on reverroit bientôt Paris refleurir & oublier les groſſes pertes qu'il a faites.

Il faudroit, pour bien faire, rétablir les communautés, qui ne ſont plus qu'une ombre; car il n'y a plus d'homme d'honneur qui veuille avoir des charges municipales, tant elles ſont tombées dans l'aviliſſement. Ou bien, il faudroit (*a*) établir les états dans toutes les provinces. L'autorité du Roi n'en ſeroit point affoiblie; car elle n'eſt pas moins grande dans les pays d'états que dans les pays des généralités.

La province d'Artois (*b*) paie plus, à proportion, que les autres; mais tout le monde y vit heureux & content. — Il en eſt de même (*c*) des autres pays d'états.

Les états des provinces ne doivent point être ſuſpects au Gouvernement; puiſqu'on n'y traite jamais des affaires générales.

Le Roi n'a, ni ne peut plus avoir de crédit; mais les états en auroient & trouveroient à emprunter facilement.

Il faudroit, dans ce ſyſtème, maintenir les billets d'État (*d*) à cinquante pour cent de perte; ce qui ſeroit facile, car on les feroit tomber ou hauſſer à meſure qu'on en chargeroit ou déchargeroit le commerce. [Le Roi convertiroit autant de contrats en billets

(*a*) *Verſion autographe :* Ou ce qui ſeroit encore mieux.

(*b*) L'Artois avait conſervé, ſous l'ancien régime, ſes états particuliers. F. G., *Hiſtoire des États d'Artois depuis leur origine juſqu'à leur ſuppreſſion en 1789* (Paris, A. Durand, 1861).

(*c*) *Verſion autographe :* On en peut dire de même de toutes les autres provinces d'états.

(*d*) *Verſion autographe :* les effets royaux.

d'état qu'il faudroit pour les maintenir toujours à moitié perte. La ceſſation du paiement des intérêts des dits billets opéreroit le même effet. Cela ne porteroit aucun préjudice à l'État, tous les ſujets enſemble gagneroient ce qu'une partie d'eux perd actuellement.] (*a*) Et, afin qu'on ne fût pas plus porté à prêter aux particuliers qu'aux communautés, il faudroit réduire tous les contrats des particuliers au denier vingt-cinq.

Il ſeroit à ſouhaiter que Votre Alteſſe Royale pût ſupprimer le dixième (*b*) & la capitation ; elle ſait combien ces impôts ſont onéreux au peuple & injurieux à la nobleſſe.

La nation françoiſe, dont Votre Alteſſe Royale eſt l'amour, ſe flatte qu'elle lui devra bientôt la ſuppreſſion de toutes ces nouveautés.

Mais, ſi le déſordre des finances ne lui permet pas de faire un ſi grand bien, on eſtime qu'il vaudroit mieux faire racheter à chaque particulier le (*c*) dixième que de le continuer.

On prendroit en paiement toutes ſortes d'effets, de quelque nature qu'ils fuſſent. Ce ſeroit une eſpèce de taxe [particulière] (*d*) qui s'étendroit ſur tout le monde. Elle ſeroit juſte, parce que chaque particulier doit contribuer aux [paiement des] (*e*) dettes de l'État.

Le recouvrement en ſeroit facile pour le Roi, qui ne demanderoit point d'argent.

Les ſujets donneroient volontiers des effets royaux, dont ils font peu de cas, & qu'ils ont en abondance.

Le Roi eſt léſé de payer l'intérêt d'un contrat comme bon lorſqu'il perd cinquante pour cent.

On pourroit décharger du rachat, ceux dont le dixième n'excède pas une ſomme modique, comme dix ou vingt livres.

Le dixième & la capitation des taillables n'eſt proprement qu'une augmentation de leur taille, qui étoit déjà trop forte pour pouvoir être payée facilement. Ainſi le Roi ne perdroit pas

(*a*) *Verſion autographe.*

(*b*) Un édit d'août 1717 ſupprima l'impôt du dixième, qui fut rétabli en 1733.

(*c*) *Verſion autographe :* ſon.

(*d*) Mot biffé dans la verſion autographe.

(*e*) *Verſion autographe.*

grand'chofe de la part des taillables qui ne feroient pas en état de racheter.

Les gens de robe paieroient facilement ce rachat : le Roi prendroit leurs gages et augmentations de gages.

[Beaucoup de gens de guerre paieroient par les retranchemens de leurs penfions & appointemens de leurs charges & gouvernemens. Tout ce qui libéreroit l'État feroit reçu.] (*a*)

Les bourgeois des villes paieroient de bon cœur & négocieroient des effets, fur lefquels ils gagneroient cinquante pour cent.

Votre Alteffe Royale entreroit, par là, dans l'idée qu'elle a de diminuer l'autorité des intendans, devant qui toutes les provinces font profternées (*b*).

Si l'on faifoit racheter le dixième, il faudroit néceffairement éteindre la capitation, qui a été rachetée en grande partie fous le règne du feu Roi (*c*) ; car il feroit contre le bon fens de faire racheter le dixième au peuple (*d*), pendant qu'on lui feroit payer la capitation, qui auroit été rachetée.

[Il y a dans le mémoire quelque erreur de calcul parce que je n'ai pas fait attention à la réduction des rentes au denier vingt-cinq.

J'avois donné précédemment un mémoire pour retrancher les rentes qui font fur le clergé, les états, & les communautés. Il faut prendre garde que ce mémoire & celui-ci font en quelque façon incompatibles & ne peuvent guère s'exécuter tous les deux.] (*e*)

Ce que je dis touchant l'établiffement des nouveaux états dans les provinces paroîtra, d'abord, fingulier & extraordinaire ; mais, fi l'on examine le projet, on y trouvera mille avantages, dont le dernier ne feroit pas celui de rendre la (*f*) régence inébranlable ; car tout le monde fera intéreffé à foutenir votre ouvrage.

(*a*) *Verfion autographe.*

(*b*) *Verfion autographe :* Enfin, dans les provinces, chacun chercheroit à fe tirer de la vexation qu'il croit fouffrir de la part des Intendants qui taxent arbitrairement.

(*c*) Louis XIV avait permis, en 1708, le rachat des capitations, mais avait révoqué, en 1715, les affranchiffements accordés.

(*d*) *Verfion autographe :* aux fujets.

(*e*) *Verfion autographe :* Ce premier mémoire, dont Montefquieu nous fait connaître l'exiftence, eft perdu.

(*f*) *Verfion autographe :* votre.

DISCOURS DE RÉCEPTION

à l'Académie des ſciences de Bordeaux
prononcé le 18 avril 1716

Le manuſcrit de ce Diſcours eſt conſervé par la Bibliothèque municipale de Bordeaux (a). Il porte la date du 1er mai 1716, adoptée juſqu'ici par tous les éditeurs. Mais l'examen du manuſcrit montre que cette date a été ajoutée poſtérieurement, vers 1780, en même temps que les mentions marginales. Elle eſt erronée. Le regiſtre des procès-verbaux des ſéances de l'Académie nous fait ſavoir que c'eſt le 18 avril 1716 que « M. de la Brède a été inſtallé dans la place d'académicien ordinaire. Il a fait un remerciement à la Compagnie auquel M. Sarrau, directeur, a répondu » *(b). Aucune mention n'en eſt faite à la date du 1er mai. D'autre part, le ſecrétaire perpétuel de l'Académie, M. de Lamontaigne, qui avait tout d'abord adopté la date fautive, l'a rectifiée dans une liſte des* « Mémoires de M. de Monteſquieu lus à l'Académie... » *(c), où il reſtitue la véritable date: 18 avril 1716.*

Le manuſcrit, de la main d'un copiſte, eſt compoſé de 4 pages dont une blanche (325 × 207 millimètres).

LES ſages de l'antiquité recevoient leurs diſciples ſans examens & ſans choix : ils croyoient que la ſageſſe devoit être commune à tous les hommes, comme la raiſon, & que, pour être philoſophe, c'étoit aſſez d'avoir du goût pour la philoſophie.

(a) Ms. 828, VI, 5.
(b) Ms. 1699, t. III, p. 36.
(c) Ms. 1914.

Je me trouve parmi vous, meſſieurs, moi qui n'ai rien qui puiſſe m'en approcher que quelque attachement pour l'étude, & quelque goût pour les belles-lettres. S'il ſuffiſoit, pour obtenir cette faveur, d'en connoître parfaitement le prix, & d'avoir pour vous de l'eſtime& de l'admiration, je pourrois me flatter d'en être digne, & je me comparerois à ce Troyen (*a*) qui mérita la protection d'une déeſſe, ſeulement parce qu'il la trouva belle.

Oui, meſſieurs, je regarde votre Académie comme l'ornement de nos provinces ; je regarde ſon établiſſement comme ces naiſſances heureuſes où les intelligences du ciel préſident toujours.

On avoit vu juſques ici les ſciences non pas négligées, mais mépriſées, le goût entièrement corrompu, les belles-lettres enſevelies dans l'obſcurité, & les muſes étrangères dans la patrie des Paulin (*b*) & des Auſone (*c*).

Nous nous trompions de croire que nous fuſſions connus chez nos voiſins par la vivacité de notre esprit ; ce n'étoit ſans doute que par la barbarie de notre langage.

Oui, meſſieurs, il a été un temps où ceux qui s'attachoient à l'étude étoient regardés comme des gens ſinguliers, qui n'étoient point faits comme les autres hommes. Il a été un temps où il y avoit du ridicule & de l'affectation à ſe dégager des préjugés du peuple, & où chacun regardoit ſon aveuglement comme une maladie qui lui étoit chère, & dont il étoit dangereux de guérir.

Dans un temps ſi critique pour les ſçavans, on n'étoit point impunément plus éclairé que les autres : ſi quelqu'un entreprenoit de ſortir de cette ſphère étroite qui borne les connoiſſances du commun, une infinité d'inſectes qui s'élevoit auſſitôt formoit un nuage pour l'obſcurcir. Ceux mêmes qui l'eſtimoient en ſecret ſe révoltoient en public, & ne pouvoient lui pardonner l'affront qu'il leur faiſoit de ne leur pas reſſembler.

Il n'appartenoit qu'à vous de faire ceſſer ce règne, ou plutôt cette tyrannie, de l'ignorance : vous l'avez fait, meſſieurs ; cette terre où nous vivons (*d*) n'eſt plus ſi aride ; les lauriers y croiſſent

(*a*) Pâris protégé par Vénus.
(*b*) Ponce-Mérope, ſaint Paulin (353 à 431), évêque de Nole.
(*c*) Decius-Magnus Auſonius (309 à 394), poète latin.
(*d*) *Première rédaction :* habitons.

heureuſement ; on en vient cueillir de toutes parts : les ſçavans de tous les pays vous demandent des couronnes :

Manibus date lilia plenis (*a*).

C'eſt aſſez pour vous que cette Académie vous doive & ſa naiſſance & ſes progrès ; je la regarde moins comme une Compagnie qui doit perfectionner les ſciences que comme un grand trophée élevé à votre gloire : il me ſemble que j'entends dire à chacun de vous ces paroles du poète lyrique :

Exegi monumentum œre perennius (*b*).

Vous avez été animés à cette grande entrepriſe par cet illuſtre protecteur (*c*) dont le puiſſant génie veille ſur vous. Nous l'avons vu quitter les délices de la cour & faire ſentir ſa préſence juſqu'au fond de nos provinces. C'eſt ainſi que la fable nous repréſente ſes dieux bienfaiſans qui du ſéjour du ciel deſcendoient ſur la terre pour polir des peuples ſauvages & faire fleurir parmi eux les ſciences & les arts.

Oſerais-je vous dire, meſſieurs, ce que la modeſtie m'a fait taire juſques ici ? Quand je vis votre Académie naiſſante s'élever ſi heureuſement, je ſentis une joie ſecrète ; &, ſoit qu'un inſtinct flatteur ſemblât me préſager ce qui m'arrive aujourd'hui, ſoit qu'un ſentiment d'amour-propre me le fît eſpérer, je regardai toujours les lettres de votre établiſſement comme des titres de ma famille.

Lié avec pluſieurs d'entre vous par les charmes de l'amitié (*d*), j'eſpérai qu'un jour je pourrois entrer avec eux dans un nouvel engagement, & leur être uni par le commerce des lettres, puiſque je l'étois déjà par le lien le plus fort qui fût parmi les hommes.

Et, ſi ce que dit un des plus enjoués de nos poëtes n'eſt point un paradoxe, qu'il faut avoir du génie pour être honnête homme, ne

(*a*) « Donnez des lis à pleines mains. » Virg., *Énéide*, VI, 885.

(*b*) « J'ai achevé un monument plus durable que l'airain ». Horace, *Odes*, III, XXX, 1.

(*c*) Henri-Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force (1675—1726), premier protecteur de l'Académie de Bordeaux.

(*d*) C'eſt ſur la propoſition de ſon ami, Joſeph de Navarre, que Monteſquieu fut élu, le 3 avril 1716 (Ms. 1699, I, p. 49).

pouvois-je pas croire que ce cœur qu'ils avoient reçu leur feroit un garant de mon efprit ?

J'éprouve aujourd'hui, meffieurs, que je ne m'étois point trop flatté ; &, foit que vous m'ayez fait juftice, foit que j'aie féduit mes juges, je fuis également content de moi-même : le public va s'aveugler fur votre choix, il ne regardera plus fur ma tête que les mains fçavantes qui me couronnent.

DISSERTATION SUR LA POLITIQUE DES ROMAINS DANS LA RELIGION

Lue à l'Académie de Bordeaux le 18 juin 1716

Cette differtation fut communiquée à l'Académie de Bordeaux, le 18 juin 1716, & jugée digne d'être lue une feconde fois par l'auteur à la conférence publique du 26 août fuivant.

Elle ne fut imprimée qu'après la mort de Montefquieu, en 1799 (a). C'eft donc le texte du manufcrit de l'Académie (b) que nous reproduifons.

C'eft un cahier de 23 pages (315 × 203 millimètres). L'écriture eft celle d'un copifte.

Le manufcrit porte, en marge, fur la première page, quelques annotations, de la main de Lamontaigne, la plupart fans grand intérêt. L'une d'elles, pourtant, mentionne que « fuivant une note de M. le Préfident Barbot » *cette differtation* « a été fondue dans le livre de la *Grandeur des Romains* ». *Affertion inexacte, ainfi que le conftate, en 1780, la Commiffion académique de publication. Plus importante eft la mention fuivante :* « Réfervé pour la collection & corrigé pour cela dans le Comité du 21 Juin 1785 ».

Les corrections de 1785 font en effet très vifibles fur le manufcrit. Les précédentes éditions ont donné le texte ainfi « *corrigé* ». *Nous avons préféré reproduire ici le texte original de Montefquieu, en indiquant, en notes, les corrections de 1785.*

(*a*) *Œuvres complètes*... Bâle, J. Decker, 1799, t. VI.

(*b*) Bibl. Mun. Bx. Ms. 828, VI, 6.

CE ne fut ni la crainte ni la piété qui établit la religion chez les Romains, mais la néceſſité où ſont toutes les ſociétés d'en avoir une. Les premiers rois ne furent pas moins attentifs à régler le culte & les cérémonies qu'à donner des loix & bâtir des murailles.

Je trouve cette différence entre les légiſlateurs romains & ceux des autres peuples, que les premiers firent la religion pour l'État, & les autres l'État pour la religion.

Romulus (*a*), Tatius (*b*) & Numa (*c*) aſſervirent les dieux à la politique : le culte & les cérémonies qu'ils inſtituèrent furent trouvés ſi ſages que, lorſque les rois furent chaſſés, le joug de la religion fut le ſeul dont ce peuple, dans ſa fureur pour la liberté, n'oſa s'affranchir.

Quand les légiſlateurs romains établirent la religion, ils ne penſèrent point à la réformation des mœurs, ni à donner des principes de morale ; ils ne voulurent point gêner des gens qui ne connoiſſoient pas encore les engagemens d'une ſociété dans laquelle ils venoient d'entrer (*d*). Ils n'eurent donc d'abord qu'une vue générale, qui étoit d'inſpirer, à un peuple qui ne craignoit rien, la crainte des dieux, & ſe ſervir de cette crainte pour les conduire à leur fantaiſie.

Les ſucceſſeurs de Numa n'oſèrent point faire ce que ce prince n'avoit point fait : le peuple, qui avoit beaucoup perdu de ſa férocité & de ſa rudeſſe, étoit devenu capable d'une plus grande diſcipline. Il eût été facile d'ajouter aux cérémonies de la religion des principes & des règles de morale dont elle manquoit ; mais les (*e*) Romains étoient trop clairvoyans pour ne point connoître combien une pareille réformation eût été dangereuſe : c'eût été convenir que la religion étoit défectueuſe ; c'étoit lui donner des âges, (*f*) & affoiblir ſon autorité en voulant établir (*g*). La ſageſſe des Romains leur fit prendre un meilleur parti en établiſſant de nou-

(*a*) Fondateur de Rome.

(*b*) Roi des Sabins.

(*c*) Numa Pompilius, deuxième roi de Rome.

(*d*) *Variante :* qu'ils ne connoiſſoient pas encore.

(*e*) *En marge :* légiſlateurs des. Correction apportée en 1785 par le comité de publication de l'Académie.

(*f*) Cette expreſſion ſe retrouve dans les *Lettres perſanes* (lettre LX) : [les juifs] ſe ſcandaliſent de trouver en nous des âges.

(*g*) *Correction de 1785 :* l'établir.

velles loix : Les inftitutions humaines peuvent bien changer, mais les divines doivent être immuables comme les dieux mêmes.

Ainfi le fénat de Rome, ayant chargé le préteur Pétilius d'examiner les écrits du roi Numa, qui avoient été trouvés dans un coffre de pierre, quatre cens ans après la mort de ce roi, réfolut de les faire brûler, sur le rapport que lui fit ce préteur que les cérémonies qui étoient ordonnées dans ces écrits différoient beaucoup de celles qui fe pratiquoient alors, ce qui pouvoit jeter des fcrupules dans l'efprit des fimples, & leur faire voir que le culte prefcrit n'étoit pas le même que celui qui avoit été inftitué par les premiers légiflateurs & infpiré par la nymphe Égérie (*a*).

On portoit la prudence plus loin : on ne pouvait lire les livres fibyllins fans la permiffion du fénat, qui ne la donnoit même que dans les grandes occafions & lorfqu'il s'agiffoit de confoler les peuples. Toutes les interprétations étoient défendues ; ces livres même étoient toujours renfermés &, par une précaution fi fage, on ôtoit les armes des mains des fanatiques & des féditieux.

Les devins (*b*) ne pouvoient rien prononcer fur les affaires publiques fans la permiffion des magistrats ; leur art étoit abfolument fubordonné à la volonté du fénat ; & cela avoit été ainfi ordonné par les livres des pontifes, dont Cicéron (*c*) nous a confervé quelques fragments :

Bella difceptanto: prodigia, portenta, ad Etrufcos et arufpices, si fenatus jufferit, deferunto. Et dans un autre endroit (*d*) : *Sacerdotum genera duo funto : unum, quod præfit cærimoniis et facris; alterum, quod interpretur fatidicorum et vatum fata incognita, cum fenatus populufque adfciverit.*

Polybe met la fuperftition au rang des avantages que le peuple romain avoit par-deffus les autres peuples : ce qui paroît ridicule

(*a*) Tite-Live, Liv. XL, chap. XXIX (M.).

(*b*) Les arufpices.

(*c*) Lib. 2, *De leg.* (M.). « Qu'ils difcutent des guerres. Les prodiges, les événements extraordinaires feront, fi le fénat l'ordonne, déférés aux arufpices étrufques. — Il y aura deux genres de prêtres : un pour préfider aux cérémonies & aux facrifices, l'autre pour interpréter les paroles obfcures des devins prédifant l'avenir, quand le fénat & le peuple les mandera. » Quelques mots incorrects de la citation de Montefquieu ont été corrigés par le Comité de 1785 : *duo genera, interpretetur, effata.*

(*d*) Même livre.

aux ſages eſt néceſſaire pour les ſots ; & ce peuple, qui ſe met ſi facilement en colère, a beſoin d'être arrêté par une puiſſance inviſible.

Les augures & les aruſpices étoient proprement les groteſques du paganiſme ; mais on ne les trouvera point ridicules, ſi l'on fait réflexion que, dans une religion toute populaire comme celle-là, il n'y avoit rien (*a*) d'extravagant ; la crédulité du peuple réparoit tout chez les Romains : plus une choſe étoit contraire à la raiſon humaine, plus elle leur paroiſſoit divine. Une vérité ſimple ne les auroit pas vivement touchés : il leur falloit des ſujets d'admiration ; il leur falloit des ſignes de la divinité ; & ils ne les trouvoient que dans le merveilleux et le ridicule.

C'étoit, à la vérité, une choſe très-extravagante de faire dépendre le ſalut de la république de l'appétit ſacré d'un poulet & de la diſpoſition des entrailles des victimes ; mais ceux qui introduiſirent ces cérémonies en connoiſſoient bien le fort et le foible, & ce ne fut que par de bonnes raiſons qu'ils péchèrent contre la raiſon même. Si ce culte (*b*) avoit été plus raiſonnable, les gens d'eſprit en auroient été la dupe auſſi bien que le peuple, & par là on auroit perdu tout l'avantage qu'on en pourroit attendre : il falloit donc des cérémonies qui puſſent entretenir la ſuperſtition des uns, & entrer dans la politique des autres : c'eſt ce qui ſe trouvoit dans les divinations. On y mettoit les arrêts du ciel dans la bouche des principaux ſénateurs, gens éclairés, & qui connoiſſoient également le ridicule et l'utilité des divinations.

Cicéron dit (*c*) que Fabius, étant augure, tenoit pour règle que ce qui étoit avantageux à la république se faiſoit toujours ſous de bons auſpices :

Optimis auſpiciis geri, quæ pro ſalute republicæ gererentur ; quæ contra republicam gererentur, contra auſpicia fieri (*d*).

(*a*) *Correction de 1785 :* rien ne paroiſſoit.

(*b*) *Première rédaction :* cette politique.

(*c*) *De ſenectute.* (M.)

(*d*) « Etre fait ſous les meilleurs auſpices ce qui eſt fait pour le ſalut de la république, & contre eux ce qui eſt entrepris contre la république. » Le comité de 1785 a rétabli le texte de cette citation erronée de Monteſquieu : *optimis auſpiciis ea geri quæ pro reipublicæ ſalute gererentur ; quæ contra rempublicam ferrentur contra auſpicia ferri.*

Le même dit (*a*) qu'il eſt de l'opinion de Marcellus (*b*) qui diſoit que, quoique la crédulité populaire eût établi au commencement les augures, on en avoit retenu l'uſage pour l'utilité de la république ; & il met cette différence entre les Romains & les étrangers, que ceux-ci s'en servoient indifféremment dans toutes les occaſions, & ceux-là seulement dans les affaires qui regardoient l'intérêt public. Cicéron (*c*) nous apprend que la foudre tombée du côté gauche étoit d'un bon augure, excepté dans les aſſemblées du peuple, *prœterquam ad comitia.* Les règles de l'art ceſſoient dans cette occaſion : les magiſtrats y jugeoient à leur fantaiſie de la bonté des auſpices, & ces auſpices étoient une bride avec laquelle ils menoient le peuple. Cicéron ajoute : *Hoc inſtitutum reipublicœ causâ eſt, ut comitiorum, vel in jure legum, vel in judiciis populi, vel in creandis magiſtratibus, principes civitatis essent interpretes* (*d*). Il avoit dit auparavant qu'on liſoit dans les livres ſacrés : *Jove tonante et fulgurante, comitia populi habere nefas eſſe* (*e*). Cela avoit été introduit, dit-il, pour fournir un prétexte aux magiſtrats de rompre les aſſemblées du peuple (*f*).

Hoc reipublicœ cauſâ conſtitutum; comitiorum enim non habendorum cauſas eſſe voluerunt. Au reſte, il étoit indifférent que la victime qu'on immoloit ſe trouvât de bon ou de mauvais augure ; car lorſqu'on n'étoit point content de la première, on en immoloit une ſeconde, une troiſième, une quatrième, qu'on appeloit *hoſtiœ ſuccedaneœ.* Paul Émile voulant ſacrifier fut obligé d'égorger vingt victimes : les dieux ne furent apaiſés qu'à la dernière, dans laquelle on trouva des ſignes qui promettoient la victoire. C'eſt pour cela qu'on avoit coutume de dire que, dans les ſacrifices, les

(*a*) C. *De divinat.* (M.) Liv. II, chap. XXXV & XXXVI.

(*b*) *Correction de 1785 :* Il penſe, comme Marcellus.

(*c*) Liv. 2, *De divinat.* (M.), chap. XXXV.

(*d*) *De divinat.*, ch. XXXV. — Il faut lire : *quod quidem inſtitutum...* « Il a été décidé, pour le bien de la république, que les principaux citoyens donneraient leur avis, ſoit ſur la tenue des comices, ſoit pour le vote des lois, ſoit dans les jugements du peuple ou l'élection des magiſtrats. »

(*e*) *Ibidem*, ch. XVIII. — « Quand Jupiter tonne & lance la foudre, il eſt interdit de tenir les comices du peuple. »

(*f*) *Ibidem.* — « Il ſe pourrait que cela eût été inſtitué dans l'intérêt public ; on a voulu, en effet, avoir un motif de ne pas tenir les comices. »

dernières victimes valoient toujours mieux que les premières. Céfar ne fut pas fi patient que Paul Émile : ayant égorgé plufieurs victimes, dit Suétone (*a*), fans en trouver de favorables, il quitta les autels avec mépris, et entra dans le fénat : *Pluribus hoftiis cæfis, cum litare non poffet, introiit curiam, spretâ religione.*

Comme les magiftrats fe trouvoient maîtres des préfages, ils avoient un moyen fûr pour détourner le peuple d'une guerre qui auroit été funefte, ou pour lui en faire entreprendre une qui auroit pu être utile. Les devins, qui suivoient toujours les armées, & qui étoient plutôt les interprètes du général que des dieux, infpiroient de la confiance aux foldats. Si par hafard quelque mauvais présage avoit épouvanté l'armée, un habile général en convertiffoit le fens & fe le rendoit favorable ; ainfi Scipion, qui tomba en sautant de fon vaiffeau fur le rivage d'Afrique, prit de la terre dans fes mains : « Je te tiens, dit-il, ô terre d'Afrique ! » Et par ces mots rendit heureux un préfage qui avoit paru fi funefte.

Les Siciliens, s'étant embarqués pour faire quelque expédition en Afrique, furent fi épouvantés d'une éclipfe de foleil, qu'ils furent fur le point d'abandonner leur entreprife ; mais le général leur repréfenta qu'à la vérité cette éclipfe eût été de mauvais augure fi elle eût paru avant leur embarquement, mais que, puifqu'elle n'avoit paru qu'après, elle ne pouvoit menacer que les Africains. Par là il fit ceffer leur frayeur, et trouva, dans un fujet de crainte, le moyen d'augmenter leur courage.

Céfar fut plufieurs fois averti par les devins de ne point paffer en Afrique avant l'hiver. Il ne les écouta pas, & prévint par là fes ennemis, qui, fans cette diligence, auroient eu le temps de réunir leurs forces.

Craffus, dans (*b*) un facrifice, ayant laiffé tomber son couteau des mains, on en prit un mauvais augure; mais il raffura le peuple en lui difant : « Bon courage ! au moins mon épée ne m'eft jamais tombée des mains. »

Lucullus étant près de donner bataille à Tigrane, on vint lui

(*a*) *In Jul. Cæf., lib I, cap. LXXX* (M.). — « Après avoir immolé plufieurs victimes fans pouvoir obtenir de bons préfages, il entra dans la curie, méprifant tout fcrupule religieux. »

(*b*) *Correction de 1785 :* pendant.

dire que c'étoit un jour malheureux : « Tant mieux, dit-il, nous le rendrons heureux par notre victoire. »

Tarquin le Superbe, voulant établir des jeux à l'honneur de la déeſſe Mania, conſulta l'oracle d'Apollon, qui répondit obſcurément, et dit qu'il falloit ſacrifier têtes pour têtes, *capitibus pro capitibus supplicandum.* Ce prince, plus cruel encore que ſuperſtitieux, fit immoler des enfans ; mais Junius Brutus changea ce ſacrifice horrible ; car il le fit faire avec des têtes d'ail et de pavot, & par là remplit ou éluda l'oracle (*a*).

On coupoit le nœud gordien quand on ne pouvoit pas le délier ; ainſi Claudius Pulcher, voulant donner un combat naval, fit jeter les poulets ſacrés dans l'eau (*b*), afin de les faire boire, diſoit-il, puisqu'ils ne vouloient pas manger.

quia eſſe nolunt, bibant (*c*).

Il eſt vrai qu'on puniſſoit quelquefois un général de n'avoir pas suivi les préſages ; et cela même étoit un nouvel effet de la politique des Romains. On vouloit faire voir au peuple que les mauvais succès, les villes priſes, les batailles perdues, n'étoient point l'effet d'une mauvaiſe conſtitution de l'État, ou de la foibleſſe de la république, mais de l'impiété d'un citoyen, contre lequel les dieux étoient irrités. Sur (*d*) cette perſuaſion, il n'étoit pas difficile de rendre la confiance au peuple ; il ne falloit pour cela que quelques cérémonies & quelques ſacrifices. Ainſi, lorſque la ville étoit menacée ou affligée de quelque malheur, on ne manquoit pas d'en chercher la cauſe, qui étoit toujours la colère de quelque dieu dont on avoit négligé le culte : il ſuffisoit, pour s'en garantir, de faire des ſacrifices & des proceſſions, de purifier la ville avec des torches, du ſoufre & de l'eau ſalée. On faisoit faire à la victime le tour des remparts avant de l'égorger, ce qui s'appeloit *ſacrificium amburbium*, & *amburbiale* (*e*). On alloit même quelquefois juſqu'à purifier les armées & les flottes, après quoi chacun reprenoit courage.

(*a*) *Macrob., l. 1, Saturnal* (M.), chap. VII.

(*b*) *Correction de 1785* : dans la mer.

(*c*) Val. Max., c. 6 (M.). — « Puiſqu'ils ne veulent pas manger, qu'ils boivent ! »

(*d*) *Correction de 1785* : avec.

(*e*) « Sacrifice qu'on promène autour de la ville. »

Scévola, grand pontife, & Varron, un de leurs grands théologiens, difoient qu'il étoit néceffaire que le peuple ignorât beaucoup de chofes vraies, & en crût beaucoup de fauffes : faint Auguftin dit que Varron avoit découvert par là tout le secret des politiques & des miniftres d'État : *Totum confilium prodidit ſapientum per quod civitates et populi regerentur* (*a*).

Le même Scévola, au rapport de faint Auguftin (*b*), divisoit les dieux en trois claffes : ceux qui avoient été établis par les poëtes, ceux qui avoient été établis par les philofophes, & ceux qui avoient été établis par les magiftrats, *a principibus civitatis*.

Ceux qui lifent l'histoire romaine, & qui font un peu clairvoyans, trouvent à chaque pas des traits de cette politique que nous venons de marquer (*c*). Ainfi on voit Cicéron qui, en particulier, & parmi fes amis, fait à chaque moment une confeffion d'incrédulité : *Adeone me delirare cenſes iſta ut credam?* (*d*) [& on voit le même Cicéron] (*e*) parler en public, avec un zèle extraordinaire, contre l'impiété de Verrés.

On voit un Clodius, qui avoit insolemment profané les myftères de la bonne déeffe, & dont l'impiété avoit été marquée par vingt arrêts du fénat, faire lui-même une harangue remplie de zèle à ce fénat qui l'avoit foudroyé, contre le mépris des pratiques anciennes & de la religion. On voit un Sallufte, le plus corrompu de tous les citoyens, mettre à la tête de fes ouvrages une préface digne de la gravité & de l'auftérité de Caton. Je n'aurois jamais fait, fi je voulois épuifer tous les exemples.

Quoique les magiftrats ne donnaffent point dans la religion du peuple, il ne faut pas croire qu'ils n'en euffent point. M. Cudworth (*f*) a fort bien prouvé que ceux qui étoient éclairés parmi les païens adoroient une divinité fuprême, dont les divinités du peuple n'étoient qu'une participation. Les païens, très-peu fcrupuleux dans le culte, croyoient qu'il étoit indifférent d'adorer la di-

(*a-b*) *De civit. Dei, lib. IV*, cap. XXXI (M.). — « Il mit en évidence le fage moyen par lequel on gouverne les cités & les peuples. »

(*c*) *Correction de 1785 :* de la politique dont nous parlons.

(*d*) *Tuſc., I, 10.* Il faut lire : ...ut ifta... — « Me crois-tu extravagant au point de croire ces chofes ? »

(*e*) Biffé.

(*f*) Ralph Cudworth (1617—1688).

vinité même, ou les manifeſtations de la divinité ; d'adorer, par exemple, dans Vénus, la puiſſance paſſive de la nature, ou la divinité ſuprême en tant qu'elle eſt ſuſceptible de toute génération ; de rendre un culte au soleil, ou à l'Être ſuprême en tant qu'il anime les plantes & rend la terre féconde par ſa chaleur. Ainſi, le ſtoïcien Balbus (*a*) dit, dans Cicéron (*b*), que Dieu participe, par ſa nature, à toutes les choſes d'ici-bas ; qu'il eſt Cérès ſur la terre, Neptune ſur les mers :

Deus pertinens per naturam cujuſque rei, per terras Ceres, per mare Neptunus, alia per alia, poterunt intelligi : qui qualeſque sint, quoque eos nomine conſuetudo nuncupaverit, hos deos & venerari & colere debemus.

Nous en ſçaurions davantage ſi nous avions le livre qu'Aſclépiade compoſa, intitulé *l'Harmonie de toutes les théologies.*

Comme le dogme de l'âme du monde étoit preſque univerſellement reçu, & que l'on regardoit chaque partie de l'univers comme un membre vivant dans lequel cette âme étoit répandue, il ſembloit qu'il étoit permis d'adorer indifféremment toutes ces parties, & que le culte devoit être arbitraire comme étoit le dogme.

Voilà d'où étoit né cet eſprit de tolérance & de douceur qui régnoit dans le monde païen : on n'avoit garde de ſe perſécuter & de ſe déchirer les uns les autres ; toutes les religions, toutes les théologies, y étoient également bonnes ; les héréſies, les guerres & les diſputes de religion y étoient inconnues ; pourvu qu'on allât adorer au temple, chaque citoyen étoit grand pontife dans ſa famille.

Les Romains étoient encore plus tolérans que les Grecs, qui ont toujours gâté tout : chacun ſçait la malheureuſe deſtinée de Socrate.

Il eſt vrai que la religion égyptienne fut toujours proſcrite à

(*a*) Quintus Lucilius Balbus, philoſophe ſtoïcien.

(*b*) *De natura deorum, lib. II, cap. XXVIII* (M.). Il faut lire : *per maria Neptunus, alii per alia.* — « On peut diſcerner qu'il y a un dieu qui participe à l'eſſence de chaque choſe : Cérès ſur les continents, Neptune ſur les mers, divinités autres en d'autres lieux. Nous devons vénérer & rendre un culte à ces dieux, de quelque nature qu'ils ſoient & ſous quelque nom que la coutume les ait déſignés. »

Rome : c'eſt qu'elle étoit intolérante, qu'elle vouloit régner ſeule, & s'établir ſur les débris des autres ; de manière que l'eſprit de douceur & de paix qui régnoit chez les Romains fut la véritable cauſe de la guerre qu'ils lui firent ſans relâche.

Le ſénat ordonna d'abattre les temples des divinités égyptiennes ; & Valère Maxime rapporte (*a*), à ce ſujet, qu'Émilius Paulus donna les premiers coups, afin d'encourager par ſon exemple les ouvriers frappés d'une crainte ſuperſtitieuſe (*b*).

Mais les prêtres d'Iſis & de Sérapis avoient encore plus de zèle pour établir ces cérémonies qu'on n'en avoit à Rome pour les proſcrire. Quoique Auguſte, au rapport de Dion (*c*), en eût défendu l'exercice dans Rome, Agrippa, qui commandoit dans la ville à ſon abſence, fut obligé de le défendre une ſeconde fois. On peut voir, dans Tacite & dans Suétone (*d*), les fréquens arrêts que le ſénat fut obligé de rendre pour bannir ce culte de Rome.

Il faut remarquer que les Romains confondirent les Juifs avec les Égyptiens, comme on ſçait qu'ils confondirent les chrétiens avec les juifs : ces deux religions furent longtemps regardées comme deux branches de la première, & partagèrent avec elle la haine, le mépris & la perſécution des Romains. Les mêmes arrêts qui abolirent à Rome les cérémonies égyptiennes mettent toujours les cérémonies juives avec celles-ci, comme il paroît par Tacite (*e*), & par Suétone, dans les vies de Tibère & de Claude. Il eſt encore plus clair que les hiſtoriens n'ont jamais diſtingué le culte des chrétiens d'avec les autres. On n'étoit pas même revenu de cette erreur du temps d'Adrien comme il paroît par une lettre que cet empereur écrivit d'Égypte au conſul Severianus (*f*) : Toux ceux qui, en Égypte, adorent Sérapis, ſont chrétiens, & ceux même qu'on appelle évêques ſont attachés au culte de Sérapis. Il n'y a point de juif, de prince de la synagogue, de ſamaritain, de prêtre des chré-

(*a*) Liv. I, c. 3 (M.), art. 3.

(*b*) *Première rédaction :* Valère Maxime rapporte l'action d'Emilius Paulus qui, après un rapport du Sénat qui ordonnoit qu'on abattit les temples des divinités égyptiennes, prit lui-même une hache & donna les premiers coups.

(*c*) [Dion Caſſius], l. 34 (M.).

(*d*) L. 2 (M.).

(*e*) *[Annales]*, l. 2 [ch. LXXXV] (M.).

(*f*) *Correction de 1785 :* Servianus.

tiens, de mathématicien, de devin, de baigneur, qui n'adore Sérapis. Le patriarche même des juifs adore indifféremment Sérapis & le Chrift. Ces gens n'ont d'autre dieu que Sérapis ; c'eft le dieu des chrétiens, des juifs & de tous les peuples :

Illi qui Serapium colunt, chriftiani funt; & devoti funt Serapi, qui fe Chrifti epifcopos dicunt. Nemo hic archifynagoga judæorum, nemo famarites, nemo chriftianorum prefbyter, non mathematicus, non arufpex, non aliptes, qui non Serapin colat. Ipfe ille patriarcha judæorum fcilicet cum AEgyptum venerit, ab aliis Serapidam adorare, ab aliis cogitur Chriftum. Viris illis deus eft Serapia : hunc judæi, hunc chriftiani, hunc omnes & gentes (*a*).

Peut-on avoir des idées plus confufes de ces trois religions, & les confondre plus groffièrement ?

Chez les Égyptiens, les prêtres faifoient un corps à part, qui étoit entretenu aux dépens du public ; de là naiffoient plufieurs inconvéniens : toutes les richeffes de l'État fe trouvoient englouties dans une fociété de gens qui, recevant toujours & ne rendant jamais, attiroient infenfiblement tout à eux. Les prêtres d'Égypte, ainfi gagés pour ne rien faire, languiffoient tous dans une oifiveté dont ils ne fortoient qu'avec les vices qu'elle produit : ils étoient brouillons, inquiets, entreprenans ; & ces qualités les rendoient extrêmement dangereux. Enfin, un corps dont les intérêts avoient été violemment féparés de ceux de l'État étoit un monftre ; & ceux qui l'avoient établi avoient jeté dans la fociété une femence de difcorde & de guerres civiles. Il n'en étoit pas de même à Rome : on y avoit fait de la prêtrife une charge civile ; les dignités d'augure & de grand pontife, étoient des magiftratures : ceux qui en étoient revêtus étoient membres du fénat, & n'avoient pas, par conféquent, des intérêts différens de ceux de ce corps. Bien loin de fe fervir de la fuperftition pour opprimer la république, ils l'emploient utilement à la foutenir. Dans notre ville, dit Cicéron (*b*),

(*a*) Flavius Vopifcus, *Vita Saturnini.* Le comité de 1785 a rectifié la citation incorrecte de Montefquieu : *Illic qui Serapin... illic archifynagogus... Serapin adorare... Unus illis deus eft Serapis... hunc omnes venerantur & gentes.*

(*b*) *L. I, de divinatione* (M.), chap. XL. Montefquieu a tronqué & modifié le texte original qu'il faut lire comme suit : *Omnino apud veteres, qui rerum*

les rois & les magiſtrats qui leur ont ſuccédé ont toujours eu un double caractère, & ont gouverné l'État ſous les auſpices de la religion : *Apud veteres, qui rerum potiebantur, iidem auguria tenebant, ut teſtis eſt noſtra civitas, in qua & reges & augures, & poſtea privati eodem ſacerdotio prædlti rempublicam religionum auctoritate vexerunt.*

Les duumvirs avoient la direction des choſes ſacrées ; les quindécemvirs avoient ſoin des cérémonies de la religion, gardoient les livres des ſibylles ; ce que faiſoient auparavant les décemvirs & les duumvirs. Ils conſultoient les oracles lorſque le ſénat l'avoit ordonné, & en faiſoient le rapport, y ajoutant leurs avis ; ils étoient auſſi commis pour exécuter tout ce qui étoit preſcrit dans les livres des ſibylles, & pour faire célébrer les jeux ſéculaires : de manière que toutes les cérémonies religieuſes paſſoient par les mains des magiſtrats.

Les rois de Rome avoient une eſpèce de ſacerdoce : il y avoit de certaines cérémonies qui ne pouvoient être faites que par eux. Lorſque les Tarquins furent chaſſés, on craignoit que le peuple ne s'aperçût de quelque changement dans la religion ; cela fit établir un magiſtrat appelé *rex ſacrorum*, & dont la femme étoit appelée *regina ſacrorum*, qui, dans les ſacrifices, faiſoient les fonctions des anciens rois. Ce fut le ſeul veſtige de royauté que les Romains conſervèrent parmi eux (*a*).

Les Romains avoient cet avantage, qu'ils avoient pour légiſlateur le plus ſage prince dont l'hiſtoire profane ait jamais parlé (*b*) : ce grand homme ne chercha dans (*c*) tout ſon règne qu'à faire fleurir la juſtice & l'équité, & il ne fit pas moins ſentir ſa modération à ſes voiſins qu'à ſes ſujets. Il établit les fécialiens, qui

potiebantur, iidem auguria tenebant; ut enim ſapere, ſic divinare regale ducebant. Teſtis eſt noſtra civitas, in qua & reges augures & poſtea privati eodem ſacerdotio præditi rempublicam religionum auctoritate rexerunt. — « D'une manière générale, chez les anciens, ceux qui détenaient le pouvoir poſſédaient auſſi la ſcience augurale ; en effet, la divination était, comme le ſavoir, l'apanage des rois. Témoin, notre propre cité où les rois augures, & plus tard des particuliers inveſtis du même ſacerdoce, gouvernèrent l'État par l'autorité que leur conférait leur caractère religieux. »

(*a*) Machiavel, *Diſcorſi*, I, 25.

(*b*) Numa.

(*c*) *Corrections de 1785* : pendant... quand.

étoient des prêtres ſans le miniſtère deſquels on ne pouvoit faire ni la paix ni la guerre. Nous avons encore des formulaires de ſermens faits par ces fécialiens lorſqu'(*a*)on concluoit la paix avec quelque peuple. Dans celle que Rome fit avec Albe, un fécialien dit, dans Tite-Live (*b*) : Si le peuple romain eſt le premier à s'en départir, *publico conſilio dolove malo* (*c*), qu'il prie Jupiter de le frapper comme il va frapper le cochon qu'il tenoit dans ſes mains ; & auſſitôt il l'abattit d'un coup de caillou.

Avant que de commencer la guerre, on envoyoit un de ces fécialiens faire ſes plaintes au peuple qui avoit porté quelque dommage à la république. Il lui donnoit un certain temps pour conſulter, & pour chercher les moyens de rétablir la bonne intelligence ; mais, ſi on négligeoit de faire l'accommodement, le fécialien s'en retournoit & ſortoit des terres de ce peuple injuſte, après avoir invoqué contre lui les dieux céleſtes & ceux des enfers. Pour lors le ſénat ordonnoit ce qu'il croyoit juſte & pieux. Ainſi les guerres ne s'entreprenoient jamais à la hâte, & elles ne pouvoient être qu'une ſuite d'une longue & mûre délibération.

La politique qui régnoit dans la religion des Romains ſe développa encore mieux dans leurs victoires. Si la ſuperſtition avoit été écoutée, on auroit porté chez les vaincus les dieux des vainqueurs ; on auroit renverſé leurs temples ; &, en établiſſant un nouveau culte, on leur auroit impoſé une ſervitude plus rude que la première. On fit mieux : Rome ſe ſoumit elle-même aux divinités étrangères, elle les reçut dans ſon ſein ; &, par ce lien, le plus fort qui ſoit parmi les hommes, elle s'attacha des peuples qui la regardèrent plutôt comme le ſanctuaire de la religion que comme la maîtreſſe du monde.

Mais, pour ne point multiplier les êtres, les Romains, à l'exemple des Grecs, confondirent adroitement les divinités étrangères avec les leurs : s'ils trouvoient dans leurs conquêtes un dieu qui eût du rapport à quelqu'un de ceux qu'on adoroit à Rome, ils l'adoptoient, ainſi faut dire, en lui donnant le nom de la divinité

(*a*) *Corrections de 1785 :* pendant... quand.

(*b*) Liv. I, chap. XXIV (M.).

(*c*) « Par délibération publique ou frauduleuſement. »

romaine, & lui accordoient, ſi j'oſe me ſervir de cette expreſſion, le droit de bourgeoiſie dans leur ville. Ainſi, lorſqu'ils trouvoient quelque héros fameux qui eût purgé la terre de quelque monſtre, ou ſoumis quelque peuple barbare, ils lui donnoient auſſitôt le nom d'Hercule. Nous avons percé juſqu'à l'Océan, dit Tacite (*a*), & nous y avons trouvé les colonnes d'Hercule; ſoit qu'Hercule y ait été, ſoit que nous ayons attribué à ce héros tous les faits dignes de ſa gloire: *Ipſum quinetiam Oceanum illa tentavimus: & ſupereſſe adhuc Herculis columnas fama vulgavit, ſive adiit Hercules, ſeu quidquid ubique magnificum eſt, in claritatem ejus referre conſuevimus.*

Varron a compté quarante-quatre de ces dompteurs de monſtres; Cicéron (*b*) n'en a compté que ſix, vingt-deux Muſes, cinq Soleils, quatre Vulcains, cinq Mercures, quatre Apollons, trois Jupiters.

Euſèbe va bien plus loin (*c*): il compte preſque autant de Jupiters que de peuples.

Les Romains, qui n'avoient proprement d'autre divinité que le génie de la république, ne faiſoient point d'attention au déſordre & à la confuſion qu'ils jetoient dans la mythologie: la crédulité des peuples, qui eſt toujours au-deſſus du ridicule & de l'extravagant, réparoit tout.

(*a*) [De moribus Germanorum], l. 5, c. 34 (M.). Il faut lire: *ejus referre conſenſimus.*

(*b*) *L. 3, de natura deorum* (M.), dans les chapitres XVI, XXI, XXII, XXIII.

(*c*) *Præpar. evang.*, L. 3 (M.).

DISCOURS

prononcé à la rentrée de l'Académie de Bordeaux le 15 novembre 1717

Monteſquieu était directeur de l'Académie de Bordeaux lorſqu'il prononça ce diſcours, le 15 novembre 1717, à la rentrée de l'Académie. Il fit enſuite, ſelon la coutume, la réſomption de trois diſſertations de ſes collègues : les médecins Paſcal & Jean Grégoire & le conſeiller à la Cour Joſeph de Navarre.

Le manuſcrit eſt conſervé par la Bibliothèque de la Ville de Bordeaux (a). Il eſt compoſé de 12 pages (224×172 millimètres). L'écriture eſt celle du ſecrétaire b.

Le texte du Diſcours *a été publié (b). Celui des* Réſomptions *eſt reſté inédit.*

CEUX qui ne ſont pas inſtruits de nos obligations & de nos devoirs regardent nos exercices comme des amuſemens que nous nous procurons, & ſe font une idée riante de nos peines même & de nos travaux.

Ils croient que nous ne prenons de la philoſophie que ce qu'elle a d'agréable ; que nous laiſſons les épines pour ne cueillir que les fleurs ; que nous ne cultivons notre eſprit que pour le mieux faire ſervir aux délices du cœur ; qu'exempts, à la vérité, des paſſions vives qui ébranlent trop l'âme, nous nous livrons à une autre qui

(a) Ms. 828, III, 1.

(b) Laboulaye, *Œuvres complètes*, t. VII, p. 5—9.

nous en dédommage, & qui n'eſt pas moins délicieuſe, quoiqu'elle ne ſoit point ſenſuelle.

Mais il s'en faut bien que nous ſoyons dans une ſituation ſi heureuſe ; les ſciences les plus abſtraites ſont l'objet de l'Académie ; elle embraſſe cet infini qui ſe rencontre partout dans la phyſique & l'aſtronomie ; elle s'attache à l'intelligence des courbes, réſervée juſqu'ici à la ſuprême intelligence ; elle entre dans le dédale de l'anatomie & les myſtères de la chimie ; elle réforme les erreurs de la médecine, cette parque cruelle qui tranche tant de jours, cette ſcience en même temps ſi étendue & ſi bornée ; on y attaque enfin la vérité par l'endroit le plus fort, & on la cherche dans les ténèbres les plus épaiſſes où elle puiſſe ſe retirer.

Auſſi, meſſieurs, ſi l'on n'étoit animé d'un beau zèle pour l'honneur & la perfection des ſciences, il n'y a perſonne parmi nous qui ne regardât le titre d'académicien comme un titre onéreux, & ces ſciences mêmes auxquelles nous nous appliquons, comme un moyen plus propre à nous tourmenter qu'à nous inſtruire. Un travail ſouvent inutile ; ces ſyſtèmes preſque auſſitôt renverſés qu'établis ; le déſeſpoir de trouver ſes eſpérances trompées ; une laſſitude continuelle à courir après une vérité qui fuit ; cette émulation qui exerce, & ne règne pas avec moins d'empire ſur les âmes des philoſophes, que la baſſe jalouſie ſur les âmes vulgaires ; ces longues méditations où l'âme ſe replie ſur elle-même, & s'enchaîne ſur un objet ; ces nuits paſſées dans les veilles, les jours qui leur ſuccèdent dans les ſueurs ; vous reconnoiſſez là, meſſieurs, la vie des gens de lettres.

Non, il ne faut pas croire que la place que nous occupons ſoit un lieu de tranquillité ; nous n'acquérons par nos travaux que le droit de travailler davantage. Il n'y a que les dieux qui aient le privilège de ſe repoſer ſur le Parnaſſe ; les mortels n'y ſont jamais fixes & tranquilles, & s'ils ne montent pas, ils deſcendent toujours.

Quelques anciens nous diſent qu'Hercule n'étoit point un conquérant, mais un ſage qui avoit purgé la philoſophie des préjugés, ces véritables monſtres de l'eſprit : ſes travaux étonnèrent la poſtérité, qui les compara à ceux des héros les plus infatigables.

Il ſemble que la fable nous repréſentoit la vérité ſous le ſymbole

de ce Protée, qui ſe cachoit ſous mille figures & ſous mille apparences trompeuſes (*a*) :

Omnia tranſformat ſeſe in miracula rerum,
Ignemque, horribilemque feram, fluviumque liquentem.

Il faut la chercher dans l'obſcurité même dont elle ſe couvre, il faut la prendre, il faut l'embraſſer, il faut la ſaiſir (*b*) :

Sed quanto ille magis formas ſe vertet in omnes,
Tanto, nate, magis contende tenacia vincla.

Mais, meſſieurs, qu'il y a de difficultés dans cette recherche ! car enfin ce n'eſt pas aſſez pour nous de donner une vérité, il faut qu'elle ſoit nouvelle : nous faiſons peu de cas de ces fleurs que le temps a fanées ; nous mépriſerions un Patrocle qui viendroit parmi nous ſe couvrir des armes d'Achille ; nous rougirions de redire toujours ce que tant d'autres auroient dit avant nous, comme ces vains échos que l'on entend dans les campagnes ; nous aurions honte de porter à l'Académie les obſervations des autres, ſemblables à ces fleuves qui portent à la mer tant d'eaux qui ne viennent pas de leur ſource. Cependant les découvertes ſont devenues bien rares ; il ſemble qu'il y ait une eſpèce d'épuiſement & dans les obſervations & dans les obſervateurs. On diroit que la nature a fait comme ces vierges qui conſervent longtemps ce qu'elles ont de plus précieux, & ſe laiſſent ravir en un moment ce même tréſor qu'elles ont conſervé avec tant de ſoin & défendu avec tant de conſtance. Après s'être cachée pendant tant d'années elle ſe montra tout à coup dans le ſiècle paſſé ; moment bien favorable pour les ſçavans d'alors, qui virent ce que perſonne avant eux n'avoit vu. On fit dans ce ſiècle tant de découvertes, qu'on peut le regarder non-ſeulement comme le plus floriſſant, mais encore comme le premier âge de la philoſophie, qui, dans les ſiècles précédens, n'étoit pas même dans ſon enfance : c'eſt alors qu'on mit au jour

(*a*) Virg., *Géorg.*, IV, 441—442. — « Il prend toutes les apparences extraordinaires : le feu, l'effrayante bête ſauvage ou le fleuve qui coule. »

(*b*) Virg., *Géorg.*, IV, 411—412. — « Mais plus elle ſe diſſimule ſous toutes les formes, plus tu dois l'enſerrer, fils, dans des liens ſolides. »

ces fyftèmes, qu'on développa ces principes, qu'on découvrit ces méthodes fi fécondes & fi générales. Nous ne travaillons plus que d'après ces grands philofophes ; il femble que les découvertes d'à préfent ne foient qu'un hommage que nous leur rendons, & un humble aveu que nous tenons tout d'eux : nous fommes prefque réduits à pleurer, comme Alexandre, de ce que nos pères ont tout fait, & n'ont rien laiffé à notre gloire.

C'eft ainfi que ceux qui découvrirent un nouveau monde dans le fiècle paffé, s'emparèrent des mines & des richeffes qui y étoient confervées depuis fi longtemps, & ne laiffèrent à leurs fucceffeurs que des forêts à découvrir, & des fauvages à reconnoître.

Cependant, meffieurs, ne perdons point courage : que favons-nous ce qui nous eft réfervé ? peut-être y a-t-il encore mille fecrets cachés : quand les géographes font parvenus au terme de leurs connoiffances, ils placent dans leurs cartes des mers immenfes & des climats fauvages ; mais peut-être que dans ces mers & dans ces climats il y a encore plus de richeffes que nous n'en avons.

Qu'on fe défaffe furtout de ce préjugé que la province n'eft point en état de perfectionner les fciences, & que ce n'eft que dans les capitales que les Académies peuvent fleurir. Ce n'eft pas du moins l'idée que nous en ont donnée les poëtes, qui femblent n'avoir placé les mufes dans les lieux écartés & le filence des bois, que pour nous faire fentir que ces divinités tranquilles fe plaifent rarement dans le bruit & le tumulte de la capitale d'un grand empire.

Ces grands hommes dont on veut nous empêcher de fuivre les traces ont-ils d'autres yeux que nous ? *Centum luminibus cinctum caput* (*a*). Ont-ils d'autres terres à confidérer ?... *Terras alio fub fole jacentes* (*b*). Sont-ils dans des contrées plus heureufes ?... *Locos lætos, & amœna vireta. Fortunatorum nemorum, fedefque beatas* (*c*). Ont-ils une lumière particulière pour les éclairer ?... *So-*

(*a*) Ovide, *Métam.*, I, 626. — « La tête entouré de cent yeux. »

(*b*) Virg., *Géorg.*, II, 512. — « Des terres fituées fous un autre foleil. » Le texte de Virgile eft : *alio patriam... fub fole jacentem.*

(*c*) Virg., *Énéide*, VI, 637—639. — « Lieux riants, agréables verdures des opulentes forêts, féjours fortunés. »

lemque ſuum, ſua ſidera, norunt (*a*). La mer auroit-elle moins d'abîmes pour eux ? *Num mare pacatum, num ventus amicior eſſet* (*b*). La nature enfin eſt-elle leur mère & notre marâtre pour ſe dérober plutôt à nos recherches qu'aux leurs ? Nous avons été ſouvent laſſés par les difficultés : *Sæpe fugam Danai Troja cupiere relicta moliri* (*c*). Mais ce ſont les difficultés mêmes qui doivent nous encourager. Nous devons être animés par l'exemple du protecteur qui préſide ici (*d*) ; nous en aurons bientôt un plus grand à ſuivre ; notre jeune monarque (*e*) favoriſe les muſes, & elles auront ſoin de ſa gloire.

Réſomption de la diſſertation de Mr. Paſcal (f) ſur les fièvres intermittentes

Rien n'eſt ſi inconnu que le principe des fièvres. Il n'eſt pas ſûr qu'elles ſoient produites par une fermentation du ſang ; le célèbre M. Guderus, qui a nié l'exiſtence des fermens, a ôté l'évidence à cette opinion & l'a réduite à la ſimple probabilité. Il n'eſt pas plus certain que le mouvement du ſang ſoit plus rapide dans l'ardeur de la fièvre ; M. Silvius (*g*) a ſoutenu qu'il ſe mouvoit au contraire plus lentement que de coutume ; cette lenteur cauſe ſelon lui la fréquence du pouls, parce que les contractions & les dilatations du cœur, plus preſſé par l'air extérieur, étant moins grandes, elles doivent être, auſſi, plus fréquentes. Il n'a beſoin que de la même lenteur du ſang pour rendre raiſon de la chaleur de l'accès, parce que tout corps chaud agit avec plus de force lorſqu'il demeure plus longtemps appliqué ſur une partie.

Hypothèſe ingénieuſe, mais peu ſatiſfaiſante. Hypothèſe enfin qui, par l'applaudiſſement qu'elle a reçu, ne peut ſervir qu'à nous convaincre davantage du peu de ſolidité des autres.

(*a*) Virg., *Énéide*, VI, 641. — « Connaiſſent-ils un ſoleil particulier, des aſtres à eux ? »

(*b*) Ovide, *Métam.*, XIII, 449. — « La mer eſt-elle calme & le vent plus favorable ? »

(*c*) Virg., *Énéide*, II, 108—109. — « Souvent les Grecs eurent envie de prendre la fuite en abandonnant Troie. »

(*d*) Le duc de La Force.

(*e*) Louis XV.

(*f*) Médecin à Sarlat.

(*g*) François de Le Boe, *Sylvius* (1614 à 1672), médecin.

Ainſi, il ne faut pas s'étonner ſi M. Paſcal a ramaſſé toutes les forces de la chimie pour pénétrer dans une matière ſi obſcure : on doit le regarder comme un homme qui vient avec des troupes auxiliaires pour retirer les médecins & les philoſophes de l'embarras où ils ſont. Il ne faut pas croire qu'il ſe ſoit ſervi de tant de termes, que bien des gens trouveront peut-être barbares, pour jeter l'épouvante ; M. Paſcal, qui excelle dans cette ſcience myſtérieuſe, n'a pu s'empêcher de parler comme elle. Il a fait comme ces voyageurs habiles qui prennent la langue de tous les pays où ils ſe trouvent. Il eſt heureux d'avoir eu des auditeurs aſſez éclairés pour ſaiſir ſes raiſonnemens dans toute leur force ; ils ne pourront ſe plaindre que de la brièveté du temps qui leur en a dérobé la meilleure partie & nous a obligés, malgré nous, de leur faire cet eſpèce de larcin.

Réſomption de la diſſertation de M. Grégoire (a) contre les eſprits animaux

Ce fut un terrible retranchement que l'on fit aux bêtes dans le ſiècle paſſé lorſqu'on leur ôta leur âme. Vous venez aujourd'hui, & leur ôtez encore les eſprits animaux. Il y a apparence qu'on en reſtera là, & que perſonne après vous ne viendra leur ravir le ſuc nerveux qui leur reſte & dont vous voulez bien les laiſſer jouir.

Le principe qu'on nommoit autrefois le raſoir des nominaux, parce qu'ils s'en ſervirent pour retrancher de la philoſophie un nombre innombrable d'entités ſuperflues, peut vous être très utile, & c'eſt pour vous un grand avantage de pouvoir dire que votre hypothèſe eſt plus ſimple, & que vous faites, à moins de frais, ce que les autres ſont obligés de faire avec plus de dépenſe. Cependant, Monſieur, l'opinion commune eſt ſi bien établie, elle a ſi fort preſcrit dans le monde, nous ſommes ſi accoutumés à avoir des eſprits animaux, que tout ce que nous pouvons faire aujourd'hui en faveur de vos raiſons, & de l'heureux talent que vous

(*a*) Grégoire (Jean) (1677—1757), médecin.

avez de perſuader, c'eſt de revenir un peu de notre certitude, & de douter au moins de notre ſyſtème, ſi nous ne pouvons pas embraſſer le vôtre.

Réſomption de la diſſertation de M. de Navarre (*a*) *ſur l'ivreſſe,*

Monſieur, le remède que vous propoſez contre l'ivreſſe ſera inutile à tous ceux qui liront votre diſſertation ; lorſqu'ils verront la deſcription vive que vous y faites des funeſtes ſuites de l'ivreſſe, ils feront naturellement portés à ne s'enivrer jamais & aimeront mieux éviter un ſi grand mal que de le guérir. Les gens pieux même, pour leſquels vous n'avez pas ſans doute fait cet ouvrage, en feront édifiés, & ſe confirmeront dans cette penſée que les plaiſirs des ſens ſont bien criminels puiſqu'ils ſont punis ſi rigoureuſement dès cette vie.

(*a*) Navarre (Joſeph de) (1692—1757), conſeiller à la Cour des Aides, un des fondateurs de l'Académie de Bordeaux.

ÉLOGE DE LA SINCÉRITÉ

Montefquieu deftinait, fans doute, cet Éloge *à l'Académie de Bordeaux. Un paffage biffé dans le manufcrit permet tout au moins de le fuppofer : l'auteur déclare que le fujet lui a été impofé « par le choix d'une illuftre Académie ».*

Était-ce un des fujets mis chaque année au concours ? Les regiftres de l'Académie n'en font pas mention, pas plus qu'ils ne relatent la lecture du mémoire de Montefquieu. Cependant, le 14 décembre 1717, un autre membre de l'Académie, le jeune avocat Bernard Roborel de Climens lut une étude fur le même fujet. Ceci peut nous faire préfumer, avec quelque vraifemblance, l'époque à laquelle Montefquieu rédigea fon Éloge.

Le manufcrit, vendu en 1939, a difparu pendant la guerre. Le texte que nous en donnons eft celui que publia le baron de Montefquieu en 1892 (a).

Ce manufcrit fe compofait d'un cahier, non coufu, de quatre feuilles doubles (225 × 180 millimètres). Les pages n'étaient pas numérotées, les trois dernières reftées en blanc. L'écriture était celle du fecrétaire qui copia le Difcours fur Cicéron.

LES Stoïciens faifoient confifter prefque toute la philofophie à fe connoître foi-même. « La vie, difoient-ils, n'étoit pas trop lon-

(a) *Mélanges inédits*, pp. 13—27.

gue pour une telle étude. » Ce précepte avoit paffé des écoles fur le frontifpice des temples ; mais il n'étoit pas bien difficile de voir que ceux qui confeilloient à leurs difciples de travailler à fe connoître ne fe connoiffoient pas.

Les moyens qu'ils donnoient pour y parvenir rendoient le précepte inutile : ils vouloient qu'on s'examinât fans ceffe, comme fi on pouvoit fe connoître en s'examinant.

Les hommes fe regardent de trop près pour fe voir tels qu'ils font. Comme ils n'aperçoivent leurs vertus & leurs vices qu'au travers de l'amour-propre, qui embellit tout, ils font toujours d'eux-mêmes des témoins infidèles & des juges corrompus.

Ainfi, ceux-là étoient bien plus fages qui, connoiffant combien les hommes font naturellement éloignés de la vérité, faifoient confifter toute la fageffe à la leur dire. Belle philofophie, qui ne fe bornoit point à des connoiffances fpéculatives, mais à l'exercice de la fincérité ! Plus belle encore, fi quelques efprits faux (*a*), qui la pouffèrent trop loin, n'avoient pas outré la raifon même, &, par un raffinement de liberté, n'avoient choqué toutes les bienféances.

Dans le deffein que j'ai entrepris, je ne puis m'empêcher de faire une efpèce de retour fur moi-même. Je fens une fatiffaction fecrète d'être obligé de faire l'éloge d'une vertu que je chéris, de trouver, dans mon propre cœur, de quoi fuppléer à l'infuffifance de mon efprit, d'être le peintre, après avoir travaillé toute ma vie à être le portrait [de me voir forcé par le choix d'une illuftre Académie de recevoir la loi d'un fujet que je me ferois choifi moi-même] (*b*) & de parler enfin d'une vertu, qui fait l'honnête homme dans la vie privée & le héros dans le commerce des grands.

Première partie

DE LA SINCÉRITÉ PAR RAPPORT A LA VIE PRIVÉE

Les hommes, vivans dans la fociété, n'ont point eu cet avantage fur les bêtes pour fe procurer les moyens de vivre plus déli-

(*a*) Les Cyniques. (*b*) *Biffé.*

cieufement. Dieu a voulu qu'ils vécuffent en commun pour fe fervir de guides les uns aux autres, pour qu'ils puffent voir par les yeux d'autrui ce que leur amour-propre leur cache, & qu'enfin, par un commerce facré de confiance, ils puffent fe dire & fe rendre la vérité.

Les hommes fe la doivent donc tous mutuellement. Ceux qui négligent de nous la dire nous raviffent un bien qui nous appartient. Ils rendent vaines les vues que Dieu a eues fur eux & fur nous. Ils lui réfiftent dans fes deffeins & le combattent dans fa providence. Ils font comme le mauvais principe des Mages, qui répandoit les ténèbres dans le monde, au lieu de la lumière, que le bon principe y avoit créé.

On s'imagine ordinairement que ce n'eft que dans la jeuneffe que les hommes ont befoin d'éducation ; vous diriez qu'ils fortent tous des mains de leurs maîtres, ou parfaits, ou incorrigibles.

Ainfi, comme fi l'on avoit d'eux trop bonne ou trop mauvaife opinion, on néglige également d'être fincère, & on croit qu'il y auroit de l'inhumanité de les tourmenter, ou fur des défauts qu'ils n'ont pas, ou fur des défauts qu'ils auront toujours.

Mais, par bonheur ou par malheur, les hommes ne font ni fi bons ni fi mauvais qu'on les fait, &, s'il y en a fort peu de vertueux, il n'y en a aucun qui ne puiffe le devenir.

Il n'y a perfonne qui, s'il étoit averti de fes défauts, pût foutenir une contradiction éternelle ; il deviendroit vertueux, quand ce ne feroit que par laffitude.

On feroit porté à faire le bien, non feulement par cette fatiffaction intérieure de la confcience qui foutient les fages, mais même par la crainte des mépris qui les exerce.

Le vice feroit réduit à cette trifte & déplorable condition où gémit la vertu, & il faudroit avoir autant de force & de courage pour être méchant, qu'il en faut, dans ce fiècle corrompu, pour être homme de bien.

Quand la fincérité ne nous guériroit que de l'orgueil, ce feroit une grande vertu qui nous guériroit du plus grand de tous les vices.

Il n'y a que trop de Narciffes dans le monde, de ces gens amoureux d'eux-mêmes. Ils font perdus s'ils trouvent dans leurs amis

de la complaiſance. Prévenus de leur mérite, remplis d'une idée qui leur eſt chère, ils paſſent leur vie à s'admirer. Que faudroit-il pour les guérir d'une folie qui ſemble incurable ? Il ne faudroit que les faire apercevoir du petit nombre de leurs rivaux ; que leur faire ſentir leurs foibles ; que mettre leurs vices dans le point de vue qu'il faut pour les faire voir; que ſe joindre à eux contre eux-mêmes, & leur parler dans la ſimplicité de la vérité.

Quoi ! Vivrons-nous toujours dans cet eſclavage de déguiſer tous nos ſentimens ? Faudra-t-il louer, faudra-t-il approuver ſans ceſſe ? Portera-t-on la tyrannie juſque ſur nos penſées ? Qui eſt-ce qui eſt en droit d'exiger de nous cette eſpèce d'idolâtrie ? Certes l'homme eſt bien foible de rendre de pareils hommages, & bien injuſte de les exiger.

Cependant, comme ſi tout le mérite conſiſtoit à ſervir, on fait parade d'une baſſe complaiſance. C'eſt la vertu du ſiècle ; c'eſt toute l'étude d'aujourd'hui. Ceux qui ont encore quelque nobleſſe dans le cœur font tout ce qu'ils peuvent pour la perdre. Ils prennent l'âme du vil courtiſan pour ne point paſſer pour des gens ſinguliers, qui ne ſont pas faits comme les autres hommes.

La vérité demeure enſevelie ſous les maximes d'une politeſſe fauſſe. On appelle ſavoir-vivre l'art de vivre avec baſſeſſe. On ne met point de différence entre connoître le monde & le tromper ; & la cérémonie, qui devroit être entièrement bornée à l'extérieur, ſe gliſſe juſque dans les mœurs.

On laiſſe l'ingénuité aux petits eſprits, comme une marque de leur imbécillité. La franchiſe eſt regardée comme un vice dans l'éducation. On ne demande point que le cœur ſoit bien placé ; il ſuffit qu'on l'ait fait comme les autres. C'eſt comme dans les portraits, où l'on n'exige autre choſe ſi ce n'eſt qu'ils ſoient reſſemblans.

On croit, par la douceur de la flatterie, avoir trouvé le moyen de rendre la vie délicieuſe. Un homme ſimple qui n'a que la vérité à dire eſt regardé comme le perturbateur du plaiſir public. On le fuit, parce qu'il ne plaît point ; on fuit la vérité qu'il annonce, parce qu'elle eſt amère ; on fuit la ſincérité dont il fait profeſſion, parce qu'elle ne porte que des fruits ſauvages ; on la redoute, parce

qu'elle humilie, parce qu'elle révolte l'orgueil, qui eſt la plus chère des paſſions, parce qu'elle eſt un peintre fidèle, qui nous fait voir auſſi difformes que nous le ſommes.

Il ne faut donc pas s'étonner ſi elle eſt ſi rare : elle eſt chaſſée, elle eſt proſcrite partout. Choſe merveilleuſe ! elle trouve à peine un aſile dans le ſein de l'amitié.

Toujours ſéduits par la même erreur, nous ne prenons des amis que pour avoir des gens particulièrement deſtinés à nous plaire : notre eſtime finit avec leur complaiſance ; le terme de l'amitié eſt le terme des agrémens. Et quels ſont ces agrémens ? qu'eſt-ce qui nous plaît davantage dans nos amis ? Ce ſont les louanges continuelles, que nous levons ſur eux comme des tributs.

[D'où vient qu'il n'y a plus de véritable amitié (*a*) parmi les hommes ? que ce nom n'eſt plus qu'un piège, qu'ils emploient avec baſſeſſe pour ſe ſéduire ? C'eſt, dit un poète, parce qu'il n'y a plus de ſincérité :] (*b*)

Nomen amicitia eſt, nomen inane fides (*c*).

En effet, ôter la ſincérité de l'amitié, c'eſt en faire une vertu de théâtre ; c'eſt défigurer cette reine des cœurs ; c'eſt rendre chimérique l'union des âmes ; c'eſt mettre l'artifice dans ce qu'il y a de plus ſaint, & la gêne dans ce qu'il y a de plus libre. Une telle amitié, encore un coup, n'en a que le nom, & Diogène avoit raiſon de la comparer à ces inſcriptions que l'on met ſur les tombeaux, qui ne ſont que de vains ſignes de ce qui n'eſt point :

In aſſentatione, velut in ſepulchra quædam, ſolum amicitiæ nomen inſculptum eſt (*d*).

Les anciens, qui nous ont laiſſé des éloges ſi magnifiques de Caton, nous l'ont dépeint comme s'il avoit eu le cœur de la ſincérité même. Cette liberté, qu'il chériſſoit tant, ne paroiſſoit jamais mieux que dans ſes paroles. Il ſembloit qu'il ne pouvoit don-

(*a*) Paſſage inſpiré de Cicéron, *De Amicitia*, 90 *paſſim*.

(*b*) Ovide, *De arte amandi* (M.). Tout cet alinéa eſt biffé.

(*c*) Biffé. Ovide, *Artis amatoriæ liber I*, *v. 740*. — « L'amitié n'eſt qu'un nom, la ſincérité un vain mot. »

(*d*) Emprunté à la traduction latine par Conrad Geſſner du *Florilegium* de Stobée, *ſermo* XIV. Il faut lire : ... *veluti ſepulchro quopiam... inſcriptum eſt.* — « Avec adulation, comme ſur ces tombeaux où le nom ſeul de l'amitié eſt gravé. »

ner ſon amitié qu'avec ſa vertu. C'étoit plutôt un lien de probité que d'affection, & il reprenoit ſes amis, & parce qu'ils étoient ſes amis, & parce qu'ils étoient hommes.

C'eſt ſans doute un ami ſincère que la fable nous cache dans ſes ombres, lorſqu'elle nous repréſente une divinité favorable, la Sageſſe elle-même, qui prend ſoin de conduire Ulyſſe, le tourne à la vertu, le dérobe à mille dangers, & le fait jouir du ciel, même dans ſa colère.

Si nous connoiſſions bien le prix d'un véritable ami, nous paſſerions notre vie à le chercher. Ce ſeroit le plus grand des biens que nous demanderions au Ciel ; &, quand il auroit rempli nos vœux, nous nous croirions auſſi heureux que s'il nous avoit créés avec pluſieurs âmes pour veiller ſur notre foible & miſérable machine.

La plupart des gens, ſéduits par les apparences, ſe laiſſent prendre aux appâts trompeurs d'une baſſe & ſervile complaiſance ; ils la prennent pour un ſigne d'une véritable amitié, & confondent, comme diſoit Pythagore, le chant des Sirènes avec celui des Muſes. Ils croient, dis-je, qu'elle produit l'amitié, comme les gens ſimples penſent que la terre a fait les Dieux ; au lieu de dire que c'eſt la ſincérité qui la fait naître, comme les Dieux ont créé les ſignes & les puiſſances céleſtes.

Oui ! C'eſt d'une ſource auſſi pure que l'amitié doit ſortir, & c'eſt une belle origine que celle qu'elle tire d'une vertu qui donne la naiſſance à tant d'autres.

Les grandes vertus, qui naiſſent, ſi je l'oſe dire, dans la partie de l'âme la plus relevée & la plus divine, ſemblent être enchaînées les unes aux autres. Qu'un homme ait la force d'être ſincère, vous verrez un certain courage répandu dans tout ſon caractère, une indépendance générale, un empire ſur lui-même égal à celui qu'on exerce ſur les autres, une âme exempte des nuages de la crainte & de la terreur, un amour pour la vertu, une haine pour le vice, un mépris pour ceux qui s'y abandonnent. D'une tige ſi noble & ſi belle, il ne peut naître que des rameaux d'or : *Aureus arbore ramus* (*a*).

(*a*) Virgile, *Énéide*, liv. VI (M.), v. 187.

Et, ſi, dans la vie privée — où les vertus languiſſantes ſe ſentent de la médiocrité des conditions ; où elles ſont ordinairement ſans force, parce qu'elles ſont preſque toujours ſans action ; où faute d'être pratiquées, elles s'éteignent comme un feu qui manque de nourriture — ſi, dis-je, dans la vie privée, la ſincérité produit de pareils effets, que fera-ce dans la cour des grands ?

Seconde partie

DE LA SINCÉRITÉ PAR RAPPORT AU COMMERCE DES GRANDS

Ceux qui ont le cœur corrompu mépriſent les hommes ſincères, parce qu'ils parviennent rarement aux honneurs & aux dignités ; comme s'il y avoit un plus bel emploi que celui de dire la vérité ; comme ſi ce qui fait faire un bon uſage des dignités n'étoit pas au-deſſus des dignités mêmes.

En effet, la ſincérité n'a jamais tant d'éclat que lorſqu'on la porte à la cour des princes, le centre des honneurs & de la gloire. On peut dire que c'eſt la couronne d'Ariane, qui eſt placée dans le ciel :

..........Sumptam de fronte coronam
Immiſit caelo... (*a*)

C'eſt là que cette vertu brille des noms de magnanimité, de fermeté & de courage ; &, comme les plantes ont plus de force lorſqu'elles croiſſent dans les terres fertiles, auſſi la ſincérité eſt plus admirable auprès des grands, où la majeſté même du Prince, qui ternit tout ce qui l'environne, lui donne un nouvel éclat.

Un homme ſincère à la cour d'un prince eſt un homme libre parmi des eſclaves. Quoiqu'il reſpecte le Souverain, la vérité, dans ſa bouche, eſt toujours ſouveraine, &, tandis qu'une foule de courtiſans eſt le jouet des vents qui règnent & des tempêtes qui grondent autour du trône, il eſt ferme & inébranlable, parce qu'il s'ap-

(*a*) Ovide, *Métamorphoſes* (M.), VIII, v. 178. — « Il détacha la couronne dont elle parait ſon front & l'envoya au ciel. »

puie ſur la vérité, qui eſt immortelle par ſa nature & incorruptible par son eſſence.

Il eſt, pour ainſi dire, garant envers les peuples des actions du Prince. Il cherche à détruire, par ſes ſages conſeils, le vice de leur cour, comme ces peuples qui, par la force de leur voix, vouloient épouvanter le dragon qui éclipſoit, diſoient-ils, le ſoleil; &, comme on adoroit autrefois la main de Praxitèle dans ſes ſtatues, on chérit un homme ſincère dans la félicité des peuples, qu'il procure, & dans les actions vertueuſes des princes, qu'il anime.

Lorſque Dieu, dans ſa colère, veut châtier les peuples, il permet que des flatteurs ſe ſaiſiſſent de la confiance des princes, qui plongent bientôt leur État dans un abîme de malheurs. Mais, lorſqu'il veut verſer ſes bénédictions ſur eux, il permet que des gens ſincères aient le cœur de leurs rois & leur montrent la vérité, dont ils ont beſoin, comme ceux qui ſont dans la tempête ont beſoin d'une étoile favorable qui les éclaire.

Auſſi voyons-nous, dans Daniel, que Dieu, irrité contre ſon peuple, met au nombre des malheurs dont il veut l'affliger, que la vérité ne ſera plus écoutée, qu'elle ſera proſternée à terre, dans un état de mépris & d'humiliation : *& proſternetur veritas in terra* (*a*).

Pendant que les hommes de Dieu annonçoient à ſon peuple les arrêts du Ciel, mille faux prophètes s'élevoient contre eux. Le peuple incertain de la route qu'il devoit ſuivre, ſuſpendu entre Dieu & Baal, ne ſavoit de quel côté ſe déterminer. C'eſt en vain qu'il cherchoit des ſignes éclatans, qui fixaſſent ſon incertitude. Ne ſavoit-il pas que les magiciens de Pharaon, remplis de la force de leur art, avoient eſſayé la puiſſance de Moïſe & l'avoient pour ainſi dire laſſée ? A quel caractère pouvoit-on donc reconnoître les miniſtres du vrai Dieu ? Le voici : c'eſt à la ſincérité avec laquelle ils parloient aux princes ; c'eſt à la liberté avec laquelle ils leur annonçoient les vérités les plus fâcheuſes, & cherchoient à ramener des eſprits ſéduits par des prêtres flatteurs & artificieux.

Les hiſtoriens de la Chine attribuent la longue durée, &, ſi je l'oſe dire, l'immortalité de cet empire, aux droits qu'ont tous ceux

(*a*) Daniel, chap. VIII, v. 12 (M.).

qui approchent du Prince, & furtout un principal officier nommé *Kotaou*, de l'avertir de ce qu'il peut y avoir d'irrégulier dans fa conduite. L'empereur Tkiou, qu'on peut juftement nommer le Néron de la Chine, fit attacher en un jour, à une colonne d'airain enflammée, vingt-deux mandarins, qui s'étoient fuccédés les uns les autres à ce dangereux emploi de *Kotaou*. Le tyran, fatigué de fe voir toujours reprocher de nouveaux crimes, céda à des gens qui renaiffoient fans ceffe. Il fut étonné de la fermeté de ces âmes généreufes & de l'impuiffance des fupplices, & la cruauté eut enfin des bornes, parce que la vertu n'en eut point.

Dans une épreuve fi forte & fi périlleufe, on ne balança pas un moment entre fe taire & mourir ; les loix trouvèrent toujours des bouches qui parlèrent pour elles ; la vertu ne fut point ébranlée, la vérité, trahie, la conftance, laffée ; le Ciel fit plus de prodiges que la Terre ne fit de crimes, & le tyran fut enfin livré aux remords.

Voulez-vous voir, d'un autre côté, un déteftable effet d'une lâche & baffe complaifance ? comme elle empoifonne le cœur des princes ? & ne leur laiffe plus diftinguer les vertus d'avec les vices ? Vous le trouverez dans Lampridius, qui dit que Commode, ayant défigné conful l'adultère de fa mère, reçut le titre de pieux, & qu'après avoir fait mourir Perennis, il fut furnommé heureux : *Cum adulterum matris confulem defignaffet, Commodus vocatus eft pius; cum occidiffet Perennem* (*a*), *vocatus eft felix* (*b*).

Quoi ! Ne fe trouvera-t-il perfonne qui renverfe ces titres faftueux, qui apprenne à cet empereur qu'il eft un monftre, & rende à la vertu des titres ufurpés par le vice ?

Non ! A la honte des hommes de ce fiècle, perfonne ne parla pour la vérité. On laiffa jouir cet empereur de ce bonheur & de cette piété criminelle. Que pouvoit-on faire davantage pour favorifer le crime que de lui épargner la honte & les remords mêmes ?

« Les richeffes & les dignités, difoit Platon (*c*), n'engendrent rien de plus corrompu que la flatterie. » On peut la comparer à ces

(*a*) Perennis, favori de Commode.

(*b*) Lampridius, *Vie de Commode*, ch. VIII. Il faut lire : *appellatus* au lieu de *vocatus*.

(*c*) *In Epiftola ad Dionyfium* (M.). Seconde lettre de Platon à Denys de Syracufe (*Florilegium* de Stobée, *fermo* XIV & *fermo* XII).

rochers cachés entre deux eaux, qui font faire tant de naufrages. « Un flatteur, ſelon Homère, eſt auſſi redoutable que les portes de l'Enfer. » (*a*) — « C'eſt la flatterie, eſt-il dit dans Euripide (*b*), qui détruit les villes les mieux peuplées & fait tant de déſerts. »

Heureux le prince qui vit parmi des gens ſincères qui s'intéreſſent à ſa réputation & à ſa vertu. Mais que celui qui vit parmi des flatteurs eſt malheureux de paſſer ainſi ſa vie au milieu de ſes ennemis !

Oui ! Au milieu de ſes ennemis ! Et nous devons regarder comme tels tous ceux qui ne nous parlent point à cœur ouvert ; qui, comme ce Janus de la fable, ſe montrent toujours à nous avec deux viſages ; qui nous font vivre dans une nuit éternelle, & nous couvrent d'un nuage épais pour nous empêcher de voir la vérité qui ſe préſente.

Déteſtons la flatterie ! Que la Sincérité règne à ſa place ! Faiſons la deſcendre du Ciel, ſi elle a quitté la Terre ! Elle ſera notre vertu tutélaire. Elle ramènera l'âge d'or & le ſiècle de l'innocence, tandis que le menſonge & l'artifice rentreront dans la boîte funeſte de Pandore.

La Terre, plus riante, ſera un ſéjour de félicité. On y verra le même changement que celui que les poètes nous décrivent (*c*), lorſque Apollon, chaſſé de l'Olympe, vint parmi les mortels, devenu mortel lui-même, faire fleurir la foi, la juſtice & la ſincérité, & rendit bientôt les Dieux jaloux du bonheur des hommes, & les hommes, dans leur bonheur, rivaux même des Dieux.

(*a*) *Iliade*, chant IX, v. 313.
(*b*) *In Hippolyto* (M.), v. 486 & 487.
(*c*) Peut être inſpiré d'un épiſode du livre II des *Aventures de Télémaque*.

DISCOURS SUR LA CAUSE DE L'ÉCHO

prononcé à l'Académie de Bordeaux le 1er mai 1718

Ce Difcours *n'eft que le rapport fait par Montefquieu fur les differtations envoyées à l'Académie, pour participer au concours de l'année, dont le fujet était :* La caufe de l'écho & de fes divers phénomènes (*a*).

A la même féance, Montefquieu fit la réfomption de deux differtations lues par les médecins Jofeph Cardoze & Pierre-Éloi Doazan.

Le Difcours *a été publié, pour la première fois, par Edouard Laboulaye en 1879* (*b*). *La réfomption de l'Obfervation du docteur Cardoze a été imprimée, en 1821, par Laterrade (c) ; celle de Doazan eft reftée inédite.*

Le manufcrit de ces trois pièces eft confervé par la Bibliothèque municipale de Bordeaux (*d*). *Il compte 16 pages (224×172 millimètres) dont trois pages blanches. L'écriture eft celle du fecrétaire b.*

LE jour de la naiffance d'Augufte il naquit un laurier dans le palais, des branches duquel on couronnoit ceux qui avoient mérité l'honneur du triomphe.

Il eft né, Meffieurs, des lauriers avec cette Académie, & elle s'en fert pour faire des couronnes aux fçavans qui ont triomphé

(*a*) Ce fujet avait été choifi par l'Académie, pour le prix de 1718, dans la féance du 22 avril 1717 : (Ms. 1699, p. 324).

(*b*) *Œuvres complètes de Montefquieu*, tome VII, pp. 10—15.

(*c*) Laterrade, *Flore bordelaife*, 2e édit., 1821, p. 197.

(*d*) Ms. 828, III, 2.

des ſçavans. Il n'eſt point de climat ſi reculé d'où l'on ne brigue ſes ſuffrages ; dépoſitaire de la réputation, diſpenſatrice de la gloire, elle trouve du plaiſir à conſoler les philoſophes de leurs veilles, & les venger, pour ainſi dire, de l'injuſtice de leur ſiècle & de la jalouſie des petits eſprits.

Les dieux de la fable diſpenſoient différemment leurs faveurs aux mortels : ils accordoient aux âmes vulgaires une longue vie, des plaiſirs, des richeſſes ; les pluies & les roſées étoient les récompenſes des enfans de la terre : mais aux âmes plus grandes & plus belles ils réſervoient la gloire, comme le ſeul préſent digne d'elles.

C'eſt pour cette gloire que tant de beaux génies ont travaillé, & c'eſt pour vaincre, & vaincre par l'eſprit, cette partie de nous-mêmes la plus céleſte & la plus divine.

Qu'un triomphe ſi perſonnel a de quoi flatter ! On a vu des grands hommes, uniquement touchés des ſuccès qu'ils devoient à leurs vertus, regarder comme étrangères toutes les faveurs de la fortune. On en a vu, tout couverts des lauriers de Mars, jaloux de ceux d'Apollon, diſputer la gloire d'un poëte & d'un orateur :

Tantus amor laudum, tantæ eſt victoria curæ (*a*).

Lorſque ce grand cardinal (*b*), à qui une illuſtre académie doit ſon inſtitution, eut vu l'autorité royale affermie, les ennemis de la France conſternés, & les ſujets du roi rentrés dans l'obéiſſance, qui n'eût penſé que ce grand homme étoit content de lui-même ? Non : pendant qu'il étoit au plus haut point de ſa fortune, il y avoit dans Paris, au fond d'un cabinet obſcur, un rival ſecret de ſa gloire ; il trouva dans Corneille un nouveau rebelle qu'il ne put ſoumettre. C'étoit aſſez qu'il eût à ſoutenir la ſupériorité d'un autre génie ; & il n'en fallut pas davantage pour lui faire perdre le goût d'un grand miniſtère qui devoit faire l'admiration des ſiècles à venir.

Quelle doit donc être, Meſſieurs, la ſatiſfaction de celui qui, vainqueur de tous ſes rivaux, ſe trouve aujourd'hui couronné par vos mains ?

(*a*) Virg., *Georg.*, lib. III, v. 112.

(*b*) Richelieu, fondateur de l'Académie françaiſe.

Le ſujet propoſé étoit plus difficile à traiter qu'il ne paroît d'abord : c'eſt en vain qu'on prétendroit réuſſir dans l'explication de l'écho, c'eſt-à-dire du ſon réfléchi, ſi l'on n'a une parfaite connoiſſance du ſon direct ; c'eſt encore en vain que l'on iroit chercher du ſecours chez les anciens, auſſi malheureux ſans doute dans leurs hypothèſes que les poëtes dans leurs fictions, qui attribuèrent l'effet de l'écho aux malheurs d'une nymphe cauſeuſe (*a*), que Junon irritée changea en voix, pour avoir amuſé ſa jalouſie, & par la longueur de ſes contes (artifice de tous les temps) l'avoir empêchée de ſurprendre Jupiter dans les bras de ſes maîtreſſes.

Tous les philoſophes conviennent généralement que la cauſe de l'écho doit être attribuée à la réflexion des ſons, ou de cet air qui, frappé par le corps ſonore, va ébranler l'organe de l'ouïe. Mais s'ils conviennent en ce point, on peut dire qu'ils ne vont pas longtemps de compagnie, que les détails gâtent tout, & qu'ils ſ'accordent bien moins dans les choſes qu'ils entendent, que dans celles qu'ils n'entendent pas.

Et premièrement, ſi, cherchant la nature du ſon direct, on leur demande de quelle manière l'air eſt pouſſé par le corps ſonore, les uns diront que c'eſt par un mouvement d'ondulation, & ne manqueront pas d'alléguer l'analogie de ces ondes avec celles qui ſont produites dans l'eau par une pierre qu'on y jette; mais les autres, à qui cette comparaiſon paroît ſuſpecte, commenceront dès ce moment à faire ſecte à part ; & on les feroit plutôt renoncer au titre de philoſophe que de leur faire paſſer l'exiſtence de ces ondes dans un corps fluide, tel qu'eſt l'air, qui ne fait point, comme l'eau, une ſurface plane étendue ſur un fond ; ſans compter que, dans ce ſyſtème, on devroit, diſent-ils, entendre pluſieurs fois le même coup de cloche, puiſque la même impreſſion forme pluſieurs cercles & pluſieurs ondulations.

Ils aiment donc mieux admettre des rayons directs qui vont, ſans ſe détourner, de la bouche de celui qui parle, à l'oreille de celui qui entend ; il ſuffit que l'air ſoit preſſé par le reſſort du corps ſonore, pour que cette action ſe communique.

(*a*) Ovide, *Métamorphoſes*, III, 358.

Que ſi, conſidérant le ſon par rapport à la viteſſe, on demande à tous ces philoſophes pourquoi il va toujours également vite, ſoit qu'il ſoit grand, ſoit qu'il ſoit foible ; & pourquoi un canon qui eſt à cent ſoixante & onze toiſes de nous, demeurant une ſeconde à ſe faire entendre, tout autre bruit, quelque foible qu'il ſoit, ne va pas moins vite. On trouvera le moyen de ſe faire reſpecter, & on les obligera, ou à avouer qu'ils en ignorent la raiſon, ou du moins on les réduira à entrer dans de grands raiſonnemens, ce qui eſt préciſément la même choſe.

Que ſi l'on entre plus avant en matière, & qu'on vienne à les interroger ſur la cauſe de l'écho, la cohue (*a*) répondra tout d'abord que la réflexion ſuffit ; & on verra d'un autre côté un ſeul homme qui répond qu'elle ne ſuffit pas. Peut-être goûtera-t-on ſes raiſons, ſurtout ſi on peut ſe défaire de ce préjugé : *un contre tous.*

Or, de ceux qui n'admettent que la réflexion ſeule, les uns diront que toutes ſortes de réflexions produiſent des échos, & en admettront autant que de ſons réfléchis. Les murailles d'une chambre, diſent-ils, feroient entendre un écho, ſi elles n'étoient trop proches de nous, & ne nous envoyoient le ſon réfléchi dans le même inſtant que notre oreille eſt frappée par le ſon direct. Selon eux, tout eſt rempli d'échos : *Jovis omnia plena* (*b*). Vous diriez que comme Héraclite (*c*), ils admettent un concert & une harmonie dans l'univers, qu'une longue habitude nous dérobe ; d'autant mieux que, la réflexion étant ſouvent dirigée vers des lieux différens de celui où ſe produit le ſon, parce qu'elle ſe fait toujours par un angle égal à celui d'incidence, il arrive ſouvent que l'écho ne rend point les ſons à celui qui les envoie : cette nymphe ne répond pas toujours à ceux qui lui parlent ; il y a des occaſions où ſa voix eſt méconnue de ceux même qui l'entendent ; ce qui pourroit peut-être ſervir à faire ceſſer bien du merveilleux, & à rendre raiſon de ces voix entendues en l'air, que Rome, cette ville des ſept montagnes, mettoit ſi ſouvent au nombre des prodiges. *Viſi etiam*

(*a*) Le comité académique de 1785 a remplacé ce mot jugé trivial par : le vulgaire.

(*b*) Virg., *Egl.*, III, 60. — « Jupiter eſt partout. »

(*c*) Philoſophe grec (576—480).

audire vocem ingentem ex ſummi cacuminis luco (*a*). *Spreta vox de cœlo emiſſa* (*b*). *Templo ſoſpitæ Junonis ingentem ſtrepitum exortum* (*c*). *Silentio proximæ noctis ex ſylva Arſia ingentem editam vocem* (*d*).

Voceſque feruntur
Auditi, ſanctis & verba minantia lucis (*e*).

Mais les autres, qui ne croient pas la nature ſi libérale, veulent des lieux & des ſituations particulières ; ce qui fait qu'ils varient infiniment & dans la diſpoſition de ces lieux, & dans la manière dont ſe font les réflexions à cet égard.

Avec tout ceci on n'eſt pas fort avancé dans la connoiſſance de la cauſe de l'écho. Mais enfin un philoſophe eſt venu, qui, ayant étudié la nature dans ſa ſimplicité, a été plus loin que les autres : les découvertes admirables de nos jours ſur la dioptrique & la catoptrique ont été comme le fil d'Ariadne, qui l'ont conduit dans l'explication de ce phénomène des ſons. Choſe admirable ! il y a une image des ſons, comme il y a une image des objets aperçus : cette image eſt formée par la réunion des rayons ſonores, comme dans l'optique l'image eſt formée par la réunion des rayons viſuels. On jugera ſans doute, par la lecture qui va ſe faire, que l'Académie n'a pu ſe refuſer à l'auteur de cette découverte (*f*), & qu'il mérite de jouir de ſes ſuffrages, & de la libéralité du protecteur.

Cependant je ne puis paſſer ici une difficulté commune à tous les ſyſtèmes, & qui, dans la ſatiſfaction où nous étions d'avoir contribué à donner quelque jour à un endroit des plus obſcurs de la phyſique, n'a pas laiſſé que de nous humilier. On comprend aiſément que l'air qui a déjà produit un ſon, rencontrant un rocher

(*a*) Tit. Liv., *Hiſt.*, lib. I, caput XXXI. — « Ils crurent même entendre une grande voix s'élever dans le bois qui couronne le ſommet. »

(*b*) *Ibidem*, lib. V, cap. XXXII. — « Une voix lointaine venant du ciel. »

(*c*) *Ibidem*, lib. XXXI, cap. XII. Monteſquieu a omis le mot *nocte*. — « Un grand bruit ſortant du temple de Junon Libératrice, pendant la nuit. »

(*d*) *Ibidem*, lib. II, cap. VII. « Dans le ſilence de la nuit qui vient, une énorme voix provenant de la forêt Arſia. »

(*e*) Ovide, *Métam.*, lib. XV, v. 792. Le texte exact porte : *Cantuſque feruntur... minacia lucis*. — « Des chants & des paroles menaçantes furent entendus, dit-on, dans le bois ſacré. »

(*f*) L'abbé Jean de Hautefeuille (1647 à 1724) dont l'Académie de Bordeaux couronna la *Diſſertation ſur les cauſes de l'écho*. (Publiée à Bordeaux, R. Brun, 1718, in-12.)

un peu éloigné, eſt réfléchi vers celui qui parle, & reproduit un nouveau ſon, ou un écho ; mais d'où vient que l'écho répète préciſément la même parole, & du même ton qu'elle a été prononcée ? comment n'eſt-il pas tantôt plus aigu, tantôt plus grave ? comment la ſurface raboteuſe des rochers, ou autres corps réfléchiſſans, ne change-t-elle rien au mouvement que l'air a déjà reçu pour produire le ſon direct ? Je ſens la difficulté, & plus encore mon impuiſſance de la réſoudre.

Réſomption ſur l'obſervation de Monſieur Cardoze (a) touchant le fritillaria aquitanica

On a ſujet de s'étonner qu'il y ait ſi peu de phyſiciens, puiſque pour le devenir, il ſemble qu'il ne faille que des yeux.

Par exemple, on a rempli les devoirs d'un bon botaniſte, lorſqu'on a raſſemblé ce que la nature a répandu dans les campagnes & qu'on a ſçu diſtinguer ce que le vulgaire laiſſe confondre parmi les gazons.

Nous voyons, Monſieur, avec plaiſir votre *fritillaria aquitanica* (*b*) ; la rareté de cette plante dans le pays même dont elle porte le nom, nous a fait penſer qu'elle avait été très négligée, & qu'elle avait beſoin de vous pour acquérir quelque réputation. Vous la cherchiez depuis longtemps, elle vous manquoit, & il ſembloit que vous vous trouvaſſiez dans une eſpèce d'indigence : Il ne faut pas grand choſe pour faire la fortune d'un philoſophe ; les richeſſes qu'il cherche ſont peu enviées, grâce au mauvais goût des hommes qui n'en connaiſſent pas le prix.

Réſomption ſur une obſervation de Monſieur Doazan (c)

La plupart des inſectes paſſent l'hiver ſans nourriture & dans une eſpèce d'engourdiſſement, ce qui me ſemble aſſez difficile à

(*a*) Joſeph Cardoze (1682—1747), médecin bordelais, un des fondateurs de l'Académie de Bordeaux.

(*b*) La *fritillaria meleagris* (Laterrade, Flore bordelaiſe, 2ᵉ édit., 1821, p. 197).

(*c*) Pierre-Éloi Doazan, médecin, un des fondateurs de l'Académie de Bordeaux.

expliquer : Car, ou les liqueurs circulent dans les vaiſſeaux pendant ce temps là, ou non ; ſi elles circulent, il faut qu'elles ſe réparent, étant impoſſible qu'elles ſoient ſi longtemps en mouvement ſans ſe diſſiper ; mais ſi elles ne circulent pas, la corruption eſt inévitable.

Ce qu'il y a de ſingulier dans votre obſervation, Monſieur, c'eſt que cet inſecte a toujours paru animé, & a pouſſé une vie languiſſante beaucoup plus loin que vous n'aviez ſujet d'attendre, quoique vous n'ignoraſſiez pas ce grand nombre d'obſervations ramaſſées par Paul Lentulus dans ſon livre *De prodigioſis inediis*, & que cet ouvrage de Paul Licetus qui n'auroit pas été moins bon quand il ne l'auroit pas intitulé *De feriis altricis animæ*, des fêtes ou jeûnes de l'âme nutritive, ne vous fut pas inconnu.

Continuez, Monſieur, vos obſervations, il y a des gens pour leſquels une expérience n'eſt qu'une expérience, pour d'autres c'eſt le germe qui en produit une infinité. L'Académie regarde celle-ci comme une promeſſe d'une moiſſon future, &, pour ainſi dire, comme le terme d'où vous partez pour aller plus loin ; elle doit vous remercier en même temps, & de ce qu'elle reçoit de vous, & de ce qu'elle en eſpère.

DISCOURS
SUR L'USAGE DES GLANDES RÉNALES

prononcé à l'Académie de Bordeaux, le 25 août 1718

Ce Diſcours *eſt le rapport que fit Monteſquieu à l'Académie ſur les mémoires ſoumis au concours pour le prix d'anatomie qu'il avait lui-même fondé l'année précédente. Le ſujet propoſé pour 1718 était :* L'uſage des glandes rénales ou capſules atrabilaires.

A la ſuite, ſelon la coutume, Monteſquieu fit la réſomption de quatre diſſertations lues à la même ſéance par le conſeiller J.-B. de Caupos, le médecin Jacques Doazan, Iſaac de Sarrau de Boynet & l'abbé Jules Bellet.

Le texte manuſcrit eſt conſervé par la Bibliothèque municipale de Bordeaux (a). Il comprend 15 pages (327 × 210 millimètres), les deux dernières pages ſont blanches. L'écriture eſt celle du ſecrétaire b.

Le Diſcours *a été publié par Laboulaye en 1879 (b), avec quelques corrections ſuſpectes dont une note de Lamontaigne nous donne l'origine :* « réſervé pour la collection à imprimer, ſauf à retrancher quelques idées ou expreſſions triviales. » *Cette déciſion avait été priſe par la Commiſſion académique de publication de 1781 & confirmée par le Comité le 31 mai 1785. Nous avons rétabli le texte original de Monteſquieu en ſignalant, en note, ces corrections étrangères. Les* Réſomptions *étaient reſtées juſqu'à préſent inédites.*

(*a*) Ms. 828, VI, 7.

(*b*) *Œuvres complètes*, t. VII, pp. 16 à 23.

On a dit ingénieusement que les recherches anatomiques sont une hymne merveilleuse à la louange du Créateur. C'est en vain que le libertin voudroit révoquer en doute une Divinité qu'il craint, il est lui-même la plus forte preuve de son existence ; il ne peut faire la moindre attention sur sa machine (*a*) qui ne soit un argument invincible (*b*) qui l'afflige. *Hæret lateri lethalis arundo* (*c*).

La plupart des choses ne paroissent extraordinaires que parce qu'elles ne sont point connues ; le merveilleux tombe presque toujours à mesure qu'on s'en approche; on a pitié de soi-même; on a honte d'avoir admiré. Il n'en est pas de même de la machine (*d*) du corps humain : le philosophe s'étonne, & trouve l'immense grandeur de Dieu dans l'action d'un muscle, comme dans le débrouillement du chaos.

Quand on étudie le corps humain, & qu'on se rend familières les loix immuables qui s'observent dans ce petit empire ; quand on considère ce nombre innombrable (*e*) de parties qui travaillent toutes pour le bien commun, ces esprits animaux si impérieux & si obéissans, ces mouvemens si soumis & quelquefois si libres, cette volonté qui commande en reine & qui obéit en esclave ; ces périodes si réglées, cette machine si simple dans son action & si composée dans ses ressorts, cette réparation continuelle de force & de vie, ce merveilleux de la reproduction & de la génération, toujours de nouveaux secours à de nouveaux besoins : quelles grandes idées de sagesse & d'économie !

Dans ce nombre prodigieux de parties, de veines, d'artères, de vaisseaux lymphatiques, de cartilages, de tendons, de muscles, de glandes, on ne sçauroit croire qu'il y ait rien d'inutile : tout concourt pour le bien du sujet animé, &, s'il y a quelque partie dont nous ignorions l'usage, nous devons avec une noble inquiétude chercher à le découvrir.

C'est ce qui avoit porté l'Académie à choisir pour sujet l'usage des glandes rénales ou capsules atrabilaires, & d'encourager les

(*a*) Laboulaye dit : son individu.

(*b*) Mot omis dans l'édition Laboulaye.

(*c*) Virg., *Énéide*, IV, v. 74. — « La flèche meurtrière est attachée au flanc. »

(*d*) Mot omis dans l'édition Laboulaye.

(*e*) Laboulaye dit : infini.

ſçavans à travailler ſur une matière qui, malgré les recherches de tant d'auteurs, étoit encore toute neuve, & ſembloit avoir été juſques ici plutôt l'objet de leur déſeſpoir que de leurs connaiſſances.

Je ne ferai point ici une deſcription exacte de ces glandes, à moins de dire ce que tant d'auteurs ont déjà dit : tout le monde ſait qu'elles ſont placées un peu au-deſſus des reins, entre les émulgentes & les troncs de la veine cave & de la grande artère.

Si l'on veut voir des gens bien peu d'accord, on n'a qu'à lire les auteurs qui ont traité de leur uſage ; elles ont produit une diverſité d'opinions qui eſt un argument preſque certain de leur fauſſeté. Dans cette confuſion chacun avoit ſa langue, & l'ouvrage reſta imparfait.

Les premiers qui en ont parlé les ont faites d'une condition bien ſubalterne &, ſans leur vouloir permettre aucun rôle dans le corps humain (*a*), ils ont cru qu'elles ne ſervoient qu'à appuyer différentes parties circonvoiſines : les uns ont penſé qu'elles avoient été miſes là pour ſoutenir le ventricule, qui auroit trop porté ſur les émulgentes ; d'autres, pour affermir le plexus nerveux qui les touche : préjugés échappés des anciens, qui ignoroient l'uſage des glandes.

Car, ſi elles ne ſervoient qu'à cet uſage, à quoi bon cette ſtructure admirable dont elles ſont formées ? ne ſuffiroit-il pas qu'elles fuſſent comme une eſpèce de maſſe informe, *Rudis indigeſtaque moles* (*b*) ? Seroit-ce comme dans l'architecture, où l'art enrichit les pilaſtres mêmes & les colonnes ?

Gaſpart Bartholin eſt le premier qui, leur ôtant une fonction ſi baſſe, les a rendues plus dignes de l'attention des ſçavans. Il croit qu'une humeur, qu'il appelle *atrabile*, eſt conſervée dans leurs cavités : penſée affligeante, qui met dans nous-mêmes un principe de mélancolie, & ſemble faire des chagrins & de la triſteſſe une maladie habituelle de l'homme. Il croit qu'il y a une communication de ces capſules aux reins, auxquels cette humeur atrabilaire ſert pour le délaiement des urines. Mais, comme il ne montra pas cette communication, on ne l'en crut point ſur ſa pa-

(*a*) Laboulaye dit : l'économie animale.

(*b*) Ovide, *Métam.*, I, v. 7. — « Maſſe groſſière & déſordonnée. »

role : on jugea qu'il ne ſuffiſoit pas d'en démontrer l'utilité, il falloit en prouver l'exiſtence ; & que ce n'étoit pas aſſez de l'annoncer, il falloit encore la faire voir. Il eut un fils illuſtre qui, travaillant pour la gloire de ſa famille, voulut ſoutenir un ſyſtème que ſon père avoit plutôt jeté qu'établi ; & le regardant comme ſon héritage, il s'attacha à le réparer. Il crut que le ſang, ſortant des capſules, étoit conduit par la veine émulgente dans les reins. Mais comme il ſort des reins par la même veine, il y a là deux mouvemens contraires qui s'entr'empêchent. Bartholin, preſſé par la difficulté, ſoutenoit que le mouvement du ſang venant des reins pouvoit être facilement ſurmonté par cette humeur noire & groſſière qui coule des capſules. Ces hypothèſes, & bien d'autres ſemblables, ne peuvent être tirées que des triſtes débris de l'antiquité, & la ſaine phyſique ne les avoue plus.

Un certain Petruccio ſembloit avoir aplani toute la difficulté : il dit avoir trouvé des valvules dans la veine des capſules, qui bouchent le paſſage de la glande dans la veine cave, & s'ouvrent (*a*) du côté de la glande ; de manière que la veine doit faire la fonction de l'artère, & l'artère, faiſant celle de la veine, porte le ſang par l'artère émulgente dans les reins. Il ne manquoit à cette belle découverte qu'un peu de vérité : l'Italien vit tout ſeul ces valvules ſingulières ; mille corps auſſitôt diſſéqués furent autant de témoins de ſon impoſture : auſſi ne jouit-il pas longtemps des applaudiſſemens, & il ne lui reſta pas une ſeule plume. Après cette chute, la cauſe des Bartholin (*b*) parut plus déſeſpérée que jamais : ainſi, les laiſſant à l'écart, je vais chercher quelques autres hypothèſes.

Les uns (*c*) prétendirent que ces capſules ne pouvoient avoir d'autre uſage que de recevoir les humidités qui ſuintent des grands vaiſſeaux qui ſont autour d'elles ; d'autres, que l'humeur qu'on y trouve étoit la même que le ſuc lacté qui ſe diſtribue par les glandes du méſentère ; d'autres (*d*), qu'il ſe formoit dans ces

(*a*) Laboulaye a lu : ſouvent.

(*b*) Gaſpard Bartholin (1585—1630), anatomiſte, & ſon fils Thomas (1616 à 1680).

(*c*) Spigelius (M.). Adrien van den Spieghel (1578—1625), médecin belge.

(*d*) Kerkvingius (M.).

capſules un ſuc bilieux qui, étant porté dans le cœur, & ſe mêlant avec l'acide qui s'y trouve, excite la fermentation, principe du mouvement du cœur.

Voilà ce qu'on avoit penſé ſur les glandes rénales, lorſque l'Académie publia ſon programme : le mot fut donné partout, la curioſité fut irritée. Les ſçavans, ſortis d'une eſpèce de léthargie, voulurent tenter encore ; &, prenant tantôt des routes nouvelles, tantôt ſuivant les anciennes, ils cherchèrent la vérité peut-être avec plus d'ardeur que d'eſpérance.

Pluſieurs d'entre eux n'ont eu d'autre mérite que celui d'avoir ſenti une noble émulation ; d'autres, plus féconds, n'ont pas été plus heureux : mais ces efforts impuiſſans ſont plutôt une preuve de l'obſcurité de la matière que de la ſtérilité de ceux qui l'ont traitée.

Je ne parlerai point de ceux dont les diſſertations arrivées trop tard n'ont pu entrer en concours : l'Académie, qui leur avoit impoſé des loix, qui ſe les étoit impoſées à elle-même, n'a pas cru devoir les violer. Quand ces ouvrages ſeroient meilleurs, ce ne ſeroit pas la première fois que la forme, toujours inflexible & ſévère, auroit prévalu ſur le mérite du fond.

Nous avons trouvé un auteur qui admet deux eſpèces de bile : l'une groſſière, qui ſe ſépare dans le foie ; l'autre plus ſubtile, qui ſe ſépare dans les reins, avec l'aide du ferment qui coule des capſules par des conduits que nous ignorons, & que nous ſommes même menacés d'ignorer toujours. Mais comme l'Académie veut être éclaircie & non pas découragée, elle ne s'arrête point à ce ſyſtème.

Un autre a cru que ces glandes ſervoient à filtrer cette lymphe épaiſſie ou cette graiſſe qui eſt autour des reins, pour être enſuite verſée dans le ſang.

Un autre nous décrit deux petits canaux qui portent les liqueurs de la cavité de la capſule dans la veine qui lui eſt propre : cette humeur, que bien des expériences font juger alcaline, sert, ſelon lui, à donner de la fluidité au ſang qui revient des reins, après s'être ſéparé de la ſéroſité qui compoſe l'urine. Cet auteur n'a que de trop bons garans de ce qu'il avance : Sylvius, Manget

(*a*) & d'autres, avoient eu cette opinion avant lui. L'Académie, qui ne sauroit souffrir les doubles emplois, qui veut toujours du nouveau, qui eſt comme un avare, qui par l'avidité qu'il a d'acquérir toujours de nouvelles richeſſes, ſemble compter pour rien celles qui ſont déjà acquiſes, n'a point couronné ce ſyſtème.

Un autre, qui a aſſez heureuſement donné la différence qu'il y a entre les glandes conglobées & les conglomérées, a mis celles-ci au rang des conglobées : il croit qu'elles ne ſont qu'une continuité de vaiſſeaux, dans leſquels, comme dans des filières, le ſang ſe ſubtiliſe ; c'eſt un peloton formé par les rameaux de deux vaiſſeaux lymphatiques, l'un déférent, & l'autre référent : il juge que c'eſt le déférent qui porte la liqueur, & non pas l'artère, parce qu'il l'a vu beaucoup plus gros ; cette liqueur eſt repriſe par le référent, qui la porte au canal thoracique, & la rend à la circulation générale. Dans ces glandes, & dans toutes les conglobées, il n'y a point de canal excrétoire, car il ne s'agit pas ici de ſéparer des liqueurs, mais ſeulement de les ſubtiliſer.

Ce ſyſtème, par une apparence de vrai qui ſéduit d'abord, a attiré l'attention de la Compagnie ; mais il n'a pu la ſoutenir. Quelques membres ont propoſé des objections ſi fortes, qu'ils ont détruit l'ouvrage, & n'y ont pas laiſſé pierre ſur pierre : j'en rapporterai ici quelques-unes ; &, quant aux autres, je laiſſerai à ceux qui me ſont l'honneur de m'entendre le plaiſir de les trouver eux-mêmes.

Il y a dans les capſules une cavité ; mais, bien loin de ſervir à ſubtiliſer la liqueur, elle eſt au contraire très-propre à l'épaiſſir & à en retarder le mouvement. Il y a dans ces cavités un ſang noirâtre et épais ; ce n'eſt donc point de la lymphe ni une liqueur ſubtiliſée. Il y a d'ailleurs de très-grands embarras (*b*) à faire paſſer la liqueur du déférent dans la cavité, & de la cavité dans le référent. De dire que cette cavité eſt une eſpèce de cœur qui ſert à faire fermenter la liqueur, & la fouetter dans le vaiſſeau référent, cela eſt avancé ſans preuve, & on n'a jamais remarqué de battement dans ces parties plus que dans les reins.

(*a*) Jean-Jacques Manget (1652 à 1742), ſavant médecin ſuiſſe.

(*b*) *Première rédaction :* inconvéniens.

On voit par tout ceci que l'Académie n'aura pas la satiſfaction de donner ſon prix cette année, & que ce jour n'eſt point pour elle auſſi ſolennel qu'elle l'avoit eſpéré. Voilà ce qui s'appelle un refait (*a*). Par les expériences & les diſſections qu'elle a fait faire ſous ſes yeux, elle a connu la difficulté dans toute ſon étendue, & elle a appris à ne point s'étonner de voir que ſon objet n'ait pas été rempli. Le haſard fera peut-être, quelque jour, ce que tous ſes ſoins n'ont pu faire. Ceux qui ſont profeſſion de chercher la vérité ne ſont pas moins ſujets que les autres aux caprices de la fortune : peut-être ce qui a coûté aujourd'hui tant de ſueurs inutiles ne tiendra pas contre les premières réflexions d'un auteur plus heureux. Archimède trouva, dans les délices d'un bain, le fameux problème que ſes longues méditations avoient mille fois manqué. La vérité ſemble quelquefois courir au-devant de celui qui la cherche; ſouvent il n'y a point d'intervalle entre le déſir, l'eſpoir & la jouiſſance. Les poëtes nous diſent que Pallas ſortit ſans douleur de la tête de Jupiter, pour nous faire ſentir ſans doute que les productions de l'eſprit ne ſont pas toutes laborieuſes.

Réſomption de la diſſertation de M. de Caupos (*b*), *ſur les taches des enfans appelées envies*

L'imagination agit ſans ceſſe ſur nous : tantôt elle nous joue, tantôt elle nous tyranniſe. Mais l'on peut dire avec raiſon que l'empire de la crédulité n'eſt pas moins univerſel que le ſien.

Ce qu'on nous dit de ces envies ou de ces taches que l'imagination des mères produit, toujours ſemblables aux objets dont elles ſont frappées, eſt-il croyable ? Ne guérira-t-on jamais de cette erreur populaire ? Faut-il mettre les femmes dans cette néceſſité de ne rien déſirer ou de ſatiſfaire tous leurs déſirs ?

En effet, le peuple n'eſt-il pas étrange ? Il ſe fait des préjugés & il prétend que le philoſophe les lui explique; qu'il entre en part

(*a*) Phraſe omiſe par Laboulaye.

(*b*) Jean-Baptiſte de Caupos, ſieur de Biſcaroſſe (1684—1756), conſeiller au Parlement, un des fondateurs de l'Académie de Bordeaux.

du ridicule avec lui, en s'exerçant à chercher la caufe d'un effet qui n'eft point & qui ne fauroit être.

Veut-on que vous ayez recours aux idées féminales pour expliquer tant d'étranges fympathies, &, qu'avec le docte Etmuller (*a*), vous alliez vous jeter dans l'inconcevable myftère de l'efprit influant & de l'efprit implanté ? Non, Monfieur, vous avez pris un meilleur parti, en soulageant la philofophie des erreurs populaires ; c'eft autant d'affaires de moins que vous aurez fur les bras.

Laiffez donc à l'imagination fes droits légitimes, mais retranchez-lui ceux qu'on ufurpe pour elle ; &, tandis que le peuple s'amufera à raconter des hiftoires, qu'il croit uniquement pour avoir le plaifir de s'étonner, marquez-nous précifément jufqu'à quel point nous devons douter, & quelles font les bornes de la foi humaine.

Réfomption de l'obfervation de Monfieur Doazan (b), fur un enfant né fans cerveau

Un membre de cette Compagnie a mis en queftion fi l'on pouvoit vivre fans refpirer ; felon vous, Monfieur on peut bien fe paffer de cerveau.

Si ce qu'on nous dit de quelques gens, dont le cœur dur & calleux ne pouvoit plus faire fes battemens, étoit vrai, où en ferions nous ?

De pareilles obfervations dérangent plus de fyftèmes que les philofophes n'en fçauroient faire en un fiècle. Le père Malebranche a féché trente ans pour nous faire comprendre l'harmonie des idées & des traces qui produifent l'imagination & la mémoire ; mais ce beau fyftème tombe en ruine devant votre obfervation. Il faut recommencer à expliquer tout ce qui a du rapport à l'union de l'âme & du corps, & aux facultés relatives de ces deux fubftances. Il faut regarder le cerveau comme une vile glande uniquement occupée à féparer quelques férofités.

(*a*) Michel Ettmuller (1644—1683), médecin allemand.

(*b*) Jacques Doazan (vers 1677 à 1745), médecin.

Cependant, Monfieur, voyez quelles gens ce font que les philofophes ; quoique vous veniez ravager nos terres, vous nous voyez tous prêts à vous remercier & à vous rendre grâces du défordre même que vous y faites.

Réfomption de la differtation de Monfieur de Sarrau (a) fur les Coquillages de Ste Croix du Mont (b).

La matière que vous avez fi bien traitée, Monfieur, eft bien propre à exercer les fçavans : que ce foit des foffiles, que ce foit de véritables huîtres, on trouve des difficultés partout.

Il n'y a rien de plus fort que les raifons que vous alléguez en faveur de votre opinion ; & vous vous gardez bien de faire comme ceux qui, au lieu d'envifager dans le déluge la colère de Dieu fur les hommes, s'en fervent feulement pour expliquer ces fortes d'effets.

Au refte, Monfieur, on n'eft point en droit de vous demander ici des démonftrations ; c'eft affez, dans une matière fi obfcure, d'avoir de fi heureufes vraifemblances. La doctrine des opinions probables n'eft pas moins reçue parmi les philofophes que parmi les théologiens. Si elle porte une douce paix dans le cœur, au gré des uns, elle met en repos l'efprit des autres : quand on ne peut pas bien s'affurer de la vérité, il eft bon d'avoir quelque chofe qui lui reffemble.

Réfomption de l'obfervation de Monfieur l'abbé Bellet (c), fur la fleur de la vigne.

Monfieur,

La Compagnie, accoutumée à vous voir traiter des fujets d'érudition, vous voit aujourd'hui avec plaifir et phyficien & obfervateur. Ne croyez pas, cependant, avoir rien perdu par ce changement auprès des Mufes ; c'eft une ancienne injuftice des poëtes

(a) Ifaac de Sarrau de Boynet (1684 à 1772), un des fondateurs de l'Académie.
(b) Commune de la Gironde.
(c) Jules Bellet (1672—1752), chanoine de Cadillac, polygraphe. Un des fondateurs de l'Académie de Bordeaux.

de vouloir s'emparer de ces divinités & les occuper toutes à leur infpirer quelques vers & à leur dicter quelque hiftoire, fans fe foucier des philofophes, qu'ils regardent comme incapables d'apprendre d'elles l'art de plaire.

On peut comparer la vigne, dans cette province-ci, à cette matière avec laquelle les alchimiftes fe vantent de faire de l'or ; cette matière que tout le monde voit, que tout le monde touche, que tout le monde foule à fes pieds, qui eft au pauvre comme au riche, & que pourtant perfonne ne connoit. Vous nous avez fait voir, Monfieur, que les chofes les plus communes ont des fecrets pour le peuple, qui ne fe découvrent qu'aux obfervateurs exacts comme vous.

PROJET D'UNE HISTOIRE PHYSIQUE DE LA TERRE ANCIENNE ET MODERNE

Ce prospectus rédigé par Montesquieu fait appel aux savants de tous les pays, pour les inviter à lui faire connaître le résultat de leurs observations. Il a paru dans le Mercure *du Ier janvier 1719 et dans le* Journal des Savants *de la même année.* (*a*)

Ce projet eut-il un commencement d'exécution? Aimé Martin relate (*b*) *que Joachim Lainé, dépositaire pendant quelque temps des manuscrits de Montesquieu, y avait trouvé* « quelques notes d'histoire naturelle sur lesquelles il y avait, de la main de Montesquieu : « Ces notes étoient pour servir à mon *Histoire physique du Monde*, ouvrage dont j'ai brûlé le manuscrit. »

Si le fait est exact, peut-être avons-nous dans les Pensées *sur les sciences physiques & naturelles quelques éléments destinés à cet ouvrage. Mais la note de Montesquieu n'a pas été retrouvée.*

On travaille à Bordeaux à donner au public l'*Histoire de la terre ancienne & moderne*, & de tous les changemens qui lui sont arrivés, tant généraux que particuliers, soit par les tremblemens de terre, inondations, ou autres causes, avec une description exacte des différents progrès de la terre & de la mer, de la formation & de la perte des îles, des rivières, des montagnes, des vallées, lacs, gol-

(*a*) P. 159.

(*b*) *Les souvenirs inédits d'Aimé Martin*... dans l'*Intermédiaire des Chercheurs & Curieux* du 28 février 1894. col. 246.

fes, détroits, caps, & de tous leurs changemens, des ouvrages faits de main d'homme qui ont donné une nouvelle face à la terre, des principaux canaux qui ont fervi à joindre les mers & les grands fleuves, des mutations arrivées dans la nature du terrain & la conftitution de l'air, des mines nouvelles ou perdues, de la deftruction des forêts, des déferts formés par les peftes, les guerres & les autres fléaux, avec la caufe phyfique de tous ces effets, & des remarques critiques fur ceux qui fe trouveront faux ou fufpects.

On prie les favans dans les pays defquels de pareils événemens feront arrivés, & qui auront échappé aux auteurs, d'en donner connoiffance: on prie auffi ceux qui en auront examiné qui font déjà connus, de faire part de leurs obfervations, foit qu'elles démentent ces faits, foit qu'elles les confirment. Il faut adreffer les mémoires à M. de Montefquieu, préfident au parlement de Guienne, à Bordeaux, rue Margaux, qui en payera le port; & fi les auteurs fe font connoître, on leur rendra de bonne foi toute la juftice qui leur eft due.

On les fupplie, par l'amour que tous les hommes doivent avoir pour la vérité, de ne rien envoyer légèrement, & de ne donner pour certain que ce qu'ils auront mûrement examiné. On avertit même qu'on prendra toutes fortes de mefures pour ne fe point laiffer furprendre, & que, dans les faits finguliers & extraordinaires, on ne s'en rapportera pas au témoignage d'un feul, & qu'on les fera examiner de nouveau.

DISCOURS SUR LA CAUSE DE LA PESANTEUR DES CORPS

L'Académie avait choisi, dans sa séance du 1er mai 1719, comme sujet du prix pour 1720: la cause de la pesanteur (a). A l'assemblée publique du 1er mai 1720, le directeur en exercice, Jean-François Melon, inspecteur des Fermes, étant absent, montesquieu fit à sa place le discours sur le rapport du prix & la résomption de la dissertation de l'abbé Sabatier & des éloges funèbres prononcés par le président Barbot.

Le manuscrit est conservé par la Bibliothèque municipale de Bordeaux (b). Il se compose de 12 pages (225 × 172 millimètres) dont trois pages blanches. L'écriture est celle du secrétaire b; la mention: autographe *portée au crayon sur ce manuscrit est inexacte.*

Le texte du Discours *a été publié par Laboulaye (c); les résomptions sont restées inédites.*

Ç'à été de tout temps le destin des gens de lettres de crier contre l'injustice de leur siècle. Il faut entendre un courtisan d'Auguste sur le peu de cas que l'on avoit toujours fait de ceux qui par leurs talens avoient mérité la faveur publique. Il faut entendre les plaintes d'un courtisan de Néron ; il ose dire que la corruption est passée jusques à ses dieux : le goût est si dépravé, ajoute-t-il, qu'une

(*a*) Voir le registre de l'Académie : Bibl. Mun. Bx., ms. 1699, p. 362.

(*b*) Ms. 828, III, 3.

(*c*) *Œuvres complètes*, t. VII, pp. 26 à 30.

maſſe d'or paroît plus belle que tout ce qu'Apelle & Phidias, ces petits inſensés de Grecs, ont jamais fait.

Vous n'avez point, meſſieurs, de pareils reproches à faire à votre ſiècle : à peine eûtes-vous formé le deſſein de votre établiſſement, que vous trouvâtes un protecteur illuſtre (*a*) capable de le ſoutenir. Il ne négligea rien de ce qui pouvoit animer votre zèle ; & ſi vous étiez moins reconnoiſſans, il vous feroit oublier ſes premiers bienfaits par la profuſion avec laquelle il vous gratifie aujourd'hui. Il ne peut pas ſouffrir que le ſort de cette Académie ſoit plus longtemps incertain ; il va conſacrer un lieu à ſes exercices (*b*).

...Moreſque viris & *mœnia ponet* (*c*).

Ces bienfaits, meſſieurs, ſont pour vous un nouvel engagement ; c'eſt le motif d'une émulation nouvelle : on doit toujours aller à la fin à proportion des moyens. Ce ſeroit peu pour nous d'apprendre aujourd'hui au public que nous avons reçu des grâces, ſi nous ne pouvons lui apprendre en même temps que nous voulons les mériter.

Cette année a été une des plus critiques que l'Académie ait encore eues à ſoutenir ; car, outre la perte de cet académicien qui n'a point laiſſé dans nos cœurs de différence entre le ſouvenir & les regrets, elle a vu l'abſence preſque univerſelle de ſes membres (*d*), & ſes aſſemblées plus nombreuſes dans la capitale du royaume que dans le lieu de ſa réſidence.

Cette abſence nous porte aujourd'hui à une place (*e*) que nous ne pouvons remplir comme nous le devrions. Quand nos occupations nous auroient laiſſé tout le temps néceſſaire, le public y auroit toujours perdu ; il auroit reconnu cette différence que nous

(*a*) Le duc de La Force.

(*b*) Le duc de La Force avait fait préſent à l'Académie de 60.000 livres deſtinées à l'acquiſition d'un hôtel où elle tiendrait ſes aſſemblées.

(*c*) Virg., *Énéide*, liv. I, v. 264. — « Il donnera à ſes guerriers des lois & des remparts. »

(*d*) Les préoccupations perſonnelles cauſées par la faillite de Law n'étaient pas étrangères à ces abſences.

(*e*) Celle du directeur en exercice, J.-F. Melon, abſent de Bordeaux.

ſentons plus que lui-même : il y a des gens dont il eſt souvent dangereux de faire les fonctions ; on ſe trouve trop engagé lorſqu'il faut tenir tout ce que leur réputation a promis.

Vous ferez part au public dans cette ſéance de quelques-uns de vos ouvrages, & du jugement que vous avez rendu ſur une des matières des plus obſcures de la phyſique. Vous avez donné un prix longtemps diſputé : trois auteurs sembloient vous le demander avec juſtice. Votre incertitude vous a fait plaiſir : vous auriez été bien fâchés d'avoir à porter un jugement plus ſûr ; &, à la différence des autres juges, toujours alarmés dans les affaires problématiques, vous trouviez de la ſatiſfaction dans le péril même de vous tromper.

Nous allons en peu de mots donner une idée des diſſertations qui nous ont été envoyées, même de celles qui ne ſont point entrées en concours, & ſi elles ne peuvent pas plaire par elles-mêmes, peut-être plairont-elles par leur diverſité.

Un de ces auteurs, péripatéticien ſans le ſçavoir, a cru trouver la cauſe de la peſanteur dans l'eſſence (*a*) même de l'étendue. Les corps, ſelon lui, ſont déterminés à s'approcher du centre commun, à cauſe de la continuité qui ne souffre point d'intervalle. Mais qui ne voit que ce principe intérieur de peſanteur, qu'on admet ici, ne ſçauroit suivre de l'étendue conſidérée comme telle, & qu'il faut néceſſairement avoir recours à une cauſe étrangère ?

Un chimiſte ou un roſe-croix, croyant trouver dans ſon mercure tous les principes des qualités des corps, les odeurs, les ſaveurs & autres, y a vu juſqu'à la peſanteur. Ce que j'en dis ici compose toute ſa diſſertation, à l'obſcurité près.

Dans le troiſième ouvrage, l'auteur, qui affecte l'ordre d'un géomètre & ne l'eſt point, après avoir poſé pour principe la réaction des tourbillons, abandonne auſſitôt cette idée pour ſuivre absolument le ſyſtème de Deſcartes. Ce n'eſt que ce même ſyſtème rendu moins probable qu'il ne l'étoit déjà : il paſſe les grandes objections que M. Huygens (*b*) a propoſées, & s'amuse à des

(*a*) Laboulaye a lu : *abſence*, ce qui fauſſe le ſens.

(*b*) Chriſtian Huyghens (1629 à 1695), ſavant hollandais.

chofes inutiles & étrangères à fon fujet. On voit bien que c'eft un homme qui a manqué le chemin, qui erre & porte fes pas vers le premier objet qui fe préfente.

La quatrième differtation eft entrée en concours. L'auteur pofe pour principe que tout mouvement centrifuge qui ne peut éloigner fon mobile du centre par l'oppofition d'un obftacle fe rabat fur lui-même, & fe change en mouvement centripète. Il fe fait enfuite la célèbre objection : « D'où vient que les corps pefans tendent vers le centre de la terre, & non pas vers les points de l'axe correfpondans ? » & il y répond en grand phyficien. On fçait que la force centrifuge eft toujours égale au carré de la viteffe divifé par le diamètre de la circulation ; & comme le diamètre du cercle de la matière qui circule vers le tropique eft plus petit que celui de la matière qui circule vers l'équateur, il s'ensuit que fa force centrifuge eft plus grande : mais cette force ne pouvant avoir tout fon effet du côté où elle eft directement déterminée, porte fon mouvement du côté où elle ne trouve pas tant de réfiftance, & oblige les corps de céder vers le centre. Quant au fond du fyftème, il eft difficile de concevoir que la force centrifuge fe réfléchiffant en force centripète puiffe produire la pefanteur : il femble au contraire que, les corps étant pouffés & repouffés par une égale force, l'action devient nulle : principe qui peut feulement fervir à expliquer la caufe de l'équilibre univerfel des tourbillons.

Il faut l'avouer cependant, on trouve dans cet ouvrage la main d'un grand maître : on peut le comparer (*a*) aux ébauches de ces peintres fameux, qui, toutes imparfaites qu'elles font, ne laiffent pas d'attirer les yeux & le refpect de ceux qui connoiffent l'art.

La differtation fuivante eft fimple, nette & ingénieuse : L'auteur remarque que les rayons de la matière éthérée tendent toujours à fe mouvoir en ligne droite ; & comme cette matière ne peut paffer les bornes du tourbillon où elle eft enfermée, elle ne ceffe de faire effort pour fe répandre dans les efpaces intérieurs occupés par une matière étrangère, comme la terre & les planètes. Si une planète venoit à être anéantie, la matière célefte qui l'en-

(*a*) *Première rédaction :* il reffemble.

vironne ſe répandroit dans ce nouvel eſpace ; elle fait donc effort pour ſe dilater de la circonférence au centre, &, par conſéquent, doit en ce ſens pouſſer les corps durs qu'elle rencontre.

Le grand défaut de cet ouvrage eſt que les choſes y ſont traitées très-ſuperficiellement. On n'y trouve point cette force de génie qui ſaiſit tout un ſujet, ni, ſi j'oſe me ſervir de cette expreſſion, cette perſpicacité géométrique qui le pénètre : on y voit au contraire quelque choſe de lâche, &, ſi j'oſe le dire, d'efféminé ; ce ſont de jolis traits, mais ce n'eſt pas cette grave majeſté de la nature.

Nous arrivons à la diſſertation qui a remporté le prix. Elle a obtenu les ſuffrages, non pas par la nouveauté du ſyſtème, mais par le nouveau degré de probabilité qu'elle y ajoute ; par la ſolidité des raiſonnemens ; par les objections ; par les réponſes de l'auteur à MM. Saurin (*a*) & Huygens ; enfin par le tout enſemble qui fait un ſyſtème complet. L'auteur (*b*), maître de ſa matière, en a connu le fort & le foible, & a été en état de profiter des lumières des grands génies de notre ſiècle. La lecture qu'on en va faire nous diſpenſe d'en dire davantage.

Réſomption des éloges funèbres de M. de Caſtillon (c) et du père Roſe (d), prononcés par M. Barbot (e)

L'Académie reſſemble à ces pères qui perdent des enfans néceſſaires à l'établiſſement de leur fortune. Il ſemble que par un ſtyle qui nous enchante & nous ramène toujours à vous, vous ayez voulu ménager ſa douleur & lui dérober même ſes regrets. Vous n'avez réuſſi qu'en partie, elle eſt capable de ſentimens bien confus, elle peut en même temps vous admirer & ſe plaindre.

(*a*) Jacques Saurin (1677—1730).

(*b*) M. Bouillet (1690—1777), médecin à Béziers. Sa diſſertation a été publiée chez R. Brun, Bordeaux, 1720, in-12.

(*c*) Jean-Joſeph de Caupos, ſieur de Caſtillon (vers 1685—1719), colonel d'infanterie, membre de l'Académie de Bordeaux.

(*d*) Le R. P. Jean Roſe (1679—1719), jéſuite, littérateur, membre de l'Académie.

(*e*) Jean Barbot, préſident à la Cour des Aides, membre de l'Académie de Bordeaux.

Résomption de la dissertation de M. Sabatier (a) sur le flux & le reflux de la mer

La cause du flux & reflux a été impénétrable aux anciens philosophes. Elle sembloit enfin avoir cédé au bonheur & à la rapidité du génie cartésien. Le célèbre M. de Newton paroissoit avoir achevé tous nos scrupules ; mais à mesure qu'on invente des hypothèses, on trouve de nouvelles difficultés. Les vôtres Monsieur, sur le système des pressions nous paroissent très solides & bien dignes de votre génie. Chose admirable ! pour pouvoir faire son flux & reflux, ce vaste océan vous paroit trop petit. Vous ne vous précipiterez point, comme Aristote, dans ces mers immenses qui révoltèrent son imagination (b), & qui ne sont qu'un atome pour vous.

(a) L'abbé Guillaume Sabatier, professeur de philosophie au Collège de Guienne.

(b) Saint Justin & Grégoire de Nazianze racontent qu'Aristote, par dépit de n'avoir pas pu expliquer les causes du flux & du reflux de l'Euripe, s'y précipita en disant : « Que l'Euripe m'engloutisse puisque je ne le puis comprendre ! »

DISCOURS SUR LA TRANSPARENCE DES CORPS

prononcé à l'Académie de Bordeaux le 25 août 1720

Le ſujet de concours pour le prix de 1720 choiſi par l'Académie dans ſa ſéance du 13 août 1719 (a) : La cauſe de la tranſparence des corps *n'attira aucun concurrent & Monteſquieu, rapporteur du prix, ſe vit dans l'obligation de traiter lui-même le ſujet à la ſéance publique du 25 août 1720. Il fit ſuivre ſon diſcours de la réſomption des trois diſſertations lues par Sarrau, Doazan, & Cardoze.*

Le manuſcrit conſervé par la Bibliothèque municipale de Bordeaux (b) comprend 12 pages (225×172 millimètres) dont quatre pages blanches. L'écriture eſt celle du ſecrétaire b.

Le Diſcours *a été publié par Laboulaye (c), les réſomptions ſont inédites.*

L'Académie propoſa l'année dernière un ſecond prix ſur la tranſparence. Cette matière, liée avec le ſyſtème de la lumière, a paru ſans doute trop étendue, & a rebuté les auteurs.

Privés des ſecours étrangers (*d*), il faut que le public y perde le moins que nous pourrons, mais il y perdra toujours ; &, dans la néceſſité où nous ſommes de traiter ce ſujet, convaincus de notre peu de ſuffiſance, nous aimons encore mieux nous excuſer ſur le peu de temps que nos occupations nous ont laiſſé.

(*a*) Regiſtre de l'Académie: Bibl. Mun. Bx., ms. 1699, p. 365.
(*b*) Ms. 828, III, 4.
(*c*) *Œuvres complètes*, t. VII, pp. 31 à 33.
(*d*) Aucun concurrent ne s'était préſenté ; Monteſquieu dut traiter lui-même le ſujet.

Il ſemble d'abord qu'Ariſtote ſçavoit bien ce que c'étoit que la tranſparence, puiſqu'il définiſſoit la lumière : l'acte du tranſparent en tant que tranſparent ; mais, pour bien dire, il ne connoiſſoit ni la tranſparence ni la lumière. Accoutumé à tout expliquer par la cauſe finale, au lieu de raiſonner par la cauſe formelle, il regardoit la tranſparence comme une idée claire, quoiqu'elle ne puiſſe paroître telle qu'à ceux qui ſçavent déjà ce que c'eſt que la lumière.

La plupart des modernes croient que la tranſparence eſt l'effet de la rectitude des pores, leſquels peuvent, ſelon eux, facilement tranſmettre l'action de la lumière.

Un de nos confrères a cru devoir douter des pores droits, en diſant que ſi l'on coupe un cube de verre, il tranſmet la lumière de tous côtés. Pour moi, j'avoue que cette hypothèſe des pores droits me paroît plus ingénieuſe que vraie. Je ne trouve pas que cette régularité s'accorde avec l'arrangement fortuit qui produit toutes les formes. Il me ſemble que cette idée des pores droits ne rend pas raiſon de la queſtion dont il s'agit ; car ce n'eſt pas de ce que quelques corps ſont tranſparens que je ſuis embarraſſé, mais de ce qu'ils ne ſont pas tous tranſparens.

Il eſt impoſſible qu'il y ait ſur la terre une matière ſi condenſée qu'elle ne donne paſſage aux globules. Suppoſez des pores auſſi tortus que vous voudrez ; il faut qu'ils laiſſent paſſer la lumière, puiſque la matière éthérée pénètre tous les corps.

Les corps ſont donc tous tranſparens d'une manière abſolue ; mais ils ne le ſont pas tous d'une manière relative. Ils ſont tous tranſparens, parce qu'ils laiſſent tous paſſer des rayons de lumière ; mais il n'en paſſe pas toujours en aſſez grand nombre pour former ſur la rétine l'image des objets.

On voit par les expériences de M. de Newton que tous les corps colorés abſorbent une partie des rayons, & renvoient l'autre : ils ſont donc opaques en tant qu'ils renvoient les rayons, & tranſparens en tant qu'ils les absorbent.

Nous voyons, dans un *Journal des Sçavans*, qu'un homme qui reſta ſix mois enfermé dans une priſon obſcure voyoit ſur la fin tous les objets très-diſtinctement, ſes yeux étant accoutumés à re-

cevoir un très-petit nombre de rayons : l'organe de la vue commença à être ébranlé par une lumière ſi foible qu'elle étoit inſenſible à d'autres yeux qui n'avoient pas été, ſi je l'oſe dire, ainſi préparés.

Il y a apparence qu'il y a des animaux pour leſquels les murailles les plus épaiſſes ſont tranſparentes.

De tout ceci je crois pouvoir admettre ce principe, que les corps qui oppoſent le moins de petites ſurfaces ſolides aux rayons de lumière qui les traverſent, ſont les plus tranſparens ; qu'à proportion qu'ils en oppoſent davantage, ils le paroiſſent moins ; & qu'ils commencent de paroître opaques dès qu'ils ne laiſſent pas paſſer aſſez de rayons pour ébranler l'organe de la viſion ; ce qui eſt encore relatif à la conformation des yeux & à la diſpoſition préſente où ils ſe trouvent.

Lorſque nous pourrons un peu méditer ſur cette matière, nous pourrons tirer un meilleur parti de ces idées, & expliquer ce que nous ne faiſons ici que montrer.

Réſomption de la diſſertation de M. de Sarrau ſur les sons

On a bien raiſon de dire, Monſieur, que, pour réuſſir dans preſque toutes les productions de l'eſprit, il ne ſuffit pas de penſer, il faut encore ſentir. Egalement maître de la ſcience & de l'art, vous vous ſervez de l'un pour parvenir à l'autre, & vous les rapprochez, malgré la diſtance infinie qui ſe rencontre, preſque toujours, entre l'artiſte & le ſçavant.

Oſerai-je le dire, il n'eſt pas poſſible que ceux qui ont entendu la douceur de vos concerts & cette diſſertation, ne ſe rappellent l'idée de cet Orphée de la fable, qui touchoit ſi mélodieuſement la lyre, & dont il nous reſte des morceaux ſi admirables de philoſophie.

Réſomption de la diſſertation de M. Doazan
ſur les maladies de l'année 1719.

Il s'en faut bien, Monſieur, que vous ſoyez comme les médecins ordinaires. La mort ou la ſanté de leurs malades terminent

tous leurs ſoins, &, ſoit qu'ils aient tranché ou prolongé des jours, ils reſtent dans une indifférence qui eſt une vraie inſulte faite à la nature humaine.

Pour vous, Monſieur, il ne vous a pas ſuffi d'examiner dans chacun de vos malades la nature de ſa maladie ; vous en avez cherché, dans la ſuite, les cauſes générales ; vous avez examiné le tout enſemble ; vous vous êtes rendu compte à vous-même de votre pratique ; de tout cela vous avez tiré un ſyſtème ; & on a vu ſuccéder, à un ſage médecin, un habile philoſophe.

Réſomption de la diſſertation de M. Cardoze ſur le nitre.

L'Académie, Monſieur, avoit bien raiſon de vous charger d'examiner la nature du nitre & la manière dont on le tire des terres où il eſt imprégné. Elle y a gagné un traité du nitre complet. Vous lui avez appris, le premier, qu'il n'y a point d'eſprit de nitre pur, & qu'il eſt toujours mêlé des eſprits du bol que l'on met dans la cornue pour le tirer. Les chimiſtes ſont accoutumés à ces ſortes de querelles ; vous ſçavez quelle peine ils ont eue à défendre leurs premiers principes : c'eſt en vain qu'ils ſe vantoient de tirer des mixtes un ſel, un soufre, un mercure. On leur diſoit que c'étoit des productions du feu, & on leur nioit hardiment qu'il y eut rien de ſemblable dans le ſujet. Il faut l'avouer, ſi, d'un côté, les enfans de l'art ſont trop crédules, ils ont eu souvent affaire à des gens qui ne croyoient pas aſſez.

ESSAI D'OBSERVATIONS SUR L'HISTOIRE NATURELLE

Ce mémoire raſſemble les communications faites par Monteſquieu à l'Académie de Bordeaux, au cours des ſéances des 16 novembre 1719 & 20 novembre 1721 (a).

Il en exiſte trois manuſcrits : le premier eſt un brouillon autographe (b) auquel Monteſquieu a donné pour titre : « Eſſai d'obſervations ». *Le ſecrétaire de l'Académie, Lamontaigne, l'a ainſi annoté :* « Brouillon d'un ouvrage lu par M. de Monteſquieu à l'Aſſemblée publique de l'Académie du 20 novembre 1721... il eſt écrit de ſa main. » *Il ſe compoſe de 52 pages (240 × 192 millimètres) plus quatre feuillets volants.*

Le ſecond manuſcrit (c) eſt une copie, de la main d'un ſecrétaire, compoſée de 26 pages (314 × 200 millimètres) plus deux pages blanches. Il porte, de la main de Lamontaigne, à peu près la même annotation que le brouillon.

Le troiſième (d) eſt une copie incomplète, de douze pages dont ſix pages blanches, écrite de la main de Lamontaigne juſqu'à la phraſe : « il n'eſt point queſtion ici de la diviſibilité de la matière... »

C'eſt le texte de la copie qui a été reproduit, juſqu'ici, par tous les éditeurs (e). Nous lui avons préféré celui de la minute autographe qui eſt à la fois plus complète & plus correcte.

(*a*) Bibl. Mun. Bx., Regiſtre de l'Académie, Ms. 1699, pp. 66 & 372.
(*b*) *Ibid.*, Ms. 1914, 1.
(*c*) *Ibid.*, Ms. 828, VI, 8.
(*d*) *Ibid.*, Ms. 1914, 1.
(*e*) La première publication eſt celle de Laboulaye : *Œuvres complètes*, VII, pp. 34—53.

Montesquieu attachait quelque importance à ses « Observations » *qu'il avait, sans doute, l'intention de publier. En effet, seize années après sa communication, le 27 juin 1737, il écrivait à son collègue de l'Académie, le physicien Dortous de Mairan:* « J'ai, Monsieur, une suite de microscopes & je voudrois savoir de combien ils grossissent relativement les uns aux autres... comme je mets en état les petits ouvrages que j'ai autrefois donnés à l'Académie de Bordeaux & que j'ai un mémoire de quelques observations faites avec un microscope, je voudrois mettre au fait le lecteur, lorsque je dis que j'ai vu à la première, à la seconde, à la troisième lentille. » (*a*)

Ayant observé dans le microscope un insecte (*b*) dont nous ne sçavons point le nom (peut-être même qu'il n'en a point, et qu'il est resté confondu avec une infinité d'autres qu'on ne connoît pas), nous remarquâmes que ce petit animal, qui est d'un très-beau rouge, paroît presque grisâtre lorsqu'on le regarde au travers de la lentille, ne conservant qu'une petite nuance de rouge ; ce qui nous paroît confirmer le nouveau système des couleurs de Monsieur de Newton (*c*), qui croit qu'un objet ne paroît rouge que parce qu'il renvoie aux yeux les rayons capables de produire la sensation du rouge, & absorbe ou renvoie foiblement tout ce qui peut exciter celle des autres couleurs. Et comme la principale vertu du microscope est de réunir les rayons qui, étant séparés, n'auroient point assez de force pour exciter une sensation, il est arrivé dans cette observation que les rayons du gris se sont fait sentir par leur réunion, au lieu qu'auparavant ils étoient en pure perte pour nous. Ainsi ce petit objet ne nous a plus paru rouge, parce que de nouveaux rayons sont venus frapper nos yeux par le secours du microscope.

Nous avons examiné d'autres insectes qui se trouvent dans les feuilles d'ormeau dans lesquelles ils sont renfermés. Cette enveloppe a à peu près la figure d'une pomme. Ces insectes paroissent

(*a*) F. Gébelin, *Correspondance de Montesquieu*, I, n° 263, p. 330.

(*b*) *Première rédaction :* petit animal.

(*c*) *Première rédaction :* Ceci peut être expliqué par tous les systèmes & encore mieux, me semble, par celui de Monsieur de Newton.

bleus aux yeux &, au microfcope, on les voit de couleur de corne travaillée. Ils ont fix jambes, deux cornes & une trompe à peu près femblable à celle d'un éléphant. Nous croyons qu'ils prennent leur nourriture par cette trompe, parce que nous n'avons remarqué aucune autre partie qui puiffe leur fervir à cet ufage.

La plupart des infectes, au moins tous ceux que nous avons vus, ont fix jambes & deux cornes ; ces cornes leur fervent à fe faire un chemin dans la terre, dans laquelle on les trouve (*a*).

Le 29 mai 1718, nous fîmes quelques obfervations sur le gui. Nous penfions que (*b*) cette plante venoit de quelque femence qui, jetée par le vent, ou portée par les oifeaux fur les arbres, s'attachoit à ces gommes [,ce qui eft le fentiment commun,] (*c*) qui fe trouvent ordinairement fur ceux qui ont vieilli, furtout fur les fruitiers [ou fi elle étoit venue naturellement dans quelque gomme, formée fans semence] (*d*) ; mais nous changeâmes bien de fentiment dans la suite, [nous découvrîmes une chofe à laquelle nous ne nous attendions pas :] (*e*) Nous fûmes d'abord étonnés de voir fur une même branche d'arbre (c'étoit un poirier) fortir plus de cent branches de gui, les unes plus grandes que les autres, de troncs différens, placées à différentes diftances, de manière que, fi elles étoient venues de graines, il auroit fallu autant de graines qu'il y a de branches.

Ayant enfuite coupé une des branches de cet arbre, nous découvrîmes une chofe à laquelle nous ne nous attendions pas : nous vîmes des vaiffeaux confidérables, verts comme le gui, qui, partant de la partie ligneufe du bois, alloient fe rendre dans les endroits d'où fortoit chacune de ces branches ; de manière qu'il étoit impoffible de n'être pas convaincu que ces lignes vertes avoient été formées par un fuc vicié de l'arbre, lequel, coulant le long des fibres, alloit faire un dépôt vers la fuperficie. Ceci s'aperçoit encore mieux lorfque l'arbre eft en sève, que dans l'hiver ; & il y a des arbres où cela paroît plus manifeftement que dans d'autres.

(*a*) Tournez deux feuilles : le 29 mai 1718... (M.). L'obfervation d'une grenouille qui fuit, dans le manufcrit, doit donc être placée après celle fur le gui.

(*b*) *Première rédaction :* Nous étions incertains fi.

(*c*), (*d*), (*e*) *Biffés.*

Nous vîmes, le mois paſſé, [18 juillet 1719,] (*a*) dans une branche de cormier chargée de gui, de grandes & longues cavités [remplies d'un ſuc vert fort mol quoique le bois ſoit extrêmement dur] (*b*) : elles étoient profondes de plus de trois quarts de pouce, allant en s'élargiſſant du centre de la branche, d'où elles partoient comme d'un point, à la circonférence, où elles étoient larges de plus de quatre lignes. Ces vaiſſeaux triangulaires ſuivoient le long de la branche dans la profondeur que nous venons de marquer ; ils étoient remplis d'un ſuc vert épaiſſi, dans lequel le couteau entroit facilement, quoique le bois fût d'une dureté infinie. Ils alloient, avec beaucoup d'autres plus petits, ſe rendre dans le lieu d'où sortoient les principales branches du gui. La grandeur de ces branches étoit toujours proportionnée à celle de ces conduits, qu'on peut conſidérer comme une petite rivière dans laquelle les fibrilles ligneuſes, comme de petits ruiſſeaux, vont porter ce ſuc dépravé (*c*). Quelquefois, ces canaux ſont étendus entre l'écorce & le corps ligneux ; ce qui eſt conforme aux loix de la circulation des ſucs dans les plantes. On ſçait qu'ils deſcendent toujours entre l'écorce & le bois, comme il eſt démontré par pluſieurs expériences. Preſque toujours, au bout d'une branche garnie de rameaux de gui, il y a des branches de l'arbre avec les feuilles ; ce qui fait voir qu'il y a encore des fibres qui contiennent un ſuc bien conditionné. Nous avons quelquefois remarqué que la branche étoit preſque ſèche dans l'endroit où étoit le gui, & qu'elle étoit très-verte dans le bout où étoient des branches de l'arbre : nouvelle preuve que le ſuc de l'une étoit vicié, & non pas celui de l'autre. Ainſi nous regardons ce gui, qui paroît aux yeux ſi vert & ſi ſain, comme une production d'une branche malade formée par des ſucs de mauvaiſe qualité, & non pas comme une plante venue de graines, comme le ſoutiennent nos modernes. Et nous remarquerons, en paſſant, que de toutes les branches que nous en avons vues, nous n'en avons pas trouvé une ſeule ſur les gommes & autres matières réſineuſes [qui viennent quelquefois ſur] (*d*) des arbres, ſur leſquelles l'on dit que les graines s'attachent ; on les trouve preſque toujours

(*a*), (*b*), (*d*) *Biffés.*

(*c*) *Première rédaction :* malade, mal conſtitué.

ſur des arbres vieux & languiſſans, dans leſquels les ſucs perdent toujours ; [car il en eſt, à cet égard, des végétaux comme des animaux.] (*a*)

Les liqueurs ſe corrompent dans les végétaux, ou par le défaut des fibres ligneuſes dans leſquelles elles circulent, ou bien les fibres ligneuses ſe corrompent par la mauvaiſe qualité des liqueurs. Ces liqueurs, une fois corrompues, deviennent facilement viſqueuſes ; il ſuffit pour cela qu'elles perdent cette volatilité que la chaleur du ſoleil, qui les fait monter, doit leur avoir donnée. On dira peut-être que ce ſuc qui entre dans la formation du gui devroit avoir produit des branches plus approchantes des naturelles que celles du gui ne le font ; mais ſi l'on ſuppoſe un vice dans le ſuc, ſi on fait attention aux phénomènes miraculeux des entes, on n'aura pas de peine à concevoir la différence des deux eſpèces de branches.

Mais, ajoutera-t-on, le gui a des graines que la nature ne doit pas avoir produites en vain. Nous nous propoſons de faire pluſieurs expériences avec ces graines ; & nous croyons qu'il eſt facile de découvrir ſi elles peuvent devenir fécondes, ou non. Mais, quoi qu'il en ſoit, il ne nous paroît point extraordinaire de trouver ſur un arbre, dans lequel on voit des ſucs différens, des branches différentes ; &, ces branches une fois ſuppoſées, il n'eſt pas plus difficile d'imaginer des graines dans les unes que dans les autres.

Ceci n'eſt qu'un eſſai des obſervations que nous méditons de faire ſur ce ſujet : nous regarderons avec le microſcope s'il y a de la différence entre la contexture des fibres du gui & celle des fibres de l'arbre ſur lequel il vient ; nous examinerons encore ſi elle change ſelon la différence des ſujets dont on la tire. Nous croyons même que nos recherches pourront nous ſervir à découvrir l'ordre de la circulation du ſuc dans les plantes ; nous eſpérons que ce ſuc, ſi aiſé à diſtinguer par ſa couleur, nous en pourra montrer la route.

Ayant fait ouvrir (*b*) une grenouille, nous liâmes une veine con-

(*a*) *Biffé.*

(*b*) *Première rédaction :* Ayant ouvert.

ſidérable, parallèle à une autre qui va du ſternum [qui eſt ce cartilage oſſeux auquel les côtes vont ſe joindre au devant de la poitrine] (*a*) au pubis, le long de la *linea alba* ; & cette dernière tient le milieu entre ce vaiſſeau que nous liâmes, & un autre qui lui eſt oppoſé. On fit une inciſion à un doigt de la ligature : nous n'avons pas remarqué que le ſang ait retrogradé, comme M. Heidde dit l'avoir obſervé. Mais nous ſuſpendons notre jugement juſqu'à ce que nous ayons pu réitérer notre obſervation.

Nous n'aperçûmes point de mouvement périſtaltique dans les boyaux : nous vîmes seulement une fois un mouvement extraordinaire & comme convulſif qui les enfla, comme on enfle une veſſie avec un souffle impétueux ; ce qui doit être attribué aux eſprits animaux, qui, dans le déchirement de l'animal, furent portés irrégulièrement dans cette partie.

Ayant ouvert une autre grenouille, nous ne remarquâmes pas non plus de mouvement périſtaltique [mais nous ne vîmes pas même les fibres circulaires des inteſtins, quoique nous les cherchaſſions avec le microſcope] (*b*) ; mais nous regardâmes avec plaiſir la trachée-artère & ſa ſtructure ; nous admirâmes ſes valvules, dont la première eſt faite en forme de ſphincter ; & l'autre, à peu près ſemblable, qui eſt au-deſſous, eſt formée de deux cartilages qui s'approchent les uns des autres, & ferme encore plus exactement que la première, de manière que l'eau ni les alimens ne ſçauroient paſſer dans les poumons. Il y a apparence que les grenouilles doivent la voix rauque qu'elles ont à cette valvule, par les trémouſſemens qu'elle donne à l'air qui y paſſe.

Nous ne trouvâmes au cœur qu'un ventricule : remarque qui nous ſervira à expliquer une obſervation dont nous parlerons dans la ſuite de cet écrit.

[On a obſervé que, dans les nègres, cette première peau que l'on nomme épiderme, eſt blanche. C'eſt une peau qui eſt au-deſſous qui eſt noire. Il en eſt à peu près de même de la ceriſe : nous avons remarqué avec le microſcope que la peau n'en eſt point rouge ; c'eſt la chair qu'elle couvre qui donne la couleur aux ce-

(*a*), (*b*) *Biffés.*

rifes & peut-être, apparamment en eft-il de même de tous les fruits.] (*a*)

Au mois de mai 1718, nous obfervâmes la mouffe qui croît fur les chênes ; nous en remarquâmes de plufieurs efpèces. La première reffemble à un arbre parfait, ayant une tige, des branches & un tronc. Il nous arriva dans cette obfervation ce qui nous étoit arrivé dans une des précédentes : nous fûmes d'abord portés à croire, avec les modernes, que cette mouffe étoit une véritable plante produite par des femences volantes [que l'air jette contre les arbres.] (*b*) Mais, par l'examen que nous fîmes, nous changeâmes encore de fentiment : nous trouvâmes qu'elle étoit composée de deux fortes de fibres qui forment deux fubftances différentes : une blanche, & l'autre rouge. Pour les bien diftinguer, il faut mouiller le tronc & en couper une tranche : on y voit premièrement une couronne extérieure, rouge, tirant fur le vert, enfuite une autre couronne blanche, beaucoup plus épaiffe ; & au milieu un cercle rouge.

Ayant regardé au microfcope la partie intérieure de l'écorce fur laquelle vient cette mouffe, nous la trouvâmes auffi composée de cette fubftance blanche & de cette fubftance rouge, quoique avec les yeux on n'y aperçoive guère que la partie rouge. Cela nous fit penfer que cette mouffe pouvoit n'être qu'une continuité de l'écorce ; & comme la partie ligneufe de la branche d'un arbre n'eft qu'une continuité de la partie ligneufe du tronc, ainfi nous nous imaginâmes que cette mouffe n'étoit auffi qu'une continuité &, pour ainfi dire, qu'une branche de l'écorce.

Pour nous en convaincre, ayant mis tremper cette mouffe attachée à fon écorce, afin que les fibres en fuffent moins roides & moins caffantes, nous fendîmes le tronc de la mouffe & de l'écorce en même temps, & ajuftâmes une de ces parties à notre microfcope, afin que nous puffions suivre les fibres des unes & des autres : nous vîmes précifément le même tiffu. Nous conduifîmes la fubftance blanche de la mouffe jufqu'au fond de l'écorce ; nous reconduifîmes de même des fibres de l'écorce jufqu'au bout des

(*a*) Cette obfervation, fans rapport avec ce qui précède & avec ce qui fuit, a été biffée par Montefquieu.

(*b*) *Biffé.*

branches de la mouſſe : point de différence dans la contexture de ces deux corps ; mélange égal dans tous les deux de la partie blanche & de la partie rouge, qui reçoivent & ſont reçues l'une dans l'autre. Il n'eſt donc pas néceſſaire d'avoir recours à des graines pour faire naître cette mouſſe, comme font nos modernes, qui mettent des graines partout, comme nous le dirons tout à l'heure. Comme cette mouſſe n'eſt pas de la nature des autres, il ne faut pas s'étonner ſi elle vient ſur les jeunes arbres comme ſur les vieux : nous en avons vu à de jeunes chênes qui n'avoient pas plus de neuf ou dix ans, & qui croiſſoient très-heureuſement ; au contraire elle eſt plus rare ſur les arbres vieux & malades.

Outre cette mouſſe, nous en avons remarqué, ſur les chênes, de trois ſortes, qui naiſſent toutes ſur l'écorce extérieure, comme ſur une eſpèce de fumier ; car l'écorce extérieure, ſujette aux injures de l'air, ſe détruit & pourrit tous les jours, tandis que l'intérieure ſe renouvelle. Sur cette couche naît : 1° une mouſſe verte, dont j'omets ici la deſcription, parce que tout le monde la connoît [dont les racines ne pénètrent point l'écorce ; car, ayant pris un morceau d'écorce moitié plein & moitié vide de mouſſe, nous ne remarquâmes point au microſcope de différence entre la partie dont la mouſſe avoit été ôtée avec celle où il n'y en avoit pas ;] (*a*) 2° une autre mouſſe qui reſſemble à des feuilles du même arbre qui y seroient appliquées ; je n'en dirai rien ici de particulier ; & enfin [la 3e] (*b*) une mouſſe jaune, tirant ſur le rouge, qui vient dans un endroit plus maigre que les autres, car on la trouve auſſi ſur le fer & ſur les ardoiſes. Ayant fait tremper un morceau d'ardoiſe dans l'eau afin que la mouſſe s'en ſéparât plus facilement, nous avons remarqué qu'elle ne tient pas partout à l'ardoiſe, mais qu'elle y eſt attachée en pluſieurs endroits par des pieds qui reſſemblent parfaitement à des pieds de potiron, que nous y avons vus très-diſtinctement à pluſieurs repriſes.

De dire ſi ces ſortes de mouſſes viennent de graines, ou non ? je n'en ſçais rien ; mais je ne ſuis pas plus étonné de leur production que de celle de ces forêts immenſes & de ce nombre innombrable

(*a*), (*b*) *Biffés.*

de plantes que l'on voit dans une miette de pain ou morceau de levain (*a*) moifi, dans le microfcope, lefquelles je ne foupçonne pas être venues de graines.

Nous ofons le dire : quoiqu'on ait extrêmement éclairci, dans ce fiècle, cette partie de la phyfique qui concerne la végétation des plantes, elle eft encore couverte de difficultés. Il eft vrai que, quand nos modernes nous difent que toutes les plantes qui ont été & qui naîtront à jamais étoient contenues dans les premières graines, ils ont là une idée belle, grande, fimple, & bien digne de la majefté de la nature [& de la prévoyance du Créateur.] (*b*) Il eft vrai encore qu'on eft porté à croire cette opinion par la facilité qu'elle donne à expliquer l'organisation & la végétation des plantes : elle eft fondée fur une raifon de commodité ; &, chez bien des gens, cette raifon fupplée à toutes les autres. [Mais les raifons générales peuvent bien ébranler l'efprit, elles ne le perfuadent pas.] (*c*)

Les partifans de ce fentiment avoient efpéré que les microfcopes leur feroient voir dans les graines la forme de la plante qui en devoit naître ; mais jufqu'ici leurs recherches ont été vaines. Quoique nous ne soyons pas prévenus de cette opinion, nous avons cependant tenté, comme les autres, de découvrir cette reffemblance, mais avec auffi peu de fuccès.

Pour pouvoir dire avec raifon que tous les arbres qui devoient être produits à l'infini étoient contenus dans la première graine de chaque efpèce que Dieu créa, il nous femble qu'il faudroit auparavant prouver que tous les arbres naiffent de graine [sans cela tout le fyftème tombe.] (*d*)

Si l'on met dans la terre un bâton vert, il pouffera des racines & des branches, & deviendra un arbre parfait ; il portera des graines qui produiront des arbres à leur tour : ainfi, s'il eft vrai qu'un arbre ne foit que le développement d'une graine qui le produit, il faudra dire qu'une graine étoit comme cachée dans ce bâton de saule : ce que, je crois, perfonne ne peut penfer.

(*a*) Mot douteux raturé & illifible. Lamontaigne l'a laiffé en blanc dans fa copie. Nous préférons le mot *levain*, au mot *livre*, qui figure dans toutes les éditions & n'a pas de fens.

(*b*), (*c*), (*d*) *Biffés.*

On diſtingue la végétation des plantes d'avec celle des pierres & des métaux : on dit que les plantes croiſſent par intuſſuſception, & les pierres par juxtaposition ; que les parties qui compoſent la forme des premières croiſſent par une addition de matière qui ſe fait dans leurs fibres, qui, étant naturellement lâches & affaiſſées, ſe dreſſent à meſure que les ſucs de la terre entrent dans leurs interſtices.

C'eſt, dit-on, la raiſon pour laquelle chaque eſpèce d'arbre parvient à une certaine grandeur, & non pas au delà, parce que les fibres n'ont qu'une certaine extenſion, & ne ſont pas capables d'en recevoir une plus grande. Nous avouons que nous ne concevons guère ceci. Quand on met un bâton vert dans la terre, il pouſſe des branches qui ne ſont, dit-on, qu'une extenſion de ſes fibres. (*a*) Ces branches, plantées à leur tour, produiſent auſſi des arbres qui ne ſont auſſi qu'une extenſion des mêmes fibres. Ainſi à l'infini, ces fibres ſont donc capables d'une extenſion infinie & on vient de la faire très-bornée. D'ailleurs cette extenſion de fibres à l'infini nous paroît une véritable chimère : il n'eſt point ici question de la diviſibilité de la matière ; il ne s'agit que d'un certain ordre & d'un certain arrangement de fibres, qui, affaiſſées au commencement, deviennent à la fin plus roides, & qu'on croit devoir parvenir enfin à un certain degré [de roideur] (*b*), après lequel il faudra qu'elles ſe caſſent : il n'y a rien de ſi borné que cela.

Nous oſons donc le dire, & nous le diſons ſans rougir, quoique nous parlions devant des philoſophes : nous croyons qu'il n'y a rien de ſi fortuit que la production des plantes ; que leur végétation ne diffère que de très-peu de celle des pierres & des métaux ; en un mot, que la plante la mieux organiſée n'eſt qu'un effet ſimple & facile du mouvement général de la matière.

Nous ſommes perſuadés qu'il n'y a point tant de myſtère que l'on s'imagine dans la forme des graines ; qu'elles ne ſont pas plus propres & plus néceſſaires à la production des arbres qu'aucune

(*a*) Les cinq lignes qui ſuivent ont été omiſes dans toutes les éditions précédentes, ce qui rend ce texte incompréhenſible.

(*b*) *Biffé.*

autre de leurs parties, & qu'elles le ſont quelquefois moins ; que s'il y a quelques parties des plantes impropres à leur production, c'eſt que leur contexture eſt telle, qu'elle ſe corrompt facilement, ſe pourriſſant ou ſe séchant dans la terre, de manière qu'elles ne ſont plus propres à recevoir les ſucs dans leurs fibrilles ; ce qui, à notre avis, eſt le ſeul uſage des graines.

[Ceux qui liront le *Journal des Sçavans*, 1683, p. 155, in-12, verront, dans une lettre ſur les champignons de Bohême, qu'il y eſt fait mention de plusieurs baguettes d'argent trouvées dans les bois ; ce qui eſt ſûrement un végétable ſans ſemence. Ceux qui verront, dans M. de Tournefort, la deſcription de la célèbre grotte d'Antiparos trouveront une infinité de végétaux de cette eſpèce qui étonneront ſans doute ceux qui, parce qu'ils voient des plantes venir de graines, jugeant par leurs yeux, les plus infidèles de tous les témoins, s'imaginent que la nature n'a que cette voie pour les produire & argumentent du cas particulier à la thèſe générale.] (*a*)

Ce que nous avons dit ſemble nous mettre en obligation d'expliquer tous les phénomènes de la végétation des plantes, de la manière que nous les concevons ; mais ce ſera (*b*) le ſujet d'une longue diſſertation ; nous nous contenterons d'en donner une légère idée en raiſonnant ſur un cas particulier, qui eſt lorſqu'un morceau de ſaule pouſſe des branches ; &, par cette opération de la nature, qui eſt toujours une, nous jugerons de toutes les autres. Car, ſoit qu'une plante vienne de graines, de boutures, de provins ; soit qu'elle jette des racines, des branches, des feuilles, des fleurs ou des fruits, c'eſt toujours la même action de la nature ; la variété dans la fin & la simplicité dans les moyens. Nous penſons que tout le myſtère de la production des branches dans un bâton de ſaule conſiſte dans la lenteur avec laquelle les ſucs de la terre montent dans ſes fibres ; lorſqu'ils ſont parvenus au bout, ils s'arrêtent ſur la ſuperficie & commencent à ſe coaguler ; mais ils ne ſauroient boucher le pore du conduit par lequel ils ont monté, par-

(*a*) Ceci n'eſt pas dans la copie, il faut le mettre (M.). Ce paragraphe a été ajouté par Monteſquieu dans la marge du brouillon.

(*b*) *Première rédaction :* ſeroit.

ce qu'auparavant qu'ils ne ſe ſoient coagulés, il s'en préſente d'autre pour paſſer, lequel eſt plus en mouvement, & en paſſant redreſſe de tous côtés les parties demi-coagulées qui auroient pu faire une obſtruction, & les pouſſe ſur les parois circulaires du conduit ; ce qui l'allonge d'autant, & ainſi de ſuite ; & comme même opération ſe fait en même temps dans les conduits voiſins qui entourent celui-ci, on conçoit aiſément qu'il doit y avoir un prolongement de toutes les fibres, & qu'ils doivent ſortir en dehors par un progrès inſenſible. Nous le diſons encore : tout le myſtère conſiſte dans la lenteur avec laquelle la nature agit ; à meſure que le ſuc qui eſt parvenu à l'extrémité ſe coagule, d'autre ſe préſente pour paſſer.

Ceux qui feront bien attention à la manière dont reviennent les ailes des oiſeaux lorſqu'elles ont été rognées ; qui réfléchiront ſur la célèbre expérience de M. Perrault, d'un lézard à qui on avoit coupé la queue, qui revint auſſitôt après ; à ce calus qui vient dans les os caſſés, qui n'eſt qu'un ſuc répandu par les deux bouts, qui les rejoint & devient os lui-même, ne regarderont peut-être pas ceci comme une choſe imaginaire (*a*).

Les ſucs de la terre, que l'action des rayons du soleil fait fermenter, montent inſenſiblement juſqu'au bout de la plante. J'imagine que, dans les fermentations réitérées, il ſe fait comme un flux & reflux de ces ſucs dans ces conduits longitudinaux, & comme un bouillonnement intercadent : le ſuc porté juſqu'à l'extrémité de la plante, trouvant l'air extérieur, eſt repouſſé en bas ; mais il la laiſſe, comme nous avons dit, toujours imprégnée de quelques-unes de ſes parties, qui s'y coagulent, mais qui n'y font point d'obſtruction, parce qu'avant qu'ils ne soient coagulés, une nouvelle ébullition vient déboucher tous les pores. Et comme il y a ici deux actions : l'une, celle de la fermentation, qui pouſſe au dehors ; l'autre, celle de l'air extérieur, qui réſiſte ; il arrive qu'entre ces deux forces, les liqueurs preſſées trouvent plus de facilité à s'échapper par les côtés ; ce qui forme les conduits tranſverſaux que l'on a obſervés dans les plantes, qui vont du centre à

(*a*) *Première rédaction :* opinion populaire.

la circonférence, ou de la moelle jusqu'à l'écorce, lesquels ne sont que la route que le suc a prise en s'échappant.

On sait que ces conduits portent le suc entre le bois & l'écorce : l'écorce n'est autre chose qu'un tissu plus exposé à l'air que le corps ligneux, & par conséquent d'une nature différente ; à cause de quoi il s'en sépare. Or, les sucs arrivés par les conduits latéraux entre l'écorce & le corps ligneux y doivent perdre beaucoup de leur mouvement & de leur ténuité : 1° parce qu'ils sont infiniment plus au large qu'ils n'étoient ; 2° parce que, trouvant d'autres sucs qui ont déjà beaucoup perdu de leur mouvement, ils se mêlent avec eux ; mais comme ils sont pressés par l'ébullition des sucs qui se trouvent dans les fibres longitudinales & transversales du corps ligneux, ne pouvant pas monter, ils sont obligés de descendre. Et ceci est conforme à bien des expériences qui prouvent que la sève, c'est-à-dire le suc le plus grossier, descend entre l'écorce & le bois, après être montée par les fibres ligneuses. On voit par tout ceci que l'accroissement des plantes & la circulation de leurs sucs sont deux effets liés & nécessaires d'une même cause, je veux dire la fermentation.

Si l'on pousse plus loin ces idées, on verra qu'il ne faut uniquement, pour la production d'une plante, qu'un sujet propre à recevoir les sucs de la terre, & à les filtrer lorsqu'ils se présentent ; & toutes les fois que le suc convenable passera par des canaux assez étroits & assez bien disposés, soit dans la terre, soit dans quelque autre corps, il se fera un corps ligneux, c'est-à-dire un suc coagulé, & qui s'est coagulé de manière qu'il s'y est formé en même temps des conduits pour de nouveaux sucs qui se sont présentés. [Le merveilleux de la Nature ne nous paroit pas tant dans la production des plantes parce que le principe nous en est connu.] (*a*)

Ceux qui soutiennent que les plantes ne sauroient être produites par un concours fortuit, dépendant du mouvement général de la matière, parce qu'on en verroit naître de nouvelles, disent là une chose bien puérile, car ils font dépendre l'opinion qu'ils combattent d'une chose qu'ils ne savent pas & qu'ils ne peuvent pas

(*a*) *Biffé.*

même favoir. Et en effet, pour pouvoir avec raifon dire ce qu'ils avancent, il faudroit non-feulement qu'ils connuffent plus exactement qu'un fleurifte ne connoît les fleurs de fon parterre, toutes les plantes qui font aujourd'hui fur la terre, répandues dans toutes les forêts, mais auffi celles qui y ont été depuis le commencement du monde.

Nous nous propofons de faire quelques expériences qui nous mettront peut-être en état d'éclaircir cette matière ; mais il nous faut plufieurs années pour les exécuter. Cependant c'eft la feule voie qu'il y ait pour réuffir dans un fujet comme celui-ci. [En vain nous abandonnerions-nous à nos raifonnemens, fi nous ne les confirmons par des expériences.] ; ce n'eft point dans les méditations d'un cabinet qu'il faut chercher les preuves, mais dans le fein de la nature même.

Nous finiffons cet article en avertiffant que ceux qui fuivent l'opinion que nous embraffons peuvent fe vanter d'être cartéfiens rigides, au lieu que ceux qui admettent une providence particulière de Dieu dans la production des plantes, différente du mouvement général de la matière, font des cartéfiens mitigés qui ont abandonné la règle de leur maître.

[M. Defcartes, cet homme qui a fait tant d'honneur à l'homme, a fait un fyftème.] Ce grand fyftème de M. Defcartes, qu'on ne peut lire fans être frappé d'étonnement (*a*), ce fyftème, qui vaut lui feul tout ce que les auteurs profanes ont jamais écrit ; ce fyftème, qui foulage fi fort la Providence, qui la fait agir avec tant de fimplicité & tant de grandeur ; ce fyftème immortel, qui fera admiré dans tous les âges & toutes les révolutions de la philofophie, eft un ouvrage à la perfection duquel tous ceux qui raifonnent doivent s'intéreffer avec une efpèce de jaloufie. [Il faut voir comment ce puiffant génie va chercher la fource des chofes ; comment il tire du feul mouvement que Dieu a imprimé à la matière tout ce que nous voyons dans l'univers ; comment il explique toujours ces effets avec l'impoffibilité qu'ils foient arrivés autrement. Voilà ce que nous défendons.] (*b*) Mais paffons à un autre fujet.

(*a*) *Première rédaction :* d'admiration. (*b*) *Biffé.*

Depuis la célèbre difpute de Méry & de Duverney, que l'Académie [des fciences] (*a*) de Paris n'ofa juger, tout le monde connoît le trou ovale & le conduit botal ; tout le monde fait que, le fœtus ne refpirant point dans le ventre de la mère, le fang ne peut paffer de l'artère dans la veine du poumon : ainfi il n'auroit pu être porté du ventricule droit dans le ventricule gauche du cœur, fi la nature n'y avoit suppléé par ces deux conduits particuliers, qui fe bouchent après la naiffance, à caufe que le fang abandonne cette route pour en prendre une nouvelle.

Mais ces conduits ne s'effacent jamais dans la tortue, les canards & autres animaux femblables, parce, dit-on, que lorsqu'ils font fous l'eau, où ils ne refpirent point, il faut néceffairement que le fang prenne une route différente de celle des poumons.

Nous fîmes mettre un canard fous l'eau [, le 9e décembre 1718,] (*b*) pour voir combien de temps il pourroit vivre hors de l'air, & fi la circulation qui fe fait par ces conduits pouvoit suppléer à la circulation ordinaire ; nous remarquâmes une effufion perpétuelle de petites bulles d'air qui sortoient de fes narines : Cet animal perdant infenfiblement tout l'air qu'il avoit dans fes poumons, fept minutes après, nous le vîmes tomber en défaillance & mourir. [Nous ne pouvons pas dire au jufte combien il a vécu fous l'eau, mais nous jugeâmes qu'il n'y avoit refté que trois ou quatre minutes. Le lendemain nous réitérâmes l'expérience avec un canard & une oie. L'oie a vécu 8 minutes et demie & le canard feulement fept. Nous jugeons que ce canard a vécu plus que l'autre, parce que nous nous étions trompés, la première fois, dans la mefure du temps ; ou peut-être bien ce canard a-t-il vécu plus que le premier parce qu'il était moins gras & qu'il n'avoit point mangé.] (*c*)

On voit que le trou ovale & le conduit botal ne fervent point à donner à ces animaux la facilité d'aller fous l'eau, puisqu'ils ne l'ont point & qu'ils ne font pas ce que le moindre plongeur peut faire [en retenant son haleine] (*d*) ; ils ne plongent même qu'à

(*a*), (*b*), (*d*) *Biffés.*
(*c*) *Première rédaction remplacée par :* Une oie que nous y mîmes le lendemain ne vécut que huit minutes (M.).

caufe de la conftitution naturelle de leurs plumes [qui les foutient fur l'eau, à moins qu'ils ne faffent effort pour y entrer] (*a*); & comme ils trouvent dans l'eau des chofes propres à leur nourriture, ils s'y accoutument autant de temps qu'on peut être fans refpirer & reftent plus longtemps fous l'eau que les autres animaux, dont le gofier fe remplit auffitôt qu'ils y font enfoncés. Cela nous fit faire une reflexion, qui eft qu'il y avoit de l'apparence que le fang des animaux aquatiques étoit plus froid que celui des autres : d'où on pouvoit conclure qu'il avoit moins de mouvement & par conféquent plus de maffe. A caufe de quoi la nature pourroit avoir confervé fes chemins pour y faire paffer les parties du fang qui, n'ayant pas encore été préparées dans le ventricule gauche, n'auroient pas eu affez de mouvement pour monter dans la veine du poumon, ou affez de ténuité pour pénétrer dans la fubftance de ce vifcère. Nous avouons que c'eft très légèrement que nous propofons nos conjectures fur cette matière car nous y fommes extrêmement neufs [&, avant de raifonner, nous avons un grand nombre de faits à éclaircir ; & là-deffus, les plus fimples & les plus communs font ceux fur lefquels nous avons été le plus trompés]. Si les expériences que nous avons faites là-deffus avoient réuffi, nous avancerions comme une vérité ce que nous ne propofons ici que comme un doute ; mais nous n'avons que des obfervations manquées par le défaut des inftrumens.

[Nous examinâmes donc la différence de la chaleur du fang d'une oie & de celle d'une poule, ce que nous fîmes avec beaucoup d'incommodité n'ayant que de ces grands thermomètres communs. Si le fang de l'oie fe trouve beaucoup plus froid car (quoique nous euffions enfoncé toute la boule du thermomètre dans le fang de l'oie & que nous ne l'euffions pas enfoncé de la moitié dans le fang de la poule parce qu'il y en avoit beaucoup moins) le thermomètre ne monta, pourtant, qu'à peu près au même degré, dans l'un & dans l'autre, & beaucoup plus lentement dans celui de l'oie. Ce qui prouve qu'il avoit plus confervé fa chaleur, mais qu'il étoit beaucoup moins chaud].

(*a*) *Biffé.*

Nous attendons de petits thermomètres de cinq ou ſix pouces, avec leſquels nous les pourrons faire [& beaucoup d'autres] (*a*) avec plus de ſuccès (*b*) : ceux qui font des obſervations, ne pouvant ſe faire valoir de ce côté-là que par le mince mérite de l'exactitude, doivent au moins la porter le plus loin qu'il eſt poſſible.

Pour continuer nos obſervations, nous fîmes prendre des grenouilles de terre, que nous jugeâmes par le lieu ou on les avoit trouvées, n'avoir jamais été ſous l'eau, & avoir toujours reſpiré : on les mit au fond de l'eau près de deux fois vingt-quatre heures ; & lorſqu'on les en retira, elles n'en parurent pas incommodées. Ceci ne laiſſa pas de nous ſurprendre parce que, outre que nous avions lu le contraire chez des auteurs qui aſſurent que ces animaux ne peuvent reſter longtemps au fond de l'eau & qu'ils ſont obligés d'en ſortir de temps en temps pour reſpirer, nous trouvions cette expérience ſi différente de la précédente, que nous ne ſçavions que croire de l'uſage du trou ovale & du conduit botal. [Ceci nous rend un peu ſoupçonneux & quoique des anatomiſtes nous aient fait voir le trou ovale & le conduit botal dans les canards, nous ſerions bien aiſe de les revoir encore.] Enfin, nous nous reſſouvînmes que nous avions obſervé, pluſieurs mois auparavant, que le cœur des grenouilles n'a qu'un ventricule, de manière que le ſang va, par le cœur, de la veine cave dans l'aorte, ſans paſſer par les poumons. Ce qui fait que la reſpiration eſt inutile à ces animaux, quoiqu'ils meurent dans la machine du vide, dont la raiſon eſt que les animaux même qui ne reſpirent point ont toujours beſoin d'un peu d'air dont le reſſort entretienne la fluidité du ſang ; mais il en faut ſi peu, que celui qu'ils prennent dans l'eau ou par les alimens leur ſuffit.

On ſçait que le froment, le ſeigle, & l'orge même, [& autres grains connus en Europe] (*c*) ne viennent pas dans tous les pays ; (*d*) mais la nature y ſupplée par d'autres plantes : il y en a quelques-unes qui ſont un poiſon mortel, ſi on ne les prépare, comme la caſſave, dont le jus eſt ſi dangereux. On fait, en quelques en-

(*a*), (*c*) *Biffés.*

(*b*) *Première rédaction :* la dernière exactitude.

(*d*) *Première rédaction :* & que ces pays ſeroient inhabitables ſi la nature n'y ſuppléoit.

droits de Norvège ou d'Allemagne, du pain avec une efpèce de terre, dont le peuple fe nourrit, [& il y en a] (*a*) qui fe conferve quarante ans fans fe gâter : quand un payfan a pu parvenir à fe faire du pain pour ce temps-là, pour lui & fa famille, fa fortune eft faite ; il vit tranquille & n'efpère plus rien de la Providence. On n'auroit jamais fait, fi on vouloit décrire tous les moyens divers que la nature emploie, & toutes les précautions qu'elle a prifes, pour fubvenir à la vie des hommes. Comme nous habitons un climat heureux, & que nous fommes du nombre de ceux qu'elle a le plus favorifés, nous jouiffons de fes plus grandes faveurs fans nous foucier des moindres : nous négligeons & laiffons périr dans les bois, des plantes, qui feroient une des grandes commodités de la vie chez bien des peuples. On s'imagine ici qu'il n'y a que le blé qui soit deftiné à la nourriture des hommes, & on ne confidère les autres plantes que par rapport à leurs qualités médicinales ; les docteurs les trouvent émollientes ou diurétiques, defficcatives, aftringentes ; ils les traitent toutes comme la manne qui nourriffoit les Ifraélites dans le défert, dont ils ont fait un purgatif ; on leur donne une infinité de qualités qu'elles n'ont pas, & perfonne ne penfe à la vertu de nourrir qu'elles ont.

[Cependant il y a des années où l'on ne fçauroit trouver trop d'expédiens pour nourrir les peuples.] (*b*) Le froment, l'orge, le feigle, ont, comme les autres plantes, des années qui leur font propres & d'autres très-défavorables : il y en a où la difette de ces grains n'eft pas le feul malheur qui afflige les peuples ; leur mauvaife qualité eft encore plus cruelle. Nous croyons que, dans ces années fi triftes pour les pauvres, & mille fois plus encore pour les riches chez un peuple chrétien, on a mille moyens de fuppléer à la rareté du blé ; qu'on a fous fes pieds dans tous les bois mille reffources contre la faim ; & qu'on admireroit la Providence, au lieu de l'accufer, fi l'on connoiffoit tous fes bienfaits.

Dans cette idée, nous avons conçu le deffein d'examiner les végétaux, les écorces, & une infinité de chofes qu'on ne foupçonneroit pas, par rapport à leur qualité nutritive. La vie des ani-

(*a*), (*b*) *Biffés.*

maux qui ont le plus de rapport à l'homme feroit bien employée pour faire de pareilles expériences. Nous en avons commencé quelques-unes qui nous ont réuffi très-heureufement. La brièveté du temps ne nous permet point de les rapporter ici ; d'ailleurs nous voulons les joindre à un grand nombre d'autres que nous nous propofons de faire fur ce fujet. Notre deffein eft auffi d'examiner en quoi confifte la qualité nutritive des plantes : il n'eft pas toujours vrai que celles qui viennent dans une terre graffe soient plus propres à nourrir que celles qui viennent dans un terrain maigre. Il y a dans le Quercy un pays qui ne produit que quelques brins d'herbe très-courte, qui fort au travers des pierres dont il eft couvert ; cette herbe eft fi nourriffante, qu'une brebis y vit, pourvu que chaque jour elle en puiffe amaffer autant qu'il en pourroit entrer dans un dé à coudre ; au contraire, dans le Chili, même dans les pays les plus gras, les viandes y nourriffent fi peu, qu'il faut absolument manger de trois en trois heures, comme fi ce pays étoit tombé dans la malédiction dont Dieu menace fon peuple dans les livres faints : Je vous ôterai la force du pain, *frangam vobis fcipionem panis* (*a*).

Je me crois obligé de dire ici que le fieur Duval m'a beaucoup aidé dans ces obfervations, & que je dois beaucoup à fon exactitude. On jugera fans doute qu'elles ne font pas confidérables ; mais on eft affez heureux pour ne les eftimer précifément que ce qu'elles valent.

C'eft le fruit de l'oifiveté de la campagne. Ceci devoit mourir dans le même lieu qui l'a fait naître ; mais ceux qui vivent dans une fociété ont des devoirs à remplir ; nous devons compte à la nôtre de nos moindres amufemens. Il ne faut point chercher la réputation par ces fortes d'ouvrages, ils ne l'obtiennent ni ne la méritent ; on profite des obfervations, mais on ne connoît pas l'obfervateur : auffi de tous ceux qui font utiles aux hommes, ce font peut-être les feuls envers lefquels on peut être ingrat fans injuftice.

Il ne faut pas avoir beaucoup d'efprit pour avoir vu des pyra-

(*a*) Isaïe, III, 1.

mides, [Londres, la place royale, le cheval de bronze] (*a*), le Panthéon, le Colifée ; il n'en faut guère davantage pour voir un ciron dans un microfcope, ou une étoile par le moyen des grandes lunettes ; & c'eft en cela que la phyfique eft fi admirable : grands génies, efprits étroits, gens médiocres, tout y joue fon personnage : celui qui ne fçaura pas faire un fyftème comme M. de Newton, fera une obfervation avec laquelle il mettra à la torture ce grand philofophe ; cependant M. de Newton fera toujours M. de Newton, c'eft-à-dire le fucceffeur de Defcartes, & l'autre un homme commun, un miférable artifte, qui a vu une fois, & n'a peut-être jamais penfé.

(*a*) *Biffé.*

DIALOGUE DE XANTIPPE & DE XÉNOCRATE

Bien que la date de ce manuſcrit ſoit incertaine, ſa reſſemblance évidente avec le Dialogue de Sylla & d'Eucrate *pour le fond & pour la forme permet de le rapprocher de ce dernier qui fut probablement écrit vers 1722 & fut imprimé en 1745.*

Il ſe compoſe de cinq feuilles doubles (310 × 200 millimètres) attachées enſemble par une épingle; les trois dernières pages ſont blanches. Il eſt entièrement écrit de la main de Monteſquieu.

Ce manuſcrit a été vendu en 1939 (a) & a diſparu pendant la guerre. Il avait été publié en 1892, dans les Mélanges inédits *(b). C'eſt ce texte que nous reproduiſons. Une copie très préciſe, faite en 1844 par M. le baron de Monteſquieu, & que nous avons retrouvée dans les archives du château de La Brède, nous a permis de compléter certaines notes ou corrections de Monteſquieu.*

Lorsque je quittai l'Afrique, je m'embarquai ſur le vaiſſeau que les Carthaginois avoient donné à Xantippe (*c*) pour retourner dans la Grèce, & je fus ravi de me trouver avec un homme dont la vertu étoit reſpectée par tout l'Univers.

Xantippe étoit [un homme] (*d*) modeſte; il étoit vêtu très-

(*a*) Vente des manuſcrits du château de La Brède, n° 4 du *Catalogue.*

(*b*) Pp. 99—105.

(*c*) Général lacédémonien qui, au cours de la première guerre punique, en l'an 255 avant J.-C., placé à la tête de l'armée carthaginoiſe, réuſſit à battre les Romains & à faire priſonnier le conſul Régulus.

(*d*) *Biffé au crayon.*

ſimplement, &, dans le navire où nous étions, on eût eu d'abord de la peine à diſcerner qui de nous avoit détruit les armées des Romains & rendu à Carthage la liberté & l'empire.

Il (*a*) étoit affable, ſans deſcendre à une familiarité indécente, & le reſpect qu'on avoit pour lui n'étoit point de la nature de celui que l'on porte aux grands, qui eſt moins l'effet de l'amour & de l'admiration que [de la timidité &] (*b*) de la crainte.

Je gardai longtemps le ſilence; mais, enfin, je le rompis: « Xantippe, lui dis-je, il eſt permis à un homme libre de parler à un Grec. Les Dieux ne vous ont pas fait vertueux pour vous ſeul. De qui pourrai-je apprendre à devenir meilleur, ſi ce n'eſt d'un homme tel que vous ? »

Nous commençâmes à nous entretenir. Jamais diſcours n'ont fait plus d'impreſſion ſur moi que les ſiens. Je ſentois mon cœur s'échauffer ; la vertu me paraiſſoit plus belle ; toujours attentif & toujours ému, il me ſembloit qu'un Dieu me parlât & ſe communiquât à moi.

Un jour que nous diſcourions des grandes choſes qu'il avoit faites en Afrique : « J'ai exécuté, me dit-il, ce que tout Lacédémonien auroit tenté comme moi, ce que nos vieillards nous ont enſeigné, & ce que nous enſeignerons aux autres. J'ai arrêté les entrepriſes d'un ennemi qui demandoit encore quelque choſe après la gloire, & qui vouloit être injuſte parce qu'il étoit heureux (*c*). Je ne pouvois comprendre que les Romains ne vouluſſent pas pardonner à Carthage, comme nous avons pardonné à Athènes, & qu'ils ne ſentiſſent pas que les peuples vaincus ne ſont plus des ennemis. »

« Jamais, lui dis-je, on ne vit un changement ſi prompt. Vous meniez une vie privée à Carthage ; vous vîtes ſes citoyens découragés par le nombre de leurs défaites ; vous leurs rendîtes l'eſpérance ; vous prîtes le commandement & fîtes des choſes qu'on n'avoit point vues avant vous. »

« Xénocrate, me dit-il, je ne fis que mon devoir. »

(*a*) *Première rédaction :* Xantippe.

(*b*) *Biffé au crayon.*

(*c*) *Première rédaction :* « ſecondé des dieux », que Monteſquieu a remplacé au crayon par « heureux ».

« Le devoir, lui dis-je, ne vous lioit point aux Carthaginois. »

« Il me lie, me répondit-il, à tous les humains. Chaque Lacédémonien n'eſt-il pas né protecteur de la liberté commune ? Et c'eſt la première choſe que Lycurgue nous aît appriſe. S'il n'avoit pensé qu'à ſa ville, je ne crois point qu'il l'eût ſoumiſe à une diſcipline ſi ſévère ; mais il a voulu former des hommes extraordinaires, qui veillaſſent ſur les intérêts de tous les humains. J'ai vu les Carthaginois prêts à tomber ſous un joug étranger. « Carthage, ai-je dit, » a dans ſes murs un Lacédémonien : elle ne doit point être ſujette. Puiſſe Lacédémone apprendre avec plaiſir que les citoyens » qu'elle a dégradés ont toujours conſervé la noble ambition de ſe » rendre dignes d'elle, & que, ſi je n'ai pu travailler pour ſon bonheur, j'ai, du moins, travaillé pour ſa gloire ! »

« Il y a, lui dis-je, une choſe qui ſurprendra tout le monde : c'eſt que vous n'avez point trouvé un aſile dans une ville dont vous êtes le libérateur. »

« C'eſt parce que je l'ai ſauvée que je la quitte aujourd'hui. On ne ſauroit guère être libre & avoir à tous les inſtans ſon libérateur devant ſes yeux. Eſt-il juſte qu'un ſeul homme gêne un peuple immenſe ? Je laiſſe à Carthage des loix pour leſquelles j'ai combattu, & ne veux point, par une préſence importune, diminuer le préſent que je lui ai fait. »

« J'avoue, lui dis-je, que, ſi vous aviez gardé le commandement des armées, vous auriez pu vous rendre ſuſpect. Mais vous le quittâtes d'abord & allâtes vous confondre dans la foule des citoyens. »

« J'étois, me dit-il, connu des ſoldats, & j'en étois aimé (*a*). O Dieux ! qu'un Lacédémonien doit rougir d'être un tyran, lui devant qui tous les peuples doivent être libres. Que diroient mes ennemis, ou plutôt que diroit ma famille, ſi l'on ſavait que je me ſuis permis à Carthage ce dont j'ai été accuſé à Lacédémone ? Non ! Xénocrate, je dois quelque jour rendre compte à ma patrie de mon exil même, & lui faire voir comment j'ai uſé de ſes punitions & de ſa colère. Que les exilés d'Athènes aillent ſoulever contre elle les

(*a*) *Entre les lignes, au crayon :* Paſſage trop bruſque. (M.)

Grecs & les Barbares ; qu'ils viennent les armes à la main : ils lui redemandent des droits qu'on ne peut mériter que par ſes larmes (*a*) ! Je plains une mère qui a des enfans ſi cruels, & qui, ne les ayant vu ſoumis que dans cet âge tendre fait pour craindre tout, a obtenu quelque choſe de leur foibleſſe & rien de leur amour. Pour moi, Xénocrate, je n'ai jamais ceſſé un moment d'être citoyen de Sparte. J'ai été dans les pays étrangers tel que j'aurois été dans ſes murailles : toujours enfant de Lycurgue, c'eſt-à-dire ennemi de la tyrannie. Je fuis de tous les lieux où je pourrois en être ſoupçonné. »

« Xantippe, lui répondis-je, je connois toute la grandeur de votre âme ; mais il n'y a pas un ſeul Grec qui ne ſoit indigné pour vous de l'ingratitude des Carthaginois. Est-il poſſible qu'après avoir tant reçu (*b*) ils ne vous aient pas accordé un ſeul honneur, ni un ſeul bienfait ? »

« Et quel bien, grands Dieux ! répondit-il, un peuple barbare pourroit-il faire à un Lacédémonien ? Est-ce de l'argent ou de l'or ? De l'or, dont les enfans de Sparte ne ſont pas éblouis ? De l'or, dont, chez nous, les femmes publiques rougiroient de ſe parer ? De l'or, qui n'eſt pas même envié par nos eſclaves ? Lycurgue en a proſcrit l'uſage. Nos pères, qui prirent ſes loix, le quittèrent ſans regret, & nous nous en paſſons ſans vertu. »

« Xantippe, lui dis-je, vos réponſes m'humilieroient ſi elles ne portoient point dans mon cœur une vive ardeur de vous imiter ; mais, comme je ne ſuis qu'un homme, permettez que ma tendreſſe pour vous parle encore un moment. Vous êtes exilé de Lacédémone. Vous quittez Carthage. Où irez-vous ? »

« Xénocrate, me dit-il, depuis le jour où je vis Sparte la dernière fois, tous les lieux ſont pour moi les mêmes. Lacédémone, en nous rayant du nombre de ſes citoyens, nous laiſſe ce qu'elle nous donnoit : la vertu. Laiſſons pleurer les exilés de Crotone (*c*) & de

(*a*) *Entre les lignes, au crayon :* Otez « larmes » ; j'ai mis « la vertu », *virtus*, vertu républicaine (M.).

(*b*) *Entre les lignes, au crayon:* Je crois « reçu » trop bas. Ne pourroit-on pas mettre : « qu'après leur avoir donné tant de grandeur » (M.).

(*c*) *Entre les lignes, au crayon :* Effacer « Crotone. » Lampſaque (M.).

Sybaris ! Ils perdent tout, privés d'une patrie qui ſeule peut souffrir leur molleſſe, & qui leur refuſe les voluptés qu'elle leur avoit promiſes. Pour moi, je n'ai perdu que ce que je puis avoir dans tous les pays. »

« Xantippe, lui dis-je, vous autres héros vous dédommagez de tout par l'idée de l'admiration où vous jetez l'Univers. Le ſouvenir des grandes actions que l'on a faites adoucit bien des amertumes ; les victoires ſont des compagnes qui conſolent toujours. On a bien tort de plaindre des hommes, qui, après leur chute, ſe trouvent encore ſi fort au-deſſus des autres, & que l'on appelle malheureux pendant qu'ils ſont couverts de gloire. »

« Xénocrate, me répondit-il, je ne connois point cette eſpèce de bonheur qui ne ſe rapporte qu'à celui qui en jouit. La gloire nous ſépare du reſte des hommes ; mais la vertu nous y réunit, &, par là, elle fait notre vrai bonheur. Nos loix, qui gênent toutes les paſſions, contraignent ſurtout celles des héros. L'honneur n'eſt point parmi nous un être chimérique, inventé pour ſervir aux plus grandes erreurs des humains, qui s'obtient par haſard, ſe conſerve ſans deſſein, ſe perd par un caprice, qui n'eſt preſque jamais où il paroît être, & ſuit tantôt le crime & tantôt la vertu. L'exacte obéiſſance aux loix eſt l'honneur parmi nous. Sans cela, la naiſſance, le génie, les talens, les actions d'éclat ne peuvent rendre un citoyen plus illuſtre qu'en le rendant plus infâme, &, ſi notre roi Agéſilaüs (*a*), le jour de ſon retour d'Aſie, n'étoit venu, dans un repas frugal, ſe confondre avec ſes citoyens, le dernier Lacédémonien auroit rougi de ſes victoires. Quant à moi, Xénocrate, ce n'eſt point de celles de mes actions qui ont fait le plus de bruit dans le monde dont je ſuis le plus jaloux. Je ſuis content de moi parce que je n'ai jamais eu que les richeſſes, que l'ambition, que les voluptés que Lycurgue m'a permiſes. Je ſuis content de moi parce que j'ai ſoutenu ſans peine les préférences qu'on a données à mes rivaux ; que j'ai toujours aimé les loix, lors même qu'elles m'ont porté un dommage préſent, & que mes ennemis en ont le plus abuſé ; que j'ai tellement réglé ma conduite que j'ai paru devant chaque ci-

(*a*) Agéſilas, roi de Sparte.

toyen comme j'aurois paru devant mes magiſtrats ; que ſi, avec tout cela, les Lacédémoniens m'ont exilé, je prie, tous les jours, les Dieux qu'ils n'en ſoient pas plus irrités que moi, & qu'ils faſſent moins attention à quelques citoyens criminels qu'à la patrie qui eſt innocente. Et, ce qui me raſſure, c'eſt qu'une nation qui a des loix comme la nôtre, doit être agréable aux Dieux. »

Pendant que nous parlions, le vaiſſeau s'entrouvrit, & nous découvrîmes la fraude des Carthaginois (*a*). Xantippe reſta un moment ſans rien dire ; puis il s'écria : « Pourquoi faut-il que je vive ſi ma vie eſt à charge aux deux plus grands peuples de l'Univers ? Mourons ! me dit-il, Xénocrate ; la mort ne fait que nous approcher des Dieux. »

Mais les Dieux immortels ne permirent pas qu'un ſi grand crime fût achevé : nous étions près du rivage ; une barque de pêcheur vint à nous ; nous y entrâmes, & notre vaiſſeau s'engloutit.

(*a*) Cet épiſode du naufrage organiſé par les Carthaginois eſt tiré d'Appien, *De bello Lybic.*

DISSERTATION
SUR LE MOUVEMENT RELATIF

Le 18 novembre 1723 Monteſquieu lut à l'Académie de Bordeaux une diſſertation ſur le ſujet que l'on avait mis au concours pour l'année 1724: « Savoir s'il y a dans l'Univers du mouvement abſolu ou ſi tout mouvement n'eſt que relatif. »

Le manuſcrit a diſparu &, déjà, au XVIII[e] *ſiècle, Lamontaigne notait:* « M. de Monteſquieu avoit lu, le 18 novembre 1723, une diſſertation ſur ce ſujet. On ne l'a point trouvé & ce n'eſt pas la moindre à regretter. Elle dédommageroit bien, ſans doute, ou de la perte des autres ou de la ſtérilité qui ſe fit ſentir au concours » (*a*).

De cette diſſertation dans laquelle Monteſquieu « établit le mouvement relatif & réfute l'opinion de ceux qui croient que tout mouvement eſt abſolu » (*b*), *il ne nous reſte qu'un bref commentaire de Dodart (c), à qui l'auteur avait communiqué ſon étude; une analyſe publié par le père Desmolets dans les* Nouvelles littéraires *en 1724 & la réſomption qu'en fit ſelon l'uſage, le directeur de l'Académie, Sarrau de Boynet & dont voici le texte (d):*

(*a*) Bibl. Mun. Bx., Papiers de l'Académie, Ms. 828, 52.
(*b*) *Ibid.*, Reg. ms. 1699, p. 378.
(*c*) Lettre de Dodart à Monteſquieu du 28 décembre 1723.
(*d*) Bibl. Mun. Bx., ms. 828, XVI, 17.

Réſomption par Sarrau de Boynet de la diſſertation de Monteſquieu ſur le mouvement relatif

« *Vous avez devancé, Monſieur, ceux qui doivent ſe diſputer le prix propoſé, cette année, par l'Académie (a).*

Vous leur rendrez la victoire difficile quoique nos loix vous ferment l'entrée de la lice (b). Ils ne ſçauroient entrer dans la queſtion propoſée : S'il y a un mouvement abſolu dans l'Univers, ou ſi tout mouvement est relatif, *ſans paſſer par celle du principe & de la nature du mouvement, qui fait le ſujet du Mémoire que vous venez de lire.*

Vous y ſapez les fondemens du ſyſtème cartéſien ſur le mouvement, en faiſant voir, par des raiſonnemens auxquels on ne peut réſiſter, qu'il n'eſt pas poſſible de concevoir la matière en repos un ſeul inſtant, que le repos lui eſt auſſi étranger que le vide ou le néant, & que le mouvement lui eſt auſſi propre & auſſi eſſentiel que l'étendue; ce qui ramène au ſeul mouvement relatif comme à l'étendue relative, s'il eſt permis de parler ainſi.

Vous nous faites eſpérer la ſuite de ce Mémoire; nous l'attendrons avec impatience, mais, Monſieur, quelque importante qu'elle ſoit, nous ne vous la demandons pas aux conditions que vous nous faites craindre. »

Le compte rendu des Nouvelles littéraires (*c*) *mérite d'être cité, parce qu'il éclaire de façon intéreſſante les opinions ſcientifiques de Monteſquieu à cette époque:*

« *Monſieur le Préſident de Monteſquieu, Académicien ordinaire, lût enſuite un* Mémoire ſur le Mouvement, *dans lequel il prouva qu'il eſt eſſentiel à la matière, juſques-là qu'il eſt impoſſible qu'il y ait une ſeule portion de matière qui ne ſoit pas en mouvement: que*

(*a*) Il ſemble que Monteſquieu ait voulu répondre à cette obſervation lorſqu'il écrivit dans ſes *Penſées :* « J'ai prévenu les diſſertations qu'on devoit envoyer à l'Académie, afin qu'on ne nous accuſe pas d'être comme ces gens qui habitent près de la mer, qui ne ſubſiſtent que par le pillage qu'ils font de tout ce qui eſt jeté ſur leurs côtes. » (*Penſée* I, 856.)

(*b*) Le Règlement de l'Académie interdiſait à ſes membres de participer aux concours annuels.

(*c*) *Nouvelles littéraires* du 15 janvier 1724, p. 134.

non ſeulement la matière a tout le mouvement poſſible, mais même que chaque partie de matière a auſſi tout le mouvement poſſible, moins les obſtacles: que ſi quelqu'Etre aſſez puiſſant pouvoit étreindre le mouvement de la matière, excepté celuy d'un ciron, la matière reprendroit ſon mouvement dans le mouvement (a) *même qu'elle l'auroit perdu; parce que ce ciron d'un coup de pied ébranleroit l'Univers auſſi facilement qu'un fétu; qu'il ne ſeroit pas impoſſible de donner telle ſuppoſition dans laquelle un boulet de canon ſeroit plus en repos, lorſque la force de la poudre le pouſſe en l'air, que lorſqu'il eſt ſur la terre immobile à nos yeux; que l'opinion de M. Deſcartes de l'égale quantité de mouvement répandue dans le monde eſt chimérique, & que la phyſique entière s'élève contr' elle; que chaque inſtant donnant de nouvelles combinaiſons dans l'Univers, donne auſſi différente quantité de mouvement; que la ſuppoſition que l'on fait du mouvement des corps dans le vuide, bien loin de ſervir à nous donner quelque connoiſſance des règles du mouvement, y nuit au contraire; que les corps ne perdent pas leur mouvement à raiſon des denſitez des milieux où ils ſe trouvent; que le véritable moyen de faire de bonnes expériences ſur les règles du mouvement eſt de faire mouvoir les corps dans les liquides, en en prenant de tels que leur volume ſoit à peu près analogue à un égal volume d'eau.* »

(*a*) Il faut lire sans doute: *moment.*

LETTRES DE XÉNOCRATE A PHÉRÈS

Ces lettres ont été compoſées en 1723, au moment de la mort du Régent; peut-être les quatre premières furent-elles écrites un peu avant & la cinquième certainement après. Une première verſion ne comprenant qu'une ſeule lettre ſe trouve dans les Penſées *(a).*

Le manuſcrit ſe compoſe de quatre pages de couverture portant le titre & la mention « Bonne copie »*, dix pages de texte numérotées, & dix pages blanches; le tout formant un cahier de ſix feuilles doubles (245 × 185 millimètres), reliées par deux rubans blancs. L'écriture eſt celle d'un ſecrétaire.*

Ce manuſcrit vendu en 1939, a diſparu pendant la guerre. Le texte que nous donnons eſt celui que publia M. le baron de Monteſquieu dans les Mélanges *(b) en 1892.*

LETTRE PREMIÈRE

Vous voulez, Phérès, que je vous parle du prince qui règne à Sicyone (*c*) ; je vais vous dire ce que j'en ſais.

Alcamène eſt né avec un génie ſupérieur, &, cependant, il eſt ſoumis à l'aſcendant de tout autre génie.

Il a peu de défauts qui partent d'un mauvais naturel ; ſon eſprit y entre toujours pour beaucoup, & ſon cœur, pour peu de choſes.

(*a*) Cf. : *Penſées*, I, 173.
(*b*) *Mélanges inédits...*, pp. 193—200.
(*c*) Sicyone, ancien royaume du Péloponèſe, diſſimule ſous une allégorie, la France ; & Alcamène, ſon prince, le Régent, Philippe, duc d'Orléans.

Il a un certain goût malade qui le porte à ſe montrer pire qu'il n'eſt ; le caractère de ſon eſprit, à l'égard des vices, eſt de chercher à paroître en avoir, comme un témoignage de liberté & d'indépendance.

Il a pour les hommes un ſouverain mépris ; il croit aux talens, & il ne croit point aux vertus.

Cela fait qu'il ignore abſolument cette diſtance infinie qu'il y a entre l'honnête homme & le méchant, & tous les différens degrés qui ſont entre ces deux extrémités.

Auprès de lui, le privilège qu'a la vertu c'eſt qu'elle ne nuit pas.

Aucun homme n'a mieux ſenti que lui le ridicule des perſonnes, & ſouvent n'a plus ignoré celui des choſes.

Fait pour la ſociété, il devoit être l'idole de ſa nation, ſoit qu'il fût un homme privé, ſoit qu'il en fût le maître.

Au lieu de cette gêne qui régnoit à Sicyone (*a*), Alcandre (*b*) a mis une certaine facilité dans le commandement & l'obéiſſance ; qui fait que, quelques inconvéniens qu'on éprouve, on aime encore mieux lui obéir.

Les paroles qu'il a ſi admirablement dites ſont toujours des reparties, comme s'il s'étoit refusé toutes les choſes charmantes qui ne naiſſoient point de l'occaſion, & qu'on ne l'obligeoit pas de dire.

Il ſe joue du travail des politiques : ſes ſaillies ſont ſes principes ; ce qu'ils méditent, il le rencontre ; un inſtant lui donne tout ce qu'ils ont réfléchi.

Il a une indifférence pour les évènemens qui ne convient qu'à ceux que le Ciel n'a pas fait naître pour déterminer les évènemens.

Il a le cœur ferme & l'eſprit timide ; mais cette timidité lui vient autant de la peine qu'il a à faire du mal que d'aucune foibleſſe d'âme.

Il eſt heureux de vivre dans un ſiècle où l'obéiſſance prévient pour ainſi dire le commandement ; car, s'il eût régné dans des temps de trouble, la diſpoſition de ſon eſprit étoit telle qu'il n'auroit jamais aſſez oſé, & qu'il auroit trop entrepris.

(*a*) A la fin du règne de Louis XIV. (*b*) Il faut lire : Alcamène.

Ce n'eſt pas qu'il ne frappe quelquefois des coups hardis (*a*); mais il faut beaucoup travailler pour laſſer ſa clémence. Pour lors, il étonne ceux qui l'ont offenſé & ceux qui craignoient de le voir impunément offenſer.

Alcamène aime à pardonner : vous diriez qu'il trouve la paix dans l'âme de ſes ennemis. La clémence lui eſt ſi naturelle qu'il croit preſque que c'eſt toujours à lui à la reſſentir & aux autres à la recevoir. Il ne ſauroit ſe venger : ſi la vengeance eſt difficile, il n'en a pas le déſir, &, ſitôt qu'elle eſt aiſée, il dit qu'il n'en a pas le courage : en effet, dans la vengeance, il ſe ſentoit gêné. C'eſt pour lors qu'il ſe plaignoit de ſa puiſſance.

Avec ce ſublime eſprit, qui fait les grandes vertus et les grands crimes, Alcamène pourroit être un homme funeſte, ſi le cœur ne réparoit en lui le défaut des principes. Mais ce cœur le domine tellement qu'il ne ſait ni refuſer, ni punir : tombant rarement dans des inconvéniens en faiſant le mal, il s'y jette ſans ceſſe en faiſant le bien.

Il a plutôt l'inquiétude agiſſante de l'ambition qu'il n'en a les vaſtes déſirs.

Laiſſant les hommes en paix, mais tourmentant ſans ceſſe leurs fortunes, comme les autres ruinent par des caprices, il ruine par des épreuves & des intentions d'enrichir. On eſt irrité contre lui, et il eſt impoſſible de le haïr.

Alcamène eſt très capable de faire des fautes. Perſonne ne les voit plus vite & ne les corrige mieux. Il n'emploie point ſes lumières à ſe juſtifier, mais à mieux faire ; &, après s'être écarté de la raiſon, il y rentre ſouvent ſi bien que ces fautes ſe trouvent heureuſes, & qu'on voit périr le mal & renaître le bien.

Ce qui l'empêche de réuſſir ſi bien dans le gouvernement de l'intérieur du royaume, c'eſt qu'il veut ſans ceſſe aller du bien au mieux, & qu'il eſt toujours plus frappé du mal que de l'inconvénient qu'il y a à le réparer.

Il corrige là où il faudroit tolérer ; comme ſi le peuple, qui penſe avec tant de lenteur, pouvoit changer d'eſprit dans un moment &

(*a*) Alluſion à la conſpiration de Cellamare en 1718.

regarder comme des abus des chofes que le temps, les exemples & la raifon même lui ont fait regarder comme des loix.

Quelquefois, c'eft la néceffité qui fait les abus ; quelquefois, en fe relâchant d'une loi, on fe l'a rendue telle que le législateur auroit dû la faire ; & le peuple, qui a exécuté, s'eft montré plus fage que le légiflateur qui a prefcrit. Enfin, il y a bien des chofes qu'il eût été bon qu'on n'eût jamais faites, & qu'il eût été à fouhaiter qu'on n'eût pas détruites.

Je crois bien qu'Alcamène craint les Dieux immortels, mais il manque quelquefois d'un certain refpect pour leurs miniftres. En fait d'adminiftration, fon principe eft que le Ciel n'a pas moins fait la religion pour les hommes que les hommes pour la religion.

LETTRE SECONDE

Alcamène s'eft refufé à peu de femmes ; mais il y en a bien peu qui puiffent fe vanter qu'il ait eu de l'eftime pour elles.

Il aima dans fes premières années ; il trouva un cœur tendre (*a*) & des plaifirs réservés à ceux qui aiment. Dans la fuite, il courut d'objet en objet ; il ufa les principes de fes paffions ; il fatigua fes fens à lui rendre ce qu'il avoit perdu, mais il n'eut plus que les dégoûts des plaifirs.

Il porta quelques agrémens dans la débauche ; mais, quoi qu'on en dife, la débauche ne fe raffine point ; &, fi Alcamène ceffa jamais d'être aimable, ce fut dans les momens qu'il deftina à la joie, où il vouloit qu'on lui plût, & où il vouloit plaire.

Bientôt fes maîtreffes ne furent que les témoins d'une vie, non pas libre, mais licentieufe. Mais Alcamène y peut perdre fa raifon, & jamais fon fecret.

LETTRE TROISIÈME

Les Dieux irrités contre Sicyone envoyèrent, une nuit, un fonge à Alcamène. Il crut qu'il étoit le maître de tous les tréfors de l'Univers. Ce fonge fut la caufe de la mifère publique (*b*).

(*a*) Mlle de Séry, comteffe d'Argenton (1680—1748).

(*b*) Le fyftème de Law & fes conféquences.

Cependant Thémis ôta ſon bandeau & vit que, de tous côtés, on élevoit, dans Sicyone, des temples à Plutus : « Mortels, s'écria-t-elle, méfiez-vous du Dieu que vous ſervez. » Mais elle fut elle-même chaſſée de ſon temple; elle ſe tut & ne rendit plus ſes oracles (*a*). Dans une nuit, tous les autels de Plutus furent renverſés, ſes prêtres prirent la fuite, & tous ceux qui avoient ſuivi ſon culte furent livrés en proie aux quatre Titans.

Apollon, irrité contre Alcamène, lança contre lui mille traits empoiſonnés. Couvert d'une eſpèce d'égide, il rioit de l'impuiſſance de ce Dieu. Les traits qui venoient juſqu'à lui s'émouſſoient & tomboient à terre. « Dieu téméraire, dit-il, je ne t'apaiſerai point par des préſens; je ne t'irriterai point par ma colère. On ne te conjure que par les mépris. » (*b*)

Un homme d'une naiſſance obſcure (*c*) fut reçu dans la maiſon d'Alcamène. Il en fut regardé, d'abord, avec mépris, & enſuite, ſans avoir paſſé par la conſidération, il obtint la confiance. Fier d'avoir eu part à ſes ſecrets, il fit des demandes téméraires & les obtint. Bientôt Alcamène, laſſé du commandement, remit dans ſes mains la ſouveraine puiſſance. L'ambition de ce favori de la Fortune croiſſoit par l'excès du bonheur. Mais une Déeſſe à qui il n'avoit jamais rendu qu'un culte profane lui envoya une maladie qui fit évanouir tous ſes projets.

LETTRE QUATRIÈME

Le Roi qui a ſi longtemps régné à Sicyone avoit conquis les états d'un prince voiſin, & ne lui avoit laiſſé que ſa capitale. Il envoya Alcamène pour l'aſſiéger (*d*). Un ſecours arrive; les Sicyoniens le laiſſent paſſer. Alcamène ſe retire, abandonne toutes les conquêtes. On auroit pu les conſerver. Mais tout le monde défen-

(*a*) L'oppoſition du Parlement & ſon exil à Pontoiſe du 20 juillet au 17 décembre 1720.

(*b*) Alluſion à la clémence du Régent à l'égard des pamphlétaires.

(*c*) Le cardinal Dubois (1656—1723), ſucceſſivement conſeiller d'État en 1715, ſecrétaire d'État en 1718 & premier miniſtre en 1722.

(*d*) En 1706, le duc d'Orléans avait été envoyé en Piémont pour terminer le ſiège de Turin; mais le prince Eugène l'obligea à ſe retirer en France avec ſon armée.

dit l'honneur d'Alcamène. On convint qu'il n'avoit pas manqué de réſolution, & que ce n'étoit pas lui qui avoit manqué de conduite.

Dans les affaires malheureuſes, un général eſt chargé de toutes les fautes de l'armée & de la Cour. Ici, la Cour & l'armée ſe chargent de toutes les fautes pour abſoudre le général.

Le feu Roi avoit mis un prince de ſa maiſon ſur un trône voiſin. Il avoit envoyé une grande armée pour l'y ſoutenir. Il en donna le commandement à Alcamène. Dans toute cette armée, Alcamène fut ſeul malheureux : il arriva trois jours après la victoire (*a*). Il ſentit ſon infortune, & ne ſentit pas autre choſe. Il fit bien voir que la victoire avoit été gagnée ſous ſes auſpices ; il eut la gloire de n'envier celle de perſonne. Il n'avoit point vaincu ; mais il ſçut profiter de la victoire. Telle fut la magie de l'amour qu'on lui portoit : perſonne ne fut content de ſa propre gloire, s'il ne voyoit celle d'Alcamène.

LETTRE CINQUIÈME

Alcamène vient de mourir. Ce prince, qui ne ceſſoit de faire des projets pour l'avenir, abrégeoit ſans ceſſe ſa vie & ſe déroboit ſes jours.

Il a été frappé d'une maladie mortelle dans un temps où il n'avoit auprès de lui aucun des ſiens. Tout le monde eſt accouru. On l'a trouvé baigné dans ſon ſang, & dans l'état du monde le plus triste (*b*).

Chaque Sicyonien croyoit qu'Alcamène avoit dans ſes tréſors tout ce qu'il avoit perdu. On ne lui a trouvé ni or, ni argent : les vices des petites âmes n'étoient point les vices d'Alcamène.

Le monarque qui règne à préſent à Sicyone (*c*) eſt un jeune prince qui fait eſpérer à chaque Sicyonien des jours heureux. Il a une phyſionomie charmante, le meilleur naturel du monde. Il aime à voir faire le bien, à corriger le mal, &, enfin, la vérité lui fait plaiſir.

(*a*) Déſigné pour commander l'armée françaiſe en Eſpagne, en 1707, il n'arriva qu'au lendemain de la victoire de Berwick à Almanza.

(*b*) Il mourut à Verſailles le 2 décembre 1723.

(*c*) Louis XV.

Le Ciel a fait une grande chofe lorfqu'il a placé un prince dans un fi haut rang que tous les autres ont les yeux fur lui ; qu'il en eft l'exemple & le modèle ; qu'il peut, pour ainfi dire, donner le ton à la nature humaine & la gouverner tout entière par fes mœurs, comme un autre gouverne fes fujets par fes loix.

Pour moi, j'efpère que, comme les Dieux immortels fe choififfent quelquefois des inftrumens pour être les fléaux des nations qu'ils veulent punir, ils auront fait naître celui-ci pour montrer leur amour pour les hommes ; qu'ils auront voulu le donner comme une récompenfe aux gens vertueux, & juftifier ainfi leur providence.

Puiffe-t-il donner à fes fujets, non feulement les richeffes & l'abondance, mais encore ce repos de l'âme que l'on ne goûte que fous les bons princes, cette fûreté de fon état & cette paix intérieure qui eft toujours due à l'honneur & à la vertu.

Puiffions-nous ne voir jamais ces règnes triftes, où l'innocence n'eft pas plus tranquille que le crime, & où chacun, par un retour fur foi-même, fouffre l'injuftice faite à quelqu'un de fes concitoyens.

CONSIDÉRATIONS
SUR LES RICHESSES DE L'ESPAGNE

Montesquieu écrivit ces Considérations *à une époque que rien ne permet de préciser si ce n'est une annotation du manuscrit (a), reproduite au chapitre XXII du Livre XXI de* l'Esprit des Lois, *qui reporte à une vingtaine d'années avant cette œuvre la rédaction du mémoire sur les* Richesses de l'Espagne ; *donc aux environs de 1724. L'hypothèse de Louis Vian qui lui donne pour origine une lecture au Club de l'Entre-sol, n'est étayée d'aucune preuve (b).*

Ce petit mémoire est des plus intéressants parce qu'il nous permet de suivre, par quatre étapes successives, la progression de la pensée & de l'expression de Montesquieu. Ce dernier, en effet, écrivit entièrement de sa main un premier brouillon qui porte le titre : « De la principale cause de la décadence de l'Espagne. » *Ce brouillon, chargé de corrections, fut mis au net par un secrétaire, l'abbé Duval; le titre lui-même fut modifié & devint :* « Considérations sur les Richesses de l'Espagne. » *Montesquieu a ensuite tiré de cette mise au net, de nouveau remaniée, l'article XVI de ses* Réflexions sur la Monarchie universelle en Europe. *Enfin, une quatrième fois, élargissant encore son point de vue, il a puisé dans son premier texte tout le début du XXII*e *chapitre du Livre XXI de l'*Esprit des Lois.

Ces deux versions se suivent dans le manuscrit &, sur la première

(*a*) Cf. : T. I, p. 521, note (*a*).

(*b*) Louis Vian, *Histoire de Montesquieu*, p. 94.

page, Montesquieu a écrit postérieurement : « Deux vieux manuscrits que j'ai faits autrefois sur les Richesses de l'Espagne. » *Ce manuscrit a été relié en demi-chagrin noir au début du XIX*e *siècle.*

Le double manuscrit des Considérations sur les Richesses de l'Espagne, *qui avait fait partie de l'envoi en Angleterre & en était revenu, disparut ensuite & demeura inédit jusqu'au début du XX*e *siècle par suite de circonstances que nous allons relater :*

Après la mort, en décembre 1835, de Joachim Lainé, dépositaire d'un certain nombre de manuscrits de Montesquieu, son frère Honorat confia, le 30 juin 1836, les Réflexions sur la Monarchie *& le manuscrit inédit des* Considérations sur les Richesses de l'Espagne *à Aimé Martin qui se proposait de les publier. La maladie de ce dernier arrêta cette publication, & sa mort, ainsi que celle d'Honorat Laîné, survint avant qu'ils aient eu le temps de restituer à la bibliothèque du château de La Brède les papiers qu'ils avaient reçus.*

Ces manuscrits ne furent jamais rendus. Vendues en 1847 par les héritiers d'Aimé Martin, parmi les livres de sa bibliothèque, les Considérations sur les Richesses de l'Espagne *ne reparurent qu'en 1910 dans une vente publique (a).*

M. Paul Bonnefon, bibliothécaire de l'Arsenal, put en obtenir communication & publia les deux versions, avec tous les changements & les variantes, dans la Revue d'Histoire Littéraire de la France, *en 1910 (b). Avant lui, Gustave Brunet avait publié dans les* Actes de l'Académie de Bordeaux *de 1847 de courts fragments du début & de la fin, que Louis Vian reproduisit ensuite (c).*

M. Charles Vellay, devenu propriétaire du manuscrit, publia, lui aussi, en 1929 (d), la dernière version du manuscrit des Considérations *qu'il présente comme étant* « resté, sous sa forme primitive, inédit jusqu'à ce jour. » *Il paraît avoir ignoré la publication de Paul Bonnefon qu'il ne cite pas. A la vérité, son apport personnel consiste,*

(*a*) Le baron de Montesquieu, qui les avait recherchées vainement après la vente Aimé Martin de 1886, n'avait pu racheter que l'exemplaire de la *Monarchie* qui réintégra ainsi le château de La Brède où il se trouve encore.

(*b*) Paul Bonnefon, *Quelques inédits de ou sur Montesquieu* (R. H. L., avril à juin 1910, pp. 287—305).

(*c*) Louis Vian, *op. cit.*, p. 95.

(*d*) *Montesquieu, Considérations sur les Richesses de l'Espagne précédées de la genèse de l'Esprit des Lois*, par Charles Vellay (Paris, La Centaine, 1929).

outre une importante introduction, dans le rétablissement de l'orthographe archaïque du manuscrit que P. Bonnefon avait transcrit en français moderne.

Le texte que nous donnons est celui de la seconde version, qui représente la dernière forme à laquelle s'est arrêté Montesquieu. Nous l'avons complété, entre crochets, par les passages de la première qui n'y figuraient plus; ceux-ci sont au surplus signalés en notes par la mention : Première version. *Mais chacune de ces deux versions ayant aussi subi des variantes de rédaction, nous avons indiqué ces dernières, en notes, sous la mention :* Première rédaction ; *la présence ou l'absence des crochets dans le texte indique suffisamment si ces variantes appartiennent à la première ou à la seconde version. C'est le texte établi avec une grande rigueur scientifique par Paul Bonnefon qui nous a servi de base.*

Nous avions perdu la trace du manuscrit des Considérations*, passé en 1927 dans la bibliothèque de M. Stéfan Zweig. M. le professeur Shackleton vient de le retrouver à Londres. Il a pu l'examiner & a bien voulu nous communiquer ses observations dans la note qui suit (a) :*

« Le manuscrit des *Considérations sur les Richesses de l'Espagne* se trouve actuellement à Londres, dans la collection du docteur Manfred Altmann, qui m'en a très courtoisement permis la consultation. C'est un petit in-folio de 42 cm. sur 18,8, relié & qui consiste en 18 feuillets. Il contient deux mémoires, dont le premier est évidemment une rédaction primitive ; mais il est impossible de mesurer l'intervalle chronologique entre les deux. Ce premier mémoire est autographe, tandis que le second est de l'écriture *d*, c'est-à-dire de l'abbé Duval. Cela fait voir que l'opuscule n'est pas postérieur à 1729 ; & les renseignements fournis par la note du chapitre XX du XXI[e] livre de l'*Esprit-des-Lois* & par l'annotation autographe du début du manuscrit même se trouvent ainsi confirmés. Le premier mémoire porte des corrections qui, étant de la main *h*, ont dû être faites entre 1740 & 1743, au moment où le

(*a*) On doit déjà à l'érudition & à la sagacité de M. le professeur R. Shackleton, de l'Université d'Oxford, de nombreuses découvertes sur Montesquieu. Nous le remercions ici pour son obligeance.

Préſident reviſait le petit ouvrage afin de l'incorporer dans l'*Eſprit-des-Lois.* L'examen du manuſcrit juſtifie donc l'opinion que les *Conſidérations ſur les Richeſſes de l'Eſpagne* nous préſentent la forme primitive de l'un des chapitres de l'*Eſprit-des-Lois.*»

Il nous reſte à parler d'un autre ouvrage qui fut pendant longtemps confondu avec les Conſidérations ſur les Richeſſes de l'Eſpagne. *Il s'agit des* Conſidérations ſur les Finances d'Eſpagne *publiées en 1753, ſans nom d'auteur, par Véron Duverger de Forbonnais (a). Brunet confondit ce livre anonyme avec le manuſcrit inacceſſible qui venait d'être vendu après la mort d'Aimé Martin (b).*

Quelques catalogues ont ſuivi Brunet dans ſon erreur (c). La Bibliothèque Nationale a prudemment mentionné la double attribution (d). Mais, depuis la publication du manuſcrit de Monteſquieu, qui a rendu poſſible la confrontation de ces deux ouvrages, le doute ne ſaurait ſubſiſter. D'autre part, M. Véron Duverger dans ſon Étude *ſur ſon grand-oncle, & Gabriel Fleury dans ſon* François Véron de Forbonnais, *ont apporté en faveur de ce dernier des arguments qui paraiſſent déciſifs.*

Conſidérations ſur les richeſſes de l'Eſpagne (*e*)

[On (*f*) a donné pluſieurs cauſes de la décadence de l'Eſpagne. Il y en a une, à laquelle je ne ſçache pas que juſques ici perſonne

(*a*) *Conſidérations ſur les Finances d'Eſpagne.* A Dreſde, MDCCLIII, in-12°. — Seconde édition, *augmentée de réflexions ſur la néceſſité de comprendre l'étude du commerce & des finances dans celle de la politique.* Dreſde & Paris, chez les frères Eſtienne, 1755, in-12°.

(*b*) Voir l'article publié par Guſtave Brunet : *Sur un ouvrage attribué à Monteſquieu*, dans le *Bibliophile Belge*, Bruxelles, 1848, 5, pp. 405—407.

(*c*) Le Catalogue Taylor, par exemple, en 1848 (n° 342) ; celui de la Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Bordeaux (n° 1970).

(*d*) *Cf.* le Catalogue des imprimés de la B. N. (8° oc. 747 & 747 A).

(*e*) Le titre de la première verſion était : *De la véritable cauſe de la décadence de l'Eſpagne.* Puis l'auteur a remplacé *véritable* par *principale.*

(*f*) *En marge :* Bon pour le c[hapitre] dans le rapport au commerce, livre ſecond ; & c'eſt le brouillon du petit manuſcrit que je fis d'abord & une vingtaine d'années avant l'*Eſprit des Loix*, & que je conſerve ſans en vouloir faire d'uſage, vu que le premier manuſcrit fut ſuivi d'un ſecond intitulé la *Monarchie univerſelle*, que je fis imprimer avec les *Romains* mais que des raiſons me firent ſupprimer (M.).

ait fait attention, qui eſt pourtant la plus conſidérable. Je vais en parler ici.] (*a*)

Les galions & la flotte des Indes apportent à Cadix environ pour trente-cinq millions de piaſtres en or ou en argent (*b*), & comme ils ne partent que deux fois tous les quatre ans il arrive par ces deux voies, chaque année, en Europe, dix-ſept à dix-huit millions de piaſtres. (*c*)

Je crois que ce qui entre en fraude, ce qui vient [par le Portugal] (*d*), par les interlopes, [par les retours en or qui arrivent des Indes en troc de l'argent qu'on y porte,] (*e*) & autres voies indirectes, va bien à la moitié de cette ſomme (*f*) ; qu'il y entre la valeur près de dix-huit à vingt millions de florins d'Allemagne par le Portugal; qu'il ſ'en tire des mines d'Europe deux à trois millions; ce qui fait environ quarante [à quarante-cinq] (*g*) millions de piaſtres. [Il eſt vrai que, par le commerce que quelques nations & ſurtout les Hollandois font dans les Indes orientales, une partie de cet argent s'en va dans ce pays-là, en troc des marchandiſes qu'on en rapporte. Il eſt vrai encore que les ouvriers font une grande conſommation de cet or & de cet argent, mais avec tout cela il faut qu'il en reſte plus de cinquante millions en Europe.] (*h*)

Je crois bien que par le commerce que les ſujets du roi de Maroc font à Tombouctou, par celui que les Égyptiens font en Abyſſinie, par celui que la plupart des nations d'Europe font ſur les côtes d'Afrique, on tire bien tous les ans la valeur de quatre à cinq millions de piaſtres en or ou en argent de cette partie du monde.

A l'égard des Indes orientales, il y a des mines d'or à la Chine, au Japon, Cochinchine, Sumatra & Macaſſar, & quoiqu'il n'y ait des mines d'argent qu'au Japon elles y ſont très riches & très abondantes.

(*a*) *Première verſion.*

(*b*) *Première rédaction :* environ cent-cinq millions de livres à 27 livres le marc.

(*c*) *Première rédaction :* cinquante-deux millions & demi.

(*d*), (*e*) *Biffés.*

(*f*) *Première rédaction :* monte beaucoup plus d'une autre fois autant.

(*g*), (*h*) *Biffés :* Nota que l'or y augmente, à proportion, plus que l'argent par deux raiſons : la première, qu'on a trouvé dans le Bréſil des mines de ce métal extrêmement riches ; la ſeconde, que les Indes orientales ne vivent point de l'or & au contraire en vendent pour de l'argent (M.).

Remarquez encore qu'il y a une telle quantité d'or dans les Indes orientales que, quoique les nations d'Europe y apportent continuellement de l'argent pour faire leur commerce, n'ayant que peu de marchandifes à leur envoyer, & quoique les mines d'argent du Japon foient très abondantes, cependant l'or y eft comme 1 eft à 10 ou à 12, quoiqu'il foit en Europe à peu près comme 1 à 14 & demi.

Et il ne faut pas dire qu'il n'y a guère d'or dans les Indes orientales parce qu'on n'en tranfporte point en Europe; car la raifon en eft qu'il y a plus de profit de le tranfporter d'Inde en Inde, des endroits où il y a des mines à ceux où il n'y en a point.

Il y a environ trois cens ans que nous connoiffions encore moins de pays que les Romains : fi nous connoiffions mieux qu'eux de certains pays, nous en connoiffions moins de certains autres, outre que l'Afrique, l'Amérique, & une très grande portion de l'Afie, étoit inconnue parce que chaque peuple de la partie du monde d'alors étoit féparé de tout autre par fa férocité, par fa mifère, par fa crainte; il n'y avoit prefque nulle part d'artifans, il n'y avoit que des laboureurs & des gens de guerre.

Les arts avoient été détruits en Afie & en Afrique par les conquêtes des Mahométans; ils avoient été détruits en Europe par les Barbares (*a*) qui l'avoient soumife. Nous avons encore dans la Hongrie & la Pologne une idée jufte de l'Europe (*b*) d'autrefois.

En plufieurs endroits de la terre, l'ufage de l'or & de l'argent étoit inconnu. Dans d'autres, il ne paffoit point d'une nation à l'autre, & partout les mines étoient négligées ou ignorées, ou, par le défaut ou l'ignorance des ouvriers, mal travaillées.

A préfent que l'univers ne compofe prefque qu'une nation, que chaque peuple connoit ce qu'il a de trop & ce qui lui manque & cherche à fe donner les moyens de recevoir, l'or & l'argent fe tirent partout de la terre, ces métaux fe tranfportent partout, chaque peuple fe les communique, & il n'y a pas une feule nation dont le capital en or & en argent ne groffiffe toutes les années, quoique

(*a*) *Première rédaction :* par le gouvernement des nobles.

(*b*) *Ibidem :* du monde.

plus promptement & plus abondamment chez les unes que chez les autres (*a*).

La confommation que les différens ouvriers font de ces métaux dans les diverfes manufactures ne peut aller extrêmement loin, d'autant qu'une grande partie de la matière fubfifte après, l'ouvrage la rendant dans fon premier état (*b*).

Art. 2

L'Efpagne retire peu d'avantage de la grande quantité d'or & d'argent qu'elle reçoit, toutes les années, des Indes. Le profit étoit d'abord confidérable, mais il s'eft détruit par lui-même & par le vice intérieur de la chofe. Je vais expliquer ma pensée (*c*) :

Chaque nation qui commerce en Europe a fes marchandifes ou denrées particulières qu'elle échange contre les marchandifes ou denrées des autres pays.

Il y a deux fortes de marchandifes : les unes ont un ufage naturel & fe consument par cet ufage, comme le blé, le vin, & les étoffes ; les autres ont un ufage de fiction, comme l'or & l'argent.

De toutes les marchandifes qu'un État peut avoir, celles de fiction ou de figne font celles qui l'enrichiffent le moins, car ces fignes étant très-durables & fe confumant & détruifant peu, comme il convient à leur nature de figne, il arrive que plus ces fortes de richeffes augmentent plus elles perdent de leurs prix, parce qu'elles repréfentent moins de chofes.

Les Efpagnols, ayant conquis le Mexique & le Pérou, abandon-

(*a*) *Première rédaction autographe. Biffé :* A préfent, la communication eft telle que l'univers ne compofe prefque qu'une nation. Chaque peuple fe communique fes avantages, donne fes marchandifes fuperflues, reçoit celle des autres, & comme un peuple n'eft riche qu'à proportion qu'il en a, chaque peuple ne peut recevoir qu'à proportion qu'il a à donner. L'or des Romains diminuoit tous les jours en Europe ; il avoit péri par les guerres.

(*b*) *Première rédaction :* L'art trouvant le moyen de la remettre dans fon premier état.

(*c*) Plufieurs paffages de cet article font marqués, en marge, de traits verticaux accompagnés de la mention : Mis dans la *Monarchie univerfelle* (M.).

nèrent les ſources de richeſſes naturelles pour des richeſſes de fiction, & la vue du profit du moment préſent les rendit entièrement les dupes.

Lors de la conquête du Nouveau Monde, l'argent étoit très rare en Europe par deux raiſons : la première parce que les ravages des nations du Nord, le pillage & l'incendie des villes, avoient conſumé ou fait perdre preſque tout l'or des Romains ; la ſeconde parce que, ces peuples barbares n'ayant point [ou preſque point] (*a*) de manufactures, tout l'argent s'en étoit allé ſans retour en troc des marchandiſes d'Aſie & quoique dans la ſuite les Vénitiens fiſſent un grand commerce en Orient ; mais cela ne put les faire revenir, les Orientaux nous ayant toujours donné de leurs marchandiſes ſans avoir beaucoup de beſoin des nôtres.

L'Eſpagne, maîtreſſe d'une très grande quantité d'or & d'argent, [ſe trouva, pendant un temps très court à la vérité, la nation de l'Europe la plus puiſſante,] (*b*) étonna tous ſes voiſins & conçut des eſpérances qu'elle n'avoit jamais eues ; les richeſſes que l'on trouva dans le pays conquis n'étoient pourtant point proportionnées à celles de ſes mines, parce que les Indiens en cachèrent une partie ; parce que, ne faiſant ſervir l'or & l'argent qu'à la magnificence des temples des dieux & des palais des rois, ils ne les cherchoient pas avec la même avarice que nous ; parce qu'ils n'avoient pas le ſecret de tirer ces métaux de toutes les mines, mais seulement de celles dans leſquelles la ſéparation ſe fait par le feu (*c*), ne connoiſſant point la manière d'employer le mercure, ni peut-être le mercure même.

Cependant l'argent ne laiſſa pas de doubler bientôt en Europe, ce qui parut en ce que le prix de tout ce qui s'acheta fut environ du double.

Les Eſpagnols fouillèrent les mines, creuſèrent les montagnes, inventèrent des machines pour tirer les eaux, briſer le minerai & le séparer, & comme ils ſe jouoient de la vie des Indiens, ils les

(*a*) *Biffé.*

(*b*) *Première verſion.*

(*c*) *Ibidem,* en marge : ils avoient peu de bois & mettoient leurs fourneaux ſur les montagnes afin que le vent entretînt le feu. Je crois que cette note eſt de l'Inca Garcillaſſo. (M.) — Garcillaſſo était un hiſtorien péruvien.

firent travailler ſans ménagement. L'argent doubla bientôt encore en Europe, & le profit diminuoit toujours de moitié pour l'Eſpagne qui ne recevoit des Indes chaque année que la même quantité d'un métal qui étoit devenu de moins en moins précieux.

Dans le double du temps, l'argent doubla encore & le profit diminua encore de moitié. Il diminua même de plus de la moitié ; voici comment :

Pour tirer l'or des mines, pour lui donner les préparations requiſes, pour le tranſporter en Europe, il falloit une dépenſe quelconque. Je ſuppoſe qu'elle fut comme 1 eſt à 64. Quand l'argent fut doublé une fois, & par conſéquent la moitié moins précieux, la dépenſe fut comme 2 à 64 ou 1 à 32. Ainſi les flottes qui portèrent en Eſpagne la même quantité d'or portèrent une choſe qui réellement valoit la moitié moins & coûtoit la moitié plus.

Si l'on suit la choſe de doublement en doublement, on trouvera aiſément la progreſſion de la miſère de l'Eſpagne.

Il y a environ deux-cens ans que l'on travaille les mines des Indes. Je ſuppoſe que la quantité d'or & d'argent qui eſt à préſent dans le monde qui commerce ſoit, à celle qui étoit avant la découverte, comme 32 à 1, c'eſt-à-dire qu'il ait doublé cinq fois ; dans deux cens ans encore cette même quantité ſera comme 64 à 1, c'eſt-à-dire qu'elle doublera encore. A préſent, cinquante quintaux de minerai pour l'or donnent quatre, cinq à ſix onces d'or, & quand il n'y en a que deux le mineur ne retire que les frais. Dans deux cens ans, lorſqu'il n'y en aura que quatre, le mineur ne retirera guère auſſi que les frais ; il y aura donc peu ou point de profit à tirer ſur l'or.

Même raiſonnement ſur l'argent, excepté que le travail des mines d'argent eſt un peu plus avantageux que celui des mines d'or.

Il faudra donc que le travail des mines tombe, comme celui des mines d'Égypte, d'Attique, des Pyrénées, d'Allemagne.

Que ſi l'on découvre quelques mines ſi abondantes qu'elles donnent plus de profit, plus elles ſe trouvent abondantes plus tôt le profit finira [& ſi elles étoient abondantes à un certain point, il faudroit que l'or & l'argent perdiſſent leur qualité de ſigne.

Les Portugais ont trouvé dans le Bréfil des mines d'or fi riches qu'il faut néceffairement que le profit des Efpagnols diminue bientôt confidérablement & le leur auffi.] (*a*)

Les Efpagnols ont donc fondé leur fortune fur la plus mauvaife marchandife de l'univers, parce qu'elle fe confomme peu par l'ufage ; fon peu d'utilité pour les arts, l'avarice de ceux qui la gardent, font qu'elle ne périt prefque point.

Art. 3

Pendant que les Efpagnols étoient maîtres de l'or & de l'argent des Indes, les Anglois & les Hollandois trouvèrent fans y penfer le moyen d'avilir ces métaux ; ils établirent des banques & des compagnies &, par de nouvelles fictions, ils multiplièrent tellement les fignes des nouvelles denrées, que l'or & l'argent ne firent plus cet office qu'en partie, [& en deviennent beaucoup moins précieux.] (*b*)

Ainfi le crédit public leur tint lieu de mines & diminua le profit que les Efpagnols tiroient des leurs [il eft vrai que par le commerce que les Hollandois [après les Portugois] (*c*) firent dans les Indes orientales ils donnèrent quelque prix à la marchandife des Efpagnols ; car, comme ils portèrent de l'argent pour troquer contre les marchandifes de l'Orient, ils soulagèrent en Europe les Efpagnols d'une partie de leur denrée qui y abondoit trop.] (*d*)

Art. 4

[Cela fit que] (*e*) Philippe II [qui fe voyoit maître d'une immenfe quantité d'or & d'argent, fit de très grandes entreprifes, mais par la raifon que nous allons dire tout à l'heure] (*f*) fut le premier des rois d'Efpagne qui fut trompé par la fauffeté de ces richeffes ; &, ce qu'il n'auroit jamais foupçonné, ce fut la mifère qui le fit échouer prefque partout. Enfin, il fut obligé de faire la célèbre banqueroute que tout le monde fçait & il n'y a guère ja-

(*a*) *Première verfion.*
(*b*) *Première verfion.*
(*c*) *Biffé.*
(*d*) à (*f*) *Première verfion.*

mais eu de prince qui ait plus fouffert que lui [de la mifère] (*a*), des murmures, de l'infolence & de la révolte (*b*) de fes troupes toujours mal payées.

Art. 5

[Chaque nation qui commerce en Europe a fes marchandifes ou denrées particulières, qu'elle échange contre les marchandifes ou denrées des autres pays.

Il y a deux fortes de marchandifes : les unes ont un ufage naturel & fe consument par cet ufage, comme le blé, le vin, les étoffes ; les autres ont un ufage de fiction comme l'or & l'argent (*c*). Ce font des marchandifes qui font les fignes des autres marchandifes.] (*d*)

[En 1533, l'Inca Garcillaffo écrivoit : 40 écus d'or valoient 16 000 maravédis ; l'écu d'or, 14 florins. Un écu d'or valoit vingt-huit & demi maravédis ; un ducat de Flandre.

Les terres valoient vingt fois plus qu'elles ne donnoient avant la conquête des Indes, comme il le dit dans fon hiftoire après Bodin.

En 1560, deux paires de fouliers coûtèrent à Garcillaffo un réal & demi ; en 1613, coûtent cinq réaux & même auroient dû coûter davantage, par les raifons qu'il dit. Depuis 1560 jufqu'en 1613, l'argent doubla deux fois en Europe.

Le même Inca dit qu'en une feule flotte le roi Philippe fecond reçut du Pérou 23 millions de pefos d'or & d'argent.

6 contes de maravédis : 16 000. Maravédis, en Efpagne vaut trois deniers ; 170 maravédis font une livre de France ; 325 maravédis font un ducat ; 34 maravédis font une note. Les anciens maravédis étoient d'or & d'argent ; ils valoient la troifième partie d'une réale de même poids d'à préfent ; ainfi chacun valoit 12 maravédis de maintenant. Du temps d'Alphonse XI, il en valoit dix-sept de ceux d'à préfent ; au temps de Henri II & Jean 1[er], il en valoit dix ; au temps de Henri III il en valoit trois ; au temps de Jean, deux & demi.

(*a*) *Première verfion.*
(*b*) *Ibidem :* la défertion.
(*c*) *Phrafe biffée.*
(*d*) *Première verfion.*

Un millier d'or : trois millions de livres. Au temps de Bodin, la proportion de l'or à l'argent étoit de 12 à 1.] (*a*)

[De toutes les marchandises qu'un État peut avoir, celles de signe sont celles qui l'enrichissent le moins ; car ces signes étans très durables & se consumant & détruisant peu, comme il convient à leur nature de signes, il arrive que plus ces sortes de richesses augmentent plus elles perdent de leur prix, parce qu'elles représentent moins de choses.] (*b*)

Le (*c*) commerce des Indes orientales, qui se fait presque tout avec l'argent d'Espagne, l'a toujours soulagée d'une partie de sa marchandise qui abonde trop (*d*) [en Europe, car son intérêt est que l'or & l'argent qui viennent d'elle soient rares en Europe, afin qu'ils y soient d'un plus grand prix & la représentation de plus de marchandises.] (*e*)

[Et ce commerce qui semble ne regarder presque point l'Espagne, ce commerce, qu'elle a vu toujours avec jalousie, lui est aussi avantageux qu'à aucune autre nation puisqu'il se fait uniquement avec sa marchandise.] (*f*)

Ainsi les ordonnances qu'elle a faites pour défendre d'employer l'or & l'argent en dorures (*g*) ressemblent à celles que feroient les États de Hollande s'ils défendoient la consommation de la canelle (*h*).

Art. 6

Outre le vice intrinsèque du trafic que l'on fait de l'or & de l'argent qu'on retire des mines, il y a encore des raisons particulières

(*a*) Note intercalaire sur feuille volante.

(*b*) *Première version.*

(*c*) *En marge :* Mis dans la *Monarchie* (M.).

(*d*) *Première rédaction :* Le commerce des Indes orientales, qui se fait tout avec l'argent d'Europe, a toujours soulagé un peu l'Espagne d'une partie de ses marchandises qui y abondent trop. *En marge :* revoir cela (M.).

(*e*) *En marge de la seconde version.*

(*f*) *Première rédaction.*

(*g*) Mauvaise réflexion parce que l'Espagne ne défend sans doute les dorures qu'à cause de la manufacture qui est étrangère (M.).

(*h*) *Première rédaction :* Sur quoi on peut juger [du peu de sagesse] des dernières ordonnances du Conseil d'Espagne qui défendent d'employer l'or & l'argent en dorures & autres superfluités, décret pareil à celui que feroient les États de Hollande s'ils défendoient la consommation de la canelle.

qui font que l'Eſpagne jouit de l'Amérique avec très peu d'avantage pour elle.

La vaſte étendue de ce pays fait qu'elle n'en peut preſque rien retirer, les forces de ce grand corps étant entièrement employées à le ſoutenir & à le défendre contre l'ambition de l'univers.

D'ailleurs (*a*), le grand éloignement le met pour ainſi dire hors de la ſphère de ſa puiſſance. Les Indes & l'Eſpagne ſont proprement deux puiſſances ſous un même maître, mais les Indes ſont le principal & l'Eſpagne n'eſt que l'acceſſoire. C'eſt en vain que la politique des miniſtres veut ramener le principal à l'acceſſoire : les Indes attirent toujours l'Eſpagne à elles.

Le trafic des mines des Indes eſt tout en faveur des Indes. Il eſt très favorable pour elles, car, pour leur or & leur argent, elles reçoivent même valeur de marchandiſes de l'Europe.

[La navigation que les Eſpagnols font eſt le ſeul avantage ; mais ſi on va chercher en Danemark mêmes marchandiſes, c'eſt comme ſi on les alloit chercher en Canada.] (*b*)

De cinquante millions de marchandiſes, qui vont toutes les années aux Indes, l'Eſpagne n'en fournit que deux & demi. Les Indes font donc, dans cette partie, un commerce de cinquante millions, l'Eſpagne de deux millions & demi.

Ainſi, quelque réelle que ſoit la puiſſance des Indes, elle eſt imaginaire pour l'Eſpagne. C'eſt un grand dépôt inutile dans ſes mains, plus utile dans celles d'une puiſſance commerçante qui pourroit également rendre & reçevoir. [Mais une puiſſance telle en Europe ne retireroit jamais des Indes qu'un débouché pour ſes marchandiſes : en cela elle auroit ſon avantage particulier.] (*c*) Mais le profit que feroient les Indes ſeroit uniquement pour les Indes & jamais pour cette puiſſance.

[Et quelque grand que fut l'avantage de ce commerce pour les Indes, il ne le feroit pas trop pour ſoutenir ce grand corps toujours expoſé à l'ambition de l'univers.] (*d*)

D'ailleurs, une puiſſance telle, dont les Indes ſeroient l'acceſ-

(*a*) La fin de cet article, à partir de ce paragraphe, porte en marge : Mis dans *Monarchie univerſelle* (M.).

(*b*) *En marge de la deuxième verſion.*

(*c*) *Biffé.*

(*d*) *Première verſion.*

foire, ne fçauroit jamais avoir chez elle toutes les différentes fortes de marchandifes & de denrées qu'il faut pour ces vaftes pays, &, quand fon induftrie le voudroit, le climat le refuferoit; &, quand elle feroit en état de faire feule les envois, elle ne les feroit pas pour cela, car comment empêcher les envois des autres nations dans une fi vafte étendue de côtes, vu que le peu de volume même de la marchandife du pays favorifera toujours les fraudes.

A préfent que le commerce des Indes n'eft pas celui de l'Efpagne mais de l'Europe entière, il eft de l'intérêt de toutes les nations d'empêcher les fraudes & de n'en point faire; mais fi quelque nation entreprenoit ce commerce feule, toutes les autres employeroient d'abord contre elle leurs forces ou leurs fineffes.

Art. 7

[Je crois avoir montré dans un premier mémoire que le trafic fondé fur le travail des mines d'or & d'argent étoit le plus mauvais de tous parce qu'il fe détruifoit lui-même.

Je vais à préfent faire voir que, quoique les mines dont les Efpagnols furent les maîtres lors de la découverte du nouveau monde fuffent beaucoup plus riches qu'aucunes de celles qui avoient été connues jufqu'alors, cependant aucun État n'avoit encore entrepris ce travail avec moins d'avantage que la Caftille.] (*a*)

Les principales nations (*b*) qui ont travaillé aux mines d'or & d'argent font les Égyptiens, les Athéniens, les Macédoniens & les Carthaginois; & quoique leurs mines fuffent beaucoup moins riches que celles des Efpagnols, elles en tiroient cependant de plus grands avantages qu'eux, parce qu'ils n'étoient pas dans les mêmes circonftances. Ces mines étoient au milieu de leurs États; l'or & l'argent qu'ils en tiroient étoient une marchandife de leurs pays; &, avec les marchandifes qui leur étoient communes avec les étrangers, ils avoient encore celles de l'or & de l'argent qui leur étoient particulières (*c*).

(*a*) *Première verfion.*

(*b*) *En marge :* Manufacture comme en Hongrie (M.).

(*c*) *Première rédaction :* dont ils étoient privés.

Il fe faifoit auffi un commerce intérieur dans l'Égypte, l'Attique & la Macédoine : celui qui travailloit aux mines recevoit pour fon argent des marchandifes du pays, & les autres citoyens recevoient de l'argent pour leurs marchandifes.

Et l'argent fe trouvant plus abondant dans ces États que dans les États voifins, les denrées du pays y étoient plus chères, le travail plus payé, l'induftrie plus encouragée, les voifins plus excités à y venir habiter, plus de facilité pour fatiffaire les befoins de l'État & ceux des particuliers.

Ainfi (*a*) j'ai vu en Hongrie que, quoique les mines d'or, d'argent & de cuivre ne donnent que les frais, néanmoins elles font très utiles, parce que, placées dans un pays abondant en blé & en vin, elles occupent dix mille hommes qui confomment une partie de ces denrées & font vivre trois ou quatre contrées. Le travail des mines en Hongrie fait valoir la culture des terres ; le travail des mines en Efpagne la détruit.

Les Carthaginois travaillèrent auffi les mines d'Efpagne ; mais quoique ces mines fuffent éloignées de Carthage, elles étoient cependant dans la fphère de leur puiffance. Obligés d'avoir une guerre continuelle en Efpagne, ils fe fervoient de l'or des Ibériens pour foumettre les Ibériens ; outre, qu'étant prefque les feuls commerçants de l'occident, ils trafiquoient fur cette denrée comme fur toutes les autres.

[Je dis que les Efpagnols ne font pas dans une fituation fi favorable, par deux raifons : l'une, parce que les pays où font leurs mines sont trop vaftes ; l'autre, parce qu'elles font trop éloignées du centre de leur puiffance.] (*b*)

Art. 8

La principale reffource des revenus du roi d'Efpagne (*c*) eft l'argent qui vient (*d*) à Cadix : 1° par le droit du cinquième fur l'argent & du vingtième fur l'or [qui peut bien aller à neuf ou dix-

(*a*) *En marge :* Cette remarque mife dans la *Monarchie* (M.).

(*b*) *Première verfion.*

(*c*) *Première rédaction :* le profit que l'Efpagne tire des Indes.

(*d*) *Ibidem :* des Indes.

millions par an. Voilà d'abord un aſſez beau coup-d'œil : neuf ou dix-millions qui entrent de la première main dans l'épargne du ſouverain] (*a*) ; 2° par ſon droit de ſix pour cent ſur l'or & l'argent des particuliers qui entre par Cadix ; 3° par les différents indults qu'il lève ſur les navires qui partent d'Eſpagne, qui arrivent aux Indes, qui reviennent à Cadix ; 4° enfin, par les droits qu'ils lèvent à Cadix ſur les marchandiſes étrangères qui vont aux Indes ou celles des Indes qui y reviennent ſur leur compte. Tout ceci ſe paſſe des étrangers au roi d'Eſpagne, ſans que les Eſpagnols y prennent preſque part & eſt indépendant de la bonne ou mauvaiſe fortune de l'Eſpagne, de façon que le roi n'eſt, à cet égard, qu'un particulier très riche dans l'État (*b*).

[Cette richeſſe n'a qu'une partie de la relation qu'elle doit avoir avec celle des particuliers, mais s'il les retiroit de l'Eſpagne même, cette levée ne pourroit être qu'un réſultat & une ſuite de l'opulence de tout l'État.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir des eaux, il faut que la ſource en ſoit bonne, qu'elle puiſſe groſſir & que, dans ſon cours, elle porte partout l'abondance.] (*c*)

Je crois que ſi quelques provinces de Caſtille, par la culture & le nombre du peuple, donnoient au roi d'Eſpagne une ſomme à peu près pareille, ſa puiſſance ſeroit infiniment plus grande. [Je dis que l'avantage que l'Eſpagne retire de cette douane ſur les marchandiſes des Indes n'eſt pas comparable à celui qu'elle retireroit d'une petite province, dans les déſerts de la Caſtille, qui lui donneroit un tribut de la moitié de cette valeur.] (*d*) Les tributs (*e*) ſeroient l'effet [de l'induſtrie] (*f*), de la richeſſe du pays [& du nombre de ſes habitans] (*g*) : ces provinces animeroient toutes les autres ; elles ſeroient toutes enſemble plus en état de ſoutenir les charges reſpectives.

Le prince en retireroit toutes les choſes néceſſaires pour la

(*a*) *Première rédaction.*

(*b*) *Biffé & remplacé par :* Mis dans la *Monarchie univerſelle.* Monteſquieu a écrit en marge : il faudra, je crois, paſſer tout l'article.

(*c*) *Première rédaction.*

(*d*) *Ibidem*, remplacée par la phraſe qui précède.

(*e*) *Ibidem :* un tribut pareil tiré de cette province imaginaire.

(*f*), (*g*) *Ibidem.*

guerre : des ſoldats pour la faire, des denrées utiles, des moyens pour l'exécution de ſes deſſeins, des ſecours extraordinaires pour ſes beſoins. Il y trouveroit des négocians entreprenans, des ouvriers induſtrieux, des villes puiſſantes, un peuple toujours préſent pour le défendre.

Il ne faut pas que les richeſſes du prince lui viennent immédiatement & par une voie accidentelle ; il faut qu'elles soient l'effet des tributs, & les tributs l'effet de l'aiſance des ſujets, [que les ſujets partagent leur aiſance avec lui, qu'il partage la ſienne avec eux.] (*a*)

C'eſt un furieux déſavantage à un prince d'être privé chez lui des choſes qui peuvent faire réuſſir de grands deſſeins & de ne les avoir, qu'à force d'argent, des étrangers.

Art. 9

Je ne ſçaurois aſſez répéter qu'on a une idée très fauſſe du pouvoir de l'or & de l'argent, à qui l'on attribue, malgré que l'on en ait, une vertu réelle ; cette manière de penſer vient principalement de ce que l'on voit que les États les plus puiſſans ont beaucoup d'or & d'argent ; mais la raiſon en eſt que leur bonne police, la bonté & la culture de leurs terres l'y attire néceſſairement, & l'on fait de ces métaux une cauſe de la puiſſance de ces États, quoiqu'ils n'en soient que le ſigne.

D'ailleurs la plupart des États d'Europe étant obérés de dettes & accablés de charges d'une certaine valeur numéraire, l'or & l'argent, inſtrumens les plus propres à leur faire remplir leurs engagemens, ſont devenus plus que jamais, par accident, le ſoutien néceſſaire de leur puiſſance.

Mais on n'a qu'à faire attention à ce qui s'eſt de tout temps paſſé dans le monde, on verra que la plupart des États qui ont été ſubjugués ou détruits ne manquoient ni d'or ni d'argent & que les plus foibles étoient ceux où il y en avoit une plus grande quantité (*b*).

(*a*) *Première rédaction.*
(*b*) Réflexion fauſſe ; j'ai mis la raiſon de la différence dans la *Monarchie univerſelle* (M.), chap. II.

Voilà les réflexions que j'ai faites fur la nature du commerce de l'Efpagne. J'ai ouï bien des fois déplorer l'aveuglement du Confeil de François Ier rebutant Chriftophe Colomb qui s'adreffa d'abord à la France pour la rendre maîtreffe de tous les tréfors des Indes. En vérité, on fait quelquefois par fottife des chofes bien fages, & l'état actuel de l'Efpagne doit bien nous confoler.

[Il n'y a point d'État plus favorifé du ciel que la France. Ses principales denrées fe confomment & renaiffent à peu près tous les ans ; toujours une nouvelle abondance pour de nouveaux befoins : ce qu'on ne peut pas dire de l'or & de l'argent d'Efpagne, du plomb & de l'étain d'Angleterre & d'Allemagne, du cuivre & du laiton du Nord.] (*a*)

[Il nous feroit arrivé, comme à l'Efpagne, de renoncer à de vraies denrées pour en prendre de fauffes, outre que le travail des mines eft un travail d'efclave, qu'il confomme beaucoup d'hommes, il enrichit peu.

Et la France tire plus de profit de fa petite île de la Martinique, de la portion de Saint Domingue & de l'établiffement qu'elle avoit avant la paix à Terre Neuve, que l'Efpagne n'en tire du vafte continent des Indes. Voici ma preuve :

Les étrangers envoient, chaque année, pour le commerce des Indes, pour cinquante millions de marchandifes [de leur pays, au prix qu'elles les vendent] (*b*) ; c'eft-à-dire, les Anglois pour fix ou fept millions, les Hambourgeois pour quatre, les Flamans pour fix, les Hollandois pour dix, les Gênois pour onze à douze, les François pour treize à quatorze.] (*c*)

Laiffons une autre nation aller au loin renverfer des montagnes affreufes ; laiffons lui ce travail d'efclave ; qu'elle facrifie la vie & la fanté d'une grande partie de fes fujets & qu'elle fe confole par le mépris qu'elle en fait. Laiffons-la fe détruire en Europe & s'agrandir vainement ailleurs ; qu'elle foit comme (*d*) celui qui penfa périr de mifère pour avoir demandé aux dieux de convertir en or tout ce qu'il toucheroit. Pour nous, nous jouiffons de notre terre & de notre foleil ; nos richeffes feront plus folides, parce qu'une

(*a*) *Première verfion.*
(*b*) *Biffé.*
(*c*) *Première verfion.*
(*d*) *Première rédaction :* cet infenfé.

abondance toujours nouvelle viendra pour des befoins toujours nouveaux.

[Je ne fçaurois affez répéter qu'on a toujours une idée fauffe de l'or & de l'argent, à qui l'on attribue toujours malgré que l'on en ait une vertu réelle.] (*a*)

[Voilà ce que j'avois à dire fur l'Efpagne. J'aurois encore bien des réflexions à faire fur l'Angleterre, la Hollande, l'Italie, l'Allemagne & le Nord. Mais comme ces chofes regardent principalement les hommes d'État, qui ont là-deffus des lumières que les particuliers ne fçauroient avoir, je crois devoir prendre des fujets qui font un peu plus à ma portée.] (*b*)

(*a*), (*b*) *Première verfion.*

TRAITÉ DES DEVOIRS

Le premier mai 1725, à la ſéance publique de l'Académie de Bordeaux, Monteſquieu lut quelques fragments de ce Traité. *Le ſecrétaire de l'Académie mentionne ſur ſon regiſtre :* « ...pluſieurs chapitres d'un ouvrage auquel il travaille » (*a*).

Ce manuſcrit n'a pas été dépoſé, contrairement à l'uſage & au règlement, dans les archives de l'Académie. Peut-être Monteſquieu cherchait-il ſeulement, comme il le fit ſouvent, à provoquer par cette première lecture les encouragements & les critiques de ſes collègues & du public, avant de donner à ſon eſſai les développements qu'il méditait.

Le texte du Traité *exiſtait encore en 1818 dans les archives du château de La Brède. Il fit partie des manuſcrits envoyés en Angleterre, car il figure ſur le* Catalogue *(b), que nous avons déjà cité, ſous la mention ſuivante :*

« Un autre cahier intitulé : *Traité des devoirs*, mis au net. Il y a un chapitre des devoirs en général. — 2, de Dieu. — 3, de nos devoirs envers les hommes. — 4, de la juſtice. — 5, de quelques principes de philoſophie. — 6, des principes des Stoïciens. — 7, l'habitude de la juſtice. — 8, l'imitation du chapitre précédent.

(*a*) Bibl. Mun. Bx., Ms. 1699, *Regiſtre de l'Académie*, p. 384.

(*b*) *Catalogue des manuſcrits envoyés à mon couſin en Angleterre* (manuſcrit du château de La Brède).

— 9, équivoque groffière du mot de juftice. — 10, des devoirs de l'homme. — 11, de quelques exemples de la violation des devoirs de l'homme. — 12, ce que nous devons à la religion chrétienne de nous avoir donné l'équité pour tous les hommes. — 13, de la politique. — 14, du peu d'utilité de la politique. »

Ce manufcrit fut-il égaré alors, & ne revint-il jamais en France, comme on l'a cru jufqu'à préfent? Fut-il ramené à La Brède? comme femble l'indiquer cette note autographe de Profper de Montefquieu, que nous avons trouvée dans les archives du château (a): « Je n'ai rapporté de Londres que... Deux cartons ou portefeuilles, l'un intitulé *Voyages...,* le fecond intitulé *Devoirs, Loix, Réputation,* contenant divers cahiers *(b).* » *Toujours eft-il, qu'à partir de ce moment, on perd complètement la trace de ce manufcrit.*

*Fort heureufement pour nous, un compte rendu analytique de la communication faite à l'Académie par Montefquieu fut inféré dans un journal du temps (c). En voici le texte intégral connu fous le titre d'*Analyfe du Traité des Devoirs.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES DE BORDEAUX, TENUE LE 1er MAI 1725 POUR LA DISTRIBUTION DES PRIX

« *Monfieur le Préfident de Montefquieu communique à l'affemblée les premiers chapitre d'un Traité général des Devoirs. Tout y refpire l'honneur, la probité, l'humanité, l'amour de la patrie. On ne fauroit inviter les hommes à la vertu d'une manière plus touchante, ce qui fait fouhaiter de voir paroître au plus tôt cet ouvrage.* »

(*a*) Cette note nous apprend auffi qu'une partie des manufcrits d'Angleterre ont été brûlés « à très peu d'exception » par Charles-Louis de Montefquieu, oncle de Profper.

(*b*) Il ne peut s'agir des fragments inférés dans les *Penfées,* car ces dernières figurent, féparément, dans la même énumération.

(*c*) *Bibliothèque françoife* ou *Hiftoire littéraire de la France,* t. VI, mars 1726, pp. 238—243, in-12°. Amfterdam, chez Jean-Frédéric Bernard. Publié par M. Defpois dans la *Revue politique & littéraire* du 14 novembre 1874.

LETTRE AUX AUTEURS DU JOURNAL DE MARS

Le public qui s'attend à une relation complète de ce qui s'eſt paſſé dans l'aſſemblée publique de l'Académie de Bordeaux, verroit ſans doute avec regret que l'on n'a fait qu'y annoncer l'ouvrage de M. le Préſident de Monteſquieu ſur les Devoirs de l'Homme. C'eſt pour ſuppléer à cette omiſſion que je vous envoie l'extrait de ſa diſſertation.

L'auteur fait ſentir, dans l'avant-propos, combien il eſt plus difficile à un philoſophe chrétien de traiter des devoirs, qu'à un philoſophe payen. Il dit qu'il eſt utile que la Morale ſoit traitée en même temps par les chrétiens & par les philoſophes, afin que les eſprits attentifs voyent, dans le rapport de ce que les uns & les autres enſeignent, combien peu de chemin il y a à faire pour aller de la philoſophie au chriſtianiſme.

Le premier chapitre eſt ſur les Devoirs en général. Dieu en eſt l'objet univerſel, dans le ſens qu'il doit remplir tous nos déſirs & occuper toutes nos penſées : il en eſt encore l'objet particulier dans le ſens que nous lui devons un culte. « Ceux qui ont dit, ajoute l'auteur, qu'une fatalité aveugle a produit tous les effets que nous voyons dans le monde, ont dit une grande abſurdité; car quelle plus grande abſurdité qu'une fatalité aveugle qui produit des êtres qui ne le ſont pas (a) ?

« Si Dieu eſt plus puiſſant que nous, il faut le craindre; s'il eſt un Être bienfaiſant, il faut l'aimer; & comme il ne s'eſt pas rendu viſible, l'aimer c'eſt le ſervir avec cette ſatiſfaction intérieure que l'on ſent lorſque l'on donne à quelqu'un des marques de ſa reconnoiſſance. Enfin, continue l'auteur, nos devoirs envers Dieu ſont d'autant plus indiſpensables qu'ils ne ſont pas réciproques, comme ceux que les hommes ſe rendent, car nous devons tout à Dieu & Dieu ne nous doit rien. »

Le chapitre III traite de nos Devoirs envers les hommes. Ces devoirs ſont de deux eſpèces, ſelon l'auteur. Ceux qui ſe rapportent plus aux autres hommes qu'à nous, & ceux qui ſe rapportent plus à nous qu'aux autres hommes. Il met parmi les devoirs de la première eſpèce tous ceux qui tirent leur origine de la Juſtice.

(a) *Eſprit des Loix*, I, I.

L'auteur dans les chapitres IV & V, fait voir que la Justice n'est pas dépendante des lois humaines, qu'elle est fondée sur l'existence & la sociabilité des êtres raisonnables, & non pas sur des dispositions ou volontés particulières de ces êtres.

Cette question conduit l'auteur à la réfutation des principes d'Hobbes sur la Morale. Il parcourt ensuite les principales sectes de philosophie qui ont voulu former ou régler l'homme, & il préfère à toutes celles des stoïciens. « Si je pouvois un moment, dit l'auteur, cesser de penser que je suis chrétien, je ne pourrois m'empêcher de mettre la destruction de la secte de Zénon au nombre des malheurs du genre humain; elle n'outroit que les choses dans lesquelles il n'y a que de la grandeur : le mépris des plaisirs & de la douleur. »

Après plusieurs traits vifs sur les grands hommes qui ont suivi la secte de Zénon, l'auteur finit en disant que « les Stoïciens, nés pour la société, croyoient tous que leur destin étoit de travailler pour elle; d'autant moins à charge que les récompenses étoient toutes dans eux-mêmes, & qu'heureux par leur philosophie seule, il sembloit qu'ils crussent que le seul bonheur des autres pût augmenter le leur (a). »

L'auteur, en considérant toujours la Justice qu'il regarde comme le fondement de la Société, parle de l'habitude de cette vertu & des moyens de l'acquérir au plus haut degré. « La plupart des vertus, ajoute-t-il ensuite, ne sont que des rapports particuliers, mais la Justice est un rapport général; elle concerne l'homme en lui-même; elle le concerne par rapport à tous les hommes. »

L'auteur tire de ce principe cette maxime générale, que « tous les devoirs particuliers cessent lorsqu'on ne peut pas les remplir sans choquer les devoirs de l'homme. Doit-on penser, par exemple, au bien de la Patrie lorsqu'il est question de celui du genre humain? Non; le devoir du citoyen est un crime lorsqu'il fait oublier le devoir de l'homme. L'impossibilité de ranger l'univers sous une même société a rendu les hommes étrangers à des hommes, mais cet arrangement n'a point prescrit contre les premiers devoirs, & l'homme, partout raisonnable, n'est ni Romain ni Barbare. »

(*a*) *Esprit des Loix*, XXIV, X.

L'auteur a choiſi enſuite quelques faits hiſtoriques & ſurtout la conquête des Indes, faite par les Eſpagnols, pour faire voir des exemples de la violation des devoirs de l'homme (a).

L'auteur, dans le chapitre XII, montre que nous devons à la religion chrétienne de nous avoir donné de l'équité pour tous les hommes.

Comme rien ne choque plus la Juſtice que ce que l'on appelle ordinairement la Politique, cette ſcience de ruſe & d'artifice, l'auteur, dans le chapitre XIII, la décrit d'une façon plus utile que s'il en prouvoit l'injuſtice; il en montre l'inutilité par la raiſon. La plupart des effets, ſelon lui, arrivent par des voies ſi ſingulières, & dépendent de cauſes ſi imperceptibles ou ſi éloignées qu'on ne peut les prévoir. La politique, par conſéquent, n'a pas lieu à l'égard de cette eſpèce d'événemens. Elle eſt inutile encore ſur les événemens prévus, parce que toute révolution prévue n'arrive preſque jamais.

L'auteur parcourt enſuite les plus grands événemens de l'hiſtoire. Il prouve qu'ils n'ont pu être préparés ni évités. « Qui auroit dit par exemple aux huguenots qui venoient avec une armée conduire Henri IV ſur le trône, que leur ſecte ſeroit abattue par ſon fils & anéantie par ſon petit-fils? Leur ruine totale étoit liée à des accidens qu'ils ne pouvoient pas prévoir. Ce qui fait, dit l'auteur, que la politique a ſi peu de ſuccès, c'eſt que ſes ſectateurs ne connoiſſent jamais les hommes; comme ils ont des vues fines & adroites, ils croient que tous les hommes les ont de même; mais il s'en faut bien que tous les hommes ſoient fins; ils agiſſent, au contraire, preſque toujours par caprice ou par paſſion, ou agiſſent ſeulement pour agir & pour qu'on ne diſe pas qu'ils ne font rien. Mais ce qui ruine les plus grands politiques c'eſt que la réputation qu'ils ont d'exceller dans leur art dégoûte preſque tout le monde de traiter avec eux & qu'ils ſe trouvent par là privés de tous les avantages des conventions. »

L'auteur rapporte enſuite l'exemple de pluſieurs princes qui ont réuſſi dans leurs deſſeins ſans fineſſe & par les voies les plus ſimples.

L'ouvrage de M. le Préſident de Monteſquieu a paſſé ſi rapidement dans nos mains qu'il ne m'a pas été poſſible d'en faire un extrait plus étendu. Je prévois que le public ne ſe payera point de cette excuſe &

(*a*) *Eſprit des Loix*, X, IV.

qu'il regrettera encore plus ce que j'ai omis, qu'il ne me ſaura gré de ce que je lui donne; c'eſt préciſément ce que j'ai éprouvé moi-même. Cet ouvrage eſt rempli d'un ſi grand nombre de traits vifs & ſenſés, qu'il m'a paru que je n'avois point de choix à faire, & que c'étoit une eſpèce de devoir pour moi de tout copier.

Je ſuis, Meſſieurs, etc.

A Bordeaux, 7 juillet 1725.

Monteſquieu lui-même nous a conſervé quelques fragments de ſon Traité des Devoirs, *en les rejetant dans les* Penſées *(a). Il a même pris ſoin de nous les ſignaler au paſſage :* « J'ai mis tout cela dans ce que j'ai donné à l'Académie ſur les *Devoirs.* » *Pour les Penſées 1253 à 1280, il note :* « Ce qui ſuit, juſques à la page 134, ſont des morceaux qui ont reſté de ce que j'ai fait ſur les devoirs. J'en ai fait un commencement que j'ai donné à l'Académie de Bordeaux pour une diſſertation. Comme je ne continuerai pas, ſelon toutes les apparences, je crois qu'il faudra la rompre & la joindre ici. »

Dans une lettre du 8 octobre 1750 adreſſée à M[gr] *de Fitz-James pour juſtifier les idées ſtoïciennes de l'*Eſprit des Lois, *Monteſquieu nous donne les raiſons qui lui ont fait abandonner le* Traité des Devoirs :

« L'article des ſtoïciens vous a frappé & vous ſoupçonnez que là, par reſpect humain pour les beaux eſprits de nos jours, je n'ai pas parlé de la religion chrétienne. Voici naïvement le fait : il y a environ trente ans que je formai le projet de faire un ouvrage ſur les devoirs. Le *Traité des offices* de Cicéron m'avait enchanté & je le prenois pour mon modèle ; & comme vous ſavez que Cicéron a copié pour ainſi dire Panætius, qui étoit ſtoïcien, & que les ſtoïciens ont été ceux qui ont mieux traité cette matière des devoirs, je lus les principaux livres des ſtoïciens, & entre autres les réflexions morales de Marc-Antonin, qui me paroit le chef-d'œuvre de l'antiquité... Cela fit que je mis dans ma préface, ou au commencement de mon *Traité des Devoirs,* que j'avois ébauché, cet éloge des ſtoïciens & de leur philoſophie. Je lus des morceaux de

(*a*) Ils compoſent les *Penſées* I, 220 & II, 1251 à 1280.

mon traité à l'Académie de Bordeaux ; on fit des extraits de partie de cet ouvrage dans les journaux ; ces morceaux &, entre autres, cet éloge furent reçus avec applaudiſſemens, & perſonne ne penſa que la religion pût le moins du monde être attaquée dans mon éloge. Dans la ſuite, je trouvai qu'il me ſeroit très difficile de faire un bon ouvrage ſur les devoirs, que la diviſion de Cicéron, qui eſt celle des ſtoïciens, étoit trop vague ; ſurtout je craignois un rival tel que Cicéron & il me ſembloit que mon eſprit tomboit devant le ſien. J'abandonnai donc le projet &, lorſque j'entrepris mon ouvrage ſur les loix, ayant trouvé que j'avois un morceau tout fait ſur les ſtoïciens, je le copiai pour l'y mettre ; cela n'eſt pas plus fin que ce que je dis. »

DE LA POLITIQUE

*L'*Analyse du Traité des Devoirs *nous permet de replacer, avec certitude, dans le* Traité, *un opuscule isolé, retrouvé à La Brède & publié dans les* Mélanges *(a) sous le titre:* De la Politique, *suivi de quelques fragments ou notes intitulés:* Des Princes. *Il s'agit, incontestablement, des chapitres XIII & XIV du* Traité des Devoirs*(b). Quelques phrases rapportées textuellement par l'auteur de l'*Analyse *en sont la preuve.*

Nous donnons ici le texte publié dans les Mélanges, *car le manuscrit, qui avait quitté La Brède lors de la vente de 1939 (c), a disparu au cours de la guerre avec la bibliothèque de son propriétaire.*

Ce manuscrit était formé d'un cahier de onze feuilles doubles (d) (190×125 millimètres) reliées par une épingle & de trois feuilles volantes intercalées. Des 24 pages écrites, les 15 premières seules sont numérotées. Peu de ratures. Quelques notes marginales. Il est écrit « entièrement de la main de Montesquieu » *ainsi que le souligne, sur la première page, une note postérieure.*

Il est inutile d'attaquer directement la politique en faisant voir combien elle répugne à la morale, à la raison, à la justice. Ces for-

(*a*) Pp. 157—167.

(*b*) L'imprécision de l'*Analyse* ne permet pas une discrimination sûre de ces deux chapitres.

(*c*) Vente des manuscrits du château de La Brède, n° 6 du *Catalogue*.

(*d*) D'après l'éditeur des *Mélanges*; le *Catalogue* de la vente dit : « 13 feuillets ».

tes de difcours perfuadent tout le monde & ne touchent perfonne. La politique fubfiftera toujours pendant qu'il y aura des paffions indépendantes du joug des loix.

Je crois qu'il vaut mieux prendre une voie détournée & chercher à en dégoûter un peu les grands par la confidération du peu d'utilité qu'ils en retirent. Je la difcréditerai encore en faifant voir que ceux qui ont acquis le plus de réputation par elle, ont abufé de l'efprit du peuple d'une manière groffière.

La plupart des effets arrivent par des voies fi fingulières, ou dépendent de caufes fi imperceptibles & fi éloignées qu'on ne peut guère les prévoir (*a*).

On peut de plus pofer pour maxime générale que toute révolution prévue n'arrivera jamais ; car, fi un grand politique n'a pas affaire à des gens fi habiles que lui, il n'a pas affaire non plus à de fi grandes bêtes qu'elles voient les malheurs prêts à tomber fans les conjurer.

La vérité de ceci fera reconnue par tout le monde, &, fi chacun veut rappeler fa mémoire, il trouvera que prefque toutes les chofes qu'il a vues, dans fa vie, généralement prévues ne font point arrivées.

Que fi, d'un autre côté, on confulte les hiftoires, on ne trouvera partout que de grands évènemens imprévus.

Lorfque Henri VIII (*b*) eut détruit, dans fes états, la religion qui reconnoît un chef vifible, il crut n'avoir fait que fecouer un joug qui s'étoit appefanti par préférence fur l'Angleterre. Devenu lui-même chef de l'églife qu'il avoit faite, difpenfateur des dépouilles de l'ancienne, il n'y eut perfonne qui ne penfât que fa puiffance étoit augmentée. Non ! Dès que les efprits, autrefois réprimés, fe virent en liberté, ils donnèrent dans le fanatifme & l'enthoufiafme. Bientôt, ils ne reconnurent plus de puiffance & s'indignèrent contre les loix mêmes. Un refte du ton ancien fe maintint

(*a*) Voir ce que j'ai mis fur les Romains. (M.)

(*b*) Henri VIII (1491—1547), roi d'Angleterre, fe fépara de l'Églife catholique pour fecouer le joug du pape Clément VII, qui ne lui avait pas permis de répudier Catherine d'Aragon.

un peu ſous les trois enfans de Henri VIII ; mais Jacques I[er] (*a*) ne trouva plus que le fantôme de la royauté ; Charles I[er] (*b*) fut porté ſur un échafaud. Je tais tous les malheurs qui ont ſuivi.

Qui auroit dit aux Huguenots qui venoient avec une armée conduire Henri IV ſur le trône que leur ſecte seroit abattue par ſon fils (*c*) & anéantie par ſon petit-fils ? (*d*) Leur ruine totale étoit liée à des accidens qu'ils ne pouvoient pas prévoir.

Qui auroit dit au grand Guſtave (*e*) qu'il étoit deſtiné à de ſi grandes choſes ? Ce prince, qui n'avoit rien pour lui que ſon courage, roi d'une nation éloignée, pauvre, & qui, ſortant de l'eſclavage des Danois, n'avoit aucune réputation dans l'Europe, s'offroit, comme un aventurier, à tous les princes, & ſon alliance étoit mépriſée toutes les fois qu'elle étoit offerte. Mais perſonne ne la négligea plus que le cardinal de Richelieu même ; juſqu'à ce qu'enfin le haſard, l'importunité, le déſeſpoir, la lui firent accepter. Guſtave deſcend en Allemagne avec quatre mille hommes, & toute l'Europe change de face.

Quelle politique auroit pu garantir Héraclius (*f*) & les derniers rois des Perſes des malheurs qui devoient leur arriver ? Ces princes que leur grandeur rendoit rivaux, ne ſongeoient qu'à ſe tromper & à prendre, l'un ſur l'autre, quelques avantages. Mahomet, habitant d'une ville dont ces princes ignoroient peut-être le nom, s'aviſe de prêcher ; il raſſemble quelques gens ; ſon ſyſtème va bien, &, dans quatre ans de temps, ſes ſucceſſeurs (*g*) détruiſent toutes les armées d'Héraclius, renverſent le trône des Perſes, paſſent dans toutes les parties du monde & dévorent preſque toute la terre.

J'avoue que je ne vois pas où mènent les princes ces raffinemens que l'on vante tant, &, s'il faut des exemples, je ne ſais quel

(*a*) Jacques I[er] (1566—1625), roi d'Angleterre, provoqua, par ſon édit contre les catholiques, la « conſpiration des poudres ».

(*b*) Charles I[er] (1600—1649), roi d'Angleterre, en lutte contre les puritains & le Parlement, fut fait priſonnier par Cromwell & décapité.

(*c*) Louis XIII & ſon miniſtre Richelieu briſèrent la réſiſtance du parti huguenot.

(*d*) Louis XIV, qui voulut faire l'unité religieuſe & révoqua l'Édit de Nantes.

(*e*) Guſtave-Adolphe II (1594 à 1632), roi de Suède.

(*f*) Empereur d'Orient (575—641).

(*g*) Les Sarraſins.

parti ont tiré de leur esprit les quatre plus grands politiques de ces derniers temps : Louis XI, Sforce (*a*), Sixte-Quint (*b*), Philippe II (*c*).

Je vois Louis XI prêt à abandonner son royaume pour se réfugier en Italie ; je le vois prisonnier du duc de Bourgogne, contraint d'aller détruire lui-même ses alliés, manquer ensuite, par une faute à jamais irréparable, la succession de Bourgogne. Je vois le duc de Milan mourir dans une prison ; Sixte perdre l'Angleterre ; Philippe, les Pays-Bas : tous deux, par des fautes que des gens plus médiocres n'auroient pas commises. Je vois, enfin, ce dernier manquer de la même manière, malgré tant de conjonctures favorables, la destruction de la monarchie françoise.

Louis XIV n'a-t-il pas autant fatigué l'Europe que tous les grands politiques dont on parle tant ?

La prudence humaine se réduit à bien peu de chose. Dans la plupart des occasions, il est inutile de délibérer, parce que, quelque parti que l'on prenne, dans les cas où les grands inconvéniens ne se présentent pas d'abord à l'esprit, ils sont tous bons.

Rappelons-nous ce que nous avons vu dans la minorité d'un grand prince (*d*) de l'Europe. On peut dire qu'il n'y eut jamais de gouvernement plus singulier, & que l'extraordinaire y a régné depuis le premier jour jusqu'au dernier ; que quelqu'un qui auroit fait le contraire de ce qui a été fait, qui, au lieu de chaque résolution prise, auroit pris la résolution contraire, n'auroit pas laissé de finir sa régence aussi heureusement que celle-là a fini ; que si, tour à tour, cinquante autres princes avoient pris le gouvernement & s'étoient conduits chacun à leur mode, ils auroient de même fini cette régence heureusement ; & que les esprits, les choses, les situations, les intérêts respectifs étoient dans un tel état, que cet effet en devoit résulter, quelque cause, quelque puissance qui agît.

Dans toutes les sociétés, qui ne sont qu'une union d'esprit, il se

(*a*) François-Marie Sforce ou Sforza (1492—1535), duc de Milan.

(*b*) Sixte V ou Sixte-Quint (1521 à 1590), pape.

(*c*) Philippe II (1527—1598), roi d'Espagne.

(*d*) *Entre les lignes :* un certain gouvernement (M.). — Sans doute la minorité de Louis XV.

forme un caractère commun. Cette âme univerfelle prend une manière de penfer qui eft l'effet d'une chaîne de caufes infinies, qui fe multiplient & fe combinent de fiècle en fiècle. Dès que le ton eft donné & reçu, c'eft lui feul qui gouverne, & tout ce que les fouverains, les magiftrats, les peuples peuvent faire ou imaginer, foit qu'ils paroiffent choquer ce ton, ou le fuivre, s'y rapporte toujours, & il domine jufques à la totale deftruction.

L'efprit d'obéiffance eft généralement répandu ici. De là, les princes font plus difpenfés d'être habiles. Cet efprit gouverne pour eux ; &, quelque chofe qu'ils faffent de mal, d'équivoque, de bien, ils iront toujours au même but.

Ce ton étoit tel fous Charles I[er] *(a)*, que, de quelque manière qu'il fe conduisît, l'affoibliffement de fa puiffance étoit affuré. Il n'y avoit point de prudence contre un enthoufiafme pareil & une ivreffe univerfelle.

Si ce roi n'avoit pas choqué fes fujets d'une manière, il les auroit choqués d'une autre. Il étoit deftiné dans l'ordre des caufes qu'il auroit tort.

Si un ton donné fe perd & fe détruit, c'eft toujours par des voies fingulières & qu'on ne peut pas prévoir. Elles dépendent de caufes fi éloignées que toute autre fembleroit devoir être auffi capable d'agir qu'elles, ou bien c'eft un petit effet, caché fous une grande caufe, qui produit d'autres grands effets, qui frappent tout le monde, pendant qu'elle garde celui-ci pour le faire fermenter quelquefois trois fiècles après.

On peut aifément conclure de tout ce que nous venons de dire qu'une conduite fimple & naturelle peut auffi bien conduire au but du gouvernement qu'une conduite plus détournée.

Rarement les grands politiques connoiffent-ils les hommes. Comme ils ont des vues fines & adroites, ils croient que tous les autres hommes les ont de même. Mais il s'en faut bien que tous les hommes foient fins : ils agiffent, au contraire, prefque toujours, par caprice ou par paffion, ou agiffent fimplement pour agir & pour qu'on ne dife point qu'ils n'agiffent pas.

(*a*) *Charlemagne.*

Les grands politiques ont une chofe, c'eft que leur réputation leur fait tort. On eft dégoûté de traiter avec eux, par la raifon feule qu'ils excellent dans leur art. Ainfi ils fe trouvent privés de toutes les conventions qu'une probité réciproque peut engager de faire.

Dans les négociations que la France fit faire, après la minorité de Louis XIV, pour porter quelques princes à fe déclarer contre l'Empereur, en cas qu'il violât le traité de Weftphalie, nos ambaffadeurs eurent ordre de traiter par préférence avec les ducs de Brunfwick, & de leur accorder plus d'avantages qu'à d'autres, à caufe de la réputation qu'ils avoient d'une grande probité.

Un fourbe a cela de bon qu'il fait fans ceffe l'éloge de la franchife ; car il veut qu'avec lui, fripon, tous les autres foient honnêtes gens.

D'ailleurs, les grands politiques voient trop de chofes, & fouvent il vaudroit mieux n'en pas voir affez que d'en voir trop. Dans les traités qu'ils font, ils multiplient trop les claufes, ils donnent la torture à leur imagination pour prévoir tous les cas qui pourront arriver. Ils croient qu'en mettant article fur article ils préviendront toutes les difputes & toutes les froideurs ; ce qui eft très ridicule : car, plus vous multipliez les conventions, plus vous multipliez (*a*) les fujets de difpute.

Vous prévoyez une chofe qui pourra arriver & n'arrivera pas. Sur cette idée, vous mettez une claufe à votre traité. Une partie voudra y renoncer ; l'autre partie ne le voudra pas, parce qu'elle veut profiter de l'avantage qu'elle y trouve. Une circonftance pareille fut la caufe de la froideur qui régna entre la France & la Suède au commencement du règne de Louis XIV.

On voit auffi que ces politiques qui ont la maladie de vouloir toujours négocier ne font point habiles, quoiqu'ils aient fait traités fur traités ; car, comme les conditions font réciproques, un traité inutile eft toujours onéreux.

Il eft très facile à ceux qui fe font fait une réputation dans les affaires d'en impofer au peuple. Comme on s'imagine que leur tête ne doit être remplie que de traités, de délibérations & de pro-

(*a*) *Entre les lignes :* plus il y a (M.).

jets, on leur tient compte de toutes les actions communes. « Quoi ! dit-on, cet homme a toute sa quadruple alliance dans la tête, & il badine, & il joue comme moi ! Oh ! la belle chose ! »

J'ai ouï souvent vanter (*a*) l'action du cardinal de Richelieu qui, voulant faire toucher deux millions en Allemagne, fait venir un Allemand à Paris, envoie les deux millions chez un homme à lui, avec ordre de les donner sans reçu à un homme sans nom, habillé & fait d'une telle manière. Comment ne voit-on pas là-dedans une affectation ridicule ? Qu'y avoit-il de plus simple que d'envoyer de bonnes lettres de change, sans embarrasser cet Allemand d'une si grosse somme, qui pouvoit l'exposer infiniment ; ou, s'il vouloit les donner à Paris, que ne les donnoit-il pas lui-même ?

Ce ministre, qui achetoit des comédies pour passer pour bon poète, & qui cherchoit à escroquer (*b*) toute sorte de mérite, se tourmentoit sans cesse pour surprendre une nouvelle estime.

Voici une autre fanfaronnade !

Un homme en qui il avoit confiance étant resté dans son cabinet pendant qu'il en sortit pour accompagner quelqu'un, le Cardinal se ressouvint qu'il pouvoit avoir lu des papiers d'importance qui étoient sur sa table. Il fit, sur-le-champ, une lettre qu'il lui donna à porter au gouverneur de La Bastille, par laquelle le gouverneur avoit ordre de le retenir un mois, temps auquel le secret devoit expirer : ce qui fut fait, &, le mois passé, le prisonnier sortit avec une grande récompense. Pure fanfaronnade, préparée & ménagée à loisir, & même sans beaucoup de jugement. Premièrement, on ne reçoit point plusieurs personnes dans un cabinet où il y a des papiers de cette importance. Les gens prudents écrivent des lettres de cette nature en chiffre. Enfin, il y avoit mille moyens moins fastueux pour réparer cette faute grossière. Mais on vouloit du bruit & être un grand ministre à quelque prix que ce fût.

Lisez les lettres du cardinal Mazarin au sujet de ses négociations avec don Louis de Haro (*c*), & vous verrez un grand charlatan.

(*a*) Voyez l'*Art de Régner* du P. Lemoyne (M.).

(*b*) *Entre les lignes :* vouloit se donner (M.).

(*c*) Neveu du duc d'Olivarès & favori du roi d'Espagne Philippe IV. Il conclut avec la France le traité des Pyrénées.

Vous diriez que don Louis n'avoit pas le ſens commun, & que le Cardinal négocioit avec un ſinge.

On dit que M. de Louvois, voulant faire une expédition en Flandres, envoya un paquet à l'intendant, avec défenſe de l'ouvrir que quand il en recevroit les ordres. Il s'agiſſoit de faire marcher des troupes diſperſées de tous côtés, & ce paquet renfermoit des ordres pour tous les gens ſubordonnés à l'intendant pour l'exécution de ce projet, afin que l'intendant n'eût qu'à ſigner, & que les commis ne révélaſſent point ſon ſecret. Cela eſt pitoyable. Ce paquet, qui reſta pendant quinze jours dans des mains étrangères, n'expoſoit-il pas ſon ſecret ? Que ſervoit-il là, qu'à irriter la curioſité ? D'ailleurs, les ſecrétaires du miniſtre ne pouvoient-ils pas être infidèles comme ceux de l'intendant ? Le temps de deux heures, qu'il falloit pour écrire les ordres, étoit-il suffisant à ces ſecrétaires pour révéler le ſecret d'une expédition ? Il y a ſouvent plus de petiteſſe d'eſprit à affecter des précautions inutiles qu'à n'en prendre pas aſſez.

J'ai ouï des gens vanter un miniſtre (*a*) qui avoit la vanité d'aimer mieux dicter tout de travers à trois ſecrétaires que de dicter bien à un.

Le même miniſtre étoit ſi affairé qu'il donnoit audience à une, à deux, à trois heures après minuit.

Ces choſes-là ne m'impoſent point. Je ſais que le grand-vizir a, lui ſeul, le gouvernement politique, civil & militaire d'un empire de douze cens lieues de pays, & qu'il a du temps de reſte.

J'ai vu des gens paſſer pour de grands hommes (*b*) parce qu'ils avoient ſu dire à un jeune homme de la Cour le lieu où il avoit ſoupé la veille, & il n'y a perſonne qui ne l'eût ſu, tout comme eux, s'il avoit pu par là ſe faire valoir. Il ne falloit pour cela qu'un laquais gris.

Nous avons vu de nos jours un autre miniſtre (*c*), qui n'avoit jamais un ſeul papier ſur ſon bureau, & qui n'en liſoit jamais

(*a*) D'Argenſon (M.). — Marc-René, marquis d'Argenſon (1652—1721), garde des ſceaux & préſident du Conſeil des Finances.

(*b*) Le Blanc (M.). — Claude Le Blanc (1669—1728), ſecrétaire d'État de la guerre.

(*c*) Law (M.). — Jean Law (1671 à 1729), contrôleur général en 1720.

aucun. S'il avoit réuſſi dans ſes principaux projets, on l'auroit regardé comme une intelligence qui gouvernoit un état à la manière des eſprits.

Quant (*a*) au mérite que les miniſtres croient avoir du ſecret en matière d'affaires d'état, comment pourroient-ils le violer ? Ils ne peuvent parler ſans faire voir une ſottiſe inſigne. Qui auroit la ſottiſe de les interroger ? Comment auroient-ils celle de répondre ? La vanité leur donne un air de myſtère qui conſerve leur ſecret.

Thucydides (*b*) diſoit que les gens médiocres étoient les plus propres au gouvernement (*c*).

C'eſt l'invention des poſtes qui a produit la politique.

DES PRINCES (*d*)

Les princes les moins belliqueux ont été les plus politiques. Je trouve que nous avons perdu de ce que les princes ne vont plus à la guerre. Il s'eſt formé de là un autre talent pour les princes, qu'ils ont mis en uſage, chacun voulant ſe ſignaler dans ſon état : c'eſt une politique raffinée qui conſiſte à ſe tromper les uns les autres. L'expérience nous ayant fait connoître que les princes qui ont le plus gardé leur cabinet ont été les plus fourbes, parce qu'ils ont fait conſiſter leur mérite perſonnel en une politique raffinée, au lieu de la mettre en franchiſe & courage.

Je trouve, dans notre hiſtoire, deux actions d'une grande probité : celle de Louis-le-Jeune (*e*), qui, répudiant Aliénor (*f*), lui

(*a*) Dans le manuſcrit, les réflexions qui ſuivent ſont ſéparées du texte précédent par un tiret.

(*b*) *Hiſtoire de la Guerre du Péloponèſe*, III, XXXVII. Reproduit par Stobée, *Florilegium*, *Sermo* XLI.

(*c*) *Au-deſſous de cette ligne :* Il faut commencer par là (M.).

(*d*) Les fragments qui ſuivent ſont écrits ſur trois feuillets volants.

(*e*) Louis VII (1120—1180), roi de France.

(*f*) Aliénor ou Éléonore de Guyenne (1122—1203), fille du dernier duc d'Aquitaine, avait apporté en dot à Louis VII le duché de Guyenne. Ce dernier paſſa enſuite à Henri II, roi d'Angleterre, qu'Éléonore avait épouſé en ſecondes noces.

rendit ſa duché de Guyenne ; celle de ſaint Louis, qui rendit la même duché aux Anglois, de ſon propre mouvement, dès qu'il fut perſuadé qu'il la détenoit injuſtement. On a peu loué ces deux actions, quoiqu'elles ſoient dignes d'une gloire immortelle (*a*).

Si l'on a ſi fort loué l'action de Régulus (*b*), on ne ſauroit guère louer celle de François I[er] (*c*),.......... de Charles-Quint, ayant cédé...

On juge mal des choſes. Il y a ſouvent autant de politique employée pour obtenir un petit bénéfice que pour obtenir la papauté. Autant de cauſes y concourent, autant d'obſtacles à prévoir & à rompre.

J'ai vu dans le même temps deux miniſtres remplir toute l'Europe de leur nom (*d*), & tomber quelques mois après. Il n'eſt rien de ſi facile à un homme qui eſt dans de certaines places que d'étonner par un grand projet : il y a du faux à cela. Ce n'eſt pas les moyens qui doivent être brillans ; c'eſt la fin. La vraie politique eſt d'y parvenir par des routes obſcures.

(*a*) Cette réflexion ſe retrouve, avec une rédaction différente, dans les *Penſées* (226, I).

(*b*) Marcus Attilius Regulus, général romain. Priſonnier des Carthaginois & libre ſous conditions, alla reprendre ſes fers pour ne pas manquer à ſa parole.

(*c*) Un coup de ciſeau a emporté la fin de cette note.

(*d*) Sans doute Albéroni & Law.

ESSAI TOUCHANT LES LOIX NATURELLES ET LA DISTINCTION DU JUSTE ET DE L'INJUSTE

Nous croyons pouvoir rapprocher du Traité des Devoirs *un* Eſſai *demeuré juſqu'à préſent inédit, que Monteſquieu deſtinait, telle eſt du moins notre hypothèſe, au grand ouvrage qu'il préparait ſur les Devoirs de l'Homme.*

Nous avons eu la bonne fortune d'en retrouver le texte dans les Archives de la Ville de Bordeaux (a). Il a pour titre : Eſſai touchant les Loix naturelles & la diſtinction du Juſte & de l'Injuſte.

Cet Eſſai *a été ſignalé pour la première fois par Guſtave Bertrand, envoyé en miſſion en Ruſſie pour y dreſſer le* Catalogue des manuſcrits français de la Bibliothèque de St-Pétersbourg *(b). On y lit, à la page 100, ſous le numéro 31 :* « Monteſquieu. Eſſai touchant les Lois naturelles & la diſtinction du juſte & de l'injuſte. Manuſcrit de 18 ff. »

La copie conſervée aux Archives de Bordeaux ſe préſente ſous la forme d'un cahier cartonné de 19 pages (355 × 220 millimètres). Le copiſte l'a datée, à la fin : « mai 1877 » *& a ajouté la note ſuivante :* « Nota. — Le manuſcrit ſe termine par différents extraits des *Lettres Perſanes*, entre autres des Lettres II, XII, XIII, & XIV. »

Cette tranſcription a été faite & collationnée avec ſoin ſur l'original par Jules-Auguſte-Hovyn de Tranchère, ancien député à la Conſtituante de 1848, arrêté après le 2 décembre & paſſé en Ruſſie où il

(*a*) Ms. 302.

(*b*) Ce *Catalogue* a été imprimé à Paris en 1874.

*devint administrateur de la Grande Compagnie des Chemins de fer russes. Hovyn de Tranchère transcrivit pour le Ministère des Affaires Étrangères quelques-uns des manuscrits du fonds français de la Bibliothèque Impériale. Mais il réserva à sa ville natale les copies des manuscrits susceptibles d'intéresser son histoire régionale. De 1877 à 1888, il envoya ainsi aux Archives municipales de Bordeaux dix transcriptions, parmi lesquelles se trouve l'*Essai *de Montesquieu.* (*a*)

Comment ce manuscrit inconnu, copie ou autographe, de Montesquieu, entra-t-il dans les collections de la Bibliothèque de St-Pétersbourg? Hovyn de Tranchère dit que les manuscrits français de cette bibliothèque proviennent des collections des Comtes Joseph & André Zaleski & celle de Pierre Dubrowski, secrétaire de l'ambassade de Russie à Paris en 1789, collectionneur avisé, qui les obtint après le sac de la Bastille & de l'Abbaye de St-Germain-des-Prés. Il vendit plus tard, en 1805, sa collection au gouvernement russe.

Mais Gustave Bertrand qui a marqué, dans son Catalogue, *d'un* Z *ou d'un* D *les manuscrits de ces deux provenances, ne donne aucune indication sur l'origine de celui qui nous occupe. D'autre part, le Catalogue de St-Germain-des-Prés (b) rédigé avant l'incendie & annoté après la Révolution est trop succinct pour nous renseigner: Il n'y est pas fait mention de notre opuscule, mais peut-être est-il compris dans l'une des notices de* « Divers Mémoires » *que l'on y rencontre. Seul l'examen du manuscrit de Léningrad ou, au moins, sa description plus complète & plus précise, pourrait peut-être nous éclairer sur ses origines. Mais il ne nous a pas été possible d'obtenir le moindre renseignement à son sujet.*

Il ne nous reste donc plus que la possibilité de tirer du texte lui-même, sinon des preuves, tout au moins des présomptions qui nous ont paru assez fortes pour confirmer les affirmations, d'ailleurs non négligeables, de G. Bertrand & d'Hovyn de Tranchère sur l'attribution à Montesquieu de cet Essai. *Nous exposerons, en même temps, les raisons qui nous le font rapprocher du* Traité des Devoirs.

(*a*) Dans la préface de son livre : *Les dessous de l'Histoire*, Paris-Bordeaux, 1886, t. I, p. 7, Hovyn de Tranchère donne la liste des copies qu'il fit, tant pour le Ministère que pour la Ville de Bordeaux.

(*b*) Bibl. Nat., Nouv. acquisitions franç., ms. 5796.

*La thèſe développée par l'auteur de l'*Eſſai touchant les Lois naturelles & la diſtinction du Juſte & de l'Injuſte *peut ſe réſumer ainſi :*

L'exiſtence de Dieu étant prouvée par la contemplation d'un univers ordonné & ſoumis à des Lois naturelles, notre raiſon, ſeule interprète du Créateur, nous montre la néceſſité de ces lois auſſi pour l'homme qui ne ſaurait ſubſiſter dans le dérèglement. Nous devons donc découvrir, à l'aide de la raiſon, de la réflexion, & des qualités d'eſprit, que le Créateur nous a données dans ce but, les règles qu'il veut nous voir appliquer pour aſſurer notre conſervation & notre bonheur, mais dont il nous laiſſe le choix pour juſtifier notre mérite. Prendrons-nous pour règles ces vérités morales généralement admiſes chez tous les hommes, dans tous les temps & dans tous les lieux ? Mais elles n'ont pas, comme la vérité géométrique, une évidence abſolue; elles ſont ſujettes à des exceptions & varient parfois avec les pays. Il nous faut un principe fixe, fondamental, des lois naturelles néceſſaires à la conſervation de l'homme : ce ſera ſon propre intérêt. Ce principe guidera ſa conduite : 1° — envers lui-même, pour être heureux; 2° — envers Dieu, pour ſe le concilier; 3° — envers ſon prochain immédiat, pour en obtenir la réciprocité; 4° — envers tout le genre humain, pour ſe procurer les avantages de la Société. Mais les conſtatations iſſues de cette recherche ne ſeraient que des avis de prudence utiles, non des obligations, ſi l'on n'en faiſait des devoirs, des lois naturelles rendant toute action humaine juſte ou injuſte &, par ſuite, paſſible de la récompenſe ou de la punition divine.

On voit, par ce réſumé & mieux encore par la lecture du texte, que le ſujet n'eſt autre que celui des trois premiers chapitres du Traité des Devoirs : *la définition des devoirs qui découlent des lois naturelles & ſont impoſés par la nature même des choſes & des êtres. Le plan eſt auſſi le même : devoirs par rapport à Dieu, par rapport à ſoi-même, par rapport à autrui (a). Les mêmes idées s'y retrouvent ſous une forme preſque identique.*

*L'auteur de l'*Analyſe *nous apprend que dans ſon* Traité des Devoirs *Monteſquieu réfutait les principes d'Hobbes ſur la Morale &*

(*a*) Cette diviſion, toute naturelle, n'a rien d'original ; elle eſt fort ancienne : on la trouve notamment dans Cicéron & dans Pufendorf.

*louait la philosophie de Zénon & des stoïciens. C'est aussi la thèse soutenue dans l'*Essai *qui tend à établir l'existence du droit naturel, de la justice, de la sociabilité des hommes, toutes notions niées par Hobbes.*

*Les ouvrages dont s'est inspiré le plus Montesquieu, pour écrire l'*Essai touchant les Lois naturelles*, sont ceux de Grotius (a) & de Pufendorf (b), les théoriciens du* « Droit de la Nature ». *Il leur a fait de nombreux emprunts & la reconnaissance qu'il leur exprime pour l'*Esprit des Loix *s'appliquerait plus justement à son* Essai : « Je rends grâce à MM. Grotius & Pufendorf d'avoir exécuté ce qu'une grande partie de cet ouvrage demandoit de moi, avec cette hauteur de génie à laquelle je n'aurois pu atteindre. » (*c*)

*Le peu d'étendue donné par Montesquieu au chapitre II de l'*Esprit des Loix *laissait croire qu'il s'était désintéressé de la question abstraite des « Lois naturelles ». Ce nouvel* Essai *montre qu'il n'en est rien & apporte au chapitre II les développements qui lui manquaient.*

N'étant ni juriste ni moraliste, nous ne nous aventurerons pas plus avant dans ces domaines qui n'ont d'ailleurs pas leur place dans le cadre de cette édition. Nous limiterons les comparaisons de textes à quelques exemples qui nous ont paru les plus probants pour confirmer l'authenticité de cette œuvre. Mais, afin de ne pas encore alourdir cette introduction par un long parallèle, nous renvoyons le lecteur au texte qui va suivre, ou nous ferons en notes tous les rapprochements utiles.

Ajoutons, pour terminer, que ce n'est peut-être pas tout à fait par hasard que le manuscrit original se termine par les Lettres Persanes *II, XII, XIII & XIV; car les trois dernières au moins (épisode des Troglodytes vertueux) donnent une description hyperbolique des bienfaits qui résultent pour un peuple de l'observation des devoirs naturels.*

(*a*) Hugo de Groot, *Grotius* (1583 à 1645), *De jure belli ac pacis* (1625). Nos références à cet ouvrage renvoient à la traduction française de Jean Barbeyrac (Amsterdam, de Coup, 1724).

(*b*) Samuel Pufendorf (1632—1694), disciple du précédent; *De jure naturæ & gentium* (1672). Nos références renvoient à la traduction française de Barbeyrac (Londres, Nours, 1740).

(*c*) Montesquieu, *Pensées*, I, 191.

ÉTAT DE LA QUESTION

DÈS qu'on s'eſt aperçu, par la contemplation du monde, qu'il y a un Dieu ſage, bon, tout puiſſant, il vient dans l'eſprit une autre penſée, ſi cet Etre souverain nous a réellement abandonnés à nous mêmes (*a*), ou bien ſi, dépendant de lui à l'égard de notre exiſtence, nous n'en dépendons pas auſſi par rapport à nos actions, en un mot ſi nous ne ſommes pas obligés de pratiquer tous ces devoirs qui ſont compris ſous le nom de *Religion naturelle*.

IMPORTANCE DE L'EXAMEN DE CETTE QUESTION

Il eſt important d'éclaircir ce doute, à cauſe de cet Etre que je riſque à tout moment d'offenſer, & que je dois tâcher de me rendre favorable, ſi j'entends bien mes véritables intérêts. Car, que ſais-je ſi la Divinité n'exige rien de moi ? Et quoiqu'elle ne m'ait jamais parlé elle-même, il peut ſe faire qu'elle me parle par l'entremiſe de ma raiſon (*b*).

J'écouterai donc cet interprète, le ſeul que je connoiſſe juſqu'ici, & ce qu'il me découvrira de la volonté de Dieu, c'eſt ce que j'apellerai Loi naturelle. Il eſt clair que s'il y a effectivement une telle loi, ou une telle volonté de Dieu, il y aura une différence réelle entre le bien & le mal, le juſte & l'injuſte, la vertu & le vice. En général, tout ce qui ſera conforme à la loi ſera bon & juſte, & ce qui lui ſera contraire, injuſte ou mauvais : la vertu ſera une diſpoſition à pratiquer ce que la loi ordonne, & le vice conſiſtera dans l'habitude de faire ce qu'elle défend.

(*a*) Monteſquieu exprime la même opinion dans la Penſée 1266, ſur les *Devoirs :* « Cet Etre ſeroit bien imparfait s'il n'avoit créé ou, ſi l'on veut, ſeulement mû ou arrangé l'Univers dans quelque vue & ſi, agiſſant ſans deſſein, ou dégoûté de ſon ouvrage, il nous abandonnoit au ſortir de ſes mains. » On la retrouve auſſi, oppoſée à la théorie épicurienne, dans Grotius (*Le Droit de la guerre & des gens*, L. I, ch. I, x, note 4, p. 50).

(*b*) « Et comme il ne s'eſt pas rendu viſible, l'aimer c'eſt le ſervir avec cette ſatiſfaction intérieure que l'on ſent » (*Analyſe du Traité des Devoirs, ch. I*). Pufendorf (*Le Droit de la Nature & des Gens*, II, III, 20, p. 251) dit : « Il ſuffit que l'on connoiſſe la volonté du Supérieur de quelque manière que ce ſoit, même par les lumières ſeules de la raiſon. »

CONDITION REQUISE POUR FAIRE UNE LOI

Que les hommes donc ſoient ſujets à des loix, déjà c'eſt ce que la nature des choſes nous inſinue. La Loi ſuppoſe un ſupérieur qui commande & des inférieurs qui lui obéiſſent, un ſupérieur aſſez puiſſant pour ſe faire craindre, mais équitable, & plein de bonté pour ſes inférieurs, deux conditions abſolument néceſſaires, qui donnent à l'un le droit de commander, & qui forment dans les autres le devoir ou l'obligation d'obéir ; la force & le pouvoir pour diſtinguer le ſupérieur qui commande d'avec un ami qui conſeille, mais une force tempérée par la bonté pour ne pas le confondre avec un tyran qui opprime. La loi ſuppoſe encore des inférieurs, capables d'agir avec réflexion & avec connoiſſance, & qui ſoient d'une nature à pouvoir être récompenſés ou punis. Toutes ces circonſtances ſe trouvent ici réunies pour aſſujettir les hommes à des loix. Le ſupérieur c'eſt Dieu, & les inférieurs ſont les hommes. Dieu n'exige de nous que ce que notre propre raiſon nous découvre. Eſt-il un meilleur maître & pourroit-on ſe plaindre de lui ? Mais de plus, il eſt en état de ſe faire obéir : il peut rendre ſes créatures heureuſes ou malheureuſes, & les hommes ſe déterminent par un effet de leur choix qui les rend dignes de louange ou de blâme ; ils ſont ſuſceptibles de plaiſir ou de douleur, & par conſéquent de récompenſe & de peine.

CONCORDANCE DE CES LOIX AVEC LA SAGESSE DE DIEU

Le ſoupçon augmente dès qu'on jette les yeux ſur cet univers. Rien de plus ſage que la manière dont il eſt conduit & gouverné ; rien de plus beau que l'arrangement & la liaiſon des différentes parties qui le compoſent. L'homme, ce chef-d'œuvre de la création, l'homme ſeul ſeroit-il laiſſé à l'abandon pour vivre dans le déſordre & le dérèglement (*a*). Toutes les créatures ont leur fin

(*a*) *Cf.* Monteſquieu (*Penſées, des Devoirs*, 1266, II) : « Comme il a fallu une force infinie pour mettre l'Univers dans l'état où il eſt, on ne peut pas concevoir comment Dieu ayant exercé une fois une pareille puiſſance, l'auroit perdu depuis, ou comment, l'ayant encore ſur l'Univers il ne l'auroit pas ſur nous. »

& leur deſtination ; l'homme ſeul feroit-il excepté pour ne ſuivre que ſon caprice (*a*) ? Toutes les créatures ſont unies enſemble ; elles s'entretiennent par une correſpondance qu'on ne ſauroit aſſez admirer. Mais les hommes, s'ils ne ſont retenus par aucune loi, & qu'au contraire tout leur ſoit permis, vous les verrez s'entre-détruire & courir miſérablement à leur propre perte. La ſouveraine ſageſſe, qui brille partout ailleurs, ſe feroit-elle oubliée dans une affaire de cette importance ? Apparemment qu'elle nous a auſſi preſcrit des loix pour être la règle de nos actions & de toute notre conduite.

LEUR NÉCESSITÉ TIRÉE DE LA NATURE DE L'HOMME

Il ne faut, pour s'en convaincre, que conſidérer l'homme d'un peu plus près, & l'on verra que l'excellence de ſa nature demandoit qu'il conformât ſes actions à une certaine règle. Si cela n'eſt pas, les talens qu'il a reçus ſont de nul uſage, & il ſera difficile de juſtifier le créateur qui les a prodigués ſans aucune vue. L'homme peut employer ſa raiſon, & pour ſon bien & pour celui des autres, ſes connoiſſances pour ſe propoſer une bonne fin, ſon adreſſe & ſon habileté pour y parvenir ; & s'il remplit bien toutes ces vues, il devient digne de celui qui l'a fait & qui n'a rien épargné pour embellir ſon ouvrage. Mais de quoi ſerviroit les lumières de la raiſon, ſi ce n'eſt pour éclairer ſa conduite ? A quoi bon le pouvoir de ſuſpendre ſes jugemens, ſi l'on ſe livre d'abord aux premières apparences ? A quoi bon la réflexion & les autres qualités de l'eſprit, ſi l'on ne ſe porte qu'à ce qui frappe les ſens, & qu'au lieu de conſulter la prudence, l'on ſuive aveuglement l'impétuoſité de ſes paſſions ? A parler franchement, voilà bien de la dépenſe inutile, s'il ne s'agiſſoit que d'orner une bête, & ſi l'homme n'a été formé que pour vivre d'une manière ſenſuelle & brutale. En effet toutes ces belles qualités, qui le diſtinguent ſi avantageuſement, ſe réduiſent à rien, ſéparées de leur uſage légitime.

(*a*) *Cf.* Monteſquieu (*Eſprit des Loix*, l. I, I) : « Tous les êtres ont leurs loix, la Divinité a ſes loix, le monde matériel a ſes loix, les intelligences ſupérieures à l'homme ont leurs loix, les bêtes ont leurs loix, l'homme a ſes loix. »

2° DE L'ABUS QU'IL PEUT FAIRE DE SES QUALITÉS ET DES INCONVÉNIENS QUI EN NAITROIENT

Mais je dis auſſi que l'abus qu'il en pourroit faire ſi tout leur étoit permis, achève de manifeſter l'intention du créateur. Que les bêtes ne ſoient pas ſoumiſes à des loix (*a*), cela n'eſt pas ſurprenant : deſtituées de raiſon, elles ne peuvent être que fort uniformes dans leurs actions, & dès qu'elles ont apaiſé leur faim & leur ſoif, on les voit tranquilles & ſatisfaites. Il n'en eſt pas de même de l'homme, dont les inclinations varient à tout moment. Outre le néceſſaire il recherche le ſuperflu, & multiplie à l'infini ſes beſoins au lieu de les reſtreindre aux vraies néceſſités de la nature. Il ne ſe contente pas des alimens tels que la nature les lui prépare : il faut que l'art s'en mêle pour flatter agréablement ſon palais & pour irriter ſon appétit, qui le jette dans l'intempérance & dans la débauche. La prudence ſe convertit chez lui en défiance & les réflexions, en des ſoucis qui le rongent. Inquiet & peu content de ce qu'il poſſède, il regarde d'un œil d'envie le bonheur d'autrui. A-t-il de l'eſprit & de l'adreſſe ? Il s'en ſervira pour vous ſupplanter. A-t-il de la force ? Il l'employera pour vous opprimer. A-t-il l'âme noble & élevée ? Il ſacrifiera tout à ſon ambition. Les bêtes n'attaquent perſonne, à moins qu'on les irrite ou que la faim ne les pouſſe ; mais il faudroit ſe méfier ſans ceſſe de l'homme : il ſe met en colère ſur le moindre ſujet, & malheur à vous ſi vous en êtes la cauſe innocente. Point de cruelle guerre qu'il ne ſoit capable d'exciter & tout ce que la fureur & la rage peut ſuggerer, craignez qu'il ne le mette bientôt en pratique. Il réuſſira d'autant mieux dans ſes malheureux deſſeins, qu'il n'a que trop d'habileté & de ruſe.

(*a*) *Cf.* Monteſquieu (*Eſprit des Loix*, l. I) : « On ne ſait ſi les bêtes ſont gouvernées par les lois générales du mouvement ou par une notion particulière.. Les bêtes n'ont point les ſuprêmes avantages que nous avons... Elles ſubiſſent comme nous la mort mais ſans la connoître. »

3° plus il a d'esprit & plus il seroit a craindre si aucune loi ne régloit ses passions

En effet, il eſt ſujet à un grand nombre de paſſions (*a*) qui, jointes à beaucoup d'eſprit deviennent infiniment dangereuſes. Ce n'eſt pas que les paſſions, conſidérées en ſoi, ne contribuent à notre conſervation ; elles excitent à la recherche de ce qui nous eſt utile : cela eſt très vrai ; mais ſi elles ne ſont pas dirigées vers leurs véritables objets, elles ne font que porter au principe avec plus de force & de viteſſe, & elles cauſeroient dans le monde des déſordres ſans fin, ſi les loix n'y oppoſoient une puiſſante barrière. La terre ne feroit plus qu'un repaire de tigres & de lions, qui joindroient à la cruauté toutes les fineſſes imaginables. Rien ne feroit ſi pernicieux à l'homme, s'il avoit en partage tant d'eſprit & de raiſon, c'eſt le plus funeſte préſent qu'on eut pu lui faire. Une épée qu'on met entre les mains d'un furieux ne lui eſt pas plus nuiſible, & ce même homme, que j'admirois devient pour moi un ſujet d'horreur & de crainte, un monſtre qui m'obſède de toutes parts & contre lequel je ſuis perpétuellement en garde. Que ſi la ſageſſe & la bonté de Dieu ne permettent pas de concevoir une telle penſée, il faut ramener les choſes à un autre point de vue & conclure que les hommes ſont ſujets à des loix.

des loix en particulier & de la manière ordinaire de les trouver

Mais, quelles ſont ces loix en particulier, & à quelle marque peut-on connoitre ſi une action eſt juſte ou injuſte ? On dit communément que notre eſprit eſt fait de telle manière qu'il conſent d'abord à de certaines vérités ſans effort & ſans raiſonnement, par exemple le tout eſt plus grand que ſa partie, deux choſes ſont égales quand chacune eſt égale à une troiſième. Telles ſont auſſi

(*a*) *Cf.* Monteſquieu (*Eſprit des Loix*, l. I) : « Comme créature ſenſible, il devient ſujet à mille paſſions. »

ces maximes de morale (*a*). Il faut tenir ſa promeſſe, il faut être reconnoiſſant, il ne faut faire à autrui ce que nous ne voudrions qu'il nous fut fait... etc... Maximes qu'il n'eſt pas poſſible de rejeter & que chacun reconnoit très-juſtes auſſitôt qu'on les lui propoſe, qui ſont communes à tous les hommes dans tous les lieux & dans tous les temps (*b*). Un conſentement ſi prompt & ſi général ne peut venir que de leur évidence & de la proportion naturelle qu'elles ont avec notre eſprit, & qui ne peut avoir été établie que par l'auteur de la nature.

EXAMEN DE LA MÉTHODE PRÉCÉDENTE

Les maximes de morales ne sont... (*c*)

On ne ſauroit diſputer à cette méthode l'avantage de la brièveté, mais il eſt ici queſtion de perſuader & de convaincre, ſans ſuppoſer ces principes du juſte évidens par eux-mêmes. Il ſeroit bon de les appuyer ſur un autre fondement, ne fuſſe qu'afin de les mettre mieux à couvert & contre tout ſoupçon de préjugé & d'illuſion ; car il n'en eſt pas tout à fait de cette maxime : il faut tenir ce qu'on a promis, comme de cette vérité géométrique : le tout eſt plus grand que ſa partie (*d*). On ne ſauroit nier celle-ci, ſans renverſer les idées de tout & de partie, & ſans s'impliquer dans une contradiction, ce qui eſt le ſeul caractère de l'évidence, quand il s'agit de parler exactement, au lieu qu'en niant qu'il

(*a*) Cet argument a peut-être été inſpiré par Locke & Pufendorf. *Cf.* Locke (*Eſſai philoſophique*... l. IV, 3, 18) : « Je ne doute nullement qu'on ne puiſſe déduire de propoſitions, évidentes par elles-mêmes, les véritables meſures du Juſte & de l'Injuſte par des conſéquences néceſſaires & auſſi inconteſtables que celles qu'on employe dans les mathématiques. »

(*b*) *Cf.* Pufendorf (*op. cit.*, préface, p. XXIX) : « Il y a de ces ſortes de vérités dont on eſt obligé de reconnoître que la créance eſt auſſi ancienne que le Monde & répandue preſque partout. Or s'il y a quelque preuve certaine... indépendamment de la nature même des choſes, c'eſt ſans contredit un conſentement univerſel. »

(*c*) *Lacune du manuſcrit.*

(*d*) *Cf.* Monteſquieu (*Eſprit des Loix*, l. I) : « Mais il s'en faut bien que le monde intelligent ſoit auſſi bien gouverné que le monde phyſique. Car quoique celui-là auſſi ait des loix... il ne les ſuit pas conſtamment comme le monde phyſique ſuit les ſiennes. »

faille tenir sa promesse, on ne tombe dans aucune contradiction. Les idées subsistent & ne se détruisent point, & par conséquent on est en droit de demander la raison de cette maxime. En effet, dès que vous entendez qu'il y a des motifs & des raisons de très-grands poids qui m'engagent à le faire & qu'il faut développer, si vous répondez qu'il faut tenir sa promesse parce que cela est juste, ou ce terme renferme un sens, ou bien cela ne signifie autre chose sinon que cela est conforme à la loi ; la loi ne peut être que la volonté de Dieu, & comment sait-on que Dieu le veut ainsi ? C'est là précisément ce qu'on cherche.

ELLES SONT SUJETTES A DES EXCEPTIONS

Un autre préjugé contre l'évidence absolue des Maximes de morale, c'est que d'ordinaire elles sont sujettes à plusieurs exceptions, ce qui a fait dire à un ancien philosophe qu'en de certains cas il faut changer l'ordre des choses, & faire le contraire de ce qui semble digne d'un homme juste & d'un homme de probité. On doit refuser de rendre à un furieux l'épée qu'on a reçue en dépôt (*a*). Quelquefois, il est juste d'aller contre la vérité & de manquer à sa parole, car il faut rapporter toutes ses actions à ces deux fondemens de la justice, de ne faire de mal à qui que ce soit, & d'avoir en vue le bien public. Il n'est donc pas évidemment juste de suivre la vérité ou de tenir ce qu'on a promis, comme il est évidemment vrai que le tout est plus grand que sa partie, puisqu'il est quelquefois juste d'aller contre la vérité ou de manquer à sa parole, & qu'on a besoin d'un principe fixe pour se déterminer lorsque la maxime varie suivant les circonstances. Or, on voudroit connoitre ce principe général d'où l'on peut tirer toutes les règles de la morale, & qui servit à les restreindre à propos, quand les lieux, les temps & les occasions le demandent.

(*a*) Cet exemple est emprunté à Cicéron (*de Officiis*, III, 26).

SOUVENT ELLES SONT CONTESTÉES FAUTE DE SAVOIR RAISONNER

De plus, les vérités de la première évidence ſont reçues de tous les hommes ſans exception : perſonne ne s'eſt jamais aviſé de douter que deux fois deux ſoient égaux à quatre (*a*). Il n'en eſt pas de même des maximes dont il eſt queſtion : elles ont été contredites ſouvent par des Sociétés entières (*b*). Les Grecs & les Romains ne ſe faiſoient aucun ſcrupule d'expoſer leurs enfans pour les laiſſer périr de faim, ou dévorer par les bêtes féroces. Parmi les Lacédémoniens, le larcin adroit étoit permis (*c*), & preſque tous les païens ont traité d'action héroïque le meurtre de ſoi-même. Faire battre des gens entr'eux juſqu'à la mort de la plus grande partie étoit un divertiſſement fort commun, un ſpectacle qui faiſoit les délices de tout un peuple ; & de nos jours, que la mode avoit rendu les duels honorables, combien de meurtres ne commettoit-on pas ſans aucun remords ?

Si pour détruire ces préjugés on ſe contente d'en appeler à l'évidence, il eſt clair que l'on ſuppoſe ce qui eſt en queſtion : perſonne ne prétend les combattre, & chacun perſiſte dans ſon ſentiment. On m'a fait du bien, il eſt juſte, dit-on, que je le rende ? Soit. Mais ſi on m'a fait du mal, eſt-il injuſte que je le rende auſſi. A ne conſidérer qu'une idée vague de juſtice, & ſans aucun égard au bien & au mal phyſique qui réſulte de l'action, il ſemble qu'on réduit les deux cas à une parfaite égalité, & que ſi on établit la reconnoiſſance dans le premier, on autoriſe en même temps la vengeance dans le ſecond. Dites à un cannibale, inſtruit dès ſa jeuneſſe à tuer les hommes pour ſe nourrir de leur chair, que c'eſt là une

(*a*) Pufendorf (*op. cit.*, préface, p. XXX), blâme les « gens qui ſemblent réſolus à ne rien recevoir qu'ils ne conçoivent auſſi pleinement que cette propoſition : Deux & deux font quatre. »

(*b*) Cette objection des Pyrrhonniens ſur « la grande diverſité d'opinions qui fait que des peuples entiers ſe ſont moqués de quelques maximes de la Morale » eſt auſſi réfutée par Pufendorf (*op. cit.*, préface, p. XXXII).

(*c*) « Par une loi de Solon, il étoit permis aux Athéniens de tuer leurs propres enfants... Parmi les Lacédémoniens, on puniſſoit les voleurs, non pour avoir volé mais pour s'être laiſſés ſurprendre. » (Pufendorf, *op. cit.*, I, liv. II, III, p. 221).

action injuste, & qu'il n'a qu'à rentrer en lui-même pour y trouver une loi qui le défend, il vous répondra naïvement qu'il ne perçoit rien de semblable, & que ceux de son pays sont faits comme lui. C'est en vain que vous essayerez de le convaincre. L'exemple & l'éducation se sont emparés de son esprit, & ont effacé ses impressions naturelles auxquelles seul vous prétendez le ramener, & qu'il n'est plus en état de reconnoitre.

PRINCIPE GÉNÉRAL DE LA MORALE TIRÉ DE LA BONTÉ DE DIEU

Mais enfin, quel est ce principe qui sert à découvrir les règles de la morale ? On a déjà connu la nécessité des loix par l'intérêt que les hommes y trouvent. Ne perdons pas de vue cette pensée qui s'est offerte si naturellement à l'esprit. Examinons si elle ne seroit point aussi de quelque usage dans la recherche de chaque loi en particulier. Du moins il n'est guère possible de concevoir qu'un législateur aussi sage, aussi bon & aussi désintéressé que l'est Dieu, puisse se proposer d'autre but que le bonheur & la conservation des hommes.

APPLICATION PARTICULIÈRE DE CE PRINCIPE

Cela posé, revenez à l'Américain dont on vient de parler. Dites-lui que s'il s'aime bien lui-même, s'il prend à cœur ses véritables intérêts il renoncera de bonne heure à sa manière de vivre ; qu'autrement il s'expose à être traité de la même manière dont il traite les autres. D'un autre côté, faites-lui une peinture agréable des douceurs que procure l'humanité, des avantages qui naissent des services mutuels qu'on se rend, enfin de l'heureuse paix & tranquillité qui règnent dans une société bien réglée ; peut-être que vous le rendrez plus attentif par de tels discours, & que vous commencerez d'ébranler cette âme barbare. Jusques ici ce sont des avis que la prudence lui dicte, & non proprement des devoirs que vous lui imposez : libre & maître de sa conduite, il ne reconnoit aucun supérieur. Apprenez-lui donc que Dieu est le maître de

tous les hommes, leur père commun, qu'il eſt trop ſage & trop bon pour leur permettre de ſe déchirer les uns & les autres, que d'ailleurs il a pourvu ſuffiſamment à leur entretien... etc... C'eſt ainſi que vous conduirez cet homme à la loi de la nature.

VRAIE MANIÈRE DE CHERCHER LES LOIX NATURELLES

Mais l'eſſai qu'on vient de faire de cette méthode invite à la pouſſer plus loin, & pour la développer avec plus d'ordre & de clarté on la réduira d'abord à ces deux propoſitions :

La première, ce que les hommes doivent faire pour être heureux ;

La ſeconde, que Dieu veut leur bonheur & leur conſervation.

De là cette conſéquence que toute maxime qui tendra vers cette fin ſera regardée comme une loi naturelle.

1° MAXIMES QUI NOUS REGARDENT NOUS-MÊMES (*a*)

I. Chacun s'aime lui-même, chacun ſouhaite d'être heureux & a une extrême averſion pour la miſère. Cet amour, qu'on a pour ſoi-même, eſt inſéparable de la nature humaine : il eſt de tout âge, de tout ſiècle, de tout pays, principe plus ancien que l'éducation & vraiment né avec nous, qui influe ſur toutes nos actions & qui en eſt le premier ou pour mieux dire, le ſeul mobile. Mais, s'il eſt certain que les hommes aſpirent tous au bonheur, il n'eſt pas difficile de découvrir la route qui les y mène. Il n'eſt guère de bien plus précieux que la ſanté : le vrai moyen de la conſerver, c'eſt la ſobriété & la tempérance. Il eſt important de ne rien faire dont on puiſſe ſe repentir dans la ſuite, & de ſavoir toujours prendre de juſtes meſures, pour venir à une bonne fin : voilà le caractère de la ſageſſe & de la prudence.

(*a*) Le chapitre III du *Traité des Devoirs* était conſacré à « nos devoirs envers les hommes... ceux qui ſe rapportent plus à nous qu'aux autres hommes ». (Voir l'*Analyſe du Traité des Devoirs*.)

C'eſt un grand avantage de ne pas ſuccomber aux afflictions qui nous viennent, mais de les ſupporter tranquillement, ſans en augmenter l'amertume par d'inutiles regrets. Et qui met l'eſprit dans cette heureuſe ſituation, ſi ce n'eſt le courage & la patience.

2° CELLES QUI SE RAPPORTENT A DIEU (*a*)

Que ſi, des choſes qui nous concernent nous-mêmes, nous paſſons à celles qui regardent Dieu, nous les verrons auſſi couler de la même ſource. Si Dieu eſt un être ſouverainement parfait, nous ne ſaurions lui refuſer notre admiration & notre eſtime, effet ordinaire de l'amour que nous avons pour nous-même, qui nous fait attacher du prix à la perfection, puiſqu'avec elle nous ſentirons croître notre bonheur. Si tous nos biens viennent de la main de Dieu, nous aurons pour lui de l'amour & de la reconnoiſſance, autre effet du déſir d'être heureux, parce qu'il eſt de la nature de l'amour d'avoir pour objet une choſe qui plaît, & que rien ne contribue plus à notre bonheur qu'une perſonne bienfaiſante (*b*). Si Dieu eſt tout puiſſant, il y a ſujet de le craindre (*c*). S'il eſt notre maître, il faut lui obéir, ſuite de notre dépendance & de l'averſion que nous avons pour les malheurs qu'une folle déſobéiſſance pourroit nous attirer. Enfin, ſi nous ſommes dans la miſère, quoi de plus naturel que de le prier de nous en délivrer ? Et ſi nous sommes dans la proſpérité, de lui demander qu'il nous y maintienne ? Toutes ces maximes ſont faciles à connoître inſpirées par le ſentiment de nos propres beſoins. Ce ſont des maîtres qui parlent clairement. Tout ce qu'ils dictent eſt à la portée des plus ſtupides.

(*a*) « Le premier chapitre eſt ſur les devoirs en général, Dieu en eſt l'objet univerſel. » (*Analyſe du Traité des Devoirs.*)

(*b*) *Cf.* Monteſquieu (*Penſées, des Devoirs*, 1266, II) : « Si Dieu eſt un être bienfaiſant, nous devons l'aimer... »

(*c*) « Si Dieu eſt plus puiſſant que nous, il faut le craindre. » (*Analyſe du Traité des Devoirs.*)

3° CELLES QUI SE RAPPORTENT AU PROCHAIN (*a*)

Ils ne ſont pas moins clairs ſur la manière dont il faut ſe conduire à l'égard du prochain. Il nous importe d'être unis avec les autres hommes, de vivre en paix & en bonne intelligence avec eux ; de là dépend notre conſervation, elle eſt incompatible avec la guerre. Mais le plus ſûr moyen pour obtenir cette paix, c'eſt de la rechercher nous-mêmes & de faire tous nos efforts pour l'établir. Il nous importe qu'on nous aime, qu'on nous ſecoure dans nos néceſſités, & la vraie manière d'y porter les gens, n'eſt ce pas de les aimer nous-mêmes, de les ſervir auſſi dans l'occaſion ? Il eſt de notre intérêt qu'on nous protège & que nos biens & notre vie ſoient en ſûreté ; mais comment eſpérer cet avantage, ſi nous ſommes les premiers à ravir le bien d'autrui ; ſi nous attaquons ſa vie au lieu de la défendre ? En un mot, il eſt de notre intérêt que les hommes faſſent pour nous ce que nous déſirons, & pour cet effet il faut en uſer à leur égard de la même manière (*b*) ; car, étant tous naturellement égaux, d'ailleurs mêmes beſoins & mêmes ſecours, même ſituation & mêmes circonſtances, il n'y a aucune raiſon pour quoi les uns s'attribueroient un privilège qu'ils refuſeroient aux autres en pareil cas (*c*). De cet eſpèce d'équilibre qui ſe trouve entre les hommes, naiſſent les idées communes de juſtice & d'équité (*d*).

LEUR UTILITÉ A L'ÉGARD DU GENRE HUMAIN EN GÉNÉRAL

La dernière maxime que l'on vient de propoſer & qui renferme

(*a*) Le chapitre III du *Traité des Devoirs* traitait auſſi des devoirs « qui ſe rapportent plus aux autres hommes qu'à nous » (voir l'*Analyſe*...). Dans ce paragraphe, Monteſquieu réfute la théorie d'Hobbes ſur la juſtice & l'état de guerre. Cette réfutation faiſait auſſi l'objet des chapitres IV & V du *Traité des Devoirs*. (Voir l'*Analyſe* & la *Penſée*, 1266, II.)

(*b*) La même idée ſe retrouve dans Pufendorf (*op. cit.*, l. III, II, p. 26).

(*c*) *Cf.* Pufendorf (*ibid.*, p. 27) : « Car on ne ſauroit alléguer aucune raiſon tant ſoit peu apparente, pourquoi, toutes choſes d'ailleurs égales, on prétendroit refuſer à autrui les droits qu'on s'attribue à ſoi-même. »

(*d*) Dans le chapitre III du *Traité des Devoirs* Monteſquieu « met parmi les devoirs de la première eſpèce tous ceux qui tirent leur origine de la Juſtice ». (Voir l'*Analyſe*...)

toutes les autres eſt viſiblement fondée ſur l'amour de nous-mêmes, & il ſuffit d'en conſidérer les termes pour être convaincu de ſon importance & de ſon utilité. Ce que nous voudrions qu'on nous fit, voilà le déſir que nous inſpire l'amour de nous-mêmes ; faiſons-le de même pour autrui, voilà le conſeil que cet amour nous donne, & c'eſt le plus ſalutaire de tous les conſeils. Chacun fera du bien à tous, & ce bien retombera ſur lui-même, tous s'empreſſeront en ſa faveur. On ne cauſera aucun tort à perſonne, & par ce moyen on n'en recevra aucun. On ſera reconnoiſſant, & on ſe procurera de nouveaux bienfaits, on en fera un agréable commerce. Perſonne ne cherchera à s'élever ſur les autres & perſonne ne s'expoſera à être rabaiſſé. Il n'y aura parmi les hommes, ni envie ni haine. Ils ne penſeront tous qu'à s'aider mutuellement. Ce ne ſera qu'une même famille, dont l'union ſera cimentée par l'amitié, & la terre deviendra un paradis où ſes habitans nageront dans le plaiſir & dans la joie.

MAUX QUI NAISSENT DE LEUR INOBSERVATION

Mais, poſé qu'ils n'obſervent plus ces règles entr'eux, quelle foule de maux ſe préſentent ici à la vue ! La guerre ſuccède à la paix, la violence & la cruauté à la douceur & à la modération. La licence ouvre la porte au meurtre & au brigandage. Une affreuſe miſère ſe répand partout. L'ingratitude arrête le cours des bienfaits, pendant que la vengeance éterniſe les malheurs de la diviſion. La fraude & l'infidélité banniſſent toute la confiance réciproque ; tous les liens qui uniſſoient les hommes ſe détachant, il n'y a plus de ſûreté pour eux ; les droits les plus ſacrés ſont foulés aux pieds ; l'ami ſe prépare à trahir ſon ami, le fils à ſe défaire d'un père incommode : chacun eſt ſans ceſſe en alarme, & ſe voit à la veille d'être égorgé. Si cela étoit, que deviendroit le monde ? Dans quelle horrible confuſion ne ſe trouveroit-il point ? Le vice, à le conſidérer en lui-même & ſans aucun égard à la loi, n'eſt autre choſe que ce qui cauſe du mal & du trouble, & il eſt auſſi réellement diſtinct de tout ce qu'on appelle vertu, que le bonheur

ou le malheur du genre humain ſont deux choſes différentes & oppoſées.

CE QUI DISTINGUE UNE MAXIME D'AVEC UNE LOI

II. C'eſt beaucoup d'être arrivé juſque là : il ne faut pourtant pas s'arrêter. Que les hommes ne puiſſent ſubſiſter ſans la vertu, ce n'eſt pas aſſez : il faut les y porter par devoir & par obligation. Un médecin vous donne des avis utiles pour la ſanté : il eſt de la prudence de les ſuivre, mais ces avis ne ſont nullement des loix qui aient la force d'obliger & de contraindre (*a*). Il en eſt de même des conſeils que nous donnent l'amour de nous-mêmes, j'entends un amour éclairé & bien entendu ; il y auroit de la folie à ne vouloir pas les écouter, mais on n'eſt encore juſticiable de perſonne. On fait toujours par devoir ce que la loi preſcrit. Afin donc que les maximes de la morale aient force de loi, il faut remonter à la volonté d'un ſupérieur, devant lequel nous ſoyons reſponſables de notre conduite (*b*), & c'eſt la deuxième propoſition qu'on va prouver.

DIEU VEUT LE BONHEUR & LA CONSERVATION DES HOMMES

Dieu veut que les hommes ſe conſervent, du moins autant que cela dépend d'eux, & quand on ne le ſauroit pas d'ailleurs, ſa bonté ſeule devroit nous en convaincre. D'un côté il leur a donné un violent amour pour la vie & de l'autre tous les moyens propres à la conſerver. Je laiſſe à part cette infinité de créatures qui ſervent à notre bien & à notre conſervation, pour ne conſidérer ici que nos

(*a*) Cet exemple eſt emprunté à Pufendorf (*op. cit.*, l. II, III, 19, p. 248) : « On pourroit bien alors obſerver ces maximes de la Raiſon en vue de l'utilité qui les accompagne, de même qu'un malade ſuit les ordonnances de ſon médecin ; mais elles ne ſauroient en aucune manière être regardées comme ayant force de loi, puiſque toute loi ſuppoſe néceſſairement un Supérieur. »

(*b*) *Cf.* Grotius (*op. cit.*, l. I, I, X, note 4) : «...la convenance ou diſconvenance des actions n'emporte pas l'idée d'*obligation*, qui ne peut venir que d'un Supérieur, hors de nous, qui ait le pouvoir de gêner notre liberté. »

facultés qui se rapportent toutes à la même fin, & qui ne s'en écartent que par notre faute. Dieu nous a donné l'entendement pour acquérir la connoissance des choses & des rapports qu'elles ont avec nous ; la raison comme un guide & un flambeau pour nous conduire dans cette recherche ; le pouvoir de suspendre notre jugement & nos actions, pour ne pas donner tête baissée dans l'erreur & dans le mal ; les sens, celui de la vue par exemple, pour éviter les précipices & la rencontre des objets qui nous menacent ; les sentimens de faim & de soif, de plaisir & de douleur, les uns pour distinguer le temps où il faut réparer nos forces, & les autres pour connoitre les objets qui sont utiles ou nuisibles. Enfin, la manière dont nous sommes faits, la structure admirable de notre corps, son étroite union avec l'âme, tout manifeste le but du créateur, & on ne sauroit comprendre qu'il eut formé les hommes avec tant de précaution pour voir avec indifférence son plus bel ouvrage se détruire par un effet de leur caprice.

DONC LES MAXIMES PRÉCÉDENTES DEVIENNENT AUTANT DE LOIX

Mais, s'il est vrai que Dieu souhaite la conservation des hommes ; & s'il est vrai, comme on l'a déjà prouvé, qu'elle dépend de leur manière de vivre ; que, par conséquent, il s'intéresse dans leur conduite, & qu'il ne veut pas qu'ils en soient les maîtres absolus ; si Dieu les a faits d'une telle nature qu'ils ne sauroient subsister sans la tempérance ; s'il les a mis dans une telle situation que les uns ne pourroient faire de mal aux autres sans ressentir un fâcheux contre-coup ; s'il a joint d'une manière inséparable le bonheur du genre humain avec la vertu ; ne nous marque-t-il pas sa volonté, & quelle doit être la règle de notre vie ? Il veut donc que nous soyons sobres & patiens, sages & prudens, pacifiques & modérés, justes & charitables & il exige de nous ces devoirs, par cela même que nous sommes tous son ouvrage & qu'il souhaite notre bonheur & notre conservation.

MOTIF TIRÉ DE LA CRAINTE DE DIEU

En général, toutes ces maximes qu'on a en vue ci-deſſus, deviennent par ce moyen autant de loix qui nous obligent, & toute action qui leur eſt contraire prend la qualité de juſte ou d'injuſte. Et, parce que ce ſeroit en vain que Dieu nous auroit donné ces loix, ſi la crainte de lui déplaire n'engageoit à les obſerver, il veut que nous reconnoiſſions ſa grandeur & ſa puiſſance ; que nous le craignions, que nous l'aimions, que nous le reſpections, non qu'il ait beſoin de nos hommages, mais afin de nous mieux diſpoſer à lui obéir (*a*). Ce motif eſt de la dernière importance, & preſque le ſeul capable de déterminer, lorſqu'il s'agit de renoncer à ſes intérêts particuliers pour procurer le ſalut ou l'avantage du plus grand nombre. Dieu, comme créateur & père commun de tous les hommes, ſe propoſe ſans doute ce qui fait leur plus grand bonheur, & il doit avoir à cœur bien plus l'utilité publique que le bien ou l'avantage d'un particulier. Par la même raiſon que pluſieurs valent plus qu'un, il eſt porté à eſtimer les choſes en elles-mêmes, & non pas ſelon ce qu'elles ſont à l'égard de chacun. Il ne m'appartient plus de dire : je voudrois bien cela, j'y trouverois mon compte, & autres défaites de cette nature qui pourroit faire illuſion à mon cœur ? Aujourd'hui, la loi m'eſt connue, je reconnois ſon indiſpenſable néceſſité : elle impoſe à chacun le même devoir, & je ne vois nulle part qu'elle m'excepte. C'eſt donc à elle à me marquer les bornes du juſte & de l'injuſte, & à moi de ne pas déplaire au ſouverain légiſlateur. Et ſi pour avoir violé des loix ſi néceſſaires, il m'en arrive du mal par la ſuite, je ne pourrois imputer qu'à moi même la cauſe de mon malheur, ce qui s'appelle mériter la punition.

(*a*) Monteſquieu diſait dans le *Traité des Devoirs :* «...nos devoirs ſont d'autant plus indiſpenſables qu'ils ne ſont pas réciproques... car nous devons tout à Dieu & Dieu ne nous doit rien. » (*Cf. Analyſe...*)

SECONDE MANIÈRE DE TROUVER LES LOIX NATURELLES

L'HOMME EST FAIT POUR LA SOCIÉTÉ (*a*)

On a trouvé les loix naturelles dans leur principe le plus général & dès leur première origine. Préfentement, pour leur donner une nouvelle force, il ne fera pas inutile de confidérer une autre vue du créateur. L'homme n'a pas été fait pour vivre feul, mais pour être en fociété avec fes femblables. C'eft pour cela que la parole lui a été donnée afin de communiquer fes penfées aux autres (*b*), & c'eft auffi dans le même but qu'il a reçu plufieurs beaux talens qui feroient enfouis, ou qui ne fe développeroient que très-imparfaitement, s'il paffoit fes jours dans la folitude. Mais fi les qualités de l'homme nous mènent à cette vérité, fa foibleffe naturelle nous la démontre (*c*). A peine voit-il la lumière que d'invincibles befoins l'affiègent & le preffent : incapable d'y remédier de lui-même, il faut qu'il périffe fi perfonne ne prend foin de lui (*d*). Dans un âge plus avancé, il aura contracté une humeur féroce, il ne faura prononcer aucun mot articulé, fes penfées ne feront que fort confufes, & il ignorera toutes les commodités de la vie. Vous le verrez couvert de mouffe ou confiné dans quelque caverne pour fe garantir des injures de l'air. Vous le verrez plongé dans l'oifiveté ; en proie à la trifteffe & à l'ennui, errant dans les bois, & tremblant au feul bruit d'une feuille, toujours dans l'appréhenfion des bêtes fauvages, privé de tout fecours &

(*a*) Dans le *Traité des Devoirs*, Montefquieu « dans les chapitres IV & V, fait voir que la Juftice n'eft pas dépendante des loix humaines, qu'elle eft fondée fur l'exiftence & la fociabilité des êtres raifonnables. » (*Cf. Analyfe.*)

(*b*) *Cf.* Grotius (*op. cit.*, Difcours prélim.) : « Un défir exquis de la Société pour la fatiffaction duquel lui feul, de tous les animaux, a reçu de la nature un inftrument particulier, favoir, l'ufage de la parole. »

(*c*) Montefquieu a repris cette idée : dans les *Penfées* (*des Devoirs*, 1267, II), « L'enfance étant l'état de la plus grande foibleffe qui fe puiffe concevoir » ; dans l'*Efprit des Loix* (1, 2), « Un homme pareil ne fentiroit d'abord que fa foibleffe », « Au fentiment de fa foibleffe l'homme joindroit le fentiment de fes befoins. »

(*d*) Pufendorf dit (*op. cit.*, t. I, II, II, p. 182) : « S'il eft enfant, il périra miférablement à moins que, par une efpèce de miracle, quelque bête ne lui tende les mamelles... »

de tout appui, &, s'il vient à tomber malade, prêt à mourir de faim et de misère (*a*).

AVANTAGES DE LA SOCIÉTÉ

Comparez ce genre de vie avec l'état de l'homme dans la Société. Vous sentirez beaucoup mieux les désagrémens de celui-là par les avantages de l'autre. Hors de la société, l'homme jouit d'une liberté qui ne sauroit lui être que fort à charge : si elle lui donne le privilège de faire tout ce qu'il veut, elle laisse en même temps aux autres le droit de lui résister. Mais dans la Société, chacun ne se sert de la liberté qu'autant qu'il lui en faut pour mener une vie commode & tranquille. Le mien & le tien ont leurs bornes fixes, & l'on en jouit en paix de son droit particulier. Dans le premier état, les biens & la vie de chacun ne sont point en sûreté, & il n'a que ses propres forces pour se défendre. Dans le deuxième, il est protégé de tout le monde, & l'invasion devient dangereuse à quiconque voudroit l'entreprendre. Là où il n'y a ni connoissance, ni discipline, chacun n'a que ce que sa propre expérience peut lui procurer. Ici, il profite de l'adresse & de l'industrie d'autrui : le commerce le forme & lui donne toujours de nouvelles lumières. Enfin, hors de la Société il n'y a qu'ennui et que férocité ; la crainte ne m'abandonne jamais, tout me manque : & secours & consolations. Mais dans la Société on voit régner la politesse des mœurs ; je trouve des amis qui me secourrent dans le besoin, qui adoucissent mes maux, & me consolent dans ma misère.

(*a*) Montesquieu a repris cette description dans l'*Esprit des Loix* (1, 2) : «... sa timidité seroit extrême... l'on a trouvé dans les forêts des hommes sauvages, tout les fait trembler, tout les fait fuir. » Il l'a d'ailleurs encore empruntée à Pufendorf : « effrayé de la moindre chose, cherchant à se garantir, comme il peut, des injures de l'air, dans une caverne où dans le fond de quelque épaisse forêt » (*op. cit.*, p. 182). — « il seroit réduit à brouter l'herbe ; à se retirer dans quelque caverne pour être un peu à couvert des injures de l'air, & à se couvrir de mousse ou d'herbes ; à passer son temps dans une oisiveté ennuyeuse ; à trembler au moindre bruit, au premier aspect d'un autre animal... (*op. cit.*, p. 180).

ELLE NE SAUROIT SUBSISTER SANS LOIX

Si Dieu nous a mis dans de telles circonſtances, que nous ne ſçaurions nous paſſer d'autrui, ſans doute qu'il nous a faits pour la Société, & qu'a-t-il eu en vue en agiſſant ainſi, ſi ce n'eſt qu'en conſéquence de cette union, nous nous rendions tous les ſervices mutuels que les beſoins de la vie demandent ? La choſe parle de ſoi-même, & de là naiſſent les loix dont on a parlé, puiſque ſans elles il ne ſçauroit y avoir de ſociété durable & que tous les liens qui la forment ſe romproient en un inſtant. Je dis plus, non ſeulement les hommes perdroient tous les fruits de la Société, mais elle leur ſeroit auſſi très pernicieuſe. Hors de la Société, je ſuis dans une continuelle méfiance, qui m'inſpire le moyen de pourvoir à ma ſûreté, & je m'éloignerois de la portée de ceux qui me voudroient nuire. Mais dans la Société, je ne me défie de rien, & cette ſécurité me devient fatale : j'ai affaire avec des ennemis cachés qui m'environnent, & dont les coups ſont d'autant plus ſûrs qu'ils ſont tirés de près & à bout portant. Pour moi, je renonce à une pareille Société qui tendroit ſans ceſſe des pièges à ma ſimplicité & à mon innocence. J'aime mieux aller paſſer ma vie dans les lieux les plus reculés, ou du moins je ſerai à couvert de la trahiſon & de l'inſulte.

DONC DIEU APPROUVE CES LOIX

Par conſéquent, la Société, à laquelle le Créateur nous deſtine, ſuppoſe des Loix qui en ſoient comme la baſe & le fondement ; ſur quoi je raiſonne de cette manière : Dieu veut donc que les hommes obſervent toutes ces loix, ſans lesquelles il ne ſe peut faire que la Société ſubſiſte. Dès lors il ne ſçauroit qu'approuver & qu'eſtimer ceux qui tâchent de ſeconder ſes vues & qui emploient toutes leurs lumières, tous leurs talens, à procurer le bien, tant de la Société en général que des membres qui la compoſent. Dès lors il condamne l'ivrognerie, la débauche, la fornication, la calomnie, l'injuſtice, le vol, l'homicide, comme des actions qui

nuisent à la Société, ce qu'on appelle communément Juste & Injuste, Vertu & Vice, ne sont plus des choses qui dépendent du caprice des législateurs. Elles sont fixes & aussi distinctes que le bien ou le mal qu'elles causent à la Société. En un mot, toute loi, sans laquelle elle ne sçauroit subsister devient par cela même une Loi divine.

TROISIÈME MANIÈRE DE DÉCOUVRIR NOS DEVOIRS

Enfin, on pourroit ajouter que la nature vient ici au secours du raisonnement. Elle nous a faits d'une telle manière, que nous sommes portés machinalement à de certaines actions. Les mains, les pieds, la tête, toutes les parties du corps prennent d'elles-mêmes & sans que l'esprit y ait part, la posture & le mouvement nécessaire pour l'acquisition du bien, ou la fuite du mal qui se présente. Les pères & les mères ont pour leurs enfans une tendresse particulière qui les oblige à prendre soin de leur éducation, & cette pente est un pur effet du mécanisme, puisqu'elle se remarque dans tous les animaux. Elle s'étend non seulement jusqu'à nos parens & à nos amis, mais aussi jusqu'à tous les hommes. Nous ne sçaurions voir sans douleur une personne qui souffre : nos entrailles s'émeuvent & ce vif sentiment nous porte à la soulager. Souvent un simple récit, une fable même, nous arrache des larmes ; tant il est vrai que la nature nous sollicite à la compassion. Nous sommes tous liés ensemble par une merveilleuse sympathie, qui fait que naturellement & sans dessein, nous communiquons aux autres la même passion qui nous agite, qui répand sur le visage & sur le reste du corps un air capable d'inspirer aux assistans la même crainte dont nous sommes émus & de faire sur eux une impression subite qui les intéresse à notre conservation. Une personne triste nous inspire la tristesse, & nous force en quelque manière de compatir à sa douleur ; au contraire, si elle donne des marques de joie, elle nous communique sa gaieté. Ce sont là des effets admirables de la sagesse de Dieu qui nous a faits les uns pour les autres, & qui, pour suppléer à la lenteur du raisonnement, a voulu

nous conduire tout d'un coup à notre devoir. On pourroit appeler cela la Religion de l'inſtinct.

Mais on doit prendre garde qu'elle ne ſçauroit guères avoir lieu dans ceux à qui des habitudes contraires ont gâté le tempérament, ou qui par une mauvaiſe éducation dont ils n'ont pas été les maîtres, ont dépouillé toute ſorte d'humanité. Alors il faut recourir à la voie du raiſonnement, dont on s'eſt ſervi dans les méthodes précédentes.

DE LA CONSIDÉRATION & DE LA RÉPUTATION

A la date du 25 août 1725, le Secrétaire de l'Académie de Bordeaux, configne fur fon regiftre (a) la lecture qu'il fit d'un «mémoire de M. de Montefquieu, lors abfent, fur la Confidération & la Réputation ».

Un correfpondant anonyme de la Bibliothèque françoife *envoya à ce journal un compte rendu de la féance académique où il fait l'analyfe du mémoire de Montefquieu (b).*

Plus tard, le Préfident Barbot & Lamontaigne fignalent, dans une note (c) que ce mémoire qu'ils intitulent « Confidérations fur la gloire, la réputation & la confidération » *manque.*

Il n'était cependant pas perdu. Le baron de Montefquieu le retrouva au château de La Brède & le publia en 1891 (d).

Le manufcrit, écrit de la main d'un fecrétaire, comprenait 19 pages in-4°. Au verfo de la dernière page il porte le titre : « De la Confidération. » *Vendu en 1939, il a difparu pendant la guerre avec quelques autres que nous avons déjà cités. C'eft donc le texte de l'édition de 1891 que nous allons donner.*

L'éditeur de 1891 a fait fuivre l'étude de Montefquieu d'un « Dif-

(a) Bibl. Mun. Bx., Regiftre 1699, IV, p. 387.

(b) *Bibliothèque françoife* ou *Hiftoire littéraire de la France*, mai-juin 1726, p. 47. Ce même correfpondant avait fait paraître dans le numéro de mars 1726, l'*Analyfe du Traité des Devoirs*.

(c) Bibl. Mun. Bx., Archives de l'Académie.

(d) *Deux opufcules de Montefquieu*, Bordeaux Gounouilhou & Paris, Rouam, 1891, pp. 47—56.

cours ſur la différence qu'il y a de la Réputation à la Conſidération », *œuvre de la marquiſe de Lambert qui a paraphraſé le mémoire de Monteſquieu. Cet innocent plagiat, qui n'était peut-être qu'un jeu d'eſprit, fut retrouvé après la mort de la marquiſe, dans ſes papiers, & publié avec ſes œuvres (a).*

Monteſquieu nous renſeigne d'ailleurs, lui-même, là-deſſus, avec beaucoup de délicateſſe (b) : « Il y a environ vingt-cinq ans que je donnai ces réflexions à l'Académie de Bordeaux. Feu Madame la marquiſe de Lambert, dont les grandes & rares qualités ne ſortiront jamais de ma mémoire, fit l'honneur à cet ouvrage de s'en occuper. Elle y mit un nouvel ordre, & par les nouveaux tours qu'elle donna aux penſées & aux expreſſions, elle éleva mon eſprit juſqu'au ſien. La copie de Madame de Lambert s'étant trouvée après ſa mort dans ſes papiers, les libraires, qui n'étaient point inſtruits, l'ont inſérée dans ſes ouvrages, & je ſuis bien aiſe qu'ils l'ayent fait, afin que, ſi le haſard fait paſſer l'un & l'autre de ces écrits à la poſtérité, ils ſoyent le monument éternel d'une amitié qui me touche bien plus que ne feroit la gloire. »

Un honnête homme qui eſt conſidéré dans le monde eſt dans l'état le plus heureux où l'on puiſſe être ; il jouit à tous les inſtans des égards de tous ceux qui l'entourent ; il trouve dans tous les riens qui ſe paſſent, dans les moindres paroles, dans les moindres geſtes, des marques de l'eſtime publique, & ſon âme eſt délicieuſement entretenue dans cette ſatiſfaction qui fait ſentir les ſatiſfactions, & ce plaiſir qui égaye les plaiſirs mêmes.

La conſidération contribue bien plus à notre bonheur que la naiſſance, les richeſſes, les emplois, les honneurs ; je ne ſache pas dans le monde de rôle plus triſte que celui d'un grand ſeigneur ſans mérite, qui n'eſt jamais traité qu'avec des expreſſions frappées de reſpect, au lieu de ces traits naïfs & délicats qui font ſentir la conſidération.

Quoique la politeſſe ſemble être faite pour mettre au même ni-

(a) Voir, à ce ſujet, la communication de M. de Cougny à la Société des Sciences Morales, Lettres & Arts de Seine & Oiſe (*Mémoires*, 1877, tome XI).

(b) *Cf. Penſées* (1655, III).

veau, pour le bien de la paix, le mérite de tout le monde, cependant il eſt impoſſible que les hommes veuillent ou puiſſent ſe déguiſer ſi fort, qu'ils ne faſſent ſentir de grandes différences entre ceux à qui leur politeſſe n'a beſoin d'accorder rien, & ceux à qui il faut qu'elle accorde tout ; il eſt facile de ſe mettre au fait de cette eſpèce de tromperie, le jeu eſt ſi fort à découvert, les coups reviennent ſi ſouvent, qu'il eſt rare qu'il y ait beaucoup de dupes.

Ce qui fait que ſi peu de gens obtiennent la conſidération, c'eſt l'envie démeſurée que l'on a de l'obtenir, il ne nous ſuffit pas de nous diſtinguer dans le cours de notre vie, nous voulons encore nous diſtinguer à chaque moment, & pour ainſi dire en détail ; or c'eſt ce que les qualités réelles, la probité, la bonne foi, la modeſtie ne donnent pas : elles font ſeulement un mérite général, mais il nous faut une diſtinction pour l'inſtant préſent ; voilà ce qui fait que nous diſons, ſi ſouvent, un bon mot qui nous déſhonorera demain, que, pour réuſſir dans une ſociété, nous nous perdons dans quatre, & que nous copions ſans ceſſe des originaux que nous mépriſons.

D'ailleurs, dans l'envie que nous avons d'être conſidérés, nous ne peſons pas, mais nous comptons les ſuffrages : pour impoſer à trois ſots, nous avons la hardieſſe de choquer un homme d'eſprit, mais cet homme d'eſprit nous nuira plus dans la ſuite que les trois autres ne nous feront utiles : nous courons après les billets blancs & manquons les billets noirs.

On fait plus de cas des hommes par rapport aux qualités de leur eſprit, que par rapport à celles de leur cœur, & peut-être n'a-t-on pas grand tort, outre que le cœur eſt plus caché, il eſt à craindre que les grandes différences ne ſoient dans l'eſprit & les petites dans le cœur ; il ſemble que les ſentimens du cœur dépendent plus de l'économie générale de la machine, qui dans le fond eſt la même choſe, & que l'eſprit dépende plus d'une conſtruction particulière qui diffère dans tous les ſujets.

Les ſentimens ſe réduiſent tous à l'eſtime & à l'amour que nous avons pour nous-mêmes, au lieu que nos penſées varient à l'infini.

Il y a une choſe qui, par un grand malheur, nous ote plus la conſidération que les vices, ce ſont les ridicules ; un certain air gauche

déſhonore bien plus une femme qu'une bonne galanterie ; comme les vices ſont preſque généraux, on eſt convenu de ſe faire bonne guerre, mais chaque ridicule étant ſingulier, on le traite ſans quartier.

La réputation contribue moins à notre bonheur que la conſidération, car, quand un homme célèbre s'eſt une fois fait à cette idée que quelques étrangers l'eſtiment beaucoup, le voilà au bout de ſon bonheur ; l'impreſſion ne s'en renouvelle que dans les occaſions.

Nous obtenons la conſidération de ceux avec qui nous vivons, & la réputation de ceux que nous ne connoiſſons pas ; mais la grande différence eſt que la conſidération eſt le réſultat de toute une vie, au lieu qu'il ne faut ſouvent qu'une ſottiſe pour nous donner de la réputation.

Il n'eſt rien de ſi difficile que de ſoutenir ſa réputation, en voici la raiſon : celui qui loue quelqu'un ne le fait ordinairement que pour faire reſſortir la fineſſe de ſon diſcernement ; en louant un homme, on ſe félicite de l'avoir rendu louable & d'avoir trouvé ſon mérite qui avoit échappé aux autres yeux : on veut donner quelque choſe du ſien ; mais comme on ne donne rien à un homme dont la réputation eſt faite, que l'on ne parle de lui qu'avec tout le monde, on aime mieux lui préférer un homme peu connu ; de là, tant de réputations faites & perdues, & de là, cette contradiction éternelle dans le jugement des hommes.

Les réputations brillantes ſont les plus expoſées, car il n'y a aucun mérite à les trouver ; il paroît bien plus ingénieux de ſavoir les anéantir ; le brillant du Prince Eugène (*a*) a relevé des trois-quarts le mérite d'un autre général (*b*) de l'Empereur ; le brillant de Monſieur le Prince (*c*) a infiniment ſervi à la gloire de Monſieur de Turenne ; & on peut dire que la conquête de l'Univers a fait tort à Alexandre, lorſqu'on l'a comparé à Céſar.

L'orgueil des hommes eſt preſque la cauſe unique de tous les effets moraux ; on s'impatiente dans la recherche des cauſes mo-

(*a*) François de Savoie, dit le Prince Eugène (1663—1736).

(*b*) Guido de Stahremberg (1657 à 1737), feld-maréchal.

(*c*) Condé.

rales de le trouver toujours ſur ſon chemin, & d'avoir toujours la même choſe à redire.

Cet orgueil, qui entre dans tous nos jugemens, met une certaine compenſation dans toutes les choſes d'ici-bas, & venge bien des gens des injures de la fortune.

Un homme eſt d'une nobleſſe diſtinguée ; s'il n'a point de bien on lui laiſſera ſa nobleſſe, on ſe plaira même à la relever, mais ſi ſa fortune donne de l'envie, on examinera ſa naiſſance avec les yeux de l'envie, — non ſeulement on lui diſputera la chimère, mais auſſi on lui ôtera du réel ; que deux hommes portent le même nom ſoyez ſûr que le courtiſan ſera le faux & le provincial le bon.

Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe arriver que l'on conſerve ſa réputation, ſoit que l'envie ne réuſſiſſe pas toujours, ſoit que de certains moyens que fournit la prudence la ſoutiennent contre l'envie.

Pour acquérir la réputation, il ne faut qu'un grand jour, & le haſard peut donner ce jour ; mais pour la conſerver, il faut payer de ſa perſonne preſque à tous les inſtans.

Quelquefois on y réuſſit par ſa modeſtie, d'autre-fois on ſe ſoutient par ſon audace ; ſouvent l'envie s'élève contre un audacieux, & ſouvent elle s'irrite de voir un homme modeſte couvert de gloire.

Cependant, le meilleur de tous les moyens que l'on puiſſe employer pour conſerver ſa réputation, c'eſt celui de la modeſtie qui doit empêcher les hommes de ſe repentir de leurs ſuffrages, en leur faiſant voir que l'on ne s'en ſert pas contre eux.

Il y a un moyen de conſerver ſa réputation, qui conſole même de ne l'avoir pas conſervée : c'eſt la vertu.

Et c'eſt un grand avantage de la rechercher dans l'exercice de ces actions qui ſont bonnes parce qu'elles nous la donnent, & qui ſont bonnes encore lorſqu'elles ne nous la donnent pas.

De toutes les vertus celle qui contribue le plus à nous donner une réputation invariable, c'eſt l'amour de nos concitoyens. Le peuple, qui croit toujours qu'on l'aime peu & qu'on le mépriſe beaucoup, n'eſt jamais ingrat de l'amour qu'on lui accorde ; dans les républiques, où chaque citoyen partage l'empire, l'eſprit populaire le rend odieux ; mais dans les monarchies, où l'on ne va à

l'ambition que par l'obéiſſance ou, & par rapport au pouvoir, la faveur du peuple n'accorde rien lorſqu'elle n'accorde pas tout; elle donne une réputation ſûre, parce qu'elle ne peut être ſoupçonnée d'aucun motif qui ne ſoit vertueux.

Ce qui perd la plupart des gens, c'eſt qu'ils ne ſoutiennent pas leur caractère; cela veut dire qu'ils n'en ont point de fixe, ce qui eſt le pire de tous les caractères; un homme qui aura acquis la réputation d'un homme vrai & qui devient adroit courtiſan perd la réputation d'un homme vrai & n'obtient pas celle d'adroit courtiſan.

Lorſqu'un homme s'eſt ſignalé par de belles actions, des honneurs peuvent le relever encore davantage, mais il ſe dégradera s'il paroît trop les rechercher; il doit être content de lui & penſer que l'effet propre & naturel des dignités eſt de ſauver de l'oubli ceux qui ne ſont pas aſſez heureux pour s'être diſtingués par leur mérite perſonnel.

Je le demande à tout le monde, qui eſt-ce qui penſe que le fameux coadjuteur ait été cardinal? (*a*)

Si le haſard nous a mené ſans mérite à la réputation, il faut nous en réjouir en ſecret, & rire tout bas aux dépens du peuple & au nôtre.

J'ai quelque idée que Gracian (*b*) a dit à peu près que ſi le mérite eſt plus grand que la réputation il faut le (*c*) produire, parce qu'on montre le mérite; ſi la réputation eſt au-deſſus du mérite, il faut être très réſervé, de peur de ne montrer que de la réputation.

Il n'y a rien de plus propre à détruire ou à ſoutenir une grande réputation que la faveur, parce qu'elle expoſe un homme qui a paru dans le grand jour à un jour encore plus grand; mais quel mérite ne faut-il pas pour jouir à la face de toute la terre d'une choſe pour laquelle tant de gens ſe ſont déſhonorés ſans pouvoir l'obtenir.

Il eſt difficile d'acquérir de grandes richeſſes ſans perdre l'eſtime publique, à moins que l'on n'ait acquis auparavant tant d'hon-

(*a*) L'abbé de Gondi devenu cardinal de Retz.

(*b*) Baltaſar Gracian (1584—1658), jéſuite eſpagnol.

(*c*) Il faut lire: « *ſe* produire », comme le ſens l'exige.

neurs & tant de gloire que les richeſſes ſoient pour ainſi dire venues d'elles-mêmes, comme un acceſſoire qui en eſt preſque inſéparable ; pour lors, on jouit de ſes richeſſes comme d'un vil prix de la vertu. Qui eſt-ce qui a jamais été choqué des grands biens du Prince Eugène ? ils ne ſont pas plus enviés que l'or que l'on voit dans les temples des Dieux.

Ce qui fait que l'envie s'irrite plus contre les richeſſes que contre les honneurs, c'eſt qu'elle y trouve plus de priſe ; on ſçait au juſte qu'un cordon bleu eſt un cordon bleu, & rien de plus, mais on ne ſçait pas ſi un homme à qui on voit acquérir un million n'en a pas acquis quatre.

Il n'y a rien qui conſerve & qui fixe mieux la réputation que la diſgrâce ; il n'y a point de vertus que le peuple n'imagine en faveur de celui qu'il plaint ou qu'il regrette.

Marius revint d'Afrique, dit magnifiquement Florus, plus grand après ſes diſgrâces, car ſa priſon, ſa fuite, ſon exil, avoient jeté ſur ſa dignité une eſpèce d'horreur ſacrée : *carcer, catenæ, fuga, exilium horrificaverant dignitatem* (*a*).

L'hiſtoire conſerve avec bien plus de ſoin la mémoire des grandes cataſtrophes que celle des règnes heureux & tranquilles ; la fable même a toujours ſignalé ſes héros par quelques revers ; l'homme n'eſt que haut dans la proſpérité, mais il eſt grand dans l'adverſité.

Mais, comme la plupart des hommes ne ſont pas dans un état aſſez élevé pour être outragés de la fortune, ils ont la retraite, qui ſouvent fait en leur faveur l'effet de la diſgrâce.

Un grand homme de notre ſiècle ſe retira bien à propos, c'était le lendemain d'une belle action, & il ſut donner à ce trait de vertu un motif plus vertueux encore. Mais le monde eſt une carrière qu'il eſt difficile de bien commencer & de bien finir ; l'expérience nous manque pour l'un, ſouvent elle nous nuit pour l'autre.

D'ailleurs une infinité de gens, par leur vie paſſée, ſe ſont ôté la reſſource d'une belle retraite ; elle ne ſerait plus regardée que comme le déſeſpoir d'un homme accablé du ſouvenir de ſes dé-

(*a*) L. Annæus Florus, *Epitome de geſtis Romanorum.*

règlemens ou de ses disgrâces, ce qui n'a rien de noble en lui-même.

Une chose bien nécessaire, pour bien soutenir sa réputation, c'est de bien connoître le génie de son siècle ; il y a eu des fautes faites par d'illustres personnages qui faisoient bien voir qu'ils ne savoient avec quels hommes ils vivoient & qu'ils ignoroient les François comme les Japonois.

Il y a, dans chaque siècle, de certains préjugés dominans dans lesquels la vanité se trouve mêlée avec la politique ou la superstition ; & ces préjugés sont toujours embrassés par les gens qui veulent avoir de la réputation par des voies plus faciles que celles de la vertu. J'aurois bien des choses à dire sur notre siècle, mais je ne parlerai que de ceux qui l'ont précédé ; lorsque Luther & Calvin publièrent leur Réforme, le bon air fut d'être luthérien ou calviniste, & ceux qui voulurent passer pour gens d'esprit furent portés à suivre le parti qui les distinguoit du théologien ignorant & du peuple superstitieux. Depuis que les nations entières ont décidé pour l'une ou pour l'autre église, il y a toujours eu des opinions que ceux qui veulent avoir de la réputation ont particulièrement affectées.

DISCOURS SUR L'ÉQUITÉ QUI DOIT RÉGLER LES JUGEMENS ET L'EXÉCUTION DES LOIX

Ce difcours a été prononcé par Montefquieu à la rentrée du Parlement de Bordeaux, le jour de la Saint-Martin, 11 novembre 1725 (a).

Il en exifte plufieurs copies manufcrites, dont certaines portent des dates erronées: la bibliothèque du château de La Brède en poffède une datée: 1735. La Bibliothèque municipale de Bordeaux en conferve une autre avec la date: 12 novembre 1722 (b). Lamontaigne qui tenait cet exemplaire de Mme Dupleffy (c) a fignalé en note cet anachronifme.

La copie la plus fûre eft, certainement, celle qui fervit à Montefquieu pour fa lecture au Parlement. Elle eft reconnaiffable à certains fignes, &, notamment, au mot « paufe » *écrit dans la marge par Montefquieu, pour marquer un temps d'arrêt dans la lecture. C'eft un manufcrit de 12 pages (328 × 210 millimètres); les deux dernières pages font reftées en blanc. Il appartient à la Bibliothèque municipale de Bordeaux (d). C'eft ce texte que nous publions ici. Il corrige quelques erreurs répétées, depuis la fin du XVIIIe fiècle, par les éditions fucceffives.*

(*a*) *Cf.* Arch. mun. Bx. ms. 799, Regiftres fecrets du Parlement, coll. Verthamon, t. 43, p. 314.

(*b*) Bibl. mun. Bx. ms. 1988, *Fonds Lamontaigne.*

(*c*) Mme Chazot-Dupleffy (1702 à 1782). Femme d'un confeiller au Parlement, avait ouvert fon falon à tous les beaux efprits de Bordeaux.

(*d*) Ms. 828, XXXIX, 13.

*Le discours au Parlement a été imprimé, pour la première fois, en 1771; il a fait l'objet de plusieurs réimpressions au cours du XVIII*e *siècle (a). La raison nous en est donnée par l'historien bordelais Pierre Bernadau qui écrit (b) :* « On le vendait tous les ans à la porte du Palais, le jour de l'ouverture des audiences. C'est le seul des ouvrages de Montesquieu qui ait jamais été imprimé à Bordeaux. »

Que celui d'entre nous qui a rendu les loix esclaves de l'iniquité de ses jugemens périsse sur l'heure ! Qu'il trouve en tous les lieux la présence d'un Dieu vengeur, & les puissances célestes irritées ! Qu'un feu sorte de dessous terre & dévore sa maison ! Que sa postérité soit à jamais humiliée ! Qu'il cherche son pain & ne le trouve jamais ! Qu'il soit un exemple affreux de la justice du ciel, comme il en a été un de l'injustice de la terre !

C'est à peu près ainsi, messieurs, que parloit un grand empereur & ces paroles si tristes & si terribles, sont pour vous pleines de consolation. Vous pouvez tous dire en ce moment à ce peuple assemblée, avec la confiance d'un juge d'Israël : « Si j'ai commis quelque injustice, si j'ai opprimé quelqu'un de vous, si j'ai reçu des présens de quelqu'un d'entre vous, qu'il élève sa voix, qu'il parle contre nous aux yeux du Seigneur, *loquimi de me coram domino, & contemnam illud hodie.* » (c)

Je ne parlerai donc point de ces grandes corruptions qui, dans tous les temps, ont été le présage du changement ou de la chûte des États ; de ces injustices de dessein formé ; de ces méchancetés de système ; de ces vies toutes marquées de crimes, où des jours d'iniquité ont toujours suivi des jours d'iniquité ; de ces magistratures exercées au milieu des reproches, des pleurs, des larmes & des craintes de tous les concitoyens : contre des juges pareils, contre des hommes si funestes, il faudroit un tonnerre ; la honte & les reproches n'y sont rien.

Ainsi, supposant dans un magistrat sa vertu essentielle, qui est

(a) La Bibliothèque municipale en possède une de 1772, une autre de 1783, une troisième s. l. n. d. *Cf: Mercure de France,* août 1772. pp. 121—123 et Grimm-Diderot: *Correspondance littéraire,* éd. Tourneux, t. x, pp. 22—23, juillet 1772.

(b) Bibl. mun. Bx., Ms. 713, 1, 33, Montesquiana, p. 347.

(c) *Lib. Reg.,* I, XII, 3.

la juſtice, qualité ſans laquelle il n'eſt qu'un monſtre dans la société, & avec laquelle il peut être un très-mauvais citoyen, je ne parlerai que des acceſſoires qui peuvent faire que cette juſtice abondera plus ou moins. Il faut qu'elle ſoit éclairée ; il faut qu'elle ſoit prompte, qu'elle ne ſoit point trop auſtère, & enfin qu'elle ſoit univerſelle.

Dans l'origine de notre monarchie, nos pères, pauvres, & plutôt paſteurs que laboureurs, ſoldats plutôt que citoyens, avoient peu d'intérêts à régler ; quelques loix ſur le partage du butin, ſur la pâture ou le vol des beſtiaux, régloient toute la république : tout le monde étoit bon pour être magiſtrat chez un peuple qui dans ſes mœurs ſuivoit la ſimplicité de la nature, & à qui l'ignorance & la groſſièreté fourniſſoient des moyens auſſi faciles qu'injuſtes de terminer les différends, comme le ſort, les épreuves par l'eau, par le feu, le combat ſingulier.

Mais depuis que nous avons quitté nos mœurs ſauvages ; depuis que, vainqueurs des Gaulois, nous avons pris la police des Gaulois ; que le code militaire a cédé au code civil ; depuis ſurtout que les loix des fiefs n'ont plus été les ſeules loix, & la nobleſſe, le ſeul corps de l'État, & que par ce dernier changement le commerce & le labourage ont été encouragés ; que les richeſſes des particuliers & leur avarice ſe ſont accrues ; qu'on a eu à démêler de grands intérêts, & des intérêts preſque toujours cachés ; que la bonne foi ne s'eſt réſervé que quelques affaires de peu d'importance, tandis que l'artifice & la fraude ſe ſont retirés dans les contrats ; nos codes ſe ſont augmentés ; il a fallu joindre les loix étrangères avec les nationales ; le reſpect pour la religion y a mêlé les canoniques ; & les magiſtratures n'ont plus été le partage que des citoyens les plus éclairés.

Les juges ſe ſont toujours trouvés au milieu des pièges & des ſurpriſes, & la vérité a laiſſé dans leur eſprit les mêmes méfiances que l'erreur.

L'obſcurité du fond a fait naître la forme. Les fourbes, qui ont eſpéré de pouvoir cacher leur malice, s'en ſont fait une eſpèce d'art : des profeſſions entières ſe ſont établies, les unes pour obſcurcir, les autres pour allonger les affaires ; & le juge a eu moins de

peine de se défendre de la mauvaise foi du plaideur, que de l'artifice de ceux à qui il confioit ses intérêts.

Pour lors il n'a plus suffi que le magistrat examinât la pureté de ses intentions ; ce n'a plus été assez qu'il pût dire à Dieu, *Proba me, Deus, & scito cor meum* (*a*) : il a fallu qu'il examinât son esprit, ses connoissances & ses talens ; il a fallu qu'il se rendît compte de ses études, qu'il portât toute sa vie le poids d'une application sans relâche, & qu'il vît si son application pouvoit donner à son esprit la mesure de connoissances & le degré de lumière que son état exigeoit.

On lit, dans les relations de certains voyageurs, qu'il y a des mines où travaillent des hommes qui n'ont jamais vu le jour. Ils sont une image bien naturelle de ces gens dont l'esprit, appesanti sous les organes, n'est capable de recevoir aucun degré de clairvoyance. Une pareille incapacité exige d'un homme juste qu'il se retire de la magistrature ; une moindre incapacité demande d'un homme juste qu'il la surmonte par les sueurs & par les veilles.

Il faut encore que la justice soit prompte. Souvent l'injustice n'est pas dans le jugement, elle est dans les délais ; souvent l'examen a fait plus de tort qu'une décision contraire. Dans la constitution présente, c'est un état que d'être plaideur ; on porte ce titre jusques à son dernier âge : il va à la postérité & il passe, de neveux en neveux, jusques à la fin d'une malheureuse famille.

A ce titre si triste, la pauvreté semble toujours attachée. La justice la plus exacte ne sauve jamais que d'une partie des malheurs ; & tel est l'état des choses, que les formalités introduites pour conserver l'ordre public sont aujourd'hui le fléau des particuliers. L'industrie du palais est devenue une source de fortune, comme le commerce & le labourage ; la maltôte a trouvé à s'y repaître & a disputé à la chicane la ruine du malheureux plaideur.

Autrefois les gens de bien menoient devant nos tribunaux les hommes injustes : aujourd'hui ce sont les hommes injustes qui y traduisent les gens de bien. Le dépositaire a osé nier le dépôt, parce qu'il a espéré que la bonne foi craintive se lasseroit bientôt de

(*a*) Pseaume CXXXVIII, v. 32.

le demander en juſtice ; & le raviſſeur a fait connoître à celui qu'il opprimoit qu'il n'étoit point de ſa prudence de continuer à lui demander raiſon de ſes violences.

On a vu, ô ſiècle malheureux ! des hommes iniques menacer de juſtice ceux à qui ils enlevoient leurs biens, & apporter pour raiſon de leurs vexations la rigueur du temps, & la ruine inévitable de ceux qui voudroient les faire ceſſer. Mais quand l'état de ceux qui plaident ne ſeroit point ruineux, il ſuffiroit qu'il fût incertain pour nous engager à le faire finir. Leur condition eſt toujours malheureuſe, puiſqu'il leur manque quelque ſûreté, ou du côté de leurs biens, de leur honneur ou de leur vie (*a*).

Cette même conſidération doit inſpirer à un magiſtrat une grande affabilité, puiſqu'il a toujours affaire à des gens malheureux. Il faut que le peuple ſe trouve toujours préſent à ſes moindres inquiétudes ; ſemblable à ces bornes que les voyageurs trouvent dans les grands chemins, ſur leſquelles ils repoſent leurs fardeaux. Cependant on a vu des juges qui, refuſant à leurs parties tous les égards, pour conſerver (diſoient-ils), leur neutralité, tomboient dans une rudeſſe qui les en faiſoit plus ſûrement ſortir.

Mais qui eſt-ce qui a jamais pu dire, ſi l'on en excepte les ſtoïciens, que cette affection générale pour le genre humain, qui eſt la vertu de l'homme conſidéré en lui-même, ſoit une vertu étrangère au caractère de juge ? Si c'eſt la puiſſance qui doit endurcir les cœurs, voyez comme l'autorité paternelle endurcit le cœur des pères, & réglez votre magiſtrature ſur la première de toutes les magiſtratures.

Mais, indépendamment de l'humanité, la bienſéance & l'affabilité, chez un peuple poli, deviennent une partie de la juſtice ; & un juge qui en manque pour ſes cliens commence dès lors à ne plus rendre à chacun ce qui lui appartient. Ainſi, dans nos mœurs, il faut qu'un juge ſe conduiſe de manière, envers ſes parties, qu'il leur paroiſſe bien plutôt réſervé que grave, & qu'il leur faſſe voir la probité des Catons ſans leur en montrer la rudeſſe & l'auſtérité.

J'avoue qu'il y a des occaſions où il n'y a point d'âme bien faite

(*a*) Pauſe (M.). Indication en marge du manuſcrit, pour la lecture du diſcours.

qui ne ſe ſente indignée. L'uſage qui a introduit les ſollicitations ſemble avoir été fait pour éprouver la patience des juges qui ont du courage & de la probité. Telle eſt la corruption du cœur des hommes, qu'il ſemble que la conduite générale ſoit de la ſuppoſer toujours dans celui des autres.

O vous qui employez pour nous ſéduire tout ce que vous pouvez vous imaginer de plus inévitable; qui pour nous mieux gagner cherchez toutes nos foibleſſes; qui mettez en jeu la flatterie, les baſſeſſes, le charme de nos amis, le crédit des grands, l'aſcendant d'une épouſe chérie, quelquefois même un empire que vous croyez plus fort parce que vous le croyez criminel; qui, choiſiſſant toutes nos paſſions, faites attaquer notre cœur par l'endroit le moins défendu : puiſſiez-vous à jamais manquer tous vos deſſeins, & n'obtenir que de la confuſion dans vos entrepriſes ! Nous n'aurons point le reproche que Dieu fait aux pécheurs dans les livres ſaints, *Vous m'avez fait ſervir à vos iniquités* (*a*); nous réſiſterons à vos ſollicitations les plus hardies, & nous vous ferons ſentir la corruption de votre cœur & la droiture du nôtre.

Il faut que la juſtice ſoit univerſelle. Un juge ne doit point être comme l'ancien Caton, qui étoit le plus juſte des Romains ſur ſon tribunal, & non pas dans ſa famille. La juſtice doit être en nous une conduite générale. Soyons juſtes dans tous les lieux, juſtes à tous les égards, envers toutes perſonnes, dans toutes les occaſions.

Ceux qui ne ſont juſtes que dans les cas où leur profeſſion l'exige, qui prétendent être équitables dans les affaires des autres lorſqu'ils ne ſont pas incorruptibles dans ce qui les touche eux-mêmes, qui n'ont point mis l'équité dans les plus petits événemens de leur vie, courent riſque de perdre bientôt cette juſtice même qu'ils rendent ſur le tribunal. Des juges de cette eſpèce reſſemblent à ces monſtrueuſes divinités que la fable avoit inventées, qui mettoient bien quelque ordre dans l'univers, mais qui, chargées de crimes & d'imperfections, troubloient elles-mêmes leurs loix, & faiſoient rentrer la nature dans tous les déréglemens qu'elles en avoient bannis.

(*a*) Iſaïe, XLIII, 24.

Que le rôle de l'homme privé ne faſſe donc point de tort à celui de l'homme public : car dans quel trouble d'eſprit un juge ne jette-t-il point les parties, lorſqu'elles lui voient les mêmes paſſions que celles qu'il faut qu'il corrige, & qu'elles trouvent ſa conduite répréhenſible comme celle qui a fait naître leurs plaintes ! « S'il aimoit la juſtice, diront-elles, la refuſeroit-il aux perſonnes qui lui ſont unies par des liens ſi doux, ſi forts, ſi ſacrés, à qui il doit tenir par tant de motifs d'eſtime, d'amour ou de reconnoiſſance, & qui peut-être ont mis tout leur bonheur entre ſes mains ? »

Les jugemens que nous rendons ſur le tribunal peuvent rarement décider de notre probité ; c'eſt dans les affaires qui nous intéreſſent particulièrement que notre cœur ſe développe & ſe fait connoître ; c'eſt là-deſſus que le peuple nous juge ; c'eſt là-deſſus qu'il nous craint ou qu'il eſpère de nous. Si notre conduite eſt condamnée, ſi elle eſt ſoupçonnée, nous devenons ſoumis à une eſpèce de récuſation publique ; & le droit de juger, que nous exerçons, eſt mis, par ceux qui ſont obligés de le ſouffrir, au rang de leurs calamités.

Il eſt temps, meſſieurs, de vous parler de ce jeune prince, l'héritier de la juſtice de ſes ancêtres comme de leur couronne. L'hiſtoire ne connoît point de prince qui, dans l'âge mûr & dans la force de ſon gouvernement, ait eu des jours ſi précieux à l'Europe, que ceux de l'enfance de ce monarque. Le ciel avoit attaché au cours de ſa vie innocente de ſi grandes deſtinées, qu'il ſembloit être le pupille & le roi de toutes les nations. Les hommes des climats les plus reculés regardoient ſes jours comme leurs propres jours. Dans les jalouſies des intérêts divers, tous les peuples vivoient dans une crainte commune. Nous, les fidèles ſujets, nous François, à qui on donne l'éloge d'aimer uniquement notre roi, à peine avions-nous en ce point de l'avantage ſur les nations alliées, ſur les nations rivales, ſur les nations ennemies. Un tel préſent du ciel, ſi grand par ce qui s'eſt paſſé, ſi grand dans le temps préſent, nous eſt encore pour l'avenir une illuſtre promeſſe. Né pour la félicité du genre humain, n'y auroit-il que ſes ſujets qu'il ne rendroit pas heureux ? Et feroit-il comme le ſoleil, qui donne la vie à tout ce qui eſt loin de lui, & brûle tout ce qui l'approche ?

Nous venons de voir une grande princeſſe (*a*) ſortir du deuil dont elle étoit environnée. Elle a paru, & les peuples divers, dans ces ſortes d'événemens uniquement attentifs à leurs intérêts, n'ont regardé que les vertus & les agrémens que le ciel a répandus ſur elle. Le jeune monarque s'eſt incliné ſur ſon cœur ; la vertu nous eſt garante pour l'avenir de ce tendre amour que les charmes & les grâces ont fait naître.

Soyez, grand Roi, le plus heureux des rois. Nous, qui vous aimons, béniſſons le ciel de ce qu'il a commencé le bonheur de la monarchie par celui de la famille royale. Quelque grande que ſoit la félicité dont vous jouiſſez, vous n'avez rien que ce que vos peuples ont mille fois déſiré pour vous : nous implorions tous les jours le ciel ; il nous a tout accordé ; mais nous l'implorons encore. Puiſſe votre jeuneſſe être citée devant tous les rois qui viendront après vous ! Puiſſiez-vous, dans un âge plus mûr, n'y trouver rien à reprendre, &, dans les grands engagemens où vous entrez, toujours bien ſentir ce que doit à l'univers le premier des mortels ! Puiſſiez-vous toujours cultiver, dans la paix, des vertus qui ne ſont pas moins royales que les vertus militaires, & n'oublier jamais que le ciel, en vous faiſant naître, a déjà fait toute votre grandeur, & que, comme l'immenſe océan, vous n'avez rien à acquérir ?

Que le prince en qui vous avez mis votre principale confiance (*b*), qui ne trouve votre gloire que là où il trouve votre juſtice, ce prince inflexible comme les loix mêmes, qui décerne toujours ce qu'il a réſolu une fois, ce prince qui aime les règles & ne connoît pas les exceptions ; qui ſe ſuit toujours lui-même & qui voit la fin comme le commencement des projets ; qui ſait réduire les courtiſans aux demandes juſtes, diſtinguer leurs ſervices de leurs aſſiduités, & leur apprendre qu'ils ne ſont pas plus à vous que vos autres ſujets, puiſſe être longtemps auprès de votre trône, & y partager avec vous les peines de la monarchie !

Avocats, la cour connoît votre intégrité, & elle a du plaiſir de pouvoir vous le dire. Les plaintes contre votre honneur n'ont point

(*a*) Marie Leczinſka. Ce diſcours fut prononcé dans le temps du mariage du roi.

(*b*) Le duc de Bourbon.

encore monté jusqu'à elle. Sachez pourtant qu'il ne suffit pas que votre ministère soit désintéressé pour être pur. Vous avez du zèle pour vos parties, & nous le louons ; mais le zèle devient criminel lorsqu'il vous fait oublier ce que vous devez à vos adversaires. Je sçais bien que les loix d'une juste défense vous obligent souvent de révéler des choses que la honte avoit ensevelies ; mais c'est un mal que nous ne tolérons que lorsqu'il est absolument nécessaire. Apprenez de nous cette maxime, & souvenez-vous-en toujours : « Ne dites jamais la vérité aux dépens de votre vertu. »

Quel triste talent que celui de sçavoir déchirer les hommes ! Les saillies de certains esprits sont peut-être les plus grandes épines de notre ministère ; &, bien loin que ce qui fait rire le peuple puisse attirer nos applaudissemens, nous pleurons toujours sur les infortunés qu'on déshonore.

Quoi ! la honte suivra tous ceux qui approcheront de ce sacré tribunal ? Hélas ! craint-on que les grâces de la justice ne soient trop pures ? Que peut-on faire de pis pour les parties ? On les fait gémir sur leurs succès mêmes, & on leur rend, pour me servir des termes de l'Écriture, « les fruits de la justice amers comme de l'absinthe (*a*) ».

Et, de bonne foi, que voulez-vous que nous répondions, quand on viendra nous dire : « Nous sommes venus devant vous, & on nous y a couverts de confusion & d'ignominie ; vous avez vu nos plaies, & vous n'avez pas voulu y mettre d'huile ; vous vouliez réparer les outrages que l'on nous a faits loin de vous, on nous en a fait sous vos yeux de plus réels ; & vous n'avez rien dit : vous que, sur le tribunal où vous étiez, nous regardions comme les dieux de la terre, « vous avez été muets comme des statues de bois et de pierre ». Vous dites que vous nous conservez nos biens, & notre honneur nous est mille fois plus cher que nos biens. Vous dites que vous mettez en sûreté notre vie : & notre honneur nous est bien d'un autre prix que notre vie. Si vous n'avez pas la force d'arrêter les entreprises d'un orateur emporté, indiquez-nous du moins quelque tribunal plus juste que le vôtre. Que sçavons-nous

(*a*) Amos, VI, v. 13.

même ſi vous n'avez partagé le barbare plaiſir que l'on vient de donner à nos parties, ſi vous n'avez pas joui de notre déſeſpoir, & ſi ce que nous vous reprochons comme une foibleſſe, nous ne devrions pas plutôt vous le reprocher comme un crime ? »

Avocats, nous n'aurions jamais la force de ſoutenir de ſi cruels reproches, & il ne feroit jamais dit que vous feriez plus prompts à manquer ainſi aux premiers devoirs, que nous à vous reprendre.

Procureurs, vous devez trembler tous les jours de votre vie ſur votre miniſtère. Que dis-je ? vous devez nous faire trembler nous-mêmes. Vous pouvez à tous momens nous fermer les yeux ſur la vérité & nous les ouvrir ſur des lueurs & des apparences. Vous pouvez nous lier les mains, éluder les diſpoſitions les plus juſtes ou en abuſer ; préſenter ſans ceſſe à vos parties la juſtice, & ne leur faire embraſſer que ſon ombre ; leur faire eſpérer la fin, & la reculer toujours ; les faire marcher dans un dédale d'erreurs. Pour lors, d'autant plus dangereux que vous feriez plus habiles, vous feriez verſer ſur nous-mêmes une partie de la haine. Ce qu'il y auroit de plus triſte dans votre profeſſion, vous le répandriez ſur la nôtre ; & nous deviendrions bientôt les plus grands criminels après les premiers coupables. Mais que n'ennobliſſez-vous votre profeſſion par la vertu qui les orne toutes ? Que nous ferions charmés de vous voir travailler à devenir plus juſtes que nous ne le ſommes ! Avec quel plaiſir vous pardonnerions-nous cette émulation ! & combien nos dignités nous paroîtroient-elles viles auprès d'une vertu qui vous paroitroit ſi chère.

Lorſque pluſieurs de vous ont mérité l'eſtime de la cour, nous nous ſommes réjouis des ſuffrages que nous leur avons donnés : il nous ſembloit que nous allions marcher dans des ſentiers plus ſûrs ; nous nous imaginions avoir acquis nous-mêmes un nouveau degré de juſtice. Nous n'aurons point, diſions-nous, à nous défendre de leurs artifices ; ils vont concourir avec nous à « l'œuvre du jour », & peut-être verrons-nous le temps où le peuple ſera délivré de tout fardeau. Procureurs, vos devoirs touchent de ſi près les nôtres, que nous, qui ſommes prépoſés pour vous reprendre, vous conjurons de les obſerver. Nous ne vous parlons point en ju-

ges ; nous oublions que nous ſommes vos magiſtrats : nous vous prions de nous laiſſer notre probité, de ne nous point ôter le reſpect des peuples, & de ne nous point empêcher d'en être les pères.

DISCOURS SUR LES MOTIFS QUI DOIVENT NOUS ENCOURAGER AUX SCIENCES

Monteſquieu prononça ce Diſcours *le 15 novembre 1725, à la ſéance d'ouverture de l'Académie de Bordeaux, dont il était alors le directeur.*

Il exiſte deux manuſcrits de cette œuvre. L'un n'eſt qu'une copie de quatre pages (314 × 200 millimètres) faite par Lamontaigne & écrite entièrement de ſa main (a). Bien qu'il ait pris ſoin de noter qu'il l'avait « copié ſur le brouillon même de l'auteur », *le texte comporte un certain nombre d'erreurs & de lacunes, que les éditions ſucceſſives ont répétées. Une note de Lamontaigne indique que ce manuſcrit a été* « réſervé pour la collection » *par le Comité académique de publication de 1785.*

Le « brouillon » *de Monteſquieu nous eſt auſſi parvenu. C'eſt un cahier de 32 pages (210 × 170 millimètres) dont neuf pages blanches. Une note de Lamontaigne mentionne qu'* « il eſt écrit de ſa main ». *Il eſt en effet, entièrement autographe & porte de nombreuſes corrections & ratures. Il eſt conſervé, comme le premier, par la Bibliothèque municipale de Bordeaux (b). C'eſt ce texte, plus complet & plus correct, que nous publions ici.*

Le Diſcours *a été publié pour la première fois par Laboulaye (c) d'après la copie de Lamontaigne.*

(*a*) Bibl. Mun. Bx., Ms. 828, VI, 9.
(*b*) *Ibid.* Arch. de l'Académie.
(*c*) *Œuvres complètes*, t. VII, pp. 76 à 82.

La [grande] (*a*) différence qu'il y a entre les grandes nations & les peuples ſauvages, c'eſt que celles-ci ſe ſont appliquées aux arts & aux ſciences, & que les autres les ont abſolument négligés. C'eſt peut-être aux connoiſſances qu'elles donnent que la plupart des nations doivent leur exiſtence. Si nous avions les mœurs des ſauvages de l'Amérique, deux ou trois nations de l'Europe auroient bientôt mangé toutes les autres ; & peut-être que quelque peuple conquérant de notre monde ſe vanteroit, comme les Iroquois, d'avoir mangé soixante & dix nations.

Mais, ſans parler des peuples ſauvages, ſi un Deſcartes étoit venu au Mexique ou au Pérou cent ans avant Cortez & Pizarre, & qu'il eût appris à ces peuples que les hommes, compoſés comme ils ſont, ne peuvent pas être immortels ; que les reſſorts de leur machine s'uſent, comme ceux de toutes les machines ; que les effets de la nature ne ſont qu'une ſuite des loix & des communications des mouvemens, Cortez, avec une poignée de gens, n'auroit jamais détruit l'empire du Mexique, ni Pizarre celui du Pérou.

Qui diroit que cette deſtruction, la plus grande dont l'hiſtoire ait jamais parlé, n'ait été qu'un ſimple effet de l'ignorance d'un principe de philoſophie ? Cela eſt pourtant vrai, & je vais le prouver.

Les Mexicains n'avoient point d'armes à feu, mais ils avoient des arcs & des flèches, c'eſt-à-dire ils avoient les armes des Grecs & des Romains ; ils n'avoient point de fer, mais ils avoient des pierres à fuſil qui coupoient comme du fer, & qu'ils mettoient au bout de leurs armes ; ils avoient même une choſe excellente pour l'art militaire, c'eſt qu'ils faiſoient leurs rangs fort-ſerrés ; & ſitôt qu'un ſoldat étoit tué, il étoit ſoudain remplacé par un autre ; ils avoient une nobleſſe généreuſe & intrépide, [& qui étoit] (*b*) élevée ſur les principes de celle d'Europe, qui envie le deſtin de ceux qui meurent pour la gloire. D'ailleurs, la vaſte étendue de l'empire donnoit aux Mexicains mille moyens de détruire les étrangers, ſuppoſé qu'ils ne puſſent pas les vaincre.

Les Péruviens avoient les mêmes avantages ; & même, partout

(*a*), (*b*) *Première rédaction.*

où ils ſe défendirent, partout où ils combattirent, ils le firent avec ſuccès. Les Eſpagnols penſèrent même être exterminés par de petits peuples qui eurent la réſolution de ſe défendre.

D'où vient donc qu'ils furent ſi facilement détruits ? C'eſt que tout ce qui leur paroiſſoit nouveau, un homme barbu, un cheval, une arme à feu, étoit pour eux [l'effet d'une] (*a*) puiſſance inviſible, à laquelle ils ſe jugeoient incapables de réſiſter. Le courage ne manqua jamais aux Américains, mais ſeulement l'eſpérance du ſuccès. Ainſi un mauvais principe de philoſophie, l'ignorance d'une cauſe phyſique, engourdit dans un moment toutes les forces de deux grands empires.

Parmi nous, l'invention de la poudre donna un ſi médiocre avantage à la nation qui s'en ſervit la première qu'il n'eſt pas encore décidé laquelle eut le premier avantage. L'invention des lunettes d'approche ne ſervit qu'une ſeule fois aux Hollandois. Nous avons appris à ne conſidérer dans tous ces effets qu'un pur mécaniſme &, par là, il n'y a point d'artifice que nous ne ſoyons en état d'éluder par un artifice.

Les ſciences ſont donc utiles, en ce qu'elles guériſſent les peuples des préjugés deſtructifs ; mais, comme nous pouvons eſpérer qu'une nation qui les a une fois cultivées les cultivera toujours aſſez pour ne pas tomber dans le degré de groſſièreté & d'ignorance qui peut cauſer ſa ruine, nous allons parler des autres motifs qui doivent nous engager à nous y appliquer.

Le premier, c'eſt la ſatisfaction intérieure que l'on reſſent lorſqu'on voit augmenter l'excellence de ſon être, & que l'on rend plus intelligent un être intelligent. Le ſecond, c'eſt une certaine curioſité [naturelle] (*b*) que [l'on dit que] (*c*) tous les hommes ont [peut être] (*d*) & qui n'a jamais été ſi raiſonnable que dans ce ſiècle-ci. Nous entendons dire tous les jours que les bornes des connoiſſances des hommes viennent d'être infiniment reculées, que les ſçavans ſont étonnés de ſe trouver ſi ſçavans, & que la grandeur des ſuccès les a fait quelquefois douter de la vérité des ſuccès : ne prendrons-nous aucune part à ces bonnes nouvelles ?

(*a*), (*b*) *Biffés.*
(*c*) *Première rédaction.*
(*d*) *Biffé.*

Nous sçavons [en général] (*a*) que l'esprit humain est allé très-loin : ne verrons-nous (*b*) pas jusqu'où il (*c*) a été, le chemin qu'il a fait, le chemin qui lui reste à faire, les connoissances qu'il se flatte (*d*), celles qu'il ambitionne, celles qu'il désespère, d'acquérir ?

Un troisième motif qui doit nous encourager aux sciences, c'est l'espérance bien fondée d'y réussir. Ce qui rend les découvertes de ce siècle-ci admirables, ce ne sont pas des vérités simples qu'on a trouvées, mais des méthodes pour les (*e*) trouver ; ce n'est pas une pierre de l'édifice, mais [tous] (*f*) les instruments et [toutes] (*g*) les machines pour le bâtir tout entier.

Un homme se vante d'avoir de l'or ; un autre se vante d'en sçavoir faire : certainement le véritable riche seroit celui qui sçauroit faire de l'or.

Un quatrième motif, c'est notre propre bonheur. L'amour de l'étude est presque en nous la seule passion éternelle ; toutes les autres nous quittent, à mesure que cette misérable machine qui nous les donne s'approche de sa ruine. L'ardente & impétueuse jeunesse, qui vole de plaisirs en plaisirs, peut quelquefois nous les donner purs, parce qu'avant que nous ayons eu le temps de sentir les peines (*h*) de l'un, elle nous fait jouir de l'autre ; mais dans l'âge qui la suit, les sens peuvent quelquefois (*i*) nous offrir des voluptés, mais presque jamais des plaisirs. C'est pour lors que nous sentons que notre âme est la principale partie de nous-mêmes ; &, comme si la chaîne qui l'attache aux sens étoit rompue, chez elle seule sont tous les plaisirs, mais tous indépendans.

Que si, dans ce temps, nous ne donnons point à notre âme des occupations qui lui conviennent, cette âme, faite pour être occupée, & qui ne l'est point, tombe dans un ennui qui semble

(*a*) *Biffé.*
(*b*) *Première rédaction :* ne voulons nous pas sçavoir.
(*c*) *Ibidem :* est allé.
(*d*) Faute d'avoir compris la tournure de cette phrase, les éditeurs des *Œuvres posthumes*, que toutes les éditions postérieures ont suivis, signalent ici un mot manquant à l'original. L'erreur première vient d'une copie fautive de Lamontaigne.
(*e*) *Première rédaction :* découvrir.
(*f*), (*g*) *Biffés.*
(*h*) Et non : épines, que donne les précédentes éditions.
(*i*) *Biffé.*

nous mener à l'anéantiſſement ; & ſi, révoltés contre la nature, nous nous obſtinons à chercher des plaiſirs qui ne ſont point faits pour nous, ils ſemblent nous fuir à meſure que nous en approchons. Une jeuneſſe folâtre triomphe de ſon bonheur, & nous inſulte ſans ceſſe ; comme elle ſent tous ſes avantages, elle nous les fait ſentir ; dans les aſſemblées les plus vives toute la joie eſt pour elle, & pour nous les regrets. L'étude nous guérit de ces inconvéniens, & les plaiſirs qu'elle nous donne ne nous avertiſſent point que nous vieilliſſons.

Il faut ſe faire (*a*) un bonheur qui nous ſuive dans tous les âges : la vie eſt ſi courte, que l'on doit compter pour rien une félicité qui ne dure pas autant que nous. La vieilleſſe oiſive eſt la ſeule qui ſoit à charge ; en elle-même elle ne l'eſt point, car, ſi elle nous dégrade dans un certain monde, elle nous accrédite dans un autre. Ce n'eſt point le vieillard qui eſt inſupportable, c'eſt l'homme ; c'eſt l'homme qui s'eſt mis dans la néceſſité de périr d'ennui, ou d'aller de ſociétés en ſociétés ralentir (*b*) tous les plaiſirs.

Un autre motif qui doit nous engager à nous appliquer à l'étude, c'eſt l'utilité que peut en retirer la ſociété dont nous faiſons partie ; nous pourrons joindre à tant de commodités que nous avons, bien des commodités que nous n'avons pas encore. Le commerce, la navigation, l'aſtronomie, la géographie, la médecine, la phyſique, ont reçu mille avantages des travaux de ceux qui nous ont précédés ; n'eſt-ce pas un beau deſſein que de travailler à laiſſer après nous les hommes plus heureux que nous ne l'avons été ?

Nous ne nous plaindrons point, comme un courtiſan de Néron, de l'injuſtice de tous les ſiècles envers ceux qui ont fait fleurir les ſciences & les arts. *Miron, qui fere hominum animas ferarumque ære deprehenderat, non invenit hæredem* (*c*). Notre ſiècle eſt bien peut-être auſſi ingrat qu'un autre ; mais la poſtérité nous rendra juſtice, & paiera les dettes de la génération préſente.

On pardonne au négociant riche par le retour de ſes vaiſſeaux,

(*a*) *Première rédaction :* Faiſons-nous.

(*b*) Et non : rechercher, que donnent les précédentes éditions.

(*c*) « Miron, qui avait réuſſi à enfermer dans l'airain l'expreſſion animée des hommes & des bêtes, ne trouva pas de ſucceſſeur. »

de rire de l'inutilité de celui qui l'a conduit comme par la main dans des mers immenſes. On conſent qu'un guerrier orgueilleux, chargé d'honneurs & de titres, mépriſe les Archimèdes de nos jours, qui ont mis ſon courage en œuvre. Les hommes qui, de deſſein formé, ſont utiles à la ſociété, les gens qui l'aiment, veulent bien être traités comme s'ils lui étoient à charge.

Après avoir parlé des ſciences (*a*), nous dirons un mot des belles lettres. Les livres de pur eſprit, comme ceux de poéſie & d'éloquence, ont au moins des utilités générales ; & ces ſortes d'avantages ſont ſouvent plus grands que des avantages particuliers.

Nous apprenons dans les livres de pur eſprit l'art d'écrire, c'eſt-à-dire l'art de rendre nos idées, de les exprimer noblement, vivement, avec force, avec grâce, avec ordre & avec cette variété qui délaſſe l'eſprit.

Il n'y a perſonne qui n'ait vu en ſa vie des gens qui, appliqués à leur art, auroient pu le pouſſer très-loin, mais qui, faute d'éducation, incapables également de rendre une idée & de la ſuivre, perdoient tout l'avantage de leurs travaux & de leurs talens.

Les ſciences ſe touchent les unes les autres ; les plus abſtraites aboutiſſent à celles qui le ſont moins, & le corps des ſciences tient tout entier aux belles-lettres (*b*). Or, les ſciences gagnent beaucoup à être traitées d'une manière ingénieuſe & délicate ; c'eſt par là qu'on en ôte la ſéchereſſe, qu'on prévient la laſſitude, & qu'on les met à la portée de tous les eſprits. Le goût s'en répand aiſément & gagne chez les honnêtes gens (*c*). Si le Père Malebranche avoit été un écrivain moins enchanteur, ſa philoſophie ſeroit reſtée dans le fond d'un collége comme dans une eſpèce de monde ſouterrain. Il y a des cartéſiens qui n'ont jamais lu que les *Mondes* de M. de Fontenelle ; cet ouvrage eſt plus utile qu'un ouvrage

(*a*) *Première rédaction :* il nous reſte à parler.

(*b*) *Première rédaction :* Les belles-lettres tiennent aux ſciences comme les ſciences ſe tiennent entre elles, car elles aboutiſſent toutes les unes aux autres. *Deuxième rédaction :* Les ſciences ſe touchent les unes les autres ; les plus abſtraites ont quelques côtés qui aboutiſſent à celles qui le ſont moins & toutes enſemble, & le corps entier des ſciences tient aux belles-lettres.

(*c*) *Biffé.*

plus fort, parce que c'eſt le plus ſérieux que la plupart des gens ſoient en état de lire (*a*).

Il ne faut pas juger de l'utilité d'un ouvrage par le ſtyle que l'auteur a choiſi : ſouvent on a dit gravement des choſes puériles ; ſouvent on a dit en badinant des vérités très-ſérieuſes.

Mais, indépendamment de ces conſidérations, les livres qui récréent l'eſprit des honnêtes gens ne ſont pas inutiles. De pareilles lectures ſont les amuſemens les plus innocens des gens du monde, puiſqu'ils ſuppléent preſque toujours au jeu, aux débauches, aux converſations médiſantes, aux projets & aux démarches de l'ambition.

(*a*) *Première rédaction :* Auſſi, c'eſt le livre le plus ſérieux que la plupart des gens puiſſent lire. — *Deuxième rédaction :* Ils ont choiſi ce livre ; peut-être étoit-ce le plus ſérieux qu'ils fuſſent en état de lire.

DISCOURS CONTENANT L'ÉLOGE DU DUC DE LA FORCE

L'Académie de Bordeaux avait chargé ſon directeur, Monteſquieu, de prononcer l'éloge funèbre de ſon protecteur le Duc de La Force. Il s'en acquitta, le 25 août 1726, à la ſéance publique de clôture & de diſtribution des prix (a).

Il fit enſuite la réſomption de deux diſſertations de ſes collègues : le docteur Jean Grégoire & l'abbé Bellet.

Le manuſcrit eſt conſervé par la Bibliothèque de la Ville de Bordeaux (b). Il eſt compoſé de 12 pages (315×200 millimètres) dont les deux dernières blanches.

Lamontaigne a noté, en marge, que le Diſcours *a été* « réſervé pour la Collection dans le Comité du 1er juillet 1785 ». *Le rapporteur du Comité académique concluait, en 1780 (c) :* « A l'égard des négligences qui ont échappé à l'auteur, le Comité a jugé qu'on ne devait rien changer à ce diſcours & reſpecter les fautes légères, comme on reſpecte les incorrections de deſſin qu'on trouve dans les tableaux des plus grands maîtres. »

*L'*Éloge du duc de La Force *a été publié en 1821 (d) ; les réſomptions ſont reſtées juſqu'à préſent inédites.*

(*a*) Bibl. Mun. Bx., *Regiſtre de l'Académie*, Ms. 1699, III, p. 410.
(*b*) *Ibidem*, Ms. 828, VI, 10.
(*c*) *Ibidem*, Papiers de l'Académie, note de Lamothe.
(*d*) *Monteſquieu*, édition Touquet, Paris, 1821, in-18°.

Ce jour si solennel pour l'Académie, ce jour où elle distribue ses prix, ne fait que lui renouveler le triste souvenir de celui qui les a fondés (*a*).

Mais quoique j'aie l'honneur d'occuper aujourd'hui la première place de cette Compagnie, j'ose dire que je ne suis pas affligé de ses pertes seules. J'ai perdu une douce société, & je ne sais si mon esprit n'en souffrira pas autant que mon cœur.

J'ai perdu celui qui me donnoit de l'émulation, que je voyois toujours devant moi dans le chemin des sciences ; qui faisoit naître mes doutes & qui savoit les dissiper. Pardonnez, messieurs, si cet amour-propre qui accompagne toujours la douleur, ne m'a permis de parler que de moi. Il ne sera pas dit que mes regrets seront cachés ; &, en attendant qu'une plume plus éloquente que la mienne ait pu faire son éloge, il faut que j'en jette ici quelques traits.

Purpureos spargam flores, animamque sepulti
His saltem accumulem donis (*b*).

Je ne parlerai guère de la naissance ni des dignités de M. le duc de la Force ; je m'attacherai seulement à peindre son caractère. La mort enlève les titres, les biens & les dignités ; il ne reste guère d'un illustre mort que cette image fidèle qui est gravée dans le cœur de ceux qui l'ont aimé.

Une des grandes qualités de M. le duc de la Force étoit une certaine bonté naturelle : cette vertu de l'humanité qui fait tant d'honneur à l'homme, il l'avoit par excellence. Il s'attachoit volontiers, & il ne quittoit jamais.

Il avoit une grande politesse ; ce n'étoit pas un oubli de sa dignité, mais l'art de faire souffrir aisément les avantages qu'elle lui donnoit.

Cependant il sçavoit souvent employer bien à propos cette représentation extérieure qui fait les grands, qu'ils peuvent bien né-

(*a*) Le duc de La Force, premier protecteur de l'Académie. Il venait de mourir, à Paris, le 21 janvier 1726. Il était uni à Montesquieu par les liens de l'amitié.

(*b*) Virgile, *Énéide*, VI, v. 884.

gliger quelquefois, mais dont ils ne ſçauroient, ſans baſſeſſe, s'affranchir pour toujours.

Il aimoit les gens de mérite : il les chercha ordinairement parmi les gens d'eſprit, mais il s'y trompa quelquefois. Dans ſa jeuneſſe, ſon goût fut uniquement pour les belles-lettres : & il ne ſe borna pas à admirer les ouvrages des autres, il attrapoit ſurtout le ſtyle marotique. Il y a de lui quelques petits ouvrages de cette eſpèce qu'il fit dans cette province & dans un temps où le peu de goût que l'on avoit pour les lettres empêchoit de ſoupçonner un grand ſeigneur de s'y appliquer.

Bientôt il découvrit en lui un goût plus dominant pour les ſciences & pour les arts ; ce goût devint une véritable paſſion, & cette paſſion ne l'a jamais quitté.

Outre les ſciences qui ſont uniquement du reſſort de la mémoire, il s'attacha à celles pour lesquelles le génie seul eſt un inſtrument propre ; à celles où un eſprit doit pénétrer, où il doit agir, où il doit créer.

La facilité du génie de M. le duc de la Force étoit admirable : ce qu'il diſoit valoit toujours mieux que ce qu'il avoit appris. Les ſçavans qui l'entendoient ambitionnoient de ſçavoir ce qu'il ne ſçavoit que comme eux. Il montroit les choſes, & il en cachoit toujours l'art : on ſentoit bien qu'il avoit appris ſans peine.

La nature, qui ſemble avoir borné chaque homme à chaque emploi, produit rarement des eſprits univerſels : pour M. le duc de la Force, il étoit tout ce qu'il vouloit être ; &, dans cette variété qu'il offroit toujours, vous ne ſçaviez ſi ce que vous trouviez en lui étoit un génie plus étendu, ou une plus grande multiplicité de talens.

M. le duc de la Force portoit ſur tout un eſprit d'ordre & de méthode. Ses vues étoient toujours ſimples & générales : c'eſt ce qui lui fit ſaiſir un plan nouveau, dont les gens d'eſprit (*a*) par une certaine fatalité, furent plus éblouis que les autres, & qui ſembla être fait exprès pour les humilier (*b*).

Un air de philoſophie dans une adminiſtration nouvelle ſé-

(*a*) Et non les « *grands eſprits* » (Laboulaye, VII, p. 85).

(*b*) Le ſyſtème de Law dont il avait favoriſé les eſſais.

duifit les gens qui avoient le génie philofophe, & ne révolta que ceux qui n'avoient pas affez d'efprit pour être trompés.

M. le duc de la Force, plein de zèle pour le bien public, fut la dupe de la grandeur & de l'étendue de fon efprit. Il étoit dans le miniftère ; & charmé d'un plan qui épargnoit tous les détails, il y crut de bonne foi.

On fçait que pour lors l'erreur fut de croire que la grande fortune des particuliers faifoit la fortune publique ; on s'imagina que le capital de la nation alloit être groffi.

Je comparerai ici M. le duc de la Force à ceux qui, dans la mêlée, & dans une nuit obfcure, font de belles actions qui font perdues & dont perfonne ne doit parler. Dans ce temps de trouble & de confufion, il fit une infinité d'actions généreufes, dont le public ne lui a tenu aucun compte. Il ne diftribua pas, mais il répandit fes biens. Sa générofité crut avec fon opulence : il fçavoit bien que le feul avantage d'un grand feigneur riche eft celui de pouvoir être plus généreux que les autres.

Cette vertu de générofité étoit proprement à lui : il l'exerçoit fans effort, il aimoit à faire du bien, il le faifoit de bonne grâce. C'étoient toujours des préfens couverts de fleurs ; il fembloit qu'il avoit des charmes particuliers, qu'il réfervoit pour les temps où il devoit obliger quelqu'un.

M. le duc de la Force arriva aux temps critiques de fa vie ; car il a payé le tribut de tous les hommes illuftres : il a été malheureux. Il abandonna à fa patrie jufqu'à fes juftifications mêmes (*a*) ; il apprit de la philofophie qu'il n'y a pas moins de force à fçavoir foutenir les injures que les malheurs ; &, laiffant au public fes jugemens toujours aveugles, il fe borna à la confolation de voir fes difgrâces refpectées par quelques fidèles amis. Ainfi la patrie, qui a un droit réel fur nos biens & fur nos vies, exige quelquefois que nous lui facrifiions notre gloire : ainfi prefque tous les grands hommes, chez les Grecs & chez les Romains, fouffroient fans fe plaindre que leur ville flétrît leurs fervices.

(*a*) Il fut blâmé par un arrêt du Parlement pour avoir fait des fpéculations commerciales afin de fauver fa fortune de la dépréciation du papier. Il fe retira dans fes terres jufqu'à fa mort.

M. le duc de la Force a paſſé les dernières années de ſa vie dans une eſpèce de retraite. Il n'étoit point de ceux qui ont beſoin de l'embarras des affaires pour remplir le vide de leur âme : la philoſophie lui offroit de grandes occupations, [une magnifique économie, un jugement univerſel] (*a*). Il vivoit dans les douceurs d'une ſociété paiſible ; entouré d'amis qui l'honoroient, toujours charmés de le voir, & toujours ravis de l'entendre. Et, ſi les morts ont encore quelque ſenſibilité pour les choſes d'ici-bas, puiſſe-t-il apprendre que ſa mémoire nous eſt toujours chère ! puiſſe-t-il nous voir occupés à tranſmettre à la poſtérité le ſouvenir de ſes rares qualités.

Comme on vit croître les lauriers ſur le tombeau d'un grand poète, il ſemble que l'Académie renaiſſe des cendres mêmes de ſon protecteur. Trois ans entiers s'étoient écoulés ſans que nous euſſions pu donner une ſeule couronne, &, ne voyant pas que les ſçavans fuſſent moins appliqués, nous commencions à croire qu'ils avoient perdu la confiance qu'ils avoient en nos jugemens. Nous avons cette année annoncé trois prix, & deux ont été donnés.

De toutes les diſſertations que nous avons reçues ſur la cauſe des bains, aucune n'a mérité les ſuffrages de l'Académie. Quant à celles qui ont été faites ſur la cauſe du tonnerre (*b*), deux ont mérité, deux ont partagé, ſon attention. L'auteur (*c*) qui a vaincu a eu un rival qui, ſans lui, auroit mérité de vaincre, & dont l'ouvrage n'a pu être honoré que de nos éloges.

Réſomption d'une obſervation de M. Grégoire ſur une pierre trouvée à la racine de la langue (d)

Comme ce qui paroit merveilleux aux philoſophes frappe rarement le peuple, ce qui paroit extraordinaire au peuple touche rarement le philoſophe. Tel qui ne fait aucune attention à l'économie,

(*a*) *Biffé.*

(*b*) Sujet mis au concours pour le prix annuel.

(*c*) Le R. P. Lozeran du Fech, jéſuite, profeſſeur de mathématique à Perpignan.

(*d*) Mentionnée dans le regiſtre de l'Académie (Ms. 1699, p. 410) ſous le titre de « penſées sur la formation du calcul dans l'homme à l'occaſion d'une pierre qui fut dernièrement tirée de la bouche d'un jeune homme ».

à la conduite générale de la nature, tombe d'admiration lorſqu'il voit une pierre placée dans un lieu où il n'a pas coutume d'y en voir. Pour vous, Monſieur, vous ſavez bien que, partout où les liqueurs ont pu s'arrêter & s'épaiſſir, il a pu ſe former des corps durs que l'on a appelés des pierres, quoiqu'ils n'aient pas plus d'analogie aux pierres que l'on trouve dans les carrières qu'à tout autre corps. Une diſpoſition topique les produits quelquefois ; ſouvent c'eſt une diſpoſition générale dans la maſſe des liqueurs.

Perſonne ne feroit plus propre que vous, Monſieur, à nous apprendre quelle eſt la nature de ces corps. Accordez à l'Académie ce qu'elle ne vous demande qu'à cauſe de l'eſtime qu'elle a pour vous.

Résomption de la dissertation de M. l'abbé Bellet sur les bains

Il réſulte de votre diſſertation, Monſieur, que l'on s'eſt baigné par tous pays, ſoit qu'on l'ait fait pour le plaiſir, pour la ſanté, ou uniquement par ſuperſtition.

Comme les Égyptiens ont été les premiers peuples, que nous connoiſſions, qui aient fait un ordre de choſes pures & impures, ce ſont auſſi, ſans doute, les premiers qui aient fait des bains une cérémonie religieuſe.

Ils jugeoient de la pureté ou impureté des choſes par la ſenſation agréable ou déſagréable qu'elles produisoient & croyoient l'eau très capable de purifier parce qu'elle étoit très-propre à rendre un objet moins dégoutant. Il eut été à ſouhaiter que les autres cérémonies du culte païen n'euſſent pas été plus déraiſonnables.

Au reſte, Monſieur, il eſt impoſſible d'entendre la lecture d'un ouvrage de vous ſans ſe récrier ſur le grand nombre de recherches & ſur la profonde érudition. C'eſt par vous que la plupart de nous tenons à la ſçavante & vénérable antiquité. Vous nous donnez du goût pour ſes hiſtoires & pour ſes menſonges mêmes. Vous trompez notre imagination, & il nous ſemble, lorſque nous vous entendons, que tous les ſiècles que vous nous décrivez ſont des ſiècles d'or.

Pour moi, Monſieur, je me croirois digne de la place d'Académicien, ſi je ſçavois bien ce qui eſt dans les diſſertations que vous avez lues à l'Académie.

VOYAGE DE L'ILE DE PAPHOS

Le Mercure de France *(a) a publié, pour la première fois, en 1727, le* Voyage à Paphos, *auquel manquait ſes premières & dernières lignes* « déchirées du manuſcrit », *diſait la préface.*

En 1747, une ſeconde édition, complétée & comportant des additions & des correćtions, parut ſéparément ſous le titre de Voyage de l'Ile de Paphos *(b).*

Monteſquieu l'aurait écrit (c) pour conſoler Mlle de Clermont de la perte de ſon amant M. de Melun. Le mythe d'Adonis tué par une bête ſauvage & changé en une fleur qui reprend à Paphos ſa première forme en préſence de ſa maîtreſſe, repréſenterait la puiſſance évocatrice du ſouvenir, capable de faire revivre pour ſon amie l'amant tué à la chaſſe comme Adonis: M. de Melun, mort en 1724.

Malgré le peu d'intérêt de cette pièce, ſa médiocrité, & la platitude des vers inſérés dans le corps du récit, où l'on reconnaît difficilement la marque du grand écrivain, nous n'avons pas cru devoir en priver le lećteur. Le Voyage de l'Ile de Paphos *qui a toujours été attribué à Monteſquieu ne pouvait être abſent d'une édition des Œuvres complètes.*

C'eſt le texte de 1747, dernière édition du vivant de Monteſquieu, que nous publions. Mais nous donnons en notes toutes les variantes de la première édition de 1727.

(*a*) Numéro de décembre 1727, pp. 2849—2886.

(*b*) Florence, 1747, in-12⁰, 64 pages. La typographie indique, d'après Laboulaye, une impreſſion pariſienne.

(*c*) *Cf.* : Louis Vian, *Hiſtoire de Monteſquieu*, pp. 91—94.

Préface (*a*)

Plaire à tout le monde ; c'eſt l'impoſſible. Plaire à beaucoup de perſonnes ; il eſt difficile. Plaire à un certain nombre ; cela ſe peut. Je ſouhaiterois que cet ouvrage fût lu de toutes les nations. Toutes y prendroient plaiſir. Beaucoup l'aimeroient ; mais peu s'en accommoderoient. On n'y verra rien que de très-agréable. Je m'attacherai moins à faire la deſcription de l'île que celle des faits que j'y ai vus. Chacun eſſaiera de s'y reconnoître dans le caractère de Diphile ; & je ſuis certain que peu l'imiteront, ſurtout en France ; car on aſſure, & je n'en doute nullement, que l'inconſtance y prit naiſſance.

Le François porte un cœur facile à s'enflammer.
Avide de plaiſir, il en eſt mercenaire,
Et ſans poſſéder l'art d'aimer
Il s'attache au moyen de plaire.

Sans trop chercher à me diſculper, je ſçais qu'on pourroit trouver (& cela même à Paris) des amans dignes de faire le voyage de Paphos, quoiqu'il n'y ait que les plus parfaits qui puiſſent y arriver. S'il s'en trouve ſi peu, on ne doit l'attribuer qu'aux mœurs du ſiècle ; on ſe fait un devoir d'être inconſtant, volage ; cependant on aime ; mais ſouvent tel s'attache & fait vœu de bien aimer un objet indigne de lui ; ainſi heureux mille fois ceux que l'amour ſçait aſſortir.

Que votre abſence eſt difficile à ſupporter ! Penſez-vous, Mélite, que depuis dix jours je ne vous vois point ? Imaginez combien j'ai de choſes agréables à vous dire. J'arrive de Paphos.

(*a*) *Préface de la première édition :* Le petit ouvrage qu'on donne ici nous eſt tombé par hazard entre les mains. Le titre, la première page & la fin ſont déchirés du manuſcrit ; ainſi nous ne ſavons pas ce qui peut manquer pour avoir l'ouvrage complet. On peut juger par l'imagination de l'auteur que la fiction doit avoir été pouſſée plus loin. On eſpère que l'approbation du public l'engagera à nous donner la ſuite & le véritable titre ; en attendant, nous le donnons ſous le titre que voici : *Voyage à Paphos.*

Vénus a choisi cette île pour s'y délasser des fatigues de Cythère & d'Amathonte, où elle reçoit les hommages de tous les amans ; on ne voit à Paphos que les amans parfaits. Avois-je droit, Mélite, de m'y présenter (*a*) ?

Après une douce navigation que les Zéphirs rendent plus prompte par l'empressement qu'ils ont d'aller voltiger autour de Vénus, j'arrivai à Paphos au moment que l'Aurore commençoit à s'y montrer ; elle me parut si riante, en éclairant cette île, que sans voir Céphale, je jugeai aisément qu'il étoit à ses côtés.

Je n'essayerai point, Mélite, de vous décrire les beautés du palais de Vénus : vous le connoissez par l'idée que vous en a donné le pinceau de l'Albane ; il est si fidèle, qu'on distingue difficilement si les Grâces l'ont bâti sur ses dessins, ou s'il a travaillé d'après les Grâces.

L'imagination la plus vive & le goût le plus galant n'approcheront jamais de l'agréable assemblage qui compose ces jardins. Le Dieu qui les protége y fixa son séjour, & tout s'y ressent de sa favorable influence.

L'art n'y paroît que pour faire goûter avec plus d'admiration les beautés de la nature, ou pour mieux dire, on n'y reconnoît point d'art. Paphos enfin plaît à Vénus (*b*).

Toujours présente à mon (*c*) idée, que ne sentis-je pas à Paphos ? Tâchez de le comprendre, Mélite, [car] (*d*) je ne l'exprimerai (*e*) jamais.

Notre âme est une partie
Qui toujours cherche à s'unir ;
Est-elle une fois réunie,
Elle jouit des vrais plaisirs (*f*).

J'errai quelques momens de bosquet en bosquet, & j'écoutois avec soin (*g*) les sons touchans de Philomèle, qui me paroissoient

(*a*) Les deux premiers alinéas manquent dans l'édition de 1727.

(*b*) *Première édition :* Paphos enfin plaît aux Amours, & Vénus ne l'a jamais quitté sans regret, que pour aller à la conquête d'Adonis.

(*c*) *Première édition :* Rempli de votre.

(*d*) *Première édition.*

(*e*) *Ibidem :* exprimerois.

(*f*) Ces vers ne figurent pas dans l'édition de 1727.

(*g*) *Première édition :* avec attention.

plus tendres en ſe mêlant au murmure des fontaines de cette île, quand j'aperçus une nymphe qui venoit à moi.

Je ne doute pas, heureux Amant, dit-elle en m'abordant, que vous ne ſoyez bien reçu dans cette cour. Je ſuis Diphile, lui répondis-je (*a*), j'aime Mélite. L'amant de Mélite, repart la nymphe, doit être le modèle des amans ? Nous entendons ſans ceſſe parler des charmes de Mélite à la cour de Vénus, & vous venez ſans doute rendre grâces à la déeſſe de ſes bienfaits ; mais on n'entre point encore dans ſon palais. Je vous y conduirai quand il en ſera temps ; & je veux, en attendant ſon réveil, vous entretenir ſous cet ombrage.

Je voulus remercier la nymphe d'un accueil ſi prévenant (*b*). Vous m'avez moins d'obligation que vous ne penſez, répondit-elle ; le plus grand plaiſir que je puiſſe avoir à Paphos, c'eſt d'entretenir les mortels. Les nymphes, mes compagnes, ſe chargent de ce ſoin à Cythère, mais à Paphos, c'eſt le ſeul ſoin de Zélide.

Vénus permet à ſes nymphes de choiſir leurs amans à Gnide, à Amathonte & à Cythère. Quand le ſéjour de la déeſſe eſt à Amathonte, les amantes des autres îles languiſſent dans les peines de l'abſence ; vous me trouvez ſeule ici dans la rêverie ; j'aime à Cythère ! Eh quoi ! dis-je à Zélide, la reine des plaiſirs permet que dans ſa cour même on connoiſſe des peines en aimant ! Ne vous en étonnez pas, Diphile, ce ſont ces peines qui font le bonheur des cœurs amoureux.

Quand on aime, on veut jouir ;
Mais un peu de gêne,
Un inſtant de peine
Donnent du ſel au plaiſir (*c*).

Vénus, attentive à tout ce qui peut augmenter les délices de ſon empire, ordonne quelquefois à ſes nymphes de paſſer un jour ſans parler à leurs amans ; il nous eſt même défendu de les voir à de

(*a*) *Première édition :* ai-je répondu.
(*b*) *Ibidem :* gracieux.
(*c*) Ces vers ne figurent pas dans l'édition de 1727.

certaines heures. Ces défenſes ne ſont pas faites pour nous priver de leur préſence, mais pour ajouter, au plaiſir de les voir, le plaiſir de les voir en ſecret.

L'abſence que les vulgaires amans comptent pour une peine, augmente les douceurs qu'on goûte en aimant. Vénus même ſe ſoumet à ſes lois, & la mère des Amours connoît ce qui doit rendre un cœur heureux. Elle établit ſa cour dans pluſieurs îles, & ce n'eſt qu'à Paphos qu'elle jouit du plaiſir de voir Adonis.

Adonis ! m'écriai-je, eh ! les dieux ne l'ont-ils pas changé en fleur ? Votre étonnement ne me ſurprend point, dit Zélide, peu de mortels connoiſſent le bonheur d'Adonis. Son courage l'ayant emporté ſur les prières que lui fit Vénus de ne point chaſſer les bêtes féroces, un ſanglier l'immola à la colère de Diane, & Vénus, en verſant du nectar ſur ſon ſang, obtint des dieux qu'il ſeroit changé en fleur.

Dès que la déeſſe fut exaucée, elle traverſa les airs pour ſe tranſporter dans l'empire de Flore. Reine des fleurs, lui dit-elle, dont l'empire eſt auſſi brillant que celui des Amours ; vous vous plaignez tous les jours de la légèreté de Zéphire, vous ne vous en plaindrez plus : je viens vous offrir de le rendre auſſi conſtant que les colombes que vous voyez attelées à mon char.

A des offres ſi engageantes, Flore connut que la Déeſſe attendoit quelques ſecours de ſa puiſſance : car les Dieux, ainſi que les mortels, ne flattent que pour obtenir ce qu'ils déſirent.

Qu'exigez-vous de moi, pour reconnoître une faveur ſi ſenſible, répond Flore à Vénus ? Il eſt vrai que Zéphire m'inquiète & m'alarme ſans ceſſe, & qu'en m'aſſurant ſon cœur, vous aſſurez ma tranquillité. Votre bonheur dépend de vous, reprit Vénus ; le plus charmant des mortels, Adonis vient de perdre le jour ; mais ſi Flore me ſeconde, la Parque n'aura tranché le fil d'une ſi belle vie que pour rendre ſon ſort plus glorieux. Il eſt ſous votre empire, tranſportez-le à Paphos, aimable Déeſſe, faites que cette fleur y conſerve toujours ſa fraîcheur & ſa beauté ; de ſa durée dépend la conſtance de Zéphire. La conſtance de Zéphire ! s'écria Flore avec tranſport ; allez Déeſſe, Adonis eſt immortel. Dès ce jour Zéphire n'a point quitté Flore ; Flore, intéreſſée à la fleur d'Adonis, ne

quitte point Paphos ; & le bonheur de ces amans rend ce séjour plus digne des Amours.

Vénus, en obtenant qu'Adonis feroit changé en fleur, ne bornoit pas fes vœux à ce feul changement. C'eft ainfi que pour réuffir dans ce qu'on projette, il faut aller par degré au bonheur qu'on attend.

Affurée du fecours de Flore, elle fit cette prière au maître des dieux :

« Puiffant Dieu de l'univers, fi pour punir l'audace d'un mortel, vous donnâtes autrefois à Diane le pouvoir de changer Actéon, refuferez-vous, pour faire le bonheur de Vénus, de changer une fleur ? C'eft à ma prière que vous avez animé l'ouvrage de Pygmalion ; l'amour d'une Déeffe vous toucheroit-il moins que l'amour d'un mortel ? Non, non, vous allez animer la fleur d'Adonis ; il a plu à Vénus, il mérite votre fecours. »

Jupiter doit trop de plaifirs à l'empire des Amours pour ne pas contribuer au bonheur de la Déeffe ; elle vole à Paphos, maîtreffe de rendre à la fleur qui lui eft fi chère, la figure & les charmes d'Adonis ; mais elle ne le peut que dans cette île, & fes plaifirs feroient moins dignes de Vénus, fi elle pouvoit faire ce changement dans tous les lieux foumis à fa puiffance. Qui peut fe plaindre de l'abfence, Vénus s'éloigne d'Adonis ?

Il eft vrai, ajouta Zélide, que dans l'abfence & les autres peines attachées à l'Amour, il faut connoître les douceurs qu'on peut en retirer. Je n'en néglige aucune. A Gnide ou à Paphos, je ne penfe qu'aux plaifirs de Cythère. Je me rappelle les momens que j'ai paffés avec Palmyre (*a*)... Ce foupir vous apprend que c'est Palmyre que j'aime : abfent, fon idée eft fans ceffe préfente à mon efprit ; je répète en moi-même tout ce que je lui ai dit en partant. Je le fuis dans les bois où j'aime à le trouver ; je le vois nonchalamment couché s'entretenir dans une douce rêverie ; il m'aime, il penfe à moi, il me parle peut-être. Quelques jours avant de rejoindre Palmyre, je préviens tout ce qu'il va me dire. Je juge du plaifir qu'il aura de me revoir par la tendreffe de fes adieux. Je le vois qui

(*a*) *Première édition :* Lycas.

court au-devant de moi; ſes tranſports ſe confondent dans les miens. Je meurs dans ſes bras (*a*).

Ah ! nymphe, que vous augmentez l'impatience que j'ai de revoir Mélite.

Son abſence m'eſt cruelle.
Toujours flatté d'un doux eſpoir,
Je ne peux vivre ſans elle ;
Peut-elle vivre ſans me voir (*b*) ?

Elle connoîtra dans vos embraſſemens, reprit-elle, que l'abſence, en les faiſant ſouhaiter plus longtemps, leur donne encore un nouveau prix (*c*).

Mais ne vois-je pas le palais de Vénus ? Non ; c'eſt la demeure des Grâces, dit Zélide : ce portique de feuillage qu'on aperçoit d'ici, conduit à un veſtibule où s'aſſemblent les génies qui ſont deſtinés à inſpirer la galanterie aux mortels. Chaque Grâce les inſtruit ſelon le département qui lui eſt confié. La première leur enſeigne à parler le langage des Grâces ; c'eſt elle qui défend ces froides exagérations qui, loin d'honorer l'objet aimé (*d*), déſhonorent le fade paſſionné qui les met ſans ceſſe en uſage. C'eſt elle qui leur dicte une déclaration, dans laquelle on reconnoît plus d'embarras que d'eſprit (*e*). C'eſt elle qui travaille à bannir des ſociétés galantes les mauvaiſes plaiſanteries & tout ce qui n'eſt pas du choix des Grâces.

Sa cadette a l'inſpection des parures : elle ne donne point de règle pour les ajuſtemens : elle veut ſeulement qu'il y règne plus de goût que de magnificence. Elle paſſe au beau ſexe quelque caprice ſans affectation, en faveur de la mode, mais elle condamne dans les hommes, tout ce qui peut approcher d'un arrangement étudié.

La troiſième Grâce eſt chargée de maintenir, ou de faire naître ce qu'on appelle des bons airs (*f*) ; & comme chaque nation a ſes

(*a*) *Première édition :* comblent ma joie ; je vole dans ſes bras ; que de careſſes !

(*b*), (*c*) *Ibidem :* Ces vers & la phraſe qui ſuit ne figurent pas dans l'édition de 1727.

(*d*) *Première édition :* une maîtreſſe.

(*e*) *Première édition :* de raiſonnement.

(*f*) *Ibidem :* belles manières.

coutumes en galanterie, Carite donne aux Génies différentes leçons, felon les pays où ils font deftinés. J'entrai avec Zélide, au moment qu'on inftruifoit les Génies de la galanterie françaife. Un Génie affectoit les mauvais airs de nos petits maîtres, & Carite en faifoit remarquer le ridicule aux autres. Il contrefaifoit ce jour-là un jeune feigneur qui, d'un air penché, aborde une dame en chantant, pour lui dire tout haut qu'il vient de chez Bélize profiter de l'abfence de fon mari, &, un moment après, lui demande à l'oreille quelle heure il eft (*a*), ou lui apprend que la foirée eft belle.

Carite s'étendit beaucoup fur les fentimens dont on fe pique aujourd'hui, & finit en exhortant fes Génies à ramener la galanterie de l'ancien temps.

La nymphe (*b*) me préfenta à Carite, elle me reçut comme les Grâces reçoivent les vrais amans. Je fais combien vous aimez Mélite, me dit-elle, mais vous croyez n'aimer qu'une mortelle, telles que font toutes les mortelles aimables ; je vais vous apprendre quelle eft Mélite.

La mère des Grâces prit naiffance dans l'empire de Neptune. Dès qu'elle y parut, tous les Dieux vinrent lui rendre hommage ; les Amours, en naiffant autour de la Déeffe, folâtroient avec les plus grandes Divinités. Vénus fut bientôt maîtreffe du monde entier ; tout reconnut fa puiffance, & Neptune fe glorifioit d'avoir vu naître la fouveraine de l'univers.

L'envie règne partout, même dans les cieux. La Déeffe de la Terre, jaloufe de la gloire de Neptune, alla fe plaindre au Deftin. « Arbitre des immortels, lui dit-elle, pourquoi faut-il que Neptune l'emporte fur la mère des Dieux ? S'il étoit arrêté que Vénus ne naîtroit pas dans l'Olympe, ce n'étoit pas au Dieu des mers à lui donner le jour ; Cybèle attendoit cet honneur. Confolez-vous, répondit le Deftin à la Déeffe. Il naîtra dans votre empire une mortelle dont l'Olympe à fon tour deviendra jaloux. Sa beauté n'égalera pas celle de Vénus ; mais fous des traits moins réguliers on verra briller plus de fineffe & d'enjouement ; fa vivacité l'emportera fur la majefté même, &, fans être divine, elle recevra les hommages des mortels.

(*a*) *Première édition :* lui demande quelle heure. (*b*) *Ibidem :* Zélide me préfenta.

Trop heureux Diphile, reconnoiſſez Mélite, & ne nous étonnez pas ſi nous la ſuivons ſans ceſſe. Vénus joint à la beauté les charmes que lui donnent les Grâces, & nous joignons à nos charmes les agrémens que nous donne Mélite ; mais elle ignore elle-même tous les avantages qu'elle a reçus des Dieux ; foible mortelle, la vanité les diminueroit peut-être. Que de belles ſeroient aimables, ſi elles ſavoient ignorer que la beauté ſert à ſe faire aimer. Non, non, m'écriai-je, j'apprendrai à Mélite ce qu'elle ignore. D'abord elle ne me croira pas ; je lui jurerai ſur le nom d'Amour que c'eſt de Carite que je le ſçais ; elle n'en doutera plus, mais elle ſera toujours ſi modeſte que ſi je pouvois oublier que c'eſt Mélite, je douterois moi-même qu'elle ait foi à mon ſerment. Carite nous quitta pour aller joindre ſes ſœurs au lever de Vénus, & Zélide me conduiſit dans les différens appartemens du pavillon.

Qui pourroit en décrire les beautés ? Non, Mélite, je ne l'entreprendrai point : votre imagination ſuffit ; elle ne vous laiſſera rien échapper de ce que l'art peut avoir inventé pour faire une demeure digne des Grâces.

Nous nous arrêtâmes quelques momens dans le ſalon des livres. J'étois curieux de connoître ceux qui ont la gloire d'amuſer Paphos.

Je ne vis que des titres galans. Ils ſont rangés ſur différens gradins, ſelon la valeur que les Grâces leur donnent. Ovide & Tibulle ſont placés ſur le même rang qu'Anacréon & Sapho ; mais entre les vers du ſiècle d'Ovide & ceux de notre temps, les Grâces judicieuſes ont laiſſé l'eſpace de bien des livres.

Je mis d'abord la main ſur un volume de poéſies, où je reconnus quelques pièces d'un petit nombre d'auteurs, qui ſe ſont plus attachés aux ſentimens qu'à l'eſprit.

Je trouvoi ſur le même gradin différentes hiſtoriettes. On ne lit à Paphos que celles que le beau ſexe a bien voulu écrire ; les autres n'y ſont pas connues.

Un recueil de chanſons, avec défenſe, à la marge, d'en chanter certaines, qui ſont compoſées ſur des airs d'un mouvement ſi rapide qu'on ne peut les rendre ſans convulſions.

Des extraits de pluſieurs de nos romans. Les volumes ſont pe-

tits ; on en a retranché les hiſtoires magiques & les converſations ennuyeuſes.

Je fus étonné d'y rencontrer certains ouvrages qui devroient être inconnus à Paphos. J'appris qu'on s'étoit contenté de l'intention que leurs auteurs ont eue d'être galans, mais que les Grâces, qui n'y ont rien mis du leur, ne les liſoient pas. Zélide me demanda ſi je fréquentois les rives du Permeſſe. Oui, Nymphe, j'y chante quelquefois ma tendreſſe & mon bonheur ; ſi l'Amour pouvoit inſpirer comme Phœbus, j'aurois l'avantage ſur Ovide même ; il n'aimoit que Corinne, & j'aime Mélite.

Je voulus m'informer quels étoient les livres de différentes langues qui ſuivoient ; mais Zélide m'avertit qu'il étoit temps de ſe rendre auprès de la Déeſſe.

En traverſant un bois qui conduit à ſon palais, j'entendis une voix entrecoupée par de tendres ſoupirs, qui ſortoit de deſſous un épais feuillage. « Oui, Doris, je le promets, & *tu verras*... Mais quel diſcours ? *tu verras.* Ah ! pardonnez, Doris, le reſpect doit l'interdire. — Non, non, répond Doris, cet égarement plaît à l'Amour ; & je vous dis à mon tour : Hillas, *je te le pardonne.* » Éloignons-nous : ces amans ne demandent point de témoins, dit Zélide. Vous êtes peut-être étonné de la délicateſſe d'Hillas : il craint d'offenſer Doris par la plus légère familiarité ; les mortelles s'en offenſent difficilement ; mais qu'elles ſont condamnables d'en trop permettre.

Il eſt de certains noms, il eſt des expreſſions qu'on ne doit entendre que dans ces momens où la langue égarée articule ſi difficilement, qu'à peine diſtingue-t-on ce qu'elle prononce (*a*).

Quand dans les bras de la tendreſſe
On ſatiſfait ſes déſirs.

Enfin je vis Vénus. Je l'avoue, Mélite ! ſa beauté a quelque choſe au-deſſus de la vôtre ; mais elle ne doit qu'à la Divinité le peu d'avantage qu'elle a ſur vous.

(*a*) Cette phraſe & les vers qui ſuivent ne figurent pas dans l'édition de 1727.

Elle reçut mes hommages avec un ſourire qui ne me permit pas de douter de mon bonheur ; & je ſentis que ſa préſence augmentoit mon ardeur pour ſon culte.

Un diſciple d'Apollon, amoureux à Paphos, ſe préſenta à la Déeſſe, & récita un poëme & chanta des vers (*a*) qu'il avoit compoſés, diſoit-il, pour célébrer dignement les plaiſirs de l'Amour. Il employa avec un air de contentement tout ce que le Parnaſſe fait mettre en uſage pour faire valoir ſes productions. Vénus, ſans être touchée de l'emphaſe du diſciple, lui répondit d'un ton qui ne le flattoit pas : « Les Muſes feront peut-être contentes de vos ſoins (*b*) ; mais je connois des plaiſirs qu'Apollon même n'exprimera jamais. »

Les nymphes ſe retirèrent pour laiſſer la déeſſe avec Ariane & Bacchus, qui parurent à l'inſtant. Adonis entra quelque temps après ; pour l'Amour, on le voit rarement à la Cour de Vénus : il s'occupe ailleurs à l'augmenter ; & dans ſes momens de repos (*c*), il va juger avec Pſyché de la douceur des plaiſirs qu'il donne à l'univers.

Je ſuivis Zélide ; elle me conduiſit dans la galerie qu'on appelle *le Triomphe des mortels*.

Les portraits que vous voyez, me dit-elle en entrant, ſont autant de trophées à la gloire de ceux qu'ils repréſentent.

Les ſens ſe perdent dans l'ivreſſe,
On ne pouſſe que des ſoupirs,
Et c'eſt ainſi que parlent les plaiſirs.

Ceux qui rempliſſent le premier rang ſont les amans qui ont fait honneur à la galanterie de leur ſiècle ; & ceux-ci ont mérité d'être placés près des autres pour avoir plu à Vénus par quelque trait particulier.

[Ce guerrier eſt un illuſtre des Cantons, qui pluſieurs fois dans ſa vie refuſa de ſe trouver à d'amples ſacrifices à Bacchus, pour ſacrifier à l'Amour.

(*a*) *Première édition :* un poème.
(*b*) *Ibidem :* votre ouvrage.
(*c*) *Ibidem :* loiſir.

Près de là une vieille coquette qui n'a jamais reſſenti la moindre jalouſie des charmes de ſa fille.

Suivez : Une belle de haut rang, qui même, après l'inconſtance d'un perfide amant, n'a point eu de nouvelle intrigue.

Vis-à-vis : une muſicienne réſervée, qui a ſu convertir un diſciple d'Épicure, qui depuis longtemps s'étoit déclaré contre les femmes.] (*a*)

Ne vous étonnez pas ſi parmi les portraits des amans (*b*) vous voyez ſi peu de draperies françoiſes. La nation fournit plus de perfides que d'amans, & vous conviendrez que vos héroïnes ne travaillent pas à rétablir la bonne foi dans le commerce amoureux.

Eh! pourquoi Vénus ne chaſſe-t-elle pas de ſon empire les amans qui ne craignent pas de le déſhonorer ?

Détrompez-vous, Diphile, ces amans ne ſont point ſoumis à la Déeſſe ; elle n'accepte que les cœurs que ſon fils a bleſſés. Il connoit l'effet de ſes coups : pour en mieux juger il a voulu les ſentir ; & l'Amour ne donne à Vénus que des cœurs pareils au cœur de l'Amour même.

Mais ſes traits peuvent ſeuls rendre un cœur ſenſible ; déſavoue-t-il ceux qu'il a bleſſés ?

Il eſt vrai que les traits de l'Amour peuvent ſeuls rendre un cœur ſenſible, répondit Zélide ; mais pour le rendre heureux, il faut que le trait parte de ſes mains, & je vais vous apprendre qu'il ne les lance pas tous.

Peu de temps après la naiſſance de Vénus, une troupe d'Amours s'écarta dans les bois de Cinthe. Diane n'avoit pas encore ouvertement déclaré la guerre à la Déeſſe des plaiſirs, & la Déeſſe, qui ne ſavait pas alors ſe méfier des prudes, ne recommandoit point aux Amours de fuir les forêts conſacrées à Diane.

La troupe d'Amours, dans les bras de Morphée, ſe délaſſoit de l'exercice d'une longue journée, où, à l'envi l'un de l'autre, ils avoient eſſayé ſur les oiſeaux des traits deſtinés à être lancés dans les cœurs des humains. Leurs carquois, pêle-mêle, étoient couchés près d'eux, & les arcs ſans force étoient détendus. Les oiſeaux

(*a*) *Première édition.*

(*b*) *Première édition :* des rares amans.

amoureux, ſur les tons les plus tendres, célébroient leurs plaiſirs. Diane, attirée par un concert ſi charmant, fit taire ſes cors, & courut ſous l'ombrage où le ſommeil ſe plaiſoit à délaſſer les Amours.

« Que vois-je ? dit-elle à ſes nymphes, quelle occaſion d'outrager la Déeſſe de Paphos, diminuons ſa puiſſance, déſarmons les Amours endormis. »

Chaque nymphe s'empreſſe à plaire à ſa Déeſſe, &, vidant ſon carquois, le remplit bientôt des traits de l'Amour. S'il en eſt quelqu'une qui ſente de la répugnance à ſe déclarer contre Vénus, c'eſt celle qui pour la cacher en montre plus d'envie. Diane ſonne ſa victoire ; les Amours ſe réveillent ; honteux de leur défaite, ils pleurent & volent à Cythère.

Les Silvains d'alentour apprirent bientôt que Diane avoit changé ſes traits. « Saiſiſſons-les à notre tour, dirent-ils entre eux ; ſes nymphes affectent une rigueur dont nous triompherons avec les traits de l'Amour. Tâchons de les ſurprendre ; leurs armes pendent toujours aux arbres qui entourent la fontaine de Diane : qu'Amour & Mercure nous favoriſent quand elles entreront dans le bain. Leurs carquois ſont à nous. »

Les Faunes, ſans craindre le ſort d'Actéon, ne tardèrent pas à tenter la capture ; ils approchent de la fontaine ; les nymphes crient, mais les carquois ſont enlevés ; la vanité, l'avarice & tous les vices, tour à tour, ſe rendirent maîtres de ces armes, dès que les Amours s'en furent deſſaiſis. Ce ſont ces traits égarés qui bleſſent la plupart des cœurs que vous croyez ſoumis à Vénus ; abandonnez, Diphile, cette ſacrilège erreur. Quand on eſt ainſi bleſſé, on n'a de l'amour que ce qu'il en faut pour croire qu'on aime.

Que je plains des cœurs ſenſibles ſans l'aveu de l'Amour ! m'écriai-je. Que d'encens je dois à ſes autels, puiſque je ne ſçaurois douter que mon cœur ne lui doive tous ſes feux.

Dès que je ſus me connoître, il m'inſpira que j'étois deſtiné à vivre ſous ſes lois ; je cherchois tous les jours à me rendre, j'attaquois pour me laiſſer vaincre ; je jurois que j'aimois ; mais l'inconſtance venoit bientôt m'apprendre que je faiſois des faux ſermens.

Sont-ce là les plaiſirs de l'Amour ? diſois-je ſans ceſſe. J'aime, au moins je crois aimer, & je ne connois point les douceurs qu'il

promet aux amans. Non, non, ses promesses sont vaines, & je veux abjurer son culte. Enfin, las de changer & de tromper des volages, je cours au temple de l'Amour.

Insensé, je demandai à sortir de son empire, & je ne l'avois jamais connu.

Fils de Vénus, tu cachois ton dessein ? J'exauce ta prière, me dit-il, mais il faut qu'à ta place un autre cœur me soit soumis ; choisis, & que j'apprenne par qui tu veux être remplacé ; donne-moi, s'il se peut, de ces cœurs qui n'ont jamais aimé, qui craignent même de me connoître ; c'est dans ces cœurs que je me plais à triompher.

Triomphez de Mélite, Amour ; son cœur doit faire honneur à votre empire, & sa beauté à celui de Vénus.

Suis-moi, répond le dieu de Cythère, tu vas être témoin de ma victoire. Ah ! dit-il, en abordant Mélite, si l'Amour pouvoit être inconstant, je blesserois ce cœur en faveur de l'Amour même. Mais... le trait part à l'instant, & Mélite enflammée ne se reconnoît plus. Voilà comme je blesse les cœurs que je veux rendre heureux, ajoute l'Amour, en arrachant le trait du sein de Mélite, & le plongeant dans le mien. Un sourire va t'apprendre, Diphile, qui tu dois aimer, & s'il est des douceurs dans mon empire ; je devrois te punir d'en avoir douté ; mais j'oublie ton offense, &, pour te récompenser d'avoir souhaité d'aimer tant d'objets divers, je te donne pour Mélite une constance éternelle.

Mais, Mélite, pourquoi vous retracer une victoire, qu'Amour ne pouvoit remporter sans vous ?

Votre sort est charmant, dit Zélide, je ne vois que Palmyre (*a*) & sa nymphe qui puissent être blessés plus heureusement que vous. Je vous apprendrai à mon tour comment l'Amour s'est rendu maître de nos cœurs ; mais le concert que j'entends annonce que Vénus & Bacchus vont recevoir à leur table Ariane & Adonis.

Les dieux viennent avec empressement sur la terre pour goûter les plaisirs des mortels ; le changement les rend plus vifs que les plaisirs de l'Olympe même.

(*a*) *Première édition :* Lycas.

Tous les plaiſirs ont des attraits,
Leur aſpect, leur abord enchante !
Mais ils ne ſont pas tous parfaits,
C'eſt à ſavoir qui les enfante.

Ceux qui naiſſent d'un fol amour
Sont pétulans, guindés ou fades ;
Les a-t-on vus dans leur beau jour,
Après ils deviennent mauſſades.

Ceux que le vin tient à ſes lois
Ont un appât des plus funeſtes ;
Les connoît-on bien une fois,
On s'en dégoûte, on les déteſte.

Si l'Amour s'unit à Bacchus,
Il en naît des plaiſirs aimables :
Ils ſont rians, vifs, aſſidus,
Careſſans & toujours affables.

Un cœur facile à s'enflammer
Eſt plus heureux qu'on ne peut croire ;
Le dieu du vin nous fait aimer ;
Le dieu d'amour excite à boire (*a*).

Bacchus abandonne les cieux pour jouir avec Ariane des faveurs de l'Amour, & Vénus quitte le nectar pour célébrer avec Adonis les dons de Bacchus.

Je vis ces mortels heureux aſſis à la table de la Déeſſe. Quel repas ! le Dieu du vin, pour faire ſa cour à Vénus, ne fut jamais ſi tendre ; & Vénus, pour honorer le Dieu du vin, ne montra jamais plus d'enjouement.

Les Nymphes formoient avec les Bacchantes un concert qu'Apollon auroit pu déſavouer ; mais Bacchus préfère, dans ſes chants, un déſordre enjoué à la contrainte de l'exacte harmonie.

Un Silvain de l'île de Naxe s'efforçoit, par des ſons langoureux,

(*a*) Ces vers ne figurent pas dans l'édition de 1727.

de célébrer les charmes de la tendreſſe. Vénus elle-même le déſapprouva ; elle veut (*a*) qu'où préſide Bacchus, la gaîté l'emporte ſurtout ; [mais Bacchus amoureux ordonna à ſa ſuite de célébrer avec ſa gloire, la gloire de l'Amour & ſe mit lui-même à chanter :

Si de l'Amour vos chants ne célèbrent les traits,
Vos chants ſont imparfaits,
Et Bacchus les condamne ;
Buveurs, ne me chantez jamais
Sans chanter Ariane.] (*b*)

Les Nymphes ſe joignirent au concert des Silvains pour chanter Bacchus, tandis qu'ils chantoient l'Amour. Le concert devint plus brillant, & ſes accords rappelant au vin, le vin conduiſit bientôt aux tranſports les plus vifs. Dès que la ſuite ne douta plus du triomphe de Bacchus, elle ſe retira pour laiſſer triompher Vénus.

Zélide m'offrit un repas où les mortels ſont admis à Paphos. [Nous nous entretînmes longtemps de Bacchus & de ſa cour.] (*c*) Je l'avoue, dis-je à la Nymphe, je m'étois fait une image de ce Dieu, qui déſhonoroit la Divinité. Je ſçais, répondit-elle, ce que penſent les mortels ſur le culte du Dieu du vin. Chaque Dieu a ſes autels, & chaque autel a ſes faux prêtres ; la politique, l'ignorance & la corruption en forment tous les jours : peut-être ne connoîtroit-on point de vices, ſans les pernicieux exemples des prétendus ſages qui ſont choiſis (*d*) pour les bannir.

Les prêtres de Bacchus ſont naître les erreurs qui déſhonorent ſon empire. Ils le dépeignent privé de raiſon, & ſoutenant à pleine les poids de ſon tyrſe. Les Bacchantes, ſelon eux, montrent dans leurs tranſports plus de fureur que de gaieté. Silène, à demi mort, barbouillé de lie, n'inſpire-t-il pas plus d'horreur que de vénération pour le Dieu que Silène a formé ?

Non, non, Diphile, ce n'eſt point là Bacchus, ce n'eſt point là ſa cour. Bacchus conſerve toujours les mêmes grâces qui touchèrent Ariane. Auſſi tendre que brillant, c'eſt un Dieu à ſuivre, &

(*a*) *Première édition :* elle prétend.
(*b*), (*c*) *Première édition.*
(*d*) *Ibidem :* le pernicieux exemple de ceux que les Dieux choiſiſſent.

non à craindre ; toujours agréable à Vénus, il ne connoît d'ivreſſe que l'ivreſſe de l'Amour.

Les Bacchantes enjouées raniment les Jeux & les Ris ; mais elles ne leur ôtent jamais leurs charmes.

Silène eſt un vieillard, dont Bacchus reçut des ſoins ; il éleva ſon enfance, & ce Dieu reconnoiſſant accorde à ſa vieilleſſe toute la vivacité qu'il eſt capable d'inſpirer. Et peut-on refuſer la plus grande vénération à un Dieu qui met ſa gloire à paroître toujours d'intelligence avec l'Amour ?

Un buveur du mont Cythéron, qui ne connoiſſoit de culte que celui qu'on rend au Dieu du vin, parloit un jour des feux de l'Amour, comme les faux amans parlent des plaiſirs de Bacchus ; car ils croient honorer le fils de Vénus en mépriſant le Dieu du vin. C'eſt ainſi, diſoit-il, en tenant ſa coupe pleine ; c'eſt ainſi que je brave les traits de Cythère. Amour voltigeoit entre Céphiſe & ſon cœur. Tu crois me vaincre, Amour, diſoit le buveur ; apprends à reſpecter un Dieu plus fort que toi ; cette coupe avalée va décider de ta honte & de ſa gloire : il but, mais un regard de Céphiſe prouva bientôt au buveur que Bacchus aide ſouvent au triomphe de l'Amour.

Et qui mieux que moi, ajouta Zélide, qui mieux que moi doit connoître le pouvoir & l'intelligence de ces Dieux charmans ? Ils partagent mes vœux, & je mets mon bonheur à partager les plaiſirs qu'on goûte ſous leur empire. C'eſt de Bacchus que j'ai appris à aimer, & c'eſt de l'Amour... On vint avertir Zélide que Mercure deſcendoit, & que les nymphes alloient le recevoir.

Mercure tient le regiſtre des Ombres qui ſe préſentent pour paſſer les ſombres bords. Meſſager des dieux, il vient de la part de Minos & de Radamante demander à Vénus de quelles peines on punira (*a*) certaines Ombres dont la Déeſſe s'eſt réſervé le jugement.

Eh bien, Mercure, lui dit-elle, avons-nous beaucoup d'amans conſtans à récompenſer ? Ils ſont trop rares aujourd'hui, pour en voir ſouvent ſur les ſombres bords, répond Mercure. Il ſe préſente

(*a*) *Première édition :* quelles peines on donnera à...

au contraire un ſeigneur françois qui a toujours traité les amans conſtans d'amans bourgeois. Ah ! je corrigerai cet abus, reprit Vénus ; les bourgeoiſes de ce pays-là ont tant de diſpoſition à imiter les grands, que ſi de ſemblables diſcours reſtoient impunis, on ne verroit plus en France d'amans conſtants. Qu'on aſſiége ce mauvais plaiſant de douze Ombres provinciales que je vais rendre amoureuſes de lui.

A ces provinciales, dit Mercure, joignez encore une vieille coquette qui a pouſſé les beaux ſentimens juſqu'au quatorzième luſtre. Non, je la veux punir. Se piquer ſi longtemps de galanterie, c'eſt déſhonorer mon empire ; quand les Jeux & les Ris ſe retirent, on doit quitter les Amours. Que toutes les Ombres galantes ſe contraignent pour lui faire des offres, & la tromper.

Si vous puniſſez pour avoir voulu plaire trop longtemps, reprit Mercure, quelle peine allez-vous donner à l'Ombre d'une beauté nonchalante qui a paſſé ſes jours à ajuſter des charmes dont elle ne fit jamais d'uſage ?

C'eſt mal reconnoître mes faveurs : quand je donne des charmes, je les deſtine à ma gloire ; ce qui a fait les délices de cette Ombre va faire ſa peine. Qu'on lui préſente ſans ceſſe ſon miroir, pour le retirer au moment qu'elle en approchera : ſon ſupplice ſurpaſſera celui de Tantale. Eh quoi ! ajouta la Déeſſe, en prenant la liſte des mains de Mercure, je verrai toujours des envieuſes qui n'ont d'autres plaiſirs que celui de médire ſur le chapitre de l'Amour ? Il n'eſt point en mon pouvoir de donner de la beauté à toutes les femmes ; les Grâces conſolent quelquefois celles qui ne me doivent rien ; mais, quand on ne doit ni aux Grâces ni à moi, on veut s'en venger en parlant mal de celles que je protége : je prétends qu'on reſpecte l'ouvrage de Vénus, & pour punir cette envieuſe, je la condamne à entendre continuellement parler des charmes des belles Ombres, ſans lui donner le temps de répliquer par le contraire.

Il faut charger de ce ſoin, dit Mercure, l'Ombre que Caron va paſſer avec elle ; c'eſt un amant qui s'eſt vanté d'avoir eu des faveurs qu'on ne lui accorda jamais.

Voilà le comble de la perfidie, répond Vénus. Je veux bien qu'il

ſerve au ſupplice de cette envieuſe ; mais, pour le ſien, qu'on lui montre ſans ceſſe le portrait de ſa Belle, entre les mains d'une Ombre diſcrète.

Mais quel eſt ce poëte de mauvaiſe humeur, pourſuivit la Déeſſe ? C'eſt un auteur qui s'eſt épuiſé à faire une critique ſur l'*Art d'aimer* d'Ovide. Ne reconnoiſſez-vous pas la jalouſie poétique, ajouta Mercure. On s'efforce à imiter ceux qui ont ſu plaire ; l'imitation ne réuſſit pas, l'amour-propre s'en offenſe ; j'ai de l'eſprit, dit-on, & je ne ſçaurois approcher du modèle que j'ai choiſi ; donc le modèle n'eſt pas bon, &, pour le prouver, j'en vais faire la critique.

Ce poëte, reprit la Déeſſe, mérite les ſupplices les plus cruels, pour s'être déclaré contre un auteur qui me doit plus qu'aux Muſes. Qu'on inſpire à ſon Ombre la même façon de penſer que les gens de goût, &, pour ſon tourment, on lui récitera chaque jour une page de ſes vers.

[Quel ſupplice vais-je donner à ce guerrier des rives de la Seine, qui a toujours mis ſa gloire à chanter des chanſons contre l'Amour ? L'Enfer n'en connoît point d'aſſez rudes pour venger mon fils. J'en invente un nouveau, interrompit Mercure ; qu'on lui faſſe entendre deux fois par jour un concert d'Italie.] (*a*)

Mais j'oublie, ajouta-t-il, un diſciple de Thémis, qui n'a jamais aimé que la parure. Ah ! s'écria Vénus, c'eſt un mal qui gagne tous les environs de la France, il eſt trop funeſte à mon empire, j'en dois arrêter le cours. Et quelle Belle voudroit aimer, ſi tous les hommes penſoient comme ce fade magiſtrat ? Qu'on le friſe tous les quarts d'heure du jour ; & dès qu'il paroîtra content de ſon ajuſtement, on le fera promener au grand vent. Le ſupplice eſt cruel, mais l'offenſe eſt trop forte.

Vénuſe ſe lève, & Mercure porte aux Enfers les arrêts de la Déeſſe ; mais ce Dieu a pluſieurs emplois à Paphos, & je le revis bientôt ſous un air plus riant.

Dès que les Grâces revinrent, Vénus reprit le maintien de la Reine des plaiſirs, & les Nymphes eurent ordre de ſe préparer pour la chaſſe.

(*a*) *Première édition.*

La beauté la plus parfaite, l'entretien le plus aimable, pour ne pas ceffer de plaire, ont befoin de fecours. La mère des Jeux & des Ris recherche l'amufement que choifit le mortel qu'elle aime. Je la vis en habit de chafferefſe, & je m'aperçus que fous cet habillement Adonis trouvoit Vénus au-deffus de Vénus même.

Les Nymphes animent les chiens ; on les entend appeler Melampe, Driope, Silvage ; mais on connoît à leurs voix qu'elles font plus propres à parler le langage de Cythère qu'à faire retentir les forêts ; elles prennent les armes des chaffeurs, & les chaffeurs celles des Amours.

Le fon des cors infpire à Paphos plus de tendreffe que d'ardeur pour la chaffe ; il femble qu'elle ne foit qu'un prétexte pour fe perdre dans les bois.

Les feux de Léarque s'augmentent en voyant Palmis armée comme Vénus & comme l'Amour. Je l'entends dire près de fa Nymphe qui chantoit au fon du cor :

Du Dieu qui fait aimer
Vous avez tous les charmes ;
On diroit qu'en vos mains il a remis fes armes,
Vos yeux comme fes feux font faits pour enflammer ;
Vous avez fur les cœurs un empire fuprême.
Quand on rit avec vous, on croit que c'eft un jeu,
Mais on reffent bientôt qu'on aime.
Palmis, fi vous aimiez un peu,
Vous feriez l'Amour même.

La Nymphe écoute, & fourit ; fes yeux difent affez à Léarque qu'il eft aimé, mais elle en diffère l'aveu pour le rendre plus fenfible.

Diane s'égare fouvent dans les bois de Vénus ; elle trouve Endymion plus tendre dans l'ifle de Paphos que dans celle d'Ortigie ; & cette Déeffe, plus réfervée & plus fenfible qu'une autre, voudroit fans ceffe y voir fon berger, mais qu'on ne l'y vît jamais. Vénus, en fuivant Adonis, rencontra le berger de Diane (*a*) à Pa-

(*a*) *Première édition :* le rencontra un jour.

phos. Diane efpéroit qu'Endymion ne paroîtroit pas : Eh quoi, dit-elle, en abordant la Déeffe d'un air compofé : « Reine des Amours, vous ne dédaignez pas aujourd'hui les amufemens de la Déeffe des forêts. » (*a*)

« Quand Diane eft à Paphos, répond Vénus, quel Dieu s'étonnera d'y voir chaffer la mère des Amours ? Adonis m'apprend à connoître vos lois, &, pour lui plaire, je fais gloire de les fuivre : mais vous, plus myftérieufe, vous apprîtes d'un Berger à goûter mes plaifirs, & vous affectez de les condamner fans ceffe. Adieu, grave Déeffe ; Endymion s'avance ; imitez Vénus, & je vais imiter Diane ; (*b*) mais fouvenez-vous que les précautions qu'on prend pour cacher fes feux ne fervent qu'à les faire plus tôt connoître. »

Ceux qui affectent des dehors févères s'offenfent aifément, & ne pardonnent jamais. Diane fe crut outragée, & fon hypocrifie démafquée ne demandoit rien moins que du fang. Vénus eft immortelle, & dès l'inftant la mort d'Adonis fut réfolue ; mais aujourd'hui la Déeffe méprife fon ennemie ; elle pourfuivroit avec ce chaffeur les bêtes les plus féroces, fans craindre leurs défenfes. Elle part, & Adonis la fuit, & tout fe prépare à rapporter de la chaffe moins de fatigue que de plaifirs.

[Quelle joie eft peinte fur leur vifage, me dit Zélide ; le feul Anténor refte dans un morne filence, & femble méprifer toutes les Nymphes : mais elles favent qu'il aime à Amathonte, elles ne s'offenfent pas de la rêverie qui l'occupe.

Chez les mortels, fa diftraction pafferoit peut-être pour fierté ; car fouvent ceux qu'on accufe y font les moins fujets. Ne vous y trompez pas, Diphile, tel ne vous paroît méprifant que parce qu'il ne comprend pas qu'on puiffe l'être ; il s'abandonne à fa penfée, ou à fa nonchalance naturelle ; & s'il croyoit qu'on put foupçonner quelqu'un de fierté, il s'appliqueroit à détromper ceux qui l'en foupçonnent. Ah ! Nymphe, que ne penfe-t-on ailleurs comme on penfe à Paphos.] (*c*)

(*a*) *Première édition :* bois.

(*b*) *Ibidem :* Adieu, grave Déeffe ; mais fouvenez-vous.

(*c*) *Première édition.*

Dès que nous eûmes perdu la troupe de vue, nous continuâmes l'entretien que l'arrivée de Mercure avoit interrompu. La Nymphe me fit un difcours charmant fur la vraie délicateffe; elle m'enfeignoit l'art de conferver les plaifirs qu'on connoît, & de faire naître ceux qu'on ne connoît pas, quand nous arrivâmes au pavillon des fonges.

Ah! m'écriai-je, voilà un fonge qui ne me quitte point; c'eft lui qui raffemble tous les charmes de Mélite. Cette nuit encore... mais pourquoi aimer ce trompeur? Mon réveil me le fait trouver fi cruel?

J'aperçois, dit Zélide, celui qui me touche le plus; il me repréfente Palmyre (*a*) tendrement couché fur mon fein (*b*); toutes les nymphes l'admirent: qu'il eft charmant, difent-elles! Il eft digne de Vénus; qu'il eft heureux! Oui, répond Palmyre, d'aimer Zélide & d'en être aimé.

Mais dans tous ces fonges, je n'en vois aucun que la jaloufie ait pu former. La jaloufie, s'écrie Zélide, on ne la connoit point à Paphos; fes fonges volent à la fuite de l'Hymen; & l'Amour ne la connoit que pour s'en défendre. On évite ici ces foupçons, ces plaintes, ces juftifications, dont tant d'amans fe font une habitude. Vénus ne s'offenfe pas des reproches de Vulcain; mais ceux de Mars ont décidé pour Adonis.

L'amour-propre fait fouvent naître les fentimens de jaloufie qu'on attribue à l'Amour.

On ne peut déguifer fa penfée devant les Dieux; &, j'entendis un jour dans le temple de Cythère une bergère qui s'adreffoit ainfi à la Déeffe: « Je croyois aimer Nicandre, & Elifmène qu'il aimoit excitoit dans mon cœur la plus cruelle jaloufie. Grande Déeffe, je viens à ces autels te rendre grâces de m'avoir guérie. J'aime Mirtile, & je fens bien aujourd'hui qu'Elifmène ne me rendoit jaloufe que parce qu'elle triomphoit avec moins de beauté que moi. » Ainfi l'on croit aimer, & l'on n'eft que jaloux.

On aime auffi quelquefois fans croire aimer, reprit Zélide. Une jeune Nymphe deftinée aux autels de Vénus, lui difoit un jour

(*a*) *Première édition :* Lycas. (*b*) *Ibidem :* auprès de moi.

dans ce même temple : « Je n'aime rien ; mais puisque je ne puis être prêtreſſe de la mère d'Amour ſans ſentir ſes feux, faites, puiſſante Déeſſe, qu'il me brûle pour Philène (*a*). » Philène (*b*) aimoit la nymphe ; mais il n'en avoit pas fait l'aveu. Il étoit au temple, il entendit ſa prière, & ſûr de ſon bonheur, il courut tout tranſporté déclarer ſon amour. Je croyois n'aimer rien, lui dit la Nymphe, mais ce que je ſens à l'aveu que vous me faites, m'apprend, Philène (*c*), que mon cœur eſt à vous depuis longtemps.

Nous arrivâmes, en nous entretenant ainſi, dans un bois de lauriers, où Zélide ſe plaît à venir rêver. Le ſoleil y donne un jour ſi tendre, qu'on diroit qu'il reconnoît encore Daphné ſous l'écorce de cet arbre.

Nous nous aſſîmes près d'un ruiſſeau qui ſe plaît à embellir ſon gazon, pour attirer les Nymphes ſur ſes bords, & dès que Zélide commença à parler, il adoucit ſon murmure pour écouter ce qu'elle raconta ainſi :

Vous devez tous vos feux au Dieu de Cythère, & je crois Diphile, qu'il n'enflamma jamais plus heureuſement : mais entre Lycas & moi, nous raſſemblons les feux de Bacchus & de l'Amour. Ces Dieux dont je vous ai fait connoître l'aimable intelligence, ſont ſujets aux foibleſſes que peuvent avoir les autres Dieux.

Quand il s'agit de ſoutenir ſes droits, la plus forte amitié n'eſt pas exempte de froideur. Un berger des rives du Lignon, cueilloit un jour un raiſin pour l'offrir à ſa bergère. Un buveur jaloux de la gloire de Bacchus, rencontre le berger qui entrelaçoit ce raiſin dans des guirlandes de fleurs.

Si vous cherchez à plaire à l'Amour, en offrant des préſens à vos bergères, dit le buveur, contentez-vous des dons de Flore & de Pomone, & laiſſez aux buveurs les dons de Bacchus. Il n'eſt rien de réſervé pour plaire à l'Amour, répondit le berger, & Bacchus lui-même ne pourroit m'empêcher d'offrir ce préſent à Liſis. Téméraire, repartit le buveur, tu ne connois pas Bacchus, mais tu connoîtras ſa vengeance.

L'Amour protégeoit le berger, & Bacchus ſe déclara contre lui.

(*a*), (*b*), (*c*) *Première édition :* Palmire.

Vénus craignant que l'intérêt particulier de ces deux Dieux ne nuifît à fon empire, ne perdit point de temps pour rétablir leur intelligence.

Elle leur fit jurer par le Styx d'oublier cette querelle ; je veux, leur dit-elle, pour que l'univers ne doute pas de votre union, que Bacchus porte aujourd'hui les armes de mon fils, & que mon fils règne fur l'empire de Bacchus.

Ces dieux acceptent les conditions du raccommodement, & dans cette journée Bacchus lança autant de traits que l'Amour soumettoit de buveurs.

Lycas depuis longtemps foupiroit pour moi, & jufqu'à ce jour je n'avois rien fenti pour lui ; mais enfin, Bacchus, maître des feux de l'Amour, m'enflamma, & dès ce moment j'aimai autant que j'étois aimée. Cependant Lycas prétendoit avoir l'avantage, & juroit fans ceffe qu'il aimoit plus que moi. Je fuis bleffé des mains de l'Amour, me difoit-il, vous ne devez vos feux qu'à Bacchus ; avouez, Zélide, que l'Amour... Non, Lycas, l'Amour même, l'Amour fent moins d'ardeur pour ce qu'il aime, que Zélide en fent pour vous. Quand Bacchus m'a bleffée, il avoit avec fon pouvoir tout le pouvoir de l'Amour ; & le Dieu qui vous bleffa n'avoit pas le pouvoir de Bacchus.

Ainfi nous difputions toujours l'avantage d'aimer plus tendrement ; quand Lycas demandoit la moindre des faveurs qu'Amour ordonne qu'on accorde, j'exigeois avant que de rien permettre, qu'il avouât que j'aimois plus que lui. Il fe contraignoit quelquefois pour en convenir ; mais fouvent j'étois obligée de me contraindre auffi pour refufer ce que j'avois tant d'envie qu'il obtînt.

Enfin, je réfolus, pour ne pas lui céder l'avantage, d'implorer le fecours de l'Amour.

Je me préfentai à fon temple ; mais Diphile, bien différemment de vous ; vous allâtes lui demander de vous laiffer fortir de fon empire, & je demandois d'aimer encore plus que je n'aimois.

Les mortels font égaux aux Dieux dans le temple de l'Amour, & je n'approchai du fanctuaire qu'après les amans qui s'étoient préfentés avant moi.

J'aime Églé, difoit un berger ; Dieu des cœurs, tu le fais ; mais

je fuis trop jeune, pour ofer avouer que je l'aime. Infpire-lui donc, Amour, que des feux qui doivent durer toujours, ne fauroient trop tôt paroître.

Fils de Vénus, difoit un guerrier de la Thrace (*a*), j'ai toujours traité les amans d'infenfés ; leur foumiffion, leur contrainte, & leurs plaifirs, tout me paroiffoit incroyable : mais quand je penfe à Phénice, tout me paroît poffible.

[Amour, difoit un autre, j'implore ton fecours auprès de Bacchus. J'ai fait ferment de paffer mes jours dans fes plaifirs, & dans les tiens ; il me reproche aujourd'hui que près de Thémire, je ne penfe qu'à toi, & près de lui je ne penfe qu'à Thémire.] (*b*)

Le Dieu me vit, il favoit quel deffein m'amenoit à fon temple, il prévint ma prière, & me bleffa du trait le plus ardent. Viens, m'écriai-je à l'inftant, viens, Lycas, me difputer à préfent la gloire de mieux aimer.

Lycas, me dit l'Amour, aime autant que Zélide. Zélide fut bleffé par les mains de Bacchus, & l'Amour vient encore de l'enflammer. Lycas fut bleffé par l'Amour ; mais il fort du temple de Bacchus, & Bacchus a mis dans fon cœur des feux qu'il emprunta de moi. Heureux amans, ajouta le Dieu de Cythère, vous aurez l'avantage fur tous les cœurs amoureux ; mais Zélide ne fçauroit l'avoir fur Lycas, ni Lycas fur Zélide.

Lycas, enfin, fent pour moi tout ce qu'Adonis fent pour Vénus ; mais j'ai pour lui, je crois, des tranfports que Vénus n'eût jamais pour Adonis.

Oui, Nymphe, j'avouerai que Vénus vous cède en tendreffe, fi vous convenez que vous devez me céder auffi.

J'allois difputer avec Zélide qui doit aimer plus tendrement des cœurs qu'Amour bleffa du même trait, ou de ceux que Bacchus & l'Amour ont tous deux enflammés. Mais les cors que nous entendîmes, annoncèrent le retour de la chaffe.

Les jeunes Nymphes & les Amours préparoient un concert dans le pavillon des Grâces. Vénus vint l'entendre. Quels accords !

(*a*) *Première édition :* un difciple de Mars.

(*b*) *Première édition.*

quelle mélodie ! l'harmonie de Paphos n'eſt point celle qu'on entend chez les mortels. Différente de ces ſons qu'on admire, en demandant s'ils ſont agréables ; & bien éloignée de cette langueur qu'on rencontre ſi ſouvent en voulant chercher ce qui touche. Chaque ton formé à Paphos pénètre juſqu'au fond du cœur, & mêlés enſemble leur harmonie fait oublier qu'il y ait d'autres plaiſirs.

Les Nayades attendoient Vénus pour la reconduire à ſon palais. Un lit de feuillage que les Grâces ont ſoin d'orner de concert avec Flore, ſemble nager ſur le canal de Paphos ; des cygnes en ſoutiennent le poids, & les Colombes attelées, en ſuivant les Zéphirs qui careſſent les Nayades, font voler la Déeſſe ſur la ſurface de l'onde.

Toute la cour ſe rangea ſur les bords du canal, [& Zélide me plaça pour rendre encore mes hommages à Vénus.

Heureux amant, me dit la Déeſſe, vous aimez Mélite ; vous avez vu Paphos, & vous aimerez encore plus. Allez, ajouta-t-elle, ne ceſſez point de mériter la tendreſſe de Mélite, vous plairez toujours à Vénus.

Eh bien ! adorable Mélite, n'êtes-vous point ſatiſfaite du récit de mon voyage ? Et, s'il vous flatte autant qu'il paroît, je vous exhorte de m'y ſuivre. Je veux y retourner & vous y conduire. Nous y verrons le lieu qui nous eſt deſtiné, comme parfaits amans, & comme amans qui ſavent dignement célébrer les myſtères de l'Amour. Il faut tâcher, Mélite, d'en occuper les premières places ; allons juſqu'aux ſources de la tendreſſe, & apprenons, s'il ſe peut, à Vénus, à ſavourer délicieuſement les plaiſirs.] (*a*)

(*a*) *Première édition.*

MÉMOIRE

CONTRE L'ARRÊT DU CONSEIL DU 27 FÉVRIER 1725 PORTANT DÉFENSE DE FAIRE DES PLANTATIONS NOUVELLES EN VIGNES DANS LA GÉNÉRALITÉ DE GUYENNE

C'eſt un plaidoyer pro domo *que Monteſquieu écrivit pour appuyer une requête perſonnelle qu'il adreſſa au Contrôleur général, Le Pelletier.*

Monteſquieu avait, en effet, acquis, le 24 décembre 1726, trente journaux de landes dans la commune de Peſſac au lieu des Pujeaux-de-Péougran. Son ami Jean de Sarrau de Boinet, qui était de compte à demi dans l'acquiſition, adreſſa lui auſſi un Mémoire *au Contrôleur (a).*

Les Archives de la Gironde conſervent la correſpondance échangée entre le Contrôleur & l'intendant Claude Boucher, dont l'avis fut demandé. Nous ne pouvons reproduire ici in extenso le long rapport (b) négatif que l'intendant rédigea ſur un ton vif, en termes ſévères, ſans doute parce qu'il avait été piqué par certains propos du placet de Monteſquieu (c), & auſſi parce que l'Arrêt du Conſeil attaqué était ſon œuvre. Voici un paſſage qui donnera le ton du rapport de Boucher :

« Le placet préſenté par le ſieur de Monteſquieu... eſt contraire au bien de la province & du royaume. Comme le ſieur de Monteſquieu a beaucoup d'eſprit, il ne s'embarraſſe pas de traiter

(*a*) Bibl. Mun. Bx., Papiers de l'Académie.

(*b*) On le trouvera aux Archives de la Gironde, série C, 1338.

(*c*) Notamment celui-ci : « On conçoit aiſément que tous ces changemens ne peuvent pas être l'affaire d'un intendant. Outre que preſque toujours il n'y entend rien, n'étant pas du pays, il ne peut pas faire tout cela lui-même. »

des paradoxes, & il ſe flatte qu'à la faveur de quelques raiſons brillantes, il lui ſera facile de prouver les choſes les plus abſurdes. Je vous prie de me diſpenſer de répondre à ſon mémoire & d'entrer en lice avec lui. Il n'a d'autres occupations que de chercher des occaſions d'exercer ſon eſprit. Pour moi j'ai des choſes plus ſérieuſes qui doivent m'occuper, & je me contenterai de vous dire qu'avant qu'il eût fait cette acquiſition, & même avant que l'arrêt qui a défendu la nouvelle plantation des vignes eût été rendu, il étoit du ſentiment commun de toute la province, que, non ſeulement il ne falloit pas ſouffrir que l'on plantât de nouvelles vignes, mais qu'il auroit été à ſouhaiter qu'on arrachât, au moins, un tiers de celles qui avoient été plantées depuis 1709. Son intérêt perſonnel le fait aujourd'hui changer de langage & non de ſentiment ; car je ſuis perſuadé qu'il eſt toujours dans les mêmes principes, & que le mémoire qu'il vous a préſenté eſt un jeu d'eſprit, dont il connoît mieux que perſonne la fauſſeté. Mais il ne doit pas être écouté, & il y a beaucoup moins de raiſon de lui accorder la permiſſion qu'il demande qu'à une infinité de perſonnes qui voudroient planter en vignes des terres qu'elles poſſèdent depuis longtemps (*a*). »

Le Mémoire *de Monteſquieu n'eſt pas daté, mais il a été rédigé évidemment, entre la date de l'achat des terres de Peſſac : 24 décembre 1726, & celle de la première lettre du Contrôleur général à l'intendant : 27 avril 1727, donc au début de l'année 1727.*

Le manuſcrit eſt formé d'un cahier non couſu de quatre feuilles doubles (270 × 175 millimètres) ; les deux dernières pages ſont reſtées en blanc. L'écriture eſt celle du copiſte du Diſcours de Cicéron, *mais les deux dernières lignes du titre & trois corrections du texte ſont de la main de Monteſquieu.*

Ce manuſcrit vendu en 1939 (b) a diſparu pendant la guerre avec quelques autres. Le texte que nous donnons eſt celui qui a été publié dans les Mélanges (*c*).

(*a*) De fait, on paſſait outre aux interdictions, de toutes parts, & Monteſquieu lui-même planta ſa vigne.

(*b*) Vente des manuſcrits de La Brède, n° 12 du *Catalogue*.

(*c*) Pp. 249—258.

Premier Principe

Il ſe fait une beaucoup plus grande conſommation de vins & eaux-de-vie dans les pays étrangers qu'il ne s'en faiſoit autrefois. Cela ſe prouve, d'un côté, parce que le même peuple de Hollande, des Pays-Bas, d'Angleterre & du Nord, qui ne buvoit guère que de la bière, boit à préſent beaucoup de vin ; &, de l'autre, parce que, depuis trente ans, l'on a planté en Portugal des vignes pour vingt mille tonneaux de vin ; que l'on a beaucoup augmenté les plantations en Italie, France & Allemagne, & que, cependant, on ne voit pas que les vins y ſoient ſurabondans.

D'ailleurs, les colonies de toutes les nations commerçantes d'Europe s'étant augmentées, la conſommation des vins & eaux-de-vie y eſt augmentée auſſi, comme celle de toutes les autres denrées ou marchandiſes. Par exemple, nos colonies françoiſes conſomment à préſent huit à dix mille tonneaux de vin & n'en conſommoient pas, il y a cinquante ans, la ſixième partie.

Second Principe

Les étrangers donnent aux vins de France la préférence ſur ceux des autres pays.

Troiſième Principe

De tous les vins de France, ceux de la généralité de Guyenne ſont ceux qui conviennent le mieux aux étrangers.

Ce principe ſe prouve, comme l'autre, par l'expérience.

Quatrième Principe

Les étrangers tirent plus de vingt ſortes de vins de la Guyenne pour différentes deſtinations. Il faut, pour les Anglois, des vins noirs, & qui, en même temps, aient beaucoup de force & d'agrément ; il leur faut auſſi des vins blancs, qui aient un feu extraordi-

naire, & qui approchent du vin de Canarie ; d'autres vins blancs, qui ne ſe diſtinguent que par une certaine ſève, & moins forts. Il faut aux Hollandois des vins blancs très doux, de moins doux, & d'autres qui ne le ſoient point. Les peuples du Nord veulent des vins rouges, noirs & rudes, & des petits vins blancs, clairs & verts. Les Iles françoiſes, des vins noirs & groſſiers, qui réſiſtent à la longueur du voyage & aux chaleurs. La Bretagne demande des vins noirs plus petits. Dunkerque & quelques villes de Flandres, de certains vins gris & blancs. Toutes ces eſpèces ſe ſubdiviſent : une qualité eſt bonne pour un pays, & non pas pour un autre ; pour une certaine ſaiſon, & non pour une autre. La ſénéchauſſée de Guyenne & les environs produiſent toutes ces ſortes de vins.

Cinquième Principe

La Guyenne eſt ſi heureuſement ſituée, & le climat de Bordeaux, ſi propre à la vigne, que l'on a remarqué, par une longue expérience, que, quand les vins étoient mal conditionnés à Bordeaux, ils l'étoient beaucoup plus dans le reſte du royaume, & que, ſouvent, ils y étoient bons, pendant qu'ils étoient mauvais dans la plupart des autres provinces.

Sixième Principe

La Guyenne eſt, en partie, cultivée &, en partie, non cultivée : le terrain de cette dernière partie eſt, en quelques endroits, de la nature de celui qui, dans la partie cultivée, produit le plus excellent vin. Cela ſe prouve par l'inſpection & par l'expérience des défrichemens qui y ont été faits.

La conſéquence des deux premiers principes eſt qu'il ne faut pas défendre la plantation des vignes dans le royaume.

La conſéquence des trois ſuivans eſt que, ſi on avoit dû défendre la plantation dans quelque province, ce n'étoit pas dans celle de Guyenne.

La conſéquence du dernier eſt que, ſi on avoit dû défendre cette plantation dans la province de Guyenne, ce n'étoit pas dans

la partie non cultivée, vulgairement appelée *Landes* ou *Bruyères de Bordeaux*.

RAISONS PLUS PARTICULIÈRES CONTRE CETTE DÉFENSE

Elle eſt inutile : parce que le propriétaire ſait, beaucoup mieux que le Miniſtre, ſi ſes vignes lui ſont à charge, ou non ; il calcule bien exactement &, comme la manufacture des vignes demande beaucoup d'avances, de frais & de ſoins, pour peu qu'elles ne rendent point, il eſt porté naturellement à les arracher, & à convertir ſa terre en une autre nature de revenu, moins incommode.

D'ailleurs, cette défenſe eſt pernicieuſe : car, ou elle eſt générale pour tout le royaume, ou non. Si elle eſt générale, la France, fourniſſant de vin la partie du Nord de l'Europe, concurremment avec les pays de la partie du Midi, leſquels ont des vignobles comme elle, défendre de planter en France, c'eſt encourager les autres peuples à le faire.

Que ſi la défenſe n'eſt que particulière pour la Guyenne, elle eſt encore pernicieuſe.

En voici les principales raiſons.

La Guyenne, comme nous avons dit, doit fournir à l'étranger différentes ſortes de vins, dépendantes de la diverſité de ſes terroirs. Or le goût des étrangers varie continuellement, & à tel point qu'il n'y a pas une ſeule eſpèce de vin qui fût à la mode il y a vingt ans qui le ſoit encore aujourd'hui ; au lieu que les vins qui étoient pour lors au rebut ſont à préſent très eſtimés. Il faut donc ſuivre ce goût inconſtant, planter ou arracher en conformité.

Secondement, dans une partie de la Guyenne, il faut arracher les vignes tous les trente-cinq ou quarante ans, & ſouvent mettre en blé ce qui étoit en vignes, & en vignes ce qui étoit en blé.

On conçoit aiſément que tous ces changemens ne peuvent pas être l'affaire d'un intendant. Outre que, preſque toujours, il n'y entend rien, n'étant pas du pays, il ne peut pas faire tout cela lui-même. Il faudroit donc que les propriétaires tombaſſent entre les

mains des gens qu'il propoſeroit (*a*). On en voit de loin les inconvéniens.

Troiſièmement, enfin, cette défenſe eſt pernicieuſe en ce qu'elle eſt trop bornée : car, les autres provinces étant dans la liberté de planter, elles le font indifféremment, pendant que la Guyenne ne peut pas ſeulement planter ſes terres incultes (*b*).

RAISONS QU'ON A ALLÉGUÉES POUR OBTENIR CETTE DÉFENSE ET RÉFUTATION DESDITES RAISONS

Première Raiſon. — On a dit que le bois de feu, le bois pour les cuves & preſſoirs, & le bois pour les barriques, étoient très rares en Guyenne.

On répond que le bois à brûler n'y eſt pas plus cher que dans tous les autres pays où la facilité du tranſport le met dans le commerce.

L'article du bois pour cuves & preſſoirs eſt un ſi petit objet qu'il ne vaut pas la peine d'en parler. Ces choſes durent cent ans, & il ne s'achète pas pour trente mille livres de ce bois en Guyenne chaque année.

A l'égard du bois pour les futailles, on tire du dehors ce que le pays ne fournit pas. L'étranger paye en cette marchandiſe une très petite partie du vin qu'il prend. Ce bois étoit cher lorſque le bas prix du change & l'exceſſive hauteur des eſpèces l'exigeoit ainſi ; mais, en revanche, les vins ſe vendoient à proportion. Le prix de ce bois eſt tombé avec celui de toutes les autres marchandiſes.

Quoique l'avarice des particuliers les ſéduiſe toujours, il faut qu'ils ſe déſabuſent, dans la Guyenne, de l'eſpérance de vendre leurs denrées bien cher, & d'avoir celles des étrangers à bon marché, comme, dans les autres provinces, d'affermer les terres à un prix exceſſif, & d'en avoir les denrées à bon marché.

(*a*) Il faut, ſans doute, lire : prépoſeroit.

(*b*) Un arrêt du Conſeil du 5 juin 1731 étendit à tout le royaume les diſpoſitions de l'arrêt de 1725 qui ne viſait que la Guyenne.

Seconde Raiſon. — Il faut craindre la diſette du blé dans la Guyenne.

Réponſe : La Guyenne a, à peu près, aſſez de blé dans les années ordinaires ; elle en manque dans les ſtériles. Elle a cela de commun avec les autres pays.

Il eſt vrai que, même dans les années abondantes, une partie de la Guyenne n'a point aſſez de blé, & cela n'en eſt que mieux, parce que cette partie conſomme le blé ſurabondant de l'autre & des provinces voiſines.

Il n'y a presque point de ville conſidérable dans le royaume où, dans les années ſtériles, le prix du blé ne monte plus haut qu'à Bordeaux : depuis plus de quinze ans, le prix du pain, pour les artiſans, a été au-deſſous de deux ſols la livre, à quelques mois près.

Bordeaux, communiquant à la mer, a des reſſources promptes. Auſſi la cherté du blé n'y a jamais duré plus d'un mois ou deux. Or, ce n'eſt que la continuité du mal qui le rend intolérable, par l'épuiſement du crédit & des reſſources de chaque famille.

On peut mettre, en principe, que toute ville qui communique à la mer, qui n'eſt point aſſiégée, qui a un équivalent à donner pour une marchandiſe, a bientôt cette marchandiſe. Et il ne faut point objecter le cas de la guerre, car le commerce n'eſt pas toujours prohibé entre les États qui ſont en guerre, &, d'ailleurs, ſi l'on eſt en guerre avec un État, on ne l'eſt pas avec l'autre.

Il me paroît que ceux qui crient tant contre la culture des vignes, en faveur de celle des terres, n'ont pas une idée juſte de la choſe.

Quand on arracheroit aujourd'hui tous les vignobles du royaume, pour en faire des terres labourables, je dis qu'on ne gagneroit pas, par là, de quoi nourrir un homme de plus ; &, ſi l'Angleterre & le Nord avoient aſſez de vignobles pour fournir aux beſoins de leurs habitans, je dis encore que ces pays ne nourriroient pas un homme de moins.

Voici comment :

Quand une nation n'a point de vin, elle fait uſage de quelque autre liqueur, & c'eſt la bière qu'elle choiſit, comme plus propre à ſuppléer au vin. Mais, pour faire cette bière, il lui faut des grains.

Il eſt donc néceſſaire qu'une partie de ſes terres labourables ſoit employée pour la boiſſon de ſes habitans.

Pour faire un demi-muid de bonne bière, il faut à peu près un ſeptier d'orge. Mais une terre qui donne, en nature de vigne, un demi-muid de vin ne peut guère fournir qu'un ſeptier d'orge, en terre labourable. Il n'y a donc point d'épargne à n'avoir point de vignes.

Toutes choſes égales, la conſommation de la bière va plus vite que celle du vin, ſoit parce que la bière ſe boit avec moins de précaution, ſoit parce qu'elle eſt toujours à meilleur marché. La culture des terres étant moins chère que celle des vignes, il faut donc qu'un État employe plus de ſes terres pour faire boire de la bière à ſes habitans que pour leur donner du vin.

En France, une certaine meſure de vin fait l'office d'un ſeptier d'orge. En Angleterre & en Flandre, un ſeptier d'orge fait l'office de cette meſure de vin.

Mais, ſi, en France, une certaine meſure de vin repréſente un ſeptier d'orge, cette même meſure, tranſportée dans les pays étrangers, pourra ſe vendre à un tel prix qu'elle repréſentera dix, quinze & vingt ſeptiers.

Troiſième Raiſon alléguée. — On doit craindre la rareté des fourrages.

Réponſe : C'eſt une illuſion ; il y a aſſez de fourrages dans la Guyenne.

M. de Courſon (*a*) — qui en a été intendant — pourroit bien dire quelle quantité il en fut tirer, en 1719 & 1720, pour l'armée d'Eſpagne. Cependant ils n'enchérirent pas extraordinairement pour les particuliers.

Quatrième Raiſon alléguée. — La façon des vendanges & les journées des manœuvres ſont montées à un trop haut prix.

Réponſe : Il ne faut pas donner des accidens pour des raiſons, ni des choſes paſſagères pour des permanentes.

On ſait que la cauſe de la cherté des ouvriers dans le royaume étoit la fauſſe opulence du Syſtême (*b*) & l'habitude qu'avoit priſe

(*a*) Guillaume-Urbain de Lamoignon de Courſon (mort en 1742), intendant de Bordeaux de 1709 à 1717.

(*b*) De Law.

un ouvrier de se faire payer très chèrement, habitude dont il ne vouloit pas se départir, & qu'il a pourtant, à la fin, été obligé d'abandonner.

En général, dans ces sortes de choses, la cupidité ne doit jamais être écoutée : les propriétaires se plaindront toujours de ce que les ouvriers sont trop chers, & les ouvriers, de ce qu'ils travaillent à trop bon marché.

Cinquième Raison. — Enfin, on dit que la culture des vignes occupe trop de monde, & que l'espèce manque.

On répond que pour parvenir à empêcher que l'espèce ne vienne à manquer il faut trouver le moyen d'occuper beaucoup de monde.

La lecture de ce mémoire suffit, je crois, pour faire sentir le peu d'importance des motifs qui ont déterminé l'arrêt qui défend les nouvelles plantations dans la généralité de Guyenne.

Quoique celui qui le présente ne soit qu'un simple particulier, il a cru devoir le donner, pour son intérêt propre. Il a acquis des fonds en friche ou landes dans un pays où il a tout sujet d'espérer d'y faire venir des vignes d'un très haut prix. Ces terres ne lui ont coûté que soixante livres, comme il paroît par le contrat ci-joint; & il espère, par son travail, ses dépenses & son industrie, en faire une terre qui vaudra quatre ou cinq cent mille livres. Il semble qu'un pareil dessein ne devroit point trouver d'obstacles de la part de l'État.

On rattache généralement (a) au projet de plantation de vigne qui précède, un petit questionnaire sur la culture de la vigne, manuscrit d'une page, tout entier de la main de Montesquieu, que M. Reinhold Dezeimeris a découvert dans les papiers de l'Académie de Bordeaux & qu'il a publié en 1886 dans un périodique viticole (b). En marge de ce manuscrit, le secrétaire de l'Académie Lamontaigne a noté : « Ces questions sont écrites de la main de Montesquieu. »

(a) Voir en faveur de cette hypothèse : R. Dezeimeris, *Montesquieu vigneron.* — *Mélanges inédits*, p. 276. — E. de Perceval, *Montesquieu & la vigne*, p. 78. — R. Caillois, *Montesquieu, Œuvres complètes*, bibl. de la Pleïade, t. I, p. 1580, note 2.

(b) *Bulletin du Comice viticole & agricole du canton de Cadillac*, p. 346.

Nous croyons qu'il s'agit plutôt d'un des queſtionnaires généraux rédigés en vue de la grande enquête entrepriſe par l'Académie de Bordeaux, ſur la ſuggeſtion de Joſeph de Navarre, dès 1715 (a), en vue de documenter une Hiſtoire de la province de Guyenne. *La préſence de ce manuſcrit, dans les papiers de l'Académie, confirme notre hypothèſe. Nous avons d'autre part, retrouvé dans les archives du château de La Brède un ſecond queſtionnaire de cette enquête, établi en 1717 par Joſeph de Navarre, pour d'autres matières (b). Il eſt, auſſi, annoté en marge par Lamontaigne qui dit qu'il* « fut dreſſé en conſéquence pour ſervir de guide aux obſervateurs qui ſeroient nommés. »

L'Académie pourſuivait encore cette enquête en août 1738. Ce ſerait donc entre 1715 & 1738 qu'il faudrait placer le Queſtionnaire de Monteſquieu.

« *A Barſac, Preignac, Sauterne, etc.*

« QUESTIONS »

« 1. Quelle eſt la manière de tailler la vigne, & en quel temps ?
» 2. Celle de l'ouvrer, & de quelle œuvre ?
» 3. Celle de la cultiver : à bras, ou à bœufs ?
» 4. Combien on lui donne de labeurs, & en quel temps ?
» 5. De quelle hauteur on la laiſſe ?
» 6. Combien de flèches à chaque cep, & combien d'yeux on » laiſſe à chaque flèche ?
» 7. Si le vin y eſt blanc ou rouge ?
» 8. Comment on y appelle les cépages ? Quels ſont les meilleurs » & les plus ordinaires ?
» 9. Quelle eſt la nature des terres du pays ?
» 10. S'il y a des terrains ou vignes de diverſe nature, & quels lui » ſont les plus propres.
» 11. S'il y a des vignes en joüale, & quel eſt leur arrangement.

(*a*) L'Académie adopta la propoſition de Navarre le 8 août 1715.

(*b*) Il a pour titre : « *Queſtions ſur leſquelles les obſervateurs ſont priés de répondre avec préciſion & exactitude après s'être ſuffiſamment informés ou par eux-mêmes ou par des perſonnes ſûres.* » Suivent les vingt-cinq queſtions poſées.

» 12. Si les cépages blancs, en quantité égale, donnent plus ou » moins de vin que les rouges.

» 13. Quels ſont les plus tôt mûrs ? les blancs, ou les rouges ?

» 14. Dans quel temps on vendange ?

» 15. Quelle eſt la méthode de faire les vendanges ?

» 16. Comment on répare les vignes & l'on remplace les pieds qui » manquent ? — par du plan ? — du barbeau ? — de l'avant- » cap ? — du ſautegris ?

» 17. La manière de plier & lier la vigne à l'échalas.

» 18. S'il y a des vignes baſſes à l'arère dont les flèches ſe lient » comme en eſpalier à un laton ſoutenu par deux carraſſons, » comme dans nos graves de Bordeaux.

» 19. S'il y a des terrains pierreux, des terrains de cailloutage, & » des terrains de ſable.

» 20. S'il y a des hautains.

» 21. Si, dans le pays, il y a des palus complantées en vignobles.

» 22. S'il y a des tertres, côtes, plaines, vallons complantés en » vignes ; & où le vin eſt-il le meilleur ?

» 23. Quelle qualité ont les vins ? — de la force ? — de la dou- » ceur ? — Deviennent-ils roux ? ou gras ? — Se conſervent- » ils longtemps ?

» 24. Quel eſt le prix de ces vins ? ou environ.

» 25. Si on effeuille, & en quel temps.

» 26. Si on épampre, & en quel temps.

» 27. Si on ébourgeonne, & en quel temps.

» 28. Si l'on ébarbe ?

» 29. Si l'on fume, ou ſi l'on terre, & de quelle eſpèce de fumier » on ſe ſert ? » (*a*)

(*a*) On trouvera l'explication de tous les termes locaux dans le *Traité de la culture de la vigne*, de Bidet (1759). L'auteur y a inſéré un mémoire de Joſeph de Navarre ſur la culture de la vigne en Guyenne.

DE LA MANIÈRE GOTHIQUE

Ce petit traité a ſans doute été inſpiré à Monteſquieu lors de ſa viſite de l' « *admirable Galerie de Florence, où l'on ſuit pas à pas la décadence de l'art* ». *Il doit être très peu poſtérieur à ſes notes ſur* Florence *(a), auxquelles il a fait de nombreux emprunts.*

Ce n'eſt qu'une ébauche, qui ne porte aucun titre : celui ſous lequel ce traité eſt connu lui a été donné par ſon premier éditeur (b). Ce traité eſt demeuré à La Brède juſqu'en 1939 (c), date à laquelle il eſt entré en poſſeſſion de M. le préſident Schuman, qui a bien voulu nous autoriſer à le conſulter & à tranſcrire les extraits de Diodore de Sicile qui terminent le manuſcrit.

Le manuſcrit eſt écrit tout entier de la main de Monteſquieu, ſauf une feuille ſimple portant des extraits de Diodore de Sicile, ſous le titre : « Sur la Peinture & la Sculpture. D. » *Il ſe compoſe de 28 pages (250 × 190 millimètres) diviſées en trois cahiers de huit pages & un de quatre pages. Les pages 14, 24, 26, 27 & 28 ſont reſtées en blanc. On relève des notes & des additions dans les marges & des corrections dans le texte.*

(*a*) Publiées ci-deſſus, tome II de notre édition, pp. 1313—1356.

(*b*) *Voyages de Monteſquieu...* Bordeaux, Gounouilhou, 1896, pp. 367 à 375.

(*c*) Vente des manuſcrits du château de La Brède, 1939, numéro 4 du *Catalogue*.

La manière gothique n'eſt la manière d'aucun peuple particulier ; c'eſt la manière de la naiſſance ou de la fin de l'art, & nous voyons dans les monumens qui nous reſtent que le goût gothique régnoit dans l'Empire romain bien longtemps avant les inondations des Goths. Lorſque l'on commence à faire des figures, la première idée eſt de les deſſiner, & on les deſſine comme on peut. Dans la ſuite du temps, on ſonge à les mettre dans des attitudes convenables. On vient, enſuite, à leur donner du mouvement, &, enfin, de la grâce. [Les Grecs découvrirent d'abord, comme nous, lorſque des prêtres grecs & lorſque les antiques vinrent nous ouvrir les yeux, & lorſque les poètes grecs nous furent connus.] (*a*)

Lorſque l'art commence à décliner, on ne connoît plus ce qu'on appelle *la grâce*. Bientôt, on ne ſait plus donner de mouvement aux figures. Enſuite, on ignore la variété des attitudes. On ne ſonge plus qu'à faire bien ou mal des figures, & on les met dans une poſition unique. C'eſt ce qu'on appelle *la manière gothique.*

Cette poſition unique eſt celle qui ſe préſente d'abord à ceux qui ignorent l'art : de la roideur, de la dureté, de la ſymmétrie dans les diverſes parties du corps, &, comme pour en venir là, il faut auſſi avoir peu de connoiſſance du deſſin, aucune proportion dans les parties du corps.

Ces différens degrés où paſſe l'art depuis ſa naiſſance juſques à ſa perfection, & depuis ſa perfection juſques à ſa perte, ſe voit bien, d'un côté, dans les monumens que nous avons depuis le ſiècle où la ſculpture & la peinture a été renouvelée parmi nous, juſques à Raphaël & à Michel-Ange ; &, de l'autre, dans les monumens grecs & latins depuis les grands maîtres de la Grèce juſques au Bas-Empire, où l'on voit l'art expirer, & ſurtout dans cette admirable Galerie de Florence, où l'on ſuit pas à pas la décadence de l'art.

Tout le monde tombe d'accord que les Grecs ont pris leurs arts des Égyptiens, même juſques au culte de leurs Dieux. [Peut-être que les bonnes ſtatues égyptiennes ſont du temps des Ptolomées.] (*b*) Ils en ont donc pris la peinture & la ſculpture, deux arts eſſen-

(*a*) *En marge.* (*b*) *En note.*

tiels à la religion payenne. Mais, si la Grèce a pris ces deux arts des Égyptiens, d'où vient que les Grecs ont attrapé toutes les finesses de ces deux arts & les ont portés à la plus grande perfection, & que les Égyptiens ne sont jamais sortis de la manière que nous appelons aujourd'hui *gothique*, & qui est celle de tous les peuples qui ont travaillé à l'art sans le connoître ? D'où vient que les Égyptiens se sont, d'abord, arrêtés, & que les Grecs ont été jusques au bout ?

2° Les peuples qui ont eu la manière gothique (au moins pendant le temps qu'ils l'ont eue) ont toujours mal dessiné. En effet, il paroît incompatible qu'un peintre sache bien le dessin, & qu'il ignore les attitudes qu'on peut donner aux figures, qu'il les laisse dans une situation froide & dure. Mais d'où vient que cela ne se trouve pas ainsi chez les monumens égyptiens qui nous restent, & que les Égyptiens ont été une exception à cette règle ?

En effet, on voit les statues égyptiennes dans la position du monde la plus dure, &, d'un autre côté, une science de dessin dans les parties qui est admirable. Exemple de ceci se voit sur l'escalier de M. le cardinal de Polignac, à Paris. On y voit une statue égyptienne dans la manière ordinaire & avec une très-grande beauté de dessin.

[Milord Pembroke (*a*) a des statues égyptiennes & des statues de cette colonie d'Égypte que Sésostris fonda en Thrace. Il a, de plus, aussi deux statues qui ont servi au palais des vice-rois perses en Égypte, & qui portoient la porte de ce palais ; ce qui dément l'origine de l'architecture cariatide.

J'ai vu aux Archives de Turin la fameuse Table d'Isis, qui fut prise au sac de Mantoue, & qui est parvenue aux ducs de Savoye. Elle est d'une espèce de métal mêlé, comme du métal de Corinthe. Il faut en voir la description dans Ligorius & le père Mabillon. Le père Mabillon ne l'a pas donnée de la vraye grandeur de la table & n'a consulté qu'une fausse édition. Celle de Ligorius est de la vraye grandeur. Elle est très mal gravée & dessinée à la manière gothique. La main de l'ouvrier, s'il étoit habile, ne s'est trahie en aucun endroit. — Voir ce Ligorius dans quelque bibliothèque.] (*b*)

(*a*) Thomas Herbert, huitième comte de Pembroke (1656—1733).

(*b*) *En marge.*

Je trouve l'explication de tout ceci dans un paſſage de Platon. C'eſt au ſecond livre de ſes *Loix*, où, parlant de la diſcipline, & combien il eſt utile à une république que les poètes, les muſiciens & les danſeurs ſoyent bien policés : « Cela, dit-il, ne ſe trouve point dans la Grèce, mais eſt en Égypte établi par les loix ; ce qui eſt même ſignifié par leurs ſacrifices. Et il n'eſt permis ni aux peintres, ni aux autres artiſans, de faire paroître quelque choſe de nouveau ou d'introduire quelque autre invention, outre celles qui ſont de tout temps obſervées par l'uſage de la Patrie. Et vous trouverez que, depuis dix mille ans (ce qui n'eſt pas une expreſſion, mais un fait), les ouvrages des artiſtes ne ſont ni plus beaux ni plus mauvais, mais toujours faits de la même façon. » Ces faits rapportés par Platon une fois poſés, il eſt aiſé de voir que les ouvriers égyptiens travaillèrent comme on travailloit dans le commencement de la ſculpture en Égypte, & la Religion, à cet égard, ne leur permit de rien réformer. Mais cela n'empêcha pas qu'ils ne ſe perfectionnaſſent autant que la Religion le pouvoit permettre, & cela ne pouvoit pas être autrement, puiſque, chez un grand peuple, où la Religion demandoit une infinité d'ouvrages, il falloit qu'il y eût de bons & de mauvais ouvriers ; les bons peignoient toujours dans le goût ancien, mais de la meilleure manière que ce goût pouvoit ſouffrir. Les Grecs, qui n'étoient point gênés par la Religion, portèrent l'art infiniment plus loin, & les Romains ne ſe trouvèrent pas à une bien grande diſtance des Grecs, & les arts, par la Religion, furent retardés en Égypte.

Platon ajoute que les légiſlateurs égyptiens avoient auſſi preſcrit un genre de muſique & établi, par une loi conſtante, des chants qui repréſentoient la vraye nature des choſes. Il n'étoit donc pas permis d'en changer. Il y a apparence qu'ils portèrent l'art, à cet égard, auſſi loin qu'il pouvoit aller ſans s'écarter des formes de la Religion.

Les Grecs portèrent les trois arts qui ſe fondent ſur le deſſin à leur perfection. Le genre de leur religion & de leurs exercices, où ils voyoient des hommes nus, dans toutes ſortes d'attitudes, en firent le progrès. Il falloit qu'ils euſſent des Dieux à repréſenter en hommes, & il falloit qu'ils euſſent ſous leurs yeux des hommes

propres à être dessinés, & qui leur fissent à tout moment sentir les proportions du corps humain, les attitudes défectueuses, & les mouvemens naturels.

L'extrême horreur que les Indiens ont pour la nudité fait qu'encore aujourd'hui, dans tout ce qu'ils peignent, ils ignorent le dessin. Comment peindre les corps, lorsqu'ils en ignorent les proportions ? Comme les modes & les goûts ne changent jamais en Orient, il faut croire que la même raison a empêché les anciens Indiens de réussir dans le dessin, comme elle a empêché ceux d'aujourd'hui. Il seroit sans cela difficile à concevoir que, dans les grands empires de la Chine ou du Japon, les arts fondés sur le dessin ne se fussent pas perfectionnés si quelque cause particulière ne s'y fût pas opposée (*a*).

Les Perses, qui n'avoient point de Divinités corporelles à représenter, ne durent pas porter l'art bien loin : c'est la dévotion ou la Religion qui encourage ces sortes d'arts.

Lorsque les Payens se firent chrétiens, on n'acheta pas plus de statues que de victimes. Il est vrai qu'Hadrien porta l'art de la sculpture plus loin qu'elle n'avoit été sous Auguste. Mais on sçait bien ce que peuvent les soins & les dépenses d'un grand prince pour la perfection des arts. Celui-ci ne négligea rien de ce qui les peut faire fleurir. Mais, après lui, la raison que j'ai dite les fit tomber peu à peu.

Et il ne faut pas accuser de ce changement les inondations des Barbares, ni mettre le goût gothique sur le compte des Goths. Ces peuples ne menèrent point d'ouvriers avec eux. Ils n'en avoient pas même chez eux.

Les arts étoient déchus chez les Romains avant l'inondation des Barbares. Dans la fameuse galerie du grand-duc de Florence (*b*), il me semble que l'affoiblissement commence à paroître à Didius Julien. Le buste de sa femme Julia Scantilla est assez bon ; mais les draperies sont moins fines, sa chevelure est mal ajustée. Il sembloit que les femmes ne connussent plus l'art de se coiffer avec grâce : elle a comme une perruque d'abbé. Celle de Didia Clara, fille de

(*a*) Cet alinéa est écrit sur la dernière feuille du manuscrit.

(*b*) *En marge:* Voir cela (M.).

Didius Julien, eſt comme une perruque un peu plus longue. Mammée eſt d'une très-pauvre ſculpture. Son fils Alexandre eſt encore moins bien : pour faire la barbe, ils ont fait groſſièrement des trous dans le viſage. Le vieux Gordien a une barbe faite avec auſſi peu d'art qu'Alexandre Sévère (*a*). Julia Mœſa eſt ſans art : il ſemble que le trou de ſes oreilles entre dans ſa cervelle. Dèce eſt d'un mauvais tour. Herennius, encore pis. Voluſien eſt une tête plus que commune. Pour lors, on ne trouve plus d'air de tête : tout eſt avec ce droit & cette roideur gothique. Enfin, la ſuite finit à Gallien. On a donné le nom de *Gallien* à une tête qui eſt très-bonne ; ce qui fait manifeſtement voir que ce n'eſt pas un *Gallien*.

. . . .

Le culte que la religion catholique permet de rendre aux images a beaucoup contribué à renouveler l'art, parmi nous, que ce même culte avoit entretenu chez les Grecs. Et, ſi la religion proteſtante avoit prévalu en Europe, de combien de beaux ouvrages aurions-nous été privés ?

. . . .

Les anciens Indiens, qui déteſtent apparemment la nudité comme ceux d'aujourd'hui (*b*) (car les coutumes ne changent jamais en Orient), n'eurent pas occaſion de ſe rendre forts dans le deſſin. Nous devons attribuer à cette ſeule raiſon, l'ignorance où l'on eſt dans tout l'Orient. On y a des ouvriers ; on y peint preſque toutes ſortes d'ouvrages ; on y a des couleurs très bonnes & des ſecrets pour les rendre vives. Ainſi rien ne manqueroit pour faire un bon coloris. L'ignorance du deſſin ſe répand ſur tout.

. . . .

On peut conſidérer avec quelle rapidité les Grecs allèrent de l'art à la perfection de l'art. Il n'y a pas un long trajet de la fondation des empires grecs juſques aux plus excellens peintres & ſculpteurs qui ayent jamais été. Il s'eſt coulé ... ſiècles depuis le commencement du Bas-Empire juſques à ce que quelques prêtres grecs donnèrent à Cimabuë & à Giotto quelques foibles rayons de lumière. Ils en reſtèrent là juſques à ce que la vue des antiques

(*a*) *En marge :* Voir cela (M.).

(*b*) *En marge :* Voir ce que dit Platon ſur la nudité (M.).

ouvrît l'efprit de Michel-Ange & de fes contemporains. Les Grecs eux feuls ont fait ce que nous n'avons pu faire que par eux.

On peut remarquer cette même rapidité dans les diverfes parties de la poéfie. Les Grecs ont inventé la tragédie. C'eft le divertiffement des vendanges qui le fit. Voyez la rapidité avec laquelle ils ont été à la perfection ; fi bien que les règles qu'ils ont établies fubfiftent toujours. Les règles d'Ariftote, formées fur les tragédies d'Éfchyle, de Sophocle & d'Euripide, font encore des règles pour nous aujourd'hui, &, malgré le changement de mœurs, nous ne pouvons nous en départir.

Homère, leur premier poète, nous a donné les deux feuls genres de poème épique que nous connoiffions encore. Ils ont trouvé la paftorale, & nous l'avons. Les Latins n'ont rien ajouté aux divers genres de leurs poéfies que celui que Martial nous a donné, & que nous aurions très-bien fait de ne pas recevoir.

Ce n'eft pas la longueur des temps qui prépare les arts ; ils naiffent tout à coup d'une certaine circonftance. Nous faifions des pièces de théâtre avant Corneille & Rotrou. Nous les aurions faites toujours auffi mauvaifes, fi les ouvrages des Grecs n'avoient éclairé ceux qui avoient reçu de la Nature un génie propre pour le théâtre.

Il y a au Baptiftère de Florence des portes de bronze avec des bas-reliefs de Ghiberti, qui font très-bons. Je voudrois fçavoir s'il y avoit, dans ces temps-là, un peintre qui fît d'auffi bons ouvrages de peinture que Ghiberti en faifoit de fculpture. Peut-être les ftatues & les bas-reliefs des Grecs, ayant ouvert le génie fur le deffin, les fculpteurs ont été plus tôt en état d'en profiter que les peintres : l'imitation étant (fi j'ofe parler ainfi) plus immédiate.

. . . .

Les Romains prirent les arts des Grecs, comme ils prirent des Afiatiques les manières efféminées. Quand ils eurent fait porter en triomphe les tableaux & les ftatues de la Grèce, ils fe perfectionnèrent dans le deffin : la fculpture commença à fleurir à Rome & fe perfectionna jufques à Hadrien. Après quoi, il tomba peu à peu. A mefure que les Chrétiens fe multiplièrent, on acheta moins de ftatues ; de même que Pline dit à Trajan qu'on n'achetoit plus de

victimes. Ce grand nombre d'ouvriers qui étoit à Rome ne fut plus ſi occupé. Bientôt les ouvriers devenus pauvres n'eurent plus une certaine émulation. De plus, le long ſéjour des Empereurs dans les provinces acheva de perdre cette école de Rome, où le bon goût avoit régné.

. . . .

Sur la peinture & ſculpture. D (a)

Diodore, livre Ier, partie 2de, dit que Cambyſe, après avoir enlevé les richeſſes des principaux peuples de Thèbes, tranſporta les ouvriers en Perſe, dont il ſe ſervit pour les villes royales de Suze & de Perſepolis, que les Perſes emportèrent ou conſommèrent par le feu plus de trois cens talens d'or & deux mille trois cens d'argent. Extrait de Diodore, p. 322.

Le même, p. 328. Il traite les malades ſelon les règles données par les anciens auteurs. Si, avec les règles contenues dans les livres ſacrés, on tue, on n'eſt point puni, mais, ſi l'on a traité le malade d'un autre manière, on eſt puni de mort.

Ils avoient cette adreſſe, inconnue aux Grecs, de faire faire par pluſieurs ouvriers une ſtatue qui paroiſſoit ſortir de la main d'un ſeul : *Res miranda*, dit-il, *ut quandoque ex 40ta partibus unica ſtatua componeretur, non oculis totius ſtatuæ compoſitionem metiebantur*, mais avec pluſieurs morceaux qu'il aſſembloit ſelon certaines meſures, ils faiſoient une ſtatue. P. 45.

* *Palladium ex oſſibus Pelopis factum*, p. 331.

Au livre 3, p. 304 de l'Extrait, le même Diodore dit que l'Égypte doit tout à l'Éthiopie, ſa terre même, qui eſt un limon de l'Éthiopie, le culte des Dieux, la cérémonie des ſépultures, l'uſage des ſtatues & les caractères ſacrés.

(*a*) Feuillet iſolé, à la fin *de la Manière gothique.*

NOTES SUR L'ANGLETERRE

Ce fragment, publié pour la première fois en 1818 (a), eſt ſans doute tout ce qu'il reſte des obſervations que Monteſquieu ne manqua pas de faire au cours de ſon ſéjour en Angleterre en 1729 & 1730. Peut-être une partie de ces notes de voyage fut-elle brûlée parmi les manuſcrits que détruiſit, en Angleterre, Charles-Louis de Monteſquieu.

Les Notes ſur l'Angleterre *ont été réimprimées pluſieurs fois, notamment par Laboulaye, à qui nous en empruntons le texte (b).*

Je partis le dernier octobre 1729 de la Haye ; je fis le voyage avec milord Cheſterfield (*c*) qui voulut bien me propoſer une place dans ſon yacht.

Le peuple de Londres mange beaucoup de viande ; cela le rend très-robuſte ; mais à l'âge de quarante à quarante-cinq ans, il crève.

Il n'y a rien de ſi affreux que les rues de Londres ; elles ſont très-malpropres ; le pavé y eſt ſi mal entretenu qu'il eſt preſque impoſſible d'y aller en carroſſe, & qu'il faut faire ſon teſtament lorſqu'on va en fiacre, qui ſont des voitures hautes comme un

(*a*) Dans les *Œuvres complètes*, édition Lefèvre, Paris, 1818, t. V.
(*b*) Tome VII, pp. 183—196.

(*c*) Philippe Dormer-Stanhope, comte de Cheſterfield (1694—1773), ambaſſadeur à La Haye.

théâtre, où le cocher eſt plus haut encore, ſon ſiége étant de niveau à l'impériale. Ces fiacres s'enfoncent dans des trous, & il ſe fait un cahotement qui fait perdre la tête.

Les jeunes ſeigneurs anglois ſont diviſés en deux claſſes : les uns ſavent beaucoup, parce qu'ils ont été longtemps dans les univerſités ; ce qui leur a donné un air gêné avec une mauvaiſe honte. Les autres ne ſavent abſolument rien, & ceux-là ne ſont rien moins que honteux, & ce ſont les petits-maîtres de la nation. En général les Anglois ſont modeſtes.

Le 5 octobre 1730 (n. s.) (*a*), je fus préſenté au prince, au roi & à la reine, à Kenſington (*b*). La reine, après m'avoir parlé de mes voyages, parla du théâtre anglois ; elle demanda à milord Cheſterfield d'où vient que Shakeſpeare, qui vivoit du temps de la reine Éliſabeth, avoit ſi mal fait parler les femmes & les avoit fait ſi ſottes. Milord Cheſterfield répondit fort bien que, dans ce temps-là, les femmes ne paroiſſoient pas ſur le théâtre, & que c'étoit de mauvais acteurs qui jouoient ces rôles, ce qui faiſoit que Shakeſpeare ne prenoit pas tant de peine à les faire bien parler. J'en dirois une autre raiſon ; c'eſt que pour faire parler les femmes, il faut avoir l'uſage du monde & des bienſéances. Pour faire bien parler les héros, il ne faut qu'avoir l'uſage des livres. La reine me demanda s'il n'étoit pas vrai que, parmi nous, Corneille fût plus eſtimé que Racine ? Je lui répondis que l'on regardoit ordinairement Corneille comme un plus grand eſprit, & Racine comme un plus grand auteur.

Il me ſemble que Paris eſt une belle ville où il y a des choſes plus laides, Londres une vilaine ville où il y a de très-belles choſes.

A Londres, liberté & égalité. La liberté de Londres eſt la liberté des honnêtes gens, en quoi elle diffère de celle de Veniſe, qui eſt la liberté de vivre obſcurément & avec des p.... & de les épouſer :

(*a*) Nouveau ſtyle.

(*b*) Château royal, près de Londres.

l'égalité de Londres eſt auſſi l'égalité des honnêtes gens, en quoi elle diffère de la liberté de Hollande, qui eſt la liberté de la canaille.

Le *Craftſman* (*a*) eſt fait par Bolingbroke (*b*) & par M. Pulteney (*c*). On le fait conſeiller (*d*) par trois avocats avant de l'imprimer, pour ſavoir s'il y a quelque choſe qui bleſſe la loi.

C'eſt une choſe lamentable que les plaintes des étrangers, ſurtout des François, qui ſont à Londres. Ils diſent qu'ils ne peuvent y faire un ami; que, plus ils y reſtent, moins ils en ont; que leurs politeſſes ſont reçues comme des injures. Kinſki (*e*), les Broglie (*f*), la Vilette, qui appeloit à Paris milord Eſſex (*g*) ſon fils, qui donnoit de petits remèdes à tout le monde, & demandoit à toutes les femmes des nouvelles de leur ſanté : ces gens-là veulent que les Anglois ſoient faits comme eux. Comment les Anglois aimeroient-ils les étrangers ? ils ne s'aiment pas eux-mêmes. Comment nous donneroient-ils à dîner ? ils ne ſe donnent pas à dîner entre eux. « Mais on vient dans un pays pour y être aimé & honoré. » Cela n'eſt pas une choſe néceſſaire; il faut donc faire comme eux, vivre pour ſoi, comme eux, ne ſe ſoucier de perſonne, n'aimer perſonne, & ne compter ſur perſonne. Enfin il faut prendre les pays comme ils ſont : quand je ſuis en France, je fais amitié avec tout le monde; en Angleterre, je n'en fais à perſonne; en Italie, je fais des complimens à tout le monde; en Allemagne, je bois avec tout le monde.

On dit : En Angleterre, on ne me fait point amitié. Eſt-il néceſſaire que l'on vous faſſe des amitiés ?

Il faut à l'Anglois un bon dîner, une fille, de l'aiſance; comme

(*a*) Journal anglais du temps.

(*b*) Henri Sent-John, vicomte de Bolingbroke (1678—1751), homme d'État & écrivain anglais.

(*c*) Guillaume Pulteney, comte de Bath (1682—1764).

(*d*) Pris dans le ſens d'*examiner*, *vérifier*.

(*e*) Philippe Kinſky, ambaſſadeur en Angleterre.

(*f*) François-Marie de Broglie était ambaſſadeur à Londres.

(*g*) William Capel, comte d'Eſſex (1697—1743).

il n'eſt pas répandu, & qu'il eſt borné à cela, dès que ſa fortune ſe délabre, & qu'il ne peut plus avoir cela, il ſe tue ou ſe fait voleur.

Ce 15 mars (v. s.) (*a*). Il n'y a guère de jour que quelqu'un ne perde le reſpect au roi d'Angleterre. Il y a quelques jours que milady Bell Molineux, maîtreſſe fille, envoya arracher des arbres d'une petite pièce de terre que la reine avoit achetée pour Kenſington, & lui fit procès, ſans avoir jamais voulu, ſous quelque prétexte, s'accommoder avec elle, & fit attendre le ſecrétaire de la reine trois heures, lequel lui venoit dire que la reine n'avoit pas cru qu'elle eût un droit de propriété ſeigneuriale ſur cette pièce, l'autre l'ayant pour trois vies, mais avec défenſe de la vendre.

Il me ſemble que la plupart des princes ſont plus honnêtes gens que nous, parce qu'ils ont plus à perdre de leur réputation, étant regardés.

La corruption s'eſt miſe dans toutes les conditions. Il y a trente ans qu'on n'entendoit pas parler d'un voleur dans Londres ; à préſent, il n'y a que cela. Le livre de Whiſton (*b*) contre les miracles du Sauveur, qui eſt lu du peuple, ne réformera pas les mœurs. Mais, comme on veut que l'on écrive contre les miniſtres d'État, on veut laiſſer la liberté de la preſſe.

Pour les miniſtres, il n'ont point de projet fixe. A chaque jour ſuffit ſa peine. Ils gouvernent jour par jour.

Du reſte, une grande liberté extérieure. Milady Denham étant maſquée, dit au roi : « A propos, quand viendra donc le prince de Galles ? Eſt-ce qu'on craint de le montrer ? Seroit-il auſſi ſot que ſon père & ſon grand-père ? » Le roi ſçut qui elle étoit, parce qu'il voulut le ſçavoir de ſa compagnie. Depuis ce temps, quand elle alloit à la cour, elle étoit pâle comme la mort.

L'argent eſt ici ſouverainement eſtimé ; l'honneur & la vertu peu.

(*a*) Vieux ſtyle.

(*b*) William Whiſton (1667—1752), théologien & mathématicien.

On ne ſçauroit envoyer ici des gens qui aient trop d'eſprit. On ſe trompera toujours ſans cela avec le peuple, & on ne le connoîtra point. Si on ſe livre à un parti, on y tient. Or, il y a cent millions de petits partis, comme de paſſions. D'Hiberville, qui ne voyoit que des jacobites, ſe laiſſa entraîner à faire croire à la cour de France qu'on pourroit faire un parlement tory : il fut wigh, après beaucoup d'argent jeté, & cela fut cauſe, dit-on, de ſa diſgrâce. Les miniſtres de mon temps ne connoiſſoient pas plus l'Angleterre qu'un enfant de ſix mois. Kinſki ſe trompoit toujours ſur les mémoires de torys. Comme on voit le diable dans les papiers périodiques, on croit que le peuple va ſe révolter demain ; mais il faut ſeulement ſe mettre dans l'eſprit qu'en Angleterre, comme ailleurs, le peuple eſt mécontent des miniſtres, & que le peuple y écrit ce que l'on penſe ailleurs.

Je regarde le roi d'Angleterre comme un homme qui a une belle femme, cent domeſtiques, de beaux équipages, une bonne table ; on le croit heureux. Tout cela eſt au dehors. Quand tout le monde eſt retiré, que la porte eſt fermée, il faut qu'il ſe querelle avec ſa femme, avec ſes domeſtiques, qu'il jure contre ſon maître d'hôtel ; il n'eſt plus ſi heureux.

Quand je vais dans un pays, je n'examine pas s'il y a de bonnes loi, mais ſi on exécute celles qui y ſont, car il y a de bonnes lois partout.

Comme les Anglois ont de l'eſprit, ſitôt qu'un miniſtre étranger en a peu, ils le mépriſent d'abord, & ſoudain ſon affaire eſt faite, car ils ne reviennent pas du mépris.

Le roi a un droit ſur les papiers qui courent (*a*), & qui ſont au nombre d'une cinquantaine, de façon qu'il eſt payé pour les injures qu'on lui dit.

Comme on ne s'aime point ici, à force de craindre d'être dupe, on devient dur.

Un couvreur ſe fait apporter la gazette ſur les toits pour la lire.

(*a*) C'eſt le timbre des journaux.

Hier, 28 janvier 1730 (v.s.), M. Chipin parla dans la Chambre des communes au ſujet des troupes nationales ; il dit qu'il n'y avoit qu'un tyran ou un uſurpateur qui eût beſoin de troupes pour ſe maintenir, & qu'ainſi c'étoient des moyens que le droit inconteſtable de S.M. ne pouvoit pas exiger. Sur les mots de tyran & d'uſurpateur, toute la chambre fut étonnée, & lui les répéta une ſeconde fois ; il dit enſuite qu'il n'aimoit pas les maximes hanovriennes...(*a*) Cela étoit ſi vif que la Chambre eut peur de quelque débat, de façon que tout le monde cria *aux voix*, afin d'arrêter le débat.

Lorſque le roi de Pruſſe voulut faire la guerre à Hanovre, on demanda pourquoi le roi de Pruſſe avoit ſoudain aſſemblé ſes troupes avant d'avoir demandé ſatiſfaction. Le roi de Pruſſe répondoit qu'il l'avoit fait demander deux ou trois fois, mais que le ſieur de Reichtembach, ſon miniſtre, avoit toujours été rabroué & non écouté par le ſieur Debouche, premier miniſtre, lequel avoit de l'averſion pour la couleur bleue. Or, il ſe trouva que le plus riche habit de Reichtembach, que je lui ai vu, étoit bleu ; ce qui faiſoit que ledit miniſtre ne pouvoit avoir un moment d'audience.

Il y a des membres écoſſois qui n'ont que deux cens livres ſterling pour leur voix & la vendent à ce prix.

Les Anglois ne ſont plus dignes de leur liberté. Ils la vendent au roi ; & ſi le roi la leur redonnoit, ils la lui vendroient encore.

Un miniſtre ne ſonge qu'à triompher de ſon adverſaire dans la chambre baſſe ; & pourvu qu'il en vienne à bout, il vendroit l'Angleterre & toutes les puiſſances du monde.

Un gentilhomme nommé..., qui a quinze écus sterling de rente, avoit donné, à pluſieurs temps, cent guinées, une guinée à lui en rendre dix lorſqu'il joueroit ſur le théâtre. Jouer une pièce pour

(*a*) Alluſion à l'origine allemande du Roi, George II, qui était le fils de l'Électeur de Hanovre.

attraper mille guinées, & cette aƈtion infâme n'eſt pas regardée avec horreur ? Il me ſemble qu'il ſe fait bien des aƈtions extraordinaires en Angleterre ; mais elles ſe font toutes pour avoir de l'argent. Il n'y a pas ſeulement d'honneur & de vertu ici ; mais il n'y en a pas ſeulement l'idée ; les aƈtions extraordinaires en France, c'eſt pour dépenſer de l'argent ; ici c'eſt pour en acquérir.

Je ne juge pas de l'Angleterre par ces hommes ; mais je juge de l'Angleterre par l'approbation qu'elle leur donne ; & ſi ces hommes y étoient regardés comme ils le ſeroient en France, ils n'auroient jamais oſé cela.

J'ai ouï dire à d'habiles gens que l'Angleterre, dans le temps où elle fait des efforts, n'eſt capable, ſans ſe ruiner, de porter que cinq millions ſterling de taxe ; mais à préſent, en temps de paix, elle en paie ſix.

J'allai avant-hier au parlement à la chambre baſſe ; on y traita de l'affaire de Dunkerque. Je n'ai jamais vu un ſi grand feu. La ſéance dura depuis une heure après midi juſqu'à trois heures après minuit. Là, les François furent bien mal menés ; je remarquai juſqu'où va l'affreuſe jalouſie qui eſt entre les deux nations. M. Walpole attaqua Bolingbroke de la façon la plus cruelle, & diſoit qu'il avoit mené toute cette intrigue. Le chevalier Windham le défendit. M. Walpole raconta en faveur de Bolingbroke l'hiſtoire du payſan qui, paſſant avec ſa femme ſous un arbre, trouva qu'un homme pendu reſpiroit encore. Il le détacha & le porta chez lui ; il revint. Ils trouvèrent le lendemain que cet homme leur avoit volé leurs fourchettes ; ils dirent : « Il ne faut pas s'oppoſer au cours de la juſtice : il le faut rapporter où nous l'avons pris. »

C'étoit de tout temps la coutume que les communes envoyoient deux bills aux ſeigneurs : l'un contre les mutins & les déſerteurs, que les ſeigneurs paſſoient toujours ; l'autre contre la corruption, qu'ils rejetoient toujours. Dans la dernière ſéance, milord Thousand (*a*) dit : Pourquoi nous chargeons-nous toujours de cette

(*a*) Probablement Lord Townshend (1674—1738).

haine publique de rejeter toujours le bill? Il faut augmenter les peines, & faire le bill de manière que les communes le rejettent elles-mêmes: de façon que, par ces belles idées, les feigneurs augmentèrent la peine tant contre le corrupteur que le corrompu, de dix à cinq cens livres, & mirent que ce feroient les juges ordinaires qui jugeroient les élections, & non la chambre; qu'on suivroit toujours le dernier préjugé dans chaque cour. Mais les communes, qui fentoient peut-être l'artifice, ou voulurent s'en prévaloir, le paffèrent auffi, & la Cour fut contrainte de faire de même. Depuis ce temps, la cour a perdu, dans les nouvelles élections qui ont été faites, plufieurs membres, lesquels ont été choifis parmi les gros propriétaires de fonds de terres; & il fera difficile de faire un nouveau parlement au gré de la cour; de façon que l'on voit que le plus corrompu des parlemens eft celui qui a le plus affuré la liberté publique.

Ce bill eft miraculeux, car il a paffé contre la volonté des communes, des pairs & du roi.

Autrefois le roi avoit en Angleterre le quart des biens, les feigneurs un autre quart, le clergé un autre quart; ce qui faifoit que, les feigneurs & le clergé fe joignant, le roi étoit toujours battu. Henri VII permit aux feigneurs d'aliéner, & le peuple acquit: ce qui éleva les communes. Il me femble que le peuple a eu, fous Henri VII, les biens de la nobleffe; &, fous Henri VIII, la nobleffe a eu les biens du clergé. Le clergé, fous le miniftère de la reine Anne, a repris des forces, & il s'enrichit tous les ans de beaucoup. Le miniftère anglois, qui vouloit avoir le clergé, obtint de la piété de la reine Anne qu'elle lui laifferoit de certains biens royaux, comme la première année du revenu de chaque évêché, & quelque autre chofe, montant à quatorze mille livres fterling par an, pour fuppléer aux pauvres bénéfices, avec cette claufe que les eccléfiaftiques y ont fait mettre: que tout bénéficier qui demanderoit l'application de partie de cette fomme, feroit obligé d'en mettre autant de fon bien pour augmenter le revenu du bénéfice; & de plus, il a paffé qu'on pourroit donner à l'églife, même pas teftament; ce qui a abrogé l'ancienne loi, & fait que le clergé

ne laiſſe pas de s'enrichir, malgré le peu de religion de l'Angleterre. Le miniſtère wigh n'auroit pas fait cela; mais il n'a pas oſé le changer, car il a toujours beſoin du clergé.

Je crois qu'il eſt de l'intérêt de la France de maintenir le roi en Angleterre, car une république ſeroit bien plus fatale : elle agiroit par toutes ſes forces, au lieu qu'avec un roi elle agit avec des forces diviſées. Cependant les choſes ne peuvent pas reſter longtemps comme cela.

Là où eſt le bien, eſt le pouvoir; la nobleſſe & le clergé avoient autrefois le bien, ils l'ont perdu de deux manières : 1° par l'augmentation des livres au marc (le marc de trois livres, ſous ſaint Louis, étant peu à peu parvenu à 49, où il eſt à préſent); 2° par la découverte des Indes (*a*), qui a rendu l'argent très-commun, ce qui fait que les rentes des ſeigneurs, étant preſque toutes en argent, ont péri. Le roi a ſurchargé les communes à proportion de ce que les ſeigneurs ont perdu ſur elles; & le roi eſt parvenu à être un prince redoutable à ſes voiſins, avec une nobleſſe qui n'avoit plus d'autres reſſources que de ſervir, & des roturiers qu'il a fait payer à ſa fantaiſie : les Anglois ſont la cauſe de notre ſervitude.

Il y a dans cet ouvrage (*b*) un défaut qui me ſemble celui du génie de la nation pour laquelle il a été fait, qui eſt moins occupé de ſa proſpérité que de ſon envie de la proſpérité des autres; ce qui eſt ſon eſprit dominant, comme toutes les lois d'Angleterre ſur le commerce & la navigation le font aſſez voir.

Je ne ſçais pas ce qui arrivera de tant d'habitans que l'on envoie d'Europe & d'Afrique dans les Indes occidentales; mais je crois que ſi quelque nation eſt abandonnée de ſes colonies, cela commencera par la nation angloiſe.

(*a*) Les Indes Occidentales, c'eſt-à-dire l'Amérique.

(*b*) On ne ſait quel ouvrage.

Il n'eſt point de mot anglais pour exprimer « valet de chambre », parce qu'ils n'en ont point, & point de différence de maſculin & féminin. Au lieu que l'on dit en France « manger ſon bien », le peuple dit en Angleterre « manger & boire ſon bien ».

Les Anglois vous font peu de politeſſes, mais jamais d'impoliteſſes.

Les femmes y ſont réſervées, parce que les Anglois les voient peu ; elles s'imaginent qu'un étranger qui leur parle veut les chevaucher. « Je ne veux point, diſent-elles, *give to him encouragement.* » (*a*)

Point de religion en Angleterre ; quatre ou cinq de la Chambre des communes vont à la meſſe ou au ſermon de la chambre, excepté dans les grandes occaſions, où l'on arrive de bonne heure. Si quelqu'un parle de religion, tout le monde ſe met à rire. Un homme ayant dit de mon temps : Je crois cela « comme article de foi », tout le monde ſe mit à rire. Il y a un comité pour conſidérer l'état de la religion ; cela eſt regardé comme ridicule.

L'Angleterre eſt à préſent le plus libre pays qui ſoit au monde, je n'en excepte aucune république ; j'appelle libre, parce que le prince n'a le pouvoir de faire aucun tort imaginable à qui que ce ſoit, par la raiſon que ſon pouvoir eſt contrôlé & borné par un acte (*b*) ; mais ſi la chambre baſſe devenoit maîtreſſe, ſon pouvoir ſeroit illimité & dangereux, parce qu'elle auroit en même temps la puiſſance exécutive ; au lieu qu'à préſent le pouvoir illimité eſt dans le parlement & le roi, & la puiſſance exécutive dans le roi, dont le pouvoir eſt borné.

Il faut donc qu'un bon Anglois cherche à défendre la liberté également contre les attentats de la couronne & ceux de la chambre.

(*a*) Lui donner d'encouragement.

(*b*) Une loi du Parlement.

Quand un homme en Angleterre auroit autant d'ennemis qu'il a de cheveux ſur la tête, il ne lui en arriveroit rien : c'est beaucoup, car la ſanté de l'âme eſt auſſi néceſſaire que celle du corps.

Lorſqu'on ſaiſit le cordon bleu de M. de Broglie, un homme dit : « Voyez cette nation : ils ont chaſſé le Père, renié le Fils, & confiſqué le Saint-Eſprit. » (*a*)

(*a*) La décoration portée par l'ambaſſadeur.

HISTOIRE VÉRITABLE

C'eſt une œuvre fort curieuſe, écrite, comme les Lettres Perſanes *&* Arſace & Iſménie, *dans le goût du conte oriental, qui eut tant de ſuccès dans le premier tiers du XVIII*e *ſiècle (a).*

Nous avons retrouvé, dans les archives du château de La Brède, un « Catalogue des Manuſcrits envoyés à mon couſin en Angleterre », *dans lequel Joſeph-Cyrille de Monteſquieu relève la liſte de tous les manuſcrits qu'il envoya à ſon couſin, Charles-Louis, à Bridge-Hall, le 10 mars 1818. Le premier article de ce catalogue concerne:* « Un carton contenant: *Le Métempſycoſiſte*, formant 6 cahiers en 6 livres (intitulé *Hiſtoire Véritable*), & mis au net ſur le manuſcrit autographe qui eſt dans le même carton, pouvant former un volume in-18. »

Le manuſcrit autographe a diſparu, ainſi, ſans doute, que la miſe au net; à moins que cette dernière ne ſoit celle qui fut retrouvée à La Brède & publiée en 1892; mais elle ne contient plus que cinq cahiers & cinq parties.

*Deux manuſcrits de l'*Hiſtoire Véritable *nous ſont parvenus, qui préſentent entre eux de notables différences:*

L'un, retrouvé au château de La Brède, fut publié en 1892 par le baron de Monteſquieu, dans les Mélanges inédits *(b). Il ſe compoſe*

(*a*) *Voir :* Pierre Barrière, *La Compoſition de l'Hiſtoire Véritable (Bulletin des Bibliophiles de Guyenne,* 1er ſem., 1948, p. 32).

(*b*) Bordeaux, G. Gounouilhou & Paris, Rouam, 1892, pp. 31—84.

de quatre cahiers (380 × 250 millimètres) correſpondant à quatre des cinq parties de l'ouvrage. Foliotés ſéparément, ces cahiers comptent : le premier, 16 feuillets; le ſecond, 21; le troiſième, 23. Le quatrième cahier manque & les éditeurs de 1892 ont cru en trouver un fragment dans les trois feuillets ſupplémentaires intitulés : Troiſième partie « *par erreur ou pour une autre cauſe* », *ſelon eux. Nous penſons, comme M. Roger Caillois (a), qu'il n'y a là aucune erreur & que ces feuillets appartiennent bien à la troiſième partie, dont ils conſtituent un préambule deſtiné à tranſformer en dialogue le récit. Monteſquieu a d'ailleurs manifeſté la même intention en écrivant pareillement un double préambule pour la première & la deuxième partie. Le cahier ſuivant manque; il a été, ſans doute, égaré. Monteſquieu l'avait vraiſemblablement ſubſtitué à la quatrième partie ſupprimée; nous en connaiſſons le texte par le livre correſpondant de l'édition de 1902 (Livre V devenu IV). Enfin, le dernier cahier, le quatrième, compte 22 feuillets.*

La première moitié de chaque cahier eſt ſeule écrite; la page 16 du dernier eſt reſtée blanche. Dans la marge, qui occupe la moitié de chaque page, ſe trouvent d'importantes corrections; des alinéas entiers ſont biffés. L'écriture eſt celle d'un copiſte, à l'exception de quelques corrections aux folios 6, 12 & 28 de la première partie, & d'une variante du préambule de la troiſième partie, écrites de la main de Monteſquieu.

Le texte de ce manuſcrit eſt découſu, parfois incohérent, rendu plus confus encore par l'amorce de tranſformation du récit en dialogue. Auſſi, le prit-on pour une première verſion ou même une ſimple ébauche.

L'autre manuſcrit, égaré à la ſuite de ſon ſéjour chez Laîné, où Aimé Martin put le conſulter (b), tomba entre les mains d'un bibliophile bordelais, L. Bordes de Fortage, qui le publia en 1902.

Il eſt conſtitué par cinq cahiers, petit in-4°, reliés par des rubans de ſoie verte & blanche, correſpondant à cinq des ſix Livres que

(a) *Monteſquieu, Hiſtoire Véritable, édition critique.* Giard à Lille & Droz à Genève, 1948, p. VIII, note 1.

(b) *Souvenirs inédits d'Aimé Martin. Soirée chez M. Laîné. Sur des manuſcrits inédits de Monteſquieu (Intermédiaire des Chercheurs & Curieux* du 28 février 1894, colonne 246).

comportait originellement l'ouvrage. Le premier cahier (Livre I) compte 31 pages; le ſecond (Livre II), 35 pages; le troiſième (Livre III), 52 pages. Le cahier qui contenait le Livre IV manque, (comme ſon correſpondant (Quatrième partie) du manuſcrit précédent). Le texte du quatrième cahier de 28 pages formait, à l'origine, le Livre V; mais Monteſquieu a manifeſté l'intention d'en faire le quatrième Livre, en tranſformant le chiffre V en IV; ce qui démontre, au ſurplus, que c'eſt lui-même qui, de propos délibéré, a ſupprimé la quatrième partie dans nos deux manuſcrits, pour des raiſons que nous expoſerons plus loin. Enfin, le cinquième cahier, de 40 pages, contient le Livre VI, correſpondant à la cinquième partie du manuſcrit précédent.

Les pages, écrites au recto & au verſo ſauf une étroite marge, ſont numérotées; les pages 5 à 8, viſiblement ſupprimées, manquent; elles devaient contenir l' « Épître dédicatoire » *retranchée par Monteſquieu, ainſi qu'on le verra plus loin. L'écriture eſt celle d'un copiſte à l'exception de dix pages non chiffrées écrites par l'auteur pour remplacer les pages 9 à 15 du Livre III, qui ont diſparu du manuſcrit.*

*En préſence de cette nouvelle verſion, dont le texte paraiſſait plus complet & le récit plus ſuivi que dans la précédente, l'éditeur de 1902, M. Bordes de Fortage, crut avoir trouvé la verſion complète & définitive de l'*Hiſtoire Véritable, *dont l'édition de 1892 n'aurait préſenté que quelques fragments. Et, encore en 1942, M. Louis Emié le publia comme* « verſion définitive » *(a). Or, ainſi que le fait remarquer M. Caillois (b) :* « la vérité eſt exactement inverſe » ; *c'eſt le ſecond manuſcrit, publié en 1902, qui eſt la verſion primitive & celui de 1892, la verſion poſtérieurement corrigée. Il n'eſt pour s'en convaincre que de lire la* « Critique de l'Hiſtoire Véritable » *qui accompagnait le manuſcrit de La Brède & fut publiée avec lui en 1892. Cette* « critique » *ſollicitée par Monteſquieu eſt l'œuvre de Jean-Jacques Bel, ſon ancien condiſciple de Juilly, devenu ſon collègue à l'Académie de Bordeaux & ſon ami. Minutieuſe & détaillée, elle ſuit, page par page, non pas le texte de 1892 mais bien celui de 1902 qui lui fut ſoumis puiſque les références de pages & de lignes correſpon-*

(a) *Monteſquieu, Hiſtoire Véritable, préface & notes de Louis Emié,* Gallimard, Paris, 1942.

(b) *Op. cit.*, p. XI.

dent (a). Comment expliquer cette rigoureuſe concordance ſi nous ſuppoſons avec M. Pierre Barrière (b), pour expliquer certaines corrections imprévues, l'exiſtence d'un troiſième manuſcrit, perdu, antérieur aux autres & qui ſerait « le texte primitif ſoumis à Bel » ? *Dans ſon texte encore incertain, Monteſquieu n'a-t-il pas, tout ſimplement, ajouté aux corrections inſpirées de la* « critique » *quelques autres changements qui lui ſont propres (l'eſſai de tranſformation en dialogue, par exemple); ce qui aurait créé la confuſion?*

*Nous ne devons pas perdre de vue que l'*Hiſtoire Véritable *eſt un ouvrage inachevé, laiſſé ſur le chantier par l'auteur avec tout l'encombrement & parfois l'incohérence d'un texte trop nourri. Il eſt permis de penſer que ſi Monteſquieu en avait pourſuivi la miſe au point il aurait peut-être, ſuivant ſa méthode habituelle, repris certains paſſages ſupprimés & retranché certains autres qui s'y trouvent encore. Toutes les remarques que l'on peut faire ne valent que pour l'état où a été conduit le texte à travers nos deux manuſcrits.*

Notre propos n'étant pas de donner ici une édition critique de ce texte, nous limiterons nos remarques aux ſeules indications bibliographiques.

Nous n'avons pas jugé utile de réimprimer intégralement le texte de la « Critique » de Bel, mais elle nous ſervira de fil conducteur dans notre analyſe. Au ſurplus, le lecteur pourra ſe reporter facilement, s'il le déſire, à l'édition de 1892 ou à celles de MM. Emié & Caillois qui l'ont donné en appendice.

Jean-Jacques Bel s'en prend tout d'abord au titre, emprunté à Lucien, qui n'eſt pas celui « d'un ouvrage ſérieux ». *Il trouverait* « moins trivial » : Le Métempſycoſiſte. *Monteſquieu n'a pas tenu compte de cette ſuggeſtion, puiſque les deux manuſcrits conſervés ne portent plus, nous diſent leurs éditeurs, que le titre:* Hiſtoire Véritable. *Et cependant, le Catalogue des manuſcrits envoyés en Angleterre, que nous avons cité plus haut, donne pour titre aux deux manuſcrits, dont un autographe:* « Le Métempſycoſiſte (intitulé Hiſtoire Véritable). » *Et l'hiſtorien bordelais Bernadau cite dans ſes* « Mon-

(*a*) Voir l'édition de Bordes de Fortage, p. 9 de l'Introduction.

(*b*) *La Compoſition de l'Hiſtoire Véritable* (Bull. de la Soc. de Bibl. de Guyenne, premier ſem. 1948, p. 37).

tesquiana » *(a)* : « Le Métempsycosiste, petit roman dans le genre de Zadig de Voltaire... », *ce qui n'est évidemment pas une preuve, mais une confirmation. Ce titre du* Métempsycosiste *a-t-il été imaginé par Bel? N'était-ce pas Montesquieu lui-même qui avait intitulé son récit :* « Histoire Véritable ou le Métempsycosiste. » *Nous inclinons à le penser.*

Montesquieu commençait son Histoire *par un* « Avis du Libraire au Lecteur », *que Bel trouve superflu,* « frivole & inafférent »; *l'auteur le supprime, ainsi que l'*« Épître dédicatoire » *qui* « n'a aucun rapport à l'ouvrage ». *Nous ne connaissons pas le texte de cette* « Épître », *les quatre pages qui la contenaient ayant été arrachées du manuscrit primitif.*

Pour le premier Livre, Bel demande « plus de dignité & plus d'invention »; *il en trouve le commencement* « bas »; *le narrateur n'est qu'*« un grand fripon de valet ». *Le critique suggère de donner* « une meilleure compagnie au lecteur »; *de faire de son héros un disciple de Pythagore & de lui donner quelques transmigrations de personnages connus : Euphorbe, Pyrrhus, Cléopâtre, Laïs. Et, conquis par son sujet, il dresse tout un plan nouveau qu'il propose à l'auteur. Puis, entrant dans le détail, il condamne des images* « basses & désagréables » : *la* « vieille vache ridée », *les* « coups de fouet dans les rues », *les* « aumônes escroquées », « l'anneau de fer attaché à la partie rebelle... un peu trop grossier ». *Par contre, il trouve* « admirables » *les épisodes du bœuf & de l'éléphant. Montesquieu supprime* « l'anneau de fer », *mais garde tout le reste & conserve son propre plan.*

Dans le deuxième Livre, Bel relève encore des images basses & désagréables & en conseille la suppression : le « voleur de grand chemin »; *le mari* « cocu » *& consentant; encore le* « laquais »; « l'homme d'affaires »; *l'*« habit usé du poète », *bien trivial & bas; le* « joueur fripon »; *le* « gourmand »; *le* « carosse démantibulé ». « ... On ne peut exiger, ajoute-t-il, que tout l'ouvrage soit rempli de choses rares & singulières; mais il faut que le commun n'y soit pas surabondant... » *Il réclame de l'action, de la variété, & des*

(*a*) Bernadau (1762—1852), *Montesquiana*. Bibl. Mun. Bx., Ms. 713—33, p. 349.

« tableaux de morale ». *De toutes les critiques de ce Livre, Monteſquieu n'en retiendra aucune.*

Il en va de même du Livre III: Monteſquieu le maintient tel quel, bien que ſon ami y ait trouvé beaucoup à reprendre; trop de tranſmigrations féminines: la « faiſeuſe d'affaires »; *la* « coquette de Cour »; *celle qui travaille* « à rétablir ſa virginité »; *celle qui eſt* « entretenue par un financier »; « la femme du militaire »; « la fille extravagante », *dont il faut faire* « une fille de tempérament »; *la* « femme ſage »; *toutes ces tranſmigrations, eſtime le critique, exigent des remaniements ſinon des ſuppreſſions.*

Nous donnerons intégralement, pour le quatrième Livre, la critique de Bel, parce que c'eſt tout ce qui nous en reſte. Cette « hiſtoire amoureuſe » *ou galante qui le compoſait a complètement diſparu de nos deux manuſcrits. Le prétendu fragment iſolé publié dans les* Mélanges *n'eſt, à notre avis qui rejoint celui de M. Caillois (a), que le préambule du Livre III. Non ſeulement le titre donné par l'auteur:* Troiſième partie, *mais encore l'analogie de ce morceau avec les préambules des deux livres précédents, en ſont des preuves que les éditeurs de 1892 ont eu le tort de négliger.*

De ce Livre IV il ne nous reſte donc plus que l'appréciation de Bel, que voici: « Hiſtoire amoureuſe. — Vive & intéreſſante. Avec l'hiſtoire de l'eunuque elle fait plus d'un cinquième de l'ouvrage &, cependant, dans un ouvrage de mœurs, ce ſont ſeulement deux épiſodes, au moins celle-ci. Je ne conclus pas de là qu'il faille y rien changer, car elle eſt bonne; mais il faut nourrir le reſte. Autrement, l'épiſode devient le principal, au lieu qu'il n'eſt placé que pour délaſſer du ton moral. »

Ce texte eſt-il ſuffiſant pour nous permettre de retrouver, dans Arſace & Iſménie, l' « Hiſtoire amoureuſe » *tranſformée et adaptée? Ce n'eſt qu'une hypothèſe vraiſemblable mais, pour tentante qu'elle ſoit, nous ne ſaurions aller auſſi loin que M. Caillois (b) dans cette affirmation. On reconnaît bien dans* l'Hiſtoire Véritable *quelques lignes d'*Arſace & Iſménie, « *comme auſſi des* Lettres Perſanes &

(a) *Op. cit.*, préface, p. XIV.

(b) *Op. cit.*, préface p. XIII, & l'argument d'*Arſace & Iſménie* dans *Monteſquieu, Œuvres complètes*, édition de la Pléiade, 1949, note 1, p. 1611.

des Penſées »; *l'action ſe paſſe parfois dans les mêmes contrées à Ecbatane par exemple, mais ces mutations de texte ſont aſſez fréquentes chez Monteſquieu & ne ſont pas probantes par elles-mêmes. Un ami de Monteſquieu, l'abbé Le Beuf, lui a auſſi attribué une autre « hiſtoire amoureuſe »:* Les Netturales ou la Liceride *(a), mais il ſerait vain, croyons-nous, de pouſſer plus loin la conjecture avec auſſi peu d'arguments ſérieux. Les raiſons de la ſuppreſſion de ce Livre IV nous échappent également, ſi ce n'eſt que Bel le trouvait trop long & diſproportionné aux autres.*

Le Livre V, dont Monteſquieu a fait le Livre IV pour remplacer le précédent ſupprimé, fait auſſi l'objet de nombreuſes réſerves de la part de Bel. Il lui reproche de ne peindre que les vices & jamais les vertus. Il réclame la ſuppreſſion de quelques inutilités: le laquais oublieux, le médecin du roi, le barbier; d'une invraiſemblance: la « femme priſe ſur le fait »; *d'une vulgarité:* « terme de *caillette* trop bas ». *Monteſquieu ne tient compte d'aucune de ces critiques.*

En revanche, Bel trouve le Livre VI (devenu le Livre V) très bon, le meilleur de tous, & il ajoute: « il eſt même d'un ton ſi différent du reſte que je ſoupçonne qu'il a été fait longtemps après. » *Il conſeille pourtant de replacer dans le corps de l'ouvrage les dernières tranſmigrations, afin de finir avec plus de dignité. Monteſquieu écouta ce dernier conſeil de ſon ami & remania ce Livre.*

Nous nous rallions ici à la thèſe de M. Caillois qui ſuppoſe que l'auteur a interverti, dans la ſeconde verſion, les concluſions des livres V & VI de la première. Cela eſt certain pour la Cinquième partie où l'on conſtate que Monteſquieu a placé la concluſion du Livre V & rejeté les métamorphoſes du médecin & du bavard que Bel lui conſeillait de replacer dans le corps de l'ouvrage. A-t-il ſuivi juſqu'au bout ce conſeil & utiliſé ce rejet comme concluſion à la Quatrième partie? On ne peut que le ſuppoſer, le Livre V, probablement égaré, ayant diſparu de la ſeconde verſion. Ce n'eſt donc qu'une hypothèſe très vraiſemblable, que le lecteur voudra bien conſidérer comme telle.

*Enfin, la critique de l'*Hiſtoire Véritable *ſe termine par des obſer-*

(*a*) Voir notre introduction.

vations générales que Bel conclut par cette appréciation ſévère : « Je recommancerois donc, & ne regarderois ceci que comme des matériaux. » *Monteſquieu, on vient de le voir, ne retint que peu de choſe de la longue* « *critique* » *de ſon cenſeur & ami Jean-Jacques Bel. Pourtant, il ne dut pas y être inſenſible :* « J'ai la maladie d'écrire des livres, & d'en être honteux quand je les ai faits », *nous dit-il dans les* Penſées. *C'eſt pourquoi il ſoumet ſes manuſcrits à ſes amis, pour quêter leur approbation & leurs encouragements : à Bel, l'*Hiſtoire Véritable *& le* Dialogue de Sylla & d'Eucrate ; *à Barbot,* Arſace & Iſménie *& l'* Eſprit des Lois. *Et l'on peut penſer que le jugement de Bel, venant après l'émotion ſuſcitée par les* Lettres Perſanes *(a) ne fut pas étrangère à ſon renoncement à la publication, & à l'abandon de l'*Hiſtoire Véritable.

Un autre problème ſe poſe : Quand Monteſquieu écrivit-il cette « *Hiſtoire* » *? Une mention poſtérieure, ſur la première page du manuſcrit de la deuxième verſion, nous apprend que :* « *Monteſquieu était fort jeune lorſqu'il écrivit cet ouvrage ; il ne le trouva pas digne d'être imprimé.* » *Mais nous n'accordons pas grande confiance à cette aſſertion, car elle revient trop ſouvent dans les manuſcrits de Monteſquieu pour rejeter dans les* juvenilia *tout ce qui n'a pas paru digne de l'auteur de l'*Eſprit des Lois.

Tout ce que nous pouvons dire c'eſt que le manuſcrit dut être ſoumis à Jean-Jacques Bel après la faillite de Law en 1720 ; après la première édition du Fun-Hoam *de Gueulette, paru en 1723 ; après même la réuſſite & les déboires des* Lettres Perſanes ; *&, avec plus de certitude, avant 1738 date de la mort de Bel. C'eſt donc entre 1723 & 1738 qu'il faut placer l'*Hiſtoire Véritable. *La date de 1730, retenue par M. Barrière (b), nous paraît la plus vraiſemblable, tout au moins pour la dernière miſe au point de l'ouvrage &, peut-être la rédaction du dernier Livre, qui eſt ſupérieur aux autres, d'un ſtyle plus ferme & d'une maturité de penſée plus avancée.*

Le manuſcrit de 1892 a été vendu en 1939 ; celui de 1902, en 1924, après le décès de ſon propriétaire. Nous n'avons pu retrouver leur

(*a*) Monteſquieu y fait alluſion en ces termes : « ... ce malheureux ouvrage me tourmenta toute ma vie, &, ſoit qu'on le louât, ſoit qu'on le blâmât, j'en fus toujours embarraſſé. »

(*b*) *Op. cit.*, p. 34.

trace &, à leur défaut, nous avons pris pour base le texte publié dans les Mélanges *qui représente la dernière intention de l'auteur & ses ultimes corrections. Nous l'avons complété, entre crochets ou en notes, par les passages de la première version supprimés & par les variantes de rédaction. Toutefois, nous avons négligé quelques différences peu importantes de style & de ponctuation. Enfin, nous avons remis à leur place, en tête des parties respectives, toujours entre crochets, les préambules qui constituaient l'amorce d'une troisième version; le lecteur voudra bien en tenir compte pour éviter toute confusion.*

Le libraire au lecteur

[Il (*a*) y avoit longtemps que je cherchois à imprimer quelque livre bon, médiocre ou mauvais qui se vendît bien, afin de rétablir mon commerce qui est un peu délabré, depuis qu'un sçavant du Mississipi (*b*) m'acheta tout ce qu'il y avoit de livres dans ma boutique, & me paya en billets de banque qui ont péri entre mes mains. Dieu fasse paix à ceux qui en sont la cause ! Un illustre de mes amis est entré dans mes vues, & m'a procuré ce petit ouvrage que j'ai l'honneur de présenter au public.

J'aurois fort souhaité que celui qui l'a accommodé à nos mœurs, eût voulu, à ses risques & fortune, y insérer quelque trait qui eût un peu réfléchi sur les affaires du temps. Le lecteur ingénieux m'entend bien. Je le supplie d'examiner si, dans le récit de toutes ces aventures, il n'y auroit point quelque chose qui pût donner du crédit à mon livre, & faire ma petite fortune.

Ce n'est pas que je voulusse en mon particulier me brouiller ouvertement avec les magistrats ; je souhaiterois que l'attention du public fût réveillée & non pas la leur.

Un bel esprit (*c*) qui vient quelquefois dans ma boutique où nous l'écoutons beaucoup, soutenoit, l'autre jour, qu'il n'y avoit

(*a*) *Première version.* Cet « Avis du Libraire », que Bel conseillait de supprimer, ne figure plus dans la deuxième version.

(*b*) Allusion au rôle joué par le Mississipi dans la Compagnie d'Occident du système de Law.

(*c*) *Première rédaction :* un sçavant.

pas un mot de vrai dans toute mon *Hiſtoire véritable.* Ce qui lui a fait prendre cette opinion, c'est que mademoiſelle de Scudéry s'eſt ſervie d'une idée à peu près pareille pour en orner un de ſes romans (*a*).

D'ailleurs, *les Aventures du mandarin Fun-Hoam* (*b*) ont été regardées comme fabuleuſes par tous les critiques.

Je ne ſuis qu'un pauvre libraire & je ne ſçais guère bien ce qui en eſt ; mais le public peut acheter mon livre comme roman, s'il ne juge pas à propos de l'acheter comme hiſtoire.]

Première partie (*c*)

[On célébroit tous les ans, dans la ville de Thèbes, la fête de Bacchus pendant trois jours. Les citoyens donnoient des feſtins & ſe faiſoient gloire d'y appeler des étrangers. Une ancienne coutume obligeoit ceux-ci de raconter à leurs hôtes ce qu'ils ſçavoient de plus extraordinaire. Il y avoit, pour cet uſage, un motif général & un motif particulier : on vouloit inſtruire les citoyens, & on vouloit engager les convives à conſerver quelque modération dans les plaiſirs mêmes, chacun ſçachant qu'après le feſtin il devoit être en état de parler & d'écouter.

Dioclès, un des principaux citoyens, avoit invité cette année Ayeſda, voyageur indien, & Damir, philoſophe d'Éphèſe. Vers la fin du feſtin, Ayeſda fut prié de parler. Il commença ainſi, & ſon début ne laiſſa pas que d'étonner la compagnie :] (*d*)

J'étois, ſans contredit, le plus grand fripon de toutes les Indes, &, de plus, valet d'un vieux gymnoſophiſte, qui, depuis cin-

(*a*) *Ibrahim* ou *l'Illuſtre Baſſa*, Paris, 1641, vol. in-8° ; édition abrégée parue en 1733.

(*b*) *Les Aventures merveilleuſes du mandarin Fun-Hoam, contes chinois*, par Thomas-Simon Gueulette. Paris, 1723, & Amſterdam, 1728, 2 vol in-12°.

(*c*) *Première verſion :* Livre Premier.

(*d*) *Troiſième verſion :* Préambule écrit entre les lignes de la deuxième verſion pour tranſformer le récit en dialogue. Une feuille volante, fixée à la cire à la page 1 de la troiſième partie, ajoute cette variante : *Commencer ainſi :* C'eſt la coutume dans la ville de..., que, le jour de la fête de Bacchus, chacun donnoit un feſtin, où les étrangers étoient appelés, & où ils devoient raconter les choſes les plus extraordinaires qui leur étoient arrivées... (M.)

quante ans, travailloit à se procurer une transmigration heureuse, &, par ses rudes pénitences, se changeoit en squelette, dans ce monde, pour n'être point transformé en quelque vil animal, dans l'autre. Mais moi, m'endurcissant sur tout ce qui pourroit m'arriver, je faisois une exécution terrible sur tous les animaux qui me tomboient entre les mains. Il est vrai que je ne touchois point à quelques vieilles poules qui étoient dans la cour de mon maître, que j'épargnois quelques oies presque sexagénaires, & que j'avois grand soin d'une vieille vache ridée, qui me faisoit enrager, car elle n'avoit plus de dents pour paître, & il falloit presque que je la portasse, lorsque mon maître m'ordonnoit de la mener promener.

Je recevois les aumônes, & j'achetois sous main tout ce qu'il falloit pour me bien nourrir, & mon maître ne pouvoit comprendre comment un homme dévot comme moi devenoit si gras avec une once de riz & deux verres d'eau qu'il me donnoit par jour, & il attribuoit cela à une protection particulière de son Dieu, qui me favorisoit d'un embonpoint qu'avoient à peine les mangeurs d'animaux les plus cruels (*a*).

Mon maître, accablé de vieillesse, se brûla, &, comme il me regardoit comme un saint, il me laissa, par son testament, un ordre auquel je ne m'attendois pas : ce fut de le suivre par la route qu'il avoit prise. Il me faisoit trop d'honneur, & je parus d'abord bien embarrassé. Mais, pendant qu'on me faisoit de grands complimens, je me remis de mon désordre, [& prenant un air assuré :] (*b*) « Qu'on me dresse, dis-je, un bûcher tout à l'heure, & surtout qu'on ne me fasse pas attendre ! » Je sçavois bien qu'il n'y avoit pas de bois à la maison (car il est très rare aux Indes), & qu'il falloit que la cérémonie fût remise au lendemain.

La nuit venue, je m'enfuis à cinquante lieues de là. J'eus bientôt dissipé tout ce que j'avois, & il ne me resta pour toute ressource que l'habit de mon maître, avec lequel je me mis à jouer le saint ; mais mon visage me ruinoit.

Je voulus étonner le peuple par quelque action extraordinaire : je publiai que j'allois jeûner huit jours. Dès le second, je quittai la

(*a*) *Première version :* les plus cruels mangeurs d'animaux.

(*b*) *Première version.*

partie (*a*). J'entrepris de me faire fouëtter par les rues, mais je me comportai ſi mal que j'avois plus la mine d'un criminel que d'un pénitent, & je ne gagnois pas un ſol; [je fuyois, malgré moi, ſous les verges; je n'excitois pas la compaſſion, mais la riſée publique.] (*b*)

Cependant j'enrageois bien le ſoir d'avoir été tout le jour étrillé pour rien, &, jurant (*c*) tantôt contre le métier, tantôt contre moi-même, je me déſeſpérois d'avoir été ſi lâche, & je m'encourageois pour le lendemain.

Un jour, j'allai me poſter près d'un vieux bonze qui tenoit, depuis quinze ans, les bras en l'air; à peine eus-je été deux heures dans cette poſture que j'y renonçai.

Je voulus entreprendre de regarder le ſoleil; mais je fermois les yeux, ou je tournois la tête, ou je portois les mains au viſage, & l'on ne me donnoit rien.

[Je vis une troupe de ces faquirs qui, pour être plus parfaits, ſe rendent inſenſibles, & attachent à la partie la plus rebelle un poids qui puiſſe la vaincre. Je voulus reſter parmi eux. Ils m'accablèrent d'un anneau de fer de huit livres, que je trainai miſérablement pendant deux jours.] (*d*)

M'apercevant que, dans ce métier, la condition du valet eſt meilleure que celle du maître, je me mis encore une fois au ſervice d'un philoſophe célèbre, qui me fit le miniſtre en chef de ſes mortifications. Nous n'eûmes aucun démêlé. Quand il ne fut queſtion que de lui, j'étois impitoyable (*e*).

Un jour, il s'enferma dans un petit caveau où il étoit obligé de ſe tenir couché, il ne reſpiroit que par un petit trou, & une lampe achevoit de l'étouffer. Il réſolut d'y demeurer ſix jours ſans boire & ſans manger. Comme cette action nous attiroit des aumônes, je

(*a*) *Première verſion:* Ayant entrepris de grands jeûnes, je n'eus pas le courage de les finir. Je me fis fouetter par les rues, mais je me comportai ſi mal que je ne gagnois pas un ſol. J'avois plus la mine d'un criminel que d'un pénitent.

(*b*) *Première verſion.* Paſſage ſupprimé dans la ſeconde verſion.

(*c*) *Première verſion :* peſtant.

(*d*) *Première verſion.* Monteſquieu ſupprima, dans la ſeconde verſion, ce paſſage que Bel trouvait « un peu trop groſſier ».

(*e*) *Première verſion :* Il trouvoit en moi un écorcheur parfait & un cuiſinier impitoyable.

l'encourageois cruellement, &, quand il étoit fur le point de finir fes fix jours, je lui dis fauffement qu'un autre en devoit refter fept (*a*), & je l'obligeai, par mes menfonges, mes exhortations & mes railleries, à fe tenir dans fon pofte encore un (*b*) jour.

Vous croyez peut être, Dioclès (*c*), que ce que je viens de vous dire s'eft paffé de nos jours ? Je vous avertis qu'il y a quatre mille ans de cela. Vous me paroiffez étonné ; laiffez-moi continuer mon hiftoire ! Je vous affure que je fuis fincère. Vous pouvez vous être aperçu que ce n'eft pas la vanité qui me fait parler.

Je voulus débaucher une jeune femme. Son mari le fut, & il me tua. Comme mon âme étoit toute neuve & n'avoit point encore animé d'autres corps, elle fut foudain tranfportée dans un lieu où les philofophes devoient la juger. Toute ma vie fut pefée, & la balance tomba rudement du côté du mal. Je fus condamné à paffer dans les animaux les plus vils, & l'on me mit fous la puiffance de mon mauvais Génie, qui étoit un petit efprit noir, brûlé & malin, qui devoit me conduire dans toutes ces tranfmigrations. Mais moi, fans m'étonner, fans m'affliger, fans me plaindre, je confervai ma gaieté ordinaire, & j'éclatai de rire, en voyant les autres ombres épouvantées. Un des principaux philofophes admira mon courage, & me prit en amitié : « Pour te faire voir, me dit-il, que j'eftime ta fermeté, je vais t'accorder le feul don qui foit en ma puiffance : c'eft la faculté de te reffouvenir de tout ce qui t'arrivera dans toutes les révolutions de ton être. »

Il me fallut, d'abord, effuyer quatre (*d*) ou cinq (*e*) cens tranfmigrations d'infectes en infectes. Pendant tout ce temps là, mes vies n'eurent guère rien de remarquable. Étant fauterelle, je broutai ma part d'un pays de vingt lieues. Dans une autre tranfmigration, étant defcendu dans une fourmilière, je charroyai, tout l'été (*f*), la provifion, comme un chameau. Enfin je tins mon

(*a*), (*b*) *Première verfion:* neuf, trois.

(*c*) *Première verfion :* Ayefda. — Ce changement vient peut-être du projet de tranfformation en dialogue ébauché par Montefquieu.

(*d*), (*e*) *Première verfion :* fept, huit.

(*f*) *Variante autographe, en marge :* Je ne vous ferois pas grand plaifir fi je vous difois qu'étant fauterelle je broutai ma part d'un pays de vingt lieues ; qu'étant, dans une autre tranfmigration, defcendu dans une fourmilière, je charroyai tout l'été...

rang dans un parti de frelons contre une armée de guêpes, & j'y fus tué des premiers.

[Je naquis perroquet; je vivois dans les bois, & j'y paffois agréablement ma vie. On m'en tira pour me mettre parmi les hommes. J'appris d'abord à parler comme eux; mais ils n'avoient pas l'efprit de chanter comme moi, auffi les méprifois-je beaucoup. On m'enferma dans une cage de fer, & les premiers jours j'en fus très affligé. Mais j'aimois le vin, il ne me manquoit pas, & j'y noyai tous mes chagrins.] (*a*)

Vous trouverez dans tout ceci, mon cher Dioclès (*b*), la clef de toutes les fympathies & de toutes les antipathies mal démêlées : elles ont des caufes que les gens qui n'ont pas reçu le même don que moi ignoreront toujours. Par exemple, le goût que j'ai pour la mufique ; je vous dirai bien que je le tiens un peu de ce que j'ai été autrefois un petit roffignol ; &, fi vous me voyez une fi grande facilité de m'énoncer, ne vous en étonnez pas, quand vous fçaurez que j'étois, il n'y a pas bien du temps, une pie qui jafoit fans ceffe, & à qui on avoit crevé un œil (*c*).

Je fus bientôt tranfformé en un petit chien. J'étois fi joli que ma maîtreffe m'eftropioit tout le jour, & m'étouffoit toute la nuit. Elle me faifoit tenir fur les pattes de derrière, & ne me permettoit plus l'ufage de celles de devant. Elle me fecouoit les oreilles ; j'avois tous mes mufcles en contraction, &, quand fes tranfports d'amour redoubloient, j'étois toujours en danger de ma vie. Pour comble de malheur, elle s'imagina que je ferois plus aimable fi elle me faifoit mourir de faim. J'étois au défefpoir, & j'enviois bien la condition d'un vilain mâtin, qui vivoit négligé dans une cuifine, où il paffoit fa vie en philofophe épicurien. Après deux ans de perfécutions, je mourus, laiffant un grand vide dans la vie de ma maîtreffe, dont je faifois toute l'occupation.

Je touchois à l'heure où je devois être un gros animal. Je devins loup, & le premier tour de mon métier, fut de manger un philo-

(*a*) *Première verfion, en marge : Montefquieu a écrit de fa main :* « Oter cet article. » — Cette métamorphofe ne figure plus, en effet, dans la feconde verfion.

(*b*) *Première verfion :* Ayefda.

(*c*) *En marge de cet alinéa :* Bon (M.).

ſophe ancien qui paiſſoit, ſous la figure d'un mouton, dans une prairie.

Après pluſieurs changemens, je fus fait ours. Mais j'étois ſi las d'être bête que je ſongeai à bien vivre & à voir ſi, par ce moyen, je n'obtiendrois pas de redevenir homme. Je réſolus donc de ne plus manger d'animaux & de paître triſtement mon herbe. J'avois ſi bien fait que les moutons venoient bondir autour de moi & me paſſoient entre les jambes. J'enrageois de bon cœur ; il me prenoit des envies. Non ! je n'ai jamais tant ſouffert !

Une pareille épreuve détermina mon Génie à me faire naître un bon animal, & j'y trouvois un grand avantage (*a*) ; je fus tué ſanglier, & je naquis agneau.

[Je vous dirai en paſſant que je n'ai jamais bien compris pourquoi les Dieux, qui ſçavent la meſure de la félicité de tous les êtres, les ont ſoumis à tant de tranſmigrations, pour les récompenſer ou les punir. Je ne me ſuis guère trouvé plus heureux dans une tranſmigration que dans une autre.] (*b*)

Plus j'étois un animal bon & facile, plus l'eſpérance de devenir homme augmentoit en moi, &, lorſque j'étois une bête cruelle, comme je n'avois pas une ſubſiſtance aſſurée, j'étois preſque toujours ou dans les tourmens de la faim, ou dans ceux que donne une trop abondante nourriture.

Il m'arriva un jour une aventure bien extraordinaire. J'étois bœuf en Égypte, & je ne ſongeois qu'à paître quelque mauvais roſeaux, lorſque des prêtres, qui paſſèrent auprès de mon pâturage, s'écrièrent que j'étois Apis (*c*), m'adorèrent, & me menèrent, comme en triomphe, dans un magnifique temple. J'ai ſouvent, depuis que je ſuis devenu homme, fait de grandes fortunes ſans l'avoir plus mérité que cette fois-ci.

Je n'avois pas beaucoup de vanité, & je ne me ſouciois guère de l'encens qu'on faiſoit fumer devant moi ; mais je n'étois pas fâché qu'une partie de mon culte fut de me bien nourrir. Dans un mois, je fus gras à pleine peau, ce qui étoit regardé comme un ſigne de la

(*a*) *Première verſion :* Mon Génie me trouva digne d'être un bon animal.

(*b*) *Première verſion.*

(*c*) Bœuf noir, portant certaines taches particulières, conſidéré par les Égyptiens comme une divinité.

profpérité de l'État. Lorfque j'étois malade, toute l'Égypte étoit en pleurs. Je riois dans ma peau, quand je voyois la défolation publique : j'étois malin comme un finge, & fouvent je faifois le malade pour voir pleurer tout le monde. Mais, ayant entendu un vieux prêtre qui difoit : « La fanté du Dieu eft fi chancelante qu'il ne veut plus être manifefté fous cette figure ; à la première rechute, nous l'irons noyer dans la fontaine facrée ; » ce difcours fit impreffion fur moi, & je me portai très bien.

Vous fçavez, mon cher Ayefda, que tous les animaux ont un attachement naturel pour leur être, c'eft pour cela que les philofophes défendent fi fort de les tuer. Comme chaque âme habite volontiers le corps qui lui eft tombé en partage, on ne peut l'en déloger fans lui faire violence.

Un jour, mon efprit s'étendit, & je me trouvai un gros philofophe. J'avois de la raifon, du fens, de la prudence, en un mot j'étois éléphant. Un roi du Thibet m'acheta & me deftina à porter une des reines. Une nuit qu'il voyageoit avec fes femmes & toute fa fuite, je fentis ma charge augmenter de la moitié. Mon conducteur étoit monté dans la cage où étoit la reine. Occupé de fes plaifirs, il ne fongeoit guère à me guider. Mais j'allois toujours mon train. A la fin, il defcendit, &, pour faire voir qu'il étoit à terre, il fe mit à jurer contre moi & à me battre (*a*). « Mon Dieu ! dis-je en moi-même, les hommes font bien injuftes. Ils ne font jamais plus portés à rendre les autres malheureux, que lorfqu'ils jouiffent de quelque bonheur. »

Un jeune éléphant ayant été pris dans les bois, on le donna à dreffer à un de mes camarades et à moi. Nous mîmes cet écolier entre nous deux, & nous le gourmâmes fi bien qu'il fut d'abord inftruit. Il devint privé & obéiffant comme nous mêmes. Je vis que mon camarade prenoit du plaifir à cet acte de fupériorité. Je fis cette réflexion : « La liberté naturelle eft, de tous côtés, attaquée ; ceux qui vivent dans l'efclavage font auffi ennemis de la liberté des autres que ceux qui commandent avec plus d'empire. »

(*a*) *Première verfion :* à jurer & à me battre.

Une des femmes du Roi ayant été surprise avec un homme, fut condamnée à être mise sous mes pieds pour y être foulée (*a*). Je dis en moi-même : « Voici un homme qui n'a que quatre coudées comme les autres, & qui est aussi à charge à la Providence que si elle lui avoit donné mille corps. Combien d'hommes se rassasieroient des mets que j'ai vu présenter à sa table ? Nous qui sommes destinés à porter sa personne, pourrions porter à l'aise une armée ; &, enfin, il faut un nombre innombrable de femmes à ses plaisirs ou à ses dégoûts. Son corps a peu de besoins, mais son esprit les multiplie, &, ne pouvant avoir que des plaisirs très bornés, il s'imagine qu'il jouit de tous ceux dont il prive les autres. Je vais punir une femme pour avoir violé des loix qu'on est mille fois plus coupable d'avoir faites. J'obéis, mais c'est à regret. » Dès que j'eus fait mon office, le Roi vint me flatter, mais j'étois si indigné contre lui que je lui donnai un coup de trompe, & je le jetai à dix pas de là.

Tout d'abord les courtisans m'entourèrent ; je vis mille dards tournés contre moi. J'allois périr, lorsque quelqu'un s'écria : « Le Roi est mort ! » Soudain, chacun baissa les armes, plusieurs même vinrent me caresser, &, un instant après, tout le monde disparut.

Tout retentit bientôt des cris & des acclamations publiques. On alla tirer l'héritier présomptif d'une prison où il étoit enfermé. Le corps du Roi défunt fut jeté dans un égout. On m'entoura de fleurs, on me mena par la ville, & on me mit dans un magnifique temple. « Que veut dire ceci ? dis-je en moi-même. C'est la seule mauvaise action que j'ai faite, & d'abord on m'élève des autels. » (*b*)

[Indigné des bassesses des hommes, je m'enfuis & me retirai dans les bois. Tous les animaux qui craignent les bêtes féroces venoient paître autour de moi, & regardoient comme un asile les lieux où j'étois. Cela me faisoit plaisir, & je disois en moi-même :

(*a*) *Première version :* jetée & foulée sous mes pieds.

(*b*) *En marge, de la main de Montesquieu :* Mettre ici le cheval qui est à la fin de la seconde partie, page 33 v° (M.).

« On donne au lion le titre de Roi des animaux ; il n'en eſt que le tyran, & j'en ſuis le Roi (*a*). »]

Seconde partie (*b*)

Après qu'Ayeſda eut parlé, l'Éphéſien (*c*) commença ainſi :

« Je ne ſuis point du tout étonné, Ayeſda, de ce que vous venez de dire. Vous n'êtes point le ſeul à qui les Dieux aient accordé de ſe reſſouvenir des choſes qu'ils ont vues dans leurs diverſes tranſmigrations. Les hommes bornés ſont ceux qui ne connoiſſent que leur vie préſente. Les eſprits plus étendus ſont ceux qui jouiſſent des connoiſſances qu'ils ont acquiſes dans pluſieurs vies.

» Je puis dire que je ſuis de ce nombre. Auſſi, ſi j'ai quelque ſupériorité ſur les autres n'en ai-je point de vanité. Eſt-il ſurprenant que je tire quelque avantage de l'expérience de tant de ſiècles ?

» Cependant, Ayeſda, vous avez dit tant de choſes qui ont du rapport à celles que je pourrois dire, que j'accourcirai beaucoup mon diſcours : je ne vous parlerai que des choſes qui ſont merveilleuſes parmi les merveilles. »] (*d*)

Il auroit été à ſouhaiter, lorſque je devins homme, que j'euſſe eu autant de vertu que lorſque j'étois une ſi groſſe bête. Mais je ne me trouvai plus la même tranquillité d'eſprit, ni cette liberté de raiſonnement, cette ſageſſe & cette prudence que j'avois eues. Au contraire, j'étois plein de paſſions, de caprices & de contretemps.

Mon entrée dans le monde ne fut pas heureuſe, car, à l'âge de dix-huit ans, je fus pendu. J'en dirois bien la cauſe, mais je paſſe légèrement ſur cela. Suffit que je me comportai très bien, & que, dans tout le chemin, on louoit beaucoup ma contenance. « En vérité, dit un artiſan, il a de l'honneur dans ſon fait ! » — « Je ſuis, diſoit un autre, un homme d'habitude. Il y a trente ans que j'aſ-

(*a*) *Première verſion.* Monteſquieu a ſupprimé cet alinéa dans la deuxième verſion. Il en a utiliſé les trois dernières phraſes dans *Arſace & Iſménie.*

(*b*) *Première verſion :* Livre II.

(*c*) Damir.

(*d*) *Troiſième verſion.* Préambule écrit par Monteſquieu, ſur la chemiſe qui renferme la ſeconde partie, pour tranſformer en dialogue le récit de la ſeconde partie.

ſiſte régulièrement à ces ſortes d'aſſemblées, mais je n'ai jamais vu d'homme qui s'en ſoit mieux tiré que celui-là (*a*). »

Je vous dis, mon cher Ayeſda, des choſes que je pourrois bien vous cacher ; mais ayant continuellement changé, je ne me regarde pas comme un individu. J'ai été très ſouvent fripon, aſſez rarement honnête homme. C'eſt la faute de l'humanité plus que la mienne, &, d'ailleurs, je crois ne devoir répondre que de ce qui ſe paſſe dans ma tranſmigration préſente, & je penſe que vous ne doutez pas que je ne ſois actuellement un homme de bien.

Étant né à Meſſène, [je me mariai] (*b*) je pris une femme jeune, jolie, coquette, & qui donnoit mon amitié à tous les jeunes gens qui entroient chez moi. J'en devins jaloux. Pour me guérir, elle me fit voir, à n'en pouvoir plus douter, que j'avois raiſon de l'être. Dès ce moment, je ne le fus plus, & nous vécûmes de la meilleure intelligence du monde.

Devenu veuf, je me mariai à une femme qui avoit été belle, & qui prétendoit que je fuſſe amoureux d'elle parce qu'elle avoit eu autrefois beaucoup d'amans. Je pris une maîtreſſe, & je diſois que je l'entretenois parce que je la payois bien. Mais je trouvai qu'elle, de ſon côté, entretenoit un homme de guerre ; cet homme de guerre, une prêtreſſe d'Apollon ; cette prêtreſſe, un joueur de flûte ; ce joueur de flûte, une courtiſane ; & cette courtiſane, un laquais. Je fis, d'un ſeul coup, tomber tous ces ménages. Par le crédit de ma première femme, j'avois été maltôtier (*c*) du Roi de Corinthe. Les grands venoient manger chez moi, & jétois préciſément de l'impertinence qu'il leur falloit. Je fis mal mes affaires ; on me deſtitua, &, dès que je ne pus plus être voleur, tout le monde ſe mit à crier que j'étois un fripon.

Une nouvelle métamorphoſe donna à Sicyone un très mauvais poëte. Je n'ai, dans aucune de mes tranſmigrations, porté un habit ſi uſé que dans celle là. Je paſſai ma miſérable vie à mordre les grands, qui n'en ſçavoient rien, & les petits, qui ne s'en mettoient point en peine. J'étois comme ces vipères que l'on met dans des

(*a*) *Première verſion :* mieux ſorti que celui-ci.

(*b*) *Première verſion.*

(*c*) Celui qui était chargé de percevoir l'impôt appelé *maltôte*.

vaſes où on les fait jeuner des années entières : je jetois mon venin tout autour de moi, & il ne tomboit ſur perſonne.

Dans une autre tranſmigration, je me fis courtiſan. Je commençai d'abord à faire paroître beaucoup de mépris pour ma profeſſion, & je diſois toujours : « Bon Dieu ! Qu'eſt ceci ? Ne ſerai-je jamais délivré de cette ſervitude de la Cour ? » Cependant je fus aſſez heureux pour pouvoir faire deux ou trois mauvaiſes actions. Quand il y en avoit quelqu'une qui auroit pu me déſhonorer, je la faiſois faire par ma femme, &, quand je voyois que quelque ſot, en ſe livrant trop groſſièrement, avoit perdu l'eſtime publique, je déclamois contre lui de la belle manière, & l'on diſoit : « Il ne peut pas ſouffrir les baſſeſſes. » Quand je voyois un homme de bien dans le malheur, je le trouvois un fripon, &, quand je voyois un fripon dans la proſpérité, je le trouvois homme de bien. Je traitois comme mes amis tous ceux qui me mortifioient (*a*), tous ceux qui me mépriſoient (*b*), tous ceux qui me déſeſpéroient, &, les gens qui étoient au deſſous de moi, pourvu qu'ils ne puſſent pas me faire de mal, je les traitois comme mes ennemis ; & je tirois en ſecret l'horoſcope de tous les gens de la Cour. Si je pouvois prévoir la faveur de quelqu'un, je commençois à m'humilier devant lui. Si je me trompois ſur ſa fortune, je corrigeois ſi bien mon erreur, que je ne le regardois plus.

Je vous communiquerai, Ayeſda, une réflexion que j'ai faite. Ayant vécu dans tous les états, dans tous les lieux & dans tous les temps, j'ai trouvé que l'honneur n'a jamais dû m'empêcher de faire une mauvaiſe action. Je me ſuis aperçu que, dans les crimes qui déſhonorent, il y a toujours une manière de les commettre qui ne déſhonore pas, &, avec ce petit principe, que mon expérience me fit connaître dès ma ſeconde tranſmigration, j'ai violé & ſuivi les loix, été honnête & malhonnête homme, ayant toujours, le plus qu'il m'a été poſſible, tué, volé, trompé, de la ſeule façon que l'honneur me l'a permis.

Dans cette vie ci, je fus l'homme de mon temps le plus à la mode. J'étois un miſérable officier d'un roi d'Égypte, lorſque l'en-

(*a*) *Première verſion :* mépriſoient. (*b*) *Ibid. :* mortifioient.

vie me prit de laiſſer mes camarades ſous leurs tentes & d'aller à Thèbes, où je me mis à jouer. J'avois, grâce à Dieu, les mains bonnes, &, quand la fortune ne me ſuivoit pas, je la traînois après moi. Vous ne ſçauriez croire combien j'étois aimé des grands ſeigneurs que je ruinois ; ils m'embraſſoient ſans ceſſe, & me faiſoient mille excuſes de ce qu'ils ne me payoient pas à l'échéance l'argent que je leur avois volé ; car, comme je vous ai dit, je ne m'aviſois pas d'aller jouer pour faire des actions de morale. Cependant mes belles manières leur donnoient tant de goût pour moi, qu'ils étoient au déſeſpoir quand ils ſe trouvoient obligés de s'ennuyer à jouer avec quelque honnête homme. On me mettoit de toutes les parties de plaiſir, & je dépouillois une ſociété de ſi bonne grâce que toutes les femmes me lorgnoient, ce qui m'étoit très ſouvent à charge, car les diſtractions que cela me cauſoient (*a*) m'empêchoient de bien jouer mon argent. Quand on m'annonçoit dans une compagnie, il ſe faiſoit une acclamation générale ; j'étois un homme d'importance, quoique je n'euſſe ni emploi, ni valeur, ni naiſſance, ni eſprit, ni probité, ni ſçavoir.

Je commençai une autre vie dans la ville de Corinthe. J'entrai dans le monde avec une aſſez belle figure, un air aſſuré & une très grande liberté d'eſprit. Mon talent principal fut une facilité ſingulière à emprunter de l'argent. Je trouvai des gens très complaiſans, mais un homme, qui avoit été de mes amis, me devint inſupportable, car il ne me voyoit jamais qu'il ne me parlât de le payer. Il étoit ſi ſot que je ne pouvois le faire entrer dans mes raiſons, & il ne ſe prêtoit à aucun de mes arrangemens. Il me décrioit dans toute la ville & parloit de moi avec ſi peu de ménagement, qu'à la fin, pour lui fermer la bouche, je fus obligé de lui donner des coups de bâton. Il les reçut (*b*) patiemment, ce qui me piqua en quelque manière, car, ſi je l'avois ſçu, je les lui aurois donnés d'abord. Mes billets circulèrent de plus en plus & ſe multiplièrent au point que je jugeai à propos d'en faire des plaiſanteries, & de donner à la choſe un air ridicule, qui empêchât qu'on ne m'en parlât ſérieuſement. Il m'en coûta la valeur de trois ou quatre bons mots, &, par

(*a*) *Première verſion :* donnoient. (*b*) *Ibid. :* ſouffrit.

là, je fortis d'affaire. Je vous affure que, fi je n'avois pas eu le bonheur d'être né avec quelque effronterie, j'aurois été déf honoré mille fois. Vous fçavez que les vices d'un homme modefte font toujours jugés à la rigueur, & l'impudence, qui eft obligée de donner une amniftie à l'impudence, a la reffource de s'élever contre la timidité, qui eft toujours défarmée. Sur ces entrefaites, un de mes parens mourut, & je recueillis une très riche fucceffion. Je pris la réfolution d'aller être honnête homme dans quelque autre fociété, & je fis ce métier là quelque temps. C'eft le fublime de la friponnerie de fçavoir faire entrer la probité dans fon art.

Je vous avoue, Ayefda, que, dans cette tranfmigration dont je vous parle, je chargeai un peu trop mon caractère. J'ai remarqué que pour bien réuffir dans le monde, il faut être feulement fot à demi & à demi fripon. L'on eft, par là, afforti avec tous les hommes (*a*), car on aboutit par quatre côtés aux fots, aux gens d'efprit, aux fripons & aux honnêtes gens.

Dans ma vie fuivante, j'avois une taille médiocre, des cheveux blonds, une figure mâle & de larges épaules. Je fus l'amant de cinq ou fix vieilles femmes & d'autant de monftres plus jeunes. Dans les commencements de ma carrière, je la trouvai rude. Mais, par un prodige de l'habitude & une certaine force de mécanifme, je m'accoutumai à la vieilleffe & à la laideur, & je parvins au point que la beauté même auroit fait fur moi moins d'impreffions ; car l'idée d'une femme charmante ne réveilloit plus, dans mon efprit, que celle de l'indigence. Je ne me piquois point autrement de fentimens ; on les admire, on les rend même, mais on les paye pas. Au lieu que je voulois qu'une femme vît toujours dans mes équipages, dans mes habits & dans ma façon de jouer, des marques de fes bons procédés. Vous feriez étonné fi je vous difois mes prodiges lorfque j'entreprenois de hâter une libéralité tardive. J'avois toujours eu pour maxime de commencer par faire connoître ce que je valois. Je n'ignorois pas que les femmes font trop avares pour fe ruiner avec de certaines gens ; qu'elles ne quittent guère que les

(*a*) *Première verfion :* Par là on s'ajufte avec tout le monde.

amans qui ont tort ; & qu'il y a fouvent beaucoup de raifon dans ce qu'on appelle leurs caprices (*a*).

Je cherchai donc à confoler le beau fexe de la perte de fes agrémens. Je foutins fa décadence & j'honorai fes rides. Je lui préfentai mes hommages quand les autres terminèrent les leurs (*b*), & je n'ai point à me plaindre de fa reconnoiffance, mais feulement d'une certaine équité, qui fit que la récompenfe dépendît tellement des fervices qu'elle finît avec eux (*c*).

Quand les dieux, mon cher Ayefda, veulent purifier une âme, ils la font fucceffivement paffer d'un bon animal dans un meilleur, &, lorfqu'elle eft enfermée dans les corps humains, & qu'elle doit finir fa courfe, ils la mènent d'une vie où elle reçoit quelques impreffions de la vertu, à une autre où elle en prend davantage. Je vous avoue ingénuement que, fi c'étoit vers la vertu que je tendois après tant de voyages, je n'étois guère avancé.

Je naquis, &, dans mon enfance, ma nourrice m'ayant laiffé endormi fous un arbre, elle trouva, à fon retour, que des abeilles avoient couvert mes lèvres de miel. On dit que j'avois de petites mains douces comme du velours, des fourcils argentés & des yeux qui fe tournoient tout doucement du côté que je voulois. Dans les écoles, je ne fus jamais affligé des coups de pied que me donnèrent mes camarades, & leurs mépris ne troublèrent point l'union qui étoit entre nous. Quand je pus former un plan de vie, je cherchai quelque grand feigneur qui eût befoin d'un admirateur qui fût à lui, & qui voulût troquer des fervices contre des louanges. Je crus en avoir trouvé un & je m'y attachai. J'appuyois tous fes difcours, & ma tête les fuivoit fi bien, qu'elle ne manquoit pas de branler ou de fe baiffer, fuivant qu'il plaifoit à ce perfonnage d'approuver ou de rejeter les propos courans. Je l'aurois bien défié de citer une occafion où je l'euffe contredit, & cela, quoique je n'euffe guère fujet d'être content de lui, car il étoit trop avare,

(*a*) *Première verfion :* de certains amans & que, fi les hommes les quittent par caprice, elles ne quittent guère les hommes que par raifon.

(*b*) *Première verfion :* Là où les autres finiffoient leurs hommages il me vit commencer les miens.

(*c*) *Première verfion :* tellement dépendre la récompenfe des fervices, qu'elle finit avec eux.

&, quoiqu'il fçut répandre, il ne fçavoit jamais donner. Mon bail étant fini, je fis paroître une bienveillance plus générale, & mon admiration s'étendit beaucoup. Ce qui me défefperoit, c'étoit une efpèce d'hommes qu'on appeloit gens de mérite, qui recevoient tous mes petits hommages comme des tributs ou comme des affronts. C'étoit des pièces de bois qui ne fe laiffoient point tailler, de façon qu'après avoir commencé à les orner, j'étois toujours obligé de les laiffer. Mais, quand je me trouvois avec ces gens que l'on regarde, dans le monde, comme des infectes, c'eft là que j'étois bien : « Vous rampez, leur difois-je, avec tant de grâce, que je vous aime plus que tout ce qui vole dans les airs. Sçavez vous que vous avez une infinité de petits pieds, les plus jolis du monde ? Vous n'iriez pas loin avec cela, mais votre démarche eft fûre. La plupart des gens ne voient fur votre corps que de petites écailles, mais moi, qui vous regarde de plus près, & qui vous connois mieux, j'y aperçois des montagnes couvertes de diamans, de perles & de rubis. »

Je fuis fou, mon cher Ayefda, de prendre un ftyle figuré dans une narration qui doit être aifée (*a*). C'eft que je fens, dans ce moment, des impreffions de la fituation de mon efprit dans cette tranfmigration là, où je n'employois guère le ftyle fimple. [Si je continuois fur ce ton, vous auriez raifon de dire que je cours après l'efprit.] (*b*)

Dans cette vie ci, je formai moi-même mon caractère. J'avois l'efprit un peu lourd, mais je remarquai, comme par inftinct, que les fots qui avoient de la pefanteur étoient toujours dans l'admiration des fots qui avoient de la vivacité, & que ceux ci, au contraire, méprifoient beaucoup les autres. Cela me détermina à travailler à ma réforme (*c*).

Je fis des efforts continuels pour tirer de mon cerveau quelque chofe, &, n'y réuffiffant pas bien, je me contentai de parler, laiffant mes penfées bien loin à la fuite de mes paroles. Il y a même des hafards heureux, & il n'étoit pas poffible que, jetant fans ceffe

(*a*) *Première verfion :* fimple.
(*b*) *Première verfion.*
(*c*) *Première verfion :* changer d'efpèce.

mes propos comme trois dés, je n'amenaſſe quelquefois. Je donnai à ma machine plus de mouvement, & je la tranſportai partout où elle pourroit être regardée. Je ſaluois de toutes parts ; j'embraſſois à droite & à gauche ; je tournois & me précipitois ſur moi-même, & enfin, j'obtins l'étourderie qui me manquoit, outre que je me donnai de la gaieté, en faiſant des éclats de rire à chaque propos : ce qui en augmentoit l'agrément, à peu près comme un inſtrument de muſique ajoute à la voix qui l'accompagne. Cela faiſoit un de ces caractères que l'on ſouffre, parce que, s'ils ne divertiſſent pas, ils aident à ſe divertir ; quoique, en général, dans la nation où je vivois, on ne fît guère que deux claſſes d'hommes : ceux qui amuſent, & ceux qui n'amuſent point ; &, puiſque nous ſommes ſur cette nation, je vous dirai que l'on avoit écrit cette ſentence au frontiſpice de chaque maiſon : « N'ennuyez pas, & vous avez tout ; ennuyez, & vous n'avez rien. » L'on y répétoit ſans ceſſe cette maxime : « Ne manquez pas de plaire aux femmes, ſi vous voulez être eſtimé des hommes, » auſſi bien que celle-ci : « A quatorze ans, achevez de vous polir ; à ſoixante, commencez à vous former ; » & cette autre, enfin (car cela ne finiroit point) : « Ne vous aviſez pas d'aller dire des choſes, ſi vous êtes aſſez heureux pour ſçavoir dire des riens. »

Ne me trouvant pas aſſez de conſidération à la Ville, j'en obtins par le moyen de la Cour. Vous ſeriez étonné ſi je vous diſois pourquoi j'y allois : c'étoit pour en revenir. Quand j'étois parmi les bourgeois, je leur portois tous les mépris que je venois de recevoir. L'on admiroit mes ſottiſes, quand je parlois, & l'on admiroit mon ſilence, quand je ne parlois pas. Je diſois que le Prince s'étoit levé ce matin même, & que, le lendemain, il iroit à la chaſſe. Il s'en falloit bien que le philoſophe qui connoît le mouvement des cieux & le cours des étoiles, fût auſſi content de lui que je l'étois, lorſque je pouvois prédire les éclipſes & les apparitions du Miniſtre ou du Prince.

Mais, quand on venoit me parler des affaires publiques, il faut avouer que j'étois dans mon fort. Je me ſéparois de la compagnie par un air réſervé, je prenois un viſage dont les plis ſervoient de barrière contre la curioſité. Au lieu de cette abondance qui m'étoit

ordinaire, je n'employois plus que quelques monoſyllabes, & il n'y avoit perſonne qui ne comprît qu'on ne pouvoit, ſans indiſcrétion, interroger un homme comme moi.

Étant né en Sicile, j'y acquis une grande conſidération. J'entrai dans le monde avec un auſſi bon eſtomac qu'homme qu'il y eût à la Cour & à la Ville. Cette bonne qualité me donna la réputation d'homme aimable & me procura d'illuſtres amis. Je fis mon chemin à la guerre ; quand je dînois ou ſoupois, je mangeois toujours de la même force. On ſe doutoit même que j'avois quelque eſprit, & que j'aurois décrié les femmes & frondé les miniſtres tout comme les autres, ſi je n'avois pas été occupé à couper ou à avaler. Mon eſtomac m'affoiblit (*a*), & l'on s'aperçut bientôt que je n'étois plus de ſi bonne compagnie. Mais ce que je perdis du côté de la force, je le regagnai d'ailleurs, & je me rendis célèbre par la délicateſſe de mon goût. Dans chaque maiſon, je faiſois des diſſertations avec le maître d'hôtel. Si un ragoût étoit mauvais, je lui en donnois la cauſe phyſique, & j'ajoutois la raiſon pourquoi il n'étoit pas ſi mauvais. S'il étoit bon, je lui diſois comment il auroit pu être meilleur ; je le battois dans tous ſes ſubterfuges, & je l'obligeois à la fin à m'approuver. Quand je revenois avec les convives, je rediſois ce que je venois de dire, ou je reprenois quelques vieilles hiſtoires ou certains propos familiers. Je donnois des raiſons du petit nombre de gens aimables dans l'âge préſent, je comparois les débauchés anciens avec les débauchés modernes : je trouvois les premiers plus forts & les ſeconds plus affadis par la galanterie ; je me plaignois de l'éducation priſe dans les ruelles & de la proſcription des cabarets.

Mon Génie, mécontent de moi, me fit redevenir bête : [il ne me donna d'abord qu'un inteſtin, & je fus un animal vorace] (*b*) ; il voulut [enſuite] que je broutaſſe l'herbe, & je naquis cheval (*c*).

A l'âge de ſept ans, je quittai la prairie, & j'aidai à traîner un char dans les rues d'Ecbatane (*d*). Choſe admirable ! Mon maître

(*a*) *Première verſion :* s'affoiblit.

(*b*) *Première verſion.*

(*c*) *En marge, autographe :* Cheval (M.). — Monteſquieu avait l'intention de placer cette métamorphoſe à la fin de la première partie.

(*d*) Capitale de la Médie. C'eſt encore dans cette ville que ſe déroule une partie de l'action d'*Arſace & Iſménie.*

n'avoit rien à faire depuis le matin jufqu'au foir, & je mourois de fatigue à fon fervice. Il me menoit avec une viteffe incroyable, comme fi toute la Ville l'avoit attendu, & me ramenoit du même train dans un autre lieu, où il étoit tout auffi inutile. Tout fuyoit devant moi, ceux même qui m'avoient évité avoient peine à le croire, & mon étourdi rioit de bon cœur. Son triomphe, c'étoit les embarras ; il fe rendoit d'abord maître du terrain, & fa voix étoit fi forte qu'on n'entendoit que lui ; fa colère & fes juremens augmentoient avec les obftacles, &, quand il s'étoit fait faire place, il ne fçavoit plus où [il vouloit] (*a*) aller.

Je n'efpérois de fortir de fes mains que lorfque je lui aurois fait rompre le cou ; mais, un beau jour, je fus faifi par fes créanciers, & un vieux ufurier me prit en paiement. Hélàs ! que je regrettai la folie de mon premier maître, quand j'eus affaire à la prudence de celui-ci ! Il avoit calculé ce qu'il falloit à un pauvre animal comme moi pour ne pas mourir de faim, & il me faifoit fi bien jeûner que je croyois tous les jours que je jeûnois pour la dernière fois.

J'entendis, un jour, un vacarme horrible dans la maifon ; c'étoit le vieux avare qui s'emportoit contre fes domeftiques & hauffoit fi fort fa voix qu'à la fin il la perdit, & qu'il tenta vainement d'exprimer fa rage. Je dis en moi même : « Je fuis encore plus heureux que cet homme-ci. Ma condition peut changer, mais fon mal eft incurable : il eft fon propre ennemi ; il fe tient & ne fe lâchera jamais. »

Il mourut, & j'eus le bonheur que fon héritier fût un homme de bon fens. C'étoit un grave magiftrat, qui me faifoit aller, avec le même fang froid, au lieu où il rendoit la juftice & chez une ancienne maîtreffe qu'il avoit. Je reftois tous les jours trois heures, ni plus, ni moins, à la porte de cette vieille, après quoi, je voyois defcendre mon maître, fans que fes cheveux, fa longue vefte & fon attirail ordinaire fuffent le moins du monde dérangés. Mon conducteur donnoit un petit coup de fouet, je partois gravement, & j'arrivois de même, & j'étois fi fûr de mon chemin qu'étant devenu aveugle perfonne ne s'en aperçut. Mon maître, fa maîtreffe, un vieux cocher & moi mourûmes à peu près tous quatre enfem-

(*a*) *Première verfion.*

ble (*a*). L'heure de notre mort sembloit avoir été prédite par un évènement sinistre (*b*). Le carrosse que j'avois tant traîné avoit rencontré une grosse pierre & s'étoit mis en pièces (*c*).

[Je vous ai fait toutes ces histoires, Ayesda, avec d'autant plus de confiance que je vous reconnois trop de sens pour douter du dogme sur lequel elles sont fondées. L'Être Suprême n'a pas moins produit d'abord tous les esprits que toute la matière. Un grand agent comme lui a créé d'abord tout ce qu'il doit créer le lendemain ; le temps, un autre temps, sont pour ses créatures, & non pas pour lui.

Il a produit la matière pour l'unir, quand il veut, à ses esprits, mais il ne crée point chaque esprit pour l'unir à une nouvelle modification de la matière ; autrement, il faudroit dire qu'il seroit dépendant d'une action capricieuse & souvent opposée à ses volontés mêmes.

Que s'il a d'abord créé tous les esprits, ce n'est point pour les tenir en réserve, mais pour en faire usage, & les faire rouler dans les différentes postes qu'il leur distribue dans l'Univers.] (*d*)

Troisième partie (*e*)

[« Ce que vous venez de dire tous les deux est si extraordinaire que je ne le crois que parce que vous le dites, & que vous êtes des honnêtes gens. Mais si, par hasard, vous étiez tous deux fous, cela ne seroit pas vrai. Ainsi je n'entretiendrai point Dioclès de choses que vous seuls savez, & qui ne sont point dans l'ordre de la nature que nous connoissons ; mais je lui parlerai d'un événement qui a eu pour témoin toute la ville d'Athènes (*f*).

(*a*) *Première version :* Mon maître, sa maîtresse & moi, mourûmes à peu près tous trois ensemble, & un vieux cocher aussi.

(*b*) *Première version :* par un autre évênement.

(*c*) *Première version :* rencontré une pierre & s'étoit démantibulé.

(*d*) *Première version.*

(*e*) *Première version :* Livre III.

(*f*) *Variante autographe du début du préambule :* Ce que vous avez dit est vrai. Je dois le croire parce que vous êtes d'honnêtes gens ; mais, si, par hasard, vous étiez tous deux fous, cela ne seroit pas vrai. Mais moi, je vais raconter à Dioclès des choses que j'ai vues, & que tout le monde peut avoir entendues comme moi.

» Vous ſavez que les femmes de la ville d'Abdère (*a*) tombèrent dans un genre de folie qui les portoit à ſe montrer toutes nues, & l'on ne pouvoit plus les obliger à cacher des choſes que la pudeur dérobe à tous les regards. Une maladie à peu près ſemblable parut, il y a dix ans, à Athènes ; mais elle n'eut pas préciſément les mêmes effets : c'étoit l'âme qui vouloit ſe montrer toute nue. Tout le monde parloit de ſoi avec une naïveté ſi ſingulière qu'on diſoit les choſes mêmes qu'on avoit le plus d'intérêt à ne pas révéler. Ce n'étoit pas le ſentiment de pudeur qu'on avoit perdu, mais l'artifice qui fait que l'on ſe montre autrement que l'on eſt : ſoit qu'on exagère ſes vices ou ſes foibleſſes pour faire voir qu'on ne les a pas, ſoit qu'on diminue ſes vertus pour faire voir qu'on a celles qui ornent toutes les autres. On ne peut mieux comparer l'état des Athéniens pour lors qu'à celui où nous ſommes quand, dans nos ſonges, nous révélons toutes les choſes que nous avons dites & que nous avons faites. Ainſi l'on ne diſſimuloit rien ; chacun croyoit parler à ſoi-même (*b*).

» Le bruit de cette maladie s'étant répandu chez les villes grecques, un grand nombre d'étrangers vinrent à Athènes. Mais les magiſtrats, ne leur voulant pas donner le ſpectacle des foibleſſes de leurs concitoyens, leur firent fermer les portes.] (*c*)

Je vous avoue que fus bien étonné quand je fus femme pour la première fois, &, ce qui me rendit la choſe plus touchante, c'eſt que je commençai par être une femme de vingt-cinq ans. Une autre de cet âge ayant perdu l'eſprit, mon Génie obligea mon âme d'aller remplacer la ſienne, & il me fallut prendre ce corps là. J'étois dans un état de langueur, mais, peu à peu, mes forces revinrent, & je me ranimai à la vue de quelques rubans & d'un miroir que je vis ſur une toilette. Un jeune homme, qui vint me dire que

(*a*) Ville de Thrace.

(*b*) A la ſuite de cet alinéa, un ſecond a été biffé par Monteſquieu.

(*c*) Préambule écrit ſur un cahier ſpécial de trois pages intercalé dans le cahier plus volumineux qui contient le texte dans la ſeconde rédaction. Il porte en tête les mots : Troiſième partie, & introduit le diſcours d'un troiſième interlocuteur. Ce préambule eſt deſtiné, comme les précédents, à tranſformer en dialogue le récit de la première verſion. Il a été donné, à tort, dans les *Mélanges*, comme un fragment de la quatrième partie diſparue. (Voir notre Introduction.)

depuis longtemps il m'aimoit, & qui vouloit même me le prouver par de certaines libertés qu'il avoit, difoit-il, coutume de prendre avec moi, me fit tant de plaifir que je n'ai jamais été fi charmée.

Je vous avoue que je ne laiffai pas d'être embarraffée dans le rôle nouveau que j'avois à jouer. A peine eus-je animé ma machine deux jours, que j'entendis dire que j'étois, depuis longtemps, brouillée avec tout mon voifinage, que j'avois tenu de certains difcours de quelques femmes, que j'avois eu de mauvais procédés avec d'autres, & deux hommes juroient qu'ils fe vengeroient de moi & m'infulteroient partout où ils me trouveroient.

Mon mari vint de la campagne, & je vis d'abord, à fon air chagrin & grondeur, que j'avois des fautes à expier. Pour comble de malheur, il trouva, dans la poche d'un habit que je ne fçavois pas avoir, des lettres qui n'étoient pas de mon bail ; elles lui apprenoient des chofes que j'ignorois, & qu'il eût été bon qu'il eût ignorées auffi. Il entra avec moi dans d'étranges éclairciffemens. Il perdoit l'efprit lorfqu'il entendoit mes réponfes, qui, à la vérité, fur un pareil fujet, étoient très peu satiffaifantes : « Cela fe peut, Monfieur, mais je ne m'en fouviens pas... Mon cher ami, fi cela eft ainfi, je ne fçai pas comment cela s'eft pu faire... Je n'ai rien à répondre, mais je n'aurois jamais dit cela de moi. » Quand il fut fatigué lui-même de fa mauvaife humeur, nous nous raccommodâmes ; il reprit fes anciennes manières ; mais il trouvoit les miennes nouvelles ; il ne concevoit pas ce que je pouvois avoir fait de cette négative éternelle que je mettois à la tête de tous mes difcours, &, encore moins, comment il étoit poffible que je vouluffe la même chofe tout un jour. Je le déconcertai bien davantage lorfque je l'aimai. Il étoit fi peu fait à entendre parler chez lui de fentimens, qu'il crut toujours que je le jouois, & il fut fi malheureux qu'il aima fa femme quand elle ne mérita point d'être aimée, & qu'il ceffa de l'aimer quand elle fut digne de fon amour.

Ceci vous dévoile bien des chofes, mon cher Ayefda. Quand vous verrez des gens dont le caractère eft incompatible avec leur caractère même, compofez les de deux âmes, & vous ne ferez plus furpris.

Je naquis chez les noirs africains. A l'âge de fept ans, on me fit

l'opération du monde la plus trifte (*a*), & je fus vendu pour fervir en Orient, dans le palais d'un grand feigneur.

[C'eft là que foumis à des loix inflexibles, deftiné à haïr mon devoir & à le fuivre toujours fous les châtimens & fous les menaces, j'appris à cacher mon cœur ; c'eft là que, vivant au milieu des beautés les plus rares, je n'ofois prefque me dire à moi-même que ces adorables objets me touchoient encore. Il fut de mon devoir d'affecter de l'infenfibilité, d'ignorer que quelques fens me fuffent reftés, & de faire un myftère de mon défefpoir & de mes regrets.] (*b*)

Je montai, de degré en degré, au rang de premier eunuque. Rien ne me fut caché ; tous les tréfors étoient prodigués à ma vue, & j'étois dédaigné par la pudeur même (*c*). [Je fus témoin des momens les plus fecrets ; je les voyois dans toutes fortes d'état (*d*), je n'en étois que plus défefpéré, je me fentois dédaigné par la pudeur même, incapable de l'alarmer, confondu & non pas heureux.]

[Il y avoit longtems que parmi toutes ces femmes mon cœur avoit choifi.] (*e*) Une d'elles, mais mon fecret ne m'échappa jamais, fçut me charmer ; il falloit, pour lui plaire, vanter fa beauté à fon maître & le mien ; je fentois mon cœur fe déchirer ; il falloit, par devoir, l'amener (*f*) dans fes bras, &, lorfque je la voyois, empreffée, ignorer que je la conduifois, & voler devant moi, quand, fur ce lit terrible, je l'entendois murmurer fes amours, je fouffrois un tourment plus cruel que mille morts.

Je la tirois du lit pour la mener dans l'appartement des bains. O Dieux ! elle ne me parloit que de fes plaifirs.

[Mon amour (*g*) s'indigna & ma jaloufie s'aigrit. Je ne trouvai plus de plaifir qu'à lui ôter ce cœur qui la rendoit fi vaine. Je

(*a*) *Première verfion :* cette cruelle opération qui ne laiffe plus d'efpérances.

(*b*) *Première verfion.*

(*c*) *Première verfion :* Toutes ces femmes étoient toujours devant moi ; leurs tréfors furent prodigués à ma vue ; rien ne me fut caché. Les fept premiers mots font de la main de Montefquieu.

(*d*) *Première verfion.* Les fept derniers mots font autographes.

(*e*) *Première verfion.*

(*f*) *Première verfion :* la mener.

(*g*) *Première verfion.* — Ici, commencent dix pages non numérotées qui ont remplacé les pages 9 à 15 du manufcrit. Elles font entièrement de la main de Montefquieu & ne figurent plus dans la feconde verfion.

l'éloignai, peu à peu, des yeux de mon maître. Je produiſois ſans ceſſe de nouvelles rivales. Chaque jour vit diminuer ſa faveur, & enfin elle entra dans l'oubli. Ses plaintes, ſes prières, ſes larmes, furent ignorées par mes ſoins. Je n'en étois pas moins malheureux, &, quand je me demandois pourquoi j'avois tant travaillé, & ſi je n'étois pas toujours ce même homme, rejeté par l'amour, malheureux par état, & deſtiné au mépris de tout ce qui peut aimer, je ne ſçavois que me répondre, mes triſtes ſuccès & mes fauſſes joyes s'évanouiſſoient devant moi.

Combien de fois, dans le cours de mes intrigues, mon cœur s'étoit-il attendri ? Quand je la voyois reconnaître la main qui la faiſoit deſcendre, me peindre ſes ennuis, me confier ſes larmes, eſpérer tout de leur ſecours, mon eſprit irréſolu avançoit ſans deſſein ou reculoit ſon ouvrage ; je balançois entre la jalouſie & la pitié.

Un reſte de raiſon m'éclaira. Je cherchai à éteindre un feu qui n'avoit point de conſiſtance, & je commençai à jouir de mon état, & de l'avantage de commander, unique plaiſir des gens qui ne ſont point aimés (*a*).

Je regardai toutes ces femmes, & m'accoutumai, peu à peu, à n'en diſtinguer aucune ; à vivre avec leur ſexe, & point avec leur perſonne ; à me jouer de leurs caprices, de leurs ruſes, de leur fauſſe ſoumiſſion & de leurs larmes ; à regarder leurs vains efforts, à les voir quand elles portoient leurs chaînes & quand elles paraiſſoient s'en laſſer.

Je multipliai les règles, j'augmentai les devoirs ; tout le monde fut coupable ou craignit de l'être. Je menaçai peu, je ne pardonnai jamais. J'employai toutes ſortes de châtimens, même ceux qui mettent dans l'humiliation extrême, & qui ramènent, pour ainſi dire, à l'enfance (*b*).

Je ſaiſis plus fortement l'eſprit de mon maître ; ſon oreille fut ouverte à moi ſeul, et, en excitant ſa ſévérité naturelle, je me mis

(*a*) *Première rédaction :* & je commençai à jouir de mon état & du ſeul plaiſir des gens malheureux qui eſt celui de commander.

(*b*) A rapprocher des *Lettres Perſanes*, CLVII, 1, Zachi à Uſbek : ... ce châtiment qui met dans l'humiliation extrême ; ce châtiment qui ramène pour ainſi dire à l'enfance.

entre lui & ſes autres eſclaves, je mis ſes autres eſclaves entre ſes femmes & moi.

O triſte effet d'un impuiſſant amour ! Celle que j'avois adorée me voyoit plus cruel encore, &, comme elle me faiſoit plus vivement ſentir ma ſituation, que ſes mépris m'étoient plus inſupportables, je trouvois à la déſeſpérer une ſatiſfaction plus exquiſe ; un ſentiment nouveau, qui tenoit du déſeſpoir, de l'amour & de la haine, me faiſoit chercher à venger mon état ſur celle qui l'avoit rendu plus malheureux.

J'aimois à la voir pâlir à ma préſence (*a*), dépendre de mes regards, craindre ou ſe raſſurer ſur les mouvemens de mon viſage, flotter au gré de mes caprices & n'être plus occupée que de ce qui pouvoit me déplaire, ou de ce qui pouvoit me calmer.

J'aimois à la voir dans les momens où, entre les prières & les excuſes, les promeſſes & les larmes, le ſilence & les ſoupirs, elle tentoit ma clémence, incertaine & confuſe entre la grâce & les châtimens.

J'aimois à la voir, dans cette humiliation éternelle, ne pouvoir plus former de penſée qui ne lui fît connaître ſa dépendance, réduite à envier le ſort de toutes ſes rivales & peut-être le mien (*b*).

Mais les plaiſirs qui viennent du déſeſpoir y ramènent toujours, mes ennuis renaiſſoient &, ce qui me les faiſoit encore plus ſentir, j'avois toujours devant les yeux un homme heureux.] (*c*)

Je diſois en moi même : « Tous ces eſclaves, ces femmes & moi, ne ſommes que les miniſtres des délices d'un ſeul. C'eſt pour les aſſurer qu'une main barbare m'a mis dans l'état où je me vois. Je ſuis tourmenté pour qu'il ſoit plus tranquille ; il nage dans les plaiſirs, il jouit pour jouir encore, & moi, bien loin de poſſéder, je n'ai pas ſeulement d'idées que je ne trouve vaines, ni de déſirs dont je ne ſente auſſitôt l'illuſion. »

(*a*) *Première rédaction :* à mon approche.

(*b*) *Biffé :* J'aimois à employer l'artifice pour lui faire dévoiler tout le fond de ſon âme ; ſes eſclaves & ſes compagnes, que j'avois gagnées, la faiſoient parler, pendant qu'à tous ces diſcours [un mot illiſible] je prêtois, du lieu où j'étois caché, une oreille attentive.

(*c*) Ici ſe terminent les dix pages autographes de la première verſion. On retrouve la dernière phraſe dans les *Lettres Perſanes*, IX, le premier eunuque à Ibbi : Pour comble de malheurs, j'avois toujours devant les yeux un homme heureux.

Mon Génie, qui voulut me faire une grande leçon, fit changer de demeure à mon âme. J'animai le corps de mon maître, & ſon âme anima le mien. Mais j'avoue que je ne me trouvai guère plus heureux lorſque j'eus tout, que je ne l'avois été lorſque je n'avois rien.

Je me ſentis accablé de maladies, de laſſitudes & de dégoûts. La préſence d'une femme ne me promettoit plus qu'une foibleſſe plus grande. Que vous dirai-je de ces amours commencés & finis par l'impuiſſance ? Produit infortuné de ce que les ſens qui ſe ſecourent ont de plus recherché ! effort imbécile de toutes leurs tentatives enſemble ! ſituation étrange, où l'on eſt auprès du comble de la félicité, ſans en avoir l'eſpérance ! (*a*)

Je revis celle que j'avois autrefois adorée. Si l'on m'avoit dit, pour lors, qu'il viendroit un jour où ſa beauté ne toucheroit plus mon âme, je ne l'aurois jamais cru. Si cette âme avoit pu prévoir que les dieux feroient ceſſer pour elle l'affreux obſtacle qu'une main barbare avoit mis à ſa félicité, elle auroit eu une joye qu'elle n'a jamais ſentie. Mais la préſence, les regards, les careſſes de la plus belle perſonne du monde, rien de tout cela n'alla à mon cœur. Je me laiſſai aller dans ſes bras, je n'y trouvai que l'irritation de la langueur même, & j'eus tout ſujet de me convaincre que l'excès du plaiſir ne ſe trouve que dans la modération des plaiſirs.

Cependant l'âme de mon maître, accoutumée à ne ſe rien refuſer, portoit le corps qu'elle avoit à des entrepriſes bien extraordinaires pour le ſérail, & le nouvel eunuque oſoit à tous les inſtans montrer des déſirs. J'ordonnai des châtimens ſévères ; mais j'étois arrêté par une certaine pitié pour mon ancien corps. Tout noir, tout affreux, tout mutilé qu'il étoit, j'avois pour lui de la ſympathie.

Les myſtères de la métempſycoſe une fois bien connus, mon cher Ayeſda, expliquent preſque tous les effets naturels. Vous voyez des femmes charmantes avoir des amans très laids. Vous voyez des hommes qui ſoupirent pour des femmes affreuſes. Savez-vous ſi leurs âmes n'ont point changé de corps ? (*b*)

(*a*) *Première verſion, biffé :* lâche confeſſion de la défaite, au milieu du champ préparé pour la victoire !

(*b*) *Première verſion :* J'aurois bien voulu rendre à l'âme de mon maître une partie des chagrins qu'il m'avoit fait

Dans une autre tranſmigration, je me trouvai être du beau ſexe. J'étois de l'iſle de Chypre, & un grand ſeigneur m'épouſa. Il commença d'abord par manger tout ſon bien : je ne ſçaurois pas dire comment, car il étoit ruiné que perſonne ne s'en étoit aperçu. Dans cet état, je me ſervis des reſſources que peuvent donner à une femme des accès à la Cour. Je me mêlai des affaires de ceux que la fortune avoit éloignés des grâces du Prince. Je connoiſſois les favoris & les miniſtres, & je les voyois ſouvent ; &, pour vous dire le caractère de ces gens là, leur vanité étoit flattée quand ils pouvoient faire quelque mauvais compliment aux hommes, & elle étoit flattée quand ils faiſoient des politeſſes aux femmes. Avec les hommes ils vouloient faire voir qu'ils étoient grands, &, avec nous, ils vouloient montrer qu'ils étoient aimables. Pour revenir à moi, j'aimois à demander, mais j'aimois auſſi à obtenir. Quelque choſe que l'on me dît, j'allois toujours mon train, &, pour les raiſons qu'on pouvoit me donner, je n'étois pas bête au point de me piquer de les entendre. Au contraire, après qu'on avoit bien travaillé à m'expliquer l'impoſſibilité de la choſe, on étoit tout étonné que je recommençois à la demander. Me parloit-on de maximes & de règles, je parlois de bienſéances & d'égards, &, ſi l'on venoit me dire que la choſe étoit ſans exemple, je ne pouvois revenir de mon étonnement de ce qu'on ne vouloit pas faire un exemple pour moi.

Voilà comment je travaillois à corriger la pédanterie des hommes publics. Et, ſans cela, de quoi ſerions nous devenus ? Vous pouvez compter qu'une femme qui n'eſt que femme, ruine un

ſouffrir, mais un reſte de tendreſſe pour mon ancien corps me retenoit.

[1] *Cette phraſe, tout entière de la main de Monteſquieu, avait déjà remplacé une première rédaction que voici :* Il arriva une circonſtance digne d'être remarquée ; l'âme de mon maître, n'ayant pas été diſciplinée, accoutumée à ne ſe rien refuſer, porta le corps qu'elle animoit à des entrepriſes d'autant plus téméraires qu'elles étoient plus vaines. Un jour que le nouvel eunuque conduiſoit une femme dans mon lit, par un attentat inouï dans le ſérail, il oſa montrer des déſirs. Je fis ſévèrement punir mon ancien corps ; ſa nouvelle âme apprit à ſe contenir, à ſe tenir captive & à reſter anéantie. Vous vous imaginez bien, Ayeſda, que, dans ces changemens d'âme entre deux perſonnes, chacune retient plus ou moins de ſon ancien caractère, ſelon qu'elle ſe trouve avoir plus d'empire ſur le nouveau corps, ou que ſon nouveau corps a plus d'empire ſur elle.

mari par ſon état, ſi elle ne le ruine pas par ſes mœurs ; au lieu qu'une autre qui ſçait ſe retourner, rétablit, par ſes mœurs, une maiſon qu'elle ruineroit par ſon état.

Voici une réflexion, mon cher Ayeſda, que vous prendrez peut être pour une digreſſion : c'eſt qu'il ne faut pas s'étonner que tant de gens courent après la Fortune. Il y a très peu d'hommes qui aient de bonnes raiſons pour ſe juger exclus de ſes faveurs. Etes-vous né avec de l'impertinence ? Tant mieux : il ne vous faut qu'un ſaut pour aller à l'importance, d'où vous volez à l'impudence, & vous parvenez. Etes-vous né avec de la ſottiſe ? Vous voilà bien : on vous mettra dans une grande place pour que vous n'en occupiez que le devant, & que le fond en ſoit toujours vide. Parlez-vous à tort & à travers ? Vous êtes trop heureux : vous plaiſez par là à la moitié du monde, & ſûrement à plus des trois quarts de l'autre. Votre ſtupidité vous rend-elle taciturne ? Cela eſt bon ; vous ſerez propre à recevoir le maſque d'un homme de bon ſens. Allons notre chemin ! Marchons ! On ne ſçauroit nous montrer une route que les fils de la Fortune n'aient battue avant nous.

Dans la ſuite, je me trouvai une très jolie créature. Je ne ſçavois pas encore ce que c'étoit que l'amour, & je cherchois à l'inſpirer. A l'âge de douze ans, j'imaginois ; à treize, je me faiſois ſéduire. Déjà j'accordois ce que je refuſois, je hâtois ce que je différois, & je promettois ce que j'exigeois. D'innocente, je devenois timide ; je me laiſſois raſſurer, & tout finiſſoit par des traits d'une très grande hardieſſe. Après quinze ans d'aventures à Athènes, trop longues à vous raconter, je m'en allai à Ephèſe, &, pendant trois mois, je fus ſi modeſte qu'un jeune homme me conjura de l'épouſer. J'obtins ſur ſon impatience quinze jours pour me préparer à la virginité. J'y réuſſis très mal ; mais je fus aſſez heureuſe pour donner de la ſurpriſe à mon mari, ſans lui donner de la méfiance. Quand il eut paſſé ſes premiers feux, il ſentit qu'il étoit pauvre, & il agréa que je me miſſe à la tête de ſes affaires. Je repris donc mon premier train de vie, mais j'étois peu conſidérée, car je n'avois encore eu pour amans que des bourgeois. Mais, ayant eu le bonheur de plaire à un grand ſeigneur, & enſuite à un homme riche, je fus tout à coup à la mode : tout le monde vouloit m'avoir ; & moi, je

faiſois l'importante ; j'avois de grands airs qui augmentoient tous les jours, & je devenois plus chère à meſure que je valois moins.

Ma fortune étant faite, je crus ne devoir plus aimer que pour mes plaiſirs. Mais je m'y pris ſi tard que je ne pus guère dire que ce fut auſſi pour les plaiſirs des autres. Je ne laiſſai pas de retenir le titre de belle, à l'âge de ſoixante ans (*a*) ; je me préſentois encore comme une nymphe. L'air de ſatisfaction qu'on me trouvoit & l'ignorance profonde de la perte de mes charmes, firent que l'on continua à me dire les mêmes choſes ; &, comme je ne connus point le moment où l'on finiſſoit de me dire vrai & où l'on commençoit à me parler faux, je continuai à me croire toujours aimable. Enfin mes amans prirent avec moi de ſi grands airs, & ils m'eſcroquèrent tant d'argent, qu'ils m'ouvrirent les yeux & m'apprirent un ſecret que je n'aurois jamais trouvé de moi même. Je fus ſi heureuſe que je ne ſentis preſque la néceſſité de vieillir que lorſque j'éprouvai celle de ceſſer de vivre.

J'ai été ſi ſouvent femme & ſi ſouvent homme, Ayeſda, que je ſuis plus en état que Tyréſie (*b*) de dire lequel des deux ſexes a l'avantage. Je connois au juſte le fort & le foible de l'un & de l'autre. Je vous dirai ſeulement que, lorſque j'étois femme, je m'imaginois que j'étois née pour faire le bonheur de tous les hommes que je voyois. Il me ſembloit que j'animois toute la nature, & qu'on recevoit à la ronde des impreſſions de moi. Enfin je croyois que les Dieux avoient mis tous leurs tréſors & toutes leurs perfections entre mes rideaux. J'avois le ſouverain plaiſir que donne la vanité, avec celui que je partageois.

Je fus femme encore, &, ayant plu à beaucoup de monde, j'eus tant d'aventures & tant de façons, que la famille de mon mari, qui étoit des plus obſcures, commença à être connue. Je ne puis pas dire que j'euſſe donné à mon mari l'eſtime publique, mais ſeulement une eſpèce de conſidération que je ne ſçaurois vous définir, car elle ſemble être oppoſée à la conſidération même. Ma mère,

(*a*) *Première verſion :* A l'âge de ſoixante ans, je me préſentois...

(*b*) Tiréſias, qui avait été femme pendant ſept ans, départagea Zeus & Héra qui diſputaient pour ſavoir qui, de l'homme ou de la femme, avait le plus de plaiſir en amour (Ovide, *Métam.* III, 5, 6).

qui m'aimoit beaucoup, me difoit toujours : « Ma chère enfant, laiffez les parler, mettez vous bien dans l'efprit que l'obfcurité eft tout ce qu'il y a de pis dans ce monde-ci. Fuyez la ; quand on n'en peut pas fortir par des vertus, il faut en fortir par de certains vices, ou, au moins, par de certains ridicules. Sçachez que le dernier degré de baffeffe eft d'être d'une famille où perfonne n'a feulement été en état de recevoir des mépris diftingués de la part du public. »

Dans une autre vie, je fus à un financier ; c'eft-à-dire que je fus à lui après avoir été à beaucoup d'autres. Cet homme, qui n'avoit aucun ufage du monde, me demanda d'abord, de la façon la plus groffière & la plus plate, fi j'avois.... il vouloit parler de cette fleur que le peuple cherche, & que les honnêtes gens fuppofent toujours. — « Monfieur, lui dis-je, je ne fçaurois répondre à cette queftion ; mais je vous fupplie de voir combien je rougis. Un homme auffi aimable que vous mérite bien d'avoir, d'une femme, fa première faveur & fa dernière ; mais vos doutes m'offenfent au point que je crois que, fi je ne vous aimois pas, je vous renverrois tous les préfens que vous m'avez faits, & ferois inexorable fur tous ceux que vous voulez me faire. Je les ai reçus comme des marques d'une belle paffion ; &, pour cela, il a fallu que je priffe beaucoup fur ma délicateffe. J'ai trahi mes fentimens de générofité pour faire paroître avec éclat tous les vôtres. Si j'avois agi autrement, & que j'euffe refufé vos dons, je me ferois épargné la douleur de m'entendre faire une queftion fi dure ! » — En finiffant ces mots, je laiffai couler quelques larmes, & mon gros homme les crut. Il fe félicita d'avoir été l'écueil contre lequel s'étoit brifé ma vertu, & fa vanité augmenta à un tel point fon amour, qu'il me combla de biens. J'attendis tranquillement le moment où je devois le renvoyer, c'eft-à-dire celui où il me donneroit moins. Ce moment arrivé, je lui parus convaincue qu'il ne m'aimoit plus. Je me piquai, je m'offenfai, je me brouillai avec lui, & j'en pris un autre. C'étoit un bon gentilhomme, qui m'époufa & fit revenir l'honneur fur toute ma vie paffée. La modeftie n'eft pas proprement la vertu, mais elle la repréfente, &, comme vous fçavez, toute cette affaire eft pleine de fictions. Je montrai de la retenue ; je ne me rendis qu'après de belles défenfes, & je mis dans ma con-

duite toutes les obſcurités néceſſaires. Mon mari, après avoir vécu quinze ans avec moi, mourut & me laiſſa de grands biens. Dans cette nouvelle ſituation, j'examinai mes charmes, &, les ayant trouvés conſidérablement diminués, j'eus le bon eſprit de devenir prude. Ce nouveau tour me réuſſit, car mes amans ne me demandèrent plus de beauté ; &, en effet, je n'étois point obligée d'en avoir, m'étant ſi bien exécutée. On ne devoit plus être frappé que d'une certaine dignité que je faiſois paroître, & d'une eſpèce de reſpect que j'avois pris pour moi-même en en manquant à tous les autres. Vous ſçavez que tout gît dans les obſtacles que les hommes ont le plaiſir de vaincre. Triompher, auprès d'une jeune perſonne, des difficultés de l'innocence & de l'éducation, ou triompher, auprès d'une prude, des difficultés de la raiſon & de la décence, n'eſt-ce pas toujours la même choſe ? Devenue plus vieille, je m'amuſai du culte des Dieux, & je m'attachai à leurs miniſtres. Ils n'étoient point agréables comme nos jeunes gens, mais ils n'étoient ni ſi ſuffiſans, ni ſi foibles ; ils n'étoient ni ſi contens d'eux-mêmes, ni ſi peu de nous. Je les haïſſois bien, ces jeunes gens, avec leur impertinente friſure ! Je les haïſſois bien, avec leurs ſots diſcours ! Que vous dirai-je ? Je tombai dans l'imbécillité, & ce fut le ſeul rôle vrai que j'euſſe joué de ma vie.

Mon âme avoit été tellement affectée dans toutes ces vies, qu'elle n'étoit plus propre qu'à mouvoir les organes d'une femme. Auſſi, dans mes tranſmigrations ſuivantes, me trouvai-je une foibleſſe inconcevable dans le caractère.

Dans la première, on diſoit que j'étois beau, mais exceſſivement fade. Je prenois un ſoin extraordinaire de ma chevelure & de mon teint, & j'aimois beaucoup ma figure. J'avois de petits geſtes & de certaines façons ; on voyoit quelque choſe de languiſſant dans ma démarche & mes yeux. Je m'évanouiſſois à tout propos, & il falloit que des flacons me fiſſent continuellement renoître. J'avois peur de tout, & je n'étois raſſuré que par les devins ; ma vie c'étoit d'être regardé, & je ne paroiſſois guère que dans les lieux où je pouvois bien l'être. Avec les femmes il ne me vint jamais dans l'eſprit d'aimer ni d'être aimé ; il m'auroit ſuffi d'en être admiré. Quand j'étois avec quelqu'une d'elles, on diſoit que nous don-

nions un ſpectacle ſingulier. On ne nous auroit jamais pris pour deux amans, mais pour deux rivaux. C'étoit un combat où perſonne ne cherchoit à attaquer, où l'un & l'autre paroiſſoit ſe défendre, & où les deux champions ſembloient n'être pas convenus des loix du duel.

Je viens de vous parler d'une vie où je n'étois proprement rien. Dans celle ci, j'étois peut être quelque choſe de plus. Il y avoit des gens qui me croyoient un fat. Outre ma figure, mes équipages & mes habits, j'admirois beaucoup mon eſprit ; ce dernier article augmentoit mes torts & me rendoit plus incommode.

Vous remarquerez que, dans ces deux tranſmigrations, j'étois d'un aſſez bon naturel. Et comment aurois-je été méchant ? Quand on s'admire ſans ceſſe, on ne peut être irrité contre perſonne.

Je naquis à Athènes pour être encore un joli homme. Les grâces qui préſident à la naiſſance des petits-maîtres ſe trouvèrent à la mienne : l'impertinence, la folie & le mépris des choſes louables. A l'âge de quinze ans, je fis l'homme de qualité, & j'y réuſſis aſſez bien. Je crus devoir faire auſſi l'homme d'eſprit, & cela me fut encore plus aiſé. Toute la difficulté étoit de faire l'homme riche, & je crus que les femmes m'aideroient à cela. Mais, cinq ou ſix rubans, qu'elles me donnèrent, me coûtèrent le peu de bien que j'avois. Pour lors, tous mes amis m'abandonnèrent. Mais, m'étant mis à jouer, je regagnai mon bien & mes amis.

Cependant mes cheveux tombèrent, mes traits vieillirent & ma taille s'épaiſſit. Je me crus perdu auprès des femmes. Mais la réputation d'avoir été aimable & d'avoir été aimé me soutint auprès de quelques-unes & ſembla me rendre ma figure paſſée. Auſſi gardai-je mes premiers airs ; je parus toujours ſûr de moi-même ; je ne doutai de rien. Il couroit dans le monde des hiſtoires de mes aventures ; elles parloient pour moi. Il eſt vrai qu'une femme n'avoit pas longtemps la tête tournée, & que, lorſqu'elle avoit bien reconnu le terrain, elle aimoit autant [travailler à] (*a*) établir la réputation de quelqu'autre, que jouir de la mienne.

(*a*) *Première verſion.*

Mon Génie, voyant qu'il m'avoit manqué trois fois, jugea qu'il n'y avoit pas moyen de faire un homme, de moi. Je fus donc encore enveloppé dans les organes d'une femme.

Je me mariai en Macédoine. Le Roi ayant déclaré la guerre à un de ſes voiſins, nos maris partirent, & nous crûmes qu'il étoit du bon air de nous affliger. Des gens diſoient : « En vérité, c'eſt une choſe bien néceſſaire que des hommes à ces femmes là ! Mais comment ces gens, ſi regrettés pendant la guerre, étoient-ils ſi ennuyeux pendant la paix ? » Mais moi, je ſçais bien que celui que je regrettois ne m'ennuyoit point. C'étoit un jeune homme très joli, neveu d'un vieux mari à moi, & je lui avois déjà donné la ſucceſſion de l'oncle, car le bonhomme jouiſſoit très peu de ſon bien. Le petit garçon, en partant, m'avoit fait les adieux du monde les plus propres à le faire regretter. Jugez ſi j'étois affligée, ſurtout quand on a un bon cœur ! Mon mari revint ; mais le jeune homme n'étoit pas encore arrivé. Le pauvre garçon, il avoit tant ſouffert ! La joie rentra dans la maiſon, & mon mari, qui avoit pris ma triſteſſe pour des froideurs, prit ma vivacité pour un feu du mariage. Il voulut redoubler ſes careſſes. Je vous aſſure que ce qui eſt établi eſt bien établi, & que, ſi les hommes n'avoient pas cette vanité ou cette ſottiſe qui fait qu'ils ſe trompent eux-mêmes ou qu'ils ſont trompés, ils ſeroient bien malheureux.

A chaque hiſtoire que je vous fais, mon cher Ayeſda, je me tranſporte ſi bien dans la ſituation où j'ai été, qu'il me ſemble que j'y ſuis encore. Il eſt très difficile que, dans nos tranſmigrations, nous nous dégagions tout à fait de nos premières manières d'être. Je pourrois me comparer, dans toutes mes vies, à ces inſectes qui ſemblent naître & mourir pluſieurs fois, quoiqu'ils ne faſſent que ſe dépouiller ſucceſſivement de leurs enveloppes.

Je me trouvai encore du beau ſexe. Ma figure étoit paſſable, & je me ſerois fait épouſer, ſans un défaut : c'eſt que j'étois la plus extravagante créature qui fût au monde. J'avois beau préſenter des petits paniers d'oſier à Diane pour qu'elle me donnât un mari, le mari ne venoit point. Enfin, je m'adreſſai à Vénus, car, au bout du compte, j'aimois mieux qu'on dît que je ne me mariois point parce que je n'étois pas chaſte, que parce que je n'étois pas jolie.

Je fus une très bonne fortune pour un amant fort laid. Il m'aima, me prit pour ſa maîtreſſe, & je fus obligée de vivre avec lui, toujours ſuſpendue entre mon amour général pour les hommes & ma haine particulière pour celui-ci ; & je paſſai ma vie à me ſatiſfaire ſans goût & à calmer mes ſens ſans plaiſir.

Dans une autre tranſmigration, je fus, ſans mérite, une femme aſſez ſage. Je n'étois point jolie, & une choſe me mettoit au déſeſpoir contre les hommes : c'étoit la manière équivoque avec laquelle ils me diſoient des douceurs ; car je ne ſçavois jamais diſtinguer ce qui avoit été dit en faveur de mon ſexe, d'avec ce qui étoit dit en faveur de ma perſonne ; de manière, qu'après mille proteſtations, je reſtois incertaine. Mais ce qui achevoit de me déſoler, c'eſt qu'on me donnoit, dans le monde, toutes les aventures que j'enrageois de n'avoir pas eues.

Cela me fit réſoudre à m'attacher à mon mari. Ainſi je le déſolois depuis le matin juſqu'au ſoir. J'avois pour lui tant d'attentions que je ne lui laiſſois pas un quart d'heure de relâche ; & je portois ſi loin, de mon côté, la cérémonie du mariage, qu'il étoit impoſſible que, du ſien, il en négligeât l'eſſentiel.

Dans cette vie ci, j'étois ſi ſemblable à ce que j'avois été dans la précédente, que mon Génie, en riant, diſoit que j'étois ma propre ſœur. Mon caractère étoit celui d'une aſſez bonne femme ; mais j'avois un ton de voix ſi aigre & ſi ſec, que je ne donnois jamais le bonjour à quelqu'un qu'il ne fût tenté de croire que je lui diſois des injures. Je décourageois de me parler ; ceux qui m'avoient appelée (*a*), elle les repouſſoit, &, quelque choſe que je diſſe, on examinoit d'abord ſi elle pouvoit être priſe en mauvaiſe part. Cela m'attiroit ſouvent des réponſes un peu dures, & moi, faiſant des efforts pour m'excuſer, je ſentois ma voix s'aigrir inſenſiblement ; ce qui formoit une diſpute fort extraordinaire, dans laquelle mon malheureux fauſſet avoit à combattre toute la mauvaiſe humeur des autres. Or, comme quand je parlois, il ſembloit que je diſputois, auſſi, lorſque je diſputois, il ſembloit que je décidois ; &, à dire le vrai, il m'eût été très facile de n'être jamais de l'avis des

(*a*) *Première verſion :* ceux que ma voix appeloit.

autres, car perſonne ne vouloit être du mien. Les choſes étant dans cet état, vous jugez bien que j'attrapai aiſément des ridicules ; que, quand ils étoient ſur moi, ils y tenoient bien, & que perſonne ne venoit les en ôter. Ma mère, qui avoit beaucoup d'eſprit, diſoit toujours : « Je connois bien ma fille, elle a un très bon naturel, mais vous pouvez compter que perſonne n'en ſçaura jamais rien. »

Quatrième partie (*a*)

[Dans cette vie ci, je me plaignis tant & ſi longtems de mon ſort, que mon Génie, perdant patience, m'apparut & me dit : — « Il y a longtems que tu m'importunes. Veux-tu que, ſelon le pouvoir que j'en ai reçu du deſtin, je te métamorphoſe tout à l'heure en quelque autre homme ? — C'eſt ſelon l'homme, répondis-je tout étonné. — Eh bien ! veux tu être Achéménidas, le Roi de ton pays ? — Ah ! Divin Génie, il eſt ſi décrépit que je n'aurois pas deux mois à vivre ! — Veux-tu être le jeune Cléon ? — Non ! il eſt trop ſot ! — Veux-tu donc être Eucrate ? — C'eſt le plus ridicule de tous les hommes ! — Damaſippe ? — Encore moins ! — Tu feras donc le riche Démoſtrate ? — C'eſt un avare, répondis-je, qui ſe laiſſe mourir de faim. — Nomme moi donc quelqu'un ; mais prends garde à ce que tu diras, car je te tranſformerai ſans miſéricorde. — Attendez, dis-je, un moment, s'il vous plaît ! — Le philoſophe Anthiſtène ? — Non, c'eſt un homme chagrin ! — Anthiſtène, ſoit ! repartit le génie en hauſſant la voix. — Un inſtant, repris-je, laiſſez moi penſer encore ! Androclide... mais ſa femme le fait enrager ; il a d'ailleurs la goutte. Lyſimaque... il eſt trop ennuyeux quand il raconte ſon ambaſſade à Thèbes... » — Je ne ſçavois ce que cela vouloit dire, je ne me trouvois point heureux, & cependant je ne pouvois conſentir à changer ma perſonne contre celle de qui que ce fût. — « Il y a quelque choſe là deſſous, dis-je en moi-même ! » — Et, après y avoir bien réfléchi, je découvris

(*a*) Lorſque Monteſquieu ſupprima l'« hiſtoire amoureuſe » qui formait la quatrième partie, ce Livre, qui portait dans la première verſion le titre : *Livre V*, prit la place du *Livre IV* (voir l'Introduction). Il ne figure plus dans la deuxième verſion, ayant ſans doute été égaré.

un grand ſecret : c'eſt que les Dieux donnent à chaque homme un amour dominant pour ſa propre perſonne & pour la condition des autres, & avec cela ils gouvernent l'univers.

Comme les idées des choſes que je vous raconte, Ayeſda, n'ont point été liées aux traces du cerveau que j'ai préſentement, mais ſont, par la volonté des Dieux, préſentes à mon âme, ſans moyen, je m'en ſouviens à merveille, pendant que j'ai la mémoire du monde la plus malheureuſe ſur les choſes qui, par la voie des organes, affectent mon âme dans cette tranſmigration ci.

Dans ma vie ſuivante, je négligeai extrêmement mes affaires, &, ce qui vous ſurprendra, je les négligeai pour les affaires publiques. Vous vous imaginerez peut-être que j'étois miniſtre de quelque Prince. Non ! &, ſi je l'avois été, je ne me ſerois pas tant donné de ſoins. Je n'avois ni charge ni emploi, mais je ſçavois m'occuper. Je vivois en Égypte dans une connoiſſance profonde des intérêts des divers états dont elle étoit compoſée. J'étudiois les vues des Princes, & aucun de leurs deſſeins ne m'échappoit. Ceci, comme vous croyez bien, ne pouvoit ſe faire ſans des raiſonnemens infinis, outre que cela devenoit, en quelque façon, une affaire de cœur : car il y avoit de certains Rois pour la proſpérité deſquels j'aurois donné ma vie, & il y en avoit d'autres pour qui j'étois une de ces comètes qui menacent toujours de quelque malheur. Je voudrois pouvoir vous faire connoître les douceurs que je goûtai, dans cette vie, où, dans une grande tranquillité pour moi même, j'avois mon âme attachée à la deſtinée des Rois pour leſquels, au lieu de tant de vœux, j'aurois dû faire celui qu'ils euſſent pu être auſſi heureux que moi.

Vous trouverez peut-être, Ayeſda, que, dans mes différentes tranſmigrations, j'ai été ſouvent bien ridicule. J'en conviendrai un peu, pourvu que vous vouliez faire avec moi cette réflexion : que le ridicule n'étant que ce qui choque les manières de chaque pays, comme les vices ſont ce qui en choque les mœurs, ce qui vous paroît ridicule ici, ne l'étoit peut être pas tant, dans les pays où je vivois, & je le croirai bien.

Je fus un pauvre Africain, chef d'un petit peuple ſauvage. Un Égyptien étant venu dans notre contrée, je m'entretenois quel-

quefois avec lui. Mais il parloit, & moi je penſois. — « Vous êtes bien cruels, me dit-il un jour : vous mangez les priſonniers que vous avez faits à la guerre. — Et que faites-vous des vôtres ? lui répondis-je. — Ah ! nous les tuons, dit-il, mais, quand ils ſont morts, nous ne les mangeons pas. »

Je croyois, Ayeſda, qu'il ne valoit pas la peine, pour ſi peu de choſe, de tant ſe diſtinguer de nous, & qu'il falloit nous regarder comme ſauvages parce que nous étions cruels, au lieu de nous regarder comme des gens cruels parce que nous étions des ſauvages.

Mais on n'eſt ordinairement frappé que des circonſtances des choſes ; le crime, devant les Dieux, eſt l'action ; le crime, devant les hommes, eſt la manière de le commettre.

Je fus revêtu d'un autre corps, & le ſort voulut que je fuſſe le mari de la plus belle femme qu'il y eût à Sybaris (*a*). Il ſembloit que, dans la ville, tout le monde ſe fût chargé de la rendre impertinente ; cependant elle l'étoit déjà bien. Si vous aviez vu avec quel art elle préparoit ma diſgrâce, comment elle aſſaiſonnoit les affronts qu'elle me faiſoit prévoir, quel compte il lui falloit tenir de chaque moment qu'elle vouloit bien les reculer, quelle vanité elle tiroit de mes peines ! Je ne ſçache pas avoir été, dans aucune de mes tranſmigrations, ſi ſot ; enfin, je me dégoutai de ſes charmes ſans pouvoir ceſſer de prendre part à ſa conduite. Quel ſort, mon cher Ayeſda ! Vous pouvez compter, qu'après le malheur de perdre ce qu'on aime, il n'y en a pas de plus cruel que d'être obligé de chercher toujours des expédiens afin de ſe conſerver ce qu'on mépriſe.

Dans une vie ſuivante, je naquis de parens très pauvres, & j'ai ouï dire que, d'abord, je paroiſſois un peu ſtupide. Mais à l'âge de quinze ans, ayant eu le bonheur d'avoir une maladie qui me troubla le cerveau, je ſortis de la miſère, & j'eus l'honneur d'être fou d'un Roi tributaire de Perſe. Ce Prince m'aimoit beaucoup, &, quoique il eût toujours autour de lui des gens très ſenſés, néanmoins, à cauſe de ſa dignité, il ne parloit qu'à moi, car j'étois véri-

(*a*) Ville de l'Italie méridionale, ſur le golfe de Tarente.

tablement fou, &, cependant ſi ſage, que je ne lui caſſai jamais la tête ni ne l'étranglai.

J'ai tant de choſes à raconter, que je ſuis obligé de paſſer rapidement ſur tout ce qui ſe préſente à mon eſprit. Vous y perdez beaucoup, mais ſoyez ſûr que c'eſt malgré moi que j'en agis ainſi.

Étant né à Ecbatane, je fus vendu pour ſervir dans le palais d'un grand ſeigneur. J'étois étourdi & diſtrait au point d'être incapable de quelque choſe que ce fût au monde. Un jour que je préſentois du ſorbek à mon maître, je m'inclinai trop bas, & j'en laiſſai tomber ſix taſſes qui ſe briſèrent à ſes pieds. Je voulus me relever, je me jetai un peu trop en arrière, & je tombai à la renverſe, entraînant avec moi une table ſur laquelle il y avoit quelques vaſes. Cela fit beaucoup rire mon maître, & je m'aperçus, le ſoir, par les careſſes de mes camarades, que j'avois beaucoup plus de conſidération dans la maiſon. Depuis ce temps, mon maître m'aima toujours ; il me faiſoit copier des livres de Zoroaſtre (*a*). Quand je réuſſiſſois, il ne me diſoit rien ; mais, quand j'écrivois quelque extravagance, il travailloit à me faire voir ma ſottiſe ; il ſe tourmentoit pour m'en convaincre ; il rioit, & me faiſoit donner deux taſſes de ſorbek.

Je m'acquittois bien mal des commiſſions qu'il me donnoit ; je ne rencontrois jamais ce qu'il m'avoit ordonné de dire à ſes femmes, ni ce qu'elles avoient répondu ; de façon, qu'après bien des allées & des venues, il falloit toujours qu'il s'éclaircît par lui même, & elles s'en trouvoient fort bien.

J'étois ſi propre à diſtraire du ſérieux de l'obéiſſance & du commandement, que tout le monde m'aimoit, & ces concubines, qui ne ceſſoient de ſe chamailler ſur toute autre choſe, étoient toujours d'accord ſur mon ſujet.

Un jour, que j'étois malade, je vis que toutes ces femmes pleuroient, & mon maître en fut ſi chagrin, qu'il fit donner, pour rien, cinquante coups de bâton à deux de ſes plus fidèles eſclaves, & il rebroua ſi bien deux officiers ſubalternes qui, par malheur, eurent à faire à lui ce jour là, qu'ils ſe crurent perdus.

(*a*) Roi des Bactriens, prophète & légiſlateur des Perſes.

Dans une autre tranſmigration, mon viſage étoit difforme & mon corps contrefait. Ces malheurs n'étoient pas grands, ils le devinrent. J'épouſai une femme très jolie. Je l'aimois & un million de défauts ne pouvoient la rendre déſagréable à mes yeux. Un jour, je la ſurpris avec un de ſes amans, dans l'infidélité la plus marquée. Ils reſtèrent tous deux dans l'étonnement & dans le ſilence, & moi auſſi. Le lendemain, comme j'ouvris la bouche pour lui parler : « Voilà comme vous êtes, me dit-elle ; ſi l'on a tort un jour avec vous, c'en eſt aſſez pour vous faire oublier les complaiſances de toute une vie. Ne voulez vous pas encore me parler de l'affront que vous me fîtes hier ? Tenez, monſieur, il ne tiendroit qu'à vous de me trouver une femme adorable, ſi vous ſentiez mes bons procédés. Soyez ſûr que ce que j'accorde n'eſt rien en comparaiſon de ce que je refuſe tous les jours. Vous êtes attaqué à chaque inſtant, mais, à quelques échecs près, l'avantage vous reſte. — Nitocris, lui répondis-je, ce que vous dites m'eſt toujours cent fois plus inſupportable que ce que vous faites. Je pourrois pardonner vos crimes, mais comment vous paſſer vos juſtifications ? — Eh bien ! dit-elle, j'avoue que j'ai tort de vous parler ainſi, & je vois qu'il convient mieux que je vous diſe ingénuement la cauſe de votre malheur. L'amour que j'ai conçu pour... — Vous n'avez point, lui dis-je, conçu d'amour. Vous avez trop d'amans pour qu'ils puiſſent ſi fort vous plaire plus que moi. C'eſt votre vanité que j'ai à combattre & non pas votre goût ; un tel mal eſt ſans remède. » — Il me vint dans l'eſprit mille partis violens ; mais ma rage étoit moindre que mon déſeſpoir, & je paſſois de la fureur à la foibleſſe : je tombai dans une maladie de langueur, & mes douleurs, devenant tous les jours non pas plus vives mais plus profondes, mon âme ſembla mourir & s'éteindre elle-même, dans cette miſérable tranſmigration.

Suze acquit en moi un nouveau citoyen. Mon père étoit d'Athènes, & ſe tenoit, tout le long du jour, ſur un petit théâtre, au port de Pirée, où il mangeoit du feu pour le plaiſir du public, & arrachoit des dents pour ſon utilité. Dégoûté d'Athènes, il voyagea & pénétra juſqu'à la capitale d'un royaume des Indes. Une fluxion qu'eut le Roi le fit appeler dans le ſérail. Par bonheur pour lui,

aucune Reine n'eût mal aux dents, ce qui fit qu'il en fortit fans avoir reçu aucun fujet de chagrin. Il fe maria, & je vins au monde. La fortune me fit naître nain, & elle me fit naître muet. Ces deux qualités, jointes enfemble, me procurèrent une place auprès du Roi. Il me parloit continuellement par fignes, & il rioit lorfque je l'entendois, & lorfque je ne l'entendois pas. Il fe fervoit de moi pour étrangler tous ceux qui lui déplaifoient, & j'étois fi bien au fait, qu'il ne m'arriva prefque jamais de prendre quelqu'un pour un autre. J'avois un frère auffi petit que moi, mais on n'en fit jamais de cas, car il avoit le malheur d'entendre ce qu'on lui difoit, & d'exprimer, par la parole, ce qu'il pouvoit concevoir. Cependant, le hazard fit que je fus un petit homme encore plus confidérable que je n'avois été ; voici comment. Un eunuque africain, en qualité du plus laid homme de l'empire, obtint le titre de gardien des vierges & de chef des eunuques noirs. Ce haut rang lui fut longtemps difputé, mais il l'emporta, & un autre, qui ofa fe montrer, eût fi peu de fuccès contre lui, que, bien loin d'obtenir ce pofte, il fut fifflé, & refta un miférable jardinier du férail. Pendant que la difpute étoit la plus échauffée, je fis remarquer au Roi que le nouveau champion avoit une dent très blanche, & que, de loin, il ne paraiffoit pas fi contrefait que de près. Ce fervice que je rendis au chef des eunuques ne fut pas fans récompenfe, car il fe piquoit de n'oublier jamais fes créatures. Il prit foin de ma fortune, j'entrai dans toutes les intrigues du férail, & mes fignes devinrent des loix pour tout l'empire.

Je vais vous parler d'une vie où je fus bien malheureux. J'étois médecin d'un empereur des Indes ; l'étiquette de la cour me défendoit de lui furvivre, & il falloit que, le jour de fes funérailles, je fuffe mis fur fon bûcher. Je me portois bien, moi, mais il étoit très fouvent malade, & il ne paffoit jamais huit jours fans avoir quelque foibleffe capable de nous emporter. D'ailleurs, il n'étoit pas poffible que nous puiffions réfifter à la vie qu'il menoit. Je lui difois toujours qu'il perdoit fa fanté avec fes femmes, & il me répondoit froidement qu'il aimeroit autant ne pas vivre que de fe refufer le moindre plaifir. Il reftoit à table tout le long du jour, &, ce qu'il y avoit de fingulier, c'eft qu'il vouloit que cela me diver-

tît. Ah ! que j'enrageois bien, furtout, lorsqu'avec un vifage pâle, il venoit fe vanter à moi de fes excès. Mais, quand je lui faifois des repréfentations : « L'heure de notre mort eft écrite là haut, me difoit-il, nous ne fçaurions la reculer. — J'ai bien peur, lui difois-je, Seigneur, que toutes ces créatures là ne feront pas que vous mourrez, mais que vous vous tuerez ! » — Tout cela ne faifoit rien. C'eft une efpèce bien fingulière qu'un homme à qui tous fes cinq fens ont toujours dit qu'il étoit tout, & que les autres ne font rien (*a*). Celui-ci croyoit que je devois être bien fâché de fa mort, & point du tout de la mienne. Auffi, dans nos périls communs, ne lui parlois-je jamais de moi. Remarquez bien que tous les efforts que la tyrannie fait en fa faveur, ne manquent jamais de tourner contre elle (*b*). Dans la dernière maladie de ce Prince, j'avois le cerveau fi troublé que je ne fçavois plus ce que je faifois, & je ne doute point que je ne lui aye fait paffer le pas deux mois trop tôt.

Il n'eft rien dont je ne me fois avifé dans toutes ces différentes vies. Dans celle-ci, je fis un livre (*c*) ; mon ouvrage eut un grand fuccès, & non pas moi. J'avois de l'efprit, &, avant cela, on me jugeoit propre à tout ; mais lorfque j'eus fixé le jugement du public fur un talent particulier, on ne me jugea plus propre à rien.

J'avois été jufque là ami de tout le monde. Mais bientôt j'eus une infinité de rivaux & d'ennemis qui ne m'avoient jamais vu, & que je n'avois jamais vus auffi. Il me fut impoffible de me réconcilier avec tous ces gens là.

On vouloit m'avoir dans les fociétés, & on me donnoit l'emploi d'y être agréable, ce qui m'affligeoit beaucoup. On ne vouloit jamais que je diffe une fottife, quoique tous ceux qui étoient autour de moi priffent d'étranges libertés à cet égard.

D'un autre côté, il y avoit des caillettes (*d*) qui difoient qu'elles me fuyoient, parce que j'étois un bel efprit. Elles vouloient, par là, faire entendre que j'avois de l'affectation & elles du naturel,

(*a*) *Première verfion.* La dernière phrafe eft légèrement biffée.

(*b*) *Première verfion.* Phrafe légèrement biffée.

(*c*) Allufion à peine voilée aux *Lettres Perfanes*.

(*d*) Femmes frivoles & babillardes : commères. Montefquieu a confervé ce terme que Bel trouvait « trop bas ».

& qu'elles auroient eu plus d'efprit que moi, fi elles avoient voulu en avoir.

Des gens foutenoient que je n'avois pas fait mon livre ; l'envie eft fi fotte qu'elle ne comprenoit pas qu'elle ne gagnoit rien par là ; fi ce n'étoit pas moi qui l'avoit fait, il falloit bien que ce fût un autre.

Enfin, ce malheureux ouvrage me tourmenta toute ma vie, &, foit qu'on le louât, foit qu'on le blamât, j'en fus toujours embarraffé.

[Mon âme (*a*) ne s'étant pas trouvée d'une trempe affez bonne, je fus rejeté dans d'autres tranfmigrations. Mais au lieu d'acquérir de nouveaux degrés de perfection, je déchus infenfiblement ; je fus toujours inférieur à moi-même, & enfin je parvins aux deux vies qui ont précédé celle où je fuis actuellement, & ont préparé, je crois, mon caractère.

Je naquis à Naples, & le Génie qui préfidoit à ma naiffance ayant examiné les fibres de ma langue & de mon cerveau, jugea que je ferois quelque jour infatigable dans la converfation. Dans mon enfance, ma mère, qui m'entendoit jafer fans ceffe, s'épanouiffoit de trouver en moi fa parfaite image, & elle paffoit fa vie à faire comprendre à tous les gens qui vouloient l'écouter [que j'étois le plus aimable petit enfant qu'il y eût au monde,] (*b*) que tout ce que je difois étoit très plaifant. On dit qu'étant en rhétorique, j'attrapai fi bien cette fcience, que je parlois toujours. Dès que j'eus quitté les écoles, je me fis avocat. J'excellois furtout à étendre mes raifons, &, quand j'en faifois valoir une, j'étois comme ces ouvriers qui font d'un petit lingot d'or un fil de deux cents lieues de long, ou une fuperficie qui peut couvrir tout un pays. Ayant eu une fluxion de poitrine, je quittai le barreau & me fit médeçin. Je continuai à jouir de mon talent naturel. Je ne fouffrois point que mes malades me parlaffent de leur mal, car, quoique je leur fiffe des queftions, je répondois toujours pour eux. Je n'étois pas fort fçavant, &, pendant que mes collègues alloient

(*a*) L'épifode qui fuit fervait de conclufion au *Livre VI* dans la première verfion. (Voir notre Introduction.)

(*b*) *Biffé dans la première verfion.*

faire leurs ſacrifices à Eſculape, moi je faiſois les miens au Dieu du haſard ; & quand l'accident de quelque homme connu, dont j'avois un peu précipité la vie, faiſoit murmurer contre moi, j'avois la reſſource de multiplier mes paroles, ce qui me rendoit l'eſtime publique. Dans ma vieilleſſe, je fis un livre qui, par la réputation qu'il me donna, mit la vie de tous mes concitoyens entre mes mains. J'examinois ſi, dans la bonne manière d'opérer, il falloit que la nature aidât l'art, ou que l'art aidât la nature. Je m'enrichis ; ma réputation augmentoit mes richeſſes, & mes richeſſes ma réputation. Tout le monde vouloit m'avoir, & il étoit du bon air de mourir de mon ordonnance (*a*).

Étant né en Macédoine, je ſervis trente ans dans la phalange. Ayant reçu pluſieurs bleſſures, je me retirai avec une petite marque d'honneur, & devins un honnête citoyen de Pella. Comme j'étois très au fait de toutes les choſes qui s'étoient paſſées dans le corps où je ſervois, j'en faiſois part à bien du monde, & je ne vous diſſimulerai pas qu'il ſe répandit un faux bruit, dans mon quartier, que j'étois un peu ennuyeux. Cela me porta un tel préjudice, que, lorſque je parlois, perſonne n'écoutoit, & celui devant qui je commençois un conte, ne l'entendoit jamais finir. A peine m'étois-je procuré un cercle qu'il ſe rompoit de lui-même, &, lorſqu'il ne me reſtoit plus que deux ou trois hommes : « Monſieur, me diſoit l'un, avec un air diſtrait & la tête en haut, j'ai une affaire. » — « Monſieur, me diſoit l'autre, excuſez, voilà une dame qui paſſe, je vais lui parler. » Et moi je ne parlois plus. Tout cela venoit du bruit que des gens mal intentionnés avoient, comme je vous ai dit, ſemé contre moi. Pour le détruire, je réſolus de prendre les gens l'un après l'autre, & de leur faire voir, tour à tour, que je n'étois pas ſi ennuyeux qu'on le diſoit. Un jour, dans le torrent d'une hiſtoire, que ma main ſuivoit ma voix, je ſecouai, quoique doucement, un homme aſſez chagrin : « Ah ! monſieur, me dit-il, je ſçavois bien que l'hiſtoire devoit m'ennuyer ; mais que l'hiſtorien m'eſtropie, cela eſt trop ! » — Le feu me monta au viſage : « Vous tenez, dis-je,

(*a*) *Première rédaction :* ... & quand on mourroit de l'ordonnance d'un autre, on n'étoit pas du bel air.

un difcours fort fot, & vous m'en ferez raifon. — Eh bien, me dit-il, foit ! car auffi bien j'aime mieux me battre avec vous que de vous écouter. » Nous nous battîmes ; je luy donnai un coup d'épée au vifage & un autre au bras. — « Monfieur, me dit-il, vous n'avez fait que me bleffer, mais vous m'auriez fait mourir, fi vous aviez achevé votre hiftoire. — Vous voulez fans doute recommencer, lui dis-je, puifque vous m'infultez encore. » — Nous nous rebattîmes ; je le défarmai. — « Demandez moi la vie. — Eh bien, je vous la demande, mais à condition que vous ne me ferez plus d'hiftoire. » — Je vis que cet homme étoit fou, & je le laiffai là.

Deux jours après, j'allai dans une maifon où il y avoit plufieurs tables de jeu. Je me mis dans un coin, avec deux ou trois perfonnes à qui je commençai à conter le fameux fiège d'Amphipolis (*a*). Comme je traitois la chofe en détail, ce qui faifoit que je n'avançois guère plus que le fiège, j'entendis derrière moi une voix qui dit : « Monfieur, fouvenez vous de nos conventions ! » — Je tournai la tête, c'étoit mon impertinent qui, avec une grande emplâtre fur le vifage, jouoit derrière moi. Je reftai immobile, &, voyant qu'il n'étoit pas poffible de vivre avec un tel homme, je réfolus de ne jamais ouvrir la bouche devant lui, fi bien que je quittai mon fiège & m'en allai.

Depuis ce temps, je confentis à abréger mes converfations ; cela fit que je me privai des trois quarts du plaifir que j'y avois. Je coupois toutes les circonftances de mes contes qui reffembloient à un arbre qu'on avoit émondé. J'avoue que je ne comprenois pas que ce ftyle raccourci, ni ces récits fecs & décharnés puffent plaire, &, fi un conte eft amufant, j'aurois voulu qu'il amufât longtemps ; c'eft-à-dire que j'étois, dans cette tranfmigration là, tel que je fuis dans celle ci : franc, naïf, ouvert & toujours prêt à faire part aux autres de ce que je fçais. Mais je vous prie de m'excufer, j'arrive à ma tranfmigration actuelle, & je fuis obligé de finir.

Je puis vous dire, fans compliment, Ayefda, que vous êtes un

(*a*) Colonie athénienne affiégée & prife par Philippe de Macédoine en 357.

auditeur adorable. Vous ne m'avez jamais interrompu ; je voyois ſur votre viſage tous les effets du plaiſir, de l'admiration & de la ſurpriſe.

Peut-être ne pourriez vous pas retenir tant de choſes ; je recommencerai, ſi vous voulez, demain. Je ſuis ſi exact, que je ſuis ſûr que vous n'y perdrez pas la moindre circonſtance.] (*a*)

Cinquième partie (*b*)

Vous prêtâtes hier tant d'attention à mes diſcours, mon cher Ayeſda, & j'ai, de mon côté, un tel foible pour ceux qui m'écoutent que je vous dis tout, & que je vous révèle des choſes merveilleuſes parmi les merveilles.

[Vous ſçaurez qu'] il y a environ deux mille ans qu'une peſte ravagea l'Aſie & l'Afrique : plus de cent millions d'âmes ſe trouvèrent déplacées. Mon Génie, ne ſachant que faire de la mienne, prit le parti de l'habiller ſimplement d'un corps aérien, & la laiſſa (*c*) cinquante ans hors de cette croûte épaiſſe où les âmes ſont enfermées.

Je fus d'abord au ſervice d'un petit incube très libertin, qui, la nuit, couroit toutes les ruelles de la ville. Le pauvre petit Dieu prenoit plus de peine, il ſe tracaſſoit tant, & cependant je ne voyois pas qu'il eut de grands plaiſirs. Il étoit, tous les matins, de la plus mauvaiſe humeur du monde ; il trouvoit à redire à tout ce qu'il avoit vû, & en faiſoit une récapitulation très triſte. Un jour qu'il ſe plaignoit à moi des dégoûts qui avoient ſuivi une nuit qu'il avoit paſſée avec une femme que tous les poëtes de la ville juroient être belle comme un aſtre, moi, qui me ſouvenois de quelques vieilles maximes que j'avois autrefois appriſes dans le monde, je lui dis : « Monſeigneur, vous n'êtes pas au fait : ſitôt que vous

(*a*) *Première rédaction :* Comme vous ne pourriez pas retenir tant de choſes, je mettrai par écrit cette converſation-ci. Je ſuis ſi exact, dans tout ce que je fais, que vous n'y perdrez pas la moindre circonſtance.

(*b*) *Première verſion : Livre VI* ; le *Livre V* manque.

(*c*) *Première verſion :* Vous ſçaurez qu'il y a environ deux mille ans que mon Génie jugea à propos, je ne ſçais par quelle raiſon, de m'habiller ſimplement d'un corps aérien, de manière que je paſſai...

entendez parler d'une femme, vous vous fourrez dans ſon lit. Ce n'eſt pas le moyen de la trouver belle. Commencéz par la trouver belle, & mettez vous dans ſon lit. »

Pendant que nous étions occupés du courant, il nous vint une affaire extraordinaire. On envoya à l'incube un ordre précis de l'Olympe de travailler à la formation d'un héros. Il obéit en rechignant, car pourquoi ſoumettre à un ordre abſolu des choſes ſi volontaires ? Nous allâmes chercher partout une Princeſſe propre à produire cette eſpèce d'homme qu'on nous demandoit. Nous nous fixâmes ſur une Reine de Scythie, que nous trouvâmes couchée ſur une peau d'ours, ayant ſon arc & ſon carquois au chevet de ſon lit. La fière Reine rêvoit à des combats & à une ville dont les murailles étoient teintes de ſang. Mon maître ſe gliſſa dans ſon lit & commença d'abord par lui donner une oppreſſion de poitrine. Nous la tourmentâmes toute la nuit, mais nous nous y prîmes ſi mal, qu'après bien des peines, nous manquâmes le héros & ne fîmes qu'un tyran.

Vous me demanderez peut être pourquoi les Dieux emploient les incubes à la formation des hommes extraordinaires. C'eſt que les héros ſont deſtinés à être les inſtrumens de la vengeance divine, &, s'ils avoient une origine humaine, ils ne ſeroient pas aſſez inexorables.

Je fus envoyé dans une ville des Indes pour ſervir un génie qui rendoit des oracles. Les peuples portoient ſans ceſſe de l'or & de l'argent dans notre temple, ce qui mettoit mon petit Dieu au déſeſpoir. « A moi ! de l'or, diſoit-il, à moi ! Ils me croyent donc bien avare ! Sçais tu bien ce qui arrive ? C'eſt que, lorſque quelque Prince ſacrilège vient pour enlever ces tréſors, il m'en coûte toujours la façon d'un prodige. » Auſſitôt il entra dans ſon tuyau & dit : « Mortels, apprenez que vous ne pouvez offrir aux Dieux vos tréſors, ſans leur faire voir le cas que vous faites d'une choſe qu'ils veulent que vous mépriſiez. »

Ce qui me charmoit, dans le Génie que je ſervois, c'eſt qu'il n'étoit ni ambigu, ni obſcur, & qu'il diſoit franchement tout ce qu'il ſçavoit. « Que faut-il que je faſſe pour devenir heureux ? — lui dit un ſuppliant. — Rien, mon ami, répondit-il. — Comment

rien ? — Rien ! vous dis-je. — Vous croyez donc que je suis heureux ? — Non ! je crois, au contraire, que vous l'êtes très peu. — Pourquoi ne voulez vous donc pas que je travaille à le devenir ? — C'est qu'on peut l'être, & qu'on ne peut pas le devenir. »

Je fus envoyé pour servir un Génie appelé Plutus, qui est le dieu des richesses chez les Grecs. Comme il permettoit que je lui parlasse librement, je lui dis : « Monseigneur, il me semble que vous ne faites guère d'attention au mérite des personnes. Vous accordez & vous refusez sans raison. Il n'y a pas de métier plus facile à faire que le vôtre : il ne vous en coûte pas, dans la journée, un quart d'heure de réflexion. — Mon ami, me dit-il, je préside aux richesses, & la Fortune distribue les dignités. Nous donnons sans choix & sans égard, parce que ce sont des choses qui ne peuvent pas faire le bonheur de ceux qui les reçoivent. — Et pourquoi cela ? répondis-je.C'est que Jupiter n'a pas voulu mettre la félicité dans des choses que tout le monde ne peut pas avoir ; les richesses d'un homme supposent la pauvreté d'un nombre infini d'autres ; & la grandeur d'un mortel, l'abaissement de tous ceux qui lui obéissent. — Qu'est-ce qui peut donc rendre les hommes heureux ? repris-je. — Ce sont les biens réels, qui sont dans eux-mêmes, & ne sont fondés ni sur la misère, ni sur l'humiliation d'autrui : la vertu, la santé, la paix, le bon esprit, la tranquillité domestique, la crainte des Dieux. — Mais les honneurs & les richesses ne sont pas incompatibles avec ces sortes de biens, repris-je. — Ils le sont presque toujours, car les Dieux, lassés des importunités des mortels, qui leur demandoient tous ce que très peu pouvoient obtenir, voulurent avilir ces sortes de biens ; ils y joignirent la tristesse, les soins cuisans, les veilles, les maladies, les désirs, les dégoûts, la pâleur, la crainte. Et cependant, ô étrange manie ! les hommes ne nous les demandent pas moins. — Mais les pauvres, lui répliquai-je, sont-ils plus heureux ? — Pour lors, il me dit ces grandes paroles : « les Dieux ont fait une classe de gens plus malheureux encore que les riches, ce sont les pauvres qui désirent les richesses. »

Je fus, dans la suite, attaché à un Dieu domestique, qui avoit l'œil sur une des maisons des plus opulentes de la ville où nous

étions. Je ne vous ferai pas l'hiſtoire de ceux qui l'habitoient, mais vous pouvez bien compter que, s'ils avoient conçu quelque mauvaiſe action, ils la venoient toujours faire devant nous. Le maître de la maiſon étoit un grave magiſtrat, &, quand il ſe montroit au public, je l'entendois parler comme auroit pû faire la Juſtice même ; mais, quand il avoit quitté ſa robe, je n'ai jamais vu un ſi malhonnête homme. Il eſt vrai que ſa femme le traitoit comme il traitoit le public ; elle tenoit, devant lui, les diſcours du monde les plus chaſtes, mais, dans ſon abſence, c'étoit un mari bien ajuſté. La petite fille était un modèle de vertu, devant ſa mère ; mais elle devint groſſe à quinze ans. Si vous aviez vu le vacarme qu'ils lui firent, & combien de fois par jour ils lui reprochoient d'avoir déſhonoré ſa famille ! — « Ah ! les grands fripons ! diſoit mon maître, ils ne ſe feroient point ſouciés de l'action, s'il n'y avoit eu que nous qui l'euſſions ſçue. »

Pendant que j'étois parmi les Génies, il arriva un grand malheur à un petit incube de mes amis (*a*). Il perdit ſon chapeau, & un homme le trouva. Cela mit la proſpérité dans ſes affaires, car le pauvre Dieu étoit obligé de le ſervir. C'étoit bien le plus malheureux petit Génie qu'il y eût. Son maître, qui jouoit depuis le matin juſqu'au ſoir, ne lui laiſſoit pas un moment de relâche. Il lui falloit paſſer dans le cornet, y être ballotté, diriger les dés, les ſuivre ſur la table, & encore, la plupart du tems, juroit-on contre lui. Il eſt vrai qu'il ne s'en mettoit point en peine : il connaiſſoit l'injuſtice générale des hommes, qui ne manquent pas d'attribuer à leur grande prudence tout le bien qui leur arrive, & tout le mal, à la jalouſie des êtres qui ſont au deſſus d'eux.

Je ſervis un Génie qui fut envoyé pour animer la ſtatue de Pygmalion. J'entendis que quelqu'un diſoit à ce ſculpteur : « Il falloit que vous fuſſiez fou d'aimer une de vos ſtatues. — Mon ami, répondit-il, tu es un poëte, & ce n'eſt point à toi à me reprocher d'être amoureux de mes ouvrages ; tu es enchanté des tiens, mais Apollon ne leur a pas donné la force & la vie. » (*b*)

Je me ſouviens du jour que les Dieux ſignalèrent ainſi leur puiſ-

(*a*) *Première verſion :* de nos amis.

(*b*) A la ſuite, ſe trouve une page en blanc dans le manuſcrit.

fance. Pygmalion (*a*) voyoit fa ftatue vivante & il craignoit de fe tromper. — « Ah ! dit-il, vous vivez, & je ferai le plus heureux des mortels. » Elle le regarda languiffamment. Pygmalion parut ravi de joie. « Je vous aimois, &, bien loin que vous fuffiez fenfible à mon amour, vous ne pouviez pas feulement le connoître ; mais, à préfent, vous fçaurez que j'ai fait des vœux téméraires pour vous, & qu'il n'y a que la grandeur de mon amour qui ait pu toucher les Dieux. »

La terre avoit été tellement ravagée par la pefte, que les Dieux furent bien du temps fans pouvoir loger, ni parmi les hommes, ni parmi les animaux, toutes les âmes qui avoient été féparées de leurs corps. La mienne refta très longtemps en réferve. Elle eut le bonheur, comme je vous ai dit, de jouir longtemps du commerce des Dieux. Cela fit qu'elle acquit un degré de perfection qu'elle n'avoit jamais eu, & qu'elle eut des fentimens que, jufqu'ici, elle n'avoit point connus.

[Je vous dis ici, mon cher Ayefda, une grande chofe ; elle explique un phénomène qu'on a vu arriver dans tous les lieux & dans tous les temps. Lorfque les nations font dans la profpérité, elles fe corrompent toujours. Le luxe, les plaifirs, la molleffe attaquent toutes les âmes. Il y a quelquefois moins de crimes publics parce que chacun a peur de perdre fa profpérité ; mais les crimes cachés font fans nombre, & les vices attaquent la maffe de toute la nation. Mais, quand les peuples éprouvent de grandes calamités, la vertu a coutume de reparoître, les mœurs fe fortifient, les âmes deviennent plus courageufes & acquièrent plus de grandeur. D'où vient cela ? Dans le premier cas, les âmes, continuellement replacées, reftent toujours parmi les créatures ; dans le fecond, elles reftent longtemps parmi les Dieux.] (*b*)

[Mon Génie recommença à me faire circuler dans les corps humains. Je paffe un grand nombre de tranfmigrations, pour vous parler de celle-ci, dont l'idée me flatte encore.] (*c*)

J'étois Grec, &, à l'exemple de plufieurs philofophes, je parcourus divers pays. Je m'arrêtai quelque temps en Égypte, & j'y

(*a*) Célèbre fculpteur de l'île de Chypre, qui tomba amoureux d'une ftatue d'ivoire qu'il avait faite.

(*b*), (*c*) *Première verfion.*

acquis de la réputation. Le Roi étant fur le point de partir pour une expédition, un prodige heureux arriva à Memphis, & on en rapporta un autre de Saïs (*a*) qui fut jugé malheureux. Dans cette incertitude, on confulta divers oracles, & ils fe trouvèrent auffi peu d'accord que les prodiges. On interrogea les prêtres, &, chacun d'eux faifant valoir fon opinion, ils jetèrent le Roi dans une perplexité plus grande. Jugez-en, puifqu'il eut recours à moi qui étois étranger. « Seigneur, lui dis-je, les hommes ne font point faits pour connoître les volontés particulières des Dieux, mais pour fçavoir leurs volontés générales. Ils défirent que vous ne faffiez point de guerre injufte, & que vous n'employiez la puiffance qu'ils vous ont donnée que comme ils feroient eux-mêmes, s'ils l'avoient retenue. — Mais les entreprifes les plus juftes, dit le Roi, peuvent ne pas réuffir, & un oracle reçu à propos peut nous en détourner. — Si les Dieux, répondis-je, vouloient vous détruire, ils feroient infenfés de vous révéler leurs deffeins. Ils font affez prudens pour garder leurs fecrets. C'eft vous qui vous afferviffez à ce que vous appelez des prodiges, & non pas eux. »

Comme il ne fortoit pas de fon incertitude, j'ajoutai : « L'irréfolution a tous les effets de la timidité, & elle en a d'ailleurs de pires. Les Dieux vous ont donné des armées, & vous avez fans doute, de la prudence & du courage ; ce font les oracles qu'il faut confulter. »

Les anciens Rois avoient ruiné leurs fujets pour conftruire des pyramides. Celui-ci voulut faire comme eux (*b*). Je lui dis : « Seigneur, une courtifane de Nocratis fit, autrefois, bâtir une pyramide. Elle avoit raifon : elle laiffoit un monument de fa beauté. Mais je ne vois pas ce que celle que vous voulez élever prouvera à la poftérité, en votre faveur. — Elle prouvera ma puiffance, dit le Roi. — Et qui eft-ce qui doutera jamais de la puiffance d'un Roi d'Égypte ? Il y a apparence que les folies de vos fucceffeurs la prouveront affez, fans que vous vous en mêliez. La véritable grandeur feroit de vous diftinguer, par vos vertus, de ceux qui feront auffi puiffans que vous. — Vous n'êtes point, me dit le Roi,

(*a*) Ville d'Égypte dans le Delta.

(*b*) *Première verfion :* accablé leurs peuples par la conftruction des pyramides, celui-ci voulut fuivre leur exemple.

inſtruit de la religion des Égyptiens. Nous croyons que nous devons vivre dans les tombeaux, & nous autres Rois, toujours expoſés à la fureur du peuple, qui craignons, qu'après notre mort, il ne la porte ſur nos mânes ſacrées, bâtiſſons des pyramides qui puiſſent nous en garantir. — N'avez vous, lui dis-je, que cette reſſource pour jouir de l'immortalité ? L'amour de vos ſujets ne vous défendroit-il pas mieux que vos pyramides ? Le corps du Roi Oſiris eſt depuis ſi longtemps expoſé ſans défenſe devant tout le peuple ; voyez ſi quelque Égyptien a été encore aſſez sacrilège pour l'inſulter. On aime mieux l'adorer comme un Dieu que de ne pas aſſez l'honorer comme un homme. Seigneur, on eſt porté à aimer ſon Roi, comme on eſt porté à aimer ſa patrie. Comptez que pour qu'un Prince parvienne à ſe faire haïr de ſes ſujets, il faut qu'il prenne la peine de détruire dans leur cœur le ſentiment du monde le plus naturel. »

Un jour le Roi me dit : «Je ſuis tranſporté de joie ; on vient de m'apprendre le lieu où ſont cachés les tréſors du Roi Athotis. » Et ſe tournant vers ſes miniſtres : « Allez ! courez ! ayez-moi des ouvriers ! Qu'on me renverſe les montagnes ! » Je hauſſai les épaules : « Eh ! Seigneur, lui dis-je, le maître du monde peut-il s'enrichir ? — Oui ! car j'aurai tous les tréſors des Rois de Thèbes ; je les ferai tranſporter à Memphis, & je les garderai pour mes beſoins. — Je vous entends, à préſent : vous pouvez devenir plus avare, ſi vous ne pouvez pas devenir plus riche. »

Une autre fois, je le trouvai dans une furieuſe colère : « Je ſuis indigné contre ceux de Memphis : ils ſe révoltent contre moi dans les ſpectacles (*a*) ; j'ai du penchant pour un acteur, & ils applaudiſſent toujours à un autre. — Seigneur, lui dis-je, vous avez ôté au peuple la connoiſſance des affaires, & vous lui avez donné, pour occupation, les plaiſirs du ſpectacle ; ces choſes, vaines autrefois, ſont devenues importantes pour lui. Vous venez, aujourd'hui, le gêner dans ces choſes mêmes. Vous choquez ſon goût, ce goût qui eſt ſa liberté. Seigneur, un peuple corrompu s'occupe de ce dont un peuple vertueux s'amuſe. Voudriez vous

(*a*) *Première verſion :* en plein théâtre.

qu'il employât ſon temps à vous demander compte de tout le ſang que vous avez verſé ? »

Des diſcours ſi bruſques firent qu'on ne me garda pas longtemps à la Cour. Je quittai l'Égypte & je retournai à Corinthe, ma patrie, bien réſolu de ne la quitter jamais.

Là, je vécus parmi mes citoyens (*a*) ; je quittai mes manières auſtères. J'avois ſenti qu'il ne ſuffiſoit pas de faire admirer la vertu, & qu'il falloit la faire aimer.

Mon principal ſoin fut d'accoutumer mon eſprit à prendre toujours les choſes en bonne part, & à y chercher le bien, lorſqu'elles en étoient ſuſceptibles.

Quand j'entendois crier que ceux qui gouvernoient l'État étoient des gens pervers, je diſois en moi-même : « Voilà une opinion qu'il feroit à ſouhaiter qu'on n'eût pas, & cependant, elle peut avoir ſon utilité ; les gens qui ont du pouvoir ſe tiendront mieux ſur leurs gardes ; ils n'ont déjà que trop de flatteurs ; il eſt bon qu'ils ſçachent qu'ils ont à faire à des juges non ſeulement ſévères, mais auſſi prévenus. »

Quand on me diſoit que les miniſtres aimoient le bien public, le tendre ſentiment que j'avois pour la nature humaine ſe trouvoit flatté. Je ſentois du plaiſir à entendre ce diſcours ; je l'acceptois comme une vérité, ou comme un heureux préſage de ce qui devoit être quelque jour.

Quand on ſoutenoit que nous avions un commerce floriſſant, je béniſſois le deſtin de notre ville qui avoit permis qu'elle devînt grande ſans qu'elle eût beſoin de travailler à la deſtruction des autres peuples.

J'avois l'eſprit vraiment patriote ; j'aimois mon pays non ſeulement parce que j'y étois né, mais encore parce qu'il étoit une portion de cette grande patrie qui eſt l'univers.

Ayant été obligé de faire un voyage à Athènes, je vis les nouveaux bâtimens qu'on y élevoit. Je ſentois que je m'y intéreſſois, & que j'étois bien aiſe que les hommes euſſent une ſi belle demeure de plus.

(*a*) *Première verſion :* concitoyens.

Un homme qui revenoit d'Aſie, me parloit de la magnificence de Perſépolis. Les idées riantes, grandes & belles que j'en prenois, produiſoient une ſenſation agréable dans mon âme. J'étois bien aiſe que ce beau lieu ſubſiſtât ſur la terre. Sans que je l'euſſe vû, il m'avoit déjà fait paſſer des momens heureux.

Comme les Dieux habitent les temples & chériſſent ces demeures ſans perdre leur amour pour le reſte de l'univers, je croyois que les hommes, attachés à leur patrie, devoient étendre leur bienveillance ſur toutes les créatures qui peuvent connoître, & qui ſont capable d'aimer.

Si j'avois ſçu quelque choſe qui m'eût été utile, & qui eût été préjudiciable à ma famille, je l'aurois rejeté de mon eſprit. Si j'avois ſçu quelque choſe, utile à ma famille, & qui ne l'eût pas été à ma patrie, j'aurois cherché à l'oublier. Si j'avois ſçu quelque choſe, utile à ma patrie, & qui eût été préjudiciable à l'Europe, ou qui eût été utile à l'Europe, & préjudiciable au genre humain, je l'aurois regardée comme un crime (*a*).

Voyant que tous mes concitoyens cherchoient à augmenter leur patrimoine par leurs ſoins, je crus devoir faire comme eux. Je devins bientôt riche. Un homme envieux (*b*) de ce petit bonheur, me le reprocha : « Mon ami, lui dis-je, je ne ſuis point, comme toi, ſorti d'une famille conſidérable dans notre ville ; mais j'ai quelque bien. Je l'acquérois par mon travail, pendant que tu employois ton temps à te plaindre de la fortune.

Quels que ſoient mes tréſors, je puis t'aſſurer que je n'en fais pas tant de cas que tu penſes, &, ſi tu peux me faire voir que tu en es digne, je veux bien les partager avec toi. Mais j'avoue que tes reproches m'affligent. Se peut-il, qu'à la réſerve de quelques miſérables richeſſes, tu ne trouves rien en moi que tu puiſſes envier ? »

Mon Génie, qui me vit dans un ſi haut degré de vertu, voulut m'éprouver & il me rajeunit. Dans ce changement mon âme fut étonnée ; mille paſſions naquirent dans mon cœur ; je ne fus plus en état de me conduire. « O Dieux ! m'écriai-je, de quoi vais-je

(*a*) Monteſquieu a inſéré tout cet alinéa, preſque ſans changement, dans ſes *Penſées*, 741, I, p. 492.

(*b*) *Première verſion :* anxieux.

devenir ? Faudra-t-il que, pour me rendre ma raifon, vous me rendiez ma foibleffe ? »

Je ne vous parlerai point (*a*), Ayefda, de toutes les autres tranfmigrations que j'ai effuiées. Vous dérobez aux affaires publiques le temps que vous employez à m'écouter, & moi je ne fçaurois guère décrire exactement des vies qui ont plus duré que fept ou huit empires. Il s'eft paffé bien des fiècles depuis le temps que je fus valet de bonze, aux Indes, jufques à la révolution préfente que je me trouve à Tarente un pauvre barbier. Je vous dirai feulement que cette tranfmigration-ci ne me plaît point du tout. J'ai une femme qui fe donne de grands airs, & qui a de l'impertinence pour une Reine. Elle me fait fans ceffe enrager ; elle m'a donné quatre enfans dont il y en a plus de la moitié où je jurerois que je ne fuis pour rien. Je fuis fi malheureux que, pour me dédommager de cette vie-ci, les Dieux, qui font juftes, ne peuvent guère s'empêcher de me faire bientôt naître Roi de quelque pays. Si cela arrive, & que mon âme faffe fortune, je vous promets que j'aurai foin de vous, fi vous êtes en vie, ou au moins de vos defcendans. Auffi bien, eft-ce là le feul moyen que j'aye de m'acquitter de l'argent que vous m'avez généreufement prêté. Quoique je fois pauvre, Ayefda, je me pique d'être honnête homme, & vous pouvez compter fur moi dans l'occafion.

(*a*) Tout ce qui fuit formait la fin & la conclufion du *Livre IV* dans la première verfion. Montefquieu en a fait, dans la feconde verfion, la fin de la cinquième partie.

RÉFLEXIONS SUR LA SOBRIÉTÉ DES HABITANS DE ROME COMPARÉE A L'INTEMPÉRANCE DES ANCIENS ROMAINS

Ce mémoire fut lu à la ſéance d'ouverture de l'Académie de Bordeaux, au mois de décembre 1732, en l'abſence de Monteſquieu (*a*). *Inſpiré par ſon voyage en Italie, il dut faire partie, à l'origine, de la ſérie des mémoires ſur les mines. Le manuſcrit qui nous eſt parvenu porte en effet le titre :* « Quatrième Mémoire. Sur les Mines de Rome. » *Ce titre a été biffé & remplacé, en ſurcharge, par celui :* « Réflexions ſur les habitans », *auquel nous préférons celui, plus précis, ſous lequel l'auteur l'a communiqué à l'Académie. Une feuille ſimple, jointe au manuſcrit, porte au-deſſus d'un extrait de Diodore de Sicile, le titre :* « Pour mon ouvrage ſur l'air de la Campagne de Rome (*b*). » *Le manuſcrit ſe compoſe d'un cahier de huit pages dont le format primitif, rogné enſuite dans le haut, était celui des autres mémoires ſur les mines (250 × 190 millimètres). L'écriture eſt celle du copiſte des mémoires ſur les mines.*

Ce mémoire, demeuré à La Brède juſqu'en 1939, a été publié en 1896, à la fin des Voyages. *Le manuſcrit appartient aujourd'hui à M. le Préſident Schuman.*

(*a*) Bibl. Mun. Bx. Ms. 1699 III, p. 465.

(*b*) « Pour mon ouvrage ſur l'air de la campagne de Rome. *Diodore, Extraits,* p. 331. Il parle *de illa magna vi aſphalti, quæ in Babylonia gignitur,* qui ne ſuffit pas ſeulement pour tous les édifices, mais au chauffage de tout le peuple. Près de cette eſpèce de fontaine, il y a une ouverture de terre qui jette une odeur de ſoufre, qui eſt mortelle, parce qu'elle ôte la reſpiration. »

Ceux qui voyent Rome & ſe rappellent ce qu'ils ont lu ſur la prodigieuſe gourmandiſe des anciens Romains doivent être frappés de l'étonnante ſobriété de ceux d'aujourd'hui.

Si, autrefois, à Rome, la débauche de la table étoit portée à un point qui alloit juſqu'au ridicule, on peut dire qu'aujourd'hui l'excès de la frugalité ne l'eſt pas moins.

Les anciens Romains faiſoient cinq repas; [tout le monde ne les faiſoit pas, mais les femmes, les enfans, les vieillards, ceux qui avoient un eſtomac foible, les débauchés.] (*a*)

Le dernier, appelé *comeſſatio*, duroit une bonne partie de la nuit. A préſent, il eſt impoſſible, à Rome, d'en faire plus d'un.

Je trouve pluſieurs cauſes de ce changement: les unes phyſiques, les autres morales. Rome moderne eſt bâtie dans un lieu bas & autrefois inhabité, & on n'y reſpire plus cet air ſubtil de la Ville des Sept Montagnes.

Les Papes étant revenus à Rome, que leur abſence avoit rendue déſerte, ſe logèrent près de l'Égliſe de Saint-Pierre & du tombeau d'Hadrien, qui eſt le Château-Saint-Ange. Cela étoit aſſez naturel, parce que cette égliſe étoit l'objet de la dévotion de tout l'univers, & le tombeau d'Hadrien étoit la meilleure fortification de la Ville. Rome ſe rebâtit auprès du palais des Papes, c'eſt-à-dire dans le Champ de Mars, & la plaine le long du Tibre, qui eſt un lieu bas, où l'air eſt groſſier. Ce lieu étoit autrefois preſque inhabitable, à cauſe des affreuſes inondations du fleuve. Mais les débordemens fréquens & les deſtructions diverſes de la Ville ont un peu élevé ce terrain.

L'air a même changé dans les quartiers autrefois peuplés. Cela ſe prouve par des maladies nouvelles & eſt très-aiſé à expliquer. Les ouvrages faits pendant tant de temps, par un peuple immenſe, ſont la plupart enſevelis ſous terre; l'eau y croupit, & l'air s'y renferme.

De plus, la manière de vivre a changé à tous égards.

Les anciens Romains employoient l'art pour manger beaucoup. Ils ſe baignoient toujours avant le repas, pour préparer leur eſto-

(*a*) *En note.*

mac. Arthémidore (*a*) difoit que, de fon temps, le bain n'étoit qu'un paffage à la table. L'ufage en étoit fi invétéré que les médecins ne pouvoient être obéis lorfqu'ils le défendoient. [Les anciens médecins fe plaignoient de cela.] (*b*)

Dans le tome XI[e] des *Lettres édifiantes* (*c*), le père Antoine Sepp écrit au père Guillaume Stinglhaim que les rivières font néceffaires aux habitations des Indiens : ces peuples, qui vivent de leur chaffe, font fujets à de grandes indigeftions, dont le bain feul peut les guérir.

Les anciens Romains faifoient encore ufage des vomitifs pour mieux manger.

[Cicéron, dans une lettre à Atticus, livre XIII (*d*), décrivant la façon dont Céfar vécut chez lui, dit : « Εμετικῆς *agebat; itaque edit & bibit &* αδεῶς *& jucunde* (*e*). »

« *Qui mane vomuit*, dit Celfe (*f*), *ungi debet*; *deinde cœnare* (*g*). »] (*h*)

Je ne parle point des débauches de Vitellius & de ceux qui lui reffemblèrent ; je parle d'une vie unie & ordinaire.

La vie de Rome étoit extrêmement agitée. La conftitution du gouvernement, la multiplicité des devoirs & des affaires, les brigues pour les élections qui exigeoient que l'on connût un nombre infini de gens, & que l'on en fût connu, le demandoient ainfi. Rome eft aujourd'hui la ville du monde la plus tranquille. Chez les ambitieux, toute l'agitation eft dans l'efprit, & le corps fe repofe.

Aujourd'hui, de certaines circonftances y font qu'un peuple pauvre met tout ce qu'il peut avoir de bien, dans une pompe extérieure, & facrifie à fa vanité fes voluptés mêmes. Autrefois, un peuple immenfe & riche, chez lequel la magnificence ne diftin-

(*a*) Artémidore d'Éphèfe. *Oneirocritica*, livre II, ch. LXIV.

(*b*) *En note.*

(*c*) *Lettres édifiantes & curieufes des Miffions étrangères*, Paris, Le Clerc, 1715, t. XI, p. 414.

(*d*) *Lettres à Atticus*, 52[e] lettre.

(*e*) « Il fe fervait de vomitif ; c'eft pourquoi il but & il mangea agréablement. » — Montefquieu a écrit εμετικης pour εμετικην.

(*f*) Aulus Cornelius Celfus, traité fur *la Médecine*, l. I, ch. III.

(*g*) « Celui qui a vomi le matin, dit Celfe, doit être frictionné & enfuite il peut manger. »

(*h*) *En note.*

guoit perſonne, n'employoit guère ſes richeſſes que pour ſes plaiſirs.

L'ambition pour une place ſuprême que l'on ne peut obtenir que par la vieilleſſe, par une vie réglée & de bonnes mœurs, inſpire aujourd'hui à tous une ſobriété générale : chacun défend ſes eſpérances en prenant un ſoin continuel de ſa ſanté, & Rome eſt un peuple de convaleſcents.

Une vie réſervée, que la conſtitution de l'État rend néceſſaire, fait que l'on ne mange point enſemble. Cela ſeul fait naître la ſobriété : car, dans les feſtins, la multiplicité de mets irrite l'appétit, & chacun s'exhorte aux excès.

L'eſtomac s'accoutume à tout le travail qu'on veut lui donner. Les athlètes, dont la profeſſion exigeoit qu'ils mangeaſſent beaucoup, & qui mangeoient tant, en font une véritable preuve.

On peut objecter contre ce que j'ai dit ci-deſſus l'exemple des Turcs, qui ſe baignent beaucoup & mangent très-peu.

Mais ils ſe lavent plus qu'ils ne ſe baignent. Le café, qu'ils prennent ſans ceſſe, & la fumée du tabac préviennent la faim. D'ailleurs, ils ſont affoiblis par une vie plus pareſſeuſe & un uſage continuellement immodéré des femmes.

Aujourd'hui, à Rome, il eſt abſolument néceſſaire de dormir après le dîner. Les Anciens ne nous parlent point de ce beſoin.

Sur le milieu du jour, on devient incapable d'application : on eſt dans l'impuiſſance de veiller ; il ſemble que les organes tombent les uns ſur les autres.

Je me perſuade que l'ancien peuple, *patiens pulveris atque ſolis* (*a*), avoit tout une autre force que celui-ci : l'inſtitution, l'habitude, les mœurs, font aiſément vaincre la force du climat.

De plus, la chaleur exceſſive ne procure le ſommeil que parce qu'elle augmente la raréfaction des liqueurs & le relâchement des fibres, & le cerveau s'affaiſſe plus aiſément. Mais le bain, que les Anciens prenoient continuellement, mettoit une certaine fraîcheur dans les parties, rendoit aux liqueurs leur conſiſtance & aux fibres leur action.

(*a*) « ſupportant la pouſſière & l'ardeur du ſoleil. »

RÉFLEXIONS SUR LA MONARCHIE UNIVERSELLE EN EUROPE (*a*)

Sur le Catalogue des manuſcrits envoyés en Angleterre en 1818 figure :

Un cahier intitulé : « Il faudra finir ce petit traité de la *Monarchie Univerſelle*, & en retrancher les articles concernant les mines d'Eſpagne que j'ai mis dans le livre du traité de commerce de l'*Eſprit des Loix;* Je pourrai joindre le traité à mes *Romains* ou à mon *Eſprit des Loix*. Dans ce traité il pourra entrer des choſes qui ſont le réſidu de mes *Romains* ou de mon *Eſprit des Loix*. »

Et plus loin :

Un petit imprimé intitulé : *Réflexions ſur la Monarchie Univerſelle*, ſur lequel on lit, écrit de la main de Monteſquieu : « ceci a été imprimé ſur une mauvaiſe copie ; je le fais réimprimer ſur un autre ſelon les corrections que j'y ai faites. »

Le manuſcrit a diſparu, brûlé, ſans doute, avec beaucoup d'autres, par Charles-Louis de Monteſquieu qui jugea peut-être qu'il ſuffiſait de conſerver l'imprimé qui y était joint.

Le petit volume imprimé eſt ſeul rentré en France. Il fut confié en 1836, par Honorat Laîné à M. Aimé Martin, en même temps que les manuſcrits des Conſidérations ſur les Richeſſes de l'Eſpagne, *&, après les tribulations que nous avons déjà relatées à propos des*

(*a*) *Sur le faux-titre :* Ceci a été imprimé ſur une mauvaiſe copie, je le fais réimprimer ſur une autre ſelon les corrections que j'ai faites ici. (M.)

Confidérations, *il revint au château de La Brède où nous avons pu le confulter.*

C'eft un volume in-12 de 44 pages.

Si aucune date ne figure fur le volume imprimé, une note portée par Montefquieu en tête du manufcrit des Confidérations fur les Richeffes de l'Efpagne *peut nous aider à la déterminer:* «... ce premier manufcrit fut fuivi d'un fecond intitulé *la Monarchie Univerfelle* que je fis imprimer avec les *Romains*, mais que des raifons me firent fupprimer. » *Or, on fait que les* Confidérations fur les caufes de la grandeur des Romains *furent publiées en 1734. D'autre part, une confirmation nous en eft donnée par le papier & le matériel typographique qui dénonce l'imprimeur hollandais des* Confidérations, *Jacques Defbordes à Amfterdam (a).*

Montefquieu, qui en trouvait le texte incorrect, a noté fur la première page: « J'ai écrit qu'on fupprimât cette copie & qu'on en imprimât une autre fi quelque exemplaire avoit paffé, de peur qu'on interprêtât mal quelques endroits. » *Cette dernière phrafe découvre fans doute la principale raifon qui engagea l'auteur à retirer de la circulation un ouvrage qui pouvait paffer pour une critique de la politique fuivie par Louis XIV qui s'efforçait alors de réalifer en Europe la monarchie univerfelle.*

Il paraît en tous cas bien certain qu'aucun autre exemplaire n'avait « paffé », *car toutes les recherches n'ont pu en faire découvrir un fecond. C'eft cette confidération qui a engagé M. le baron de Montefquieu à publier, en 1891 (b), cet opufcule, avec les corrections qu'y a apportées de fa main Montefquieu. C'eft le texte que nous donnons ci-après.*

Rappelons pour terminer ce que nous avons dit à propos des Confidérations fur les richeffes de l'Efpagne : *Cet ouvrage repréfente une troifième étape de la penfée de Montefquieu avant la forme définitive de l'*Efprit des Lois.

(*a*) Cette conftatation a été faite par l'éditeur de 1891, dans fon *Avertiffement*, page 4.

(*b*) *Deux opufcules de Montefquieu*, Bordeaux Gounouilhou & Paris, Rouam 1891, pp. 11—42.

I (*a*)

C'EST une queſtion qu'on peut faire ſi, dans l'état où eſt actuellement l'Europe, il peut arriver qu'un peuple y ait, comme les Romains, une ſupériorité conſtante ſur les autres (*b*).

Je crois qu'une pareille choſe eſt devenue plus difficile qu'elle n'a jamais été (*c*) : en voici les raiſons :

De nouvelles découvertes pour la guerre ont égalé les forces de tous les hommes, & par conſéquent de toutes les nations.

Le droit des gens a changé, &, par les loix d'aujourd'hui, la guerre ſe fait de manière qu'elle ruine, par préférence, ceux qui y ont de plus grands avantages.

Autrefois, on détruiſoit les villes qu'on avoit priſes, en vendoit les terres, &, ce qui alloit bien plus loin, tous les habitans. Le ſaccagement d'une ville payoit la ſolde d'une armée, & une campagne heureuſe enrichiſſoit un conquérant. A préſent qu'on n'a plus qu'une juſte horreur pour toutes ces barbaries, on ſe ruine à prendre des places qui capitulent, que l'on conſerve, & que l'on rend la plûpart du temps.

Les Romains portoient à Rome dans les triomphes toutes les richeſſes des nations vaincues. Aujourd'hui, les victoires ne donnent que des lauriers ſtériles.

Quand un monarque envoit une armée dans un pays ennemi, il envoit en même temps une partie de ſes tréſors pour la faire ſubſiſter ; il enrichit le pays qu'il a commencé de conquérir, & très-ſouvent il le met en état de le chaſſer lui-même.

Le luxe qui a augmenté a donné à nos armées des beſoins qu'elles ne devoient point avoir. Rien n'a plus aidé la Hollande à ſoutenir les grandes guerres qu'elle a eues, que le commerce qu'elle faiſoit de la conſommation de ſes armées, de celles de ſes alliés, & même de celles de ſes ennemis.

(*a*) Après chaque chiffre romain Monteſquieu a écrit la lettre *m*.

(*b*) *Sur la première page :* J'ai écrit qu'on ſupprimât cette copie & qu'on en imprimât une autre ſi quelque exemplaire avoit paſſé, de peur qu'on interprêtât mal quelques endroits. (M.)

(*c*) *Première rédaction :* moralement impoſſible. *La correction eſt dans la marge.*

On fait aujourd'hui la guerre avec tant d'hommes, qu'un peuple qui la feroit toujours s'épuiſeroit infailliblement.

Autrefois, on cherchoit des armées pour les mener combattre dans un pays. A préſent, on cherche des pays pour y mener combattre des armées.

II

De plus, il y a des raiſons particulières qui font qu'en Europe la proſpérité ne peut être permanente nulle part, & qu'il y doit avoir une variation continuelle dans la puiſſance qui, dans les trois autres parties du monde, eſt, pour ainſi dire, fixée.

L'Europe fait à préſent tout le commerce & toute la navigation de l'Univers : or, ſuivant qu'un État prend plus ou moins de part à cette navigation ou à ce commerce, il faut que ſa puiſſance augmente ou diminue. Mais, comme la nature de ces choſes eſt de varier continuellement, & d'être relatives à mille haſards, ſurtout à la ſageſſe de chaque Gouvernement, il arrive qu'un État qui paroît victorieux au dehors ſe ruine au dedans, pendant que ceux qui ſont neutres augmentent leur force, ou que les vaincus la reprennent ; & la décadence commence surtout dans le temps des plus grands ſuccès qu'on ne peut avoir, ni maintenir, que par des moyens violens.

On ſait que c'eſt une choſe particulière aux puiſſances fondées ſur le commerce & ſur l'induſtrie, que la proſpérité même y met des bornes. Une grande quantité d'or & d'argent, dans un État, faiſant que tout y devient plus cher, les ouvriers ſe font payer leur luxe & les autres nations peuvent donner leurs marchandiſes à plus bas prix.

Autrefois, la pauvreté pouvoit donner à un peuple de grands avantages ; voici comment :

Les villes ne ſe ſervant dans leurs guerres que de leurs citoyens, les armées de celles qui étoient riches étoient compoſées de gens perdus par la moleſſe, l'oiſiveté, & les plaiſirs ; ainſi, elles étoient ſouvent détruites par celles de leurs voiſins qui, accoûtumés à une vie pénible & dure, étoient plus propres à la guerre & aux exercices militaires de ces temps-là. Mais il n'en eſt pas de même

aujourd'hui que les ſoldats, la plus vile partie de toutes les nations, n'ont pas plus de luxe les uns que les autres, qu'on n'a plus beſoin dans les exercices militaires de la même force & de la même adreſſe & qu'il eſt plus aiſé de former des troupes réglées.

Souvent un peuple pauvre ſe rendoit formidable à tous les autres, parce qu'il étoit féroce, & que, ſortant de ſes déſerts, il paroiſſoit tout entier & tout à coup devant une nation qui n'avoit de force que par le reſpect que l'on avoit pour elle. Mais aujourd'hui que les peuples tous policés ſont, pour ainſi dire, les membres d'une grande République, ce ſont les richeſſes qui font la puiſſance, n'y ayant point aujourd'hui de nation qui ait des avantages qu'une plus riche ne puiſſe preſque toujours avoir.

Mais ces richeſſes variant toujours, la puiſſance change de même; & quelque ſuccès qu'un État conquérant puiſſe avoir, il y a toujours une certaine réaction qui le fait rentrer dans l'état dont il étoit ſorti.

III

Si l'on ſe rappelle les Hiſtoires, on verra que ce ne ſont point les guerres qui, depuis quatre-cens ans, ont fait en Europe les grands changemens; mais les mariages, les ſucceſſions, les traités, les édits; enfin, c'eſt par des diſpoſitions civiles que l'Europe change & a changé.

IV

Bien des gens ont remarqué qu'on ne perd plus tant de monde dans les batailles qu'on faiſoit autrefois, c'eſt-à-dire, que les guerres ſont moins déciſives.

J'en donnerai une raiſon bien extraordinaire, c'eſt que les gens de pied n'ont plus d'armes défenſives; autrefois, ils en avoient de ſi peſantes, que, quand l'armée étoit battue, ils les jettoient d'abord (*a*) pour ſe ſauver [ou ils reſtoient ſans défenſe] (*b*) : auſſi voit-on dans les hiſtoires des fuites, & non pas des retraites.

Dans le combat, l'armure légère étoit livrée à la boucherie, aux

(*a*) Voyez toute l'*Hiſtoire* de Tite-Live. (M.)

(*b*) *Deuxième rédaction.*

pesamment armés ; dans la défaite, les pesamment armés étoient exterminés par l'armure légère.

V

Les desseins qui ont besoin de beaucoup de temps pour être exécutés ne réussissent presque jamais, l'inconstance de la fortune, la mobilité des esprits, la variété des passions, le changement continuel des circonstances, la différence des causes, font naître mille obstacles.

Les Monarchies ont surtout ce désavantage, qu'on s'y gouverne tantôt par les vues du bien public, tantôt par des vues particulières, & qu'on y suit tour à tour les intérêts des favoris, des ministres & des rois.

Or, les conquêtes demandant aujourd'hui plus de temps qu'autrefois, elles sont devenues à proportion plus difficiles.

VI

On voit bien que les choses sont parmi nous dans une sçituation plus ferme qu'elles n'étoient dans les anciens temps. La Monarchie d'Espagne dans les guerres de Philippe III contre la France, malheureuse pendant vingt-cinq campagnes, ne perdit qu'une petite portion d'un coin de terre qu'on attaquoit. Le plus petit peuple qu'il y eut pour lors en Europe soutint contre elle une guerre de cinquante ans avec un avantage égal ; & nous avons vu de nos jours un Monarque, accablé des plus cruelles plaies qu'on puisse recevoir, Hochsted, Turin, Ramilli, Barcelone, Oudenarde, Lille, soûtenir la prospérité continuelle de ses ennemis sans avoir presque rien perdu de sa grandeur.

Il n'y a point d'exemple dans l'Antiquité d'une frontière telle que celle que Louis XIV se forma du côté de la Flandre, lorsqu'il mit devant lui trois rangs de places pour défendre cette partie de ses États qui étoit la plus exposée.

[L'Asie n'est pas à beaucoup près si forte que l'Europe : Candahar est la seule barrière entre le Mogol & la Perse ; Bagdad entre la

Perse & les Turcs ; Asoph entre les Turcs & les Moscovites ; Albasin entre les Moscovites & les Chinois.] (*a*)

VII

A présent, nous nous copions sans cesse : le Prince Maurice (*b*) trouve-t-il l'art d'assiéger les places ? nous y devenons d'abord habiles. Cœhorn (*c*) change-t-il de manière ? nous changeons aussi. Quelque peuple se sert-il d'une arme nouvelle ? tous les autres l'essaient soudain. En État augmente-t-il ses troupes, met-il un nouvel impôt ? c'est un avertissement pour les autres d'en faire autant. Enfin, quand Louis XIV emprunte de ses sujets, les Anglais & les Hollandois empruntent des leurs.

Chez les Perses, il y avoit un temps infini que Tisapherne étoit révolté & on l'ignoroit à la cour. Polybe nous dit que les rois ne savoient pas si le gouvernement de Rome étoit aristocratique ou populaire ; & quand Rome fut maîtresse de tout, Pharnace, qui offrit sa fille à César, ne savoit pas si les Romains pouvoient épouser des femmes Barbares & en avoir plusieurs.

VIII

En Asie, on a toujours vu de grands Empires ; en Europe, ils n'ont jamais pu subsister. C'est que l'Asie que nous connoissons a de plus grandes plaines, est coupée à plus grands morceaux par les montagnes & les mers ; & comme elle est plus au Midi, les fleuves moins grossis y forment de moindres barrières (*d*).

Un grand Empire suppose nécessairement une autorité despotique dans celui qui le gouverne, il faut que la promptitude des résolutions supplée à la distance des lieux où elles sont envoyées,

(*a*) *Deuxième rédaction.*

(*b*) Maurice de Nassau, prince d'Orange (1567—1625), stathouder des Pays-Bas. Il enleva aux Espagnols toutes les places de la rive droite du Rhin.

(*c*) Menno, baron de Cohorn (1641 à 1704), ingénieur militaire & général, surnommé le « Vauban hollandais ».

(*d*) *En marge :* Les montagnes y sont moins couvertes de neige. (M.)

que la crainte empêche la négligence du (*a*) Gouverneur & du Magiſtrat éloigné, que la Loi ſoit dans une ſeule tête, c'eſt à dire, changeante ſans ceſſe, comme les accidens, qui ſe multiplient toujours dans l'État à proportion de ſa grandeur (*b*).

Sans cela (*c*), il ſe feroit un démembrement des parties de la Monarchie ; & les divers peuples, laſſés d'une domination qu'ils regarderoient comme étrangère, commenceroient à vivre ſous leurs propres Loix (*d*). La puiſſance doit donc être toujours deſpotique en Aſie, car ſi la ſervitude n'y étoit pas extrême, il ſe feroit d'abord un partage que la nature du pays ne peut pas ſouffrir.

En Europe, le partage naturel forme pluſieurs États d'une étendue médiocre, dans lesquels le gouvernement des Loix n'eſt pas incompatible avec le maintien de l'État ; au contraire il y eſt ſi favorable que, ſans elles, cet État tombe dans la décadence & devient inférieur à tous les autres.

C'eſt ce qui y forme, d'âge en âge & dans la perpétuité des ſiècles, un génie de liberté qui rend chaque partie très-difficile à être ſubjuguée & ſoumiſe à une force étrangère autrement que par les Loix & l'utilité de ſon commerce.

Au contraire, il régne en Aſie un eſprit de ſervitude qui ne l'a jamais quittée ; &, dans toutes les Hiſtoires de ce pays, il n'eſt pas poſſible de trouver un ſeul trait qui marque une âme libre.

IX

Depuis la deſtruction des Romains en Occident, il y a eu pluſieurs occaſions où l'Europe a ſemblé devoir rentrer ſous une même main.

(*a*) *En note :* Il faut néceſſairement, dans un vaſte Empire, de grandes armées toujours éloignées, ſouvent inconnues du Prince.

(*b*) Mis dans les *Loix*. (M.) — *Cf.* l. VIII, ch. XIX.

(*c*) *En note :* L'exemple de la Monarchie d'Eſpagne n'eſt pas contraire à ce que je dis, car les États d'Italie & de Flandre étoient gouvernés par leurs loix, & étoient payés pour leur dépendance par des ſommes immenſes que les Eſpagnols leur apportoient, & les Indes ſont retenues par une chaîne d'une eſpèce particulière. — *En marge :* Mis dans les *Loix*. (M.)

(*d*) Mis dans les Loix. (M.)

X

Les François ayant fubjugué plufieurs nations barbares établies avant eux, Charlemagne fonda (*a*) un grand Empire ; mais cela même redivifa l'Europe en une infinité de Souverainetés.

Lorfque les Barbares s'établirent, chaque chef fonda un Royaume, c'eft-à-dire un grand fief indépendant, qui en tenoit fous lui plufieurs autres. L'armée des conquérans fut gouvernée fur le plan du gouvernement de leur pays, & le pays conquis fur le plan du gouvernement de leur armée.

Ce (*b*) qui leur fit établir cette forte de gouvernement, c'eft qu'ils n'en connoiffoient point d'autre, [& fi par hazard dans ce temps-là il étoit venu dans l'efprit de quelque prince Got ou Germain de parler de pouvoir arbitraire, d'autorité fuprême, de puiffance fans bornes, il auroit fait rire toute fon armée.] (*c*)

Or, par les raifons que nous avons dites, un grand Empire, où le Prince n'avoit pas une autorité abfolue, devoit néceffairement fe divifer, foit que les Gouverneurs des Provinces n'obéiffent pas, foit que, pour les faire mieux obéir, il fut néceffaire de partager l'Empire en plufieurs Royaumes.

Voilà l'origine des Royaumes de France, d'Italie, de Germanie, d'Aquitaine, & de tous les démembremens que l'on vit dans ces temps-là.

Lorfque la perpétuité des titres & des fiefs fut établie, il fut impoffible aux Grands Princes de s'agrandir par le moyen de leurs vaffaux qui n'aidoient que pour fe défendre, & ne conquéroient que pour partager.

(*a*) *En note :* Ce Prince foumit une partie de l'Empire, mais il fut arrêté en Efpagne, en Italie, dans le Nord ; une partie de fes États même ne fut jamais bien affujettie ; il ne conquit point les îles, n'ayant point de forces de mer. (M.)

(*b*) *Première rédaction :* La raifon.

(*c*) En face de cette phrafe raturée Montefquieu a noté : « Cet article eft trop fort, faut-il l'ôter ou l'adoucir ? » — Puis il a biffé cette note & a mis : « Bon. »

XI

Les Normans s'étant rendus maîtres de la mer pénétrèrent dans les terres par l'embouchure des rivières, &, s'ils ne conquirent pas l'Europe, ils faillirent à l'anéantir.

On leur donna la plus belle Province de la France Occidentale; leur Duc Guillaume (*a*) conquit l'Angleterre qui devint le centre de la puiſſance des Rois Normans & des fiers Plantagenetes qui les ſuivirent.

Les Rois d'Angleterre furent bientôt les plus puiſſans Princes de ces temps-là : ils poſſédoient les plus belles Provinces de la France & leurs victoires leur promettoient ſans ceſſe la conquête de toutes les autres.

Il ne faut pas juger de la force que les différens pays d'Europe avoient autrefois par celle qu'ils ont aujourd'hui, ce n'étoit pas proprement l'étendue & la richeſſe d'un Royaume qui en faiſoit la puiſſance, mais la grandeur du Domaine du Prince. Les Rois d'Angleterre, qui avoient de très-grands revenus, firent de très-grandes choſes, & les Rois de France, qui avoient de plus grands vaſſaux, en furent longtemps beaucoup moins aidés que troublés.

Lorſque les armées conquirent, les terres furent partagées entre elles & les chefs; mais plus la conquête étoit ancienne, plus on avoit pu dépouiller les Rois par des uſurpations, des dons & des récompenſes; & comme les Normans furent les derniers conquérans, le Roi Guillaume qui ſe réſerva tout le Domaine ancien, avec ce qu'il eut par le nouveau partage, fut le plus riche Prince de l'Europe (*b*).

Mais lorſque nous comprîmes en France qu'il étoit plus queſtion de laſſer les Anglais que de les vaincre; que nous nous donnâmes le temps de jouir de leurs diviſions inteſtines; que nous commençâmes à nous défier des batailles, à comprendre que notre infanterie étoit mauvaiſe & qu'il falloit faire une guerre ſerrée,

(*a*) Guillaume I[er], dit le Conquérant, duc de Normandie (1027—1087).

(*b*) *En note :* Ses revenus montoient à mille ſoixante-une livre ſterling par jour. (*Orderici Vital., I.*) (M.)

nous changeâmes de fortune comme de prudence ; & comme nous étions toujours près & eux toujours loin, ils furent bientôt réduits à leur Ile & reconnoiſſant la vanité de leurs anciennes entrepriſes ils ne ſongèrent qu'à jouir d'une proſpérité qu'ils avoient toujours pu avoir & qu'ils n'avoient pas encore connue.

XII

Il fut un temps où il n'auroit pas été impoſſible aux Papes de devenir les ſeuls monarques de l'Europe.

J'avoue que ce fut le miracle des circonſtances, lorſque des Pontifes qui n'étoient pas ſeulement souverains de leur ville paſſèrent, tout à coup, de la puiſſance ſpirituelle à la ſéculière, & chaſſèrent d'Italie les Empereurs d'Orient & ceux d'Occident.

Pour ſe rendre maîtres de Rome, ils la rendirent libre, ſe ſervant de la guerre que quelques Empereurs d'Orient faiſoient aux images pour la ſouſtraire de leur obéiſſance.

Charlemagne, qui avoit conquis la Lombardie ſur laquelle les Empereurs d'Orient avoient des prétentions, donna des terres en souveraineté aux Papes ennemis naturels de ces Empereurs, pour avoir une barrière contre eux.

Par un nouveau bonheur le ſiège de l'Empire d'Occident fut tranſporté dans le Royaume de Germanie, & le Royaume d'Italie y reſta joint. Les Empereurs furent bientôt regardés comme étrangers en Italie, & les Papes eurent occaſion de prendre la défenſe de ce pays contre l'invaſion des étrangers.

D'autres circonſtances concoururent à étendre partout la puiſſance des Papes : la terreur des excommunications, la foibleſſe des grands Princes, la multiplicité des petits & le beſoin qu'eut ſouvent l'Europe d'être réunie ſous un même chef.

Il y avoit à leur Cour moins d'ignorance que partout ailleurs ; & comme leurs jugemens étoient équitables, ils appellèrent tout le monde à eux, tels que ce Dejocès (*a*) que l'on nous dit avoir obtenu par ſa juſtice chez les Mèdes la ſouveraineté & l'empire.

(*a*) Déjocès (710—657 av. J.-C.), roi des Mèdes, ſurtout connu par le récit d'Hérodote.

Mais la longueur des ſchiſmes pendant lesquels le Pontificat ſembloit ſe combattre lui-même, & étoit continuellement dégradé par les divers concurrens qui ne ſongeoient qu'à ſe maintenir, fit que les Princes ouvrirent les yeux, ils examinèrent la nature de cette puiſſance & la bornèrent par les côtés où elle peut recevoir des limites.

XIII

Il paroît par les Relations (*a*) de quelques moines qui furent envoyés par le Pape Innocent IV, au milieu du treizième ſiècle, vers les fils de Gengiskan, que l'on craignoit dans ces temps-là que (*b*) l'Europe ne fut conquiſe par les Tartares. Ces peuples, après avoir ſubjugué l'Orient, avoient pénétré en Ruſſie, en Hongrie & en Pologne où ils avoient fait mille maux.

Une loi de Gengiskan leur ordonnoit de conquérir toute la terre, ils tenoient toujours ſur pied cinq grandes armées, & ils faiſoient des expéditions où ils devoient aller toujours en avant pendant vingt-cinq & trente ans ; quelquefois ils s'obſtinoient dix ou douze années devant une place, & s'ils manquoient de vivres ils ſe faiſoient décimer pour nourrir ceux qui reſtoient ; ils envoyoient toujours devant eux un corps de troupes pour tuer tous les hommes qu'ils rencontroient ; les peuples qui leur réſiſtoient étoient mis à mort, ceux qui ſe ſoumettoient étoient faits eſclaves ; ils mettoient à part les artiſans pour les employer à leurs ouvrages, & ils faiſoient un corps de milice des autres qu'ils expoſoient à tous les dangers ; il n'y avoit pas de ruſe qu'ils n'imaginaſſent pour ſe défaire des Princes & de la nobleſſe des pays qu'ils vouloient ſoumettre ; enfin leur ſyſtême étoit aſſez bien lié, ils ne pardonnoient jamais à ceux d'entre eux qui fuioient ou qui pilloient avant que l'ennemi ne fut entièrement défait, & contre la pratique ordinaire de ces temps-là leurs chefs uniquement attentifs aux divers évène-

(*a*) *En note :* Voyez la relation du Frère Jean du Plan Carpin, & l'*Hiſtoire de Gengiſkan* par Pétis de La Croix. (M.)

(*b*) *En note :* D'autant plus qu'elle étoit partagée en une infinité de ſouverainetés. (M.)

mens de l'aĉtion ne combattoient jamais. Leurs armes offenſives & défenſives étoient bonnes, ils avoient cette promptitude, cette légèreté, ce talent de ravager un pays & d'échapper aux armées qui le défendoient qu'ont encore aujourd'hui les petits Tartares; enfin ils étoient redoutables dans un temps où il y avoit peu de troupes réglées.

Mais comme l'Europe étoit couverte de châteaux & de villes fortifiées, les Tartares ne purent faire de grands progrès, &, la diviſion s'étant miſe parmi eux, ils furent ſur le point d'être (*a*) exterminés par les Ruſſes. Mahomet ſecond leur donna la Crimée où ils furent bornés à ravager les pays qui étoient autour d'eux & qu'ils ravagent encore.

XIV

Les Turcs, ayant conquis l'Orient, ſe rendirent redoutables à l'Occident; mais par bonheur, au lieu de continuer à attaquer l'Europe par le Midi où ils auroient pu la mettre en péril, ils l'attaquèrent par le Nord où elle eſt indomptable pour eux.

Il eſt très-difficile aux nations du Midi de ſubjuguer celles du Nord, toutes les Hiſtoires en ſont une preuve, & ſurtout celles des Romains toujours occupés à les combattre & à les repouſſer au delà du Danube & du Rhin.

Les nations du Midi trouvent dans le Nord un premier ennemi, qui eſt le climat; les chevaux n'y peuvent réſiſter, & les hommes, qui y ſont accablés de miſères, ne peuvent plus ſonger à des entrepriſes glorieuſes, & n'ont que leur propre conſervation devant les yeux.

Outre ces raiſons générales, il y en a de particulières qui empêchent les Turcs de pouvoir faire des conquêtes dans le Nord, ils ne boivent que de l'eau, ils ont des coûtumes & des jeûnes qui les empêchent de tenir longtemps la campagne & qu'un climat froid ne peut ſupporter.

Auſſi les Arabes ne conquirent-ils que les pays du Midi.

(*a*) *En note :* Je parle de ceux qui avoient ſubjugué Capchak. (M.) — Kaptchak eſt l'ancien nom du pays ſitué au nord de la mer Caſpienne.

XV

Le gouvernement Gothique s'affoibliſſant peu à peu ſoit par la corruption néceſſaire de tous les gouvernemens, ſoit par l'établiſſement des troupes réglées, l'autorité ſouveraine prit inſenſiblement en Europe la place de la féodale : pour lors, les Princes plus indépendans retinrent tout ce qu'ils acquirent par conquêtes, félonie, mariages. La France eut le bonheur de ſuccéder aux grands fiefs ; la Caſtille & l'Arragon raſſemblèrent leurs Royaumes ; & la Maiſon d'Autriche ſe ſervit de l'Empire pour confiſquer de très-grandes Provinces à ſon profit.

La fortune de cette Maiſon devint prodigieuſe. Charles-Quint recueillit les ſucceſſions de Bourgogne, de Caſtille & d'Arragon ; il parvint à l'Empire ; & par un nouveau genre de grandeur, l'Univers s'étendit, & l'on vit paroître un monde nouveau ſous ſon obéiſſance.

Mais la France qui coupoit partout les États de Charles, & qui, étant au milieu de l'Europe, en étoit le cœur ſi elle n'en étoit pas la tête, fut le centre où ſe rallièrent tous les Princes qui voulurent deffendre leur liberté mourante.

François premier, qui n'avoit pas ce grand nombre de Provinces que la Couronne a acquiſes depuis ; qui eſſuya un malheur qui lui ôta juſqu'à la liberté de ſa perſonne, ne laiſſa pas d'être le rival perpétuel de Charles, & [quoiqu'il gouvernât ſelon les loix] (*a*) il ne s'en trouva pas affoibli parce que le pouvoir arbitraire fait bien faire des efforts plus grands, mais moins durables.

XVI

Ce qui intimida le plus l'Europe fut un nouveau genre de force qui ſembla venir à la Maiſon d'Autriche ; elle tira du monde nouvellement découvert une quantité d'or & d'argent ſi prodigieuſe

(*a*) *Deuxième rédaction. En marge :* ſi cela eſt trop fort, il faut mettre : & quoiqu'il gouvernât ſelon les loix. (M.) *La première rédaction était :* & quoique dans ſon État les loix euſſent mis des bornes à ſa puiſſance.

que ce que l'on en avoit eu jufqu'alors ne pouvoit y être comparé.

Mais, ce qu'on n'auroit jamais foupçonné, la mifère, la fit échouer prefque partout. Philippe II, qui fuccéda à Charles Quint, fut obligé de faire la célèbre banqueroute que tout le monde fçait, & il n'y a guère jamais eu de Prince qui ait plus fouffert que lui des murmures, de l'infolence & de la révolte de fes troupes toujours mal payées.

Depuis ce temps la monarchie d'Efpagne déclina fans ceffe; c'eft qu'il y avoit un vice intérieur & phyfique dans la nature de ces richeffes qui les rendoit vaines & qui augmenta tous les jours.

Il n'y a perfonne qui ne fçache que l'or & l'argent ne font qu'une richeffe de fiction ou de figne. Comme ces fignes font très-durables & fe détruifent peu, comme il convient à leur nature, il arrive que plus ils fe multiplient, plus ils perdent de leur prix parce qu'ils repréfentent moins de chofes.

Le malheur des Efpagnols fut que par la conquête du Mexique & du Pérou, ils abandonnèrent les richeffes naturelles pour avoir des richeffes de figne qui s'aviliffoient par elles-mêmes.

Lors de la conquête, l'or & l'argent étoient très rares en Europe, & l'Efpagne maîtreffe tout à coup d'une très-grande quantité de ces métaux, conçut des efpérances qu'elle n'avoit jamais eues. Les richeffes que l'on trouva dans les pays conquis, n'étoient pourtant pas proportionnées à celles de fes mines. Les Indiens en cachèrent une partie, &, de plus, ces Peuples qui ne faifoient fervir l'or & l'argent qu'à la magnificence des temples des Dieux & des palais des Rois, ne les cherchoient pas avec la même avarice que nous, enfin ils n'avoient pas le fecret de tirer les métaux de toutes les mines, mais feulement de celles dans lefquelles la féparation fe fait par le feu, ne connoiffant pas la manière d'employer le mercure, ni peut-être le mercure même.

Cependant l'argent ne laiffa pas de doubler bientôt en Europe; ce qui parut en ce que le prix de tout ce qui s'acheta fut environ du double.

Les Efpagnols fouillèrent les mines, creufèrent les montagnes, inventèrent des machines pour tirer les eaux, brifer le minerai & le féparer; & comme ils fe jouoient de la vie des Indiens, ils les firent

travailler ſans ménagement ; l'argent doubla bientôt encore en Europe, & le profit diminua toujours de moitié pour l'Eſpagne, qui n'avoit chaque année que la même quantité d'un métal qui étoit devenu la moitié moins précieux.

Dans le double du temps, l'argent doubla encore, & le profit diminua encore de la moitié.

Il diminua même de plus de la moitié. Voici comment :

Pour tirer l'or des mines, pour lui donner les préparations requiſes, le tranſporter en Europe, il falloit une dépenſe quelconque, je ſuppoſe qu'elle fut comme un eſt à ſoixante-quatre ; quand l'argent fut doublé une fois, & par conſéquent la moitié moins précieux, la dépenſe fut comme deux à ſoixante & quatre. Ainſi les Flottes qui portèrent en Eſpagne la même quantité d'or portèrent une choſe qui réellement valoit la moitié moins & coûtoit la moitié plus.

Si l'on ſuit la choſe de doublement en doublement, on trouvera la progreſſion de la cauſe de l'impuiſſance des richeſſes de l'Eſpagne.

Il y a environ deux-cens ans que l'on travaille les mines des Indes, je ſuppoſe que la quantité d'or & d'argent qui eſt à préſent dans le monde qui commerce ſoit à celle qui étoit avant la découverte comme trente-deux à un, c'eſt à dire qu'il ait doublé cinq fois ; dans deux-cens ans encore, cette même quantité ſera comme ſoixante-quatre à un, c'eſt à dire, qu'elle doublera encore ; or, à préſent, cinquante (*a*) quintaux de minerai pour l'or donnent quatre, cinq & ſix onces d'or, & quand il n'y en a que deux le mineur ne retire que ſes frais, dans deux-cens ans, lorſqu'il n'y en aura que quatre le mineur ne retirera auſſi que ſes frais ; il y aura donc peu de profit à tirer ſur l'or.

Que ſi on découvre des mines ſi abondantes qu'elles donnent plus de profit, plus elles ſeront abondantes plutôt le profit finira.

On dira peut être que les mines d'Allemagne & de Hongrie, d'où l'on ne retire que peu de choſe au delà des frais, ne laiſſent pas d'être très-utiles, c'eſt que les mines, étant dans les pays

(*a*) *En note :* Voyez les *Voyages de Frézier*. (M.)

mêmes, y occupent plusieurs milliers d'hommes qui y consomment les denrées surabondantes & sont proprement une manufacture du pays (*a*).

La différence est que le travail des mines d'Allemagne & d'Hongrie fait valoir la culture des terres, au lieu que le travail de celles qui dépendent de l'Espagne la détruit.

Les Indes & l'Espagne sont deux puissances sous un même maître, mais les Indes sont le principal, & l'Espagne n'est que l'accessoire. C'est en vain que la politique veut ramener le principal à l'accessoire, les Indes attirent toujours l'Espagne à elles.

De cinquante millions de marchandises qui vont toutes les années aux Indes, l'Espagne ne fournit que deux millions & demi : les Indes font donc un commerce de cinquante millions, l'Espagne de deux millions & demi.

C'est une mauvaise espèce de richesses qu'un tribut d'accident & qui ne dépend ni de l'industrie de la Nation, ni du nombre de ses habitans, ni de la culture de ses terres. Le Roi d'Espagne, qui reçoit de grandes sommes de sa douane de Cadix, n'est à cet égard qu'un particulier très-riche dans un État très-pauvre.

Tout se passe des étrangers à lui, sans que ses sujets y prennent presque de part, & est indépendant de la bonne ou de la mauvaise fortune de son Royaume.

Et si quelques Provinces dans la Castille lui donnoient une somme pareille à celle de sa douane de Cadix, sa puissance seroit beaucoup plus grande, ses richesses ne pourroient être que l'effet de celle du pays, ces Provinces animeroient toutes les autres & elles seroient toutes ensemble plus en état de soutenir les charges respectives.

Le Roi d'Espagne n'a qu'un grand trésor, mais il auroit un grand peuple (*b*).

XVII

Les ennemis d'un grand Prince qui a régné de nos jours, l'ont mille fois accusé plutôt sur leurs craintes que sur leurs raisons,

(*a*), (*b*) *Cf. Esprit des Loix*, XXI, XXII.

d'avoir formé & conduit le projet de la monarchie univerſelle. S'il y avoit réuſſi, rien n'auroit été plus fatal à l'Europe, à ſes anciens ſujets, à lui, à ſa famille. Le Ciel qui connoît les vrais avantages l'a mieux ſervi par des défaites qu'il n'auroit fait par des victoires, &, au lieu de le rendre le ſeul roi de l'Europe, il le favoriſa plus en le rendant le plus puiſſant de tous (*a*).

Mais quand il auroit gagné la fameuſe bataille où il reçut le premier échec, bien loin que l'ouvrage eut été achevé, il l'auroit à peine commencé ; il auroit fallu étendre davantage ſes forces & ſes frontières. L'Allemagne, qui n'entroit preſque dans la guerre que par la vente de ſes ſoldats, l'auroit faite de ſon chef ; le Nord ſe ſeroit élevé ; toutes les Puiſſances neutres ſe ſeroient déclarées ; & ſes Alliés auroient changé d'intérêts.

Sa nation, qui dans les pays étrangers n'eſt jamais touchée que de ce qu'elle a quitté ; qui, en partant de chez elle, regarde la gloire comme le ſouverain-bien, &, dans les lieux éloignés, comme un obſtacle à ſon retour, qui y révolte par ſes bonnes qualités mêmes, parce qu'elle y joint toujours du mépris ; qui peut ſuporter les périls & les bleſſures & non pas la perte de ſes plaiſirs ; qui ſait mieux ſe procurer des ſuccès qu'en profiter, &, dans une défaite, ne perd pas mais abandonne ; qui fait toujours la moitié des choſes admirablement bien & quelquefois très-mal l'autre ; qui n'aime rien tant que ſa gaieté & oublie la perte d'une bataille lorſqu'elle a chanté le général, n'auroit jamais été juſqu'au bout d'une pareille entrepriſe, parce qu'elle eſt de nature à ne pouvoir guères échouer dans un endroit ſans tomber dans tous les autres, & manquer un moment ſans manquer pour toujours (*b*).

XVIII

L'Europe n'eſt plus qu'une nation compoſée de pluſieurs, la France & l'Angleterre ont beſoin de l'opulence de la Pologne & de la Moſcovie, comme une de leurs Provinces a beſoin des autres : & l'État qui croit augmenter ſa puiſſance par la ruine de celui qui le touche, s'affoiblit ordinairement avec lui.

(*a*), (*b*) *Cf. Eſprit des Loix*, IX, VII.

XIX

La vraie puiſſance d'un Prince (*a*) ne conſiſte pas dans la facilité qu'il a de conquérir, mais dans la difficulté qu'il y a à l'attaquer, & ſi j'oſe parler ainſi, dans l'immutabilité de ſa condition : mais l'agrandiſſement des monarchies ne fait que leur faire montrer de nouveaux côtés par où on peut les prendre.

Voyez, je vous prie, quels voiſins la Moſcovie vient de ſe donner, les Turcs, la Perſe, la Chine (*b*) & le Japon : elle s'eſt rendue frontière de ces Empires ; au lieu qu'elle avoit le bonheur d'en être ſéparée par d'immenſes déſerts : auſſi eſt-il arrivé depuis ces nouvelles conquêtes que les revenus ordinaires (*c*) de l'État n'ont plus été capables de le ſoutenir.

XX

Pour qu'un État (*d*) ſoit dans ſa force, il faut que ſa grandeur ſoit telle qu'il y ait un rapport de la viteſſe avec laquelle on peut exécuter contre lui quelqu'entrepriſe & la promptitude qu'il peut employer pour la rendre vaine. Comme celui qui attaque peut d'abord paroître partout, il faut que celui qui deffend puiſſe ſe montrer partout auſſi, &, par conſéquent, que l'étendue de l'État ſoit médiocre, afin qu'elle ſoit proportionnée au degré de viteſſe que la nature a donné aux hommes pour ſe tranſporter d'un lieu à un autre.

La France & l'Eſpagne ſont préciſément de la grandeur requiſe ; les forces ſe communiquent ſi bien qu'elles ſe portent d'abord là où l'on veut, les armées s'y joignent & paſſent rapidement d'une frontière à l'autre, & on n'y craint aucune des choſes qui ont beſoin de plus de quelques jours pour être exécutées.

En France, par un bonheur admirable, la capitale ſe trouve

(*a*) *Cf. Eſprit des Loix*, IX, VI.

(*b*) *En note :* Elle s'étoit déjà rendu voiſine des Chinois. (M.)

(*c*) *En note :* Entr'autres taxes, on vient préſentement d'en établir une d'un huitième ſur tous les fonds de l'Empire. (M.)

(*d*) *Cf. Eſprit des Loix*, IX, VI.

plus près des différentes frontières, juftement à proportion de leur foibleffe, & le Prince y voit mieux chaque partie de fon pays à mefure qu'elle eft plus expofée.

XXI

Mais, lorfqu'un vafte État, tel que la Perfe, eft attaqué, il faut plufieurs mois pour que les troupes difperfées puiffent s'affembler, & on ne force pas leur marche pendant tant de temps, comme on fait pendant huit jours. Si l'armée qui eft fur la frontière eft battue, elle eft furement difperfée, parce que fes retraites ne font pas prochaines ; l'armée victorieufe qui ne trouve point de réfiftance s'avance à grandes journées, paroît devant la capitale & en forme le fiège, lorfqu'à peine les Gouverneurs des Provinces peuvent être avertis d'envoyer du fecours. Ceux qui jugent la révolution prochaine la hâtent en n'obéiffant pas, car des gens fidèles uniquement parce que la punition eft proche, ne le font plus dès qu'elle eft éloignée ; ils travaillent à leurs intérêts particuliers, l'Empire fe diffout, la capitale eft prife & le conquérant difpute les Provinces avec les Gouverneurs (*a*).

XXII

La Chine a auffi une étendue immenfe, & comme elle eft extrêmement peuplée, fi la récolte du riz manque, il s'affemble des troupes de trois, quatre & cinq voleurs dans plufieurs endroits de différentes Provinces pour piller ; la plûpart font exterminées dès leur naiffance, d'autres fe groffiffent & font détruites encore. Mais, dans un fi grand nombre de Provinces & fi éloignées, il peut arriver que quelque troupe faffe fortune, elle fe maintient, fe fortifie, fe forme en corps d'armée, va droit à la capitale, & le chef monte fur le trône.

XXIII

Dans la dernière guerre de Louis XIV que nos armées & celles de nos ennemis étoient en Efpagne éloignées de leur pays, il penfa

(*a*) *Cf. Efprit des Loix*, IX, VI.

arriver des chofes prefque inouies parmi nous, les deux chefs, d'accord entr'eux, furent fur le point de jouer tous les monarques de l'Europe & de les déconcerter par la grandeur de leur audace & la fingularité de leurs entreprifes.

XXIV

Si les grandes conquêtes font fi difficiles, fi vaines, fi dangereufes, que peut-on dire de cette maladie de notre fiècle qui fait qu'on entretient partout un nombre (*a*) defordonné de troupes ? elle a fes redoublemens & elle devient néceffairement contagieufe, car fi tôt qu'un État augmente ce qu'il appelle fes forces, les autres foudain augmentent les leurs, de façon qu'on ne gagne rien par là que la ruine commune. Chaque monarque tient fur pied toutes les armées qu'il pourroit avoir fi les peuples étoient en danger d'être exterminés, & on nomme paix cet état (*b*) d'effort de tous contre tous. Auffi l'Europe eft-elle fi ruinée, que trois particuliers qui feroient dans la fçituation où font les trois puiffances de cette partie du monde les plus opulentes, n'auroient pas de quoi vivre. Nous fommes pauvres avec les richeffes & le commerce de tout l'Univers, & bientôt, à force d'avoir des foldats, nous n'aurons plus que des foldats, & nous ferons comme des (*c*) Tartares.

Les grands Princes, non contens d'acheter les troupes des plus petits, cherchent de tous côtés à payer des alliances, c'eft à dire prefque toujours à perdre leur argent.

La fuite d'une telle fçituation eft l'augmentation perpétuelle des tributs, &, ce qui prévient tous les remèdes à venir, on ne compte plus fur fes revenus, mais on fait la guerre avec fon capital. Il n'eft pas inoui de voir des États hypothéquer leurs fonds pendant la paix même, & employer pour fe ruiner des moyens extraordinai-

(*a*) *En note :* Nous fommes dans un cas bien différent de celui des Romains qui défarmoient les autres à mefure qu'ils s'armoient. (M.)

(*b*) *En note :* Il eft vrai que c'eft cet état d'effort qui maintient principalement l'équilibre, parce qu'il erreinte les grandes puiffances. (M.)

(*c*) *En note :* Il ne faut pour celà que bien faire valoir la nouvelle invention des milices & les porter au même excès que l'on a fait les troupes réglées. (M.)

res & qui le ſont ſi fort que le fils de famille le plus dérangé auroit de la peine à les imaginer pour lui (*a*).

XXV

Les monarques d'Orient ont cela d'admirable dans leur gouvernement qu'ils ne lèvent aujourd'hui que les tributs que levoit le fondateur de leur monarchie ; ils ne font payer à leurs peuples que ce que les pères ont dit à leurs enfans avoir payé eux-mêmes. Comme ils jouiſſent d'un grand ſuperflu, pluſieurs d'entre eux ne font (*b*) d'Édits que pour exempter chaque année de tributs quelque Province de leur Empire. Les manifeſtations de leur volonté ſont ordinairement des bienfaits ; mais en Europe les Édits des Princes affligent, même avant qu'on ne les ait vus, parce qu'ils y parlent toujours de leurs beſoins & jamais des nôtres.

Les Rois d'Orient (*c*) ſont riches parce que leur dépenſe n'augmente jamais, & elle n'augmente jamais parce qu'ils ne font point des choſes nouvelles, ou s'ils en font, ils les préparent de loin ; lenteur admirable qui fait la promptitude dans l'exécution : ainſi le mal paſſe vite & le bien dure longtemps, ils croyent avoir beaucoup fait en maintenant ce qui a été fait, ils dépenſent en projets dont ils voyent la fin, & rien en projets commencés : enfin ceux qui gouvernent l'État ne le tourmentent pas, parce qu'ils ne ſe tourmentent pas eux-mêmes.

On voit que dans tout ceci je n'ai eû en vue aucun gouvernement de l'Europe en particulier, ce ſont des réflexions qui les regardent tous :

Iliacos intra muros peccatur & extra.

(*a*) *Cf. Eſprit des Loix*, XIII, XVII.

(*b*) *En note :* C'eſt l'uſage des Empereurs de la Chine. (M.)

(*c*) *En note :* Dans tout ceci je ne prétens pas louer le gouvernement des peuples d'Aſie, mais leur climat ; j'avoue qu'ils donnent dans une autre extrémité qui eſt une impardonnable nonchalance. (M.)

ÉBAUCHE DE L'ÉLOGE HISTORIQUE DU MARÉCHAL DE BERWICK

Monteſquieu avait fait la connaiſſance de Berwick lorſque ce dernier vint en Guyenne, comme commandant en chef de la province, de 1716 à 1719. Il s'était lié d'amitié avec lui.

Berwick laiſſa après ſa mort ſurvenue en 1734 des Mémoires *que ſa famille ſoumit à Monteſquieu. Ce dernier accepta de ſe charger de l'édition, mais il mourut avant d'avoir pu réaliſer ce projet.*

Le fils de Monteſquieu, Jean-Baptiſte de Secondat, retrouva plus tard dans les papiers de ſon père le brouillon raturé & inachevé, d'un éloge hiſtorique du maréchal de Berwick. Il l'offrit pieuſement à la famille & lorſque l'édition des Mémoires du maréchal de Berwick *vit enfin le jour, en 1778, l'éloge ébauché par Monteſquieu y fut joint (a).*

L' Ébauche de l'éloge hiſtorique du maréchal de Berwick *fut enſuite réimprimée pluſieurs fois : en 1783, 1785, 1788 & plus près de nous, au XIX*e *ſiècle, par Laboulaye (b) qui donna en note les principales variantes du manuſcrit.*

Ce manuſcrit figure ſur la liſte d'envoi en Angleterre de 1818 ſous le titre ſuivant : « Un cahier intitulé : Matériaux pour ſervir à l'hiſtoire de feu M. le Maréchal de Berwick. » *Il exiſtait encore en 1879 (c). Nous ne ſavons ce qu'il eſt devenu &, à ſon défaut, c'eſt*

(*a*) *Cf.* l'avertiſſement des *Mémoires du Maréchal de Berwick* (1778).

(*b*) *Œuvres complètes*, t. VII, pp. 96 à 112.

(*c*) Il appartenait alors à M. Boutron à Paris (*Note de Laboulaye*).

le texte de l'édition Laboulaye que nous allons reproduire, avec les variantes relevées par cet éditeur.

Il naquit le 21 d'août 1670 (*a*); il étoit fils de Jacques, duc d'York, depuis roi d'Angleterre, & de la demoifelle Arabella Churchill; & telle fut l'étoile de cette maifon de Churchill, qu'il en fortit deux hommes dont l'un, dans le même temps, fut deftiné à ébranler (*b*), & l'autre à foutenir les deux plus grandes monarchies de l'Europe.

Dès l'âge de fept ans il fut envoyé en France pour [y être élevé dans la religion catholique &] (*c*) y faire fes études & fes exercices. Le duc d'York étant parvenu à la couronne le 6 février 1685, il l'envoya [au printemps de] (*d*) l'année fuivante en Hongrie; il fe trouva au siège de Bude.

Il alla paffer l'hiver en Angleterre, & le roi le créa duc de Berwick. Il retourna au printemps en Hongrie, où l'empereur lui donna une commiffion de colonel pour commander le régiment de cuiraffiers de Taaff. Il fit la campagne de 1687, où le duc de Lorraine remporta la victoire de Mohatz, & à fon retour à Vienne, l'empereur le fit fergent général de bataille [c'eft à dire maréchal de camp] (*e*).

Ainfi c'eft fous le grand duc de Lorraine que le duc de Berwick commença à fe former; &, depuis, fa vie fut en quelque façon toute militaire.

Il revint en Angleterre, & le roi lui donna le gouvernement de Portfmouth & de la province de Southampton. Il avoit déjà un régiment d'infanterie: on lui donna encore le régiment des gardes à cheval du comte d'Oxford. Ainfi (*f*) à l'âge de dix-fept ans il fe trouva dans cette fçituation fi flatteufe pour un homme qui a l'âme élevée, de voir le chemin de la gloire tout ouvert, & la poffibilité de faire de grandes chofes.

En 1688 la révolution d'Angleterre arriva: &, dans ce cercle de

(*a*) Jacques Fitz-James, duc de Berwick (1670—1734); fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre; maréchal de France.

(*b*) Le duc de Marlborough.

(*c*), (*d*), (*e*) *Variantes du manufcrit.*

(*f*) *Var.:* De forte qu'à l'âge.

malheurs qui environnèrent le roi tout à coup, le duc de Berwick fut chargé [à dix-huit ans] (*a*) des affaires qui demandoient la plus grande confiance. Le roi ayant jeté les yeux fur lui pour raffembler l'armée, ce fut une des trahifons des miniftres de lui en envoyer les ordres trop tard, afin qu'un autre pût emmener l'armée au prince d'Orange. Le hafard lui fit rencontrer quatre régimens qu'on avoit voulu mener au prince d'Orange, & qu'il ramena à fon pofte. Il n'y eut point de mouvemens qu'il ne fe donnât pour fauver Portsmouth, bloqué par mer & par terre, fans autres provifions que ce que les ennemis lui fourniffoient chaque jour, & que le roi lui ordonna de rendre. Le roi ayant pris le parti de fe fauver en France, il fut du nombre des cinq perfonnes à qui il fe confia, & qui le fuivirent ; & dès que le roi fut débarqué, il l'envoya à Verfailles pour demander un afile. Il avoit à peine dix-huit ans.

Prefque toute l'Irlande ayant refté fidèle au roi Jacques, ce prince y paffa au mois de mars 1689 ; & l'on vit une malheureufe guerre où la valeur ne manqua jamais, & la conduite toujours. On peut dire de cette guerre d'Irlande, qu'on la regarda à Londres comme l'œuvre du jour & comme l'affaire capitale de l'Angleterre ; &, en France, comme une guerre d'affection particulière & de bienféance. Les Anglois, qui ne vouloient point avoir de guerre civile chez eux, affommèrent l'Irlande (*b*). Il paroît même que les officiers françois qu'on y envoya penfèrent comme ceux qui les y envoyoient : ils n'eurent que trois chofes dans la tête, d'arriver, de fe battre & de s'en retourner. Le temps a fait voir que les Anglois avoient mieux penfé que nous.

Le duc de Berwick fe diftingua dans quelques occafions particulières, & fut fait lieutenant-général.

Milord Tirconel, ayant paffé en France en 1690, laiffa le com-

(*a*) *Variante du manufcrit.*

(*b*) *Var. :* Le Roi, à qui milord Tirconnel avoit confervé prefque toute l'Irlande, s'embarqua fur une flotte à Breft, & arriva dans ce royaume le 17 mars 1689, & l'on fit une malheureufe guerre où la valeur ne manqua jamais & la prudence toujours ; où en deçà la mer & delà la mer on fit des fautes continuelles, où faute de fecours on perdit des occafions, où par témérité on perdit fes avantages, où la tenacité perdit tout, où la politique fut toujours mal entendue, où l'on ne vit dans la guerre que la difficulté de la faire, fans en fentir jamais les avantages (l'utilité), & où enfin l'Irlande fut (fe trouva) affommée plus que vaincue.

mandement général du royaume au duc de Berwick. Il n'avoit que vingt ans, & ſa conduite fit voir qu'il étoit l'homme de ſon ſiècle à qui le ciel avoit accordé de meilleure heure la prudence. La perte de la bataille de la Boyne avoit abattu les forces irlandaiſes ; le roi Guillaume avoit levé le ſiège de Limerick, & étoit retourné en Angleterre ; mais on n'en étoit guère mieux. Milord Churchill (*a*) débarqua tout à coup en Irlande avec huit mille hommes. Il falloit en même temps rendre ſes progrès moins rapides, rétablir l'armée, diſſiper les factions, réunir les eſprits des Irlandois : le duc de Berwick fit tout cela.

En 1691, le duc de Tirconel étant revenu en Irlande, le duc de Berwick repaſſa en France, & ſuivit Louis XIV, comme volontaire, au siège de Mons. Il fit dans la même qualité la campagne de 1692, ſous le maréchal de Luxembourg, & ſe trouva à la bataille de Steinkerque. Il fut fait lieutenant-général en France l'année ſuivante, & il acquit beaucoup d'honneur à la bataille de Nerwinde, où il fut pris.

Les choſes qui ſe dirent dans le monde à l'occaſion de ſa priſe n'ont pu avoir été imaginées que par des gens qui avoient la plus haute opinion de ſa fermeté & de ſon courage. Il continua de ſervir en Flandre ſous M. de Luxembourg, & enſuite ſous M. le maréchal de Villeroi.

En 1696 il fut envoyé ſecrètement en Angleterre pour conférer avec des ſeigneurs anglois qui avoient réſolu de rétablir le roi. Il avoit une aſſez mauvaiſe commiſſion, qui étoit de déterminer ces ſeigneurs à agir contre le bon ſens. Il ne réuſſit pas : il hâta ſon retour, parce qu'il apprit qu'il y avoit une conjuration formée contre la perſonne du roi Guillaume, & il ne vouloit point être mêlé dans cette entrepriſe. Je me ſouviens de lui avoir ouï dire qu'un homme l'avoit reconnu ſur un certain air de famille, & ſurtout par la longueur de ſes doigts ; que par bonheur cet homme étoit jacobite, & lui avoit dit : « Dieu vous béniſſe dans toutes vos entrepriſes ! » ce qui l'avoit remis de ſon embarras.

Le duc de Berwick perdit ſa première femme au mois de juin

(*a*) Depuis duc de Marlborough.

1698. Il l'avoit époufée en 1695. Elle étoit fille du comte de Clanricarde. Il en eut un fils qui naquit le 21 d'octobre 1696.

En 1699, il fit un voyage en Italie, & à fon retour il époufa mademoifelle de Bulkeley, fille de madame de Bulkeley, dame d'honneur de la reine d'Angleterre, & de M. de Bulkeley, frère de milord Bulkeley.

Après la mort de Charles II, roi d'Efpagne, le roi Jacques envoya à Rome le duc de Berwick pour complimenter le pape fur fon élection, & lui offrir fa perfonne pour commander l'armée que la France le preffoit de lever pour maintenir la neutralité en Italie; & la cour de Saint-Germain offroit d'envoyer des troupes irlandoifes. Le pape jugea la befogne un peu trop forte pour lui, & le duc de Berwick s'en revint.

En 1701 il perdit le roi fon père, &, en 1702, il fervit en Flandre fous le duc de Bourgogne & le maréchal de Boufflers. En 1703, au retour de la campagne, il fe fit naturalifer françois, du confentement de la cour de Saint-Germain.

En 1704, le roi l'envoya en Efpagne avec dix-huit bataillons & dix-neuf efcadrons qu'il devoit commander; &, à fon arrivée, le roi d'Efpagne le déclara capitaine général de fes armées, & le fit couvrir (*a*).

La cour d'Efpagne étoit infeftée par l'intrigue. Le gouvernement alloit très-mal, parce que tout le monde vouloit gouverner. Tout dégénéroit en tracafferies; & un des principaux articles de fa miffion étoit de les éclaircir. Tous les partis vouloient le gagner: il n'entra dans aucun; &, s'attachant uniquement au fuccès des affaires, il ne regarda les intérêts particuliers que comme des intérêts particuliers; il ne penfa ni à madame des Urfins, ni à Orry, ni à l'abbé d'Eftrées, ni au goût de la reine, ni au penchant du roi; il ne penfa qu'à la monarchie.

Le duc de Berwick eut ordre de travailler au renvoi de madame des Urfins. Le roi lui écrivit: « Dites au roi mon petit-fils qu'il me doit cette complaifance. Servez-vous de toutes les raifons que vous pourrez imaginer pour le perfuader; mais ne lui dites pas que je

(*a*) Le titre de grand d'Efpagne permet de fe couvrir devant le roi.

l'abandonnerai, car il ne le croiroit jamais. » Le roi d'Eſpagne conſentit au renvoi.

Cette année 1704 le duc de Berwick ſauva l'Eſpagne, il empêcha l'armée portugoiſe d'aller à Madrid. Son armée étoit plus foible des deux tiers ; les ordres de la cour venoient coup ſur coup de ſe retirer & de ne rien haſarder. Le duc de Berwick, qui vit l'Eſpagne perdue s'il obéiſſoit, haſarda ſans ceſſe & diſputa tout. L'armée portugoiſe ſe retira ; M. le duc de Berwick en fit de même. A la fin de la campagne, le duc de Berwick reçut ordre de retourner en France. C'étoit une intrigue de cour [& le roi d'Eſpagne avoit écrit lui-même au roi ſon biſaïeul] (*a*) ; & il éprouva ce que tant d'autres avoient éprouvé avant lui, que de plaire à la cour eſt le plus grand ſervice que l'on puiſſe rendre à la cour, ſans quoi toutes les œuvres, pour me ſervir du langage des théologiens, ne ſont que des œuvres mortes.

En 1705 le duc de Berwick fut envoyé commander en Languedoc : cette même année il fit le siège de Nice, & la prit.

En 1706 il fut fait maréchal de France, & fut envoyé en Eſpagne pour commander l'armée contre le Portugal. Le roi d'Eſpagne avoit levé le ſiège de Barcelone, & avoit été obligé de repaſſer par la France & de rentrer en Eſpagne par la Navarre.

J'ai dit qu'avant de quitter l'Eſpagne, la première fois qu'il y ſervit, il l'avoit ſauvée ; il la ſauva encore cette fois-ci. Je paſſe rapidement ſur les choſes que l'hiſtoire eſt chargée de raconter ; je dirai ſeulement que tout étoit perdu au commencement de la campagne, & que tout étoit ſauvé à la fin. On peut voir, dans les lettres de madame de Maintenon à la princeſſe des Urſins, ce que l'on penſoit pour lors dans les deux Cours. On formoit des ſouhaits, & on n'avoit pas même d'eſpérances. M. le maréchal de Berwick vouloit que la reine ſe retirât à ſon armée : des conſeils timides l'en avoient empêchée. On vouloit qu'elle ſe retirât à Pampelune : M. le maréchal de Berwick fit voir que, ſi l'on prenoit ce parti, tout étoit perdu, parce que les Caſtillans ſe croiroient abandonnés. La reine ſe retira donc à Burgos avec les Conſeils, & le roi arriva à la

(*a*) *Variante du manuſcrit.*

petite armée. Les Portugais vont à Madrid ; & le maréchal par sa sagesse, sans livrer une seule bataille, fit vider la Castille aux ennemis, & rencoigna leur armée dans le royaume de Valence & l'Aragon. Il les y conduisit marche par marche, comme un pasteur conduit des troupeaux. On peut dire que cette campagne fut plus glorieuse pour lui qu'aucune de celles qu'il a faites, parce que les avantages n'ayant point dépendu d'une bataille, sa capacité y parut tous les jours. Il fit plus de dix mille prisonniers ; & par cette campagne il prépara la seconde, plus célèbre encore par la bataille d'Almanza, la conquête du royaume de Valence, de l'Aragon, & la prise de Lérida.

Ce fut en cette année 1707 que le roi d'Espagne donna au maréchal de Berwick les villes de Liria & de Xerica, avec la grandesse de la première classe ; ce qui lui procura un établissement plus grand encore pour son fils du premier lit, par le mariage avec dona Catharina de Portugal, héritière de la maison de Veraguas, M. le maréchal lui céda tout ce qu'il avoit en Espagne.

Dans le même temps Louis XIV lui donna le gouvernement du Limousin, de son propre & pur mouvement, sans qu'il le lui eût demandé.

Il faut que je parle de M. le duc d'Orléans ; & je le ferai avec d'autant plus de plaisir, que ce que je dirai ne peut servir qu'à combler de gloire l'un & l'autre.

M. le duc d'Orléans vint pour commander l'armée. Sa mauvaise destinée lui fit croire qu'il auroit le temps de passer par Madrid. M. le maréchal de Berwick lui envoya courrier sur courrier pour lui dire qu'il seroit bientôt forcé à livrer la bataille ; M. le duc d'Orléans se mit en chemin, vola, & n'arriva pas. Il y eut assez de courtisans qui voulurent persuader à ce prince que le maréchal de Berwick avoit été ravi de donner la bataille sans lui, & de lui en ravir la gloire ; mais M. le duc d'Orléans connoissoit (*a*) qu'il avoit une justice à rendre, & c'est une chose qu'il sçavoit très-bien faire ; il ne se plaignit que de son malheur.

M. le duc d'Orléans, désespéré, désolé de retourner sans avoir

(*a*) *Var.* : sçavoit.

rien fait, propofe le fiège de Lérida. M. le maréchal de Berwick, qui n'en étoit point du tout d'avis, expofa à M. le duc d'Orléans fes raifons avec force; il propofa même de confulter la cour. Le fiège de Lérida fut réfolu. Dès ce moment M. le duc de Berwick ne vit plus d'obftacles : il fçavoit que, fi la prudence eft la première de toutes les vertus avant que d'entreprendre, elle n'eft que la feconde après que l'on a entrepris. Peut-être que s'il eût lui-même réfolu ce fiège, il auroit moins craint de le lever (*a*). M. le duc d'Orléans finit la campagne avec gloire. Et ce qui auroit infailliblement brouillé deux hommes communs ne fit qu'unir ces deux-ci; & je me fouviens d'avoir entendu dire au maréchal que l'origine de la faveur qu'il avoit eue auprès de M. le duc d'Orléans étoit la campagne de 1707.

En 1708 M. le maréchal de Berwick, d'abord deftiné à commander l'armée du Dauphiné, fut envoyé fur le Rhin pour commander fous l'électeur de Bavière. Il avoit fait tomber un projet de M. de Chamillard, dont l'incapacité confiftoit furtout à ne point connoître fon incapacité. Le prince Eugène ayant quitté l'Allemagne (*b*) pour aller en Flandre, M. le maréchal de Berwick l'y fuivit. Après la perte de la bataille d'Oudenarde, les ennemis firent le fiège de Lille; & pour lors M. le maréchal de Berwick joignit fon armée à celle de M. de Vendôme. Il fallut des miracles fans nombre pour nous faire perdre Lille. M. le duc de Vendôme étoit irrité contre M. le maréchal de Berwick, qui avoit fait difficulté de fervir fous lui. Depuis ce temps aucun avis de M. le maréchal de Berwick ne fut accepté par M. le duc de Vendôme; & fon âme, fi grande d'ailleurs, ne conferva plus qu'un reffentiment vif de l'efpèce d'affront qu'il croyoit avoir reçu. M. le duc de Bourgogne & le roi, toujours partagés entre des propofitions contradictoires, ne fçavoient prendre d'autre parti que de déférer au fentiment de M. de Vendôme. Il fallut que le roi envoyât à l'armée, pour concilier les généraux, un miniftre qui n'avoit point d'yeux : il fallut que cette maladie de la nature humaine, de ne pouvoir fouffrir le bien lorfqu'il eft fait par des gens que l'on n'aime pas, infeftât

(*a*) *Var.* : S'il avoit imaginé ce fiège, peut-être eut-il moins craint de le lever.

(*b*) *Var.* : Ayant quitté le Rhin.

pendant toute cette campagne le cœur & l'efprit de M. le duc de Vendôme : il fallut qu'un lieutenant-général eût affez de faveur à la cour pour pouvoir faire à l'armée deux fottifes l'une après l'autre, qui feront mémorables dans tous les temps ; fa défaite & fa capitulation ; il fallut que le fiège de Bruxelles eût été rejeté d'abord, & qu'il eût été entrepris depuis ; que l'on réfolut de garder en même temps l'Efcaut & le canal, c'eft-à-dire de ne garder rien. Enfin le procès entre ces deux grands hommes exifte ; les lettres écrites par le roi, par M. le duc de Bourgogne, par M. le duc de Vendôme, par M. le duc de Berwick, par M. de Chamillard, exiftent auffi : on verra qui des deux manqua de fang-froid, &, j'oferois peut-être même dire, de raifon. A Dieu ne plaife que je veuille mettre en queftion (*a*) les qualités éminentes de M. le duc de Vendôme ! Si M. le maréchal de Berwick revenoit au monde, il en feroit fâché (*b*). Mais je dirai dans cette occafion ce qu'Homère dit de Glaucus : Jupiter ôta la prudence à Glaucus, & il changea un bouclier d'or contre un bouclier d'airain. Ce bouclier d'or, M. de Vendôme avant cette campagne l'avoit toujours confervé, & il le retrouva depuis.

En 1709 M. le maréchal de Berwick fut envoyé pour couvrir les frontières de la Provence & du Dauphiné ; & quoique M. de Chamillard, qui affamoit tout, eût été déplacé, il n'y avoit ni argent, ni provifions de guerre & de bouche ; il fit fi bien qu'il en trouva. Je me fouviens de lui avoir ouï dire que, dans fa détreffe, il enleva une voiture d'argent qui alloit de Lyon au tréfor royal ; & il difoit à M. d'Angervilliers, qui étoit fon intendant dans ce temps, que dans la règle ils auroient mérité tous deux qu'on leur fit leur procès. M. Defmarais cria : il répondit qu'il falloit faire fubfifter une armée qui avoit le royaume à fauver.

M. le maréchal de Berwick imagina un plan de défenfe tel, qu'il étoit impoffible de pénétrer en France (*c*) de quelque côté que ce fût, parce qu'il faifoit la corde, & que le duc de Savoie étoit obligé

(*a*) *Var.* : que je dife que M. de Vendôme manquoit de prudence.

(*b*) *Var.* : Il feroit le premier à me dédire.

(*c*) *Var.* : Tel, qu'il fut impoffible de pénétrer en France dans la longue ligne qu'il avoit à défendre.

de faire l'arc. Je me ſouviens qu'étant en Piémont, les officiers qui avoient ſervi dans ce temps-là donnoient cette raiſon comme les ayant toujours empêchés de pénétrer en France : ils faiſoient l'éloge du maréchal de Berwick, & je ne le ſçavois pas.

M. le maréchal de Berwick, par ce plan de défenſe, ſe trouva en état de n'avoir beſoin que d'une petite armée, & d'envoyer au roi vingt bataillons (*a*) : c'étoit un grand préſent dans ce temps-là.

Il y auroit bien de la sottiſe à moi de juger de ſa capacité pour la guerre, c'eſt-à-dire pour une choſe que je ne puis entendre. Cependant, s'il m'étoit permis de me haſarder, je dirois que, comme chaque grand homme, outre ſa capacité générale, a encore un talent particulier dans lequel il excelle, & qui fait ſa vertu diſtinctive ; je dirois que le talent particulier de M. le maréchal de Berwick étoit de faire une guerre défenſive, de relever des choſes déſeſpérées, & de bien connoître toutes les reſſources que l'on peut avoir dans les malheurs. Il falloit bien qu'il ſentît ſes forces à cet égard : je lui ai ſouvent entendu dire que la choſe qu'il avoit toute ſa vie le plus ſouhaité, c'étoit d'avoir une bonne place à défendre.

La paix fut ſignée à Utrecht en 1713. Le roi mourut le premier de ſeptembre 1715 : M. le duc d'Orléans fut régent du royaume. M. le maréchal de Berwick fut envoyé commander en Guienne. Me permettra-t-on de dire que ce fut un grand bonheur pour moi, puiſque c'eſt là que je l'ai connu ?

Les tracaſſeries du cardinal Albéroni firent naître la guerre que M. le maréchal de Berwick fit ſur les frontières d'Eſpagne. Le miniſtère ayant changé par la mort de M. le duc d'Orléans, on lui ôta le commandement de Guienne. Il partagea ſon temps entre la cour, Paris & ſa maiſon de Fitz-James. Cela me donnera lieu de parler de l'homme privé (*b*), & de donner, le plus courtement que je pourrai, ſon caractère.

Il n'a guère obtenu de grâces ſur leſquelles il n'ait été prévenu. Quand il s'agiſſoit de ſes intérêts, il falloit tout lui dire... Son air froid, un peu ſec, & même quelquefois un peu ſévère, faiſoit que

(*a*) *Var. :* eſcadrons.

(*b*) *Var. :* C'eſt là que nous allions voir l'homme privé.

quelquefois il auroit ſemblé un peu déplacé dans notre nation, ſi les grandes âmes & le mérite perſonnel avoient un pays.

Il ne ſçavoit jamais dire de ces choſes qu'on appelle de jolies choſes.

Il étoit ſurtout exempt de ces fautes ſans nombre que commettent continuellement ceux qui s'aiment trop eux-mêmes.

Il prenoit preſque toujours ſon parti de lui-même : s'il n'avoit pas trop bonne opinion de lui, il n'avoit pas non plus de méfiance ; il ſe regardoit, il ſe connoiſſoit, avec le même bon ſens qu'il voyoit toutes les autres choſes. Jamais perſonne n'a ſçu mieux éviter les excès, ou, ſi j'oſe me ſervir de ce terme, les pièges des vertus : par exemple, il aimoit les eccléſiaſtiques ; il s'accommodoit aſſez de la modeſtie de leur état ; il ne pouvoit ſouffrir d'en être gouverné, ſurtout s'ils paſſoient dans la moindre choſe la ligne de leurs devoirs : il exigeoit plus d'eux qu'ils n'auroient exigé de lui.

Il étoit impoſſible de le voir & de ne pas aimer la vertu ; tant on voyoit de tranquillité & de félicité dans ſon âme, ſurtout quand on la comparoit aux paſſions qui agitoient ſes ſemblables... J'ai vu de loin, dans les livres de Plutarque, ce qu'étoient les grands hommes ; j'ai vu en lui de plus près ce qu'ils ſont. Je ne connois que ſa vie privée : je n'ai point vu le héros, mais l'homme dont le héros eſt parti.

Il aimoit ſes amis : ſa manière étoit de rendre des ſervices ſans vous rien dire ; c'étoit une main inviſible qui vous ſervoit.

Il avoit un grand fonds de religion. Jamais homme n'a mieux ſuivi ces lois de l'Évangile qui coûtent le plus aux gens du monde ; enfin jamais homme n'a tant pratiqué la religion, & n'en a ſi peu parlé. Il ne diſoit jamais de mal de perſonne : auſſi ne louoit-il jamais les gens qu'il ne croyoit pas dignes d'être loués. Il haïſſoit ces diſputes qui, ſous prétexte de la gloire de Dieu, ne ſont que des diſputes perſonnelles. Les malheurs du roi, ſon père, lui avoient appris qu'on s'expoſe à faire de grandes fautes lorſqu'on a trop de crédulité pour les gens même dont le caractère eſt le plus reſpectable.

Lorſqu'il fut nommé commandant en Guienne, la réputation de ſon ſérieux nous effraya ; mais à peine y fut-il arrivé, qu'il y fut

aimé de tout le monde ; & il n'y a pas de lieu où ſes grandes qualités aient été plus admirées...

Perſonne n'a donné un plus grand exemple du mépris que l'on doit faire de l'argent. Il avoit une modeſtie dans toutes ſes dépenſes qui auroit dû le rendre très à ſon aiſe, car il ne dépenſoit en aucune choſe frivole : cependant il étoit toujours arriéré, parce que, malgré ſa frugalité naturelle, il dépenſoit beaucoup. Dans ſes commandemens, toutes les familles angloiſes ou irlandoiſes pauvres, qui avoient quelque relation avec quelqu'un de ſa maiſon, avoient un eſpèce de droit de s'introduire chez lui ; & il eſt ſingulier que cet homme, qui ſçavoit mettre un ſi grand ordre dans ſon armée, qui avoit tant de juſteſſe dans ſes projets, perdît tout cela quand il s'agiſſoit de ſes intérêts particuliers...

Il n'étoit point du nombre de ceux qui tantôt ſe plaignent des auteurs d'une diſgrâce, tantôt cherchent à les flatter ; il alloit à celui dont il avoit ſujet de ſe plaindre, lui diſoit les ſentimens de ſon cœur, après quoi il ne diſoit rien...

Jamais rien n'a mieux repréſenté cet état où l'on ſçait que ſe trouva la France à la mort de M. de Turenne. Je me ſouviens du moment où cette nouvelle arriva : la conſternation fut générale. Tous deux ils avoient laiſſé des deſſeins interrompus ; tous les deux une armée en péril ; tous les deux finirent d'une mort (*a*) qui intéreſſe plus que les morts communes : tous les deux avoient ce mérite modeſte pour lequel on aime à s'attendrir, & que l'on aime à regretter.

Il laiſſa une femme tendre, qui a paſſé le reſte de ſa vie dans les regrets, & des enfans qui par leurs vertus font mieux que moi l'éloge de leur père.

M. le maréchal de Berwick a écrit ſes mémoires ; &, à cet égard, ce que j'ai dit dans l'*Eſprit des Lois* (liv. XXI, chapitre 11) ſur (*b*) la relation d'Hannon, je puis le redire ici : « C'eſt un beau morceau de l'antiquité que la relation d'Hannon : le même homme qui a exécuté a écrit. Il ne met aucune oſtentation dans ſes récits : les

(*a*) *Var. :* Tous les deux une mort qui intéreſſe plus que les morts communes, tous les deux avec ce mérite modeſte, etc.

(*b*) *Var. :* Ce que j'ai dit ailleurs de.

grands capitaines écrivent leurs actions avec ſimplicité, parce qu'ils ſont plus glorieux de ce qu'ils ont fait que de ce qu'ils ont dit. »

Les grands hommes ſont plus ſoumis que les autres à un examen rigoureux de leur conduite : chacun aime à les appeler devant ſon petit tribunal. Les ſoldats romains ne faiſoient-ils pas de ſanglantes railleries autour du char de la victoire ? Ils croyoient triompher même des triomphateurs. Mais c'eſt une belle choſe pour le maréchal de Berwick, que les deux objections qu'on lui a faites ne ſoient uniquement fondées que ſur ſon amour pour ſes devoirs.

L'objection qu'on lui a faite de ce qu'il n'avoit pas été de l'expédition d'Écoſſe en 1715, n'eſt fondée que ſur ce qu'on veut toujours regarder le maréchal de Berwick comme un homme ſans patrie, & qu'on ne veut pas ſe mettre dans l'eſprit qu'il étoit François. Devenu François du conſentement de ſes premiers maîtres, il ſuivit les ordres de Louis XIV, & enſuite ceux du régent de France. Il fallut faire taire ſon cœur, & ſuivre les grands principes : il vit qu'il n'étoit plus à lui ; il vit qu'il n'étoit plus queſtion de ſe déterminer ſur ce qui étoit le bien convenable, mais ſur ce qui étoit le bien néceſſaire : il ſçut qu'il ſeroit jugé, il mépriſa les jugemens injuſtes ; ni la faveur populaire, ni la manière de penſer de ceux qui penſent peu, ne le déterminèrent.

Les anciens qui ont traité des devoirs ne trouvent pas que la grande difficulté ſoit de les connoître, mais de choiſir entre deux devoirs. Il ſuivit le devoir le plus fort, comme le deſtin. Ce ſont des matières qu'on ne traite jamais que lorſqu'on eſt obligé de les traiter, parce qu'il n'y a rien dans le monde de plus reſpectable qu'un prince malheureux. Dépouillons la queſtion : elle conſiſte à ſçavoir ſi le prince, même rétabli, auroit été en droit de le rappeler. Tout ce que l'on peut dire de plus fort, c'eſt que la patrie n'abandonne jamais ; mais cela même n'étoit pas le cas : il étoit proſcrit par ſa patrie lorſqu'il ſe fit naturaliſer. Grotius, Puffendorf, toutes les voix par leſquelles l'Europe a parlé, décidoient la queſtion, & lui déclaroient qu'il étoit François & ſoumis aux loix de la France. La France avoit mis pour lors la paix pour fondement de ſon ſyſtème politique. Quelle contradiction, ſi un pair

du royaume, un maréchal de France, un gouverneur de province, avoit défobéi à la défenfe de fortir du royaume [au ferment qu'il en avoit prêté] (*a*) c'eft-à-dire avoit défobéi réellement pour paroître, aux yeux des Anglois feuls, n'avoir pas défobéi ! En effet, le maréchal de Berwick étoit, par fes dignités mêmes, dans des circonftances particulières ; & on ne pouvoit guère diftinguer fa préfence en Écoffe d'avec une déclaration de guerre avec l'Angleterre. La France jugeoit qu'il n'étoit point de fon intérêt que cette guerre fe fît ; qu'il en réfulteroit une guerre qui embraferoit toute l'Europe. Comment pouvoit-il prendre fur lui le poids immenfe d'une démarche pareille ? On peut dire même que, s'il n'eût confulté que l'ambition, quelle plus grande ambition pouvoit-il avoir que le rétabliffement de la maifon de Stuart fur le trône d'Angleterre ? On fçait combien il aimoit fes enfans. Quelles délices pour fon cœur, s'il avoit pu prévoir un troifième établiffement en Angleterre !

S'il avoit été confulté pour l'entreprife même dans les circonftances d'alors, il n'en auroit pas été d'avis ; il croyoit que ces fortes d'entreprifes étoient de la nature de toutes les autres, qui doivent être réglées par la prudence, & qu'en ce cas une entreprife manquée a deux fortes de mauvais fuccès : le malheur préfent, & une plus grande difficulté pour entreprendre de réuffir à l'avenir.

(*a*) Variante du manufcrit.

ESSAI SUR LES CAUSES QUI PEUVENT AFFECTER LES ESPRITS & LES CARACTÈRES

La date de cet Eſſai *eſt très incertaine. Le manuſcrit lui-même accuſe deux rédactions ſucceſſives & peut-être éloignées. Les extraits que Monteſquieu en a tirés pour compoſer le livre XIV de l'*Eſprit des Loix *indiquerait qu'il eſt antérieur à 1742, date à laquelle ce livre était écrit (a). Mais quelques lignes du début de l'*Eſſai ſur les cauſes *contrediſent cette hypothèſe & donnent l'antériorité à l'*Eſprit des Loix ; *il eſt vrai qu'elles ſont écrites en marge, de la main de l'auteur, & peuvent n'être qu'une réflexion poſtérieure. Une autre limite nous ſemble fixée par la citation d'un extrait de l'*Hiſtoire de la dernière révolution de la Perſe, *ouvrage paru en 1728.*

*Enfin la ſimilitude de certains paſſages de l'*Eſſai *& du fragment inédit de la diſſertation de 1717 ſur la* Différence des Génies, *que nous avons donné précédemment, montre que, ſi cette diſſertation n'était pas déjà deſtinée à l'*Eſſai ſur les cauſes (*b*), *ce que nous n'oſerions affirmer, du moins la penſée de Monteſquieu était, dès cette époque, tournée vers les idées qu'il reprendra dans ce dernier ouvrage avant de les introduire dans ſon* Eſprit des Loix *vers lequel ces opuſcules ſont le lent acheminement.*

*Le manuſcrit de l'*Eſſai ſur les cauſes *eſt formé de ſept cahiers*

(*a*) *Cf. Correſpondance.* Lettre de Monteſquieu à Barbot, du 2 février 1742.

(*b*) En écrivant dans ſes *Penſées* (II, 1191 & 1192) deux fragments de l'*Eſſai ſur les Cauſes* Monteſquieu a noté : « Ceci n'a pu entrer dans la diſſertation ſur la *Différence des Génies.* »

non coufus (250 × 190 millimètres), comptant en tout 31 feuilles doubles & neuf fragments de papier épinglés ou intercalés. A ces 124 pages s'ajoutent quatre feuilles doubles & une feuille fimple : ce font là les débris d'une première rédaction dont les pages portent les numéros 37 à 44.

L'écriture eft celle d'un copifte, mais de nombreufes corrections ou additions autographes fe trouvent aux pages 1, 5, 8, 10, 11, 21, 25, 27, 31, 33, 35, 47, 59, 60, 67, 70, 72, 73, 74, 78, 79, 83, 89, 90, 94, 97, 104.

Ce manufcrit a été vendu en 1939 (a) & a difparu pendant la guerre. Le texte que nous reproduifons eft celui édité dans les Mélanges inédits *(b) en 1892.*

[*Première partie*]

[DES CAUSES PHYSIQUES QUI PEUVENT AFFECTER LES ESPRITS & LES CARACTÈRES]

CES (*c*) caufes deviennent moins arbitraires à mefure qu'elles ont un effet plus général. Ainfi nous fçavons mieux ce qui donne un certain caractère à une nation, que ce qui donne un certain efprit à un particulier ; ce qui modifie un fexe, que ce qui affecte un homme ; ce qui forme le génie des fociétés qui ont embraffé un genre de vie, que celui d'une feule perfonne.

(*d*) . . . .

[On a vu dans le livre XIV[e] de l'*Efprit des Loix* (chap. I[er]) comment le froid & la chaleur du climat donnoient aux diverfes nations un fi différent caractère ; on ne redira pas ici ce qu'on y a dit.] (*e*)

(*a*) Vente des manufcrits du château de La Brède, n° 5 du *Catalogue*. Ce dernier ne mentionne que 120 pages plus fix feuillets féparés.

(*b*) Pp. 109—148.

(*c*) *En tête de la page 1 :* Abréger autant qu'on pourra les chofes communes fur l'air, la nourriture, etc. (M.)

(*d*) Montefquieu a fupprimé ici fept alinéas & noté en marge : « Mis dans les Loix. » Ces paffages conftituent en effet le début du chapitre II du livre XIV.

(*e*) Alinéa écrit de la main de Montefquieu en marge des paffages biffés.

[Faire (*a*) une expérience fur un tendon, fur un nerf. Le mettre, tout du long, dans un long tuyau de verre arrêté par deux bouchons. Mettre à la glace. Voir fi le nerf fe raccourcit à la glace. — Idem, fi le tendon.]

[Ext. *Hift. univ.* — Conftitution du climat de l'Efpagne ancienne, p. 193.]

[Extrait d'Hérodote, p. 424, vol. *Hift. univerfelle*] «*Caricæ gentis omnium illius temporis ingeniofiffimæ.*» — *Vide hic tria inventa.*]

. . . .

De cette conftitution phyfique, il doit fuivre plufieurs effets. Les peuples du Nord n'auront pas cette pénétration fubite, cette vivacité de conception, cette facilité de recevoir & de communiquer toutes fortes d'impreffions qu'on a dans d'autres climats. Mais, s'ils n'ont pas l'avantage de la promptitude, ils auront celui du fang-froid ; ils auront plus de conftance dans leurs réfolutions, & feront moins de fautes lorfqu'ils exécuteront.

Le peuple de Hollande (*b*) eft fameux par la lenteur avec laquelle il reçoit fes idées. C'eft à cela qu'il doit cette fuite dans les principes de fa politique & cette conftance dans fes paffions qui lui ont fait faire de fi grandes chofes.

L'imagination chez les peuples du Nord fera donc plus tranquille (*c*) ; ils feront moins capables de faire ce qu'on appelle des ouvrages d'efprit que des ouvrages de compilation ; &, par la même raifon, ils feront plus propres que les autres peuples à faire, dans les arts, ces découvertes qui demandent un travail affidu & des recherches fuivies.

(*d*) . . . .

C'eft de cette différente conftitution de la machine que naît la différente force des paffions : dans un pays où l'amour eft le plus grand intérêt, la jaloufie eft la plus grande paffion.

(*a*) L'auteur a laiffé fubfifter, fur des morceaux de papier intercalés entre les pages du manufcrit, les trois notes qui fuivent. Elles fe rapportent aux paffages fupprimés.

(*b*) *En marge, autographe :* Mis.

(*c*) *Ibidem :* Je n'ai point mis cet article.

(*d*) Montefquieu a fupprimé ici quatre alinéas dont il a fait les alinéas 8 à 11 du chapitre II du Livre XIV de l'*Efprit des Lois*. Il a noté trois fois en marge : « Mis. »

(*a*) . . . .

[Voyez du ſang mêlé avec de l'eau où vous infuſerez de l'eſprit de vin.] (*b*)

Les peuples des pays chauds ont beſoin, comme nous avons dit, d'uſer d'alimens aqueux (*c*) ; or, ce ſont les plus légers. D'ailleurs, il leur faut des nourritures délicates, parce que leurs fibres ſont foibles, & leurs fibres deviennent foibles parce qu'ils prennent des nourritures délicates.

Les peuples des pays froids ont beſoin, pour ſe ſoutenir, d'une nourriture groſſière ; la diſſipation qui ſe fait dans leurs ſolides demande de grandes réparations. D'ailleurs, leur nourriture doit être groſſière parce que leurs fibres ſont fortes, & leurs fibres ſont fortes parce que leur nourriture eſt groſſière.

Ceux qui avoient ſoin de former les athlètes & les jeunes gens qui s'exerçoient au paleſtre (*d*) trouvoient que leur force dépendoit entièrement de la groſſièreté de la nourriture qu'ils leur donnoient : c'étoit du cochon, aſſaiſonné avec de l'aneth, & une forte de pain fort peſant, pétri avec du fromage. S'ils leur donnoient une nourriture plus légère, en quelque quantité qu'ils la donnaſſent, ils voyoient diminuer d'abord la force de leurs élèves. Il falloit donc que la nourriture groſſière épaiſſît leurs fibres & leur donnât une plus forte contexture. Lorſque l'épaiſſiſſement & la dureté des fibres ſont portées à un certain excès, le cerveau eſt dans un perpétuel engourdiſſement. Les fibres & les eſprits ne ſont pas capables de recevoir ce nombre infini de mouvemens variés, ſubits, diſtincts, dont ils ont beſoin. Les athlètes, dont nous avons parlé, ſont une preuve de ceci (*e*) ; tous les auteurs conviennent de la peſanteur de leur eſprit.

(*a*) Ici, ſix alinéas ſupprimés ont formé, après des remaniements, les alinéas 12 & 13 du chapitre II & 1, 2, 7 du chapitre X du Livre XIV de l'*Eſprit des Lois*. Il a noté cinq fois en marge : « Mis. »

(*b*) *En marge.*

(*c*) *En marge, autographe :* Point mis encore.

(*d*) Gymnaſe des jeunes Grecs & Romains.

(*e*) *Autographe :* « Gorgus Meſſenius, dit Polybe, étoit bien éloigné de cette ſtupidité qui accompagne les athlètes. » (*Excerpta ex Polybio, libro VII°.*) (M.) — Emprunté au recueil des fragments d'Henri de Valois, Paris, 1634, in-4°.

Quoiqu'il y ait de l'apparence que les impreſſions ſe communiquent à l'âme par le moyen d'un eſprit ou ſuc contenu dans les nerfs, il faut pourtant que les fibres ſoient flexibles & qu'elles aient une certaine facilité à mouvoir & à être mues. [Lorſque les diamètres des nerfs ſont plus grands, il y a une plus groſſe colonne de liquides contenue entre le bout extérieur du nerf & l'intérieur, & les impreſſions pourront être moins fortes. — Il ſemble que les ganglions de nerfs qui s'attachent en divers endroits, en chemin faiſant, s'oppoſent au ſyſtème de vibrations.] (*a*) Ce ſont des choſes réciproques. Le ſuc nerveux ne peut être porté ſans quelque tenſion de fibres, ni les fibres être tendues ou mues ſans que le ſuc nerveux y ſoit porté (*b*).

L'âme ſe redonnera des idées lorſqu'elle pourra reproduire dans le cerveau les mouvemens qu'il a eus, & qu'elle y fera couler le ſuc nerveux. La flexibilité des fibres pourra donc lui donner de la facilité pour ſe donner des idées.

Plus une corde d'un inſtrument de muſique eſt menue, plus elle eſt propre à rendre un ſon aigu : c'eſt-à-dire qu'elle fait plus de vibrations, dans un même eſpace de temps, qu'une autre dont le ſon eſt plus grave ; &, au contraire, plus la corde eſt groſſe, plus le ſon en eſt grave : c'eſt-à-dire qu'elle fait moins de vibrations, dans un même eſpace de temps, qu'une autre dont le ſon eſt plus aigu. Lors donc que les fibres que l'âme meut ſont groſſières, les vibrations en ſont moins fréquentes & plus lentes. [Les fibres de notre cerveau, inceſſamment remuées, doivent être comme celles des doigts d'un joueur de clavecin, qui ſemblent, par la force de l'habitude, aller toutes ſeules & ne dépendre plus de la volonté.] (*c*)

Les objets extérieurs donnent à l'âme des ſenſations. [L'âme peut faire trois choſes : 1° retenir les eſprits & les employer à ſe redonner les ſenſations ; 2° s'en ſervir pour les divers mouvemens

(*a*) Note autographe ſur un morceau de papier épinglé à la page 21 du manuſcrit.

(*b*) M. Bertin dit avoir fait une belle expérience : il lie le nerf diaphragmatique d'un chien ; il le preſſe au-deſſus de la ligature, & le mouvement ſe rétablit comme s'il avoit preſſé au-deſſous. De façon que l'expérience que l'on alléguoit contre les vibrations eſt pour les vibrations. (M.)

(*c*) *Autographe* ; ſur un morceau de papier épinglé à la page 23 du manuſcrit.

qu'elle veut donner au corps ; enfin, les laiſſer aller, par le cervelet, pour les mouvemens de la vie.] (*a*) Elle ne peut pas ſe les redonner, mais elle peut ſe rappeler qu'elle les a eues ; elle a ſenti une douleur ; elle ne ſe rend point cette douleur, mais elle ſent qu'elle l'a eue : c'eſt-à-dire qu'elle ſe remet, autant qu'il eſt en elle, dans l'état de la ſenſation. Pour l'avoir véritablement, il faudroit qu'elle lui vînt par la voie par laquelle elle l'a déjà eue. Une idée n'eſt donc qu'un ſentiment que l'on a à l'occaſion d'une ſenſation qu'on a eue, une ſçituation préſente à l'occaſion d'une ſçituation paſſée.

Lorſque, par le moyen des ſens, l'âme a ſenti une douleur, l'irritation de la partie a fait une preſſion à l'origine du nerf & excité un mouvement auſſi ſenſible que l'irritation a été forte. Or l'âme, qui a la faculté de faire paſſer les eſprits où elle veut (comme l'expérience de tous les mouvemens volontaires le fait voir), peut faire repaſſer les eſprits par les chemins où ils ont été, lorſqu'ils ont été excités par une cauſe étrangère. [Ce que dit M. Sénac, que la révulſion des eſprits eſt inexplicable. Pourquoi cela ? Je ſçais bien qu'ils ne circulent pas des parties au cerveau, & qu'il y a apparence qu'ils continuent leur route. Mais pourquoi ne peuvent-ils pas preſſer des extrémités vers le cerveau, puiſqu'ils ſont des tuyaux pleins ? — De là je conclus, par l'analogie des opérations, que l'âme ne ſent, par le miniſtère des autres nerfs, que par les preſſions qu'un canal plein de liqueur, preſſé d'un côté, fait effet ſur l'autre, doit de même, preſſé par l'autre bout, faire effet ſur le premier. Si donc l'âme, preſſant les fibres du côté de la moelle allongée, envoie des eſprits vers les jambes, les nerfs qui, partant du cerveau, aboutiſſent aux jambes, preſſés du côté des jambes, doivent faire une preſſion dans le cerveau par leur moyen.] (*b*) Ils repaſſent donc dans le cerveau, ou le preſſent, ce qui eſt la même choſe. Or ce nouveau ſentiment n'eſt qu'une idée ou repréſentation, puiſque l'âme ſent bien que ce n'eſt pas la ſenſation même, & que ce mouvement ne lui vient pas, comme l'autre, de toute l'étendue du nerf, ni d'une action étrangère, mais de la

(*a*), (*b*) *Autographes* ; ſur deux fragments intercalés entre les pages.

force de ſa volonté. Il n'en faut pas davantage pour expliquer ce que c'eſt que le ſentiment. Les perceptions, les idées, la mémoire, c'eſt toujours la même opération, qui vient de la ſeule faculté que l'âme a de ſentir ; mais l'on voit de quelle néceſſité il eſt que les fibres du cerveau ſoient flexibles.

La trop grande rigidité ou groſſièreté des fibres (*a*) peut produire la lenteur dans l'eſprit ; mais leur trop grande flexibilité, lorſqu'elle eſt accompagnée de relâchement, en peut produire la foibleſſe ; &, quand cette délicateſſe & ce relâchement ſe trouvent joints à une grande abondance d'eſprits animaux, l'inconſtance, la bizarrerie, les caprices en ſont les effets naturels : le cerveau eſt vivement mû par l'objet préſent & ceſſe de l'être par les autres.

On ne ſçait pas trop quelle diſpoſition particulière du cerveau eſt requiſe pour la vivacité de l'eſprit, mais on en peut conjecturer quelque choſe. Par exemple, on ſçait que la vivacité des yeux eſt ſouvent un ſigne de celle de l'eſprit. Or les peuples des pays froids ont rarement les yeux vifs. Comme ils ont dans le cerveau une humidité ſuperflue, les nerfs qu'on appelle moteurs, perpétuellement baignés, ſe relâchent & ſont incapables de produire dans les yeux les vibrations promptes & vives qui les rendent brillans. Or, comme je viens de dire que la vivacité de l'eſprit & celle des yeux s'accompagnent ordinairement, il ſemble qu'il ſuive de là que l'humidité ſuperflue qui eſt contraire à l'un ſoit preſque auſſi contraire à l'autre. Ainſi les anciens avoient bien rencontré, quoique ſans ſçavoir ce qu'ils diſoient, lorſqu'ils regardoient l'eſprit comme une ſéchereſſe modérée du cerveau.

On a obſervé en Angleterre que les os d'un cheval de race, c'eſt-à-dire venu d'un étalon barbe & d'une jument angloiſe, pèſent, à groſſeur égale, la moitié plus que ceux d'un cheval anglois ordinaire. Les os des premiers ont moins de moëlle, & leurs fibres ſont plus compactes, & leur tiſſu moins rare. Je voudrois faire la même expérience ſur les os d'un Hollandois & d'un homme des Pyrénées. Si la différence ſe trouvoit telle, on pourroit penſer que

(*a*) *En marge, autographe :* Peut-être ôter cela.

les fibres plus ou moins fèches, plus ou moins compactes, contribueroient à former la différence de leur caractère.

L'air, entrant dans nos poumons, fait enfler les véficules fur lefquelles rampent les petits rameaux de l'artère & de la veine pulmonaire, qui, ceffant d'être affaiffées, permettent au fang de traverfer toute la fubftance des poumons. Quand l'air a beaucoup de reffort, il fe fait un nombre infini de petites percuffions dans les parois des véficules, &, par conféquent, fur les tuniques des vaiffeaux du fang qui rampent deffus. Ce font des degrés de mouvement continuellement ajoutés ; le fang fe divife mieux, & il devient plus propre à une abondante fécrétion d'efprit.

On attribuoit à la fubtilité de l'air d'Athènes celle de l'efprit des Athéniens (*a*), & il y a bien de l'apparence que c'en étoit une des plus grandes caufes, puifque, aujourd'hui que les Athéniens, efclaves & fans éducation, n'ont guère que l'air pour eux, fous l'empire du Turc, leur génie fe remarque encore.

On a ouï parler de l'efprit des Canarins, peuples qui habitent le territoire de Goa (*b*). Ils ont tant d'avantages fur le Portugais, qu'ils font plus de progrès dans les collèges, dans fix mois, en quelque fcience que ce foit, que les Européens, dans un an ; & cette fupériorité va fi loin qu'elle donne de l'ombrage à la nation dominante. Les Portugais défendent aux Canarins d'équiper des vaiffeaux ; il les affoibliffent, dans le cœur & dans l'efprit (*c*), par une efpèce d'efclavage ; ils ne leur permettent de poffèder aucun emploi, excepté celui de folliciteur de procès, où ils exercent une chicane fi fubtile qu'elle paffe les efpérances des plaideurs.

Et, de ceci, on peut conclure deux chofes : l'une, que le climat contribue infiniment à modifier l'efprit ; l'autre, que l'effet n'eft pas prompt, & qu'il faut une longue fuite de générations pour le produire (*d*), car les Portugais, depuis la conquête, font toujours à peu près comme ils étoient.

Les chofes dont on fe nourrit ont, dans chaque pays, une qua-

(*a*) *En marge, autographe :* Citer. (M.) Il s'agit, peut-être, du traité *Des Airs, des Eaux & des Lieux*, d'Hippocrate.

(*b*) Bourg de Malaifie dans la pref-qu'île de Camarines.

(*c*) *En marge, autographe :* Oter cela ou le diminuer.

(*d*) *En marge, autographe :* Oter cela.

lité analogue à la nature du terrain. On trouve du fer dans le miel; il faut donc que les particules de ce métal s'insinuent dans les plantes & les fleurs d'où les abeilles le tirent. On en trouve dans le sang; il faut donc que les plantes ou les animaux dont l'homme se nourrit se soient chargés de ces parties. On en peut dire de même des autres métaux & des autres minéraux. [Il en entre assez pour affecter les corps, mais pas assez pour leur nuire.] Voilà les esprits & les caractères véritablement soumis à la différence des terroirs (*a*).

Si l'air de chaque pays agit sur les esprits, les vens, qui sont des transports d'air, ne les affectent pas moins. Il y a de cela, par toute la terre, des preuves bien remarquables. Les peuples qui bordent les Pyrénées en deçà sont bien différens de ceux qui les bordent au delà; les peuples qui ont l'Apennin au nord sont bien différens de ceux qui l'ont au midi; & ainsi du reste.

Les vens agissent, ou en transportant un air plus grossier ou plus subtil, plus sec ou plus humide que celui du climat où l'on est, ou plus chargé des particules propres du pays par où ils ont passé, ou enfin en donnant à l'air une plus grande légèreté. Mais la force de l'action est beaucoup augmentée par la promptitude; car ils nous prennent tout à coup, & nous changent en un instant.

Il y a, en Italie, un vent du midi appelé *Chiroc*, qui a passé par les sables d'Afrique. [C'est proprement le sud-est. La relation de l'Égypte du Père Ansted nous apprend qu'elle est sujette aux ravages du même vent du midi.] Il gouverne l'Italie; il exerce sa puissance sur tous les esprits; il produit une pesanteur & une inquiétude universelle. Un homme sent, dans son lit, que le vent est *chiroc*; on se gouverne différemment de ce qu'on faisoit la veille. Enfin, le *Chiroc* est l'intelligence qui préside sur toutes les têtes italiennes, & je serois tenté de croire que cette différence qui se trouve entre l'esprit & le caractère des habitans de Lombardie & celui des autres Italiens vient de ce que la Lombardie est couverte

(*a*) A la suite de cet alinéa, Montesquieu en a supprimé deux autres relatifs à l'influence de l'air & aux effets des voyages. Il a noté en marge : « Mis ces deux articles effacés ailleurs »; peut-être dans sa dissertation *Sur la différence des Génies*, où il traite le même sujet.

par l'Apennin, qui la défend des ravages du *Chiroc.* [La Lombardie eſt un triangle, qui a ſa pointe au Piémont, ſa baſe à la mer Adriatique, & les côtés formés par les Alpes & par l'Apennin.]

Les Anglois ont auſſi leur vent d'eſt. Mais il y a cette différence que les maladies qui attaquent l'eſprit chez les Italiens les portent beaucoup à ſe conſerver, au lieu que celles qui attaquent l'eſprit des Anglois les portent à ſe détruire. La maladie angloiſe n'eſt point ſimplement l'effet d'une cauſe paſſagère, mais de pluſieurs autres qui ont agi de longue main (*a*).

La différence des ſexes doit auſſi diverſifier les eſprits. La révolution périodique qui ſe fait chez les femmes a des effets très étendus. Elle doit attaquer l'eſprit même. On ſçait qu'elle a pour cauſe une plénitude, qui augmente continuellement pendant un mois ou environ ; après quoi, le ſang, qui ſe trouve en trop grande quantité, force lui-même les paſſages. Or, cette quantité changeant chaque jour en elles, leur humeur & leur caractère doit changer de même.

Les femmes ont les fibres plus molles, plus lâches, plus flexibles, plus délicates que les hommes. La raiſon en eſt qu'une partie de leurs vaiſſeaux ſont moins preſſés ; car la cavité formée par l'os ſacré, le coccyx, les os pubis, les os innominés, eſt plus grande chez elles. La matrice & les vaiſſeaux infinis qui la compoſent pourront mieux ſe dilater ; &, de la même manière que les veines ont une contexture moins forte que les artères, parce qu'elles peuvent être plus dilatées, il en ſera de même de ces vaiſſeaux. D'ailleurs, le ſang trop abondant pouvant s'ouvrir des paſſages, les vaiſſeaux n'auront pas beſoin d'une contraction ſi forte pour le repouſſer des extrémités au centre.

De plus, les hommes ont un organe qui, par une fonction qu'il commence à avoir chez eux à l'âge de la puberté, change dans un temps très court la contexture de leurs fibres, qui avoient auparavant la même délicateſſe que celles des femmes. On ne ſçait pas ex-

(*a*) *En marge, autographe :* Mettre aux loix relatives au climat. (M.) — A la ſuite de cet alinéa, Monteſquieu en a ſupprimé un autre & noté en marge : « Mis dans les *Loix*, livre XIV, chapitre XII. » C'eſt le ſecond alinéa de ce chapitre.

pliquer de quelle manière cette liqueur ſéparée, filtrée, gardée dans ces organes, produit ces effets ; mais on le voit, & on voit qu'il n'arrive ni chez les femmes, ni chez les eunuques. On ſçait, d'ailleurs, que cette liqueur eſt ſi active que les femelles des animaux dont nous nous nourriſſons changent de goût dès qu'elles ont conçu ; ce qui ſuppoſe, vu la manière dont ſe fait la ſenſation du goût chez nous, un extraordinaire dérangement dans leurs fibres. Toutes ces choſes nous font aſſez ſentir la différence phyſique du caractère des deux ſexes.

Les obſervations anatomiques nous font voir une prodigieuſe variété, d'un ſujet à un autre. Elle eſt telle qu'il n'y a peut-être jamais eu deux hommes dont les parties organiques aient été diſpoſées à tous égards de même façon.

Si l'on jette les yeux ſur les livres d'anatomie, & qu'on prenne, par exemple, les veines, on verra qu'il y en a peu qui s'inſèrent, les unes à l'égard des autres, dans un ſujet comme dans un autre : l'un n'aura qu'une veine d'un certain nom, tandis que l'autre en aura deux. Ce qu'on trouvera à l'égard des veines, on le trouvera tout de même à l'égard des artères, des nerfs, des vaiſſeaux lymphatiques. Je n'entrerai point dans le détail : il ſeroit infini ; & même les remarques que l'on a faites ne ſont rien en comparaiſon de celles qui ne ſont point en notre pouvoir.

Ces variétés que nos yeux nous montrent dans les parties que nous pouvons diſtinguer dans le corps humain ne ſont pas moindres dans les vaiſſeaux imperceptibles du cerveau.

S'il arrivoit, dans les premiers temps de la circulation, que le ſang, par quelque cauſe, trouvât plus de réſiſtance à paſſer par l'aorte inférieure que par les branches de la ſupérieure, il monteroit au cerveau en plus grande quantité, & il ne faut pas douter que la filtration des eſprits ne fût très différente de ce qu'elle ſeroit dans le cas contraire. Et cet effet ſeroit permanent, car les vaiſſeaux, ayant plus de liquide à contenir, augmenteroient leur diamètre.

[Il y a des ſujets où l'on trouve deux veines jugulaires externes de chaque côté ; le ſang ſe vide plus aiſément du cerveau, &, par conſéquent, y monte plus aiſément.]

Les parties ne rempliffent bien les fonctions auxquelles elles font deftinées que lorfque leur grandeur eft dans la proportion qu'exige la mécanique du corps. La tête doit loger fix lobes du cerveau & deux du cervelet ; fa figure doit donc répondre à cette deftination. Si nous ne la lui voyons pas, il faut qu'il y ait quelque irrégularité dans celle du cerveau.

Quoique, lorfque nous penfons, nous fentions que l'action fe fait dans la tête, & non pas dans les pieds & les mains, cependant ce ne font pas les feules fibres du cerveau qui intéreffent l'efprit.

[Plus les fenfations nous font néceffaires, plus elles font claires, fortes, générales. Ainfi le fens de la vue, de l'ouïe & du toucher font très diftincts. Les nerfs, qui en font les organes, frappent & touchent dans un climat comme dans un autre. Ce font les petites fenfations, lesquelles font inutiles au bien de la machine, qui ne font pas données à tous, mais feulement aux gens délicats. Il a été néceffaire que chacun entendît les fons ; non que chacun fût fenfible aux beautés de la mufique. Il a été néceffaire que chacun fçût exprimer fes penfées par la parole, mais il n'a pas été néceffaire que tout le monde penfât finement. En un mot les actions fortes & groffières des fens font données à tous les hommes ; les délicates font données à peu.] (*a*)

Un exemple donnera du jour à ceci :

La portion dure du nerf auditif forme ce qu'on appelle la corde du tambour de l'oreille ; laquelle fe termine dans le nerf lingual du troifième rameau de la cinquième paire. La portion dure fe divife en trois branches ; l'inférieure, la moyenne & la fupérieure.

[La branche fupérieure du tronc de la portion dure communique avec la première branche de la cinquième paire, appelée nerf ophtalmique ; la branche moyenne fe joint avec la feconde branche de la cinquième paire ou le nerf maxillaire fupérieur ; & la branche inférieure communique avec la troifième branche de la cinquième paire ou le nerf maxillaire inférieur.] Elles communiquent aux trois branches de la cinquième paire, laquelle envoie deux rameaux à l'intercoftal. De plus, cette portion dure fe joint

(*a*) *Autographe*. Sur un morceau de papier épinglé à la page 47 du manufcrit.

avec les nerfs cervicaux, qui communiquent eux-mêmes au nerf intercoſtal. [Quelquefois les ſept nerfs cervicaux communiquent avec l'intercostal.] Cet intercoſtal eſt le grand inſtrument des mouvemens que la volonté ne produit point en nous, parce qu'il va au cœur & aux poumons, & dans toutes les parties contenues dans la poitrine & dans le bas-ventre. D'où je conclus que, lorsque nous entendons chanter ou déclamer, il ſe fait deux choſes également mécaniques : l'une, que nous entendons clairement les ſons ; l'autre, que nous ſommes émus par ces ſons ; & il arrive tous les jours que, de deux perſonnes, celle qui entend mieux eſt la moins émue. Pour qu'on entende bien, il ſuffit que l'organe de l'oreille ſoit bien conformé ; pour être ému, lorſqu'on entend, il faut que la communication ſe faſſe bien des nerfs de l'oreille aux nerfs qui vont aux autres parties du corps produire des mouvemens involontaires. Pour lors, le cœur eſt remué, la plupart des parties intérieures le ſont auſſi, & l'émotion, qui ſembloit ne devoir venir au cerveau que de l'oreille, y vient de preſque toutes les parties du corps.

Mais, comme le ſentiment de l'eſprit eſt preſque toujours un réſultat de tous les différens mouvemens qui ſont produits dans les divers organes de notre corps, les hommes en qui la communication des mouvemens eſt aiſée peuvent avoir plus de délicateſſe dans le ſentiment, plus de fineſſe dans l'eſprit, que ceux en qui elle eſt difficile.

L'âme eſt, dans notre corps, comme une araignée dans ſa toile. Celle-ci ne peut ſe remuer ſans ébranler quelqu'un des fils qui ſont étendus au loin, &, de même, on ne peut remuer un de ces fils ſans la mouvoir. On ne peut toucher un de ces fils qui (*a*) n'en remue quelque autre, qui lui répond. Plus ces fils ſont tendus, mieux l'araignée eſt avertie. S'il y en a quelques-uns de lâches, la communication ſera moindre de ce fil à l'araignée ou de ce fil à un autre fil, & la providence de l'araignée ſera preſque ſuſpendue dans ſa toile même.

Comme ceux qui jouent de quelque inſtrument de muſique ont ſoin d'y mettre des cordes qui n'aient aucun nœud, qui n'aient pas

(*a*) *Lire :* qu'il.

un endroit plus ou moins épais, plus ou moins ſerré que les autres, afin qu'il ne ſe faſſe pas d'interruption, il faut de même, dans notre machine, pour la communication facile des mouvemens, que toutes les parties nerveuſes ſoient unies, liſſes, qu'il n'y ait point d'endroit plus ſerré, plus ſec, moins propre à recevoir le ſuc nourricier, que chaque partie réponde au tout, que ce tout ſoit un, & qu'il n'y ait aucune interruption dans la contexture.

Rien n'exiſte dans la nature qui ait une entière uniformité ; mais chaque choſe en a plus ou moins, & ce plus ou moins d'uniformité dans chaque fibre met de grandes différences dans les mouvemens.

On ne ſçauroit croire de combien de choſes dépend l'état de notre eſprit. Ce n'eſt pas la ſeule diſpoſition du cerveau qui le modifie : toute la machine enſemble, preſque toutes les parties de la machine y contribuent, & ſouvent celles qu'on ne ſoupçonneroit pas.

Il y a un certain genre d'hommes qui ſont ordinairement triſtes, colères, capricieux, foibles, vindicatifs, bizarres, timides : ce ſont les eunuques. Soit que la ſemence rentre dans le ſang, ſoit qu'elle ne s'en ſépare pas, il eſt certain qu'ils deviennent différens des autres hommes. Ce défaut de ſéparation, qui eſt auſſi dans les femmes, met une reſſemblance au moins entre les corps. Par exemple, le tempérament des eunuques devient foible comme celui des femmes, & ils n'ont point de barbe, non plus qu'elles.

La continence perpétuelle peut mettre à peu près dans le cas des eunuques ceux qui, ſans la permiſſion de la Nature ou une vraie vocation d'En-haut, ſe ſont livrés au célibat. Ils ont bien la propriété, mais ſéparée de l'uſufruit, & cette propriété même peut contribuer à les déſoler davantage. La liqueur ſe ſépare dans les véſicules ſéminaires ; elle y ſéjourne trop longtemps ; elle les irrite, avertit l'âme d'envoyer des eſprits, & l'âme n'oſe obéir.

Les paſſions agiſſent beaucoup ſur nous. La vie n'eſt qu'une ſuite de paſſions, qui ſont quelquefois plus fortes, quelquefois plus foibles ; tantôt d'un genre & tantôt d'un autre. Il ne faut pas douter que la combinaiſon de ces paſſions pendant toute la vie, combinaiſon différente dans chaque homme, ne mette de grandes variétés dans les eſprits.

Il y a des paſſions qui donnent du reſſort aux fibres ; d'autres qui les relâchent. Cela ſe prouve, d'un côté, par la force & la puiſſance de la colère, &, de l'autre, par les effets de la crainte. Les bras tombent, les jambes plient, la voix s'arrête, les muſcles ſe relâchent. Ainſi une vie longtemps timide ou longtemps courageuſe le ſera toujours.

Nous devons être extrêmement ménagers des fibres de notre cerveau. Comme les mouvemens modérés nous en promettent une infinité d'autres, les violens prennent ſur ceux qui doivent ſuivre. Les Orientaux s'égaient avec une décoction de chanvre, qui leur procure des idées ſi agréables & des plaiſirs ſi vifs, qu'ils ſont pendant quelques heures comme hors d'eux-mêmes. La ſuite de cela eſt un abattement total & un état qui approche de la léthargie. L'effet de cette liqueur eſt de tirailler les fibres, qui deviennent incapables d'être mues par une action moindre. [Elle échauffe, augmente la force du cœur & le mouvement du ſang ; les liquides atténués paſſent avec force dans les vaiſſeaux du cerveau, où ils ne devroient entrer que foiblement. Ce tiraillement eſt la cauſe de la perte d'idées qui ſe fait dans de certaines maladies.] (*a*)

Une doſe n'abrutit que pour un temps ; un long uſage abrutit pour toujours. La grande joie eſt un état auſſi éloigné de la ſanté que la grande douleur. Le plaiſir d'être eſt le ſeul plaiſir de celui qui eſt actuellement en ſanté.

L'uſage immodéré du vin abrutit inſenſiblement. Les fibres ſont excitées, mais pour un temps ; elles tombent, & il faut encore du vin pour les mouvoir. Bientôt la même doſe ne ſuffira pas, &, pour produire le même effet, il faudra tous les jours une action plus forte.

Les grands ſeigneurs, qui s'épuiſent par les plaiſirs, tombent dans l'accablement, l'ennui, la foibleſſe d'eſprit, & ce ſont des malheurs qu'ils communiquent à leurs enfans. Ils s'ennuient, parce qu'ils ne peuvent plus recevoir d'impreſſions nouvelles. Ils ſont accablés, parce qu'ils ne ſont plus capables de mouvemens vifs. Ils ont quelquefois l'eſprit foible, parce que, ne recevant

(*a*) *Autographe.*

plus que les impreſſions des objets préſens, ils ſont néceſſairement déterminés par le mouvement actuel & momentané qu'on leur donne.

Le ſommeil trop long abrutit extrêmement (*a*). Les fibres reſtent trop longtemps ſans être mues ; les eſprits s'épaiſſiſſent & ſéjournent dans leurs réſervoirs. Les athlètes étoient les plus grands dormeurs (*b*) & les plus ſtupides de tous les hommes.

Les grandes veilles ne produiſent pas la ſtupidité, mais l'imbécillité & même la folie (*c*), ſurtout ſi elles ſont jointes aux grands jeûnes. Les eſprits s'exaltent, courent impétueuſement dans le cerveau, comme dans le tranſport, & y font des traces profondes.

Perſonne ne ſçauroit ſoupçonner les anciens Pères du Déſert d'avoir été des imbéciles. La grande réputation qu'ils eurent de leur temps, les hommages que les gens du monde rendirent à leurs lumières, en venant les conſulter de toutes parts, marquent qu'indépendamment de leur ſainteté ils n'étoient pas des gens mépriſables. Cependant ces pères, par leurs jeûnes & par leurs veilles pouſſées trop loin, ſe gâtèrent la tête à faire pitié, & les combats ſans relâche qu'ils s'imaginèrent avoir contre les Démons furent une de ces foibleſſes qui ſemblèrent attachées à leur genre de vie.

Le long uſage du chant, ſurtout les hurlemens, abrutiſſent encore. Nous voyons, dans Tite Live (*d*), que cette ſecte de débauchés qui célébroient les Bacchanales & s'aſſembloient dans les lieux ſecrets, où, dans les myſtères de la ſuperſtition la plus impie, ils corrompoient ou égorgeoient des jeunes gens, au bruit des voix & des inſtrumens de muſique, s'étoient entièrement abrutis par leurs veilles & leurs hurlemens continuels.

Nous ſavons que les Mahométans, qui, pour ſe procurer des extaſes, ſe mettent dans des tombeaux où ils veillent & ne ceſſent de hurler, en ſortent toujours avec l'eſprit plus foible. Mah-

(*a*) Aulu Gelle dit qu'on a remarqué que les enfans qui dorment trop deviennent ſtupides. — Voyez mon extrait. (M.) — *Cf. Nuits Attiques*, IV, XIX.

(*b*) *Autographe :* Platon, *République*, livre Ier.

(*c*) *Autographe*. Sur un morceau de papier épinglé à la page 60 du manuſcrit: Lire dans Boerhaave, *De Vigilia (Inſtitutiones medicæ)*, &, de plus, dans ſa *Pathologie;* c'eſt le même tome.

(*d*) Quatrième Décade, livre IX. (M.) — *Cf. Hiſtoire Romaine*, XXXIX, VIII.

mout (*a*), un des conquérans de la Perſe, qui, dans quelque diſgrâce, voulut ainſi conſulter le Ciel, tomba dans une eſpèce de folie, qui ne le quitta plus.

Les hurlemens étourdiſſent & donnent des mouvemens irréguliers aux fibres. Les eſprits ſe portent, ſans ordre, de côté & d'autre. Toutes les traces ſe confondent: les unes s'impriment plus vivement, les autres ſ'effacent, & le trouble règne dans le cerveau.

La ſolitude ne produit pas des effets moins dangereux pour l'eſprit que les jeûnes, les veilles & les cris. Le repos où elle laiſſe les fibres du cerveau fait qu'elles deviennent preſque incapables de ſe mouvoir. On remarque que ces quiétiſtes indiens, qui paſſent leur vie à conſidérer le néant, deviennent de véritables bêtes. Il n'y a pas une partie de notre corps qui, ſi elle n'exerce ſes fonctions, puiſſe les conſerver. Les dents ſur leſquelles on ne mâche pas ſe gâtent, &, ſi l'on ne ſe ſert que d'un œil, l'autre ſe perd.

Je crois que, dans une matière auſſi compliquée que celle-ci, il faut éviter d'entrer dans de trop grands détails. Huarte, auteur eſpagnol, qui a traité ce ſujet avant moi (*b*), raconte que François Ier, rebuté des médecins chrétiens & de l'impuiſſance de leurs remèdes, envoya demander à Charles-Quint un médecin qui fût Juif. Le bonhomme cherche la raiſon pourquoi les Juifs ont l'eſprit plus propre à la médecine que les Chrétiens, & il trouve que cela vient de la trop grande quantité de manne que les Iſraélites mangèrent dans le Déſert.

Seconde partie

DES CAUSES MORALES QUI PEUVENT AFFECTER LES ESPRITS & LES CARACTÈRES

Ceux qui commencent à faire uſage de leur raiſon ſe trouvent chez un peuple barbare, où l'on n'a aucune ſorte d'éducation, ou bien chez un peuple policé, où l'on reçoit une éducation générale

(*a*) *Hiſtoire de la dernière Révolution de Perſe*, à Paris, 1728, t. II, p. 295. (M.)

(*b*) *Cf.* Huarte, *L'Examen des Eſprits*, traduct. de Vion d'Alibray, Paris, 1661, in-8°, p. 351.

dans la ſociété. [Il me ſemble que ce qui concerne l'éducation languit. Car qui eſt-ce qui doute que l'éducation ne ſerve beaucoup ?] (*a*)

Ceux qui naiſſent chez un peuple barbare n'ont proprement que les idées qui ont du rapport à la conſervation de leur être ; ils vivent dans une nuit éternelle à l'égard de tout le reſte. Là, les différences d'homme à homme, d'eſprit à eſprit, ſont moins grandes : la groſſièreté & la diſette d'idées les égaliſent en quelque manière.

Une preuve qu'ils manquent d'idées, c'eſt que les langues dont ils ſe ſervent ſont toutes très-ſtériles : non ſeulement ils ont peu de mots, parce qu'ils ont peu de choſes à exprimer, mais auſſi ils ont peu de manières de concevoir & de ſentir.

Les fibres de leur cerveau, peu accoutumées à être pliées, ſont devenues inflexibles. Il faut comparer les hommes qui vivent chez ces peuples aux vieilles gens qui, parmi nous, n'ont jamais rien appris : leur cerveau n'a pas, ſi je l'oſe dire, travaillé, & leurs fibres ne ſont pas rompues aux mouvemens requis. Ils ſont incapables d'ajouter des idées nouvelles au peu qu'ils en ont, & ce n'eſt pas ſeulement dans le cerveau que cette indiſpoſition ſe trouve : on la trouveroit tout de même dans leur goſier, ſi on vouloit les faire chanter, & dans leurs doigts, ſi on vouloit les faire jouer de quelque inſtrument de muſique.

On (*b*) a éprouvé que les ſauvages de l'Amérique ſont indiſciplinables, incorrigibles, incapables de toute lumière & de toute inſtruction ; &, en effet, vouloir leur apprendre quelque choſe, vouloir plier les fibres de leur cerveau, c'eſt comme ſi on entreprenoit de faire marcher des gens perclus de tous leurs membres.

La groſſièreté peut aller à un tel point chez ces nations que les hommes y ſeront peu différens des bêtes : témoin ces eſclaves que les Turcs tirent de Circaſſie & de Mingrélie (*c*), qui paſſent toute la journée la tête penchée ſur leur eſtomac, ſans parole & ſans action, & ne s'intéreſſent à rien de ce qui ſe paſſe autour d'eux.

Des cerveaux ainſi abandonnés perdent leurs fonctions : ils ne

(*a*) *Au bas de la page : autographe.*

(*b*) *En marge*, deux mots autographes illiſibles.

(*c*) Province d'Aſie, au ſud du Caucaſe.

jouiſſent preſque pas de leur âme, ni elle de ſon union avec le corps.

C'eſt l'éducation qui rend cette union parfaite ; nous la trouvons chez les nations policées. Là, comme j'ai dit, nous en recevons une particulière dans notre famille, & une générale dans la ſociété.

L'éducation particulière conſiſte : 1° à nous procurer des idées ; 2° à les proportionner à la juſte valeur des choſes. Or le plus ou le moins d'idées, le plus ou le moins de juſteſſe que l'on met dans leur rapport doit beaucoup diverſifier les eſprits.

Ceux qui nous élèvent ſont, pour ainſi dire, des fabricateurs d'idées : ils les multiplient ; ils nous apprennent à les compoſer, à faire des abſtractions ; à chaque inſtant, ils nous donnent de nouvelles manières d'être & d'apercevoir. [Voyez la différence d'une langue où il n'y a point eu d'écrivains, & d'une autre où il y a eu de beaux génies qui ont écrit.] (*a*)

Les vieillards, au contraire, tombent peu à peu dans l'imbécillité par la perte journalière qu'ils font de leurs idées : ils rentrent dans l'enfance en les perdant, comme les enfans en ſortent en les acquérant.

Les hommes qui ont peu d'idées doivent ſe tromper dans preſque tous leurs jugemens. Les idées ſe tiennent les unes aux autres. La faculté principale de l'âme eſt de comparer, & elle ne peut l'exercer dans une pareille indigence.

L'éducation ne multiplie pas nos idées ſans multiplier auſſi nos manières de ſentir. Elle augmente le ſens de l'âme, raffine ſes facultés, nous fait trouver ces différences légères & délicates qui ſont imperceptibles aux gens malheureuſement nés ou élevés.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir beaucoup d'idées & beaucoup de manières de ſentir ; il faut encore qu'il y ait de l'harmonie entre elles & les choſes. C'eſt ſottiſe d'être frappé plus qu'il ne faut par un objet ; c'eſt ſottiſe de ne l'être pas aſſez.

Mais il eſt rare que les hommes reçoivent les impreſſions des objets d'une manière proportionnée à leur valeur. La première impreſſion que nous recevons nous frappe preſque toujours ſans retour, & cela eſt bien aiſé à comprendre : les premières idées ſont

(*a*) *Note autographe.*

toujours reçues dans un eſprit, parce que, ne pouvant les comparer à d'autres, rien ne les lui fait rejeter. Or la ſeconde idée ne peut guère le faire revenir de la première, ni la troiſième de la ſeconde; car ce n'eſt qu'avec la première qu'il juge de la ſeconde, & qu'avec la ſeconde qu'il juge de la troiſième. Ainſi les premières choſes qui l'ont frappé, quelle qu'en ſoit la valeur, ſemblent devoir être, en quelque façon, indeſtructibles.

On a remarqué que les vieilles gens, qui oublient ce qu'ils ont fait la veille, ſe reſſouviennent fort bien de ce qui leur eſt arrivé trente ans avant. La force des impreſſions dépend donc plus du temps de l'action que de l'action même, des circonſtances dans leſquelles nous ſommes touchés que du mérite de la choſe qui nous touche.

Après les impreſſions que nous avons reçues dans l'enfance, notre âme en reçoit ſucceſſivement un grand nombre d'autres, qui s'arrangent avec les premières, mais dans un ordre qui a pu ſe former de mille manières.

Avons-nous une grande confiance dans un homme qui nous parle ou dans un philoſophe qui a écrit ? nous nous faiſons un ordre de choſes vraies, de choſes bonnes & de choſes convenables : ce ſont celles que celui-ci a écrites, ou que celui-là nous a dites. Nous allons prendre dans une choſe étrangère les motifs de nos opinions.

Aimons-nous beaucoup une perſonne ? Voici encore d'autres choſes vraies, bonnes & convenables : ce ſont celles que cette perſonne a approuvées, a conſeillées, a ordonnées, a faites, qui vont, d'abord, prendre dans notre tête un rang diſtingué.

Pour bien ſentir combien notre âme eſt capable d'être, dans diverſes occaſions, différemment mue par les mêmes objets, il n'y a qu'à ſe repréſenter les momens où nous ſommes dans l'ivreſſe de l'amour, & ceux où notre paſſion tombe; comment toute notre âme eſt changée; comment tout ce qui la touchoit ne la touche plus; comment tout ce qui ne la touchoit plus revient à la toucher encore. Notre âme eſt très bornée, & elle ne peut pas répondre à pluſieurs émotions à la fois. Il faut que, quand elle en a pluſieurs, les moindres ſuivent la plus grande & ſoient déterminées vers elle,

comme par un mouvement commun. Ainſi, dans la fureur de l'amour, toutes les autres idées prennent la teinture de cet amour, auquel ſeul l'âme eſt attentive. La haine, la jalouſie, la crainte, l'eſpérance ſont comme des verres de différentes couleurs au travers deſquels nous voyons un objet qui nous paroît toujours également rouge ou vert & ne diffère que par les nuances.

De plus, il eſt difficile que notre machine ſoit tellement conſtituée que notre cerveau ne ſoit phyſiquement diſpoſé à recevoir plutôt l'impreſſion d'un certain ordre de choſes que celle d'un autre.

Un homme qui a de l'imagination & un homme qui n'en a pas voient les choſes auſſi différemment que deux héros de roman, dont l'un ſeroit enchanté, & l'autre, non : le premier verroit des murs de criſtal, des toits de rubis, des ruiſſeaux d'argent, des tables de diamans ; celui-ci ne verroit que des rochers affreux & des campagnes arides.

Telle eſt la conſtitution phyſique de notre machine que nous ſommes trop frappés, ou trop peu, des choſes qui nous viennent par les ſens ou par un certain ſens, ou des rapports mathématiques ou des moraux, ou des conceptions générales ou des particulières, des faits ou des raiſonnemens. L'un ſera convaincu par la rhétorique ; l'autre ne le ſera que par la ſimple logique. L'un ſera frappé par les mots, & l'autre, ſeulement par l'évidence. L'un ne verra jamais la choſe qu'avec la difficulté & ſera incertain ; l'autre verra mieux la choſe que la difficulté & croira tout ; l'autre, enfin, verra mieux la difficulté que la choſe & ne croira rien. L'un ſentira les choſes, & non pas les liaiſons, & n'aura aucun ordre ; ou bien il croira trouver des liaiſons à tout, & il ſera confus. Ici, on voudra toujours créer ; là, toujours détruire. [L'un aura de l'action dans l'eſprit ; l'autre ne fera que recevoir, comme une bourſe qui ne rend que l'argent qu'on y met.] (*a*) Les idées qui ne feront qu'effleurer le cerveau d'un homme en perceront un autre, pour ainſi dire, de part en part, & juſqu'à la folie.

Mais, lorſque, outre la diſpoſition particulière du cerveau,

(*a*) *Autographe* ; en marge de la page 83 du manuſcrit.

rarement conſtruit de manière à recevoir les idées dans une juſte proportion, l'éducation eſt encore mauvaiſe, tout eſt perdu. Nos maîtres ne nous communiquent les impreſſions que comme ils les ont eux-mêmes, &, ſi elles ne ſont pas en proportion avec les objets, ils gâtent en nous la faculté de comparer, qui eſt la grande faculté de l'âme.

L'éducation, comme j'ai dit, conſiſte à nous donner des idées, & la bonne éducation à les mettre en proportion. Le défaut d'idées produit la ſtupidité ; le peu d'harmonie des idées, la ſottiſe ; l'extrême défaut d'harmonie, la folie.

Un homme a de l'eſprit lorſque les choſes font ſur lui l'impreſſion qu'elles doivent faire, ſoit pour le mettre en état de juger, ſoit pour le mettre en état de plaire. De là, deux ſortes d'éducations : celle que nous recevons de nos maîtres, & celle que nous recevons des gens du monde. Il faut les recevoir toutes les deux, parce que toutes les choſes ont deux valeurs : une valeur intrinſèque, & une valeur d'opinion. Ces deux éducations nous font connoître, au juſte, ces deux valeurs, & l'eſprit nous fait mettre l'une ou l'autre en uſage ſelon le temps, ſelon les perſonnes, ſelon le lieu.

Un homme d'eſprit connoît & agit de la manière momentanée dont il faut qu'il connoiſſe & qu'il agiſſe ; il ſe crée, pour ainſi dire, à chaque inſtant, ſur le beſoin actuel ; il ſait & il ſent le juſte rapport qui eſt entre les choſes & lui. Un homme d'eſprit ſent ce que les autres ne ſont que ſçavoir. Tout ce qui eſt muet pour la plupart des gens lui parle & l'inſtruit. Il y en a qui voient le viſage des hommes ; d'autres, des phyſionomies ; les autres voient juſqu'à l'âme. On peut dire qu'un ſot ne vit qu'avec les corps ; les gens d'eſprit vivent avec les intelligences.

Un homme d'eſprit n'eſt pas un homme qui a toujours des ſaillies, parce que les trois quarts du temps elles ſont hors de ſaiſon. L'eſprit ne conſiſte pas auſſi à avoir toujours de la juſteſſe, parce qu'elle eſt auſſi, ſouvent, hors de ſaiſon : par exemple, dans les converſations enjouées, qui ne ſont qu'un tiſſu de raiſonnemens faux, qui plaiſent par leur fauſſeté même & par leur ſingularité ; car, ſi l'on ne cherchoit dans les converſations que le vrai, elles ne ſeroient point variées & n'amuſeroient plus.

Un homme d'efprit eft donc plus univerfel ; mais cet homme d'efprit (& dans le fens étroit) eft bien rare. Il faut qu'il uniffe deux qualités prefque phyfiquement incompatibles ; car il y a réellement autant de différence entre ce qu'on appelle homme d'efprit dans le monde & l'homme d'efprit chez les philofophes, qu'il y en a entre un homme d'efprit & un ftupide. L'efprit, felon les gens du monde, confifte à rapprocher les idées les plus éloignées ; l'efprit, felon les philofophes, à les diftinguer. Chez le premier homme d'efprit, toutes les idées qui ont quelque rapport, quelque éloigné qu'il foit, font réveillées ; elles font fi diftinctes, chez l'autre, que rien n'eft capable de les confondre. [On ne fçavoit guère ce que c'étoit qu'un homme d'efprit chez les Grecs.] (*a*)

Voici une chanfon des Grecs (*b*) : « Le premier de tous les biens eft la fanté ; le fecond, la beauté ; le troifième, les richeffes amaffées fans fraude ; le quatrième, la jeuneffe qu'on paffe avec des amis. » On n'y parle point de l'efprit, qui eft l'attribut principal de nos temps modernes (*c*).

Nous venons de parler de l'éducation particulière, qui forme chaque caractère ; mais il y a encore une éducation générale, que l'on reçoit dans la fociété où l'on eft ; car il y a, dans chaque nation, un caractère général, dont celui de chaque particulier fe charge plus ou moins. Il eft produit de deux manières : par les caufes phyfiques, qui dépendent du climat, dont je ne parlerai plus ; & par les caufes morales, qui font la combinaifon des loix, de la religion, des mœurs & des manières, & cette efpèce d'émanation de la façon de penfer, de l'air & des fottifes de la Cour & de la Capitale, qui fe répandent au loin.

Les loix qui prefcrivent l'ignorance aux Mahométans, les coutumes qui les empêchent de fe communiquer, laiffent leur efprit dans l'engourdiffement. Les livres de Confucius, qui confondent un détail immenfe des cérémonies civiles avec les préceptes de la morale, faifant marcher d'un même pas les chofes les plus puériles

(*a*) *Autographe.*

(*b*) *Autographe :* La chanfon, à la fin de l'extrait du *Journal des Sçavans.* (M.) — *Cf.* l'*Hiftoire de l'Académie des Infcriptions*, t. IX, p. 330 & t. X.

(*c*) Tout cet alinéa a été écrit par Montefquieu en tête de la page 90 du manufcrit.

& les plus effentielles, affectent beaucoup l'efprit des Chinois. La logique de l'École modifie extrêmement l'efprit des nations qui s'y appliquent. La grande liberté de tout dire & de tout écrire qu'il y a en certains pays y fait une infinité d'efprits finguliers. L'extraordinaire dans le petit, qui fait le caractère du Talmud, comme l'extraordinaire dans le grand fait celui des Livres faints, a beaucoup étréci la tête des docteurs juifs.

La complication des caufes qui forment le caractère général d'un peuple eft bien grande. Qu'un homme, à Conftantinople, aille dans la maifon d'un Turc, il ne lui entendra dire que les paroles qu'il ne pourra pas refufer ; qu'il aille dans la maifon d'un Grec, il trouvera toute une famille qui ne ceffera de parler. La nation turque eft grave, parce qu'elle fent qu'elle règne ; la nation qui obéit n'a aucun caractère affecté. De plus, la maifon d'un Turc eft une monarchie ; celle d'un Grec eft un état populaire. Le Grec, qui n'a qu'une femme, goûte cette joie qui accompagne toujours les chofes modérées. Le Turc, qui en a un grand nombre, tombe dans une triftesse habituelle & vit dans l'accablement de fes plaifirs.

Quand on voit quelques uns de nos jeunes gens venir, aller, badiner, rire & fe preffer de faire toutes les fottifes qu'ils voient avoir été faites par d'autres, lefquels, par les faillies de leur efprit, dédommagent de la réflexion dont ils manquent, qui ne diroit que ce font des gens d'un efprit très vif (*a*) ? La plupart du temps, cela n'eft pas ; mais leur machine eft dreffée à cet exercice, foit par la pente qu'on a d'imiter ce qu'on voit, foit par le préjugé du bon air, foit par l'envie de plaire ou de paroître plaire aux femmes ; car, comme, dans les pays où elles font gênées, on fait fortune auprès d'elles par un air réfervé, dans ceux où elles font libres, on leur plaît par un air étourdi, foit que la réflexion foit d'elle-même ennuyeufe, foit que l'impétuofité convienne mieux à la nature de la paffion.

Le grand cas que l'on a fait, chez les Efpagnols, de l'honneur des dames, y a établi une chevalerie grave & refpectueufe. Dans

(*a*) *En marge, autographe :* Ne pas mettre abfolument, mais feulement que la vivacité eft aidée.

l'adoration où l'on eſt toujours pour elles, la gaieté que la familiarité produit leur a été interdite. De plus, comme le point d'honneur eſt entré dans toutes les conditions, chaque particulier de la nation voulant être honoré de tous les autres, la gravité a été univerſellement choiſie; d'autant mieux qu'elle eſt plus facile à acquérir que le mérite réel, & que le peuple peut plus aiſément décider de la gravité d'un homme que de ſon eſprit & de ſes talens. Enfin, tant de petits officiers, envoyés dans toutes les parties du monde, où ils ſont comme des mandarins chinois, ayant vécu dans le commandement, ſont revenus en Eſpagne plus graves qu'ils n'en étoient partis. [Ils étoient graves déjà autrefois.] (*a*)

Ainſi, indépendamment du climat, qui agit beaucoup à cet égard (*b*) ſur les Eſpagnols, ils auroient pu ſe dreſſer à l'air flegmatique, comme nos François à la vivacité. Un Eſpagnol, né vif, pourroit arrêter le mouvement de ſa machine, & un François lourd, exciter la ſienne.

On ſçait qu'à Sparte l'on parloit très peu. Cela devoit être ainſi : d'un côté, le reſpect pour la vieilleſſe devoit tenir les jeunes gens dans le ſilence ; & la gravité y devoit tenir de mêmes les vieillards.

Les cauſes morales forment plus le caractère général d'une nation & décident plus de la qualité de ſon eſprit que les cauſes phyſiques. On en peut trouver une grande preuve dans les Juifs, qui, diſperſés dans toute la terre, venus dans tous les temps, nés dans tous les pays, ont eu quantité d'auteurs, dont on en peut à peine citer deux qui aient eu quelque ſens commun.

On peut, cependant, croire que les rabbins avoient quelque avantage, du côté de l'eſprit, ſur le reſte de leur peuple, avec autant de raiſon qu'on peut penſer que ceux qui ont la réputation d'hommes de lettres dans l'Europe ont quelque avantage, du côté de l'eſprit, ſur les autres Européens. Cependant, parmi cette foule de rabbins qui ont écrit, il n'y en a pas un qui n'eût un petit génie. La raiſon en eſt naturelle : les Juifs revenant d'Aſſyrie étoient à peu près comme les captifs délivrés d'Alger, que l'on promène dans les rues ; mais ils étoient plus groſſiers, parce qu'ils

(*a*) *En marge, autographe.*

(*b*) Voyez Strabon. (M.) — *Géographie*, III, IV.

étoient nés & que leurs pères étoient nés dans l'efclavage. Quoiqu'ils euffent un refpect infini pour leurs livres facrés, ils en avoient peu de connoiffance; ils n'entendoient prefque plus la langue dans laquelle ils étoient écrits; ils n'avoient que des traditions des grandes merveilles que Dieu avoit opérées en faveur de leurs pères. L'ignorance, qui eft la mère des traditions, c'eft-à-dire du merveilleux populaire, en créa de nouvelles; mais elles naiffoient avec le caractère de l'efprit qui les produifoit, & prenoient encore la teinture de tous les efprits par où ils paffoient. Des fçavans, c'eft-à-dire des gens qui avoient la tête pleine de ces traditions groffières, les recueillirent, &, comme les premiers écrivains de toutes les nations, bons & mauvais, ont toujours eu une réputation infinie, par la raifon qu'ils ont toujours été, pendant un temps, fupérieurs à tous ceux qui les lifoient, il arriva que ces premiers & miférables ouvrages furent regardés par les Juifs comme de parfaits modèles, fur lefquels ils formèrent & ont toujours formé depuis leur goût & leur génie.

Je ne parle pas des Livres facrés écrits depuis la captivité; le goût en eft très différent de celui des ouvrages des rabbins. Ils font divinement infpirés, &, quand ils ne l'auroient pas été, dans des ouvrages purement hiftoriques, l'auteur n'auroit guère pu rien mettre du fien.

Voici un autre exemple, qui fait bien voir à quel point la caufe morale force la caufe phyfique. Les peuples qui approchent plus du Midi, comme les Afiatiques, ont une certaine timidité, qui les porte naturellement à obéir, & les peuples qui approchent plus du Nord, comme les Européens, ont une hardieffe, qui les porte à méprifer la vie & les biens pour commander aux autres. Or cette timidité, qui fait, dans le Midi, que tout le monde eft porté à obéir, rend le commandement tyrannique; & cette hardieffe, qui fait que, dans les pays froids, tout le monde voudroit commander, y rend le commandement modéré : car ceux qui exercent l'autorité vont toujours jufqu'à ce qu'ils foient arrêtés; ils ne fe bornent point là où la raifon les prefcrit, mais où la patience finit.

Cependant, il faut avouer que les peuples timides, qui fuient la mort pour jouir des biens réels, comme la vie, la tranquillité, les

plaiſirs, ſont nés avec un cerveau de meilleure trempe que les inſenſés du Nord, qui ſacrifient leur vie à une vaine gloire, c'eſt-à-dire qui aiment mieux vivre après eux qu'avec eux. Mais, comme le bon eſprit de ceux-là ſe trouve, par haſard, avoir les conſéquences de la ſervitude, & la mauvaiſe trempe de celui des autres, les conſéquences de la liberté, il arrive que l'eſclavage abaiſſe, accable & détruit l'eſprit, tandis que la liberté le forme, l'élève & le fortifie. La cauſe morale détruit la cauſe phyſique, & la Nature eſt ſi fort trompée que les peuples qu'elle avoit faits pour avoir l'eſprit meilleur ont moins de ſens, & que ceux à qui elle avoit donné moins de ſens ont l'eſprit meilleur.

Dans notre Europe, il y a deux ſortes de religions : la catholique, qui demande de la ſoumiſſion, & la proteſtante, qui veut de l'indépendance. Les peuples du Nord ont d'abord embraſſé la protestante ; ceux du Midi ont gardé la catholique. Or cette indépendance des peuples proteſtans fait qu'ils ſont parfaitement inſtruits des connoiſſances humaines ; & cette ſoumiſſion des peuples catholiques, qui eſt une choſe très raiſonnable & comme eſſentielle à une religion fondée ſur des myſtères, fait que le peuple, qui y ſçait au juſte ce qui eſt néceſſaire au ſalut, ignore entièrement ce qui n'y appartient pas ; de manière que les peuples du Midi, avec des idées plus ſaines ſur les grandes vérités, même avec plus d'eſprit naturel, ont d'ailleurs un déſavantage très grand ſur les peuples du Nord.

Lorſque nous avons reçu une éducation, il ſe trouve un grand nombre de cauſes, dont les unes viennent de certaines circonſtances phyſiques, d'autres, de certains uſages ou de certaines profeſſions ou genres de vie que l'on embraſſe, leſquelles peuvent modifier extrêmement notre eſprit. Il faut entrer un peu dans le détail :

Notre génie ſe forme beaucoup ſur celui des perſonnes avec qui nous vivons. Le commerce des gens d'eſprit nous donne une éducation perpétuelle ; un commerce différent nous fait perdre celle que nous avons déjà. Nous nous enrichiſſons avec les uns ; nous nous appauvriſſons avec les autres. Nous nous communiquons de même le caractère. Les machines humaines ſont inviſiblement liées ; les reſſorts qui en font mouvoir une montent les autres. Les

gens modérés nous forment à la douceur ; les gens impétueux, à la vivacité.

Les livres ſont une eſpèce de ſociété qu'on ſe donne ; mais chacun les choiſit à ſa mode. Ceux qui liſent de bons livres ſont dans le cas de ceux qui vivent en bonne compagnie. Ceux qui en liſent de mauvais ſont comme ceux qui la voient mauvaiſe, & qui, tout au moins, y perdent leur temps.

Le ſçavoir donne beaucoup d'étendue à l'eſprit. Les anciens philoſophes manquoient de connoiſſances. Ils avoient de bons eſprits ; ils en firent peu d'uſage : ils n'étoient jamais au fait de la queſtion ; ils vouloient expliquer ce qui étoit inexplicable, & paſſoient leur temps à rendre raiſon de faits faux par des principes tout auſſi faux.

Les voyages donnent auſſi une très grande étendue à l'eſprit : on ſort du cercle des préjugés de ſon pays, & l'on n'eſt guère propre à ſe charger de ceux des étrangers.

De certaines circonſtances heureuſes, lorſque nous entrons dans le monde, nous donnent une hardieſſe utile pour tout le reſte de la vie. La réputation a deux bons effets : elle accrédite, & elle encourage. Mais l'abattement qui ſuit le mépris ſuſpend toutes les fonctions de l'âme.

Le peuple prétend avoir remarqué que les boſſus ont ordinairement de l'eſprit. On pourroit dire que, ſi les gens contrefaits n'ont pas les grâces du corps, ils n'ont pas auſſi la fadeur & la ſottiſe de ceux qui ſe croient aimables ; leur eſprit eſt donc moins aiſé à gâter. D'ailleurs, la bonne opinion que l'on prend de ſon eſprit eſt encore moins ridicule que celle que l'on conçoit de ſoi ſur ſa figure. Enfin, on les deſtine ordinairement à un état qui ne leur laiſſe guère d'autres ſoins que de cultiver leur eſprit & augmenter leurs talens.

C'eſt encore une obſervation populaire, & où il peut y avoir du vrai, que la plupart des gens contrefaits ont l'eſprit malin. La raiſon en eſt aſſez naturelle : ayant un défaut qu'ils ſçavent que tout le monde voit, ils ont, à tous les inſtans, de petites inſultes à venger, &, quand ils ont de l'eſprit, ils ſentent leur force & s'en ſervent ſans quartier.

De certaines habitudes peuvent affecter notre esprit. Comme les graveurs voient sur les murailles des figures qui n'y sont point, parce que leur cerveau a reçu l'impression de celles qu'ils ont gravées, & comme ceux qui ont été frappés de l'idée d'un fantôme en sont encore troublés, parce que le même mouvement se refait dans le cerveau, on peut dire de même que des gens qui ont accoutumé leur esprit à voir les rapports des nombres ou des figures de géométrie voient & trouvent partout des rapports, mesurent & calculent tout ; que celui qui s'est fait au style problématique accoutume son esprit à recevoir toujours deux impressions également fortes à la fois ; qu'un autre, qui s'est toujours donné un ton décisif, s'est formé à recevoir la première idée qui lui vient ; que celui qui s'est familiarisé avec les termes de l'École ne sent d'abord réveiller en lui aucune idée, mais, à force de les répéter, il parvient à y attacher peu à peu une idée confuse ; & qu'enfin un homme qui s'est longtemps dit ou à qui l'on a longtemps dit que les conceptions métaphysiques étoient solides, & non les principes de physique, que les histoires grecques sont vraies, & non pas les modernes, en sera à la fin convaincu. Nous nous faisons l'esprit qui nous plaît, & nous en sommes les vrais artisans.

Ce n'est pas l'esprit qui fait les opinions, c'est le cœur ; &, de cela, les ordres religieux sont une grande preuve. Chacun a sa philosophie particulière, qui est embrassée dans toute son étendue par tous les membres de l'ordre. Si vous voyez l'habit d'un homme, vous voyez jusques à son âme. Si cet habit est gris, comptez que l'homme qui le porte a bien des entités dans la tête. Ne vous imaginez pas trouver le même cerveau lorsque l'habit est blanc & noir. Mais ce sera bien autre chose, si l'habit est tout noir.

Toutes nos idées se lient entre elles, & se lient à nous. Si l'on sçavoit par combien de côtés un sentiment tient dans le cerveau d'un homme, on ne seroit plus étonné de son opiniâtreté à le défendre.

Pourquoi tous les auteurs sont-ils si enchantés de leurs écrits ? C'est parce qu'ils sont vains, dira-t-on. J'en conviens. Mais pourquoi cette vanité se trompe-t-elle toujours également ? Le

voici : c'eſt que ce que nous avons mis dans nos ouvrages tient à toutes nos autres idées & ſe rapporte à des choſes qui nous ont plû, puiſque nous les avons appriſes. Nos chefs-d'œuvre nous charment moins après un certain temps, parce que, par les changemens qui ſont arrivés dans notre cerveau, ils ne ſont plus tant liés à notre manière de penſer.

Les différentes profeſſions peuvent beaucoup affecter notre eſprit. Par exemple, un homme qui enſeigne peut devenir aiſément opiniâtre, parce qu'il fait le métier d'un homme qui n'a jamais tort. Un philoſophe peut facilement perdre les agrémens de ſon eſprit, parce qu'il s'accoutume à voir & à juger de tout avec beaucoup de préciſion & d'exactitude. Un homme à bonnes fortunes peut devenir très ſottement glorieux, parce qu'il fait beaucoup de cas du goût des femmes : ce goût, cependant, prouve leur foibleſſe, & non pas ſon mérite, un conſentement de machine, & non pas un jugement de l'eſprit. Les gens de robe peuvent devenir extrêmement vains, parce que, n'ayant jamais affaire qu'à des perſonnes qui ont beſoin d'eux, ils s'imaginent que leur prudence règle tout. Un homme de guerre peut ſe rendre un conteur très ennuyeux, parce qu'il eſt frappé de toutes les petites choſes qui lui ſont arrivées, par la liaiſon qu'il leur donne avec les plus grands évènemens : outre qu'une certaine hardieſſe fait qu'il entreprend aiſément de ſe faire écouter. Enfin, comme les grands parleurs ſont des gens dont le cerveau eſt frappé de beaucoup de choſes, & ſi vivement qu'ils les croient toutes également importantes, un ſçavant peut parvenir à être un très grand parleur ; car il préſente ſans ceſſe à ſon eſprit un nombre infini d'idées, & il peut même les croire toutes importantes : il les a acquiſes laborieuſement, & on juge du prix des choſes par la peine qu'elles nous ont donnée à acquérir.

Les Perſans appellent les courtiers *d'ellal*, grands parleurs ; &, généralement, tous les gens dont le métier eſt de perſuader les autres parlent beaucoup, parce que leur intérêt eſt d'empêcher qu'on ne penſe, & d'occuper l'âme de leurs raiſons. Il n'en eſt pas de même des gens qui cherchent à ſe perſuader eux-mêmes.

Ceux qui ont peu d'affaires ſont de très grands parleurs : moins

on a à réfléchir, plus on parle. Penſer, c'eſt parler à ſoi-même ; &, quand on parle à ſoi, on ne ſonge guère à parler aux autres.

Généralement toutes les profeſſions détruiſent l'harmonie des idées. Nous ſommes portés à regarder comme très importantes les choſes qui conſtituent notre mérite, & que des gens comme nous font tous les jours. Notre vanité donne à ces choſes un rang très diſtingué parmi celles qui ſe font dans l'Univers. Il y a l'hiſtoire d'un maître des cérémonies à Rome, qui pleura de douleur de ce que le cardinal (*a*) qu'il ſervoit avoit fait une révérence mal à propos. Dans le cerveau de cet homme-là, une révérence tenoit plus de place qu'une bataille dans celui du prince Eugène.

*Les fragments qui vont ſuivre ſont les reſtes d'une rédaction antérieure de l'*Eſſai ſur les Cauſes*, dont ils formaient les pages 9 & 10, 37 à 44, 49 & 50. Nous les donnons dans cet ordre*:

[Ceci n'eſt point entré dans la nouvelle correction. Lorſque je tirerai parti de cet ouvrage, on verra l'uſage qu'il faudra faire de ces matériaux :] (*b*)

. . . rappellera le viſage du père ou de la mère, c'eſt-à-dire : fera reſſembler. (*c*)

[Les qualités de l'enfant étant donc relatives à celles du père & de la mère, elles tiennent de toutes les deux, & il en réſulte une troiſième ſorte de caractère qui paſſera de génération en génération,] (*d*) ſi les cauſes qui concourent à le conſerver ſont plus fortes que celles qui concourent à le détruire. Les hiſtoires nous apprennent que tous les princes de la maiſon carlienne eurent l'eſprit foible. Il n'y a guère de pays où l'on ne vante la bêtiſe héréditaire de quelque maiſon. L'on voit que de pareilles remarques ne peuvent guère ſe faire que ſur les familles qui ſont en ſpectacle aux autres hommes.

Depuis la conception juſqu'à la naiſſance & depuis la naiſſance juſques au temps où l'enfant ceſſe de croître, le cerveau ſe développe inſenſiblement, & la nature eſt ſi ſage que le terme de ſon

(*a*) Le cardinal d'Eſtrées.

(*b*) Note autographe, en marge de la page 37.

(*c*) Fin d'une phraſe dont le commencement devait ſe trouver ſur la page 8.

(*d*) *Biffé.*

accroiſſement eſt ordinairement le point de la plus grande perfection où il puiſſe être pour recevoir des idées. Mais, s'il arrivoit par haſard qu'il ſe trouvât parfaitement formé avant que le tout eût ceſſé de croître, vous voyez que, ſes fibres groſſiſſant, il perdroit cette diſpoſition de perfection qu'il avoit déjà acquiſe. Ainſi on peut dire qu'il n'y a pas de préjugé plus certain dans les enfans pour la ſottiſe à venir que l'eſprit qu'on leur remarque d'avance.

. . . .

Les fibres groſſiſſent & ſe fortifient beaucoup par le travail. Dans le repos, les parties rameuſes & oléagineuſes du ſang s'arrêtent dans les cellules graiſſeuſes, toujours ouvertes pour les recevoir. Mais, dans le mouvement, les parties nutritives ſont appelées juſques aux extrémités des fibres ; la force de la circulation les applique & les inſinue ſur les fibres & dans les intervalles de ces fibres. La fibre doit donc devenir plus groſſe, plus ſolide & plus compacte.

On remarque que, de deux parties du corps qui ont les mêmes fonctions, celles dont on fait plus d'uſage ſont mieux nourries & ſont plus fortes. On a obſervé auſſi que les gens de travail ſont plus difficiles à purger, & que les autres remèdes de la médecine ſont ſur eux moins d'effet. Leurs fibres ſont donc plus dures, plus maſſives, plus groſſières ; elles réſiſtent mieux aux irritations & aux picotemens des remèdes.

Non ſeulement le travail épaiſſit les fibres, il les durcit encore peu à peu. Voici comment je conçois que cela ſe fait. L'action des muſcles eſt un mouvement de contraction. Le ſuc nerveux, entrant dans les véſicules muſculeuſes, les rend plus dures & plus tendues. Les fibres charnues ſont preſſées ; le ſang qu'elles contiennent en eſt chaſſé, & il n'en peut plus entrer de nouveau. Bientôt le ſang, après avoir rempli les vaiſſeaux voiſins, preſſe plus fortement les véſicules muſculeuſes que le ſuc nerveux même, force le paſſage & entre avec d'autant plus de force qu'il a été arrêté plus longtemps. Il ſe fait donc une eſpèce de combat entre le ſang qui abonde au muſcle, & qui preſſe les nerfs, & le ſuc contenu dans les mêmes fibres muſculeuſes, ou plutôt il s'en fait deux : l'un, pour l'intromiſſion des eſprits & par le refus de l'intromiſſion du

ſang ; & l'autre, pour l'intromiſſion des eſprits & par le refus de l'intromiſſion du ſang (*a*). Ainſi, outre l'action & la réaction des deux liquides, il y a encore l'action & la réaction des parties ſolides, qui y eſt proportionnée.

Il en arrive donc que les liquides battent avec force les parois des ſolides, & que les ſolides, dont les fibres ſont groſſies par un ſuc épais, ſe frottent & ſe durciſſent à peu près comme ſe durcit la main d'un ouvrier qui s'eſt longtemps frottée contre un manche de bois.

Une certaine humidité de l'air, de certaines nourritures, l'uſage de certaines boiſſons rendent les fibres de quelques peuples épaiſſes. Cela fait, en partie, qu'ils ont, comme j'ai dit, moins de vivacité.

. . . .

Par les artères carotides & vertébrales, il monte au cerveau beaucoup plus de ſang que la proportion de la grandeur de la tête à celle du reſte du corps ne ſemble le demander. Il y eſt donc porté pour un uſage particulier. C'eſt pour filtrer ou ſéparer un ſuc ou un eſprit nerveux. C'eſt dans la ſubſtance corticale du cerveau que ſe fait cette ſéparation ; d'où l'eſprit nerveux peut paſſer dans la ſubſtance médullaire, & de là, dans les nerfs.

Ceci doit être une grande cauſe de la variété qui ſe trouvera dans les caractères & les eſprits des peuples de divers climats, & qui ſuivra la diſpoſition plus ou moins grande du ſang à la filtration du ſuc nerveux.

La vivacité de notre eſprit, notre inconſtance, la légèreté de notre caractère, la joie qui règne parmi nous, peuvent nous faire croire que nous ſommes auſſi bien pourvus d'eſprits animaux qu'aucune nation du monde.

. . . .

[Outre cela, le ſuc des plantes de chaque pays, en particulier, leſquelles nous nourriſſent, peuvent cauſer des changemens encore plus grands.] (*b*)

(*a*) La phraſe eſt fautive. Il faudrait, ſans doute : « pour l'intromiſſion du ſang & par le refus de l'intromiſſion des eſprits. »

(*b*) *En marge : autographe.*

. . . .

Il faut pourtant avouer qu'il doit entrer peu de ces métaux ou de ces minéraux dans le ſang. Ils y feroient de trop grands ravages & les maladies de tant d'artiſans, que l'on peut voir dans le traité de Bernard Ramazini (*a*). Il faut que, dans les pays des mines, il n'en entre qu'autant qu'il ſuffit pour affecter les corps, & pas aſſez pour leur nuir à un certain point (*b*).

. . . .

Il eſt vrai que, lorſqu'on a ſouvent changé de climat, on le fait ſans danger dans la ſuite ; car les ſolides n'ont jamais pris un pli abſolument fixe, & quelque changement qui leur arrive, ou au ſang, ils s'y prêtent toujours. [D'ailleurs, le ſang n'eſt pas compoſé de ſucs de plantes d'un ſeul pays. Le changement eſt donc moins grand.] (*c*)

L'air, chargé de particules de la terre, a, dans chaque climat, des qualités ſpécifiques analogues aux remèdes de la médecine, qui emploie les métaux, les minéraux & les ſucs des plantes. Auſſi changeons-nous rarement d'air qu'il ne ſe faſſe ſur nous l'effet de quelque remède. Mais le mal eſt que le remède, donné par le hasard, eſt pris preſque toujours mal à propos.

(*a*) *De Morbis Artificum.* (M.)

(*b*) Cet alinéa eſt écrit de la main de Monteſquieu ſur un morceau de papier épinglé à la page 49.

(*c*) *Autographe.*

SOUVENIRS DE LA COUR DE STANISLAS LECKZINSKI

Les notes auxquelles leur premier éditeur a donné ce titre, qui n'y figure pas, ont été certainement rédigées par Montesquieu au mois de juin 1747, au moment de la visite qu'il fit au roi de Pologne.

Le manuscrit est un cahier de huit pages (330 × 220 millimètres) dont quatre blanches; sur l'une d'elles une main inconnue a écrit: « Mes Voyages ». *Tout le reste est de l'écriture de Montesquieu, presque sans corrections.*

Demeurées à La Brède jusqu'en 1939 (a), ces notes ont été publiées, pour la première fois, en 1896 à la fin des Voyages *(b).*

Le roi de Pologne étoit en Saxe avec le roi de Suède, un meunier vint se plaindre à lui que le valet d'un écuyer du prince Lubomirski lui avoit enlevé sa femme. Il envoya chercher ce valet, qui lui dit : « Sire, faites-moi donc rendre la mienne, que mon maître m'a enlevée. » Il parla à cet écuyer, qui lui dit : « Sire, faites-moi donc rendre la mienne, que le prince Lubomirski m'a enlevée. » Il parla au prince Lubomirski, qui lui dit : « Sire, faites-moi donc rendre la mienne, que le roi Auguste m'a enlevée. »

Le roi de Pologne étant à Dantzig, la résolution fut prise qu'il quitteroit la ville. On tenoit tous les jours un conseil des magistrats

(*a*) Vente des manuscrits du château de La Brède; numéro 4 du *Catalogue*.

(*b*) *Voyages de Montesquieu*, Bordeaux, Gounouilhou, 1896, pp. 387 à 390.

de la ville, & il fallut propoſer à ce conſeil la réſolution du Roi. Comme on dit au conſeil que le Roi étoit obligé de les abandonner, un magiſtrat dit : « Monſieur, cela ne ſe peut pas. » On lui dit les raiſons. Il dit encore : « Cela ne ſe peut pas. » Et, en diſant ces paroles, il tomba mort. Le Roi m'a dit que ceux de Dantzig avoient montré un courage auſſi héroïque que le peuple de Gênes.

Le Roi m'a dit qu'étant jeune il paſſa en Pruſſe & y fut admirablement bien reçu par le grand-père du Roi (*a*), qui n'avoit encore que le titre d'électeur ; d'autant que ſa maiſon avoit toujours été attachée à celle de Brandebourg. L'Électeur lui dit : « Vous voyez ici que je ſuis électeur. Souvenez-vous-en bien. » Le lendemain, il alla dans une maiſon de campagne qu'il avoit fait bâtir pour ſon miniſtre, & là l'Électeur fut traité de la même manière que s'il avoit été ſon miniſtre. Enſuite, il alla dans une maiſon faite pour un gentilhomme, & là le Roi étoit traité & traitoit les autres comme un gentilhomme. Enſuite, dans une maiſon pour un bourgeois, & là lui & toute ſa cour étoient des bourgeois. Enſuite, dans une maiſon de payſan, & là lui & toute ſa cour étoient des payſans : habit, nourriture, labourage. Enſuite, il retourna à ſon palais. Le Roi m'a dit que, s'il avoit été aſſez grand ſeigneur, une pareille idée lui ſeroit venue, & l'auroit exécutée.

Il m'a dit que le feu Czar avoit penſé de mettre un couple de chameaux à la tête de chaque troupe de ſa cavalerie. Il en avoit dans des lieux de ſon empire. Les chameaux font une certaine peur & une certaine horreur aux chevaux, &, comme ſa cavalerie ne pouvoit tenir contre celle des Suédois, il eſpéroit que cela feroit fuir & arrêteroit la cavalerie ſuédoiſe. — Et qu'il ne ſçavoit s'il l'avoit exécuté.

Le Roi diſoit que, lorſqu'il eut appris la mort du roi de Suède, il ſe jugea perdu (*b*), & qu'il fit venir ſes domeſtiques, & fit apporter tout ce qu'il avoit de bijoux, & leur donna tout ce qu'il avoit de meubles dont il ne pouvoit abſolument ſe paſſer, & les leur diſtribua, & ne ſe garda que l'eſpérance ; qu'étant dans ſa retraite de Wiſſembourg, il étoit ſorti le matin ſeul & rêvoit fort triſte aux

(*a*) Frédéric I[er] (1657—1713), roi de Pruſſe.

(*b*) Staniſlas ſe retira en Alſace en 1718, après la mort de Charles XII.

moyens de faire fubfifter fa famille ; & que tout d'un coup le courrier de M. le Duc arriva : qu'il alla éveiller la Reine (*a*) ; qu'il lui dit : « Bonnes nouvelles ! Nous marions notre fille. — Avec qui ? Avec quelque prince de la Maifon Palatine ? — Non ! Elle fera reine de France ! »

Lorfque le roi de France, après le voyage de Metz, vint en Lorraine, toute la cour du Roi, même les valets de pied, furent nourris. Le duc d'Offolinfki m'a dit que toute la Cour fut traitée ; qu'il y avoit feize tables, & qu'il n'en coûta pas au Roi plus de 180 000 francs ; que toute la Cour étoit étonnée de la grandeur de la dépenfe ; & qu'on croyoit qu'il en coûteroit au Roi 4 ou 500 000 francs ; que le Roi difoit toujours : « Je fais ce qu'il a. Comment a-t-il pu faire bâtir toutes ces maifons ? Il faut qu'il ait la pierre philofophale. »

Le roi de Pologne a un goût admirable pour les maifons & les jardins. Il a fait à Lunéville des chofes extraordinaires, & ce font d'auffi beaux jardins qu'il y en ait en Europe. Il y avoit un vilain cloaque à Lunéville. Il y a jeté la rivière de la Meurthe & fait par là un très-beau canal, qui côtoye fes jardins, outre que cela rend l'air plus fain. Il a fait une belle cafcade au bout de ce canal, &, après la cafcade, un très-beau falon, percé de vingt-quatre très-belles croifées. Il femble que l'on foit dehors, tant il eft bien éclairé. Il eft très-beau & peut-être le plus beau qu'il y ait nulle part. Tout y eft fingulier & refpire le génie du Roi, qui a des idées toutes à lui & a formé fon architecte & fes ouvriers. Ce falon eft en face & vis-à-vis de Lunéville, &, à 4 ou 500 pas autour, il y a fait des logemens, qui font feize petits appartemens. Ce lieu s'appelle *Chandeu.*

Inville eft une petite maifon des ducs de Lorraine. Pour un déjeuner, le Roi a conftruit une belle galerie, qui, illuminée, forme, furtout lorfqu'elle eft éclairée, un coup d'œil admirable. Elle eft détachée de la maifon, qui eft devenue plus confidérable, parce que le Roi y a bâti de quoi loger fa cour.

La Male-Grange eft la maifon du monde la plus fingulière. La

(*a*) Catherine Buin-Opalinfka.

maiſon & les parterres & jardins ſont admirables. On y voit partout le génie du Roi, qui a un talent unique pour faire des choſes charmantes & qui ne reſſemblent à rien.

J'ai trouvé mon trèfle exécuté à Lunéville, & le Roi l'a donné à M. le duc d'Oſſolinſki. Il a fait cinq ou ſix maiſons qu'il a données à ſes courtiſans, & qui ſont entre Chandeu & Lunéville, entre le canal & la rivière.

MÉMOIRES SUR LES MINES

De retour en France après trois années paſſées à l'étranger, Monteſquieu utiliſa les notes qu'il avait priſes au cours de ſes voyages en Hongrie (juin 1728) & en Allemagne (entre le 28 ſeptembre & le 8 octobre 1729), pour compoſer ſes Mémoires ſur les Mines *qu'il deſtinait à l'Académie de Bordeaux.*

Le premier Mémoire ſur deux fontaines de Hongrie, a été lu à l'Académie le 25 août 1731; les trois ſuivants, ſur les mines du Hartz, le 2 décembre 1731 (a).

Beaucoup plus tard, vers 1751, l'auteur rédigea un nouveau Mémoire ſur les Mines du Hartz, *dans lequel il inſéra, preſque mot pour mot, le texte du ſecond & du troiſième mémoire de 1731. Nous avons jugé inutile de publier deux fois ces mêmes textes; nous ne donnerons donc, de ces deux mémoires, que la partie que l'auteur n'a pas utiliſée, en faiſant figurer en notes, comme* Première Verſion, *les quelques variantes de rédaction.*

Il exiſte d'autre part, un ſecond manuſcrit demeuré en l'état de Notes autographes, *peut-être priſes ſur place, dont Monteſquieu s'eſt ſervi en grande partie pour compoſer ſon Cinquième Mémoire. Les éditeurs bordelais des* Voyages *(b) n'en ont extrait que les notes non utiliſées par l'auteur; ils les ont tantôt rapprochées des paſſages*

(*a*) Le regiſtre de l'Académie (Bibl. Mun. Bx. Ms. 1699) fait mention de ces lectures.

(*b*) *Voyages de Monteſquieu publiés par le baron de Monteſquieu,* Bordeaux, Gounouilhou, 1896, t. II, pp. 241—282.

du Mémoire auxquels elles leur ont paru ſe rapporter, tantôt publiées en annexe à la fin des Mémoires. Nous n'avons pas cru devoir ſuivre cet exemple. Nous avons jugé préférable de grouper toutes les notes, dans l'ordre même du manuſcrit. Cependant, afin de permettre au lecteur de faire les rapprochements recherchés par nos prédéceſſeurs, nous avons fait précéder chacune des Notes autographes d'un numéro d'ordre en italique auquel renvoient les notes du texte.

Les Mémoires ſur les Mines *demeurés à La Brède juſqu'en 1939 (a) nous ſont parvenus à l'état de copies : les mémoires I, II, III & V ſont de la même main; le IVe eſt d'une autre écriture. On y remarque des additions, des corrections & des ſuppreſſions, quelques-unes de la main de l'auteur.*

Le premier mémoire, tranſcrit de la main du ſecrétaire e *(le premier que Monteſquieu ait employé à ſon retour de voyage), eſt inſéré dans une chemiſe où ſont tracées de la main de Monteſquieu les lignes ſuivantes :*

« Étant en Hongrie en l'année 1728, j'allai voir les mines de Kremnitz, Schemnitz & Neu-Sohl. Ces mines font vivre ſept comtés qui ne ſauroient, ſans cela, ou vendre leurs denrées... »

Monteſquieu n'a pas pourſuivi cette rédaction qui ſemble annoncer une étude d'enſemble ſur les mines de Hongrie, alors que le Mémoire conſervé ne parle que des fontaines de la mine de Neu-Sohl.

Les Mémoires *ont été écrits ſur des cahiers de huit à ſeize pages (250 × 190 millimètres), parfois reliés par des épingles ou des rubans, comptant en tout 66 pages. Seules les pages d'une des copies du quatrième mémoire & celles du cinquième ſont numérotées.*

Les Notes autographes ſont de ſimples brouillons portant de nombreuſes ratures & corrections. Monteſquieu les a illuſtrées de quelques croquis ſchématiques : à la page 22 trois figures ſans intérêt repréſentent les plans des villes de Lautenthal, Vildeman & Zellerfeld; aux pages 22 & 23 un deſſin plus détaillé repréſente un ſyſtème de pompes utiliſées dans les mines du Hanovre (b). Quelques traits dans

(*a*) Ils ont figuré à la vente des manuſcrits du 23 février 1939 ſous le n° 4 du Catalogue.

(*b*) Nous reproduiſons ce deſſin, page 447. Nous donnons également (page 446) les quelques figures explicatives, toutes ſimples, qui montrent la diſpoſition des veines métalliques & du boiſage des galeries.

les marges indiquent les paſſages que Monteſquieu a utiliſés pour rédiger les Mémoires.

Les Notes *ſont écrites ſur 32 pages (310×180 millimètres), les quatre premières ne meſurent que 230 millimètres de hauteur; le bas non écrit des pages 10 à 11 a été arraché.*

Enfin deux feuilles ſimples accompagnent ces manuſcrits. Elles renferment quelques réflexions & quelques notes de Monteſquieu, que nous avons tranſcrites à la ſuite des Notes autographes.

Les Mémoires ſur les Mines *& les* Notes autographes *ont été publiées, pour la première fois, en 1896 à la fin du tome II de l'édition des* Voyages.

Premier mémoire

DESCRIPTION DE DEUX FONTAINES DE HONGRIE QUI CONVERTISSENT LE FER EN CUIVRE

LORSQUE j'étois en Hongrie, en 1728, j'allai voir les mines de Kremnitz, Schemnitz & Neu-Sohl (*a*). J'aurai quelque jour l'honneur de préſenter à l'Académie (*b*) les obſervations que j'ai faites dans ces pays. Quant à préſent, je ne parlerai que des fontaines de la mine de cuivre qui eſt à 1 mille de Hongrie de Neu-Sohl. Une de ces deux fontaines eſt à environ 45 toiſes de profondeur dans la mine; l'autre, à 60.

Le baſſin de la fontaine ſupérieure eſt diviſé en deux pièces : la première a environ 6 pieds de large, ſur 8 de long; l'autre a, à peu près, 4 pieds en tout ſens.

Le baſſin de la fontaine inférieure peut avoir 25 toiſes de long, ſur une de large.

Les gens du lieu croyent que l'eau tombe de la fontaine ſupérieure dans l'inférieure.

(*a*) Aujourd'hui : Kremnica, Stiavnica & Byſtrica en Tchécoſlovaquie. Bien que ces mines aient perdu de leur importance, elles continuent à être exploitées &, grâce à elles, la Tchécoſlovaquie reſte un centre important de production de l'argent.

(*b*) L'Académie de Bordeaux à qui Monteſquieu préſenta ſes *Mémoires ſur les Mines*.

Dans les lieux où ſont les fontaines, la mine n'eſt pas riche ; mais bien à 6 ou 7 toiſes de là, deſſus & deſſous.

L'eau de ces fontaines a cette propriété que, ſi on y met du fer, on trouve, après un certain temps, du cuivre au lieu du fer.

La quantité de cuivre qui s'y change chaque année eſt d'environ 40 quintaux ſur 120 de fer, y ayant les $^2/_3$ de déchet. On en feroit bien davantage ſi la ſource étoit plus abondante.

L'eau de ces fontaines a environ ½ pied de profondeur. Là on met toutes ſortes de morceaux de vieux fer : des clous, des vieux hoyaux, des fers de cheval & autres choſes pareilles.

La converſion ſe fait dans le temps de deux, de ſix & même de douze ſemaines. Le fer le plus vieux eſt le plus propre à être converti. Le moins dur y eſt auſſi plus propre.

On voit au-deſſus du fer, dans cette eau, une eſpèce de graiſſe ou d'écume, qui paroît avoir de la conſiſtance. Mais, quand on veut la prendre avec les doigts, on ne ſent rien. On voit le métal, au travers de l'eau, d'un beau bleu de vitriol, &, lorſqu'on le met à l'air, il eſt du plus beau jaune du monde.

Tous les mois, on a ſoin d'aller nettoyer la fontaine & d'ôter certaines parties métalliques & jaunes qui ſont ſur la ſuperſicie du fer ; afin, ſans doute, que, dans la ſuite, les autres parties dont l'eau ſe décharge pénètrent mieux.

Le cuivre converti eſt poreux & caſſant : les molécules n'en ſont pas bien liées. On le fait fondre pour le rendre propre à être mis en ouvrage. Dans cette opération, il y a un huitième de déchet.

M. de Nefftzer, principal officier de l'Empereur à Neu-Sohl, me fit préſent d'une plaque de ce cuivre, qu'il avoit fait fondre, qui eſt très beau.

Les officiers de la mine me permirent de prendre dans la fontaine divers morceaux de métal qu'on y avoit mis, les uns, à demi, les autres, tout à fait convertis. Il y avoit un fer de cheval entièrement changé ; mais il étoit ſi foible que je ne pus le porter entier.

J'apportai à Veniſe une bouteille d'eau de ces fontaines. J'en fis faire l'analyſe au feu de ſable. Sur 5 onces d'eau, il ſe trouva demi-once 3 carats de vitriol en criſtaux : ce qui eſt plus d'un dixième.

Cette eau, ayant paſſé dans des lieux pleins de vitriol, s'en eſt imprégnée. A environ 100 toiſes ſous terre, dans la mine, on voit les parois couvertes de vitriol, comme d'une chevelure, quelquefois friſée, quelquefois droite.

Pour peu qu'on ait de principes de phyſique, on voit qu'il ne ſe fait point de véritable tranſmutation des parties du fer en parties de cuivre ; mais que des parties de cuivre prennent la place de celles du fer qu'elles ont chaſſées.

Cette eau, comme nous avons dit, eſt chargée de vitriol. Or, le vitriol n'eſt autre choſe qu'une criſtalliſation tirée de certains marcaſſites, qui ſe trouvent dans les mines de cuivre, & il contient pluſieurs parties de cuivre, qui déplacent les parties du fer, métal fort poreux & qui ſe diſſout aiſément.

Mais, dira-t-on, pourquoi tous les vitriols ne changent-ils pas le fer en cuivre ? Peut-être qu'ils le font. Mais les vitriols de Hongrie & d'Allemagne ſont plus propres à cela que ceux d'Italie & d'Angleterre, parce qu'ils participent plus de la nature du cuivre, & que les autres tiennent plus de celle du fer.

J'ai ouï dire que l'Empereur a d'autres fontaines pareilles à Somolko (*a*), dans la Haute-Hongrie, & que, comme elles coulent plus abondamment, il s'y fait chaque année une converſion de 3 à 400 quintaux ; mais je n'ai point vu cela.

Il faut remarquer que l'art a quelquefois imité ce que la nature fait dans ces fontaines. On a fait du cuivre avec du fer & du vitriol. Mais, 1° il n'y avoit point de profit ; 2° ces opérations étant trop promptes, il n'y avoit ſouvent qu'une couche extérieure du fer qui fût convertie. [On m'a dit à Goſlar, dans la Baſſe-Saxe, qu'on a fait autrefois, dans la mine de Rammelsberg, l'épreuve de changer le vieux fer en cuivre ; mais cela ne ſe fait pas ſi vite ni ſi bien qu'en Hongrie, & il y a peu d'avantage à le faire.] (*b*)

(*a*) Szomolnok.

(*b*) *Seconde copie.*

Second mémoire ſur les mines

Étant dans la Baſſe-Saxe, j'eus occaſion d'aller au Hartz (*a*). C'eſt une petite partie de l'ancienne Forêt d'Hercynie (*b*), qui en porte encore le nom. Tout le reſte eſt défriché.

Il y a pluſieurs mines dans les montagnes de cette forêt. Je ne parlerai à préſent que de celle de Rammelſberg, près de Goſlar (*c*), dont on tire de l'argent, du cuivre & du plomb.

Troiſième mémoire ſur les mines

CONTENANT QUELQUES RÉFLEXIONS GÉNÉRALES

Généralement toutes les mines que j'ai vues en Hongrie & en Allemagne, ſont ſaines. Il n'y a que les mines de vif-argent, ou celles que l'on travaille en Amérique avec du vif-argent, qui ne le ſont pas.

A cette règle générale, je mets une exception générale : toutes les vieilles mines ſont malſaines. Comme les bois qui ſoutiennent ſe pourriſſent... (*d*)

IV

Continuation de mes mémoires ſur quelques mines

Que j'ai vues (*e*)

Tout le monde a ouï parler de la machine angloiſe qui agit par le moyen du feu. Voici la deſcription de celle que j'ai vue à Kœnigs-

(*a*) Chaîne de montagne & forêt conſidérable d'Allemagne, d'une étendue de 96 kilomètres de long ſur 40 de large. Le voyage de Monteſquieu ſe ſitue à la fin de ſon ſéjour en Allemagne (28 ſeptembre au 8 octobre 1729).

(*b*) Ancienne forêt de Germanie, en Bohême, qui s'étendait au dire de Céſar à plus de 60 journées de marche.

(*c*) Ancienne ville libre du Hanovre.

(*d*) La ſuite du 3e mémoire eſt intégralement reproduite à la fin du 5e mémoire.

(*e*) Dans la ſeconde copie le titre de ce Mémoire était : « *Mémoire ſur la machine de Kœnigsberg en Hongrie.* »

berg, dans la Haute-Hongrie. Elle ſert à tirer l'eau d'une mine par le moyen de pluſieurs pompes qu'elle fait aller.

Elle conſiſte en une chaudière de 9 pieds & ½ de hauteur & de 10 pieds de diamètre. On la remplit d'eau à moitié : la vapeur occupe le reſte. Au-deſſous eſt un fourneau, & au-deſſus, un cylindre de 27 pouces de diamètre, dans lequel eſt une eſpèce de piſton qui peut couler dans le cylindre. Une groſſe barre de fer, de 4 à 5 pieds, eſt fixée dans le milieu du diſque & va s'attacher en haut à un levier d'une peſanteur énorme, qui eſt joint lui-même à une autre eſpèce de levier qui eſt au-deſſus, & que l'on charge de pierres.

Lorſque l'eau bout dans la chaudière, elle fait élever le diſque qui eſt dans le cylindre, & le balancier, par conſéquent. Dans ce moment, de l'eau froide entre dans le cylindre & condenſe la vapeur ; le piſton deſcend, & le levier le ſuit. L'art a été de mettre, entre la chaudière & le cylindre, une plaque de fer qui s'ouvre & ſe ferme par le moyen d'une eſpèce de levier qui y eſt attaché, & que la machine fait aller. Lorſque cette plaque s'ouvre, la vapeur entre dans le cylindre & fait élever le piſton. La machine, en s'élevant, ouvre, par le moyen d'une roue, une autre plaque, pour laiſſer paſſer de l'eau froide, dans le cylindre, & ferme en même temps la plaque qui étoit ouverte entre la chaudière & le cylindre. Le diſque, avec le balancier, deſcend donc &, en deſcendant, fait ouvrir une autre fois la plaque par où entre la vapeur, & ainſi de ſuite.

J'ai trouvé dans Agathias, livre V de *la Guerre des Goths* (*a*), une machine faite à peu près ſur les principes de celle-ci.

Zénon (*b*), dit cet hiſtorien, avoit une maiſon dont une partie étoit bâtie ſur un étage de celle d'un habile phyſicien nommé *Anthémius* (*c*). Celui-ci, en ayant reçu quelques mauvais traitemens, voulut s'en venger. La ville de Conſtantinople étoit dans la frayeur à cauſe de quelques tremblemens de terre qui s'y étoient fait ſentir. Anthémius plaça de grandes chaudières pleines d'eau dans

(*a*) Agathias, de Myrine, dit *le Scholaſtique* (536—582), juriſte & poète. Le récit de la guerre des Goths ſe trouve dans le livre V des *Cinq Livres des Hiſtoires d'Agathias le Scholaſtique.*

(*b*) Zénon le Rhéteur.

(*c*) Anthemius, de Tralles, mort en 531, mathématicien & mécanicien ; conſtruiſit avec Iſidore de Milet l'égliſe Sainte-Sophie de Conſtantinople.

plusieurs endroits de sa maison. Il ajouta à chaque chaudière un tuyau de cuir assez large pour embrasser la chaudière, mais qui alloit en diminuant jusqu'au plafond. Il les attachoit fortement & si juste que l'air ne pouvoit s'échapper lorsqu'il venoit à frapper contre le plancher. Il mit, ensuite, le feu sous les chaudières, &, l'eau venant à bouillir, une vapeur portée par les tuyaux alloit avec violence vers le plancher &, l'ayant rencontré, revenoit en bas avec la même violence. « *Qua reciprocatione sæpius facta, domus tota commota est, & hæc tremere & ligna stridere incipiebant.* » Tous les gens qui étoient chez Zénon, ajoute-t-il, étoient consternés, se mettoient en prière, & alloient par toute la ville de Constantinople demander ce qu'on pensoit de ce nouveau tremblement de terre.

On voit qu'Agathias, qui n'étoit pas physicien, fait une description imparfaite des machines d'Anthémius : car il parle d'une réciprocation, par conséquent, d'une action & d'une cessation d'action. Il falloit donc qu'Anthémius eût trouvé le moyen de refroidir l'air dans le tuyau ; ce qui ne pouvoit guère se faire qu'en y introduisant de l'air frais ou de l'eau froide, comme on fait dans la machine anglaise.

La machine anglaise ne doit être employée que dans les mines où il n'y pas assez d'eau pour faire aller les machines ordinaires, & où l'on est obligé de se servir de chevaux. Elle tire la moitié plus d'eau qu'une machine à 8 chevaux, & elle coûte moins. Par exemple, il en coûte 240 florins à Schemnitz, tous les quinze jours, pour une machine à 8 chevaux ; celle-ci n'en coûte pas 200, en y comprenant même les appointements du machiniste.

Une très petite quantité d'eau suffit pour faire aller cette machine. Il en faut plus à proportion de sa grandeur.

Quand on n'a pas apporté assez d'eau froide, on en fait remonter de chaude ; mais il vaut mieux qu'elle soit toute froide : si on pouvoit la mettre à la glace, on le feroit.

Le cylindre de la machine que j'ai vue a 27 pouces de diamètre. On peut en augmenter la force en augmentant la grandeur de la chaudière & du cylindre, parce que la masse de la vapeur qui est dans le cylindre augmentera plus que la superficie du disque.

Dans une minute de temps, la machine peut faire de 13 à 15 levées d'eau. Il vaut mieux qu'elle n'en faſſe que 13 ; parce que la rapidité peut gâter la machine & uſe trop les reſſorts.

Il faut 24 cordes de bois, par ſemaine, pour le ſervice de cette machine.

Si l'on n'a de l'eau & du bois, il ne faut point ſonger à avoir des mines. Mais, avec cela, il faut encore trois choſes pour qu'elles portent du profit, quelque pauvres qu'elles ſoient : de l'économie dans l'adminiſtration ; de la promptitude dans les opérations ; de la continuité dans le travail. La machine dont je parle répond très bien à ces trois objets.

[Le ſieur Potters, gentilhomme anglois & un très galant homme, a la direction de cette machine ; il a éprouvé des difficultés ſans nombre de la part des habitans.] (*a*)

Les grandes difficultés que l'on trouve dans ces nouveaux établiſſemens viennent des habitans du lieu : ceux qui louent des chevaux pour les mines, ceux qui vendent les proviſions pour leur ſubſiſtance, ceux qui les font travailler, ſont autant de gens qui ont leurs intérêts à défendre.

[Rien n'altère davantage que d'examiner longtemps une machine qui agit par le moyen du feu. M. Potters me mena chez lui. Il avait d'excellent vin de Tokay ; nous en bûmes largement, & je partis.] (*b*)

V

Mémoire ſur les mines du Hartz

DANS LE PAYS DE HANOVRE (*c*)

Le Hartz (*d*) eſt un reſte de l'ancienne Hercynie. Cette immenſe forêt eſt aujourd'hui preſque toute défrichée, & il n'y a que cette partie qui en porte le nom.

(*a*), (*b*) *Seconde copie.*

(*c*) *En note, en haut de la page :* Lire Agricola & *Hiſtory of Hartz Foreſts.* (M.) — Georges Bauer, dit *Agricola* (1490—1555), compoſa un *De re metallica, Libri XII*, paru en 1556, après ſa mort.

(*d*) *Sylva Semana.* (M.)

Wildemann, Lautenthal & Zellerfeld ſont les trois villes qu'on appelle *métalliques*. Auprès de Zellerfeld eſt Clauſthal, qui ne fait preſque qu'une ſeule ville avec elle. Clauſthal appartient au Roi-Électeur. Il a les 4/7 de Zellerfeld ; le duc de Brunſwick, les 3/7. Wildemann & Lautenthal ſont en commun.

Ces trois villes forment un triangle. Wildemann & Zellerfeld ſont au midi, & Lautenthal eſt au nord. Il y a une demi-heure de chemin de Wildemann à Zellerfeld, & une heure de Lautenthal à Wildemann.

En 1521 (*a*), on découvrit les mines d'Andreaſberg (*b*). On dit qu'on y trouvoit l'argent pur.

[J'ai vu à Clauſthal un morceau de minerai, où il y a 106 livres d'argent ſur 123 de minerai. On pourroit demander ſi cela a été ramaſſé ainſi par la fonte du métal faite par un feu ſouterrain, ou ſi des parties métalliques dont quelque eau étoit chargée ſe ſont précipitées dans cet endroit.] (*c*) Mais les veines riches ceſſèrent bientôt, &, aujourd'hui, le fort portant le foible, on a peine à trouver 2 onces d'argent par quintal de minerai dans les mines du Hartz.

Il n'eſt pas extraordinaire que des mines autrefois très abondantes ceſſent de l'être : ſoit qu'on les épuiſe ; ſoit que la nature du terrain vienne à changer : témoin les mines des Pyrénées que Diodore (*d*) nous décrit de la façon dont M. Fraiſier (*e*) nous parle de celles du Potoſi.

Cette découverte des mines d'Andreaſberg fit qu'on chercha dans le Hartz. Thomas Scriberius (*f*) dit que le duc Henri-le-Jeune (*g*), ayant vu des veſtiges des anciens travaux dans les forêts du Hartz, les recommença en 1529. Cela donna origine à la ville de Wildemann, en 1539. Zellerfeld fut bâti enſuite, dans un lieu où

(*a*) *Cf. : Note autographe 24.*

(*b*) *Mons-Sancti-Andreæ.* (M.)

(*c*) *En note.*

(*d*) Diodore de Sicile, *Bibliothèque hiſtorique*, livre V, ch. XXXV & ſuivants.

(*e*) Amédée-François Frézier (1682 à 1773), ingénieur & voyageur, publia une *Relation d'un Voyage de la Mer du Sud aux Côtes du Chili & du Pérou*, Paris, 1715. Un chapitre traite de la *Manière de tirer l'argent des minières.*

(*f*) *De origine & Progreſſu Metallorum in Hercynia & circa Hercynias Sylvas.* (M.)

(*g*) De la branche de Kalenberg. (M.)

il y avoit autrefois un monaſtère de Bénédictins (*Cella*). En 1530, le même duc confirma les privilèges des mineurs. Dans ces temps-là commencèrent les mines de Lautenthal.

Jules (*a*), fils de Henri, à force de travaux & de dépenſes, acheva de mettre ces mines en état. Elles avoient été autrefois travaillées. Dans le partage qu'Albert I[er] (*b*), dit *le Grand*, duc de Brunſwick, fit de ſon état entre ſes enfans, l'an 1264, il eſt déjà fait mention de ces mines. De plus, du temps de Henri-le-Jeune, on en voyoit des ruines & des ſignes indubitables de leur abandon. On y trouve encore aujourd'hui des armes anciennes enfouies.

Schreiber croit que ce fut ſous l'empereur Othon IV (*c*) que ces mines furent abandonnées. Un manuſcrit de la généalogie des ducs de Brunſwick qu'il cite, & qui eſt cité par Althingtit, dit qu'un Hermann Grewich, dont l'Empereur avoit débauché la femme, fit révolter les ouvriers de l'Hercynie, à qui il commandoit, & que le travail fut abandonné (*d*).

On ne ſçait pas bien quand elles ont commencé. Tacite (*e*) nous apprend que, de ſon temps, il n'y avoit pas de mines en Allemagne. On croit que celles-ci furent ouvertes ſous Henri-l'Oiſeleur (*f*). On dit que les mines de Saxe ne ſont pas ſi anciennes. La tradition eſt que ce furent les ouvriers du Hartz qui allèrent les travailler.

Il y a au Hartz ſept veines métalliques principales, le long deſquelles les mines ſont ſituées. Elles vont d'orient en occident, & celles qui ſont dans cette poſition ſont les plus conſtantes. Il y en a en Saxe qui vont du ſeptentrion au midi (*g*); mais elles ſont peu conſtantes & peu riches. Il n'y en a point d'exemple au Hartz.

(*a*) Jules, duc de Brunſwick-Wolfenbüttel (1558—1589).

(*b*) Albert I[er], le Grand, duc de Brunſwick, mort en 1278.

(*c*) Othon IV de Brunſwick (vers 1182 à 1218).

(*d*) Cet alinéa, que Monteſquieu a repris ici, terminait le *Troiſième Mémoire*.

(*e*) Tacite dit, au chapitre V de ſa *Germanie* : « *Nec tamen affirmaverim nullam Germaniæ venam argentum aurumve gignere.* »

(*f*) Henri-l'Oiſeleur, duc de Saxe (876—936).

(*g*) *Nota* que Marſigli met preſque toutes les mines de Hongrie du nord au ſud, ou à peu près, dans ſa tab. 9, tome III. (M.)

Les veines des mines du Hartz ne ſont pas perpendiculaires (*a*), mais inclinées ſuivant le plan de la montagne, comme on voit dans cette figure (1). C'eſt pour cela que les bois qui empêchent les écroulemens & forment les



Fig. 1



Fig. 2

allées & les communications, ſont mis dans la poſition de cette figure (2); au lieu que, dans les mines de Hongrie, ils ſont mis dans cette poſition-ci (3). Dans les mines de Manſfeld (*b*), qui ſont de cuivre, les couches ſont horizontales. Je ne les ai point vues, mais on me l'a dit au Hartz. Comme elles ſont baſſes, les mineurs ſont obligés de travailler ſur le ventre, avec le ciſeau, & ils ont tous une eſpèce de torticolis.



Fig. 3

Au Hartz, la veine n'étant pas perpendiculaire, les trous par leſquels on tire l'eau & le minerai ne le ſont pas non plus. Les machines ſont donc un peu penchées, ce qui en augmente le frottement, que l'on ſauve par des rouleaux.

Les lieux où ſont les veines métalliques ayant été creuſés par les anciens, on n'a plus beſoin de les chercher; au lieu que les anciens ne les trouvoient qu'en tâtonnant.

Chaque mine a un aqueduc qui ſort au pied de la montagne, &, dans les endroits où les travaux ſont à une plus grande profondeur, on élève l'eau juſqu'à l'aqueduc. Il y en a un fameux, qui a 1,300 *klafters* : le *klafter* de 6 pieds 8 pouces (*c*). Le duc Henri-le-Jeune le fit faire & paſſer au travers le rocher. Il fut fini en quatorze ans. Toutes les mines ſituées ſur la veine principale s'en ſervent. Entrant dans la Dorothée, j'ai deſcendu 75 *klafters* avant d'arriver à l'aqueduc. [Il y a un puits à Turnroſenhof de 250 *klafters* de profondeur, dont il y en a 100 au-deſſus de l'acqueduc.] (*d*)

On voit, par tout ceci, quels avantages les mineurs d'aujourd'hui ont ſur les anciens.

Les anciens, qui n'avoient pas la poudre à canon, travailloient les mines dures, telles que ſont celles du Hartz, avec beaucoup de difficulté.

(*a*) *Cf.* la *Note autographe 9.*
(*b*) Ancienne capitale du comté du même nom, en Saxe.
(*c*) *Cf.* la *Note autographe 10.*
(*d*) *En note.*
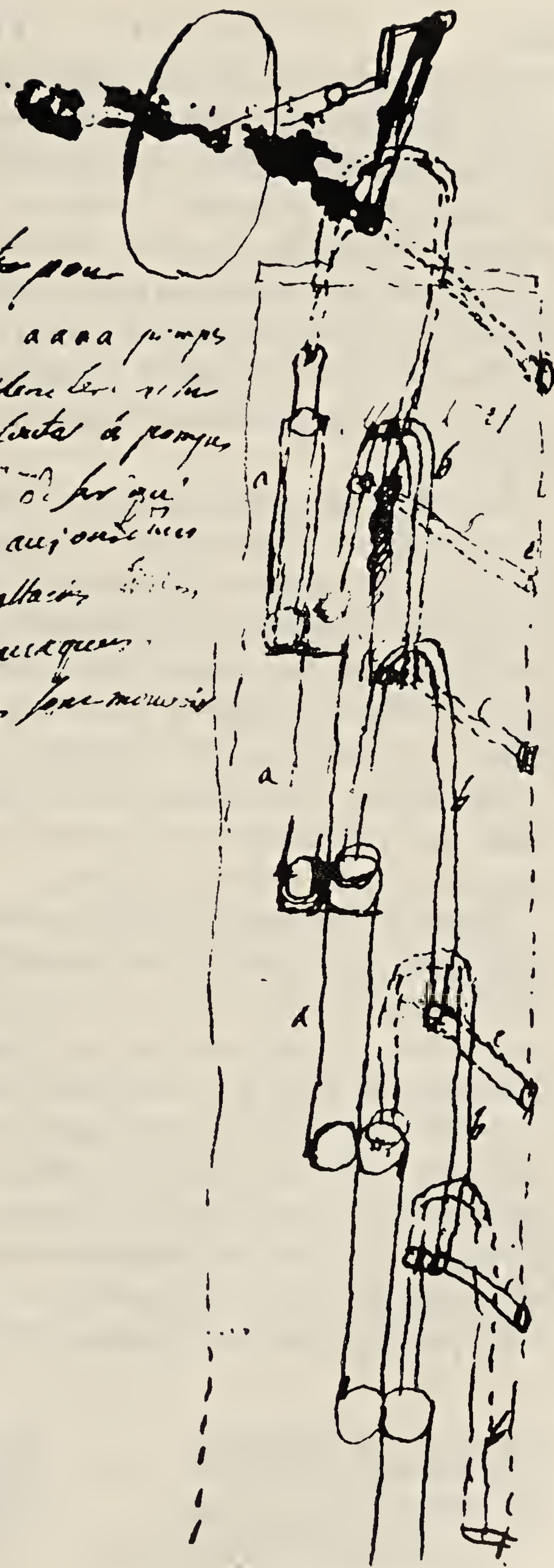


Fig. 4

De plus, leurs pompes n'étoient pas ſi commodes. Ils les faiſoient mouvoir avec des machines de fer, & chaque pompe avoit une machine particulière ; ce qui faiſoit beaucoup de frottement & beaucoup de peſanteur à vaincre. A préſent, on ſe contente d'attacher bout à bout pluſieurs chevrons, qui ne font qu'une ſeule pièce, le long de laquelle on attache toutes les pompes (*a*) ; de ſorte qu'en la baiſſant & la hauſſant toutes les pompes ſe hauſſent ou ſe baiſſent. Rien n'eſt ſi léger & ſi commode que ce bois continu, qui va du haut de la mine en bas, auquel les pompes ſont attachées (*b*). (Figure 4)

Autrefois, dans chaque mine, chacun faiſoit ſes travaux ſans guère profiter des inventions des autres. A préſent, tout ſe communique. Il n'y a que les Turcs qui ne profitent point des lumières de la Société humaine. En Hongrie (*c*), ils ſe ſervoient d'hommes pour faire aller les pompes & de chevaux pour tirer le minerai. Auſſi étoient-ils obligés de quitter leurs mines ſitôt que leurs machines ne pouvoient plus tirer l'eau.

Les anciens n'avoient pas notre économie, ni ces beaux règlemens que l'on a fait de nos jours. Ils n'avoient point d'idées de compagnies, de ſociétés d'actions.

Depuis le Chriſtianiſme, ils n'avoient plus d'eſclaves. Il ſemble donc que, partout où ils ont travaillé en Allemagne, on peut le faire encore aujourd'hui. Je ne dis pas que cela ſubſiſte. Il y a, au contraire, apparence que non, comme je le ferai voir par un mémoire que je fis il y a vingt ans, & que je joindrai ici (*d*).

On voit, appliqué ici à une machine pour tirer de l'eau, un moulin à vent. Cela n'a pas réuſſi. L'action n'en eſt pas continuelle : les ouvriers chaument. De plus, le mouvement n'en eſt pas uniforme. Il y a auſſi des modèles de machines que l'on a exécutées en Suède. Mais elles ſont trop compoſées.

Ce pays eſt plein de réſervoirs, dont les eaux, qui viennent de

(*a*) *Cf.* la *Note autographe 7.*

(*b*) Machine d'aujourd'hui. — Il la faut copier. (M.)

(*c*) *Cf.* la *Note autographe 8.*

(*d*) Monteſquieu a, en effet, reproduit, preſque mot à mot, à la fin du *Mémoire ſur les mines du Hartz,* ſon *Troiſième Mémoire... contenant quelques réflexions générales.*

ſource ou de pluie, font aller les machines. J'en ai été examiner un. Il eſt formé par une digue entre deux montagnes, qui les joint. Elle eſt faite avec des gazons, de l'argile de chaque côté & des pierres derrière l'argile.

J'ai dit que, dans les mines du Hartz, on employe la poudre à canon ; c'eſt que le minerai eſt très dur. Chaque homme doit travailler huit heures par jour & eſt obligé de faire 2 trous de 30 pouces de long, d'un pouce & quelques lignes de diamètre, &, comme ils ont trop de temps, ils s'employent, environ une heure, à accommoder le bois & les charpentes. Ces trous ſe font avec un fer, qui, par le bout, eſt preſque plat, excepté qu'il s'élève en une eſpèce de tranchant, fait en forme de croix. A meſure qu'un homme frappe d'un marteau ſur le fer, un autre, qui le tient des deux mains, le tourne. Il faut, à chaque trou, faire acérer l'inſtrument. On verſe de l'eau dans le trou ; ce qui fait que les parties de la pierre que l'inſtrument a enlevées en ſortent. On met plus ou moins de poudre ſelon que la mine eſt plus ou moins dure : c'eſt ordinairement 3 livres, 3 livres & ½, & même 4, pour toute la ſemaine : c'eſt-à-dire pour 12 trous. [La mine fournit aux mineurs la poudre & les outils.] (*a*)

On connoît très bien la veine où le métal eſt bon, & on la ſuit (*b*). Elle eſt même plus aiſée à rompre & à détacher. Si la veine eſt trop large, on met de la pierre de la montagne à côté, pour étayer dans le trop grand vide qu'on a fait.

En général, le fort portant le foible, on a peine à trouver dans les mines du Hartz 2 onces d'argent par quintal de minerai.

Le métal du Hartz ne contient point d'or, ſi l'on n'en excepte celui qui eſt tiré de la montagne de Rammelſberg, près de Goſlar, où on trouve les ¾ d'un grain ſur chaque marc d'argent diviſé en 288 grains. On commence à précipiter l'or par le ſoufre & le plomb. Après quoi, on ſépare avec l'eau régale. Si l'on faiſoit d'abord la ſéparation par l'eau régale, elle ne vaudroit pas les frais.

La mine de Lautenthalſglück (*c*) ne rend qu'une once & ½ d'ar-

(*a*) *En note.* — *Cf.* la *Note autographe 11.*

(*b*) *Cf.* la *Note autographe 12.*

(*c*) *Cf.* la *Note autographe 1.*

gent par quintal de minerai ; mais elle rend 50 à 60 livres de plomb, chaque quintal.

Dans la belle mine du Roi, la Dorothée (*a*), on trouve 4 à 6 onces d'argent par quintal, & 30 à 36 livres de plomb.

A chaque mine du Hartz, on a établi 135 actions, qui ont pour dividende le profit de la mine. Le Souverain, comme ſeigneur du territoire, a toujours 4 de ces 135 actions dont il ne paye aucune contribution, & dont il retire le dividende dès que la mine commence à gagner.

Un autre profit du Prince eſt qu'il reçoit le marc d'argent pour 9 à 10 écus, et qu'il le vend à 12 écus. Il prend, de même, le plomb à 2 écus, 2 écus & ½, 2 écus ¾, le quintal, & il le vend 3 écus & ½, & juſques à 4 quand le commerce va bien. Il y a ceci de particulier pour Clauſthal que le Roi prend la dîme de tous les métaux qui ſortent de la terre.

Le dividende de la mine de Lautenthal eſt de 40 écus de 2 florins chacun, tous les trois mois, par action. Celui de la mine du Roi, la Dorothée, donne 110 écus de dividende, par action, tous les trois mois (*b*).

L'adminiſtration de ces mines eſt admirable. Le revenu en eſt conſtant, parce que chaque mine a des fonds dans ſa caiſſe. S'il y a un excès ſur le dividende ordinaire, on le met dans la caiſſe. S'il y a moins, la caiſſe ſupplée. La Dorothée a dans ſa caiſſe plus de 200,000 écus, & Lauthentalſglück, 120,000. Lorſque quelque mine pauvre eſt abandonnée par les actionnaires, on prend de l'argent de ces caiſſes pour la faire travailler juſqu'à ce qu'on trouve de nouveaux actionnaires (*c*). Le Prince garantit cet argent en cas qu'on ne trouve pas d'actionnaires. Le cas n'eſt pas encore arrivé.

Il y a de ces mines qui ne donnent rien aux actionnaires, & un très grand nombre qui leur coûtent.

Les lieux où l'on fabrique les eſpèces ſont Clauſthal & Zellerfeld. On y fait 12,000 écus par ſemaine : 8,000 à Clauſthal ; 4,000

(*a*) *En note :* C'eſt une mine de Clauſthal. J'y ai deſcendu. Elle a 96 klafters de profondeurs. (M.)

(*b*) *Cf.* les *Notes autographes 3 & 4.*

(*c*) *Cf.* la *Note autographe 5.*

à Zellerfeld ; ce qui revient à environ 624,000 écus, outre les autres métaux & minéraux qu'on en tire. Le tout va à 1 million d'écus ou environ, qui entrent dans le pays ; ſans quoi la Baſſe-Saxe auroit peine à vivre, manquant de bien des choſes, ſurtout de vin. Cet argent eſt très pur, & la Maiſon des Brunſwicks s'eſt toujours piquée d'avoir la plus belle monnoye d'Allemagne, ne tirant pas même les droits de fabrication ; ce qui fait que les orfèvres la fondent, & que les états voiſins l'enlèvent.

Le Roi tire de ces mines environ 300 000 écus en eſpèces, de revenu, & le Duc, 70,000.

Il y a, aux villes métalliques, environ 30,000 habitans ; parmi leſquels il y a 4,000 ouvriers qui vivent & les font vivre. Les profits de cette eſpèce de manufacture ſe répandent au loin, ceux de Hanovre, de Brunſwick & de Wolfenbüttel y ayant part.

Depuis deux cens ans, à Hanovre & en Hongrie, les ſalaires des ouvriers n'ont point augmenté, quoique les denrées ayent beaucoup enchéri. Ils ſont nés là-dedans & ſouffrent patiemment leur miſère, au lieu que les premiers mineurs ne purent être déterminés à ce travail que par un profit conſidérable. Ils ſont ſoutenus là-dedans par une eſpèce d'honneur, s'eſtimant plus que les autres artiſans. Ils peuvent devenir officiers des mines : il y a 30 ou 40 de ces petits officiers, dont chacun peut avoir de 4 à 15 écus par ſemaine (*a*). Ils ſont ſûrs, d'ailleurs, de ne pas manquer de pain, ni leur famille, quand ils ſont vieux ou malades. Il y a une caiſſe particulière pour les faire vivre, qui eſt fondée ſur 4 pfennings que l'on retient ſur le ſalaire de ceux qui travaillent, à peu près comme ce qu'on retient en France de la paye de nos troupes pour les Invalides.

Un homme, pour huit heures par jour de travail, reçoit, par ſemaine, 26 gros, qui eſt 1 florin & 2 kreutzer ou 2/24 de florin. S'ils veulent travailler plus, ils ont plus. Il y en a de laborieux, qui gagnent, par ſemaine, 2 florins. C'eſt un avantage de ces mines qu'il n'y a preſque point de fêtes dans le pays : une de ſaint Michel & une de la Vierge (*b*).

(*a*) *Cf.* la *Note autographe 13.*

(*b*) *Cf.* la *Note autographe 3 bis.*

Les enfans des mineurs commencent à travailler, dès l'âge de neuf, dix à douze ans, à des ouvrages affez pénibles ; comme, par exemple, à féparer le minerai. Ce travail prématuré fait que les hommes y font petits & mal faits ; &, comme, plus un homme a d'enfans, plus il gagne, le nombre des enfans fe multiplie jufqu'à devenir à charge aux mines ; ce qui a fait qu'on a confeillé au Duc de faire entrer dans fes régimens plufieurs jeunes mineurs.

Je quittai Zellerfeld pour aller à Goflar. C'eft une petite ville miférable & impériale, qui ne fubfifte que par la fabrique d'une efpèce de bière très forte, dont il fe fait une grande confommation, & que, vu la vertu particulière des eaux, on n'a pu encore bien imiter.

Auprès de là eft la fameufe mine de Rammelfberg (*a*), dont on tire de l'argent, du cuivre & du plomb. On croit qu'elle fut ouverte du temps de Henri-l'Oifeleur, vers l'an 940 (*b*).

Ce qu'il y a de particulier à cette mine, c'eft que le minerai ne s'y trouve pas par veines, comme dans les autres ; mais dans toute la maffe de la montagne.

Dans les autres mines, en fuivant les veines & tirant le minerai, on a fait des efpèces d'allées (*c*). Dans celle-ci, où le minerai eft partout, on a fait treize falles. On s'eft fervi des pierres ftériles pour en foutenir la voûte.

La mine eft exceffivement dure ; mais on la rend traitable par le moyen du feu. On l'allume dans ces falles ; la pierre fe calcine ; le métal s'amollit. Après quoi, on enlève le minerai avec des pinces, comme on démoliroit une vieille muraille.

Le feu fert encore à affurer la voûte : car la couperofe, qui eft entre deux pierres, fe féchant, forme un ciment fi bon & fi fort qu'il n'y a pas de muraille mieux bâtie. J'ai vu fur ma tête des pierres de 10 ou 12 pieds de long, fufpendues à faire peur. Dans les falles où l'on ne travaille plus tant, & où l'on fait moins de feu, ces maffes fe détachent, & il y a quelquefois du péril à y travailler (*d*).

(*a*) *Cf.* la *Note autographe 16.*

(*b*) Le texte qui fuit figurait, prefque mot à mot, dans le *Second Mémoire fur les Mines.* Montefquieu l'a repris ici.

(*c*) *Première verfion :* des rues.

(*d*) *Cf.* la *Note autographe 15 bis.*

Il eſt arrivé d'étranges accidens dans cette mine. [Un auteur nommé] (*a*) Schreiber (*b*) [qui a écrit un petit traité en allemand des mines du Hartz & de Rammelſberg] (*c*) dit que, dans le XII[e] ſiècle, 600 ouvriers y furent écraſés. On voit encore aujourd'hui une fente dans la montagne, qui la ſépare en deux. Depuis ce temps-là, le travail fut abandonné juſqu'au milieu du XIV[e] ſiècle, qu'il fut repris par des particuliers de Goſlar.

La ſalle la plus profonde de la mine eſt à 120 quelques *klafters* du lieu par où je ſuis deſcendu, qui eſt preſque aux pieds de la montagne. Les anciens ont travaillé au-deſſus. Mais on ne peut voir ces ſalles anciennes : elles ſont tombées en ruine.

Le ſamedi, à midi, on allume le feu dans les ſalles. Il y a plus ou moins de bûchers ſelon qu'il y a plus ou moins de minerai à enlever. On met à chaque bûcher, depuis une juſqu'à 3 meſures de bois ; la meſure eſt un cube de 40 pouces.

Le feu brûle ou fait ſon opération le ſamedi, depuis le midi, & tout le dimanche. Le lundi matin, on commence à travailler (*d*).

Les ouvriers vivent dans ces eſpèces de fours toute la ſemaine. Ils mettent leurs habits ſur la pierre & couchent deſſus, ne ſortant, la plupart du temps, que le ſamedi, au ſoir, pour aller voir leurs familles.

Ils travaillent tout nus, excepté qu'ils ont un tablier de cuir, où eſt attaché une eſpèce de couteau ou ſtrigile (*e*), pour ôter la ſueur.

De tout ceci, ils ne reçoivent aucune incommodité, &, moi, qui demeurai plus d'une heure dans un four pareil, je ne ſentis aucune de ces foibleſſes que l'on a dans des lieux moins chauds, & m'y trouvois à peu près auſſi bien qu'ailleurs.

Ces ouvriers vivent très longtemps ; plus même que ceux du Zellerfeld & autres mines voiſines. Ils conſervent leur force juſqu'à une grande vieilleſſe. A 70 ou 80 ans, ils travaillent encore,

(*a*) *Première verſion.*

(*b*) Thomas Schreiber (Scriberius), Thomae Schreiber's kurtzer hiſtoriſchen Bericht... auf dem Hartz, Rudolſtadt, 1678.

(*c*) *Première verſion.*

(*d*) *Cf.* la *Note autographe 17.*

(*e*) Inſtrument avec lequel on raclait l'huile, la ſueur & la pouſſière, ſur le corps des gladiateurs, après le combat.

&, quand j'étois là, on venoit de donner la penſion que l'on accorde aux mineurs qui ne peuvent plus ſervir, à un homme qui y avoit travaillé juſques à 82 ans.

Dans les endroits chauds, on tombe ordinairement en défaillance, parce que l'air trop raréfié n'a pas la force de ſoulever les poumons (*a*), & encore parce que, l'air n'ayant pas aſſez de reſſort, il ne donne plus aſſez de mouvement aux bouts des fibres, pour faciliter le retour du ſang des extrémités dans le cœur.

Mais, les mines de cuivre étant pleines de vitriol, il s'en détache par la chaleur beaucoup de parties. L'air en eſt très chargé : il devient plus peſant. D'ailleurs, elles lui rendent ſon reſſort, & il ſe trouve capable d'entretenir dans le corps la circulation ordinaire.

On tireroit plus de profit de cette montagne, ſi l'on n'y travailloit avec diſcrétion, afin d'épargner le bois, qui commence à devenir rare. De façon que, depuis deux ans, on a été obligé de retrancher les deux tiers de l'ouvrage & des ouvriers. Avant cela, le Roi & le Duc en tiroient, chaque année, plus de 80,000 écus courans, tous frais faits.

Depuis la réduction, on ne conſomme plus, pour amollir la mine, que 60 meſures de bois tous les ſamedis.

Cette mine a, en des endroits, de l'argent & du plomb ; en d'autres, du cuivre. [Ces deux eſpèces de minerai ſe tirent de la même manière, avec le feu.] (*b*) Chaque quintal de minerai d'argent & plomb donne la quatrième partie d'une once d'argent & 20 à 30 livres de plomb. Mais, quoique le minerai en ſoit ſi pauvre, la quantité & la facilité de le détacher fait que le profit en eſt toujours certain. On n'eſt pas obligé, d'ailleurs, de mettre cette infinité de bois de charpente pour ſoutenir l'ouvrage, qu'il faut mettre dans les autres mines pour les ſoutenir.

On dit au Hartz qu'il n'y a point d'autre mine en Allemagne où l'on travaille par le moyen du feu ; mais qu'il y en a en Suède (*c*).

(*a*) *En note :* Auſſi les animaux meurent-ils dans la machine pneumatique. (M.)

(*b*) *En note.*

(*c*) *Cf.* la *Note autographe 18.* Ici ſe termine le texte du *Second Mémoire* repris par Monteſquieu.

Au fortir de la mine, j'ai été voir la préparation que l'on fait fur le minerai que l'on en tire, fur une couche de bois de 30 pieds en carré, & haute de l'épaiffeur de 4 bûches mifes les unes fur les autres. On met, 4,500 quintaux de minerai. On y met le feu, & le bois eft bientôt confumé. Mais le feu ne laiffe pas de durer de feize à dix-huit femaines : car le foufre brûle toujours. On brûle ainfi le minerai, fans le fondre, pour le féparer de fon foufre. Si on ne faifoit pas cette opération, & qu'on fondît d'abord le minerai, l'argent s'en iroit en l'air avec le foufre. Comme le minerai de Neu-Sohl, en Hongrie, ne contient que peu de foufre, on ne fait pas ces préparations-là. Le foufre s'élève, &, trouvant l'air froid, il fe condenfe & retombe dans des trous faits fur la furface fupérieure de la maffe, où on le va prendre liquide. Les côtés de la maffe font couverts de terre, afin que le foufre monte en haut. Lorfqu'il pleut, il fe recueille moins de foufre : la pluie ou l'humidité ayant mouillé le deffus, il fe confomme dans le feu ou change de nature. Il y a du foufre qui coule en bas, où il fe fige & fe durcit comme un bâton ; c'eft le plus pur & le meilleur. On fait un fecond bûcher, comme le premier ; enfuite, un troifième, pour achever l'opération.

On fait fondre le cuivre par les différentes opérations que j'ai décrites dans ma defcription des mines de Hongrie. Je remarquerai feulement que, dans la dernière, on connoît qu'il eft dans le degré de perfection, lorfqu'il n'y paroît rien de jaune, mais que le tout eft rouge ; que, lorfqu'il eft tombé en bas, dans le fond où il doit être reçu, on le retire en parties & en plaques, en jetant de l'eau tiède par-deffus : car la partie fupérieure fe congèle & forme une plaque, tandis que l'autre refte liquide ; & ainfi de fuite.

Pour tirer l'argent qui eft dans le cuivre, on mêle du plomb, qui fe charge de l'argent. On met le compofé de cuivre, de plomb & d'argent, dans un fourneau. Le plomb, beaucoup plus tôt fondu, tombe en bas avec l'argent, dont il fe charge, & le cuivre feul refte dans le fourneau en de lourdes maffes. On met, enfuite, le plomb & l'argent dans un autre fourneau. Il eft bâti en voûte de brique, & le bas du fourneau eft enduit & couvert de cendres de bois dont on a tiré la leffive ou les fels. Sans quoi, ce fondement ne réfifteroit

pas au feu & deviendroit trop ſolide. On retire le plomb en forme de litharge, qui n'eſt que du plomb brûlé, ou bien il ſe retire dans le fondement des cendres. On connoît qu'il n'y a plus de plomb, lorſqu'on ne voit preſque plus dans le fourneau que quelque choſe de blanc, & que toutes les autres couleurs ſe ſont évanouies, & qu'on n'aperçoit qu'une eſpèce de nuage appelé *blick*.

Il y a un lieu dans le fourneau, derrière le mur de devant, qui eſt une eſpèce de marche, de degré, où le feu n'eſt pas. Là s'amaſſe une eſpèce particulière de métal ou minéral, appelé *zinc* (*a*) ; lequel, avec le cuivre, fait le métal de prince : c'eſt la pierre calaminaire (*b*) non brûlée. On fait ſortir peu à peu le zinc qui eſt à la porte, en y ouvrant un trou, &, comme il dépend de la ſagacité de l'ouvrier d'en faire ſortir peu ou beaucoup, on lui donne 4 gros par livre, que l'on vend 8 gros. Ce zinc eſt ſonnant : c'eſt un étain parfait. Il ne réſiſte pas tant au feu que l'étain. Si vous le fondiez trois fois, vous en gâteriez la ſubſtance.

Ce zinc ne ſe fait que dans les mines de Rammelſberg. On dit qu'on en trouve auſſi dans les Indes Orientales ; mais les Anglois eſtiment plus celui-ci. Vous remarquerez qu'il n'y a d'autres mines à Goſlar que celles de Rammelſberg.

Le vitriol blanc ne ſe trouve que dans les ſeules mines de Rammelſberg. Le bleu & le vert ſont très communs ; mais le blanc eſt meilleur pour de certaines teintures (*c*). Cela fait que le quintal de vitriol bleu ou vert ne ſe vend que 3 florins, tandis que le vitriol blanc en vaut 20 : car, comme il ne ſe fait qu'à Rammelſberg, on en maintient le prix, &, pour cela, on ne le fait que tous les trois ans.

Le vitriol bleu ou vert eſt une couperoſe qu'on met dans de l'eau pour en tirer la leſſive. On fait bouillir cette leſſive dans de grands chaudrons, juſqu'à ce qu'elle prenne une certaine conſiſtance. Après qu'elle a bouilli neuf heures, on la met refroidir dans de grandes futailles de bois. Elle eſt couverte de longues perches, où l'on attache des pailles ou des roſeaux qui entrent dans l'eau.

(*a*) Dans la ſeconde copie, Monteſquieu avait écrit en note : « Voir ce que c'eſt que le zinc. »

(*b*) Minerai de zinc compoſé de ſilicate & de carbonate de zinc.

(*c*) *Cf.* la *Note autographe 21*.

La liqueur, comme toutes les liqueurs ſalées, ſe congèle en ſe refroidiſſant, s'attache aux roſeaux, & ſe forme en criſtaux.

Le vitriol blanc ſe fait d'une matière qui ſe trouve au fond du bûcher où l'on a mis le minerai pour en tirer le ſoufre, ſuivant l'opération que j'ai décrite ci-deſſus. Elle ſe trouve à terre, en forme de ſable. On en tire le vitriol blanc par le même procédé que l'on employe pour le vitriol vert & bleu.

Voici comment on fabrique le laiton. On met 30 livres de cuivre avec 45 de pierre calaminaire, & on en retire 45 livres de laiton. On le met en tables, en le jetant fondu entre deux pierres dures, ſéparées par une plaque de fer. On le coupe en carré, de la grandeur qu'il faut pour faire des chaudrons, ou bien on le coupe comme il convient pour le faire paſſer par les filières.

Il y a à gagner à employer ce métal parce qu'il pèſe moins à proportion que le cuivre & eſt d'un plus grand volume. On fait, dans cette même fabrique, de l'oripeau. Ce ſont des feuilles minces, à qui on donne la couleur d'or, en les mettant dans une liqueur qui diſtille du bois de ſapin quand on en fait du charbon.

La pierre calaminaire ſe trouve de trois manières : on la tire des fourneaux de cuivre, où elle s'attache, n'étant que du métal brûlé ; ou bien on la trouve dans de vieux monceaux d'écume de métal de cuivre, où elle eſt parce qu'on ne l'employoit point autrefois ; & celle-ci eſt la ſeule que l'on employe actuellement à Goslar, que l'on trouve meilleure, parce qu'elle a été longtemps expoſée à l'air. Il y en a une troiſième, qui eſt naturelle, & qui ſe trouve dans la terre auprès d'Aix-la-Chapelle, où la Nature fait là ce qu'ici peut faire l'Art (*a*).

Je retournai à Lautenthal, pour aller voir la mine de Lautenthalſglück (*b*). On en tire les métaux avec la poudre, comme dans la Dorothée. Le métal eſt argent & plomb.

Lorſque le minerai en eſt tiré, on le met dans trois fourneaux. Dans le premier, il reſte environ douze heures ; ce n'eſt que pour ſéparer le plus groſſier du minerai. Dans le ſecond, il reſte de ſeize à vingt heures ; le métal ſe fond, & on en ſépare des écumes de

(*a*) *Cf.* la *Note autographe 19.*

(*b*) *Cf.* la *Note autographe 25.*

plomb, que l'on envoye à Goſlar pour rendre le métal plus fluide. Dans le troiſième fourneau, on ſépare l'argent du plomb ; j'en ai mis ci-deſſus le procédé : le plomb entre dans les cendres ; par une autre opération, on met le plomb dans un fourneau pour le ſéparer de la cendre.

On appelle *glætte* la partie la plus friable du plomb, qui eſt ſéparée de l'argent, & qui eſt comme en pouſſière. On la vend pour les teintures. On peut la remettre, ſi l'on veut, en plomb.

Les mines du Hartz ſont très ſaines, & l'on ne remarque pas que l'on y abrège ſes jours, ſinon à quelques mines particulières, comme à celles de Lautenthalſglück, qui a été autrefois travaillée, & qui, ayant été abandonnée, a ſous elle des trous ſouterrains, qui ont été rebouchés, & qu'on ne peut retrouver.

Les ſeules vieilles mines (j'appelle ainſi celles qui ont été autrefois abandonnées) ſont malſaines : la chandelle s'y éteint ; les mineurs y reſpirent difficilement ; il eſt ſurtout dangereux d'y travailler en été. On a des machines pour pomper l'air le plus groſſier. Cela ne fait rien ou peu de choſe, ſurtout en été. Ceux qui périſſent de maladies contractées dans ces mines meurent éthiques ou aſthmatiques (*a*)

Quand je dis que les ſeules vieilles mines ſont malſaines, je ne parle point de celles de vif-argent ou de celles que l'on travaille en Amérique avec du vif-argent : celles-ci ſont non ſeulement malſaines, mais deſtructrices (*b*).

Comme, dans les vieilles mines, les bois qui ſoutiennent ſe pourriſſent, & qu'en des endroits la mine s'éboule, il ſe fait des cavités où l'air, qui n'a plus de communication avec l'atmoſphère, ou en a peu, devient groſſier. De plus, les conduits qu'on avoit faits ſe bouchent, & les eaux croupiſſent. On y reſpire donc un air ſi groſſier que la circulation ne peut bien ſe faire.

De là, je tire la raiſon de l'intempérie de la Campagne de Rome (*c*) : c'eſt que c'eſt une vieille mine. Comme les faubourgs de Rome s'étendoient dans tout ce pays, il étoit plein de bâtimens.

(*a*) *Cf.* la *Note autographe 15 bis.*

(*b*) Le texte qui ſuit figurait dans le *Troiſième Mémoire.* Monteſquieu l'a replacé ici.

(*c*) Province des États du Pape.

Les voûtes ſont encore ſous la terre. Il y a des lieux qui ſe rempliſſent d'eau dans une ſaiſon, qui ſe corrompt dans une autre. Il y en a d'autres qui ſont pleins d'air groſſier, &, dans l'été, que l'air extérieur eſt raréfié, l'air intérieur ſort de deſſous terre & monte à une certaine hauteur (*a*).

Lorſque j'étois à Rome, M. le cardinal de Polignac (*b*) faiſoit creuſer en pluſieurs endroits pour chercher des ſtatues. Il trouvoit qu'à environ 2 pieds ſous terre la Campagne de Rome étoit preſque toute pavée de moſaïque. Les bâtiments ſe ſont enfoncés, & il s'eſt fait des campagnes.

Je crois avoir remarqué que la plupart des villes détruites n'ont été rebâties qu'à environ une lieue où elles étoient autrefois. C'eſt que quelques habitans échappés ont été groſſir le village voiſin, &, lorſque eux & les autres habitans ont voulu revenir, ils ont trouvé l'air mauvais.

Ce qui caractériſe la maladie de la Campagne de Rome, c'eſt qu'elle ne ſe prend que lorſqu'on y dort. J'ai fort demandé ſi, dans les mines nuiſibles, le ſommeil augmente le danger. Mais je n'ai pu ſçavoir que perſonne y ait dormi.

On ſçait que, dans la veille, les fibres de notre corps ont plus de reſſort, & que, dans le ſommeil, elles ſont plus relâchées. Il ſuit de là que l'on doit plus tranſpirer dans le ſommeil que dans la veille, & effectivement on tranſpire beaucoup plus. La communication entre les fluides de notre corps & l'air qui nous environne, eſt donc plus grande dans le ſommeil que dans la veille.

L'action des bains & celle de la térébenthine que l'on rend par les urines, pour s'être tenu dans une chambre qui en a été enduite, font voir que, dans notre corps, les fluides ſe portent de dehors en dedans, comme de dedans en dehors.

On a tort de regarder cet accident comme particulier à la Campagne de Rome. Il y eſt plus marqué ; mais, dans le fond, il eſt général, &, partout où le chaud, le froid, le brouillard, feront mal à un homme qui veille, ils lui en feroient encore plus s'il dormoit.

(*a*) Mont Teſtaccio. — Si le fond de ce mont étoit malſain, quel mal ne feroit-il pas ? (M.)

(*b*) Melchior de Polignac (1661 à 1731), ambaſſadeur de France à Rome lors du voyage de Monteſquieu.

Je ſuis perſuadé que, ſi ceux qui travaillent dans les vieilles mines y couchoient, le ſommeil leur feroit pernicieux, & que l'on diroit, comme à Rome : « Il eſt mort pour avoir dormi dans la mine (*a*). »

Dans les vieilles mines, les eaux qui croupiſſent cauſent bien de l'incommodité, mais moins que la groſſièreté de l'air. Ceux qui y vivent périſſent peu à peu ; mais ils peuvent être tout d'un coup ſaiſis par une vapeur ſi groſſière qu'elle leur ôtera toutes les fonctions (*b*) ; comme il arrive dans la Grotte du Chien, à Pouzzoles (*c*).

J'entends par *les vieilles mines*, non pas celles qui ſont les plus anciennes, mais celles qui ont été abandonnées, & qu'on recommence à travailler. Or, indépendamment de la pauvreté du minerai, il peut arriver de bien des manières que les travaux ceſſent : une invaſion, une diſperſion des mineurs, la deſtruction des machines, le feu mis aux bois qui ſoutiennent la mine (qui ſouvent ſuffiroient pour bâtir une ville), produiſent cet effet. Si le dommage n'eſt pas réparé ſur-le-champ, les ouvriers qui reſtent manquant de ſubſiſtance, achèvent de ſe diſperſer ; les terres s'éboulent ; les conduits ſe bouchent ; les eaux s'amaſſent, pourriſſent les bois qui reſtent, & couvrent la mine.

Ce qui faiſoit ſurtout la rareté de l'argent & de l'or en Europe, il y a cinq ou ſix ſiècles, c'eſt que, le gouvernement gothique y étant partout établi & chaque ſeigneur faiſant ſes guerres particulières, il étoit preſque impoſſible que le travail des mines pût ſubſiſter : car les ouvriers étoient d'abord diſperſés ou ſollicités à prendre les armes.

A la Chine, où l'on ne veut pas que beaucoup de gens s'aſſemblent dans un même lieu, il eſt défendu d'ouvrir les mines : car le premier voleur viendroit ſolliciter les ouvriers & s'en feroit ſuivre (*d*).

(*a*) *Cf.* la *Note autographe 22.*
(*b*) *Cf.* la *Note autographe 23.*
(*c*) Près de Naples.

(*d*) On lit dans le *Spicilège* que Monteſquieu tenait ce renſeignement de Mgr Fouquet, ancien miſſionnaire en Chine.

VI

Notes autographes ſur les mines du Hartz

1. — *Page 1 :* La principale mine eſt ſituée près de Lautenthal, appelée *Lautenthalsglück,* c'eſt-à-dire *la Fortune de Lautenthal.*

. . . .

2. — *Page 1 :* De Hanôvre. — Il faut aller à Zellerfeld à 6 lieues d'ici, chez M. Imhof. On paſſe par Goſlar, à 4 lieues d'ici, où il y a des mines ; mais c'eſt pour le retour. Je trouverai auſſi à Zellerfeld M. Didon, de Hanôvre, qui a écrit à M. Schlüter.

. . . .

3. — *Page 1 :* Le Roi a, à lui ſeul, dans le diſtrict de Clauſthal, la principale mine, qui s'appelle *la Dorothée*...

. . . .

4. — *Page 2 :* Les frais, le profit du Roi & des particuliers montent à 250 000 écus en eſpèces de 2 florins. Un homme eſt obligé de travailler huit heures par jour & reçoit un florin & 2 kreutzer ou $^{2}/_{24}$ de florin par ſemaine. S'il veut travailler plus, il a plus. Il y en a de laborieux qui gagnent un écu par ſemaine. Peu de fêtes : une de Saint Michel, une fête de la Sainte Vierge. Converſation.

. . . .

5. — *Pages 3 & 4 :* Les nombreux actionnaires payent la mine riche peu à peu, par les contributions qu'ils font tous les quartiers.

. . . .

6. — *Page 4 :* Il y a, dans la liſte, une mine qui ne donne ni ne dépenſe, & ſubſiſte par elle-même ; c'est *la Grâce-de-Dieu.* Elle donne une once & ½ d'argent par quintal & 50 à 60 livres : car la veine de Schulenberg eſt fort riche en plomb. Mais ceci n'eſt pas général : car le tout dépend de la facilité qu'il y a à tirer & détacher le minerai.

. . . .

7. — *Pages 4 & 5 :* Les anciens... avoient à chaque pompe une machine particulière : ce qui faiſoit que tout ſe rompoit. A préſent, c'eſt une pièce de bois qui va tout du long. *Nota* qu'elle eſt

plus légère. — Voyez la figure qui eſt dans l'excellent livre intitulé : *Relation des Mines, de la manière d'y travailler & de les faire profiter*, par Georges Leineſen, capitaine des Mines de la maiſon de Brunſwick, imprimé à Zellerfeld, l'an 1617, en allemand ; & ce livre eſt conſidérable, parce qu'on y voit comment on a travaillé anciennement aux mines du Hartz, comme Agricola a été dans les mines de Saxe. On ne le trouve plus chez les libraires. Ce livre décrit toutes les machines employées de ſon temps & la manière dont on y travailloit.

. . . .

8. — Page 8 : Les mines les plus riches de l'Empereur, à Temeſvar (*a*), ſeront les plus riches.

. . . .

9. — Page 9 : Les veines des mines du Hartz ne ſont pas perpendiculaires comme en Hongrie.

. . . .

10. — Page 9 : La braſſe ou klafter eſt de 6 pieds 8 pouces.

. . . .

11. — Page 10 : Dans le rouleau de papier à poudre, ils mettent une eſpèce de canevelle trouée, par laquelle ils mettent d'autre poudre, qu'ils enfoncent dans la poudre ; puis ils bouchent bien le trou. Il n'y a donc que le trou de la canevelle, comme le trou du baſſinet. Ils mettent de l'argile, &, avec une mèche de ſoufre, qui leur donne le temps de ſe retirer, ils mettent le feu.

. . . .

12. — Page 10 : Les mineurs connoiſſent où il faut entrer & reculer à merveille.

. . . .

13. — Page 10 : De plus, il y a une certaine fête où le Prince les régale.

. . . .

14. — Page 10 : De la Dorothée, nous avons été à la Caroline.

. . . .

15. — Page 11 : Lorſque les trous de deux mines ſe communiquent, un vent paſſe. Mais, indépendamment de la plus ou moins

(*a*) Ville forte de Hongrie ſur la Temes.

grande profondeur relative, le vent entre ou ſort indifféremment par l'un des deux trous. Cela dépend de la direction d'un tel ou tel vent.

. . . .

15*bis*. — *Page 11 :* Le médecin m'a dit que ceux qui meurent du travail des mines meurent toujours étiques & aſthmatiques. Les vieilles mines plus dangereuſes.

...Cela fait un ciment ſi bon & ſi fort qu'il n'y a pas de muraille mieux bâtie & qu'ils ſoutiennent en l'air des pierres d'une longueur & hauteur prodigieuſes, & j'ai vu ſur ma tête des pierres de plus de dix & douze pieds de long ſuſpendues comme ſi elles avoient été attachées à un fer & dans les ſalles que l'on ne travaille plus tant & où on met moins de feu, les pierres ſe détachent & tombent en ruine, & il y a quelquefois du péril à y travailler. (Ces ſalles ſont comme la chute des géants de Jules Romain à Mantoue.)

. . . .

16. — *Pages 12 & 13 :* Le 30, j'allai avec M. Imhof à la mine de Rammelſberg, près de Goſlar, qui eſt une mine de cuivre, d'argent & de plomb.

. . . .

17. — *Page 14 :* J'y entrai le ſamedi, & la chaleur étoit encore très grande, quoique le bûcher eût brûlé huit jours auparavant. Que devoit-ce être le lundi ?

. . . .

18. — *Page 15 :* Il y a une fontaine dans la mine, à une quarantaine de braſſes du lieu où nous ſommes deſcendus, qui peut avoir un pouce d'eau. Elle ſort au pied de la montagne. Elle eſt très bonne à boire : elle n'a qu'un goût métallique très léger & preſque imperceptible. Elle eſt ſituée là où la mine eſt d'argent & de plomb, & à 10 ou 12 braſſes du lieu où il y a du cuivre.

. . . .

19. — *Page 16 :* Je voudrois voir en combien de compoſitions l'Art fait les effets de la Nature : en faveur des chimiſtes.

. . . .

20. — *Page 21 :* Nous allâmes enſuite à Goſlar, voir le cabinet de minéraux de M. le receveur Schlüter.

On y voit d'abord une grande quantité de ces pierres, appelées en allemand *Drüſen* (*a*) qui ſe trouvent dans les mines. Il y en a de très ſingulières, & qui ſemblent dénoter une végétation. On les trouve quelquefois dans des trous qu'on découvre dans la pierre ; ce qui ſemble prouver qu'il n'y a pas eu de congélation de matière, mais que le tout s'eſt fait par intuſſuſception ; outre qu'il y en a de tirées des mines de fer de Styrie (*b*), & qui ſont blanches, & qui ſont véritablement comme les plantes ou fleurs d'un parterre. Ce qui fait croire le contraire, & que ce ne ſont que des criſtalliſations, c'eſt : 1° la régularité de la plupart de ces *Drüſen*, dont les branches ont toujours ſix faces, comme les criſtaux ; 2° c'eſt qu'il y en a dans ce cabinet une qui eſt venue ſur un morceau de bois, où il paroît manifeſtement une congélation.

. . . .

21. — *Page 24 :* On dit qu'on ſe ſert du vitriol blanc en Angleterre pour blanchir les cheveux pour les perruques ; auſſi, (je crois) pour les teintures.

. . . .

22. — *Page 24 :* Comme perſonne n'y a dormi, on ne ſçait pas ſi d'y dormir eſt plus mortel. Mais il eſt impoſſible de bien faire cette expérience, puiſque la vapeur attaque de même ceux qui ne dorment pas. Voyez page 260, dans le Coringius, où Boërgrave (*c*) explique comment les mouvemens inteſtins, dans le ſommeil, ſe font plus laborieuſement ; d'où il ſera aiſé de comprendre comment l'air qui eſt nuiſible à la reſpiration offenſe plus, dans le ſommeil.

. . . .

23. — *Page 24 :* Quand on entre dans cette vapeur, la chandelle s'éteint ; l'homme ne peut pas reſpirer ; il mourroit ſi on ne le retiroit pas.

. . . .

(*a*) Le mot allemand *Druſe*, qui ſignifie *glande* a été adopté par les minéralogiſtes français pour déſigner certains géodes.

(*b*) Province autrichienne.

(*c*) Cet ouvrage de Boërgrave eſt, ſans doute, la *Diſſertation Philippi Boergravii de ſpirituum nervoſorum exiſtentia*, citée dans le *Spicilège*.

24. — *Page 26 :* Les mines de fer au Hartz, qui ſont entre Gitelde & Fondi (*a*), commencèrent à être ouvertes, environ l'an 1498, par les ſoins d'Éliſabeth, fille de Botho (*b*), comte de Stollberg (elle fut grand-mère de Henri-le-Jeune, (*c*). Ces deux villes en prirent de là leur origine. Il y avoit un établiſſement de Templiers, une égliſe & de beaux bâtimens. Mais ayant été détruits en 1311, tout cela tomba en ruine. En 1521 on découvrit de nouvelles mines, ce qui fit bâtir le lieu appelé Mons-Sacti-Andreae... Andreaſburg. L'auteur dit des merveilles de la richeſſe des métaux qui furent trouvés. On y trouva de l'argent pur, mais les riches veines ceſſant, il y eut beaucoup de relâchement juſqu'en 1660... Sous le duc Chrétien-Louis (*d*), ces mines de Gitelde & de Saint-André donnèrent occaſion de faire des recherches dans le Hartz.

. . . .

25. — *Page 28 :* J'allai, avec Made de Stein & Madle ſa fille, Made de Felter & la fraülein ſa fille, & pluſieurs cavaliers, voir à Lautenthal la mine de Lautenthalſglück. Nous deſcendîmes. Elle n'eſt pas perpendiculaire non plus.

. . . .

Aux Mémoires ſur les Mines eſt jointe une feuille arrachée, ſans doute par Monteſquieu lui-même, à l'un de ſes cahiers d'extraits de lecture :

Or & Argent. Mine.

Diodore, Extraits, p. 322, dit que les Perſes, ſous Cambyſe, emportèrent ou conſommèrent par le feu plus de trois cens talens d'or & deux mille trois cens talens d'argent.

Diodore, livre 3, chapitre 2. Ces mines étoient ſur les limites de l'Égypte, vers l'Éthiopie & l'Arabie. L'or ſe trouve dans des veines

(*a*) Fondi eſt la traduction latine de l'allemand *Grund.*

(*b*) Botho VII (mort en 1455).

(*c*) Henri-le-Jeune, duc de Brunſwick-Wolfenbüttel (1489—1568), que Monteſquieu rattache, par erreur, aux Brunſwick-Kalenberg. (*Cf. :* p. 258, note *f*).

(*d*) Chrétien-Louis, duc de Brunſwick-Lünebourg (1622—1665).

de marbre très blanc. Les rois y faisoient travailler les criminels. On ne sçauroit dire avec quelle barbarie on broyoit les petits morceaux de ce marbre, on les mettoit dans un moulin, en forme de farine. Ils font couler de l'eau sur cette farine, qui emporte la terre & l'or reste au fond. Ils le mettent ensuite dans un vase qu'ils luttent avec une composition faite de plomb, d'une herbe appelée *alga maritima* & de farine d'orge. Ils mettent le vase dans le feu, jour & nuit. Tout l'alliage se consomme, l'or purifié reste, p. 73.

Cette pratique est la même dans les mines d'or de Hongrie. Voyez ma relation.

Vous voyez que les Espagnols imitent les Égyptiens dans la manière de tirer l'or des mines, à l'usage du vif argent près, mais ils ne les imitent pas moins dans la barbarie avec laquelle ils traitent ceux qu'ils y font travailler. Diodore dit : « *Metallorum inventio vetustissima antiquissimis Aegypti regibus tribuenda.* » Extrait de Diodore, p. 336.

Extraits de Diodore, p. 345. Enfin, les Ibériens connurent le prix de leurs mines : par ce que Diodore en dit, elles étoient aussi abondantes que les mines de l'Amérique. Les Ibériens vaincus par les Romains, les Italiens emportèrent de ces montagnes des richesses immenses : Ces mines, dit-il, étoient beaucoup plus fécondes que celles d'Attique & plus faciles à travailler. Ceux qui travaillent en Attique se ruinent souvent, ce qui n'arrive pas en Espagne, *Utpote omnis terra metallis plena.* Ils trouvent, dit-il, quelquefois des fleuves souterrains qu'ils détournent ou tarissent avec une machine inventée par Archimède, nommée *Coclea ægyptiaca.* Il parle ensuite de la misérable condition de ceux qui y travaillent, qui a été triste de tous les temps.

C'est une chose merveilleuse, dit-il, que, de toutes les ouvertures que l'on a faites à ces montagnes, il n'y en a aucune de nouvelle. L'avarice des Carthaginois les avoit fait fouiller partout. C'est avec cet argent, dit-il, qu'ils payoient tant de troupes, *perspicaces extitere ad questum inveniendum Phœnices, Itali ad nulli relinquendum.*

Quoique ces mines ne fuſſent pas ſi abondantes que celles du Pérou, elles donnoient toujours des profits immenſes, parce que c'étoient les plus riches que l'on connût, mais à préſent, elles ſeroient ruineuſes, p. 346.

Sur une autre feuille ſimple, Monteſquieu a poſé quelques queſtions qu'il ſe propoſait d'éclaircir :

Sur mon ouvrage ſur les Mines.

Chercher ce que c'eſt que Thomas Sefreiberus (*a*), *De origine & progreſſu metallorum in Hircinia & circa Hircinias ſilvas.*

Comme, auſſi, un livre allemand imprimé à Cellerfeld (*b*) en 1627, intitulé *Relation des Mines, de la manière de les travailler & de les faire profiter*, par George Leineſen, capitaine des mines de la maiſon de Brunſwick. Il décrit toutes les machines employées de ſon temps & eſt pour les mines du Hartz ce qu'Agricola eſt pour celles de Saxe.

Voir ce que c'eſt que Altenglit (*c*), auteur que cite un manuſcrit de la généalogie des ducs de Brunſwick.

Ce que c'eſt que le *chachter* (*d*), ou hauteur d'homme ? Comment s'écrit-il ? Il faut toujours demander comment il s'écrit. Vous le trouvez (*e*) pour Vienne dans l'extrait de Marſigli (*f*). Il l'écrit : *colphter*, & dit qu'il y eſt comme les toiſes de France. La Dorothée (*g*) à Clauſdale, profonde de 96 chachters. Et ce que c'eſt que le *thone* (*h*), eſpèce d'arbre vert dont les feuilles ſont comme celles des arbres qui couvrent les murailles des Tuileries, etc...

(*a*) Thomas Schreiber (Scriberius).
(*b*) Zellefeld.
(*c*) Althingtit, chroniqueur.
(*d*) *Klafter*.
(*e*) Écrit dans la marge & en réponſe à la précédente queſtion.
(*f*) Louis-Ferdinand, comte Marſigli (1658—1730), ingénieur & diplomate.
(*g*) Mine de Clauſthal.
(*h*) Peut-être le ſapin, en allemand : *die Tanne*.

MÉMOIRE SUR LA CONSTITUTION UNIGENITUS

Le premier éditeur de ce Mémoire *émet pluſieurs hypothèſes ſur la date de ſa rédaction.*

En premier lieu, il nous propoſe la période qui a précédé de peu la déclaration du duc d'Orléans du 7 octobre 1717 qui ſuſpendait toutes diſputes religieuſes. Cette date lui paraît vraiſemblable, parce que dit-il, « ſi le Mémoire était poſtérieur, l'auteur aurait mentionné, ſans doute, une meſure antérieure & identique ». *Mais on remarquera que ſi Monteſquieu a écrit ſon* Mémoire *beaucoup plus tard, trente-ſix ans après comme nous allons eſſayer de le démontrer, la déclaration de 1717 qui n'eut aucun effet & dut être confirmée pluſieurs fois juſqu'en 1756, ſans plus de ſuccès, n'était plus d'un grand poids dans ſon argumentation.*

Dans ſa ſeconde hypothèſe, l'éditeur enviſage la date 1752, « à l'époque des refus de ſacrements ».

Enfin, troiſième hypothèſe, Monteſquieu aurait « repris vers 1752 & approprié à des circonſtances nouvelles un mémoire rédigé vers 1717 ». *Mais cette ſuppoſition ne paraît pas tenir puiſque dès la première page du brouillon apparaît, mêlée à celle de Monteſquieu, l'écriture du* « ſecrétaire auquel Monteſquieu avait recours vers 1751 » *nous dit toujours l'éditeur.*

Nous retiendrons la ſeconde hypothèſe, en lui ſubſtituant la date de 1753. Ce mémoire aurait été écrit, ſelon nous, au moment de l'affaire du refus des ſacrements dans laquelle le Parlement prit

ouvertement parti contre la Bulle *& ſe refuſa à l'enregiſtrer, malgré les ordres du roi Louis XV; ce qui provoqua l'exil du Parlement, du 19 mai au 8 octobre 1753.*

A cette époque, Monteſquieu était fort préoccupé par la ſituation intérieure & par la diviſion des eſprits entretenue par les vieilles querelles. Il a écrit de Paris ſur ce ſujet, le 9 juillet 1753, une lettre de pluſieurs pages adreſſée « à l'un des MM. du Parlement exilés à Bourges » *qui ſerait (a) le préſident Durey de Meinières. Dans cette lettre, Monteſquieu dit:* « Il y a quarante ans que nous diſputons ſur la Conſtitution »; *or dans ſon* Mémoire *il parle* « ... des ſoins infatigables que les miniſtres ſe donnent ſur cela, depuis quarante ans. » *Ces quarante années nous ramènent à 1713, date de la bulle* Unigenitus *elle-même.*

D'autre part, outre que le Mémoire *eſt adreſſé au Roi & non au Régent qui n'y eſt jamais cité, ce qui eût été une incorrection en 1717 (b), quelques paſſages du* Mémoire *nous font écarter cette dernière date: l'alluſion à la confeſſion des malades; la mention de l'évêque de Mirepoix, diſtributeur des bénéfices de 1743 à 1755, que Monteſquieu propoſe de remplacer par Milain en ajoutant que* « pendant ſon miniſtère cette partie fut bien adminiſtrée ». *Or Milain était chargé des bénéfices en 1724.*

Tous ces arguments nous font conſidérer la date de 1753 comme la plus probable. Simultanément, il tance le Parlement qui menace de reſter dans ſon oppoſition; & il s'adreſſe au roi pour lui conſeiller le compromis de l'intolérance perſonnelle & de la tolérance extérieure par raiſon d'État. Cette meſure de temporiſation ſera priſe par le roi le 8 octobre 1753.

Le manuſcrit de ce Mémoire *eſt formé d'un cahier couſu de dix feuilles doubles (250 × 185 millimètres), plus une feuille ſimple, intercalée au commencement, écrite au verſo d'un billet d'un ſieur de Brou. Les quatre dernières pages ſont reſtées en blanc. Les feuilles doubles ſont paginées de 1 à 15, la 15ᵉ page n'a qu'une ligne. L'écri-*

(*a*) D'après M. Louis Gazier qui l'a publié. *Cf.* Gébelin, *Correſpondance*, II, p. 472. Le préſident Meinières, un des trente exilés à Bourges, était parmi les principaux oppoſants.

(*b*) C'eſt au Régent qu'il adreſſa ſon *Mémoires ſur les dettes de l'État*, en 1716.

ture eſt en partie celle de Monteſquieu & en partie celle du ſecrétaire qu'il employait vers 1751.

A défaut du manuſcrit, vendu en 1939 (a) & diſparu pendant la guerre, le texte que nous donnons eſt celui des Mélanges inédits (*b*).

L'auteur de ce mémoire (*c*) ne prend de part aux diſputes préſentes que parce qu'il en gémit (*d*).

L'origine du mal & le mal même viennent de ce qu'on a, dans ces derniers temps, confondu la tolérance extérieure avec la tolérance intérieure, & qu'ils ont (*e*) toujours pris l'une pour l'autre, quoique ces deux idées ſoient très diſtinctes, & ſi diſtinctes qu'elles ne dépendent pas même des mêmes principes. C'eſt cette équivoque perpétuelle qui a jeté les princes, les miniſtres, les magiſtrats & le clergé même, dans des embarras inexprimables & dans des labyrinthes dont il eſt preſque impoſſible aujourd'hui en ſortir (*f*).

Que craint Votre Majeſté ? N'a-t-elle pas un véritable déſir que tout le monde vive en paix dans ſon royaume ? Et n'eſt-ce pas un point capital pour la religion, puiſqu'il eſt bien certain qu'un État où la moitié du monde hait parfaitement l'autre eſt dans une ſçituation où tout le monde eſt plus loin de la voie du ſalut [que] dans un autre état ? Car, s'il eſt vrai qu'on ne puiſſe pas être ſauvé ſans la foi, on le ſera encore moins ſans la charité, parce que — vu l'ignorance humaine — il eſt quelquefois aiſé de ſe tromper ſur la foi, & qu'il n'eſt pas poſſible de ſe tromper ſur la charité.

Il y a plus : c'eſt que, par le parti que l'on propoſe, Sa Majeſté ne prend rien ſur elle & renvoie tout au Pape.

Sans cela, le règne de Sa Majeſté ſera laborieux : les autres intérêts de l'État ſeront tous ſubordonnés à celui-ci, & quand il n'y auroit de mal que l'attention perpétuelle que Votre Majeſté eſt obligée d'y donner, & ſes miniſtres.

(*a*) Vente des manuſcrits du château de La Brède, n° 10 du *Catalogue*.

(*b*) P. 227—234.

(*c*) *Au bas de la première page :* « De la main de Monteſquieu. » — Cette note poſtérieure n'eſt qu'en partie exacte.

(*d*) La Conſtitution dont parle l'auteur eſt la Bulle ou Conſtitution *Unigenitus* du 8 ſeptembre 1713, dont l'exécution, ordonnée en France le 14 février 1714, ſuſcita des querelles qui ſe prolongèrent juſqu'en 1756.

(*e*) Les mots : « qu'ils ont » ſe rapportaient aux princes & aux miniſtres, dans une rédaction antérieure.

(*f*) Dans cette première rédaction Monteſquieu avait écrit : « dont ils ne peuvent aujourd'hui ſortir. »

Votre Majeſté ne fera rien que ce que tous les princes de l'Europe font : qui eſt d'ordonner tout ſilence ſur ces matières.

M. de M. (*a*) eſt dans un âge, qui ne laiſſe pas eſpérer une longue vie. On croit que la ſouveraine attention eſt de choiſir une tête froide & un ſens droit. Peut-être que, pour mille raiſons, un ſéculier vaudroit mieux : le ſieur Milain ; & ce fut, pendant ſon miniſtère, cette partie fut bien adminiſtrée (*b*).

Tout le monde ſçait que la religion catholique n'admet, en aucune ſorte, la tolérance intérieure. Elle ne ſouffre parmi elle aucune ſecte ; car, comme, par ſes principes, elle eſt la ſeule dans laquelle le ſalut ſe trouve, elle ne peut tolérer aucune ſecte, où l'on pourroit croire que le ſalut ne ſe trouveroit pas.

De la tolérance intérieure ſembleroit ſuivre une eſpèce d'approbation. Comment la religion catholique pourroit-elle approuver ce qui, par ſes principes, excluroit néceſſairement du ſalut ?

La tolérance extérieure dérive d'un autre principe ; de ſorte que le prince qui a établi dans ſes états une tolérance extérieure & les ſujets catholiques qui vivent dans un état ſous les loix de la tolérance extérieure ne peuvent pas pour cela être ſoupçonnés, ni ſe ſoupçonner eux-mêmes d'avoir cette tolérance intérieure approuvée (*c*) par la religion catholique.

Quand un prince catholique dit qu'il n'a point & (*d*) ne veut qu'on ait de tolérance intérieure, c'eſt comme s'il diſoit : « Je ne puis approuver intérieurement aucune ſecte dans mes états, parce qu'il n'y a que la religion catholique qui ſauve ; &, ſi je croyois autrement, je ne ſerois point Catholique. » Quand il a la tolérance extérieure, c'eſt comme s'il diſoit : « Je ſuis établi de Dieu pour maintenir dans mes états la paix ; pour empêcher les aſſaſſinats, les meurtres, les rapines ; pour que mes ſujets ne s'exterminent

(*a*) Sans doute Jean-François Boyer, ancien évêque de Mirepoix, chargé de la feuille des bénéfices de 1743 à 1755.

(*b*) *Première rédaction :* « & ce fut, pendant ſon miniſtère, la partie la mieux adminiſtrée. » — Dans ſa nouvelle rédaction Monteſquieu a oublié de biffer : « & ce fut. » — Milain, ſecrétaire des commandements du duc de Bourbon, avait tenu en 1724 la feuille des bénéfices (*cf. :* Lettre de Duchy à Monteſquieu du 21 mai 1724, Gébelin, *Correſpondance*, I, 51).

(*c*) Le ſens appelle plutôt : « réprouvée » qu'« approuvée ».

(*d*) *Entre les lignes :* ni.

pas les uns les autres ; pour qu'ils vivent tranquilles : il faut donc que mes loix ſoient telles, dans des certaines circonſtances, qu'elles ne s'écartent pas de cet objet. Ma conſcience me dit de ne point approuver intérieurement ceux qui ne penſent pas comme moi ; mais ma conſcience me dit auſſi qu'il y a des cas où il eſt de mon devoir de les tolérer extérieurement.

Ce n'eſt point toujours en conformité du principe théologique, lequel je crois, que mes loix doivent être faites ; mais il y a des cas où elles doivent être faites en conformité des principes des loix politiques ſur leſquelles tous les gouvernemens ſont fondés.

Le ſalut de l'État eſt la ſuprême loi. Ainſi, quoique nos rois, juſqu'à la révocation de l'édit de Nantes, euſſent donné aux Huguenots la tolérance extérieure, on ne peut pas dire qu'ils ne fuſſent pas très bons Catholiques, ni qu'ils euſſent pour les Huguenots une tolérance intérieure ; & on ne peut pas dire non plus que les princes catholiques d'Allemagne aient ceſſé d'être Catholiques parce que, par le traité de Weſtphalie, ils établirent entre les Catholiques, les Calviniſtes & Luthériens une tolérance extérieure. On ne peut pas dire non plus que l'Eſpagne & le Portugal ſoient plus catholiques que l'Italie & la France, parce que l'Eſpagne & le Portugal n'ont point de tolérance extérieure pour les Juifs, & que les loix de l'Italie & de France leur accordent cette tolérance ; car l'Italie & la France n'ont pas plus la tolérance intérieure pour les Juifs que l'Eſpagne & le Portugal.

Perſonne, ſur la Terre, ne peut nier cette grande diſtinction, à moins qu'on ne veuille (*a*) que les princes ne ſont pas princes, & qu'ils n'ont pas été établis de Dieu pour maintenir la paix parmi leurs ſujets & faire tout ce qui peut contribuer aux biens de l'État & à ſa conſervation.

Ces principes étant une fois poſés, les principaux embarras des diſputes préſentes tombent en grande partie ; car il ſuit de là que, dans les diſputes préſentes, il n'arrivera jamais que le Prince puiſſe être obligé en conſcience de faire des loix pénales contre quelqu'un

(*a*) Pour la clarté de la phraſe il faudrait ici : « prétendre » ou « dire », ou modifier le mode des deux verbes qui ſuivent.

des deux partis que ce ſoit. Car, s'il peut toujours & doit même ſouvent accorder aux ſectes la tolérance extérieure dans ſes états, ſans intéreſſer ſa conſcience, à plus forte raiſon peut-il (*a*) l'accorder toujours aux deux partis qui combattent aujourd'hui, dont on ne peut pas dire qu'aucun des deux ſoit ſéparé de l'Égliſe catholique que par la raiſon que, dans la fureur qui les anime, ils s'en ſéparent eux-mêmes.

C'eſt donc ici le cas où le Prince ne doit jamais ſe laiſſer entamer par quelque ſophiſme qu'on puiſſe lui faire ſur un certain intérêt apparent de la religion ; car ce n'eſt pas l'intérêt de la religion, mais l'intérêt des diſputes que l'on fait ſur la religion.

C'eſt encore une choſe évidente que la conſcience du Prince ne l'oblige pas de travailler à s'inſtruire des choſes ſur leſquelles les théologiens diſputent. Cela eſt ſi vrai que, pourvu qu'on croie quelques articles fort courts, contenus dans le catéchiſme, & dont l'intelligence eſt refuſée à notre entendement, il n'y a point d'homme, dans le royaume, qui, dans cet État, ne ſoit auſſi bon Catholique que tous les théologiens enſemble.

On peut aiſément ſe convaincre qu'il eſt impoſſible que la paix vienne de la part d'un conſentement mutuel des théologiens ; car, ſi elle avoit pu venir par là, les peines, les ſoins infatigables que les miniſtres ſe donnent ſur cela, depuis quarante ans, l'auroit certainement procurée (*b*).

La Conſtitution ayant été reçue en France (*c*), il étoit naturel de croire que la paix auroit dû ſuivre de là, & que les armes, de côté & d'autre, devoient tomber des mains. Mais la malheureuſe deſtinée de ce royaume a voulu que les deux partis allaſſent examiner comment cette conſtitution avoit été reçue, & de quelle manière elle devoit être qualifiée dans l'Égliſe & dans l'État : méthode qui ne pouvoit que rendre les diſputes éternelles, parce qu'une qualification une fois accordée, on pouvoit toujours diſputer ſur une autre ; & cela, à l'infini.

(*a*) *Entre les lignes :* pourra.

(*b*) Ce qui, ſelon la date que nous aſſignons à ce *Mémoire*, nous reporte à 1713, donc à la Bulle *Unigenitus* elle-même.

(*c*) Par l'ordonnance du 14 février 1714.

L'auteur de ce mémoire avoue qu'il n'a point ſuivi avec attention toutes les choſes qui ſe ſont faites, de part & d'autre, ſur cette matière ; parce que tant d'intérêts perſonnels y ont été mêlés, ces diſputes ont été la ſource de tant de fortunes, tant de gens ſe ſont accrédités par là, qui, ſans ces diſputes, n'auroient été rien dans l'État, ni dans l'Égliſe, tant de gens même ont mêlé, à de très bonnes intentions, leurs préventions particulières, enfin, il s'eſt fait tant de choſes, & on a ſi peu avancé, qu'il ſemble que la ſageſſe a été d'ignorer même ce qui ſe paſſoit ſous les yeux, & de laiſſer les têtes s'échauffer, ſans prendre de part à leur chaleur.

Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que le Roi a de ſages miniſtres dans ſon Conſeil d'État, & ſans doute bien intentionnés, & que c'eſt ce conſeil qui doit être uniquement ſon Conſeil de Conſcience, & que les eccléſiaſtiques, quelque reſpectables qu'ils ſoient par leur état & leur caractère, n'y doivent avoir aucune influence, parce que, s'ils ont l'eſprit du monde, ils ne ſont pas en état de gouverner ſa conſcience, & que, s'ils n'ont pas cet eſprit, ils ſont encore moins en état de gouverner ſes affaires.

Un des moyens qu'on pourroit peut-être employer ſeroit celui-ci : c'eſt que, la Conſtitution étant reçue en France, le Roi fît une déclaration qui porteroit que la Conſtitution eſt reçue en France & par tous les ſujets du royaume, & qu'ainſi toutes les diſputes ont dû ceſſer ; défenſe de diſputer ſur la qualification de la Conſtitution, & de ſoulever aucune diſpute ſur elle, juſques à ce qu'il ait plu au Pape de donner lui-même les qualifications ; & ſe bien donner de garde de les lui demander, de peur que cela ne renouvelle les diſputes. La peine ſera d'être traité comme perturbateur du repos public (*a*).

Une déclaration pareille ſera néceſſairement tomber les diſputes, non pas en les ôtant, mais en les ſuſpendant, & en renvoyant leur déciſion à un temps où, les eſprits étant refroidis &

(*a*) Le Régent avait bien édicté une Déclaration, du 7 octobre 1717, qui ſuſpendait toutes les diſputes relatives à la Conſtitution. Mais, vu ſon peu d'effet, elle dut être confirmée par les arrêts des 10 mars & 5 ſeptembre 1731 & du 29 avril 1752, tout auſſi inopérants. Monteſquieu pouvait donc, en 1753, réclamer une nouvelle déclaration du roi.

les cœurs ayant changé de paſſions, perſonne ne ſe ſouciera plus qu'elles ſoient décidées (*a*).

2° Tout ſera réduit à des faits qui appartiendront néceſſairement à la police extérieure. — Un malade dira-t-il qu'il ne reçoit pas la Conſtitution ? Le voilà, par la loi, perturbateur du repos public. — Un curé interrogera-t-il un malade, s'il reçoit la Conſtitution ? Le voilà déclaré perturbateur du repos public ; — & même quelquefois tous les deux.

Mais quelle que ſoit la réſolution qu'on prenne, il faut qu'elle ſoit pour toujours, & prendre garde à ne rien faire qui puiſſe donner à un des deux partis occaſion de renouveler les diſputes.

Cette déclaration aura l'effet déſiré, ſi l'on obſerve de mettre la diſtribution des bénéfices (*b*) dans des mains impartiales, qu'on les refuſe, ſans retour, à ceux qui auront donné dans des excès, & qu'on n'en accorde qu'à ceux qui ſe feront conduits avec de la ſageſſe et du ſang-froid.

On obſervera, à cet égard, que les bénéfices où le Roi nomme, ſont mieux entre les mains de la nobleſſe que dans celles des petites gens, dans celles des gens éclairés que dans celles des eccléſiaſtiques ignorans ; parce que tous les hommes aiment à ſe diſtinguer, & que les gens qui n'ont pas un certain mérite trouvent qu'il eſt plus aiſé de ſe diſtinguer par la chaleur que par les lumières & le ſavoir.

(*a*) Le conſeil de Monteſquieu fut ſuivi : par une déclaration nouvelle du 8 octobre 1753 le roi prétendit impoſer à tous un ſilence abſolu ſur la Bulle.

(*b*) On a vu précédemment que Monteſquieu mettait en avant le nom de Milain pour tenir cette charge délicate.

ARSACE & ISMÉNIE

Ce roman, cette « Hiſtoire orientale » pour lui donner le ſous-titre ajouté par ſes premiers éditeurs, eſt certainement le plus curieux & le plus intéreſſant ouvrage que Monteſquieu ait écrit dans ce genre qu'il affectionnait particulièrement. Avec le romaneſque du roman précieux, on y reſpire le parfum étrange des Mille & une Nuits; *on y retrouve le merveilleux & le myſtère des contes de fées; on y preſſent, avec une vérité preſque anachronique, quelques-uns des éléments eſſentiels du Romantiſme: la violence de la paſſion, la ſenſibilité, la mélancolie, le goût de la ſolitude & le fataliſme. Monteſquieu a ſelon ſon habitude, parſemé ſon roman de ces traits, parfois inattendus, ſur la politique, la morale ſociale & les devoirs des princes. L'intérêt principal d'Arſace a-t-on pu dire fort juſtement* « c'eſt la place qu'il occupe dans l'hiſtoire du roman & de l'eſprit français » (*a*).

Monteſquieu nous fait connaître lui-même l'origine de ſon roman en même temps que ſes héſitations, qui le pourſuivront juſqu'à ſa mort, dans une lettre qu'il écrivit de Paris, le 3 ſeptembre 1742, à ſon ami & conſeiller le préſident Barbot (b) :

« Je vous dirai que Mademoiſelle (*c*) m'obligea il y a quelques

(*a*) Pierre Barrière, *Un grand Provincial :* Charles-Louis de Secondat baron de La Brède & de Monteſquieu, Delmas, 1946, pp. 271—274.

(*b*) François Gébelin, *Correſpondance de Monteſquieu.*

(*c*) Mademoiſelle de Charolais.

temps que j'étois chez elle à Madrid, [à faire] un petit roman. Je voudrois bien vous l'envoyer pour ſavoir ce que vous en penſez au juſte & que vous m'écriviſſiez un long jugement, afin que je le corrigeaſſe. Il faudra que le jugement portât ſur le tout & ſur les parties, même ſur les fautes de ſtyle. Mme de Mirepoix à qui je le montrai il y a quelques jours, & qui a prodigieuſement de goût, me fit quatre ou cinq critiques très bonnes, & dont je profitai. Il faudroit donc, ſi vous voulez que je vous l'envoie, que vous me jugeaſſiez ſans flatterie, car je ſçais bien que vous ne me jugerez pas avec ſévérité, que votre cœur ſera pour, mais je voudrois que votre eſprit fût contre ; enfin ce ſeroit pour moi un petit ſpectacle de ſavoir au juſte ce que vous en penſez, je vous le ferois tenir & vous me le renverriez. »

Douze ans plus tard Monteſquieu héſitait encore à publier ſon roman. Vers la fin de l'année 1754, il écrivait à l'abbé de Guaſco : « Tout bien peſé, je ne puis encore me déterminer à livrer mon roman d'Arſace à l'imprimeur. Le triomphe de l'amour conjugal en Orient eſt, peut-être, trop éloigné de nos mœurs pour croire qu'il ſeroit bien reçu en France. Je vous apporterai ce manuſcrit, nous le lirons enſemble, & je le donnerai à lire à quelques amis. »

Monteſquieu mourut deux mois après cette lettre & ſon roman reſta inédit. Guaſco écrivait en 1767 : « Ce roman n'a pas été imprimé depuis la mort de M. de Monteſquieu. Le manuſcrit eſt entre les mains de ſon fils, M. le baron de Secondat. La ſaine politique dont il eſt rempli perd peut-être autant à cette ſuppreſſion que l'amour conjugal qui en fait la baſe (*a*). »

Ce n'eſt qu'en 1783 que Secondat, retenu juſque là par de légitimes ſcrupules, accepta de faire imprimer Arſace & Iſménie (*b*). *La publication des* Penſées *de Monteſquieu (c) nous a livré plus tard quelques fragments inutiliſés de ce roman.*

L'examen méthodique qu'il nous a été permis de faire des archives de La Brède (d) nous a fait découvrir un nouveau manuſcrit, ignoré

(*a*) *Lettres familières du Préſident de Monteſquieu*, 1767, p. 226.

(*b*) *Œuvres poſthumes de M. de Monteſquieu*, Londres & Paris, 1783, chez de Bure, in-17, *Arſace & Iſménie, Hiſtoire Orientale*, pp. III—IV, 1—108.

(*c*) *Penſées & fragments inédits...*, Bordeaux, Gounouilhou, 1899, t. II, 1631 ; III, 670, 2025—2031.

(*d*) Voir notre introduction.

*jufque là, d'*Arface & Ifménie. *Ce manufcrit eft prefque tout entier de la main du fecrétaire de Montefquieu, Damours; quelques pages intercalées & des corrections dans le texte font de l'écriture de Fitz-Patrick, dernier fecrétaire de Montefquieu, ce qui démontrerait, fi nous ne le favions déjà, qu'il travailla jufqu'à fa mort à cette dernière œuvre.*

Sur la première page, à côté du titre: Arface & Ifménie, *Montefquieu a écrit de fa main:* « fecond exemplaire plus correct. » *Plus correct, mais auffi plus complet: nous avons conftaté que dans ce manufcrit le roman avait, fans interruption, une fuite de 39 pages dans laquelle de nouvelles aventures conduifaient les héros de la félicité retrouvée* «, du bonheur de fe plaire & de s'aimer » *(a), à la mort.*

Le manufcrit fe compofe de 137 pages divifées en fix cahiers (272 × 195 millimètres) attachés enfemble par deux rubans rouges. La pagination de 1 à 121 a été modifiée par des additions & des fuppreffions.

Le premier cahier va jufqu'à la page portant le folio 22. Il renferme fix pages fupplémentaires non numérotées & deux pages collées enfemble, pour les annuler, à l'aide de cinq pains à cacheter. Il compte en tout 30 pages.

Le deuxième cahier, de la page 23 à la page 46, comprend 24 pages.

Le troifième, de la page 47 à 70, compte 24 pages.

Le quatrième, de la page 71 à 94, compte 29 pages, dont dix pages non numérotées entre les pages 84 & 90. Huit pages ont été fupprimées & coupées (entre les pages 80 - 81 & 84 - 90). Deux fragments plus petits font épinglés aux pages 83 & 84.

Le cinquième cahier compte 24 pages, de la page 95 à la page 118.

Le fixième cahier, de la page 119 à la page 121, ne comprend que fix pages dont quatre blanches.

Une mention très poftérieure, fur la première page, donne l'indication erronée: « de la main de Montefquieu » *& celle plus exacte:* « excepté quelques pages de la main de Fitz-Patrick, fon fecré-

(*a*) Fin du roman imprimé.

taire ». *L'écriture, nous l'avons dit, eſt celle de Damours &, pour quelques pages, de Fitz-Patrick. Quelques feuilles portent le filigrane:* 1742.

*C'eſt, évidemment, le texte de ce manuſcrit que nous allons publier, en donnant en notes les variantes de l'édition de 1783. A l'avantage d'être plus correct, ſelon Monteſquieu lui-même, il joint celui d'être plus complet & de nous révéler la ſuite & la fin demeurée inédite, du roman d'*Arſace & Iſménie, *ſous la dernière forme que lui avait donnée l'auteur. Les raiſons qui ont déterminé le fils de Monteſquieu à publier la première verſion incomplète nous échappent & ce premier manuſcrit a lui même diſparu. Peut-être tout ſimplement, au cours des pérégrinations qu'ont ſubies les manuſcrits de Monteſquieu, cette ſeconde verſion eſt-elle paſſée inaperçue.*

SUR la fin du règne d'Artamène, la Bactriane (*a*) fut agitée par des diſcordes civiles. Ce prince accablé d'ennuis mourut & laiſſa ſon trône à ſa fille Iſménie. Aſpar, premier eunuque du palais, eut la principale direction des affaires. Il déſiroit beaucoup le bien de l'État, & il déſiroit fort peu le pouvoir. Il connoiſſoit les hommes, & jugeoit bien des événemens. Son eſprit étoit naturellement conciliateur, & ſon âme ſembloit s'approcher de toutes les autres. La paix, qu'on n'oſoit plus eſpérer, fut rétablie. Tel fut le preſtige d'Aſpar ; chacun rentra dans le devoir & ignora preſque qu'il en fût ſorti. Sans effort & ſans bruit, il ſçavoit faire les grandes choſes.

Iſménie étoit en paix depuis dix ans, lorſque le roi d'Hyrcanie (*b*) lui déclara la guerre. Il lui avoit envoyé des ambaſſadeurs pour la demander en mariage (*c*) ; &, ſur ſes refus, il entra dans la Bactriane. Cette entrée fut ſingulière. Tantôt il paroiſſoit armé de toutes pièces & prêt à combattre ſes ennemis ; tantôt on le voyoit vêtu comme un amant que l'amour conduit auprès de ſa maîtreſſe. Il menoit avec lui tout ce qui étoit propre à un appareil de noces :

(*a*) Contrée d'Aſie centrale à l'orient de la Perſe.

(*b*) Ancienne contrée de Perſe ſur la mer Caſpienne.

(*c*) *Variante de 1783 :* La paix fut troublée par le roi d'Hyrcanie. Il envoya des ambaſſadeurs pour demander Iſménie en mariage.

des danfeurs, des joueurs d'inftrumens, des farceurs, des cuifiniers, des eunuques, des femmes ; & il menoit avec lui une formidable armée. Il écrivoit à la reine les lettres du monde les plus tendres, &, d'un autre côté, il ravageoit tout le pays : un jour étoit employé à des feftins, un autre à des expéditions militaires. Jamais on n'a vu une fi parfaite image de la guerre & de la paix ; & jamais il n'y eut tant de diffolution & tant de difcipline. Un village fuyoit la cruauté du vainqueur ; un autre étoit dans la joie, les danfes & les feftins ; &, par un étrange caprice, il cherchoit deux chofes impoffibles (*a*) : de fe faire craindre & de fe faire aimer. Il ne fut ni craint ni aimé. On oppofa une armée à la fienne ; & une feule bataille finit la guerre. Un foldat, nouvellement arrivé dans l'armée des Bactriens, fit des prodiges de valeur ; il perça jufqu'au lieu où combattoit vaillamment le roi d'Hyrcanie, & le fit prifonnier. Il avoit remis (*b*) ce prince à un officier ; &, fans dire fon nom, il alloit rentrer dans la foule ; mais, fuivi par les acclamations, il fut mené comme en triomphe à la tente du général. Il parut devant lui avec une noble affurance ; il parla modeftement de fon action. Le général lui offrit des récompenfes : il s'y montra infenfible ; il voulut le combler d'honneurs : il y parut accoutumé.

Afpar jugea qu'un tel homme n'étoit pas d'une naiffance ordinaire. Il le fit venir à la cour ; &, quand il le vit, il fe confirma encore plus dans cette penfée. Sa préfence lui donna de l'admiration ; la trifteffe même qui paroiffoit fur fon vifage, lui infpira du refpect ; il loua fa valeur, & lui dit les chofes les plus flatteufes. Seigneur, lui dit l'étranger, excufez un malheureux que l'horreur de fa fçituation rend prefque incapable de fentir vos bontés, & encore plus d'y répondre. Ses yeux fe remplirent de larmes, & l'eunuque en fut attendri. Soyez mon ami, lui dit-il, puifque vous êtes malheureux. Il y a un moment que je vous admirois ; à préfent je vous aime ; je voudrois vous confoler, & que vous fiffiez ufage de ma raifon & de la vôtre. Venez prendre un appartement dans mon palais ; celui qui l'habite aime la vertu, & vous n'y ferez point étranger.

Le lendemain fut un jour de fête pour tous les Bactriens. La

(*a*) *Variante de 1783 :* incompatibles. (*b*) *Ibid. :* il remit.

reine ſortit de ſon palais, ſuivie de toute ſa cour. Elle paroiſſoit ſur ſon char, au milieu d'un peuple immenſe. Un voile qui couvroit ſon viſage laiſſoit voir une taille charmante ; ſes traits étoient cachés, & l'amour des peuples ſembloit les leur montrer.

Elle deſcendit de ſon char, & entra dans le temple. Les grands de Bactriane étoient autour d'elle. Elle ſe proſterna, & adora les dieux dans le ſilence ; elle ſe leva (*a*) & dit à haute voix :

Dieux immortels ! la reine de Bactriane vient vous rendre grâces de la victoire que vous lui avez donnée. Mettez le comble à vos faveurs, en ne permettant jamais qu'elle en abuſe. Faites qu'elle n'ait ni paſſions, ni foibleſſes, ni caprices ; que ſes craintes ſoient de faire le mal, ſes eſpérances de faire le bien ; & puiſqu'elle ne peut être heureuſe..., dit-elle d'une voix que les ſanglots parurent arrêter, faites du moins que ſon peuple le ſoit.

Les prêtres finirent les cérémonies preſcrites pour (*b*) le culte des dieux ; la reine ſortit du temple, remonta ſur ſon char, & le peuple la ſuivit juſqu'au palais.

Quelques momens après, Aſpar rentra chez lui ; il cherchoit l'étranger (*c*), & il le trouva dans une affreuſe triſteſſe. Il s'aſſit auprès lui, &, ayant fait retirer tout le monde, il lui dit : Je vous conjure de vous ouvrir à moi. Croyez-vous qu'un cœur agité ne trouve point de douceur à confier ſes peines ? C'eſt comme ſi vous vous repoſiez (*d*) dans un lieu plus tranquille. Il faudroit, lui dit l'étranger (*e*), vous raconter tous les événemens de ma vie. Eh bien, reprit Aſpar ; ne me (*f*) cachez rien ; vous parlerez à un homme ſenſible (*g*) ; tout eſt important devant l'amitié.

Ce n'étoit pas ſeulement la tendreſſe & un ſentiment de pitié qui donnoit cette curioſité à Aſpar. Il vouloit attacher cet étranger (*h*) à la cour de Bactriane ; il déſiroit de connoître à fond un

(*a*) *Var., 1783 :* puis elle leva ſon voile, ſe recueillit.

(*b*) *Première rédaction :* par.

(*c*) *Ibid. :* c'étoit l'étranger qu'il cherchoit.

(*d*) *Var., 1783 :* l'on ſe repoſoit.

(*e*) *Première rédaction :* Hélas ! lui dit l'étranger, il faudroit.

(*f*) Ici, les pages 8 & 9 du manuſcrit ont été collées enſemble à l'aide de pains à cacheter & les 24 lignes de texte qui s'y trouvaient ont été repriſes plus loin après corrections.

(*g*) *Var., 1783 :* C'eſt ce que je vous demande, reprit Aſpar ; vous parlez à un homme ſenſible ; ne me cachez rien.

(*h*) *Var., 1783 :* homme extraordinaire.

homme qui étoit déjà dans l'ordre de ſes deſſeins, & qu'il deſtinoit, dans ſa penſée, aux plus grandes choſes.

L'étranger ſe recueillit un moment, & commença ainſi :

L'amour a fait tout le bonheur & tout le malheur de ma vie. D'abord il l'avait ſemée de peines & de plaiſirs ; il n'y a laiſſé, dans la ſuite, que les pleurs, les plaintes & les regrets.

Je ſuis né dans la Médie (*a*), & je puis compter d'illuſtres aïeux. Mon père remporta de grandes victoires à la tête des armées des Mèdes. Je le perdis dans mon enfance, & ceux qui m'élevèrent me firent regarder ſes vertus comme la plus belle partie de ſon héritage.

A l'âge de quinze ans on m'établit. On ne me donna point ce nombre prodigieux de femmes dont on accable en Médie les gens de ma naiſſance. On voulut ſuivre la nature, & m'apprendre que, ſi les beſoins des ſens étoient bornés, ceux du cœur l'étoient encore davantage.

Ardaſire n'étoit pas plus diſtinguée de mes autres femmes par ſon rang que par mon amour. Elle avoit une fierté mêlée de quelque choſe de ſi tendre ; ſes ſentimens étoient ſi nobles, ſi différens de ceux qu'une complaiſance éternelle met dans le cœur des femmes d'Aſie ; elle avoit d'ailleurs tant de beauté que mes yeux ne virent qu'elle, & mon cœur ignora les autres.

Sa phyſionomie étoit raviſſante ; ſa taille, ſon air, ſes grâces, le ſon de ſa voix, le charme de ſes diſcours, tout m'enchantoit. Je voulois toujours l'entendre ; je ne me laſſois jamais de la voir. Il n'y avoit rien pour moi de ſi (*b*) parfait dans la nature ; mon imagination ne pouvoit me dire que ce que je trouvois en elle ; & quand je penſois au bonheur dont les humains peuvent être capables, je voyois toujours le mien.

Ma naiſſance, mes richeſſes, mon âge, & quelques avantages perſonnels, déterminèrent le roi à me donner ſa fille. C'eſt une coutume inviolable des Mèdes, que ceux qui reçoivent un pareil honneur renvoient toutes leurs femmes. Je ne vis dans cette

(*a*) Une des ſatrapies de la Perſe, au ſud de la mer Caſpienne.

(*b*) *Première rédaction :* Je ne connoiſſois rien de plus.

grande alliance que la perte de ce que j'avois dans le monde de plus cher ; mais il me fallut dévorer mes larmes, & montrer de la gaîté. Pendant que toute la cour me félicitoit d'une faveur dont elle eſt toujours enivrée, Ardaſire ne demandoit point à me voir, & moi je craignois ſa préſence, & je la cherchois. J'allai dans ſon appartement ; j'étois déſolé. Ardaſire, lui dis-je, je vous perds... Mais, ſans me faire ni careſſes ni reproches, ſans lever les yeux, ſans verſer de larmes, elle garda un profond ſilence ; une pâleur mortelle paroiſſoit ſur ſon viſage, & j'y voyois une certaine indignation mêlée de déſeſpoir.

Je voulus l'embraſſer ; elle me parut glacée, & je ne lui ſentis de mouvement que pour échapper de mes bras.

Ce ne fut point la crainte de mourir qui me fit accepter la princeſſe ; &, ſi je n'avois tremblé pour Ardaſire, je me ſerois ſans doute expoſé à la plus affreuſe vengeance. Mais quand je me repréſentois que mon refus ſeroit infailliblement ſuivi de ſa mort, mon eſprit ſe confondoit, & je m'abandonnois à mon malheur.

Je fus conduit dans le palais du roi, & il ne me fut plus permis d'en ſortir. Je vis ce lieu fait pour l'abattement de tous & les déſirs d'un ſeul ; ce lieu où, malgré le ſilence, les ſoupirs de l'amour ſont à peine entendus ; ce lieu où règnent la triſteſſe & la magnificence ; où tout ce qui eſt inanimé eſt riant, & tout ce qui a de la vie eſt ſombre ; où tout ſe meut avec le maître, & tout s'engourdit avec lui.

Je fus préſenté le même jour à la princeſſe ; elle pouvoit m'accabler de ſes regards, & il ne me fut pas permis de lever les miens. Etrange effet de la grandeur ! Si ſes yeux pouvoient parler, les miens ne pouvoient répondre. Deux eunuques avoient un poignard à la main, prêts à expier dans mon ſang l'affront de la regarder.

Quel état, pour un cœur comme le mien, d'aller porter dans mon lit l'eſclavage de la cour, ſuſpendu entre les caprices & les dédains ſuperbes, de ne ſentir plus que le reſpect, & de perdre pour jamais ce qui peut faire la conſolation de la ſervitude même, la douceur d'aimer & d'être aimé !

Mais quelle fut ma ſçituation lorſqu'un eunuque de la princeſſe

vint me faire ſigner l'ordre de faire ſortir de mon palais toutes mes femmes. Signez, me dit-il, ſentez la douceur de ce commandement : je rendrai compte à la princeſſe de votre promptitude à obéir. Mon viſage ſe couvrit de larmes ; j'avois commencé d'écrire, & je m'arrêtai. De grâce, dis-je à l'eunuque, attendez ; je me meurs... Seigneur, me dit-il, il y va de votre tête & de la mienne ; ſignez : nous commençons à devenir coupables ; on compte les momens ; je devrois être de retour. Ma main tremblante ou rapide (car mon eſprit étoit perdu) traça les caractères les plus funeſtes que je puſſe former.

Mes femmes furent enlevées la veille de mon mariage ; mais Ardaſire, qui avoit gagné un de mes eunuques, mit une eſclave de ſa taille & de ſon air ſous ſes voiles & ſes habits, & ſe cacha dans un lieu ſecret. Elle avoit fait entendre à l'eunuque qu'elle vouloit ſe retirer parmi les prêtreſſes des dieux.

Ardaſire avoit l'âme trop haute pour qu'une loi qui, ſans aucun ſujet, privoit de leur état des femmes légitimes, pût lui paroître faite pour elle. L'abus du pouvoir ne lui faiſoit point reſpecter le pouvoir. Elle appeloit de cette tyrannie à la nature, & de ſon impuiſſance à ſon déſeſpoir.

La cérémonie du mariage ſe fit dans le palais. Je menai la princeſſe dans ma maiſon. Là, les concerts, les danſes, les feſtins, tout parut exprimer une joie que mon cœur étoit bien éloigné de ſentir.

La nuit étant venue, toute la cour nous quitta. Les eunuques conduiſirent la princeſſe dans ſon appartement : hélas ! c'étoit celui où j'avois fait tant de ſermens à Ardaſire. Je me retirai dans le mien plein de rage & de déſeſpoir.

Le moment fixé pour l'hymen arriva. J'entrai dans ce corridor, preſque inconnu dans ma maiſon même, par où l'amour m'avoit conduit tant de fois. Je marchois dans les ténèbres, ſeul, triſte, penſif, quand tout à coup un flambeau fut découvert. Ardaſire, un poignard à la main, parut devant moi. Arſace, dit-elle, allez dire à votre nouvelle épouſe que je meurs ici ; dites-lui que j'ai diſputé votre cœur juſqu'au dernier ſoupir. Elle alloit ſe frapper ; j'arrêtai ſa main. [J'étois dans une ſçituation que je ne puis expri-

mer ; mon cœur ſe partagea entre l'amour & la pitié.] (*a*) Ardaſire, m'écriai-je, quel affreux ſpectacle veux-tu me donner !... & lui ouvrant mes bras : Commence par frapper (*b*) celui qui a cédé le premier à une loi barbare. Je la vis pâlir, & le poignard lui tomba des mains. Je l'embraſſai ; &, je ne ſçais par quel charme, mon âme ſembla ſe calmer. Je tenois ce cher objet ; je me livrai tout entier au plaiſir d'aimer. Tout, juſqu'à l'idée de mon malheur, fuyoit de ma penſée. Je croyois poſſéder Ardaſire & il me sembloit que je ne pouvois plus la perdre. Étrange effet de l'amour ! mon cœur s'échauffoit, & mon âme devenoit tranquille.

Les paroles d'Ardaſire me rappelèrent à moi-même. « Arſace, me dit-elle, quittons ces lieux infortunés ; fuyons. Que craignons-nous ? nous ſçavons aimer & mourir... Ardaſire, lui dis-je, je jure que vous ſerez toujours à moi ; vous y ſerez comme ſi vous ne ſortiez jamais de ces bras : je ne me ſéparerai jamais de vous. J'atteſte les dieux que vous ſeule ferez le bonheur de ma vie... Vous me propoſez un généreux deſſein : l'amour me l'avoit inſpiré : j'en avois rejeté la penſée ; il me l'inſpire encore par vous ; vous allez voir ſi je vous aime. »

Je la quittai (*c*), &, plein d'impatience & d'amour, j'allai partout donner mes ordres. La porte de l'appartement de la princeſſe fut fermée. Je pris tout ce que je pus emporter d'or & de pierreries. Je fis prendre à mes eſclaves divers chemins, & partis ſeul avec Ardaſire dans l'horreur de la nuit, eſpérant tout, craignant tout, perdant quelquefois mon audace naturelle, ſaiſi par toutes les paſſions, quelquefois par les remords même, ne ſachant ſi je ſuivois mon devoir ou l'amour qui le fait oublier.

Je ne vous dirai point les périls infinis que nous courûmes. Ardaſire, malgré la foibleſſe de ſon ſexe, m'encourageoit ; elle étoit mourante, & elle me ſuivoit toujours (*d*). Je fuyois la préſence des hommes ; car tous les hommes étoient devenus mes ennemis : je ne cherchois que les déſerts. J'arrivai dans ces montagnes qui ſont

(*a*) *Biffé.*
(*b*) *Première rédaction :* frappe.
(*c*) *Première rédaction :* Je me retirai de ſes bras.
(*d*) En marge, Monteſquieu a écrit : étendre. La fin de ce paragraphe & le ſuivant ont été écrit poſtérieurement, par le ſecrétaire Fitz Patrick ſur une feuille volante.

remplies de tigres & de lions. La préſence de ces animaux me raſſuroit. Ce n'eſt point ici, diſois-je à Ardaſire, que les eunuques de la princeſſe & les gardes du roi de Médie viendront nous chercher. Mais, enfin, les bêtes féroces ſe multiplièrent tellement que je commençai à craindre. Je faiſois tomber à coups de flèches celles qui s'approchoient trop près de nous ; car, au lieu de me charger des choſes néceſſaires à la vie, je m'étois muni d'armes qui pouvoient partout me les procurer. Preſſé de toutes parts, je fis du feu avec des cailloux, j'allumai du bois ſec ; je paſſois la nuit auprès de ces feux, & je faiſois du bruit avec mes armes. Quelquefois, je mettois le feu aux forêts, & je chaſſois devant moi ces bêtes intimidées. J'entrai dans un pays plus ouvert, & j'admirai ce vaſte ſilence de la nature. Il me repréſentoit ce temps où les dieux naquirent & où la beauté parut la première : l'amour l'échauffa, & tout fut animé.

Enfin, nous ſortîmes de la Médie. Ce fut dans une cabane de paſteurs que je me crus le maître du monde, & que je pus dire que j'étois à Ardaſire, & qu'Ardaſire étoit à moi.

Nous arrivâmes dans la Margiane (*a*) ; nos eſclaves nous y rejoignirent. Là, nous vécûmes à la campagne, loin du monde & du bruit. Charmés l'un de l'autre, nous nous entretenions de nos plaiſirs préſens & de nos peines paſſées.

Ardaſire me racontoit quels avoient été ſes ſentimens dans tout le temps qu'on nous avoit arrachés l'un à l'autre, ſes jalouſies pendant qu'elle crut que je ne l'aimois plus, ſa douleur quand elle vit que je l'aimois encore, ſa fureur contre une loi barbare, ſa colère contre moi, qui m'y ſoumettois. Elle avoit d'abord formé le deſſein d'immoler la princeſſe ; elle avoit rejeté cette idée : elle auroit trouvé du plaiſir à mourir à mes yeux ; elle n'avoit point douté que je ne fuſſe attendri. Quand j'étois dans ſes bras, diſoit-elle, quand elle me propoſa de quitter ma patrie, elle étoit déjà ſûre de moi.

Ardaſire n'avoit jamais été ſi heureuſe ; elle étoit charmée. Nous ne vivions point dans le faſte de la Médie ; mais nos mœurs étoient

(*a*) Contrée de la Bactriane, près de l'Oxus.

plus douces. Elle voyoit dans tout ce que nous avions perdu, les grands facrifices que je lui avois faits. Elle étoit feule avec moi. Dans les férails, dans ces lieux de délices, on trouve toujours l'idée d'une rivale ; & lorfqu'on y jouit de ce qu'on aime, plus on aime & plus on eft alarmé.

Mais Ardafire n'avoit aucune défiance ; le cœur étoit affuré du cœur. Il femble qu'un tel amour donne un air riant à tout ce qui nous entoure ; & que, parce qu'un objet nous plaît, il ordonne à toute la nature de nous plaire ; il femble qu'un tel amour foit cette enfance aimable devant qui tout fe joue & qui fourit toujours.

Je fens une efpèce de douceur à vous parler de cet heureux temps de notre vie. Quelquefois, je perdois Ardafire dans les bois, & je la retrouvois aux accens de fa voix charmante. Elle fe paroit des fleurs que je cueillois ; je me parois de celles qu'elle avoit cueillies. Le chant des oifeaux, le murmure des fontaines, les danfes & les concerts de nos jeunes efclaves, une douceur partout répandue, étoient des témoignages continuels de notre bonheur.

Tantôt Ardafire étoit une bergère qui, fans parure & fans ornemens, fe montroit à moi avec fa naïveté naturelle ; tantôt je la voyais telle qu'elle étoit lorfque j'étois enchanté dans le férail de Médie.

Ardafire occupoit fes femmes à des ouvrages charmans : elles filoient la laine d'Hyrcanie ; elles employoient la pourpre de Tyr. Toute la maifon goûtoit une joie naïve. Nous defcendions avec plaifir à l'égalité de la nature ; nous étions heureux, & nous voulions vivre avec des gens qui le fuffent. Le bonheur faux rend les hommes durs & fuperbes, & ce bonheur ne fe communique point. Le vrai bonheur les rend doux & fenfibles, & ce bonheur fe partage toujours.

Je me fouviens qu'Ardafire fit le mariage d'une de fes favorites avec un de mes affranchis. L'amour & la jeuneffe avoient formé cet hymen. La favorite dit à Ardafire : Ce jour eft auffi, Madame, le premier jour de votre hymenée. Tous les jours de ma vie, répondit-elle, feront ce premier jour.

Vous ferez peut-être furpris, qu'exilé & profcrit de la Médie, n'ayant eu qu'un moment pour me préparer à partir, ne pouvant

emporter que l'argent & les pierreries qui se trouvoient sous ma main, je pusse avoir assez de richesses dans la Margiane pour y avoir un palais, un grand nombre de domestiques & toutes sortes de commodités pour la vie. J'en fus surpris moi-même, & je le suis encore. Par une fatalité que je ne puis (*a*) vous expliquer, je ne voyois aucune ressource, & j'en trouvois partout. L'or, les pierreries, les bijoux, sembloient se présenter à moi. C'étoient des hasards, me direz-vous. Mais des hasards si réitérés, & perpétuellement les mêmes, ne pouvoient guère être des hasards. Ardasire crut d'abord que je voulois la surprendre, & que j'avois porté des richesses qu'elle ne connoissoit pas. Je crus, à mon tour, qu'elle en avoit qui m'étoient inconnues. Mais nous vîmes bien l'un & l'autre que nous étions dans l'erreur. Je trouvai plusieurs fois, dans ma chambre, des rouleaux où il y avoit plusieurs centaines de dariques (*b*); Ardasire trouvoit dans la sienne des boîtes pleines de pierreries. Un jour que je me promenois dans mon jardin, un petit coffre plein de pièces d'or parut à mes yeux; & j'en aperçus un autre, dans le creux d'un chêne sous lequel j'allois ordinairement me reposer. Je passe le reste. J'étois sûr qu'il n'y avoit pas un seul homme dans la Médie qui eût quelque connoissance du lieu où je m'étois retiré; & d'ailleurs je sçavois que je n'avois aucun secours à attendre de ce côté-là. Je me creusois la tête pour pénétrer d'où me venoient ces secours. Toutes les conjectures que je faisois se détruisoient les unes les autres.

« On fait, dit Aspar en interrompant Arsace, des contes merveilleux de certains génies puissans qui s'attachent aux hommes & leur font de grands biens. Rien de ce que j'ai ouï dire là-dessus n'a fait impression sur mon esprit; mais ce que j'entends m'étonne davantage : vous dites ce que vous avez éprouvé, & non pas ce que vous avez ouï dire. »

Soit que ces secours, reprit Arsace, fussent humains ou surnaturels, il est certain qu'ils ne me manquèrent jamais; & que, de la même manière qu'une infinité d'hommes (*c*) trouvent partout la misère, je trouvai partout les richesses; &, ce qui vous surprendra,

(*a*) *Variante, 1783 :* sçaurois.
(*b*) Monnaie d'or des anciens Perses.
(*c*) *Variante, 1783 :* de gens.

elles venoient toujours à point nommé : je n'ai jamais vu mon tréfor prêt à finir qu'un nouveau n'ait d'abord reparu, tant l'intelligence qui veilloit fur nous étoit attentive. Il y a plus : ce n'étoit pas feulement nos befoins qui étoient prévenus, mais fouvent nos fantaifies. Je n'aime guère, ajouta-t-il, à dire des chofes merveilleufes. Je vous dis ce que je fuis forcé de croire, & non pas ce qu'il faut que vous croyiez.

La veille du mariage de la favorite, un jeune homme, beau comme l'Amour, vint me porter un panier de très-beaux fruits. Je lui donnai quelques pièces d'argent ; il les prit, laiffa le panier, fortit & ne parut plus. Je portai le panier à Ardafire ; je le trouvai plus pefant que je ne penfois. Nous mangeâmes le fruit, & nous trouvâmes que le fond étoit plein de dariques. C'eft le génie, dit-on dans toute la maifon, qui a apporté un tréfor ici pour les dépenfes des noces.

Je fuis convaincue, difoit Ardafire, que c'eft un génie qui fait ces prodiges en notre faveur. Aux intelligences fupérieures à nous, rien ne doit être plus agréable que l'amour : l'amour feul a une perfection qui peut nous élever jufqu'à elles. Arface, c'eft un génie qui connoît mon cœur, & qui voit à quel point je vous aime. Je voudrois le voir, & qu'il pût me dire à quel point vous m'aimez.

Je reprends ma narration :

Mon âme ne fut jamais fi occupée que dans le cours de cette vie oifive, mais enfin la paffion d'Ardafire & la mienne prirent des impreffions de notre différente éducation & de nos différents caractères. Ardafire ne refpiroit que pour aimer ; fa paffion étoit fa vie, toute fon âme étoit de l'amour. Il n'étoit pas en elle de m'aimer moins ; elle ne pouvoit non plus m'aimer davantage. Moi, je parus aimer avec plus d'emportement, parce qu'il fembloit que je n'aimois pas toujours de même. Ardafire feule étoit capable de m'occuper ; mais il y eut des chofes qui purent me diftraire. Je fuivois les cerfs dans les forêts, & j'allois combattre les bêtes féroces.

Bientôt je m'imaginai que je menois une vie trop obfcure. Je me trouve, difois-je, dans les États du roi de Margiane ; pourquoi n'irois-je point à fa cour ? La gloire de mon père venoit s'offrir à

mon efprit. C'eft un poids bien pefant qu'un grand nom à foutenir, quand les vertus des hommes ordinaires font moins le terme où il faut s'arrêter que celui dont on doit partir. Il femble que les engagemens que les autres hommes prennent pour nous foient plus forts que ceux que nous prenons nous-mêmes. Quand j'étois en Médie, difois-je, il falloit que je m'abaiffaffe, & que je cachaffe avec plus de foin mes vertus que mes vices. Si je n'étois pas efclave de la Cour, je l'étois de fa jaloufie. Mais à préfent que je me vois maître de moi, que je fuis indépendant parce que je fuis fans patrie, libre au milieu des forêts comme les lions, je commencerai à avoir une âme commune fi je refte un homme commun.

Je m'abandonnois à ces penfées (*a*). [Il eft attaché à la nature qu'à mefure que nous fommes heureux nous voulons l'être davantage. Dans la félicité même il y a des impatiences. C'eft que, comme notre efprit eft une fuite d'idée, notre cœur eft une fuite de défirs. Quand nous fentons que notre bonheur ne peut plus s'augmenter, nous voulons lui donner une modification nouvelle.] (*b*) Quelquefois mon ambition étoit irritée par mon amour même : je crus (*c*) que je ferois plus digne d'Ardafire, &, malgré fes prières, malgré fes larmes, je la quittai.

Je ne vous dirai point l'affreufe violence que je me fis. Je fus cent fois fur le point de revenir. Je voulois m'aller jeter aux genoux d'Ardafire ; mais la honte de me démentir, la certitude que je n'aurois plus la force de me féparer d'elle, l'habitude que j'avois prife de commander à mon cœur des chofes difficiles, tout cela me fit continuer mon chemin.

Je fus reçu du roi avec toutes fortes de diftinctions. A peine euffe-je le temps de m'apercevoir que je fuffe étranger. J'étois de toutes fes parties de plaifir : il me préféra à tous ceux de mon âge ; & il n'y eut point de rang ni de dignité que je ne puffe efpérer en Margiane.

J'eus bientôt une occafion de juftifier fes faveurs. La cour de Margiane vivoit depuis longtemps dans une profonde paix. Elle apprit qu'une multitude infinie de Barbares s'étoit préfentée fur

(*a*) *Variante, 1783 :* Je m'accoutumois peu à peu à ces idées.

(*b*) Verfion de 1783.

(*c*) *Variante, 1783 :* j'efpérois.

la frontière, qu'elle avoit taillée en pièces l'armée qu'on lui avoit oppofée, & qu'elle marchoit à grands pas vers la capitale. Quand la ville auroit été prife d'affaut, la cour ne feroit pas tombée dans une plus affreufe conſternation. Ces gens-là n'avoient jamais connu que la profpérité ; ils ne fçavoient pas diſtinguer les malheurs d'avec les malheurs, & ce qui peut fe rétablir d'avec ce qui eſt irréparable. On affembla à la hâte un confeil ; &, comme j'étois auprès du roi, je fus de ce confeil. Le roi étoit éperdu, & fes confeillers n'avoient plus de fens. Il étoit clair qu'il étoit impoſſible de les fauver, fi l'on ne leur rendoit le courage. Le premier miniſtre ouvrit les avis. Il propofa de faire fauver le roi & d'envoyer au général ennemi les clefs de la ville. Il alloit dire fes raifons, & tout le confeil alloit les fuivre. Je me levai [avec emportement] (*a*) pendant qu'il parloit, & je lui tins ce difcours : Tais-toi car fi tu dis encore un mot, je te tue. Il ne faut pas qu'un roi magnanime & tous les braves gens qui font ici perdent un temps précieux à écouter tes lâches confeils. [Oh! la grande ſtupidité de la peur, ajoutais-je, de fe déterminer par des malheurs qui ne viendroient pas fans elle.] (*b*) Et me tournant vers le roi : Seigneur, un grand État ne tombe pas d'un feul coup. Vous avez une infinité de reffources ; & quand vous n'en aurez plus, vous délibérerez avec cet homme fi vous devez mourir, ou fuivre de lâches confeils. Amis, je jure avec vous (*c*) que nous défendrons le roi jufqu'au dernier foupir. Suivons-le, armons le peuple, & faifons-lui part de notre courage.

On fe mit en défenfe dans la ville, & je me faifis d'un poſte au dehors avec une troupe de gens d'élite, compofée de Margiens & de quelques braves gens qui étoient à moi. Nous battîmes plufieurs de leurs partis. Un corps de cavalerie empêchoit qu'on ne leur envoyât des vivres. Ils n'avoient point de machines pour faire le fiège de la ville. Notre corps d'armée groſſiſſoit tous les jours. Ils fe retirèrent & la Margiane fut délivrée.

Dans le bruit & le tumulte de cette cour, je ne goûtois que de fauffes joies. Ardafire me manquoit partout, & toujours mon

(*a*), (*b*) *Biffés.*

(*c*) *Première rédaction :* jurez avec moi.

cœur ſe tournoit vers elle. J'avois connu mon bonheur, & je l'avois fui ; j'avois quitté des plaiſirs réels pour chercher des erreurs.

Ardaſire, depuis mon départ, n'avoit point eu de ſentiment qui n'eût d'abord été combattu par un autre. Elle avoit toutes les paſſions ; elle n'étoit contente d'aucune. Elle vouloit ſe taire ; elle vouloit ſe plaindre : elle prenoit la plume pour m'écrire ; le dépit lui faiſoit changer de penſées ; elle ne pouvoit ſe réſoudre à me marquer de la ſenſibilité, encore moins de l'indifférence ; mais, enfin, la douleur de ſon âme, fixa ſes réſolutions, & elle m'écrivit cette lettre :

« Si vous aviez gardé dans votre cœur le moindre ſentiment de pitié, vous ne m'auriez jamais quittée ; vous auriez répondu à un amour ſi tendre, & reſpecté nos malheurs ; vous m'auriez ſacrifié des idées vaines ; cruel ! vous croiriez perdre quelque choſe en perdant un cœur qui ne brûle que pour vous. Comment pouvez-vous ſçavoir ſi, ne vous voyant plus, j'aurai le courage de ſoutenir la vie ? Et ſi je meurs, barbare ! pouvez-vous douter que ce ne ſoit par vous ? [O dieux ! par vous, Arſace !] (*a*) Mon amour, ſi induſtrieux à s'affliger, ne m'avoit jamais fait craindre ce genre de ſupplice. Je croyois que je n'aurois jamais à pleurer que vos malheurs, & que je ſerois toute ma vie inſenſible ſur les miens... »

Je ne pus lire cette lettre ſans verſer des larmes. Mon cœur fut ſaiſi de triſteſſe, & au ſentiment de pitié il ſe joignit un cruel remords de faire le malheur de ce que j'aimois plus que ma vie.

Il me vint dans l'eſprit d'engager Ardaſire à venir à la cour ; je ne reſtai ſur cette idée qu'un moment.

La cour de Margiane eſt preſque la ſeule d'Aſie où les femmes ne ſont point ſéparées du commerce des hommes. Le roi étoit jeune : je penſai qu'il pouvoit tout, & je penſai qu'il pouvoit aimer. Ardaſire auroit pu lui plaire, & cette idée étoit pour moi plus effrayante que mille morts.

Je n'avois d'autre parti à prendre que de retourner auprès d'elle. Vous ſerez étonné quand vous ſçaurez ce qui m'arrêta.

J'attendois à tout moment des marques brillantes de la reconnoiſſance du roi. Je m'imaginai que, paroiſſant aux yeux d'Ar-

(*a*) Verſion de 1783.

dasire avec un nouvel éclat, je me justifierois plus aisément auprès d'elle. Je pensai qu'elle m'en aimeroit plus, & je goûtois d'avance le plaisir d'aller porter ma nouvelle fortune à ses pieds.

Je lui appris la raison qui me faisoit différer mon départ, & ce fut cela même qui la mit au désespoir.

Ma faveur auprès du roi avoit été si rapide qu'on l'attribua au goût que la princesse, sœur du roi, avoit paru avoir pour moi. C'est une de ces choses que l'on croit toujours, lorsqu'elles ont été dites une fois. Un esclave qu'Ardasire avoit mis auprès de ma personne lui écrivit ce qu'il avoit entendu dire. L'idée d'une rivale fut désolante pour elle. Ce fut bien pis lorsqu'elle apprit les actions que je venois de faire. Elle ne douta point que tant de gloire ne dût augmenter l'amour. Je ne suis point princesse, disoit-elle dans son indignation, mais je sens bien qu'il n'y en a aucune sur la terre que je croie mériter que je lui cède un cœur qui doit être à moi ; &, si je l'ai fait voir en Médie, je le ferai voir en Margiane.

Après mille mouvemens, après mille pensées, elle se fixa, & prit une grande résolution :

Elle se défit de la plupart de ses esclaves, en choisit de nouveaux, envoya meubler un palais dans le pays des Hyrcaniens (*a*), se déguisa, prit avec elle des eunuques qui ne m'étoient pas connus, vint secrètement à la cour. Elle s'aboucha avec l'esclave qui lui étoit affidé, & prit avec lui des mesures pour m'enlever dès le lendemain. Je devois aller me baigner dans la rivière. L'esclave me mena dans un endroit du rivage où Ardasire m'attendoit. J'étois à peine déshabillé qu'on me saisit ; on jeta sur moi une robe de femme ; on me fit entrer dans une litière fermée : on marcha nuit & jour. Nous eûmes bientôt quitté la Margiane, & nous arrivâmes dans le pays des Hyrcaniens. On m'enferma dans un vaste palais ; on me faisoit entendre que la princesse, qu'on disoit avoir du goût pour moi, m'avoit fait enlever & conduire secrètement dans une terre de son apanage.

(*a*) *Variante, 1783 :* le pays des Sogdiens. La Sogdiane était située entre la Bactriane & la Margiane.

Ardaſire ne vouloit point être connue, ni que je fuſſe connu : elle cherchoit à jouir de mon erreur. Tous ceux qui n'étoient pas du ſecret la prenoient pour la princeſſe. Mais un homme enfermé dans ſon palais auroit démenti ſon caractère. On me laiſſa donc mes habits de femme, & on crut que j'étois une fille nouvellement achetée & deſtinée à la ſervir.

J'étois dans ma dix-ſeptième année. On diſoit que j'avois toute la fraîcheur de la jeuneſſe, & on me louoit ſur ma beauté, comme ſi j'euſſe été une fille du palais.

Ardaſire, qui ſçavoit que la paſſion pour la gloire m'avoit déterminé à la quitter, ſongea à amollir mon courage par toutes ſortes de moyens. Je fus mis entre les mains de deux eunuques. On paſſoit les journées à me parer ; on compoſoit mon teint ; on me baignoit ; on verſoit ſur moi les eſſences les plus délicieuſes. Je ne ſortois jamais de la maiſon ; on m'apprenoit à travailler moi-même à ma parure ; & ſurtout on vouloit m'accoutumer à cette obéiſſance, ſous laquelle les femmes ſont abattues dans les grands ſérails d'Orient.

Je vous dirai bien que j'étois indigné de me voir traité ainſi. Il n'y a rien que je n'euſſe oſé pour rompre mes chaînes ; mais, me voyant ſans armes, entouré de gens qui avoient toujours les yeux ſur moi, je ne craignois pas d'entreprendre, mais de manquer mon entrepriſe. J'eſpérois que, dans la ſuite, je ſerois moins ſoigneuſement gardé, que je pourrois corrompre quelque eſclave, & ſortir de ce ſéjour ou mourir.

Je l'avouerai même ; une eſpèce de curioſité de voir le dénoûment de tout ceci ſembloit ralentir mes penſées. Dans la honte, la rougeur & la confuſion, j'étois ſurpris de n'en avoir pas davantage. Mon âme formoit des projets ; ils finiſſoient tous par un certain trouble ; un charme ſecret, une force inconnue, me retenoient dans ce palais.

La feinte princeſſe étoit toujours voilée, & je n'entendois jamais ſa voix. Elle paſſoit preſque toute la journée à me regarder par une jalouſie pratiquée à ma chambre. Quelquefois elle me faiſoit venir dans ſon appartement. Là, ſes filles chantoient les airs les plus tendres ; il me ſembloit que tout exprimoit ſon amour.

Je n'étois jamais aſſez près d'elle ; elle n'étoit occupée que de moi ; il y avoit toujours quelque choſe à raccommoder à ma parure : elle défaiſoit mes cheveux pour les arranger encore ; elle n'étoit jamais contente de ce qu'elle avoit fait.

Un jour on vint me dire qu'elle me permettoit de venir la voir. Je la trouvai ſur un ſofa de pourpre : ſes voiles la couvroient encore ; ſa tête étoit mollement penchée, & elle ſembloit être dans une douce langueur. J'approchai, & une de ſes filles me parla ainſi : L'amour vous favoriſe ; c'eſt lui qui, ſous ce déguiſement, vous a fait venir ici. La princeſſe vous aime : tous les cœurs lui ſeroient ſoumis, & elle ne veut que le vôtre.

Comment, dis-je en ſoupirant, pourrois-je donner un cœur qui n'eſt pas à moi ? Ma chère Ardaſire en eſt la maîtreſſe ; elle le ſera toujours.

Je ne vis point qu'Ardaſire marquât d'émotion à ces paroles ; mais elle m'a dit depuis qu'elle n'a jamais ſenti une ſi grande joie.

Téméraire, me dit cette femme, la princeſſe doit être offenſée comme les dieux lorſqu'on eſt aſſez malheureux pour ne pas les aimer.

Je lui rendrai, répondis-je, toutes ſortes d'hommages ; mon reſpect, ma reconnoiſſance, ne finiront jamais ; mais le deſtin, le cruel deſtin, ne me permet point de l'aimer. Grande princeſſe, ajoutai-je en me jetant à ſes genoux, je vous conjure, par votre gloire, d'oublier un homme, qui, par un amour éternel pour une autre, ne ſera jamais digne de vous.

J'entendis qu'elle jeta un profond ſoupir : je crus m'apercevoir que ſon viſage étoit couvert de larmes. Je me reprochois mon inſenſibilité ; j'aurois voulu, ce que je ne trouvois pas poſſible, être fidèle à mon amour, & ne pas déſeſpérer le ſien.

On me ramena dans mon appartement ; &, quelques jours après, je reçus ce billet, écrit d'une main qui m'étoit inconnue.

« L'amour de la princeſſe eſt violent, mais il n'eſt pas tyrannique ; elle ne ſe plaindra pas même de vos refus, ſi vous lui faites voir qu'ils ſont légitimes. Venez donc lui apprendre les raiſons que vous avez pour être ſi fidèle à cette Ardaſire. »

Je fus reconduit auprès d'elle. Je lui racontai toute l'hiſtoire de

ma vie. Lorſque je lui parlois de mon amour, je l'entendois ſoupirer. Elle tenoit ma main dans la ſienne, &, dans ces momens touchans, elle la ſerroit malgré elle.

Recommencez, me diſoit une de ſes femmes, à cet endroit où vous fûtes ſi déſeſpéré, lorſque le roi de Médie vous donna ſa fille. Redites-nous les craintes que vous eûtes pour Ardaſire dans votre fuite. Parlez à la princeſſe des plaiſirs que vous goûtiez lorſque vous étiez dans votre ſolitude chez les Margiens.

Je n'avois jamais dit toutes les circonſtances ; je répétois, & elle croyoit apprendre ; je finiſſois, & elle s'imaginoit que j'allois commencer.

Le lendemain, je reçus ce billet :

« Je comprends bien votre amour, & je n'exige point que vous me le ſacrifiiez. Mais êtes-vous ſûr que cette Ardaſire vous aime encore ? Peut-être refuſez-vous, pour une ingrate, le cœur d'une princeſſe qui vous adore. »

Je fis cette réponſe :

« Ardaſire m'aime à un tel point, que je ne ſçaurois demander aux dieux qu'ils augmentaſſent ſon amour. Hélas ! peut-être qu'elle m'a trop aimé. Je me ſouviens d'une lettre qu'elle m'écrivit quelque temps après que je l'euſſe quittée. Si vous aviez vu les expreſſions terribles & tendres de ſa douleur, vous en auriez été touchée. Je crains que, pendant que je ſuis retenu dans ces lieux, le déſeſpoir de m'avoir perdu & ſon dégoût pour la vie ne lui faſſent prendre une réſolution qui me mettroit au tombeau. »

Elle me fit cette réponſe :

« Soyez heureux, Arſace, & donnez tout votre amour à la beauté qui vous aime ; pour moi, je ne veux que votre amitié. »

Le lendemain je fus reconduit dans ſon appartement. Là, je ſentis tout ce qui peut porter à la volupté. On avoit répandu dans la chambre les parfums les plus agréables. Elle étoit ſur un lit qui n'étoit fermé que par des guirlandes de fleurs ; elle y paroiſſoit languiſſamment couchée. Elle me tendit la main & me fit aſſeoir auprès d'elle. Tout, juſqu'au voile qui lui couvroit le viſage, avoit de la grâce. Je voyois la forme de ſon beau corps. Une ſimple toile, qui ſe mouvoit ſur elle, me faiſoit tour à tour perdre & trouver des

beautés raviſſantes. Elle remarqua que mes yeux étoient occupés, & quand elle les vit s'enflammer, la toile ſembla s'ouvrir d'elle-même. Je vis tous les tréſors d'une beauté divine. Dans ce moment, elle me ſerra la main, mes yeux errèrent partout. Il n'y a, m'écriai-je, que ma chère Ardaſire qui ſoit auſſi belle ; mais j'atteſte les dieux que ma fidélité... Elle ſe jeta à mon cou & me ſerra dans ſes bras. Tout d'un coup la chambre s'obſcurcit, ſon voile s'ouvrit ; elle me donna un baiſer. Je fus tout hors de moi. Une flamme ſubite coula dans mes veines & échauffa tous mes ſens. L'idée d'Ardaſire s'éloigna de moi. Un reſte de ſouvenir... ; mais il ne me paroiſſoit qu'un ſonge... ; j'allois... j'allois la préférer à elle-même. Déjà j'avois porté mes mains ſur ſon ſein ; elles couroient rapidement partout ; l'amour ne ſe montroit que par ſa fureur ; il ſe précipitoit à la victoire ; un moment de plus, & Ardaſire ne pouvoit pas ſe défendre ; lorſque tout à coup elle fit un effort ; elle fut ſecourue, elle ſe déroba de moi, & je la perdis.

Je retournai dans mon appartement, ſurpris moi-même de mon inconſtance. Le lendemain on entra dans ma chambre, on me rendit les habits de mon ſexe, & le ſoir on me mena chez celle dont l'idée m'enchantoit encore. J'approchai d'elle, je me mis à ſes genoux, &, tranſporté d'amour, je parlai de mon bonheur, je me plaignis de mes propres refus ; je demandai, je promis, j'exigeai, j'oſai tout dire, je voulus tout voir ; j'allois tout entreprendre. Mais je trouvai un changement étrange ; elle me parut glacée &, lorſqu'elle m'eut aſſez découragé, qu'elle eut joui de tout mon embarras, elle me parla, & j'entendis ſa voix pour la première fois : Ne voulez-vous point voir le viſage de celle que vous aimez ?... Ce ſon de voix me frappa ; je reſtai immobile ; j'eſpérai que ce ſeroit Ardaſire, & je le craignis. Découvrez ce bandeau, me dit-elle. Je le fis, & je vis le viſage d'Ardaſire. Je voulus parler, & ma voix s'arrêta. L'amour, la ſurpriſe, la joie, la honte, toutes les paſſions me ſaiſirent tour à tour. Vous êtes Ardaſire, lui dis-je ? Oui, perfide, répondit-elle, je la ſuis. Ardaſire, lui dis-je d'une voix entrecoupée, pourquoi vous jouez-vous ainſi d'un malheureux amour ? Je voulus l'embraſſer. Seigneur, dit-elle, je ſuis à vous. Hélas ! j'avois eſpéré de vous revoir plus fidèle. Contentez-vous de com-

mander ici. Puniſſez-moi, ſi vous voulez, de ce que j'ai fait… Arſace, ajouta-t-elle en pleurant, vous ne le méritiez pas.

« Ma chère Ardaſire, lui dis-je, pourquoi me déſeſpérez-vous ? Auriez-vous voulu que j'euſſe été inſenſible à des charmes que j'ai toujours adorés ? Comptez que vous n'êtes pas d'accord avec vous-même. N'étoit-ce pas vous que j'aimois ? Ne ſont-ce pas ces beautés qui m'ont toujours charmé ? Ah ! dit-elle, vous auriez aimé une autre que moi. Je n'aurois point, lui dis-je, aimé une autre que vous. Tout ce qui n'auroit point été vous m'auroit déplu. Qu'eût-ce été, lorſque je n'aurois point vu cet adorable viſage, que je n'aurois pas entendu cette voix, que je n'aurois pas trouvé ces yeux ? Mais, de grâce, ne me déſeſpérez pas ; ſongez que, de toutes les infidélités que l'on peut faire, j'ai ſans doute commis la moindre. »

Je connus, à la langueur de ſes yeux, qu'elle n'étoit plus irritée ; je le connus à ſa voix mourante. Je la tins dans mes bras. Qu'on eſt heureux quand on a dans ſes bras ce que l'on aime ! Comment exprimer ce bonheur, dont l'excès n'eſt que pour les vrais amans ; lorſque l'amour renaît après lui-même, lorſque tout promet, que tout demande, que tout obéit ; lorſqu'on ſent qu'on a tout, & que l'on ſent que l'on n'a pas aſſez ; lorſque l'âme ſemble s'abandonner & ſe porter au delà de ſa nature même ?

Ardaſire, revenue à elle, me dit : « Mon cher Arſace, l'amour que j'ai eu pour vous m'a fait faire des choſes bien extraordinaires. Mais un amour bien violent n'a de règle ni de loix. On ne le connoît guère, ſi l'on ne met ſes caprices au nombre de ſes plus grands plaiſirs. Au nom des dieux, ne me quittez plus. Que peut-il te manquer ? Tu es heureux ſi tu m'aimes. Tu es ſûr que jamais mortel n'a été tant aimé. Dis-moi, promets-moi, jure-moi que tu reſteras ici. »

Je lui fis mille ſermens ; ils ne furent interrompus que par mes embraſſemens, & elle les crut.

Heureux l'amour, lors même qu'il s'apaiſe, lorſque après qu'il a cherché à ſe faire ſentir, il aime à ſe faire connoître ; lorſque, après avoir joui des beautés, il ne ſe ſent plus touché que par les grâces !

Nous vécûmes dans l'Hyrcanie dans une félicité que je ne ſçaurois vous exprimer. Je n'avois reſté que quelques mois dans la Margiane, & ce ſéjour m'avoit déjà guéri de l'ambition. J'avois eu la faveur du roi; mais je m'aperçus bientôt qu'il ne pouvoit me pardonner mon courage & ſa frayeur. Ma préſence le mettoit dans l'embarras; il ne pouvoit donc pas m'aimer. Ses courtiſans s'en aperçurent, & dès lors ils ſe donnèrent bien garde de me trop eſtimer; &, pour que je n'euſſe pas ſauvé l'État du péril, tout le monde convenoit à la cour qu'il n'y avoit pas eu de péril.

Ainſi, également dégoûté de l'eſclavage & des eſclaves, je ne connus plus d'autre paſſion que mon amour pour Ardaſire, & je m'eſtimai cent fois plus heureux de reſter dans la ſeule dépendance que j'aimois, que de rentrer dans une autre que je ne pouvois que haïr.

Il nous parut que le génie nous avoit ſuivis. Nous nous retrouvâmes dans la même abondance, & nous vîmes toujours de nouveaux prodiges.

Un pêcheur vint nous vendre un poiſſon; on m'apporta une bague fort riche qu'on avoit trouvée dans ſon goſier.

Un jour, manquant d'argent, j'envoyai vendre quelques pierreries à la ville prochaine: on m'en apporta le prix, &, quelques jours après, je vis ſur ma table les pierreries.

Grands dieux! dis-je en moi-même, il m'eſt donc impoſſible de m'appauvrir!

Nous voulûmes tenter le génie, & nous lui demandâmes une ſomme immenſe. Il nous fit bien voir que nos vœux étoient indiſcrets. Nous trouvâmes, quelques jours après, ſur la table, la plus petite ſomme que nous euſſions encore reçue. Nous ne pûmes, en la voyant, nous empêcher de rire. Le génie nous joue, dit Ardaſire. « Ah! m'écriai-je, les dieux ſont de bons diſpenſateurs: la médiocrité qu'ils nous accordent vaut bien mieux que les tréſors qu'ils nous refuſent. »

Nous n'avions aucune des paſſions triſtes. L'aveugle ambition, la ſoif d'acquérir, l'envie de dominer, ſembloient s'éloigner de nous & être les paſſions d'un autre univers. Ces ſortes de biens ne ſont faits que pour entrer dans le vide des âmes que la nature n'a

point remplies. Ils n'ont été imaginés que par ceux qui se sont trouvés incapables de bien sentir les autres.

Je vous ai déjà dit que nous étions adorés de cette petite nation qui formoit notre maison. Nous nous aimions, Ardasire & moi ; & sans doute que l'effet naturel de l'amour est de rendre heureux ceux qui s'aiment. Mais cette bienveillance générale que nous trouvons dans tous ceux qui sont autour de nous peut rendre plus heureux que l'amour même. Il est impossible que ceux qui ont le cœur bien fait ne se plaisent au milieu de cette bienveillance générale. Étrange effet de la nature ! l'homme n'est jamais si peu à lui que lorsqu'il paroît l'être davantage. Le cœur n'est le cœur que quand il se donne, parce que ses jouissances sont hors de lui.

C'est ce qui fait que ces idées de grandeur, qui retirent toujours le cœur vers lui-même, trompent ceux qui en sont enivrés ; c'est ce qui fait qu'ils s'étonnent de n'être point heureux au milieu de ce qu'ils croyoient être le bonheur ; que, ne le trouvant point dans la grandeur, ils cherchent plus de grandeur encore. S'ils n'y peuvent atteindre, ils se croient plus malheureux ; s'ils y atteignent, ils ne trouvent pas encore le bonheur.

C'est l'orgueil, qui, à force de nous posséder, nous empêche de nous posséder, et qui, nous concentrant dans nous-mêmes, y porte toujours la tristesse. Cette tristesse vient de la solitude du cœur, qui se sent toujours fait pour jouir & qui ne jouit pas ; qui se sent toujours fait pour les autres & qui ne les trouve pas.

Ainsi nous aurions goûté des plaisirs que donne la nature toutes les fois qu'on ne la fuit pas. Nous aurions passé notre vie dans la joie, l'innocence & la paix. Nous aurions compté nos années par le renouvellement des fleurs & des fruits ; nous aurions perdu nos années dans la rapidité d'une vie heureuse [& l'oubli du passé & de l'avenir.] (*a*) J'aurois vu tous les jours Ardasire, & je lui aurois dit que je l'aimois. La même terre auroit repris son âme & la mienne & ses derniers soupirs m'auroient donné mes derniers soupirs. Mais tout à coup mon bonheur s'évanouit, & j'éprouvai le revers du monde le plus affreux.

(*a*) *Biffé.*

Le prince du pays étoit un tyran capable de tous les crimes ; mais rien ne le rendoit ſi odieux que les outrages continuels qu'il faiſoit à un ſexe ſur lequel il n'eſt pas ſeulement permis de lever les yeux. Il apprit, par une eſclave ſortie du ſérail d'Ardaſire, qu'elle étoit la plus belle perſonne de l'Orient. Il n'en fallut pas davantage pour le déterminer à me l'enlever. Une nuit, une groſſe troupe de gens armés entoura ma maiſon, & le matin je reçus un ordre du tyran de lui envoyer Ardaſire. Je vis l'impoſſibilité de la faire ſauver. Ma première idée fut d'aller lui donner la mort dans le ſommeil où elle étoit enſevelie. Je pris mon épée, je courus, j'entrai dans ſa chambre, j'ouvris les rideaux ; je reculai d'horreur, & tous mes ſens ſe glacèrent. Une nouvelle rage me ſaiſit : je voulus aller me jeter au milieu de ces ſatellites, & immoler tout ce qui ſe préſenteroit à moi. Mon eſprit s'ouvrit pour un plus grand deſſein (*a*), & je me calmai. Je réſolus de prendre les habits que j'avais eus il y avoit quelques mois, de monter, ſous le nom d'Ardaſire, dans la litière que le tyran lui avoit deſtinée, de me faire mener à lui. Outre que je ne voyois point d'autre reſſource, je ſentois en moi-même du plaiſir à faire une action de courage ſous les mêmes habits avec leſquels l'aveugle amour avoit auparavant avili mon ſexe.

J'exécutai tout de ſang-froid. J'ordonnai que l'on cachât à Ardaſire le péril que je courois, & que, ſitôt que je ſerois parti, on la fît ſauver dans un autre pays. Je pris avec moi un eſclave dont je connoiſſois le courage, & je me livrai aux femmes & aux eunuques que le tyran avoit envoyés. Je ne reſtai pas deux jours en chemin, &, quand j'arrivai, la nuit étoit déjà avancée. Le tyran donnoit un feſtin à ſes femmes & à ſes courtiſans dans une ſalle de ſes jardins. Il étoit dans cette gaîté ſtupide que donne la débauche lorſqu'elle a été portée à l'excès. Il ordonna que l'on me fît venir. J'entrai dans la ſalle du feſtin : il me fit mettre auprès de lui, & je ſçus cacher ma fureur & le déſordre de mon âme. J'étois comme incertain dans mes ſouhaits. Je voulois attirer les regards du tyran, &, quand il les tournoit vers moi, je ſentois redoubler ma rage. Parce qu'il me croit Ardaſire, diſois-je en moi-même, il oſe m'aimer. Il me

(*a*) *Variante, 1783 :* un deſſein plus ſuivi.

fembloit que je voyois multiplier fes outrages, & qu'il avoit trouvé mille manières d'offenfer mon amour. Cependant j'étois prêt à jouir de la plus affreufe vengeance. Il s'enflammoit, & je le voyois infenfiblement approcher de fon malheur. Il fortit de la falle du feftin, & me mena dans un appartement plus reculé de fes jardins, fuivi d'un feul eunuque & de mon efclave. Déjà fa fureur brutale alloit l'éclaircir fur mon fexe. Ce fer, m'écriai-je, t'apprendra mieux que je fuis un homme. Meurs, & qu'on dife aux enfers que l'époux d'Ardafire a puni tes crimes. Il tomba à mes pieds, & dans ce moment la porte de l'appartement s'ouvrit; car fitôt que mon efclave avoit entendu ma voix, il avoit tué l'eunuque qui la gardoit, & s'en étoit faifi. Nous fuîmes; nous errions dans les jardins; nous rencontrâmes un homme; je le faifis : Je te porterai (*a*) lui dis-je, ce poignard dans le fein, fi tu ne me fais fortir d'ici. C'étoit un jardinier, qui, tout tremblant de peur, me mena à une porte qu'il ouvrit; je la lui fis refermer, & lui ordonnai de me fuivre.

Je jetai mes habits, & pris un manteau d'efclave. Nous errâmes dans les bois, &, par un bonheur inefpéré, lorfque nous étions accablés de laffitude, nous trouvâmes un marchand qui faifoit paître fes chameaux; nous l'obligeâmes de nous mener hors de ce funefte pays.

A mefure que j'évitois tant de dangers, mon cœur devenoit moins tranquille. Il falloit revoir Ardafire, & tout me faifoit craindre pour elle. Ses femmes & fes eunuques lui avoient caché l'horreur de notre fcituation; mais, ne me voyant plus auprès d'elle, elle me croyoit coupable; elle s'imaginoit que j'avois manqué à tant de fermens que je lui avois faits. Elle ne pouvoit concevoir cette barbarie de l'avoir fait enlever fans lui rien dire. L'amour voit tout ce qu'il craint. La vie lui devint infupportable; elle prit du poifon; il ne fit pas fon effet violemment. J'arrivai & je la trouvai mourante. Ardafire, lui dis-je, je vous perds, vous mourez? cruelle Ardafire! hélas! qu'avois-je fait?... Elle verfa quelques larmes. [Cher] (*b*) Arface, me dit-elle, il n'y a qu'un moment que

(*a*) *Variante, 1783 :* plongerai. (*b*) *Biffé.*

la mort me sembloit délicieuse ; elle me paroît terrible depuis que je vous vois. Je sens que je voudrois revivre pour vous, & que mon âme me quitte malgré elle. Conservez mon souvenir ; &, si j'apprends qu'il vous est cher, comptez que je ne serai point tourmentée chez les ombres. J'ai du moins cette consolation, mon cher Arsace, de mourir dans vos bras.

Elle expira. Il me seroit impossible de dire comment je n'expirai pas aussi. On m'arracha d'Ardasire, & je crus qu'on me séparoit de moi-même. Je fixai mes yeux sur elle, & je restai immobile : j'étois devenu stupide. On m'ôta ce terrible spectacle, & je sentis mon âme reprendre toute sa sensibilité. On m'entraîna ; je tournois les yeux vers ce fatal objet de ma douleur ; j'aurois donné mille vies pour le voir encore un moment. J'entrai en fureur, je pris mon épée ; j'allois me percer le sein ; on m'arrêta. Je sortis de ce palais funeste, je n'y rentrai plus. Mon esprit s'aliéna ; je courois dans les bois ; je remplissois l'air de mes cris. Quand je devenois plus tranquille, toutes les forces de mon âme la fixoient à ma douleur. Il me sembla qu'il ne me restoit plus rien dans le monde que ma tristesse & le nom d'Ardasire. Ce nom, je le prononçois d'une voix terrible, & je rentrois dans le silence. Je résolus de m'ôter la vie, & tout à coup j'entrai en fureur. Tu veux mourir, me dis-je à moi-même, & Ardasire n'est pas vengée ! Tu veux mourir, & le fils du tyran est en Hyrcanie, qui se baigne dans les délices ! Il vit, & tu veux mourir !

Je me suis mis en chemin pour l'aller chercher. J'ai appris qu'il vous avoit déclaré la guerre ; j'ai volé à vous. Je suis arrivé trois jours avant la bataille, & j'ai fait l'action que vous connoissez. J'aurois percé le fils du tyran ; j'ai mieux aimé le faire prisonnier. Je veux qu'il traîne, dans la honte & dans les fers, une vie aussi malheureuse que la mienne. J'espère que, quelque jour, il apprendra que j'aurai fait mourir le dernier des siens. J'avoue pourtant que, depuis que je suis vengé, je ne me trouve pas plus heureux ; & je sens bien que l'espoir de la vengeance flatte plus que la vengeance même. Ma rage que j'ai satisfaite, l'action que vous avez vue, les acclamations du peuple, seigneur, votre amitié même, ne me rendent point ce que j'ai perdu.

La ſurpriſe d'Aſpar avoit commencé preſque avec le récit qu'il avoit entendu. Sitôt qu'il avoit ouï le nom d'Arſace, il avoit reconnu le mari de la reine. Des raiſons d'État l'avoient obligé d'envoyer chez les Mèdes Iſménie, la plus jeune des filles du dernier roi, & il l'y avoit fait élever en ſecret ſous le nom d'Ardaſire. Il l'avoit mariée à Arſace ; il avoit toujours eu des gens affidés dans le ſérail d'Arſace ; il étoit le génie qui, par les mêmes gens, avoit répandu tant de richeſſes dans la maiſon d'Arſace, & qui, par des voies très-ſimples, avoit fait imaginer tant de prodiges.

Il avoit eut de très-grandes raiſons pour cacher à Arſace la naiſſance d'Ardaſire. Arſace, qui avoit beaucoup de courage, auroit pu faire valoir les droits de ſa femme ſur la Bactriane, & la troubler.

Mais ces raiſons ne ſubſiſtoient plus, &, quand il entendit le récit d'Arſace, il eut mille fois envie de l'interrompre ; mais il crut qu'il n'étoit pas encore temps de lui apprendre ſon ſort. Un miniſtre accoutumé à arrêter ſes mouvemens revenoit toujours à la prudence ; il penſoit à préparer un grand événement, & non pas à le hâter.

Deux jours après, le bruit ſe répandit que l'eunuque avoit mis ſur le trône une fauſſe Iſménie. On paſſa des murmures à la ſédition. Le peuple furieux entoura le palais ; il demanda à haute voix la tête d'Aſpar. L'eunuque fit ouvrir une des portes, &, monté ſur un éléphant, il s'avança dans la foule. Bactriens, dit-il, écoutez-moi. Et comme on murmuroit encore : Écoutez-moi, vous dis-je. Si vous pouvez me faire mourir à préſent, vous pourrez dans un moment me faire mourir de même. Voici un papier écrit & ſcellé de la main du feu roi : proſternez-vous, adorez-le ; je vais le lire.

Il le lut :

« Le ciel m'a donné deux filles qui ſe reſſemblent au point que tous les yeux peuvent s'y tromper. Je crains que cela ne donne occaſion à de plus grands troubles & à des guerres plus funeſtes. Vous donc, Aſpar, lumière de l'empire, prenez la plus jeune des deux ; envoyez-la ſecrètement dans la Médie, & faites-en prendre

ſoin. Qu'elle y reſte ſous un nom ſuppoſé (*a*), tandis que le bien de l'État le demandera. »

Il porta cet écrit au-deſſus de ſa tête, & il s'inclina ; puis reprenant la parole :

« Iſménie eſt morte ; n'en doutez pas ; mais ſa ſœur, la jeune Iſménie, eſt ſur le trône. Voudriez-vous vous plaindre de ce que, voyant la mort de la reine approcher, j'ai fait venir ſa ſœur du fond de l'Aſie ? Me reprocheriez-vous d'avoir été aſſez heureux pour vous la rendre & la placer ſur un trône qui, depuis la mort de la reine, ſa ſœur, lui appartient ? Si j'ai tu la mort de la reine, l'état des affaires ne l'a-t-il pas demandé ? Me blâmez-vous d'avoir fait une action de fidélité avec prudence ? Poſez donc les armes. Juſqu'ici vous n'êtes point coupables ; dès ce moment vous le feriez. »

Aſpar expliqua enſuite comment il avoit confié la jeune Iſménie à deux vieux eunuques ; comment on l'avoit tranſportée en Médie ſous un nom ſuppoſé ; comment il l'avoit mariée à un grand ſeigneur du pays ; comment il l'avoit fait ſuivre dans tous les lieux où la fortune l'avoit conduite ; comment la maladie de la reine l'avoit déterminé à la faire enlever pour être gardée en ſecret dans le ſérail ; comment, après la mort de la reine, il l'avoit placée ſur le trône.

Comme les flots de la mer agitée s'apaiſent par les zéphyrs, le peuple ſe calma par les paroles d'Aſpar. On n'entendit plus que des acclamations de joie ; tous les temples retentirent du nom de la jeune Iſménie.

Aſpar inſpira à Iſménie de voir l'étranger qui avoit rendu un ſi grand ſervice à la Bactriane ; il lui inſpira de lui donner une audience éclatante. Il fut réſolu que les grands & les peuples ſeroient aſſemblés ; que là il ſeroit déclaré général des armées de l'État, & que la reine lui ceindroit l'épée. Les principaux de la nation étoient rangés autour d'une grande ſalle, & une foule de peuple en occupoit le milieu & l'entrée. La reine étoit ſur ſon trône, vêtue d'un habit ſuperbe. Elle avoit la tête couverte de pierreries ; elle avoit, [ſelon l'uſage de ces ſolennités,] (*b*) levé ſon voile, & l'on

(*a*) *Première rédaction :* ſous le nom d'Ardaſire.

(*b*) Verſion de 1783.

voyoit le vifage de la beauté même. Arface parut, & le peuple commença fes acclamations. Arface, les yeux baiffés par refpect, refta un moment dans le filence, & adreffant la parole à la reine :

« Madame, lui dit-il d'une voix baffe & entrecoupée, fi quelque chofe pouvoit rendre à mon âme quelque tranquillité, & me confoler de mes malheurs... »

La reine ne le laiffa pas achever ; elle crut d'abord reconnoître le vifage, elle reconnut encore la voix d'Arface. Toute hors d'elle-même, & ne fe connoiffant plus, elle fe précipita de fon trône, & fe jeta aux genoux d'Arface.

« Mes malheurs ont été plus grands que les tiens, dit-elle, mon cher Arface. Hélas ! je croyois ne te revoir jamais depuis le fatal moment qui nous a féparés. Mes douleurs ont été mortelles. »

Et, comme fi elle avoit paffé tout à coup d'une manière d'aimer à une autre manière d'aimer, ou qu'elle fe trouvât incertaine fur l'impétuofité de l'action qu'elle venoit de faire, elle fe releva tout à coup, & une rougeur modefte parut fur fon vifage.

« Bactriens, dit-elle, c'eft aux genoux de mon époux que vous m'avez vue. C'eft ma félicité d'avoir pu faire paroître devant vous mon amour. J'ai defcendu de mon trône, parce que je n'y étois pas avec lui, & j'attefte les dieux que je n'y remonterai pas fans lui. Je goûte ce plaifir que la plus belle action de mon règne, c'eft par lui qu'elle a été faite, & que c'eft pour moi qu'il l'a faite. Grands, peuple & citoyens, croyez-vous que celui qui règne fur moi foit digne de régner fur vous ? Approuvez-vous mon choix ? Élifez-vous Arface ? Dites-le-moi ; parlez. »

A peine les dernières paroles de la reine furent-elles entendues, tout le palais retentit d'acclamations ; on n'entendit plus que le nom d'Arface & celui d'Ifménie.

Pendant tout ce temps, Arface étoit comme ftupide. Il voulut parler, fa voix s'arrêta ; il voulut fe mouvoir, & il refta fans action. Il ne voyoit pas la reine ; il ne voyoit pas le peuple ; à peine entendoit-il les acclamations : la joie le troubloit tellement, qu'il fembloit que fon âme ne put fentir toute fa félicité.

Mais, quand Afpar eut fait retirer le peuple, Arface pencha fa tête fur la main de la reine.

« Ardaſire, vous vivez ! vous vivez, ma chère Ardaſire ! Je mourois tous les jours de douleur. Comment les dieux vous ont-ils rendue à la vie ? »

Elle ſe hâta de lui raconter comment une de ſes femmes avoit ſubſtitué au poiſon une liqueur enivrante. Elle avoit été trois jours ſans mouvement ; on l'avoit rendue à la vie : ſa première parole avoit été le nom d'Arſace ; ſes yeux ne s'étoient ouverts que pour le voir ; elle l'avoit fait chercher ; elle l'avoit cherché elle-même. Aſpar l'avoit fait enlever, &, après la mort de ſa ſœur, il l'avoit placée ſur le trône.

Aſpar avoit rendu éclatante l'entrevue d'Arſace & d'Iſménie. Il ſe reſſouvenoit de la dernière ſédition. Il croyoit qu'après avoir pris ſur lui de mettre Iſménie ſur le trône, il n'étoit pas à propos qu'il parût encore avoir contribué à y placer Arſace. Il avoit pour maxime de ne faire jamais lui-même ce que les autres pouvoient faire, & d'aimer le bien, de quelque main qu'il pût venir. D'ailleurs, connoiſſant la beauté du caractère d'Arſace et d'Iſménie, il déſiroit de les faire paroître dans leur jour. Il vouloit leur concilier ce reſpect que s'attirent toujours les grandes âmes dans toutes les occaſions où elles peuvent ſe montrer. Il cherchoit à leur attirer cet amour que l'on porte à ceux qui ont éprouvé de grands malheurs. Il vouloit faire naître cette admiration que l'on a pour tous ceux qui ſont capables de ſentir les belles paſſions. Enfin il croyoit que rien n'étois plus propre à faire perdre à Arſace le titre d'étranger, & à lui faire trouver celui de Bactrien dans tous les cœurs des peuples de la Bactriane.

Arſace jouiſſoit d'un bonheur qui lui paroiſſoit inconcevable. Ardaſire, qu'il croyoit morte, lui étoit rendue ; Ardaſire étoit Iſménie ; Ardaſire étoit reine de Bactriane ; Ardaſire l'en avoit fait roi. Il paſſoit du ſentiment de ſa grandeur au ſentiment de ſon amour. Il aimoit ce diadème qui, bien loin d'être un ſigne d'indépendance, l'avertiſſoit ſans ceſſe qu'il étoit à elle ; il aimoit ce trône, parce qu'il voyoit la main qui l'y avoit fait monter.

Iſménie goûtoit, pour la première fois, le plaiſir de voir qu'elle étoit une grande reine. Avant l'arrivée d'Arſace, elle avoit une grande fortune, mais il lui manquoit un cœur capable de la ſentir :

au milieu de ſa cour, elle ſe trouvoit ſeule ; dix millions d'hommes étoient à ſes pieds, & elle ſe croyoit abandonnée.

Arſace fit d'abord venir le prince d'Hyrcanie.

« Vous avez, lui dit-il, paru devant moi, & les fers ont tombé de vos mains ; il ne faut point qu'il y ait d'infortuné dans l'empire du plus heureux des mortels.

Si j'ai un cœur ſenſible j'ai auſſi une âme grande ; je ſerois terrible ſi je ſçavois haïr comme je ſçais aimer. Quoique je vous aie vaincue, je ne crois pas que vous m'ayez cédé en courage ; je vous prie de conſentir que vous me cédiez en généroſité. »

Le caractère de la reine étoit la douceur, & ſa fierté naturelle diſparoiſſoit toujours toutes les fois qu'elle devoit diſparoître.

« Pardonnez-moi, dit-elle au prince d'Hyrcanie, ſi je n'ai pas répondu à des feux qui n'étoient pas légitimes. L'épouſe d'Arſace ne pouvoit pas être la vôtre ; vous ne devez vous plaindre que du deſtin.

Si l'Hyrcanie & la Bactriane ne forment pas un même empire, ce ſont des États faits pour être alliés. Iſménie peut promettre de l'amitié, ſi elle n'a pu promettre de l'amour. »

« Je ſuis, répondit le prince, accablé de tant de malheurs & comblé de tant de bienfaits, que je ne ſçais ſi je ſuis un exemple de la bonne ou de la mauvaiſe fortune.

J'ai pris les armes contre vous pour me venger d'un mépris que vous n'aviez pas. Ni vous, ni moi, ne méritions que le ciel favoriſât mes projets. Je vais retourner dans l'Hyrcanie, & j'y oublierois bientôt mes malheurs, ſi je ne comptois parmi mes malheurs celui de vous avoir vue, & celui de ne plus vous voir.

Votre beauté ſera chantée dans tout l'Orient ; elle rendra le ſiècle où vous vivez plus célèbre que tous les autres ; &, dans les races futures, les noms d'Arſace & d'Iſménie ſeront les titres les plus flatteurs pour les belles & les amans. »

Un événement imprévu demanda la préſence d'Arſace dans une province du royaume ; il quitta Iſménie. Quels tendres adieux ! quelles douces larmes ! C'étoit moins un ſujet de s'affliger qu'une occaſion de s'attendrir. La peine de ſe quitter ſe joignit à l'idée de la douceur de ſe revoir.

Pendant l'abſence du roi, tout fut, par ſes ſoins, diſpoſé de manière que le temps, le lieu, les perſonnes, chaque événement, offroient à Iſménie des marques de ſon ſouvenir. Il étoit éloigné, & ſes actions diſoient qu'il étoit auprès d'elle ; tout étoit d'intelligence pour lui rappeler Arſace ; elle ne trouvoit point Arſace, mais elle trouvoit ſon amant.

Arſace écrivoit continuellement à Iſménie. Elle liſoit :

« J'ai vu les ſuperbes villes qui conduiſent à vos frontières ; j'ai vu des peuples innombrables tomber à mes genoux. Tout me diſoit que je régnois dans la Bactriane ; je ne voyois point celle qui m'en avoit fait roi, & je ne l'étois plus. »

Il lui diſoit :

« Si le ciel vouloit m'accorder le breuvage d'immortalité, tant cherché dans l'Orient, vous boiriez dans la même coupe, ou je n'en approcherois point mes lèvres ; vous feriez immortelle avec moi, ou je mourrois avec vous. »

Il lui mandoit :

« J'ai donné votre nom à la ville que j'ai fait bâtir ; il me ſemble qu'elle ſera habitée par nos ſujets les plus heureux. »

Dans une autre lettre, après ce que l'amour pouvoit dire de plus raviſſant (*a*) ſur les charmes de ſa perſonne, il ajoutoit :

« Je vous dis ces choſes ſans même chercher à vous plaire ; je voudrois calmer mes ennuis ; je ſens que mon âme s'apaiſe en vous parlant de vous. »

Enfin elle reçut cette lettre :

« Je comptois les jours, je ne compte plus que les momens, & ces momens ſont plus longs que les jours. Belle reine, mon cœur eſt moins tranquille à meſure que j'approche de vous. »

Après le retour d'Arſace, il lui vint des ambaſſades de toutes parts ; il y en eut [deux] qui parurent ſingulières : [celle du roi des Parthes & celle du roi des Perſes] (*b*) Arſace étoit ſur un trône qu'on avoit élevé dans la cour du palais. L'ambaſſadeur des Parthes entra d'abord ; il étoit monté ſur un ſuperbe courſier ; il ne deſcendit point à terre, & il parla ainſi :

« Un tigre d'Hyrcanie déſoloit la contrée, un éléphant l'étouffa

(*a*) *Variante, 1783 :* tendre. (*b*) *Biffé.*

ſous ſes pieds. Un jeune tigre reſtoit, & il étoit déjà auſſi cruel que ſon père ; l'éléphant en délivra encore le pays. Tous les animaux qui craignoient les bêtes féroces venoient paître autour de lui (*a*). Il ſe plaiſoit à voir qu'il étoit leur aſile, & il diſoit en lui-même : On dit que le tigre eſt le roi des animaux, il n'en eſt que le tyran, & j'en ſuis le roi. »

L'ambaſſadeur des Perſes parla ainſi :

« Au commencement du monde la lune fut mariée avec le ſoleil. Tous les aſtres du firmament vouloient l'épouſer. Elle leur dit : Regardez le ſoleil, & regardez-vous ; vous n'avez pas tous enſemble autant de lumière que lui. »

L'ambaſſadeur d'Égypte vint enſuite & dit :

« [Dans les premières âges de l'Égypte] (*b*) lorſque Iſis épouſa le grand Oſiris, ce mariage fut la cauſe de la proſpérité de l'Égypte & le type de ſa fécondité. Telle ſera la Bactriane, elle deviendra heureuſe par le mariage de ſes dieux. »

Arſace faiſoit mettre ſur les murailles de tous ſes palais ſon nom avec celui d'Iſménie. On voyoit leurs chiffres partout entrelacés. Il étoit défendu de peindre Arſace qu'avec Iſménie.

Toutes les actions qui demandoient quelque ſévérité, il vouloit paroître les faire ſeul ; il voulut que les grâces fuſſent faites ſous ſon nom & celui d'Iſménie.

Je vous aime, lui diſoit-il, à cauſe de votre beauté divine & de vos grâces toujours nouvelles. Je vous aime encore, parce que, quand j'ai fait quelque action digne d'un grand roi, il me ſemble que je vous plais davantage.

Vous avez voulu que je fuſſe votre roi, quand je ne penſois qu'au bonheur d'être votre époux ; & ces plaiſirs, dont je m'enivrois avec vous, vous m'avez appris à les fuir lorſqu'il s'agiſſoit de ma gloire.

Vous avez accoutumé mon âme à la clémence, & lorſque vous avez demandé des choſes qu'il n'étoit pas permis d'accorder, vous m'avez toujours fait reſpecter ce cœur qui les avoit demandées.

(*a*) *Biffé :* On remarque que tous les animaux qui craignent les tigres & les lions ſe réfugient près des lieux où ſont les éléphans. (M.)

(*b*) *Biffé.*

Les femmes de votre palais ne ſont point entrées dans les intrigues de la cour ; elles ont cherché la modeſtie & l'oubli de tout ce qu'elles ne doivent point aimer.

Je crois que le ciel a voulu faire de moi un grand prince, puiſqu'il m'a fait trouver, dans les écueils ordinaires des rois, des ſecours pour devenir vertueux.

Jamais les Bactriens ne virent des temps ſi heureux. Arſace & Iſménie diſoient qu'ils régnoient ſur le meilleur peuple de l'univers ; les Bactriens diſoient qu'ils vivoient ſous les meilleurs de tous les princes.

Arſace parloit ſouvent de l'innocence de ſon adminiſtration. Il diſoit qu'il conſervoit ſes mains pures, parce que le premier crime qu'il commettroit décideroit de toute ſa vie, & que là commenceroit la chaîne d'une infinité d'autres.

Je punirois, diſoit-il, un homme ſur des ſoupçons. Je croirois en reſter là ; non : de nouveaux ſoupçons me viendroient en foule contre les parens & les amis de celui que j'aurois fait mourir. Voilà le germe d'un ſecond crime. Ces actions violentes me feroient penſer que je ſerois haï de mes ſujets : je commencerois à les craindre. Ce ſeroit le ſujet de nouvelles exécutions, qui deviendroient elles-mêmes le ſujet de nouvelles frayeurs.

Que ſi ma vie étoit une fois marquée de ces ſortes de taches, le déſeſpoir d'acquérir une bonne réputation viendroit me ſaiſir ; &, voyant que je n'effacerois jamais le paſſé, j'abandonnerois l'avenir (*a*).

Il diſoit qu'étant né ſujet, il avoit ſouhaité mille fois de vivre ſous un bon prince, & que ſes ſujets faiſoient ſans doute les mêmes vœux que lui.

Il ajoutoit qu'ayant le cœur d'Iſménie, il devoit lui offrir tous les cœurs de l'univers : il ne pouvoit lui apporter un trône, mais des vertus capables de le remplir.

Il croyoit que ſon amour devoit paſſer à la poſtérité, & qu'il n'y paſſeroit jamais mieux qu'avec ſa gloire. Il vouloit qu'on écrivît

(*a*) Cet alinéa a été ajouté, de la main de Fitz-Patrick, ſur une feuille volante.

ces paroles ſur ſon tombeau : *Iſménie a eu pour époux un roi chéri des mortels.*

Il diſoit qu'il aimoit Aſpar, ſon premier miniſtre, parce qu'il parloit toujours des ſujets, plus rarement du roi, & jamais de lui-même.

Il a, diſoit-il, trois grandes choſes : l'eſprit juſte, le cœur ſenſible & l'âme ſincère.

Arſace ne parloit jamais des affaires qu'il pouvoit avoir avec les étrangers ; mais il aimoit à s'entretenir de celles de l'intérieur de ſon royaume, parce que c'étoit le ſeul moyen de le bien connoître ; &, là-deſſus, il diſoit qu'un bon prince devoit être ſecret, mais qu'il pouvoit quelquefois l'être trop.

Il ajoutoit que le déſir général de rendre les hommes heureux étoit naturel aux princes ; mais que ce déſir n'aboutiſſoit à rien, s'ils ne ſe procuroient continuellement des connoiſſances particulières pour y parvenir.

Il diſoit que les lions avoient une grande force, mais qu'elle leur feroit inutile ſi la nature ne leur avoit pas donné des yeux.

Que, par un grand bonheur, le grand art de régner demandoit plus de ſens que de génie, plus de déſir d'acquérir des lumières que de grandes lumières, plutôt des connoiſſances pratiques que des connoiſſances abſtraites, plutôt un certain diſcernement pour connoître les hommes que la capacité de les former.

Qu'on apprenoit à connoître les hommes en ſe communiquant à eux, comme on apprend toute autre choſe. Qu'il eſt très-incommode pour les défauts & pour les vices de ſe cacher toujours. Que la plupart des hommes ont une enveloppe ; mais qu'elle tient & ſerre ſi peu, qu'il eſt très-difficile que quelque côté ne vienne à ſe découvrir.

Arſace aimoit ſi fort à conſerver les lois & les anciennes coutumes des Bactriens, qu'il trembloit toujours au mot de la réformation des abus, parce qu'il avoit ſouvent remarqué que chacun appelloit loi ce qui étoit conforme à ſes vues, & appelloit abus tout ce qui choquoit ſes intérêts.

Que, de corrections en corrections d'abus, au lieu de rectifier les choſes, on parvenoit à les anéantir.

Il étoit perſuadé que le bien ne devoit couler dans un État que par le canal des lois ; que le moyen de faire un bien permanent, c'étoit, en faiſant le bien, de les ſuivre ; que le moyen de faire un mal permanent, c'étoit, en faiſant le bien (*a*), de les choquer.

Que les devoirs des rois conſiſtoient en deux choſes : l'une, de défendre les loix de l'État contre les paſſions des particuliers ; & l'autre, de les défendre contre leurs propres paſſions (*b*). Que le premier de ces devoirs étoit moins difficile à remplir que l'autre, parce qu'il eſt plus aiſé de contenir les autres que de ſe contenir ſoi-même.

Arſace diſoit que les formes étoient la choſe du monde qu'il falloit le plus conſerver ; qu'elles avoient maintenu la Bactriane & que la pratique contraire avoit perdu le reſte de l'Orient ; qu'elles empêchoient le prince d'être trompé, les miniſtres de faillir, les ſujets d'être opprimés ou de chercher à s'opprimer les uns les autres. Que l'État des Bactriens avoit, de tout temps, fait des grandes choſes, mais, qu'après avoir examiné, il avoit découvert que cet effet provenoit plus de la bonté de ces formes, qui avoient fait ſubſiſter cet état, que de la bonté de ſes places & de ſes armées.

Qu'il peut arriver très ſouvent que ce qui paroit avoir fait proſpérer un État ſoit une choſe qui frappe les yeux de tout le monde, & que ce qui le fait véritablement proſpérer ſoit une choſe qui ne frappe les yeux de perſonne.

Il ajoutoit que les formes contribuoient beaucoup au repos de ceux qui gouvernent. Tout peut ſe demander, lorſqu'on n'a point égard aux formes ; quand on y a égard, il y a peu de demandes qui ne ſoient indiſcrètes & auxquelles la forme ne réſiſte. Auſſi, quand on faiſoit quelque demande à Arſace, il examinoit d'abord ſi la choſe étoit raiſonnable ou non. Si elle n'étoit point déraiſonnable, il faiſoit toujours cette queſtion : y a-t-il des exemples qu'on ait accordé une pareille choſe ? & s'il n'y avoit point d'exemples, il ne l'accordoit jamais.

Il diſoit qu'il pouvoit arriver que des gens très-habiles mépri-

(*a*) *Variante, 1783 :* en faiſant le mal.

(*b*) *Variante, 1783 :* Que les devoirs des princes ne conſiſtoient pas moins dans la défenſe des loix contre les paſſions des autres que contre leurs propres paſſions.

faſſent ces formes, parce que leur effet naturel étoit de ſuppléer continuellement au défaut des lumières, mais que c'étoit en cela même qu'elles étoient d'un grand prix ; qu'il n'y avoit rien de ſi petit que tous les points principaux des inſtitutions des mères, qu'il en réſultoit pourtant une belle éducation & une vertu qui ſe perpétuoit d'âge en âge.

Que, de même, l'État ſe maintenoit de ſiècle en ſiècle, que les petites choſes avoient fait les grandes ; les obſcures les éclatantes ; & que, par ce qui étoit bon, on étoit parvenu à faire ce qui étoit beau ; que les grands génies ne s'appliquoient point aux petites choſes, mais qu'ils ne mépriſoient point les petites choſes, & que c'étoit la vraie différence qui ſe trouvoit entre les grands génies & les petits.

Arſace diſoit qu'il ſentoit en lui-même qu'il étoit un bon roi ; qu'il étoit doux, affable, humain ; qu'il aimoit la gloire, qu'il aimoit ſes ſujets ; que cependant, ſi, avec ces belles qualités, il ne s'étoit gravé dans l'eſprit les grands principes de gouvernement, il ſeroit arrivé la choſe du monde la plus triſte : que ſes ſujets auroient eu un bon roi, & qu'ils auroient peu joui de ce bonheur ; & que ce beau préſent de la Providence auroit été en quelque ſorte inutile pour eux.

[« Celui qui croit trouver le bonheur ſur le trône ſe trompe, diſoit Arſace : on n'y a que le bonheur qu'on y a porté, & ſouvent même on y riſque ce bonheur que l'on a porté. Si donc les dieux, ajoutoit-il, n'ont pas fait le commandement pour le bonheur de ceux qui commandent, il faut qu'ils l'aient fait pour le bonheur de ceux qui obéiſſent. »

Arſace ſavoit donner, parce qu'il ſavoit refuſer.

Souvent, diſoit-il, quatre villages ne ſuffiſent pas pour faire un don à un grand ſeigneur prêt à devenir miſérable, ou à un miſérable prêt à devenir grand ſeigneur. Je puis bien enrichir la pauvreté d'état ; mais il m'eſt impoſſible d'enrichir la pauvreté de luxe.] (*a*)

Arſace étoit plus curieux d'entrer dans des chaumières que dans les palais de ſes grands. « Je vais voir, diſoit-il, un nouveau royaume. C'eſt dans les caſes des laboureurs que j'apprends à régner.

(*a*) Version de 1783.

C'eſt là que je trouve mes vrais conſeillers. Là, je me reſſouviens de ce que mon palais me fait oublier. Ils me diſent leurs beſoins. Ce ſont les petits malheurs de chacun qui compoſent le malheur général. Je m'inſtruis de tous ces malheurs, qui, tous enſemble, pourroient former le mien.

C'eſt dans ces chaumières que je vois ces objets triſtes, qui ſont toujours les délices de ceux qui peuvent les faire changer, & qui me font connoître que je puis devenir un plus grand prince que je ne le ſuis. J'y vois la joie ſuccéder aux larmes ; au lieu que dans mon palais je ne puis guère voir que les larmes ſuccéder à la joie. »

On lui dit un jour que, dans quelques réjouiſſances publiques, des farceurs avoient chanté ſes louanges.

« Savez-vous bien, dit-il, pourquoi je permets à ces gens-là de me louer ? C'eſt afin de me faire mépriſer la flatterie, & de la rendre vile à tous les gens de bien. J'ai un ſi grand pouvoir qu'il ſera toujours naturel de chercher à me plaire. J'eſpère bien que les dieux ne permettront point que la flatterie me plaiſe jamais. Pour vous, mes amis, dites-moi la vérité ; c'eſt la ſeule choſe du monde que je déſire, parce que c'eſt la ſeule choſe du monde qui puiſſe me manquer. »

Ce qui avoit troublé la fin du régne d'Artamène, c'eſt que dans ſa jeuneſſe il avoit conquis quelques petits peuples voiſins, ſitués entre la Médie & la Bactriane. Ils étoient ſes alliés ; il voulut les avoir pour ſujets, il les eut pour ennemis ; &, comme ils habitoient les montagnes, ils ne furent jamais bien aſſujetis ; au contraire, les Mèdes ſe ſervoient d'eux pour troubler le royaume : de ſorte que le conquérant avoit beaucoup affoibli le monarque, & que, lorſque Arſace monta ſur le trône, ces peuples étoient encore peu affectionnés. Bientôt les Mèdes les firent révolter. Arſace vola & les ſoumit. Il fit aſſembler la nation & parla ainſi :

« Je ſais que vous ſouffrez impatiemment la domination des Bactriens : je n'en ſuis point ſurpris. Vous aimez vos anciens rois, qui vous ont comblé de tant de bienfaits. C'eſt à moi à faire en ſorte, par ma modération & par ma juſtice, que vous me regardiez comme le vrai ſucceſſeur de ceux que vous avez tant aimés. »

Il fit venir les deux chefs les plus dangereux de la révolte, & dit au peuple :

« Je les fais mener devant vous, pour que vous les jugiez vous-mêmes. »

Chacun, en les condamnant, chercha à ſe juſtifier.

« Connoiſſez, leur dit-il, le bonheur que vous avez de vivre ſous un roi qui n'a point de paſſion lorſqu'il punit, & qui n'en met que quand il récompenſe ; qui croit que la gloire de vaincre n'eſt que l'effet du ſort, & qu'il ne tient que de lui-même celle de pardonner.

Vous vivrez heureux ſous mon empire, & vous garderez vos uſages & vos lois. Oubliez que je vous ai vaincus par les armes, & ne le soyez que par mon affection. »

Toute la nation vint rendre grâces à Arſace de ſa clémence & de la paix. Des vieillards portoient la parole. Le premier parla ainſi :

« Tu avois à demander aux dieux que nos montagnes s'abaiſſaſſent pour qu'elles ne puſſent pas nous défendre contre toi. Demande-leur aujourd'hui qu'elles s'élèvent juſques aux nues, pour qu'elles puiſſent mieux te défendre contre tes ennemis. » (*a*)

Le ſecond dit enſuite :

« Regarde le fleuve qui traverſe notre contrée ; là où il eſt impétueux & rapide, après avoir tout renverſé, il ſe diſſipe & ſe diviſe au point que les femmes le traverſent à pied. Mais ſi tu le regardes dans les lieux où il eſt doux & tranquille, il groſſit lentement ſes eaux, il eſt reſpecté des nations, & il arrête les armées. »

Depuis ce temps, ces peuples furent les plus fidèles ſujets de la Bactriane.

Cependant le roi de Médie apprit qu'Arſace régnoit dans la Bactriane. Le ſouvenir de l'affront qu'il avoit reçu ſe réveilla dans ſon cœur. Il réſolut de lui faire la guerre. Il demanda le ſecours du roi d'Hyrcanie.

« Joignez-vous à moi, lui écrivit-il, pourſuivons une vengeance

(*a*) *Variante, 1783 :* Le premier parla ainſi : « Je crois voir ces grands arbres qui font l'ornement de notre contrée. Tu es la tige & nous en ſommes les feuilles ; elles couvriront les racines des ardeurs du ſoleil. »

commune. Le ciel vous deſtinoit la reine de Bactriane ; un de mes ſujets vous l'a ravie : venez la conquérir. »

Le roi d'Hyrcanie lui fit cette réponſe :

« Je ſerois aujourd'hui en ſervitude chez les Bactriens, ſi je n'avois trouvé des ennemis généreux. Je rends grâces au ciel de ce qu'il a voulu que mon règne commençât par des malheurs. L'adverſité eſt notre mère ; la proſpérité n'eſt que notre marâtre. Vous me propoſez des querelles qui ne ſont pas celles des rois. Laiſſons jouir le roi & la reine de Bactriane du bonheur de ſe plaire & de s'aimer. »

Cette réponſe ne fit aucune impreſſion ſur l'eſprit du roi des Mèdes. Il leva une prodigieuſe armée & l'envoya contre les Bactriens. Arſace s'avança à grandes journées ; il vouloit arrêter les Mèdes avant qu'ils n'entraſſent dans le pays. On en vint à une bataille, Arſace y fit de grandes choſes ; mais, l'armée des Bactriens ayant été rompue, il reſta au milieu des Mèdes. La plupart des ſiens tombèrent à ſes côtés ; on l'environna, il fut pris et mené en Médie. Il étoit né ſujet du roi des Mèdes & il n'étoit pas douteux qu'on ne le fît mourir.

Sitôt qu'Iſménie apprit cette nouvelle, elle fit jurer les Bactriens de venger la mort d'Arſace, ſi le roi de Médie attentoit ſur ſes jours. Et, la nuit, elle partit pour la Médie.

Arrivée à Ecbatane (*a*), elle déclara ſon nom & ſe fit introduire avec ſes femmes & ſes eunuques dans le palais du roi. Quand elle fut en ſa préſence :

« Je ne crains point pour ma vertu, lui dit-elle ; celle qui ſçait mourir a aſſez de moyens pour la défendre. »

Et, ôtant le voile qui la couvroit :

« Arſace eſt-il ſi criminel de m'avoir préférée à une autre ? »

Elle rougit, baiſſa les yeux &, d'une voix dont les ſons étoient également triſtes & tendres, elle continua :

« Seigneur, ce jour peut être le plus beau jour de votre règne. Vous y ferez la deſtinée de deux illuſtres amans & de deux illuſtres malheureux. Sauvez la vie d'Arſace & vous ſauverez la mienne. Nous retournerons dans nos États & nous parlerons chaque jour

(*a*) Capitale de la Médie.

de votre gloire & de vos vertus. Les Bactriens diront : C'eſt le roi de Médie qui a donné la vie à notre reine ; ils diront : C'eſt le roi de Médie qui a fait tomber les chaînes des mains de notre roi. Songez que la vengeance eſt le plus triſte des plaiſirs & qu'une âme grande ſe ſent humiliée ſitôt qu'elle la goûte. Nous ne pouvions auparavant être qu'amis ; la reconnoiſſance nous rendra fidèles. Mais, ſi vous êtes réſolu de vous venger, Arſace étoit votre ſujet, je ne l'étois pas ; dans une action qui nous étoit commune, Arſace n'étoit rien & j'étois tout. Il n'y a que la princeſſe de Bactriane qui ait pu offenſer le roi des Mèdes. »

Et ſe jetant à ſes genoux :

« Seigneur, vous voyez à vos pieds une femme qui n'eſt point accoutumée à s'humilier. Songez à la fierté dont il faut aujourd'hui que je deſcende. Je n'ai plus d'autre pouvoir que mes larmes & mes gémiſſemens. Accordez-moi la vie d'Arſace & faites moi mourir. »

L'âme du roi de Médie étoit généreuſe :

« Je rends grâce, dit-il, à l'être qui répand la lumière dans l'univers de ce qu'il a mis dans mon cœur des ſentimens auſſi purs que lui-même. Vous êtes en ſûreté dans ma Cour comme vous le ſeriez dans votre Empire. Arſace ne mourra point, il vivra pour vous. On va vous conduire dans votre appartement ; ceſſez de paroître en ma préſence : mon cœur ſeroit trop en danger. Arſace eſt le plus heureux des mortels. »

Le palais étoit dans un trouble que le roi ne connoiſſoit pas. La princeſſe, qu'il avoit autrefois deſtinée à Arſace, conſervoit toujours pour lui un violent amour. La triſteſſe occupoit tout le cœur & l'indignation pouvoit à peine s'y faire ſentir, lorſqu'elle apprit qu'Arſace étoit priſonnier. L'eſpérance de le revoir lui donna d'abord quelque joie ; mais, quand on lui dit qu'il devoit périr, ce ne fut plus cette triſteſſe ſombre & cette mélancolie qui ne l'avoit jamais quittée, mais un trouble, une inquiétude, une agitation, qui étoient une eſpèce de déſeſpoir. Sa mère l'aimoit éperdûment ; elle arroſoit de ſes larmes le ſein de ſa mère :

« Madame, lui dit-elle, je ne puis plus vivre dans l'état où je ſuis. Juſques ici j'étois malheureuſe, mais du moins j'étois tran-

quille ; je m'abandonnois à ma triſteſſe & je pouvois la ſoutenir ; je trouvois quelque douceur dans ma mélancolie, & mes rêveries ſembloient tromper ma douleur. Mais, depuis que je ſçais qu'il va mourir, qu'il va mourir à mes yeux, qu'il va périr à cauſe de moi, je ne puis réſiſter à cette idée, & les ſentimens de mon cœur me paroiſſent plus difficiles à ſupporter que mille morts. Pourquoi de la vengeance, pour celle qui mourra ſi elle eſt vengée. Fléchiſſez la colère du roi, fléchiſſez la vôtre... »

« Ma fille, diſoit la reine, je ne vous comprends pas : Vous demandez ſa vie & vous devriez déſirer ſa mort. »

« Madame, répondoit la princeſſe, vous n'aimez point & j'aime. Vous écoutez votre cœur, écoutez le mien. Quelle eſt donc cette pitié qui me déſole ? Guérit-on l'amour à force de le déſeſpérer ? Je périrais ſi on le fait mourir ; le plaiſir de ſçavoir qu'il vit encore eſt le ſeul que je puiſſe goûter. »

La reine reſtoit immobile & ne répondoit rien. Elle quitta les bras de la princeſſe ; celle-ci fit des efforts pour la ſuivre & la perdit ; elle reſta avec ſes femmes &, voyant ſes larmes impuiſſantes, elle réſolut de ne plus faire dépendre que d'elle-même la vie d'Arſace. Elle gagna ſes gardes &, la nuit, elle parut devant lui.

« C'eſt, dit-elle, cette malheureuſe princeſſe que vous avez dédaignée ; c'eſt cette malheureuſe princeſſe qui ſemble n'avoir ſurvécu à ſon déſeſpoir que pour vous ſauver aujourd'hui la vie. Quittez ces chaînes, fuyez, puiſſiez-vous éviter tous les dangers. Arſace, je vais traîner une vie infortunée dans les larmes & les regrets. Mon unique conſolation ſera de ſçavoir que vous vivez. Puiſſiez-vous, ſi jamais l'amour vous laiſſe un moment tranquille, penſer quelques fois à moi & me plaindre. »

Il ſeroit difficile d'exprimer l'étonnement & la confuſion d'Arſace. Il voyoit une princeſſe charmante, qu'il avoit offenſée & qui venoit lui donner des marques du plus violent amour. Quel plaiſir, pour un autre que pour lui. Il ſe faiſoit des reproches, & il n'avoit pas de repentir ; il étoit mécontent de lui-même mais il ne pouvoit comprendre qu'il eut pu agir autrement. Il ſe jeta aux genous de la princeſſe :

« Madame, lui dit-il, vous me faites bien connoître à quel point je ſuis coupable. Je ne puis avoir d'excuſe, ſi ce n'eſt devant celle qui ſçait ſi bien aimer... »

« Arſace, lui dit-elle, je ne viens point vous parler de vos fautes. Je n'accuſe que ma deſtinée : Les Dieux n'ont pas voulu que vous acceptaſſiez ce cœur qui brûloit pour vous. Ils ont voulu que je fuſſe malheureuſe ; je conſens à l'être & à porter le poids de cette vie, pour penſer à vous. Arſace, fuyez ! J'ai goûté les deux ſeuls plaiſirs que j'ai eus depuis que vous m'avez abandonnée : Celui de vous voir & celui de vous ſauver. »

La nouvelle de l'évaſion d'Arſace ne fit point ſur le roi l'impreſſion que l'on penſoit d'abord qu'elle dut faire. Il voulut accomplir ſa promeſſe, & il auroit ſur le champ renvoyé Iſménie dans la Bactriane, s'il n'avoit penſé qu'Iſménie devoit faire une des conditions de la paix & qu'il ne pouvoit la remettre qu'aux ambaſſadeurs d'Arſace.

La reine de Médie n'avoit pas des ſentimens ſi généreux. La vue d'Iſménie l'avoit frappée d'étonnement. Elle ne put voir tant de beauté, ſans jalouſie. D'abord, elle avoit vu en elle celle qui avoit déjà fait, & qui feroit toujours, les malheurs de ſa fille ; enſuite, elle vit en elle une rivale qu'elle n'avoit pas.

Pour Iſménie, quand on vint lui dire qu'Arſace n'étoit plus dans la priſon ; que la princeſſe, vaincue par la force de l'amour, l'en avoit fait ſortir ; qu'il ſe ſauvoit dans la Bactriane ; ſa ſurpriſe fut extrême. Elle ne ſçut pas d'abord ſi elle devoit s'affliger ou ſe réjouir. Un nombre infini de penſées produiſirent un nombre infini de ſentimens ; mais, quand la violence de l'amour céda à la violence de la jalouſie, quand, ne craignant plus pour ſon amant, elle craignit pour ſon amour, elle tomba dans le déſeſpoir. Il ſembla qu'elle eut pris d'autres yeux, d'autres oreilles, une autre manière de penſer, une autre façon de ſentir : Son amour étoit tendre, il devint ſévère ; ſes ſentimens étoient naïfs, ils devinrent profonds ; elle croyoit ſes actions innocentes, elle les trouva criminelles.

« Grands Dieux ! que ſuis-je venue faire ici ? diſoit-elle. Pourquoi ſuis-je dans cette terre étrangère, au milieu de mes enne-

mis & de ceux du roi mon époux, expofée à la vengeance, que dis-je, peut-être aux efpérances d'un roi barbare ! »

Plus elle voyoit Arface hors de danger & s'éloigner d'elle, moins elle ofoit regarder l'abîme où elle étoit tombée.

« Comment pourrai-je, difoit-elle, me montrer aux yeux d'Arface ? Quelles peuvent être fes penfées, fes craintes, fes foupçons, fes ennuis, fon défefpoir ?... Ah ! Ce n'eft point encore ce qu'il y a de plus cruel ! Il doit la vie à ma rivale ; elle goûte le plaifir d'avoir fauvé ce qu'elle aime & je n'ai rien fait pour Arface. Je n'ai rien fait peut-être que lui donner la mort. »

Elle s'attendrit, fe pencha, & comme fi elle eut repris fes efprits, elle fe releva & prononça ces paroles :

« La reine de Bactriane dans le palais du roi de Médie... Non, je ne furvivrai point à cette honte. Eh ! Pourquoi prendre la réfolution de mourir ? Je me meurs ! »

Elle demanda une plume & elle écrivit :

« Vous apprendrez que votre femme eft dans le palais du roi de Médie. Vous apprendrez que je me fuis jetée à fes genoux, & vous apprendrez qu'il a vu mon vifage. Il faut bien que je meure, puifque je ne me crois plus digne de vous. Il faut bien que je meure, puifque ma rivale a acquis fur votre cœur des droits qui me défefpèrent. Je fuis bien malheureufe. A peine ofais-je vous dire que je vous aime ; à peine ofai-je me dire que vous m'aimez. Et je mourrai, peut-être, dans cette funefte penfée. Mon cher Arface, depuis que je vous ai vu pour la première fois, je n'ai jamais eu à moi que ce que vous m'avez donné d'amour, de craintes, d'efpérances & de regrets. »

Elle paffa cette trifte journée dans de pareilles agitations, mais lorfqu'elle apprit que des eunuques gardoient les portes de fon appartement & qu'elle étoit prifonnière dans le palais, ce fut alors qu'elle fentit de nouvelles horreurs. Elle répétoit fans ceffe : « La reine de Bactriane dans le palais du roi de Médie. » Elle s'indignoit contre elle-même, & dans la rapidité des mouvemens de fon âme, la lumière, les ombres de la nuit, le mouvement, le repos, tout lui étoit infupportable. On vint lui dire que le roi de Médie avoit pour elle de l'amour & qu'il vouloit la retenir dans fon palais.

« Oh Dieux ! s'écria-t-elle, mon malheur eſt donc conſommé ! Il ne manquoit plus que d'être la cauſe de la honte & du déſeſpoir d'Arſace. Il ſeroit affligé, quand il ne m'aimeroit pas, & c'eſt donc un nouveau malheur qu'il m'aime. Arſace, diſoit-elle d'une voix entrecoupée, je n'aurois jamais cru que c'en fut un. »

Elle étoit dans ces mouvemens, lorſqu'on vint lui dire que la reine de Médie vouloit lui donner la mort.

« Celle qui la reçoit eſt plus heureuſe que celle qui la donne, & je n'ai pas beſoin de ſa main , dit-elle avec un ſourire mêlé d'indignation & de mépris. »

Enfin, on vint lui annoncer qu'Arſace avoit été arrêté en chemin, qu'il s'étoit mis en défenſe & qu'il avoit été tué. Elle tomba évanouie ; ſes femmes la portèrent ſur ſon lit & purent à peine la rendre à la vie. Elle reprit ſes ſens, elle retomba, & toute la nuit elle paſſa continuellement des douceurs de la mort aux horreurs de la vie. Le lendemain, elle parut plus tranquille, & elle n'en fut que plus en état de ſentir ſa douleur. Elle put verſer quelques larmes, elle put gémir, elle put ſe plaindre, elle put conſidérer l'horreur de ſa ſituation. Tout le cours d'une longue vie ſans Arſace ſe préſenta à ſa penſée :

« Arſace, dit-elle, n'eſt plus. »

Elle s'arrêta un moment.

« Arſace n'eſt plus. Il n'y aura plus rien dans le monde pour mon cœur ; tout ſera perdu pour moi, juſqu'au nom de l'amour. Perſonne ne pourra plus me dire : Je vous aime. Je ne ferai le bonheur de perſonne, & perſonne ne fera le mien. Je ſerai ſeule dans l'univers, je ſerai toujours ſéparée de tout ce qui m'entoure. »

Elle ſe tut. Puis, interrompant ſon ſilence, elle dit :

« Le nom d'Arſace, ce nom qui me charmoit lorſque je l'entendois, ne ſera plus prononcé devant moi que pour me faire mourir. »

Elle penſa quelque temps :

« L'âme d'Arſace ne peut être dans le tombeau. Il eſt quelque part ; il faut que je le ſuive par la route qu'il a priſe &, quelque part qu'il ſoit, il m'aimera ; & s'il ne m'aimoit pas, oh ! immortalité, que vous ſeriez terrible ! & vous, dit-elle à ſes femmes, vous que je quitte avec regrets, vous qui avez connu Arſace, vous qui

avez vu ſon amour & le mien, dites ſans ceſſe à tout l'univers que je meurs pour lui. »

Elle tira le poignard qu'elle avoit toujours gardé ſur elle depuis qu'elle étoit partie de la Bactriane. « Tu n'es point, dit-elle, un inſtrument fatal, puiſque tu dois me rejoindre à Arſace. » Elle le plongea dans ſon ſein & mourut en prononçant le nom d'Arſace.

La reine des Mèdes avoit été avertie des premières agitations d'Iſménie, après la fuite d'Arſace. Il lui vint dans la penſée d'augmenter inſenſiblement ſon déſeſpoir, & de l'obliger, de malheurs en malheurs à ſe tuer elle-même. Ainſi, elle ſe défit de ſa rivale & elle ſe réjouit dans ſon cœur de la facilité qu'elle avoit trouvée à commettre un grand crime.

Arſace continuoit ſon chemin vers la Bactriane. Il hâtoit ſes pas pour arriver dans ſa capitale. Il ſent redoubler l'impatience qu'il a de revoir la reine. Il arrive ; tout le monde lui parle de la joie de ſon retour. Il eſt dans le palais ; ſes yeux, ſon cœur, ſon eſprit, cherchent Iſménie. On lui dit qu'elle eſt chez les Mèdes. Le ſaiſiſſement de ne la voir pas, le déſeſpoir de la ſçavoir entre les mains de ſes ennemis, un affreux preſſentiment, l'accablent.

Il s'enferme avec Aſpar :

« Vous avez laiſſé partir la reine, Aſpar, vous me faites mourir. »

« Hélas ! Seigneur, comment aurions-nous pû vaincre le déſeſpoir & l'amour ! Je vis la reine, au récit de votre malheur, affecter une conſtance qu'elle n'avoit pas. En vain, cherchai-je à calmer ſa douleur ; elle ne parut occupé que du ſerment qu'elle nous fit faire de venger votre mort. La nuit, elle diſparut & je ne l'appris que par ce billet, qui ne me fut rendu qu'après ſon départ : Prenez ſoin de l'Empire, je pars pour la Médie ; j'y vais périr ou ſauver le roi. »

Arſace fit partir divers courriers pour la Médie. Il demandoit ſa femme, l'amitié du roi, la paix. Il apprit bientôt tous ſes malheurs : un eunuque de la reine vint porter la lettre qu'Iſménie avoit écrite avant ſa mort. Il étoit accompagné d'un officier du roi de Médie qui portoit deux lettres de ce prince : l'une pour Arſace, où il lui marquoit qu'il alloit lui envoyer le corps de la reine pour

être enterré dans le tombeau de ſes ancêtres ; l'autre pour Aſpar où il déclaroit que dans trois mois il feroit partir une célèbre ambaſſade.

Comment Aſpar pouvoit-il annoncer au roi la mort d'Iſménie ? Quels moyens, quelles précautions, quels diſcours ; comment ſauver la vie du roi, comment prévenir ſa fureur ?

Il eut ſoin de cacher ſes armes &, après avoir cent fois remis à lui dire ce qu'il ne pouvoit s'empêcher de lui découvrir,

« Seigneur, lui dit-il, enfin vos malheurs ſon ſi grands qu'il m'eſt mille fois plus facile de mourir que de vous les dire. »

« Ah ! je ne vois que trop mon malheur, Iſménie eſt morte, je n'en doute plus ! »

Aſpar baiſſa les yeux & reſta dans le ſilence.

« Ma chère Iſménie eſt morte ! » Ses ſanglots ſe mêloient à ſes cris. Il appeloit Iſménie ; il chercha vingt fois ſon épée.

« Aſpar que vous êtes cruel ! » Aſpar embraſſoit ſes genoux :

« Donnez, Seigneur, un libre cours à vos larmes ; vous ne pouvez trop vous affliger. »

Il vouloit ſuivre la douleur, & ne la pas choquer. Il bornoit toutes ſes eſpérances à lui faire voir le jour, à lui faire prendre quelque nourriture, à lui ôter la penſée de mourir. Mais, quand le temps fut venu, & qu'il fallut faire lire à ce malheureux prince la lettre d'Iſménie, ſes yeux s'arroſèrent de larmes & ſes accens furent ceux de la mort.

Bientôt, arriva le convoi funeſte qui accompagnoit le corps d'Iſménie. Ce fut alors que les pleurs, les ſanglots & les cris, recommencèrent. Les eunuques de la reine marchoient les yeux baiſſés & dans un morne ſilence. Ses femmes rempliſſoient l'air de leurs cris, la foule qui ſuivoit paroiſſoit accablée de douleur. Bientôt, on diſtingua le cercueil, où l'on avoit embaumé le corps d'Iſménie. Arſace jeta les yeux ſur ce fatal objet & les fixa. Il ne verſa point de larmes ; ſa douleur étoit trop grande pour pleurer. On lui rendit les derniers devoirs ; Arſace accompagna ſa pompe funèbre & vit le fatal cercueil diſparoître pour jamais.

Il rentra dans le palais.

« Mon cher Aſpar, dit-il, il ne me reſte plus qu'à mourir. De

grâce, ne m'affligez plus, ne me parlez pas des chofes qui font l'ambition des hommes ; je ne veux penfer qu'à la mort. »

« Seigneur, lui dit Afpar, votre douleur n'a été jufques ici que trop légitime, mais vous avez du courage & vous êtes roi. Vous devez, bientôt, recevoir une ambaffade du roi de Médie. Il y a tant d'hommes au bonheur defquels vous devez fonger ; laiffez-nous pleurer & régnez. »

L'ambaffade arriva. Le fujet en étoit important : le roi marquoit qu'il envoyoit un ambaffadeur pleurer avec Arface la mort d'Ifménie. Effectivement, il en avoit été touché ; il offroit à la Bactriane la paix & fon amitié. Il déclaroit qu'il enverroit la princeffe, fa fille, avec un cortège digne d'elle, pour époufer Arface à qui il l'avoit deftinée depuis longtemps. Il ne laiffoit point de choix à Arface ; il ne lui donnoit pas une marque de bienveillance ; il lui impofoit une néceffité.

Arface ne fut point dans l'incertitude de ce qu'il devoit faire. Il prit fa réfolution & crut qu'il devoit vivre pour le falut de fon peuple. Il répondit à l'ambaffadeur qu'il recevoit avec reconnoiffance l'amitié du roi de Médie, qu'il acceptoit la paix, qu'il regardoit l'envoi de la princeffe comme une nouvelle marque de fes bienfaits, & qu'elle règneroit fur le cœur de tous les Bactriens.

La paix étoit néceffaire à la Bactriane. Le roi des Mèdes pouvoit paroître fur les frontières avec une puiffance formidable. Le bien de l'État demandoit fi fort l'alliance des deux nations, qu'il n'y avoit point de Bactrien qui ne rendit grâces aux Dieux de la modération du roi des Mèdes.

Arface, étranger, avoit été reçu dans la Bactriane ; on l'en avoit fait roi, & les Mèdes en avoit pris occafion de la défoler. Il ne pouvoit confentir à la laiffer dans les malheurs où il l'avoit jetée, ou à la replonger dans de plus grands. Il accorda donc ce que le roi de Médie demandoit. Il fit mettre dans le traité que fi la princeffe de Médie n'avoit point d'enfans & quelle furvéquit à fon époux, elle épouferoit celui que les grands de Bactriane choifiroient pour régner avec elle.

Arface s'appliqua à rétablir les forces de l'État ; à rendre à la nation un courage qui fembloit être abattu ; à remettre l'armée ;

à cimenter la paix. Dès qu'il ſçut le temps où la princeſſe de Médie devoit arriver ſur la frontière, il alla au devant d'elle. Il étoit ſuivi d'une cour brillante ; on ne vit jamais tant de richeſſes, des habits ſi ſomptueux, des feſtins ſi délicats. La triſteſſe étoit dans le cœur d'Arſace & la joie régnoit autour de lui.

Arſace mit ſur la tête de la princeſſe un ſuperbe diadème :

« Madame, vous méritez un cœur qui n'eut jamais rien regretté ; vous êtes deſtinée à régner dans la Bactriane & je ſuis ſûr que vous y ſerez aimée. »

Arſace préſenta à la princeſſe un grand nombre de domeſtiques qui devoient la ſervir, & il l'accoutuma ſi bien aux manières des Bactriens & gagna tellement l'eſprit des Mèdes, qu'il obtint que toutes les perſonnes qui avoient accompagné la princeſſe ne paſſeroient point la frontière & retourneroient dans leur pays.

La princeſſe fut conduite dans la capitale & l'on prépara tout pour la célébration du mariage. Lorſqu'Arſace fut devant l'autel, il ſe tourna vers le peuple :

« Bactriens, voilà votre reine. Si le ciel diſpoſoit de ma vie, jurez que vous lui ſerez fidèles & au prince qui ſera ſon époux. »

Tout le monde jura & l'on fit la cérémonie du mariage.

On paſſa du temple à la ſalle du feſtin, &, pendant que les Bactriens, à qui ce mariage aſſuroit la paix, ſe livroient à la joie, la reine ſe retira dans ſon appartement & Arſace paſſa dans le ſien. Il avoit donné ordre aux grands de l'Empire de s'y trouver.

« Mes amis, leur dit-il, car grâces au ciel le jour eſt venu où je puis vous appeler mes amis, j'ai fait des règlemens pour le ſalut de l'Empire. Je vous demande par votre devoir, par votre fidélité, par votre amour, de ne perdre jamais de vue les ordres de votre roi. Il ne les a donnés que parce qu'il vous aime. Revenez dans ce même lieu avant la fin de la nuit ; vous y délibérerez ſur de grandes choſes. Aſpar, ſuivez-moi. »

Il paſſa dans un endroit retiré ; il s'aſſit, baiſſa un moment les yeux, ſoupira, & parla ainſi :

« Mon cher Aſpar, ce jour que j'ai tant attendu eſt enfin arrivé. Je vais mourir ; j'en rends grâces aux Dieux. Qu'il eſt triſte de vivre pour des choſes qui ne nous touchent pas ; de n'aimer que ſa dou-

leur & de ne pouvoir s'y livrer. Je vais mourir, Aſpar ; je vous ordonne de vivre ; conſervez-vous pour le ſalut de l'État. J'aurois pû conſentir à me garder pour mes ſujets, mais un roi barbare m'a envié juſques à la douceur de verſer des larmes. Parlez quelquefois de moi, & parlez ſouvent d'Iſménie. Souvenez-vous du plus beau nœud que le ciel ait jamais formé. Souvenez-vous de celle qui auroit fait le bonheur de notre vie. Recevez mes derniers adieux. »

Il ſe plongea un poignard dans le ſein.

« Je meurs, dit-il, comme eſt morte Iſménie. »

FRAGMENTS DE L'ESSAI SUR LE GOUT

En 1753, Montefquieu fe vit ouvrir, non fans une certaine fatiffaction, les portes de l' Encyclopédie *par d'Alembert qui lui demanda de rédiger les deux articles* Démocratie *&* Defpotifme.

Dans fa réponfe (a), le 16 novembre 1753, Montefquieu dit: « Quant à mon introduction dans l'*Encyclopédie*, c'eft un beau palais où je ferais bien curieux de mettre les pieds. » *Mais le choix de ces deux articles ne lui convenait pas; & il propofa à d'Alembert de fe charger plutôt du mot* Goût : « Il me vient à l'efprit que je pourrai prendre, peut-être, Goût & que je prouverai bien que *difficile eft proprie communia dicere* ».

L'article Goût *fut rédigé par Voltaire, mais il fut fuivi de l'* Effai fur le Goût, avec cette note : « Nous joindrons à cet article le fragment fur le goût que M. le Préfident de Montefquieu deftinait à l'*Encyclopédie*... Ce fragment a été trouvé imparfait dans fes papiers. L'auteur n'a pas eu le temps d'y mettre la dernière main (*b*). »

L' Effai fur le Goût *fut publié en 1758 dans les* Œuvres Complètes. (*c*) *On en trouvera le texte reproduit dans le tome I de la préfente édition (d). Il fut repris dans les* Œuvres pofthumes *(e), en*

(*a*) *Lettre de Montefquieu à d'Alembert*, Gébelin, *Correfpondance*, II, p. 492.

(*b*) *Cf.* l'*Encyclopédie*, 1775, t. VII, art. *goût.*

(*c*) Pp. 609—638.

(*d*) Edition Nagel, t. I, p. 611.

(*e*) *Œuvres pofthumes de M. de Montefquieu*, Londres, Paris, de Bure, 1783, p. 137.

1783, ſous le titre de: Réflexions ſur les cauſes du plaiſir qu'excitent en nous les ouvrages d'eſprit & les productions des beaux-arts. *L'édition de 1798 y ajouta le chapitre intitulé:* des Règles.

Cependant quelques fragments avaient échappé à ces éditeurs. Ils furent découverts & publiés en 1804, dans les Annales littéraires *(a) par le baron Walckenær. Erneſt Laboulaye a reproduit dans ſon édition (b) une lettre non ſignée adreſſée de Bordeaux, le 29 ventôſe an IV, à Walckenær, dans laquelle ſon correſpondant anonyme lui annonce l'envoi d'un fragment de l'*Eſſai ſur le Goût *qui aurait été ſauvé des flammes par le ſecrétaire de M. de Secondat, lorſque ce dernier ſe réſigna à jeter au feu, vers la fin de 1793,* « beaucoup de papiers & de manuſcrits de ſon père dans la crainte qu'on ne vint à y découvrir des prétextes pour inquiéter ſa famille ». *Laboulaye attribue cette lettre à Millin, mais nous croyons plutôt que le correſpondant anonyme bordelais du baron Walckenær pourrait bien être ſon intime ami le préſident à la Cour Charles Roullet. Nous avons en effet retrouvé dans les collections d'autographes des Archives de la Ville de Bordeaux (c) une autre lettre de Walckenær à Roullet, datée du 12 germinal, dans laquelle il lui demande s'il a quelque eſpoir de ſe procurer:* « de nouveaux fragmens qui pourroient ſe trouver dans les manuſcrits de l'Eſſai ſur le Goût ». *Et il ajoute:* « j'en veux publier une nouvelle édition. » *Nous n'avons pu vérifier notre hypothèſe, car nous n'avons retrouvé aucune trace de la lettre citée par Laboulaye.*

Quoiqu'il en ſoit, nous donnons ici les fragments publiés par Walckenær, qui, avec les morceaux inutiliſés rejetés par Monteſquieu dans les Penſées *(d) complètent l'*Eſſai *paru dans l'édition de 1758. Nous avons collationné ſur le manuſcrit original autographe conſervé à la Bibliothèque Nationale (e) le texte quelque peu fautif de Laboulaye. Ce manuſcrit fait partie d'un recueil d'autographes. Les deux feuillets qui nous intéreſſent ont été intervertis. Sur le premier, relié après le ſecond, on lit cette note de Walckenær:* « Manuſcrit de Monteſ-

(*a*) T. II, p. 301.
(*b*) *Œuvres complètes*, t. VII, p. 113.
(*c*) Arch. Mun. Bx. ms. 133, p. 188.
(*d*) *Penſées* « Sur le Goût & les Ouvrages d'Eſprit. »
(*e*) B. N. nouv. acq. fr., Ms. n° 717, f. 28 & 29.

quieu imprimé pour la première fois dans les *Archives Littéraires* avec deux autres fragments. Ils viennent de M. de Secondat. Walckenær. »

DES RÈGLES

Tous les ouvrages de l'art ont des règles générales, qui ſont des guides qu'il ne faut jamais perdre de vue. Mais comme les lois ſont toujours juſtes dans leur être général, mais preſque toujours injuſtes dans l'application, de même les règles, toujours vraies dans la théorie, peuvent devenir fauſſes dans l'hypothèſe. Les peintres & les ſculpteurs ont établi les proportions qu'il faut donner au corps humain, & ont pris pour meſure commune la longueur de la face; mais il faut qu'ils violent à chaque inſtant les proportions à cauſe des différentes attitudes dans leſquelles il faut qu'ils mettent les corps; par exemple, un bras tendu eſt bien plus long que celui qui ne l'eſt pas. Perſonne n'a jamais plus connu l'art que Michel-Ange; perſonne ne s'en eſt joué davantage. Il y a peu de ſes ouvrages d'architecture où les proportions ſoient exactement gardées; mais, avec une connoiſſance exacte de tout ce qui peu faire plaiſir, il ſembloit qu'il eût un art à part pour chaque ouvrage.

Quoique chaque effet dépende d'une cauſe générale, il s'y mêle tant d'autres cauſes particulières que chaque effet a, en quelque façon, une cauſe à part: ainſi l'art donne les règles, & le goût les exceptions; le goût nous découvre en quelles occaſions l'art doit ſoumettre, & en quelles occaſions il doit être ſoumis.

PLAISIR FONDÉ SUR LA RAISON

J'ai dit ſouvent que ce qui nous fait plaiſir doit être fondé ſur la raiſon; & ce qui ne l'eſt pas à certains égards, mais parvient à nous plaire par d'autres, doit s'en écarter le moins qu'il eſt poſſible.

Et je ne ſais comme il arrive que la ſotiſe de l'ouvrier, bien marquée, fait que l'on ne peut plus ſe plaire à ſon ouvrage; car dans les ouvrages de goût il faut, pour qu'ils plaiſent, avoir une cer-

taine confiance à l'ouvrier, que l'on perd d'abord lorſque l'on voit, pour première choſe, qu'il pèche contre le bon ſens.

Ainſi, lorſque j'étois à Piſe, je n'eus aucun plaiſir lorſque je vis le fleuve Arno peint dans le ciel avec ſon urne qui roule des eaux. Je n'eus aucun plaiſir à Gênes de voir des ſaints dans le ciel, qui ſouffroient le martyre. Ces choſes ſont ſi groſſières qu'on ne peut plus les regarder.

Lorſqu'on entend dans le ſecond acte de *Thyeſte* (*a*), de Sénèque, des vieillards d'Argos qui, comme des citoyens de Rome du temps de Sénèque, parlent des Parthes & des Quirites, & diſtinguent les ſénateurs des plébéiens, mépriſent les bleds de la Libye, les Sarmates qui ferment la mer Caſpienne, & les rois qui ont ſubjugué les Daces, une pareille ignorance fait rire dans un ſujet ſérieux. C'eſt comme ſi, ſur le théâtre de Londres, on introduiſoit Marius diſant que, pourvu qu'il ait la faveur de la Chambre baſſe, il ne craint point l'inimitié de celle des Pairs, ou qu'il aime mieux la vertu que tout ce que les grandes familles de Rome font venir du Potoſe (*b*).

Lorſqu'une choſe eſt, à certains égards, contre la raiſon, & que, nous plaiſant par d'autres, l'uſage ou l'intérêt même de nos plaiſirs la fait regarder comme raiſonnable, comme nos opéras, il faut faire en ſorte qu'elle s'en écarte le moins poſſible. Je ne pouvois ſouffrir en Italie de voir Caton & Céſar chanter des ariettes ſur le théâtre ; les Italiens, qui ont tiré de l'hiſtoire les ſujets de leur opéra, ont montré moins de goût que nous, qui les avons tirés de la Fable ou des romans. A force de merveilleux, l'inconvénient du chant diminue, parce que ce qui eſt ſi extraordinaire paroît mieux pouvoir s'exprimer par une manière plus éloignée du naturel ; d'ailleurs, il ſemble qu'il eſt établi que le chant peut avoir dans les enchantemens & dans le commerce des dieux une force que les paroles n'ont pas ; il eſt donc là plus raiſonnable, & nous avons bien fait de l'y employer.

(*a*) Tragédie de Sénèque.

(*b*) Ancienne ville & montagne du Pérou riche en minerai d'argent. « Tout l'or du Potoſe » était devenu une expreſſion courante ſynonyme de richeſſes fabuleuſes.

DE LA CONSIDÉRATION DE LA SITUATION MEILLEURE

Dans la plupart des jeux folâtres, la ſource la plus commune de nos plaiſirs vient de ce que, par de certains petits accidens, nous voyons quelqu'un dans un embarras où nous ne ſommes pas, comme ſi quelqu'un tombe, s'il ne peut échapper, s'il ne peut ſuivre ; ... de même, dans les comédies, nous avons du plaiſir de voir un homme dans une erreur où nous ne ſommes pas.

Quand nous voyons tomber quelqu'un, nous nous perſuadons qu'il a plus de peur qu'il n'en doit avoir & cela nous divertit (*a*) ; de même, dans les comédies, nous prenons plaiſir à voir un homme plus embarraſſé qu'il ne devroit l'être. Comme lorſqu'un homme grave fait quelque choſe de ridicule, ou ſe trouve dans une poſition que nous ſentons n'être pas d'accord avec ſa gravité, cela nous divertit (*b*) : de même, dans nos comédies, quand un vieillard eſt trompé, nous avons du plaiſir à voir que ſa prudence & ſon expérience ſont les dupes de ſon amour & de ſon avarice (*c*).

[Lorſque quelque étourdi tombe, il nous divertit parce qu'il eſt dans le cas où il peut être convaincu de ſon étourderie ; ainſi dans nos comédies, quand un jeune homme fait des folies, il nous réjouit, parce que nous jugeons qu'il ſent qu'il ne peut les imputer qu'à lui-même.] (*d*)

Lorſqu'un enfant tombe, au lieu d'en rire nous en avons pitié, parce que ce n'eſt pas proprement ſa faute, mais celle de ſa foibleſſe ; de même lorſqu'un jeune homme, aveuglé par ſa paſſion, a fait la folie d'épouſer une perſonne qu'il aime, & en eſt puni par ſon père, nous, nous ſommes fâchés de le voir puni & devenir mal-

(*a*) *Première rédaction :* « Lorſque nous voyons que quelqu'un tombe nous avons du plaiſir de le voir dans un embarras où nous ne ſommes pas. » Cette rédaction a été biffée par Monteſquieu & remplacée, entre les lignes, par la ſeconde.

(*b*) *Première rédaction :* « Quand un homme grave tombe, il nous divertit parce qu'il eſt dans le cas où ſerait un étourdi. » Biffée & remplacée par la ſeconde rédaction, entre les lignes.

(*c*) *Première rédaction :* « de voir que ſa prudence & ſon expérience lui ont été inutiles, il eſt auſſi dupe qu'un jeune homme. » Biffée & remplacée entre les lignes par la ſeconde rédaction.

(*d*) *En marge, de la main de Monteſquieu :* Paſſer cet article.

heureux pour avoir ſuivi un penchant naturel, & avoir plié à la foibleſſe de la condition humaine.

Enfin comme, lorſqu'une femme tombe, toutes les circonſtances qui peuvent augmenter ſon embarras augmentent notre plaiſir, de même, dans les comédies, nous nous divertiſſons de tout ce qui peut augmenter l'embarras de certains perſonnages.

Et tous les plaiſirs ſont fondés, ou ſur notre malignité naturelle, ou ſur l'averſion que nous donne pour de certains perſonnages l'intérêt que nous prenons pour d'autres. Et le grand art de la comédie conſiſte donc à bien ménager & cette affection & cette averſion, de façon que nous ne nous démentions pas d'un bout de la pièce à l'autre, & que nous n'ayions point du dégoût ou du regret d'avoir aimé ou haï. Car on ne peut guère ſouffrir qu'un caractère odieux devienne favorable que lorſqu'il y a raiſon pour cela dans le caractère même, & qu'il s'agit de quelque grande action qui nous ſurprend, & qui peut ſervir au dénoûment de la pièce.

PLAISIR CAUSÉ PAR LES JEUX, CHUTES, CONTRASTES

Comme dans le jeu de piquet nous avons le plaiſir de démêler ce que nous ne connoiſſons pas par ce que nous connoiſſons, & que la beauté de ce jeu conſiſte à paroître nous montrer tout & cependant nous cacher beaucoup, ce qui pique notre curioſité; ainſi, dans les pièces de théâtre, notre âme eſt piquée de curioſité, parce qu'on lui montre de certaines choſes & qu'on lui en cache d'autres; elle tombe dans la ſurpriſe, parce qu'elle croyoit que les choſes qu'on lui cache arriveroient d'une certaine façon, qu'elles arrivent d'une autre, & qu'elle a fait, pour ainſi dire, de fauſſes prédictions ſur ce qu'elle a vu.

Comme la beauté du jeu de l'hombre (*a*) conſiſte dans une certaine ſuſpenſion mêlée de curioſité des trois différens événemens qui peuvent arriver, la partie pouvant être gagnée, remiſe, ou perdue codille (*b*), de même, ce qui fait que l'on eſt toujours ſuſpendu & qu'on eſt ſouvent obligé de changer; ainſi, dans nos pièces

(*a*) Jeu de cartes venu d'Eſpagne.

(*b*) « Faire gagner codille », gagner ſans avoir fait jouer. Terme du jeu de l'hombre.

de théâtre, nous sommes tellement suspendus (*a*) & incertains, que nous ne sçavons ce qui arrivera ; & tel est l'effet de notre imagination, que lorsque nous avons vu la pièce mille fois, si elle est belle, notre suspension &, si je l'ose dire, notre ignorance restent encore ; car pour lors nous sommes si fort touchés de ce que nous entendons actuellement, que nous ne sentons plus que ce qu'on nous dit ; & ce qui nous paroît devoir suivre de ce qu'on nous dit, & que ce que nous connoissons d'ailleurs, & seulement par mémoire, ne nous fait plus aucune impression.

(*a*) *Première rédaction :* « dans nos comédies nous sommes suspendus, surtout dans l'acte du milieu. » Cette rédaction a été biffée & remplacée, entre les lignes, par la seconde.

RÉFLEXIONS SUR LE CARACTÈRE DE QUELQUES PRINCES ET SUR QUELQUES ÉVÉNEMENS DE LEUR VIE

Ces Réflexions *composées à la manière des* Vies parallèles *de Plutarque devaient faire partie d'un ouvrage que Montesquieu préparait & qu'il désigne sous ce titre :* Le Prince, *ou :* les Princes, *& dont les* Pensées *(a) nous ont conservé plusieurs autres fragments.*

La date en est incertaine. Le manuscrit est formé d'un cahier de vingt feuilles simples ou doubles (240 × 170 millimètres), reliées par deux rubans. Elles sont numérotées de 1 à 68 & un fragment de papier additionnel est fixé, par une épingle, à la page 28.

Le manuscrit est écrit entièrement de la main de Montesquieu, ainsi que l'indique une note de la première page. Il n'a que peu de corrections & de ratures mais quelques onglets portent les traces d'une rédaction première.

Les Réflexions *ont été imprimées dans les* Mélanges inédits *(b), en 1892. Mais un fragment : le parallèle entre Tibère & Louis XI, avait déjà été publié en 1834 dans la* Gironde *(c) par un rédacteur de ce journal, Edouard Lanet, à qui M. de Montesquieu avait eu l'obligeance de le communiquer. Ce fragment fut ensuite plusieurs fois réimprimé, notamment par Laboulaye (d).*

Le texte que nous donnons ici est celui des Mélanges, *car le manuscrit vendu en 1939 (e) a disparu pendant la guerre.*

(*a*) *Pensées*, I, 524 à 526, 534, 543, 610 ; II, 1565 ; III, 1692, 1983 à 2002.
(*b*) Pp. 171—189.
(*c*) *La Gironde, Revue de Bordeaux*, 1834, pp. 604—607.
(*d*) *Œuvres*, II, p. 377.
(*e*) Vente des manuscrits du château de La Brède, n° 7 du *Catalogue*.

I

Il feroit difficile de trouver dans l'hiftoire deux princes qui fe foient fi fort reffemblés que Charles XII, roi de Suède, & Charles, dernier duc de Bourgogne : même courage, même fuffifance, même ambition, même témérité, mêmes fuccès, mêmes malheurs & même fin. Ils fe rendirent célèbres dans un âge que les autres princes paffent dans les plaifirs. Charles XII entreprit de détrôner le roi Augufte (*a*), comme le duc Charles voulut dégrader Louis XI ; &, lorfqu'ils étoient couverts de gloire, l'un alla perdre fon armée devant Pultava (*b*), comme l'autre perdit la fienne devant Morat (*c*).

Ces princes eurent encore cela de commun qu'ils fe révoltèrent toujours contre leur deftinée ; qu'ils devinrent moins fages quand ils furent moins heureux. Ils ne manquèrent point de prudence lorfqu'elle leur fut utile ; mais ils la perdirent entièrement lorfqu'elle leur devint néceffaire.

Ils fe reffemblent, en ce qu'ils cherchèrent de nouveaux ennemis à mefure qu'ils firent de nouvelles pertes ; qu'ils continuèrent d'entreprendre après une défaite tout comme après une victoire. La mort de la plupart des princes tués dans les combats eft un effet du hafard ; la conduite de ceux-ci fut telle qu'une pareille mort devint pour eux une néceffité.

Quand on lit la vie de ces deux princes, on eft plus touché des malheurs du duc de Bourgogne. La raifon en eft que celui-ci eft un perfonnage original, & l'autre, une mauvaife copie d'Alexandre.

II

Tibère & Louis XI s'exilèrent de leur pays avant de parvenir à la fuprême puiffance. Ils furent tous deux braves dans les combats & timides dans la vie privée. Ils mirent leur gloire dans l'art de dif-

(*a*) Augufte II, roi de Pologne.
(*b*) Ville d'Ukraine où Charles XII fut battu, en 1709, par Pierre le Grand.
(*c*) Ville de Suiffe où fut battu Charles le Téméraire en 1476.

ſimuler. Ils établirent une puiſſance arbitraire. Ils paſſèrent leur vie dans le trouble & dans les remords, & la finirent dans le ſecret, le ſilence & la haine publique.

Mais, ſi l'on examine bien ces deux princes, on ſentira d'abord combien l'un étoit ſupérieur à l'autre. Tibère cherchoit à gouverner les hommes ; Louis ne ſongeoit qu'à les tromper. Tibère ne laiſſa ſortir ſes vices qu'à meſure qu'il vit qu'il le pouvoit faire impunément ; l'autre ne fut jamais le maître des ſiens. Tibère ſut paroître vertueux lorſqu'il fallut qu'il ſe montrât tel ; celui-ci ſe diſcrédita dès le premier jour de ſon règne.

Enfin, Louis avoit de la fineſſe ; Tibère, de la profondeur. On pouvoit, avec peu d'eſprit, ſe défendre des artifices de Louis ; le Romain mettoit des ombres devant tous les eſprits & ſe déroboit à meſure qu'on commençoit à le voir.

Louis, qui n'avoit pour art que des careſſes fauſſes & de petites flatteries, gagnoit les hommes par leur propre foibleſſe ; le Romain, par la ſupériorité de ſon génie & une force invincible qui les entraînoit.

Louis réparoit aſſez heureuſement ſes imprudences, & le Romain n'en faiſoit point.

Celui-ci laiſſoit toujours dans le même état les choſes qui y pouvoient reſter ; l'autre changeoit tout avec une inquiétude & une légèreté qui tenoit de la folie.

III

Philippe II (*a*) me paroît encore fort inférieur à Tibère. Avec de la patience, de l'inflexibilité, de la philoſophie, de l'ambition, ce prince parut dans le monde. Il avoit de vaſtes déſirs, comme s'il étoit idolâtre de la Fortune, & de la modération dans les revers, comme s'il la mépriſoit. Mais le mélange de ſes défauts & de ſes bonnes qualités étoit tel, qu'il étoit difficile qu'il eût jamais de certains ſuccès, & c'eſt, de ces mélanges différens, bien ou mal aſſortis, qu'il arrive que des gens qui ſemblent nés pour faire de

(*a*) Philippe II (1527—1598), roi d'Eſpagne.

grandes chofes n'en font point, & que d'autres, qui paroiffent ne devoir être que des hommes médiocres, font de fi grandes chofes.

Philippe ne connut jamais d'autres liens que ceux de l'empire & de l'obéiffance. Toujours roi & jamais homme, toujours fur le trône ou dans le cabinet, fa diffimulation, qu'il ne fut pas cacher (*a*), lui fut peu utile ; mais fon inflexibilité lui fut nuifible. Car, comme elle ne lui permit point les tempéramens, il porta le même efprit dans tous les évènemens de fa vie & ne fe plia jamais aux évènemens.

A force de rigueur, il rendit les fautes éternelles. Toujours dans l'excès de la juftice, il ne laiffa jamais expier le crime. Il cherchoit la punition comme les autres cherchent le repentir : jamais touché par les larmes, fléchi par les prières, intimidé par le défefpoir.

Il avoit de la lenteur, & non pas de la prudence ; le mafque de la politique, & non pas la fcience des évènemens ; l'apparence de la fageffe même, avec un efprit faux qui infecta tous fes confeils.

Le deffein de porter l'Inquifition dans les Pays-Bas (*b*), celui d'y établir le gouvernement efpagnol, font voir qu'il ne connoiffoit ni les Flamans, ni les peuples libres, ni même les hommes. Des provinces fi éloignées, fi étrangères à l'Efpagne, & qui pouvoient fe donner tant de maîtres, ne pouvoient être gardées que par la force des loix.

Il fit de grandes entreprifes, mais il ne fut jamais fe mettre dans une fituation propre à les faire réuffir. Il regarda de fon cabinet l'Europe, fes provinces, fes armées, & les vit toujours mal, & paffa fa vie à calculer de loin & en gros des évènemens que la moindre circonftance pouvoit faire manquer.

Il ne profita point des guerres civiles de France ; il y confuma vainement fes tréfors, &, dans la confufion de cette monarchie, il choifit de tous les plans celui qui rencontroit le plus d'obftacles [de donner la couronne à l'Infante & la marier à un prince françois] (*c*), celui qui étoit le plus oppofé à l'efprit de la nation, celui qui réuniffoit tous les cœurs au prince légitime.

(*a*) *Première rédaction, entre les lignes :* diffimuler.

(*b*) *Nota :* Charles-Quint en avoit établi une efpèce. (M.)

(*c*) *Première rédaction.*

Ignorant la vraie mesure de sa puissance, il attaqua à la fois la France, l'Angleterre & les Pays-Bas. Mais il ne vainquit ni le courage de Henry IV, ni la prudence d'Elisabeth, ni le désespoir des provinces rebelles.

Ainsi, il ne mérita les louanges d'un prince pacifique, ni celles d'un prince guerrier. Il affoiblit ses forces & laissa à ses enfans les mêmes terres, & non pas la même monarchie.

IV

Paul III (*a*) & Sixte-Quint (*b*) ont été de grands hommes ; mais autant que l'art est au-dessous de la nature, autant Sixte-Quint est-il inférieur à Paul III. On voit partout dans la vie de l'un quelque chose de facile ; on trouve de l'affectation dans toutes les actions de l'autre.

Sixte-Quint prit plus de peine à paroître un grand homme qu'à l'être en effet, & se mit moins dans le monde que sur le théâtre du monde.

Pour corriger l'idée qu'on avoit de la bassesse de sa naissance, il voulut étonner à force de hauteur ; en quoi il a été plus comparable à Boniface VIII (*c*) qu'à aucun de ses prédécesseurs. Et, comme si la Fortune, qui auroit pu tant faire pour lui en lui donnant beaucoup moins, n'avoit pas encore assez fait, il eut de l'ambition dans la première place de l'Église, & il osa montrer de l'orgueil devant les Espagnols.

Quoi qu'on ait pu dire de sa rigueur extrême, on peut l'excuser en ce qu'elle n'étoit jamais fondée que sur l'exacte justice. Du reste, il est le premier qui ait perdu la puissance temporelle des Papes, en ouvrant la porte aux emprunts : chose qui ne pouvoit être que fatale dans un gouvernement qui n'est pas successif, & qui, cependant, est monarchique.

Paul III, avec un esprit naturel, mais pénétrant, un génie plein de ressources, des idées justes, une grande connoissance des hom-

(*a*) Alexandre Farnèse (1468—1549), pape sous le nom de Paul III.

(*b*) Sixte V ou Sixte-Quint (1521 à 1590), pape.

(*c*) Boniface VIII (1217—1303), pape.

mes, fut le reſtaurateur du pontificat, qu'il ſoutint, pour ainſi dire, à un fil. Il ne porta dans les affaires ni vanité, ni humeur, ni préjugé, ni prévention ; il tira parti de chaque évènement, & ce qui pouvoit être pour lui le fut toujours.

Ce vieillard décrépit n'avoit pas même les défauts de ſon âge : ni la lenteur, ni la timidité, ni les méfiances, ni l'irréſolution ; &, s'il étoit prudent, il n'étoit pas moins ſage.

Il ſe trouva dans de cruelles circonſtances. Le mur de ſéparation entre les Catholiques & les Proteſtants n'étoit pas encore mis ; de façon que ceux-ci, parlant habilement le langage des premiers & ne demandant qu'un concile & la réformation de quelques abus, il ſembloit que les intérêts de Rome ſeule diviſaſſent les eſprits.

Le Luthéraniſme ſurtout étoit funeſte, en ce que le peuple, qui voyoit à peu près le même extérieur, croyoit n'avoir preſque pas changé & ſentoit peu de choſe de cette infinie diſtance qu'il y a d'une religion à l'autre ; de façon qu'un prince qui ſe donnoit le nom de Catholique ou un autre qui ſe donnoit celui de Proteſtant ſe faiſoit d'abord ſuivre par ſes ſujets ; &, comme il y avoit des Proteſtans partout, on étoit à chaque inſtant ſur le point de voir les princes modérés abandonner Rome pour le bien de la paix, & les princes avides, pour avoir les richeſſes de l'Égliſe.

D'ailleurs Charles-Quint n'avoit de qualité bien connue qu'une grande ambition, & il étoit ſûr que, pour protéger la religion, il attendroit toujours qu'il eût intérêt à le faire.

Mais les terres papales formoient de nouveaux embarras : car, ſi Charles ſoutenoit la puiſſance ſpirituelle, il étoit toujours prêt à envahir la temporelle.

Il falloit engager François Ier à défendre le Pape contre Charles, & Charles à défendre l'Égliſe contre les Proteſtans. Enfin, on étoit forcé à chaque inſtant de changer de conduite avec des princes qui varioient toujours, & d'abandonner tous les anciens plans, dans un temps où tous les états d'Europe avoient pris de nouveaux intérêts.

Il éleva aux dignités tous les gens de mérite qu'il put trouver & les intéreſſa à la défenſe commune.

Le Concile, que ſes prédéceſſeurs avoient tant craint, tant pro-

mis, tant refusé, il l'accorda ; &, sans s'émouvoir de ce qui s'étoit passé à Constance & à Bâle (*a*), il vit qu'il étoit dans d'autres circonstances : que sa querelle étoit celle de tout le clergé ; que, dans un temps où l'esprit général étoit de corriger, il falloit, par un concile, prévenir les assemblées laïques & se conserver par là le jugement des dogmes & le droit de réformer.

Il jugea que, la plupart des princes ayant perdu le respect pour le pontificat, c'est-à-dire pour cette puissance qui n'est défendue que par le respect, il falloit qu'il se rendît lui-même considérable par une armée, & qu'il facilitât par là les négociations.

Il regarda avec attention les différens effets de cette fermentation générale qui étoit dans l'Europe, profita des uns, se joua des autres, & sentit toujours le premier ce qui pouvoit lui nuire ou le servir.

Lorsque Charles-Quint eut pris le mauvais parti de régler lui-même les disputes de religion, le Pape qui savoit bien que, dans ces sortes d'affaires, il n'y a point de conciliation, & que tous les partis sont extrêmes, ne fit que rire de la malhabileté de ce prince, qui alloit s'attirer contre lui les Protestans & les Catholiques, & il ne se vit jamais plus à la tête des affaires de la religion que dans le temps que l'Empereur crut qu'il l'en alloit exclure.

Charles (*b*), dont les affaires étoient embarrassées avec toutes celles du monde d'alors, lui manqua souvent, & il ne se piqua jamais ; & cela put bien lui faire changer d'intérêts, & jamais de conduite (*c*).

Enfin, il mourut après avoir relevé le pontificat & fait à sa famille, dans des temps si difficiles, un des grands établissemens qu'aucun pape ait jamais pu faire (*d*).

(*a*) Le concile de Constance se tint en 1414 & celui de Bâle en 1431. On y déclara la souveraineté des conciles sur le pape.

(*b*) Charles de Lorraine, duc de Mayenne, chef de la Ligue.

(*c*) Cet alinéa, en tête duquel on lit : « Paul III », est écrit sur un fragment de papier fixée par une épingle.

(*d*) Les duchés de Parme & Plaisance. (M.)

V

Le duc de Mayenne & Cromwel ſemblent s'être trouvés dans les mêmes circonſtances ; mais la politique vouloit que le premier ſe fît roi, & non pas le ſecond.

On avoit attaqué la royauté en faiſant mourir Charles ; on n'avoit attaqué que le Roi en aſſaſſinant Henry. Le but de la faction d'Angleterre étoit d'abolir le titre ; celui de la faction de France, de le porter dans une famille catholique. Cromwel, ſe faiſant roi, détruiſoit l'eſprit de ſa faction ; le duc de Mayenne, prenant la couronne, fortifioit celui de la ſienne.

Le duc de Mayenne fit des fautes irréparables. Il mit la couronne en dépôt ſur la tête du vieux cardinal de Bourbon, c'eſt-à-dire qu'il rappela la fidélité de la nation à la maiſon de ſes rois. Bientôt, il fit pendre les Seize (*a*), à cauſe de leurs excès, &, par là, il acheva de détruire l'eſprit qui agitoit ſon parti. Cromwel tua bien de ſa propre main quelques-uns des ſiens qui n'obéiſſoient pas ; mais il n'eut garde de les punir de leur fureur contre le parti oppoſé. Il ſe ſervit quelquefois de moyens violens pour faire paſſer ſes gens d'une extravagance à une autre ; mais le duc de Mayenne les employa pour donner à ſon parti de la modération, c'eſt-à-dire pour le faire périr.

Quoiqu'on ne puiſſe guère trouver des âmes plus différentes que celle de Cromwel & celle de Céſar, cependant on ne peut pas dire que l'Anglois ait été inférieur au Romain par le génie.

Les grands hommes vont à leur but par une route ; Cromwel y alla par tous les chemins. On peut, avec de la pénétration, découvrir la chaîne des deſſeins des autres ; cela fut impoſſible avec celui-ci. Il alla de contradiction en contradiction ; mais il alla toujours, tel que ces pilotes que preſque tous les vens conduiſent au port. Il gouverna les Anglois comme ſi lui ſeul avoit eu une âme. Il n'eut aucun confident : tout le monde fut ſa dupe ; & tel fut le

(*a*) Comité révolutionnaire catholique des ſeize quartiers de Paris qui pouſſèrent les excès juſqu'à envahir le Parlement, maſſacrer les magiſtrats & offrir la couronne au roi d'Eſpagne.

ſuccès de ſes deſſeins que ſes complices mêmes en furent épouvantés.

Le dernier crime qui le porta (*a*), ſemblable à ceux que vantent les fables, parut d'abord faire horreur à la nature entière. Mais lui prit de ſang-froid le gouvernement, jeta partout l'épouvante, fit ſuccéder le reſpect à la haine & força les rois les plus ſuperbes à couronner l'injure & à devenir ſes alliés.

VI

Henry III, roi de France, & Charles Ier, roi d'Angleterre, étoient des princes foibles & ſuperſtitieux, toujours embarraſſés dans des procédés perſonnels, pleins de préventions dans leurs haines & leurs amitiés, également prêts à tout entreprendre & à tout céder, toujours mal à propos hardis ou timides, ayant quelque ſoin de ſe faire aimer de leurs courtiſans, aucun de ſe rendre agréables à leurs ſujets.

Il y a des conjonctures où les plus petits génies peuvent gouverner aſſez bien; il y en a d'autres où les plus grands eſprits ſont étonnés: l'art de régner eſt quelquefois l'art du monde le plus aiſé, & quelquefois le plus difficile.

Dans la proſpérité d'une monarchie, un prince peut être mépriſé impunément; car la force du gouvernement ſupplée à la foibleſſe de celui qui gouverne. Mais, lorſque l'État eſt dans ſa décadence, il n'y a que le reſpect pour la perſonne du prince qui puiſſe ſuppléer à la foibleſſe des loix, &, pour lors, ſes imperfections & ſes vices ſont les vraies plaies de l'État.

De la haine que l'on conçut pour la perſonne de Charles, on paſſa peu à peu au mépris. Au contraire, du mépris que l'on eut pour la perſonne de Henry, on paſſa inſenſiblement à la haine. Et cela eſt fort extraordinaire, car ces deux princes n'avoient pas d'aſſez grandes qualités pour mériter d'être haïs.

La vie privée de Charles étoit admirable, & le cenſeur le plus auſtère n'auroit pu y rien trouver à reprendre. Henry avoit des

(*a*) Cromwell fit condamner à mort le roi Charles Ier & proclama la république dont il ſe fit reconnaître le Protecteur.

vices qu'un particulier, qui en peut eſpérer le ſecret, ne ſçauroit avoir ſans rougir.

Mais Charles étoit né avec une telle incapacité pour gouverner qu'il n'y en a point d'exemple dans les hiſtoires, pas même dans celle de Henry III.

Il y a des imbécillités qui ſont telles qu'une plus grande imbécillité vaudroit mieux.

Louis XIII en eſt un exemple : un degré de moins de foibleſſe auroit rendu ce prince le jouet des évènemens, parce qu'il auroit gouverné par lui même ; un degré de plus de foibleſſe le rendit plus puiſſant que tous ſes prédéceſſeurs, parce qu'il reſta ſous la main d'un miniſtre dont le puiſſant génie dévora l'Europe. Il eſt vrai qu'il n'obtint d'autre gloire que celle de cet empereur tartare qui conquit la Chine à ſix ans.

Henry III trouva la France depuis longtemps agitée par les guerres civiles. Charles les fit naître en Angleterre : il força, pour ainſi dire, les Anglois à lui diſputer tout ; &, ſi quelques circonſtances, qu'il ne devoit pas eſpérer, ne l'avoient pas mis en état de faire la guerre, on auroit vu une choſe bien extraordinaire : un grand monarque abattu dans un moment, ſans aucune conſpiration contre ſa perſonne, ſans effuſion de ſang, ſans combat, & par la ſeule puiſſance civile.

VII

Comme Henry III a été le martyr de ſes vices, je m'étendrai un peu ſur ce prince, ſur le caractère d'eſprit qui régnoit à ſa cour & l'état où étoit pour lors ſa nation.

Il étoit affoibli par les deux choſes les plus capables de perdre les hommes : la molleſſe & la ſuperſtition.

Un vice qui n'eſt malheureuſement inconnu qu'aux nations barbares fut porté à ſa cour juſqu'à une licence effrénée.

Les femmes, qui avoient joué un ſi grand rôle à la cour de François Ier, à celle de Henry II, & dans les différentes régences de la reine Catherine, ne manquèrent pas de décrier ce règne ; &, comme elles donnoient le ton & pouvoient tout dans un parti dont les

jeunes gens & les dévôts étoient l'âme, elles lui jouèrent des tours au-deſſus de leur ſexe & échauffèrent encore plus la Ligue que les prêcheurs.

Le Roi, qui portoit la fureur juſqu'à les haïr, les décrioit de ſon mieux. Il publioit leurs galanteries, &, qui pis eſt, de certains défauts ſecrets que la pudeur cache encore après qu'on l'a perdue. Inſtruit, par ſes mignons, de tous ces détails, il ne s'entretenoit que de ces ſortes de diſcours, qui ſont heureux quand ils ne ſont qu'inutiles, & qu'on ne pardonne pas même à l'oiſiveté des particuliers.

Comme la reine de Navarre avoit fait des railleries ſanglantes ſur les débauches de la Cour, le Roi ne l'avoit pas épargnée ſur ſes galanteries, & ils trouvèrent, l'un & l'autre, mille occaſions de ſe venger.

La ducheſſe de Montpenſier, furieuſe d'un ſecret révélé, forma elle-même Jacques Clément à ſon déteſtable parricide; on a cru même qu'elle l'y engagea par ſes faveurs.

Les favoris tenoient le Roi, pour ainſi dire, dans un ſérail & ne vouloient le laiſſer échapper ni à ſa molleſſe, ni à leur ambition.

Ils lui faiſoient mettre ſans ceſſe de nouveaux impôts ſur le peuple, dont ils ſe ſaiſiſſoient d'abord; &, comme ils n'étoient point liés à lui par l'honneur ni par le devoir, mais par les plaiſirs, ils ſe ſoucioient peu de le rendre mépriſable au peuple par ſes vices ou odieux par ſes prodigalités.

Lorſqu'un prince foule ſes ſujets, il faut, au moins, qu'il leur faſſe enviſager quelque utilité qui les ſéduiſe, & qu'il ne les afflige pas au point de leur faire voir qu'ils ſe ſont privés de leur néceſſaire pour ſes voluptés. Ce qui détermina, à la fin, le peuple de Rome à abandonner Néron, c'eſt que, dans une famine, il apprit que trois vaiſſeaux d'Alexandrie étoient arrivés chargés de pouſſière pour les lutteurs.

Comme les favoris craignoient les affaires & regardoient l'argent deſtiné à la guerre ou au maintien de l'État comme une conquête faite ſur eux, ils prenoient ſouvent, mal à propos, la voie des adouciſſemens & des pardons. Inſolens dans le cours de leur fortune & timides dans le terme, ils conſternoient la majeſté royale

après l'avoir fait monter jusqu'aux nues, abusant également du pouvoir pour l'outrer ou le dégrader sans mesure.

Il seroit difficile de dire si la reine-mère fit plus de mal aux Catholiques, aux Huguenots, au royaume ou aux rois, ses enfants.

Dans ses différentes régences, elle n'avoit employé que la finesse. Pleine de ces petits artifices que le cœur & l'esprit d'une femme produisent si aisément, elle avoit fait entrer dans le cabinet toutes les intrigues des ruelles, & les galanteries des filles de sa cour étoient les plus grands ressorts de sa politique.

Enfin, elle parvint à décrier la souveraineté même, en faisant regarder les paroles, les actions, les faveurs de nos rois, comme des pièges où il n'y avoit que les dupes qui se laissassent surprendre.

Quoiqu'elle eût une espèce de courage, elle ne songea qu'à abaisser celui du Roi : elle lui donna toujours de la méfiance & avilit son autorité pour qu'il la lui remît entre les mains.

Le Roi, dont les débauches étoient connues, avoit le foible de croire qu'il les rachèteroit par des pratiques extérieures ; mais sa dévotion étoit soupçonnée, à mesure qu'elle devenoit publique, & l'on jugeoit toujours de sa religion par ses mœurs.

Il s'étoit répandu dans la nation un certain esprit de zèle qui ne distinguoit plus le Catholique d'avec le Protestant par les pratiques religieuses. Car, si cela avoit été, quel prince auroit passé pour plus catholique que Henry III ? Mais on regardoit comme Catholique celui qui étoit prêt de verser le sang des Protestans, & comme Protestant celui qui étoit disposé à répandre le sang des Catholiques.

Cependant, les progrès des Guises étoient si rapides que l'on sentoit déjà le besoin que l'on auroit du parti huguenot ; mais le moindre ménagement étoit une tache d'hérésie.

Le Roi n'empêcha point les États de déclarer qu'il falloit faire la guerre aux hérétiques ; mais, sitôt qu'ils l'eurent fait, cette résolution devint le sentiment unanime de la nation, &, le Roi ne faisant pas cette guerre, cela donna occasion de former une ligue & de recourir à une autre autorité qu'à celle des loix.

La foiblesse de la Cour fit d'abord croire que la religion étoit en danger. Cela fit que les peuples intimidés mirent leur confiance

dans les Guifes, &, de l'autre côté, la force des Guifes augmenta la foibleffe de la Cour.

Dans les guerres civiles ordinaires, quelque refte du ton ancien peut fubfifter. Il peut arriver que l'ordre foit troublé, & non pas à tous égards anéanti. [On peut, avec les principes du gouvernement, combattre pour ou contre le gouvernement.] (*a*) Mais, lorfque l'opinion du péril de la religion met les armes à la main, pour lors tout eft confondu ; tout le monde devient un perfonnage important : car chacun a un intérêt égal à la chofe & eft, pour ainfi dire, partie principale.

C'eft pour lors que tous les efprits font outrés ; que les intérêts de l'État font facrifiés au fuccès de l'idée de chacun ; qu'il ne refte plus de liens dans la fociété que ceux d'une haine & d'une fureur commune ; que les gens les plus foibles s'emparent du pouvoir pour mettre à leur tête les plus fourbes qui fe préfentent ; que toute extravagance eft écoutée, & que l'hypocrifie prend la place des mœurs, des vertus & des loix (*b*).

La puiffance du roi d'Efpagne & les ménagemens que les autres États avoient pour les hérétiques avoient fait penfer aux moines qu'il importoit à la religion catholique que ce prince eût l'empire catholique ; ainfi ils lui étoient tous dévoués. Les papes, qui craignoient d'être fubjugués fi la puiffance devenoit unique, n'étoient pas fi catholiques que les moines, qui font des enfans perdus, qui n'ont jamais dans la tête que deux ou trois principes de théologie, avec lefquels ils vont toujours en avant, fans avoir jamais deux craintes à la fois.

Les grandes qualités du duc de Guife achevoient de dégrader le Roi. Il n'y a guère d'exemple dans les hiftoires qu'un étranger ait été porté à la puiffance par l'adoration des peuples ; celui-ci difpofa de la haine des François contre les princes & les feigneurs François (*c*).

(*a*) *Première rédaction, entre les lignes.* La même penfée fe retrouve prefque dans les mêmes termes, dans l'*Efprit des Loix* (L. XXIV, ch. V).

(*b*) *En marge :* Voir fi je ne pourrois pas mettre là *l'enthoufiafme*. (M.)

(*c*) *En marge :* Mettre ici que le Calvinifme étoit plus contraire aux rois que le Luthéranifme, lorfque l'un fe vantoit d'être plus conforme à ce que Jéfus-Chrift avoit dit, l'autre, à ce que les Apôtres avoient fait. (M.)

Le Roi, qui voulut faire voir qu'il étoit zélé pour la religion catholique, souffrit que ses sujets fissent une ligue pour la conserver, &, comme si l'État n'étoit pas lui-même une ligue, il autorisa celle-ci, au lieu de regarder tous les partis du haut du trône.

Il y avoit dans l'esprit de la nation, une fureur impuissante de s'entredétruire ; mais les Catholiques, en faisant la guerre, servoient les Huguenots, qui s'établissoient par là, & qui, en arrachant des édits, mettoient de leur côté les loix.

Lorsqu'une religion naît dans un État, & qu'ayant paré les premiers coups qu'on lui a portés, fortifiée par les disgrâces, elle est parvenue à se soutenir par sa puissance même, il est contre la politique de l'attaquer. Il ne faut point craindre qu'elle s'étende ; car les prosélytes ne se font que, lorsque les questions sont indécises & que chacun s'imagine être encore dans la même religion. Mais, lorsque la séparation est faite, que les noms sont donnés & reçus, que chacun a pris son parti, les prosélytes sont rares. Il est donc, pour lors, de l'intérêt de la religion dominante de laisser l'autre se refroidir dans la paix ; de disputer le pouvoir, & non pas les commodités du culte ; enfin, de rendre ses ennemis artisans & laboureurs, & non pas soldats (*a*).

Le Roi étoit très malheureux : il ne pouvoit persuader à ses sujets catholiques qu'il fût catholique, & il étoit personnellement chargé, dans l'esprit de ses sujets protestans, d'un rôle principal dans l'affaire de la Saint-Barthélemy ; &, si l'on fait bien attention aux noirceurs qui la précédèrent, à la fureur avec laquelle elle fut exécutée, à l'insolence avec laquelle elle fut soutenue, on avouera que rien n'étoit plus capable de décrier un prince pour jamais.

Il étoit dans ces circonstances, lorsque les assassinats du duc de Guise, du Cardinal, son frère, & de l'archevêque de Lyon, glacèrent ses amis & rendirent furieux ses ennemis.

Il est aussi impossible d'approuver ce qu'il fit que la manière dont il le fit, &, quelle que fût sa situation pour lors, il faut, pour

(*a*) Le corps protestant a été abattu en France par l'édit de Nantes ; ce sont les faveurs qui l'ont détruit, & non pas les épées. (M.)

l'honneur de la vertu & en faveur de la nature humaine, détester cette action, ou n'en pas juger.

Sixte-Quint fit assembler les cardinaux : « Mes frères, leur dit-il, le roi de France a fait mourir un cardinal, comme si Dieu n'étoit pas dans le ciel, & comme si nous n'étions pas sur la terre. » Il excommunia le Roi. Proscription fatale, qui, dans les circonstances de ces temps-là, exposa sa vie à chaque instant ! (*a*)

(*a*) *Au dos :* Passer au parallèle avec Charles Ier. (M.) Ce parallèle n'est pas dans le manuscrit, qui est, sans doute, incomplet.

POÉSIES

Notre édition ne ſerait pas complète ſi nous ne donnions les quelques poéſies de circonſtances que fit Monteſquieu (a). Certes elles n'ajoutent rien à ſon œuvre. Ce ſont des madrigaux ou des chanſons, ſimples badinages, ſans prétentions, plus ou moins impromptus, adreſſés à ſes amis en manière de jeux poétiques. Pourtant elles ne manquent pas toujours d'eſprit & de ſel gaulois & ajoutent une touche vive au portrait de Monteſquieu homme de ſalon, homme d'eſprit & gaſcon.

ADIEUX A GÊNES

en mil ſept cent vingt huit

« Cette pièce avoit été donnée par M. de Monteſquieu à un de ſes amis à condition de ne la point faire voir, diſant que c'étoit une plaiſanterie faite dans un moment d'humeur... Il la fit, étant embarqué pour partir de Gênes où il diſoit s'être beaucoup ennuyé, parce qu'il n'y avoit formé aucune liaiſon, ni trouvé aucun de ces empreſſemens qu'on lui avoit marqués partout ailleurs en Italie (b). »

(a) Sauf la chanſon « Amour, après mainte victoire » & le portrait de Mme de Mirepoix « La beauté que je chante », qui ont été publiées à la fin du tome III de l'édition de 1758, pp. 608—609 Édition Nagel, t. I., p. 608

(b) Lettres familières, Paris, 1767, citées par Laboulaye, VII, p. 198.

Montesquieu écrit, d'autre part, à Mme de Lambert, le 26 décembre 1728: « J'ai oublié de vous dire que j'ai été huit jours à Gênes & que je m'y suis ennuyé à la mort » ; *& à Waldegrave, en janvier 1729:* « Je n'ai resté que dix jours à Gênes où l'ennui souffle de toutes parts & où l'on est entièrement insociable non par vanité mais par avarice. »

Sa mauvaise humeur se traduisit par cette satire (*a*) :

Adieu, Gênes détestable,
Adieu, séjour de Plutus.
Si le Ciel m'est favorable,
Je ne vous reverrai plus.

Adieu, bourgeois & noblesse,
Qui n'a pour toutes vertus
Qu'une inutile richesse :
Je ne vous reverrai plus.

Adieu, superbes palais,
Où l'ennui, par préférence,
A choisi sa résidence :
Je vous quitte pour jamais (*b*).

Là le magistrat querelle
Et veut chasser les amants,
Et se plaint que sa chandelle
Brûle depuis trop longtemps.

Le vieux noble, quel délice !
Voit son page à demi nud,
Et jouit d'une avarice
Qui lui fait montrer le cul.

(*a*) Publiée dans les *Œuvres de Montesquieu*, Paris, Bastien 1788, t. IV.

(*b*) *Version originale :* Je ne vous reverrai jamais.

Vous entendez d'un jocriſſe
Qui ne dort ni nuit ni jour (*a*),
Qu'il a gagné la jauniſſe
Par l'excès de ſon amour.

Mais un vent plus favorable
A mes vœux vient ſe prêter.
Il n'eſt rien de comparable
Au plaiſir de vous quitter.

ÉPITRE AU CURÉ DE COURDIMANCHE

Ce badinage poétique nous a été conſervé par un ami intime de Monteſquieu, le préſident Barbot, qui l'avait copié dans ſon Sottiſier (*b*) *ſous le titre :* « Épître, attribuée au Préſident Monteſquieu, adreſſée au curé de Courdimanche. » *Barbot a ajouté, en marge :* « elle eſt vraiment de lui. »

Cette attribution eſt, d'autre part, confirmée par une lettre, du 23 novembre 1723, de Dodart à Monteſquieu : « M[me] de Brillac a ſu de quelqu'un que je ſavais vos vers ſur le Curé de Courdimanche & elle a écrit ici de Bretagne à un de mes amis pour me les demander (*c*). » *Cette lettre nous donne la date approximative de l'*Épître.

Louis Vian a donné un extrait de cette petite pièce (d), elle a été publiée intégralement pour la première fois par François Gébelin (e) en 1914.

(*a*) *Verſion originale :* Qu'il ne dort ni nuit ni jour.

(*b*) Bibl. Mun. Bordeaux, Ms. 693, pp. 389—391. C'eſt un recueil de poéſies légères, gauloiſes & ſatiriques.

(*c*) *Correſpondance de Monteſquieu*, Bordeaux, 1914, t. 1, p. 36.

(*d*) Dans ſon *Hiſtoire de Monteſquieu*, Paris, Didier, 1878, p. 182.

(*e*) En annexe à la lettre de Dodart, note 4.

Anacréon des curés de village,
Cher Courdimanche (*a*), honneur du Gâtinois,
Des neuf Sœurs connois le langage,
Toi qui ſur le Parnaſſe as grimpé quelquefois (*b*).

Favori du dieu de l'ivreſſe
Comme de celui des jardins,
Tu n'as point la délicateſſe
De nos fades abbés blondins.

Ton goſier ſans relâche avale ;
Rien ne peut de ta faim interrompre le cours ;
Tu joins, à la ſoif de Tantale,
Le plaiſir de boire toujours.

Certes, paſteur, de toi je ſuis épris,
Lorſqu'avec ta Fanchon, gouvernante fidèle,
Je te vois ſervir de modèle
Et d'exemple à tous les maris.

Ou quand, par l'amour emporté,
Tu parcours ton heureux village (*c*)
Et vas, de ménage en ménage,
Porter la vie & la fécondité.

(*a*) Paroiſſe dans laquelle ſe trouvait le château de Bélébat ou Belleſbat que Monteſquieu fréquentait, chez les Berthelot de Duchy. Actuellement commune de Courdimanche-ſur-Eſſonnes (Seine-&-Oiſe).

(*b*) Voltaire a, lui auſſi, mis en ſcène le curé de Courdimanche, « fort bon homme, à demi-fou, qui ſe piquait de faire des vers & de bien boire & ſe prêtait de bonne grâce aux plaiſanteries », dans un divertiſſement théâtral en vers dédié à Mlle de Clermont. Il y décrit la cérémonie burleſque, au château de Bélébat, en 1725, du couronnement du curé-poète. (*Cf.* Voltaire, *La fête de Bélébat*, édit. Moland, II, p. 279.)

(*c*) Le préſident Barbot note dans ſon « *Sottiſier* », en marge de la cinquième ſtrophe, une correction apportée par Monteſquieu à l'amphibologie ſcabreuſe des deux premiers vers : « Comme le verſet étoit obſcur, voici comme l'auteur l'a changé :

Ou, quand des Berthelot la nombreufe famille
A ces vers vient fe préfenter,
Tu trouves, dans le père & le frère & la fille,
L'avantage éternel de boire & de chanter.

Dis leur combien mon âme auroit été charmée
Du tendre plaifir de les voir ;
Et que Paris fans eux, ville fi renommée,
Pour moi n'eft qu'un fombre manoir.

Peins-leur mon amitié fidèle,
Célèbre-la par tes écrits ;
Tu peux compter que de ton zèle
Un déjeuner fera le prix.

Puiffe la Parque patiente
Ne te filer que des jours gras,
Qui foient, jufqu'à la fin d'une vieilleffe lente,
Partagés par quatre repas.

Que jamais un prélat bizarre
Jufqu'à toi ne porte les yeux,
Et ne te faffe voir les lieux
Noircis des enfants de Lazare,

Où, par un malheureux deftin,
Le buveur le plus indomptable,
Obligé de fe taire à table,
Ne chante jamais qu'au Lutrin.

Ou quand d'une figure & d'une vaine image,
Faifant une réalité,
Tu te répands dans ton village,
Et vas de ménage en ménage...
etc.

L'origine de l'obfcurité étoit qu'il avoit voulu exprimer, dans les deux premiers vers, un pafteur qui fignifie un père commun. » (*Cf. Sottifier* de Barbot.)

POUR MADE LE FRANC (a), DAME DU SÉJOUR ENCHANTÉ DE BAILLON, en 1738

On a publié ſous ce titre (b) un madrigal de huit vers dont le manuſcrit, provenant du château de La Brède, eſt actuellement conſervé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux (c). L'écriture eſt celle d'un copiſte.

Nous avons découvert, dans les archives du château de La Brède (d), une nouvelle verſion, auſſi de la main d'un copiſte, qui donne un peu plus d'étendue à ce poème & comporte une réplique de M. Lefranc. C'eſt ce texte que nous donnons :

I

La Divinité de ces lieux,
Le Franc, qui ſoumet tout au pouvoir de ſes yeux,
Dont les déſirs pour moi ſont un ordre ſuprême,
L'inſenſible Le Franc ignore ſi l'on aime.
Ah ! ſi nouveau Tibulle inſpiré par l'amour
Je faiſois de mes vers retentir ce ſéjour !
Inſenſé ! Quel eſpoir t'a renverſé la tête ?
Elle t'a rendu fou, ſans te rendre poète.

(a) Mme Lefranc de Brunpré, femme du ſecrétaire du roi. Monteſquieu fréquentait Baillon (commune d'Aſnière-ſur-Oiſe, Seine-&-Oiſe), demeure de cette famille amie, chez qui il avait une chambre toujours prête. (*Cf.* ſa lettre à Mme Lefranc de juin 1728.)

(b) François Gébelin, *Correſpondance de Monteſquieu*, Bordeaux, Gounouilhou, 1914, I, p. 224, note 1.

(c) Ms. 1868, p. 331. On y lit la date : « en 1735 » & au-deſſous du titre : « (Charles Monteſquieu) ».

(d) Cette pièce ſe trouve dans un recueil manuſcrit, relié, intitulé : *Belles-Lettres*, p. 314.

II

Mr. Le Franc, pour ſe moquer de nous, fit des vers dont le ſens étoit :

Ainſi d'un Archimède on a ſurpris les ſens !
Ainſi de l'univers on lui ſouſtrait l'encens.

III

Je répondis :

Ce mortel comparable aux dieux,
Amant chéri d'Uranie,
Qui pour ſauver ſa patrie
De l'horreur d'un joug odieux
Déploya dans Syracuſe
De l'irréprochable Muſe
Le pouvoir prodigieux
Archimède m'appelle en vain, du haut des Cieux.

IV (*a*)

En vain, les filles de Mémoire
A mes yeux font briller le prix
Du diadème dont la gloire
Ceint le front de leurs favoris ;
En vain, une beauté cruelle,
Pour prix d'une amour éternelle
Ne me promet que des rigueurs :
Je cède au penchant qui m'entraîne,
Et l'honneur de porter ſa chaîne
Me tiendra lieu de leurs faveurs.

(*a*) C'eſt cette dernière ſtrophe qui conſtitue le manuſcrit 1868, avec cette variante pour le cinquième vers : « En vain Circé toujours cruelle. »

POUR MAD[E] GEOFFRIN (*a*)

en 1738

Ce quatrain ſe trouve dans le manuſcrit 1868 (b) que nous venons de citer. Il eſt écrit par le copiſte du poème précédent.

Le recueil manuſcrit: « Belles-Lettres » *(c) en renferme auſſi le texte (p. 319) ſous le titre:* « Pour Mad[e] G. en 1734. » *Et dans le même recueil, à la page 313, ſe trouve une première verſion, ſupprimée par l'auteur. Voici le texte définitif de ce portrait qui nous paraît bien avoir été fait par Monteſquieu. Nous donnons en note la première verſion (d).*

En vous tout paroît ſentiment,
Eſprit, délicateſſe ;
Pour moi, je n'ai d'autre talent
Que le cœur, la tendreſſe.

CHANSON

Le texte de la chanſon à boire que nous donnons ci-après eſt celui de l'édition Laboulaye (e).

Nous n'avons pour philoſophie
Que l'amour de la liberté.
Plaiſirs, douceurs ſans flatterie,
Volupté,
Portez dans cette compagnie
La gaieté.

(*a*) Marie-Thérèſe Rodet, Madame Geoffrin (1699—1777).

(*b*) Bibl. Mun. Bx., ms. 1868 (provenant des archives de La Brède), p. 335.

(*c*) Déjà cité p. 558, note (*d*).

(*d*) Vous poſſédez en même temps
La vertu, les grands ſentimens
Et la délicateſſe ;
La beauté, tous les agrémens,
L'eſprit, le goût, la fineſſe.
Pour moi, je n'ai d'autres talens
Que le cœur, la tendreſſe.

Cette première verſion eſt intitulée : « Portrait de Mad[e] G. en 1730. » Au-deſſous on lit : « effacez. Voy. mieux & plus vrai page 319. » A cette dernière page ſe trouve le texte définitif.

(*e*) *Œuvres Complètes*, t. VII, p. 200.

Le nocher qui prévoit l'orage
Craint encor quand le port eſt bon.
Éterniſons du badinage
    La ſaiſon :
On manque, à force d'être ſage,
    De raiſon.

Le fier Caton, quand il ſe perce,
Se livre à ſes noires fureurs :
Anacréon, qui fait commerce
    De douceurs,
Attend le trépas, & ſe berce
    Sur des fleurs.

Que chacun boive à ſa conquête.
Ne vous en fâchez pas, époux ;
Le ſort que la nuit vous apprête
    Eſt plus doux ;
Mais vos femmes, dans cette fête,
    Sont à nous.

MADRIGAL

A deux ſœurs qui lui demandaient une chanſon

Sur ce madrigal, Laharpe racontait l'anecdote ſuivante : Monteſquieu, ſollicité par une dame qui pourrait être Mme de Boufflers ou Mme de Mirepoix, de lui faire des vers, chargea ſon ſecrétaire de ce travail. Celui-ci copia une pièce de vers qu'il adapta ſimplement à la circonſtance & la remit à Monteſquieu, qui s'en fit honneur durant les badinages poétiques de Lunéville. Laharpe, dit-on, montrait le vieux recueil dans lequel il avait découvert la pièce originale (a).

(a) Cette anecdote eſt rapportée par Laboulaye, *Œuvres complètes*, t. VII, p. 202, d'après l'édition Dalibon, Paris, 1827.

Nous avons, à notre tour, retrouvé dans le Sottifier *de Barbot une poéſie* « de M. de Laloubère » *qui a manifeſtement inſpiré celle de Monteſquieu (a).*

Nous donnons le texte de Monteſquieu d'après l'édition de Laboulaye (b):

Vous êtes belle, & votre ſœur eſt belle;
Si j'euſſe été Pâris, mon choix eut été doux:
La pomme auroit été pour vous,
Mais mon cœur eût été pour elle.

A MADAME DE BOUFFLERS (*c*)

Cette poéſie, écrite par une main inconnue, eſt attribuée à Monteſquieu, ſur un exemplaire qui appartenait à Louis Vian.

Boufflers, vous avez la ceinture
Que la déeſſe de Paphos
Reçut des mains de la nature
Au débrouillement du chaos.
Si quelquefois votre parure
A des irrégularités,
Une grâce qui les corrige
Fait voir à nos yeux enchantés,
Que la beauté qui ſe néglige
Eſt la première des beautés.

(*a*) La voici : « Vers de M. de Laloubère ſur deux ſœurs dont l'une étoit blonde & l'autre brune :
Vous êtes belle & votre ſœur eſt belle.
Entre vous deux, le choix ſeroit bien doux :
L'Amour, dit-on, étoit blond comme vous,
Mais il aimoit une brune comme elle.
(Barbot, *Sottifier*, p. 121, Bibl. mun. Bx., ms. 693.)

(*b*) *Œuvres Complètes*, t. VII, p. 202.

(*c*) Madeleine-Angélique de Neuville-Villeroy, ducheſſe de Boufflers (1707—1787).

A MADAME DE PRIE (*a*)

étant avec elle à Bellébat chez M. Duchy (*b*)

C'eſt encore le Sottiſier *du préſident Barbot (c) qui nous a conſervé le texte de ce madrigal.*

Les Dieux, que vous vîntes ſurprendre,
Diſputoient entre eux, dans nos bois :
« C'eſt Vénus, diſoit l'un, c'eſt elle, je la vois.
— C'eſt Minerve, dit l'autre, & je viens de l'entendre. »

Il eſt vrai, dit le dieu Faunus,
Oui, c'eſt Minerve, je vous jure ;
Mais je crois qu'elle a la ceinture
Que vous avez vue à Vénus.

A DASSIER

Cet épigramme a paru dans les Opuſcules *de M. de Monteſquieu (d). Le texte que nous donnons eſt celui de l'édition Laboulaye (e).*

Daſſier (*f*), dont le vainqueur d'Arbelle (*g*)
Eût choiſi le docte burin,
Pour éterniſer ſur l'airain,
De ſes traits l'image fidèle,

(*a*) Jeanne-Agnès Berthelot de Pleneuf, marquiſe de Prie (1698—1727).

(*b*) Berthelot de Duchy, & non Dulhy comme l'a imprimé Laboulaye, *Œuvres complètes*, t. VII, p. 203.

(*c*) Bibl. Mun. Bx., ms. 693, p. 599 : « Vers de M. de Monteſquieu ſur Mad[e] la marquiſe de Prie, étant avec elle à Bellebat, chez M. Duchy. »

(*d*) *Opuſcules*, Copenhague, 1764, livret de 40 pages.

(*e*) *Œuvres complètes*, t. VII, p. 204.

(*f*) Jacques-Antoine Daſſier (1715 à 1759), graveur qui fit la médaille à l'effigie de Monteſquieu.

(*g*) Alexandre.

Quand il te plaît, pour me tirer,
De déployer cet art qui te fait admirer,
Dis-moi qui de nous deux acquiert le plus de gloire,
Moi dont tu traces le portrait,
Ou toi, qui (*a*) ne fais pas un trait
Qui n'éternise ta mémoire.

(*a*) *Var. de l'édition originale :* Ou toi, dont tu ne fais pas un trait.

Chapitres et Fragments

de

L'ESPRIT DES LOIS

Rejetés par Montesquieu

(Manuscrit de la Bibliothèque Nationale

et Dossiers de la Brède)

I. LE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

*L'hiftoire du manufcrit de l'*Efprit des Lois *eft confufe & remplie de contradictions. Latapie, dans une lettre (a), affez inexacte d'ailleurs, à Darcet, du 4 feptembre 1795, fait mention d'un « recueil de plufieurs gros volumes in-4° intitulé:* Matériaux de l'Efprit des Lois. » *La même année, le libraire Plaffan, écrivant à la fille de Montefquieu, parle d'un « recueil de matériaux de l'*Efprit des Lois *en fix volumes » (b). Walckenaer, au contraire, ne connaît que « plufieurs cahiers écrits de la main même de Montefquieu, intitulés* Morceaux qui n'ont pu entrer dans l'Efprit des Lois & qui peuvent former des differtations particulières » *(c). En 1891, on retrouve à La Brède « divers doffiers contenant les matériaux de l'*Efprit des Lois » *& ce font ces derniers dont la Société des Bibliophiles de Guyenne envifageait alors la publication (d).*

Cette publication, cependant, n'eut pas lieu. Barckhaufen a donné (e) au public feulement un choix d'extraits & de fragments inédits, n'ayant pu, femble-t-il, trouver un éditeur affez défintéreffé pour fe charger d'une entreprife fi coûteufe. Il donne une defcription fom-

(*a*) Voir R. Célefte, « Hiftoire des manufcrits inédits de Montefquieu » (*Mélanges inédits de Montefquieu*, Bordeaux & Paris, 1892, p. XVIII).

(*b*) *Ibid.*, p. XXI.

(*c*) *Biographie univerfelle*, Montefquieu (vol. XXIX, p. 520).

(*d*) *Deux opufcules de Montefquieu*, Bordeaux & Paris, 1891, p. VI.

(*e*) H. Barckhaufen, *Montefquieu, l'Efprit des lois & les archives de La Brède*, Bordeaux, 1904.

maire de la « masse imposante d'environ 50 centimètres de hauteur, sur 25 de largeur & 19 de profondeur » que constitue le manuscrit :

*« Un septième des papiers dont il s'agit est contenu dans un porte-»feuille en carton. Tout le reste se décompose en vingt-six parties, »dont vingt-cinq sont enveloppées, chacune, d'une couverture en »papier & renferment, chacune, le manuscrit de l'un des vingt-cinq »premiers livres de l'*Esprit des Lois. *La vingt-sixième partie com-»prend, outre un brouillon du livre XXVII, des chapitres ou frag-»ments de chapitres ayant trait aux livres XXVIII & XXIX, »sans parler de certains documents relatifs à l'apologie de l'ouvrage, »notamment une* Réponse *aux censures de la Sorbonne. On y a »joint des extraits & des analyses de traités spéciaux que Montes-»quieu a dû consulter, & même quelques pages rédigées par lui pour »des œuvres tout à fait distinctes de son œuvre capitale... Quant »au portefeuille mentionné plus haut, il renferme aussi des pièces, »des analyses & des extraits très divers. Mais ce qui le rend précieux, »c'est une série de chapitres destinés d'abord à l'*Esprit des Lois.»

Barckhausen conclut en disant : « C'est le produit d'un labeur acharné de quinze à vingt ans qu'on a devant soi. »

*Mis en vente en 1939, le manuscrit de l'*Esprit des Lois *fut ainsi décrit par le libraire-expert (a) : « manuscrit d'environ 2.700 pages en 28 dossiers (5 cartons) avec corrections, ratures & adjonctions autographes. » Il ajoute que « les 28 dossiers de ce manuscrit comprennent les livres 1 à 25, 27 & 28 & dans le 28e dossier on trouve un cahier intitulé « Choses qui n'ont pu entrer dans la composition des* Lois » *(b). La mise à prix du lot (qui comprenait aussi la* Collectio Juris) *étant 400.000 francs, ce trésor fut acquis par la Bibliothèque nationale, qui le paya 401.000 francs.*

Le manuscrit, tel qu'on le consulte maintenant à la Réserve de la Bibliothèque nationale, est relié en cinq volumes par les soins experts

(a) *Manuscrits de Montesquieu*, Paris (Pierre Cornuau), 1939. — On voit que bien des documents décrits par Barckhausen ont disparu entre 1904 & 1939. Les recherches faites, à La Brède & ailleurs, par les éditeurs de cette édition, par M. J. Brethe de La Gressaye & par moi-même, n'ont pu que très partiellement combler cette lacune.

(b) On doit lire plutôt « dans la *Composition des lois* ». Cette page est devenue le f. 330 du tome V du manuscrit. Il s'agit du livre XXIX, « De la manière de composer les lois ».

des bibliothécaires (a). Il ſe trouve intitulé Monteſquieu — Eſprit des Lois — Premier Jet. *Il comporte 1505 feuillets, dont la plupart meſurent 25 ſur 19 cm. Il s'y trouve huit écritures, exception faite de celles de l'auteur, de Damours & de Fitz-Patrick (*p & s*), ces deux derniers n'étant reſponſables que de petits fragments inſérés dans le manuſcrit après la publication de l'ouvrage. Voici le contenu des volumes:*

vol. I (N.A.Fr. 12832), ff. 270, dont 19 de Monteſquieu: livres I à VI; trois chapitres rejetés par Monteſquieu lors de la publication.

II (N.A.Fr. 12833), ff. 274, dont 61 de Monteſquieu: livres VII à XI; un chapitre rejeté.

III (N.A.Fr. 12834), ff. 249, dont 46 de Monteſquieu: livres XII à XV; deux chapitres rejetés.

IV (N.A.Fr. 12835), ff. 354, dont 16 de Monteſquieu; livres XVI à XXI.

V (N.A.Fr. 12836), ff. 357, dont 18 de Monteſquieu: livres XXII à XXV, XXVII, un chapitre du livre XXVIII, trois chapitres du livre XXIX, douze chapitres rejetés (b).

Les livres XXVI, XXX & XXXI manquent en entier, & les livres XXVIII & XXIX dans leur plus grande partie. Il y a, ſomme toute, 183 chapitres de l'édition de 1748 qui manquent dans le manuſcrit. Ces conſtatations font voir que le manuſcrit de Paris n'eſt pas la dernière rédaction; ce fut un autre manuſcrit que l'auteur envoya à l'imprimeur Barrillot à Genève.

Les écritures du manuſcrit ſont les ſuivantes:

e *(1733 à 1738)*	j *(1742 à 1744)*
g *(1739 à 1741)*	l *(1743 à 1746)*
h *(1740 à 1743)*	n *(1746)*
i *(1741 à 1743)*	o *(1746 à 1747)*

Ces écritures ſont mélangées enſemble. Preſque tous les chapitres

(*a*) La reliure a été exécutée avec beaucoup de ſoin. Je trouverais pourtant à reprendre deux erreurs. Un titre (vol. I, f. 73) du troiſième livre a été inſéré au début du quatrième ; & un titre des livres XXIX & XXV ſe trouve au début du livre XXII.

(*b*) Les chapitres rejetés de la publication de l'*Eſprit des Lois* par Monteſquieu ſont publiés ci-deſſous.

ſont pleins de corrections, qui ſont quelquefois ſi embrouillées que la leçon définitive eſt très difficile à déchiffrer. Les corrections ſont écrites dans les marges, entre les lignes, ou ſur des pages inſérées après coup dans le manuſcrit. Monteſquieu corrige ſouvent de ſa propre main des paſſages copiés par les ſecrétaires, mais auſſi il dicte ſouvent aux ſecrétaires des corrections à apporter aux paſſages autographes. Pluſieurs erreurs dans le texte (par exemple, « Saint-Marc » pour « Cinq-Mars », vol. III, f. 36; livre XII, ch. 8) établiſſent que la méthode adoptée était en effet la dictée. L'orthographe & ſurtout la ponctuation ſont arbitraires, pour ne pas dire fantaiſiſtes; celles de Monteſquieu lui-même ne le ſont guère moins que celles des ſecrétaires. Les corrections ſont parfois intéreſſantes du point de vue de la terminologie politique du dix-huitième ſiècle, telle l'héſitation de Monteſquieu dans un paſſage — finalement retranché du texte — du livre VI, ch. 9, où, ayant écrit d'abord le mot « ſervitude », il y ſubſtitue « ſujétion », puis rétablit « ſervitude », puis le corrige de nouveau en écrivant « pouvoir arbitraire ». Les corrections les plus évidentes ſont celles qui ſont apportées à la numérotation des chapitres. Ce n'eſt pas rare de trouver cinq ou ſix numéros différents en tête d'un chapitre, tant l'auteur a héſité en conſtruiſant ſon livre. Ces changements de numérotation, bien que d'une étude aſſez difficile parce que la ſéquence chronologique n'eſt pas toujours évidente, ſont d'une importance appréciable pour quiconque veut rétablir l'ordre primitif de l'ouvrage.

L'écriture de baſe du manuſcrit eſt h. Celui à qui appartient cette main fut ſans doute le ſecrétaire principal. L'écriture i ſe trouve en alternance avec celle-ci dans les onze premiers livres. Ces deux écritures ſont contemporaines, h étant de 1740 à 1743 & i de 1741 à 1743. Nulle part, dans l'Eſprit des Lois, h n'eſt corrigée par i, & i eſt corrigée par h une ſeule fois; c'eſt dire que les ſecrétaires ont travaillé en même temps, ſans s'occuper du travail l'un de l'autre, la répartition des chapitres entre les deux ayant été faite ſans doute par Monteſquieu. Après la complétion du livre XI, la main i ne paraît plus, mais h reſte l'écriture de baſe juſqu'à la fin du manuſcrit. Ces deux mains, avec j qui eſt des mêmes années, & qui a peu d'importance, ont copié 228 chapitres ſur les 416 du manuſcrit.

Les écritures e *&* g *ſont antérieures à* h. *La première,* e, *eſt l'une des plus importantes. Elle nous donne deux paſſages de l'*Eſprit des Lois. *Les ff. 60—161 du quatrième volume du manuſcrit nous donnent dans l'écriture* e *le chapitre 6 du livre XVII, intitulé* Nouvelle cauſe de la ſervitude de l'Aſie & de la liberté de l'Europe. *Sur le recto du premier feuillet ſe trouvent, ajoutées de la main* l, *les deux mentions (dont la première eſt biffée) : « voy. le petit traité ſur la monarchie » & « ceci eſt tiré d'un petit traité ſur la monarchie univerſelle ». Il s'agit du petit livre* Réflexions ſur la monarchie univerſelle en Europe, *publié par Monteſquieu vers 1734 (a), & dont le chapitre VIII ſe trouve reproduit ici dans l'*Eſprit des Lois. *Il ſemble, en effet, que ces pages aient été détachées du manuſcrit de l'opuſcule pour être inſérées dans le doſſier du livre XVII.*

L'autre paſſage écrit de la main e *eſt plus célèbre. Ce n'eſt rien de moins que le fameux chapitre 6 du onzième livre* De la conſtitution d'Angleterre. *Seize feuillets, dans le deuxième volume du manuſcrit, nous reſtent de la rédaction primitive, qui a été corrigée depuis par* g, h, i *&* l. *En étudiant l'ordre de ces corrections, qui ont été faites par l'inſertion de pages entières dans le manuſcrit, on apprend que le texte actuel repréſente les veſtiges de pluſieurs états antérieurs. Le premier de ceux-ci, de la main* e *excluſivement, nous eſt préſenté par les ff. 164—169, 172—175, 177—181 & 184 du manuſcrit, plus au moins une page initiale, deux pages intermédiaires & quelques pages finales que Monteſquieu a fait diſparaître du manuſcrit à l'occaſion d'une réviſion ultérieure. Le deuxième état du texte eſt donné par une réviſion faite de la main* g, *ſur les ff. 163 & 185. C'eſt à ce moment qu'une numérotation encore viſible a été miſe en haut des pages. Selon le titre, écrit par* g, *ce deuxième état était déjà deſtiné à l'*Eſprit des Lois. *Ce fut très vraiſemblablement au premier état que penſait Jean-Baptiſte de Secondat, fils du préſident, lorſqu'il écrivit (b) qu'au moment de la publication des* Conſidérations *(1734), le livre ſur le gouvernement d'Angleterre était déjà fait.*

Les deux paſſages écrits de la main e *appartiennent donc à*

(*a*) L'étude des renſeignements chronologiques fournis par les *Penſées* ferait attribuer à 1731—1733 la compoſition de la *Monarchie Univerſelle*.

(*b*) L. Vian, *Hiſtoire de Monteſquieu*, Paris, 1878, p. 401.

d'autres ouvrages, & il n'y a aucun titre ni aucune référence dans le manuſcrit qui laiſſe penſer qu'à l'époque de l'écriture e *(1733 à 1738) Monteſquieu ait commencé à écrire l'*Eſprit des Lois.

A e *ſuccède l'écriture* g*; elle commence en 1739 & ne ſurvit pas à 1741. Elle a la particularité d'avoir un papier à elle, de plus petit format (24 ſur 18 cm.) & qui ne porte que l'écriture* g. *Cette main nous donne vingt-quatre chapitres, auſſi bien que les corrections déjà mentionnées au chapitre* De la conſtitution d'Angleterre. *Ce ſont livre III, chapitres 2, 6, 7, 8; V 3; VIII 19, 21; IX 1, 6; XI 7, 8; XIV 2, 10; XV 1, 2, 7; XX 14; XXI 21; XXIV 4, 6, 7, 8, 10, 22. Parmi ces chapitres pluſieurs ſont tirés d'autres ouvrages de Monteſquieu. Les chapitres 19 & 21 du livre VIII, & 6 du livre IX ont comme ſource la* Monarchie univerſelle, *les chapitres 2 & 10 du livre XIV ſont tirés de l'*Eſſai ſur les cauſes qui peuvent affecter les eſprits *(a), tandis que le chapitre 10 du livre XXIV remonte au* Traité des devoirs. *Le ſecrétaire de l'écriture* g *recopia donc pour Monteſquieu des ouvrages compoſés auparavant, & dont le plus ancien remonte à 1725. De plus, le chapitre 2 du livre XV, dont le début eſt écrit de la main* g, *eſt tiré de la Penſée 174, écrite aux environs de 1727.*

Mais cela ne veut pas dire que la tâche du ſecrétaire g *fût ſimplement de recopier d'anciens ouvrages. Il y a dans le manuſcrit vingt titres de chapitres donnés de la main* g *(19 d'entre les 24 chapitres énumérés plus haut, plus XI 6). Ajoutons-y (f. 47 du premier volume) le titre du livre III, & l'on voit de toute évidence que déjà à l'époque de l'écriture* g *il exiſtait un plan de l'*Eſprit des Lois ; *&, puiſqu'on ne nomme pas « ſixième » un chapitre qui n'eſt pas précédé de cinq*

(*a*) Le manuſcrit de l'*Eſſai ſur les cauſes* eſt perdu, & juſqu'ici nous en avons ignoré la date, Barckhauſen ayant dit ſeulement que l'*Eſſai* eſt « antérieur & bien antérieur à 1748 ». Or, les alinéas de l'*Eſſai* ſignalés par Barckhauſen comme incorporés dans les *Lois* apparaiſſent dans le manuſcrit de Paris de la main *g*. Puiſque leur compoſition doit précéder leur tranſcription, ils ne peuvent donc, & l'*Eſſai* ne peut non plus, être poſtérieur à 1741 au plus tard. Puis, dans la ſeconde partie de l'*Eſſai*, Monteſquieu cite une chanſon grecque ſuivant une traduction donnée dans l'*Hiſtoire de l'Académie des Inſcriptions*. Le tome IX de cette *Hiſtoire*, où ſe trouve la traduction & auquel Monteſquieu renvoie lui-même, fut publié en 1736. Il réſulte que la compoſition de l'*Eſſai* & la rédaction du manuſcrit perdu eurent lieu entre 1736 & 1741.

autres, il a dû exiſter déjà entre 1739 & 1741 une partie très conſidérable de l'ouvrage, & au moins une grande partie de dix livres ſur les dix-huit que Monteſquieu annonça faits en 1742 (a). Je crois donc que c'eſt à tort qu'on qualifie de premier jet *le manuſcrit de la Bibliothèque nationale.*

Le texte de baſe du manuſcrit eſt donné, nous l'avons vu, par les écritures h *&* i. *Or, ces écritures ſe trouvent, dans la correſpondance, excluſivement ſur les lettres écrites de Paris. Elles ne ſurvivent pas, dans la correſpondance ou autre part, à 1743. Et en effet, depuis mai ou juin 1740 juſqu'à juin 1743, Monteſquieu était à Paris. Il y faiſait la rédaction* h *&* i *de l'*Eſprit des Lois. *Cette rédaction achevée, il ſemble s'être mis ſans délai à corriger & à polir ſon texte. Afin de mieux pouvoir ſe conſacrer à ce travail (auſſi bien que pour marier ſa fille & pour éviter la vie trop diſpendieuſe de la capitale) il s'eſt retiré à La Brède & y eſt reſté, là ou autre part en Gaſcogne, pendant plus de trois ans. Le ſecrétaire de l'écriture* l, *dont la main apparaît pour la première fois dans une lettre écrite de Paris le 15 mai 1743, l'y accompagne. En 1746 l'écriture* l *diſparaît, mais en revanche* n *&* o *ſe font voir; & le Préſident lui-même, malgré ſa maladie des yeux, n'a pas dédaigné de faire des corrections autographes très nombreuſes.*

Pendant cette période de trois ans, Monteſquieu & ſes ſecrétaires ſe ſont ſervis de deux papiers très diſtincts. Le premier — qui eſt le même que celui de la rédaction h *&* i *— a comme filigrane des armoiries dont le détail le plus ſaillant eſt un chevron, & qui ſont ſurmontées d'une couronne. Il reſſemble aſſez à un filigrane ſignalé par M. Alexandre Nicolaï (b) comme provenant d'Auvergne. L'autre papier porte en filigrane les lettres IHS & le milléſime 1742 (c). Le nom du fabricant eſt tantôt Dumas, tantôt Ballange, tous deux du Périgord. Ce papier, plus fin que l'autre, eſt réſervé d'abord à l'au-*

(*a*) Lettre au préſident Barbot, du 2 février 1742.

(*b*) *Hiſtoire des moulins à papier du ſud-oueſt de la France*, Bordeaux, 1935, 2 vols., vol. II, planche XXI, n° 1.

(*c*) Cette date n'eſt pas néceſſairement celle de la manufacture du papier. Un édit du Conſeil d'État du 18 ſeptembre 1741 exigea que tout papier fabriqué après la publication de l'édit portât en filigrane les chiffres 1742. Cet édit reſta en vigueur juſqu'en 1763, ce qui n'empêche pas qu'on trouve, avant cette date, bien des papiers, même de fabrication nouvelle, qui ne portent pas ce filigrane. Voir à la Bibliothèque nationale le Ms. fr. 22082, n° 54.

teur lui-même, mais porte plus tard les écritures l, n & o. *Était-ce le papier perſonnel du Préſident, & dont les ſecrétaires ne ſe ſervaient qu'une fois le papier ordinaire épuiſé? Ou bien conſtituait-il le ſtock de La Brède, tandis que l'autre était gardé à Paris (a)?*

Dans tous les cas, ſoit qu'il y ait eu deux réviſions ſucceſſives, ſoit qu'il n'y en ait qu'une, faite ſur deux papiers, le proceſſus de réviſion a dû commencer vers juin 1743. Quand s'eſt-il terminé?

Vers la fin de l'année 1746 Monteſquieu écrivit à Guaſco qu'il allait lui envoyer en avril 26 livres des 30 enviſagés. Mais il avait, dans l'intervalle, bien du travail à faire. Le 6 décembre 1746 il annonça à Guaſco: « Je commencerai demain à donner la dernière main au premier volume, c'eſt-à-dire aux treize premiers livres. » Plus tard (le 20 février 1747) il lui promit, fin mai, 15 ou 20 livres qui n'avaient alors beſoin que d'être relus & recopiés. Le 4 mai, il écrivit de nouveau, « Au commencement du mois prochain l'ouvrage en queſtion ſera fini de copier. » Et finalement, en juin, il ſe félicite en écrivant à Maupertuis: « J'ai, grâce à Dieu, fini les ouvrages que j'avais commencés. »

*En décembre 1746 il commença donc l'ultime tranſcription; il préparait pour l'impreſſion l'ouvrage ſi longtemps médité. Il faiſait faire le manuſcrit qu'il devait envoyer à l'imprimeur Barillot, & que nous ne poſſédons pas. Le manuſcrit de la Bibliothèque nationale doit être l'avant-dernier état de l'*Eſprit des Lois; *c'eſt l'ouvrage tel qu'il exiſtait au début de décembre 1746.*

Le manuſcrit préſente donc les étapes que voici:

1° morceaux primitifs (extraits d'anciens ouvrages & veſtiges du premier jet) antérieurs à 1741: écritures e & g;

2° texte de baſe, de l'époque 1741 à 1743: écritures h & i;

3° réviſion ſur papier au chevron, à partir de 1743: écritures e & *de Monteſquieu;*

(*a*) Un détail fortuit du manuſcrit donne un renſeignement peut-être ſignificatif. La chemiſe du livre XVI, qui a été relié en tête du quatrième volume, porte les mots : « Tout eſt fini, excepté le dernier chapitre, qu'il faut finir à La Brède. » Le dernier chapitre ſe trouve en effet écrit de la main *n* ſur le papier IHS. Ce même papier ſe rencontre d'ailleurs dans la correſpondance, & les lettres dont il s'agit ſont toutes datées de Bordeaux ou de La Brède. Mais cela n'implique pas que le papier au chevron ſoit le ſtock de Paris ; que ce papier fût fabriqué en Auvergne & pas dans le ſud-oueſt eſt ſans importance, vu que le commerce, même international, du papier était déjà très développé.

4° révision sur papier IHS, achevée fin 1746 : écritures l, n, o *& de Montesquieu.*

*Il n'y a rien dans le manuscrit qui justifie l'opinion que Montesquieu avait déjà conçu, avant 1739, l'idée de l'*Esprit des Lois*: non que cette thèse se trouve par là ruinée, mais si elle est vraie, elle l'est pour des raisons étrangères au manuscrit.*

*Je joins ici une table des livres de l'*Esprit des Lois*, en indiquant à quelle époque chaque chapitre est entré dans l'ouvrage. Bien entendu, cette table ne peut, en aucun cas, donner un* terminus ante quem non. *Elle indique seulement, selon l'écriture & le papier, la date de la partie la plus ancienne de chaque chapitre telle qu'elle se présente à nos yeux dans le manuscrit de Paris. J'ai suivi la numérotation de l'édition de 1758 (qui est autre que celle du manuscrit); & en outre j'ai signalé les chapitres qui sont postérieurs au manuscrit, c'est-à-dire qui ont été incorporés après 1746.*

ROBERT SHACKLETON

Livre	Chapitres appartenant (dans leurs parties les plus anciennes) aux fragments antérieurs à 1741	au texte de base: 1741—43	à la révifion fur papier au chevron: après 1743	à la révifion fur papier IHS: avant 1746	à l'édition de 1748	aux éditions après 1748
I		1—3				
II		1—5				
III	2, 6, 7, 8	1, 3—5, 9—11				
IV		1—8				
V	3	1, 2, 4—11, 14—18	12	13, 19		
VI		1—5, 8, 9, 12, 13, 15—21	11	6, 7, 10, 14		
VII		1—4, 6, 7, 9, 13—17	5, 8, 10—12			
VIII	19, 21	1—11, 13, 14, 17, 18	20	12, 15, 16		
IX	1, 6	2, 4, 5			3, 7—10	
X		2—4, 6, 12, 14—16	1, 5, 17	7—11	13	
XI	6—8	2, 5, 11		1, 3, 4, 9, 10, 12—19	20	
XII		4—6, 10, 13, 15, 17, 18, 21, 23 à 25, 28	26, 27	1—3, 7—9, 11, 12, 14, 16, 19, 20, 22, 29, 30		
XIII		2, 10, 15, 17	12, 16, 18	1, 3—9, 11, 13, 14, 19	20	
XIV	2, 10	1, 3—8, 11—12, 15			9, 13, 14	

XV	1, 2, 7	3—6, 8, 10, 13, 19		11, 12, 16—18	14, 15	9
XVI		1, 3—11, 13—15		2, 12, 16		
XVII	6	1—3, 5, 7		4		8
XVIII		1, 2, 4, 6, 9, 10, 12, 14, 15, 18	5, 8, 20	3, 7, 11, 13, 19	16, 17, 21—27, 29—31	28
XIX		2—4, 6—10, 12 à 19, 21, 24, 27	5, 22	1, 11, 20, 23, 26	25	
XX	14	4, 5, 8, 10, 12, 13, 15, 18, 22, 23	2, 3, 9	1, 7, 11, 19, 20	16, 21	6, 17
XXI	21	3, 22	4, 5, 20	1, 2, 6—11, 13 à 17, 19, 23	18	12
XXII		5, 9	2, 3, 7, 8	1, 4, 6, 10, 14, 18	11—13, 15—17, 19—22	
XXIII		1, 2, 4, 7, 10 à 13, 15—18, 21, 28, 29		3, 5, 6, 8, 9, 14, 19, 20, 22—27		
XXIV	4, 6—8, 10, 22	1—3, 9, 11, 12, 14—17, 23, 25, 26	5	18—21, 24	13	
XXV		3—5, 7, 8, 13, 15		1—2, 6, 9—12, 14		
XXVI					1—25	
XXVII		1				
XXVIII			44		1—43, 45	
XXIX			2, 14	18	1, 3—13, 15 à 17, 19	
XXX					1—25	
XXXI					1—21, 23—34	22

II. EXTRAITS DU MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

(N. A. Fr. 12832 à 12836)

Les 44 morceaux ci-deſſous, dont quelques-uns ont été publiés par Barckhauſen (a) ou Brèthe de la Greſſaye (b), ſont reproduits dans l'ordre du manuſcrit avec l'indication du livre & du chapitre où le morceau rejeté devait prendre place, &, chaque fois que cela a été poſſible, la référence au texte de 1758 (tome I de notre édition).

1. Livre I, ch. 2. *Des lois de la nature (c).* — Les animaux (& c'eſt ſurtout chez eux qu'il faut aller chercher le droit naturel) ne font pas la guerre à ceux de leur eſpèce parce que, ſe ſentant égaux, ils n'ont point le déſir de s'attaquer. La paix eſt donc la première loi naturelle.

Je ſais bien qu'en diſant ceci je contredis de très grands hommes mais je les prie de faire réflexion ſur ce ſentiment de plaiſir que chaque animal trouve à l'approche d'un animal de même eſpèce que lui. Ils ne ſont donc pas en état de guerre & vouloir les mettre dans cet état, c'eſt vouloir leur faire faire ce que les lions ne font pas.

Que ſi nous voyons des animaux faire la guerre à ceux de leur eſpèce, ce n'eſt que dans des cas particuliers & parce que nous les y inſtruiſons pour notre commodité propre.

(a) *Monteſquieu, l'Eſprit des Lois & les archives de La Brède*, Bordeaux, 1904.

(b) *De l'eſprit des loix*, tome I, Paris 1950.

(c) N. A. Fr. 12832, fol. 9 (entre le 3ᵉ & le 4ᵉ alinéa de la page 5 du tome I de l'éd. 1758).

2. Livre I, ch. 3. *Des loix poſitives (a).* — Le droit des gens s'établit parmi les nations qui ſe connoiſſent, & ce droit doit être étendu à celles que le haſard ou les circonſtances nous font connoître : règle que des peuples policés ont très ſouvent violée.

3. Livre III, ch. 4. *Du principe de l'ariſtocratie (b).* — Sans cette vertu (de la modération), toute ariſtocratie tombe d'abord. Jetons les yeux ſur ces républiques qui languiſſent aujourd'hui dans l'Italie. Il ſemble qu'on ignore leur exiſtence. Elles ne la doivent, en effet, qu'aux jalouſies que pourroit donner leur deſtruction.

4. Livre III, ch. 9. *Du principe du gouvernement deſpotique (c).* — Mais c'eſt le délire de Machiavel d'avoir donné aux Princes pour le maintien de leur grandeur des principes qui ne ſont néceſſaires que dans le gouvernement deſpotique, & qui ſont inutiles, dangereux & même impraticables dans le monarchique. Cela vient de ce qu'il n'en a pas bien connu la nature & les diſtinctions : ce qui n'eſt pas digne de ſon grand eſprit.

5. Livre III, ch. 10. *Différence de l'obéiſſance dans les gouvernemens (d).* — Il eſt vrai que les miniſtres, dans la monarchie, doivent avoir plus d'habileté. Auſſi en ont-ils davantage. Ils y ont plus d'affaires ; ils y ſont donc plus rompus. Il eſt vrai que, pour s'en débarraſſer, ils veulent ſouvent renverſer les lois. Ce gouvernement en formant de pareils génies, eſt cet oiſeau qui fournit la plume qui le tue.

6. Livre V, ch. 18. *Des récompenſes que le ſouverain donne (e).* —

(*a*) N. A. Fr. 12832, fol. 14 (entre le 1[er] & le 2[e] al. de la p. 8 du tome I de l'éd. 1758).

(*b*) N. A. Fr. 12832, fol. 58 v° (après le dernier al. de la p. 30 du t. I de l'éd. 1758).

(*c*) N. A. Fr. 12832, fol. 68 v° (après le dernier al. de la p. 36 du t. I de l'éd. 1758).

(*d*) N. A. Fr. 12832, fol. 71 v° (variante du 3[e] alinéa de la p. 38 du t. I de l'éd. 1758).

(*e*) N. A. Fr. 12832, fol. 179 v° (entre le 1[er] & le 2[e] al. de la p. 91 du t. I de l'éd. 1758).

Les grandes récompenſes nous portent au déſir d'en jouir & non pas à remplir l'objet de celui qui gratifie.

7. Livre VI, ch. 9. *De la ſévérité des peines* (*a*). — De deux royaumes voiſins en Europe, l'un eſt devenu plus libre, & les peines ſoudain y ont été adoucies ; l'autre a vu augmenter le pouvoir arbitraire, & la rigueur des peines y a crû en proportion.

8. Livre VI, ch. 14. *De la diſproportion des peines dans le même crime (b).* — C'eſt un grand abus de l'Inquiſition d'Eſpagne que, de deux perſonnes accuſées du même crime, celle qui nie eſt condamnée à mourir, & celle qui avoue évite le ſupplice. Ceci eſt tiré des idées monaſtiques, où celui qui nie paroît être dans l'impénitence & damné, & celui qui avoue ſemble être dans le repentir & ſauvé.

Il y arrive un autre inconvénient : c'eſt que le ſupplice du feu auquel ce tribunal condamne eſt diſproportionné avec lui-même. Le haſard le rend plus ou moins cruel. Il eſt quelquefois prompt ; mais, quand le vent écarte la fumée (*c*), ces malheureux peuvent ſouffrir pluſieurs heures dans les flammes.

9. Livre VI, ch. 15. *De la proportion des peines avec la manière reçue de penſer (d).* — Lorſqu'un légiſlateur, par l'établiſſement d'une peine, choque la manière de penſer reçue, on juge qu'il ſonge plus à inſpirer une crainte générale, qu'à prendre des meſures pour faire exécuter ſa loi. Chacun cherche les moyens d'y contrevenir. On ſentit cela de nos jours (*e*), lorſque, pour ſoutenir un ſyſtème extraordinaire *(f)*, on prononça des peines ſi ridicules.

(*a*) N. A. Fr. 12832, fol. 226 (entre le 4ᵉ & le 5ᵉ al. de la p. 110 du t. I de l'éd. 1758).

(*b*) N. A. Fr. 12832, fol. 240. Cf. *Eſprit des Lois*, liv. XXVI, chap. XII, p. 140 du tome II de l'éd. 1758.

(*c*) Première rédaction : « Quelquefois, lorſque le vent empêche la fumée. »

(*d*) N. A. Fr. 12832, fol. 241.

(*e*) Première rédaction : « Nous avons bien vu cela, c'eſt ce que l'on a vu de nos jours. »

(*f*) En marge : « Celui de M. Law. »

10. Livre VI, ch. 16. *Des prifons* (*a*). — Il eft clair que les prifons doivent être plus ou moins rudes felon que la juftice s'exerce avec plus ou moins de promptitude.

Dans quelques États modérés, où un tribunal particulier juge de l'honneur, au lieu de mettre un gentilhomme en prifon, on lui donne un garde, on le lie avec la chaîne de fa parole.

Au Japon & dans quelques autres États defpotiques, il n'y a point de prifons (*b*), parce qu'on y inflige la peine fur-le-champ.

Les Romains ne bâtirent point d'abord des prifons (*c*). Cela eut des inconvéniens : il fallut établir la chartre privée. Les débiteurs furent retenus dans les maifons des créanciers ; d'où fuivirent mille cruautés.

11. Livre VI, ch. 20. *De l'extenfion des peines (d).* — C'eft l'ufage en plufieurs lieux de l'Orient d'exterminer la famille du coupable. Dans ces pays defpotiques on ne regarde les femmes & les enfants que comme des inftrumens & des dépendances de la famille. On les confifque, comme parmi nous on confifque les biens. Ils étoient une propriété du père & du mari.

Ce principe une fois reçu, la tyrannie agit de fang-froid en établiffant de certaines coutumes, ou bien elle agit dans fa fureur en ne mettant aucune borne à fes cruautés.

Balbi (voy. les Voyages du Nord, t. III, p. 1) vénitien, nous dit que le roi de Pégu, à la cour duquel il eftoit, ayant découvert que fes principaux officiers avoient quelques intelligences avec le roi Dava, il les fit arrêter & fit brufler environ 4000 de leurs femmes ou enfans, exécution qui dura quatre jours.

Au Japon (Rec. des voy., t. V, part. II, pp. 320 & 426), on étend la punition fur toute la famille dans la plupart des crimes :

(*a*) N. A. Fr. 12832, fol. 242.

(*b*) En marge : « *Rec. des voyages qui ont fervi à l'établiffement de la Cie des Indes* », tome II, p. I[re], p. 88. »

(*c*) Première rédaction : « Ce fut une vue des lois romaines de n'avoir point établi de prifons. »

(*d*) N. A. Fr. 12832, fol. 261—262.

Ce texte, qui avait échappé à Barckhaufen, a été fignalé par Brèthe de la Greffaye (Efprit des Lois, 1950, p. 302).

Dans le manufcrit de la Bibliothèque Nationale, les quatre alinéas que nous reproduifons font fuivis de deux autres, qui fubfiftent dans l'édition imprimée pour conftituer le chapitre 20, fous le titre : « De la punition des pères pour leurs enfants. »

les mâles ſont condamnés à la mort, les femmes & les filles ſont vendues comme eſclaves.

12. Livre VII, ch. 17. *De l'administration des femmes (a).* — Je dirai même qu'il eſt plus dangereux que les femmes ne veuillent gouverner, qu'il n'eſt à craindre qu'elles ne gouvernent. Le mal eſt lorſqu'elles emploient tous leurs artifices pour attirer à elles un pouvoir qu'elles ne doivent pas avoir ; lorſqu'elles donnent au Prince du dégoût pour le gouvernement ; lorſqu'elles le font languir dans la molleſſe ; lorſqu'elles corrompent ſon cœur, affoibliſſent ſon eſprit, abattent ſon âme.

13. Livre VIII, ch. 3. *De l'eſprit d'égalité extrême (b).* — Mettons nous bien dans l'eſprit ce que c'eſt que l'indépendance & ce que c'eſt que la liberté. La liberté eſt le droit de faire tout ce que les loix permettent, & ſi un citoyen pouvoit faire ce qu'elles défendent, il n'auroit plus de liberté parce que les autres auroient tout de même ce pouvoir.

14. Livre VIII, ch. 6. *De la corruption du principe de la monarchie (c).* — La monarchie ſe perd lorſque le Prince veut tout faire par lui-même, ou que ſes miniſtres ſe ſervent de ſon nom pour faire tout ; qu'il ambitionne les détails ; que là où il ne peut pas agir, il ne veut pas qu'on agiſſe, & que là où il ne peut pas examiner, il ne veut pas qu'on examine ; lorſqu'il croit qu'il montre plus ſa puiſſance en changeant l'ordre des choſes qu'en le ſuivant ; lorſqu'il ôte les fonctions naturelles des emplois pour les donner arbitrairement à d'autres ; lorſqu'il eſt trop jaloux de ſes tribunaux & de ſes grands, & pas aſſez de ſon Conſeil ; en un mot, lorſqu'il eſt plus amoureux de ſes fantaiſies que de ſes volontés.

(*a*) N. A. Fr. 12833, fol. 42 (après le dernier alinéa de la p. 148 du t. I de l'éd. 1758.)

(*b*) N. A. Fr. 12833, fol. 51 v° (après le premier alinéa de la p. 153 de l'éd. 1758).

(*c*) N. A. Fr. 12833, fol. 57. Le troiſième alinéa de l'édition de 1758 commence & ſe termine par les mêmes mots, mais il a été ſenſiblement abrégé. Voir t. I de l'éd. 1758, p. 155.

15. Livre VIII, ch. 8. *Danger de la corruption du principe du gouvernement monarchique (a).* — Qu'on ne regarde pas comme chimériques les changements de cette efpèce ! Ne venons-nous pas de voir le Droit des gens entièrement changé parmi nous, & l'Allemagne étonnée d'un nouveau genre de guerre qu'elle ne connoiffoit pas.

16. Livre VIII, chap. 11. *Effets naturels de la bonté & de la corruption des principes (b).* — Les loix d'Athènes (*c*) d'Argos & de Syracufe établirent l'oftracifme. A Athènes & à Argos on s'en trouva bien, à Syracufe il fit des maux infinis, des gens fe retiroient des affaires, on fut obligé de l'abolir mais dans cette République, la plus corrompue qui fut jamais, eft-il étonnant que le peuple abufât de l'oftracifme comme il abufa de toutes les loix ? (*d*)

Ayant chaffé les tyrans ils firent citoyens des étrangers & des foldats mercenaires, ce qui caufa des guerres civiles (Ariftote, Politique, Livre V, chap. 3) & le peuple ayant été caufe de la victoire fur les Athéniens, la République fut changée (ibidem chap. 4).

La paffion de deux jeunes magiftrats dont l'un enleva à l'autre un jeune garçon, & celui-ci débaucha fa femme fit changer la forme de cette république (Ariftote, Politique, livre VII, chap. 4).

La corruption du gouvernement des villes voifines corrompit encore celle-ci. C'étoient des petites oligarchies changées en tyrannies comme l'on voit dans Plutarque dans les vies de Timoléon & de Dion.

Cette ville, toujours dans la licence ou dans l'oppreffion, également travaillée par fa liberté & par fa fervitude, recevant toujours l'une & l'autre comme une tempête, & malgré fa puiffance au dedans, toujours déterminée à une révolution par la plus petite force étrangère, gâtait toutes fes inftitutions. Les nobles (*e*) s'exi-

(*a*) N. A. Fr. 12833, fol. 61 v° (après le dernier alinéa de la p. 157 du t. I de l'éd. 1758).

(*b*) N. A. Fr. 12833, fol. 69 v° à 70 (p. 162 du tome I de l'éd. 1758).

(*c*) Ariftote, République, Livre 5, chap. 3 (M.).

(*d*) Idée reprife au livre XXIX, ch. 7 (p. 273 du tome II de l'éd. 1758).

(*e*) Plutarque, Vie de Denis (M.).

lèrent tous, & pour me ſervir d'une expreſſion d'Epicure, ce n'étoit pas la liqueur qui étoit corrompue, c'étoit le vaſe (*a*).

Les nobles s'exiloient preſque tous les uns les autres, mettant dans la main de ceux qu'ils vouloient exiler une feuille de figuier. (Plutarque, Vie de Denis) (*b*).

Le Sénat (*c*) de Syracuſe avoit ſi peu de pouvoir qu'il n'en eſt preſque jamais fait de mention dans l'hiſtoire ; l'autorité du peuple n'étoit donc pas balancée, & il n'avoit plus que cette cruelle alternative de ſe donner un tyran ou de l'être lui-même.

17. Livre VIII, ch. 14. *Comment le plus petit changement dans la Conſtitution entraîne la ruine des principes (d).* — De nos jours, dans une grande république, la magiſtrat qui faiſoit la fonction des deux rois de Lacédémone, a été aboli. Les Magiſtrats n'ont plus eu beſoin de vertu pour maintenir la république contre ce roi ; ils n'ont plus eu beſoin de vertu pour ſe rendre agréables au peuple contre ce roi. On a vu naître en foule les inconvénients, parce que leur conſtitution n'étoit point faite pour ce changement ni préparée à ce changement.

18. Livre VIII, ch. 21. *De l'empire de la Chine (e).* — Il y a une autre cauſe de l'augmentation du peuple, le riz eſt le grain que les terres de la Chine produiſent ; il n'y a point de pays au monde qui y ſoit plus propre, une quantité (*f*) prodigieuſe de ruiſſeaux & de rivières coulent dans la Chine, on y a fait partout des canaux, il y a des ſources partout, tout eſt arroſé (*g*) depuis la cime des mon-

(*a*) Cet alinéa dans l'édition définitive a été coupé en deux & utiliſé en partie dans le livre VIII, ch. 2 (p. 151 du tome I de l'éd. 1758), en partie à la fin du chapitre 11 du livre VIII (p. 161, ibid.).

(*b*) Voir livre XXIX, ch. 7, p. 273 du tome II de l'éd. 1758.

(*c*) C'eſt le Sénat des 600 dont parle Diodore (M.).

(*d*) N. A. Fr. 12833, fol. 78 V° (entre le premier & le ſecond alinéa de la p. 164 du tome I de l'éd. 1758).

(*e*) N. A. Fr. 12833, fol. 95—96 V° (page 170 du tome I de l'éd. 1758).

(*f*) Voyez la deſcription de la Chine par le P. du Halde (M.).

(*g*) Dans les Indes les canaux ſont beaucoup plus rares, la chaleur plus grande eſt plus propre à tarir les ſources & à affaiblir ceux qui y travaillent (M.).

tagnes. Or dans ce pays où vient le riz une très petite quantité de terre ſuffit pour nourrir une famille (*a*).

Il y a plus, toutes les terres y ſont employées pour la nourriture des hommes, ce qui en Europe ſert pour la pâture des beſtiaux ſert à la Chine immédiatement à la nourriture des hommes. Ce qu'y font les animaux eſt fait à la Chine par (*b*) les hommes. Ainſi lorſque le riz manque à la Chine, toute nourriture manque & dans les (*c*) famines on a été obligé d'y vendre de la chair humaine.

19. Livre X, ch. 9. *Sujétion de l'Irlande (d).* — L'Angleterre s'eſt mieux conduite. Elle a conquis l'Irlande. Elle en a de la jalouſie, à cauſe de ſa ſituation, de la bonté de ſes ports, de la nature de ſes richeſſes. Elle lui impoſe des loix, de nation à nation, qui ſont telles que ſa proſpérité ſemble n'être que précaire & ſeulement en dépôt pour un maître.

Mais, quoique elle l'accable par le Droit des gens, elle lui a donné un bon gouvernement politique & un bon gouvernement civil : l'État eſt eſclave, & les citoyens ſont libres (*e*).

20. Livre X, ch. 12. *D'une loi de Cyrus (f).* — Il y a eu des conquérants qui n'ont ſongé qu'à affoiblir le courage du peuple vaincu, c'eſt ainſi que Cyrus voulut que les Lidiens ne puſſent exercer que des profeſſions viles ou des profeſſions infâmes. On va toujours au plus preſſé, on ſonge aux révoltes & non pas aux invaſions. Mais les invaſions viennent bientôt, bientôt les deux peuples s'uniſſent & ils ſe corrompent tous les deux...

La conquête abat le cœur & l'eſprit du peuple conquis, l'inſulte

(*a*) Cet alinéa, ſupprimé lors de l'impreſſion du chapitre 21, livre VIII, a été repris par Monteſquieu dans le livre XXIII, ch. 14, p. 52 du tome II de l'éd. 1758. Voir auſſi les Geographica, fol. 119 (p. 944 du tome II de notre édition).

(*b*) Dit le P. du Halde, (M.).

(*c*) Les voyageurs arabes diſent poſitivement qu'ils y virent vendre de la chair humaine. Il eſt dit dans l'hiſtoire que ſous le 23[e] Empereur de la 5[e] Dynaſtie pluſieurs ſe nourrirent de chair humaine. (M.)

(*d*) N. A. Fr. 12833, fol. 136. Cf. Eſprit des Lois, livre XIX, ch. 27, p. 438 du tome I de l'éd. 1758.

(*e*) Première rédaction : « de façon que les citoyens ſont libres pendant que l'État lui-même eſt eſclave. »

(*f*) N. A. Fr. 12833, fol. 144 & 145 v° (p. 194 du tome I de l'éd. 1758).

& le mépris peuvent lui faire reprendre courage. Lorsfque les François prirent Conftantinople, ils fe rendirent inutilement infupportables par leurs railleries.

Les outrages faits par une nation folle, indifcrète & licencieufe à une nation jaloufe ont toujours mis la conquête en danger. En lifant l'hiftoire...

21. Livre XI, ch. 6. *De la conftitution d'Angleterre (a).* — Enfin, on a accoutumé l'armée de ces pays à recevoir des députés du Corps légiflatif, qui, fous prétexte de pourvoir à fa fubfiftance, ou fous d'autres prétextes, la dirigent, quoiqu'ils ne la commandent pas. C'eft un moyen tempéré : les troupes voient à leur tête un homme de guerre ; mais elles voient auffi fa dépendance, & elles y reftent elles-mêmes.

22. Livre XI, ch. 8. *Pourquoi les anciens n'avoient pas une idée bien claire de la monarchie (b).* — Les rois trouvèrent le moyen de relever les peuples qui étoient dans l'anéantiffement & pour cela ils commencèrent à affranchir ceux qui relevaient immédiatement d'eux-mêmes. Ils donnèrent des privilèges aux principales villes ; c'étoit les ôter de l'efclavage ; car il n'y a dans cet état que les citoyens qui puiffent avoir droit de s'affembler & faire partie du corps politique.

Dès l'inftant que le peuple, dans le gouvernement gothique, fut libre, ce gouvernement parvint à fa perfection parce qu'on donna l'âme à cette partie confidérable de fujets qui avoient été jufque là dans l'anéantiffement.

23. Livre XI, ch. 11. *Des Azimnètes (c).* — La feule monarchie, de nos jours qui a du rapport aux monarchies grecques, c'eft celle

(*a*) N. A. Fr. 12833, fol. 186 (entre le premier & le fecond alinéa de la p. 221 du tome I de l'éd. 1758).

(*b*) N. A. Fr. 12833, fol. 191 v° à 193 (p. 224 du tome I de l'éd. 1758).

(*c*) N. A. Fr. 12833, entre le 2e & le 3e alinéa de la p. 227 du tome I de l'éd. 1758. Le titre dans le texte imprimé eft devenu : « des rois des temps héroïques » chez les Grecs » & le mot Azimnètes eft remplacé par « rois des temps héroïques » dans le corps du chapitre & dans les chapitres fuivants.

de Pologne où le prince a la puiſſance de juger & n'a point de part au pouvoir légiſlatif, ce qui y doit rendre l'état de la royauté entièrement précaire.

Mais elle l'étoit bien plus chez les Azimnètes, car comme ils n'étoient rois que d'une ville, il étoit aiſé...

24. Livre XI, ch. 12. *Du gouvernement des rois de Rome (a).* — Le peuple avoit eu ce droit, même du temps des roix & il étoit bien naturel qu'il l'ait eu ſous les roix qui, ne lui donnant point de paye, ne pouvoit le mener à la guerre que de ſon conſentement. Mais on voit dans les hiſtoires que le peuple uſa de ce droit avec une telle modération qu'il en laiſſa tout l'exercice au Sénat & au Conſul. La loi Curiale qui donnoit le commandement aux généraux devint une pure cérémonie. On trouve dans Denis d'Halicarnaſſe que ce droit du peuple étoit ſi obſcur qu'il fut mis en queſtion ſi le Sénat ou le peuple déclareroit la guerre.

Le peuple nommoit à toutes les magiſtratures. Créer des magiſtratures eſt une choſe qui regarde la puiſſance légiſlative, nommer des magiſtrats eſt une prérogative qui appartient à la puiſſance exécutive. J'ai fait voir dans le livre ſecond (*b*) que dans une démocratie ce droit appartient naturellement au peuple.

Il eſt vrai qu'il y avoit à Rome une magiſtrature que le peuple ne pouvoit pas nommer : comme l'objet de la création des tribuns fut de contenir les grands, celui de la création des dictateurs fut de contenir le peuple, il étoit donc naturel que les dictateurs fuſſent élus par le peuple & les tribuns par les grands.

25. Livre XI, ch. 14. *Comment la diſtribution des trois pouvoirs commença à changer (c).* — Telle fut la République de Rome dans le temps que l'on diſoit qu'elle étoit une république parfaite. Il faut entrer dans quelque détail pour faire ſentir comment les trois

(*a*) N. A. Fr. 12833, fol. 259 (entre le 3ᵉ & le 4ᵉ alinéa de la p. 228 du tome I de l'éd. 1758).

(*b*) Livre II, ch. 2, p. 12 du tome I de l'éd. 1758.

(*c*) N. A. Fr. 12833, fol. 223. Cet alinéa biffé dans le manuſcrit, marquait la tranſition entre les chap. 14 & 15 de l'éd. 1758, p. 233 du tome I.

pouvoirs y étoient diſtribués : Le peuple avoit la puiſſance légiſlative & quand on l'aſſembloit pour faire des loix il étoit compoſé de patriciens & de plébéiens...

26. Livre XI, ch. 17. *De la puiſſance exécutrice (a).* — Le concert étoit admirable entre le Sénat & les conſuls. Ces conſuls à qui le Sénat pouvoit envoyer un ſucceſſeur, à qui il pouvoit refuſer le triomphe, à qui il envoyoit tout ce qui étoit néceſſaire, ne pouvoient manquer de déférence.

Il eſt vrai que, du temps des rois, le peuple étoit dans les affaires quelquefois conſulté, lorſqu'il s'agiſſoit de déclarer la guerre, mais c'étoit plutôt un acte de la puiſſance légiſlative du peuple, que de ſa puiſſance exécutive, ce n'étoit qu'une pure formalité (témoin la loi Curiate qui donnoit le commandement militaire, n'étoit qu'un acte de Religion) ou une pure cérémonie & bien loin que le peuple...

27. Livre XII, ch. 5. *De certaines accuſations qui ont particulièrement beſoin de modération & de prudence (b).* — L'hiſtoire de Conſtantinople nous fait voir dans bien des endroits l'abus de ces ſortes d'accuſation. Anatolius (*c*), qui avoit eu les principales charges de l'Empire, ayant été accuſé d'avoir ſacrifié aux faux dieux, il auroit été abſous à Antioche ſans une ſédition du peuple. Il voulut faire ſa prière à la Vierge, elle détourna ſon viſage. Elle apparut à pluſieurs pour les exciter à punir l'ennemi de ſon fils. Ayant été emmené à Conſtantinople & ſes complices n'ayant été condamnés qu'au baniſſement, le peuple s'émut, les brûla tous & accuſa l'Empereur Tibère de trahir la religion.

... On voit, en Allemagne, (*d*) des gens de la lie du peuple condamnés au dernier ſupplice pour avoir danſé ſur le crucifix. C'eſt encore la punition qui fait ce crime. Là où on ne le punit pas, qui eſt-ce qui ſonge à le commettre ? Une fille dont le cerveau eſt frap-

(*a*) N. A. Fr. 12833, fol. 231 (au bas de la p. 237 du tome I de l'éd. 1758).

(*b*) N. A. Fr. 12834, fol. 21—22 (p. 256 du tome I de l'éd. 1758).

(*c*) Evagre, *Hiſt.* livre 5 (M.).

(*d*) N. A. Fr. 12834, fol. 25 (entre le 3ᵉ & le 4ᵉ alinéa de la p. 257 du tome I de l'éd. 1758).

pé que c'eſt une action de déſeſpérée de danſer ſur le crucifix tombe dans quelque déſeſpoir & va dans ſa chambre danſer ſur le crucifix.

28. Livre XII, ch. 22. *Des choſes qui attaquent la liberté dans les monarchies (a).* — Les deux choſes du monde les plus inutiles au Prince ont affaibli la liberté dans nos monarchies : les commiſſaires qu'il nomme quelquefois pour juger un particulier, & les lettres qu'il donne pour mettre en priſon ceux qu'il juge à propos.

Les lettres du Prince qui ordonnent la priſon ne ſont pas moins étrangères à la monarchie. Mais, comme, dans quelques États, elles ſont au nombre des anciens malheurs, ſi l'on ne veut pas les abolir, on devrait, du moins, chercher à les régler.

Il faudroit pour cela renoncer au mauvais uſage de les donner ſur un ſimple rapport d'un miniſtre, ſans une délibération du Conſeil. On devroit exprimer dans les lettres mêmes les motifs qui les ont fait donner ; permettre à celui qui eſt en priſon de préſenter une requête au Conſeil, pour débattre ces motifs, avec un ſecond rapport fait par un autre miniſtre ; après lequel, la lettre ſeroit confirmée ou ſupprimée.

Elles ne devroient avoir d'effet que pour un an ; après lequel, il faudroit un autre rapport & de nouvelles lettres. Que ſi l'on trouve des cas où la pratique ordinaire eſt néceſſaire, ils ſont ſi rares qu'il vaudroit beaucoup mieux, quand ils arrivent, violer les règles dont nous parlons que de choquer l'eſprit du gouvernement en ne les établiſſant pas. Lorſque le Prince eſt offenſé, l'exil hors de ſa préſence & même de ſa capitale convient mieux que toute autre peine à l'eſprit de ſon gouvernement & à la majeſté de ſa perſonne.

Les Empereurs romains, qui vouloient ſe réſerver la puiſſance de juger, firent de cette ſorte de lettres un uſage qui, par bonheur, a fini avec eux. Gratien, dit Jean d'Antioche, donnoit à toute ſorte

(a) Le ch. 22 du texte imprimé (p. 276 du tome I de l'éd. 1758) a été réduit à trois alinéas, en ſupprimant les développements du manuſcrit ſur les lettres de cachet.

de gens & furtout (*a*) à fes domeftiques des lettres en blanc, fignées de lui (*b*). Par là, on s'approprioit le bien de qui on vouloit (*c*) : les uns, pendant leur vie, fe voyoient fruftrés de leurs biens par leurs héritiers ; à des maris, on raviffoit les femmes ; à des pères, on enlevoit les enfans.

29. Livre XIII, ch. 13. *Dans quels gouvernements les tributs font fufceptibles d'augmentation (d).* — Mais dans cette forte de République où ceux qui payent font dans l'efclavage civil des citoyens, on ne doit point fouffrir que ceux-ci puiffent augmenter les tributs & cela étoit ainfi établi à Lacédémone à l'égard des Ilotes (*e*) afin que les peuples qui cultivoient les terres le fiffent plus volontiers fachant que leur fervitude n'augmenteroit pas & pour que, d'un autre côté, les maîtres ne s'acoutumaffent pas à défirer plus que ce qu'ils avoient coutume d'avoir.

30. Livre XIV, ch. 8. *Moyens de rétablir un pays inculte (f).* — Lorfque l'oifiveté a rendu un pays inculte, le feul moyen de le rétablir eft de faire un état de toutes les familles qui n'ont point de fonds de terre en propre, & de leur diftribuer toutes les friches que les propriétaires ne veulent pas s'obliger de mettre en culture dans un certain temps : car, quoiqu'il foit d'une grande conféquence que chacun conferve la propriété de fes biens, la loi qui a autorifé les partages a voulu donner à chaque citoyen, & non pas ôter à tous.

Par l'ufage continuel de cette loi, on ne laifferoit plus que l'indigence volontaire : état qui deviendroit bientôt infupportable.

Cette loi feroit encore très bonne dans tous les cas où la vexation a fait périr une partie du peuple, &, par conféquent, a rendu déferte une partie du pays.

(*a*) En marge : « Dans un frag. de fon *Hift. depuis Adam*, tiré de Conft. Porph., *Des Vertus & des Vices.* »

(*b*) En marge : « Voy. ce que j'ai dit au liv. VI, chap. V. »

(*c*) En marge : « *Cum mutire quidem contra Imperatoris refcriptum auderent.* »

(*d*) N. A. Fr. 12834, fol. 129 V° & 130 (p. 296 du tome I de l'éd. 1758).

(*e*) Plutarque (M.).

(*f*) N. A. Fr. 12834, fol. 171—172. Cf. *Efprit des Lois*, livre XXIII, ch. 28, p. 77 du tome II de l'éd. 1758.

31. Livre XV, ch. 5. *De l'esclavage des nègres (a).* — Il faut bien se garder de leur donner connoissance de la religion chrétienne, car si nous les en instruisions, nous supposerions qu'ils sont des hommes & si nous les supposions des hommes, nous commencerions à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens.

32. Livre XV, ch. 15. *Inconvénient d'un trop grand nombre d'esclaves particulier au gouvernement républicain (b).* — Hannon pensa renverser la république de Carthage avec ses seuls esclaves.

Pour prévenir un pareil danger, il faudra que l'autorité du maître soit bornée par les loix; que le Magistrat se trouve entre le maître & ses esclaves, afin que ces derniers ayent quelque chose de l'esprit du citoyen. Sans cela, comme la maison est la patrie des esclaves, il y aura une infinité de petits états dans l'État : ce qui fera des citoyens trop puissans.

33. Livre XVI, ch. 9. *Liaison du gouvernement domestique avec la politique (c).* — Les femmes, disent les Orientaux, ont tant de devoirs à remplir qu'elles ne peuvent guère s'occuper de ce qu'on appelle les affaires sans abandonner celles qui leur sont propres.

Règle générale : augmentez la communication des deux sexes, vous augmenterez la folie de la Nation.

34. Livre XVII, ch. 5. *Que, quand les peuples du nord de l'Asie... (d).* — L'Asie a été subjuguée treize fois, onze fois par les peuples du nord, deux fois par ceux du midi. Dans les temps reculés, les Scythes la conquirent trois fois, ensuite les Mèdes & les Perses chacun une, les Grecs, les Parthes, les Arabes, les Mogols, les

(*a*) N. A. Fr. 12834, fol. 202. Cet alinéa offre la version primitive du dernier alinéa de la p. 330 du tome I de l'éd. 1758.

(*b*) N. A. Fr. 12834, fol. 235. Ce chapitre est précédé d'indications dont la première est biffée : « [Chapitre, 18, 16, 14.] — Chapitre 15. » A la suite, on lit quelques lignes, biffées également : « [Chapitre 17. — *Des Carthaginois. — Danger où tombèrent les Carthaginois. Second Danger.*] » — Cf. *Esprit des Lois*, liv. XV, chap. 1, al. 3 (p. 325 du tome I de l'éd. 1758).

(*c*) N. A. Fr. 12835, fol. 26 (p. 357 du tome I de l'éd. 1758).

(*d*) N. A. Fr. 12835, fol. 54 (entre le 1er & le 2e alinéa, p. 373 du tome I de l'éd. 1758).

Turcs, les Tartares, les Perſans & les Afgans. Je ne parle que de la Haute Aſie & ne dis rien des invaſions des autres pays du midi de cette partie du monde qui a continuellement ſouffert de très grandes révolutions. Nous ne connoiſſons en Europe que quatre grands changements arrivés par l'établiſſement des colonies grecques & phéniciennes, par les conquêtes des Romains, par les débordements des peuples du nord, enfin par les victoires de Charlemagne.

35. Livre XXI, ch. 3. *Que les beſoins des peuples du midi ſont différents de ceux du nord (a).* — Parmi nous le commerce ſe fait principalement du nord au midi de l'Europe, qui ont beſoin par la nature du climat des marchandiſes des uns des autres, ſurtout des boiſſons, ſorte de commerce que les anciens n'avoient guère.

Le commerce ancien ſe faiſant d'un port de la Méditerranée à l'autre, étoit preſque tout dans le midi. Or les peuples du même climat ayant chez eux à peu près les mêmes choſes, n'ont pas tant de beſoin de commercer entre eux que ceux d'un climat différent. Le principal objet de ce commerce étoit le bled, qu'une année ſèche ou pluvieuſe ne fait manquer dans un pays, que pour le donner dans un autre. Auſſi les vaiſſeaux, dont la capacité ſe meſure parmi nous par tonneaux de liqueur, ſe meſuroit-il chez les anciens par boiſſeaux de bled.

36. Livre XXI, ch. 6. *Du commerce des anciens (b).* — Je ne parle ici que des vaiſſeaux de commerce. Mais la différence des effets eſt encore plus grande dans les navires de guerre. Ceux qui ſont d'une forme à ne pouvoir naviguer près du vent, ne ſauroient ſe préſenter comme ils veulent pour lâcher leurs bordées, ni ſe tourner comme ils veulent pour éviter celle de l'ennemi. Qu'on ſe repréſente deux champions, dont l'un ne peut aller que d'un côté, & l'autre peut attaquer de tous. Ce ſont une infinité d'actions ſubites qui font le ſuccès des combats de mer.

(*a*) N. A. Fr. 12835, fol. 238 v° (à la fin de la p. 469 du tome I de l'éd. 1758). A comparer avec le chapitre 4 du même livre, p. 470 de l'éd. 1758, tome I.

(*b*) N. A. Fr. 12835, fol. 259 v° (entre le premier & le ſecond alinéa de la p. 477 du tome I de l'éd. 1758).

37. Livre XXII, ch. 3. *Des monnaies idéales (a).* — Je ſais bien qu'il y a des occaſions où un État ſe trouve tellement preſſé & où la ſomme des dettes eſt ſi fort au delà de la fortune des débiteurs qu'il peut être utile, non pas dans un règne mais dans des ſiècles, de hauſſer la valeur numéraire, mais que l'on tourmente ſans ceſſe la monnaie & que l'on en faſſe un des revenus ordinaires de l'État c'eſt ce que l'expérience a fait voir déteſtable.

C'eſt donc une bonne loi d'établir qu'on ne baiſſe jamais la monnaie, parce qu'il n'y a jamais de cas où cela puiſſe être utile, & de ſe réſerver les occaſions de la hauſſer pour les cas où l'État ſeroit près de la ruine ; car dans le corps politique comme dans le phyſique il faut ſe réſerver pour l'extrémité les remèdes extrêmes.

... Si l'on hauſſe la monnaie il ne faut plus la baiſſer ; ce ſeroit mal corriger une variation que de tomber dans une variation encore.

38. Livre XXIII, ch. 15. *Du nombre des habitants par rapport aux arts (b).* — Il ſuit de tout ceci que ce qui favoriſe les arts, n'eſt pas toujours utile à la Société, témoin ces machines qui, en diminuant le travail, ont diminué les moyens d'induſtrie & par conſéquent le nombre des hommes.

39. Livre XXIV, ch. 1. *Des relations en général (c).* — Lorſque Salomon bâtit le Temple, on choiſit les matériaux les plus propres à la conſtruction de l'édifice ſacré. Le reſte fut employé à des ouvrages profanes. Ces ouvrages se préſentent à notre vue, & nous les regardons.

40. Livre XXIV, ch. 9. *Des Eſſéens. (d).* — Les vœux de nos

(*a*) N. A. Fr. 12836, fol. 12 v° (p. 6 du tome II de l'éd. 1758).

(*b*) N. A. Fr. 12836, fol. 71, à la fin du ch. 15 (p. 54 du tome II de l'éd. 1758 ; à comparer avec le ſecond alinéa de cette page).

(*c*) N. A. Fr. 12836, fol. 148 (entre le 2e & le 3e alinéa de la p. 80 du tome II de l'éd. 1758).

(*d*) N. A. Fr. 12836, fol. 163 v°, p. 88 du tome II de l'éd. 1788. Ce chapitre ne comporte, dans l'édition imprimée, que quelques lignes, auxquelles les deux alinéas, que nous publions ici, donnent tout leur ſens.

moines ne ſont pas proprement moraux ; ils ne le ſont que relativement à celui qui les fait. J'aime mieux celui de commander avec modeſtie, que celui d'obéir exactement ; celui de ne faire tort à perſonne, quand ce feroit pour obéir, que celui d'obéir aveuglement ; celui de fuir tous les gains illicites, que celui de renoncer à ſon bien ; celui de garder la foi à tout le monde, que celui de ne la point donner, etc.

Dans tout cet ouvrage (*a*), il ne parle point en théologien mais en écrivain politique. Ce que je viens de dire peut très bien n'être vrai que dans une façon de penſer humaine, n'ayant point été conſidéré dans le rapport avec des vérités plus ſublimes.

41. Livre XXIV, ch. 25. *Des loix dans le rapport avec la ſanté (b)* — Ces religions (mahométane & indienne) qui ordonnent qu'on ſe lave ſans ceſſe & qui font que tous les hommes, femmes, enfans & beſtiaux ſont toujours dans l'eau, tranſportées dans des pays où il y a peu d'eaux, & où, par conſéquent, elles ſont aiſément corrompues, cauſent des fièvres très difficiles à guérir & des maladies très dangereuſes, comme il arrive aux peuples des Indes (*c*), de Perſe (*d*) & d'Urgel (*e*).

Ce feroit à la police à borner les inconvéniens qui peuvent réſulter de l'excès de la ſuperſtition à cet égard.

Les Maldives ſont un archipel compoſé d'un nombre infini de très petites îles. La plus grande eſt celle de Malé, qui n'a que deux ou trois lieues de tour. La ſuperſtition a voulu que la plupart des habitans des autres îles fuſſent enterrés dans celle-ci. Ce qui fait qu'elle eſt extrêmement malſaine. Dans ce pays, comme dans bien d'autres, la réſidence de la Cour eſt dans le plus mauvais air de l'Empire.

(*a*) Sans doute l'auteur du livre cité en tête du chapitre 9, dans le texte imprimé.

(*b*) N. A. Fr. 12836, fol. 207—208. Ce chapitre eſt précédé de l'indication : « chapitre [18, 19, 24, 26, 23] 25. » Voir livre XXIV, ch. 26, al. 2 (p. 105 du tome II de l'éd. 1758).

(*c*) En marge : « Voir Bernier, tome II, p. 213. »

(*d*) En marge : « Chardin, tome 5. »

(*e*) « Voir vol. *Geogr.* ou autres. »

42. Livre XXV, ch. 11. *Du changement de religion (a).* — Si le gouvernement eſt modéré, la difficulté n'eſt pas moindre. Je veux que, dans cet État, les ſujets ſoient peu attachés à l'ancienne religion ; je ſuppoſe même que les principaux de la nation n'en aient point du tout. Mais ſi, parmi eux, il y a quelque eſprit de liberté, ils ne pourront souffrir qu'on veuille leur ôter la religion qu'ils auroient s'ils en avoient une, parce qu'ils ſentiront que le Prince, qui peut leur ôter la religion, peut encore mieux leur ôter la vie & les biens.

43. Livre XXV, ch. 12. *Des tribunaux injuſtes par eux-mêmes (b).* — Il eſt étonnant que l'on ait ſi ſouvent violé les loix naturelles dans les loix pénales que l'on a faites contre la religion (*c*).

Charlemagne inſtitua le Remerc *(ſic)* contre les Saxons. On n'a jamais pu bien ſavoir les règles de ce tribunal, à cauſe des ſermens horribles qu'on faiſoit d'en garder le ſecret. On commençoit par faire périr l'accuſé, & on lui faiſoit enſuite ſon procès.

Ce tribunal puniſſoit des actions mêlées de révolte & d'idolatrie, commiſes par des gens braves, qui ne vouloient abſolument ni ſe laiſſer dominer, ni ſe laiſſer convaincre. On établit contre eux des formes de procéder qu'aucun coupable ne mérite, parce qu'il eſt homme avant d'être coupable.

Juſtinien, pour amaſſer de l'argent (*d*), accuſoit les uns d'adorer pluſieurs Dieux, les autres d'être hérétiques, d'aimer les garçons, d'avoir débauché les religieuſes, d'avoir excité des ſéditions, d'être du parti des verts, ou criminels de lèſe-majeſté, etc. Il créa un magiſtrat qui avoit la recherche des crimes contre nature & de ceux qui n'étoient pas dans des ſentiments orthodoxes, & il l'appela *inquiſiteur.* Ce magiſtrat confiſquoit les biens au profit de l'Empereur. Il ne produiſoit ni dénonciateur, ni témoin contre les accuſés. Voilà l'image de l'Inquiſition moderne.

(*a*) N. A. Fr. 12836, fol. 236 V°. Entre le 1er & le 2e alinéa du chapitre, p. 118 du tome II de l'éd. 1758.

(*b*) N. A. Fr. 12836, fol. 240—242. Ce chapitre eſt précédé de l'indication : « chap. [16, 13, 23, 10, 9] 12. »

(*c*) En marge : « *Bibli. univerſelle,* nov. 1688. »

(*d*) En marge : « Procope, *Hiſt. ſecrète.* »

Ce fut ſur de pareils principes que l'Inquiſition fut établie en Europe. On n'y nomma ni témoin, ni dénonciateur, & ce tribunal mêla les vues de la charité chrétienne avec une ſi étrange barbarie, dans la forme & dans le fond, qu'il étonna tout l'Univers.

Cette Inquiſition d'Europe reſſemble beaucoup à l'Inquiſition du Japon contre les Chrétiens. On eſt ſauvé au Japon en nommant un autre Chrétien. De même, dans l'Inquiſition d'Europe, il faut nommer ceux avec qui on a péché ; ce qui ſauve les premières fois.

Ce n'eſt point en vain que les Princes portent l'épée, & l'on ſera étonné qu'ils ayent ainſi donné au Clergé la puiſſance du glaive.

Les Princes ont vu que les loix qui ne ſe contentent pas de punir les actions extérieures étoient des inſtruments de grandes tyrannies, &, pour ſe garantir de la haine, ils l'ont portée ſur le Clergé.

44. Livre XXV, ch. 15. *De la propagation de la religion (a).* — ... Les diſputes entre ceux qui prêchent venant à éclater, on commence à ſe dégoûter d'une religion dont ceux qui la propoſent ne conviennent pas eux-mêmes. D'ailleurs ceux qui prêchent la religion ſe trompent eux-mêmes, le déſir de convertir leur fait croire qu'ils ont converti, mais les peuples ne paroiſſent convertis que parce qu'ils n'ont pas eu le temps de l'être. Ceci paroîtra bien clairement dans la lettre ſuivante. Le roi du Tibet l'écrivit il y a quelques années (*b*).

Le roi du Tibet à la Congrégation de la Propagande à Rome. — Vous m'avez envoyé ici un homme qui m'a dit que ſa religion exigeoit qu'il fût habillé de noir. Vous m'en avez envoyé un autre, qui ſe vante (*c*) de ce qu'il eſt vêtu de gris. Ils ſe haïſſent ſi fort que, quoiqu'ils ſoient (*d*) à tant de milliers de lieues de leur pays, ils ne

(*a*) N. A. Fr. 12836, fol. 254. D'abord deſtinée aux *Lettres Perſanes* (voir ci-deſſus tome II, page 461), cette nouvelle verſion, un peu différente de la première, a été écartée également de l'*Eſprit des Lois* par Monteſquieu. La première phraſe du texte que nous publions conſtitue la dernière phraſe du texte imprimé p. 125 du tome II de l'éd. 1758.

(*b*) A la Congrégation de la Propagande à Rome (biffé).

(*c*) Qui ſe vante de ce que la ſienne l'oblige à paraître vêtu de gris (biffé).

(*d*) seuls (biffé).

ſe voient que pour ſe dire des injures ; &, bien que mon empire ſoit d'une prodigieuſe étendue, ils n'y peuvent vivre tous deux. Je leur ait dit qu'ils pouvoient ſe le partager & s'en aller, l'un d'un côté, l'autre d'un autre. Mais ils ne veulent pas que l'un ſoit dans un endroit où l'autre n'ira jamais. J'avoue qu'ils ont quelque connoiſſance des mathématiques. Mais ne pourroient-ils pas être auſſi ſavans ſans être auſſi fous ? Comme ils m'ont dit que c'étoit leur habit qui leur inſpiroit une fureur ſi grande, je les ai fait dépouiller & ai voulu qu'ils fuſſent vêtus (*a*) comme deux mandarins. D'ailleurs je me ſuis imaginé que, comme ils n'avoient point de commerce avec les femmes, cela leur donnoit un eſprit rude. Ainſi j'ai réſolu (*b*) de les marier & de leur en donner à chacun deux (*c*), etc.

Si cela ne réuſſit pas, je vous prierois de m'envoyer des gens plus ſages que ceux-ci, pour faire mes peuples chrétiens : car je le ſuis, & cinquante de mes femmes auſſi. Et vous n'en douterez pas quand je vous dirai que je ne fais plus d'aumônes ni de pénitence, & que je mange des animaux (*d*). Adieu.

(*a*) habillés (biffé).
(*b*) C'eſt pourquoi j'ai voulu (biffé).
(*c*) quatre pour les dompter ou du moins les rendre moins ſauvages (biffé).
(*d*) que je mange des animaux & que je ne fais plus d'aumônes ni de pénitence (biffé).

III. REJETS DE L'ESPRIT DES LOIS CONSERVÉS DANS LES DOSSIERS DE LA BRÈDE

*En dehors du manuſcrit proprement dit de l'*Eſprit des Lois*, les archives de La Brède contenaient d'autres chapitres ou fragments claſſés primitivement dans quatre cartons intitulés (a), reſpectivement : « Matériaux de diſſertation qui n'ont pu entrer dans l'Eſprit des Loix — Matériaux contre les critiques de l'Eſprit des Loix — Réſidu important de l'Eſprit des Loix dont il faut achever l'examen — Réſidu pour l'Eſprit des Loix, pour la 2e édition. »*

*Quand les archives de La Brède furent ouvertes au Bibliophiles de Guyenne, à la fin du ſiècle dernier, il n'exiſtait plus qu'*un portefeuille en carton *(b), dont l'eſſentiel a été publié par Barckhauſen en 1904 (c).*

*Lors de la vente des manuſcrits en 1939, le portefeuille des Matériaux de diſſertation avait diſparu (d) & le catalogue rédigé par l'expert, M. Cornuau, ne mentionne, pour l'*Eſprit des Lois*, rien d'autre que le manuſcrit proprement dit. Les recherches faites par M. Brèthe de la Greſſaye qui, dans ſon édition de l'Eſprit des Lois, ſignale cette grave lacune (e), furent vaines.*

(*a*) Selon le premier inventaire, rédigé en 1818, que nous publions à la fin de ce volume en appendice.

(*b*) Barckhauſen, *Monteſquieu, l'Eſprit des Lois & les Archives de la Brède*, 1904, p. 3.

(*c*) *Ibid.*, pp. 49—117.

(*d*) A l'exception des douze chapitres publiés par Barckhauſen, *loc. cit.*, pp. 67, 77—83, & 87—90 qui ont été inférés, fol. 262, 332—355 & 325—328, dans le manuſcrit de la Bibliothèque Nationale (n° 15, 25—32 & 35—37 de notre édition).

(*e*) Brèthe de la Greſſaye, l'*Eſprit des Lois*, Paris, Les Belles Lettres, 1950, Introduction, p. XLIII.

Plus heureux, en 1950, MM. Desgraves & Védère ont retrouvé à La Brède l'un des textes publiés par Barckhausen (n° 24 de notre édition) & découvert deux chapitres du livre XXVIII (n° 39 & 40).

*Faute d'éléments suffisants pour identifier avec certitude le livre & le chapitre de l'*Esprit des Lois *auxquels était destiné tel ou tel fragment, nous avons adopté le classement de Barckhausen, en complétant son texte par quelques variantes des manuscrits originaux de La Brède. Les deux chapitres inédits du livre XXVIII sur les Guerres privées ont pris place, sous les nos 39 & 40, dans l'Histoire du Droit, après les dissertations sur la Noblesse chez les Francs & la Cour des Pairs.*

1 à 6. CONFÉDÉRATIONS & COLONIES

Les six chapitres groupés sous cette rubrique sont aujourd'hui perdus. Selon Barckhausen, ils étaient réunis dans une chemise, sur laquelle on lisait les annotations suivantes :

« Peut-être faire un livre des Constitutions fédératives & des Colonies. »

« Cela pourra servir à un ouvrage particulier, ou bien le mettre dans mes Réflexions, *par extrait. »*

« C'est sur les Constitutions, fédératives & les Colonies. »

« Matériaux de Dissertations, ou pour mes Réflexions. *»*

Le premier alinéa seul est de la main de Montesquieu, & biffé.

Au haut de la troisième page de la même chemise, on lit une note ainsi conçue & biffée également :

« Conférer avec le livre De la Force défensive, *& avec mon livre* De la Conservation de la Paix. *Il y a (me semble) peu à prendre. »*

1. *Des différentes manières de s'unir (a).* — Plus la confédération

(*a*) Au haut de la page (biffé) : « Peut-être mettre après le ch. 3 ou 4 de ce livre. » — Titre précédé de l'indication : « Chapitre 3. » — Note épinglée à la même page : « Ceci ne sauroit être bon pour le livre *De la Force défensive*, où j'ai dit que les républiques ne se maintiennent que par leur confédération. Or, je parle ici de la manière dont les républiques fédératives se maintiennent : ce qui est une autre chose & ne peut être bon que dans un livre où je parlerois des loix de ces républiques fédératives, ou pour mes *Réflexions*. »

approche de la démocratie, plus elle eſt parfaite. C'eſt ainſi qu'étoient les ſociétés des Achéens, des Étoliens, des Thébains, des Latins, des Volsques, des Herniques. Lorſqu'elle approche de l'ariſtocratie, elle eſt moins parfaite. C'eſt ainſi que la Grèce étoit unie ſous les Lacédémoniens & ſous les Athéniens. Enfin, c'eſt une ſouveraine imperfection lorſque la conſtitution eſt monarchique : ce qui arrive lorſque la confédération, après avoir été libre, devient forcée par quelque victoire : comme celle des Latins & des Romains ; ou lorſqu'elle a été ainſi établie dès le commencement, par la conquête : comme la confédération de l'Irlande & de l'Angleterre (*a*).

Lorſque l'union eſt démocratique, chaque État particulier peut la rompre, parce qu'il a toujours gardé ſon indépendance. C'eſt ainſi qu'étoit la ſociété des Achéens. Quand l'union eſt ariſtocratique, la partie qui rompt l'union peut être accuſée du crime d'infraction de l'union. On ne peut être recherché que pour avoir rompu l'union : ce qui eſt un crime contre le corps entier uni. C'eſt ainſi qu'étoit le corps de la Grèce ſous Athènes & Lacédémone. Si l'union eſt monarchique, c'eſt un crime de lèſe-majeſté de rompre l'union. C'eſt ainſi qu'étoient les Latins à l'égard des Romains. Ils étoient punis pour n'avoir pas conſervé la majeſté du Peuple romain ; ce qui étoit un crime commis contre le peuple dominant, non pas contre les peuples unis : dans leurs aſſociations les Romains étoient des monarques (*b*).

Si l'union eſt démocratique, comme chaque partie unie a conſervé la ſouveraineté, il peut être fort bien établi que toutes les réſolutions, pour être exécutées, ſoient unanimes, comme il eſt établi dans la république des Provinces-Unies. Mais, comme il ne ſuffit pas que les loix ſoient tirées de la nature de la conſtitution, mais qu'il faut encore que la conſtitution aille, & que l'on y puiſſe prendre des réſolutions actives, cela ne peut avoir lieu que dans les cas où les membres unis ſont en petit nombre. Auſſi, dans la ſociété des Achéens, où un très grand nombre de villes fut reçu,

(*a*) En marge : « Mettre peut-être ce que j'ai dit ſur l'Irlande. »

(*b*) En marge : « Examiner ce qu'emportoit dans les cités grecques la promeſſe de *colere majeſtatem Demetrii...* »

l'avis du plus grand nombre d'elles fut toujours ſuivi ; ſans quoi, il auroit été impoſſible de prendre des réſolutions.

Lorſqu'une union eſt ariſtocratique, tout eſt réglé par l'avis du plus grand nombre, dirigé par les chefs ariſtocratiques ; &, lorſqu'elle eſt monarchique, tout eſt réglé par l'avis du peuple dominant.

Ces conſtitutions fédératives (*a*) peuvent être formées : ou par des États qui, ayant un même gouvernement, s'uniſſent entre eux, & c'eſt la plus naturelle ; ou par des États dont le gouvernement eſt différent, & c'eſt celle qui eſt la plus ſujette à des inconveniens (*b*) : telle eſt la conſtitution germanique, & telle étoit la république fédérative des Grecs, lorſque Philippe ſe fit nommer parmi les Amphictyons.

2. *Quels doivent être les principes des loix de ces confédérations pour qu'elles puiſſent ſubſiſter (c)*. — Si l'union eſt à pactes égaux, on n'a autre choſe à faire qu'à accomplir les conditions de l'union, à moins que ces conditions ne ſoient deſtructives de cette union.

Si les pactes ſont inégaux, il faut éviter qu'ils ne le deviennent davantage. Pour cela, il faut ſe gouverner de manière que l'on conſerve ſes forces pour l'utilité de l'État qui commande & la ſûreté de celui qui ſert.

Il faudra ſe conſerver la puiſſance militaire, & ne point faire comme les villes grecques, qui payoient aux Athéniens de l'argent, au lieu de vaiſſeaux, mais comme les Latins, qui ſuivoient toujours les Romains dans leurs guerres & les obligèrent, à la fin, de les incorporer dans leur république.

Il eſt contre la nature de la choſe (*d*) que, dans une conſtitution fédérative, une partie conquière ſur l'autre, comme nous avons vu de nos jours chez les Suiſſes (*e*).

(*a*) En marge : « Mis au l. 10, ch. 4 : *Que la Conſtitution fédérative*... » — Ce chapitre eſt devenu le chapitre II du livre IX (dernier alinéa de la p. 174 du tome I de l'éd. 1758).

(*b*) En marge : « Car il y a là l'eſprit monarchique & l'eſprit républicain. »

(*c*) Titre précédé de l'indication : « Chapitre 4. »

(*d*) En marge, ces mots biffés : « Peut-être mettre au ch. *De la Conquête* » ; & au-deſſous : « Mis dans le ch. 11 du l. 10. Voir où il ſera mieux. » (Ch. 6 du livre X de l'éd. 1758, tome I, p. 188.)

(*e*) En marge : « *Pour le Tockembourg.* »

Pour que les cités inégales puissent se maintenir, il faut prendre garde que les citoyens ne se dégoûtent de leur patrie pour aller grossir la cité la plus puissante. Il faudra, au moins, faire une loi que personne ne puisse aller habiter la cité principale sans laisser de la postérité dans la cité qu'il quitte. Et cela est si nécessaire que ce n'est pas même désavantageux à la cité principale, & que les Romains l'établirent entre eux & les Latins, leurs alliés.

On demande s'il faut se rapprocher, ou non, par le changement des manières & des mœurs, & voici ce qui convient. Tandis que la confédération est liberté, il faut garder ses manières & ses mœurs, pour garder sa liberté. Mais, lorsque la confédération est devenue servitude, il faut abandonner ses manières, pour prendre celles de la nation dominante, lesquelles approchent plus de la liberté ou de l'empire. C'est ainsi que firent les alliés des Romains (*a*) : jaloux auparavant de leurs loix, quand ils virent Rome commander à l'Univers, ils se firent Romains.

3. *De l'union de la métropole avec ses colonies (b).* — Si un état envoie une colonie au-dehors, il faut qu'il lui conserve le droit de cité, & qu'elle le lui donne. Par là, la colonie ne lui sera pas à charge, parce qu'elle ne sera pas sous sa domination ; & elle lui sera utile, parce qu'elle formera un État qui soutiendra ses intérêts par principe.

(*a*) En marge : « Cet exemple est mis dans la *Grandeur des Romains.* » — Montesquieu vise ici le 7[e] alinéa du chapitre IX des *Considérations.* — Après les mots *alliés des Romains*, première rédaction : « Nous achèverons ce sujet quand nous parlerons des colonies. »

(*b*) Au haut de la page : « Je crois bon pour le liv. onze. » — Le titre est précédé de l'indication : « Chapitre I. » — En marge du titre, on lit l'énumération suivante : « Colonie de conquête ; colonie de multitude ou population ; colonie de dépopulation ; colonie de commerce. » — Une note épinglée au-dessous est ainsi conçue : « Voici un morceau des colonies, lequel entrera : partie, dans mon second livre sur le *Commerce*; partie, à la fin du livre sur le *Nombre des Habitans*; partie, dans le livre onze, sur les *Conquêtes.* Voir où cela ira mieux. » — Enfin, derrière cette note, se trouve une bandelette de papier, sur laquelle Montesquieu lui-même a écrit : « S'il est avantageux d'avoir en France des colonies » ; question qui se rapporte plutôt au chapitre suivant.

4. *Quels Etats ſont les plus propres pour les colonies ? (a)* — Les colonies conviennent mieux aux États républicains. Comme ils abondent en hommes, leur perte ne ſe fait pas ſentir. Souvent même, ils ſe ſoulagent par là du fardeau des pauvres citoyens, très dangereux, ſurtout dans les démocraties, par la part qu'ils peuvent prendre au gouvernement. Ces colonies forment des États indépendans, qui ſoutiennent leur métropole (*b*), &, comme la nouvelle république n'eſt pas ordinairement ſous la domination de l'ancienne, celle-ci n'étend pas par là ſon empire &, par conſéquent, ne change point la forme de ſon gouvernement.

Ces mêmes colonies ne ſont pas propres aux monarchies, & encore moins aux États deſpotiques. Comme le gouvernement du peuple qui va en colonie eſt toujours ſemblable à celui du peuple qui l'envoie, parce qu'on le gouverne ſelon les idées que l'on a, il arrive que le monarque qui envoie des colonies ne fait que ſe donner des États très éloignées, qui affoibliſſent le corps de ſa monarchie.

Comme les pays gouvernés par un ſeul ſont ordinairement moins peuplés que les autres, les colonies achèvent la dépopulation. Il eſt vrai qu'elles ſont utiles pour maintenir une conquête. Mais, dans ce cas, l'État conquérant s'épuiſe doublement, & par la conquête, & par les colonies.

Nous avons vu dans les établiſſemens que les Anglois & les Hollandois ont faits dans les deux Indes, qu'ils ſe ſont établis en Aſie & en Amérique, ſans s'affoiblir en Europe, & qu'ils n'ont perdu que ce qu'ils avoient de trop. Nous avons vu que les Eſpagnols & les Portugais ſe ſont affoiblis ici, en ſe fortifiant là-bas ; qu'ils n'ont point augmenté leur puiſſance, mais l'ont diviſée, & l'ont portée là où il ne falloit pas.

(*a*) Au haut de la page (biffé) : « Je crois bon pour le liv. *Nombre des Habitans* » ; puis, au-deſſous : « Peut-être bon pour la *Nature des Choſes.* » — Titre précédé de l'indication : « Chapitre 9. »

(*b*) Sur une note épinglée en marge : « Pourquoi cela n'eſt-il pas toujours arrivé? »

5. *Des colonies de conquête (a).* — Outre les colonies que l'on envoie pour fe décharger d'un peuple trop nombreux, on en envoie pour maintenir une conquête ou bien pour établir un commerce. De quelque façon que l'on envoie ces fortes de colonies, il faut qu'elles fe faffent infenfiblement, afin qu'elles ne reffemblent point aux petits de cet animal, qui, en naiffant, font mourir leur mère.

Alexandre établit des colonies dans fes conquêtes ; les Romains en établirent auffi. Mais Alexandre conquit en un jour & fit fes colonies en un jour ; les Romains conquirent peu à peu & firent auffi leurs colonies peu à peu. Ceux-ci n'envoyèrent du peuple dans une colonie nouvelle que lorfqu'ils eurent réparé l'épuisement caufé par une première.

La conquête de l'Afie par Alexandre l'obligea à y établir un grand nombre de colonies &, par conféquent, de répandre la Grèce dans toute l'Afie. Ce fut la première caufe du grand affoibliffement de la Grèce, furtout du royaume de Macédoine, qui, quoiqu'il eût en quelque façon réduit la Grèce en fervitude, tomba tout à coup & ne put réfifter aux Gaulois.

Pour prévenir un pareil inconvénient, il eft bon que la colonie ne foit pas tirée du fein même de la métropole. Ainfi Alexandre fit très bien lorfque, bâtiffant Alexandrie, il y envoya une colonie de Juifs & leur donna à peu près les privilèges des Grecs.

Lorfque les colonies font faites pour maintenir une conquête, il faut qu'elles ne foient point éloignées du centre de leur puiffance. Celles qu'Alexandre envoya, étant dans ce cas, furent bientôt fubjuguées & ne purent ni défendre, ni être défendues. Le plan des Romains étoit bien meilleur. Ils mirent leurs colonies autour d'eux & en firent comme les remparts de leur ville ; &, quand ils eurent conquis tout autour, les colonies fe trouvèrent prifes.

. . . .

(a) Ce titre n'était pas dans le manufcrit, où fe trouvait, au haut de la page, une note biffée : « Tiré du liv. *Des Colonies*; renvoyé au livre onze » ; & cette indication : « Chapitre 3. »

Une partie de ceci (*a*) femble contradictoire à l'approbation que j'ai donnée au chapitre fur *Alexandre*. Cela n'eft point : parce qu'Alexandre le *(fic)* pouvoit faire autrement, ayant conquis un pays immenfe tout à coup. Ce que je dis des colonies romaines a du rapport à ce que j'en dis au livre des *Confidérations* (*b*). Ce que je dis ici des colonies de proche en proche femble contredire ce que j'ai dit des colonies dans mon fecond livre du *Commerce*. Mais, ici, ce font des colonies de confervation ; là, des colonies de commerce. Il faudra donc bien diftinguer ces colonies de diverfes efpèces.

6. *Des principes des loix dans le rapport que la colonie a avec la métropole (c)*. — Les colonies doivent garder la forme du gouvernement de leur métropole ; ce qui fait une alliance & une amitié naturelle, fouvent plus forte que celle qui eft fondée fur les conventions. C'eft ainfi que les diverfes colonies de l'Amérique ont divers gouvernemens, conformément à celui des peuples qui les ont établies.

Elles doivent garder la religion, les mœurs & les manières de la métropole. Sans cela, l'amour mutuel fe changeroit en haine, comme nous haïffons moins ceux qui n'ont jamais été avec nous, que ceux qui nous ont abandonnés.

Comme une république eft fouvent affligée de diffenfions ou d'autres maux qui peuvent troubler fa conftitution, la loi fera très fage (*d*) qui ordonnera qu'il foit nommé des hommes prudens de la métropole, pour aller corriger le mal dans la colonie, ou de la colonie, dans la métropole. Car, comme il eft rare que deux peuples foient attaqués du même mal à la fois, ce feront des efprits fains, employés à guérir des efprits malades ; ce feront des gens qui connoiffent les loix du pays où ils vont, employés à les rétablir.

(*a*) Ce dernier alinéa, d'une écriture différente de celle des précédents, aurait été ajouté après coup.

(*b*) Montefquieu vife ici, le 19ᵉ alinéa du chapitre IV des *Confidérations fur la Grandeur des Romains* (p. 373 du tome III de l'éd. 1758).

(*c*) Titre précédé de l'indication : « Chapitre 3. » — Note épinglée en marge : « Conduite de la France à l'égard de Genève & de Corfe. »

(*d*) En marge : « Cette loi eft de Platon. »

La loi fera très fage encore qui donnera aux deux peuples l'ufage des mêmes temples, une communauté de facrifices ; qui favorifera les unions par mariages, établira des loix de commerce. En effet, quand les tyrans veulent affoiblir deux nations à la fois, ils leur défendent entre elles ces mêmes chofes (*a*).

Comme il arrive fouvent que la colonie eft dans un état plus heureux que la métropole, ou la métropole que la colonie, il faut que des loix fages empêchent celle qui eft dans une meilleure fituation d'affoiblir l'autre.

Lorfque les Efpagnols découvrirent les Indes, & que tout le monde y fut attiré par l'or & l'argent, fi communs dans ces climats, on ne feroit point tombé dans les inconvéniens que l'on voit à préfent, fi on avoit fait une loi qu'un Efpagnol ne pourroit, avec fa famille, aller s'établir aux Indes, qu'il n'eût renvoyé en Efpagne une famille indienne, ou un Efpagnol feul, qui n'eût renvoyé un Indien (*b*).

7 à 15. LÉGISLATION

Des neuf chapitres qui fuivent, le dernier, feul confervé aujourd'hui, a été relié dans le manufcrit N. A. Fr. 12836, fol. 320—322.

Les huit autres felon Barckhaufen, étaient affemblés dans une chemife, avec cette mention:

« *Tout ce qui eft fous cette enveloppe forme des matériaux très propres pour des differtations, étant compofés de chapitres qui n'ont pu entrer dans mon livre des* Loix. »

7. *Comment l'Etat defpotique peut fe foutenir (c).* — Il fe main-

(*a*) En marge : « Comme firent les Romains à l'égard des parties du royaume de la Macédoine, qu'ils avoient divifées. — Tite-Live, I... — C'étoit (me femble) les anciennes alliances. — (Voir cela & les Marbres d'Arundel). »

(*b*) Au dos : « Ces quatre chapitres n'ont pu entrer dans le livre fur le *Nombre des Habitans*. On pourra les relire, quand on lira le fecond livre du *Commerce*. » (Il s'agit des livres XXIII & XXI de l'*Efprit des Lois*.)

(*c*) Le titre & l'alinéa fuivant biffés dans le manufcrit étaient précédés de l'indication, également biffée : « Chapitre 23. » Montefquieu a fubftitué un titre nouveau au titre primitif. Sur la couverture qui enveloppe le chapitre : « Chapitre 9. — *Comment les mauvaifes Loix en demandent encore d'autres plus mauvaifes pour arrêter leur effet.* » Dans la marge : « Comparaifon des Mogols & des Japonois. »

tient lorſque de certaines circonſtances tirées du climat, ou de la religion, ou de la ſituation, ou du génie du peuple, le forcent à ſuivre quelque ordre & à ſouffrir quelque règle. Ces choſes étrangères forcent ſa nature, ſans la changer. C'eſt ainſi que les bêtes féroces s'apaiſent & ne s'apprivoiſent jamais.

Sa principale façon de ſe maintenir eſt de devenir plus cruel que lui-même (*a*), de s'exciter dans ſa barbarie, &, dans la ſoif & la faim, de ſe couvrir de ſang pour ne pas ſe dévorer lui-même.

Si l'on compare les États deſpotiques entre eux, on verra que celui-là ſe ſoutient mieux qui, raffinant, pour ainſi dire, ſa cruauté, trouve le ſecret de la rendre exceſſive & de donner de nouveaux fondemens à l'État, en multipliant les injures qu'il fait à la nature humaine.

L'empire du Japon & celui du Mogol ont été fondés par le même peuple, par les mêmes armes, par les mêmes maximes, ſur les mêmes loix, avec les mêmes mœurs. Celui du Mogol ſe détruit tous les jours par ſon deſpotiſme, & les *Relations* ne nous aprennent pas que celui du Japon périſſe de même.

Le prince conquérant, devenu maître des fonds de terre, les diſtribua comme il lui plut ; elles *(ſic)* furent données & ôtées par le caprice. Mais, dans l'Indouſtan, l'eſprit précaire a tout détruit : les villages, les payſans, les terres furent à la diſcrétion d'un maître avare, qui, n'ayant ni la propriété, ni une jouiſſance aſſurée, vouloit s'enrichir dans le moment. De façon que l'Indouſtan n'eſt plus que le plus grand déſert de l'Univers.

Au Japon, les loix les plus cruelles, les plus vigilantes qu'il y ait dans l'Univers, ont arrêté les mauvais effets de l'eſprit précaire. Lorſque quelqu'un détérioroit les terres que le Prince lui avoit données, lorſqu'il levoit ſur des payſans des redevances inuſitées, les loix ont condamné au ſupplice toute la famille du coupable (*b*) ; ſans quoi, toutes ces terres auroient été ruinées dans vingt ans, & tout le peuple auroit été détruit.

(*a*) En marge : « Oter tout le reſte, qui eſt mis à la fin du livre ſixième. » — Cf. *Eſprit des Lois*, liv. VIII, chap. X (p. 159 du tome I de l'éd. 1758).

(*b*) En marge : « *Rec. des Voyag. qui ont ſervi à l'Établ. de la Comp. des Indes*, tom. 5, p. 1, p. 428. »

C'eſt ainſi qu'au Japon le gouvernement militaire s'eſt maintenu, &, pour y parvenir, il a fallu que le deſpotiſme abuſât de lui-même.

Tel eſt l'effet des mauvaiſes loix qu'il en faut de plus mauvaiſes encore pour arrêter les malheurs des premières.

8. *Des loix qui concernent l'enfance & l'âge de raiſon (a).* — Les Romains fixèrent l'âge de raiſon au temps où l'on eſt capable d'engendrer, c'eſt-à-dire à quatorze ans pour les mâles & douze ans pour les filles. Je dis qu'ils fixèrent l'âge de raiſon à cet âge qu'ils appelèrent le temps de la *puberté*, parce qu'ils infligèrent des peines plus grandes pour les crimes commis après cet âge, que pour ceux commis auparavant, & cela paroît par la Loi des XII Tables (*b*). Elle vouloit que celui qui étoit ſurpris en un vol manifeſte fût battu de verges & réduit en eſclavage, s'il étoit pubère ; & qu'il fût ſeulement fouetté, comme le jugeroit le préteur, s'il étoit impubère.

On demandera peut-être : ſi les Romains avoient fixé l'âge de raiſon à la puberté, pourquoi ils puniſſoient les crimes avant la puberté ? C'eſt que les enfans ſont très capables de correction. Moins ils ont une raiſon formée, plus il eſt naturel qu'on les corrige. Il faut bien qu'ils ſoient capables de correction, puisque les bêtes mêmes le ſont. Tout ce que l'équité demande dans ce cas, c'e[ſt] qu'on les puniſſe avec plus de modération, & c'eſt ce que la Loi des XII Tables obſerva très bien.

Quand la Loi n'a rien ſtatué ſur les crimes des impubères, il me paroît que l'équité demande qu'on obſerve deux choſes : l'une, que le Magiſtrat n'inflige à peu près que la punition que le père ou le tuteur infligeroit lui-même ; l'autre, qu'une grande peine ne doit leur être infligée que dans le cas où l'action marque même

(*a*) En marge : « Pour des Diſſertations. » — Titre précédé de l'indication : « Chapitre 24. — [*Des Loix ſur la Fixation de la Puberté & de la Majorité.*]

(*b*) En marge : « Dans la ſuite, le préteur abolit les peines de cette loi & ſe contenta de condamner au quadruple le voleur manifeſte. Favorinus, dans Aulu-Gelle, loue beaucoup la douceur du Peuple romain à cet égard. — Aulu-Gelle, l. 20, ch. 1. »

l'ufage de la raifon dans la manière dont on l'a faite, & non pas dans ceux où l'on ne voit que l'enfance même.

Il paroît auffi, à l'égard des affaires civiles, que les loix romaines fixèrent l'âge de raifon au temps de la puberté, puifque ce fut à cet âge qu'ils firent ceffer l'autorité des tuteurs, qui étoient donnés à la perfonne du pupille, & que c'eft à cet âge que commençoit l'adminiftration du curateur, qui étoit établi pour régir les biens.

Les légiflateurs romains fixèrent donc deux époques : l'âge de raifon, à la puberté ; & l'âge de la maturité de la raifon, au temps de la majorité, c'eft-à-dire à vingt-cinq ans.

Tous les légiflateurs n'ont pas, comme les Romains, diftingué ces deux époques, & plufieurs n'en ont établi qu'une, après laquelle on étoit capable de s'obliger pour les biens par des contrats civils, & où, à plus forte raifon, la perfonne n'étoit plus foumife à l'autorité d'un autre citoyen.

C'eft à la fageffe du Légiflateur à fixer le temps de cette époque felon les circonftances. Je dirai feulement qu'ils doivent, en fixant le temps de la puberté, avoir égard au climat ; parce que le temps de la puberté vient plus tôt dans de certains pays que dans d'autres. Il y a plus : c'eft qu'il y a des pays & de certaines mœurs où il eft plus périlleux que dans d'autres d'avancer le temps où un citoyen peut avoir la libre adminiftration de fa perfonne & de fes biens.

Quand l'époque du temps qui donne aux citoyens la libre adminiftration de leurs biens eft venue, il eft naturel que tous les actes paffés par le mineur avant ce temps foient nuls & de le reftituer contre tous les actes qu'il peut avoir paffés. Il n'eft pas queftion d'examiner s'ils lui ont été préjudiciables, ou non. Il fuffit qu'ils ayent été paffés avant le terme fixé par la Loi pour les paffer.

Mais, lorfque les actes font paffés dans le temps où la Loi a donné à un citoyen la faculté d'agir, il eft déraifonnable de le reftituer contre quelque contrat que ce foit.

On doit fuivre à la lettre les contrats qui tirent leur nature du Droit des gens : la vente, l'échange, etc. ; & on n'y doit fuivre que pour de grandes raifons les reftrictions, extenfions, limitations, que le Droit civil y pourroit mettre.

La léſion que l'on reçoit d'un contrat que l'on a fait n'eſt pas une bonne raiſon pour le rompre. L'objet des contractans eſt un avantage réciproque que chacun médite, & il eſt de l'intérêt de l'État que chacun cherche dans ſes conventions à rendre ſa condition meilleure.

C'eſt un grand abus que les tranſactions (qui ſont des traités de paix entre les particuliers), bien loin d'étouffer les affaires, n'ayent ordinairement d'autre effet que de les animer davantage par les lettres en reſtitution que donne le Prince. En un mot, ce tribunal particulier, qui nous reſtitue contre les contrats que nous avons paſſés, doit être extrêmement borné (*a*), &, quand, par un contrat, la volonté des particuliers a été un moment, il ſemble qu'elle doive être toujours, & qu'il ne reſte d'autre voie que de l'attaquer de faux. Tout le mieux des juriſconſultes doit être ſouverainement rejeté, & la principale attention du Droit civil doit être d'établir les formalités & l'authenticité des actes du Droit des gens.

Je crois que la Loi ne devroit jamais permettre à un particulier de revenir contre ſon ſeing que par la voie criminelle, dans le cas de faux ou de violence.

J'ajouterai que ces reſtitutions accoutument les citoyens à manquer de probité. Un homme étoit fidèle à ſa promeſſe. Avant que ſa qualité de plaideur ne l'en eût diſpenſé, il n'auroit pas manqué à ſa parole pour tout l'or du monde. Devenu plaideur, il prend des lettres en reſtitution contre tout ce qu'il a promis (*b*).

. . . .

Des loix politiques (*c*) ont quelquefois avancé en faveur du Prince le temps de cette *(ſic)* époque. Ainſi Charles V, roi de France, pour prévenir les guerres civiles qui ſe formoient d'ordinaire pendant la minorité des roix, ordonnoit-il qu'il *(ſic)* ſeroit majeur à quatorze ans.

On alla plus...

(*a*) En marge : « Il faut que les affaires ayent une fin. »

(*b*) Au bas de la page, note biffée : « Je crois qu'il faut abréger la fin de ce chapitre. »

(*c*) Cet alinéa, biffé, ſuivait les précédents dans le manuſcrit, où il en précédait un autre, également biffé, devenu, plus ou moins retouché, le 17ᵉ alinéa du chapitre XVI du livre XXIX de l'*Eſprit des Lois*. (Voir p. 286 du tome II de l'éd. 1758.)

9. *Des adoptions* (*a*). — L'adoption ſans limitation n'eſt bonne dans aucun pays, parce qu'il ne faut pas accoutumer les hommes à penſer qu'on puiſſe être père ſans avoir les incommodités du mariage, ni ôter à la Société les avantages qu'elle peut tirer de ce déſir que les hommes ont de voir l'éternité de leur famille.

L'adoption (*b*) eſt inutile dans les gouvernemens deſpotiques où il n'y a aucune idée de nobleſſe. Elle peut être bonne dans ces ſortes de gouvernemens républicains où, lorſqu'on n'avoit point d'enfans, on en adoptoit un qui pût ſuccéder à la portion du fonds de terre qui étoit donnée à chaque citoyen. Pour lors, on n'adoptoit pas à ſoi, mais à la République. Elle peut être encore bonne dans le gouvernement monarchique pour ſoutenir les familles, perpétuer le nom, & maintenir les ordres de l'État. Mais, dans quelque gouvernement qu'on l'établiſſe, elle y doit être extrêmement reſtreinte (*c*).

Il faut, premièrement, que celui qui peut avoir des enfans ne puiſſe adopter. Cicéron nous apprend (*d*) que c'étoit l'uſage des Romains. A l'égard de l'adrogation, ils appeloient les pontifes pour décider cela.

2° Dans les États où le nombre d'enfans donne quelque privilège, il ne faut pas que les enfans adoptés puiſſent ſervir. C'étoit encore l'uſage des Romains (*e*).

3° Dans une république où la conſtitution eſt fondée ſur un certain nombre de citoyens, il ne faut pas qu'un père de famille puiſſe adopter un père de famille, parce qu'on ôteroit par là, par une fantaiſie ou pour ſon utilité particulière, un citoyen à la République (*f*). C'eſt pour cela qu'à Rome une pareille adoption ne

(*a*) Titre précédé de l'indication : « Chapitre 27. »

(*b*) Un renvoi à un alinéa ſuivant ſemble indiquer que Monteſquieu ſongeait à ſupprimer cet alinéa-ci, bordé dans le manuſcrit d'un trait à l'encre. En marge : « Oter (je crois) tout ce qui eſt barré. »

(*c*) Il y a ici un alinéa biffé ſur la diſtinction établie à Rome entre l'adoption & l'adrogation, celle-ci ſuppoſant l'intervention du Souverain : « D'où nous eſt venu l'uſage de prendre des lettres du Prince pour prendre le nom & armes, eſpèce d'adoption parmi nous. »

(*d*) En marge : « *De Domo ſua.* »

(*e*) En marge : « Il fut fait là-deſſus un ſénatus-conſulte, dont parle Tacite. *Annales*, l. 15. »

(*f*) En marge : « Voy. Gravina, art. 85, l. 2. »

pouvoit ſe faire que par une loi du Peuple (*a*), &, lorſque les Empereurs eurent tous les droits du Peuple, ce droit paſſa aux Empereurs, que l'on ne pût être adrogé que par leurs lettres, quoique cela ne fût fondé ſur aucune raiſon dans la Monarchie (*b*).

10. *De la propriété & de la poſſeſſion* (*c*). — Le partage des biens ayant été fait dans la Société, il a fallu qu'il fût auſſi peu douteux qu'il étoit poſſible. Il a fallu que chacun pût conſerver ſans peine ce qu'il avoit, & qu'il y eût des ſignes viſibles & connus qui le maintinſſent. Aucun ſigne ne peut être plus viſible que la poſſeſſion. Cette poſſeſſion pourroit être ſi longue qu'elle donneroit ſeule la propriété, parce qu'elle feroit taire & ſurmonteroit toutes les preuves contraires, & on appelleroit cela *preſcription* de la propriété. La longueur du temps qu'il faut pour acquérir cette propriété forme des diſpoſitions particulières dans les loix civiles des divers états, & je croirois bien que cette longueur devroit être relative : d'un côté, à la grandeur de l'État (*d*), qui fait la grandeur des fortunes & l'embarras des affaires, & qui met les citoyens à une grande diſtance de leurs biens ; &, de l'autre, aux occaſions & aux abſences fréquentes. Il eſt clair que celui qui a toujours une petite fortune devant ſes yeux y prend plus garde, & qu'il a beſoin de moins de temps pour empêcher qu'un autre ne le dépouille de ſa propriété par la poſſeſſion.

La poſſeſſion maintient donc dans la propriété, & elle peut dépouiller de la propriété. Elle eſt donc d'une grande importance, & il faut qu'elle ſoit le moins équivoque qu'il eſt poſſible ; &, comme il n'y a point de ſigne moins équivoque de la poſſeſſion que la poſſeſſion même, il faut qu'elle ſe prouve par elle-même. C'eſt ce

(*a*) En marge : « *Comitiis curiatis.* Voy. Cicéron, *De Domo ſua.* »

(*b*) Au dos de ce chapitre : « Oté du liv. 17 & renvoyé dans les quatre livres. »

(*c*) Ce titre précédé de l'indication : « Chapitre 26. » — A la ſuite, deux autres titres biffés, dont le premier eſt écrit de la main de Monteſquieu : « *Comment la plupart des Loix civiles générales ſont tirées d'une Raiſon néceſſaire.* — *Du Rapport que les Loix qui concernent la Propriété des Choſes ont avec les Loix qui concernent leur Poſſeſſion, & de leur Différence.* »

(*d*) En marge : « Chez les Romains, il falloit plus de temps pour preſcrire dans les provinces qu'en Italie. — (Voir cela.) »

qui a fait que la Raifon a établi chez divers peuples un temps très long pour acquérir la propriété & un temps plus court pour acquérir la poffeffion. Parmi nous, celui qui eft en poffeffion pendant trente ans d'une chofe en acquiert la propriété ; celui qui eft en poffeffion pendant un an & un jour d'une chofe en acquiert la poffeffion (*a*). Et, comme la poffeffion eft un droit dans la chofe, qui mène à un droit plus confidérable, qui eft la propriété, elle eft d'une grande importance, &, comme il eft utile de ne pas confondre les divers droits des citoyens, il ne faut pas confondre la demande de la poffeffion avec la demande de la propriété, & ces chofes doivent recevoir différentes décifions.

11. *De l'obligation par la fimple parole* (*b*). — Il y a deux fortes d'obligation : celle que l'on contracte avec les liens établis par le Droit civil, que l'on appelle *contrats* ; & celle que l'on contracte par les liens établis par la feule nature, c'eft-à-dire par la fimple parole.

Quand je m'oblige par un contrat, je me foumets à toute la puiffance de la Loi civile. Quand je m'oblige par ma parole, je ne fuis foumis qu'à moi-même.

Il eft plus dans la nature de la chofe que le bas peuple foit lié par des contrats que par fa parole. Les plus légers intérêts doivent faire une grande impreffion fur lui, & plus forte que celle de quelques paroles que ce fût qu'il eût données. Il faut donc le lier par des contrats. Ce n'eft pas à lui à fe faire des chaînes.

La nobleffe eft liée par fa parole, parce qu'elle peut la donner. Elle la donne à caufe de fon indépendance. Elle la reçoit à caufe de fa grandeur.

Il y a une raifon particulière pour que les Princes gardent leur parole : c'eft que leur[s] traité[s] n'étant foumis à la force d'aucune

(*a*) En marge : « Je croirois que notre prefcription d'an & jour pourroit bien venir de l'ancien interdit *utrubi*, qui fe donnoit fur les meubles, & dont la formule étoit : *Utrubi ea res fuerit majori parte anni, quominus fibi vim fieri veto.* — Voir cela aux *Inftituts*, liv. 4. — On changea la formule, & on mit : « *Utrubi ea res eft.* »

(*b*) En marge : « Ce chapitre eft très bon & pourra faire une très bonne differtation. » — Titre précédé de l'indication : « Chapitre 21. »

puiſſance civile, ils ne ſont pas plus forts que leur parole. Ainſi un Prince qui ne tient point ſa parole déclare qu'il renonce au commerce des conventions ; ce qui eſt pourtant le ſeul lien par lequel il tient avec les hommes. J'ajoute qu'en ne tenant point ſa parole, il montre ſa petiteſſe ; il fait voir qu'il dépend des circonſtances, & qu'il ne relève pas uniquement de lui-même (*a*).

12. *Du serment* (*b*). — Quelques philoſophes (*c*) ont prétendu décréditer le ferment en diſant qu'il n'étoit pas un nouveau lien ; &, moi, je dis que, quand il n'y auroit point de Divinité, le ferment feroit un nouveau lien (*d*) : car, s'il eſt faux que le ferment ſoit un nouveau lien, il eſt faux auſſi que la parole ſoit un lien : car la parole ne lie que par le degré de confiance & de crédulité qu'elle donne à celui à qui elle eſt donnée.

Les fermens tiennent lieu du gage que l'on eſt naturellement porté à donner de ſa promeſſe : car on a toujours eu beſoin de ſe procurer la confiance des autres. Ainſi on a ſouvent dit : « Si je ne fais pas ce que je vous promets, je veux perdre le gage que j'ai mis entre vos mains. — Si je ne fais pas ce que je promets, je veux que mon ami en ſoit puni, & qu'il ſoit contraint de vous réparer le tort que je vous aurai fait. — Si je ne fais pas ce que je vous promets, je me ſoumets au plus grand des malheurs, c'eſt-à-dire à la vengeance divine. » Mais peut-être que je ne crois ni ne crains la vengeance divine. Cela ſe peut. Mais il ſuffit que je craigne les hommes qui doivent me punir doublement, parce que je vous trompe doublement : car vous n'avez ni la choſe que je vous ai promiſe, ni le gage que vous croyiez avoir.

(*a*) Des bulletins annexés à ce chapitre, il reſſort qu'il était deſtiné au livre XXIX : car on lit ſur l'un d'eux, relatif aux Hottentots : « Pour la *Compoſition des Loix*, au titre *Des Obligations ſur la ſimple Parole.* » — Sur la même fiche : « Je crois que moins les peuples peuvent être liés par des ſignes extérieurs (comme ceux qui ne ſavent point écrire), plus ils ſont fidèles. Un plus grand beſoin d'une ſcrupuleuſe fidélité l'établit. Remarquez encore que le voiſinage d'une compagnie commerçante doit être très utile aux Hottentots. »

(*b*) Titre, écrit en marge, précédé de l'indication : « Chapitre 22. »

(*c*) Sur une note épinglée en marge : « Hobbes ou Locke? — Voir lequel. »

(*d*) En marge : « Très bon encore pour une diſſertation. »

13. *Du cautionnement* (*a*). — La loi d'Athènes (*b*) vouloit qu'on ne pût s'obliger en qualité de caution que pour un an (*c*). Elle étoit très ſenſée. Je ne puis raiſonnablement promettre que la ſolvabilité préſente de celui dont je réponds. Je joue mon bien quand je réponds de ſa ſolvabilité future. Je puis déclarer qu'il n'y a pas de dérangement actuel dans les affaires d'un débiteur, parce que c'eſt un fait que je peux ſavoir. Je ne puis ſavoir ce qui arrivera dans la ſuite (*d*).

14. *De la correction des loix* (*e*). — C'eſt une grande choſe de ſavoir corriger les abus. La moindre difficulté, c'eſt de les connoître. On ne les connoît ordinairement que trop, & on les ſent ſi bien que, ce qui eſt venu avec lenteur, on veut le détruire avec violence. On ſent, dans cette entrepriſe, qu'on a pour ſoi la Raiſon ; on n'examine point ſi l'on a pour ſoi la Prudence. Le fiſc avoit été inſenſiblement dépouillé ; on voulut tout-à-coup le remplir. Le temps avoit fait le mal ; on ne voulut pas laiſſer faire le bien au temps.

15. *De la preuve par témoin & de la preuve par écrit* (*f*). — Lorſque deux hommes font une convention, ils ſont cenſés chercher à la rendre la plus fixe qu'il eſt poſſible, & à faire en ſorte qu'elle puiſſe être connue d'une manière certaine. Il n'y a pas, pour cela, de moyen plus ſûr que l'écriture, qui ſemble arrêter les paroles & les préſente à chaque inſtant. De ce que l'on a cherché dans les conventions qu'elles fuſſent connues, on ſuppoſe qu'on a employé les moyens les plus propres à les faire connoître : ſoit, à chaque

(*a*) Titre précédé de l'indication : « Chapitre 23. »

(*b*) En marge : « Bon encore. »

(*c*) En marge : « *Sponſiones annuas eſſe.* Demoſth., *In Apatur.* — Ceci ne regarde les hypothèques. » — Au-deſſous : « Voir la citation que j'ai tirée de Meurſius, liv. 2, chap. 32. »

(*d*) Au bas de la page & à l'envers : « Chapitre 10. — *De l'Appel en Jugement* » ; avec cette note marginale : « Meilleur (je crois) pour le livre des *Loix dans le Rapport avec les Circonſtances.* » Titre & notes biffés.

(*e*) Ce titre n'était pas dans le manuſcrit.

(*f*) N. A. Fr. 12836 (fol. 320—322). Titre biffé dans le manuſcrit, où le chapitre qui ſuit a été rattaché à un autre, ſur les *Enquêtes*, qui, remanié, eſt devenu le chapitre 44 du livre XXVIII de l'*Eſprit des Lois.* — Au-deſſus du titre, indication également biffée : « Chapitre 11. »

inſtant, comme dans l'écriture publique; ſoit, dans les occaſions, comme dans l'écriture privée.

La plupart des peuples qui, de barbares, chaſſeurs ou paſteurs, deviennent conquérans ne connoiſſent pas l'art d'écrire. Pour faire connoître leurs conventions, ils cherchent quelques ſignes ou quelque fait éclatant qui y ſupplée. On dit que les Tartares faiſoient leurs traités en ſe faiſant tirer du ſang du bras. Les premiers Turcs faiſoient les leurs en ſe mettant de l'encre dans la main & l'appliquant comme un ſceau ſur le papier (*a*).

Chez les peuples qui ſavent écrire, la loi qui veut qu'on rédige par écrit les conventions eſt cenſée avoir dit : « Si une telle convention avoit été faite, on auroit cherché à la faire connoître de la manière la plus fixe & la plus certaine. »

Il n'en eſt pas des actions criminelles comme des actions civiles. Autant que les citoyens cherchent à faire connoître les conventions des contrats, autant cachent-ils les délits & les conventions qui naiſſent des délits. Il feroit difficile de les prouver par écrit, & on doit ſuppoſer que le coupable a fait tout ce qu'il a pu pour dérober cette ſorte de preuve. Il faut donc en revenir à la preuve par témoin.

La loi de Bocchoris eſt ſi raiſonnable qu'elle eſt venue juſqu'à nous. Elle obligeoit celui à qui on demandoit de l'argent prêté ſans billet de faire ſerment qu'il ne l'avoit pas reçu. Comment pourroit-on ne point déférer...

16 à 24. POPULATION & COMMERCE

Le dernier de ces neuf chapitres a été retrouvé en 1950 chez Mme la comteſſe de Chabannes (b).

Les huit chapitres précédents ſont aujourd'hui perdus. Selon Barck-

(*a*) Nos premiers François ne ſçavoient point écrire. Tous les procès ſe réduiſent en faits & ils prouvoient le fait par témoins. Lorſque l'écriture devint plus commune, on ſuivit... » (biffé).

(*b*) Accompagné d'une liaſſe de notes, très raturées, ſur l'uſure, dans une chemiſe ſur laquelle eſt écrit : « Je n'ai gardé tout ceci que dans le cas où l'on me feroit quelque critique ou chicane concernant l'uſure chez les Romains. J'ai retranché toute matière d'hoſtilité, pour aller droit à mon ſujet & ne point diſputer ſur des minuties érudites. Cela ſera bon en cas que l'on m'attaque làdeſſus, comme a fait un certain Irlan-

haufen, les minutes des quatre premiers étaient enveloppées d'une feuille double, fur laquelle on lifait :

« Matériaux de Differtations (ou pour mes Réflexions*) fur les diverfes deftructions que l'on a vues fur la Terre ; de celles qui fubfiftent aujourd'hui, & de celles qui font réparées. »*

Les chapitres VI, VII & VIII fe trouvaient auffi dans une chemife, dont le deffus porte les notes fuivantes :

*« * N'a pu entrer fur le livre du Commerce. * — Commerce. — Il y a ici de très bonnes chofes fur le Commerce, qui pourront peut-être fervir à une differtation. Sinon, remettre dans mes* Réflexions. *Il y aura peut-être là des chofes pour une feconde édition de l'*Efprit des Loix. — *Commerce. »*

16. *Que les Deftructions des peuples étoient autrefois plus rares* (*a*). — Avant les conquêtes d'Alexandre, celles des Carthaginois & des Romains, les peuples fe connoiffoient peu. Toutes les nations étoient, pour ainfi dire, féparées. Il y en avoit peu qui fortiffent de leurs limites. Chaque nation ou plufieurs petites nations pouvoient s'agrandir fans fortir de leur territoire. Les hommes étoient moins méchans, & un peuple n'étoit pas la dépouille d'un autre. Mais, dès que les nations ont pu aifément fe communiquer, ce n'a été que pour fe détruire.

La terre étoit plus peuplée lorfque les nations ne fe connoiffoient pas, parce que les grandes deftructions étoient plus rares, & il y avoit de moins grands empires (*b*).

17. *Deftruction des peuples pour caufe de religion* (*c*). — La deftruction des peuples par la religion, les guerres civiles & étran-

dois qui a traduit mes *Romains*, & qui a ajouté une differtation hériffée de minuties d'érudition & qu'il a jointe à mes *Romains* pour la vendre. Je n'ai pas voulu me jeter dans tous ces petits détails ; mais, en lifant l'ouvrage, j'y ai répondu, & j'ai mieux fait : j'ai approfondi les chofes qui étoient de mon fujet, & ai ôté tout ce qui n'étoit que bagatelle. »

(*a*) Ce titre eft biffé dans le manufcrit, où il eft précédé de l'indication, également biffée : « Chapitre [19, 22] 19. »

(*b*) Le premier alinéa de ce chapitre eft de la main de Montefquieu, ainfi que la dernière ligne du fecond.

(*c*) Le titre n'était pas dans le manufcrit, où fe trouvait feulement, au haut de la page, l'indication biffée : « Chapitre 6e. »

gères qui en font nées, font une forte de mal que nous devons à nos temps modernes, & dont les politiques anciens ne nous parlent pas.

* Il n'y a qu'une plume trempée dans le fang qui puiffe décrire ces révolutions funeftes * (*a*). En Égypte, quatre-vingt mille Coptes furent tués fous Dioclétien pour le Chriftianifme. Deux cent mille furent tués fous Juftinien, à caufe de l'héréfie de Diofcore (*b*). Les fugitifs allèrent fe faire moines dans les déferts. Les Mahométans vinrent & achevèrent. Ainfi, de religion en religion, toute la nation a été détruite.

La nation des Ibériens (*c*) . . . .

. . . .

Les Goths détruifirent les anciens habitans de la Lufitanie (*d*).

18. *Combien le zèle pour le Chriftianifme & le Mahométifme a été deftructeur* (*e*). — Il n'y a qu'une plume trempée dans le fang ou dans les larmes qui puiffe décrire les effets funeftes de ce zèle.

19. *Du tranfport des peuples* (*f*). — Le tranfport des peuples peut être fujet à tant d'inconvéniens (*g*), il eft fi difficile de les conferver jufques à leur établiffement, & jufques à ce qu'ils puiffent fe conferver eux-mêmes, qu'il faut avoir de très fortes raifons pour le faire.

Ceux qui font ces fortes de tranfport veulent ordinairement dépeupler une frontière par où pourroit venir un ennemi, & peupler quelque autre lieu de l'empire qui eft inhabité. L'air eft ordinairement mauvais dans un pays inhabité, & il faut obferver fi ce pays eft inhabitable par fa nature ou feulement parce qu'il eft inhabité.

Chabas, pour arrêter les Turcs, qui ordinairement attaquoient l'Arménie (*h*), la dépeupla. Il envoya vingt mille familles dans le

(*a*) Cette phrafe, biffée dans le manufcrit, eft devenue le chapitre fuivant.

(*b*) En marge : « Macride, *Hift. des Patriarches.* — Voir la citation. »

(*c*) En marge : « Voy. Amelot de La Houffaye. — Mon extrait. »

(*d*) En marge : « M. de La Clède, *Hift. du Portugal.* »

(*e*) Titre précédé de l'indication : « Chapitre 16. »

(*f*) Titre précédé de l'indication : « Chapitre 28. »

(*g*) En marge : « Le grand obftacle eft qu'un pays eft fouvent inhabitable par la feule raifon qu'il eft inhabité. »

(*h*) En marge : « Tournefort, p. 278. »

Guillan, où elles périrent presque toutes à cause du mauvais air. Mais il envoya toute la ville de Julfa former un faubourg d'Ispahan & voulut que cette colonie fît le commerce des soies. Autant que la première colonie prospéra peu, autant vit-on celle-ci fleurir. Leur frugalité, leur bonne foi, leur économie, leur santé dans les voyages, leur religion l'y déterminèrent. Ce prince leur fit des avances.

On a envoyé de tout temps des colonies à Constantinople (*a*), & cette ville voit toujours périr ses habitans par des maladies, des pestes fréquentes & les abus du gouvernement (*b*). Il est d'une grande importance de ne point porter les colonies dans des lieux pareils.

20. *Des greniers publics* (*c*). — Une petite république, qui a beaucoup de peuple & un petit territoire, qui, souvent, est borné à une ville qui peut être assiégée, doit sans doute avoir des greniers publics, & cette attention est la première attention. Elle est, à cet égard, dans un cas forcé, qui redouble son attention. Mais il n'en faut point dans un grand État. Rien n'est plus dangereux que cette espèce de police lorsqu'elle est faite & conduite avec la négligence naturelle aux hommes. Le blé est une espèce de denrée qui se corrompt si aisément que la vigilance de chaque propriétaire suffit à peine pour le conserver. Or, ceux qui font des greniers publics répondent au peuple de l'événement. Mais que seroit-ce s'il y avoit pis que de la négligence ? Que seroit-ce si le peuple, dans ses malheurs, pouvoit soupçonner ceux qu'il faut qu'il aime.

(*a*) En marge : « Tournefort, p. 252. »

(*b*) Note épinglée en marge : « J'en ai parlé dans le ch. *De la Capitale*, au l. 7ᵉ. »

(*c*) Il y avait deux rédactions de ce chapitre dans les papiers de La Brède. Celle que nous publions, d'après Barckhausen, était certainement la seconde. La première, qui était de la main de Montesquieu, n'était pas coupée en deux parties, mais présentait des variantes curieuses.

Elle commençait ainsi : « Il ne faut point de greniers publics dans les monarchies ; on n'y aime pas assez le peuple. Rien au monde n'est plus dangereux que cette espèce de police, lorsqu'elle est faite & conduite avec la négligence naturelle au gouvernement dont nous parlons. Que seroit-ce s'il y avoit pis que de la négligence? »

En marge de ce passage : « Nouvelle Édition »; & au-dessous une note biffée : « Pour mes *Réflexions* ou *Le Prince.* »

On a vanté les greniers publics de la Chine, &, quand on a examiné le fond des chofes, on n'a trouvé qu'une belle théorie & une pratique abominable : les famines règnent autour des greniers publics (*a*).

C'eft donc une règle qu'il faut laiffer, dans les monarchies, la fubfiftance du peuple entre les mains du peuple, & ne lui donner jamais lieu de penfer que fa vie foit précaire. Ce qui n'empêche pas que ceux qui gouvernent n'ayent pour objet principal d'allier la fubfiftance du laboureur & de l'artifan avec celle du propriétaire des terres.

Je l'ai déjà dit une fois : la prudente adminiftration va rarement à fon but par les routes que tout le monde peut voir ou imaginer. La plupart des bons effets de la nature & de la politique fe produifent fans bruit, & les yeux mêmes de ceux qui les fentent n'en font pas témoins. Ne découragez point la culture des terres (*b*). Ayez connoiffance de ce qui vous manque, ou de ce que vous avez de trop. Quand vous aurez une fois ce qui vous fuffit, que vous importe là où il peut être. Veillez, les nuits, fur le befoin du peuple, &, le jour, paroiffez tranquille. Mettez-le en état de faire des réferves, & vous n'aurez pas befoin d'en faire pour lui. Que tous les greniers foient les greniers publics (*c*).

Continuation du même fujet

Si la famine vient (*d*), c'eft un mal terrible fi votre peuple eft pauvre : car, n'ayant de fubfiftance que jour par jour, le premier jour de la difette eft le premier jour de famine. S'il eft à fon aife, la difette vient, & la famine n'eft pas encore : vous avez des mois pour le fecourir.

(*a*) Cet alinéa n'eft pas dans la première rédaction.

(*b*) La première rédaction ajoute ici : « Favorifez l'importation. »

(*c*) Dans la première rédaction, à la fuite de cette phrafe : « Si vos traitans doivent faire des magafins pour vos troupes, ils vous trompent s'ils vous perfuadent que vous devez faire des règlemens pour qu'ils ayent les denrées à meilleur marché. Pour un petit profit que vous ferez, on vous vole les richeffes & les efpérances de votre peuple. Ne croyez jamais de perdre avec lui... »

(*d*) Les développements fur la famine manquent dans la première rédaction.

Si la famine vient, la ſuprême loi, c'eſt le ſalut du Peuple. Tous vos engagemens ſont ſuſpendus, parce que le ſalut du Peuple peut ſeul vous mettre en état de maintenir vos engagemens. Donnez, répandez, prodiguez. Ne croyez jamais perdre avec lui ; à moins que vous ne penſiez que Jupiter ſe plaint d'avoir perdu la pluie qu'il a verſé ſur nous du haut de l'Olympe.

21. *Des armateurs (Ier chapitre).* — La guerre ſe fait ou par des forces unies, ou par des forces diſperſées (*a*). Par la nature de la choſe, il eſt plus aiſé de faire la guerre de terre par des forces unies, & la guerre de mer par des forces diſperſées ; parce qu'il eſt plus aiſé d'échapper ſur mer que ſur terre à un ennemi puiſſant, & d'embarraſſer ſur mer que ſur terre un ennemi puiſſant. Ainſi les grandes puiſſances maritimes ont fait imaginer à celles qui ſont moindres un genre de guerre d'autant plus embarraſſant pour les premières que celles-ci trouvent l'aliment de la guerre dans la guerre même : les grandes puiſſances maritimes ayant un grand commerce ont de grandes richeſſes dehors, expoſées aux entrepriſes des ennemis & diſperſées.

Quelquefois, de petites puiſſances, ne pouvant pas tenir ſur la terre, ſe ſont refugiées ſur la mer. Sextus Pompée allie (?) contre Auguſte les gens de mer, contre les Eſpagnols.

Par notre droit des gens, la marchandiſe ſuit la condition du vaiſſeau. Le vaiſſeau libre rend la marchandiſe libre, & il n'y a point de marchandiſe libre dans un vaiſſeau ennemi. Cela eſt fondé ſur ce que la guerre des armateurs eſt toujours une guerre publique, & que c'eſt toujours la marine d'un État qui attaque la marine de l'autre, ou ſe défend.

Les Romains ne connoiſſoient pas les puiſſances neutres, mais ſeulement de fait. *Hoſtis*, chez eux, ſignifioit *étranger*. « Ceux, dit le juriſconſulte Pomponius, qui ne ſont liés avec nous par aucun traité ne ſont pas nos ennemis : mais, s'ils tombent en nos mains, ils ſont nos eſclaves ; ſi quelque choſe qui leur appartient tombe dans nos mains, elle nous appartient. »

(*a*) En marge : « Voyez le traité de commerce à Utrecht, 1713, dans le *Britiſh Merchant.* »

Il n'en eſt pas ainſi parmi nous. Ce qui appartient à ceux qui ne nous ſont liés par aucun traité ne peut tomber entre nos mains. Leurs vaiſſeaux ſont libres, à moins qu'ils n'apportent des marchandiſes de contrebande à nos ennemis, c'eſt-à-dire le moyen de nous faire la guerre.

Notre droit des gens n'a point fixé les choſes qui étoient de contrebande : de ſorte que la liſte augmente ou diminue ſelon le traité. La raiſon en eſt que les diverſes manières de faire la guerre varient.

Si c'étoit la marchandiſe qui eût déterminé la nature du vaiſſeau, cela auroit produit d'étranges difficultés ; parce que, autant qu'il eſt difficile de cacher à quelle nation appartient un vaiſſeau, autant eſt-il aiſé de cacher à qui appartient la marchandiſe.

22. *Des armateurs* (*a*) (*II*e *chapitre*). — On a mis, depuis quelque temps, en Europe, la piraterie ſous de certaines loix. Je ne diſcuterai point ſi ceci eſt une branche naturelle du Droit de la guerre, & ſi l'État qui s'arme en corps contre un autre État peut auſſi attaquer les fortunes particulières, en armant les citoyens d'un État contre les citoyens d'un autre. Je dirai ſeulement qu'une nation qui a l'eſprit de commerce n'introduira jamais les armateurs, & que l'Europe, qui eſt à la tête du commerce de l'Univers, devroit établir contre cette pratique une loi du Droit des gens.

Ma raiſon eſt que c'eſt une choſe inutilement pernicieuſe. Cela détruit le commerce de ceux mêmes qui font les priſes. On les mène dans un port où les marchandiſes ne ſont pas demandées. Le prix en tombe à rien ; elles ſont à trop bon marché dans un endroit ; dans l'autre, elles ſont trop chères, & il ne s'en fait pas de conſommation. Cela porte peu d'avantage & fait beaucoup de mal. Tout ſe gâte, ſe pille, périt, ſe vend mal : en un mot, les armemens ſont des injuſtices de dupe.

Il ſemble que les nations qui ont permis ce qu'on appelle *les armateurs* ayent été obligées de faire des loix contre elles-mêmes. Il y en a une qui déclare de bonne priſe les bâtimens des ſujets du

(*a*) Titre précédé de l'indication : « Chapitre 21. »

Prince repris ſur les ennemis après être reſtés en leurs mains vingt-quatre heures. Quelle loi que celle qui prive les ſujets mêmes de la protection de l'État contre ſes armateurs !

La guerre s'étant allumée, en 1741, entre la Ruſſie & la Suède, le Conſeil de Dantzig déclara qu'on ne recevroit dans le port aucune des priſes faites ſur l'une ou l'autre des parties belligérantes, & qu'il permettroit encore moins qu'on les y vendît. Et cela eſt très conforme à l'eſprit du Droit des gens. Car, comme une puiſſance neutre ne peut favoriſer aucune des parties qui ſont en guerre, elle ne peut pas plus favoriſer ſes armateurs.

23. *Bonne loi ſur le commerce* (*a*). — Dans le dernier traité de commerce entre la France & la Hollande (*b*), il y a des diſpoſitions très ſenſées. On permet aux commis des fermes de retenir les marchandiſes qui ſont aſſujetties au payement des droits ſur l'eſtimation de leur valeur, en payant le ſixième en ſus de la valeur déclarée, s'ils ne veulent ſe contenter de l'eſtimation.

Les marchandiſes des États-Généraux ayant été viſitées, plombées & expédiées à leur entrée en France, ne ſont plus ſujettes à d'autres viſites, juſques à ce qu'elles ſoient arrivées au lieu de leur deſtination (*c*).

Enfin, on fixe aux fermiers un certain temps pour expédier les marchandiſes. Il ſeroit bien raiſonnable que les ſujets fuſſent traités auſſi humainement que les étrangers (*d*).

24. *De l'uſure chez les Romains* (*e*). — Ce pauvre Ariobarzane me fait grand'pitié : c'eſt un étrange ſpectacle de voir un roi, ſubjugué par les uſuriers romains, mettre ſur ſon diadème un bonnet vert.

(*a*) Titre précédé de l'indication : « Chapitre 12. »

(*b*) En marge : « Du 21 décembre 1739, à l'art. 7, qui y eſt joint. »

(*c*) Note épinglée en marge : « Je crois qu'il faut ôter cet article ; d'autant mieux (je crois) qu'il n'y a point de diſtinction entre les ſujets & les étrangers. Je ne le fais pourtant. »

(*d*) En marge : « Voir cela. — Je crois (?) que c'eſt auſſi pour les ſujets. Il me ſemble qu'il ne fait raiſonner que ſur le premier article. »

(*e*) Dans le manuſcrit, au lieu de ce titre : « Pour le liv. 22, autre nouveau chapitre, qui fera le... — Chapitre 24. — *Continuation du même Sujet.* » (Le livre XXII ne comporte que 22 ch. dont les derniers traitent de l'uſure.)

Brutus demande que Cicéron oblige ce roi à le payer. « J'ai fait, dit celui-ci (*a*), tout ce qui a dépendu de moi, & j'ai obtenu quelque chofe. Mais les gens d'affaires de Pompée commencent à le preffer, & le bruit s'eft répandu que Pompée doit venir dans ce pays pour faire la guerre aux Parthes. Tous les tributs de ce roi ne fuffifent pas pour payer chaque mois les ufures qu'il doit à Pompée. Celui-ci fouffre cela avec fa clémence ordinaire & ne demande point le capital : il eft content de recevoir fes intérêts. Ce roi ne paye ni ne peut payer fes autres créanciers : il n'a ni douane, ni tréfor public... Il a deux ou trois amis très riches ; mais ils gardent leur argent avec autant de foin que vous ou moi. Je lui ai écrit de fatiffaire Brutus ; je l'ai exhorté ; je l'ai accufé. Dejoratus a envoyé devers lui pour le même fujet. Il a répondu qu'il n'avoit rien, & je crois que cela eft vrai. Il n'y a rien de fi dévafté que le royaume, ni de fi indigent que le Roi. Cependant, j'ai donné des préfectures aux agens de Brutus. »

On a vu au chapitre 19 du livre XI avec quelle dureté les provinces romaines étoient gouvernées. J'aurois pu ajouter que le comble de leur malheur étoit que ceux qui leur avoient enlevé leur argent par des rapines le leur prétoient & achevoient de les défoler par des ufures affreufes (*b*).

25 à 32. COMPOSITION DES LOIS

Les huit chapitres qui fuivent ont été reliés dans le manufcrit N. A. Fr. 12836, fol. 332 à 356 & fol. 262.

25. *Idée de ce livre* (*c*). — * Le fujet de ce livre eft fi immenfe que je me contenterai de rapporter ici quelques exemples * ... (*d*)

On ne doit point regarder ceci comme un traité de jurifpru-

(*a*) En marge : « *Lettre 1re à Atticus*, liv. 6. »

(*b*) Cet alinéa, biffé dans le manufcrit, n'a pas été reproduit par Barckhaufen.

(*c*) N. A. Fr. 12836, fol. 332. Titre précédé de l'indication : « Chapitre 1er. »

(*d*) Première rédaction : « & ces exemples ne feront point des morceaux de jurifprudence, mais des efpèces de méthodes pour étudier la jurifprudence. Je ne chercherai point le corps des loix, mais, fi je puis, leur âme. »

dence ; c'eſt plutôt une eſpèce de méthode pour étudier la juriſprudence : ce n'eſt point le corps des loix que je cherche, mais leur âme.

26. *Des loix civiles qui tiennent à une autre loi civile* (*a*). — A Athènes, la loi ne laiſſoit au fils contre ſon père d'autre action que celle de démence (*b*). Ceci étoit une ſuite de la loi qui donnoit au père le droit de faire mourir ou d'abdiquer ſes enfans (*c*). C'étoit une loi de la nature que les enfans, pour leur propre conſervation, puſſent avoir une action contre le père qui étoit en démence. Mais, parmi nous, où les pères n'ont qu'une autorité de police, les enfans n'ont pas beſoin d'une action particulière de démence. Le Magiſtrat pourvoit à la démence du père, comme il pourvoit à celle des autres citoyens.

27. *Des loix contraires à l'eſprit du légiſlateur* (*d*). — On a cru que, pour conſerver les forêts du Royaume, il étoit bon qu'il y eût des cours particulières qui euſſent la police particulière ſur cela. Cette police ne devoit point empêcher la juridiction ordinaire, &, laiſſant une inſpection & une économie générale à ces cours particulières, cela ne devoit point empêcher l'exercice de la juridiction ordinaire dans les cas particuliers qui ſe préſentoient (*e*), & qui regardoient plus directement un tort particulier qu'une dégradation générale. Mais des juriſconſultes ignorans & des juges avides ont anéanti là-deſſus l'exercice de la juridiction ordinaire ; &, comme leur juridiction eſt auſſi coûteuſe que la juridiction ordinaire l'eſt peu, les particuliers ont mieux aimé ſouffrir le tort,

(*a*) N. A. Fr. 12836, fol. 336. Titre biffé dans le manuſcrit, précédé de cinq lignes également biffées : « Chapitre 5. — *Des Loix forcées par d'autres.* — *Que des Loix qui ne paroiſſent pas avoir de Rapport entr'elles en ont pourtant.* »

(*b*) En marge : « Curius, *Fort. Rhet.*, l. 1. »

(*c*) En marge : « C'étoit une loi de Solon. — Voy. Sext. Empir., *Hypotyp.*, liv. 3, chap. 24, & Hermog., *De Invent.*, liv. 1, chap. 1. » — Sur une note épinglée au-deſſous : « Voir l'auteur : car j'ai tiré la citation de Meurſius, *Themis Attica*, à la p. 82 de l'extrait. »

(*d*) N. A. Fr. 12836, fol. 341—342.

(*e*) Première rédaction : « & c'étoit deux choſes totalement différentes : la police pour la conſervation & exploitation des bois qui devoient regarder ces officiers auſſi bien que la correction des délits, & la juridiction ordinaire pour les vols & autres crimes communs (biffé).

que d'en pourſuivre devant le juge des lieux (*ſic*) le redreſſement, & ce qui étoit fait pour la conſervation des bois du Royaume a été une des principales cauſes de leur deſtruction.

Il en a été de même des chemins. Leur bon état eſt ſi néceſſaire qu'on a cru devoir établir une cour particulière qui eût, entre les mains, à cet égard, la police générale ; &, quoique les ordonnances ne leur euſſent donné ni pu donner que la police des chemins principaux, qui étoient tels qu'il étoit impoſſible que les juges des lieux y puſſent pourvoir, des juriſconſultes ignorans & des juges avides ont, par de fauſſes interprétations, introduit ce mauvais uſage qu'il falloit avoir recours à ces juges pour accommoder les chemins qui ſe trouvent dans l'étendue de chaque juridiction. De là, il eſt arrivé que tous les chemins du Royaume ont été détruits par deux raiſons. La première, que les juges des lieux découragés, qui voyoient le mal ſous leurs yeux, ont cru ne pouvoir y remédier. Ils pouvoient le faire ſans frais, & l'on ſait que le commencement des précipices n'étoit d'abord qu'un objet de néant, que la négligence a rendu conſidérable. D'ailleurs, ces juges particuliers ne faiſant leur deſcente qu'avec des frais immenſes, on n'a pas cru devoir les appeler pour un objet qui devoit coûter en lui-même ſouvent la millième partie moins que les frais. De plus, le grand mal étoit éloigné, & il n'y avoit qu'un très petit mal qui fût préſent. On a donc négligé tous les chemins qui conduiſoient aux grandes routes. Bien loin que la police ait été faite, elle a été impoſſible. Les conſéquences en ont été affligeantes. Il y a quelquefois dans une juridiction juſqu'à mille chemins divers qui ſont devenus des abîmes. Les grandes routes ſont devenues inacceſſibles aux paroiſſes les plus voiſines. Le Conſeil a vu le mal, &, pour y remédier comme il falloit y remédier partout, on a accablé le peuple de corvées. Ainſi ce que le Légiſlateur avoit fait par un eſprit de ſageſſe & d'ordre eſt devenu, par l'abus, un effet qui ſembleroit provenir de l'anarchie.

Il faut toujours en revenir à la nature des choſes. Quand il s'agit des détails d'une police, quand il s'agit d'une choſe qui demande une préſence & une attention néceſſaire, il faut bien ſe donner de garde de dépouiller ou de décourager les juges des lieux.

28. *Qu'il faut bien connoître la nature de l'eſprit humain* (*a*). — * S'il faut qu'un légiſlateur connoiſſe bien ſa nation, il faudroit encore qu'il connût bien la nature de l'Eſprit humain. * Je parlerai toujours par des exemples.

La Loi peut permettre à un citoyen qui a reçu quelque injuſtice d'un tribunal de recourir à un autre qui a une plus grande puiſſance. Mais la Raiſon nous dit que cela ne devroit être permis que dans les premiers momens, ou, du moins, les premiers jours ; parce que l'on n'eſt jamais plus pénétré de l'injuſtice de ſon juge que pour lors (*b*).

Quand on a appelé d'un juge à un autre, & que celui-ci a prononcé, c'eſt un grand abus de permettre de recourir à un troiſième ; parce que l'eſprit de l'Homme eſt fait de manière qu'il n'aime pas à ſuivre les idées des autres ; qu'il ſe porte naturellement à réformer ce qui a été fait par ceux à qui il croit des lumières inférieures. Multipliez les degrés des tribunaux, vous les verrez moins occupés à rendre la juſtice aux citoyens, qu'à ſe corriger les uns les autres (*c*).

29. *De la candeur des loix* (*d*). — * Il faut dans les loix une certaine candeur. Faites pour punir la méchanceté des hommes, elles doivent, elles-mêmes, avoir la plus grande innocence (*e*).

(*a*) N. A. Fr. 12836, fol. 343. Le titre eſt précédé de l'indication : « Chapitre 12. »

(*b*) Il faudroit de plus qu'il y eût des peines conſidérables contre ceux qui... (biffé).

(*c*) Ce chapitre eſt une refonte d'un chapitre intitulé : *De la Faculté d'appeler* [en marge duquel eſt écrite une note ainſi conçue : « Mis au chap. 4 de la *Compoſition des Loix*. — Oté.] — Dans cette première rédaction, on trouve deux alinéas qui n'ont pas été utiliſés dans la refonte, mais qui n'en préſentent pas moins quelque intérêt :

« Il faudroit, de plus, qu'il y eût des peines conſidérables contre ceux qui ont appelé ſans raiſon, c'eſt-à-dire qui ſe font plaints d'une injuſtice qu'ils n'ont pas reçue. »

« Que ſi la conſtitution de l'État a établi trois degrés de juridiction, comme on ne peut ſe paſſer des juges des lieux, il ſeroit bon de faire, de trois choſes, l'une : ou laiſſer aux parties la liberté d'omettre le juge intermédiaire ; ou établir que les affaires de petite conſéquence ſeront portées par appel au ſecond tribunal, pour y finir ; ou enfin, de permettre aux ſeigneurs, dans les États où ils ont le droit du glaive, de racheter le degré intermédiaire : comme font, en France, les Pairs. »

(*d*) N. A. Fr. 12836, fol. 346. Le titre n'eſt pas dans le manuſcrit.

(*e*) Ces deux phraſes ſe trouvent dans l'*Eſprit des Lois*, livre XXIX, chapitre XVI, dernier alinéa de la p. 288 du tome II de l'éd. 1758.

* Les loix qui ont déclaré dans quelques états que tous les ſujets étoient de la religion dominante ont été trop loin. Décider que tous les ſujets ſont d'une religion, c'eſt déclarer relaps tous ceux qui ne meurent point dans cette religion. Mais il eſt clair qu'une déclaration étrangère ne peut point rendre un homme relaps : pour être ſorti, il faut être entré. *

Il eſt inutile de dire que les loix ne doivent pas faire de grandes cruautés ſans utilité. Nous trouvons dans un fragment de Miron de Priéne (*a*), qu'entre les indignités que les Lacédémoniens faiſoient aux Ilotes, ils condamnoient à l'amende les maîtres qui ne rendoient pas maigres les Ilotes qui étoient gras. Mais un Hélote bien gras n'étoit pas plus redoutable qu'un maigre.

Lorſqu'une loi paroît bizarre, & qu'on ne voit pas que le Légiſlateur ait eu intérêt à la faire telle (ce que l'on préſume lorſque cette loi n'eſt fiſcale, ni tyrannique), il eſt naturel de croire qu'elle eſt fondée ſur quelque raiſon ſuffiſante. La loi de Diophyte défendoit à un homme venu d'Athènes de coucher au port de (*ſic*) Pirée ; celle de Gengis-Kan défendoit aux Mogols d'approcher des eaux pendant le tonnerre. L'une vouloit empêcher qu'un Athénien ne ſe rendît tyran d'Athènes (*b*) ; l'autre, que les Mogols, qui, dans un pays où le tonnerre eſt très fréquent, ſe mettoient d'abord dans l'eau, ne ſe noyaſſent (*c*).

30. *Des loix ſacrées* (*d*). — Les loix qui permettent à chacun de tuer le criminel inſpirent la terreur ; mais elles ſont bien dangereuſes. Telles étoient les loix ſacrées chez les Romains. Elles dévouoient le criminel à quelque Dieu (*e*), & chacun pouvoit être l'exécuteur de la juſtice divine.

Les loix ſacrées ne peuvent être tolérables que quand il s'agit du ſalut de l'État, qui eſt le premier objet de la providence des

(*a*) En marge : « Cité par Athénée, liv. 14. » — Sur une note épinglée par-deſſus, on lit : « Voir la citation. »

(*b*) En marge : « Voyez Suidas, *In Diophyto.* »

(*c*) En marge : « Voyez Petit de La Croix, *Vie de Gengiſkan.* »

(*d*) N. A. Fr. 12836, fol. 349, 350 & 356. Ce titre eſt précédé de l'indication : « Chapitre 12ᵉ. »

(*e*) En marge : « Voy. les Loix des XII Tab. &, dans Denys d'Halic., la loi de Numa. »

Dieux. Mais il faut qu'il s'en agiſſe directement ; non comme quand Sylla, Céſar, Antoine, Auguſte & Lépide appeloient le ſalut de l'État l'établiſſement de leur pouvoir ; mais comme quand Cicéron appeloit ainſi la fuite de Catilina & la punition de ſes complices.

Lorſque l'État eſt gouverné par des loix, que ſes loix ont une allure générale, le ſalut de l'État eſt de les ſuivre. Mais, quand il eſt ſur le point de ſa diſſolution, les loix ſacrées peuvent être le ſalut de l'État, parce qu'elles peuvent redonner de la force aux loix mourantes.

La Loi des XII Tables permet de tuer le patron qui fraude ſon client (*a*), & il ne faut pas être étonné que les inſtitutions de Rome permiſſent de tuer un tyran : c'étoit bien un patron qui fraudoit ſes clients (*b*).

. . . .

Je ne doute pas que ceci ne fût établi chez les Romains dans tous les cas où la Loi permettoit de tuer : quand le mari ſurprenoit l'adultère de ſa femme ; quand le père étonné voyoit le corrupteur de ſa fille ; ou quand un citoyen ſe précipitoit ſur un tyran. N'eſt-ce pas pour cela que Brutus, frappant Céſar, s'écria : « Cicéron (*c*) » ? Que celui qui voulut tuer Commode dit tout haut : « Voilà ce que le Sénat t'envoie » ?

31. *Du développement des loix* (*d*). — * On a vu, dans tout cet ouvrage, que les loix ont des rapports ſans nombre à des choſes

(*a*) En marge : « *Eum infero Jovi mactare.* »

(*b*) Le chapitre ſur les *Loix ſacrées* s'arrête ici. L'alinéa ſuivant ſe trouve ſur une feuille de papier indépendante qui, dans le manuſcrit de la Bibliothèque Nationale, ſe trouve plus loin, folio 356. Mais au chapitre même eſt épinglée, fol. 351 du manuſcrit de la Bibliothèque Nationale, une note ainſi conçue : « Si les loix ſacrées de Numa n'avoient été anéanties, avec toutes les autres qui demandoient le ſang d'un citoyen, par la Loi Porcie, elles auroient eu des dangereuſes conſéquences dans l'état civil ; mais elles furent toutes abrogées dans le gouvernement civil, etc. — Je crois qu'il faudra ôter ces *Loix ſacrées.* »

(*c*) En note : « *Seconde Philippique.* »

(*d*) N. A. Fr. 12836, fol. 355. Ce chapitre, qui eſt entièrement biffé dans le manuſcrit, indique que Monteſquieu avait ſongé quelque temps à finir l'*Eſprit des Lois* par la diſſertation ſur les ſucceſſions en Droit romain qui eſt devenue le livre XXVII de l'ouvrage. — Le titre de ce chapitre eſt précédé de deux lignes ainſi conçues : « Chapitre 17. — *De la Formation des Loix.* »

ſans nombre. Étudier la juriſprudence, c'eſt chercher ces rapports (*a*). Les loix ſuivent ces rapports, &, comme ils varient ſans ceſſe, elles ſe modifient continuellement. Je crois ne pouvoir mieux finir cet ouvrage qu'en donnant un exemple.

* J'ai choiſi les loix romaines, & j'ai cherché celles qu'ils firent ſur les ſucceſſions. On verra par combien de volonté & de haſards elles ont paſſé. Ce que j'en dirai ſera une eſpèce de méthode pour ceux qui voudront étudier la juriſprudence. *

32. *Des grands objets du légiſlateur* (*b*). — La Loi donne quelquefois une récompenſe au dénonciateur de celui qui la viole (*c*). Cela ne doit être fait que dans les cas importans & dans les cas néceſſaires. C'eſt un grand mal d'encourager les citoyens à des gains honteux. Il faut que la Société qui ſouffre ſoit payée par un grand bien. C'eſt, par exemple, au douanier à veiller ſur ſes douanes. Faut-il que la Société veille pour lui, & qu'elle ſe corrompe pour qu'il ſoit tranquille ? Faut-il que la Loi uſe ſes reſſorts pour qu'elle ſerve à ſon induſtrie ? Que fera-t-elle dans les cas...

33 à 40. HISTOIRE DU DROIT

Les numéros 33, 34 & 38 ſont aujourd'hui perdus; les numéros 35, 36 & 37 ſont reliés dans le manuſcrit N. A. Fr. 12836 de la Bibliothèque Nationale; les numéros 39 & 40 (inédits) ont été découverts à La Brède en 1950.

33. *Idée de la juriſprudence Romaine* (*d*). — Les Romains, ſoumis d'abord à un gouvernement populaire, avoient eu des raiſons pour donner à la Loi une telle rigueur littérale que les magiſtrats ne puſſent pas en abuſer. Cela fit naître un certain art, non pas

(*a*) Première rédaction : « C'eſt ce qui fait qu'il faut beaucoup d'étendue d'eſprit... L'étude de la juriſprudence eſt d'une prodigieuſe étendue, pour ſçavoir les moindres parties de la juriſprudence. C'eſt pourtant ſur ce plan là qu'il faut l'étudier. » (biffé).

(*b*) N. A. Fr. 12836, fol. 262.

(*c*) « & c'eſt toujours une plaie à la ſociété & aux bonnes mœurs d'offrir ces... » (biffé).

(*d*) En marge : « Ne point mettre ce chapitre, comme trop conforme à ce que l'on a dit, je crois. » — Au-deſſus du titre : « Chapitre 23. »

pour plier la loi aux affaires, mais pour plier les affaires à la Loi. Quand les Romains changèrent de gouvernement, l'efprit de la jurifprudence changea (*a*). Ce que la Loi auroit jugé dans fa rigueur, le préteur le jugea par des raifons d'équité. Là où la Loi refufoit une action directe, le préteur donna une action qu'on appela *utile* (*b*).

Souvent la Loi vous refufoit le pouvoir d'appeler en jugement, & le magiftrat le permettoit; ce qui faifoit une confufion d'actions directes & d'actions utiles, d'actions de la loi & d'actions de l'équité. Pendant que la Loi vous lioit les mains, le préteur vous laiffoit fouvent la liberté d'agir. Cela fit que les jurifconfultes exercèrent encore mieux leur art, mettant cette raifon d'équité fans ceffe aux prifes avec la raifon du Droit.

Les jurifconfultes fe partagèrent en plufieurs écoles ; ce qui produifit une infinité de décifions contraires. Les commentateurs vinrent & concilièrent tout. On ne fait qui valoit mieux d'eux ou des Scolaftiques. Ceux-ci, au moins, n'ajuftoient ou ne défajuftoient que les idées que l'on n'a pas ; ceux-là renverfoient les idées qu'on a.

* Les imperfections générales des loix peuvent faire tort à la Société, comme les injuftices particulières des Juges. *

Les loix civiles dépendent de tant de chofes qu'elles peuvent avoir des défauts utiles & des imperfections néceffaires (*c*).

34. *Du jugement des crimes à Rome* (*d*). — Les Romains confondirent étrangement les idées des crimes. Cela vint bien en partie de la tyrannie des Empereurs. Mais je crois qu'il faut prendre l'origine de ceci de plus loin. Nous avons dit qu'à Rome (*e*), lorf-

(*a*) Note épinglée en marge : « Eft-il bien vrai que le changement du gouvernement ait produit le droit du préteur ? — Conférer tout ceci avec ce que j'ai mis au livre *Conféquences des mêmes Principes*. »

(*b*) En marge : « Quand le Droit civil ne vous donnoit point d'action, & qu'il étoit de l'équité que vous en euffiez, le préteur vous donnoit une action utile. »

(*c*) Alinéa biffé dans le manufcrit ; en marge : « Mal effacé. »

(*d*) Ce titre n'était pas dans le manufcrit ; mais le chapitre était dans une chemife, fur laquelle on lifait : « Pour le livre des *Jugemens & Crimes*, & furtout celui de *Lèfe-majefté*, & fe rapporte au livre 12. »

(*e*) En marge : « Liv. 11, chap. 12. »

qu'un crime étoit commis, le Peuple nommoit, par une commiſſion particulière, un queſteur pour en faire la pourſuite. L'an de Rome 604, on commença à créer ce qu'on appella des *queſtions perpétuelles*; c'eſt-à-dire qu'on fit des loix contre de certains crimes, qui fixoient la peine & la forme du jugement, & donnoit au préteur que le Peuple nommoit pour cela, une commiſſion générale pour pourſuivre les crimes qui étoient dans le cas de la loi & ſe commettoient durant l'année de leur adminiſtration. La première queſtion fut celle qui fut faite contre les gouverneurs & les magiſtrats des provinces qui avoient fait quelque concuſſion (*a*); Sylla fit une queſtion contre les meurtriers; &, enfin, on établit huit queſtions par diverſes loix, pour la pourſuite desquelles on créa huit préteurs.

Or, ceux qui furent les auteurs des loix que le Peuple fit là-deſſus, propoſant une loi pour la punition d'un certain crime, & un magiſtrat particulier pour pourſuivre, englobèrent dans la même loi tous les crimes qui pouvoient avoir du rapport à celui qui étoit l'objet de la loi. Ainſi Sylla, faiſant la Loi de majeſté, mit-il au nombre des criminels de lèſe-majeſté les magiſtrats qui ne feroient pas l'exercice de leur charge ou n'en défendroient pas les prérogatives. Cela fit une étrange confuſion de crimes & de peines & embrouilla extrêmement, à cet égard, la juriſprudence. L'injuſtice même s'aggrava. Car, quand on augmenta les peines du crime de lèſe-majeſté, quand on fit, ſur ce crime, une inſtruction plus rigoureuſe, cela put tomber ſur le crime acceſſoire comme ſur le crime principal: juriſprudence triſte, qui, pouvant favoriſer ſans ceſſe la tyrannie, mettoit le plus grand obſtacle à la liberté.

. . . .

A Rome, l'établiſſement de la puiſſance tribunitienne fonda le crime de lèſe-majeſté, que l'on vit depuis. La Loi vouloit que quiconque offenſeroit un tribun par ſes actions ou par ſes paroles fût puni de mort (*b*). On vouloit augmenter le reſpect à proportion de la foibleſſe de cette magiſtrature, & comme, dans la ſuite, elle ſe ſoutint par ſes propres forces, cette loi, à l'égard des paroles,

(*a*) En marge: « On l'appela *de Repetundis*. »

(*b*) Note épinglée en marge: « Examiner ſi les paroles étoient compriſes. »

ceſſa d'être en uſage. Auguſte la rétablit. « Avant lui, dit Tacite (*a*), on puniſſoit les faits, & les paroles étoient impunies. » Tibère, au crime de lèſe-majeſté, ajouta le crime d'impiété. On avoit accordé à Auguſte les honneurs divins ; cela donna l'idée d'un crime contre les Empereurs appelé d'*impiété*. Tibère commença par faire punir ceux qui parloient mal d'Auguſte, &, comme il n'y avoit que ceux qui étoient mécontens du gouvernement préſent qui déſapprouvoient celui qui avoit précédé, il ſe défaiſoit de ſes ennemis. Bientôt, on tira cette conſéquence qu'il y avoit auſſi de l'impiété dans les paroles dites contre lui, & dans les actions qui, à ſon égard, pouvoient paroître indécentes. Et, comme ce qui eſt indécent eſt toujours très arbitraire, la tyrannie, à ſon aiſe, choiſit la proie qu'elle voulut.

On vit des ſénateurs ſe cacher ſous le toit d'un homme qu'ils vouloient accuſer, pour entendre ſes diſcours. On vit Tibère porter au Sénat tout ce que Druſus avoit dit pendant les... années de ſa vie (*b*). La triſteſſe, le ſilence ſe répandirent dans Rome. Tout fut tendu de noir dans la capitale de l'Univers.

35. *Ingénuité des loix barbares* (*c*). — Les loix des peuples barbares avoient une certaine ingénuité, jointe à une certaine barbarie. La loi des Ripuaires veut que, ſi une fille épouſe un eſclave ſans le conſentement de ſes parens (*d*), le Roi ou le Comte lui préſente une quenouille & une épée. Si elle prend l'épée & coupe la tête à l'eſclave, elle ſera libre. Si elle prend la quenouille, elle reſtera eſclave avec ſon mari.

36. *Des formalités légales* (*e*). — Les loix de ces peuples barbares

(*a*) En marge : « *Annal.*, liv. 1 ; *Facta arguebantur, dicta impune erant.* »

(*b*) Note épinglée en marge : « Voir dans Tacite le nombre des années. »

(*c*) N. A. Fr. 12836, fol. 325. Le titre n'eſt pas dans le manuſcrit, où le fragment n'eſt précédé que de la ſyllabe *Chap.*

(*d*) En marge : « Loi des Ripuaires, tit. 58, art. 18. »

(*e*) N. A. Fr. 12836, fol. 326. Ce titre n'eſt pas dans le manuſcrit, où le chapitre eſt précédé de trois lignes ainſi conçues : « *Compoſition des Loix.* — Chapitre [2]. — *Continuation du même Sujet.* » — En outre, au haut de la page, on lit la double note que voici : « Peut-être bon pour la *Compoſition des Loix.* — Je n'ai pu le mettre dans le chapitre 2 du liv. 29, parce qu'il contient des objets particuliers, & que, dans le commencement du liv. 29, il n'eſt queſtion que des idées générales. »

contiennent beaucoup de formalités. Chez un peuple qui ne fait point écrire, les fignes extérieurs tiennent lieu de l'écriture (*a*). Les meilleurs de ces fignes font ceux qui ont le rapport le plus fenfible à la chofe repréfentée, ceux qui frappent le plus les fens, qui ramènent le plus à la connoiffance des chofes paffées. Ainfi la Loi des Ripuaires vouloit que, quand il s'agiffoit de tradition de fonds (*b*), celui qui le recevoit fe transportât fur les lieux avec des témoins & plufieurs enfans, à qui on donnoit des foufflets ou on tiroit les oreilles, pour que, dans la fuite, ils fe souvinffent de ce qui s'étoit paffé. On peut voir dans la Loi falique (*c*) les formalités des ceffions de biens (*d*) & de la renonciation à la parenté ; on y verra avec plaifir l'aimable fimplicité de nos pères. Ce fut le même efprit qui introduifit les cérémonies des hommages.

Les loix de la plupart des peuples regardent l'aveu de l'accufé comme une dette envers la Société, & n'accordent rien à la confeffion, ni au repentir. Mais fouvent les loix faliques infligèrent une moindre peine à l'accufé qui confeffoit (*e*), qu'à celui qui nioit. Ces loix confidérèrent que, chez un peuple qui n'habitoit point les villes, & qui, ayant des maifons toutes féparées, formoient à peine des villages, la preuve par témoins étoit fouvent difficile ; & c'eft de là que tirent leur fource bien des loix des peuples germains.

Les loix des peuples barbares obligent à une compofition beaucoup plus forte celui qui, après avoir tué un homme, aura jeté le cadavre dans un puits ou dans une rivière, ou couvert de branches, ou caché d'une autre manière (*f*). La Loi des Bavarois donne la raifon de ceci. « C'eft, dit-elle, parce qu'on prive un mort des

(*a*) En marge : « *Peut-être *Compofition des Loix.** »

(*b*) En marge : « Tit. 60. »

(*c*) En marge : « Tit. 61. »

(*d*) En marge : « Il donnoit des perfonnes qui juroient que fous le ciel ni deffous la terre, il n'avoit autre chofe que ce qu'il avoit cédé. Enfuite, il entroit dans fa maifon, & il alloit dans les quatre angles ramaffer la pouffière avec fa main. Enfuite, fe tenoit fur le feuil, & il regardoit dans la maifon & jetoit avec la main gauche derrière fon épaule la pouffière fur fon plus proche parent. Enfuite, il fautoit avec un pieu par-deffus la haie. »

(*e*) En marge : « Tit. 10, 1—4 ; tit. 43, 1 ; tit. 68 ; & Loi des Ripuaires, tit. 51, 1. »

(*f*) En marge : « Loi falique, tit. 44, 2 & 5, & Loi des Ripuaires, tit. 15. — La Loi des Bavarois, tit. 18, chap. 2, 1. »

cérémonies de la ſépulture (*a*). » C'eſt ſur cette idée que Tacite dit que les Germains noyoient les poltrons : ils infligeoient à la poltronnerie la plus grande des peines, parce qu'elle étoit chez eux le plus grand des crimes. Leurs loix ſur la ſépulture étoient liées à leurs autres loix. Il n'y avoit que le maître de l'eſclave ou les parens de l'homme libre qui euſſent le droit d'enſevelir (*b*) : car c'étoit à eux de venger ſa mort. Ils devoient donc en avoir connoiſſance, & l'étranger qui l'auroit enſeveli la leur auroit dérobée & auroit été préſumé coupable. Des loix religieuſes changèrent ces loix politiques.

37. *De la nobleſſe chez les Francs* (*c*). — Qu'eſt-ce que la nobleſſe que l'uſage continu de la grandeur (*d*) ? Or, il eſt bien plus aiſé que la nobleſſe ſe perpétue dans une nation uniquement guerrière, où la grandeur eſt toujours jointe à la gloire, que dans les nations où le commerce & la maltôte une fois établis, la grandeur ſe trouve jointe aux richeſſes, qui varient perpétuellement. En vain, dans ces nations, attacheriez-vous aux grandes familles des fiefs perpétuels. Ces fiefs paſſeroient bientôt à d'autres, & elles perdroient leur grandeur.

. . . .

Si j'avois le temps de ſuivre M. l'abbé Dubos, je ferois voir que tout ce qu'il dit ſe réduit à une queſtion de nom & à une explication de ce mot *ordre*, & que M. l'abbé Dubos prouve ſeulement qu'il y avoit, chez chaque peuple deſcendu de Germanie, des diſtinctions entre les nobles & les hommes ſimplement libres ; des diſtinctions qui n'étoient pas préciſément les mêmes chez chaque peuple ; & que les diſtinctions qui étoient entre les nobles & les hommes du peuple chez les Francs & chez les autres nations [n'étoient pas ce] qu'elles ſont préciſément aujourd'hui. Effecti-

(*a*) En marge : « Tit. 18, chap. 2, 1. »

(*b*) En marge : « Loi des Bavarois, tit. 18, chap. 6, 2. »

(*c*) N. A. Fr. 12836, fol. 328. Titre en tête d'un chapitre intitulé : « *De la Nobleſſe chez les Francs. — Idée de M. l'abbé Dubos là-deſſus* » ; chapitre qui, remanié, eſt devenu le chapitre XXV du livre XXX de l'*Eſprit des Lois*, & dont les fragments qu'on va lire ſont une ſuite.

(*d*) En marge : « C'étoit ſur ce que dit M. l'abbé Dubos, qu'il n'y avoit point divers ordres de nobleſſe chez les Francs. »

vement, il faudroit que les hommes euſſent changé de nature, s'il y avoit quelque nation dans l'Univers qui, dans l'eſpace de neuf ſiècles, n'eût mis quelque changement dans ſes loix civiles.

. . . .

Il eſt dit dans la *Vie de ſaint Patrocle*, que ſon frère & lui n'étoient pas diſtingués par leur nobleſſe, mais qu'ils étoient ingénus (*a*). « Cela n'y fait rien, dit M. l'abbé Dubos ; ce Patroclus étoit romain, & ſon nom le prouve (*b*). » Et, ſuppoſant toujours ce qui eſt en queſtion, il en revient à ſes trois ordres romains & à ſon unique ordre de Francs. Mais c'eſt une choſe bien ſingulière ! Si Patroclus avoit été franc, les hiſtoriens n'auroient pas pu dire de lui qu'il [n']étoit [pas] ſublime par ſa nobleſſe, mais ſeulement ingénu. Pour qu'ils puſſent s'exprimer ainſi, il falloit qu'ils parlaſſent d'un homme de la nation aſſujettie. Grégoire de Tours veut donner une idée juſte du rang que tenoient les pères de Patroclus. Il n'y auroit pas penſé s'il n'y avoit pas eu de Romains ſous la domination des Francs.

M. l'abbé Dubos prouve lui-même qu'il y avoit une diſtinction de nobleſſe chez les autres barbares. Mais, ſi les Francs ſaliens & les Francs ripuaires n'avoient point de nobleſſe parmi eux, cela ſeroit fort extraordinaire, & il faudroit rendre raiſon de cette différence.

Je n'ai pas le temps de parler des paſſages accablans qu'on peut alléguer contre M. l'abbé Dubos. Quand on parle, dans les monumens de la première race, de quelque Franc noble, illuſtre, optimat, cela ne l'embarraſſe point. Il ne lui en coûte qu'un titre de conſeiller du Roi. « Ces gens-là, dit-il, étoient de ſon Conſeil. »

38. *Cours des pairs.* — *Jugemens par baillis* (*c*). — Voici où en étoient les choſes du temps de Beaumanoir (*d*). Il y avoit des lieux où l'on jugeoit les affaires par baillis, & d'autres où c'étoient les

(*a*) En marge : « *Erant quidem non nobilitate ſublimes*; *ingenui tamen.* — Grégoire de Tours, *De Vitis Patrum*, cap. 9ᵉ. »

(*b*) En marge : « *Etab. de la Monarchie françoiſe*, tome 3, chap. 4, p. 316. »

(*c*) Titre précédé de l'indication : « Chapitre 29. — [*Continuation du même Sujet. — De deux Manières de juger depuis les Établiſſemens.*] »

(*d*) En marge : Beaumanoir, *Coutumes de Beauvoiſis*, chapitre 1ᵉʳ, édition de 1690, f°, p. 11. »

hommes du fief qui jugeoient. Dans les lieux où le bailli juge, il doit appeler les plus ſages du lieu & faire le jugement par leur conſeil ; moyennant quoi, en cas d'appel, il eſt excuſé de blâme. Dans les lieux où l'on juge par homme de fief, le bailli n'eſt pas tenu de juger, à moins qu'il ne ſoit lui-même homme de fief du Seigneur, moyennant quoi il peut être pair avec les autres.

2° Il paroît que la coutume de juger pas bailli étoit nouvelle ; puiſque Beaumanoir dit qu'il n'y a pas une ſeule ſeigneurie, dans le comté de Clermont, où l'on juge par bailli, & tous les jugemens y devoient être faits par les hommes de fiefs.

3° Il y avoit cette différence que, quand le bailli jugeoit, lorſqu'on appeloit de ce jugement, il ne le ſoutenoit pas par gages de bataille, mais l'affaire étoit portée au tribunal du Seigneur ſuzerain ; au lieu que, lorſqu'on jugeoit par hommes de fief, c'eſt-à-dire par pairs (*a*)...

Il paroît par Beaumanoir, pag. 13 (Extrait, pag. 5), que, même là où on jugeoit par pairs, il y avoit toujours un bailli. Le bailli ne doit point porter devant les pairs toutes les affaires : cela leur ſeroit trop à charge ; par exemple, celle dont l'uſage eſt connu.

L'uſage (*b*) de juger par bailli put donc aiſément s'introduire. Le bailli n'eut qu'à ne plus aſſembler les pairs, & de (*ſic*) juger les affaires épineuſes comme il jugeoit auparavant celles qui ne l'étoient point.

Voyez mon extrait de Beaumanoir (pag. 5 & 6) : que les Seigneurs ne jugeoient pas, excepté le Roi, qui juge ſoi & autrui. Quand le comte de Clermont forme quelque demande, il n'eſt juge, mais partie, &, s'il veut fauſſer jugement, il faut porter les erremens à la Cour du Souverain. (Voyez cela.) Comme fils de Roi, il n'eſt point obligé de ſe battre pour cas de meuble, mais ſeulement pour meurtre & trahiſon. Le Roi juge ſoi & autrui.

C'eſt (*c*) dans le ſens qu'il ne peut être obligé à ſe battre, & c'eſt pour cela que le Seigneur ne jugeoit pas.

(*a*) En marge : « Vous voyez que le jugement par hommes étoit lié avec le combat judiciaire, & que le jugement par bailli ne l'étoit guère ou point du tout ; à moins, peut-être, qu'on ne reprochât des témoins. »

(*b*) Alinéa précédé d'un aſtériſque.

(*c*) Alinéa précédé d'un aſtériſque.

Ibid., pag. 6 : Direction du bailli dans l'affaire : comment il redreffe les hommes.

Ibid. (pag. 6 & 7 de l'extrait) : Voyez le cas où les hommes font intéreffés : on va au Seigneur & fon confeil, &, en cas de mauvais jugement, on traite devant le Supérieur.

S'il y arrivoit des conteftations entre le Seigneur & quelqu'un des fes hommes, le bailli ne devoit point la faire juger par les hommes (*a*) ; parce que leur fonction eft de fe juger entre eux ou de juger le peuple, & non pas ce qui peut toucher l'honneur ou l'avantage de leur feigneur. Il faut pourtant diftinguer. Ou bien l'affaire étoit générale, &, pour lors, le bailli ne faifoit point juger par les hommes (c'eft-à-dire pouvoit toucher l'intérêt général des hommes) ; &, pour lors, le bailli faifoit décider l'affaire par le Seigneur & ceux de fon confeil, &, fi celui qui fe plaignoit fe trouvoit léfé par la décifion rendue, il pouvoit fe préfenter devant le Comte & ceux de fon confeil, pour la faire réformer. Mais, fi l'affaire regardoit le Seigneur, mais étoit une affaire particulière (comme fi le Seigneur vouloit demander la propriété d'un certain héritage ou l'amende pour un certain crime), le bailli pouvoit porter l'affaire devant les hommes ; parce qu'il étoit naturel que le Seigneur fût foumis aux ufages.

39. [Livre XXVIII] ch. 39. *Des guerres privées ou contregagemens* (*b*). — Les affaires les plus importantes du royaume n'étoient point jugées dans les tribunaux ; les querelles des feigneurs qui avoient la juftice n'étoient point l'objet du droit civil, mais du droit des gens. Ils fe faifoient des guerres privées, qui fe faifoient dans de certains temps & fous de certaines règles. C'étoit des efpèces de repréfailles. Si un feigneur avoit enlevé quelque chofe à

(*a*) En marge : « Beaumanoir, chap. 1er, pag. 12. »

(*b*) En tête de ce chapitre : « *Matériaux pour une differtation fur l'action poffeffoire : fi elle eft un cas royal ou non, dont les principes font tirés des guerres privées, contregagemens, ce qui pourroit faire une differtation curieufe.* » Ce texte, découvert en 1950 à La Brède, fe compofe de huit feuillets mefurant 190×260 millimètres, auxquels font épinglés fix fiches de plus petite dimenfion. Filigrane de 1742, écriture de Damours. Le livre XXVIII de l'*Efprit des Lois* comporte 45 chapitres. La numérotation « chapitre 39 » fe réfère à un premier état.

un autre ſeigneur (*a*), celui-ci entroit dans ſa terre & lui enlevoit autant de ſon bien qu'il lui en avoit pris, ce qui s'appeloit contre-gagement. St-Louis défendit ces contre-gagemens & voulut qu'on ſe pourvût devant les tribunaux, ſur la poſſeſſion.

(Je voudrois que ces guerres privées ſerviſſent un peu à notre inſtruction. L'hiſtoire des peuples barbares eſt claire comme celle des peuples policés. Ces peuples du nord ſuivoient la nature & leur eſprit n'étoit pas gaté par les...) (*b*).

Plût à Dieu que la pratique de notre droit des gens fût auſſi pure à cet égard que celle de nos pères. Des traités politiques ne leur avoient point appris que pour ravir le bœuf il fallût enlever la ſeigneurie.

Chez eux le droit de la guerre étoit la défenſe, & quand cette défenſe comprenoit l'attaque, cette attaque étoit toujours un droit défenſif puiſqu'elle ſe bornoit à reprendre l'équivalent de ce qui étoit enlevé, c'eſt-à-dire dans le fond, la choſe même.

40. [Livre XXVIII], ch. [40] *Continuation du même ſujet.* — St-Louis abolit les contre-gagemens & ordonna qu'on ſe pourvoiroit par ſaiſine, c'eſt dire par action poſſeſſoire d'an & jour. Cela a donné lieu à quelques gens de penſer que l'action poſſeſſoire étoit un cas royal; ce qui eſt bien peu ſenſé, car il n'y a pas d'action plus ordinaire que celle par laquelle on demande la poſſeſſion.

Il eſt bien vrai que, lorſqu'on changea les guerres privées, que les ſeigneurs qui avoient juſtice pouvoient avoir entre eux, pour raiſon de l'enlèvement qu'un des deux auroit fait dans les terres de l'autre, en une action poſſeſſoire, il n'étoit pas poſſible que cette action pût être jugée dans la cour de l'un ni de l'autre des deux ſeigneurs qui étoient parties &, dans ce cas, on pouvoit bien dire que cette action poſſeſſoire étoit un cas royal, ſurtout ſi elle n'étoit pas portée devant le ſeigneur ſuzerain. Mais de faire de ce cas particulier une règle générale, c'eſt une pure abſurdité.

J'ai fait ce chapitre non pas pour entrer dans de plus grands détails, mais pour faire voir combien la plupart des formes de no-

(*a*) Vous trouverez dans Caſſiodore comment Théodoric roi d'Italie défendit les contre-gagemens (M.).

(*b*) Biffé.

tre pratique ont eu de grandes caufes & pour faire connoître combien il eft important de connoître l'origine des chofes pour en décider.

Il eft certain que les guerres privées exigeoient une attention particulière du roi, chef de l'ordre politique, mais quand il n'y en eut plus & que toute demande fut pourfuivie par les règles ordinaires des tribunaux, il n'étoit pas plus propofable de regarder comme cas royal la demande pour la poffeffion que la demande pour la propriété.

[Additions aux deux chapitres précédents.] (*a*) — 1° Ceci pourra fervir pour une feconde édition du livre des Loix civiles fur les guerres privées. Je n'ai point encore trouvé l'*Etabliffement de St-Louis* & n'ai fait que de commencer de lire la differtation de M. Ducange là-deffus. Il a copié Beaumanoir, il y a peu de chofes dans le gloffaire au mot : guerres privées.

2° Les guerres privées n'avoient lieu qu'entre gentilhommes. Il falloit alors que celui qui avoit commis l'homicide fût connu, car, fi on ne le connaiffoit pas, on ufoit alors comme aujourd'hui d'information &, fi il y avoit quelqu'un contre qui il y eût de violens foupçons, on en venoit au duel. Ceci eft tiré de la préface des *Ordonnances de Laurière*, page 32 & 33, lequel cite *Beaumanoir* ch. 61 de fes *Coutumes de Beauvoifis*, 308.

3° Les guerres particulières qui fe faifoient dans le royaume au fû & au vû du roi, toujours fans fa permiffion, fouvent contre fa défenfe, n'étoient permifes qu'entre les nobles, c'eft-à-dire tous ceux qui avoient des fiefs. Dans ces fortes de guerres, les vaffaux, les domeftiques, les amis de l'une des parties étoient compris. Les parents y entroient de gré ou de force, autrement ils n'héritoient plus. Il n'y avoit d'exempts que les eccléfiaftiques, les malades & les homme au deffous de 20 ans. Avoit-on des raifons de ne point entrer en guerre, ou défiroit-on en fortir ? On alloit au haut jufticier, déclarer qu'on étoit prêt d'en paffer par fon jugement.

(*a*) Chacune de ces additions eft rédigée fur une fiche diftincte, & le tout eft épinglé au texte du chapitre 39.

Alors le haut juſticier prenait en ſa ſauvegarde celui qui avoit recours à lui & défendoit de lui méfaire ou médire. Charlemagne & Charles le Chauve défendirent ſous de grandes peines qu'on brûlât ni vignes, ni blés. Hugues Capet & Robert, qu'on tuât aucuns beſtiaux. St-Louis défendit non ſeulement ces guerres particulières, mais encore les armes à outrances, les joûtes, pas d'armes, etc....

(Ordonnance de 1257 rapportée au regiſtre du Parlement. *Olim*, etc.) Mon extrait de : « Legendre. Mœurs des François » (*a*).

4° Contre-gages qu'aucun des ſeigneurs ont prétendu, pour pouvoir de leur autorité faire priſes, quand on leur avoit fait tort, dont ont été baillés aveux au Parlement de Paris l'an 1281 & 1283, contre les comtes de Champagne & d'Auxerre. (*Gloſſaire du droit françois au mot contre-gage.*)

5° Affaires poſſeſſoires n'appartiennent point aux juges royaux primitivement ; à tous autres juges. (Extrait de Loiſel, p. 56).

6° Une preuve que l'action poſſeſſoire n'eſt pas un cas royal, c'eſt le ch. 63 des *Etabliſſemens de Saint-Louis*, livre I, qui donne les règles que l'on doit ſuivre en ſe pourvoyant devant le ſeigneur pour déſaiſine.

(*a*) *Mœurs & coutumes des François dans les différens temps de la Monarchie, 1712.*

IV. NOTES PRÉPARATOIRES A LA DÉFENSE DE L'ESPRIT DES LOIS

(Article Climat)

Tout un chapitre de la Défenfe de l'Efprit des Lois, *feconde partie (voir notre tome I, 2e partie, p. 465) eft confacré au* Climat. *Nous publions ici trois rédactions fucceffives en vue de ce chapitre, d'après le manufcrit conſervé à La Brède, autographe.*

(Première rédaction)

A l'égard des objections que l'on a faite fur le climat, elles font affez puériles. Il femble que j'aie inventé le climat & que je vienne apprendre aux hommes : « Meffieurs, il fait grand froid en Norvège, & en Italie très chaud, remarquez que les Allemands boivent beaucoup de vin du Rhin & les Efpagnols très peu de leur vin de Pefalte ; j'ai trouvé par mes calculs que l'on faifoit une balance affez grande pour que l'on y pût mettre, d'un côté un bataillon allemand & de l'autre un bataillon efpagnol, le côté des allemands tomboit en bas & celui des efpagnols montoit en haut. Mais remarquez furtout que les yeux des femmes du midi font noirs & très vifs & que ceux des femmes du Nord font bleus & ne difent rien. »

Mais pourquoi répondrai-je à de pareilles objections ? Saint-Paul a dit, & Epimenide l'avoit dit avant lui, que les Crétois font toujours menteurs, de méchantes bêtes, des ventres pareffeux. Les nations ont donc leurs caractères & leurs mœurs différentes.

Qu'en ai-je conclu ? Voici ce que j'en ai conclu : c'eſt que ceux qui donnent des loix aux nations du monde doivent les donner aſſortiſſantes à ces mœurs & à ces caractères.

Enfin ſi les faiſeurs de brochure raiſonnent encore, je les renverrai au docteur Solleyſel (*a*) qui dit que les chevaux des diverſes nations ont des caractères différens & qu'ainſi les maîtres qui les inſtruiſent doivent leur donner une éducation, des airs & des allures proportionnés à ces caractères.

(*Deuxième rédaction*)

A l'égard des objections que l'on m'a faites ſur le climat, elles ſont aſſez puériles. Vous diriez que j'ai inventé le climat & que je ſuis venu apprendre aux hommes qu'il fait en Norvège très froid & en Italie très chaud. Mais pourquoi répondrois-je à de pareilles objections ? Saint-Paul parlant des Crétois a dit qu'ils étoient toujours menteurs, de méchantes bêtes, des ventres pareſſeux, & il falloit que ce caractère fût bien fixe puiſque Epiménide l'avoit dit avant St-Paul. Ces diverſes nations ont donc différens caractères. Qu'en ai-je conclu ? Le voici, c'eſt que ceux qui donneront des loix à une nation doivent les donner telles, qu'elles ſoient aſſortiſſantes à ſon caractère.

Si mes critiques s'obſtinent, je les renverrai au docteur Solleyſel : Ce parfait écuyer, autant que parfait maréchal, voyant que les chevaux de divers pays ont tous des caractères différens, a penſé que ceux qui les inſtruiſent doivent leur donner une éducation, des airs & des allures proportionnés à leurs caractères.

(*Troiſième rédaction*)

Les objections que l'on m'a faites ſur le climat ſont ſi puériles que je n'ai pas le courage d'en parler. Vous diriez que j'ai inventé le climat, & que je ſuis venu apprendre aux hommes que les na-

(*a*) Jacques de Solleyſel, *Le parfait maréchal*, Paris, 1664.

tions diverſes ont différens caractères. St-Paul a dit, parlant des Crétois qu'ils étoient toujours menteurs, de méchantes bêtes, des ventres pareſſeux, & il falloit que ce caractère fût bien fixe, puiſqu'Epiménide avoit dit la même choſe avant St-Paul ; mais j'en ai conclu que ceux qui donnoient des loix à une nation devoient les donner conformes à ſon caractère.

On m'a dit...

V. RÉFLEXIONS SUR LE RAPPORT DE Mgr BOTTARI

*L'*Efprit des Lois *ayant été menacé d'une mife à l'Index en 1750, Montefquieu obtint, grâce au duc de Nivernais & au Cardinal Paffionéi, que le rapport fur fon livre fût confié à un prélat qui ne porterait pas un jugement trop févère, Mgr Bottari. Le rapport de ce dernier a été découvert en 1948 par M. Léon Bérard dans les Manufcrits de la bibliothèque Vaticane & publié dans le recueil des Conférences du II*[e] *centenaire de l'Efprit des Lois, Bordeaux, Delmas, (1949), p. 279—285.*

On connaiffait de longue date la réponfe de Montefquieu, jointe à une lettre qu'il adreffa, le 2 juin 1750 au cardinal Paffionéi. Nous reproduifons ici ces Réflexions d'après Laboulaye, Œuvres complètes de Montefquieu, t. VII, 1879, p. 345.

L'auteur du livre intitulé l'*Efprit des lois* a fait cet ouvrage dans la feule vue d'expofer quelques idées purement politiques fur les différentes lois des gouvernemens anciens et préfens.

Le public paroît avoir applaudi à ce projet digne d'un bon citoyen, dont le but étoit l'utilité publique, et il y a déjà eu vingt-deux éditions de ce livre.

Cependant quelques perfonnes, donnant des fens détournés & forcés à quelques-unes de fes expreffions, ont prétendu y trouver des principes dangereux fur la religion. Cette matière eft au-deffus des lumières de l'auteur, qui n'a ni dû, ni prétendu la traiter.

Il a travaillé à un ouvrage où il ſe juſtifie pleinement de ces imputations & montre qu'elles viennent de ce qu'on n'a pas entendu ſa penſée, ou qu'on donne à ſes paroles un ſens tout autre que le naturel. Cependant, quoiqu'il y ait lieu d'eſpérer que cet ouvrage, qui doit avoir paru à Paris depuis quelques jours, diſſipera juſqu'aux moindres nuages qu'on voudrait élever ſur ſes ſentimens, comme il veut éviter même de ſcandaliſer les ſimples, il ſupprimera & expliquera, dans une nouvelle édition qu'il ne tardera pas à donner (*a*), les endroits qu'on s'eſt efforcé de rendre ſuſpects par une interprétation ſiniſtre. Dans ces circonſtances, il ſe flatte que, ſi la Congrégation de l'Index vouloit faire examiner ſon livre, elle attendroit au moins, pour porter un jugement, qu'elle eût vu les réponſes de l'auteur & la nouvelle édition & qu'elle daigneroit faire attention qu'il ne s'agit point d'un ouvrage de doctrine & de théologie, mais d'un traité de politique, dont la matière eſt abſolument étrangère aux matières de doctrine & de dogme.

L'auteur, digne de conſidération par ſa naiſſance & par la charge du préſident à mortier dont il eſt décoré, a mérité en Italie & à Rome, lorſqu'il eſt venu, l'eſtime & l'amitié de tous ceux qui l'ont connu. Il ſemble digne par là qu'on ait quelques égards pour lui & qu'on ſoit moins prompt à flétrir ſon livre & à condamner ſes ſentimens, qui ont toujours été & ſeront toujours ceux de la plus ſaine & de la plus pure doctrine & exempts de tout ſoupçon à cet égard. Au reſte, comme on l'a déjà dit, la réponſe qu'il y a faite diſſipera toutes les objections qui ſe ſont élevées contre le livre ; & l'édition à laquelle il travaille préviendra toutes celles qu'on pourroit faire à l'avenir.

(*a*) Cette édition, qui parut après la mort de Monteſquieu, eſt celle de 1758, reproduite dans le tome I des préſentes *Œuvres complètes.*

VI. RÉPONSES AUX CENSURES DE LA SORBONNE

Ce document, considéré comme perdu (*a*), *a été retrouvé à La Brède par MM. Desgraves & Védère. Nous publions en note quelques variantes, de première rédaction, qui n'avaient pas été relevées par Barckhausen.*

*On a également retrouvé à La Brède, sur feuillet double de 210 × 330 millimètres, de la même main que le manuscrit des Réponses aux censures de la Sorbonne, une première version d'une partie de la réponse à la XI*e *proposition de la Sorbonne sur la vertu politique.*

Ce fragment est intitulé : « Pour être mis aux Éclaircissemens *qui sont à la suite de la* Défense de l'Esprit des Loix. *Cette augmentation sera le second éclaircissement & celui qui étoit le second sera le troisième. » Nous ne reproduisons pas ce texte, car il est identique aux deux premiers alinéas de la réponse à la XI*e *proposition, sauf la phrase finale du deuxième alinéa qui manque évidemment dans notre fragment : « Mais, pour achever d'enlever tout scrupule jusqu'aux racines, j'ajouterai cette explication à mon premier Éclaircissement. »*

Si les Éclaircissemens *n'ont pas été modifiés, c'est sans doute que la partie essentielle de la définition de la liberté politique a été reprise*

(*a*) Voir Brèthe de La Greffaye, préface de l'*Esprit des Lois*, Belles-Lettres, 1950, t. I, pp. LXXXII à LXXXIX & LXXXIX, & C. J. Beyer, *Montesquieu & la censure religieuse de l'Esprit des Lois, Revue des Sciences Humaines*, avril—juin 1953, pp. 105—132.

*dans l'*Avertiſſement *placé en tête de l'édition 1758 (p. LVII du tome I), tant Monteſquieu y attachait d'importance.*

EXPLICATIONS DONNÉES A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE SUR LES 17 PROPOSITIONS QU'ELLE A EXTRAITES DU LIVRE INTITULÉ L'« ESPRIT DES LOIX », & QU'ELLE A CENSURÉES

PROPOSITION PREMIÈRE

« L'empire du climat eſt le premier de tous les empires (*a*)... Il y a de tels climats où le phyſique a une telle force que la morale n'y peut preſque rien (*b*)... Lorſque la religion fondée ſur le climat a trop choqué le climat d'un autre pays, elle n'a pu s'y établir, &, quand on l'y a introduite, elle en a été chaſſée. Il ſemble, humainement parlant, que ce ſoit le climat qui ait preſcrit des bornes à la Religion chrétienne & à la Religion mahométane (*c*). »

Réponſe & explication

Cette propoſition a trois parties, qui regardent toutes les effets que la différence des climats peut produire ſur les hommes.

L'auteur des *Nouvelles eccléſiaſtiques* m'avoit déjà reproché que j'attribuois tous les effets au climat. Je lui ai répondu, pages 102, 103, 4, 5, 6, 7, de ma *Défenſe*, & je lui ai expliqué comment je penſois là-deſſus. Je prie auſſi de voir les pages 112, 113, 14, 15, de la même *Défenſe*, où j'ai expliqué ce que je penſois ſur l'établiſſement de la Religion chrétienne.

1re *Partie de la Propoſition.* — « L'empire du climat eſt le premier de tous les empires. »

Dans le chapitre dont cette propoſition eſt extraite (qui eſt le chapitre XIV du livre XIX), il n'eſt en aucune ſorte queſtion de la

(*a*) Tome II, p. 170 : liv. XIX, chap. XIV (2e alinéa de la p. 421 du tome I de l'éd. 1758).

(*b*) Tome II, p. 170 : liv. XIX, chap. VIII (1er al. de la p. 356 du tome I de l'éd. 1758).

(*c*) Tome III, p. 40 : liv. XXIV, chap. XXVI (3e al. de la p. 105 du tome II de l'éd. 1758).

Religion. On y examine ſi le czar Pierre Ier, voulant changer les uſages & les coutumes de ſa nation, devoit le faire par des loix civiles ou par les mœurs, c'eſt-à-dire par l'exemple & par l'établiſſement d'uſages contraires ; & je dis qu'il n'étoit pas néceſſaire dans ce cas d'y faire des loix, d'autant plus que les uſages qu'il établiſſoit étoient conformes à la nature du climat du pays. A quoi j'ajoute (ceci n'eſt qu'une expreſſion méthaphorique) : « L'empire du climat eſt le premier de tous les empires. » Par où l'on voit qu'il n'eſt queſtion ici que des choſes humaines, des actions humaines. Quand on dit, dans le langage ordinaire : « Il n'y a rien de plus fort qu'une telle choſe », on eſt toujours ſuppoſé faire abſtraction de la Religion & ne penſer pas même à la Religion.

2e *Partie de la Propoſition.* — « Il y a de tels climats où le phyſique a une telle force que la morale n'y peut preſque rien. »

Il ſemble que l'auteur de l'*Eſprit des Loix* devroit être le dernier à être accuſé d'ignorer la puiſſance des cauſes morales, &, par conſéquent, de la morale même. Comme il a beaucoup parlé du climat dans quelques livres qui avoient pour ſujet le climat, il a beaucoup parlé des cauſes morales dans preſque tout ſon ouvrage, parce qu'il y étoit queſtion des cauſes morales, & l'on peut dire que le livre de l'*Eſprit des Loix* forme un triomphe perpétuel de la morale ſur le climat, ou plutôt, en général, ſur les cauſes phyſiques. On n'a qu'à voir ce qu'il a dit de la force de ces cauſes ſur l'eſprit des Lacédémoniens, des Grecs & des Romains. C'eſt pour cela que l'auteur s'eſt tant récrié contre le Nouvelliſte eccléſiaſtique, qui, prenant deux ou trois livres pour tout l'ouvrage, qui en a trente & un, argumentoit contre lui comme s'il avoit nié l'influence des cauſes morales, des politiques & des civiles ; quoique tout l'ouvrage n'ait guère pour objet que de les établir. Ceci eſt dit en général. Venons au ſecond article de la propoſition condamnée.

Ceci eſt fondé ſur des faits, &, pour le nier, il faut faire brûler tous les livres qui dépoſent qu'il y a des pays où l'on eſt plus porté que dans d'autres au plaiſir des femmes, aux excès du vin, etc. ; &, de plus, la propoſition eſt modifiée par ce mot *preſque*. Si la morale n'y peut preſque rien, elle y peut donc quelque choſe, & l'auteur a fait voir au chapitre x, livre XVI, qu'elle y peut infiniment,

lorſqu'elle y eſt aidée par de certains uſages qu'elle-même établit : comme, par exemple, la clôture des femmes. — Voyez le chapitre d'où eſt tirée la propoſition, & le chapitre x du livre XVI (page 79).

3e *Partie de la Propoſition.* — « Lorſque la religion fondée ſur le climat a trop choqué le climat d'un autre pays, elle n'a pu s'y établir, &, quand on l'y a introduite, elle en a été chaſſée. Il ſemble, humainement parlant, que ce ſoit le climat qui ait preſcrit des bornes à la Religion chrétienne & à la Religion mahométane. »

Pour finir tout, j'ai ôté tout cet article de la nouvelle édition.

IIe PROPOSITION

« Comme il n'y a guère que les religions intolérantes qui ayent un grand zèle pour s'établir ailleurs, ...ce ſera une très bonne loi civile, lorſque l'État eſt ſatiſfait de la religion déjà établie, de ne point ſouffrir l'établiſſement d'une autre. Voici donc le principe fondamental des loix politiques en fait de Religion. Quand on eſt maître de recevoir dans un État une nouvelle religion ou de ne la pas recevoir, il ne faut pas l'y établir. Quand elle y eſt établie, il faut la tolérer (*a*). »

Réponſe & explication

J'ai mis cette note ſur le mot *établiſſement* : « Je ne parle point ici de la Religion chrétienne, parce que, comme je l'ai dit ailleurs, la Religion chrétienne eſt le premier bien. — Voyez la fin du chapitre Ier du livre précédent & la *Défenſe de l'* « *Eſprit des Loix* », partie 2e.

IIIe PROPOSITION

« Il y a beaucoup de loix locales dans les diverſes religions, &, quand Montéſuma s'obſtinoit tant à dire que la religion des Eſpagnols étoit bonne pour leur pays, & celle du Mexique, pour le

(*a*) Tome III, p. 58 : liv. XXV, chap. X (pp. 117—118 du tome II de l'éd. 1758).

ſien, il ne diſoit pas une abſurdité ; parce qu'en effet les légiſlateurs n'ont pu s'empêcher d'avoir égard à ce que la Nature avoit établi avant eux (*a*). »

Réponſe & explication

Je n'ai jamais penſé à dire autre choſe, ſi ce n'eſt que Monté-ſuma diſoit une fauſſeté, & non pas une abſurdité. On ſent aiſément la différence. Mais, pour finir tout, j'ai retranché cet article.

IVE PROPOSITION

« Il faut honorer la Divinité, & ne la venger jamais (*b*). »

Réponſe & explication

J'ai ôté cela.

VE PROPOSITION

« Julien même, Julien (un ſuffrage ainſi arraché ne me rendra point complice de ſon apoſtaſie), non, il n'y a point eu après lui de prince plus digne de gouverner les hommes (*c*). »

Réponſe & explication

J'ai ôté cela.

VIE PROPOSITION

« *La Loi de la Polygamie eſt une affaire de calcul.* — Mais j'ai peine à croire qu'il y ait beaucoup de pays où la diſproportion ſoit aſſez grande pour qu'on y introduiſe la loi de pluſieurs femmes ou

(*a*) Tome III, p. 36 : liv. XXIV, chap. XXIV (1er al. de la p. 103 du tome II de l'éd. 1758).

(*b*) Tome Ier, p. 374 : liv. XII, chap. IV (2e al. de la p. 254 du tome I de l'éd. 1758).

(*c*) Tome III, p. 16 : liv. XXIV, chap. X (dernière ligne de la p. 89 du tome II de l'éd. 1758).

de plusieurs maris. Cela veut dire seulement que la pluralité des femmes ou même la pluralité des hommes est plus conforme à la nature dans certains pays que dans d'autres (*a*). »

Réponse & explication

J'ai changé le titre & ai ôté ces mots que *la polygamie est une affaire de calcul*. Comme aussi j'ai mis, au lieu de ces mots : *est plus conforme à la nature*] « s'éloigne moins de la nature (*b*). »

Et, à l'égard de ce qu'on a demandé d'ajouter quelque chose pour marquer que je regarde la polygamie des hommes comme un désordre qui révolte, & qui fait horreur à la nature, je dis qu'il est inutile de faire cette addition, puisque la chose est déjà faite ; &, le Nouvelliste ecclésiastique m'ayant reproché que je n'avois pas distingué la polygamie des hommes d'avec la polygamie des femmes, je lui ai fait voir dans ma réponse, pages 95, 96, 97, 98, qu'il ne savoit ce qu'il disoit, puisqu'au livre XVI, chapitre VI, *De la Polygamie en elle-même*, j'avois distingué ces deux polygamies & fait voir que celle des hommes étoit plus mauvaise. L'augmentation que l'on me propose seroit donc sans fondement & ne serviroit qu'à faire triompher le Nouvelliste ecclésiastique de ses mauvais raisonnemens. Du reste, j'ai si fort déclamé contre la polygamie dans tout ce chapitre VI, livre XVI, qu'il ne peut rester aucun doute sur ma manière de penser là-dessus. Je prie qu'on lise ce chapitre &, de plus, ma *Défense de l'* « *Esprit des Loix* », article *De la Polygamie*, depuis la page 85 jusqu'à la page 102.

J'ajouterai cette réflexion. A entendre crier le Nouvelliste ecclésiastique sur la polygamie, il semble qu'Annibal est aux portes, & qu'on est menacé de voir introduire la pluralité des femmes. Il faut bien aimer la dispute & ses agitations, pour se jeter sur cette matière. Si, dans notre siècle & dans nos mœurs, quelqu'un se déclaroit le défenseur de la polygamie, un cri général le mettroit, d'abord, aux Petites-Maisons, ou le feroit passer pour un imbécile.

(*a*) Tome II, pp. 71 & 72 : liv. XVI, chap. IV (dernier alinéa de la p. 352 du tome I de l'éd. 1758).

(*b*) Première rédaction : « J'ai encore mis, au lieu de ces mots : *J'ai peine à écrire :* Je ne crois pas. »

VIIE PROPOSITION

« La répudiation, pour raiſon de la ſtérilité de la femme, ne ſauroit avoir lieu que dans le cas d'une femme unique (*a*). »

Réponſe & explication

J'ai mis cette note ſur ces mots : *femme unique* : « Cela ne prouve point que la répudiation pour raiſon de la ſtérilité doive être permiſe dans le Chriſtianiſme. »

VIIIE PROPOSITION

« Quand elle (la religion) donne des règles non pas pour le bien, mais pour le meilleur ; non pas pour ce qui eſt bon, mais pour ce qui eſt parfait : il eſt convenable que ce ſoit des conſeils, & non pas des loix... Le célibat fut un conſeil de la religion. Lorſqu'on en fit une loi pour un certain ordre de gens, il en fallut chaque jour des nouvelles pour réduire les hommes à l'exécution de celle-ci. Le légiſlateur ſe fatigua, il fatigua la ſociété, etc. (*b*). »

Réponſe & explication

J'ai ôté la partie de la propoſition depuis ces mots : *le célibat fut un conſeil*, juſqu'à la fin. Cet exemple ôté, qui a pu faire de la peine, le reſte n'en pourra plus faire. Il n'eſt fondé que ſur ceci : que la perfection, c'eſt-à-dire le meilleur, ne concerne pas l'univerſalité des hommes & l'univerſalité des choſes.

On m'avoit propoſé d'ajouter, après ces mots : *des loix*, « pour l'univerſalité des hommes & l'univerſalité des choſes ». Je n'ai point fait cette augmentation, parce qu'elle eſt déjà dans le même chapitre.

(*a*) Tome II, p. 87 : liv. XVI, chap. XV (4e al. de la p. 363 du tome I de l'éd. 1758).

(*b*) Tome III, p. 13 : liv. XXIV, chap. VII (fin de la p. 87 du tome II de l'éd. 1758).

IXe PROPOSITION

« Les principes de la religion ont extrêmement influé ſur la propagation de l'eſpèce humaine ; tantôt, ils l'ont encouragée, comme chez les Juifs, les Mahométans, les Guèbres, les Chinois ; tantôt, ils l'ont choquée, comme... chez les Romains devenus chrétiens. — On ne ceſſa de prêcher partout la continence, c'eſt-à-dire cette vertu qui eſt plus parfaite, parce que, par ſa nature, elle doit être pratiquée par très peu de gens (*a*). »

Réponſe & explication

On ne peut comprendre (*b*) ce qui a pu choquer dans cette propoſition. Si c'eſt le fait ? Il eſt vrai : il n'y a qu'à lire les Pères, qui recommandèrent tant le célibat. Si ce ſont ces mots : *cette vertu qui eſt plus parfaite, parce que, par ſa nature, elle doit être pratiquée par très peu de gens* ? Cela eſt encore vrai, parce que le célibat ne concerne ni l'univerſalité, ni la plus grande quantité des hommes. Et la Sorbonne n'a point voulu cenſurer une autre propoſition qui rentroit dans celle-ci, qui étoit la ſixième des premières propoſition envoyées. J'ai modifié la propoſition, en mettant : « parce qu'elle doit être pratiquée par peu de gens », au lieu de *très peu de gens*, &, pour ôter tout ſcrupule, au lieu de ces mots : *tantôt, ils l'ont choquée*, j'ai mis : « tantôt, ils l'ont ralentie ».

Dans un papier qui fut envoyé à l'auteur, il y a deux ans, par M. le Syndic d'alors, on lui objecta qu'il n'eſt jamais à craindre que le nombre des miniſtres ſacrés, inſtruits, zélés, vertueux, devienne trop grand. Je dirai là-deſſus que c'eſt ſortir de la queſtion. Il n'eſt pas douteux que le nombre des prêtres inſtruits & zélés ne ſauroit être trop grand parmi les prêtres. Mais il eſt queſtion de ſavoir s'il n'eſt pas poſſible que le nombre des prêtres ne ſoit trop

(*a*) Tome II, p. 412 : liv. XXIII, chap. XXI (3e al. de la p. 70 du tome II de l'éd. 1758).

(*b*) Première rédaction : On voudroit être éclairé de...

grand parmi les citoyens (*a*). Avec cette manière de raifonner, un prince ne pourroit jamais réformer fes troupes. On lui diroit toujours : « Sire, le nombre des foldats courageux, hardis, obéiffans, difciplinés, ne fauroit être trop grand. » J'ajouterai que l'Églife a défendu contre les hérétiques l'état du mariage avec autant de zèle que l'état de la continence.

X^E PROPOSITION

« Cette action (le fuicide) chez les Romains étoit l'effet de l'éducation ; elle tenoit à leur manière de penfer & à leurs coutumes. Chez les Anglois, elle eft l'effet d'une maladie : elle tient à l'état phyfique de la machine & eft indépendante de toute autre caufe. — ... Il eft clair que les loix civiles de quelques pays peuvent avoir eu des raifons pour flétrir l'homicide de foi-même ; mais, en Angleterre, on ne peut pas plus le punir qu'on ne punit les effets de la démence (*b*). »

« Du temps des premiers Empereurs, les grandes familles de Rome furent fans ceffe exterminées par des jugemens. La coutume s'introduifit de prévenir la condamnation par une mort volontaire. On y trouvoit un grand avantage : on obtenoit l'honneur de la fépulture, & les teftamens étoient exécutés. Cela venoit de ce qu'il n'y avoit pas de loi contre ceux qui fe tuoient eux-mêmes. Mais, lorfque les Empereurs devinrent auffi avares que cruels, ils ne laiffèrent plus à ceux dont ils vouloient fe défaire, le moyen de conferver leurs biens, & ils établirent que ce feroit un crime de s'ôter la vie par les remords d'un autre crime (*c*). »

Réponfe & explication

Au livre XIV, chapitre XII (page 23, ligne 7, au titre), fur le mot *qui fe tuent*, j'ai mis cette note : « L'action de ceux qui fe

(*a*) Première rédaction : « J'ajouterai que l'Églife a défendu contre les hérétiques l'état de mariage, avec autant de zèle que l'état de la continence. »

(*b*) Tome II, pp. 23 & 24 : liv. XIV, chap. XII (1er al. de la p. 319 du tome I de l'éd. 1758).

(*c*) Tome III, p. 286 : liv. XXIX, chap. IX (dernier al. de la p. 275 du tome II de l'éd. 1758).

tuent eux-mêmes eſt contraire à la loi naturelle & à la religion révélée. »

Au même livre, même chapitre (page 24, ligne 12), au lieu de ces mots : *peuvent avoir eu des raiſons*, j'ai mis : « ont eu des raiſons ».

Quant à la cenſure de l'article tiré du livre XXIX, chapitre IX, l'auteur de l'*Eſprit des Loix* a beaucoup à ſe plaindre : car il n'y auroit pu avoir de cenſure, ſi ceux qui ont extrait l'article cenſuré y avoient joint l'article qui le précède. Je vais le prouver. Il eſt traité, dans ces deux articles, du ſuicide chez les Romains : dans le premier, il eſt parlé du ſuicide du temps de la République ; dans le ſecond, du ſuicide du temps des premiers Empereurs. J'ai dit que, du temps de la République, il n'y avoit point de loix à Rome contre ceux qui ſe tuoient eux-mêmes. Or, dire qu'il n'y avoit point de loi à Rome, cela ne peut s'entendre que d'une loi civile, parce que la loi naturelle ne peut être une loi locale. Ainſi, dans l'article qui précède, & qu'on lit immédiatement avant l'article cenſuré, on voit que j'ai dit que, dans le temps de la République, il n'y avoit point de loi civile à Rome contre ceux qui ſe tuoient eux-mêmes. Dans l'article ſuivant, je parle de temps des premiers Empereurs, & je dis qu'il n'y avoit point de loi contre ceux qui ſe tuoient eux-mêmes. Il eſt vrai que je n'ai point répété le mot de *Rome* ; mais, ſi on n'avoit pas ſéparé les deux articles, cette répétition eût été inutile. Mais il n'eſt plus queſtion de tout ceci. J'ai enlevé l'objection en changeant ainſi le texte : « Cela venoit de ce qu'il n'y avoit point de loi civile à Rome. »

Même page, lignes 19 & 20 : *devinrent auſſi avares que cruels* ; j'ai mis : « devinrent auſſi avares qu'ils avoient été cruels ».

Même page, lignes 23 & 24 : *ils établirent que ce ſeroit un crime* ; j'ai mis : « ils déclarèrent que c'étoit un crime ».

Même page, ligne 5, ſur ces mots : *qui punît* ; j'ai mis cette note : « Voyez la note du chapitre XII, livre XIV. »

J'avoue que je n'ai jamais compris ce que la Faculté de Théologie a voulu cenſurer dans ces propoſitions. Car, d'un côté, la religion chrétienne n'a jamais été chargée de défendre les mœurs & les manières de penſer des Romains idolâtres ; &, d'un autre côté,

il ne m'eſt pas défendu (après le témoignage des médecins anglois : que l'action de ceux qui ſe tuent eux-mêmes en Angleterre eſt l'effet d'une maladie phyſique & d'une démence indépendante du dérèglement des paſſions) de raiſonner ſur ceux qui ont cette maladie, comme on raiſonne, en France, ſur les frénétiques qui ſe jettent par la fenêtre.

L'auteur des *Nouvelles eccléſiaſtiques* m'avoit déjà objecté cela. Je lui ai répondu page 55.

XI[e] PROPOSITION

« *La vertu n'eſt point le principe du gouvernement monarchique.* — L'État ſubſiſte indépendamment de l'amour de la patrie, du déſir de la vraie gloire, du renoncement à ſoi-même, du ſacrifice de ſes plus chers intérêts & de toutes ces vertus héroïques que nous trouvons dans les Anciens, & dont nous avons ſeulement entendu parler. — Les loix y tiennent la place de toutes ces vertus dont on n'a aucun beſoin ; l'État vous en diſpenſe... (*a*). »

« L'honneur, c'eſt-à-dire le préjugé de chaque perſonne & de chaque condition, prend la place de la vertu & la repréſente partout ; ... — Ainſi, dans les monarchies bien réglées, tout le monde ſera à peu près bon citoyen, & on trouvera rarement quelqu'un qui ſoit homme de bien : car, pour être homme de bien, il faut avoir intention de l'être (*b*). »

Réponſe & explication

Ce que j'ai appelé *la vertu* dans la République eſt l'amour de la patrie, c'eſt-à-dire l'amour de l'égalité. Ce n'eſt point une vertu morale ni une vertu chrétienne ; c'eſt la vertu politique. Si je me ſuis ſervi du mot de *vertu*, je l'ai défini. Ainſi il faut ſuivre ma définition. J'ai expliqué ceci dans le premier *Eclairciſſement*, qui eſt à la ſuite de ma *Défenſe* contre le Nouvelliſte eccléſiaſtique (page

(*a*) Tome I, p. 44 : chap. V, liv. III (2[e] al. de la p. 31 du tome I de l'éd. 1758).

(*b*) Liv. III, chap. VI, p. 47 (p. 33 du tome I de l'éd. 1758).

199), où je cite les endroits de mon livre qui expliquent ceci. Il eſt eſſentiel que l'on liſe cet *Eclairciſſement*.

Cette vertu politique, qui eſt l'amour de la patrie ou de l'égalité dans la République, eſt le reſſort qui fait agir le gouvernement républicain, comme l'honneur eſt le reſſort politique du gouvernement monarchique. Ce qui fait que ces reſſorts politiques ſont différens, c'eſt que, dans la République, celui qui fait exécuter les loix ſent qu'il y ſera ſoumis lui-même, & qu'il en ſentira le poids. Il faut donc qu'il aime ſa patrie & l'égalité des citoyens, pour être porté à faire exécuter les loix ; &, ſans cela, les loix ne ſeront pas exécutées. Il n'en eſt pas de même de la Monarchie. Afin que les loix s'exécutent, il ſuffit que le Monarque veuille les faire exécuter. Voilà des principes d'une fécondité ſi grande qu'ils forment preſque tout mon livre. Si, dans le commencement, des perſonnes qui ne les avoient pas encore entendus ont fait quelque objection, elles ſe ſont bientôt rendues, & mes principes ſont à préſent entendus, connus & reçus partout (*a*). Mais, pour achever d'enlever tout ſcrupule juſqu'aux racines, j'ajouterai cette explication à mon premier *Eclairciſſement*.

2° Pour ôter toute idée que même la vertu politique de la République ſoit exclue de la Monarchie, j'ai ajouté au chapitre V, dont le titre forme le commencement de la propoſition extraite, & qui eſt ainſi : *La vertu n'eſt point le principe du gouvernement monarchique* ; j'ajouterai à la fin du chapitre, après ces mots : *tant il eſt vrai que la vertu n'eſt point le principe de ce gouvernement* (le monarchique), j'ajouterai, dis-je : « certainement elle n'en eſt point exclue, mais elle n'en eſt pas le reſſort ».

3° Pour expliquer ces mots : *l'honneur, c'eſt-à-dire le préjugé de chaque perſonne & de chaque condition, prend la place de la vertu & la repréſente partout*, j'ai mis ainſi : « l'honneur, c'eſt-à-dire le préjugé de chaque perſonne & de chaque condition, prend la place de la vertu politique dont j'ai parlé, & la repréſente partout. »

4° Pour ôter toute ambiguité, après ces mots : *Ainſi, dans les*

(*a*) Première rédaction : Si, dans le commencement, des perſonnes qui ne les avoient pas encore entendus ont fait quelques objections, ils ſont à préſent entendus, connus & reçus partout.

monarchies bien réglées, tout le monde ſera à peu près bon citoyen, & l'on trouvera rarement quelqu'un qui ſoit homme de bien : car, pour être homme de bien, il faut avoir intention de l'être ; j'ai ajouté tout de ſuite : « & aimer l'État, moins pour ſoi que pour lui-même ». Cette augmentation enlève toute difficulté, parce qu'elle fait voir que l'homme de bien dont il eſt ici queſtion n'eſt pas l'homme de bien chrétien, mais l'homme de bien politique, qui a la vertu politique dont j'ai parlé.

Il s'en faut bien que l'homme de bien dont il s'agit ici ſoit l'homme de bien chrétien, comme je viens de le dire : c'eſt l'homme de bien politique, qui aime les loix & ſa patrie, & qui agit par l'amour des loix & de ſa patrie. Ceci a été diſcuté & examiné dans tous les pays : car, dans tous les pays, ſoit catholiques, ſoit proteſtans, on veut de la morale. Or, cela ne fait plus la moindre équivoque depuis que je me ſuis expliqué, & depuis qu'on a examiné mon livre avec attention.

De dire que je n'ai qu'à ôter le mot de *vertu* (il faudroit le changer dans deux cens endroits du livre), c'eſt dire que, quand je donne la ſignification d'un terme, je ne la donne pas. J'ai eu des idées nouvelles, il a bien fallu trouver de nouveaux mots, ou donner aux anciens des nouvelles acceptions ; mais j'ai défini mes mots.

Mais je ne puis m'empêcher de jeter un grand cri. La Faculté a fait à l'auteur une cruelle injure. Ce ſont ces paroles terribles : *in odium Monarchiæ*, etc. Elle auroit dû être portée à croire que mon eſprit s'étoit trompé, & non pas à lire dans mon cœur que j'avois de la haine. Il faut me ſuppoſer autant de chriſtianisme pour pardonner ce procédé, qu'elle me ſuppoſe de méchanceté pour y avoir donné lieu. L'Inquiſition même ne feroit pas de ſuppoſitions pareilles. Jamais citoyen n'a reçu dans ſa patrie une ſi cruelle injure, &, ce qui me conſole, jamais citoyen ne l'a ſi peu méritée. Je le répéterai ici : « Platon remercioit le ciel de ce qu'il étoit né du temps de Socrate, &, moi, je lui rends grâce de ce qu'il m'a fait naître dans le gouvernement où je vis, & de ce qu'il a voulu que j'obéiſſe à ceux qu'il m'a fait aimer. » Toute l'Europe a lu mon livre, & tout le monde eſt convenu qu'on ne pouvoit dé-

couvrir ſi j'étois plus porté pour le gouvernement républicain ou pour le gouvernement monarchique. Et, effectivement, il y auroit eu de la petiteſſe d'eſprit à choiſir, parce qu'en effet ces deux gouvernemens ſont très bons, & que le meilleur des deux eſt celui dont on jouit (*a*). Mais, que la Faculté me ſuppoſe gratuitement de la haine pour le gouvernement monarchique, elle agréera que, dans ce cas-ci, je ne la prenne point pour mon juge ; elle agréera que je regarde ſa déciſion comme très abuſive, que j'en appelle au public, & (ce qui n'eſt pas moins fort) pour moi à moi-même.

XIIE PROPOSITION

« L'honneur a ſes règles suprêmes, & l'éducation (dans les monarchies) eſt obligée de s'y conformer. Les principales ſont qu'il nous eſt bien permis de faire cas de notre fortune ; mais qu'il nous eſt ſouverainement défendu d'en faire aucun de notre vie (*b*). »

Réponſe & explication

Il n'eſt point queſtion ici du droit : c'eſt un fait ; c'eſt ce qui eſt, & non pas ce qui doit être. Mais pour prévenir toute objection, j'ai mis cette note ſur le mot *honneur* : « On dit ici ce qui eſt, & non pas ce qui doit être. L'honneur eſt un préjugé que la religion travaille tantôt à détruire, tantôt à régler. »

XIIIE PROPOSITION

« Les Scolaſtiques s'en infatuèrent (de la philoſophie d'Ariſtote) & prirent de ce philoſophe leur doctrine ſur le prêt à intérêt ; ils le confondirent avec l'uſure & le condamnèrent (*c*). »

(*a*) Première rédaction : Si quelques gens ſe ſont d'abord trompés ſur le mot de vertu, ils ont examiné mon livre & d'abord la ſignification en a été expliquée & revue.

(*b*) Tome I, p. 62 : liv. IV, chap. II (4e al. de la p. 43 du tome I de l'éd. 1758).

(*c*) Tome II, p. 290 : liv. XXI, chap. XVI (devenu le ch. XX de l'éd. 1758, tome I, p. 513).

« Nous devons aux ſpéculations des Scolaſtiques tous les malheurs qui ont accompagné la deſtruction du commerce (*a*). »

Réponſe & explication

Je déclare que ce que je vais dire n'eſt que la défenſe d'un juriſconſulte qui connoît les livres de droit & n'a jamais lu que huit jours les livres de théologie. Ainſi, ſi je manque de cette exactitude qui eſt requiſe pour l'expoſition des vérités révélées, on ne doit l'attribuer qu'à mon entière inſuffiſance ſur ces matières.

La Faculté condamne ici un fait & un fait qui eſt ſous les yeux de tout le monde. Il faut qu'elle ait entendu la propoſition comme ſi j'avois dit que l'uſure n'étoit pas condamnée par l'Évangile & l'Écriture ; ce que je n'ai certainement pas dit : d'autant plus que je n'avois point à traiter de cela. Je n'ai point dit non plus que les Scolaſtiques n'euſſent point pris leur ſentiment dans l'Écriture. Mais je dis qu'ils ont tiré leurs explications d'Ariſtote, qu'ils ſe ſont ſervis des raiſons d'Ariſtote, que leurs idées & leurs paroles ſont celles d'Ariſtote. Je ſais bien qu'ils n'en avoient pas beſoin, puiſqu'ils avoient pour eux l'Évangile, & que des explications tirées de la charité chrétienne ſont autrement fortes que celles qu'on peut puiſer dans Ariſtote, & qu'enfin, dans cette matière, il vaut mieux marcher avec le flambeau de la théologie qu'avec celui de la philoſophie.

Or, que les Scolaſtiques ayent tiré d'Ariſtote leurs explications ſur l'uſure, il n'y a qu'à lire le I[er] livre de la *Politique* d'Ariſtote, chapitres V, VIII, IX & X, & le X[e] des *Ethiques* ; d'un autre côté, l'Opuſcule LXXIII de ſaint Thomas, *Sur les Uſures* (XVII[e] vol. in-fol., page 139, verſo ; édition d'Anvers, 1612). Dans le chapitre IV de cet opuſcule, ſaint Thomas cite continuellement Ariſtote & raiſonne ſur ſes principes. Il dit que l'uſure eſt un mal *ex natura rei & materiæ*, parce que l'argent ne produit point l'argent par ſa nature, comme les fruits produiſent les fruits, & parce que

(*a*) P. 249 : liv. XXI chap. XVI (devenu le ch. XX dans l'éd. 1758, tome I, p. 516, 3[e] alinéa).

l'ufage de l'argent eft la tranflation de l'argent, & non pas la nourriture de l'homme, comme les fruits, ce qui fait que le prêt à intérêt eft contraire à la nature & à l'ufage naturel de l'argent. Toutes ces idées font purement philofophiques, & tout ce chapitre roule fur ces fortes d'idées (*a*). Ce n'eft qu'à la fin du chapitre que faint Thomas prouve, par Ézéchiel & par faint Ambroife, que le prêt à intérêt eft contraire à la Loi divine.

Quand on a choifi un fcolaftique auffi refpectable que faint Thomas, il n'eft plus néceffaire de parler des autres. Or, on trouvera une telle conformité dans les raifonnemens d'Ariftote & ceux de faint Thomas, que, quand on aura lu les deux ouvrages, on ne pourra plus m'objecter que j'aie dit que les Scolaftiques avoient pris d'Ariftote leur doctrine fur l'ufure; ce qui ne peut fignifier ici que leurs explications.

Le même faint Thomas me fervira de preuve que les Scolaftiques auroient peut-être mieux fait de ne s'attacher qu'aux principes de l'Évangile, & de négliger ceux d'Ariftote. Il examine, au chapitre VI de l'opufcule dont j'ai parlé, quels font les cas qui font ufuraires, & ceux qui ne le font pas. En voici deux. Selon lui, un prêteur qui confent de courir les rifques de la mer & affume fur lui les périls du capital ne peut pas prendre d'intérêts, & cela eft conforme, dit-il, à la décrétale *Naviganti*. Mais la décrétale *Naviganti* n'eft plus en ufage, & tous les théologiens conviennent aujourd'hui qu'on en peut prendre dans ce cas, pourvu que l'intérêt foit modéré, c'eft-à-dire qu'il foit à raifon du danger. Saint Thomas foutenoit fon opinion par une raifon philofophique. « C'eft, dit-il, que, le temps ne pouvant être une raifon pour établir l'ufure, le péril de la mer ne pouvoit pas corriger ce qui étoit un vice. » Nous difons aujourd'hui qu'on peut faire cette forte de contrats à caufe du péril de la mer, qui fait qu'ils ne font pas contraires à la charité chrétienne.

Saint Thomas, dans le même endroit, pofe un cas où un homme peut vendre du blé plus cher qu'il ne vaut du temps de la vente, s'il a une efpérance que le blé fera auffi cher au temps du paye-

(*a*) Voyez auffi le chap. IX.

ment. « Parce que, dit-il, il n'eſt point queſtion ici du temps, qui, par ſa nature, ne peut point produire d'uſure ; mais de l'eſpérance du prêteur, laquelle en peut produire. » Nous diſons aujourd'hui qu'un tel contrat eſt très uſuraire, & la raiſon en eſt bien naturelle : celui qui vend ſon blé plus cher qu'il ne vaut (& c'eſt ordinairement à des miſérables qu'on le vend) eſt bien ſûr, par l'hypothèſe, que ſon blé ne vaut pas ce qu'il le vend ; mais il n'eſt pas ſûr qu'il vaudra, lors du payement, ce qu'il le vend. Et pourquoi nos loix déclarent-elles ce contrat uſuraire ? C'eſt parce qu'il eſt contraire à la charité chrétienne.

On voit encore, dans ſaint Thomas, dans le chapitre X de l'opuſcule dont j'ai parlé, que (par les principes philoſophiques) c'eſt une uſure à un marchand de vendre ſa marchandiſe plus cher qu'elle ne vaut, parce qu'il la vend à crédit : par la raiſon que l'uſure eſt fondée ſur le temps, & il cite le Droit canon *Extra eodem ;* mais, dit-il, « *eſt contra hoc conſuetudo generalis, quæ videtur & toleratur ab Eccleſia* ». Je n'ai rien avancé de plus fort que cela lorſque j'ai dit que les Scolaſtiques furent obligés de modérer leurs principes (philoſophiques) à cauſe des conſéquences qu'ils auroient eues dans l'ordre politique & civil.

Voici bien des explications. Elles vont devenir inutiles, parce que, pour ôter toute ombre de difficulté, j'ai changé ainſi le texte : « Les Scolaſtiques s'en infatuèrent & prirent de ce philoſophe bien des explications ſur le prêt à intérêt, au lieu que la ſource en eſt ſi naturelle dans l'Évangile. Ils le condamnèrent indiſtinctement dans tous les cas. »

Seconde partie de la propoſition condamnée. — « Nous devons aux ſpeculations des Scolaſtiques tous les malheurs qui ont accompagné la deſtruction du commerce. »

Réponſe. — La Faculté de Théologie condamne encore un fait. Ce fait eſt vrai ; il faut le prouver. L'empereur Baſile avoit fait une loi qui défendoit de prendre d'intérêts dans quelque cas que ce fût : *nequaquam omnino in ullo negotio liceat uſuras accipere.* Cette loi eſt dans Herménopule, liv. III, tit. VII, s 27. Cette loi, miſe dans Herménopule ſous le nom de Léon, qui régna avec Baſile,

fon père, n'eft pas de Léon, mais de Bafile, comme tout le monde fait, & comme on le va voir.

La loi de Bafile défendoit donc de recevoir d'intérêts indéfiniment & dans quelque cas que ce fût. L'empereur Léon fit une autre loi (*a*), dans laquelle il exalte la beauté & la fublimité de celle de fon père ; mais il dit qu'elle a caufé les plus grands maux ; que les prêts ont ceffé partout, & que l'Empire en a tellement fouffert qu'il eft obligé de révoquer cette loi fublime, & de fe contenter de réduire l'ufure de 12 à 4 p. % par an. Il ajoute qu'il feroit bien à fouhaiter que les chofes humaines fe gouvernaffent pas l'efprit ; mais que, vu la perverfité des hommes, cela eft impoffible, etc. C'eft un légiflateur qui a pefé & examiné les chofes, qui voudroit fuivre & maintenir le loi de Bafile, fon père, & qui ne le peut pas à caufe des maux qu'elle a faits, & qui la révoque à caufe de ces maux. Cette loi eft la LXXXIII[e] Novelle de Léon, que l'on trouve dans le Cours du Droit romain, & qu'on a joint ici. Il n'eft point queftion de favoir fi Léon fit bien de permettre l'intérêt à 4 p. % par an, dans tous les cas, & s'il n'eût pas mieux fait de diftinguer ceux où l'on pouvoit en recevoir, & ceux où l'on n'en pouvoit pas recevoir felon la loi de l'Évangile. Mais il eft certain qu'il révoqua la loi de fon père, à caufe des maux qu'elle avoit faits. Ce que Léon dit ici, je n'en ai pas dit davantage. Il rapporte un fait hiftorique, tout comme moi ; fait hiftorique fi conftant qu'il en réfulta un règlement général pour tout l'Empire d'Orient.

L'empereur Léon régnoit vers le temps de Louis-le-Débonnaire, & il ne paroît pas que la loi de Léon eût paffé les bornes de l'Empire d'Orient. Mais il eft certain que la rigidité des Scolaftiques fut très grande ; il eft certain que le commerce fut perdu prefque partout ; que les peuples furent défolés par des ufures affreufes, par les raifons que j'ai dites au livre XXI, chapitre XVI, & au livre XXII, chapitre XIX : car, n'y ayant pour les chrétiens aucun moyen ouvert pour prêter de l'argent, & les cas où l'intérêt eft permis aujourd'hui (comme les rentes conftituées, ceux du *lucrum ceffans & damnum emergens*) n'étant pas fixés pour lors, la

(*a*) Le texte de la loi, en latin, eft copié en marge du manufcrit.

décrétale *Naviganti* & autres difpofitions étant pour lors en ufage, tout tomba entre les mains des Juifs, qui firent les maux que tout le monde fait.

Il eft donc vrai que je n'ai rapporté ici qu'un fait hiftorique, & ce fait n'eft pas calomnieux, puifqu'il eft vrai.

Je ne puis m'empêcher de faire cette réflexion. Tout le monde eft d'accord en France fur la doctrine de l'ufure. Perfonne n'y nie qu'elle ne foit contraire aux loix de l'Évangile. Il y a, à cet égard, un concert admirable entre les théologiens & les tribunaux. Si tout le monde eft en paix, pourquoi en fortir ? (*a*)

XIVe PROPOSITION

« L'argent eft le figne des valeurs. Celui qui a befoin de ce figne le loue, comme il fait toutes les chofes dont il peut avoir befoin... — C'eft bien une action très bonne de prêter à un autre fon argent fans intérêt ; mais on fent que ce ne peut être qu'un confeil de religion, & non une loi civile (*b*). »

Réponfe & explication

J'ai fait retrancher toute cette propofition, qui forme les deux premiers articles du chapitre XIX.

XVe PROPOSITION

« Les loix des Indes qui donnent les terres aux princes & ôtent aux particuliers l'efprit de propriété augmentent les mauvais

(*a*) Première rédaction : Le moyen d'en fortir fera d'attaquer les jurifconfultes, non pas quand ils diront que l'ufure n'eft pas contraire à la loi de l'Évangile, mais de les attaquer quand ils écriront des chofes qui ne font point point effentielles au dogme, lorfqu'ils citeront l'hiftoire, parce qu'ils ont étudié l'hiftoire, lorfqu'ils ne fe ferviront pas du langage de l'école qu'ils n'ont pas étudié, lorfqu'ils n'emploieront pas des arguments théofophiques qu'ils n'entendront point, enfin, lorfqu'on leur fera voir, dans les cenfures qu'on fera de leurs ouvrages, plus de chaleur que de charité.

(*b*) Tome II, p. 360 : liv. XXII, chap. XIX (p. 33 du tome II de l'éd. 1758).

effets du climat, c'eſt-à-dire la pareſſe naturelle. » — « Le monachiſme y fait les mêmes maux... — En Aſie, le nombre des derviches, ou moines ſemble augmenter avec la chaleur du climat; les Indes, où elle eſt exceſſive, en ſont remplies; on trouve en Europe cette même différence. — Pour vaincre la pareſſe du climat, il faudroit que les loix cherchaſſent à ôter tous les moyens de vivre ſans travail; mais dans le midi de l'Europe, elles font tout le contraire (*a*). »

« Henry VIII, voulant réformer l'Égliſe en Angleterre, détruiſit les moines, nation pareſſeuſe (*b*). »

Réponſe & explication

Je ne puis penſer que de dire que les moines devroient être ſoumis au travail des mains ſoit une choſe qui intéreſſe la religion, comme on le voit dans la cenſure. M. l'abbé de La Trappe & le père Mabillon ont eu des diſputes fort vives là-deſſus. Je ne ſache pas que l'Égliſe ait pris aucune part dans leurs diſputes. M. l'abbé de La Trappe attribuoit le déſordre des moines & le relâchement de la diſcipline parmi eux à la ceſſation du travail des mains. Dans une vie de ſaint Pacôme, écrite (je crois) par ſaint Jérome, on trouve que ſaint Pacôme eut une viſion d'un ange, qui lui apparut priant Dieu alternativement & faiſant un travail des mains. « Par où, dit l'auteur, le ſaint ermite comprit que Dieu lui indiquoit la vie que devoient mener les moines. »

A l'égard de la VIII[e] ſeſſion du concile de Conſtance, citée dans la cenſure, ſi la Faculté examine la choſe plus mûrement, elle verra qu'elle n'eſt point du tout applicable ici; elle verra l'injure qu'elle m'a faite.

Cette ſeſſion VIII[e] condamne 45 propoſitions de Wiclef, leſquelles renverſoient toute la hiérarchie de l'Égliſe & l'Égliſe même. Il prétendoit que tout l'établiſſement préſent, le Pape, l'Égliſe romaine & tous les clercs venoient du Démon (voyez les

(*a*) Tome II, pp. 13 & 14 : [liv. XIV,] chap. VI & VII (p. 313 du tome I de l'éd. 1758).

(*b*) Tome II, p. 426 : liv. XXIII, chap. XXIX (3[e] al. de la p. 79 du tome II de l'éd. 1758).

propofitions 36, 37, 38, 39, 40) ; &, comme les moines fe trouvoient dans cet établiffement, il foutenoit que tous les moines étoient en état de damnation ; &, comme il regardoit l'état de la mendicité chez les moines comme une chofe diabolique, il exhortoit au travail des mains :

« 22. *Sancti, inftituentes religiones privatas, fic inftituendo peccaverunt.* »

« 23. *Religiofi viventes in religiones privatas non funt de Religione chriftiana.* »

« 24. *Fratres tenentur per labores manuum victum acquirere, & non per mendicitatem.* »

On voit que les deux membres de cette dernière propofition fe rapportent l'un à l'autre ; que ces mots : *fratres tenentur per labores manuum victum acquirere*, fe rapportent à ceux-ci : *& non per mendicitatem.* Or, dans ma propofition, il n'y a pas un feul mot de mendicité. 2° On voit que cette propofition fe rapporte à toutes les autres, furtout à la 45e : que les ordres monaftiques avoient tous été introduits par le Démon ; & à la 34e : « *Omnes de ordine mendicantium funt hæretici.* »

Le Concile ne condamne donc pas le travail des mains, mais feulement les héréfies de Wiclef, dans lefquelles il avoit fait entrer le travail des mains. En effet, comment le Concile auroit-il condamné une pratique qu'il favoit être celle de tous les premiers moines chrétiens ?

Quand les plus habiles écrivains de ce dernier fiècle ont dit qu'il y avoit des fauffes décrétales, & lorfque ces fauffes décrétales ont été reconnues telles par le confentement univerfel des favans, leur a-t-on objecté la 38e propofition condamnée dans Wiclef : « *Decretales epiftolæ funt apocryphæ* » ? Non, fans doute ; parce qu'on a vu que le Concile n'avoit pas difcuté fi toutes les décrétales qui étoient dans le recueil qu'on en a étoient vraies, mais feulement condamné une propofition qui tenoit aux 44 autres de Wiclef.

Allons au fait, & diftinguons les chofes ! Que l'on dife que

l'Églife n'ait pas été en droit d'inftituer des ordres non monaftiques ; qu'elle n'ait pas pu établir les vœux des moines ; que leur établiffement foit contraire à la religion de Jéfus-Chrift : ce font des propofitions qui ont été condamnées, & la Faculté de Théologie fera bien de les condamner. Mais qu'elle forte de là, pour entrer dans des matières qui ne tiennent qu'à la police de l'État, & qui ne font que purement politiques, certainement elle ne peut pas le faire. Qui peut douter, quoique les ordres monaftiques foient établis par l'Églife, que le Prince ne puiffe ftatuer à leur égard tout ce qui tient au bien de l'État & de la police extérieure : borner leur nombre, leur faculté d'acquérir ; &, fi le Prince peut le faire, les écrivains politiques ne méritent pas d'être cenfurés pour avoir raifonné fur ces chofes. Tout ce qu'on doit exiger d'eux, c'eft d'en parler avec fageffe & de refpecter toujours des inftitutions que l'Églife a cru être utiles au falut des âmes, & de leur accorder la faveur que méritent leurs prières, la régularité de leur vie & les intentions louables dans lefquelles ils ont été établis.

On peut dire que l'auteur de l'*Efprit des Loix* a parlé là-deffus avec modération. Au refte, comme il croit que, dans le tems préfent, il feroit bon de ne pas traiter ces matières, il n'en parle que dans le cas, où il eft, d'une légitime défenfe ; & il n'en auroit rien dit fi elles n'étoient pas entrées dans fon plan général.

Enfin, pour ôter ce qui peut déplaire, on a changé ainfi : « Henry VIII détruifit les moines, qu'il regardoit comme une nation pareffeufe. »

XVIe PROPOSITION

« La loi de Henry II qui condamne à mort une fille dont l'enfant a péri, en cas qu'elle n'ait point déclaré au magiftrat fa groffeffe, n'eft pas moins contraire à la défenfe naturelle (*a*). »

(*a*) Tome III, p. 74 : liv. XXVI, chap. III (2e al. de la p. 129 du tome II de l'éd. 1758).

Réponſe & explication

Il y a des tems où de certains crimes deviennent plus communs que dans d'autres : tels furent les avortemens du tems de Henry II. Le mal s'étendit tellement que l'on jugea à propos de l'arrêter par une loi qui fît la plus forte impreſſion ſur les eſprits. Henry II ordonna que toute fille qui n'auroit pas révélé au Magiſtrat ſa groſſeſſe ſeroit condamnée à mort, en cas que l'enfant vînt à périr. Ainſi cette loi ne condamnoit pas ſeulement toute fille qui ſe faiſoit avorter, mais toute fille qui n'avoit pas déclaré au magiſtrat ſa groſſeſſe, en cas que l'enfant vînt à périr. On a appelé depuis cette loi une *loi de fureur*, &, les raiſons qui avoient déterminé à la rendre ſi ſévère n'étant plus les mêmes, l'uſage en a, en quelque façon, adouci la rigueur. De ſorte que, comme il eſt enjoint au curé de chaque paroiſſe de publier cette loi au prône, s'il a négligé de le faire, les Parlemens prononcent rarement la peine de mort, parce qu'on juge qu'il ne peut pas venir dans l'eſprit d'une fille d'aller déclarer elle-même ſa honte, & que cela réſiſte à la pudeur naturelle ; &, s'il ne paroît pas, par les procès-verbaux des chirurgiens ou la dépoſition des témoins, qu'il y ait eu quelque impreſſion faite ſur le corps de l'enfant, je ne ſache pas avoir vu condamner à mort la fille, quoiqu'elle n'eût point déclaré au magiſtrat ſa groſſeſſe.

De quoi eſt-il queſtion ? Apparemment la Faculté n'a voulu cenſurer la propoſition que dans le cas où elle contiendroit une approbation de l'avortement : ce qui n'eſt pas ; ou plutôt de ce que, de la propoſition, on pourroit induire qu'il eſt permis aux filles de ſe faire avorter : ce qui n'eſt pas encore ; & il n'eſt pas même queſtion de cela. On ne préſume pas que la Faculté de théologie ait prétendu que la diſpoſition de la loi de Henry II, telle qu'elle eſt connue, & ſans qu'on puiſſe la modifier, ſoit tellement néceſſaire que le Prince ne puiſſe la changer, & que la Faculté ait voulu ou pu décider cela, par les raiſons que l'on fait. D'ailleurs, n'y a-t-il pas bien de la différence entre approuver un crime, & dire que la peine eſt trop grande, ou que le crime ne doit pas être puni de cette

manière ; qu'il y faut un tel genre de punition, & non pas un autre. Si je difois que le vol ne doit pas être puni de mort, mais du double ou du quadruple, comme chez les Romains, ferois-je pour cela cenfé vouloir approuver le vol ? Ces chofes ne font-elles pas du nombre de celles qui font laiffées à la difcuffion ordinaire des hommes ! Mais la qualification de la Faculté femble vouloir jeter quelque chofe d'odieux fur l'auteur, quand elle dit que la propofition en queftion eft injurieufe au Prince. Les Princes non feulement font les loix, mais encore ils les changent ; & jamais prince n'a défapprouvé qu'on difcutât fi une loi, bonne dans un tems, pouvoit être changée d'une manière plus avantageufe pour lui. Ce font des examens qui peuvent être utiles aux hommes. Si les raifonnemens qu'on fait là-deffus ne font pas fondés, on les laiffe. S'ils font bons, on peut en faire ufage. On ne fait aucune injure au prince de dire qu'il feroit à propos de changer une loi : puifque, fi on la change, c'eft lui qui la change. Mais, fi, au contraire, la propofition condamnée a toutes les qualifications données dans la cenfure, il fuit que le Prince ne peut plus faire une loi pour ôter la peine de mort & la commuer en une autre, fans tomber dans toutes les imputations de ces qualifications. De forte qu'il aura les mains liées dans le premier attribut de fa fouveraineté, qui eft fa puiffance légiflative. Je paffe vite fur ces chofes.

XVIIE PROPOSITION

« Les Cananéens furent détruits, parce que c'étoit des petites monarchies, qui ne s'étoient point confédérées, & qui ne fe défendirent pas en commun (*a*). »

Réponfe & explication

Dieu n'opère pas toujours fes merveilles de la même manière. Tantôt il agit directement : « Que la lumière fe faffe ! & la lumière

(*a*) Tome I, p. 258 : liv. IX, chap. II (1er al. de la p. 174 du tome I de l'éd. 1758).

fut faite. » Tantôt il emploie les caufes fecondes : « Je t'ai fufcité pour montrer en toi ma puiffance, afin que mon nom foit manifefté par toute la Terre. » Quelquefois même, Dieu veut bien fe foumettre aux caufes fecondes : « Si vous aviez frappé cinq fois, etc. »

Toute l'Écriture eft pleine des diverfes voyes de Dieu, & comment favons-nous que Dieu a employé une voye particulière pour donner aux Ifraélites la Terre promife ? Nous le favons de deux manières : & parce qu'il l'a dit ; & parce qu'il l'a fait. Mais, en exécutant fon deffein, ce n'eft pas moins parce que Moïfe tient fes bras levés vers le ciel que les Ifraélites font vainqueurs.

J'ai dit que les peuples de Canaan n'étoient pas confédérés. Eh bien ! Dieu a voulu qu'ils ne fuffent pas confédérés.

Pour interpréter la propofition comme on fait, c'eft-à-dire pour lui donner un fens felon lequel l'auteur de l'*Efprit des Loix* ne croiroit ni l'Ancien, ni le Nouveau Teftament, il faudroit que fon livre contînt des chofes qui prouvaffent bien clairement qu'il ne croit point la Providence ; mais on trouve formellement le contraire, ne fut-ce qu'au livre Ier, chapitre Ier : « Dieu agit & comme créateur & comme confervateur. » Il faudroit qu'il parût qu'il ne croit pas les voyes particulières de Dieu ; mais on y trouve formellement le contraire, comme au tome III (livre XXX, chapitre XI), page 331, où, après un grand nombre de citations des *Vies des Saints*, il dit : « Quoiqu'on puiffe reprocher aux auteurs de ces *Vies* d'avoir été quelquefois un peu trop crédules fur des chofes que Dieu a certainement faites fi elles ont été dans l'ordre de fes deffeins, on ne laiffe pas d'en tirer de grandes lumières, etc. »

Or, fi l'auteur de l'*Efprit des Loix* n'a point rejeté des prodiges qui ne font qu'acceffoires à la religion, qui pourroient n'avoir pas été faits, fans que cela touchât le corps de la religion ; à plus forte raifon eft-il cenfé avoir admis ceux qui font fondamentaux : telle qu'eft la vocation du peuple juif, l'exécution des promeffes à lui faites, etc.

Quoique le nom de Dieu fût admirable par toute la Terre, il voulut qu'il le parût encore plus dans cette partie qu'il avoit choifie pour fon peuple, & la manière dont il l'y établit fait voir la protection la plus éclatante. Mais, quelque nombre de prodiges

qu'il fît, tout n'étoit pas prodige. Dans la voye extraordinaire que Dieu prit, tout ne fut point extraordinaire. Dieu ne changea le cours de la nature que lorſque le cours de la nature n'entra pas dans ſes deſſeins. Il fit des miracles ; mais il ne les fit que lorſque ſa ſageſſe les demanda.

Si l'on me faiſoit la queſtion : « Pourquoi les Iſraélites entrèrent dans Jéricho ? » je dirois que ce fut parce que Dieu en fit tomber les murailles. Mais, ſi Jéricho avoit été tout ouvert, je répondrois à la queſtion en diſant que la ville étoit ſans défenſe. Je ne répondrois pas que ce fut par une voye particulière de Dieu ; parce que, dans ce fait, il n'y auroit point eu de volonté particulière. Je ne répondrois point en diſant que Dieu fait tout ; parce qu'on ne m'interrogeroit pas ſur une cauſe générale, mais qu'on me demanderoit une cauſe ſeconde.

J'ai dit que Joſué trouva moins de réſiſtance, parce que les petits peuples de Canaan n'étoient point confédérés. Eh bien ! l'état politique des petits peuples de Canaan entra dans le plan de Dieu, comme le Jourdain, les montagnes, les vallées, l'aſſiette du pays entrèrent dans le plan de Dieu.

Il faudroit donc condamner l'Écriture elle-même. « Après la mort de Joſué, eſt-il dit au chapitre I[er] du *Livre des Juges* (verſ. 1, 2, 18 & 19), les enfans d'Iſraël conſultèrent le Seigneur & lui dirent : « Qui marchera à notre tête pour combattre les Cananéens ? » Le Seigneur répondit : « Juda marchera devant vous. » Je lui ai livré le pays ennemi. » — « Juda prit auſſi Gaza, Aſcalon & Accaron : car le Seigneur fut avec Juda, & il ſe rendit maître des montagnes. Mais il ne put détruire les habitans des vallées, parce qu'ils avoient beaucoup de chariots à faulx, etc. »

On pourra donc dire : « Dieu vouloit détruire les Cananéens ; mais les chariots à faulx l'en empêchèrent ? » Non ! Mais les chariots à faulx, comme la diſſociation des Cananéens, étoient entrés dans le deſſein de Dieu. Dieu employoit une armée ; elle agiſſoit comme une armée.

En vérité, on ne fait point de bien à la religion par des cenſures pareilles. C'eſt trop mettre la main à l'Arche. Elle ne tombera point.

VII. REMARQUES SUR CERTAINES OBJECTIONS QUE M'A FAITES UN HOMME QUI M'A TRADUIT MES ROMAINS EN ANGLETERRE

Le manuſcrit eſt aujourd'hui perdu. Nous reproduiſons l'édition des Bibliophiles de Guyenne, faite par les ſoins de Barckhauſen & Dezeimeris en 1892 dans les Mélanges Inédits, *pp. 201—223.*

La traduction anglaiſe des Romains, *à laquelle fait alluſion le titre, a paru à Édimbourg en 1751 & c'eſt ſeulement dans l'édition de Richer, en 1757 & 1758, que l'on a tenu compte des modifications préparées par ce texte, en ce qui concerne l'*Eſprit des Lois *(fin du ch. 22 du livre XXII, & livre XXVII), le chapitre XVI des* Conſidérations *n'étant pas modifié.*

Matériellement les Remarques formaient deux cahiers non couſus, l'un de trois, l'autre de ſept feuilles doubles, meſurant 215 ſur 230 millimètres.

ET la première eſt ſur le chapitre XVI (page 141 de l'édition d'Écoſſe) (*a*).

Et je commencerai par dire qu'il y a deux fautes d'impreſſion (dans une note) qu'il faut corriger, & c'eſt bien une faute d'impreſſion, puiſque ſans cela cette note feroit contradictoire au texte.

La note commence ainſi : « Un ſoldat, dans Plaute (*b*) (*in Moſ-*

(*a*) Sans doute l'édition d'Édimbourg des *Romains*, Hamilton & Balfour, 1751, in-8°.

(*b*) Plaute, *Moſtellaria*, II, I, v. 10.

tellaria), dit qu'elle étoit (la paye) de trois as, ce qui ne peut être entendu que des as de dix onces de cuivre »; mettez : « ce qui ne peut être entendu que des as *de deux onces de cuivre* ».

La note continue : « Mais, ſi la paye étoit exactement de ſix as, dans la première guerre punique... »; mettez : « *de ſix onces de cuivre* ».

L'objection qu'il fait, ſur le paſſage de Plaute (*in Moſtellaria*), de ce ſoldat qui étoit aſſez fou pour ſe faire caſſer la tête pour trois as, n'eſt pas fondée. J'ai dit que ces as étoient de deux onces de cuivre, & le critique dit, au contraire, qu'ils ne ſeroient que d'une once, parce que, dans le temps de Plaute, qui vivoit dans la ſeconde guerre punique, l'as ne valoit plus une once du cuivre, & qu'il ne ſeroit pas probable que Plaute eût parlé d'autres as que de ceux de ſon temps, & qu'ainſi j'ai eu tort de conclure de ce paſſage que la paye du ſoldat romain, dans la première guerre punique, étoit de ſix onces de cuivre.

Mais le diſcours de Plaute n'eſt qu'une façon de parler proverbiale, qui ne pouvoit changer tous les jours. (Il faut voir le paſſage, que j'ai oublié.) De plus, il eſt viſible que, quoique la République fît frapper des as d'une once, ce ne fut point pour les ſoldats; comme il paroît par Polybe, qui dit que la paye, dans la ſeconde guerre punique, étoit de cinq onces du cuivre. L'auteur ajoute que Plautus prend toujours le *nummus* pour le ſtater, & qu'ainſi je ne puis rien conclure de ce paſſage de Plaute. Je réponds qu'il lui ſeroit très difficile de prouver que Plaute prenne toujours le *nummus* pour le ſtater. Et, ſi cela étoit, mes raiſonnemens ſeroient encore plus forts, puiſque la paye de la première guerre punique auroit été encore plus forte. De tout ceci, le critique conclut qu'on ne peut rien fixer ſur le paſſage de Plaute. Je réponds que je ne ſais pas pourquoi on n'en peut rien conclure. Mais, ce que je ſais, c'eſt que Plaute ne parle pas d'as d'une once du cuivre, parce qu'il n'entre point dans l'eſprit que les Romains, dans les calamités de la ſeconde guerre punique, euſſent augmenté la paye de trois onces à cinq.

. . . .

L'auteur attaque, enſuite, un endroit de l'*Eſprit des Loix*, livre XXII, chapitre XXII. C'eſt cet endroit où je dis : « Sous Sylla, Lucius Valerius Flaccus fit une loi qui permettoit l'intérêt à trois pour cent par an... Paterculus la déſapprouve » ; &, dans la note ſur le mot *déſapprouve* : « *Turpiſſimæ legis auctor, qua creditoribus ſolvi quadrantem juſſerat* (Livre II). Quelques auteurs ont interprété ce paſſage comme ſi la loi de Flaccus avoit ordonné qu'on payât ſeulement le quart du capital. Mais il me ſemble que ce n'étoit pas le langage des auteurs latins. Lorſqu'il s'agiſſoit de retranchements de dettes, on ſe ſervoit des mots de *quadrans*, *triens*, etc., pour marquer l'uſure, & *tertia pars* & *quarta pars*, pour marquer le capital, etc. »

Le critique dit que la loi de Flaccus ſtatuoit ſur le capital, & qu'elle retrancha les trois quarts des dettes. Il rapporte des paſſages des poètes, qui font voir que les diviſions de l'as s'employoient pour marquer la diviſion du capital :

Mittebas libram: quadrantem, Garrice, mittis.
Saltem ſemiſſem, Garrice, mitte mihi (*a*).
(Martial, livre XI, 51.)

J'aurois tort de lui nier cela. Il pourroit citer contre moi une infinité de loix du Code, du Digeſte. Car les Romains ne [ſe] ſervoient pas ſeulement des diviſions de l'as pour marquer les taux des uſures ; ils s'en ſervoient encore pour les diviſions des ſucceſſions, pour les inſtitutions d'héritiers & pour les legs, qui ſont bien les capitaux. Ainſi, dans chaque paſſage où l'on ſe ſervira de la diviſion de l'as, il faudra voir quel eſt le ſens le plus naturel : de l'appliquer à l'uſure, ou au capital. Et je crois que, ſi Paterculus avoit voulu dire que la loi de Flaccus retranchoit les trois quarts du capital des dettes, il ſe ſeroit plutôt ſervi du mot de *quarta pars* que du mot *quadrans*, pour éviter l'équivoque. Cette équivoque n'eſt point dans le vers de Martial, parce que le mot de *libra*, qui précède celui de *quadrans*, détermine le ſens de ce dernier.

(*a*) Le texte de Martial porte *ſolve mihi* au lieu de *mitte mihi*. La référence exacte ferait : Martial, XI, 105 (au lieu de 51).

Le critique fait une autre objection ; elle eſt tirée d'un paſſage de Salluſte (*Bello Catilin.*, 34) : « *Ac noviſſime, memoria noſtra, propter magnitudinem æris alieni, volentibus omnibus bonis, argentum ære ſolutum eſt.* » Le critique dit que, dans ce paſſage, Salluſte parle du même fait que Paterculus, c'eſt-à-dire de la loi de Flaccus, & il fait tous ſes efforts pour prouver que, par ce payement de l'argent fait en monnoye du cuivre, les créanciers perdirent les trois quarts.

Ces preuves me paroiſſent aſſez obſcures, & le paſſage qu'il interprète, non moins obſcur : « *Argentum ære ſolutum eſt.* » Je crois que ce paſſage-là ne ſe rapporte point à la loi de Flaccus. Il ne paroît pas même qu'il y ſoit queſtion d'aucune loi. Il me paroît que le texte de Salluſte eſt corrompu, & qu'il faut mettre : « *Argentum ærario ſolutum eſt* » ; & qu'il ne s'agit pas là d'une loi, mais d'un règlement du Sénat & des principaux de la République, qui firent dans cette occaſion ce qu'on avoit fait dans tant d'autres, lorſqu'il s'agiſſoit d'apaiſer les ſéditions & les murmures de la populace obérée : qui eſt que l'on payoit du Tréſor public les dettes de ceux d'entre les pauvres citoyens qui n'avoient pas de quoi les acquitter. La loi de Flaccus avoit apaiſé les créanciers & les débiteurs qui avoient quleque fortune ; mais, pour les pauvres, ils ne pouvoient profiter de cette loi. Que reſtoit-il à faire à la République pour les apaiſer ? C'étoit de payer leurs dettes. Elle le fit : « *Volentibus omnibus bonis, argentum ærario ſolutum eſt.* » Il faut toujours ſe ſouvenir de ce que j'ai dit, de cette conſtance des Romains dans les principes de leur gouvernement & les maximes anciennes. Pour juger de ce que les Romains avoient fait dans le temps de Flaccus, il faut voir ce qu'ils avoient fait dans tous les temps. On peut voir ce que j'ai dit dans le chapitre même XXII du livre XXII, dont il eſt queſtion ici. Il faut lire le chapitre XXII du livre XXII de l'*Eſprit des Loix*, où cette politique des Romains eſt très bien expliquée.

. . . .

Il n'y a plus de difficulté depuis que j'ai vu le paſſage de Salluſte (*Conjuration de Catilina*) : C. Manlius envoyant des ambaſſadeurs de ſa troupe à Martius Rex, pour lui dire ce qui ſuit : « Nous atteſ-

tons les Dieux & les hommes que nous n'avons pas pris les armes contre notre patrie, *ſed uti corpora noſtra ab injuria tuta forent; qui miſeri, egentes, violentia atque crudelitate fœneratorum, plerique patria, ſed omnes fama atque fortunis expertes ſumus. Neque cuiquam noſtrum licuit, more majorum, lege uti, neque, amiſſo patrimonio, liberum corpus habere: tanta ſævitia fœneratorum atque prætoris fuit. Sæpe majores noſtri, miſeriti plebis romanæ, decretis ſuis inopiæ ejus opitulati ſunt. Ac noviſſime, memoria noſtra, propter magnitudinem æris alieni, volentibus omnibus bonis, argentum communi ære ſolutum eſt... Te atque Senatum obteſtamur, ut conſulatis miſeris civibus, legis præſidium, quod iniquitas prætoris eripuit, reſtituatis...* »

Il eſt clair, & par l'eſprit, & par la lettre de ce paſſage, qu'il n'y a que le ſens que je viens de lui donner. Les députés ſe plaignent de leur pauvreté, de la cruauté des créanciers, de l'injuſtice du préteur, qui les faiſoit traîner en priſon & leur refuſoit la ſauvegarde de la loi. « Souvent nos pères, dit-il, ont eu compaſſion de la populace &, par leurs décrets, l'ont ſecourue dans leurs miſères. » Enſuite vient le paſſage : « *Ac noviſſime, memoria noſtra, propter magnitudinem æris alieni, volentibus omnibus bonis, argentum communi ære ſolutum eſt.* » Cela ne ſignifie-t-il pas que l'on paya du Tréſor public les dettes des pauvres citoyens ? Manlius & ſes députés demandoient-ils autre choſe ? C'étoient des miſérables, qui diſent qu'ils n'avoient aucun bien, & qui étoient accablés des dettes. Ils pouvoient bien citer un règlement par lequel le Sénat auroit payé du Tréſor public les dettes des indigents. Mais à quoi bon citer une loi qui ne pouvoit les ſoulager, ni les concerner : quand celui qui n'a rien n'eſt pas plus avancé lorſqu'on lui laiſſe les trois quarts de ſa dette que lorſqu'on lui la laiſſe tout entière ? — Il s'agit ici (dit le critique) de la loi de Flaccus, qui avoit ordonné que l'on payât le quart aux créanciers. — Manlius & Catilina, avec une pareille loi, ſeroient reſtés dans le cas d'une ſeconde guerre civile.

Le critique cite Pline (*Naturalis Hiſtoria*, XXXIII, 13), qui dit que, quoique le denier, chez les Romains, valût ſeize as, cependant, pour la paye des ſoldats, il n'étoit donné que pour dix.

Il faut voir, dans mon livre fur la monnoye (*a*), fi je me fuis fervi de ce paffage, ou bien s'il cite le même que j'ai cité. Si je ne m'en fuis pas fervi, il faudra l'employer. J'ai trouvé, dans Fabri (*b*), *æs grave*. Voyez-le. Il dit auffi : « *Æra vocabantur vilioris prætii nummi.* » Il ne dit point *æs commune*. Voyez le mot *fifcus*, qui eft diftingué de l'*ærarium*, & eft plus public que l'*ærarium*. Fabri cite quelques auteurs fur tous ces mots.

. . . .

Voici ce que dit le critique fur ce que j'ai dit fur la loi Voconienne, au livre XXVII, chapitre Ier (page 131).

J'ai dit que la loi Voconienne n'interdifoit aux femmes que les hérédités qui pouvoient favorifer leur luxe, & qu'on voit dans Cicéron que les femmes n'étoient exclues que de la fucceffion de ceux dont le bien étoit dans le cens ; & je cite la feconde harangue contre Verrès : « ...*qui cenfus effet* » ; & je dis, dans la note *d :* « Ce que Dio (ai-je ajouté), livre LVI, explique de celui qui avoit cent mille, c'eft-à-dire de celui qui avoit le premier cens, comme on peut voir dans Tite Live, livre Ier, & Denys d'Halicarnaffe. »

Le critique dit une chofe, fur cette note, qui eft affez jufte. Il ne falloit pas citer Dio avec Tite Live & Denys d'Halicarnaffe ; parce que, l'as ayant prodigieufement diminué entre le temps dont parlent ces deux derniers auteurs & celui de Dio, que ce n'étoit plus la même chofe. Il dit même que Dio, dans l'original, fe fert de myriades ; ce qu'il faudra examiner. Mais, dans le paffage de Dio, il ne s'agit pas du temps de Dio, mais de celui de la loi Voconienne.

Voici le texte de Dio, livre LVI, page 662 (*c*) : « *Quumque lege Voconia mulieribus prohiberetur ne qua majorem centum millibus nummum hæreditatem poffet adire, ea quoque lege quafdam folvit*] *iis quæ perpetuam virginitatem fervarent, eadem quæ matribus præmia largitus eft.* »

Ce paffage fait voir que le critique fe trompe de deux manières : — La première, en ce qu'il fuppofe que la fixation de « *centum*

(*a*) *Efprit des Lois*, livre XXII, notes du chapitre XII.

(*b*) Bafilius Faber, Thefaurus eruditionis fcholafticæ.

(*c*) Le paffage fe trouve d'abord après la longue harangue d'Augufte.

millibus nummum » doit être eftimée par rapport au temps où vivoit Dion ; au lieu qu'elle ne doit être confidérée que par rapport au temps où fut faite la loi Voconienne. — 2° Il prouve (contre le critique) que la loi Voconienne étoit en ufage du temps d'Augufte, puifque Augufte en difpenfa dans quelques cas. — 3° Il prouve...

. . . .

Je crois que je mettrai ici la note : « *Qui cenfus effet.* » Dion, parlant d'Augufte, dit : « *Quumque lege Voconia mulieribus prohiberetur ne qua majorem centum millibus nummum hæreditatem poffet adire, ea quoque lege quafdam folvit.* »

Si l'on veut rechercher ce que valoient *centum millia nummum*, il faut examiner ce que valoient les as du temps de la loi Voconienne, & non pas du temps du Dion, puifque Dion cite la loi Voconienne. La fomme de cent mille as n'étoit pas confidérable, à la vérité, du temps de la loi Voconienne. Mais, plus la fomme au-delà de laquelle elles ne pouvoient point recevoir des fucceffions étoit petite, plus elle rempliffoit les vues de la loi Voconienne. — Ces cent mille as devinrent peu confidérables, dira-t-on ? — Il en arriva que la loi Voconienne en eut plus d'extenfion.

Il faudra mettre à l'article [de] la loi Papienne (*a*), à la page 132 du même article : « La loi Papienne fit, dans des certains cas, ceffer cette prohibition. Dion dit formellement qu'Augufte difpenfa, dans ces certains cas, les femmes de la rigueur de la loi Voconienne. »

Je crois que *centum millia nummum* eft cent mille fefterces, & non pas cent mille as.

. . . .

Voici la critique, page 17.

Cicéron eft fuppofé d'avoir dit que les femmes n'étoient exclues de fuccéder qu'à ceux qui étoient écrits dans les livres des cenfeurs, dans le premier cens ; fans fpécifier quel étoit le taux de ce premier cens. — 2° Il dit [que] je fuppofe que Dion explique ce cens de cent mille, & que Dion laiffe fon lecteur dans l'obfcurité pour favoir fi [ce] font des livres ou des fols. — 3° Que je l'ai interprété (& non pas Dion) de celui qui a le premier cens fuivant

(*a*) *Efprit des Lois*, livre XXVII.

l'inſtitution de Servius Tullius : ce qui faiſoit cent mille as *æris gravis*. Mais les paroles de Dion, dans le temps où il écrivit, ſont déterminées à une différente ſomme & à un différent ſens. Dion dit que la loi empêchoit les femmes d'hériter au-delà de deux myriades & demie de drachmes ; car ces drachmes étoient la monnoie que les écrivains grecs entendirent toujours, comme les Latins entendirent les ſeſterces.

Le critique fait là-deſſus une note. « Si le lecteur doute de cela, outre les paſſages cités par Perizonius ſur ce ſujet (*Diſſertat. XI*, pages 144, 169, 171), il peut conſulter le ſavant commentaire (*a*) ſur le *Marmor Sandviſenſe*, pages 29, 30. Mais Plutarque (*Vie d'Antoine*) eſt exprès : « Ce que les Grecs appellent ving-cinq myriades (de drachmes), les Romains l'appellent *decies* ou un million de ſeſterces. »

Revenant au texte : « ... auroient appelé cette ſomme de deux myriades & demie cent mille *nummi* ou ſeſterces, ce qui, à deux ſols chacun, monte à 833 livres, 6 ſhillings, 8 ſols, monnoie angloiſe. » — Je ne puis (dit-il) avoir entendu dans Dion, par cent mille, autre choſe que cent mille ſeſterces.

Il faut remarquer (4°) que le texte de Dion ne limite pas la ſomme qui formoit le bien du teſtateur, mais la ſomme à laquelle la femme pouvoit ſuccéder ; laquelle ſomme étoit abſolument de cent mille ſeſterces, qui étoit indépendante de ce qui étoit écrit pour le taux des biens du teſtateur dans le livre des cenſeurs.

Je ne vois pas que le texte de Dion ſoit déciſif là-deſſus. — Le paſſage peut recevoir les deux ſens. — 2° Il faudra voir l'oraiſon contre Verrès, & l'on y verra, je crois, que la fixation de la loi avoit rapport au cens. — 3° L'interprétation qu'il donne au texte de Dion eſt contraire à tous les textes qui diſent que la femme ne ſuccédoit point du tout : « *ne quis hæredem fæminam vel virginem faceret*. »

Cependant il faut examiner cela ; car mon explication n'eſt pas moins contraire au texte : « *ne quis fæminam...* » Car, ſi la femme n'eſt privée que des grandes hérédités, comme je l'ai dit, la loi ne

(*a*) Par J. Taylor, Cambridge, 1743, in-4°.

porte point ces mots : « *ne quis hæredem fæminam aut virginem faceret.* »

Le critique dit que c'eſt Aſconius qui m'a trompé ſur le paſſage cité de Cicéron (*a*).

Cicéron, entrant dans le procédé de Verrès, dans ſa préture, dit : « *P. Annius Aſellus mortuus, C. Annio ſacerdote prætore. Is, cum haberet unicam filiam, neque cenſus eſſet, quod eum Natura hortabatur, lex nulla prohibebat, fecit ut filiam bonis ſuis hæredem inſtitueret.* » Sur ces mots *neque cenſus eſſet*, Aſconius (dit-il) offre deux interprétations : l'une, celle que le critique vient de donner ; l'autre, inconſiſtante avec lui-même & avec la raiſon ; laquelle (dit-il) je, après d'autres ſavants, mal à propos adoptai.

Cette interprétation d'Aſconius eſt inconſiſtante avec elle-même, parce qu'elle ſuppoſe que ceux qui ſont mentionnés dans la loi Voconienne, qui avoient cent mille ſeſterces, étoient les mêmes que ceux qui étoient dans le premier cens ſous Servius Tullius c'eſt-à-dire, de cent mille as ; ce qui eſt une ſomme, qui, du temps que la loi Voconienne fut faite, c'eſt-à-dire l'an de Rome (Varron) 585, ne monteroit ſeulement qu'à 40 mille ſeſterces.

Elle eſt fauſſe à pluſieurs égards : — 1° Elle eſt contraire au ſens clair & déterminé de Dion ſur cette loi. — 2° Elle ſuppoſe que cent mille ſeſterces étoient ſuffiſantes pour élever un homme à la première claſſe, dans un temps où elles étoient à peine ſuffiſantes pour le placer à la dernière. La même année où cette loi fut paſſée, il fut ordonné que les citoyens qui ne poſſédoient des terres dans la campagne de la valeur de 30 mille ſeſterces, outre de l'argent & des biens dans la ville, ne ſeroient jugés d'être de nulle importance dans le cens, ſelon Tite Live (XLV, 15). Dans l'année ſuivante, L. Paulus, père de Scipio Æmilien, eſt dit être mort peu riche (*b*), quoiqu'il laiſſât au-deſſus [de] 60 talents ou, comme dit Plutarque, 37 myriades des drachmes. Bien moins, cent mille ſeſterces pouvoient-elles être regardées comme une fortune dans le temps de Cicéron.

(*a*) *Ciceronis in Verrem, libro I, act. II, cap. 41.*

(*b*) Polybe, pp. 1427, 1454, 8°. — Plutarque, *In Vita* [*P. Æmilii*, p. 276, C].

Auguſtus, apprenant que les exilés vivoient avec trop d'opulence, [décida] qu'ils ne pourroient poſſéder que cent vingt-cinq mille ſeſterces ; &, là-deſſus, il cite Dion, « *ne plus quingentis millibus nummum poſſideret* », ſur l'an 764. — Le critique emploie ici les ſeſterces pour quatre as, ſans doute parce que le denier valoit, dans ce temps-là, ſeize as. Il vient de les prendre tout-à-l'heure pour deux as & demi, ſans doute parce qu'il parloit d'un temps où le denier ne valoit que dix as. Auguſte leur accorde une plus grande ſomme, pour les tenir dans l'indigence, que celle qu'Aſconius nous donne comme une marque d'opulence.

Mais ce qui renverſe cette explication, c'eſt que ce P. Annius Aſellus, qui ici n'eſt pas dans le cens, étoit, comme il paroît même par cette oraiſon, un ſénateur. La qualification la plus baſſe du temps de Cicéron étoit de 800 000 ſeſterces, ſi nous nous réglons par ce qui étoit établi du temps d'Auguſte (*a*). La diſtribution de Servius Tullius dans ces claſſes, ſous laquelle l'interprétation d'Aſconius eſt fondée, avoit, par le temps, reçu beaucoup d'altération. Il y eut une autre diſtinction de trois ordres qui prévalut : ſénateurs, chevaliers & peuple ; qui étoit fondée, comme la première, ſur la différente eſtimation des richeſſes.

Cela eſt vrai ; mais cela n'empêchoit pas que l'ancienne diviſion de Servius Tullius, en ſix claſſes, ne ſubſiſtât toujours, & qu'on n'aſſemblât ſouvent le peuple par centurie.

Le critique continue : « D'où il arriva que Tite Live, ſous la ſeconde guerre punique, joint le mot de *cenſus* & *ordines* comme des termes à certains égards équivalents. Tite Live : « *Edixerunt conſules, ut privati ex cenſu ordinibuſque... remiges darent. — Hunc conſenſum Senatus equeſter ordo eſt ſecutus, equeſtris ordinis plebs.* » (Livre XXVI, XXXV, XXXVI.)

Je crois que le critique confond ici deux diviſions, qui n'avoient aucun rapport l'une à l'autre, quoique toutes les deux fondées ſur les moyens & les facultés. La diviſion de Servius Tullius ſubſiſta toujours & comprit toujours toute la maſſe du peuple, &, dans cette maſſe, étoient compris les ſénateurs & les chevaliers. Mais, les ſénateurs & les chevaliers ayant augmenté leurs richeſſes, les

(*a*) Suétone, *In Auguſtum, cap. XLI.*

chevaliers ſurtout faiſant des grandes fortunes dans les fermes de la République, on les diſtingua par un cens particulier — ce qui n'empêchoit pas qu'ils ne fuſſent enrôlés dans les claſſes —, comme on les diſtingua par les places particulières au théâtre.

Ces deux ordres donnèrent, dans les occaſions, des ſecours particuliers à la République, parce qu'ils étoient plus en état de les donner que les autres citoyens, pour leſquels la proportion ordinaire étoit gardée. Mais je crois qu'il n'eſt point queſtion de cela ici. Je crois que la loi Voconienne vouloit ſeulement que les biens de ceux qui n'étoient point dans le cens fuſſent regardés comme [de] ſi peu de conſéquence qu'ils ne valoient pas la peine d'en exclure les femmes. C'eſt mon idée ; c'eſt l'idée la plus naturelle.

Le critique continue : « Le lecteur pourra demander pourquoi Cicéron inſère une circonſtance ſi vaine, concernant Annius Aſellus, de ce qu'il n'étoit pas dans le regiſtre des cenſeurs, *neque cenſus eſſet.* Lorſque la loi Voconienne fut faite, chaque citoyen étoit obligé d'être enrôlé toutes les fois que les cenſeurs faiſoient le luſtre, pour qu'il pût payer le proportion juſte des taxes ; en empêchant les femmes de ſuccéder à ceux qui étoient enregiſtrés dans le dernier luſtre : « *ſanxit in poſterum* : *qui, poſt A. Poſthumium, Q. Fulvium cenſores, cenſus eſſet, ne hæredem virginem neve mulierem faceret* » (*Cicero, In Verrem, libro I, 42*). Cette gêne (ajoute-t-il) où ſe trouvèrent les citoyens ne dura pas. On [l'éludoit] de deux manières : l'une, en donnant ſon bien à quelqu'un de confiance pour le rendre à ſon héritière, comme Cicéron (*De Finibus, II, 17*) le dit ; ou bien, en [ne] ſe faiſant pas regiſtrer dans le rôle des cenſeurs, comme il eſt dit ici d'Aſellus. Les inconvénients qu'avoient ces deux expédients, lorſque la loi fut faite, ceſſèrent lorſque le temps avoit été dégénéré. Après la guerre de Macédoine, où les taxes ceſſèrent, & que l'office des cenſeurs fut exécuté avec nonchalance (*a*) ; & lorſque Marius enrôla des gens de la plus baſſe claſſe, eſtimés ſeulement par leurs têtes, dans les légions ; quand l'office des cenſeurs fut interrompu pendant ſeize ans, comme ce fut dans le temps de Cicéron (*b*) ; lorſque les enrô-

(*a*) *L'Eſprit des Loix*, livre XXIII, chapitre XXI.

(*b*) Voyez Aſconius, *In Cæcilium Divinatio*, chapitre III.

lements ne prouvèrent pas qu'un homme fût un citoyen, la loi devint hors d'ufage, & l'édit perpétuel du Préteur, qui fut fait tel l'an 686 de Rome, comme dit Varron, l'abolit entièrement. »

Je ne fais comment l'auteur peut dire que la loi Voconienne étoit hors d'ufage dans le temps de Cicéron, & qu'en 686 elle fut entièrement abolie par l'édit perpétuel du Préteur, puifqu'il paroît, même au lieu cité, qu'Augufte délivra certaines femmes des liens de la loi Voconienne, & que j'ai fait voir, dans le chapitre dont il eft ici queftion, tous les degrés par lesquels on parvint à abolir la loi Voconienne; ce qui ne fut fait que plufieurs fiècles après.

Après avoir réfléchi fur cette loi, je dirai qu'il paroît, par Cicéron contre Verrès, que tous ceux qui étoient dans le cens, *qui cenfus effet*, à chaque luftre fait par les cenfeurs, ne pouvoient faire une femme ni une fille héritière.

Que veulent dire ces mots *qui cenfus effet* ? — L'objet de la loi même nous l'expliquera.

On fait que Servius Tullius divifa le peuple en fix claffes; qu'il mit dans les cinq premières ceux qui avoient des moyens, & rangea dans la dernière ceux qui étoient fans fortune, & qui n'avoient pas...

Cette dernière claffe fut la plus nombreufe; mais elle n'avoit qu'une centurie, & elle n'étoit prefque jamais appelée, comme je l'ai expliqué dans mes *Romains*. Cette dernière claffe étoit faite plutôt pour exclure de cens un citoyen que pour l'y admettre. De forte que *homo qui cenfus effet* étoit un homme qui avoit quelque bien, & qui, par conféquent, étoit enrôlé dans les cinq premières claffes. Ce qui eft fi vrai que ceux qui étoient dans la fixième claffe ne pouvoient être enrôlés dans les légions, parce qu'ils n'avoient pas de quoi répondre de leur conduite à la République. Et il entroit dans l'efprit de la loi Voconienne d'exiger que ceux qui étoient dans les cinq premières claffes ne puiffent pas inftituer une femme héritière, & que les petites gens puiffent inftituer leurs parentes du peu de biens qu'ils avoient.

Cicéron nous parle d'un cas particulier, où un certain, etc., qui ne s'étoit pas fait infcrire dans les livres de cenfeurs, *qui cen-*

ſus non erat, avoit inſtitué ſa fille héritière. Il ne pouvoit par la loi, dit Cicéron, parce qu'il n'étoit point dans le cens. Il ne le pouvoit point, diſoit Verrès, parce qu'il avoit fraudé la loi, & que, pour inſtituer ſa fille, il ne s'étoit point fait inſcrire dans le cens. Verrès avoit raiſon, & Cicéron avoit tort de lui objecter cela ; &, quelque corrompu qu'il fût, il avoit jugé comme auroit fait Caton lui-même.

Mais, me demandera-t-on, quels étoient les taux des biens où la cinquième claſſe finiſſoit, & où la ſixième claſſe commençoit ? Il faut, pour que votre explication ſoit bonne, qu'elle s'accorde avec les divers paſſages des auteurs. Eſt-ce le tout qu'elle s'accorde avec le paſſage de Dion, qui nous a donné la fixation de la loi même, qu'une femme ne pourroit prendre au-delà de *centum millibus nummum* ?

C'eſt ce que je dois examiner.

Je ne ſais point ce que le critique veut dire, que la loi Voconienne fut entièrement abolie par l'édit du Préteur, qui, ſelon Varron, fut rendu perpétuel l'an de Rome 686. Je ne ſais point ce qu'il veut dire avec cet édit perpétuel. La loi Voconienne ne fut point abolie par lui, puiſqu'elle ſubſiſta ſi longtemps après.

Il cite, pour ce changement, les *Inſtitutes* du (*ſic*) Juſtinien, *De legitima Agnatorum Succeſſione*, 3, qui, me ſemble, ne dit point cela. Il faut le voir & voir le chapitre *De Origine Juris*, au Digeſte, & il me paroît que le critique n'a pas l'idée bien claire de ces choſes. Du temps de la République, chaque préteur donnoit un édit, par lequel il déclaroit quelle ſeroit ſa manière de décider ſur les diverſes queſtions de droit pendant ſa magiſtrature, & cet édit étoit nommé perpétuel parce qu'il devoit durer tout le temps de la magiſtrature, c'eſt-à-dire un an ; car le préteur s'étoit, pour ainſi dire, lié lui-même, & s'étoit engagé à juger, pendant tout le temps de ſa magiſtrature, conformément à ſon édit perpétuel. Il eſt vrai que, dans la ſuite, on fit des recueils de tous ces édits perpétuels. Mais cela n'a aucun rapport à l'aboliſſement de la loi Voconienne.

Le critique cite Perizonius, dans ſa diſſertation ſur la loi Voco-

nienne, que Grævius a abrégée dans l'oraiſon contre Verrès ci-deſſus citée.

Il faudra voir Perizonius ; le critique dit qu'il a été plus loin que lui.

Mais voici une idée de critique bien extraordinaire !

Pour ſoutenir ce qu'il a dit ſur l'aboliſſement de la loi Voconienne, il eſt obligé de dire qu'Auguſte avoit fait revivre une des branches de la loi Voconienne.

Je lui dirois qu'il ſeroit ſingulier qu'il [l'] eût fait revivre pour l'abolir, & qu'il n'eſt aucune raiſon pour ſoutenir ce ſentiment, lequel l'oblige de donner un démenti à Dion, dans le paſſage tant cité, & de donner un démenti à tous ceux que j'ai cités moi-même. Ajoutez à cela que ſon explication eſt inutile, dément tout, & ne ſert à rien. Il n'y auroit pas même de bon ſens qu'Auguſte eût donné pour récompenſe, à ceux qui ne ſe marient point, la diſpenſe d'obſerver la loi qui auroit été abolie.

Le critique dit qu'on n'a pas profité des lumières de Perizonius & de Grævius, & qu'il n'eſt pas queſtion de cent mille ſeſterces, ni de cent mille as, pour la loi Voconienne, ni d'aucune autre fixation, mais ſeulement d'être écrit dans les livres des cenſeurs.

Ce n'eſt que dans ce moment que le critique nous poſe l'état de la queſtion ; car, juſques ici, il n'y a rien que de vague.

Il faudra voir Perizonius.

Le critique dit qu'il pourroit bien avoir contre lui le docteur Chapman (*a*), qui croit qu'il n'y avoit aucun bien déterminé néceſſaire pour être reçu membre du Sénat, avant le temps d'Auguſte. Il avoue que, comme la queſture, dans les derniers temps de la République, fut regardée comme un degré propre à faire obtenir la dignité du ſénateur, & qu'on n'obtenoit la queſture que par le crédit, qui eſt ordinairement un ſigne de richeſſe, il arrivoit que le Sénat étoit rempli de gens riches.

Le critique lui objecte : — 1° Qu'il ſuppoſe que le règlement de Servius Tullius, qui exigeoit qu'un chevalier eût cent mille as,

(*a*) Chapman, *Sur le Sénat romain*, p. 17.

avoit duré jufques à Rofcius Othon. Mais quelle qualification pouvoient tirer les chevaliers pour la première place, du temps de Rofcius Othon, d'un règlement qui ne les auroit pas mis même dans la dernière claffe, dans un temps où il paroît ? Quand la loi Voconienne fut faite, plufieurs citoyens étoient tentés de laiffer à leur fille ou à leur nièce quatre [fois] autant que cent mille fefterces. Ce règlement de Servius Tullius auroit dû être changé avant Rofcius, tout comme la loi Voconienne l'a été, par l'opulence de la Cité. Il faut donc conclure ou qu'il n'y avoit point de qualification pendant une partie du temps de la République, ou qu'elle étoit plus haute.

Suétone (ajoute le critique) dit : « Augufte augmenta le cens requis pour être fénateur, &, de 800 mille fefterces, le porta à 1200 ; *pro octingentorum millium fumma, duodecies H. S. taxavit, fupplevitque non habentibus* (*a*). » Dion (pages 532 & 540, livre IV) dit qu'Augufte le fixa à 400 mille fefterces & l'éleva enfuite à un million. Selon le docteur Chapman, Augufte auroit varié quatre fois ; mais, s'il a trouvé le cens à 800 mille fefterces, il aura varié une fois de moins.

Dion ne parle pas de la fixation de 800 mille ; il ne parle pas même de celle de 1200 mille fefterces, quoiqu'il nous dife (*b*) l'occafion qu'Augufte donna à quatre-vingts fénateurs l'argent qui leur manquoit pour leur qualification. Il dit que c'étoit 30 myriades de drachmes ; ce qui eft équivalent à 1200 mille fefterces.

(*a*) *Suetonius, In Auguftum, cap. XLI.*

(*b*) Dio, *libro LV*, p. 551.

VIII. FRAGMENT D'UN CAHIER DE CORRECTIONS DE L'ESPRIT DES LOIS

L'inventaire des cartons de manuſcrits de La Brède, que nous publions en appendice, à la fin de ce volume, énumère trois cahiers de Corrections de l'Eſprit des Lois, *un pour chaque tome (n*[os] *81, 82 & 83), « un feuillet intitulé:* correction de l'Eſprit des Lois, *de l'édition de Londres, in-octavo «, & « un cahier intitulé :* corrections à revoir de l'Eſprit des Lois *pour une édition qui doit ſe faire quelque jour » (n° 91).*

De tous ces cahiers, il ne ſubſiſte plus qu'un fragment de ſix feuillets, mais qui mérite de retenir l'attention. Les quelques corrections qui y figurent ne ſe trouvent en effet dans aucune des éditions publiées du vivant de Monteſquieu, mais elles ont été utiliſées par Richer dans les éditions de 1757 & 1758. Elles authentifient donc le travail de réviſion de Richer & prouvent qu'il a bien été fait d'après la dernière recenſion de l'auteur. L'écriture de ce document eſt en effet celle de Fitz-Patrick, le dernier en date des ſecrétaires de Monteſquieu.

La pagination des corrections ſe réfère à l'édition en trois volumes de Genève de 1750, réimprimée en 1751 ſans modifications.

En ſe reportant à cette édition, on trouve l'explication d'un lapſus *du cahier des corrections, qui porte « tome II, livre XVIII, chapitre 22, p. 131 », alors qu'il s'agit en réalité du chapitre 21. Dans l'édition de 1750, le chapitre 21 ſe termine au milieu de la page 131 & le titre courant en haut de la page porte « chapitre 22 ».*

Après la grande augmentation qui a été mise au livre XXII, ch. 22, pages 368, tome II, laquelle finit par ces mots : « Je le redirai (*sic*) toujours, c'eſt la modération qui gouverne les hommes & non pas les excès… », ajoutez cet article qui finira le chapitre : « Celui-la paie moins, dit Ulpien (*a*), qui paie plus tard. C'eſt ce principe (bien ménagé) (*b*) qui conduiſit les légiſlateurs après la deſtruction de la république romaine. »

Livre XXXI, chap. 22 (*c*), page 475, lig. 13, ſur les mots : « appelèrent-ils le Clergé… », mettez cette note : « Voyez dans Nitard, livre IV, comment, après la fuite de Lothaire, les rois Louis & Charles conſultèrent les évêques pour ſavoir s'ils pourroient prendre & partager le royaume qu'il avoit abandonné. En effet, comme les évêques formoient entr'eux un corps plus uni que les lendes, il convenoit à ces princes d'aſſurer leurs droits par une réſolution des évêques qui pourroient engager tous les autres ſeigneurs à les ſuivre. »

Livre XXI, chap. 16 (*d*), p. 214, l. 4, ſur le mot : « tous les malheurs », mettez cette note : « Voyez dans le cours (*e*) du droit (romain) la 83[e] Novelle de Léon qui révoque la loi de Baſile ſon père (à cauſe des meaux infinis qu'elle avoit faits à l'Empire) (*f*). Cette loi de Baſile eſt dans Herménopule, ſous le nom de Léon, 1. III, tit. 7, 27. (*Nequaquam omnino in ullo negotio liceat uſuras accipere.* Et elle…) (*g*)

Tome II, livre XVIII, chap. 22, (*h*) p. 131, 1. 4, 5, 6, au lieu de ces mots : « J'ai ouï dire qu'une pareille coutume étoit encore obſervée dans quelques petits diſtricts d'Angleterre, c'eſt ſans doute… », liſez : « J'ai ouï dire qu'une pareille coutume étoit obſervée dans quelques petits diſtricts d'Angleterre & on la trouve (établie en France) (*i*) encore en Bretagne, dans le duché de Rohan, où elle a lieu pour les rotures. C'eſt ſans doute… »

Et, dans la *Défenſe*, page 190, ligne 9 & 10 : « la ſomme du génie naturel », liſez : « la ſomme du génie national ».

(*a*) *Leg. XII, De verb. ſignif.*
(*b*) Biffé.
(*c*) Chap. 23 de l'éd. 1758.
(*d*) Chap. 20 de l'éd. 1758.
(*e*) Lire : Corps (*corpus juris*).
(*f*) Biffé.
(*g*) Biffé.
(*h*) Chap. 21 de l'éd. 1758.
(*i*) Biffé.

LETTRES PERSANES

Rejetées par Montesquieu

(Feuillets manuscrits de la collection de Berny)

LETTRES PERSANES REJETÉES

Préſentant, en 1721, les 150 lettres qui conſtituent l'édition originale des Lettres Perſanes, *Monteſquieu affirme qu'il en a* un grand nombre d'autres dans ſon portefeuille *& qu'il ſe réſerve de les donner dans la ſuite. Trente-trois ans plus tard, quelques mois avant ſa mort, il livre au public un ſupplément de onze lettres, qui porte à 161 le nombre de lettres publiées de ſon vivant.*

Aucune autre Lettre Perſane *n'a été publiée durant près d'un ſiècle & demi, juſqu'au jour où la famille de Monteſquieu, à l'occaſion du ſecond centenaire de la naiſſance de l'écrivain, ouvrit les archives de La Brède aux Bibliophiles de Guyenne. Barckhauſen y trouva deux ſéries de lettres, plus ou moins fragmentaires, les unes tranſcrites dans les Penſées, les autres conſervées dans un portefeuille. Les premières, au nombre de onze, ont été publiées en 1899 dans le tome I des* Penſées. *Les ſecondes, au nombre de cinq (la dernière étant compoſée de deux fragments de quelques lignes), parurent dans la monumentale édition des* Lettres Perſanes *de 1900.*

On trouvera les unes dans le tome II de notre édition, pp. 461 à 470, & nous donnons ci-deſſous le texte des autres, avec quelques variantes collationnées ſur les feuillets originaux, que leur poſſeſſeur actuel, M. de Berny, ancien Sénateur, a bien voulu nous communiquer.

Les lettres 1, 2 & 4, ſont de l'écriture de Damours, ſur papier au filigrane de 1742, la troiſième lettre eſt d'une écriture que nous n'avons pu identifier avec certitude & le dernier fragment de la main de Monteſquieu lui-même.

I.

RICA A USBEK, A LA CAMPAGNE

Tu reſtes à la campagne, &, moi, je ſuis dans le tumulte de Paris. (*a*) J'étois hier dans une nombreuſe compagnie. Un jeune homme parloit beaucoup, &, comme je l'avois (*b*) vu quelquefois, j'avois compris qu'il avoit une grande impertinence dans les manières & une égale fatuité dans les diſcours. Ce jour-là, il employoit ſon eſprit à deſhonorer quinze ou vingt perſonnes. (*c*) Il ſe tut un moment ; ce qui fit que j'eus le tems de lui dire : « Apparemment, Monſieur, que vous ne connoiſſez plus perſonne dans ce pays-ci. —Pourquoi cela ? reprit-il. —Je l'ai cru, lui répondis-je, parce que vous ne dites plus de mal de qui que ce ſoit. — Vous êtes bien bon de vous échauffer, me répondit-il. Je parie que vous ne connoiſſez pas une ſeule des perſonnes dont j'ai parlé. — Je ne connois pas non plus, lui répondis-je, ceux qu'on vole ſur les grands chemins ; je ſerai pourtant toujours fâché que l'on y vole. Je ne connois point les gens dont vous venez de parler ; mais ils ont une qualité bien reſpectable, c'eſt qu'ils ſont *(ſic)* pas ici. » (*d*)

Cette bruſquerie ne déplut pas à la compagnie ; mais elle ne le rendit pas plus ſage. Il commença à débiter un athéiſme brutal, &, enſuite, me regardant fixement : « Je ſuis ſûr, dit-il, que Monſieur déſapprouve ce que je dis. — Point du tout, lui répondis-je. Ce que vous dites ne regarde que Dieu. Il n'y a pas grand mal à cela. Cet Etre suprême, qui ne voit un inſecte comme vous que parce qu'il eſt immenſe, sçaura bien vous punir. Ainſi vous ne faites que pitié. Mais tantôt j'étois indigné de vous voir déſoler tant de familles. »

Il me ſemble, Uſbek, qu'il eſt bon qu'il y ait des gens qui ne ſoient pas médiocres, même dans la corruption. Ils font aimer la

(*a*) Première rédaction : Tu ne me mandes point ce que tu fais à la campagne.

(*b*) Déjà (Biffé).

(*c*) Après quoi (Biffé).

(*d*) Ils ſont abſens (Biffé). En marge : « mais ils ſont bien reſpectables ».

vertu plus que ne pourroient faire les hommes les plus vertueux. Il y a des médifances qui m'exhortent à l'amour, & des blafphèmes (*a*) qui m'élèvent vers le Créateur comme les hymnes que j'entends chanter (*b*).

De Paris, le 10 de la lune de Rebiab 2, 1717.

II.

HAGI IBBI A GEMCHID,

Derviche de la Montagne de Jaron

Heureux Gemchid ! la loi du faint Alcoran ne t'a point été donnée en vain : tu découvres des préceptes cachés dans les moindres paroles de ce divin livre. Il femble groffir fous le nombre de tes pratiques. Tu multiplies les fujets de l'obéiffance & ajoutes fans ceffe aux commandemens de celui qui nous a trouvés foibles lorfqu'il nous cherchoit fidèles.

Permets-moi de te dire mes penfées. (*c*)

III.

[RICA A ...]

En matière de Religion, plus le fujet de la difpute eft léger, plus elle devient violente. Elle prend des forces à mefure de la petiteffe du fujet. Le feu manque de nourriture, mais il s'allume toujours.

Tu fçais les minces fujets de nos difputes fur Hali & Abubeker. Si les fectateurs de ces grands hommes n'avoient pas été plus échauffés pour défendre leurs opinions que ces grands hommes ne le furent eux-mêmes fur leur propre intérêt, la Religion muful-

(*a*) Qui font fur moi le même effet que (Biffé).

(*b*) A la louange du Créateur (Biffé).

(*c*) (Au-deffous de la ligne) : Ne faire qu'une lettre de ces deux.

mane auroit été tranquille ; la Terre n'auroit pas troublé le Ciel, & le Ciel n'auroit pas troublé la Terre. Ce qui a le plus contribué à aigrir les efprits, ce font les paroles injurieufes que la fureur a mis (*fic*) dans les deux liturgies. Or, dès qu'une des parties a tant fait que de s'en choquer, quoique ces injures foient fi générales qu'elles ne peuvent porter fur perfonne, cependant l'équité naturelle & la piété religieufe ordonne (*fic*) de les ôter, ne voulant pas qu'on dife aux autres des injures qui les offenfent, & le bon fens, qu'on les dife en forme de prières.

A Paris, le dernier jour de la lune de Chahban, 1720.

IV.

L'envie que j'ai de m'inftruire des mœurs de ce pays fait que je me communique le plus que je puis, & que je cherche toujours de nouvelles connoiffances. J'ai trouvé pour cela un fecret merveilleux : c'eft d'écouter : car un Français eft parleur. Il aime à entretenir tout le monde de fa naiffance, de fon mérite, de fon équipage, de fes domeftiques, de fon bien, de fes bonnes fortunes. Il eft ravi de trouver un homme patient. Il feroit fâché que vous ignoraffiez l'hiftoire de fa vie, avec fes épifodes. Prêtez-lui des oreilles, il eft votre ami. S'il peut vous faire rire, il vous aura une obligation infinie. Sa reconnoiffance fera éternelle fi vous retenez bien qu'il a deux cent mille apres (*a*) de rente, une meute & vingt efclaves. Convainquez-vous furtout que fa profeffion eft plus excellente que celle des autres. Ajoutez-y qu'il excelle dans cette profeffion. Vous aurez la clef de fon cœur (*b*).

(*a*) Monnaie turque.

(*b*) Lettres Perfanes, page 166, article qui fe rapporte à ceci. Il n'y a pas jufqu'aux plus vils artifans qui ne fe difputent fur l'excellence de l'art qu'ils ont choifi. Chacun s'élève au-deffus de celui qui eft d'une profeffion différente, à proportion de l'idée qu'il s'eft faite de la fupériorité de la fienne (M.). Il s'agit de la lettre 44 d'Ufbek à Rhedi, 28 de la lune de Rhegel, 1713, page 85 de notre tome I, 3ᵉ partie.

V.

Trois métiers à Paris : celui d'être une jolie femme ; celui d'être une femme d'efprit ; celui d'être prude.

. . . .

Cet homme étoit pénétré de l'injuftice de ces gens qui veulent toujours qu'on les amufe quand on fait un conte, fans fonger à l'amusement du conteur.

EXTRAITS DE LECTURE ANNOTÉS

EXTRAITS DE LECTURE ANNOTÉS

I. EXTRAITS DE L'ILIADE, DE L'ODYSSÉE, DE TÉLÉMAQUE, DES GEORGIQUES ET DE L'ÉNÉIDE

Ce recueil, conſervé à La Brède, ſe compoſe de quatre cahiers non couſus de 26, 6, 12 & 10 feuillets, réunis enſemble par une ficelle & meſurant 200 × 260 millimètres. Il n'a pas été retenu par les Bibliophiles de Guyenne, *bien qu'il fût réuni primitivement à un cahier contenant le* Diſcours ſur Cicéron, *qui a été publié dans les* Mélanges *en 1892, comme nous l'apprend la note ancienne ſur la première page des Extraits de l'Iliade : « Divers extraits de la main de Monteſquieu, un diſcours ſur Cicéron fait pendant la jeuneſſe. Ce dernier peut être imprimé. Il y a auſſi dans les Extraits beaucoup de remarques qu'on peut être bien aiſe de lire. »*

Le Diſcours ſur Cicéron, *extrait du recueil primitif, faiſait partie du lot de* Mélanges, *n° 2 du Catalogue de la vente de février 1939. Il eſt aujourd'hui perdu.*

EXTRAITS DE L'ILIADE D'HOMÈRE

Livre II, p. 97—98. *Dénombrement des vaiſſeaux grecs.* * Il paroit que les Rhodiens étoient déjà puiſſans ſur la mer & faiſoient le commerce du temps d'Homère & même avant lui, & on pourroit inférer d'Homère qu'ils ſe gouvernoient en république avant Tle-

pomène. Homère dit que leur ville étoit divisée en trois parties & qu'il y avoit des factions. * Je pourrois peut être parler de Rhodes dans mes deux livres sur le commerce (*a*). Homère dit « Corinthe la riche » * cette ville étoit donc déjà fameuse.

Livre V, (pp. 201—202). Minerve dit à Diomède : « Le nuage qui cache les immortels aux yeux des hommes ne vous empêchera point de les voir... » * C'est une belle idée d'avoir fait ôter par Minerve le nuage qui couvre les Dieux & d'avoir mis Diomède en état de les apercevoir.

(P. 204). Après la mort de Theon & Xantus leur père n'eut que de la tristesse car il n'eut plus de fils auquel il pût laisser ses grandes richesses que les magistrats partagèrent. * Il paroit par ce passage que, du temps d'Homère, la coutume étoit que les magistrats se partageoient les biens de ceux qui mouroient sans enfans. Car, quoique ce qu'Homère dit ici ne semble regarder que Troie ou quelques peuple allié des Troyens, cependant il paroit qu'il parle selon l'idée qu'il avoit des institutions grecques, d'autant plus qu'il s'exprime d'une manière très générale. Il ne faut donc pas s'étonner si le gouvernement des villes grecques, que nous sçavons avoir été aristocratique se changea en police ou démocratie, & si le gouvernement des nobles fut odieux.

Livre VI, (pp. 262—263). Adraste, tombé vif entre les mains de Ménélas lui disoit : « Sauvez-moi la vie... mon père ne manque ni d'airain, ni d'or ni de fer, vous aurez une bonne rançon... » * Il me semble qu'Homère parle beaucoup plus des autres métaux que de l'argent, & il me semble que l'or étoit chez eux plus en usage. Je ne vois guère qu'il parle de l'argent. * On voit que les Grecs, qui avoient d'autres mœurs & d'autres droits des gens que nous & une autre religion, n'avoient pas la même idée de générosité que nous.

(P. 269.) Glaucus & Diomède reconnoissent la liaison d'hospitalité qui étoit entre leurs pères. Ils conviennent de s'éviter même dans la mêlée... * On a demandé à quoi bon toutes ces généalogies que font les héros d'Homère. C'est demander raison des

(*a*) Montesquieu a effectivement utilisé ce texte. Un alinéa de l'*Esprit des Lois*, XXI, 7, reproduit presque textuellement ce passage.

mœurs des Grecs. On les voit ici peintes. D'où vient que nous ſommes offenſés de ce que Racine a fait un Français de ſon Bajazet ? Nous ne pouvons ſouffrir ſur le théâtre que les mœurs ne ſoient pas obſervées, & on ne veut pas qu'Homère obſerve les mœurs de ſon pays & de ſon temps. Si nous connoiſſions bien les mœurs des Grecs, nous ſerions offenſés ſi Homère n'avoit point fait ce que nous reprenons.

(P. 284.) Les Troyens étant mis en fuite par Diomède, Helenus engage Hector & Énée à ramener les Troyens contre les Grecs. Après quoi, dit-il, Hector aura le temps d'aller à Troie & de dire à Hecube de faire ouvrir le temple...* On a reproché à Homère, comme un puérilité, d'avoir envoyé Hector à la ville, lorſque tout autre meſſager pouvoit y aller. Mais, 1° Hector n'y doit aller qu'après que le combat aura été rétabli, 2° les efforts & les fatigues des paladins dans les combats exigeoient d'eux qu'ils ſe retiraſſent de temps en temps pour ſe repoſer, & cela ſe voit partout dans Homère, & l'on voit qu'Hector n'emploie dans ce voyage que le temps qu'il auroit employé à prendre haleine. D'ailleurs, il s'agiſſoit de perſuader Hécube d'offrir un voile à Pallas qui étoit une divinité ennemie. D'ailleurs, la dignité du meſſager marquoit ſeule la vénération pour Minerve, enfin, il peut y avoir cent circonſtances, toutes tirées des mœurs & de la religion, qui rendoient le choix d'Hector plus propre que celui d'un autre. Et, bien loin de cenſurer Homère de ce qu'il a fait faire cette commiſſion à Hector, on devroit le louer de la rapidité avec laquelle il lui fait faire tant de choſes, indépendamment du charme répandu dans tous ces diſcours, & toutes les actions d'Hector, d'Andromaque & d'Aſtyanax, de ſorte que cette arrivée d'Hector dans Troie fait un des plus beaux morceaux de l'Iliade.

Livre XI (p. 454). Agamemnon prend ſes belles armes... trois affreux ſerpens s'élevoient juſqu'à ſon hauſſecol, un de couleurs auſſi différentes que l'arc-en-ciel que Jupiter fait paroître pour être le terrible interprète de ſa puiſſance & de ſa colère.* Ainſi, l'arc-en-ciel qui, chez les Hébreux, étoit un ſigne de la paix que Dieu accordoit aux hommes, étoit chez les Grecs un ſigne de la colère de Jupiter.

(P. 456.) L'éclat des armes d'Hector étoit tel que celui des éclairs... & comme cette étoile fatale qui ne luit aux hommes que pour les effrayer & qui se cache ensuite dans le ciel...* Il paroit que, du temps d'Homère, les Grecs croyoient qu'il n'y avoit qu'une comète. Il y avoit bien loin de là à ce que nous sçavons du cours régulier de ces astres. Je crois qu'Homère est le premier qui les ait regardées comme des signes du malheur.

Livre XXII*. Il me semble qu'Homère ne dégrade pas Hector comme a fait M. de La Motte, car, quoique Hector soit suivi par Achille & fasse plusieurs fois le tour de Troie pour l'éviter, il cesse de le faire dès qu'il voit qu'il ne peut plus éviter le combat. C'étoit une partie de l'art de la guerre plutôt qu'une lâcheté. Mais, dès qu'il voit qu'il faut qu'il en vienne aux mains, dès ce moment, il combat comme un héros & Achille même ne le vainquit que par la supercherie de Minerve, au lieu que M. de La Motte le fait poltron dans le combat même (voir bien cela).

Livre XXIV.* Il s'en faut bien que M. de La Motte mette autant de poésie dans sa traduction en vers que Madame Dacier en met dans sa traduction en prose. Effectivement, sous sa plume, Homère devient aride, il veut le rendre ingénieux lorsqu'il est grand, &, lorsqu'il est simple, Homère perd ses agrémens comme les palais enchantés qui deviennent des déserts.

EXTRAIT DE L'ODYSSÉE D'HOMÈRE

Tome I, Livre V *. Cet amour de la patrie qui est le ressort de l'Odyssée devoit être une passion plus forte chez les Grecs, c'est-à-dire chez un peuple heureux, & par conséquent l'Odyssée devoit toucher les Grecs plus que nous. De plus, la qualité d'étranger n'a point parmi nous les inconvéniens qu'elle avoit chez les anciens, où elle portoit toujours avec elle l'idée d'un ennemi, ce qui passa même aux Romains. Ce n'étoit donc que dans sa patrie où l'on se trouvoit véritablement citoyen. Il ne pouvoit y avoir chez eux de cosmopolite.

* Voyez la belle conversation d'Ulysse avec Calypso, sur son

départ. Elle eſt vive, inſinuante, charmante. Ulyſſe fait paroître tantôt les ſentimens de ſon amour, tantôt des raiſons invincibles.

SUR TÉLÉMAQUE

* Dans l'âge où il n'y a plus d'enthouſiaſme, j'ai relu Télémaque avec délice. Il eſt plein de ſolidité & d'agrément, le ſtyle en eſt enchanteur, c'eſt le rival de l'Odyſſée. Quelques-uns de nos bons eſprits modernes ont dit que la morale en étoit commune. Je la trouve relevée. Il n'y a que quelques endroits qui manquent de juſteſſe, ce qui ne vient que de ce que M. de Cambrai, qui avoit beaucoup de connoiſſances, ne les avoit pas toutes. Quand, par exemple il veut qu'à Salente, on puniſſe les marchands qui expoſent plus de la moitié de leurs biens, cette loi n'eſt pas fondée. Ceux qui connoiſſent le commerce voient bien que c'eſt une loi impoſſible. La plupart des choſes de police qu'il dit ſur Salente ne conviennent qu'à une petite ville grecque qu'étoit Salente, & il ne faut appliquer à une grande monarchie que celles des choſes qui peuvent convenir à une grande monarchie & là on en trouve ſans nombre.

On peut encore remarquer que la plupart des choſes que Mentor fait dire à Télémaque ſont relatives. M. de Cambrai avoit en vue l'éducation du Prince qu'il étoit chargé d'inſtruire. Il juge ſur les vertus qui pouvoient manquer à ce Prince ou ſur les défauts qu'il pouvoit avoir. Ainſi, il touche ſouvent des choſes qui, dans un ſyſtème général de morale, ne devroient venir qu'après, au lieu que, dans le cas où ſe trouvoit M. de Cambrai, ces choſes ſe trouvoient d'une plus grande conſéquence qu'elles ne le ſont en général. M. de Cambrai qui connaiſſoit le cœur parloit au cœur. Il connaiſſoit l'eſprit, il parloit à l'eſprit. Mais il n'a jamais oublié, dans les préceptes, ce qu'il y a de plus grand, ce qu'il y a de plus beau, ce qu'il y a de plus noble, ce qu'il y a de plus grave, ce qu'il y a de plus doux, ce qu'il y a de plus tendre. M. de Cambrai, regardé dans ce point de vue, de lui à ſon héros, & de ſon héros à lui, dans la préſence des Dieux & n'ayant pour témoin que les Dieux, eſt digne de notre admiration & de notre reconnaiſſance éternelle.

EXTRAITS DE L'ÉNÉIDE DE VIRGILE

Livre VII.* Il me ſemble que ce VII[e] livre de Virgile n'eſt pas ſi travaillé que les autres & qu'il n'a pas ce degré de perfection qu'ont les ſix autres que j'ai lus. Par exemple, quand les envoyés d'Enée paroiſſent devant Latinus, la raiſon ſembloit demander que ce fuſſent les envoyés d'Enée qui expoſaſſent le ſujet de leur miſſion. C'eſt au contraire Latinus qui parle le premier, qui ſait toute l'hiſtoire des Troyens. Peut-être y a-t-il là quelque raiſon. Latinus avoit vu des prodiges qui lui faiſoient comprendre que ſa fille devoit être mariée avec un étranger. 2° Virgile vouloit varier cette action & la rendre différente de ce qui avoit été dit lorſque les Troyens avoient paru devant Didon. Il faudroit bien relire avant de condamner un poète tel que Virgile.

* J'ai trouvé les 6 premiers livres de l'Enéide, auſſi bien que les Géorgiques, d'une beauté achevée. Il me ſemble que Virgile fait toujours dire à ceux qui parlent ce qu'ils doivent dire, qu'il n'y a jamais un mot à retrancher ni à ajouter, que quelque ſujet qu'il traite il trouve toujours ce qui doit plaire & évite toujours ce qui doit ennuyer. On dit que le charme de Virgile eſt dans l'expreſſion. C'eſt que des expreſſions ſont des images, mais il n'eſt pas vrai qu'il ne ſoit que dans l'expreſſion : c'eſt dans un certain à-propos qui ſe fait partout ſentir.

Ce livre finit divinement par le portrait de Camille. Virgile a ſenti qu'une deſcription étendue de toutes les nations qui vinrent au ſecours de Turnus, où on énumère les anciens peuples d'Italie, demandoit qu'il finit ſon livre par un portrait qui eût de l'agrément.

Livre VIII. Le commencement de ce livre eſt admirable. Les diſcours d'Enée & ceux d'Evandre ſont des morceaux achevés, l'hiſtoire rapportée par Evandre du combat d'Hercule & de Cacus intéreſſe beaucoup. Ce rapport continuel & qu'il fait remarquer entre la ſituation des choſes & des lieux ſous Evandre, ſous Saturne, ſous Janus, donne un grand plaiſir. La pauvreté d'Evandre donne une idée agréable de la ſimplicité des Arcadiens. On aime les mœurs ſimples & la ſimplicité du caractère de ce Roi, mais il

faut voir la prière que Vénus fait à Vulcain pour l'engager à fabriquer des armes à Enée.

Il faut voir les discours & les entretiens d'Énée & d'Evandre. Il n'y a qu'une chose que je trouve : le lendemain, Evandre va dans l'appartement d'Énée & lui donne un secours de 400 hommes & son fils Pallas. Il lui donne même le moyen d'avoir des nations auxiliaires. A tout cela, Énée & Acathe restent dans un morne silence, pensant aux guerres qu'ils alloient essuyer, lorsqu'un coup de tonnerre heureux & un signe que leur avoit donné Vénus les met dans la joie. Énée ne remercie point Évandre & ne lui dit rien, même quand il le quitte. Ce livre finit par la description des armes que Vénus donne à Énée & tous les événements de Rome, que Vulcain, qui connaissoit les choses futures, avoit gravés sur le bouclier & surtout la bataille d'Actium…

DES GÉORGIQUES DE VIRGILE. LIVRE PREMIER

J'ai lu le premier livre des *Géorgiques* de Virgile : il est écrit avec un art admirable pour rendre grandes les petites choses, pour rendre agréables les détails rustiques. Il commence par une invocation à tous les dieux & déesses qui président à la campagne, & à Auguste qui est un dieu.

Comme les détails où il doit entrer sont très petits, il les agrandit toujours, parce que ce qui se passe sur la terre a toujours du rapport à ce qui se passe dans le ciel. Il joint toujours les idées de l'un avec les idées de l'autre, & ne perd jamais l'occasion de vous y ramener. Par exemple, comme il est nécessaire aux laboureurs de connoître les saisons, parce que chaque saison porte ses fruits, cela lui donne occasion d'entrer dans un admirable détail d'astronomie ; & parce qu'il est important aux laboureurs de prévoir les saisons, cela lui donne encore occasion d'entrer dans ce qui se passe dans le ciel. Et quand il a décrit les signes & la disposition du ciel ou des astres, ceux qui cultivent la terre peuvent prévoir ce (*a*) qui doit arriver & qui peut être utile ou nuisible à leur travail.

(*a*) *Première rédaction :* le tems.

Il dit que le ciel s'explique encore ſur les choſes morales & les actions particulières des hommes, ce qui lui donne occaſion d'entrer dans les prodiges qui parurent & ſe firent lors de la mort de Céſar. Le poète ſe laiſſe aller, & vous diriez que cette mort ait penſé renverſer toute la nature. De là il eſt conduit bien naturellement à la deſcription des guerres civiles & l'empire d'Auguſte.

Son livre finit comme il a commencé : par les idées les plus hautes & les plus grandes.

Au reſte, Virgile paroit être extrêmement inſtruit de la ſcience de l'agriculture, & il eſt même bon comme agriculteur & comme naturaliſte. Par exemple, il y a de certaines terres dans lesquelles le blé ſe couche. Il donne pour remède ce qui eſt en pratique aujourd'hui : d'y faire paître les troupeaux parce qu'ils mangent la production excroiſſante, qui domine & croît ſur les autres.

Quid qui, ne gravidis procumbat culmus ariſtis,
Luxuriem ſegetum tenera depaſcit in herba
Cum primum ſulcos œquant ſata ?

C'eſt une terre qui jette d'abord ſa force & en fait élever quelques-uns au deſſus des autres, ce qui retarde ceux-ci. Or, les brebis qu'on y met égaliſent tout. Virgile ne parle pas d'un autre remède à ce mal & qui en prouve la cauſe : c'eſt de bien fumer la terre ; car, pour lors, malgré les excroiſſances particulières... Je voudrois étudier cette matière. Il paroit encore, par Virgile, que les fêtes des païens ne permettoient que de certains travaux à la campagne ; & il faudroit que je rapportaſſe ceci à ce que j'ai écrit au livre ſur la *Religion*, au chap. des fêtes (*a*).

LIVRE SECOND

Il commence par une belle invocation aux dieux de la campagne & par conſéquent à Céſar. Il traite de la manière dont les arbres

(*a*) *Eſprit des Lois*, XXIV, 23. Ce chapitre ne contient pas d'alluſion à Virgile.

ſe multiplient, par la nature ou par l'art. La 2e, dans quel lieu chaque arbre vient plus heureuſement ; ce qui donne de la variété à ſon ſujet & l'engage à donner une magnifique deſcription de l'Italie (*a*), deſcription qui ſemble délaſſer le lecteur de l'ennui des détails ruſtiques. Troiſièmement, il donne (*b*) la manière de découvrir la nature de chaque ſol, traitant des ſaiſons, diſant que le printemps & l'automne ſont les vraies ſaiſons de planter. Il donne une deſcription du printemps qui eſt charmante. Il faut la comparer, pour les grâces, pour la beauté des idées, pour le choix des images, la vivacité des peintures, à la belle invocation qui eſt à la tête du poème de Lucrèce. Et il ſeroit difficile de dire lequel des deux poètes s'eſt ſurpaſſé : Virgile a imité Lucrèce comme un homme tel que lui pouvoit imiter. Lucrèce l'a devancé, plutôt que Virgile ne l'a imité. Ils ont tous deux imité la nature ; & il étoit, peut-être, plus difficile à Virgile de faire ſa description après celle de Lucrèce ſans le copier, de le trouver devant lui & de marcher à côté de lui.

Je voudrais mettre ici ces deux grands morceaux :

[*Suivent les ſix vers de Virgile* (323—328) : « Ver adeo... » juſqu'à « virgulta canoris ».]

De la deſcription du printemps, il paſſe aux précautions qu'on doit prendre contre la morſure des animaux qui broutent les plantes :

Non aliam ob cauſam (*c*) *Baccho caper aris æditur.*

Ce qui lui donne occaſion de parler des fêtes de Bacchus. Il parle enſuite, au 400° vers, des labours qu'on doit donner aux vignobles & aux oliviers. Au vers 457 juſqu'à la fin, il nous donne la deſcription de la vie des laboureurs, & combien il ſouhaite la mener : & avec la philoſophie & ſans la philoſophie dont il décrit les connoiſſances. Tout ce morceau eſt achevé, & c'eſt un des endroits de Virgile des plus admirables, & il faut le lire tout entier :

O fortunatos nimium, ſua si bona norint Agricolas, etc.

Il ſemble que Virgile paie plus de ſa perſonne dans les *Géorgiques* ; il eſt moins ſoutenu par la grandeur du ſujet.

(*a*) Au vers 338 (M.).
(*b*) Au 322e vers (M.).
(*c*) Vers 380 (M.). — Il faut lire : *ob culpam.*

II. EXTRAIT DU TRAITÉ D'HIPPOCRATE SUR L'AIR, LES EAUX, LES LIEUX.

8 feuillets, dont 4 blancs, 190×240 millimètres. Conſervé à La Brède.

*Le chapitre 3 du livre XVII de l'*Eſprit des Lois, *conſacré au climat de l'Aſie, ne cite pas Hippocrate, mais le P. du Halde.*

Je veux faire voir combien l'Europe & l'Aſie diffèrent entre elles en toutes choſes, & que les nations qui habitent ces deux parties du monde ne ſe reſſemblent en rien. Toutes les productions de la terre ſont plus grandes & plus belles en Aſie, ce pays eſt beaucoup plus doux que le nôtre, les mœurs des hommes y ſont beaucoup plus douces & plus cultivées, cela vient de la température des ſaiſons. L'Aſie eſt ſituée entre l'Orient d'hiver & d'été, éloignée de tout excès de froid & de chaleur. L'accroiſſement & la douceur ſont particulièrement favoriſés par l'égalité conſtante alors que rien ne domine & ne force. Les régions de l'Aſie qui ſont les plus au milieu du froid & du chaud ſont les plus fertiles, les plus garnies d'arbres, les plus ſereines, les plus abondantes en eaux du ciel & en ſources d'eau qui ſortent de la terre, car elles ne ſont point brûlées par la chaleur, ni deſſéchées par la diſette des eaux, ni bleſſées par le froid, l'air y eſt doucement agité par les vents du midi, elles ſont humectées par de fréquentes pluies & par des neiges. Ces pays produiſent une grande abondance de fruits qui mûriſſent en leur temps, ſoit qu'ils naiſſent des ſemences répandues partout, ſoit que ces terres produiſent d'elles-mêmes les fruits propres à la nourriture des hommes, qui de ſauvages les rendent domeſtiques, & les tranſplantent pour leurs uſages ; les troupeaux y ſont plus grands, plus féconds & plus beaux ; les hommes auſſi y ſont plus corpulents, plus beaux, & d'une grandeur qui étonne, & diffèrent peu entre eux par leurs traits & par leur taille avantageuſe.

Ces pays approchent certainement le plus de la nature & de la température d'une excellente conſtitution, mais il n'eſt pas vraiſemblable que le courage, la patience dans les travaux, l'audace

ſoient naturels aux hommes de ces climats. De plus ils ſont inconſtans dans leurs amours, la volupté les entraîne, les bêtes même s'accouplent avec des bêtes d'eſpèces différentes ; il en eſt de même dans l'Égypte & dans la Lybie.

Mais pour les nations qui ſont à notre égard à la droite de l'Orient d'hiver, juſqu'aux Palus Méotides, qui ſont la limite de l'Europe & de l'Aſie, voici ce qui les concerne. Il y a bien plus de diverſité entre ces nations, tant à cauſe des différents changemens des ſaiſons, qu'à cauſe de la diverſe nature des pays. Là où l'on éprouve de grands & fréquens changemens dans les ſaiſons, là ſont des pays ſauvages & inégaux, entrecoupés de montagnes, de champs & de prés, mais là où les ſaiſons ne varient pas beaucoup, ſont les pays les plus égaux & il faut entendre la même choſe des hommes, car ſi vous y faites attention vous trouverez le naturel de certains hommes ſemblables à des lieux montagneux & âpres & à des forêts, d'autres à des lieux aqueux, d'autres à des prés & des marais, d'autres à des plaines & à des terres nues & ſèches.

Or ce qui fait que les Aſiatiques ſont plus timides, plus efféminés, moins propres à la guerre, & de mœurs plus douces que les Européens, c'eſt que les eſprits & les corps des premiers ne ſont jamais frappés par de grands changemens dans la température de l'air, car ce ſont ces changemens qui tirent de l'engourdiſſement l'âme des hommes, & la tiennent continuellement éveillée.

Mais ce qui contribue encore plus à cette différence, c'eſt la différente conſtitution du gouvernement : car la plus grande partie de l'Aſie eſt ſoumiſe à des rois. Or ceux qui ſont ſoumis à des maîtres ne doivent pas êtres bons guerriers, ils ſont forcés d'aller à la guerre, de ſupporter de grands travaux, de s'expoſer à la mort pour leur maître, laiſſant leurs enfans, leurs femmes, leurs amis. S'ils font la guerre avec courage & avec bonheur, tout l'avantage en eſt pour leur maître, & ils ne recueillent que des dangers & des bleſſures ; cela eſt ſi vrai que les Grecs & les barbares qui dans l'Aſie vivent ſous des gouvernemens libres, ſont plus belliqueux que les autres peuples de cette contrée.

III. EXTRAITS D'HIPPOCRATE, DE GALIEN & DU THESAURUS MEDICINAE DE BONETUS

Cahier de 12 pages, autographe, gliſſé dans un exemplaire de: Hieronymi Fabrici ab Aquapendente, De formatione ovi & pulli, *1621, fol., qui eſt conſervé à La Brède.*

p. 1, Hippocratis, de aere aquis & locis, Jano Cornario medico interprete.

p. 3, Galeni, De alimentorum facultatibus.

p. 7, Galeni, De differentiis febrium.

p. 9, Bonetus, Theſaurus Medicine.

Outre de courts extraits de ces ouvrages, le cahier, p. 10, contient une curieuſe note autographe de Monteſquieu, en latin, ſur le traitement ſubi par ſon frère, le doyen de Saint-Seurin, à la ſuite d'une criſe d'arthritiſme:

Vir quadraginta annis natus (*a*), bonæ conſtitutionis, laborabat pectoris oppreſſione, propter frigus admiſſum. Jungebatur dolor artriticus in pedis police cum febre. Chirurcus venam aperuit in brachio, unde pectoris oppreſſio aucta eſt, diminuto dolore artritico. Medici vocati venam in pede ſecundam juſſerunt, unde oppreſſio multum diminuta eſt, aucto in pede dolore. Febris adhuc remanebat, quæ duplicis tertiave naturam præ ſe ferebat, quare exhibitus eſt cortex peruvianus, a quo febris diminuebatur, non vero ceſſavit. Poſtridie exhibita eſt potio purgans, unde omnia ſymptomata multum mitigata, æger ſupradictus erat hypochondracus.

IV. EXTRAITS ANNOTÉS DE LA GEOGRAPHIA SACRA DE SAMUEL BOCHART, CAEN, 1646

Manuſcrit de 54 pages numérotées, ſuivies de 26 pages blanches

(*a*) Dominus abbas de Secondat de Monteſquieu, decanus Sancti Severini Burdegalenſis (M.).

(180×255 millimètres), ſur papier au filigrane de 1742. Seules les ſept premières pages ſont de la main de Monteſquieu. Signalé pour la première fois dans le catalogue de la vente de février 1939 (10e article du numéro 4) il a été acquis par M. le Préſident Schuman, qui a bien voulu nous permettre de le conſulter.

De cet ouvrage, Monteſquieu n'a dépouillé que le premier livre, De Phœnicum coloniis *& il a inſéré entre les pages 4 & 5 un feuillet contenant un extrait du Père Calmet,* Commentaire littéral ſur tous les livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, *Paris 1724 à 1726, ſe référant à une citation de Bochart à propos de la priſe de Tyr, événement auquel Monteſquieu attachait une grande importance pour l'hiſtoire économique de l'ancien Orient.*

*Les chapitres 6 & 11 du livre XXI de l'*Eſprit des Lois *ſont, en grande partie, directement inſpirés des annotations priſes par Monteſquieu en liſant l'ouvrage de Bochart. Les nombreuſes réflexions que ce texte lui inſpira, & qui ſont ſignalées par des aſtériſques, ſont trop brèves pour être retenues ici. Nous ne tranſcrirons que cette note, plus étendue, à propos du chapitre 36 de Bochart, ſur la coloniſation des Phéniciens :*

* Les Phéniciens, les Grecs, les Carthaginois, trois peuples qui remplirent toutes les côtes de leurs colonies. Il ne paroit pas que ces peuples, au moins les Grecs & les Phéniciens, euſſent un objet politique pour le faire. Je crois que les Phéniciens, répandus par toute la terre, tantôt marchands, tantôt pirates, s'établiſſoient où ils vouloient, plutôt par occaſion que par aucune ordonnance des magiſtrats de Tyr.

Pour les Grecs, il eſt bien certain que ce ne fut point par une ordonnance & un conſeil public qu'ils s'établirent partout. C'étoit des petits peuples qui ſe chaſſoient les uns les autres, ou qui obéiſſoient à un oracle, ou qui vouloient éviter la famine ou d'autres malheurs, qui alloient chercher fortune, ou enfin qui quittoient leurs pays où ils ne pouvoient reſter après avoir commis quelque meurtre, &, comme ils étoient navigateurs, ils quittoient aiſément leur pays. Leur retour après le ſiège de Troie fut une des principales cauſes de leur diſperſion, ces gens avoient été dix ans abſens,

la plupart des peuples qui étoient reftés s'étoient donné d'autres chefs, ceux qui revenoient de Troie efpéroient des établiffemens plus heureux que ceux qu'ils avoient quittés, & la plupart aimoient mieux former un nouvel État que de revenir dans une petite ville pauvre ; les dépouilles de l'Afie leur avoient enflé le cœur.

Quant aux Carthaginois, on voit des projets fuivis dans leurs établiffemens dirigés par le Sénat de Carthage, comme les colonies romaines, qui avoient tout un autre objet, furent dirigées par le Sénat de Rome. A l'égard de Tyr, on ne fait guère qu'en croire, au moins fut-ce par occafion que Carthage, la plus puiffante colonie, fut fondée

Sous le règne de David & de Salomon, dit l'auteur (ces rois étoient contemporains d'Homère), les Tyriens commencèrent à s'étendre au loin, non feulement dans l'Océan, mais auffi dans la Mer Rouge. * Il paroit que, même avant ce temps, les Tyriens connoiffoient la Mer Rouge.

V. COLLECTIO JURIS

Les fix volumes (Bibliothèque Nationale, N. A. Fr. 12837 à 12842), dont fe compofe cette férie, font des notes de cours de Montefquieu, étudiant en droit, fans caractère perfonnel. Les tomes I à III font confacrés au Digefte, *les tomes IV à VI, au* Code *&* aux Novelles. *Au total 790 pages prefque toutes autographes. Contrairement aux volumes des* Penfées *& du* Spicilège *que Montefquieu devait conftamment feuilleter, ces notes de droit font dans un parfait état de confervation, dans leur reliure ancienne.*

Seuls les folios 83 à 146 du tome VI préfentent quelque intérêt, en donnant le réfumé de procès auxquels Montefquieu a affifté de 1711 à 1721, par exemple, fol. 140 v° : « L'an 1716, j'ai vu décider à la Tournelle... », *fol. 141 v° :* « L'an 1717, le Parlement s'affembla à l'ordinaire le lendemain de Saint-Martin pour l'ouverture, à laquelle le maréchal de Berwick, commandant de la province, affifta... », *fol. 144 v° :* « ce 10 juin 1719, il a été jugé en Tournelle... », *fol. 145 v° :* « Ceci fut jugé en mai 1721. »

VI. EXTRAIT DU CONSEIL DE Me PIERRE DE FONTAINES

Cahier de 40 feuillets, paginés de 1 à 41, les 39 dernières pages étant reſtées blanches. 190 × 250 millimètres. Conſervé à La Brède.

*Ces extraits ſont tous empruntés au chapitre 21 & au chapitre 22 de l'œuvre de Pierre de Fontaines. Or c'eſt à ces deux chapitres que renvoient les notes de l'*Eſprit des Lois*, livre XXVIII, ch. 31.*

VII. EXTRAIT DES ANCIENNES & NOUVELLES COUTUMES LOCALES DE BERRY & CELLES DE LORRIS, COMMENTÉES PAR G. DE LA THAUMASSIÈRE. FOL., A BOURGES, 1679.

Deux cahiers contenant, le premier 14 feuillets de 195 × 250 millimètres & 2 feuillets de 175 × 225 millimètres, paginés de 1 à 28, le ſecond 20 feuillets de 180 × 255 millimètres, paginés de 29 à 44, ſuivis de 2 feuillets écrits non numérotés & de 10 feuillets blancs, le tout dans une chemiſe portant le titre « Extrait de la Thaumaſſière ». Les pages 13 à 17 & les cinq dernières pages ſont de la main de Monteſquieu. Ce texte eſt conſervé à La Brède.

L'ouvrage de La Thaumaſſière a été réſumé par Monteſquieu, chapitre par chapitre, ſans doute lors de la préparation du livre XXVIII ſur l'origine & les révolutions des lois civiles chez les Français. La Thaumaſſière eſt cité au chapitre 45 de ce livre XXVIII (tome II, p. 267 de l'édition de 1758).

VIII. DE REGIO PERSARUM PRINCIPATU LIBRI TRES, PARISIIS, AN. 1595, 8° »

Cahier de 10 feuillets, foliotés 120 à 129, meſurant 190 × 220 millimètres, conſervé à La Brède. Ce fragment de Recueil, dont l'écriture eſt celle de l'abbé Duval, peut être daté par conſéquent des années 1721 à 1731.

Il débute par une appréciation générale précédée d'un aſtériſque :

L'auteur de ce livre n'a lu que les auteurs grecs & n'a aucune

connoiſſance des auteurs perſans, qui étoient pourtant les véritables ſources où il devoit puiſer. Les Grecs n'ont eu qu'une connoiſſance très imparfaite des affaires des Perſes juſques à l'invaſion d'Alexandre & les Perſes ont des hiſtoriens de leur nation. C'étoit ceux-là qu'il falloit conſulter.

IX. EXTRAIT DE LA BROCHURE ANGLOISE INTITULÉE: THE HISTORY OF OUR NATURAL DEBTS & TAXES, DEPUIS L'ANNÉE 1688 JUSQUES A LA PRÉSENTE ANNÉE 1751, A LONDRES, CHEZ COWER, AU GLOBE IN PATER NOSTER.

Cahier de 12 feuillets, dont 8 reſtés blancs, meſurant 190 × 240 millimètres. Conſervé à La Brède.

Les extraits ſont précédés d'une appréciation générale, ſous aſtériſque:

Cette brochure, qui ne peut pas avoir été publiée avant 1751, puiſque l'hiſtoire va juſqu'à 1751, ne compoſe que la première partie de l'ouvrage. Elle ne décrit que ce qui s'eſt paſſé juſques à la fin du règne du roi Guillaume III. Après quoi, l'auteur dit qu'il va paſſer à la ſeconde partie. Je ne ſais comment ce pamphlet eſt tombé entre mes mains. Je n'ai pas la ſeconde partie & je ne ſais ſi elle a été publiée, ou ſi l'auteur a eu quelque raiſon de prudence pour la ſupprimer. Je trouve que cette hiſtoire a été faite par un homme inſtruit & intelligent & on voit qu'il a eu en communication le regiſtre de la Chambre des Communes. L'auteur écrit de ſang-froid & eſt judicieux.

X. EXTRAIT D'UN LIVRE INTITULÉ: REMARQUES SUR LES AVANTAGES & LES DÉSAVANTAGES DE LA FRANCE & DE LA GRANDE-BRETAGNE, PAR RAPPORT AU COMMERCE, TRADUIT DE L'ANGLOIS DU CHEVALIER JOHN NICKOLLS, A LEYDE EN 1754.

Cahier de 12 feuillets, paginés de 1 à 18, les trois derniers feuillets reſtés blancs, meſurant 185 × 245 millimètres. Conſervé à La Brède.

La traduction du livre de Nickolls, qui eut un grand retentissement en France, parut quelques mois avant la mort de Montesquieu, qui le lut très attentivement & fit copier de nombreux extraits avec de brèves annotations.

[L'auteur] dit qu'on s'est cru riche des richesses d'autrui (p. 356). * J'ai aussi traité ce sujet & nous nous rencontrons toujours..

* Cet ouvrage est très sensé, écrit avec netteté, brièveté, vivacité, jugement.

XI. EXTRAIT DE L'ORDO PERANTIQUUS JUDICIORUM CIVILIUM, PAR M. LEBRET, AVOCAT GÉNÉRAL A LA COUR DES AIDES, PARIS 1604, IN-4°

Cahier de 24 feuillets, dont 12 blancs, mesurant 180 × 250 millimètres; entièrement autographe, particularité remarquable pour des Extraits postérieurs à 1742 (date du filigrane). Conservé à La Brède.

Chapitre I. Il dit qu'il a écrit ce livre pour le temps où les jugemens cessèrent d'être ordinaires, ce qui arriva pour les jugemens publics au temps de l'empereur Alexandre & pour les jugemens privés au temps de Justinien. Car, sous lui la juridiction de préteur de la ville fut ôtée.

* Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'il dit, d'un côté, que Justinien changea cet usage &, de l'autre, qu'il ne dura que jusqu'à Constantin.

Chapitre VIII. Cicéron lib. 3, de leg. *Juris disceptator qui privata judicet judicarive jubeat pretor esto; is juris civilis custos esto.*

* Est-ce une loi des Douze Tables, ou une loi faite par Cicéron ? Il y a grande apparence que c'est une loi des Douze Tables.

Or le préteur ne rendoit justice sur les actions privées que si l'action étoit telle que ce fut plutôt une question de droit qu'une question de fait...

* Je ne sçais ce que veut dire l'auteur, d'une question qui n'est ni de droit ni de fait. Il n'y en a point de telles dans la nature. Je croirois plutôt que le préteur jugeoit seul & rendoit des jugemens

extraordinaires dans les affaires de peu de conſéquence & qui ne méritoient pas un jugement réglé.

Chapitre 10. Les procurateurs de Céſar jugèrent auſſi par leur juridiction propre. Ils jugeoient entre le fiſc & les particuliers ; &, comme lieutenans du préſident, ils jugeoient à ſa place.

* Je n'ai point marqué dans mes *Romains* cette juridiction ordinaire des procurateurs de Céſar, lorſque j'ai parlé de Claude ; & j'ai eu tort de la borner aux cauſes du fiſc.

Chapitre 13. * Je crois que le préteur ne jugeoit lui-même que dans les affaires interlocutoires ou proviſoires & que, quand il s'agiſſoit du fond de l'affaire, il faiſoit juger par des juges ou jugeoit avec eux. Ce qui me fait penſer ainſi, c'eſt que, dans l'affaire du décemvir Appius qui jugea ſeul, il ne s'agiſſoit pas du fond mais de la proviſion ; c'eſt-à-dire de ſçavoir entre les mains de qui Virginie ſeroit remiſe. Et il ne faut pas dire que dans ce temps là le magiſtrat jugeoit toujours ſeul ; car, Plutarque nous parle des plaintes contre les décemvirs ſur ce qu'ils ſe mêloient parmi les juges.

Si l'on admet cette diſtinction, on ne peut guère comprendre la différence entre les jugemens du préteur ordinaire & les extraordinaires, c'eſt-à-dire ceux où le préteur jugeoit ſeul.

CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE

Le premier recueil de lettres de Monteſquieu qui ait été donné au public a paru en Italie douze ans après la mort du grand écrivain ſous le titre Lettres familières du préſident de Monteſquieu baron de La Brède à divers amis d'Italie *(s. l., 1767, in-12) (a).*

L'auteur de la publication, l'abbé Octavien de Guaſco, y inſéra trois prétendues lettres de Monteſquieu des plus déſobligeantes pour Madame Geoffrin, & enrichit une autre lettre d'une note aſſez mordante à la même adreſſe (b). L'impudence de l'abbé fit ſcandale; ſon édition italienne ne put entrer en France que mutilée, & Madame Geoffrin en fit exécuter à Paris une contrefaçon expurgée intitulée Lettres familières de M. le préſident de Monteſquieu. Nouvelle édition... *A Florence, & ſe trouvent à Paris..., 1767, in-12 (c).*

Les Lettres familières *ont ſervi de noyau à toutes les éditions de la correſpondance de Monteſquieu qui ſe ſont ſuccédé par la ſuite juſ-*

(*a*) C'eſt ce recueil que nous citons dans la préſente édition ſous la référence *Lettres familières.* — Nous reproduiſons entre guillemets les notes de Guaſco en les accompagnant de la mention *Guaſco.*

(*b*) Nos lettres 730, 732 & 737 & la note de la lettre 401.

(*c*) De cette contrefaçon une réédition augmentée de quatre lettres parut en 1768. Nous citons ces deux éditions ſous les références *Lettres familières, nouvelle édition,* & *Lettres familières, éd. 1768.* — L'étude la plus récente conſacrée à cet incident bien connu d'hiſtoire littéraire eſt celle de M. Jean Marchand. *Les lettres familières de Monteſquieu & la myſtérieuſe édition de Hollande.* S. l. n. d. in-8° de 18 pages (extr. du *Bulletin de la Société des Bibliophiles de Guyenne,* ſeptembre 1940).

qu'en 1914. A cette date, grâce à la libéralité de la famille de Montesquieu qui lui avait généreusement ouvert ses archives, la Société des Bibliophiles de Guyenne a publié de la correspondance une édition complètement renouvelée, dont la base a été fournie par les archives de La Brède (où les éditeurs ont trouvé, à côté d'une quantité de minutes de lettres de Montesquieu, un très grand nombre de lettres à lui adressées) (a).

Le service qu'ont alors rendu les Bibliophiles de Guyenne aux chercheurs, c'est aujourd'hui que nous en mesurons l'importance. Depuis 1914, en effet, un événement capital est survenu dans l'histoire des manuscrits de Montesquieu: leur adjudication en vente publique le 23 février 1939. La correspondance fut alors dispersée.

Les lettres adressées à Montesquieu ont été acquises en leur quasi-totalité par la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, où elles sont rassemblées (avec un certain nombre de lettres émanant de Montesquieu lui-même) dans le ms 1868.

Quant aux lettres de Montesquieu, elles ont été rachetées en grande partie par la famille, qui les a réparties entre ses membres. A l'heure actuelle elles sont dispersées, en des endroits très divers, chez huit personnes différentes: chez Madame la Csse Jacqueline de Chabannes, au château de La Brède, — chez Madame la Bonne de Montesquieu, au château des Fougères (à La Brède), — chez Madame la Bonne Alain de Montesquieu, au chalet des Pins (à La Brède), — chez les trois barons Philippe de Montesquieu (à Agen), Armand de Montesquieu (à Paris) & Raoul de Montesquieu (au château de Baron, en Gironde), — chez Madame la Csse de Ramel, à Monaco, — & chez Madame la Mquise de Moneys, à Audenge (Gironde). — Nous ne saurions assez vivement exprimer notre gratitude à tous ces membres de la famille de Montesquieu pour l'obligeance extrême avec laquelle ils ont secondé nos efforts en vue de déterminer où se trouve actuellement chacune des lettres de leur aïeul. Grâce à eux nous avons pu retrouver la plupart de ces lettres. Cinquante-quatre toutefois ont

(a) *Correspondance de Montesquieu, publiée par François Gebelin..., André Morize...* Bordeaux, 1914, 2 vol. in-4° (*Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*). — Une partie du tirage a paru à l'adresse de la Librairie Honoré Champion, à Paris.

échappé à nos recherches; nous les publions ici d'après l'édition des Bibliophiles de Guyenne (a).

*Les lettres de Monteſquieu provenant des archives de La Brède ſont évidemment preſque toutes des minutes. Nombre d'entre elles ne ſont pas datées, mais ſur la plupart une indication de date a été inſcrite par une main du XVIII*e *ſiècle; indication ne devant être utiliſée qu'avec réſerve, car ſi parfois elle s'accorde avec la vraiſemblance, ſouvent auſſi elle eſt manifeſtement erronée (b).*

★

Bien que le fond de notre publication ait été donné par les anciennes archives de La Brède, la préſente édition n'eſt pas une répétition de celle des Bibliophiles de Guyenne.

En premier lieu, nous avons éliminé, pour éviter les redites, vingt-deux lettres ou billets qui avaient été empruntés aux Penſées, *& qui ont repris leur place rationnelle dans le recueil d'où elles proviennent au tome II de l'édition actuelle. Ce n'étaient pour la plupart que billets à Chloris ou badineries adreſſées à des inconnus pouvant être retranchés ſans nul inconvénient de la correſpondance proprement dite. Nous nous ſommes bornés à mentionner, en donnant des renvois au tome II de la préſente édition, celles de ces lettres dont le deſtinataire eſt indiqué (c).*

En contre-partie de ces ſuppreſſions l'édition que nous préſentons aujourd'hui s'eſt enrichie de 94 lettres nouvelles.

Vingt-deux de ces lettres ne ſont pas inédites. Un lot important, comptant dix lettres de Monteſquieu à l'avocat Daniel Grenoilleau, plus une lettre de Grenoilleau à Monteſquieu, eſt entré à la Bibliothèque publique de Genève avec le fonds Tronchin, & a été publié par M. André Delattre dans The Romanic Review, *de New-York,*

(*a*) Dans la préſente édition ces 54 lettres portent les numéros 3, 32, 33, 36, 45, 48, 51, 56, 62, 65, 68, 70, 73, 79, 83, 104, 108, 109, 111, 112, 116, 133, 134, 143, 147, 155, 156, 159, 160, 175, 183, 188, 191, 197, 202, 211, 214, 218, 219, 237, 239, 249, 252, 259, 260, 291, 331, 334, 351, 353, 482, 703, 713 & 743.

(*b*) En l'abſence d'autre élément de date nous avons reproduit cette indication en la déſignant comme émanant « de l'écriture ancienne ».

(*c*) A ſavoir les quatre lettres 1, 223, 513 & 742.

*en 1944 (a). — La même année le D*r *Duffour donnait à la* Revue hiſtorique de Bordeaux *trois lettres de Monteſquieu au chevalier de Vivens (b). — Sept lettres encore, de provenances diverſes, ont paru çà & là de 1929 à 1951 : dans la* Revue d'hiſtoire littéraire de la France *(nos lettres 177, 222, 393 & 663), — dans la* Revue hiſtorique de Bordeaux *(notre lettre 755), — dans la* Revue philomatique de Bordeaux *(notre lettre 751), — & dans les* French Studies *d'Oxford (notre lettre 626). — Une dernière lettre, omiſe dans l'édition des Bibliophiles de Guyenne, avait été publiée dès 1890 dans le tome IV du catalogue de la collection Morriſon (notre lettre 216) (c).*

Les 72 autres lettres nouvelles ſont inédites.

*Vingt d'entre elles émanent des correſpondants de Monteſquieu. Elles n'avaient point pris place dans l'édition des Bibliophiles de Guyenne, & ſont pour la plupart entrées après la vente de 1939 à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, où elles ſont claſſées dans le ms 1868 (d). — Trois lettres de Daniel Grenoilleau (nos lettres 265, 266 & 267) appartiennent à un petit doſſier demeuré aux archives de La Brède, & nous ont été obligeamment communiquées par Madame la C*sse *Jacqueline de Chabannes. Enfin la curieuſe Lettre perſane du chevalier de Vivens (notre lettre 748) a été découverte par M. André Maſſon.*

De Monteſquieu lui-même la préſente édition donne cinquante deux lettres inédites (e).

Le gros apport eſt fourni par un lot de 41 lettres preſque toutes adreſſées à Pierre Latapie, le juge ſeigneurial de La Brède (f), lot qui n'eſt pas ſeulement important par le nombre des pièces, mais encore très intéreſſant par la façon dont il éclaire Monteſquieu ſous

(*a*) Nos lettres 358, 375, 392, 395, 433, 523, 529, 532, 585, 634 & 699. — Les quatre lettres 523, 585, 634 & 699 avaient déjà été publiées par M. Marcel Raymond dans *Monteſquieu, Choix de textes* (Fribourg, 1943, in-8°).

(*b*) Nos lettres 361, 537 & 540.

(*c*) C'eſt M. Robert Shackleton qui nous a ſignalé l'exiſtence de cette lettre.

(*d*) Nos lettres 78, 88, 94, 101, 124, 125, 126, 128, 140, 152, 231, 232, 233, 238, 261 & 744.

(*e*) Sur un total de 515 lettres connues, y compris les 22 lettres qui ſe trouvent dans les *Penſées*.

(*f*) Nos lettres 268, 272, 275, 288, 289, 311, 313, 314, 319 à 321, 323, 325 à 327, 329, 332, 339, 340, 364, 365, 377, 388, 520, 534, 551, 576, 586, 587, 591, 594, 599, 656, 662, 664, 694, 727, 733, 739 à 741. — La lettre 275 eſt adreſſée à un prédéceſſeur de Latapie au ſiège de La Brède, & la lettre 311 au frère de Monteſquieu, Joſeph.

ſon jour local. Sa découverte eſt une des belles trouvailles de M. André Maſſon, qui en a enrichi la Bibliothèque de Bordeaux où ces documents ſont entrés en 1951 & ont été claſſés ſous la cote Ms 1913.

Les onze autres lettres inédites de Monteſquieu ici publiées ont les provenances les plus diverſes.

La moitié d'entre elles nous a généreuſement été donnée par ce furet merveilleux qu'eſt M. Robert Shackleton, profeſſeur à l'Univerſité d'Oxford. Au cours de ſes voyages en Europe occidentale, la fineſſe de ſon flair lui a fait découvrir des inédits de Monteſquieu en pluſieurs dépôts qu'on croyait explorés à fond : à la Bibliothèque nationale de Paris (notre lettre 695), à la Bodléienne d'Oxford (notre lettre 263), à la Bibliothèque publique de Genève (notre lettre 397), à la Bibliothèque de Cortone (notre lettre 301). En outre dans un fac-simile de manuſcrit déniché par lui chez un libraire pariſien il a trouvé l'analyſe ſommaire d'une lettre à Latapie aujourd'hui perdue (notre lettre 735).

Trois des six dernières lettres inédites nous ont été communiquées par des membres de la famille de Monteſquieu : par Madame la C[sse] *Jacqueline de Chabannes (notre lettre 220), par Madame la B*[onne] *Alain de Monteſquieu (notre lettre 647), & par M. le B*[on] *Armand de Monteſquieu (notre lettre 210) (a).*

Nous devons la lettre 608 à M. Sergio Cotta, profeſſeur à l'Univerſité de Turin, qui l'a découverte à la Biblioteca Queriniana de Breſcia & nous l'a très aimablement donnée; et la lettre 418 à M. Jacques Arnna, l'expert en autographes.

La lettre 698 enfin, qui ſe trouve aux archives des Angliviels (dans le Gard), a été tranſcrite par notre vieil & excellent ami Robert Angliviel de La Beaumelle. Cette lettre n'eſt pas inédite en ſon entier : Taphanel l'avait déjà partiellement publiée, mais, par égard pour certaines ſuſceptibilités, il avait dû la tronquer au point de lui retirer toute ſaveur; la libéralité de la famille Angliviel de La Beaumelle permet d'en donner aujourd'hui le texte intégral.

(*a*) Cette lettre 210 eſt une lettre à Henri d'Herbigny formant poſt-ſcriptum d'une lettre à ſa mère ; égaré en 1914, ce poſt-ſcriptum n'eſt pas entré dans l'édition des Bibliophiles de Guyenne. — Quant aux lettres 220 & 647, elles proviennent d'achats.

Avant de clore ces quelques pages d'introduction qu'il nous ſoit permis d'exprimer notre reconnaiſſance à tous ceux dont le concours nous a été précieux pour mener notre travail à ſon terme : à M. Robert Shackleton en première ligne, qui — ſans ſe laiſſer rebuter par l'ingratitude de la beſogne — a collationné aux originaux les lettres déjà publiées de Monteſquieu conſervées au Britiſh Muſeum, dans la bibliothèque de la Royal Society (avec l'aimable autoriſation de cette ſociété), aux bibliothèques de Genève & de Chambéry ; — à M. Robert Angliviel de La Beaumelle, qui a fait le même travail pour les lettres ſe trouvant dans les archives de ſa famille ; — & d'une façon générale à nos confrères dont nous avons mis la complaiſance à contribution ſans vergogne : non ſeulement les collaborateurs de la préſente édition, MM. André Maſſon, Xavier Védère & Louis Deſgraves, mais d'autres encore, tels M. Bernard Gagnebin, conſervateur des manuſcrits à la Bibliothèque de Genève, ou M. Yves Perotin, archiviſte en chef du Lot-&-Garonne.

Partout nous n'avons rencontré qu'une gentilleſſe & un ſouci de nous aider auquel il faudrait avoir bien mauvaiſe grâce pour demeurer inſenſible. Comment, par exemple, n'être pas vivement touché par le geſte de la Baronne Alain de Monteſquieu, qui eſt une dame âgée, & qui avait, il y a quelque temps, l'attention de nous écrire pour nous ſignaler une lettre du père de Monteſquieu dont elle venait d'apprendre l'exiſtence chez un ancien laitier de Bordeaux ?

F. G.

---

1. — *Monteſquieu à ſon père* (*a*)

Voyez ce billet dans les Penſées, au tome II, page 286 (n° 1035) (*b*)

(*a*) Jacques de Secondat (1654 — 1713), cadet de ſa famille, avait embraſſé la carrière des armes. Il fut de ceux qui ſuivirent le prince de Conti en Hongrie, & à ſon retour il s'établit en Guyenne, où il épouſa Marie-Françoiſe de Peſnel, baronne de La Brède.

(*b*) Le billet eſt accompagné de la mention : « J'étois très-jeune quand je fis cette lettre, je ne crois pas dix ans. »

2. — *Montesquieu au Père Desmolets* (*a*)

[4 avril 1716.]

J'ai reçu votre lettre, mon cher abbé, qui m'a fait tout le plaisir du monde. Je vous dirai que je fus reçu hier de notre Académie (*b*), & que je me prépare à faire mes remerciemens pour être installé le premier jour de mai. Je vous prie de faire part de ceci à M. Fréret (*c*), & lui témoigner la joie que j'ai d'être son collègue.

Je serois bien aise que vous voulussiez entreprendre le voyage de Bagnères. A présent que les financiers, les seuls riches du royaume, vont être à l'hôpital (*d*), nous allons être riches, nous, car tout se doit regarder par proportion. Ainsi vous allez être aussi grand seigneur, avec deux mille livres de rente, que si vous en aviez quatre. Vous voyez que vous avez là de quoi vous conduire jusqu'à Bordeaux.

Je suis Monsieur mon très-cher ami, de toute mon âme, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

SECONDAT DE MONTESQUIEU.

Comme je ne sçais point l'adresse de M. de Navarre, permettez que je lui écrive ici. Je vous prie de vouloir lui laisser lire ces mots :

Les marques de votre souvenir me sont bien chères, Monsieur. Monsieur votre père (*e*), que j'eus l'honneur de voir quelques jours

(*a*) Édition des *Bibliophiles de Guyenne*, n° 2, d'après l'original aux archives du château de Ravignan (Landes). — Pierre-Nicolas Desmolets était bibliothécaire de l'Oratoire (1678—1760).

(*b*) Montesquieu fut élu membre de l'Académie de Bordeaux, sur la proposition de Navarre, le 3 avril 1716 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, I, p. 49), & son installation eut lieu le 18 avril (Bibl. Bordeaux, ms 1699, III, p. 228). Cf. son discours de réception ci-dessus, p. 33.

(*c*) Fréret avait été élu membre associé de l'Académie de Bordeaux le 22 novembre 1715 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, I, p. 45) ; il avait été élève du Père Desmolets.

(*d*) Allusion à la Chambre de justice installée le 14 mars 1716 aux Grands-Augustins.

(*e*) Joseph de Navarre (17 novembre 1692 — 30 décembre 1757), conseiller à la Cour des aides. Il avait été condisciple de Montesquieu au collège de Juilly. Membre fondateur puis secrétaire pour les sciences de l'Académie de Bordeaux, c'est sur sa proposition que Montesquieu fut élu membre de cette compagnie. Ruiné par le système de Law, il dut donner sa démission le 17 décembre 1724 « par la seule raison qu'il ne se trouvoit pas en pouvoir de contribuer pour sa part aux dépenses de l'Académie » (Bibl. Bordeaux, ms 1699, I, p. 86). Voyez à son sujet Paul Courteault, *Un ami bordelais de Montesquieu*, dans la *Revue philomatique de Bordeaux*, 1938, pp. 1—15.

après votre départ, me dit que votre voyage ne feroit pas long ; & je vois à préfent que les plaifirs vous ont retenu. Vous n'en fçauriez goûter de plus folide que celui de voir fouvent notre abbé. Car pour toutes les Chloris dont vous étiez autrefois fi enchanté, je les donnerois toutes au diable, car fi elles font faines de corps, ce qui eft très-rare, elles ne font point faines d'efprit.

Je fuis, Monfieur, de toute mon âme, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

SECONDAT DE MONTESQUIEU.

Monfieur Des Molets, prêtre de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, — à Paris.

3. — *Montefquieu à Madame* *** (*a*)

[Janvier 1717.]

C'eft, Madame, un mouvement du cœur qui me fait prendre la plume pour vous écrire & vous affurer de la continuation je ne fçais pas bien de quoi, car, lorfqu'on eft attaché aux perfonnes faites comme vous, on ne connoît jamais bien précifément fi c'eft amour ou fi c'eft amitié.

Vous me marquez que vous prenez du goût pour la retraite : j'ai ouï dire que lorfqu'on commençoit à fuir tous les hommes en général, on en aimoit quelqu'un en particulier. Vous cherchez la folitude, vous êtes rêveufe, vous voulez vous entretenir avec vous-même : voilà toutes les marques d'une paffion. Dieu vous garde d'être auffi malheureufe que vous le méritez dans cette occafion.

Il n'eft pas poffible d'imaginer rien qui approche de la beauté des derniers bals de ce carnaval.

Là, la princeffe Flore avoit bien des affaires ;
Elle fuivoit l'amour dans ces lieux fi charmans,
Et d'autant de rivaux menaçoit fes amans
Qu'elle voyoit de moufquetaires.

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 3, d'après la minute autographe qui fe trouvait aux archives de La Brède. — Le millésime 1717 eft infcrit en tête de l'écriture ancienne.

Là, des feux du champagne un jeune prince épris
Cherchoit quelque retraite obſcure,
Et grimpoit juſqu'au paradis,
Pour voir s'il pourroit d'aventure
Induire à mal quelque Chloris.

Tout le monde a ſuivi de ſi grands exemples, & jamais on ne s'eſt mieux diverti. La Sorbonne & le corps des paſteurs, alarmés de nos déſordres & de notre libertinage, cherchent à y porter remède (*a*).

De nous tous convertir leur zèle ſe propoſe
Et pour venir à bout d'un ſi pénible emploi,
On bâtit, on dreſſe, on compoſe
Quatre cens articles de foi.

Voilà, Madame, tout ce que je fais ; j'ai pris la liberté de varier mon ſtyle pour vous ôter la fatigue d'une longue proſe.

4. — *Monteſquieu à Madame **** (*b*).

[1717 ?] (*c*)

Vous oubliez, Madame, l'eſſentiel : je veux dire me donner des nouvelles de votre cœur & de vos ſentimens à mon égard ; car, quoique je doive prendre condamnation ſur certains articles très importans, il y en a de moindre conſéquence que je ne voudrois pas négliger, &, quoique l'on ne ſoit pas de la grande faveur, on ſeroit bien aiſe de conſerver ſon rang, même dans le ſubalterne.

5. — *Monteſquieu à **** (*d*).

[1717 ?]

Madame de M. ira à la dernière meſſe. Je ne me mêle pas des in-

(*a*) Alluſion aux conférences de prélats du Palais-Royal, où furent rédigés les huit articles de doctrine, & à la députation de la Sorbonne du 12 janvier 1717 (cf. le *Journal* de l'abbé Dorſanne, I, 312 & ſuiv.).

(*b*) Minute autographe. Papiers de M. le B[on] Raoul de Monteſquieu, au château de Baron (Gironde).

(*c*) En tête de la lettre le milléſime *1717* eſt inſcrit de l'écriture ancienne.

(*d*) Minute autographe. Papiers de M. le B[on] Raoul de Monteſquieu, au château de Baron (Gironde). — Si la date de 1717, inſcrite par une main ancienne ſur ce billet, eſt exacte, le deſtinataire pourrait être Berwick.

térêts des princes, mais je ne puis deviner vos vues. Je crois que vous ne réussirez pas dans votre entreprise. La dame a appris que vous la destiniez depuis plus d'un mois à un de vos milords, &, quoiqu'elle soit bien aise d'être f... sur le champ, elle n'aime pourtant pas à être retenue d'avance, & ne veut pas qu'un autre dispose d'un cœur dont elle est si libérale.

6. — *Montesquieu à Saint-Lanne* (*a*).

A Bordeaux, le 23 mai 1718.

Je vous prie, Monsieur, de presser le sieur Debals pour l'argent de ces deux vaches, qu'il doit donner & de me faire sçavoir s'il a payé les rentes comme il avoit promis de le faire. Le métayer n'a qu'à vendre les agneaux le plus qu'il pourra, faire tondre les brebis, & prendre des métiviers (*b*) fidèles suivant ce qu'on a accoutumé de faire. Madame (*c*) écrit à M. Labat-Bari pour avoir un peu l'œil à tout cela. Je vous prie aussi d'y avoir attention. Si le fermier que vous me proposez, veut donner le même prix de la ferme que Debals, je lui donnerai.

Je suis, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

Ayez la bonté de faire quelque tour à Clairac (*d*), ces métives ; s'il étoit nécessaire d'envoyer quelqu'un d'ici, je le ferois.

A Monsieur, Monsieur de Saint-Lanne, juge de Montesquieu (*e*), — *au Port-Sainte-Marie.*

(*a*) Papiers de M. le Bon Philippe de Montesquieu (à Agen). — Le post-scriptum est autographe.

(*b*) *Métiviers, métives* = moissonneurs, moissons.

(*c*) Jeanne de Lartigue (morte en 1768), dont le mariage avec Montesquieu avait été célébré à Bordeaux, en l'église Saint-Michel, le 30 avril 1715 (cf. la reproduction photographique de l'acte de mariage dans *Montesquieu & l'Esprit des Lois 1748—1948*. Ville de Bordeaux, s. d. [1948], in-folio, planche V).

(*d*) La terre dite de Vivens, à Clairac (Lot-&-Garonne, canton de Tonneins) était venue entre les mains de Montesquieu du chef de sa femme (cf. Émile de Perceval, *Montesquieu & la vigne*, Bordeaux, 1935, p. 41).

(*e*) *Montesquieu* (Lot-&-Garonne, canton de Lavardac).

7. — *Monteſquieu à Saint-Lanne* (*a*).

A Bordeaux, le 13 juin 1718.

Monſieur,

Je vous prie de vouloir bien prendre la peine d'aller à Clairac & de m'informer de ce que font mes métayers, quelle eſt la quantité de tabac qu'ils ont planté, s'ils font bien faire les terres dans lesquelles ils l'ont planté, s'ils en font bien la culture, s'ils ont beaucoup de blé. Je vous ſerai obligé ſi vous vous donnez la peine d'y aller quelquefois & de m'informer de tout. Cela ne ſera pas pour longtemps, car Mme de Monteſquieu compte y aller au plus tôt.

Je ſuis de tout mon cœur, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIE.

A Monſieur, Monſieur de Saint-Lanne, juge de Monteſquieu, — à Monteſquieu, au Port-Sainte-Marie.

8. — *Monteſquieu à Saint-Lanne* (*b*).

A La Brède, ce 5e décembre 1718.

Je vous envoie, Monſieur, le *committimus* que vous me renverrez, s'il vous plaît, quand vous en aurez fait ; il faut donc attendre ce que jugera M. l'évêque de Condom (*c*). Vous avez raiſon quand vous dites que les lods & ventes ſont dûs ; au moins eſt-ce l'uſage de ce reſſort.

A l'égard de l'échange que l'on propoſe, je veux bien le faire & je ſerois bien aiſe que vous en parlaſſiez à M. Des Foſſes (*d*) & que vous viſſiez avec lui ce qu'il faudroit rendre à ces propriétaires.

Je ſuis bien content de la vente du tabac, mais travaillez ſurtout & à payer ce que je dois de taille ou de rente, s'il en reſte quelque choſe, & à faire payer les arrérages à Debals ; car ſi je me négligeois

(*a*) Papiers de M. le Bon Philippe de Monteſquieu (à Agen).

(*b*) Autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 224.

(*c*) Louis Milon, évêque de Condom de 1693 à 1734.

(*d*) Redon des Foſſes, hommager de Monteſquieu pour ſa terre de Las Foſſes qui relevait de la baronnie de Monteſquieu.

fur ce point, je ferois quelque jour embarraffé. Vous ne me parlez pas de M. de Labat. Faites-lui mes complimens quand vous le verrez & mandez-moi de fes nouvelles.

MONTESQUIEU.

9. — *Montefquieu à Saint-Lanne* (*a*).

[1718.]

J'ai reçu, Monfieur, le contrat de ferme de mes métairies de Clairac. S'il fe préfente quelque bon fermier pour les dites métairies, vous me ferez plaifir de me le faire fçavoir. A l'égard du dixième de mon fief de Montefquieu, c'eft une injuftice bien criante, puifque le contrat n'eft que de 250 livres. Mais, comme le dixième a été ôté par la bonté de Son Alteffe Royale (*b*), je ne veux pas, pour une année, m'embarraffer à demander une modération. J'ai vu quelquefois que des gens dont j'avois fujet de me plaindre me tomboient à leur tour entre les mains. C'eft une bagatelle ; payez, Monfieur, ce qu'on vous demandera et envoyez-moi la quittance.

Je fuis votre très-humble & affectionné ferviteur.

MONTESQUIEU.

A Monfieur, Monfieur de Saint-Lanne, juge de Montefquieu, — à Montefquieu.

10. — *D'Armajan à Montefquieu* (*c*).

A Preignac, le 3e de l'année 1719.

A peine M. de Secondat (*d*), me laiffe-t-il le temps, Monfieur, de répondre à toutes les marques de bonté & d'amitié que j'ai trouvées dans votre lettre, tant il eft amoureux & preffé de s'en re-

(*a*) Autographe. Papiers de M. le Bon Philippe de Montefquieu (à Agen).

(*b*) Le Régent.

(*c*) Autographe. Arch. de la Gironde, 3 E 6800. — Fr.-R. Guichanères d'Armajan, chevalier d'honneur de la Cour des aides de Guyenne en 1703, dont le fils Vincent époufa Marie, fille de Montefquieu en 1738 (cf. O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, II, 261).

(*d*) Jean-Baptifte de Secondat, baron de La Perche, coufin iffu de Germain de Montefquieu. — La préfente lettre eft jointe à fon contrat de mariage avec Luce de Monel, daté du 11 janvier 1719.

tourner (*a*) ; je n'ai que celui de vous aſſurer que je ſouhaite de tout mon cœur que celui que j'emploie à faire tout ce qu'il déſire de moi, ſoit employé heureuſement & pour lui & pour la demoiſelle, & que j'ai l'honneur d'être avec beaucoup de reſpect, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

D'ARMAJAN.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, préſident à mortier du Parlement de Bordeaux, — à Bordeaux.

11. — *Sarreau de Véſis à Monteſquieu, Caupos & Sarrau de Boynet* (*b*).

A Paris, le 23 février 1720.

Meſſieurs,

J'ai été chargé, par M. le duc de La Force (*c*), de vous écrire de ſa part pour vous prier de choiſir une maiſon ou un emplacement, qui ſoit convenable, pour y bâtir un logement pour l'Académie. A l'inſtant que le choix ſera fait, il fournira le prix que vous aurez réglé. C'eſt un préſent qu'il veut faire à ſon Académie ; il m'a dit

(*a*) A Bordeaux, où ſe trouvait ſa fiancée, au couvent des Urſulines.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1696,26, doſſier 1. — La préſente lettre eſt accompagnée : 1° d'une donation de 60.000 livres faite par La Force à l'Académie (9 mai 1720) ; — 2° de la vente par Guillaume de Maſſip à l'Académie d'une maiſon, ſiſe rue du Collège-des-Lois, pour le prix de 52.000 livres (16 mai 1720) ; — 3° d'une tranſaction portant annulation de cette vente (16 juin 1722).

Voici ce qui s'était paſſé. Le don de La Force avait été fait en billets de la Banque royale. Ces billets baiſſant déjà de façon inquiétante, Maſſip avait exigé d'être payé de la façon ſuivante : il touchait 22.000 livres comptant, &, pour les 30.000 livres encore dues, il tirait ſur chacun des trois commiſſaires de l'Académie (Monteſquieu, Caupos & Sarrau de Boynet) une lettre de change de 10.000 livres payable dans quatre ans ſeulement. Survint la banqueroute du Syſtème ; les trois commiſſaires ſe trouvaient perſonnellement reſponſables des lettres de change ſur eux tirées par Maſſip. Heureuſement pour eux, ce dernier n'avait pas rempli ſes engagements & n'avait pas livré en temps voulu ſa maiſon à l'Académie. Il y eut procès & l'on aboutit à la tranſaction du 16 juin 1722. (Cf. Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, pp. 71 & ſuiv.)

(*c*) Henri-Jacques-Nompar de Caumont, duc de La Force (1675—1726), fut nommé protecteur de l'Académie de Bordeaux dans les lettres-patentes de fondation, du 5 ſeptembre 1712 (cf. J. de Gères. *Table... des travaux de l'Académie de Bordeaux*, p. 223). Cf. ci-deſſus p. 229, ſon éloge prononcé par Monteſquieu à l'Académie de Bordeaux le 25 août 1726.

qu'il donneroit 40 000 livres pour l'achat ou pour les réparations. Il vous demande une grande diligence.

Je ſuis avec reſpect, Meſſieurs, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

SARRAU DE VÉSIS. (*a*)

A Monſieur le Préſident Monteſquieu, Monſieur de Caupos (*b*) *& Monſieur Sarrau de Boynet* (*c*).

12. — *Monteſquieu à Caupos & en ſon abſence à Sarrau de Véſis* (*d*).

[Juillet-août 1721.]

Je vous écris, mon cher confrère, aujourd'hui vendredi, parce que demain matin je dois aller à la campagne pour tout le jour. J'écrivis à M. de Véſis par l'extraordinaire de mercredi, & lui demandai excuſe d'avoir laiſſé paſſer deux courriers ſans lui écrire. Ayant appris que le duc (*e*) étoit arrivé le matin de la campagne, & retournoit le ſoir, j'y allai à une heure, comptant bien qu'il me prieroit à dîner, & je comptois que dans tout le temps que nous ſerions enſemble, il ne pourroit guère s'empêcher de me parler de l'affaire de l'Académie; mais il m'en garda entièrement le ſecret.

Après dîner, je paſſai chez Bernard (*f*), qui me dit qu'il avoit parlé de l'affaire à M. le duc, qui lui avoit dit qu'il voyoit que le motif de l'Académie, en lui demandant le droit de réverſion, étoit de faire un emprunt par elle ou par nous; que, cet emprunt fait, il arriveroit qu'on laiſſeroit arrérager les intérêts; qu'il arriveroit de là, infailliblement, qu'on feroit quelque jour décréter la mai-

(*a*) Jean de Sarrau, ſeigneur de Véſis & de Pichon, fils cadet d'Iſaac de Sarrau. Mort en 1739. Membre fondateur de l'Académie de Bordeaux, dont il était le tréſorier.

(*b*) Jean-Baptiſte de Caupos, baptiſé à Bordeaux le 16 mars 1684, conſeiller au Parlement de Bordeaux, membre fondateur de l'Académie de Bordeaux.

(*c*) Iſaac de Sarrau, ſeigneur de Boynet & de Pichon (1685—1772), fils aîné d'Iſaac de Sarrau. Ses réceptions muſicales du lundi furent l'origine de l'Académie de Bordeaux, dont il fut l'un des membres fondateurs & le ſecrétaire pour les arts; il devint également ſecrétaire des ſciences & des lettres par intérim après la démiſſion de Navarre, le 24 décembre 1724 (Bibl. Bordeaux ms 1699, I, p. 86), & garda les deux charges juſqu'à ſa mort.

(*d*) *Comptes-rendus des ſéances de l'Académie de Bordeaux*, 1858, p. 20.

(*e*) Le duc de La Force, protecteur de l'Académie.

(*f*) Secrétaire du duc de La Force.

ſon contre ſon intention, qui avoit été que cette maiſon fût pour jamais à l'Académie ; mais que, ſi on pouvoit lui fournir un expédient qui obviât à cette difficulté, il s'y prêteroit. J'eus un beau champ pour combattre Bernard, & je le pouſſai ſi bien qu'il ne put plus ſoutenir le procédé, & me dit : « Dès que vous ſerez chez vous, écrivez-moi une lettre que je puiſſe montrer, qui ſoit comme une ſuite de notre converſation, & que je puiſſe montrer à M. le duc. » Je ſouſcrivis à cet expédient, j'admirai ſon eſprit, & je lui envoyai la lettre dont vous trouverez ici la copie (*a*).

Je comptois partir dimanche prochain, mais cette affaire pourroit bien me retenir quelques jours, étant bien aiſe de veiller & de ſçavoir l'effet qu'aura produit ma lettre.

Je vous prie de dire, à M. de Véſis, que j'ai fait les commiſſions, & que je compte les porter moi-même.

Je ne ſçache rien ici de nouveau ſi ce n'eſt qu'on recommence à y parler de la peſte ; cette converſation avoit été longtemps aſſoupie. On continue à dire qu'on refera de nouvelles actions. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que toutes les manufactures d'autour de Paris ſont, les unes totalement, les autres preſque détruites.

Je fus hier à la Verrerie (*b*) où je trouvai maiſon à louer ; j'habite, mon cher confrère, un f... pays, & je ſerois charmé pour bien des raiſons d'avoir le plaiſir de vous voir & de boire avec vous.

Je vous embraſſe mille fois, & ſuis votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Je vous prie de ſaluer bien fort de ma part MM. de Sarrau, de Barbot (*c*), & M. le préſident de Gaſcq (*d*).

Il y a quelque choſe dans ma lettre à Bernard, concernant l'Académie, qui pourroit n'être pas du goût de certaine perſonne que je ſçais. Vous ſçavez mieux que moi à qui vous devez la montrer. Adieu.

(*a*) Copie aujourd'hui perdue.

(*b*) Rue de la Verrerie, au Marais.

(*c*) Jean Barbot (1695—1771), préſident à la Cour des aides de Guyenne, élu le 4 ſeptembre 1718 à l'Académie de Bordeaux ſur la préſentation de Monteſquieu.

(*d*) Antoine de Gaſcq (1673—1753), préſident au Parlement de Bordeaux en 1713, membre fondateur de l'Académie de Bordeaux, & ſon premier directeur.

On me mande de Hollande que la ſeconde édition des *L. P.* (*a*) va paroître avec quelques corrections.

A Monſieur, Monſieur de Caupos, vicomte de Biſcaroſſe, — à Bordeaux. Et en ſon abſence à Monſieur Sarrau de Véſis, — à Bordeaux.

13. — *Sarrau de Véſis à Monteſquieu* (*b*).

A Bordeaux, le 26 août 1721.

J'appris ſamedi, par un bruit vague, le gain de votre procès, mon cher confrère, mais je ne me ſuis livré au plaiſir de vous voir réuſſir que dans le moment que j'en ai été certain par votre lettre, que je viens de recevoir dans le moment. Je n'ai pas le temps de vous bien marquer la part que j'y ai priſe, mais de la manière dont mon frère & moi avons appris le ſuccès de votre affaire, je doute qu'il y ait perſonne qui puiſſe donner des preuves plus aſſurées d'une tendreſſe complète.

Nous fîmes hier la cérémonie de Saint-Louis & l'on chanta en même temps un *Te Deum* pour la ſanté du Roi ; l'affluence fut trop grande à la chapelle. L'après-dîner on lut trois diſſertations à l'Académie : une ſur Orphée & deux ſur la communication de la peſte, l'une pour, l'autre contre (*c*). Le ſoir, tous les académiciens illuminèrent. Nous fîmes, chez nous, de notre mieux : il y eut grand concert, beaucoup de dames, des danſes ; cela a duré juſques à près de quatre heures ; j'en ſuis un peu fatigué. M. de Tarnau, qui part demain, & qui ſort de ma chambre, m'oblige de finir, tant il eſt tard.

Je ſuis ſans réſerve tout à vous.

SARRAU DE VÉSIS.

A Monſieur, Monſieur le Préſident Monteſquieu, à l'hôtel de Flandre, rue Dauphine, — à Paris (*d*).

(*a*) Sur cette ſeconde édition des *Lettres Perſanes*, parue avec l'adreſſe : A Cologne, chez Pierre Marteau, 1721, cf. l'avant-propos de l'édition Barckhauſen des *Lettres Perſanes* (Paris, Impr. Nationale, 1897, in-folio), pages XII & ſuiv.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 228.

(*c*) Par Cardoze, médecin de Bordeaux.

(*d*) *En ſurcharge :* A Bordeaux.

14. — *Montesquieu à Mairan* (*a*).

20 octobre 1721.

Montesquieu remercie Mairan de lui avoir donné la préférence pour une commission, & lui donne des renseignements sur une épidémie qui désolait alors la région.

. . . .

. . Les nouvelles de la peste sont toujours très-tristes. A Montauban, l'on marquoit qu'elle avoit gagné deux villages dans le Vivarais ; je ne vois pas qu'elle se démente un moment, &, au contraire, elle suit toujours . . . .

. . . .

15. — *Montesquieu à Mairan* (*b*).

A La Brède, ce 10 novembre 1721.

J'ai, Monsieur, chez moi les balles de livres que vous m'avez adressées. On ne les a pas ouvertes en me les remettant, mais je ne sçais s'il en sera de même quand il faudra les faire partir, ne doutant point qu'on n'exige ici les mêmes formalités qu'on a exigées à Béziers (*c*), & cela pour le moins. Tout ce dont vous pouvez être assuré, c'est que je ferai de mon mieux, & que je ferai en sorte qu'on n'en ouvre qu'une ; quand on verra de la fidélité dans le mémoire on n'en demandera pas davantage, & je vous réponds que [la] balle sera rétablie avec le même soin qu'on a pris à Béziers.

Je vous parlerois avec plus d'assurance si j'étois à Bordeaux, mais je suis à présent à la campagne. Comptez sur ma bonne volonté pour une si petite chose.

Nous ferons dans deux jours l'ouverture de notre Académie ; il

(*a*) *Revue d'histoire littéraire*, 1910, p. 305 ; d'après le n° 877 du catalogue de la vente du 7 novembre 1865 par Jacques Charavay, expert. — J.-J. Dortous de Mairan (1678—1771), reçu à l'Académie des sciences de Paris en 1718, avait eu déjà trois mémoires couronnés par l'Académie de Bordeaux : *Sur les variations du baromètre* (1715), — *Sur la glace* (1716), — & *Sur la cause de la lumière des phosphores & des noctiluques* (1717).

(*b*) Autographe. Bibliothèque de Châteauroux, B 196 (collationné à l'original par M. André Masson). — Publ. dans *Revue d'histoire littéraire*, 1908, p. 110.

(*c*) Mairan était de Béziers.

y ſera [parlé, diſputé] (*a*), à ce que je prévois, nos médecins étant partagés ſur la queſtion de la contagion ; mais pour moi, qui ſçais que les ch. p. ſe communiquent, je ſuis tout décidé. Je voudrois, pour tourner en ridicule ces Meſſieurs, que l'on propoſât ce problème à toutes les facultés : ſçavoir ſi la vérole ſe communique ou non.

Je vous ſalue, mon cher Monſieur, & vous prie de me continuer vos bonnes grâces & de me croire, avec tout l'attachement imaginable, Monſieur, v. t. h. & t. o. s.

MONTESQUIEU.

Tous nos Meſſieurs vous ſaluent.

16. — *Monteſquieu à Mairan* (*b*).

A Bordeaux, ce 15 décembre 1721.

Vos paquets ſont au roulier, Monſieur, avec tout ce qu'il faut pour qu'ils partent & je ne doute pas même qu'ils ne ſoient partis. Je ſouhaite que vous trouviez que je me ſuis aſſez bien acquitté de cette petite commiſſion. Je vous envoie le catalogue de vos livres & la lettre de voiture de Béziers à Bordeaux, & parce que je compte que vous ne paierez pas de port, je vous les envoie par la poſte. Je vous prie de croire qu'il n'y a perſonne dans ce monde qui vous ſoit plus attaché que moi & qui ait plus d'envie de vous marquer le parfait dévouement avec lequel je ſuis votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Le débourſé, qui eſt de 25 s. 10 d., comme vous verrez par la lettre de voiture, eſt ſi peu de choſe, qu'il ne vaut pas la peine que je vous faſſe un compliment là-deſſus. Ainſi vous pourrez l'envoyer, Monſieur, à votre commodité, à M. l'abbé de Secondat (*c*) au collège de Navarre à Paris, quand vous en devrez dans ce quartier-là.

(*a*) Deux mots illiſibles. La lecture propoſée dans la *Revue d'hiſtoire littéraire* demeure hypothétique, mais elle eſt admiſſible.

(*b*) Bibl. nat., Nouv. acq. fr., XXXI, fol. 122. - Publ. dans *Revue d'hiſtoire littéraire*, 1908, p. 332.

(*c*) Charles-Louis-Joſeph de Secondat (9 novembre 1694—août 1754), frère & filleul de Monteſquieu. Il devint abbé de Faiſe en juin 1724, doyen de l'égliſe collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux en juillet 1725, & abbé de Nizors le 23 février 1743.

17. — *Monteſquieu à Gillet de Lacaze* (*a*).

[Paris, décembre 1722.]

Monſieur le premier préſident a dit avoir reçu une lettre de M. le préſident de Monteſquieu, de Paris, par laquelle il lui marque qu'il a conféré avec le miniſtre (*b*), *& qu'il a beſoin de nouveaux éclairciſſemens.*

18. — *Monteſquieu à Gillet de Lacaze* (*c*).

[Paris, février 1723.]

M. le préſident a dit, qu'il avoit reçu une autre lettre du ſieur préſident de Monteſquieu qui lui marquoit qu'il avoit été chez le ſieur Fagon, intendant des finances, pour conférer ſur la néceſſité de ſupprimer les quarante ſols par tonneau impoſés ſur les vins qui ſe chargent, appartenant aux habitans de Bordeaux, ce qui eſt très-nuiſible aux droits du convoi (*d*) *& au commerce, comme il eſt expliqué par les mémoires de la compagnie envoyés audit ſieur président de Monteſquieu. Villate, député de la Chambre de commerce, étant ſurvenu chez ledit ſieur de Fagon, auroit repréſenté le préjudice & l'embarras que cette impoſition cauſoit au commerce, que, s'il plaiſoit au Roi de la ſupprimer, la ſomme de deux cent mille livres impoſée ſur la Généralité pour les quarante ſols par tonneau pourroit être répartie ſans qu'elle fût auſſi à charge au public. Ledit ſieur préſident de Monteſquieu auroit appuyé cette propoſition, croyant bien que le Parlement ne le déſavoueroit pas. Il lui auroit auſſi marqué qu'il devoit, dans deux jours, avoir une conférence pour le même ſujet avec M. Dodun, contrôleur-général des finances.*

(*a*) Regiſtres ſecrets du Parlement de Bordeaux, 22 décembre 1722 (Bibl. Bordeaux, ms 369,24, p. 330). — Joſeph Gillet de Lacaze (1670—1734), premier préſident du Parlement de Bordeaux.

(*b*) Dodun, contrôleur-général des finances.

(*c*) Regiſtres ſecrets du Parlement de Bordeaux, 3 mars 1723 (Bibl. Bordeaux, ms 369,24, p. 389).

(*d*) Le convoi était un droit créé ſous Henri III & deſtiné à l'entretien d'un bateau chargé de convoyer les marchandiſes en Gironde.

19. — *Montefquieu à Sarrau de Véfis* (*a*).

A Paris, ce 25 mai 1723.

J'ai, Monfieur mon très-cher confrère, le dividende des trois actions & un dixième à cinquante livres par action, dont je vous fuis redevable & à l'Académie (*b*). Ainfi vous voyez que je les ai retirées. Je ne me fouviens plus fi, par l'accord paffé entre nous & M. le duc de La Force, l'Académie a la jouiffance du revenu de ce fonds ; en ce cas, Mme de Montefquieu vous paiera cent cinquante-cinq livres, finon je les remettrai de la manière & à la perfonne que l'Académie m'ordonnera. Je n'ai pas pu joindre le duc de La Force qui eft à la campagne & je ne puis aller le trouver ; ainfi, j'efpère que vous aurez fait écrire directement le fecrétaire.

On nous mande ici que M. Boucher (*c*) avait trouvé le vifage de Galeteau fort plaifant. J'efpère partir vers le 15 ou la fin du mois prochain & je vous affure que j'aurai un grand plaifir de vous embraffer. Les applaudiffemens augmentent pour *Inès* (*d*), & la critique fe tait. Le parterre pleure dans les endroits où il avoit ri. Embraffez, s'il vous plaît, bien fort de ma part MM. de Caupos, de Gafcq, Barbot. Quand vous écrirez à Monfieur votre frère, faites mention de moi. Je vous embraffe mille fois, mon très-cher confrère.

20. — *Dodart à Montefquieu* (*e*).

A Paris, le 11 août 1723.

Vous fçavez déjà, fans doute, mon cher Préfident, la nouvelle

(*a*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Armand de Montefquieu.

(*b*) Le reliquat de la fomme deftinée par le duc de La Force à l'acquifition d'un hôtel (cf. ci-deffus la lettre 11, note *b*) avait été employé par Montefquieu, Caupos & Sarrau à l'achat de trois actions & fix dixièmes (Bibl. Bordeaux, ms 1699, I, p. 81).

(*c*) Claude Boucher, intendant de Guyenne de 1720 à 1743.

(*d*) *Inès de Caftro*, de La Motte.

(*e*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 96. — La lettre, non fignée, émane du maître des requêtes Dodart, fils du premier médecin du Roi, qui s'identifie par fon écriture ; celle-ci eft, en effet, la même que celle de la lettre 28, où le correfpondant de Montefquieu parle d'une differtation fur l'inoculation, adreffée à fon père, le médecin Dodart.

qui occupe ici tout le monde. Le grand vizir (*a*) eſt mort hier à quatre heures après-midi. Il avoit ſoutenu courageuſement ſon mal juſqu'au dernier moment. Enfin, ſentant ſa fin approcher, il ſe fit apporter avant-hier matin de Meudon à Verſailles. En arrivant, il ſe confeſſa à un récollet, comptant ſe faire faire tout de ſuite une opération qu'il y avoit trop longtemps qu'il différoit, mais la vue de l'appareil l'effraya & il demanda grâce. M. le duc d'Orléans arriva l'après-midi à Verſailles, & le détermina à ſe laiſſer faire une inciſion ; les chirurgiens n'en furent d'avis que comme d'une dernière reſſource, qui elle même était très-dangereuſe. Il n'y avoit plus moyen d'introduire la ſonde, de ſorte qu'il fallut faire la même inciſion que l'on fait pour la taille ſans autre guide que la vue. Pendant l'opération, il ſurvint un orage accompagné d'un grand tonnerre dont les ſoufres ne convenoient pas en pareil cas. Il paſſa mal la nuit ; enfin, hier, au lever de l'appareil, il expira.

M. le duc d'Orléans avoit prévu cet événement depuis longtemps ; auſſi, ſur-le-champ, ſon arrangement a paru. Il a pris lui-même l'adminiſtration des affaires en qualité de premier miniſtre & a prêté comme tel, ſerment au Roi. M. de Morville a eu les affaires étrangères & les poſtes (*b*), M. de Maurepas, la marine. M. le Cardinal, qu'on croyoit n'avoir que la commiſſion de ſecrétaire d'État, en avoit secrètement la charge, ſur laquelle il y avoit un brevet de retenue de cent mille écus que le Roi paie à la famille du Cardinal, & M. de Breteuil achète la charge cinq cent mille livres (*c*) & continuera d'avoir le département de la guerre. Voilà aſſez de choſes rangées dans les vingt-quatre heures. Cependant M. le duc d'Orléans a déjà eu le temps de faire avec M. de Morville l'examen des papiers du défunt, ſur lesquels il avoit fait mettre les ſcellés, & d'écrire *proprio pugno* à tous les princes étrangers, pour

(*a*) Le cardinal Dubois. Le récit de Dodart eſt à confronter avec ceux de Barbier (éd. Charpentier, I, 293 & ſuiv.), de Mathieu Marais (éd. Leſcure, III, 3) & de Saint-Simon.

(*b*) En réalité le duc d'Orléans ſe réſerva les poſtes.

(*c*) « On a créé les quatre places de ſecrétaires d'État en charges, pour leſquelles on a fait payer à chacun 500.000 livres. M. le duc d'Orléans trouve par là le ſecret de tirer deux millions » (Barbier, I, 297).

les aſſurer que ſon intention étoit de continuer à traiter avec eux ſuivant les derniers eremens. Reſte une belle & magnifique défroque en bénéfices à diſtribuer. Le Cardinal ſera enterré ce ſoir, ſans cérémonie, à Saint-Honoré, dont il était chanoine (*a*), muni d'un bon acte de contrition, car, pour les autres ſacremens, quelque cérémonial a empêché qu'il ne s'en aidât (*b*). S'il ſurvient quelque nouveauté, je vous en ferai part.

21. — *Bulkeley à Monteſquieu* (*c*).

A Verſailles, ce 10e ſeptembre 1723.

Eſt-ce l'amour ou les affaires qui vous empêchent de ſonger à vos amis, mon cher Préſident ? J'ai appris votre arrivée dans nos états par le public, quoique vous m'ayez promis de m'en inſtruire vous-même. Si ce pays-ci avoit fourni quelque choſe digne de votre attention, vous auriez reçu plus tôt de nos nouvelles, mais il n'eſt queſtion que de chaſſes ; il me ſemble que l'ennui s'eſt emparé de la Cour depuis que vous n'y paroiſſez plus ; il n'y a ni jeu, ni veilles, & même peu de ſoupers ; ſi le retour des colonels ne nous égaye pas, j'aimerois mieux la maiſon de M. de Lacaze (*d*) que celle de Louis XV. Je vous crois à préſent à vos vendanges, finiſſez promptement & revenez auſſitôt, mais en attendant donnez-moi de vos nouvelles.

Mme de Maillebois (*e*) m'a chargé de vous faire ſes complimens & ſes reproches ; elle eſt dans une grande affliction de la mort de ſon amie Mme de Boulainvilliers (*f*), que la petite vérole lui a enlevée. Je ſuis fort inquiet du fils de M. le duc de Duras (*g*), qui l'a.

(*a*) C'était ſon neveu qui était chanoine de Saint-Honoré (cf. Barbier, I, 296).

(*b*) « Le bruit le plus commun eſt que le cardinal Dubois n'a point reçu le viatique ; qu'il a dit qu'il ne pouvoit le recevoir que de la main d'un cardinal ; il n'y en avoit pas là. » (Barbier, I, 296.)

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 49. — François, comte de Bulkeley, lieutenant-général, né à Londres le 11 ſeptembre 1686, mort en 1756. Il était le beau-frère du maréchal de Berwick.

(*d*) Gillet de Lacaze, le premier préſident du Parlement de Bordeaux.

(*e*) Marie-Emmanuelle d'Alègre, femme du marquis de Maillebois.

(*f*) Claude-Catherine d'Alègre, morte le 1er ſeptembre 1723.

(*g*) Emmanuel-Félicité de Durfort-Duras (1715—1789).

A l'égard de nouvelles, je n'en ai point, il me femble qu'on n'en débite point. Rien ne fe donne, ni gouvernement, ni bénéfices, mais tout le monde eft en fufpens ; c'eft peut-être un fyftème nouveau. Si je fçavois la demeure de M. Lefranc (*a*), j'irois pour apprendre de vos nouvelles.

Je vous prie de faire bien des complimens pour moi à tous mes amis de Bordeaux ; je crois que cela ne vous coûtera pas beaucoup de paroles ; mais, quand vous verrez Mme Mercier (*b*), ne manquez pas de l'affurer de mes refpects ; fi vous étiez bien avec fa petite-fille, je vous chargerois de beaucoup de belles chofes pour elle, mais je crains que ni vous ni moi ne soyons pas trop bien dans cette cour.

Adieu, mon cher Préfident, je fuis très-impatient de vous revoir & de jouer encore avec vous jufqu'à fept heures du matin. Je me fouviens toujours des deux cent foixante-quinze livres que je vous dois.

J'ai vu la nouvelle édition de Rouffeau (*c*) où il a mis bien des pauvretés ; il faut que les brouillards du Danube aient fort épaiffi fon imagination ; Milord Bolingbroke, qui eft de retour d'Angleterre & qui eft reparti pour Aix-la-Chapelle, m'a dit que Rouffeau a remporté avec lui, de notre pays, huit cens guinées, mais qu'il n'y a pas laiffé une grande idée ni de fon efprit ni de fon érudition.

A Monfieur, Monfieur de Montefquieu, préfident à mortier au Parlement de Bordeaux, — à Bordeaux.

22. — *Bulkeley à Montefquieu* (*d*).

A Verfailles, ce 23e feptembre 1723.

Je ne prétens pas d'entreprendre l'apologie de ma nation que vous injuriez à tort, mais je puis affurer mon cher Préfident que

(*a*) Lefranc de Brunpré, fecrétaire du Roi.

(*b*) Madame Mercier-Dupaty, mère de l'avocat-général.

(*c*) Édition des *Œuvres diverfes*, Londres, 1723, 2 vol. in-4°, où Rouffeau avait ajouté plufieurs épigrammes. Exilé, il avait féjourné trois ans à Vienne, où il avait été amené par le prince Eugène, & il était inftallé à Londres depuis 1721.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 50.

l'amitié dont il honore l'Anglois lui eſt trop précieuſe pour qu'il néglige aucune occaſion de vous en marquer ſa reconnoiſſance. La mort du Cardinal eſt arrivée deux ou trois jours après votre départ ; vous étiez en chemin, ma lettre ne vous auroit trouvé qu'à Bordeaux, & alors cet événement, qui en effet n'a guère apporté de changement, n'eût point été une nouvelle ; d'ailleurs j'attendois une lettre de vous, avant de vous écrire, ainſi que nous étions convenus ; & ce n'a été que la crainte d'avoir perdu vos bonnes grâces qui m'a déterminé à vous en demander la raiſon ; ſoyez plus juſte & je ſerai plus exact, mais j'eſpère que notre commerce de lettres ne durera pas longtemps & que nous aurons bientôt le plaiſir de vous revoir en ce pays-ci.

Je ne manquerai pas de faire vos complimens à M. le Maréchal & à Mme de Berwick quand je les verrai. Je me ſuis déjà acquitté de ce que vous m'avez chargé pour Mme de Maillebois ; elle vous en remercie, mais elle ſe plaint de votre ſilence ; vous lui aviez promis quelque choſe de plus que les complimens. Pour le bacha il n'eſt pas encore de retour, mais nous l'attendons tous les jours.

Il me ſemble qu'il n'y a rien de nouveau : le premier miniſtre n'accouche de rien, tout le monde attend des grâces qui ne s'accordent point ; la plus grande nouvelle c'eſt le retour du Roi à Paris, dont on parle beaucoup & qui, je crois, a quelque fondement, car M. le duc d'Orléans le déſire ; on prétend qu'on ira paſſer trois ou quatre mois à la ville, depuis Noël juſques au printemps, & que le ſéjour de la Cour ſera partagé entre la capitale, Verſailles & Fontainebleau.

La petite vérole fait toujours beaucoup de ravages à Paris ; vous êtes mieux inſtruit que moi de ce qui s'y paſſe. Mandez-moi un peu ce que vous faites à La Brède ; je crois que vous vous occupez à autre choſe qu'à vos projets de bâtimens & vous m'avez promis de m'en faire part.

Il faut que je vous prie de me faire un plaiſir quand vous verrez M. Boucher (*a*). Vous ſçaurez qu'on donne aux brigadiers 600 livres par an pour leur logement ; il m'en eſt dû deux années. M.

(*a*) Intendant de Guyenne.

Boucher a fait d'abord difficulté de me comprendre ſur l'état pour 1722, ſur le prétexte que j'avois ſervi dans la généralité de Montauban, ce qui étoit abſurde, puiſque ma lettre de ſervice eſt pour la Guyenne en général, & que mes appointemens ont toujours été payés à Bordeaux ; depuis, Chevery me mande que le dit Boucher veut bien me faire la grâce de me mettre ſur ſon état pour 1722, 1723 & 1724, mais que je ne pourrai eſpérer d'être payé de ce qui m'eſt dû que dans l'année prochaine, ce qui me paroît nouveau. Je vous prie de vouloir bien en demander la raiſon à votre foutu intendant ; car, quoique la ſomme ſoit modeſte, je ne ſerois pas fâché de l'avoir, & je crois qu'il ne faut pas être en arrière avec ces meſſieurs-là. Pardon, mon cher Préſident, de la peine que je vous donne ; ſi je puis vous être utile ici, donnez-moi vos ordres. Adieu, je vous embraſſe de toute mon âme.

23. — *Bulkeley à Monteſquieu* (*a*).

A Verſailles, ce 22e octobre 1723.

Miſérable enfant de la terre, j'eſpère que vous en avez bien recueilli les fruits & que votre chai ſe trouve à préſent rempli de cette maudite liqueur dont vous empoiſonnez nos pauvres Anglois. Après tout, ce n'eſt pas un ſi grand mal ; ce ne ſont plus les Anglois de Milord Clarendon : ils n'en ont ni l'air ni le jeu, & tout ce qui vient de ce pays-là m'en donneroit du dégoût, ſi l'on pouvoit abſolument ſe dégoûter de ſa patrie, mais *neſcio quid natale ſolum*, etc.

Je ſuis charmé de ce que vous me mandez de la traduction de Milord Clarendon (*b*) ; il eſt tout autre encore dans l'original ; c'étoit l'homme de ſon temps qui penſoit avec plus de juſteſſe & qui s'exprimoit avec plus de grâce & de dignité ; j'oſe dire qu'il y a dans ſon ſtyle une certaine force & élévation où le françois ne ſçauroit atteindre.

J'ai rendu vos adorations à Mme de Maillebois ; elle eſt actuel-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 51.

(*b*) La traduction de l'*Hiſtoire de la Rébellion & des Guerres civiles d'Angleterre, par Edward, comte de Clarendon*, avait paru à La Haye, 1706—1709, 6 vol. in-8°.

lement dans l'inquiétude pour M[lle] d'Alègre (*a*) qu'on ſoupçonne d'avoir la petite vérole, mais vous lui devez un compliment ſur le commandement de Metz qu'on vient de donner à M. ſon père (*b*) & ſur le gouvernement de Saint-Omer qu'a obtenu M. de Maillebois. J'arrive de Fitz-James (*c*), où j'ai paſſé huit jours & où je n'ai pas été le ſeul à vous y déſirer ; ils vous font tous mille complimens & le Maréchal ſe plaint de votre ſilence.

Quand reviendrez-vous, mon cher Préſident ? Votre retour me fera cent fois plus de plaiſir que celui du Noailles qu'on vient de rappeler. Il va gouverner encore l'État, & retrancher peut-être nos penſions ; c'eſt ſon fort, mais cela deviendroit bien mon faible ; mais, Dieu merci, je n'ai ſur cela aucune inquiétude. Vous ne ſçauriez croire combien je deviens philoſophe. Si La Brède étoit à trente lieues de Paris, vous m'y verriez bientôt & je ſerois tranſporté de pouvoir paſſer un mois ſeul avec vous,

Nunc veterum libris, nunc ſomno & inertibus horis
Ducere ſollicitæ jucunda oblivia vitæ (*d*).

Vous voyez que j'orne mon eſprit de belles choſes. Revenez, mon cher Préſident ; vous valez mieux, ſelon moi, que tous les anciens, & même les modernes ; je n'excepte pas le grand La Motte, votre favori. Avez-vous lu l'incomparable *Inès* ? Il faut avouer que l'impreſſion lui en a fait grand honneur, ſurtout certain Avis au lecteur, où il parle de ſa tendreſſe pour feu le Cardinal (*e*).

Vous ſçavez qu'on a donné les bénéfices ; je ſuis un peu curieux de ſçavoir ſi celui dont vous nous parliez tant (*f*) n'a pas été donné

(*a*) Marguerite-Thérèſe, ſa ſœur cadette.

(*b*) Le maréchal d'Alègre (1653—1733).

(*c*) Chez le maréchal de Berwick.

(*d*) Horace, *Sat.* II, 6, 61.

(*e*) « On dit qu'*Inès* eſt furieuſement enlaidie ſur le papier. » (Voltaire à Moncrif, 12 ſept. 1723, éd. Moland, XXXIII, 97.) — Cf. Mathieu Marais (éd. Leſcure, III, 11) : « La Motte a fait imprimer ſon *Inès*. Il devait la dédier au Cardinal, qui a évité par ſa mort une mauvaiſe *Épître dédicatoire*, & le public a eſſuyé un *Avertiſſement* écrit ſans aucune bienſéance, & dans ce nouveau ſtyle qui n'eſt entendu que des Lucains & Sénèques de ce temps. »

(*f*) Très probablement l'abbaye de Faiſe, que Monteſquieu déſirait voir donner à ſon frère Joſeph (cf. les lettres 34, 35 & 36).

aufſi, car il me ſemble que la liſte ne finit point. Adieu, j'attends l'effet de vos promeſſes ; tout ce qui viendra de vous me ſera cher & me plaira, ſans doute, mais j'aime encore mieux votre perſonne que vos productions ; c'eſt y mettre un grand prix. La vieille Mme d'Aumont (*a*) ſe meurt de la petite vérole & M. de Lauzun (*b*) d'une dent qui lui perce.

A propos, je ne ſuis point content de votre Boucher ; c'eſt le plus ſot animal & je vous prie de le lui dire. J'en ai parlé à quelqu'un qui m'a promis de lui en écrire ; je n'en aurai pas le démenti à ce qu'il croit ; cet animal me promet de me payer à l'avenir & me refuſe le paſſé, il faut être Boucher pour cela.

Adieu.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, préſident à mortier au Parlement de Guyenne, — à Bordeaux.

24. — *Le comte de Gacé à Monteſquieu* (*c*).

A Gacé, le 18 novembre 1723.

Je ne fais que de recevoir dans le moment, mon cher Préſident, votre lettre du 5 de ce mois datée de Bordeaux, qui m'a fait, je vous aſſure, un plaiſir bien ſenſible ; nous parlâmes de vous hier toute la journée, ma ſœur (*d*) & moi, & le réſultat de notre converſation fut que nous vous aimions de tout notre cœur, & que je vous écrirois aujourd'hui ; ainſi, quand je n'aurois pas reçu votre lettre, vous auriez eu celle-ci.

Vous ſerez bien étonné, je crois, de nous ſçavoir encore à la campagne ; mais pour vous mettre au fait de ce qui m'y retient, je vous dirai que mes travaux ne ſont pas encore achevés. M. de

(*a*) Olympe de Brouilly de Piennes, ducheſſe d'Aumont, morte à 63 ans, le 23 octobre.

(*b*) Antonin-Nompar de Caumont, duc de Lauzun, mort le 19 novembre 1723 ; cf. Mathieu Marais, III, 39.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 191. — J.-B. Goyon de Matignon, comte de Gacé, né en 1682, gouverneur d'Aunis.

(*d*) Marie-Anne Goyon de Matignon (11 ſeptembre 1697 — 23 janvier 1738), mariée en février 1719 à Henri-François de Grave (*Mercure de France*, janvier 1738, p. 186).

Grave eſt parti pour s'en aller à Montpellier (*a*) ſur la nouvelle de la mort de ſon homme de confiance & d'un grand dégât que lui a fait un orage ; en partant, il m'a laiſſé ſa femme, qui craint infiniment la petite vérole & qui, par conſéquent, n'eſt point preſſée de s'en retourner à Paris, que l'air ne ſoit purifié. La liberté dont je fais grand cas & dont on ne jouit qu'à la campagne peut bien encore entrer en ligne de compte. Voilà, mon cher Préſident, les raiſons au plus juſte qui me retiennent ici.

Je voudrois de tout mon cœur, je vous aſſure, que la Cour me jugeât néceſſaire à mon gouvernement ; je profiterois avec grand plaiſir du beau champêtre de votre campagne, mais ce n'eſt plus le temps où chacun fait ſa charge ; je trouve que c'eſt beaucoup que l'on m'ait accordé juſques à préſent de n'y en avoir point envoyé d'autre.

Il eſt vrai qu'à mon dernier voyage à Paris j'ai ſoupé avec Dodart & que nous avons bu pluſieurs coups à votre ſanté ; je lui ſçais très bon gré de vous l'avoir mandé puiſque cela m'a attiré des marques de votre ſouvenir. Vous remettez bien loin votre voyage de Paris ; je m'étois flatté d'y paſſer une partie de l'hiver avec vous. La grâce que je vous demande eſt de continuer à me donner de vos nouvelles, & d'être perſuadé, mon cher Préſident, que vous n'avez point d'ami plus ſincère que moi, & qui vous aime plus tendrement.

GACÉ.

Mme de Grave eſt très ſenſible aux marques de votre souvenir ; elle vous aſſure que l'abſence n'altérera point le goût décidé qu'elle a pour vous. Dès que je verrai Mme de Valentinois (*b*), je ne manquerai pas de l'aſſurer que vous modérerez à la première occaſion votre gain à quadrille.

(*a*) Henri-François de Grave (1685—1763) était « ſeigneur du fief de Coupes & de la part antique de la ville de Montpellier » (cf. le P. Anſelme, V, 393).

(*b*) Louiſe-Hippolyte Grimaldi, ducheſſe de Valentinois, mariée le 20 octobre 1715 à Jacques-François Goyon de Matignon, à condition que ſon mari & leurs enfants feraient ſubſtitués aux nom & armes de Grimaldi. Ce ſont les couſins germains du comte de Gacé.

25. — *Monteſquieu au Marquis de La Vrillière* (*a*).

A Bordeaux, ce 22 novembre 1723.

Monſeigneur,

J'oſe vous demander votre protection pour une grâce du Roi, qui eſt une véritable juſtice.

Il y a une petite île, le long de ma terre de Monteſquieu, ſur la Garonne, de la contenance de deux ou trois arpens, qui s'eſt formée, il y a environ quinze ans, à la place d'une plus grande qui m'appartenoit, & qui fut emportée par une inondation. Comme l'intervalle depuis la deſtruction de la première & la naiſſance de la ſeconde a été très-peu conſidérable, j'en ai continué la poſſeſſion comme d'une dépendance de ma terre de Monteſquieu. Mais je crains que quelqu'un ne ſurprenne une donation du Roi à mon préjudice, ce qui me feroit infiniment plus de chagrin que la choſe ne vaut, d'autant plus que, comme les fonds adjacens m'appartiennent, les ouvrages qu'un autre propriétaire feroit dans cette petite île achèveroient de m'emporter tous mes fonds, parce que la rivière eſt abſolument déterminée contre moi.

Vous vous ſouviendrez peut-être, Monſeigneur, que, lorſque j'eus l'honneur de vous voir, étant à Paris, ſur une petite penſion qui vaquoit au parlement de Bordeaux, & qui fut donnée à M. de La Treſne (*b*), je vous portai des amples témoignages des anciens ſervices de ma famille. Je vous ſuis d'ailleurs tout dévoué, & j'oſe dire même un peu parent, par la maiſon de Frontenac (*c*). Si vous m'honorez d'une réponſe favorable, j'aurai l'honneur de vous faire préſenter mon placet par mon avocat au Conſeil. Je ſuis, etc.

Signé : MONTESQUIEU.

(*a*) Arch. de la Gironde, C 2351 (copie du temps). — La Vrillière avait la Guyenne dans ſon département de ſecrétaire d'État.

(*b*) Jean-Baptiſte Le Comte, marquis de La Treſne, conſeiller au Parlement de Bordeaux en 1716, avocat général en 1726, préſident à mortier en 1739, mort à Bordeaux en 1752.

(*c*) Une arrière-grand'tante de Monteſquieu, Jeanne de Secondat, s'était mariée avec un Frontenac (cf. O'Gilvy. *Nobiliaire de Guyenne*, II, p. 262).

26. — *Dodart à Montesquieu* (*a*).

Le 23e novembre 1723.

Votre amitié pour moi me vaut beaucoup plus que vous ne penſez, mon cher Uſbeck. Mme de Brillac (*b*) a sçu de quelqu'un que je ſçavois vos vers ſur le curé de Courdimanche (*c*) & elle a écrit ici de Bretagne à un de mes amis pour me les demander. Je viens de les lui envoyer & ſans doute le préſent vaut bien un remerciement.

On ne dit rien ici qui mérite votre curioſité & je ne puis vous rien dire de la Cour, qui vous intéreſſe autant que le détail que vous me faites de votre *laborieuſe oiſiveté* me fait de plaiſir. Si vous ne trouvez pas cette expreſſion bonne, prenez-vous en à Cicéron, elle eſt de lui.

Je ſuis revenu pour tout l'hiver de la campagne & je n'irai que très-peu d'ici aux vacances prochaines. Depuis mon retour à Paris, j'ai été aſſez malade, & j'ai ſauté de mon lit pour aller à la noce. Mon ami Duqueſnoy s'eſt marié, perſonne ne le ſçavoit que moi. Du Tilloy qui, voyant la cérémonie, n'en vouloit encore rien croire, dit qu'il va brûler tous ſes livres, puiſque l'homme qui paraiſſoit le plus vouloir fuir toutes ſortes d'engagemens s'eſt volontairement entravé dans les nœuds les plus indiſſolubles.

Quand m'annoncerez-vous votre retour ici ? Quand pourrons-nous paſſer des après-midi avec quelque phyſicien & les ſoirées dans quelque jardin éloigné des regards des curieux avec des gens qui ne nous diſputeront que l'avantage de ſe mieux réjouir que nous ?

Que voulez-vous que je faſſe de votre manuſcrit ? J'en ai acheté quelques-uns dont voici les titres ; s'ils vous conviennent je vous en ferai faire copie.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 97. — L'auteur de la lettre s'identifie par l'écriture (cf. ci-deſſus la lettre 20 note *e*).

(*b*) Femme du premier préſident au Parlement de Bretagne, qui était la maîtreſſe du cte de Gacé (cf. Mathieu Marais, éd. Leſcure, I, 277).

(*c*) Cf. ci-deſſus, p. 555, l'*Épître* au curé de Courdimanche. — Courdimanche était la paroiſſe du château de Bélébat, que M. de Livry avait cédé à Madame de Prie. Sur le curé de Courdimanche, voyez Voltaire, *La fête de Bélébat* (éd. Moland, II, 279).

Hiſtoire de la Pairie de France, d'Angleterre & d'Eſpagne, par M. Le Laboureur, gros in-4°, 1 vol (*a*).

Réflexions ſur l'Hiſtoire de France, des Etats généraux & des Parlemens, par feu M. le comte de Boulainvilliers, 2 gros vol. in-4° (*b*).

Mémoires ſur le Gouvernement, depuis le commencement de la Monarchie, par le même, 2 gros vol. in-4° (*c*).

De l'Etabliſſement du Parlement de Paris, par un inconnu, in-f°, 1 vol.

Généalogie des familles de Paris, idem.

Quoique beaucoup de gens aient ces ouvrages, je les ai achetés parce que très-ſûrement ils ne ſeront pas imprimés, ſi ce n'eſt en temps de guerre en pays étranger.

Je vous embraſſe.

27. — *Bulkeley à Montesquieu* (*d*).

Paris, ce 10e décembre 1723.

J'ai reçu enfin une lettre de mon cher Préſident, ſèche & courte à la vérité, mais, telle qu'elle eſt, elle m'a fait d'autant plus de plaiſir que je craignois d'être oublié de lui. Vous m'aviez promis quelque choſe de plus & je me flatte encore que vous me tiendrez parole, mais je ne ſuis pas le ſeul qui ſe plaint de vous. Je vois de très-aimables dames qui ſe lamentent beaucoup de votre ſilence.

Je ne vous ai pas mandé le grand événement qui eſt arrivé depuis peu (*e*); les mauvoiſes nouvelles ſe répandent partout avec vi-

(*a*) Imprimé plus tard ſous le titre : *Hiſtoire de la pairie de France & du Parlement de Paris..., par M. D. B...* Londres, S. Harding, 1740, in-8°.

(*b*) Imprimé ſous le titre : *Hiſtoire de l'ancien gouvernement de la France, avec XIV lettres hiſtoriques ſur les parlements ou états généraux, par feu M. le comte de Boulainvilliers*. La Haye & Amſterdam, 1727. 3 vol. in-12°. — Cf. dans les *Penſées* (tome II, p. 313, n° 1184) des *Remarques ſur l'Hiſtoire du comte de Boulainvilliers*.

(*c*) Imprimé ſous le titre : *État de la France..., avec des Mémoires hiſtoriques ſur l'ancien gouvernement de cette monarchie juſqu'à Hugues Capet..., par M. le comte de Boulainvilliers*. Londres, T. Wood & S. Palmer, 1727, 2 vol. in-folio.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 52.

(*e*) La mort du Régent (2 décembre 1723).

teſſe, & je ne puis regarder celle-là que comme très-mauvoiſe, quelque proſpérité que je déſire au miniſtre en place. Je crois que tout ceci vous a fait faire bien des réflexions. Quel changement dans une demi-heure de temps ! Si vous aviez vu, comme moi, le triſte spectacle de ce prince mourant preſque ſans ſecours, vous en auriez été touché. Pour les gens de ce pays, ils ne ſe démentent en rien ; la nouveauté les charme, *ſequitur fortunam ut ſemper & odit damnatos.*

J'ai toujours eu un penchant pour la miſanthropie ; ce que je vois me confirme dans le mépris que j'ai du monde. Je voudrois que vous fuſſiez ici, j'aurois du moins le plaiſir de cauſer avec vous. Les réflexions m'étouffent. Il y a tant de changemens que je n'entreprendrai pas de vous en mander un ſeul. La charge de premier écuyer n'étoit pas donnée ce matin ; je crois que M. de Nangis y aura bonne part (*a*), on diſoit hier qu'on vouloit réunir les deux charges & remettre toutes les grandes dans leur premier luſtre ; vous voyez que celle du grand maître y eſt compriſe.

Je vous ſupplie de dire à M. Boucher que je ne lui demande point de grâce, que ſi le Roi a bien voulu m'accorder ſix cens livres par an pour mon logement, je ne vois pas de raiſon pour quoi on me retrancheroit cette douceur pendant l'année 1722 plutôt que 1723, que ſi je dois en être payé de l'une, je prétends l'être de l'autre, & qu'enfin s'il y a de la difficulté, il n'y a qu'à le dire, car, quand on peut parler aux ſupérieurs, il eſt inutile de diſcuter ſur une bagatelle avec les ſubalternes.

M[me] de Maillebois ne vous a pas oublié ; je ne ſçais quelle main elle a empruntée pour écrire votre adreſſe, mais ſûrement ce n'étoit pas la mienne ; elle m'a ſouvent parlé de vous & me charge de vous faire ſes complimens. Adieu, mon cher Préſident, écrivez-moi un peu plus ſouvent & ſoyez perſuadé que perſonne au monde n'eſt plus à vous que moi.

(*a*) « Sa Majeſté a accordé au commandeur de Beringhem la charge de premier écuyer, vacante par la mort du marquis de Beringhem ſon frère aîné. Le marquis de Nangis a été nommé pour remplir la charge de chevalier d'honneur de la Reine. » (*Mercure*, janvier 1724, p. 164).

Je vous prie d'affurer Mme la Comteffe de Belhade (*a*) de mes refpeċts, fi vous la voyez. Votre Calonges (*b*) eft devenue courtifane, c'eft-à-dire fuivante de la Cour, & elle n'y brille pas mal, mais on la regarde comme une pièce fugitive.

A Monfieur, Monfieur de Montesquieu, préfident à mortier au Parlement de Bordeaux, — à Bordeaux.

28. — *Dodart à Montefquieu* (*c*).

A Paris, le 28e décembre 1723.

Je commençois à être en peine de vous, mon cher Préfident. Deux lettres fans réponfes, aucune nouvelle de vous par aucun de vos amis, étoient des raifons pour m'inquiéter. Tout cela n'eft plus rien puifque je reçois une lettre de vous. Autant que j'aie pu lire votre lettre, qui me paroît avoir été écrite à la hâte, j'y ai vu une idée d'une belle differtation fur le mouvement (*d*). Il y a longtemps que j'ai penfé fur cette grande queftion comme vous :

1° Que le mouvement étoit effentiel à la matière & qu'ils ne pouvoient fubfifter l'un fans l'autre. Sur quoi j'obferverai, en paffant, qu'on ne doit pas en conclure que fi Dieu, par exemple, anéantiffoit pour un inftant le mouvement dans une partie de matière, d'abord qu'il cefferoit d'agir, elle le reprendroit fur le

(*a*) Jeanne-Thérèfe de Barry, mariée à Mathieu de Pontac-Belhade le 16 février 1711 ; elle mourut en 1766, comme le prouve un inventaire après décès des 6—18 août 1766 conforvé aux archives des Jaubertes (Gironde). (Renfeignements communiqués par M. l'abbé Dubois.) — Une note de Guafco à la lettre du 10 février 1745 s'exprime en ces termes à fon fujet : « Comme il eft fouvent parlé dans ces lettres de Mme la comteffe de Pontac, il eft bon de remarquer ici que c'eft une des dames de Bordeaux qui brille autant par fon efprit & par fes liaifons avec les gens de lettres qu'elle a brillé par fa beauté. Il eft parlé d'elle dans quelques poéfies de M. l'abbé Venuti. »

(*b*) Mlle de Calonges, fille de Jean-Jacques-Révérend de Bougy, dit le marquis de Calonges.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 98. — L'auteur de la lettre s'identifie par la mention de la *Lettre fur l'inoculation* adreffée à fon père (cf. page 758, note *a*).

(*d*) « M. le Préfident de Montefquieu lut une differtation où il établit le mouvement relatif, & réfute l'opinion de ceux qui croient que tout mouvement eft abfolu. » (Compte-rendu de la féance de l'Académie de Bordeaux du 18 novembre 1723 ; Bibl. Bordeaux, ms 1699, III, p. 378).

champ tout entier, comme il me paroît que vous le penſez. Je croirois plutôt que la matière même ſeroit anéantie en même temps, puiſque les ſubſtances n'exiſtent & ne peuvent exiſter qu'avec leur eſſence.

2° Qu'il n'eſt point de repos abſolu.

3° Que le repos n'eſt autre choſe qu'une tendance du corps peſant, ou plutôt une action contraire au mouvement qu'on voudroit lui imprimer, que, par exemple, lorſque je pouſſe avec mon doigt un mur, le repos apparent du mur n'eſt autre choſe que l'action contraire d'une plus grande quantité de mouvement qui s'oppoſe à la petite quantité que mon doigt lui a imprimée.

4° Que cette action de mon doigt contre le mur diminue d'autant la quantité de mouvement du mur qu'il lui en communiqueroit s'il y avoit un repos abſolu. D'où il faut conclure que, pour abattre ce mur, il faut multiplier cette quantité de mouvement juſqu'à ce qu'elle ſoit plus grande que la quantité de mouvement répandue dans toutes les parties de matière qui compoſent le mur.

5° Que le mouvement n'eſt pas *eſſentiellement* en raiſon de denſité des milieux, mais en raiſon de denſité des corps eux-mêmes.

6° Que la denſité des milieux n'eſt autre choſe que l'action d'un mouvement contraire des différentes parties qui compoſent ces milieux, qui ſont eux-mêmes en mouvement en raiſon de la denſité de leurs parties.

7° Que ſans connoître quelle eſt l'eſſence du mouvement, on peut démontrer que Deſcartes s'eſt trompé lourdement & s'eſt contredit, dans ſa définition du mouvement & du repos.

Voilà, Monſieur, à peu près, les réflexions qui me ſont venues ; je vous les envoie comme elles ſe ſont préſentées à moi pendant le temps ſeulement que j'ai mis à les écrire. Vous m'en direz votre avis & vous m'apprendrez ſi j'ai bien pris votre idée.

Puiſque nous en ſommes ſur des queſtions académiques, je veux vous rendre compte des ſuccès de l'académie nouvellement établie à Béziers : à la première aſſemblée publique, un académicien y lut un mémoire ſur les longitudes ; le préſident le loua fort ſur ſes recherches & lui reprocha avec beaucoup de circonſpection de ce qu'en ayant fait part à l'Académie, il n'avoit pas commencé à

lui expliquer ce qu'on entend par le mot *longitudes*. Attribuerons-nous la réflexion du préſident à un grand amour pour la méthode & la néceſſité de définir ? Comme le *Mercure* va apparemment à Bordeaux, je ne vous dirai rien de la rentrée de l'Académie royale des Sciences de Paris.

Je ſuis chargé de revoir les fautes d'orthographe d'un manuſcrit de feu M. Homberg (*a*), mon oncle, qui ſera imprimé cet été par mes ſoins. Il ſera compoſé de quatre parties.

La première traitera des principes de chimie & de la nature des ſels, etc.

La deuxième expliquera l'art des eſſayeurs & ce qui y a rapport.

La troiſième ſera un recueil d'expériences & de raiſonnemens ſur la génération des animaux ſuivant le ſyſtème des vers.

La quatrième contiendra les mémoires donnés à l'Académie ; &, à la tête du tout, ſon éloge par M. de Fontenelle.

Vous devez être ſûr d'en avoir un exemplaire bien conditionné.

Après cette édition, je me déterminerai peut-être à faire imprimer une diſſertation de mon grand-père ſur la muſique, hiſtorique & phyſique (*b*). Elle eſt actuellement entre les mains d'un habile homme qui m'a promis de m'en dire ſon avis. Ce que je ſçais, c'eſt que mon grand-père avoit fait de grandes recherches ſur cette matière & qu'il étoit fort exact. Faute d'être muſicien & ſçavant, je ne pourrai que ſuivre les avis des autres & ſans doute ce ſera le mieux.

Vous me feriez grand plaiſir de me faire avoir, ſi cela vous étoit poſſible, un exemplaire de la bonne édition des *Lettres Perſanes*.

Je parlerai de vous à M[me] de Mareuil (*c*) ; elle a été malade de vapeurs & l'eſt encore, elles ont été aſſez violentes pour l'obliger à ſe faire ſaigner deux fois au bras & autant au pied.

Avez-vous vu une diſſertation adreſſée à mon père, pour prou-

(*a*) Homberg (1652—1715), chimiſte & médecin, a publié un grand nombre de mémoires dans le recueil de l'Académie des Sciences. Le volume dont parle Dodart n'a pas été publié.

(*b*) Cette diſſertation, du moins ſous une première forme, eſt imprimée dans le recueil de l'Académie des Sciences (1702, p. 388).

(*c*) M[me] de Mareuil, ſœur de M[me] de Prie.

ver l'utilité de l'inoculation de la petite vérole ? Elle eſt d'un nommé M. Coſte ou de Lacoſte (*a*).

On vient de m'apporter une thèſe de médecine qui conclut *Ergo variolas inoculare nefas* (*b*). Je la lirai avec plaiſir. Je lis de même toutes celles que l'on m'apporte ; elles ſont ordinairement bien faites & bien écrites. De toutes les facultés, celle de médecine eſt ſans contredit celle qui a le plus conſervé l'uſage de la belle latinité & de la bonne érudition.

Voilà une lettre bien longue pour vous & bien courte pour moi ; je ne jaſe jamais tant que lorſque c'eſt avec vous, mais vous ne vous en apercevez peut-être que trop. Je vous embraſſe & ſuis...

29. — *Monteſquieu à Bulkeley* (*c*).

[La Brède, 1er janvier 1726.]

Je vous embraſſe le premier de janvier, mon cher Milord, & de bien bon cœur. De l'amitié, je vous ſupplie, ou plutôt du retour.

La mort de M. le duc d'Orléans m'a fait regretter un prince pour la première fois de ma vie. Il avoit une choſe que je ne peux pas bien exprimer en françois & que Tacite appelle *imperii facilitatem* ; dès qu'on fait tant que d'avoir des princes, il faudroit qu'ils fuſſent tous comme celui-là. On vient de m'en dire une choſe qui me charme : Lagrange, qui n'avoit rien fait contre lui que les *Philippiques*, s'étant échappé des îles Sainte-Marguerite, le Régent ordonna auſſitôt qu'on lui rendît ſes hardes & le peu d'argent qu'il avoit laiſſé & défendit qu'on fît aucun mouvement pour le pourſuivre. Louis XIV l'auroit fait mettre dans une cage de fer & l'auroit envoyé chercher en Hollande.

M. & Mme de Montbalen (*d*) & M. de La Chétardie, fils de Mme

(*a*) *Lettre ſur l'inoculation de la petite vérole comme elle ſe pratique en Turquie & en Angleterre, adreſſée à M. Dodart, conſeiller d'État & premier médecin du Roi...*, par M. de La Coſte, D. M., Paris, 1723, in-12.

(*b*) Cette thèſe était la réfutation du livre de La Coſte. Cf. Voltaire, *Lettres philoſophiques*, éd. G. Lanſon, I, pp. 137 & ſuiv.

(*c*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Raoul de Monteſquieu, au château de Baron (Gironde).

(*d*) Jean-Joſeph Guyonnet, ſeigneur de Montbalen, & ſa femme Marie Ragueneau.

de Monaftérol, ont paffé à La Brède pour aller à Belhade. On travaille à vous effacer tous les jours. M. le préfident Lavie (*a*) eft dans vos intérêts, car il fit fermer la porte de l'écurie, pour empêcher le voyage & il fallut chercher des voitures de louage. J'ai fi mal vendu mon vin que je ne fçais fi je pourrai partir fi tôt que je croyois.

Mandez-moi fi M. de Grave eft toujours en faveur & fi les parens (*b*) & amis de Mme de Prie jouent un rôle. On m'a mandé que Mme Le Franc avoit failli à la débufquer. Calonges à la Cour, elle violera la Princeffe (*c*).

30. — *Berwick à Montesquieu* (*d*).

A Paris, le 10 janvier 1724.

Je commencerai, Monfieur, par vous remercier du compliment que vous me faites fur la nouvelle année, & vous en fouhaite de nombreufes accompagnées de fanté.

Je fuis ravi de vous voir dans des occupations champêtres & j'efpère que, ce printemps, vous me communiquerez tous vos plans afin que je puiffe en tirer des idées pour Fitz-James (*e*) & vous donner auffi mes confeils. J'ai beaucoup fait planter cet hiver. J'ai de grands deffeins par rapport à mes eaux & j'ofe me flatter qu'ils feront de votre goût. Nous avons foixante toifes d'achevées de foffé revêtu le long du chemin d'Amiens. Je continuerai à faire travailler dans la belle faifon.

Mme de Berwick & ma fille (*f*) me chargent de beaucoup de complimens pour vous, & l'on ne peut être plus parfaitement, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

BERWICK.

(*a*) Jean-Charles de Lavie, né en 1698, préfident au Parlement de Bordeaux.

(*b*) La famille des Berthelot.

(*c*) La princeffe de Conti.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 38. — Le maréchal de Berwick (1670—1734), pendant fon féjour en Guyenne (1716 à 1719) s'était lié d'amitié avec Montefquieu, qui, à fa mort, écrivit fon éloge (cf. ci-deffus, p. 383).

(*e*) *Fitz-James* (Oife, canton de Clermont).

(*f*) Henriette de Fitz-James, marquife de Renel.

31. — *Le Préſident Barbot à Monteſquieu* (*a*).

[Janvier 1724.]

Je vous envoie, mon cher Préſident, le décret que le roi d'Eſpagne a donné pour abdiquer l'Empire (*b*). On prête de grands deſſeins de politique à ce prince ou, pour mieux dire, à la reine (*c*). Les uns prétendent qu'ils viennent, l'un & l'autre, en France ſur les nouvelles qu'ils ont de la mauvaiſe ſanté de Louis XV ; les autres diſent que la reine, pour établir ſon fils, mène ſon mari en Toſcane. Folie que tous ces beaux deſſeins. Je trouve mieux le dénouement dans l'imbécillité du roi, & ce n'eſt pas chercher loin la cauſe d'un événement. C'eſt un beau ſujet pour un traité ſur la gloire ou pour une lettre perſane. Charles-Quint étoit fou, celui-ci eſt un ſot. Il faut du moins vivre comme Charles-Quint, afin de ſe faire pardonner ſes eſcapades par la poſtérité. Pour moi, je crois que ſi Dieu avoit fait la ſottiſe de me donner une couronne, je ne ferois pas celle de la rendre. On vient de me dire que la reine, voyant l'imbécillité du roi, avoit gliſſé dans le Conſeil de nommer une régence & une régente & que le Conſeil d'Eſpagne, s'y étant oppoſé, avoit déterminé le roi à nommer ſon fils pour ſon ſucceſſeur.

Je vous envoie une copie de la lettre que M. Dodun a écrite à M. Boucher ſur le papier ; je commence à croire qu'il y en aura dorénavant.

Je chercherai quelqu'un qui veuille aller à Paris avec vous. Nous finirons l'affaire (*d*) qui eſt entre vous & moi dès que vous paroîtrez en ville. Adieu, mon cher Préſident, je ſuis plus à vous que je ne puis vous l'exprimer.

BARBOT.

L'ambaſſadeur d'Eſpagne (*e*), en paſſant dimanche ici, pour s'en retourner en Eſpagne, apprit la démiſſion ; il répondit qu'il en étoit fâché, mais qu'il n'en étoit pas ſurpris.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 13.

(*b*) Le 15 janvier 1724.

(*c*) Iſabelle de Parme, que Philippe V avait épouſée en 1714.

(*d*) Il s'agiſſait d'un emprunt (cf. ci-deſſous, la lettre 38). L'état des affaires de Monteſquieu au 1er déc. 1725 (cf. ci-deſſous, à l'Appendice) mentionne une dette de 4000 livres envers Barbot.

(*e*) Dom Patricio Laulès.

32. — *Montesquieu à Madame de Pons* (*a*).

[1724.] (*b*)

Je ſuis ici au fond de ma campagne comme un miſérable, & ſi je n'avois pas des jambes & des livres, je crois que je mourrois d'ennui. Pour vous, Madame, il ne vous manque que de la ſanté ; & moi, j'ai de la ſanté, & mille choſes me manquent.

A Madame de Pons.

33. — *Monteſquieu à Mme Berthelot de Jouy* (*c*).

[1724.] (*d*)

Comme il pourroit arriver par haſard, Madame, que vous verriez M. de Beaulieu avant moi — quelquefois on ſe trouve dans le quartier —, je vous prie d'avoir la bonté de lui dire que j'ai acheté un poème de *La Ligue* (*e*), & qu'ainſi il eſt inutile que j'en aie deux, s'il n'a pas acheté de ſon côté.

Vous dites que vous n'êtes pas ſenſible au plaiſir, & vous ſoupez ave M. Fa... [*ſic*] (*f*). Ne me parlez pas de ces petits-maîtres. Je penſai faire une grande ſottiſe : comme je ſuis quelquefois diſtrait, je le pris pour Milord Colifichet (*g*). Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que je ne vous ai jamais vue de ſi bonne humeur. Bon Dieu, ſi M. Dodart avoit vu cela ! Je paſſai hier à huit heures chez vous ; comme je ne trouvai que M. de Jouy, je crus qu'il étoit heure indue, mais la paſſion qu'on doit avoir pour les dames excuſe toutes les heures.

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 33 ; d'après la minute autographe qui ſe trouvait aux archives de La Brède. — Marie-Guyonne de Rochefort, marquiſe de Pons, était dame d'honneur de la ducheſſe de Berry.

(*b*) En tête la date de 1724 de l'écriture ancienne.

(*c*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 34 ; d'après la minute autographe qui ſe trouvait aux archives de La Brède. — La deſtinataire eſt Marie-Catherine Bégon, femme de Nicolas-François Berthelot, ſeigneur de Jouy.

(*d*) En tête la date de 1724, de l'écriture ancienne.

(*e*) *La Ligue ou Henri le Grand, poème épique par M. de Voltaire*, Genève, Jean Mokpap, 1723, in-8°. Elle fut diſtribuée en décembre 1723.

(*f*) Sans doute Fagon, intendant des finances.

(*g*) Maurepas, comme dans la lettre de Voltaire à la préſidente de Bernières, du 3 juillet 1723 (éd. Moland, XXXIII, 94).

34. — *Berthelot de Duchy à Montesquieu* (*a*).

Ce 21 mai 1724.

M. Héron (*b*) me mande, Monsieur, qu'il vous mènera chez M. Duparc avec grand plaisir, quand vous voudrez; que le crédit du sieur Duparc est mince, parce qu'il ne reçoit les mémoires renvoyés à son bureau, au sujet des bénéfices, que pour les remettre à M. Milain (*c*) à son retour de Bourgogne; mais que cela n'empêche peut-être pas Monseigneur le Duc de décider, sur votre demande, avant le retour du sieur Milain, comme il a fait sur plusieurs autres (*d*). Il offre de plus de vous donner à dîner avec M. Duparc, afin que vous ayez tout le temps de lui expliquer votre affaire. Je dis donc, qu'en arrivant à Versailles, vous devez voir M. Héron & vous concerter avec lui sur le reste.

J'allai hier chez M. de Courson (*e*); il étoit dehors. Je vous avoue que dans la situation où il se trouve, je n'ai pas cru bienséant de lui écrire pour lui parler de vous. Je sçais qu'il doit aller demain après-midi à Versailles, en corps de famille; si vous l'y rencontrez, je laisse à votre discrétion de juger si vous devez faire usage de lui ou non, & à son défaut, je vous laisse toute liberté de vous faire présenter par qui vous voudrez, pourvu que ce soit par un sujet qui porte sur lui le caractère le plus essentiel de la Papauté; réservez les autres pour des usages différens.

Je vous embrasse, mon cher Président, de tout mon cœur.

BERTHELOT DE DUCHY.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 30. — J.-B. Berthelot, sieur de Duchy & de Bélébat (1672—1740), intendant des Invalides, oncle de Mme de Prie.

(*b*) Receveur général des finances de Champagne, & premier commis de la guerre. Il devint l'année suivante secrétaire des commandements de Mlle de Clermont. (*Mercure*, mai 1725, p. 1038).

(*c*) Secrétaire des commandements du duc de Bourbon; il avait la feuille des bénéfices. (Cf. *Mercure*, décembre 1723, p. 1234).

(*d*) Il s'agit de la collation de l'abbaye de Faise au frère de Montesquieu.

(*e*) Urbain-Guillaume de Lamoignoy de Courson (29 octobre 1674 — 12 mars 1742) avait été intendant de Bordeaux (nommé le 14 août 1709), révoqué en 1720 & nommé conseiller d'État.

35. — *Montesquieu au Duc de Bourbon* (*a*).

[Mai-juin 1724.] (*b*)

Monseigneur,

J'ai quelque esprit, je suis homme de lettres, c'est-à-dire de ces gens que les grands ministres comme vous ont toujours favorisés ; cependant V. A. me refuse la plus petite grâce qui lui ait encore été demandée, qui est une abbaye (*c*) de deux mille livres de rente pour mon frère, sur la démission que mon oncle (*d*) offre d'en faire.

Je ne demande que ce que le cardinal de Richelieu m'auroit accordé, si nous avions été du même temps, & que ce que V. A. ne refuseroit pas à la piété de mon oncle & aux bonnes mœurs de mon frère, s'ils étoient connus d'elle. Je suis...

36. — *Montesquieu à **** (*e*).

A Paris, ce vendredi 23 juin 1724.

Mon cher ami, je suis content, j'ai ce que je désire ; la grâce est accordée (*f*) & je suis sûr que cela vous fera plaisir. M. de Gacé vient de m'apprendre cette nouvelle. Je ne connois que vous & lui qui ayez des cœurs distingués de tous les autres Adieu.

37. — *Berthelot de Jouy à Montesquieu* (*g*).

Baye (*h*), ce 21 juillet [1724.]

Je suis ici, Monsieur, chez Madame de Pléneuf (*i*). Je ne sçavois point qu'elle eût l'honneur de vous connoître, mais, en m'en-

(*a*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Armand de Montesquieu.

(*b*) En tête la date de 1724 de l'écriture ancienne.

(*c*) L'abbaye de Faise (Gironde, commune de Lussac-de-Libourne).

(*d*) Joseph de Secondat, abbé de Faise (9 septembre 1646 — 9 mai 1726).

(*e*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 37 ; d'après la minute autographe, qui se trouvait aux archives de La Brède. — Le destinataire doit être Berthelot de Duchy (cf. la lettre 34).

(*f*) La collation de l'abbaye de Faise au frère de Montesquieu.

(*g*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 34. — Nicolas-François Berthelot, seigneur de Jouy (1661—1741), secrétaire des commandements de la Dauphine, avocat-général des Requêtes de l'Hôtel.

(*h*) *Baye* (Marne, canton de Montmort) ; terre appartenant à Berthelot de Pléneuf.

(*i*) Madame Berthelot de Pléneuf, mère de Madame de Prie.

tretenant avec elle il y a quelques jours, elle me dit que vous lui aviez une fois rendu viſite, mais que, comme vous n'y étiez point revenu, cela lui avoit donné méchante opinion d'elle-même, & qu'il n'y avoit qu'une choſe qui la pourroit détromper, qui étoit que vous vinſſiez la voir ici. Je me chargeai, Monſieur, d'avoir l'honneur de vous l'écrire & je m'en acquitte avec plaiſir. Je ſouhaiterois fort que ſa propoſition vous pût convenir & j'en profiterois bien volontiers. Au reſte, je viens de relire les *Lettres Perſanes*; quel qu'en ſoit l'auteur, je ne crois pas qu'il y ait d'ouvrages où l'on puiſſe trouver plus d'eſprit & plus d'agrément. Je voudrois bien que M. Dodart ſçût par vous combien je l'honore.

Je ſuis, Monſieur, avec un parfait attachement, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

L'adreſſe eſt : Au château de Baye, par Sézanne en Brie.

De Paris à Claye	6 lieues.
De Claye à Meaux	4 —
De Meaux à La Ferté	4 —
De La Ferté à Vieuxmaiſons	5 —
De Vieuxmaiſons à Montmirail	3 —
De Montmirail à Baye	4 —
	26 lieues.

A Monſieur, Monſieur le Préſident de Monteſquieu à l'hôtel de Tranſylvanie, ſur le quai des Théatins (*a*), — *Paris.*

38. — *Le Préſident Barbot à Monteſquieu* (*b*).

[Juillet 1724.]

Vous ne doutez pas, mon cher Préſident, de la joie que j'ai du bonheur de M. l'abbé de Martillac (*c*). C'eſt un bon établiſſement pour un janſéniſte que cinq ou ſix mille livres de rente & on ne ſe-

(*a*) Actuellement 27 quai Voltaire.
(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 14.
(*c*) Barbot déſigne ainſi le frère de Monteſquieu, qui venait d'obtenir l'abbaye de Faiſe. Martillac (Gironde, canton de La Brède) était une des terres appartenant à la famille.

roit point à plaindre avec cela, quand même on n'auroit pas trouvé le dénouement du myſtère de la grâce. Navarre, qui eſt arrivé ici depuis trois jours, m'a aſſuré que M. de La Force avoit donné encore à M. votre frère un prieuré de 1500 livres de revenu ; je n'en ai rien cru parce que vous n'en mandez rien & que, d'ailleurs, les Caumont ne ſont pas grands fondateurs de bénéfices, à moins qu'ils euſſent fondé celui-là quinze jours avant la journée de Saint-Barthélemy. Cependant, toute raillerie à part, il ſe pourroit que M. de La Force eût quelque bénéfice à donner & il n'auroit ſçu mieux faire que de choiſir M. votre frère, *tamque digniorem*...

Vous ne devez ſonger qu'à vous préſentement &, quoique vous ne paroiſſiez occupé que de votre plaiſir, je ſuis perſuadé que vous ferez quelque choſe d'utile. Votre notaire Grégoire ne m'a jamais rendu que des réponſes vagues ſur les ſept mille livres dont vous aviez beſoin. Mandez-moi ſi vous voulez que je ſois votre notaire moi-même. Je ſuis perſuadé que je trouverai plus tôt que lui l'argent qu'il vous faudra, ſi vous êtes toujours dans la même intention (*a*).

Vous avez bien choiſi votre héros. Sylla eſt un des hommes les plus curieux de l'hiſtoire. Je ne ſçois ſi vous le faites parler ſur l'abdication de la tyrannie ; mais c'eſt un des incidens de l'hiſtoire des moins préparés & des plus ſurprenans (*b*).

Mandez-moi ce que penſe & ce que dit Fontenelle & ſon parti de l'oraiſon funèbre de Torſac (*c*); cette poliſſonnerie me paroît

(*a*) Sur cet emprunt cf. ci-deſſus la lettre 31, note *d*.

(*b*) Cette lettre nous donne la date exacte de la compoſition du *Dialogue de Sylla & d'Eucrate*, qui parut dans le *Mercure* de février 1745, p. 61. Monteſquieu le lut ſans doute au club de l'Entreſol, comme ſemble l'indiquer la préſence de ſon manuſcrit parmi les papiers de l'abbé Alary (cf. la notice de Depping en tête des *Œuvres de Monteſquieu*, Paris, Belin, 1817, t. I, p. XX). Quant à la lecture qu'il en fit, d'après Vian (p. 70), à l'Académie de Bordeaux, nous n'en avons pas trouvé trace dans ſes regiſtres mſs. Mais il exiſte une copie du *Dialogue* dans les papiers de l'Académie (Bibl. de Bordeaux, ms. 828.III).

(*c*) *Première ſéance des États calotins contenant l'oraiſon funèbre de feu Philippe-Émanuel de Torſac, généraliſſime du régiment de la Calotte*. Babylon, 1724, in-4° de 54 pages (Bibl. Mazarine, A 10.988, 28 me pièce). — Mathieu Marais (éd. Leſcure, III, 105—106) annonce la parution de cette plaquette en mai 1724, & il ajoute : « C'eſt une pièce très-ingénieuſe compoſée de pluſieurs diſcours de l'Académie, & principalement de ceux de Fontenelle & de Lamotte, où on a en vue de critiquer leur ſtyle affecté & précieux. »

auſſi cruelle qu'une poliſſonnerie peut l'être & je me moquois ſans le vouloir, en la liſant, de beaucoup d'endroits des éloges de l'Académie.

M. le Préſident Gombauld (*a*) eſt fort mal. Il n'y a rien de nouveau qui mérite votre attention. Je vous prie de faire mes complimens à M. Duchy (*b*), M. Duvigier (*c*) & M. Melon (*d*).

Je ſuis, mon cher Préſident, plus parfaitement que je ne puis l'exprimer, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

BARBOT.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, Préſident à mortier du Parlement de Bordeaux, à l'hôtel de Tranſylvanie, faubourg Saint-Germain, — Paris.

39. — *Monteſquieu à Berthelot de Jouy* (*e*).

[Fin juillet 1724.]

Vous me propoſez, Monſieur, la choſe du monde qui doit me faire le plus de plaiſir, &, ſi j'avois cru que M[me] de Pléneuf ſe fût ſouvenue de moi, j'aurois eu l'honneur de lui rendre mes devoirs ; mais j'ai penſé que le ſort de cette viſite ſeroit qu'elle l'oublieroit d'abord & que moi je ne l'oublierai jamais.

Je compte donc faire le voyage de Baye quelques jours après le retour du Roi (*f*) ; parce que le Roi caſſe des bouteilles, à coups de fuſil, à Chantilly, mais ne ſigne aucun brevet, & que j'ai celui de l'abbaye (*g*) à faire ſigner. On ne dit rien ici, on chante ſeulement quelques couplets en faveur des dames de Chantilly ; chacun a le

(*a*) Préſident au Parlement de Bordeaux.

(*b*) Berthelot de Duchy.

(*c*) Pierre-Armand-Claude Duvigier, fils du procureur-général au Parlement de Bordeaux, dont il devait prendre la charge en 1752.

(*d*) Jean-François Melon, lorſqu'il était inſpecteur des fermes à Bordeaux, fut un des fondateurs & le ſecrétaire de l'Académie de Bordeaux.

(*e*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 36 (Minute).

(*f*) Le roi revint à Verſailles le 1[er] août (Mathieu Marais, éd. Leſcure, III, 127).

(*g*) L'abbaye de Faiſe.

ſien, mais je n'en ſçais aucun (*a*). Vous ne m'avez pas fait l'honneur de me marquer ſi la poſte mène à Baye, mais je le ſçaurai par M. de Duchy ou Mme de Mareuil. J'aurai en vérité, Monſieur, bien du plaiſir de diſputer avec vous & de vous embraſſer. Je voyois M. Dodart quand il étoit amoureux, je ne le vois plus depuis qu'il eſt ſçavant, mais je le chercherai.

Adieu, Monſieur, je ſuis avec toute ſorte d'attachement votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Je vous prie d'aſſurer de mes reſpects Mme de Pléneuf. Si M. de Rebourſeau (*b*) eſt à Baye je vous prie de [le] ſaluer de ma part [, &] Mme Gervais; parlez de moi, s'il vous plaît, à Mme Berthelot.

Monſieur de Jouy.

40. — *Berthelot de Jouy à Monteſquieu* (*c*).

A Baye, ce 2e août [1724].

Mme de Pléneuf a été tout à fait ſenſible, Monſieur, aux honnêtetés dont la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire eſt remplie pour elle; mais ſi vous la voulez perſuader entièrement, il faut que vous arriviez ici au plus tôt. Ainſi, obtenez votre brevet inceſſamment & partez; la poſte vous amènera de Paris à La Ferté où l'on vous fournira des chevaux qui vous conduiront à Vieuxmaiſons. En ce dernier endroit, auſſi bien qu'à Montmirail, quoique ce ne ſoit pas deux lieues de poſte, vous trouverez des chevaux qui valent ceux de la poſte, & de bons poſtillons, en diſant que vous venez à Baye: c'eſt à Vieuxmaiſons, chez Pignart, & à Montmirail, chez Liébert.

Je vous avoue que je ſerai charmé de vous voir ici, car l'envie

(*a*) Voy. ces couplets dans Raunié. *Chanſonnier hiſtorique du XVIIIe ſiècle*, V, p. 9 & ſuiv. — L'une des aventures les plus retentiſſantes fut celle de Mme de Grave avec le comte de Clermont (cf. Mathieu Marais, éd, Leſcure, III, 118).

(*b*) Michel-François Berthelot, ſeigneur de Rebourſeau (1675—1734), maréchal de camp, gouverneur de Thionville.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 35.

que j'en ai me fait toujours douter de ce bonheur-là. Raſſurez-moi donc par votre préſence.

J'ai fait vos complimens à Mme Gervais & à Mme de Pléneuf, qui m'ordonnent de vous faire les leurs.

A l'égard de Mme Berthelot, à qui vous ſouhaitez que je parle de vous, elle me marque qu'elle a bien peu l'honneur de vous voir. Faites, s'il vous plaît, ceſſer ſes plaintes, & ſoyez bien perſuadé de l'attachement infini avec lequel je ſuis, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

BERTHELOT.

41. — *Monteſquieu à Berthelot de Jouy.* (*a*)

A Paris, ce 11 août 1724.

Je regarde, Monſieur, comme une grande marque de bonté la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Si je n'allois pas à Baye, je perdrois peut-être l'occaſion de refaire connoiſſance avec Mme de Pléneuf & je ne veux pas riſquer cela.

Je perdrois d'ailleurs le plaiſir que j'aurai de vous voir, & M. de Pléneuf. Lorſque j'eus l'honneur de vous faire réponſe, j'étois ſi peu inſtruit de ce qui ſe paſſoit à Baye que je ne ſçavois pas que M. de Pléneuf y fût; ainſi je vous prie de l'aſſurer de mon parfait attachement.

J'aurai, Monſieur, la honte de finir ma lettre ſans pouvoir vous mander aucune nouvelle que vous ne ſçachiez, quoique j'aie fait un tour du jardin des Tuileries de plus, en votre faveur. On dit ſeulement que M. le prince de Conti ſe porte mieux; Madame ſa femme dit que ſon âme eſt dans un labyrinthe dont elle ne peut ſortir. M. de Geſvres (*b*) a dit au Roi qu'il ſeroit obligé de le quitter, ne pouvant plus ſervir un roi qui s'ennuie.

Troiſième interrogatoire de M. de La Jonchère (*c*); le ſouper des Vingt & un avec le Roi; vous ſçavez tout cela. Mme d'Orléans

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 37 (minute autographe).

(*b*) François-Joachim-Bernard Potier de Geſvres, premier gentilhomme de la chambre du Roi.

(*c*) La Jonchère avait été arrêté le 4 août.

s'habilla trois fois le même jour pour ſaluer le Roi, ayant été remiſe deux fois. Je ſuis, Monſieur, avec toute ſorte d'attachement, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Je vous prie d'aſſurer de mes regrets Mme de Pléneuf & de ſaluer de ma part M. de Rebourſeau.

42. — *Le duc de La Force à Monteſquieu* (*a*).

A Londres, ce 17 d'août [1724].

Puiſque vous voulez bien, mon cher Préſident, être mon nouvelliſte, je vais ſçavoir ici ce qui ſe paſſe en France, beaucoup mieux que je ne le ſçaurois étant à Paris. Mais raſſurez-vous, l'emploi dont vous vous chargez ne vous incommodera pas longtemps, car je n'ai plus qu'une de vos lettres à recevoir avant mon départ. Ainſi n'y plaignez ni le temps ni la peine, pour la faire des plus longues. Je vous promets de vous dédommager à mon retour, en vous contant tout ce que j'aurai vu dans ce pays-ci. Aimez toujours, je vous en prie, Monſieur, l'homme du monde qui vous aime le plus, & qui vous eſt le plus ſincèrement dévoué.

LE D. DE LA FORCE.

A Monſieur, Monſieur le Préſident de Monteſquieu, rue de Beaune, — à Paris.

43.— *Monteſquieu à Lalanne* (*b*).

Paris, ce 5e octobre 1724.

Je vous prie, Monſieur, de vouloir bien compter à mon oncle, M. l'abbé de Faiſe, ce que vous pouvez avoir à moi de mes gages à compte; il vous en fera un reçu & cette lettre vous ſera garante de l'approbation que je donne à ce reçu, que je vous paſſerai à compte comme s'il étoit ſigné de moi.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 165.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 171 (autographe).

Je ſuis, Monſieur, avec toute ſorte d'attachement, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Lalanne, conſeiller du Roi, payeur des gages du Parlement, rue du Loup, — à Bordeaux.

44. — *Monteſquieu à Mlle* *** (*a*).

[1724] (*b*).

Mademoiſelle,

Je ne me trouvois point dans cet état où les rimes ſe préſentent en foule pour tenter les poetes après vous avoir quittée hier au ſoir. Je voulus vous obéir, & faire des vers en votre honneur : mais il faut vous avouer que je n'en pus jamais venir à bout. Enfin je m'endormis, & je ne puis m'empêcher de vous faire part du ſonge que je fis (*c*).

Je crus voir l'Amour dans l'état du monde le plus pitoyable. C'étoit à Cythère. Il vous appela mille fois, & vous ne répondîtes pas : les larmes lui vinrent aux yeux ; j'avois preſque pitié de lui. Enfin, il ſe mit à vous chercher (*d*).

(*a*) Deux minutes autographes A & B ; la minute A dans les archives de Madame la Csse Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède) ; — la minute B dans les papiers de M. le Bon Philippe de Monteſquieu (à Agen). — La deſtinataire eſt, ſelon toute préſomption, Mlle de Clermont, la Vénus du *Temple de Gnide*.

(*b*) En tête de la minute B la date de 1724 de l'écriture ancienne.

(*c*) *Début biffé dans A :* Mademoiſelle, après vous avoir quittée hier au ſoir, je voulus vous obéir & faire des vers en votre honneur. Je me crus d'abord dans cet état où les rimes ſemblent venir en foule pour tenter les poètes, mais je ne trouvai rien qui fût digne de vous. J'écrivis cent fois & j'effaçai toujours. Des ſentimens à la vérité vifs, mais rien que des penſées confuſes ; je jetai ma plume de chagrin, je déchirai mon papier, & je jurai de ne louer perſonne de ma vie, puiſque je ne pouvois pas vous louer. Après bien des inquiétudes, je m'endormis, & je vous ſupplie de me permettre de vous faire part... — *Texte de A, dans l'interligne du début biffé :* Voici le ſonge que je fis il y a quelques jours. Je me crus dans l'île de Paphos. Je vis l'amour qui vous appeloit.

(*d*) *Biffé dans A :* Il pleura comme un enfant ; j'avoue que j'eus pitié de lui. Enfin il s'impatienta & ſe mit à vous chercher.

Il courut de tous les côtés,
Dans les lieux les plus écartés ;
Il reconnut enfin vos traces ;
Princeſſe, il ne s'y trompa pas
Quand il vit les Jeux & les Grâces
Qui marchent toujours ſur vos pas.

Il vous embraſſa tendrement,
Et, vous ſouriant doucement :
« Je vous aime plus que ma mère :
Cependant vous fuyez mes pas !
Sans moi que prétendez-vous faire
De tant de céleſtes appas ? »

Je vis que, promenant ſa main,
Il badina ſur votre ſein ;
Mille baiſers le parcoururent ;
Il auroit deſcendu plus bas,
Mais mille Grâces accoururent
Qui lui retirèrent le bras (*a*).

« Ce beau ſein que j'ai fait exprès,
Je vais le percer de mes traits,
Dit pour lors Amour en colère,
Et bientôt, quoi que vous faſſiez,
Je verrai le reſte, ma mère,
En dépit que vous en ayez. »

Dans ce moment, je vis finir (*b*) le plus joli ſonge qu'un mortel ait jamais eu ; je n'ai jamais été ſi fâché, mais, à préſent que je ne rêve plus, je vais, Princeſſe, vous parler raiſon.

(*a*) Comparez le *Temple de Gnide :* « Où croyez-vous que je trouvai l'Amour? Je le trouvai ſur les lèvres de Thémire ; je le trouvai enſuite ſur ſon ſein ; il s'étoit ſauvé à ſes pieds : je l'y trouvai encore ; il ſe cacha ſous ſes genoux, je le ſuivis, & je l'aurois toujours ſuivi ſi Thémire toute en pleurs, Thémire irritée ne m'eût arrêté. » (Tome I de la préſente édition, III, 602.)

(*b*) *Biffé dans B :* Je m'éveillai & je perdis la vie.

Vous ferez bientôt dans le temps malheureux où un fier prince regardera tant d'appas moins comme un préfent du Ciel que comme un tribut légitime, & — une chofe que vous ne croyez pas & que je ne comprends pas moi-même — il s'accoutumera à vos charmes.

Lorfque par des nœuds folennels
Deux fidèles amans que même ardeur anime
Vont s'unir l'un à l'autre aux pieds des immortels (*a*)
L'amour eft toujours la victime
Qu'on immole fur les autels.

N'attendez donc point pour aimer le moment qui eft fi près de celui où l'on n'aime plus (*b*), étrange effet de l'amour qui ne peut fouffrir que les chaînes qu'il s'eft faites lui-même, & qui fe détache fitôt qu'on lui en donne de nouvelles.

(*c*) Peut-être que quelque jour vous voudrez aimer, & vous ne le pourrez pas. Votre infenfibilité vous défefpérera, & vous ne ferez plus capable de ces fentimens qui donnent de la vivacité à la vie même (*d*).

Pour moi, depuis que je ne fçais plus aimer, il me femble que mon âme (*e*) n'eft plus qu'un foible refte de celle que j'avois autrefois. Cependant je ne me plains point de l'amour, car, s'il m'avoit laiffé un cœur fenfible, il m'auroit peut-être fait aimer fi haut, qu'il m'auroit fallu mourir plutôt que d'avouer mon fecret.

45. — *Montefquieu à Madame de Lambert* (*f*).

[1724 ?] (*g*)

Voici, Madame, quelques Lettres Perfanes. Vous voyez que

(*a*) *Biffé dans B :* aux pieds des faints autels. — *A :* aux yeux des immortels.

(*b*) *Biffé dans B :* ce temps où vous n'aimerez plus. — *A :* n'attendez donc plus. — fitôt qu'on les lui donne.

(*c*) *La fin manque dans B.*

(*d*) *Biffé :* & fans lefquels tout n'eft dans le monde que langueur & engourdiffement.

(*e*) *Biffé :* que je ne vis plus & que mon âme.

(*f*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 47 ; d'après la minute autographe qui fe trouvait aux archives de La Brède.

(*g*) La date de 1724 infcrite fur ce billet de l'écriture ancienne, fi elle eft exacte, donnerait l'époque des premières relations de Montefquieu avec le falon de Madame de Lambert.

j'emploie toute ſorte de moyens pour ſurprendre votre eſtime ; c'eſt qu'il n'y a perſonne dans le monde à qui j'aie plus l'ambition de plaire.

Mme la M. de Lambert.

46. — *Monteſquieu à Marans* (*a*).

[1724 ?] (*b*)

Mon cher Marans,

Tu es auſſi attentif dans les occaſions que ta femme l'eſt peu. Tu écris, au moins, au lieu que ta femme ne fait pas ſeulement de réponſe ; auſſi j'aimerois mieux être pendu que de lui écrire, pas même de lui faire des complimens. Je garde ma colère, moi, mais pour toi, je t'embraſſe & te ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

47. — *Berthelot de Duchy à Monteſquieu* (*c*).

Ce 6 février 1725.

Mme de Marans (*d*) n'ignore pas vos défauts, Monſieur ; il eſt juſte qu'elle connoiſſe vos vertus & votre billet paſſera juſques à elle. Je ſuis fait pour vous ſervir en tous pays auprès des dames.

Il fut décidé hier chez M. de Courſon (*e*) que le ſamedi 10e du préſent mois de février, jour de la fête de Sainte-Scholaſtique, vous ſeriez par moi prié de vous rendre chez M. de Courſon entre ſix & ſept heures du matin, & que vous le mèneriez enſuite chez M. de Gaumont (*f*) où quatre de ſes chevaux ſe trouveront attelés à une voiture légère qui vous conduira l'un & l'autre chez M.

(*a*) Fac-ſimilé d'après une minute autographe dans *La Gironde, revue de Bordeaux*, 1re année, 1833—1834, p. 660 ; le billet eſt enſuite mentionné dans un catalogue de Laverdet, vente du 7 décembre 1854, n° 647. — Joſeph de Marans, maître des requêtes, aſſiſta aux derniers moments de Monteſquieu, dont il ſe dit alors un parent (cf. à l'Appendice la lettre 752).

(*b*) En tête la date de 1724 de l'écriture ancienne.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 31.

(*d*) Femme de Joſeph de Marans.

(*e*) Lamoignon de Courſon.

(*f*) J.-B. de Gaumont, conſeiller d'État, intendant des finances.

Amé (*a*), à Cerny. A cela M. de Blancmesnil (*b*) a dit : « Pour arriver à dix heures du soir comme c'est l'ordinaire de M. le Président, il est inutile de partir de si bonne heure », & Mme de Courson (*c*) a ajouté que ce jour-là vous partiriez peut-être pour Bordeaux ou pour Amsterdam, mais que certainement vous ne vous souviendriez pas que vous deviez faire avec M. de Courson le voyage de Belébat. Mme de Monchesne (*d*) qui ne laisse pas d'avoir son petit coin de malice a donné quelques coups de langue de son côté, mais pour moi qui suis honnête homme, j'ai pris votre parti & j'ai voulu parier contre tout le monde que vous seriez exact au rendez-vous ; c'est à vous de juger si j'ai été sage ou téméraire ; cependant, par précaution, je vous conseille d'attacher cette lettre au manteau de votre cheminée.

Je vous embrasse, mon cher Président, de tout mon cœur.

BERTHELOT DE DUCHY.

48. — *Montesquieu à Madame d'Herbigny* (*e*).

[1725.] (*f*)

M. Danneville (*g*) est venu ce matin, Madame, avec les airs de grandeur qu'il exerce, me parler comme si j'avois voulu escroquer Mme de Matharel (*h*). Sur la réponse que je lui ai faite que, si le

(*a*) Jean-Baptiste Amé, cousin par alliance de Berthelot de Duchy, & beau-père de M. de Gaumont.

(*b*) Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, alors président à mortier au Parlement de Paris.

(*c*) Marie-Françoise Méliand (morte le 13 août 1740, à 63 ans), qui avait épousé Urbain-Guillaume de Lamoignon de Courson par contrat du 23 octobre 1695.

(*d*) Madame Berthelot de Monchesne.

(*e*) Édition des Bibliophiles de Guyenne n° 68 ; d'après la minute autographe, qui se trouvait aux archives de La Brède. — Louise-Françoise-Armande d'Estrades, petite-fille du maréchal, mariée le 28 novembre 1703 à Pierre-Charles Lambert d'Herbigny, mourut le 10 octobre 1731 à l'âge de 47 ans (elle avait donc cinq ans de plus que Montesquieu). Elle était une cousine éloignée de Montesquieu ; leur parenté remontait à leur trisaïeul commun, Jean de Secondat, dont une fille, Suzanne, épousa un d'Estrades, & fut la mère du maréchal d'Estrades.

(*f*) En tête le millésime *1725* de l'écriture ancienne. Si cette date est exacte, la lettre ne peut être que du début de l'année, puisque Montesquieu quitta Paris pour Bordeaux vers le 1er mars, rappelé par la mort de son beau-père (cf. la lettre 55).

(*g*) Danneville, envoyé extraordinaire auprès de l'électeur de Mayence.

(*h*) Marie-Henriette Armand, veuve d'Antoine-Augustin de Matharel.

marché étoit si bon, il n'avoit qu'à le prendre pour lui, ce seigneur m'a traité comme il traita il y a un mois les deux catins du troisième. Vous pouvez mander à M[me] de Matharel que je ne logerai de ma vie dans sa maison, ne voulant point essuyer les négociations de M. l'envoyé auprès des princes du Bas-Rhin. Je vais faire mettre un écriteau, &, si elle manque quelque quartier, je le prends sur moi. Je vous prie de lui faire part de tout ceci & suis avec respect votre très-humble & très-obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

49. — *Montesquieu à Madame de Matharel* (*a*).

[1725] (*b*)

J'ai l'honneur de vous écrire, Madame, pour vous marquer que je ne puis plus m'accommoder de votre appartement après la manière incivile dont M. Danneville m'en a parlé & la façon désobligeante dont il en a agi.

Je connoissois bien ce petit grand seigneur, car, l'autre jour, m'ayant trouvé dans la rue & m'ayant demandé de lui dire les propositions que je vous avois faites, j'évitai d'entrer en matière, sçachant qu'il ne sçavoit parler d'affaires qu'avec des envoyés. Il s'est trompé bien fort de croire que j'ai voulu profiter de la malheureuse situation où vous êtes. Je ne pouvois pas m'empêcher de vous demander l'appartement d'en haut, par une raison que j'ai dite à M[me] d'Herbigny, qui est que je ne puis pas habiter dans mon appartement si on fait du feu au troisième, parce que la fumée qui retombe dans ma chambre me chasse du lit tous les matins à sept heures, souvent après m'être couché à quatre. Et mon intention étoit, lorsque vous reviendriez, de vous céder une des deux chambres pour y mettre trois lits avec la condition qu'on n'y feroit pas de feu avant dix heures. Et, en vérité, j'aimerois mieux avoir été coucher dans la rue que d'avoir souffert que vous eussiez été

(*a*) Minute autographe. — Arch. de Madame la C[sse] Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède).

(*b*) En tête le millésime 1726, à coup sûr erroné, puisque dans la lettre 74, du 13 juin 1725, Madame d'Herbigny parle de l'écriteau. *Appartement à louer* apposé à la porte de la maison.

obligée de chercher du logement ailleurs pour vos gens. Il me ſemble que, ſi M. Danneville n'eût pas été négociateur pour le Roi, il ne l'eût été pour perſonne.

Je vous ſupplie, Madame, de croire que dans tout ceci je n'ai que cédé au véritable plaiſir que j'aurois eu de loger avec vous, & que je ſuis véritablement fâché que l'importance du ſeigneur à qui vous m'avez adreſſé m'en ait ôté le pouvoir.

Je ſuis avec reſpect, Madame, ...

50. — *Monteſquieu à Madame d'Herbigny* (*a*).

[1725 ?] (*b*)

J'aurai l'honneur, Madame, de ſouper avec vous ce ſoir & je compte même de vous aller trouver à l'opéra ; mais pour le dîner de mercredi, je n'irai point. Je ne donne pas dans le panneau que vous me tendez. Je me pique de mon cœur & non pas de mon eſprit. Je ſerois bien ravi d'être connu de cette dame dont je ne ſçais pas le nom, mais ſous d'autres titres. Et je ſuis bien étonné que là où vous avez le P. Maur, vous vouliez en écouter un autre. Il faut que vous aimiez mieux les galanteries que les gens du monde vous diſent, que les belles choſes qu'il dit toujours. M. d'Herbigny n'eſt pas comme cela (*c*).

Je ſuis...

51. — *Monteſquieu à Madame* *** (*d*)

[1725 ?] (*e*)

Je ne ſçais ſi je ne perds point le reſpect que je vous dois en diſant que je vous embraſſe de tout mon cœur. Si cela eſt, vous m'avez troublé la raiſon & m'avez empêché de prendre garde aux bienſéances.

(*a*) Minute autographe. Papiers de M. le B[on] Raoul de Monteſquieu, au château de Baron (Gironde).

(*b*) En tête le milléſime *1725* de l'écriture ancienne.

(*c*) M. d'Herbigny avait 24 ans de plus que ſa femme ; en 1725 il avait 66 ans.

(*d*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 91 ; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

(*e*) En tête le milléſime *1725* de l'écriture ancienne.

52. — *Monteſquieu à Madame **** (a)

[1725 ?] (b)

Mon petit amour, jamais je ne t'ai tant aimée. Tu es plus à moi, [ce] me ſemble, que tu n'as jamais été, & tu tournes de [telle] manière mon cœur & mon eſprit qu'il me ſemble que mon amour commence là où mon amour ſembloit être à ſon plus haut degré. Je n'ai pas ceſſé un moment de penſer à mon petit amour.

53. — *Monteſquieu à **** (c)

[1725 ?] (d)

M. Coulon m'a empêché, Monſieur, de vous rendre un petit ſervice, ce que j'aurois fait de bien bon cœur, ſurtout ſi le ſervice avoit été plus conſidérable.

54. — *Monteſquieu à Madame de Sémonville* (e)

S. d.

M. de Monteſquieu fait ſçavoir à Mme de Sémonville qu'il aura l'honneur de revenir ſamedi, demain, le même jour, avec elle (f).

55. — *Monteſquieu au duc de La Force* (g)

A Bordeaux, ce 4 mars 1725.

Je fus, Monſeigneur, bien fâché d'être obligé de partir ſans avoir l'honneur de vous voir, vous ayant cherché trois fois inutile-

(a) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Armand de Monteſquieu.

(b) En tête le milléſime *1725* de l'écriture ancienne.

(c) Minute autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 295.

(d) En tête la date de 1725 de l'écriture ancienne.

(e) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Raoul de Monteſquieu, au château de Baron (Gironde). — Mme Huguet de Sémonville était la femme d'un conſeiller au Parlement de Paris.

(f) Au verſo Monteſquieu a écrit : « J'étois peu aſſidu &, au lieu de ſonger à juger des procès, je ſongeois aux procès futurs. »

(g) Minute autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 168.

ment. La mort de mon beau-père (*a*) me fit partir aſſez bruſquement.

Vous ferez une belle action ſi vous paſſez par Bordeaux, quand vous irez à La Force ; dans ce cas, je vous ſupplie d'accepter ma maiſon & de permettre que je vous faſſe les honneurs de la ville. Je vous demande, s'il vous plaît, la préférence dans cette occaſion parce que je l'ambitionne encore plus que vos autres amis.

Nous recevrons Mme la comteſſe de Villerville (*b*) dans notre académie, à moins que vous ne lui refuſiez votre voix ; elle ſera notre directrice. Vous nous apprendrez à penſer, elle nous apprendra à ſentir. Cependant je ſerai à Paris à la fin d'avril & il ne ſeroit pas impoſſible que j'euſſe l'honneur de vous y voir ; dans quel cas nous conſommerions l'affaire dont nous étions convenus.

Je ſuis avec un reſpect infini, Monſeigneur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

MONTESQUIEU.

56. — *Monteſquieu à Madame de Grave* (*c*)

[Mars 1725.] (*d*)

J'aime cette petite fille (*e*) de tout mon cœur & rien ne me prouve plus avec quelle paſſion je déſirerois d'en être le père, car naturellement je n'aime pas les enfans.

Si vous n'étiez point dans l'état où vous êtes, Madame, je ne vous pardonnerois pas de laiſſer rouer Lempereur (*f*), ſans que j'en ſçache un ſeul mot.

Tout le monde m'interroge ici. Quand on me demande ſi on ſe divertit bien à Paris, je dis que oui, & qu'on joue au piquet.

(*a*) Pierre de Lartigue, ancien lieutenant-colonel du régiment de Maulévrier.

(*b*) Madeleine-Angélique de Vaſſy, comteſſe de Villerville.

(*c*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 51 ; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

(*d*) En tête la date de 1725 de l'écriture ancienne.

(*e*) Marie-Nicole, baptiſée le 1er mars 1725 (Bibl. nat., Carrés de d'Hozier, 311, fol. 302) ; elle mourut en bas âge (Bibl. nat., Doſſiers bleus d'Hozier, v° *Graves* , fol. 38).

(*f*) Lempereur, accuſé de l'aſſaſſinat d'un charretier de La Malmaiſon, avait été condamné le 5 mars, & exécuté le lendemain en place de Grève. — Il était le fermier du financier La Jonchère alors empriſonné, & on établit un lien entre les deux affaires. Cf. Thirion, *Mme de Prie*, pp. 195—196.

Je ne laifferois pas que de m'amufer ici. Il y a une femme que j'aime beaucoup, parce qu'elle ne me répond pas lorfque je lui parle, qu'elle m'a déjà donné cinq ou fix foufflets, par la raifon, dit-elle, qu'elle eft de mauvoife humeur.

Je fouhaite pour M. de Grave que le canal rende mieux que les vignes (*a*), & pour vous, Madame, que vous conferviez le bonheur que vous avez de plaire malgré vous.

Je fuis avec tout le refpect poffible, Madame, votre etc.

Madame la M. de Grave.

57. — *Montefquieu à Dodart* (*b*)

A Bordeaux, ce 19 mars 1725.

L'amitié exige de moi, mon cher, que je croie que vous avez beaucoup d'affaires, puifque vous n'avez pas daigné m'apprendre une feule nouvelle & furtout des vôtres, article que je ne pardonne point. Vous avez laiffé rouer Lempereur, mourir le Czar (*c*), partir l'Infante, foutre une infinité de jolies femmes fans que j'en ai fçu un feul mot.

Vous m'aimiez autrefois & vous ne m'aimez plus. J'habite ma campagne avec une fatiffaction intérieure que je vous fouhaite à Paris. Je fens que fi je fuis fou quelquefois & même les trois quarts du temps, il y a néanmoins chez moi un fonds de fageffe en réferve que je pourrai faire valoir quelque jour. Je fus avant-hier à la proceffion de notre Parlement, & peu s'en fallut que je ne fuffe à la tête. On m'a nommé pour parler à l'affemblée publique du mois de mai à l'Académie (*d*) ; ce qu'il y a de commode, c'eft qu'il n'y a rien de prêt & que j'ai laiffé tous mes manufcrits à Paris. Voyez combien les nouvelles font ftériles à Bordeaux, puifque je fuis

(*a*) Le canal du Lez, qui appartenait à la famille de Grave (cf. Aigrefeuille, *Hiftoire de la ville de Montpellier*, éd. de La Pijardière, II, 173, 202, & 221—222).

(*b*) Minute. Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 99.

(*c*) Pierre le Grand.

(*d*) A l'affemblée publique du 1er mai 1725 Montefquieu « lut plufieurs chapitres d'un ouvrage auquel il travaille fur les devoirs de l'homme » (Bibl. Bordeaux, ms 1699, III, p. 384). Cf. ci-deffus, page 157.

obligé de vous parler de moi. S'il ſe paſſe quelque choſe dans la république des lettres, faites-m'en part ; écrivez-moi des lettres longues & raiſonnées.

Adieu mon cher Dodart, je vous aime de tout mon cœur quoique vous n'aimiez pas les fables de La Motte.

58. — *Monteſquieu à l'abbé **** (*a*)

A Bordeaux, ce 19 mars 1725.

C'eſt un charme dans le monde que d'avoir des amis, c'en eſt un plus grand de les avoir tels que vous, mon cher abbé. Je ne ſçaurois aſſez vous remercier de la bonté que vous avez eue de vous intéreſſer pour moi ; on ne tient que trop de gens qui promettent beaucoup & ne tiennent rien, mais vous tenez plus que vous ne promettez.

Votre lettre même m'a fait penſer que je ferois bien d'attendre mon retour à Paris pour parler d'affaires ; je compte y être dans ſix ſemaines ou deux mois & nous opérerons ; cependant je vous prie toujours de prendre langue.

J'ai trouvé mon oncle (*b*) dans une ſanté qui me ravit ; je ne l'ai jamais vu en ſi bon état. Pour vous, faites-vous payer encore cinquante ans la penſion viagère ; il ne faut pas ménager cet homme-là, mais lui montrer toujours un bon viſage, ſe faire faire la barbe le jour qu'on ira le voir, & prendre garde de touſſer devant lui.

Adieu, mon cher abbé, comptez que je ſuis plus à vous qu'à moi-même. Je ſuis, avec toute ſorte d'attachement, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

59. — *Montesquieu à **** (*c*)

[Mars 1725 ?] (*d*)

Lors, ſi tu viens pendant la ſemaine ſainte, viens tout ſeul, car,

(*a*) Minute. Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 297. — Peut-être le deſtinataire ſerait-il le Père Deſmolets ?

(*b*) Joſeph de Secondat, abbé de Faiſe.

(*c*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Philippe de Monteſquieu (à Agen).

(*d*) En tête le milléſime *1725* de l'écriture ancienne. En 1725 Pâques tombe le 1er avril.

comme tu es un ſcélérat, ſi tu venois avec du monde, on croiroit que ce monde te reſſemble. Pardon, mon cher Monſieur, de ma liberté.

MONTESQUIEU.

60. — *Le duc de Liria à Monteſquieu* (*a*)

A Madrid, ce 26 mars 1725.

Voilà, mon cher Préſident bien des nouveautés depuis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 20 du paſſé. Je ſuis très-ſenſible au compliment que vous me faites ſur le bruit qui avoit couru que je devois être auprès de la reine douairière (*b*); vous en aurez depuis ſçu la fauſſeté; mais je vous avoue que, dans la ſituation préſente des affaires, je ne voudrois point pour toutes choſes au monde avoir été choiſi pour aller avec elle en France. Vous la verrez inceſſamment à Bordeaux avec Mlle de Beaujolais, ſa ſœur, qui eſt partie d'ici le 20, auſſi bien que M. l'abbé de Livry (*c*).

Dites-moi, je vous prie, mon cher Préſident, votre cour a-t-elle perdu l'eſprit ? Car il faut l'avoir perdu pour faire un pas comme celui qu'elle vient de faire. Si cette affaire s'étoit paſſée de la façon que M. le Duc l'a gouvernée entre deux particuliers, il y a de quoi s'égorger l'un l'autre. Écrivez-moi, je vous prie, un peu plus ſouvent, c'eſt-à-dire ſi le commerce entre les deux nations ne s'interrompt pas. Conſervez-moi une part dans votre amitié, & ſoyez perſuadé de celle que vous profeſſe à jamais, mon cher Préſident, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

LIRIA.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, préſident à mortier du Parlement, — à Bordeaux.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 187. — Jacques-François de Fitz-James, duc de Liria (1696—1738), fils aîné du maréchal de Berwick, était alors brigadier des armées du roi d'Eſpagne.

(*b*) Éliſabeth d'Orléans, fille du Régent, veuve de Louis Ier, roi d'Eſpagne.

(*c*) Chargé d'affaires à Liſbonne. Il avait remplacé à Madrid Teſſé, à qui l'on n'avait pas voulu confier la miſſion de prévenir Philippe V du renvoi de l'Infante. Philippe V venait d'ordonner à l'abbé de Livry, à la veuve de Louis Ier & à Mlle de Beaujolais de quitter l'Eſpagne.

61. — *Montesquieu à Berthelot de Duchy* (*a*)

A La Brède, ce 29 mars 1725.

Bonjour, Monsieur ; il faut que je vous aime bien pour me souvenir de vous dans le lieu où je suis. Je vous quitte parce qu'il y a dans un endroit deux pieds de charme qui ne vont pas bien & ailleurs quatre ormeaux qui ont besoin d'être émondés. Je vous embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Saluez de ma part tous les gens qui portent ou qui ont autrefois porté le nom de Berthelot, même les simples Alice, & des étrangères, Mme Milet & Mme Lefranc (*b*).

Mme de Marans n'a pu se résoudre à me dire un seul mot de vous, je l'ai pourtant mise bien des fois sur les voies. J'ai porté votre santé au Procureur général (*c*) qui n'a pas songé à me faire raison. Je ne vous vois d'ami solide ici que Marans qui m'a fait prendre un rhumatisme, en particulier, à sa fenêtre pour me parler de vous.

62. — *Montesquieu à Lalanne* (*d*)

[Avril 1725.]

Je vous prie, Monsieur, de compter pour moi à M. le président Barbot ce que vous me devez pour 1724 (*e*) ; je l'allouerai dans le compte de la dite année. Il aura aussi la bonté de régler avec vous pour 1723.

Je suis, Monsieur, très-parfaitement, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

A Monsieur, Monsieur de Lalanne, payeur des gages (*f*).

(*a*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Armand de Montesquieu (à Paris).

(*b*) Mme Lefranc de Brunpré, femme d'un secrétaire du Roi pour qui Montesquieu composa les vers ci-dessus rapportés, p. 558.

(*c*) Jacques-Armand-Claude Du Vigier de Saint-Laurens (1680—1762), procureur général au parlement de Bordeaux de 1720 à 1752.

(*d*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 58 ; d'après l'original autographe qui se trouvait aux archives de La Brède.

(*e*) Au verso de ce billet un reçu de 192 livres délivré par Barbot à Lalanne, en date à Bordeaux, le 6 avril 1725.

(*f*) Du Parlement de Bordeaux.

63. — *Barbot à Monteſquieu* (*a*)

A Bordeaux, ce 11 avril 1725.

On vient de me porter depuis une heure, mon cher Préſident, un livre imprimé chez Simart & intitulé *Le Temple de Gnide* (*b*). J'ai réſolu de ne point parler de ce livre que je n'aie ſçu ce que vous penſez de l'hiſtoire & de l'auteur de ce petit roman. Je ne vous paierai point les 192 livres que j'ai à vous (*c*), que vous ne m'ayez avoué tout ce que vous ſçavez ſur cet ouvrage.

L'Infante eſt partie le 5, elle ſera à Bordeaux le 29. Elle ſera reçue avec toute ſorte d'honneurs, à l'exception de ceux qui marquent la joie. Les compagnies iront la ſaluer & ne la complimenteront pas. M. le Duc a déclaré en la ſalle de Marly que le mariage du Roi étoit conclu & le Roi ajouta pour lors qu'il ſe marioit avec une princeſſe plus grande que lui de toute la tête. On croit à Paris que c'eſt ou la princeſſe de Piémont ou la fille du roi Staniſlas. On jette pourtant toujours les yeux ſur Mlle de Sens, la princeſſe de Lorraine & la fille du prince de Galles.

Un valet de chambre de M. le prince de Conti, traverſant, il y a quelques jours, un appartement de Marly, s'aperçut qu'on bouchoit le trou d'une ſerrure ; il s'arrête & voit par une fente qui avoit été négligée deux perſonnes qui ſe careſſoient de bon cœur ; c'étoient M. l'abbé de Vauréal, maître de l'oratoire du Roi, & Mme de Poitiers. Ce valet de chambre, qui ſçait le goût de ſon maître, courut d'abord avertir le prince de Conti, qui arriva aſſez tôt pour voir le dénouement de la pièce. D'abord grand concours de courtiſans & de femmes qui ſaluèrent l'abbé & la dame à la ſortie (*d*).

Voici quelques couplets de chanſon ſur l'air *Ah! que Baville eſt aimable*, contre le P. Tournemine, vice-préſident d'une aſſemblée de gens de lettres qui ſe tient tous les jeudis à la bibliothèque de M. le cardinal de Rohan (*e*), qui en étoit le préſident :

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 15.

(*b*) Le *Temple de Gnide* (ſuivi de *Céphiſe & l'Amour*) avait paru à Paris, chez Simart, pendant la Semaine ſainte (cf. Mathieu Marais, éd. Leſcure, III, 174).

(*c*) Cf. la lettre précédente, note *e*.

(*d*) Cette lettre de Barbot eſt à rapprocher de celle de Mathieu Marais, du 10 avril (éd. Leſcure, III, 315), qui parle auſſi de l'apparition du *Temple de Gnide*.

(*e*) Chez l'abbé Oliva ; voyez la note de Guaſco à la lettre 574.

Dieux, quelle eſt cette Académie
Où Fréret paſſe pour ſçavant
Et dont, pour comble d'infamie,
Tournemine eſt le préſident ?

Dans cette halle du Permeſſe
Ne cherchez point de beaux eſprits ;
Ce ſont bavards de toute eſpèce,
Tournemine les a choiſis.

Si ce corps remplit notre attente,
Il ſera célèbre en tout lieu
Il effacera les Quarante,
Et Tournemine, Richelieu.

Pour perpétuer la lignée
Des faux ſçavans de ce temps-ci,
Momus a conclu l'hyménée
De Tournemine & de Silly.

Vous ſçavez mieux que moi que Mlle de Silly, ſœur du marquis de Silly, cordon bleu, tient chez elle tous les mardis un bureau de bel eſprit.

Adieu, mon cher Préſident, aimez-moi toujours & croyez, s'il vous plaît, que je ſuis l'homme du monde qui vous eſt le plus dévoué.

BARBOT.

Je crois fortement que vous avez fait *Le Temple de Gnide* ; faites-m'en l'aveu pour réparer votre ſilence. Je vous garderai le ſecret & je me comporterai comme vous le jugerez à propos, ſoit que vous vouliez reſter inconnu, ſoit que vous ne ſoyez pas fâché que l'on vous connoiſſe auteur de cet ouvrage. Je ne veux point vous en dire encore mon avis.

64. — *Le comte de Matignon-Gacé à Montesquieu* (*a*)

A Paris, le 15 avril 1725.

La vie d'un courtisan, mon cher Président, est si ambulante qu'à peine a-t-on le temps d'écrire à ses amis ; c'est la seule raison qui m'ait empêché de faire réponse plus tôt à vos deux lettres, qui m'ont fait un plaisir sensible. J'ai d'autant plus de regret à votre voyage de Bordeaux, qu'il me paroît par ce que vous me mandez que la succession en question (*b*) n'est pas bien certaine ; si quelque chose peut m'en consoler c'est l'espérance de vous revoir ici bientôt. Mandez-moi je vous prie quand viendra cet heureux jour & nous vous ferons ici une réception proportionnée à notre joie. Mme de Grave a été fort incommodée (*c*) depuis votre départ : je ne doute pas que votre absence n'y ait fort contribué. Elle se porte mieux présentement ; elle a commencé à sortir d'hier.

Il a paru ici un livre nouveau depuis votre départ, intitulé *Le Temple de Gnide*, & le public, qui l'a trouvé bien écrit, n'a cru mieux faire, pour lui donner encore plus de mérite, que de vous en faire l'auteur. Mandez-moi ce que j'en dois penser & ce qu'il faut que je réponde à ceux qui m'en parlent.

On ne peut être plus sensible que je le suis à toutes les assurances que vous me donnez de votre amitié ; soyez persuadé que rien ne peut égaler la mienne pour vous & que je serois charmé de trouver des occasions de vous en donner des marques.

Adieu, mon cher Président, je vous embrasse très tendrement.

MATIGNON (*d*).

M. le Maréchal (*e*) est très sensible à l'honneur de votre souvenir ; il me charge de vous en faire ses remercîmens.

A Monsieur, Monsieur le Président de Montesquieu, — à Bordeaux.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 192.
(*b*) Celle de Pierre de Lartigue, beau-père de Montesquieu.
(*c*) A la suite de la naissance de sa fille, Marie-Nicolle.
(*d*) Gacé prit le nom de Matignon après la mort d'un de ses oncles. Cf. ci-dessous, la lettre 75.
(*e*) Charles-Auguste Goyon de Matignon, comte de Gacé, père du correspondant de Montesquieu.

65. — *Montesquieu à M. de Montbalen* (*a*)

A La Brède, ce 16 avril 1725.

C'eſt, Monſieur, beaucoup moins pour vous prier de ſigner cette petite reconnoiſſance que pour ſçavoir des nouvelles de votre ſanté que j'ai l'honneur de vous écrire ; en effet cette reconnoiſſance eſt ſi peu conſidérable que tout le monde a ſigné d'abord ſans difficulté. Ainſi, Monſieur, ne croyez pas que pour une ſi grande bagatelle, j'aie voulu interrompre vos occupations ; comme il ne faut que jeter les yeux un inſtant ſur un petit papier, j'aurois bien plutôt attendu à la première vue, d'autant mieux que mon fief n'eſt point en péril, parce que j'en ai la baillette, & j'ai bien grondé Latapie (*b*) d'avoir été deux fois chez vous pour cela, parce qu'une choſe de cette eſpèce pouvoit ſe faire tout de même, à mon retour. Ainſi, Monſieur, je vous fais bien des excuſes pour lui.

Je ſuis, Monſieur, avec un attachement infini votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Agréez que je ſalue ici, Monſieur, M[me] de Montbalen, M[lles] de Guyonnet & MM. de Guyonnet (*c*).

66. — *M[me] d'Herbigny à Montesquieu* (*d*)

A Paris, ce 17 avril 1725.

J'ai appris de vos nouvelles, Monſieur, avec bien du plaiſir par votre valet de chambre, qui m'a dit que vous aviez la bonté de vous ſouvenir de moi. J'eus l'honneur de vous écrire il y a quelque temps une longue lettre ; je ne ſçais ſi vous l'avez reçue. Pour nouvelle : M[me] la princeſſe de Conti, la jeune, eſt ſortie hier du couvent & a paſſé la nuit avec M. ſon mari à l'hôtel de Conti ; l'on la

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 61 ; d'après la minute autographe qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) Apparemment N. Latapie père, amené à La Brède en 1680 par Jacques de Secondat, père de Montesquieu (cf. Gintrac, *Éloge de François de Paule Lataphe*, dans les Actes de l'Académie de Bordeaux, 1824, p. 116).

(*c*) Filles & fils de M. de Montbalen.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 143.

fait dans Paris ſurintendante de la maiſon de la Reine (*a*). L'on attend de jour en jour la déclaration de la Reine ; l'on parle beaucoup de ſa maiſon & de tous ceux & celles qui demandent d'en être ; il n'y a que le nom de la Reine que l'on ignore encore. M. de Boiſſieux, neveu du maréchal de Villars, eſt ambaſſadeur en Danemark, M. de Céreſte (*b*), frère du marquis de Brancas (*c*), ambaſſadeur en Suède ; l'abbé de Livry eſt arrivé avant hier d'Eſpagne ; celui-là a fait en peu de temps deux belles ambaſſades (*d*). Mme de Manicamp (*e*) épouſe jeudi M. le marquis de Châtillon, meſtre de camp général de la cavalerie.

Le mariage de Mlle de Prie, qui n'a que huit ans, eſt aſſuré & réglé avec M. d'Aubuſſon de La Feuillade (*f*). Il n'y a ici aucune autre nouvelle que je ſçache. Je parlai beaucoup de vous, il y a deux jours, avec M. de Matignon-Gacé qui vous attend ici inceſſamment ; je ferois très aiſe, Monſieur, d'avoir le plaiſir de vous revoir bientôt, je vous aſſure de mon parfait & ſincère attachement.

D'ESTRADES D'HERBIGNY.

M. d'Herbigny (*g*), qui arriva hier de Normandie, me charge de vous faire ſes complimens ; faites, je vous ſupplie, les nôtres, très-tendres, à M. l'abbé de Monteſquieu (*h*). Il paroît un petit roman qui s'appelle *Le Temple de Gnide* ; l'on vous accuſe d'en être l'auteur.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, préſident à mortier, — à Bordeaux.

(*a*) Cf. Mathieu Marais, III, 175 : « La princeſſe de Conti qui eſt ſéparée de ſon mari depuis Noël 1722 eſt revenue avec lui. Elle avoit compté qu'elle pouvoit être ſurintendante de la maiſon de la Reine, & n'a pas voulu manquer ce coup, mais elle l'a manqué. M. le Duc ſon frère, qui n'aime point le prince de Conti ni ſa ſœur, a, dès le lendemain, nommé ou fait nommer par le Roi la princeſſe de Clermont... »

(*b*) B. H. Touſſaint de Brancas, dit le comte de Céreſte.

(*c*) Louis de Brancas-Céreſte, dit le marquis de Brancas (1672—1750), qui devint maréchal de France en 1741 ; père du comte de Forcalquier.

(*d*) Liſbonne & Madrid. Il allait être nommé à celle de Pologne.

(*e*) Anne-Gabrielle Le Veneur, veuve de Conſtant de Manicamp, meſtre de camp.

(*f*) Voyez les Mémoires de Maurepas, II, p. 66.

(*g*) Pierre-Charles Lambert d'Herbigny, marquis de Thibouville (dans l'Eure), conſeiller d'État depuis le 1er février 1723 ; il mourut le 15 mars 1729 à 70 ans.

(*h*) L'oncle de Monteſquieu.

67. — *Le Père Desmolets à Montesquieu* (*a*)

A Paris, le 23 avril 1725.

J'allai hier chez Simart, Monsieur, & lui demandai qu'il me remît ce qu'il avoit ramassé ; il me dit qu'il n'avoit encore débité que 600 exemplaires sur les 2000 qu'il a tirés, qu'ainsi il n'a guère que ses frais ; qu'il ne croyoit pas qu'il pût vendre les 1400 restans, parce que, le livre étant trop petit, les libraires de province n'en veulent pas ; mais que si l'auteur avoit quelques augmentations à donner, outre que ceux qui ont acheté le *Temple de Gnide*, ou du moins une partie, le rachèteroient pour avoir les augmentations, les exemplaires restans seroient plus de mise en province. Il est certain que le titre ne donnant pas assez l'idée de l'ouvrage peu de gens ont été curieux de l'aller chercher sur la seule affiche, & ce qui en a fait vendre davantage ç'a été l'exemplaire présenté à M. le Duc, lequel en a fait un grand récit & l'a fait beaucoup acheter à la Cour ; en sorte que Mme Simart me disoit hier que ce livre lui avoit amené beaucoup de cordons bleus etc. Elle m'a dit encore que M. le Duc avoit envoyé chez elle pour sçavoir qui étoit l'auteur de l'ouvrage ; qu'à cela elle avoit répondu qu'on lui avoit envoyé le manuscrit cacheté & qu'ainsi elle ne sçavoit de quelle part il venoit.

Elle me dit encore qu'on l'attribuoit à une infinité de personnes : à Mirabaud (*b*), à l'abbé Houteville (*c*), à l'abbé Champeron, ami de Mirabaud, à M. Rémond (*d*), & au président de Montesquieu. Je l'ai moi-même entendu attribuer à toutes ces personnes, mais le grand nombre vous le donne. On m'a même dit que votre Thémire (*e*) avoit dit à qui l'avoit voulu entendre que c'étoit elle que vous aviez chantée, que vous lui aviez lu le récit de vos amours & qu'elle n'en avoit pas fait grand cas. C'étoit le moyen le plus in-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 94.

(*b*) J.-B. de Mirabaud (1675—1760), oratorien, secrétaire des commandements de la duchesse d'Orléans ; il fut secrétaire perpétuel de l'Académie française.

(*c*) L'abbé Houteville (1688—1742), de l'Académie française.

(*d*) Rémond de Saint-Mard (1682—1757).

(*e*) Contrairement à l'opinion commune que Thémire soit Mlle de Clermont, nous sommes fortement enclins à penser que Thémire est Madame de Grave.

faillible pour être connu de tout le monde en ne ſe nommant point, & M. Chauvelin (*a*) me dit dernièrement qu'il n'y avoit point à héſiter que cet ouvrage ne fût de vous, qu'il en mettroit ſa main au feu. Cependant il faut avouer que tout cela ne ſe dit qu'en l'air & que ceux mêmes qui parlent d'un ton le plus affirmatif ne le font que par conjecture.

Ainſi je ne verrois aucun inconvénient à donner la ſuite, pour tâcher de faire vendre les deux mille exemplaires, & mettre le libraire en état de vous payer en entier ce qu'il a promis. Il fait mettre à part tout le produit du dit livre, & Mme Simart, me dit qu'elle n'avoit encore que 18 louis en argent, mais qu'au premier jour, c'eſt-à-dire dans le cours de la ſemaine, on apporteroit deux ou trois cens livres pour remettre à votre valet de chambre.

La Cour eſt fort charmée de votre ouvrage, mais les ſçavans ne ſont point contens que vous ayez donné cela pour une pièce grecque & pour un poème ; d'autres m'ont dit que cela étoit très-ſpirituel, que cela feroit honneur à un jeune homme, mais que ſi la pièce étoit de ceux à qui on l'attribuoit, qu'elle étoit beaucoup au-deſſous d'eux, que cela ne valoit pas les *Lettres Perſanes*. Des uns diſent qu'on ſent partout un jeune débauché, d'autres que c'eſt un vieux routier en fait de débauche qui a compoſé cet ouvrage qui renferme, ſelon eux, les plus grandes obſcénités, ſurtout dans la dernière pièce. Enfin j'ai vu des lettres de Bordeaux, dans lesquelles on aſſure que vous êtes auteur de cet ouvrage. Je vous dit tout ce que j'entends dire, ſans vous rien déguiſer, afin que vous preniez vos meſures là-deſſus & que vous puiſſiez ou vous cacher ou vous découvrir ſelon que vous jugerez plus à propos.

J'oubliois de vous dire que quelques-uns ſe fondoient pour vous attribuer cet ouvrage ſur ce qu'il eſt imprimé chez Simart. Le Préſident de Monteſquieu, diſent ces Meſſieurs, eſt ami du P. Deſmolets ; Simart imprime actuellement pour le P. Deſmolets (*b*) ; donc ce livre eſt du Préſident de Monteſquieu & c'eſt le P. Deſmolets qui l'a procuré à Simart. Vous voyez comment les hommes

(*a*) Germain-Louis Chauvelin, préſident au Parlement de Paris.

(*b*) La *Continuation des Mémoires de littérature & d'hiſtoire* (de Salengre), Paris, Simart, 1726—1731, 11 vol. in-12.

raiſonnent, je ſerai reſponſable, ſur ce pied-là, de tous les livres que Simart imprimera dans la ſuite.

Voilà, Monſieur, tout au plus juſte les choſes telles qu'elles ſe paſſent. Je crois que vous me ſçaurez bon gré de mon exactitude à vous informer de tous les bruits & de tous les contes du public. Cette ſemaine, ſans faute, votre fidèle intendant aura de mes nouvelles & de l'argent ; au moins il n'y aura pas de ma faute. Je crois que, ſi vous voulez donner des additions, il en eſt temps, autrement je crains que la mèche ne ſe découvre de plus en plus. Une autre fois, chantez vos maîtreſſes en public, mais ne les faites point participantes du myſtère, ou qu'elles ne le ſçachent qu'après que la pièce aura été attribuée à un autre.

Je vous remercie d'avance de votre attention à procurer à nos dames des fuſeaux de Béarn. Je ne vous mande point des nouvelles, car excepté les explications en douze articles de Rome qui ſont en françois dans la Gazette de Hollande, il n'y a de ſûr que la réconciliation du prince & de la princeſſe de Conti & la nomination de M[lle] de Clermont pour ſurintendante de la maiſon de la Reine.

Je ſuis avec toute l'eſtime & le reſpect poſſible, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

DESMOLETS, prêtre de l'Oratoire.

Mes ſœurs vous aſſurent de leurs reſpects ; je ſalue avec votre permiſſion tous nos Meſſieurs. M. Deſnoues a été indiſpoſé et ſe porte mieux. Nous ſouhaitons vous revoir bientôt en cette bonne ville.

A Monſieur, Monſieur le Préſident de Monteſquieu, en ſon hôtel, — à Bordeaux.

68. — *Monteſquieu à Madame **** (*a*)

[Avril-mai 1725.] (*b*)

Je penſe & repenſe tous les jours à ce profond ſilence. La ſolitude

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 57 ; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède. — La deſtinataire eſt, ſelon toute préſomption, Madame de Grave (cf. la lettre ſuivante).

(*b*) En tête de la lettre le milléſime *1725* de l'écriture ancienne.

où je ſuis entretient encore mes chagrins & ma profonde mélancolie. Des intérêts d'honneur & de famille m'attachent encore pour ſept ou huit mois dans ce pays-ci : je commence à ſentir combien ce temps me va coûter cher.

Ce ſera la dernière lettre dont je t'accablerai : je ne te demande qu'une grâce, qui eſt de croire que je t'aime encore ; peut-être que c'eſt la ſeule choſe que je puiſſe à préſent eſpérer de toi.

Mets au feu toutes les bagatelles que tu ſçais. J'ai juré de ne plus écrire de ma vie, puiſque je n'ai pas réuſſi pour la ſeule perſonne du monde à qui j'aurois ſouhaité de plaire (*a*).

L'état d'incertitude où je ſuis me paroît plus rude que tous les malheurs que je crains. Je vous demande en grâce, Madame, de m'inſtruire d'une choſe qui doit intéreſſer toute ma vie. La dernière lettre que vous m'écrivîtes étoit une lettre très-tendre ; je la relus cent mille fois, & je n'aurois jamais ſoupçonné qu'elle dût être la dernière.

Mon cher cœur, ſi tu ne m'aimes plus, cache-le moi encore pour quelque temps ; je n'ai pas encore la force qu'il faut pour pouvoir l'apprendre. Ayez pitié d'un homme que vous avez aimé, ſi vous n'avez pas pitié du plus malheureux de tous les hommes.

69. — *Monteſquieu à Madame d'Herbigny* (*b*)

[Avril-mai 1725.] (*c*)

J'eſpère, ma belle couſine, que vous voudrez bien entendre parler d'un homme relégué au bout du monde & qui eſt revenu de toutes les vanités du ſiècle, excepté de vous.

Je vous dirai que tout le monde m'a oublié ; le parfait ſilence que M[me] la marquiſe de Grave a gardé à mon égard m'a fait comprendre qu'il y a un ſexe entier ſur lequel on ne peut pas compter.

(*a*) Cf. le paſſage de la lettre 67 où la P. Deſmolets dit le peu de cas que la Thémire de Monteſquieu avait fait du *Temple de Gnide*.

(*b*) Minute autographe. Papiers de M. le B[on] Raoul de Monteſquieu, au château de Baron (Gironde).

(*c*) En tête le milléſime *1726* de l'écriture ancienne, milléſime qui doit être erroné, car l'alluſion au ſilence de Madame de Grave témoigne que la préſente lettre eſt contemporaire de celle qui précède.

Donnez-moi quelquefois des marques de votre ſouvenir, ma belle couſine. Les belles ſont comme les princes, qui font avec un regard le bonheur d'un courtiſan.

Madame d'Herbigny.

70. — *Monteſquieu à Madame Berthelot de Jouy* (*a*)

[La Brède, avril-mai 1725.]

J'ai reçu, Madame, avec un plaiſir infini une réponſe de vous, à laquelle, pour moi, M. de La Popelinière n'a aucune part ; nous ne conviendrons jamais : vous voulez toujours mettre un tiers entre nous & je hais cela à la mort.

Je ne ſuis point l'auteur du *Temple de Gnide* ; ce n'eſt pas que je n'euſſe de la tendreſſe de reſte pour cela, mais je n'en ſuis point l'auteur (*b*) ; je ſuis bien fâché de ne le point être, car, puiſqu'un homme comme Ariſtée vous plairoit, peut-être que celui qui auroit imaginé Ariſtée vous plairoit auſſi.

Je ne puis accepter le rendez-vous que vous me donnez à Belébat (*c*). Brûlez, s'il vous plaît, ma lettre pour votre honneur & pour le mien, parce que tout le monde ne ſçait pas qu'il y a cent cinquante lieues de La Brède à Belébat.

Je reſterai ici encore quelques mois, amoureux de mes bois, de mon jardin, de ma ſolitude & de ma femme. Faites, s'il vous plaît, ma cour à M. Fagon. J'oubliois de vous dire que j'ai ſenti une joie infinie de votre raccommodement avec M[me] de Prie (*d*) ; c'étoit le ſentiment de vos amis, & vos amis ont rarement beſoin d'être plus raiſonnables que vous. Je ſuis, Madame, — je parie que M. de Jouy m'a oublié — je ſuis peut-être la dupe, mais je compte encore plus ſur M[me] de Berthelot (*e*), que dis-je, ſur M[lle] Sidonie

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 64 ; d'après la minute autographe qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) *Biffé :* M. Dodart me mande que le libraire qui l'a imprimé dit à l'oreille que c'eſt moi qui l'ai fait.

(*c*) Chez Berthelot de Duchy.

(*d*) Après la ruine de Berthelot de Pléneuf, père de M[me] de Prie, un rapprochement s'était opéré entre la marquiſe & le reſte de ſa famille. Cf. Thirion, *M[me] de Prie*, pp. 204 & ſuiv.

(*e*) M[me] de Berthelot, mère de Berthelot de Jouy.

(*a*). Je vous prie de parler de moi à ceux qui m'honorent de leur ſouvenir.

71. — *Monteſquieu à Mademoiſelle de Calonge* (*b*)

Ce 5 mai 1725.

Je ſuis bien obligé, Mademoiſelle, à l'auteur du *Temple de Gnide* de m'avoir procuré une de vos lettres. Je vois que vous voulez ſçavoir ſi j'en ſuis l'auteur, comme le bruit en a couru. La vérité eſt que je ne le ſuis point ; il y a quelques jours, Mme de Marans me le prêta. J'y trouve de la gaieté & de la ſingularité, & je ne ſuis point fâché qu'on me l'ait attribué ; mais c'eſt aſſez parler de ce *Temple*.

Nous avons vu ici MM. Laulès & Monteleon (*c*), qui nous ont dit ou ont paru nous dire toutes leurs affaires. Monteleon n'a parlé que de paix, Laulès eſt guerrier. Monteleon nous a dit qu'il avoit écrit au roi d'Eſpagne qu'il ne ſçavoit pas encore qui ſeroit la Reine, mais qu'on parloit de pluſieurs perſonnes qui ſe ſeroient eſtimées très-heureuſes d'être ſurintendantes de la maiſon de l'Infante, ſi elle avoit été reine de France. Monteleon a été au-devant de M. de Santa Cruz (*d*) afin de lui perſuader de renvoyer une grande partie de ſes gens (*e*), qui auroient mis la famine dans la route. Il n'en a gardé que ſoixante. Je ſuis bien heureux d'avoir à vous écrire dans ce temps-ci ; on ne chaſſe pas toujours des infantes, & ſans cela il n'y a point ici de nouvelles.

Je m'en vais finir ma lettre exprès afin que je puiſſe me vanter d'avoir eu la force d'âme d'écrire à une demoiſelle comme vous ſans lui parler de mon cœur. Je vous ſalue, Mademoiſelle, très-reſpectueuſement.

Mlle de Calonge.

(*a*) Sidonie-Catherine, née en 1714, fille de Berthelot de Jouy.

(*b*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Armand de Monteſquieu (à Paris).

(*c*) Don Patricio Laulès, ambaſſadeur ordinaire, & le marquis de Monteleon, ambaſſadeur extraordinaire de Philippe V.

(*d*) Le marquis de Santa-Cruz, envoyé par la cour d'Eſpagne au-devant de l'Infante.

(*e*) Le *Mercure* de mai 1725, p. 1046, donne la liſte des 226 perſonnes qui accompagnèrent l'Infante juſqu'à la frontière.

72. — *Monteſquieu au marquis de Brancas* (*a*)

Ce 22 mai 1725.

Je compte, Monſieur & très-cher Marquis, que quand on a eu l'honneur d'être connu de vous, on l'eſt toujours, & qu'un malheureux abſent, un homme de province, un philoſophe qui pis eſt, n'eſt pas pour vous un homme de l'autre monde.

J'ai écrit il y a quelque temps à M. le duc de La Force, je n'ai point reçu de réponſe ; ſi je n'ai point perdu ſon amitié, cela n'eſt rien.

Je ſuis ici au milieu des bois où je n'ai d'autres reſſources que la géométrie. Je compte que ſi je puis être ſeulement un an ſans argent, je deviendrai un fort habile homme. Cette province-ci eſt dans un état déplorable. Il eſt étonnant qu'un peuple paſſe ſi rapidement d'une richeſſe exceſſive à une miſère extrême ; c'eſt que les richeſſes ne donnent point de l'aiſance, mais des beſoins. Il n'y que les avares qui profitent de la fortune publique ; mais ils profiteroient tout de même de la miſère commune.

Mon cher Marquis, je trouve du plaiſir à vous écrire, je ſens que je m'entretiens avec un honnête homme & il me ſemble que je le deviens davantage moi-même. Je vous honore & embraſſe de tout mon cœur.

Monſieur le marquis de Brancas.

73. — *Monteſquieu à Madame d'Herbigny* (*b*)

[Mai 1725.] (*c*)

Je vous demande en grâce, Madame, de ne vous point ſervir du droit que vous auriez de m'oublier. Je ſuis ici dans une terre où je n'ai nul voiſinage & où j'étudie ſans ceſſe &, ſi je puis ſeulement être un an ſans argent, je deviendrai très-ſçavant. Pour vous,

(*a*) Minute autographe. — Archives de Madame la C[sse] Jacqueline de Chabannes (château de La Brède).

(*b*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 67 ; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

(*c*) En tête la date de 1725 de l'écriture ancienne.

Madame, vous êtes dans une ſituation bien différente ; vous êtes faite pour jouir des plaiſirs & moi pour travailler à les mépriſer. Les agrémens ſont pour vous, & pour moi les réflexions.

Madame d'Herbigny.

74. — *Madame d'Herbigny à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 13ᵉ juin 1725.

Je ſuis bien fâchée, Monſieur, de ce que vous me mandez que vous êtes obligé de reſter un an à Bordeaux. J'avois eſpéré que nous aurions bientôt le plaiſir de vous revoir dans la bonne ville. Le cinquantième denier que l'on va faire payer ſur les terres en nature (*b*) n'accommodera pas vos affaires ; je crois que vous avez à préſent cet arrêt qui eſt imprimé, ainſi que les autres, que le Roi fit enregiſtrer vendredi dernier au Parlement, où il vint lui-même tenir ſon lit de juſtice. Il y arriva à dix heures & demie & n'en ſortit qu'à deux. MM. du Parlement ne voulurent pas opiner & après que le Roi fut ſorti ils reſtèrent pour faire mettre dans leurs regiſtres leurs proteſtations contre tous les arrêts que l'on venoit de leur apporter, dont ils n'avoient eu aucune connoiſſance. L'avocat-général, M. Gilbert de Voiſins, parla à merveille & très-fortement. Il y eut un conſeil particulier avant que le Roi vînt tenir ſon lit de juſtice, où MM. d'Antin, de Noailles & d'Angervilliers furent mandés. Le maréchal de Villars, le duc de Noailles & M. d'Angervilliers ne furent point d'avis de ce que l'on propoſoit ; ils parlèrent très-bien, ainſi que M. le prince de Conti.

Après le lit de juſtice le Roi partit du Palais pour aller à Chantilly où il doit reſter juſqu'au 8 août &, le 22 de ce même mois, il va à Fontainebleau où la Reine arrivera le 28 ; l'on croit que le Roi n'ira pas loin au-devant d'elle. C'eſt M. d'Antin & M. de Beauvau qui vont faire la demande de la princeſſe de Pologne au roi & à la reine Staniſlas. Ces Meſſieurs prendront en arrivant à Wiſſem-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 144.

(*b*) Dodun, contrôleur général, & Paris-Duverney venaient de propoſer, pour douze ans, une taxe du cinquantième ſur tous les revenus des biens-fonds, ſans prévoir nulle exception. Le projet, préſenté au Conſeil le 5, avait été enregiſtré en lit de juſtice le 8 juin.

bourg le titre d'ambaſſadeurs ; l'on ne dit point encore qui l'épouſera pour le Roi (*a*). Huit dames du palais, le premier écuyer & le chevalier d'honneur partent, le 2 du mois prochain, pour aller à Straſbourg.

Hier enfin le Parlement jugea La Jonchère avec douze autres qui étoient compris dans le procès ; ils ont tous été déchargés de toute accuſation & renvoyés hors de cour & de procès. Voilà bien la montagne qui accouche d'une ſouris.

Au reſte, pour parler de vos affaires, je vous dirai qu'avec la permiſſion de Mme de Saint-Simon, j'ai fait mettre un écriteau à votre porte : *Appartement à louer* ; perſonne ne le vient voir. Derlingue, qui connaît l'aumônier du coadjuteur d'Orléans (*b*), lequel cherche un appartement, eſt venu chez moi & l'a été voir avec elle, mais il ne trouve qu'une chambre pour ſon aumônier & ſon valet de chambre ; il faut qu'ils en aient chacun une ; d'ailleurs point d'endroit pour faire une cuiſine. Tout cela m'a empêché de le louer à ce coadjuteur ; ainſi j'ai peur que vous ne puiſſiez pas vous en défaire. Je ne ſçais pas trop qui gardera la maiſon ; ſi vous faites venir votre valet de chambre, je pourrois en écrire à Mme de Matharel ; j'attends, Monſieur, ſur cela de vos nouvelles.

Mille complimens très-tendres pour moi, je vous ſupplie, à M. votre oncle (*c*). M. d'Herbigny me charge de vous faire les ſiens très-ſincères & moi je vous aſſure du parfait attachement avec lequel je ſuis votre, etc.

75. — *Le comte de Matignon-Gacé à Monteſquieu* (*d*)

A Paris, le 17 juin 1725.

Je m'ennuie fort, mon cher Préſident, de n'avoir point de vos nouvelles, & je crains bien que vous ne m'ayez totalement oublié. Je vous prie de me guérir de mes inquiétudes ſur cela & de me mander ſi nous ne vous verrons pas bientôt en ce pays-ci.

M. de Roſmadec, à qui je m'intéreſſe infiniment, a un procès

(*a*) Ce fut le duc d'Orléans.

(*b*) Nicolas-Joſeph de Paris, coadjuteur de 1723 à 1753.

(*c*) L'abbé de Faiſe.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 193.

fort confidérable à votre parlement ; je vous prie de lui être favorable fi vous êtes fon juge, &, fi vous croyez que votre follicitation ait plus de force que votre voix, je vous ferai bien obligé de folliciter vivement pour lui. Comme je le crois à Bordeaux préfentement & qu'il ira fûrement vous voir, dites-lui qu'il vous eft fortement recommandé, mais, en même temps, je vous prie de ne lui pas dire que c'eft par moi. Je vous aurai une obligation infinie de lui rendre tous les fervices qui pourront dépendre de vous.

Adieu, mon cher Préfident, aimez-moi toujours, donnez-moi de vos nouvelles, & foyez perfuadé que perfonne n'eft plus fincèrement que moi votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MATIGNON.

M. le comte de Gacé a pris le nom de Matignon depuis la mort de M. fon oncle (*a*).

A Monfieur, Monfieur le Préfident de Montefquieu, — à Bordeaux.

76. — *Madame de Grave à Montefquieu* (*b*)

A Paris, ce 24 juin 1725.

J'ai des torts avec vous, Monfieur, fi difficiles à réparer que je croyois qu'une entrevue ne feroit pas trop bonne pour cela ; c'eft ce qui m'empêchoit de me juftifier par lettre. Mais, ayant appris par Mme d'Herbigny que les malheureux temps vous faifoient prendre la réfolution de ne pas revenir fi tôt à Paris, j'ai voulu vous écrire, premièrement pour vous affurer que je fuis très-fâchée de vous voir fi courageux à demeurer en province, & enfuite pour vous prier de me conferver un peu de part dans votre fouvenir & de m'en affurer de temps en temps par vos lettres. Bien entendu que je ferai fort exacte à vous faire réponfe, & que je ferai de vos lettres toute l'eftime que vous fçavez que j'en fais depuis longtemps.

(*a*) Jacques de Matignon, comte de Thorigny, mort le 14 janvier 1725. Son fils ayant par fon mariage été fubftitué aux nom & armes des Grimaldi, le chef de la maifon de Matignon devenait le comte de Gacé, fon neveu.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 127.

Je voudrois bien avoir quelques nouvelles à vous mander, mais vous ne ferez guère fatiffait quand je ne vous parlerai que de mifère, famine, guerre, manque d'efpèces & autres diableries qui font fouvent bouder une perfonne de votre connoiffance qui voudroit fort que vous en fuffiez fpectateur. Tout cela cependant font difcours de Paris, car à la Cour on eft bien mieux appris & on n'y parle que de mariages (*a*), fêtes & réjouiffances. Pour moi, qui en fuis à préfent éloignée de dix lieues, je ne participe qu'aux alarmes de la ville & fais beaucoup de noir. Inftruifez-moi, s'il vous plaît, Monfieur, de ce qui fe paffe plus loin, &, fi des idées plus agréables ne vous amufent pas, croyez-moi, venez vous confoler avec nous, car il vaut mieux s'affliger tous en commun qu'à deux cens lieues les uns des autres. Voilà mon confeil qui vous paroîtra intéreffé & qui l'eft en effet, puifque je défire fort de vous revoir ici & de vous affurer que perfonne n'eft plus parfaitement que moi, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffante fervante.

MATIGNON DE GRAVE.

Je ne vous parle point de vos anciens amis; ils font à la Cour, où je puis pourtant vous affurer qu'ils fe fouviennent de vous avec grand plaifir; j'entends parler de mon frère & de M. de Grave.

A Monfieur, Monfieur le Préfident de Montefquieu, — à Bordeaux.

77. — *Le duc de La Force à Montefquieu* (*b*)

A Paris, ce 4 juillet 1725.

On a eu grande raifon de croire, Monfieur, qu'aucune recommandation ne pouvoit avoir plus de crédit fur moi que la vôtre, &, pour le juftifier, je vous envoie les provifions que vous m'avez demandées en faveur du fieur de Romefort pour l'office de lieutenant de juge de Tonneins; on y a laiffé deux blancs qui font le nom propre du fieur de Romefort & celui du dernier titulaire, que

(*a*) Le mariage du Roi.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 166.

vous prendrez la peine de remplir avant de délivrer les provisions. Croyez, je vous prie, que dans toutes les occasions, je me ferai un véritable plaisir de vous marquer que personne ne vous est, Monsieur, plus inviolablement dévoué que

Le D. DE LA FORCE.

78. — *Limiers à Montesquieu* (*a*)

Utrecht, le 12 juillet 1725.

Monsieur,

Je me donnerois plus souvent l'honneur de vous écrire si je ne craignois de vous être trop à charge à cause de l'éloignement. Le sujet qui me le fait faire aujourd'hui est l'ouvrage dont j'ai l'honneur de vous envoyer le programme. Ce sont des mémoires (*b*) que je me propose d'imprimer par souscription pour tâcher de retirer l'argent qu'ils m'ont coûté. J'ose assurer que l'ouvrage sera d'autant meilleur que je n'y ai presque d'autre part que l'arrangement.

Comme je connois, Monsieur, vos bontés pour moi, je me flatte que vous voudrez bien m'honorer de votre souscription, & m'en procurer quelques-unes de vos amis, pour lesquelles j'aurai l'honneur de vous envoyer des quittances pour le grand papier ou pour celui pareil à ce projet selon les ordres que vous me donnerez & le nombre que vous en voudrez prendre. Je me flatte que M. l'abbé Duval (*c*) voudra bien me faire le même honneur, quoique je ne lui écrive pas pour ne pas multiplier les lettres.

A cette prière, Monsieur, permettez-moi d'en joindre une autre : c'est d'envoyer quelqu'un de votre part chez quelques-uns des principaux libraires de Bordeaux pour leur faire voir mon programme & leur proposer d'en recevoir les souscriptions. Si quel-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 185. — Henri-Philippe de Limiers (mort à Utrecht en 1725), éditeur de la *Gazette d'Utrecht*.

(*b*) *Histoire du temps ou Mémoires de diverses cours sur les matières les plus importantes de la politique*. Cet ouvrage, annoncé en 1725 comme devant comporter six volumes in-4°, n'a jamais paru.

(*c*) Secrétaire de Montesquieu, qui avait porté le manuscrit des *Lettres Persanes* en Hollande. Cf. ci-dessous la lettre 226 note *b*.

qu'un veut s'en charger je lui donnerai dix pour cent de tout ce qu'il recevra, outre le treizième exemplaire. J'ai d'autant plus d'intérêt que ces souscriptions se remplissent que l'argent que ces mémoires me coûtent, depuis quatre ans que j'en ai acquis la meilleure partie, me serviroit bien pour ma *Gazette* (*a*), qui m'en fait tous les jours dépenser considérablement.

A présent que le temps est remis, ne vous laisserez-vous pas aller, Monsieur, à la tentation de faire un petit voyage en Hollande ? J'aurois un extrême plaisir de vous y posséder quelque temps, aussi bien que M. l'abbé Duval qui devroit bien faire encore une fois cette débauche. Si en attendant vous me jugez, Monsieur, capable d'exécuter ici vos ordres, je vous prie de m'en charger, & de croire que je suis, avec la considération la plus respectueuse, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

DE LIMIERS.

79. — *Montesquieu à Madame de Grave* (*b*)

Ce 15 juillet 1725.

J'ai, ma belle dame, été surpris de recevoir une lettre de vous ; je ne l'ai point été de la trouver très-jolie. J'ai cru vous entendre parler & voir ces petites façons que tout le monde aime tant. Je ne trouve point ici que votre Cour est brillante. Cela est d'autant plus beau que la pauvreté va être universelle. Faites, je vous prie, révoquer le cinquantième (*c*).

Vous me devez un compliment : mon frère a été nommé au plus joli bénéfice de la province (*d*), quoiqu'il ne vaille que 3.000 ll. de rente.

Je vous dirai que M. votre frère m'honore de son souvenir. J'avois besoin de cela pour soutenir l'oubli de la sœur. Encore si

(*a*) La *Gazette d'Utrecht*.

(*b*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 74 ; d'après la minute autographe, qui se trouvait aux archives de La Brède.

(*c*) L'édit du cinquantième (5 juin) ne fut enregistré au parlement de Bordeaux que sur lettres de jussion, le 2 août 1725 (Bibl. Bordeaux, ms. 369,25, p. 78).

(*d*) Le doyenné de Saint-Seurin de Bordeaux.

j'avois été aſſez heureux pour que M. le marquis de Grave vous eût défendu de m'écrire. Mais l'ordre eſt tellement renverſé que c'eſt moi qui ſuis jaloux de lui (*a*). Je ſçais me rendre juſtice & je n'aurois rien à dire ſi je n'avois à me plaindre que d'un amant ; mais d'un mari, je ne ſçache rien de ſi piquant. Je vous conjure donc de prendre quelqu'un pour m'empêcher d'être déſhonoré. Sinon, je ſèmerai des bruits dans le public & je ſacrifierai votre réputation à la mienne. Je ne vous demande plus de joies que je ne puis pas attendre ; je ne vous demande qu'un honnête prétexte à vos refus. Voilà, Madame, l'état des choſes ; je crois les avoir miſes au point. Du moins perſonne au monde ne vous honore plus que moi.

Madame de Grave.

80. — *Madame d'Herbigny à Monteſquieu* (*b*)

A Paris, ce 19 juillet [1725].

Vous m'avez fait un grand plaiſir, Monſieur, de m'avoir mandé le bon bénéfice que vient d'avoir M. votre frère (*c*). Je vous en fais mon compliment de tout mon cœur. Je ſuis un peu mécontente que M. l'abbé, qui eſt logé à ma porte, ne ſoit pas venu m'en faire part. Je vais envoyer lui en faire des reproches & le prier de me venir voir, pour qu'il m'explique ce que c'eſt que ce bénéfice, car vous m'écrivez ſi fort en bref que je n'y comprends rien, ſinon qu'il s'agit de quelque choſe de bon pour M. votre frère ; c'eſt le principal, mais j'y prends aſſez d'intérêt pour en ſçavoir davantage. A la façon dont vous écrivez apparemment vous avez bien des affaires & vous étiez fort preſſé. Permettez-moi de faire mille complimens, pour M. d'Herbigny & pour moi, à M. votre oncle (*d*), & de l'aſſurer que nous partageons bien la joie de voir M. ſon neveu établi honorablement dans ſon pays.

Vous me donnez une bonne eſpérance, mon cher couſin, d'avoir

(*a*) A partir de cet endroit toute la fin de la lettre a été ſoigneuſement raturée par une main moderne.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 145.

(*c*) Le doyenné de Saint-Seurin de Bordeaux.

(*d*) L'abbé de Faiſe.

le plaiſir de vous revoir à Paris plus tôt que vous ne me l'aviez fait eſpérer.

Je ne ſçais aucune nouvelle ; les dames qui vont trouver la Reine à Straſbourg ne partent que le 27 de ce mois. Mme de Prie partit hier & eſt allée à Baye chez Mme ſa mère paſſer quelques jours. M. le duc d'Orléans fait de grands préparatifs pour aller épouſer la Reine à Straſbourg pour le Roi. L'on dit toujours qu'elle arrivera à Fontainebleau le 5 de ſeptembre. Le Roi revient à Verſailles, de Chantilly, le 8 du mois prochain.

Pour les nouvelles politiques, il ne m'appartient pas d'en parler.

Je vous aſſure, mon cher couſin, d'un parfait attachement pour vous, avec lequel je *ſerai toute ma vie* (*a*), votre, etc.

L'on dit que vous faites revenir à Bordeaux M. votre fils (*b*). Vous auriez grand tort ; je n'en veux rien croire.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, Préſident à mortier à Bordeaux, — à Bordeaux.

81. — *Berthelot de Duchy à Monteſquieu* (*c*)

A Paris, le 19 juillet 1725.

L'amitié, Monſieur, ſe paye par l'amitié. Quand mes amis me paroiſſent indifférens, je fais ſemblant de l'être, mais quand ils ſe ſouviennent de moi dans les choſes agréables qui leur arrivent, je les aime de tout mon cœur, & voilà préciſément où vous en êtes aujourd'hui avec moi. Vous venez de procurer à M. votre frère un noble établiſſement ; vous m'apprenez que Mme de Marans, pour qui vous connoiſſez mes ſentimens, & M. de Valcourt, mon parent, y ont contribué. Voilà des circonſtances agréables, qui me rendent la choſe auſſi précieuſe que ſi elle me regardoit perſonnellement, & c'eſt avec un plaiſir infini que je vous en fais mon compliment.

Mais, ne ſerez-vous point ſurpris que je me ſerve d'une main étrangère pour m'acquitter d'un pareil devoir ? Apprenez mes rai-

(*a*) *ſerai toute ma vie* eſt ſouligné à l'original.

(*b*) Cf. ci-deſſous la lettre 85.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 32.

fons & juftifiez-moi auprès de vous-même. Je fuis accablé de lettres. Je ne veux pas différer de vous remercier de votre obligeante attention. Je pars demain pour Belébat avec une dame convalefcente (*a*), M. Amé & M. de Rangueil, & enfin vous êtes fi bien raccommodé avec moi que je croirois vous offenfer en vous traitant avec cérémonie. Mes lettres faites, je n'aurai plus qu'une affaire à Paris, ce fera de fouper chez M. de Montchefne avec M. & Mme de Courfon. Je porte votre lettre avec moi, pour être mieux reçu de la compagnie & foyez perfuadé qu'elle ne fe féparera pas fans boire à votre fanté. Cependant je fuis déjà chargé de vous faire des complimens de Mme & de Mlle Bégon (*b*) & de M. & Mme de Montchefne & de vous dire que nous attendons votre retour avec beaucoup d'impatience. Je n'ai point vu Mme Millet depuis plufieurs jours. A l'égard d'une autre dame (*c*) dont vous me parlez, en vérité vous avez grand tort, fi vous avez befoin de moi pour vous entretenir dans fon fouvenir.

Adieu, mon cher Préfident, je vous quitte pour Mme de Marans & vous embraffe très-tendrement.

BERTHELOT DE DUCHY.

82. — *Lamoignon de Courfon à Montefquieu* (*d*)

A Paris, ce 20 juillet 1725.

Je vous affure, Monfieur, que je vous fçais très-bon gré de m'avoir mandé que M. votre frère avoit le doyenné de Saint-Seurin. Je vous en fais mes complimens avec grand plaifir, quoique je n'en duffe pas moins attendre de vous, par l'intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde ; je n'en fuis pas moins touché de votre attention.

Je foupai hier chez M. de Montchefne avec M. Duchy ; on y but [à] votre fanté & vos louanges y furent chantées. Cela ne doit pas vous être fufpect, car vous fçavez qu'en pareille compagnie on ne vous les prodigue pas trop.

(*a*) Madame de Grave.
(*b*) Belle-mère & belle-fœur de Berthelot de Montchefne.
(*c*) Madame de Grave.
(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 176.

Je ſuis avec reſpect, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

DE LAMOIGNON DE COURSON.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, Préſident à mortier au Parlement de Bordeaux, — à Bordeaux.

83. — *Monteſquieu à Madame d'Herbigny* (*a*)

[Juillet-août 1725.]

J'ai, Madame, reçu avec toute la ſenſibilité poſſible les complimens que vous avez bien voulu me faire ſur le doyenné obtenu par mon frère & je ne ſuis point étonné qu'il n'ait pas eu l'honneur de vous en faire part. Il vous craint beaucoup plus qu'un autre & il ſent bien le danger où il ſeroit de perdre en un moment une vertu acquiſe par le travail de quinze années. Ainſi je le loue fort de prendre la réſolution de vous voir le moins qu'il pourra & de fuir toutes les choſes que l'on ne peut pas voir ſans s'y attacher. Je ſçais bien ce qu'il m'en auroit coûté, ſi mon eſprit s'étoit tourné plus qu'il n'a fait du côté de la dévotion, & quoique vous euſſiez fait tout ce qu'il auroit fallu pour me conſerver mon innocence, je l'aurois mille fois perdue & j'aurois volontiers conſenti à eſſuyer les mortifications les plus auſtères pour me ménager d'un autre côté avec vous le plaiſir d'une continuelle tentation.

Madame d'Herbigny.

84. — *Monteſquieu à Madame Duvigier* (*b*)

Bordeaux, 7 août 1725.

...Je vous ſupplie, Madame, de vouloir bien nous donner des nouvelles de M. le Procureur général (*c*)...

Malgré les manières obligeantes que vous eûtes pour nous retenir, nous fûmes pourtant un peu ingrats ; car, pendant que nous

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 76 ; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) Laboulaye, VII, 216 ; d'après l'original de la collection Charavay.

(*c*) Jacques-Armand-Claude Duvigier.

fûmes dans un petit chemin, quoique entre deux ruiſſeaux, nous ne formâmes pas une ſeule penſée galante ; mais nous avons bien réparé cela depuis le retour. Mme de Bourran (*a*) vient d'envoyer chez moi pour ſçavoir où a couché M. votre mari. A tout cela, Madame, je réponds que vous & Mme d'Augeard (*b*) arrangez & dérangez tout ce que vous voulez. Je ſuis, Madame, beaucoup plus qu'hier au ſoir, etc.

85. — *Le Père Caſtel à Monteſquieu* (*c*)

A Paris, ce 7e d'août 1725.

Monſieur,

Votre lettre me fait autant de plaiſir qu'elle m'honore ; vous êtes bien obligeant de penſer à moi ; mais que direz-vous, non pas de mon oubli, car je ne puis vous oublier, mais de mon long ſilence à votre égard ? J'en ſuis tout confus ; il y a beaucoup de ma faute, puiſqu'une connoiſſance comme la vôtre doit être cultivée avec moins de philoſophie, & plus de zèle & même d'importunité.

J'ai eu cependant une raiſon pour garder ce ſilence : je ſçavois que vous penſiez à retirer votre fils (*d*) du Collège (*e*), & je craignois de vous paroître ſuſpect, de quelque manière que je vous écriviſſe là-deſſus : car, ſi je vous écris que vous faites mal de le retirer, vous avez lieu de croire que je regarde plus les intérêts du Collège que les vôtres ; ſi j'applaudis à votre deſſein, ce ſeront mes propres intérêts qui me rendront ſuſpect, ſurtout Mme la marquiſe de Pons m'ayant déclaré que dès que M. votre fils ſeroit parti, elle ne vouloit plus de jonction, ce qui diminueroit mon emploi de la moitié. J'attendois donc que M. votre fils fût parti ou que vous euſſiez pris votre dernière réſolution pour avoir l'honneur de vous dire ma penſée. La voici, Monſieur, avec toute la naïveté dont un Languedocien eſt capable, je dis un Languedocien non de Toulouſe, mais de Montpellier (*f*).

(*a*) Femme de Bernard de Bourran, baron de Marſac.

(*b*) Catherine de Bebrien, femme de Henri d'Augeard, préſident à mortier au parlement de Bordeaux.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 65. — Le Père L.-Bertrand Caſtel, jéſuite (1688—1767).

(*d*) Jean-Baptiſte de Secondat (1716 — 17 juin 1796).

(*e*) Louis-le-Grand.

(*f*) Le P. Caſtel était né à Montpellier.

Je n'infifterai pas fur l'intérêt du Collège, dont je laiffe au P. Principal & au P. Procureur de fe charger. Je ne parle que du vôtre, après avoir dit un mot du mien, qui eft en général de n'avoir que deux écoliers plutôt que trois, un feul plutôt que deux, point plutôt qu'un ; car, vous voyez bien, Monfieur, que plus on en a, plus on a de foins, de follicitude, d'embarras, de chagrin, de perte de temps. Or, je fuis affez occupé d'ailleurs, Dieu merci, de forte que, quand on me dit que le fils de M. Duvigier devoit être joint au vôtre & à celui de M. le marquis de Pons, mon parti étoit pris de quitter la place, comme je le déclarois à Mme la marquife de Pons. Je vous dirai même avec une égale franchife que, quand M. votre fils fut joint au chevalier de Pons, il n'y eut précifément d'autre motif qui m'empêchât de céder la place, que l'avantage que je trouvai à mériter l'honneur de votre amitié par les petits fervices que cette jonction me mettroit à portée de vous rendre.

Vous voyez donc bien, Monfieur, qu'à ne regarder que mon intérêt, je ne balancerois pas un moment, à l'égard de tout autre, à applaudir à votre deffein de retirer M. votre fils. Mais je n'entre dans ce détail que pour vous faire fentir combien je fuis croyable dans le confeil que je prends la liberté de vous donner de laiffer ici cet enfant. J'avoue que je ne laiffe pas d'avoir un intérêt, dans ce confeil ; je me fuis fort affectionné à cet enfant & il me donne d'ailleurs fi peu de peine que c'eft prefque comme fi je n'en avois qu'un. Mais le principal intérêt, c'eft l'honneur de cultiver votre connoiffance, &, fi vous me le permettez, votre amitié, &, fi j'en étois capable, votre eftime. Mais ne regardez que l'intérêt de l'enfant & le vôtre : ce n'eft rien pour votre fils que d'être auprès de moi, mais je crois que c'eft beaucoup, en général, que d'être ici ; vous fçavez les raifons que vous avez eues pour l'y mettre, il me femble qu'elles fubfiftent. Voilà au moins le fait. Il fe porte bien & très bien, & n'a point eu ce qui s'appelle de maladie férieufe. Au commencement, il avoit toujours quelque petite maladie, qui, j'ofe le dire, partout ailleurs eût pu devenir confidérable, dans un endroit parce qu'on l'auroit négligée, dans un autre parce que l'on l'eût veillée de trop près. *Je l'aime affez* pour ne le perdre jamais de vue, mais *je ne l'aime pas affez*, c'eft-à-dire *je l'aime trop bien*

pour l'étouffer de careffes & de douceurs, & de drogues & de tracafferies maternelles. Mon grand fecret eft de prévenir le mal, par une grande médiocrité de toutes chofes. Du refte, il eft gai, content, fe divertit, joue, faute, dort, mange & toutes les fonctions fe font à merveille. A peine vivoit-il lorfque vous me l'avez donné, toujours engourdi, pefant, férieux, taciturne, paffant les cinq jours fans verfer feulement de l'eau. Vous fçavez que mon grand fyftème eft la circulation ; or la voilà bien rétablie dans ce petit corps & je n'y vois plus d'obftruction ni d'engourdiffement. *Telle eft la force de l'action libre des humeurs.* Auffi cet enfant croît-il à vue d'œil, la nature n'étant plus chez lui occupée à autre chofe.

Voilà pour la fanté & le corps. Pour l'efprit, il en va d'autant mieux. Il y a un an que vous le fîtes monter en fixième ; il a un peu traîné en cinquième, mais, depuis Pâques, il eft des premiers. Il a eu un prix à la tragédie, & vient d'avoir le premier prix dans fa claffe à la dernière compofition ; de forte que, fi vous le vouliez, il pourroit après quelques mois de quatrième aller en troifième & gagner une nouvelle année. Ce feroit mon intérêt, parce que, le chevalier & lui étant en même claffe, je n'aurois qu'un devoir à corriger, au lieu que j'en ai deux. Mais je ne vous le confeille pas. Il eft fi jeune, & fa fanté pourroit en être furchargée.

Voilà pour l'efprit ; que vous dirai-je de l'âme ? C'eft un petit ange, un petit agneau, il n'a point de vice. Je ne vous dirai pas cependant qu'il n'en ait bien les femences comme un autre ; mais, Dieu merci, je puis me rendre cette juftice que je ne le gâte pas. Il ne donne point lieu à une grande févérité & je n'ai pas eu l'occafion de le punir en aucune forte, fi ce n'eft quelquefois en paroles & en réprimandes. Mais je fçais bien qu'il me craint autant qu'il m'aime. Ses plus grandes fautes font quelques petits menfonges, fur quoi il eft fort amendé. Voilà tout. Du refte, fi fa mère & fa grand'mère veulent le voir, cela eft affez raifonnable. Voilà les vacances ; donnez-le leur pour un, deux ou trois mois. Seulement je crains, entre nous, que Mme de Pons ne prît cette occafion pour rompre la jonction, pour raifons que je puis vous dire de vive voix.

Venons à autre chofe. Nos journaux (*a*) feront fort honorés de

(*a*) Le *Journal de Trévoux.*

tout ce que vous voudrez y mettre, & je vous prie de ne pas différer à m'envoyer quelques morceaux de votre ouvrage (*a*). Je ferois d'avis que vous miffiez un premier ou tout autre chapitre, comme un effai pour preffentir le public. Mais il faudroit une petite lettre préliminaire où vous dévelopaffiez votre plan. Je fuis impatient de voir cette ébauche & beaucoup plus tout l'ouvrage ; ne différez, je vous prie, de me donner cette fatiffaction, & trouvez bon que je vous importune de mes lettres pour vous preffer là-deffus, au cas que vous différiez à me la donner.

Je reçois d'Angleterre, de Suiffe, de tous côtés, des mémoires pour l'ouvrage que je prépare fur les coquillages (*b*) ; ne recevrai-je rien de Bordeaux, c'eft-à-dire de vous ? Il me femble que vous avez travaillé là-deffus (*c*). Tout ce qu'on me communique, j'en fais honneur à ceux qui me l'ont communiqué, ainfi qu'il convient : obfervations, defcriptions, differtations, tout aura fa place, furtout venant de vous. Mon fyftème commence à me donner de grandes relations dans toutes les parties de l'Europe, furtout à Londres, où j'ai quelques bons amis. Voyez fi par là je puis vous être de quelque utilité, comme par tout autre endroit. Vous n'avez perfonne qui s'eftime plus honoré d'exécuter vos ordres.

Du refte, il pleut des objections de tous les côtés ; une critique imprimée m'a donné lieu d'éclaircir furtout un point que je ne croyois jamais porter au point de développement où je l'ai mis : c'eft la pefanteur du feu. Je fuis tout étonné de trouver au bout de bien des analyfes que le feu, qu'on a cru le plus léger, eft juftement le plus pefant de tous les corps (*d*) ; je me crois en état de démontrer ce point à quiconque, comme je l'ai démontré à l'auteur de la dernière critique. J'ai trente expériences, comme celle du fourneau, où je fais voir aux yeux que le feu defcend, & à l'efprit

(*a*) Peut-être les *Confidérations*, ou plus vraifemblablement le *Traité des devoirs*, dont Montefquieu avait lu plufieurs chapitres à l'Académie de Bordeaux le 1er mai 1725, ainfi que l'a fuggéré M. Brethe de La Greffaye dans l'Introduction de fon édition de l'*Efprit des Lois* (tome I, p. XVII, note).

(*b*) Le Père Caftel avait publié fur ce fujet un article dans le *Journal de Trévoux*, 1722, pp. 1089—1102.

(*c*) Aucun des travaux fcientifiques de Montefquieu connus de nous n'a pour objet les coquillages.

(*d*) Voyez dans la lettre de Voltaire à Rameau (éd. Moland, XXXIII, 439), comment il apprécie ces « découvertes » du Père Caftel.

qu'il doit descendre. Je mêle de l'air, de l'eau, de la terre & du feu, & je fais voir l'air qui prend le dessus de l'eau, l'eau le dessus de la terre & la terre qui surnage le feu. Cela est fort, mais vrai, à la lettre, & cela en tout & partout. Je voudrois que de bonnes critiques me donnassent lieu de développer divers autres points de mon système, sur lequel j'ai plus à dire que je n'ai dit. Vous m'aviez conseillé de faire un extrait un peu étendu & à la portée de tout le monde de mon système : je le fais actuellement en dialogues pour le duc & la duchesse d'Orléans. Je travaille à une belle expérience qui vient d'Allemagne : ce sont deux miroirs concaves &, comme je l'ai découvert, paraboliques, qui ne sont ni de verre ni de métal, mais de plâtre verni ou doré ou enduit de talc, qu'on met vis-à-vis l'un de l'autre à la distance de 10, 20, 30, &, comme je l'espère, 40, 50, 100 & 200 pieds ; on met au foyer de l'un de la poudre & au foyer de l'autre un petit charbon enflammé qui met le feu à cette poudre. L'expérience est certaine ; MM. de l'Académie viennent de la faire, mais seulement à 5 pieds de distance ; j'espère un peu plus de succès.

J'offre mes respects à Mme la Présidente & à toute la famille, étant avec respect, estime & attachement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

CASTEL, jésuite.

Entre autres preuves de la pesanteur du feu, je suis parvenu à faire une expérience facile, dans laquelle on voit le feu tomber comme une pierre.

86. — *Le Père Castel à Montesquieu* (*a*)

[1725.]

Monsieur,

Je vous envoie le premier tome du P. Lafitau (*b*), je souhaite que vous en soyez content, car je m'intéresse bien autant pour cet ouvrage que pour le mien, & c'est l'estime qui en décide. Le sys-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 66.

(*b*) *Mœurs des Sauvages comparées aux mœurs de l'ancien temps*. 1723 (2 vol. in-4°), & 1724 (4 vol. in-12°).

tème du P. Lafitau m'a ébloui à un point que je ne ſçaurois exprimer.

Pour ce qui eſt des pièces que nous ſouhaiterions que vous nous fiſſiez l'honneur de nous communiquer pour en embellir notre journal, il n'eſt pas queſtion d'ouvrages imprimés. Plût à Dieu que vous puiſſiez vous réſoudre à imprimer ! Mais nos journaux, comme vous voyez, contiennent quelque choſe de plus que des extraits ; lettres, diſſertations, objections, tout eſt bon, je dis : tout eſt bon de votre part. Il n'eſt pas [poſſible] que vous n'ayez mille naiſſances de ſyſtèmes, d'ouvrages, de plans, ſur lesquels vous aimeriez à preſſentir le goût du public ; une idée paſſagère même eſt bonne à donner. M. Leibniz n'a preſque rempli les journaux de Leipzig que d'idées paſſagères, que de projets, que de promeſſes ; c'eſt pourtant ce qui a porté ſon nom ſi haut, car il n'a jamais fait d'ouvrage ſuivi & étendu autre que la *Théodicée*, qui n'eſt pas après tout ſi ſublime. J'ai une idée que j'aurai l'honneur de vous propoſer à loiſir & qui pourra peut-être vous plaire. Je ſuis avec reſpect, eſtime & attachement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

CASTEL, jéſuite.

A Monſieur, Monſieur le Préſident de Monteſquieu, rue de Beaune, — à Paris.

87. — *Le comte de Matignon-Gacé à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, le 21 août 1725.

J'ai reçu, mon cher Préſident, votre lettre du 5 de ce mois, dont je vous ſuis très-obligé, étant toujours très-ſenſible aux marques d'attention que je reçois de votre part ; il eſt vrai que j'avois parlé à M. de Saint-Florentin (*b*) de l'affaire dont vous m'aviez chargé auprès de M. de La Vrillière (*c*) qui étoit malade dans ce temps-là ; c'eſt peut-être ſur cela qu'il vous a écrit ; je l'ai remercié de ſa po-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 194.
(*b*) Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin (1705—1777).
(*c*) Louis Phélypeaux, marquis de La Vrillière (1672—1725), père du précédent.

liteſſe & de ſon attention. Le Roi eſt parti ce matin pour Fontainebleau, & le mariage ſe doit toujours faire le 5. Je pars demain pour y aller ; ſi je vous y ſuis bon à quelque choſe, vous n'avez qu'à ordonner, me faiſant un plaiſir extrême de trouver les occaſions de vous plaire & de mériter la continuation de votre amitié. Adieu, mon cher Préſident, je vous aime & embraſſe de tout mon cœur.

MATIGNON.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, Préſident à mortier au Parlement, — à Bordeaux.

88. — *Limiers à Monteſquieu* (*a*)

A Utrecht, ce 23 août 1725.

Rien n'eſt plus obligeant que les offres que vous avez la bonté de me faire. J'en profite librement, comme vous voyez, à condition, s'il vous plaît, que vous me paſſerez en compte les frais du port de ce paquet. Voici deux programmes & douze quittances ſelon vos ordres, ſçavoir : deux en grand papier, n°s 100 & 101, & dix en papier ſemblable au programme, n°s 316—325 (*b*). J'y joins une lettre pour M. Lacour, libraire, pour lui propoſer les mêmes avantages que je fais à tous ſes confrères.

Vous nous donnez, Monſieur, une eſpérance qui nous flatte extrêmement, qui eſt celle d'avoir l'honneur de vous voir ici ; cependant nous n'oſons pas nous flatter que ce ſoit encore cette année (*c*). Vous nous ſurprendriez agréablement ſi, malgré la ſaiſon pluvieuſe, nous avions le plaiſir de vous voir arriver un beau matin. M. Duval ſeroit-il de la partie ? J'aurois un extrême plaiſir de l'embraſſer. Je le prie inſtamment de me donner quelquefois de ſes nouvelles. Si c'eſt de crainte de me fatiguer qu'il ne le fait pas, je puis l'aſſurer qu'en m'écrivant, comme vous avez fait, Monſieur, ſous le couvert de M. Polyns, directeur des poſtes à Anvers, ſes lettres ne me coûteront que très peu de choſe. Je lui

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 186.
(*b*) Cf. la lettre 78.
(*c*) Monteſquieu n'alla en Hollande qu'en 1729. La préſente lettre ſemble indiquer que dès 1725 des projets de voyage germaient en ſon eſprit.

ſuis très obligé de cette conſidération, mais il ne faut pas qu'elle me prive de ſes nouvelles.

Je n'entends plus parler des *Lettres Perſanes* depuis que j'ai quitté Amſterdam. Je ſerois bien curieux de ſçavoir ſi on les a réimprimées avec les additions. C'eſt un livre qui ne mourra jamais. Je le fais lire tous les jours à diverſes perſonnes avec un nouveau plaiſir.

Je voudrois bien avoir occaſion, Monſieur, de vous être bon ici à quelque choſe; ſi jamais elle ſe préſente, honorez-moi de vos ordres, & ſoyez perſuadé que je les exécuterai avec tout le zèle dont je ſuis capable.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus de reſpect & de reconnoiſſance qu'il ſe puiſſe, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

DE LIMIERS.

P. S. — Toute réflexion faite, j'envoie ce ſoir à Amſterdam un paquet de 18 programmes à M. Balguerie (*a*), avec prière de vous l'envoyer par le premier vaiſſeau.

89. — *Le duc de La Force à Monteſquieu* (*b*)

A Paris, le 18 ſeptembre 1725.

J'avois déjà appris, Monſieur, par le Sieur de Marſac (*c*), la nomination que le conſulat de Tonneins avoit faite de M. votre frère à la chapelle de Gourlambaut & la manière gracieuſe avec laquelle on y a procédé. Il me reſte à ſouhaiter qu'il en jouiſſe auſſi longtemps que ſon prédéceſſeur & que vous ſoyez bien perſuadé que dans toutes les occaſions je me ferai un ſingulier plaiſir de vous marquer le parfait dévouement avec lequel je ſuis, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

LE D. DE LA FORCE.

(*a*) Pierre Balguerie, riche commerçant d'Amſterdam, appartenant à une famille de gros négociants bordelais (cf. Pierre Meller, *Eſſais généalogiques : famille Balguerie*, pp. 2 & ſuiv.).

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 167.

(*c*) Bernard de Bourran, baron de Marſac.

90. — *Monteſquieu à Madame de Villerville* (*a*)

[Septembre 1725.] (*b*)

Agréez, ma belle comteſſe, que je vous faſſe des remerciemens infinis. Mon frère vient d'être nommé, par les conſuls de Tonneins, au bénéfice que vous aviez demandé pour moi à M. le duc de La Force (*c*). Il m'eſt bien doux de recevoir une même grâce de l'homme du monde que j'honore le plus & de la perſonne que je trouve la plus aimable. Je ſuis à un tel point pénétré de vos bontés qu'il faut bien qu'il y ait dans mon cœur quelque choſe de plus que de la reconnoiſſance.

Il y a environ deux mois que les conſuls de Tonneins m'écrivirent pour demander à M. le duc la lieutenance de juge de Tonneins pour le fils aîné du ſieur de Romefort, & j'ai honte de vous dire que j'en importunai M. le duc, qui eut la bonté de m'accorder ma demande d'une manière que je ne dois oublier jamais, & me fit l'honneur de m'envoyer les proviſions. Par erreur, elles étoient pour le père & non pour le fils, pour qui les conſuls demandoient. J'ai renvoyé les proviſions à M. Bernard (*d*), pour faire réformer cette erreur, en cas qu'il y en ait une. Je vous aurai bien de l'obligation, ſi vous voulez bien en dire un mot à M. le duc ou ſeulement à M. Bernard, afin qu'il veuille bien les réformer pour le fils, ſi c'eſt l'intention de M. le duc de donner au fils, ou qu'il les renvoie au père, ſi c'eſt l'intention de M. le duc de donner au père. Je n'entends plus parler du voyage de Guyenne.

91. — *Monteſquieu à Dodart* (*e*)

[Octobre 1725.] (*f*)

Je vous ſuis infiniment obligé, mon cher Dodart, de la générosité que vous voulez bien avoir de vous ſouvenir d'un pauvre pro-

(*a*) Minute autographe. Papiers de Madame la M[quise] de Moneys (à Audenge).

(*b*) En tête la date de 1725 de l'écriture ancienne.

(*c*) La chapelle de Gourlambaut.

(*d*) Secrétaire du duc de La Force.

(*e*) Minute autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 100.

(*f*) En tête le milléſime *1725* de l'écriture ancienne ; comme il eſt queſtion des vendanges dans le corps de la lettre, celle-ci peut être datée de l'automne 1725.

vincial comme moi ; je vous prie de me la continuer, & de faire un effort pour cela ſur vous-même, car je ne puis eſpérer que je puiſſe longtemps me défendre contre la fatalité attachée aux abſens.

Je vous dirai qu'au milieu d'un tas d'affaires des vendanges où j'étois comme un enfant de la terre, je me ſuis un peu occupé à la géométrie. J'ai lu une grande partie de l'*Analyſe démontrée* (*a*) du P. Reyneau, qui eſt un livre qui me paroît mener un écolier bien loin. Je vous avoue que j'ai été ſurpris moi-même de la clarté de ce livre qui ne m'a preſque arrêté en aucun endroit, moi qui le ſuis à chaque inſtant avec l'*Application de l'algèbre à la géométrie* (*b*) de M. Guiſnée, livre extrêmement vanté par les maîtres, parce que ceux qui le liſent ne ſçauroient ſe paſſer d'eux. Il me ſemble que le P. Reyneau a fait à leur préjudice ce que Duhan fit contre les Irlandois lorſqu'il fit ſon *Philoſophus in utramque partem* (*c*).

Je lis un livre que vous connoiſſez, qui eſt Lucrèce, & il me ſemble que c'étoit un grand génie ; je lui trouve pourtant de temps en temps quelques raiſonnemens faux. Par exemple, il prouve que le monde n'eſt pas éternel par la nouveauté de l'hiſtoire qui ne va pas avant la guerre de Troie. Il me ſemble que cet argument, qui eſt l'argument commun, prouve trop, car il prouveroit que le monde n'auroit commencé que quelques années avant la guerre de Troie. Il faudroit, pour que le raiſonnement fût bon, que nous euſſions des connoiſſances certaines, & par d'autres voies que par des livres révélés, des choſes qui ſe ſont paſſées dans les ſiècles que le monde a duré. Mais, comme il y a un vide entre la création & la guerre de Troie, Lucrèce n'eſt pas plus en droit de demander des hiſtoires de ce qui s'eſt paſſé dans l'éternité des ſiècles, que l'on n'eſt en droit de lui en demander à lui-même des temps qui ſe ſont écoulés depuis la création juſqu'à la guerre de Troie.

Adieu, mon cher Dodart, j'écris à M. de Jouy par cet ordinaire. Quand vous verrez Mme de Mareuil, parlez-lui de moi, je vous

(*a*) *L'Analyſe démontrée, ou la Méthode de réſoudre les problèmes de mathématiques*, Paris, 1708, in-4°.

(*b*) *Application de l'algèbre à la géométrie, ou Méthode de démontrer par l'algèbre les théorèmes de géométrie, & d'en réſoudre & conſtruire tous les problèmes*, Paris, 1705, in-4°.

(*c*) *Philoſophus in utramque partem opera L. D.* [Laurentii Duhan]. Paris, 1697, in-12°.

prie, auſſi bien que M. le comte de Gacé. Adieu, je vous embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

M. Deſnoues m'a mandé des merveilles des progrès de notre Du Tilloy dans l'anatomie ; je compte qu'il a deſſein de revenir à Bordeaux, puiſqu'il prépare des mots contre Tortati (*a*). Permettez que je le ſalue ici.

92. — *Monteſquieu à Saint-Lanne* (*b*)

A Martillac (*c*), ce 25 octobre 1725.

J'ai reçu, Monſieur, le blé en bon état & au juſte ; vous me ferez le plaiſir de m'envoyer tout le reſte de la petite récolte dans ſon temps. Vous m'enverrez auſſi, à Bordeaux, le vin qui ſe ſera recueilli & achèterez des barriques pour cet effet. Je vous recommande ce dernier article. Mon frère me mande que vous lui avez fait ſon affaire de Gourlambaut. Je vous ſouhaite une bonne ſanté & ſuis avec toute ſorte de conſidérations, Monſieur, tout vôtre.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur de Saint-Lanne, juge de Monteſquieu, à Monteſquieu, — au Port-Sainte Marie.

93. — *Monteſquieu à* *** (*d*)

A Paris, ce 26 janvier 1726.

Bonjour, mon cher confrère, je vous ſupplie d'agréer que je vous demande de me continuer votre ſouvenir.

M. le duc de La Force & moi attendons le retour du Roi à Verſailles pour y aller préſenter la lettre de l'Académie à M. de Mor-

(*a*) Jean-François Tortati, conſeiller au Parlement de Bordeaux.

(*b*) Autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 225.

(*c*) *Martillac* (Gironde, canton de La Brède).

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1696.30, n° 25. — La lettre 94 porte à penſer que le deſtinataire pourrait être Caupos.

ville (*a*), avec un placet au Roi pour qu'il augmente les privilèges de l'Académie, comme ceux de tutelle, curatelle, exemption du logement des gens de guerre, *committimus* aux Requêtes de Bordeaux, avec 40 jetons par aſſemblée. Faites-moi le plaiſir de me mander au juſte combien l'Académie a d'actions & de dixièmes, & à quoi vont les fonds de Maſſip (*b*). M. le duc de La Force souhaiteroit faire le complément des dixièmes qui manquent pour faire quatre actions (*c*). Il doit y avoir une médaille d'or dans le cabinet de l'Académie, que je donnai ; ſi l'Académie ſouhaite l'envoyer avec une autre d'inutile, s'il y en a, pour la convertir en actions, elle eſt la maîtreſſe & je pourrai déterminer le duc à faire cinq à ſix actions ; & il croit qu'il convient à l'Académie d'avoir cette ſorte de revenu, par deux raiſons : la première, qu'il n'y a pas d'apparence qu'on réduiſe jamais celles de l'Académie ; la ſeconde que, ſi l'on réduiſoit, cela ſeroit un titre pour demander un dédommagement plus ample au Roi. Voyez ce qui convient le mieux. Pour moi, je ne fais que vous expoſer les idées du duc de La Force, mais je ne ſerois jamais d'avis d'employer les fonds qui reſtent de M. Maſſip ſur le Roi. Je vous prie de montrer ma lettre à nos Meſſieurs. J'ai fait envoyer des modèles de lettres. J'ai montré à M. le duc de La Force l'article de la lettre qu'il m'avoit écrite concernant les médailles des prix retardés (*d*) dont l'une avoit été renvoyée, & il m'a dit qu'il ſe chargeoit de tout & de les faire envoyer.

Je vous prie d'agréer que je vous adreſſe cette lettre pour M[lle] Moras, dont j'ignore la demeure abſolument, & je vous embraſſe, mon cher confrère, de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

(*a*) Ch.-J.-B. Fleuriau de Morville (1686—1732), ſecrétaire d'État des affaires étrangères, avait la Guyenne dans ſon département. Après la mort du duc de La Force, il fut élu le 22 août 1726, protecteur de l'Académie de Bordeaux (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 87).

(*b*) Le 16 juin 1723, l'Académie avait conſenti à M. Maſſip un prêt de 7.500 ll., au denier 50 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, V, p. 162).

(*c*) L'Académie poſſédait trois actions & ſix dixièmes & demi.

(*d*) Le duc de La Force avait, en 1714, fondé un prix annuel à l'Académie de Bordeaux, qu'il avait doté d'une médaille d'or (Bibl. Bordeaux, ms 1699, III, p. 13).

94. — *Caupos à Montesquieu* (*a*)

A Biſcaroſſe (*b*), le 22 février 1726.

Je reçois toujours avec tranſport, mon cher Préſident, les marques de votre amitié ; c'eſt le bien le plus précieux pour moi, & qui fera toujours la plus grande partie de mon bonheur.

J'ai envoyé ſur le champ votre lettre à nos Meſſieurs, qui ſont à portée d'en faire uſage, ce qui m'étoit impoſſible dans ce pays-ci. Je compte qu'ils vous auront envoyé tout ce qui vous eſt néceſſaire pour conſommer votre projet. Vous méritez infiniment de l'Académie, ainſi que de toutes les autres parties de l'État, mais à la différence que vous devez être auſſi ſûr de la reconnoiſſance de celle-ci que de l'ingratitude de toutes les autres.

Je compte d'être à Bordeaux au commencement du carême ; ſi je vous y ſuis bon à quelque choſe, ne m'épargnez pas ; vous pouvez diſpoſer de moi comme d'un ami tendre & d'un ſerviteur très-dévoué.

CAUPOS.

A Monſieur le Préſident Monteſquieu, vis-à-vis l'hôtel de Neſle, — à Paris.

95. — *Monteſquieu à **** (*c*)

A Paris, ce jour des Cendres [6 mars] 1726.

Vous avez appris que Duverney eſt conſeiller d'État ; ce n'eſt qu'un parchemin qui ne ſignifie rien.

On ſe prépare à faire un feu de M. Chaufours, ancien commiſſaire des guerres, lequel tenoit une maiſon où jamais femme n'entra, mais bien, dit-on, des évêques & des ducs (*d*) ; il demande

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 75.

(*b*) *Biſcaroſſe* (Landes, canton de Parentis-en-Born).

(*c*) Minute autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 298. — Le deſtinataire eſt peut-être Barbot.

(*d*) Cf. Barbier, éd. Charpentier, I, 425 : « Il y a cinq ou ſix mois qu'on mit à la Baſtille un nommé Des Chaufours, grand b... de ſon métier, bel homme & bien fait. Cet homme connoiſſoit beaucoup de monde dans le grand & dans le médiocre, car en général, ce n'eſt pas là l'amuſement du petit bourgeois. C'étoit chez lui le rendez-vous général, les parties de débauche s'y faiſoient... M. l'abbé de La Fare, évêque de Laon, étoit dans cette compagnie ; il eſt enfermé au ſéminaire. M. le comte de Tavannes, cordon bleu, eſt, dit-on, pour le même ſujet exilé. » Des Chaufours fut brûlé en place de Grève, le 24 mai 1726.

d'être renvoyé par devant un concile provincial, & cela en bonne jurifprudence, parce que le privilégié attire toujours le non-privilégié. On va faire une chambre ardente contre les bougres de province.

La Motte fe prépare à voir, mardi prochain, tomber fa pièce. Polynice & Étéocle feront joués par deux femmes qui font cagneufes & feront fiffler. Il me paroît que la pièce eft excellente ; ce quatrième *Œdipe* (*a*) eft numéro premier.

Arouet apprend à faire des armes pour tuer le chevalier de Rohan, qui auroit bien befoin auffi que Le Perche lui donnât des leçons. Ces gens de la Cour font de grands coquins : ils ont fait fermer la porte à Arouet, fitôt qu'il s'eft brouillé avec le chevalier de Rohan ; M. le duc de Sully a commencé (*b*). Il s'en va en Angleterre, au premier fang. Il a demandé un logement à Bolingbroke, qui l'a refufé (*c*). Voilà des gens admirables ; ils lui ôtent la modeftie & l'en puniffent enfuite. Adieu, mon cher, M. le duc qui ne... (*d*).

96. — *Barbot à Montefquieu* (*e*)

A Bordeaux, ce 9 avril 1726.

Non, mon cher Préfident, & je l'efpère, vous ne vendrez point cette charge de préfident. Vous la devez à vos ancêtres, à votre poftérité, à vous-même, à la province enfin qui jouit depuis longtemps de préfidens de votre maifon. A quoi voulez-vous la préférer ? trouvez-vous un établiffement de faveur qui remplace ce que vous perdez ? peut-on abdiquer fi on ne fait du moins une glorieufe retraite ? vous convient-il, à votre âge, de vous faire perfonne privée ou poftillon de la fortune pour courir après tous les

(*a*) Les pièces de Sophocle, Corneille, Voltaire & La Motte.

(*b*) Cf. la *Vie de Voltaire* par Condorcet, dans les *Œuvres* de Voltaire, éd. Moland, I, p. 202 & note.

(*c*) Cf. Defnoirefterres, la *Jeuneffe de Voltaire*, p. 368 ; Churton Collins, *Voltaire, Montefquieu & Rouffeau en Angleterre*, p. 26.

(*d*) La page fuivante eft arrachée.

(*e*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 16.

établiſſemens qui vous luiront ? Voilà les premières réflexions que j'ai faites & que je vous répète parce que vous les avez aſſurément faites. J'ai ſongé enſuite au chagrin mortel que M. l'abbé de Faiſe (*a*), qui ſe porte bien d'eſprit & de corps, & M[me] de Monteſquieu, M. votre frère, auront de cette démarche. Vous ſçavez mieux que moi leur façon de penſer ; n'eſt-elle pas contradictoire de ce que vous allez faire ? Voulez-vous vous charger de tant de débats à ſoutenir ?

Pour ce qui eſt des idées du Parlement, ſur votre deſſein, & de tout ce qui ſe mêle de juger en province, mettez les choſes au pis & vous ne vous tromperez pas. J'oſerai vous dire que vos créanciers ne ſont rien (*b*) ; il n'y en a pas un qui ne fût prêt à le devenir bien au delà de ce qu'il l'eſt ; quarante mille livres ſont un atome à l'égard de votre bien ; deux années de ſéjour à La Brède raſſureront & contenteront les plus inquiets, s'il y en avoit, beaucoup mieux qu'une vente jointe à votre ſéjour de Paris.

Le métier du Palais n'eſt point aimable, je l'avoue ; mais il vient beaucoup en routine ; à peine vous détournera-t-il de vos autres occupations ou amuſemens, &, quand vous voudrez deſcendre une heure par jour à ces matières, vous y trouverez une grande facilité ; l'aſſiduité au Palais, le ſecours commode des conférences feront le reſte ſans que vous le ſçachiez ni que vous en preniez la peine.

Enfin, mon cher Préſident, ſongez que dans l'idée commune vous allez devenir un citoyen oiſif, inutile, qui ne veut ſupporter aucune des charges de la ſociété, ni remplir les devoirs politiques de ſa naiſſance & de ſon état. Je crains que cette réſolution vienne du dépit que vous ont donné les contretemps de l'affaire des préſidens, mais, mon Dieu, que cette réſolution ſeroit fondée ſur peu de choſe !

Après ces très-humbles repréſentations, mon cher Préſident, voilà mon obéiſſance : j'ai communiqué votre lettre à M. Véſis (*c*), nous avons convenu de faire d'abord votre première propoſition, c'eſt-à-dire de la réverſibilité, avant de parler de vente pure &

(*a*) L'oncle de Monteſquieu.

(*b*) Pour le détail des dettes de Monteſquieu, cf. ci-deſſous, en Appendice, l'état de ſes affaires au 1[er] décembre 1725.

(*c*) Sarrau de Véſis.

ſimple (*a*). M. Le Comte ne nous paroît pas aſſez vieux pour vous embarquer avec lui, cependant on lui parlera. Marans ſera traité de même. Braſſier, d'Albeſſard & La Treſne ſont les trois qui nous frappèrent. Je ferai écrire jeudi au premier, qui eſt à Touloufe, Véſis parlera à d'Albeſſard, & je me ſuis chargé de La Treſne ; il fut ſi piqué d'avoir manqué par ſa lenteur & ſes ménageries la charge de M. de Gourgues, qu'il ſe preſſera d'aller préſentement & d'aller bien ; c'eſt le meilleur préſent que vous puiſſiez faire au banc, & d'ailleurs on pourroit laiſſer dans un marché, s'il en étoit beſoin, beaucoup de choſes ſur la foi d'une de ſes paroles d'honneur, au lieu que pour les autres dénommés à peine les contrats ſont-ils aſſez ſerrants. J'ai dû tâter La Treſne ; il conſent ſans peine de rendre ſa charge après la mort, mais il ne veut la remettre pendant ſa vie ; j'eus beau lui repréſenter que n'ayant point d'enfans, il étoit trop heureux de trouver une charge à ces conditions ; qu'il devoit eſpérer la première préſidence avant vingt ou trente ans de préſidence ; ou qu'il ſeroit ſi dégoûté au bout de ce temps de fonction publique, qu'il seroit ravi de la remettre ; que, s'il avoit des enfans, il pourroit pourvoir à loiſir à leur acheter une charge de préſident, au lieu que, s'il ne prenoit celle-là à préſent, il ne pouvoit eſpérer pour lui : toutes ces raiſons furent inutiles ; il me dit toujours qu'il ne paſſeroit la condition que de cette façon. Il écrira à ſon père pour lui parler de cette affaire qu'il a fort à cœur & me remettra inceſſamment les propoſitions de ſon père pour la quotité de la rente. Je le preſſai de n'avoir qu'un mot pour le prix, d'autant mieux que cette charge ſeroit miſe comme aux enchères, & que Braſſier & d'Albeſſard ſeroient ſes concurrens & qu'ainſi il n'héſitât pas à faire d'abord bien les choſes ; il me le promit, &, ſamedi, je vous enverrai la réponſe ; au reſte, je lui ai dit, comme M. Véſis & moi le dirons à tous ceux avec qui nous parle-

(*a*) Monteſquieu déſirait vendre ſa charge à vie au preneur avec clauſe de retour à ſon fils Secondat. — Le 25 juillet 1726 Jean-Baptiſte d'Albeſſard obtint les proviſions de la charge de Monteſquieu, & il mourut en 1747. Secondat ayant alors refuſé de la reprendre, Monteſquieu vendit la charge à titre définitif, le 4 août 1748, pour la ſomme de 130.000 livres, au premier préſident André François Le Berthon, qui l'acheta pour en pourvoir ſon fils André-Jacques-Hyacinthe (cf. l'acte de vente dans les *Archives hiſtoriques de la Gironde*, tome LVII (1927—1928), pp. 141—143).

rons de cette vente, que ni les uns ni les autres ne ſeront engagés par les propoſitions qui ſe feront de part & d'autre, en ſorte que le vendeur de la charge ne ſera lié par rien, juſques à ce que lui ou nous ayons donné une parole poſitive de ſa part ; & que la liberté ira ſi loin que le vendeur, juſques à ce moment, pourra dire qu'il ne veut pas vendre ſa charge, & l'acheteur auſſi qu'il ne veut pas l'acheter.

Nous nous conformerons autant qu'il ſe pourra au contrat de M. de Gourgues ; vous & nous n'avons pas l'orgueil de croire faire un marché mieux que l'évêque de Bazas (*a*) ; les temps ſont différens ; mais le nombre des concurrens eſt égal & ils ſont encore plus piqués préſentement. Ne croyez pas que ceux avec qui nous traiterons ne devinent qui eſt le vendeur ; la qualité des entremetteurs & la ſituation du Parlement rendent ce ſecret impoſſible ; mais, en leur laiſſant deviner, nous les forcerons au ſecret par leur propre intérêt. Je ne puis vous faire une lettre plus longue & m'en remets pour le reſte à M. Sarrau ; nous concerterons toutes nos démarches enſemble & nous vous en rendrons compte courrier par courrier.

Le préſident Lalanne arriva ſamedi ; il eſt tombé malade, mais la Tournelle eſt préſidée par M. Le Berthon (*b*) & les affaires commencées avec lui iront juſques à Pâques. Chazot (*c*), receveur du Bureau, beau-père de Dupleſſy, fit hier banqueroute. Mme Tarneau a été très-mal, elle eſt mieux ; on craint l'hydropiſie.

Pourquoi *Œdipe* (*d*) a-t-il tombé ? Mandez m'en les raiſons. Parlez-moi de vos études, de votre portefeuille, de vos amuſemens, des livres nouveaux qui paroiſſent ou que nous devons eſpérer. M. le marquis de Retz m'a tant parlé des lettres de Mme de Sévigné à ſa fille (*e*), que, ſi ce livre eſt dans le prix ordinaire, c'eſt-à-dire de quarante ou cinquante ſols le volume, je vous prie

(*a*) Jacques-Joſeph de Gourgues, évêque de Bazas de 1693 à 1724.

(*b*) André-François-Benoît Le Berthon, qui fut plus tard premier préſident du Parlement de Bordeaux.

(*c*) Chazot, receveur-général des fermes de Guyenne. Sur ſa fille, Madame Dupleſſy, & ſon ſalon, cf. Grellet-Dumazeau. *La Société bordelaiſe ſous Louis XV & le ſalon de Madame Dupleſſy*. Bordeaux, 1897, in-8°.

(*d*) L'*Œdipe* de La Motte.

(*e*) Les *Lettres de Marie de Rabutin-Chantal, marquiſe de Sévigné, à Mme la comteſſe de Grignan ſa fille* parurent pour la première fois en 1726, La Haye & Rouen, 2 vol. in-12 en deux éditions publiées ſimultanément.

de me l'envoyer ; ſi quelqu'un vouloit contreſigner le paquet vous pourriez m'envoyer un volume par le premier courrier, & le ſecond volume par l'autre courrier d'après.

Adieu, tout à vous. BARBOT.

Je viens d'apprendre que M. votre oncle eſt entièrement tombé, en ſorte qu'il n'y a plus guère d'eſpérance pour le retour de ſon eſprit ni de ſa ſanté. Le F. Simon vous écrit.

97. — *Monteſquieu à Lalanne* (*a*)

A Paris, ce 11 avril 1726.

Je vous prie, Monſieur, de vouloir bien compter à Madame la préſidente de Monteſquieu, ſur ſes reçus, ce que je puis retirer de mes gages, dont les fonds ſont faits nouvellement. Vous pourrez même dans le temps lui donner vos *debentur*, qu'elle m'enverra & que je ſignerai. Le beſoin extrême où tout le monde eſt d'argent fait que je vous prie de faciliter autant que vous pourrez les paiemens que vous aurez à me faire.

Je ſuis, Monſieur, avec toute ſorte d'eſtime, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Lalanne, conſeiller du Roi, payeur des gages du Parlement, — à Bordeaux.

98. — *Monteſquieu à Berthelot de Duchy* (*b*)

A Paris, ce 18 avril 1726.

Votre lettre, mon cher Monſieur, a fait l'effet d'augmenter le

(*a*) Autographe. Papiers de Madame la Baronne de Monteſquieu, au château des Fougères (à La Brède). — Au verſo de cette lettre eſt écrit de la main de Madame de Monteſquieu le reçu ſuivant, que nous tranſcrivons avec ſon orthographe : « je receu de Mr de Lalane la ſomme de deux cans veint & ceinq livres a compte des gages de Monſieur de Monteſquieu mon marie a lui deus pour l'anne mille cept cans veint & quatre. A Bordeaux ce 18 avril 1726. Lartigue de Monteſquieu. » — La pièce eſt accompagnée d'un autre reçu, de 200 livres, en date du 9 mai 1726, délivré à Lalanne par Madame de Monteſquieu, mais dont la ſignature ſeule eſt autographe.

(*b*) Minute autographe. Arch. de Madame la Csse Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède).

déplaisir que j'ai de voir que je ne pourrai faire le voyage de Belébat. Vous êtes heureux de pouvoir atteindre à vos affaires & à vos plaisirs ; pour moi je n'ai absolument que l'alternative. Je vous embrasse & vous prie de permettre que j'assure de mon attachement toute la compagnie de Belébat. Adieu.

99. — *Montesquieu à Combabessouze* (*a*)

[Avril-mai 1726 ?]

Je vous avoue, Monsieur, qu'en recevant l'ouvrage que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, il me fut impossible d'en deviner l'auteur, ne trouvant à ceux que je soupçonnois d'abord ni assez de finesse & de légèreté dans le style, ni assez de connoissance de notre langue, ni cet usage de nos meilleurs auteurs qu'il faut avoir eu pour écrire comme vous faites. Et je suis seulement honteux pour vous, que vous louiez trop des choses dont vous devez connoître infiniment mieux qu'un autre la véritable valeur. Et sans pouvoir espérer d'être comparé à Voiture j'aurois été bien content de pouvoir me flatter d'être quelque jour comparé à vous même. Et, quant aux corrections que vous demandez, je vous dirai qu'excepté la bonne opinion que vous avez de moi & que je regarde comme un préjugé en vous, je ne sçache rien que l'on y puisse changer. Il me semble que le dialogue y est bien suivi, que le tour en est bon, les expressions propres, le style aisé & je trouve qu'il y a autant de mérite à défendre avec esprit une méchante cause qu'une bonne. Au reste, je ne sçaurois assez vous marquer ma reconnoissance d'une chose que je dois surtout à votre cœur & au motif que vous avez d'encourager un compatriote à s'appliquer à l'étude des belles-lettres, comme vous avez fait avec tant de succès & dans un temps où notre ville les aimoit encore moins qu'à présent. Vous pouvez compter sur le secret de ma part & sur un

(*a*) Minute autographe. Arch. de Madame la C^sse Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède). — Combabessouze était un conseiller au Parlement de Bordeaux qui, dans une lettre du 26 mars 1726 (Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 91), annonçait à Montesquieu l'envoi d'« un ouvrage de sa façon », en le priant « sur toutes choses de taire le nom de l'auteur » & de le corriger.

attachement inviolable, avec lequel je ferai toute ma vie, Monſieur, votre...

100. — *Barbot à Monteſquieu* (*a*)

A Bordeaux, le 7 mai 1726.

Vos louanges m'ont porté malheur, mon cher Préſident : on a refuſé la propoſition des ſix mille livres. Lorſque je la fis à M. de La Treſne, il me parut aſſez diſpoſé à l'accepter & à la faire accepter à ſon père ; mais il me dit qu'il étoit temps de mettre dans le ſecret M. & Mme de Fayet (*b*) ; qu'il ne pouvoit plus leur cacher une affaire qui les touchoit d'auſſi près ; & qu'il ſe reprochoit même de ne leur en avoir pas parlé. J'évitai le tribunal autant que je le pus ; je connois ce que c'eſt que la multitude dans l'exécution des projets & dans les ſecrets ; cependant, voyant qu'il falloit abandonner une affaire qui étoit commencée avantageuſement pour vous ou en paſſer par là, je ne voulus pas rompre ſur ce prétexte, & je crus même que Mme de Fayet pourroit parler pour les cent piſtoles de plus dont il s'agiſſoit ; je me ſuis trompé. Après bien des examens & des délais, parce que M. de La Treſne étoit à Thau (*c*), ſon père (*d*) à La Treſne, M. Fayet à Péchot (*e*) & Mme Fayet à Bordeaux, on me répondit qu'on ne pouvoit donner les ſix mille livres. On eſt même revenu ſur la propoſition en ſoi : on exagère combien il eſt déſavantageux pour M. de La Treſne de prendre une charge à vie ; on prévoit ſurtout ce cas-ci : qu'eſt-ce qu'il arriveroit, dit-on, ſi M. de La Treſne mouroit ou obtenoit quelque autre place ? la charge retourneroit-elle à M. de Monteſquieu ? M. de La Treſne la payeroit-il ſans la garder ? pourroit-il la vendre à un autre ſous les conditions qu'il avoit faites avec M. de Monteſquieu ? etc. Vous voyez d'un coup d'œil leur difficulté : ſongez-y, parce qu'il eſt ſûr qu'elle vous ſera faite par quiconque prendra la charge à vie.

J'allai ſur-le-champ dire à M. Véſis d'agir d'un autre côté, mais

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 17.

(*b*) Beaux-parents de M. de La Treſne.

(*c*) *La Roque-de-Thau* (Gironde, commune de Gauriac).

(*d*) M. Le Comte. — *La Treſne* (Gironde, canton de Créon).

(*e*) *Péchot*, aujourd'hui *Peychaud* (Gironde, commune de Saint-Louis-de-Montferrand).

il eſt à la campagne depuis trois jours, il ne reviendra que demain : tout feroit aplani ſi vous vendiez purement & ſimplement votre charge, mais vous courriez trop de riſques pour que cela puiſſe convenir à l'état de votre famille.

La nouvelle d'une vente de préſident à mortier a tranſpiré ici. D'Albeſſard en a parlé ; il demanda ou fit demander à M. de Gaſcq pourquoi eſt-ce qu'il ſe ſervoit de médiateur pour lui parler ; le préſident de Gaſcq proteſte que ce n'eſt pas lui. Ce diſcours de part & d'autre s'eſt éventé ; ſur cela on cherche, on veut deviner, on eſt partagé entre le préſident Léoville (*a*) & vous ; mais dès que M. Léoville, qui doit arriver, ſera en ville, il ſe juſtifiera comme M. de Gaſcq & vous reſterez le ſeul objet du public. Les fins nouvelliſtes même n'héſitent pas à croire que c'eſt vous, & ſans doute que cela deviendra bientôt public ; qui que ce ſoit qui veuille vendre la charge eſt condamné, hautement & ſans diſtinction, par notre peuple.

Vous ne vous ſouvenez pas ſans doute que je vous ai mandé avoir reçu deux cens francs de Grégoire (*b*), dont je lui ai donné mon reçu ; j'ai payé cent francs à M. Fénis (*c*) ſelon vos ordres, dont j'ai quittance ; j'ai gardé les autres cent livres, &, vous ayant demandé par une de mes lettres ce que vous ſouhaitiez que je fiſſe de ce reſte, vous me mandâtes de le garder.

Je ferai brûler ou je vous renverrai le billet d'honneur que vous m'aviez envoyé pour M. de La Treſne, & que je vous ai marqué n'avoir point remis. Plus M. Sarrau & moi ſongeons au deſſein que vous avez de vendre votre charge, plus nous ſouhaitons que vous changiez ; nous n'oſons vous dire toutes nos réflexions parce que vous devez les avoir faites.

Rien de nouveau à Bordeaux. M. Tortati préſente à l'enregiſtrement les lettres de M. de Bonnet, lieutenant de Roi de la province, mais il n'y a ni plaidoyer pour chanter les vertus du héros ni repas pour la nobleſſe. M. Tortati vouloit vous envoyer à Paris la lettre

(*a*) Blaiſe-Alexandre de Gaſcq de Léoville, préſident à mortier depuis 1723.

(*b*) Grégoire, notaire de Bordeaux.

(*c*) Jean-Baptiſte Fénis, avocat au Parlement, était un des créanciers de Monteſquieu (cf. ci-deſſous, en Appendice, l'état de ſes affaires, qui appelle cet avocat « Phanis »).

que M. de Bonnet vous écrivoit ; nous en badinâmes hier, & la concluſion fut qu'il ne vous en coûteroit point quinze ſols de port & qu'il vous la remettroit à votre retour.

Adieu, mon cher Préſident, tout à vous ſans réſerve.

BARBOT.

J'oubliois de vous dire que, depuis huit ou dix jours, j'ai été malade, ſaigné, purgé, guéri, le tout pour ma poitrine.

101. — *Fénellon à Monteſquieu* (*a*)

A Bordeaux, ce 11e mai 1726.

Parmi les pertes, mon cher Préſident, que les hommes font je mets au premier rang celle que nous faiſons de nos amis. Vous aimiez & vous étiez tendrement aimé de M. l'abbé de Faiſe (*b*). Les vertus chrétiennes & les actions conſtantes de piété & de charité qu'il a pratiquées rendent ſa mort précieuſe ; c'eſt ſur cela que je vous fais mes complimens. Tout ce que le monde a de plus flatteur & de plus ſéduiſant ne ſont que des faux biens, qui nous ſéduiſent & dont la mort fait connoître la vanité. Je vous laiſſe, mon très-cher Monſieur, à vos propres réflexions, que je préfère à toutes celles dont je ſerois capable. Il n'y a qu'une ſeule choſe à laquelle je prétends exceller : c'eſt de vous aimer & d'être, ſans nulle réſerve, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

FÉNELLON.

A Monſieur le Préſident de Monteſquieu, rue de Beaune, vis-à-vis l'hôtel de Neſle, faubourg Saint-Germain, — à Paris.

102. — *Barbot à Monteſquieu* (*c*)

[11 mai 1726.]

Votre oncle, M. l'abbé de Faiſe, mourut avant-hier, mon cher Préſident. Il ne faiſoit qu'exiſter depuis quelques jours, un coup

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 108.
(*b*) Joſeph de Secondat, oncle de Monteſquieu.
(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 18.

de ſang dans la tête l'emporta en un inſtant. Jugez de ma ſenſibilité par votre douleur & par mon attachement pour vous. J'allai hier offrir mes ſoins & mes ſervices dans cette occaſion à Mme la préſidente de Monteſquieu ; elle venoit de ſortir, & je chargeai M. l'abbé Duval de mon compliment. On n'a point ouvert le teſtament. Il m'eſt revenu que M. le doyen (*a*) avait dit que la volonté de M. ſon oncle étoit que le teſtament ne fût ouvert qu'en votre préſence. Voilà une occaſion de revenir, mon cher Préſident. Votre préſence d'ailleurs diſſipera les bruits de la vente de votre charge, & vous ferez par vous-même plus vite vos affaires, ſi vous perſiſtez dans votre deſſein. M. l'abbé Duval vous rendra compte de ſes ſoins pour la ſûreté des effets délaiſſés par M. votre oncle ; je trouve qu'il s'y prend bien, & vous devez être en repos de ce côté ; il vous fera faire quelques réflexions ſur ce qui doit être fait pour l'acquittement des legs pies & autres.

M. de Saint-Savin & M[me] de Saint-Savin partent aujourd'hui pour Paris. La comteſſe de Belhade paroît fâchée de ce qu'il part ; le temps, diſoit-elle, eſt bien rude pour faire des voyages.

On vous mandera de tous côtés comment Vincent (*b*) & le premier préſident (*c*) machinoient de faire nommer Céſar (*d*) député du Parlement. On travaille, on complote, on menace, on demande les voix à MM. Monereau, Combabeſſouze, Navarre, (*e*) etc. Malvin répond de toute la ſeconde. Quand tout fut bien finement arrangé, M. le premier Préſident convoque les chambres, lit une lettre de M. le Garde des ſceaux, qui conſeille au Parlement de nommer Céſar ; la fineſſe parut groſſière, on ſe débat, enfin il y eut partage entre nommer un député ou nommer des commiſſaires pour voir par la ſituation des affaires s'il fallait un député (*f*). Le premier préſident eſt enragé & dit qu'on a voulu le choquer en re-

(*a*) Le doyen de Saint-Seurin, frère de Monteſquieu.

(*b*) Conſeiller au Parlement de Bordeaux.

(*c*) Gillet de La Caze.

(*d*) Conſeiller au Parlement de Bordeaux, membre fondateur de l'Académie.

(*e*) Jean de Navarre, frère de Joſeph.

(*f*) Cf. les regiſtres ſecrets du Parlement à la date du 8 mai (Bibl. Bordeaux, ms 369.25, p. 245). Le Premier préſident faiſait valoir que Céſar étant alors à Paris pour ſes affaires particulières, ſon élection épargnerait à la Compagnie des frais de voyage.

fusant César, & qu'il ne se mêlera plus d'affaires de compagnie. Il faut les deux tiers des voix pour qu'il passe à la députation.

M. Vincent me chargea, il y a deux mois, de vous mander que, malgré la brouillerie des présidens & conseillers, il étoit bien votre serviteur & qu'il n'étoit point des mauvais discours ni mauvaises lettres qui avoient été écrites sur votre compte; je ne sçais si j'oubliai de vous l'écrire ou si vous avez oublié d'y répondre, mais Vincent me demande toujours le succès de son compliment, & croit que j'ai reçu sur son compte quelque chose de désagréable de votre part. J'eus beau lui dire, de ces jours, une réponse que je croyois, lui dis-je, que vous m'aviez faite; il ne veut rien croire qu'il ne lise votre lettre (*a*).

Adieu, je n'ai rien à ajouter à la lettre que je vous écrivis mardi sur le compte des La Tresne. Ne faites point voir mes lettres, brûlez-les, parce que vous les laissez ordinairement sur votre table (*b*).

A Monsieur, Monsieur le Président de Montesquieu, rue de Beaune, vis-à-vis l'hôtel de Maillé, faubourg Saint-Germain, — à Paris.

103. — *Montesquieu à Barbot* (*c*)

Ce 17 mai 1726.

A l'égard de M. de Vincent, je ne sçache pas avoir jamais eu le moindre sujet de me plaindre de lui, &, quand cela seroit, je mettrois toujours en compensation les bontés qu'il a toujours eues pour moi & sûrement elles emporteroient la balance, car je crois que ce n'est pas aux injures à nous faire oublier les bienfaits, mais aux bienfaits à nous faire oublier les injures.

A M. Barbot.

(*a*) Voir la lettre 103.

(*b*) Montesquieu était surnommé *le Distrait* dans la société de Madame Duplessy (cf. Grellet-Dumazeau, *La société bordelaise sous Louis XV*, p. 261).

(*c*) Minute autographe. Papiers de Madame la M^quise^ de Moneys (à Audenge).

104. — *Monteſquieu à **** (*a*)

[1726 ?] (*b*)

Je vous lirai mon ouvrage, mais critiquez-le. Je ſuis plus flatté par les marques de votre amitié que de votre politeſſe.

105. — *Monteſquieu à Dodart* (*c*)

[1726 ?] (*d*)

Je reçois avec bien du plaiſir, mon cher Dodart, vos remarques critiques ſur mon petit ouvrage ; il y en a de ſi juſtes, qu'il eſt impoſſible de ne pas s'y rendre, les autres ſont ſi fines, qu'il n'y a qu'un homme d'eſprit qui puiſſe les avoir faites.

106. — *Monteſquieu à **** (*e*)

[1726 ?] (*f*)

Monſieur,

Je me fous de vous, de votre femme, de vos parens & de tous les laquais qui, à force d'être fripons, ſont devenus fermiers.

107. — *Monteſquieu à Madame **** (*g*)

[1726 ?] (*h*)

Je ſçais bon gré à notre amie d'avoir remarqué que je ne t'écrivois pas aſſez ſouvent. J'aime qu'on m'impute de ces ſortes de fautes, lors même que je ne les ai point faites. Mon cher cœur, je

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 107 ; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède. — Le billet ſuivant donnerait peut-être à penſer que le deſtinataire pourrait être Dodart.

(*b*) En tête la date de 1726, de l'écriture ancienne. L'ouvrage en queſtion ſerait-il l'*Hiſtoire véritable*, ou encore le *Voyage à Paphos*, qui ne parut que dans le *Mercure* de décembre 1727 ?

(*c*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Armand de Monteſquieu (à Paris).

(*d*) Le milléſime *1726* eſt inſcrit ſur ce billet de l'écriture ancienne.

(*e*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 296.

(*f*) En tête le milléſime *1726* de l'écriture ancienne.

(*g*) Minute autographe. Arch. de Madame la C^sse^ Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède). — Au verſo de cette minute ſont écrites les deux dernières lignes de la lettre 118 : « les dettes. Voilà Monſieur des folies d'un homme. »

(*h*) En tête le milléſime *1726* de l'écriture ancienne.

ne cherche que les reproches, & je voudrois que les moindres négligences fuſſent entre nous des affaires d'État.

108. — *Monteſquieu à Madame **** (*a*)

S. d.

Je ne ſçais ſi je vous aurai aſſez dit hier combien je vous aime, combien je me donne, & combien je me ſens à vous. Toutes les fois que je vous vois, toutes les fois que vous m'écrivez, il me ſemble que je vous aime davantage.

Je vous remercie de ce que vous voulez bien travailler à me procurer les moyens de vous voir plus aiſément, comme je vous remercie de mon bonheur.

J'ai mille choſes à vous dire. Je ne vous ai rien dit ; vous ne me connoiſſez pas ; d'où vient que je vous aime ?

J'approuve infiniment ce que vous me mandâtes hier, que vous ne vouliez point de confidente. On n'en a que les inconvéniens, on n'en aime que moins. Nous n'en aurions beſoin que pour nous raccommoder, & nous ne nous brouillerons jamais.

109. — *Monteſquieu à Madame **** (*b*)

S. d.

J'ai été (*c*) dans le dernier déſeſpoir depuis que je vous ai quittée. J'ai craint & je crains encore (*d*) que la perſonne que vous ſçavez n'ait deviné (*e*) & je me reproche toute la peine que cela vous (*f*) peut faire. Pardonnez-moi juſques à mon amour. J'ai mille choſes à vous dire ; avouez que j'ai été bien ſot ; je n'ai jamais été ſi embarraſſé de mon déſordre & du vôtre (*g*), mais vous aviez encore de l'eſprit, & moi je n'en avois plus (*h*). Je ne compte pas dans ma

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 92 ; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède. Vian (p. 76) prétend que cette lettre & les deux ſuivantes « ſont vraiſemblablement adreſſées à Mlle de Clermont ». Suppoſition inacceptable.

(*b*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 94 ; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

(*c*) *Biffé :* Je ſuis cent pieds ſous terre.

(*d*) *Biffé :* j'ai eu peur & j'ai peur encore.

(*e*) *Biffé :* ne ſe ſoit aperçu & que.

(*f*) *Biffé :* la peine que cela vous.

(*g*) *Biffé :* Adieu, je vous embraſſe.

(*h*) *Biffé :* Adieu, je vous donne.

vie & je ne daigne pas vous offrir les momens qui jusques à samedi [ne] sont rien, puisque je ne les passerai pas avec vous.

110. — *Montesquieu à Madame **** (*a*)

S. d.

Cet air absolu ne m'intimide point ; pourquoi ne vivrois-je point sous les loix de ce que j'aime ? Je suivrai vos ordres de point en point... Je suis fâché que vos gens n'aillent point à Versailles & que je sois obligé de vivre si près de vous sans vous voir. Vous m'occupez entièrement, vous faites le tourment de mon esprit comme vous faites les délices de mon cœur. Adieu, Madame, je serois heureux si cette nuit... mais (*b*) je parle inutilement de mes désirs & de mes regrets.

111. — *Montesquieu à Madame **** (*c*)

[1726 ?] (*d*)

J'ai des choses à vous dire, belle comtesse : voilà cinq ou six fois que vous refusez de me voir à l'heure accoutumée, sous divers prétextes que tout votre esprit ne me fera pas passer. Je vais demain à Versailles : la réponse à cette lettre me fera connoître au juste ce que je dois penser de vous & ce que je dois ordonner de moi-même. Adieu.

112. — *Montesquieu à Madame **** (*e*)

[Mai-juin 1726.]

Je suis dans un accablement qui passe tout ce que je vous pourrois dire. J'ai fait depuis hier cent mille résolutions qui se font

(*a*) Minute autographe. Arch. de Madame la C^sse^ Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède).

(*b*) *Biffé :* mais je ne veux point parler ni de mes désirs ni de mes regrets.

(*c*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 109 ; d'après la minute autographe, qui se trouvait aux archives de La Brède.

(*d*) En tête le millésime *1726* de l'écriture ancienne.

(*e*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 110 ; d'après la minute autographe, qui se trouvait aux archives de La Brède. — A la rapprocher de la lettre 122, il semble que la présente lettre soit adressée à la personne dont parle Madame de Grave.

toutes détruites les unes les autres ; j'ai mille fois réfolu de ne vous voir jamais, & c'eft bien l'état où fe trouve mon cœur à préfent ; mais je ne fçais pourquoi je ne puis m'empêcher de vous écrire pour dire des chofes fi défagréables pour vous & fi amères pour moi. J'appris hier au foir toute votre vie paffée, c'eft-à-dire que je reçus mille coups de poignard. J'en rougis pour vous, mais j'en rougis bien plus pour moi qui ne pus m'empêcher de vous aimer, tout indigne que vous en êtes. Hélas, je me croyois le plus heureux de tous les hommes de vous pofféder ; je vous trouvois de l'efprit, des agrémens, un cœur auffi fenfible que le mien ; & de tout ceci il ne me refte plus qu'une ombre, qu'une nuée, & le cruel défefpoir de chercher fans ceffe celle que j'ai aimée fans pouvoir la trouver. Auffi, quand vous avez vu que je m'attachois à vous d'une manière fi étrange, que ne me prépariez-vous peu à peu à mon malheur, & que ne m'ôtiez-vous, par des preffentimens, la cruauté d'une furprife qui vous a penfé faire perdre pour jamais celui que votre filence vouloit fe conferver ? Pourquoi m'aimiez-vous donc ? Étoit-ce pour me déshonorer ? Mais que dis-je ? Je me trompe toujours ; votre vie paffée doit me faire comprendre que vous ne m'avez jamais aimé & fi cela eft (*a*) . . . .

. . . .

. . . aime à la fureur, & je ne l'ai pu compter ; chère brunette, que j'aurois plus de befoin d'une pareille exhortation que vous ! Je fuis dans un défordre inexplicable ; je pars pour la campagne.

113. — *Barbot à Montefquieu* (*b*)

[Juin 1726.]

Je reçus hier vos deux lettres, mon cher Préfident ; je me conformerai dans cette affaire à votre façon de penfer, fauf le droit des remontrances. M. Grégoire (*c*) eft à la campagne, mais Roberdeau devait parler hier à M. Denis ; il eft fon notaire. M. Véfis (*d*) eft à la campagne. Je ne crois pas qu'il faille aborder encore l'avocat-

(*a*) Il manque une page.
(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 19.
(*c*) Notaire de Bordeaux.
(*d*) Sarrau de Véfis.

général (*a*) ; je ſoupçonne qu'il a influé dans le conſeil de la maiſon de La Treſne, qu'il leur a fait entendre qu'en enchériſſant les uns ſur les autres ils ſe coupoient la gorge, & qu'il leur a inſpiré de préſenter les quatre mille francs. Je ſçais qu'il les trompera, je ſçais encore que, plutôt [que] de manquer cette charge, il en donnera plus que perſonne, mais, comme c'eſt un ruſé de profeſſion (*b*). . .
. . . .
. . . parler ou écrire à M. Braſſier, mais ils ſont l'un & l'autre à la campagne. Hier on devait parler à M. Dunes, je recevrai aujourd'hui ſa réponſe. Ainſi, je n'ai rien fait encore ; je vous écrirai ce ſoir ce qui me ſera revenu dans la journée.

Vous ſçaurez aſſez toutes les grandes nouvelles. M. l'évêque de Fréjus, Mme d'Orléans & ſurtout Mme la comteſſe de Toulouſe ont tellement tourné l'eſprit du Roi que, le 11 juin, il donna une lettre à M. de Charoſt pour la porter à M. le Duc ; cette lettre contenoit qu'il vouloit gouverner ſon royaume par lui-même, qu'il le remercioit de ſes ſoins & qu'il lui ordonnoit d'aller à Chantilly juſques à nouvel ordre. M. le Duc, ayant reçu cette lettre, demanda à parler au Roi & à la Reine ; on lui refuſa. Douze gardes & M. Dupont, lieutenant des gardes, le menèrent à Chantilly. Mlle de Clermont l'a ſuivi. La princeſſe de Conti eſt ſurintendante de la maiſon de la Reine. Des uns diſent que Mlle de Charolais & M. de Clermont ſont exceptés de la diſgrâce de la maiſon de Condé ; cela a beſoin de confirmation. Les ſecrétaires d'État ont ordre de travailler ſous M. de Fréjus, qui travaillera ſeul avec le Roi ſans avoir le titre de premier miniſtre. M. Le Blanc a été rappelé & fait miniſtre de la guerre ; des lettres diſent qu'on lui a donné la ſurintendance des poſtes, mais cela eſt incertain. M. Pelletier des Forts contrôleur général, M. de Berwick à merveille à la Cour. On croit que M. de Noailles y jouera quelque beau rôle. Pâris-Duverney eſt exilé à La Flèche, les autres ſont gardés à vue. On dit Bernard (*c*) mis à la Baſtille. Mme de Prie eſt renvoyée dans une de ſes terres en Normandie. Quelques lettres marquent que

(*a*) J.-B. d'Albeſſard.
(*b*) Deux lignes déchirées.
(*c*) Samuel Bernard. La nouvelle de ſa diſgrâce était inexacte ; il reſta fort bien en cour. Cf. une lettre de Mathieu

l'on a donné à M. de Breteuil la place de M. de Saint-Florentin & que celui-ci eſt fait duc & pair ; je crois la nouvelle ridicule (*a*). M. d'Agueſſeau toujours dans ſon exil. MM. de Morville & d'Armenonville toujours en place. Le nouveau miniſtère a retiré un arrêt qui alloit courir, par lequel les louis neufs étoient mis à trente livres & les écus à ſept livres dix. Nous verrons par les ſuites ſi ces nouvelles ſont bonnes ou mauvoiſes.

Je viens de recevoir une de vos lettres qui avoit été portée au préſident Cazeaux (*b*) & qu'il m'a renvoyée ſans l'avoir décachetée. Je penſe comme vous qu'il ne faut pas que M. de Sarrau parle encore à M. d'Albeſſard. M. Naſnots (*c*) n'eſt point en ville ; s'il vient pour la proceſſion, on lui parlera. Je ne crois pas que ce ſoit votre affaire ; il eſt pauvre depuis que ſa femme n'eſt plus bréhaigne. On parlera à tous ſans trop d'affectation, & ſans leur parler des négociations paſſées.

Adieu, mon cher Préſident, ſans réſerve, tout à vous.

BARBOT.

M. Véſis eſt à la campagne.

114. — *Monteſquieu à Berwick* (*d*)

A Bordeaux, ce 22 juin 1726.

Je crois, Monſeigneur, que de tous les complimens celui que vous trouverez le plus convenable, c'eſt celui que j'ai l'honneur de vous faire ſur les heureuſes couches de Mme de Renel (*e*), & du reſte je n'ai rien à dire, ſi ce n'eſt qu'on eſt bien heureux, lorſqu'on eſt dans la bonne fortune, d'avoir fait paroître de la grandeur d'âme dans la mauvaiſe.

Je ſuis...

Monſieur le Maréchal de Berwick, ſur la chute de M. le Duc, premier miniſtre.

Marais au préſident Bouhier, du 18 juin 1726 (éd. Leſcure, III, 429).

(*a*) Elle l'était en effet.

(*b*) Pierre de Cazeaux, préſident au Parlement de Bordeaux.

(*c*) Jean-Baptiſte Des Naſnots, conſeiller au Parlement de Bordeaux.

(*d*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Raoul de Monteſquieu, au château de Baron (Gironde).

(*e*) Henriette de Fitz-James, marquiſe de Renel, fille de Berwick.

115. — *Montesquieu à Madame de Grave* (*a*)

A Bordeaux, ce 22 juin 1726.

Je vous écris par le plaisir que j'y trouve, ma belle marquise, & ensuite je vous fais le compliment du monde le plus sincère sur tous ces changemens (*b*). Or, vous sçavez que ce qui est une chute pour un particulier n'est qu'une disgrâce pour un prince du sang, etc.

J'espère que vous m'aurez pardonné, &, cruelle, vous ne m'aurez que trop pardonné, si je suis parti de Paris sans prendre congé de vous. Je pris mon petit parti presque dans un moment, sur la nouvelle que je reçus de Bordeaux que le nommé Lacaze (*c*), premier président au dit parlement, sous prétexte de nouvelles disputes, avoit écrit à M. le Garde des sceaux pour me faire donner un second ordre de partir, &, comme le premier m'avoit déjà fort déplu, je m'imaginai que le second ne me déplairoit pas moins. De manière, belle marquise, que je vous ai quittée de mon bon gré & sans que personne m'y ait obligé.

Ayez la bonté de faire mes complimens à mon ennemi M. de Grave, car je veux lui disputer tout, & de parler quelquefois de moi à ce cher frère que j'aimerai toujours, au lieu que vous, je ne vous aimerai que pendant que vous serez jolie.

Adieu, Madame, je vous salue très-respectueusement.

MONTESQUIEU.

Je ne sçais si vous sçavez que la coutume est de faire réponse aux gens quand ils écrivent, surtout quand on n'est pas dans la haute faveur.

116. — *Montesquieu au comte de Matignon-Gacé* (*d*)

[Juin 1726.]

Je vous prie de croire, Monsieur mon illustre comte, que, de

(*a*) Minute autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 130.
(*b*) La disgrâce du duc de Bourbon.
(*c*) Gillet de Lacaze.

(*d*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 114; d'après la minute autographe, qui se trouvait aux archives de La Brède.

tous les événemens, ceux qui vous touchent font ceux auxquels je prends le plus de part. Vous avez plus de raifon qu'un autre, fans compter que votre ami (*a*) dans la difgrâce refte avec fa fortune toute entière.

On ne lui a ôté que ce qui pouvoit faire le défagrément de fa condition & ce qui l'empêchoit de jouir d'une grande fortune. Le détail des affaires ne peut tout au plus éblouir que les gens d'une condition médiocre, qui fe fauvent par là de l'oubli où ils étoient deftinés.

Quand un État eft dérangé, les grandes places font malheureufes. Il eft tout auffi dangereux de corriger le dérèglement que de le fuivre ; on répond & des fautes qu'on n'a pas faites & de celles qu'on n'a pu s'empêcher de faire. Le peuple, qui fouffre, ne fent jamais que fes derniers maux, & ce qui eft la fuite d'une infinité de caufes, n'eft pour lui que l'effet de la caufe qui lui eft préfente.

Quand même on obtiendroit le gouvernement dans les temps les plus heureux d'une monarchie, on contenteroit peu de gens, parce que le bonheur politique eft tel qu'on ne le fent jamais bien qu'après l'avoir perdu ; de là tant d'hommes d'État dont la difgrâce a été tour à tour l'objet de la joie & des regrets du même peuple.

A Monfieur de Matignon, fur la difgrâce de Monfieur le Duc.

117. — *Montefquieu à Mandobar* (*b*)

[Juin 1726.] (*c*)

Vous badinez fur la brûlure de Chaufours. Vous riez, parce que vous avez des amis dans les deux partis & que vous ne pouvez tomber que de vos pieds.

M. Mandobar.

On lit au-deffous, féparées par un trait, ces lignes qui femblent deftinées à être un fecond billet :

(*a*) Le duc de Bourbon.

(*b*) Minute autographe. Papiers de Madame la Mquise de Moneys (à Audenge).

(*c*) Le millésime *1726*, infcrit en tête de la lettre de l'écriture ancienne, eft exact : Des Chaufours fut brûlé en place de Grève le 24 mai 1726 ; cf. la lettre 95.

La mort de votre oncle, je crains pour vous le premier moment où vous l'apprendrez. Je voudrois bien être avec vous. Je n'ambitionne point de partager vos plaisirs, mais je voudrois bien avoir ma part de vos peines.

118. — *Montesquieu à* *** (*a*)

[24 juin 1726.] (*b*)

Agréez, Monsieur, que je vous fasse mon compliment, en vérité du meilleur de mon cœur, & non seulement comme votre ami — permettez-moi ce terme —, mais aussi en vérité comme citoyen.

Nous sommes ici bien contens du nouveau règlement sur les vieilles espèces (*c*), [que] je ne doute pas que l'on ne porte à présent à la Monnaie.

Il me semble qu'il y a dans cet état-ci, un procès immortel entre le débiteur & le créancier du Roi. Celui qui paie les subsides voudroit qu'on retranchât sans cesse sur les rentiers, ceux-ci voudroient que tout retombât sur ceux qui paient les subsides. Et voilà la belle origine du cinquantième & autres misérables opérations de cette espèce. Le Roi, ne pouvant ajuster sa dépense avec sa recette, tombe tantôt sur l'un & tantôt sur l'autre, &, de plus, les intimide sans cesse tous les deux. Il faut donc commencer par guérir l'origine du mal en faisant cesser la disproportion entre la dépense & la recette, & à cela il faut que les créanciers & les débiteurs du Roi contribuent. Et voici, me semble, l'opération la plus simple, la plus générale & la plus égale que l'on puisse pratiquer : il faut retrancher un sol pour livre sur tout ce que le Roi paie, excepté le prêt du soldat, & augmenter d'un sol pour livre tout ce que le Roi reçoit. Si le Roi reçoit cent soixante millions, il paye cent soixante

(*a*) Minute autographe. Arch. de Madame la C^sse^ Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède). — Le destinataire paraît être Lamoignon de Courson, beau-frère de Le Pelletier Des Forts. Ce dernier venait d'être appelé au contrôle général des finances en remplacement de Dodun ; mais on ne voit pas que Montesquieu ait été en relations personnelles avec lui, tandis qu'il était lié d'amitié avec Lamoignon de Courson (cf. notamment la lettre 47).

(*b*) La date, inscrite en tête de la lettre de l'écriture ancienne, a toute l'apparence d'être exacte.

(*c*) Une déclaration du 15 juin 1726 venait de fixer d'une façon définitive la valeur des monnaies.

millions, & voilà dès le premier coup que la recette s'approche de la dépenfe de feize millions. Si cela ne fuffit pas, faites l'année d'enfuite la même opération pour encore fix deniers pour livre, & voilà la recette qui s'approche encore de la dépenfe de huit millions, etc.

Quand on fera vis-à-vis de foi, & non pas plus tôt, on rétablira fon crédit, &, avec des opérations fur la monnaie moins brufques que celles qu'on a faites, on retranchera les dettes. Voilà, Monfieur, des folies d'un homme... [*fic*]. (*a*)

119. — *Montefquieu à Brillac* (?) (*b*)

A Bordeaux, ce 25 juin 1726.

J'ai, Monfieur, reçu le paquet que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer ; je l'ai fur-le-champ fait remettre à votre procureur avec la lettre que vous lui écrivez. Faites-moi l'honneur de me donner la préférence fur tous ceux qui ambitionnent de vous être bons à quelque chofe.

Je n'ofe croire encore que M[me] de Brillac & vous veniez à Bordeaux, c'eft une chofe que nous défirons plus que nous l'efpérons. Mon Dieu, que les changemens font prompts dans le pays que vous habitez ! Nos provinces font bien plus folides, il faut des fiècles pour y voir la moindre petite révolution.

Je fuis avec toute forte de refpect, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

Agréez que j'affure Madame de (*c*) . . . .

(*a*) Les deux dernières lignes (« les dettes. Voilà Monfieur des folies d'un homme ») font écrites fur un feuillet féparé, dont l'autre face porte le brouillon du billet 107.

(*b*) Minute autographe. Papiers de Madame la m[quise] de Moneys (à Audenge). — Le deftinataire paraît bien être Claude Brillac de Berné, premier préfident au Parlement de Bretagne, dont la femme était la maîtreffe du comte de Gacé (cf. Mathieu Marais, éd. Lefcure, I, 277).

(*c*) La fin manque.

120. — *Berwick à Monteſquieu* (*a*)

A Verſailles, ce 28 juin 1726.

Vous croyez, Monſieur, en être quitte pour faire un compliment tourné avec grâce. Croyez-vous, de bonne vérité, que cela ſuffit pour réparer le tort que vous avez eu en faiſant un trou à la lune ſans dire gare à perſonne ? Il falloit du moins avoir laiſſé quelque petit ſigne de vie. Au reſte, votre crainte étoit mal fondée, car M. le Garde des ſceaux avait conſenti que vous reſtiez ici juſqu'à la Saint-Martin, & M. de Courſon a fait les quatre coins de Paris pour vous l'apprendre.

Nous ne vous verrons donc point à Fitz-James & j'aurai travaillé inutilement à embellir mes nappes.

Il n'y a pas de grandes nouvelles, ſinon que l'on porte prodigieuſement de vieilles eſpèces à la Monnaie, ce qui eſt un point très-important. La déclaration ſur le cinquantième (*b*) fait auſſi voir que le miniſtère préſent ſonge ſérieuſement à ôter tout ſujet de vexation. Ces heureux commencemens nous font eſpérer avec raiſon que le crédit & la confiance ſe rétabliront.

Les dames vous font bien des complimens, & je vous prie d'être perſuadé qu'on ne peut être plus véritablement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Berwick.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, préſident à mortier au Parlement de Guyenne, — à Bordeaux.

121. — *Berthelot de Duchy à Monteſquieu* (*c*)

A Paris, le 29 juin 1726.

Tous vos amis de Bordeaux me mandent, mon cher Préſident, qu'ils ne vous ont point encore vu, & j'ignorois abſolument ce que vous étiez devenu. Jugez donc du plaiſir que m'a fait la lettre du 13 dont vous m'avez honoré. Elle renouvelle les regrets de la perte

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 39.

(*b*) Déclaration du 24 juin, ordonnant que le cinquantième ferait excluſivement payé en argent.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 33.

commune que vous avons faite (*a*), mais je trouve de la confolation dans les marques que vous me donnez de votre amitié.

Parlons de bonne foi : ce n'eft pas la lettre du P.P. (*b*), qui vous a fait peur. Vous étiez poffédé de la maladie du pays, mais, comme l'attaque a été vive, j'efpère que la guérifon fera prompte.

Voilà déjà une partie de vos prédictions accomplie, mais vous nous aviez promis davantage & nous trouvons trop de douceur dans ce qui s'eft paffé.

Il me paroît que l'augmentation des efpèces vous a fait plaifir; vous n'en aurez pas moins d'apprendre que les receveurs généraux fe font foumis de payer trente millions, à raifon de cinq millions par mois, depuis le 1er juillet jufques à la fin de l'année. M. Des Forts (*c*) va à préfent travailler fur les fermes ; il n'a d'autre but que de rétablir la confiance & je fouhaite que vous ayez beaucoup de vin cette année, parce que je fuis perfuadé que vous le vendrez avantageufement.

M. de Montchefne a offert fa démiffion de la charge d'intendant des finances, & a obtenu la permiffion de la vendre à M. Amelot de Chaillou, intendant de La Rochelle. Il fe loue infiniment des bontés de M. Des Forts & me paroît content de reprendre la vie tranquille qu'il a toujours aimée. Il vous fait mille complimens ainfi que Mme de Montchefne & Mme de Mareuil. Cherchez vos dupes ailleurs pour aller porter les vôtres dans la rue de Richelieu, mais embraffez pour moi M. votre fils, avec lequel je défire fort renouveler inceffamment connoiffance. Je vous avouerai que je fens ma faibleffe, & que je crois avoir befoin de lui contre un certain homme de votre connoiffance que j'aime beaucoup, mais avec lequel je ne fuis pas toujours d'accord. Je n'ai trouvé le trait d'hiftoire de M. de Lambert (*d*) dans aucun livre imprimé, obligez-moi de m'envoyer l'extrait du manufcrit duquel vous l'avez tiré. Je vous embraffe, mon cher Préfident, de tout mon cœur.

Berthelot de Duchy.

(*a*) La difgrâce du duc de Bourbon.

(*b*) Le premier préfident Gillet de Lacaze. Cf. la lettre 115.

(*c*) Le Pelletier Des Forts.

(*d*) Le mari de Mme de Lambert. Cf. la lettre 134.

122. — *Madame de Grave à Montesquieu* (*a*)

A Paris, ce 3 juillet 1726.

Si mes lettres étoient capables, Monſieur, de vous faire autant d'impreſſion que mes diſcours, il y a longtemps que vous en auriez reçu pour vous perſuader de revenir à Paris. Je ne me pardonnerai jamais la faute que mon indiſcrétion m'a fait faire, en racontant devant vous, par un pur effet du haſard, une nouvelle où vous pouviez prendre part; car, vous jugez bien que je ne donne pas dans le beau narré que vous me faites des raiſons de votre prompt départ. Elles ne ſont bonne que pour le public & je vous promets de n'en pas dire d'autres. Je crois cependant que, toute réflexion faite, un peu moins de vivacité vous eût épargné trois cens lieues & peut-être quelques heures d'ennui, ſans parler de celles que vous cauſez à vos amis, dont vous devez partager la peine. Et, comme les plus courtes folies ſont les meilleures, je vous conſeille de revenir au plus tôt dans la bonne ville & de ne demeurer chez vous qu'autant de temps qu'il en faut pour n'y retourner de dix ans.

Nous ſommes, comme vous ſçavez, Monſieur, dans les grands événemens. Je vous ſuis très obligée de la part que vous voulez bien prendre à ceux qui m'intéreſſent. Je voudrois fort philoſopher ſur tout cela avec vous, autrement que par lettres, où la matière ne ſe peut bien traiter.

Ce cher frère (*b*) dont vous me parlez me paroît vous regretter & vous aimer toujours infiniment; il fait des voyages fréquens à Chantilly; il s'en prépare un pour Gacé (*c*) au mois de ſeptembre, où il ne manqueroit rien ſi vous y étiez, mais vous n'êtes pas aſſez raiſonnable pour faire ce projet. Je n'ai rien dit de vous à M. ni M[me] de Valentinois (*d*), parce qu'ils ſont à ſoixante lieues d'ici, dans leur beau château de Thorigny (*e*); ainſi, faites-moi remettre le livre dont vous me parlez & j'aurai ſoin de [le] leur rendre ſain

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 128.

(*b*) Le comte de Matignon-Gacé.

(*c*) *Gacé* (Orne, arr. d'Argentan).

(*d*) Jacques-François-Léonor Goyon de Matignon, duc de Valentinois, couſin de M[me] de Grave, & Louiſe-Hippolyte Grimaldi, ſa femme.

(*e*) *Thorigny-ſur-Vire* (Manche arr[t] de Saint-Lô).

& ſauf à leur retour ; en attendant, je leur ferai, par lettre, vos complimens. M. de Grave vous en feroit certainement un million, s'il étoit ici, mais il eſt à la campagne depuis huit jours ; il eſt auſſi très-ſouvent à Chantilly. Je ne vous mande point de nouvelles, ne doutant pas que [vous] n'ayez un nouvelliſte en titre d'office qui ne vous laiſſe ignorer de rien. On prétend aujourd'hui que le chapeau eſt arrivé à M. de Fréjus, mais je ne vous le donne pas pour poſitif (*a*).

Adieu, Monſieur, vous ne méritez pas une ſi ample réponſe, puiſque vous me ſouçonnez d'avoir beſoin d'un revers de fortune pour penſer à mes amis. Je voudrois qu'il m'arrivât les plus grands bonheurs pour vous prouver que vous aviez tort & qu'en quelque ſituation que ce ſoit, perſonne ne peut être plus ſincèrement & plus parfaitement que moi, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſante ſervante.

MATIGNON DE GRAVE.

123. — *Le comte de Matignon-Gacé à Monteſquieu* (*b*)

A Paris, ce 6e juillet 1726.

Je ne répondrai point, mon cher Préſident, à toutes les réflexions de votre lettre. Je vous dirai ſeulement que je ſuis très-ſenſible au malheur de mes amis & je ne crois pas que cela puiſſe vous déplaire, comptant que vous voudrez bien que je vous mette de ce nombre. Mandez-moi, je vous prie, ſi vous comptez faire un long ſéjour à Bordeaux ; j'eſpère aller faire un voyage chez moi cet automne, & je ſerois bien aiſe de me flatter de vous y voir. Je vous demande toujours la continuation de votre amitié & de me donner quelquefois de vos nouvelles, perſonne ne vous aimant plus ſincèrement que moi.

MATIGNON.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

(a) Fleury ne reçut la barrette qu'en ſeptembre.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 196.

124. — *Grafeuil à Monteſquieu* (*a*)

A Bazas, le 7 juillet 1726.

Monſieur,

En renvoyant votre exprès, vous voulez bien que j'aie l'honneur de vous témoigner la part que je prends à la mort de M. votre oncle (*b*). Elle eſt arrivée ce matin après dix heures. Il ſe trouva mal la nuit du mercredi au jeudi (*c*); il m'envoya chercher à trois heures après minuit. Il me remit l'or qu'il avoit dans ſa maiſon avec un écrit de ſa main qui marque ſes intentions, toutes en faveur des pauvres. Il eſt vrai qu'il me fit des recommandations particulières. J'aurai, Monſieur, l'honneur de vous envoyer l'écrit par M. le chevalier de Labeyrie, qui doit aller à Bordeaux mardi prochain. Nous avons réglé les honneurs funèbres comme nous avons cru qu'ils convenoient . . . .
. . . .

GRAFEUIL.

125. — *Labeyrie à Monteſquieu* (*d*)

A Bazas, ce 7 juillet 1726.

M. de Grafeuil, Monſieur, m'a fait part de la lettre que vous lui avez écrite. Je vous ſuis infiniment obligé de l'honneur que vous me faites en approuvant mes ſoins auprès de feu M. votre oncle; j'aurois bien ſouhaité qu'ils euſſent pu lui être plus utiles. Vous pouvez être perſuadé que tous les ſecours qu'il pouvoit recevoir en pareil cas lui ont été donnés. Les médecins de ce pays ont jugé qu'il s'étoit formé un abcès dans ſa tête, dont il fut ſi tourmenté dès le premier jour, quatrième du mois, que le ſoir il étoit ſans connoiſſance, & a reſté dans cet état juſqu'à ce matin à dix heures, qu'il a expiré. Il ſemble qu'il ait prévu ſa mort. Il envoya, ce même jour chercher M. Grafeuil, en qui il avoit une très-grande confiance, & lui dit qu'il étoit mort, & ſe confeſſa quelques heures après.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 124.
(*b*) Ignace de Secondat, abbé de Fontguilhem, au diocèſe de Bazas.
(*c*) La nuit du 3 au 4 juillet.
(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 160.

Nous tâchons tous deux de lui faire rendre les honneurs qui conviennent à une perſonne de ſa naiſſance & de ſon caractère, & autant que le lieu le permet. J'aurai l'honneur de vous informer mercredi, que je compte être à Bordeaux, de tout ce qui ſe fera fait. Perſonne ne ſouhaite plus que moi vous donner des marques de mon attachement.

J'ai l'honneur d'être, avec beaucoup de reſpect, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Le chevalier de LABEYRIE.

126. — *Edme Mongin, évêque de Bazas, à Monteſquieu* (*a*)

A Bazas, ce 7 juillet 1726.

J'ai l'honneur de vous envoyer le petit ouvrage ci-joint (*b*) comme une marque de mon reſpect & comme les arrérages d'une dette que je croyois acquittée depuis près d'un an que vous me fîtes l'honneur de m'écrire.

Depuis ce temps-là, Monſieur, vous avez dû concevoir d'étranges ſentimens de moi, & vous devez avoir été bien ſurpris de n'avoir reçu aucune réponſe à une lettre ſi flatteuſe & ſi prévenante. Il eſt cependant bien certain que j'y répondis dans le moment. Mais, comme ce n'étoit point ce jour là jour de courrier, ma lettre ſe trouva mêlée avec quantité d'autres que j'avois reçues, & malheureuſement elle fut oubliée parmi celles qui partirent l'ordinaire ſuivant ; & ce ne fut que plus de ſix mois après que j'en trouvai des lambeaux déchirés parmi mes papiers.

Voilà, Monſieur, l'hiſtoire de votre lettre & de mon infortunée réponſe. Vous étiez pour lors à Paris. Je voulus m'adreſſer à l'abbé d'Olivet pour le prier de faire ma paix avec vous ; mais où trouver l'abbé d'Olivet ? Je ne ſçavois point ſon adreſſe. Et voilà, Monſieur, comme viennent les préjugés. J'ai été ſix mois coupable

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 201. — Edme Mongin (1668—1746), de l'Académie françaiſe, qui fut évêque de Bazas du 11 mars 1725 au 5 mai 1746.

(*b*) L'*Oraiſon funèbre de... Henri de Bourbon prince de Condé... par Meſſire Edme Mongin...* Paris, J.-B. Coignard, 1717, in-4° de 34 pages.

dans votre esprit & innocent dans le mien ; le reste du temps s'est passé en reproches & en regrets de vous avoir manqué.

Mais jamais un contre-temps n'arrive tout seul. J'apprends hier, en arrivant de la campagne, que M. l'abbé de Montesquieu étoit à l'agonie ; je me dispose à l'aller voir, & en descendant de mon degré j'apprends qu'il venoit d'expirer, & j'eus la douleur de ne pouvoir, Monsieur, vous marquer dans sa personne combien j'honorois son mérite & son nom. J'aurai soin du moins d'honorer sa mémoire, & de lui faire rendre à sa mort tous les honneurs dûs à sa naissance.

J'ai celui d'être, avec un respect infini, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

† Edme, évêque de Bazas.

127. — *Montesquieu à Edme Mongin, évêque de Bazas* (*a*)

[Juillet 1726.]

J'ai, Monseigneur, reçu la lettre dont vous m'avez honoré & le bel ouvrage que vous y avez joint. Il a des beautés qui toucheront tout le monde, il en a d'autres qui ne seront senties que des gens d'esprit ; c'est l'art avec lequel vous avez traité un sujet si délicat, car votre ouvrage porte les deux & il peut être reçu à Chantilly comme à Versailles. Pour moi, Monseigneur, il y a longtemps que je suis au rang de ceux qui vous adorent, & tout ce que vous serez ne fera jamais que confirmer les idées que l'on s'est déjà faites. Il me reste à vous remercier des grandes bontés que vous avez eues pour mon oncle & vous prier de me faire la justice de croire...

M. l'évêque de Bazas.

128. — *Lamoignon de Courson à Montesquieu* (*b*)

S. d. [Juillet (?) 1726.]

Je compte trop sur l'honneur de votre amitié, Monsieur, pour

(*a*) Minute autographe. Arch. de la Csse Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède).

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 177.

n'être pas perſuadé que vous vous êtes intéreſſé à la place de M. Des Forts (*a*). Les premières opérations ont été bonnes (*b*), & il me paroît qu'elles ont été aſſez applaudies du public. Je puis vous aſſurer que ſon unique objet eſt de rétablir la confiance & la circulation ; ce n'eſt pas une petite choſe à faire dans ce temps-ci.

Il eſt vrai que j'aurai un peu plus d'occupations que vous ne m'en avez vu, mais je ſerois bien fâché qu'elles m'empêchaſſent de voir mes amis, & vous ſçavez que vous avez le talent de me faire tout oublier juſqu'au ſommeil !

Je ſuis avec reſpect, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

DE LAMOIGNON DE COURSON.

Madame de Courſon me charge de vous remercier de l'honneur de votre ſouvenir.

Monſieur de Monteſquieu, Préſident à mortier du Parlement, — à Bordeaux.

129. — *Berwick à Monteſquieu* (*c*)

A Verſailles, le 15 juillet 1726.

J'apprends, Monſieur, que vous vous êtes défait de votre charge de préſident à mortier & il me paroît que le marché n'eſt pas mauvois ; en mon particulier, j'en ſuis fort aiſe, attendu que cela me fait eſpérer que nous ſerons plus ſûrs de jouir quelquefois de votre compagnie.

Nous partons au commencement de la ſemaine prochaine pour Fitz-James, où nous vous attendrons avec impatience, car je ſuppoſe que préſentement vous regagnerez bientôt la bonne ville de Paris.

Mme de Berwick & ma fille (*d*) vous font bien des complimens,

(*a*) Le Pelletier Des Forts, qui venait d'être nommé contrôleur général des finances.

(*b*) La ſtabiliſation de la valeur des monnaies & un verſement des receveurs généraux ; cf. les lettres 118 & 121.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 40.

(*d*) La marquiſe de Renel.

& je vous prie de me croire très-parfaitement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

BERWICK.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, préſident à mortier du parlement de Bordeaux, — à Bordeaux.

130. — *Berthelot de Duchy à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, le 26 juillet 1726.

Je prends trop de part, mon cher Monſieur, à ce qui peut vous toucher pour ne vous pas faire mon compliment ſur la mort de M. le duc de La Force (*b*), qu'une apoplexie a enlevé de ce monde en très-peu de temps.

M[me] Lefranc (*c*) eſt accouchée d'une fille ; elle m'a envoyé des dragées du baptême, dont M. Hocquard (*d*) s'eſt emparé ſur le champ ; la mère & l'enfant ſe portent à merveille. Pour moi, je ſuis ſur le grabat depuis trois ſemaines. Ma jambe eſt entrée dans une couliſſe du théâtre de l'Opéra, par où je conduiſois une dame pour la mener au Palais-Royal, & je me ſuis fait une large bleſſure qui a bien de la peine à ſe fermer parce que j'ai négligé mon mal pendant quatre jours & que le ſang s'eſt extravaſé depuis la cuiſſe juſques au pied. N'eſt-ce pas là une belle aventure pour un homme de mon âge ?

Vous voilà d'accord avec M. d'Albeſſard (*e*). Quand arriverez-vous à Paris ? Vos confidens ſe flattent qu'ils vont vous poſſéder ſans interruption ; je le ſouhaite, mais je ne le croirai que quand je le verrai.

Du 27.

Les nouvelles d'hier au ſoir de la ſanté du Roi étoient excellentes ; à l'égard des miennes, le bourbillon eſt ſorti, mais on va me donner quelques coups de ciſeaux pour voir clair à la beſogne. Adieu, mon cher Préſident, je vous embraſſe de tout mon cœur.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 27.
(*b*) Survenue le 20 juillet.
(*c*) M[me] Lefranc de Brunpré.
(*d*) Hocquard, fermier-général, chargé de la province de Bordeaux.
(*e*) Pour la vente de la charge de préſident.

Je viens d'essuyer quatre bons coups de ciseaux, au moyen de quoi la plaie est assez longue pour qu'on puisse voir tout le désordre ; j'en ai encore pour quelque temps.

A Monsieur, Monsieur de Montesquieu, baron de la Brède, — à Bordeaux.

131. — *Montesquieu au duc de La Force* (*a*)

Ce 27 juillet 1726.

On ne sçauroit, Monsieur, être plus sensible que je suis à la mort de M. le duc de La Force. Il m'avoit honoré de son amitié, & mon frère de ses bienfaits. Je prenois part à sa fortune, à son bonheur, à ses disgrâces. Plus je le connoissois, plus je sentois croître mon attachement pour lui & je le perds dans le temps que je me croyois sur le point de le revoir.

Je prends, Monsieur, une véritable part à ce qui vous touche & à la gloire de votre maison, que vous allez si dignement soutenir.

A Monsieur de Caumont, sur la mort du duc de La Force.

132. — *Montesquieu à Berwick* (*b*)

A Bordeaux, ce 27 juillet 1726.

Rien, Monseigneur, ne m'a flatté davantage, dans la démarche que j'ai faite, que de me trouver en état de vous faire ma cour plus assidûment, &, n'étant plus président, je serai au moins concierge de Fitz-James, mais je ne compte être en état de prendre cette qualité qu'après vendanges (*c*).

Je travaille actuellement à percer de grands bois de haute fu-

(*a*) Minute autographe. Arch. de Madame la C[sse] Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède). — La lettre est adressée à Armand-Nompar de Caumont-La Force, frère puîné & héritier du protecteur de l'Académie.

(*b*) Minute autographe. Papiers de M. le B[on] Raoul de Montesquieu, au château de Baron (Gironde).

(*c*) *Biffé :* Comme je quitterai ce pays-ci pour plus longtemps que les autres fois, je ne laisse pas d'y avoir des affaires à régler, qui me mèneront jusqu'après vendanges.

taie, & Fitz-James eſt mon unique modèle ; il n'y a pas juſques aux petites allées, qui ſont ſi jolies, que je ne tranſporte chez moi (*a*).

La ville eſt fort triſte, l'argent fort rare. Il y a pourtant un peu plus de mouvement depuis quelques jours. Ce que c'eſt qu'une fauſſe démarche ! Avant les diminutions de Paris, l'argent circuloit aſſez à cinquante francs le marc ; aujourd'hui il eſt à cinquante francs le marc (*b*) et il ne circule pas aſſez.

Mr le maréchal de Berwick.

133. — *Monteſquieu à Mme de Lambert* (*c*)

A Bordeaux, ce 29 juillet 1726.

Voici une occaſion où je ne puis m'empêcher, Madame, de vous demander vos bontés.

La mort de M. le duc de La Force laiſſe à l'Académie de Bordeaux le choix d'un nouveau protecteur. Nous ſouhaiterions fort que ce titre convînt à M. de Morville, non pas à cauſe des grandes places qu'il occupe, mais en vérité à cauſe de ſa valeur intrinſèque.

J'ai été chargé de vous prier de le preſſentir là-deſſus. Nous vous demandons M. de Morville, & que vous nous faſſiez voir que vous aimez les gens de lettres. Nous ſouhaiterions que la choſe ſe fît avec ſecret, afin que, ſi la place ne lui convient pas, nous puiſſions l'offrir toute neuve à un autre.

Vous ſçavez, Madame, ce que c'eſt que l'Académie de Bordeaux ; pluſieurs de ſes ſujets ont l'honneur d'être connus de vous ; il y en a pluſieurs autres que vous ne connoiſſez pas, très-dignes de votre eſtime & même de vos mardis. Nous avons été fondés par des lettres-patentes du feu Roi (*d*), nous avons donné de bons ſujets aux académies de Paris, nous diſtribuons des prix ſur des ſujets de phyſique, qui paroiſſent avoir encouragé les ſça-

(*a*) *Biffé :* En attendant, je vais faire faire dans un bois deux petites allées comme celles de Mademoiſelle [le labyrinthe du parc de Sylvie, à Chantilly] qui n'auront point de fin, & ſeulement ſix pieds de large.

(*b*) Depuis la déclaration du 15 juin ſur la valeur des monnaies.

(*c*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 126 ; d'après la minute autographe qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

(*d*) Du 5 ſeptembre 1712.

vans, enfin c'eſt un établiſſement que notre amour pour la ſcience a formé & que le même amour a ſoutenu. Pardonnez, Madame, ſi nous vous intéreſſons dans nos affaires ; ce ſeroit un nouvel honneur pour nous de recevoir un pareil protecteur, ſi illuſtre, de votre main.

Je ſuis avec tous les reſpects poſſibles, Madame, votre...

Madame de Lambert.

134. — *Monteſquieu à Madame de Lambert* (*a*)

Bordeaux, 29 juillet 1726.

Comme vous êtes à Clamart, Madame, & que vous ne pourrez pas voir de longtemps M. de Morville, j'ai penſé que vous auriez la bonté de lui écrire, & j'ai même fait ma lettre de manière que vous puiſſiez l'envoyer, ſi vous le jugez à propos (*b*). Je ſouhaiterois fort pour le bien d'une ſociété que j'aime & où je trouve mes amis comme mes confrères que la choſe réuſſît.

J'ai reçu le manuſcrit (*c*) que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je ſoupire après mon retour, après les mardis, après vous, Madame, qui ornez tous les gens qui vous entourent, & je vous demande la continuation d'une amitié qui flatte mon cœur & par les endroits où il eſt tendre & par les endroits où il eſt vain, & je vous ſalue avec toute ſorte de reſpect.

135. — *Berthelot de Duchy à Monteſquieu* (*d*)

A Paris, le 30 juillet 1726.

Après l'aveu que vous m'avez fait par la lettre du 21, dont il vous a plu m'honorer, je vous promets, mon cher Préſident, de ſoutenir envers & contre tous que vous êtes l'homme le plus raiſonnable qu'il y ait en France, &, en cas que vous teniez parole ſur la réſidence en cette ville, je pouſſerai la choſe juſques à faire

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 127 ; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) Madame de Lambert a tranſmis la lettre de Monteſquieu à Morville ; cf. à l'Appendice la lettre 745.

(*c*) Cf. la lettre 121.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 28.

amende honorable de la façon dont j'ai penſé ſur votre chapitre (*a*). Ne ſoyez pas ſurpris de trouver en moi autant de docilité ; la pharmacie m'a rendu ſouple comme un gant, en me réduiſant au bouillon & à la tiſane. Mon accident a eu des ſuites aſſez fâcheuſes & il a fallu tourner les choſes au ſérieux. On m'a donné quatre bons coups de ciſeaux. Je ſouffre beaucoup, ſurtout les nuits, mais comme cela eſt bon pour mon rétabliſſement, je prends patience. On m'a défendu de jouer, d'écrire & de parler, & ce n'eſt qu'en cachette que je vous donne de mes nouvelles.

Les affaires de M. de M[arans] (*b*) ne ſont point en ſituation de ſe charger d'une rente ſi conſidérable que celle qu'il auroit fallu qu'il vous fît. Il a des biens qui ne ſont bons que quand on n'eſt point preſſé de vendre, & c'étoit ſe mettre dans la néceſſité de le faire ſouvent mal à propos. Il n'en eſt pas de même de celui avec lequel vous vous êtes accommodé (*c*) ; il vous paiera bien & ſans embarras.

Je vous embraſſe, mon cher Préſident, de tout mon cœur.

BERTHELOT DE DUCHY.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, baron de La Brède, — à Bordeaux.

136. — *Sully à Monteſquieu* (*d*)

De Paris, ce 30[e] juillet 1726.

Vous jugerez bien, Monſieur, du plaiſir que m'a dû faire une lettre de votre part ; une lettre ſurtout auſſi gracieuſe que celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il n'eſt point de récompenſe du prix des approbations comme la vôtre ; ce ſont, du moins, celles principalement que j'ambitionne. Dans la ſuppoſition d'une dette auſſi générale que celle que vous inſinuez, vous aurez déjà, Monſieur, payé le contingent de votre ville & de tous les

(*a*) Au ſujet de la vente de ſa charge.

(*b*) Dont il avait été queſtion pour lui vendre la charge ; cf. ci-deſſus la lettre 96, page 820.

(*c*) Jean-Baptiſte d'Albeſſard.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 251. — Henri Sully, horloger du duc d'Orléans, mort en 1728.

pays au delà de la Loire, &, moyennant deux ou trois voix comme la vôtre, s'il s'en pouvoit trouver, la France, pour ſa part, feroit bientôt quitte avec moi. Je ſuis tout préparé, Monſieur, à ſuivre les conſeils que vous me faites l'honneur de me donner ; je pourſuivrai courageuſement mes vues ſans me laiſſer rebuter par aucune difficulté, & je travaillerai tant que je pourrai me remuer pour les intérêts de la ſociété dont je n'ai pas, au reſte, à répondre des mœurs. Je connois un peu les hommes & je ne m'étonne de rien. Vraiment, je compte fort ſur la poſtérité, & je ſouhaiterois beaucoup plus que je ne l'eſpère voir ſortir de mes jours mes contemporains de l'enfance.

Vous aurez déjà appris, Monſieur, par M. de Loubes, qui eſt parti il y a quinze jours, le deſſein que j'ai formé de me rendre à Bordeaux pour faire mes premières expériences du vaiſſeau, ſous les yeux de votre Académie (*a*), & vous ſçaurez en même temps que vous ſeul, Monſieur, êtes cauſe de cette réſolution que j'ai priſe. Cela eſt vrai à la lettre. C'eſt pourtant fâcheux qu'il faut aller à cent cinquante lieues de la Cour & de la capitale pour trouver des perſonnes de diſcernement. Heureux cependant qu'il s'en trouve quelque part dans le royaume !

Je compte partir au premier jour, & je n'ai jamais eu d'impatience ſi grande que celle que j'ai d'avoir l'honneur de vous rendre mes devoirs en perſonne & d'expoſer mon ouvrage dans toute ſon étendue au jugement de votre Académie.

Je ſuis, avec un reſpect & un attachement que je ne ſçaurois aſſez dignement exprimer, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

SULLY.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, préſident à mortier du parlement de Bordeaux, — à Bordeaux.

(*a*) Il s'agit d'expériences ſur le bon fonctionnement d'une horloge marine que Sully venait d'inventer. Il fut préſenté à l'Académie de Bordeaux le 18 août 1726, & les expériences commencèrent peu après ; cf. Paul Courteault, *Un traducteur italien du Temple de Gnide*, dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, 1939, pp. 5—13.

137. — *Monteſquieu à Lamoignon de Courſon* (*a*)

Ce 6 août 1726.

J'eſpère, Monſieur, que vous voudrez bien ſouffrir les importunités d'un avocat au Parlement de Bordeaux, qui voudroit bien vous voir bientôt & vous voir pour longtemps.

J'ai été charmé d'apprendre que vous étiez dans le bureau du commerce, dans une place qui convient ſi bien à votre goût & à vos lumières. Le bureau des caſſations n'étoit pas fait pour vous. Il vous faut des matières plus générales.

Il y a eu un peu plus de circulation qu'il n'y en avoit, mais le mouvement ne ſera ſenſible que lorſque les vins que nous allons faire ſeront vendus. J'aime bien la manière d'agir de M. le contrôleur général, *feſtinat lente*; il n'eſt pas queſtion de nous guérir, il ſuffit que nous puiſſions reſpirer. Je ſuis perſuadé que cinq ou ſix ans de bonne régie rétabliront bien des choſes, mais je ſuis perſuadé qu'il n'en faut pas moins.

Je vous demande, Monſieur, la continuation d'une amitié qui me touche autant qu'elle m'honore, & dont je ſentirai toute ma vie le prix infini. Je ſuis, Monſieur, avec tout le reſpect & l'attachement poſſibles, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

DE MONTESQUIEU.

M. de Courſon.

138. — *Madame de Lambert à Monteſquieu* (*b*)

De Paris, ce 15[e] août 1726.

Voilà, Monſieur, la réponſe de M. de Morville. La maladie du Roi, de la Reine & la mort de M[me] la ducheſſe d'Orléans (*c*) l'ont retardée; je crois que vous en ſerez content.

Je vous envoie auſſi la lettre que je lui avois écrite (*d*). Apparemment, l'Académie de Bordeaux lui fera une députation en forme,

(*a*) Minute. Papiers de Madame la M[quise] de Moneys (à Audenge).

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 173.

(*c*) Auguſte-Marie-Jeanne, belle-fille du Régent, morte le 8 août.

(*d*) Cf. cette lettre à l'Appendice, lettre 745.

& vous en ferez chargé. J'efpère donc que nous aurons bientôt le plaifir de vous revoir. Je vous attends, Monfieur, avec une impatience digne de l'eftime & de l'amitié que j'ai pour vous.

LA MARQUISE DE LAMBERT.

139. — *Berthelot de Duchy à Montefquieu* (*a*)

A Paris, le 16 août 1726.

Le premier article eft de M. Péclaré, mon cher baron ; à l'égard du fecond, qui regarde le tempérament, il eft uniquement de vous, &, fans vouloir faire le Gafcon, je vous affure que s'il étoit permis de parler, je pourrois par de bonnes preuves détruire vos mauvois foupçons.

Il n'y a point de contradiction dans les lettres que je vous ai écrites & à M. de Marans. Il eft certain que vous deviez à l'amitié qui eft entre vous de lui faire part de la vente de votre charge, & il ne l'eft pas moins qu'il ne convenoit pas à l'état de fes affaires de vous payer 5.200 livres par an ; l'un & l'autre vont enfemble à merveille.

Malgré votre méchanceté, je fuis véritablement affligé que vous ayez été grêlé, & j'efpère encore que le mal ne fera pas auffi grand qu'on vous l'a fait appréhender. J'en ferois d'autant plus fâché que vraifemblablement cette année les vins feront bien vendus, parce qu'il n'en refte plus de potables dans les pays étrangers. On dit que les Hollandois ont déjà retenu la moitié de ceux de Bourgogne.

M. Lefranc (*b*) vint me voir hier, mais je ne le chargeai pas de la commiffion que vous m'avez donnée, j'aime mieux m'en acquitter moi-même, & j'efpère que ce fera avant la fin de la femaine prochaine, ma plaie allant auffi bien qu'elle peut aller. M. Le Blanc eft hors de danger ; il n'en eft pas de même de la Reine, cependant les médecins en efpèrent bien (*c*). M[me] de Mareuil ne fe porte pas trop bien, à ce qu'elle dit, cependant je vois qu'elle prend volon-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 29.
(*b*) Lefranc de Brunpré.
(*c*) Sur la maladie de Le Blanc & fur celle de la Reine, cf. Barbier, éd. Charpentier, I, 435 & 439.

tiers ſa part des plaiſirs de la Normandie, où elle eſt toujours (*a*) ; elle ſçaura que vous vous êtes ſouvenu d'elle & vous ne devez pas douter de ſa reconnoiſſance, car c'eſt le caractère eſſentiel de notre famille.

Adieu, mon cher baron, réjouiſſez-vous bien & ſoyez toujours perſuadé que perſonne ne vous honore ni ne vous eſt plus attaché que moi.

Berthelot de Duchy.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, baron de la Brède, — à Bordeaux.

140. — *Lamoignon de Courſon à Monteſquieu* (*b*)

A Paris, ce 16 août 1726.

Un avocat tel que vous, Monſieur, eſt trop occupé des conſultations & des affaires pour ſonger aux choſes de ce monde. La place que j'ai au Bureau du Commerce n'eſt pas choſe nouvelle ; c'eſt celle qu'avoit M. Des Forts lorſqu'il a été fait contrôleur général, que j'eus en même temps. C'eſt un beau bureau, & fort de mon goût, bien différent de ceux où l'on n'entend parler que de réglemens de juges ou de caſſation d'arrêts du Parlement de Bordeaux.

Je crois que vous approuverez le plan de M. Des Forts. Il en eſt de la confiance comme de l'amitié : quand elle eſt une fois perdue, elle ne revient pas aiſément. M. Des Forts n'oubliera rien pour la rétablir. C'eſt ſon but ; il croit qu'il vaut mieux y travailler qu'aux parties doubles ou aux livres à colonnes. S'il peut exécuter ſon projet, c'eſt-à-dire s'il n'arrive pas de tracaſſeries de la Cour — choſe toujours à craindre à un homme en place —, ou guerre ou famine, vous verrez en moins de trois ans toutes choſes rétablies, & on ſentira tous les jours du ſoulagement.

Venez en être témoin par vous-même. Vous n'êtes pas fort utile

(*a*) A Courbépine, où elle avait accompagné Mme de Prie, ſa sœur.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 178.

à vos vendanges & vous ferez grand plaiſir à nombre de vos amis, du nombre deſquels je ſuis, qui vous honorent & vous reſpectent infiniment.

DE LAMOIGNON DE COURSON.

141. — *** *à Monteſquieu* (*a*)

[Août 1726.]

Recevez, mon illuſtre & cher Préſident, le factum ci-joint, de la part d'un homme qui ſouhaite paſſionnément votre retour (*b*).

142. — *Monteſquieu à Berwick* (*c*)

Bordeaux, 23 août 1726.

Je crois, Monſeigneur, que vous êtes encore à Fitz-James, mais je ne vous crois pas encore conſolé de la perte que vous & Mme la maréchale de Berwick avez faite [de] Mme la ducheſſe d'Orléans. Il me ſemble qu'il y a bien du guignon à avoir eu la faveur de tant de princes qui ne ſont plus, & il n'y a guère perſonne qui ait eu plus que vous des malheurs de cette eſpèce.

Nous ſommes ici dans la joie & dans les fêtes pour le rétabliſſe-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 306.

(*b*) Ces quelques lignes ſont écrites au bas de la lettre ſuivante de Mme de Vaſſy-Villerville, relative à la mort du duc de La Force :

« Je vous ſuis ſenſiblement obligée, Monſieur, de la part que vous voulez bien prendre dans la douleur dont je ſuis pénétrée, & qui vous eſt commune avec moi par l'eſtime que l'on avoit pour vous. Ce qui me touche le plus, c'eſt la précipitation avec laquelle ce funeſte accident eſt arrivé, & le peu de ſecours que l'on y a apporté. L'attaque fut ſi vive que dans le temps qu'on croyoit qu'il repoſoit, il avoit déjà perdu toute connoiſſance & tout ſentiment, en ſorte qu'il ne s'eſt pas vu mourir & qu'il n'a pu donner aucun ordre pour le temporel ni pour le ſpirituel.

Il n'avoit pas encore rendu les derniers ſoupirs que l'on ne s'occupoit que des peines qu'on ſe préparoit de me faire. J'en ai attendu l'effet; mais comme juſqu'ici rien d'eſſentiel n'a encore paru, je prends le parti d'aller faire un voyage chez moi, pour m'éloigner pour un temps du lieu qui renouvelle à chaque inſtant mes douleurs.

Ce m'eſt une conſolation, Monſieur, de vous y voir prendre intérêt & de recevoir en même temps des aſſurances de la continuation de votre eſtime & amitié, dont je fais tout le cas que je dois, vous étant, avec un attachement inviolable, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſante ſervante.

VASSY-VILLERVILLE.

A Paris, ce 20 d'août 1726. »

(*c*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Armand de Monteſquieu (à Paris).

ment de la ſanté du Roi, & nous avons encore deux douzaines de fuſées en réſerve pour le rétabliſſement de la ſanté de la Reine.

Nous aurons cette année du vin digne de l'Angleterre ; mon Dieu, qu'elle eſt triomphante ! Je ſuis indigné de voir ces Anglois paroître en un moment dans tout l'univers.

L'argent commence ici à être un peu moins rare. Je ſoupire, Monſeigneur, après le plaiſir de vous voir & de vous donner tout à mon aiſe des marques de mon attachement & du reſpect avec lequel je ſuis, etc.

Monſieur le Maréchal de Berwick.

143. — *Monteſquieu au Père Chavaille* (*a*)

A Bordeaux, ce 25 août 1726.

M. le curé de Saint-Éloi a trouvé des difficultés à cette oraiſon funèbre, que votre éloquence vaincra, mon révérend Père. Je n'ai à me plaindre que d'une choſe, c'eſt que vous ayez employé Mme de Sabourin (*b*) pour me demander quelque choſe ; vous qui auriez dû vous adreſſer à moi ſi vous aviez eu quelque choſe à demander à Mme de Sabourin. Mais la pièce que vous nous donnerez nous réconciliera.

Je ſuis avec toute ſorte de conſidération, mon révérend Père, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Au P. Chavaille, ſur l'oraiſon funèbre du duc de La Force.

144. — *Le Père Deſmolets à Monteſquieu* (*c*)

A Paris, le 17 ſeptembre 1726.

Monſieur,

Vous voulez bien que je vous félicite de ce que vous avez enfin

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 135 ; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède. — Dom Chavaille, feuillant, prononça l'oraiſon funèbre du duc de La Force dans la chapelle du collège de Guyenne, le 28 janvier 1727 (cf. Bibl. Bordeaux, ms 1699, I, 108).

(*b*) Femme d'un conſeiller au Parlement de Bordeaux.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 95.

ſecoué le joug du barreau en vendant votre charge à vie à M. l'avocat-général (*a*). Le Parlement, à la vérité, y perdra & vos amis de Bordeaux, mais je comprends que notre ville & la Cour en profiteront & que, votre préſence n'étant plus abſolument néceſſaire à Bordeaux, nous aurons le plaiſir de vous poſſéder ici. Une ſeule choſe me fait peine : c'eſt votre académie de Bordeaux, à laquelle votre préſence n'étoit pas peu néceſſaire. Je crains fort qu'elle ne tombe en langueur en votre abſence, mais celles de Paris pourront profiter de ſes débris, & d'ailleurs vous pourrez l'aider de vos conſeils & l'enrichir de vos productions auſſi bien abſent que préſent.

A propos de votre Académie, pourrai-je ſçavoir le ſort des pièces que j'eus l'honneur de vous préſenter ici, l'une ſur la cauſe du tonnerre, l'autre ſur les effets des bains, dont les deviſes ſont : *Benedicite fulgura & nubes Domino, cœlo tonantem credidimus Jovem*, pour le tonnerre, &, pour les bains : *Spiritus Dei ferebatur ſuper aquas... aquæ omnes... laudent nomen Domini* (*b*), car je crois que les prix devoient s'adjuger à la Saint-Louis. Comme il faut que je communique votre réponſe à l'auteur & que je juge que ces pièces n'ont pas été couronnées, puiſque vous ne nous en avez rien mandé, je vous prie d'écrire d'une manière un peu obligeante afin de ne pas trop effaroucher l'amour-propre de notre confrère, mais en même temps de marquer les principaux défauts que la Compagnie peut y avoir remarqués, afin que l'auteur, qui ne manque pas d'eſprit d'ailleurs, ni de bonne volonté pour travailler, continue de vous envoyer des pièces & ſe corrige de ſes défauts. Je vous en aurai beaucoup d'obligation.

Je prends la liberté de vous adreſſer une lettre pour Saint-Domingue, ne ſçachant point de voie plus ſûre pour la faire tenir. Je vous aurai beaucoup d'obligation ſi vous voulez bien la recommander au capitaine ou autre officier du premier vaiſſeau qui partira de chez vous pour ce pays.

Le feu a pris à la forêt de Fontainebleau ; d'abord Sa Majeſté prenoit quelque goût à ce ſpectacle & on ne s'empreſſoit pas trop

(*a*) Jean-Baptiſte d'Albeſſard.

(*b*) Ces diſſertations ne ſont pas dans les manuſcrits de l'Académie.

de l'éteindre, mais enfin il a gagné par les racines, & la chose devenant sérieuse, on fit partir d'ici toutes les troupes pour y aller apporter remède. Il y a déjà sept ou huit jours que le feu continue, &, à présent que je vous écris, les uns disent qu'il est éteint, d'autres qu'il continue toujours.

Jeudi, M. de La Visclède fera, au nom de l'académie de Marseille nouvellement érigée & associée à l'Académie françoise, son remerciement à MM. de l'Académie (*a*). Notre assemblée finit avant-hier avec toute la tranquillité possible. Un de nos Messieurs a été nommé commissaire pour Sa Majesté par lettre de cachet. J'ai été pour vous saluer au retour d'Étampes, croyant que vous pourriez être de retour à Paris, & j'ai appris que vous ne logiez plus proche l'hôtel de Nesle (*b*) & que l'on avoit loué une chambre pour vos meubles rue des Saints-Pères ; j'y allai pour m'informer si on pourroit me dire des nouvelles de votre santé, mais on me dit qu'il y avoit longtemps que l'on n'avoit reçu de vos nouvelles.

Permettez-moi, Monsieur, de vous prier d'assurer M. votre frère, MM. de Loyac, Bel, Barbot, Navarre, de Caupos, de La Salle, de Roquefort, etc., de mes très-humbles respects. J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime & le respect possibles, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

DESMOLETS, prêtre de l'Oratoire.

145. — *Madame de Grave à Montesquieu* (*c*)

A Paris, ce 24e septembre 1726.

N'allez pas vous imaginer, Monsieur, que je vous boude ainsi que M. d'Herbigny (*d*) de ce que vous n'êtes plus président. J'ai tort à la vérité de ne vous avoir pas fait réponse à ce sujet, mais j'ai eu tant de joie d'imaginer que nous allons vous revoir sans crainte

(*a*) La cérémonie eut lieu le 19 septembre, & Fontenelle répondit à Chalamond de La Visclède. (Cf. les *Œuvres* de Fontenelle, éd. 1752, III, 333.)

(*b*) A l'hôtel de Transylvanie.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 129.

(*d*) M. d'Herbigny avait fait carrière dans la magistrature : conseiller au Parlement de Metz en 1683, conseiller au Parlement de Paris en 1685, maître des Requêtes en 1693, conseiller d'État en 1723. Ajoutons qu'en 1725 il avait 67 ans (Madame de Grave en avait 29).

de vous perdre que je n'ai pas cru pouvoir aſſez vous la témoigner par une lettre. J'ai toujours compté que vous alliez arriver, mais vous tardez trop pour l'impatience que j'ai de vous dire que, quoique dépouillé de votre grade, vous n'en ſerez pas moins bien venu, bien reçu & bien déſiré de tout le monde, à l'exception de M. d'Herbigny qui eſt venu me faire des remontrances ſur ce qu'il prétend que c'eſt moi qui vous ai induit dans la tentation de vendre votre charge. Je l'ai fort aſſuré du contraire, mais il n'en veut rien croire, car vous ſçavez qu'il eſt têtu de ſon naturel. Il eſt vrai pourtant, Monſieur, que je ne vous ai point donné de conſeil là-deſſus, mais j'en ai à préſent un à vous donner : c'eſt de faire réflexion qu'il ſeroit ridicule après avoir quitté la robe rouge de demeurer à Bordeaux ; il n'y a que votre retour à Paris qui puiſſe juſtifier cette démarche.

Mandez-moi donc quand nous vous y verrons. Je pars demain avec mon frère pour Gacé ; il m'a chargé de vous inviter d'y venir, vous feriez aſſurément une belle & bonne action. J'eſpère y recevoir de vos nouvelles : il faut m'écrire par le Noyer-Ménard, à Gacé. M. de Grave vient avec moi ; il vous fait mille complimens.

Adieu, Monſieur, croyez que perſonne ne vous eſtime plus que moi & n'eſt plus parfaitement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſante ſervante.

MATIGNON DE GRAVE.

Je ne vous mande point de nouvelles de ce pays ; vous aurez déjà appris la plus grande, qui eſt la barrette arrivée à M. de Fréjus, à préſent M. le cardinal de Fleury. On dit que nous allons voir de grands changemens de miniſtres & on (*a*)...

A Monſieur, Monſieur le Préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

(*a*) La fin manque.

146. — *Madame d'Herbigny à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 24 ſeptembre [1726.]

Vous me faites grand plaiſir, Monſieur, de m'annoncer votre prompt retour dans ce pays ; l'on n'eſt pourtant pas trop content chez moi de la vente de votre charge, ſurtout par les exemples que l'on a vus ici de gens qui les ont gardées & que les enfans pour leſquels on les réſervoit ne les ont jamais eues. Mais enfin c'eſt une affaire faite, il n'en faut plus parler.

Vous ſçavez ſans doute que M. de Fréjus eſt à préſent le cardinal de Fleury ; le Roi lui mit ſur la tête la calotte rouge avec beaucoup de grâce & de joie. Ce nouveau cardinal reçut cette marque de bonté du Roi d'un air très-modeſte & lui baiſa la main bien tendrement.

J'allai hier à Verſailles, je vis M. Le Blanc que je trouvai bien changé ; cependant les médecins & les chirurgiens le comptent hors de danger & regardent cette guériſon comme un miracle. Il travaille à préſent cinq ou ſix heures par jour, il prétend que le travail l'amuſe & ne le fatigue point. Je vous avoue que ce bon état de M. Le Blanc me fait grand plaiſir, & d'avoir préſentement à Paris tous mes amis heureux & triomphans de leurs ennemis et perſécuteurs.

Je pars dans huit jours pour aller en Normandie, d'où je ne reviendrai qu'à la Saint-Martin. J'y vais nommer mon petit-fils. Depuis que je ſuis grand'mère je renonce à toute coquetterie ; vous me trouverez un air très-grave.

Je vous ſuis bien obligée d'avoir ſongé à du thé pour moi, car je n'en ai que de très-mauvois.

J'ai été chez M. de Mazade, fermier général, pour Comet ; ne l'ayant pas trouvé je lui ai écrit, j'ai prié encore un de ſes amis de lui parler.

Adieu, mon cher couſin, je vous aſſure de mon parfait attachement pour vous. Je ne vous parle pas de M. d'Herbigny, car il eſt à Fontainebleau.

A Monſieur, Monſieur le Préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 146.

147. — *Monteſquieu à J.-J. Bel* (*a*)

Ce 29 ſeptembre 1726.

Ma dernière lettre, mon cher Bel, vous aura paru un peu énigmatique. J'avois reçu nouvelle de Paris, que le journal en queſtion (*b*), avoit déplu au miniſtre ; je penſois qu'il étoit inutile de paroître dans un ouvrage qui ne feroit pas lu & que d'ailleurs il étoit plus prudent de n'y paroître pas. Par votre lettre il me paroît que vous avez penſé tout de même, de manière que nous voilà en règle l'un & l'autre & conviendrons à la première vue.

J'ai lu avec un vrai plaiſir vos réflexions ſur l'ouvrage de M. l'abbé Dubos (*c*) ; elles ſont fortes, preſſantes & vives ; je crois que vous l'embarraſſerez beaucoup. Voici deux remarques de rien : *réfugier* n'eſt pas, ce me ſemble, un verbe actif ; vous faites trop d'honneur au cardinal de Richelieu, qui ne fut déterminé que par une baſſe jalouſie ; en mettant la choſe telle qu'elle eſt, telle qu'on l'a crue & qu'on la croira toujours, votre induction n'en eſt pas moins forte.

Vous me demandez de vous expliquer mon ſentiment. Voici ma première idée : je prendrois un ſyſtème moyen, & je crois que l'on juge par ſentiment & par diſcuſſion. Deux critiques ont une meſure égale d'eſprit, celui qui a le plus de ſentiment & de goût eſt le plus fin. Dans un même ouvrage, il y a des choſes qui ſont du reſſort de l'un, il y en a qui ſont du reſſort de l'autre. Ce n'eſt pas par la diſcuſſion que vous jugez de bien des beautés de Théocrite, de Virgile, d'Ovide. M. l'abbé Dubos a tort — & vous l'avez bien remarqué — de diſtinguer les manières de juger par de certaines

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 139 ; d'après la minute, qui ſe trouvait aux archives de La Brède. — Jean-Jacques Bel (20 mars 1693 — 15 août 1738), condiſciple de Monteſquieu à Juilly, conſeiller au Parlement de Bordeaux. Élu membre de l'Académie de Bordeaux le 17 juin 1736, par ſon teſtament du 28 août ſuivant il légua à la Compagnie ſon hôtel & ſes livres ; cf. l'étude que lui a conſacrée Paul Courteault dans les *Tréſors des bibliothèques de France*, faſc. XXI (1936), pp. 3—10.

(*b*) Sans doute le *Journal de Trévoux*, cf. la lettre 85.

(*c*) *Diſſertation où l'on examine le Syſtème de M. l'abbé Dubos touchant la préférence que l'on doit donner au goût ſur la diſcuſſion pour juger des ouvrages d'eſprit*, dans la *Continuation des mémoires de littérature & d'hiſtoire*, du P. Deſmolets, t. III, 1re partie, 1727, pp. 3 & ſuiv.

claſſes d'hommes ou profeſſion. Un ſçavant, un poète, un orateur, un homme du monde ne ſont de bons ni de mauvois critiques, comme un roi n'eſt ni heureux ni malheureux & une femme de qualité n'eſt ni belle ni laide.

L'expérience eſt contre l'abbé Dubos. Le ſort des ouvrages d'eſprit n'eſt guère fixé que par les gens du métier, qui ont de la diſcuſſion &, outre cela, du ſentiment. Ces gens-là touchent, pour ainſi dire, la corde des organes des gens du monde & les avertiſſent; on voit cela bien clair dans les chanſons de la Comédie.

Les gens du monde jugent ordinairement mal ; c'eſt qu'ils ne prennent aucun intérêt aux choſes dont ils jugent, n'allant point au théâtre pour écouter & ne liſant point pour s'inſtruire. On peut les partager en deux claſſes de gens qui n'oſent haſarder leur ſuffrage ou qui le haſardent témérairement. Je barbouille du papier & j'écris ſur une choſe qui demande beaucoup de réflexions.

Je vous envoie mon *Sylla* ; je vous prie de voir s'il eſt bien dialogué. Adieu, je vous embraſſe de tout mon cœur.

148. — *Monteſquieu au cardinal Fleury* (*a*)

S. d. [ſeptembre-octobre 1726.]

Monſeigneur,

J'eſpère que Votre Éminence voudra bien me permettre de lui faire mon compliment (*b*). On eſt ſi prévenu qu'elle doit obtenir tous les honneurs, ils ſemblent ſi naturellement être faits pour elle, que les gens qui lui ſont le plus attachés ſongent à peine à l'en féliciter (*c*). Pour moi, Monſeigneur, je ne prends cette occaſion que pour aſſurer Votre Éminence de ma reconnoiſſance éternelle & du reſpect avec lequel je ſuis, Monſeigneur, de Votre Éminence, le très-humble, [*ſic*].

(*a*) Minute autographe. Arch. de Madame la C[sse] Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède).

(*b*) Le titre de « Votre Éminence » déſignant un cardinal, cette lettre n'a pu être écrite à Fleury qu'à l'occaſion de ſa barrette.

(*c*) *Biffé :* que je n'aurois jamais ſongé à l'en féliciter ; *& en repriſe :* que j'avois preſque oublié de l'en féliciter.

149. — *Montesquieu à Madame d'Herbigny* (*a*)

A Bordeaux, ce 16 octobre 1726.

J'ai reçu, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avec cette adoration que j'ai pour tout ce qui vient de vous.

Je n'approuve point du tout votre raisonnement ; une grand'-mère jolie doit être beaucoup plus coquette qu'une autre, pour s'entretenir dans l'habitude de plaire. Vous êtes jeune encore (*b*), n'allez pas travailler à persuader que vous l'êtes moins. Les hommes sont étranges : quand on renonce à leur plaire, ils croient qu'on ne leur plaît plus. Surtout huit jours de dévotion vous vieilliroient de dix ans ; le ciel n'est rempli que de teints ridés. Je m'en vais tâcher de vous dire ce que c'est que la dévotion : la dévotion est une amende honorable que les femmes vont faire à Dieu des affronts que les hommes leur ont faits.

Adieu, ma belle cousine, je me meurs d'envie de vous revoir. Je suis avec les sentimens les plus respectueux & les plus tendres, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

Madame d'Herbigny.

150. — *Montesquieu à Madame de Grave* (*c*)

A Bordeaux, ce 17 octobre 1726.

Mon Dieu, Madame, je voudrois bien être avec vous à Gacé ; je m'y suis si fort plu sans vous ; que seroit-ce si je pouvois vous y voir rire, bouder, jouer, me promener, me perdre avec vous, revenir ensuite dans cette belle salle, vous pour faire mille caresses & moi mille protestations d'amitié à M. le marquis de Grave, tromper la pénétration du frère, prendre de temps en temps une petite dose d'ennui fournie par le gentilhomme voisin pour de-

(*a*) Minute autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 148.

(*b*) Madame d'Herbigny avait alors 42 ans.

(*c*) Minute. Papiers de Madame la M[quise] de Moneys (à Audenge).

venir plus fenfible au plaifir ! Je vous affure que je voudrois bien être à Gacé.

Je ne fçais comment vous faites votre compte, mais dès qu'une fottife eft poffible, vous m'en foupçonnez toujours. Je ne veux point refter à Bordeaux & je crois m'arranger pour plufieurs années en reftant un mois de plus ici. Il s'agit d'établir une communication pour les vivres ; on n'a point des douanes & des impofitions à lever, & dans ce monde on fait comme on peut.

Adieu, ma belle dame, n'oubliez pas la perfonne du monde qui vous eft le plus attachée, &, fi vous voulez me donner des marques de votre amitié, entretenez & même augmentez celle dont m'honore le cher frère, & je fuis avec les complimens ordinaires...

Mille amitiés, s'il vous plaît, à M. le marquis de Grave.

A Madame, Madame la marquife de Grave, — par le Noyer-Ménard, à Gacé, Normandie.

151. — *Madame de Lambert à Montefquieu* (*a*)

De Paris, ce 28 octobre 1726.

Je ne fçais, Monfieur, fi vous avez reçu la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Je vous mandois la réception que M. de Morville avoit faite à votre lettre que je lui avois donnée de votre part, tout le bien qu'il m'a dit de vous, l'envie qu'il a que vous foyez fon confrère ; enfin je lui ai trouvé les fentimens tels que vous pouvez les fouhaiter. Je fuis ravie, Monfieur, que vous faffiez fur tous les gens de mérite la même impreffion que vous avez faite fur moi, cela flatte mon amour-propre & mon difcernement. Voici le temps que vous nous avez promis votre retour ; c'eft contracter une obligation que de donner fa parole ; je fuis une créancière impitoyable, qui vous preffera toujours de payer une pareille dette, étant, Monfieur, avec toute l'eftime que vous méritez, votre très-humble & très-obéiffante fervante.

La marquise de Lambert.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 174.

152. — *Thérèse de Montesquieu à Montesquieu* (*a*)

Ce 29 novembre 1726.

Il s'en faut de beaucoup que j'ai le cœur guéri de la tristesse où ton départ m'a laissée, mon cher frère. La joie que j'ai ressentie de te voir a été aussi courte que ton absence va me paroître longue. Tu portes mon bonheur avec toi, puisque une bonne partie dépend de ta présence, & je sens bien qu'il me quitte & m'abandonne dès que tu t'éloignes de moi. Je te demande en grâce de me conserver toujours la part que tu m'as promise dans ton amitié. Celle que j'ai pour toi est d'une solidité à toute épreuve, & il me semble que la plus grande indifférence ne sçauroit la rendre susceptible d'aucun changement. A la vérité je ne t'en crois pas capable ; tu viens de me donner des marques bien certaines du contraire ; mais le temps, l'absence, les distractions que le tracas du monde donne pourroient peut-être dans la suite faire en toi ces impressions. Je tâcherai toujours de les prévenir par mon exactitude à te donner de mes nouvelles ; je te demande la même attention à mon égard, mon cher frère.

Saint-Lanne (*b*) m'a remis de ta part un billet doré, dont je te remercie. Nous partagerons en bonnes parentes le tout selon tes intentions. N'oublie pas, je te prie d'écrire à ma sœur (*c*) ; j'ai de la peine du chagrin qu'elle aura de ne t'avoir pas vu.

M. d'Augeard (*d*) a écrit à Madame La Prieure au sujet de l'affaire que nous avons avec M. de Raymond. Il lui conseille un accommodement. Je suis persuadée qu'il changera de sentiment si tu veux bien nous faire le plaisir d'en raisonner avec lui, attendu qu'il n'a pas vu nos meilleurs titres. Je te demande en grâce une conférence à ce sujet avec lui. Nos Dames ont une grande confiance en toi. On t'enverra bientôt les papiers que tu veux bien avoir la bonté de porter à Paris. Tes manières gracieuses & obli-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 205. — Thérèse de Montesquieu (31 août 1691 — 10 septembre 1772), la plus jeune sœur de Montesquieu, était religieuse au couvent de Notre-Dame de Paulin, à Agen, dont elle devint plus tard supérieure.

(*b*) Juge de Montesquieu.

(*c*) Marie, née le 11 septembre 1687, qui épousa N. d'Héricourt, de Marseille.

(*d*) Henri d'Augeard, président au parlement de Bordeaux.

geantes me donnent déjà le titre de bienfaitrice. J'entends retentir tes louanges avec bien de la complaiſance, & il n'y a pas une de nos Dames qui n'ait pour le moins autant de foi en tes avis & conſeils que Madame de Civrac.

La petite fille (*a*) t'écrit une lettre de ſa façon ; je t'aſſure que je n'y ai rien ajouté ni diminué. Madame la Prieure, Mmes Valence & Dupouy te font bien des complimens.

A dieu, mon cher & aimable frère, ſois perſuadé que je ſuis à toi plus qu'à moi-même.

Sœur de MONTESQUIEU.

M. Du Bernet ſollicite toujours pour la cure dont tu lui as parlé. Il attend une lettre de M. Clancy (*b*), qui lui a promis, à ce qu'il dit, de lui mander s'il peut compter poſitivement ſur cette cure. Il n'y a pas d'abbé dans Paris plus affamé d'un évêché qu'il l'eſt d'un bénéfice.

153. — *Monteſquieu à ſa fille Marie* (?) (*c*)

S. d.

Écris toi-même, ma chère fille ; j'aime mieux tes petites niaiſeries que tous les traits d'eſprit que ces Dames peuvent te fournir.

154. — *Monteſquieu à Madame de Lambert* (*d*)

A Bordeaux, ce 1er décembre 1726.

J'ai reçu, Madame, avec toute la joie poſſible, la lettre dont vous m'avez honoré ; elle m'a pourtant fait craindre que vous

(*a*) Marie, fille de Monteſquieu, qui épouſa en 1738 Vincent Guichanères d'Armajan.

(*b*) Michael Clancy (vers 1704 — avril 1776), Irlandais venu à Bordeaux en 1724, où il ſéjourna trois ans & fit la connaiſſance de Monteſquieu, qui le retint ſix mois à La Brède (cf. Paul Courteault, *Un traducteur latin du « Temple de Gnide »*, dans le *Bulletin de la Société des bibliophiles de Guyenne*, 1939, pp. 5—13).

(*c*) Chaudon & Delandine. *Dictionnaire univerſel*... 9e édition (1810), v° *Monteſquieu*, qui donne ce billet comme ayant été écrit par Monteſquieu à ſa fille Deniſe (née en 1727) ; la lettre précédente donne à penſer qu'il a dû être adreſſé plutôt à Marie, la ſœur aînée de Deniſe.

(*d*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Raoul de Monteſquieu, au château de Baron (Gironde).

n'ayez pas reçu ma dernière lettre, par laquelle je vous remerciois de l'illuſtre protecteur que vous nous avez donné & des paroles obligeantes pour notre Académie, & même pour moi, avec lesquelles il a bien voulu orner la grâce qu'il nous a faite. Je n'ai pas cru devoir, en mon particulier, l'importuner de mes lettres, & mes remerciemens ont été confondus avec ceux de l'Académie. J'ai pourtant l'honneur de lui écrire par ce courrier & de lui envoyer un petit détail de ce qui s'eſt paſſé à l'ouverture de notre Académie (*a*).

J'arriverai à Paris au commencement du mois prochain, & il me ſemble, quand je m'examine, que le plaiſir de vous revoir eſt preſque le ſeul motif de mon voyage. Je viens d'affermer mes terres avec aſſez de bonheur. Vingt-neuf mille livres de rentes portables partout, qui ne dépendent point du Roi & que j'ai ſaintement acquiſes, parce que c'eſt le patrimoine de mes pères, me mettent dans mon tort ſi je ne ſuis pas content de ma fortune.

Je ſuis, Madame, avec tout le reſpect & j'oſe dire avec toute la tendreſſe poſſibles, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Agréez que j'aſſure ici de mes reſpects Mme de Saint-Aulaire (*b*). Je crains qu'il ne me ſoit inutile de me ſouvenir de Mme de Beuvron (*c*).

Madame de Lambert.

155. — *Monteſquieu au comte de Matignon-Gacé* (*d*)

A Bordeaux, ce 10 décembre 1726.

Vous recevrez, Monſieur mon illuſtre comte, par Geoffroy, courrier, une livre de thé impérial dont je ſouhaite que vous ſoyez

(*a*) *Biffé :* Avec le diſcours de M. le Préſident Barbot, où il y a un éloge du protecteur qui m'a paru très beau & digne d'être prononcé ſur un plus grand théâtre. Il nous ſemble que nous participons un peu à ſa gloire & que nous devons regarder les éloges que l'on fait de lui comme des titres de notre famille.

(*b*) Thérèſe de Lambert, fille de Mme de Lambert, avait épouſé en 1704 le marquis de Saint-Aulaire, fils de l'académicien. Elle était veuve depuis 1709.

(*c*) Petite-fille de Mme de Lambert.

(*d*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 145 ; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

content. Il ne faut rien donner au courrier parce que le port eſt payé.

Je viens d'achever d'affermer mes terres & je compte être à vous au commencement du mois prochain. Mon amitié n'a jamais été ſi impatiente, j'ai un million de choſes à vous dire. Je ne ſçais comment je ſuis avec Mme votre ſœur. J'eſpère toujours qu'elle récompenſera le mérite de la conſtance ; enfin je l'ai miſe dans ſon tort.

Je ſuis...

Monſieur le Comte de Matignon.

156. — *Monteſquieu à Madame d'Herbigny* (*a*)

A Bordeaux, ce 11 décembre 1726.

Vous recevrez, ma belle couſine, par Geoffroy, courrier, une livre de thé impérial ; vous n'avez rien à lui donner parce que j'en ai payé le port. Je compte avoir l'honneur de vous voir au commencement du mois prochain, & on me dit ici que je vous verrai bien brillante.

On eſt plus content du nouveau gouvernement, ici, où la confiance & le commerce ſe rétabliſſent peu à peu, qu'on ne fait à Paris où le commerce des rentes viagères va, dit-on, très mal (*b*) ; il eſt vrai que c'eſt une marchandiſe que l'on a eue à bon marché. Bien des gens s'imaginent qu'on leur ôte ce qu'on leur a empêché de gagner. J'y ſuis pour une petite partie de ma fortune, mais je m'imagine avoir perdu un coup de dé.

Je vous prie, ma belle couſine, de me donner un peu d'amitié pour prix de mes adorations. Je ſuis, avec tout le reſpect & la tendreſſe poſſibles, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 146 ; d'après la minute qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) Le 19 novembre 1726 avait été ordonné un retranchement ſur les rentes.

157. — *Le comte de Matignon-Gacé à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 23e décembre 1726.

J'ai reçu avec une joie extrême, mon cher Préſident, à mon arrivée à Paris, votre lettre du 10 de ce mois, par laquelle vous me flattez du plaiſir de vous voir ici au commencement de l'année. Je ſuis chargé de la part de Mme de Sainte-Maure de vous prier de vous trouver à ſouper chez moi, le lendemain du jour de l'an ; vous ferez grand plaiſir à toute la compagnie ſi vous voulez vous y trouver.

J'ai reçu la livre de thé que vous m'avez envoyée par le courrier. Je vous en ſuis très-obligé. Ma ſœur eſt arrivée de Normandie il y a huit jours ; elle eſt fort touchée de votre conſtance pour elle, mais je vous dirai qu'elle n'eſt touchée que des préſens : ainſi venez lui conter vos raiſons vous-même.

Adieu, mon cher Préſident. Je vous aime & vous embraſſe de tout mon cœur & vous attends avec impatience.

MATIGNON.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, — à Bordeaux.

158. — *Madame d'Herbigny à Monteſquieu* (*b*)

A Paris, ce 25 décembre [1726].

J'ai reçu, mon cher couſin, la boîte de thé que vous m'avez envoyée, dont je vous remercie de tout mon cœur ; je le trouve très-bon, ce qui eſt bien rare à trouver préſentement.

Je vous attends donc au commencement du mois prochain, vous ferez bien d'apporter de l'argent, car il eſt très-peu commun ici ; l'on chante miſère, l'on n'eſt point payé & l'on ne trouve pas un ſou ; le retranchement des rentes viagères fait beaucoup crier, avec raiſon, car quantité de pauvres gens & ouvriers y ont mis tous leurs biens. L'on eût bien fait d'ôter toutes les rentes agiotées & qui n'ont rien coûté : le Roi y auroit bien plus gagné & l'on auroit fait juſtice ; cet examen n'eût pas été impoſſible ſi l'on l'avoit

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 195. (*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 147.

bien voulu. Il me paroît que l'on ne doute plus de la guerre ; il ne nous manque que cela pour nous achever de perdre.

Je me porte aſſez bien, à des petits rhumes près ; ma ſœur (*a*) eſt guérie, mais je ſuis très inquiète depuis deux jours de mon pauvre valet de chambre Saint-Germain, qui eſt très mal d'une fluxion de poitrine ; c'eſt une vraie perte qu'un bon domeſtique.

Adieu, mon cher couſin, je vous aſſure de l'attachement ſincère que j'ai pour vous, avec lequel je ſuis votre, etc.

D'ESTRADES D'HERBIGNY.

159. — *Monteſquieu à Lamoignon de Courſon* (*b*)

[Décembre 1726.] (*c*)

Monſieur,

Je vous prie de m'excuſer ſi je vous importune de ſi loin & vous parle de mes affaires. J'ai une pièce de landes dans la paroiſſe de Peſſac (*d*) aſſez près de Haut-Brion, de la contenance de cent journaux, laquelle m'a été donnée à fief nouveau par M[lle] de Léger. Je voudrois en défricher une partie pour la planter en vigne (*e*). Le terrain eſt entièrement ſtérile & impropre à tout autre uſage, c'eſt-à-dire que, pour quelque autre uſage que je le miſſe en valeur, je n'en retirerois pas mes frais ; tout ceci vous ſera atteſté par ceux que vous enverrez ſur les lieux. Il eſt, je crois, utile de me donner permiſſion de planter un fonds qui eſt de la même nature que ceux qui produiſent du vin d'un très-grand prix ; c'eſt une grâce que j'ai à demander, & je crois que la voie naturelle eſt, Monſieur, de m'adreſſer à vous. Il me ſemble que la choſe aura un nouveau prix en paſſant par vos mains, il eſt donc, je crois, inutile que j'en écrive à... (*f*)

(*a*) Louiſe-Thérèſe-Angélique d'Eſtrades, morte en 1729.

(*b*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 149 ; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

(*c*) En tête la date de 1726, de l'écriture ancienne.

(*d*) *Peſſac* (Gironde, arr. de Bordeaux).

(*e*) Cf. ci-deſſus, p. 263, le *Mémoire contre l'arrêt du Conſeil du 27 février 1725, portant défenſe de faire des plantations nouvelles en vignes dans la généralité de Guyenne*, par Monteſquieu.

(*f*) La fin manque.

160. — *Montesquieu à Madame de Lambert* (*a*)

[Fin décembre 1726.] (*b*)

On vous a fait un vol, Madame, dont je ne sçais si vous serez aussi contente que le public. Je vous dirai naïvement que votre ouvrage a fait ici la fortune qu'il mérite, qu'il y est regardé comme un chef-d'œuvre & infiniment au-dessus de ce que les personnes de votre sexe ont jamais fait. Vos critiques même les plus injustes sont vos plus zélés admirateurs. Je vous parle avec probité, je ne vous dis que ce que je vois, que ce que j'entends dire & rien de ce que je sens parce qu'il m'est impossible de rien penser sur votre sujet sans préventions. Ce sera la dernière lettre que j'aurai l'honneur de vous écrire d'ici; ne prenez pas, s'il vous plaît, la peine d'y faire réponse.

Je suis, Madame, avec toute sorte de respect & d'attachement...

Madame de Lambert.

161. — *Montesquieu à Barbot* (*c*)

A Paris, ce 1er février 1727.

J'ai, mon cher Président, parlé pour le sieur Dumoulin à M. le maréchal de Berwick, & je lui ai donné votre mémoire. Il est au fait de l'affaire & m'a dit que je voyois qu'il étoit inutile qu'il entendît l'avocat au Conseil qui ne lui apprendroit rien & qu'il s'agissoit de sçavoir uniquement si le connaissement que présentoient les commis étoit faux ou véritable, qu'il parleroit de l'affaire à M. le Contrôleur général, & il a mis le mémoire dans sa poche pour le lui présenter. Si je trouve occasion de rendre quelque autre service au dit Dumoulin, je le ferai de bon cœur, & suis avec toute sorte

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 150; d'après la minute autographe, qui se trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) En tête la date de 1726, de l'écriture ancienne. L'*Avis d'une mère à son fils* venait alors en effet de paraître, à l'insu de Mme de Lambert, dans les *Mémoires* du P. Desmolets, sous le titre : *Lettre d'une mère à son fils sur la vraie gloire.*

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 1.

d'amitié & d'attachement, mon cher Préfident, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

Montesquieu.

Tâchez, mon cher Préfident, de me renvoyer par l'abbé Duval le Sextus Empiricus.

J'ai bien des complimens à faire à Clancy.

162. — *Montefquieu à Sarrau de Boynet* (*a*)

[Paris, mars 1727.]

J'ai vu quelquefois M. de Morville, mon très-cher confrère, qui m'a paru très-bien porté pour l'Académie, & j'ai tout lieu de croire qu'il répondra à nos vues & nous rendra fervice dans l'occafion, foit pour le logement (*b*) ou autres chofes. Je n'ai pourtant pas jugé à propos de fondre encore la cloche & de lui parler de nos befoins ; j'efpère que l'occafion m'en viendra bientôt.

Je vous parlerai par le prochain de ce que j'aurai fait touchant M. le duc de La Force.

Je demandai, fuivant votre lettre, des lettres pour l'horloger que vous avez reçu agrégé (*c*). M. de Morville fit une difficulté qui me paroît très-bonne : c'eft qu'il faut qu'il ait un extrait de la délibération qui élit, afin que là-deffus il puiffe donner fes lettres. Ainfi ayez la bonté d'envoyer l'extrait de la dite délibération par le prochain à M. Hardion (*d*), son fecrétaire en cette partie. Je crois même qu'il convient que pour ces chofes, qui font pour ainfi dire du courant, vous ayez la bonté de vous adreffer directement à M. Hardion ou même dans les affaires de plus grande importance à M. de Morville ; vous fçavez mieux que moi ce qui eft convenable à cet égard pour les cas où il vaut mieux s'adreffer au fecrétaire ou au maître. Il feroit peut-être bon que cet Hardion, qui eft homme de lettres & de l'Académie des Infcriptions, fût de notre

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 13.

(*b*) Cf. ci-deffous la lettre 170.

(*c*) Henri Sully ; cf. ci-deffus la lettre 136.

(*d*) Jacques Hardion (1686—1766), membre de l'Académie des Infcriptions, puis de l'Académie françaife.

Académie. Si vous le croyez ainſi, mandez-le moi; je verrai à faire réuſſir cela ſans compromettre l'Académie & peut-être par M. de Morville même; c'eſt que dans ce cas nous pourrons mettre Hardion dans la négociation.

Je ſuis, mon cher confrère, beaucoup plus à vous qu'à moi-même.

MONTESQUIEU.

163. — *Monteſquieu à Sarrau de Boynet* (*a*)

A Paris, ce 20 mars 1727.

Monſieur mon cher confrère,

J'ai vu l'homme de M. le duc de La Force (*b*) qui me paroît avoir changé beaucoup de ton & n'être plus ſi traitable depuis qu'il lui a parlé. Cependant je crois, ſauf le meilleur avis de l'Académie, que le meilleur moyen pour mettre à la raiſon le dit duc eſt de faire quelque diligence, par exemple une oppoſition aux ſcellés. Si l'Académie veut m'envoyer une procuration, paſſée par-devant notaire, pour pourſuivre cette affaire, j'eſpère faire peur au dit duc & il feroit bon de commencer avant qu'il ne ſe ſoit accommodé avec tous les créanciers; de plus vous remarquerez qu'une oppoſition aux ſcellés n'eſt qu'un acte conſervatoire.

Si vous me jugez donc en état de vous ſervir à cet égard, envoyez-moi une procuration ſpéciale, pour pourſuivre l'affaire que l'Académie a contre M. le duc de La Force, avec laquelle cependant je ne ferai rien, aux actes conſervatoires près, ſans votre ordre & ſans que vous ayez pris votre réſolution.

Je vous embraſſe, mon cher confrère, de tout mon cœur, & vous prie de m'accorder toujours un peu de part dans votre amitié que je regarde comme la choſe du monde qui me doit être la plus précieuſe.

MONTESQUIEU.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 14.

(*b*) Armand-Nompar, frère & héritier du protecteur de l'Académie de Bordeaux.

Mes complimens très-humbles, je vous prie, à M. de Caupos & à M. votre frère.

Je crois qu'il ne faut pas s'étonner des difficultés du duc de La Force, parce qu'il en agit de même avec tous les créanciers & ne va qu'à mesure qu'on le cogne. Je verrai, aujourd'hui, la duchesse veuve, afin de tâcher de découvrir ce que c'est que cette substitution.

A Monsieur, Monsieur de Sarrau l'aîné, rue de Gourgues, — à Bordeaux.

164. — *Montesquieu à Sarrau de Boynet* (*a*)

Ce 20 mars 1727.

J'ai eu aujourd'hui, Monsieur mon très-cher confrère, une grande conversation avec M. le duc & Mme la duchesse de La Force. Après bien des propos inutiles qu'il est hors d'œuvre de rapporter ici, il a été résolu que nous nous rassemblerions, parce que nous avons été interrompus. Je vois clairement que nous finirons, ce que je ne ferai pourtant pas sans me réserver l'avis & le pouvoir de l'Académie. Je vois que les propositions seront que l'Académie abandonne l'hypothèque éternelle de la terre de Caumont, qu'elle accepte le remboursement de deux mille écus de capital dans des termes dont nous conviendrons, &, dans ce cas, l'Académie doit exiger que Madame son épouse s'oblige avec lui au paiement des termes convenus.

Ayez la bonté d'assembler l'Académie là-dessus. Pour moi, je pense que les propositions sont bonnes : 1° parce que la donation n'est pas insinuée, ce qui n'a pas été relevé ; 2° parce qu'il nous seroit toujours bien désagréable de plaider contre qui que ce soit, & encore plus contre un homme appelé La Force. Ne m'envoyez point de procuration pour faire opposition aux scellés, mais, quand nous serons convenus & que ce que j'aurai réglé avec lui vous aura convenu, vous m'enverrez le pouvoir nécessaire. Je pense que nous perdrons aussi les deux médailles dues, comme la

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 15.

mienne, que le feu duc fit fondre pour en faire faire une pour l'Académie. Vous verrez enſuite ſi le prix ſera ſuſpendu juſques à ce que le capital nous rapporte, ou ſi nous ferons un effort pour le continuer.

Vous recevrez par l'extraordinaire ou par ce courrier même une lettre de moi à laquelle vous ne devez avoir aucun égard (*a*).

Je reçois actuellement les proviſions pour l'horloger (*b*). M. Hardion croit, & M. de Morville, que, quand vous demandez des proviſions, il eſt plus régulier d'envoyer au protecteur l'extrait du regiſtre où eſt la réception, ſigné de vous, parce que c'eſt la pièce fondamentale ; je crois qu'il a raiſon, &, quoique cela ne ſoit pas peut-être l'uſage, je crois que nous ferons bien d'en agir ainſi.

Adieu, mon cher confrère, je vous embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

J'ai promis à M. Hardion un exemplaire des ſtatuts pour lui. Ayez la bonté de le lui envoyer.

Comme par cet accommodement il faudra que le prix demeure quelque temps ſuſpendu, ſi l'Académie juge [bon] de remplir le vide ſur les fonds, j'y contribuerai pour la part qu'elle voudra m'y mettre.

165. — *Monteſquieu à Sarrau de Boynet* (*c*)

A Paris, le 22 avril 1727.

J'ai reçu, mon cher confrère, en arrivant de la campagne, votre lettre. Il eſt bien bon que nous ayons diſtribué le prix. Je ne doute pas que vous n'ayez écrit vous-même à M. de Morville & ne lui en ayez envoyé un exemplaire ; je crois que vous pouvez fort bien en adreſſer deux à M. Hardion & le charger de m'en remettre un. Si j'étois à Verſailles, je vous aurois dit la choſe poſitivement ; ſi vous croyez que la choſe puiſſe faire quelque difficulté vous n'avez qu'à l'en prévenir par une lettre. Je crois que, dans les affaires de l'Académie qui seront de quelque importance ou qui en vaudront

(*a*) C'eſt la lettre précédente.

(*b*) Henri Sully.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 16.

la peine, vous devez toujours écrire à M. de Morville même, & il eſt bon que vous ſoyez en quelque façon en relation avec lui, & je crois voir d'avance que cela ſera utile à l'Académie, parce qu'il y aura peut-être telle choſe à demander qu'il faudra peut-être que vous commenciez à demander en droiture.

Je vis, avant de partir, la nouvelle ducheſſe de La Force, le duc n'y étant pas. Il me paroît qu'ils ſont tous les deux en diſpoſition de finir ; elle me dit qu'à ſon retour de La Boulaye, & moi de ma campagne, nous parlerions d'affaires & terminerions. Je vois qu'il ſeroit bon que cette affaire fût finie, penſant comme vous que de là dépendent les réſolutions que l'on pourra prendre touchant le prix, & je remets à ce temps-là à vous donner l'avis de Melon & de moi, que vous avez eu la bonté de nous demander.

Adieu, mon cher confrère, je vous embraſſe bien tendrement & je ſouhaiterois fort d'être aimé de vous autant que je vous aime.

MONTESQUIEU.

A Monſieur Sarrau de Boynet, rue de Gourgues, — à Bordeaux.

166. — *Monteſquieu à Sarrau de Boynet* (*a*)

A Paris, le 23 avril 1727.

Vous pouvez, mon cher confrère, annoncer le prix pour l'année prochaine, ainſi qu'il a été fait par le paſſé. M. le duc de La Force m'a chargé de vous le mander & m'a dit que, dans le temps, il paſſeroit avec moi au Louvre pour ordonner la médaille. Cependant nous aurons le temps pour régler l'affaire ; il attend pour cela que les inventaires ſoient faits & que lui & la veuve (*b*) aient pris qualité. Je vous honore, mon cher confrère, & vous aſſure de l'amitié du monde la plus tendre.

MONTESQUIEU.

Je vois que vous pouvez compter le prix en ſûreté. Vous devriez bien augmenter le nombre des ordinaires, bons ou mauvais.

A Monſieur de Sarrau l'aîné, — à Bordeaux.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 17.

(*b*) Du feu duc de La Force, le protecteur de l'Académie.

167. — *Montesquieu à Sarrau de Boynet* (a)

A Paris, ce 23 mai 1727.

J'ai eu, depuis, mon cher confrère, une très-longue conférence avec M. de Morville. Nous parlâmes beaucoup Académie. Il me redit qu'il falloit donner un ouvrage, le dédier au Roi ou au Cardinal. Je lui répondis que l'ouvrage étoit à lui, que l'Académie ne pouvoit le dédier qu'à lui, mais, qu'après le lui avoir offert, elle le dédieroit à qui il voudroit. Il me parla qu'il ne falloit pas négliger les belles-lettres, me demanda quels ſujets nous avions pour cela. Je crois qu'il en voulait venir à M. Hardion, que Melon lui avoit demandé pour l'Académie ; moi, j'eus l'eſprit ſi bouché que je ne le ſentis pas, & ce ne fut qu'après être ſorti de chez lui que j'ouvris les yeux, ce qui fit que je lui écrivis que, puiſqu'il m'avoit parlé d'encouragement des belles-lettres, il pouvoit bien nous donner un bon ſujet pour cela, qui étoit M. Hardion. Il m'a répondu qu'il avoit parlé à Hardion, qu'il demanderoit une place à l'Académie ; ainſi je crois que vous ferez honneur aux négociations de Melon & de moi.

J'ai propoſé les trois objets de demande parce qu'ils me ſont d'abord venus dans l'eſprit ; vous en trouverez ſans doute d'autres & pour lors vous écrirez directement à M. de Morville, ſans parler de moi, mais *motu proprio* ainſi que j'ai eu l'honneur de vous écrire.

Quand je vous ai mandé qu'il falloit donner un volume, c'eſt que j'en voyois la néceſſité quant au moment préſent, & c'eſt cette néceſſité préſente qui m'avoit fait imaginer trois, quatre ou cinq commiſſaires. Vous voyez même d'un coup d'œil que de là dépend toute la réputation, ce n'eſt pas tout, tout le ſuccès des demandes de l'Académie ; car, quant à préſent, M. de Morville ne pourra être que notre avocat & non pas le maître, le Cardinal refuſant tout & n'accordant preſque rien. Je ſçais que le pouvoir du ſecrétaire d'État eſt grand, mais ſouvent il ne réuſſit pas à tout ce qu'il entreprend. D'ailleurs, ſi la choſe flatte l'homme en queſtion, s'il

(a) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 18.

eſt bien aiſe que l'Académie dédie au Roi ou à M. le Cardinal, pouvons-nous lui refuſer cette ſatiſfaction ? J'ai parlé à Melon, qui eſt bien de cet avis & promet toute ſorte de ſecours. Différer ces ſortes de choſes, quant à l'effet, eſt la même choſe que de ne les pas vouloir. Quoique le but en ſoit différent, la choſe en eſt la même. Je croirois donc, mon cher confrère, que dans ces circonſtances-ci il faudroit que la porte fût ouverte ou fermée, que l'on nommât quelqu'un là-bas pour le faire & qui le fît, ou que l'on diſtribuât l'ouvrage à pluſieurs ; il faudroit un an pour cela & pas davantage ; je vous prie de raiſonner de cela avec MM. de l'Académie.

Adieu, mon cher confrère, je vous honore & vous embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Mes complimens bien tendres, s'il vous plaît, à M. votre frère, MM. de Caupos, Barbot & de Gaſcq.

168. — *Monteſquieu à Sarrau de Boynet* (*a*)

[Paris, juin 1727.]

Je parlai hier, mon cher confrère, d'affaires académiques avec M. Hardion. Il eſt d'avis, & moi auſſi, que vous envoyiez un mémoire au protecteur, au nom de l'Académie, avec une lettre ; que dans ce mémoire il ſoit expoſé que depuis le fondement de l'Académie elle s'eſt employée avec ſoin à faire fleurir les ſciences dans la ville de Bordeaux ; que dans une ville maritime comme celle-là, qui eſt celle où eſt à préſent le commerce avec les étrangers le plus étendu, où il arrive & d'où il part un ſi grand nombre de vaiſſeaux, on ne ſçauroit trop encourager les mathématiques, ſurtout les parties qui ont rapport à la navigation ; que c'eſt le moyen même de former de bons pilotes ; que le commerce des Iles étant conſidérablement augmenté à Bordeaux & ſe faiſant tout avec des vaiſſeaux des négocians de la dite ville, l'art de la navigation & les ſciences

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 19.

qui y ont rapport n'y ſçauroient être trop protégés ; que l'établiſſement de l'Académie n'a pas peu contribué à donner du goût pour les ſciences à pluſieurs particuliers de la dite ville ; que la Compagnie, ſans avoir eu encore aucune libéralité du Roi & ſans avoir reſſenti les marques de ſa protection, qu'il accorde à tant d'autres académies de ſon royaume, n'a pas laiſſé juſques ici de faire de grands progrès & que les particuliers ont fait pour cela de grandes dépenſes ; que la ſituation de la ville & le grand abord des étrangers l'a miſe en correſpondance avec les ſçavans des pays les plus éloignés, & que les prix qu'elle diſtribue tous les ans ſur des ſujets de phyſique & mathématiques & qui lui font recevoir des ouvrages des étrangers lui ont beaucoup facilité cette liaiſon ; que cependant l'Académie n'eſt point logée, qu'elle n'a point de fonds pour les dépenſes où ſes travaux l'engagent, excepté ceux que la fortune de quelques-uns de ſes membres les engage à faire tous les ans, ce qui ne ſçauroit être ni conſidérable ni perpétuel ; partant elle ſupplie Monſeigneur ſon protecteur de vouloir bien repréſenter à Sa Majeſté ſa ſituation, etc. Je broche ici, en courant, des idées qui ſeront miſes en œuvre par vous, mon cher confrère, auſſi bien qu'elles ſont ici mal.

A l'égard de ce qu'il faut demander au Roi : primo, ſoyez ſûr que le Roi ne donnera aucun argent, penſion ou choſe ſemblable, parce que le premier miniſtre eſt d'une parcimonie à toute épreuve & qu'on ne donne préciſément rien.

Il faut donc propoſer quelque choſe qui ne cauſe aucune dépenſe au Roi. Je reviens fortement à l'avis de demander les abus [?] & ſi l'objet n'eſt pas conſidérable, de demander les futurs avec, comme pendant les trente premières années ; ou bien, s'il y a des îles quelque part, d'en demander le don ; que ſi vous ne pouvez demander ni l'un ni l'autre, ne pourriez-vous pas demander quelques juſtices royales pour vendre ? ne pourriez-vous pas demander un bois, comme par exemple une partie de la forêt de Créon (*a*) ? Hardion m'a dit que Monſieur de Morville avoit fait obtenir un bois à l'académie de Pau. Enfin demandez quelque objet certain & qui ne charge pas les finances du Roi. Mais j'aimerois de-

(*a*) *Créon* (Gironde, arr. de Bordeaux).

mander une de plusieurs choses, parce que l'intendant se détermineroit sur une de toutes. Enfin il faut profiter du temps que le premier ministre est en place. Hardion me paroît de bonne volonté & moi je suivrai de près la chose. Il sera inutile de parler de moi dans la lettre ni dans le mémoire, mais je suis sûr que M. le protecteur m'en parlera d'abord, sinon je lui en parlerai & le suivrai de près.

Ne pourriez-vous pas dans la lettre à Hardion lui glisser un mot, comme de votre chef, que l'Académie, instruite de son goût pour les lettres, lui auroit déjà marqué le désir qu'elle auroit de le voir parmi elle si ses statuts ne s'opposoient à ces démarches ? Melon l'a déjà demandé à M. de Morville qui reçut son compliment très-bien. Je n'ai point vu depuis M. de Morville & je ne crus pas devoir en parler à Hardion avant d'avoir vu M. de Morville.

Je crois que vous feriez bien, dans la lettre à M. de Morville, de lui marquer que l'Académie a quelque honte de lui demander des grâces, que les académiciens qui ont fait jusques ici les fonds pour l'entretien de l'Académie n'ont là-dessus aucune lassitude, mais que, comme les choses pourroient changer dans la suite, elle a cru qu'un corps qui a l'honneur de l'avoir pour protecteur devoit être établi sur des fondemens plus solides, qu'elle a même été instruite de la protection qu'il avoit accordée à l'académie de Pau pour lui faire obtenir une grâce du Roi quoiqu'elle n'eût pas l'honneur de lui appartenir.

Je vous demande bien des excuses, si je m'ingère à vous donner des modèles de ce que vous devez écrire. Comme je suis sur les lieux, je sçais mieux que vous, qui n'y êtes pas, l'air du bureau & ce qui peut flatter & persuader.

Adieu, mon cher confrère, je vous embrasse de tout mon cœur. Je donnai avant-hier à dîner à Hardion ; lorsque votre mémoire sera arrivé, je lui en donnerai un autre avec Melon & quelques académiciens qui sont ici.

Vous avez reçu ma lettre sur le duc de La Force, qui veut continuer le prix, & j'attends des nouvelles de la publication. Adressez les dissertations dont vous m'avez parlé dans ma précédente, à M. de Morville, avec une lettre dedans à M. de Morville ; pour

la destination, je vous manderai une autre fois ce qu'il faut faire pour avoir un privilège, & comment & avec quelles restrictions vous pourrez l'obtenir. Je vous salue & embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

J'embrasse de toute mon âme MM. de Caupos & Barbot & M. votre frère, à qui je vous prie de faire mes complimens bien tendres & à M. le président de Gascq. Il ne faut pas parler de moi dans tout ceci, à cause de M. Boucher ; il y a raison pour cela.

169. — *Montesquieu à Sarrau de Boynet* (*a*)

[Paris, juin 1727.]

Vous me devez, mon cher confrère, réponse sur deux lettres : la première sur celle où je vous mandois de la part du duc de La Force de publier un programme, la seconde sur celle où je vous disois mon sentiment & étois d'avis que vous écrivissiez au protecteur (*b*) pour demander quelque fonds pour l'Académie.

J'ai été aujourd'hui à Versailles où j'ai vu bien à mon aise M. le protecteur. Il m'a dit qu'il étoit fortement d'avis que l'Académie donnât un volume. J'ai eu le plaisir que tout est venu de lui & rien de moi, de manière que cette idée est entièrement sienne. Je lui ai dit ce que j'ai cru le plus convenable dans la conjoncture présente : qu'un conseil pareil de sa part étoit un ordre, que nous avions des matériaux en quantité & bons, & que j'étois persuadé que vous seriez porté à les mettre en œuvre. Il est d'avis qu'il ne faut y mettre rien que de bon, & qu'il vaut mieux que le volume soit moins gros ; enfin il m'a paru prendre beaucoup de part à l'Académie, & je n'ai pas manqué de lui en dire des merveilles.

Cela m'a fait penser que nous ferions bien de nous mettre au grand jour, &, dans ce cas, comme cette démarche est délicate & de grande importance, & qu'il faut la faire le mieux qu'il sera possible & que chacun se prête au bien de la chose, voici ce que

(*a*) Bibl. Bordeaux ms 1696, XXX, n° 20. — Publ. avec fac-similé par Paul Courteault dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1913, pp. 41 & suiv.

(*b*) Morville.

je penſe : il faudroit que deux ou trois académiciens fuſſent nommés pour cet ouvrage, que les gens choiſis renonçaſſent à tout amour-propre dans ce travail & que ceux qui ne ſont pas choiſis renonçaſſent auſſi entièrement au leur & donnaſſent un droit de ſabrer, retrancher, ôter les pièces de qui que ce fût, qui ne ſeroient pas aſſez bonnes ou peu convenables. Et au reſte, je vous dis nuement & ingénûment que ſi vous avez beſoin de mon ſervice, j'offre d'y entrer en part, c'eſt-à-dire que mon idée eſt, qu'étant ſur les lieux, je puiſſe conſulter les ſçavans ſur chaque pièce, afin de vous procurer les ſecours & les lumières de la capitale ; par exemple, ſur les diſſertations de médecine de conſulter ici d'habiles gens dans cet art & de prendre leur avis, & d'en envoyer les réſultats, *& ſic de ceteris* ; comme auſſi de montrer au protecteur les progrès de cet ouvrage, de l'en entretenir & de le faire naître devant lui. Au reſte, je n'offre de prendre de cet ouvrage que la part qui peut flatter le moins la vanité, le nom d'auteur étant devenu pour moi très-inſipide. Si Barbot vouloit travailler, je le crois infiniment propre à être un des commiſſaires ; mais en vérité il faudroit qu'il travaillât, afin que l'ouvrage pût aller un peu vite. M. le protecteur eſt d'avis de mettre une grande variété dans l'ouvrage, conformément aux différentes vues de notre inſtitution.

Voyez ceci, mon cher confrère, & conſultez l'Académie, & ne faites attention à ce que je vous ai mandé qu'autant que vous le croirez utile au bien de la choſe ; car quant à moi, je m'en rapporte entièrement [à vous], ce qui fait que je dis toujours tout ce que je penſe. Je ne ferois pas fâché que nous donnaſſions un bon ouvrage, afin que M. de Morville vît que nous ne ſommes pas des cuiſtres & que Meſſieurs des académies d'ici ne nous regardaſſent plus comme des avortons. Car ces Meſſieurs ont une opinion bien grande de leurs lumières & bien petite des nôtres.

Je ne vous ai pas parlé du principal ſujet de ma viſite à M. de Morville, qui eſt notre nouveau confrère, le préſident d'Augeard (*a*). Il m'a montré des paquets qu'il n'avoit pas encore ouverts, où

(*a*) Le préſident Henri d'Augeard, élu le 28 avril 1727 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, I, p. 108), mort en 1739.

étoient vos lettres & j'ai dit ce que j'ai ſçu de notre nouveau confrère, c'eſt-à-dire que j'ai dit beaucoup. Je vous prie de vouloir bien l'embraſſer de ma part & de lui dire que la nouvelle m'en a fait une joie extrême & qu'il y a longtemps que je ſoupirois après lui. Puiſque vous êtes en train, ne pourriez-vous pas engager encore MM. La Treſne & Lalanne, même moins que cela ? Je ſuis perſuadé qu'il faudroit élargir la porte à l'égard des ordinaires. Voyez ce que font les académies de Paris : elles ſe rempliſſent de quelque façon que ce ſoit.

Adieu, mon cher confrère ; je n'ai point cru devoir parler encore à M. de Morville de demande de fonds ; il vaut mieux que cela commence par votre lettre & il me parlera, ſinon je lui parlerai. J'ai ouï parler de M. Séris (*a*) comme d'un très-bon médecin & propre à être aſſocié.

Si vous jugez à propos d'entreprendre l'ouvrage, il faudra, je crois, en écrire à M. de Morville que ſur ce que je vous ai mandé qu'il ſouhaitoit que l'on mît au jour quelque choſe, l'Académie... (*ſic*).

170. — *Monteſquieu à Sarrau de Boynet* (*b*)

[Paris, juin 1727.]

M. l'intendant de Bordeaux porte à Paris un projet (*c*) qu'il a fort à cœur de faire réuſſir : c'eſt un quai qu'on propoſe de bâtir depuis la porte du Chapeau-Rouge juſqu'à la porte des Salinières ; ce quai doit être orné d'une ſuite de maiſons d'une ſymétrie égale, qui feroit face d'un côté à la rivière & de l'autre à une rue qui ſera formée par ces maiſons & par celles qui ſont déjà bâties entre les deux portes de la ville dont on a parlé.

M. l'intendant favoriſe une compagnie qui offre de conſtruire ce quai & les maiſons qui doivent y être bâties, à condition qu'on lui laiſſe la libre diſpoſition des places. Cette compagnie offre en-

(*a*) Louis Séris, profeſſeur à la Faculté de médecine de l'Univerſité de Bordeaux (1719), mort en 1756.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 21.

(*c*) Sur ce projet cf. Camille Jullian, *Hiſtoire de Bordeaux*, p. 553. — L'intendant de Bordeaux était alors Claude Boucher.

core dix mille écus d'argent pour la ville, une piſtole de rente pour chaque maiſon, & les lods & ventes ſur le pied de la coutume de Bordeaux, toutes les fois que les maiſons entreront en commerce.

Les jurats ſont fort oppoſés à ce deſſein par pluſieurs raiſons qu'il ſeroit inutile de détailler ici ; cependant, comme ils prévoient bien que M. l'intendant pourroit employer le ſecours de l'autorité royale, ils ſe ſont bornés dans ce cas à demander la préférence pour l'entrepriſe de la conſtruction du quai & des maiſons, prétendant que la compagnie qui vouloit l'entreprendre gagneroit quarante mille écus ſur ce marché, & qu'il étoit plus convenable de tourner ce profit à l'avantage de la ville.

Si ce projet réuſſit dans l'un ou dans l'autre de ces deux cas, on ne voit pas qu'il ſoit poſſible de refuſer à M. le protecteur une maiſon pour loger l'Académie. On ne peut trouver aucun prétexte plauſible pour s'en défendre. Quand on a propoſé juſqu'ici à la ville de donner un logement, elle s'eſt toujours défendue ſur la difficulté de trouver une place & des fonds pour la bâtir ; toutes ces difficultés ceſſent par les faits qui viennent d'être établis ; & d'ailleurs jamais diſpoſition ne fut plus favorable, pour engager M. l'intendant & les jurats à ne rien refuſer à M. le protecteur, de qui ils attendent tout pour le ſuccès de leurs vues particulières.

Il n'eſt donc queſtion que de faire connoître à M. le protecteur l'état des choſes & de lui inſinuer adroitement le deſſein de profiter d'une occaſion ſi favorable à l'Académie, & qu'on ne retrouvera peut-être jamais ; on peut dire que la durée & le ſuccès de cet établiſſement dépendent de la réuſſite de ce projet. On ne dit rien ici des raiſons qui empêchent l'Académie de s'adreſſer directement à M. le protecteur pour obtenir une choſe qui lui eſt ſi avantageuſe, parce que ces raiſons ſe préſentent naturellement, & que ceux qui liront ce mémoire s'apercevront bien que l'Académie ne peut pas importuner M. de Morville dans ces premiers moments, ni lui faire ſentir ſi tôt ſes beſoins.

Voilà des matériaux informes, mon cher confrère ; ſi vous croyez en pouvoir tirer parti, donnez-leur une forme convenable, ſinon jetez-les au feu & prenez que je n'ai rien dit. *Vale.*

171. — *Morville à Montesquieu* (*a*)

A Verſailles, le 28 juin 1727.

Monſieur,

J'écris aujourd'hui à M. de Sarrau ſur l'ouverture que vous me faites dans votre lettre du 22 de ce mois que la permiſſion de faire une loterie pourroit procurer à l'Académie de Bordeaux le fonds dont elle auroit beſoin, ſoit pour ſes dépenſes ordinaires, ſoit pour être en état de faire des expériences & des obſervations. Je lui demande un mémoire ſur cela, contenant le plan de cette loterie & je lui marque en même temps qu'il convient que le tout ſoit concerté avec M. l'intendant de Bordeaux, parce que ſon concours eſt néceſſaire pour un pareil établiſſement (*b*). Lorſque j'aurai tout ce qu'il me faudra pour pouvoir agir, je ne négligerai rien de ce qui dépendra de moi pour faire connoître à l'académie de Bordeaux toute l'étendue de mon zèle pour ſes avantages & pour ſa gloire, etc.

Copie d'une lettre de M. de Morville à M. de Montesquieu.

172. — *Montesquieu à Navarre* (*c*)

A Paris, ce 22 janvier 1727 [*Corr.* 1728.]

Je ne ſçaurois aſſez vous remercier, mon cher Navarre, de la bonté que vous avez eue de vous intéreſſer à la place que j'ai obtenue à l'Académie (*d*) ; je crois devoir cela & à l'amitié que vous avez pour moi & à celle que je vous ai vouée. Je vous prie de n'oublier point les abſens. Ne viendrez-vous point faire un tour à Paris ? Je parlois de vous l'autre jour avec le père Deſmolets qui voudroit bien que vous vous y déterminaſſiez.

(*a*) Bibl. de Bordeaux, ms 1696, XXVIII, n° 6.

(*b*) L'intendant Boucher objecta à ce projet que, outre la loterie tirée alors au profit des Carmes des Chartrons, deux autres devaient l'être pour l'Hôpital Saint-Louis & pour la Manufacture (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 97).

(*c*) *Archives hiſtoriques de la Gironde*, VI, 153, d'après l'original qui était alors aux archives du château de Ravignan (Landes).

(*d*) Il s'agit ici, non de l'Académie de Bordeaux, mais de l'Académie françaiſe, à laquelle Monteſquieu fut élu le 5 janvier 1728, & où il fut reçu le 24 janvier ſuivant. L'erreur de milléſime dans la date (1727 au lieu de 1728) n'a rien de ſurprenant au début d'une année.

Adieu, mon cher Navarre, donnez-moi la permiffion de vous embraffer de toute mon âme.

MONTESQUIEU.

173. — *Madame *** à Montefquieu* (*a*)

[Février 1728.]

J'ai reçu votre difcours (*b*), mon cher coufin ; je vous en rends mille & mille grâces. Labottière (*c*) avoit eu foin d'en faire venir un grand nombre d'exemplaires. Je vous avoue que j'ai été bien flattée de l'avoir de votre main ; je fuis fenfible, comme je le dois à cette marque de complaifance & d'attention de votre part. Vous fçavez combien j'aime à vous avoir des obligations.

Vous vous attendez fans doute que je vous dife que ce difcours a été applaudi de tout le monde ; tout au contraire, je me fais un grand plaifir de vous apprendre que M. & Mme Boucher (*d*) & M. d'Arville (*e*) l'ont trouvé très-mauvois. M. Bel, qui m'en a avertie, m'a paru charmé de cette critique. Nous fommes convenus tous deux qu'il n'y avoit rien de fi flatteur pour vous & qu'il y auroit de la malice de vous le cacher. Je crois qu'il doit vous écrire exprès pour vous faire le détail de leurs remarques ; en revanche tout le refte de la ville en a été charmé. Les gens d'efprit, de bon fens, les fots, les femmes, enfin les petits-maîtres, tous d'une voix l'applaudiffent. Vous n'avez contre vous que les trois perfonnages dont je vous ai parlé.

Si j'étois dans ce charmant château de La Brède, je vous ferois part de mes remarques, mais là où vous reftez, je ne ferois pas de faifon ; tout ce que je ne puis m'empêcher de vous dire, c'eft que je m'étois attendue à quelque chofe de bon de votre part, mais à rien de nouveau fur un fujet fi ferré & fi rebattu. Quand j'ai lu ce

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 305. Peut-être cette lettre ferait-elle de Madame de Marans?

(*b*) Son difcours de réception à l'Académie françaife ; cf. tome I, page LIII.

(*c*) Libraire de Bordeaux.

(*d*) L'intendant de Bordeaux & fa femme.

(*e*) Surnommé « Pourceaugnac » dans la fociété de Madame Dupleffy (cf. Grellet-Dumazeau, *La fociété bordelaife fous Louis XV & le falon de Madame Dupleffy*, p. 260).

que vous dites du Roi régnant, du cardinal & du gouvernement paſſé, j'ai vu du nouveau. Je vous avoue que ce morceau m'a enlevée ; cela s'appelle faire de rien quelque choſe. Que nous ſerions heureux, mon cher couſin, ſi nous étions dans un royaume gouverné par un roi tel que vous nous le préſentez ! Cet endroit me paroît un chef-d'œuvre, je le mets bien au-deſſus de tout le reſte de votre diſcours. Pardonnez-moi ces remarques, qui ſont de moi toute ſeule, & condamnez-moi ſi j'ai tort. Dites-moi, je vous en prie, ſi M. de Sacy (*a*) reſſembloit le pauvre Caſtillon (*b*) : dans l'éloge que vous en faites, il me paroît bien des choſes ſemblables avec celui qu'avoit fait le préſident Barbot de notre ami, aux ſciences près, dont il ne parloit point ; s'ils avoient le même caractère, vous ne pouviez faire autrement.

Adieu, mon cher couſin. Puiſſiez-vous vivre éternellement en bonne ſanté & travailler ſans ceſſe ; le public y gagnera & moi j'aurai toujours de nouveaux plaiſirs, en voyant vos nouveaux ouvrages. Je ne ſçaurois augmenter mon attachement pour vous, mais cela me fournit l'occaſion de vous en faire reſſouvenir. Je compte toujours ſur vous comme ſur un bon ami ; auſſi n'en avez-vous point de plus ſincère & de plus fidèle que moi.

Je vous dirai pour nouvelle que j'ai perdu totalement ma vivacité ; vous ne ſerez jamais témoin de cela : ſelon toute apparence je ne vous verrai plus ; &, pour comble de malheur, mes yeux me quittent, ce qui me prive de la lecture, mon unique reſſource. Je ſuis obligée préſentement d'affecter de la gaieté : quel changement ! Toute notre famille ſe porte bien ; je n'oſe vous demander de vos nouvelles par diſcrétion. Mes parens vous honorent & vous aiment tendrement, ils me chargent de vous dire beaucoup de choſes ; imaginez-les, s'il vous plaît, pour m'épargner la peine de les écrire.

A Monſieur, Monſieur le Préſident de Monteſquieu, dans ſon hôtel, — à Paris.

(*a*) Monteſquieu avait remplacé Sacy à l'Académie françaiſe.

(*b*) Caſtillon, membre de l'Académie de Bordeaux en 1718, dont Barbot avait prononcé l'éloge en 1720. (Bibl. Bordeaux, ms 828, III, pièce 3.)

174. — *Montesquieu à Madame d'Herbigny* (*a*)

S. d.

Je vous dirai que je suis dans l'affliction à cause d'un malheur que je regarde comme une révolution dans ce pays-ci : c'est la mort de Mme de Marans qui étoit la seule femme avec qui je vécusse à Bordeaux, toutes les autres étant trop jeunes ou trop vieilles pour moi. Nos médecins l'ont tuée malgré la résistance du meilleur tempérament du monde. Vous êtes bien heureuse de vivre dans une ville où il y a M. Riquet.

Madame d'Herbigny.

175. — *Montesquieu au Père Desmolets* (*b*)

S. d.

Le P. Desmolets est prié par M. le Président de Montesquieu de lui sacrifier une demi-page d'in-folio pour lui chercher un dictionnaire italien, un dictionnaire latin, un Ovide non châtré & *in naturalibus*, au moins les *Métamorphoses*, une *Histoire du Concile de Trente* de Fra Paolo (*c*) en italien, un Tite Live & un autre volume du Plutarque de M. Dacier, un Virgile ; ou, au moins, partie des dits livres. Quant à présent, M. de Montesquieu rachète les livres perdus & le P. Desmolets a sujet d'être content de son exactitude, comme il est sûr de son amitié & attachement.

Envoyez tous les livres ci-dessus. Le Tite Live est au P. Gaichiès (*d*).

176. — *Montesquieu à Madame de Lambert* (*e*)

A Paris [*sic corr.* : Vienne] (*f*), le 30 avril 1728.

Je ferai sans vous, Madame, un voyage très-agréable; l'idée

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 149.

(*b*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 166; d'après la minute autographe, qui se trouvait aux archives de La Brède.

(*c*) Sarpi [Fra Paolo], *Istoria del concilio tridentino.*

(*d*) Le P. Gaichiès, de l'Oratoire, mort en mai 1731.

(*e*) Minute autographe. Papiers de Madame la mquise de Moneys (à Audenge).

(*f*) La lettre doit être datée de Vienne, où Richelieu fut ambassadeur de juillet 1725 à mai 1728.

des mardis, celle du plaiſir que j'avois de vous voir tous les jours m'occupe trop. Du reſte il y a ici très-bonne compagnie & on y a l'avantage de la trouver toute raſſemblée de manière que, dans huit jours, on peut connoître tout ce qu'il y a de mieux, gens du pays ou étrangers, dont le nombre eſt ici très-grand. Mais quand M. de Richelieu ſera parti, je crois que je reſterai le ſeul François.

Épargnez-moi, je vous prie, le malheur de votre oubli (*a*). Je ne parle pas de Mme de Sainte-Aulaire, car je ſuis ſûr d'elle, c'eſt-à-dire de ſon indifférence, & parce qu'on ne s'appelle pas Tircis (*b*) on n'eſt bon à rien. Diſpenſez-moi de vous parler de Mme de Beuvron : la première fois que je la vis, je me préparai à une fidélité éternelle ; j'en ai été pour mon étalage, & le cruel comte, ce mari continuel, s'eſt fait aimer. Il n'y a perſonne à Paris qui ne ſçache la raiſon de cet amour. On pardonne aux femmes une foibleſſe dans le cœur, mais une pareille fragilité déſhonore : elle eſt ſçue. Ici elle feroit la ſeule femme qui mît du rouge. Je ſerois bien aiſe de lui voir un petit ridicule. Je ne ſçaurois aſſez, Madame, vous demander la continuation de votre amitié. Ce ſeroit une choſe triſte pour moi que vous cruſſiez que les ſentimens tendres que j'ai pour vous fuſſent l'effet de ma reconnoiſſance. C'eſt le goût (*c*) ſeul qui me détermine à vous aimer & vos bontés n'ajoutent rien. J'ai l'honneur, Madame, de vous ſaluer très-reſpectueuſement.

MONTESQUIEU.

Parlez (*d*) de moi aux mardis, c'eſt-à-dire aux amis les plus chers que j'aie au monde ; parlez-en aux mercredis, ce jour n'eſt pas moins heureux que l'autre quand on peut en jouir. Si vous me faites réponſe, il vous en coûtera le port de Paris à Straſbourg.

La marquiſe de Lambert.

(*a*) *Biffé :* Mais, quelque choſe qui m'arrive, je m'eſtimerois malheureux ſi je ſuis dans votre oubli.

(*b*) Fontenelle.

(*c*) *Biffé :* & non pas la raiſon.

(*d*) *Biffé :* je vous prie.

177. — *Montefquieu à Madame **** (*a*)

Vienne, 1er mai 1728.

J'avois envie, Madame, de vous écrire une lettre où il y eût affez d'efprit pour que vous puiffiez la critiquer, mais je n'en puis venir à bout. Ainfi vous apprendrez fimplement que j'ai verfé deux ou trois fois, que le voyage a été du refte affez gai, mais que je ne vous ai oubliée [ni] dans mes plaifirs, ni dans mes peines. Les dames allemandes font très-aimables. J'ai vu en paffant la diète de Ratifbonne. N'allez pas prendre la diète pour une dame allemande car il vous arrive quelquefois de grands accidens du côté de l'érudition.

178. — *Montefquieu à l'abbé d'Olivet* (*b*)

A Vienne, ce 10 mai 1728.

Je vous écris, Monfieur mon cher & illuftre abbé, & je voudrois fort que ce fût un moyen de me conferver votre amitié, que je cultiverai toute ma vie autant qu'il me fera poffible, parce qu'elle eft pour moi d'un prix infini. Je fuis affez content du féjour de Vienne (*c*) : les connoiffances y font très-aifées à faire, les grands feigneurs & les miniftres très-acceffibles : la Cour y eft mêlée avec la ville ; le nombre des étrangers y eft fi grand, qu'on y eft en même temps étranger & citoyen ; notre langue y eft fi univerfelle qu'elle y [eft] prefque la feule chez les honnêtes gens, & l'italien y eft prefque inutile. Je fuis perfuadé que le françois gagnera tous les jours dans les pays étrangers. La communication des peuples y eft fi grande qu'ils ont abfolument befoin d'une langue commune, & on choifira toujours notre françois. Il feroit aifé de deviner, fi on interceptoit cette lettre, que c'eft un académicien qui parle à un académicien.

(*a*) Publié dans la *Revue d'hiftoire littéraire de la France*, 1931, p. 473, avec l'indication : « Lettre autographe non fignée à une dame... Catalogue H. Saffroy, 57. »

(*b*) *Ifographie des hommes célèbres.* Paris, 1828—1830, tome III.

(*c*) Cf. les *Voyages*, au tome II de la préfente édition, pages 968 et fuiv.

M. de Richelieu eſt parti d'ici, adoré des femmes & très-eſtimé des gens ſenſés. Les deux plus grands hommes de lettres qu'il y ait à Vienne ſont le prince Eugène & le général Stahremberg (*a*). Si vous pouvez m'envoyer deux exemplaires des *Conſeils* (*b*) de Mme de Lambert, & deux autres des *Éloges* du Czar & de M. Newton (*c*), vous me ferez plaiſir. Je voudrois leur faire voir ces ouvrages, & je ſerois bien aiſe de leur donner bonne opinion de notre France. Il faudra les remettre à M. Robinſon, qui aura, j'eſpère, la bonté de les envoyer par le premier courrier d'Angleterre à Vienne. Je vous demande pardon ſi je vous prie de faire pour moi cette petite avance; mais vous aurez peut-être beſoin que j'en faſſe pour vous, & que je vous achète quelque choſe en Allemagne & en Italie.

Vous ne ſçauriez croire dans quelle vénération M. le Cardinal eſt dans les pays étrangers. Agréez, de plus, que je vous demande une grâce. Il y a quelques jours que j'écrivois à M. le Cardinal & à M. de Chauvelin, que je ſerois bien aiſe d'être employé dans les cours étrangères, & que j'avois beaucoup travaillé pour m'en rendre capable. Vous me feriez bien plaiſir de voir là-deſſus M. Chauvelin & de tâcher de pénétrer dans quels ſentimens il eſt à cet égard. Je n'ai jamais eu occaſion de le connoître pendant qu'il a été particulier, &, depuis, je n'ai pas voulu lui donner aſſez mauvoiſe opinion de moi pour qu'il pût croire que je cherchois la fortune. Je voudrois ſçavoir ſi je ſuis un ſujet agréable, ou ſi je dois m'ôter cette idée de la tête, ce qui ſera bientôt fait. Les raiſons pour qu'on jette les yeux ſur moi ſont que je ne ſuis pas plus bête qu'un autre, que j'ai ma fortune faite, & que je travaille pour l'honneur & non pas pour vivre, que je ſuis aſſez ſociable & aſſez curieux pour être inſtruit dans quelque pays que j'aille.

Adieu, mon cher abbé; je ſuis plus à vous qu'à moi-même.

MONTESQUIEU.

Je crois que ceci doit être ſecret.

(*a*) Le feld-maréchal Guido, comte de Stahremberg (1657—1737); cf. les *Voyages*, au tome II, p. 969.

(*b*) *L'avis d'une mère à ſon fils & à ſa fille.*

(*c*) Par Fontenelle.

179. — *Montesquieu à Richelieu* (*a*)

[Vienne, mai 1728.]

Vous me dites en partant, Monsieur mon illustre duc : « Prenez bien soin d'Ariane. » Je la trouvai dans les larmes, ces larmes allemandes qui ne sont point feintes, mais à la fin il faudra bien se consoler. Toutes les dames me demandent pourquoi vous n'écrivez point. Est-ce à moi, dis-je, à répondre de tous les torts que M. le duc de Richelieu a avec les femmes ? Je ne crois pas qu'il y ait dans le monde de si mauvaise cause à défendre. M[me] de Badiani me chargea hier de vous mander qu'elle étoit très en colère contre vous de ce que vous l'aviez oubliée. « Bon, dit un grand homme, il ne se souviendra pas plus de ce pays-ci que s'il n'y avoit jamais été. » Voilà, Monsieur le duc, l'état de vos affaires au juste.

L'Empereur doit partir le vingt pour Gratz & Trieste. On compte que ce voyage sera d'environ trois mois & demi ; cela m'a déterminé à aller voir une partie de la Hongrie & je partirai au commencement de la semaine prochaine pour Presbourg, pour voir la Diète.

Agréez, je vous supplie, Monsieur le duc, que je me félicite du bonheur que j'ai eu d'être connu de vous ; c'est une idée qui me fait toujours plaisir lorsque je me la rappelle. J'ai l'honneur d'être... (*sic*).

J'ai écrit à la Cour pour l'affaire à laquelle vous avez eu la bonté de m'intéresser (*b*). Faites-moi la grâce de me mander ce qu'on en pense, afin que je prenne mon parti, car si je ne suis pas capable de remplir un poste à présent, je ne le serai pas davantage lorsque je l'aurai demandé vingt fois & que j'aurai fait bien des démarches pour l'obtenir.

180. — *Bulkeley à Montesquieu* (*c*)

Fitz-James, ce 25[e] mai 1728.

Vous m'aviez promis, mon cher Président, de m'honorer quel-

(*a*) Minute autographe. Papiers de M. le B[on] Raoul de Montesquieu, au château de Baron (Gironde).

(*b*) Voyez la lettre précédente.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 53.

quefois de vos nouvelles, auxquelles je m'intéreſſe plus que perſonne, & j'attendois pour vous écrire que vous m'euſſiez mandé votre arrivée à Vienne. Une de vos lettres que M. le maréchal de Berwick m'a montrée, datée de cette ville-là, m'a inſtruit de votre marche & je ne perds pas un moment à vous féliciter ſur la fin de votre voyage & de vos fatigues. J'avois déjà entendu parler de votre cataſtrophe en chemin, & de la longue courſe que vous aviez été obligé de faire à cheval. J'ai plaint vos feſſes par un ſentiment de reconnoiſſance qui ſera toujours imprimé dans mon cœur. Vous nous donnez de l'eſpérance de voir bientôt un détail de la vie que l'on mène à Vienne & j'ai une grande impatience de le voir. Je ne doute pas que la galanterie de Milord Waldegrave (*a*) ne répare la perte que les dames ont faite en M. de Liria. Je lui ſouhaite toutes ſortes de ſatiſfactions, en tous ſens, & je vous ſupplie de lui faire mille humbles complimens de ma part; perſonne ne lui eſt plus attaché que moi & je ſerois très-affligé d'en être oublié.

Je vous ai bien envié la connoiſſance de M. le prince Eugène, c'eſt peut-être le ſeul homme dans le monde que je ſuis curieux de voir. Il me ſemble que la rareté des héros augmente la vénération que l'on doit avoir pour eux. Je ſuis bien perſuadé, comme vous, que Milord Waldegrave ſera de plus en plus goûté, il gagne beaucoup à être connu. Que ne ſuis-je en état de vous aller faire une viſite? Je vous jure que les moyens ſeuls m'en empêchent. Mandez-moi, je vous prie, quelque choſe de vos groſſes allemandes. Je m'imagine que votre lettre à M[me] de Berwick ſera d'un ſtyle trop châtié pour ma curioſité. Vous aurez ſçu la mort de M. Le Blanc (*b*), que le bas militaire & la multitude ont pleuré comme leur idole. Pour moi, je ne ſçaurois croire que ſa perte ne ſoit parfaitement réparée en M. d'Angervilliers, qui joint à beaucoup d'agrémens pour le moins autant de capacité.

M[me] de Renel eſt enfin dame du palais à la place de M[me] d'Egmont, qui a quitté on ne ſçait pas pourquoi, non plus que pourquoi

(*a*) Jacques, comte de Waldegrave, neveu du maréchal de Berwick, & par ſa mère, petit-fils de Jacques II. Monteſquieu l'avait connu à Bordeaux en 1716; il venait de faire avec lui le voyage de Paris à Vienne. Waldegrave fut ambaſſadeur d'Angleterre à Paris & à Vienne, & mourut en 1741.

(*b*) Le 19 mai. Cf. Barbier, éd. Charpentier, II, 41.

elle avoit accepté la charge. Jugez de la joie de M. & Mme de Renel. Voilà tout ce que je ſçais de nouveau. Votre ami, M. de Gacé, part bientôt pour aller demander la princeſſe de Heſſe (*a*); le choix de l'ambaſſadeur a lieu de choquer la princeſſe, car ordinairement on n'envoie pas ſon maquerau ſe chercher une femme. Il court à Paris un poème de Janſénius qui me paroît verſifié dans la perfection (*b*); vous le verrez ſans doute, ſans quoi, malgré mes précautions naturelles & coutumières, je vous en aurois envoyé une copie.

Adieu, mon cher Préſident. A propos, le garde des ſceaux n'a rien compris à ma requête de Monflanquin. Votre ancien ami Courſon (*c*), à qui je me ſuis adreſſé pour m'en éclaircir, m'a dit auſſi la même choſe. Bref, je n'y ai rien avancé.

Adieu encore une fois & faites-moi l'honneur d'être perſuadé que perſonne n'eſt plus véritablement que moi votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

BULKELEY.

181. — *Monteſquieu à Waldegrave* (*d*)

[Preſbourg, juin 1728.] (*e*)

Celle-ci eſt, Milord, pour vous remercier de toutes les bontés dont vous m'avez honoré, que je n'oublierai qu'avec ma vie.

Je ſuis arrivé à Preſbourg en bonne ſanté; j'ai été d'abord (*f*) aux Converſations. Vous devriez bien venir. Cela mérite votre curioſité.

Je ſuis bien content de l'acquiſition que j'ai faite d'un laquais hongrois, qui me traite à tous les inſtans d'*illuſtris* & de *ſuper-*

(*a*) Charlotte de Heſſe-Rhinfels, mariée le 23 juin 1728 à Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé.

(*b*) Il s'agit ſans doute du « Poème héroïque de M. Aroüette de Voltaire », publié par A. Gazier dans la *Revue des deux mondes*, 5me période, t. XXXII (1906), p. 639.

(*c*) Lamoignon de Courſon.

(*d*) *Catalogue of the collection of autograph letters... formed... by Alfred Morriſon...* tome IV (1890), p. 294 (avec reproduction en fac-ſimilé), d'après la minute autographe, avec en tête la date *1728* de l'écriture ancienne paraiſſant indiquer que la pièce provient des archives de La Brède.

(*e*) C'eſt le 26 juin que Monteſquieu rentra de Hongrie (cf. les *Voyages* au tome II, p. 973), où il avait ſéjourné près d'un mois (cf. la lettre 183). Cette lettre doit donc être du début de juin 1728.

(*f*) *Biffé :* Les deux premiers jours.

illuſtris, qui m'apaiſe quand je le gronde par le titre (*a*) de *celſiſſimus*, & me porte une méchante ſoupe avec le titre de *magnificus*. Je ne compte pas aller plus loin que Bude.

J'ai l'honneur, Milord, de vous embraſſer & de vous ſaluer avec tout le reſpect poſſible.

MONTESQUIEU.

Je vous prie de faire faire la réponſe de cette lettre par M. Harris. Je mettrai au bas *Harris fecit*.

182. — *Monteſquieu à Madame Le Franc de Brunpré* (*b*)

[Vienne, juin-juillet 1728.]

J'ai reçu, Madame, avec un vrai plaiſir, votre lettre, à mon retour de Hongrie où j'ai fait un voyage de trois ſemaines où j'ai beaucoup parlé latin avec les Hongrois & bu beaucoup de vin de Hongrie. A préſent je vais à Gratz, & de là à Veniſe, où je vous prie d'adreſſer votre lettre, ſi vous me régalez d'une réponſe.

Je ſuis bien heureux d'avoir choiſi pour mon voyage le temps que vous n'êtes pas à Paris. J'accepte, avec bien du plaiſir, la continuation de la chambre de Baillon (*c*), ce ſera pour lors que je ſerai bonne compagnie & Madame votre tante ne dira plus qu'elle ne ſçait que me dire, car elle aura mille queſtions à me faire ſur les belles choſes que j'ai vues, & je conterai tout au long, quoique je ſçache combien les conteurs ſont ennuyeux. Je vous dirai comment une dame allemande commence, mène & finit une galanterie, comment un gentilhomme allemand eſt ſi occupé à boire qu'il ne voit rien & cent autres choſes toutes plus belles les unes que les autres.

M. de Duchy m'a écrit une lettre toute pleine de vous, Madame, & il paroît enchanté du plaiſir qu'il ſe promet de vous voir en faiſant un certain voyage (*d*) : je le lui envie bien. Accordez-moi tou-

(*a*) *Biffé :* par quelque titre magnifique.

(*b*) Minute autographe. Arch. de Madame la C[sse] Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède).

(*c*) *Baillon* (Seine-&-Oiſe, commune d'Aſnière-ſur-Oiſe). Cf. ci-deſſus, page 558, les petits vers de Monteſquieu adreſſés à Madame Le Franc de Brunpré « dame du lieu enchanté Baillon ».

(*d*) *Biffé :* je conçois qu'il a voulu me tourmenter.

jours quelque place dans votre ſouvenir ; perſonne ne le mérite plus que moi, par mon attachement ſincère, par mon reſpect & par cette amitié qu'on peut fort difficilement retenir dans ſes bornes.

Je vous ſalue de tout mon cœur. Mes complimens à M. Le Franc ; ſaluez auſſi de ma part Mme de Conſtantin.

183. — *Monteſquieu à Berwick* (*a*)

[Vienne, 2 juillet 1728.] (*b*)

Monſeigneur,

(*c*) J'ai reçu à mon retour de Hongrie, où j'ai reſté pendant près d'un mois, une lettre dont vous m'avez honoré, qui m'apprend deux nouvelles qui m'ont fait bien du plaiſir : l'une que votre ſanté eſt bonne, l'autre que Mme de Renel eſt dame du palais. Comme je ſçais la répugnance qu'elle a, toute ſa vie, eue pour cette place, je n'oſe haſarder mon compliment. Je ſuis perſuadé qu'il n'a pas fallu moins que votre autorité pour l'obliger à l'accepter. Je crois avoir eu l'honneur de vous mander combien M. le maréchal Stahremberg avoit été ſenſible aux complimens que je lui ai faits de votre part ; il me paroît pénétré d'eſtime pour vous. Milord Waldegrave part demain pour Gratz ; j'irai auſſi & je compte y paſſer dix ou douze jours, après quoi j'irai à Veniſe, paſſant par Trieſte & Fiume, car je m'imagine qu'il va être beaucoup parlé de ces lieux.

Je ne ſçaurois vous dire combien Milord Waldegrave eſt du goût des miniſtres allemands & étrangers. J'ai été douze jours à Preſbourg, où j'ai vu la Diète & tous les ſeigneurs hongrois, & où j'ai bien bu du vin de Hongrie. Le ſecond jour de mon arrivée, un évêque de Belgrade nommé Nadaſti (*d*) me prit ſi fort en affection chez M. le Palatin, qu'à force de me porter des ſantés *excellentiſſimo domino palatino, ſereniſſimo principi primati, ad ordines &*

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 184 ; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) La date eſt donnée par la réponſe de Berwick (lettre 187).

(*c*) *Début biffé :* Un voyage que j'ai fait de vingt-huit jours en Hongrie m'a empêché d'avoir l'honneur de vous écrire régulièrement.

(*d*) Lucas Nadaſti, évêque de Belgrade de 1709 à 1741.

ſtatus regni Hungariæ, ad principum chriſtianorum concordiam nous nous enivrâmes mutuellement & il me diſoit toujours : *Veni mecum Belgradium, habeo bonos equos qui nec denarium tibi conſtabunt,* & moi je lui répondois : *Veſtra Reverentia tam bene bibit ut me occideret prima die* (*a*). J'ai été enſuite voir les mines de Kremnitz (*b*). Vienne eſt devenu un déſert depuis le départ de l'Empereur.

J'oubliois de vous féliciter ſur l'abbaye de Saint-Victor donnée à M. l'abbé de Fitz-James (*c*) ; en vérité la mauvoiſe chère qu'il a faite à Saint-Sulpice méritoit bien quelque récompenſe.

J'aurai l'honneur de vous dire, Monſeigneur, qu'ayant pris du goût pour les pays étrangers, j'écrivis il y a un mois à M. le Cardinal que je ſouhaiterois fort d'être employé dans les affaires étrangères, que je ne lui demandois point un emploi utile, mais ſeulement honorable, que d'ailleurs ma fortune étoit faite & que je ne déſirois point l'augmenter. Il a eu la bonté de me répondre qu'il n'y avoit pas à préſent de place vacante & que, quand il y en auroit une, il me propoſeroit au Roi. Si l'occaſion ſe préſente de l'en faire ſouvenir, ou ſeulement de lui tenir quelque diſcours favorable, vous m'obligeriez infiniment. J'oſe dire qu'il trouvera peu de gens comme moi, qui ſerai content des petits appointemens comme des grands & qui déſire d'embraſſer ce métier uniquement par goût & ſans aucune vue de fortune.

J'ai l'honneur d'être, Monſeigneur...

184. — *Le duc de Liria à Monteſquieu* (*d*)

A Moſcou, ce 4 juillet 1728.

J'apprends avec bien du plaiſir, mon cher Préſident, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 du paſſé, votre heureuſe arrivée à Vienne. Je vous en fais mon compliment

(*a*) *Biffé :* Il me pria à dîner pour le lendemain, mais je n'eus garde d'y aller. Avec tout cela, j'ai vu pluſieurs de ces ſeigneurs-là qui avoient bien de la politeſſe, ſurtout le prince Eſterhazy, primat, qui eſt un homme d'un grand mérite.

(*b*) Cf. ci-dessus page 435, les *Mémoires ſur les mines*.

(*c*) François de Fitz-James (1709 à 1764), ſecond fils du maréchal, avait été nommé abbé de Saint-Victor en 1727.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 188.

& je ſuis charmé de tout ce que vous me mandez de Milord Waldegrave, que j'aime de tout mon cœur. Je ne ſuis pas ſurpris que vous vous amuſiez dans un ſéjour où je voudrois de tout mon cœur être, dût-il m'en coûter un de mes pendans d'oreille pourvu que l'autre reſtât intact.

Vous voilà à quatre pas d'ici, prenez une bonne réſolution & venez nous rendre une petite viſite. Vous verrez le plus beau pays que vous ayez vu de votre vie, un climat ordinairement merveilleux, un prince beau comme un ange, une princeſſe pleine d'appas & un ambaſſadeur d'Eſpagne qui vous recevra à bras ouverts. Voyez ſi cela vous convient, & d'ici vous [pouvez aller] par l'Ukraine & la Tartarie à Conſtantinople où vous vous embarquerez pour Veniſe; & de là vous pouvez faire le reſte de votre voyage projeté d'Italie. Voilà bien du chemin que je veux vous faire faire, mais en récompenſe vous verrez des choſes inouïes. Donnez-moi, je vous prie, quelquefois de vos nouvelles & ſoyez perſuadé que perſonne au monde ne vous eſt plus inviolablement dévoué que, mon cher Préſident, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

LIRIA.

185. — *Monteſquieu à Richelieu* (*a*)

Le 7 juillet 1728, de Vienne.

Je crois, Monſeigneur, que vous êtes à préſent arrivé à Paris, & je ſouhaite que ce ſoit en bonne ſanté. Mme de Badiani eſt la ſeule à qui vous ayez écrit de Milan. Tout le monde, du reſte, ſe plaint de vous.

J'ai fait mon voyage de Hongrie qui a été de près d'un mois. Vienne eſt très-déſert & on y manque ſurtout d'hommes. On dit que l'Impératrice s'ennuie ſi fort à Gratz, qu'elle reviendra ici pendant le voyage que l'Empereur fera à Trieſte. Je compte aller paſſer quelques jours à Gratz, après quoi, je continuerai ma route juſqu'à Veniſe, quoique je ne ſois plus aſſez jeune pour cette ville-là. On eſt ici des trois & quatre jours ſans voir d'aſſemblées. Mme

(*a*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Armand de Monteſquieu (à Paris).

de Rofrano (*a*) me demande toujours ſi vous avez pris à Paris un nouvel engagement. Je lui dis que vous n'êtes point encore arrivé.

Je ſuis avec toute ſorte de reſpect, Monſeigneur, votre très humble...

M. le duc de Richelieu.

186. — *Monteſquieu à l'abbé d'Olivet* (*b*)

[Début juillet 1728.]

J'ai, Monſieur mon très-cher abbé, reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponſe, avec les trois petits ouvrages (*c*) qui ont fait ici grande fortune. Je vous remercie de la bonté que vous voulez bien avoir de parler à M. Chauvelin dans l'occaſion (*d*). J'ai déjà écrit à M. le Cardinal & à M. Chauvelin; M. le Cardinal m'a répondu d'une manière très-favorable. J'allai il y a quelques jours avec M. l'envoyé de Danemark (*e*) voir M. le comte de Wurmbrand (*f*), préſident du conſeil aulique, qui eſt le plus ſçavant homme de l'Allemagne ſur les affaires & la conſtitution de l'Empire. Je lui parlai du deſſein que vous aviez d'écrire l'hiſtoire d'Allemagne depuis le règne de Ferdinand ſecond; il me dit que ce deſſein était plein de difficultés parce qu'il n'y avoit que peu d'auteurs qui euſſent écrit les guerres du règne des Ferdinand, que l'on n'avoit preſque rien dit des guerres des Suédois dans la Bohême, la Moravie, l'Autriche, que l'on trouvoit quelque choſe dans le *Theatrum Europæum* (*g*), qu'il fallait avoir *Lundorpii acta publica* (*h*), & il ſe plaint de ce que les gens de guerre allemands n'écrivent point leurs mémoires, comme les gens de guerre & même les miniſtres de France. Il y a encore deux volumes in-

(*a*) Cf. les *Voyages*, au tome II, p. 1194.

(*b*) Minute autographe. Papiers de M. le B[on] Armand de Monteſquieu (à Paris).

(*c*) *L'Avis d'une mère à ſon fils & à ſa fille*, de M[me] de Lambert, les *Éloges* de Pierre-le-Grand & de Newton, de Fontenelle.

(*d*) Voyez la lettre 178.

(*e*) Berkentin

(*f*) Cf. *Voyages*, au tome II, p. 970.

(*g*) *Theatrum Europæum, oder wahrhaftige Beſchreibung aller denkwürdigen Geſchichten,... von 1617—1718*, Frankfurt am Main, 1633—1738; 21 vol. in-fol.

(*h*) 1621; 4 vol. in-4°.

folio de Chemnitius (*a*), le premier eſt latin & le ſecond eſt allemand, imprimé à Stockholm; il a beaucoup pris des archives de Stockholm & écrivoit par ordre. Il y a auſſi *Aſterii examen comitiorum Ratiſbonenſium* (*b*), il a auſſi écrit ſur la paix de Prague. Vous connaiſſez *le Soldat ſuédois* (*c*), imprimé à Rouen. Il y a encore un grand nombre de pièces volantes. Il y a encore *Meditationes ad pacem Weſtphalicam*; il y avoit un manuſcrit qui contenoit toutes les dépêches du ſecond plénipotentiaire de l'Empereur à Münſter, que le comte de Wackerbarth avoit & qui a été brûlé dernièrement dans ſa maiſon à Dreſde. Je lui demanderai, demain ſi ce manuſcrit étoit unique.

Comme je pars le 1er d'août pour l'Italie, où je ſerai ſix mois, j'ai parlé à M. l'envoyé de Danemark afin que vous puiſſiez être en correſpondance avec lui, ce qu'il a accepté avec plaiſir. Ainſi ſi vous voulez lui écrire, il eſt en état de vous donner toutes ſortes de ſecours, ſoit par lui-même, car il eſt très-ſçavant, ſurtout dans l'hiſtoire d'Allemagne & il a une grande bibliothèque, & d'ailleurs il peut conſulter le comte de Wurmbrand & vous mettre, s'il le faut, en relation avec lui. Il m'a fait une obſervation : c'eſt qu'il y a deux ſortes d'auteurs allemands, les uns donnent tout à l'Empereur, les autres lui ôtent tout. Or, il convient à un François d'être entièrement impartial & cela ſeul peut rendre ſon ouvrage d'un grand prix. Il m'a prêté un livre de Pufendorf, appelé *Monzambano* (*d*) qui me paroît être excellent pour mettre au fait de l'état de l'Empire.

Je vous écris des choſes que vous ſçaviez déjà & vous indique des ſources que vous connoiſſez, mais n'importe, j'ai voulu bien faire.

Adieu, mon cher & aimable abbé, je vous honore plus que je ne ſçaurois vous dire.

(*a*) Bogiſl.-Phil. von Chemnitz, *Schwediſchen in Deutſchland geführten Kriegs erſten und andrer Theil*, Altenſtettin & Stockholm, 1648 (& 1652—1653); 2 vol. in-fol.

(*b*) Hanovre, 1637, in-4°.

(*c*) *Le Soldat ſuédois, ou hiſtoire véritable de ce qui s'eſt paſſé depuis la venue du roi de Suède en Allemagne juſqu'à ſa mort*, par Fréd. Spanheim, Genève, 1633, & Rouen, 1634, in-8°.

(*d*) *Severini de Monzambano de ſtatu Imperii Germanici liber*, nouvelle édition, 1714.

187. — *Berwick à Montesquieu* (*a*)

Fitz-James, le 22 juillet 1728.

Enfin, Monſieur, après un ſilence prodigieux, j'ai reçu votre lettre du 2 de ce mois, par laquelle je vois que vous continuez vos voyages, &, ſelon les apparences, vous êtes préſentement à Veniſe ou en train d'y aller. Vous ne verrez jamais rien de ſi extraordinaire, ſi je voulois badiner je dirois hors vous-même. M[me] de Berwick attend avec impatience la relation que vous lui devez faire de cette ville unique en ſon eſpèce. J'eſpère que vous me marquerez quelle route vous prendrez enſuite. Sera-ce d'aller à Rome ? je vous le conſeillerois, & même à Naples, & puis revenir par le plus court à la bonne ville de Paris, d'où, ſi nous ſommes encore à la campagne, vous viendrez à Fitz-James, vous délaſſer de vos voyages.

Je ne vous manderai nulle nouvelle du Congrès (*b*), ne ſçachant autre choſe que ce que les gazettes & gazetins nous diſent. M. de Penterrieder (*c*) eſt mort ; c'eſt en vérité une perte ; il avoit infiniment de l'eſprit & l'on le regardoit avec raiſon comme un des plus grands miniſtres qu'il y eût en Europe ; n'allez pas croire que je faſſe alluſion à ſa taille.

Nous attendons, à chaque inſtant, la nouvelle des couches de la Reine (*d*) & ſur-le-champ nous partirons. Je crois que ma fille (*e*) ne tardera pas à ſuivre l'exemple de ſa maîtreſſe.

Que vous dirai-je de plus ? Fitz-James eſt charmant, & grande abondance des biens de la terre. L'on vous ſouhaite ſanté, l'on vous fait bien des complimens & l'on vous aſſure que perſonne n'eſt avec plus de ſincérité, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

BERWICK.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 41.
(*b*) Le Congrès de Soiſſons.
(*c*) Le baron de Penterrieder, ſecond plénipotentiaire de l'Empereur au Congrès de Soiſſons.
(*d*) Le 28 juillet, la Reine accoucha de Louiſe-Marie de France, morte en 1733.
(*e*) M[me] de Renel.

188. — *Montesquieu à Bulkeley* (*a*)

[Gratz, juillet 1728.] (*b*)

J'ai reçu, mon cher Milord, avec un extrême plaisir votre lettre & j'ai tombé dans l'accident de la lire devant deux ou trois personnes qui ont vu un article que je n'aurois pas lu si j'avois pu le deviner, quoiqu'il me fasse beaucoup d'honneur. Ainsi vous voulez bien répandre par tout l'univers mes conquêtes. J'ai été ravi d'apprendre la fortune de Mme de Renel & de M. l'abbé de Fitz-James (*c*) ; il n'y a plus que vous à placer ; c'est, je crois, une chose destinée à M. d'Angervilliers. Je reçus hier une lettre de M. le duc de Liria qui me fait une peinture de la Moscovie comme des Iles Fortunées, mais moi je ne sçaurois croire que ce soit sa faute s'il s'y ennuie tant. Il dit que je suis à la porte de Moscou & m'invite à le venir voir. J'ai été bien glorieux quand j'ai vu Laxembourg (*d*) ; ce qu'il y a de mieux, ce sont les fossés & ils ne sont pas si beaux que ceux de La Brède que vous connoissez.

Il n'y a point de nouvelles dans ce pays-ci, mais que peut-on mander à un homme qui est si près de Soissons (*e*), & d'ailleurs l'honneur que l'on fait ordinairement ici aux étrangers d'ouvrir leurs lettres m'empêcheroit de vous mander rien de bien intéressant. On s'ennuie si fort à Gratz que la plupart des étrangers vont passer ce temps-là à Venise, & j'irai, quoique je sois déjà trop vieux pour cette ville.

Adieu, mon cher Bulkeley. Vous n'avez personne qui vous soit plus tendrement, plus sincèrement & plus respectueusement attaché que moi.

Quand vous verrez Mme d'Harcourt (*f*), je vous prie de vouloir bien lui parler de moi.

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 189 ; d'après la minute autographe, qui se trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) Montesquieu partit pour Gratz le 9 juillet 1728 (cf. les *Voyages*, au tome II, p. 973).

(*c*) Madame de Renel avait été nommée dame du Palais de la Reine, & l'abbé de Fitz-James abbé de Saint-Victor.

(*d*) Sur la modestie du château de Laxembourg, cf. les *Voyages*, au tome II, p. 967.

(*e*) C'est-à-dire du Congrès de Soissons.

(*f*) Marie-Madeleine Le Tellier, mariée à François d'Harcourt.

189. — *Montesquieu à Berwick* (*a*)

[Gratz, fin juillet 1728.] (*b*)

J'ai, Monſeigneur, l'honneur de vous écrire de Gratz avant de partir pour Veniſe, où je ſerai le deux du mois prochain. Je quitte Milord Waldegrave pour ſix mois, que j'emploierai à voir l'Italie, après quoi je reviendrai à Vienne par Munich & de là je verrai le reſte de l'Allemagne. Je ſerai à Rome auſſitôt que la ſaiſon me permettra d'y entrer; ſi vous y avez encore quelque connoiſſance, vous me ferez bien du plaiſir de me la donner.

Le ſéjour de Gratz eſt charmant; on y eſt à la ville & à la campagne, on y vit avec plus de liberté qu'à Vienne & les dames y ſont plus belles. C'eſt une choſe admirable que les chemins que l'Empereur a fait faire dans ces pays-ci: ce ſont des ouvrages des Romains; l'on marche dans les montagnes comme ſur la levée de la Loire (*c*); c'eſt bien autre choſe d'ici à Trieſte & de Carlſtadt à un autre port de la mer Adriatique nommé Boucharitz, où l'on va en carroſſe dans des lieux où l'on ne pouvoit pas aller à cheval. Le comte de Windiſchgrætz (*d*) partira dans peu pour Soiſſons. Si le roi de France prend des cerfs, l'Empereur en prend beaucoup auſſi.

Je crois, Monſeigneur, que vous êtes à préſent à Fitz-James; j'envie à ceux qui ont avec vous le plaiſir d'y être & de vous voir & M[me] la maréchale. Je l'admirois beaucoup avant que je partiſſe de Paris, mais je l'admire encore davantage depuis que j'ai reconnu que dans les diſputes que j'ai eues avec elle ſur la politique j'avois entièrement tort, & j'avoue qu'elle a découvert par la ſeule force de ſon eſprit ce que je n'ai pu reconnoître que par la fréquentation des plus conſommés politiques.

Je laiſſe ici Milord Waldegrave dans le grand monde; ſa maiſon eſt toujours ſi pleine qu'il n'a pas le temps de reſpirer; il ſe porte à merveille & me charge de vous ſaluer bien fort. J'ai l'honneur d'être, Monſeigneur...

(*a*) Minute autographe. Papiers de M. le B[on] Armand de Monteſquieu (à Paris).

(*b*) Monteſquieu quitta Gratz pour Veniſe le 12 août (cf. les *Voyages*, au tome II, p. 977).

(*c*) Ce paſſage ſe retrouve dans les *Voyages*, au tome II, p. 973.

(*d*) Léopold, comte de Windiſchgrætz (1686—1746), grand-écuyer du duché de Styrie.

190. — *Montesquieu à Madame de Lambert* (*a*)

[Gratz, fin juillet 1728.]

Vous êtes regardée ici, Madame, comme le plus grand auteur du dix-huitième siècle. Votre livre (*b*) y a eu un succès étonnant. M. de Berkentin (*c*), envoyé de Danemark à Vienne, me dit hier qu'il vouloit le traduire en allemand ; il n'est embarrassé que de certains noms qui n'ont pas dans la langue allemande une signification si étendue que dans la françoise, comme *bienséance*, *homme de mérite* & autres. Je lui ai conseillé de se servir des mots qu'il trouvera & de mettre une note à la marge. Il doit l'envoyer à une dame de l'Impératrice, à Vienne, pour le faire lire à l'impératrice Amélie. Enfin, Madame, votre morale est bonne & tout le monde l'adopte. Pour M. de Fontenelle, il est si fort connu dans les pays étrangers qu'on ne juge plus de ses ouvrages que par sa réputation. On les applaudit avant de les avoir lus. Il seroit à souhaiter que tous les préjugés fussent aussi raisonnables. Son éloge du Czar a été à la portée de plus de gens que celui de Newton.

Je pars pour Venise le 1er août & je compte rester six mois en Italie, puis (de) revenir à Vienne par Munich, & de là voir le reste de l'Allemagne. Je quitte avec chagrin ce pays-ci ; vous ne sçauriez croire quelle peine c'est, dans les pays étrangers, que de penser qu'on se lie à des gens que l'on doit bientôt ne plus revoir & souvent avec qui on seroit bien aise de vivre. Il me semble que le cœur est trop étroit pour tous les honnêtes gens que l'on pourroit aimer. Accordez-moi toujours, Madame, la continuation de vos bontés. Je n'acquiers ici que des amitiés passagères ; je serois bien malheureux de perdre celles qui pourroient être durables.

Je suis avec un respect infini & l'attachement le plus tendre, Madame, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

(*a*) *Revue d'histoire littéraire*, 1910, p. 306 ; sans indication de provenance.

(*b*) *L'Avis d'une mère à son fils & à sa fille*, que Montesquieu s'était fait envoyer à Vienne par l'abbé d'Olivet, avec les *Éloges* de Pierre-le-Grand & de Newton par Fontenelle ; cf. ci-dessus la lettre 178.

(*c*) Cf. à son sujet les *Voyages* (au tome II, p. 971) « Berkentin, envoyé de Danemark ; sçavant, de l'esprit, mais réussissant peu dans le dessein de n'avoir pas une politesse pédante. »

191. — *Montesquieu à Waldegrave* (*a*)

A Venise, ce 18 août 1728.

Voici, Milord, la première ligne que j'écris depuis mon arrivée à Venise, qui fut lundi matin (*b*).

L'immobile M. Jacob (*c*) a volé sur les ailes de l'amour, depuis Gratz jusques ici, sans se reposer un moment. Il a fait le premier jour son entrée publique, & le beau sexe lui a tellement fait les honneurs de la ville qu'il songe déjà à y établir sa demeure. Pour moi, qui suis convaincu que je trouverai des catins d'un bout de la terre à l'autre, & que je ne puis manquer que de besoins, je quitterai Venise dans une quinzaine de jours ; & je vous avoue que je suis dans une véritable colère contre les barqueroles (*d*) qui, trompés sans doute par mon air robuste, veulent m'arrêter à toutes les portes où il y a des putains & branlent la tête lorsque je les fais passer plus avant, comme si c'étoit ma faute.

M. l'ambassadeur de France (*e*) est le seul ministre qui tienne table à Venise, & il fait, dit-on, cet honneur à son maître à très-bon marché.

J'ai l'honneur de vous saluer, Milord. J'ai peur que le plaisir que j'ai eu avec vous ne me fasse tort pour le reste de mon voyage. Je vous demande toujours la continuation & l'honneur de votre amitié, & d'agréer le respect & l'attachement avec lequel je serai toute ma vie, Milord, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

Agréez, Milord, que j'assure ici de mes respects la quadruple alliance & MM. de Breille & de Solar (*f*). Je compte écrire à M. de

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 192 ; d'après l'autographe, qui se trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) Le 16 août.

(*c*) Cf. le *Spicilège* (au tome II, p. 809) : « C'est à lui que je dois une idée de l'art de la peinture. »

(*d*) Barcaròlo = gondolier.

(*e*) Le comte de Gergy.

(*f*) Antoine-Maurice Solar (1689—1762), ambassadeur de Sardaigne à Vienne & à Paris, plus tard, commandeur de l'ordre de Malte, frère du marquis de Breille. Cf. les *Voyages,* au tome II, p. 971, & les *Pensées,* au tome II, p. 292.

Breille par ce courrier, ou le prochain. Je voudrois bien auſſi que vous euſſiez la bonté de parler de moi à M. le comte de Taroca (*a*), s'il eſt arrivé.

Je vous ſupplie, Milord, de vouloir bien envoyer à la poſte à Gratz ſçavoir s'il y a des lettres pour moi & de faire auſſi envoyer à la poſte de Vienne.

192. — *Monteſquieu au comte de Linden* (*b*)

A Veniſe, ce 19 août 1728.

Voici, mon cher comte, un mémoire auquel je vous prie de vouloir bien faire honneur. Le pauvre feu comte d'Eſtrades étoit mon parent (*c*) & je voudrois bien contribuer à rendre à ſa famille le ſervice qu'elle demande.

Je vous ſerois donc bien obligé ſi vous vouliez nous faire venir l'extrait mortuaire en queſtion & la faveur ſera entière ſi vous voulez vous employer auprès du grand Prince (*d*) que vous aimez pour qu'il donne l'atteſtation demandée. Il eſt dans une telle ſituation qu'il peut donner de la gloire à qui il veut.

Mille excuſes de mon importunité, il me ſemble qu'il y a des gens à qui on eſt bien aiſe d'avoir de l'obligation. Vous êtes, mon cher comte, de ce nombre-là. Je ſuis, etc.

A Monſieur le comte de Linden, chambellan de l'Empereur.

193. — *Waldegrave à Monteſquieu* (*e*)

A Gratz, ce 31e août 1728.

Je commençois, mon cher Préſident, un peu à me fâcher contre votre ſilence quand j'ai reçu votre lettre du 20e par laquelle je vois

(*a*) Miniſtre de Portugal à Vienne ; cf. les *Voyages*, au tome II, page 971.

(*b*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Armand de Monteſquieu (à Paris). Linden eſt mentionné dans les *Voyages* (tome II, p. 970).

(*c*) Godefroy-Louis comte d'Eſtrades, tué devant Belgrade en 1717. Il était le demi-frère de Madame d'Herbigny, & ſa parenté avec Monteſquieu remonte à leur triſaïeul commun, Jean de Secondat.

(*d*) Le prince Eugène.

(*e*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 288.

que vous avez été plus longtemps en chemin entre Gratz & Venife que vous ne vous l'étiez propofé. Je ne doutois pas de l'empreffement de Jacob pour arriver à ce lieu de délices ; pour un homme de fon tempérament & par ce qu'il m'en écrit, il y trouve tout. A cet égard, je n'ai pas été trompé non plus, quoique vous ne vous expliquiez pas auffi nettement que je l'aurois fouhaité fur ce chapitre, mais il nous paroît que ma prophétie s'eft accomplie, & que vous b... autant qu'il vous falloit.

Je n'efpère plus aller vous rejoindre ; le retour de l'Empereur qui fera, à ce qu'on dit, plus prompt qu'il ne fe l'étoit propofé, m'obligera de refter ici. Je n'ai rien d'affez intéreffant à vous mander d'ici pour pouvoir vous tenter d'y retourner, & remettre au printemps votre tour d'Italie, mais je ne veux pas défefpérer de vous revoir encore à Vienne avant la fin de novembre, où je prévois qu'on pourroit faire quelque chofe qui ne vous feroit pas défagréable.

Nous menons la même vie qu'on menoit pendant que vous y étiez. J'ai affemblée générale l'après-dîner. La quadruple alliance telle que vous l'avez laiffée ne fubfifte pourtant plus : Bartholommei (*a*) en eft exclu, pour un brouillon ; vous n'en ferez pas furpris, il nous donne des fcènes admirables.

J'ai fait faire toutes les recherches de lettres & M. Harris vous en aura déjà rendu compte. Le prince Eugène m'a dit qu'il vous enverroit les certificats que vous lui demandez au fujet du comte d'Eftrades ; il m'en a parlé comme d'une perfonne qui en étoit bien digne & qu'il a fort regrettée.

Adieu, cher Préfident, portez-vous bien, laffez-vous de courir, & revenez bientôt à celui qui eft, avec un attachement inviolable, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

WALDEGRAVE.

A Monfieur, Monfieur le préfident de Montefquieu, — à Venife.

(*a*) Envoyé de Florence à Vienne (cf. les *Voyages*, tome II, page 971).

194. — *Monteſquieu à Waldegrave* (*a*)

Ce 3 ſeptembre 1728.

Milord,

Je déſire à Votre Excellence une parfaite ſanté. J'ai reçu de vos nouvelles par un comte modénois qui a paſſé ici, qui m'a parlé de vos nouveaux ſuccès au pharaon. Si j'avois été à Gratz, je n'aurois pas fait comme M. le marquis Bartholommei & je me ſerois mis en part avec vous.

Je quitterai Veniſe dans quelques jours pour aller à Padoue, Vérone, Milan. J'aurai l'honneur de vous mander mon départ. Il eſt aſſez extraordinaire que, n'ayant point gagné d'indigeſtion chez vous, j'en aie attrapé une à Veniſe ; cela eſt pourtant, & j'en ſuis malade comme un chien. J'ai été aſſez heureux pour trouver ici l'abbé Conti (*b*), qui m'a fait très-bien les honneurs de la ville. Quoique je n'eſpère pas de vous voir ici, je ne partirai point ſans avoir reçu de vos nouvelles. Je vis ici ſous les lois d'une belle qui me dit toujours *ah! caro* ; &, comme elle m'a uſé tous mes condoms, je vais la répudier en faveur de M. Jacob (*c*).

Vous ſçavez que, quoique les Vénitiens aient préparé deux galères pour aller complimenter l'Empereur, ils y iront cependant par terre. Je crois qu'ils ont peur de violer quelque article de leur contrat de mariage avec la mer Adriatique. J'ai l'honneur d'être.

A Milord Waldegrave, plénipotentiaire d'Angleterre, — à Vienne.

(*a*) Minute autographe. Papiers de Madame la M[quise] de Moneys (à Audenge).

(*b*) L'abbé Antoine Schinella Conti (1677—1749) ; cf. les *Voyages,* au tome II, pages 1007 & 1016.

(*c*) *Biffé :* Si vous venez ici, ne comptez point ſur M. Cornaro [Ambaſſadeur de Veniſe à Vienne] & les ſiens ; vous pouvez compter que, tout milord Waldegrave que vous êtes, ils ne vous reconnoitront ni ne vous verront. Le duc de Richelieu, qui eſt venu avec des lettres du dit Cornaro [cf. les *Voyages* (tome II, p. 982) : « Paſſant par Veniſe avec des lettres de Cornaro pour ſes ſœurs, il alla les voir ; elles ne le reçurent ni l'une ni l'autre.»], eſt ſorti de Veniſe très piqué de la réception.

195. — *Le marquis de Breille à Montesquieu* (*a*)

Gratz, ce 6 septembre 1728.

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire & la manière peu respectueuse avec laquelle vous me parlez des belles de Venise... (*b*) C'est de quoi nous n'avons jamais douté, Milord (*c*) & moi, qui vous rendons justice en tout & sommes grands admirateurs de votre esprit & mérite.

Je n'ai jamais douté, Monsieur, de vos bontés pour moi. Je reçois avec plaisir les louanges que vous donnez à mes amis qui les méritent, & pardonne à votre politesse toutes celles dont vous me comblez à tort. Je vous envoie les lettres que je vous ai promises en style modeste dont vous serez content. J'ai peu vu M. Bertin (*d*) depuis votre départ; il est devenu fort rêveur & ne dit plus de bons mots. Les actions du marquis Bartholommei baissent, non sans grande émotion de son corps & de son âme. On dit ici que M. de Cambis (*e*) va arriver, ce qui afflige le secrétaire ministre. Je vous prie de faire mes complimens à Jacob; dites-lui que sur Venise je suis entièrement de son avis. Je crois qu'il en trouve le séjour plus agréable que vous, parce qu'il y a plus d'occupations, & je suis au delà de toute expression, mon très cher-Président, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

SOLAR DE BREILLE.

A Monsieur le président de Montesquieu, — à Venise.

196. — *Montesquieu à Madame de Lambert* (*f*)

A Venise, ce 15 septembre 1728.

Je me sens, Madame, si fort intéressé à n'être point oublié de

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 243. — Joseph-Robert Solar, marquis de Breille, alors envoyé de Sardaigne à Vienne, fut plus tard gouverneur du prince de Savoie Victor-Amédée. Il mourut en 1764. Cf. les *Voyages* (tome II, page 971).

(*b*) Deux lignes & demie raturées avec grand soin par une main moderne.

(*c*) Waldegrave.

(*d*) Sans doute Berkentin, l'envoyé de Danemark.

(*e*) Ambassadeur de France à Turin, désigné pour remplacer le duc de Richelieu à Vienne.

(*f*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Armand de Montesquieu (à Paris).

vous que je vous écris de tous les endroits où je ſuis & je ne ceſſerai jamais de vous demander la continuation de vos bontés & d'une amitié qui honore autant que la vôtre.

J'ai été très-heureux de trouver ici l'abbé Conti, qui m'a fait voir des Vénitiens & c'eſt précisément ce qu'il faut voir à Veniſe, non ailleurs ; mais au contraire les étrangers ne voient ordinairement ici que des ambaſſadeurs & des demoiſelles.

J'ai ouï parler ici, avec bien du reſpect, du livre de M. de Fontenelle ſur les *Infinis* (*a*).

Je pars dans deux jours pour Milan. Si je vous ſuis bon à quelque choſe, mon adreſſe eſt chez M. Leblond, conſul de France (*b*).

J'ai pris l'Italie à l'envers parce que je n'oſe pas entrer à Rome dans les grandes chaleurs. J'ai vu ici des dames très-aimables & qui ont beaucoup d'eſprit. Il y a une M[me] Memo, nièce du Doge, très philoſophe (*c*), & que vous aimeriez ; je crois la louer beaucoup.

Mais rien de ce que j'ai vu, rien de ce que je verrai ne me conſolera des mardis. Je les ſalue, ces heureux mardis ; je les voyois autrefois avec plaiſir, à préſent c'eſt avec jalouſie. J'ai preſque penſé vous écrire que je voudrois qu'on commençât à s'y ennuyer un peu & que M. de La Motte ne pût plus trouver un ſeul vers pour l'objet qu'il aime. J'eſpère pour M. de Saint-Aulaire & pour vous qu'il ſera de retour à Paris. Je ne puis vous dire autre choſe de Veniſe ſi ce n'eſt que c'eſt un lieu où la débauche s'appelle liberté.

J'ai l'honneur d'être avec toute ſorte de reſpect & une vraie reconnoiſſance, Madame...

Madame la marquiſe de Lambert.

197. — *Monteſquieu à Madame d'Herbigny* (*d*)

A Veniſe, ce 15 ſeptembre 1728.

Je ſouhaite, Madame, que cette lettre vous trouve en bonne

(*a*) *Éléments de géométrie de l'Infini.* Paris, 1927, in-4°.

(*b*) Conſul de France à Veniſe.

(*c*) Cecilia Memo ; cf. les *Voyages,* au tome II, pp. 1007 et 1016.

(*d*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 198 ; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

fanté ; je fuis inquiet de vos indifpofitions éternelles & je voudrois bien que cela fût fini (*a*).

J'aurois fait un affez fot voyage à Venife fans l'abbé Conti qui m'a fait voir des Vénitiens, car ordinairement les étrangers n'y voient que des ambaffadeurs ou des demoifelles.

Le comte de Linden me mande que, dès que l'Empereur fera de retour de Triefte, il aura foin de faire expédier par la chancellerie de l'Empereur le certificat le plus authentique (*b*) & le latin en fera fi beau que M. l'abbé Muret en fera content. Comme il y a apparence que le voyage impérial fera abrégé, vous l'aurez plus tôt. Milord Waldegrave me mande que le prince Eugène lui avoit dit qu'il m'enverroit le certificat en queftion & qu'il lui avoit parlé de M. le comte d'Eftrades comme d'un homme d'un rare mérite & qu'il avoit fort regretté. Il n'a pas fait affez longtemps honneur à la France ; il m'a paru qu'il avoit acquis dans ce pays-là l'eftime univerfelle & j'en ai ouï parlé avec toute forte d'éloges à des officiers qui ne fçavoient pas que j'y priffe tant d'intérêt.

Adieu, Madame.

Madame d'Herbigny.

198. — *Montefquieu à Berwick* (*c*)

A Venife, ce 15 feptembre 1728.

Monfeigneur,

J'ai l'honneur de vous écrire de toutes les villes où je fuis parce que j'ai toujours la même chofe à vous demander, qui eft la continuation de vos bontés.

Je pars de Venife dans deux jours. C'eft une ville qui ne conferve plus que fon nom : plus de forces, de commerce, de richeffes de loix ; feulement la débauche s'y appelle liberté. J'aurai quelque jour un grand chapitre à vous faire de cette ville, auffi bien que de la cour où j'ai été précédemment.

(*a*) Madame d'Herbigny devait mourir trois ans plus tard, le 10 octobre 1731.

(*b*) Cf. la lettre 192.

(*c*) Minute autographe. Arch. de Madame la Cˢˢᵉ Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède).

Je vais droit à Milan & prends l'Italie par le revers parce que je n'ose pas entrer à Rome avant le milieu d'octobre, de façon que dans l'intervalle je verrai Milan, Turin, Gênes & Florence. Il ne faut pas que vous preniez la peine de m'envoyer des lettres pour Rome, parce que j'en ai abondamment & dans l'Italie les gens d'une ville vous adressent à ceux de l'autre. Milord Waldegrave me mande qu'on se divertit toujours bien à Gratz & qu'il se tenoit tous les jours conseil chez lui. Ce conseil est un gros jeu où il gagnoit, de mon temps, tout ce qu'il vouloit.

J'ai ici beaucoup raisonné système avec M. Law (*a*). C'est s'y prendre tard que d'avoir fait connoissance en 1728 (*b*).

J'ai l'honneur d'être...

Monsieur le Maréchal de Berwick.

199. — *Montesquieu à Bonneval* (*c*)

Milan, ce 29 septembre 1728.

J'ai vu M. & Mme de Trivulce (*d*) qui m'ont fait bien des civilités & m'ont bien fait sentir qu'ils n'examinent pas les gens que vous leur recommandez. J'ai déjà vu l'Opéra ce soir, devenu presque tout à fait lombard.

Hier, comme je lisois l'affaire de Temesvar, il me vint un regret horrible de ne vous avoir pas escroqué Belgrade (*e*). Se pourroit-il que, travaillant avec la facilité que vous faites, vous ne voulussiez pas vous donner cette satisfaction à vous-même ? La peine est pour M. de Châteauvieux (*f*) & non pas pour vous. Vous devriez bien me faire ce plaisir. Voulez-vous qu'on vous en aille prier à Venise ?

(*a*) Cf. le récit de cette entrevue dans les *Voyages*, au tome II, pp. 1004—1007.

(*b*) *Biffé :* Il y a bien du guignon de n'avoir fait sa connoissance qu'en 1728.

(*c*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Raoul de Montesquieu, au château de Baron (Gironde).

(*d*) Antoine. Tolomeo Trivulce, mort en 1767 ; cf. les *Voyages*, au tome II, page 1031.

(*e*) Cf. ci-dessous la lettre 201.

(*f*) Secrétaire de Bonneval.

200. — *Montesquieu à l'abbé Conti* (*a*)

A Milan, ce 29 septembre 1728.

J'aurois eu l'honneur de vous remercier plus tôt, Monsieur mon illustre abbé, des bontés dont vous m'avez comblé à Venise, si je n'avois pensé de vous donner en même temps des nouvelles de Milan.

Mme la comtesse Borromée (*b*), sur votre lettre, m'a reçu comme si j'étois descendu du Mont Parnasse, dont j'ai été bien honteux ; me disant toujours que j'étois un homme sçavant, puisque vous le lui aviez mandé. Je suis étonné de sa prodigieuse érudition. Rien n'est capable de nous brouiller qu'un certain loup-cervier qu'elle aime beaucoup & qu'elle va flatter & caresser, & moi, qui crains toujours que ma physionomie ne le choque, je n'ose me familiariser avec ses griffes & ma philosophie n'a pas encore été au point de me rendre si respectable aux bêtes féroces qu'elles viennent me lécher les pieds comme à Pythagore.

Je vous supplie de faire ma cour à Mme Memo, je suis très-fâché, à présent, d'avoir fait connoissance avec elle ; je n'en ai que les regrets. Continuez à cultiver son esprit, &, en la rendant plus habile que nous autres hommes, détruisez vous-même vos principes. J'ai été à l'Opéra qui est très-charmant parce qu'on y joue, mange, fait des visites & qu'on ne l'entend point.

Je suis...

Je salue le charmant B... ; je lui recommande Euclide & la religieuse.

A Monsieur l'abbé Conti, — à Venise.

201. — *Bonneval à Montesquieu* (*c*)

A Venise, ce 2 octobre 1728.

Je suis ravi, Seigneur, que vous soyez arrivé à Milan en bonne santé, que vous vous y soyez amusé & que M. le prince Trivulce,

(*a*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Raoul de Montesquieu, au château de Baron (Gironde).

(*b*) Clélie Grillo, mariée en 1707 au comte Jean-Benoît Borromée ; cf. les *Voyages*, au tome II, page 1025.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 45.

en vous faiſant les honneurs de cette grande ville, ait en même temps goûté les douceurs d'une auſſi bonne compagnie que la vôtre.

J'eſpère au reſte, Monſieur, que vous ne montrerez à perſonne la relation de Peterwardein ſans l'avoir bien & dûment corrigée & lui avoir donné cette tournure de langage qui met la vérité dans un plus beau jour; elle n'a pas beſoin de corrections quant aux faits, mais, comme j'attends d'un jour à l'autre tous mes papiers, je pourrai joindre quelques détails qui ſont échappés à ma mémoire & qui ne diminueront point la curioſité du ſujet.

Je remets la ſuite juſqu'à la fin de la guerre de Hongrie; à la réception des mêmes brouillons je joindrai les principaux événements de la guerre des Vénitiens en Morée, à Corfou & en Dalmatie avec une petite introduction au total, qui mettra au fait le lecteur des motifs des armemens des Turcs contre la république de Veniſe, & quand j'aurai mis le tout en ordre, ce qui ne me coûtera pas beaucoup de temps, vous en ſerez le maître abſolu.

Quant à mon mémoire, il eſt à vous; Châteauvieux ne l'a pas encore copié, mais c'eſt ſa faute; je le tarabuſterai en votre nom de la belle manière. Il vous aſſure de ſes reſpects très-humbles.

Vous feriez bien de repaſſer à Veniſe pour voir toutes les folies du carnaval. La Fauſtine (*a*) doit chanter à un des opéras, &, quand ce ne ſeroit que pour dire à vos petits-enfans que vous avez vu ce qu'il y a de plus extravagant au monde, vous devez retourner par ici. Il y a près de ſix mois entre ci & le carême; c'eſt du temps de reſte pour voir l'Italie & le carnaval de cette ville; conſultez-vous bien. J'ai déjà annoncé votre voyage à Rome à M. l'abbé Le Blond, pour prévenir M. le cardinal de Polignac; c'eſt ſon ſecrétaire d'ambaſſade. Voilà la lettre pour Son Éminence.

Je vous embraſſe tendrement & ſuis avec toute l'eſtime & le reſpect poſſible, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Le comte de Bonneval.

Les maſques commencent le 5 de ce mois ou dans trois jours.

(*a*) Cf. les *Voyages*, au tome II, p. 1088.

Quand vous arriverez à Rome, M. l'abbé Le Blond fera votre introducteur auprès de S. E. M. le cardinal de Polignac & vous épargnera la peine de décliner votre nom par article ; il s'en fera un honneur & un plaifir.

202. — *Montefquieu à Madame **** (*a*)

[Octobre 1728.]

Io prego V. S. ill. di farmi fapere a che ora ufcirà di cafa. Io ftarò alla porta con miei guanti bianchi alla mano, perche conviene che Lei non avendo qui il fignor fuo marito abbia almeno un figifbeo, e io l'afficuro che farò la mia carica colla difcrezione convenevole. Goda il feliciffimo di tutti i mariti degli infiniti tefori delle fue beltà. Mi bafta di vederla ridere e d'effer favorito del l'avvantaggio d'effer burlato da Lei. Noi figifbei fiamo animali che fi nutrifcono di poco e, come i cameleonti, viviamo d'aria, mentre che il marito, come un fiero e fuperbo leone, ruba, deftrugge e devora. Sarà dunque il mio deftino d'ammirare la felicità del fignor conte, defiderar molto, sperar poco, tacere fempre. È vero che quando verrà il tempo che il fuo marito gli farà qualche infideltà, poterò credere che la mia carica appreffo di Lei farà un poco più importante [e] confiderabile, perchè io ho fentito dire che una dama offefa era ben prefto vindicata.

Intanto io la reverifco con sommo rifpetto e gli baccio umilmente le mani.

IL PRESIDENTE.

Je prie Votre Seigneurie illuftriffime de me faire favoir à quelle heure Elle fortira de fa maifon. Je me tiendrai à la porte, mes gants blancs à la main, parce qu'il convient que, n'ayant pas M. fon mari, Elle ait au moins un figifbée, & je l'affure que je remplirai ma charge avec la difcrétion convenable. Que le plus heureux de tous les maris jouiffe des tréfors infinis de fa beauté. Il me fuffit de la voir rire & d'être favorifé de l'avantage d'être raillé par Elle. Nous figifbées fommes des animaux qui fe nourriffent de peu, &, comme les caméléons, nous vivons d'air, pendant que le mari, comme un fier & fuperbe lion, rugit, détruit & dévore.

Ce fera donc mon lot d'admirer le

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 203 ; d'après la minute autographe, qui fe trouvait aux archives de La Brède. — La deftinataire eft peut-être la Csse Borromée.

bonheur de M. le comte, de beaucoup désirer, d'espérer peu, de me taire toujours. Il est vrai que quand viendra le temps où son mari lui fera quelque infidélité je pourrai croire que ma charge auprès d'Elle sera un peu plus importante & considérable, parce que j'ai entendu dire qu'une dame offensée était bien vite vengée.

En attendant, je la salue avec le plus grand respect & lui baise humblement les mains.

203. — *Montesquieu à la Princesse Trivulce* (*a*)

[Seconde semaine d'octobre 1728.]

Je suis, ma chère princesse, dans la situation du monde la plus cruelle : il me semble qu'il m'est impossible de vivre sans vous, & je sens que je vais vous perdre. Hélas ! si vous sçaviez combien cette réflexion est triste pour moi (*b*).

Votre départ (*c*) va déterminer le mien (*d*). Car que ferois-je ici, privé de la seule personne qui m'y attache ? Tout ce que je verrois ne feroit qu'augmenter mon désespoir.

Je vous jure, ma petite, qu'en quelque lieu que je sois, un mot de votre part me rappellera toujours à vous & que je trouverai un vrai plaisir à sacrifier tout pour suivre aveuglément le penchant invincible qui m'entraîne vers vous, que je serai toujours charmé d'apprendre que vous êtes heureuse, que je serai dans la douleur si je sçais que vous ne l'êtes pas, que, si le destin l'avoit permis, j'aurois mis toute mon ambition à vous plaire. Il me semble que ma passion est différente de toutes celles que j'ai eues en ma vie : je vous ai vue, & soudain j'ai senti du plaisir à vous aimer. Ma chère petite, je crois que si je te tenois, je mourrois dans tes bras.

204. — *Montesquieu à la comtesse Borromée* (*e*)

A Milan, ce 14 octobre 1728.

Je ne pardonnerai ni à la vie ni à la mort au marquis d'Ara

(*a*) Minute autographe. Papiers de M. le B[on] Raoul de Montesquieu, au château de Baron (Gironde).

(*b*) *Biffé :* Quoique je ne puisse vous voir qu'au milieu de tous les gens qui vous observent, c'est encore un bonheur infini que de pouvoir vous voir.

(*c*) Le prince & la princesse Trivulce allaient faire un séjour dans leur château ; cf. la lettre 206.

(*d*) Montesquieu quitta Milan le 16 octobre ; cf. les *Voyages*, au tome II, page 1032.

(*e*) Minute autographe. Papiers de Madame la M[quise] de Moneys (à Audenge).

Cœli (*a*) de ne m'avoir pas dit que Votre Excellence devoit partir pour la campagne. Elle étoit à peine hors de la ville que j'arrivois chez elle & dès ce moment je me jugeai ſeul à Milan ; auſſi en pars-je demain.

Je ne ſçaurois aſſez remercier Votre Excellence de ce qu'elle a voulu que je connuſſe la femme la plus admirable de l'univers ; je me ſouviendrai toute ma vie avec plaiſir des jours que j'ai paſſés avec elle, & je jure que je ne paſſerai jamais à cinquante lieues de Milan ſans me détourner de mon chemin pour aller la voir & l'entendre.

Voici au juſte l'état de ſes affaires : elle me prêta ſix volumes ; je lui en renvoie deux avec cette lettre, elle a voulu que je reçuſſe d'elle le d'Aviler (*b*) ; j'en ai encore deux autres à elle que je lui renverrai de Turin.

Je la ſupplie de m'honorer de ſes commandemens.

205. — *Monteſquieu à la Princeſſe Trivulce* (*c*)

Novare [19 octobre 1728.] (*d*)

Je ne ſçaurois vous dire, mon cher cœur, avec quel regret je vous quittai : rien n'approche de l'affreux déſeſpoir où j'étois (*e*). Mon eſprit ſe perdoit, & quand vous me demandâtes ſi vous pouviez me rendre ſervice (*f*) en quelque choſe : « à rien », vous dis-je. Et qu'auriez-vous pu faire pour moi lorſque vous me priviez de votre préſence & du plus cher objet de mon cœur, ma chère petite ? Il me ſembloit qu'en vous perdant je m'anéantiſſois (*g*), & ce miſérable moine qui vint chez moi me devint un objet important parce qu'il me parloit de vous (*h*). Imaginez-vous quelle a été ma

(*a*) Secrétaire des commandements de la comteſſe Borromée.

(*b*) Le *Cours d'Architecture* de d'Aviler, dont la 1re éd. eſt de 1691.

(*c*) Minute autographe. Papiers de Madame la Mquise de Moneys (à Audenge).

(*d*) Cf. les *Voyages*, au tome II, page 1034.

(*e*) *Biffé :* Je vous aime, & jamais je n'ai tant aimé ; je laiſſois tout ce que j'avois de plus cher dans le monde & je.

(*f*) *Biffé :* me ſervir.

(*g*) *Biffé :* je tombois dans un affreux néant.

(*h*) *Biffé :* Je vous jure, ma chère petite, qu'il me ſembloit que j'avois trop de courage de vous laiſſer.

vie depuis ce temps-là. Je ſuis parti accablé de chagrin, & j'ai béni le ciel de ce que je ne voyois rien qui pût m'empêcher de penſer à vous. J'ai demeuré deux jours dans une auberge auprès du lac Majeur, ſans pouvoir ni avancer ni reculer ; enfin j'ai vu ces îles ſi renommées (*a*), j'en ai été enchanté. Hélas, ſi je pouvois paſſer quelques jours avec vous, ſi je pouvois y vivre avec ma chère petite princeſſe ! Je dois écrire une grande lettre au prince lorſque je ſerai arrivé à Turin. Je ſuis à préſent à Novare, retenu par la pluie, & je ne ſçais quand je pourrai arriver à Turin. Aime-moi, je t'en prie, mon adorable princeſſe, & crois que je t'aimerai juſqu'au dernier ſoupir.

Adieu ; quand pourrai-je te revoir ? Je crois que ſi je puis jamais t'embraſſer, je mourrai dans tes bras. Adieu encore une fois.

206. — *Monteſquieu au Prince Trivulce* (*b*)

A Turin, ce 27 octobre 1728.

Mon cher prince, Dieu a fait exprès Turin pour faire faire pénitence aux étrangers du plaiſir qu'ils ont eu à Milan (*c*). J'ai cependant été bien charmé de voir M[me] la comteſſe de Mazin (*d*) qui m'a fait toutes ſortes d'amitiés & de politeſſes, c'eſt-à-dire qui les a faites à V. E. & au porteur de ſa lettre. Vous êtes à préſent à votre antique château entouré des gentilshommes voiſins, vous êtes avec la plus aimable princeſſe du monde, vous exécutez de point en point ce qui a été écrit la veille & vous n'êtes jamais un moment en repos (*e*). Comme un voyage à Parme a fait échouer la

(*a*) Les îles Borromées; cf. les *Voyages*, au tome II, pp. 1033—1034.

(*b*) Minute autographe. Papiers de M. le B[on] Raoul de Monteſquieu, au château de Baron (Gironde).

(*c*) *Biffé :* J'ai reçu, mon cher prince, à Turin la lettre dont vous m'avez honoré. Je ne ſçais pas ſi je ferai toujours auſſi content de V. E. Je regrette Milan & perſonne ne contribue plus à me le faire regretter que vous. Turin ſemble être fait exprès pour faire faire pénitence aux étrangers du plaiſir qu'ils ont eu dans votre ville.

(*d*) Monteſquieu lui avait été recommandé par le prince Trivulce ; cf. les *Voyages*, au tome II, page 1036.

(*e*) *Biffé :* C'eſt un grand malheur de n'être pas à Cologne.

vertu de dom Guido, un voyage à Turin lui rendra ſon innocence.

Au reſte, je déclare à M. le prince de Trivulce que, quoique l'on ſoit mouillé comme un canard, quoique l'on reſte deux jours ſeul, dans une auberge, expoſé aux quatre vents, on doit être fort aiſe de voir les îles Borromées & que tout Allemand qui aura un gouverneur habile ne doit jamais retourner dans ſon pays ſans les avoir vues. En foi de quoi j'ai ſigné le préſent certificat.

MONTESQUIEU.

Agréez que je préſente mes très-humbles reſpects à M[me] la princeſſe & que je l'aſſure de mon attachement inviolable. Je la ſupplie de ſe préparer à partir.

207. — *Monteſquieu à la comteſſe Borromée* (*a*)

Ce 28 octobre 1728, de Turin.

C'eſt un grand malheur d'avoir connu Votre Excellence ; elle fait des politeſſes aux gens qui ſont auprès d'elle, & elle n'accorde que ſon oubli à ceux qui n'y ſont plus. Si j'étois un Anglois, je ſerois moins touché de ſes rigueurs, mais ſi j'étois un Anglois, elle n'en auroit point pour moi. Je la ſupplie de penſer qu'elle & moi ſommes dans une telle ſituation que je perds tout en perdant ſes complaiſances.

De deux livres que j'ai encore à elle, j'en ai remis un au père Roma (*b*) pour le faire tenir à V. E., &, ſi je n'ai pas achevé de lire l'autre lorſque je partirai de Turin, je l'emporterai à Gênes & le lui renverrai de là par un gentilhomme françois qui aura l'honneur de lui préſenter ſes reſpects & les miens. Elle m'avoit promis des lettres pour Turin, Rome & Gênes, je n'en ai pas beſoin pour les deux premières, mais je lui en demande une pour Gênes : que

(*a*) Minute autographe. Papiers de Madame la M[quise] de Moneys (à Audenge).

(*b*) Joſeph Roma, minime, profeſſeur de phyſique à l'Univerſité de Turin depuis 1720; cf. les *Voyages*, au tome II, page 1213.

V. E. ait la bonté de ſe promener & de dicter au marquis d'Ara Cœli trois mots pour moi ; c'eſt un grand honneur pour moi d'être avoué d'elle.

Au reſte, je la félicite du plaiſir qu'elle a de poſſéder les Iles Borromées. Je les ai vues : c'eſt une choſe dont la beauté eſt comme les plaiſirs du Paradis des poètes, qu'ils ne peuvent exprimer ni faire ſentir ; il n'y manque que ſa préſence. Je ſuis avec un profond reſpect...

Qu'elle agrée que j'aſſure le marquis d'Ara Cœli de mon ſouvenir & que je préſente mes reſpects au petit loup & le remercie de ce qu'il ne l'a pas encore mordue.

Madame la Comteſſe Borromée, — à Milan.

208. — *Monteſquieu à Le Pelletier des Forts* (*a*)

A Gênes, ce 9 novembre 1728 (*b*).

Je vous prie, Monſeigneur, de permettre que je vous félicite du bel arrêt que vous venez de rendre en faveur des rentes ſur l'Hôtel de Ville (*c*). Il me ſemble que c'eſt la plus belle choſe qui ait jamais été faite en fait de finance & je vous aſſure que les gens de l'Académie françoiſe admirent beaucoup ceux de l'Académie des Sciences.

J'étois à Turin & à la Vénerie (*d*) le jour que l'arrêt y parut ; le roi me demanda qui eſt-ce qui avoit fait ce projet. Je lui répondis que ce ne pouvoit être que vous, Monſieur, qui aviez pris les finances en grand déſordre & les aviez rétablies. La plupart des

(*a*) Minute autographe. Papiers de Madame la M[quise] de Moneys (à Audenge). — Michel-Robert Le Pelletier des Forts (1675—1740), contrôleur général des finances de 1726 à 1730, membre honoraire de l'Académie des Sciences en 1727, était le beau-frère de Lamoignon de Courſon.

(*b*) Monteſquieu arriva le 9 novembre à Gênes, & en partit le 20; cf. les *Voyages*, au tome II, pp. 1052 et 1059.

(*c*) Arrêt du Conſeil du 22 octobre, pour un projet de rembourſement par loterie des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

(*d*) Réſidence du roi de Sardaigne ; voyez ſa deſcription dans les *Voyages*, au tome II, pp. 1037—1038.

gens qui étoient là n'entendoient guère cet arrêt, quelque ſimple qu'il ſoit.

Je ſuis perſuadé, Monſieur, que, laiſſant comme vous faites les eſpèces comme elles ſont ſans les tourmenter ſans ceſſe, comme faiſoient MM. vos prédéceſſeurs, vous aurez le grand honneur de rendre notre royaume puiſſant & heureux. Si je puis vous être bon à quelque choſe dans ce pays-ci, faites-moi la grâce de m'employer Je ſerai à Rome au 15 décembre.

J'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect, Monſeigneur....

Monſieur le Contrôleur général Des Forts.

209. — *Monteſquieu à Madame de Lambert* (*a*)

A Gênes, ce 9 novembre 1728.

Eh ! mon Dieu, Madame, qu'eſt ceci ? Le Roi, la petite vérole ! Dieu nous préſerve d'un plus grand événement !

Nous ne ſçavons ici choſe au monde. Je voudrois bien pourtant ſçavoir des nouvelles de votre ſanté & je vous aſſure que ma grande peine eſt d'être attaché à des perſonnes qui ſont ſi loin.

J'arrivai hier à Gênes & je compte être au 15 décembre à Rome ; ſi je vous y ſuis bon à quelque choſe, je vous prie de diſpoſer de moi.

J'ai vu tant de choſes & j'en ai tant appris qu'il ne tiendra qu'à moi d'être le plus ennuyeux conteur de la terre. Ainſi, Madame, prenez garde à vous les quinze premiers jours de mon arrivée (*b*).

J'ai lu dans les gazettes des choſes admirables de Mme de Beuvron.

J'ai l'honneur d'être avec le reſpect & l'attachement le plus tendre, Madame...

(*a*) Minute autographe. Arch. de Madame la C^sse^ Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède).

(*b*) *Biffé :* Voici comme je voyage: j'arrive dans une ville ; les trois premiers jours j'y connois tout le monde par ce que ceux qui.

210. — *Monteſquieu à Madame d'Herbigny & à ſon fils* (*a*)

A Gênes, ce 9 novembre 1728.

Mon Dieu, Madame, que je ſuis en peine de la ſanté du Roi. Il n'a jamais fait de mal & il y a bien peu de ſes camarades qui puiſſent ſe vanter de pareille choſe.

Je ne ſçaurois aſſez vous féliciter & aſſez féliciter M. de Briçonnet (*b*) de l'heureuſe affaire que Madame votre fille & vous ont faite. Je vous aſſure que, quand je ſerai à Paris, je donnerai de bons conſeils à M. votre gendre; je lui dirai bien de ne pas ſe laiſſer gouverner par M. d'Herbigny : s'il l'en croit, il ſera toujours au lit avec ſa femme ou au palais; mais un jeune homme qui veut voir le monde a bien d'autres choſes à faire.

J'ai été à Turin trois ſemaines. La première choſe que le roi me dit ce fut : « Monſieur, êtes-vous parent de M. l'abbé de Monteſquieu (*c*) qui étoit ici avec M. l'abbé d'Eſtrades ? (*d*) — Sire, lui dis-je, c'étoit mon oncle. — Il y a bien longtemps de cela, me dit-il, c'étoit du temps de la régence de Madame ma mère. — Sire, lui dis-je, V. M. eſt comme Céſar qui n'avoit jamais oublié aucun nom (*e*). » Toute la vieille cour ne m'a parlé que de feu M. l'abbé d'Eſtrades & de l'abbé Monteſquieu.

Quant à votre étoffe, je l'achèterai, mais vous devriez bien me mander à quel prix vous la trouveriez chère & à quel prix vous la trouveriez à bon marché.

A Madame d'Herbigny, — à Paris.

Agréez, Monſieur, que ma pareſſe vous faſſe réponſe dans la

(*a*) Minute autographe. Papiers de M. le B[on] Armand de Monteſquieu (à Paris). — Le deſtinataire du poſt-ſcriptum doit être le fils aîné de Madame d'Herbigny, Henri, né le 14 décembre 1710, qui fut meſtre de camp aux Dragons de la Reine.

(*b*) François-Guillaume de Briçonnet, préſident aux Enquêtes du Parlement de Paris, avait épouſé le 13 ſeptembre 1728 Éliſabeth Lambert d'Herbigny (née le 31 décembre 1704).

(*c*) Joſeph de Secondat, abbé de Faiſe, l'oncle de Monteſquieu.

(*d*) Jean-François d'Eſtrades, abbé de Moiſſac, ambaſſadeur à Veniſe (1675), puis en Piémont (1679), mort le 10 mai 1715 à 73 ans. Il était l'oncle de Madame d'Herbigny.

(*e*) Cette anecdote ſe retrouve dans les *Penſées* (au tome II, page 277).

lettre de Madame votre mère. Etudiez moins, jouez davantage, aimez toujours. Écoutez M. votre père avec refpect, mais donnez une douce interprétation à fes confeils; fongez que M. votre grand-père lui difoit autrefois ce qu'il vous dit aujourd'hui. Règle générale, Monfieur, en fait de préceptes, on en doit toujours retrancher les trois quarts.

211. — *Montefquieu au marquis Mari* (*a*)

A Gênes, ce 11 novembre 1728.

Je fuis encore dans la première admiration où l'on eft à l'arrivée dans cette belle ville. J'étois déjà très-prévenu & vous m'aviez d'abord rendu gênois.

Je lui fouhaite (*b*) toutes fortes de plaifirs & qu'elle foit, là où elle eft, auffi favorifée des dames qu'elle l'eft des princes.

A Monfieur le marquis Mari, — à Turin.

212. — *Mme de Lambert à Montefquieu* (*c*)

A Paris, ce 10e décembre 1728.

Je ne fçais pas, Monfieur, fi ma lettre vous trouvera encore à Gênes, car il me femble que vous allez de pays en pays. Apparemment vous faites une defcription de votre voyage & des obfervations fines & approfondies, comme vous fçavez faire, des mœurs, des caractères & des ufages des pays où vous paffez; mais dites-moi, je vous prie, fi de voyager contribue beaucoup au bonheur & à la perfection? En reviendrez-vous plus fage & plus heureux? Pour moi, il me paroît que de faire toujours les traits [*fic*] des connoiffances nouvelles & que de les quitter dès qu'on commence à les connoître feroit, pour moi, une peine. Pour vous, il me femble

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 213; d'après la minute autographe, qui fe trouvait aux archives de La Brède. — Le marquis Mari était envoyé extraordinaire de Gênes à Turin; cf. les *Voyages* (au tome II, p. 1060). Cette minute eft écrite fur un feuillet en tête duquel on lit cette note autographe de Montefquieu : « Je fuis arrivé à Gênes, où j'ai déjà fait connoiffance avec la caducité de M. Campredon. Mariage par l'abbé d'Infreville. Un homme qui l'eftime. »

(*b*) A Votre Excellence.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 175.

que vous n'aimez pas à féjourner même fur ce qui vous plaît ; mais ce qui vous plaît ne vous plaît pas longtemps. Votre bonheur n'eft donc que dans l'efpace, & votre agitation vous tient lieu de félicité & vous êtes brouillé avec le repos.

Mais j'abandonne le raifonnement pour venir à un fait qui m'intéreffe. Vous aimez à faire plaifir ; je vais mettre la bonté de votre cœur en ufage. Je vous demande le fecret fur tout ce que je vais vous dire. Vous connoiffez Mme la ducheffe de Nevers (*a*) ; elle eft mon amie, & de plus très-aimable. Elle fe fépare de biens avec M. fon mari. Elle en a à Gênes, dont elle a très peu de connoiffance. M. de Spinola, fon père, en avoit beaucoup dans ce pays-là. Ce bien eft refté entre les mains de M. Doria, grand feigneur. Je veux croire que ce font fes gens d'affaires qui adminiftrent mal le bien de Madame de Nevers ; on ne lui en donne des connoiffances que par parcelles, comme par exemple un palais vendu ; nous ne fçavons combien ni à qui il eft vendu. On devoit lui envoyer cent mille livres & ces cent mille livres ne viennent point. Elle a un grand intérêt que fes affaires s'avancent & finiffent. Si vous pouvez donc nous inftruire en quoi confifte le bien qu'a laiffé feu M. de Spinola, en quoi il confifte & comme il eft adminiftré, mais furtout fans bleffer ni alarmer la délicateffe de M. Doria ; elle eft entre fes mains, il faut qu'il croie qu'elle a en lui une parfaite connoiffance [*fic*]. Vous êtes plus capable qu'un autre de mettre dans tout cela le ménagement néceffaire, de nous inftruire du fait, fans que M. Doria puiffe s'en offenfer.

Il ne me refte plus qu'à vous fouhaiter un très-heureux voyage & de vous prier de nous dire quand vous comptez de revenir dans ce pays ; votre retour eft ce qui m'intéreffe le plus. Vous devez des complimens à M. de Morville fur la mort de M. fon père (*b*), qui lui a laiffé très-peu de bien.

Adieu, Monfieur, je fuis avec une très-fincère amitié votre très-humble & très-obéiffante fervante.

LA Mse DE LAMBERT.

(*a*) Marie-Anne Spinola, mariée en juin 1709 à Ph.-J.-Fr. Mazarini-Mancini, duc de Nevers.

(*b*) Fleuriai d'Armenonville, mort au château de Madrid, le 27 novembre 1728.

213. — *Montefquieu à M*[me] *de Lambert* (*a*)

A Florence, le 26 décembre 1728.

Je vous préfente, Madame, mes très-humbles refpects, & vous demande la continuation de ma fortune, c'eft-à-dire de votre amitié & de vos bontés.

C'eft une belle ville que Florence (*b*). On n'y parle du prince ni en blanc ni en noir ; les miniftres vont à pied, &, quand il pleut, ils ont un parapluie bien ciré ; il n'y a que les dames qui ont un bon carroffe, parce que tout honneur leur eft dû.

Nous nous retirons le foir avec une petite lanterne, grande comme la main, où nous mettons un petit bout de bougie. Le matin, je prends mon chapeau de paille dont je couvre ma tête, & je me fers de mon caftor d'Angleterre lorfque je fors.

Le foir, nous allons dans les maifons, où nous trouvons deux lampes fur la table, autour de laquelle il y a des dames très-jolies, très-gaies, & qui ont beaucoup d'efprit. Ce font des palais (*c*) où il y a pour quarante ou cinquante mille écus de tableaux & de ftatues.

Un foir qu'il pleuvoit bien fort (*d*), je me retirois avec mon parapluie & ma petite lanterne : « Meffieurs, dis-je, voilà comme fe retiroit le grand Cofme, quand il venoit de chez fa voifine. »

Il y a ici bien de la politeffe, de l'efprit & même du fçavoir (*e*). Les manières (*f*) y font fimples, & non pas les efprits. On a peine à diftinguer un homme d'un autre qui a cinquante mille livres de

(*a*) Deux exemplaires autographes, A & B : la minute (A), qui porte le nom de la deftinataire, dans les archives de Madame la C[sse] Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède), & l'original figné (B), mais fans l'indication de la deftinataire, à la Bibl. de Nantes, collection Labruchère, t. XVIII, fol. 92.

(*b*) La lettre eft à confronter avec les *Voyages*, au tome II, pp. 1076, 1078 et 1313 et suiv.

(*c*) B : fuperbes.

(*d*) B : *fupprime* bien fort.

(*e*) *Biffé dans* A : du refte on ne peut lever les yeux fans voir quelque chef d'œuvre de fculpture, peinture, architecture ; il y a eu ici de grands ouvriers, & plufieurs princes qui aimoient les arts. Le feu Grand-Duc s'étoit laiffé accabler par les moines & les prêtres. Celui-ci n'en veut plus entendre parler, & dès qu'il voit un moine, il le renvoie au nonce ; & quand il voit un prêtre, il le renvoie à fon archevêque ; je dis quand il voit, car il ne les entend jamais. Ici on vous fait grâce des petits ridicules, on n'eft puni que des grands.

(*f*) B : Les mœurs.

rente de plus. Une perruque mal mife ne met perfonne mal (*a*) avec le public ; on fait grâce des petits ridicules, on n'eft puni que des grands. Tout le monde vit dans l'aifance : comme le néceffaire eft peu de chofe, le fuperflu eft beaucoup. Cela met dans la maifon une paix & une joie continuelles, au lieu que la nôtre eft toujours troublée par l'importunité de nos créanciers.

Les femmes y font auffi libres qu'en France, mais il ne paroît pas qu'elles le foient tant, & elles n'ont point encore acquis cet air de mépris pour leur état qui n'eft bon à rien.

Au refte (*b*), on n'y peut lever les yeux fans voir quelque chef-d'œuvre de fculpture, peinture, architecture. Il y a eu ici de grands ouvriers, & plufieurs princes (*c*) qui aimoient les arts. On voit partout le grand goût de Michel-Ange naître peu à peu dans ceux qui l'ont précédé, & fe foutenir dans ceux qui l'ont fuivi. La galerie du Grand-Duc eft non feulement une belle chofe, mais auffi une chofe unique. Il y a des gens qui la voient en un quart d'heure, & il y a un mois (*d*) que j'y vais tous les matins & je n'en ai encore vu qu'une partie. Là, & au palais Pitti, eft un amas immenfe de statues antiques & de tableaux des plus grands maîtres (*e*). Il y a une chambre qui contient tous les portraits des peintres qui ont quelque réputation, faits par eux-mêmes. Outre le plaifir de voir une chofe qui ne fe trouve que là, on a encore celui de comparer les manières. Depuis que je fuis en Italie, j'ai ouvert les yeux fur des (*f*) arts dont je n'avois aucune (*g*) idée ; c'eft un pays entièrement nouveau pour moi (*h*).

A mefure que les goûts dominans commencent à s'affoiblir, on fe dédommage par un grand nombre de petits goûts ; c'eft un échange qu'on fait malgré foi ; ainfi il ne faut pas examiner fi on

(*a*) *Biffé dans* A : ne vous met point mal.

(*b*) B : Du refte.

(*c*) B : des princes.

(*d*) B : une chofe unique. Depuis un mois.

(*e*) B *donne :* de tableaux des plus grands maîtres & de ftatues antiques & modernes ; & dans cette quantité, il n'y a rien que d'exquis. — *Biffé dans* A : Je crois que M. le Grand-Duc a quatre fois plus de tableaux que M. le duc d'Orléans. Là, non plus que chez M. d'Orléans, il n'y a rien que d'exquis.

(*f*) *Biffé dans* A : trois.

(*g*) B : abfolument aucune.

(*h*) B : *ne donne pas :* c'eft un pays entièrement nouveau pour moi.

y perd ou ſi on y gagne. Florence & Rome m'apprendront à voir Paris, car je ne l'ai point encore vu (*a*).

Je vous ai ennuyée, Madame, en vous parlant de Florence. Nous nous imaginons que les choſes qui nous frappent doivent frapper tout le monde de même. Je ſuis (*b*)...

J'oubliois de vous dire que j'ai été huit jours à Gênes; je m'y ſuis ennuyé à la mort : c'eſt la Narbonne de l'Italie. Il n'y a rien à y voir qu'un très-beau & très-mauvois port, des maiſons bâties de marbre, parce que la pierre eſt trop chère, & des juifs qui vont à la meſſe. J'ai rapporté la moitié de mes lettres de recommandation ſans avoir voulu les rendre (*c*).

Madame de Lambert.

214. — *Monteſquieu à Berthelot de Duchy* (*d*)

A Rome, ce 28 janvier 1729.

Je vous ſouhaite la bonne année, Monſieur, accordez-moi un peu de part dans votre ſouvenir.

Je ſuis ici à Rome où je me damne le carnaval, en attendant que je me ſauve la ſemaine ſainte. J'ai fait connoiſſance ici avec un des hommes des plus aimables que j'aie vus de ma vie & qui eſt l'idole de Rome, je veux dire M. le cardinal de Polignac (*e*).

Je ne vous mande rien d'ici, vous ne vous ſouciez pas de ſçavoir la maladie ou la mort d'un vieux cardinal, ou la bénédiction de quelque autel de la main du Pape, à qui je baiſerai la pantoufle pour moi & pour vous. Adieu.

(*a*) *Biffé dans* A : Je me veux du mal à moi-même de m'être refuſé juſques à l'âge de trente-cinq ans le plaiſir qu'il y a à voir un beau tableau & une belle façade. Je reviendrai donc à Paris, car je ne l'ai pas encore vu.

(*b*) B *ajoute :* Je vous demande toujours la permiſſion de vous être attaché tendrement & reſpectueuſement le reſte de ma vie. Monteſquieu. — Agréez que je ſalue très humblement M. & M[me] de Saint-Aulaire & les mardis & mercredis.

(*c*) B *ajoute :* Je crois que vous avez été touchée de la mort de M. d'Armenonville. J'ai l'honneur d'écrire par ce courrier à M. de Morville.

(*d*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 216; d'après la minute autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

(*e*) Melchior de Polignac (1661—1741), alors ambaſſadeur à Rome.

Si vous êtes joliment dans l'efprit de Madame Lefranc (*a*), faites-lui bien mes complimens.

Monfieur Duchy.

215. — *Montefquieu à Waldegrave* (*b*)

[Janvier 1729.]

Il y a un fiècle, Milord, que je n'ai reçu de vos nouvelles. J'ai trouvé en arrivant ici M. Jacob qui ne m'en a donné aucune, de manière que je crains que vous n'ayez oublié vos deux acolytes. J'ai fait un long féjour à Florence, qui me paroît une ville admirable. Je n'ai refté que dix jours à Gênes, où l'ennui fouffle de toutes parts & où l'on eft entièrement infociable, non pas par vanité mais par avarice.

Turin eft une ville bien jolie : il n'y a pas de grands plaifirs, mais des gens fort aimables. Il y avoit là le marquis Mari, noble gênois, qui y avoit été envoyé à l'occafion de l'affaire d'Oneille (*c*), car vous fçaurez qu'il y a toujours quelque noble gênois en chemin pour aller demander pardon à quelque prince des fottifes que la République a faites.

J'ai fait ici connoiffance avec M. le cardinal de Polignac, qui me femble bien digne de fa grande réputation, tant il eft plein de fçavoir, de politeffe & d'efprit.

Quand pourrai-je, Milord, avoir le plaifir de vous revoir ? Je regarderai ce jour comme un des plus heureux de ma vie.

Je n'ai point de nouvelles du certificat de mort du comte d'Eftrades (*d*). Je joins ici une lettre pour M. Harris, avec un mémoire, vous fuppliant de vouloir bien, s'il le faut, y jeter les yeux. C'eft afin que M. Harris ait la bonté de parler à M. le comte de Linden, s'il le faut, que j'avois prié d'avoir la bonté d'en parler à M. le prince Eugène.

Je vous demande, Milord, un peu de part dans votre fouvenir,

(*a*) Madame Lefranc de Brunpré.

(*b*) Minute autographe. Papiers de Madame la marquife de Moneys (à Audenge).

(*c*) Cf. les *Voyages*, au tome II, page 1060.

(*d*) Cf. la lettre 192.

dans vos bontés, dans votre amitié ; je la chérirai & cultiverai toute ma vie, comme une chose qui m'est infiniment précieuse. J'ai l'honneur d'être avec toute sorte d'attachement & de respect, Milord, de Votre Excellence, le très-humble & très-obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

216. — *Montesquieu à **** (*a*)

Ce vendredi matin [30 janvier 1729 ?] (*b*)

J'ai lu, Milord, avec bien de l'admiration les protestations que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, & j'ai l'honneur de vous en remercier.

Je suis avec toute sorte de respect, Milord,...

217. — *Montesquieu au cardinal de Polignac* (*c*)

A Bologne, ce 16 juillet 1729.

Je supplie bien fort Votre Éminence d'agréer que je lui fasse mes très-humbles remerciemens des bontés dont elle m'a honoré dans mon séjour à Rome & des belles choses qu'elle m'a fait entendre pendant le temps que j'ai étudié ses conversations. J'allai hier avec Mgr Lanti (*d*) voir l'Institut (*e*) ; en voyant ce grand nombre de machines & d'instrumens & ces amas de curiosités naturelles, nous convînmes tous que V. E. nous manquoit. Ce qui me déplut beaucoup, c'est l'assurance d'un professeur qui me vint montrer un livre chinois pour me faire voir qu'il étoit écrit de haut en bas, à

(*a*) *Catalogue of the collection of autograph letters... formed... by Alfred Morrison...*, tome IV (1890), p. 294 (le billet est donné comme étant autographe). — Selon toute vraisemblance le destinataire est Waldegrave.

(*b*) La date du 30 janvier 1729 est ajoutée entre crochets par le *Catalogue* de la collection Morrison, nous ne savons pour quelle raison.

(*c*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Raoul de Montesquieu, au château de Baron (Gironde).

(*d*) F. M. Lanti, cardinal en 1743, mort en 1773, neveu de la princesse des Ursins.

(*e*) Sur la visite de Montesquieu à l'Institut de Bologne, cf. les *Voyages* (tome II, page 1204).

moi qui fortois des mains de M[gr] Fouquet (*a*), ce qui fit que j'élevai la voix & que je l'inftruifis lui-même & lui appris que, depuis deux mois, la monarchie chinoife n'avoit plus que quatre cens ans avant Jéfus-Christ d'antiquité. Il fut fort étonné d'un changement fi fubit, & toute la compagnie auffi. L'Inftitut perd tout ce qu'il pouvoit perdre par l'abfence du général Marfigli (*b*), qui, fur quelque pique, s'eft retiré à Marfeille, mais *amantium iræ amoris redintegratio eft.*

Il y a ici une des plus fottes chofes qu'il y ait en Italie (*c*) : c'eft un portique de trois milles, d'affez mauvois goût, que l'on a fait pour aller quand il pleut à la Madona di San Luca fans fe mouiller, comme fi la véritable dévotion étoit arrêtée par le foleil ou la pluie. Je fupplie V. E. d'agréer mon attachement inviolable & le refpect.

218. — *Montefquieu au Prince Trivulce* (*d*)

4 août [1729], à Munich.

J'ai été, mon cher Prince, bien fâché d'apprendre que je ne vous retrouverai pas à Milan à mon retour de Rome. J'ai vu à Bologne M[gr] Lanti avec lequel j'ai bien parlé de M. le prince & de M[me] la princeffe Trivulce. Il m'a dit avoir contracté grande amitié avec vous & je trouve qu'il a bien fait, quoique vous ne foyez pas général des armées fardinoifes & que vous n'ayez pas cet ordre de chevalerie qui couvriroit la plus large poitrine qu'il y ait en Allemagne (*e*).

Vous êtes en vérité très-aimable avec les plaifanteries que vous avez faites avec M[gr] Lanti fur mon compte. Se peut-il que je coure le rifque de ne jamais plus vous revoir & M[me] la Princeffe ? Cette

(*a*) J.-F. Fouquet, miffionnaire en Chine de 1690 à 1720, évêque d'Eleutheropolis. Il venait de publier la *Tabula chronologica hiftoriæ finicæ* (Rome 1729). Montefquieu l'avait connu à Rome (cf. les *Voyages*, en tome II, page 1191).

(*b*) L.-Ferd. comte Marfigli (1658—1730) fonda l'Inftitut de Bologne le 11 juillet 1712.

(*c*) Cf. les *Voyages* (tome II, page 1207).

(*d*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 219; d'après la minute autographe, qui fe trouvait aux archives de La Brède.

(*e*) L'Ordre de l'Annonciade.

idée eſt véritablement affligeante pour moi, & je me ſauve dans l'eſpérance. Je vous prie de m'accorder l'un & l'autre quelque part dans votre ſouvenir. Donnez-moi quelque occaſion de vous ſervir, je regarderai ce jour comme le plus beau de ma vie.

Je ſuis, de votre Excellence...

Le Prince Trivulce.

219. — *Monteſquieu à Madame d'Herbigny* (*a*)

[Munich, 4 août 1729.]

Je ne puis, Madame ma belle couſine, reſter plus longtemps ſans recevoir de vos nouvelles. J'ai beſoin de penſer à vous pour m'animer dans le pays allemand où je ſuis. Je crains que toutes les traverſes que vous avez eues cette année (*b*) n'aient altéré votre ſanté, qui étoit déjà dans une ſituation ſi triſte ; il eſt inutile de vous recommander de la ménager. Vous avez plus de raiſon que les perſonnes qui n'ont que de la raiſon.

J'ai fait une bien pénible marche de Rome à Munich, la moitié du chemin dans un chaud exceſſif, une autre partie dans un froid mortel, au mois d'août, dans les montagnes du Tyrol. Cependant je me ſuis tiré d'affaire à merveille, & effectivement pour la ſanté la meilleure ordonnance que les médecins puiſſent donner c'eſt le cheval de poſte, & je pourrai prouver à mes riſques qu'il fait mieux circuler le ſang que la ſaignée. Je ne puis vous rien dire du pays où je ſuis, n'étant arrivé que de ce matin, & je vous ai fait la galanterie de mettre d'abord la plume à la main pour vous dire combien je ſuis occupé de vous. Je ſuis...

A Madame d'Herbigny.

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 220 ; d'après la minute autographe qui ſe trouvait aux archives de La Brède. Cette minute eſt écrite à la ſuite du brouillon de la lettre au prince Trivulce, datée du 4 août à Munich (lettre 218).

(*b*) M. d'Herbigny était mort le 15 mars 1729.

220. — *Montesquieu à Berwick* (*a*)

[Fin septembre 1729.] (*b*)

Monseigneur.

Je suis parti de Bonn pour Hanovre (*c*). J'y ai trouvé Milord Waldegrave, devenu comte de (*d*) Waldegrave pour toujours & secrétaire d'État pour huit jours, & très-bien dans les bonnes grâces du roi (*e*), qui lui parle sans cesse & lui donne toutes sortes de marques de faveur (*f*). J'ai fait avec Milord Townsend (*g*) la connoissance d'un jour.

Milord Waldegrave me ménera après le départ du roi à la cour de Brunswick, où nous verrons le congrès, qui ne sera pas si célèbre que celui de Soissons. De là j'irai à Hambourg, en Hollande & en Angleterre.

Le roi a furieusement décrédité le roi de Prusse en Allemagne & a (*h*) bien fait baisser ses actions. Il est également aimé de ses sujets anglois & allemands.

Je vous prie, Monseigneur, de me continuer l'honneur de vos bontés & de me croire...

221. — *Montesquieu au baron de Stain* (*i*)

A Amsterdam, ce 17 octobre 1729.

Je ne sçaurois assez vous exprimer, Monsieur, le regret que j'ai eu de vous quitter. Les montagnes du Harz (*k*) sont un lieu déli-

(*a*) Minute autographe. Archives de Madame la C[sse] Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède).

(*b*) Montesquieu arriva à Hanovre le 24 septembre 1729; cf. les *Voyages* (tome II, page 1272).

(*c*) *Biffé :* « J'y ai trouvé la paix faite; j'y ai trouvé aussi Milord Waldegrave que le roi d à présent. » *[sic]*

(*d*) *Biffé :* « de von Waldegrave. »

(*e*) George II.

(*f*) *Biffé :* « Je n'ai vu Milord Townsend qu'un jour & l'ai employé à commencer à faire connoissance avec lui. »

(*g*) Charles, vicomte Townsend (1676—1738), beau-frère de Robert Walpole.

(*h*) *Biffé :* « & a beaucoup fait baisser ses actions. Il me semble qu'il est également. »

(*i*) Minute autographe. Papiers de Madame la M[quise] de Moneys (à Audenge). — J.-Fréd. baron de Stain (1681—1735), premier ministre du duc de Brunswick. Cf. *Voyages* (tome II, page 1278) : « C'est un des hommes d'Allemagne qui en sait le mieux le droit public. »

(*k*) Cf. *Voyages* (tome II, p. 1287). Montesquieu avait rencontré M. & M[me] de Stain à Zellerfeld, dans le Harz.

cieux quand vous y êtes. J'ai fait mon voyage fort heureuſement, c'eſt-à-dire fort vite. Je goûte à Amſterdam (*a*) cette ſatiſfaction que l'on a lorſqu'on voit de belles choſes qui ſont nouvelles ; on y jouit d'un repos qui n'eſt point interrompu par les grands plaiſirs. Je vais tous les matins me promener ſur le port ; c'eſt un beau ſpectacle que de voir toute la ville qui travaille : hommes, femmes & enfans portent ou traînent des fardeaux. Il ſemble que ce ſont ces fourmis que Jupiter changea autrefois en hommes pour peupler l'île d'Égine.

Je me ſouviens de vous avoir ouï dire qu'il y avoit eu autrefois un ſyſtème en Europe qui faiſoit qu'on la regardoit comme une eſpèce de république dont l'Empereur ou le Pape étoit le chef ; que M. de Leibniz avoit mal prouvé cela, mais que cela étoit pourtant vrai. Faites-moi la grâce de me dire quelles ſont les raiſons de M. de Leibniz & ce que l'on y pourroit ajouter. J'ai toujours regardé cette idée de M. de Leibniz comme une chimère d'un homme dont l'eſprit accoutumé aux ſyſtèmes en trouve partout, & même dans les choſes qui en ſont le moins ſuſceptibles, à peu près comme les graveurs voient des figures ſur toutes les murailles. Il eſt vrai que pendant pluſieurs ſiècles on regarda le Pape comme chef de la république chrétienne, car celui qui pouvoit dépoſer les princes étoit néceſſairement leur chef, & il falloit bien qu'il fût leur chef, puiſqu'il étoit réellement leur maître ; mais, pour l'Empereur, il étoit confondu avec les autres rois dans la ſujétion, & même, comme il avoit plus d'intérêts, de choſes à démêler avec le Saint-Siège, à cauſe de la diſpute ſur la puiſſance en Italie, le joug étoit plus appeſanti ſur ſa tête que ſur celle des autres rois. Il me ſemble même que dans ces temps de barbarie les diſputes ſur les rangs étoient aſſez inconnues entre les princes. Il n'étoit jamais queſtion que de ſçavoir ſi un prince relevoit d'un autre ou non. La mouvance faiſoit ſon infériorité, mais, dès que deux princes ne relevoient de perſonne, ils étoient égaux en dignité & ne différoient qu'en puiſſance. L'Empereur & les rois de France, d'Angleterre & de Caſtille ne pouvoient donc entrer en concurrence ſur les rangs.

(*a*) Cf. *Voyages*, au tome II, p. 1296.

C'eſt le Moyen-Age qui a établi ces différences ; c'eſt le *punto* des Italiens & des Eſpagnols. Pour lors l'Empereur étant un prince électif, ſa prééminence ne bleſſoit aucune maiſon régnante & la maiſon de France, qui demanda & eut effectivement le rang immédiatement après l'Empereur, ſe trouva nettement la première maiſon de l'Europe.

Voici un barbouillage inédit digne de l'auberge où il eſt écrit.

Adieu, Monſieur, je ne vous fais point de complimens. Il me ſemble, ou du moins je l'eſpère, que notre amitié n'en eſt plus là. Je vous ſalue très-reſpectueuſement.

A Monſieur le baron de Stain, premier miniſtre du duc de Brunswick.

Agréez que je ſalue Mme la baronne de Stain, qui eſt toujours pour moi le modèle que je voudrois propoſer aux dames françoiſes. Je finis cette lettre par où j'aurois dû la commencer, en vous rendant mille grâces des bontés & amitiés dont vous m'avez honoré à Brunſwick & à Zellerfeld. On ne voit à Amſterdam que de grands hommes avec de petits habits qui ſe promènent par les rues & s'enrôlent pour aller aux Indes ; ce ſont des déſerteurs du roi de Pruſſe qui vont augmenter la taille des peuples de Bantam & de Java.

222. — *Monteſquieu à **** (*a*)

A Amſterdam, ce 18 octobre 1729.

Je reçois, Monſieur, avec bien de la reconnoiſſance les deux belles liſtes que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Si, à votre commodité, vous pouvez me donner quelque connoiſſance de celles de l'Empereur, ce ſera une nouvelle grâce que vous me ferez.

(*a*) Publiée par M. Richmond-Laurin Hawkins dans la *Revue d'hiſtoire littéraire de la France*, 1935, p. 595, d'après l'original autographe appartenant à l'Hiſtorical Society of Pennſylvania, à Philadelphie (Gratz Collection, French Authors).

Nous jouons, Monſieur, tous les deux un grand rôle dans la Gazette de Hollande (*a*) dans le ſecte de M. Duvau (*b*). Je ſuis bien arrivé à Utrecht (*c*) en quatre nuits & cinq jours quoique je ne ſois pas ſorti de ma chaiſe. Malgré mon ignorance ſur les langues allemande & hollandoiſe je n'ai trouvé aucune difficulté ſur les chemins.

Vous m'obligerez bien, Monſieur, de préſenter mes reſpects à M. le baron de Wedderkop. Ses belles qualités ont fait ſur moi une impreſſion qui ne s'effacera jamais. J'écris par ce courrier à M. le baron de Stain.

Je vous prie de vouloir bien me conſerver quelque part dans votre ſouvenir & de me croire, avec toute ſorte d'eſtime & d'attachement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Si vous trouvez l'occaſion de marquer à Leurs Alteſſes (*d*) juſques où va ma vénération & ma reconnoiſſance, je vous prie de le faire. Saluez auſſi, s'il vous plaît, de ma part M. Duvau.

223. — *Monteſquieu au Baron de Stain*

Amſterdam, ce 20 octobre 1729.

Voyez cette lettre dans les Penſées, au tome II, page 624 (n° 2023).

(*a*) « Il n'y a jamais eu de gazette portant le titre de *Gazette de Hollande*; l'uſage s'était introduit de déſigner ſous ce titre toutes les feuilles venant de la république des Provinces-Unies. » (Hatin, *Bibliographie de la preſſe*, Paris, 1866, p. 83.)

(*b*) Ce M. Duvau ne ferait-il pas l'abbé Duval, qui avait porté le manuſcrit des *Lettres perſanes* en Hollande, & qui était lié d'amitié avec Limiers, l'éditeur de la *Gazette d'Utrecht* (cf. ci-deſſus les lettres 78 & 88)?

(*c*) Le 12 octobre ; cf. les *Voyages* (tome II, page 1289).

(*d*) Le duc Auguſte-Guillaume de Brunſwick (mort en 1731) & la ducheſſe Éliſabeth-Sophie-Marie, fille du duc de Holſtein-Nordberg.

224. — *Monteſquieu au Père Cerati* (*a*)

De Londres, le 21 décembre 1729.

J'eus l'honneur de vous écrire par le courrier paſſé, mon révérend Père ; je vous écris encore par celui-ci. Je prends du plaiſir à faire tout ce qui peut vous rappeler une amitié qui m'eſt ſi chère. J'ajoute à ce que je vous mandois ſur l'affaire, que ſi M[gr] Fouquet exige au delà de la ſomme que j'ai paru vous fixer (*b*), vous pouvez vous étendre & donner plus, & faire, par rapport aux autres conditions, tout ce qui ne ſera pas viſiblement déraiſonnable. Je connois ici le chevalier Lambert, banquier fameux, qui m'a dit être en correſpondance avec Belloni. Je ferai remettre ſur-le-champ par lui l'argent dont vous ſerez convenu ; car il me paroît que les volontés de M. Fouquet ſont ſi ambulatoires, qu'il ne vaut pas la peine de rien faire avant qu'elles ne ſoient fixées.

Je ſuis ici dans un pays qui ne reſſemble guère au reſte de l'Europe. Nous n'avons pas encore ſçu le contenu du traité d'Eſpagne (*c*) ; on croit ſimplement qu'il ne change rien à la quadruple alliance ſi ce n'eſt que les ſix mille hommes qui iront en Italie pour faire leur cour à Don Carlos ſeront Eſpagnols, & non pas neutres (*d*).

Il court ici tous les jours, comme vous ſçavez, toutes ſortes de papiers très-libres & très-indiſcrets. Il y en avoit un (*e*), il y a deux ou trois ſemaines, dont j'ai été très en colère. Il diſoit que M. le cardinal de Rohan avoit fait venir d'Allemagne avec grand ſoin, pour l'uſage de ſes diocéſains, une machine tellement faite, que l'on pouvoit jouer aux dés, les mêler, les pouſſer, ſans qu'ils reçuſſent aucune impreſſion de la main du joueur, lequel pouvoit

(*a*) *Lettres familières*, I (p. 7). — Gaſpari Cerati (1690—1769), que Monteſquieu avait connu à Rome chez le cardinal de Polignac, fut provéditeur de l'Univerſité de Piſe, & plus tard voyagea en France, en Angleterre & en Allemagne ; cf. Cerati (C[te] Antonio), *Elogio di Monſignor Gaſparo Cerati*... Parma, Reale Stamperia, 1778, in-8°.

(*b*) « ...M. de Monteſquieu eut avec lui une négociation pour la réſiliation en faveur de l'abbé Duval, ſon ſecrétaire, d'un bénéfice que ce prélat avoit en Bretagne. » (Guaſco.)

(*c*) Le traité de Séville (9 novembre 1729).

(*d*) En échange de privilèges commerciaux concédés à l'Angleterre, la France & la Hollande, l'Eſpagne fut autoriſée à débarquer 6000 hommes en Italie pour aſſurer à Don Carlos, fils aîné d'Éliſabeth Farnèſe, la poſſeſſion des duchés.

(*e*) *Appleby's Weekly Journal*, 15 novembre 1729.

auparavant, par un art illicite, flatter ou brufquer les dés felon l'occafion ; ce qui établiffoit la friponnerie dans des chofes qui ne font établies que pour récréer l'efprit. Je vous avoue qu'il faut être bien hérétique & janféniſte (*a*) pour faire de ces mauvoifes plaifanteries-là.

S'il s'imprime dans l'Italie quelque ouvrage qui mérite d'être lu, je vous prie de me le faire fçavoir. J'ai l'honneur d'être avec toute forte de tendreffe & d'amitié.

Au Père Cerati, de la Congrégation de l'Oratoire de Saint-Philippe, — à Rome.

225. — *Montefquieu à Chauvelin* (*b*)

A Londres, 12 février 1730, v. s. [23 février].

Monfeigneur,

Il y a deux ans que je fuis dans les pays étrangers. En cas que vous me jugiez propre à y remplir quelque place honorable, vous ne pouvez jeter les yeux fur perfonne qui ait plus d'envie de faire fon devoir de fervir le Roi & de mériter votre eftime & votre protection. On eft aifément porté, Monfeigneur, à chercher à fervir fous un miniftre tel que vous.

J'ai l'honneur d'être avec toute forte de refpect, Monfeigneur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

Si vous m'honorez d'une réponfe, M. de Broglie (*c*) ou M. Chammorel (*d*) pourront me la remettre.

(*a*) « Ce qui avoit donné lieu à cette mauvoife plaifanterie des Anglois, étoit de voir autant d'empreffement dans M. le cardinal de Rohan à procurer tous les amufemens imaginables pendant qu'il réfidoit dans fon diocèfe à Saverne, où il figuroit comme prince, que de zèle pour la religion à Paris, où il fe piquoit de figurer comme chef des anti-janféniftes & défenfeur de la bonne doctrine. » (Guafco.)

(*b*) Archives du miniftère des Affaires étrangères, Angleterre, t. 369, fol. 180. (Original autographe.)

(*c*) Le comte de Broglie, ambaffadeur à Londres.

(*d*) Secrétaire de l'ambaffade de France à Londres.

226. — *Monteſquieu au Père Cerati* (*a*)

De Londres, le 1 mars 1730.

Père Cerati, vous êtes mon bienfaiteur ; vous êtes comme Orphée qui faites vivre les rochers. Je mande à l'abbé Duval (*b*) que je n'entends pas qu'il abuſe de l'honnêteté de M. Fouquet, mais qu'il pourſuive, & que ce qui reviendra ſoit partagé à l'amiable entre Monſeigneur & lui.

Enfin Rome eſt délivrée de la baſſe tyrannie de Bénévent (*c*), & les rênes du pontificat ne ſont plus tenues par ces viles mains. Tous ces faquins, Sainte-Marie à leur tête, ſont retournés, dans les chaumières où ils ſont nés, entretenir leurs parents de leur ancienne inſolence. Coſcia n'aura plus pour lui que ſon argent, ſa goutte & ſa vérole. On pendra tous les Bénéventins qui ont volé, afin que la prophétie s'accompliſſe ſur Bénévent : *Vox in Rama audita eſt* ; *Rachel plorans filios ſuos noluit conſolari, quia non ſunt* (*d*).

Donnez-nous un pape qui ait un glaive comme ſaint Paul, non pas un roſaire comme ſaint Dominique, ou une beſace comme ſaint François. Sortez de votre léthargie : *Exoriare aliquis* (*e*)... N'avez-vous point de honte de nous montrer cette vieille chaire de ſaint Pierre avec le dos rompu, & pleine de vermoulure ? Voulez-vous qu'on regarde votre coffre, où ſont tant de richeſſes spirituelles, comme une boîte d'orviétan ou de mithridate ? En vérité, vous faites un bel uſage de votre infaillibilité ! Vous vous en ſervez pour prouver que le livre de Queſnel ne vaut rien, & vous ne vous en ſervez pas pour décider que les prétentions de l'Empereur ſur Parme & Plaiſance ſont mauvoiſes ! Votre triple couronne reſ-

(*a*) *Lettres familières*, II (p. 12).

(*b*) « Il avoit été ſecrétaire de l'auteur ; ce fut lui qui porta le manuſcrit des *Lettres Perſanes* en Hollande, & l'y fit imprimer ; ce qui coûta à leur auteur beaucoup de frais ſans aucun profit. Il obtint en ſa faveur la réſignation du bénéfice que M. Fouquet avoit obtenu de la cour de Rome en Bretagne & il s'agiſſoit ici de la penſion que M. Duval devoit payer à ce prélat. » (Guaſco.)

(*c*) Nicolas Coſcia, cardinal & archevêque de Bénévent, favori de Benoît XIII, enfermé au château Saint-Ange pour prévarications, après la mort de celui-ci (25 février 1730).

(*d*) Jérémie, XXXI, 15.

(*e*) Virgile, *Æn.*, IV, 625.

ſemble à cette couronne de laurier que mettoit Céſar, pour empêcher qu'on ne vît qu'il étoit chauve.

Mes adorations à M. le cardinal de Polignac. Je fus reçu, il y a trois jours, membre de la Société royale de Londres. On y parla d'une lettre de M. Thomas Derham à ſon frère (*a*), qui demandoit le ſentiment de la Société ſur les découvertes aſtronomiques de M. Bianchini (*b*). Embraſſez, s'il vous plaît, de ma part, l'abbé, le cher abbé Niccolini (*c*).

Je vous ſalue, cher Père, de tout mon cœur.

227. — *Fontenelle à Monteſquieu* (*d*)

[Novembre 1730.]

Depuis que vous courez le monde, Monſieur, c'eſt grand haſard ſi, de tous les complimens que j'ai prié qu'on vous fît pour moi, on vous en a fait un ſeul, & il ſeroit fort naturel que vous m'euſſiez à peu près oublié. Mais il ſe préſente une jolie occaſion de vous en faire ſouvenir ; je dis jolie au pied de la lettre, jolie aux yeux, & qui plaira certainement aux vôtres.

C'eſt pour vous recommander Mlle Sallé (*e*), bannie de notre Opéra par oſtraciſme. N'allez pas lui dire ce mot-là ; elle croirait que je l'accuſe de quelque choſe d'effroyable, & ſe déſeſpéreroit. Mais il eſt vrai que c'eſt oſtraciſme tout pur. La danſe charmante & ſurtout les mœurs très-nettes de la petite Ariſtide ont déplu à ſes compagnes, ce qui eſt dans l'ordre, & même aux maîtres, ce qui ſeroit inſenſé s'ils n'avoient pas eu des maîtreſſes parmi ſes compagnes.

(*a*) Voy. *Philoſophical Tranſaction's*, t. XXXVI (1729—1730), pp. 33 & ſuiv.

(*b*) Franceſco Bianchini (1662—1729). Il venait de publier, en 1728, de nombreuſes recherches ſur la planète Vénus.

(*c*) Antoine, marquis Niccolini (1701—1769), entra dans les ordres, vécut quelque temps à Rome & revint à Florence où il était « l'étoile polaire » du cercle de la marquiſe Feroni (*Voyages*, au tome II, page 1082).

(*d*) *Œuvres de Fontenelle* (1758, 11 vol. in-8°), tome XI, p. 121.

(*e*) Mlle Sallé était partie pour Londres au milieu de novembre 1730, emportant, diſait Voltaire, une « cargaiſon de lettres » de recommandation, parmi leſquelles ſe trouvait celle adreſſée à Monteſquieu; il eſt fort probable qu'elle n'a pas été remiſe. Voyez E. Dacier, *Une danſeuſe de l'Opéra ſous Louis XV : Mlle Sallé* (Paris, 1909, in-16°), pp. 56 & ſuiv.

Elle ſe réfugie en Angleterre, & vous allez jouir de notre perte ; mais je vous avertis que vous n'aurez que ſa danſe, & en vérité ce ſera bien aſſez.

Il me vient une penſée : on dit que vous êtes fort bien auprès de la reine (*a*), & je l'euſſe preſque deviné, car il y a longtemps que je ſçais combien elle a de goût pour les gens d'eſprit, & combien elle eſt accoutumée à ceux de premier ordre, témoin M. Newton ; & j'en ai même dit mon ſentiment en parlant de lui (*b*). Si la reine vouloit faire apprendre à danſer aux princeſſes ſes filles par une perſonne propre à leur donner l'air convenable à leur naiſſance, & digne en même temps de cet honneur par ſa conduite, elle ſeroit trop heureuſe que la fortune lui eût envoyé M[lle] Sallé. Enfin, je vous demande votre protection pour elle en toute occaſion, ou plutôt je ne vous demande que de la voir un peu, après quoi le reſte ira tout ſeul.

Ne repaſſerez-vous point par ici en allant à Conſtantinople, ou à Iſpahan, ou à Pékin ? Vous donneriez beaucoup de joie à tous vos amis, quelque courte qu'elle dût être, & je puis vous aſſurer que j'y ferois des plus ſenſibles.

228. — *Jean-Jacques Bel à Monteſquieu* (*c*)

[Vers 1730 ?]

Ce qu'on a dit de Dieu, mon cher Préſident, je le dis de Deſcartes, à l'égard de ſa manière de philoſophie : *tradidit mundum diſputationi.*

Voulez-vous que les Anglois inventent ? La raiſon en eſt qu'ils ont beaucoup d'imagination, & qu'aucun obſtacle ne les arrête ; cela eſt démontré. Voulez-vous qu'ils n'inventent pas ? Voici pourquoi : ce ſont de grands & ſévères raiſonneurs qui veulent toujours tabler ſur des principes fixes, qui, bien loin d'être éblouis du merveilleux, regardent d'avance comme faux tout ce qui en a

(*a*) Monteſquieu avait été préſenté, le 3 octobre 1730, à la reine, Charlotte de Brandebourg.

(*b*) *Éloge de Newton*, éd. 1758, t. VI, p. 356.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1870, n° 1.

l'apparence ; ils ne vont jamais à une vérité que par des chemins bien connus, bien sûrs & par degrés. Or les nouvelles découvertes, au moins d'une certaine espèce, dépendent toujours de quelque principe caché, obscur, qui ne tient pas à ce que l'on sçait déjà & qui a toujours un air de faux qui le fait rejeter au premier pressentiment comme une vision, si tant est que la vision vienne. Les Anglois pensent & les Allemands travaillent ; ceux-là regardent toujours au dedans d'eux-mêmes, & ne voient guère par conséquent que ce qui est une suite de ce qui est déjà ; ceux-ci regardent toujours au dehors & voient par conséquent tout ce qui s'offre. Les premiers ont toujours un système à eux, & ce système, fondé sur ce qui est connu, exclut tout ce qui est fondé sur quelque chose qui ne l'est pas, ou du moins en détourne ; les seconds n'en ont point, ils reçoivent tout & c'est pour ces gens-là que les hasards sont faits.

Cette réflexion, à la bien développer, peut être tournée d'une façon très imposante ; elle est cependant bien frivole, & j'ose vous prédire que toutes celles que vous imaginerez ne le seront guère moins. Or, mon cher, comme il seroit bien bizarre que ce qui est faux se démontrât si bien & qu'une vérité ne pût être appuyée que par des sophismes, je conclus que les Anglois inventent & que le *Spectateur* leur fait affront à tort.

La poudre à canon, l'imprimerie, etc., viennent des Allemands. Je soutiens que ce ne sont pas là des inventions. Celui qui rencontre un trésor a deux yeux, il le voit ; il a des mains, il le ramasse ; mais il ne l'invente pas. Je vous demande pardon de l'expression, elle est ridicule, mais elle explique. Celui qui le premier a eu le secret de la larme batavique laissa tomber par hasard du verre fondu dans de l'eau ; ce verre se condensa ; il le reprit, il l'examina, il vit ce que c'étoit, il refit précisément les mêmes choses, il réussit : inventa-t-il la larme batavique ? non, il la trouva. C'est une trouvaille & non une invention. Notez que les auteurs de ces grandes inventions, poudre à canon, imprimerie, etc., sont inconnus. Or, puisque leur invention n'a pu tirer leur nom de l'oubli je conclus que c'étoient des personnes obscures, ignorantes, des manants que le hasard avoit servis comme l'homme au trésor ; qu'ainsi ce ne sont pas des inventeurs mais des trouveurs.

Tout ce que l'on pourra donc relever contre les Anglois dans ce genre prouvera ſeulement qu'un tel fait n'eſt pas arrivé chez eux.

La véritable invention eſt celle que nous tirons de notre fonds propre, ſoit par des conſéquences tirées des principes connus, ſoit par des principes nouveaux qu'une imagination fertile en combinaiſons de rapports découvre. Prenez cette idée, & jetez les yeux ſur les Anglois, & vous conviendrez que le *Spectateur* ne ſçait ce qu'il dit quand il aſſure qu'ils n'inventent point. Suivant cette idée, celui à qui le rencontreur de larme batavique montra ſa trouvaille, & qui, réfléchiſſant ſur toutes les circonſtances & juſques à quel point les cauſes qui avoient concouru par haſard pouvoient agir en les conduiſant exprès & avec art, imagina de porter tout d'un coup cette invention juſqu'où elle pouvoit aller, & la mit en effet dans l'état où elle eſt aujourd'hui, — celui-là, dis-je, inventa plus que le premier, ou pour mieux dire, ce fut le ſeul inventeur.

Monſieur de Réaumur au contraire a *inventé* la tranſformation du fer en acier ; c'eſt un fruit de ſes recherches, réſultat d'un certain nombre d'expériences faites exprès. Il a vu de loin la poſſibilité de ce fait ; il a diſcuté ſes premières vues ; il les a ſuivies, & enfin, ajoutant & rectifiant toujours conformément aux principes fixes qu'il s'étoit formés là-deſſus & qu'il a imaginés d'abord, il l'a trouvé dans la ſuite : voilà une *invention*.

Monſieur Newton a de même *inventé* la méthode des fluxions, car, à ſuppoſer même que les premières ſemences en ſont dans la *Géométrie* de Deſcartes, ce que j'ai ouï dire au géomètre bordelois, elles y ſont ſi bien enveloppées, ſi cachées, ſi éloignées, que c'eſt dans ce cas le développement, l'extenſion, l'uſage qui font l'invention : le génie de Deſcartes l'a conduit là, mais il n'a pas vu ce qu'il touchoit & ce qu'il tenoit ; M. Newton s'eſt poſté dans cet endroit, &, avec deux bons yeux géométriques, il a vu tout le chemin qu'il y avoit encore à faire ; les routes qu'il falloit prendre, il les a priſes, & a réuſſi.

Il faut diſtinguer l'invention, 1° par rapport à celui qui invente, — 2° par rapport au public qui en jouit.

Par rapport à celui qui invente, elle ne doit être regardée com-

me invention que lorſqu'elle eſt le fruit de ſes recherches, &, pour lors, elle doit être regardée comme telle, quoiqu'elle dépende de quelque choſe déjà inventé, & qu'elle n'en ſoit pour ainſi dire que l'accompliſſement & la perfection ; car toute perfection eſt invention, eu égard à ce qui eſt perfectionné.

Par rapport au public : 1° il ne donne guère le titre d'inventeur qu'à celui qui a fait le premier pas ; il appelle tout le reſte perfection, de quelque nature qu'il ſoit ; — 2° il ne diſtribue les honneurs de l'invention qu'à ceux qui ont trouvé des choſes qui leur ſont utiles & dont l'uſage eſt extrêmement ſenſible & fréquent. Ainſi tout homme qui ne ſera pas philoſophe vous dira : il n'y a guère d'invention que l'imprimerie, la poudre à canon, la bouſſole, les lunettes, etc. (autant que je puis me le rappeler, c'eſt ainſi que raiſonne l'abbé Dubos) (*a*) ; c'eſt que cela ſe voit, cela ſe ſent, & comme ces choſes n'auront pas été trouvées parmi les Anglois, parmi les François, il vous dira : les Anglois, les François n'inventent pas. Notez cependant que c'eſt principalement de ce public que dépend la réputation générale d'inventeur.

Il faut diſtinguer encore l'invention par rapport aux arts qui dépendent uniquement de l'imagination & par rapport à ceux qui dépendent en partie de l'imagination & en partie de l'expérience.

Dans le premier cas, celui qui a trouvé mérite toujours le titre d'inventeur ; tel eſt Homère par rapport au poème épique. Il n'y a point là de haſard, ou du moins de haſard extérieur : avant de faire un poème épique, Homère a dû néceſſairement imaginer la plupart des conditions eſſentielles à cette forme de poéſie ; il a preſſenti l'effet qu'elle devoit produire & il a exécuté.

Par rapport aux arts qui dépendent en partie de l'expérience, l'invention peut n'être due qu'à l'expérience même, & cette expérience peut être un préſent du haſard, la découverte d'un fait ; ce n'eſt point là *inventer*. Cette invention peut auſſi être due à l'imagination toute ſeule ou à une expérience faite de deſſein prémédité & dans la vue de découvir ſi un tel effet qu'on a cru qui en

(*a*) J.-J. Bel a publié au t. III des *Mémoires de Littérature & d'Hiſtoire* (1727), du P. Deſmolets, une *Diſſertation où l'on examine le ſyſtème de l'abbé Dubos touchant la préférence que l'on doit donner au goût ſur la diſcuſſion.*

pourroit réſulter, en réſulteroit effectivement ; dans ces deux cas, c'eſt une *invention.*

Il faut diſtinguer en troiſième lieu l'invention principale & l'invention acceſſoire, ou, pour m'expliquer plus clairement, la première, la ſeconde, la troiſième invention, etc., dans le même genre.

Quand le premier pas eſt conſidérable, celui qui le fait eſt le ſeul qui doive être appelé inventeur, & on ne doit accorder aux autres que l'honneur de la perfection ; ainſi Homère a inventé le poème épique & tout ce que l'on pourra ajouter à la conſtitution de cette eſpèce de poéſie, ne fera jamais que perfection.

Si au contraire le premier pas n'eſt pas conſidérable, celui qui vient après doit être conſidéré comme le principal inventeur ſi ce qu'il ajoute excède de beaucoup ce qui étoit fait, & à meſure qu'il a plus tiré de ſon fonds que de celui d'autrui, il mérite plus ou moins les honneurs de l'invention ; cependant l'abus du langage veut que ce ne ſoit là que perfectionner. Ainſi M. Newton a inventé la méthode des fluxions, quoiqu'il en ait pu tirer l'idée primitive de la *Géométrie* de Deſcartes, mais M. Leibniz n'a fait que la perfectionner, ſuppoſé du moins qu'il ait ſeulement imaginé une caractériſtique plus commode, plus propre au détail & qu'il n'ait fait que développer, pouſſer plus loin, rendre plus clairs, etc., dans le calcul différentiel, les principes contenus implicitement dans la méthode des fluxions.

Voilà, mon cher Préſident, qui eſt bien brouillé. S'il y a quelque choſe qui en vaille la peine, vous ſçaurez bien le régénérer ainſi tel que je vous l'envoie.

229. — *Monteſquieu à l'abbé de Saint-Amans* (*a*)

[13 mai 1731.]

Le 13 mai 1731, Monteſquieu écrit de Bordeaux à l'abbé de Saint-Amans & lui demande un délai de quelques ſemaines pour s'occuper d'une affaire qui leur eſt commune.

(*a*) *Revue d'hiſtoire littéraire*, 1910, p. 307 ; d'après le n° 67 du catalogue de la vente du 5 juin 1897 par Noël Charavay, expert. — L'abbé Boudon de Saint-Amans appartenait à une ancienne famille agenaiſe.

230. — *Monteſquieu à Maignol* (*a*)

A La Brède, ce 10 août 1731.

J'ai, Monſieur, l'honneur de vous envoyer le mémoire au ſujet des conteſtations que je puis avoir avec MM. les maire & jurats au ſujet des limites de nos terres (*b*), & j'eſpère que vous rendrez à l'Hôtel de Ville & à moi le grand ſervice de nous accommoder; mais, comme M. Roquete (*c*), qui ſe tranſporta, il y a quelques temps, ſur les lieux, gâta tout par ſon incapacité & fit un plantement de bornes plus encore contre le ſens commun que contre mes intérêts, je vous ſupplie d'agréer que, pour la conſervation de mes droits qu'il a eſtropiés, auſſi bien que ceux de l'Hôtel de Ville, je faſſe un acte à MM. les Jurats qui puiſſe me mettre à l'abri du procès-verbal qu'il en a fait, afin qu'on ne puiſſe pas l'employer dans la ſuite comme une pièce authentique.

Je vous parlerois, Monſieur, de mon attachement parfait, ſi vous pouviez ignorer à quel point je ſuis, Monſieur, votre très-humble, très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Maignol, procureur ſyndic, — à Bordeaux.

231. — *Sevin à Monteſquieu* (*d*)

A Segougnac (*e*), le 6e novembre 1731.

Monſieur,

J'ai reçu votre paquet avec la procuration. Je ferai dimanche

(*a*) Imprimé en appendice à un factum intitulé *Addition de mémoire ſignifié pour Jean-Baptiſte Maignol... contre Meſſire Charles-Denys de Secondat, ſeigneur de Monteſquieu...* [Paris], de l'imprimerie de P.-G. Le Mercier, 1743 (Bibl. Bordeaux, *factums*, t. CXLIX, pièce 7).

(*b*) Monteſquieu était alors en procès avec les jurats de Bordeaux au ſujet des limites entre les paroiſſes de Martillac & de Léognan; la première relevait de la châtellenie de l'Iſle-Saint-Georges, appartenant à Monteſquieu, l'autre du comté d'Ornon, dépendant de la Jurade. Cf. *Catalogue des factums de la Bibl. Nat.*, au nom de *Monteſquieu*, & Bibl. Bordeaux, *factums*, t. CXLIX, pièces 5, 6, 7, 8.

(*c*) Commiſſaire de la Jurade.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 231. — Le ſignataire de cette lettre eſt un petit-couſin de Monteſquieu, dont l'arrière-grand-père, Jacob de Secondat, avait épouſé Marguerite de Sevin.

(*e*) *Segougnac* (Lot-&-Garonne, commune de Moirax).

prochain à Agen, & j'y verrai MM. de Las Fosses (*a*) & Collufon, s'ils font en ville ; autrement je leur ferai favoir votre deffein. Mais je crois que M. Bienaffis, beau-frère à M. Collufon, jouit de ce bien-là par égale portion ; je m'en informerai, & en ce cas je penfe qu'il faudra qu'ils vous rendent tous deux hommage.

J'ai été bien mortifié de n'apprendre que vous euffiez été à Agen qu'après votre départ. J'aurois fouhaité pouvoir vous y donner des marques de mon parfait attachement ; j'en rechercherai toujours les occafions. Faites-moi la grâce d'en être bien perfuadé, & de me croire, avec toute la confidération poffible, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

SEVIN.

Monfieur de Montefquieu, baron de La Brède & ancien préfident à mortier, — à La Brède.

232. — *Sevin à Montefquieu* (*b*)

Agen, 15 novembre 1731.

Monfieur,

A mon arrivée à Agen, j'ai vu MM. Des Foffes (*c*) & Collufon, qui font prêts à rendre leur hommage ; mais M. de Redon m'a fait quelques difficultés que j'ai été bien aife de vous propofer, & que vous pourrez éclaircir.

Une des métairies, appelée de Charié, eft comprife dans le dernier hommage comme noble. Le Sieur Redon a été obligé d'en payer la taille du depuis par arrêt de la Cour des aides de Montauban du 23 août 1672. Si on la met noble, comme dans le dernier hommage, lorfque M. de Redon fera publier fon dénombrement à votre paroiffe de Montefquieu les confuls ne manqueront pas d'y faire leur oppofition. M. de Redon demande devant quels officiers il pourra faire lever ces oppofitions.

J'ai découvert que par l'arrêt de la Cour des aides de Montauban ladite métairie fut mife à la taille jufques que le S[r] de Re-

(*a*) Redon des Foffes.
(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 232.
(*c*) Redon des Foffes.

don eût rapporté l'hommage de Jeanne de Taillac de l'an 1451 ; ce que le Sr Redon n'a point fait, quoiqu'il ait le dit hommage en mains. Je ne ſçais pas les raiſons qu'il a pour ça. Si vous me répondez à cet article, ayez la bonté de me le mettre ſur un morceau de papier ſéparé, ou me le marquer d'une manière à ne l'avoir pas appris de moi.

A l'égard du Sr Colluſon ou Vergès, il eſt prêt à rendre ſon hommage de manière que vous trouverez à propos. Je n'ai point voulu lui communiquer le projet que vous m'avez envoyé, attendu qu'il n'a pas le dernier hommage & que ſon bien a été mis à la taille, qu'il paie encore en même temps que la métairie de M. Des Foſſes. — A l'égard de ſa girouette, que ſes devanciers ont fait tranſporter de Colluſon aux Arrondès, il m'a dit que, ſi ça vous faiſoit de la peine, il la feroit remettre où elle étoit. Il faut vous dire auſſi qu'il jouit [de] ce bien avec M. Bienaſſis, ſon beau-frère. Marquez-moi ſi vous trouvez à propos qu'ils rendent hommage conjointement. J'attendrai votre réponſe.

Comme il m'eſt revenu que vous aviez des mutins dans votre terre & qu'ils prétendoient avoir droit de garenne, de vivier & de chaſſe, M. de Redon m'a aſſuré que dans le coffre des papiers de Monteſquieu il y avoit un arrêt du parlement de Toulouſe dans lequel il y a un interlocutoire ſur le fait de la chaſſe, & que dans pas une de vos reconnoiſſances ni des ſiennes les tenanciers de Monteſquieu n'ont jamais reconnu avoir pas un de ces droits. Il m'a fait voir auſſi le dernier hommage qui avoit été rendu par votre aïeul, où il eſt parlé de la terre de Goulard, & dans le vôtre il n'en eſt pas fait mention.

J'ai l'honneur d'être avec une très-parfaite conſidération, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

SEVIN.

Un bras que j'ai engourdi m'oblige à me ſervir d'une main étrangère.

Monſieur de Monteſquieu, un des quarante de l'Académie françoiſe & ancien préſident à mortier au Parlement, — à Bordeaux.

233. — *Redon des Foſſes à Monteſquieu* (*a*)

A Agen, ce 15 décembre 1731.

Monſieur,

M. de Sevin m'a communiqué une procuration que vous lui avez mandée pour recevoir l'hommage que je dois vous rendre, Monſieur, conformément à celui que mon père a rendu à feu M. le Préſident votre aïeul (*b*), lequel je ſuis tout prêt à rendre.

Mais avant de paſſer cet acte permettez-moi, Monſieur, d'avoir l'honneur de vous demander, en cas qu'il arrive des conteſtations — comme il en arrivera — avec la communauté de Monteſquieu, qui eſt très-difficile, devant quels officiers je dois faire vider les conteſtations qui interviendront lors de la publication du dénombrement que je dois bailler, n'en ayant pas été donné par feu mon père. — En ſecond lieu, à quels officiers je dois m'adreſſer pour avoir une ordonnance qui ordonne que le dénombrement ſera publié & affiché, &, après l'avoir fait publier, qui le recevra, comme cela s'obſerve chez les tréſoriers. C'eſt ſur quoi je vous prie, Monſieur, de me donner vos inſtructions, afin que je faſſe les choſes dans l'ordre qu'on obſerve dans ces affaires.

Il y a un hommage dans vos archives, Monſieur, de la maiſon de Las Foſſes de l'an 1521, que vos auteurs avoient produit dans le procès qu'ils avoient intenté pour ce fait, & qui eſt viſé dans la ſentence de condamnation, duquel je vous prie, Monſieur, d'avoir la bonté de me faire donner copie, parceque j'ai mes pièces à Montauban produites dans l'interlocutoire qui pend à juger avec la communauté pour la nobilité de la métairie de Siagues, dont je paie la taille par proviſion.

Permettez-moi encore, Monſieur, d'avoir l'honneur de vous propoſer que, joignant le bois des Daunes, il y a un bois, que Clavières avoit acquis de Durand, dont je ne ſçais ſi les ventes vous ont été payées ou à feu M. le Préſident que vous pourriez retirer, de la contenance de 36 quarterées, dans laquelle contenance il y a plus de 12 quarterées de bois & un terrain à faire 30 tonneaux de vin de

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 223.

(*b*) Jean-Baptiſte-Gaſton de Secondat, préſident à mortier au parlement de Bordeaux (1612—1678).

primeur s'il étoit complanté. Tout ce bien joint les bois nobles des Daunes, que vous pourriez retirer de la communauté, avec lequel vous feriez 40 quarterées de bois. Vous pourriez aller dans ce bien en plainier de Montefquieu, qui eft fort près. Je propofai cela à feu M. le Préfident (*a*), qui me répondit qu'il étoit trop vieux pour fonger à devenir riche, à quoi il n'avoit jamais penfé.

J'ai appris, Monfieur, avec bien du plaifir que vous faifiez ériger Montefquieu en marquifat (*b*). Je fouhaite que ce foit bientôt & que vous puiffiez faire tout ce que vous fouhaitez & que je puiffe vous rendre mon hommage en cette qualité.

J'ai de plus remarqué que dans pas une de vos reconnoiffances ni des miennes perfonne n'a reconnu de garenne, mais fimplement un bois, par conféquent point de garenne.

J'attendrai votre réponfe, ayant l'honneur de vous affurer que je fuis avec refpect, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

REDON DES FOSSES.

234. — *Montefquieu à Maignol* (*c*)

A La Brède, 12 février 1732.

Comme il m'eft revenu, Monfieur, que M. de Lifterie (*d*) & les gens qu'il fouffle, & qu'il a engagés au plantement de bornes dont je me plains préparent grand nombre de mauvois raifonnemens à vous débiter fur les lieux, entre autres qu'il y a une autre lagune, d'un nom approchant de du Brei, du Beroy, du Brou (*e*), je crois devoir aller au-devant de tout, en vous difant que, fi l'écriture du dénombrement pouvoit faire difficulté, les fepts affifes (*f*) que

(*a*) Sans doute Jean-Baptifte de Secondat, mort en 1716, l'oncle de Montefquieu qui lui légua fa charge de préfident à mortier.

(*b*) Ce bruit femble n'avoir pas été dénué de tout fondement ; en août & feptembre 1739, en effet, le préfident Antoine de Gafcq écrivait à Montefquieu en le qualifiant « marquis de La Brède » (cf. les lettres 280 & 281).

(*c*) Même fource que la lettre 230.

(*d*) Confeiller au Parlement de Bordeaux, partie principale au procès intenté à Montefquieu, où les Jurats de Bordeaux femblent n'être intervenus que comme partie fecondaire.

(*e*) La lagune du Brey était un des points par où paffait la limite de la paroiffe de Martillac, au dire de Montefquieu.

(*f*) Les fept jugements.

je vous ai produites disent toutes la lagune du Brei, comme vous verrez par les originaux que M. de Pichard (*a*) vous produira ; que de plus, j'en ai une du 20 septembre 1654, que je vous porterai à mon premier voyage ou vous enverrai, qui dit que cette lagune du Brey est à côté du chemin qui va de Saucats à Léognan (*b*), & que les officiers de l'Ile Saint-Georges ont tenu leurs assises au côté du midi de cette lagune ; ainsi voilà ma lagune du Brey nommée & placée.

On est malheureux avec des gens qui ne cherchent pas la vérité, qui parlent sans sçavoir ce qu'ils disent & agissent sans sçavoir ce qu'ils font. Je serois bien aise que vos affaires vous permissent de vous transporter bientôt sur les lieux, afin que je sçache ce que je dois faire ; car je suis las de griffonner du papier timbré avec un homme qui n'est point ma partie, avec qui je ne puis jamais avancer ni reculer, & qui, sans intérêt, se fait champion de l'Hôtel de ville contre moi.

Je vous prie de me faire communiquer l'acte d'anoblissement des cent journaux, fait en faveur de M. Licterie l'avocat, aussi bien que le procès-verbal du plantement de bornes, fait par M. Roquete ; il seroit bon que je l'eusse, afin que sur les lieux je pusse le débattre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec toute sorte de considération & d'attachement, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

235. — *Montesquieu à Maignol* (*c*)

La Brède, ce 27 mars 1733.

Je vous fais faire, Monsieur, le seul acte que je sois capable de vous faire, c'est-à-dire *ratione officii* ; mon conseil étoit d'avis de faire un arrêt de querelle ; j'ai préféré le parti de faire simplement un acte conservatoire à MM. les Jurats.

(*a*) Pierre de Pichard, baron de Saucats, conseiller au Parlement de Bordeaux.

(*b*) Saucats & Léognan sont en Gironde, dans le canton de La Brède.

(*c*) Même source que les lettres 230 & 234.

Je vous ſouhaite une bonne ſanté, Monſieur, & vous prie de me conſerver l'honneur de votre amitié. Je ſuis avec le plus parfait attachement, Monſieur, votre très-humble, très-obéiſſant ſerviteur

MONTESQUIEU.

236. — *Lady Hervey à Monteſquieu* (*a*)

Goodwood, Aug. the 18th 1733.

I was both ſurpriſed and pleaſed when I received your letter, which—I confeſſ—was very much unexpected after almoſt two year's ſilence. I believe 'tis to *l'Homme ſi ſilly* that I owe that obligation. But, be the cauſe what it will, ſince the conſequence is ſo agreeable, I will find no fault and only aſſure you that I renew the correſpondence with great pleaſure; which I hope, for the future, will only be interrupted by your return to a place you ſeemed to like, and to people who did juſtice to your merit. I am now with the ducheſſ of Richmond (*b*), where every moment is ſo agreeably employed that I might claim ſome merit in writing to you at preſent, if my ſincerity did not make me own that I expect to be amply repaid for the time I now give you, by a long letter with abundance of news of the political, poetical and gallant world at Paris. You know you may truſt to my uſual ſecrecy and diſcretion for not repeating any thing that is not quite indifferent.

You have heard that I have not the pleaſure of ſeeing the ducheſſ of Marlborough (*c*) either ſo often nor in the ſame manner that I uſed to do two years ago: 'tis very true, and as true that I am entirely ignorant of the occaſion of it. I muſt impute to accident her preſent coolneſſ, as well as her former kindneſſ. For I can't pretend that I had merit enough to engage the latter, and I am ſure I noways deſerve the former. She has been extremely ill, and is I

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 150. — Mary Lepell (1700—1768), mariée en 1720 à John Hervey, plus tard Lord Hervey d'Ickworth, était célèbre par ſa grâce & ſon eſprit, qui furent chantés par Pope, Gray, Cheſterfield & Voltaire.

(*b*) Sarah Cadognan († 1751), femme de Charles Lennox, ſecond duc de Richmond (1701—1780).

(*c*) Sarah Jennings, ducheſſe de Marlborough (1660—1744).

fear ſtill far from well. I wiſh her ſo with all my heart. I'm glad poor St Hiacinthe (*a*) is eaſier in his circumſtances. I wiſh he was entirely ſo, for I believe him to be a man of worth. But—between you and I—his wife is a very ſilly proud woman.

I'm going in two days a little progreſſ about the country with the duke and ducheſſ of Richmond and ſome more company, which we deſigne to end at Hampton-Court. I will not omit to give you an account of all the magnificence at our royal wedding (*b*) which is to be the beginning of October, till when, adieu. Lord Hervey was always your admirer and is much your humble ſervant.

Direct to me at St James's as uſual: they'll always know where to ſend to me.

Goodwood, 18 août 1733.

J'ai été étonnée & charmée à la fois quand j'ai reçu votre lettre, qui — je l'avoue — était bien inattendue après un ſilence d'environ deux ans. Je crois la devoir à l'*Homme ſi ſot*. Mais, quelle qu'en ſoit la cauſe, puiſque le réſultat eſt ſi agréable, je ne trouve rien à redire & je vous aſſure ſeulement que je renoue la correſpondance avec grand plaiſir, en eſpérant qu'elle ne ſera plus interrompue à l'avenir que par votre retour dans un lieu qui ſemblait vous plaire, & auprès de perſonnes qui rendaient juſtice à votre mérite. Je ſuis maintenant avec la ducheſſe de Richmond, chez laquelle tous les moments ſont ſi agréablement employés que je pourrais me targuer de quelque mérite, parce que je vous écris à préſent, ſi ma ſincérité ne me faiſait pas avouer que je compte être amplement récompenſée du temps que je vous donne par une longue lettre remplie de nouvelles du monde politique, poétique & élégant de Paris. Vous ſavez que vous pouvez vous fier à ma diſcrétion & à ma prudence habituelles & que je ne répéterai rien qui ne ſoit tout à fait indifférent.

(*a*) Hyacinthe Cordonnier, dit Saint-Hyacinthe (1684—1746), s'était fixé à Londres à la ſuite de ſon mariage avec Suzanne de Marconay.

(*b*) Peut-être le mariage de la princeſſe Anne avec Guillaume-Charles-Henri, Stathouder de Hollande, qui n'eut lieu que le 25 mars 1734.

Vous avez appris que je n'ai pas le plaisir de voir la duchesse de Marlborough ni aussi souvent ni de la manière que j'en avais l'habitude il y a deux ans. C'est très vrai, & il est aussi vrai que j'ignore absolument comment ce changement s'est produit. Je dois attribuer à quelque accident sa froideur actuelle tout aussi bien que son ancienne bienveillance. Car je ne saurais prétendre avoir obtenu celle-ci pour mes qualités, & je suis certaine de n'avoir point mérité celle-là. Elle a été très malade, & je crains qu'elle ne soit encore loin d'être rétablie. Je désire qu'elle se remette de tout mon cœur. Je suis heureuse que le pauvre Saint-Hyacinthe se trouve dans une situation moins gênée. Je désirerais qu'il fût tout à fait hors d'affaire, car je le crois un homme de valeur. Mais — entre vous & moi — sa femme est une femme très sotte & fière.

Dans deux jours, je vais entreprendre une petite tournée en province avec le duc & la duchesse de Richmond, accompagnés de quelques autres personnes, tournée que nous pensons terminer à Hampton-Court. Je ne manquerai pas de vous raconter toutes les magnificences de notre mariage royal, qui aura lieu au commencement d'octobre. Jusque-là, adieu. Lord Hervey fut toujours votre admirateur & est votre serviteur très-humble.

Écrivez-moi à Saint-James, comme de coutume : on saura toujours où me faire parvenir vos lettres.

237. — *Montesquieu à lady Hervey* (*a*)

Ce 28 septembre 1733.

J'ai, Madame, reçu votre lettre avec un plaisir extrême. Vous vous portez bien, vous courez le monde, vous êtes avec Mme la duchesse de Richmond ; voilà trois bonnes nouvelles.

La Reine est transportée de joie depuis que son père a fait fortune. Je fus il y a deux jours à Versailles ; je n'ai jamais vu tant de monde, quoique la foule fût déjà bien diminuée. Ou cette affaire est finie ou elle n'est que le commencement d'une guerre épouvan-

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 237 ; d'après la minute autographe, qui se trouvait aux archives de La Brède.

table. Nos officiers partent toujours pour l'armée du Rhin, où le maréchal de Berwick a cent mille hommes & pas une compagnie d'infanterie contre lui.

M. le comte de Clermont a fait un échange avec le petit Sourdis (*a*) : il a cédé au prince la Camargo & le prince lui a cédé la ducheſſe de Bouillon (*b*). Bernard (*c*) vient de donner une fête, à l'occaſion du mariage de ſa petite-fille avec M. le préſident de Molé, dont la magnificence a été juſqu'à l'extravagance. Tout le monde a été voir un ſalon bâti exprès pour la noce, & M. de Guiſe (*d*), qui étoit des priés, a été tellement méconnu & accablé dans la foule que des gardes lui ont donné des bourrades, ce qui me rappelle, très en petit, le grand duc de Guiſe qu'on appeloit le Balafré.

L'abbé Pellegrin, qui a paſſé ſoixante ans de ſa vie à faire des vers déteſtables, vient de donner une tragédie, qui a eu un grand ſuccès, intitulée la *Pélopée* (*e*).

Je ſuis en peine de la ſanté de Mme de Marlborough, il n'eſt pas étonnant que vous ne viviez plus dans la même liaiſon ; on peut s'eſtimer après avoir ceſſé de s'aimer. Faites-moi la grâce de dire à M. le duc de Richmond qu'il me doit pour le moins deux lettres. Après toutes ſes bontés pour moi, je ne ſouffrirai pas patiemment des marques de ſon oubli.

Vous allez voir paroître un ouvrage de moi qui s'imprime actuellement en Hollande. Je voulois me cacher, comme autrefois, mais mon ſecret a tranſpiré. Vous me ferez plaiſir de m'en dire votre ſentiment, car je ne me trouve incapable [ni] de faire un bon ouvrage ni d'en faire un mauvois. Il eſt intitulé : *Conſidérations ſur les cauſes de l'agrandiſſement des Romains & de leur décadence.*

Je ſuis avec reſpect...

(*a*) René-Louis d'Eſcoubleau, marquis de Sourdis.

(*b*) Louiſe-Henriette-Françoiſe d'Harcourt (1707—1737) ; parlant de ſes amours avec le comte de Clermont, « ils ſe quittaient & ſe reprenaient, » écrit d'Argenſon (*Mémoires*, t. II, p. 62).

(*c*) Samuel Bernard. Voy. dans Barbier (II, p. 426), le récit du mariage de ſa fille Bonne-Félicité avec Mathieu-François Molé.

(*d*) Anne-Marie-Joſeph de Lorraine, comte d'Harcourt & prince de Guiſe-ſur-Moſelle (1679—1739), père de la ducheſſe de Bouillon.

(*e*) La première eut lieu, le 18 juillet, chez les Comédiens français.

Agréez que je préſente mes reſpects à Milord Hervey. J'ai bien envie de l'aller écouter.

Milady Hervey, — à Londres.

238. — *Daniel Grenoilleau à Monteſquieu* (*a*)

Bordeaux, le 5 mars 1734.

Monſieur,

J'ai eu l'honneur de vous dreſſer un mémoire reſponſif à la requête de M. le Procureur syndic de cette ville (*b*), qui, ſelon moi, détruit suffisamment les raiſons qu'on vous oppoſe, & dont j'eſpère que vous ſerez content. Si vous le trouvez de la ſorte, de même que votre avocat de Paris (*c*), il n'y aura qu'à le réduire en telle forme qu'on jugera convenable, de requête ou de dire, & le faire signifier.

Madame de Monteſquieu ne vous envoie préſentement que ce mémoire, par la voie de M. Bel qui part pour Paris, parceque la plupart des pièces y énoncées ne ſont pas en aſſez bonne forme, & qu'elle travaille à vous en procurer des expéditions ou compulſoires authentiques, qu'elle vous enverra le plus tôt qu'elle pourra par une autre commodité.

Madame de Monteſquieu ſe flatte même qu'elle aura un compulſoire du dénombrement de 1607 & procès-verbal de publication & blâme fait en conſéquence, qu'on dit être dans les archives

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 131. — Daniel Grenoilleau, avocat de Monteſquieu à Bordeaux, s'expatria plus tard à Genève, où il mourut. M. Bernard Gagnebin a eu la gracieuſeté de relever pour nous au regiſtre des décès des Archives d'État de Genève la mention ſuivante, à la date du 8 mars 1759 : « Spectable Daniel Grenouilleau, de Bordeaux, âgé de 69 ans, mort d'éthiſie à la Grand Rue. » Dans la lettre 699 Monteſquieu l'appelle « un parent & un ami. » — Les archives du château de La Brède conſervent 13 autres lettres de Grenoilleau à Monteſquieu, du 25 ſeptembre 1732 au 18 février 1738, toutes relatives au procès de Monteſquieu contre M. de Licterie & la Jurade, lettres dont nous nous bornerons à donner quelques extraits.

(*b*) Maignol.

(*c*) Une lettre de Grenoilleau du 12 mai 1736 enſeigne que l'avocat de Monteſquieu à Paris était Louis-Jacques Cadet, inſcrit au tableau des avocats au Parlement le 31 mars 1717 & qui apparaît pour la dernière fois ſur le tableau de 1743 (cf. la collection des Tableaux des avocats, à la Bibliothèque des avocats à la Cour d'appel de Paris).

de M. Le Conte, ſeigneur de Beautiran. Ce qui fait que vous ne devez pas vous preſſer de lever une expédition du dénombrement au greffe de la Chambre des comptes, d'autant moins que Madame de Monteſquieu a appris que le dénombrement eſt ſeul au dépôt de la Chambre des comptes, ſans vérification ni blâme, ce qui le rend moins déciſif. Mais, Monſieur, vous pouvez, en attendant, faire ſignifier votre réponſe à la requête de M. Maignol, parce que, lorſque vous aurez reçu les pièces juſtificatives, vous n'aurez qu'à les faire ſignifier, avec un mot de requête où vous demanderez acte de leur production.

Madame de Monteſquieu vous enverra auſſi un plan des lieux fidèle & exact (*a*), que vous pourrez faire copier par quelque barbouilleur, original & copie, & faire ſignifier l'un des deux à M. Maignol avec ſommation de s'en accorder, car il n'eſt pas poſſible que cette affaire puiſſe être jugée ſans un plan reconnu, ou, en cas de contradiction, ſans en avoir un fait par autorité de juſtice.

Comme je n'ai pas votre ſac de Paris je n'ai pu creuſer à fond la queſtion de l'intervention de M. Maignol; votre avocat de Paris ſuppléera à ce défaut & aux autres. Lorſqu'on vous fera quelqu'autre ſignification pour la réfutation de laquelle il ſera néceſſaire de quelque éclairciſſement local ou de pièces nouvelles, vous n'aurez qu'à l'envoyer. Je me ferai un plaiſir de vous dreſſer tel autre mémoire dont vous pourrez avoir beſoin, n'ayant rien plus à cœur que de vous donner des marques de mon zèle & du profond reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

GRENOILLEAU.

Je garde votre mémoire, qui a été un très-bon guide pour faire le mien.

A Monſieur le Préſident de Monteſquieu, — à Paris.

(*a*) Une lettre de Grenoilleau du 17 juillet 1734 annonce l'envoi de ce plan, dreſſé par Latapie.

239. — *Montesquieu à Grenoilleau* (*a*)

[Mars 1734.]

J'ai reçu, Monsieur, le mémoire admirable que vous avez eu la bonté de faire. Je ne vois pas qu'il y ait rien à y changer. Tout y est court, clair & net, de façon que l'avocat n'a, me semble, qu'à rectifier le sujet de l'intervention, parce que vous n'étiez pas instruit que les jurats ne sont intervenus qu'au pétitoire, n'ayant pas le procès.

La lecture de votre requête m'a fait naître quelques réflexions que je vais vous communiquer ici, parce qu'elles pourront vous faire naître des vues, soit pour ajouter à cette requête, soit pour les faire mettre dans une autre.

Quand les Jurats disent qu'ils n'ont point de lettres, cela veut dire seulement, comme vous l'avez remarqué, qu'ils n'en ont point de favorables à leurs prétentions, car je me souviens que M. Maignol, étant sur les lieux, me montra trois ou quatre dénombremens qui ne disent absolument rien. Or, que peuvent-ils avoir pour la justice d'une lande rase que des dénombremens & des baillettes des concessions qu'ils ont faites à des vassaux ou tenanciers ? Ils ont fait deux concessions : l'une au sieur de La Roque ou ses auteurs, l'autre au sieur de Licterie, & ils les ont toutes les deux.

S'ils avoient eu des limites aussi constantes qu'ils le disent, pourquoi leur dénombrement n'en auroit-il pas parlé ? Je soupçonne qu'ils ont eu des raisons pour ne point fixer ces limites dans un dénombrement.

La Philippine (*b*) recule de bien loin leurs prétentions & les borne à l'Eau Blanche, une demi-lieue plus bas. Ils n'ont pas voulu marquer de limites dans leurs dénombremens, parce qu'elles auroient été contradictoires à celles de leur Philippine. Et n'y a-t-il pas d'apparence que, dans une lande rase & de nulle

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 238 ; d'après la copie qui se trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) Lettres-patentes de Philippe-le-Bel, de décembre 1295, concédant aux jurats de Bordeaux la juridiction de la banlieue. Voy. *Archives municipales de Bordeaux. Livre des privilèges* (Bordeaux, 1878, in-4°), p. 4.

valeur, les bourguis (?) (*a*) ont peu à peu défriché & se sont toujours avancés sur les vacants de l'Isle-Saint-Georges. Il me semble que, le procureur syndic traitant sans cesse mes auteurs de fripons, il ne seroit pas mal de rétorquer, dans l'occasion, l'argument contre les Jurats. Du reste, je n'ai pas examiné cette Philippine, mais elle est dans mes archives.

Il y a une assise entre les autres, qui désigne & constate le lieu où est la lagune du Brey, sur le grand chemin Romain. Si nous avons cette assise en forme, ne faudra-t-il pas s'en servir nommément, pour faire tomber l'équivoque de l'orthographe des noms ?

Vous avez très-bien fait d'avouer la borne de Méjelane (*b*), cela retranche tout discours & toutes les questions inutiles & vous avez aussi bien fait d'avouer le mémoire & de ne point nier même que la borne de Méjelane n'ait pu être plantée à l'occasion du procès. Il est certain que ces bornes ont donné naissance au procès ou qu'elles l'ont terminé : on ne sçait certainement lequel des deux ; pour couper court, il vaut mieux les avouer.

Si je rapporte les assises faites à la lagune du Brey, par la dame de Saucats, les jurats diront : Saucats ne peut pas aller à la lagune du Brey si Martillac (*c*) va à Méjelane & à la lagune du Brey. Car, ajouteront-ils, Saucats sera arrêté par Mareuil & Méjelane dont les assises ne peuvent pas se soutenir.

Ne pourrai-je pas répondre que dans ces temps-là les limites entre Saucats & Martillac étaient incertaines, qu'elles n'ont été fixées que depuis un an & que la dame de Saucats, pour conserver ses droits de Saucats, faisoit valoir en général les droits des seigneurs de l'Isle-Saint-Georges, dont Saucats & Martillac faisoient partie ? Comme elle agissoit en conformité des anciens titres, il n'y a que le seigneur de Martillac qui eût pu s'en plaindre.

Lettre à Monsieur Grenoilleau.

(*a*) Sans doute habitants de la banlieue. Cf. Du Cange : *burguitas*, synonyme de *banleuca*.

(*b*) *Méjelane*, aujourd'hui *Migelanne* (Gironde, commune de Saucats).

(*c*) *Martillac* (Gironde, canton de La Brède).

240. — *Le Père Caſtel à Monteſquieu* (*a*)

Vendredi au ſoir [mars 1734].

Monſieur,

Je n'aurois pas voulu tant de correctifs & de ménagemens dans votre ouvrage (*b*).

Il me paroît qu'il n'y avoit rien de bien preſſant que les deux derniers endroits qui regardoient ou qui ſembloient regarder l'autorité ſpirituelle de l'Égliſe, & tout au plus les termes de « monacal & monachiſme ». Je ne puis cependant qu'applaudir au généreux parti que vous avez pris de tout adoucir. Une perſonne de votre nom, de votre rang &, ſi votre modeſtie le permet, de votre mérite, ſe doit de grands égards à elle-même. Un nombre de beaux eſprits & de gens du monde aimeront aſſez à voir traiter de haut en bas ce qu'ils appellent la prêtraille monaſtique, & fronder même un peu l'ordre eccléſiaſtique, papes & évêques. C'eſt tout à fait le goût d'aujourd'hui. Il eſt pourtant vrai que les perſonnes d'un certain ordre ne ſe permettent ces inſultes & ces hauteurs que dans les converſations, & que tout ce qui en tranſpire dans le public ne vient que de la part de quelques petits auteurs ténébreux & anonymes, jeunes même & licencieux.

Je ne connois rien de plus noble que votre facilité à vous prêter à tous ces tempéramens, & d'aller même au delà du beſoin abſolu. J'en abuſerai peut-être ſi je prends la liberté de vous propoſer encore un petit ſcrupule qui vous prouvera pourtant mon impartialité parfaite, & que je ne ſuis prévenu ſur rien, excepté en votre faveur.

Parmi les correctifs que vous me faites l'honneur de me communiquer, il y en a un qui dit : *Le ſchiſme des Grecs fut ſurtout pernicieux en ce que les troubles ne furent plus apaiſés chez eux par l'autorité de l'égliſe d'Occident.* Ce n'eſt pas avec les papes que ces paroles-ci pourroient vous brouiller, mais avec le clergé de France. Je paſſe peut-être le but, & mon obſervation eſt trop raffinée. Si vous

(*a*) Imprimé par Niſard dans la *Revue contemporaine*, 1856, p. 713. — Niſard, *Mémoires & correſpondances... inédits*, p. 47.

(*b*) Le Père Caſtel s'était chargé de la réviſion du livre des *Conſidérations* ; cf. *L'homme phyſique oppoſé à l'homme moral*, 1756, in-12°, pp. 100 & 101.

difiez : *par l'autorité de l'Églife*, tout court, vous ne vous brouilleriez fûrement avec perfonne ; au lieu qu'en difant *l'églife d'Occident*, vous femblez donner au Pape l'infaillibilité qu'on lui contefte dans ce pays-ci ; car il me femble qu'il n'y a pas de milieu entre les deux fentimens qui donnent l'autorité infaillible, l'un à l'Églife univerfelle, l'autre au Pape. Or, lorfque vous mettez cette autorité dans l'églife d'Occident, vous excluez celle d'Orient, & par conféquent l'univerfalité. Vous fentez bien que l'églife d'Occident ne peut s'attribuer d'autorité fur celle d'Orient qu'à raifon du Pape, & que c'eft même là ce que vous voulez dire. Voilà de la fubtilité théologique. Mais admirez mon impartialité ; car, moi qui ai l'honneur de vous parler, je crois en mon particulier [à] l'infaillibilité du Pape. Cependant, comme je fçais que ce n'eft pas une doctrine obligée, & qu'en France les catholiques penfent la plupart autrement, je me crois obligé par une certaine équité de vous en avertir, pour répondre à la confiance dont vous voulez m'honorer.

Je trouve extrêmement fage la fuppreffion des excommunications ; vous allez à votre but indépendamment de tout cela.

Pour ce qui eft de vos feuilles, fi elles doivent bientôt revenir correctes, je les attendrai ; finon je pourrois toujours relire, pour me bien remplir du fyftème & de l'efprit de l'ouvrage, parce qu'en effet je ne fçaurois faire à mon gré un pareil extrait (*a*) fans fçavoir prefque par cœur un ouvrage fi quinteffencié, fi exquis. Je vous avouerai que, dans les fujets qui en valent la peine & qui m'intéreffent, je ne fçaurois écrire un mot que je n'aie à chaque inftant le total & le détail même de l'ouvrage actuellement dans l'efprit, comme fi je le lifois. Je vous dirois ce que je fens tous les jours en écrivant, fi je vous difois qu'il faut que de chaque point de l'ouvrage il parte un rayon qui vienne aboutir au bout de ma plume.

Je fens que votre plume, dans la compofition de votre ouvrage, a été à chaque inftant dans le concours précis de pareils rayons émanés de tous les points de l'hiftoire romaine, que vous deviez avoir à chaque inftant toute diftinctement préfente à votre efprit.

(*a*) Pour le *Journal de Trévoux*.

Voilà une géométrie bien alambiquée, je m'entends pourtant, & je me flatte même que vous m'entendez.

Je ſuis avec un reſpect infini, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

CASTEL J[e].

241. — *Le Père Caſtel à Monteſquieu* (*a*)

Ce dimanche matin [mars 1734].

Monſieur,

Je ſuis fâché que vous vous rendiez ſi attentif à l'objection ſur Julien (*b*) ; ce n'eſt qu'une petite délicateſſe qui ne mérite aucune déférence ; je prends la liberté de vous conſeiller de ne pas y toucher, d'autant que ce que vous y ſubſtituez dit peut-être plus que ce qui y eſt. On ſeroit plus ſurpris de voir Julien un héros que de lui voir de la conſtance & de la ſageſſe. Quand une choſe eſt imprimée, il faut de grandes raiſons pour y retoucher, ſurtout quand cela eſt dans cet éloignement (*c*). Je n'ai pas de nouvelle difficulté, & je ne voudrois pas même vous en faire facilement, vous voyant tant de facilité pour y déférer. Votre ouvrage eſt bien & très-bien.

Je ſuis avec reſpect, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

CASTEL.

A Monſieur, Monſieur le Préſident de Monteſquieu.

242. — *Le Père Caſtel à Monteſquieu* (*d*)

Ce vendredi ſaint [23 avril 1734].

Monſieur,

En attendant que la ſolennité de ces fêtes me permette d'avoir l'honneur de vous remercier chez vous, je me preſſe de le faire, pour le beau livre que vous m'avez envoyé. Je le lis, je le relis, je le

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 67.

(*b*) Cf. les *Conſidérations*, chap. XVII : « Ce prince, par ſa ſageſſe, ſa conſtance ...& une ſuite continuelle d'actions héroïques rechaſſa les Barbares. »

(*c*) Le livre était imprimé chez Deſbordes, à Amſterdam.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 69.

dévore, je l'étudie à fond. Il a bien du fond, en effet, & vous ne vous êtes guère piqué d'en étendre la ſurface. Il en eſt des ouvrages d'eſprit comme des corps phyſiques ; les petits corps ont, à proportion, plus de ſurface que les grands ; les petits ſont tout ſurface, les grands tout profondeur & ſolidité. Je ſuivrai l'analogie, parce que vous êtes homme à l'entendre. Les corps ſphériques ſont auſſi les plus capaces, les moins ſuperficiels. Un ouvrage raiſonné, monté ſur des principes eſt, ſelon moi, un ouvrage arrondi, dans lequel la fin ſe rapporte au commencement, & où l'eſprit du lecteur attentif circule, en quelque ſorte, avec facilité, par la liaiſon de toutes les parties qui ſe replient les unes ſur les autres & ſe retrouvent en s'éloignant. Votre ouvrage eſt tout d'un ſeul jet. Il eſt un & ſimple, ſelon le précepte d'Horace :

Denique ſit quodvis ſimplex dumtaxat & unum.

Enfin, j'en ſuis enchanté. J'y retrouve toute l'hiſtoire romaine que je n'ai vue ailleurs qu'en 16, 18, 20 ou 30 volumes in-4°. Je ſuis bien aiſe des remaniemens que vous y avez faits ; cela me donne plus d'aiſance pour en parler ſans craindre de choquer aucune bienſéance d'état ni de caractère.

Je me hâte de finir ma *Philoſophie des Princes* pour avoir l'honneur de vous la communiquer. Je crains de ne pouvoir imprimer cet ouvrage, en ce pays-ci, pour bien des raiſons, dont aucune n'eſt la religion que je ſerois au déſeſpoir de heurter, même en apparence. Il y a longtemps qu'on me preſſe de donner au public un recueil de toutes les pièces fugitives que j'ai miſes dans les divers journaux ; des libraires mêmes m'en avoient demandé le recueil, il y a ſix ou ſept ans. Je n'étois pas capable de ce ſoin. Un de mes amis a fait ce recueil ou le fait encore ; il m'a prié de le rendre correct & de l'accompagner de notes, anecdotes hiſtoriques, chronologiques, critiques. Je le fais. Il veut l'imprimer en Hollande ; il pourra y en avoir deux volumes in-4°. Je puis l'enrichir de pièces, lettres, éclairciſſemens, réponſes, qui n'ont jamais paru, mais qui ſont relatives à ce qui a paru. J'ai diverſes lumières à vous demander ſur tout cela, la première fois que j'aurai l'honneur de vous voir. Ce ſera, Dieu aidant, ces fêtes. J'ai l'hon-

neur d'être avec refpect, eftime & attachement, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

CASTEL.

Au refte, fi vous n'y prenez garde, votre relieur vous perdra tous vos livres : ils font tous maculés & il a rogné des lignes entières. C'eft dommage. On a droit de faire payer le livre à un relieur qui le gâte ainfi. Il y a des pages qu'on ne peut lire. Il a été battu trop frais. Il valoit mieux ne le faire que brocher d'abord. Je vous plains, s'il vous en a relié beaucoup de cette façon. Cela feul peut nuire au meilleur livre du monde auprès des trois quarts & demi des lecteurs.

A Monfieur, Monfieur le Préfident de Montefquieu, — rue Saint-Dominique.

243. — *Le Père Caftel à Montefquieu* (*a*)

Ce dimanche [1734].

Monfieur,

J'ai trouvé votre lettre d'hier — celle qui étoit dans le livre — fort bien, & je ne vois pas ce que vous y trouvez de mal, fi ce n'eft un petit excès de précaution ; car il eft vrai que l'endroit de la mort volontaire (*b*) eft fuffifamment corrigé par ce que vous dites que « la paffion ne fait pas voir mais fentir » & que vous rejetez cette fantaifie de fe donner la mort fur une paffion. Un petit mot auroit mis tout cela hors du foupçon même de la critique. Mais abfolument il n'y a à craindre tout au plus qu'un foupçon. Bagatelle tout cela. Le livre eft bien d'ailleurs, &, ce me femble, à l'abri de tout excepté des plus grands éloges. J'en commence tout de bon l'extrait demain lundi. Il ira vite, parce que je fuis plein, car, du refte, je ne fçais pas un mot du tour que je vais lui donner ; les trois premières lignes me le diront & je pourrai mardi vous en apporter l'efquiffe.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 70.

(*b*) Cf. *Confidérations*, fin du chapitre XII.

Si vous ſçaviez combien mon mémoire eſt vrai ou même au-deſſous du vrai, & combien tout Grégoire de Saint-Vincent avec un peu de Deſcartes & de Fermat eſt le vrai auteur de toute la ſcience moderne de l'infini, vous en ſeriez étonné, & du front avec lequel on a attribué tout cela à d'autres. Jamais M. Leibniz n'avoit prévu qu'on dût le lui attribuer. Entre nous, je ſuis au déſeſpoir d'avoir à me plaindre ici preſqu'uniquement des Anglois & des François, c'eſt-à-dire de Wallis, de Newton & de Paſcal. Ce dernier ne m'embarraſſeroit pas, comme vous penſez bien, mais Newton me déconcerte. Pourquoi les Anglois en ont-il ſi bien uſé avec moi ? Car cela embarraſſe extrêmement mon extrême véridicité & je ſçais gré à notre Académie d'ici d'en avoir uſé très-mal, moyennant quoi je conſerve toute ma liberté envers elle.

Je ſuis avec reſpect & un attachement infini, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

CASTEL.

Monſieur le Préſident de Monteſquieu.

244. — *Le Père Caſtel à Monteſquieu* (*a*)

[Mai 1734.]

Monſieur,

Enfin voilà mon extrait (*b*), ou plutôt ſon ébauche : vous en jugerez, vous le jugerez même, s'il vous plaît, avec rigueur. Je n'ai pas tout mis, j'en ſuis au déſeſpoir. Il eſt pourtant encore trop long, & dans une refonte il me faudra tout forcer pour le réduire encore aux deux tiers de ſon étendue préſente ; car je compte qu'il feroit ſoixante pages du journal, & il faut le mettre à quarante. Encore par privilège ſpécial m'a-t-on permis d'aller juſque-là en votre conſidération, ou plutôt en conſidération de la bonté du livre. J'attends une critique exacte de cet extrait de votre part. Il n'y a qu'un mot qui ſent l'éloge, mais je ne l'ai pas mis

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 68.

(*b*) L'extrait parut dans le *Journal de Trévoux* de juin 1734, pp. 1031—1069.

comme éloge, & je l'ôterai si je puis conserver sans lui le caractère que je crois distinctif entre votre livre & les pensées de M. de Saint-Évremond. J'ai tout ramené à l'idée du centre, que j'ai bien senti qui vous avoit dirigé partout : je pourrai adoucir l'air trop philosophique, trop systématique qu'elle peut avoir, quoique, après tout, votre livre soit philosophique & tout systématique, & que, dans un extrait où je veux tout mettre sans pouvoir tout dire, j'ai besoin de suppléer à l'extension par l'intention, c'est-à-dire par quelque idée forte, énergique, qui se fasse remarquer, & qui rende tous les autres traits bien sensibles dans le resserrement où ils sont.

Permettez-moi de revenir sur une chose qui me paroît de conséquence. Je me suis coiffé de cette idée que vous devriez pourtant parler ou faire parler à M. le garde des sceaux :

1° Je crains que ces gens-là, c'est-à-dire bien des gens en place, livrés à leur propre manière de penser, & sur des bruits populaires, & sur des préjugés extrinsèques à ce livre-ci, ne prennent de certaines idées que vous seul pouvez leur ôter, leur adoucir, leur remanier, leur ramener au vrai ; & ces idées-là une fois prises, une fois non contredites, une fois établies, roidissent les esprits pour toute la suite & pour mille autres choses qui n'y ont pas même de rapport.

2° Vous serez peut-être curieux d'imprimer ici désormais : voilà où vous pourrez trouver alors leur esprit roidi ; au lieu que les voyant aujourd'hui, vous les disposez à tout ce qui pourra vous plaire dans la suite.

3° Je crains même, je vous l'avoue, pour mon extrait, & qu'on ne fasse une défense d'autoriser par là un livre qu'ils voudront supprimer tout-à-fait. Je sçais bien que si le reviseur de notre journal, homme théologien, prêtre, chanoine de nomination royale, méticuleux, difficultueux à l'excès, alloit soupçonner seulement que le livre souffrît la moindre difficulté aux sceaux, qu'il est même fait par l'auteur des *L. P.*, il n'en laisseroit pas passer

l'extrait ſans conſulter ſes maîtres. C'eſt pourquoi même je vous prie que ce que j'ai l'honneur de vous dire ne ſoit dit qu'entre vous & moi, ſans aucun ami confident : nous réveillerions le chat qui dort. Je ne le dirois pas ici à l'ombre d'un ſeul jéſuite ! Encore ne croirai-je cet extrait imprimé que lorſqu'il ſera lâché au public. Chut !

4° Encore entre nous, je me ſuis très fort mis dans l'eſprit que vous êtes un homme néceſſaire à l'État & au gouvernement. Je ne vous en donnerois pas le tracas de la pratique, de l'allure ; mais un *penſeur*, un *approfondiſſeur*, un *voyant clair*, un *combinateur* politique d'hiſtoire de mœurs, de lois — entre nous, vous dis-je & ſans compliment — eſt un titre de miniſtre que je fonderois en votre faveur. S'ils ont de l'eſprit, ils ont beſoin de vous, & je crois qu'il y a beaucoup à gagner — je ne dis pas pour vous, mais pour eux — que vous les voyiez.

5° Enfin, quand ce ne feroit que pour empêcher qu'on ne diſe que le livre eſt ſupprimé, qu'il y a donc du ceci & du cela, & pour pouvoir dire hautement qu'il dépend de vous de l'imprimer ici ; outre le ſervice que vous rendriez pas là à votre libraire, vous en ſeriez plus tranquille. Il y a tel auteur à qui je conſeillerois de laiſſer ſupprimer ſon livre par l'autorité publique. Mais, 1° votre livre n'en a nul beſoin, 2° vous-même perſonnellement, je crois, vous aimeriez mieux que cela ne fût pas. — Je vous demande pardon de ma liberté ou de ma folie.

Au reſte ſi vous voulez que cet extrait paroiſſe vite & qu'on n'ait pas le temps de le traverſer, vous aurez la bonté de me le renvoyer au plus tôt. Il faut que je le recopie peut-être deux fois avant de le livrer. Je ſuis avec autant de reſpect que de dévouement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Castel.

Ne montrez, je vous prie, ma lettre à qui que ce ſoit, ami ni amie commun ou particulier : vous êtes aſſez. Tout cela, pour répondre à toutes mes raiſons : néant.

245. — *Madame de Tencin à Montesquieu* (*a*)

Mardi, à six heures du soir [mai 1734].

N'êtes-vous pas un étrange homme, pour ne dire rien de pis ? Vous deviez aller chez M. Rouillé (*b*) aujourd'hui ; j'ignore si vous l'avez vu & ce qu'il vous a dit. Il falloit pourtant m'en instruire, parce que j'y prends assurément plus d'intérêt que vous. S'il y a d'ailleurs quelques démarches à lui inspirer, vous sçavez que j'ai un moyen sûr pour cela.

Adieu. Ou ne vous faites pas aimer, ou ne soyez pas distrait avec moi pour vos affaires.

A Monsieur, Monsieur de Montesquieu, — à Paris.

246. — *Montesquieu à Madame de Tencin* (*c*)

[Mai 1734.]

J'ai été chez ce faquin de roulier (*d*), qui m'a reçu comme un libraire. Je suis si neuf à ces façons-là, & d'un homme de cette espèce, que je ne vous en ai rien dit, à cause des liaisons que vous pouvez avoir avec lui. Voilà un étrange homme : j'ai été pour le remercier d'une chose qu'il n'a point faite, & que je me soucie encore moins qu'il fasse ; je trouve ce seigneur-là (*e*). Je vous prie de me laisser démêler mes fusées (*f*) tout seul & je les démêlerai bien (*g*). Quoiqu'il n'y ait rien dans mon livre, mon livre est sous la main de ces gens-là ; ma personne n'y est pas. Ainsi parler de cela ne feroit que gâter tout.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 253.

(*b*) Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy (1689—1761), directeur de la librairie, que Voltaire appelle « un imbécile qui avait autrefois le département de la librairie » (Lettre à l'abbé d'Olivet, du 15 juin 1761. Éd. Moland, XLI, 323).

(*c*) Minute autographe. Papiers de M. le B[on] Raoul de Montesquieu, au château de Baron (Gironde).

(*d*) Rouillé, le directeur de la librairie ; nous respectons l'orthographe de Montesquieu, qui pourrait bien jouer sur les mots.

(*e*) *Biffé :* et ce seigneur-là me traite comme un valet de chambre.

(*f*) La fusée est la quantité de fil roulée autour du fuseau. Cf. Malherbe, *Bienf. de Sénèque*, IV, 3 : « Il a bien d'autres fusées à démêler. »

(*g*) *Biffé :* Je suis actuellement dans un mauvois poste, mais je n'en dis pas davantage.

Cependant, Madame, les paroles de votre lettre ſont comme une douce harmonie qui calme les tranſports. Je ſerois obligé de vous adorer ſi je ne vous aimois pas.

247. — *Le Père Caſtel à Monteſquieu* (*a*)

[Juillet 1734.]

Monſieur,

Je ne comprends rien à votre libraire de Hollande (*b*); votre livre va paroître ici de l'impreſſion de Paris. Mon libraire Simon m'ayant demandé une copie de votre livre pour l'imprimer, j'eus l'honneur de vous en écrire &, ſur votre réponſe, je répondis à Simon que tout ce que je pouvois faire pour lui, c'étoit de lui en donner le titre & la table pour les porter à M. le Garde des ſceaux (*c*), afin de retenir le privilège pour imprimer le livre dès qu'il paraîtroit. Je les lui donnai hier ; voici ce qu'il me répond aujourd'hui : « Il y a dix jours que le S[r] Huart, libraire, a retenu date pour ce que vous ſçavez (*d*). M. Galliot, ſecrétaire de M. le Garde des ſceaux pour la librairie, a une copie du livre en queſtion entre ſes mains, & m'a aſſuré que le ſeigneur en avoit une auſſi. »

Il faut que l'exemplaire que vous avez prêté ait été copié ; car, pour moi, je ne l'ai prêté qu'au P. La Tour, qui ſûrement ne l'a pas fait copier, & à M. de Marans, qui ne l'a pas gardé plus d'un jour. Permettez-moi de vous dire que dans la circonſtance, il ne convient pas que vous ſouffriez que cette manœuvre s'achève ſans vous, & qu'il dépend de vous de vous oppoſer au privilège &, en vous déclarant auteur, de le faire donner à qui vous voudrez, ou, ce qui feroit mieux, de le prendre vous-même ; & alors je vous prierois de vous ſouvenir de mon libraire Simon.

L'extrait eſt preſque fait. J'irai vous le communiquer. Je ſuis avec beaucoup de reſpect, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

CASTEL.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 71.
(*b*) Jacques Deſbordes, à Amſterdam.
(*c*) Chauvelin.
(*d*) Le privilège du Roi à Huart eſt daté du 14 juillet 1734.

248. — *Montesquieu à **** (a)

A Paris, ce 4 août 1734.

L'honneur que j'ai d'être membre de la Société royale & les bontés dont vous m'avez honoré, Monsieur, dans mon séjour en Angleterre, me font prendre la liberté de vous adresser trois exemplaires de mon livre sur la Grandeur des Romains, un pour la Société royale, un pour vous & l'autre pour M. le secrétaire. Vous connoîtrez, Monsieur, l'excès de l'envie que j'ai de plaire à la Société royale & à vous, puisque je prends une si petite occasion pour vous témoigner mon respect.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

249. — *Montesquieu à Bulkeley* (b)

A La Brède, ce 24 octobre 1734.

Je vous dirai, mon cher Lord, que je suis depuis quinze jours à La Brède, où je plante des choux. Je voudrois bien que vous y vinssiez tuer des canards. J'ai passé par La Rochelle; j'y ai fait quatre très-bons dîners & quatre très-bons soupers chez M. le commandant des trois provinces (c), qui y vit très-dignement & en très-grand seigneur. Pour votre serviteur, il est occupé à dépêcher son vin dans le royaume d'Irlande, aux habitans duquel il prie Dieu d'augmenter la soif. Vos lettres, mon cher Lord, sont charmantes; elles ont un sel que tout le monde aime. Mandez-moi, je vous supplie, de vos nouvelles & ayez pitié d'un homme qui ne vit jamais qu'avec des arbres & qui ne tient à l'univers que par vous. On parle de création de ducs & de maréchaux de France;

(a) Autographe. British Museum, Sloane mss, n° 4053, fol. 248 (collationné à l'original par M. Robert Shackleton). — Publ. par J. Dedieu. *Les grands philosophes. Montesquieu* (Paris, Alcan, 1913, in-8°), p. 334. — Le destinataire est, selon toute vraisemblance, Sir Hans Sloane, président de la *Royal Society* de 1727 à 1753.

(b) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 248; d'après la minute autographe, qui se trouvait aux archives de La Brède.

(c) Le comte de Matignon.

cela eſt très-confus dans ma tête. Je ne ſçaurois aſſez vous témoigner juſques où vont des ſentimens ſi tendres.

M. de Bulkeley.

250. — *L'abbé de Fitz-James à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 19 novembre [1734.]

Vous me croirez bien ſûrement, Monſieur, évêque *in partibus*, même *in partibus infidelium* & dans le Japon ou aux Indes, ayant été ſi longtemps ſans recevoir de réponſe à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 octobre. Mais, je ne ſçais par quel dérangement de poſte ou négligence de vos gens ou des miens elle ne m'a été rendue qu'il y a huit jours. J'ai depuis fait un voyage à Fontainebleau, qui m'a empêché d'y répondre ſur-le-champ ; en quoi je reconnois néanmoins avoir grièvement manqué. Mais je me flatte que vous connoiſſez mon attachement pour vous & en êtes aſſez convaincu pour ne pas attribuer ce retard à l'oubli de celui qui m'eſt toujours préſent & dont l'abſence me cauſe bien de la peine. Voilà bien du galimatias pour vous dire que votre lettre m'a été rendue fort tard & que j'ai retardé encore huit jours à y répondre.

Vous ne ſerez pas fâché d'apprendre que ce voyage que j'ai fait à Fontainebleau étoit pour remercier le Roi d'un brevet de retenue de quatre cent mille francs qu'il a accordé à mon frère (*b*) ſur ſon gouvernement.

M[me] la Maréchale (*c*) ne doutoit point de votre exactitude & vous trouve ſi bon commiſſionnaire qu'elle me paroît diſpoſée à vous charger ſouvent de ſes commiſſions.

M. de Bulkeley n'a fait que paſſer ici allant à Valenciennes, où il eſt employé l'hiver ; cela ne l'empêchera pas de venir faire un tour ici, & je compte qu'il y viendra vers la fin de décembre.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 112. — François de Fitz-James, fils de Berwick (1709—1764), abbé de Saint-Victor en 1727, évêque de Soiſſons en 1739, premier aumônier du Roi en 1742.

(*b*) Charles de Fitz-James, quatrième fils du maréchal, qui venait d'obtenir le gouvernement de Limouſin.

(*c*) La maréchale de Berwick.

Depuis que la ſeule crainte de l'arrivée du maréchal de Noailles a fait évacuer Worms aux ennemis, nos frontières paroiſſent tranquilles. Tant que le débordement du Pô & de l'Oglio continuera, nous ne craindrons rien non plus de ce côté-là ; mais on écrit que les eaux commencent à baiſſer. Les Impériaux ont reçu leurs renforts ; ils devoient les joindre, dit-on, le 13. On ne doute pas qu'ils ne faſſent de leur mieux pour nous attaquer ; ceux qui s'intéreſſent à quelqu'un de l'armée d'Italie en ont une grande frayeur.

On dit que les Eſpagnols ont remis au printemps la conquête des places qui tiennent encore en Sicile, & nous ne devons pas, ſi cela eſt, nous attendre à de grands ſecours de leur part pour notre armée d'Italie. On dit à Paris que le roi Staniſlas & la czarine ſont fort mal ; on les avoit même dit morts, mais on n'en parle point à la Cour.

Si j'étois avec vous dans vos bois de haute futaie, nous pourrions nous étendre en raiſonnemens politiques ſur ces nouvelles, & je voudrois fort y être avec vous, & me trouverois fort bien de ne plus avoir devant les yeux les fantômes de Paris. Tout n'y eſt pourtant pas fantômes ; on y a des amis, gens raiſonnables, avec lesquels on peut démêler le vrai des fantômes. Vous y en avez, Monſieur, & ils vous attendent avec bien de l'impatience. Souvenez-vous que vous leur avez promis d'être de retour à la fin de novembre, & le vrai que vous me dites dans vos ſecrets vous inſpire ſûrement la fidélité dans vos promeſſes.

Mon frère a différé ſon voyage de Naples. Par la dernière lettre que j'ai eue de lui, il me marquoit qu'il étoit tout prêt de partir ; j'ai été deux ordinaires ſans en avoir, ce qui me fait croire qu'il eſt en chemin.

Je n'ai point vu la princeſſe (*a*) depuis votre départ ; elle demeure conſtamment dans ſon Cheverny. Elle eſt auſſi conſtante dans ſes amours que dans ſes projets d'arrangement & vous pouvez compter ſur ſa fidélité.

M[me] la maréchale & M[me] de Bouzols (*b*) me chargent de mille

(*a*) Il déſigne ainſi ſa ſœur Henriette, marquiſe de Renel & comteſſe de Cheverny.

(*b*) Laure de Fitz-James, marquiſe de Bouzols, ſeconde fille de Berwick.

chofes pour vous ; c'eſt le ſort de notre ſang de s'enflammer pour vous. Nous vous ſommons tous de la parole que vous nous avez donnée de nous venir retrouver. Nul ne déſire votre retour plus ardemment & ne vous eſt plus tendrement attaché que

L'abbé DE FITZ-JAMES.

251. — *Monteſquieu à Chicoyneau* (*a*)

[Juin 1735.]

Monſieur Grégoire (*b*) eſt dans une telle conſidération dans Bordeaux que vous ne ſçauriez le mortifier ſans mortifier tous les honnêtes gens de la ville..., & je ne ſçais plus qui protégeroit le mérite ſi ce n'étoit pas un homme comme vous.

252. — *Monteſquieu à **** (*c*)

A Paris, ce 16 novembre 1735.

Je laiſſe, Monſeigneur, à votre porte l'arrêt dont j'ai eu l'honneur de vous parler ; s'il eſt utile à Votre Alteſſe, je lui en ferai avoir l'original.

J'ai l'honneur d'être, avec toute ſorte de reſpect, Monſeigneur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

253. — *D'Augeard à Monteſquieu* (*d*)

A Bordeaux, le 28 avril 1736.

La maladie de mon fils, que l'on m'avoit laiſſé ignorer juſqu'à préſent, m'a extrêmement ſurpris, mon très-cher & illuſtre con-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1637 (copie de R. Céleſte d'après un éloge de Grégoire, aujourd'hui perdu, qui ſe trouvait à la Bibliothèque de Bordeaux, dans le fonds Lamontaigne). — Chicoyneau (1672—1752) était premier médecin du Roi.

(*b*) Barthélemy-Thomas Grégoire, médecin bordelais, fondateur du jardin botanique, dont on voulait lui retirer la direction.

(*c*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 251 ; d'après l'autographe, qui ſe trouvait aux archives de La Brède. — Publ. par P. Bonnefon dans la *Revue d'hiſtoire littéraire*, 1910, p. 307.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 6.

frère ; vos deux lettres m'en ont donné la première nouvelle, j'en reconnus l'écriture & je les ouvris les premières. Je reconnois votre bon cœur & la ſolidité de votre amitié pour moi. Je ne vous ferai point de compliment, je ſuis pénétré de reconnoiſſance. Je ſuis dans la plus grande inquiétude, j'attens avec impatience les lettres de ce courrier ; je compte d'en trouver quelqu'une de vous, ſur laquelle je ſerois plus tranquille. Je vous embraſſe de tout mon cœur & je ſuis avec amitié & reſpect votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

D'AUGEARD.

M. de Sarrau vous envoie la délibération de l'Académie pour le protectorat de M. le cardinal de Polignac (*a*) ; le paquet eſt adreſſé à Melon ; Véſis vous l'écrit ſans doute.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, — à Paris.

254. — *Monteſquieu aux frères Sarrau* (*b*)

A Paris, ce 7e mai 1736.

C'eſt ce matin lundi que nous avons été remercier M. le cardinal de Polignac de l'honneur qu'il a fait à l'Académie d'accepter la place de ſon protecteur. Melon a porté la parole, accompagné de MM. de Monteſquieu, Mairan, Bellet père (*c*), Mazières (*d*) & de Secondat (*e*), ſuivant l'ordre de leur réception. Melon a fait un très-joli diſcours d'environ une page de lecture. Je n'ai jamais vu d'action, qui ſe ſoit ſi bien paſſée de part & d'autre ; nous avons dîné avec lui & nous nous ſommes retirés extrêmement contens

Si vous voulez charger M. Melon, M. de Mairan & moi de travailler à un volume de notre Académie ſous les yeux de Son Émi-

(*a*) Délibération du 27 avril 1736, où l'Académie décide d'offrir au cardinal de Polignac le titre de protecteur, vacant par la mort de M. de Morville (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 131).

(*b*) Autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 26.

(*c*) Iſaac Bellet, mort en 1778, médecin, inſpecteur des eaux minérales de France, membre de l'Académie de Bordeaux en 1725.

(*d*) Le Père Mazières, de l'Oratoire, membre de l'Académie en 1728.

(*e*) Le fils de Monteſquieu, élu le 4 novembre 1734.

nence, nous nous en chargerons, & j'y ferai travailler mon fils avec nous, si cela nous peut soulager. Pour cela, il faudra faire transcrire tout ce que vous avez de bon ou de mauvois & nous l'envoyer; quand il n'y auroit pas assez de matières, nous mettrons toujours en œuvre ce qu'il y en a, nous commencerons &, comme dit le proverbe italien que Paul III avoit toujours à la bouche : *cosa fatta capo ha.* Que si vous pouvez faire mieux chez vous, faites, & nous en serons plus contens : mais il faudroit bien faire voir au public, & encore plus au duc de La Force, que nous sommes un corps existant; M. le président Barbot a fait copier une infinité de nos dissertations, il pourroit suppléer à ce qui manque à vos archives.

Adieu, Messieurs, je vous salue, embrasse & honore de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Messieurs, Messieurs de Sarrau frères, écuyers, rue de Gourgue, — à Bordeaux.

255. — *Montesquieu à Sarrau de Boynet* (*a*)

A Paris, ce 2 juin 1736.

J'ai reçu, mon cher confrère, votre lettre du 19 mai. Je suis bien aise que vous soyez content de votre protecteur; c'est en vérité de toutes façons une bonne acquisition. Je le vis hier & lui dis, comme Melon & moi en étions convenus, de vouloir bien nous nommer un de ses secrétaires avec lequel nous puissions correspondre pour les affaires qui ne mériteroient pas d'aller d'abord directement à lui. Il fit beaucoup de politesses, disant qu'il vouloit que l'on lui fît part de tout & qu'il trouveroit tout important, & enfin il nomma l'abbé Cossoni; ainsi, quand vous ne jugerez pas que la chose vaille la peine d'aller directement à Son Éminence, vous ferez bien d'écrire à l'abbé Cossoni, chez M. le cardinal de Polignac; vous aurez par là une expédition plus aisée & plus prompte.

La Bourgogne, la Champagne, l'Ile-de-France, enfin tout ce qui n'est pas au midi, est entièrement gelé; je l'ai vu *propriis oculis*,

(*a*) Autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 22.

arrivant de l'extrémité de l'Ile-de-France où j'ai vu toutes les vignes grillées. C'eſt un malheur affligeant, mais dont nous tirerons un peu parti, car il faudra boire à Paris du vin de Languedoc et du Rhône. Nous nommerons aujourd'hui à l'Académie françoiſe deux académiciens, M. l'évêque de Mirepoix (*a*) & M. de La Chauſſée, connu par des comédies qui ont réuſſi. J'ai bien envie de vous venir voir. Je compte être à La Brède au commencement de mars.

Je vous ſalue & embraſſe mille fois, Monſieur mon très-cher confrère.

MONTESQUIEU.

Mes embraſſemens bien tendres à M. votre frère; je ſuis en peine de ne recevoir de lettres de lui ni de Bel.

A Monſieur, Monſieur de Sarrau, écuyer & ſecrétaire de l'académie de Bordeaux, rue de Gourgue, — à Bordeaux.

256. — *Monteſquieu à Sarrau de Boynet* (*b*)

A Paris, ce 10e juin 1736.

Je déclare que je donne ma voix à M. Bel, pour être reçu à l'Académie (*c*), & je vous prie, Monſieur mon très-honoré confrère, de faire part de cette lettre à la Compagnie & de mon reſpect. Je vous ſalue & embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Je ſuis de l'avis de M. le préſident de Monteſquieu.
A Paris, le 10 juin 1736. MELON.

A Monſieur, Monſieur de Sarrau, écuyer, ſecrétaire de l'académie de Bordeaux, — à Bordeaux.

(*a*) Boyer.
(*b*) Autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 23. — Publié avec facſimilé dans les *Tréſors des bibliothèques de France*, faſc. XXI (1936), pp. 46—49.
(*c*) Jean-Jacques Bel fut élu le 17 juin 1736 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 135).

257. — *Monteſquieu à Sarrau de Boynet* (*a*)

[Juin 1736.]

Je vous dirai, Monſieur mon très-cher confrère, que ce n'eſt plus l'abbé Coſſoni, ſecrétaire de M. le Cardinal pour l'italien, avec lequel vous correſpondrez, c'eſt-à-dire qui ſera votre Bernard (*b*), mais M. de Lironcourt (*c*), qu'il en a chargé. C'eſt un jeune homme qui a infiniment de l'eſprit, & que M. le Cardinal aime fort.

J'eſpère que nous recevrons bientôt nouvelle que Bel eſt reçu. Dites-lui, je vous prie, que je lui demande en grâce de me juger le plus tôt qu'il pourra (*d*) & de ſe défaire de moi, j'entends qu'il s'en défaſſe comme client.

Je dînai hier avec Melon, qui ſe porte très-bien, & vous, mon cher confrère, ayez de la joie & de la ſanté que je vous déſire. Amen.

Bien des complimens à votre frère.

A Monſieur, Monſieur de Sarrau l'aîné, écuyer & ſecrétaire de l'académie de Bordeaux, rue de Gourgue, — à Bordeaux.

258. — *Monteſquieu au Préſident Barbot* (*e*)

A Paris, ce 2 juillet 1736.

Voici qui s'adreſſe à vous, Monſieur mon très-cher confrère. Le ſçavant M. Aſtruc déſireroit avoir les éclairciſſemens qu'il vous

(*a*) Autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 24.

(*b*) Bernard, ſecrétaire du duc de La Force, premier protecteur de l'Académie.

(*c*) Lironcourt, gentilhomme attaché au cardinal de Polignac. Membre aſſocié de l'Académie de Bordeaux le 15 décembre 1737 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, 142).

(*d*) Sans doute s'agit-il ici de l'affaire Martiens dont il eſt queſtion dans la lettre 260.

(*e*) Autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 2. — Ce billet eſt écrit à la ſuite de la copie d'un queſtionnaire dreſſé par Aſtruc, demandant ſi la fontaine Divona, chantée par Auſone, eſt la même que la fontaine d'Audège.

demande. Il me femble que vous vous êtes appliqué aux antiquités de Bordeaux ; ainfi je vous prie de nous communiquer là-deffus vos lumières ; peut-être que MM. Baritault (*a*) & Bellet ont quelque chofe de particulier là-deffus : je vous falue & embraffe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

259. — *Montefquieu à Bulkeley* (*b*)

18 juillet 1736, Paris.

Vous nous avez échappé bien vite, Monfieur ; il eft vrai que j'en approuve & que j'en aime la caufe ; je parle de loin, ainfi n'en foyez point jaloux. Vous fçavez tous les paffages du Saint-Efprit fur M. le chancelier, fur M. le garde des fceaux, d'où il s'arrête fur le petit M. de Saint-Florentin (*c*). Votre pauvre d'Angervilliers eft tout ftupéfait de ne trouver rien fur fon juftaucorps, mais dans la paix le miniftre de la guerre eft réformé comme les guerriers ; il croyoit pourtant que le Cardinal ne le pafferoit pas. On montroit il y a quelques jours à M. de Riflau (?) le portrait de l'abbé de Pomponne (*d*), chancelier de l'Ordre : « Oui, oui, dit-il, je le connois, c'eft le chancelier Ponpon. »

Rambure (*e*) eft allé dans fes terres. Vous aurez M. le comte de Matignon bientôt, car, fans doute, il s'arrêtera devant fes anciennes, fes perfides & fes infidèles amours. M[me] la ducheffe (*f*) fit une chute hier au foir & fe démit le pied. On l'a faignée deux fois ;

(*a*) Godefroy de Baritault (mort en 1780), confeiller au Parlement de Bordeaux, membre de l'Académie de Bordeaux en 1731.

(*b*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 259 ; d'après la minute autographe, qui fe trouvait aux archives de La Brède.

(*c*) La charge de grand tréforier des Ordres du Roi, vacante par la mort de Dodun, fut conférée au chancelier d'Agueffeau. Sur la démiffion de ce dernier, elle fut donnée à Maurepas, fecrétaires des Ordres, & la charge de fecrétaire fut fucceffivement attribuée au garde des fceaux Chauvelin & à Saint-Florentin.

(*d*) Henri-Charles Arnauld de Pomponne (1669—1756).

(*e*) Louis-Antoine de La Roche-Fontenilles, marquis de Rambures, mort en 1755.

(*f*) La ducheffe de Bourbon, qui, le 9 août, accoucha du prince de Condé.

on ne croit pas pourtant que cela avance l'accouchement ; mais, quand cela feroit, elle eft à fon neuvième mois. Je fuis toujours accablé de faim & d'indigeftion. Mme de Renel eft arrivée dans fa maifon rue Saint-Honoré ; je la verrai aujourd'hui, j'efpère. On dit qu'elle n'eft pas mieux. Le chevalier Chaub eft arrivé. Je ne fçais rien de plus à vous mander. Faites ma cour à Mme de Cantillon. Le Roi a fait mille chofes galantes pour Mlle de Clermont. On dit que le marquis *fpeciem magis in amicitia quam amicitiam obtinet.*

Adieu, je vous embraffe, en vérité, de tout mon cœur & vous honore infiniment, Monfieur.

M. de Bulkeley.

260. — *Montefquieu à Grégoire* (*a*)

A La Brède, ce 11 mars 1737.

Vous êtes, Monfieur, un homme admirable. Mme de Montefquieu me mande que mon affaire en retrait va être jugée. Cependant, comme M. Martiens m'a paru en difpofition de s'accommoder (*b*) & que même j'ai des raifons à ajouter à mon affaire, je vous prie de fufpendre jufqu'à mon retour à Bordeaux, qui fera à peu près à la fin de cette femaine.

Je fuis, Monfieur, avec toute forte de confidération, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

A Monfieur, Monfieur Grégoire, procureur au Sénéchal, rue de la Sau, — à Bordeaux.

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 260 ; d'après l'autographe qui fe trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) Un accommodement intervint en effet : dans une lettre du 9 août 1737 (aux archives de La Brède) Grenoilleau parle à Montefquieu de « la tranfaction que vous avez paffée depuis peu avec le Sr Martiens, habitant de Léognan ».

261. — *Secondat de Rocquefort à Montesquieu* (*a*)

Agen, ce 11 avril 1737.

Monsieur & mon très-cher cousin,

Mon frère (*b*) venant de m'écrire pour m'informer du lieu où vous étiez, parce qu'il vouloit prendre la liberté de vous demander la continuation de votre protection, étant à la veille d'être réformé quoiqu'il en soit à l'abri de toutes façons. Mais M. le comte de Guébriant (*c*) n'ayant point voulu faire la réforme a remis à M. le Duc (*d*) l'état des cornettes sans en demander pas un ; ce qui donne grand sujet de craindre que M. le Duc gardera par préférence plusieurs de ses pages, qui ne servent cependant que depuis peu de temps.

Comme nous avons tout le sujet, mon très-cher cousin, de nous flatter de vos bontés par celles que vous avez bien voulu nous accorder jusques à aujourd'hui, nous osons espérer que vous voudrez bien faire quelque chose auprès de M. le Duc pour éviter que mon frère ne revînt dans un coin de ville battre le pavé, ayant déjà mangé beaucoup d'argent tant de sa légitime qu'autrement.

Quelque chose qu'il arrive, il me marque qu'il se comportera selon ce que vous trouverez à propos, aussi bien que celui qui prend la liberté de se dire, avec un profond respect, Monsieur & mon très-cher cousin, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

ROCQUEFORT.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 230. — Jean-Tiburce-Godefroy de Secondat de Roques, baron de Rocquefort, mourut en 1749 (cf. la lettre 494). Sa parenté avec Montesquieu remonte à leur trisaïeul commun, Jean de Secondat (mort en 1599), dont il est question dans le *Mémoire de ma vie* (cf. ci-dessous à l'Appendice).

(*b*) Gratien de Secondat, alors cornette au régiment de Condé-dragons. Son frère Jean-Tiburce-Godefroy lui fit cession, par son contrat de mariage du 3 janvier 1740, d'une somme de 7000 livres, à prendre entre les mains de Montesquieu, destinée à l'achat d'une compagnie de dragons ; il devint alors capitaine au régiment de Fumel (cf. O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, tome II, p. 266).

(*c*) Louis-Vincent de Guébriant était mestre de camp lieutenant du régiment de Condé-dragons, que le Roi avait donné au duc de Bourbon par commission du 23 juillet 1731 (Pinard, *Chronologie historique militaire*, t. VII, p. 151).

(*d*) Le duc de Bourbon, titulaire du régiment de Condé-dragons (cf. la note précédente).

Ma mère m'ordonne de vous aſſurer de ſon reſpect, auſſi bien que Madame la Baronne.

Monſieur, Monſieur le baron de Monteſquieu, rue Saint-Dominique, — à Paris. (*a*)

262. — *Monteſquieu à Sarrau de Boynet* (*b*)

[Paris, 22 mai 1737.]

Le ſecrétaire a lu une lettre de M. de Monteſquieu, de Paris, du 22 mai, dans laquelle il expoſe que M. Bernaby, ſecrétaire de Milord Waldegrave, avoit entre les mains une diſſertation ſur le mouvement muſculaire (*c*) *depuis le mois d'avril dernier, & attend pour qu'elle pût être reçue à Bordeaux avant le premier mai; que, par des inconvéniens qu'il explique, le paquet a été retardé & que lui, M. de Monteſquieu, l'a envoyé & propoſe que cette diſſertation ſoit miſe au concours.*

263. — *Monteſquieu à **** (*d*)

A Paris, ce 6 juin 1737.

Monſieur Ferret, Monſieur, eſt un habile homme qui aura l'honneur de vous préſenter ma lettre. Il ſouhaiteroit fort avoir votre avis ſur une machine qu'il a conſtruite & qui paroît bonne à un ignorant comme moi (*e*). Je vous prie de vouloir bien lui donner

(*a*) La lettre était primitivement envoyée à Bordeaux; cette adreſſe a été corrigée & remplacée par celle de Paris.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1699, I, p. 133 (P. V. de la ſéance de l'Académie de Bordeaux du 23 juin 1737).

(*c*) La diſſertation était de Stuart, médecin de la reine d'Angleterre, membre de la Royal Society, & obtint le prix (cf. le catalogue des mſs de l'Académie; Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXIV, fiche 25). Stuart fut élu membre aſſocié le 24 juillet 1740 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 155).

(*d*) Autographe. Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, Curzon Collection, Roſe I, p. 25. (Tranſcription de M. Robert Shackleton). Une facture jointe à cette lettre enſeigne qu'elle a été achetée par A.-M. Broadley à Charavay le 25 mars 1905, pour le prix de 178 francs. — Le deſtinataire eſt peut-être Mairan (cf. la lettre ſuivante, page 983, note *a*).

(*e*) Cette machine était un cabeſtan, comme l'apprend la note ſuivante inſcrite en tête de la lettre par le deſtinataire: « M. de Monteſquieu, 6 juin 1737. Rép[ondu] le 9, dans le moment qu'elle m'a été remiſe. J'approuve la machine. Cabeſt. de Ferret. »

une audience favorable, & de me faire la juftice de me croire, plus que je ne fçaurois vous le dire, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

264. — *Montefquieu à Mairan* (*a*)

A Paris, ce 27 juin 1737.

J'ai, Monfieur, une fuite de microfcopes & je voudrois fçavoir de combien ils groffiffent relativement les uns aux autres. Je ne fçais d'autre façon que de confidérer un corps long comme un bout d'aiguille, de voir combien il paroît au microfcope le moins fin plus long qu'à la vue ordinaire. S'il paroît une autre fois plus long, je dis 2×2 font 4; 2×4 font 8; je dis donc: ce microfcope groffit huit fois. Je vois enfuite l'aiguille à la feconde lentille, qui allonge trois fois plus que la première: je dis 3 fois 8 font 24; 3×24 font 72; & je dis que cette feconde groffit foixante-douze fois plus qu'à la vue fimple. Ainfi de fuite. Tout cela n'eft que par eftime. Y a-t-il une manière plus exacte de donner combien chaque microfcope agrandit les objets, foit par le diamètre de la convexité ou la diftance du foyer, & cette manière peut-elle être aifément pratiquée par autres que par les ouvriers ? Et dans les obfervations que l'on fait avec le microfcope, la première manière, qui n'eft fondée que fur une fuppofition qui ne peut jamais être exactement jufte fuffit-elle ?

Je vous prie, Monfieur, de vouloir bien me donner quelque éclairciffement là-deffus. Comme je mets en état les petits ouvrages que j'ai autrefois donnés à l'Académie de Bordeaux, & que j'ai un mémoire de quelques obfervations faites avec mes microfcopes (*b*), je voudrois mettre au fait le lecteur, lorfque je dis que j'ai vu

(*a*) *Actes de l'Académie... de Bordeaux*, 1877—78, p. 22. — Laboulaye, VII, p. 238, d'après l'original qui fe trouvait dans la collection Feuillet de Conches. — La lettre figure fous le n° 1056 dans le catalogue de la vente de la collection Benjamin Fillon du 15 juillet 1878.

(*b*) *Effai d'obfervations fur l'hiftoire naturelle*, lu à la féance publique de l'Académie de Bordeaux du 20 novembre 1721. (Bibl. Bordeaux, ms 828.6, pièce VIII); — cf. ci-deffus, page 99.

à la première, à la feconde, à la troifième lentille. Mille pardons, Monfieur, de ce que je vous détourne de vos grandes & belles occupations. M. Ferret (?) (*a*) me dit les bontés que vous aviez eu pour lui & pour moi, dont j'ai l'honneur de vous remercier très-humblement & vous fupplier de me continuer toujours quelque part dans l'honneur de votre amitié.

Je fuis, avec toute forte d'attachement le plus tendre, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

A Monfieur, Monfieur de Mairan, de l'Académie des Sciences, — au Vieux Louvre.

265. — *Grenoilleau à Montefquieu* (*b*)

(*Extrait*)

Bordeaux, le 13 août 1737.

Monfieur,

C'eft avec toute la joie poffible que j'ai appris par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le gain de votre procès au poffeffoire; & comme je fuis perfuadé que celui qui regarde le pétitoire eft, s'il fe peut, encore plus infaillible, je ne doute pas qu'au jugement de celui-ci j'aurai encore le plaifir de vous féliciter de l'avoir gagné. A l'égard du poffeffoire M. de Licterie a fait une contre-enquête où quelque témoin parle pour lui, au lieu qu'au pétitoire tout eft contre lui & le S[r] fyndic, jufqu'à leurs propres titres.

Je vous affure, Monfieur, que ce commencement de bon fuccès me donne toute la fatiffaction imaginable, perfonne ne s'intéreffant plus que moi à ce qui vous regarde. Vous êtes bien obligeant de croire que j'ai contribué de quelque chofe à l'éclairciffement de cette affaire; je fuis très-flatté de cette opinion. Tout ce qu'il y a

(*a*) Dans les *Actes de l'Académie*, on lit « Tenet (?) », dans Laboulaye, « Senet »; ne s'agirait-il pas du Ferret de la lettre précédente?

(*b*) Archives de Madame la C[sse] Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède).

d'aſſuré eſt que je m'y ſuis attaché avec tout le zèle dont je ſuis capable, & la bonté de votre cauſe a produit le bon effet . . . . .
. . . .

D. GRENOILLEAU.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, l'un des 40 de l'Académoie françoiſe, rue St-Dominique, — à Paris.

266. — *Grenoilleau à Monteſquieu* (*a*)

(*Extrait*)

Bordeaux, le 4 ſeptembre 1737.

Monſieur,

Puiſque vous voulez ſçavoir mon avis ſur ce qui fait le ſujet de la lettre que Madame de Monteſquieu m'a fait l'honneur de me communiquer, j'aurai celui de vous dire que je ne crois pas que vous deviez ſignifier d'autre plan que celui que vous avez déjà produit, parce qu'il indique très-exactement les lieux qui ſont la matière du procès ; ſçavoir les poſitions de la borne de Rochemorin, de la foſſe du Loup, autrement l'angle de Seguiran, de la lagune du Brey & du haut de la craſte des Brouſteyrots (*b*). C'eſt là tout ce qu'il convient d'éclaircir par rapport aux limites de votre terre du côté de celle d'Ornon ; & je ſuis perſuadé qu'un plan plus ample ne pourroit ſervir qu'à donner lieu à des contradictions infinies de la part du Sieur ſyndic & de M. de Licterie, & même à leur donner occaſion de ſe jetter dans des écarts qu'il eſt bon d'éviter parce qu'ils ne contribueroient qu'à les autoriſer, ſous prétexte de contradiction, à mettre de la confuſion & de l'embarras dans la cauſe. Vous ſçavez, Monſieur, mieux que moi qu'il faut

(*a*) Archives de Madame la C[sse] Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède).

(*b*) Craſte = ruiſſeau. — La craſte des Brouſteyrots (*alias* le Saumos), longue de 6 km. 500, prend ſa ſource à Migelanne, paſſe aux Brouſteyrots & ſe jette dans le Saucats en face du château des Fougères. Près de ſon embouchure elle eſt détournée en partie pour alimenter les douves du château de La Brède.

autant que l'on le peut ſimplifier un bon procès, & c'eſt à quoi vous devez vous attacher parce que le vôtre eſt tel . . . .
. . . .

D. GRENOILLEAU.

A Monſieur, Monſieur le Préſident de Monteſquieu, rue Saint-Dominique, — à Paris.

267. — *Grenoilleau à Monteſquieu* (*a*)

(*Extrait*)

Bordeaux, le 4 janvier 1738.

Monſieur,

. . . .

Je crois, Monſieur, qu'il convient toujours d'accommoder les procès quand on le peut, & que ſi M. de Licterie veut ſe déſiſter de ſon appel du jugement rendu au poſſeſſoire & reconnoître que tout le terrain qui eſt ſitué dans les limites de votre plan vous appartient comme ſeigneur de la paroiſſe de Martillac (*b*), renonçant à ces fins au procès au pétitoire, vous ferez bien de tranſiger avec lui . . . .
. . . .

Ce que vous pouvez demander eſt . . . . qu'il reconnoiſſe que les limites de votre paroiſſe de Martillac comprennent toute l'étendue marquée dans votre plan, c'eſt-à-dire que cette paroiſſe s'étend de la borne de Rochemorin à la foſſe du Loup, de la foſſe du Loup droit à la lagune du Brey, qui eſt ſituée près le grand chemin qui conduit de Bordeaux à Saucats, de cette lagune à la borne de Méjelane (*c*), & de celle-ci au haut de la craſte des Brouſteyrots, & qu'en conſéquence il reconnoiſſe que tout le terrain qui fait le ſujet de l'inſtance con-

(*a*) Archives de Madame la C[sse] Jacqueline de Chabannes (au château de La Brède).

(*b*) *Martillac* (Gironde, canton de La Brède).

(*c*) *Méjelane*, aujourd'hui *Migelanne* (Gironde, commune de Saucats).

cernant le pétitoire, dans laquelle le ſyndic de Bordeaux eſt intervenu, vous appartient comme ſeigneur de Martillac.

. . . .

C'eſt à quoi vous devez vous en tenir abſolument. Mais vous pourrez vous relâcher quant aux dépens, ſi vous le jugez à propos, & même conſentir de donner à M. de Licterie à fief nouveau le terrain en queſtion que vous n'avez pas déjà arrenté à d'autres particuliers. Je vous conſeille même de ne pas manquer l'accommodement pourvu qu'il ne vous en coûte que vos dépens & la complaiſance d'un bail à fief nouveau . . . .
. . . .

D. GRENOILLEAU.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, l'un des 40 de l'Académie françoiſe, Rue St-Dominique, — à Paris.

268. — *Monteſquieu à Pierre Latapie* (*a*)

A Paris, ce 9 février 1738.

Je vous prie, Monſieur, ſoudain la préſente reçue, de paſſer chez M. de Grenoilleau, à la rue Neuve, pour voir s'il auroit beſoin de quelque éclairciſſement de vous & recevoir ſes ordres.

Je vous ſouhaite bonne ſanté & de bonnes pratiques à l'hôpital Saint-André, & vous ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Vous aurez reçu par Madame de Monteſquieu réponſe ſur l'affaire de Labadie (*b*).

(*a*) Autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1913. — L'appellation « Latapie jeune » donnée au deſtinataire ſignifie que celui-ci eſt Pierre Latapie, fils de N. Latapie (qui fut amené en 1680 à La Brède par Jacques de Secondat, père de Monteſquieu), & père de François de Paule Latapie, né en 1739 (cf. Gintrac, *Éloge de François de Paule Latapie*, dans les Actes de l'*Académie... de Bordeaux*, 1824, p. 116). Il devint quelques années plus tard juge de La Brède, qualification que lui donnent les lettres de Monteſquieu à partir de 1743.

(*b*) Vraiſemblablement un meunier de La Brède. En effet, au verſo d'un arrêté de compte paſſé le 10 janvier 1739 entre Monteſquieu & Réaud, chargé de lever ſes rentes (Bibl. Bordeaux, ms 1913), eſt mentionné le paiement par Bernard Labadie de la rente du moulin du bourg à La Brède.

Mettez ce port ſur mon compte.

A Monſieur, Monſieur Latapie jeune, notaire royal à l'hôpital Saint-André, — à Bordeaux.

269. — *Monteſquieu à Moncrif* (*a*)

Ce 26 avril 1738.

J'oubliai d'avoir l'honneur de vous dire, Monſieur, que ſi le Sieur Prault, dans l'édition de ce petit roman (*b*), alloit mettre quelque choſe qui directement ou indirectement pût faire penſer que j'en ſuis l'auteur, il me déſobligeroit beaucoup. Je ſuis, à l'égard des ouvrages qu'on m'a attribués comme la Fontaine-Martel (*c*) étoit pour les ridicules : on me les donne mais je ne les prends point. Mille excuſes, Monſieur, & faites-moi l'honneur de me croire, Monſieur, plus que je ne ſçaurois vous dire, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

270. — *Monteſquieu à Martin Ffolkes* (*d*)

A Paris, ce 19 d'août 1738.

J'ai, Monſieur, reçu votre lettre du premier de juillet. Quand j'entends parler de vous, quand j'en parle, quand je reçois de vos lettres, il me ſemble que mon cœur eſt toujours également flatté.

(*a*) Autographe. Britiſh Muſeum, Egerton mſs, n° 23, fol. 249 (collationnée à l'original par M[r] Robert Shackleton). — Publ. dans les *Œuvres complètes de Monteſquieu* (Paris, Lefèvre, 1816, 6 vol. in-8°), tome VI, p. 500.

(*b*) *Le temple de Gnide* dont l'édition de Londres, 1738 (Paris, Prault) était accompagnée des *Ames Rivales*, de Moncrif.

(*c*) Antoinette-Madeleine des Bordeaux, comteſſe de Fontaine-Martel (1662—1733).

(*d*) Laboulaye, VII, 241 ; d'après l'original appartenant à Sir William Ffolkes. — Martin Ffolkes (1690—1754), mathématicien & antiquaire, préſident de la Royal Society, membre aſſocié de l'Académie de Bordeaux le 18 août 1743 (cf. Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 163). Cf. les *Penſées*, au tome II, page 644 (n° 2124) : « Si on m'avoit demandé quels défauts il avoit dans le cœur & dans l'eſprit, j'aurois été embarraſſé de répondre. »

J'avois eſpéré que Milord Waldegrave vous amèneroit ici ; & je comptois, malgré la vie tumultueuſe que l'on mène ici, ne penſer qu'au plaiſir d'être avec vous. Je vois que vos affaires nous ont dérobé ce plaiſir. J'eſpère de venir vous rendre viſite l'année prochaine ; je compte y mener mon fils qui s'applique aux ſciences, & qui y fait même quelque progrès. Je crois pouvoir vous dire cela, car quand on parle à ſon ami on parle à ſoi-même. J'aurai un grand plaiſir d'avoir l'honneur de vous le préſenter & de vous demander vos avis ſur la route qu'il a priſe. Je vous ſupplie, en envoyant le Ridley, de vouloir bien y mettre le prix ; cette petite exactitude eſt néceſſaire entre nous, ſans quoi je ſerois gêné pour de pareilles commiſſions que votre amitié me permet de prendre la liberté de vous donner. Je remettrai cette petite ſomme à M. Turner, ou à autre qui partira pour l'Angleterre. A l'égard des obſervations de Naples, je vous avoue que je n'ai pas eu, depuis le retour de mes voyages, le temps de jeter les yeux ſur ce que j'ai fait, & cela même n'en vaut guère la peine. Je commence à perdre la force de travailler ; par bonheur je n'en perds pas le goût. Je dînai hier chez M. Turner ; nous parlons toujours de vous quand nous ſommes enſemble.

Adieu, Monſieur, je vous honore plus que perſonne dans le monde, & ſuis, avec les ſentimens les plus tendres & les plus reſpectueux, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Quand vous verrez Milords ducs de Richmond (*a*) & de Montagu (*b*), M. Mitchell (*c*) & nos autres amis, faites-moi le plaiſir de leur faire bien des complimens reſpectueux de ma part.

(*a*) Charles de Lennox, ſecond duc de Richmond (1701—1780).

(*b*) Jean, duc de Montagu (1688—1749). — Cf. les *Penſées*, au tome II, p. 662 (nº 2206) : « Mon ami & mon protecteur en Angleterre, feu M. le duc de Montagu ; il étoit comme ces pierres dont on tire du feu & qui reſtent froides. »

(*c*) André Mitchell (1695—1771), qui fut envoyé en ambaſſade extraordinaire à Berlin en 1753. Sur ces relations de Monteſquieu en Angleterre, cf. Churton Collins, *Voltaire, Monteſquieu & Rouſſeau en Angleterre* (Hachette, 1911), pp. 150 & ſuiv.

271. — *Le président Barbot à Montesquieu* (*a*)

Bordeaux, 30 décembre 1738.

Faites-moi la grâce, mon cher Président, de chercher dans vos recueils si vous trouveriez quelque chose qui corrigeât ou qui modifiât le passage suivant du chancelier Bacon. Il est tiré de son *Histoire des Vents*, § 28, *ad artic.* 11, 12, 13, 14 & 15, *connexio* :

« Traditur apud nos in Anglia, temporibus cum Gasconia esset hujus ditionis, exhibitum fuisse Regi libellum supplicem per subditos suos Burdigaliæ & confinium, petendo ut prohiberetur incensio ericæ in agris Suffexiæ & Hamptoniæ, quia gigneret ventum circa finem aprilis vineis suis exitiabilem (*b*). »

Je vais chercher dans la *Chronique* (*c*), dans Louvet (*d*) s'il y a quelque chose de semblable; ainsi dispensez-vous de lire ces livres.

On me dit hier soir que M. le président d'Augeard étoit très-mal & qu'il s'étoit joint à ses maux une rétention d'urine.

Je suis & je serai toute ma vie, avec un attachement tendre & respectueux, mon cher Président, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

BARBOT.

On m'a porté par mégarde une lettre que vous écriviez à M. de Pichard. Je l'envoyai sur-le-champ chez lui, &, comme il n'y étoit pas, une voisine dit qu'il falloit remettre les lettres qui s'adressoient à M. de Pichard chez M. de Lamontaigne, ce qui fut fait.

272. — *Montesquieu à Latapie* (*e*)

Au château de La Brède, ce 11 janvier 1739.

Comme j'ai, Monsieur, révoqué les Sieurs Chanterre & Girau-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 20.

(*b*) *F. Baconi... Phænomena universi, sive Historia naturalis & experimentalis de Ventis*, Amsterdam, 1695, in-12°, p. 47. — L'exemplaire du président Barbot est à la bibliothèque de Bordeaux (Sc. I, 17.906).

(*c*) J. Darnal, *Supplément des Chroniques de la noble ville & cité de Bordeaux.*

(*d*) P. Louvet, *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine*, Bordeaux, 1659, in-4°.

(*e*) Autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1913. — Le destinataire doit être, croyons-nous, Latapie père.

deau de l'emploi de procureur dans ma juridiction, je vous prie de faire fçavoir mon intention, afin que les parties ne s'adreffent plus à eux.

Je vous falue, Monfieur, de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monfieur, Monfieur Latapie, procureur d'office de La Brède, — à La Brède.

273. — *Montefquieu à **** (*a*)

Au château de La Brède, ce 11 janvier 1739.

Voici, Monfieur, une recrue de trois procureurs que je vous prie de vouloir bien recevoir. Je vous défire une bonne fanté, & fuis avec toute la confidération poffible, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

J'ai, Monfieur, par les lettres que j'ai accordées aux fieurs Latapie & Boireau, révoqué les fieurs Giraudeau & Chanterre, chofe qu'il y a longtemps que je devois avoir fait.

274. — *Montefquieu à Macarty, curé de Saint-Morillon* (*b*)

A Bordeaux, ce 21 janvier 1739.

Monfièur,

Mon honneur & ma confcience m'obligent à dénoncer Giraudeau au procureur général. Si vous fçavez quelque chofe fur le teftament de cet imbécile, je vous prie, Monfieur, de le communiquer à M. le procureur d'office, que je vous envoie pour avoir l'honneur de vous voir. S'il n'y a pas de preuves pour cette affaire,

(*a*) *Galerie françaife*, 1823, in-4°, t. III, p. 140. — Le deftinataire femble être le juge de La Brède.

(*b*) Copie fignée *Giraudeau*. Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 303. — Saint-Morillon eft une commune du canton de La Brède.

ce ne fera plus ma faute & j'attendrai ou quelque autre concuffion ou changement de vie.

Je vous embraffe de tout mon cœur.

Signé de Monfieur de Montefquieu... Et au dos eft écrit :

A Monfieur, Monfieur Macarty, curé de Saint-Morillon.

275. — *Montefquieu au Juge de La Brède* (*a*)

A Bordeaux, ce 29 janvier 1739.

Je vous prie, Monfieur, de vouloir bien recevoir le Sieur Labé dans l'office de procureur poftulant dans la juridiction de La Brède, fuivant les lettres que je lui ai accordées.

Je fuis très-parfaitement, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

A Monfieur, Monfieur le Juge de La Brède, ou en fon abfence à Monfieur le lieutenant de la dite juridiction.

276. — *Montefquieu à l'abbé Venuti* (*b*)

De Paris, ce 17 mars 1739.

J'ai reçu, Monfieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec beaucoup plus de joie que je n'aurois cru, parce que je ne fçavois pas que M. l'abbé de Clairac, que j'honorois déjà beau-

(*a*) Autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) *Lettres familières*, III (p. 16). — « Ce fçavant italien, d'une maifon de condition de Cortone, avoit été envoyé en France par le chapitre de Saint-Jean-de-Latran comme vicaire de l'abbaye de Clairac, que Henri IV conféra à ce chapitre après fon abfolution. Pendant nombre d'années qu'il féjourna en France, il travailla à plufieurs differtations fur l'hiftoire du pays pour l'Académie de Bordeaux, à laquelle il fut agrégé, & à des poéfies, entre autres, au *Triomphe de la France littéraire*, & à la traduction du poème de la *Religion* de M. Racine. Il mérita par là une gratification du Roi en quittant la France pour paffer à la prévôté de Livourne, que l'Empereur lui conféra comme grand-duc de Tofcane. » (Guafco.)

coup, fût le frère de M. le chevalier Venuti (*a*), avec qui j'ai eu l'honneur de contracter amitié à Florence & qui m'a procuré l'honneur d'une place dans l'Académie de Cortone. Je vous supplie, Monsieur, d'avoir pour moi les mêmes bontés qu'a eues M. votre frère.

M. Campagne (*b*) m'a écrit le beau présent que vous lui aviez remis pour moi, dont je vous suis infiniment obligé (*c*). M. Baritaut m'avoit déjà fait lire une partie de cet ouvrage ; & ce qui m'a touché dans vos dissertations, c'est qu'on y voit un sçavant qui a de l'esprit, ce qui ne se trouve pas toujours.

Vous êtes cause, Monsieur, que l'Académie de Bordeaux me presse l'épée dans les reins pour obtenir un arrêt du Conseil pour la création de vingt associés au lieu de vingt élèves (*d*). L'envie qu'elle a de vous avoir & la difficulté, d'autre part, que toutes les places d'associés sont remplies fait qu'elle désire de voir de nouvelles places créées. Les affaires de M. le cardinal de Polignac & d'autres font que cet arrêt n'est pas encore obtenu. J'écris à nos Messieurs que cela ne doit pas empêcher & que vous méritez, si la porte est fermée, que l'on fasse une brèche pour vous faire entrer.

J'espère, Monsieur, que l'année prochaine, si je vais en province, j'aurai l'honneur de vous voir à Clairac & de vous inviter à venir à Bordeaux. Je chérirai tout ce qui pourra faire & augmenter notre connoissance. Personne n'est au monde plus que moi & avec plus de respect.

P.-S. — Quand vous écrirez à M. le chevalier Venuti, ayez la

(*a*) Nic.-Marc. Venuti (1700—1755). — « Il fut le premier qui nous donna une relation de la découverte d'Herculanum, avec un détail des antiquités qu'on avoit trouvées de son temps. Il a eu aussi la plus grande part à l'établissement de l'Académie étrusque de Cortone, qui nous a donné sept volumes in-4° d'excellens mémoires sur des sujets d'histoire & d'antiquités. » (Guasco.)

(*b*) Médecin bordelais, membre de l'Académie, qui créa en 1730 le premier jardin botanique de Bordeaux. Cf. Péry, *Histoire de la Faculté de médecine de Bordeaux*, p. 40.

(*c*) Le livre que Venuti avait envoyé à Montesquieu & qu'il faisait passer pour son œuvre était en réalité de l'un de ses frères, l'abbé Rodolfino Venuti. Cf. la *Note* publiée à ce sujet dans la *Revue historique de Bordeaux*, 1913, p. 71.

(*d*) Ce même jour, 17 mars 1739, l'abbé Venuti était élu associé de l'Académie de Bordeaux (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 150).

bonté, Monſieur, de lui dire mille choſes de ma part : ſes belles qualités me ſont encore préſentes.

A l'abbé Venuti, — à Clairac.

277. — *Monteſquieu au Père François Chabrol* (*a*)

[Mars 1739.]

C'eſt avec bien de la joie, mon révérend Père, que l'Académie vous voit aujourd'hui prendre la place d'académicien aſſocié (*b*) que le Roi lui permet de donner à un religieux de chaque ordre. La connoiſſance profonde que vous avez acquiſe des principales parties des mathématiques eſt parvenue juſqu'à nous. Vos talens n'ont pu être cachés ni par votre retraite, ni par votre modeſtie. Parfaitement inſtruits de tout ce que vous valiez, nous n'avons eu qu'une voix quand vous nous avez été propoſé & nous nous ſommes portés à ſatiſfaire le déſir que vous avez marqué d'entrer parmi nous, avec un empreſſement égal au vôtre. Des diſpoſitions favorables nous aſſurent que le zèle que vous avez témoigné pour cette compagnie ne vous abandonnera jamais & que vous travaillerez de plus en plus à étendre vos connoiſſances dans des ſciences ſi vaſtes & ſi néceſſaires ; elles doivent nous aſſurer auſſi que notre eſtime augmentera à meſure que nous vous verrons de plus près & que nous vous connoîtrons davantage. Pourſuivez donc, Monſieur, pourſuivez une carrière où vous êtes déjà ſi avancé. Obſervez avec exactitude & application le cours des cieux : c'eſt une étude digne d'un homme. Ils annoncent la gloire de Dieu & vous fourniront une ample matière à des méditations conformes à votre état & à des obſervations qui enrichiront cette académie. Accoutumé par votre profeſſion à remplir avec exactitude vos devoirs les plus

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 11. — Le P. François Chabrol, récollet. C'eſt de lui que parle Darcet quand il écrit à Latapie que la correſpondance entre Monteſquieu & le préſident Barbot « a été livrée aux flammes par la fanatique ſœur de ce dernier, dirigée par un tartuffe de moine qui ne la quittait pas. » (*Mélanges inédits de Monteſquieu*, Bordeaux, 1892, p. XIX.)

(*b*) Il fut élu académicien aſſocié le 17 mars 1739 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 150).

relevés ſans négliger ceux qui paraiſſent moins importans, nous avons lieu d'eſpérer que vous ſçaurez mieux que perſonne connoître & remplir ceux que la place où vous venez d'être admis vous impoſe & que vous mériterez autant par vos travaux les ſuffrages unanimes de toute la compagnie & l'approbation de notre illuſtre protecteur, comme vous les avez déjà mérités par vos talens & votre réputation.

278. — *Monteſquieu à Bienaſſis* (*a*)

A Paris, ce 1er avril 1739.

Madame de Monteſquieu ſe préparant à aller ſur les lieux, Monſieur, je lui ai envoyé votre lettre, afin qu'elle termine avec vous l'affaire dont vous me faites l'honneur de parler. Je déſire de tout mon cœur qu'elle puiſſe vous donner, Monſieur, toute la ſatiſfaction que vous méritez & vous convaincre, Monſieur, de la parfaite eſtime avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur de Bienaſſis, conſeiller au préſidial d'Agen, — à Agen.

279. — *Monteſquieu à Martin Ffolkes* (*b*)

A Paris, ce 13 de juillet 1739.

Votre lettre m'apprend, Monſieur, que vous êtes arrivé en bonne ſanté ; je vous prie de la conſerver pour vous & pour moi ; elle m'eſt infiniment chère, & le ſéjour que vous avez fait en ce pays-ci n'a fait qu'augmenter l'amitié que je vous avois vouée & que je vous prie de me conſerver juſques à la mort. Faites bien mes complimens bien tendres à MM. les ducs de Richmond & de

(*a*) *Revue d'hiſtoire littéraire*, 1910, p. 307 ; d'après l'original de la collection Jean Hanoteau. — Bienaſſis était hommager de Monteſquieu pour la terre de Colluſon qui relevait de la baronnie de Monteſquieu (cf. les lettres 231 & 232).

(*b*) Laboulaye, VII, 245 ; d'après l'original appartenant à Sir William Ffolkes.

Montagu ; on ne ſçait ſi on doit les reſpecter ou les aimer davantage.

Nous venons de perdre le pauvre Dufay (*a*) ; je commençois à le connoître & je ſuis ſûr que nous aurions été amis. Ce garçon-là avait de très-bonnes qualités & ſçavoit un grand nombre de toutes ſortes de choſes.

M. le cardinal de Polignac & Madame de Ranezin [?] (*b*) m'ont parlé mille fois de vous. Celle-ci vouloit écrire à Calais au commandeur de Canilly de vous en faire les honneurs ; elle apprit que vous étiez parti & que vous aviez pris une autre route. M. le cardinal de Polignac me demande toujours de vos nouvelles, & ſi vous ne reviendrez point en France, & qu'il voudroit être de vos amis.

Adieu, Monſieur, conſervez-moi toujours cette amitié que j'adore ; j'ai l'honneur de vous embraſſer mille fois.

MONTESQUIEU.

Faites-moi le plaiſir de faire ſçavoir à M. Coſte (*c*) que j'ai fait ſa commiſſion ; que ſon libraire a envoyé les exemplaires ordonnés en Hollande & ailleurs, & qu'il lui enverra inceſſamment ceux d'Angleterre. Je lui ai repréſenté qu'il étoit honteux que, pour une bagatelle, il obligeât un honnête homme de lui faire parler ſi ſouvent. S'il n'envoie pas, dites à M. Coſte que j'irai lui parler de la bonne façon & qu'il ait la bonté de me le faire ſçavoir.

280. — *Antoine de Gaſcq à Monteſquieu* (*d*)

A Bordeaux, ce 29 août 1739.

Nous venons, Monſieur, de perdre M. le Préſident Ségur-Cabanac (*e*), qui mourut de mort ſoudaine au Caſſe mercredi

(*a*) Ch.-Fr. de Ciſternay-Dufay (1698—1739), membre de l'Académie des ſciences, intendant du Jardin des plantes.

(*b*) « Peut-être faut-il lire Lanezin ou Lanezan » (Note de Laboulaye).

(*c*) Pierre Coſte (1668—1747), traducteur de Locke, Shaftesbury et Newton.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 115.

(*e*) Henri de Ségur-Cabanac, préſident à mortier au Parlement de Bordeaux.

dernier. Cette mort nous a extrêmement étonnés & affligés. Sa douceur le fait encore plus regretter que ſa jeuneſſe; c'eſt un collègue que nous perdons au moment preſque que nous venions de l'acquérir.

A cette occaſion je ſuis prié, Monſieur, par M. le préſident d'Albeſſard (*a*) d'avoir l'honneur de vous écrire & de vous demander ſi vous avez intention & s'il convient à l'arrangement de vos affaires de donner tout préſentement à M. votre fils une charge de préſident à mortier dans ce parlement, parce que, ſi c'eſt votre intention, M. le préſident d'Albeſſard entrera en traité pour tâcher de vous en remettre une & au plus tôt, moyennant que celle dont il jouit demeure libre dans ſa main & qu'il en ſoit le propriétaire incommutable. Je me ſuis chargé, Monſieur, avec plaiſir d'avoir l'honneur de vous faire cette propoſition, par la ſatiſfaction extrême que j'aurois de voir entrer M. votre fils dans le banc, & dans des circonſtances qui lui donneroient pluſieurs rangs; il eſt ſi aimable & il m'eſt ſi cher qu'il me ſemble que nous ne ſçaurions trop nous rapprocher. Ayez la bonté, Monſieur, de me faire part de votre réſolution à ce ſujet: ſi la propoſition ne vous convient point, je vous prie de la tenir dans le ſilence le plus profond; ſi elle vous convient, donnez-moi vos ordres, je ferai tout ce qui peut dépendre de moi afin qu'elle puiſſe réuſſir. Et, dans tous les cas, ſoyez bien perſuadé, je vous prie, que je ne ſouhaite très-ardemment que tout ce qui vous eſt le plus agréable. J'embraſſe, avec votre permiſſion, ce cher fils.

J'ai l'honneur d'être, avec tout attachement & reſpect, Monſieur mon très-honoré & très-illuſtre confrère, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

DE GASCQ.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, marquis de La Brède, rue Saint-Dominique, près l'hôtel du Nonce (*b*), — *à Paris.*

(*a*) Jean-Baptiſte d'Albeſſard, qui avait acheté en 1726 la charge de Monteſquieu au Parlement de Bordeaux.

(*b*) Aujourd'hui n° 28 de la rue Saint-Dominique. — Touchant le titre de marquis de La Brède cf. la lettre 233, page 950, note *b*.

281. — *Antoine de Gafcq à Montefquieu* (*a*)

Bordeaux, le 15 feptembre 1739.

Je ne reçus que famedi dernier, Monfieur mon très-illuftre confrère, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 4 de ce mois. Mais ce retardement n'a apporté aucun préjudice à la négociation préfente, parce que M. de Ségur père étoit à la campagne, d'où il n'eft revenu que depuis deux jours. Je me hâtai à la réception de votre lettre de la communiquer à M. le préfident d'Albeffard, qui alla fur-le-champ chez M. de Ségur-Cabanac (*b*), pour lui faire fes propofitions, & il eft venu ce matin me dire le réfultat de leurs conférences : M. de Ségur lui a dit qu'il étoit déjà engagé, & depuis longtemps, avec une perfonne qui fe préfentoit pour acquérir la charge, mais que, fi cela ne fe concluoit pas, comme il y a bien de l'apparence, il reprendroit avec plaifir la négociation avec M. le préfident d'Albeffard.

Celui-ci eft tout difpofé à affurer fa fatiffaction & la vôtre par l'acquifition d'une charge. Il m'a dit que celle-là n'étoit pas la feule à vendre & que, s'il ne pouvoit pas réuffir de ce côté, il fe retourneroit d'un autre pour vous remettre une charge de préfident. J'aurai l'honneur de vous rendre compte exactement de tout ce qui fe paffera. J'aurois bien du plaifir que ma négociation eût un fuccès felon vos vœux & les miens. Je verrai le nouveau collègue dans le banc avec une grande fatiffaction, & c'en feroit une bien vive pour moi d'y contribuer pour quelque chofe & de répondre par là à la confiance dont vous m'honorez & dont je me fens flatté infiniment.

Mille tendres complimens, je vous prie, au cher fils. Le mien a l'honneur de vous offrir fon très-humble refpect ; il auroit bien du plaifir d'avoir un collègue qui nous eft fi cher. Je vous fouhaite une parfaite fanté, je vous embraffe de tout mon cœur & fuis, avec tout l'attachement & le refpect poffibles, Monfieur mon très-cher & très-illuftre confrère, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

DE GASCQ.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 116.

(*b*) Jofeph de Ségur-Cabanac, mort en 1790, frère de Henri de Ségur le préfident.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, marquis de La Brède, rue Saint-Dominique, près l'hôtel du Nonce, — à Paris.

282. — *Monteſquieu à l'abbé Niccolini* (*a*)

A Paris, le 4 d'octobre 1739.

J'eſpère, Monſieur mon illuſtre abbé, que vous ne m'aurez pas oublié. Pour moi, je me ſouviendrai toute ma vie des momens enchanteurs que j'ai paſſés avec vous, qui avez plus d'eſprit en un quart d'heure que toutes ces groſſes têtes (*b*) n'en ont tout un jour.

Monſieur le chevalier Daſhwood eſt un homme de lettres que je vous préſente, & je le préſente à un homme de lettres; il vous eſtimera autant que je fais, mais il ne vous aimera pas tant. Je vous prie de lui rendre le ſéjour de votre ville agréable.

Je parle quelquefois avec M. le cardinal de Polignac de notre cher abbé Niccolini, que je voudrois voir, que je voudrois embraſſer, que je voudrois entendre.

Je ſuis avec bien du reſpect, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Bien des amitiés bien tendres à Monſeigneur Cerati. Pardonnez la rature s'il vous plaît.

A M. l'abbé Niccolini, à Rome ou à Florence.

283. — *Monteſquieu à Martin Ffolkes* (*c*)

Paris, ce 17 février 1740.

Je ne reçus qu'hier, mon illuſtre ami, les livres que vous avez eu

(*a*) Laboulaye, VII, 246; d'après l'original appartenant au marquis de Flers.

(*b*) Sans doute s'agit-il ici de la dynaſtie des ducs de Lorraine qui remplaça celle des Médicis en Toſcane. « Lorſque ſous le miniſtère lorrain dont il étoit médiocre admirateur, il eut ordre de ne point rentrer en Toſcane, M. de Monteſquieu s'écria en apprenant cette nouvelle: « Oh! il faut que mon ami Niccolini ait dit quelque grande vérité. » (Note de Guaſco à la lettre du 6 mars 1740.)

(*c*) Laboulaye, VII, 247; d'après l'original appartenant à Sir William Ffolkes.

la bonté de m'envoyer (*a*), dont la facture ſe monte à 2 liv. ſterl. 6 ſh. 6 ſous. Vous trouverez au bas de cette lettre ce que j'aurai fait pour vous en faire la remiſe. Je ſouhaite que votre ſanté ſoit bonne & que vous puiſſiez l'employer à nous revenir voir. Pour moi, je pars pour Bordeaux, où je ſerai trois ou quatre mois ; ſi je vous ſuis bon à quelque choſe, je ſuis à vous comme dans les autres pays.

Si ce que diſoit Pompée eſt vrai, que celui qui eſt le maître de la mer eſt maître de la terre, les Eſpagnols perdront leur procès. Il paroît qu'ils n'emploieront pour ſe défendre que la peſte, les déſerts, les vents, le ſcorbut, & même la vérole ſi on les fâche. On parle pourtant aujourd'hui d'une guerre en Portugal, & cette guerre, vous ne la ferez pas à bon marché.

Il paroît ici un livre très-bien fait, intitulé *Examen déſintéreſſé des ouvrages faits ſur la figure de la terre* (*b*). L'auteur paroît être un homme ſage & réſervé, ne dit pas de ſottiſes, & enfin il ſemble qu'il eſt plus fort que ſon ouvrage même. Vous en jugerez.

Je vous prie de me faire l'amitié de faire rendre cette lettre à M. le docteur Stuart (*c*), de la Société Royale.

Adieu, mon cher Monſieur, je vous ſalue, honore, & embraſſe de tout mon cœur, & ſuis avec reſpect, & l'amitié la plus tendre, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Vous trouverez ci-jointe une lettre de change de 2 liv. 6 ſh. 6 ſous, auquel ſe monte le mémoire de ces livres, lequel m'a été remis par mon fils. Je comptois que le libraire étoit chargé de recevoir cet argent, & je ne voulois pas le lui remettre ſans les livres, parce que je connois les libraires, mais... (*d*) m'a dit qu'il n'avoit aucun ordre de le recevoir.

(*a*) Cf. la lettre 270.
(*b*) *Examen déſintéreſſé des différents ouvrages qui ont été faits pour déterminer la figure de la terre*, [par Maupertuis]. Oldenburg (Paris), 1738, in-12°.
(*c*) Cf. la lettre 262, note *c*.
(*d*) «Le nom eſt illiſible.» (Note de Laboulaye).

284. — *Montesquieu à l'abbé Niccolini* (*a*)

De Bordeaux, le 6 mars 1740.

J'ai reçu, cher & illustre abbé, avec une véritable joie la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous êtes un de ces hommes que l'on n'oublie point, & qui frappez une cervelle de votre souvenir. Mon cœur, mon esprit sont tout à vous, mon cher abbé.

Vous m'apprenez deux choses bien agréables : l'une que nous verrons Monseigneur Cerati en France ; l'autre, que M[me] la marquise Ferroni (*b*) se souvient encore de moi. Je vous prie de cimenter auprès de l'un & de l'autre cette amitié que je voudrois tant mériter. Une des choses dont je prétens me vanter, c'est que moi, habitant d'au delà des Alpes, aie été aussi enchanté d'elle que vous tous.

Je suis à Bordeaux depuis un mois & j'y dois rester trois ou quatre mois encore. Je serois inconsolable si cela me faisoit perdre le plaisir de voir le cher Cerati. Si cela étoit, je prétendrois bien qu'il vînt me voir à Bordeaux. Il verroit son ami ; mais il verroit mieux la France, où il n'y a que Paris & les provinces éloignées qui soient quelque chose, parce que Paris n'a pas encore pu les dévorer. Il feroit les deux côtés du carré, au lieu de faire la diagonale, & verroit les belles provinces qui sont voisines de l'Océan, & celles qui le sont de la Méditerranée.

Que dites-vous des Anglois ? Voyez comme ils couvrent toutes les mers. C'est une grande baleine

Et latum sub pectore possidet æquor (*c*)

La reine d'Espagne a appris à l'Europe un grand secret : c'est que

(*a*) *Lettres familières*, IV (p. 20).

(*b*) « C'étoit la dame de Florence qui brillait le plus par son esprit & sa beauté. La meilleure société s'assembloit chez elle. L'auteur lui fut fort attaché pendant son séjour à Florence. A mon passage dans cette ville, elle vivoit encore, mais dans un état d'infirmité. » (Guasco.) — Cf. *Voyages* (tome II, p. 1082) : « La marquise Ferroni tient tous les vendredis une assemblée de *virtuosi* ; l'abbé Niccolini en est l'étoile polaire. »

(*c*) Ovide, *Métam.*, IV, 689.

les Indes, qu'on croyoit attachées à l'Efpagne par cent mille chaînes, ne tiennent qu'à un fil (*a*).

Adieu, mon cher & illuftre abbé ; accordez-moi les fentimens que j'ai pour vous. Je fuis avec toute forte de refpect.

A l'abbé marquis Niccolini, — à Florence.

285. — *Montefquieu à Mgr Cerati* (*b*)

[Mars 1740.]

J'ai reçu votre lettre bien tard, Monfeigneur, car elle eft datée du 10 janvier, & je ne l'ai reçue que le 5 de mai (*c*) à Bordeaux, où je fuis depuis un mois, & où je refterai trois ou quatre autres. Promettez-moi, proteftez-moi & jurez-moi que, fi je ne fuis pas à Paris quand vous y pafferez, vous viendrez me voir à Bordeaux, & vous prendrez cette route en retournant en Italie. Je l'ai mandé à Niccolini. Il ne s'agit que de faire les deux côtés du parallélogramme au lieu de la diagonale, & vous verrez la France ; au lieu que, fi vous traverfez par le milieu du royaume, vous ne verrez que Paris & vous ne verrez pas votre ami. Mais je dis tout cela en cas que je ne fois pas à Paris. Quand vous y ferez, je vous en ferai les honneurs, foit que j'y fois, ou que je n'y fois pas, & je vous introduirai fur le mont Parnaffe. Si vous paffez en Angleterre, mandez-le moi, afin que je vous donne des lettres pour mes amis. Enfin, j'efpère que vous voudrez bien m'écrire pendant votre voyage, & me donner des nouvelles de votre marche. Mon adreffe eft à Bordeaux, ou à Paris, rue Saint-Dominique.

Vous allez faire le voyage le plus agréable que l'on puiffe faire. A l'égard des finances, fi je fuis à Paris, je ferai votre mentor. Vous y trouverez à pied une infinité de gens de mérite, & la plupart des carroffes pleins de faquins.

M. le cardinal de Polignac a fort bien fait de n'aller pas au conclave, & de laiffer cette affaire à d'autres. Il fe porte très-bien ; &

(*a*) Allufion à l'expédition de l'amiral Vernon contre l'Amérique efpagnole après la déclaration de guerre d'octobre 1739.

(*b*) *Lettres familières*, V (p. 23)

(*c*) *Corrigez :* mars.

c'eſt la plus grande de ſes affaires. Vous le trouverez auſſi aimable, quoiqu'il ne ſoit pas à la mode.

Adieu, Monſeigneur, j'ai & j'aurai pour vous toute ma vie les ſentimens du monde les plus tendres : autant que tout le monde vous eſtime, autant moi je vous aime ; &, en quelque lieu du monde que vous ſoyez, vous ſerez toujours préſent à mon eſprit. J'ai l'honneur d'être, avec toute ſorte de reſpect & de tendreſſe.

A Monſeigneur Cerati, — à Piſe.

286. — *Monteſquieu à Abraham Gradis* (?) (*a*)

A Bordeaux, ce 19 de mars 1740.

Mon cher Abraham,

J'aurois beſoin d'une lettre de change de 250 livres à l'ordre de M. de Corrold à Paris. Mandez-moi ce qu'il faut que je vous envoie d'argent pour cela ; je ne ſçais à quel prix eſt le change. J'enverrai l'argent que vous me marquerez, & vous me donneriez la lettre.

Je vous ſalue & embraſſe de tout mon cœur. Mes complimens chez vous. J'ai l'honneur de vous ſaluer de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

287. — *Monteſquieu à Lady Hervey* (*b*)

A Paris [mai-juin 1740.]

Je ne puis m'empêcher, Madame, de vous faire un compliment ſur M. votre fils (*c*) que j'ai eu l'honneur de voir aujourd'hui, ayant couru chez lui ſitôt que je l'ai ſçu à Paris. Il a une figure char-

(*a*) Reproduction en fac-ſimile de l'original, qui eſt autographe, dans le catalogue de la vente Alfred Bovet, les 19—21 juin 1884, n° 718 (Bibl. nat., Δ 30.003). — Sur Abraham Gradis, banquier & armateur bordelais, cf. Jean de Maupaſſant, *Un grand armateur bordelais : Abraham Gradis (1699? — 1780)*. Bordeaux, Féret, 1917, in-8°.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 151.

(*c*) Il ne peut s'agir ici que du fils aîné de Lady Hervey, George-William, né en 1721 ; les autres étaient alors trop jeunes pour que Monteſquieu en parle comme il le fait.

mante, de l'efprit, & m'a paru très-aimable. Je fuis prefque fâché que vous ayez un fi grand nombre d'amis à Paris, que je ne lui fois bon en rien. Nous nous fommes entretenus fans fin de vous, & vous ne fçauriez croire combien nous vous aimons l'un & l'autre.

Je l'ai félicité fur la régence de Milord Hervey (*a*) dont le règne commence avec tant de gloire par la prife de Carthagène (*b*), mais nous comptons beaucoup fur la modération de MM. les régens. Vous nous avez renvoyé Mme Bulkeley en bonne fanté. Ne voulez-vous pas venir faire un tour en France ? Si vous devez être admirée partout où vous êtes, la France eft votre véritable patrie. Je vous prie de m'accorder quelque part dans votre fouvenir & de faire ma cour à Milord Hervey.

J'ai l'honneur d'être, Madame, avec toute forte de refpect, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

288. — *Montefquieu à Latapie* (*c*)

A La Brède, ce 22 décembre 1740.

J'ai retiré, Monfieur, votre billet de chez M. Réaut (*d*), & j'ai laiffé un paquet entre les mains de mon jardinier, où vous trouverez vingt fept livres feize fols ; vous y trouverez encore douze francs ; & je vous prie de voir M. Grégoire (*e*), s'il veut avancer mon affaire une fois pour toutes. Je n'entends point parler de lui, & je vous laiffe ces douze francs afin que vous les lui donniez s'il le faut : & s'il en faut plus, vous en demanderez à Réaut.

Je vous recommande tout, Monfieur, & fuis votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

(*a*) John Hervey d'Ickworth venait d'être nomme Lord du fceau privé, le 1er mai 1740.

(*b*) On fait que l'attaque de l'amiral Vernon contre Carthagène échoua. Mais les Anglais s'étaient hâtés d'en proclamer prématurément le fuccès. (Cf. Voltaire, *Siècle de Louis XV*, chap. VIII.)

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1913. — Nous croirions volontiers que le deftinataire eft Latapie le père.

(*d*) Dans une commiffion du 1er octobre 1738 par laquelle il le charge de la perception de fes droits feigneuriaux à La Brède (Bibl. Bordeaux, ms 1913), Montefquieu qualifie Réaut de « maître chirurgien de La Brède ».

(*e*) Procureur au Sénéchal, à Bordeaux.

Comme je n'entends point parler de votre affaire je m'imagine qu'elle eſt manquée. J'ai trouvé la quittance de M. Grégoire pour la première affaire & un reçu ſur la ſeconde. Ainſi je ne vois pas pourquoi il me parle tant des avances qu'il a faites.

A Monſieur, Monſieur Latapie, notaire & arpenteur royal, — à Bordeaux.

289. — *Monteſquieu à Pierre Latapie* (*a*)

A Monteſquieu, ce 7[e] janvier 1741.

Je vous remercie, Monſieur, de vos complimens ſur la nouvelle année. Je vous en déſire de même.

Bien loin de demander que l'exécution figurative ſe faſſe à La Brède, je déſire bien fort le contraire ; & s'il y avoit quelque danger que les juges l'ordonnaſſent, je vous prie d'en parler à M[r] le Préſident de la Tournelle de ma part, & leur direz que c'eſt à cauſe de mon abſence.

Je vous remercie de la *Gazette d'Hollande*, & vous prie de me l'envoyer encore toute cette ſemaine.

Je vous envoie un mot de lettre pour Réaut. Mon deſſein eſt de pourſuivre coûte qui coûte [*ſic*]. Ainſi faites donc exécuter le réglement extraordinaire. Retirez le reçu de Grégoire de tout ce que vous lui donnerez, en y joignant le reçu des ſix livres de l'autre fois ; ces Meſſieurs les procureurs oublient fort l'argent qu'on leur a donné.

A l'égard de Jouggla, je veux bien acheter ſon bien ; mais je veux ne lui point compter d'argent, mais le mettre à Caſtres (*b*) à un fonds ſolvable comme acquiſition d'une vigne, maiſon etc. J'ai déjà fait une choſe aſſez imprudente que d'acheter du fonds à Plantat ſous ſa caution, & ſi je lui achetois le reſte de ſon fonds & que je le payaſſe, je courrois riſque de perdre l'argent que je

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) *Caſtres* (Gironde, canton de La Brède).

lui aurois donné. Expliquez-lui donc cela. Je ne veux pas lui donner un ſol. Vous mettrez le port de cette lettre ſur mon compte.

Dites à Géraud qu'il ne laiſſe pas en repos le procureur du S^r Du Brey ; il ſe ſouviendra qu'il a ma requête & mes papiers. Je le prie de ne pas perdre la lettre de la D^lle Bonnet.

N'oubliez pas les reconnoiſſances des nouveaux fiefs. Nous paſſerons une police par laquelle je vous donnerai les trois quarts ou les deux tiers des arrérages, & le reſtant ſera employé aux frais qu'il conviendra de faire pour cela, comme relâchemens, extraits ou autre choſe ; & s'il y en a de reſte, il ſera à vous, en ſorte que vous aurez tout. J'entends que ſi le bien de la choſe & la raiſon, non la ſollicitation, demandent qu'on faſſe du relâchement, j'en ſerai le maître ; & vous ſçavez que mon caractère n'eſt pas de faire des préſens de la poche des autres, ni de priver un homme de ſon travail.

Adieu, Monſieur, je vous ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Mandez-moi ſi les titres ont été envoyés à M. de Roquefort, & par qui ils ont été rendus.

A Monſieur, Monſieur Latapie, notaire royal & féodiſte de l'Hôpital, — à Bordeaux.

290. — *Monteſquieu à Martin Ffolkes* (*a*)

A Bordeaux, ce 14 février 1741.

J'embraſſe, Monſieur, toutes les occaſions qui peuvent me procurer le plaiſir de vous parler & de ma parfaite eſtime & de ma tendre amitié. Vous êtes la perſonne du monde dont le ſouvenir m'eſt plus cher, avec qui je voudrois le plus vivre ; & vivre avec vous,

(*a*) Original non autographe. Bibliothèque de la Royal Society, de Londres, FO, III, 67. (Collationné à l'original, avec la gracieuſe autoriſation de la Royal Society, par M. Robert Shackleton.)

c'eſt vous aimer. Je ſuis actuellement à Bordeaux où je jouis des douceurs de mes amis & de ma patrie. M. le préſident Barbot, ſecrétaire de notre Académie, eſt un des hommes du monde que j'aime le plus. Il s'eſt toujours appliqué aux ſciences, mais comme un gentilhomme. Il ſçait comme les ſçavans, & a de l'ardeur comme les mécènes. Vous méritez l'un & l'autre d'être amis, quoique éloignés, parce que s'il étoit à Londres & vous à Bordeaux, vous vous chercheriez ſans ceſſe. Il vous envoie un mémoire auquel je vous ſupplie de vouloir bien répondre. Ayez la bonté de lui faire réponſe à ſon adreſſe : *à M. le préſident Barbot, ſecrétaire de l'Académie des belles-lettres, ſciences & arts, à Bordeaux.*

Notre Académie de Bordeaux ne laiſſe pas que de commencer à fleurir, ſoit par un grand nombre de perſonnes diſtinguées qui en ſont, ſoit par les bienfaits & les dons que quelques membres de cette ſociété lui ont faits, qui la mettent en état d'encourager les ſciences. J'y ai preſque tous les amis que j'ai dans ce pays-ci, & il me ſemble que je ſerois charmé ſi je vous voyois en augmenter le nombre, & ſi une place vous convenoit, M. Barbot & moi nous ferions grand honneur de vous en faire ouvrir les portes à deux battans ; il ne faudroit pour cela [qu']écrire à lui & à moi (*a*).

Souvenez-vous que vous nous avez promis M. votre fils pour un an à Bordeaux ; nous le mettrons en bonne compagnie & nous ferons tout ce qui ſera en nous pour qu'il reſſemble un jour à ſon père. Peut-être qu'une des grandes villes de province qu'il y ait après Paris, pour un jeune homme qui trouve bonne compagnie d'honnêtes gens & des amis, vaut mieux que Paris même. Je vous réponds que j'aurai les yeux ſur lui & qu'il ne ſera libertin que comme le doit être un galant homme, & que je ſerai ſon mentor.

Adieu, Monſieur, je ſuis, avec l'amitié du monde la plus tendre, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

(*a*) Ffolkes fut reçu membre aſſocié le 18 août 1743. (Bibl. Bordeaux, ms 1699, p. 163.)

291. — *Monteſquieu à ſa fille Deniſe* (*a*)

Paris, ce 4 novembre 1741.

Je vous envoie chercher, ma chère fille, & je crois que vous aurez bien de la peine de quitter Madame de Prouillan & Mademoiſelle de Coudenaſſe ; mais il faut obéir à votre père qui vous demande, qui veut vous mettre dans un couvent à Paris (*b*), & qui ne cherche qu'à vous donner la meilleure éducation qu'il lui ſera poſſible ; au moins ne manquerez-vous d'aucun ſecours pour cela. Je ſuis ſi content de la manière dont vous avez été élevée juſqu'ici que je voudrois que vous le fuſſiez encore mieux, s'il étoit poſſible. Vous ne trouverez perſonne à Paris comme Madame de Prouillan, mais vous trouverez des maîtres que vous n'avez point à Prouillan (*c*) ; enfin vous profiterez des avantages de la capitale. Si je ne vous aimois pas, il me ſeroit fort indifférent que vous vinſſiez ici, mais je crois devoir vous procurer le plus grand bien [que] l'on puiſſe recevoir, qui eſt toute la perfection dont vous pouvez être capable.

Adieu, ma fille, je vous aime & embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Mademoiſelle, Mademoiſelle de Monteſquieu, penſionnaire de Prouillan, — à Prouillan.

292. — *Monteſquieu au Préſident Barbot* (*d*)

Paris, ce 20 novembre 1741.

Le cardinal de Polignac eſt mort ce matin, mon cher confrère ; j'en ſuis en vérité bien affligé. Le pauvre de Lironcourt, qui en eſt inconſolable, quoique peut-être cette mort fera le commencement

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 282 ; d'après l'original qui ſe trouvait aux archives de La Brède. Marie-Joſèphe-Deniſe (23 février 1727 — 27 février 1800) était la plus jeune des trois enfants de Monteſquieu ; elle épouſa en 1745 ſon couſin Godefroy de Secondat.

(*b*) Le couvent de Bon-Secours.

(*c*) *Prouillan* (Gers, commune de Condon).

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 3.

de fa fortune, a cru que vous deviez recevoir cette nouvelle par lui & par moi. J'écrivois tout à l'heure que jamais grand feigneur n'avoit fi peu donné en mourant à fes domeftiques & que jamais grand feigneur n'en avoit été tant aimé & tant regretté. Il eft mort avec toute la douceur & toute la férénité de fa vie. L'abbé de Rothelin eft chargé d'être l'éditeur de fon *Anti-Lucrèce* (*a*) & Lironcourt m'a dit qu'il y en auroit un exemplaire pour l'Académie. Il me femble que l'Académie doit faire quelque chofe pour la mémoire d'un protecteur fi illuftre & qu'il conviendra qu'il y ait une oraifon funèbre (*b*). Voilà, mon cher Préfident, ce que j'ai à vous mander là-deffus. Je fuis très-fâché de voir que je perds tous les jours mes amis.

Adieu, mon cher Préfident, j'ai l'honneur de vous faluer & de vous embraffer.

MONTESQUIEU.

A l'égard du protecteur futur, l'Académie a, me femble, tous les interrègnes qu'elle voudra mettre & je crois qu'elle doit être fort difficile fur fon choix. Pour moi au moins, je ne connois perfonne à qui l'Académie convienne, ni qui convienne à l'Académie.

A Monfieur, Monfieur le préfident Barbot, fecrétaire de l'Académie pour les fciences, — à Bordeaux.

293. — *Montefquieu au Préfident Barbot* (*c*)

Paris, le 23 novembre 1741.

Vous m'avez fouvent chargé, Monfieur le Préfident, d'engager M. Silva (*d*) à être de l'académie de Bordeaux. Je l'ai trouvé

(*a*) *Anti-Lucretius, five de Deo & natura libri novem. Opus pofthumum, cura & ftudio Caroli d'Orléans de Rothelin editioni mandatum*, Paris, 1747, 2 vol. in-12°.

(*b*) Le 14 janvier 1742, l'Académie décida « qu'il ferait fait un fervice avec oraifon funèbre à la mémoire du cardinal de Polignac ». (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 159.)

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 4.

(*d*) J.-B. Silva, médecin confultant de Louis XV (1682—1742), membre affocié de l'Académie de Bordeaux, le 14 janvier 1742. (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 159.)

dans mon chemin, je l'ai engagé à cela ; il l'a accepté & je ſuis chargé de ſa part de faire à cet égard toutes les cérémonies qu'il faut. Je vous prie donc de propoſer & de m'envoyer les lettres, afin que je puiſſe les lui porter. J'eſpère que vous voudrez bien ne pas perdre cette affaire de vue, parce que je me ſuis en quelque façon engagé par votre zèle & le mien. Si vous m'envoyez les lettres, je les irai porter.

Vous m'aviez auſſi parlé du P. Caſtel (*a*). Je ne lui ai rien dit ; mais ſi vous perſiſtez dans votre opinion & que vous croyez que ce ſoit celle de l'Académie, je lui parlerai. Voilà, Monſieur, mon très-cher confrère, tout ce que je puis vous dire ſur cela.

Notre cardinal (*b*) eſt mort plus riche qu'on ne croyoit. Il a cinquante mille écus de dettes ; il lui eſt dû deux cent mille francs d'arrérages ; il a ſes meubles qui ſont fort conſidérables. Les réparations de ſes bénéfices ne vont pas ſi loin qu'on croyoit ; les moines ſont chargés de celles de l'abbaye d'Anchin ; il y a des fonds conſidérables pour l'archevêché d'Auch & le reſte ne va pas à vingt mille écus. On a même lieu d'eſpérer que la Cour entrera dans des meſures pour cela. Il avoit payé pour ſa famille depuis ſon retour (*c*) quatre à cinq cent mille francs, ſans compter le maintien ordinaire, & il s'eſt trouvé un grand ordre dans ſes affaires, ce qu'on n'auroit guère penſé de lui.

On n'eſt pas content des nouvelles d'Allemagne & la campagne commence fort mal. M. de Neipperg (*d*) a fait un crochet avec ſix mille chevaux &, parti d'Iglau, il a fait un crochet & eſt allé vers le Danube & s'eſt joint avec quelque mille chevaux que le duc de Lorraine (*e*) lui amène ; il a pris Freiſtadt, d'où M. d'Aubigné (*f*) ne faiſoit que ſortir ; il y a trouvé beaucoup de proviſions de bouche & de guerre des nôtres. M. de Gaſſion (*g*) écrit au Roi des lettres

(*a*) Élu membre aſſocié de l'Académie de Bordeaux, le 8 mai 1746. (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 168).

(*b*) Le cardinal de Polignac.

(*c*) Son retour de Rome en 1732.

(*d*) G.-R. de Neipperg (1684—1774), feld-maréchal autrichien.

(*e*) François-Étienne, qui avait abandonné la Lorraine à Staniſlas-Leckzinſki (1737) & devint l'empereur François I[er].

(*f*) Le comte d'Aubigné, lieutenant général en 1734.

(*g*) Le marquis de Gaſſion, lieutenant général en 1734.

qui ne font pas bonnes : il dit qu'il craint que M. de Neipperg ne tombe fur le corps de M. de Leuville (*a*) qui amène un grand convoi. Il y a un poft-fcriptum : j'apprens actuellement que quatre compagnies franches font enlevées. Vous fçavez les cinq cens chevaux qui ont été pris. Ce commencement de campagne au milieu de novembre n'eft pas bon & il eft à craindre que nous, qui ne fçaurions être défaits par la force, ne foyons laffés & fatigués & défaits par une guerre d'hiver dans laquelle toutes les forces deviennent égales. Tout confifte à fçavoir qui eft-ce qui aura Prague. Voilà bien de la politique. M. le Cardinal (*b*) fe porte mieux.

Adieu, mon cher Préfident, je vous falue & embraffe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

294. — *Montefquieu au Préfident Barbot* (*c*)

Paris, ce 20 décembre 1741.

Mon cher Préfident,

Je goûte tout à fait le projet pour les expériences, & je crois que cela eft non feulement à propos mais néceffaire.

Le P. François (*d*) m'a toujours paru un bon efprit & c'eft beaucoup d'avoir un homme à la tête de cela. Habile, il aura bien moins de difficultés à vaincre que l'abbé Nollet, qui étoit, comme vous fçavez, un homme fans éducation.

Pour revenir au projet en lui-même, l'Académie le doit au public & elle fe le doit à elle-même ; en effet, il eft très indécent que nous ayons reçu deux ou trois légats [*fic*] très confidérables, furtout celui de M. Bel (*e*), & que le public ne voie rien fortir de notre boutique. Si même l'Académie venoit à avoir un procès, quelle meilleure raifon pour prouver fon inutilité & la fingularité des légats que de voir qu'ils ne procurent aucun avantage ? Je fuis

(*a*) Le marquis de Leuville, lieutenant général en 1731.

(*b*) Fleury.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 5.

(*d*) Le P. François Chabrol.

(*e*) Cf. le teftament de J.-J. Bel, du 28 août 1736, dans R. Célefte, *Hiftoire de la bibliothèque de la Ville de Bordeaux* (Bordeaux, 1892, in-4°), p. 9.

donc fortement d'avis que vous ouvriez boutique de machines (*a*) le plus tôt qu'il ſera poſſible.

Et cela me conduit à vous dire qu'il faut que ce ſoit gratuitement, ſans quoi il vaudroit mieux ne rien faire ; la décence & la juſtice le demandent également, & de plus comment oſerions-nous, après les ſommes que nous avons reçues, montrer la corde ainſi ? Et ne croyez pas que cela vous ruine : cela eſt peut-être capable de vous faire donner beaucoup d'argent, quand on verra que vous employez utilement & honorablement celui que vous avez reçu. Attendez plutôt à nommer votre bibliothécaire. Les corps qui ont des fonds ne périſſent pas plus que les couvens de moines. Mais vous uſerez vos machines ? — Ne ſont-ce pas les machines du public, etc. Il faut que les écoliers de Guyenne (*b*) viennent là & ceux des Jéſuites auſſi ; c'eſt une école & cela eſt fait pour être cela ; c'eſt par là que la Société Royale a propagé la phyſique. Je n'en dis pas davantage. Vous, auteur du projet, vous ſentez tout, mais exécutez-le avec nobleſſe & avec la hauteur de l'âme qui convient ſi fort à une société indépendante.

Je me ſouviens que vous m'avez dit que vous avez travaillé ſur les langues. Il vient de paroître un petit écrit, que l'on attribue à Maupertuis (*c*), ſur le même ſujet, où il y a, dit-on, des vues ; ſi je puis l'avoir, je vous l'enverrai.

A l'égard de mes *Lois*, j'y travaille huit heures par jour. L'ouvrage eſt immenſe & je crois avoir perdu tout le temps où je travaille à quelque autre choſe qu'à cela. Il y aura quatre volumes in-12 en vingt-quatre livres. Il me tarde fort que je ſois en état de vous le montrer. J'en ſuis extrêmement enthouſiaſmé ; je ſuis mon premier admirateur ; je ne ſçais ſi je ſerai le dernier. Je ne vous le montrerai que lorſque je n'aurai plus rien à y faire, ce qui, je crois, ſera à la première vue ; mais j'exigerai que vous ne m'en diſiez rien que vous ne l'ayez lu tout entier, ſi vous voulez le lire, &

(*a*) Le 31 juillet 1740, Sarrau avait fait à l'Académie « une avance de quinze cens livres, pour être employée en machines & autres inſtrumens propres aux expériences », &, le 7 août, Barbot & La Vie avaient offert une machine pneumatique. (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 156.)

(*b*) Du collège de Guyenne.

(*c*) *Réflexions philoſophiques ſur l'origine des langues & la ſignification des mots.* S. l. n. d., in-12°.

j'ofe vous dire que je ne crois pas qu'on y perde fon temps par l'abondance des chofes.

On dit que le jeune Crébillon eft l'auteur des *Confeffions* (*a*).

Si nous avons deux jéfuites (*b*), il femble qu'il y en ait affez. Vous ferez là-deffus ce qui vous plaira & je fuivrai vos ordres.

Adieu, mon cher Préfident, je vous falue & embraffe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monfieur, Monfieur le préfident Barbot, fecrétaire de l'académie de Bordeaux, fur le Chapeau-Rouge, — à Bordeaux.

295. — *Montefquieu au Préfident Barbot* (*c*)

Paris, ce 4 janvier 1742.

Mon cher Préfident,

Je vous fouhaite une bonne année. Il me femble que vous avez bien fait de décerner tous ces honneurs à la mémoire de M. le cardinal de Polignac (*d*). Vous ne fçauriez croire combien cela a bon air ici, & combien ce pauvre homme eft regretté, défiré, chéri & admiré depuis fa mort ; il femble que l'on veuille faire une pénitence publique de n'en avoir pas affez fait de cas les dernières années de fa vie. Vous m'embaraffez beaucoup pour les faits ; j'ai oublié la difpute dans le concile romain, mais il y parut avec beaucoup d'éclat (*e*) ; pour les amours avec Mme de Hautefeuille, cela n'a point été férieux & n'a été que dans la tête extravagante de cette créature. Vous entendez d'ailleurs que ces chofes ne doivent point entrer dans un éloge hiftorique & ne pourroient avoir de place que dans une fatire. Mais M. de Lironcourt vous a envoyé un petit mémoire qui a paru ici, qui me femble charmant : tous

(*a*) *Confeffions du comte* ***, par Duclos. Amfterdam, 1741, in-12°.

(*b*) Le père Lozeran du Fefc (1691—1755), élu affocié de l'Académie le 4 feptembre 1735, & le père Bonin (1686—1760), élu affocié le 13 août 1741 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, pp. 129 & 158). Cf. la lifte de leurs differtations dans la *Bibliothèque* du P. Sommervogel.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 7.

(*d*) Cf. la lettre 292, page 1008, note *b*.

(*e*) Allufion à fon rôle lors de l'élection d'Alexandre VIII & des négociations avec la cour de Rome en 1689. Cf. le P. Faucher, *Hiftoire du cardinal de Polignac* (1777, 2 vol. in-12°), I, pp. 14 & fuiv.

les faits y ſont. Je crois même que le dit de Lironcourt voudroit que cela lui tînt lieu de ſon penſum, n'ayant rien encore envoyé à l'Académie ; mais je crois qu'à préſent qu'il a du loiſir, il enverra. Ce garçon a du mérite & il en a tous les jours plus.

Quand vous m'enverrez les lettres de M. Silva, je les lui rendrai. Je ne fais aucun doute que, n'y ayant point de protecteur, le directeur ne puiſſe faire la fonction de protecteur. Je me hâte de vous dire que j'accepterois fort l'évêque de Bazas (*a*) & l'abbé de Monville (*b*) ; vous pouvez leur dire dans le temps & à l'Académie. De plus en recevoir un c'eſt les recevoir tous les deux, car perſonne ne connoît plus le mérite de l'évêque de Bazas que l'abbé de Monville & perſonne ne connoît plus celui de l'abbé de Monville que l'évêque de Bazas. Dans le férieux, je ſerois très d'avis de recevoir & l'un & l'autre & je recevrois l'abbé de Monville ſans différer un moment.

Notre armée de Bohême a grand froid ; le pain y eſt mauvois & nos ſoldats y meurent beaucoup. M. de Belle-Iſle a écrit une lettre au médecin Boyer (*c*), qu'il débite dans tout Paris, par laquelle il lui mande qu'il a fait tous les arrangemens & qu'il ne laiſſe à M. de Broglie que le ſoin de battre les ennemis. Il court auſſi une lettre de M. de Belle-Iſle à ſon jardinier, datée de Dreſde, par laquelle il lui mande de planter, tranſporter de certains arbres d'un lieu à un autre & remplie de quatre pages d'autres ordres pareils ; ce qui doit bien faire voir que ce grand homme, au milieu de la grandeur des affaires, a encore du temps de reſte pour penſer à des bagatelles. Fargis (*d*) a auſſi une lettre dans le même goût, qu'il débite partout.

Adieu, mon cher Préſident, je vous ſalue & honore de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

(*a*) Edme Mongin, de l'Académie françaiſe. Dans le ms 828,105 de la Bibl. de Bordeaux ſe trouve (n° 29) la minute d'une lettre du préſident Barbot lui demandant de ſe préſenter à l'Académie.

(*b*) Mazières de Monville, chanoine de Bordeaux, auteur d'une *Vie de P. Mignard* (1730).

(*c*) J.-B.-Nic. Boyer, doyen de la faculté de Paris (1693—1768).

(*d*) Sans doute celui dont il eſt queſtion dans les Mémoires de d'Argenſon, éd. Rathery, II, 201.

296. — *Montesquieu à l'abbé Venuti* (*a*)

Paris, ce 11 janvier 1742.

J'ai différé, Monsieur, de répondre à tant de bonté & tant de politesse de votre part jusques à ce que j'eusse vu ce que je pouvois vous mander sur les vues que vous avez (*b*). Soyez sûr qu'auprès de nos princes rien ne vous convient ici; je les connois bien, ayant vécu très-longtemps avec eux. Il y a à Paris un nombre innombrable de petits abbés, les uns sans mérite, les autres avec un très-médiocre; ces gens-là se présentent pour toutes les places. Comptez qu'il n'y a aucun de nos princes qui sente ou qui veuille sentir l'infinie distance qu'il y a de ces gens-là à vous. Soyez sûr que le poste que vous occupez vaut cent fois mieux que celui que vous désirez. Ces princes ne connoissent que deux places, le précepteur & le gouverneur; ils n'ont ni bibliothécaires ni bibliothèques. Le gouverneur est un homme d'épée, le précepteur ordinairement un ecclésiastique, mais toujours *infimi ordinis*. Je parle des princes de l'éducation desquels il s'agit. Le duc d'Orléans pourroit faire mieux, mais c'est un père de la Trappe qui ne pense qu'à la discipline & aux aumônes, & n'a d'ailleurs aucun projet dans la tête. Quoi qu'il en soit, si le hasard fait présenter quelque occasion, je vous assure que je ne la négligerai pas; mais croyez-moi, jouissez sans vous impatienter de votre belle vue. Je me suis informé pour la maison de Condé. M. de Charolais prend pour précepteur & gouverneur des gens qui lui sont recommandés par M[me] la Duchesse: mais ces emplois ne vous conviendroient pas, car on n'a pas un moment à soi. Si j'apprens quelque chose de nouveau, j'aurai l'honneur de vous le mander.

Je vous prie de me conserver toujours un peu de part dans votre amitié & de croire à tout le respect & l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

(*a*) *Revue d'histoire littéraire*, 1910, p. 308. Le 24 janvier 1928 nous avons vu cette lettre en vente chez Kra; elle n'est pas autographe.

(*b*) Venuti, inquiété dans la possession de son abbaye de Clairac, était alors en quête d'une place; cf. la note de Guasco à la lettre 299 (page 1018, note *c*).

Je vous prie d'avoir la bonté d'excuſer mes ratures. Je n'ai pas le temps de recopier. Agréez, Monſieur, que je faſſe ici mes complimens à M. Bertrand.

A Monſieur, Monſieur l'abbé Venuti, abbé de Clairac, — à Clairac.

297. — *Monteſquieu au Préſident Barbot* (*a*)

Paris, le 2 février 1742.

Le marchand contre qui Pierre Balguerie plaide eſt M. de La Fore & j'approuve bien, mon cher Préſident, que vous ne ſollicitiez pas contre lui.

La grande objection contre le projet d'attacher le protectorat (*b*) à une place, c'eſt que par là il devient nul pour & n'exiſte plus que contre ; c'eſt pour lors un ſimple attribut de charge, & par conſéquent une *griëvance*, comme diſoient nos anciens François, ſur ceux ſur qui porte cet attribut. Félicitez, je vous prie, de ma part M. le préſident Loret (*c*) ſur le ſuccès de ſon ouverture.

A mon égard, mon ouvrage (*d*) augmente à meſure que mes forces diminuent. J'en ai pourtant dix-huit livres à peu près de faits & huit qu'il faut arranger. Si je n'en étois pas fou, je n'en ferois pas une ligne. Mais ce qui me déſole, c'eſt de voir les belles choſes que je pourrois faire ſi j'avois des yeux. Quand je ſerai à Bordeaux, je vous montrerai mon affaire & profiterai de vos conſeils. Comme je dirige toutes mes études & tout mon travail ſur cela, cela ne laiſſe pas que d'avancer.

Nos affaires de Bavière ſont déſeſpérées. Nous ſommes à préſent, pour celles de Bohême, entre les mains du plus grand fou qui fût jamais (*e*) ; il eſt parti du bal, car il part toujours du bal ; il a été en Saxe, il a été à Dreſde pour que l'électeur lui donnât le commandement ; de là il s'eſt mis dans ſon chariot de poſte, eſt

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, n° 8.

(*b*) Le protectorat de l'Académie de Bordeaux.

(*c*) Le préſident Loret, élu membre de l'Académie le 29 janvier 1741 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 157), en était directeur depuis le 25 août 1741 (*ibid.*, p. 159) & comme tel avait été chargé de prononcer le diſcours de rentrée en 1742.

(*d*) L'*Eſprit des Lois.*

(*e*) Frédéric II.

arrivé dans une auberge à Prague, & cela pour demander à l'intendant Sechel qu'il lui fournît du pain pour ſes troupes, de façon que nous en ſommes pour cent mille écus par mois, pour donner du pain de munition à ce roi. Quand la France & l'Angleterre auroient tous les tréſors de l'univers, ces gueux d'Allemands les leur tireroient. Et moi je ne puis aſſez admirer la démence qui nous fait envoyer cent millions & quatre-vingt mille hommes hors de chez nous, dont la moitié n'a preſque plus de vie, pour exécuter le projet qui tourmentoit la tête d'un homme que le diable berce depuis qu'il eſt au monde.

Adieu, mon cher Préſident, je vous parle comme un bon François & comme un François qui n'eſt point ivre.

MONTESQUIEU.

J'ai oublié le principal ſujet de ma lettre : il n'y a eu que dix ou douze exemplaires du livre ſur l'origine des langues imprimés (*a*). Ce n'eſt point Maupertuis, à ce que je crois, qui l'a fait ; on ſoupçonnoit un autre homme dont le nom ſe terminoit à peu près de même ; le fait eſt que l'auteur n'eſt pas connu. Le ſujet du livre n'a aucun rapport avec le titre ; il s'agit de la plus haute métaphyſique : il croit que ce ſont les langues qui ont créé la plupart des êtres, ce qui fait que l'on n'eſt pas ſûr de leur exiſtence.

M. le préſident Barbot.

298. — *Monteſquieu à Guaſco* (*b*)

De Paris, [février-mars] 1742.

Je ſuis fort aiſe, mon cher ami, que la lettre que je vous ai donnée pour notre ambaſſadeur, vous ait procuré quelques agrémens à Turin, & un peu dédommagé des duretés du marquis

(*a*) Le livre de Maupertuis ne fut, en effet, imprimé qu'à douze exemplaires. Cf. la note de Barbier.

(*b*) *Lettres familières*, VII (p. 28). — Octavien Guaſco, comte de Clavières, chanoine de Tournai (1712—1781). Cf. ſon éloge par Dacier, *Hiſtoire de l'Académie des Inſcriptions*, t. XLV, p. 186.

d'Orméa (*a*). J'étois bien fûr que M. & Mme de Senećterre (*b*) fe feroient un plaifir de vous connoître &, dès qu'ils vous connoîtroient, qu'ils vous recevroient à bras ouverts. Je vous charge de leur témoigner combien je fuis fenfible aux égards qu'ils ont eus à ma recommandation. Je vous félicite du plaifir que vous avez eu de faire le voyage avec M. le comte d'Egmont (*c*) : il eft effećtivement fort de mes amis, & un des feigneurs pour lequel j'ai le plus d'eftime. J'accepte l'appointement de fouper chez lui avec vous à fon retour de Naples ; mais je crains bien que, fi la guerre continue, je ne fois forcé d'aller planter des choux à La Brède. Notre commerce de Guyenne fera bientôt aux abois ; nos vins nous refteront fur les bras, & vous fçavez que c'eft toute notre richeffe. Je prévois que le traité provifionnel de la cour de Turin avec celle de Vienne (*d*) nous enlèvera le commandeur de Solar ; &, en ce cas, je regretterai moins Paris. Dites mille chofes pour moi à M. le marquis de Breille. L'humanité lui devra beaucoup pour la bonne éducation qu'il a donnée à M. le duc de Savoie, dont j'entens dire de très-belles chofes. J'avoue que je me fens un peu de vanité de voir que je me formai une jufte idée de ce grand homme, lorfque j'eus l'honneur de le connaître à Vienne (*e*).

Je voudrois bien que vous fuffiez de retour à Paris avant que j'en parte ; & je me réferve de vous dire alors le fecret du *Temple de Gnide* (*f*). Tâchez d'arranger vos intérêts domeftiques le mieux

(*a*) « Cet ami de M. de Montefquieu avoit paffé quelques années à Paris où il étoit allé pour une maladie des yeux. Son père étant mort, il fut obligé de retourner à Turin, pour l'arrangement de fes affaires domeftiques. En paffant par cette ville, j'ai ouï dire qu'ayant befoin de l'intervention du miniftre pour arranger quelque intérêt, il ne put jamais obtenir audience de M. le marquis d'Orméa, par une fuite d'une ancienne inimitié de ce miniftre avec fon père. C'eft auffi par une fuite de cette inimitié que fes deux frères avoient pris la réfolution de fe tranfplanter dans les pays étrangers, fe vouant au fervice de la maifon d'Autriche, où ils n'ont pas eu lieu de fe repentir du parti qu'ils avoient pris. » (Guafco.)

(*b*) Jean-Charles de Senećterre, ambaffadeur à Turin, mort en 1771. Il avait époufé en 1713 Marie-Marthe de Saint-Pierre.

(*c*) Léopold Pignatelli, comte d'Egmont, mort à Naples en 1743.

(*d*) Convention du 1er février 1742, entre Marie-Thérèfe et Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne.

(*e*) En 1728.

(*f*) « Il lui avoit fait préfent de cet ouvrage lorfqu'il prit congé de lui en partant pour Turin, fans lui dire qu'il en étoit l'auteur. Il le lui apprit depuis, en lui difant que c'étoit une idée à laquelle

que vous pourrez, & abandonnez à un avenir plus favorable la réparation des torts du miniſtère contre votre maiſon ; c'eſt dans vos principes, vos occupations & votre conduite que vous devez chercher, quant à préſent, des armes, des conſolations & des reſſources. Le marquis d'Orméa n'eſt pas un homme à reculer ; &, dans les circonſtances où l'on ſe trouve à votre cour, on fera peu d'attention à vos repréſentations. L'ambaſſadeur vous ſalue (*a*). Il commence à ouvrir les yeux ſur ſon amie ; j'y ai un peu contribué & je m'en félicite, parce qu'elle lui faiſoit faire mauvoiſe figure. Adieu.

A l'abbé de Guaſco, — à Turin.

299. — *Monteſquieu à l'abbé Venuti* (*b*)

De Paris, le 17 avril 1742.

Je n'ai que le temps de vous écrire un mot, Monſieur. Quelques-uns de vos amis m'ont demandé de parler à Mme de Tencin ſur des lettres qu'on écrit contre vous (*c*). Comme je ne ſçais rien de tout ceci, & ignore ſi ce ſont les premières lettres ou de nouvelles, je vous prie de m'éclaircir ſur ce que je dois dire au cardinal qui va arriver, & de croire que perſonne ne prend plus la

la ſociété de Mlle de Clermont, princeſſe du ſang, qu'il avoit l'honneur de fréquenter, avoit donné occaſion, ſans autre but que de faire une peinture poétique de la volupté. » (Guaſco.)

(*a*) Le prince Cantimir, ambaſſadeur de Ruſſie à la cour de France, dont Guaſco traduiſit en français les *Satires*.

(*b*) Laboulaye, VII, 255 ; d'après l'original de la collection Rathery. — *Lettres familières*, VI (p. 26).

(*c*) « A peine M. l'abbé Venuti eut-il pris l'adminiſtration de l'abbaye de Clairac, qu'il s'éleva à Rome un parti contre lui dans le chapitre qui l'avoit envoyé, travaillant à le faire rappeler, & ſe ſervant, pour cet effet, du canal de M. le cardinal de Tencin, pour le deſſervir. Le principal grief qu'on avoit contre lui étoit que les remiſes des revenus de l'abbaye n'étoient pas aſſez abondantes : faute qu'on mettoit ſur ſon compte, & qui provenoit des groſſes décimes dont l'abbaye étoit chargée, des frais de réparation & des procès auxquels une partie des revenus devoit être employée. Outre ces raiſons, il n'étoit pas regardé de bon œil par les miſſionnaires jéſuites, chargés dès le temps de Henri IV de prêcher toutes les fêtes & dimanches dans l'égliſe abbatiale de cette ville, qui, malgré cela, a continué d'être preſque entièrement habitée par des proteſtans, ſans qu'on puiſſe citer d'exemple de la converſion d'un ſeul huguenot. » (Guaſco.)

liberté de vous aimer, ni d'être avec plus de respect, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

A M. l'Abbé Venuti, abbé de Clairac, — à Clairac.

300. — *Montesquieu au président Barbot* (*a*)

Paris, le 9 juillet 1742.

Mon cher Confrère,

L'abbé de Clairac me mande qu'on lui envoie un successeur. Je l'ai connu à Clairac, où je l'ai vu opérer dans son emploi : je n'ai jamais vu un si honnête homme, ni si simple. On lui a fait un crime, je crois, de ce qu'il étoit trop aimé dans le pays par des gens qui n'aiment pas son maître (*b*).

Cet homme aime la France, il ne respire que l'étude, c'est un homme de condition connu dans toute l'Europe, jeune & capable de tout. Faisons-[en] notre bibliothécaire (*c*) ; qu'en pensez-vous ? Cette idée me vient, elle me rit ; voyez si cela vous plaira de même. Je lui ai écrit pour le sonder, sans commettre l'Académie. Mandez-moi votre sentiment & ce que vous croyez de l'esprit général. Pour moi, qui estime beaucoup cet homme, surtout du côté de l'érudition, qui l'y ai vu remporter le prix sur le temple de Janus à l'Académie des Inscriptions (*d*) sans qu'il eût un seul livre, je crois que cet homme pourra devenir un des plus célèbres de l'Europe. Voilà, mon cher Président, mes idées, que je soumets entièrement aux vôtres. Je ne serois pas fâché à mon particulier, quand je serai à Bordeaux, de pouvoir mener un tel homme à La Brède deux ou trois jours, & d'y causer avec vous ; mais vous êtes encore plus rare & plus difficile à avoir qu'un abbé romain.

Adieu, mon cher Président, je vous salue & embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 9.

(*b*) L'abbaye de Clairac relevait du chapitre de Saint-Jean de Latran, & dépendait donc directement de la cour de Rome.

(*c*) Venuti fut nommé bibliothécaire de l'Académie de Bordeaux au début de 1743. (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 161.)

(*d*) En 1741. Cf. *Hist. de l'Académie des Inscriptions*, t. XVI, p. 4.

Le fyftème Belle-Iflien eft au D. Celui-ci eft en guerre comme Law en finance. Je ne vois pas comment nous pourrons nous retirer de Prague ; je ne vois pas plus comment nous pourrons nous retirer de Nieder-Altach (*a*). Je fuis au défefpoir en général & je fuis défefpéré de la maladie dangereufe du pauvre Bulkeley. Oh ! que les efprits faux font dangereux pour les grands empires. Adieu.

A Monfieur, Monfieur le préfident Barbot, fecrétaire de l'Académie de Bordeaux, — à Bordeaux.

301. — *Montefquieu à l'abbé Venuti* (*b*)

Paris, ce 10 juillet 1742.

Je fuis en vérité affligé au dernier point, Monfieur, de ce que la perfécution de vos ennemis a enfin eu lieu. Madame Tencin en eft véritablement en colère. Elle m'a dit qu'on avoit pris cette occafion de la maladie de fon frère pour faire cette affaire & deux autres de pareille efpèce. Elle a écrit à fon frère là-deffus ; elle me paroit extrêmement bien intentionnée pour vous.

Je verrai Madame d'Aiguillon..... (*c*) pouvoit rien faire..... Roi auprès de M[r]..... en foit, Monfieur, je..... procurer un établiffement en France, il feroit bien bon que vous vinffiez à Paris ; la préfence d'un homme de mérite fait beaucoup.

Je fais une réflexion. La place de bibliothécaire de l'Académie de Bordeaux vous conviendroit-elle ? Il y a 800 livres & le logement. Si cela étoit, j'en écrirois à mes amis de l'Académie, & vous pourriez faire agir de votre côté. Tout coup vaille..... au préfident Barbot..... j'ai l'honneur.....er, vous priant de..... & la plus

(*a*) L'armée françaife quitta le camp de Nieder-Altach dans le courant d'août pour occuper celui de Deggendorf.

(*b*) Biblioteca del Commune e dell'Accademia etrufca de Cortone, ms 399 (497), ff. 31—32. — Cette lettre a été découverte par M. Robert Shackleton, qui a eu la grande gracieufeté de la tranfcrire pour nous ; qu'il reçoive ici tous nos plus vifs remerciements.

(*c*) L'angle inférieur droit du premier feuillet eft déchiré ; d'où les nombreufes lacunes au recto & au verfo.

forte eſtime, j'ai l'honneur d'être avec reſpect votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur l'abbé de Venuti, abbé de Clairac, — à Clairac.

302. — *Monteſquieu à l'abbé Venuti* (*a*)

A Paris, ce 24 juillet 1742.

Sur les lettres que je reçois, Monſieur, de Bordeaux en réponſe, je vois qu'il ne tiendra qu'à vous d'avoir la place de bibliothécaire (*b*). Je ne vois pas que cette place ſoit au-deſſous d'un gentilhomme, ſurtout quand il eſt de l'Académie, & eſt par conſéquent ſon bibliothécaire à lui-même, & d'ailleurs vous prendriez une place actuellement poſſédée par le préſident Barbot (*c*). J'ai d'ailleurs ouï dire que ſur le mont Parnaſſe toutes les places étoient honorables, depuis le ſommet juſqu'à la colline. Voilà, me ſemble, ce qui pourroit vous rendre ce poſte acceptable. Je comprends même que le deſſein de l'Académie ſera toujours de faire toutes les choſes de ſa part que demandera la décence. Réfléchiſſez à cela, Monſieur. Pour moi, j'y aurois l'avantage de voir mon pays orné d'un homme de mérite tel que vous & d'avoir le plaiſir de me promener avec vous quelquefois dans mes jardins de La Brède.

Adieu, Monſieur, j'ai l'honneur d'être très-reſpectueuſement votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Je vous dirai même que, dans les circonſtances où vous vous trouvez, on regardera en Italie comme une choſe honorable que, dans le temps que vos ennemis vous ont déplacé, ceux du pays vous aient retenu; *lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus eſt in caput anguli* (*d*). Il eſt bien certain du moins qu'on n'en fera pas tant pour votre ſucceſſeur.

A Monſieur, Monſieur Venuti, abbé de Clairac, — à Clairac.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 271.
(*b*) Cf. la lettre précédente.
(*c*) Barbot démiſſionna le 2 ſeptembre 1742 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 161).
(*d*) Pſaume CXVIII, v. 22.

303. — *Montesquieu au président Barbot* (*a*)

A Paris, ce 8 septembre 1742.

Votre lettre m'a fait un très-grand plaisir, mon cher Président, par la nouvelle des sujets qui se présentent (*b*), parmi lesquels je distingue beaucoup & M. l'évêque d'Agen (*c*), par la manière de protection que cela donne, & l'anatomiste dont vous parlez (*d*), à cause de la réalité de la chose. Je vous assure qu'avec de la bonne volonté & de la conduite on fera quelque chose de cette académie.

Il seroit fâcheux que l'affaire de l'abbé de Clairac manquât (*e*). M. de Sarrau m'en a écrit de manière à me persuader qu'il pense comme nous.

J'ai envoyé chez l'abbé de Grave pour ce livre avec 24 ll. On n'a pas voulu le donner à moins de dix écus. Votre ordre précis m'a empêché de le prendre à ce prix.

On m'a promis de m'envoyer la note du *Journal de Trévoux*; je crois que vous ferez bien de ne pas vous arrêter à cela & de faire vous-même l'extrait pour votre éloge, comme si l'on ne l'avoit pas fait. Je vous enverrai toujours le *Trévoux* dès que je sçaurai lequel. Je parlerai à mon retour de la campagne pour avoir des mémoires de la famille de Silva (*f*).

J'espère, mon cher Président, que nous ferons de bon vin cette année. Je vous souhaite une bonne santé. Vous ne m'avez point envoyé votre Éloge du cardinal de Polignac (*g*). Mandez-moi à l'oreille si je pourrois vous envoyer un *Temple de Gnide*, bien relié en maroquin vert, pour en faire un hommage à Madame Duplessy (*h*).

(*a*) Bibl. Victor Cousin (à la Sorbonne), autographes, t. V, n° 30.

(*b*) A l'Académie de Bordeaux.

(*c*) Joseph-Gaspard-Gilbert de Chabannes, évêque d'Agen de 1736 à 1767. Élu membre de l'Académie le 2 septembre 1742. (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 160.)

(*d*) Le médecin Jean Dupuy (1714—1772). Élu le 2 septembre 1742 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 161).

(*e*) Sa nomination au poste de bibliothécaire de l'Académie.

(*f*) J.-B. Silva, médecin du roi, avait été élu membre associé de l'Académie de Bordeaux le 14 janvier 1742 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, p. 159) & venait de mourir le 9 août.

(*g*) Éloge prononcé à l'Académie de Bordeaux.

(*h*) Mme Chazot-Duplessy (1702—1782), dont le salon réunissait les écrivains & les beaux-esprits de Bordeaux. Cf. Grellet-Dumazeau, *La société bordelaise sous Louis XV & le salon de Mme Duplessy*. Bordeaux, 1897, in-8°.

Vous ne me parlez pas de me renvoyer la differtation angloife, qui eft arrivée trop tard, fur l'électricité (*a*), que je vous avois prié de tirer du coche ; je crois, mon cher Préfident, que vous devez me la renvoyer par la première occafion, afin que je la faffe remettre.

Je vous dirai que Mademoifelle (*b*) m'obligea il y a quelque temps que j'étois chez elle à Madrid, [à faire] un petit roman (*c*). Je voudrois bien vous l'envoyer, pour fçavoir ce que vous en penfez au jufte & que vous m'écriviffiez un long jugement, afin que je le corrigeaffe. Il faudra [*fic*] que le jugement portât fur le tout & fur les parties, même fur les fautes de ftyle. M[me] de Mirepoix, à qui je le montrai il y a quelques jours, & qui a prodigieufement de goût, fit quatre ou cinq critiques très-bonnes, & dont je profitai. Il faudroit donc, fi vous voulez que je vous l'envoie, que vous me jugeaffiez fans flatterie, car je fçais bien que vous ne me jugerez pas avec févérité, que votre cœur fera pour, mais je voudrois que votre efprit fût contre ; enfin ce feroit pour moi un petit fpectacle de fçavoir au jufte ce que vous en penfez ; je vous le ferois tenir & vous me le renverriez.

Adieu, mon cher Préfident, je vous falue & embraffe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monfieur, Monfieur le préfident de Barbot, près les Jacobins, — à Bordeaux.

304. — *Montefquieu à Martin Ffolkes* (*d*)

A Paris, ce 29 feptembre 1742.

Le pauvre capitaine Norden (*e*) eft mort, Monfieur, j'en fuis très-fâché ; c'étoit un homme de mérite, & nous comptions beaucoup fon efprit & fon fçavoir. Le pauvre homme a eu une fin très-

(*a*) Le fujet du concours de l'Académie, en 1742, était « Sur l'électricité ».
(*b*) Mademoifelle de Charolais.
(*c*) *Arface & Ifménie.*
(*d*) Laboulaye, VII, 265 ; d'après l'original appartenant à Sir William Ffolkes.
(*e*) F.-L. Norden (1708 — 22 feptembre 1742).

heureuſe ; il ne ſe jugeoit perdu qu'une [heure] avant que de l'être. Il nous reſte le comte Danneſkjold (*a*) dont je vous remercie de m'avoir procuré la connoiſſance. Mme de Tencin, à qui je devois le (re)préſenter de votre part, n'eſt arrivée que depuis deux ou trois jours de Lyon (*b*), je l'ai déjà prévenue, & je le lui mènerai ces jours-ci.

Comment vous portez-vous, Monſieur ? c'eſt la choſe du monde qui m'intéreſſe le plus. Votre amitié eſt un bien qui a fait longtemps les délices de ma vie, & qui en fait encore les regrets. Je ne vous félicite point de votre place à l'Académie des Sciences ; c'eſt elle qu'il faut féliciter (*c*). A propos de ſciences, vous ferez un grand plaiſir à Maupertuis & à moi, ſi vous voulez envoyer à Maupertuis & à moi une douzaine de ... (*d*) & nous vous enverrons en revanche les premiers livres qui s'imprimeront dans ce pays-ci ; & il eſt bien certain que la marchandiſe angloiſe vaudra mieux que la françoiſe. Je m'en rapporte à la déciſion du préſident de votre Société Royale (*e*).

Adieu, Monſieur mon cher illuſtre ami, perſonne ne vous aime, reſpecte & honore plus que moi.

MONTESQUIEU.

305. — *Monteſquieu à Martin Ffolkes* (*f*)

A Paris, ce 10 novembre 1742.

J'ai reçu, Monſieur, votre lettre, avec le petit paquet qui étoit dedans. M. de Maupertuis a reçu de moi ſon contingent avec fidélité, car je connois auſſi bien que perſonne l'importance de la choſe, & j'ai cru devoir par déférence lui envoyer la ſuperbe & grande machine ; & ſans vouloir vous fâcher, je vous avouerai que je ne crois pas que le modèle en ſoit en Angleterre, mais qu'on en a pris la peine en Irlande.

(*a*) Fréd. Danneſkjold-Samſœ (1703—1770), qui fut ſurintendant de la marine danoiſe.

(*b*) Cf. ſur ce voyage, P.-M. Maſſon, *Madame de Tencin*, p. 92—93.

(*c*) Il y avait ſuccédé à Halley.

(*d*) « Un mot illiſible » (Note de Laboulaye).

(*e*) Martin Ffolkes lui-même, élu en 1741.

(*f*) Laboulaye, VII, 266 ; d'après l'original appartenant à Sir William Ffolkes.

M. de Maupertuis m'a chargé de vous envoyer un petit paquet de livres que vous recevrez par M[me] de Bulkeley ; j'en ai ajouté un petit que je me fais l'honneur de vous préſenter (*a*).

A préſent que la reine de Hongrie quitte la Bavière, les François la Bohême, l'Eſpagne la Savoie, que le roi d'Angleterre ne paſſe pas la mer, il me ſemble que voilà des acheminemens à la paix. J'aime cette paix pour bien des raiſons ; je voudrois ſurtout que rien ne m'empêchât d'aller dans les lieux où vous êtes, & ne m'ôtât l'eſpérance de vous voir dans les lieux où je ſuis. Je ne ſçaurois vous dire à quel prix je le déſirerois.

Nous parlons ſouvent de vous, M[gr] Cerati & moi. Il y a quatre mois qu'il eſt en France, & il compte bien vous aller voir en Angleterre.

Je vous prie, parlez un peu de moi à MM. les ducs de Richmond & de Montagu ; le temps que j'ai paſſé à leur faire ma cour a été le plus heureux de ma vie.

J'ai l'honneur d'être avec les ſentimens de l'amitié la plus tendre, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

306. — *Martin Ffolkes à Monteſquieu* (*b*)

De Londres, ce 23 novembre 1742, V.S. [4 décembre].

Mon très cher Monſieur,

C'eſt avec beaucoup de plaiſir que j'ai reçu votre dernière lettre, comme c'eſt toujours avec une joie extrême que j'apprends de vos nouvelles & que vous me comptez encore au nombre de ceux qui vous honorent & vous aiment entièrement. J'en ai fait part à MM. de Montagu & Richmond, qui vous embraſſent auſſi bien tendrement.

Je vous remercie, & M. Maupertuis auſſi, de la bonté que vous avez pour moi, & d'avance de votre préſent, mais que je n'ai pas encore, M[me] Bulkeley n'étant pas, je crois, encore arrivée à Londres.

A l'égard de votre petit paquet, je ſuis bien aiſe qu'il eſt arrivé,

(*a*) Sans doute la nouvelle édition du *Temple de Gnide*, imprimée avec la date de 1743, mais prête à la fin de 1742.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 109.

quoiqu'il doive avoir un peu trop coulé par la poſte ; mais je me trouve pourtant un peu offenſé, avec la Société en général (*a*), que vous ne vouliez pas croire que nous allons de pair tout au moins avec celle de l'Irlande, à qui vous ſemblez donner la préférence. Je vous pardonne toutefois &, en ſigne de réconciliation, j'envoie deux autres petits paquets adreſſés l'un à vous & l'autre à M. de Maupertuis, que vous aurez la bonté de faire retirer pour lui s'il n'eſt pas à Paris ; mais, comme notre bon ami Milord Lovell, maître-général de nos poſtes, a bien voulu me les franchir [*ſic*], j'eſpère qu'ils viendront ſans dépenſe. C'eſt encore un ſeigneur qui aime la philoſophie naturelle, & je lui ai fait comprendre qu'il s'agiſſoit de l'intérêt des ſciences, mais, tout compté, il n'y a rien d'écrit ; ainſi, en cas d'accident, vous êtes toujours en droit de crier ſur l'impertinence de l'inconnu qui vous adreſſe pareille contrebande.

Mais, pour venir à quelque choſe de férieux, je ſuis charmé que M[gr] Cerati nous donne quelque eſpérance de le voir ici ; je me ferai aſſurément un grand honneur de pouvoir le ſervir en aucune choſe ici, d'abord qu'il arrivera, et de lui ſervir de guide & d'interprète partout où il voudra aller, & je me ſçaurai gré de faire voir à mes amis que j'avois l'honneur, en Italie, d'être connu & un peu aimé d'un homme comme lui. M. Norden, le pauvre défunt, m'avoit donné les premières nouvelles de l'arrivée de ce digne prélat à Paris, [& je] l'avois prié de l'aſſurer de mes reſpects très-humbles ; je vous ſupplie [de] me faire la même grâce quand vous le verrez la première fois. Je me donnerai encore la ſatiſfaction de lui marquer la joie que je me promets de le voir arriver chez nous. J'embraſſe auſſi M. votre cher fils, & je vous ſupplie encore d'aſſurer de mes reſpects la dame chez qui il m'a mené avec lui, M[me] de Geoffrin, & la comteſſe ſa fille.

Nous apprenons par les nouvelles que M. de Réaumur a lu ſon mémoire ſur cet inſecte qui ſe multiplie par la diviſion (*b*) & dont un de nos amis m'avoit, il y a quelque temps, donné quelques

(*a*) La Royal Society.

(*b*) Réaumur donna le réſultat de ſes recherches à ce ſujet dans la ſeconde partie de la *Préface* miſe en tête du tome VI des *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des inſectes*, 1742, in-4°, p. L & ſuiv.

nouvelles ; nous ſouhaitons ici avec paſſion quelque éclairciſſement ſur un fait ſi extraordinaire. Verrons-nous bientôt ce mémoire ? ou pouvez-vous nous procurer quelque lumière là-deſſus ? faudra-t-il dire que les plantes ſont des animaux d'une claſſe imparfaite ou que les animaux ne ſont que les plus ſublimes des plantes ? Je vous avoue, mon cher Monſieur, que j'ai long [temps] ...(*a*) l'on nous diſoit de la métaphyſique & de ...(*b*) étoit tout à fait bien fondé. Peut-être ce fait conduira-t-il à bien d'autres qui pourront diſſiper quelques parties de nos ténèbres.

Mais je dois déjà vous ennuyer ; je dirai donc ſeulement que je ſerai toujours, mon très-cher ami, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

M. FFOLKES.

A Monſieur, Monſieur le Préſident de Monteſquieu, de l'Académie françoiſe, — à Paris, France.

307. — *Monteſquieu au comte de Guaſco* (*c*)

En 1742.

J'ai été enchanté, Monſieur, de recevoir une marque de votre ſouvenir, par la lettre que m'a envoyée M. votre frère. Mme de Tencin (*d*) & les autres perſonnes auxquelles j'ai fait vos complimens me chargent de vous témoigner auſſi leur ſenſibilité & leur reconnoiſſance. Je ſuis fâché de ne pouvoir ſatiſfaire votre curioſité touchant les ouvrages de notre amie. C'eſt un ſecret (*e*) que j'ai promis de ne point révéler.

(*a*) Déchirure.

(*b*) Déchirure.

(*c*) *Lettres familières*, VIII (p. 33). — Le comte de Guaſco était l'aîné des deux frères de l'abbé de Guaſco, mort en 1762 ; cf. l'*Éloge de l'abbé de Guaſco*, par Dacier, dans l'*Hiſtoire de l'Académie des Inſcriptions*, t. XIV, p. 188.

(*d*) « ... M. de Monteſquieu, qui étoit un de ceux qu'elle conſidéroit le plus, en avoit procuré la connoiſſance au comte de Guaſco, homme également doué des connoiſſances littéraires que [*ſic*] de la ſcience militaire. » (Guaſco.)

(*e*) « Le jour de la mort de Mme de Tencin, en ſortant de ſon antichambre, il dit au frère du comte de Guaſco, qui étoit avec lui : « A préſent vous pouvez mander à M. votre frère, que Mme de Tencin eſt l'auteur du *Comte de Comminges*, & du *Siège de Calais*, ouvrages qui ont été crus juſqu'ici de M. de Pont de Veſle, ſon neveu. Je crois qu'il n'y a que M. de Fontenelle & moi qui ſçachions ce ſecret. » (Guaſco.) — Cf. P.-M. Maſſon, *Madame de Tencin*, pp. 131—133.

La confiance dont vous m'honorez exige que je vous parle à cœur ouvert ſur ce qui fait le ſujet intéreſſant de votre lettre. Je ne dois point vous cacher que je l'ai communiquée à M. le commandeur de Solar, qui eſt de vos amis, & nous nous ſommes trouvés d'accord, que les offres que vous fait M. de Belle-Iſle pour vous attacher, vous & M. votre frère (*a*), au ſervice de France, ne ſont point acceptables. Après tout le bien que les lettres de M. de La Chétardie (*b*) lui ont dit de vous, il eſt inconcevable qu'il ait pu ſe flatter de vous retenir en vous propoſant des grades au-deſſous de ceux que vous avez. Je ne ſçais ſur quoi ils fondent que l'on ne conſidère pas tout à fait en France les grades du ſervice étranger comme ceux de nos troupes. Cette maxime ne feroit ni juſte ni obligeante, & nous priveroit de fort bons officiers. Je penſe que vous avez très-bien fait de ne point vous engager dans ſon expédition, avant que d'avoir de bonnes aſſurances de la Cour ſur les conditions qui vous conviennent; mais puiſqu'il paroît que vous êtes déjà décidé pour le refus, il eſt inutile de vous préſenter ici d'autres réflexions.

Les propoſitions du miniſtre de Pruſſe pour la levée d'un régiment étranger méritent ſans doute plus d'attention, dès qu'elles peuvent ſe combiner avec vos finances. Mais il faut calculer pour l'avenir : quelle aſſurance qu'à la paix le régiment ne ſoit point réformé ? Et, en ce cas, quel dédommagement pour les avances que vous feriez obligé de faire ? En matière d'intérêt, il faut bien ſtipuler avec cette cour. Je doute d'ailleurs que le génie italien s'accommode avec l'eſprit du ſervice pruſſien : j'aurois bien des choſes à vous dire là-deſſus ; mais vous êtes trop clairvoyant.

A l'égard des avantages que l'on vous fait entrevoir au ſervice du nouvel Empereur (*c*), vous êtes plus à portée que moi de juger de leur ſolidité, & trop ſage pour vous laiſſer éblouir. Pour moi, qui ne ſuis pas encore bien perſuadé de la ſtabilité du nouveau ſyſtème politique d'Allemagne, je ne fonderois pas mes eſpérances

(*a*) « Actuellement lieutenant-général & ci-devant commandant de Dreſde pendant la dernière guerre. » (Guaſco.) Il mourut en 1780.

(*b*) Ambaſſadeur de France en Ruſſie, mort en 1758.

(*c*) Charles VII, électeur de Bavière.

ſur une fortune précaire & peut-être paſſagère. Par ce que j'ai l'honneur de vous dire, vous ſentez que je ne puis qu'approuver la préférence que vous donneriez à des engagemens pour le ſervice d'Autriche. Outre que c'eſt là votre première inclination, l'exemple de nombre de vos compatriotes vous prouve que c'eſt le ſervice naturel de votre nation. Quels que ſoient les revers actuels de la cour de Vienne, je ne les regarde que comme des diſgrâces paſſagères ; car une grande & ancienne puiſſance, qui a des forces naturelles & intrinſèques, ne ſçauroit tomber tout à coup. En ſuppoſant même quelques échecs, le ſervice y ſera toujours plus ſolide que celui d'une puiſſance naiſſante. Il y a tout à parier que la cour de Turin, dans la guerre préſente, ſera cauſe commune avec celle de Vienne ; par conſéquent, les raiſons qui vous détournèrent, en quittant le Piémont, de paſſer au ſervice autrichien (*a*), ceſſent dans les circonſtances préſentes ; je ne vois pas même de meilleur moyen de vous moquer de l'inimitié du marquis d'Orméa que de ſervir une cour alliée à laquelle, en conſidérant ce qui s'eſt paſſé (*b*) autrefois, il ne doit pas avoir beaucoup de crédit. Vous êtes prudent & ſage ; ainſi je ſoumets à votre jugement des conjectures auxquelles le déſir ſincère de vos avantages a peut-être au-

(*a*) « Comme, durant la guerre qui venoit de ſe terminer entre les cours de Vienne & de Turin, les comtes de Guaſco avoient fait toutes les campagnes au ſervice de la dernière, en quittant ce ſervice, ils crurent ne devoir pas fournir au marquis d'Orméa l'occaſion de noircir cette démarche en entrant alors au ſervice de la cour de Vienne, de peur d'attirer par là de nouveaux chagrins à leur père qui vivoit encore. Ils prirent en conſéquence la réſolution de paſſer en Ruſſie, puiſſance ſous laquelle ils ne ſe trouveroient jamais dans le cas de porter les armes contre leur ſouverain & qui, en ce temps-là, offroit beaucoup d'avantage aux étrangers qui voudroient entrer à ſon ſervice. Mais la dureté du climat & les révolutions dont ils furent témoins, les déterminèrent à profiter de la guerre ſurvenue en Allemagne, à la ſuite de la mort de l'empereur Charles VI, pour ſuivre leur première inclination pour le ſervice de la maiſon d'Autriche. » (Guaſco.)

(*b*) « Sous ſon miniſtère, la cour de Turin, dans la guerre précédente, avoit abandonné l'alliance avec la cour de Vienne, & étoit devenue alliée de la France. On prétend que le marquis d'Orméa, dans cette occaſion, avoit propoſé, pour prix d'une négociation avec la cour de Vienne, qu'il paſſeroit à ſon ſervice & qu'il y auroit une charge conſidérable ; de quoi l'empereur Charles VI avertit le roi de Sardaigne, en envoyant, ſous d'autres prétextes, à Turin, le prince T... qui devoit faire connoître la choſe au roi, ſans que le miniſtre ſe doutât de ſa commiſſion. » (Guaſco.)

tant de part que la raifon. J'apprendrai avec bien du plaifir le parti que vous avez pris, & j'ai l'honneur de vous affurer de mon refpect.

Au comte de Guafco, colonel d'infanterie, — à Francfort.

308. — *Montefquieu au Préfident Barbot* (*a*)

[1742.]

Je reçois, mon cher confrère, votre lettre au fujet de l'abbé de Grave. Je ne fçaurois m'empêcher d'approuver ce qu'a fait l'Académie dans cette occafion, & effectivement les raifons pour l'exclufion font fi bonnes qu'il eft impoffible de ne pas s'y rendre (*b*). Les Réaumur & les Mairan regardent à peu près les fciences comme un fous-fermier fa place & je vous avoue que je fuis piqué de voir un homme qui a de la réputation à perdre venir donner froidement une atteftation comme quoi un homme fçait la géométrie lorfqu'il eft notoire à Bordeaux qu'il n'en fçait pas un mot, comme vous me faites l'honneur de me le mander ; ce qui ne peut prouver que deux chofes : qu'il ne fe foucie pas que nous découvrirons qu'il nous a pris pour dupes, ou qu'il nous croit fi ignorans que nous n'en découvrirons jamais rien, & je fuis bien aife que l'on faffe voir à ces grands génies que l'on n'eft pas des bêtes.

J'ai écrit une lettre à M. de Sarrau (*c*), par laquelle je lui mandois que l'on avoit découvert en Italie un homme qui pourroit être aftronome. Je n'ai pas le temps de vous redire tout cela ; vous le verrez dans ma lettre à M. de Sarrau. Je perfifte toujours à croire que l'Académie feroit très-bien d'envoyer à Paris le P. François (*d*)

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXX, n° 6.

(*b*) Les regiftres de l'Académie (Bibl. Bordeaux, ms 1699) ne contiennent aucun renfeignement fur cette affaire. — M. de Bordes de Fortage (à Bordeaux) poffédait une lettre d'un abbé de Grave du 22 juillet 1769, dont le fignataire fe dit cenfeur royal & bibliothécaire du Roi & donne à cette époque fon adreffe « chez Madame Pouget, rue Sainte-Colombe, à Bordeaux ».

(*c*) Sarrau de Boynet.

(*d*) Le Père François Chabrol.

ou bien M. Théſis (*a*) pour apprendre l'aſtronomie & à tenir un obſervatoire. Ce n'eſt que par là que vous pourrez avoir de bons ſujets : il faut les faire vous-même. Le P. François me paroît une bonne caboche ; je le connois pourtant très-peu. Un moine marche à peu de frais, & en tout cas l'argent ſeroit bien employé. Souvenez-vous que l'abbé Nollet (*b*) était un laquais de M. de Réaumur avant d'être l'oracle des dames de Bordeaux. Si un homme comme le P. François ou autre qui eût de l'intelligence pour apprendre étoit ici, il ſeroit facile de lui procurer des connoiſſances & des ſecours. Voilà comme font les Anglois : ils envoient des jeunes gens voyager.

Pour l'abbé de Grave, il ſeroit ridicule, me ſemble, de faire réchauffer cette affaire. Si M. de Mairan m'en parle, je vous aſſure que je lui dirai bien que, quoiqu'on eût d'abord cru aveuglément ſon ſuffrage ſur la géométrie de l'abbé, on avoit trouvé dans un moment qu'il n'en ſçavoit pas un mot, ce qui avoit fait penſer à l'Académie que lui, Mairan, l'avoit légèrement examiné.

Biraſſon (*c*) eſt fort cher, & je vous conſeille d'attendre que le dixième ſoit ôté avant de reprendre votre commerce avec lui. Le dit dixième (*d*) ſouffrira, à ce qu'on dit, des remontrances, parce que la Cour ne l'a pas limité.

J'ai fort avancé l'ouvrage que vous ſçavez (*e*). Il y en a dix-neuf livres qui ſont à peu près faits &, ſi j'étois à Bordeaux, je ſerois en état de vous les faire voir. Si l'ouvrage étoit mauvois, j'aurois bien regret à ma peine. Je crois que Loyac (*f*), vous & moi ſommes les meilleurs juges de cela que qui que ce ſoit, vous ſurtout, qui avez une érudition ſi variée. Je ſuis enfoncé.

(*a*) Théſis, profeſſeur de mathématiques au collège de Guyenne, membre de l'Académie en 1735.

(*b*) L'abbé Nollet (1700—1770). Un recueil des *Expériences phyſiques faites à Bordeaux par monſieur l'abbé Nollet en 1741* ſe trouve à la Bibliothèque de Bordeaux, ms 547.

(*c*) Libraire de Paris.

(*d*) Le dixième d'induſtrie.

(*e*) *L'Eſprit des Lois.*

(*f*) Conſeiller au Parlement de Bordeaux.

309. — *Madame de Monteſquieu à Monteſquieu* (*a*)

[1742—1743.] (*b*)

Je veux croire contre les apparences, mon cher ami, que mes lettres te font plaiſir ; c'eſt pour cela que je ne veux point laiſſer partir Vigneau ſans t'aſſurer que je t'aime comme ma vie. Tu m'as fait des impreſſions ineffaçables & je ſens bien que je ne ſçaurois changer jamais. Que je ſerois heureuſe ſi je pouvois me flatter que tu es le même à mon égard. Mais enfin, quand bien même cela ne ſeroit pas, tu me fais un plaiſir infini de me le dire. Je ſuis ravie lorſque je reçois de tes lettres &, ſans examiner ſi ce que tu me dis d'obligeant eſt bien ſincère, je m'abandonne à des tranſports de joie que je ne ſçaurois t'exprimer.

Tu auras été ſurpris apparemment de la commiſſion que je t'ai donnée à l'apoſtille de ma dernière lettre ; c'eſt pour faire plaiſir à une de mes amies qui m'aſſura t'avoir entendu dire que l'intendant étoit de tes amis, ce n'étoit auſſi qu'à cette condition que je te priai de lui parler. Après cela, tu en feras le maître & ta volonté ſera toujours la mienne.

Adieu, mon cher ami, je t'aime cent fois plus que tu ne m'aimes ; tu verras à ce compte que je ſuis bien prodigue, je ne le ſerois pas autant ſi tu le méritois moins. Au reſte M[lle] de Guyonnet auroit-elle eu le ſort de la comteſſe ? Je n'entends plus parler d'elle. Dis-m'en... (*c*)

Adieu, je ſuis à toi plus qu'à moi-même. MONTESQUIEU.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 202. — L'identité de l'écriture de cette lettre & de celle du reçu appoſé au verſo de la lettre 97 paraît autoriſer ſon attribution à Madame de Monteſquieu. Mais une difficulté ſurgit du fait de la très grande reſſemblance qu'offre également l'écriture de la préſente lettre avec celle de la lettre 152 (de Thérèſe de Monteſquieu), reſſemblance telle que R. Céleſte attribuait ces deux lettres à la même main (cf. les placards de l'édition de la Correſpondance préparée par lui, à la Bibl. Bordeaux, M. F. 478). L'analogie nous ſemble être toutefois un peu plus complète avec l'écriture du reçu, & le ton de la lettre d'autre part eſt beaucoup plus normal ſous la plume de la femme de Monteſquieu que ſous celle de ſa fœur C'eſt pourquoi nous maintenons l'attribution à Madame de Monteſquieu que M. Morize & nous avions propoſée dans l'édition de la *Correſpondance* des Bibliophiles de Guyenne, en 1914.

(*b*) C'eſt au cours des années 1742—1743 que Monteſquieu & ſa fille Deniſe, mentionnée dans le poſt-ſcriptum, habitèrent en même temps Paris.

(*c*) Deux lignes enlevées par une déchirure.

Mes tantes te ſaluent & mes amies particulièrement. Mes amitiés à la belle Deniſe, ſuppoſé qu'elle ait toujours autant de part dans tes bonnes grâces que par le paſſé. Je t'embraſſe de tout mon cœur. Je ne t'écrirai d'un an ſi tu ne m'écris pas.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, préſident à mortier, — à Paris.

310. — *Monteſquieu à Martin Ffolkes* (*a*)

Paris, ce 21 janvier 1743.

La magnificence & la qualité de vos préſens, Monſieur & très cher ami, ſurpaſſent tout ce qu'on auroit dû attendre ſi juſtice m'avoit été faite. Je crois que vous voulez vous défaire de mes importunités pour tout le reſte de ma vie, & c'eſt un fond d'amortiſſement que vous m'avez envoyé.

Quoi qu'il en ſoit de moi, pauvre, chétif & miſérable, je m'évertue autant que je puis. Nous buvons ſouvent à votre ſanté, M. Cerati & moi. C'eſt un bon, digne & excellent homme, & je m'eſtimerois heureux ſi je pouvois faire avec lui le voyage en Angleterre. Il a quitté la théologie pour la philoſophie naturelle (*b*). Un homme que la première ſcience n'a point gâté eſt par la nature de ſon eſprit très-propre à l'autre.

Ne ferons-nous jamais la paix & faut-il que les deux plus puiſſantes nations du monde deviennent tributaires de toutes celles qui ont beſoin d'argent, & ſe rendent plus pauvres qu'elles ? L'eſprit de philoſophie a gagné l'eſprit, mais il a laiſſé le caractère & les mœurs. Je voudrois bien ſçavoir ce que nous fait l'Allemagne, ſi on la regarde autrement que comme un objet de commerce. Je vous avouerai que j'ai toujours eu une vraie horreur pour cette guerre-ci, & je n'en trouve pas de plus ſtupide dans toutes les hiſtoires.

Je vous ſupplie, Monſieur, de nous permettre de vous aimer, & je crois que je vous aimerois quand même vous n'auriez rien fait pour cela.

(*a*) Laboulaye, VII, 267; d'après l'original appartenant à Sir William Ffolkes.

(*b*) Les sciences naturelles.

Adieu, Monſieur, j'ai l'honneur d'être avec le reſpect & les ſentimens du monde les plus tendres, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

311. — *Monteſquieu à Joſeph de Secondat* (*a*)

A Paris, ce 3 mars 1743.

Mon cher frère,

Je reçois par ce courrier votre lettre. J'en ai reçu auſſi une de Mr l'archevêque (*b*), dans laquelle il y en avoit une pour Mr l'ancien évêque de Mirepoix (*c*). Comme l'affaire eſt faite (*d*), j'ai jugé qu'il n'étoit à propos de la rendre. Ainſi je vous la renvoie pour la remettre en mains propres à M. l'archevêque avec une lettre de remerciemens de ma part. Le temps preſſoit, & cette lettre a été ſuppléée par une lettre de M. l'évêque de Soiſſons (*e*), qui mandoit à Mr de Mirepoix qu'il étoit ſûr que Mr l'archevêque de Bordeaux avoit écrit à Mr le Cardinal (*f*) pour lui rendre de bons témoignages de vous.

Il ne faut pas perdre un courrier pour écrire les quatre lettres que vous ſçavez & verrez (*g*), d'autant mieux que [vous] avez perdu du temps. Ainſi ne perdez pas un moment pour cela, non plus que pour m'envoyer le certificat de la ſignature du formulaire.

Adieu, mon cher frère. Je vous aime & embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) François-Honoré Caſaubon de Maniban, archevêque de Bordeaux depuis 1730 ; il mourut le 29 juin 1743.

(*c*) Jean-François Boyer (1675 — 1755), évêque de Mirepoix de 1730 à 1736, puis précepteur du Dauphin. Depuis la mort de Fleury (29 janvier 1743) c'eſt lui qui détenait la feuille des bénéfices.

(*d*) La nomination du frère de Monteſquieu à l'abbaye de Nizors au diocèſe de Comminges (23 février 1743).

(*e*) François de Fitz-James (1709— 1764), fils de Berwick, évêque de Soiſſons depuis 1739.

(*f*) Fleury.

(*g*) La lettre ſuivante eſt le brouillon d'une de ces lettres.

312. — *Charles-Louis-Joseph de Secondat au Père Combes* (*a*)

[Début mars 1743.]

Mon frère, en m'apprenant que le Roi m'avoit donné l'abbaye de Nizors, m'a fait connoître, Monsieur, les bontés que vous avez eues pour moi dans cette occasion. Je sens que je ne les puis devoir qu'aux témoignages peut-être avantageux qu'on vous a rendus de moi. Je regarde cela comme un nouveau motif de devenir meilleur. Celui que vous honorez de votre estime doit être plus parfait qu'un autre.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer ma reconnoissance & de m'accorder votre amitié. J'ai l'honneur d'être, avec tout le respect possible, Monsieur, votre etc.

SECONDAT.

Monsieur Combes, supérieur des Missions étrangères.

313. — *Montesquieu à Latapie* (*b*)

A Paris, ce 15 mai 1743.

Monsieur Latapie,

Il est absolument nécessaire que vous partiez pour Paris. Vous prendrez le coche ou le messager, à votre option. Si vous aimez aller à cheval, le messager va plus vite. Mon procès est sur le point d'être jugé (*c*), & j'ai besoin de vous pour m'aider dans cette occurrence.

J'envoie à mon frère le plan des lieux, afin que vous puissiez vous y transporter un jour avant que de partir. Arrangez donc vos affaires pour trois mois.

(*a*) Laboulaye, VII, 269; d'après l'original de la collection Charavay. — Laboulaye indique que cette lettre porte l'annotation suivante de Montesquieu : « Il faudra m'adresser cette lettre ; je la porterai. » C'est donc le brouillon rédigé par Montesquieu d'une des lettres de remerciement que devait écrire son frère (cf. la lettre précédente). — Le catalogue de la vente des séries V à VIII de la collection Benjamin Fillon, le 15 juillet 1878 (Bibl. nat., Δ 30.016), mentionne sous le n° 1058, un autre brouillon analogue à la présente lettre, de la main de Montesquieu, signé « Secondat de Montesquieu », & adressé à l'évêque de Soissons (François de Fitz-James).

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*c*) Le procès contre les Jurats de Bordeaux.

Adieu, Monſieur, ne perdez pas un moment. Je vous ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Je n'écris point à Madame, parce que je la crois en haut pays.

A Monſieur, Monſieur Latapie.

314. — *Monteſquieu à Latapie* (*a*)

A Paris, ce 17 mai 1743.

Monſieur Latapie, je vous avois écrit de partir pour Paris. Reſtez tranquillement à vos affaires & ne partez pas. Je vous recommande toujours mes affaires de La Brède. Portez-vous bien.

Je vous ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Latapie, juge de La Brède, — à Bordeaux.

315. — *Monteſquieu à Martin Ffolkes* (*b*)

A Paris, ce 22 mai 1743.

Je vous recommande, Monſieur mon très-illuſtre-ami, M. le médecin Buno (*c*), qui eſt un homme de mérite qui va en Angleterre, comme les philoſophes alloient autrefois en Égypte. Vous me ferez plaiſir ſi vous voulez bien lui accorder la même part dans votre amitié que vous lui donnerez dans votre eſtime.

M. Cerati part pour l'Angleterre, c'eſt-à-dire preſque uniquement (*d*) pour vous aller voir. Il reſtera ſi peu de temps qu'il n'acquerra guère autre choſe que l'envie de retourner ; mais il vous verra & je ſens que c'eſt beaucoup. Continuez-moi, Monſieur, votre amitié.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) Original non autographe. Bibliothèque de la Royal Society, de Londres, FO, II, 10. (Collationné à l'original, avec la gracieuſe autoriſation de la Royal Society, par M. Robert Shackleton.)

(*c*) R. Bunon (1702—1748), dentiſte fameux.

(*d*) Le texte porte « uniment ».

J'ai l'honneur d'être avec les ſentimens du monde les plus tendres, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Montesquieu.

Ne ferons-nous jamais la paix ? Je voudrois qu'on renvoyât tous les politiques, & qu'on fît la paix au jugement de la Société Royale.

316. — *Monteſquieu à Cadet* (*a*)

A Paris, ce 1[er] juin 1743.

Après avoir bien réfléchi, Monſieur, & avoir conſulté mes amis, il faut changer de batterie : acceptez les deux nouvelles aſſiſes des jurats, quoique du même jour que les deux autres que j'ai produites. Si vous les examinez bien, vous verrez clairement qu'elles ont été faites dans un objet différent : celles des jurats ſont pour la borne de Rochemorin ſeule, les miennes pour toutes les limites ; celles des jurats ſont faites dans l'objet de fixer la maiſon de Rochemorin, dont les fonds & dépendances étoient dans deux diverſes juridictions, les miennes ſont plus étendues & ſont faites dans l'objet de conſerver les vacants & droits de pacage ; enfin celles des jurats ont pour objet de défigurer (*b*) le lieu particulier où l'on tenoit la cour & les plaids, en conſéquence de quoi on appelle les cauſes, & les miennes ont un autre objet, qui eſt d'établir les limites. Ajoutez à cela que ces nouvelles aſſiſes ne me ſont point préjudiciables & qu'elles parlent le langage de toutes les autres, en ſorte qu'au lieu de ſept j'en ai neuf. Cela eſt, Monſieur, abſolument néceſſaire pour ôter tous les ſoupçons & toutes les idées fâcheuſes qui naîtroient dans l'eſprit des juges contre les autres aſſiſes, & il y a bien de l'apparence que c'eſt la vérité. Ayez la bonté de les lire & de tourner cela avec votre habileté ordinaire. Voici un

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 63. — Louis-Jacques Cadet, avocat au Parlement de Paris, inſcrit au tableau le 31 mars 1717, & apparaiſſant pour la dernière fois au tableau de 1743 (cf. la collection des Tableaux à la Bibliothèque des avocats à la Cour d'appel de Paris). Il était l'avocat de Monteſquieu dans ſon procès contre M. de Licterie & les Jurats de Bordeaux.

(*b*) Défigurer = délimiter.

petit mémoire qu'un homme qui a pris une idée de cette affaire a griffonné, dont vous ferez l'ufage que vous voudrez.

J'ai l'honneur d'être, Monfieur, avec une amitié parfaite, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

317. — *Montefquieu à fa fille Denife* (*a*)

Ce mardi matin [1743 ?]

Mon fecrétaire (*b*),

Je ne puis venir vous prendre que vendredi vers les cinq ou fix heures du foir. Je vous donne le bonjour.

MONTESQUIEU.

A Mademoifelle, Mademoifelle de Montefquieu, — à Bon-Secours.

318. — *Montefquieu à fa fille Denife* (*c*)

A La Brède, ce 25 feptembre 1743.

Ma chère fille,

J'ai reçu avec bien du plaifir votre lettre. Mon voyage a été très-heureux. Votre mère ne fe porte pas trop bien. Le petit chat m'a fait enrager pendant tout le voyage dans ma chaife, mais je l'ai attaché par le cou avec un ruban, & quand il s'eft vu cinq ou fix fois pendu il a refté en repos.

Je vous remercie du petit chien ; ne manquez pas de l'appeler Edward, & vous le pouvez hardiment à caufe de fes ancêtres (*d*), mais il fera bien étonné s'il vient ici, car il s'en faut bien qu'il y trouve des camarades fi nobles. J'écrirai à Mme Morand de s'informer au coche fi quelqu'un de connoiffance qui partiroit pour Bordeaux voudroit s'en charger.

(*a*) Autographe. Papiers de Madame la C^sse^ de Ramel.

(*b*) Cf. ci-deffous la lettre 758 : « Il m'avoit honoré du titre de fon petit fecrétaire avant mon mariage, & je l'ai confervé depuis. »

(*c*) Papiers de Madame la C^sse^ de Ramel.

(*d*) Il reffort de cette phrafe que ce petit chien avait été donné par le prétendant Charles-Édouard.

J'approuve fort que M. Capron voie vos dents, mais n'envoyez point le tailleur à Mme Geoffrin ; dites-lui ſeulement de faire ſon mémoire au plus juſte & envoyez-le moi ; je mettrai ordre en même temps aux maîtres à chanter & à danſer, car depuis que j'ai gagné mon procès vous ne courez plus de riſque d'être religieuſe. Faites votre cour & la mienne à Mme notre abbeſſe ; cultivez l'amitié dont vous honorent Mlle d'Urfé & Mlle Thomé, & aimez-moi, ma chère fille.

MONTESQUIEU.

A Mademoiſelle, Mademoiſelle de Monteſquieu, au couvent de Bon-Secours, — à Paris.

319. — *Monteſquieu à Latapie* (*a*)

A Martillac, ce 30 octobre 1743.

Voilà, Monſieur, une lettre ſur Marroc, que l'on prétend être à La Brède & faire la récolte du bien de Caſſau avec le marchand d'oranges. Ne manquez pas de faire ſaiſir & arrêter la récolte, ſi cela n'eſt déjà fait. Tâchez de faire appréhender au corps le dit Marroc, & dites au marchand d'oranges que je lui ferai faire ſon procès comme receleur & complice de tous les crimes du dit Marroc.

Je vous donne le bonjour.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Latapie, juge de La Brède, — à La Brède.

320. — *Monteſquieu à Latapie* (*b*)

Rochemorin, ce vendredi matin [novembre 1743] (*c*).

Je vous prie, Monſieur, de venir demain avec M. le procureur d'office & votre greffier à Rochemorin, où je ſuis, pour commencer votre verbal de l'état des chemins de Martillac. Si demain eſt

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*c*) Cette lettre eſt de la même main que celle qui précède & que celle qui ſuit & écrite ſur le même papier aſſez fort que la précédente. Il n'eſt pas inadmiſſible qu'elle ſoit du même jour que celle qui ſuit.

un jour d'audience, comme je le crois, vous tâcherez de venir aujourd'hui.

Je vous donne le bonjour, Monſieur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Latapie, juge de La Brède, — à La Brède.

321. — *Monteſquieu à Latapie* (*a*)

A Martillac, ce vendredi ſoir [novembre 1743] (*b*).

Monſieur,

Marroc a été pris ce matin. Il eſt néceſſaire que vous, le procureur d'office ou le greffier ſoyez demain matin à Bordeaux pour le faire écrouer. J'ai écrit à Anuſſe de veiller à cela, mais j'ai peur qu'il ne faſſe quelque ſottiſe, & que, ne paroiſſant perſonne pour l'écrouer, on ne lui ouvre les portes.

Je vous donne le bonjour, Monſieur. MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Latapie, — à La Brède.

322. — *Monteſquieu à ſa fille Deniſe* (*c*)

A La Brède, ce 4 décembre 1743.

Ma petite fille,

Je me porte bien. J'irai dans quelques jours à Bordeaux, afin de vous envoyer de l'argent & mettre ordre à nos dettes. J'écrirai à M[me] l'Abbeſſe. Il n'eſt pas temps encore d'ordonner votre corps dans un temps auſſi mauvais que celui-ci. Il ne faut pas faire de dépenſes inutiles. Votre mère vous fait bien des complimens. Votre chat eſt fort joli, & vous auſſi, ma chère fille que j'aime & que j'embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Mademoiſelle, Mademoiſelle de Monteſquieu, penſionnaire de Bon-Secours, — à Paris.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) La date eſt donnée par la lettre 319, du 30 octobre 1743, qui eſt écrite par le même ſecrétaire. Le 30 octobre 1743 étant un mercredi, il eſt fort poſſible que la préſente lettre, datée de vendredi, ſoit du 1[er] novembre.

(*c*) Papiers de Madame la C[sse] de Ramel.

323. — *Monteſquieu à Latapie* (*a*)

A Bordeaux, ce 19 décembre 1743.

Voilà, Monſieur, un boulanger que m'a donné Mr d'Ardouin. Prenez des informations de lui & convenez avec lui en cas que vous ſoyez content du tout des choſes néceſſaires pour ſon établiſſement.

Je vous ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur de Latapie, juge de La Brède, — à La Brède.

324. — *Monteſquieu à Madame Dupin* (*b*)

A Bordeaux, ce 4 janvier 1744.

Je ſuis fâché, Madame, de ne devoir qu'à mon vin la jolie lettre, & de ne devoir vous répondre autre choſe ſi ce n'eſt que vos ordres ſeront exécutés. J'ai un grand déſir de vous revoir ; je ſuis dégoûté de tout ce qui n'eſt point rendu agréable par votre préſence, & cependant je vieillis & vous embelliſſez.

J'ai l'honneur de vous prédire une année charmante, & d'être, avec toute ſorte de reſpect, Madame, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Ayez la bonté de parler de moi à M. Dupin. Vous ſçavez combien j'aime à l'entendre. Le pauvre commandeur (*c*) eſt derrière les Alpes, qui vous regarde & vous lorgne. Je ferai fâché de ne le plus trouver à Paris. Avez-vous vu Mgr Cerati ? j'ai peur qu'il ne ſoit malade.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) Villeneuve-Guibert, *Portefeuille de Madame Dupin*, p. 430. — La lettre a paſſé en vente à l'Hôtel Drouot, le 17 mai 1951 dans la vente de la Csse de Montgerond (Cornuau expert), ſous le no 8.

(*c*) Solar.

325. — *Montesquieu à Latapie* (*a*)

A Bordeaux, ce 5 janvier 1744.

Monsieur Latapie,

Je vous envoie la clef de mon cabinet d'en bas par mon postillon. Vous y trouverez, à l'entrée de l'étage supérieur, la grosse clef du cabinet des titres de la grande salle. Faites-moi le plaisir d'en retirer la liasse de tous les titres concernant l'acquisition que j'ai faite de M[lle] Leger des landes de Pessac (*b*). Vous trouverez cela à l'article *Pessac, Legier* ou *Maintel*. Il y a deux contrats d'acquisition, quelques conventions & quelques quittances de rente. Vous me renverrez le tout demain matin par le postillon.

Il ne sera point nécessaire que vous fassiez cette requête au Trésorier dont je vous ai parlé dans ma dernière.

Je vous donne le bonjour.

MONTESQUIEU.

A Monsieur, Monsieur Latapie, juge de La Brède, — à La Brède.

326. — *Montesquieu à Latapie* (*c*)

A Bordeaux, ce 8 janvier 1744.

Monsieur Laborde m'a rapporté, Monsieur, que mon postillon ne vouloit rien faire de ce qu'il lui commande. Faites venir ce postillon. Si vous voyez qu'il persiste dans ce sentiment, je vous prie d'aller au château lui donner son congé & le renvoyer, car je veux que mes gens d'affaires aient inspection sur ce qui se passe dans mon écurie, & que mon postillon fasse ce qu'on lui commande. J'ai mauvaise opinion de celui-ci, car à peine a-t-il bu un verre d'eau à La Brède qu'il met du désordre dans la maison.

Il m'est revenu que le brave Daniel trouvoit mauvois que j'eusse un homme d'affaires qui s'informât du soin de ma métairie. Je vous prie de l'envoyer chercher, & de lui dire que la première

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.
(*b*) Cf. la lettre 159.
(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

fois que j'entendrai parler de lui ſur cela je le ferai fourrer en priſon.

Je vous donne le bonjour, Monſieur.

MONTESQUIEU.

Dites auſſi à Daniel que ſi j'apprends qu'il tire un coup de fuſil il aura à faire à moi.

A Monſieur, Monſieur Latapie, juge de La Brède, — à La Brède.

327. — *Monteſquieu à Latapie* (*a*)

A Lartigue (*b*), ce 13 janvier 1744.

Quand vous viendrez à Bordeaux, Monſieur, je vous prie de porter le projet d'une requête à Tréſorier pour demander que Mr de Lantils ſoit obligé de faire un foſſé ou autre ouvrage pour recevoir les eaux qui vont dans le chemin que j'ai fait accommoder & ôter la barrière qu'il a miſe au carrefour du dit chemin.

Je vous donne le bonjour de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Latapie, juge de La Brède, — à La Brède.

328. — *Monteſquieu à Madame Dupin* (*c*)

A Bordeaux, ce 25 février 1744.

J'ai reçu une lettre auſſi jolie que vous, Madame; c'eſt celle que vous avez eu la bonté de m'écrire. Je ferai avec une exactitude ſurprenante votre commiſſion ſur le vin, & je vous prie d'agréer que je remercie M. Dupin de la préférence qu'il donne au mien; il aura à ſoutenir bien des thèſes ſur cela, mais il ſçaura bien défendre ſon bout. J'ai une envie démeſurée de vous voir & de venir vous demander à ſouper, d'entendre votre concert & vous. Je ſuis

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) *Lartigue* (Gironde, commune de Martillac).

(*c*) Villeneuve-Guibert. *Le portefeuille de Madame Dupin*, p. 431. — La lettre a paſſé en vente à l'Hôtel Drouot le 17 mai 1951 dans la vente de la Csse de Montgerond (Cornuau expert), ſous le n° 9.

en commerce de lettres avec le commandeur; depuis quelque temps, je lui trouve une gaieté qui me fait croire qu'il a réparé ce qu'il a perdu à Paris.

Je ſuis bien aiſe que vous goûtiez M[gr] Cerati : c'eſt un excellent homme; on peut être ſon ami vingt ans ſans que ſon amitié vous pèſe un quart d'heure.

Quand aurai-je le plaiſir de vous revoir ? C'eſt une de ces délices que je mets à la tête des charmes de la ville de Paris.

J'ai l'honneur, Madame, de vous préſenter des ſentimens d'admiration & de reſpect.

MONTESQUIEU.

A Madame Dupin, rue Plâtrière, près Saint-Euſtache, — à Paris.

329. — *Monteſquieu à Latapie* (*a*)

A Bordeaux, ce 2 de mars 1744.

Monſieur, jetez au feu la lettre pour le Père Secouſſe & terminez avec lui cette affaire à ſix cens cinquante livres. Il faut que dans ce cas le Père Secouſſe vous donne ſa parole d'honneur & que cela ne traîne point.

Je vous donne le bonjour.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Latapie, — à La Brède.

330. — *Monteſquieu à ſa fille Deniſe* (*b*)

A Bordeaux, ce 14 de mars 1744.

Ma petite fille,

Je vous aime beaucoup &, quoique je ne vous aie pas écrit, comptez que ce ſont mes affaires qui me tournent la tête. Vous pouvez vous faire faire un corps comme vous me le demandez. Faites bien ma cour à M[me] l'abbeſſe.

Adieu ma fille; aimez-moi un peu, donnez-moi de vos nouvelles. Je vous aime de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) Papiers de Madame la C[sse] de Ramel.

331. — *Montesquieu à sa fille Denise* (*a*)

[S. d.] (*b*)

Que vous êtes injuste, petite Denise ! Il semble que vous affectiez de me gronder dans le temps que vous avez plus sujet de vous louer de moi. C'est précisément quand je vous aime le plus que vous me faites plus de reproches, comme si c'étoit à vous de me punir de ce que j'ai pour vous trop de tendresse & d'amour.

Croyez que je vous aime, & à cette condition je croirai que vous m'aimez. Je ne vous demande pas de vous aveugler, mais seulement d'ouvrir les yeux.

332. — *Montesquieu à Latapie* (*c*)

A La Brède, ce 4 d'avril 1744.

Il m'est revenu, Monsieur, que le S[r] Chantere, marchand de bois, achète & coupe à droite & à gauche des bois dans mes fiefs sans avertir & sans payer de lods & ventes. Faites le assigner aussitôt la présente reçue. Ne lui faites aucune grâce. Faites-lui payer les frais de la procédure, & faites une perquisition exacte des bois qu'il aura exploités par le passé sans payer de lods & ventes.

Je vous donne le bonjour, Monsieur.

MONTESQUIEU.

Ces fraudes des marchands de bois m'obligeront à leur faire des affaires, quand vous pouvez être sûr que, pour frauder les lods & ventes, ils ne font point de déclaration à la Maîtrise.

A Monsieur, Monsieur Latapie, — à La Brède.

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 312 ; d'après la minute autographe qui se trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) Cette lettre porte le millésime *1717* de l'écriture ancienne (ce qui est absurde, puisque Denise est née le 23 février 1727).

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

333. — *Le comte de Chabot à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 12 avril 1744.

J'ai touché, mon cher Préſident, les 7380 livres que j'ai données à la demoiſelle Payelle, qui les avoit prêtées (*b*), & j'ai fait mettre ſa quittance finale non ſeulement ſur la minute, mais ſur l'obligation & la groſſe devant moi. Ainſi, vous pouvez être tranquille à préſent, & tout eſt en règle. Je vous enverrai, ſi vous voulez, toutes ces paperaſſes, qui vous coûteroient beaucoup de port, ſinon je les garderai, & vous les remettrai quand nous aurons le bonheur de vous voir, ſi vous voulez vous en fier à moi. J'attens ſur cela vos ordres, & ſuis, mon cher Préſident, plus que perſonne du monde votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

DE CHABOT.

Tous nos guerriers partent : Dieu veuille bénir leur petit labeur. Le roi marche ſûrement, à ce que les politiques profonds diſent ; ainſi, tremblez, Maures & Caſtillans !

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux, en Guyenne.

334. — *Monteſquieu à ſa fille Deniſe* (*c*)

A La Brède, ce 20 de mai 1744.

Je crois, ma fille, que j'aurai une occaſion de vous faire revenir bientôt auprès de moi & qu'une dame très-reſpectable voudra

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 313, d'après l'original qui ſe trouvait aux archives de La Brède. Lors de la vente de 1939 cette lettre & la pièce jointe formaient le petit lot n° 14, dont l'acquéreur nous eſt inconnu. — Le ſignataire eſt Guy-Auguſte de Rohan-Chabot, lieutenant-général (1683—1760).

(*b*) A la lettre était jointe la copie d'un emprunt de 7380 livres rembourſable à Pâques ſuivantes, contracté le 5 mars 1743 par Monteſquieu envers Anne-Michelle-Geneviève Payelle, emprunt dont le comte de Chabot ſe portait caution.

(*c*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 314 ; d'après l'original, qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

bien ſe charger de vous pendant le voyage (*a*). Vous ferez un paquet de tous vos habits & linge, & vous en viendrez gaîment à La Brède ; vous n'y goûterez pas les plaiſirs de Paris, mais vous y ſerez très-bien reçue. Je ne joins point une lettre pour Mme l'abbeſſe, parce que j'en ai écrit une qui ne ſera rendue qu'en cas que l'occaſion ſe trouve pour vous faire partir.

Adieu, ma chère fille ; j'ai bien de l'impatience de vous revoir, & vous embraſſe de tout mon cœur.

Montesquieu.

A Mademoiſelle, Mademoiſelle de Monteſquieu, penſionnaire du couvent de Bon-Secours, — à Paris.

335. — *Monteſquieu à **** (*b*)

A La Brède, le 20 juillet 1744.

Je prends, Monſieur, la liberté de vous demander la grâce de vouloir bien laiſſer paſſer mon foin du Braſſau par votre allée. Je compte que [ce] ſera la dernière fois que je vous importunerai, parce que je vais travailler à faire en ſorte que tous les divers particuliers du Braſſau & moi faſſions raccommoder le chemin & j'ai déjà donné ordre qu'on fît reculer la mer d'eau dans mes poſſeſſions. J'eſpère donc, Monſieur, que vous voudrez bien me tirer d'embarras pour cette année & je ſerai très-ſenſible à vos bontés que je chercherai toujours à mériter.

J'ai l'honneur d'être, avec tout le reſpect poſſible, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Montesquieu.

(*a*) Deniſe était de retour trois mois plus tard : la lettre 339, datée de Clairac, le 6 ſeptembre 1744, eſt de ſa main. Dès la fin de décembre les pourparlers pour ſon mariage étaient en train (cf. la lettre 342).

(*b*) Autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1696, tome XXX, n° 27.

336. — *Montesquieu à Guasco* (*a*)

De Bordeaux, 1 août 1744.

L'abbé Venuti m'a fait part, mon cher abbé, de l'affliction que vous a causée la mort de votre ami le prince Cantimir (*b*), & du projet que vous avez formé de faire un voyage dans nos provinces méridionales pour rétablir votre santé. Vous trouverez partout des amis pour remplacer celui que vous avez perdu ; mais la Russie ne remplacera pas si aisément un ambassadeur du mérite du prince Cantimir. Or je me joins à l'abbé Venuti pour vous presser d'exécuter votre projet : l'air, les raisins, le vin des bords de la Garonne & l'humeur des Gascons, sont d'excellens antidotes contre la mélancolie. Je me fais une fête de vous mener à ma campagne de La Brède, où vous trouverez un château, gothique à la vérité, mais orné de dehors charmans dont j'ai pris l'idée en Angleterre. Comme vous avez du goût, je vous consulterai sur les choses que j'entends ajouter à ce qui est déjà fait. Mais je vous consulterai surtout sur mon grand ouvrage, qui avance à pas de géant depuis que je ne suis plus dissipé par les dîners & les soupers de Paris. Mon estomac s'en trouve aussi mieux ; & j'espère que la sobriété avec laquelle vous vivrez chez moi sera le meilleur spécifique contre vos incommodités. Je vous attends donc cet automne, très-empressé de vous embrasser.

A l'abbé de Guasco.

337. — *Montesquieu à Rastet* (*c*)

A La Brède, ce 16[e] août 1744.

Je vous supplie d'agréer, Monsieur, que j'aie l'honneur de vous

(*a*) *Lettres familières*, IX (p. 42). — Guasco accompagne son propre nom de la note suivante : « Après avoir passé un an à Turin, il étoit revenu à Paris & s'étoit voué aux fonctions de son état ; mais voyant qu'elles ne feroient que l'exposer au fanatisme qui régnoit alors en France à cause des disputes théologiques, il y renonça, se livrant uniquement à la culture des lettres & à la société des sçavans, dans la vue d'obtenir une place à l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, où il fut depuis reçu en qualité d'un des quatre honoraires étrangers. »

(*b*) Il mourut le 11 avril 1744.

(*c*) Autographe. Archives de la Gironde, C 156. Imprimé par J. Delpit dans *La Gironde*, 25 juillet 1878. — Rastet était un employé à l'intendance de Bordeaux.

communiquer la lettre que le ſieur Chaubinet m'a écrite & que j'aie celui de vous recommander encore ſon affaire (*a*) & de me dire très-reſpectueuſement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

338. — *Monteſquieu à Chaubinet* (*b*)

A La Brède, ce 16ᵉ août 1744.

J'ai, Monſieur, écrit & envoyé votre lettre à M. de Raſtet ; je crois qu'il ſeroit bon que vous préſentaſſiez une petite requête où vous mettriez que, ſi les lettres de grâce faiſoient quelques difficultés, vous ſuppliez M. l'intendant de vouloir bien faire ouïr devant lui ceux qui étoient préſens à l'action & qu'on a affecté de ne point faire dépoſer. Je pars pour Clairac & ſi vous avez quelque choſe à me mander, écrivez-le moi à Clairac.

Je vous ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Chaubinet, écuyer, — Bordeaux.

339. — *Monteſquieu à Latapie* (*c*)

A Clairac, le 6ᵉ ſeptembre 1744.

J'ai reçu, Monſieur, votre lettre du 2ᵉ ſeptembre, par où je vois que vous avez été à Baron (*d*). Je ſuis bien fâché que ce ne ſoit

(*a*) Le 30 mars 1743, Antoine & Pierre de Chaubinet avaient été condamnés à mort par le procureur d'office de la juridiction de Capian, pour avoir roué de coups juſqu'à la mort, ſur la place publique de Monnerie, Arnaud Maurillon, garde-chaſſe de l'abbaye de La Sauve. Ils avaient préſenté au Roi une requête pour obtenir des lettres de rémiſſion. Voyez l'article de J. Delpit : *Un billet inédit de Monteſquieu*, dans *La Gironde*, 25 juillet 1878. — Ces deux Chaubinet étaient les frères d'une Dˡˡᵉ de Chaubinet, dont une note de Latapie ſur l'*État des affaires* au 1ᵉʳ décembre 1725 (cf. ci-deſſous, à l'Appendice) indique qu'elle était « fille d'un gentilhomme du fief de Baron. »

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 82. (Original autographe.)

(*c*) Original de la main de Deniſe. Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*d*) Baron (Gironde, canton de Branne) était la terre patrimoniale des Secondat.

qu'un refait (*a*), & que Campaignon vous ait envoyé là inutilement. Il n'aura pourtant de rentes de moi que lorfque cela fera réglé.

Je fuis bien content que vous ayez trouvé les vignes en bon état.

A l'égard de La Quodrière, je fuis étonné que Bertin ne veuille pas faire un exemple. Je le lui manderai, car pour faire venir cet homme de Baron pour l'emprifonner à La Brède, cela eft impraticable. Je ne fuis que trop fouvent porté à y faire entrer des gens du lieu.

A l'égard de ce que vous me dites d'un chai & cuvier neuves [*fic*] au moulin de La Brède, j'en fuis très-furpris. Jamais je n'ai donné cet ordre. Madame de Montefquieu me vient de dire qu'elle ne l'a jamais donné & M. Bertin ne lui en a jamais écrit. Il peut être que feu Caboy a fait cela pour fa commodité. Sans cela, quand on fait quelque bâtiment on en donne avis au maître pour fçavoir s'il le veut faire. Nous parlerons de cela à La Brède.

A l'égard du curé de Langoiran (*b*), il faudra voir la valeur de fes biens. Vous dites que vous en ferez inftruit. Je dis à Laborde, en partant, d'envoyer fix pièces de gibier au curé de Saucats & fix pièces au curé de La Brède, à qui je n'avois pu en envoyer le jour de leur fête.

Je fuis bien aife de ce que vous me mandez du chemin du Breyra (*c*) & que vous allez faire graver (*d*) celui de Lartigue (*e*). Je vois que vous n'avez point touché à celui du moulin, mais nous ferons l'un après l'autre.

Je vous prie d'envoyer des gens à Martillac pour fçavoir fi on y chaffe; furtout M. de Lantique (*f*) que je foupçonne beaucoup. Vous fçaurez deux chofes. L'une que les juges du feigneur font, compétens pour tous arrêts de querelle, & que le fénéchal n'a plus même la prévention; ainfi je vous prie d'avoir l'œil à ce que notre

(*a*) Refait = coup à recommencer (terme de jeu).

(*b*) *Langoiran* (Gironde, canton de Cadillac).

(*c*) *Le Breyra* (Gironde, commune de Martillac).

(*d*) Graver = charger, empierrer.

(*e*) *Lartigue* (Gironde, commune de Martillac).

(*f*) Ancien officier d'infanterie, chevalier de faint Louis, contre qui Montefquieu porta plainte en 1747 parce qu'il chaffait « journellement & publiquement » dans la paroiffe de Martillac, dépendant de la baronnie de La Brède; cf. Jean Barennes, *Montefquieu & le braconnage à La Brède*, dans la *Revue hiftorique de Bordeaux*, 1912, pp. 162—163.

juridiction ne soit pas dépouillée ; le contraire est un mauvais usage de quelques petits praticiens. Secondo, il suffit qu'on se promène dans un champ avec un fusil pour qu'il y ait matière à une information de chasse, & bien mieux encore quand on a un chien couchant ; or Monsieur de Lantique va toujours avec un fusil & un chien couchant. Il me suffit d'avoir deux témoins de ce dernier fait.

Adieu, Monsieur, je vous salue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Vous sçaurez que les gens d'affaire de Madame d'Aiguillon (*a*), à qui je propose de prouver leur demande, me paroissent beaucoup plus embarrassés que moi, & de plus que les Dames du Paravis (*b*) veulent plaider, mais je compte que ce sera aux dépens de cette illustre communauté.

A Monsieur, Monsieur Latapie, juge de La Brède, chez M. de Montesquieu, rue Neuve, — à Bordeaux.

340. — *Montesquieu à Latapie* (*c*)

A La Brède, ce dimanche matin.

Il ne faudra pas mettre, Monsieur, dans l'inventaire l'état des grains, d'autant que je vais envoyer ordre de les vendre, & que l'on les mettra pour lors avec l'emploi du prix.

Il [ne] faudra pas non plus mettre dans l'article des vins de Clairac le paiement fait à Madame par Montuzede & par un autre homme de Clairac par la raison que ces deux créances n'ont pas été mises dans l'inventaire. Il faut donc, en mettant la partie du paiement, mettre la créance, ce que nous ferons dans son temps.

Nous mîmes hier la charrette devant le bœuf. Il ne faudra parler

(*a*) Anne-Charlotte de Crussol de Florensac, mariée le 12 août 1718 à Armand-Louis, duc d'Aiguillon, morte en juin 1772. — Sur son procès avec Montesquieu, cf. la note de Guasco à la lettre 644.

(*b*) Le monastère du Paravis, de l'ordre de Fontevrault, au diocèse d'Agen.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

à Campagnon d'échange que lorſque la léſion qu'il m'a faite ſera convenue & réglée. Je vous expliquerai cela.

Il y a encore deux billets de moi, que Madame vous donnera, qu'il faudra mettre dans l'inventaire.

Je vous donne le bonjour, Monſieur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Latapie, juge de La Brède, — à La Brède.

341. — *Monteſquieu à Guaſco* (*a*)

De Bordeaux, le 30 ſeptembre 1744.

Nous partirons lundi, docte abbé, & je compte ſur vous. Je ne pourrai pas vous donner une place dans ma chaiſe de poſte, parce que je mène Mme de Monteſquieu; mais je vous donnerai des chevaux. Vous en aurez un qui ſera comme un bateau ſur un canal tranquille, & comme une gondole de Veniſe, & comme un oiſeau qui plane dans les airs. La voiture du cheval eſt très bonne pour la poitrine; M. de Sydenham (*b*) la conſeille ſur tout; & nous avons eu un grand médecin qui prétendoit que c'étoit un ſi bon remède, qu'il eſt mort à cheval. Nous ſéjournerons à La Brède juſqu'à la Saint-Martin; nous y étudierons, nous nous promènerons, nous planterons des bois, & ferons des prairies.

Adieu, mon cher abbé; je vous embraſſe de tout mon cœur.

342. — *Monteſquieu à Godefroy de Secondat* (*c*)

A Bordeaux ce 28 de décembre 1744.

Monſieur le doyen de Saint-Seurin (*d*) m'a dit, Monſieur mon très-cher couſin, que vous m'aviez fait l'honneur d'accepter la propoſition que je vous ai faite d'une choſe qui peut rétablir notre fa-

(*a*) *Lettres familières*, X (p. 45).

(*b*) Thomas Sydenham (1624—1689), grand médecin anglais.

(*c*) Autographe. Papiers de M. le Bon Philippe de Monteſquieu (à Agen). — Godefroy de Secondat (1702—1774) épouſa Deniſe, fille de Monteſquieu, en mars 1745.

(*d*) Charles-Louis-Joſeph de Secondat (1694—1754), frère de Monteſquieu.

mille qui tombe (*a*). Cela m'a fait un grand plaiſir, & quand j'aurai reçu de vos nouvelles là-deſſus, je vous enverrai un homme de confiance pour mettre la main à cette affaire avec vous.

Mme de Monteſquieu vous fait bien des complimens & moi je vous embraſſe. Je ſuis, avec bien de la tendreſſe, Monſieur mon très-cher couſin, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

343. — *Monteſquieu à Godefroy de Secondat* (*b*)

A La Brède, ce 15 janvier 1745.

J'envoie devers vous, mon cher couſin, M. Latapie, mon juge de La Brède, qui a ma confiance & qui réglera de concert avec vous une affaire qui me touche le cœur de très-près. Quand l'affaire ſera réglée, je vous dirai que vous aurez une femme qui a un caractère doux & que je vous prierai d'aimer.

Je vous ſalue & embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Mme de Monteſquieu vous fait bien des complimens.

A Monſieur, Monſieur de Secondat, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.

(*a*) Monteſquieu attendait une réponſe au mémoire ci-deſſous (autographe; papiers du Bon Philippe de Monteſquieu), communiqué à Godefroy de Secondat par l'intermédiaire du doyen de Saint-Seurin :

Mémoire ſur le mariage propoſé. — En cas que le mariage propoſé s'accompliſſe, M. & Mme de Monteſquieu verront avec plaiſir que M. de S. ne faſſe pour cela aucune dépenſe, ni corbeille, ni autre préſent quelconque pour la demoiſelle. Comme c'eſt un mariage entre parens, il ne doit point être queſtion de tout cela.

C'eſt dans cet eſprit que M. de Monteſquieu n'exige aucun douaire, outre que Mlle de Monteſquieu aura dans tous les cas aſſez de fortune.

M. & Mme de Monteſquieu habilleront leur fille, & la nipperont d'une manière décente & convenable, mais ſans faſte, c'eſt-à-dire ſolide.

Mlle de Monteſquieu ne connoiſſant pas Bordeaux & ne devant point y vivre, M. & Mme de Monteſquieu ſouhaiteroient que le mariage ſe fît à Monteſquieu : 1° pour qu'on ne puiſſe pas regretter la fatuité des demoiſelles de Bordeaux ; — 2° pour éviter le cérémonial d'une infinité de parens ; — 3° il ſera plus commode au mari de mettre ſa femme dans un bateau & de la mener dans Agen.

Si ce mémoire convient, M. de M. enverra à Agen un homme de confiance afin de hâter & régler les affaires d'intérêt avec M. de S.

(*b*) Autographe. Papiers de M. le Bon Philippe de Monteſquieu (à Agen).

344. — *Montesquieu à Godefroy de Secondat* (*a*)

A Bordeaux, le 24 de janvier 1744 [1745.]

Mon cher coufin,

Latapie m'a porté les articles. Je travaille actuellement à faire mieux vos affaires que vous ne les avez faites, & je confulte pour ôter s'il eft poffible la claufe de renonciation quelconque, comme auffi nous mettrons fur la donation de 5000 livres, pour plus amples bagues & joyaux, la claufe que cette donation vous foit réverfible, en cas de prédécès, ce que j'avois dit à Latapie de mettre en votre faveur, & qu'il a oublié.

M[lle] de Montefquieu vous remercie de la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, & je fuis chargé d'être fon fecrétaire.

M[me] de Montefquieu & moi vous demandons de ne faire aucune dépenfe dans le mariage; nous exigeâmes la même chofe de M. d'Armajan (*b*), dans un temps moins abominable que celui-ci.

Nous comptons que le mariage fe fera avant le carême. Nous partirons pour Clairac (*c*) où la noce fe fera plus commodément qu'à Montefquieu. Nous pafferons le contrat, & M. le Doyen (*d*) qui doit faire le mariage, nous apportera les difpenfes de bans. Je vous manderai des nouvelles à mefure que nous avancerons. Nous n'avons encore rien dit; dès que nous en parlerons à la famille d'ici, je vous le manderai, afin que vous puiffiez en parler à la famille de là-bas.

Je vous embraffe, mon cher coufin, de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monfieur, Monfieur de Secondat, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.

(*a*) Autographe. Papiers de M. le B[on] Philippe de Montefquieu (à Agen).

(*b*) Vincent Guichanères d'Armajan avait époufé Marie, fille de Montefquieu, en 1738.

(*c*) La terre dite de Vivens, à Clairac (Lot-&-Garonne, canton de Tonneins), que Montefquieu tenait du chef de fa femme, Jeanne de Lartigue.

(*d*) Le doyen de Saint-Seurin, frère de Montefquieu.

345. — *Monteſquieu à Godefroy de Secondat* (*a*)

A Bordeaux, ce 3e de février 1745.

J'ai, mon cher couſin, fait dreſſer le contrat de manière que vous verrez. Je ſuis un bon homme d'affaires : la renonciation a été ôtée, l'immobiliſation de la dot a été ôtée auſſi, & les 5000 livres de plus amples bagues & joyaux ſont réverſibles en cas que votre femme prédécède. Latapie avoit dans ſes inſtructions ces deux derniers articles, mais il n'y a pas fait d'attention. On a mis mot pour mot toutes les autres clauſes & conditions après y avoir mûrement penſé.

Nous avons jugé qu'il étoit impoſſible de faire le mariage avant le carnaval ; nous avons remis au 15 de mars, huit jours plus haut ou plus bas ; ce ſera en carême, mais nous aurons des diſpenſes que le doyen nous apportera. Le mariage ſe fera à Clairac, où nous ſerons plus à notre aiſe qu'à Monteſquieu. Pendant ce temps-là nous préparerons tout. Nous ne communiquerons l'affaire que quelques jours avant de partir, & je vous ferai ſçavoir le tout.

Adieu, mon cher couſin, je vous embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Je ne vous dis rien des dames, parce qu'elles ſont à la campagne.

A Monſieur, Monſieur de Secondat de Roques, près la porte de Saint-Antoine, — à Agen.

346. — *Monteſquieu à Guaſco* (*b*)

De La Brède, le 10 février 1745.

Je ſerai en ville après-demain. Ne vous engagez pas à dîner, mon cher abbé, pour vendredi ; vous êtes invité chez le préſident Barbot. Il faudra y être arrivé à 10 heures préciſes du matin, pour commencer la lecture du grand ouvrage que vous ſçavez ; on lira

(*a*) Autographe. Papiers de M. le Bon Philippe de Monteſquieu (à Agen).

(*b*) *Lettres familières*, XI (p. 46).

auſſi après dîner : il n'y aura que vous, avec le préſident & mon fils ; vous y aurez pleine liberté de juger & de critiquer (*a*).

Je viens d'envoyer votre anacréontique à ma fille ; c'eſt une pièce charmante, dont elle ſera fort flattée (*b*). J'ai auſſi lu votre étrenne ou épître pétrarqueſque à Mme de Pontac ; elle eſt pleine d'idées agréables. L'abbé, vous êtes poète, & on diroit que vous ne vous en doutez pas. Adieu.

347. — *Monteſquieu à Godefroy de Secondat* (*c*)

A La Brède, ce 19 de février 1744 [*Corr.* 1745.]

C'eſt pour vous dire, mon cher couſin, que nous partirons pour Clairac, le mercredi des Cendres, & que nous avons la même impatience que vous de terminer l'affaire. Les dames vous ſaluent, & moi je vous embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur de Secondat de Roques, — à Agen.

348. — *Monteſquieu à Godefroy de Secondat* (*d*)

A La Brède, ce 4 mars 1745.

Mon cher couſin,

C'eſt pour vous donner avis que nous ſommes ſur notre départ. Nous vous donnerons avis de notre arrivée. Nous arriverons par la poſte juſqu'à Tonneins, & de là nous irons à Clairac comme il plaira à Dieu, car je juge les chemins effroyables. Madame de Monteſquieu vous mande qu'elle n'a même pas de domeſtique pour ſa fille, parce qu'elle croit qu'il conviendra mieux que vous les preniez vous-même à Agen, dans le temps.

(*a*) « L'un de ceux qui aſſiſtoient à cette lecture m'a dit que, dès qu'on relevoit quelque choſe, il ne faiſoit pas la moindre difficulté de la corriger, de la changer ou de l'éclaircir. » (Guaſco.)

(*b*) « Il s'agit d'une petite pièce de poéſie, envoyée pour étrennes de la nouvelle année à Mlle de Monteſquieu. Cette poéſie a été imprimée dans le *Mercure* de janvier 1745, avec la traduction en françois par M. Le Franc de Pompignan. » (Guaſco.)

(*c*) Autographe. Papiers de M. le Bon Philippe de Monteſquieu (à Agen).

(*d*) Autographe. Papiers de M. le Bon Philippe de Monteſquieu (à Agen).

Je vous défire une bonne fanté ; [j'ai] un grand défir de vous voir. Nous vous faluons tous, & je vous embraffe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monfieur, Monfieur de Secondat de Roques, — à Agen.

349. — *Montefquieu à Godefroy de Secondat* (*a*)

A Clairac, dans la maifon de Vivens (*b*), le 10 de mars 1745.

J'arrivai hier au foir mardi, mon cher coufin, avec M[me] & M[lle] de Montefquieu ; tout le monde vous fait mille complimens. J'ai grand défir de vous voir. Il feroit bien bon que ce fût demain jeudi, afin que je puiffe envoyer vendredi à Bordeaux au doyen de Saint-Seurin qui fe chargeroit de la publication des bans & difpenses, etc., & nous apporteroit le tout ; & vous, vous pourriez vous en retourner à Agen faire la même opération, afin que la chofe pût fe terminer au plus tôt. Si nous pouvons figner le contrat jeudi ou vendredi matin, on pourra publier les bans à La Brède le dimanche

Adieu, mon cher coufin, je vous falue & embraffe de tout mon cœur & ces dames vous font bien des complimens.

MONTESQUIEU.

350. — *Montefquieu à Godefroy de Secondat* (*c*)

A Clairac, ce famedi matin [13 mars 1745.]

Je ne vous ai point dit que j'ai nippé ma fille de tout; ainfi vous n'avez rien à lui envoyer. Je lui ai donné pour un millier d'écus de droguets & habits. Ainfi vous n'aurez qu'à apporter une bague d'or & quelques rubans pour les livrées, le tout au plus fimple & j'en préviendrai ma fille.

Je vous embraffe de tout mon cœur, mon cher coufin.

MONTESQUIEU.

(*a*) Autographe. Papiers de M. le B[on] Philippe de Montefquieu (à Agen).

(*b*) La maifon dite le Petit-Vivens, « à une portée de fufil de Clairac » appartenait à Montefquieu (cf. le *Journal de tournée* de Latapie, dans les *Archives hiftoriques de la Gironde*, tome XXXVIII (1903), p. 359).

(*c*) Autographe. Papiers de M. le B[on] Philippe de Montefquieu (à Agen).

351. — *Monteſquieu à ſa fille Deniſe* (*a*)

A Clairac, ce 6 d'avril [1745.]

Je ſuis bien aiſe, ma chère couſine, que vous ſoyez contente ; vous ferez plus de cabrioles en un mois à Agen que dans dix ans à Bordeaux. Faites mes complimens à votre mari ; je compte que vous me ferez connaître M. votre beau-frère (*b*). Je ne ſçais comment vous avez fait, mais le doyen eſt revenu crevé ; vous me l'aurez tué. Je pars après-demain pour Bordeaux ; dites à votre mari que je ſongerai à ſes affaires. Je crois qu'on lui a trop pris pour le contrôle. Faites-lui lire ma lettre, car vous n'entendez rien à tout cela.

Adieu, ma chère couſine, je vous embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Votre mère & votre oncle vous ſaluent ; mes complimens pour tous.

A Madame, Madame de Secondat de Roques, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.

352. — *Monteſquieu à la C*sse *de Pontac* (*c*)

De Clairac, [1745.]

Vous êtes bien aimable, Madame, de m'avoir écrit ſur le mariage de ma fille (*d*) ; elle & moi vous ſommes très-dévoués, & nous vous demandons tous deux l'honneur de vos bontés.

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 329 ; d'après la copie, par M. Guſtave Labat, de l'original qui ſe trouvait à Cambes (Lot-&-Garonne, commune de Pont-du-Caſſe).

(*b*) Marc-Antoine de Secondat.

(*c*) *Lettres familières*, LVIII (p. 241).

(*d*) « Il venoit de la marier à M. de Secondat d'Agen, gentilhomme d'une autre branche de ſa maiſon, dans la vue de conſerver ſes terres dans ſa famille, au cas que ſon fils, qui étoit marié depuis pluſieurs années, continuât de n'avoir point d'enfans. Mlle de Monteſquieu fut d'un grand ſecours à ſon père dans la compoſition de l'*Eſprit des Loix*, par les lectures journalières qu'elle lui faiſoit pour ſoulager ſon lecteur ordinaire. Les livres mêmes les plus ingrats à lire, tels que Beaumanoir, Joinville & autres de cette eſpèce, ne la rebutoient point ; elle s'en divertiſſoit même, & égayoit fort ces lectures en répétant les mots qui lui paroiſſoient riſibles. » (Guaſco.)

J'apprens que les jurats ont envoyé une bourſe de jetons (*a*), de velours brodé, à l'abbé Venuti : je croyois qu'ils ne ſçauroient pas faire cela même. Le préſent n'eſt pas important, mais c'eſt le préſent d'une grande cité ; & ce régal auroit encore très-bon air en Italie : mais là il n'a pas beſoin de bon air, parce que l'abbé y eſt ſi connu, qu'on ne peut rien ajouter à ſa conſidération.

Dites, je vous prie, à l'abbé de Guaſco que je ne puis comprendre comment les échos ont pu porter à Monſieur le *Mercure* de Paris des vers (*b*) faits dans le bois de La Brède. Je ſuis fort fâché de ne l'avoir pas ſçu plus tôt, parce que j'aurois donné ce ſonnet en dot à ma fille.

J'ai l'honneur d'être, Madame, avec toute ſorte de reſpect.

A la comteſſe de Pontac, — à Bordeaux.

353. — *Monteſquieu au chevalier Marc-Antoine de Secondat* (*c*)

Bordeaux, ce 11 avril 1745.

Je reçois, mon cher couſin, avec bien du plaiſir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ſerois bien charmé de faire connoiſſance avec vous &, de la manière dont j'ai ouï parler, j'ai là une bonne connoiſſance à faire. Ma fille ne me parle que de la ſatiſfaction qu'elle a auprès de M. votre frère & du plaiſir qu'elle a de vous voir. Je vous demande, mon cher couſin, votre amitié & ſuis, avec la plus parfaite eſtime, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur le chevalier de Secondat, chez Monſieur ſon frère, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.

(*a*) « Ils firent ce préſent à M. l'abbé Venuti pour lui marquer la reconnoiſſance de la ville pour les inſcriptions & autres compoſitions qu'il avoit faites à l'occaſion des fêtes données à Bordeaux au paſſage de Mme la Dauphine, fille du roi d'Eſpagne [27 janvier 1745]. » (Guaſco.)

(*b*) Cf. la lettre 346, page 1056, note *b*.

(*c*) Éditions des Bibliophiles de Guyenne, lettre 332 ; d'après la copie, par M. Guſtave Labat, de l'original qui ſe trouvait à Cambes.

354. — *Montesquieu à Madame Dupin* (*a*)

[Mai 1745.] (*b*)

Je vous supplie de croire que ce n'est que parce que vous êtes une très-jolie femme & très-aimable, que je vous écris ; car d'ailleurs je n'ai aucune affaire à vous, la perte de ce vin ne vous concernant point, n'ayant jamais mis dans mon arrangement qu'il pût être au risque de M. Dupin. Je vous supplie, n'en parlons plus ; s'il y en a de bon cette année, je lui en écrirai & je m'arrangerai avec lui ou avec vous, pour vous en envoyer, Madame.

Je suis bien fâché que mon voyage de Chenonceau se retarde tous les jours. Ce seroit un grand plaisir pour moi de vous y rendre une longue visite, & de vous suivre dans vos tournées, comme faisoit le pauvre abbé de Saint-Pierre, qui n'a jamais eu dans sa vie des regrets que de vous quitter, c'est-à-dire de mourir.

Nous apprenons toujours ici de belles nouvelles des victoires du Roi, & cependant nous ne voyons rien de M. de Voltaire. On nous a dit qu'il étoit historiographe de France (*c*); cela est-il vrai ? l'histoire ne seroit plate ni de la part du héros, ni de la part de l'écrivain. J'ai reçu une lettre de Maupertuis datée de Rouen ; c'est un adieu qu'il me donne. Il me mande qu'il s'embarquera dans le plus petit vaisseau du monde pour Hambourg (*d*) ; il vaudroit autant être noyé : un homme qui s'ennuie à Paris doit s'ennuyer ailleurs.

Je vous prie, quand vous verrez M[mes] les duchesses de Bouf-

(*a*) Villeneuve-Guibert, *Le portefeuille de Madame Dupin*, p. 432. — La lettre a passé en vente à l'Hôtel Drouot le 17 mai 1951, dans la vente de la C[sse] de Montgerond (Cornuau expert), sous le n° 10.

(*b*) La date de cette lettre a été déterminée par E.-H. Price ; cf. *Modern language Notes* (Baltimore), 1934, pp. 468—470.

(*c*) Voltaire fut nommé historiographe le 1[er] avril 1745 (cf. Price, art. cité). La victoire du Roi est la bataille de Fontenoy (11 mai 1745), à laquelle assistaient Louis XV & le Dauphin. La première mention connue du *Poème de Fontenoy* de Voltaire est dans une lettre de Voltaire à d'Argenson du 20 mai. C'est donc entre le 11 & le 20 mai que doit avoir été écrite la présente lettre de Montesquieu.

(*d*) Voltaire annonce le départ de Maupertuis pour la Prusse dans une lettre au M[quis] de Valori du 1[er] mai 1745.

flers (*a*) & de Luxembourg (*b*), de leur dire mille chofes de ma part ; fi vous les dites, elles feront charmantes.

J'ai l'honneur d'être avec tout le refpect poffible, Madame, votre très-humble et très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

A Madame Dupin, chez Monfieur Dupin, fermier général, — à Paris.

355. — *Montefquieu à M*[gr] *Cerati* (*c*)

De Bordeaux, le 16 juin 1745.

J'apprends, Monfeigneur, par votre lettre, que vous êtes arrivé heureufement à Pife. Comme vous ne me dites rien de vos yeux, j'efpère qu'ils fe feront fortifiés. Je le fouhaite bien, & que vous puiffiez jouir agréablement de la vie pour vous & pour les délices de vos amis. Vous m'exhortez à publier ; je vous exhorte fort vous-même à nous donner une relation des belles réflexions que vous avez faites dans les divers pays que vous avez vus. Il y a beaucoup de gens qui paient les chevaux de pofte ; mais il y a peu de voyageurs, & il n'y en a aucun comme vous. Dites à l'abbé Niccolini qu'il nous doit un voyage en France, & je vous prie de l'affurer de l'amitié la plus tendre.

Je voudrois bien pouvoir vous tenir tous deux dans la terre de Brède [*fic*], & là y avoir de ces converfations que l'ineptie ou la folie de Paris rendent rares. J'ai dit à M. l'abbé Venuti que fes médailles étoient vendues. Nous avons ici l'abbé de Guafco, qui me tient fidèle compagnie à La Brède. Il me charge de vous faire bien des complimens.

Il faut avouer que l'Italie eft une belle chofe, car tout le monde veut l'avoir (*d*). Voilà cinq armées qui vont fe la difputer. Pour

(*a*) Madeleine-Angélique de Neuville-Villeroy, ducheffe de Boufflers (1707—1787). Elle devint plus tard la maréchale de Luxembourg.

(*b*) La ducheffe de Luxembourg, première femme du maréchal de Luxembourg.

(*c*) *Lettres familières*, XII (p. 49).

(*d*) La deuxième phafe de la guerre de la fucceffion d'Autriche fe déroulait alors en Italie entre la coalition auftro-farde & les armées alliées de la France & de l'Efpagne.

notre Guyenne, ce ne ſont que des armées de gens d'affaires qui en veulent faire la conquête, & ils la font plus ſûrement que le comte de Gages (*a*). Je crois qu'à préſent, il ſe fait bien des réflexions ſous la grande perruque du marquis d'Orméa.

Je n'irai à Paris d'un an tout au plus tôt. Je n'ai pas un ſou pour aller dans cette ville, qui dévore les provinces, & que l'on prétend donner des plaiſirs parce qu'elle fait oublier la vie. Depuis deux ans que je ſuis ici, j'ai continuellement travaillé à la choſe dont vous me parlez (*b*); mais ma vie avance, & l'ouvrage recule à cauſe de ſon immenſité : vous pouvez être bien ſûr que vous en aurez d'abord des nouvelles.

On m'avertit que mon papier finit. Je vous embraſſe mille fois.

A Monſeigneur Cerati.

356. — *Monteſquieu à Tourny* (*c*)

A Bordeaux, ce 3 d'août 1745.

M. Stoup (*d*) vient d'être porté, Monſieur, pour la jurade dans l'ordre des avocats, & il a eu les trente voix, ce qui eſt une choſe bien rare. Il y a longtemps qu'il auroit été queſtion de lui ſi M. Cazalet, ſon beau-frère, pendant les trois ans qu'il a été porté, & deux ans qu'il a été jurat, ne lui avoit point été un obſtacle. Il a été ſyndic des anciens en 1741 ; j'ai écrit pour lui à M. le marquis d'Argenſon (*e*) ; je vous ferois bien obligé, Monſieur, ſi vous vouliez bien rendre ſervice, vous dont on écoute tant la voix, à mon dit ſieur Stoup auprès de ce miniſtre. Vous parlerez pour un bon ſujet, pour un homme qui a bien de la conſidération ; il eſt mon

(*a*) Le comte de Gages avait pris le commandement des forces eſpagnoles en Italie en ſeptembre 1742.

(*b*) L'*Eſprit des Lois.*

(*c*) Autographe. Archives de la Gironde, C 909 ; reproduit en fac-ſimile dans Jullian, *Hiſtoire de Bordeaux*, p. 608. — Aubert de Tourny (1690—1760), intendant de Guyenne depuis 1743, a noté en tête de la lettre : « Rép. le 9. »

(*d*) Stoup, ou plutôt Deſtoup, ne fut pas nommé jurat par le Roi en 1745, mais il le fut l'année ſuivante (note de Barckhauſen).

(*e*) Le marquis d'Argenſon avait l'intendance de Bordeaux dans ſon département de ſecrétaire d'État (cf. l'*Almanach royal*, 1745, p. 118).

ami, & je ferois bien flatté fi cette qualité ajoutoit quelque chofe à celles que je viens de dire.

Ne reviendrez-vous donc jamais ? J'ai une véritable impatience d'avoir l'honneur de vous voir. J'ai envie de faire querelle à Mme la ducheffe d'Aiguillon de votre long féjour ; mais les femmes vous amufent & ne vous retiennent pas.

J'ai l'honneur d'être, avec des fentimens très-refpectueux, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

357. — *Montefquieu à fa fille Denife* (*a*)

A Vivens, le lundi matin [1745 ?].

Ma chère fille,

J'arrivai avant-hier au foir, j'ai bien de l'impatience de vous voir ; mandez-moi comment vous viendrez ou plutôt portez-moi vous-même la nouvelle. Mes complimens à votre mari. Si vous ne trouvez pas de chaife qui vous conduife jufqu'à Clairac, je pourrai vous envoyer la mienne à Tonneins. Je vous embraffe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Votre mère vous falue & l'abbé Guafco auffi.

358. — *Montefquieu à Grenoilleau* (*b*)

A Bordeaux, le 9 janvier 1746.

Je vous fuis bien obligé, Monfieur, de votre fouvenir au commencement de cette année. Je fuis bien fâché de votre fluxion, fur les yeux ; c'eft une grande incommodité.

(*a*) Autographe. Papiers de Madame la B^nne^ de Montefquieu, au château des Fougères (à La Brède).

(*b*) Bibliothèque publique & univerfitaire de Genève, Archives Tronchin, vol. 167, n° 114 (collationné à l'original par M. Robert Shackleton). Publ. par M. André Delattre dans *The Romanic Review*, t. XXXV (1944), pp. 21—22.— Cette lettre fait partie d'une férie de miffives toutes adreffées au même deftinataire, que la lettre 532 défigne fous le nom de « Gernouillac » & la lettre 634 fous celui de « Grenouillo » ; c'eft l'avocat Daniel Grenoilleau, que nous avons rencontré en 1734—1738 affiftant Montefquieu dans fon procès contre les Jurats de Bordeaux (cf. la lettre 238, page 956, note *a*).

A l'égard de l'affaire dont vous me parlez je voudrois de tout mon cœur pouvoir vous dire des choſes plus agréables. Votre lettre ne contient que des raiſons palliatives, & ces raiſons-là ne ſont point reçues dans ce pays-ci. Il faut donc aller au fait, & ſçavoir ſi vous êtes bien réſolu de revenir, & ſi dans ce cas vous êtes bien réſolu à vous conduire de manière, ſur les matières en queſtion, que l'on ne puiſſe abſolument rien vous imputer (*a*) ; car je vous avertis que l'on aura extrêmement les yeux ſur vous, & que l'on penſe même qu'étant avocat & accrédité dans votre canton vous pouvez mener ou avoir mené bien des gens. Sur quoi on m'a dit qu'on aimoit mieux que vous fuſſiez parti que ſi vous étiez reſté.

Tout cela ne tend qu'à vous dire que, ſi vous formez le projet de revenir, il faut vous bien réſoudre à être plus circonſpect à l'avenir, inébranlable dans votre conduite à cet égard, promettre, tenir parole. Sans quoi il vaut infiniment mieux reſter où vous êtes, parce que de deux malheurs il faut toujours choiſir le moindre.

Si donc vous voulez que je travaille à votre retour, il faut que vous écriviez directement une lettre à M. de Tourny, ou que vous me l'envoyiez, dans laquelle vous direz qu'après avoir commis une grande faute, la frayeur que vous en eutes vous en fit commettre une autre ; que cependant votre deſſein n'a jamais été de

(*a*) Il exiſte aux Archives nationales (TT 144, XVIII bis) un placet de la V[ve] Daniel Grenoilleau & de ſon fils Daniel Grenoilleau, avocat au Parlement de Bordeaux, demandant la permiſſion de vendre des biens ſis dans les juridictions de Caſtillon & de Montravel. La ſignature « D. Grenoilleau » appoſée ſur ce placet par Daniel Grenoilleau fils eſt la même que celle de nos lettres 265, 266 & 267. La pièce n'eſt pas datée, mais elle eſt accompagnée d'une lettre de Boucher, l'intendant de Guyenne, à La Vrillière, en date du 16 mars 1725. Dans cette lettre Boucher écrit que « cette veuve & ſon fils ſont fort huguenots » & qu'ils ſont « très mal convertis ». — De ſon côté M. Bernard Gagnebin a eu la très grande obligeance de faire pour nous à Genève des recherches qui l'ont mis à même de nous communiquer les précieux renſeignements ſuivants : Dans ſon teſtament (daté du 7 avril 1756 & accompagné de codicilles des 8 & 15 avril 1756 & 23 ſeptembre 1758) homologué le 13 mars 1759 par la Juſtice civile de Genève, Daniel Grenoilleau fait des legs à l'hôpital & à la Bourſe françaiſe, « ce qui ne ſe concevrait pas, nous écrit M. Gagnebin, s'il était catholique ». Toutes les indications recueillies s'accordent donc pour éclairer l'affaire dont Monteſquieu parle en termes ſi couverts : Daniel Grenoilleau était un religionnaire fugitif, & ſes biens en France étaient menacés de confiſcation.

quitter le royaume, & qu'une preuve de cela c'eſt que vous aviez demandé un paſſeport pluſieurs mois auparavant, paſſeport que vos craintes ne vous avoient pas permis d'attendre ; que vous lui demandez ſa protection pour qu'il faſſe en ſorte que vous puiſſiez ſans crainte revenir en France & vous faire jouir de la clémence du Roi ; que vous lui promettez que votre conduite ſera irréprochable.

C'eſt dans ce ſens, Monſieur, qu'il faudra faire votre lettre. Vous la tournerez cent fois mieux qu'elle n'eſt là. Je crois qu'il faudra que vous vous déterminiez promptement. Plus vous tarderez, plus les choſes ſe rendront difficiles. Je voudrois bien pouvoir vous mander de meilleures nouvelles, & je plains beaucoup votre état, & [ſuis] fâché de vous voir privé d'une fortune honorable, car pour la conſidération, Monſieur, vous l'acquerrez partout.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les ſentimens d'une parfaite amitié, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

359. — *Monteſquieu à Godefroy de Secondat* (*a*)

A Bordeaux, ce 15 de janvier 1745 [*Corr.* 1746].

Mon cher couſin,

L'état terrible où ſont actuellement les affaires à Bordeaux fait que je ne puis vous être bon à rien dans cette affaire. Tout le monde eſt ici au déſeſpoir pour ce moment & on craint beaucoup pour l'avenir ; ainſi, il n'eſt point queſtion ici d'emprunt. Je crois que ſi vous faites un enfant à votre femme, vous aurez de plus belles terres que toutes celles que vous pourrez acheter.

Adieu, mon cher couſin, je vous embraſſe, & ma fille de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

(*a*) Papiers de Madame la C[sse] de Ramel.

Vous recevrez de l'argent de moi au commencement du mois prochain.

A Monſieur, Monſieur de Secondat, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.

360. — *Monteſquieu à **** (*a*)

A Bordeaux, ce ſamedi ſoir [1745-1746 ?].

J'ai l'honneur, Monſeigneur de vous envoyer la copie de ma lettre à M. Demons de Saint-Pauly (*b*). Je voudrois ne pas donner matière à de nouvelles plaintes. Je n'ai jamais exigé rien de M. de Saint-Pauly, mais il me ſemble qu'il exige beaucoup de moi. Tout ce qui me fâche, c'eſt que je vous romps continuellement la tête & que nous commençons par vous faire connoître la miſérable tracaſſerie de province.

J'ai l'honneur d'être avec un reſpect infini, Monſeigneur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

361. — *Monteſquieu au chevalier de Vivens* (*c*)

A La Brède, ce 12 juillet 1746.

Mon cher chevalier,

Je ne vous ai pas répondu plus tôt parce que je voulois être au fait de l'affaire par rapport à la juridiction. Le juge des lieux eſt

(*a*) Copie du XIXe ſiècle. Bibl. Bordeaux, fonds Delpit (en claſſement). Cette copie eſt accompagnée de l'indication ſuivante : « Archives départementales de la Gironde ; communiquée par M. l'abbé Turquet » (nous n'avons pas retrouvé l'original). Par ailleurs, le copiſte a noté : « Cette lettre, dont l'adreſſe manque, paraît avoir été écrite à Louis-Jacques d'Audibert de Luſſan, archevêque de Bordeaux, qui prit poſſeſſion de ſon diocèſe vers la fin du mois de novembre 1745. »

(*b*) Un S[r] Demons de Saint-Pauly fut, en 1745 & 1746, candidat à la jurade dans l'ordre des gentilſhommes (cf. Archives de la Gironde, C 909).

(*c*) *Revue hiſtorique de Bordeaux*, 1944, p. 28, d'après l'original (de la main de Damours) appartenant au D[r] Duffour (de Bordeaux). Sur l'origine de cette lettre & des deux lettres 537 & 540 cf. le *Bulletin de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, 1939, p. 134. — Le chevalier François de Vivens (11 juillet 1697 — 20 avril 1780) était le plus proche voiſin de campagne de Monteſquieu à Clairac ; cf. le Journal de tournée de Latapie, en 1778, dans les *Archives hiſtoriques... de la Gironde*, tome 38 (1903), p. 359.

très-compétent pour ordonner que l'on récure ce foſſé ou ruiſſeau, & il ne faut pas aller à M. l'Intendant (*a*) pour cela. Si cependant vous croyez devoir prendre cette voie, je vous prie de lui adreſſer vous-même une requête; j'ai tant d'affaires de cette eſpèce à traiter avec lui pour mes différens biens que je crois devoir ne lui plus parler d'affaire nouvelle dans ce genre.

J'ai lu avec bien du plaiſir une très-grande partie de votre livre (*b*), mais je ne ſuis pas aſſez ſçavant & n'ai aſſez de temps quant à préſent pour me mettre au fait de manière à vous faire des objections. Mon fils, qui eſt un docteur (*c*), vous en fera d'ici à demain ſi vous voulez, parce qu'il poſſède éminemment l'art du ſyllogiſme, qui eſt un bataillon triangulaire qui perce & pénètre aiſément; mais avec de bons canons il eſt très-aiſé d'en rompre les angles.

Adieu, mon cher chevalier, je vous ſalue & embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur le chevalier de Vivens, — à Clairac.

362. — *Monteſquieu à **** (*d*)

A Bordeaux, ce 6 août 1746.

Vous avez eu la bonté de m'écrire, Monſieur, & tous mes petits chagrins ſont diſſipés. J'ai l'honneur de vous envoyer & de vous préſenter ma requête. Il pourroit être qu'il y auroit quelque héréſie dans mon dernier mémoire, mais elle n'eſt point de cœur; me voyant ſur les bras une affaire avec les tréſoriers, je me ſuis mis à feuilleter des livres, & j'y ai mis tout ce que j'y ai trouvé. J'aurai

(*a*) Tourny.

(*b*) *Eſſai ſur les principes de la phyſique* [par Fr. de Vivens]. Bordeaux, 1746, in-12.

(*c*) Secondat dans ſes *Obſervations de phyſique & d'hiſtoire naturelle* (Paris, 1750, in-8°) a publié un certain nombre de ſes travaux, dont pluſieurs remontent à 1742, 1743 & 1745.

(*d*) Laboulaye, t. VII, p. 281; d'après l'original de la collection Benjamin Fillon. La lettre figure ſous le n° 1057 dans le catalogue de la vente Benjamin Fillon du 15 juillet 1878. — Vian (*Hiſtoire de Monteſquieu*, p. 163) la donne comme étant adreſſée à Toudaine. Le deſtinataire ne ferait-il pas Tourny?

l'honneur de vous voir, Monſieur, au mois de ſeptembre, & je voudrois pouvoir vous exprimer ce que je ſens au moment que je vous le dis.

Je vois qu'il faut que je remette à ce temps-là à vous parler de ma juſtice de Saint-Morillon. Je ferai demander à M. de Ségur ſon arrêt que j'aurai l'honneur de vous apporter, & vous aurez la bonté de voir ce qui ſe peut faire, ou ſi l'on peut faire quelque choſe ſans choquer les règles.

J'ai l'honneur d'être avec un reſpect infini, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

363. — *Monteſquieu à Guaſco* (*a*)

De Paris, en août 1746 (*b*).

Je ne ſçais quel tour a fait la lettre que vous m'avez écrite de Barèges ; elle ne m'eſt parvenue que depuis peu de jours. J'ai été très-ſcandaliſé de la tracaſſerie de M. le chevalier d'Apcher (*c*). C'eſt un plaiſant homme que ce prétendu gouverneur de Barèges : il faut que le cordon bleu lui ait tourné la tête. Quand je le verrai à Paris, je ne manquerai pas de lui demander ſi vous avez fait bien des progrès en politique par la lecture de ſes gazettes. J'ai conté ici la querelle d'Allemand qu'il vous a faite, faiſant bien remarquer qu'il eſt fort ſingulier qu'un homme né dans les États du roi de Sardaigne ſoit inquiet de la petite vérole de ce monarque ; & que, tenant par deux frères à la cour de Vienne, il montre d'être fâché de ſes échecs. Sçachez, mon cher ami, qu'il y a des ſeigneurs avec qui il ne faut jamais diſputer après dîner. Vous avez agi très-prudemment en lui écrivant après ſon réveil. Votre lettre eſt digne de vous, & je ſuis enchanté qu'elle l'ait déſarmé. Vous devez être glorieux d'avoir triomphé, le jour de ſaint Louis, d'un de nos lieutenants généraux, ſans que perſonne vous ait aidé.

Mandez-moi ſi vous accompagnerez M[me] de Monteſquieu à

(*a*) *Lettres familières*, XIV (p. 56).

(*b*) Il ſemble que cette lettre ſoit plutôt du mois de ſeptembre à cauſe de la mention de la ſaint Louis (25 août).

(*c*) Claude Annet, chevalier d'Apcher (1693—1753).

Clairac ; car mon ouvrage avance &, ſi vous prenez la route oppoſée, il faut que je ſçache où vous faire tenir la partie qui va être prête. Je ſouhaite que votre voyage ſur le pic du Midi ſoit plus heureux que la chaſſe d'amiante & la pêche des truites du lac des Pyrénées. Mon ami, je vois que les choſes difficiles ont de grands attraits pour vous, & que vous ſuivez plus votre curioſité que vous ne conſultez vos forces. Souvenez-vous que vos yeux ne valent guère mieux que les miens : laiſſez que mon fils, qui en a de bons, grimpe ſur les montagnes & y aille faire des recherches ſur l'hiſtoire naturelle (*a*), mais gardez les vôtres pour les choſes néceſſaires. Si l'on vous a regardé comme un politique dangereux, parce que vous aimez à lire les gazettes, vous courez riſque que l'on vous faſſe paſſer pour un ſorcier, ſi vous allez grimpant ſur des rochers eſcarpés. Adieu.

364. — *Monteſquieu à Latapie* (*b*)

A Paris, le 14 ſeptembre 1746.

L'arrêt du Conſeil qui rétablit notre juridiction eſt envoyé, Monſieur, par ce courrier à M. le marquis de Tourny ou le ſera par le ſuivant, & à cet arrêt ſera jointe une ordonnance de M. de Tourny qui en ordonnera l'exécution.

Ainſi il faudra que vous alliez de ma part chez Monſieur de Tourny, lui préſenterez mes reſpects & lui demanderez s'il a reçu l'arrêt. Il faudra le faire ſignifier à MM. les Tréſoriers auſſi bien que ma requête. Et comme MM. les Tréſoriers ont fait afficher leur ordonnance au parquet de Martillac, vous pourrez demander à M. le marquis de Tourny s'il y auroit quelqu'inconvénient que je fiſſe auſſi afficher cet arrêt. Du reſte je ſerois fort d'avis de le faire imprimer, car quoiqu'il ne ſoit qu'interlocutoire, comme l'eſprit du Conſeil n'eſt pas de dépouiller les ſeigneurs de la juridiction qui leur eſt due, je le regarde comme définitif.

(*a*) Cf. les *Obſervations de phyſique & d'hiſtoire naturelle*... de Secondat (Paris, 1750, in-12), où il raconte ſes aſcenſions au pic du Midi, en particulier (p. 89) celle du 23 août 1746, à laquelle Monteſquieu fait ici alluſion, & (p. 39) ſa « chaſſe à l'amiante ou lin incombuſtible qui croît ſur une montagne voiſine de Barèges ».

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

Du refte, à préfent que les gens qui ont fufcité les Tréforiers font abattus ou doivent l'être, je les oublie & les ignore, & ils ne valent pas la peine que je les haïffe. Ainfi en faifant exécuter votre ordonnance il fera convenable, je crois, que vous agiffiez avec eux de la même manière que s'ils s'étoient conduits comme ils devoient. Faifons notre devoir & oublions tout.

Il n'y a que la chaffe à Martillac fur laquelle je ferai toute ma vie inflexible, parce que c'eft ma tolérance fur cette chaffe qui a donné occafion à tous les démêlés & à toute la mauvoife humeur de ces Meffieurs.

Je ferois bien aife que nous n'ayons point de démêlé avec M. de Journiac. Je compte que vous aurez fait entendre raifon à M. Du Brey & que vous prendrez enfemble les expédiens convenables pour que ce foffé foit récuré. Je crois que, fans fatiguer M. l'Intendant, une ordonnance du juge des lieux feroit fuffifante. Je vous recommande le tout, Monfieur.

Je n'ai point encore vu M. de Baudry, & je ne fçais point fi vous avez reçu l'arrêt. Je n'ai point de nouvelles de Madame de Montefquieu. Je vous dirai que mes yeux vont bien.

Autre affaire. Quelque temps avant de partir je remis mon procès à M. l'Intendant contre Calmeilh, afin de le prier de vouloir bien le faire examiner & de tâcher de finir cette affaire par un chemin quelconque tiré comme il voudroit pourvu que ce fût un chemin. Il me paroît qu'il goûta mes raifons. Si vous trouvez occafion d'en parler à M. l'Intendant lorfque vous le verrez fur l'autre affaire, vous ferez bien ; mais fi l'occafion n'eft pas propre, ne lui parlez pas & je lui écrirai.

Je vous falue, Monfieur, de tout mon cœur, & vous fouhaite une bonne fanté.

MONTESQUIEU.

Permettez, Monfieur, que je joigne ici les affurances les plus fincères de mon amitié, & bien des refpects à Madame Latapie.

A Monfieur, Monfieur Latapie, juge de La Brède, chez Madame de Montefquieu, rue Neuve, — à Bordeaux.

365. — *Montefquieu à Latapie* (*a*)

S. d.

J'ai reçu, Monfieur, les pièces contre M. de Calmeilh. Voilà l'acte de main-mife figné.

Je vous falue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monfieur, Monfieur Latapie, — à La Brède.

366. — *Montefquieu à Maupertuis* (*b*)

Paris, 25 novembre 1746.

Monfieur mon très-cher & très-illuftre confrère,

Vous aurez reçu une lettre de moi, datée de Paris. J'en reçus une de vous, datée de Potfdam; comme vous l'aviez adreffée à Bordeaux, elle a refté plus d'un mois en chemin, ce qui m'a privé très-longtemps du véritable plaifir que je reffens toujours lorfque je reçois des marques de votre fouvenir. Je ne me confole point de ne vous avoir point trouvé ici, & mon cœur & mon efprit vous y cherchent toujours.

Je ne fçaurois vous dire avec quel refpect, avec quels fentimens de reconnoiffance &, fi j'ofe dire, avec quelle joie j'apprends par votre lettre la nouvelle que l'Académie (*c*) m'a fait l'honneur de me nommer un de fes membres : il n'y a que votre amitié qui ait pu lui perfuader que je pouvois afpirer à cette place. Cela va me donner de l'émulation pour valoir mieux que je ne vaux; & il y a longtemps que vous auriez vu mon ambition, fi je n'avois craint de tourmenter votre amitié en la faifant paroître. Il faut à préfent que vous acheviez votre ouvrage & que vous me marquiez ce que je dois faire en cette occafion, à qui & comment il faut que j'aie l'honneur d'écrire, & comment il faut que je faffe mes remerciemens. Conduifez-moi, & je ferai bien conduit. Si vous pouvez dans quelque converfation parler au roi (*d*) de ma reconnoiffance,

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) Maupertuis, *Éloge de M. de Montefquieu* (Berlin, 1755, in-8°), p. 49.

(*c*) L'Académie de Berlin.

(*d*) Frédéric II.

& que cela foit à propos, je vous prie de le faire. Je ne puis offrir à ce grand prince que de l'admiration, & en cela même je n'ai rien qui puiffe prefque me diftinguer des autres hommes.

Je fuis bien fâché de voir par votre lettre que vous n'êtes pas encore confolé de la mort de M. votre père (*a*). J'en fuis vivement touché moi-même ; c'eft une raifon de moins pour nous pour efpérer de vous revoir.

Pour moi, je ne fçais fi c'eft une chofe que je dois à mon être phyfique ou à mon être moral, mais mon âme fe prend à tout. Je me trouvois heureux dans mes terres, où je ne voyois que des arbres; & je me trouve heureux à Paris, au milieu de ce nombre d'hommes qui égale les fables de la mer : je ne demande autre chofe à la terre que de continuer à tourner fur fon centre ; je ne voudrois pourtant pas faire avec elle d'auffi petits cercles que ceux que vous faifiez à Torneo (*b*).

Adieu, mon cher & illuftre ami ; je vous embraffe un million de fois.

367. — *Montefquieu à Guafco* (*c*)

De Paris, 1746 [fin 1746] (*d*)

Vous avez bien deviné &, depuis trois jours, j'ai fait l'ouvrage de trois mois ; de forte que, fi vous êtes ici au mois d'avril, je pourrai vous donner la commiffion dont vous voulez bien vous charger pour la Hollande, fuivant le plan que nous avons fait (*e*). Je fçais à cette heure tout ce que j'ai à faire. De trente points je vous en donnerai vingt-fix (*f*) : or, pendant que vous travaillerez de votre côté, je vous enverrai les quatre autres.

(*a*) Étienne-René Moreau de Maupertuis, mort en 1745. Cf. Maupertuis, *Anecdotes phyfiques & morales*, 1738, in-12°.

(*b*) Torneo fut le centre d'opérations de Maupertuis durant fon expédition polaire. Cf. la *Relation du voyage fait par ordre du Roi au cercle polaire, pour déterminer la figure de la terre*, 1738 (*Œuvres* de Maupertuis, éd. 1756, t. III, pp.70 & fuiv.).

(*c*) *Lettres familières*, XIII (p. 52).

(*d*) La date approximative eft donnée par l'allufion à l'invafion de la Provence à la fin de la lettre.

(*e*) Sur ces projets d'impreffion de l'*Efprit des Lois* en Hollande, cf. Laboulaye, t. III, p. XXI.

(*f*) Il faut noter que Montefquieu comptait alors donner trente livres à l'*Efprit des Lois* : il fe borna à vingt-neuf, auxquels il ajouta, durant l'impreffion, les livres XXX & XXXI.

Le P. Desmolets m'a dit qu'il avoit trouvé un libraire pour votre manuscrit des *Satires* (*a*), mais que personne ne veut de votre sçavante dissertation, parce qu'on est sûr du débit de ce qui porte le nom de satires & très-peu des dissertations sçavantes. Votre censeur est mort ; mais je m'en console, puisque l'auteur est encore en vie.

Vous avez bien tort de me reprocher de ne pas vous écrire des nouvelles, vous qui ne m'avez rien dit sur le mariage de M[lle] Mimi, ni sur mes vendanges de Clairac, qui ne seront sûrement pas si bonnes qu'elles l'auroient été par la consommation de raisins que vous avez faite dans mes vignes.

On ne croit pas que les affaires de Milord Morton (*b*) soient aussi mauvoises qu'on l'a cru dans le public, aigri par la guerre contre les Anglois. Le P. Desmolets n'a point eu de tracasseries dans sa congrégation, d'autant plus qu'il ne porte point de perruque (*c*) ; mais il dit que vous lui donnez trop de commissions. Je vous donne la devise du Porc-épic, *Cominus eminus* (*d*). Le P. Desmolets dit que vous avez plus d'affaires que si vous alliez faire la conquête de la Provence... : remarquez que c'est le P. Desmolets qui dit cela. Pendant que vous serez à Clairac, prenez bien garde à trois choses : à vos yeux, aux galanteries de M. de La Mire, & aux citations de saint Augustin dans vos disputes de controverse. J'envie à M[me] de Montesquieu le plaisir qu'elle aura de vous revoir.

Adieu ; je vous embrasse.

A l'abbé de Guasco, — à Clairac.

(*a*) *Satires du prince Cantemir, précédées de l'histoire de sa vie*, Londres, J. Nourse, 1750, 2 part. in-12.

(*b*) James Douglas, comte de Morton (1707—1768). « Ce seigneur étant venu à Paris durant la guerre, on l'avoit mis à la Bastille. » (Guasco.)

(*c*) « Dans le chapitre général tenu par la congrégation de l'Oratoire, on déclara la guerre à l'appel de la bulle *Unigenitus* & aux perruques de poil de chèvre dont quelques-uns se servoient au lieu de grandes calottes. Plusieurs membres quittèrent plutôt que de se soumettre à ces duretés. Le père Desmolets étoit bibliothécaire de la maison de Saint-Honoré [l'Oratoire], & un des plus anciens amis de l'auteur qui, lui ayant montré son manuscrit des *Lettres Persanes* pour sçavoir si cela seroit débité, lui répondit : « Président, cela sera vendu comme du pain. » (Guasco.)

(*d*) Devise de l'ordre du Camail ou du Porc-épic.

368. — *Monteſquieu à Guaſco* (*a*)

De Paris, le 6 décembre 1745 [1746].

Mon cher abbé, je vous ai dit jusqu'ici des choſes vagues & en voici de préciſes. Je déſire de donner mon ouvrage le plus tôt qu'il ſe pourra. Je commencerai demain à donner la dernière main au premier volume, c'eſt-à-dire aux treize premiers livres ; & je compte que vous pourrez les recevoir dans cinq à ſix ſemaines.

Comme j'ai des raiſons très-fortes pour ne point tâter de la Hollande, & encore moins de l'Angleterre, je vous prie de me dire ſi vous comptez toujours de faire le tour de la Suiſſe avant le voyage des deux autres pays. En ce cas, il faut que vous quittiez ſur-le-champ les délices du Languedoc : & j'enverrai le paquet à Lyon, où vous le trouverez à votre paſſage. Je vous laiſſe [le] choix entre Genève, Soleure & Bâle. Pendant que vous feriez le voyage & que l'on commenceroit à travailler ſur le premier volume, je travaillerai au ſecond & j'aurai ſoin de vous le faire tenir auſſitôt que vous me le marquerez ; celui-ci ſera de dix livres, & le troiſième de ſept : ce ſont des volumes in-quarto (*b*). J'attends votre réponſe là-deſſus ; &, ſi je puis compter que vous partirez ſur-le-champ, ſans vous arrêter ni à droite ni à gauche, je ſouhaite ardemment que mon ouvrage ait un parrain tel que vous.

Adieu, mon cher ami ; je vous embraſſe.

369. — *Monteſquieu à Guaſco* (*c*)

De Paris, 24 décembre 1746.

Ma lettre, à laquelle vous venez de répondre, a fait un effet bien différent que je n'attendois : elle vous a fait partir ; & moi je comptois qu'elle vous feroit reſter juſqu'à ce que vous euſſiez reçu des nouvelles du départ de mon manuſcrit ; au moins étoit-ce le ſens littéral & ſpirituel de ma lettre. Depuis ce temps, ayant appris le paſſage du Var (*d*), je fis réflexion que vous étiez Piémontois, &

(*a*) *Lettres familières*, XVI (p. 66).

(*b*) Monteſquieu modifia cette diſtribution ; l'*Eſprit des Lois* parut en deux tomes in-4°.

(*c*) *Lettres familières*, XVII (p. 69).

(*d*) Le paſſage du Var par les Piémontais, le 30 novembre 1746.

qu'il étoit désagréable pour un homme qui ne songe qu'à ses études & à ses livres, & point aux affaires des princes, de se trouver dans un pays étranger dans des conjonctures pareilles à celles-ci : de sorte que vous prendriez peut-être le parti de retourner dans votre pays, surtout s'il est vrai que votre bon ami, le marquis d'Orméa, est mort ou n'a plus de crédit (*a*), comme le bruit en court. Je parlai à notre ami Gendron (*b*) de la situation désagréable dans laquelle cela vous mettoit & il pense comme moi. Mais nous espérons qu'à la paix vous pourrez jouir tranquillement de l'aménité de la France, que vous aimez & où l'on vous aime. Peut-être, mon cher ami, ai-je porté mes scrupules trop loin ; sur cela vous êtes prudent & sage.

Du reste, dans la situation présente, je ne crois pas qu'il me convienne d'envoyer mon livre pour le faire imprimer, d'autant moins que je suis incertain du parti que vous prendrez. Si vous croyez devoir rester en France, je ne doute pas que vous ne revoyiez la Garonne, & que vous ne travailliez à une autre dissertation, pour remporter encore un prix à l'Académie des Inscriptions. Vous imiterez en cela l'abbé Lebeuf (*c*) ; mais vous ne serez pas si bœuf que lui.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

370. — *Montesquieu à Guasco* (*d*)

De Paris, en 1746.

J'ai lu, docte abbé, votre dissertation (*e*) avec plaisir ; & je suis sûr que je vous mettrai sur la tête un second laurier de mon jardin

(*a*) « L'un & l'autre étoit vrai. Lorsque je passai à Turin, on me dit que ce ministre, s'apercevant que son crédit étoit fort baissé, tomba dans une maladie lente, & qu'il mourut au milieu des douleurs & des rugissemens. » (Guasco.)

Sur la brouille du marquis d'Orméa & de Guasco, voy. la lettre 298, page 1017, note *a*.

(*b*) Cf. la lettre 401.

(*c*) Le tome XX des Mémoires de l'Académie des Inscriptions (années 1744—1746) ne contient pas moins de cinq dissertations de l'abbé Lebeuf.

(*d*) *Lettres familières*, XV (p. 59).

(*e*) *Dissertation sur l'autonomie des villes & des peuples soumis à une puissance étrangère*... Avignon, 1748, in-12.

(*a*), ſi vous êtes à La Brède, comme je l'eſpère, lorſqu'il vous aura été décerné par l'Académie. Le ſujet eſt beau, vaſte, intéreſſant, & vous l'avez fort bien traité. Je ſuis bien aiſe de vous voir, vous, chaſſer ſur mes terres. Il y a deux choſes dans votre diſſertation que je voudrois que vous éclairciſſiez : la première, c'eſt qu'on pourroit croire que vous mettez Carthage, après la ſeconde guerre punique, au rang des villes *autonomes* ſoumiſes à l'Empire romain ; vous ſçavez qu'elle continua d'être un État libre & abſolument indépendant. La ſeconde remarque regarde ce que vous dites du titre d'*éleuthérie*. Vous n'indiquez point de différence entre les villes qui prenoient ce titre & celles qui prenoient celui d'*autonomes*. Vous n'avez fait que toucher ce point, & il méritoit d'être éclairci. Vous ſçavez qu'on diſpute là-deſſus, & que des ſçavans prétendent que l'*éleuthérie* diſoit quelque choſe de plus que l'*autonomie* (*b*). Je vous conſeille d'examiner un peu la choſe, & de faire à ce ſujet une addition à votre diſſertation.

J'ai fait faire une berline, afin que je vous mène plus commodément à Clairac, que vous aimez tant. Nous ne diſputerons plus ſur l'uſure (*c*), & vous gagnerez deux heures par jour. Mes prés ont beſoin de vous. L'Éveillé (*d*) ne ceſſe de dire : « Oh ! ſi M. l'abbat étoit ici ! » Je vous promets qu'il ſera docile à vos inſtructions : il fera tant de rigoles que vous voudrez (*e*). Mandez-moi ſi je puis me flatter que vous prendrez la route de la Garonne, parce qu'en ce cas je profiterai d'une occaſion qui ſe préſente

(*a*) « Ayant appris de Paris que l'Académie avoit décerné le prix à la diſſertation, M. de Monteſquieu fit faire une couronne de laurier &, pendant qu'on étoit à table, il la fit mettre par Mlle ſa fille ſur la tête du vainqueur, qui ne s'attendoit point à cette ſurpriſe. » (Guaſco.)

(*b*) Cf. Bougainville, *Diſſertation ſur la queſtion : quels étaient les droits des métropoles grecques ſur les colonies*, Paris, 1745, in-12. Le ſujet avait été mis au concours par l'Académie des Inſcriptions.

(*c*) « Ce correſpondant de M. de Monteſquieu avoit compoſé autrefois un traité ſur l'uſure, ſuivant le ſyſtème des théologiens, ſyſtème contraire à celui de l'auteur de l'*Eſprit des Loix*, & impraticable dans les pays de commerce. » (Guaſco.) Cf. *Eſprit des Lois*, livre XXII.

(*d*) « Chef des manœuvres de la campagne de M. de Monteſquieu. » (Guaſco.)

(*e*) « Il avoit eu bien de la peine à perſuader à ces payſans à faire aller l'eau dans un pré attenant au château de La Brède, qu'il avoit entrepris d'améliorer ; les payſans s'oppoſant par la grande raiſon banale que ce n'étoit pas la coutume du pays. » (Guaſco.)

pour envoyer directement mon manuſcrit à l'imprimeur. Pour vous avoir, je vous dégage de votre parole. Auſſi bien l'impreſſion ne doit point en être faite en Hollande, encore moins en Angleterre, qui eſt une ennemie avec laquelle il ne faut avoir de commerce qu'à coups de canon. Il n'en eſt pas de même des Piémontois, car il s'en faut bien que nous ſoyons en guerre avec eux ; ce n'eſt que par manière d'acquit que nous aſſiégeons leurs places, & qu'ils prennent priſonniers tant de nos bataillons (*a*) : vous n'avez donc point de raiſons de nous quitter ; vous ſerez toujours reçu comme ami en Guyenne. Nous nous piquerons de ne pas céder au Languedoc & à la Provence. Je vous remercie d'avoir parlé de moi *al Sereniſſimo* (*b*), très-flatté qu'il ſe ſoit ſouvenu que j'ai eu l'honneur de lui faire ma cour à Modène. Je vous enverrai mon livre que vous me demandez pour lui.

Vous trouverez ci-joints les éclairciſſemens (*c*) peu éclairciſſans que vous envoie le chapitre de Comminges. L'abbé, vous êtes bien ſimple de vous figurer que des gens de chapitre ſe donnent la peine de faire des recherches littéraires ; ce n'eſt pas moi, c'eſt mon frère, qui eſt doyen d'un chapitre, qui vous dit de vous mieux adreſſer. Que cela ne vous faſſe cependant pas ſuſpendre votre hiſtoire de Clément V (*d*) ; vous l'avez promiſe à notre Académie. Revenez, & vous y travaillerez plus à l'aiſe ſur le tombeau de ce pape (*e*). Je prétends que vous ne laiſſiez l'article de Bruniſſende (*f*), car je crains que vous ne ſoyez trop timoré pour nous en par-

(*a*) « Il s'agit ici de l'affaire d'Aſti où neuf bataillons françois furent faits priſonniers par le roi de Sardaigne. » (Guaſco.)

(*b*) François-Marie d'Eſte, duc de Modène (1696—1780) ; ſur la réception de Monteſquieu à la cour de Modène, cf. *Voyages*. (tome II, p. 1055.)

(*c*) « Ils regardoient l'hiſtoire de Clément Goût, qui fut évêque de Comminges, archevêque de Bordeaux & enſuite pape. » (Guaſco.)

(*d*) « Cette hiſtoire n'a pas encore paru, & on croit que le mauvois état où ſe trouve depuis longtemps la vue de l'auteur ne lui permettra pas de l'achever. On a ſçu qu'il en lut le premier livre dans une des aſſemblées de l'Académie des Inſcriptions & Belles-lettres, en 1749, & que cette lecture fit ſouhaiter de voir l'ouvrage achevé. » (Guaſco.)

(*e*) « Le tombeau de ce pape eſt dans la collégiale d'Uzeſte près de Bazas, où il fut enterré dans une ſeigneurie de la maiſon de Goût. » (Guaſco.)

(*f*) « Quelques hiſtoriens ont avancé que Bruniſſende, comteſſe de Périgord, étoit la maîtreſſe de Clément lorſqu'il étoit archevêque de Bordeaux, & qu'il continua de la diſtinguer durant ſon pontificat. » (Guaſco.)

ler ; je ne vous demande que de mettre une note. Vos recherches vous feront lire des ſçavans, & un trait de galanterie vous fera lire de ceux qui ne le ſont pas.

J'ai envoyé votre médaille (*a*) à Bordeaux, avec ordre de la remettre à M. de Tourny, pour la remettre à M. l'intendant du Languedoc (*b*). Mon cher abbé, il y a deux choſes difficiles: d'attraper la médaille, & que la médaille vous attrape.

Adieu ; je vous attends, je vous déſire, & vous embraſſe de tout mon cœur.

371. — *Monteſquieu à Jude père* (*c*)

A Paris, ce 14[e] janvier 1747.

Je vous remercie de tout mon cœur, Monſieur, de votre bon ſouvenir, & je vous prie de me le continuer. Je ſuis bien aiſe que vous vous portiez bien. M. Helvétius m'a paru vous eſtimer beaucoup. Je ſuis toujours très-content de M. votre fils : il eſt un très-honnête garçon ; mais c'eſt moi qui le fais trop travailler & qui ſuis un homme dur, car il ne peut pas ſeulement aller à la comédie.

(*a*) La médaille décernée en 1746 par l'Académie des Inſcriptions à Guaſco pour ſa *Diſſertation ſur les Sciences en France ſous Charles VI, Charles VII, etc.*

(*b*) Jean le Nain (*1680-1750*).

(*c*) Collection Jacques Vieillard (à Bordeaux). — La lettre eſt de la main de Jude fils, qui a ajouté ce poſt-ſcriptum :

« Ce même jour.

« M. de Monteſquieu a raiſon : je ne ſçaurois aller trop souvent à la comédie, car je ne ſçaurois trop diſtraire ma ſenſibilité. Je ne trouve chez perſonne de conſolation & je ne puis que m'accuſer moi-même, puiſque je vois que je ne la mérite pas de vous. M. de Monteſquieu ignore mon motif, & c'eſt parce qu'il l'ignore que je travaille doublement, c'eſt-à-dire avec lui & avec moi. Je vous ſupplie pourtant de croire qu'avec lui, à la comédie, toujours, avec mon ombre & tous les momens de ma vie, je ne ceſſe de faire pour vous, mon cher père, & pour ma chère mère & ma ſœur les vœux les plus ſincères.

J'ai l'honneur d'être, avec l'attachement le plus tendre & le plus reſpectueux, mon très-cher père, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

JUDE.

Donnez-moi donc, je vous ſupplie, de vos chères nouvelles & de celles de ma mère & ma ſœur, & dites-moi, s'il vous plaît, ſi Dierx eſt encore en vie ou s'il me veut mal ; il y a deux mois que notre commerce épiſtolaire eſt interrompu. Il faut bien aller avec tout cela à la comédie, parens, amis, tout m'abandonnant. »

Je ſuis, Monſieur, avec une parfaite eſtime, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Jude, garde-magaſin du bureau de Bordeaux, — à Bordeaux.

372. — *Monteſquieu à Guaſco* (*a*)

De Paris, le 30 [*ſic, corr.* 20] février 1747.

Vous m'avez bien envoyé l'extrait de ma lettre, mais il y a des points qui ne valent rien. Je vous avois mandé que je vous enverrois une partie de mon ouvrage, mais que, quand vous l'auriez reçue, vous ne vous amuſeriez plus à autre choſe ; là-deſſus vous êtes parti pour faire toutes vos courſes, au lieu d'attendre mon manuſcrit. Mon cher ami, quand il y aura une métempſycoſe, vous renaîtrez pour faire la profeſſion de voyageur ; je vous conſeille de commencer à vous faire dérater. Mais venons au fait.

Dans trois mois vous recevrez quinze ou vingt livres, qui n'ont beſoin que d'être relus & recopiés ; c'eſt-à-dire de cinq parties vous en recevrez trois, qui feront le premier volume ; & après cela je travaillerai au ſecond, que vous recevrez deux ou trois mois après. S'il ne vous reſte plus de courſes littéraires ou galantes à faire dans le Languedoc, vous ferez bien d'aller reprendre votre poſte de confeſſeur de M[me] de Monteſquieu, ou celui de pénitent de M. l'évêque d'Agen (*b*).

Quoi qu'il en ſoit, en quelque endroit que vous me marquiez, je vous enverrai à la fin d'avril le premier volume. Si vous croyez avoir beſoin d'un paſſe-port de la Cour, je ſerai votre pis-aller, croyant qu'il vaut mieux que vous employiez pour cela M. Le Nain ou M. de Tourny ; ce que je ne dis point du tout pour me diſpenſer de faire la choſe, mais parce que les intendans ont plus de crédit qu'un ex-préſident.

Je vous embraſſe de tout mon cœur.

(*a*) *Lettres familières*, XVIII (p. 72). (*b*) J.-G. Gilbert de Chabannes.

373. — *Monteſquieu à Guaſco* (*a*)

De Paris, 1er mars 1747.

J'ai parlé à M. de Boze (*b*) : il m'a renvoyé aſſez rudement & aſſez mauſſadement, & m'a dit qu'il ne ſe mêlait pas de ces choſes-là ; qu'il falloit s'adreſſer à M. Fréret (*c*) & à M. le comte de Maurepas ; que c'étoit la chimère de ceux qui avoient gagné un prix de croire qu'on les recevroit d'abord à l'Académie. Je ne ſçais pas s'il n'y auroit pas quelque autre en vue. Je parlai le même jour à M. Duclos, qui me paroît d'aſſez bonne volonté ; mais c'eſt un des derniers. Or vous ne pouvez avoir M. de Maurepas que par la ducheſſe d'Aiguillon, votre muſe favorite (*d*). Vous ſçavez que je ſuis brouillé avec M. Fréret. Vous ferez donc bien d'écrire à Mme d'Aiguillon ; ſi je le lui propoſe, il eſt ſûr & très-ſûr qu'elle n'en fera rien ; mais, ſi vous écrivez, elle m'en parlera & je lui dirai des choſes qui pourront l'engager. Si vous gagnez encore un prix, cela aplanira les difficultés. Le P. Deſmolets m'a dit que vous travailliez ; moi je travaille de mon côté ; mais mon travail s'appeſantit.

Le chevalier Caldwell m'a écrit que vous étiez tenté d'aller avec lui en Égypte ; je lui ai mandé que c'était pour aller voir vos confrères les momies. Son aventure de Toulouſe eſt bien riſible (*e*) ; il

(*a*) *Lettres familières*, XIX (p. 75).

(*b*) Cl. Gros de Boze (1680—1753), membre de l'Académie des Inſcriptions & de l'Académie françaiſe.

(*c*) Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inſcriptions.

(*d*) « C'eſt à elle qu'il avoit dédié la traduction des Satires ruſſes du prince Cantimir ſous le nom de Mad. ***, parce qu'elle étoit fort liée avec le prince Cantimir, & que c'eſt à ſa réquiſition que l'on avoit fait la traduction françoiſe de ſes ſatires. » (Guaſco.)

(*e*) « Le chevalier Caldwell, Irlandois, s'étant arrêté à Toulouſe, s'amuſoit à aller prendre des petits oiſeaux hors de la ville. Comme on le voyoit ſortir tous les matins de bonne heure & rôder autour de la ville avec un petit garçon, tenant ſouvent du papier & un crayon en main, les capitouls ſoupçonnèrent qu'il pourroit bien s'occuper à en lever le plan, dans un temps où l'on étoit en guerre avec l'Angleterre. On l'arrêta en conſéquence ; & comme, en fouillant dans ſes poches, on lui trouva un deſſin, qui étoit celui de la machine avec laquelle il apprenoit à prendre les oiſeaux, & pluſieurs cartes avec un catalogue de mots qui étoient les noms des oiſeaux qu'on n'entendoit pas parce qu'ils étoient écrits en anglois, on ne douta pas que tout cela n'eût rapport à l'entrepriſe ſuppoſée, & on le mit aux arrêts, juſqu'à ce qu'il eût fait connoître ſon innocence, la bêtiſe du ſoupçon, & juſqu'à ce que quelqu'un eût répondu de lui. *Nota*, que Toulouſe n'eſt point fortifiée. » (Guaſco.)

paroît que dans cette ville-là on eſt auſſi fanatique en fait de politique qu'en fait de religion.

Faites, je vous prie, mes reſpectueux complimens à M. le premier préſident Bon (*a*) : la première choſe phyſique que j'aie vue en ma vie, c'eſt un écrit ſur les araignées, fait par lui (*b*). Je l'ai toujours regardé comme un des plus ſçavans perſonnages de France ; il m'a toujours donné de l'émulation quand j'ai vu qu'il joignoit tant de connoiſſances de ſon métier avec tant de lumières ſur le métier des autres : remerciez-le bien des bontés qu'il me fait l'honneur de me marquer.

J'ai eu auſſi l'honneur de connoître M. Le Nain à La Rochelle, où j'étois allé voir M. le comte de Matignon. Je vous prie de vouloir bien lui rafraîchir la mémoire de mon reſpect. On dit ici qu'il a chaſſé les ennemis de Provence par ſes bonnes diſpoſitions économiques (*c*), & que nous lui devons l'huile de Provence.

Votre lettre de change n'eſt point encore arrivée, mais un avis ſeulement. Vous voyez bien que vous êtes vif, & que vous avez envoyé M. Jude à perte d'haleine pour une choſe qu'il pouvoit faire avec toute ſa gravité.

Adieu ; je vous embraſſe de tout mon cœur.

374. — *Monteſquieu à Mgr Cerati* (*d*)

De Paris, ce 31 mars 1747.

J'ai reçu, Monſieur mon illuſtre ami, étant à Paris, la lettre que je dois à votre amitié. Vous ne me parlez pas de votre ſanté, & je voudrois en avoir pour garant quelque choſe de mieux que des

(*a*) « Premier préſident de la Cour des aides de Montpellier, conſeiller d'État & de l'Académie des Sciences, qui trouva le ſecret de faire filer des toiles d'araignée, d'en faire des bas, & d'en extraire des gouttes égales à celles d'Angleterre contre l'apoplexie. Il découvrit auſſi le moyen de rendre utile les marrons d'Inde, pour en nourrir des pourceaux & en faire de la poudre ; il avoit un cabinet d'antiquités fort curieux. » (Guaſco.) Né à Montpellier en 1678, mort à Narbonne en 1761.

(*b*) *Diſſertation ſur l'Araignée, par M. Bon..., avec une Lettre ſur le même ſujet, écrite par M. Pouget.* Paris, 1710, in-8°.

(*c*) Sur l'intendance de Le Nain en Languedoc, cf. L. Dutil, *L'état économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime* (Paris, 1911, in-8°), & en particulier ſur la culture de l'olivier en Languedoc, p. 188.

(*d*) *Lettres familières*, XX (p. 81).

preuves négatives. Vous avez mis dans votre lettre un article que j'ai relu bien des fois, qui eſt que vous déſireriez venir paſſer deux ans à Paris, & que vous pourriez de là aller juſqu'à Bordeaux : voilà des idées bien agréables ; & moi je forme le projet d'aller quelque jour à Piſe, pour corriger chez vous mon ouvrage ; car qui pourroit le mieux faire que vous ? & où pourrois-je trouver des jugemens plus ſains ? La guerre m'a tellement incommodé que j'ai été obligé de paſſer trois ans & demi dans mes terres ; de là je ſuis venu à Paris ; &, ſi la guerre continue, j'irai me remettre dans ma coquille juſqu'à la paix. Il me ſemble que tous les princes de l'Europe demandent cette paix ; ils ſont donc pacifiques ? Non, car il n'y a de princes pacifiques que ceux qui ſont des ſacrifices pour avoir la paix, comme il n'y a d'homme généreux que celui qui cède de ſes intérêts, ni d'homme charitable que celui qui ſçait donner. Diſcuter ſes intérêts avec une très-grande rigidité eſt l'éponge de toutes les vertus.

Vous ne me parlez pas de vos yeux ; les miens ſont préciſément dans la ſituation où vous les avez laiſſés : enfin j'ai découvert qu'une cataracte s'eſt formée ſur le bon œil ; & mon Fabius Maximus, M. Gendron (*a*) me dit qu'elle eſt de bonne qualité, & qu'on ouvrira le volet de la fenêtre. J'ai remis cette opération au printemps prochain, pour raiſon de quoi je paſſerai ici tout l'hiver. Du reſte, notre excellent homme M. Gendron ſe porte bien. « Avez-vous reçu des nouvelles de Mgr Cerati ? » diſons-nous toujours. Il eſt auſſi gai que vous l'avez vu, & fait d'auſſi bons raiſonnemens.

A propos, je trouvai, en arrivant, Paris délivré de la préſence du fou le plus incommode & du fléau le plus terrible que j'aie vu de ma vie. Son voyage d'Angleterre m'avoit permis quatre ou cinq mois de reſpirer à Paris, & je ne le vis que la veille de mon départ pour ne le revoir jamais. Vous entendez bien que c'eſt du marquis de Locmaria (*b*) dont je veux parler, qui ennuie & excède à préſent ceux qui ſont en enfer, en purgatoire ou en paradis.

L'ouvrage va paroître en cinq volumes. Il y en aura quelque

(*a*) Cf. la note de Guaſco à la lettre 401, (page 1115, note *a*).

(*b*) J.-F. Du Parc, marquis de Locmaria, était mort le 2 octobre 1746.

jour un ſixième de ſupplément ; dès qu'il en ſera queſtion, vous en aurez des nouvelles. Je ſuis accablé de laſſitude : je compte de me repoſer le reſte de mes jours.

Adieu, Monſeigneur ; je vous prie de me conſerver toujours votre ſouvenir : je vous garde l'amitié la plus tendre. J'ai l'honneur d'être, Monſeigneur, avec tout le reſpect poſſible.

375. — *Monteſquieu à Grenoilleau* (*a*)

A Paris, ce 5e avril 1747.

Vous trouverez, Monſieur, que je réponds bien tard à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au commencement de cette année. Elle étoit adreſſée à Bordeaux & je ſuis à Paris.

Je vous fais mille remerciemens de l'honneur de votre ſouvenir & je déſire bien que votre ſanté ſoit bonne. Je puis bien vous aſſurer que je n'oublierai jamais les ſentimens d'amitié que je vous ai voués, & que l'abſence ne les efface point.

Je ſuis depuis ſept ou huit mois à Paris, & j'y ſuis venu chercher du ſoulagement pour mes yeux, qui ſont en aſſez mauvois état.

J'ai l'honneur d'être, Monſieur, avec toute ſorte de ſentimens d'amitié, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

376. — *Monteſquieu à Guaſco* (*b*)

De Paris, 4 mai 1747.

Je vous donne avis, victorieux abbé, que vous avez remporté un ſecond triomphe à l'Académie (*c*). Je n'ai point parlé de votre affaire à Mme d'Aiguillon, parce qu'elle eſt partie pour Bordeaux

(*a*) Bibliothèque publique & univerſitaire de Genève, Archives Tronchin, vol. 167, n° 112 (collationné à l'original par H. Robert Shackleton). — Publ. par M. André Delattre dans *The Romanic Review* (New-York), tome XXXV (1944), p. 22.

(*b*) *Lettres familières*, XXI (p. 85).

(*c*) Avec la diſſertation ſur l'autonomie des villes ; cf. la lettre 370.

comme un éclair ; elle n'eſt occupée que du franc alleu (*a*) : tout doit céder à cela, même ſes amis.

Je vous donne auſſi avis qu'au commencement du mois prochain l'ouvrage en queſtion ſera fini de copier. Je ſuis quaſi d'avis de le mettre in-12 : ce que je vous enverrai formera cinq volumes, diſtingués dans la copie. Ayez la bonté de me mander où il faut que je vous adreſſe le paquet. Je compte recevoir votre réponſe avant que l'on ait fini ; ainſi vous ne devez pas perdre de temps à m'écrire, & à me mander où vous ſerez tout le mois de juin. Je ſuis bien aiſe que votre ſanté ſoit meilleure ; votre eſquinancie m'a alarmé.

Adieu, mon cher ami.

A l'abbé comte de Guaſco, — à Aix.

377. — *Monteſquieu à Latapie* (*b*)

Ce 19 de mai 1747.

J'envoie, Monſieur, par ce courrier à Madame de Monteſquieu la procuration, & j'ajoute à la lettre que je lui écris que cette procuration porte pouvoir de ſe départir du ſyndicat contre Monſieur Journiac en cas qu'il en ſoit beſoin. Elle peut de même ſe départir d'une oppoſition du Sieur Poifrel, choſe que me demande M. le Doyen. A l'égard de cet emplacement Madame de Monteſquieu eſt entièrement la maîtreſſe ; cependant il ne faudroit faire cette acquiſition qu'en cas qu'on en prévît l'utilité d'un entrepôt pour nos denrées.

Je ſuis bien aiſe que vous alliez à Clairac pour deux affaires : l'une, de terminer à jamais l'affaire de Madame d'Aiguillon (*c*) ; & l'autre, pour régler ce qui touche la ſucceſſion de feu Madame de Lartigue mobilière à Clairac, tant pour ce qu'elle devoit que pour ce qui lui étoit dû. Cet article a été interloqué juſqu'au temps où Monſieur Bertrand auroit levé de certaines ſommes. Cette

(*a*) Alluſion à l'affaire de la famille d'Aiguillon contre la communauté de Madaillan. Cf. Tholin, *Ville libre & barons; eſſai ſur les limites de la juridiction d'Agen*... (Paris, Agen, 1886, in-8°), pp. 128 & ſuiv.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*c*) Cf. la note de Guaſco à la lettre 644.

affaire fera aifée, parce que M. Bertrand eft très clair dans fes comptes.

A l'égard du pont fur le chemin, je penfe comme vous qu'il [faut] que je le faffe faire en conféquence de la foumiffion que j'en ai faite au Confeil. Par là j'exécute l'arrêt du Confeil, me mets en poffeffion de travailler, & fape les fondemens des chicanes à naître. A l'égard d'un arrêt définitif que vous me confeillez d'obtenir, vous qui entendez la procédure vous fçavez que ce n'eft point à moi à faire les diligences fur cela, mais aux Tréforiers ; & je perfifte très-fort à croire qu'ils n'en feront point, furtout fi Madame de Montefquieu ou moi voyons les principaux & leurs parlons avec politeffe & leur parlons raifon où il ne faut pas leur parler de haute lutte. En un mot je crois que quant à préfent il faut faire ce pont.

J'approuve fort ce que vous dites que, fi ceux de Martillac obéiffent, il ne faudra point leur faire payer de frais. Et fur ce que vous me demandez, fi vous ferez travailler ou fi vous parlerez à M. l'Intendant pour demander que la paroiffe travaille au chemin au lieu du chemin de Hourtin (*a*), je ne puis vous rien dire là-deffus. Vous êtes fur les lieux ; voyez Madame de Montefquieu, & faites ce que vous jugerez le plus à propos (*b*).

A l'égard du Sieur Du Breuil, Madame de Montefquieu auroit pouvoir ample de faifir par fa procuration. Il faudroit que vous priffiez la peine de paffer chez lui & de lui parler avant d'agir, afin de ne pas cabrer inutilement cet homme là ; mais il ne faut pas perdre un fol de fes lods & ventes pour cela, & y avoir attention.

A l'égard de ce que vous dites des gens de Martillac, je n'en fuis pas plus embarraffé que de ce qui fe fait dans une fourmilière. S'ils font tranquilles, tant mieux. S'ils font brouillons, je les ménerai bien, & tâcherai de ne pas l'être & de leur donner du fil à retordre en toute douceur.

Adieu, Monfieur. Bien des complimens à Mademoifelle Lata-

(*a*) Un lieu dit *Port d'Hourtin* eft indiqué fur la *Carte topographique de la Guyenne* de Belleyme (vers 1785), au bord de la Garonne, en face de l'île de La Lande, au fud de Cadaujac, dans le canton de La Brède (renfeignement communiqué par M. Xavier Védère).

(*b*) Suit un membre de phrafe inachevé, qui n'a pas été effacé : « s'il faut confidérer que le chemin de Ho. »

pie. Je ſouhaite que vous paſſiez tant de contrats que la goutte ne puiſſe jamais parvenir juſqu'à vous. Faites bien mes complimens à tous nos gens de La Brède (*a*) que j'aime fort, & je ferois bien mieux d'être avec eux qu'ici, & cent fois mieux.

Adieu, Monſieur, je vous ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

378. — *Monteſquieu à Guaſco* (*b*)

De Paris, ce 30 mai 1747.

Étant auſſi en l'air que vous, mon cher ami, & prêt à partir pour la Lorraine avec Mme de Mirepoix (*c*), j'adreſſe ma lettre à M. Le Nain. Je ne me ſuis pas bien expliqué ſans doute dans ma lettre. Je lui ai dit qu'il y avoit toutes les apparences que vous feriez de l'Académie, & non pas que vous en étiez. Je ne doute pas que l'on ne vous en accorde la place en vous préſentant à Paris après cette ſeconde victoire. Je crois vous avoir déjà mandé que j'avois remis votre ſeconde médaille à M. Dalnet de Bordeaux. Comme M. Dalnet a deux ou trois millions de bien, j'ai cru ne pouvoir pas choiſir mieux pour confier votre tréſor.

Votre lettre m'ayant totalement déſorienté, vous voyant des entrepriſes pour un ſiècle, & ne ſçachant d'ailleurs où vous prendre parmi dix ou douze villes que vous me citiez, voyant de plus que dans les lieux où j'étois obligé de m'adreſſer pour l'impreſſion, à cauſe de la guerre, vous ne trouveriez pas vos convenances, je me ſuis ſervi d'une occaſion que j'ai trouvée ſous ma main (*d*), & j'ai

(*a*) Le ſecrétaire a orthographié « La Brette ».

(*b*) *Lettres familières*, XXII (p. 87).

(*c*) Anne-Gabrielle de Beauvau-Craon fut la ſeconde femme du marquis, puis duc de Mirepoix, lieutenant général en 1744, ambaſſadeur à Londres en 1749, maréchal de France en 1759. Cf. ſur elle Maugras, *La cour de Lunéville*, pp. 185 & ſuiv.

(*d*) « Ce fut M. Saraſin, réſident de Genève, qui s'en retournoit dans ſon pays, dont l'auteur profita pour envoyer le manuſcrit de l'*Eſprit des Loix* au ſieur Barillot, imprimeur de cette ville. M. le profeſſeur Vernet fut chargé de préſider à l'édition, dans laquelle il ſe crut permis de changer quelques mots, qu'il ne croyoit pas françois parce qu'ils n'étoient pas en françois de Genève, ce dont l'auteur fut fort piqué, & il les fit corriger dans l'édition de Paris. » (Guaſco.) Paliſſot (*Mémoires*, art. *Vernet*) rectifie : « Il n'y eut jamais de réſident de Genève en France nommé Saraſin. Ce fut M. Muſſard... qui fut chargé du manuſcrit. » C'eſt Paliſſot qui eſt dans le vrai (cf. la lettre 382).

cru que cela vous convenoit plus que de déranger la ſuite de vos voyages.

Je ſouhaite plutôt que vous preniez la route de Bordeaux : ſi vous y êtes l'automne prochaine ou le printemps prochain, je vous y verrai avec un grand plaiſir, & j'entends que vous preniez une chambre dans mon hôtel ; mais je ne traiterai pas ſi familièrement un homme qui a remporté deux triomphes à l'Académie.

Adieu, mon cher abbé, je vous embraſſe mille fois.

379. — *Monteſquieu à Chaubinet* (*a*)

A Paris, ce 31 mai 1747.

Je me ſuis intéreſſé, Monſieur, pour vous, afin que M[me] d'Agueſſeau préſentât elle-même un mémoire à M. le chancelier & qu'elle ſollicitât pour vous, & pour cela j'ai fait pour elle un mémoire court de votre affaire (*b*). Si les pères jéſuites ont déjà parlé, tant mieux, d'autant que le miniſtre à qui vous avez affaire ne s'ébranle pas aiſément. J'ai cru qu'il étoit inutile que je les viſſe là-deſſus ; ils agiront de leur côté & moi je fais agir du mien. Je ne pourrai pas vous rendre compte du ſuccès de votre affaire, parce que je pars dans quatre jours pour un voyage.

Je vous ſouhaite une bonne ſanté, Monſieur, & vous ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Chaubinet.

380. — *Monteſquieu à Formey* (*c*)

A Paris, le 3 juin 1747.

L'honneur infini que l'Académie m'a fait, Monſieur, augmente beaucoup par l'idée que c'eſt de vos mains que je le reçois. Je vous

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 84. (Original.)

(*b*) Cf. la lettre 337, page 1049, note *a*.

(*c*) *Œuvres complètes de Monteſquieu*, édition Ravenel (1834), p. 648 ; ſans indication de provenance. La lettre ſe retrouve, ſous le n° 42.091, dans le *Bulletin des autographes* de Noël Charavay, n° 236 (avril-mai 1898).

aurai une véritable obligation ſi vous voulez bien témoigner à l'Académie, & ma ſenſibilité & ma reconnoiſſance. J'eſpère que parmi toutes les marques d'amitié que M. de Maupertuis m'a toujours données, il voudra bien y ajouter celle de me procurer la vôtre ; & je ne ſuis point aſſez étranger pour ignorer les choſes qui doivent me la faire déſirer.

Comme je voudrois fort répondre, autant qu'il eſt en moi, au choix qu'a fait une Académie que je nommerois illuſtre ſi je n'en étois pas membre, & que je ne puis le faire qu'en envoyant quelque ouvrage, j'eſpère que vous, ou M. de Maupertuis, aurez la bonté de me faire ſçavoir en quel genre je dois envoyer, quoiqu'il n'y en ait qu'un dans lequel je puiſſe faire quelque choſe qui ſoit digne de vous. Je ne pourrois guère donner que quelques morceaux de belles-lettres, ou quelques petites obſervations que j'ai faites dans mes voyages.

J'ai l'honneur d'être, avec un reſpect infini, Monſieur, etc.

MONTESQUIEU.

A M. Formey, de l'Académie des Sciences de Berlin.

381. — *Monteſquieu à Maupertuis* (*a*)

[Fin juin 1747.]

J'ai reçu, mon cher & illuſtre confrère, votre lettre, celle de M. Formey & votre programme à Lunéville &, pour vous expliquer le ſujet de mon voyage, je ſuis venu, avec Mme de Mirepoix, faire ma cour au roi de Pologne, qui eſt un prince adorable & je compte y reſter encore quelques mois.

Mlle de La Roche-ſur-Yon (*b*) y eſt venue de Plombières & y a amené Mme de La Ferté-Imbault (*c*) votre amie, Mme de Tourne-

(*a*) Minute. Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 197.

(*b*) Louiſe-Adélaïde de Bourbon-Conti, princeſſe de La Roche-ſur-Yon (1696—1750).

(*c*) Marie-Thérèſe Geoffrin, marquiſe de La Ferté-Imbault (1715-1791). Sur ſon ſéjour à la cour de Lunéville, voyez P. de Ségur, *Le royaume de la rue Saint-Honoré*, pp. 133 & ſuiv.

mire (*a*), le comte de Croy (*b*) & le vicomte de Rohan. Mme de Lutzelbourg (*c*) y arriva hier & l'évêque de Metz (*d*) auſſi, de ſorte que je me trouve en pays de connoiſſance.

Il y a bien de la joie & de la gaîté ici : ce ſont toujours de nouvelles parties de plaiſir & de nouvelles maiſons de campagne à voir de nouvelles fêtes & ſurtout une très-bonne muſique. Vous ne ſçauriez croire les choſes charmantes que le roi a faites dans toutes ſes maiſons. Il eſt lui-même ſon architecte, il a formé ſes ouvriers & il n'y en a aucune où vous ne voyiez le génie de ce prince pour l'architecture ; il n'y a aucune de ſes maiſons qui ſe reſſemble & aucune qui reſſemble à ce que l'on voit ailleurs. Ce qu'il y a, c'eſt que, ſçachant qu'il aura un ſucceſſeur plus grand ſeigneur que lui, il ne bâtit que pour lui & qu'il n'a pas le goût des rois d'Égypte. Il a infiniment d'eſprit & de bon ſens & j'avoue que je ſuis enchanté toutes les fois que le haſard fait qu'il raconte (*e*). Tout cela eſt joint à une ſimplicité & un bon naturel admirables (*f*). J'avoue que je ſuis enchanté. Cette vie a été, comme vous ſçavez, ſi traverſée qu'il a vu bien des choſes. Vous ne trouveriez point de particulier plus ſenſible à l'amitié. Il eſt dans une poſition ſingulière : il ne voit autour de lui que des gens heureux & cela vient en grande partie de ce que les gens de ſa cour ſont bien & n'ont pas l'eſpérance & par conſéquent l'ambition d'être mieux. On lui reproche un défaut, mais c'eſt le défaut d'Henri IV : on dit qu'il n'eſt pas aſſez de temps à table (*g*) ; c'eſt une choſe dont je m'accommode fort & je trouve que depuis un mois que je ſuis ici, ma ſanté ſe

(*a*) Louiſe-Gabrielle Phélipot, mariée en 1712 à Louis-Ignace de Tournemire.

(*b*) Emmanuel de Croy (1718-1784), qui devint maréchal de France.

(*c*) Marie-Urſule de Klinglin, femme de Walter de Lutzelbourg, veuve en 1736, morte à 82 ans en 1765.

(*d*) Claude de Rouvray de Saint-Simon, évêque de Metz de 1733 à 1760.

(*e*) *Biffé :* quelqu'un des événemens de ſa vie ou quelqu'une des choſes qu'il a vues dans les différentes circonſtances ou des divers pays où il s'eſt trouvé.

(*f*) *Biffé :* Nos petits maîtres ont connu cette ſimplicité & ce bon naturel & n'ont pas pu pénétrer plus loin.

(*g*) Cf. Maugras, *La cour de Lunéville*, p. 206 : « Il lui arrivait quelquefois, quand il n'avait à ſa table que des intimes, d'aborder dès le début du repas un ſujet de converſation paſſionnant ; puis, quand il voyait des convives diſputant avec la plus vive animation, il s'emparait avec les doigts d'une volaille & la dévorait à belles dents. Auſſitôt fait, il ſe levait de table tranquillement. Force était naturellement à tous les convives de le ſuivre, mais les dents longues & la mine aſſez piteuſe. »

fortifie parce que je ne fuis plus dans les coupe-gorge des foupers de Paris, outre que je n'ai ici ni le temps ni l'envie de travailler & que je commence à fentir que le grand travail me tue.

J'ai, grâce à Dieu, fini les ouvrages que j'avois commencés & que je voulois abfolument faire, & je fens le plaifir que l'on a quand on fort du collège. Quand je ferai de retour à Paris, je profiterai de l'honneur que l'Académie me fait de permettre que quelque chofe de moi foit inféré parmi fes beaux ouvrages.

Il faut que je vous parle de mes yeux. Il s'eft trouvé que j'en ai un fur lequel il y a une cataracte, & c'eft précifément celui dont je pouvois lire, car de l'autre je n'ai jamais vu que les gros objets. Ce défaut naturel eft plus commun qu'on ne penfe, de voir d'un œil mieux que d'un autre, mais on n'y fait pas d'attention. Ma cataracte eft d'une bonne qualité & mon ami, M. Gendron, a cru que je ferois bien d'attendre jufqu'au printemps prochain à me faire faire l'opération. Je vous prie de me mander s'il y a en Allemagne quelqu'un qui foit habile pour cela. On m'a dit qu'un nommé Chancereu, qui étoit le plus habile homme de Paris, eft devenu fou; je ferois donc auffi fou que lui fi je me mettois entre fes mains. Gendron n'opère pas & le duc de Brancas a envoyé chercher un homme de Marfeille pour deux cataractes qu'il a & j'attends qu'il ait guéri ou martyrifé les yeux du vieux duc pour me déterminer. Le dit duc, qui eft fourd & aveugle, a pris fon parti; il va partout & marche toujours &, comme il n'entend perfonne, il parle toujours; vous voyez qu'un homme pareil ne doit pas être fort difficile fur ceux qui doivent opérer fur lui.

Vous touchez un endroit bien tendre quand vous me propofez un voyage à Berlin. Imaginez-vous quel bonheur ce feroit pour moi, qui ai eu fi longtemps devant les yeux les capitaines romains, de voir Frédéric? Je crois bien que fi en partant de Paris j'avois pu faire mon plan là-deffus, j'aurois eu la témérité d'entreprendre ce voyage; mais je me trouve conduit par mes arrangemens mêmes. D'ailleurs, que feriez-vous d'un pauvre homme qui tombe & fe heurte partout, qui ne reconnoît perfonne & qui ne fçait jamais à qui il parle? Je fuis ici au milieu de mes amis & je ne leur fais point pitié: tout le monde, jufqu'au roi de Pologne, — & il

approuve fort que je le prenne pour un autre, — s'eſt accoutumé à mes quiproquos (*a*). Mais pourrois-je eſpérer à Berlin une pareille indulgence ? Comment paroître devant le roi, comment me montrer devant les illuſtres reines ? Vous voyez qu'il n'y a que mon imagination qui puiſſe ſe flatter d'un pareil voyage.

382. — *Muſſard à Monteſquieu* (*b*)

Genève, 8 juillet 1747.

Monſieur,

A mon retour en ce pays, j'ai été obligé de donner les premiers quinze jours à bien des devoirs & des occupations. Dès que j'ai été un peu plus à moi, j'ai ſongé à m'acquitter de la commiſſion dont vous m'avez honoré. Si au nom ſeul de l'auteur je fis éclater mon zèle, je vous aſſure qu'il a bien redoublé à la lecture de l'ouvrage. Le ſujet eſt immenſe, le plus grand, le plus curieux, le plus utile qu'on puiſſe traiter ; mais peut-il être l'ouvrage d'un ſeul homme ? oui, ſi c'eſt le préſident de Monteſquieu qui l'entreprend. Je vous le dis, Monſieur, je m'en ſouviens, que ſi tout le congrès de Bréda (*c*) voulant procurer le bien des nations avoit pu concevoir l'idée d'un pareil ouvrage, il n'auroit pu penſer qu'à vous ſeul pour l'exécuter.

Ce qu'un citoyen éclairé peut à peine bien connoître dans l'enceinte de ſa ville même, le climat & ſes rapports & influences, les mœurs, les coutumes, les lois, le génie de ſon gouvernement, vous, citoyen du monde & comme ſi vous exiſtiez dès ſa création connoiſſez tous les pays, tous les temps & tous les gouvernemens. Que vous vous entendez bien avec ces Muſes que vous invoquez

(*a*) Sur l'impreſſion de ruſticité produite par Monteſquieu à la cour de Lunéville, cf. P. de Ségur, p. 140.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 208. — Sur Pierre Muſſard (1690—1767), conſeiller puis ſecrétaire d'État de la république de Genève cf. la *France proteſtante* de Haag ; & ſur ſon rôle au moment de la publication de l'*Eſprit des Lois* cf. Paliſſot, *Mémoires ſur la littérature*, art. *Vernet*.

(*c*) Des conférences pour la paix entre la France & la Hollande s'étaient ouvertes à Bréda ; la France les avait rompues le 17 avril 1747.

au commencement du fecond livre (*a*), qui ne font « jamais fi divines que quand elles mènent à la fageffe & à la vérité par le plaifir ». Quel feu, quelle nobleffe, quelle précifion, quelle admirable variété ! La raifon parle dans cet ouvrage pour nous dire tout ce qu'il y a de plus intéreffant & pour plaire en inftruifant ; les grâces de la plus belle imagination font fes interprètes. Je fuis enchanté.

Jugez, Monfieur, fi je me félicite d'avoir été à portée d'être le dépofitaire de ce précieux manufcrit. Je vous ai gardé & vous garderai le fecret que vous m'avez impofé J'ai fait parler à M. Barrillot (*b*). Il fe charge de l'impreffion avec grand plaifir. Vous avez ci-jointe fa réponfe par écrit & en même temps un modèle du caractère & du papier qu'il emploiera. C'eft une feuille des *Principes du droit naturel*, ouvrage de M. Burlamaqui (*c*), aujourd'hui confeiller d'État de notre république & ci-devant profeffeur en droit dans notre académie, que MM. Barrillot viennent d'achever d'imprimer. Ils ne peuvent faire mieux que cela, excepté pour l'italique, ayant reçu depuis peu des caractères tout neufs de cette forte, poinçon du Louvre. Au refte cette édition paraîtra plus belle quand elle fera moins fraîche.

Je vois que le libraire défire de fçavoir le nombre d'exemplaires fixes qu'il aura à remettre à l'auteur. J'avois dit à mon ami que j'ai chargé de parler au libraire qu'il en faudroit trente-un exemplaires pour l'auteur ou quarante-un. Pourquoi un de plus que trente ou quarante ? Je vous prie de deviner pourquoi : j'aimerois mieux en avoir un fur lequel je puffe avoir la gloire de mettre *ex*

(*a*) L'Invocation aux Mufes fut fupprimée, au cours de l'impreffion, par J. Vernet (cf. la lettre 387). Elle fut publiée en 1790, dans le *Mémoire hiftorique fur la vie & les ouvrages de M. J. Vernet*, pp. 28 & 29. — Elle figure, écrite de la main du fecrétaire Fitz-Patrick avec la citation de Juvénal ajoutée de la main de Montefquieu, dans le manuscrit de l'*Efprit des lois* conservé à la Bibliothèque nationale de Paris (Nouv. acq. fr. 12.835, fol. 183), où elle fe trouve en tête du livre XX, c'eft-à-dire à l'endroit où devait commencer la IVe partie. Le préfent paffage donnerait à penfer qu'elle était primitivement, non pas en tête du fecond livre, mais de la feconde partie, tandis que d'après la lettre 387 elle aurait été en tête de la troifième. Dans la présente édition l'Invocation aux Muses a été placée au tome I, à la suite de l'Introduction.

(*b*) Jacques Barrillot, Lyonnais d'origine, qui fonda fa maifon d'édition à Genève le 27 octobre 1706 & mourut le 28 juin 1748 ; cf. à fon fujet P.-F. Geifendorf, *Quelques notes fur... les Barrillot*, dans *Genava*, tome XXII (1944), pp. 203—210.

(*c*) Genève, 1747, in-4°.

dono authoris plutôt que de l'acheter, car je me flatte que vous ne ſoupçonnerez pas que ce ſoit par un eſprit d'épargne.

Je ne dois pas oublier le principal : c'eſt que nous aurons un habile correcteur, qui ſe chargera en même temps de la table des matières ; c'eſt M. Vernet (*a*), profeſſeur en belles-lettres dans notre Académie, qui, croyant avoir deviné l'auteur & que c'eſt un illuſtre avec qui il a eu l'honneur de ſe trouver il y a quelques années en Italie (*b*), ſe porte avec zèle à donner ſes ſoins à cette impreſſion par une ſuite des ſentimens qu'il a pour cet auteur, qu'il a & qu'il aura la diſcrétion de ne point nommer, mais je penſe qu'il devine juſte.

J'attendrai, Monſieur, votre réponſe pour commencer à faire mettre la main à l'œuvre ; & vous pouvez compter que nous aurons l'œil à tout pour preſſer l'exécution & la rendre, en même temps, auſſi parfaite qu'il ſe pourra.

J'ai l'honneur d'être avec reſpect, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MUSSARD.

383. — *Monteſquieu à Guaſco* (*c*)

De Paris, 17 juillet 1747.

J'ai eu l'honneur de vous mander, mon cher abbé, que votre lettre ne me diſant rien que de très-vrai, & ne me parlant que des difficultés que vous trouveriez dans cette affaire, & d'un nombre infini de voyages commencés, projetés ou à achever, j'ai pris le parti d'une occaſion très-favorable qui s'eſt offerte, & qui vous délivre d'une grande peine (*d*).

Je vous dirai que j'ai jugé à propos de retrancher, quant à pré-

(*a*) Jacob Vernet (1698—1789). Cf. *Mémoire hiſtorique ſur la vie & les ouvrages de M. J. Vernet*... Paris, 1790, in-8° (B. N., 8° Z 10380, 47), & de Budé, *Vie de Jacob Vernet*... Lauſanne, 1893, in-16°.

(*b*) Cf. une lettre de J. Vernet à Ch. Bonnet : « J'avois eu l'honneur de connoître cet excellent homme à Rome, en 1727, logeant pendant quatre mois dans le même hôtel garni. » (Budé, p. 136).

(*c*) *Lettres familières*, XXIII (p. 90).

(*d*) Le ſoin d'aſſurer l'impreſſion de l'*Eſprit des Lois*.

ſent, le chapitre ſur le ſtathoudérat (*a*) ; dans les circonſtances préſentes il auroit peut-être été mal reçu en France, & je veux éviter toute occaſion de chicane. Cela n'empêchera pas que je ne vous donne dans la ſuite ce chapitre pour la traduction italienne que vous avez entrepriſe. Dès que mon livre ſera imprimé, j'aurai ſoin que vous en ayez un des premiers exemplaires ; & vous traduirez plus commodément ſur l'imprimé que ſur le manuſcrit.

J'ai été comblé de bontés & d'honneurs à la cour de Lorraine, & j'ai paſſé des momens délicieux avec le roi Staniſlas. Il y a grande apparence que je ſerai à Bordeaux avant la fin du mois d'août. En attendant mon retour, vous devriez bien aller trouver M[me] de Monteſquieu à Clairac. Je ne manquerai pas de vous envoyer les deux exemplaires de la nouvelle édition de mes *Romains* que je vous ai promis pour S.A.S. (*b*), & pour M. Le Nain.

Adieu ; je vous embraſſe de tout mon cœur.

384. — *Monteſquieu à Muſſard* (*c*)

A Paris, ce 24 août 1747.

Monſieur,

Ce diable de M. Saladin (*d*), à qui j'ai communiqué la première partie de mon ouvrage, me dit qu'il y a quelques endroits ſcabreux qu'il faut changer, & hier, lui & moi commençâmes à lire pour procéder à l'examen. J'aurai l'honneur de vous envoyer dans trois

(*a*) « Il fait voir dans ce chapitre la néceſſité d'un ſtathouder, comme partie intégrale de la conſtitution de la république. L'Angleterre venoit de faire nommer le prince d'Orange, ce qui ne plaiſoit point à la France, actuellement en guerre, parce qu'elle profitoit de la faibleſſe du gouvernement acéphale des Hollandois, pour pouſſer ſes conquêtes en Flandre. » (Guaſco.) — Le chapitre ſur le ſtathoudérat ne ſe retrouve pas dans le manuſcrit de l'*Eſprit des Lois* (Bibl. nationale de Paris, Nouv. acq. fr. 12832—12836). Henri Barckhauſen (*Monteſquieu, l'Eſprit des Lois & les archives de La Brède*, p. 28) a ſuggéré que le prétendu chapitre pourrait bien n'être qu'un ſimple alinéa qui fut ſupprimé dans le chapitre XIV du livre VIII ; cf. cet alinéa dans l'édition Brethe de La Greſſaye de l'*Eſprit des Loix* (Paris, Les belles lettres, 1950), t. I, p. 316, note 38.

(*b*) Le duc Victor-Amédée de Savoie.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 210.

(*d*) Jean-Louis Saladin (1701—1784) ; cf. Senebier, *Hiſtoire littéraire de Genève*, tome III, pp. 280 & ſuiv.

ou quatre jours les corrections qu'il y aura à faire dans ce qui fera imprimé : il faudra mettre des cartons, & cela à mes dépens, comme il eſt très juſte (*a*). Ainſi je vous prie, Monſieur, de vouloir bien, à la réception de ma lettre, obtenir de M. Barrillot qu'il ſuſpende quelques jours, c'eſt-à-dire une ſemaine tout au plus, ſon édition. J'ai donné à notre ami la quatrième partie (*b*), qu'il enverra par la première occaſion, & j'enverrai la cinquième à peu près dans le temps que vous me marquerez, & pendant ce temps-là je l'augmenterai de quelques livres des choſes que je voulois mettre dans la ſixième, ce qui diminuera conſidérablement mon travail ſans que mon ouvrage, je crois, ni même le public y perdent rien. J'attends la réponſe de M. Vernet pour ſçavoir ſi je puis me mettre en correſpondance avec lui & comment. Je vous prie de me conſerver toujours, Monſieur, vos bontés & l'amitié du monde qui m'eſt le plus précieuſe, ayant, Monſieur, été porté par un véritable penchant naturel vers votre perſonne, & il faudra bien que vous me gardiez, car vous ne pourrez pas vous défaire de moi.

J'ai l'honneur d'être, avec des ſentimens très-reſpectueux, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Vous aurez reçu, Monſieur, de moi deux lettres : l'une à l'occaſion de deux obſervations que vous m'aviez faites & l'autre à l'occaſion de quelques corrections auxquelles il y aura quelque choſe à retoucher, comme M. Vernet verra par les premières que j'enverrai.

A Monſieur, Monſieur Muſſard, ſecrétaire d'État de la ville de Genève, — à Genève.

(*a*) La bibliothèque de l'Arſenal conſerve un exemplaire de l'édition princeps de l'*Eſprit des Lois* (4° J 147 réſerve) où les feuillets du texte primitif remplacé par les 14 cartons ont été encartés à côté de ces cartons. Cf. le texte de ces paſſages ſupprimés dans l'édition Laboulaye des *Œuvres complètes*, tome VI, pp. 325 & ſuiv.

(*b*) Les livres XX à XXIII.

385. — *Montefquieu à Guafco* (*a*)

De Paris, ce 19 octobre 1747.

Je vous demande pardon de vous avoir donné de fauffes efpérances de mon retour ; des affaires que j'ai ici m'ont empêché de partir comme je l'avois projeté. Je fuis auffi en l'air que vous. Je ferai pourtant au commencement de mars à Bordeaux. Faites, en attendant, bien ma cour à la charmante comteffe de Pontac, chez qui je crois que vous êtes à préfent, & d'où j'efpère que vous defcendrez à Bordeaux, où nous difputerons politique & théologie.

J'enverrai le livre à M. Le Nain. Je peux bien envoyer un roman (*b*) à un confeiller d'État. A vous, il faut les *Penfées* de M. Pafcal ; quoique dix-huit ou vingt dames que le prince de Wurtemberg m'a dit que vous avez fur votre compte en Languedoc & en Provence vous auront fans doute beaucoup changé, & rendu plus croyant touchant les aventures galantes (*c*). Vous ferez comme cet hermite que le diable damna en lui montrant un petit foulier ; car je vous ai toujours vu enclin aux belles paffions, & je fuis perfuadé que dans votre dévotion vous enragiez de bon cœur. Mais il faudra vous divertir à Bordeaux, & je chargerai ma belle-fille d'avoir foin de vous.

Je vis l'autre jour M. de Boze, avec qui je parlai beaucoup de vous. Quand vous ferez ici, vous entrerez à l'Académie par la porte cochère ; mais je vous confeille d'écrire encore fur le fujet du prix propofé pour l'année prochaine (*d*). Comme ce fujet tient à celui

(*a*) *Lettres familières*, XXIV (p. 93).

(*b*) « Le *Temple de Gnide* », qu'il lui avoit fait demander. » (Guafco.)

(*c*) « Ceci a rapport à la difficulté que celui-ci montroit toujours à croire, lorfqu'on débitoit quelque aventure galante, foutenant qu'on étoit fort injufte à l'égard des femmes. Quelqu'un qui a beaucoup vécu avec ces deux amis m'a dit que M. de Montefquieu le plaifantoit fouvent là-deffus, lui donnant par cette raifon le titre de protecteur du beau fexe. Difputant un jour enfemble avec quelque chaleur, au fujet d'un conte de galanterie qui couroit & que ce dernier s'efforçoit d'excufer, un de leurs amis communs entra, & M. de Montefquieu fe tournant fubitement vers lui : « Préfident, lui dit-il, voilà un abbé qui croit qu'on ne f... point. » (Guafco.)

(*d*) « Le fujet propofé étoit l'*État des lettres en France, fous le règne de Louis XI*. Le confeil de M. de Montefquieu ayant été fuivi, fon correfpondant remporta un troifième prix à l'Académie. Nous ne connoiffons pas cette differtation, qui n'eft point imprimée dans l'édition faite à Tournay de differtations de cet auteur. » (Guafco.)

que vous avez traité, & que vous tenez le fil des règnes précédens, vous trouverez moins de difficultés dans vos nouvelles recherches. Si les mémoires sur lesquels je travaillai l'*Histoire de Louis XI* n'avoient point été brûlés (*a*), j'aurois pu vous fournir quelque chose sur ce sujet.

Si vous remportez ce troisième prix, vous n'aurez besoin de personne, & votre réception n'en sera que plus glorieuse. Vous aurez tant de loisir que vous voudrez à Clairac & à La Brède, où les voyages (*b*) & les dames ne vous distrairont plus. Vous êtes en haleine dans cette carrière, & y trouverez plus de facilité qu'un autre.

Adieu ; je vous embrasse mille fois.

386. — *Montesquieu à Jacob Vernet* (*c*)

[Octobre 1747.]

A l'égard de l'*Invocation aux Muses* (*d*), elle a contre elle que c'est une chose singulière dans cet ouvrage & qu'on n'a point encore faite. Mais quand une chose singulière est bonne en elle-même, il ne faut pas la rejeter pour sa singularité, qui devient elle-même une raison de succès, & il n'y a point d'ouvrage où il faille

(*a*) «A mesure qu'il composoit, il jetoit au feu les mémoires dont il avoit fait usage. Mais son secrétaire fit un sacrifice plus cruel aux flammes : ayant mal compris ce que M. de Montesquieu lui dit, de jeter au feu le brouillon de son histoire de Louis XI, dont il venoit de terminer la lecture de la copie tirée au net, il jeta celle-ci au feu ; & l'auteur, ayant trouvé, en se levant, le brouillon sur sa table, crut que le secrétaire avoit oublié de le brûler & le jeta aussi au feu, ce qui nous a privé de l'histoire d'un règne des plus intéressans de la monarchie françoise, écrite par la plume la plus capable de le faire connoître. Le malheur n'est point arrivé dans sa dernière maladie, comme l'a avancé M. Fréron, dans ses feuilles périodiques, mais de l'année 1739 ou 1740, puisque M. de Montesquieu conta l'accident qui lui étoit arrivé à un de ses amis, à l'occasion de l'impression de l'*Histoire de Louis XI*, par M. Duclos, qui parut quelque temps après, l'an 1740. » (Guasco.)

(*b*) « Étant parti de Bordeaux, il profita de l'absence de M. de Montesquieu pour parcourir en détail les provinces méridionales de France, d'une mer à l'autre, & jusqu'au centre des Pyrénées, pour y connoître les sçavans, les académies, les bibliothèques, les antiquités, les ports de mer, les productions propres à chaque province & l'état du commerce & des fabriques, ce dont il a conservé des mémoires très intéressans.» (Guasco.)

(*c*) *Mémoire historique sur la vie & les ouvrages de M. J. Vernet*... (Paris, 1790, in-8°), pp. 29—30.

(*d*) Cf. la lettre 382, page 1092, note *a*.

plus ſonger à délaſſer le lecteur que dans celui-ci, à cauſe de la longueur & de la peſanteur des matières.

387. — *Jacob Vernet à Monteſquieu* (*a*)

Ce 13 novembre 1747.

J'éprouve, Monſieur, l'inconvénient d'être à l'extrémité d'un grand empire quand la Cour eſt à l'autre. Vos ordres viennent tard & nos lettres ſe croiſent. Celle où vous voulez que l'on conſerve l'*Invocation aux Muſes* eſt arrivée dix jours après que l'omiſſion en a été faite & qu'on a imprimé deux autres feuilles, ce qui rend l'omiſſion irréparable, au moins dans cet endroit, parce qu'un carton ne ſuffiroit pas pour un chapitre tel que celui-là & qu'un feuillet ajouté dérangeroit le nombre des pages. D'un autre côté vous ne m'auriez peut-être pas donné l'ordre de conſerver ce morceau ſi vous aviez reçu à temps la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire à Bordeaux, où j'ajoutois une raiſon de plus pour ſupprimer cet endroit, qui eſt qu'il eſt déplacé aux deux tiers d'un volume (*b*). Mais cela même nous donne toute la commodité poſſible pour le rétablir, ſi vous perſiſtez à le vouloir : il n'y aura qu'à le mettre à la tête du ſecond tome où il figurera mieux (*c*). Je vous fais excuſe d'avoir trop pris ſur moi. D'un côté, je croyois nos deux Meſſieurs tout décidés auſſi bien que moi à trouver cette *Invocation* non ſeulement un hors-d'œuvre, mais une pièce bizarre & mal aſſortie dans un ouvrage de cette importance ; de l'autre, il falloit faire rouler la preſſe & il n'y avoit pas moyen de tout ſuſpendre pour attendre vos ordres là-deſſus. Enfin je croyois que vous aviez toujours la reſſource de la placer ailleurs, ſi vous le vouliez. Il eſt plus naturel d'invoquer les Muſes dans un ſecond

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 274.

(*b*) C'eſt-à-dire au début de la troiſième partie. Le tome I de l'*Eſprit des Lois* comprenait les trois premières parties (cf. la lettre 372).

(*c*) Nous rappelons que dans le manuſcrit de l'*Eſprit des Lois* l'*Invocation aux muſes* ſe trouve en tête du livre XX, ſoit à l'endroit qui correſpond au début du tome II (cf. la lettre 382, page 1092, note *a*). Nous voyons mal pourquoi elle n'a pas été miſe à cette place dans l'édition de Barrillot. Serait-ce que Monteſquieu aurait fini par ſe rendre aux raiſons de Jacob Vernet?

tome, où l'on reprend haleine. Mes fcrupules ont enfin cédé à ce qui vous paraiffoit être abfolument de la gloire de votre ouvrage. Je crois pourtant bien que le mieux feroit de fuivre machinalement fa tablature & je vous demande pardon de la franchife avec laquelle je me fuis expliqué.

Vous verrez auffi ce que je vous ai mandé fur l'éloge du Roi (*a*). S'il ne va pas bien, on y peut remédier par un carton. Vos deux petites corrections pour le livre XI, ch. 8, font heureufement venues à temps (*b*) : c'eft là qu'on en eft. Je me fuis abftenu d'aller en campagne pour tenir pied à boule & pour ne rien négliger dans l'édition d'un ouvrage qui me paroît toujours le plus grand morceau de génie & de prudence politiques qui ait encore paru.

Le nom de l'auteur n'eft point affurément forti de ma bouche, ni rien qui puiffe le défigner ; je fçais trop jufqu'où doit aller la difcrétion & la fidélité dans ces fortes de chofes. Mais je ne vous réponds pas que chacun ait gardé la même réferve. Il eft fûr au moins que trois ou quatre perfonnes ayant quelque connoiffance de cette impreffion en ont nommé l'auteur par ouï-dire ou par conjecture, fur quoi on a eu foin de leur fermer la bouche. M. de Champeaux (*c*) ne l'ignore point ; il en a parlé à M. Muffard & à moi comme d'une chofe à lui connue. Un fecrétaire de M. de Villette, chargé des affaires de la cour d'Angleterre à Turin, qui paffoit ici & qui vit une feuille dans le comptoir du libraire, devina d'abord, foit par les chofes, foit par le ftyle, de quelle main cela fort & le dit à quelqu'un. Mais il partit & on n'en parle plus. Je vous conte, Monfieur, tout ce qui m'eft revenu. L'auteur ne pourra guère fe cacher longtemps, car quel autre eft capable de faire un tel livre ? Heureufement il ne contient rien qu'on ne puiffe avouer. Cependant je veillerai toujours à ce qu'on garde le filence ; c'eft tout ce qui dépend de moi.

(*a*) L'éloge de Louis XV (livre VIII, chapitre 7) a été fupprimé par un carton ; cf. le texte primitif dans l'édition de l'*Efprit des Loix* de M. Brethe de La Greffaye, tome I, p. 314, note 23.

(*b*) Le début de ce chapitre a fait l'objet d'un carton ; cf. le texte primitif dans l'édition Laboulaye des *Œuvres complètes*, tome VI, p. 329.

(*c*) Pierre de Champeaux, réfident de France à Genève du 2 juin 1739 au 29 décembre 1749 ; cf. Sordet, *Hiftoire des réfidents de France à Genève* (Genève, 1854, in-8[e]), pp. 59—76.

J'ai l'honneur d'être, avec un entier dévouement, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

J. V.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

388. — *Monteſquieu à Latapie* (*a*)

Ce mercredi matin [novembre 1747 ?].

Monſieur Latapie. Mes métayers de La Brède ont été ſi fort chargés de taille qu'il eſt impoſſible qu'ils la paient; il faudroit qu'ils vendiſſent tout leur blé. Je vous prie de parler aux collecteurs & de les engager à les ſoulager. On va faire le rôle, & il y a cette année une diminution.

Je vous donne le bonjour. Je pars aujourd'hui pour Bordeaux. N'oubliez pas d'apporter avec vous le décret de priſe de corps & le procès-verbal des chemins. Souvenez-vous qu'à mon retour il faudra abſolument finir l'affaire de Monteſquieu.

Je vous ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur La Tapie, juge de La Brède, — à La Brède.

389. — *Monteſquieu à ſa fille Deniſe* (*b*)

A Bordeaux, ce 29 novembre 1747.

Ma fille,

Partant pour Paris, j'ai communiqué la lettre à Mme de Monteſquieu ſur les titres de cet homme de Lectoure. Je crois avoir tous ceux qui concernent l'achat fait par nos auteurs de la terre de Monteſquieu & par conſéquent les deux dont tu me parles; s'il y en avoit d'autres, il faudroit que cet honnête homme envoyât une note & s'il en avoit que je n'euſſe pas, je lui ferois un préſent.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913. — La mention de « l'affaire de Monteſquieu » doit-elle donner à penſer que cette lettre eſt de la même époque que celle qui ſuit?

(*b*) Papiers de M. le Bon Philippe de Monteſquieu (à Agen).

Je t'en veux faire un d'une tabatière d'or que j'ai & j'ai chargé Mme de Montefquieu de te l'envoyer. La cifelure & la gravure en font admirables. C'eft pour tenir lieu de la bourfe de jetons de l'Académie, dont je n'ai pas gagné un feul pendant plus d'un an que j'ai été à Paris.

Adieu, ma chère fille, je vais mettre mes bottes ; je t'aime bien tendrement.

MONTESQUIEU.

Mes complimens à mon coufin & mes coufines (*a*).

A Madame, Madame de Secondat, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.

390. — *Montefquieu à Maupertuis* (*b*)

1747.

L'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac paroît, & il a eu un grand fuccès. C'eft un enfant qui reffemble à fon père. Il décrit agréablement & avec grâce ; mais il décrit tout, & s'amufe partout. J'aurois voulu qu'on en eût retranché environ deux mille vers. Mais ces deux mille vers étoient l'objet du culte de *** comme les autres ; & on a mis à la tête de cela des gens (*c*) qui con-

(*a*) La lettre eft fuivie de ce poftfcriptum de la main de Denife, adreffé à fa tante Thérèfe de Montefquieu (1691-1772), religieufe au couvent de Notre-Dame de Paulin, à Agen :

« Voilà, ma chère tante, une lettre de mon papa qui m'a furprife & affligée. J'efpérois le voir, & vois le contraire. Je ne puis comprendre la caufe d'un départ fi prompt. Si vous en fçaviez quelque chofe, vous me feriez bien plaifir de m'en faire part. Je vous envoie auffi une lettre de ma mère, qui ne m'en parle pas du tout comme vous le verrez. Elle ne me dit pas non plus qu'il lui a laiffé la boîte pour m'envoyer... (1) je crois que... (2). Je crois que je recevrai la robe qu'elle me donne dans peu, parce que la de Latapie m'a mandé qu'elle feroit faite cette femaine. Je lui ai écrit afin qu'elle me mandât fi elle fçavoit la caufe du départ de mon papa. Mon coufin (3) vous affure de fon refpect. Nous avons eu bien du plaifir d'apprendre que vous vous trouviez mieux. Ménagez-vous, ma chère tante. Le petit fe porte à merveille ; il eft trop vif & me fait mourir de peur cent fois par jour. Ayez la bonté de me renvoyer les deux lettres. »

(1) Cinq mots biffés illifibles.

(2) Cinq autres mots biffés illifibles.

(3) Godefroy de Secondat, fon mari.

(*b*) Maupertuis, *Éloge de Montefquieu* (Berlin, 1755, in-8°), p. 12.

(*c*) L'abbé de Rothelin & Ch. Le Beau, qui affurèrent la publication de l'*Anti-Lucrèce* (1747, 2 vol. in-12°).

noiſſoient le latin de l'*Énéide*, mais qui ne connoiſſoient point l'*Énéide*. N*** eſt admirable : il m'a expliqué tout l'*Anti-Lucrèce*, & je m'en trouve fort bien. Pour vous, je vous trouve encore plus extraordinaire : vous me dites de vous aimer, & vous ſçavez que je ne puis faire autre choſe.

391. — *Helvétius à Monteſquieu* (*a*)

[1747.]

J'ai relu juſqu'à trois fois, mon cher Préſident, le manuſcrit que vous m'avez fait communiquer. Vous m'aviez vivement intéreſſé pour cet ouvrage à La Brède ; je n'en connoiſſois pas l'enſemble.

Je ne ſçais ſi nos têtes françaiſes ſont aſſez mûres pour en ſaiſir les grandes beautés. Pour moi, elles me raviſſent. J'admire l'étendue du génie qui les a créées & la profondeur des recherches auxquelles il a fallu vous livrer pour faire ſortir la lumière de ce fatras de lois barbares, dont j'ai toujours cru qu'il y avoit ſi peu de profit à tirer pour l'inſtruction & le bonheur des hommes. Je vous vois, comme le héros de Milton, pataugeant au milieu du chaos, ſortir victorieux des ténèbres. Nous allons être, grâce à vous, bien inſtruits de l'eſprit des légiſlations grecques, romaines, vandales & viſigothes, nous connoîtrons le dédale tortueux au travers duquel l'eſprit humain s'eſt traîné pour civiliſer quelques malheureux peuples opprimés par des tyrans ou des charlatans religieux. Vous nous dites : voilà le monde comme il s'eſt gouverné & comme il ſe gouverne encore. Vous lui prêtez ſouvent une raiſon & une ſageſſe qui n'eſt au fond que la vôtre & dont il ſera bien ſurpris que vous lui faſſiez les honneurs.

Vous compoſez avec le préjugé comme un jeune homme entrant

(*a*) Helvétius, *Œuvres complètes*, éd. Lefebvre de La Roche (Paris, Didot, 1795), tome XIV, p. 61. — L'authenticité de cette lettre, ainſi que celle de la lettre 746, a été conteſtée par M. R. Kœbner, *The Authenticity of the letters on the* Eſprit des lois *attributed to Helvetius*, dans le *Bulletin of the Inſtitute of Hiſtorical Reſearch*, vol. XXIV, n° 69 (mai 1951), pp. 19—43. Bien que l'argumentation de M. R. Kœbner ſoit très ſérieuſe, nous n'avons pas cru devoir ſupprimer ces deux lettres de la préſente édition, parce qu'elles ſont très connues & ont été étudiées à pluſieurs repriſes ; mais nous ne les publions que ſous d'expreſſes réſerves.

dans le monde en use avec les vieilles femmes qui ont encore des prétentions & auprès desquelles il ne veut qu'être poli & paroître bien élevé. Mais aussi ne les flattez-vous pas trop ? Passe pour les prêtres : en faisant leur part de gâteau à ces cerbères de l'Église, vous les faites taire sur votre religion ; sur le reste ils ne vous entendront pas. Nos robins ne sont en état ni de vous lire ni de vous juger. Quant aux aristocrates & à nos despotes de tout genre, s'ils vous entendent, ils ne doivent pas trop vous en vouloir. C'est le reproche que j'ai toujours fait à vos principes. Souvenez-vous qu'en les discutant, à La Brède, je convenois qu'ils s'appliquoient à l'état actuel, mais qu'un écrivain qui vouloit être utile aux hommes devoit plus s'occuper de maximes vraies dans un meilleur ordre de choses à venir que de consacrer celles qui sont dangereuses, du moment que le préjugé s'en empare pour s'en servir & les perpétuer. Employer la philosophie à leur donner de l'importance, c'est faire prendre à l'esprit humain une marche rétrograde & éterniser les abus que l'intérêt & la mauvaise foi ne sont que trop habiles à faire valoir. L'idée de la perfection amuse nos contemporains, mais elle instruit la jeunesse & sert à la postérité. Si nos neveux ont le sens commun, je doute qu'ils s'accommodent de nos principes de gouvernement & qu'ils adaptent à des constitutions sans doute meilleures que les nôtres vos balances compliquées de pouvoirs intermédiaires. Les rois eux-mêmes, s'ils s'éclairent sur leurs vrais intérêts, — & pourquoi ne s'en aviseroient-ils pas ? — chercheront, en se débarrassant de ces pouvoirs, à faire plus sûrement leur bonheur & celui de leurs sujets.

En Europe, aujourd'hui la moins foulée des quatre parties du monde, qu'est un souverain, alors que toutes les sources des revenus publics se sont égarées dans les cent mille canaux de la féodalité qui les détourne sans cesse à son profit ? La moitié de la nation s'enrichit de la misère de l'autre ; la noblesse insolente cabale & le monarque qu'elle flatte en est lui-même opprimé sans qu'il s'en doute. L'histoire bien méditée, en est une leçon perpétuelle : un roi se crée des ordres intermédiaires ; ils sont bientôt ses maîtres & les tyrans de son peuple. Comment contiendraient-ils le despotisme ? Ils n'aiment que l'anarchie pour eux & ne sont jaloux que

de leurs privilèges, toujours oppofés au droit naturel de ceux qu'ils oppriment.

Je vous l'ai dit, je vous le répète, mon cher ami, vos combinaifons de pouvoirs ne font que féparer & compliquer les intérêts individuels, au lieu de les unir. L'exemple du gouvernement anglois vous a féduit. Je fuis bien loin de penfer que cette conftitution foit parfaite. J'aurois trop à vous dire fur ce fujet. Attendons, comme difoit Locke au roi Guillaume, que des revers éclatans, qui auront leur caufe dans le vice de cette conftitution, nous aient fait fentir fes dangers ; que la corruption, devenue néceffaire pour vaincre l'inertie de la Chambre haute, foit établie par les miniftres dans les Communes, & ne faffe plus rougir perfonne : alors on verra le danger d'un équilibre qu'il faudra rompre fans ceffe pour accélérer ou retarder les mouvemens d'une machine fi compliquée. En effet, n'eft-il pas arrivé de nos jours qu'il a fallu des impôts pour foudoyer des parlemens qui donnent au Roi le droit de lever des impôts fur le peuple ?

La liberté même dont la nation angloife jouit eft-elle bien dans les principes de cette conftitution plutôt que dans deux ou trois bonnes lois qui n'en dépendent pas, que les François pourroient fe donner & qui, feules, rendroient peut-être leur gouvernement plus fupportable ? Nous fommes encore loin d'y prétendre. Nos prêtres font trop fanatiques & nos nobles trop ignorans pour devenir citoyens & fentir les avantages qu'ils gagneroient à l'être, à former une nation. Chacun fçait qu'il eft efclave, mais vit dans l'efpérance d'être fouf-defpote à fon tour.

Un roi eft auffi efclave de fes maîtreffes, de fes favoris & de fes miniftres. S'il fe fâche, le coup de pied qu'en reçoivent fes courtifans fe rend & fe propage jufqu'au dernier goujat. Voilà, j'imagine, dans un gouvernement, le feul emploi auquel peuvent fervir les intermédiaires.

Dans un pays gouverné par les fantaifies d'un chef, les intermédiaires qui l'affiègent cherchent encore à le tromper, à l'empêcher d'entendre les vœux & les plaintes du peuple fur les abus dont eux feuls profitent. Eft-ce le peuple qui fe plaint que l'on trouve dangereux ? Non, c'eft celui qu'on n'écoute pas. Dans ce cas, les

ſeules perſonnes à craindre dans une nation ſont celles qui l'empêchent d'être écouté. Le mal eſt à ſon comble quand le ſouverain, malgré les flatteries des intermédiaires, eſt forcé d'entendre les cris de ſon peuple arrivés juſqu'à lui. S'il n'y remédie promptement, la chute de l'empire eſt prochaine. Il peut être averti trop tard que ſes courtiſans l'ont trompé.

Vous voyez que, par intermédiaires, j'entends les membres de cette vaſte ariſtocratie de nobles & de prêtres dont la tête repoſe à Verſailles, qui uſurpe & multiplie à ſon gré preſque toutes les fonctions du pouvoir par le ſeul privilège de la naiſſance, ſans droit, ſans talent, ſans mérite, & retient dans ſa dépendance juſqu'au ſouverain qu'elle ſçait faire vouloir & changer de miniſtres ſelon qu'il convient à ſes intérêts.

Je finirai, mon cher Préſident, par vous avouer que je n'ai jamais bien compris les ſubtiles diſtinctions ſans ceſſe répétées ſur les différentes formes de gouvernement. Je n'en connois que deux eſpèces : les bons & les mauvois ; les bons qui ſont encore à faire, les mauvois dont tout l'art eſt, par différens moyens, de faire paſſer l'argent de la partie gouvernée dans la bourſe de la partie gouvernante. Ce que les anciens gouvernemens raviſſoient par la guerre, nos modernes l'obtiennent plus ſûrement par la fiſcalité. C'eſt la ſeule différence de ſes moyens qui en forme les variétés. Je crois cependant à la poſſibilité d'un bon gouvernement, où, la liberté & la propriété du peuple reſpectées, on verroit l'intérêt général réſulter, ſans toutes vos balances, de l'intérêt particulier. Ce ſeroit une machine ſimple, dont les reſſorts aiſés à diriger n'exigeroient pas ce grand appareil de rouages & de contrepoids ſi difficiles à remonter par les gens malhabiles qui ſe mêlent le plus ſouvent de gouverner. Ils veulent tout faire & agir ſur nous comme ſur une matière morte & inanimée, qu'ils façonnent à leur gré, ſans conſulter ni nos volontés ni nos vrais intérêts, ce qui décèle leur ſottiſe & leur ignorance. Après cela ils s'étonnent que l'excès des abus en provoque la réforme, ils s'en prennent à tout, plutôt qu'à leur maladreſſe, du mouvement trop rapide que les lumières & l'opinion publique impriment aux affaires. J'oſe le prédire : nous touchons à cette époque.

392. — *Monteſquieu à Grenoilleau* (*a*)

A Paris, ce 31 janvier 1748.

Je n'ai reçu que très-tard, Monſieur, la lettre dont vous m'avez honoré, parce que je ne l'ai reçue qu'à Paris. Je ſuis charmé que votre fluxion ſoit diminuée ; la mienne va aſſez bien. C'eſt à vous-même que vous devez les politeſſes que vous a faites M. Muſſard. Je ſerois très-aiſe d'y entrer pour quelque choſe ; je lui ai ſeulement dit ce que j'en penſois. Je vous prie de me conſerver quelque part dans votre amitié.

J'ai l'honneur, d'être Monſieur, avec une parfaite eſtime, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Je crois que ſi vous vouliez revenir jouir de vos biens il ne ſeroit pas difficile d'obtenir votre retour. Bien des complimens, s'il vous plaît, à M. Muſſard.

393. — *Monteſquieu à l'abbé Venuti* (*b*)

Paris, 1er février 1748.

...J'ai fait parler à M. de Nivernois ; je n'ai point de réponſe. M. d'Aiguillon & moi devons agir de concert. Je ferai ce que je pourrai pour faire réuſſir la choſe, mais je ſerois bien fâché qu'elle réuſſiſſe. Huart me doit apporter dans deux ou trois jours les exemplaires de votre poème relié (*c*)...

MONTESQUIEU.

(*a*) Bibliothèque publique & univerſitaire de Genève, Archives Tronchin, vol. 179, n° 8 (collationné à l'original par M. Robert Shackleton). — Publ. par M. André Delattre dans *The Romanic Review* (New-York), XXXV (1944), pp. 22—23.

(*b*) Extrait publ. dans la *Revue d'hiſtoire littéraire de la France*, 1935, p. 155, avec l'indication : « Lettre ſignée à l'abbé Venouty... Vente Cornuau, 25—26 mai 1934. »

(*c*) *Della Religione, poema del Signor Racine..., tradotto dal franceſe in verſi toſcani ſciolti dall'Abate Filippo dè Venuti...* — Avignon, A. Giroud, 1748, in-8°.

394. — *Monteſquieu à Mairan* (*a*)

A Paris, ce 3 février 1748.

Je crois toujours vous voir, Monſieur, & je ne vous vois pas. Quand je vous vois, vous êtes à la tête d'un ſçavant quadrille (*b*). Nous ſommes ſéparés par nos études, par le quartier, par cent marches (*c*) ; tout cela fait, Monſieur, que je ne vous ai pas remercié plus tôt de la faveur que vous m'avez faite de m'envoyer vos admirables éloges (*d*) & de l'impreſſion agréable que m'en a faite la lecture. On aime bien à joindre l'admiration à l'amitié.

J'ai l'honneur d'être avec les ſentimens de la plus parfaite eſtime Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

395. — *Daniel Grenoilleau à Monteſquieu* (*e*)

[Genève, mars 1748.]

Monſieur,

Si je n'ai pas répondu plus tôt à la lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 janvier dernier, ce n'a été que parce que le bruit couroit ici, peu de jours après l'avoir reçue, que vous aviez fait un voyage à Londres pour y travailler au grand ouvrage de la paix, & que cela me fut confirmé par un ami de Hol-

(*a*) Bibl. de Chambéry, ms 155. (Collationné à l'original par M. Robert Shackleton.)

(*b*) Mairan était alors ſecrétaire de l'Académie des Sciences.

(*c*) M. Daumas, profeſſeur au lycée de jeunes filles de Chambéry, nous ſuggère très ingénieuſement que ces cent marches doivent être celles qui ſéparaient l'Académie françaiſe, où ſiégeait Monteſquieu, de l'Académie des Sciences, où ſiégeait Mairan. Les deux compagnies étaient logées dans l'aile occidentale du Louvre. Mais l'Académie françaiſe ſe trouvait au rez-de-chauſſée de la partie nord (où ſont aujourd'hui les ſalles II & III des Antiquités orientales), & l'Académie des Sciences au premier étage, au-deſſus de la ſalle des caryatides ; pour aller de l'une à l'autre il fallait gravir les 67 marches de l'eſcalier Henri II.

(*d*) *Éloges des académiciens de l'Académie royale des ſciences morts dans les années 1741, 1742 & 1743, par M. Dortous de Mairan.* Paris, Durand, 1747, in-12.

(*e*) Bibliothèque publique & univerſitaire de Genève ; Archives Tronchin, vol. 179, n° 8. — Publ. par M. André Delattre, dans *The Romanic Review* (New-York), tome XXXV (1944), pp. 23—24. — Cette lettre, écrite au verſo de la lettre 392, eſt intitulée « Copie de ma réponſe ».

lande, qui me marqua que vous étiez effectivement à Londres, où le Roi vous avoit envoyé pour donner du succès à ses intentions pacifiques. Cette nouvelle me détermina, Monsieur, à suspendre mon très-humble remerciement & l'assurance que je vous dois de la vive reconnoissance dont je suis pénétré.

A présent que je présume que vous êtes de retour à Paris, je vous supplie d'agréer que je m'acquitte de ce juste devoir. On ne sçauroit le faire avec des sentimens plus réels ni plus sincères que les miens.

Je suis surtout extrêmement sensible à ce que vous me faites l'honneur de me dire que, si je voulois revenir jouir de mes biens, il ne seroit pas bien difficile d'obtenir mon retour ; ce qui est une offre de service des plus importantes. Aussi en reconnois-je tout le prix, quoiqu'il me paroisse que dans l'état présent des choses la prudence ne me permet pas d'en profiter. Ma raison est qu'il est vraisemblable qu'après la paix, qui selon les apparences n'est pas éloignée, le Roi voudra châtier les provinces où il a été fait des assemblées pendant la guerre. Quelques exemples de sévérité qu'il y a eu à leur occasion le laissent assez craindre. De sorte que je crois devoir attendre qu'on ait vu de quel œil la Cour envisagera la chose après la paix. Peut-être usera-t-elle de clémence, mais il peut arriver aussi qu'elle fasse sentir les effets de son indignation. Dans cette incertitude je crois devoir attendre le dénouement.

J'espère, Monsieur, que vous ne désapprouverez pas ce trait de crainte ou de prudence, & que vous voudrez bien me continuer l'honneur de votre protection & bienveillance, dont vous ne cessez de me... (*a*)

396. — *Jacob Vernet à Montesquieu* (*b*)

Genève, le 16 mars 1748.

Je me repens bien, Monsieur, de vous avoir questionné sur l'édition in-12 du *Recueil des voyages* (*c*), puisque de cette question incidente vous en prenez d'abord occasion de me donner un livre

(*a*) La fin manque.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 275.

(*c*) L'édition de l'*Histoire des voyages* de l'abbé Prévost.

de cette valeur. Il faut bien ſe garder avec vous de manifeſter ſes déſirs, vous êtes trop alerte dans votre politeſſe. Quoi qu'il en ſoit, en vous faiſant excuſe de mon indiſcrétion, où l'intention n'a point eu de part, & en me rappelant que vous vous aviſiez de parler des ports de lettres, copies & autres menus frais comme d'une choſe qui vous inquiétoit, j'accepte, Monſieur, pour vous rendre le cœur net & afin que vous ne parliez plus de rien de ſemblable, le préſent que vous voulez bien me faire. M. Cramer (*a*) qui doit revenir dans un mois voudra bien, j'eſpère, joindre cela à d'autres choſes qu'il doit envoyer ici.

Il y a longtemps que je gronde le libraire de ſa lenteur. Malheureuſement, il a été languiſſant & malade tout l'hiver &, quoique ſon fils & aſſocié ſoit ſur pied, les choſes ne vont pas comme quand le père travaille (*b*). Enfin pourtant le premier tome eſt fini ; je livre actuellement de la copie pour le ſecond & je corrige les cartons, ayant exigé avant toutes choſes que ces corrections fuſſent faites à votre gré. On promet d'aller plus vite à l'avenir & leur intérêt les y ſollicite. Je ſuis inſtant pour cela ſans relâche. Vous pouvez être ſûr auſſi que les tomes ne paroîtront qu'enſemble & que l'édition eſt belle & correcte ; c'eſt l'eſſentiel.

Quant à la table, je m'en ſuis encore entretenu avec M. Burlamaqui, qui en a bien mis une à ſes *Principes du droit naturel*. On en peut faire de trois ſortes : ou une table générale des matières, ou une ſimple table des titres des chapitres, ou la même table des chapitres un peu détaillée c'eſt-à-dire avec les ſommaires du contenu de chaque chapitre. Pour la première ſorte de tables, elle ſeroit trop étendue, j'ajoute même trop peu néceſſaire dans un livre méthodique pour qu'on doive y penſer. La dernière, qui eſt celle qu'a employée M. Burlamaqui, convient dans un ouvrage tel que

(*a*) Gabriel Cramer (1704—1752), profeſſeur de mathématiques à l'Académie de Genève. Il fit en 1747, avec le prince de Saxe-Gotha, un voyage à Paris au cours duquel il connut Monteſquieu (cf. Senebier, *Hiſtoire littéraire de Genève*, III, pp. 104—112).

(*b*) Jacques Barrillot devait mourir trois mois plus tard, le 28 juin 1748. Son fils Jacques-François, qui lui ſuccéda, mourut le 3 novembre 1750, à 42 ans, d'une « hydropiſie de poitrine » (cf. P.-F. Geiſendorf, *Quelques notes ſur… les Barrillot*, dans *Genava*, t. XXII [1944], pp. 207 & 209).

le fien, dont les chapitres font longs & diftingués par divers articles ou paragraphes avec des fommaires à la marge ; il n'y a eu qu'à raffembler ces fommaires pour avoir d'un coup d'œil le tableau du livre. Mais votre ouvrage n'eft pas tout-à-fait dans le même cas : il n'y a point de fommaires à la marge & prefque tous vos chapitres font fi courts qu'ils ne roulent que fur un fujet. Cependant on pourroit combiner la troifième forte de tables avec la deuxième, en dreffant une table des chapitres où l'on ne mettroit que le titre des chapitres courts & affez bien défignés par cette intitulation, mais pour les chapitres plus pleins on indiqueroit le fujet des divers articles ; eft-ce ainfi que vous l'entendez, ou fi vous exigez une table générale des matières ?

Il y a quelque obfcurité & une efpèce de paradoxe à dire en général, l. XX, ch. 21 : « Un pays qui envoie toujours moins qu'il ne reçoit fe met lui-même en équilibre en s'appauvriffant. » Vous l'entendez fans doute des denrées & des marchandifes, car pour l'argent, s'il en envoie moins qu'il n'en reçoit, il s'enrichit (*a*).

La petite explication que vous m'avez envoyée pour le ch. 6, l. XX fur le tarif de droits qui change à chaque parlement n'eft pas inutile pour mieux éclaircir la chofe (*b*). J'en ai fait ufage.

Peut-être qu'en relifant la fuite je trouverai un ou deux endroits qui, à la première lecture, avoient paru demander explication ; cela ne me revient pas à préfent.

Je prends la liberté de vous demander tout fans façon la nouvelle édition des *Caufes de la grandeur, etc.*, quoique j'aie la première. Ce livre-là décélera l'auteur de l'*Efprit des loix*. C'eft un petit ouvrage de grand génie. Un de mes amis, habile homme & magiftrat à Laufanne, l'a beaucoup cité dans fes *Mémoires critiques fur l'ancienne hiftoire de la Suiffe* (*c*).

(*a*) Montefquieu a corrigé : « Un pays qui envoie toujours moins de marchandifes ou de denrées qu'il n'en reçoit fe met lui-même en équilibre en s'appauvriffant. »

(*b*) « L'Angleterre n'a guère de tarif réglé avec les autres nations ; fon tarif change, pour ainfi dire, à chaque parlement par les droits particuliers qu'elle ôte ou qu'elle impofe. »

(*c*) L. de Bochat, *Mémoires critiques pour fervir d'éclairciffemens fur divers points de l'hiftoire ancienne de la Suiffe*, Laufanne, 1747, 3 vol. in-4°.

Les *Lettres d'une Péruvienne* (*a*) ne m'ont pas paru mériter le cours qu'elles ont. La fable n'en eſt nullement vraiſemblable & la plus grande partie des ſentimens, des réflexions & du ſtyle ne ſont pas du naturel que demandoit le perſonnage d'une vierge péruvienne. Il y a du joli, mais non un fonds de choſes. Redreſſez-moi ſi je dis mal.

Perſonne n'eſt avec plus de reſpect que moi votre très-humble, etc.

J. VERNET.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, au faubourg Saint-Germain, rue Saint-Dominique, — à Paris.

397. — *Monteſquieu à Gabriel Cramer* (*b*)

A Paris, ce 24 mars 1748.

M. le Profeſſeur Vernet me mande, Monſieur que vous voudrez bien mettre dans des paquets que vous envoyez douze volumes in-12 qu'on m'a adreſſés pour lui (*c*). Ayez la bonté de me mander où je puis vous les envoyer. Et je vous prie de me permettre d'avoir l'honneur de vous embraſſer.

MONTESQUIEU.

Ce ſont les douze premiers volumes du *Recueil des voyages* de Prévoſt. Ainſi il n'y a point là-dedans de janſéniſme ni poiſon d'héréſie.

A Monſieur, Monſieur Cramer, rue Richelieu, près Mr. Duchatel, — à Paris.

(*a*) Par Mme de Graffigny, 1747, in-12°.

(*b*) Bibliothèque publique & univerſitaire de Genève, ms ſuppl. 358. — L'exiſtence de cette lettre nous a été ſignalée par M. Robert Shackleton, qui l'a découverte & a bien voulu la tranſcrire pour nous. Qu'il nous ſoit permis de lui en exprimer notre plus vive reconnaiſſance.

(*c*) Cf. la lettre 396.

398. — *Charles-Édouard à Monteſquieu* (*a*)

[Mars 1748.]

Comme je ſuis bien perſuadé, Monſieur, de votre amitié & zèle pour moi, je vous envoie un petit (*b*) ouvrage (*c*), que j'ai cru devoir (*d*) mettre au jour, & vous prie de le (*e*) rendre auſſi public (*f*) que vous le pourrez (*g*). Vous voyez que j'agis bien différemment de vous, puiſque j'ai appris qu'il paroît une nouvelle (*h*) édition de votre livre ſur les Romains & que vous ne m'en avez (*i*) point fait part. La confiance devroit être mieux établie entre les auteurs. J'eſpère que ma façon de penſer pour vous m'attirera la continuation de votre bonne volonté pour moi.

A Monſieur Monteſquieu.

399. — *Monteſquieu à Guaſco* (*k*)

De Paris, 28 mars 1748.

Tout ce que je puis vous dire, c'eſt que je pars au premier jour pour Bordeaux & que, là, j'eſpère avoir le plaiſir de vous voir. Je ſçais que je vous dois des remerciemens pour les deux petits chiens de Bengale, de la race de l'infant don Philippe, que vous me menez ; mais, comme les remerciemens doivent être proportionnés à la beauté des chiens, j'attends de les avoir vus pour former les expreſſions de mon compliment. Ce ne feront point deux aveugles comme vous & moi qui les formeront, mais mon chaſſeur, qui eſt très-habile, comme vous ſçavez.

J'ai envoyé mon roman à M. Le Nain, & je trouve fort extraordinaire que ce ſoit un théologien qui ſoit le propagateur d'un

(*a*) Browne (James), *A hiſtory of the Highlands and of the Highland Clans*... (Glaſgow, 1838, 4 vol. in-8°), t. IV, p. 37 ; d'après la minute qui ſe trouve dans les Stuart Papers. — Pichot (Amédée), *Hiſtoire de Charles-Édouard*..., 4[e] édition (Paris 1845—1846, 2 vol. in-8°), t. II, p. 344.

(*b*) *Browne :* petite.

(*c*) Le manifeſte dont parle Monteſquieu dans la lettre ſuivante.

(*d*) *Browne :* d'avoir.

(*e*) *Browne :* la.

(*f*) *Browne :* publique.

(*g*) *Browne :* pourriez.

(*h*) *Browne :* novelle.

(*i*) *Browne :* ayiez.

(*k*) *Lettres familières*, XXV (p. 98).

ouvrage ſi frivole. Je vais auſſi envoyer un exemplaire de la nouvelle édition de la *Décadence des Romains* au prince Édouard, qui en m'envoyant ſon manifeſte, me dit qu'il falloit de la correſpondance entre les auteurs, & me demandoit mes ouvrages.

Je fais bien ici vos affaires, car j'ai parlé de vous à M[me] la comteſſe de Senečterre (*a*), qui ſe dit fort de vos amies. Je n'ai pas daigné parler pour vous à la mère, car ce n'eſt pas des mères dont vous vous ſouciez. Bien des complimens à M[me] la comteſſe de Pontac; quoi que vous puiſſiez dire de ſa fille, je tiens pour la mère; je ne ſuis pas comme vous.

Dites à l'abbé Venuti que j'ai parlé à l'abbé de Saint-Cyr (*b*), & qu'il fera une nouvelle tentative auprès de M. l'évêque de Mirepoix (*c*). Je n'ai jamais vu un homme qui faſſe tant de cas de ceux qui adminiſtrent la religion & ſi peu de ceux qui la prouvent (*d*).

M. Lomellini (*e*) m'a conté comme, pendant votre ſéjour en Languedoc, vous étiez devenu citoyen de Saint-Marin (*f*) & un des plus illuſtres ſénateurs de cette république; je m'en ſuis beaucoup diverti. Ce n'eſt pas cette qualité ſans doute qui donnoit envie au maréchal de Belle-Iſle de vous avoir ſur les bords du Var : c'eſt qu'il vous ſçavoit bien d'un autre pays; & je crois que vous avez bien fait de ne point accepter ſon invitation. Dieu ſçait comment on auroit interprété ce voyage dans votre pays.

Je ſouhaite ardemment de vous trouver de retour à Bordeaux quand j'y arriverai, d'autant plus que je veux que vous me diſiez

(*a*) Marie-Marthe de Saint-Pierre, mariée en 1713 au comte de Senečterre, morte en 1756.

(*b*) L'abbé C. Giry de Saint-Cyr († 1761), précepteur du Dauphin, ſucceſſeur du cardinal de Polignac à l'Académie françaiſe.

(*c*) Jean - François Boyer (1675 - 1755), évêque de Mirepoix, également précepteur du Dauphin, devint premier aumônier de la Dauphine, & obtint, à la mort de Fleury, la feuille des bénéfices.

(*d*) Alluſion à la traduction italienne par Venuti de *La Religion*, poème de Racine.

(*e*) Envoyé extraordinaire de la république de Gênes.

(*f*) « Plaiſanterie fondée ſur ce que ce voyageur, étant arrivé en Languedoc préciſément dans le temps que les Autrichiens & les Piémontois avoient paſſé le Var, à la queſtion que quelqu'un lui fit de quelle partie d'Italie il étoit, répondit en plaiſantant : « De la république de Saint-Marin, qui n'a rien à démêler avec les puiſſances belligérantes. » Cette réponſe avoit été priſe au ſérieux par quelques perſonnes conjecturant bonnement qu'il étoit venu ſans doute en France pour négocier en faveur des intérêts de ſa république. » (Guaſco.)

votre avis ſur quelque choſe qui me regarde perſonnellement. Mon fils ne veut point de la charge de préſident à mortier que je comptois lui donner. Il ne me reſte donc que de la vendre, ou de la reprendre moi-même (*a*). C'eſt ſur cette alternative que nous conférerons avant que je me décide ; vous me direz ce que vous en penſez, après que je vous aurai expliqué le pour & le contre des deux partis à prendre : tâchez donc de ne vous pas faire attendre longtemps. Adieu.

400. — *Monteſquieu à Charles-Édouard* (*b*)

[Mars 1748 ?] (*c*)

Monſeigneur,

J'ai d'abord craint qu'on ne trouvât de la vanité dans la liberté que j'ai priſe de vous faire part de mon ouvrage ; mais à qui préſenter les héros romains qu'à celui qui les fait revivre ? J'ai l'honneur d'être, avec un reſpect infini, etc.

Au prince Charles-Édouard.

401. — *Monteſquieu à Mgr Cerati* (*d*)

De Paris, 28 mars 1748.

J'ai reçu, Monſeigneur, non ſeulement avec du plaiſir, mais avec de la joie, votre lettre par la voie de M. le prince de Craon (*e*).

Comme vous ne me parlez point du tout de votre ſanté, & que

(*a*) Nous rappelons que Monteſquieu avait, le 25 juillet 1726, vendu ſa charge à vie à J.-B. d'Albeſſard, qui mourut en août 1747. Quand Secondat eut refuſé de la reprendre, il la vendit définitivement (cf. ci-deſſus la lettre 96, page 820, note *a*).

(*b*) *Lettres familières*, XXVII (p. 111). — « Cette lettre s'eſt trouvée en Italie entre les mains d'un des correſpondans de M. de Monteſquieu. » (Guaſco.)

(*c*) Cette lettre eſt, dans les *Lettres familières*, à la ſuite de celles de 1748. On peut croire, en effet, que Monteſquieu y répond à la demande que fait Charles-Édouard de la ſeconde édition des *Conſidérations* ; toutefois, en 1748, Monteſquieu pouvait-il dire à Charles-Édouard qu'il faiſait « revivre les héros romains » ? Il eſt du moins certain que le billet n'eſt pas contemporain de la première édition : en 1734, Charles-Édouard avait quatorze ans.

(*d*) *Lettres familières*, XXVI (p. 103).

(*e*) Marc de Beauvan, prince de Craon (1679—1754).

vous écrivez, cela me fait penser qu'elle eſt bonne, & c'eſt un grand bien pour moi.

M. Gendron (*a*) n'eſt pas mort, & je compte que vous le reverrez encore à Paris, ſe promenant dans ſon jardin avec ſa petite canne, très-modeſte admirateur des jéſuites & des médecins. Pour parler ſérieuſement, c'eſt un grand bonheur que cet excellent homme vive encore, & nous aurions perdu beaucoup vous & moi. Il commence toujours avec moi ſes converſations par ces mots : « Avez-vous des nouvelles de M. Cerati ? »

L'abbé de Guaſco eſt de retour de ſon voyage de Languedoc ou de Provence. Vous l'avez vu un homme de bien ; il s'eſt perdu comme David & Salomon : le prince de Wurtemberg m'a dit qu'il avait vingt & une femmes ſur ſon compte. Il dit qu'il aime mieux qu'on lui en donne vingt & une qu'une ; & il pourroit bien avoir raiſon. Au milieu de la galanterie vagabonde, il ne laiſſe pas de remporter des prix à l'Académie de Paris : il a gagné le prix de l'année paſſée, & il vient de gagner celui de cette année. Je dois quitter Paris dans une quinzaine de jours, & paſſer quatre ou cinq mois dans ma province ; & je mènerai l'abbé de Guaſco à La Brède (*b*), faire pénitence de ſes déréglemens.

M[me] Geoffrin (*c*) a toujours très-bonne compagnie chez elle ;

(*a*) « Ancien médecin de M. le Régent & le meilleur oculiſte qu'il y eût en France. Il s'étoit retiré à Auteuil, dans la maiſon de M. Deſpréaux, ſon ami, qu'il avoit achetée après ſa mort. C'eſt par alluſion à ces deux hôtes, que M. de Monteſquieu, ſe promenant un jour avec M. Gendron, fit ces deux vers, qu'il faudroit mettre, dit-il en badinant, ſur la porte :

Apollon dans ces lieux, prêt à nous ſecourir,
Quitte l'art de rimer pour celui de guérir.

M. de Voltaire avait fait quatre vers ſur le même ſujet. Ce médecin n'exerçoit plus ſa profeſſion que pour quelques amis ; il n'aimoit pas de parler de médecine & il avoit une très-médiocre idée des médecins en général. Il vivoit d'une honnête rente viagère qu'il s'étoit faite, faiſant beaucoup d'aumônes aux pauvres, aux malades indigens qu'il voyoit tous les jours & aux perſécutés pour cauſe de janſéniſme. » (Guaſco.)

(*b*) « Il étoit allé à Bordeaux pour y paſſer un hiver & la compagnie de M. de Monteſquieu l'y retint trois ans, l'un & l'autre s'occupant beaucoup à l'étude & s'amuſant à l'agriculture. » (Guaſco.)

(*c*) « Femme de M. Geoffrin, entrepreneur des glaces, qui par le caractère de ſon eſprit & par l'état de ſa fortune eſt parvenue à attirer chez elle une ſociété de beaux eſprits, de gens de lettres & d'artiſtes, auxquels elle donne à dîner deux fois par ſemaine, ſe rendant par là une manière de dictateur de l'eſprit, des talens, du mérite & de la bonne compagnie. Sa maiſon eſt auſſi le rendez-

elle voudroit bien fort que vous augmentaſſiez le cercle, & moi auſſi. Vous me feriez un grand plaiſir ſi vous vouliez faire un peu ma cour à M. le prince de Craon, & lui dire combien je ſerois content de la fortune ſi elle m'avoit par haſard, dans quelque moment de ma vie, approché de lui. En attendant, je fais ma cour à un homme qui le repréſentera bien : c'eſt M. le prince de Beauvau (*a*) ; ſoyez ſûr qu'il y a en lui plus d'étoffe qu'il n'en faut pour faire un grand homme. Je me pique de ſçavoir deviner les gens qui iront à la gloire, & je ne me ſuis pas beaucoup trompé.

A l'égard de mon ouvrage, je vous dirai mon ſecret : on l'imprime dans les pays étrangers. Je continue à vous dire ceci dans un grand ſecret : il aura deux volumes in-4°, dont il y en a un d'imprimé ; mais on ne le débitera que lorſque l'autre ſera fait. Sitôt qu'on le débitera, vous en aurez un, que je mettrai entre vos mains, comme l'hommage que je vous fais mes terres. J'ai penſé me tuer depuis trois mois, afin d'achever un morceau que je veux y mettre, qui ſera un livre de l'origine & des révolutions de nos lois civiles de France (*b*). Cela formera trois heures de lecture ; mais je vous aſſure que cela m'a coûté tant de travail, que mes cheveux ſont blanchis. Il faudroit pour que mon ouvrage fût complet, que je puſſe achever deux livres ſur les lois féodales (*c*). Je

vous de pluſieurs ſeigneurs & dames qui s'arrangent pour aller ſouper chez elle. La ſociété que l'on trouve dans cette maiſon fait que les étrangers cherchent à y être introduits. La maîtreſſe du logis ne néglige pas d'attirer ceux qui peuvent lui donner du relief. Elle eſt très-officieuſe pour ceux qui lui conviennent & ſans miſéricorde pour ceux qui ne lui plaiſent pas. Elle dit qu'elle tient toujours ſur ſa table une aune pour meſurer ceux qui ſe préſentent chez elle pour la première fois, & c'eſt par cette aune qu'elle juge, dit-elle, à l'œil s'ils peuvent devenir des meubles qui conviennent à ſa maiſon. On prétend néanmoins que cette aune eſt quelquefois fautive. Tout cela lui a mérité de jouer un rôle dans la comédie des *Philoſophes*, dont on dit qu'elle n'a pas été fort flattée. » (Guaſco.) — Cette note a été ainſi modifiée dans l'édition mutilée des *Lettres familières :* « Femme aimable, qui par le caractère de ſon eſprit & par l'état de ſa fortune eſt parvenue à attirer chez elle une ſociété de beaux eſprits, de gens de lettres & d'artiſtes, auxquels elle donne à dîner deux fois par ſemaine, ſe rendant par là une manière de dictateur de l'eſprit, des talens, du mérite & de la bonne compagnie. Sa maiſon eſt auſſi le rendez-vous de pluſieurs ſeigneurs & dames qui s'arrangent pour aller ſouper chez elle. » — Dans la *Nouvelle édition* de 1767 & dans celle de 1768, la note eſt ſupprimée.

(*a*) Charles-Juſt de Beauvau, maréchal de France (1720—1793), fils du prince de Craon.

(*b*) Livre XXVIII.

(*c*) Livres XXX & XXXI.

crois avoir fait des découvertes fur une matière, la plus obfcure que nous ayons, qui eft pourtant une magnifique matière. Si je puis être en repos à ma campagne pendant trois mois, je compte que je donnerai la dernière main à ces deux livres ; finon mon ouvrage s'en paffera. La faveur que notre ami M. Hein me fait de venir fouvent paffer les matinées chez moi, fait un grand tort à mon ouvrage, tant par la corruption de fon françois que par la longueur de fes détails : il vient me demander de vos nouvelles ; il fe plaint beaucoup d'une ancienne dyfurie que M. Le Dran a beaucoup de peine à vaincre, & il ne me paroît guère plus content du ftathouder.

Je vous prie de me conferver toujours un peu de part dans votre amitié, & de ne pas oublier celui qui vous aime & vous refpecte.

402. — *Jacob Vernet à Montefquieu* (*a*)

Ce 5 juin 1748.

Il y a plus de huit jours, Monfieur, que je reçus votre lettre de Bordeaux & j'ai regret de n'avoir pas fuivi mon premier mouvement, qui étoit d'y répondre auffitôt, puifque le délai que je pris pour pouvoir vous annoncer la réception de votre paquet s'eft trouvé inutile ; le paquet, quoiqu'il dût venir par la pofte par la route de Paris, n'eft point arrivé. Cependant, Monfieur, il preffe fi fort que nos ouvriers, fans cela, n'en ont plus que pour huit jours. Le libraire débarraffé de tout autre ouvrage, a tellement réparé fa négligence précédente qu'il me fournit trois feuilles par femaine & qu'actuellement il travaille fur le livre XXVI. Vous voyez, Monfieur, que par là il mérite votre pardon &, pour peu que la copie tarde à venir, ce fera lui qui aura à fe plaindre à fon tour. J'avoue au moins que moi, qui l'ai extrêmement grondé, je lui fçais gré de fa préfente diligence, au point de vous prier de ne pas lui refufer le morceau fur les Lois féodales. Au fond, Monfieur, vous verrez qu'il n'y a pas lieu d'être mécontent de lui pour l'exécution, tant l'impreffion eft belle & correcte. Il a eu des contretemps de maladie qu'on ne fçauroit lui imputer. Cette forte de né-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 285.

goce a tant fouffert par la guerre qu'on lui doit quelque compaffion &, après tout, il fe trouvera être à la file de la copie & attendre peut-être la fuite.

Les exemplaires qu'il vous a promis feront fournis exactement, & davantage fi vous l'exigez. Il a fait à fes frais & non aux vôtres, comme vous l'offriez, tous les cartons néceffaires. A tout prendre, Monfieur, j'efpère que vous ne ferez pas mécontent & que, puifque les Lois féodales vont fi bien là, vous ne laifferez pas ce vide dans votre ouvrage, duquel on peut bien dire : *vires acquirit eundo.* Je n'ai jamais vu tant de lumières, tant de profondeur hiftorique & politique, tant de vues fupérieures & pourtant fimples. Oh ! Monfieur, que vous donnez de belles leçons au genre humain & que vous enfeignez bien de quel œil il faut lire l'hiftoire & voyager !

Dans l'endroit (l. XXII, ch. 22) où vous dites, d'après Tacite, que l'intérêt fut réduit par la loi des XII Tables à un pour cent, j'aurois cru que c'étoit un pour cent *par mois*, comme vous dites plus haut que c'étoit le taux ancien, & parce qu'en effet l'intérêt fe payoit par mois. Prenez la peine de revoir cet endroit ; s'il y avoit quelque correction à faire, on y remédieroit par un carton, car il eft imprimé depuis longtemps (*a*).

J'ai reçu par M. Cramer, qui eft de retour, les douze premiers tomes de l'*Hiftoire des voyages*, dont ma femme vous eft obligée autant que moi ; elle en fait agréablement fa lecture.

En bon François & en bon Cofmopolite, vous êtes fans doute bien content de la paix ; & qui ne le feroit pas ? Surtout en voyant qu'elle fe fait fur des principes de modération & d'équité propres à la rendre durable & qui certainement vaudront à la France, du côté de l'afcendant dans l'Europe, plus qu'elle ne femble perdre du côté de la poffeffion territoriale. Il y a plaifir de voir certaines maximes du droit des gens gagner un peu dans le monde, & votre ouvrage en répandre encore davantage, dont la poftérité recueillera le fruit.

M. Muffard vous préfente fes civilités. Il partira dans trois

(*a*) Montefquieu n'a pas tenu compte de l'obfervation de Vernet, & il a réfuté la même objection dans la *Défenfe* au chapitre de l'Ufure ; cf. la préfente édition, tome I (II, 479—482).

jours pour Dijon, pour ſuivre la négociation publique qui l'avoit déjà attiré à Paris (*a*). Je ne ſçais s'il ſera de retour aſſez tôt pour jeter les yeux ſur les cahiers que j'attends, & dont je ne manquerai pas de vous aviſer, auſſitôt la réception.

J'ai l'honneur d'être, avec un entier dévouement, votre très-humble & obéiſſant ſerviteur.

J. VERNET.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

403. —*Jacob Vernet à Monteſquieu* (*b*)

Ce 24 juin 1748.

J'eus l'honneur de vous écrire, Monſieur, il y a plus de quinze jours à Bordeaux, pour vous dire que vos derniers cahiers n'arrivoient point, quoiqu'on fût prêt de finir l'impreſſion des autres. Dès lors j'ai reçu votre nouvelle lettre, avec quelques corrections pour les cahiers à venir, car, Monſieur, ils méritent toujours ce nom. J'ignore à quoi il tient, mais il ne me vient rien & cependant j'ai donné le dernier cahier à l'imprimeur, qui l'aura fini demain. Le voilà donc accroché & tout l'ouvrage malheureuſement arrêté par le délai malencontreux de votre diſcourtois commiſſionnaire de Paris. C'eſt donc le libraire à préſent qui aura à ſe plaindre & je vois auſſi que d'avance vous vous apaiſez envers lui en me promettant le morceau ſur les Lois féodales.

J'ai reçu depuis peu des nouvelles de notre commun ami, le comte Cerati, qui vous honore infiniment. La paix nous a fait preſqu'autant de plaiſir qu'à vous, d'autant plus qu'étant faite ſur des principes de modération du côté victorieux, elle a l'air d'être durable.

J'ai l'honneur d'être entièrement votre très-humble & obéiſſant ſerviteur.

J. VERNET.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

(*a*) Le traité de délimitation entre la France & Genève.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 276.

404. — *Jacob Vernet à Monteſquieu* (*a*)

Le 29 juin 1748.

Enfin, Monſieur, votre paquet m'eſt parvenu bien conditionné & fort à propos, car l'imprimeur étoit depuis deux jours au bout de ſon rôle. Le paquet étoit arrivé, en effet, depuis le temps que vous m'indiquiez dans votre avant-dernière lettre ; mais, faute d'avis de votre correſpondant, je ne l'allois pas retirer, ni le libraire non plus, & l'inadvertance des commis du coche les empêchoit de me l'envoyer. Je l'eus donc hier & en payai le port de Lyon ici, qui eſt peu de choſe.

Le pauvre libraire (*b*) étoit ſi bien hors d'état d'agir depuis quelque temps qu'il mourut hier. Nous le regrettons comme un des plus lettrés & des plus polis que nous euſſions. Son fils, déjà aſſocié, reſte ſeul chargé de ſon commerce & n'eſt pas ſans embarras, vu les orages qu'a eſſuyés la librairie depuis la guerre. Le ſuccès de votre ouvrage & la généroſité avec laquelle vous en uſez ſera une des meilleures conſolations qu'il puiſſe recevoir dans cette occurrence.

Je reçois en ce moment votre lettre du 20, & n'ai que le temps de vous dire que j'agirai en conſéquence. J'ai fait les légères corrections que vous m'indiquez au chapitre 3 du livre des Lois françoiſes (*c*) avant que de le livrer. Ce que j'en ai vu me paroît à peu près tout neuf & très-curieux. On peut dire de cet ouvrage : *vires acquirit eundo*. Il eſt en vérité admirable. Ne nous refuſez pas les Lois féodales, je vous en conjure. Je ne plaindrai point l'abbé pulvériſé (*d*) qui a voulu nous faire un ſçavant roman ſur l'origine de la monarchie françoiſe.

M. Muſſard ne verra votre XXVIIIe livre qu'imprimé, car il eſt encore à Dijon.

Perſonne au monde n'eſt avec plus de dévouement que moi votre très-humble ſerviteur.

J. VERNET.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 277.
(*b*) Jacques Barrillot.
(*c*) Livre XXVIII.
(*d*) L'abbé Dubos. *Hiſtoire critique de l'établiſſement de la monarchie françoiſe dans les Gaules*, Paris, 1734, 3 vol. in-4°. Sa thèſe eſt combattue au chapitre 3 du livre XXVIII de l'*Eſprit des Lois*, & ſurtout aux chapitres 23 & ſuiv. du livre XXX.

P.-S. — Comme la presse roule vite à présent, vous aurez la bonté de ne pas tarder plus d'un mois à envoyer le reste.

A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Bordeaux.

405. — *Jacob Vernet à Montesquieu* (*a*)

[Juillet-août 1748.] (*b*)

Monsieur,

Je fus hier bien surpris & fâché de voir arriver le coche de Lyon sans qu'il m'ait apporté votre livre XXX, qui se fait attendre au point que, depuis dix jours, tout chôme, tout languit, au grand chagrin & détriment du libraire. Si la semaine prochaine on n'en entend plus parler, après ce que vous m'avez marqué, par votre lettre du 19 juillet, que vous l'envoyiez, je craindrai tout de bon quelque accident.

Je suis convenu avec le libraire que, vu l'addition des Lois féodales, il vous donnera 70 exemplaires au lieu de 50. Il m'a même déjà envoyé ceux du premier tome pour les tenir à votre disposition, parce qu'il change de magasin. Il veut que j'en aie cinq ou six pour mes amis, en reconnoissance des frais & peines que ceci me cause; car pour lui il n'a payé ni port de lettres ni port de copie & s'en tient à faire les cartons à ses frais. Je crois que vous serez content de tout cela. S'il avoit la liberté de lâcher le premier volume seul, il se contenteroit bien vite, parce que l'argent viendroit comptant; mais je lui ai positivement notifié le contraire de votre part & il tiendra parole.

Il compte d'en faire partir 200 ou 300 exemplaires pour Londres avant que d'en débiter autre part; je voudrois qu'il pût en faire autant pour trois ou quatre pays, pour éviter la contrefaçon.

J'attends votre réponse sur l'omission de la distinction des parties I, II, III, IV, V, car, pour la VI[e] partie, elle a été marquée: il faut donc ou faire cinq cartons pour les omises, ou en faire un pour la marquée. Ce dernier parti me plairoit davantage, non

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 278.

(*b*) Montesquieu a noté sur l'adresse la date d'arrivée: 14 août.

ſeulement comme plus court & moins diſpendieux, mais auſſi parce que ces ſix parties ne me ſemblent pas néceſſaires, les matières étant ſuffiſamment diſtinguées par livres & n'y ayant pas aſſez d'affinité entre un certain nombre de livres pour devoir les grouper enſemble.

Nous autres auteurs, avons coutume ici de donner quelque « tringelt » aux correcteurs & garçons imprimeurs : voulez-vous que j'en faſſe autant de votre part ? Cela ne ſera pas mal placé ; ils ont bien fait leur devoir, & c'eſt un métier où on ne gagne rien.

Je ſuis fort aiſe de vous voir entreprendre l'abbé Dubos. Son château eſt une pyramide ſur ſa pointe ; il n'y a, en vérité, point de baſe, car qu'eſt-ce qu'une petite conceſſion de Juſtinien pour quelques terres que les Goths cédèrent aux François (*a*) ? Et puis, quel but de vouloir conſacrer toutes les taxes & décrets du gouvernement comme étant de droit ancien (*b*) ? J'ai bien ri auſſi de lui voir placer les *Alamanni* au bord du lac Léman en vertu d'un petit paſſage mal entendu (*c*). Vous ferez bien de rabattre le docte caquet de cet homme.

Votre ouvrage devient toujours plus beau & moi toujours plus votre admirateur.

J. VERNET.

P.-S. — N'avez-vous ni préface ni avertiſſement à mettre ? On s'amuſe à dreſſer la table des chapitres.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux (*d*).

406. — *Martin Ffolkes à Monteſquieu* (*e*)

2[d] août 1748, v. s. [13 août 1748], de Londres.

Mon très-cher Monſieur et ami,

Permettez-moi, après la longue interruption de cette maudite guerre, de vous demander de vos nouvelles & de vous ſouhaiter

(*a*) Cf. Dubos, l. V, ch. 10, & *Eſprit des Lois*, liv. XXX, ch. 24.

(*b*) Cf. Dubos, l. I, ch. 11 & ſuiv., & *Eſprit des Lois*, liv. XXX, ch. 12.

(*c*) Cf. Dubos, l. I, ch. 15, p. 166.

(*d*) Monteſquieu a noté ſur l'adreſſe : *Répondu.*

(*e*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 110.

longue ſanté & félicité ; que nous jouiſſions enfin du bonheur de nous entr'aimer ſans offenſer nos maîtres qui, tout maîtres qu'ils sont, ne ſçauroient cependant nous empêcher d'être amis & de nous moquer de leurs bourraſques.

Monſieur Holfred, qui aura l'honneur de vous préſenter cette lettre, eſt de la Société royale, homme de mérite & de bien &, qui plus eſt, mon ami particulier & qui vous honore déjà quoiqu'il ne vous ait pas encore vu. Permettez-lui de vous le dire et que perſonne n'eſt plus que moi entièrement attaché à vous & à tout ce qui vous appartient.

Embraſſez pour moi votre digne fils, M. de Secondat. Les ducs de Richmond & de Montagu parlent ſouvent de vous avec moi & vous aiment comme leur frère. J'ai l'honneur de vous préſenter leurs ſervices & de vous dire qu'ils ſoupirent après le plaiſir de vous revoir ; le premier en toute apparence le fera bientôt &, à ce que l'on dit ici, avec le nom d'Excellence.

Que je vous embraſſe, mon très-cher ami. Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

M. FFOLKES.

407. — *Bulkeley à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 14[e] août 1748.

J'ai été auſſi ſenſible aux marques de votre ſouvenir, mon cher Préſident, que ſi je n'avois point déjà fait l'emplette de votre livre (*b*) qui a paru il y a environ un mois. Je ne l'ai pourtant pas achevé encore, étant occupé à lire un immenſe in-folio en anglois qui eſt une nouvelle hiſtoire des règnes des deux frères Charles & Jacques II. Ce livre eſt très-curieux & parfaitement bien écrit, comme je ne doute pas que ne ſoient toutes les additions que vous avez faites au vôtre.

J'ai eu l'honneur de boire à votre ſanté chez Madame de Mirepoix, avec qui j'ai bien parlé de vous, en faiſant des ſouhaits pour votre retour, mais il y a aſſez longtemps de cela, parce que je ne fais que de revenir de la campagne.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 54. (*b*) Les *Conſidérations*.

Vous devez avoir reçu une lettre du Prince qui vous a envoyé la proteſtation qu'il a cru devoir faire dans la conjoncture préſente (*a*) Il me ſemble qu'elle n'eſt offenſante pour perſonne. Ce prince vous aime & vous regrette beaucoup & il me parle très-ſouvent de vous. Dieu ſçait ce qu'il va devenir, car je crois que le temps de ſon délaissement approche. Il eſt d'autant plus à plaindre qu'il mérite aſſurément une meilleure fortune. Cette paix cependant étoit bien néceſſaire à tout le monde, & je vous en félicite, mon cher Préſident, & tous MM. de Bordeaux qui en avoient bien besoin.

Les Anglois commencent à paroître ici en foule, mais jusqu'à préſent il n'eſt point venu de gens de diſtinction & de connoiſſance. M[me] de Bulkeley vous prie de recevoir ſes tendres complimens. Vous connoiſſez tous les ſentimens avec leſquels je vous ſuis dévoué, mon cher Préſident, & mon reſpect pour vous eſt conſidérablement augmenté depuis que j'ai ſçu que vous avez repris le mortier (*b*).

Je vous ſupplie de faire reſſouvenir M. de Secondat de moi. Je ſerois très-fâché d'en être oublié.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, préſident à mortier au parlement de Guyenne, — à Bordeaux.

408. — *Monteſquieu à Duclos* (*c*)

De Bordeaux, ce 15 août 1748.

La lettre, Monſieur mon illuſtre confrère, que vous m'avez écrite en réponſe au ſujet de l'abbé Guaſco (*d*) eſt ſi obligeante que je ne peux m'empêcher de vous en faire un remerciement. J'ai une grande envie de vous revoir, mais Helvétius & Saurin vous

(*a*) Proteſtation de Charles-Édouard contre la paix d'Aix-la-Chapelle, qui fut publiée ſous la forme de lettres à Louis XV, en date du 10 & du 18 juillet (Browne, t. IV, p. 33—36).

(*b*) On a vu ci-deſſus, par la lettre 399, que Monteſquieu avait héſité à reprendre ſa charge après la mort de J.-B. d'Albeſſard; mais il ne donna pas ſuite à ce projet, & il venait de la vendre définitivement le 4 août 1748 (cf. ci-deſſus la lettre 96, page 820, note *a*).

(*c*) *Lettres familières*, éd. de 1768, XXVIII (p. 97).

(*d*) Cf. ci-deſſus la lettre 373.

reverront plutôt que moi. J'ai pourtant, depuis quelques jours, brifé bien des chaînes qui me retenoient ici (*a*). Les foirées de l'hôtel de Brancas reviennent toujours à ma penfée, & ces foupers qui n'en avoient pas le titre & où nous crevions. Dites, je vous prie, à Mme de Rochefort (*b*) & à M. et Mme de Forcalquier (*c*) d'avoir quelques bontés pour un homme qui les adore. Vous devriez bien me procurer quelques-unes de ces badineries charmantes de M. de Forcalquier, que nous voyions quelquefois à Paris & qui fortoient de fon efprit comme un éclair.

Je fuis devenu bien fage depuis que je ne vous ai vu : je ne fais & ne ferai abfolument rien ; & j'ai pris mon parti de n'avoir plus d'efprit à moi & de me livrer entièrement à l'agrément de celui des autres. Ne dois-je pas défirer de commencer par M. de Forcalquier ?

Adieu, mon très-cher confrère, agréez, je vous prie, mes fentimens pleins d'eftime, etc.

409. — *Madame Geoffrin à Montefquieu* (*d*)

A Paris, ce 16 août [1748.]

On m'a porté de votre part, mon cher Préfident, un exemplaire de la dernière édition de vos *Romains*, très-bien reliée. Je n'aurois pas été digne de cette faveur fi je l'avois attendue patiemment. Auffitôt qu'il apparut, je l'ai acheté, & il étoit déjà lu & relié ; mais le vôtre va prendre la place du mien dans ma bibliothèque, dont il fera l'ornement, non feulement parce qu'il eft fait par

(*a*) Allufion à la vente définitive de fa charge de préfident.

(*b*) Marie-Thérèfe de Brancas-Cérefte (1716—1782), mariée à J.-A.-V. Lalan de Kercadio, comte de Rochefort. Cf. de Loménie, *La comteffe de Rochefort & fes amis*, Paris, 1870, in-8°.

(*c*) Louis-Bufile de Brancas, dit le comte de Forcalquier (1710—1753), frère de Mme de Rochefort. Il avait époufé, en 1742, Renée de Carbonnel, veuve du marquis d'Antin, la *belliffima*, comme l'appelait Mme Du Deffand. Les « badineries charmantes » dont parle Montefquieu font les petites comédies que l'on jouait à l'hôtel de Brancas, & dont deux ont été publiées par de Loménie (*op. cit.*, pp. 301 & 333). Duclos y jouait les rôles de valet.

(*d*) Autographe. Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 117.

vous, mais parce qu'il m'eſt donné par vous. Je m'en rengorge bien ; je conterai cela à mes petits-enfans. Ma petite-fille, à qui je l'ai montré, en a augmenté de conſidération pour moi : elle voit bien que ſa grand'mère n'eſt pas une mère grand à l'ordinaire.

Il a couru ici un bruit que vous manquiez à la parole que vous nous aviez donnée ſi authentiquement de revenir cet hiver, mais je ne veux pas croire cela ſi légèrement, que vous ſoyez capable de cette noirceur. J'eſpère que l'ennui vous chaſſera de Bordeaux & nous ne vous chicanerons pas ſur le ſentiment qui vous ramènera, pourvu que nous vous revoyions.

Ma fille (*a*) a eu une fluxion effroyable dans la tête, qui l'a empêchée de ſuivre M[lle] de La Roche-ſur-Yon aux eaux. J'en ai été très-fâchée ; ce voyage étoit très-agréable pour ma fille, & auroit été très-bon pour ſa ſanté ; le bruit & le mouvement lui ſont néceſſaires. La princeſſe a paru très-fâchée de partir ſans elle ; pour M[me] de Tournemire, elle en a été plus que fâchée. J'ai eu de ſes nouvelles depuis ſon départ ; elle ſe porte bien. Elle a trouvé à Commercy le Voltaire & la Du Châtelet qui ſont, l'un & l'autre, plus ridicules qu'on ne peut dire, & qui ſont haïs & mépriſés autant qu'ils le méritent (*b*). Je prédis que dans dix ans ils n'auront pas un lieu où repoſer leur tête. On doit jouer ces jours-ci la *Sémiramis* (*c*) ; on attend cela avec impatience, parce qu'on a un très-grand beſoin de nouveautés.

Pour moi, mon cher Préſident, je n'ai beſoin que de vous ; je vous attend avec beaucoup d'impatience, & je vous reverrai avec un très-grand plaiſir.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

(*a*) Madame de La Ferté-Imbault.

(*b*) Sur le ſéjour de Voltaire & de Madame Du Châtelet à Commercy & à Lunéville cf. Maugras, *La cour de Lunéville*, pp. 327 & ſuiv.

(*c*) La première eut lieu le 29 août 1748.

410. — *Montesquieu à Charles-Édouard* (*a*)

A Bordeaux (?) (*b*), le 19 d'août 1748.

Monſeigneur,

L'honneur que votre Alteſſe Royale m'a fait de m'envoyer ſa proteſtation (*c*) eſt une nouvelle marque que je reçois de ſes bontés. Elle eſt écrite avec ſimplicité, avec nobleſſe & même avec éloquence, car c'eſt en avoir que d'exprimer ſi bien ce que vous ſentez pour les braves gens qui vous ont ſuivi dans vos victoires & dans vos malheurs. Ainſi, Monſeigneur, comme vous le dites très-bien, vous êtes un auteur &, ſi vous n'étiez pas un ſi grand prince, M[me] la ducheſſe d'Aiguillon & moi nous ſerions fait [un honneur ?] de vous procurer une place à l'Académie françoiſe. Je demande à Votre Alteſſe Royale la permiſſion de lui parler de la part [?] (*d*) que je prends aux événemens de ſa vie : la fortune peut l'agiter, votre gloire n'eſt pas dans ſes [*ſic*].

J'ai l'honneur d'être, avec un reſpect infini, de Votre Alteſſe Royale, Monſeigneur, le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

411. — *Helvétius à Montesquieu* (*e*)

A Bayonne, ce 26 août [1748].

Je ſçais que je devrois mettre « Monſieur » en haut, mais je ſacrifie le reſpect au ſentiment. Je vous dirai donc, mon cher ami, que vos ordres ſeront exécutés, qu'à mon départ pour Paris, j'en laiſſerai à l'entrepoſeur du tabac pour placer la femme à laquelle vous vous intéreſſez (*f*).

Je ſuis charmé que votre charge ſoit vendue : plus vous romprez des chaînes qui vous attachent à Bordeaux, plus je ſerai ravi, car j'aime à voir ce que j'admire & ce que j'aime. A propos d'admi-

(*a*) Browne (James), *A hiſtory of the Highlands*, t. IV, p. 38 ; d'après l'original qui ſe trouve dans les Stuart papers. — Pichot (Am.), *Hiſtoire de Charles-Édouard*, t. II, p. 345.

(*b*) *Browne lit* « Barſaſce », *que Pichot interprète* « Barſac ».

(*c*) Cf. la lettre 407, page 1124.

(*d*) *Browne :* a la parliament.

(*e*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 132.

(*f*) Cf. ci-deſſous les lettres 431 & 450.

ration, c'eſt toujours au mois d'octobre que nous aurons votre ouvrage ? Car j'imagine qu'il ne faut pas trop longtemps laiſſer le public dans l'attente : ſa curioſité s'émouſſe ; mais après tout, votre ouvrage la fera toujours renaître.

M. de Laiſtre (*a*) veut apparemment venir à Barèges ; je ſuis encore pour un mois ici ; je ne crois pas que vous puiſſiez être à Bordeaux avant ce temps ; cependant s'il veut avoir un bon lit & une belle vue à Bordeaux, je lui offre mon appartement. Vous pouvez lui mander, puiſque vous lui écrivez, qu'il me marque le jour de ſon départ de Paris, & je donnerai des ordres pour qu'il trouve tout prêt à le recevoir.

M. de Forcalquier ſe porte comme un crocheteur (*b*), mais Mme de Rochefort eſt malade ; tous deux me chargent de vous faire mille complimens. Mme de Tencin m'a donné la même commiſſion, dont je m'acquitte avec grand plaiſir, puisqu'elle me fournit une occaſion de vous renouveler les aſſurances de l'attachement & du reſpect avec lequel j'ai l'honneur [d'être], mon cher ami, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

HELVÉTIUS.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Clairac.

412. — *Le Préſident Hénault à Monteſquieu* (*c*)

A Jouy, 2 ſeptembre [1748].

J'ai relu, Monſieur mon cher confrère, avec un nouveau plaiſir la ſeconde édition (*d*) que vous m'avez fait l'amitié de m'envoyer. C'eſt un ouvrage qui appartient autant aux philoſophes qu'aux hiſtoriens. La morale qui réſulte des faits & des raiſonnemens eſt

(*a*) Secrétaire du Roi depuis 1724. Voltaire, dans la *Fête de Bélébat* (éd. Moland, II, 296), lui adreſſe ces vers :

Doux, ſage, ingénieux, agréable Delaiſtre,
Vous avez gagné mon cœur
Dès que j'ai pu vous connaître.
Mon eſtime envers vous à l'inſtant va paraître :
Je vous fais mon enfant de cœur.

(*b*) Sa mauvaiſe ſanté était proverbiale : « Pour celui-là, il eſt mort, Dieu merci ! & nous n'entendrons plus dire à tout le monde : Comment ſe porte M. de Forcalquier? » D'Alembert à Mme Du Deffand, 16 février 1753 (*Correſpondance complète de la M^ise^ Du Deffand*, éd. Leſcure, I, 165).

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 137.

(*d*) Des *Conſidérations*.

bien d'une autre conviction que celle qui n'eſt produite que par les réflexions. Je trouve de tout dans votre livre, juſqu'aux beautés du dramatique. Je n'avois encore ſenti nulle part la terreur que m'inſpirent ici les Romains ; vous ne laiſſez point d'aſile ſur la terre contre leur orgueil & ce ſont toujours les grands hommes, comme de raiſon, qui en ſont victimes. Cela me confirme de plus en plus dans l'opinion que l'héroïſme eſt le fléau du monde, quand il n'eſt pas tempéré par la juſtice.

Mais, mon cher confrère, vous en tiendrez-vous là ? Quoiqu'il n'y ait en effet que la grandeur romaine qui soit digne de l'étendue de votre génie, il y a pourtant encore bien de l'eſpace pour vous dans l'hiſtoire de l'univers. Il vous ſera peut-être moins commode d'écrire des faits qui ne tiendront pas à un ſyſtème général, mais cela même donnera plus d'exercice à votre eſprit philoſophique & à votre talent de démêler les hommes. Vous jugerez leur inconſéquence, vous expliquerez les faits par les paſſions diverſes qui les ont produits, vous nous ferez connoître la ſource de la contrariété des lois par les intérêts oppoſés qui les ont dictées. Vous avez fermé votre théâtre à la deſtruction des deux empires, vous ferez lever la toile à la nouvelle race de ſouverains qui s'eſt formée depuis le Boſphore juſqu'à l'Iſlande. L'Allemagne, la France, l'Eſpagne, l'Angleterre fourmillent de ſujets bien grands. Notre France ſeule ſuffit à de grandes réflexions, ſurtout notre troiſième race où, malgré l'indifférence preſque totale des ſouverains, on remarque un projet ſuivi de monarchique, qui ſe conſomme dans l'autorité abſolue de Louis XIV. Si vous voulez paſſer de la politique aux lettres, quel champ ne s'ouvrira pas pour vous, & l'hiſtoire de l'eſprit des hommes n'eſt-elle pas auſſi agréable que celle de leurs paſſions ? Voilà l'ouvrage que je déſire depuis ſi longtemps & qui vous étoit réſervé. Faites voir que le moral a ſon calcul, ainſi que le phyſique, & raſſurez les hommes qui ſont rebutés de tendre à un bonheur auquel ils n'atteignent jamais, en leur montrant combien de ſecrets ont été découverts par la recherche inutile du grand œuvre (*a*) & de la quadrature du cercle. On a trouvé, chemin faiſant, des remèdes & des courbes nouvelles, de même qu'en

(*a*) *Biffé :* de la pierre philoſophale.

cherchant l'état ftable du bonheur, on trouve des fituations & des momens agréables.

Je ne fçais pas en vérité pourquoi je vous dis tout cela, mais je me laiffe entraîner au plaifir de caufer avec vous, avec d'autant moins de contrainte que l'indulgence fait une des grandes parties de votre philofophie.

Adieu, mon cher confrère, on nous fait efpérer de vous revoir bientôt. Vous avez perdu des chofes admirables : des actrices dignes des comédies excellentes qu'elles ont jouées, & des auditeurs dignes des unes & des autres. Vous connoiffez mon tendre & refpectueux attachement.

HÉNAULT.

413. — *Jacob Vernet à Montefquieu* (*a*)

Genève, le 4 feptembre 1748.

Monfieur.

Votre carroffe de Limoges eft un lambin. Je croyois recevoir hier votre dernier paquet & nous voilà renvoyés de huit jours, au grand déplaifir de l'imprimeur, réduit à chômer. Avant que le texte à corriger vienne, vos corrections font venues par la pofte. J'en ferai ufage & je n'ai point livré le chapitre XXIII, puifque vous me l'envoyez retouché. Je fuis fâché que vous repreniez le défir de faire diftinguer les fix parties, après vous en être défifté ; l'imprimeur s'eft arrangé fur ce pied-là, & voilà de nouveaux cartons à faire. D'ailleurs la copie n'a pas été confervée affez foigneufement pour fçavoir où ces parties font marquées &, en cas que vous perfiftiez à faire des cartons pour cela, il faudroit me marquer à quels livres vous les rapportez. Enfin ne faudroit-il point faire une partie pour les lois romaines, une exprès pour les lois françoifes & une pour les lois féodales ? Car cela eft affez diftinct. J'avoue que l'ouvrage me paroît aller auffi bien avec la feule diftinction des livres ; cependant on fuivra ce que vous ordonnerez.

Ne feroit-il point à propos, outre l'addition explicative du titre dont nous fommes convenus, d'y ajouter : *avec des recherches*

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 279.

nouvelles ſur les loix romaines touchant les ſucceſſions, ſur les loix françoiſes & ſur les loix féodales, ou quelque choſe d'approchant (*a*)

Vous ne m'avez encore rien répondu ſur la demande que fait l'imprimeur, ſi l'on mettra un avertiſſement ou une préface. Je ſuppoſe que vous ne voulez rien mettre, ni rien laiſſer mettre par le libraire.

Vous ne me donnez non plus aucun ordre ſur les 70 exemplaires qui vous ſont deſtinés. Voulez-vous que je les faſſe brocher ou cartonner ? On peut les donner honnêtement comme cela, au lieu qu'on n'oſeroit les donner en feuilles. D'ailleurs, c'eſt un moyen de les collationner & de bien placer les cartons, ce qui eſt eſſentiel. Je le ferai faire aſſez proprement & à bon compte.

Enſuite comment faut-il vous faire parvenir cela ? Car vous ſçavez comment la Chambre ſyndicale de Lyon eſt terrible : on arrête tout livre imprimé hors de France & il faut un ordre de M. le chancelier pour en avoir mainlevée. Cet article n'eſt point prématuré, parce que je vois que vos réponſes ſont trois ſemaines à venir & qu'il ne faut pas plus de temps pour achever le livre.

Peut-être préparez-vous déjà quelques additions ou changemens pour une deuxième édition qui ſera néceſſaire dans peu. J'eſpère que vous mettrez le libraire en état d'avoir toujours cet avantage par devers lui pour empêcher la contrefaction [*ſic*], car il eſt fort à craindre qu'on ne lui joue ce tour.

Vous auriez eu une belle occaſion de parler plus à fond du duel dans vos Loix françoiſes ou féodales. Cependant je crois que vous avez jeté quelques principes (*b*). J'aurois voulu un chapitre ſur cet article, dût-il être aux dépens du chapitre *ſur le crime contre nature* (*c*), dont on pourroit ſe paſſer.

Vous aviez bien raiſon d'annoncer que le château de l'abbé Dubos périroit en poudre ; tout ce que vous dites là-deſſus eſt bien curieux & bien ramené aux ſources. Perſonne ne ſçait comme

(*a*) Monteſquieu s'arrêta à la rédaction ſuivante : *De l'Eſprit des Loix ou du rapport que les loix doivent avoir avec la conſtitution de chaque gouvernement, les mœurs, le climat, la religion, le commerce, etc., à quoi l'auteur a ajouté des recherches nouvelles ſur les loix Romaines touchant les ſucceſſions, ſur les loix françoiſes & ſur les loix féodales.*

(*b*) Cf. l'*Eſprit des Lois*, liv. XXVIII, ch. 20.

(*c*) *Eſprit des Lois*, liv. XII, ch. 6.

vous trouver les racines naturelles des chofes. Pendant que vous êtes en train & que Dieu vous donne la fanté, ne négligez pas de mettre en ordre d'autres obfervations de vos voyages, dont m'a parlé l'abbé Cerati avec grande eftime.

J'ai l'honneur d'être, avec un fingulier refpect, votre très-humble, etc.

VERNET.

A Monfieur, Monfieur le préfident de Montefquieu, — à Bordeaux (*a*).

414. — *Madame Geoffrin à Montefquieu* (*b*)

A Paris, 7 feptembre [1748].

Mon cher Préfident,

J'ai reçu une lettre de vous, très-tendre & très-galante, & auffi flatteufe pour ma vanité que touchante pour mon cœur : mais il y a un imbroglio que je veux éclaircir.

Il paroît par votre lettre que vous en avez reçu une que j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a environ trois femaines, puifque vous vous plaignez très-joliment des louanges que je vous donne dans la mienne. Vous me dites qu'il faut vous épargner, que ceux qui ont peu de vanité font plus près de l'orgueil que les autres ; cela eft fin & je l'entens fort bien. Mais ce que je n'entens pas, c'eft que dans le poft-fcriptum de votre lettre, vous me dites que je ne vous ai pas remercié de votre livre des *Romains* que l'on m'a apporté de votre part. Eh ! mon cher Préfident, vous ne fçavez ce que vous dites ni ce que vous faites. C'eft par le remerciement le plus tendre & l'expreffion de la reconnoiffance la plus parfaite que j'ai commencé ma lettre. Je me fouviens que je vous difois qu'on m'avoit apporté votre livre de votre part, mais que j'aurois été indigne de cette faveur fi je l'avois attendue tranquillement ; que j'avois acheté le livre dans le moment même qu'il avoit paru, que le vôtre feroit l'ornement de ma bibliothèque pour fa belle reliure, mais que le mien avoit été déjà lu & relu. Vous voyez bien, mon

(*a*) Montefquieu a écrit fur la lettre: *Répondu.*

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 118.

cher Préſident, que vous n'êtes qu'une bête de me dire que je ſuis une ingrate.

De plus, vous êtes un étourdi de me faire compliment ſur l'honneur & ſur le bonheur que j'ai eus de voir Mme de Mirepoix ; il eſt vrai qu'elle eſt venue voir ma fille, mais elle a eu tant de peur de me voir, qu'après avoir promis à ma fille de ſe trouver à l'opéra dans la loge de Mlle de La Roche-ſur-Yon un jour que ma fille en diſpoſoit, ayant appris que j'y ſerois, elle n'y vint pas. Mais je ne l'en crois pas moins un ange, indépendamment de l'eſprit, des charmes & des grâces qu'elle poſſède au ſouverain degré comme ces Meſſieurs. Elle a de plus le talent de jouer la comédie, comme on croit & comme on dit qu'ils la joueroient ; il eſt vrai qu'il n'y a qu'une voix qu'elle joue comme un ange (*a*). Vous aurez ce délicieux plaiſir cet hiver, mon cher Préſident, de la voir & de l'entendre. Les pièces que l'on joue ſont charmantes : elles ſont de M. de Forcalquier & de M. de Nivernois (*b*) ; cela fait de bons auteurs.

La *Sémiramis* de Voltaire eſt le ſujet des converſations depuis huit jours. Je vous dirai ſeulement que les gens ſenſés ne la trouvent pas auſſi merveilleuſe que l'on l'avoit annoncée, ni auſſi mauvoiſe que le public la trouve. La faction que l'on a faite pour la faire réuſſir eſt ce qui l'en empêche ; on eſt indigné de toutes les menées de Voltaire & de la frénéſie de ſes enthouſiaſtes.

Quoique je vous aie dit pluſieurs fois dans cette lettre que vous n'étiez qu'une bête, je ſuis aſſez juſte pour trouver que vous avez vendu vos charges tout auſſi bien qu'auroit fait un homme d'eſprit, & je vous en fais mon compliment. J'en reçois de tous ceux qui ſçavent combien je vous aime. Ils croient auſſi bien que moi que nous allons vous poſſéder un peu de ſuite. Je vous attends cet hiver avec beaucoup d'impatience. Notre petite comteſſe (*c*) eſt bientôt à la fin de ſes peines, c'eſt-à-dire à la fin du voyage de Plombières (*d*) ; ce voyage l'a beaucoup fatiguée. Elle a été fort

(*a*) Mme de Mirepoix jouait les rôles de grande coquette dans la troupe de l'hôtel de Brancas. Cf. de Loménie, *La comteſſe de Rochefort*, p. 43.

(*b*) Louis-Jules-Barbon Mancini-Mazarini, duc de Nivernais (1716—1798), qui épouſa la comteſſe de Rochefort en 1782.

(*c*) Mme de Tournemire (?).

(*d*) Sur l'ennui du ſéjour de Plombières, cf. Maugras, *La cour de Lunéville*, pp. 339 & ſuiv.

fâchée de n'avoir pas eu cette année ma fille avec elle ; je ne ſçais ſi je vous ai mandé qu'une fluxion très violente dans la tête l'avoit empêchée de ſuivre M[lle] de La Roche-ſur-Yon. Elle ſe porte mieux à préſent ; elle eſt allée à Verſailles voir le roi de Pologne ; il n'avoit qu'un cri après elle : il l'a baiſée tout autant qu'il faiſoit à Lunéville (*a*).

Vous me dites que votre fils vous a demandé la permiſſion de venir à Paris ; vous ne me dites point ſi vous avez dit oui. Ma fille ne l'aura pas abſolument à elle toute ſeule : je prétends bien en avoir auſſi ma petite part ; j'aurai recours à vous ſi la drôleſſe veut tout prendre.

Adieu, mon cher Préſident ; je ſuis dans l'eſpérance de vous revoir bientôt.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

415. — *Jacob Vernet à Monteſquieu* (*b*)

Ce 11 ſeptembre 1748.

Votre dernier paquet eſt arrivé, Monſieur, & j'y ai auſſitôt fait les corrections & additions que vous m'aviez envoyées. Mais celle du chapitre 11 du livre XXX n'était pas venue à temps ; c'eſt celle où l'on dit qu'*il y avoit dans les villes un corps de bourgeoiſie, un ſénat & des magiſtratures de police* (*c*). Voyez ſi cela vaut la peine de faire un carton. La multiplication des cartons eſt toujours une défectuoſité &, d'ailleurs, elle fait ſoupçonner plus de myſtères qu'il n'y en a. Cependant on ſuivra vos ordres ſur cet article.

Ne tardez pas à me répondre ſur chaque point de ma dernière lettre, parce que voici une beſogne qui tend à ſa fin. Dans quinze jours tout ſera fini. Votre jugement général ſur le livre de l'abbé Dubos & ſur les ſources de l'illuſoire qui s'y rencontrent eſt admi-

(*a*) Cf. Ségur, *Le royaume de la rue Saint-Honoré*, p. 143.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 280.

(*c*) L'édition princeps donne : « Il y avoit dans les villes des corps de bourgeoiſie » ; l'édition de 1749 in-4° corrige : « Il y avoit dans les villes à peu près la même adminiſtration que chez les Romains : des corps de bourgeoiſie, un ſénat, des cours de judicature. »

rablement bien touché. Je me réjouis de ce que tout ſera fini avant nos vendanges. Je n'aurois pas eu le courage de quitter parce qu'il faut ſi bien aller que chaque feuille me paſſe deux fois par les mains, & j'aurois été fâché d'être aſſujetti à reſter dans la ville comme l'année dernière. Vous pouvez dire à préſent avec plus de droit qu'Ovide : *Exegi monumentum*, etc. Ce ſont de belles leçons données aux rois & aux peuples.

J'ai l'honneur d'être, avec une ſingulière eſtime & vénération, votre très-humble & obéiſſant ſerviteur.

J. VERNET.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux (a).

416. —*Jacob Vernet à Monteſquieu* (*b*)

Ce 14 ſeptembre 1748.

Je reçois en ce moment votre lettre de Clairac qui me donne les réponſes que je déſirois. On fera un carton pour l'endroit que vous déſirez & la correction eſt venue à temps pour l'article *Des prélats approuvant*, etc. On imprimoit actuellement ce chapitre. Mais, Monſieur, M. Muſſard me dit qu'il n'a point vu de préface, non plus que moi, & le libraire ne l'a pas. Ainſi ayez la bonté de me l'envoyer par lettre. La choſe preſſe, & c'eſt pourquoi je ne perds pas un moment à vous l'écrire. Comme j'ai l'honneur d'être aſſez lié avec M. de Champeaux & que M. Cramer eſt mon ami, je pourrois leur offrir comme de mon chef un exemplaire de l'ouvrage, dont ils ſçavent bien que je procure l'édition. Ils ſentiroient bien ce que cela veut dire & cela ſauveroit la conſéquence. Les exemplaires qui vous reviennent reſteront dans ma maiſon clos & couverts.

J'ai l'honneur d'être, avec un entier dévouement, votre très-humble & obéiſſant ſerviteur.

J. VERNET.

(*a*) Monteſquieu a écrit ſur la lettre : *Répondu.*

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 281.

417. — *Jacob Vernet à Monteſquieu* (*a*)

Ce 20 ſeptembre 1748.

Ne vous mettez pas en peine, Monſieur, de m'envoyer la préface, comme je vous en priois il y a ſix jours ; elle s'eſt retrouvée chez le libraire, à qui M. Muſſard l'avoit remiſe avec le premier cahier. Le père Barrillot, qui l'avoit reçue, étant mort, le fils n'en avoit aucune connoiſſance ; M. Muſſard ne s'en ſouvenoit point & moi je ne l'avois jamais vue. Ainſi rien ne nous manque & dans moins de quinze jours tout ſera fini. Je vous propoſois de permettre que j'offriſſe un exemplaire à M. de Champeaux & un à M. Cramer de mon chef & vu mes relations avec eux, encore pourtant qu'ils pourroient bien comprendre que c'eſt vous qui ne voulez point paroître.

Le moyen d'avoir de quoi faire une étrenne aux garçons imprimeurs & en même temps de faire coudre à vos frais les exemplaires à donner, c'eſt de me faire donner par le libraire, en argent, la valeur de deux exemplaires pour votre compte, moyennant quoi il y aura de quoi tout acquitter.

M. Muſſard eſt parti hier pour Dijon, afin de terminer avec M. de Saint-Conteſt (*b*) l'arrangement territorial auquel il travaille depuis longtemps.

Je penſe qu'il ſeroit pourtant bien étrange que vous n'euſſiez pas un exemplaire de votre ouvrage, ne fût-ce que pour voir comment il eſt exécuté. Celui de M. Burlamaqui vous en donnera l'idée. Qui voit l'un voit l'autre pour le papier, le caractère & la correction.

J'ai l'honneur d'être, avec un entier dévouement, votre très-humble & obéiſſant ſerviteur.

J. VERNET.

P.-S. — Il me ſemble que la conceſſion faite par Juſtinien aux Francs ne regarde que quelques terres que les Goths d'Italie

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 282.

(*b*) Fr.-D. Barberie, marquis de Saint-Conteſt (1701—1754), chargé en juillet 1749, de négocier pour le gouvernement français la délimitation entre la France & Genève.

avoient en Provence & que l'Empereur abandonna volontiers aux François, afin qu'ils ne donnaſſent pas de ſecours aux Goths (*a*).

418. — *Monteſquieu à Titon Du Tillet* (*b*)

A Bordeaux, ce 19 octobre 1748.

J'ai reçu, Monſieur, la lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au ſujet de ma nouvelle édition de la *Grandeur des Romains*. Il ſeroit bien flatteur pour moi qu'elle eût plu à un homme auſſi connoiſſeur que vous & dont l'eſprit eſt rempli de tant de belles choſes.

Nous avons vu ici un de vos amis, M. l'abbé Bonardi (*c*), & nous avons été bien fâchés de ne pouvoir le retenir plus longtemps.

Dès que je fus arrivé ici mon premier ſoin fut de remettre à M. de Sarrau (*d*) votre ouvrage immortel le *Parnaſſe françois*.

J'ai l'honneur d'être, Monſieur, avec des ſentimens pleins de la plus véritable eſtime, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Titon Du Tillet, dans ſa maiſon, Ile Notre-Dame, — à Paris.

419. — *Monteſquieu à Bulkeley* (*e*)

Ce 20 octobre 1748.

Depuis la réception de votre lettre, Monſieur, j'ai toujours été errant, pour tâcher de porter quelque remède à la déſolation de toutes mes petites terres. Eh bien ! ne me reſpectez donc plus,

(*a*) *Eſprit des Lois*, XXX, ch. 24.

(*b*) Copie communiquée par M. Jacques Arnna, d'après l'original non autographe ſe trouvant dans une collection particulière, dont le propriétaire tient à garder l'anonymat. — Titon Du Tillet (1677-1762), auteur du *Parnaſſe français*, 1732, in-folio. Il fut membre aſſocié de l'Académie de Bordeaux.

(*c*) Sur l'abbé Bonardi cf. les notes de Guaſco à la lettre 501 (p. 1247 & 1250).

(*d*) Iſaac Sarrau de Boynet, ſecrétaire de l'Académie de Bordeaux.

(*e*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 62.

car j'ai vendu, Dieu merci, toutes mes charges (*a*), mais augmentez votre amitié, puiſque je ne tiens qu'à vous.

Vous me faites bien plaiſir de me dire que vous avez parlé de moi avec Mme de Mirepoix ; cette ſeule converſation vaut la renommée. Je ne voudrois chanter que pour vous & pour les Muſes. Je ſuis bien flatté du ſouvenir du Prince (*b*), & du grand Prince, qui m'honore de ſes bontés ; faites-lui, je vous ſupplie, ma cour & vous qui ſçavez ſi bien dire, parlez pour moi.

Je vous dirai que je n'ai pas oſé prendre la liberté de préſenter mes *Romains* à Mademoiſelle (*c*) ; j'ai fait là-deſſus violence à mon ambition. Dites-lui, je vous prie, que dans cette occaſion il ne m'a manqué qu'un préſent digne d'elle, mais, quand elle l'auroit reçu avec bonté, cela ne m'auroit pas conſolé du malheur que j'ai de ne pouvoir lui faire ma cour.

Cette paix qui deſcend du ciel deſcend bien lentement ; j'ai toujours peur qu'il ne lui prenne fantaiſie de s'en retourner dans un pays qui vaut bien mieux que le nôtre. Je trouve les préliminaires remplis de modération, c'eſt-à-dire de bon ſens ; il ſemble qu'on n'ait travaillé que pour le bien de la choſe même. Ceux qui ont dit que cette paix ne nous procure pas d'aſſez grands avantages ne ſe connoiſſent guère dans les vrais avantages que les rois doivent ſe propoſer. N'eſt-ce rien que de faire penſer à l'Europe qu'on ne veut pas la ſubjuguer ? La manière de penſer des ſujets fait la puiſſance intérieure des rois, la manière de penſer des autres peuples fait leur force extérieure ; une puiſſance que l'on craint eſt à demi abattue.

Je vous prie d'agréer mes reſpects & de me permettre d'avoir l'honneur de vous embraſſer.

Voulez-vous bien faire à Mme de Bulkeley mes complimens reſpectueux.

(*a*) Cf. ci-deſſus la lettre 407, page 1124.

(*b*) Charles-Édouard.

(*c*) Mlle de Charolais.

420. — *Solar à Montesquieu* (*a*)

Govone (*b*), le 20 octobre 1748.

J'ai paſſé les bornes de la diſcrétion par mon retardement à répondre, mon cher ami, à votre lettre du 29 décembre de l'année paſſée. Je me flatte que cela ne nuira pas à la bonne opinion que vous devez avoir de mon amitié, qui eſt toujours la même. C'eſt la fatalité qui accompagne les longues abſences & celle de la guerre qui a coupé la communication juſqu'à préſent. Je puis auſſi y ajouter que j'ai été ballotté avec mon ambaſſade de Rome (*c*), qui m'a tracaſſé, ſans que j'y aie eu la moindre faute, ne l'ayant ni cherchée ni déſirée ; je crois que c'eſt la malédiction de Mme de Tencin qui m'a attiré le malheur de me trouver impliqué dans cette tracaſſerie ; j'ai tâché de m'en tirer, mais il faut marcher & obéir : j'attens le dénouement pour me mettre en chemin. Il ſe peut que je m'accommode de ce pays-là ; je n'ai de la répugnance d'y aller que parce que j'avois fait mon plan pour me tenir en repos ici & que je ſuis fâché de le déranger. D'ailleurs on n'eſt pas prévenu pour les façons franches de la cour de Rome quand on y a des affaires & qu'on eſt dépendant. Je vous en dirai mon avis après quelques mois de ſéjour. Ce qu'il y a de douloureux, c'eſt qu'il faut ſe ſéparer de tout ce qui m'attache ici & avoir le regret de faire continuer les ouvrages pour les perfectionner, ſans avoir le plaiſir d'y aſſiſter.

Vous ſentez combien ce ſacrifice doit me coûter : les terraſſes & jardins ſont preſque achevés ; je fais bâtir une aile du château, qui manquoit, où j'aurai un corps de logis complet, ſéparé & qui fait corps avec le reſte ; au-devant de cette aile il y a une belle terraſſe à niveau du plain-pied & trois autres étages de jardins en terraſſe au-deſſous. Il faut toujours ſe donner quelque occupation ; celle-ci eſt de mon goût ; je ſuis aſſuré que vous l'approuveriez, voyant la ſituation qu'on ne peut pas rendre. Mon frère en eſt tout au moins auſſi occupé que moi ; nous vous y ſouhaitons ſouvent, avec le regret d'y penſer inutilement ; il vous aſſure de la continuation de ſa vive amitié.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 233.
(*b*) Govone (Piémont, prov. de Coni).
(*c*) L'ambaſſade de Malte à Rome.

Vous ne m'avez pas encore tenu parole au ſujet du livre que vous me promettez dans votre lettre ; je l'attends avec l'empreſſement que j'ai pour tout ce qui vient de vous. Souvenez-vous de l'engagement que vous avez pris de me diſtinguer du public & de me l'envoyer tout frais moulu. Si d'Aube (*a*) en a écrit d'autres que celui qui n'a pas été débité, je vous diſpenſe de m'en régaler. Voyez ſi quelque choſe peut vous faire plaiſir à Rome ; je ne négligerai rien pour vous ſatiſfaire. Je vais y mener une vie ſérieuſe ; cela eſt à ſa place ; nos beaux jours ſont paſſés. Il faut tâcher d'avoir le bon eſprit de s'accommoder ſans une extrême violence à ce qui convient à l'état préſent. Vous ne m'auriez pas cru capable de morale dans le temps de mes folies & de vos perſécutions ; la retraite a diſſipé bien des nuages. Il n'en falloit pas moins pour effacer dix années de ſéjour à Paris.

Que mon ſérieux ne vous effraie pas ; ne m'en aimez pas moins, je vous prie, & ſoyez perſuadé qu'en quelque ſituation que ſoit mon eſprit, vous y ſerez toujours placé de la même façon, c'eſtàdire infiniment eſtimé & aimé au delà de toute expreſſion.

SOLAR.

421. — *Le préſident Hénault à Monteſquieu* (*b*)

Paris, 4 novembre [1748].

On dit, mon cher confrère, que l'année eſt admirable. Je me recommande à vous avec inſtance, & je vous prie de m'ordonner une pièce de vin, ſi grande qu'elle puiſſe être & toute la meilleure. Je vous promets de vous attendre pour l'entamer : *non alia bibam mercede* (*c*).

Vous ſçavez tous les plaiſirs qui vous attendent ici : une actrice inimitable, *dulce ridentem, dulce loquentem* (*d*), des comédies que du temps de Térence on auroit attribuées à Scipion & à Lælius,

(*a*) Fr. Richer d'Aube (1686—1752), neveu de Fontenelle. Il avait publié, en 1743, un *Eſſai ſur les principes du droit & de la morale* (Paris, in-4°), qu'il accuſa Monteſquieu d'avoir pillé. Cf. Laboulaye, t. III, p. XXVI.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 138.

(*c*) Horace, *Od.*, I, 27.

(*d*) Horace, *Od.*, I, 23.

& des ballets qui ſont dignes de tout le reſte (*a*). Il ne nous manque que vous, mon cher confrère, car les bons ſpectateurs ſont auſſi rares que les bons comédiens. Il ne faut pourtant pas vous tromper ; toutes les pièces ne ſont pas égales & on nous en prépare deux que je ſuis obligé de convenir qui le cèdent de beaucoup aux premières.

Adieu, mon cher confrère; continuez de m'honorer de vos bontés & croyez que rien n'égale mon attachement & mon reſpect.

H.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux (*b*).

422. —*Jacob Vernet à Monteſquieu* (*c*)

Ce 4 novembre 1748.

En conſéquence, Monſieur, de vos derniers ordres, j'envoie aujourd'hui à Lyon à M. Bordes de Malſard un exemplaire de l'*Eſprit des Loix* en grand papier en feuilles, en lui en donnant avis. Vous croyez que c'eſt une choſe aiſée que d'envoyer un gros livre d'ici à Lyon. Sçachez qu'il y a là une Chambre ſyndicale qui ne laiſſe rien paſſer & qu'aucun voyageur n'oſe affronter, de ſorte qu'il a fallu recourir à des voies ſupérieures. M. de Champeaux, à qui j'ai préſenté un exemplaire des *Loix* de la façon que je vous ai dite & qui entre à merveille dans la raiſon de cette façon, a bien voulu écrire à M. Pallu (*d*), intendant de Lyon, en le priant de permettre qu'on lui adreſſât ce paquet par la poſte ; la permiſſion eſt venue & j'en profite : l'enveloppe extérieure eſt pour M. l'intendant, la ſous-enveloppe porte l'adreſſe de M. Malſard à qui j'en écris ; ce ſera à lui de l'acheminer à M. de Secondat, à Bor-

(*a*) Il s'agit ici des comédies de l'hôtel de Brancas : l'actrice inimitable eſt M[me] de Rochefort, les auteurs Forcalquier & le duc de Nivernais, ſans parler du préſident Hénault lui-même qui pourrait bien avoir compoſé les ballets (cf. H. Lion, *Le préſident Hénault*, pp. 206 & ſuiv.).

(*b*) Monteſquieu a noté ſur la lettre : *Répondu. Envoyé la barrique.*

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 283.

(*d*) B.-René Pallu du Ruau, intendant de Lyon de 1738 à 1750.

deaux. Mais peut-être faudra-t-il qu'il laiſſe prendre lecture du livre à M. l'intendant, auquel cas cela retarderoit l'envoi.

Ce n'eſt pas le ſeul bon office que M. de Champeaux nous rende; comme il fait tout le cas poſſible de vos lumières & de votre amitié, il ne s'eſt ſervi de la confiance qu'on lui témoignoit que pour faire entendre d'avance à ceux qui approchent du centre, que cet ouvrage ne doit rien contenir qui faſſe ombrage & que l'unique raiſon pour le faire imprimer hors du royaume, c'eſt que des écrivains d'un certain ordre ne ſçauroient s'aſſujettir aux vétilleuſes formalités qui s'obſervent là-deſſus en France, etc. Il a envoyé ce livre depuis huit jours par la poſte à M. le chancelier & à Mme de Tencin & il en écrit, ſans doute comme il en parle, comme d'un ouvrage plein de vues fines, juſtes & profondes, exprimées avec une netteté & une brièveté heureuſes. C'eſt auſſi le jugement qu'en portent tous nos bons eſprits, entre les mains de qui ce livre eſt depuis huit jours. J'allai voir, l'autre jour, à la campagne un de mes amis malade: ſa femme le grondoit de ce qu'il ne quittoit point ce livre depuis cinq jours. On y trouve autant de choſes que de mots, & de grandes choſes, des choſes originales, des choſes utiles au genre humain. Attendez-vous à tout l'éclat qu'un livre puiſſe avoir. Vous commencerez à en apprendre l'effet à Paris après la Saint-Martin; l'écho des pays étrangers vous parviendra plus tard. Prendrez-vous le parti de vous tenir coi à Bordeaux pendant que le livre fera bruit ? Il ne manquera pas de contradicteurs, mais l'admiration l'emportera. Je ne ſouffre point ici que ceux qui vous ſoupçonnent vous nomment, & je me ſuis aviſé de vous appeler ſimplement *M. de l'Eſprit*; ce nom pourroit bien vous reſter ici & il ne va pas mal.

M. Muſſard, à qui je n'ai pas manqué de préſenter un exemplaire, vous doit écrire. M. Cramer, dans le même cas, n'oſe pas vous remercier. Ces trois exemplaires, celui que je vous envoie, celui qui me revient & les deux dont le libraire me donnera la valeur pour les mêmes prix, dont je vous ai parlé comme étrenne aux ouvriers relieurs & emballage à faire, ces exemplaires, dis-je, prélevés, il en reſte ſoixante-trois que je vais vous faire emballer pour les envoyer en Hollande à l'adreſſe que vous m'avez marquée.

Quoiqu'il y ait peu de fautes d'impreſſion dans le livre du jour, il s'en eſt pourtant gliſſé quelques-unes par mon abſence & par l'inadvertance du correcteur ordinaire; je vous en fais excuſe d'avance. Cependant, à tout prendre, vous ſerez content, j'eſpère. C'eſt ce que vous aurez la bonté de me faire ſçavoir dès que vous aurez reçu le livre, comme auſſi les corrections que vous ferez pour une nouvelle édition à laquelle il faudra bientôt venir.

Le libraire vouloit vous écrire, mais, comme il doit vous ignorer, je me ſuis chargé de vous faire de ſa part les grands remerciemens qu'il vous doit. Je vous en fais auſſi pour la confiance dont vous m'avez honoré & je vous prie de me compter au rang de ceux qui admirent le plus cette belle production & qui vous ſont le plus ſincèrement dévoués.

J. Vernet.

P. S. — On a tiré peu d'exemplaires en grand papier comme celui que vous recevrez. Le livre ſe vend ici ſur le pied de dix-huit livres de France les deux volumes.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

423. — *Muſſard à Monteſquieu* (*a*)

Genève, 4 novembre 1748.

Monſieur,

Je ne ſçaurois m'en tenir aux remerciemens que j'ai faits à M. Vernet, il me ſemble que c'eſt ne remercier qu'en effigie. Agréez que je m'adreſſe à vous-même, Monſieur, pour vous témoigner combien je ſuis ſenſible à l'honneur de votre ſouvenir & à la précieuſe marque que vous avez bien voulu m'en donner.

J'ai été bien fâché de ce qui a tranſpiré. Je n'ai point été ſurpris que l'on devinât : le ſoleil étant unique, il a beau s'envelopper d'un nuage, le jour qu'on voit, la chaleur qu'on reſſent ne peut s'attribuer qu'à lui. Mais j'aurois voulu que chacun ſentît la néceſſité de la diſcrétion ; malheureuſement c'eſt trop exiger dans une affaire

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 209.

où ce que la petite vanité des uns leur donne la démangeaifon de dire, du moins à l'oreille, l'intérêt d'un autre l'engage à le dire prefque ouvertement. J'efpère qu'il n'en arrivera rien de fâcheux.

J'ai l'honneur d'être avec les fentimens de vénération & d'attachement qui vous font fi bien dûs, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MUSSARD.

A Monfieur, Monfieur le préfident de Montefquieu, etc., — à Bordeaux.

424. — *Madame de Tencin à Montefquieu* (*a*)

A Paris, ce 14 novembre [1748].

Si vous étiez à Paris, mon petit Romain, je pourrois vous donner l'*Efprit des Loix*; bien entendu que ce ne feroit que pour quelques heures. J'ai le feul exemplaire qui foit encore dans Paris : fi je voulois le prêter à tous ceux qui me le demandent, il ne me reviendroit qu'en morceaux. Comme on me l'a envoyé fans être broché & que je ne fuis pas accoutumée à plier les cahiers, je n'ai pu en lire que quelques morceaux, & ce peu que j'en ai lu m'a paru admirable. Jugez quelle impreffion il a faite fur moi, puifque je ne connois aucune lecture, pas même celle de mes chers *Romains*, comparable au plaifir que celle-là m'a fait. Je vous en dirai davantage quand j'aurai tout lu, mais il a fallu facrifier mon impatience à celle de M. Fontenelle, qui m'auroit mangé le blanc des yeux fi je ne lui avois pas prêté l'ouvrage. J'ai eu la fottife de lui dire que je l'avois : depuis ce moment, il ne m'a laiffé aucun repos qu'il ne l'ait eu. Son avidité pour cette lecture a été encore augmentée par la feconde qu'il a faite des *Romains*, dont il eft véritablement enchanté.

Vous vous êtes tiré avec honneur de votre négociation avec Maran (*b*). Il eft bien dommage que vous n'ayez été chargé de celle de la paix; en vérité, je ne crois pas qu'elle ait été plus difficile.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 254. — La dernière ligne feule eft autographe.

(*b*) Cf. ci-deffous la lettre 430.

Mme la princeſſe de Conti a eu une indigeſtion de champignons qu'elle avoit cueillis elle-même dans la forêt de Fontainebleau, dont elle a failli mourir ; elle en eſt guérie. Il lui reſte préſentement à guérir des remèdes qu'elle a pris : il y a au moins de quoi tuer quatre forts chevaux ; cette indigeſtion ſe convertit en attaque d'apoplexie. M. d'Aiguillon, qui étoit à Paris, ne ſut faire autre choſe, en apprenant l'extrémité de la princeſſe, que d'avoir auſſi ſon apoplexie. Il a été, auſſi bien qu'elle, dans le péril le plus éminent ; mais l'imiter eſt tout ! Il eſt hors de danger préſentement...

Adieu, mon petit Romain ; vous ne ſçavez combien je vous aime, ſi vous n'êtes perſuadé que vous ne l'êtes de perſonne auſſi tendrement que vous l'êtes de moi. Les bêtes, vos confrères, vous font mille complimens.

Je vous embraſſe, mon cher ami.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, — à Bordeaux.

425. — *Madame de Tencin à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 19 novembre [1748].

Je ſuis toute glorieuſe, mon petit Romain, de ce que l'on s'adreſſe à moi pour vous faire tenir des lettres ; c'eſt une preuve que l'on connoît mon attachement pour vous. Ils ont grande raiſon : la bonne, la ſolide amitié eſt préférable, ſurtout dans l'abſence, aux gentilleſſes de toutes vos belles madames, qui ne l'emportent pourtant ſur moi que quand vous êtes en préſence ; cela ſoit dit en paſſant.

Helvétius & Saurin ſont arrivés. Vous croyez bien que mon premier ſoin a été de m'informer de vos nouvelles ; ils me font craindre que votre retour ne ſoit encore éloigné. J'en ſuis fâchée ; je voudrois jouir de votre eſprit & de l'agrément de votre commerce ; mes infirmités augmentent ſi fort qu'il n'y a pas lieu que je puiſſe eſpérer d'en jouir longtemps.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 255. — La dernière ligne ſeule eſt autographe.

J'avance avec délices dans la lecture de l'*Esprit des Loix*; tout le monde vous nomme; je soupçonne même que Maupertuis a dit à quelqu'un que vous lui en aviez montré une partie pour moi; je réponds constamment que cet ouvrage est digne de vous, mais que je n'en sçais pas davantage.

Adieu, mon cher Romain; aimez-moi autant que vous le pourrez,

Et soyez sûr que je vous aime de tout mon cœur.

426. — *Madame Dupré de Saint-Maur à Montesquieu* (*a*)

A Paris, ce 23 novembre [1748].

Vous avez raison, Monsieur, & moi je suis en faute; mais vos injures m'en consolent si bien que je ne puis me repentir ni ne veux me justifier. Ce n'est pas que je n'eusse de bonnes raisons à alléguer : le livre (*b*) envoyé à M. Dupré sans la plus petite mention de votre très-humble servante, qui en a pensé mourir de jalousie, feroit une des moindres. Mais, soit que j'aie, comme vous le dites, l'esprit mal fait, je préfère un tort que vous voulez bien prendre la peine de me reprocher à une justification qui vous jetteroit peut-être dans l'indifférence pour moi. Ma conscience d'ailleurs est fort nette : je suis sûre de n'être point ingrate. Le plaisir que j'ai en lisant l'ouvrage me répond de ma reconnoissance pour l'auteur, car le plaisir est un bon garant de la gratitude.

Je n'ai point encore eu celui de lire l'extrait du *Journal des Sçavans* (*c*), mais je ne me suis point trop mal adressée en priant l'abbé Du Resnel (*d*) de me l'envoyer. Je n'ai jamais vu un homme plus content qu'il le fut hier, lorsque je lui dis ce que vous en pensez. S'il a pris quelque soin pour y réussir, je vous jure qu'il est bien dédommagé par votre approbation. Je suis bien fâchée que la force de la vérité m'oblige à vous dire que tout nous rappelle notre cher président, qu'à toute occasion nous en parlons & trouvons

(*a*) Bibl. de Bordeaux, ms 1868, n° 106.

(*b*) Les *Considérations*.

(*c*) Septembre 1748, p. 555.

(*d*) J.-Fr. Du Bellay du Resnel (1692-1763), membre de l'Académie des Inscriptions, traducteur de Pope, rédacteur du *Journal des Savants*.

qu'il nous manque, car un ami de Bordeaux mériteroit d'être traité comme un ami d'Allemagne &, ſi l'on croyoit qu'il en prît quelque ſouci, on le haïroit d'y reſter toujours. En vérité, tout autre que vous ne tiendroit pas à nos regrets, & reviendroit non ſeulement à Paris, mais au Marais nous rendre notre joie, nos plaiſirs, & à mon père ſon emploi.

M. Trudaine & moi avons la tête tournée de la réputation d'un livre imprimé à Genève ſous le titre de l'*Eſprit des Loix*, qui eſt ſi rare ici qu'on ne ſçauroit l'avoir. Je viens d'écrire à M. Cramer pour le prier de nous l'envoyer ; n'en avez-vous point déjà entendu parler ?

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

427. — *Monteſquieu à Madame de Tencin* (*a*)

Du 25 novembre 1748.

Je reçois une ſeconde de vos lettres (*b*) Madame, lorſque je faiſois réponſe à la première. Vous avez donc été la ſeule en état de me faire lire l'*Eſprit des Loix* ſi j'avois été à Paris. C'eſt ſur les ailes de l'amitié qu'il a volé vers vous. Vous m'en dites du bien ; je crois que c'eſt votre cœur qui en juge. Comme je n'ai pas des relations bien étendues, vous me ferez plaiſir de m'écrire un peu ſur cette matière ; vous m'entendez.

Je reçois votre ſeconde avec une lettre charmante du héros de notre temps (*c*) ; j'aurai bien de la peine à lui en écrire une qui ſoit auſſi bien & il ſeroit un peu honteux qu'il me ſurpaſſât auſſi dans mon métier même ; je lui pardonne pourtant de m'humilier dans mon petit coin.

J'ai grièvement bleſſé la charité dans l'éclat de rire que j'ai fait en liſant votre article de l'empoiſonnement de M[me] la princeſſe de Conti, guérie par une apoplexie & honorée de l'apoplexie de M. le duc d'Aiguillon (*d*). Ne doutez point que la ducheſſe n'eût

(*a*) Minute. Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 266.

(*b*) La lettre 425.

(*c*) Le duc de Richelieu.

(*d*) Cf. la lettre 424.

pardonné ces deux coups à la Providence. La princeſſe a mangé ces champignons par air, car les princeſſes aiment beaucoup le petit merveilleux.

Vous me dites un mot qui m'a fait plus d'impreſſion que vos deux lettres : que vos infirmités augmentent. Au nom de Dieu, ne paſſez pas ſi vite ſur un tel article ; dites-moi tout, pour que mon imagination n'ajoute rien.

428. — *Le Nain à Monteſquieu* (*a*)

A Montpellier, ce 28 novembre 1748.

Je reçois, Monſieur, avec bien de la reconnoiſſance le préſent que vous voulez bien me faire & dont je connois tout le prix. Il tiendra un rang honorable dans ma petite bibliothèque & il y remplacera ſeul les PP. Rouillé & Catrou (*b*) & tous les autres hiſtoriens modernes de Rome qui, dans un nombre infini de volumes de toutes grandeurs, diſent bien moins de choſes que vous ne faites dans un petit in-douze.

J'ai l'honneur d'être, avec autant d'attachement que de reſpect, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

LE NAIN.

Monſieur de Monteſquieu, préſident du parlement de Bordeaux.

429. — *Madame de Tencin à Monteſquieu* (*c*)

A Paris, ce 2 décembre [1748].

Voici, mon cher Romain, ce que je penſe ſur l'*Eſprit des Loix* : la Philoſophie, la Raiſon, l'Humanité ſe ſont aſſemblées pour compoſer cet ouvrage, & les Grâces ont pris ſoin d'en habiller l'érudi-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 184. — C'eſt à La Rochelle, chez le comte de Matignon, que Monteſquieu avait fait la connaiſſance de l'intendant de Languedoc, Jean le Nain (1608—1750) ; cf. ci-deſſus la lettre 373, page 1081.

(*b*) Rouillé & Catrou, *Hiſtoire romaine depuis la fondation de Rome*. Paris, 1725—1735, 21 volumes in-4° (ou 1737, 24 volumes in-12).

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 256. — Les ſix dernières lignes ſont autographes.

tion. Je ne connois rien que l'on puiffe mettre à côté ; je l'ai lu avec avidité & je ferois fâchée d'avoir fini une lecture où le cœur, l'efprit & le bon fens trouvent également à fe fatiffaire; fi je ne me promettois de la recommencer, il n'y a prefque rien que je ne vouluffe retenir.

Il eft bien certain que l'on n'en permettra pas l'entrée dans ce pays-ci : il y a des gens qui n'ont ni le courage de dire les vérités, ni de permettre qu'on les dife. Comme je ne veux pas prêter à tout venant mon exemplaire, il y a des gens qui le viennent lire chez moi. Je m'enrichirois fi je voulois mettre ces lectures à prix. Je n'ai jufqu'ici entendu que des applaudiffemens ; il faut bien cependant s'attendre à quelques critiques. Je vous ferai part de celles qui me viendront. L'ouvrage eft encore peu répandu ; beaucoup de gens de ma connoiffance le font venir. D'Aube en a un exemplaire ; vous jugez bien qu'il ne fera pas des admirateurs : il croit que l'on a chaffé fur fes terres. L'oncle (*a*) au contraire admire de très-bonne foi ; nous en avons parlé enfemble & nous nous fommes trouvés parfaitement du même avis.

Helvétius n'a pu encore me remettre l'ouvrage dont vous l'aviez chargé pour moi : fes paquets n'étoient pas encore arrivés il doit me le remettre aujourd'hui. Je vous prie d'en faire mes remerciemens à l'auteur ; je fuis fûre que je le lirai avec plaifir puifque vous l'avez approuvé.

Encore un petit mot fur l'*Efprit des Loix* : Prault me dit hier que s'il en avoit feulement deux cens exemplaires, il feroit fa fortune ; [que] fi je voulois céder le mien, l'édition feroit bientôt contrefaite ; & qu'il fe vendroit mieux & plus promptement que des brochures remplies d'ordures & de médifances.

Adieu, mon cher Romain ; j'ai bien raifon de vous aimer : je m'en eftime davantage. Ma fanté eft un peu moins mauvaife depuis quelques jours. Venez me donner la joie de caufer avec vous, de jouir de votre efprit & de votre amitié.

M. de Mirepoix eft deftiné pour l'ambaffade d'Angleterre (*b*). On prétend que fa femme a déclaré qu'il ne l'acceptera que dans

(*a*) Fontenelle, oncle de Richer d'Aube.

(*b*) Il fut nommé le 1[er] janvier.

le cas où on le fera duc. Le prince Édouard occupe ici tout le monde ; il a réſiſté à toutes les remontrances qu'on lui a faites de quitter ce pays (*a*).

Je vous embraſſe, mon cher Romain ; vous connoiſſez quel eſt mon tendre attachement pour vous ; les expreſſions n'y peuvent atteindre.

430. — *Madame de Tencin à Monteſquieu* (*b*)

A Paſſy, ce 28 décembre 1748 (*c*).

Notre Maran (*d*), mon petit Romain, n'a ſonné mot de votre lettre. Je crois, comme vous me le dites, qu'un orgueil opiniâtre l'empêche de ſe rendre à nos ſollicitations ; il n'a nul beſoin de la chambre en queſtion & c'eſt pure malice à lui de vouloir la garder. Je ſuis perſuadé que ſi vous étiez ici vous l'emporteriez, mais vos forces ne ſont pas ſuffiſantes de ſi loin.

Vous me dites que vous ne relevez plus que de Dieu & de votre épée. Pourquoi n'ajoutez-vous pas que vous viendrez bientôt jouir de l'avantage que vous donne la vente de vos deux charges ; en conſcience, le ſéjour de la province convient-il à un homme comme vous ? Venez, mon cher ami, jouir dans la capitale de la réputation que vous vous êtes acquiſe, qui vient encore de s'augmenter par la nouvelle édition des *Romains* & venez faire jouir vos amis de la douceur & de l'agrément de votre commerce. J'eſpère que ma tranſplantation du faubourg me vaudra le plaiſir de vous voir plus ſouvent (*e*).

Toutes les bêtes vos confrères me chargent de mille complimens pour vous. Crébillon doit leur lire demain chez moi ſon *Catilina* & [le] donner aux comédiens ; il eſt preſque impoſſible

(*a*) C'eſt le 10 décembre que Charles-Édouard fut arrêté à la ſortie de l'Opéra & conduit à Vincennes.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 257. — La dernière ligne ſeule eſt autographe.

(*c*) La date de cette lettre eſt très liſible, mais doit être inexacte, en raiſon de ce que Mme de Tencin dit de *Catilina*, dont la première eut lieu le 20 décembre. Peut-être faudrait-il corriger « 18 décembre »?

(*d*) Cf. ci-deſſus la lettre 424.

(*e*) Mme de Tencin s'était inſtallée rue Vivienne. Cf. P.-M. Maſſon, *Mme de Tencin*, p. 127, note 1.

que cette pièce, quelque belle qu'elle ſoit, réponde à l'attente du public.

La *Sémiramis* de Voltaire n'a eu de ſuccès que par les cabales des amis de l'auteur ; encore a-t-il été très-médiocre, pour ne dire rien de plus. Piron, interrogé par Voltaire de ce qu'il penſoit de ſa pièce, il répondit après quelques momens de ſilence : « Avouez que vous voudriez bien que je l'euſſe faite. » Ce mot m'a paru plaiſant & digne de vous être mandé.

Si vous êtes à portée de voir nos amis Saurin & Helvétius, dites-leur, je vous prie, bien des choſes de ma part, & confirmez-vous tous trois dans l'amitié que vous m'avez promiſe & que j'oſe dire que vous me devez.

Adieu, mon petit Romain. On croit que la paix ſera publiée dans le mois prochain ; elle régnera dans mon cœur quand j'aurai le plaiſir de cauſer avec vous au coin de mon feu.

Je vous embraſſe, mon cher ami.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, préſident à mortier, — à Bordeaux.

431. — *Helvétius à Monteſquieu* (*a*)

[Fin décembre 1748.]

A la manière dont vous me traitez dans votre lettre, je ſuis, Monſieur, preſque toujours tenté de vous rendre ce que je vous dois, de mettre un « Monſieur » au haut de la page, & de commencer ma lettre au bas de mon papier, car vous ſçavez que l'impertinence ne m'eſt pas naturelle. Je ne manque au reſpect que je vous dois que parce que je crains encore plus de manquer à l'amitié qui rend tout égal & qui ne connoît point de protocole.

Je ne puis donner par écrit l'ordre que vous me demandez (*b*). Si j'étois ſur les lieux, rien ne feroit plus facile. J'écris donc à Pelletier (*c*), qui eſt mon ami & un homme ſûr, d'inſinuer à M. de

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 133.

(*b*) Il s'agit du placement d'une protégée de Monteſquieu. Cf. les lettres 411 & 450.

(*c*) Pelletier, receveur général des fermes à Bordeaux (*Almanach royal*, 1748, p. 357).

Preſſigny (*a*) que je voudrois bien qu'il m'indiquât le moyen de faire ce que vous déſirez. J'attends par ce moyen autant de ſa vanité que de l'amitié d'un autre. Vous aurez donc la bonté de voir Pelletier dans trois ou quatre jours, pendant leſquels il aura eu le temps de faire ſa négociation.

Tout le monde a dit du mal de *Catilina* (*b*), & réellement, il y en a à dire : cette pièce eſt abſolument ſans action & ſans plan. Mais il faut avouer auſſi qu'il y a des choſes ſublimes, que le caractère de Catilina eſt, ſelon moi, le plus beau qu'il y ait au théâtre, &, en vérité, ces beautés ſont d'un ordre bien ſupérieur à celles de Voltaire. Tout le monde ne penſe pas comme moi : tous les Voltairiens, ſans y trouver de beautés, la trouvent pleine de défauts. Cependant cette pièce tant décriée par eux aura vingt repréſentations (*c*).

M. de Forcalquier, Mme de Rochefort, MM. Duclos & Saurin ont autant d'admiration que moi pour votre livre. C'eſt le plus grand, le plus bel ouvrage du monde. Je l'ai preſque tout lu, quoiqu'il m'en manque 41 pages que l'on m'a perdues en le couſant par cahiers. Le chevalier de Mouhy (*d*) s'eſt chargé de me les faire avoir ; il a pour cela écrit à Genève. Votre ouvrage m'a paru digne de vous : c'eſt le plus grand éloge que j'en puiſſe faire. Voilà mon ſentiment, & il me ſemble que le public eſt du même.

Je ne crois pas qu'on vous faſſe de tracaſſerie ; cependant je ſçais que les miniſtres ne ſont pas extrêmement contens, quoiqu'ils le laiſſent imprimer à Paris. Je crains, qu'en parlant de finances vous n'ayez pas fait une claſſe à part des banquiers : je crois que vous m'entendez, & que vous ſentez qu'on pourroit uſer de cette voie pour vous deſſervir auprès de certaines perſonnes, & qu'un homme méchant pourroit, en citant malignement quelques endroits de votre ouvrage, irriter des gens puiſſans. Cependant ne craignez rien : il me ſemble que cela ſe civiliſe. Comptez que ſi

(*a*) Meſnage de Preſſigny, directeur des fermes pour les traites, gabelles & tabacs, à Bordeaux (*ibid.*, p. 356).

(*b*) La première eut lieu le 20 décembre.

(*c*) Helvétius eſt ſingulièrement perſpicace : « Le 1er de ce mois [de février 1749], fut la vingtième & dernière repréſentation de *Catilina* », écrit Collé (éd. Bonhomme, I, 48).

(*d*) Ch. de Fieux, chevalier de Mouhy (1701—1784).

j'apprenois quelque chofe d'intéreffant à cet égard, je vous en inftruirois fur-le-champ.

HELVÉTIUS.

432. — *Le Père Caftel à Montefquieu* (*a*)

[1748—1749.]

Monfieur,

Non, je n'y tiens plus : tout Paris m'affaffine de vos éloges & me fait rougir vingt fois le jour de n'avoir pas lu, pas vu, pas entendu dire un mot de ce livre admirable des *Loix*, par où je crois que, nouveau Lycurgue ou Solon, vous avez prétendu enchaîner ou gouverner l'univers. Dans le vrai, je fuis tout honteux de n'avoir pas lu un livre que tout Paris s'arrache des mains & plus honteux que vous n'ayez jamais daigné m'en dire un mot ; car voilà mon vrai point de vue dans ce moment. Votre amitié pour moi a été affez grande & peut-être, fi vous me le permettez, la mienne pour vous l'a été affez pour que tout Paris & nos Jéfuites furtout en fuffent très-inftruits : je n'ai eu même, pour les inftruire, qu'à publier un peu vos bontés pour moi &, depuis mes fix lettres fur le clavecin dédiées à vous dans notre journal (*b*), on connoît mon refpect & mon dévouement pour vous & vos bontés pour moi. L'ignorance où j'étois donc de votre bel ouvrage a tourné à ma confufion, depuis quinze jours que chacun s'empreffe même de m'en faire des complimens, auxquels je vous prie de fentir combien je fuis fenfible.

Je n'ai trop ofé vous écrire depuis fix mois que j'ai pourtant intérêt de le faire ; j'ai envoyé depuis ce temps-là vingt fois chez vous pour fçavoir fi vous étiez à Paris, & fi vous ne deviez pas bientôt y revenir. Il y a plus de fix mois que je queftionnai fur cela M[me] la ducheffe d'Aiguillon, M. de Mairan & bien d'autres. Dans le moment, ce qui m'enhardit à vous écrire eft que M. l'évêque même de Senlis (*c*), que je vois peu, & d'autres, m'en-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 72.

(*b*) *Nouvelles expériences d'optique & d'acouftique, adreffées à M. le préfident de Montefquieu*, dans le *Journal de Trévoux*, année 1735.

(*c*) François-Firmin Trudaine, évêque de Senlis de 1714 à 1754.

voient dire qu'ils attendent de moi l'extrait de ce beau livre & que non ſeulement je ne l'ai pas pour en faire l'extrait, mais que tel autre journaliſte s'eſt emparé du livre pour le faire, ſans avoir mon zèle pour vous, ni peut-être un certain talent (je le dis de vous à moi) pour toucher de certains traits.

J'entends parler... J'imagine ceci & cela... Je ſçais pourtant de bon lieu que le livre eſt bien, de ce bien, vous m'entendez... & je vous en fais un bien ſincère compliment. Le public eſt étrange : ce dont il parle le [plus] (*a*) n'eſt pas toujours ce dont il parle le mieux ; il faut quelqu'un qui donne le ton, un certain ton... Je ſçais bien que je le puis. Je dois au reſte vous dire que la plus ſaine partie des Jéſuites, & celle qui a le droit de parler, parle bien & vous fait gré de ce que vous dites de nous (*b*). Jugez combien je vous tiens compte de cet article & combien plus pour vous que pour moi. Je ne laiſſe pas de vous dire des myſtères, mais je crois que vous m'entendez ; j'ai aſſez bonne opinion de moi pour cela. Le vrai eſt que j'écris en poſte à un homme comme vous. Je vous en demande pardon.

Voici mes affaires, en poſte auſſi : vous ſçavez que j'étois coiffé des longitudes ; je le ſuis plus que jamais, non que je me vante tout court de les tenir en plein, mais très à peu près (or c'eſt choſe qu'on ne peut avoir qu'à peu près). En conſéquence de la prière que je vous avois faite d'écrire au chevalier Ffolkes, je lui écrivis moi-même par un banquier anglois de Paris, le 10 de ſeptembre 1747. Trois mois après, le correſpondant du banquier lui écrivit que M. Ffolkes avait ma lettre & dit qu'il y répondroit. Trois mois encore après, il alla preſſer la réponſe : M. Ffolkes ne la voulut pas donner, mais dit qu'il la feroit. La guerre duroit. Le jour que j'eus l'honneur de vous voir à l'Académie, lors de la réception de MM. Greſſet & d'Argenſon, je priai l'abbé de La Ville de me faire tenir une lettre à Londres : il me le promit, il dit l'avoir fait ; point de réponſe. Au mois d'août 1748, j'écrivis au ſecrétaire de l'Académie, M. Mortimer (le commerce étoit rouvert) : point de réponſe. En octobre huit ou neuf Anglois vinrent me voir : je donnai une nouvelle lettre pour le dit ſecrétaire à un de ces

(*a*) Le manuſcrit porte : *le mieux.*

(*b*) *Eſprit des Lois*, livre IV, ch. 6.

Anglois, qui partoit pour Londres; point de réponſe. Peu après, un profeſſeur de phyſique de Genève, venant de Londres, me dit que les Anglois, nommément M. Ffolkes, ſe flattoient de tenir les longitudes par le moyen d'une pendule inſenſible à tous les mouvemens du vaiſſeau. Je récrivis au ſecrétaire que j'entrevoyois qu'on ne vouloit pas m'écouter, etc.; que je conſentois que l'horloger anglois fût le premier en date; que, ma méthode étant bien différente de la ſienne, une ſociété ſçavante devoit m'écouter; qu'au reſte, j'offrois de démontrer que les longitudes étaient introuvables par une horloge; je les priois d'amitié de prendre garde à ne pas ſe commettre; que j'oſois appeler de leur jugement, etc.; point de réponſe. Voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'aller par là, je voulois d'abord vous prier de leur écrire afin qu'ils s'expliquaſſent librement avec vous. Peu à peu je me ſuis tourné vers l'Académie d'ici; mais prévoyant qu'ils ne voudroient pas m'écouter, me juger (car je ſuis un terrible homme), j'ai imaginé de faire demander très-humblement au Roi, par le corps même des Jéſuites (il me faut des reſſources extraordinaires), que S. M. nomme un conſeil de marins, dans lequel l'Académie ſoit admiſe (comme partie adverſe, je ne la crains pas), pour me juger. Les ſupérieurs jéſuites (non d'ici) m'ont promis de faire la demande à mon gré.

Sur cela deux nouvelles académies, Rouen & Lyon, m'ont fait l'honneur de m'adopter comme Bordeaux & Londres (c'eſt-à-dire vous). Mes idées ſe ſont agrandies; les longitudes ſont *juris publici*; trouvées pour une nation, elles doivent l'être pour toutes. Une académie ne peut pas prendre ſur elle de les adjuger; il faut le concert de toutes. Comme je n'attends ni grâce ni faveur, je ne crains rien non plus; je ne dois craindre que 1° les non-jugemens; 2° les jugemens en monopole; 3° le vol de ma découverte. L'une doit me ſervir de garantie contre l'autre; c'eſt le public que je veux qui me juge; j'ai écrit à Lyon, à Rouen que je les prenois pour juges. Je l'écris (en vous l'écrivant, & par cette lettre-ci même) à votre & mon académie de Bordeaux : je médite donc de faire un écrit commun que j'enverrai au même inſtant à tous les princes pour être jugé par toutes leurs académies, collèges, univerſités, ſçavans.

Mon intérêt, comme l'intérêt public, eſt que la choſe ſe faſſe par voie de diſcuſſion, non en une, mais deux, trois, quatre, dix fois même, s'il le faut. Comme je ne ſuis ni un aventurier ni un nouveau venu, ni un inconnu, ni un homme ſans aveu, que j'ai mes titres de Jéſuite, de mon âge, de journaliſte depuis trente ans, de mes ouvrages, de mes quatre académies, je demanderai par un premier écrit public qu'on concourre avec moi pour une choſe de telle conſéquence aux états, au genre humain ; par un ſecond, j'entrerai en matière ; par un troiſième, j'irai en avant & je demanderai qu'on me réplique : quelqu'un le fera peut-être dans le grand nombre. Je cajolerai toutes ces académies, tous ces ſçavans ; je louerai l'un (tous même), je picoterai (d'émulation) l'autre. J'interpellerai nommément les Bouguer (*a*), les Bernouilli, les Euler, les Muſchenbrœck, etc., tous ceux qui ont nommément travaillé ſur la queſtion, ſur l'aimant : j'ai vingt endroits pour les intéreſſer. Le public ſera témoin de tout & me jugera au moins, ſi les ſçavans titrés refuſent de me juger. J'en ai déjà ici deux de l'Académie, & même trois, qui m'aident de bonne foi dans tous mes apprêts, M. Deliſle (*b*) (de Péterſbourg) nommément. Au reſte, quand je n'aurois pas abſolument réſolu en plein le problème, je ne crains pas d'y paroître ni 1° un ſot, ni 2° un fol, ni 3° d'y perdre deux liards de ma petite réputation. Je l'ai toujours dit, la manière de propoſer la choſe vaudra mieux que la choſe même : je mettrai toujours les longitudes dans leur vrai point de vue, & les ſçavans & les artiſtes ſur les voies de l'invention ou du perfectionnement.

Si vous le voulez, ſi notre Académie le veut, je lui enverrai un proſpectus un peu plus explicatif de cette affaire & de mon deſſein. Pourquoi ne le voudroit-elle pas ? Je l'enverrai en même temps à Lyon, Rouen, etc. ; cela ne les engage à rien qu'à me donner un conſeil général & directif de bon ſens, d'amitié, comme à un membre particulier. Si quelqu'une de ces trois académies régni-

(*a*) P. Bouguer (1698—1758), de l'Académie des ſciences, accompagna La Condamine dans ſon voyage à l'Équateur.

(*b*) J.-N. Deliſle (1688—1768), doyen de l'Académie des ſciences, aſtronome & géographe.

coles, ou toutes trois, vouloient ſe joindre à moi pour demander au Roi où à toutes les académies un jugement, je ferois donc paſſer par leur canal, je ſoumettrois tout d'abord à la primeur de leur reviſion ; elles n'y ſeroient en cela que pour juger ſi la choſe mérite d'être propoſée, comme de ſimples reviſeurs. Cela m'autoriſeroit beaucoup & ne feroit pas tort aux académies qui m'autoriſeroient. D'abord, elles doivent s'attendre que je m'autoriſerai beaucoup de l'honneur qu'elles m'ont fait de m'adopter. Ce que je demande ici n'eſt qu'une formalité, moindre même que la démarche de m'avoir reçu ; ils ſeroient les maîtres d'ôter, d'ajouter ce qu'ils voudroient ; tout leur paſſeroit par les mains. Et voilà, je crois, la façon (juridique) de mener les affaires ſolides, de ſciences comme toutes autres.

Si j'avois ſçu prendre ce tour il y a vingt-cinq ans, l'Académie ici ne m'auroit pas ſi écraſé. Je les ai fait convenir que je n'avois réellement jamais rien fait contre elle : car il y a cinq ou ſix mois que je lui écrivis une lettre toute de miel (ſans baſſeſſe, je crois), où je leur offrois l'amitié la plus tendre & leur demandois la leur.

M. de Mairan, à qui ma lettre étoit adreſſée, me répondit d'abord, 1° que ma lettre étoit touchante ; — 2° qu'il en étoit touché ; — 3° qu'elle méritoit la plus ſérieuſe attention. J'ai bien mes raiſons : j'ai voulu les amadouer vis-à-vis : 1° de ces longitudes ; — 2° de mon clavecin (*a*), que je fais dans le vrai ſans argent, ſans ouvriers, ſans loiſir, mais que je fais pourtant *piano, ſano.* (Il eſt bien vrai, ce clavecin ; je vous ſçais un grand gré de l'avoir toujours penſé ; mes ſeuls apprêts ont déjà convaincu quelques incrédules ; je les défie tous ſans façon dans trois ou quatre mois d'ici ; non ſeulement il eſt poſſible, ce clavecin, mais déſormais facile) ; — 3° de mes affaires de marine ; — 4° de dix ou douze autres ouvrages que je veux produire, ma Phyſique, etc... Vous ririez ſi vous voyiez ma lettre à eux ; elle eſt de trente pages ; j'y démontre : 1° que je ſuis un agneau blanc comme neige avec eux ; — 2° qu'ils ſont des tyrans, & l'ont été envers moi ; mais cela eſt démontré en toute humilité, & en faiſant patte de velours, avec des vers à leur louange même, entremêlés de bonne proſe ;

(*a*) Le clavecin oculaire.

c'eſt un aigre-doux perpétuel. Ils ont dit eux-mêmes que je m'humiliois trop ; je leur en rends trois raiſons bien articulées : 1° *la religion*, ne voulant vivre ni mourir leur ennemi, ni de perſonne ; — 2° *l'honneur*, pour qu'il ne ſoit dit que je ſuis jaloux d'eux ; — 3° *l'intérêt* de mes dix ouvrages prêts à éclore. Je finis tout par ces mots : « J'ai rempli l'oracle : *qui ſe humiliat exaltabitur*, je l'eſpère ; *qui ſe exaltat humiliabitur*, craignons-le tous. » Je ne rougirois pas qu'ils fiſſent imprimer ma lettre : ils le craignent, mais, tôt ou tard, elle ſera imprimée ; j'en ai deux ou trois copies au net. Il y eſt démontré, clair & net, qu'ils écraſent les arts & les ſciences, la marine ſurtout, les artiſtes & les ſçavans.

Je ſuis, avec un reſpectueux dévouement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

L. CASTEL.

Je ne ſors plus de ma chambre depuis que je fais tout bon mon clavecin. Ces longitudes vont m'y mieux clouer. Actuellement la ſciatique m'y tient auſſi. Un mot de réponſe me comblera, ſurtout ſi elle annonce votre retour. Le ſuccès de votre livre n'a rien d'équivoque : partez.

433. — *Monteſquieu à Grenoilleau* (*a*)

A Bordeaux, ce 4 janvier 1749.

[Je] ſuis, Monſieur, infiniment ſenſible aux marques [de] votre ſouvenir, & je vous fais de mon côté, & de bien bon cœur, mes complimens ſur cette nouvelle année. [Je] déſire beaucoup que vos ſouhaits ſoient remplis. Si les miens l'étoient, vous ſeriez ici. Quoi qu'il en ſoit, je ne ceſſerai jamais de faire un cas infini de votre amitié, & toute ma famille fait de même.

Quand vous verrez M. le conſeiller Muſſard, aſſurez-le, je vous

(*a*) Bibliothèque publique & univerſitaire de Genève, Archives Tronchin, vol. 167, n° 116 (collationné à l'original par M. Robert Shackleton). — Publié par M. André Delattre dans *The Romanic Review* (New-York), tome XXXV (1944), p. 24.

prie, de ma plus haute eſtime. Il fait cas des gens de mérite, & il doit faire grand cas de vous.

J'ai l'honneur d'être, Monſieur, avec des ſentimens très-diſtingués, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

434. — *Le chevalier d'Aydie à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 6 janvier 1749.

Je lis l'*Eſprit des Loix*, mon cher Préſident, avec tant de ſatiſfaction qu'à chaque page j'ai envie de vous embraſſer & de vous remercier. Il n'y en a encore ici qu'un petit nombre d'exemplaires, que tout le monde s'arrache &, de tous ceux qui l'ont lu, je n'ai vu perſonne qui ne l'admire, excepté néanmoins M. d'Aube qui en parle, dit-on, avec aſſez de dédain, prétendant avoir traité la même matière & dit à peu près la même choſe. Mais comme, heureusement pour vous, perſonne ne s'eſt aviſé de lire ſon livre les louanges qu'on doit à celui qui a découvert aux hommes les moyens de devenir plus juſtes, plus libres & par conſéquent plus heureux vous demeurera [*ſic*] toute entière. J'avoue en mon particulier que, n'ayant juſqu'ici aucune connoiſſance des vérités que vous avez ſi bien développées, je ſuis tranſporté de les apprendre, mais j'imagine que ce livre remplira ſon objet & qu'il contribuera à rendre à l'avenir les rois, les miniſtres & les peuples plus ſages.

Dans cette penſée, je vous ſouhaite la bonne année & vous proteſte, mon cher Préſident, que je vous ſerai toute ma vie tendrement & inviolablement attaché.

LE CHEVALIER D'AYDIE.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 7. — Sur le chevalier d'Aydie on peut conſulter la notice de M. C. Laplatte dans le *Dictionnaire de biographie françaiſe*, faſcicule XXI—XXII (1947).

435. — *Madame *** à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 7 janvier [1749].

Quelque mécontente que je ſois, Monſieur, de vos procédés, préſent & abſent, j'avoue que je ne ſçaurois bouder l'auteur de l'*Eſprit des Loix*. C'eſt divin, & m'inſpire une vénération, je choiſis le terme le plus modéré pour épargner votre modeſtie, & l'honneur de ma rancune.

Ah ! divin Préſident, quand vous reverrons-nous ? Pour moi, depuis que je vous lis, je réſiſte pour ne pas m'acheminer vers Bordeaux, comme la reine de Saba alla à Jéruſalem : je vous avertis que je ne crois pas faire tort ni à Salomon ni à ſa reine par cette comparaiſon.

Je parierai bien que vous n'aurez jamais l'eſprit de deviner votre complimenteuſe.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

436. — *Huart & Moreau fils à Monteſquieu* (*b*)

De Paris, ce 8 janvier 1748 [*Corr.* 1749].

Monſieur,

La protection dont vous nous avez toujours honorés nous fait prendre la liberté de vous renouveler, en ce commencement d'année, les vœux que nous faiſons ſans ceſſe pour vous. Vous n'en recevrez pas de plus ſincères & nous n'en ferons jamais avec autant de plaiſir. Sans un voyage de près d'une ſemaine que nous avons été obligés de faire à Verſailles, nous n'aurions pas été ſi longtemps à vous donner des preuves de notre reſpectueux attachement. Nous vous prions, Monſieur, de nous permettre de faire les mêmes vœux pour M. de Secondat.

Dans le voyage dont nous venons de vous parler, nous avons eu l'honneur de voir M. Lebret, avocat général, qui a toujours eu

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 308. — Nous n'avons reconnu dans cette lettre anonyme la main de nulle des correſpondantes habituelles de Monteſquieu. Ne ferait-elle pas de Mlle Aïſſé ? ou peut-être de Madame de Rochefort ?

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 152.

de grandes bontés pour nous. Aufſitôt qu'il nous a aperçus, il nous a demandé avec empreſſement l'*Eſprit des Loix*, que nous ſçavions déjà qui paroiſſoit & dont nous n'avions encore oſé vous parler. Comme il ſçait que nous avons l'honneur de vous être connus, nous n'avons pu lui refuſer le ſervice qu'il exigeoit de nous. Nous lui avons donc promis que nous nous haſarderions à vous prier de lui en faire tenir un exemplaire par la poſte. Si nous avions ſçu à qui nous adreſſer pour cette affaire, nous nous ſerions bien gardés de vous importuner. Nous vous ſupplions, Monſieur, de donner ordre à votre libraire de lui en envoyer un, que nous aurons le ſoin de lui faire payer, auſſitôt qu'il nous aura donné avis du départ & du prix.

Une autre grâce, Monſieur, de laquelle nous ſerions extrêmement reconnaiſſans & que nous vous ſupplions de ne nous pas refuſer, c'eſt de nous permettre de profiter de l'eſtime ſingulière que Mgr le chancelier (*a*) fait de cet ouvrage. M. Lebret, dont la ſœur a épouſé M. de Freſne, nous a aſſuré que ce magiſtrat le verroit imprimé à Paris avec beaucoup de plaiſir ; & nous ſçavons à n'en point douter que quelques libraires (*b*) ſont ſur le point d'en obtenir la permiſſion tacite. Nous avons même quelque lieu de croire qu'elle leur a été accordée : c'eſt du moins le bruit général. Il ſeroit bien mortifiant pour nous, Monſieur, que vous avez ſouvent daigné honorer de votre bienveillance, que des libraires qui n'ont pas l'honneur de vous être attachés, profitaſſent ſeuls d'un excellent ouvrage que vous avez eu, en quelque façon, la bonté de nous promettre. Puiſqu'il doit s'imprimer en cette ville, nous oſons croire, Monſieur, que vous ne ſerez point fâché qu'il le ſoit plutôt par nous que par aucun autre. Si vous avez la bonté de ne nous point être contraire, M. Lebret s'eſt fait fort d'obtenir pour nous le conſentement de Mgr le chancelier, ou bien, dans le cas où la permiſſion auroit déjà été accordée à quelqu'un, d'engager ce magiſtrat à obliger le libraire à qui il l'auroit donnée de nous céder au moins une part dans cette entrepriſe, en le rembourſant des frais qu'il pourroit avoir faits juſqu'à préſent.

(*a*) D'Agueſſeau.

(*b*) Sans doute Prault ; cf. la lettre 429.

Les bontés que vous avez toujours eues pour nous nous font préſumer que vous excuſerez notre hardieſſe ; & nous vous prions de croire que perſonne n'eſt avec des ſentimens plus reſpectueux, Monſieur, vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs.

HUART & MOREAU FILS.

M. Lebret nous a accordé la permiſſion d'en faire venir un ſecond exemplaire à ſon adreſſe. Celui-là ſeroit pour nous-mêmes. Nous ſommes pour le moins auſſi jaloux que le public d'avoir entre nos mains tous les ouvrages ſortis d'une plume auſſi reſpectable. Si vous avez la bonté de ne nous pas refuſer, nous vous prions, Monſieur, de faire envoyer ces deux exemplaires par la poſte, à jour différent, & par deux différens courriers (*a*).

L'adreſſe de M. Lebret eſt : A Monſieur Lebret, avocat général au Parlement de Paris, en ſon hôtel, rue Pavée, quai des Auguſtins, à Paris (*b*).

437. — *Madame de Tencin à Monteſquieu* (*c*)

A Paris, ce 9 janvier 1749.

J'ai conſulté, mon cher Romain, des gens bien au fait au ſujet de l'*errata* ; ils m'ont dit qu'il falloit d'abord propoſer à votre libraire de l'imprimer, que, s'il ne vouloit pas y conſentir, il falloit l'imprimer à part & que nous ferions annoncer dans le *Mercure galant* l'adreſſe de celui qui l'auroit imprimé, auſſi bien que dans le *Journal des Sçavans* & dans celui de Trévoux. Je ferai mettre d'avance dans le *Mercure* qu'il y a beaucoup de fautes dans cette édition & qu'on en donnera inceſſamment un *errata*. Cette précaution préviendra les lecteurs. Je pourrois même compter les fautes & en annoncer le nombre.

L'ouvrage commence à ſe répandre ici. On le vend dix-huit francs en maſſe. Le ſuccès en eſt toujours égal ; je n'en ai encore entendu faire aucune critique. Il eſt vrai que l'on ne feroit pas bien

(*a*) Les deux exemplaires furent envoyés ; cf. la lettre 445.

(*b*) Monteſquieu a noté ſur la lettre : *Répondu.*

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 258. — Le dernier alinéa eſt autographe.

de le critiquer & de venir ſe chauffer à mon feu. J'en ſuis ce qui s'appelle enchantée ; je vous en parlerois juſqu'à demain que je ne vous dirois pas encore la moitié de ce que j'en penſe.

Je ne ſçais pas encore ſi M. le chancelier s'eſt adouci & s'il en permet la vente ou ſi l'on le vend ſous le manteau. Je ſçais ſeulement que tout ce qui ſçait lire ou tout ce qui en veut avoir l'air en veut faire l'emplette. Venez donc, mon cher Romain, jouir de vos triomphes. Un homme comme vous ne doit point vivre à Bordeaux & dans la province. Votre réputation, quelque grande qu'elle fût, eſt augmentée de moitié. D'Aube eſt votre ſeul critique ; il faut qu'il ait la vie bien dure puiſqu'il n'eſt pas mort de jalouſie.

Adieu, mon cher Romain, je vous ſouhaite une heureuſe année, que vous ſoyez auſſi content de vos enfans phyſiques que vous le devez être des moraux.

Je vous embraſſe, mon cher ami ; je ne vous aimerai pas davantage cette année que les précédentes, puiſque je vous aimerai autant auſſi longtemps que je vivrai, c'eſt-à-dire de tout mon cœur.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux

438. — *Madame de Tencin à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 10 janvier 1749.

Je me ſuis déterminée, mon petit Romain, à faire imprimer ici l'*errata* (*b*). J'en fais tirer cinq cens exemplaires, que l'on donnera gratis, ce qui ſera annoncé dans le *Mercure* & dans le *Journal des Sçavans*. Je crois que ce parti, qui eſt le plus prompt, vaut mieux que tout autre. C'eſt M. de Boze, qui a grand crédit chez les libraires, qui me fournit cet expédient & qui s'eſt offert de la meilleure grâce du monde à conduire cette petite affaire, ravi de vous être

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 259. — La dernière ligne ſeule eſt autographe.

(*b*) Cet *errata* imprimé ſur un ſeul feuillet comporte 13 corrections pour le tome I de l'*Eſprit des Lois* & 22 corrections pour le tome II. Il a été exécuté, non d'après l'édition de Barrillot, mais d'après ſa contrefaçon pariſienne (cf. notre étude ſur *La publication de l'Eſprit des Lois*, dans la *Revue des bibliothèques*, 1924, p. 158.

bon à quelque chose. Vous pouvez donc vous en repofer fur nos foins & demeurer tranquille.

Je vous embraffe, mon cher ami.

A Monfieur, Monfieur de Montefquieu, — à Bordeaux (*a*).

439. — *Madame Geoffrin à Montefquieu* (*b*)

A Paris, ce 12 janvier [1749].

Je ne vous fçais aucun gré, mon cher Préfident, de penfer à moi au milieu de vos loups & de vos éperviers ; c'eft bien affurément ce que vous avez de mieux à faire que de vous diftraire de cette compagnie. Mais c'eft à vous à me remercier de ce que je veux bien interrompre une lecture délicieufe pour vous écrire.

Cette lecture eft un livre nouveau dont il n'y a que fort peu d'exemplaires dans Paris, que l'on s'arrache & qu'on dévore. Je ne veux pas vous en dire le titre, encore moins la matière qu'il traite ; je vous laiffe le plaifir de deviner. Je n'entreprendrai pas non plus de vous en faire l'analyfe ; cela eft au-deffus de mes forces. Mais je veux vous dire fimplement ce que j'en penfe. Tout le monde eft capable de recevoir une impreffion d'une façon quelconque &, quand on a été affectée, on peut rendre la manière dont on l'a été.

Ce livre me paroît le chef-d'œuvre de l'efprit, de la philofophie, de la métaphyfique & du fçavoir. Le choix du fujet eft une preuve de la profondeur du génie de l'auteur & la façon dont il l'a traité en fait connoître (*c*) l'étendue. Ce livre eft écrit avec élégance, fineffe, jufteffe & nobleffe. Il y a peint la pureté de fes mœurs & la douceur de fa fociété. La préface eft charmante ; on croit l'entendre parler dans la converfation.

Ce livre a deux avantages qui lui font particuliers. Le premier,

(*a*) Montefquieu a écrit au dos de la lettre : *Répondu.*

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 119. — Cette lettre a été publiée dès la fin du XVIII[e] fiècle dans le *Journal de Paris* du 8 juillet 1785, — & on la retrouve dans la *Correfpondance littéraire* de Métra, XVIII (1790), p. 263, — dans Auguis, *Révélations indifcrètes du XVIII[e] fiècle*, Paris 1814, in-18 ; etc.

(*c*) *Biffé :* prouve.

c'eſt qu'il ne peut pas être jugé par les ſots : il eſt hors de leur portée ; & le deuxième, c'eſt qu'il ſatiſfait l'amour-propre des gens qui ſeront capables de le lire : il laiſſe de l'action à leur eſprit. L'auteur ne vous dit que ce qu'il croit néceſſaire de dire & il vous donne à penſer preſqu'autant qu'il vous en dit & vous voyez qu'il en a penſé mille fois davantage. Il dit dans ſa préface : « Qui pourroit dire tout ſans un mortel ennui ? » C'eſt un écueil que tous les auteurs les plus célèbres en métaphyſique & en morale n'ont pas ſçu éviter. On voit qu'ils ont retourné leur ſac ; il ne leur eſt rien reſté ſur les matières qu'ils ont traitées ; ils les ont épuiſées & ils ne ſuppoſent & ne demandent à leurs lecteurs que la faculté de les entendre ; ils ne leur laiſſent pas croire qu'ils les ſoupçonnent de la moindre intelligence, pour aller plus loin que ce que l'on leur montre.

Mais je ne veux pas tomber dans l'inconvénient que je reproche à ces Meſſieurs ; je ne veux pas auſſi vous vider mon ſac. Je veux que vous puiſſiez croire que je penſe encore mieux que je ne dis ſur ce livre divin. Je ſerois bien glorieuſe ſi le peu que je vous en ai dit vous donnoit envie de le lire. Mais, ſi vous n'avez pas aſſez bonne opinion de mon jugement pour entreprendre cette lecture, je vais vous dire celui de M. d'Aube : il trouve le livre plat & très-ſuperficiel ; il a dit à un benêt d'imprimeur, qui eſt venu lui demander s'il devoit imprimer ce livre, qu'il s'en donnât bien de garde, qu'il en ſeroit pour ſes frais. Après vous avoir dit cela, tout eſt dit.

Il ne me reſte qu'à vous aſſurer, mon cher Préſident, de toute ma tendreſſe & du déſir que j'ai de vous revoir.

440. — *Bulkeley à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 13ᵉ janvier 1749.

Il y a de l'injuſtice à vous, mon cher Préſident, de m'accuſer de négligence ou d'oubli, puiſque ce n'eſt qu'au bout de trois mois que j'ai reçu une lettre de vous en réponſe à deux que j'ai eu l'honneur de vous écrire.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 55.

D'ailleurs je vous attendois tous les jours à Paris &, au lieu des objets agréables dont vous me croyez entouré, la fin de cette dernière année ne m'a offert que des fujets de chagrin de toutes efpèces. Rien ne m'eût empêché cependant de vous donner de plus fréquentes marques de cet attachement que je vous ai voué pour toute ma vie, fi j'avois pu me flatter que mes lettres vous feroient agréables & fi je n'avois craint *in publica commoda peccare fi vano fermone morer tua tempora, Solon.* Je vous pardonne pourtant les injures que vous me dites, en faveur de cet éloge où vous me reconnoiffez pour françois; j'efpère que cela me portera bonheur & qu'enfin le péché originel ne me fera plus reproché.

Mais vous, Monfieur le Préfident, qui injuriez les autres, comment nommerez-vous cet oubli de vos ferviteurs & amis en ce qui regarde l'*Efprit des Loix*? Il eft vrai qu'il ne m'appartient pas de me plaindre, lorfque je vois les Mirepoix, les d'Aiguillon & tant d'autres divinités traitées comme moi, indigne mortel. Mais je vous avoue que je n'ai pu entendre dire fans dépit qu'il y a un nouveau livre de M. de Montefquieu qui paroît, qu'il eft au-deffus de tout ce qu'on a vu & lu, que M. le chancelier, qui l'a défendu, l'a trouvé lui-même admirable, & qu'après un fiècle de connoiffance & d'amitié je fois le dernier à avoir ce livre, moi qui ai du moins le mérite de révérer tout ce qui part de votre plume &, fi je l'ofe dire, d'en fentir le prix autant qu'aucun autre. Convenez qu'avec un tort comme celui-là vous avez mauvoife grâce de me gronder de ce que je ne vous importune pas de mes inutiles lettres. J'aurai pourtant bientôt ce livre, fans vous en avoir d'obligation, puifqu'on l'imprime à Paris, mais avec des cartons à ce qu'on dit, ce qui m'afflige beaucoup, connoiffant mieux que perfonne ce que vous valez *in puris naturalibus.*

Je ne fuis point furpris que ce qui eft arrivé en dernier lieu à notre Prince vous ait fort touché; vous lui devez cet intérêt, puifqu'il vous aime & vous eftime très-véritablement. Ce prince, tout malheureux qu'il eft, a donné du moins de grandes preuves de fermeté & d'élévation dans fes dernières calamités; il faut efpérer que fa perfécution ceffera enfin & qu'on le laiffera vivre tranquille-

ment & attendre les conjonctures dans la retraite qu'il s'est choisie (*a*).

Nous sommes à la veille de perdre Mme de Mirepoix (*b*), ce qui me fâche beaucoup. Elle sera partout adorée & en Angleterre plus qu'ailleurs, où l'on sçait rendre des hommages au vrai mérite. Je ne doute pas aussi que les dissertations militaires entre S. M. B. & M. l'ambassadeur ne soient aussi fréquentes qu'admirées dans les cercles de Saint-James.

Mme de Bulkeley est bien sensible à l'honneur de votre souvenir. La pauvre femme ne peut vaincre sa douleur de la perte que nous avons faite de notre petite-fille, & ses larmes n'en sont pas encore taries ; sa santé même en a beaucoup souffert.

Adieu, mon cher Président, continuez à m'aimer & soyez assuré de mon attachement tendre & inviolable.

Il n'y a rien de nouveau ici : on va faire une réforme très-étendue dans les troupes (*c*) ; le dixième & tous les subsides vont cesser (*d*) & on va jouir d'un plein repos & de l'abondance ; Vénus le veut, Mars l'ordonne.

441. — *Trudaine à Montesquieu* (*e*)

Ce 18 janvier 1749.

J'ai été bien charmé, Monsieur, de recevoir de vos nouvelles &, en même temps, des marques de votre souvenir & de votre amitié. J'ai dit à Mme Dupré (*f*) ce qu'il y avoit de galanterie pour elle dans votre lettre ; c'étoit, je crois, votre intention, mais il me semble que vous vous entendez trop bien l'un & l'autre pour que je me mêle davantage de vos affaires.

(*a*) Remis en liberté après son arrestation, Charles-Édouard s'était retiré à Bouillon.

(*b*) M. de Mirepoix avait été nommé ambassadeur à Londres, le 1er janvier.

(*c*) Après la paix d'Aix-la-Chapelle, une série d'arrêts vint modifier l'organisation de l'armée, supprimer ou réduire plusieurs régiments. Cf. les arrêts ou ordonnances des 18, 28 décembre 1748, 8, 15, 22, 27, 31 janvier 1749, etc. On en trouvera l'énumération dans le *Mercure*, janvier 1749, p. 221, & février, p. 204.

(*d*) L'édit de mai 1749 supprima le dixième levé pour la guerre & établit le vingtième ; cf. Isambert, t. XXII, p. 223.

(*e*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 270.

(*f*) Madame Dupré de Saint-Maur.

Vous voilà donc enrôlé bâtiſſeur. J'en ſuis très-fâché, car il en réſulte que nous ne vous verrons pas à Paris ni auſſi tôt ni auſſi ſouvent que je le déſirerois. N'oubliez cependant pas les amis que vous y avez. Je chargerai, cet été, l'ami Helvétius d'être mon réſident auprès de vous & d'y ménager mes intérêts. J'aimerois cependant bien mieux que vous priſſiez le chemin de ce pays-ci & encore mieux que vous vinſſiez à Montigny (*a*) vous apprendre à bâtir, ou plutôt à ne point bâtir, en devenant ſage ſur cela aux dépens d'un de vos amis.

Les complimens qui finiſſent votre lettre exigent bien que je vous ripoſte d'un pareil, mais en vérité je ne puis m'y réſoudre ; vous n'aurez de moi que l'aſſurance de la plus tendre & de la plus ſincère amitié ; je ſerai bien fâché ſi vous n'en êtes pas content.

Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

442. — *Bulkeley à Monteſquieu* (*b*)

A Paris, ce 21e janvier 1749.

J'ai eu l'honneur de vous écrire, mon cher Préſident, il y a très peu de jours & ſi je vous importune encore aujourd'hui, c'eſt pour m'acquitter d'une commiſſion de notre ami Domville pour vous : il dit que l'*Eſprit des Loix* eſt ſi fort recherché à Londres, ſur la ſimple réputation de l'auteur, que les libraires de cette ville en ont fait venir juſqu'à trois cens exemplaires. Mais comme vous entendez l'anglois, je vais tranſcrire cette partie de la lettre de Domville :

« I beg, when you write to the Preſident, that you will make him my compliments, if he remembers me, and that you will tell him that the bookſellers have ſent for 150 copies merely upon the name and the reputation of the author, that the bookſellers of Geneva have added 150 copies more which are actually in the cuſtom-houſe, that our bookſellers are preparing and have en-

(*a*) *Montigny-Lencoup* (Seine-&-Marne). Cf. l'*Éloge de M. Trudaine* dans l'*Hiſtoire de l'Académie des ſciences*, 1769, p. 150 : « Il affectionnoit ſurtout ſa terre de Montigny, qu'il a paſſé beaucoup de temps à améliorer & à embellir. »

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 56.

gaged an able man (*a*) to tranflate it into englifh, and that, if he has any alterations or additions that he did not think proper for that country or climate, if he thinks fit to communicate them to me, I fhall tranfmit them to the bookfellers to be inferted in the englifh tranflation, that by this means he will be at liberty to say many things that his own country will not admit of, without being accountable for them. The tranflation will be begun immediately; therefore I fhould be glad to receive his orders foon, if he has any on that head (*b*). »

Voilà ce que me mande M. Domville & j'ai bien du regret que vous n'avez [*fic*] point fait imprimer ce livre, mon cher Préfident, en Angleterre plutôt qu'à Genève, où l'on dit qu'on a mis des cartons. On l'imprime, dit-on, ici, mais auffi avec doubles cartons à ce que je crains, & je fuis défolé de ne pouvoir vous lire tout entier & fans déguifement. N'êtes-vous pas bien ingrat & bien cruel de n'avoir pas envoyé, du moins, quelque peu d'exemplaires à vos amis ? Je ne vous le pardonnerai pas & j'efpère que Mme de Mirepoix penfe de même, ce qui vous toucheroit apparemment. Si vous voulez me confier vos ordres pour Domville, je m'en acquitterai avec zèle ; fi vous voulez lui écrire en droiture, fon adreffe eft : *To William Domville, Efquire, in Fermyn-street, — London.*

Si je fçavois des nouvelles je vous les manderois, mais il me femble qu'il n'y en a point. Toutes les évacuations feront faites & finies le 13 du mois prochain & nos troupes rentrées dans leurs anciennes limites. On prétend que deux harengères fe querellant l'autre jour, l'une des deux dit à l'autre : « Tais-toi, tu es auffi

(*a*) Thomas Nugent.

(*b*) Je vous prie, quand vous écrirez au Préfident, de vouloir bien lui faire mes compliments, s'il fe fouvient de moi, & de lui dire que les libraires ont commandé 150 exemplaires, fimplement d'après le nom & la réputation de l'auteur, que les libraires de Genève y ont ajouté 150 autres exemplaires, qui font actuellement à la douane, que nos libraires fe préparent à le faire traduire en anglais & fe font affuré le concours d'un homme capable ; & que, s'il a des changements ou des additions qu'il ne juge pas opportuns pour votre pays ou votre climat, s'il croit bon de me les communiquer, je les tranfmettrai aux libraires, pour qu'ils foient inférés dans la traduction anglaife ; qu'ainfi il fera libre de dire bien des chofes que fon pays ne fupporterait pas fans qu'il eût à en répondre. La traduction va être commencée immédiatement ; par conféquent, je ferais heureux de recevoir fes ordres fous peu, s'il en a à me donner à ce fujet.

bête que la paix. » Mme de Mirepoix donna hier un grand feftin aux otages &, parmi tant de héros, elle a daigné me placer. J'ai fouvent la confolation de lui parler de vous & elle compte bien que vous l'irez voir à Londres. Son Excellence M. l'ambaffadeur en eft plus amoureux que jamais & on ne pouvoit pas choifir deux ambaffadeurs plus *uxorii* que ne le font le vôtre & le duc de Richmond.

Adieu, mon cher Préfident, je foupire après votre livre. Tout le monde l'admire & j'enrage de ne pouvoir point admirer auffi, d'autant plus qu'il y a longtemps que je n'ai vu rien d'admirable en bien. Mme de Bulkeley vous affure de fes refpects. Recevez les miens pour toute ma vie.

A Monfieur, Monfieur le préfident de Montefquieu, en fon hôtel, — à Bordeaux (*Guyenne*).

443. — *Solar à Montefquieu* (*a*)

Rome, le 22 janvier 1749.

J'allois vous écrire, mon très-aimable & refpectable ami, lorfque j'ai reçu votre lettre du 16 feptembre. J'ai attendu à vous remercier d'ici du volume de la nouvelle impreffion de votre livre des *Romains*, que j'ai reçu peu de jours avant mon départ de Turin. L'amour que vous avez pour ces Romains devroit vous attirer ici, pour admirer les beaux reftes de leur grandeur, qui ont paffé des fiècles de deftruction & de barbarie. Je gémis de la fureur qui nous a enlevé tant de merveilles & j'admire ce qui a réfifté à tant de défaftres. On fe fent le courage auffi élevé que ceux qui ont conftruit des ouvrages fi magnifiques & on fe fent bien petit quand on fe trouve entouré de petits collets & de moines. Que ma philofophie ne vous effraie pas ; elle n'eft pas fombre & ne fçauroit l'être quand on fe fent le plaifir de fe trouver avec vous. Je vous dis très-férieufement que vous aurez ici un appartement, un carroffe à votre difpofition & toute l'aifance qui peut vous fatiffaire. Je me donnerois une grande réputation fi je pouvois vous y attirer. Je

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 234.

vous aſſure pourtant que ce n'eſt pas ma vanité que je conſulte ; c'eſt mon plaiſir & le vôtre.

Vous ſçavez tout ſur les Romains ; il faut les admirer ſur les lieux & jouir de la ſatiſfaction complète de les avoir ſi bien connus. Si je ſçavois quelque choſe de mieux pour vous engager à faire ce voyage, je vous le dirois ; je crois que je vous prends par votre faible. Je puis encore ajouter que vous avez ici un ambaſſadeur & une ambaſſadrice fort aimables (*a*), qui vous feroient retrouver les agrémens de votre nation. Si tout cela ne ſuffit pas, il faut que vous ayez des raiſons qui ne vous permettent pas de renoncer à Paris. Je les devinerois ſi M[me] de Mirepoix y étoit ; un cruel mari vous l'enlève. Que je vous aie l'obligation de lui faire parvenir mes reſpects ; je ſuis très-ſenſible à l'aſſurance que vous me donnez qu'elle ſe ſouvient de moi.

J'ai dévoré un livre qui tient ce qu'il promet quoiqu'il promette beaucoup : on n'a jamais eu un deſſein plus grand & plus élevé & on ne l'a jamais mieux rempli & avec plus de force & de préciſion. Il n'étoit pas à moi ; j'ai pourtant eu le moyen de l'emporter de Turin pour avoir le plaiſir d'en méditer quelques articles tous les jours & apprendre à penſer avec élévation. Je ne ſçais de qui il eſt & ſçais qu'il n'y a qu'une perſonne à laquelle je puis l'attribuer, ce qui ne fait pas grand honneur à mon jugement ; je ſuis pourtant fort empreſſé de ſçavoir s'il eſt juſte & vous pourriez me le dire : il s'agit de l'*Esprit des Loix*, qui m'a appris une confidence que vous n'avez pas voulu me faire. Déguiſez-vous autrement ſi vous ne voulez pas qu'on vous reconnoiſſe. Vous pouvez vous repoſer à préſent, après nous avoir donné le précis d'une bibliothèque choiſie & celui de vos penſées, ce qui vaut mieux.

J'ai régalé Mgr Cerati en paſſant par Piſe, où je me ſuis arrêté un jour : je lui ai laiſſé ce livre juſqu'au moment de mon départ ; il en a connu tout le mérite, & nous nous ſommes félicités d'avoir un ami ſi illuſtre. Je ne puis me défendre de louer l'auteur d'un ouvrage dont j'ai été enchanté & qui m'a frappé d'admiration ; ce n'eſt pas une expreſſion romaine, je ne ſuis pas encore fait à ce

(*a*) Le duc & la ducheſſe de Nivernais.

ftyle ; c'eft dans la plus grande fimplicité & vérité que je dis ce que j'ai fenti.

Je crois que je m'accommoderai de ce pays après que j'aurai effuyé le terrible fardeau des cérémonies. On y a de la liberté, du choix pour les compagnies & peu de dépêches, un beau climat & abondance de tout ; je crois que le fort m'a mis à ma place. Vous pourriez y ajouter ce qui me manque ; je ne pourrois pas avoir de plus grand plaifir que celui de vous embraffer & de vous marquer toute mon amitié.

SOLAR.

Je fuis très-fenfible au fouvenir de M. l'abbé Guafco & à l'attention obligeante qu'il veut avoir de m'envoyer fon ouvrage, que je lirai avec plaifir ; il peut le faire tenir à Turin par quelque occafion à Mme la comteffe de Fauri, qui me l'enverra ici.

444. — *Montefquieu au chevalier d'Aydie* (*a*)

Bordeaux, ce 27 janvier 1749.

Donc fi j'avois fait l'*Efprit des Loix*, j'aurois acquis l'eftime de mon cher chevalier, il m'en aimeroit davantage. Pourquoi donc ne pas faire l'*Efprit des Loix* ? J'ai toute ma vie défiré de lui plaire ; c'eft pour cela que je lui ai donné une permiffion générale de faire les honneurs de mon imbécillité. Je vois que l'auteur de cet ouvrage doit prendre fon parti & confentir à perdre l'eftime de M. d'Aube.

Votre lettre, mon cher chevalier, eft une lettre charmante : je croyois en la lifant vous entendre parler. Je fuis bien aife que Mme de Mirepoix aille en Angleterre : elle y fera adorée ; & j'en fuis bien fûr, elle peut plaire même à ceux qui ne fe soucient pas qu'on leur plaife. Je vous avertis que, lorfque le duc de Richmond fera à Paris, vous devez être de fes amis : il a tant de bonnes qualités qu'il eft néceffaire que vous l'aimiez & je vous dis la raifon qui fait qu'il eft néceffaire qu'on vous aime.

(*a*) *Lettres originales de Montefquieu au chevalier d'Aydie* (Paris, Pougens, an V, in-8°), lettre II.

Adieu, mon cher chevalier, je vous aimerai & vous respecterai jusqu'à la fin de mes jours.

(*a*) Je vous prie de parler de moi à M. & M[me] de Mirepoix, à M. de Forcalquier, à M[mes] de Rochefort & de Forcalquier, à M[me] Du Deffand, à M. & M[me] Du Chatel (*b*), à M. de Bernstorff (*c*). Sçachez, je vous prie, s'ils ont quelque souvenir de moi. N'oubliez pas le Président (*d*).

445. — *Jacob Vernet à Montesquieu* (*e*)

Genève, le 31 janvier 1749.

Monsieur,

Si j'ai paru ne pas comprendre que la commission d'envoyer deux nouveaux exemplaires à M. de Secondat vînt de vous, c'est que vous ne m'en disiez rien & que j'ignorois alors qui étoit M. de Secondat. Je l'ai appris depuis par M. Bordes, mais j'ignore qui est M. Bordes. Il seroit bon néanmoins que quand on doit écrire aux gens & leurs adresser quelque chose, on fût informé de leur rang & qualité, pour ne pas manquer à ce qui leur est [dû]. Quoi qu'il en soit, M. Bordes m'apprend que les deux exemplaires lui sont parvenus avec des *errata* & qu'il m'en fera le remboursement par le moyen d'un parent banquier que j'ai à Lyon.

On prendra si l'on veut le même canal pour payer au libraire les deux nouveaux exemplaires qu'il vient d'envoyer par votre ordre par la poste à M. l'avocat-général à Paris (*f*) ; les *errata* n'y ont pas été. On en a distribué & envoyé autant qu'on l'a pu à ceux qui avoient le livre. M. de Champeaux en a envoyé plusieurs ; il vient

(*a*) Dans l'édition Pougens ce post-scriptum forme le premier alinéa de la lettre du 24 février 1749. Le début de la lettre du chevalier d'Aydie du 8 février (notre lettre 448) montre que c'est à la présente lettre qu'on doit le rattacher.

(*b*) Louis-François Crozat, marquis Du Châtel, fils du financier, lieutenant-général en 1744, mort en 1750. Il avait épousé Marie-Thérèse Gouffier, & leur fille devint la duchesse de Choiseul.

(*c*) J.-H. Ernst Bernstorff, envoyé extraordinaire du roi de Danemark, que l'on avait surnommé le Sully du Nord.

(*d*) Le président Hénault.

(*e*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 284.

(*f*) Lebret ; cf. la lettre 436.

même de faire partir en peu de jours pour Paris huit autres exemplaires demandés. On ſe l'arrache à Paris. Cependant quelques perſonnes grondent tout bon de ce que les gens de finance ne ſont pas trop ménagés, de ce qu'on y donne hautement l'avantage au gouvernement anglois, de ce que l'auteur s'explique ſur les renonciations (*a*) ſelon le droit naturel & non ſelon le préjugé du prétendu droit civil françois.

Au milieu de ces nuages la lumière du livre éclate & prévaut. Qui auroit prévu le beſoin que vous auriez de ces exemplaires n'en auroit pas envoyé ſoixante-trois exemplaires. Je n'ai pas encore appris qu'ils y ſoient arrivés & je ne ſçais comment y faire parvenir ſi tôt le paquet que j'ai tout prêt de ſoixante-trois *errata*. Ne vaudroit-il pas autant vous l'envoyer, ſi la balle de Hollande doit vous parvenir ?

M. Muſſard eſt parti pour achever à Paris une négociation publique entamée à Dijon (*b*). Il ſera bien fâché de ne vous y pas trouver. Je lui ai remis une demi-douzaine d'*errata*, pour diſtribuer à gens de ſa connoiſſance qui auroient eu le livre ſans cela.

Le libraire fait tout à la fois deux éditions du livre en plus petits caractères, l'une pour faire un ſeul volume quarto (*c*), l'autre pour faire trois volumes octavo (*d*). Si elles ſont moins belles pour le coup d'œil, elles ſeront au moins plus correctes, car, outre qu'on fait uſage de votre *errata*, on y corrige pluſieurs autres fautes légères dont on s'eſt aperçu, ce qui n'empêchera pas que, ſi vous voulez envoyer vous-même une plus ample correction ou y faire quelque changement, on n'en profite au moins pour les trois-quarts de l'ouvrage. Ces éditions ſeront auſſi à meilleur marché & préviendront peut-être les contrefactions.

J'ai l'honneur d'être, avec bien du reſpect & de la reconnoiſſance, votre très-humble & obéiſſant ſerviteur.

J. VERNET.

(*a*) Cf. *Eſprit des Lois*, XXVI, 16.

(*b*) Le traité de délimitation entre la France & Genève.

(*c*) *L'Eſprit des Loix... nouvelle édition revue & corrigée...* Genève, Barrillot & fils, 1749, 1 vol. in-4°, avec une vignette.

(*d*) *L'Eſprit des Loix... nouvelle édition revue & corrigée, avec des changements conſidérables donnés par l'auteur.* Genève, Barrillot & fils, 1749, 3 vol. in-8°.

P.-S. — On a imprimé à Laufanne trois volumes oсtavo de Mémoires de l'abbé Montgon (*a*), affez curieux pour les chofes, diffus pour le ftyle. Il maltraite le cardinal de Fleury & fe fait affez valoir. L'auteur a été lui-même en Suiffe pour fe décharger le cœur librement.

A Monfieur, Monfieur le préfident de Montefquieu, — à Bordeaux.

446. — *Madame de Tencin à Montefquieu* (*b*)

A Paris, ce 31 janvier 1749.

Me voilà, mon petit Romain, en poffeffion de quatre cens exemplaires de l'*errata* que vous m'avez envoyé ; il eft plus ample que celui de Genève &, comme je le donne pour rien à ceux qui débitent l'*Efprit des Loix*, je ne fuis pas en peine de le répandre. Je vous affurerai, fi vous le voulez, le plus grand fuccès de cet ouvrage en Angleterre &, pour vous montrer que je ne veux pas gagner fur vous, je ne vous demanderai pour cela qu'une pièce de douze fols. Je fuis perfuadée que vous le penfez comme moi & que ce que vous m'en dites n'eft que du bout des lèvres ; j'en appelle à votre confcience & je vous demande de bonne foi fi vous pouvez former le moindre doute là-deffus. Il en arrive ici comme je vous l'avois mandé : on y court avec fureur, on le vend quinze francs & le prix ne rebute perfonne.

Je me chargerai avec grand plaifir de vos remerciemens à M. de Champeaux ; je vais lui écrire tout ce que vous me mandez d'obligeant pour lui. Vous jugez bien que j'ai fait mon devoir auprès de M. de Boze ; mais vous ne faites guère le vôtre en commençant vos lettres par un grand « Madame ». A votre avis eft-ce là le ftyle de l'amitié ? Pour moi, qui en connois un peu mieux le langage, je finirai tout fimplement en vous embraffant de tout mon cœur.

(*a*) *Mémoires de l'abbé de Montgon publiés par lui-même, contenant les différentes négociations dont il a été chargé dans les cours de France, d'Efpagne & de Portugal, & divers événements qui font arrivés depuis 1725*. S. l. [La Haye, Genève], 1745—1753, 9 vol. in-12.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 260. — Le dernier alinéa eft autographe.

Ne voulez-vous pas me dire quand vous reviendrez ? Songez que je ſuis vieille & par-deſſus cela infirme, & que je n'ai point de temps à perdre pour jouir de la d[ouceur ?] (*a*) de votre ſociété & de votre am[itié] (*b*). Je parle ſouvent de vous avec vos deux amis & les miens (*c*) ; ils ont lu votre ouvrage avec tranſport. Mon Dieu, que votre mot eſt plaiſant en me parlant du jugement de d'Aube, qui ne trouve pas les matières aſſez approfondies, de dire, dites-vous, aſſez appeſanties.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

447. — *Formont à Monteſquieu* (*d*)

A Paris, ce 7 février 1749.

J'avois toujours différé, Monſieur, de vous remercier du préſent que vous avez eu la bonté de me faire de votre ſeconde édition de la *Grandeur des Romains*, parce que j'eſpérois toujours avoir le plaiſir de vous voir cet hiver à Paris. Mais il me paroît qu'il faut renoncer à cette eſpérance & que, pour cette année, je dois me contenter de jouir de vos ouvrages. Je vous fais donc mille remerciemens d'avoir bien voulu ne me pas oublier pour votre nouvelle édition, & je vous en fais autant pour le plaiſir que m'a donné l'*Eſprit des Loix*. Vous ſemez à pleines mains des vérités & des germes de vérités, vous êtes vraiſemblablement le premier homme depuis Adam qui ayez fait deux volumes in-quarto ſans dire un mot de trop. A la Cour, où l'on ne vous entendra pas, vous ſerez hérétique ; à la ville, chez bien des gens qui ne vous entendront pas davantage, vous ſerez admirable ſur la parole des gens d'eſprit qui vous trouveront profond, agréable & bon citoyen. Je ne ſuis ni de ceux qui ne vous entendent point, ni de ceux qui ſont en droit de juger ; mais j'ai eu du plaiſir, j'ai cru voir des vérités nouvelles & les experts dont j'ai recueilli les voix m'ont aſſuré que j'avois raiſon.

(*a*) Déchirure.
(*b*) Déchirure.
(*c*) Helvétius & Saurin.
(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 114.

Mme Du Deffand me charge de vous aſſurer qu'elle eſt charmée, mais qu'elle ne veut pas vous l'écrire, pour vous punir de ce qu'elle ne peut pas vous le dire à vous-même d'ici à mille ans.

Adieu donc, Monſieur, juſqu'à l'année prochaine, car je m'enfuirai à Rouen quand vous vous préparerez à partir de Bordeaux. Mais en quelque lieu que je ſois, conſervez-moi vos bontés & ſoyez ſûr que perſonne n'a pour vous un attachement plus ſincère, plus tendre & plus inviolable que celui que vous m'avez inſpiré.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, ancien préſident au mortier du parlement de Bordeaux, — à Bordeaux.

448. — *Le chevalier d'Aydie à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 8 février 1749.

Voici encore une lettre, mon cher Préſident, mais pour celle-ci c'eſt votre faute : vous m'avez chargé de faire vos complimens à vingt perſonnes, qui exigent à leur tour que je vous faſſe les leurs & que je vous diſe qu'ils ont lu & relu, qu'ils liront & reliront ſans ceſſe l'*Eſprit des Loix*. Jamais livre n'a été reçu avec tant d'applaudiſſement ; c'eſt, dit-on, l'ouvrage d'un bon citoyen, d'un homme d'état, d'un bel eſprit & d'un philoſophe. M. de Fontenelle ajoute que cet auteur répand tant d'agrément ſur tout ce qu'il écrit qu'il en mettroit même dans un livre de géométrie, s'il s'aviſoit d'en faire un.

Voilà la vérité, voilà l'impreſſion générale qu'a faite l'*Eſprit des Loix*. Les remarques de quelques pédants, les ſophiſmes de quelques eſprits tortus & les murmures de nos financiers n'ont encore pu ſe faire entendre. Qu'ils crient après tant qu'ils voudront ; je les défie d'ébranler le jugement que tous les honnêtes gens ont unanimement porté.

Si vous voulez, mon cher Préſident, que je continue à faire valoir votre imbécillité, venez ici. La modeſtie, la naïveté, la ſimplicité ne s'aperçoivent que de près. Dès qu'on ne vous voit pas, j'ai trop de peine à perſuader qu'on peut trouver dans la même

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 8.

perſonne les lumières d'un ange & l'ingénuité d'un enfant; il exiſte pourtant, cet être admirable, & c'eſt mon Préſident, mon cher Préſident, que j'aime à la folie, que j'embraſſe de tout mon cœur & auquel je ſerai toute ma vie inviolablement attaché.

LE CHEVALIER D'AYDIE.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

449. — *Du Châtel à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 8 février 1749.

Je n'entreprens pas, Monſieur, de louer votre excellent ouvrage, je ne veux que vous remercier du plaiſir extrême qu'il m'a fait. Ce témoignage ſincère de ma reconnoiſſance pourra peut-être vous flatter, puiſque le livre de l'*Eſprit des Loix* eſt digne de vous attirer autant d'amis que d'admirateurs. Recevez donc mes ſentimens & mes jugemens & ſoyez ſûr, Monſieur, que perſonne au monde n'eſt avec un plus ſincère attachement que moi votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

DU CHATEL.

Mme Du Châtel me charge de vous dire mille choſes pour elle; elle eſt au déſeſpoir de n'avoir pas l'uſage de ſes yeux pour vous lire & relire ſans ceſſe, mais j'y ſupplée de mon mieux &, depuis que votre livre paroît, nous n'avons d'idées que celles que vous nous fourniſſez.

450. — *Monteſquieu à Helvétius* (*b*)

A Saint-Seurin, ce 11 février 1749.

Mon cher, l'affaire s'eſt faite ſans que votre nom ait été prononcé & de la meilleure grâce du monde (*c*). Je crains que vous

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 104.

(*b*) Laboulaye, VII, 313; d'après l'original appartenant à M. Chaper; — & antérieurement dans l'*Almanach littéraire*, 1783, p. 70.

(*c*) Il s'agit du placement d'une protégée de Monteſquieu; cf. ci-deſſus les lettres 411 & 431.

n'ayez eu quelque peine là-deſſus & je ne voudrois donner aucune peine à mon cher Helvétius, mais je ſuis bien aiſe de vous remercier des marques de votre amitié. Je vous déclare de plus que je ne vous ferai plus de complimens &, au lieu de complimens qui cachent ordinairement les ſentimens qui ne ſont pas, mes ſentimens cacheront tous mes complimens. Faites mes complimens non complimens à notre ami Saurin. J'ai uſurpé ſur lui, je ne ſçais comment, le titre d'ami & me ſuis venu fourrer en tiers ; ſi vous autres me chaſſez, je reviendrai : *tamen uſque recurret* (*a*).

A l'égard de ce qu'on peut reprocher, il en eſt comme des vers de Crébillon : tout cela a été fait quinze ou vingt ans auparavant.

Je ſuis un admirateur ſincère de *Catilina*, & je ne ſçais comment cette pièces m'inſpire du reſpect. La lecture m'a tellement ravi que j'ai été juſqu'au cinquième acte ſans y trouver un ſeul défaut, ou du moins ſans le ſentir. Je crois bien qu'il y en a beaucoup, & de plus je n'ai pas de grandes connoiſſances ſur les choſes du théâtre. De plus il y a des cœurs qui ſont faits pour certains genres de dramatique : le mien en particulier eſt fait pour celui de Crébillon (*b*) &, comme dans ma jeuneſſe je devins fol de *Rhadamiſte*, j'irai aux Petites-Maiſons pour *Catilina*. Jugez ſi j'ai eu du plaiſir quand je vous ai entendu dire que vous trouviez le caractère de Catilina peut-être le plus beau qu'il y eût au théâtre. En un mot, je ne prétends pas donner mon opinion pour les autres. Quand un ſultan eſt dans ſon ſérail, va-t-il choiſir la plus belle ? Non, il regarde & il dit : je l'aime ; il la prend, etc. Voilà comment décide ce grand perſonnage.

Mon cher Helvétius, je ne ſçais point ſi vous êtes autant au-deſſus des autres que je le ſens ; mais je ſens que vous êtes au-deſſus des autres, & moi je ſuis au-deſſus de vous par l'amitié.

MONTESQUIEU.

A Monſieur Helvétius, fermier général, rue Sainte-Anne, — à Paris.

(*a*) Horace, *Ép. I*, X, 24.

(*b*) Voyez le jugement de Monteſquieu ſur Crébillon dans les *Penſées*, au tome II, page 22 (n° 68).

451. — *Le marquis de Breille à Monteſquieu* (*a*)

Nice, ce 11 février 1749.

Mon très-cher Préſident,

Agréez que je vous donne ſigne de vie & que je remette cette lettre à M. de Sérilly que j'ai connu ici pour la première fois & ai conçu pour lui toute l'eſtime & amitié que ſon caractère & talent méritent ; ces ſentimens ont encore augmenté lorſque j'ai appris qu'il vous eſtimoit & aimoit autant que moi, mais ſûrement pas davantage. Je vous écris de ſa chambre militaire, où je me trouve pour y boire, dans une demi-heure, de très-bon cœur à votre ſanté, car le dîner a été fondé pour cette louable commémoration de votre très-chère & très-agréable perſonne.

Il a paru dans le monde, avant mon départ de Turin, un livre avec un titre original. Je n'en ai pu lire que quelques chapitres, qui m'ont paru de vous ou dignes de l'être. Cet ouvrage fait l'admiration des connoiſſeurs & fera la mienne dès que je ſerai ſorti de ces paperaſſes qui me tiennent ici depuis plus de deux mois. Je me réjouis avec vous ſur la paix entre la Guyenne & l'Angleterre.

Je vous ſouhaite tous les bonheurs dûs à toutes vos vertus, ſçavoir & qualités aimables dans la ſociété. Je vous embraſſe & ſerai toute ma vie votre ami & très-humble ſerviteur.

SOLAR DE BREILLE.

Savez-vous, Monſieur, le motif des bontés & de l'amitié de M. le marquis de Breille ? Il a connu mon tendre attachement pour vous, & de là a pris pour moi les impreſſions les plus favorables. Je connois tout le prix de l'avantage que vous me procurez en cette occaſion.

J'aurai bientôt la ſatiſfaction de vous embraſſer. Je quitterai Nice avec l'unique regret de me ſéparer d'un homme aimable & reſpectable. Je vous porterai confirmation de ſes ſentimens pour vous & aſſurance ſincère du tendre & fidèle attachement que je vous ai voué, Monſieur, pour la vie.

SÉRILLY (*b*).

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 245.

(*b*) Mégret de Sérilly, maître des requêtes, intendant de Franche-Comté.

452. — *Jacob Vernet à Monteſquieu* (*a*)

Ce 15 février 1749.

J'attendois, Monſieur, de jour à autre un ſecond errata que vous m'aviez promis pour la double édition qui ſe fait & s'avance, in-quarto & in-octavo, en plus petits caractères mais plus correcte. Dès qu'il arrivera, on ne manquera pas d'en faire uſage. J'apprends que l'on contrefait ce livre à Paris. Voici une lettre de votre libraire qui vous fait les remerciemens, excuſes & offres qu'il vous doit. Vous êtes le maître de lui faire dire par moi ce qu'il vous plaira, ſi vous ne jugez pas à propos de lui répondre, & de vous découvrir à lui directement.

M. de Champeaux m'a dernièrement montré une lettre bien tournée, d'une perſonne ci-devant dans les premières places, qui étoit bien charmée de cet ouvrage & qui avoit regret que vos maximes ne fuſſent pas celles du royaume ſur divers points. Comptez, Monſieur, que le ſuccès ſera encore plus grand en pays étranger & dans la poſtérité. C'eſt un livre immortel. *Sume ſuperbiam quæſitam meritis.*

J'ai l'honneur d'être, avec tout le zèle poſſible, votre très-humble & obéiſſant ſerviteur.

J. VERNET.

P.-S. — Je ſuppoſe que M. l'avocat général de Paris (*b*) aura reçu les deux exemplaires que le libraire lui a envoyés & M. de Secondat les deux que j'ai payés ici pour lui. Dois-je envoyer en Hollande les ſoixante-trois *errata* pour autant d'exemplaires qui y doivent être arrivés ?

P.-S. — Je reçois en ce moment la ſuite de l'*errata*.

453. — *Barrillot fils à Monteſquieu* (*c*)

Genève, ce 15e février 1749.

Monſieur,

Il y auroit longtemps que nous nous ſerions acquittés du devoir

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 273.
(*b*) Lebret ; cf. les lettres 436 & 445.
(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 22.

que nous vous rendons préfentement, fans les triftes obftacles qui nous ont privés de cet honneur. Si nous avions à faire agréer nos excufes à un feigneur qui ne connût pas autant que vous, Monfieur, les fentimens de l'humanité, nous croirions bien inutile de lui préfenter que la longue maladie & la mort d'un père chéri fut fi fenfible à fon fils, qui a l'avantage de vous écrire, que le chagrin le fit tomber dans une langueur qui a duré plufieurs mois (*a*).

De ce malheur dérive, Monfieur, celui de n'avoir pas exécuté felon nos défirs & le plan que nous en avions formé l'envie de vous fatiffaire par la première édition de votre excellent ouvrage. Nous vous fupplions par votre générofité de nous paffer ces manquemens à votre égard en confidération des circonftances qui les ont caufés & de nous continuer vos bontés pour la feconde édition que nous avons été obligés d'accélérer fur l'avis que l'on nous a donné qu'il s'eft fait en France des contrefaçons fur notre première.

Nous avons, fuivant vos ordres, diftribué & diftribuerons le premier *errata* à toutes les perfonnes qui ont acquis de nos exemplaires ; nous nous en fommes fervis enfuite pour rendre la feconde édition plus correcte ; le deuxième n'étant arrivé qu'après que l'impreffion étoit déjà commencée, nous n'avons pu l'y faire entrer qu'en partie. M. le profeffeur Vernet, qui jufqu'à préfent a bien voulu fe charger de vous parler pour nous, nous avoit promis de votre part, Monfieur, un troifième que nous attendions avec empreffement, ainfi que tous ceux que vous voudrez bien avoir la complaifance de nous envoyer pour continuer notre feconde édition avec plus de fûreté en vous demandant la grâce de la protéger : que deviendroit-elle fans vous, Monfieur ? Au cas que vous euffiez des additions, daignez auffi, s'il vous plaît, nous en favorifer & nous ferons attentifs & foigneux à l'exécution de vos ordres.

Veuillez nous faire l'honneur, Monfieur, d'agréer tel nombre d'exemplaires que vous fouhaiterez pour votre ufage, tant in-quarto un volume qu'in-octavo trois volumes. Dès qu'ils feront

(*a*) Jacques Barrillot, le père, était mort le 28 juin 1748 (cf. ci-deffus la lettre 404). — La fanté de fon fils Jacques-François devait être chancelante, car lui-même devait mourir le 3 novembre 1750, à 42 ans, d'une « hydropifie de poitrine » (cf. P.-F. Geifendorf, *Quelques mots fur... les Barrillot*, dans *Genava*, t. XXII, 1944, p. 209).

achevés & que nous ſçaurons le nombre que vous en déſirerez, nous aurons ſoin de vous les expédier.

La bonté que vous avez eue de permettre que nous fuſſions les imprimeurs d'un livre admiré & recherché de toutes les nations, les marques que nous avons reçues depuis de cette même bonté nous laiſſent la flatteuſe eſpérance que vous voudrez bien nous accorder les faveurs que nous prenons la liberté de vous demander & être perſuadé que nous ſommes, avec les ſentimens de la plus vive reconnoiſſance & un profond reſpect, Monſieur, vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs.

BARRILLOT & FILS.

454. — *Mgr Cerati à Monteſquieu* (*a*)

A Piſe, ce 18 février 1749.

Monſieur,

M. le commandeur Solar, qui a paſſé par ici, il y a environ un mois, en allant à Rome en qualité d'ambaſſadeur de Malte, m'a prêté, Monſieur, pour vingt-quatre heures ſeulement les deux volumes de l'*Eſprit des Loix*. Je m'y ſuis engouffré avec une avidité & avec un plaiſir infinis, mais la rapidité d'une lecture reſſerrée dans ſi peu de temps n'a produit dans mon eſprit qu'une eſpèce d'extaſe d'admiration. Il ne m'a pas été poſſible d'arranger dans ma mémoire & de bien approfondir tant de penſées ſi ſolides & ſi fertiles, dont cet excellent ouvrage eſt rempli. Je me ſuis cependant aperçu que preſque chaque ligne eſt un flambeau pour l'eſprit d'un lecteur inſtruit & attentif, qui jette de la lumière ſur infinité de grands objets & qui les lui fait regarder d'une manière grande, intime & relative à une eſpèce de totalité politique qui eſt une ſource ou une pépinière de grandes vues fort utiles au bien du genre humain. En vous liſant, Monſieur, on acquiert des yeux bien ſupérieurs à ceux du vulgaire.

M. Vernet m'avoit promis de m'envoyer cet admirable ouvrage dans le mois d'octobre paſſé, mais on ne m'a averti que depuis peu qu'il eſt parvenu dernièrement à Milan, de ſorte qu'il me faudra

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 76.

dévorer encore pour quelques jours le chagrin de la privation. Je n'ai pourtant pas voulu retarder plus longtemps les hommages que je dois à votre efprit fupérieur & les félicitations plus vives & plus fincères fur la publication d'un ouvrage qui vous égale aux nomothètes [les] plus célèbres de l'antiquité. J'ofe même dire que vous les furpaffez par la jufteffe & l'amplitude de vos obfervations : elles ne font pas bornées à quelque coin de la Grèce, ou même de l'Europe, elles ne propofent pas des règlemens pour des efpèces d'animaux différentes de la nôtre, mais elles font propres à porter les fociétés de chaque pays à la perfection & au bonheur dont chacune eft capable. Vous découvrez un certain ordre dans le chaos des caprices humains & vous infpirez des vues falutaires pour redreffer, autant qu'il eft poffible, les folies & les paffions, qui dominent fur notre globe. Voilà de quoi mériter bien des ftatues.

Je vis, il y a quelques femaines, une lettre de Paris qui me faifoit craindre quelque tempête contre votre ouvrage & j'en fus indigné. J'ofai même lâcher une invective un peu trop animée contre le tic des modernes revifeurs de Paris, qu'on appeloit affez juftement, quand j'étois dans cette grande ville, les pandours & les ruffians de la littérature. Tout ce qui ne reffent pas l'adoration du defpotifme outré eft fabré impitoyablement par ces Meffieurs.

Vous me ferez une grâce fingulière fi vous voudrez [*fic*] bien m'apprendre avec ingénuité le fuccès de l'ouvrage, & ce fera pour moi un plaifir infini fi vous pourrez [*fic*] m'affurer qu'on vous laiffe jouir tranquillement de la gloire que vous avez fi bien méritée.

On m'a dit encore qu'on travaille à une feconde édition où il y aura quelque changement ou quelque addition. Je ferois ravi d'être bien au fait de toutes ces anecdotes, pour l'intérêt que je prends à tout ce qui vous appartient. Je me flatte que vous êtes toujours perfuadé qu'on peut être déboutonné avec moi fans aucun rifque d'infidélité.

J'efpère d'avoir la liberté de faire un voyage de quelques mois à Rome dans l'été prochain & y fourrerai probablement une courfe à Naples de quelques femaines. Vous pourriez, Monfieur, vous délaffer en faifant un autre voyage en Italie. La préfence de M. le

duc de Nivernois à Rome vous renchériroit infailliblement le plaisir de revoir la Ville éternelle. Nous pourrions faire ensemble, comme autrefois, quelque petit voyage &, si vous vouliez, avant de retourner en France, passer à Pise l'hiver, qui y est fort doux; ma maison feroit plus à vous qu'à moi; nous vivrions sans faste, mais avec une décente commodité & dans une liberté philosophique & cordiale qui me combleroit de joie.

Cette lettre vous parviendra par le moyen de M. le prince de Craon, qui a été très-sensible aux présages qui lui sont parvenus par mon entremise de la brillante gloire de M. son fils (*a*). Vous êtes très-bon connoisseur en tout & principalement en ce qui marque des traits d'héroïsme.

Je suis, avec une tendresse & une estime infinies, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

CERATI.

455. — *Le président Hénault à Montesquieu* (*b*)

A Paris, 21 février 1749.

Je suis, mon cher confrère, à la seconde lecture d'un livre qui a pour titre l'*Esprit des Loix*. J'ai souvent de l'humeur de voir combien de gens l'applaudissent qui n'en sont pas dignes & de rencontrer quelques critiques qui ne l'entendent pas. Cet ouvrage, aussi philosophique que sçavant, seroit attribué au plus bel esprit de l'Angleterre s'il ne nous appartenoit pas de droit par la finesse, les grâces, la délicatesse, la légèreté qui y sont jointes. L'auteur des *Considérations sur la décadence de l'empire romain* ne le désavoueroit pas, par la profondeur des réflexions dont il est plein, & celui des *Lettres Persanes* s'y retrouveroit, par la chaleur & l'enjouement qui y règnent. Que reste-t-il donc à nos écrivains d'aujourd'hui ? En vérité ils doivent, en se rendant justice, dire tout le contraire du mot italien qui finit l'avertissement (*c*), c'est-à-dire qu'ils doivent renoncer à peindre.

(*a*) Le prince de Beauvau (cf. p. 1116).
(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 136.
(*c*) « Et moi aussi je suis peintre, ai-je dit avec le Corrège. »

Je crois qu'il eſt échappé quelques fautes à l'éditeur. Et je penſe auſſi que quelquefois l'écrivain a fait un peu trop d'honneur à ſes lecteurs & s'eſt trop fié à leur intelligence ; mais en revanche combien lui ſçait-on gré de tout ce qu'il nous donne à penſer, du regard pénétrant qu'il a porté ſur des objets que les autres hommes ont vus cent fois en pure perte & de la raiſon qu'il imprime à tout ce qu'il découvre. Cette variété de l'univers annonce la gloire de ſon Auteur & l'âme de l'*Eſprit des Loix* ne ſçauroit appartenir à la matière. Cependant, mon cher confrère, je prendrois la liberté de raiſonner avec l'auteur, ſi j'en avois le temps, & de lui expoſer mes doutes ſur quelques principes dont je ne ſerois pas tout à fait d'accord ; j'eſpère qu'il m'en donnera l'occaſion & je le ſouhaite tout autant pour le plaiſir de le voir que par le déſir de m'inſtruire & de connoître la vérité.

J'ai l'honneur d'être, mon cher confrère, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

HÉNAULT.

456. — *Monteſquieu au préſident Hénault* (*a*)

[Février 1749.]

Mon illuſtre Préſident,

De grâce, par bonté, par amitié (*b*), envoyez-moi vos remarques ſur l'*Eſprit des Loix*. Écrivez, faites écrire objections, critiques ; envoyez-moi tout cela. Si l'ouvrage eſt bon, il appartient à tout le monde ; s'il eſt écrit ſur des matières importantes, il convient que tous les bons eſprits aident les auteurs de leurs remarques & de leurs réflexions. Les vérités que je trouve ſont à vous & celles que vous trouvez ſont à moi. La vérité eſt comme la mer, que M. Locke appelle la grande commune de l'univers ; ce n'eſt qu'avec la raiſon des autres qu'on devient ſoi-même raiſonnable. Mon illuſtre Préſident, ne m'abandonnez point & dites-moi beaucoup de choſes. Vous m'avez dit mille choſes obligeantes ſur ce qu'il peut y avoir de bon dans mon livre ; vous avez parlé à mon orgueil ; parlez à

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 142 (minute autographe).

(*b*) *Biffé :* « par l'amour que vous avez pour la vérité, par les connoiſſances fines que vous avez des choſes, »

ma modeſtie : je regarderai les objections que vous me ferez comme venant d'un homme qui ſçait au ſouverain degré juger & ſentir (*a*), mais auſſi d'un homme que la nature a formé le protecteur de la liberté des jugemens des autres.

Dites, je vous prie, à Mme Du Deffand que j'irai lui parler puiſqu'elle ne veut pas m'écrire, & c'eſt bien à moi à qui il appartient de choiſir l'un préférablement à l'autre. Aſſurez-la, je vous ſupplie, d'un ſouvenir qui eſt toujours joint avec mes regrets.

J'ai l'honneur d'être, avec les ſentimens les plus tendres & les plus reſpectueux...

457. — *Thomé à Monteſquieu* (*b*)

A Paris, ce 22e février 1749.

Je ſuis occupé, Monſieur, à lire le nouvel ouvrage qui a paru cette année ſans nom d'auteur, mais que l'on ſent partir de la main de quelqu'un qui penſe dans le grand, qui a réfléchi profondément, qui donne au public partie de ſes réflexions & lui laiſſe deviner, s'il le peut, toutes celles qu'il a faites au delà & qu'il ne dit pas. L'accueil avec lequel il a été reçu, l'empreſſement de tout le monde pour l'avoir en fait l'éloge &, s'il eſt permis d'y ajouter mon faible ſuffrage, je dirai que, pour moi, je le trouve admirable. Quoique vous ſoyez plus difficile qu'un autre, avouez que vous êtes forcé de penſer de même. Vous ne devez pas douter, Monſieur, que, penſant comme je fais, je ne ſois infiniment flatté que vous vouliez bien me conſerver quelque part dans votre ſouvenir. Je vous demande la continuation de cette grâce avec inſtance & vous jure d'être perſuadé que je la mérite par tous les ſentimens avec leſquels je ſuis le plus reſpectueuſement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

THOMÉ.

Mme Thomé me charge de vous offrir mille complimens de ſa part.

(*a*) *Biffé :* « qui a infiniment d'eſprit & des connoiſſances, »

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 267. — Philippe Thomé, ſeigneur de Ferrière, était conſeiller au Parlement de Paris depuis 1713 & mourut en 1752.

458. — *Montesquieu à Thomé* (*a*)

[Février 1749.]

Monfieur,

Votre lettre feule eft le digne prix d'un travail de vingt ans. Elle m'a donné une joie fi vraie que je pardonne volontiers à l'ennui des Capitulaires & j'ai remarqué que les fuffrages d'un homme comme vous enorgueilliffent trop ; mais comme je vois que je les dois furtout aux bontés & à l'amitié dont vous m'honorez, j'aime encore mieux cette caufe. Permettez-moi, Monfieur, de chercher à la mériter de plus en plus ; rien ne peut davantage m'approcher du mérite perfonnel (*b*). Je vous prie de vouloir bien faire ma cour à Mme Thomé ; j'ai l'honneur de lui dédier les deux livres fur la religion (*c*).

J'ai l'honneur d'être, Monfieur, avec un attachement rempli de refpect & de reconnoiffance, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

459. — *Le Franc de Brunpré à Montesquieu* (*d*)

A Baillon (*e*), ce 22 février 1749.

Monfieur,

Vous venez de faire un préfent à l'univers, dont il ne tient qu'à lui de profiter. Et, quoique j'en faffe la plus petite partie, je ne fçaurois m'empêcher de vous faire mon remerciement particulier de la peine que vous avez prife de nous faire connoître l'efprit des loix. Je prétends d'ailleurs fatiffaire par là aux loix de l'efprit & de la raifon. Depuis la création du foleil, cet ouvrage eft, à mon gré, celui qui pourroit le mieux éclairer le monde, car, quoique ignorant de profeffion, je me mêle quelquefois d'apprécier ce que font les doctes.

Je ne fuis point étonné que vous ayez jeté bien des feuilles au

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 268 (minute autographe).

(*b*) *Biffé :* « & de la mettre au rang de ce qui pourroit plus m'approcher du mérite perfonnel. »

(*c*) Les livres XXIV & XXV.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 182. — Le Franc de Brunpré était fecrétaire du Roi depuis 1724.

(*e*) *Baillon* (Seine-&-Oife, commune d'Afnières-fur-Oife).

vent. Il étoit, ce me femble, fort difficile de pofer les points d'où devaient partir tant de juftes réflexions, étant d'excellentes maximes inceffamment juftifiées par des faits inconteftables. L'érudition la plus étendue n'étoit que la médiocre partie de ce qu'il falloit pour former l'ouvrage que je viens de lire. J'y en ai aperçu tant d'autres que je pourrois en être bien vain, mais j'aime mieux le profit que la vanité ; tant pis pour ceux qui ne feront pas le leur de cette lecture.

Trouvez bon, Monfieur, qu'elle me rappelle dans l'honneur de votre fouvenir & qu'à cette occafion je vous renouvelle les affurances de mon refpectueux attachement.

LE FRANC DE BRUNPRÉ.

Mme Le Franc, qui ne défefpère pas d'accroître fon admiration pour vos œuvres & qui ne peut rien ajouter à fes fentimens, me demande ici une petite mention. Nous voudrions bien auffi tous deux que M. de Secondat fçût le précieux fouvenir que nous en confervons.

460. — *Montesquieu à Lefranc de Brunpré* (*a*)

[Février 1749.]

Je ne fçaurois vous exprimer, Monfieur, le plaifir que m'a fait la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Rien n'eft plus flatteur pour moi que ce réveil de l'amitié. Il y a longtemps que je voulois agacer Mme Le Franc & vous, Monfieur, & renouer un commerce de lettres que le temps avoit interrompu. Je crois même y être en quelque façon parvenu par l'ordre que je laiffai, en partant de Paris, au Sr Huart de vous faire tenir un exemplaire de la dernière édition de mes *Romains* ; je ne fçais fi cet ordre a été encore exécuté.

L'éloge que vous faites de l'*Efprit des Loix* eft trop capable d'enorgueillir. C'eft un grand bonheur d'être lu par des perfonnes comme vous ; le nombre des gens qui fçavent lire, qui fçavent mar-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 183 (minute autographe).

cher avec l'auteur, le ſuivre, le devancer, l'arrêter, le ſuppléer, eſt plus rare qu'on ne croit. Je voudrois de tout mon cœur paſſer une ſemaine à Baillon, raiſonner avec vous dans les bois de Royaumont, duſſé-je prendre encore le neveu du cardinal de Fleury pour le curé de la paroiſſe. Je vous prie de me continuer l'honneur de votre amitié & de croire que perſonne dans le monde n'eſt avec des ſentimens plus tendres, Monſieur, votre très-humble, etc.

Je ſuis ſûr, Madame, que M. Lefranc permettra que cette lettre ne ſoit pas toute pour lui & — tout votre mari qu'il a le bonheur d'être — il ne ſera pas jaloux de l'admiration que j'ai toujours pour vous, & je ſuis plus d'accord avec lui en ce point que dans le jugement ſi avantageux qu'il fait de l'*Eſprit des Loix*. Comme vous avez toujours conſervé votre enjouement avec des lectures ſérieuſes & que vous avez été même une élève ou plutôt une des grâces de la cour de l'abbé de Saint-Pierre, je vous permets la lecture de ce livre ici. Dès que les livres de l'abbé ne vous ont pas fait bâiller, j'eſpère tout des miens. Permettez-moi de vous conſerver un ſouvenir reſpectueux & j'oſe même dire tendre. Lorſque je ſerai à Paris, ce qui ſera dans quelques mois d'ici, je prierai M[me] Geoffrin (*a*) de me préſenter à vous à Baillon, mais je n'arriverai pas à onze heures du ſoir & je n'apporterai aucun livre ; je jouerai au piquet avec le curé de Gouvieux (*b*).

Agréez, je vous ſupplie, mes très-humbles reſpects. Renouvelez-moi dans le ſouvenir des M[lles] Le Franc. Mon fils vous fait cent millions de remerciemens de vos bontés & de celles de M. Le Franc.

461. — *Monteſquieu au chevalier d'Aydie* (*c*)

Bordeaux, ce 24 février 1749.

Ce que j'ai le plus vu dans votre lettre, mon cher chevalier, c'eſt votre amitié ; & il me ſemble qu'en la liſant je faiſois plus d'uſage

(*a*) *Biffé :* « l'abbé Berthelot. »
(*b*) *Gouvieux* (Oiſe, canton de Creil).
(*c*) *Lettres originales de Monteſquieu au chevalier d'Aydie* (Paris, Pongens, an V, in-8°), lettre III.

de mon cœur que de mon esprit. Je suis bien rassuré par vous sur le bon succès de l'*Esprit des Loix* à Paris. On me mande des choses fort agréables d'Italie ; je ne sçais rien des autres pays.

Mon cher chevalier, pourquoi les gens d'affaires se croient-ils attaqués ? J'ai dit que les chevaliers à Rome, qui faisoient beaucoup mieux leurs affaires que vous autres chevaliers ne faites ici les vôtres, avoient perdu cette république ; & je ne l'ai pas dit, mais je l'ai démontré (*a*). Pourquoi prennent-ils là-dedans une part que je ne leur donne pas ?

J'aurois grande envie de revenir ; mais je ferai encore ici quelques mois, occupé à rétablir une fortune honnête. Il m'en coûte le plaisir de vous voir & il me faudroit de grands dédommagemens ; je n'en sçais point, mon cher chevalier, parce qu'il n'y a rien de comparable au bonheur de vivre avec vous. Parlez, je vous prie, de moi à tous nos amis.

Je suis bien charmé de la conversation que vous avez eue ; je ne crains jamais rien là où vous êtes ; M. de Fontenelle a toujours eu cette qualité bien excellente pour un homme tel que lui : il loue les autres sans peine... (*b*).

462. — *Bulkeley à Montesquieu* (*c*)

A Paris, ce 24e février 1749.

Vos corrections, mon cher Président, sont parties ce matin pour l'Angleterre par un homme qui y est allé en poste, de sorte que j'espère qu'elles arriveront à temps pour le traducteur (*d*) & vous pouvez être bien assuré du zèle & de l'empressement de Domville pour vous rendre les services qui dépendent de lui. Je souhaiterois fort qu'on fît une belle édition en ce pays-là de l'*Esprit des Loix* & qu'elle fût correcte, & je n'en désespère pas. A l'égard de la traduction, j'ai peine à croire qu'elle atteigne les grâces & l'énergie de l'original.

(*a*) Livre XI, chap. 18.

(*b*) Dans l'édition Pougens ce dernier alinéa fait partie de la lettre du 27 janvier (votre lettre 444). Il faut évidemment le joindre à cette lettre-ci : il est une réponse à la lettre du chevalier du 8 février (notre lettre 448).

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 57.

(*d*) Thomas Nugent (mort en 1772) ; cf. la lettre 565.

Vous devez avoir déjà reçu bien des complimens ſur ce dernier ouvrage : tout ce que je vois en eſt enchanté. Mais, comme l'application eſt néceſſaire pour bien ſentir toutes les beautés de ce livre, il n'eſt pas étonnant que, dans ce pays où l'on ne ſçauroit s'appliquer à rien, il ſe trouve de ces critiques qui condamnent ce qu'ils n'entendent pas. On m'a dit que, parmi nos miniſtres, il y en a qui regardent votre livre comme dangereux, ce qui prouve qu'ils ſont plus dangereux eux-mêmes que le livre. Ces MM. voudroient peut-être que nous n'euſſions d'autre motif de notre obéiſſance que la crainte, & regardent l'honneur comme un principe trop faible pour aſſurer leur autorité & notre ſoumiſſion ; il arrive de là qu'ils rejettent tout le monde dans la licence & nous en voyons tous les jours les effets dans ces vers abominables qu'on adreſſe dans toutes les maiſons de Paris.

Quant au tableau que vous faites de la conſtitution de l'Angleterre, il me paroît juſte dans tous ſes points & des gens mieux inſtruits & plus habiles que moi en penſent de même. Le dernier chapitre du premier tome (*a*) eſt admirable : vous y dépeignez non ſeulement les avantages, mais les inconvéniens de ce gouvernement &, pour me ſervir de vos propres termes, vous joignez la grâce de Raphaël à la force de Michel-Ange. Mais ayez patience : vous recevrez bientôt des applaudiſſemens de toutes les nations.

Le départ de M. de Mirepoix n'eſt point fixé & l'arrivée de M. de Richmond eſt très-douteuſe. Il eſt ridicule, ſelon moi, d'attribuer la difficulté de l'envoi de ce dernier au bruit qui a couru que le roi Georges ne vouloit pas envoyer ici un duc, ſi le Roi ne lui en envoyoit pas auſſi un. M. de Mirepoix vaut ſans contredit M. de Richmond &, puiſque le feu Empereur l'a bien voulu le [*ſic*] recevoir dans le temps que M. de Lichtenſtein (*b*) étoit ici, Sa Majeſté Britannique auroit mauvaiſe grâce de chicaner là-deſſus. Je croirois plutôt ce que Domville m'en mande : c'eſt qu'on ne veut pas donner à ce duc tout l'argent qu'il demande, & vous

(*a*) Livre XIX, ch. 27, dont voici les derniers mots : « On y trouveroit quelque choſe qui approcheroit plus de la force de Michel-Ange que de la grâce de Raphaël. »

(*b*) Joſeph-Wenceſlas, prince de Lichtenſtein (1696—1772), ambaſſadeur à Paris de 1738 à 1741.

ſçavez que dans ce pays-là on ne veut point perdre par les emplois, quelque honorables qu'ils ſoient. D'ailleurs Mme de Richmond eſt devenue infirme & n'a nulle envie de paſſer la mer, & ſon mari ne peut ſe ſéparer d'elle.

J'aurai ſoin d'annoncer au héros dont vous faites une mention ſi honorable & en ſi peu de mots (*a*), le préſent que vous lui deſtinez & que j'oſe répondre d'avance de ſa reconnoiſſance ; il vous déſiroit beaucoup lorſqu'il étoit ici. J'ai bien peur qu'il n'eſſuie bientôt une nouvelle perſécution, mais ſur cela, comme ſur bien d'autres choſes, ſilence.

Tous ceux & celles dont vous vous êtes ſouvenu me chargent de vous faire mille complimens. Mme de Bulkeley dit qu'elle a eu bien du plaiſir à vous lire, mais qu'elle en auroit encore davantage à vous voir.

Adieu, mon cher Préſident, aimez-moi autant que je vous honore. Vous pouvez bien dire : *exegi monumentum ære perennius.* J'ai vu un homme d'eſprit & un magiſtrat (*b*) qui diſoit qu'il s'en félicitoit, que cet ouvrage faiſoit honneur à ſon ordre & non ſeulement à ſon ordre mais à l'humanité.

Souffrez que je vous gronde un peu du ſoin que vous avez pris de faire affranchir votre dernière lettre ; quelque pauvre que je ſois, je ne ſuis pas encore aſſez miſérable pour ne pouvoir point payer le port des lettres qui me ſont ſi chères que les vôtres & je n'en ſçaurois recevoir trop fréquemment.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, en ſon hôtel, — à Bordeaux.

463. — *Monteſquieu au marquis de Breille* (*c*)

[Février-mars 1749.]

Monſieur mon illuſtre marquis,

Vous [vous] entendez bien à combler de joie ceux que vous honorez de votre amitié. Elle a été vive en moi, cette joie, lorſque j'ai reçu de vos nouvelles & que j'ai ſenti que le temps ne me faiſoit

(*a*) Charles-Édouard.
(*b*) Le préſident Hénault.
(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 246 (minute autographe).

rien perdre auprès de vous. Je l'en défie bien, ce temps, d'affoiblir jamais les impreſſions qui ſe font dans mon eſprit & les mouvemens dans mon cœur, toutes les fois que j'entends prononcer votre nom (*a*).

Mais que vous vous ſoyez rencontré à Nice avec M. de Sérilly, il me ſemble que j'y ſuis. Vous vous connoiſſez tous deux, vous êtes donc amis & j'en ſuis ſûr ; & qu'eſt-ce qui peut le ſçavoir mieux que moi, qui vous aime tant l'un & l'autre ? J'en ſuis le plus grand juge & le meilleur témoin. J'en tirerai cet avantage que vous aurez l'un & l'autre meilleure opinion de moi, parce que vous aurez de la confiance l'un pour l'autre (*b*).

A l'égard du livre de l'*Eſprit des Loix*, on doit bien craindre (*c*) votre jugement ; cependant j'ai reçu là-deſſus une lettre de notre Commandeur (*d*), qui en eſt content. Je crois qu'il ſe plaira à Rome après qu'il aura dégorgé tout le cérémonial.

Monſieur mon illuſtre marquis, ſoyez ſûr que, ſi au lieu d'être ſur les bords de la Garonne j'étois ſur ceux du Rhône, vous m'auriez vu arriver à Nice & que j'aurois été vous demander cette amitié & ces bontés que vous m'avez accordées.

J'ai l'honneur d'être, avec un reſpect infini, Monſieur, etc.

464. — *Monteſquieu à Sérilly* (*e*)

[Février-mars 1749.]

Monſieur,

C'eſt, en vérité, un rêve pour moi de vous ſçavoir à Nice avec M. le marquis de Breille, les deux hommes du monde que j'honore & que j'oſe dire que j'aime le plus, les deux hommes du monde les plus faits l'un pour l'autre, deux hommes qui, parce qu'ils ſe ſont vus, s'aimeront toujours. C'eſt bien un effet de mon bonheur de jouir des bontés de l'un & de l'autre.

(*a*) *Biffé :* « je ſuis véritablement charmé. »

(*b*) *Biffé :* « J'ai reçu une lettre de Rome du cher Commandeur, je... »

(*c*) *Biffé :* « je crains fort. »

(*d*) Le commandeur de Solar.

(*e*) *Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 246.* (minute autographe écrite ſur le même feuillet que la lettre précédente.)

Je combine à préfent (*a*) & je m'imagine que le temps où vous ferez à Paris pourra bien s'ajufter à celui où j'y ferai ; je vous demande de vous y voir fans ceffe.

Je reçus, le courrier paffé, une lettre de Mme de Tencin (*b*) ; elle me mande qu'elle eft vieille & infirme ; j'en fuis très-fâché.

Je vous prie, quand vous écrirez à M. le Procureur général (*c*), de lui faire un peu ma cour. J'eus l'honneur de paffer une ou deux heures bien délicieufes avec lui chez M. Gendron ; je me trouvois près du grand homme dont la renommée m'avoit tant parlé. J'ai eu, pendant quelques jours, l'idée de lui faire un petit préfent ; j'ai jugé enfuite que cela n'étoit pas à propos.

Vous fçaurez que cette première préfidente ne met plus de blanc, parce qu'elle eft devenue dévote ; elle n'emploie plus que du rouge, elle croit que cela fera des impreffions plus modérées. Permettez-moi de vous embraffer.

J'ai l'honneur d'être, avec un refpect infini, Monfieur, etc.

465. — *Montefquieu à Domville* (*d*)

A Bordeaux, ce 4 mars 1749.

(*e*) J'efpère, Monfieur, que vous n'avez point oublié les bontés que vous aviez pour moi lorfque nous étions à Paris & l'amitié que je vous avois vouée &, quoique je duffe principalement à M. de Bulkeley l'amitié d'un homme tel que vous, j'en étois flatté comme fi je la tenois de la première main. M. de Bulkeley vous a fait tenir des *errata* de l'*Efprit des Loix*, au nombre de deux à trois cens. Je vous les ai envoyés fur ce que vous avez marqué qu'on vouloit faire l'honneur à l'auteur de le traduire en anglois. Cela étant, je ne ferois pas fâché de paroître à un fi beau & fi grand jour avec deux ou trois cens fautes de moins. Vous remar-

(*a*) *Biffé :* « Je me mets à préfent dans l'efprit. »

(*b*) Cf. la lettre 446.

(*c*) Joly de Fleury.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 102 (minute autographe).

(*e*) *En tête, quatre lignes biffées :* « Vous devez avoir reçu, Monfieur, par M. de Bulkeley, un exemplaire des *errata*, au nombre de deux ou trois cens, du livre de l'*Efprit des Loix* qui a été eftropié à Genève. Mais avant de vous en parler... »

querez que cet errata ſe rapporte à la première édition de Genève ſeulement & point aux autres, je crois. Je joins à cette lettre un autre petit *errata*, que je vous prie de communiquer auſſi. Tout ceci dans la ſuppoſition que vos libraires n'aient pas changé d'avis, ce qui dépendra du bon ou du mauvois ſuccès que ce livre aura en Angleterre, qui eſt, en fait de raiſonnement, le grand tribunal de l'Europe.

Quand vous verrez Milord Cheſterfield (*a*) aſſurez-le, je vous prie, de mes reſpects ; remerciez-le des bontés qu'il a eues pour mes amis ; dites-lui combien j'en ſuis orgueilleux & demandez-lui pour moi la continuation de ſon ſouvenir.

Je voudrois bien que M. le duc de Richmond partît pour la France & que je puſſe lui faire ma cour à Paris.

Nos négocians nous diſent ici que vos négociations avec l'Eſpagne ne vont pas fort bien ; je n'en ſuis point du tout ſurpris, avec votre Gibraltar qui, je m'imagine, eſt un crible par où paſſent en Eſpagne les hérétiques, les Juifs & les Maures (*b*). Ce lieu, qui étoit autrefois la contrée où l'on plaçoit les Champs-Élyſées, eſt aujourd'hui un lieu infernal.

Ne reviendrez-vous point à Paris ? faudra-t-il aller en Angleterre pour vous revoir ? J'ai l'honneur, Monſieur, de vous ſaluer & de vous préſenter mes reſpects.

M. Domville.

466. — *Madame de Tencin à Monteſquieu* (*c*)

Ce 4 mars 1749.

Votre lettre, mon petit Romain, à M. de Boucainville a été rendue ; comme je ne le crois pas auſſi connu de la Renommée que vous, je me ſuis adreſſée à d'autres qu'à elle pour exécuter votre commiſſion. En voici une dont je ſuis chargée pour vous : on tra-

(*a*) Sur les relations de Monteſquieu & de Cheſterfield, cf. Churton Collins, *Voltaire, Monteſquieu & Rouſſeau en Angleterre* (Paris, Hachette, 1911), pp. 113 & ſuiv.

(*b*) *Biffé :* « Tenez-vous à Gibraltar une nichée d'hérétiques qui ne font que rire lorſqu'ils voient paſſer en Eſpagne les Juifs & les Maures qui y vont troubler la pureté de la foi? »

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 261. — Le dernier alinéa eſt autographe.

vaille à deux ou trois éditions de votre ouvrage, l'une in-quarto & l'autre in-douze ; les libraires avant que de la commencer veulent ſçavoir ſi vous n'avez aucun changement ou aucune augmentation à y faire. Je vous envoie d'abord l'*errata* ; vous verrez ſi vous en êtes content & ſi [vous] n'avez rien à y ajouter ; en un mot donnez-moi vos ordres ſur cette édition & je tâcherai de les faire exécuter ponctuellement.

Vous devez juger, par la promptitude avec laquelle la première a été enlevée, du ſuccès de l'ouvrage ; il eſt au-deſſus de ce que vous en pouvez penſer. Il y a pourtant eu par-ci par-là quelques critiques. En voici une par exemple : dans le ſecond volume, au ſujet de Bayle (*a*), on prétend qu'il y a une phraſe obſcure ; comme j'ai prêté mes deux exemplaires, je ne puis vous la marquer poſitivement ; mais, en parcourant le chapitre, vous la trouverez infailliblement. S'il m'en revient quelques autres, je vous les dirai de même. L'ouvrage eſt trop beau pour craindre de vous y montrer quelques petites négligences.

Eſt-il vrai que nous ne vous verrons qu'au mois d'août ? Mandez-le-moi, je vous prie : j'ai beſoin d'un terme pour fixer mon impatience.

Il n'y a ici aucune nouvelle digne de vous. A propos, j'oubliois que les Génois qui ſont ici prétendent que vous n'avez pas parlé exactement ſur leur banque (*b*) ; mais je m'en rapporterois plus volontiers à vous qu'à eux : vous voyez mieux que perſonne ce que vous vous donnez la peine d'examiner. Je vous ai appliqué le mot d'un payſan qui, interrogé ſur la récolte du blé, répondit que les épis étoient ſi preſſés qu'ils ſe diſoient l'un à l'autre : ſerre-toi pour me faire place. Ne trouvez-vous pas qu'il en eſt de même de vos idées ? Il n'y a jamais eu d'auteur qui fournît à ſon lecteur autant de penſées & de réflexions. J'ai voulu vous lire le crayon à la main, mais je m'en ſuis déſabuſée bien vite ; il auroit fallu crayonner preſque toutes les lignes.

Adieu, mon cher Romain. Ma ſanté eſt meilleure & me donnera le temps de vous attendre, pourvu que vous ne demeuriez pas trop longtemps.

(*a*) Livre XXIV, chap. 2.

(*b*) Livre II, chap. 3.

Adieu, mon petit Romain, vous ſçavez à quel point vous m'êtes cher ; je vous aime indépendamment de votre eſprit ; votre cœur & votre caractère valent pour le moins autant, c'eſt-à-dire que vous êtes admirable de tous points & qu'on ne ſçauroit trop vous aimer (*a*).

467. — *Huart à Monteſquieu* (*b*)

[Début de mars 1749.]

Monſieur,

Nous ſommes enfin parvenus à obtenir non une permiſſion formelle d'imprimer l'*Eſprit des Loix*, mais une promeſſe de n'être point inquiétés dans le débit, pourvu que cet ouvrage ne paroiſſe pas imprimé à Paris. Nous nous diſpoſons à le mettre ſous preſſe, mais avant que de commencer, nous vous prions, Monſieur, de vouloir bien nous dire ſur quelle édition vous nous conſeillez de travailler. Comme il eſt ſûr que vous prenez un intérêt particulier à cet ouvrage & que l'auteur ne vous eſt pas inconnu, voudriez-vous, Monſieur, nous procurer les augmentations ou corrections que l'on dit avoir été depuis les éditions de Genève ? Elles rendroient la nôtre la meilleure, qui ſera auſſi certainement la plus belle. Permettez-nous, Monſieur, de vous faire obſerver que nous avons beſoin de diligence ; on nous tolère aujourd'hui & peut-être changeroit-on d'avis ſi nous paroiſſions mettre quelque intervalle entre la tolérance & l'exécution. D'ailleurs nous avons été déjà prévenus une fois ; il pourroit arriver que nous le fuſſions encore pour une deuxième édition.

M. Le Bret qui me veut du bien & qui, à votre recommandation, s'intéreſſe beaucoup pour moi, doit vous écrire & vous remercier très-fort de vos politeſſes, auſſitôt qu'il aura reçu l'*Eſprit des Loix* que vous avez eu la bonté de me marquer d'avoir donné l'ordre de lui adreſſer. Comme il ne l'a pas encore reçu, je vous ſerai obligé infiniment, Monſieur, d'en récrire à M. Barrillot.

Je vous prie inſtamment de me pardonner tant de liberté & de

(*a*) Au dos de la lettre Monteſquieu a noté : *Répondu*.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 153.

me permettre de me dire, avec le plus profond reſpect, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Huart.

468. — *Monteſquieu à Solar* (*a*)

Ce 7 mars 1749.

Monſieur mon illuſtre Commandeur,

Votre lettre a mis la paix dans mon âme, qui étoit barbouillée d'une infinité de petites affaires que j'ai ici. Si j'étois à Rome avec vous, je n'aurois que des plaiſirs & des douceurs, & je mettrois même au nombre des douceurs toutes les perſécutions que vous me feriez. Je vous aſſure bien que ſi le deſtin me fait entreprendre de nouveaux voyages, j'irai à Rome, je vous ſommerai de votre parole & je vous demanderai une chambre chez vous. Rome *antica e moderna* m'a toujours enchanté ; & quel plaiſir que celui de trouver ſes amis dans Rome !

Je vous dirai que le marquis de Breille s'eſt ſouvenu de moi. Il s'eſt trouvé à Nice avec M. de Sérilly ; ils m'ont écrit tous deux une lettre charmante. Jugez quel plaiſir j'ai eu de recevoir des marques d'amitié d'un homme que vous ſçavez que j'adore. Je lui mande que ſi j'habitois le Rhône comme la Garonne, j'aurois été le voir à Nice.

Je ne ſuis pas ſurpris de voir que vous aimiez Rome &, ſi j'avois des yeux, j'aimerois autant habiter Rome que Paris ; mais comme Rome eſt tout extérieure, on ſent continuellement des privations lorſqu'on n'a pas des yeux.

Le départ de M. de Mirepoix & de M. le duc de Richmond eſt retardé. On a dit à Paris que cela venoit de ce que le roi d'Angleterre ne vouloit pas envoyer un homme titré ſi on ne lui en envoyoit un. Ce n'eſt pas cela : la haute naiſſance de M. de Mirepoix le diſpenſe de titre & le feu empereur Charles VII, qui avoit pour ambaſſadeur M. le prince de Lichtenſtein, n'eut point cette délicateſſe ſur M. de Mirepoix. La vraie raiſon eſt que le duc de Rich-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 240 (minute autographe). — *Lettres familières*, XXVIII (p. 112).

mond n'eſt pas content de l'argent qu'on veut lui donner pour ſon ambaſſade ; de plus, la ducheſſe de Richmond eſt malade & le duc, qui l'adore, ne voudroit pas la quitter & paſſer la mer ſans elle.

Nos négocians diſent ici que les négociations entre l'Eſpagne & l'Angleterre vont fort mal ; on n'eſt pas même convenu du point principal qui occaſionna la guerre : je veux dire la manière de commercer en Amérique & les 90,000 livres ſterling pour le dédommagement des priſes faites. De plus, on dit qu'en Eſpagne on fait aux vaiſſeaux anglois nouvellement arrivés difficultés ſur difficultés. Remarquez que je vous dis de belles nouvelles pour un homme de province (*a*) & que vous aurez beaucoup de peine à me payer cela en préconiſations & en congrégations. Le commerce de Bordeaux ſe rétablit un peu & les Anglois ont eu même l'ambition de boire de mon vin cette année ; mais nous ne pouvons nous bien rétablir qu'avec les îles de l'Amérique, avec leſquelles nous faiſons notre principal commerce.

Je ſuis bien aiſe que vous ſoyez content de l'*Eſprit des Loix*. Les éloges que la plupart des gens pourroient me donner là-deſſus flatteroient ma vanité ; les vôtres augmenteroient mon orgueil, parce qu'ils ſont donnés par un homme dont les jugemens ſont toujours juſtes (*b*) & jamais téméraires. Il eſt vrai que le ſujet eſt beau & grand ; je dois bien craindre qu'il n'ait été beaucoup plus grand que moi. Je puis dire que j'y ai travaillé toute ma vie : au ſortir du collège on me mit dans les mains des livres de droit ; j'en cherchai l'eſprit, je travaillai, je ne faiſois rien qui vaille. Il y a vingt ans que je découvris mes principes : ils ſont très-ſimples ; un autre qui auroit autant travaillé que moi auroit fait mieux que moi. Mais j'avoue que cet ouvrage a penſé me tuer ; je vais me repoſer, je ne travaillerai plus.

Je vous trouve fort heureux d'avoir à Rome M. le duc & M[me] la ducheſſe de Nivernois. Je me ſouviens que M. le duc de Nivernois

(*a*) On notera que les nouvelles relatives à l'ambaſſade de M. de Mirepoix ſont empruntées à la lettre de Bulkeley du 24 février (notre lettre 462).

(*b*) « J'ai appris à Turin que lorſque celui-ci [M. de Solar] eut lu la première fois l'*Eſprit des Loix*, il dit : « Voilà un livre qui opérera une révolution dans les eſprits en France. » C'eſt une des preuves que ſes jugemens étoient juſtes. » (Guaſco.)

avoit autrefois de la bonté pour moi. Il n'étoit pour lors qu'aimable ; ce qui doit me piquer, c'eſt que j'ai perdu auprès de lui à mesure qu'il eſt devenu plus raiſonnable. M. le duc de Nivernois a auprès de lui un homme qui a beaucoup de mérite & de talens : c'eſt M. de La Bruère (*a*). Je lui dois un remerciement ; ſi vous le voyez chez M. le duc de Nivernois, je vous prie de vouloir bien [le] lui faire pour moi.

J'ai l'honneur de vous embraſſer mille fois. Vous voyez bien qu'il n'eſt point queſtion de Votre Excellence & que vous n'aurez point à me dire : que diable avec Votre Excellence !

M. le commandeur Solar.

469. — *Titon Du Tillet à Monteſquieu* (*b*)

A Paris, île Notre-Dame, ce 7 mars 1749.

Monſieur,

Vous faites ici un grand & beau bruit. Permettez-moi de vous en faire mon compliment & de vous remercier pour ma bonne part de vos excellens écrits & documens. Toutes nos bonnes têtes en paroiſſent extrêmement ſatiſfaites.

Vous avez habillé la raiſon, ſi j'oſe me ſervir de ce terme, d'un beau & bon velours à quatre poils & d'une couleur admirable ; vous l'avez placée au milieu d'un criſtal de roche ſolide & bien tranſparent pour qu'on la voie dans tout ſon éclat.

Voilà du ſtyle parnaſſique ; auſſi vient-il d'un homme paſſionné pour le Parnaſſe. Étant perſuadé que votre excellent livre de l'*Eſprit des Loix* vous a attiré un grand nombre de lettres de compliment, j'ai voulu me ſervir d'expreſſions toutes neuves pour vous marquer avec quel tranſport de plaiſir j'ai lu cet ouvrage. Je me flatte d'y avoir réuſſi & en même temps que vous voudrez bien me paſſer de pareilles expreſſions, qui partent du tranſport que vous

(*a*) Le Clerc de La Bruère, ſecrétaire du duc de Nivernais. Il écrivit un certain nombre de pièces de théâtre, & mourut à Rome le 18 ſeptembre 1754. En novembre 1744, il avait obtenu le privilège du *Mercure*, auquel il travailla juſqu'à ſon départ pour Rome.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 269. — Titon Du Tillet (1677—1762), auteur du *Parnaſſe français* (1732, in-folio), fut membre aſſocié de l'Académie de Bordeaux.

m'avez caufé par le fujet immenfe que vous avez traité avec toute la justeffe poffible.

J'aime bien l'avertiffement que vous avez mis dans votre préface : « Ici bien des vérités ne fe feront fentir qu'après qu'on aura vu la chaîne qui les lie à d'autres », & ce qui eft marqué enfuite fur les ennuis que caufent les longs détails. On ne peut pas douter que vous n'y fuffiez entré, fi vous aviez jugé à propos de vous en donner la peine ; mais les grands génies les laiffent aux artiftes & aux perfonnes de chaque profeffion : ils ne préfentent que le précis & l'élixir des fujets qu'ils traitent.

L'homme de pénétration & de difcernement eft bien content d'être difpenfé de lire des fatras de livres remplis de fades détails & de trouver tout ce qu'il peut défirer dans une première lecture réfléchie de vingt-quatre heures & qu'il lui eft facile de fe l'imprimer dans l'efprit par le ftyle concis & la netteté avec lefquels on les lui préfente ; il eft même bien aifé qu'on le laiffe maître de certains détails qui font de fon goût.

Voilà donc, Monfieur, un *compendium rationis in omni genere ad ufum totius mundi* que vous venez de donner avec les plus nobles & les plus juftes penfées & efforts de l'efprit, qui vous fera un grand honneur dans la fuite de tous les fiècles. Je fouhaite que vous en puiffiez jouir encore de votre vivant une bonne cinquantaine d'années & vous voir briller dans la république littéraire par tous vos charmans ouvrages, & inftructifs.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite eftime & un refpectueux attachement, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

TITON DU TILLET.

Depuis plus de trois mois, j'efpérois de jour en jour avoir l'honneur de vous revoir à Paris ; je me faifois un vrai plaifir de vous y préfenter un livre du *Parnaffe françois*. J'ai été rue Saint-Dominique pour apprendre de vos nouvelles. J'y avois été quatre jours avant votre départ pour vous prier de vouloir bien faire mettre dans votre chaife de pofte un exemplaire pour M. le préfident Barbot, voulant vous en réferver un bien relié pour votre retour

à Paris, que je croyois devoir être plus prompt; si on me donnoit une occasion favorable, je m'en acquitterois pour les envoyer à Bordeaux.

M. Sarrau (*a*) m'a envoyé, il y a environ six semaines, les paroles d'une jolie cantatille (*b*), que j'ai fait remettre aussitôt à l'éditeur du *Mercure*, auquel j'ai écrit, ces jours passés, que j'étois étonné qu'il ne l'eût pas inséré dans son journal. M. de La Bruère, qui est parti pour Rome, n'auroit pas certainement tardé à l'y placer (*c*). Il s'est chargé de faire rendre aux académies des Arcades, à Rome, & de la Crusca, à Florence, mes petits présens littéraires. Les Arcades, qui les ont reçus, m'ont admis par acclamation dans leur compagnie & doivent accompagner mes patentes de trois poèmes, l'un en italien, l'autre en françois & le troisième en latin. L'abbé Cerati, qui ne vous sera pas inconnu, doit présenter à l'Académie de la Crusca ce que je lui ai destiné.

Je vous serois sensiblement obligé de vouloir bien assurer, de ma part, MM. mes illustres confrères de l'Académie de Bordeaux de mon respectueux attachement.

470. — *Forcalquier à Montesquieu* (*d*)

A Paris, ce 8 mars 1749.

Ceux dont l'approbation devoit flatter votre amour-propre ou former la destinée de votre ouvrage ne pouvoient trop se presser de vous écrire, Monsieur. Mais un citoyen obscur, dont l'opinion n'est d'aucune conséquence dans le monde & n'a de prix pour l'auteur que par l'amitié, est toujours à temps d'exprimer son admiration. D'ailleurs, les lettres des gens qui vous aiment ne devroient, ce me semble, arriver qu'après les complimens de ceux qui vous envient. Je serai donc peut-être le dernier des gens de votre connoissance dont vous aurez reçu l'hommage, mais, je vous le répète, j'ai été retenu par la crainte que trop d'empressement

(*a*) Sarrau de Boynet.

(*b*) *Cantatille chantée au passage de Madame Infante à Bordeaux*, dans le *Mercure* de mars 1749, pp. 158 & suiv.

(*c*) Nous rappelons qu'avant son départ pour Rome La Bruère avait le privilège du *Mercure*.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 113.

ne me donnât auprès de vous-même le ridicule d'attacher de l'importance à mes décifions, enfin que vous ne me foupçonnaffiez de vous préfenter mon engouement comme une preuve de votre fuccès ou comme une récompenfe de votre travail. Mais j'avoue que je n'ai jamais eu tant de peine à me défendre du rifque de paffer pour un fat. Cela vient, je crois, de ce qu'ordinairement, pour éviter la fatuité, on n'a pas befoin de lutter contre fon cœur, qui chaque jour m'entraînoit involontairement à vous écrire.

Après tant de délicateffe, de retardement & de préambule, ne vous attendez pas à un éloge détaillé, raifonné. Je m'en tiendrai à vous raconter quelques faits.

Je fuis retombé, depuis cinq mois, dans un état auffi dangereux & plus trifte encore qu'aucune de mes autres agonies, car j'avois perdu totalement, pour la première fois, dans cette rechute la poffibilité de lire, d'écrire & de raifonner. C'eft dans cet état de l'âme & à travers des douleurs corporelles vives & continues que j'entrepris la première lecture de votre livre. Le plaifir que vous procurez à penfer en vous lifant, la néceffité que vous impofez de trouver en foi-même des idées quand on vous a lu me rendirent fur-le-champ mes facultés intellectuelles ; mais ce qui eft plus fort, c'eft que le plaifir de cette lecture fufpendit les douleurs phyfiques. C'eft à vous que je dois depuis quelques mois le retour de mon efprit & le foulagement de mon corps. Ce miracle eft fi palpable que Vernage (*a*) m'ordonne un livre pareil tous les trois mois, moyennant quoi il répond de ma vie : ce n'eft point là, dit-il, une drogue de charlatan. Mais vous feul en Europe avez la recette de mon fpécifique ; aurez-vous la cruauté de me laiffer mourir ?

Jamais la conformité de jugement & de goût qui eft entre ma fœur (*b*) & moi n'a été fi fenfiblement marquée que dans cette occafion. Nous ne pouvons faire à nous deux que la même lettre, quelque envie qu'elle eût de fe diftinguer de moi auprès de vous par quelque coquetterie perfonnelle. Nous avons, elle & moi, chacun en notre particulier, lu deux fois de fuite votre ouvrage ; nous avons fait tête-à-tête une troifième lecture bien favourée ;

(*a*) Michel-Louis Vernage, auteur d'*Obfervations fur la petite vérole* (1763, in-12°).

(*b*) La comteffe de Rochefort.

enfin, nous avons fait une quatrième lecture en commun avec MM. de Céreste (*a*), Duclos, Helvétius & l'abbé Du Tailly, ce qui a rempli délicieusement une seule des soirées du cabinet vert.

Vous trouverez, Monsieur, dans toutes les capitales du monde la récompense d'un grand génie, je veux dire la gloire d'un ouvrage immortel, des éloges motivés par des juges compétens & la bienveillance universelle. Mais Paris seul peut fournir le salaire d'un philosophe aussi original que vous. Arrivez promptement ; venez jouir de l'orgueil de vos amis ; venez recevoir l'hommage si sincère de la haine & du déchaînement de ceux que votre mérite insulte ; venez être témoin des bâillemens, des vapeurs que vous avez donnés à tous les petits-maîtres, à toutes les pauvres petites caillettes que le bon air a forcés à vous lire. Est-il un spectacle plus amusant pour votre philosophie que de vous voir juger par des gens qui ne vous ont pas lu, lu par des gens qui ne sçauroient vous entendre, loué sur ce que vous n'avez point dit, blâmé sur ce que vous n'avez point pensé, haï par ceux à qui votre ouvrage peut être utile, adoré ou persécuté personnellement par des gens qui ne connoissent point & qui ne connoîtront jamais votre personne, mais toujours l'objet de l'attention universelle, objet sur lequel il n'est pas permis de demeurer neutre ? Sur vous il faut parier ; vous sçavez, qu'en dépit de M. Pascal, bien des gens s'affranchissent de cette nécessité sur la religion même. Voilà, Monsieur, ce qui vous attend à Paris. Je n'ose vous présenter comme un attrait un certain cabinet vert, où ce n'est pas par mépris que vous n'êtes point haï, où ce n'est pas par air que vous êtes aimé & où ce ne sera pas faute d'admirateurs si vous ne trouvez point d'envieux.

FORCALQUIER.

471. — *Huart & Moreau à Montesquieu* (*b*)

Paris, ce 14 mars 1749.

Monsieur,

Nous avons reçu les corrections que vous avez eu la bonté de

(*a*) Louis-Paul de Brancas, marquis de Céreste, né en 1718, frère puîné du comte de Forcalquier.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 154.

nous envoyer & fur-le-champ nous en avons fait ufage, car depuis leur réception il y a déjà vingt feuilles d'imprimées. Nous ne pouvons trop vous remercier, Monfieur, des confeils que vous nous donnez. M. Touffaint (*a*), à qui pour plus d'exactitude nous avons confié la lecture de nos épreuves, a commencé la table des matières ; comme vous avez été content de celle qu'il a faite pour les *Confidérations fur les Romains*, nous avons tout lieu d'efpérer que vous le ferez encore de celle-ci. Nous faifons auffi graver par un fort habile homme la carte géographique du fecond volume. De notre côté, nous n'épargnons rien pour que l'édition que nous entreprenons réponde au mérite de l'ouvrage & nous pouvons nous flatter que le public nous fçaura quelque gré des foins que nous prenons pour répondre à fon empreffement.

A peine avions[-nous] mis le livre fous preffe qu'on nous a donné avis que ceux de nos confrères de Paris (*b*) qui ont déjà donné une édition affez défectueufe fe préparoient à en faire une feconde. On nous a même affuré qu'ils avoient eu l'honneur de vous écrire ou de vous faire écrire, pour vous prier de leur envoyer les corrections que vous avez faites fur l'impreffion de Genève. Mais, Monfieur, nous avons trop de confiance en vos bontés pour craindre que vous leur accordiez cette demande. Ils doivent fe contenter de nous avoir prévenus une fois & cela fans avoir égard à l'infcription que nous avions eu la précaution de prendre à la Chancellerie. S'ils étoient avoués de vous, comme nous avons le bonheur de l'être, nous nous garderions bien de les traverfer.

Pour les arrêter plus fûrement dans leur entreprife, nous avons été trouver le magiftrat qui avoit autorifé la première (*c*). Sans vous compromettre en aucune façon, nous avons tiré de lui parole qu'il s'oppoferoit à cette nouvelle édition & qu'il nous favoriferoit de tout fon pouvoir.

Nous fommes, Monfieur, furpris & mortifiés du procédé des

(*a*) Sur Fr.-V. Touffaint (1715-1772), auteur du livre des *Mœurs* (1748), cf. la notice de P. Fould, en tête de fon édition des *Anecdotes curieufes de la Cour de France*. Paris, Plon, 1908, in-8°.

(*b*) Peut-être Prault ; cf. la lettre 429.

(*c*) Probablement M. de Frefne ; cf. la lettre 436.

libraires de Genève : nous leur avions écrit de ne pas tarder à nous envoyer les deux exemplaires &, à l'égard du prix, nous leur avions dit de nous marquer de quelle façon il falloit que nous nous priſſions pour le leur faire parvenir ; ils n'ont pas jugé à propos de nous répondre & peut-être les livres ne ſont-ils pas encore en chemin. Si cela eſt, nous engagerons M. Lebret d'attendre encore quelques ſemaines &, au lieu de l'édition de Genève, nous lui donnerons la nôtre ; il ne perdra ſûrement pas au change. Nous n'avons pas manqué d'exécuter les ordres que vous nous avez donnés à ſon ſujet ; il a lu avec beaucoup de plaiſir votre première lettre & nous a fort recommandé de vous aſſurer de ſes reſpects & du déſir qu'il a de faire une plus intime connoiſſance avec vous.

Nous vous prions, Monſieur, de nous continuer toujours votre protection & nous avons l'honneur de nous dire, avec les plus vifs ſentimens de reconnaiſſance & le reſpect le plus profond, Monſieur, vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs.

Huart & Moreau fils.

472. — *Bulkeley à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 17e mars 1749.

Je vous ai déjà mandé, mon cher Préſident, que j'avois envoyé à Domville les corrections (*b*), & j'apprends par le dernier ordinaire qu'il les a reçues & qu'il les avoit déjà communiquées au libraire. Il dit que votre livre eſt auſſi admiré à Londres qu'à Paris, & qu'il le ſera encore davantage quand il ſera plus connu, mais que l'édition de Genève ſe vend à un prix ſi exorbitant que la lecture n'en eſt pas encore devenue générale. On travaille fortement à la traduction & à une nouvelle édition qui ne ſera pas ſi chère. Domville me mande qu'il a déjà le jugement d'un homme éminent en ce pays-là ſur votre livre, qu'il m'enverra avec celui de Milord Cheſterfield, qu'il attendoit. Enfin voici ce que notre ami me charge de vous dire ; je vous rends ſes propres mots : « I beg you will aſſure the Preſident of my reſpects and that you will tell him

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 58. (*b*) Cf. la lettre 462.

that I am, above all things, charmed with the candour, beneficence and humanity that runs through his whole work, sentiments thrown away on mankind, that deſerve only rods of iron » (*a*).

Enfin, Milord Albemarle eſt nommé pour venir ambaſſadeur ici. Domville dit qu'il n'y a aucun fondement à la ſotte difficulté que le public a débitée ſur la venue du duc de Richmond, mais que la ducheſſe n'a pu ſe réſoudre à voir ſon mari ambaſſadeur, tant à cauſe de la dépenſe qu'à cauſe des excès de la table, qu'il aime & auxquels il ſeroit expoſé ici. Je crois qu'elle a eu encore une autre raiſon qu'elle n'a point voulu dire : on dit que ſon mari eſt abſolument abruti par le vin & la crapule. Je m'imagine que cela va hâter le départ de M. de Mirepoix &, à mon grand étonnement, Mme de Mirepoix ne me paroît pas fâchée de faire ce voyage qui eſt plus agréable, ce me ſemble, pour un homme que pour une dame.

Il n'y a rien de nouveau ici. Les Anglois n'avoient point encore reçu, il y a huit jours, aucune nouvelle des Indes Orientales & ils ne ſe flattent pas d'en recevoir de bonnes, puiſque, diſent-ils, rien n'a pu leur réuſſir pendant cette guerre. Je crois que la mauvoiſe humeur des Eſpagnols à l'égard des Anglois eſt concertée : ils voudroient mettre ces derniers dans la néceſſité de reſtituer Gibraltar & leur roi à portée de l'exiger de ſon parlement. Mme de Seignelay-Furſtenberg (*b*) mourut hier. On parle de loteries, cinquantième, etc. ; mais je n'entends rien à ces choſes. Tout ce que je ſçais, c'eſt que l'honneur ſeul ne fait point vivre & je le trouve un principe fort ſtérile & fort ingrat.

Adieu, mon très-cher Préſident. Mme de Bulkeley eſt toujours charmée de l'honneur de votre ſouvenir. Qui eſt-ce qui n'eſt point flatté d'être bien avec M. le préſident de Monteſquieu ? Je ſuis le plus ſincère & le plus attaché de ſes eſclaves & je ne craindrois pas un tel deſpote.

(*a*) « Je vous prie de vouloir bien aſſurer le Préſident de mes reſpects, & lui dire que, ſur toutes choſes, je ſuis charmé de la candeur, de la bonté & de l'humanité qui courent par toute ſon œuvre, ſentiments prodigués en vain au genre humain, qui ne mérite que des verges de fer. »

(*b*) Marie-Louiſe-Maurice de Furſtenberg, femme de Marie-Jean-Baptiſte de Colbert, marquis de Seignelay.

La marquise Du Deffand m'a paru enchantée d'une galanterie que vous avez mise pour elle dans votre lettre à M. Formont. Par parenthèse, ce Formont me plaît beaucoup.

J'ai envoyé votre lettre à Domville.

A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, en son hôtel, — à Bordeaux.

473. — *Barrillot à Montesquieu* (*a*)

Genève, ce 17e mars 1749.

Monsieur,

Nous ne sçaurions vous exprimer jusqu'à quel point nous avons été pénétrés des sujets de mécontentement que vous nous marquez par la lettre que nous avons eu l'honneur de recevoir de vous, Monsieur, en date du 27 février. Nous voyons par elle avec beaucoup de sensibilité que nous avons eu le malheur de vous déplaire, ne sçachant cependant pas y avoir donné lieu & ne désirant véritablement que de pouvoir vous témoigner notre profond respect & notre gratitude. Peut-être y a-t-il quelque personne qui nous a desservi auprès de vous ? Du moins permettez-nous de vous le dire, Monsieur : il y a particulièrement deux traits, dans votre première, auxquels nous ne nous reconnoissons nullement, qui sont ceux où vous nous dites que nous avons divulgué votre nom & où vous nous parlez d'un paiement que nous n'avons jamais demandé.

Nous eûmes l'honneur de vous écrire pour la première fois, le 14 du passé, avec la permission de M. le professeur Vernet, qui se chargea de mettre votre adresse & de vous faire parvenir notre lettre. Si vous voulez bien, Monsieur, vous donner la peine de la relire, vous y trouverez, avec nos très-humbles excuses, les raisons pour lesquelles nous avions été privés pendant longtemps de l'avantage de vous les adresser nous-mêmes ; mais nous y omîmes la plus forte de toutes : M. le professeur Vernet, nous ayant assuré que vous ne vouliez pas recevoir de nos lettres, s'étoit chargé de vous demander pour nous votre protection & votre approbation

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 23.

pour la ſeconde édition, avant qu'elle fût commencée. Nous fûmes obligés de l'entreprendre plus tôt que nous ne comptions de le faire, — avec le conſentement de M. Vernet, — à cauſe des contrefaçons qui s'en ſont faites. Si nous euſſions pu prévoir qu'il ne vous en eût pas parlé & que ce manquement nous eût occaſionné votre diſgrâce, nous aurions haſardé d'agir contre ſes ordres ; nous euſſions même corrigé ſeuls la première édition comme nous le faiſons de la ſeconde, de laquelle nous oſons eſpérer que vous ſerez plus content.

Mais l'idée qui nous mortifie le plus aujourd'hui eſt celle où vous êtes, Monſieur, que c'eſt nous qui avons divulgué votre nom. Nous l'avons ignoré nous-mêmes dans les commencemens & nous pouvons vous aſſurer par tout ce qui engage les honnêtes gens que, lorſque nous l'avons ſçu, bien loin de le dire, nous avons cherché à en ôter l'idée à ceux qui le ſoupçonnoient.

Vous nous parlez auſſi, Monſieur, dans les deux lettres dont vous nous avez honorés, de nous faire payer les deux exemplaires envoyés à Paris pour votre ordre d'une façon qui nous a fait une véritable peine. Voici la pure vérité. M. le profeſſeur Vernet nous les demanda d'abord ſous ſon nom ; quelque temps après, ſur une lettre qu'il reçut de vous, Monſieur, il nous dit que vous lui parliez de les faire payer ; ſur quoi, nous lui répondîmes que nous n'en étions pas en peine & nous apprîmes alors qu'ils étoient pour vous ; & il ſuffiſoit que nous le ſçuſſions pour qu'aſſurément nous ne fiſſions pas une telle demande, puiſque au contraire, nous vous réitérons & prions très-inſtamment, Monſieur, de nous faire la grâce d'agréer l'offre que nous prîmes la liberté de vous faire, dans notre précédente, de tel nombre d'exemplaires que vous ſouhaiterez pour votre uſage des deux nouvelles éditions, ne croyant pas pouvoir vous témoigner aſſez notre vive reconnoiſſance des *errata* dont vous avez eu la bonté de nous gratifier.

Nous nous ſommes informés de MM. les directeurs de la poſte pourquoi les livres envoyés à M. Lebret ne lui étoient pas parvenus ; ils nous ont aſſuré les avoir fait partir le 29 janvier & qu'il falloit qu'ils fuſſent reſtés au bureau à Paris, ſur quoi nous avons écrit à M. Huart de les faire demander.

La correction de l'*errata* pour la page 420 eft venue jufte à temps pour être fupprimée. Vous nous ordonnez, Monfieur, d'en faire un de tout ce qui n'a pu entrer dans le corps de l'ouvrage ; il en refte juftement le tiers, ce qui feroit un *errata* bien confidérable. Cependant, quelque peine que cela puiffe nous faire, fi vous le commandez, nous obéirons, vous priant, Monfieur, d'être très-perfuadé que, lorfque nous recherchons la bienveillance d'une perfonne comme vous, ce n'eft pas l'intérêt qui nous guide, mais la fatiffaction de lui prouver que nous fommes capables de fentir toute la vénération qu'elle mérite & le profond refpect avec lequel nous nous difons, Monfieur, vos très-humbles & très-obéiffans ferviteurs.

Pour Barrillot & fils:
E. DU VILLARD FILS (*a*).

474. — *Madame de Mirepoix à Montefquieu* (*b*)

Ce 19 mars [1749].

Il n'y a en vérité pas plus de huit jours, Monfieur, que je vous garde cette lettre que mon père (*c*) m'a adreffée. Ce n'eft pas que j'aie une répugnance extrême à vous écrire, mais c'eft qu'après vous je fuis la plus pareffeufe perfonne du monde. Je ne la ferois pourtant pas pour vous, fi je n'étois bien perfuadée que ce feroit vous importuner beaucoup que de vous écrire fouvent. Pour prévenir cet inconvénient, ayez la bonté de répondre, mais bien pofitivement, à toutes les queftions que j'ai à vous faire. Quand comptez-vous revenir à Paris ? Puis-je me flatter que vous viendrez en Angleterre, & dans quel temps ? Il n'y a pas d'apparence que j'y aille avant le mois de juillet : mon père doit revenir en Lorraine au mois de juin ; je l'attendrai pour le voir un moment & M. de Mirepoix partira avant moi. Si cet arrangement vous con-

(*a*) Emmanuel Du Villard, principal commis de la maifon Barrillot, époufa le 4 juin 1754 Olympe Barrillot (née le 9 feptembre 1715 & qui mourut le 9 feptembre 1755) ; cf. P.-F. Geifendorf, *Quelques notes fur ... les Barrillot*, dans *Genava*, tome XXII (1944), pp. 209-210.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 199.

(*c*) Marc de Beauvau, prince de Craon.

venoit, vous pourriez paſſer en Angleterre en même temps que moi. Je ne vous dis point combien je le déſirerois, cela s'entend de reſte. J'eſpère que nous y mettrons le vin de La Brède à la mode ; ce ſera ma ſeule affaire & je vous réponds que je m'en acquitterai bien.

Je ne vous parle plus de l'*Eſprit des Loix* ; je crois que jamais rien n'a eu un ſuccès ſi prodigieux. Il n'y a que Voltaire, l'abbé d'Olivet, & M. d'Aube qui ne l'approuvent pas. J'oubliois les chevaliers romains.

475. — *Monteſquieu à Titon Du Tillet* (*a*)

A Bordeaux, ce 24 mars 1749.

Puiſque vous trouvez, Monſieur, que j'ai habillé la raiſon d'un bon velours à quatre poils & d'une belle couleur & que je l'ai placée au milieu d'un criſtal de roche, ſolide & tranſparent, je vous prie de vouloir bien placer dans votre bibliothèque l'exemplaire que j'aurai l'honneur de vous envoyer au pied de votre beau livre du *Parnaſſe françois*, avec ce mot :

Et nati natorum & qui naſcuntur ab illis.

L'amour que vous avez pour votre patrie & les beaux-arts paſſera toujours de citoyen en citoyen.

J'eſpère, Monſieur, quand je ſerai à Paris, avoir l'honneur de vous voir quelquefois & d'y cultiver l'amitié de mon confrère.

J'ai l'honneur d'être, avec les ſentimens de la plus vraie & de la plus parfaite eſtime, Monſieur, votre très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

A M. Titon du Tillet, rue Saint-Louis (île Saint-Louis), — à Paris.

(*a*) Laboulaye, VII, p. 319 ; d'après l'original qui ſe trouvait dans la collection Feuillet de Conches.

476. — *Madame Geoffrin à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 28 mars [1749].

J'ai fait rendre à M. Le Franc (*b*) la lettre que vous m'aviez adreſſée pour lui. Je me ſuis trouvée heureuſe, mon cher Préſident, que cette petite occaſion m'ait procuré une marque de votre ſouvenir. Je n'ai pas voulu, par humilité, répliquer à la réponſe que vous m'avez faite ſur le jugement que j'ai haſardé de vous communiquer ſur l'*Eſprit des Loix*. Je me ſuis trouvée ſi confuſe des louanges que vous me donnez que je me ſuis anéantie dans mon néant, où je ſerois reſtée, ſi vous ne m'aviez pas fait une nouvelle agacerie & que, de plus, je ne me trouvois pas chargée d'une négociation auprès de vous de la part de la république de Gênes.

Vous ſçavez, mon cher Préſident, que j'y ai beaucoup d'amis & tous ces amis ſçavent les bontés dont vous m'honorez. Ils connoiſſent l'admiration que j'ai pour votre eſprit & le cas que je fais de votre âme; ils penſent tous comme moi ſur votre compte. M. de Lomellini & M. de Palavicini (*c*) ſont au nombre de vos plus grands admirateurs; ce dernier eſt, comme vous ſçavez, miniſtre de la république. C'eſt un homme qui a beaucoup d'eſprit & de droiture & qui eſt fort attaché à ſa patrie; il croit que les François doivent être contens des Génois &, par conſéquent, il eſt très perſuadé que votre intention n'a pas été d'offenſer une république qui s'eſt ſacrifiée pour nous & dont nous avons reçu, bien réellement, des ſervices & des ſecours bien eſſentiels. Ayant entendu dire qu'on alloit faire une ſeconde édition de l'*Eſprit des Loix*, il m'a priée de vous envoyer le petit mémoire ci-joint. Je vous ſupplie, mon cher Préſident, de ne me ſçavoir aucun mauvois gré de m'être chargée de cette commiſſion. J'ai aſſuré M. de Palavicini que vous recevriez cette repréſentation avec la douceur & la politeſſe qui ne vous abandonnent jamais dans les diſputes les plus

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 120.

(*b*) Lefranc de Brunpré.

(*c*) Le marquis Palavicini, envoyé extraordinaire de la république de Gênes.

vives & que les lumières de votre efprit & la droiture de votre cœur vous feroient fentir tout d'un coup la juftice de fa caufe.

Mon cher Préfident, de tout mon cœur.

477. — *Huart & Moreau à Montefquieu* (*a*)

Paris, ce 29 mars 1749.

Monfieur,

Depuis la lettre dont vous nous avez honorés, nous en avons reçu une des Sieurs Barrillot, de Genève, par laquelle ils nous donnent avis que les deux exemplaires des *Loix* devoient être depuis longtemps arrivés à Paris. Nous les avons réclamés au nom de M. Lebret &, après quelques difficultés, on nous les a rendus.

Nous avions jufqu'ici attendu la réponfe des Sieurs Barrillot, pour leur faire toucher le prix de ces quatre volumes ; mais ils nous marquent que cela n'eft pas néceffaire. Nous vous prions, Monfieur, de nous apprendre pourquoi ils ne veulent pas en recevoir le paiement. Nous penfons que vous avez eu la bonté de le leur faire tenir ; en ce cas, comme nous comptons avoir l'honneur de vous voir inceffamment à Paris, nous aurons foin de vous rembourfer de tout ce qu'il vous en aura coûté. Nous ne pouvons trop vous demander excufe de l'embarras que cela vous a caufé.

Notre édition eft fort avancée & nous comptons vous en envoyer les premiers exemplaires dans la femaine d'après la Quafimodo. Nous en avons actuellement plus de la moitié de fait. La table des matières eft fort avancée & on travaille fortement à la carte géographique.

Nous fommes, Monfieur, avec les fentimens de la plus vive reconnoiffance & le plus profond refpect, Monfieur, vos très-humbles & très-obéiffans ferviteurs.

HUART & MOREAU FILS.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 155.

478. — *Madame de Tencin à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 2 avril [1749].

Je vous envoie, mon cher Romain, les remarques de M. de Palavicini ; peut-être les avez-vous déjà. Il y a longtemps qu'il les a données à Mme Geoffrin. A l'égard de la banque, il prétend qu'elle eſt gouvernée par les mêmes maximes que toutes les autres banques de l'Europe & que vous vous êtes trompé dans les différences que vous y avez ſuppoſées (*b*).

Les libraires n'ont fait nulle attention à vos repréſentations ; ils ont commencé leur édition ; elle ſera in-12 & du cicéro. Ils feront uſage de toutes les corrections que vous m'avez envoyées ; ſi vous en avez quelques autres, vous n'avez qu'à me les adreſſer ſous l'enveloppe de mon frère avec une double enveloppe pour moi. Cette voie eſt ſûre & vous évitera l'attention d'affranchir le paquet, attention que j'ai trouvée de très-mauvois goût & qui ne devoit pas avoir lieu entre vous et moi. Vous voyez que je vous ai dit vrai ſur le ſuccès de votre ouvrage ; peut-il jamais y en avoir de meilleures preuves que la multiplicité des éditions ?

Je prépare une malice qui me divertit d'avance : on m'a avertie qu'un homme qui ſe piquoit d'écrire en avoit fait des critiques ; je lui dirai en confidence qu'avant que vous en fuſſiez reconnu pour l'auteur, on le lui avoit attribué, que, vu la façon dont il en penſe, je le trouve bien heureux que vous vous ſoyez déclaré. N'eſt-ce pas une jolie façon de mettre l'amour-propre de notre ſot envieux dans nos intérêts ?

Adieu, mon cher Romain ; donnez-moi de vos nouvelles ; eſt-il vrai que vous vous amuſiez à bâtir ? Un homme comme vous ne doit travailler que pour l'éternité.

Je vous embraſſe, mon cher ami ; vous ſçavez combien vous m'êtes cher & à quel point je vous aime & vous admire.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, — à Bordeaux.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 262. — Le dernier alinéa eſt autographe.

(*b*) Voyez la lettre 482.

479. — *Le Préſident Barbot à Monteſquieu* (*a*)

A Bordeaux, ce 7 avril 1749.

Le fameux Pulteney (*b*), préſentement Milord Baie [*ſic*] ce me ſemble, a cité, mon cher Préſident, comme autorité en plein parlement d'Angleterre un paſſage du traité de l'*Eſprit des Loix*. Quand verrons-nous ce bon livre cité dans le Conſeil du roi de France ?

Les journaux n'ont point encore fait d'extrait de cet ouvrage. Il vient ſeulement de paroître, au ſujet de ce livre, une lettre inſérée dans le *Journal de Trévoux* (*c*), que vous ſerez peut-être bien aiſe de lire, & j'ai emprunté ce journal, pour vous l'envoyer, à M. de Tourny, qui le reçoit chaque mois ; ainſi je vous prie de me le renvoyer par des mains ſûres dès que vous l'aurez lu. Je ne veux point prévenir votre jugement ſur cette lettre, mais je ſuis perſuadé que l'auteur de l'*Eſprit des Loix* ne répondra point à cette critique.

Il a paru ici une édition de l'*Eſprit des Loix* en deux volumes in-quarto, que l'on dit être faite à Lyon, quoiqu'elle porte le nom de Leyde (*d*). Avez-vous des nouvelles de celle du ſieur Huart ? Avan[ce-t-elle] (*e*) ? le miniſtre & le clergé la favorisent[-ils] (*f*) toujours ? Parlez-moi beaucoup, s'il vous plaît de toutes ces nouvelles, parce que rien ne m'intéreſſe autant que cet ouvrage & ſon auteur.

Je ſuis & je ſerai toujours, mon cher Préſident, votre ami & votre ſerviteur. Mes complimens à l'abbé Venuti & Guaſco.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à La Brède.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 21. — La lettre n'eſt pas ſignée, mais porte un cachet aux armes du préſident Barbot.

(*b*) Guillaume Pulteney, comte de Bath (1682—1764).

(*c*) *Lettre au P. Berthier ſur l'ouvrage intitulé l'Eſprit des Loix*, dans le *Journal de Trévoux*, avril 1749, p. 718.

(*d*) Leyde, Libraires aſſociés, 1749, 2 vol. in-4°.

(*e*) Déchirure.

(*f*) Déchirure.

480. — *David Hume à Monteſquieu* (*a*)

Londres, 10 avril 1749.

Monſieur,

Ayant appris par mon ami, M. Stuart (*b*), que vous aviez eu la bonté de m'envoyer un exemplaire de l'*Eſprit des Loix*, que j'avois lu l'automne paſſé en Italie avec tant de plaiſir & de profit, je prends la liberté de vous écrire pour vous en témoigner ma reconnoiſſance. Ayant autant d'expérience que vous en avez de la nature des hommes, vous ne douterez point que je ne ſois très-ſenſible à une faveur de votre part qui flatte autant ma vanité. Mais ce ſeroit mal faire ma cour à l'auteur d'un ouvrage qui s'eſt attiré la plus haute eſtime de toutes les nations & qui ſera l'admiration de tous les ſiècles, que de m'engager dans un panégyrique. Permettez-moi plutôt de vous communiquer quelques réflexions que j'ai faites en liſant votre ouvrage, dont la plupart ſervent à confirmer de plus en plus les principes ſur lesquels votre ſyſtème eſt fondé. Dans mes citations je ferai uſage de l'édition in-quarto de Genève.

Vol. I. — La remarque de la page 26, ligne 3 (*c*), eſt nouvelle & frappante. Peut-être ne ſerez-vous pas fâché de ſçavoir que le Parlement d'Angleterre, trouvant par ce qui s'étoit paſſé en dernier lieu que la nation écoſſoiſe n'étoit pas ſuffiſamment républicaine, conclut que ce penchant violent au gouvernement monarchique venoit de ce que la nobleſſe avoit conſervé les juridictions gothiques féodales; c'eſt pourquoi le Parlement les abolit il y a deux ans (*d*). Cela fait voir combien les Anglois ont été uniformes

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 156. — En tête de la lettre eſt inſcrite cette note, non autographe, de Monteſquieu: « Lettre de Mr. David Hume, qu'il faut copier dans le Spicilège. Elle eſt pleine de lumière & de bon ſens. Il y a quelques remarques qui pourront être utiles pour ma dernière édition de l'*Eſprit des Loix*, & je puis dire que, d'une infinité de papiers qui ont été écrits là-deſſus, c'eſt peut-être celui qui a autant de ſens. Je pourrai ôter quelques endroits inutiles. »

(*b*) Médecin de Guillelmine-Dorothée, reine d'Angleterre, membre de la Royal Society de Londres. Il avait été élu membre aſſocié de l'Académie de Bordeaux le 24 juillet 1740 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, II, p. 155).

(*c*) « Les Anglois, pour favoriſer la liberté, ont ôté toutes les puiſſances intermédiaires qui formoient leur monarchie. Ils ont bien raiſon de conſerver cette liberté ; s'ils venoient à la perdre, ils ſeroient un des peuples les plus eſclaves de la terre. » (Livre II, ch. 4).

(*d*) Le 14 mai 1747. Cf. Cobbett, *Parliamentary hiſtory of England*..., t. XIV, col. 51.

& conféquens dans leur manière de raifonner fur ce fujet. Les conféquences que vous prédifez arriveroient certainement dans le cas d'une révolution dans notre gouvernement.

A la page 56, vous attribuez l'origine des lois de Sparte à la Crète (*a*). En cela, vous êtes appuyé de l'autorité de Platon & d'Ariftote; mais je me rappelle un paffage de Polybe où il examine l'opinion de ces philofophes & tâche de la réfuter (*b*). Comme je n'ai pas cet auteur fous ma main à préfent, je fuis obligé de parler de mémoire; le profond fens de cet hiftorien rend fon autorité très-confidérable, quoique j'aie oublié en grande partie les raifons fur lefquelles il établit fon opinion.

La remarque que vous faites page 111, ligne 1 (*c*), peut être confirmée par un exemple célèbre du temps de nos guerres civiles : en 1646, le Long Parlement fit une ordonnance, qui fut appelée du renoncement, *felf denying*, par laquelle ils s'excluoient eux-mêmes de tout commandement dans leur propre armée (*d*); la conféquence immédiate de cette ordonnance fut la féparation de l'armée d'avec le Parlement & la perte totale de nos libertés.

Tous les déclamateurs qui font en France exercent leur rhétorique contre la vénalité des charges, dont vous parlez dans le même chapitre (*e*); mais vous en jugez fur des principes plus vrais & plus profonds. Puis-je hafarder d'ajouter encore ceci ? La confidération d'un léger profit a engagé la Cour à multiplier prodigieufement les offices dans vos préfidiaux & dans vos parlemens, ce qui rend vos cours de judicature plus populaires & les fait reffembler à nos jurés. Comme il feroit plus odieux & plus tyrannique de dépouiller un homme d'un office qu'il a acheté à un haut prix que s'il l'avoit reçu gratuitement de la Cour, ces fortes de dépouillemens font très-rares & donnent à vos juges la liberté & l'indépen-

(*a*) « Les loix de Crète étoient l'original de celles de Lacédémone & celles de Platon en étoient la correction. » (Livre IV, ch. 6.)

(*b*) Polybe, 1. VI. Édit. Büttner-Wobft, t. II, p. 295.

(*c*) « Voyez dans une nation où la république fe cache fous la forme d'une monarchie combien l'on craint un état particulier des gens de guerre, & comment le guerrier refte toujours citoyen ou même magiftrat, afin que ces qualités foient un gage pour la Patrie & qu'on ne l'oublie jamais. » (Livre V, ch. 19.)

(*d*) 3 avril 1646. Cobbett, *op. cit.*, t. III, col. 354 & fuiv.

(*e*) Livre V, ch. 19.

dance. La créature d'un grand ſeigneur qui tiendroit ſa charge du crédit de ſon patron, comptant ſur cette protection, pourroit commettre de grandes vexations ; mais les liaiſons de vos juges avec les gens de la Cour ſont très-rares & cela vient principalement de la vénalité des offices.

Pour ce qui eſt des jurés d'Angleterre, dont vous parlez à la page 121 (*a*), voici, je crois, ce qui en eſt : non ſeulement les jurés déterminent le fait, mais encore le crime & ils laiſſent la détermination de la punition à la loi. Il y a douze ou quatorze ans qu'on entreprit de les renfermer dans le ſeul jugement du fait, mais cela fut rejeté comme une innovation dangereuſe : dans un procès pour un libelle, les avocats de la Cour propoſèrent aux jurés de juger ſimplement ſi l'accuſé avoit écrit certains mots, après quoi le juge décideroit ſi ces mots étoit un libelle ; mais les jurés tinrent ferme à prononcer, ſuivant leur uſage, *coupable* ou *innocent*, & non pas ſuivant la forme qu'on leur propoſoit, *prouvé* ou *non prouvé*. En Écoſſe, avant la révolution, la Cour, étant preſque deſpotique, perſécutoit les Preſbytériens : on permettoit ſeulement aux jurés de décider s'il étoit prouvé que l'accuſé eût été à une aſſemblée dans une maiſon ou à un conventicule, après quoi le juge déterminoit la punition ; mais en dernier lieu, les jurés dans ce pays-là ont fait revivre la manière plus générale de prononcer *coupable* ou *innocent*.

Il eſt impoſſible d'oppoſer rien de raiſonnable à ce que vous dites, page 357, des avantages qu'il y a à lever les taxes plutôt par régie que par des fermiers (*b*). Je vous communiquerai ſeulement une remarque que j'entendis faire dernièrement à ce ſujet : ſi une nation ne commence pas d'abord par des fermiers, elle ne retirera jamais tout l'avantage qu'elle peut retirer des impoſitions ; il y a cent mille arts & inventions pour prévenir les fraudes des parti-

(*a*) «En Angleterre, les jurés décident ſi le fait qui a été porté devant eux eſt prouvé ou non &, s'il eſt prouvé, le juge prononce la peine que la loi inflige pour ce fait... » (Livre VI, ch. 3.) — Ce paſſage a été ainſi modifié par la ſuite : « En Angleterre, les jurés décident ſi l'accuſé eſt coupable ou non du fait qui a été porté devant eux &, s'il eſt déclaré coupable, le juge prononce la peine que la loi inflige pour ce fait. » — Cf. ſur ce paſſage la note de M. Brethe de La Greſſaye dans ſon édition de l'*Eſprit des Loix* (Paris, les Belles lettres, 1950), I, pp. 288 - 289).

(*b*) Livre XIII, ch. 19.

culiers, que l'intérêt des fermiers leur ſuggère & dont les régiſſeurs ne ſe feroient jamais doutés ; cependant les régiſſeurs peuvent mettre en uſage ces inventions lorſque les fermiers les leur ont appriſes. En Angleterre, l'exciſe fut levée d'abord par des fermiers, & tout le ſyſtème de cette branche de nos impoſitions, qui eſt très bien adminiſtrée, a été emprunté d'eux.

Vol. II. — Page 10, chapitre IX (*a*). Les banques ſont commodes, mais on peut mettre en doute ſi elles ſont fort utiles. Avant 1706, il y avoit une quantité ſuffiſante d'or & d'argent dans toutes nos colonies pour les uſages communs ; on y introduiſit un papier de crédit ou papier courant, qui fit ſortir tout l'argent & a eu de ſi pernicieuſes conſéquences que le Parlement eſt réſolu de l'abolir cette ſeſſion (*b*). On avoit entrepris la même choſe, environ dans le même temps, dans votre colonie du Canada, mais on y renonça prudemment dès les commencemens. Ces banques étoient, en effet, très-différentes des banques d'Europe : elles répandoient un papier ſans argent pour le faire circuler. Voici en gros mon raiſonnement, que je ſoumets à votre déciſion : l'abondance de l'or & de l'argent dans un État lui eſt fort avantageuſe ſi l'on conſidère les États voiſins, parce que ces étrangers donneront pour cet argent leur travail & leurs marchandiſes ; mais, par rapport au commerce intérieur, cette abondance d'or & d'argent n'eſt d'aucun avantage ; au contraire, elle rend les travaux chers & empêche l'exportation ; le papier a les inconvéniens de l'argent & n'en a point les avantages.

Page 12, chapitre XI (*c*). Il paroît que nous avons en Angleterre une trop grande jalouſie de la balance du commerce. Il eſt difficile que l'équilibre ſe rompe au point de faire un tort conſidérable à une nation. Si la moitié de l'argent qui eſt en Angleterre étoit ſubitement anéantie, le travail & les marchandiſes deviendroient ſubitement une grande exportation qui attireroit chez nous l'argent de tous nos voiſins. Si la moitié de l'argent qui eſt en Angleterre étoit ſubitement doublée, les marchandiſes deviendroient ſubitement beaucoup plus chères, l'importation croîtroit au pré-

(*a*) Livre XX, ch. 9.

(*b*) Cf. Cobbett, *op. cit.*, t. XIV, col. 563.

(*c*) Livre XX, ch. 11.

judice de l'exportation & notre argent ſe répandroit chez tous nos voiſins. Il ſemble que l'argent, non plus que l'eau, ne peut être élevé ni abaiſſé aucune part beaucoup au delà du niveau auquel il eſt dans les endroits où la communication eſt ouverte, mais qu'il doit toujours s'élever ou s'abaiſſer en proportion des marchandiſes & du travail qui ſont dans chaque État.

Page 116, chapitre XVII (*a*). L'énumération que vous faites des inconvéniens des dettes publiques eſt fort juſte. Mais n'ont-elles aucun avantage ? Les marchands qui ont des capitaux dans les fonds publics ne gardent que peu d'argent dans leurs coffres pour les beſoins de leur commerce ; ils peuvent diſpoſer quand il leur plaît de ces capitaux pour répondre à quelque demande que ce ſoit. Par conſéquent, ces capitaux ſervent à deux fins : premièrement, à leur produire un revenu fixe ; ſecondement, à faire aller leur commerce ; par conſéquent le marchand peut ſoutenir le commerce avec de moindres profits ſur les marchandiſes, ce qui eſt avantageux pour le commerce. En parlant de ceci à un homme qui a beaucoup de connoiſſances, Milord Lonſdale (*b*), il me fit remarquer un autre avantage, qui cependant me paroît plus douteux : les capitaux, dit-il, que l'on a dans les fonds publics ſont dans une circulation continuelle & forment une eſpèce d'argent ; l'abondance de l'argent diminue l'intérêt & favoriſe le commerce (*c*).

Votre ſentiment ſur les dettes publiques a déjà été cité dans la Chambre des pairs par le comte de Bath, ci-devant M. Pulteney, pair d'une grande diſtinction, à préſent dans le parti de l'oppoſition ; vous ſçavez que ces diſtinctions ne ſont pas ſouvent de longue durée parmi nous & ſont très-caſuelles.

(*a*) Livre XXII, ch. 17.

(*b*) Henry Lowther, vicomte Lonſdale († 1751).

(*c*) Note de Monteſquieu : « Ce que dit Mr. Hume ſur les dettes publiques & la réflexion de Milord Lonſdale ne me doivent rien faire changer, parce que j'ai diſtingué le papier circulant qui repréſente la monnaie ou celui qui repréſente une compagnie de commerce, d'avec celui qui ne repréſente qu'une dette. Les deux premiers peuvent avoir tous les avantages du troiſième & produire tous les bons effets qu'on attribue au troiſième, comme la commodité des négocians. — A l'égard du papier circulant des colonies, il rend lui-même la raiſon des effets pernicieux qui en ont réſulté : il n'étoit point exigible & il n'y avoit point d'argent pour le payer. »

Nos compatriotes ſont fort vains de l'approbation que vous donnez à leur forme de gouvernement, dont ils ſont, & avec quelque raiſon, ſi amoureux. Mais ne peut-on pas remarquer que, ſi les formes ſimples de gouvernement ſont par leur nature ſujettes à l'abus, parce qu'il n'y a aucun contrepoids, d'un autre côté les formes compliquées où une partie réprime l'autre, ſont, comme les machines compliquées, ſujettes à ſe déranger par le contraſte & l'oppoſition des parties.

Je trouve bien des gens embarraſſés ainſi que moi à deviner le ſens du dernier paragraphe de votre ouvrage : *Italiam, Italiam...*, faute ſans doute de ſçavoir quelque choſe à quoi vous faites alluſion.

Vous voyez, Monſieur, avec quel empreſſement je ſaiſis la première occaſion de me faire connoître à un homme dont j'admire le génie & dont j'aime & j'eſtime l'humanité & la grandeur d'âme. J'ai conſacré ma vie à la philoſophie & aux belles-lettres & cette ambition pacifique, exempte de toute eſpèce d'envie, me procurera, j'eſpère, votre indulgence favorable.

Je ſuis, Monſieur...

DAVID HUME.

481. — *Monteſquieu à Madame Geoffrin* (*a*)

[15 avril 1749.] (*b*)

Je me hâte, Madame, de répondre à votre lettre du 28 mars & je vous prie de m'excuſer de ce que j'ai laiſſé paſſer deux courriers ſans vous répondre : j'étois à la campagne, j'y avois du monde & j'avois là-deſſus quelque choſe à examiner, qui étoit à Bordeaux.

Vous ne devez nullement douter que je ne donne à MM. les marquis Palavicini & Lomellini toute la ſatiſfaction qu'ils ſouhaitent, que je ne faſſe uſage du mémoire & qu'en conſéquence, dans les nouvelles éditions que je pourrai découvrir autant qu'il ſera en moi... (*c*), & je vous prie de les aſſurer & du reſpect infini que

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 122 (minute).

(*b*) La date eſt donnée par la lettre ſuivante à Madame de Tencin, qui a dû partir par le même ordinaire.

(*c*) La phraſe eſt reſtée inachevée.

j'ai pour leurs perſonnes & de l'envie que j'ai de conſerver leurs bontés & leur amitié. Cette amitié m'eſt d'autant plus précieuſe qu'elle nous eſt commune avec la vôtre & qu'elle forme pour ainſi dire un tout dont il ne faut pas ôter l'intégrité. J'ai l'honneur de vous ſaluer & le plaiſir de vous aimer.

482. — *Monteſquieu à Madame de Tencin* (*a*)

[15 avril 1749.] (*b*)

J'ai fait, Madame, réponſe à Mme Geoffrin, qui m'avoit envoyé un mémoire ſur l'article de Corſe ; ainſi je ne vous en romprai point la tête. Puiſque les libraires n'ont pas cru devoir ſe rendre à mes raiſons, qui étoient pourtant bien bonnes, je leur envoie de nouveaux *errata*, que j'ai déjà envoyés à ceux qui font d'autres éditions, & je vous prie de l'envoyer ſur-le-champ.

Je trouve toujours vos méchancetés charmantes ; ce ſont toujours — pour parler en ſtyle de loi — des peines afflictives contre l'amour-propre.

A l'égard de l'article de la banque de Gênes, comptez que M. de Palavicini a tort, mais je ne me ſoucie point d'avoir raiſon avec lui ; il me ſuffit que je l'aie avec vous. Voici ce que j'ai dit tome Ier, pages 20 & 21 : « Ainſi à Gênes la banque de Saint-Georges, qui eſt dirigée par le peuple, lui donne une certaine influence dans le gouvernement, qui en fait toute la proſpérité (*c*). »

J'ai trouvé que M. Addiſon, dans ſon *Voyage d'Italie*, avait fait cette remarque avant moi. Il écrivoit dans des temps ſains & avant toutes les diſputes & les querelles. Voici ce qu'il dit ; je l'ai

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne n° 447 ; d'après la minute qui ſe trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) La date eſt donnée par la lettre 484.

(*c*) Livre II, ch. 3. Monteſquieu cite le texte de la première édition de Genève. Plus tard ce paſſage a été modifié de la façon ſuivante : « Ainſi à Gênes, la banque de Saint-Georges, qui eſt dirigée en partie par les principaux du peuple, donne à celui-ci une certaine influence,... », & Monteſquieu a ajouté en note : « Voy. M. Addiſon, *Voyages d'Italie*, p. 16. » (*Nouvelle édition corrigée par l'auteur*, Genève, Barrillot, 1750, 3 vol. in-12° ; B. N. * E 1296.) — Cf. ſur ce paſſage la note de M. Brethe de La Greſſaye dans ſon édition de l'*Eſprit des Loix* (Paris, Les Belles lettres, 1950), I, p. 245.

traduit de l'anglois : « L'adminiſtration de la banque de Saint-Georges eſt à vie & eſt en partie dans les mains des principaux citadins, [ce] qui leur donne une grande autorité dans l'État & une grande influence ſur le peuple. On regarde cette banque comme une des grandes charges des Génois & ceux qui l'adminiſtrent ont été repréſentés comme un ſecond ſénat, qui rompt l'uniformité du gouvernement. Il eſt certain que le peuple en tire quelque avantage & qu'il diſtribue le pouvoir à un plus grand nombre de particuliers & donne une eſpèce de figure aux communes ; ainſi ce n'eſt pas une petite bride à l'ariſtocratie. »

Il y a environ deux mois que, ſur votre lettre, j'allai chercher ſi je m'étois trompé, & je me ſuis trouvé fort conſolé quand j'ai vu que M. Addiſon — qui étoit l'homme du monde qui ſçavoit le mieux ce qu'il diſoit — paſſant à Gênes comme moi, avoit fait cette réflexion. Mais, indépendamment de cette autorité, la choſe parle d'elle-même. Une banque ſi conſidérable, qui a même en engagement une grande partie des revenus de la république, ne peut pas manquer d'avoir une très grande influence dans l'ariſtocratie, lorſque ceux qui ne ſont pas les ſouverains ont une grande partie dans l'adminiſtration, c'eſt-à-dire les principaux citadins qui ont en même temps une grande influence ſur le peuple ; & il faut bien que cela ait cet effet dans d'autres gouvernemens, puiſque cela en a un dans l'ariſtocratie. Tout ce qui choque, c'eſt que j'ai mis *par le peuple* au lieu de mettre *en partie par le peuple*, ce que je ferai pour ôter toute difficulté, car je vois que les Génois ſont dans un temps de délicateſſe à cet égard.

Il eſt vrai que je bâtis un peu ; il faut bien ſonger à ſe faire un lieu, non pas pour ſe retirer, mais pour s'inviter ſoi-même à ſe retirer. Je compte vous voir à la fin de cet été, & je puis bien vous dire que ſi ce terme m'attriſte, la certitude où je ſuis de le voir finir fait le plus grand plaiſir de ma vie. Il me ſemble toujours que j'ai un million de choſes à vous dire & que, depuis que nous nous connoiſſons, je ne vous ai encore rien dit.

483. — *Solar à Monteſquieu* (*a*)

A Rome, le 16 avril 1749.

Je ſuis enchanté, mon très-reſpectable & aimable Préſident, de votre façon de penſer à mon égard : c'eſt un bien que je ſens vivement, dont je me vante & qui fait bien des jaloux ; la vanité, que je puis y attacher avec raiſon, n'y a aucune part ; ce n'eſt que l'amitié que je laiſſe agir & qui ſe joint à votre égard avec l'admiration. Je ne puis pas parler autrement de l'auteur d'un livre dont je ferai l'étude de toute ma vie. J'en ménage la lecture comme un plaiſir ſûr & je trouve toujours de quoi me nourrir de réflexions qui ont d'autant plus de mérite pour vous & pour moi qu'elles partent de votre bonne tête : elles ſont dans le grand ; je les compare à ce que je vois ici de la noble Antiquité, qui porte un caractère de grandeur reſpectable. C'eſt ce qui me ſatiſfait, de trouver dans ces débris des veſtiges d'une magnificence mâle qui rend l'élévation de l'âme. La comparaiſon ne doit pas vous bleſſer ; elle vous met de niveau avec ces Romains que vous aimez & que vous connoiſſez ſi bien. Ce qu'ils ont fait eſt ſi impoſant que je n'ai pas le courage d'adopter la condamnation que la corruption inſéparable des grands empires leur a attirée ; il faut convenir que la magnificence n'eſt venue qu'avec les richeſſes mal acquiſes ; le temps de la vertu étoit paſſé. Votre livre conduit loin. Je ſens l'obligation que je vous ai de me préſenter des objets qui m'auroient toujours été inconnus. Je voudrois que mon approbation eût le mérite que vous lui donnez ; je ne puis qu'admirer ce que je n'entends peut-être pas à fond. Le plaiſir qu'il me fait flatte mon ambition. Ce plaiſir, qui me porte à reprendre ſouvent le livre, m'en donnera à la fin toute l'intelligence.

Il y a pourtant une choſe que j'aimerois mieux : ce ſeroit d'en raiſonner ici avec vous. Je ſuis réellement très-affligé de ne pas pouvoir l'eſpérer ; il me paroît que vous vous y trouveriez bien & que nos petits débats vous mettroient d'auſſi bonne humeur qu'autrefois. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que vous y feriez à votre aiſe & avec liberté. Ne croyez pas qu'on ait perdu le ſouvenir du

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 235.

féjour que vous y avez fait : on s'applaudit de vous avoir poffédé & on fe flatte que vous devez quelque chofe à ce terroir. A la vérité, il eft toujours le même ; le refte n'eft pas connoiffable. Vous fuppofez que je vous parlerai de ce qu'il produit à préfent ? Cela n'eft pas fait pour votre goût ; ce que vous en fçavez fuffit : les principes font toujours les mêmes & les événemens peu intéreffans.

Parlons de La Brède. Dites-moi fi le portrait a été exécuté, ou fi c'eft une de ces chofes dont la feule idée occupe. Je ne perds pas de vue Govone : on y travaille à élever une aile qui doit former un logement agréable. C'eft une de ces perfpectives que je trouve qu'il faut fe ménager comme un objet qui intéreffe ; fi on ne travailloit pas pour ce but, ce feroit une folie. Il ne faut, dans le fond, pas tant de projets & de deffins pour être logé ; on s'accommode aifément du médiocre ; il nous fait de l'amufement, auquel on s'attache à mefure qu'on y voit du folide felon notre façon d'y voir. Je vous affure qu'après avoir examiné à fond les beautés de Rome, je ferai très content de rattraper au plus tôt ma liberté, qui ne m'étoit point à charge ; j'en ai fenti l'agrément & je fuis impatient de la reprendre. Il a fallu remplir les vœux d'obéiffance & ne pas me refufer à mon Ordre ; j'efpère qu'on n'abufera pas de mon facrifice & qu'au bout de trois ans, on me rendra à moimême, ce que j'ai déjà demandé comme une grâce & une récompenfe. Il faudra que je faffe ici un étalage d'une magnificence très-fuperflue pour prendre poffeffion des honneurs royaux qu'il a plu à Sa Sainteté de nous accorder. Jugez combien je ferai excédé par un tas de gens auffi fatigans qu'inutiles, qu'on appelle *maeftro di Camera*, *gentiluomini* & autre engeance. Je fuis fûr que mes impatiences vous amuferoient : ce feroit une très grande confolation pour moi de tirer quelque profit de ces graves bagatelles.

M. le duc de Nivernois en fera autant. Il fe conforme très-bien à fon état, ce qui prouve que fon efprit fçait fe plier à tout ; rien ne paroiffoit moins lui convenir que ce qu'il fait avec grâce & aifance. Lui & Madame font très-fenfibles à votre fouvenir & me chargent de vous marquer qu'ils fouhaiteroient réparer ici le malheur de ne pas vous avoir affez connu. M. de La Bruère, que je vois fouvent, eft digne de l'opinion que vous avez de lui ; il

vous aſſure de ſes reſpects. Je mériterai toujours le reproche de ne pas aimer les complimens, ſurtout ici où ils tuent.

Quoi que vous en diſiez, je ne ſçaurois mieux faire que de vous embraſſer avec la plus tendre & la plus vive amitié.

SOLAR.

484. — *Madame de Tencin à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 23 avril [1749].

J'allois vous écrire, mon cher Romain, dans le moment que j'ai reçu votre lettre du 15, pour vous dire qu'il eſt arrivé ici un oculiſte pruſſien (*b*) qui abat les cataractes avec une adreſſe merveilleuſe. Il a fait l'opération chez M. de Réaumur à une fille qui les avoit apportées en naiſſant; l'opération a très-bien réuſſi; il n'y a eu aucune inflammation dans l'œil, ni aucune ſouffrance tandis qu'elle a été opérée. J'ai d'abord penſé à vous. Je ne crois [pas] que cet opérateur miraculeux reſte à Paris plus de deux mois; écrivez-moi ſi vous ſeriez tenté d'en profiter, pour que je m'inſtruiſe plus particulièrement de ſa marche. Je ne le crois habile que pour la main & je me garderois bien de lui confier des yeux qui auroient une autre maladie que la cataracte.

Voyez, mon cher ami, par la ſincérité de mon récit ce que peut ſur moi la véritable amitié. Si je vous avois exagéré le mérite de l'oculiſte, peut-être vous ſeriez-vous déterminé à revenir promptement. Mais je n'aurois travaillé que pour ma ſatiſfaction, ſans égard pour vos arrangemens qui demandent peut-être votre préſence. J'admire toujours la pente que nous avons de ſacrifier le préſent pour l'avenir: nous remettons à vivre, au lieu de nous occuper de vivre quand nous vivons.

L'*errata* que vous m'avez envoyé ſera peut-être arrivé trop tard pour inſérer les corrections dans le texte; ce ne ſera pas ma faute: il n'y a de ma part aucun inſtant de perdu.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 263. — L'avant-dernier alinéa eſt autographe.

(*b*) Il s'appelait d'Immer; cf. la lettre 493.

J'ai eu le plaiſir de quereller ce matin un jéſuite ſur l'impertinence de leur journaliſte (*a*). Je lui ai demandé s'ils avoient reçu commiſſion du Père Éternel pour être les légiſlateurs dans l'empire des lettres ; ce propos a été ſuivi de ma part de beaucoup d'autres. Je vous aſſure que je ne les ai pas épargnés ſur leur démangeaiſon d'écrire un journal & d'y ſacrifier les devoirs de l'amitié, de la raiſon & de citoyen. J'ai ajouté que j'eſpérois qu'ils en ſeroient récompenſés comme ils le méritoient, à moins que le mépris que vous feriez de leur critique ne les ſauvât de vos pattes. A propos, on prétend que Dupin, fermier général, écrit pour vous réfuter (*b*). Adieu, mon petit Romain.

Si vous ne m'aimiez pas très-tendrement, vous feriez un ingrat fieffé, puiſque vous ſçavez bien que je vous aime de tout mon cœur.

J'en reviens à l'oculiſte : ſi vous avez des cataractes, comme je le crois, vous ferez fort bien, mon cher Romain, de venir promptement pour vous les faire abattre par lui. Je vous aſſure, ſur la foi de M. de Réaumur, très-bon obſervateur comme vous le ſçavez, que l'homme en queſtion eſt d'une adreſſe ſingulière.

485. — *Bulkeley à Monteſquieu* (*c*)

A Paris, ce 5ᵉ mai 1749.

Je reçois une lettre de mon ami Domville qui me mande, mon cher Préſident, qu'il a reçu toutes les corrections, qu'il les avoit remiſes au libraire & que l'édition françoiſe paraîtroit dans quinze jours (*d*), & que vous en recevrez un exemplaire par la première occaſion ; que la traduction en anglois ne feroit prête que l'hiver prochain & que le libraire déſire fort que vous lui envoyiez votre

(*a*) L'auteur de la lettre au P. Berthier, dans le *Journal de Trévoux*, avril 1749, p. 718.

(*b*) *Réflexions ſur quelques parties d'un livre intitulé De l'eſprit des loix*. Paris, Benjamin Serpentin, 1749, 2 vol. in-8° (Bibl. Arſenal, Réſerve 8° J 35). — Nous ſavons par une lettre de Dupin du 10 juin 1759 qu'a publiée Vian (p. 361) que l'ouvrage ne fut tiré qu'à huit exemplaires, dont ſix furent détruits par l'auteur.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 59. — Au verſo de la lettre Monteſquieu a écrit « Répondu ».

(*d*) Édition de Londres, 1749, 2 vol. in-4°.

portrait ou eſtampe ; on lui en a offert 1,500 à Genève, mais il trouve que ce nombre eſt trop grand ; il en voudroit avoir une ſeule, qu'il feroit graver enſuite par le plus habile ouvrier. Enfin le traducteur déſire que vous lui permettiez de mettre votre nom à la tête du livre. Vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de répondre à chacun de ces articles. Au reſte Milord Bath a donné par écrit à Domville une approbation entière de votre expoſition de la conſtitution de l'Angleterre, & il n'attend que le jugement de Milord Cheſterfield pour me les envoyer tous deux. En tout cas on peut bien s'en tenir à ce que penſe le premier, qui connoît la nature du gouvernement auſſi bien que perſonne.

Il n'y a rien de nouveau à Paris ou à la Cour depuis le changement dans le miniſtre. Comme le Roi n'a donné aucune raiſon de ce changement, il n'appartient pas à des particuliers de les pénétrer. Celles qu'on en débite dans le public ſont ſi noires, ſi ridicules & ſi peu vraiſemblables qu'il vaut mieux n'en point parler. M. de Maurepas avoit aſſurément des ennemis redoutables, comme il a paru, mais il a laiſſé beaucoup d'amis qui le regrettent & qui lui reſteront attachés.

M[me] de Mirepoix n'eſt point encore partie, Dieu merci, mais le temps approche que nous la perdrons. Le pauvre Pierrot Crèvecœur (*a*) eſt mort après avoir bien ſouffert d'une goutte remontée & dans les entrailles. La marquiſe Du Châtelet eſt groſſe, quoique âgée de quarante-trois, quarante-cinq ou ſelon d'autres de quarante-ſept ans (*b*). Cette marquiſe a dit : « Que je ſuis aiſe qu'on ait renvoyé ce Maurepas ; M. de Voltaire ne l'a jamais aimé. » Que vous êtes heureux d'être à Bordeaux, mon cher Préſident. Je voudrois y vivre & y mourir. Tout ce que je vois me ſemble miſère & abſurdité.

Adieu, je ne veux pas moraliſer, mais je vous reſpecte & vous aime comme un vrai ami du genre humain. M[me] de B[ulkeley] vous prie de recevoir mille complimens de ſa part.

(*a*) Louis-Sébaſtien Caſtel de Saint-Pierre, marquis de Crèvecœur, ancien écuyer de la ducheſſe d'Orléans, mort le 1[er] mai. Monteſquieu l'avait connu à Paris chez M[me] de Mirepoix. Cf. la *Correſpondance de M[me] Du Deffand*, I, 67.

(*b*) Elle était née en 1706.

Il y a en Sorbonne un docteur nommé Hooke (*a*), fils de celui que vous avez vu en Angleterre (*b*) & qui a écrit une *Hiſtoire Romaine*, qui eſt ſi enchanté de votre livre qu'il en fait plus de cas, je crois, que de ſon bréviaire, quoiqu'il ſoit fort dévot ; il a bien de l'eſprit & d'érudition.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux. Guyenne.

486. — *Monteſquieu à David Hume* (*c*)

A Bordeaux, ce 19 mai 1749.

J'ai reçu, Monſieur, comme une choſe très-précieuſe, la belle lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au ſujet de mon ouvrage. Elle eſt remplie de réflexions ſi judicieuſes & ſi ſincères que je ne ſçaurois vous dire à quel point j'en ai été charmé. Ce que vous dites ſur la forme dont les jurés prononcent en Angleterre ou en Écoſſe m'a ſurtout fait un grand plaiſir ; & l'endroit de mon livre où j'ai traité de cette matière eſt peut-être celui qui m'a fait le plus de peine & où j'ai le plus ſouvent changé ce que j'avois fait, parce que je n'avois trouvé perſonne qui eût là-deſſus des idées auſſi nettes que vous avez. Mais c'eſt aſſez parler de mon livre, que j'ai l'honneur de vous préſenter.

J'aime mieux vous parler d'une belle diſſertation, où vous donnez une beaucoup plus grande influence aux cauſes morales qu'aux cauſes phyſiques ; & il m'a paru — autant que je ſuis capable d'en juger — que ce ſujet eſt traité à fond, quelque difficile qu'il ſoit à traiter, & écrit de main de maître & rempli d'idées & de réflexions très-neuves.

Nous commençâmes auſſi à lire, M. Stuart & moi, un autre ouvrage de vous, où vous maltraitez un peu l'ordre eccléſiaſtique.

(*a*) L'abbé Luce-Joſ. Hooke, profeſſeur de théologie en Sorbonne, bibliothécaire de la Mazarine (1710—1796).

(*b*) Nathaniel Hooke († 1763), auteur d'une *Roman Hiſtory from the building of Rome to the ruine of the Commonwealth* (Londres, 1738—1764, 4 vol. in-4°).

(*c*) Hill-Burton (J.), *Life & correſpondance of David Hume*... (Édimbourg, 1846, 2 vol. in-8°), t. I, p. 456 ; d'après les manuſcrits de la Royal Society of Edinburgh).

Vous croyez bien que M. Stuart & moi n'avons pas pu entièrement vous approuver ; nous nous fommes contentés de vous admirer. Nous ne crûmes pas que ces MM. furent tels, mais nous trouvâmes fort bonnes les raifons que vous donnez pour qu'ils duffent être tels.

M. Stuart m'a fait un grand plaifir, en me faifant efpérer que je trouverai à Paris une partie de ces beaux ouvrages.

J'ai l'honneur, Monfieur, de vous en remercier, & d'être, avec les fentimens de la plus parfaite eftime, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

487. — *Maurepas à Montefquieu* (*a*)

A Turly, près Bourges, le 20e mai 1749.

On ne peut être, Monfieur, plus fenfible que je le fuis aux fentimens que vous voulez bien me témoigner dans la fituation où je me trouve (*b*). Recevez-en, je vous prie, mes remerciemens bien fincères & l'affurance de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être pour toujours, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MAUREPAS.

Monfieur le préfident de Montefquieu, — à Bordeaux.

488. — *Madame de Tencin à Montefquieu* (*c*)

Ce 20 mai 1749.

Notre édition paroît déjà, mon cher Romain, depuis du temps. Elle eft bien faite, d'un beau caractère & d'un beau papier. Il y en a une in-quarto & une in-douze. Toutes les corrections que vous m'avez envoyées, excepté la dernière, font mifes à leurs places ; celle-ci a été envoyée trop tard : l'édition étoit achevée lorfque j'ai reçu votre lettre. Cet ouvrage fe vend toujours également bien ; je

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 198.

(*b*) Voyez au tome II, p. 446, la penfée n° 1543 (« La Patrie croit avoir perdu fon père... » etc.), qui paraît bien être le texte de la lettre de Montefquieu à laquelle Maurepas répond ici.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 264. — Le dernier alinéa eft autographe.

n'aurois pas fourni à tous ceux qui m'en demandoient ſi j'étois reſtée à Paris : j'en ai diſtribué trois en une ſeule matinée. Les libraires ne vendent l'in-quarto que douze francs ; je ſuis perſuadée qu'ils en auroient eu également le débit s'ils l'avoient laiſſée à quinze comme celle de Genève.

Me voici à Paſſy depuis huit jours. J'y ai d'abord eu très-mauvois temps, ce qui a influé ſur ma débile ſanté. J'ai été ſi languiſſante qu'il ne m'a pas été poſſible de vous écrire plus tôt. Je vous ai mandé dans ma dernière lettre tout ce que je ſçavois du Pruſſien. Je voudrois bien tâcher de vous conſerver une vue dont vous faites un ſi digne uſage ; il eſt vrai que vous en faites encore davantage des lumières de votre eſprit.

Qu'avez-vous dit des grands événemens qui ſont arrivés ici (*a*) ? Il n'en eſt plus queſtion préſentement. Ce pays, comme dit M[me] de Sévigné, eſt un bon pays pour oublier les abſens. La véritable amitié eſt exempte de ce vice ; auſſi, mon cher Romain, êtes-vous toujours également préſent à mon ſouvenir & à mon cœur.

Votre perſonne aimée (*b*) eſt prête à partir pour l'Angleterre. On m'a dit qu'elle compte que vous irez l'y rejoindre ; j'en ſuis bien aiſe & fâchée : bien aiſe, parce que vous irez recueillir de près les louanges qui vous ſont ſi légitimement dues ; & fâchée, parce que c'eſt autant de pris ſur vos amis de Paris.

Je me flatte, mon cher Romain, que vous me donnez, parmi tous ceux que vous avez dans le monde, le rang que ma tendre amitié mérite, c'eſt-à-dire le premier. Je vous embraſſe ; j'attends avec impatience le plaiſir de vous embraſſer en corps & en âme.

489. — *Le chevalier d'Aydie à Monteſquieu* (*c*)

A Paris, ce 22 mai 1749.

Il y a ici, mon cher Préſident, un oculiſte qui fait des miracles. Le protomedico Duſſé, qui eſt beaucoup mieux inſtruit que moi de ſes geſtes, m'a promis qu'il vous écriroit ce qu'il en ſçait ; mais

(*a*) La diſgrâce de Maurepas.
(*b*) Madame de Mirepoix.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 9. — Monteſquieu a noté ſur la lettre : « Répondu ».

comme il eſt très-capable de l'oublier, je ne veux pas négliger de vous avertir de mon côté que tout le monde convient que cet homme a des talens extraordinaires & qu'il excelle ſurtout dans l'art d'abattre les cataractes. Il s'eſt déjà extrêmement ſignalé en Angleterre & en Hollande &, tout récemment, il vient de faire l'opération avec beaucoup de ſuccès au duc de Brancas & à pluſieurs autres perſonnes. Je crois donc, mon cher Préſident, que vous ne devez pas héſiter à vous rendre promptement ici. C'eſt l'avis de tous vos amis & cela preſſe d'autant plus que cet homme ne doit pas s'arrêter longtemps ici, ſon deſſein étant de parcourir tout de ſuite toutes les capitales de l'Europe & de ne ſe fixer nulle part.

L'envie que j'ai de vous engager à venir ici eſt très-déſintéreſſée, puiſque je compte partir au commencement du mois prochain pour aller paſſer les deux ſaiſons à Plombières. Je ne profiterois donc pas de votre ſéjour à Paris & ma prière, en vous exhortant de recourir à cet homme, n'eſt fondée que ſur la perſuaſion où je ſuis qu'il vous guériroit.

Il y a quelques jours que je me trouvai, par haſard, dans une compagnie d'illuſtres. On y parla beaucoup de l'*Eſprit des Loix* & chacun à l'envi loua cet ouvrage. Un des aſſiſtans néanmoins s'aviſa de dire qu'il croyoit que la forme pourroit en être meilleure. Alors M. de Fontenelle prit vivement la parole & ſoutint que ce livre étoit tout à la fois très-bon & très-bien fait ; & enſuite il demanda s'il y avoit quelque bel eſprit au monde qui ne fût pas très-flatté qu'on lui attribuât cet ouvrage, ſuppoſé que l'auteur n'en fût pas connu. Je lui dis que perſonne n'étoit plus en état de réſoudre cette queſtion que lui-même : « Moi ! répliqua-t-il, en étendant les bras, je l'adopterois avec la plus grande joie & m'en ferois très-grand honneur. C'eſt le ſeul livre de ce genre qu'on puiſſe lire avec autant de plaiſir que de fruit. » Nota, que la ſcène ſe paſſoit chez un fermier général (*a*) & que le ſieur d'Aube étoit préſent.

M. & Mme de Mirepoix partent ces jours-ci pour l'Angleterre.

Je vous embraſſe, mon cher Préſident, avec tendreſſe, reſpect

(*a*) Dupin.

& tous les ſentimens que vous devez inſpirer à ceux qui ont l'honneur de vous connoître.

LE CHEVALIER D'AYDIE.

490. — *Lebret à Monteſquieu* (*a*)

Paris, le 25 mai 1749.

Je vous dois, Monſieur, bien des remerciemens, & il y a longtemps que je veux vous les faire moi-même, de la bonté que vous avez eue de me procurer votre ouvrage ſur l'*Eſprit des Loix*. Vous devez en avoir reçu un exemplaire de la ſeconde édition, que je m'étois chargé de vous envoyer ſous le contreſeing de M. de Courteille & actuellement j'en fais adreſſer un ſecond exemplaire que le libraire m'a remis pour votre fils.

Quoique mon approbation ſoit bien peu de choſe, je ne puis cependant, Monſieur, me refuſer au plaiſir d'avoir l'honneur de vous dire que j'ai admiré avec tous vos lecteurs la préciſion du ſtyle, la juſteſſe des réflexions, la vaſte & profonde érudition avec laquelle vous avez traité une matière auſſi élevée. Il ne me reſte qu'à ſouhaiter de faire connoiſſance avec un auteur auſſi célèbre & de mériter quelque part dans ſes bontés.

Je vous les demande, Monſieur, en faveur des ſentimens de reſpect, d'admiration & d'attachement avec leſquels je ſerai toute ma vie, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

LEBRET.

491. — *Charles-Édouard à Monteſquieu* (*b*)

Le 3 juin 1749.

J'ai toujours des reproches à vous faire. Quoique dans l'obſcurité, je ne le ſuis pas pour vos ouvrages : ils ſe font bien connoître par l'eſprit, le ſel & le ſçavoir ; je voudrois pouvoir peindre, mais je ne puis que déſigner l'eſtime que je fais d'un ſi grand homme.

Je vous prie de me croire de vos amis, mais à condition de me

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 181. (*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 80.

mettre toujours en dépôt chaque édition de vos ouvrages, pour m'envoyer ſi j'étois même aux antipodes.

Votre bon ami. CHARLES P.

A Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

492. — *Domville à Monteſquieu* (*a*)

Londres, mai 24 V.S. [4 juin 1749].

C'eſt avec grand plaiſir que je vous envoie un exemplaire de l'*Eſprit des Loix.* On m'aſſure qu'il eſt fort correct & qu'on y a inſéré avec ſoin toutes les corrections que j'ai reçues de M. de Bulkeley. Le libraire ſe flatte que vous en ſerez content, comme tout le monde l'eſt du livre. On y admire une grande érudition employée avec jugement & ſans faſte, des traits qui frappent l'eſprit, des caractères & le génie des nations d'après la nature & la vérité.

Comment avez-vous pu faire une explication de notre conſtitution & nous peindre au vrai comme vous avez fait ? Vous êtes peut-être le ſeul étranger qui a pu débrouiller un ſyſtème ſi compliqué & des caractères ſi variables. Milord Cheſterfield m'a dit qu'il la trouve fort juſte & je vous envoie une copie de ce que Milord Bath m'a donné là-deſſus. Vous ſentez que nous ne ſommes plus ce que nous devrions être, que notre liberté eſt tournée en licence, que l'idée même du bien public eſt perdue & que le ſort des nations riches & corrompues nous attend & même que nous nous y précipitons. Permettez-moi de vous demander, à vous Monſieur qui avez beaucoup réfléchi ſur les cauſes de la décadence des nations, de quelle manière finira ce relâchement des mœurs, cet abandonnement [*ſic*] des premiers principes. Il me paroît que cette nation ſubſiſte par les formes & par les noms des anciennes règles, mais qu'il ſera fort difficile de déraciner ces formes & ces noms, quelque abus qu'on en faſſe. Que pourra-t-on ſubſtituer à toutes ces idées préſentes ? & par quels degrés & par quels moyens pourra-t-on le faire ?

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 101.

J'avoue que je ne vois pas au juſte par quelles raiſons vous poſez l'honneur comme le principe fondamental de la monarchie (*a*). La France n'eſt pas la ſeule monarchie de l'Europe & pourtant c'eſt là uniquement que cette idée reſte ; elle n'a pas toujours régné de la force qu'elle eſt à préſent : elle me paroît d'y avoir augmenté à proportion que l'ordre judiciaire, eccléſiaſtique & même l'ordre militaire y ont été plus aſſujettis & abaiſſés & qu'on a donné un beau nom au même principe qui règne dans l'Orient. Je ne conteſte pas ce principe ; vous êtes heureux d'en avoir aucun qui puiſſe unir & faire agir une nation entière.

Pour nous, nous n'avons que le plus vil & le plus indigne des êtres raiſonnables, qui eſt l'intérêt. On ſert le public par ce motif (*b*) ſeul ; par conſéquent on le maltraite & on le pille, & il ne reſte plus de remède dans les lois, devenues inſuffiſantes par la chicane & par la dépenſe exceſſive.

Permettez-moi de vous dire, Monſieur, que ce que j'admire le plus dans l'*Eſprit des Loix*, c'eſt cette bienveillance pour le genre humain, ce caractère de Plutarque énoncé dans le ſtyle de Tacite, ſans aucune malignité, hormis pour les gens d'affaires & les moines, gens qui le méritent tant.

La traduction de l'*Eſprit des Loix* paroîtra pour l'hiver qui vient. Le traducteur eſt connu par pluſieurs ouvrages & particulièrement par celle de Burlamaqui. Il aſſure que la langue angloiſe eſt très-propre pour le ſtyle concis de l'*Eſprit* & qu'il ſe flatte qu'il pourra le rendre auſſi énergique que l'original. Comme il y a des endroits qui paroiſſent un peu abſtraits, je lui ai fait demander s'il avoit beſoin d'aucune explication ; il m'a aſſuré que non.

Le libraire n'a tiré que ſix cens copies de l'édition françoiſe, dont il eſt fâché à préſent. Elle ſe vendra à 12 ſhellings, 6 ſous ; celle de Genève s'eſt vendue à 26 ſhellings, par la faute du libraire de Genève, qui l'a tenue trop haut. Permettez-moi, Monſieur, de vous faire mes complimens ſur la réuſſite de cet excellent livre. J'eſpère qu'il réveillera des idées ſur la liberté & ſur les droits de l'humanité dans votre pays, où elles paroiſſent anéanties & où

(*a*) Livre III, ch. 7.

(*b*) Le texte porte « cet motive ».

elles ont fait place à des principes destructeurs pour eux-mêmes & pour tous leurs voisins.

Je suis avec respect & avec attachement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

WILL. DOMVILLE.

493. — *De Laistre à Montesquieu* (*a*)

A Paris, ce 6e juin [1749].

Voici, mon très-cher, le temps où vous nous avez flatté du plaisir de vous revoir. Le désir de tous vos amis, dont je peux, avec la plus grande vérité, vous rendre témoignage, doit vous engager à l'avancer plutôt qu'à le retarder. Votre propre intérêt le leur fait aussi désirer. Il y a ici un oculiste allemand, nommé d'Immer, qui est extrêmement adroit & expérimenté pour abattre les cataractes : il a opéré sur une quantité de gens connus ; on voudroit vous voir à portée de le consulter & de vous en servir, si le cas y échet. Il a abattu les cataractes du duc de Brancas, qu'on disoit n'être pas mûres & qui l'étoient trop. Il a annoncé qu'il ne resteroit pas long-temps ici.

Je ne sçache point qu'il se soit passé rien d'important depuis l'enregistrement du vingtième : M. le contrôleur général déclaré ministre ; on croit le prince Édouard en Pologne.

Vos amis de l'hôtel de Brancas me chargent toujours de vous faire souvenir d'eux quand je vous écris. M. de Forcalquier a été bien misérable depuis six mois : les étouffemens sont fort augmentés. La disgrâce de M. de Maurepas leur a été fort sensible, pour eux-mêmes & pour M. de Céreste. M. Trudaine & ses amis me demandent aussi souvent de vos nouvelles & me chargent de vous faire souvenir d'eux. Rendez-vous promptement, mon très-cher, aux vœux de tant d'honnêtes & aimables gens, & surtout à ceux de votre tendre ami.

DE LAISTRE.

A Monsieur, Monsieur le comte de Montesquieu, en son château de La Brède, — à Bordeaux.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 169.

494. — *Montesquieu à Gratien de Secondat* (*a*)

A La Brède, ce 7 juin 1749.

Mon cher cousin,

Vous aurez déjà appris la mort de M. de Roquefort (*b*), & cela m'a fait une vraie peine. Il vous a nommé tuteur. Je crois, mon cher cousin, que vous pouvez très-bien, sans quitter le service, accepter cette tutelle, d'autant qu'elle vous est déférée de la manière du monde la moins onéreuse & qui prouve le plus l'estime & la confiance que votre pauvre frère avoit pour vous.

Mon cher cousin, les biens de vos neveux (*c*) sont très-aisés à régir : ils se peuvent tous affermer ; vous pouvez charger les fermiers des réparations & il vous sera très-facile de trouver des fermiers très-solvables, en donnant les fermes à un prix raisonnable. Un honnête homme ne court jamais de risque à prendre une tutelle. Vous pourrez mettre les enfans en pension. Toute votre peine sera de retirer ou faire retirer & garder toutes les quittances. Le temps va même venir que vous pourrez appeler votre neveu auprès de vous, & il aura auprès de vous une éducation que personne n'est plus capable de lui donner, & vous sçavez qu'à Agen cette éducation ne seroit pas bien bonne.

Je crois donc, mon cher cousin, que vous devez demander un congé à cette occasion, pour venir régler vos affaires & celles de vos neveux, & que vous pouvez à merveille faire tout cela sans quitter le service. Je vous donne, mon cher cousin, des conseils que je prendrois pour moi-même. Je n'en sçais pas donner d'autres. Quelle satisfaction sera-ce pour vous, vous qui aimez votre famille & qui avez toutes sortes de bonnes qualités, de pouvoir vous rendre à vous-même témoignage que vous en êtes le restaurateur & que non seulement vous avez conservé à vos neveux leurs biens, mais que même vous les avez mis en état de se procurer

(*a*) *Archives historiques de la Gironde*, tome VI (1864), p. 446 ; d'après l'original, qui appartenait à M. Gérard West.

(*b*) Jean-Tiburce-Godefroy de Secondat, baron de Roquefort. La présente lettre rectifie une erreur d'O'Gilvy (*Nobiliaire de Guyenne*, II, 265) prétendant que ce personnage aurait été encore vivant en 1775.

(*c*) M. de Roquefort laissait deux enfants. Jean-Godefroy (8 novembre 1741 - 10 janvier 1825), & une fille.

leur avancement & de pouvoir travailler à acquérir de l'honneur ! Les honnêtes gens, dans ce monde, ne vivent pas pour eux ſeuls ; c'eſt le lot des âmes communes de ne ſonger qu'à ſoi.

Je vous prie, mon cher couſin, de croire qu'il n'y a que l'amitié qui me dicte cette lettre & que ſans cette amitié vous ne l'auriez pas reçue. Je vous embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

495. — *Madame de Tencin à Monteſquieu* (*a*)

A Paſſy, ce 7 juin [1749].

J'ai vu, mon cher Romain, un illuſtre qui arrive d'Angleterre (*b*) : c'eſt celui qui a découvert les polypes, ces animaux ſinguliers qui, à meſure qu'on leur retranche quelque partie du corps en produiſent de nouvelles. Il m'a dit que le ſuccès de votre ouvrage étoit tel que je l'avois prévu. Milord Carteret (*c*) s'en eſt ſervi dans le Parlement pour appuyer ſon opinion & pour rappeler une loi que l'on avoit oubliée. Il déclara que c'étoit de vous qu'il tenoit les armes dont il venoit de ſe ſervir pour diſtinguer la puiſſance légiſlatrice de la puiſſance exécutrice. Auſſitôt tout Londres courut chez les libraires pour vous acheter. Il s'enleva en moins de deux heures plus de trois ou quatre cens exemplaires. Vous êtes actuellement traduit en anglois.

Mais, pour que votre triomphe ſoit conforme à ceux des anciens Romains, M. Dupin, fermier général, s'eſt chargé de l'office des ſoldats qui chantoient des chanſons contre leurs généraux. Il eſt actuellement occupé à vous critiquer (*d*). Ne voilà-t-il pas un adverſaire bien digne de vous ? Ce combat reſſemble à celui des

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 265. — Le dernier alinéa eſt autographe.

(*b*) Abraham Trembley, naturaliſte genevois (1700—1784), était alors précepteur du jeune duc de Richmond & s'était fait connaître par des travaux importants ſur les hydres d'eau douce, *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire d'un genre de polypes d'eau douce*, Leyde, 1744, in-4° ; *Mémoire ou nouvelles découvertes ſur les polypes*, Tranſactions philoſophiques, janvier 1743, etc. Cf. Senebier, *Hiſtoire Littéraire de Genève*, t. III, 179 & ſuiv.

(*c*) John Carteret, comte de Granville (1690—1763), renverſé du miniſtère en 1744, allait devenir préſident du conſeil en 1750.

(*d*) Cf. ci-deſſus la lettre 484, page 1228, note *b*.

géants & des pygmées. Si ce pauvre auteur eſt lu de quelqu'un, il le devra à votre nom.

Vous me promettez que vous viendrez ici dans le mois d'août. J'attends avec grande impatience le plaiſir de vous embraſſer. Je jouis en attendant de celui de vous relire. Cette ſeconde lecture me ſatiſfait encore plus que la première, que j'avois faite trop rapidement pour vous admirer autant que vous méritez de l'être.

Adieu, mon cher Romain ; ma vanité eſt bien ſatiſfaite de pouvoir mettre au premier rang de mes amis les plus chéris un homme tel que vous.

Je trouve que vous avez raiſon ſur l'oculiſte. Il ne faut point riſquer une opération qui n'eſt point abſolument néceſſaire, d'autant mieux que toute l'habileté de l'homme en queſtion ne conſiſte que dans la dextérité de ſa main & qu'il eſt d'ailleurs ignorantiſſime.

Je vous aime de tout mon cœur, mon cher Romain ; avouez que vous en êtes bien perſuadé. Vous verrez nos amis Helvétius & Saurin inceſſamment.

496. — *Monteſquieu au chevalier d'Aydie* (*a*)

Bordeaux, ce 11 juin 1749 (*b*).

(*c*) Vous êtes adorable, mon cher chevalier ; votre amitié eſt précieuſe comme l'or ; je vais m'arranger pour profiter de votre avis & être à Paris avant le départ de cet homme qui diſtribue la lumière. Mais, mon Dieu, vous ſerez à Plombières & je ſerai bien malheureux de jouer aux barres ! Vous ne me mandez point la raiſon qui vous détermine ; je m'imagine que c'eſt votre aſthme

(*a*) *Lettres originales de Monteſquieu au chevalier d'Aydie* (Paris, Pougens, an V, in-8°), lettre I.

(*b*) Cette lettre eſt, dans l'édition Pougens, datée du 11 janvier 1749. C'eſt une erreur de lecture, car elle eſt viſiblement une réponſe à la lettre du chevalier d'Aydie du 22 mai (notre lettre 489).

(*c*) Dans l'édition Pougens, la lettre commence par cet alinéa : « Dites-moi, mon cher chevalier, ſi vous voulez aller mardi à Liſle-Belle & ſi vous voulez que nous y allions enſemble ? Si cela eſt, je ſerai enchanté du ſéjour & du chemin. » Ces quelques lignes conſtituent évidemment un billet iſolé, que l'éditeur a ſoudé à la lettre du 11 juin : Monteſquieu eſt à Bordeaux, d'Aydie à Paris & ils ne peuvent ſonger à ſe donner un rendez-vous pour « mardi prochain ».

& j'efpère que cela n'eft que précaution & que vous n'en êtes pas plus fatigué qu'à l'ordinaire. Je ne compte pas trouver non plus M[me] de Mirepoix à Paris ; on me dit qu'elle eft fur fon départ.

Mon cher chevalier, je vous prie d'avoir de l'amitié pour moi ; je vous la demande comme fi je ne pouvois pas me vanter que vous me l'ayez accordée &, quant à la mienne, il me femble que je vous la donne à chaque inftant. Je quitte ce pays-ci fans dégoût, mais auffi fans regret.

Je vous prie de vous fouvenir de moi, & d'agréer les fentimens du monde les plus refpectueux & les plus tendres.

497. — *Le marquis de Breille à Montefquieu* (*a*)

De Govone, ce 20 juin 1749.

Monfieur mon très-cher & très-eftimable Préfident,

Vous m'avez écrit des bords de la Garonne & je vous réponds de ma campagne qui eft fur le Tanaro, entre Afti & Alba, en colline, avec une vue très-étendue de tous côtés, un terrain admirable pour tout & particulièrement pour la foie. Je m'occupe depuis environ un mois à achever, aux dépens du grand prieur, mon frère, un bâtiment qui eft à l'italienne, c'eft-à-dire de bonne architecture, fort grand, mais qui manque de commodités ; l'aile que mon frère bâtit en aura beaucoup &, à force d'abattre & refaire, j'en ai donné au refte. Le jardin eft en deux ou trois terraffes, avec une vue très-étendue ; il eft grand, & très-grand pour une colline, & arrangé par mon frère à la françoife & tout au mieux. La cour du ruftique & une petite cour pour la ménagerie feront auffi à la françoife & ce mélange des deux goûts va à merveille. L'air eft ici admirable. Je m'y plais infiniment & compte d'y paffer à l'avenir au moins huit mois de l'année.

A mon retour de Nice, j'ai lu l'admirable livre de l'*Efprit des Loix*. Ici je l'ai non feulement relu, mais étudié à loifir & vous réponds que je le relirai encore bien des fois. En le lifant & relifant fouvent le même chapitre, je m'arrête pour m'applaudir & me féliciter fur le bonheur que j'ai d'avoir pu mériter l'eftime & l'amitié

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 244.

de l'auteur. Cet ouvrage, ſelon moi, eſt un fanal pour les princes ou chefs de république, & une bouſſole pour les miniſtres d'État qui ſouhaiteront de bien gouverner, car vous ſçavez qu'ils ne ſont pas tous de cet avis. Je n'ai qu'une choſe à vous reprocher, mon cher Préſident : vous êtes un ami des Anglois qui achètent votre vin ; vous parlez d'eux dans votre livre dans le vrai ; cependant, par ce même livre, vous venez de leur jouer un tour déſagréable, car ils ne pourront plus dire qu'il n'eſt jamais ſorti d'une plume françoiſe un livre original.

Mgr le duc de Savoie (*a*) a lu l'*Eſprit des Loix* dès qu'il parut & pendant que j'étois à Nice. Depuis mon retour il l'a étudié & m'a aſſuré qu'il le relira encore bien des fois en ſa vie. Quoique ce prince ſoit jeune, ſon approbation doit faire plaiſir, pouvant vous aſſurer ſans prévention & en toute vérité qu'il a de grandes connoiſſances, beaucoup de ſagacité, d'entendement & une juſteſſe infinie pour juger. On lui avoit dit que vous deviez paſſer à Turin pour aller à Rome &, comme il eſt informé de notre amitié & qu'il étoit perſuadé que vous logeriez chez moi, il ſe faiſoit un plaiſir de penſer qu'il auroit pu vous entretenir à toute heure & en toute liberté.

Excuſez, mon très-cher Monſieur, la longueur de cette lettre, mais pardonnez à l'empreſſement que j'ai de m'entretenir avec un ami que j'aime, que j'eſtime & honore, & en vérité, Monſieur, on ne ſçauroit rien ajouter aux ſentimens de reſpect & de conſidération avec leſquels je ſuis & ſerai toute ma vie votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Marquis SOLAR DE BREILLE.

Juſqu'à préſent, mon frère n'eſt pas content de Rome. Il eſt vrai qu'il ne s'y portoit pas bien. Il ſe trouve à merveille des bains de Viterbe. Ainſi je penſe qu'en rattrapant la ſanté, Rome lui plaira.

(*a*) Victor-Amédée, né en 1726, qui devint Victor-Amédée III en 1773. Le marquis de Breille fut ſon gouverneur.

498. — *Montesquieu à Guasco* (*a*)

De Bordeaux, 2 juillet 1749.

Pour vous prouver, illustre abbé, combien vous avez eu tort de me quitter & combien peu je puis être sans vous, je vous donne avis que je pars pour vous aller joindre à Paris ; car, depuis que vous êtes parti, il me semble que je n'ai plus rien à faire ici.

Vous êtes un imbécile de n'avoir point été voir l'archevêque (*b*) puisque vous vous êtes arrêté quelques jours à Tours. C'étoit peut-être la seule personne que vous aviez à voir & il vous auroit très-bien reçu. Vous auriez aussi dû faire un demi-tour à gauche à Véretz : M. & M[me] d'Aiguillon vous en auroient loué. Cela valoit bien mieux que votre abbaye de Marmoutiers (*c*), où vous n'aurez vu que des choses gothiques & des vieilles paperasses qui vous gâtent les yeux.

Votre Irlandois de Nantes m'a beaucoup diverti. Un banquier a raison de se figurer qu'un homme qui s'adresse à lui pour chercher des académies parle de celles de jeu & non d'académies littéraires, où il n'y a rien à gagner pour lui. Le curé voit en songe le clocher & la servante y voit la culotte.

Je sçavois bien que vous aviez fait vos preuves de coureur, mais je n'aurois pas cru que vous pussiez faire celles de courrier. M. Stuart dit que vous l'avez mis sur les dents. Quand vous vous embarquerez une autre fois, embarquez votre chaise avec vous, car on ne remonte pas les rivières comme on les descend.

J'espère que vous ne vous presserez pas de partir pour l'Angleterre ; il seroit bien mal à vous de ne pas attendre quelqu'un qui fait cent cinquante lieues pour vous aller trouver. Je compte d'être à Paris vers le 17. Vous avez le temps, comme vous voyez, de vous transporter dans la rue des Rosiers, car il ne faut pas que vous vous éloigniez trop de moi.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

A l'abbé comte de Guasco, — à Paris.

(*a*) *Lettres familières*, XXIX (p. 119).

(*b*) L.-J. Chapt de Rastignac, archevêque de Tours de 1723 à 1750.

(*c*) Dans le faubourg Saint-Symphorien de Tours.

499. — *Montesquieu à Domville* (*a*)

[Paris, 22 juillet 1749.]

Monsieur,

Comment pourrai-je vous marquer ma reconnoissance de toutes les amitiés que vous me témoignez ? Je vous suis infiniment obligé de la part que vous voulez bien prendre à mes misérables yeux. J'étois effectivement venu pour m'informer des succès ou des ravages de l'oculiste prussien & ce que j'ai trouvé m'a déterminé à ne point me mettre entre ses mains & votre lettre m'a beaucoup confirmé dans cette pensée. Cet homme fait très-adroitement des opérations téméraires, lucratives pour lui & à la fin fatales pour les malades ; il a l'art d'abattre les cataractes qui ne sont pas mûres, mais l'expérience générale de toutes ses opérations a fait voir qu'il ne faut point abattre les cataractes avant leur maturité.

Je vous suis obligé de l'exemplaire de l'*Esprit des Loix* que vous avez bien voulu me faire tenir & je vous prie de vouloir bien en remercier de ma part le libraire ; cette édition me paroît faite avec soin. Quand l'édition angloise paroîtra, il me fera plaisir de m'en envoyer aussi un exemplaire. Je serai glorieux de parler dans une aussi belle langue & je suis bien aise que la personne qui traduit soit aussi intelligente que vous me le marquez.

Vous me mandez que vous m'envoyez un petit écrit que Milord Bath vous a remis ; je ne l'ai point trouvé dans votre lettre & j'en suis bien fâché : l'approbation de Milord Bath est la meilleure pièce de mon sac. Si vous trouvez l'occasion de lui faire ma cour & de lui marquer combien une si haute approbation me touche, vous me ferez bien plaisir. Je vous donnerai, s'il vous plaît, la même commission pour Milord Granville (*b*) & Milord Chesterfield ; j'aurois bien envie de me donner l'honneur de leur écrire, mais je crains qu'il n'y ait trop de vanité à cela.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 300 (minute). — Sur cette lettre on lit : « Brouillon de lettre à David Hume de la main de Montesquieu. » En réalité la main n'est pas celle de Montesquieu, mais celle de son secrétaire Damours, & la lettre est une réponse à celle de Domville du 4 juin (notre lettre 492).

(*b*) John Carteret, comte de Granville (1690—1763).

Ne vous verrons-nous jamais dans ce pays ici ? Nous en parlions encore hier, Mme de Bulkeley & moi. Mme de Mirepoix part aujourd'hui 22 (*a*), elle trouvera à Compiègne M. de Mirepoix & ils continueront leur route. Je lui ai dit qu'elle devoit chercher à vous connoître & je vous dis la même chofe ; en vérité nous vous envoyons tout ce qu'il y a de mieux dans ce pays ici, je parle des deux.

Vous me demandez ce que j'augure fur votre gouvernement (*b*). Je ne fuis pas affez téméraire pour hafarder mon fentiment. Je crois pourtant que dans l'Europe le dernier foupir de la liberté fera pouffé par un Anglois ; je crois même que vous retarderez la promptitude de la chute entière des autres nations. Ce que vous dites des formes eft en vérité bien fenfé, auffi bien que la difficulté de fubftituer un autre fyftème ; cela feul feroit capable d'arrêter ceux à qui ce fyftème paraîtroit incommode, fans compter que votre liberté tient à votre commerce & votre commerce en quelque façon à votre exiftence.

Je lis actuellement l'admirable ouvrage de Milord Anfon (*c*). Il y a bien des chofes dont les Efpagnols pourroient profiter, mais comme les moines, qui font affez mal traités, ne feront pas bien aifes qu'on les fçache en Efpagne, l'Inquifition défendra le livre & on n'en fçaura rien (*d*). Je le lis & je le relirai ; c'eft un livre plein de lumières à ce qu'il m'a paru (*e*).

Je vous prie, Monfieur, de me conferver toujours votre précieufe amitié ; la mienne eft à vous jufqu'à la mort.

(*a*) *Biffé :* « partira demain, 19 de ce mois. »

(*b*) On trouve dans les *Penfées* au tome II, page 592, n° 1960 d'autres réflexions beaucoup plus étendues fur la durée du gouvernement anglais, qui font adreffées à Domville. Mais elles revêtent la forme d'une véritable differtation, non pas d'une lettre miffive.

(*c*) *Voyage autour du monde fait dans les années 1740 à 1744*, trad. de l'anglais [par Élie de Joncourt]. Amfterdam, 1749, in-4°.

(*d*) *Biffé :* « Je troquerois bien tout mon bien pour un exemplaire unique de cet ouvrage ; je demanderois au Parlement cent mille livres fterling pour m'empêcher de le publier. »

(*e*) *Biffé :* « Il eft vrai que les Efpagnols ne fçauront jamais que l'on ait fait un pareil livre. Ainfi je crois que vous devez être en repos là-deffus. »

500. — *Monteſquieu au marquis de Breille* (*a*)

[22 juillet 1749.]

Vous avez beau parler, Monſieur mon illuſtre marquis, des agrémens de votre maiſon, elle ne feroit point ſi charmante ſans le maître. Je vois bien de belles terraſſes ici, mais le marquis de Breille ne s'y promène pas ; c'eſt ſouvent un gros financier qui, quand il dégringolerait en bas, perſonne n'y perdroit rien. Je ſuis pourtant bien aiſe de connoître une maiſon où vous devez quelque jours me donner une chambre & où je pourrai faire quelques chapitres de l'*Eſprit des Loix*.

Vous me raviſſez quand vous me dites que Son Alteſſe Royale (*b*) m'a fait l'honneur de lire mon livre & qu'elle vous en a paru contente. Ceux qui ſont inſtruits en France le ſont ſurtout des grandes qualités de ce grand prince. Quel bonheur n'eſt-ce pas pour vous de lui avoir donné une ſi belle éducation ; vous ſerez le bienfaiteur de votre pays & peut-être de tous les autres. C'eſt une grande choſe pour un prince que d'aimer la lecture : les livres ne ſont point des courtiſans ; ce ſont des voix fidèles. Ajoutez que la lecture empêche l'ennui, dont les princes ne ſont pas plus exempts que les autres hommes & peut-être encore moins, par la raiſon que l'on a toujours fait ce que l'on a pu pour les empêcher de s'ennuyer. Quel bonheur ſeroit-ce pour moi, ſi je pouvois, en paſſant par Turin, faire ma cour à ce grand prince.

Il nous eſt venu d'Angleterre un bon livre : c'eſt le voyage & l'expédition de l'amiral Anſon. Je formois d'abord le deſſein de vous l'envoyer, mais, comme il a été imprimé en Hollande, j'ai penſé que vous l'auriez chez vous. C'eſt un compoſé de choſes très-bonnes, très-utiles & très-ſenſées, & il n'y a guère de livres plus propres à nous donner une idée juſte de l'état actuel de l'Europe, par rapport au commerce & à la navigation.

Il n'y a point de nouvelles ici : M. & M[me] de Mirepoix partent aujourd'hui pour Londres. Je vous prie, Monſieur mon illuſtre marquis, de me garder toujours votre amitié & d'agréer les ſenti-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 247 (minute).

(*b*) Le duc Victor-Amédée de Savoie.

mens tendres & refpectueux avec lefquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble, etc.

Je vous prie, quand vous écrirez au Commandeur, de lui bien parler de moi ; il ne rattrapera pas fa gaîté s'il ne rattrape pas fa fanté.

501. — *Montefquieu à l'abbé Venuti* (*a*)

A Paris, ce 22 juillet 1749.

Il ne faut point vous flatter, mon cher abbé, que l'abbé Guafco vous écrive de fa main triomphante ; mais fi vous étiez ex-miniftre des affaires étrangères, il iroit dîner chez vous (*b*). Le pauvre homme promène fon demi-œil fur toutes les brochures, prodigue fon mauvais eftomac pour toutes les tables (*c*) & ruine fa trifte poitrine (*d*) au fervice de fon *Cantimir* & de fon *Clément V* (*e*) ; ce qui n'empêche pas que l'on ne trouve fon *Cantimir* très-froid ; mais c'eft la faute de feu Son Excellence.

Il n'y a aucune apparence que j'aille en Angleterre ; il y en a une beaucoup plus grande que j'irai à La Brède. J'écris une lettre de félicitation au préfident de Lalanne (*f*) fur fa réception à l'Académie Bonardi. Le préfident de cette académie, qui eft venu me raconter tous les dîners qu'il a faits depuis fon retour chez tous les beaux efprits qui dînent, avec la généalogie des dîneurs (*g*), m'a

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 272 (copie). — *Lettres familières*, LIX (p. 244).

(*b*) *Lettres familières :* « il iroit dîner chez vous pour vous confoler. » — « M. le marquis d'Argenfon, ci-devant miniftre des affaires étrangères, après fa démiffion donnoit à dîner à fes confrères tous les jours d'affemblée d'Académie, fe dédommageant ainfi de fon défœuvrement avec les gens de lettres ; & M. l'abbé de Guafco, qui venoit d'être reçu à l'Académie [comme affocié libre, en juillet 1749], avoit été mis au nombre des convives. » (Guafco.)

(*c*) *Lettres familières :* « pour toutes les invitations de dîners d'ambaffadeurs. »

(*d*) *Lettres familières :* « Sa poitrine. »

(*e*) Cf. la lettre 367, page 1073, note *a*, et la lettre 370, page 1077, note *d*.

(*f*) Sur le préfident Jean-Baptifte de Lalanne, cf. Grellet-Dumazeau, *La fociété bordelaife fous Louis XV.* (Bordeaux, Paris, 1897, in-8°), pp. 45 & 46.

(*g*) « Plaifanterie allufive à l'étude particulière qu'un feigneur du Languedoc a faite de la généalogie de toutes les familles & qui a fait le fujet ordinaire des entretiens qu'il a avec les gens de lettres. L'abbé Bonardi, dans fa tournée, avoit été vifiter ce feigneur dans fon château & s'étoit fort enrichi d'érudition généalogique, dont il ne manquoit pas de faire étalage à fon retour à Paris, & il alloit quelquefois en favorifer M. de Montefquieu, ce qui l'ennuyoit beaucoup & lui faifoit perdre des heures précieufes. » (Guafco.)

dit qu'il adrefferoit fa première lettre à notre nouvel affocié & je penfe que vous trouverez que cela eft dans les règles.

Je vois que notre Académie fe change en fociété de francs-maçons, excepté qu'on n'y boit ni n'y chante; mais on y bâtit & M. de Tourny eft notre roi Hiram qui nous fournira les ouvriers; mais je doute qu'il nous fourniffe les cèdres (*a*).

Faites, je vous prie, ma cour à Mme Dupleffy; faites auffi ma cour à la comteffe (*b*). Je crois que le prince de Craon eft actuellement à Vienne, mais il va arriver en Lorraine & fi vous m'envoyez votre lettre, je la lui ferai tenir.

Il faut bien que je vous donne des nouvelles d'Italie fur l'*Efprit des Loix*. M. le duc de Nivernois en écrivit, il y a trois femaines, à M. de Forcalquier, d'une manière que je ne fçaurois vous répéter fans rougir. Il y a deux jours qu'il en reçut une autre, dans laquelle il mande que, dès qu'il parut à Turin, le roi de Sardaigne (*c*) le lut; il ne m'eft pas non plus permis de répéter ce qu'il en dit; je vous dirai feulement le fait: c'eft qu'il le donna pour le lire à fon fils, le prince de Savoie (*d*), qui l'a lu deux fois. Le marquis de Breille me mande qu'il lui a dit qu'il vouloit le lire toute fa vie. Il y a bien de la fatuité à moi de vous mander ceci, mais comme c'eft un fait public, il faut autant que je le dife qu'un autre; & vous concevez bien que je dois aveuglément approuver le jugement des princes d'Italie. Le marquis de Breille me mande que S.A.R. le duc de Savoie a un génie prodigieux, une conception & un bon fens admirables.

Huart, libraire, voudrait fort avoir la traduction en vers latins du docteur Clancy (*e*) du commencement du *Temple de Gnide*,

(*a*) Lorfque fut créé l'Efplanade (aujourd'hui les Allées de Tourny) un conflit s'éleva entre l'intendant & l'Académie de Bordeaux, le premier exigeant, la feconde refufant la mife à l'alignement de fon hôtel; cf. *Note fur l'ancien hôtel de l'Académie*, dans le *Recueil des actes de l'Académie de Bordeaux*, 1848, pp. 535—558.

(*b*) La comteffe de Pontac. — Cette phrafe manque dans les *Lettres familières*.

(*c*) Charles-Emmanuel III.

(*d*) Le duc Victor-Amédée. — Le texte des *Lettres familières* porte « le duc de Savoie ».

(*e*) Michel Clancy, « fçavant anglois, entièrement aveugle, excellent poète latin, qui, pendant le féjour qu'il fit à Paris, entreprit la traduction du *Temple de*

pour en faire un corps avec la traduction italienne (*a*) & l'original. Voyez lequel des deux vous pouvez faire : ou de me faire copier ces vers, ou d'obtenir de l'Académie de m'envoyer l'imprimé, que je vous renverrois ensuite.

A propos, le portrait de Mme de Mirepoix (*b*) a fait, à Paris & à Versailles, une grande fortune. Je n'y ai point contribué pour la ville de Bordeaux, car j'avois détaché l'abbé Guasco pour en dire du mal. Vous qui êtes l'esprit de tous les esprits, vous devriez le traduire, & j'enverrois votre traduction à Mme de Mirepoix, à Londres (*c*). Dans ce cas, je changerois deux vers. L'un, c'est dans cet endroit-ci :

Et le dédain n'osa jamais
Pour tenter de gâter ses traits
Se faire voir sur son visage.

Comme le dédain n'a point l'intention de gâter les traits, il faut mettre :

Le dédain n'osa jamais
Se faire voir sur son visage
Et semble respecter ses traits.

L'autre correction est au dernier vers :

L'amour pourroit le méconnoître.

Il faut mettre :

Sans lui l'amour pourroit le méconnoître.

Gnide en vers latins, mais dont il ne donna que le premier chant & une partie du second. » (Guasco.) — Cette traduction parut à Londres en 1745 sous le titre *Templum Veneris, sive Amorum rhapsodiæ, cecinit Michael Clancy, M. D.* (cf. Paul Courteault, *Un traducteur latin du Temple de Gnide*, dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, 1939, pp. 5—13).

(*a*) « Ouvrage de l'abbé Venuti. » (Guasco.) *Il tempio di Gnido, tradotto del francese*... In Londra [Paris], s. d., in-8° ; le volume contient (p. 85) *Templum Cnidiæ Veneris*...

(*b*) Cf. ce portrait en vers au tome I, page 608.

(*c*) Tout ce qui suit jusqu'à *Sans lui l'amour pourroit le méconnoître* manque dans les *Lettres familières*.

Je n'en ai point de copie, mais le préſident Barbot ou Mme Dupin l'ont. Vous ſçavez que tout ceci eſt une badinerie qui fut faite à Lunéville pour amuſer une minute le roi de Pologne.

J'oubliois de vous dire que tout eſt compenſé dans ce monde. Je vous ai parlé des jugemens de l'Italie ſur l'*Eſprit des Loix* ; il va paroître à Paris une ample critique, faite par M. Dupin, fermier général ; ainſi me voilà cité au tribunal de la maltôte, comme j'ai été cité au *Journal de Trévoux* (*a*).

Voilà une épître à la Bonardi (*b*). Ne ſoyez point la dupe de la traduction, car ſi l'eſprit ne vous en dit rien, il ne vaut pas la peine que vous y rêviez un quart d'heure.

Copie d'une lettre à l'abbé Venuti.

502. — *Monteſquieu à Solar* (*c*)

A Paris, ce 23 juillet 1749.

Mon cher & illuſtre Commandeur, car le grand Prieur ſeroit trop grave, j'ai reçu avec une véritable joie les marques de votre ſouvenir. Je vous prie de me les conſerver, car vous ne ſortirez jamais de mon eſprit ni de mon cœur.

Mme de Mirepoix partit hier pour l'Angleterre, au grand regret de nous tous. Le départ des deux ambaſſadeurs avoit ſouffert bien des remiſes par divers incidens. M. de Bulkeley me charge toujours de vous parler de lui & vous êtes dans la liſte infiniment petite de ceux qu'il aime.

Le cardinal de Rohan (*d*) mourut avant-hier, il y avoit longtemps qu'il ſe préparoit à une apoplexie. Il n'a ſçu qu'il devoit mourir que lorſqu'il eſt arrivé dans l'autre monde. Avant ſon

(*a*) Cf. les lettres 479 note *c*, & 484, page 1228, note *b*.

(*b*) « On a déjà parlé dans une note [cf. ci-deſſus page 1247, note *g*] de cet écrivain fort verſé dans l'hiſtoire de la littérature moderne de la France, mais fort prolixe dans ſes écrits & dans ſes lettres. Il eſt mort en laiſſant quantité de manuſcrits ſur les auteurs anonymes & pſeudonymes, ouvrage qu'il entreprit après qu'il fut exclu de la Sorbonne avec quantité des plus éclairés docteurs de ce temps. » (Guaſco.)

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 241 (minute).

(*d*) Armand-Gaſton-Maximilien de Rohan, grand aumônier de France.

départ il avoit la tête extrêmement remplie des affaires de l'Église, tant pour le spirituel que pour le temporel : les spirituelles étoient le mandement de Mgr de Tours (*a*) ; les temporelles, le vingtième. On dit ici que c'est le dernier seigneur françois ; on se trompe : ce sera toujours le duc d'Épernon (*b*) ; & le premier courtisan n'est jamais le dernier seigneur.

Vous faites un très-grand éloge de l'*Esprit des Loix* ; j'ai peur que vous ne le voyiez que par les yeux de l'amitié. Pour rabattre ma vanité, M. Dupin, fermier général, fera paroître dans sept ou huit jours une grande critique, dans laquelle il revendique la dignité de la maltôte (*c*). D'un autre côté, Mme Dupin est furieuse de ce qu'elle prétend que j'ai dit contre les femmes ; si je fais jamais l'histoire des illustres caillettes, elle en sera la reine.

Mon cher Commandeur, nous avons ici une maison enchantée : c'est l'hôtel de Brancas, quoiqu'elle soit privée de la moitié de ses enchantemens, M. le duc & Mme la duchesse de Nivernois. Mais c'est trop de désirer d'avoir tout pour nous : il faut bien que Rome & Londres aient leur part, & moi je me félicite pour ma nation des magnifiques échantillons qu'on y en voit ; & en vérité ceci a de la solidité, car les hommes jugent ordinairement de ce qu'ils ne voient pas par ce qu'ils voient.

Je vous demande en grâce de leur faire ma cour à l'un & à l'autre, & si vous me procurez leurs bontés je m'imagine que je vous en aimerai davantage. Je dois, en vérité, beaucoup de reconnoissance à M. le duc, & je vous assure que dans ce pays-ci mon ouvrage a beaucoup tiré son mérite de son approbation. J'ai reçu à la même occasion une lettre charmante du marquis de Breille &, pour achever de me tourner la tête, il me flatte de l'approbation de Son Altesse Royale Mgr le duc de Savoie.

Je ne devrois pas tant vous parler de moi, mais croyez que c'est

(*a*) Louis-Jacques de Chapt de Rastignac (1684—1750). Il donna en 1749 une instruction pastorale sur *la Justice chrétienne par rapport au sacrement de pénitence & d'eucharistie*. Le cardinal de Rohan, sur l'ordre de Louis XV, avait réuni quatre évêques & un sulpicien pour examiner cet ouvrage & rédiger un projet de censure.

(*b*) Louis de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, connu sous le nom de duc d'Épernon (1707—1743).

(*c*) Cf. la lettre 484, page 1228, note *b*.

ſans fatuité : je ne puis m'empêcher de parler de ma reconnoiſſance & c'eſt la ſeule diſpoſition de l'eſprit & du cœur que j'ai l'orgueil d'avoir.

Si vous trouvez quelqu'un à Rome qui ait, comme vous dites, gardé quelque ſouvenir de moi, je vous prie de faire en ſorte de me le conſerver. Je voudrois bien finir avec tout le reſpect, permettez que je finiſſe avec tout l'amour.

L'abbé Guaſco m'a dit que vous lui deviez une réponſe. Il a été reçu, il y a trois jours, de l'Académie des Inſcriptions (*a*).

503. — *Monſeigneur Cerati à Monteſquieu* (*b*)

A Rome, ce 25 août 1749.

Monſieur,

Monſieur le grand prieur Solar, ambaſſadeur de Malte, me permet de lui confier ces deux lignes pour les faire paſſer plus ſûrement, Monſieur, juſqu'à vous. Elles ne ſont deſtinées qu'à vous renouveler le tribut d'eſtime & d'admiration que je dois à l'excellent ouvrage de l'*Eſprit des Loix* & dont ma première oblation doit être parvenue juſqu'à vous par le moyen de Son Excellence Mgr le prince de Craon, il y a plus de ſix mois. Je vous félicite de tout mon cœur d'avoir employé la ſupériorité de votre génie, la quinteſſence de votre grand ſçavoir & les rayons de votre éloquence laconique à tourner les eſprits européens vers un très-grand nombre de vérités utiles au genre humain, que le gouvernement militaire & deſpotique avoit preſque partout fait diſparoître. Ce ſera toujours le plus beau projet du monde d'avoir tenté avec une noble hardieſſe de ſauver les débris de notre eſpèce des ravages de la puiſſance arbitraire.

J'ai fait avec plaiſir une courſe à Naples & je paſſerai environ quatre mois à Rome ; au commencement de novembre je retournerai à ma retraite obſcure de Piſe. Ce ſeroit pour moi un grand bonheur de pouvoir faire un autre voyage à Paris, uniquement pour recueillir avec une oreille docile & avide tout ce que la prudence a retranché de votre grand ouvrage.

(*a*) Comme aſſocié libre.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 77.

Je ferai plus que jamais, avec la tendresse la plus inviolable, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

CERATI.

A Monsieur, Monsieur le président de Montesquieu, — à Paris.

504. — *Solar à Montesquieu* (*a*)

A Rome, le 27 août 1749.

Vous laissez partir Mme de Mirepoix avec la plus grande tranquillité ; cela est d'un mauvois augure pour la sensibilité de votre cœur. Je m'attendois à la désolation que je n'ai pas aperçue ; je vous félicite : vous en serez plus tranquille.

Je suis très-fort de votre avis, opposé à celui du public, sur la perte du cardinal de Rohan. On s'est accoutumé à puiser la grandeur dans la bassesse & on les confond. Cette Cour craint de ne pas pouvoir remplacer son zèle ; il sera difficile qu'il soit si bien récompensé dans ceux qui voudront l'imiter.

Mon frère vous a mandé la haute estime du duc de Savoie pour votre livre : il a fait par là l'éloge de son élève. Il est fort à craindre que la critique de M. Dupin ne détruise l'impression qu'il a faite dans l'esprit des connoisseurs ; je veux m'exposer au risque de devoir changer mon petit avis & je suis fort empressé de voir un ouvrage si hardi sorti du bureau d'un fermier général. Pour celui de Mme Dupin, il auroit été autrefois respectable pour moi ; ses procédés & les années m'ont donné des droits dont je ferai usage ; vous en parliez aussi sur un autre ton. Les années font perdre aux dames ce qu'elles donnent aux hommes ; je vois que vous ne ferez plus aucun cas du portrait que vous m'avez disputé.

Il y a ici MM. de Sainte-Palaye (*b*) avec lesquels je parle à mon aise des désagrémens que j'y trouve ; cela me soulage. L'abbé Nollet (*c*) vient aussi à mon secours : il sera chez moi après-demain. Je

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 236.

(*b*) Lacurne de Sainte-Palaye.

(*c*) L'abbé Nollet avait été en 1749 « envoyé par la Cour en Italie dans la vue d'y prendre, sur les arts & sur la physique, plusieurs connoissances ». (*Histoire de l'Académie des sciences*, 1770, p. 132.)

me plains avec Mgr Cerati que vous n'ayez pas été tenté d'y venir ; j'aurois été bien dédommagé du féjour de Rome. Vous trouverez une de fes lettres ci-jointe. A préfent que vous avez pris votre parti, je conviendrai qu'on ne trouve ici que ce qu'on y a vu : des édifices, des ftatues & rien de plus, fi ce n'eft des fatires noires qu'un bon cœur détefte ; preuve de cela, c'eft que je n'y entends guère parler de votre livre.

M. & Mme de Nivernois font enchantés de la façon dont vous vous expliquez à leur égard. Le premier fe propofe de vous en marquer directement leur reconnoiffance. Nous tâchons de nous confoler enfemble. L'abbé Guafco aura aujourd'hui ma réponfe. Je renonce volontiers à la dignité d'ambaffadeur ; je ne fuis pas fi indifférent à celle de grand prieur : elle n'eft pas impofante. Le titre de votre ami eft celui que j'ambitionne ; il eft dû aux tendres fentimens avec lefquels je vous fuis attaché.

SOLAR.

505. — *Le préfident Hénault à Montefquieu* (*a*)

Mardi [août 1749].

J'attends avec impatience, mon très-illuftre & très-adoré confrère, l'exemplaire que vous m'annoncez. J'efpère qu'il y aura des additions, car vous ne fçauriez trop vous multiplier & cette forte d'ouvrage en eft bien fufceptible. Je l'éprouve moi-même, s'il eft permis *parvis componere magna*, & dans les additions que j'ai faites j'ai trouvé le moyen de vous citer : c'eft le fceau de l'immortalité que de pouvoir s'affocier à de certains noms. Je fais relier l'in-4° & l'in-12° (*b*) pour les envoyer à M. le préfident Barbot & à MM. de l'Académie de Bordeaux.

Vous connoiffez, mon cher confrère, tout mon attachement, toute mon admiration & tout mon refpect.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 139.

(*b*) La 3e édition de l'*Abrégé chronologique* [Paris, Prault, in-12° & in-4° avec gravures], eft annoncée comme « paraiffant » dans le *Mercure* d'août 1749, p. 117.

506. — *Monteſquieu à David Hume* (*a*)

Paris, ce 3 ſeptembre 1749.

Monſieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 16 juillet & il ne m'a été poſſible de la lire qu'aujourd'hui, à cauſe d'une grande fluxion ſur les yeux & que, n'ayant point actuellement de ſecrétaire anglois, je ne pouvois me la faire lire. J'étois prêt à y faire réponſe quand M. Le Monnier (*b*) eſt entré chez moi & m'a parlé de l'honneur qu'on veut faire à mon livre en Écoſſe de l'y imprimer & m'a dit ce que vous m'avez déjà appris par votre lettre. Je ſuis très-obligé à vous, Monſieur, & à M. Alexandre, de la peine que vous avez priſe. Je ſuis convenu avec M. Le Monnier que je ferai faire une copie des corrections que j'ai envoyées en Angleterre & à Paris de la première édition de Genève, en deux volumes in-4°, qui eſt très-fautive, & qu'il ſe chargeroit de les envoyer.

J'ai reçu, Monſieur, les exemplaires de vos beaux ouvrages, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, & j'ai lu avec un très-grand plaiſir l'*Eſſai ſur l'eſprit humain*, qui ne peut partir que d'un eſprit extrêmement philoſophique. Tout ceci eſt rempli de belles idées & je vous remercie du plaiſir que la lecture m'en a fait.

A l'égard de la citation des *Lettres Perſanes*, il vaut autant que mon nom y ſoit que celui des autres & cela n'eſt d'aucune conſéquence.

La réputation de M. le docteur Middleton (*c*) eſt certainement venue juſqu'à nous :

Notior ut jam ſit canibus non Delia noſtris.

Et j'eſpère bien me procurer l'avantage de lire les ouvrages dont vous me parlez. Je ſçais que M. de Middleton eſt un homme éminent.

J'ai, Monſieur, l'honneur d'être, etc.

(*a*) Hill-Burton (J.), *Life & correſpondance of David Hume* (Edinburgh, 1846, 2 vol. in-8°), t. I, p. 457 ; d'après les mſs de la Royal Society of Edinburgh.

(*b*) Pierre Le Monnier (1676—1757), profeſſeur de philoſophie au collège d'Harcourt, cenſeur royal, membre de l'Académie des ſciences.

(*c*) Conyers Middleton (1683—1750).

Je vous prie, Monſieur, de vouloir bien faire mes complimens très-humbles à M. Stuart ; il feroit bien de venir nous revoir cet automne prochain.

507. — *Monteſquieu à Trudaine* (*a*)

A Paris, ce 5e de ſeptembre 1749.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monſieur, la ſoumiſſion de M. Auſonne, avocat au Conſeil (*b*), pour prendre à cens du Roi une petite partie de terrain qui eſt au devant de l'Académie (*c*), qui eſt la même & dans les mêmes confrontations que les jurats ont demandé permiſſion d'aliéner, comme vacant de la ville. Nous eſpérons que vous aurez la bonté de nous accorder un arrêt en conformité de l'offre.

Si vous dînez chez vous & que je ne ſois pas de trop, j'aurai l'honneur de vous aller faire ma cour. J'ai celui d'être, avec un reſpect infini, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

508. —*Jacob Vernet à Monteſquieu* (*d*)

Genève, ce 8 ſeptembre 1749.

J'apprends, Monſieur, que vous êtes enfin de retour à Paris & qu'au-deſſus de tous les nuages, votre ouvrage a non ſeulement

(*a*) Archives de l'Académie françaiſe, collection L.-H. Moulin. — Laboulaye (VII, 327) a publié cette lettre en la donnant à tort comme étant adreſſée à Tourny ; ce dernier étant alors à Bordeaux, Monteſquieu ne pouvait de Paris lui annoncer ſa viſite pour le jour même. Le destinataire est bien certainement Trudaine (cf. ci-deſſous la lettre 509). — Satiſfaction fut donnée à la requête de l'Académie de Bordeaux ; la lettre porte en effet l'apoſtille ſuivante : « Tourner un arrêt ſur la requête de l'Académie de Bordeaux & S. M. voulant traiter favorablement la dite académie, a fait & fait conceſſion, à titre d'acenſement, du terrain déſigné, à la charge de payer 3 ll. de cens annuel emportant directe au profit de S. M., fait défenſe à tous autres de troubler la dite académie dans la jouiſſance des dits terrains. »

(*b*) Louis Auſonne, avocat aux Conſeils de 1727 à 1738 ; réintégré, après la réforme de 1738, par proviſions de 1739, il ceſſa d'exercer en 1773 (cf. *Tableaux de l'Ordre des avocats au Conſeil d'État*, 20 juin 1880, Introduction).

(*c*) L'Académie de Bordeaux.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 286.

tout l'éclat de réputation, mais auſſi toute l'approbation des ſages qu'il mérite. Jouiſſez, Monſieur, de votre travail & de votre gloire. On n'avoit rien encore donné de ſi profond, de ſi juſte, de ſi fin, de ſi lié, de ſi lumineux ſur tout ce qui fait le bonheur de la ſociété civile & ſur les principes d'une ſaine politique. Les princes & les miniſtres ne ſçauroient trouver nulle part de meilleures leçons, & elles feront d'autant plus d'effet qu'elles ſont données avec une vivacité originale & un éclat charmant. Peut-être la génération préſente n'en fera-t-elle pas trop ſon profit; mais cette ſemence jetée en terre germera. Cela ſera lu, goûté, adopté peu à peu par les honnêtes gens, & les gens qui viendront en place, ayant été imbus de ces bons principes & les ayant répandus parmi les gens de leur connoiſſance, les porteront au pied du trône & les feront entrer dans l'éducation & dans les conſeils des ſouverains. Je ſçais de bon lieu que nombre de gens de la première diſtinction, entre autres le comte de Bentinck (*a*), bon citoyen & grand homme d'État, regardent votre ouvrage comme un chef-d'œuvre.

En continuant à vous en féliciter, Monſieur, je continue auſſi à vous témoigner mon chagrin de ce que la première édition n'a pas été exécutée ici pour le papier & pour le caractère, comme il eût été à déſirer. Mon ſoin étoit de veiller à ce que vos corrections fuſſent fidèlement inſérées &, de ce côté-là, je penſe que vous devez être content. Mais je n'avois point choiſi le libraire qui, quoique très-intelligent, s'eſt malheureuſement trouvé mal en fonds & malade & qui eſt même mort dans le cours de l'impreſſion. Tous ces contretemps à la fois ont nui à l'exécution. C'eſt un déſagrément pour le public, ce n'en eſt preſque pas un pour vous, tant votre ouvrage peut ſoutenir d'impreſſions qui répareront le défaut de la première.

J'ai de bonnes nouvelles de notre abbé Cerati, à qui votre ouvrage eſt parvenu & qui en eſt charmé. Je ſuppoſe que les 70 exemplaires envoyés pour votre compte à Amſterdam ſont effectivement rendus à leur deſtination, quoique votre commiſſionnaire ait laiſſé ma lettre d'avis ſans réponſe.

(*a*) William Bentinck (1708—1762).

Je ſuis allé, cet été, aux bains de Leuk en Valais. Ces eaux ſont admirables pour deſſaler le ſang & pour enlever les obſtructions & pour faire ſortir avec un peu d'enflure & de grandes ébullitions les âcretés & ſéroſités qui ſont entre chair & cuir, ce qui va à diſſiper les humeurs de goutte, de rhumatiſme, de gravelle, paralyſies, apoplexies & les fluxions ſur les yeux, etc. J'en ai reſſenti & j'en ai vu des effets merveilleux. Ce ne ſont point des eaux ſoufrées ni alumineuſes ; elles ſont chaudes ſans ardeur ; elles n'ont ni odeur ni goût étranges : on les boit avec plaiſir, on reſte au bain pluſieurs heures de ſuite ; elles agiſſent doucement, elles ſont onctueuſes, ſavonneuſes, reſtaurantes ; elles fortifient la tête & l'eſtomac. L'analyſe la plus pouſſée n'y fait ſoupçonner autre choſe que du fer infiniment atténué & ſubtiliſé.

Je ne vous en parle pas ſans raiſon. J'ai appris avec chagrin l'état de vos yeux & j'oſe vous prier de conſulter ſur l'effet de ces eaux & de ces bains — car on les boit & on s'y baigne — M. Herrenschwand (*a*), médecin ſuiſſe déjà fort connu à Paris, qui les connoît par lui-même & qui a dirigé très-ſagement pluſieurs de ceux qui les ont priſes. Cela ſe lieroit avec un projet que vous avez ſouvent formé de faire un voyage en Suiſſe. Croyez pourtant que ce que j'y gagnerois eſt le moindre motif qui me fait vous en parler, mais perſonne au monde ne ſouhaite plus que moi la conſervation d'un homme auſſi utile aux hommes & auſſi reſpectable que vous.

J. VERNET.

P.-S. — Croiriez-vous bien que le voyage de Valais eſt curieux pour un naturaliſte & encore plus pour un homme qui veut connoître les différens étages du genre humain, qui veut voir un pays tout oppoſé aux pays célèbres & riches, qui cherche des mœurs telles qu'elles étoient il y a pluſieurs ſiècles, ſans aucune teinture de ce que le luxe a apporté ailleurs.

M. de Champeaux ſe déclare admirateur de l'*Eſprit des Loix* à la ſeconde lecture qu'il m'a dit qu'il en a faite encore plus qu'à la première. Je penſe que toutes les perſonnes qui réfléchiſſent en

(*a*) J.-Fréd. Herrenſchwand (1715-1796).

porteront le même jugement. Je félicite bien M. Muffard de ce que le temps de sa légation a traîné jusqu'à celui de votre retour à Paris.

509. — *Montesquieu à Le Berthon* (*a*)

A Paris, ce 25 septembre 1749.

Étant chargé, Monsieur, des affaires de l'Académie, j'ai été obligé de faire répondre à un mémoire de M. de Tourny qui est accompagné de votre nom, & j'aurois eu l'honneur de vous en demander la permission si l'affaire n'avoit requis célérité (*b*), la copie du mémoire m'ayant été communiquée par M. de Trudaine. Quoi qu'il en soit, on n'a point manqué ni pu manquer dans les réponses au respect qui vous est si légitimement dû. Je suis convaincu que vous n'auriez pas signé ce mémoire si les raisons qui sont dans notre réponse vous avoient été connues & si vous aviez sçu que l'Académie m'avoit chargé de défendre cette affaire.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé: MONTESQUIEU.

510. — *Montesquieu à Madame Dupré de Saint-Maur* (*c*)

Paris, 25 septembre 1749.

Après avoir parlé des affaires de M. de Tourny, Montesquieu raconte spirituellement la séance de l'Académie française dans laquelle l'évêque de Rennes, Guérapin de Vauréal, a prononcé son discours de réception. M. de Fontenelle y réussit moins cependant que son discours ne le méritait. Mais ce qui enchanta tout le monde fut

(*a*) Archives de la Gironde, C 3307 (copie du temps). — André-François Le Berthon (1683—1766) était premier président du parlement de Bordeaux. C'est lui qui, pour en pourvoir son fils André-Jacques-Hyacinthe, avait acheté à Montesquieu sa charge de président le 4 août 1748 (cf. ci-dessus la lettre 96, page 820, note *a*).

(*b*) L'affaire est celle de l'hôtel de l'Académie (cf. ci-dessus la lettre 507).

(*c*) *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1910, p. 311 ; d'après le n° 198 du catalogue de la vente L. Veydt des 10—13 décembre 1878, Et. Charavay expert.

un petit discours de Marivaux qui étoit une comparaison de Racine & de Corneille. On ne peut rien voir de plus joli.

Montesquieu parle encore d'un opéra de Moncrif sur le soleil qui descend du ciel pour régler les destinées des hommes dans leurs diverses transmigrations.

511. — *Pierre Balguerie à Montesquieu* (*a*)

Amsterdam, ce 9 octobre 1749.

Monsieur,

Il y a bien longtemps que je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire, faute d'occasion qui pût vous être agréable, mon fils aîné ayant eu le malheur de ne pas réussir pendant deux années consécutives dans la vente des deux parties de vin qui lui avoient été consignées de votre part, plus par les fâcheuses circonstances des temps que faute d'attention pour vos intérêts, & étant mort l'année passée à Paris, allant à Bordeaux & haut pays voir ses parens & la patrie de son père. Cette mort m'affligea si fort que je n'eus pas le courage de vous offrir les services de mon second fils, Pierre Balguerie junior, qui a été toujours élevé dans les affaires & que tous les anciens amis continuent de lui confier depuis la mort de son frère ; & j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvois que je vous offrisse ses très-humbles services. Il a des moyens & mes conseils ne lui manquent pas quand il en a besoin, espérant que les circonstances lui seront plus favorables pour vos intérêts qu'à feu son frère. Son désir est si grand de vous servir que, s'il avoit le malheur de ne pas réussir, il vous serviroit sans commission ni autre avantage que celui de vous servir ; de quoi je puis bien vous être garant sans rien risquer.

L'on vient de réimprimer ici un livre intitulé l'*Esprit des Loix*. Ce livre est si fort goûté du public que les exemplaires des deux impressions précédentes en étoient tous débités. Cette dernière édition est beaucoup plus ample & correcte que celle de Genève

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 12. — Pierre Balguerie, négociant établi à Amsterdam, appartenait à une famille de Guyenne (cf. P. Meller, *Essais généalogiques*, famille Balguerie, p. 2 & suiv.)

& autre qui ont paru. Le public ſçavant & gens de lettres vous l'attribuent comme en étant l'auteur. Le journal intitulé *La bibliothèque des ouvrages des ſçavans* pour le mois de juillet, août & ſeptembre, qui eſt ſorti hier de ſous la preſſe, en a commencé un extrait, n'ayant pu l'inférer tout dans celui-ci, ſe réſervant de le finir dans ſon extrait des trois mois qui ſuivront. Je prends la liberté de vous envoyer ci-jointe la copie du commencement de ſon dit extrait; il ne fait que confirmer l'approbation des habiles politiques & juriſconſultes.

Pour moi, quoique je ne ſois point du métier ni des grands connoiſſeurs, je ne puis aſſez le lire avec admiration depuis huit jours qu'il eſt ſorti de ſous la preſſe. Faſſe le ciel que vous puiſſiez vivre [de] longues années pour pouvoir continuer à rendre de ſi grands ſervices à tous les États de l'Europe, car chacun y trouve ce qu'il doit ſçavoir dans quel gouvernement qu'il ſoit né.

Je vous prie de me continuer l'honneur de votre bienveillance, puiſque j'ai celui d'être avec une parfaite conſidération, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

PIERRE BALGUERIE.

Je prends la liberté de vous envoyer une petite proviſion de fruits de ce pays, ſçavoir : un petit baril de beurre de Leyde, un baril de biſcuits fins de deux ſortes, un gros fromage croûte-rouge; le tout marque P. B., que M. Pierre Balguerie, couſin de Bordeaux, aura ſoin de vous remettre. Agréez-les s'il vous plaît, Monſieur, comme venant d'un ancien ami & ſerviteur.

Monſieur le préſident de Monteſquieu.

512. — *Monteſquieu au duc de Nivernais* (*a*)

A Paris, ce 24 octobre 1749.

M. de Forcalquier m'a ſi bien tourné la tête ſur l'approbation que Votre Excellence a donné à mon gros livre que je prends la

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 217 (minute).

liberté de l'en remercier. Il faut bien qu'elle nous encourage par ſes louanges; elle nous découragerait trop par ſon eſprit (*a*).

M. de Forcalquier m'a montré une petite relation des beautés de Rome, qui étoit dans une lettre de Votre Excellence, qui m'a fait voir en un moment ce que j'avois vu à Rome pendant huit mois & m'a donné des idées juſtes de ce que je ne connoiſſois plus que confuſément. J'avoue que l'Apollon (*b*) m'auroit ſéduit à Rome ſi je n'avois eu le bonheur de paſſer par Florence, où je jurois une fidélité éternelle à la Vénus de Médicis, qui eſt le meilleur prédicateur qu'ont jamais eu les Florentins, quoique je n'en connoiſſe pas bien le ſuccès. Tout ceci ne m'empêche pas de faire un grand ſaut pour arriver à l'égliſe de Saint-Pierre & paſſer du merveilleux qui plaît au merveilleux qui étonne.

J'envie fort à M. l'ambaſſadeur de Malte (*c*) le plaiſir qu'il a de vous voir & je voudrois bien être auſſi à portée de vous faire ma cour.

J'ai l'honneur d'être, avec un reſpect infini, de Votre Excellence, le très-humble & très-reſpectueux ſerviteur.

MONTESQUIEU.

J'ai vu en paſſant MM. de Sainte-Palaye à la campagne, qui ne nous ont entretenus que des charmes du ſéjour de Rome; mais nous avons démêlé qu'ils ne parloient que de ceux du palais de France.

513. — *Monteſquieu à Madame de Talmont* (*d*)

[Octobre 1749.] (*e*)

Voyez cette lettre dans les Penſées, au tome II, p. 475 (n° 1635).

(*a*) *Biffé :* « ſes écrits. »

(*b*) L'Apollon du Belvédère.

(*c*) Solar.

(*d*) Marie-Louiſe, princeſſe Jablonowſka (morte le 20 décembre 1773), qui avait épouſé Anne-Charles-Frédéric prince de Talmont le 29 octobre 1759.

(*e*) Monteſquieu indique que ce billet fut adreſſé à Madame de Talmont au ſujet de la mort de ſon fils (Louis-Staniſlas comte de Taillebourg), ſurvenue le 17 ſeptembre 1749.

514. — *Montesquieu à Solar* (*a*)

A Paris, ce 11 novembre 1749.

J'ai appris par MM. de Sainte-Palaye des nouvelles de Votre Excellence. Vous vous portez bien ; les prélats de Rome ne vous amusent pas : cela vient de ce qu'en France vous ne vous amusiez pas avec les prélats & que vous aimiez mieux M[me] Dupin que le cardinal de Tencin.

A l'égard de la critique de M. Dupin, je crois que j'en suis quitte, car M. le contrôleur général vient de faire un ouvrage à qui il donne beaucoup moins son approbation qu'au mien : cet ouvrage consiste à faire hausser les fermes de dix millions (*b*), & je suis persuadé qu'il n'y a point de propos contre les fermiers généraux qu'il ne trouve meilleur que cela. Et je suis si vain que je crois qu'il m'estime plus qu'un contrôleur général, parce que jamais on n'a proposé d'ôter à un homme 250 000 livres tous les ans, & cela pour les donner au Roi qui est le plus grand monarque de la terre.

Je vous apprendrai le mariage de M. le marquis de Chenonceau, leur fils, avec M[lle] de Rochechouart (*c*). La vicomtesse, qui a touché un pot-de-vin de 60 000 livres pour le paiement de certaines dettes criardes, est fort contente de cette affaire. La demoiselle, qui vouloit absolument se faire religieuse, a fait de grandes difficultés pour la consommation & il a fallu la violer, comme un bacha viole la fille du Grand Seigneur. Cela me fait croire qu'on ne la violera plus. Votre ami Dupin est là-dessus admirable : il écrit à tous ses amis que, ses confrères ne voulant pas donner leurs filles à son fils parce qu'ils veulent les marier à des ducs, il a été obligé de la marier avec une fille de qualité, que du reste cette fille est si neuve que M[me] Dupin a été obligée de la mener à Chenonceau,

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 242 (minute).

(*b*) Sur le renouvellement du bail des fermes à la fin de 1749, qui le fit passer de 92 à 101 millions, cf. M. Marion, *Machault d'Arnouville* (1891, in-8°), pp. 371—374.

(*c*) J.-Armand Dupin de Chenonceau, né en 1730, épousa Marie-Alexandrine-Sophie de Rochechouart-Pontville. Cf., sur ce mariage, Villeneuve-Guibert, *Le Portefeuille de M[me] Dupin*, pp. 20 & suiv. C'est à la prière de M[me] de Chenonceau que J.-J. Rousseau écrivit l'*Émile*.

parce qu'elle ne ſçait où mettre ſes bras. [C'eſt] votre paſſion reconnue pour M[me] Dupin qui a fait que je me ſuis étendu ſur les événemens arrivés dans cette famille.

Nous avons ici M. le marquis de Saint-Germain, qui eſt un homme fort aimable. Il me paroît qu'il eſt ami de M. le marquis de Breille & [de] vous ; & j'eſpère qu'il aura auſſi quelque amitié pour moi. M[me] de Mirepoix apprend l'anglois & parle comme un ange, ou au moins comme un ſerin de Canarie. Quand je lui écrirai, je lui parlerai de ce que vous me dites d'elle.

Je vous félicite de ce que vous avez à Rome Mgr Cerati ; j'aime ſon bon ſens & ſon aménité. J'ai l'honneur d'écrire, par ce courrier, à M. le duc de Nivernois ; je vous prie de lui faire approuver la liberté que j'ai priſe. Quand vous écrirez à M. le marquis de Breille, ayez la bonté de l'aſſurer d'un ſouvenir bien tendre. Je vous prie de vouloir bien vous charger de cette petite lettre pour Mgr Cerati & de croire que j'aimerai, chérirai & reſpecterai Votre Excellence juſqu'à la mort.

MONTESQUIEU (*a*).

515. — *Monteſquieu à Mgr Cerati* (*b*)

A Paris, ce 11 novembre 1749.

J'ai trouvé, Monſeigneur, en paſſant à la campagne, MM. de Sainte-Palaye, qui m'ont parlé de Mgr Cerati. Je les ai perpétuellement interrogés ſur Mgr Cerati. Quelque choſe me déplaiſoit : c'étoit de n'être point à Rome avec le grand homme dont ils me parloient. Ils m'ont dit que vous vous portiez bien ; j'en rends grâces à l'air de Rome & je m'en félicite avec tous vos amis.

M. de Buffon vient de publier trois volumes, qui feront ſuivis de douze autres. Les trois premiers contiennent des idées générales (*c*), les douze autres contiendront une deſcription des curioſités du Jardin du Roi. M. de Buffon a parmi les ſçavans de ce

(*a*) La ſignature eſt biffée.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 78 (minute). — *Lettres familières*, XXXI (p. 125).

(*c*) Les trois premiers volumes de l'*Hiſtoire naturelle* contiennent les *Diſcours généraux* & la *Théorie de la terre* (1749, 3 vol. in-4°).

pays ici un très-grand nombre d'ennemis & la voix prépondérante des ſçavans emportera, à ce que je crains, la balance pour bien du temps. Pour moi, qui y trouve de belles choſes, j'attendrai avec tranquillité & modeſtie la décision des ſçavans étrangers. Je n'ai pourtant vu perſonne à qui je n'aie entendu dire qu'il y avoit beaucoup d'utilité à le lire.

M. de Maupertuis, qui a cru toute ſa vie & qui peut-être a prouvé qu'il n'étoit point heureux, vient de publier un petit écrit ſur le bonheur (*a*). C'eſt l'ouvrage d'un homme d'eſprit & on y trouve du raiſonnement & des grâces.

Quant à mon livre de l'*Eſprit des Loix*, j'entends quelques frelons qui bourdonnent autour de moi, mais ſi les abeilles y cueillent un peu de miel, cela me ſuffit (*b*). Ce que vous m'en dites me fait un plaiſir infini ; il eſt bien agréable d'être approuvé des perſonnes que l'on aime.

Agréez, je vous prie, Monſeigneur, mes ſentimens les plus tendres & les plus reſpectueux.

516. — *Madame de Mirepoix à Monteſquieu* (*c*)

Ce 18 novembre [1749].

Que m'importe ce que je ſuis dans les lieux où vous n'êtes pas & où tout le monde me dit que vous ne voulez pas venir ? Y a-t-il rien de plus malhonnête que de me faire un compliment & ne m'écrire que pour cela, quand vous n'avez pas ſongé à moi depuis un ſiècle ? Vous êtes bien ſujet à traiter vos amis comme vos connoiſſances. Je ne veux pas trop rechercher la cauſe d'une ſi mauvoiſe habitude ; je craindrois trop de la trouver dans votre cœur. Quoi qu'il en ſoit, je l'avoue à ma honte, mais malgré tous vos défauts, je vous aime à la folie & je réponds d'un frère (*d*) & d'un mari, qui vous aiment preſque autant que je fais. Je vous ai brouillé avec toute l'Angleterre !

(*a*) *Eſſai de philoſophie morale*. Berlin, 1749, in-8°.

(*b*) *Biffé :* « J'aime à voir comment quelques gens falſifient mon texte & eſtropient. »

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 200.

(*d*) Charles-Juſt, prince de Beauvau.

Écrivez-moi, quand ce ne feroit que pour me remercier & pour me tromper en me promettant d'y revenir bien plus tôt que vous ne ferez.

A Monfieur, Monfieur le préfident de Montefquieu, — à Bordeaux (Guyenne).

517. — *Montefquieu à Godefroy de Secondat* (*a*)

A Paris, ce 18 novembre 1749.

Monfieur mon très-cher coufin,

Je vous prie de vouloir bien faire remettre inceffamment ce paquet à Salinères (*b*), lequel contient une procuration en blanc pour revendiquer ma juridiction dans une affaire qu'un particulier de Montefquieu a, je crois, mal à propos portée devant le maître particulier de L'Ifle-en-Jourdain. Peut-être pourrez-vous faire fentir à ce particulier les dangers d'une procédure ruineufe à laquelle il s'expofe ; ces gens-là, par les mauvois confeils & par ignorance, font fouvent des chofes qui les ruinent à la fin.

Peut-être pourroit-on accommoder les parties fur le fond de leurs contestations, en leur faisant déclarer dans l'acte qu'ils pafferoient que c'eft à tort qu'ils ont porté l'affaire hors de ma juridiction. Tout ceci, en cas que ces gens-là ne foient pas opiniâtres & qu'ils n'aiment pas le papier timbré, car du refte c'eft leur affaire, & mon unique motif eft le bien de tous.

Ayez la bonté de dire à M. Vidal que j'ai écrit, étant à Fontainebleau, à M. l'évêque de Condom (*c*), qui étoit à Paris, fur la mort du chantre de Condom, mais que je ne fçais pas ce que cela aura opéré, n'ayant point de réponfe de Monfeigneur, dont le caractère eft de parler beaucoup & d'écrire fort peu.

Vous avez reçu une lettre de moi, dans laquelle je vous mandois de point en point ce qu'il falloit faire pour affurer la certitude de

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 229 (autographe).

(*b*) Selon toute vraifemblance juge de Montefquieu. Le 20 mars 1732 il écrivait à Montefquieu pour l'informer de la mort de Saludes, juge de la baronnie, & en difant qu'il veillerait à ce que « votre juftice ne refte pas en retardement » (Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 227).

(*c*) Emm.-H.-T. de Coffé, évêque de Condom de 1736 à 1757.

votre propriété dans votre terre de Camon (*a*), & je crois que vous ne devez rien négliger pour cela. Je ferois très-fâché de perdre un voifin tel que vous. Il faut regarder l'argent que vous mettrez à cela comme un refte de loyaux coûts, & ne point hafarder une affaire d'une très-grande importance pour une petite épargne.

Mes complimens, mon cher coufin, à ma fille & à mes enfans. Mandez-moi fi ma fille fe porte bien & fi fes couches continuent à être heureufes. Je vous falue, mon cher coufin, & vous embraffe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Mes complimens à ma fœur (*b*).

518. — *Montefquieu au chevalier d'Aydie* (*c*)

A Paris, ce 24 novembre 1749.

Mon cher chevalier,

Comment vous portez-vous ? Ne voulez-vous point revenir de votre Périgord ? On ne peut aller là que pour manger des truffes. Vous nous laiffez ici ; nous vous aimons ; vous êtes un philofophe infupportable.

Je reçois quelquefois des nouvelles de M[me] de Mirepoix, qui me dit toujours de vous faire fes complimens. Il y a ici une grande stérilité en fait de nouvelles. Je ne puis vous dire autre chofe fi ce n'eft que les opéras & comédies de M[me] de Pompadour vont commencer, & qu'ainfi M. le duc de La Vallière va être un des premiers hommes de fon fiècle ; & comme on ne parle ici que de comédie & de bal, Voltaire a-t-il une attention particulière, & on prétend que, le jour qu'il doit donner fon *Catilina*, au lieu de donner un *Catilina* il donnera une *Electre* (*d*) ; j'y confens. Les Du Châtel font ici. M. de Forcalquier fe porte en général très-bien.

(*a*) *Camon*, aujourd'hui *Camont* (Lot-&-Garonne, canton de Laplume, commune de Sainte-Colombe d'Agen).

(*b*) Thérèfe, religieufe au couvent de Notre-Dame de Paulin, à Agen.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 10. — *Lettres originales de Montefquieu au chevalier d'Aydie* (Paris, Pougens, an V, in-8°), lettre IV.

(*d*) *Orefte* fut joué le 12 janvier 1750, & *Rome fauvée ou Catilina*, jouée d'abord chez Voltaire, rue Traverfière-Saint-Honoré, fut repréfentée, le 22 juin 1750, à Sceaux chez la ducheffe du Maine. Cf. l'*Avertiffement à Orefte*, éd. Moland, V, 73.

Je vous prie de me conſerver toujours votre amitié que j'adore & d'agréer mon reſpect infini.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur le chevalier d'Aydie, — à Périgueux.

519. — *J.-B. de Lalanne à Monteſquieu* (*a*)

24 novembre 1749.

Tout citoyen de Bordeaux qui vous connoît, divin Préſident, & qui connoît le nom que vous portez ne peut s'empêcher de regarder comme un bonheur pour ſa patrie & pour lui-même l'événement (*b*) qui va perpétuer un nom qui leur doit être ſi cher. A ces conſidérations générales j'ajoute celle de l'amitié dont vous & les vôtres voulez bien m'honorer, & je vous prie de juger par là de mon allégreſſe.

Adieu, divin Préſident ; de tous ceux qui vous ſont attachés pas un ne vous reſpecte & ne vous chérit plus que

LALANNE.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, — à Paris.

520. — *Monteſquieu à Latapie* (*c*)

A Paris, le 25 novembre [1749] (*d*).

Primo, Monſieur, je ne veux avoir aucune affaire avec Laborde, notoirement inſolvable ; & de plus c'eſt bien aſſez pour moi de l'avoir pour voiſin au château ſans l'avoir encore à Martillac.

Je vis avant-hier pour la première fois M. de Baudry pour ma permiſſion d'arracher les bois autour du château. Je ſerai expédié la ſemaine prochaine.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 170. — Jean-Baptiſte de Lalanne, préſident au parlement de Bordeaux, avait la réputation en ſa province d'être le plus grand épiſtolier du monde (cf. Grellet-Dumazeau. *La ſociété bordelaiſe ſous Louis XV*, p. 46).

(*b*) La naiſſance d'un fils de Deniſe ; il devait mourir en bas âge (cf. la lettre 552).

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*d*) La date d'année eſt donnée par l'alluſion à la naiſſance du fils de Deniſe (cf. les lettres 517 & 519).

Je vous prie d'avoir bien attention quand M. de Ségur (*a*) viendra à Cabanac (*b*). Je juge qu'il n'y eſt pas venu encore. Je n'attends que cela pour mon affaire à la juſtice.

Vous ferez bien de voir avec M. Mercier & autres pour la levée de la contribution pour Hourtin.

Ne négligez pas, s'il vous plaît, le chemin de Martillac (*c*). Je ne crois nullement que ces Meſſieurs faſſent de nouvelles difficultés, non plus que MM. les Tréſoriers ; mais tant pis pour eux s'ils en font. S'ils ſont de bonne volonté il faudra tâcher de faire poliment de bonne beſogne, mais s'ils veulent la guerre, je vous réponds bien que je poſerai les armes le dernier.

Il y a bien peu de vin en Guyenne cette année.

Je ſuis bien aiſe que l'ouvrage de la maiſon avance. Je voudrois que Madame de Monteſquieu y logeât le plus tôt poſſible.

Vous ne m'avez pas fait de compliment ſur l'accouchement de Madame de Secondat. Mademoiſelle votre ſœur en eſt plus aiſe que vous ; faites en bien mes complimens à Mademoiſelle Latapie.

M. Jude a été voir le procureur, qui eſt dans une grande indignation de ce qu'on lui confie ſans lui donner de l'argent. Quand il ſera queſtion du jugement, je ſolliciterai les juges.

On m'a écrit ſur un trouble qui eſt dans la paroiſſe de Saint-Morillon (*d*), où deux ſyndics ſe trouvent nommés. Je ſerois bien aiſe que vous viſſiez de quoi il eſt queſtion avec Monſieur le Procureur d'office, & que vous tâchaſſiez de pacifier les eſprits, afin qu'ils ne ſe ruinent pas en procès. Si ce que j'ai ouï dire eſt vrai, le curé commence à faire à Saint-Morillon ce qu'il a fait à Biſcaroſſe (*e*), mais il faudroit vivre tranquillement.

Adieu, Monſieur, je vous ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

En mon particulier je vous demande un peu de part dans l'honneur de votre ſouvenir & dans celui de Madame Latapie & de

(*a*) Joſeph de Ségur-Cabanac mort en 1790.

(*b*) *Cabanac* (Gironde, canton de La Brède).

(*c*) *Martillac* (Gironde, canton de La Brède).

(*d*) *Saint-Morillon* (Gironde, canton de La Brède).

(*e*) *Biſcaroſſe* (Landes, canton de Parentis-en-Born).

Mesdemoiselles vos sœurs. Je vous embrasse, mon cher Monsieur, de tout mon cœur. Bien des respects, je vous prie, à Madame Latapie & à Mesdemoiselles vos sœurs. Voilà un compliment bien sans façon.

A Madame, Madame de Montesquieu, pour faire rendre à Monsieur Latapie, rue Neuve, — à Bordeaux.

521. — *Le duc de Nivernais à Montesquieu* (*a*)

A Rome, le 30 novembre 1749.

J'ai reçu avec bien de la reconnoissance, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois, & je ne sçais comment vous remercier de toutes les choses flatteuses qu'elle contient. Comme les ministres sont un peu défians, il m'est venu dans l'esprit que c'étoit peut-être autant de moqueries &, en bonne foi, c'est le plus vraisemblable. Mais je vous avoue que j'ai chassé cette pensée en lui disant que toutes vérités ne sont pas bonnes à dire, & j'ai pris le parti d'être pénétré de reconnoissance.

Je ne sçaurois vous dire combien je suis flatté d'avoir vu quelques objets sous la même face où vous les aviez vus. Je le suis même de voir les mêmes choses que vous avez vues, comme je me sens l'âme élevée quand je vais au Capitole. Il me semble que c'est un grand avantage que de faire quelques-unes des choses qu'ont faites les gens qui valoient mieux que nous ; plus on en fait, plus on croit s'approcher d'eux & peut-être qu'à la longue on s'en approcheroit par ce chemin-là.

Le pauvre ambassadeur de Malte (*b*) est dans un état qui continue d'être assez fâcheux. Il avoit amélioré beaucoup à la campagne ; mais depuis un mois ses souffrances sont revenues. Je le connoissois peu & il gagne bien à être connu : c'est véritablement un homme d'un grand mérite ; je crois que c'est dire assez, car il me semble qu'on ne peut pas dire plus.

Mais au reste je ne sçais comment vous l'entendez & il me semble

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 211. (*b*) Solar.

qu'on ne laiſſe pas ſon ami malade ſans lui faire une petite viſite. Oh ! que Rome ſeroit beau ſi vous [y] étiez. Ne ſoyez pas en peine de votre habitation & de votre amuſement ſi vous y veniez : il y a quelque part un appartement honnête, compoſé d'une chambre à coucher où eſt un lit à la françoiſe & d'un cabinet, où vous trouveriez trois exemplaires d'un excellent livre imprimé depuis peu en France, ou peu s'en faut, & qui vous occupera délicieuſement pendant votre ſéjour ici, quelque long qu'il pût être, car tout autre que vous y trouve à étudier pour ſa vie. Après ce détail, je ne vous offrirai pas de deſcendre chez l'ambaſſadeur de France & je finis en vous aſſurant du parfait & inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Le duc DE NIVERNOIS.

522. — *Monteſquieu à ſa fille Deniſe* (*a*)

A Paris, ce 16 décembre 1749.

Ma chère fille,

Votre mari a fait un grand coup de payer le droit d'enſaiſinement (*b*). Il faut à préſent que, ſans différer, il aille rendre ſa foi & hommage, & à l'égard de la quittance je vous apprendrai au premier jour ce qui en eſt. En voici un autre : je conçois que vous ne pouvez pas garder vos deux mille écus oiſifs ; ainſi je chercherai l'homme que vous m'indiquez ; peut-être aurez-vous trouvé là-bas quelque autre emploi ſolvable. Je conçois que le projet de M. de Secondat doit être d'avoir ſon argent à point nommé quand il fera quelque acquiſition ; je puis vous rendre ce ſervice & prendre ces deux mille écus pour vous les remettre à la première acquiſition que vous ferez, de ſorte que je ne ferai pas un contrat, mais un billet pour le capital & un ordre à Salinères de payer tous les ans cent écus pour les intérêts. Cela, ma chère fille, je le ferai de bon cœur pour vous faire plaiſir & à votre mari, mais ſi vous trouvez

(*a*) Autographe. Papiers de M. le B[on] Philippe de Monteſquieu (à Agen).

(*b*) Pour la terre de Camon ; cf. la lettre 517.

ailleurs, je l'aime mieux; ſi vous ne trouvez pas ailleurs, je le ferai.

Ma fille, je vous ſalue & embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Je préviens M[me] de Monteſquieu de ceci; ainſi, dans le cas, vous pourrez vous adreſſer à elle.

A Madame, Madame de Secondat, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.

523. — *Monteſquieu à Grenoilleau* (*a*)

A Paris, ce 20 décembre 1749 (*b*).

Je ſuis très-ſenſible, Monſieur, aux marque du ſouvenir que vous me donnez à l'occaſion de la naiſſance de mon petit-fils (*c*). Effectivement c'eſt une choſe fort agréable pour moi, & la part que vous y prenez, Monſieur, me rend cette nouvelle plus agréable.

Je ſuis bien aiſe d'apprendre que votre ſanté eſt bonne. Quand vous verrez mon illuſtre ami M. Muſſard je vous prie de lui faire bien mes complimens. Je ſuis bien aiſe que Monſieur votre neveu ait ſujet d'être content de M. l'Intendant (*d*), & M[lle] votre ſœur auſſi.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite conſidération, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Vous faites, Monſieur, trop d'honneur à la grandeur de la ville de Genève en m'envoyant votre adreſſe auſſi détaillée.

(*a*) Bibliothèque publique & univerſitaire de Genève, Archives Tronchin, vol. 167, n° 113 (collationné à l'original par M. Robert Shackleton). — Publ. dans Marcel Raymond, *Monteſquieu, Choix de textes*... (Fribourg, 1943), p. 223; & par M. André Delattre dans *The Romanic Review* (New-York), t. XXXV (1944), p. 24.

(*b*) Le nom du mois étant écrit en abrégé X[bre], M. Marcel Raymond l'a lu par erreur *octobre*.

(*c*) Un fils de Deniſe; cf. la lettre 517.

(*d*) Tourny.

524 — *Cuentz à Montesquieu* (*a*)

De Neuchâtel en Suisse, le 20 décembre 1749.

Monsieur,

Vous sçavez que la Cour céleste, dans les offrandes qu'on lui présente, regarde le cœur plutôt que la valeur de la chose. Si vous, Monsieur, qui ressemblez plus que tout autre mortel à ces natures parfaites, comme vos divins écrits admirés à mesure qu'on est en état d'en juger nous le témoignent, pouviez connoître le mien, j'oserois me flatter que vous recevriez avec la même disposition un nouvel & petit essai que mes heures de loisir ont produit sur un sujet que je ne crois pas indigne de l'attention des hommes qui pensent d'une certaine façon. Quoi qu'il en soit, j'espère, Monsieur, que vous voudrez bien l'agréer avec cette bonté inséparable d'un aussi excellent caractère que l'est le vôtre. Vous remplissez trop dignement vos précieux momens pour l'utilité du public & pour votre propre gloire, pour que j'ose vous causer des distractions & vous prier de me faire la grâce de m'apprendre ce que vous en pensez. Je serois assez flatté si je pouvois espérer seulement que vous voulussiez me sçavoir quelque gré de mes bonnes intentions, quoique l'effet ne réponde pas à l'importance de la matière si scabreuse & si délicate en elle-même que j'ai entrepris de traiter. Je viens d'envoyer à un de vos sçavans, que je crois juge compétent, mes cahiers qui contiennent l'extrait du *Traité des systèmes* (*b*) & la traduction du discours du D. Radiger, dont j'ai fait mention dans ma lettre aux éditeurs du *Journal Helvétique*, avec mes remarques sur l'un & sur l'autre. S'il ne me dissuade pas de rendre ces deux morceaux publics, y ayant du nouveau presque partout, j'ose me flatter qu'ils mériteront mieux votre approbation, Monsieur, que cette légère ébauche que je prends la liberté de vous offrir présentement avec tout le respect que je vous dois.

Votre excellent traité de l'*Esprit des Loix* fait, Monsieur, aujourd'hui mes plus chères délices. Vous y avez sans doute tracé votre

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 92. — Cuentz, ancien magistrat de Saint-Gall, est l'auteur d'un *Essai d'un système nouveau concernant la nature des êtres spirituels*... Neuchâtel, 1742, 4 vol. in-8°.

(*b*) *Traité des systèmes*, de Condillac. La Haye, 1749, 2 vol. in-12°.

propre admirable caractère en disant comme vous avez fait, *qu'à des gens à qui il ne faut que le nécessaire, il ne reste rien à désirer que la gloire de la patrie & la leur propre.* C'est un modèle auquel, — en qualité de Lacédémonien plutôt que d'Athénien, selon la définition que vous avez donnée du caractère de ces deux peuples, — je tâcherai de ressembler.

J'ai eu l'occasion, Monsieur, de faire, ces jours passés, une nouvelle lecture de l'*Anti-Machiavel*, qu'on attribue à notre roi de Prusse. S'il m'étoit permis de me développer sur un sujet qui passe si fort la sphère de mon intelligence, je dirois n'avoir jamais trouvé plus de sympathie entre la façon de penser de deux grands hommes, tant par rapport à la justesse & à la sublimité de l'esprit qu'à la grandeur & à la noblesse du sentiment, qu'il y en a entre vous, Monsieur, & ce monarque. J'estime que si vous vouliez faire une visite à ce prince, vous en seriez sans doute bien reçu & bien caressé.

Le porteur de ma lettre, Monsieur, est un très-honnête homme & fort estimable par son bon cœur. Je vous prie très-humblement de lui accorder votre protection au cas qu'il en eût besoin & d'agréer, en même temps, l'assurance de la haute estime & du très-parfait respect avec lequel je suis, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

CUENTZ.

525. — *Montesquieu à Guasco* (*a*)

De Paris, en 1749.

M. d'Estouteville (*b*), mon cher abbé, me persécute pour que je vous engage de lui accorder une heure fixe tous les soirs, pour achever la lecture & la correction de sa traduction de Dante. Il

(*a*) *Lettres familières*, XXX (p. 122).

(*b*) « Le comte Colbert d'Estouteville, petit-fils du grand Colbert, homme d'esprit, mais tourné à la singularité, conçut le projet de traduire le Dante en françois. Il avoit depuis longtemps exécuté ce projet par une traduction en prose sur laquelle il se réservoit de consulter quelque Italien. Cette traduction n'a pas été imprimée. » (Guasco.) — Elle a paru en 1796.

promet de s'en rapporter à vous pour tous les changemens (*a*) que vous jugerez à propos qu'il faſſe & il ne vous demande grâce que pour ſa préface (*b*). Vous ſçavez qu'il a ſon ſtyle particulier, auquel il ne renonce pas, même quand il parle aux miniſtres (*c*). Marquez-moi ce que je dois lui répondre; il viendra chez vous tous les ſoirs, juſqu'à ce que la lecture ſoit terminée. Bonſoir.

526. — *Monteſquieu à Guaſco* (*d*)

De Paris [1749—1750] (*e*).

Ce que vous me mandez par votre billet d'hier ne ſçauroit me déterminer à renoncer au principe que je me ſuis fait. Depuis le

(*a*) « Ce traducteur avoit inféré beaucoup de penſées & de choſes tirées des commentaires de ce poète dans le texte qu'il traduiſit, & il n'étoit pas toujours docile dans les corrections à faire, ce qui avoit fait abandonner cette lecture. » (Guaſco.)

(*b*) « Elle eſt fort ſingulière & fort courte. Il dit que, dans ſon enfance, ſa mère lui a ſouvent parlé de paradis, d'enfer & de purgatoire, ſans lui en donner aucune idée ; qu'avancé en âge, ſes précepteurs lui ont ſouvent répété les mêmes choſes, ſans l'éclairer davantage; que, dans l'âge mûr, il a conſulté différens théologiens, & qu'ils l'ont laiſſé dans la même obſcurité; mais qu'ayant fait un voyage en Italie, il a trouvé que le premier poète de cette nation étoit le ſeul qui l'eût ſatiſfait ſur la nature de ces trois demeures de l'autre monde ; ce qui l'avoit déterminé de le traduire en françois, pour être utile à ſes concitoyens. » (Guaſco.)

(*c*) « Il demandoit un jour quelque choſe à M. de Chauvelin, alors garde des ſceaux, touchant le procès qu'il avoit pour le duché d'Eſtouteville qu'on lui conteſtoit; ce miniſtre s'étoit ſervi de ces termes en lui parlant : « Monſieur, je dois vous dire que ni le Roi, ni M. le cardinal, ni moi n'y conſentirons jamais. » A quoi M. d'Eſtouteville répliqua ſur-le-champ : « Ma foi, Monſieur, voilà deux beaux pendans que vous donnez au Roi, M. le cardinal & vous. Je ſuis fils & petit-fils de miniſtres, mais ſi mon père ou mon grand-père euſſent tenu un pareil propos, on les eût mis aux Petites-Maiſons. » Et il ſe retira. (Guaſco.)

(*d*) *Lettres familières*, XXXVII (p. 149).

(*e*) Laboulaye (VII, 385) date cette lettre de 1751, probablement à cauſe de la mention des *Obſervations* de l'abbé de La Porte, publiées en librairie en 1751. Mais les critiques de cet auteur étaient connues bien antérieurement, puiſque dans ſa lettre du 14 février 1750 (notre lettre 533) le Père Caſtel dit que la *Défenſe* répond à La Porte. — A notre ſentiment, la préſente lettre a toute l'apparence d'être antérieure à la *Défenſe*, qui parut vers le 1er février 1750 (cf. ci-deſſous la lettre 530). Comme d'autre part il y eſt queſtion des articles des *Nouvelles eccléſiaſtiques* des 9 & 16 octobre 1749, il nous ſemble que la lettre doit remonter à la fin de 1749 ou au début de 1750.

futile de La Porte (*a*) jufqu'au pefant Dupin (*b*), je ne vois rien qui ait affez de poids pour mériter que je réponde aux critiques : il me femble même que le public me venge affez, & par le mépris de celles du premier, & par l'indignation contre celles du fecond. Par le détail que vous me ferez à votre retour de ce que vous avez entendu des deux confeillers au Parlement en queftion, je verrai s'il vaut la peine que je donne quelques éclairciffemens fur les points qui ont paru les choquer. Je m'imagine qu'ils ne parlent que d'après le Nouvellifte eccléfiaftique (*c*), dont les déclamations & les fureurs ne devroient jamais faire impreffion fur les bons efprits.

A l'égard du plan que le petit miniftre de Wurtemberg (*d*) voudroit que j'euffe fuivi dans un ouvrage qui porte le titre d'*Efprit des Loix*, répondez-lui que mon intention a été de faire mon ouvrage, & non pas le fien.

Adieu.

(*a*) « L'abbé de La Porte fut le premier qui ofa critiquer l'*Efprit des Loix* dans fes feuilles périodiques. On difoit dans le public qu'il y avoit été induit par M. Dupin, fermier général, qui commençoit à efcarmoucher par des troupes légères envoyées en avant. » (Guafco.) — Les critiques de l'abbé de La Porte parurent d'abord dans fes *Obfervations fur la littérature moderne*, 1750, tome III, & furent enfuite imprimées à part fous le titre *Obfervations fur l'Efprit des Loix ou l'art de lire ce livre, de l'entendre & d'en juger, par M ****. Amfterdam, Pierre Mortier, 1751, in-12.

(*b*) « Ce fermier général fit enfuite imprimer à fes frais une critique prefque auffi étendue que l'*Efprit des Loix*, qu'il diftribua à fes connoiffances, à condition de ne le point prêter. On ne manqua pas cependant de faire tomber un exemplaire de cette critique entre les mains de M. de Montefquieu &, dès qu'il eut parcouru quelques parties de cette rhapfodie, il dit qu'il ne valoit pas la peine de lire le refte, fe repofant fur le public. En effet, la mauvoife foi qu'on découvrit dans les citations des paffages mutilés, à deffein de rendre l'auteur de l'*Efprit des Loix* odieux au gouvernement, ainfi que les mauvois raifonnemens l'indignèrent au point que M. Dupin crut devoir retirer les exemplaires diftribués fous prétexte d'en faire une nouvelle édition pour corriger des fautes qui s'étoient gliffées ; mais cette nouvelle édition ne parut jamais. » (Guafco.) — En réalité les *Réflexions* de Dupin furent rééditées fous le titre *Obfervations fur un livre intitulé « De l'Efprit des Loix »*. S. l. n. d., 3 vol. in-8°.

(*c*) Cf. les *Nouvelles eccléfiaftiques* des 9 & 16 octobre 1749 ; ces deux articles parurent en brochure fous le titre *Examen critique de l'Efprit des Loix*. Amfterdam, 1751, in-12°.

(*d*) M. de Wernick, miniftre plénipotentiaire du duc de Wurtemberg.

527. — *Monteſquieu à *** (a)*

[1749—1750 ?]

Monſieur mon très-cher ami, que dites-vous du *free Briton* qui me dit des injures comme ſi j'étois M. Pultney ? J'ai admiré comment un homme pouvoit avoir aſſez peu de ſens pour parler ſi longtemps d'un paſſage qu'il n'entend pas, ſans s'en apercevoir. Je ne ſçais ſi je me trompe, mais je m'imagine que l'auteur eſt quelque eccléſiaſtique anglois qui n'a point d'éducation.

528. — *Monteſquieu à l'abbé Venuti (b)*

De Paris, ce 17 janvier 1750.

Je dois vous remercier, mon cher abbé, du beau livre dont M. le marquis de Venuti (*c*) m'a fait préſent. Je ne l'ai pas encore lu, parce qu'il eſt chez mon relieur ; mais je ne doute pas qu'il ne ſoit digne du nom qu'il porte. Je vous ſouhaite une très-bonne année ; & ſi vous n'êtes pas à Bordeaux quand j'y reviendrai, je ſerai bien fâché, & je croirai que l'Académie aura perdu ſon eſprit & ſon ſçavoir (*d*). Faites bien mes complimens très-humbles à la comteſſe (*e*) ; je lui demande la permiſſion de l'embraſſer ; & je vous embraſſe auſſi, vous, qui n'êtes pas ſi aimable.

529. — *Monteſquieu à Grenoilleau (f)*

A Paris, ce 17 janvier 1750.

Je ſuis très-ſenſible, Monſieur, à l'honneur de votre ſouvenir

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 301 (minute autographe).

(*b*) *Lettres familières*, XXXII (p. 128).

(*c*) « C'étoit le premier ouvrage qui ait été fait ſur les découvertes d'Herculanum. » (Guaſco.) — *Deſcrizione delle prime ſcoperte dell'antica città d'Ercolano, ritrovate vicino a Portici.* Rome, 1742, in-4°, par Marcello Venuti, frère de l'abbé.

(*d*) « C'étoit, des académiciens de Bordeaux, celui qui fourniſſoit plus fréquemment des mémoires. » (Guaſco.) Ses diſſertations furent réunies par Secondat en un volume intitulé *Diſſertations ſur les anciens monuments de la ville de Bordeaux*, 1764, in-4°.

(*e*) La comteſſe de Pontac.

(*f*) Bibliothèque publique & univerſitaire de Genève, Archives Tronchin, vol. 179, n° 9 (collationné à l'original par M. Robert Shackleton). — Publ. par M. André Delattre dans *The Romanic Review* (New-York), tome XXXV (1944), p. 25.

& au compliment que vous voulez bien me faire fur la naiffance de mon petit-fils (*a*). Je ne fçaurois affez vous marquer le défir que j'aurois que vous fuffiez content dans le pays où vous vivez. Vous y devez jouir d'une fociété agréable, fi je puis juger de tout le monde par ceux que j'ai l'honneur de connoître.

Je vous prie de vouloir bien faire mes complimens à M. Muffard, & de lui dire que perfonne ne connoit mieux que moi toute l'étendue de fon mérite & fes belles qualités.

J'ai l'honneur d'être, Monfieur, avec des fentimens pleins de la plus grande eftime, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

530. — *Montefquieu au duc de Nivernais* (*b*)

Paris, ce 26 de janvier 1750.

J'importunerai donc encore Votre Excellence : il m'eft revenu que les tracafferies qui m'ont été faites à Paris ont été portées à Rome & qu'on y parle de faire mettre mon livre à l'index. Je vais avoir l'honneur d'expofer à Votre Excellence les raifons qui doivent empêcher cela.

Il parut, il y a environ un an, une lettre dans le *Journal de Trévoux* (*c*), par laquelle on prétendoit prouver qu'il y avoit dans le livre de l'*Efprit des Loix* des chofes qui intéreffoient la religion ; comme les objections ne me paroiffoient pas fondées, je crus qu'il étoit plus fage de ne pas répondre. Depuis ce temps, les *Nouvelles eccléfiaftiques* (*d*) ont fait, fur le même livre, une terrible fortie ; j'ai fait une réponfe (*e*) qui paroîtra dans quatre jours d'ici ; j'y détruis fi bien toutes les objections qu'on m'a faites, qu'il ne refte pas pierre fur pierre &, comme les deux ouvrages critiques ne contiennent que les mêmes objections, la réponfe qui fait tomber l'un

(*a*) Un fils de Denife ; cf. la lettre 517.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 218 (minute).

(*c*) *Lettre au P. Berthier fur l'ouvrage intitulé l'Efprit des Loix*, dans le *Journal de Trévoux* d'avril 1749, p. 718.

(*d*) Des 9 & 16 octobre 1749.

(*e*) *Défenfe de l'Efprit des Loix*... Genève, Barrillot & fils [Paris], 1750, in-12.

fait tomber tous les deux. Votre Excellence la recevra par le courrier prochain.

Si l'on demande comment il ſe peut faire que mon livre ait trouvé des critiques dans les deux partis qui combattent en France, cela eſt aiſé à expliquer. J'ai eu occaſion dans mon quatrième livre, chapitre 6, de parler du Paraguay : j'ai abſous les Jéſuites des imputations mauvoiſes qu'on leur fait là-deſſus ; cela a déplu à l'auteur des *Nouvelles eccléſiaſtiques*. D'un autre côté j'ai employé quelques expreſſions, dans cet endroit, qui n'ont pas paru aux auteurs du *Journal* aſſez reſpectueuſes pour les Jéſuites ; il n'en a pas fallu davantage & je me ſuis trouvé comme celui qui habite le ſecond étage d'une maiſon, qui étoit incommodé, diſoit le grand Coſme de Médicis, par la fumée d'en bas & par le bruit d'en haut.

Cela ſuppoſé, je dois eſpérer de la ſageſſe reconnue de cette Cour, & ſurtout du gouvernement préſent (*a*), qu'on ne s'y déterminera pas à rien décider ſur cette affaire avant d'avoir vu ſi mes réponſes ſont ſatiſfaiſantes.

Il y a toutes les apparences du monde que, dans quatre jours d'ici, il n'y aura pas un homme à Paris qui ne diſe que ceux qui m'ont attaqué ont tort : ſeroit-il convenable que, dans le même temps que le bruit ceſſera à Paris, on le recommençât à Rome ?

Il y a vingt-deux éditions de mon ouvrage répandues dans toute l'Europe ; les gens les plus ſçavans & les plus éclairés ont jugé que le livre étoit bon : cela ne doit-il pas engager les miniſtres ou les officiers de cette Cour à ne prononcer qu'en grande connoiſſance de cauſe ?

Je travaille à une édition dans laquelle j'ôterai juſqu'aux prétextes qu'on a pris pour faire des objections qui ne ſont jamais fondées ſur le ſens, mais ſur des mots ; or, ne vaut-il pas mieux que j'ôte moi-même tout prétexte de me condamner, que ſi on me condamnoit ?

Mon livre n'eſt, ni dans le fait ni dans l'intention, un livre de théologie ; je n'y enſeigne rien ſur la théologie & ne décide nulle part ſur ces matières qui ſont bien au-deſſus de ma portée ; je n'y

(*a*) Benoît XIV.

fais autre chofe que rendre raifon des lois politiques & civiles des divers peuples de la terre ; fi on l'examine bien, on n'y trouvera que de l'amour pour le bien, pour la paix & pour le bonheur de tous les hommes ; j'y détruis ou combats les fyftèmes dangereux : doit-on y aller chercher, fur quelques paroles prifes à contre-fens, de la théologie qui n'y eft pas & que je n'ai pas voulu y mettre ?

Voilà les raifons que j'ai l'honneur de repréfenter à Votre Excellence & que je la fupplie de vouloir bien repréfenter là où elle eft : ce n'eft que du cuivre, elle le changera en or. Comme je n'ai eu que de bonnes intentions, je fuis plus fenfible quand elles font foupçonnées. Du refte, je lui demande la continuation de fes bontés & fes bontés honorent tant, qu'elles ne font jamais différentes de fa protection.

J'ai l'honneur d'être, avec un refpect infini, de votre Excellence, le très-humble, etc.

MONTESQUIEU.

Il paroîtroit bien extraordinaire que, dans un temps où nous avons un pontife qui, outre fes qualités éminentes eft encore (ce qui eft une chofe fingulière) diftingué des gens de lettres par l'art d'écrire, dans un temps où vivent à Rome les cardinaux Valenti (*a*) & Paffionei (*b*), on flétrît fur des fophifmes qui ont été détruits un ouvrage qui a eu tant d'approbateurs.

531. — *J.-B. de Secondat à Montefquieu* (*c*)

A Bordeaux, ce 27 janvier 1750.

Monfieur mon très-cher père,

Comme vous me faites l'honneur de me marquer qu'on fe plaint beaucoup de ce que nous arrêtons les beaux ouvrages de M. de Tourny & que je fçais que les plans qu'il envoie à la Cour

(*a*) Silvio Valenti, mort en 1756, cardinal-évêque du titre Sainte-Sabine.

(*b*) Dominique Paffionei (1682-1761), député du Saint-Siège dans les négociations qui fuivirent la guerre de la Succeffion d'Efpagne, nonce en Suiffe & à Vienne, cardinal en 1738, fecrétaire des brefs & bibliothécaire de la Vaticane.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, XXVIII, n° 15 bis.

ſont extrêmement flattés, je vous envoie un deſſin très-exact que j'ai fait faire du fameux alignement de maiſons uniformes (*a*), qui eſt le ſeul projet qui nous regarde. Vous verrez s'il eſt à propos ou non de le montrer. M. de Tourny appelle pavillons les maiſons A, B, C qui ont des manſardes ; elles débordent les autres de cinq ou ſix pieds ; les maiſons entre les pavillons ſont toutes ornées d'une baluſtrade, comme on l'a deſſinée aux maiſons entre les pavillons B & C. Les pavillons n'ayant que ſix pieds d'élévation plus que les maiſons, qui n'en ont que quarante & deux, tout cela paroît extrêmement écraſé, ſurtout les pavillons. Les cheminées qui ſont encore plus larges qu'on ne les a deſſinées & plus multipliées, contribuent encore à écraſer toute cette architecture. On a donné cinq portes aux maiſons qui ſont entre les pavillons A & B & ſeulement trois portes aux maiſons qui ſont entre les pavillons B & C & qui occupent la même étendue. De même, il y a onze lucarnes aux maiſons qui ſont entre les pavillons A & B ; il n'y en a que ſept entre les pavillons B & C. Le tout enſemble fait pourtant de loin un aſſez bon effet ; mais, de loin, il eſt indifférent qu'il y ait deux ou trois maiſons de plus au bout de la ligne. Nous n'avons rien interrompu ; on n'a ceſſé de travailler que depuis que le mauvois temps ne le permet pas.

D'ailleurs, il y a encore un grand vide dans cette ligne, mais fort loin de nous, & cela ne vient que de ce que l'on a voulu vendre le terrain à un prix exorbitant. M. de Tourny eſt encore arrêté par les ingénieurs du Château (*b*), parce que, ſous prétexte qu'il a obtenu la permiſſion de bâtir une loge de portier dans un endroit très-près de la fortification, il veut y faire une maiſon de deux ou trois étages. |Je vous envoie tout ce que je ſçais ; vous en ferez l'uſage que vous jugerez convenable.

Je ſuis, avec le plus profond reſpect & le plus tendre attachement, Monſieur mon très-cher père, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

SECONDAT.

(*a*) Il s'agit de l'alignement des maiſons donnant ſur l'Eſplanade (aujourd'hui les Allées de Tourny), qui devait obliger l'Académie de Bordeaux à reconſtruire la façade de ſon hôtel.

(*b*) Le Château-Trompette.

532. — *Montesquieu à Grenoilleau* (*a*)

A Paris, ce 6 février 1750.

Je n'ai garde, Monfieur, d'écrire à M. de Tourny pour votre affaire. Il y a trois à quatre mois que nous ne fommes pas à portée de nous écrire, ayant de grandes affaires entre nous à l'occafion de l'affaire qu'à contre lui l'Académie de Bordeaux, dans laquelle je fuis entré (*b*). Et, comme il n'aime pas beaucoup qu'on lui réfifte & qu'on s'oppofe à fes projets, ma lettre pourroit vous faire du mal & point du tout de bien. Ainfi jufqu'à ce que les chofes changent à cet égard, je ne crois pas que vous deviez m'employer pour cette affaire, fi ce n'eft peut-être auprès du régiffeur (*c*), qui eft ici ; moyennant quoi il faudroit m'envoyer un mémoire bien détaillé pour lui faire voir.

Je ferois très-charmé, Monfieur, de vous être bon à quelque chofe & pouvoir vous marquer l'extrême confidération que j'ai pour vous. J'ai l'honneur d'être, avec une eftime infinie, Monfieur votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

A Monfieur, Monfieur Gernouillac, — à Genève.

533. — *Le Père Caftel à Montefquieu* (*d*)

[Dimanche, 14 février 1750.]

Mon cher, très-cher feigneur, illuftre & très-illuftre ami, — car votre lettre, votre préfent & tous vos préfens & bienfaits, & toute votre conduite préfente, paffée & à venir me permettent cette effufion de cœur, cet épanchement d'efprit dans un moment de joie mêlée de douleur, à la vue de votre *Défenfe de l'Efprit des*

(*a*) Bibliothèque publique & univerfitaire de Genève, Archives Tronchin, vol. 179, n° 10 (collationné à l'original par M. Robert Shackleton). — Publ. par M. André Delattre dans *The Romanic Review* (New-York), tome XXXV (1944), p. 25.

(*b*) Cf. la lettre 501, page 1248, note *a*, &, fur le rôle joué par Montefquieu dans l'affaire, les lettres 507 & 509.

(*c*) Selon toute vraifemblance, le régiffeur des biens des religionnaires mis fous féqueftre.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 73.

Loix. Depuis huit jours, je guette le moment pour vous en dire toute ma penſée, tous mes ſentimens ; je voulois pourtant vous dire en même temps ceux d'autrui. J'ai lu, relu, dévoré cette *Défenſe*, j'ai voulu la faire lire, relire, dévorer de toute cette vaſte maiſon ; faut-il qu'une ſeule tête en balance, ſinon dans les eſprits, du moins dans mon cœur, le ſuffrage très-marqué ? Il n'y a eu qu'un cri ſur l'excès de votre caractère adorable, de votre douceur, politeſſe, bon naturel, & puis, cela s'entend, ſur la ſupériorité du génie, de l'eſprit, du ſtyle. Le grand nombre, les premières têtes vous ont abſous : faut-il qu'une tête, une tête... ? J'ai le cœur navré, je ſuis pénétré de douleur. Il y a deux heures que je ne vous aurois écrit que du bien. Un miſérable journal qui ne paroîtra que demain lundi (c'eſt dimanche qui ſonne une heure après-midi) vient de me tomber entre les mains : je n'en ai lu qu'un mot, & ce mot m'a flétri le cœur. Oh ! qu'eſt-ce que tout ceci ? Je ne ſçais ce que je dis ; laiſſez-moi dire des faits, mais ne montrez ma lettre qu'à vous : ſentez un ami.

Ayant donc lu, le même jour de ſa réception, votre *Défenſe* & formé mon plan en conſéquence, je l'ai portée à un de nos chefs, qui l'a reçue avec avidité. J'ai voulu le prévenir & lui donner le ton ; il ne l'a pas voulu, diſant qu'il vouloit en penſer de lui-même. Or, j'avois mes raiſons pour le prévenir &, réellement, il a manqué le point de vue, je veux dire le mien ; car, du reſte, il en a penſé au mieux après la lecture & vous a même très-abſous du théologique. Tandis qu'il liſoit, j'ai mieux réuſſi à donner le ton aux autres. Le voici, ce ton ; voyez ſi c'eſt le vrai. J'ai dit : « L'auteur, par ménagement, par eſtime, par amitié pour nous tous, — pour moi un peu, — feint de répondre à d'autres, à La Porte (*a*), à la *Gazette* (*b*), & ne nous indique qu'en paſſant, ſur l'article le plus indifférent, pour ne pas paroître nous mépriſer ; mais, dans le fond, il ne répond qu'à nous (*mutato nomine*), il ne s'embarraſſe que de nous, il n'eſtime & n'aime que nous & nous diſtingue en ne nous diſtinguant pas dans cette foule de critiques. Il ne nous

(*a*) L'auteur des *Obſervations ſur l'Eſprit des Loix* ; cf. ci-deſſus la lettre 526, page 1276, note *a*.

(*b*) Les *Nouvelles eccléſiaſtiques*.

diftingue pas de la foule, mais il diftingue la foule de nous ; cela va au même. Il fait plus ; me fuis-je trompé ? Page 184, difant *quand un homme tient à un état*, etc., j'ai dit : cet homme, c'eft P. B. j. (*a*), cet état, c'eft nous. Or, quel éloge pour nous : 1° *état qui fait refpecter la religion*, 2° *état que la religion fait refpecter* (*b*). Tout le monde ici a fenti cela, & vous en fçait gré ; le premier même que j'ai dit a pris ce ton de moi, mais n'a pas pris l'autre, que ce fût P. B. [*fic*]. Je crois pourtant qu'il y eft revenu, voyant tous les autres y foufcrire, l'intéreffé même, qui en a été comme foudroyé, m'a-t-on dit, car j'ai évité de le voir & j'ai eu tort. Je lui aurois aidé à prendre du moins patience ; au lieu d'elle, il a pris un parti, un parti... ! Voyez notre février 2e volume, art. 30, p. 532, qui paroîtra demain lundi 15. Je n'en ai point d'exemplaire que je puiffe vous envoyer. Cet article n'eft rien en foi ; c'eft la chicane de Diodore de Sicile, pure pédanterie grammaticale. Et ce n'eft pas là ce qui m'a affligé. Je vous laiffe deviner le mot, un fimple mot, qui m'a porté au cœur (*c*). Vous ne devinez rien, vous le verrez d'efprit comme je l'ai d'abord fenti de cœur. Et puis cette fougue d'ufer (ou abufer) du train courant d'un journal pour frapper un tel coup huit jours après, tandis que nos extraits font des trois, quatre & fix mois à paroître & que jamais on n'a voulu me permettre de donner celui de votre *Efprit des Loix*.

Vous n'avez pas voulu m'y aider ; je n'ai ofé m'y ingérer de moi-même, on m'a intimidé en difant que j'étois votre ami. Si vous vous étiez plaint & que vous euffiez demandé que je le fiffe, on n'auroit pu vous le refufer. Ils ne peuvent pas craindre que je

(*a*) Le P. Berthier, jéfuite.

(*b*) « Quand un homme tient à un état qui fait refpecter la religion & que la religion fait refpecter, & qu'il attaque devant les gens du monde un homme qui vit dans le monde, il eft effentiel qu'il maintienne par fa manière d'agir la fupériorité de fon caractère. »

(*c*) Dans la *Défenfe*, Montefquieu qui réfutait longuement les *Nouvelles eccléfiaftiques*, fe bornait à répondre au *Journal de Trévoux*, fur une légère difficulté foulevée à propos d'un paffage de Diodore de Sicile. Dans l'article du 15 février 1750, le journalifte de Trévoux fouligne la façon dont Montefquieu a éludé la difcuffion théologique : « Je ne m'imaginois pas que dans une lettre qui contient 23 pages de fes *Mémoires*, ce fût là le feul endroit qui pût attirer l'attention d'un apologifte de l'*Efprit des Loix* » (p. 535).

prévarique & n'aurois-je pas toujours paſſé par leur reviſion ? Or, je puis vous le dire, nul autre que moi ne peut donner ici le vrai tour à votre livre. Je n'aurois rien fait que de concert avec vous &, vous & eux étant mes reviſeurs, j'aurois ſûrement tout concilié. Il en ſeroit encore temps, mais il faudroit m'aider. N'avez-vous pas compris enfin que vous vous deviez une défenſe ſur le dit fait théologique ? La vôtre eſt un chef-d'œuvre ; la mienne, ſans être ſi bien, ſeroit mieux pour vos vrais intérêts. Vous m'entendez & nous pouvons, je crois, nous parler un peu à demi-mot : *ſcripta manent* ; cependant je n'ajoute pas *verba volant* : j'en ai de poids à vous dire.

Je fus cloué par une toux, eſpèce d'aſthme ; mais vous avez un carroſſe qui vole & il me ſemble que nous avons à nous parler depuis ſix mois ; vous me coupâtes la parole, il y en a trois. Je fis pourtant alors, malgré vous, une démarche, mais ſans effet, n'ayant oſé l'appuyer, manque de votre appui. Je vous dis que ce théologique n'eſt pas à mépriſer, que l'uſage en eſt ſévère & l'abus terrible. Fuſſiez-vous le grand Pontife, vous auriez à craindre le Sanhédrin. Ne laiſſez point cela en arrière. Plus vous êtes une perſonne noble, un auteur diſtingué, plus vous devez éviter d'*inferre maculam nomini tuo*. Vous avez un nom, une réputation & un fils.

Il me revient dans le moment que vous devez dîner avec P. B. chez l'évêque de Sen... (*a*), & que vous l'avez demandé. J'ai nié le fait que vous l'euſſiez demandé ; il m'eſt de conſéquence de ſçavoir le vrai de cette demande. Car dîner n'eſt rien, je dis dîner avec..., mais le demander me paroît ne vous aller pas, non que j'y craigne de l'embarras pour vous, mais, mais... Un mot d'entrevue avant ce dîner ne nuiroit à rien. Or, ne me citez pas, s'il vous plaît, ſurtout à ce ſeigneur évêque, que je révère de toute façon & que je crois très-bien intentionné pour vous, pour nous, dans la conciliation qu'il peut méditer. Je penſe que ce qui ſe dira là ſera fort répété, commenté ici, & qu'il n'eſt pas de vos intérêts, — ni du bien, — que des armes ſi polies, ſi néceſſaires vous tom-

(*a*) François-Firmin Trudaine, évêque de Senlis (1714—1754).

bent des mains, furtout après la récidive, le mot du journal de demain. Voilà mon raifonnement fur tout cela : ou vous êtes un ennemi théologique, ou vous ne l'êtes pas. Si vous ne l'êtes pas, il faut la défenfe complète ; fi vous l'êtes, — *quod Deus avertat*° — mon amitié, très-vive, très-pure affurément, ne peut ni ne veut vous abfoudre. Amitié de toutes parts, ou pour que vous ne foyez pas, ou pour que vous ne paroiffiez pas ennemi théologique. Je vous dis que vous ne ferez jamais abfous fi notre journal, fi mon amitié effective ne vous abfout.

J'ai reçu une lettre de M. Ffolkes, notre préfident de la Société Royale. Il vous aime, dit-il, comme fes yeux... Il lira toute fa vie votre livre. Or ceci eft à propos, car il me parle beaucoup d'abfolution ; devinez pourquoi. Tout franc, vous tenez mon amitié en captivité. Voyez fi votre *Grandeur des Romains* a fouffert le moindre nuage théologique. Vous m'aviez honoré de votre confiance, avant l'apparition. Sçavez-vous qu'en ceci je fouffre autant pour les Jéfuites que pour vous ? Voilà comme j'aime mes amis ; je voudrois que vous n'euffiez point à vous plaindre les uns des autres. Je n'ofe pas même faire l'extrait de votre *Défenfe*, furtout après le mot de demain. Or, vous n'avez pourtant que cet ennemi ; encore n'eft-il pas ennemi, mais, mais... Oh ! que vous l'avez bien peint ! D'où le connoiffez-vous ? Eft-ce fon ftyle feul qui vous l'a peint, non pas emporté, mais précipité comme quelqu'un qui fe noie... Il fe noie en effet, je dis en ceci, & fi vous le vouliez...

Je fuis avec refpect & amitié, mon illuftriffime feigneur ami, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

L. CASTEL.

534. — *Montefquieu à Latapie* (*a*)

A Paris, ce 19 février 1750.

Je fuis bien aife, Monfieur, que vous foyez content, & dans le fond les lettres anonymes n'ont jamais fait d'impreffion fur moi. Nous ne devons, vous & moi, travailler dans cette terre qu'à nous

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

faire aimer & à faire le bien autant que nous pourrons & le mal le moins que nous pourrons.

L'acquifition dont vous me parlez me plaît affez. J'en écris à M. de Secondat en conformité, & pour ne point répéter il pourra vous montrer ma lettre.

Je vous prie de me faire un plaifir. Je fis avant de partir mon teftament clos chez Roberdeau, notaire, qui en fit la fufcription (*a*). Il m'eft important de fçavoir fi la fufcription (*b*) eft écrite de la main de Mr Roberdeau ou d'un de fes clercs. Vous fçavez les queftions qu'on a foulevées nouvellement fur ceci par rapport à la validité des teftamens (*c*). Ainfi je vous prie d'aller de ma part chez Mr Roberdeau & de lui demander de vous montrer la dite fufcription (*d*) & de voir par vous-même fi elle eft écrite de lui ou de fon clerc ; & afin qu'il ne vous refufe pas la permiffion de le voir, je vous donne un ordre figné de moi pour qu'il me faffe le plaifir de vous le montrer fans difficulté comme à moi-même. Faites lui mes complimens.

Je vous falue, Monfieur, de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Vous ne m'avez point mandé des nouvelles de Mademoifelle Latapie.

A Monfieur, Monfieur Latapie, — à La Brède.

535. — *Solar à Montefquieu* (*e*)

Rome, le 4 mars 1750.

Quoique je fois perfuadé que M. le duc de Nivernois vous rend

(*a*) Le texte porte « foufcription ».

(*b*) Id.

(*c*) L'ordonnance de 1735 fur les teftaments (Ifambert, XXI, 386) ftipule (art. 9) que l'acte de fufcription des teftaments myftiques (ou fecrets) doit être « dreffé » par un notaire. Les notaires en avaient déduit qu'ils n'étaient pas obligés de tenir la plume eux-mêmes. Une déclaration du 24 mars 1745 adreffée au Parlement de Provence avait condamné leur interprétation, & précifé que la fufcription devait être écrite de la main du notaire fous peine de nullité des teftaments. Le 26 janvier 1751 une déclaration analogue allait être adreffée au Parlement de Bordeaux, & une autre déclaration, du 6 mars 1751 (Ifambert, XXII, 246), étendit la prefcription à toutes les provinces de droit écrit.

(*d*) Le texte porte « foufcription ».

(*e*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 237.

compte de tout ce qui vous intéreſſe dans ce moment, cela n'acquitte pas envers vous le devoir de mon amitié, qui m'engage à faire la même choſe ; vous pouvez apprendre d'un de nous ce qui aura échappé à l'autre. Votre affaire prend une tournure à vous ſauver le déſagrément que pouvoient vous attirer la malignité & l'ignorance de vos critiques ; on a parlé à propos pour arrêter la relation à la Congrégation de l'Index & vous faire écouter.

C'eſt à M. le cardinal Paſſionei que vous avez cette obligation ; il s'eſt porté avec ardeur à la défenſe de votre réputation par l'eſtime qu'il a pour votre perſonne & pour vos ouvrages (*a*). Ce coup paré, on a gagné du temps ; c'eſt tout ce qu'il falloit pour détruire les préventions ; votre apologie ne ſçauroit manquer de produire cet effet : je l'ai lue & j'ai trouvé qu'elle ſerre de ſi près que l'eſprit le plus révolté contre la raiſon doit ſe rendre aux vôtres. M. le cardinal Valenti, que nous avons tâché de mettre dans vos intérêts & qui doit y être par ſes lumières, a mis ce dernier ouvrage entre les mains de votre reviſeur.

Vous avez le bonheur que ce choix eſt tombé ſur un ſujet dont la capacité eſt au-deſſus de la foibleſſe des préjugés & qui ne conſultera que les égards qu'il doit à ſon emploi & la délicateſſe de certains lecteurs qu'il faut ménager ; il s'appelle Mgr Bottari (*b*) ; il eſt juſte que ſon nom vous ſoit connu. Je ſçais qu'il eſt content de votre *Défenſe* & qu'il ne demande qu'un peu de temps pour juger, s'il croit qu'il y ait quelque choſe à ajouter ; ſes remarques vous ſeront communiquées & vous aurez le temps d'en faire uſage dans une ſeconde édition de votre réponſe aux critiques avant que la Congrégation de l'Index s'aſſemble : nous avons compté qu'il y a

(*a*) Sur le rôle très actif en faveur de Monteſquieu joué par le cardinal Paſſionei dans cette affaire cf. l'article de M. Léon Bérard, *L'Eſprit des lois devant la Congrégation de l'Index*, dans *La Revue... des deux mondes*, 15 août 1949, pp. 608—633. — Au début de cet article (pp. 609—611) M. Léon Bérard deſſine un portrait du cardinal, où il le préſente comme animé d'eſprit janſéniſte.

(*b*) Giovann-Gaetano Bottari (1689-1775), profeſſeur d'hiſtoire eccléſiaſtique & de controverſe au collège de la Sapience, aumônier particulier de Benoît XIV. — M. Léon Bérard (*art. cité*, pp. 617—618) cite une lettre de lui au duc Bartolomeo Corſini, en date du 13 juillet 1749, lettre dans laquelle on relève le paſſage ſuivant : « Godo che Voſtra Eccelenza legga il libro dello *Spirito delle leggi*, perchè è ammirabile » [= Je me réjouis d'apprendre que Votre Excellence lit l'*Eſprit des Lois*, parce que c'eſt un livre admirable].

deux mois à pouvoir profiter. Je vous rends un compte exaćt de l'état de votre affaire ; je demande pour récompenſe deux exemplaires de votre *Défenſe* : je ſerai bien payé. Je vous réponds que je ſerai très attentif à ſurveiller, de concert avec notre aimable ambaſſadeur, ſur tout ce qui vous regarde, à vous en donner avis & vous marquer tant que je pourrai combien je vous ſuis attaché & je vous aime.

SOLAR.

536. — *Monteſquieu à Guaſco* (*a*)

De Paris, 12 mars 1750.

J'avois déjà appris par Milord Albemarle, mon cher comte, que vous ne vous étiez point noyé en traverſant de Calais à Douvres & la bonne réception qu'on vous a faite à Londres. Vous ſerez toujours plus content de vos liaiſons avec le duc de Richmond, Milord Cheſterfield & Milord Granville. Je ſuis ſûr que, de leur côté, ils chercheront de vous avoir le plus qu'ils pourront. Parlez-leur beaucoup de moi ; mais je n'exige point que vous *toaſtiez* ſi ſouvent, quand vous dînerez chez le duc de Richmond. Dites à Milord Cheſterfield que rien ne me flatte tant que ſon approbation ; mais que, puiſqu'il me lit pour la troiſième fois, il ne ſera que plus en état de me dire ce qu'il y a à corriger & à rećtifier dans mon ouvrage. Rien ne m'inſtruiroit mieux que ſes obſervations & ſa critique.

Vous devez être bien glorieux d'avoir été lu par le Roi & qu'il ait approuvé ce que vous avez dit ſur l'Angleterre ; moi, je ne ſuis pas ſûr de ſi hauts ſuffrages & les rois ſeront peut-être les derniers qui me liront ; peut-être même ne me liront-ils point du tout. Je ſçais cependant qu'il en eſt un dans le monde qui m'a lu (*b*) & M. de Maupertuis m'a mandé qu'il avoit trouvé des choſes où il n'étoit pas de mon avis. Je lui ai répondu que je parierois bien que je mettrois le doigt ſur ces choſes. Je vous dirai auſſi que le duc de Savoie a commencé une ſeconde lećture de mon livre. Je ſuis

(*a*) *Lettres familières*, XXXIII (p. 130).

(*b*) Frédéric II.

très-flatté de tout ce que vous me dites de l'approbation des Anglois ; & je me flatte que le traducteur de l'*Efprit des Loix* (*a*) me rendra auffi bien que le traducteur des *Lettres Perfanes*.

Vous avez bien fait, malgré le confeil de M[lle] Pitt, de rendre les lettres de recommandation de Milord Bath. Vous n'avez que faire d'entrer dans les querelles du parti ; on fçait bien qu'un étranger n'en prend aucun & voit tout le monde. Je ne fuis point furpris des amitiés que vous recevez de ceux que vous avez connus à Paris & fuis fûr que, plus vous refterez à Londres, plus vous en recevrez ; mais j'efpère que les amitiés des Anglois ne vous feront point négliger vos amis de France, à la tête defquels vous fçavez que je fuis. Pour vous faire bien recevoir à votre tour, j'aurai foin de faire voir l'article de votre lettre, où vous dites qu'en Angleterre les hommes font plus hommes & les femmes moins femmes qu'ailleurs. Puifque le prince de Galles me fait l'honneur de fe fouvenir de moi, fi l'occafion fe préfente, je vous prie de me mettre à fes pieds.

Je vous embraffe.

A l'abbé comte de Guafco, — à Londres.

537. — *Montefquieu au chevalier de Vivens* (*b*)

A Paris, ce 13 mars 1750.

Mon cher chevalier,

Vous faites des lettres perfanes mieux que moi. M[lle] de Jaucourt (*c*) m'a fait l'honneur de m'envoyer la vôtre (*d*) ; je l'ai fait copier & la lui ai renvoyée. J'y fuis trop bien traité pour qu'il me convienne de la louer ; ainfi je reprends mon premier fentiment,

(*a*) Thomas Nugent.

(*b*) *Revue hiftorique de Bordeaux*, 1944, p. 27 ; d'après l'original (de la main de Damours) appartenant au D[r] Duffour (de Bordeaux).

(*c*) Ifabelle de Jaucourt, née le 30 avril 1703, qui ne fe maria point. Elle était la belle-fœur de Suzanne-Marie de Vivens (1706—1775), qui avait époufé Pierre-Antoine, marquis de Jaucourt, le 7 janvier 1726. Cette dernière, dont nous n'avons pu déterminer la parenté avec le chevalier François de Vivens, entretint avec celui-ci un commerce épiftolaire pendant quarante ans (cf. une Notice biographique fur le chevalier de Vivens par Saint-Amans (1819), appartenant au D[r] Duffour).

(*d*) Cf. à l'Appendice la lettre 748.

qui eſt d'être jaloux de vous. Je la ferai voir à Madame la ducheſſe d'Aiguillon (*a*).

Vous devez être content de l'extrait du *Journal de Trévoux* (*b*), & il s'eſt trouvé bien des gens ici qui ont bien ſaiſi votre ouvrage.

Je ne crois pas que vous ayez de longtemps le plaiſir de voir à Aiguillon Madame la ducheſſe ; il me paroît qu'elle s'eſt remiſe du gouvernement en faveur de M. le Duc (*c*).

Le temps n'eſt plus printemps & eſt redevenu hiver ; je crains bien que cela ne ruine notre Gaſcogne. L'abbé de Guaſco m'a écrit de Calais, où il a reſté cinq ou dix jours, parce qu'il a pris la poſte, pour y attendre ſes malles qui lui arrivent par le coche ; & il a le malheur d'avoir vu tout Calais dans une demi-journée ; mais les ſçavans trouvent partout leur patrie. L'abbé eſt comme Céſar, qui s'arrêta avant de paſſer le Rubicon.

Je vous ſalue, mon cher chevalier, & ai l'honneur de vous embraſſer de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Il paroît ici un livre, qui eſt un voyage de la planète, de (*d*) [*déchirure*]. Je ne l'ai point lu. On l'attribue [*déchirure*] Crébillon. M. de Fontenelle a parlé de ces peuples dans ſes *Mondes*, & il leur donne, je crois, beaucoup d'imagination.

A Monſieur, Monſieur le chevalier de Vivens, — à Clairac.

(*a*) Aiguillon (Lot-&-Garonne, canton de Port-Sainte-Marie) eſt à une dizaine de kilomètres de Clairac. La ducheſſe d'Aiguillon voiſinait avec le chevalier de Vivens & l'appelait « ſon Sauvage » (cf. le Journal de tournée de Latapie en 1778 dans les *Archives hiſtoriques ...de la Gironde*, tome 38 (1903), p. 360).

(*b*) Un compte rendu de l'*Eſſai ſur les principes de la phyſique* (qui ne nomme pas l'auteur reſté anonyme) a paru dans le *Journal de Trévoux* de décembre 1747, vol. I, pp. 2345—2353.

(*c*) Emmanuel-Armand Du Pleſſis, fils de Madame d'Aiguillon, qui venait de devenir duc d'Aiguillon à la mort de ſon père Armand-Louis, ſurvenue le 31 janvier 1750.

(*d*) *Voyage autour du monde..., par George Anſon..., traduit de l'anglois* [par Élie de Joncourt]. Paris, Quillau, 1750, 4 vol. in-12. — La première édition de cette traduction, à l'adreſſe d'Amſterdam & Leipzig, Arkſtée & Merkus, avait paru en 1749, & venait de faire l'objet d'un compte rendu dans le *Journal de Trévoux* de janvier & de février 1750 (pp. 65—79 & 245—261).

538. — *Le duc de Nivernais à Monteſquieu* (*a*)

A Rome, le 24 mars 1750.

J'ai reçu, Monſieur, les douze exemplaires de la *Défenſe de l'Eſprit des Loix* que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer & je puis vous aſſurer que j'en ferai le meilleur uſage poſſible. J'ai préſenté, il y a une quinzaine de jours, au Pape tous vos ouvrages (dans leſquels je ne comprends point les *Lettres Perſanes*) ; il a été extrêmement ſenſible à cette attention de votre part & m'a dit en propres termes : « *Si laſci ſervire vedera l'autore che ſto regalo, non me l'avr à fatto indàrno.* » Je ne vous ennuierai pas du détail de tout ce que je lui dis à cette occaſion. Je crois avoir dit à peu près ce qu'il falloit pour plaider votre cauſe ſans avoir l'air de la plaider & ne la préſentant que *in un' aria andante*, parce qu'ici & ailleurs, plus on ſouhaite le ſuccès d'une affaire, moins on doit la montrer conſidérable.

Je m'eſtime bien heureux que l'injuſtice, la malignité & l'ignorance des hommes me donnent occaſion de ſervir un auteur & un ouvrage qui ne méritent que des autels & des adorateurs au lieu de défenſeurs ; & je dis : à quelque choſe malheur eſt bon. Pardonnez-moi cette réflexion ; vous connoiſſez trop bien les hommes pour être étonné que je mette de la vanité à vous ſervir & j'aime mieux vous le dire tout franchement que de vous le laiſſer deviner.

J'ai l'honneur d'être avec le plus fidèle attachement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 212.

539. — *Monteſquieu à Groſley* (*a*)

8 avril 1750.

Je ſuis bien touché, Monſieur, de l'approbation que vous donnez à mon livre & encore plus de ce que vous l'avez lu la plume à la main. Vos doutes ſont ceux d'une perſonne très-intelligente. Voici en courant quelques réponſes, & telles que le peu de temps que j'ai m'a permis de les faire.

« *De l'Eſclavage*, livre XV, chapitre II, & chapitre XX, livre XVIII. Il eſt du droit des gens, chez les Tartares, de venger par le ſang des vaincus celui que leur coûtent leurs expéditions. Chez les Tartares, au moins, l'eſclavage n'eſt-il pas du droit des gens & ne devroit-il pas ſon origine à la pitié ? »

L'eſclavage qui ſeroit introduit à l'occaſion du droit des gens d'une nation qui paſſeroit tout au fil de l'épée, ſeroit peut-être moins cruel que la mort mais il ne ſeroit point conforme à la pitié. De deux choſes contraires à l'humanité, il peut y en avoir une qui y ſoit plus contraire que l'autre : j'ai prouvé ailleurs que le droit des gens tiré de la nature ne permet de tuer qu'en cas de néceſſité. Or, dès qu'on fait un homme eſclave, il n'y a pas eu de néceſſité de le tuer.

« Un homme libre ne peut ſe vendre, parce que la liberté a un prix pour celui qui l'achète & qu'elle n'en a point pour celui qui la vend ; mais dans le cas du débiteur qui ſe vend à ſon créancier, n'y a-t-il pas un prix de la part du débiteur qui ſe vend ? »

(*a*) Patris, *Opuſcules en proſe & en vers* (Paris, 1810, in-12°) p. 124. — Patris accompagne la publication de cette lettre de la note ſuivante:

« N. B. — Les endroits guillemetés contiennent les objections de Groſley. Son manuſcrit en renferme encore d'autres, auxquelles Monteſquieu n'a pas répondu & que voici :

« Liv. V, chap. VI. — Comment chaque Athénien était-il obligé de rendre compte de la manière dont il gagnait ſa vie, si les républiques grecques ne voulaient pas que leurs citoyens s'appliquaſſent au commerce, à l'agriculture & aux arts? »

« Liv. V, chap. XIX. — Parmi les corollaires de ce livre, ne pourrait-on pas examiner ſi d'une république corrompue on pourrait faire une bonne monarchie & ſi, par la faute du peuple, une conſtitution peut paſſer du monarchiſme au deſpotiſme ? »

« Liv. XXI, chap. XXII. — Les femmes n'auraient pas dû ſuccéder chez les Wiſigoths, ſuivant les principes là poſés. »

C'eſt une mauvaiſe vente que celle du débiteur inſolvable qui ſe vend : il donne une choſe ineſtimable pour une choſe de néant.

« Les eſclaves du chapitre VI, livre XV, reſſemblent moins aux eſclaves qu'aux cliens des Romains, ou aux anciens vaſſaux & arrière-vaſſaux. »

Je n'ai point cherché, au chapitre VI du livre XV, l'origine de l'eſclavage qui a été, mais l'origine de l'eſclavage qui peut ou doit être.

« Il auroit fallu examiner (liv. XV, chap. XVIII) s'il n'eſt pas plus aiſé d'entreprendre & d'exécuter de grandes conſtructions avec des eſclaves qu'avec des ouvriers à la journée. »

Il vaut mieux des gens payés à la journée que des eſclaves : quoi qu'on diſe des pyramides & des ouvrages immenſes que ceux-ci ont élevés, nous en avons fait d'auſſi grands ſans eſclaves.

Pour bien juger de l'eſclavage, il ne faut pas examiner ſi les eſclaves ſeroient utiles à la petite partie riche & voluptueuſe de chaque nation ; ſans doute qu'ils lui ſeroient utiles ; mais il faut prendre un autre point de vue, & ſuppoſer que dans chaque nation, dans chaque ville, dans chaque village, on tirât au ſort pour que la dixième partie qui auroit les billets blancs fût libre & que les neuf dixièmes qui auroient les billets noirs fuſſent ſoumis à l'eſclavage de l'autre & lui donnaſſent un droit de vie & de mort & la propriété de tous leurs biens. Ceux qui parlent le plus en faveur de l'eſclavage ſeroient ceux qui l'auroient le plus en horreur, & les plus miſérables l'auroient en horreur encore. Le cri pour l'eſclavage eſt donc le cri des richeſſes & de la volupté & non pas celui du bien général des hommes ou celui des ſociétés particulières (*a*).

Qui peut douter que chaque homme ne ſoit pas bien content d'être le maître d'un autre ? Cela eſt ainſi dans l'état politique, par des raiſons de néceſſité : cela eſt intolérable dans l'état civil.

J'ai fait ſentir que nous ſommes libres dans l'état politique, par la raiſon que nous ne ſommes point égaux. Ce qui rend certains

(*a*) Dans l'édition de Londres, de 1757, 4 vol. in-12°, cet alinéa forme le chapitre IX du livre XV. Cf. Jameſon, *Monteſquieu & l'eſclavage* (Paris, Hachette, 1911, in-8°), p. 232.

articles du livre en queſtion obſcurs & ambigus, c'eſt qu'ils ſont ſouvent éloignés d'autres qui les expliquent & que les chaînons de la chaîne que vous avez remarquée ſont très-ſouvent éloignés les uns des autres.

« Liv. XIX, chap. IX. L'orgueil eſt un dangereux reſſort pour un gouvernement. La pareſſe, la pauvreté, l'abandon de tout, en ſont les ſuites & les effets. Mais l'orgueil n'étoit-il pas le principal reſſort du gouvernement romain ? N'eſt-ce pas l'orgueil, la hauteur, la fierté qui a ſoumis l'univers aux Romains ? Il ſemble que l'orgueil porte aux grandes choſes & que la vanité ſe concentre dans les petites.

« Liv. XIX, chap. XXVII. Les nations libres ſont fières & ſuperbes, les autres peuvent plus aiſément être vaines. »

Quant à la contradiction du liv. XIX, chap. IX, avec le liv. XIX, chap. XXVII, elle ne vient que de ce que les êtres moraux ont des effets différens, ſelon qu'ils ſont unis à d'autres. L'orgueil, joint à une vaſte ambition & à la grandeur des idées, produiſit de certains effets chez les Romains ; l'orgueil, joint à une grande oiſiveté avec la foibleſſe de l'eſprit, avec l'amour des commodités de la vie en produit d'autres chez d'autres nations. Celui qui a formé les doutes a beaucoup plus de lumières qu'il n'en faut pour bien ſentir ces différences & faire les réflexions que je n'ai pas le temps de faire ici.

Il n'y a qu'à conſidérer les divers genres de ſupériorité que les hommes, ſuivant diverſes circonſtances, ſont portés à ſe donner les uns ſur les autres.

« Liv. XIX, chap. XXII. Quand un peuple n'eſt pas religieux, on ne peut faire uſage du ferment que quand celui qui jure eſt ſans intérêt, comme le juge & les témoins. »

Sur le doute du chap. XXII, liv. XIX, il eſt très-honorable à un magiſtrat qui le forme ; mais il eſt toujours vrai qu'il y a des intérêts plus prochains & plus éloignés.

« Ne pourroit-on pas objecter contre les effets différens que les différens climats produiſent, dans le ſyſtème de l'auteur, que les lions, tigres, léopards, etc., ſont plus vifs & plus indomptables que nos ours, nos ſangliers, etc. ? »

Sur le doute du liv. XXIV, chap. II, cela dépend de la nature des efpèces particulières des animaux.

« Liv. XXIII, chap. XV. Imaginons que tous les moulins périffent en un jour, fans qu'il foit poffible de les rétablir. Où prendroit-on en France des bras pour y fuppléer ? Tous les bras que cela ôteroit aux arts, aux manufactures, feroient autant de bras perdus pour eux, fi les moulins n'exiftoient pas. A l'égard des machines en général, qui fimplifient les manufactures en diminuant le prix, elles indemnifent le manufacturier par la confommation qu'elles augmentent ; & fi elles ont pour objet une matière que produit le pays, elles en augmentent la confommation. »

A l'égard des moulins, ils font très-utiles, furtout dans l'état préfent. On ne peut entrer dans le détail ; ce qu'on en a dit dépend de ce principe qui eft prefque toujours vrai : plus il y a de bras employés aux arts, plus il y en a d'employés néceffairement à l'agriculture. Je parle de l'état préfent de la plupart des nations ; toutes ces chofes demandent beaucoup de diftinctions, limitations, etc.

« Liv. XXVI, chap. III. La loi de Henri II, pour obliger de déclarer les groffeffes au magiftrat, n'eft point contre la défenfe naturelle. Cette déclaration eft une efpèce de confeffion. La confeffion eft-elle contraire à la défenfe naturelle ? Et le magiftrat obligé au fecret en eft un meilleur dépofitaire qu'une parente dont l'auteur propofe l'expédient. »

Quant à la loi qui oblige les filles de révéler, la défenfe de la pudeur naturelle dans une fille eft auffi conforme à la nature que la défenfe de fa vie ; & l'éducation a augmenté l'idée de la défenfe de fa pudeur & a diminué l'idée de la crainte de perdre la vie.

« Liv. XIV, chap. XIV. Il y eft parlé des changemens que le climat fait dans les lois des peuples. Les femmes, qui avoient beaucoup de liberté parmi les Germains & Wifigoths d'origine, furent refferrées étroitement par ces derniers, lorfqu'ils furent établis en Efpagne. L'imagination des légiflateurs s'échauffa à mefure que celle du peuple s'alluma. En rapprochant cela des chapitres IX & X du livre XVI fur la néceffité de la clôture des femmes dans les pays chauds, ne fera-t-on pas étonné que ces mêmes Wifigoths

qui redoutoient les femmes, leurs intrigues, leurs indiſcrétions, leurs goûts, leurs dégoûts, leurs paſſions grandes & petites, n'aient point craint de leur laiſſer la bride, en les déclarant (liv. XVIII, chap. XXII) capables de ſuccéder à la couronne, abandonnant l'exemple des Germains & le leur même ? Le climat ne devoit-il pas au contraire éloigner les femmes du trône ? »

Sur les doutes du livre XIV, chap. XIV, & du liv. XVIII, chap. XXII, l'un & l'autre ſont des faits dont on ne peut douter ; s'ils paroiſſent contraires, c'eſt qu'ils tiennent à des cauſes particulières.

« Liv. XXX, chap. V, VI, VII & VIII. Abandonnez aux Francs les terres des domaines ; ils auront des terres, & les Gaulois ne ſeront point dépouillés. »

Liv. XXX, chap. V, VI, VII & VIII. Cela peut être & que le patrimoine public ait ſuffi pour former les fiefs. L'hiſtoire ne prouve autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il y a eu un partage & les monumens prouvent que le partage ne fut pas du total.

Voilà, Monſieur, les éclairciſſemens que vous m'avez paru ſouhaiter ; & comme votre lettre fait voir une perſonne très au fait de ces matières & qui joint au ſçavoir beaucoup d'intelligence, j'ai écrit tout ceci très-rapidement. Du reſte, l'édition la plus exacte eſt la dernière édition imprimée en 3 vol. in-12, à Paris, chez Huart, libraire, rue Saint-Jacques, près la fontaine Saint-Séverin.

J'ai l'honneur d'être, Monſieur, avec des ſentimens remplis d'eſtime, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

540. — *Monteſquieu au chevalier de Vivens* (*a*)

A Paris, ce 21 avril 1750.

Vous êtes un vrai Perſan, mon cher chevalier, & vous entendez très-bien la fabrique des lettres qui viennent de ce pays (*b*). Je ne manquerai pas d'ajouter votre changement en apoſtille, qui eſt

(*a*) *Revue hiſtorique de Bordeaux*, 1944, p. 27 ; d'après l'original (de la main de Damours) appartenant au Dr Duffour (de Bordeaux).

(*b*) Cf. à l'Appendice la lettre 748.

tout ce qu'il y a de mieux, & ferai voir le tout à Madame la duchesse d'Aiguillon.

Je ferai votre commission quand j'écrirai à l'abbé de Guasco, mais j'attends une occasion, parce que le pauvre homme est écrasé de lettres par la poste.

Je parlai hier de l'affaire du tabac à M. Helvétius, & nous en parlâmes longtemps au coin de mon feu (*a*). Il me paroît qu'il est très-convaincu que dans le fond nous avons raison, mais il croit que les ministres ne sont point disposés à cela. Ils y sont même si peu disposés que l'on ôte la culture aux provinces qui l'ont encore, car c'est ôter la culture aux provinces d'Alsace & de Flandres que de mettre un droit sur le tabac tel qu'il n'y ait pas de profit à en cultiver (*b*). Vous voyez donc que cette proposition n'est guère de saison. Cependant, comme l'Évangile dit très bien *pulsate & aperitur* (*c*), vous ferez toujours très-bien d'envoyer des mémoires à M. le contrôleur général (*d*) & aux intendans du commerce. Le hasard fait quelquefois mieux réussir un mémoire que la bonté de la chose. Vous pourriez sçavoir si M. de Tourny a eu quelque réponse favorable & aller votre chemin.

Adieu, mon cher chevalier, je vous embrasse bien fort, & suis, avec des sentimens pleins de la plus parfaite estime, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

Monsieur le chevalier de Vivens, — à Clairac.

541. — *Solar à Montesquieu* (*e*)

Rome, le 22 avril 1750.

Je vous félicite, mon très-cher Président, sur la vingt-deuxième

(*a*) La déclaration du 1er août 1721 (Isambert, XXI, 194), qui avait rétabli la ferme du tabac, interdisait (art. 22) la culture du tabac dans toute l'étendue de la ferme. L'Agenais, pays producteur, souhaitait évidemment la liberté de cultiver la plante.

(*b*) L'art. 1 de la déclaration du 1er août 1721 exceptait de la ferme du tabac les provinces de l'est : Franche-Comté & Alsace, Artois Cambrésis & Flandres.

(*c*) Matth., VII, 7 (= frappez & l'on vous ouvrira).

(*d*) Machault d'Arnouville.

(*e*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 238.

édition de votre livre. Elle fait votre apologie & l'éloge de la droiture de vos intentions, qu'on y reconnoît dans le public intelligent qui veut en faire son profit. Je m'applaudis d'être de ce nombre & de l'avoir prévenu par mon suffrage auquel la prévention n'a eu aucune part, puisque vous ne m'aviez pas mis dans la confidence. Je ne puis vous être utile ici que par mon zèle pour tout ce qui vous intéresse & par le désir que j'ai qu'on ne trouble pas votre tranquillité, dont vous faites si bon usage.

M. le cardinal Passionei a lu dans votre lettre les sentimens que vous me marquez pour lui, dont il est fort touché. Vous êtes faits l'un & l'autre pour vous connoître & vous aimer. Il a une vaste érudition qui ne vous est pas inconnue. Je dois vous dire de sa part qu'il agréera infiniment le témoignage de reconnoissance que vous vous proposez de lui donner, ce qui engagera une liaison dont vous serez content; vous me remercierez d'y avoir contribué. Il m'a confié que Mgr Bottari lui a communiqué son rapport sur votre livre (*a*), dans lequel il n'a pas pu s'écarter des principes de cette Cour par rapport à l'Inquisition, qu'on appelle ici le Saint-Office; mais qu'à cela près, tout le reste doit vous satisfaire (*b*). Il a pris l'engagement de vouloir faire traduire cette relation en françois (*c*) & il m'a promis de vous la faire tenir par la voie de M. l'ambassadeur de France, qui agit pour vous avec toute la vivacité [possible]. J'ai pressé le dit cardinal de me la remettre en italien pour vous donner la satisfaction de vous l'envoyer aujourd'hui; je n'ai pas pu réussir à le détourner du parti qu'il a pris.

Je suis fâché que je ne serai plus en situation de m'employer pour vous dans ce pays ici, étant à la veille de mon départ pour Turin, où je vais chercher du soulagement & joindre le marquis de Breille, votre ami, auquel je manderai ce que vous me dites

(*a*) Par un billet en date du 25 mars 1750 le cardinal Passionei accusait à Mgr Bottari réception de son rapport (cf. Léon Bérard, *L'Esprit des Lois devant la Congrégation de l'Index*, dans *La Revue... des deux mondes*, 15 août 1949, p. 613).

(*b*) M. Léon Bérard a découvert à la Bibliothèque Vaticane (Ottoboni latino, 3157, ff. 5—9) des *Note sopre lo Spirito delle leggi* en lesquelles il a reconnu un exemplaire du rapport Bottari (cf. l'article précité, pp. 619—620).

(*c*) La traduction était déjà faite; cf. un billet du cardinal Passionei à Mgr Bottari en date du 17 avril 1750, mentionné par M. Léon Bérard (art. cit., p. 613).

pour lui. Nous nous trouverons à Govone avant que j'arrive à Turin. Il eſt très-fâcheux de ne pas pouvoir eſpérer de vous y tenir.

Il n'eſt pas encore à propos que vous écriviez à Mgr Bottari. Cela ſera praticable après que tout ce qui regarde votre ouvrage ſera calmé. M. le duc de Nivernois pourra vous diriger là-deſſus.

Ce que vous me dites de M. le marquis de Saint-Germain confirme la bonne opinion que j'ai de lui. Si vous écrivez à l'abbé Guaſco, faites lui mes amitiés ; je n'ai pas encore répondu à une de ſes lettres, parce qu'il m'a fait ſçavoir qu'il ſeroit errant. Vous ſçavez combien je vous ſuis attaché & tout ce que je déſire pouvoir faire pour vous marquer combien je vous aime.

SOLAR.

542. — *Charles Yorke à Monteſquieu* (*a*)

London, Apr. 11, 1750 [22 avril 1750].

Sir,

I ought to be much aſhamed of ſending the books which my brother will convey to you, ſo long after the time of promiſing them ; but it has been owing to the delay of Mr. Mildmay, one of the commiſſaries for ſettling limits in the Weſt Indies.

Some of the books you will find full of learning and curioſity. Mr. Wartburton's *Demonſtration of the divine Legation of Moſes* (*b*) is ſo well known that I need not ſpeak of it. The ſubjects treated in it are various and of importance both to religion and literature. The collection of the *Leges Anglo-Saxonicæ* and the *Jus feudale* of Cragius (*c*) will ſhow the rough wiſdom of our anceſtors in laying the foundations of this government. As to the *Diſcourſe on the Law of Forfeiture for high Treaſon*, nothing but your partiality for the author can pardon the liberty which I take in giving it you. The matter is of higheſt moment to the political conſtitution of all

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 290. — Charles Yorke (1722—1770) mourut quelques jours après avoir été élevé à la dignité de chancelier.

(*b*) 1738—1765, 5 vol. in-8°.

(*c*) Londres, 1603 ; réimprimé à Leipſick, 1716, in-4°.

countries ; but I have accommodated the argument, in ſome meaſure, to my own, and reaſoned from principles of liberty and the practice of free ſtates. The occaſion of writing it was a little ſingular. In Queen Anne's reign, juſt after the Union of England and Scotland, ſome members of the Houſe of Commons propoſed a clauſe in a law entitled an *Act for improving the Union*, to aboliſh the forfeiture of real inheritances, or eſtates of inheritance in land, in caſes of high treaſon. The Houſe of Lords, at that time, poſtponed the operation of that clauſe till the death of the Pretender and, in the year 1743, after the invaſion attempted from Dunkirk, it was further poſtponed till the death of the Pretender's ſons. And this was done for the ſake of ſetting the ancient terrors of law on the ſide of the proteſtant Eſtabliſhment.

Many things, I fear, you will ſee in my *Diſcourſe* rather difficult to a foreigner, by reaſon of the reference to Engliſh laws & manners ; but ſome parts of it are drawn from the common fountains of nature, policy & hiſtory. If it deſerves your approbation in any degree, it is owing wholly to the novelty of the ſubject.

In the peroration of the *Diſcourſe*, you will find ſome ſtrokes upon the conduct of France juſt before the late war with England, which, I know, your love of your country will not ſuffer you to forgive, and yet your candour to me will excuſe, when you conſider that the book was written in the ſpirit of arms, at the very time in which both nations were moſt incenſed with one another. A mind ſo enlarged as yours can overlook thoſe national prejudices and popular weakneſſes, which politicians encourage for their own ends, and can find its higheſt gratification in the mutual commerce of ſcience & friendſhip with the knowing and the virtuous of all climates.

For myſelf, I pretend to no greater merit than that of admiring your character & genius as I ought, and being ever, with all poſſible eſteem and reſpect, Sir, your moſt faithful and obedient, humble ſervant.

CHARLES YORKE.

Monſieur,

Je devrais être très honteux de vous envoyer les livres que mon

frère va vous remettre, si longtemps après vous les avoir promis ; mais cela provient du retard de M. Mildmay, l'un des commissaires chargé de fixer les frontières dans les Indes Occidentales.

Vous trouverez quelques-uns de ces livres pleins de science & de recherches. La *Démonstration de la mission divine de Moïse*, par M. Warburton, est si connue qu'il n'est pas nécessaire d'en parler. Les sujets qui y sont traités sont variés & importants, tant pour la religion que pour la littérature. La collection des *Leges Anglo-Saxonicæ* & le *Jus feudale* de Cragius vous découvriront l'âpre sagesse de nos ancêtres quand ils établirent les fondations de ce gouvernement. Quant au *Discours sur la loi de confiscation pour haute trahison*, il n'y a que votre bienveillance pour l'auteur qui puisse me faire pardonner la liberté que je prends de vous l'offrir. Le sujet est de la plus haute importance pour la constitution politique de tous les pays ; mais je l'ai adapté, en quelque sorte, au mien & j'ai raisonné en partant de principes libéraux & de la pratique des états libres.

La circonstance qui m'a fait écrire ce discours est assez singulière. Sous le gouvernement de la reine Anne, immédiatement après l'union de l'Angleterre & de l'Écosse, quelques membres de la Chambre des Communes proposèrent un article, dans une loi intitulée : *Acte améliorant l'Union*, pour abolir la confiscation des héritages immobiliers, ou des successions en propriétés foncières, dans les cas de haute trahison. La Chambre des Lords suspendit alors l'application de cet article jusqu'à la mort du Prétendant ; &, en 1743, après la tentative d'invasion, partie de Dunkerque, l'effet en fut encore suspendu jusqu'après la mort des fils du Prétendant. Et cela fut fait pour assurer à l'établissement protestant les sanctions terribles des anciennes lois.

Je crains que vous ne trouviez, dans mon *Discours*, bien des passages difficiles pour un étranger, à cause des allusions aux lois & aux mœurs anglaises. Mais d'autres parties en découlent des sources communes de la nature, de la politique & de l'histoire. S'il mérite votre approbation à un degré quelconque, il le doit uniquement à la nouveauté du sujet.

Dans la péroraison du *Discours*, vous trouverez quelques traits

contre la conduite de la France juſte avant la dernière guerre contre l'Angleterre. Votre amour pour votre pays ne vous permettra point de les pardonner, je le ſais, & cependant votre bienveillance pour moi me fera excuſer, ſi vous conſidérez que le livre a été écrit ſous une inſpiration guerrière, alors que les deux nations étaient le plus enflammées l'une contre l'autre. Un eſprit auſſi large que le vôtre peut s'élever au-deſſus de ces préjugés nationaux & de ces faibleſſes populaires, que les hommes politiques encouragent pour arriver à leurs fins, & peut trouver ſa ſatiſfaction la plus haute dans un commerce mutuel de ſcience & d'amitié avec les hommes inſtruits & vertueux de tous les pays.

Pour moi, je ne revendique pas de plus grand mérite que celui d'admirer votre caractère & votre génie comme je le dois & d'être à jamais, avec toute l'eſtime & tout le reſpect poſſibles, Monſieur, votre très fidèle, obéiſſant & humble ſerviteur.

CHARLES YORKE.

543. — *L'abbé de Saint-Cyr à Monteſquieu* (*a*)

Verſailles, le 27 avril 1750.

J'ai reçu, Monſieur, avec la plus parfaite reconnoiſſance la nouvelle édition de l'*Eſprit des Loix* que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Si je n'avois pas été malade, je n'aurois pas tant différé à vous en faire mes remerciemens. J'avois lu cet ouvrage avec grand plaiſir. On y reconnoît le même eſprit & les mêmes grâces qui règnent dans tous vos écrits & qui ſe trouvent rarement dans un ouvrage dogmatique rempli de réflexions, de maximes, & d'une ſi grande variété de connoiſſances. Mgr le Dauphin en a entendu parler avec éloges, & il l'avoit déjà entre les mains.

J'ai l'honneur d'être, avec un attachement reſpectueux, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

L'ABBÉ DE SAINT-CYR.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 123. — C. de Giry de Saint-Cyr (mort en 1761), membre de l'Académie françaiſe, était ſous-précepteur du Dauphin, fils de Louis XV.

544. — *Le Préſident Hénault à Monteſquieu* (*a*)

Samedi au ſoir, [avril-mai 1750].

Je viens de remettre, mon très-cher & très-illuſtre confrère, à M. d'Argenſon, l'exemplaire (*b*) que vous m'avez donné pour lui & je l'ai preſſé de le lire, parce que j'en étois rempli. Quelque zèle qu'aient vos admirateurs, ils ne vous ſerviront jamais ſi bien que vos critiques, qui vous ont comme forcé à donner un être nouveau à votre ouvrage & à en développer toute l'économie. J'ai été enchanté de cette réponſe & j'y ai ſurtout reconnu avec plaiſir cette douceur de moyens qui, ſans rien prendre ſur la force de la défenſe, ajoute aux bonnes raiſons & met le cœur ainſi que l'eſprit de votre côté.

Je vous admire & vous aime à la folie.

HÉNAULT.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Paris.

545. — *Le duc de Nivernais à Monteſquieu* (*c*)

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monſieur, les remarques ou critiques de Mgr Bottari, examinateur de votre excellent ouvrage (*d*). Elles ont été faites en italien & le cardinal Paſſionei, qui a voulu mettre du ſien dans cette affaire, les a traduites en françois, choſe au moins très-inutile, mais dont je l'ai pourtant bien remercié, car c'eſt ainſi qu'il faut traiter avec lui : éloges, admiration & remerciemens exceſſifs, c'eſt là ſon régime. C'eſt un homme qui ne fait rien, & à qui on fait faire ce qu'on veut en lui donnant à entendre qu'il fait tout & tout à merveille. En partant de cette connoiſſance de ſon caractère, je penſe qu'il ſeroit bon que vous lui écriviſſiez une grande lettre de gratitude, dont la ſubſtance, noyée dans un océan d'adulations, ſeroit que vous ſçavez bien que ſans lui vous étiez perdu, & qu'avec lui vous êtes certain de ne pas l'être.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 140.

(*b*) De la *Défenſe de l'Eſprit des Loix.* — Le d'Argenſon ici nommé doit être le comte d'Argenſon.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 213.

(*d*) Cf. ci-deſſus la lettre 541, page 1299, notes *b* et *c*.

Quant aux remarques de l'examinateur, je ne vous en dois rien dire, puiſque vous les verrez & que vos yeux ſont certainement bien ſupérieurs aux miens. Il me paroît que quelques-unes ſont dictées par divers préjugés, mais non pas écrites avec un mauvois eſprit, & je penſe qu'il ſera aiſé de donner ſatiſfaction ſur la plupart & de ne pas laiſſer pierre ſur pierre des autres. A propos de celles qui regardent le monachiſme & l'oiſiveté des moines, me permettriez-vous de vous rappeler deux ouvrages eccléſiaſtiques & irréfragables, dont il me ſemble que vous pourriez faire uſage ? L'un eſt le traité de l'abbé de la Trappe (*a*) ſur les études monaſtiques, où il attribue les déſordres des moines & le relâchement de la diſcipline parmi eux à la ceſſation du travail des mains, & l'autre eſt une *Vie de ſaint Pacôme*, écrite, je crois, par ſaint Jérôme, dans laquelle celui-ci rapporte que ſaint Pacôme eut une viſion d'un ange qui lui apparut priant Dieu alternativement & faiſant un travail des mains ; par où, dit l'auteur, le ſaint ermite comprit que Dieu lui indiquoit la vie que devoient mener les moines. Peut-être pourriez-vous employer utilement ces deux armes dans votre réponſe.

Je ſens bien que, depuis feu Gros-Jean, qui remontroit à ſon curé, rien n'a été plus impertinent qu'un ambaſſadeur oſant ſuggérer quelque choſe à l'auteur de l'*Eſprit des Loix*, mais j'eſpère que vous voudrez bien me pardonner cette hardieſſe en faveur des ſentimens qui me l'inſpirent. Faites-moi la grâce de leur rendre juſtice ainſi qu'au fidèle attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS.

Je mets cette lettre dans mon paquet à M. de Puyſieulx, afin que le prix de ſon port ne ſoit pas ſi diſproportionné au peu qu'elle vaut.

(*a*) Rancé, *De la ſainteté & des devoirs de la vie monaſtique*. Paris, 1684-1685, 3 vol. in-4°.

546. — *Montesquieu à l'abbé Venuti* (*a*)

De Paris, ce 18 mai 1750.

Je suis bien fâché, mon cher Abbé, que vous partiez pour l'Italie (*b*) & encore plus que vous ne soyez pas content de nous. Je vois pourtant, sur ce qui m'est revenu, qu'on n'a pas pensé à manquer à la considération qui vous est due si légitimement. Je souhaite bien que vous ayez satisfaction dans votre voyage d'Italie & je souhaiterois bien qu'après ce temps de pèlerinage, vous passassiez dans une plus heureuse transmigration, & telle que votre mérite personnel le demande. Si vous pouvez retirer votre dissertation de chez le président Barbot, qui la garde comme des livres sibyllins, j'en ferai usage ici à votre profit : mais votre lettre ne le fait pas espérer. Faites, je vous prie, mes complimens à notre comtesse (*c*) & à M[me] Duplessy. Si vous faites votre voyage entièrement par terre, vous verrez à Turin le commandeur de Solar, qui y viendra de Rome.

Adieu, mon cher abbé : conservez-moi de l'amitié. & croyez qu'en quelque lieu du monde que je sois, vous aurez un ami fidèle.

A l'abbé Venuti, — à Bordeaux.

547. — *Montesquieu au Marquis de Stainville* (*d*)

De Paiis, le 27 mai 1750.

Les bontés dont Votre Excellence m'a toujours honoré & l'attachement respectueux que j'ai toujours eu pour elle font que je

(*a*) *Lettres familières*, XXXIV (p. 134).

(*b*) « M. l'abbé Venuti, après s'être retiré de l'abbaye de Clairac, avoit fixé son séjour à Bordeaux, attaché [comme bibliothécaire] à l'Académie des sciences & belles-lettres de cette ville ; mais l'Empereur l'ayant nommé prévôt de Livourne, il fut obligé d'en partir & son départ fut regardée comme une grande perte pour l'Académie. Pendant son séjour à Livourne, il a continué d'enrichir la république des lettres de différentes bonnes dissertations. Le mauvois état de sa santé vient de l'obliger de renoncer à sa place pour se retirer à Cortone dans sa famille. » (Guasco.)

(*c*) La comtesse de Pontac.

(*d*) Bibl. de Bordeaux, ms 1868, n° 250 (minute). — Laboulaye (VII, 341) a publié la lettre d'après l'original conservé à la Bibliothèque impériale de Ratisbonne, en l'accompagnant de la note suivante : « L'original de cette lettre est à Ratisbonne dans la biblio-

prends la liberté de m'ouvrir à elle ſur une choſe qui me touche beaucoup. Je viens d'apprendre que les Jéſuites ſont parvenus à faire défendre à Vienne le débit du livre de l'*Eſprit des Loix* (*a*).

Dès que le livre parut, je trouvai que, ſans le ſçavoir, j'avois également offenſé les Janſéniſtes & les Jéſuites. J'ai juſtifié les Jéſuites au chap... ſur les imputations que les Janſéniſtes leur faiſoient ſur l'affaire du Paraguay. Cela a rendu les Janſéniſtes furieux contre moi. D'un autre côté, les Jéſuites prétendent que je n'ai pas parlé d'eux avec aſſez de reſpect ſur les motifs de leurs miſſions : ils ont été furieux de même. Ainſi j'ai eu le deſtin de tous ceux qui ſont neutres, que le grand Coſme de Médicis comparoit à ceux qui occupent le ſecond étage des maiſons, qui ſont incommodés par le bruit d'en haut & la fumée d'en bas (*b*). Ici, l'inimitié des deux partis eſt le prix que j'ai remporté de ma modération. Les Jéſuites commencèrent par m'attaquer dans leur *Journal de Trévoux*, les Janſéniſtes en firent de même dans leurs *Nouvelles eccléſiaſtiques* &, quoique le public ne fît que rire des ſottes choſes qu'ils diſoient, je ne crus pas devoir en rire moi-même & je fis ma *Défenſe* qui, quoiqu'elle ne parût regarder que les Janſéniſtes, regardoit de même les Jéſuites, parce que les imputations étoient les mêmes.

De vous dire que cette *Défenſe* eut un ſuccès prodigieux, qu'il n'y eut qu'un cri général, à la Cour & à la ville, que j'avois raiſon & que mes adverſaires avoient tort, je puis vous le dire ſans offenſer la modeſtie, parce que vous le ſçavez & que cela s'eſt paſſé ſous vos yeux. Je croyois être tranquille, lorſque j'ai appris que les Jéſuites ont été porter à Vienne les querelles qu'ils ſe ſont faites à Paris & qu'ils y ont eu le crédit de faire défendre mon livre, ſça-

thèque de l'Empereur. M. de Stainville la lui avait fait paſſer dès le 30 mai 1750. Le bibliothécaire avait écrit ſur la lettre d'envoi de l'ambaſſadeur : « Lettre de M. de Stainville en lui envoyant une lettre du célèbre Monteſquieu au ſujet du faux-bruit qui avait couru que l'*Eſprit des Loix* avoit été prohibé à Vienne. » (Millin, *Magaſin Encyclopédique*, 1799, t. I, p. 393.) — François-Joſeph de Choiſeul, marquis de Stainville (mort le 27 novembre 1769), était alors ambaſſadeur à Paris de l'empereur François I[er] ; il eſt le père de Choiſeul.

(*a*) Ce bruit était inexact. — Voyez à l'Appendice la lettre 749 rendant compte exactement de ce qui s'était paſſé.

(*b*) La même réflexion ſe trouve déjà dans la lettre au duc de Nivernais du 26 janvier 1750 (notre lettre 530).

chant bien que je n'y étois pas pour dire mes raiſons. Tout cela n'eſt fait que pour pouvoir, dans ſix mois, venir dire ici que ce livre eſt bien pernicieux, puiſqu'il a été défendu à Vienne, ſe prévaloir de l'autorité d'une ſi grande Cour, & ſe couvrir du reſpect & de cette eſpèce de culte que toute l'Europe rend à une ſi grande Impératrice (*a*). Je ne veux point prévenir les réflexions de Votre Excellence ; mais peut-être penſera-t-elle qu'un ouvrage dont on a fait, dans deux ans de temps, vingt-deux éditions & qui, par conſéquent, eſt connu dans toute l'Europe peut bien mériter que l'on écoute les raiſons de l'auteur.

Je joins à cette lettre un exemplaire de ma *Défenſe* : J'ai l'honneur d'être, etc.

TEXTE DONNÉ PAR LABOULAYE

Paris, le 27 mai 1750.

Les bontés dont Votre Excellence m'a toujours honoré font que je prends la liberté de m'ouvrir à elle ſur une choſe qui m'intéreſſe beaucoup. Je viens d'apprendre que les Jéſuites ſont parvenus à faire défendre à Vienne le débit du livre de l'*Eſprit des Loix.*

Votre Excellence ſçait que j'ai déjà ici des querelles à ſoutenir, tant contre les Janſéniſtes que contre les Jéſuites. Voici ce qui y a donné lieu. Au chapitre ſixième du livre quatrième de mon livre, j'ai parlé de l'établiſſement des Jéſuites au Paraguay & j'ai dit que, quelques mauvoiſes couleurs qu'on ait voulu y donner, leur conduite à cet égard étoit très-louable ; & les Janſéniſtes ont trouvé très-mauvois que j'aie par là défendu ce qu'ils avoient attaqué, & approuvé la conduite des Jéſuites ; ce qui les a mis de très-mauvoise humeur. D'un autre côté, les Jéſuites ont trouvé que, dans cet endroit même, je ne parlois pas d'eux avec aſſez de reſpect & que

(*a*) Marie-Thérèſe.

je les accuſois de manquer d'humilité. Ainſi j'ai eu le deſtin de tous les gens modérés & je me trouve être comme les gens neutres que le grand Coſme de Médicis comparoit à ceux qui habitent le ſecond étage des maiſons, qui ſont incommodés par le bruit d'en haut & par la fumée d'en bas. Auſſi, dès que mon ouvrage parut, les Jéſuites l'attaquèrent dans leur *Journal de Trévoux* & les Janſéniſtes en firent de même dans leurs *Nouvelles eccléſiaſtiques*; & quoique le public ne fît que rire des choſes peu ſensées qu'ils diſoient, je ne crus pas devoir en rire moi-même & je fis imprimer ma *Défenſe*, que Votre Excellence connoît & que j'ai l'honneur de vous envoyer : & comme les uns & les autres me faiſoient à peu près les mêmes impreſſions, je me ſuis contenté de répondre aux Janſéniſtes, à un ſeul article près, qui regarde en particulier le *Journal de Trévoux.*

Votre Excellence eſt inſtruite du ſuccès qu'a eu ma *Défenſe* & qu'il y a eu ici un cri général contre mes adverſaires. Je croyois être tranquille, lorſque j'ai appris que les Jéſuites ont été porter à Vienne les querelles qu'ils ſe ſont faites à Paris & qu'ils y ont eu le crédit de faire défendre mon livre, ſçachant bien que je n'y étois pas pour dire mes raiſons. Tout cela dans l'objet de pouvoir dire à Paris que ce livre eſt bien pernicieux, puiſqu'il a été défendu à Vienne, de ſe prévaloir de l'autorité d'une ſi grande Cour & de faire uſage du reſpect & de cette eſpèce de culte que toute l'Europe rend à l'Impératrice. Je ne veux point prévenir les réflexions de Votre Excellence. Mais peut-être penſera-t-elle qu'un ouvrage dont on a fait dans un an et demi vingt-deux éditions, qui eſt traduit dans preſques toutes les langues & qui d'ailleurs contient des choſes utiles, ne mérite pas d'être proſcrit par le gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, avec un reſpect infini, etc.

A S. E. Monſieur le marquis de Stainville, miniſtre plénipotentiaire de l'empereur d'Allemagne, — à Paris.

548. — *Montesquieu au Cardinal Passionei* (*a*)

A Paris, ce 2 juin 1750.

Monseigneur,

Ceux qui m'ont attaqué m'ont fait le plus grand honneur que je puisse recevoir, puisqu'ils m'ont attiré la protection de Votre Éminence ; de sorte que je ne sçais si leur inimitié est pour moi un trait de la bonne ou de la mauvaise fortune. La réputation de Votre Éminence dans le monde chrétien, celle qu'elle a dans le monde littéraire, me font regarder ses bontés comme la récompense de mes travaux ; & il est glorieux pour moi d'avoir obtenu la protection de celui dont j'avois tant l'ambition d'obtenir l'estime.

Son Excellence M. le duc de Nivernois m'a dit, Monseigneur, tout ce que je vous devois & je me suis senti flatté en lisant sa lettre.

J'ai l'honneur de lui envoyer quelques réflexions (*b*) que j'ai faites sur celles de Mgr Bottari & Votre Éminence verra que, s'il a trouvé quelquefois des termes qui n'exprimoient pas assez, ou qui exprimoient trop, ou des endroits qui n'étoient pas assez développés, je suis cependant presque toujours d'accord avec cet illustre prélat sur le fond des choses ; & telle est la disposition de mon esprit & de mon cœur qu'en m'en remettant toujours entièrement à vous & à lui, je respecterai toujours de si grandes lumières &, si je désire que l'on soit content de moi dans les autres pays, ce désir est infiniment plus ardent à l'égard de Rome, par la raison qu'il n'arrive point que l'on veuille offenser ce qu'on aime.

Je supplie Votre Éminence de m'accorder la continuation de ses bontés &, parmi tant de personnes qui en connoissent le prix, je puis dire que je tiens un rang distingué.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect plein de la plus parfaite admiration, Monseigneur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

(*a*) Laboulaye, VII, 343 ; d'après l'original appartenant au comte de Sclopis.

(*b*) Cf. ci-dessus, pages 647—648.

549. — *Jacob Vernet à Montefquieu* (*a*)

Genève, le 15 juin 1750.

Vous allez être furpris, Monfieur, du fujet fur lequel je prends la liberté de vous confulter. Il s'agit d'aider à nous décider fur une queftion de ftyle, mais qui regarde toute une verfion de la Bible en françois (*b*). Vous fçavez, Monfieur, que jufqu'à préfent les proteftans ont gardé le ftyle fimple, antique, en faifant dire *toi* à tous les anciens perfonnages & à Dieu même, au lieu que vos Meffieurs mettent partout le *vous* au fingulier, felon la civilité moderne. Quelques-uns de nos Meffieurs, en refondant notre verfion de la Bible, où il y a en effet des phrafes qui ont vieilli & des endroits qui peuvent être mieux éclaircis par les fervices que nous fournit aujourd'hui la critique, voudroient, qu'excepté le cas où Dieu parle & où l'on parle à Dieu (en quoi les proteftans veulent abfolument conferver l'ufage du *toi*), nous devions, quand le dialogue fe paffe d'homme à homme, mettre le *vous* partout où le mettroit la civilité moderne.

Je m'y oppofe pour les raifons fuivantes : que l'ufage du *toi* eft en lui-même plus conforme à la nature, plus bref, plus clair & plus vif que le *vous* pris au fingulier ; qu'il repréfente mieux la fimplicité antique & l'air oriental ; que bien loin qu'il foit bas, nous l'ennobliffons dans la poéfie & dans la prière à Dieu. Je cite les *Lettres Perfanes* auffi bien que l'*Efpion Turc*, pour montrer que ce langage plaît, comme caractérifant mieux un Afiatique. J'ajoute que, ne voulant pas mettre le *vous* en parlant à Dieu, il n'y a pas plus de raifon de le mettre en parlant aux hommes ; que le mélange de l'un & de l'autre, qui eft pratiqué par quelques auteurs, comme Vaugelas, etc., ne fçauroit fe faire auffi heureufement dans un livre comme l'Ancien Teftament, où il s'agit de peindre des mœurs plus fimples & où il y a plus d'interlocuteurs de différens

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 287.

(*b*) Le rôle joué par Jacob Vernet dans la commiffion inftituée à Genève pour la révifion des verfions bibliques eft expofé par E. de Budé dans fa *Vie de Jacob Vernet*, chapitre V. — Pour la queftion de l'emploi du *vous* & du *tu*, Vernet confulta plufieurs écrivains célèbres : Voltaire, Fontenelle, Formey, etc. ; il publia leurs réponfes dans fes *Lettres fur la coutume moderne d'employer le* VOUS *au lieu du* TU (La Haye, 1752, in-8°).

ordres, & de cas variés ſur leſquels on ne ſçait lequel préférer du *vous* ou du *toi*, puiſqu'il faut y faire parler Dieu, les Anges, Satan, & des hommes de toute condition ; que le mélange du *vous* & du *toi* peut produire beaucoup d'incongruités & de bigarrure, qu'il eſt difficile de le bien ménager, & que l'unique moyen de ſe tirer de ce labyrinthe, c'eſt de garder uniformément le *toi*, auquel tout notre peuple eſt accoutumé dans ce livre & qui repréſente mieux la manière de l'original. Voilà en ſubſtance mes raiſons, qu'il a fallu déduire par écrit, & qui ſont goûtées de pluſieurs de nos bons juges. Mais il y en a qui m'oppoſent l'uſage le plus général de vos bons traducteurs, qui ſemble devoir nous faire la loi.

Si je me trompe, Monſieur, dites-le-moi franchement ; je ſuis tout prêt à céder. Si j'ai raiſon, appuyez-moi de votre ſuffrage, qui ſera d'un grand poids auprès de nos Meſſieurs, de quelque côté qu'il penche.

Je ſuis fâché d'être obligé de vous demander une réponſe ſur-le-champ, mais il n'y a plus que onze jours pour décider cette queſtion dans une aſſemblée qui doit ſe tenir avant nos vacances. S'il eſt poſſible, Monſieur, faites-moi la grâce de me déclarer votre avis ſans délai, ne fût-ce qu'en quatre lignes, & en renvoyant à la motiver plus à loiſir. Cela ſuffira pour l'uſage actuel que nous en pouvons faire. Auriez-vous cru d'être conſulté pour une affaire qui regarde l'Égliſe ? Mais vous êtes un oracle ſur tout.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus reſpectueux dévouement, votre très-humble & obéiſſant ſerviteur.

J. VERNET.

P.-S. — Il n'eſt pas néceſſaire que je vous diſe que la *Défenſe de l'Eſprit des Loix* qui a été réimprimée ici, a paru un modèle de réponſe à une ſotte critique.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, rue Saint-Dominique, près des Jacobins, faubourg Saint-Germain, — à Paris.

550. — *Montesquieu à Jacob Vernet* (*a*)

26 juin 1750.

Si je ne ſuis pas trop préſomptueux, Monſieur, pour répondre à une queſtion qui n'eſt que très-incidemment de mon reſſort, je vous dirai que je ſuis très-fortement de votre avis & qu'il ne faut point, dans une traduction de la Bible, employer le terme de *vous* au ſingulier. Vos raiſons me paroiſſent extrêmement ſolides.

1° Je penſe qu'une verſion de l'Écriture n'eſt point une affaire de mode, ni même une affaire d'urbanité.

2° Il me ſemble que l'eſprit de la religion proteſtante a toujours été de ramener les traductions de l'Écriture à l'original. Il ne faut donc point, en traduiſant, faire attention aux délicateſſes modernes. Ces délicateſſes mêmes ne ſont point tant des délicateſſes, puiſqu'elles nous viennent de la barbarie.

3° Le ſtyle de l'Écriture eſt plus ordinairement poétique, & nous avons très ſouvent gardé le *toi* pour la poéſie :

Grand Roi, ceſſe de vaincre, ou je ceſſe d'écrire (*b*) ;

ce qui eſt bien autrement noble, que ſi Deſpréaux avait dit :

Grand Roi, ceſſez de vaincre.

4° Dans votre religion proteſtante, quoique vous ayez voulu lire votre Bible en langue vulgaire, vous avez eu pourtant l'idée d'en conſerver le caractère original & vous vous êtes éloignés des façons de parler vulgaires. Une preuve de cela, c'eſt que vous avez traduit la poéſie par la poéſie.

5° Notre *vous* étant un défaut des langues modernes, il ne faut point choquer la nature en général & l'eſprit de l'ouvrage en particulier, pour ſuivre ce défaut. Je crois que ces remarques auroient lieu dans quelque livre ſacré de quelque religion quelconque, comme l'*Alcoran*, les livres religieux des Guèbres, etc. Comme

(*a*) J. Vernet, *Lettres ſur la coutume moderne d'employer le* VOUS *au lieu du* TU... (La Haye, 1752, in-8°), p. 157.

(*b*) Boileau, *Épître VIII.*

la nature de ces livres eſt de devoir être reſpectés, il ſera toujours bon de leur faire garder leur caractère original & de ne leur donner jamais des tours d'expreſſions populaires. L'exemple de nos traducteurs, qui ont affecté le plus beau langage, ne doit pas plus être ſuivi que celui du prédicateur du *Spectateur anglois*, qui diſoit que, s'il ne craignoit pas de manquer à la politeſſe & aux égards qu'il devoit avoir pour ſes auditeurs, il prendroit la liberté de leur dire que leurs déportemens les mèneroient tout droit en enfer. Ainſi je crois, Monſieur, que ſi l'on veut faire à Genève une traduction de l'Écriture, qui ſoit mâle & forte, il faut s'éloigner, autant qu'on pourra, des nouvelles affectations. Elles déplurent même parmi nous dès le commencement ; & l'on ſçait combien le Père Bouhours ſe rendit là-deſſus ridicule, lorſqu'il voulut traduire le Nouveau Teſtament (*a*). Conſervez-y l'air & l'habit antiques ; peignez comme Michel-Ange peignoit ; & quand vous deſcendrez aux choſes moins grandes, peignez comme Raphaël a peint, dans les Loges du Vatican, les héros de l'Ancien Teſtament, avec ſa ſimplicité & ſa pureté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

551. — *Monteſquieu à Latapie* (*b*)

A Paris, ce 29 juillet 1750.

J'ai vu aujourd'hui, Monſieur, M. Bocquet de Tillières (*c*), avec lequel nous avons raiſonné à tête repoſée ſur votre affaire.

On lui a ſignifié, il y a trois ou quatre jours, une requête qui ne vous fera pas grand mal. Nous ſommes convenus que je vous écrirois ſur l'avis que nous avons que vous devez attaquer la réſidence par pluſieurs raiſons : l'une, qu'en demandant quant à

(*a*) *Le Nouveau Teſtament traduit en françois ſelon la Vulgate*, 1697—1703, 2 vol. in-12.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*c*) Charles Bocquet de Tillières, avocat aux conſeils, entré en charge par proviſions du 19 décembre 1738, & qui ceſſa d'exercer en 1777 (cf. *Tableaux de l'Ordre des avocats au Conſeil d'État*... 20 juin 1880, *Introduction*).

préſent vous ne riſquez qu'une cinquantaine d'écus ; l'autre, qu'en attendant à former une demande particulière cela vous coûteroit 4 ou 500 livres ; la ſeconde, que quant à préſent vous obtiendrez plus aiſément cette réforme. Mais ce qui touche davantage c'eſt que cette ſuperchérie particulière faite au Conſeil donne un très-mauvois œil à l'affaire de vos adverſaires en total, & en donne un très-bon pour la vôtre.

Giraudeau a abandonné un premier retranchement, & vous lui en ferez abandonner un ſecond (*a*).

J'ai dit à M. Bocquet de Tillières de ne point négliger le certificat. Il m'a promis qu'il y auroit l'œil. J'y aurai l'œil moi-même. Et comme cet homme demande quelque petite augmentation de paiement, nous ſommes convenus qu'il le donneroit ſoudain votre réponſe définitive, déciſive, ſur la demande en réforme. M. Bocquet m'a promis qu'il feroit la ſienne, dans laquelle il fera la demande, ou ſe réſervera cette demande pour en temps & lieu.

Je vous remercie de vos nouvelles ſur le bâtiment. J'ai bien peur de n'avoir pas fait une aſſez grande échancrure à mon bois par l'envie de le conſerver, c'eſt-à-dire de n'avoir pas aſſez incliné ma ligne de direction de bâtiment, c'eſt-à-dire de n'avoir pas emporté un aſſez grand triangle de mon bois du côté de l'ancien verger, ce qui auroit étendu la prairie & mis le château plus au milieu ; mais c'eſt une choſe faite. Je ne ſçais ſi vous m'entendez : vous ſçavez que la ligne du bois eſt une continuation de celle de la façade du bâtiment ; or peut-être aurois-je mieux fait d'incliner plus cette façade du côté du bois & emporter un plus grand morceau au bout du pré ; mais cela eſt fait.

Je voudrois bien que M. Dublanc attendît mon retour, qui ne ſera pas éloigné, pour donner mon dénombrement de Baron (*b*). Quoi qu'il en ſoit, vous trouverez dans mes papiers à Baron, ou

(*a*) Lorſque, vers 1913, nous travaillions à l'édition de la correſpondance publiée par les Bibliophiles de Guyenne, il y avait aux archives de La Brède une requête de Pierre Latapie, juge de La Brède, apoſtillée le 27 mai 1755, relative à ſon procès contre Giraudeau, notaire à La Brède, pour « injures & inſultes les plus atroces ». Nous n'avons pas aujourd'hui retrouvé cette requête.

(*b*) *Baron* (Gironde, canton de Branne).

dans une liaſſe de papiers de Baron qui eſt, je crois, dans mon cabinet à La Brède, un projet de dénombrement qui eſt aſſez exact ſur les fonds que je poſſède en nobilité.

Vous ne me mandez rien de mes rentes & lods & ventes. Je crains que cela n'aille pas bien. Vous voyez que vos nouvelles de Bordeaux ne ſont pas fondées.

Adieu, Monſieur, je vous ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Je vous prie de rendre l'incluſe de Madame Dugatz (*a*). Faites-lui mille amitiés, ainſi qu'à votre chère épouſe, de la part du ſecrétaire. C'eſt la dernière qui ſera de ſa main. Je vous embraſſe de tout mon cœur.

A Monſieur, Monſieur Latapie, juge de La Brède, — à Bordeaux.

552. — *Monteſquieu à ſa fille Deniſe* (*b*)

[Juillet-août 1750.]

J'ai été, ma chère fille, ſenſiblement touché de la perte de ce petit-enfant (*c*) qui me ſembloit promettre beaucoup, mais Dieu eſt le maître & Il ſçait mieux ce qu'il nous faut que nous.

Je vous ai acheté un paquet de livres que je vous enverrai par la première commodité, ou tout à la fois ou en détail.

(*a*) Sœur de Madame Latapie. M. Robert Shackleton poſſède un mémoire imprimé en fac-simile de François de Paule Latapie ſur l'inſtitution de la roſière de La Brède, daté du 1er juin 1823, où l'auteur parle des promenades de Monteſquieu aux environs du château, & donne la préciſion ſuivante : « le plus ſouvent à l'Eſtivette, pour y cauſer avec Madame Duguats, ma tante maternelle, qui ne manquoit ni d'eſprit ni d'inſtruction, & qu'il appeloit ſa Madame de Tencin de La Brède » (p. 2 note).

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 203 (original).

(*c*) Le fils de Deniſe né en novembre 1749 ; cf. les lettres 517, 519 & 523.

M. de Secondat fera très-bien de rendre ſon hommage (*a*) ; auſſi bien faut-il toujours paſſer par là, & vous rempliſſez la condition de la donation & vous mettez en toute ſûreté votre acquiſition. Vous ne m'avez pas mandé ſi vous étiez en pleine jouiſſance & aviez pris poſſeſſion & ſi vous aviez quelque diſcuſſion avec le comte de Brie (*b*).

Quant à ce qui me regarde, ma chère fille, & les acquiſitions que je veux faire, je vous dirai que je ne m'attache pas à un ſeul objet. Il eſt certain que ſi Laſſoſſes (*c*) ſe vendoit dans la ſuite, & avec ſûreté, & que je me trouvaſſe pour lors en état de l'acquérir, je l'acquerrois ſi le prix me convenoit ; ſinon j'en recevrois les lods & ventes. Mais dès qu'il y a des difficultés, cela ne vaut pas la peine & une bonne acquiſition dans Monteſquieu ou hors de Monteſquieu, cela m'eſt égal à peu près, quoique je préféraſſe toujours ce qui ſeroit le plus à la bienſéance du régiſſeur ou du fermier. Je n'ai écrit à votre couſin que ſur ce qu'on m'avoit dit que Laſſoſſes étoit en vente ; elle n'eſt point en vente, puiſqu'elle ne peut pas ſe vendre.

Vous voyez donc, ma fille, par la manière dont je penſe, que je ſuis bien éloigné de déſirer votre baronnie de Camon. Elle eſt à moi dès qu'elle eſt à vous ; c'eſt une jolie pièce que je conſeille beaucoup à votre couſin de garder ; votre voiſinage me vaut une propriété.

Vous voyez que dans ces diſpoſitions la terre de Moncaſſin (*d*) me conviendroit, ou toute autre terre dans ce pays-là, qui fût d'une bonne nature de bien & pût s'affermer. Ainſi je prie votre couſin de ſuivre... (*e*)

(*a*) Pour la terre de Montagnac-ſur-Auvignon (Lot-&-Garonne, canton de Nérac), que Godefroy de Secondat venait d'acquérir.

(*b*) Le comte de Brie de Gavaudun, qui pouvait prétendre à un droit de retrait lignager ſur la terre de Montagnac.

(*c*) *Laſſoſſes* (Lot-&-Garonne, commune de Monteſquieu) formait une enclave dans la baronnie de Monteſquieu.

(*d*) *Moncaſſin* (Lot-&-Garonne, commune de Leyrits-Moncaſſin).

(*e*) La fin de la lettre manque.

553. — *Monteſquieu à Godefroy de Secondat* (*a*)

A Paris, ce 18 août 1750.

Mon cher couſin,

J'ai parlé à M. de Saint-Florentin : vous aurez du Roi le droit de prélation (*b*) ; ainſi ſongez ſurtout à finir votre affaire irrévocablement & à retirer votre contre-lettre. Vous ſentez bien qu'ayant préſenté à M. le comte de Saint-Florentin votre contrat, qui eſt pur & ſimple, s'il ſe trouvoit une contre-lettre, M. de Saint-Florentin pourroit croire que j'ai voulu lui en impoſer, ce qui ne peut certainement être mon intention ; ainſi, il ſeroit bon que vous priſſiez les détails tels que les demande le comte de Brie, à quoi vous m'avez marqué que vous étiez réſolu. Je vous prêterois de l'argent, en ayant par occaſion, mais je fais moi-même une acquiſition.

Adieu, mon cher couſin, je vous ſalue & embraſſe de tout mon cœur, ma fille & mes petits-enfans.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur de Secondat, ſeigneur de Camon, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.

554. — *Monteſquieu à Godefroy de Secondat* (*c*)

[août-ſeptembre 1750.]

Monſieur,

La grâce du Roi eſt accordée, mais pour dreſſer les lettres, il faut ſçavoir de quel fief de dignité ou de ſeigneurie appartenant au Roi relève la baronnie de Montagnac. Nous ferons furieuſement barons dans notre famille, car j'achète auſſi une baronnie.

(*a*) Autographe. Papiers de M. le B[on] Philippe de Monteſquieu (à Agen).

(*b*) C'eſt-à-dire la remiſe du droit de prélation que poſſédait le Roi ſur la terre noble de Montagnac. — Saint-Florentin avait la Guyenne dans ſon département de ſecrétaire d'État.

(*c*) Papiers de M. le B[on] Philippe de Monteſquieu (à Agen).

Adieu, mon cher coufin, j'attends de vos nouvelles ; mandez-moi comment vous avez fait avec le comte de Brie.

Montesquieu.

A Monfieur, Monfieur de Secondat, feigneur de Camon, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.

555. — *Montefquieu à La Beaumelle* (*a*)

Ce famedi, 5 feptembre [1750] (*b*).

M. de Montefquieu a l'honneur de faluer très-humblement M. de La Beaumelle ; il le prie de lui faire l'honneur de venir dîner, demain dimanche, chez lui, & de lui donner cette marque de fon amitié ; il lui demande la permiffion de l'embraffer.

A Monfieur de La Beaumelle, chez Procope, vis-à-vis la Comédie.

556. — *Montefquieu à La Beaumelle* (*c*)

[1750 ?] (*d*)

Je vous envoyai hier, Monfieur, ma *Défenfe*, que je vous prie garder ; & j'aurai l'honneur de vous envoyer ces feuilles, que je vous prie de me renvoyer.

(*a*) Archives des Angliviels (collationné à l'original, qui n'eft pas autographe, par M. Robert Angliviel de La Beaumelle). — Publ. par Taphanel, *La Beaumelle & Saint-Cyr*... (Paris, Plon, 1898, in-8°), p. 42.

(*b*) Le milléfime eft donné par une lettre de La Beaumelle à fon père (apud Taphanel, p. 43), faifant le récit du dîner chez Montefquieu, en difant qu'on y a parlé de la nomination de La Beaumelle à la chaire de Belles-lettres françaifes de Copenhague (5 août 1750).

(*c*) Archives des Angliviels (collationné à l'original, qui n'eft pas autographe, par M. Robert Angliviel de La Beaumelle ; ce dernier nous a écrit « Ce ne peut être qu'un autographe de La Beaumelle », indication difficilement explicable). — Publ. par Taphanel, *La Beaumelle & Saint-Cyr*, p. 45.

(*d*) Il paraît vraifemblable que ce billet date du premier féjour de La Beaumelle à Paris, de la mi-juin au 14 novembre 1750 (cf. Taphanel, *op. cit.*, pp. 40 & 51).

557. — *Le duc de Nivernais à Montefquieu* (*a*)

A Frafcati, le 6 feptembre 1750.

La Congrégation de l'Index fe tint il y a quelques jours, Monfieur ; l'examen de l'*Efprit des Loix* devoit y être porté. M. Bottari, chargé de faire le rapport, dit qu'il avoit reçu quelques éclairciffemens, qu'il croyoit de l'auteur, & que, pour ne pas le juger fans l'entendre, il croyoit à propos de renvoyer la décifion à une autre Congrégation (*b*) ; ce délai fut prononcé tout d'une voix. Il n'y aura pas de Congrégation d'ici à quelques mois, & peut-être même trouverons-nous quelque moyen de faire encore différer.

M. Bottari m'a promis de me communiquer de nouvelles notes en réponfe à vos réponfes & je croirois que pour terminer cette affaire tranquillement, il feroit à propos d'acquiefcer à ce qu'il demandera, d'autant plus que, fuivant les apparences, ces changemens n'auront lieu que dans les éditions d'Italie & que vous ferez maître de défavouer les autres. D'ailleurs, le jugement une fois prononcé, on n'y reviendra plus.

La grande difficulté, quelque docilité que vous marquiez, fera d'empêcher qu'on ne porte un jugement contre les éditions déjà faites ; c'eft ce que je m'appliquerai de tout mon pouvoir à prévenir, mais je n'ofe encore vous en répondre. On objecte que les premières éditions étant fort répandues, il convient de préferver par un jugement du danger qu'on prétend qu'elles portent avec elles. Cette opinion ne peut qu'être fortifiée par l'affaut que vous a porté ici un théologien célèbre, nommé le P. Concina : cet homme, dans la préface de fon fixième volume qui vient de paroître (*c*), a fait contre l'*Efprit des Loix* une fortie fans ménagement. Il eft vrai qu'il n'eft pas heureux dans fes imputations, & que de tous les endroits qu'il cite comme répréhenfibles, il n'y

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 214.

(*b*) La même argumentation fe rencontre dans une lettre du cardinal Paffionei à Mgr Bottari, en date du 28 août 1750, dont la traduction a été publiée par M. Léon Bérard, *L'Efprit des lois devant la Congrégation de l'Index*, dans *La Revue... des deux mondes*, 15 août 1949, pp. 613—614.

(*c*) Daniel Concina, *Theologia chriftiano-dogmatico-moralis* (Venife, 1749 - 1751, 10 vol., in-4°), t. VI : *De Jure naturæ & gentium.* — Dans une lettre écrite à Mgr Bottari le 31 janvier 1751,

en a point, hors ceux qui touchent l'Inquiſition, qu'on regarde du même œil que lui. Mais il y a ſi peu de gens qui entendent le fond des choſes, au lieu que tout le monde entend les injures.

Par cette raiſon, plus nous pourrons différer le jugement, & laiſſer paſſer l'impreſſion fâcheuſe que peut avoir fait cette préface, plus nous pourrons nous flatter d'empêcher la proſcription des premières éditions. On ne m'a point diſſimulé qu'il n'étoit pas vraiſemblable que cela ſe pût autrement qu'en intéreſſant le Pape & ſon miniſtre, & traitant cette affaire par voie d'*impègno* & de ſollicitations ; ſans cela, il ſera bien difficile de faire renoncer le Saint-Office à ſes principes, qui ſont poſitifs en pareil cas.

J'ai appris, depuis deux jours, qu'il s'imprime à Naples une traduction italienne & même que le premier volume l'eſt déjà. Si cette édition paroiſſoit dans les circonſtances préſentes, elles ne pourroit que nous nuire conſidérablement. Comme il n'y a pas de temps à perdre, je ne pourrois attendre votre réponſe & je vais demain écrire à M. de l'Hoſpital (*a*), pour le prier de la faire ſuſpendre juſqu'à ce que tout ſoit arrangé de ce côté-ci. Au moyen de cette précaution, loin de nous nuire, elle nous ſervira, parce que faiſant mettre des cartons dans le premier volume, & inſérant dans les autres les changemens convenus, l'Inquiſition ſera ſatiſfaite ſur-le-champ. D'ailleurs, je ne manquerai pas de faire valoir la ſuſpenſion de cette édition comme une marque non douteuſe de notre bonne volonté.

Si je ne puis vous répondre du ſuccès, au moins puis-je répondre du déſir très-ſincère que j'ai de réuſſir. Je n'y épargnerai ni peine ni ſoins : il ſuffit, pour exciter toute mon attention, que l'affaire vous intéreſſe, & j'attache un trop grand prix au plaiſir de m'employer pour votre ſervice pour ne pas m'y mettre tout entier. Je me trouverai très-heureux ſi je puis vous prouver par là le

Mgr Cerati s'exprime en ces termes au ſujet de cette attaque du P. Concina : « Il n'a pas compris dans l'enſemble les quelques lignes de l'auteur de l'*Eſprit des lois* ſur leſquelles il s'acharne ; & il aurait pu ſe diſpenſer de mettre ce qu'il écrit lui-même en contraſte avec une belle éloquence » (Léon Bérard, art. cité, p. 630).

(*a*) Le marquis de L'Hoſpital était ambaſſadeur extraordinaire auprès du roi des Deux-Siciles.

ſincère & inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS.

558. — *Bulkeley à Monteſquieu* (*a*)

A Mons, ce 17e ſeptembre 1750.

Je vous renvoie, mon cher Préſident, votre traduction angloiſe, que j'ai lue avec toute l'attention dont je ſuis capable, en la comparant avec l'original, c'eſt-à-dire tout le premier volume & vingt-ſept livres du ſecond (car pour le reſte je ne ſuis pas aſſez érudit pour comprendre ces matières), & je crois pouvoir vous aſſurer que le traducteur vous a rendu fidèlement & avec beaucoup de clarté & de préciſion. Je vous ai toujours admiré, comme vous ſçavez ; mais j'avoue que cette ſeconde lecture de votre ouvrage a beaucoup augmenté ma vénération & même mon amour pour vous ; & il me ſemble que le genre humain vous doit l'un & l'autre de ces ſentimens.

Je comptois d'aller à Paris ces jours-ci, mais il m'eſt ſurvenu une nouvelle attaque de ma colique qui m'a fait ſouffrir extrêmement. Dieu ſçait quand j'en ſerai quitte. C'eſt cela ſeul qui m'a empêché d'aller faire ma cour à Milady Hervey & même à Milord & Milady Bath. Je vous ſupplie de leur dire & de les aſſurer de mes reſpects. Vous ne m'écrirez ſûrement pas ; je voudrois ſçavoir cependant ſi Mme de Mirepoix eſt de retour & combien elle ſera encore en ce pays-ci.

Adieu, mon cher Préſident ; aimez-moi autant que je vous révère.

A Monſieur, Monſieur le baron de Monteſquieu, — à Paris.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 60.

559. — *Monteſquieu à ſa fille Deniſe* (*a*)

A Paris, ce 19 ſeptembre 1750.

Ma chère fille,

Le don du Roi n'eſt pas encore ſigné (*b*) ; il le ſera inceſſamment. J'avois déjà jugé qu'il étoit inutile de parler d'aucun engagement, par la raiſon que ſi vous n'étiez qu'engagiſte le don du Roi ſeroit toujours bon comme ſi vous étiez propriétaire, & que, comme dans votre contrat il n'eſt point parlé d'engagement & que M. le comte de Brie a vendu comme propriétaire, vous auriez pu lui demander une indemnité là-deſſus.

Quand le don du Roi me ſera envoyé, il faudra que je le donne à un ſecrétaire du Roi, pour le faire ſceller par M. le chancelier, & je vous l'enverrai pour le faire enregiſtrer à la Chambre des comptes de Pau. Il faut garder le ſecret pour éviter que le comte de Brie ne faſſe oppoſition, & je ne ſçais pas ſi les femmes ſont capables de ſecret.

Je crois, ma fille, que vous devez être tranquille ſur ce que pourroit faire M. le comte de Brie, ayant le don de retrait féodal du Roi. Je ſouhaite bien fort que vous ſoyez contente ; je vois que cette affaire vous tient à cœur & à votre mari auſſi.

Je vous embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Madame, Madame de Secondat, dame de Camon, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.

560. — *Monteſquieu à ſa fille Deniſe* (*c*)

A Paris, ce 21 ſeptembre 1750.

Ma chère fille,

J'ai reçu le don du Roi fait en votre faveur ; il eſt bien. Je l'ai envoyé à M. Sainſon, ſecrétaire du Roi, qui le fera ſigner par M. le contrôleur général & ſceller par M. le chancelier : ces deux

(*a*) Autographe. Papiers de M. le B[on] Philippe de Monteſquieu (à Agen).

(*b*) Le don du retrait féodal de la terre de Montagnac ; cf. les lettres 553 & 554.

(*c*) Autographe. Papiers de M. le B[on] Philippe de Monteſquieu (à Agen).

chofes font des formalités qui ne peuvent apporter à votre affaire aucun obftacle. Cela ne fera fait de quinze jours, mais vous y pouvez compter.

Adieu, ma chère fille, je vous falue & embraffe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Madame, Madame de Secondat, dame de Camon, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.

561. — *Mgr de Fitz-James à Montefquieu* (*a*)

A Soiffons, ce 29 feptembre 1750.

Je reçois, Monfieur, votre lettre du 27. Mes confrères ont autant de goût pour les cenfures que j'en ai peu : ils ne font pas affez attention que la première notion de la cenfure eft qu'elle doit être *médicinale* & qu'ainfi, quand on prévoit qu'elle ne guérira pas le mal, il faut s'en abftenir. C'eft ce que j'ai déjà dit à plufieurs, non à l'occafion de votre livre dont j'ignorois qu'il fût queftion, mais fur ce qu'on m'avoit dit qu'il y avoit une commiffion nommée de douze docteurs, pour examiner & cenfurer tant de mauvois écrits qui inondent le monde. Je crois que c'eft prendre un mauvois parti, d'autant que par la connoiffance que j'ai des perfonnages qui y feront employés je crains fort qu'ils ne faffent quelque chofe de ridicule, qui fera plus de mal que de bien.

Pour couper la racine du mal, il faudroit fonger férieufement à ranimer les études de théologie, qui font entièrement tombées, & tâcher de former des miniftres de la religion qui la connoiffent & foient en état de la défendre. La religion chrétienne eft fi belle que je ne crois pas qu'on puiffe la connoître fans l'aimer ; ceux qui blafphèment contre elle, c'eft qu'ils l'ignorent. Si nous pouvions faire revivre des Boffuet, des Pafcal, des Nicole, des Fénelon, la

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 111. — François de Fitz-James, évêque de Soiffons de 1739 à 1764, était le fils de Berwick.

ſeule conſidération de leurs doctrines & de leur perſonne feroit plus de bien que mille cenſures.

Je compte aller dans quinze jours à Paris ; je verrai l'archevêque (*a*) & lui parlerai : il vaut mieux, ce me ſemble, lui parler ſur cela que de lui écrire. Je ne vous réponds pas de le faire entrer dans mon ſentiment : il eſt extrêmement têtu, mais j'y ferai de mon mieux, car, outre le zèle que j'ai aſſurément pour ce qui vous intéreſſe, je croirai ſervir la religion. Au reſte, peut-être n'y penſe-t-il pas ; & à l'égard des docteurs de Sorbonne, je crois qu'il a peu de crédit ſur eux ; ils ſe conduiront plutôt par les impreſſions de l'évêque de Mirepoix (*b*).

Pour répondre à votre confiance, mon cher Préſident, il faut que j'ajoute quelque choſe de votre livre. Je l'ai lu fort rapidement ; je ne l'ai pas regardé comme un livre de mon métier & je ne l'aurois peut être pas lu du tout, ſi vous n'en étiez pas l'auteur. Je ferois mauvois juge du fond du livre : j'y ai trouvé des réflexions qui m'ont charmé. Quant à l'objet de la religion, voici l'impreſſion qu'il m'a faite : j'ai trouvé que vous étiez moins répréhenſible dans ce que vous avez dit qu'en ce que vous avez tu ; je crois vous avoir dit que j'ai été affligé que vous regrettaſſiez tant les philoſophes ſtoïciens ; il eſt vrai que vous dites : « Si je n'étois pas chrétien... », mais il eſt des circonſtances ou dire « Si je n'étois pas chrétien... » ſemble vouloir dire qu'on ne l'eſt pas. J'eſpère que vous l'êtes, mon cher Préſident, & je le crois. Vous avez un eſprit trop ſolide pour ne l'être pas ; mais un malheureux reſpect humain s'empare quelquefois des meilleures têtes : n'avez-vous pas craint de le paroître trop ? n'avez-vous pas craint que votre livre perdît de ſon mérite auprès des prétendus beaux eſprits d'aujourd'hui, ſi vous y aviez profeſſé ouvertement le chriſtianiſme ?

Voilà, mon cher ami, les réflexions que me dicte l'amitié la plus tendre que je vous ai vouée. J'eſpère vous trouver à Paris & nous en raiſonnerons, ſi vous le voulez, plus au long.

(*a*) Chriſtophe de Beaumont, archevêque de Paris de 1746 à 1781.

(*b*) J.-F. Boyer, ancien évêque de Mirepoix, chargé alors de la feuille des bénéfices.

Perſonne au monde n'eſt plus véritablement & plus fidèlement que moi, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

† FITZ-JAMES, ÉVÊQUE DE SOISSONS.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, — à Paris.

562. — *Monteſquieu à ſa fille Deniſe* (*a*)

A Paris, ce 7 octobre 1750.

Ma fille,

J'ai actuellement en main votre don du Roi du retrait féodal de la terre de Montagnac ; je ne vous l'enverrai par la poſte qu'en cas que je ne trouve pas quelqu'un qui parte par la poſte lui-même pour Bordeaux, afin de vous épargner dix ou douze francs. Les droits du contrôle & du ſceau ont coûté 43 ll. 10 s., dont je vous fais préſent pour avoir une coiffure. Je ne ſçais pas ſi MM. de la chambre des comptes de Pau, où vous ferez enregiſtrer leſdites lettres, feront auſſi galans que moi.

Adieu, ma fille ; faites mes complimens à M. de Secondat, mon voiſin ; j'eſpère que vous vivrez bien enſemble avec moi comme de bons voiſins & que nous n'entrerons point en procès pour les droits de notaire & baronnie.

Adieu, ma fille, je vous embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Si vous ne voyez aucune apparence que l'on retire, vous pourrez peut-être vous épargner l'enregiſtrement à Pau.

A Madame, Madame de Secondat, dame de Camon, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.

(*a*) Autographe. Papiers de M. le B[on] Philippe de Monteſquieu (à Agen).

563. — *Montesquieu à Mgr de Fitz-James* (*a*)

A Paris, ce 8e d'octobre 1750.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre charmante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire & je vous prie de permettre à mon cœur de commencer par vous remercier des bontés & de l'amitié dont elle est pleine.

Vous convertiriez plus de gens, Monseigneur, dans un quart d'heure que tous les grands harangueurs dans cent ans, parce qu'ils pensent à eux & jamais aux autres.

L'article des stoïciens (*b*) vous a frappé & vous soupçonnez que là, par respect humain pour les beaux esprits de nos jours, je n'ai pas parlé de la religion chrétienne. Voici naïvement le fait. Il y a environ trente ans que je formai le projet de faire un ouvrage sur les devoirs. Le traité des *Offices* de Cicéron m'avoit enchanté & je le prenois pour mon modèle ; & comme vous sçavez que Cicéron a copié pour ainsi dire Panætius, qui étoit stoïcien, & que les stoïciens ont été ceux qui ont mieux traité cette matière des devoirs, je lus les principaux livres des stoïciens & entre autres les réflexions morales de Marc-Antonin, qui me paroît le chef-d'œuvre de l'Antiquité. J'avoue que cette morale me frappa & que j'aurois volontiers, comme M. Dacier, fait de Marc-Antonin un saint (*c*) ; & ce qui me toucha le plus fut de voir que cette morale étoit pratique & que trois ou quatre empereurs qui eurent cette morale furent des princes admirables, tandis que ceux qui ne l'avoient pas furent des monstres. Cela fit que je mis dans ma préface, ou au commencement de mon traité des devoirs que j'avois ébauché, cet éloge des stoïciens & de leur philosophie. Je lus des morceaux de mon traité à l'Académie de Bordeaux ; on fit des extraits de partie de cet ouvrage dans les journaux (*d*), ces morceaux &,

(*a*) Minute autographe. Papiers de M. le Bon Philippe de Montesquieu (à Agen).

(*b*) *Esprit des Lois*, liv. XXIV, chap. 10.

(*c*) Cf. la traduction des *Réflexions morales de l'empereur Marc-Antonin*, 1691 & 1742, 2 vol. in-8°.

(*d*) Montesquieu fit sa lecture le 1er mai 1725 & les fragments en parurent dans la *Bibliothèque françaife* ou *Histoire littéraire de la France*, t. VI, mars 1726, pp. 238—243. — Cf. Despois, *Revue politique & littéraire*, 14 nov. 1874, & Laboulaye, VII, 66.

entre autres, cet éloge furent reçus avec applaudiſſement & perſonne ne penſa que la religion pût le moins du monde être attaquée dans mon éloge. Dans la ſuite, je trouvai qu'il me feroit très-difficile de faire un bon ouvrage ſur les devoirs, que la diviſion de Cicéron, qui eſt celle des ſtoïciens, étoit trop vague ; ſurtout je craignois un rival tel que Cicéron & il me ſembloit que mon eſprit tomboit devant le ſien. J'abandonnai donc le projet &, lorſque j'entrepris mon ouvrage ſur les loix, ayant trouvé que j'avois un morceau tout fait ſur les ſtoïciens, je le copiai pour l'y mettre (*a*) ; cela n'eſt pas plus fin que ce que je dis.

Mais, en vérité, ſi j'ai voulu parler dans mon livre d'une manière à décréditer la religion chrétienne, il faut que je ſois une grande bête. Tout le monde convient en Angleterre que perſonne n'a plus ni mieux combattu Hobbes (*b*) que moi & Spinoza (*c*) auſſi. On convient en Allemagne que j'ai mieux terraſſé Bayle, dans deux chapitres (*d*), que n'ont fait M. Baſnage (*e*) & autres théologiens dans des livres faits exprès. J'ai, dans toutes les occaſions que mon ſujet m'a pu préſenter, relevé l'excellence de la religion chrétienne : je ne me ſuis pas contenté de la louer en général ; j'ai fait ſentir ſes avantages dans chaque occaſion particulière. Aſſurément, ſi j'ai voulu décréditer la religion chrétienne, j'ai tourné le dos à mon projet.

Si vous avez lu ma *Défenſe*, Monſeigneur, vous aurez vu que l'on m'a attaqué parce que l'on ne m'a pas entendu ; ils ont donc combattu contre leur propre ignorance & non pas contre moi.

Ils ſe plaignent de ce que je n'ai pas ſuivi les routes battues ? M. Boſſuet, M. Nicole, M. Paſcal (je ne prétends pas me comparer à eux) ſuivoient-ils les routes battues ? Et quand j'aurois ſuivi les routes battues, ils ne m'auroient pas plus entendu, parce que je n'écrivois pas un livre en théologie.

Mes amis ont exigé de moi que je ne répondrois plus rien,

(*a*) Cf. dans Laboulaye, VII, pp. 67 & ſuiv. l'indication des paſſages du *Traité des Devoirs* repris dans l'*Eſprit des lois*.

(*b*) *Eſprit des lois*, I, ch. 2; et la *Défenſe*, au tome I, pages 436-437.

(*c*) Cf. *Défenſe de l'Eſprit des lois*, au tome I, pages 436—437.

(*d*) *Eſprit des lois*, XXIV, ch. 2 & ch. 6.

(*e*) J. Baſnage de Beauval, *Entretien ſur la religion*, Rotterdam, 1709, in-12.

quelque chofe qu'on puiffe me dire. Les fecondes *Nouvelles eccléfiaftiques* (*a*) ont été telles que l'auteur me montroit tellement le flanc que je pouvois le rendre un objet de pitié. J'ai gardé le filence &, en cela, j'ai refpecté la théologie, fi je ne refpectois pas les théologiens.

On a beau dire, rien ne fait plus tort à la théologie que les mauvois théologiens. Que des eccléfiaftiques ignorans aient tort contre moi, que je faffe voir leur bêtife, cela ne devroit naturellement produire d'autre effet, fi ce n'eft qu'ils font convaincus d'être ignorans ; pardonnez-moi, chez les gens du monde cela prouve que la religion a tort.

Voilà, Monfeigneur, une longue lettre ; la vôtre, pleine d'efprit, de religion, d'humanité, de raifon, demandoit que je m'expliquaffe avec vous : c'eft le cœur qui parle au cœur ; en vous parlant, Monfeigneur, je crois parler à la raifon même.

J'ai l'honneur d'être avec un refpect infini, Monfeigneur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

Je reviens à la Sorbonne & je veux qu'elle condamne mon livre, ce que je ne crois pas pourtant qu'elle faffe. Qu'en arrivera-t-il ? Mon livre eft écrit fur des matières que la plupart des théologiens ne connoiffent pas. Ce fera un très-grand préjugé pour le public que le livre a été condamné fans être entendu. De plus, mon livre ne peut être attaqué que fur des arguties théologiques (*b*) ; il arrivera qu'on dira que les argumens ne viennent pas au fait. Enfin, je ferai défendu ; & il y a apparence que je ferai le plus fort. Cela ne fervira qu'à décréditer ceux qui m'auront attaqué & à diminuer le refpect qu'on doit avoir pour eux. A quoi bon donc faire tant de bruit pour rien ?

(*a*) Les articles parus le 24 avril & le 1er mai 1750 en réponfe à la *Défenfe*.

(*b*) La Bibliothèque Mazarine (12.222 B) conferve un projet de cenfure de la Sorbonne imprimé, comptant 13 propofitions que Vian (pp. 283—285) a publié d'une façon incomplète. Dans l'introduction à fon édition de l'*Efprit des Loix* (p. LXXXIII) M. Brethe de La Greffaye a démontré que ce projet de cenfure remonte à 1750.

564. — *Montesquieu au duc de Nivernais* (*a*)

De Paris, le 8 octobre 1750.

J'ai reçu la lettre dont Votre Excellence m'a honoré & je la supplie d'agréer que je la remercie encore de ses bontés infinies, qui seront dans mon cœur toute ma vie.

Il me semble que l'affaire prend un mauvois train. M. le cardinal de Tencin m'a dit, il y a quelque temps, que lorsqu'un livre étoit dénoncé à la Congrégation de l'Indice, cela n'étoit rien ; mais que lorsqu'il y étoit porté, il étoit comme condamné. Or, il me paroît, par la lettre de Votre Excellence, que mon livre y a été porté, puisque l'on a jugé, à la pluralité des voix, d'accorder un délai pour en parler. De plus, Votre Excellence me fait l'honneur de me marquer que, selon toutes les apparences, la Congrégation de l'Indice condamnera les premières éditions ; ainsi je n'ai fait jusqu'ici que travailler contre moi.

Sur ce pied-là je vois que les gens qui, se déterminant par la bonté de leur cœur, désirent de plaire à tout le monde & de ne déplaire à personne ne font guère fortune dans ce monde. Sur la nouvelle qui me vint que quelques gens avoient dénoncé mon livre à la Congrégation de l'Indice, je pensai que, quand cette Congrégation connoîtroit le sens dans lequel j'ai dit des choses qu'on me reproche, quand elle verroit que ceux qui ont attaqué mon livre en France ne se sont attiré que de l'indignation & du mépris, on me laisseroit en repos à Rome & que moi, de mon côté, dans les éditions que je ferois, je changerois les expressions qui ont pu faire quelque peine aux gens simples : ce qui est une chose à laquelle je suis naturellement porté. De sorte que, quand Mgr Bottari m'a envoyé des objections, j'y ai toujours aveuglément adhéré, & ai mis sous mes pieds toute sorte d'amour-propre à cet égard ; or, à présent, je vois qu'on se sert de ma déférence même pour opérer une condamnation.

Votre Excellence remarquera que, si mes premières éditions contenoient quelques hérésies, j'avoue que des explications dans

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 219 (minute).

une édition ſuivante ne devroient pas empêcher la condamnation des premières. Mais ici ce n'eſt point du tout le cas : il eſt queſtion de quelques termes qui, dans de certains pays, ne paroiſſent pas aſſez modérés, ou que des gens ſimples regardent comme équivoques ; dans ce cas, je dis que des modifications ou éclairciſſemens dans une édition ſuivante & dans une apologie déjà faite, ſuffiſent. Ainſi Votre Excellence voit que, par le tour que cette affaire prend, je me fais plus de mal que l'on ne peut m'en faire & que le mal même qu'on peut me faire ceſſera d'en être un ſitôt que moi, juriſconſulte françois, je le regarderai avec cette indifférence que mes confrères les juriſconſultes françois ont regardé les procédés de la Congrégation dans tous les temps.

L'on a dénoncé mon livre à l'aſſemblée du Clergé ; cette aſſemblée a regardé cette dénonciation comme vaine.

Que les théologiens épluchent mon livre, ils n'y trouveront rien d'hérétique que ce qu'ils n'entendront pas ; & ce que je dis même de l'Inquiſition n'eſt qu'une affaire de police dans quelques pays, qui diffère ſelon les pays, qui peut avoir de la modération dans les uns, & dans les autres de l'excès ; & moi, qui ait écrit pour tous les pays du monde, j'ai pu remarquer ce qu'il y avoit de modéré dans cette pratique & ce qu'il y avoit d'excès.

Je crois qu'il n'eſt point de l'intérêt de la Cour de Rome de flétrir un livre de droit que toute l'Europe a déjà adopté ; ce n'eſt rien de le condamner, il faut le détruire. On y a fait des objections en France ; ces objections ont été jugées puériles & ce ſont ces objections de l'auteur des feuilles eccléſiaſtiques qui ont ſcandaliſé le public, & non pas le livre.

Quant à la véhémente ſortie qu'a faite contre moi le P. Concina, je croirois que cet événement ne feroit pas ſi défavorable à l'affaire qu'il paroît d'abord, parce que, ce Père m'ayant attaqué, il me met en droit de lui répondre, d'expliquer au public l'état des choſes & de rendre le public juge entre le P. Concina & moi. Mais comme je ne vois les choſes que de très-loin & que je ne ſçais pas ſi une bonne réponſe au P. Concina me feroit utile ou nuiſible, je ſupplie Votre Excellence de vouloir bien m'éclairer là-deſſus & me marquer s'il eſt à propos que je réponde, ou non ; &, en cas

qu'il ſoit à propos de répondre, d'avoir la bonté de me dire ſi je pourrois avoir une copie des paſſages du livre du P. Concina qui me concernent; ſi je ſçavois de quel ordre religieux eſt ce Père, ceux de ſon ordre pourroient peut-être me faire voir ſon livre, qu'ils auront peut-être reçu.

A l'égard de l'édition & traduction de Naples, je ſuis bien ſûr que Votre Excellence l'aura arrêtée de manière qu'il ne paroiſſe pas que ce ſoit le miniſtère de France ou de Naples qui l'ait arrêtée; ſans quoi, pour éviter un petit mal, je tomberois dans un pire, & je travaillerois pour la Congrégation de l'Indice & non pas pour moi. Mais je ſuis ſûr que Votre Excellence, par ſa lettre, n'aura laiſſé aucune équivoque là-deſſus & je crois même que, ſi elle voit que mon livre ſera condamné & les premières éditions défendues, elle laiſſera faire à ceux de Naples ce qu'ils voudront. Je lui demande pardon ſi je lui romps ſi longtemps la tête de cette affaire; ce ſont ſes bontés qui en ſont la cauſe & je jouis de ces bontés.

J'ai l'honneur d'être, avec un reſpect infini, de Votre Excellence le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Je demande encore pardon à Votre Excellence, ſi j'ajoute ce mot: il me paroît que le parti qu'elle a pris de tirer l'affaire en longueur eſt, ſans difficulté, le meilleur & peut conduire beaucoup à faire traiter l'affaire par voie d'*impègno*. Et je vais avoir l'honneur de lui dire deux choſes qui lui paroîtront peut-être dignes d'attention. On a dénoncé mon livre à la dernière aſſemblée du Clergé; elle n'en a point tenu compte: c'étoit mon confrère, M. l'archevêque de Sens (*a*), qui avoit fait de grandes écritures ſur ce ſujet, qui rouloient principalement ſur ce que je n'avois pas parlé de la révélation, en quoi il erroit & dans le raiſonnement & dans le fait.

Depuis on a porté cette affaire en Sorbonne & il y a toutes les apparences du monde que le livre n'y ſera point condamné, choſe que je ne dis point encore, pour ne pas augmenter l'activité de

(*a*) Languet de Gergy, archevêque de Sens de 1731 à 1753, membre de l'Académie françaiſe.

mes ennemis. Or, s'il arrive que l'affaire ait tombé dans ces tribunaux, cela ne fournit-il pas une bonne raifon pour arrêter la Congrégation de l'Indice ? Je fupplie Votre Excellence de ne mettre à cette lettre que le degré d'attention qu'elle pourra mériter ; car je l'écris comme un enfant, n'ayant prefque aucune connoiffance de la manière de penfer ou d'agir de là-bas. Quoi qu'il en foit, fitôt que la Sorbonne aura fini fon opération, j'aurai l'honneur d'en inftruire Votre Excellence, qui verra à quoi cet événement peut être bon. Je me fouviens d'un endroit d'une de fes lettres auquel j'ai bien fait attention depuis : qu'il ne falloit pas mettre trop d'importance aux chofes qu'on demandoit dans ce pays-là. Je la fupplie de me permettre de lui préfenter encore mes refpects.

565. — *Montefquieu à Thomas Nugent* (*a*)

De Paris, le 18 octobre 1750.

Je ne puis m'empêcher, Monfieur, de vous faire mes remerciemens. Je vous les avois déjà faits, parce que vous m'aviez traduit ; je vous les fais à préfent, parce que vous m'avez fi bien traduit. Votre traduction n'a d'autre défaut que ceux de l'original ; & je dois vous être obligé de ce que vous empêchez fi bien de les voir. Il femble que vous ayez voulu traduire auffi mon ftyle & vous y avez mis cette reffemblance *qualem decet effe fororum.* Quand vous verrez M. Domville, je vous prie de vouloir bien lui faire mes complimens.

J'ai l'honneur d'être, Monfieur, avec une parfaite reconnoiffance, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

566. — *La Bruère à Montefquieu* (*b*)

A Frafcati, le 19 octobre 1750.

M. le duc de Nivernois étant accablé d'affaires, Monfieur, & ayant outre cela du temps à donner à des remèdes que les abcès qu'il a eus font regarder comme une précaution néceffaire, il m'a

(*a*) *Œuvres de Montefquieu..., édition publiée par L. Parrelle* (Paris, Lefèvre, 1826, 8 vol. in-8°), tome VIII, p. 307 ; fans indication de provenance.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 161.

chargé d'avoir l'honneur de vous envoyer de ſa part les obſervations qui ont été faites ſur vos réponſes par le prélat chargé par la Congrégation de l'Index d'examiner l'*Eſprit des Loix.* C'eſt avec bien de l'empreſſement & du plaiſir que je profite de cette occaſion de vous préſenter les aſſurances de mon reſpect, & M. l'Ambaſſadeur ne pouvoit me donner d'ordre dont l'exécution me fût plus agréable.

Vous verrez, Monſieur, dans la première obſervation, que votre critique ne vous a pas bien entendu, car il ne poſe que les mêmes principes que vous avez poſés. Je voulus lui en parler, il y a quelques jours, mais comme nous étions en compagnie, il me dit ſeulement qu'il ne falloit pas s'arrêter à cela, que le point important étoit de s'accorder ſur ce qui regarde l'Inquiſition (*a*), que cet article une fois arrangé, on ne feroit pas embarraſſé du reſte. Je ne ſçais ſi vous trouverez, Monſieur, autant de facilité à faire à cet égard les corrections qu'on déſire ici.

Au pis aller, s'il étoit impoſſible d'être d'accord ſur ce point-là, ce feroit toujours un avantage de pouvoir dire que l'on n'a déſapprouvé ici dans l'ouvrage que des principes ſur leſquels la France ne peut jamais tenir le même langage que la Cour de Rome. M. l'Ambaſſadeur ne négligera rien pour empêcher qu'on n'ait beſoin de cette juſtification. Peut-être quelques adouciſſemens contenteroient-ils la Congrégation ; & qui peut mieux que vous, Monſieur, trouver l'art, quelque difficile qu'il ſoit, de vous expliquer d'une façon qui contente les lecteurs de tous les pays, ſans choquer les opinions de celui-ci ?

Je craindrois que l'examen qu'on dit que fait à Paris la Sorbonne ne nuiſît davantage aux bonnes diſpoſitions que M. le duc de Nivernois s'eſt efforcé de faire naître ici. J'ai bien peur que ſi on y eſt inſtruit de cet examen, on ne ſe pique de n'être pas moins

(*a*) C'eſt-à-dire le chapitre XI du livre XXVI, très ſévère pour le tribunal de l'Inquiſition, chapitre dont le rapport Bottari demandait la ſuppreſſion (cf. Léon Bérard, *L'Eſprit des Lois devant la Congrégation de l'Index*, dans *La Revue... des deux mondes*, 15 août 1949, p. 623). Ce chapitre a été maintenu intégralement dans l'édition poſthume de 1757 ; &, comme le ſuggère avec beaucoup de vraiſemblance M. Léon Bérard (art. cité, p. 626), ce pourrait bien être le refus de Monteſquieu de céder ſur ce point qui a provoqué la miſe à l'Index de l'*Eſprit des Lois.*

févère que les François : c'eft là la plus grande pierre d'achoppement. On avoit déjà commencé à débiter à Naples le premier volume de la traduction italienne qu'on y imprime. M. le marquis de L'Hofpital a arrêté l'impreffion du fecond volume & il a été auffi charmé d'avoir cette occafion de s'employer pour votre fervice que s'il avoit l'honneur de vous connoître. Votre nom feul fuffit pour vous faire partout des amis & des partifans.

M. le duc de Nivernois m'ordonne de vous témoigner de fa part combien il eft mortifié de ne pouvoir avoir l'honneur de vous écrire lui-même & il me charge de vous faire mille complimens.

Je vous fupplie de recevoir avec bonté les affurances du refpect fincère avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

LA BRUÈRE.

M. l'Ambaffadeur me charge de vous dire encore, Monfieur, que, fi vous lui permettez de vous donner un confeil, il penfe que vous ne pouvez que prendre un de ces deux partis : ou de contenter ce pays-ci fur l'Inquifition, au moyen de quoi vous pourrez batailler fur le refte, ou fi cela ne fe peut, de donner pleine & entière fatiffaction, hors fur celui-là.

567. — *Montefquieu à Mgr Cerati* (*a*)

De Paris, ce 23 octobre 1750.

Je vous fupplie, Monfeigneur, d'agréer que j'aie l'honneur de vous recommander M. Forthis, profeffeur à l'Univerfité d'Édimbourg, qui eft extrêmement recommandable par fon fçavoir & fes beaux ouvrages, entre autres celui qu'il a donné fur l'éducation. M. le profeffeur a beaucoup de bonté pour moi & m'honore de fon amitié ; ainfi je vous prie d'agréer que je le recommande à la vôtre. Je vous prie de faire connoître cet habile homme à l'abbé Niccolini, que j'embraffe.

Nous avons perdu cet excellent homme. M, Gendron ; j'en fuis très-affligé & je fuis fûr que vous le ferez auffi : c'étoit une bonne

(*a*) *Lettres familières*, XXXV (p. 137).

tête phyſique & morale ; & je me ſouviens que nous trouvions qu'il en ſortoit de très-bonnes choſes.

Je vous ſupplie de m'aimer, s'il ſe peut, autant que je vous aime &, s'il ſe peut, autant que je vous honore & que je vous admire. Notre ami l'abbé de Guaſco, devenu célèbre voyageur, eſt dans ma chambre & me charge de vous faire mille complimens ; il arrive d'Angleterre.

568. — *Monteſquieu à l'abbé Venuti* (*a*)

De Paris, ce 30 octobre 1750.

Mon cher abbé, je ne vous ai point encore remercié de la place diſtinguée que vous m'avez donnée dans votre *Triomphe* (*b*) ; vous êtes Pétrarque, & moi pas grand'choſe. M. Tercier (*c*) m'a écrit pour me prier de vous remercier de ſa part de l'exemplaire que je lui ai envoyé, & de vous dire que M. de Puyſieulx avoit reçu le ſien avec toute ſorte de ſatiſfaction. Comme il n'en eſt venu ici que très-peu d'exemplaires, je ne pourrai pas encore vous marquer le ſuccès de l'ouvrage ; mais j'en ai ouï dire du bien, & il me paroît que c'eſt de la belle poéſie.

Et *te* fecere poetam
Pierides (*d*).

Je ne puis m'accoutumer, mon cher abbé, à penſer que vous n'êtes plus à Bordeaux : vous y avez laiſſé bien des amis qui vous regrettent beaucoup ; je vous aſſure que je ſuis bien de ce nombre. Écrivez-moi quelquefois. J'exécuterai vos ordres à l'égard d'Huart & du recueil de vos diſſertations : vous vous mettez très-fort à la raiſon & il doit ſentir votre généroſité. Je verrai M. de La Curne : je ferai parler à l'abbé Le Beuf ; &, s'il n'eſt point un bœuf, il verra qu'il y a très-peu à corriger à votre diſſertation.

(*a*) *Lettres familières*, XXXVI (p. 139).

(*b*) *Il Trionfo letterario della Francia... dedicato a S.E. il ſign. marcheſe di Puyſieulx...* Avignon, 1750, in-4°, p. 26.

(*c*) Jean-Pierre Tercier (1704—1767), premier commis au miniſtère des affaires étrangères, & cenſeur royal, place qu'il perdit pour avoir laiſſé imprimer le livre *De l'Eſprit*. Il appartenait à l'Académie des Inſcriptions depuis 1747.

(*d*) Virg., *Egl.* IX, 32.

Le préſident Barbot (*a*) devroit bien vous trouver la diſſertation perdue, comme une épingle, dans la botte de foin de ſon cabinet. Effectivement il eſt bien ridicule d'avoir fait une incivilité à Mme de Pontac, en faiſant tant valoir une augmentation de loyer que nous ne toucherons point, & d'avoir ſi mal fait les affaires de l'Académie (*b*). Envoyez-moi ce que vous voulez ajouter aux diſſertations que j'ai.

Adieu, mon cher abbé ; je vous ſalue & embraſſe de tout mon cœur.

569. — *Monteſquieu au Préſident Barbot* (*c*)

Ce 30 octobre 1750.

Mon cher Préſident,

Quand on baiſſe ou hauſſe une rue (*d*) à Paris, que par là la porte eſt en l'air ou deſcend à une cave, le raccommodage de cela ſe fait aux frais du propriétaire. Quand on élargit une rue & qu'on prend une, deux, trois toiſes ſur la façade d'une maiſon, on n'indemniſe pas le propriétaire. Il eſt vrai que ceci ne ſe fait que ſur un alignement donné par les tréſoriers, qui ne devra être exécuté que lorſqu'on voudra ou qu'il faudra par vétuſté rebâtir la maiſon. Je n'ai point vu de gens qui m'aient inſtruit ſur le cas où l'on ordonneroit qu'une rue fût élargie tout à coup ; je m'en informerai plus amplement.

Mon fils vous aura écrit la relation de la viſite que nous avons faite à Fontainebleau à M. de Regemorte, par où vous verrez que les affaires vont bien & que nous pouvons raiſonnablement eſpérer ſatiſfaction.

(*a*) « Secrétaire perpétuel de l'Académie de Bordeaux, homme d'un eſprit très-aimable & d'une vaſte littérature, mais très-irréſolu lorſqu'il s'agit de travailler & de publier quelque choſe : ce qui fait que les mémoires de cette académie ſont fort arriérés, & que nous ſommes privés d'excellens morceaux de cet écrivain qui ſont enfouis dans ſon vaſte cabinet. » (Guaſco.)

(*b*) « Il entend parler des affaires littéraires, parce que ce ſecrétaire de l'Académie n'avoit jamais voulu ſe donner la peine de réduire ſes mémoires & d'en faire part au public. » (Guaſco.)

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1870, n° 2 (autographe). — Sur la chemiſe de cette lettre Jules Delpit a écrit : « Cette lettre, trouvée dans les papiers de l'abbé d'Eſbiey, m'a été donnée par Madame Duprat. »

(*d*) Il s'agit encore de la miſe à l'alignement de l'hôtel de l'Académie de Bordeaux.

Adieu, mon cher Préſident, je vous embraſſe mille fois.

MONTESQUIEU.

Peut-être me verrez-vous bientôt.

A Monſieur, Monſieur le préſident Barbot, près les Jacobins, — à Bordeaux.

570. — *Monteſquieu au Préſident Barbot* (*a*)

A Paris, ce 31 octobre 1750.

Je trouve, mon cher Préſident, votre projet admirable pour l'Académie (*b*), & je ne ſçache rien de plus propre à lui donner du luſtre. Ainſi, non ſeulement je conſens, mais je vous exhorte. Quant à ce qui vous regarde, la bonté de votre marché dépend uniquement de votre manière de penſer. Si j'étois dans les circonſtances où vous êtes, j'en ferois autant & il n'eſt point de doute que l'Académie ne doive accepter à baiſemains, parce que les 400 livres qu'elle perd, ou qu'elle ne perd pas, s'emploieroient en muſique ou en fadaiſes, au lieu que votre bibliothèque, beaucoup plus eſtimable par le choix que par le nombre des livres, rendra celle de l'Académie une des premières de France, parce que les deux en formeront une d'une grande diſtinction.

Si ce projet eſt bon en tous temps, il eſt encore meilleur dans ces circonſtances & je pourrois fort bien dire à M. de Tourny : ceux qui s'oppoſent à votre projet donnent leur bibliothèque ; ceux qui l'acceptent ne ſçavent pas ſeulement dans quel endroit de la ville eſt l'Académie ; voulez-vous maſquer un lieu qui contient un dépôt ſans prix ? Voulez-vous affliger nos bienfaiteurs paſſés, préſens & à venir ? Voulez-vous que les étrangers ne puiſſent pas aborder une choſe qui n'a point d'égale dans toutes les provinces du royaume ? Et puiſque les autres font les Normands, nous pourrons faire les Gaſcons.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, tome XXX, n° 10. — Publ. par R. Céleſte, *Hiſtoire de la bibliothèque de la ville de Bordeaux* (Bordeaux, 1892, in-4°), p. 11.

(*b*) Barbot projetait de donner ſa bibliothèque à l'Académie de Bordeaux, & demandait en échange un logement dans ſon hôtel (cf. R. Céleſte, *Hiſtoire de la bibliothèque*, pp. 11 & 12).

Voilà, mon cher Préſident, ce que je penſe. Quant à moi, j'aimerois, je vous aſſure, beaucoup mieux bâtir une maiſon toute neuve que s'il étoit dit que j'euſſe porté le moindre obſtacle à un projet que j'admire & l'Académie voulût-elle à préſent me louer ſa maiſon pour cent écus, je vous promets que je ne l'accepterois pas. J'écris par cet ordinaire à M. de Baritault, & mon fils, qui penſe comme moi, m'a dit qu'il écriroit auſſi.

Permettez, mon cher Préſident, que je vous embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

L'abbé Venuti m'a écrit.

571. — *Monteſquieu à Madame Dupré de Saint-Maur* (*a*)

Anet, 6 novembre 1750.

Oh! que je me guérirois bien, Madame, de la maladie de faire la cour aux princeſſes, puiſqu'elles me retardent le plaiſir d'aller participer aux charmes de celle de Montigny. J'ai voulu aller paſſer trois jours à Anet pour faire voir à Mme la ducheſſe du Maine que ſix mois d'abſence ne m'empêchoient pas de me ſouvenir de l'honneur qu'elle m'avoit fait de m'y inviter à mon retour. Les trois jours ſont paſſés, & huit auſſi, ſans que j'ai été le maître de partir ; il y a une tranſmiſſion d'autorité dans ce ſang royal qui veut être obéi, ſans quoi pas de miſéricorde. Me voilà donc encore pour quelques jours dans la ruelle d'une princeſſe enrhumée & fébricitante, & le complaiſant de trois ou quatre antiquités dont les rides ſont les inſcriptions qui marquent leurs dates.

J'ai vu une lettre de Voltaire à la cour du Maine (*b*), qui dit qu'il a enfin ſuccombé à une tentation de quinze ans, qu'il s'attache à une cour où les talens ſont eſtimés ſans envie & où l'on ſoupe avec une reine ſans étiquette ; il avertit les prudes à ſon exemple de ſe défier d'elles-mêmes. Moi qui aime l'étiquette, & qui n'ai rien à craindre de l'envie, j'aimerois bien mieux nos amis de Paris que les abbayes de Siléſie.

(*a*) E. Tauſſerat, *Vierzon & ſes environs* (Bourges, 1895, in-8°) p. 479 ; d'après l'original ſe trouvant aux archives de La Beuvrière.

(*b*) Cette lettre de Voltaire n'eſt pas dans ſa correſpondance.

572. — *Solar à Monteſquieu* (*a*)

Turin, ce 28[e] novembre 1750.

Je ne ſçais par quelle fatalité, mon très-cher Préſident, votre lettre du 9[e] août ne m'eſt parvenue que le 23[e] de ce mois. Il faut qu'elle ait fait un grand tour & qu'on m'ait envié le plaiſir d'avoir de vos nouvelles.

J'ai paſſé deux mois à Govone, où nous nous ſommes plaints de votre ſilence avec mon frère. M. de Chavigny (*b*), qui eſt venu nous y voir, m'a raſſuré ſur votre ſanté, qui eſt l'eſſentiel. Pour ce qui regarde votre amitié, il n'y aura jamais aucun doute qui puiſſe m'inquiéter. Votre cœur & votre caractère me ſont connus : il ne nous manque que le bonheur de vivre enſemble ; la ſéparation forcée produit des regrets qui ſe renouvellent tous les jours. Je voudrois remonter au temps dans lequel vous étiez empreſſé de connoître les habitans du monde : nous aurions eu notre petite part. Il ne vous reſte plus rien à apprendre, ce qui me fait perdre toute eſpérance. J'embraſſe tendrement notre grave philoſophe ; je ſuis charmé que vous & lui ayez penſé à me faire part de ſes productions. Je ſuis fort empreſſé de nourrir mon eſprit de ce qui ſera contenu dans ſon livre, que je n'ai pas encore reçu. Je le lirai avec le goût de l'amitié & celui des bonnes connoiſſances que je ſuis ſûr d'y trouver.

Je vous plains toujours d'avoir affaire à ces fanatiques de Rome à l'égard du vôtre. Il eſt fâcheux de dépendre de juges qui ne comprennent nullement les matières ſur leſquelles ils prétendent de décider. Vous pourriez être tranquille ſi votre affaire ne dépendoit que du cardinal Paſſionei & de Mgr Bottari, ou ſi les autres vouloient s'en rapporter à eux ; mais ils ne ſont pas ſi dociles & veulent donner une grande idée de leur zèle, qui a du rapport à des vues qui ne ſont pas fort édifiantes. Je comprends l'intérêt que vous avez de ſouhaiter que les ſentimens & les opinions de vos adverſaires en France ne ſoient pas juſtifiés par une déciſion dont ils tireroient avantage. A cela près, je ſuis perſuadé que l'approba-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 239. (*b*) Ambaſſadeur de France à Veniſe.

tion générale doit vous consoler & rabattre très-peu de chose de la satisfaction d'avoir fait un ouvrage immortel.

Ne vous repentez jamais de m'avoir entretenu de ce qui vous regarde ; c'est le sujet le plus agréable pour moi : personne ne prend plus de part à vos avantages & à votre gloire.

Ce que vous me dites d'un souverain du Nord (*a*) me donne une grande idée de sa tête. Ces Messieurs ne voient ordinairement pas ce qui est bon, ou ne le connoissent guère. Vous leur avez donné le moyen de s'instruire sans bibliothèque dans les grands principes.

Vous voyez le plaisir que j'ai que vous me donniez lieu de parler de vous & de vos ouvrages. Je vous répéterai toujours qu'il y a un appartement qui vous est destiné à Govone : je ne voudrois pas que ce fût inutilement. Je n'imagine pas de plaisir auquel je puisse être plus sensible que celui de vous revoir ; j'en dis autant de la part de mon frère. Il est resté à Govone, où il se tiendra jusqu'au 8e du mois prochain. Je vous embrasse tendrement de sa part, parce que je sçais comme il pense ; nous sommes bien d'accord sur la fidélité de l'amitié que je vous promets pour toute ma vie.

SOLAR.

573. — *Montesquieu à Navarre* (*b*)

A Paris, ce 2 décembre 1750.

J'ai été, Monsieur, avec M. l'abbé de Montbalen chez M. Calvel (*c*), & nous avons conféré ensemble. Je crois, Monsieur, que son avis est hors de doute, & qu'il faut mettre des conclusions subsidiaires pour la prévention ; car si vous demandez purement

(*a*) Frédéric II ; cf. la lettre 536.

(*b*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 528 ; d'après une copie qui avait été communiquée à Raymond Céleste par A. Roborel de Climens, sans indication de provenance. — Navarre était un chanoine de Saint-Seurin de Bordeaux, syndic du chapitre.

(*c*) Nicolas Calvel, avocat aux Conseils de 1725 à 1738, rentré en charge, après la réforme de 1738, par provisions du 26 septembre 1739 ; il cessa d'exercer en 1756 (cf. *Tableaux de l'Ordre des avocats au Conseil d'État...*, 20 juin 1880, Introduction).

& ſimplement que l'arrêt ſoit révoqué (*a*), il eſt certain que vous ne l'obtiendrez pas & que, lorſque vous ſerez une fois débouté, vous ne ſerez plus écouté ſur la prévention & ſur les défenſes d'entrer dans les maiſons des chanoines. J'avoue que cela eſt bien dur pour le chapitre & que les jurats font là un grand pas pour obtenir toute la police majeure ; mais M. Calvel dit fort bien qu'il vaut mieux perdre un bras que deux & que, ne pouvant tout ſauver, il faut ſe conſerver ce qu'on peut ſe conſerver.

Vous entendez bien que M. de Saint-Florentin (*b*), qui a fait donner un arrêt du propre mouvement du Roi, & qu'il croit être juſte puiſqu'il eſt conforme à ce qui ſe pratique à Paris, dont la police eſt pour le Conſeil la règle de toutes les polices, n'ira point dire au Conſeil qu'il a fait une ſottiſe & demander qu'on révoque un arrêt qu'il a fait donner & qu'il croit ou qu'il ſçait être dans les règles.

En un mot, Monſieur, les temps ſont changés & je crois qu'il faut tirer le meilleur parti que l'on peut de ces temps malheureux. Voilà ce que vous dit celui qui voudroit vous dire des choſes plus agréables. Sur quoi, Meſſieurs, vous êtes ſages & éclairés ; vous prendrez le parti que vous croirez le plus convenable ; quel qu'il ſoit, je ferai de mon mieux, mais je vous avoue qu'il me paroît indubitable que M. Calvel a raiſon.

Adieu, Monſieur, j'ai l'honneur d'être, avec les ſentimens de la plus parfaite eſtime, votre très-humble et très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

574. — *Monteſquieu à Guaſco* (*c*)

A Paris, ce 5 décembre 1750.

Mon cher abbé, il eſt bon d'avoir l'eſprit bien fait, mais il ne

(*a*) Un arrêt du Conſeil d'État du 6 août 1750 venait d'attribuer aux Jurats de Bordeaux la police des jeux dans le faubourg Saint-Seurin. Le chapitre de Saint-Seurin fut débouté de ſa demande en révocation par un ſecond arrêt du Conſeil, le 5 février 1751.

(*b*) Le comte de Saint-Florentin, ſecrétaire d'État de la Maiſon du Roi, avait dans ſes attributions le clergé & les affaites eccléſiaſtiques.

(*c*) *Lettres familières... Nouvelle édition...* (Paris, 1767, in-12), p. 208.

faut pas être la dupe de l'efprit des autres. M. l'Intendant (*a*) peut dire ce qui lui plaît : il ne fçauroit fe juftifier d'avoir manqué de parole à l'Académie & de l'avoir induite en erreur par de fauffes promeffes. Je ne fuis pas furpris que, fentant fes torts, il cherche à fe juftifier ; mais vous, qui avez été témoin de tout, ne devez point vous laiffer furprendre par des excufes qui ne valent pas mieux que fes promeffes. Je me trouve trop bien de lui avoir rendu fon amitié, pour en vouloir encore. A quoi bon l'amitié d'un homme en place, qui eft toujours dans la méfiance, qui ne trouve jufte que ce qui eft dans fon fyftème, qui ne fçait jamais faire le plus petit plaifir, ni rendre aucun fervice ? Je me trouverai mieux d'être hors de portée de lui en demander, ni pour les autres, ni pour moi ; car je ferai délivré par là de bien des importunités :

Dulcis inexpertis cultura potentis amici :
Expertus metui (*b*).

Il faut éviter une coquette qui n'eft que coquette & ne donne que de fauffes efpérances. Voilà mon dernier mot. Je me flatte que notre ducheffe (*c*) entrera dans mes raifons ; fon *franc alleu* n'en ira ni plus ni moins.

Je fuis très-flatté du fouvenir de M. l'abbé Oliva (*d*). Je me rappelle toujours avec délices les momens que je paffai dans la fociété littéraire de cet italien éclairé, qui a fu s'élever au-deffus des préjugés de fa nation. Il ne fallut pas moins que le defpotifme & les tracafferies d'un Père Tournemine pour me faire quitter une fociété dont j'aurois voulu profiter. C'eft une vraie perte pour les

(*a*) Tourny.
(*b*) Horace, *Ép.* I, 18, v. 86.
(*c*) La ducheffe d'Aiguillon.
(*d*) « Bibliothécaire du cardinal de Soubife, chez qui s'affembloient un jour de la femaine plufieurs gens de lettres pour converfer fur des fujets littéraires. M. de Montefquieu, dans le premier voyage qu'il fit à Paris, fréquentoit cette fociété ; mais, trouvant que le P. Tournemine y vouloit dominer, & obliger tout le monde à fe plier à fes opinions, il s'en retira peu à peu & n'en cacha pas la raifon. Depuis lors, le P. Tournemine commença à lui faire des tracafferies dans l'efprit du cardinal Fleury au fujet des *Lettres Perfanes*. On a entendu conter à M. de Montefquieu que, pour s'en venger, il ne fit jamais autre chofe que de demander à ceux qui lui parloient : « Qui eft-ce que le P. Tournemine ? Je n'en ai jamais entendu parler », ce qui piquoit beaucoup ce jéfuite qui aimoit paffionnément la célébrité. » (Guafco.)

gens de lettre que la diffolution de ces fortes de petites académies libres, & il eft fâcheux pour vous que celle du Père Defmolets (*a*) foit auffi culbutée.

J'exige que vous m'écriviez encore avant votre départ pour Turin, & je vous fomme d'une lettre dès que vous y ferez arrivé.

Adieu.

575. — *Montefquieu à fa fille Denife* (*b*)

A Paris, le 6 décembre 1750.

Ma chère fille,

J'ai écrit fur-le-champ à M. le marquis de Flamarens (*c*) &, à l'égard de cette tentative, vous pouvez être tranquille. Vous voyez que quand on eft une grande dame de terre on a des tracafferies ; je confeille à vous & à votre mari de ne point vous piquer de tout cela & d'aller avec beaucoup de fang-froid votre chemin avec M. le comte de Brie. Je crois, à vue de pays, que vous mourrez baronne de Montagnac. Vous avez reçu de moi une longue lettre fur vos affaires, mais confultez-vous, car je fuis un mauvois avocat pour ces détails.

Adieu, ma fille, je vous falue & embraffe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Madame, Madame de Secondat, dame de Camon & baronne de Montagnac, — à Agen.

(*a*) « On a plufieurs volumes de fort bons mémoires littéraires lus dans cette fociété, recueillis par ce bibliothécaire de l'Oratoire, chez qui s'affembloient ceux qui en font les auteurs. Les Jéfuites, ennemis des PP. de l'Oratoire, ayant peint ces affemblées, quoique fimplement littéraires, comme dangereufes, à caufe des difputes théologiques du temps, elles furent diffoutes, non fans un préjudice réel pour le progrès de la littérature. » (Guafco.)

(*b*) Autographe. Papiers de M. le B[on] Philippe de Montefquieu (à Agen).

(*c*) Agéfilas-Gafton de Groffolles, marquis de Flamarens, grand louvetier de France. Il pouvait prétendre à un droit de retrait fur la terre de Montagnac.

576. — *Monteſquieu à Latapie* (*a*)

A Paris, ce 16 décembre 1750.

J'ai été voir M. Bocquet de Tillières, Monſieur. Il m'a expliqué les difficultés que M. de Logny faiſoit ſur cet incident, & malgré ſon obſtination je l'ai enfin fait convenir qu'il falloit ſe rendre à ce que lui avoit dit M. de Logny, parce que dans le fond ces deux affaires ſont entièrement diſtinctes, & M. de Logny, en juge éclairé, croit devoir épargner aux parties un arrêt là-deſſus, c'eſt-à-dire 100 livres ; & il dit très-bien qu'il leur en coûtera toujours aſſez de frais ſans cela.

J'ai été de là chez M. de Logny, pour le prier de ne point faire juger cet incident, & de vouloir bien juger le procès comme il eſt. Nous avons parlé de l'affaire, & j'ai été encore plus pénétré de cette vérité que M. Bocquet de Tillières ne ſçait ce qu'il dit & que jamais le Conſeil ne ſe porteroit à juger la ſeconde affaire comme incidente lorſqu'il auroit fait un arrêté ſur la première. Ainſi, laiſſant l'idée de M. Bocquet à l'écart, M. de Logny m'a dit qu'il vous jugeroit, & m'a fait eſpérer que ce ſeroit le mois prochain.

J'écris à M. de Tillières ce que j'avois fait, & lui ai mandé de me faire un petit précis de douze ou 15 lignes de votre affaire, avec les noms & dates, afin que je puiſſe la ſolliciter dès qu'il en ſera temps. Vous êtes au bureau de M. l'abbé de Pomponne, & je crois beaucoup que M. le juge de La Brède gagnera ſon procès avec dépens.

Je crois avoir découvert que le grand attachement de M. Bocquet à cet incident eſt qu'il voudroit bien encore faire une requête & une procédure qui pût mettre dans ſa poche une cinquantaine de vos écus, & qu'il craint que, ſi vous gagnez votre affaire, vous ne portiez la ſeconde queſtion au parlement de Bordeaux, d'autant mieux qu'il n'a plus rien à écrire ni à faire pour vous. Il a déſiré que je lui comptaſſe cinq louis d'or, ce que j'ai fait ; mais il y aura, dit-il, un petit reſte. Comme je ſuis ſûr que cela vous fait beaucoup enrager, cela vous ſervira de leçon pour ne point faire

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

enrager les parties qui auront à faire à vous, & toutes les fois que l'on vous paiera vos honoraires il faut que vous vous ſouveniez de M. Bocquet de Tillières. Vous me porterez ces cinq louis d'or en recette.

J'attends des nouvelles de Biſqueytan (*a*). Mandez-moi comment vont nos rentes.

Adieu, Monſieur, je vous ſalue de bien bon cœur.

MONTESQUIEU.

Comptez que je ne négligerai point votre affaire ; elle eſt fort ſimple, & vous avez un rapporteur très-capable de l'expoſer avec clarté & avec netteté.

A Monſieur, Monſieur de Latapie, juge de La Brède & notaire royal, — à La Brède.

577. — *Monteſquieu à ſa fille Deniſe* (*b*)

A Paris, ce 18 décembre 1750.

Ma chère fille,

Je trouve, comme il eſt marqué dans le mémoire, qu'il y a une très-grande différence entre le cas où vous êtes & celui où étoit Mme Daure, parce qu'elle auroit dû expliquer au Roi l'état & les circonſtances de l'affaire, ce qu'elle n'a point fait ; or on ſuppoſe que le Roi n'auroit pas accordé ſi l'on avoit tout dit, & que par conſéquent le don eſt ſubreptice. Vous n'êtes point dans le cas, puiſque vous avez tout dit & vous n'êtes point dans le cas, puiſque votre don eſt accordé avant toute action en retrait lignager, ſuppoſé qu'on en fît. Mais s'il y avoit un retrait lignager, il reſteroit une queſtion : ſçavoir ſi dans le reſſort du parlement de Toulouſe, & ſi dans l'uſage du Brullois (*c*), ou du pays d'Armagnac ſuppoſé que le Brullois n'ait point des uſages particuliers, il ſeroit, dis-je,

(*a*) La terre de Biſqueytan, près de Baron, eſt en Gironde, dans la commune de Saint-Quentin de Baron.

(*b*) Papiers de M. le Bon Philippe de Monteſquieu (à Agen).

(*c*) Pays ſur la rive gauche de la Garonne, qui faiſait partie du Bas-Armagnac & où ſe trouvait la terre de Montagnac.

queſtion de ſçavoir ſi c'eſt le retrait féodal qui l'emporte ſur le lignager, ou le lignager qui l'emporte ſur le retrait féodal; & comme il me ſemble que le pays d'Armagnac eſt gouverné par le droit écrit, dans lequel droit le retrait lignager n'a point lieu, je ne doute pas que vous ne gagniez votre procès, s'il n'y a pas un uſage, une coutume ou une juriſprudence particulière qui donne l'avantage au retrait lignager. En tout cas, ſi M. le comte de Brie ou les ſiens formoient une action en retrait lignager, il faudra le laiſſer faire, parce qu'il y a tant de difficultés à faire ce retrait, les formalités y ſont ſi difficiles & ſi eſſentielles qu'il arrive très-rarement que l'on ne manque à quelqu'une, moyennant quoi le retrait eſt manqué. C'eſt comme la chaſteté des dames, dans laquelle la moindre tache eſt capitale & dont on ne peut violer la moindre formalité.

Vous aurez deux cordes à votre arc : l'une, la difficulté qu'aura M. le comte de Brie à faire ſon retrait ſans tomber dans aucune faute, ce qui eſt difficile, ſurtout dans un lieu où les gens de pratique ſont ſi ignorans; — &, quant à l'autre, vous aurez à faire valoir votre don du Roi. Ainſi vous laiſſerez faire M. le comte de Brie, & ſuivre ſon action en retrait lignager ſans faire aucun acte qui y donne . . . .
(*a*) de ſang-froid ſes raiſons & ſes opérations.

Ce ſera dans la ſuite du procès que l'on examinera l'uſage que l'on pourra faire de ces coutumes. En effet, ſi ces coutumes ne ſont pas applicables, comme je le crois, il faudra en revenir au droit féodal originaire & à la nature des fiefs, qui donnoient toujours au ſeigneur la préférence & ne permettoient même au vaſſal de diſpoſer de ſon fief que du conſentement de ſon ſeigneur. Il faudra en revenir au droit romain qui ne connoiſſoit point le retrait lignager; il faudra faire valoir les droits du Roi, & le don qu'il a fait à M. de Secondat; il faudra relever tous les défauts de formalité qui ſe trouveront dans l'action en retrait de la demoiſelle de Brouzoles (*b*); il faudra rétorquer contre elle les coutumes mêmes ſur leſquelles elle s'appuiera. Ce mémoire eſt fait uniquement pour conſulter & il faut prendre un avocat habile qui puiſſe bien

(*a*) Un feuillet manque.

(*b*) M[lle] de Monrepos de Broxoles.

conduire cette affaire, qui examinera ce mémoire, & verra de quelle manière M. de Secondat doit ſe conduire.

L'auteur du mémoire n'a mis que des idées générales ; c'eſt au conſeil à voir ce qu'il doit prendre & ce qu'il doit rejeter.

Voilà, ma chère fille, les idées qui me ſont venues ſur votre lettre, & que vous communiquerez à vos avocats. Il ſeroit bon que l'action en retrait de cette demoiſelle empêchât d'autres parents de ſe préſenter avant la fin de l'an & jour.

Adieu, ma fille, je vous ſalue & je vous embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Il pourra arriver qu'après l'an & jour fini, vous pourriez faire quelque accommodement avec la demoiſelle de Brouzoles, en lui faiſant quelque petit avantage ; le temps vous dira cela. Quoi qu'il en ſoit, je crois que vous devez tenir bon. Vous ne devez rien craindre de M. de Flamarens. Je vous manderai, quand je l'aurai vu plus poſitivement, ce qui en eſt. Écoutez beaucoup & parlez peu : vous déconcerterez plus M. de Brie par le flegme & le ſilence.

Je vous enverrai les livres. Faites mes complimens à M. votre beau-frère.

A Madame, Madame de Secondat, dame de Camon, près la porte Saint-Antoine, — à Agen.

578. — *Le duc de Nivernais à Monteſquieu* (*a*)

A Rome, le 23 décembre 1750.

Nous venons, Monſieur, d'eſſuyer encore une bourraſque de la part de la Congrégation de l'Index au ſujet de l'*Eſprit des Loix*. Il ſe tint, la ſemaine paſſée, une Congrégation. Je ſçus qu'il devoit y être jugé & qu'il n'y avoit aucun moyen de retarder l'examen. Dans cette circonſtance, j'ai réclamé la protection que Sa Sainteté (*b*) avoit promiſe quand j'eus l'honneur de lui préſenter vos ouvrages. J'ai fait valoir la diſpoſition que vous aviez déjà

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 215. (*b*) Benoît XIV.

montrée à corriger les endroits qui bleſſoient, l'occupation que vous avoient donnée & l'examen du Clergé, qui a été ſuivi d'un jugement favorable, & celle que vous donne la Sorbonne, de qui on a tout lieu d'eſpérer que vous recevrez un traitement auſſi avantageux ; ce qui vous avoit empêché juſqu'à préſent de penſer aux arrangemens à prendre avec ce pays-ci. Et M. le cardinal Valenti, par qui j'ai fait paſſer ces repréſentations au Pape, étant fort bien diſpoſé, ainſi que Sa Sainteté, j'ai obtenu ordre à la Congrégation de ne pas propoſer le livre, s'il n'étoit pas déjà mis ſur la liſte des livres à juger qu'on intime avant la Congrégation ; ou, s'il y étoit, & qu'en conſéquence il fallût néceſſairement qu'il fût examiné, défenſe de rien ſtatuer.

Nous avons été dans le dernier cas & je crois que le réſultat de ce premier examen ſera de nommer un nouvel examinateur.

Je ne dois pas vous diſſimuler que dans la Congrégation les avis n'ont pas été favorables ; mais vous avez un avocat dont le ſuffrage eſt conſidérable à tous égards : c'eſt le cardinal Querini, préfet de la Congrégation de l'Index, de qui ſûrement vous connoiſſez la vaſte érudition. Il ne put pas aller à la Congrégation ; mais il n'a point caché que, s'il y eût été, il eût opiné en votre faveur & qu'il avoit été très ſatiſfait de votre réponſe imprimée. Je ferai de mon mieux pour l'entretenir dans ces ſentimens favorables, qui peuvent nous être fort utiles, cette Éminence étant très en état de défendre ſon opinion & de l'autoriſer même auprès des autres juges.

Malgré cela, je ſuis fort éloigné d'oſer vous répondre de rien ; ce que je ſçais, c'eſt qu'il eſt fort apparent qu'ici on ne ſe fût jamais aviſé de ſoi-même de vouloir cenſurer votre ouvrage, ſi l'on n'y eût été excité d'ailleurs ; &, ſans avoir de connoiſſance préciſe là-deſſus, mon opinion & celle de pluſieurs gens éclairés eſt que la dénonciation eſt venue de France.

Tout ce que je pourrai faire, ſoit pour retarder la concluſion, ſoit pour procurer un jugement favorable, ſera fait avec tout l'empreſſement que j'aurai toujours dès qu'il s'agira de choſe qui vous touche. Nous avons actuellement environ trois mois de répit ſûr ; car, d'ici à ce temps, il n'y aura point de Congrégation.

J'ai cru faire bien dans ces circonſtances de lever l'empêchement que j'avois mis à la publication de l'édition de Naples & j'ai prié M. d'Arthenay, chargé des affaires du Roi depuis le départ de M. de L'Hoſpital, de ne s'y plus oppoſer.

Vous trouverez peut-être ce détail bien long, mais j'ai voulu vous dire tout & ne vous laiſſer rien ignorer.

Vous connoiſſez, Monſieur, le ſincère & inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très-humble très-obéiſſant ſerviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS.

579. — *Monteſquieu à Navarre* (*a*)

A Paris, ce 27 décembre 1750.

Je vois, Monſieur, que vous autres avez du cœur. J'ai communiqué votre lettre à M. de Montbalen, & lui ai dit que je ſerois toujours à ſes ordres & que je partirois pour Verſailles au moindre ſigne qu'il m'en feroit. Je ſuis touché de la raiſon que les jurats ne ſont que juſtice patrimoniale tout comme vous; mais MM. de Saint-André (*b*) vous ont coupé bras & jambes. On ne préſente pas impunément des mémoires au Conſeil, témoin l'affaire de M. le préſident de Gaſcq contre M. de Tarneau.

J'ai l'honneur, Monſieur, de vous embraſſer & d'être, avec les ſentimens de la plus parfaite eſtime, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Navarre, chanoine de Saint-Seurin, & ſyndic du dit chapitre, — à Bordeaux.

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 533; d'après une copie communiquée, ſans indication de provenance à Raymond Céleſte par A. Roborel de Climens.

(*b*) Le chapitre de la cathédrale Saint-André de Bordeaux.

580. — *Montesquieu à sa fille Denise* (*a*)

A Paris, ce 30 décembre 1750.

Je vous avois dit, ma fille, que M. le marquis de Flamarens n'agiroit point contre vous, ni M. le comte, son frère (*b*), & j'avois raison de compter sur les bontés & l'amitié de l'un & de l'autre. Je viens de voir M. le marquis de Flamarens, vous pouvez être tranquille là-dessus. Il y a trente ans que ces Messieurs m'honorent de leur amitié, & j'ai l'honneur par ma mère d'être un peu de leurs parens.

Je crois, ma fille, que vous garderez votre terre & que Mlle de Brouzoles n'entrera point avec vous en procès réglé ; &, comme vous habitez le même château, il me semble que vous pourriez trouver de cela même des occasions de devenir amies, & d'obtenir par là la paix. M. de Flamarens m'a dit qu'on ne lui avoit rien écrit de là-bas sur cette affaire ; ainsi, je juge que vous avez été mal informée.

Adieu, ma fille, je vous souhaite une bonne année, à votre mari & à mes enfans, & vous embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

J'ai reçu, ma fille, le mémoire pour la terre de M. de Narbonne (*c*) ; elle me convient assez, mais je suis actuellement prêt à faire une autre petite affaire dans l'Entre-deux-Mers (*d*) ; on va passer le contrat & je ne voudrois pas courir deux lièvres à la fois. Ainsi je voudrois attendre quelque temps pour cette seconde affaire.

A Madame, Madame de Secondat, dame de Camon, — à Agen.

581. — *Montesquieu à Solar* (*e*)

[Fin 1750.]

Votre Excellence a beau dire, je ne trouve pas les excuses que vous m'apportez de la rareté de vos lettres assez bonnes pour vous

(*a*) Autographe. Papiers de M. le Bon Philippe de Montesquieu (à Agen).

(*b*) Marie-Clément-Joseph de Grossolles, comte de Flamarens.

(*c*) La terre d'Aubiac (Lot-&-Garonne, canton de La Plume).

(*d*) L'achat du fief de Bisqueytan.

(*e*) *Lettres familières... Nouvelle édition* (Paris, 1767, in-12), p. 212.

la pardonner ; & c'eſt parce que je ne trouve pas vos raiſons aſſez bonnes, que je vous écris en cérémonie pour me venger.

Je vous dirai pour nouvelle que l'on vient d'exiler un conſeiller de notre Parlement (*a*), parce qu'il a prêté ſa plume à coucher les remontrances que le corps a cru devoir faire au Roi ; & ce qu'il y a de plus incroyable encore, eſt que l'exil a été ordonné ſans qu'on ait même lu les remontrances.

L'abbé de Guaſco eſt de retour de ſon voyage de Londres, dont il eſt fort content. Il ſe loue beaucoup de M. & de Mme de Mirepoix, à qui vous l'aviez recommandé : il dit qu'ils ſont fort aimés dans ce pays-là. Notre abbé, enthouſiaſmé des ſuccès de l'inoculation, dont il s'eſt donné la peine de faire un cours à Londres, s'eſt aviſé de la prôner un jour en préſence de Mme la ducheſſe du Maine, à Sceaux, mais il en a été traité comme les apôtres qui prêchent des vérités inconnues. Mme la ducheſſe ſe mit en fureur, & lui dit qu'on voyoit bien qu'il avoit contracté la férocité des Anglois & qu'il étoit honteux qu'un homme de ſon caractère ſoutînt une thèſe auſſi contraire à l'humanité. Je crois que ſon apoſtolat ne fera pas fortune à Paris. En effet, comment ſe perſuader qu'un uſage aſiatique qui a paſſé en Europe par les mains des Anglois (*b*) & nous eſt prêché par un étranger puiſſe être cru bon chez nous, qui avons le droit excluſif du ton & des modes ?

L'abbé compte de faire un voyage en Italie au printemps prochain. Il me charge de vous dire qu'il ſe fait d'avance un grand plaiſir de vous trouver à Turin. Je voudrois bien pouvoir me flatter de le partager avec lui ; mais je crois que mon vieux château & mon cuvier me rappelleront bientôt dans ma province ; car, depuis la paix, mon vin fait encore plus de fortune en Angleterre qu'en a fait mon livre.

Je vous prie de dire les choſes les plus tendres de ma part à M. le marquis de Breille & de me donner bientôt des nouvelles des deux perſonnes que j'aime & que je reſpecte le plus à Turin.

(*a*) Du parlement de Bordeaux. Sur la réſiſtance de cette compagnie à l'établiſſement du vingtième, cf. Marcel Marion, *Machault d'Arnouville*, pp. 58 & ſuiv.

(*b*) Cf. Voltaire, *Lettres philoſophiques*, éd. Lanſon, t. I, p. 136 & ſuiv.

582. — *Le Père Caſtel à Monteſquieu* (*a*)

[1750.]

Monſieur,

Quand je rappelle — j'ai la mémoire bonne — la ſuite de vos procédés envers moi, & des miens envers vous, j'ai honte de moi & je ſuis pénétré de la plus vive reconnoiſſance envers vous.

Vous m'aviez connu il y a vingt-cinq ans, je ne me connoiſſois pas moi-même. Vous me conſeillâtes dès lors de donner beaucoup de petits ouvrages : je le pouvois, je le devois, & me voilà forcé d'y revenir aujourd'hui. J'étois intimidé à l'excès par cette Académie, & le dedans ne m'encourageoit pas : ce vilain journal (*b*) m'abſorboit. Non que je ne fiſſe des ouvrages : j'ai un cours de mathématiques, un cours de phyſique, un cours de marine, un cours de muſique, de peinture, etc. Vous eûtes la bonté, il y a douze ou quinze [ans] de me donner un nouveau coup d'aiguillon, en m'offrant de faire tout imprimer en Hollande par le moyen de M. le comte de Vanhoey (*c*), & de m'aſſurer la vente de 300 exemplaires. J'ai honte de vous l'avouer : je n'eus pas même la penſée d'en profiter. Il eſt vrai qu'intimidé & défiant de ma facilité même, je prenois tout cela pour excès de bonté, d'amitié de votre part. Peu ambitieux & amoureux du repos, le peu qui me revenoit d'honneur de mes ouvrages imprimés & du courant de ce vilain journal rempliſſoit toute mon ambition &, ſi je travaillois, d'ailleurs beaucoup même, c'eſt que je ſuis beaucoup travailleur.

Il y a ſix ans que je revis mes troupes & que, me trouvant de quoi donner dix ou douze aſſez grands ouvrages, je voulus imprimer, mais tout à la fois ; voilà ma folie. Il falloit de grands ſecours : j'ai tenté la voie de la Cour, trop faiblement pour y réuſſir. Enfin, je me ſuis retourné vers le public & j'ai vu que je pouvois donner mes ouvrages pièce à pièce, morceau à morceau. Heureuſement le R.P.B. (*d*), votre ami & le mien, m'a aidé à me débarraſſer de cet ignoble journal qui m'enterroit. Vous vîtes le projet d'une guerre que je voulois lui faire enfin ou ſoutenir contre lui qui

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 74.
(*b*) Le *Journal de Trévoux*.
(*c*) Ambaſſadeur de Hollande à Paris ; cf. le *Spicilège* (au tome II, page 858).
(*d*) Le R. P. Berthier.

m'attaquoit. Je lâchai, il eſt vrai, cette artillerie. A peine la choſe fut faite que voyant nos gens embarraſſés entre leur idole & moi, je me déſiſtai juridiquement de toute pourſuite, en laiſſant le journal & obtenant mainlevée pour mes ouvrages à imprimer.

J'en ai bien cinquante petits de 2, 3 ou 400 pages (*a*) &, à meſure que j'y remets la main, ils foiſonnent à merveille. J'ai commencé par une aſtronomie ; c'eſt le dernier morceau de mon cours de phyſique ; il y occupe la valeur de cent pages. Dans le remaniement que je viens d'en faire, il aura 9 ou 1200 pages, c'eſt-à-dire trois ou quatre petits volumes, car je tiens déſormais à cette forme, & même chaque volume, je le tiens indépendant de ſon collatéral. Le premier ſera la *Science de la ſphère*, le ſecond, la *Science de l'aſtronomie*, le troiſième, l'*Art* ou le *Calcul de l'aſtronomie*, le quatrième, l'*Uſage chronologique & géographique de l'aſtronomie*. Or, mon premier traité de la ſphère ne ſera pas ſi peu de choſe que vous pourriez croire & il contiendra tous les grands fondemens de la ſcience & de l'art de l'aſtronomie ; je ne ſçais pas travailler en petit. Dans votre *Grandeur des Romains*, vous avez remanié toute l'hiſtoire romaine ; dans votre *Eſprit des Loix*, vous avez remanié toutes les lois, toute l'hiſtoire, toute la politique de l'univers. Dès mon *Traité de la ſphère*, je préſente tout le ciel en grand, toute l'aſtronomie. Vous avez trouvé trois clefs, trois gouvernemens : monarchique, républicain, deſpotique, — honneur, vertu, crainte. J'ai trouvé trois clefs, trois mouvemens &, j'oſe dire, que je préſente le ciel, les mouvemens des aſtres tout débrouillés, à la portée d'un enfant. Newton paſſe pour avoir débrouillé la lune, mais ſes diſciples les plus forts, Whiſton, Keill, Gregory, avouent qu'ils ne peuvent le débrouiller lui-même. Newton n'a donné que des résultats de calculs : courez après ! On l'admire ; je veux que le public m'aime, comme j'avoue qu'il l'a toujours fait avec mes débrouillemens & développemens qui n'ont jamais été que l'ébauche de ceux-ci.

Voici ma clef, car je vous prie d'être mon juge, rigoureux même. J'établis d'abord mes points fixes, l'horizon ſur la terre, les étoiles

(*a*) Sur ces projets d'impreſſion du P. Caſtel, cf. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jéſus*, tome II, col. 839—840.

fixes dans le ciel. L'horizon vulgaire a quatre points cardinaux : eſt, oueſt, nord & ſud. Le mien en a ſix, & zénith, nadir en ſus des quatre ſuſdits. Je raiſonne : le monde eſt un corps, un ſolide, une étendue, — ſi Newton même le veut, une *capacité*, un *vide*. Il a trois dimenſions & ſix points extrêmes ; voilà ſix points cardinaux eſſentiels : en longueur ou longitude, deux : *eſt, oueſt* ; — en latitude, deux : *nord* & *ſud* ; — en altitude, deux, *zénith, nadir*. La nature agit en tout ſens ; le ſoleil, la lune, tous les aſtres ont trois mouvemens : en longitude, le ſoleil va eſt-oueſt ; en latitude, nord-ſud, d'un tropique à l'autre ; en hauteur, du périgée à l'apogée, & cela en tout temps, & par un ſeul mouvement d'écliptique, de zodiaque, qui concilie tout, & n'eſt biaiſant que parce qu'il eſt diagonal & compoſé comme ⧅. Trois cercles donc conſtituent la ſphère : l'équateur en longitude, l'horizon en latitude, le méridien en altitude.

Or, vous ne croiriez pas comment, avec ces trois dimenſions, ces ſix points cardinaux, ces trois cercles primitifs, trois mouvemens ſimples, je déchiffre tout le ſyſtème du ciel, je ſauve toutes les anomalies, je rends raiſon de tout le grimoire des ſyſtèmes, du calcul, etc... Par exemple, les excentricités, les nœuds, les apſides, les épicycles, les ſpirales anciennes, tout cela n'eſt qu'un jeu ; par exemple, la préceſſion des équinoxes eſt un myſtère depuis Ptolémée juſqu'à Newton ou Sreet, anglois qui paſſent pour l'avoir débrouillé, mais pas ſi débrouillé que toute l'aſtronomie ne ſoit encore en ſuſpens entre le mouvement des étoiles fixes & de tout le ciel, qu'il faut mouvoir en avant, pour expliquer cette préceſſion & le mouvement de toute la ſphère terreſtre, de ſon équateur, de ſon axe même & de ſes pôles qu'il faut mouvoir dans un petit cercle autour des pôles de l'écliptique, ſeuls reconnus invariables, quoiqu'ils ne ſoient que ſubalternes à ceux du monde, qu'on bouleverſe également dans ces deux ſyſtèmes. Je ne bouleverſe rien, je laiſſe tout en repos, les étoiles, la terre, l'équateur, les pôles de l'équateur, ceux de l'écliptique, le monde entier : que le ſoleil tourne ou la terre, peu importe ; ſeulement, je diminue un peu le mouvement de l'une ou de l'autre, tant je ſuis amoureux du repos. Et voilà la clef. Le ſoleil ou la terre a trois mouvemens, c'eſt un

fait : & voilà tout. C'eſt un fait que, quand le ſoleil parti du tropique d'hiver y eſt revenu, l'année eſt juſte de 365 jours 5 heures, etc. Tout aſtronome en convient. Or tout aſtronome convient que, dans le courant de ces 365 jours 5 heures, etc., le ſoleil parti de l'équinoxe du printemps & y revenant, il s'en manque 50 ſecondes de temps avant qu'il n'arrive juſte & qu'ainſi l'équinoxe précède & s'eſt mue en arrière, comme ils diſent, c'eſt-à-dire vers l'occident ; car, d'orient en occident, c'eſt, aſtronomiquement parlant, aller en arrière, & l'avant du monde eſt vers l'orient.

Tout vient donc de ce que le mouvement en longitude eſt un peu plus lent reſpectivement que le mouvement en latitude, & de ce que quand l'année de 365 jours 5 heures, etc., eſt finie pour le mouvement en latitude, elle ne l'eſt pas pour le mouvement en longitude & que la révolution locale du ſoleil ou de la terre ſur l'équateur n'eſt pas terminée juſte. Croiriez[-vous] que, par cette petite inégalité, la Nature, Dieu, a rendu l'aſtronomie infiniment difficile & travailleuſe à l'excès depuis ſix mille ans & à jamais ? car de là viennent la moitié au moins de tous les calculs, ſyſtèmes & difficultés, travaux & tracas des aſtronomes, infiniment eſtimables d'avoir pourtant, à force de patience & de travail, tout ſurmonté ; je leur dédie mon livre, & je les vante partout de cœur & d'eſprit. — L'autre moitié des difficultés vient du troiſième mouvement en hauteur, lequel eſt auſſi reſpectivement plus lent encore que celui de longitude. Ils l'ont connu, ce mouvement, & l'ont le plus ſouvent méconnu : auſſi Dieu ſçait combien les difficultés ont augmenté, & des trois quarts, par là.

Je vais donc mettre à leur aiſe l'aſtronomie & les aſtronomes : oui & non ! Vous connoiſſez les hommes ; avez-vous obſervé, vous qui êtes obſervateur de l'humanité, que, par pareſſe, ils aiment mieux un travail forcé mais d'habitude qu'un moindre travail, mais nouveau ? Il me ſuffira que vous & le public, vous m'aimiez. Je développe tout, j'explique nettement tout ; vous m'aimerez, vous m'aiderez ; j'ai tiré tout au clair ; le public m'aidera en achetant mon livre, j'en ſuis ſûr. La demande eſt déjà aſſez forte, mais il faut l'imprimer. Je n'ai beſoin de votre aide amie que pour le premier volume que je vais donner. Le provenu de celui-là impri-

mera le fecond, etc... Ce volume fe vendra 50 fols ; je le mets à 40 ; 300 exemplaires font 600 livres ; c'eft tout ce qu'il faut pour l'édition. Sinon, je ferois obligé de me mettre à la merci des libraires. A peine me donneroient-ils 600 livres, une fois payées & mal payées. A peine ferois-je en état d'imprimer le fecond &, toujours languiffant entre leurs mains, à peine aurois-je le courage & le temps de donner la fuite ; car vous fentez qu'il m'y faut du repos d'efprit & un peu d'encouragement de cœur.

Jufqu'ici j'avois donné mes ouvrages gratis aux libraires ; j'ai un deffein utile, glorieux à la France, aux arts, aux fciences ; je veux, entre nous, forcer les Jéfuites à fervir les arts, les fciences fortes & le public. Il y faut une fondation de places fcientifiques, phyfico-mathématiques. Il y faut de l'argent ; j'y confacre tout le revenu de mes ouvrages, parmi lefquels il y a de la marine, de la bouffole, & prefque des longitudes. *Vederremo* ; je voulois tout donner gratis au Roi, à la Cour : ils n'en auront que par le bon bout ; je leur ferai tout acheter.

Je vieillis, car toute ma vie j'ai craché fur l'argent ; or je commence à parler d'argent ! Je m'en foucie bien peu pour moi : j'ai vécu durement toute ma vie ; je ne veux ni me loger mieux, ni me nourrir mieux, ni m'habiller mieux. Je travaille pour Dieu, pour la patrie, pour le Roi, pour les Jéfuites prefque malgré eux, malgré tous les Be... de l'univers. Je n'attends pourtant de vrai encouragement que de vous : auffi fuis-je, vous fçavez avec quel feu, égal aux emportemens de B., fupérieur même, en refpect, eftime, confiance & tendreffe, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

L. CASTEL.

Mon premier volume, ma *Science de la fphère*, donne toutes les obfervations des aftronomes. Le fecond, *la Science de l'aftronomie*, donne tous les raifonnemens, fyftèmes & hypothèfes, foit aftronomiques, foit phyfiques. Le troifième, l'art & toute la pratique des aftronomes, pour la détermination des mouvemens, lieux, diftances, grandeur des aftres, & nommément les éclipfes du foleil, de la lune & des fatellites de Jupiter. Le quatrième,

l'ufage pour la détermination chronologique des temps & géographique des lieux.

Dans mon premier volume *De la Sphère*, je donne trois fphères, la *fphère firmamentaire*, primitive, fixe, fimple & fondamentale; la *fphère zodiacale*, fecondaire & variée; enfin, la *fphère terreftre*, phyfique & variable. Les deux premières feront voir jufqu'où va l'aftronomie, la troifième jufqu'où elle ne va pas; ce fera une réfutation de l'aftrologie, de l'almanach & de tout ce qu'on débite à l'occafion d'un hiver chaud, d'un été froid, d'une comète, d'une aurore boréale, d'une féchereffe extraordinaire, des pluies, des vents, des météores. J'en ferai voir clairement le non-rapport à l'aftronomie & la néceffité de recourir à des principes de pure phyfique, pris dans la conftitution même de la terre, des mers, des montagnes, des rivières & furtout des cavernes & feux fouterrains. Vous voyez tout mon plan; je regarde cette troifième fphère comme tout auffi néceffaire pour éclairer le public fur l'aftronomie même que les deux autres, quoique purement aftronomiques. Et voilà tout.

A Monfieur, Monfieur le préfident de Montefquieu, — rue Saint-Dominique.

583. — *Montefquieu à Maupertuis* (*a*)

[1750.]

Madame d'Aiguillon m'envoya demander pour vous ma *Défenfe de l'Efprit des Loix* &, ne m'ayant donné pour cela qu'un quart d'heure, je n'ai pu vous envoyer qu'un exemplaire broché, etc.

584. — *Montefquieu à Jude fils* (*b*)

A Paris, ce 14 janvier 1751.

Je vous fuis bien obligé, mon cher Jude, de votre fouvenir au commencement de cette année & je fouhaite bien que vous foyez

(*a*) Maupertuis, *Éloge de M. de Montefquieu* (Berlin, 1755, in-8°), p. 46.

(*b*) Collection Jacques Vieillard (à Bordeaux).

content & que vous mangiez vos palombes en paix & tranquillité. Je ſuis devenu bien pareſſeux depuis que nous ne ſommes plus enſemble ; je ne fais rien. Faites mes complimens à M. votre père. Je compte que votre ſanté eſt bonne à l'un & à l'autre.

Adieu, Monſieur, je vous ſalue de bien bon cœur & vous prie de vous ſouvenir de moi.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Jude fils, au grand bureau, — à Bordeaux.

585. — *Monteſquieu à Grenoilleau* (*a*)

A Paris, ce 16 janvier 1751.

J'ai été très-flatté, Monſieur, de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au commencement de cette année, & je ſuis très-aiſe que par la juſtice de M. de Tourny vous ſoyez hors des pattes du régiſſeur (*b*). Et il eſt vrai qu'il s'eſt extrêmement bien comporté dans toute cette affaire; au moins cela m'a-t-il paru ainſi.

Je ſuis bien aiſe que ma réponſe à la critique de l'*Eſprit des Loix* (*c*) ne vous ai pas déplu. Mais ces gens-là auront bien plus de peine à me pardonner d'avoir eu raiſon qu'ils n'auroient eu à me pardonner d'avoir tort.

Vous allez avoir chez vous un homme d'un grand mérite & que nous regrettons beaucoup ici, M. Saladin (*d*). Faites, je vous prie, mes complimens bien ſincères à MM. Muſſard, Tronchin (*e*), Cramer & Vernet. Dites à M. Muſſard que j'eſpère qu'il ne m'aura pas oublié, & moi je n'ai pas oublié non plus ſes belles qualités.

(*a*) Bibl. publique & univerſitaire de Genève, Archives Tronchin, vol. 167, n° 117 (collationné à l'original par M. Robert Shackleton). — Publ. dans Marcel Raymond, *Monteſquieu, Choix de textes* (Fribourg, 1943), p. 225, & par M. André Delattre dans *The Romanic Review* (New-York), tome XXXV (1944), p. 26.

(*b*) Cf. la lettre 532.

(*c*) La *Défenſe de l'Eſprit des Lois.*

(*d*) Saladin avait été élu conſeiller d'État de Genève en 1750, alors qu'il réſidait à Paris. Il partit pour Genève, afin de prendre poſſeſſion de ſa charge, en 1751 (cf. Senebier, *Hiſtoire littéraire de Genève*, III, 284).

(*e*) François Tronchin (1704—1798), conſeiller d'État de Genève ; cf. Henry Tronchin, *Le conſeiller François Tronchin...* (Paris, 1895, in-8°).

Si l'envie vous reprenoit jamais de revoir votre patrie, je vous offre mes ſervices là-deſſus.

Je ſuis, Monſieur, avec les ſentimens de la plus parfaite eſtime, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

586. — *Monteſquieu à Latapie* (*a*)

A Paris, ce 17 janvier 1751.

Je commence par votre affaire, Monſieur. J'ai envoyé chez le ſecrétaire de M. de Longny hier, pour ſçavoir quand le procès ſeroit devant M. le rapporteur & quand je pourrois ſolliciter vos juges. Il m'a mandé que ce ſeroit la ſemaine prochaine. J'aurai attention à cela.

Mon fils, qui avoit vu M. de Longny, ſçut qu'il y avoit une cérémonie à faire devant le jugement : c'eſt de certaines conſignations. Il les a faites pour 99 livres 5 ſous, que je lui ai rembourſés & que vous rembourſerez à Madame dans le temps ; il faut bien paſſer des actes pour cela.

A l'égard de Biſqueytan, lorſque l'affaire ſera conſommée, je vous prie de m'envoyer ſur le champ une expédition du contrat pour qu'à la vue d'icelle je puiſſe emprunter 24 000 livres, qui reſteront à payer & pour leſquelles par le contrat d'achat je n'ai que deux mois. Cela eſt eſſentiel afin que je ne manque pas de parole. Cette acquiſition eſt bien chère, mais j'en ſuis content & cette nouvelle acquiſition ne peut point dégrader ma maiſon de Baron.

Adieu, Monſieur, je vous ſalue de bien bon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Latapie, juge de La Brède & notaire royal, — à La Brède.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

587. — *Monteſquieu à Latapie* (*a*)

A Paris, ce 28 janvier 1751.

Monſieur, je n'ai point perdu votre affaire de vue & je parlai hier à Monſieur votre rapporteur ; l'affaire eſt devant lui. Mon fils avoit déjà donné 99 livres, je crois ; ſçavoir 66 livres pour les petits commiſſaires plus ou moins, le reſte pour faire travailler le ſecrétaire. Le rapporteur étoit malade ; j'ai envoyé à cette occaſion pluſieurs fois chez lui. Je le vis hier ; il n'avoit que jeté l'œil ſur l'affaire. Il m'avertira pour que j'aie le temps de ſolliciter les cinq commiſſaires ; il ne jugera pas, & avant de juger nous conférerons enſemble. Venons au fait.

Je vous avoue que j'ai quelqu'inquiétude ſur votre affaire depuis cette conférence, qui pourtant n'eſt rien parce qu'il n'avoit fait que jeter un coup d'œil ſur l'affaire. Il me dit qu'il avoit conçu que le point capital étoit de ſçavoir ſi le paiement avoit été fait par Bernard ou par Guillaume Du Fillon, & que les parties adverſes diſoient que ce n'étoit qu'une erreur de commis, qui avoit mis un nom pour un autre ; mais qu'il me diſoit cela n'étant point au fait de l'affaire & que nous en parlerions enſemble quand il y ſeroit. Je ne voulus pas entrer dans le fond de l'affaire, parce que lui-même n'étoit pas au fait & que je ne me ſentois pas aſſez au fait pour lui [*ſic*] mettre. Je lui dis ſimplement qu'il verroit que c'étoit une friponnerie, que ſi l'on prétendoit que le paiement eût été fait par Bernard, il étoit mort, que ſi le paiement avoit été fait par Guillaume, il étoit déjà tombé aux parties caſuelles, dont la conſéquence avoit été que Batard, acquéreur de Guillaume, n'avoit jamais pu obtenir de proviſions.

Mais ce qui m'alarme le plus, c'eſt qu'il me demanda pourquoi je n'avois pas moi-même accommodé cette affaire. Je lui répondis que j'avois fait tout mon poſſible, que vous vous étiez mis à la raiſon & que vos parties n'avoient jamais voulu. Cela me fait craindre qu'il n'en penſe mal, ce qui me feroit craindre que les juges ne penſaſſent de même. Il me dit encore qu'il pourroit

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

arriver que l'on renvoie cette affaire au Confeil des finances; moyennant quoi ce feroient des longueurs fans fin.

Sur cela je raifonne ainfi. Je me mettrai bien au fait de votre affaire avant de conférer avec M. le rapporteur. Comme je vois que le capital de ceci eft que vous ne foyez pas dépouillé, moyennant quoi vous ne pourriez ni établir votre famille, qui eft nombreufe, ni même la faire fubfifter; le capital, dis-je, de cette affaire eft que vous ne foyez pas dépouillé. Si donc je vois après ma conférence que l'affaire bafte mal (*a*), mon avis eft qu'il faut bien fe donner de garde de la faire juger, & qu'il faudra, au contraire, ne la point faire juger, chofe dont je vois que je ferai à peu près le maître. Pendant ce temps là vous feriez en exercice; & il eft difficile que lorfque je ferai à La Brède je ne trouvaffe le moyen de finir cette affaire. Si ce n'eft pas une année ce feroit l'autre. Et je parlerois fi vertement à Réaud : d'un côté, en lui faifant [voir] que, même quand il gagneroit, n'ayant plus ma confiance, il ne tireroit aucune utilité de cette affaire, parce que je ne fouffrirois pas que vous fuffiez dans ma terre fans office pendant que lui ne feroit que notaire purement, que ce que vous avez il ne l'auroit point parce qu'il feroit entièrement privé de ma confiance; — tandis que, d'un autre côté, je pourrois l'aider à acquérir quelqu'autre office ailleurs, que je crois que, dans un temps ou dans un autre, on pourroit finir cette affaire par une ceffion de Réaud. Voilà, Monfieur, ce que je penfe dans le cas où, comme je vous ai dit, l'événement de cette affaire feroit douteux, envifageant toujours la chofe dans ce fens qu'il vous feroit fatal d'être dépouillé.

Quoi qu'il en foit, comme c'eft le temps de fondre la cloche, je m'inftruirai de votre affaire, & bien comme de la mienne, & je ferai de mon mieux. Que fi vous croyez que votre préfence foit néceffaire ici, je vous manderai à point nommé quel jour vous devez partir. Je vous donnerai une chambre chez moi, avec du vin de Bordeaux, de bon bœuf & de bon mouton. Vous avez votre

(*a*) *Bafter mal* = tourner mal. Archaïfme que Godefroy relève encore au XVII[e] fiècle dans la *Défaite des bouts-rimés* de Jean-François Sarrafin (mort en 1654); nous ne croyons pas qu'on en ait fignalé un exemple auffi récent que celui de la préfente lettre.

habit noir. Il ne vous en coûtera rien que le voyage & la perte de votre pratique. Du reſte cette lettre eſt entre vous & moi. Ne parlez point, & n'écrivez point à votre avocat ce que je vous dis.

Adieu, Monſieur, je vous ſalue & embraſſe de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Si vous venez à cheval, vous mettrez votre cheval dans mon écurie.

588. — *Monteſquieu à **** (*a*)

Paris, [28 janvier 1751].

Longue lettre de plus de cinq pages in-4°, tout entière relative à des affaires & à l'achat du fief de Biſqueytan.

589. — *Monteſquieu au duc de Nivernais* (*b*)

[Début 1751.]

J'ai différé de répondre à Votre Excellence & à la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 23 décembre, juſqu'à ce que je puſſe lui mander le tour que prendroit mon affaire en Sorbonne : il n'y aura point de condamnation & cette affaire eſt tombée auſſi bien que celle de MM. l'abbé Du Reſnel & Silhouette, qui étoient dans le même cas. Ainſi il feroit très-raiſonnable qu'un ouvrage françois, attaqué en France, & qu'on n'a pas jugé à propos d'y condamner, ne fût pas mis à l'Index à Rome ſur une dénonciation venue de France, d'autant plus que mon apologie répond aux difficultés qu'on m'a faites & met même le public en état de répondre lui-même à toutes les objections de même eſpèce qu'on pourroit faire, vu ſurtout la nature de l'ouvrage & ſon objet ; outre que je travaille actuellement à une nouvelle édition, où je fais un grand uſage des objections que Mgr Bottari a envoyées de

(*a*) *Revue d'hiſtoire littéraire*, 1910, p. 311, d'après le n° 127 du catalogue de la vente d'autographes du 14 novembre 1903, Noël Charavay étant expert.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 220. (minute).

Rome (*a*). Enfin l'empreſſement que j'ai pour que mon ouvrage ne ſoit pas mis à l'Indice doit donner bonne opinion de la catholicité d'un juriſconſulte françois. Ce n'eſt point l'amour de la vérité qui a fait agir ceux qui m'ont dénoncé à Rome ; ce ſont des piques & des jalouſies particulières, dans leſquelles il me ſemble qu'une grande Cour comme celle-là ne doit point entrer ; & ce n'eſt pas la première fois que les querelles, les haines, les jalouſies, les eſpérances de certains eſprits de parti en France ont embarraſſé cette Cour d'affaires qu'elle n'avoit pas (*b*).

La protection de M. le cardinal Valenti, celle de Votre Excellence ſont de grandes protections &, ſi l'on me maltraite d'un côté, ces protections-là feront toujours ma gloire. Votre Excellence m'apprend auſſi que j'ai celle de M. le cardinal Querini & rien au monde n'étoit plus capable de me donner une grande joie (*c*). Un ſuffrage ſi connu dans l'Europe, ſi reſpectable & ſi reſpecté me touche de la manière la plus ſenſible.

Je n'oſe parler à Votre Excellence de ma reconnoiſſance tant il ſeroit extraordinaire que je n'en euſſe point. J'en parlerois par vanité quand je n'en parlerois pas par ſentiment. J'ai l'honneur d'être, avec un reſpect infini, de Votre Excellence le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

590. — *Monteſquieu au Cardinal Querini* (*d*)

[Début 1751.]

J'ai appris, par M. le duc de Nivernois, la protection que Votre Éminence m'a accordée. Je ne penſois pas, lorſque la renommée rempliſſoit toute l'Europe de ſon nom, que ce fût le nom de celui qui, quelque jour, prendroit ma défenſe à Rome. Que n'ont point fait mes ennemis & je pourrois peut-être dire ſans trop de vanité

(*a*) Les corrections faites dans l'édition poſthume de 1757 pour ſatiſfaire aux objections de Mgr Bottari ont été relevées par M. Léon Bérard (*L'Eſprit des Lois devant la Congrégation de l'Index*, dans *La Revue... des deux mondes*, 15 août 1949, pp. 621—622).

(*b*) *Biffé :* « & qu'on lui a laiſſées enſuite ſur les bras. »

(*c*) *Biffé :* « Je prends la liberté de lui écrire, & celle d'adreſſer ma lettre à Votre Excellence, qui verra s'il eſt à propos qu'elle ſoit rendue ou non. »

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 220 (minute jointe à la minute de la lettre précédente).

mes envieux ? Ils m'ont attaqué tout à la fois dans l'assemblée du clergé de France (*a*), dans la Sorbonne, à la Cour de Vienne, & à la Congrégation de l'Indice. Je suis heureusement sorti des trois premières affaires ; la quatrième reste, mais je ne puis croire que, dans une aussi grande Cour que celle de Rome, on ne voie pas ce qu'on a vu ailleurs.

Je ne puis assez répéter que mon livre est le livre d'un jurisconsulte françois ; que j'ai expliqué dans mon apologie les vues, les motifs, l'esprit de ce livre, de manière qu'il n'est plus possible de s'y tromper ; que, dans les démêlés que j'ai eus avec le gazetier ecclésiastique, il s'est couvert de ridicule, parce qu'il a paru clairement qu'il n'avoit que de la malignité & aucune lumière ; que non seulement je lui ai répondu, mais que j'ai mis tout homme en état de répondre aux objections de même nature ; que je travaille à une nouvelle édition dans laquelle je fais un grand usage des réflexions qui m'ont été envoyées de Rome (*b*) & à laquelle je joindrai mon apologie ; qu'il n'est pas possible de lire mon livre sans découvrir un homme qui n'a aucune mauvaise intention ; que, par la même méthode que l'on emploie contre mon livre, on pourroit attaquer de même tous les jurisconsultes françois, ce qui ne seroit pas une bonne méthode pour concilier les esprits ; que de mettre mon livre à l'Indice ne seroit autre chose que de donner une espèce d'approbation au nouvelliste ecclésiastique qui m'a attaqué & faire renaître sa présomption (*c*)... Je ne finirois point si je n'avois peur d'ennuyer Votre Éminence & je crois que je ferai mieux de m'en rapporter à ses lumières ; elle a vu d'avance tout ce que je pourrois dire.

J'ai l'honneur d'être avec, etc.

(*a*) Dans les séances des 24 & 27 juillet 1750, l'assemblée du Clergé s'occupa, sans mentionner expressément l'*Esprit des Lois*, des livres contraires à la religion, *Coll. des procès-verbaux des assemblées du Clergé*, t. VIII, col. 402.

(*b*) Cf. la lettre précédente.

(*c*) *Biffé :* « que je n'ai pu prévoir tous les mauvois tours que quelques scolastiques donneroient à mon livre. »

591. — *Montefquieu à Latapie* (*a*)

A Paris, ce 15 février 1751.

Ayant, Monfieur, conféré avec votre rapporteur & ayant examiné, mon fils & moi, les principales pièces de votre procès, je n'ai point trouvé que vous ayez été fuffifamment défendu, & je trouve que Réaud l'a très bien été, & que fon avocat, M. Calvel (*b*), a tiré de cette affaire tout le parti imaginable.

Cela m'a fait penfer, en lifant votre affaire, à faire moi-même un petit mémoire où j'ai mis mes réflexions & celles de M. de Secondat. Quand je l'aurai achevé je le communiquerai à M. Bocquet de Tillières & je vous l'enverrai.

Cependant j'ai prié M. votre rapporteur de vouloir bien différer le jugement de votre procès, que je ne doute pas que vous ne couruffiez un très grand rifque de perdre, quoique dans le fond il me paroiffe bon. Mais il eft du nombre de ceux que l'on perd le plus aifément du monde. Il eft à deux tranchans. Il me femble que vous avez principalement penfé à démontrer la collufion qui eft entre Giraudeau & Réaud dans la vue de vous procurer les dépens. Cela étoit bon, mais il faut gagner le procès avant d'avoir les dépens.

Voici ce qu'on peut dire pour Réaud. Il ne s'agit que d'une pure queftion de nom. C'eft Guillaume Du Filhon qui a payé, & l'on a mis par erreur le nom de Bernard. Ce nom, qu'on a trouvé dans la quittance & qu'on a trouvé encore dans le rôle des notaires réfervés, a été mis dans le contrat de vente de l'office en faveur de Baftard, mais [c'eft] toujours Guillaume Du Filhon qui a payé. C'eft l'office de Guillaume Du Filhon qu'on a vendu, & non pas celui de Bernard. Dans ces circonftances, dira-t-on, privera-t-on une famille de fon patrimoine pour le donner au fifc ? N'eft-il pas plus raifonnable d'être plus favorable aux héritiers. Latapie ne perd rien ; il retirera des parties cafuelles le prix qu'il a donné. La famille fe fera payer de Baftard ou de fon acquéreur le prix de l'office.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) Nicolas Calvel (cf. ci-deffus lettre 573, page 1341, note *c*).

Voilà, Monſieur, le ſens dans lequel il eſt dangereux qu'on ne regarde votre affaire. Moyennant quoi, j'ai imaginé un plan de défenſe, qui conſiſte à faire voir le complot formé par toute cette famille pour tromper le Roi, de ſorte qu'en elle-même elle ne mérite aucune commiſération, ni d'être favorablement regardée ; & par là vous détruiſez les deux objections. Cela a beſoin d'être bien préſenté : je n'ai pas le temps de vous en dire actuellement davantage.

Adieu, Monſieur, je vous ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

J'écris à Madame au ſujet de la conſignation. Je ne puis pas reſter dans cet état de ſouffrance ; & quant à mes 24.000 livres, je les ai trouvées dix fois ici depuis & ne ſuis pas ſûr de les trouver dans un autre temps (*a*).

Vous comprenez qu'il eſt inutile de parler de ce que je vous mande ſur votre affaire, car je ſuis un mauvois avocat & cela ne vous feroit bon à rien.

Votre lettre à M. Campagnon eſt très-bonne. Quant à ce que je vous avois mandé ſur le voyage [*la fin manque*].

592. — *La Condamine à Monteſquieu* (*b*)

Ce 3 mars [1751].

Auſſitôt que je vous eus quitté, Monſieur, j'ai été chercher la *Défenſe de l'Eſprit des Loix*. En vérité, je crois que c'eſt vous qui avez fait faire la critique des *Nouvelles eccléſiaſtiques*, pour avoir occaſion d'y répondre. Je ſouhaite que M. de B. (*c*) s'en tire auſſi bien. Ne vous en rapportez pas pourtant à mon avis : depuis ſept ou huit mois, je ne lis que vous & mes paperaſſes, & ce contraſte me feroit trouver beau tout ce qui ne reſſemble pas à mon ouvrage

(*a*) Il s'agit d'un emprunt de 24.000 livres que Monteſquieu voulait contracter pour compléter le paiement du fief de Biſqueytan ; cf. ci-deſſus la lettre 586.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 162.

(*c*) Vraiſemblablement La Beaumelle, dont la *Suite de la Défenſe de l'Eſprit des Loix* était ſur le point de paraître (cf. ci-deſſous la lettre 598).

(*a*) & à mon ſtyle. Auſſi je me ſuis retenu dans l'éloge que je voulois faire des vôtres & ne vous ai pas dit tout ce que j'en penſe. J'admire ſurtout la ſageſſe & le ton de votre réponſe. Les Janſéniſtes mêmes ne peuvent la déſapprouver. Que ne puis-je vous voir & vous entendre plus ſouvent ! Je devrois bien haïr ceux qui me privent du plus grand plaiſir que je pourrois avoir. Je ne ſçais ſi je vous ai fait les tendres plaintes de M. de Maupertuis, Si vous voyez Mme Du Châtel, que je n'ai pu voir, j'oſe vous prier de lui dire tout ce que vous ſçavez que je penſe.

On m'a dit que l'auteur des ſix exemplaires (*b*) alloit faire une nouvelle édition de quatre autres.

Adieu, Monſieur, je me replonge, hélas! dans mon triſte chaos, tandis que, terraſſant l'envie & le menſonge, vous éclairez le ſage & confondez les ſots.

LA CONDAMINE.

A Monſieur, Monſieur le Préſident de Monteſquieu, rue Saint-Dominique.

593. — *Monteſquieu à Duclos* (*c*)

De Paris, ce 4 mars 1751.

Je n'ai lu que la moitié de votre ouvrage (*d*), mon cher Duclos, & vous avez bien de l'eſprit & dites de bien belles choſes. On dira que La Bruyère & vous connoiſſiez bien votre ſiècle que vous êtes plus philoſophe que lui & que votre ſiècle eſt plus philoſophe que le ſien. Quoi qu'il en ſoit, vous êtes agréable à lire & vous faites penſer. Permettez des embraſſemens de félicitation.

(*a*) La *Meſure des trois premiers degrés du méridien dans l'hémiſphère auſtral*... (Paris, Impr. royale, 1751, in-4°) & le *Journal du voyage fait par ordre du Roi à l'Équateur, ſervant d'introduction hiſtorique à la meſure des trois premiers degrés du Méridien* (Paris, Impr. royale, 1751, in-4°).

(*b*) Dupin, dont les *Réflexions* avaient été tirées à huit exemplaires (cf. ci-deſſus la lettre 484,). — Il en fut fait une réédition, amendée, ſous le titre *Obſervations ſur un livre intitulé « De l'eſprit des loix »*... S. l. n. d., 3 vol. in-8° (Bibl. nat., Réſerve E* 502—504).

(*c*) *Lettres familières... Nouvelle édition*... (Paris, 1768, in-12), lettre XLII (p. 145).

(*d*) *Conſidérations ſur les mœurs de ce ſiècle*. Paris-Amſterdam, 1751, in-12.

594. — *Montefquieu à Latapie* (*a*)

A Paris, ce 12 mars 1751.

Bonnes nouvelles, Monfieur. M. de Secondat, qui trouve tout, a découvert au Louvre les rôles de 1672 faits environ un an après, ce qui fait tomber la plus forte objection de votre partie [adverfe], qui faifoit la plus forte impreffion, & fimplifie votre affaire.

Il a découvert auffi un arrêt, poftérieur à la vérité, mais qui ordonne qu'à caufe des fraudes ordinaires des notaires on ne leur expédiera de provifions qu'après avoir préfenté l'extrait mortuaire du prédéceffeur.

Votre affaire commence à devenir bien bonne, & même très-bonne, & nous lui donnerons tout un autre tour.

Je vous écris cette lettre pour vous tranquillifer, & je vous falue, Monfieur, de tout mon cœur.

Montesquieu.

A Madame, Madame de Montefquieu, pour rendre en diligence à Monfieur Latapie, — à Bordeaux.

595. — *Montefquieu à Staniflas Leczinfki* (*b*)

Le 20 mars 1751.

Sire,

J'appris hier chez M. le Maréchal de Belle-Ifle que Votre Majefté venoit d'établir une académie à Nancy (*c*) & ma première idée fut de lui demander une place. Dans ce cas, il faudra qu'Elle ait la bonté de répondre Elle-même à fon académie du mérite

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) *Mémoires de l'Académie de Staniflas*, 1888, p. 430; d'après la copie des regiftres de l'Académie.

(*c*) La Société littéraire de Nancy tint fa première féance publique le 3 février 1751. C'eft abufivement que Montefquieu l'appelle *académie*. Cf. à ce fujet l'*Hiftoire de l'académie de Staniflas*, par M. Pfifter, en tête de la *Table alphabétique des publications de l'Académie*, par M. J. Favier (Nancy, 1902, in-8°), p. 6. On peut auffi confulter l'étude de M. Druon fur *Staniflas & la Société royale des fciences & belles lettres*, dans les *Mémoires de l'académie de Staniflas*, 1893, p. 16, où l'auteur fait reffortir l'importance qu'eut l'admiffion de Montefquieu pour l'hiftoire de l'académie.

que je puis avoir pour cela, moyennant quoi il n'y aura perſonne qui ne m'en croie beaucoup.

Votre Majeſté voit que je ne perds aucune des occaſions qui peuvent un peu m'approcher d'Elle &, quand je penſe aux grandes qualités de Votre Majeſté, mon admiration demande toujours de moi ce que le reſpect veut me défendre.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond reſpect, de Votre Majeſté le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Signé : MONTESQUIEU.

596. — *Solignac à Monteſquieu* (*a*)

[26 mars 1751.] (*b*)

Monſieur,

La Société littéraire de Nancy, au nom de laquelle j'ai l'honneur de vous écrire, a vu, avec une joie extrême, la lettre que vous avez écrite au Roi, ſon fondateur. Vous demandez, Monſieur, à Sa Majeſté une grâce que nous aurions pris la liberté de vous demander à vous-même, ſi l'uſage nous l'avoit permis. Elle nous eſt d'autant plus précieuſe qu'elle prévient nos déſirs & que nous connoiſſons les avantages que nous avons lieu d'en eſpérer. Ces avantages ſeroient bien plus grands, ſi nous pouvions nous flatter de l'honneur de vous poſſéder ici. Vous pouvez plus qu'un autre nous faire entrer dans l'eſprit de nos loix & nous apprendre à remplir les vues d'un monarque que vous aimez & que nous voulons tâcher de ſatiſfaire. C'en eſt déjà un moyen, Monſieur, que de vous donner une place parmi nous ; & nous vous l'accordons avec

(*a*) *Mémoires de l'Académie de Staniſlas*, 1888, p. 431 ; d'après la copie des regiſtres de l'Académie. — Sur Pierre-Joſeph de La Pimpie-Solignac (1684 - 1773), ſecrétaire-général au gouvernement de Lorraine, bibliothécaire royal & ſecrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy, cf. P. Boyé, *Éloge hiſtorique du chevalier de Solignac*, dans les *Mémoires de l'Académie de Staniſlas*, 1904—1905, p. XLIII.

(*b*) La date exacte de cette lettre a été donnée par Gaſton May, *Note ſur les relations de Monteſquieu avec l'Académie de Staniſlas*, dans les *Mémoires de l'Aadémie de Staniſlas*, 1912—1913, p. 245.

d'autant plus de plaiſir que nous pouvons par là nous acquitter envers Sa Majeſté d'une partie de notre reconnoiſſance.

Permettez que, dépoſant à préſent la qualité de ſecrétaire de la Compagnie, je me félicite en mon particulier de l'honneur que je reçois de votre aſſociation. Je ſens tout le prix de la gloire qui doit m'en revenir. C'en eſt une bien plus grande pour un homme qui n'a d'autre mérite que de goûter vos ouvrages &, ce qui eſt au-deſſus de vos ouvrages, le génie qui les a produits.

Je vous renouvelle ici avec bien de l'empreſſement mes anciens ſentimens pour vous. Recevez-les, je vous conjure, comme un témoignage conſtant de l'inviolable & reſpectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

597. — *Staniſlas Leczinſki à Monteſquieu* (*a*)

[Mars 1751.]

Monſieur,

Je ne puis que bien augurer de ma Société littéraire, du moment qu'elle vous inſpire le déſir d'y être reçu. Un nom auſſi diſtingué que le vôtre dans la République des lettres, un mérite plus grand encore que votre nom, doivent la flatter ſans doute & tout ce qui la flatte me touche ſenſiblement. Je viens d'aſſiſter à une de ſes ſéances particulières. Votre lettre, que j'y ai fait lire, a excité une joie qu'elle s'eſt chargée elle-même de vous exprimer. Elle feroit bien plus grande, cette joie, ſi la Société pouvoit ſe flatter de vous poſſéder de temps en temps. Ce bonheur, dont elle connoîtroit tout le prix, en feroit un pour moi, qui ſerois véritablement ravi de vous revoir à ma Cour ; mes ſentimens pour vous ſont toujours les mêmes & jamais je ne ceſſerai d'être bien ſincèrement, Monſieur, votre bien affectionné,

Signé : STANISLAS, Roi.

(*a*) *Mémoires de l'Académie de Staniſlas*, 1888, p. 431 ; d'après la copie des regiſtres de l'Académie.

598. — *Montesquieu à La Beaumelle* (*a*)

A Paris, ce 29 mars 1751.

M. votre frère (*b*) m'a fait l'honneur de me faire voir, Monsieur, le beau programme que vous avez donné lors de l'ouverture de votre chaire (*c*) : il m'a paru rempli de belles choses & d'un tour très-nouveau. J'ai vu aussi l'apologie que vous avez bien voulu faire de l'*Esprit des Loix* (*d*). J'ai l'honneur de vous en remercier. Vous m'avez vengé de beaucoup de critiques & de beaucoup de gens qui ont taillé leur plume avant de m'entendre ; mais je serai leur spectateur & non pas leur adversaire.

Je crois, Monsieur, que vous feriez un grand bien à la République des lettres, si vous employiez les grands talens que vous avez à nous traduire les bons ouvrages qui ont été écrits dans la langue danoise, surtout ceux qui concernent l'histoire, soit ancienne, soit moderne, même l'histoire naturelle, les voyages, etc.

C'est, à cette heure, un goût répandu dans toute l'Europe de traduire tous les ouvrages des diverses nations. Outre que, par là, toutes se communiquent leurs lumières, il en arrive que les esprits & les cœurs mêmes se rapprochent. Je crois avoir remarqué que, depuis qu'on a traduit les bons ouvrages françois en anglois & les bons ouvrages anglois en françois, les deux nations se haïssent moins ; elles se rapprochent, elles sont moins étrangères l'une à l'autre, elles tiennent à un point commun.

Je me souviens que feu M. le capitaine Norden, qui mourut à Paris, il y a environ quatre ans, & qui avoit fait un voyage en Égypte, payé pour cela, je crois, par votre Cour, me donna des morceaux très-curieux de pièces qu'il avoit fait graver sur les

(*a*) Archives des Angliviels (collationné à l'original, qui n'est pas autographe, par M. Robert Angliviel de La Beaumelle). — Publ. par Taphanel, *La Beaumelle & Saint-Cyr*, p. 60.

(*b*) Jean Angliviel était venu rejoindre son frère à Paris vers la fin août 1750, & il y resta presque deux ans jusqu'au 30 juillet 1752 (cf. Taphanel, *op. cit.*, p. 51 & p. 96 note 1).

(*c*) La chaire de langue & belles-lettres françaises à l'université de Copenhague ; l'ouverture solennelle eut lieu le 27 janvier 1751. La Beaumelle examina dans son discours « si un empire se rend plus respectable par les arts qu'il crée que par ceux qu'il adopte » ; d'ailleurs le discours était l'œuvre de Méhégan (cf. Taphanel, p. 58).

(*d*) La *Suite de la Défense de l'Esprit des Loix*... (Berlin, 1751, in-8° de 76 pages).

anciens monumens d'Égypte. Je ne doute pas que ſes Mémoires n'aient été portés à Copenhague & qu'il n'y ait là dedans des choſes très-curieuſes. Vous êtes dans un pays où règne un grand monarque (*a*), qui eſt gouverné par de grands miniſtres. L'Europe verroit avec plaiſir les voyages du capitaine Norden (*b*). Mais il ne faut point vous encourager à travailler : vous n'êtes point homme à reſter oiſif.

J'ai l'honneur d'être, avec les ſentimens de la plus parfaite eſtime, Monſieur, votre, etc.

MONTESQUIEU.

Quand vous verrez MM. les comtes de Schulemburg (*c*), de Berkentin, & de Bernſtorff, je vous prie de leur préſenter mes reſpects.

599. — *Monteſquieu à Latapie* (*d*)

A Paris, ce 29 mars 1751.

Mon cher Latapie.

Autant je trouvois votre affaire douteuſe & qu'elle me chiffonnoit la cervelle, autant me paroît-elle aujourd'hui immanquable & ſuis-je d'avis de la faire juger, tant à cauſe du nouveau tour que nous lui donnons qu'à cauſe du nouveau tour qu'elle prend par les nouvelles pièces découvertes ou employées.

Je vous ai déjà mandé que M. de Secondat avoit découvert les rôles faits en conſéquence de l'édit de 1672, ce qui fait abſolument tomber l'objection que Bernard Du Filhon n'avoit pu payer puiſque les rôles n'avoient été arrêtés ſelon toutes les apparences qu'après la mort de Bernard, & ſuivant les mêmes apparences qu'en exécution de l'édit de 1690. Or voilà deux ſortes de rôles, un deſquels eſt fait quelques mois après l'édit de 1672.

De plus il y a contre Réaud une fin de non recevoir inſurmon-

(*a*) Frédéric V.

(*b*) Une traduction françaiſe par Des Roches de Parthenay en parut en 1752.

(*c*) Jean-Mathias comte de Schulemburg (1661—1747) ; cf. les *Penſées*, au tome II, page 675.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

table tirée de l'édit de 1748, qu'Aufonne (*a*) vous avoit communiqué & dont on n'avoit pas fait ufage, édit qui fe trouve antérieur de quelques jours avant que Réaud ne foit entré en caufe, par lequel édit tous les droits de Réaud fe trouvent prefcrits ; & nous en avons fait convenir, mon fils & moi, M[r] Bocquet de Tillières, avec qui nous venons d'avoir une grande entrevue, & à qui M. de Secondat a lu un mémoire qu'il a fait, & qui eft très-bon, fur votre affaire.

Votre avocat a découvert un arrêt du Confeil ancien qui contient à peu près les mêmes claufes que le nouvel arrêt qui ordonne qu'on n'expédiera point de provifions fi l'on ne rapporte l'extrait mortuaire du titulaire décédé ; ce qui découvre les motifs de la fraude de Bernard Du Filhon & des ayans caufe.

Nous fommes convenus avec M. de Tillières qu'il préfenteroit une requête en production nouvelle, qui contiendra les raifons etc. ; & nous ferons imprimer le petit mémoire de M. de Secondat, où l'on ajoutera ce qu'il y aura de bon dans la requête & où l'on fera les corrections néceffaires de concert avec votre avocat, qui le fignera. Ainfi vous ferez défendu ; remettant d'ailleurs le tout à la Providence, qui permet quelquefois que l'on perde de bons procès.

J'irai voir demain votre rapporteur pour lui dire que nous voulons le jugement & que nous travaillons à une nouvelle production. Vous pouvez penfer que cela a reculé le jugement de votre procès, dont vous auriez vu la fin fans cela, & qui ne fera jugé qu'au retour de la campagne de votre rapporteur. Mais il vaut mieux avoir chômé que d'avoir mal moulu.

Adieu, Monfieur, je vous falue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monfieur, Monfieur Latapie, juge & notaire royal, — à La Brède.

(*a*) Louis Aufonne, avocat aux Confeils (cf. la lettre 507, page 1256, note *b*).

600. — *Montesquieu à Solignac* (*a*)

De Paris, le 4 avril 1751.

Monsieur, je crois ne pouvoir mieux faire mes remerciemens à la Société littéraire qu'en payant le tribut que je lui dois, avant même qu'elle me le demande, & en faisant mon devoir d'académicien au moment de ma nomination (*b*); & comme je fais parler un monarque que ses grandes qualités élevèrent au trône de l'Asie & à qui ces mêmes qualités firent éprouver de grands revers, que je le peins comme le père de la patrie, l'amour & les délices de ses sujets, j'ai cru que cet ouvrage convenoit mieux à votre Société qu'à toute autre. Je vous supplie, d'ailleurs, de vouloir bien lui marquer mon extrême reconnoissance.

Vous me dites, Monsieur, des choses très-flatteuses, quand vous me parlez d'un voyage en Lorraine; vos paroles ont réveillé en moi toute l'idée de ce bonheur que l'on trouve dans la présence de Sa Majesté.

Du reste, Monsieur, je me félicite de ce que notre Société a un secrétaire tel que vous & aussi capable d'entrer dans les grandes vues du roi & dans l'exécution des belles choses qu'il a projetées. Je vous supplie de vouloir bien me conserver l'honneur de votre amitié; il me semble que la mienne s'augmente pour l'historien de la Pologne (*c*).

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec un attachement respectueux, etc.

A Monsieur le chevalier de Solignac, secrétaire de la Société littéraire de Nancy.

(*a*) *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1888, p. 432; d'après la copie des registres de l'Académie.

(*b*) Cette lettre était accompagnée du manuscrit de *Lysimaque*, qui fut lu dans la séance publique de l'Académie du 8 mai 1751. Cf. l'édition conforme au manuscrit dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1888, p. 433.

(*c*) *Histoire générale de la Pologne, par M. le chevalier de Solignac*... Paris, J.-T. Herissant, 5 vol. in-8°.

601. — *Montesquieu à Dreux Du Radier* (*a*)

4 avril 1751.

Une lettre de Montesquieu à Dreux du Radier, en date du 4 avril 1751, a été mise en vente le 9 mars 1834; elle a pour objet de le remercier de l'envoi d'une dissertation de cet avocat dans laquelle il combattait une opinion de Montesquieu.

602. — *Le duc de Nivernais à Montesquieu* (*b*)

Rome, 24 avril 1751.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, une lettre du cardinal Querini, qu'il m'a envoyée pour vous, en m'ordonnant de la lire auparavant. Je l'ai lue & je ne suis point du tout surpris de la justice qu'il rend à votre ouvrage & à votre personne. Mais, en la transmettant, je dois avoir l'honneur de vous avertir que la prudence exige que vous ne parliez à personne de la dite lettre; que vous ne paroissiez nullement être en aucune liaison, encore moins en amitié, avec lui & qu'en lui faisant réponse, comme malheureusement vous ne pouvez vous en dispenser, vous ne mettiez dans votre lettre que des politesses vagues & générales, sans rien qui ait le moindre trait à votre ouvrage, ni à l'estime qu'il en fait, ni à la bonne volonté qu'il vous témoigne à cet égard.

La raison de cela est qu'il suffiroit que le Pape, qui est jusqu'à présent bien disposé en votre faveur, vînt à sçavoir que vous comptez sur Querini, pour qu'aussitôt Sa Sainteté changeât du blanc au noir. Et comme certainement M. le cardinal Querini rendra votre lettre publique, il est essentiel que vous fassiez beaucoup d'attention à ce que vous lui manderez.

Au demeurant votre affaire ne va point mal, quoique la dernière Congrégation qui fut tenue sur cette matière ne vous ait pas été favorable. J'ai fait un petit *raggìro*, au moyen duquel votre ouvrage n'est plus entre les mains de M. Bottari; un autre est

(*a*) *Œuvres complètes de Montesquieu... Nouvelle édition... par J. Ravenel* (Paris, 1834, in-8°), p. II, note 2.

(*b*) *Œuvres posthumes du duc de Nivernais*, tome I, p. 192.

chargé d'en faire le rapport. Ainſi nous voilà à recommencer, & c'eſt du temps de gagné.

Votre nouveau rapporteur s'appelle M. Aimaldi, ſecrétaire des lettres latines, & homme qui a véritablement de la littérature ; je ſçais même qu'il eſt admirateur de votre ouvrage & je le lui ai entendu dire publiquement, dans le temps où il ne penſoit pas à être chargé de le rapporter à la Congrégation de l'Index ; outre cela, il eſt mon ami. Mais cependant il ne faut pas eſpérer que ſon jugement ſoit favorable, parce que la crainte de paſſer pour trop tolérant aura plus de force ſur lui que ſa propre opinion. Mais il m'a promis qu'il procéderoit avec beaucoup de circonſpection, par où nous gagnerons encore du temps, & c'eſt tout ce qu'il nous faut ; du moins c'eſt tout ce que je puis, car il ne faut pas ſe flatter de terminer cette affaire autrement que par inſenſible tranſpiration & en la traînant ſi longtemps que cela la faſſe oublier, ce qui n'eſt pas même fort aiſé, car quand une fois un livre eſt dénoncé ici, vous ne ſçauriez croire avec quelle ardeur quatre zélés & quatre mille hypocrites le pourſuivent.

Comptez, Monſieur, que je veille & veillerai attentivement à vos intérêts & vous ſupplie de croire que je ne déſire rien plus vivement que de vous témoigner le ſincère & inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

603. — *Monteſquieu à Madame d'Aiguillon* (*a*)

A Paris, ce 5 mai [1751].

J'aurois bien voulu être votre correſpondant, Madame, mais j'apprends que vous arrivez ici & moi je pars ; j'aurois pris la route du Berry (*b*), ſi l'on ne m'avoit dit que les chemins, après tant de pluies, étoient abſolument impraticables, outre que je n'aurois pu y reſter que deux ou trois jours, tant je ſuis preſſé d'arriver à Bordeaux. Ainſi j'ai remis à l'automne prochaine, temps de mon retour, un plaiſir que je partagerai peut-être avec vous.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 4 (original).

(*b*) Mme d'Aiguillon avait obtenu la permiſſion d'aller voir Maurepas à Bourges. (Cf. le *Journal* d'Argenſon, éd. Rathery, VI, 351).

J'écrivis à Mme de Montefquieu, dès que notre affaire fut faite, de la confommer fans perdre de temps. Comme elle étoit déjà partie de ce pays-là, elle avoit différé &, fur votre lettre, je lui écris de ne pas perdre un moment.

J'efpère que je verrai M. le duc & Mme la ducheffe (*a*) dans leur royaume. M. de Fulvy (*b*) mourut hier. M. de Sauvigny (*c*) & l'intendant Chauvelin (*d*) fe préfentent pour cette place, on croit que le premier l'aura. La rapidité & l'âpreté de l'autre, & fon goût pour les fyftèmes excluront le fecond, mais on ne feroit pas étonné de le voir intendant de Paris.

On vous attend, Madame, ici avec grande impatience. Je voudrois être du nombre de ceux qui iront au-devant de vous : je n'ai aucune nouvelle de l'abbé Guafco, qui fait des vifites à toute la ville de Bruxelles. Je vais dans un pays où je verrai de la vivacité, mais je ne verrai pas la vôtre, ni cette gaîté qui donne de la gaîté, & qui rend heureux ceux qui vous voient.

J'ai l'honneur d'être, avec un refpect infini, Madame, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

Préfentez, je vous fupplie, mes refpects aux perfonnes adorables (*e*) que vous voyez.

604. — *Charles Yorke à Montefquieu* (*f*)

Sunday, 9 may (n. s.) 1751.

Dear Sir,

Give me leave to trouble you with another copy of the *Difcourfe on the Law of Forfeiture for high Treafon.* The candour with which you read it and the honour which you did it by placing it in the

(*a*) Emmanuel-Armand Du Pleffis, fils de Mme d'Aiguillon, devenu duc d'Aiguillon à la mort de fon père en 1750, & fa femme Louife-Félicité de Bréhan, fille du comte de Plélo.

(*b*) Orry de Fulvy (1703—1751), confeiller d'État & intendant des finances ; fondateur de la manufacture de porcelaine de Vincennes.

(*c*) Bertier de Sauvigny, intendant de Paris.

(*d*) Jacq.-Bern. Chauvelin (1701 — 1767), intendant d'Amiens & d'Artois ; c'eft lui qui fut nommé intendant des finances.

(*e*) Maurepas & fon entourage.

(*f*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 291.

King's Library demand at leaſt this acknowledgment. But, to ſay the truth, your great politeness and friendship in allowing me to take up ſo much of your time and to improve ſo often by your converſation, whilſt I was at Paris laſt winter, raiſe in me a gratitude for your goodness paſt and an ambition to preſerve it for the future, both impatient to express themſelves ſome way or other, though in a trifle, where greater opportunities are impoſſible.

Since I had the happiness of ſeeing you, I have read over and over your *Eſprit des Loix*, in which I find new things every time I review it, the profoundeſt knowledge of human nature and government, joined with the greateſt elegance of wit, freedom of thought and candour of mind. Ever ſince my brother's (*a*) return to England, I have been flattered with the hopes of ſeeing you here, which has occaſioned my delay in writing to you. Indeed he gave me ſuch aſſurances of that pleaſure, as left me no room to doubt of it. But now I ſhall give over thoſe hopes, as the time which he told me you propoſed to yourſelf is paſt. I had many things to ſay to you on the ſubject of your book many queſtions to aſk which ariſe out of it, little hints to offer which occurred to me as topics of debate between us; and many thanks to return you, as an Engliſhman, for the honour you have done to the laws and manners of our country. In ſome reſpects, you ſeem to know us better than we do ourſelves; but, when you touch our faults, it is with ſo friendly a hand as, though the manner is too strong not to be felt, yet it is ſo delicate as only *circum præcordia ludere.*

I think we have had very little of the literary kind publiſhed at London this winter. Mr. Warbuton haſt juſt completed a fine edition of Mr. Pope's *Works* (*b*), with large notes and commentaries, which we ſhall have in a few weeks. Nobody ſpeaks of you, upon all occaſion, with more reſpect than he does, nor more zealouſly, as well as ably, defends your writings from the cavils of minute critics. He ſometimes, inquires if I write to you and always charges me with his compliments.

I hope Mr. de Secondat, your ſon, is in perfect health, whom

(*a*) Philippe Yorke, comte de Hardwicke (1720—1790).

(*b*) Londres, 1751, 9 vol. in-8°, avec fig.

I honour not only as your ſon, but for the philoſophic turn he has given to his ſtudies and his life. Mr. de Fontenelle & abbé Sallier (*a*) may command me in any thing. The latter was ſo good as to promiſe me ſome of Cochine's [*ſic*] beſt pleadings; but, in the variety of his buſiness, I do not wonder that he has forgot it.

I beg you to aſſure them both of my regard and to believe me ever your faithful and obliged, humble ſervant.

C. YORKE.

Dimanche, 9 mai 1751 (n. s.).

Cher Monſieur,

Permettez-moi de vous importuner par l'envoi d'un autre exemplaire du *Diſcours ſur la loi de confiſcation pour haute trahiſon.* La bienveillance avec laquelle vous l'avez lu & l'honneur que vous lui avez fait de le placer dans la bibliothèque du Roi exigent, au moins, cet acte de gratitude. Mais, à vrai dire, toute la politeſſe & l'amitié que vous m'avez témoignées, en me permettant de tant prendre de votre temps & de tirer ſi ſouvent profit de votre converſation quand j'étais à Paris l'hiver dernier, excitent en moi une reconnaiſſance de vos bontés paſſées & un déſir de m'en aſſurer de nouvelles pour l'avenir, impatients l'un & l'autre de ſe manifeſter ſous une forme quelconque; même par des riens, quand il ne ſe préſente pas d'occaſion meilleure.

Depuis que j'ai eu le bonheur de vous voir, j'ai lu & relu votre *Eſprit des Lois*, dans lequel je trouve des choſes nouvelles toutes les fois que je le reprends : la connaiſſance la plus profonde de la nature & du gouvernement des hommes, jointe à la plus grande élégance d'eſprit, à une penſée libre & à une âme bienveillante. Depuis le retour de mon frère en Angleterre, je m'étais flatté de l'eſpoir de vous voir ici, ce qui m'a induit à différer de vous écrire. Il m'avait affirmé ſi nettement que j'aurais ce plaiſir, qu'il m'était impoſſible d'en douter. Mais je renonce maintenant à cet eſpoir, puiſque le temps où il m'a dit que vous vous propoſiez de venir eſt paſſé. J'avais bien des choſes à vous dire au ſujet de votre livre, bien des queſtions qu'il ſoulève à poſer, de petites obſervations à

(*a*) Claude Sallier (1685—1761), garde de la bibliothèque du Roi.

préſenter, qui auraient pu donner lieu à diſcuſſions entre nous ; & bien des remerciements à vous faire, en tant qu'Anglais, pour l'hommage que vous avez rendu aux lois & aux mœurs de notre pays. A certains égards, vous ſemblez nous connaître mieux que nous ne nous connaiſſons nous-mêmes ; mais, quand vous touchez à nos défauts, vous le faites d'une main ſi amicale que, bien que ce ſoit aſſez fort pour qu'on ne puiſſe pas ne pas le ſentir, c'eſt tellement délicat que vous ne ſemblez que *circum præcordia ludere.*

Je crois que nous n'avons pas eu grand'choſe de publié cet hiver, à Londres, en fait de littérature. M. Warburton vient de terminer une belle édition des *Œuvres* de Pope, amplement annotée & commentée, édition que nous aurons dans quelques ſemaines. Perſonne ne parle de vous, à toute occaſion, avec plus de reſpect que lui & ne défend vos écrits avec plus de zèle & de compétence contre les chicanes des petits critiques. Quelquefois il me demande ſi je vous écris & me charge toujours de vous tranſmettre ſes compliments.

J'eſpère que M. de Secondat, votre fils, eſt en parfaite ſanté, lui que j'honore non ſeulement parce qu'il eſt votre fils, mais à cauſe de la direction philoſophique qu'il a donnée à ſes études & à ſa vie. M. de Fontenelle & l'abbé Sallier peuvent diſpoſer de moi en toutes choſes. Celui-ci a eu la bonté de me promettre quelques-uns des meilleurs plaidoyers de Cochin ; mais la multiplicité de ſes occupations eſt telle que je ne m'étonne pas qu'il l'ait oublié.

Je vous prie d'aſſurer l'un & l'autre de ma conſidération & de me croire à jamais votre fidèle & reconnaiſſant, humble ſerviteur.

C. YORKE.

605. — *Monteſquieu à Riſteau* (*a*)

Paris, ce 19 mai 1751.

Les éloges flatteurs que vous donnez à mon livre, Monſieur,

(*a*) Bernadau, *Tableau de Bordeaux...* (1810, in-12), p. 201. — François Riſteau (1714—1784), négociant de Bordeaux, qui devint plus tard un des directeurs de la Compagnie des Indes & membre de la Royal Society, venait de publier une *Réponſe aux Obſervations ſur l'Eſprit des Loix* (1751, in-12), qui eſt une réplique aux *Obſervations* de l'abbé de La Porte. Riſteau eſt le père de Madame Cottin.

me consolent un peu des critiques qu'il a essuyées. Mais je ne puis penser comme vous sur le despotisme. Un gouvernement qui est tout à la fois l'État & le prince vous paroît chimérique ; je pense, au contraire, qu'il est très-réel & je crois l'avoir peint d'après la vérité.

Je ne sçais pas si les sujets d'un despote ont des biens qui soient à eux ; je sçais seulement qu'ils ne peuvent avoir aucune vertu qui leur soit propre. La corruption & la misère arrivent de toutes parts dans les États où il règne.

Il y a aussi loin du despote au véritable roi que d'un démon à un ange. Il est vrai qu'il peut y avoir de grands abus dans la monarchie, mais c'est lorsqu'elle se tourne en despotisme.

Je vous en dirai davantage lorsque je vous verrai à Bordeaux. Je n'ai que le temps de vous dire que je vous chéris autant que je vous estime.

606. — *Montesquieu au chevalier d'Aydie* (*a*)

La Brède, ce 1er juin 1751.

Vous êtes, mon cher chevalier, mes éternelles amours ; & il n'y a en moi d'inconstance que parce que j'aime tantôt votre esprit, tantôt votre cœur. Quant à ce pays-ci, nous sommes tous... : le riche fait pitié, le pauvre fait verser des larmes ; & tout cela avec le découragement que l'on a dans une ville assiégée. Pour moi, qui ne me connois d'autre bien que l'épaisseur des murs de mon château, j'y reste, je rêve à la Suisse & je vous aime.

Mes respects, je vous prie, à l'hôtel de Forcalquier, à Mme Du Châtel, à Mme Du Deffand & à nos amis.

607. — *Montesquieu à Madame Du Deffand* (*b*)

De La Brède, 15 juin [1751].

Je vous avois promis, Madame, de vous écrire ; mais que vous manderai-je dont vous puissiez vous soucier ? Je vous offre tous les

(*a*) *Lettres originales de Montesquieu au chevalier d'Aydie* (Paris, Pougens, an V, in-8°), lettre V.

(*b*) *Correspondance inédite de Madame Du Deffand* (1809), tome I, p. 20.

regrets que j'ai de ne plus vous voir. A préfent que je n'ai que des objets triftes, je m'occupe à lire des romans ; quand je ferai plus heureux, je lirai de vieilles chroniques pour tempérer les biens & les maux. Mais je fens qu'il n'y a pas de lecture qui puiffe remplacer un quart d'heure de ces foupers qui faifoient mes délices.

Je vous prie de parler de moi à M[me] Du Châtel. J'apprends que les Requêtes du palais n'ont pas été favorables à M[me] de Stainville (*a*) ; dites-lui combien je fuis fenfible à tout ce qui la touche, & cette perfonne charmante qui n'aura jamais de rivale aux yeux de perfonne que M[me] fa mère. Parlez auffi de moi à ce Préfident (*b*) qui me touche comme les Grâces & m'inftruit comme Machiavel, qui ne fe foucie point de moi parce qu'il fe foucie de tout le monde & dont j'efpère toujours acquérir l'eftime, fans jamais pouvoir efpérer les fentimens. Je n'aurois jamais fini fi je voulois fuivre cette phrafe ; mais c'eft affez le défobliger pour le mal que je lui veux.

Je n'entends ici parler que de vignes, de mifère & de procès, & je fuis heureufement affez fot pour m'amufer de tout cela, c'eft-à-dire de m'y intéreffer. Mais je ne fonge pas que je vous ennuie à la mort & que la chofe du monde qui vous fait le plus de mal, c'eft l'ennui ; & je ne dois pas vous tuer, comme font les Italiens, par une lettre.

Je vous fupplie, Madame, d'agréer mon refpect.

608. — *Montefquieu au cardinal Querini* (*c*)

A Clairac, ce 22 juin 1751

Monfeigneur,

La lettre de Votre Eminence (*d*) m'honore à un tel point que je ne fçais comment lui en témoigner ma reconnoiffance. Les mar-

(*a*) Françoife-Louife de Baffompierre, qui époufa en 1717 François-Jofeph de Choifeul, marquis de Stainville. Sur le procès en queftion cf. la lettre 609, page 1385, note *a*.

(*b*) Le préfident Hénault.

(*c*) Civica biblioteca Queriniana de Brefcia, dans la correfpondance du cardinal Querini. — Cette lettre a été découverte par M. Sergio Cotta, qui l'a tranfcrite pour nous & à qui nous exprimons notre plus vive reconnaiffance.

(*d*) Lettre tranfmife à Montefquieu par le duc de Nivernais ; cf. ci-deffus la lettre 602.

ques de ſon eſtime flattent d'une manière à enorgueillir tous ceux qui les reçoivent, & ceux qui cultivent les lettres ſentiront toujours de l'émulation en voyant qu'Elle les ſurpaſſe autant par ſes lumières que par l'éclat de ſa dignité ; & moi, Monſeigneur, qui dans cette carrière ai toujours apporté plus d'envie de réuſſir que de talent, je me borne preſque à admirer le grand ſçavoir & le génie de Votre Eminence, & à féliciter nos académies de France du rang diſtingué que vous y tenez.

J'ai l'honneur d'être, avec un reſpect infini, Monſeigneur, de Votre Eminence, le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

609. — *Monteſquieu à Madame Du Deffand* (*a*)

Clairac en Agenais, 15 juillet [1751].

Vous vous moquez de moi, ce n'eſt pas le premier préſident que je crains, c'eſt le Préſident (*b*) ; ce n'eſt pas celui qui croit dire tout ce que vous voulez, c'eſt celui qui dit tout ce qu'il veut. J'aime bien ce que vous dites, que vous n'avez ſuivi vos compagnes que pour tuer le temps & que vous n'avez jamais tant trouvé qu'il mérite de l'être. Eh bien ! ſoit, tuons-le ; mais je le connois, il reviendra nous faire enrager. Je ſuis enchanté que vous ayez fait mon apologie ; vous me couvrirez de votre égide &, ce qui ſera ſingulier, les Grâces y ſeront peintes. Je vous demande en grâce de me l'envoyer par le premier courrier, avec une lettre de vous, s'il ſe peut.

Le chevalier d'Aydie m'a mandé qu'il avoit gagné ſon procès. Le père bénédictin dont je ſçavois ſi bien le nom, & que j'ai oublié (*c*), n'avoit donc évité des coups de pied dans le ventre que pour tomber dans l'infamie de perdre un procès avec lequel il tuoit le temps & le chevalier. Je vous prie, Madame, de vouloir bien parler de moi ; c'eſt au chevalier.

(*a*) *Correſpondance inédite de Madame Du Deffand* (1809), tome I, p. 22. — Cette lettre, qui ſerait autographe, a paſſé dans une vente Cornuau des 25 — 26 mai 1934 (cf. la *Revue d'hiſtoire littéraire*, 1935, p. 155).

(*b*) Le préſident Hénault.

(*c*) Le Père de Palène ; cf. la lettre 689.

Je vous prie de parler auſſi de moi à M[me] Du Châtel. Je lui ſçais bon gré de vous avoir inſpiré de me communiquer le ſecret (*a*). Mais pourquoi dis-je que je lui ſçais bon gré de cela ? Je lui ſçais bon gré de tout. L'abbé de Guaſco me barbouille toute cette hiſtoire : il me dit que c'eſt M. de Révol, conſeiller au Parlement, qui a donné le manuſcrit, qui eſt, dit-il, très-ſçavant. C'eſt depuis qu'il a une dignité dans le chapitre de Tournai qu'il ne ſçait ce qu'il dit.

Je vous prie, Madame, de vouloir bien remercier M. d'Alembert de la mention qu'il a faite de moi dans ſa préface (*b*). Je lui dois encore un remerciement pour avoir fait cette préface ſi belle : je la lirai à mon arrivée à Bordeaux.

Agréez, je vous prie, etc.

610. — *Monteſquieu à La Beaumelle* (*c*)

A Monteſquieu, ce 5 d'août 1751.

J'ai, Monſieur, reçu la lettre dont vous m'avez honoré & je vous ſuis ſenſiblement obligé de votre ſouvenir. J'ai vu avec plaiſir la liſte du recueil que vous voulez faire imprimer (*d*) : il n'y a que mes ouvrages qui y ſont de trop. J'attends avec impatience l'exemplaire de votre programme & les voyages de feu mon ami le capitaine Norden. Je pourrai dans la ſuite vous donner quelques autres commiſſions pour quelques livres de chez vous ; ainſi je vous prie de mettre le prix du livre du capitaine Norden à la tête de mon mémoire & de ne faire pas ſurtout de complimens là-deſſus ; cela me mettroit dans l'embarras pour d'autres commiſſions. J'ai ouï parler de quelque relation nouvelle de Sibérie faite par un Danois

(*a*) Un procès avait été engagé, au ſujet de la ſucceſſion de M. Du Châtel, entre M[me] de Stainville & M. de Gontaut, d'une part, &, d'autre part, M. de Thiers, leur oncle, & M. de Béthune, ſon gendre. Le procès prit fin en août 1751, au profit de M. de Gontaut. Cf. les *Mémoires du duc de Luynes*, t. XI, pp. 141 & 206.

(*b*) Le *Diſcours préliminaire de l'Encyclopédie* (1751).

(*c*) Archives des Angliviels (collationné à l'original, qui n'eſt pas autographe, par M. Robert Angliviel de La Beaumelle). — Publ. par Taphanel, *La Beaumelle & Saint-Cyr*, p. 61.

(*d*) Il s'agit d'une collection de claſſiques français à l'uſage du prince royal de Danemark ; cf. Taphanel, *op. cit.*, p. 40.

(*a*) ; je vous prie de la joindre à mon mémoire, ſi elle eſt exacte. Je continuerai toujours à vous encourager à nous traduire les principaux livres danois, & je ſuis charmé que M. le grand Maréchal ait approuvé cette idée ; je vous prie de lui préſenter mes reſpects très-humbles, auſſi bien qu'à mes trois illuſtres amis MM. le comte de Berkentin, Bernſtorff & de Schulembourg.

Comme je ſuis dans mes terres, je n'ai point vu M. votre frère, à qui je dois renvoyer deux livres qu'il m'a fait l'amitié de me prêter.

J'ai, Monſieur, l'honneur d'être, avec les ſentimens de la plus parfaite eſtime, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

611. — *Thomas Blackwell à Monteſquieu* (*b*)

London, auguſt 15th 1751.

Sir,

You never received a letter from a man more your friend, or better apprized of your uncommon merit. A little book called *Perſian Letters* fell accidentally in my way, a good while ago, in a place where I only expected novels or ſuch like ſtuff, and aſtoniſhed me as much as any compoſition ever did. I read letter after letter with growing wonder and took no reſt till I traced the reputed author. The *Grandeur and Decline of Rome* heightened my eſteem and that grand ſurvey of Mankind, *the Connection of Law with the State of Nations*, completed my admiration and fixed my belief that, as I ſaw the author one of the moſt learned, ſo he muſt be one of the beſt of men.

Accept then, Sir, my cordial thanks for the high entertainment and inſtruction I have reaped from your works and for the important ſervices you have done to the grand intereſts of the human Race : Liberty, Humanity and Learning.

(*a*) Gmelin (J.-G.), *Reiſen durch Sibirien*... Gœttingue, 1751—1752, 4 vol. in-4°.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 42. — Thomas Blackwell (1701—1757) était depuis 1723 profeſſeur de grec au Mariſchal College d'Aberdeen, dont il était devenu le recteur en 1748.

As it is my higheſt ambition to promote the ſame glorious cauſe, I preſume to tranſmit to you a program for a new edition of the works of our maſter (*a*), whoſe doctrines genuinely repreſented, I apprehend, would do more towards expoſing folly and diſcountenancing Vice, than the *Rules* of Benedict, Bernard or Ignatius..., or even the practice of their ſons. But, as examples are more powerful than precept, I have, at the ſame time, ſelected that of a celebrated Court (*b*) (whoſe *Mémoires* are now in the preſs) (*c*), to caution my country againſt the fatal effects of luxury, illuſtrate the chief of the roman claſſics, and give ſtriking inſtances that vice leads to infamy & virtue to immortality.

To the latter, Sir, your name is conſecrated and it would delight me to know that you are honoured, ſerene and happy, as, in the order of things, you have the beſt title to be. If you will pardon my partiality to Britain, I will confeſs to you that I never read that maſterly performance, *L'Eſprit des lois*, without Cicero's wiſh about Aratus (not the poet, but the deliverer of States and terror of tyrants) : *Dignus ſane qui e noſtra republica civis fuiſſet*...!

To ſuch a man, and to ſuch alone, I can, without formality, affirm that I truly am, Sir, your moſt affectionate and moſt obedient, faithful ſervant.

T. BLACKWELL (*d*).

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, préſident du parlement de Bordeaux, — à Bordeaux.

Londres, 15 août 1751.

Monſieur,

Vous n'avez jamais reçu de lettre d'un homme qui ſoit plus votre ami & qui apprécie mieux votre mérite exceptionnel. Un petit

(*a*) Thomas Blackwell avait inſéré dans le *Gentleman's Magazine* d'août 1751, tome XXI, p. 383, une annonce en latin de l'édition de Platon qu'il projetait de publier, & qui, en réalité, ne parut jamais.

(*b*) « That of Auguſtus » (*note de Blackwell ſur ſa lettre*).

(*c*) Les *Memoirs of the Court of Auguſtus* parurent en trois volumes in-4° en 1753, 1754 & 1764. Il en a été publié une traduction françaiſe (Paris, 1781, 3 vol. in-12).

(*d*) *Monteſquieu a noté en tête de la lettre :* « Répondu. »

livre, intitulé *Lettres Perſanes*, me tomba ſous les yeux, il y a pas mal de temps, dans un lieu où je ne m'attendais à rencontrer que des romans ou du fatras ſemblable, & il me ſurprit autant qu'ouvrage l'ait jamais fait. Je lus lettre ſur lettre, avec une admiration croiſſante & n'eus de repos que lorſque j'en eus découvert l'auteur préſumé. *La Grandeur & la Décadence des Romains* augmenta encore mon eſtime, & cette grande revue de l'Humanité, *Du rapport des lois avec l'état des nations*, acheva mon admiration & me convainquit définitivement que l'auteur, en même temps qu'il était un des plus inſtruits, devait être un des meilleurs des hommes.

Recevez donc, Monſieur, mes remerciements cordiaux pour le noble plaiſir & pour les enſeignements que m'ont procurés vos ouvrages & pour les ſervices importants que vous avez rendus aux plus grands intérêts du genre humain : à la liberté, à l'humanité & à la ſcience.

Comme c'eſt mon ambition la plus haute que de contribuer au ſuccès de la même & glorieuſe cauſe, je me permets de vous communiquer le proſpectus d'une nouvelle édition des œuvres de notre maître, dont les doctrines fidèlement expoſées feront plus, je crois, pour dévoiler la folie & pour décontenancer le vice que les *Règles* de Benoît, Bernard & Ignace, & même que les pratiques de leurs fils. Mais, comme les exemples ſont plus puiſſants que le précepte, j'ai, en même temps, recueilli celui d'une cour célèbre (dont les *Mémoires* ſont maintenant ſous preſſe), pour mettre mon pays en garde contre les fâcheux effets du luxe, pour éclaircir le premier des claſſiques latins & pour établir par des preuves frappantes que le vice conduit à l'infamie & la vertu à l'immortalité.

A celle-ci, Monſieur, votre nom eſt conſacré & je ſerais charmé d'apprendre que vous êtes honoré, tranquille & heureux, comme il eſt dans l'ordre des choſes que vous le ſoyez. Si vous devez pardonner ma partialité pour l'Angleterre, je vous avouerai que je n'ai jamais lu cette œuvre magiſtrale de l'*Eſprit des lois*, ſans renouveler le vœu qu'Aratus (non le poète, mais le libérateur des États & la terreur des tyrans) inſpirait à Cicéron : *Dignus ſane qui e noſtra republica civis fuiſſet!*...

A un homme pareil, & rien qu'à lui, je puis affirmer ſans céré-

monie que je ſuis vraiment, Monſieur, ſon très affectionné & très obéiſſant ſerviteur.

T. BLACKWELL.

612. — *Bulkeley à Monteſquieu* (*a*)

A Paris, ce 20e ſeptembre [1751].

Pardon, mon cher Préſident ; il eſt vrai qu'il y a bien longtemps que j'aurois dû vous écrire ; j'y ai cent fois penſé, mais la pareſſe, la diſette de matière & pluſieurs voyages que j'ai faits m'en ont toujours empêché. D'ailleurs, comment écrire à Clairac ? Je crois que les lettres n'y arrivent pas plus de deux fois par an &, ſi cela eſt, celle-ci pourroit faire le même effet que ſi je vous l'avois adreſſée il y a ſix ſemaines.

Vous ſçavez toutes les nouvelles, la naiſſance de Mgr de Bourgogne (*b*) & le changement de miniſtre des affaires étrangères (*c*). Celui d'aujourd'hui eſt ſi nouveau que je n'ai encore rencontré perſonne qui le connût : « Qui eſt cet homme-là ? » dit-on. Il alla faire ſa viſite chez Mademoiſelle (*d*) ſans être introduit & elle lui demanda de la part de qui il venoit ; la bonne Buſſy n'en ſçavoit pas plus que ſa maîtreſſe : il fallut décliner ſon nom (*e*).

Mais parlez-moi de la retraite de M. de Puyſieulx, avec 83,000 livres de rente du Roi, tout cela dans quatre ans, & le logement du cardinal de Tencin, pour être plus près du Roi, à ce que dit la *Gazette de France*. Liſez, je vous prie, celle de ſamedi paſſé : les articles de Verſailles & de Paris ſont curieux. Le Roi vint hier au *Te Deum* à Notre-Dame ; la ſenſation que la Majeſté royale cauſa dans le public fut médiocre, à ce que j'entends dire, car je revenois alors de Fitz-James. Ce maudit clergé & ce plus maudit Parlement ont corrompu tous les eſprits.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 61.

(*b*) Fils du Dauphin, né le 13 ſeptembre 1751, mort le 22 mars 1761.

(*c*) Le 11 ſeptembre, Barberie de Saint-Conteſt avait remplacé Puyſieulx au miniſtère des affaires étrangères.

(*d*) Mlle de Charolais.

(*e*) Cf. les *Mémoires* de d'Argenſon, éd. Rathery, VII, 4 : « On ſe moque à la Cour de tout ce que fait & dit M. de Saint-Conteſt, à qui l'on trouve peu d'eſprit & nul uſage du monde ; on en cite pluſieurs petits traits ridicules & qui ne méritent pas la peine d'être contés. »

Nous avons ici Milord Maréchal (*a*), miniſtre plénipotentiaire de Pruſſe, ce qui a ſi fort échauffé le Roi George qu'il a envoyé ordre à M. Yorke de n'avoir aucun commerce avec lui (*b*). On dit que cette Cour & la nôtre ne ſont pas de la meilleure intelligence du monde &, s'il eſt vrai que les Anglois ſe ſoient aſſurés de la neutralité de l'Italie du côté des Eſpagnols, croyez-moi, mon cher Préſident, que l'année prochaine ne ſe paſſera pas ſans quelque brouillerie. Dieu veuille que nous y ſoyons préparés ! D'ailleurs les Anglois ont de grandes inquiétudes des conquêtes de M. Dupleix & de nos démarches ſur la côte d'Afrique & de la Nouvelle-Écoſſe. Enfin, le temps découvrira tout.

Ne plaignez-vous pas ce pauvre petit Boufflers (*c*) ? C'étoit de toute la jeuneſſe celui qui promettoit le plus. Quelle perte pour ſa mère !

Milord Hyde (*d*) va bientôt vous trouver ; il eſt d'une gaîté & d'une diſſipation ſi étonnantes que M[me] d'Aiguillon, qui l'a pris ſous ſa tutelle, dit qu'elle craint pour lui comme elle craindroit pour M. de Fronſac (*e*) à dix-huit ans. Le Milord commence ſa tournée par Véretz (*f*), par Richelieu, & de là à Bordeaux, où il recevra vos ordres. Ayez-en bien ſoin, car il eſt non ſeulement aimable, mais en vérité reſpectable.

Adieu, mon cher Préſident, aimez-moi ſi vous le pouvez, mais ſoyez ſûr que ſi vous ne m'aimez pas, vous êtes le plus ingrat des hommes, & l'ingratitude eſt un vice qui terniroit l'éclat de toutes vos grandes qualités. A propos, je vous félicite ſur le duché de M. de Mirepoix (*g*) ; j'en ſuis en vérité très-aiſe pour Madame.

A Monſieur, Monſieur le baron de Monteſquieu, — à Bordeaux.

(*a*) George Keith, dit Milord Maréchal (1685—1778), venait d'arriver à Paris le 14 ſeptembre comme envoyé extraordinaire de Frédéric II.

(*b*) Milord Maréchal avait été condamné à mort par le Parlement d'Angleterre.

(*c*) Charles-Joſeph de Boufflers (1731 — 14 ſeptembre 1751), gouverneur de la Flandre & du Hainaut.

(*d*) Henri Hyde (1710-1753), vicomte de Cornbury, venait d'être promu lord.

(*e*) Louis-Antoine-Sophie Du Pleſſis Richelieu, duc de Fronſac, né le 4 février 1736.

(*f*) *Véretz* (Indre-&-Loire, canton de Tours), réſidence de la ducheſſe d'Aiguillon.

(*g*) Le brevet de duc de Mirepoix eſt du 13 ſeptembre 1751.

613. — *Helvétius à Montesquieu* (*a*)

A Genève, le 27 septembre [1751].

Tous nos gens de lettres de ces pays-ci ont été bien flattés, mon cher Président, de l'opinion avantageuse que vous en avez conçue & j'ose vous assurer qu'ils la méritent. Vous me laissez entrevoir une sorte de velléité à venir leur rendre une petite visite. J'ose vous assurer que vous y serez reçu comme vous devez l'être & que vous n'auriez pas regret à avoir fait ce petit détour. Bien entendu que j'aurois la préférence pour loger sous mon toit le huitième sage de la Grèce & le premier de l'Europe.

J'espère pour cette Europe que vous leur aurez donné le bon ton & qu'elle en sçaura profiter. Avez-vous lu toutes les remontrances du Parlement de Paris ? Et n'y avez-vous point remarqué comme nous que c'est dans l'*Esprit des loix* qu'on a puisé toutes ces belles maximes sur l'autorité (*b*) ? La question est de sçavoir si l'on en a fait une application convenable aux circonstances.

Je vous fais mon compliment sur la naissance du duc de Bourgogne. Ceux qui ont intérêt à la conservation de la paix, & qui sont à portée de se représenter toute la contrariété de la loi du pays & des traités, en doivent bénir le Ciel. Je souhaite que ce prince ait encore une couple de frères, & ce pour l'affermissement éternel de la succession ; car si je ne pensois qu'à votre avantage & au mien, je croirois que, les trois actuellement vivans étant nos cadets, toutes les apparences sont que leurs jours seront plus longs que les nôtres.

Soit que vous habitiez Paris ou la province, je vous supplie, mon cher Président, d'être persuadé que vous avez en moi l'admirateur le plus sincère & le serviteur le plus dévoué.

HELVÉTIUS.

A Monsieur, Monsieur de Montesquieu, président à mortier honoraire, & de toutes les académies, etc., etc., — à Bordeaux.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 134.

(*b*) Cf. notamment les remontrances du 30 août 1751 (*Remontrances du Parlement de Paris au XVIII*e *siècle...*, tome I, p. 457).

614. — *Lord Hyde à Montesquieu* (*a*)

De Richelieu, ce 5 octobre 1751.

Je n'ai pas répondu plus tôt, mon cher Monsieur, à un billet que j'ai reçu de vous à Paris, quatre ou cinq jours après votre départ, puisqu'il ne s'agissoit que d'un dîner ; &, comme cela ne pouvoit être qu'à Bordeaux, j'ai voulu attendre que je fusse le maître d'y aller pour accepter la partie. Mes affaires sont heureusement terminées après tant de délais &, sitôt que je me suis senti en liberté, je me suis mis en chemin pour vous aller demander le soir que nous dînerons ensemble. Je me suis arrêté un moment à Véretz. J'ai suivi Mme d'Aiguillon, qui en partoit, pour venir dans cet endroit magnifique, où l'on voit combien le temps respecte tous les ouvrages du cardinal de Richelieu. Son successeur (*b*) y gagne par la retraite, parce qu'il y est plus connu, mais il n'est pas fait pour y rester longtemps : il part dans la semaine prochaine ; Mme d'Aiguillon le devancera. Mon projet n'étoit d'y rester que deux ou trois jours, mais je me trouve retenu ici par leurs invitations & par leur société. Je ne quitterai Richelieu que peu de jours avant leur départ ; ce sera environ samedi ou dimanche que je partirai & je vais me rendre à Bordeaux, où je me flatte de pouvoir jouir quelques jours de votre société. Je suis chargé de vous dire mille choses de la part de Monsieur le maréchal, de Mme d'Aiguillon, du chevalier d'Aydie : on a beaucoup parlé de vous ici, on y sent tout votre mérite.

Adieu ; souvenez-vous un peu, à Bordeaux, qu'à Paris vous aviez quelquefois presque de l'amitié pour un Anglois qui s'appeloit Cornbury, & qui s'appelle Hyde.

LORD HYDE.

(*c*) Ce n'est point un preux chevalier, mon cher Président, mais c'est un saint abbé, qui vous aime & vous embrasse de tout son cœur, & qui fera tout son possible pour vous aller voir dans vos

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 158.

(*b*) Le maréchal de Richelieu.

(*c*) Ce post-scriptum, d'une autre main que le contexte, doit être, selon toute vraisemblance de l'abbé d'Aydie, qui se trouvait vers cette époque à Richelieu (cf. ci-dessous la lettre 622, page 1401).

États. Heureux qui peut paſſer ſa vie avec vous & apprendre à en mener une digne de louanges, comme la vôtre.

A Monſieur, Monſieur le Préſident Monteſquieu, — à Bordeaux.

615. — *Madame d'Aiguillon à Monteſquieu* (*a*)

Richelieu, ce 10 [octobre 1751].

Comment parler d'autre choſe que du malheur de M. de Montferrande ? (*b*) Nous ne l'avons ſçu ici qu'hier. Depuis dix jours que j'y ſuis venue avec Milord (*c*), j'ai été preſque toujours malade ; il a pu vous le mander Monſieur le Préſident ; je ſuis encore giſante au lit. Nous le voyons partir avec regret : c'eſt peu de nous avoir privés de votre ſociété, vous nous enlevez ce qui pourroit nous en conſoler. Mais il faut aimer ſes amis pour eux & les préférer à ſoi : vous ſerez heureux de vous répandre. Qu'il vous ramène, ce ſont là tous mes vœux & que vous me rappeliez quelquefois à ſon ſouvenir. Vous ſçavez, Monſieur le Préſident, que vous êtes toujours préſent au mien.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux

616. — *Monteſquieu à Madame Dupré de Saint-Maur* (*d*)

La Brède, 18 octobre 1751.

... Je vous juge à préſent à Montigny & je meurs deux fois pour y avoir été & n'y être plus ; je vous prie de le dire à M. de Trudaine & d'y ajouter de ma part : ce qu'il y a de plus tendre a ſuccédé depuis longtemps à ce qu'il y a de plus reſpectueux. Je fais mes vendanges ; imaginez-vous que toute ma fortune dépend de trois jours de beau ſoleil.

J'ai reçu une lettre de l'abbé de Guaſco, qui me fait un détail

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 1.

(*b*) François-Armand de Montferrand, dont le fils venait d'être aſſaſſiné le 2 octobre, dans un faubourg d'Amboiſe, par un nommé Ouvrard. Cf. le mémoire publié dans les *Archives hiſtoriques de la Gironde*, t. XXVI, p. 511.

(*c*) Milord Hyde.

(*d*) *Intermédiaire des chercheurs & des curieux*, 1907, tome II, col. 186 (communication de M. E. Tauſſerat).

exact de ſon entrée à Turin & j'ai cru y voir arriver M. Titon du Tillet. Il eſt vrai qu'il y a été très-bien reçu, & que le roi & le prince lui ont fait un excellent accueil ; je m'imagine pourtant que le roi fut étonné de voir arriver un chanoine auſſi maigre.

Je vais paſſer l'hiver ici ; voyez comme quoi les choſes ſont relatives : ce pays eſt très-ennuyeux ; ſi vous y étiez, il feroit charmant.

MONTESQUIEU.

A Madame Dupré de Saint-Maur, rue Michel-Lecomte.

617. — *Madame Geoffrin à Monteſquieu* (*a*)

Ce 22 octobre [1751].

J'ai été dévote, j'ai été myſtique, j'ai été janſéniſte & la pénitente favorite de l'abbé d'Affeld, & j'ai été tout cela pendant ſix des plus belles années de ma vie, & vous me demandez, mon cher Préſident, ſi je connois le mot de *preſcience*. Oui, aſſurément, ce mot m'a été très familier, j'en ſçais très-bien la ſignification & j'en ſens très-vivement & très-tendrement l'application que vous en faites. Je ſuis, en vérité, pénétrée de reconnoiſſance de ce que vous voulez bien être ſûr de mon amitié, de ce que vous en jugez la continuité & de ce que vous comptez ſur ſes effets. Ce ſentiment que vous avez de moi fait ma gloire & celui que je ſens pour vous fait mon plaiſir.

J'en ai eu un très-vif d'avoir réuſſi dans la perquiſition que j'ai faite ſur le nom de l'auteur de l'*Apologie de l'Eſprit des Loix* (*b*) ; celle que j'ai vue a pour diſtique un vers d'Horace, *Quid leges ſine moribus* ? Dites-moi ſi c'eſt là la brochure que vous avez vue. Celle dont je vous parle eſt faite par M. Rivery, médecin n'exerçant point la médecine. De plus, il n'eſt connu par aucun autre ouvrage que cette *Apologie*. Les louanges que vous lui donnez le feront connoître ; je vais auſſi bourdonner comme la mouche. Si vous voulez

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 121.

(*b*) *Apologie de l'Eſprit des Lois, ou Réponſes aux obſervations de M. de L*** P**** [l'abbé de La Porte], *par M. de R**** [Boulenger de Rivery]. Amſterdam, 1751, in-12.

en ſçavoir plus long ſur M. Rivery, vous n'avez qu'à parler : je tiens le fil.

Pour ce qui eſt de M. Fréron, je n'ai pas voulu me preſſer de lui faire faire vos remerciemens (*a*) ; je veux que vous y penſiez encore. Comme ſûrement il ſe vantera de votre remerciement & que, d'ailleurs, ce n'eſt pas un homme fort eſtimé, j'avois peur que l'on ne trouvât votre reconnoiſſance au-deſſus du bienfait. Si, après une ſeconde réflexion, vous êtes toujours d'avis du remerciement, il l'aura, très-bien conditionné.

J'ai dit à M. & M[me] de Chevreuſe (*b*) toutes vos gentilleſſes ; ils vous les rendent bien. La dame Imbaut (*c*) eſt digne de ſon Secondat, elle eſt toujours plus folle Imbaut que jamais.

Vous êtes bien heureux : vous allez jouir de notre Lord Hyde ; c'eſt un homme charmant par l'eſprit & adorable par la beauté & la pureté de ſon âme. Parlez de moi quelquefois enſemble : *quand vous ſerez aſſemblés en mon nom, je ſerai au milieu de vous.*

Hélas, hélas ! quand ſerez-vous au milieu de nous, vous à qui je parle ? Milord devroit vous emporter avec lui & vous rapporter avec nous.

Adieu, mon cœur, de tout mon cœur.

618. — *Monſeigneur de Chabannes à Monteſquieu* (*d*)

A Monbran (*e*), ce 26 octobre 1751.

Perſonne, Monſieur, ne traite les nouveaux convertis avec plus de ménagement que moi (*f*) ; je ne crains pas de dire que c'eſt une choſe publique & quand je ne ſerois pas dans ces ſentimens, l'intérêt que vous prenez au ſieur Cazard ſeroit capable de me les inſpirer dans cette occaſion. Mais, je vous prie, mettez-vous à ma

(*a*) Pour un article de Fréron dans les *Lettres ſur quelques écrits de ce temps* t. IV, p. 145 & ſuiv.

(*b*) Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuſe (1717—1771), lieutenant général.

(*c*) Madame de La Ferté-Imbault.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 79.

(*e*) *Monbran* (Lot-&-Garonne, commune de Foulayronnes), château où mourut Mgr de Chabannes en 1767.

(*f*) Pétition de principe curieuſe, du fait que Mgr de Chabannes venait de publier une *Lettre à M. le Contrôleur général contre la tolérance des Huguenots* [1er mai 1751], 1751, in-4° de 8 pages.

place, Monſieur : lorſque les curés, que je dois néceſſairement conſulter ſur les diſpoſitions des gens qui ſont ſous leurs yeux, m'écrivent & me diſent à tue-tête que tels & tels ſont des huguenots manifeſtes, ainſi que cela m'a été mandé ſur le compte du ſieur Cazard, j'ai l'honneur de vous le répéter, que voulez-vous que je faſſe ? Mais pour vous marquer combien j'ai envie de ſoulager ces gens-là &, en même temps, de vous prouver combien je ſouhaite de faire ce que vous voulez, ayez vous-même la bonté de faire l'arrangement, de me le mander & j'y ſouſcrirai. Je m'en rapporte à vous, connoiſſant, comme je fais, votre amour pour le bon ordre & votre attachement aux loix de l'État.

Je profite avec bien du plaiſir de cette occaſion pour vous aſſurer du reſpectueux attachement avec lequel je ſerai bien ſincèrement toute ma vie, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

† L'EVÊQUE D'AGEN.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, ancien préſident à mortier, — à Bordeaux.

619. — *Charles Yorke à Monteſquieu* (*a*)

Paris, wedneſday, oct. 27, 1751.

Sir,

I think myſelf very unhappy to find myſelf at Paris, this year, without meeting you there, and to ſtay ſo ſhort a time as makes it impoſſible to wait upon you at Bordeaux. It is now about a fortnight ſince my arrival and, tho' in that time I have been as far as Blois, to gratify a ſtranger's curioſity with the beginnings of the Loire and the *coup d'œil* of the country, yet, when I conſidered the length of the journey to Bordeaux and back again to Paris, the uncertainty of finding you at home, diſengaged enough to receive an idle man, and that I muſt abſolutely ſet out for London the end of this week, I freely own to you, warm as my reſpect and friendſhip for you is and always will be, my courage failed me.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 292.

The truth is, my viſit to my brother, this year, is ſo much later than I originally intended, that my whole ſcheme is diſappointed, and I loſe the greateſt happineſſ which this country can afford me. My only hope is either that you will renew your thoughts of viſiting England, or that I may be able to wait upon you, at your own houſe, earlier in the next vacation, when my brother will be in Holland, and I ſhall have no other object in France, to fix my attention, but yourſelf.

In the meantime, you may be aſſured that nobody takes a greater part than I do, in every thing which relates to you. If your vines fail, I condole with you; if your critics ſtill continue to rail, I deſpiſe their malice and envy as much as you do; if you employ your time in compoſing original works, I partake in the ſatiſfaction which you muſt feel in the honeſt fame of a fine genius, always exerciſing itſelf for the good of mankind. Abbé Sallier told me, the other day, that you had lately been inquiring after ſome books in the King's Library and, from thoſe he named, I judged you to be buſied upon a ſubject which you once mentioned to me.

Excuſe my impertinence in pretending to divine your thoughts. I mean it only as a proof of the regret I feel in not having ſpent this vacation in your library, which might have given me a pretention to ſome ſhare in your literary confidence.

Give me leave, by your means, to make my compliments to M. de Secondat and believe me always, dear Sir, with an unalterable eſteem and reſpect, your faithful and obedient, humble ſervant.

C. YORKE.

Paris, mercredi, 27 octobre 1751.

Monſieur,

Je m'eſtime très malheureux de me trouver cette année à Paris ſans vous y rencontrer & de ne reſter que ſi peu de temps qu'il m'eſt impoſſible d'aller vous voir à Bordeaux. Il y a maintenant près de quinze jours que je ſuis arrivé &, bien que, pendant ce temps, je ſois allé juſqu'à Blois pour ſatiſfaire la curioſité d'un

étranger, en voyant quelque peu du cours ſupérieur de la Loire & le *coup d'œil* du pays, toutefois, conſidérant la longueur d'un voyage à Bordeaux & du retour à Paris, l'incertitude de vous trouver chez vous aſſez libre pour recevoir un homme oiſif, & l'abſolue néceſſité où je ſuis de repartir pour Londres à la fin de la ſemaine, je vous avouerai franchement que, quelle que ſoit & ſera toujours l'ardeur de mon reſpect & de mon amitié pour vous, le courage m'a manqué. La vérité eſt que, cette année, ma viſite à mon frère a lieu tellement plus tard que je ne penſais d'abord, que tous mes projets ſont bouleverſés & que je perds le plus grand bonheur que ce pays pût m'offrir. Mon ſeul eſpoir eſt ou bien que vous reprendrez votre deſſein de viſiter l'Angleterre, ou que je pourrai me rendre plus tôt, auprès de vous, dans votre propre maiſon, les vacances prochaines, quand mon frère ſera en Hollande & que je n'aurai à m'occuper en France que de vous.

En même temps, ſoyez convaincu que perſonne ne prend plus de part que moi à tout ce qui vous touche. Si vos vendanges ſont mauvaiſes, je m'en attriſte avec vous ; ſi vos critiques perſiſtent dans leurs railleries, je mépriſe autant que vous leur méchanceté & leur jalouſie ; ſi vous employez votre temps à compoſer quelque œuvre originale, je partage la ſatiſfaction que doit vous procurer la réputation honnête d'un beau génie s'appliquant ſans ceſſe au bien de l'humanité. L'abbé Sallier me diſait l'autre jour que vous vous étiez enquis récemment de certains livres à la Bibliothèque du Roi, & des titres qu'il m'a cités j'ai induit que vous travailliez à un ſujet dont vous m'avez parlé une fois.

Excuſez mon impertinence de prétendre deviner vos penſées. Je veux ſeulement vous prouver le regret que j'ai de n'avoir pas paſſé ces vacances dans votre bibliothèque, ce qui m'aurait peut-être permis d'eſpérer une certaine part dans vos confidences littéraires.

Permettez-moi de vous charger de mes compliments pour M. de Secondat, & croyez-moi toujours, cher Monſieur, avec une eſtime & un reſpect inaltérables, votre fidèle & obéiſſant, humble serviteur.

C. YORKE.

620. — *Monteſquieu à Formey* (*a*)

A Bordeaux, ce 30 octobre 1751.

Je n'ai, Monſieur, lu que très-tard le bel extrait de l'*Eſprit des Loix* qui eſt dans la *Bibliothèque impartiale*, que j'ai fait venir de Hollande ſur la ſeule réputation de votre nom, ayant toujours recherché vos écrits comme l'on a coutume de chercher la lumière.

Il y a longtemps que je déſirois l'honneur de votre amitié & ce n'étoit pas aſſez pour moi que celui d'être votre confrère (*b*).

Or, Monſieur, j'ai cru voir dans cet extrait que vous aviez de la bonté pour moi ; & je me ſuis ſenti flatté de l'idée que vous n'auriez pas dit tant de bien du livre ſi vous n'aviez pas eu quelque ſentiment de bienveillance pour l'auteur.

Voilà, Monſieur, ce qui me détermine à vous écrire. Les grands hommes comme vous ſont recherchés ; on ſe jette à leur tête.

J'ai l'honneur d'être, Monſieur, avec les ſentimens de la plus parfaite eſtime, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Formey, ſecrétaire de la Société royale de Pruſſe, — à Berlin.

621. — *Marcellus à Monteſquieu* (*c*)

[Octobre 1751.]

Le ſentiment & l'expreſſion de votre amitié, mon cher Préſident ſont capables de faire ſoutenir les plus grands malheurs. J'en rendrai compte à M. de Montferrand (*d*) & je vous en fais mes remerciemens les plus affectueux & les plus ſincères pour vous & pour moi. Que ne ſuis-je en état de les porter à La Brède & d'y aller apprendre de vous comme on doit aimer & ſentir. Cependant, je n'ai

(*a*) *Œuvres complètes de Monteſquieu... ; nouvelle édition... par J. Ravenel* (Paris, 1834, in-8°), p. 667 ; ſans indication de provenance. — Malter, *Lettres & pièces rares ou inédites* (Paris, 1846, in-8°), d'après l'original de la Bibliothèque royale de Berlin, collection d'autographes, lettre *M*.

(*b*) A l'Académie de Berlin.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 190.

(*d*) Cf. ci-deſſus, la lettre 615, page 1393.

pas befoin de leçon lorfqu'il s'agit de vous admirer & de vous refpecter, mon cher Préfident, autant que vous le méritez.

MARCELLUS.

A Monfieur, Monfieur le préfident de Montefquieu, dans fon château, — à La Brède.

622. — *Madame d'Aiguillon à Montefquieu* (*a*)

Paris, ce 1er novembre [1751].

C'eft bien nous qui crions « point de Préfident point de Milord » (*b*), privés de tout ce qui peut éclairer, intéreffer ou plaire. Rien ne vous manque, Milord & Meffieurs ; car fans doute le traducteur de l'*Indiana* (*c*) eft avec vous, peut-être MM. de Caupos & Barbot, & vous criez famine ! Réduite à garder le coin du feu, je prends ce que la Providence m'envoie : ce n'eft pas toujours M. de Cérefte ou l'autre préfident (*d*). Le maréchal (*e*), que vous chantez fi bien, & M. Trudaine font à F. b (*f*). J'efpère bientôt échapper aux déſœuvrés ennuyeux & que mon rhume prendra fin, non celle qu'a prife celui du ftathouder (*g*).

C'étoit bien la peine de l'être : à peine en parle-t-on, fi ce n'eft pour fçavoir fi on portera le deuil. Voilà ce qui occupe la plupart des gens que je vois, & beaucoup que je ne vois pas ne penfent point au delà.

Milord Tyrconnel (*h*) eft peut-être mort à préfent ; on a eu

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 2.

(*b*) Milord Hyde.

(*c*) Guafco. — Il s'agit d'une traduction de l'ouvrage anglais *The Œconomy of human Life*, paru à Londres, en 1745 & 1751, par Dodfley, & attribué alors à lord Chefterfield ; une traduction françaife de La Douefpe venait d'en paraître fous le titre *Économie de la vie humaine, trad. fur un manufcrit indien compofé par un ancien Bramine* ; la traduction de Guafco ne fut imprimée qu'en 1755.

(*d*) Le préfident Hénault.

(*e*) Le maréchal de Richelieu.

(*f*) Fontainebleau, où fe trouvait alors la Cour (cf. Mémoires de Luynes, XIV, 264).

(*g*) Guillaume IV de Naffau, ftathouder depuis 1747, venait de mourir le 22 octobre 1751.

(*h*) Le comte de Tyrconnel, miniftre de France en Pruffe, mort à Berlin le 2 mars 1752. Cf. Voltaire, éd. Moland, XXXVII, 228 : « C'eft un digne Anglois. Son rôle eft d'être à table. Il a le difcours ferré & cauftique, je ne fçais quoi de franc que les Anglois ont & que les gens de fon métier n'ont guère. Le tout fait un compofé qui plaît. »

nouvelle qu'il étoit à l'extrémité, d'un crachement de sang. C'eſt dommage : il a de l'eſprit & du courage. Sa femme, qui l'aime éperdument, me fait une grande pitié (*a*).

Voilà bien des ambaſſades à remplir, ſans compter la ſienne. Le public y a pourvu & envoie le prince Conſtantin (*b*) à Madrid, M. de Poyanne (*c*) à Dreſde, M. de Chavigny en Hollande, l'abbé de Bernis à Veniſe, M. de Bonnac en Suiſſe (*d*).

En attendant, ſa femme s'eſt fait couper le ſein avant-hier avec intrépidité : Morand (*e*) entra dans ſa chambre ſans l'avoir prévenue ; elle avoit été à l'Opéra la veille ; il lui propoſa l'opération, elle y conſentit ; il lui dit qu'il ne ſeroit qu'une minute : « Mettez-en quatre, dit-elle, & que cela ſoit bien. » On dit qu'elle s'en tirera.

Le chevalier d'Aydie n'eſt point ici ; il y a deux mois qu'il eſt en Périgord. C'eſt l'abbé qui a été à Véretz & à Richelieu, & qui eſt maintenant avec ſon frère. L'immortel mourant Forcalquier reverra bientôt ſon ami M. de Nivernois, & votre ami Lironcourt, qui revient de plus loin. Sa durée me ſemble une démonſtration de la ſpiritualité de l'âme : la ſienne exiſte bien certainement indépendamment de la matière.

Avez-vous la *Coſmologie* de Maup[ertuis] ? Si Milord ou quelqu'un en avoit envie, je l'enverrois par la poſte, contreſignée. On l'a imprimée ici. Mais avec la compagnie que vous êtes, Milord & Meſſieurs, vous n'avez beſoin que de vous-mêmes : les perſonnes, les livres & les lettres ſont ſuperflus. Je vous porte envie, Monſieur le Préſident, &, comme il s'en faut bien que je ſois dans la même ſituation, j'eſpère que vous me donnerez quelquefois de vos nouvelles ; rien ne ſçauroit me faire plus de plaiſir.

(*a*) Cf. Voltaire, éd. Moland, XXXVII, 381 : « M[me] de Tyrconnel aura fait un cruel voyage ; elle ſera ruinée pour avoir tenu ici table ouverte, & elle a perdu un mari qu'elle aimoit. »

(*b*) Premier aumônier du Roi.

(*c*) Bernard de Baylens, marquis de Poyanne, maréchal de camp, qui devint lieutenant-général en 1758.

(*d*) Chavigny fut envoyé en Suiſſe, Bernis à Veniſe & Bonnac aux Pays-Bas.

(*e*) Sauveur-François Morand, chirurgien des Invalides (1697—1773).

623. — *Des Alleurs à Monteſquieu* (*a*)

A Conſtantinople, ce 3 novembre 1751.

Je croirois être un ingrat du premier ordre, mon très-cher Préſident, ſi je ne vous faiſois part du plaiſir & de l'effet de l'*Eſprit des Loix* ſur moi, ou, pour mieux dire, en liſant la nature & les principes des loix, rédigés par un eſprit ſupérieur. La première fois que j'ai lu le profond & charmant ouvrage, il m'a enlevé avec une rapidité ſi vite & ſi ſenſuelle, qu'il m'a ôté la liberté d'y réfléchir. La ſeconde lecture ne m'a pas moins enchanté, mais étant un [peu] plus calme, comme on l'eſt toujours, ſans vous en excepter, à ce qu'on fait pour la ſeconde fois, elle m'a non ſeulement permis la réflexion, mais j'ai même été tenté de vous contredire : j'avoue que cette diſpute vis-à-vis de votre livre s'eſt toujours paſſée à ma confuſion, trouvant toujours vos principes inconteſtables & penſant que les bons eſprits, auxquels vous avez voulu laiſſer quelque choſe à deviner, ne feront jamais qu'étendre vos conſéquences, ſans pouvoir parvenir à les détruire. Enfin je vous ai relu pour la troiſième fois, toujours avec un plaiſir égal, mais pour tâcher de m'incorporer vos idées.

Que direz-vous ſi, par haſard, vous recevez quelques remarques ſur ce que vous avez dit de ce pays-ci, qu'à la gloire de votre génie & à la confuſion de ceux qui l'habitent depuis quarante ans, vous connoiſſez mieux qu'eux ? Ces remarques ſeront peu importantes : ce ſera de ſimples faits dont vous pourrez tirer meilleur parti que moi, car vous jugez bien que le plus ſincère de vos admirateurs ne deviendra pas votre critique, ſi ce n'eſt dans la réponſe, quoique charmante, que vous avez daigné faire au fat & impertinent qui a voulu ſe faire un nom en vous attaquant & qui n'eſt digne que de votre mépris & de celui des honnêtes gens & de toutes les perſonnes qui ont du goût. Quant à moi, je reconnois qu'entre les obligations que je vous ai, vous m'avez développé deux points qui étoient encore obſcurs pour moi : l'un eſt le gouvernement des

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 93. — Des Alleurs était ambaſſadeur de France à Conſtantinople.

Anglois, l'autre l'honneur, notre idole, à qui notre nation ſacrifie tout depuis tant de ſiècles, quoique la plupart euſſent pu dire avec raiſon qu'ils rendoient un culte au dieu inconnu.

Les charmes de l'*Eſprit des Loix* m'ont engagé à revoir les *Cauſes de la décadence de l'empire romain* : j'y ai retrouvé beaucoup de traits profonds & inſtructifs qui m'avoient échappé. On peut & on doit même vous aimer à la première vue ; mais, pour rendre juſtice à vos ouvrages, il faut les lire plus d'une fois. Cependant, comme on ne peut pas continuellement s'occuper de ſujets ſérieux dans un pays de peſte, d'incendies, de rébellions, & de nullité d'hommes ſociables, j'ai cherché de l'amuſement : je l'ai trouvé dans les *Lettres Perſanes*. Vous voyez, mon cher Préſident, que j'ai voulu abſolument paſſer quelque temps de ſuite avec vous & me dédommager de n'en avoir pas joui autant que je l'aurois pu pendant que j'étois en France.

Combien de fois n'ai-je pas déſiré, dans mes châteaux en Eſpagne, — & c'eſt ici un lieu propre à ces édifices, — que vous fuſſiez encore dans le goût des voyages, eſpérant que votre curioſité vous auroit porté à voir des gens dont vous avez parlé ſi juſte. J'aurois, je crois, volontiers augmenté mes années & diminué les vôtres pour vous en inſpirer la penſée & vous en donner la force : mais pourquoi s'entretenir d'impoſſibilités avec quelqu'un à qui j'ai l'obligation de connoître des vérités ? pourquoi offrir de me charger d'années à quelqu'un ſur qui les temps ne prendront jamais rien, moi qui ſupporte celles que j'ai paſſées aſſez inutilement avec quelque peine ? Je dois me contenter de vous donner de mes nouvelles & de vous demander des vôtres ; je devois vous remercier de vos bienfaits : c'eſt pour m'en acquitter que je vous écris, vous priant d'être perſuadé que, quoique j'habite un pays barbare, je ne le ſuis pas devenu au point de n'être pas toujours pénétré d'eſtime pour vous, que l'éloignement ne m'empêche pas de connoître le prix de votre amitié & que je ſuis avec un attachement inviolable, mon très-cher Préſident, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

DES ALLEURS.

624. — *Madame Du Deffand à Monteſquieu* (*a*)

Ce 8 novembre 1751.

Vous apercevez-vous du temps qu'il y a que je ne vous ai écrit ? Non, ſûrement, & vous n'êtes, par conſéquent, pas curieux d'en ſçavoir la raiſon. Je vais pourtant vous la dire : je ſuis morte, & je me ſuis fait inhumer à Sceaux. Cela eſt très-vrai ; on prétend que je reſſuſciterai : c'eſt dont je doute. S'il m'en venoit quelque eſpérance, ce ſeroit par l'idée qu'il me prend aujourd'hui de vous écrire, à vous qui êtes le plus vivant de tous les hommes. Si c'étoit à M. de Laiſtre, cela ne ſignifieroit rien, & ne feroit même que me confirmer dans mon état. Le vrai eſt, Préſident, que depuis un mois je ſuis à Sceaux ; ma ſanté eſt déteſtable, ma vue ſi baiſſée que je ne ſçaurois écrire moi-même & que j'ai des vapeurs ſi noires que je ne ſçaurois être ni ſeule ni en compagnie. C'eſt ce qui m'a fait choiſir ce ſéjour-ci, qui reſſemble fort à la vallée de Joſaphat, excepté qu'on n'y eſt point jugé.

Milord Hyde m'a écrit de chez vous ; il prétend que vous avez parlé de moi enſemble ; vous faites bien de ne me point oublier, car perſonne ne vous aime autant que moi. J'ai toujours un grand regret de n'être pas votre ſœur : je ne vous quitterois ni jour ni nuit, car vous ne dormez guère ni moi non plus. N'avez-vous pas d'impatience de revoir notre nouvelle ducheſſe (*b*) ? Je n'ai encore fait que l'entrevoir. J'attends Formont pour retourner à Paris ; ce ſera, je crois, à la fin de ce mois. Vous devriez bien y revenir, votre préſence chaſſeroit toutes les vapeurs qui m'environnent. Mes complimens à M. votre fils.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 105. — Publ. par F. Strowſki dans le *Correſpondant*, 10 décembre 1912, p. 892.

(*b*) Madame de Mirepoix.

625. — *Montefquieu à Guafco* (*a*)

De La Brède, 9 novembre 1751.

J'ai reçu, Monfieur le comte, à La Brède, où je fuis & où je voudrois bien que vous fuffiez, votre lettre datée de Turin. M. le marquis de Saint-Germain (*b*), qui s'intéreffe vivement à ce qui vous regarde, m'avoit déjà appris la manière diftinguée dont vous avez été reçu à votre Cour & la juftice qu'on vous y a rendue. Il eft confolant de voir un roi réparer les torts que fon miniftre a fait effuyer & je vois avec joie qu'avec le temps le mérite eft toujours reconnu par les princes éclairés, qui fe donnent la peine de voir les chofes par eux-mêmes. Les bons offices que M. le marquis de Saint-Germain vous a rendus par fes lettres augmentent la bonne opinion que j'avois de lui. Je vous fais bien mes complimens fur l'inveftiture de votre comté (*c*) ; & fi j'avois appris que vous aviez été inverti d'une abbaye, ma fatiffaction feroit auffi complète qu'eût été la réparation. Au refte, mon cher ami, je ne voudrois point qu'il vous vînt la tentation de nous quitter : vous fçavez que nous vous rendons juftice en France & que vous y avez des amis. Ce feroit une ingratitude à vous d'y renoncer pour un peu de faveur de Cour : permettez-moi de me repofer à cet égard fur la maxime qu'on n'eft pas prophète dans fa patrie.

J'ai eu ici Milord Hyde, qui eft allé de Paris à Véretz chez notre ducheffe (*d*), de là à Richelieu chez M. le maréchal, de là à Bordeaux & à La Brède, de là à Aiguillon, où M. le duc a mandé qu'on lui fît les honneurs de fon château ; de forte qu'il trouve partout les empreffemens qui font dûs à fa naiffance & ceux qui font dûs

(*a*) *Lettres familières*, XXXVII (p. 142).

(*b*) « Ambaffadeur de Sardaigne à Paris, qui y fut fort eftimé » (Guafco).

(*c*) « En Piémont, par les conftitutions du pays, les eccléfiaftiques ne peuvent point poffèder de fiefs ni en prendre le titre. Les deux frères étant expofés aux périls de la guerre, il pouvoit arriver que, venant à manquer, le fief qui donne le titre à leur maifon retombât à la couronne ou dans une maifon étrangère. D'ailleurs, comme il étoit établi en Allemagne où les eccléfiaftiques ne font pas foumis à la même loi, il demanda au roi de l'inveftir lui-même de ce fief, grâce que le roi lui accorda par une patente particulière, avec le titre, juridiction & prérogatives de la comté de fa maifon, dérogeant à cet effet à l'article des conftitutions fur ce fujet. » (Guafco.)

(*d*) La ducheffe d'Aiguillon.

à ſon mérite perſonnel ; Milord Hyde vous aime beaucoup & auroit bien voulu auſſi vous trouver à La Brède.

Vous avez touché la vanité qui ſe réveille dans mon cœur dans l'endroit le plus ſenſible, lorſque vous m'avez dit que S. A. R. (*a*) avoit la bonté de ſe reſſouvenir de moi : préſentez, je vous prie, mes adorations à ce grand prince ; ſes vertus & ſes belles qualités forment pour moi un ſpectacle bien agréable. Aujourd'hui l'Europe eſt ſi mêlée & il y a une telle communication de ſes parties qu'il eſt vrai de dire que celui qui fait la félicité de l'une fait encore la félicité de l'autre ; de ſorte que le bonheur va de proche en proche ; & quand je fais des châteaux en Eſpagne, il me ſemble toujours qu'il m'arrivera de pouvoir encore aller faire ma cour à votre aimable prince. Dites au marquis de Breille & à M. le grand prieur (*b*) que, tant que je vivrai, je ſerai à eux : la première idée qui me vint, lorſque je les vis à Vienne, ce fut de chercher à obtenir leur amitié, & je l'ai obtenue.

M[me] de Saint-Maur me mande que vous êtes en Piémont dans une nouvelle Herculée (*c*), où, après avoir gratté huit jours la terre, vous avez trouvé une ſauterelle d'airain. Vous avez donc fait deux cens lieues pour trouver une ſauterelle ! Vous êtes tous des charlatans, MM. les antiquaires. Je n'ai point de nouvelles ni de lettres de l'abbé Venuti depuis ſon départ de Bordeaux : il avoit quelque bonté pour moi avant que d'être prêtre & prévôt (*d*).

Mandez-moi ſi vous retournerez à Paris : pour moi, je paſſerai ici l'hiver & une partie du printemps. La province eſt ruinée ; & dans ce cas tout le monde a beſoin d'être chez ſoi. On me mande qu'à Paris le luxe eſt affreux : nous avons perdu ici le nôtre & nous n'avons pas perdu grand'choſe. Si vous voyiez l'état où eſt à préſent La Brède, je crois que vous en ſeriez content. Vos conſeils ont été ſuivis & les changemens que j'ai faits ont tout développé : c'eſt un papillon qui s'eſt dépouillé de ſes nymphes.

(*a*) Le prince de Savoie.

(*b*) Solar.

(*c*) « Ancienne ville d'*Induſtria*, dont on a découvert des ruines près des bords du Pô en Piémont, mais dont la découverte n'a pas produit beaucoup de richeſſes antiques ; les morceaux les plus précieux qu'on ait trouvés ſont un beau trépied de bronze, quelques médailles & quelques inſcriptions. » (Guaſco.)

(*d*) Prévôt de Livourne.

Adieu, mon ami, je vous ſalue & embraſſe mille fois.

A l'abbé, comte de Guaſco.

626. — *Monteſquieu à Thomas Blackwell* (*a*)

A La Brède ce 12 9[bre] 1751.

J'ai reçu, Monſieur avec une grande reconnoiſſance la lettre dont vous m'avez honoré (*b*) ; & parmi les éloges que vous avez la bonté de me donner, le *dignus ſane qui ex noſtra republica eſſet* eſt celui qui m'a touché davantage. Un de mes amis, qui étoit chez moi lorſque je reçus votre lettre, me dit avec tranſport qu'il n'avoit jamais lu une lettre ſi bien écrite. Ainſi, Monſieur, jugez de ma ſatiſfaction, en voyant & en ſentant que je ſuis approuvé d'un homme qui a autant de génie, de talent & d'eſprit que vous.

Permettez-moi, Monſieur, de vous demander l'honneur de votre amitié. S'il ne faut pour la mériter qu'une très-grande eſtime conçue dès le premier moment, je puis dire que vous ne pouvez pas me la refuſer. Si j'étois à Paris je vous offrirois d'y être votre correſpondant ; mais je ſuis actuellement dans une de mes terres, au milieu des bois, où je ſuis libre comme les lions.

L'ouvrage que vous avez donné au public (*c*) eſt peut-être celui que j'ai le plus déſiré toute ma vie, parce que je crois que ce philoſophe eſt celui dont la lecture m'a été le plus utile ; c'eſt le philoſophe des anges, & encore plus le philoſophe des hommes, parce qu'il a appris à ceux-ci la dignité de leur nature. Votre lettre eſt ſi pleine de bonté pour moi que je crois pouvoir commencer la connoiſſance en vous demandant une grâce : c'eſt d'ordonner à votre libraire que, lorſque l'ouvrage paroîtra, il veuille bien en envoyer un exemplaire à quelque libraire de Paris ou de Bordeaux pour moi, avec l'attention de tirer une petite lettre d'échange ſur moi pour la valeur, que j'acquitterai ſur le champ. Je vois qu'en liſant

(*a*) Publ. par M. R.-A. Leigh dans *French Studies* (Oxford), avril 1951, pp. 155—156, d'après l'original qui ſe trouve à la Bibliothèque nationale d'Édimbourg.

(*b*) La lettre 611 de la préſente édition.

(*c*) Il s'agit ici de l'édition de Platon que Thomas Blackwell ſe propoſait de publier, mais qui ne parut jamais (cf. ci-deſſus la lettre 611, page 1387).

votre Platon ce ſera un nouveau Platon que je lirai, tant votre programme nous montre d'intelligence, de ſoin & de peine; ſurtout cette adreſſe d'avoir profité des citations de Platon que vous avez trouvées dans les anciens, pour vous procurer une plus grande intelligence du texte. Enfin, Monſieur, j'attens votre Platon avec cette impatience que l'on a pour les très-belles choſes.

J'ai, Monſieur, l'honneur d'être, avec un reſpect infini, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Monſieur, Monſieur Thomas Blackwell, de l'Académie d'Aberdeen, — à Londres.

627. — *Le Marquis de Paulmy à Monteſquieu* (*a*)

A Fontainebleau, ce 14 novembre 1751.

Je ſuis, Monſieur, auſſi flatté & auſſi honoré que je dois l'être de vos éloges & plus ſenſible que je ne puis vous dire à l'aſſurance de votre ſouvenir & de votre amitié. J'en ferai toujours un cas infini, & l'eſtime la plus diſtinguée & l'attachement le plus inviolable ſont les ſentimens avec leſquels je ſerai toute ma vie, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

R. DE PAULMY.

Monſieur le préſident de Monteſquieu, de l'Académie françoiſe, — à Bordeaux.

628. — *La chanoineſſe de Zuckmantel à Monteſquieu* (*b*)

A Bouxières, (*c*), proche Nancy, 14 novembre 1751.

Les éloges, quelque magnifiques qu'ils puiſſent être, Monſieur, ſeront toujours fort au-deſſous de celui que le livre de l'*Eſprit des Loix* fait de lui-même & de ſon auteur. J'ai cependant gardé parmi

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 221. — Antoine-René de Voyer d'Argenſon, dit le Marquis de Paulmy (1722—1787).

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 294.

(*c*) *Bouxières-aux-Dames* (Meurthe-&-Moſelle, canton de Nancy).

mes papiers, par eftime pour lui, une lettre que j'ai l'honneur de vous communiquer. Depuis que j'ai vu de prétendues critiques d'un ouvrage qui fait les délices de l'efprit & de la raifon épurée, j'ai penfé vingt fois me donner la fatiffaction de rendre public un jugement qui exprime fans doute celui de tous les gens qui penfent. Vous en ferez, Monfieur, ce qu'il vous plaira & vous jugerez bien que ma démarche près de vous a des motifs qui me font communs avec quiconque a fçu lire auffi les *Caufes de la grandeur & de la décadence des Romains*, le *Temple de Gnide* &, depuis peu, *Lyfimaque*. La force de la raifon & la délicateffe du fentiment dans ces différens chefs-d'œuvre de l'efprit humain pourroient-ils ne pas faifir d'admiration & ravir les cœurs pour leur auteur ?

J'ajouterai, Monfieur, au témoignage de ces juftes impreffions l'aveu perfonnel du plaifir que je trouve & que je me procure fouvent d'en parler de loin comme de près avec une perfonne autant digne de votre eftime que l'eft Mme la comteffe de Lutzelbourg. Je lui ai fait part dans le temps de la reconnoiffance de ce pays-ci pour la gloire que vous avez bien voulu lui procurer en vous affociant à la Société littéraire qui vient de s'y former. Je ne fçais fi elle vous en a écrit, après m'avoir mandé plufieurs fois qu'elle alloit vous faire fon compliment fur *Lyfimaque*, dont je lui envoyai une copie.

Enfin, Monfieur, pour en revenir à mon objet, il m'a paru que la lettre ci-jointe, qui m'a été écrite, il y a deux ans, par un honnête homme de mes amis, eft un bien qui vous appartient &, à moi, une occafion que je ne pouvois plus me refufer de vous prouver combien j'ai l'honneur d'être, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffante fervante.

DE ZUCKMANTEL,
chanoineffe de Bouxières en Lorraine.

629. — *Caldwell à Monteſquieu* (*a*)

A Londres, le 20 novembre 1751, O.S.
[1er décembre 1751]

Monſieur,

C'eſt avec beaucoup de reconnoiſſance que je penſe toujours aux faveurs dont vous m'avez bien voulu honorer pendant mon ſéjour à Bordeaux & rien ne pouvoit me flatter davantage que la lettre que vous avez eu la bonté de m'accorder à M. de Lironcourt, alors à Livourne, me recommandant à lui pour l'accompagner dans le voyage de Grand Caire. Je partis de Marſeille pour l'y joindre, avec intention de profiter de votre bonne recommandation &, après pluſieurs embarras dans une mauvoiſe felouque, parmi nos vaiſſeaux & ceux des ennemis, j'ai été obligé par la mauvoiſe foi de notre patron de me laiſſer conduire à Gênes. Quoique contraire à ce que je m'attendois, j'ai été très-bien traité pendant dix jours que j'y étois, car les Génois ont toujours penſé que les Anglois, par leur manière d'agir dans la Méditerranée, étoient de leurs amis.

A mon arrivée à Livourne, j'ai trouvé que M. de Lironcourt étoit parti pour Rome & qu'il feroit ſix mois avant qu'il pût ſe mettre en mer pour Caire. Cela fut la cauſe que je changeai mon projet & que je partis d'abord pour Vienne, pour demander à l'Impératrice (*b*) la permiſſion de ſervir comme volontaire dans ſes troupes en Italie. J'ai été annoncé à Sa Majeſté comme un homme aſſez extraordinaire ; on lui dit que je partis de Marſeille pour aller à Livourne & de là en Égypte, pour y chercher des manuſcrits orientaux, & qu'étant à la hauteur de Gênes & entendant dire qu'il y avoit une révolte, je relâchai par curioſité de la voir & qu'à mon arrivée à Livourne, ne trouvant pas une occaſion pour Caire, j'étois venu à Vienne pour avoir une permiſſion de ſervir comme volontaire dans ſes troupes. Elle m'accorda une audience très-favorable, à la ſortie de laquelle Sa Majeſté m'a dit que j'étois plus extraordinaire qu'un Anglois même.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 64. — Le ſignataire de cette lettre doit être James Caldwell, que Marie-Thérèſe créa comte de Milan.

(*b*) Marie-Thérèſe.

J'ai eu le bonheur de [me] procurer des lettres de recommandation au roi de Sardaigne (*a*), au général Brown (*b*) & Schulembourg (*c*). Je me ſuis tenu auprès de ce dernier pendant le ſiège de Gênes (*d*). Je fus auſſi à l'affaire du col d'Aciota (*e*), je ſervis en qualité d'aide de camp auprès de S.M. le roi de Sardaigne dans la vallée de la Stura &, après que les troupes furent obligées de quitter ces montagnes à cauſe des neiges (*f*), je ſuis allé ſous le même caractère auprès du général Nadaſti (*g*), qui commandoit les Autrichiens dans la Riviera de Ponente. A la fin de la campagne, je retournai à Vienne, recommandé à cette Cour, & S.M. l'Impératrice a eu la bonté de m'honorer d'une patente de comte de l'Empire, avec l'aigle impériale couronnée comme une addition à mes armes. Elle m'a auſſi fait préſent de ſon portrait garni de diamans & d'une bague de grand prix. Elle a donné à mon frère (*h*) la commiſſion de capitaine dans ſes troupes, de laquelle il jouit à préſent.

De Vienne, je ſuis allé en Flandre, auprès du duc de Cumberland (*i*), mais bientôt après les préliminaires furent ſignés &, pendant le temps du congrès, je reſtai auprès de Milord Sandwich (*j*), à Aix-la-Chapelle. J'ai été, l'été paſſé, à Vienne & LL. MM. Impériales ont écrit en ma faveur à notre Cour ici, afin que je ſois créé milord baron du royaume d'Irlande, & le miniſtère m'a promis que cela ſeroit fait.

J'eſpère, Monſieur, que vous aurez la bonté d'excuſer la liberté que je prends de vous importuner avec ce récit & de me croire quand je vous aſſure que la continuation de votre eſtime me flatteroit plus qu'aucun autre honneur du monde; & c'eſt ſur cette eſpérance, Monſieur, que je prends la liberté de vous demander très-humblement une grâce.

(*a*) Charles-Emmanuel I[er].

(*b*) Ulyſſes-Maximilian Brown (1705—1757).

(*c*) Ludwig-Ferdinand, comte de Schulembourg-Œynhauſen (1701-1754) grand maître de l'artillerie d'Autriche.

(*d*) Avril-juillet 1747.

(*e*) La bataille de l'Aſſiette, où fut tué le chevalier de Belle-Iſle (19 juillet 1747).

(*f*) Septembre-octobre 1747.

(*g*) Franz-Léopold Nadaſti (1708—1783).

(*h*) Hume Caldwell (1733—1762).

(*i*) Guillaume-Auguſte, duc de Cumberland (1721—1765).

(*j*) John Montagu, comte de Sandwich (1718—1792), plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle.

Voici de quoi il s'agit : comme j'ai été huit ans hors de chez moi, je n'ai pas eu une occafion de faire connoiffance avec ce grand & fçavant homme, M. Ffolkes, préfident de la Société royale. Il n'y a rien que je fouhaite tant que cet honneur &, comme j'ai ouï dire par plufieurs ici qu'il n'y a perfonne au monde à la recommandation duquel il aura autant d'attention qu'à la vôtre, ce fera une obligation que je n'oublierai jamais, fi vous voulez bien, Monfieur, m'accorder l'honneur d'une lettre à lui, pour me recommander à fa protection, & fi vous jugez à propos de me mentionner à lui, afin qu'il me donne fon intérêt d'être élu membre de la Société royale. Comme je fuis en correfpondance avec le P. Franz (*a*), jéfuite & grand philofophe, à Vienne, & autres hommes fçavans, en Italie, je puis peut-être en quelque chofe être utile à la Société. Vous s'intéreffant pour moi me fera autant d'honneur que d'y être admis & je tâcherai toujours de trouver des occafions de vous témoigner ma reconnoiffance & prendrai la liberté de vous envoyer, de temps en temps, à l'adreffe de M. Barton, ce qui en fortira de nouveau ; & fi vous avez quelque chofe à m'ordonner ici, je me ferai gloire d'exécuter vos ordres.

On ne fait que parler de vous, en particulier Milord Chefterfield. Il vous eftime & refpecte extrêmement & une lettre auffi, en ma faveur, à lui me fera infiniment d'honneur & de bien. C'eft impoffible de vous dire le grand débit que l'*Efprit des Loix* a eu dans tous les pays où j'ai été : c'eft la quatrième édition qu'on va donner ici en anglois ; je l'ai vu traduit en allemand à Vienne, & quand j'ai été dernièrement à Prefbourg, à la Diète, je l'ai vu traduit en latin chez un libraire qui n'avoit qu'une vingtaine de livres dans fa boutique.

J'efpère que vous aurez, Monfieur, la bonté de me pardonner cette liberté & j'ai l'honneur d'être avec le plus profond refpect, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

LE CHEVALIER COMTE DE CALDWELL.

(*a*) Le Père Jofeph Franz (1704—1776), qui enfeigna la philofophie à Jofeph II.

P.-S. — Si vous voulez bien, Monſieur, m'honorer d'une réponſe, ayez la bonté de l'adreſſer *A Monſieur le comte de Caldwell, chevalier baronnet, chez MM. Knox, à Craghead, — à Londres, par Paris.*

630. — *Le duc de Nivernais à Monteſquieu* (*a*)

A Rome, le 8 décembre 1751.

J'ai une mauvoiſe nouvelle à vous annoncer, Monſieur, ſur laquelle je vous ai prévenu depuis longtemps. J'ai toujours cru, en effet, que l'on ne pourroit réuſſir qu'à ſuſpendre & retarder, & non empêcher la proſcription de l'*Eſprit des Loix*, car c'eſt une maxime conſtante que tout livre dénoncé au Saint-Office ou à l'Index finit par être condamné (*b*). J'aurois peut-être pu tirer en longueur davantage, ſi la Congrégation n'avoit eu affaire qu'à vous, mais ce n'eſt pas à vous qu'on en veut, c'eſt à une traduction italienne, faite à Naples, & à l'*Apologie* faite à Berlin (*c*), &, comme on trouve déjà trop de diſpoſitions dans ce royaume à adopter les principes ultramontains, on croit ne pouvoir prendre trop de précautions pour les empêcher de s'y accréditer.

Cette même raiſon a fait que je n'ai obtenu qu'avec peine, & en le demandant moi-même au Pape comme une grâce qui me touchoit ſenſiblement, que le décret ne fût pas publié ſéparément. Par ce moyen, la condamnation ne ſera publiée que d'ici à un an & ſans décret particulier : on ſe contentera ſeulement de groſſir & d'honorer du titre de votre livre la liſte de ceux qui auront été condamnés pendant l'année. Je vous ſupplie de vous aſſurer que ſi je ne vous ai pas mieux ſervi, ce n'eſt pas faute de zèle & que j'y ai fait humainement tout ce que j'ai pu.

Ce que vous y pouvez actuellement vous-même, c'eſt de regarder cet événement avec l'indifférence dont il eſt pour un François,

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 216.

(*b*) La miſe à l'Index de l'*Eſprit des Lois* avait été prononcée par la Congrégation le 29 novembre 1751 (cf. Léon Bérard, *L'Eſprit des Lois devant la Congrégation de l'Index*, dans *La Revue... des deux mondes*, 15 août 1949, p. 616).

(*c*) La *Suite de la Défenſe de l'Eſprit des Loix*... (Berlin, 1751, in-8°), par La Beaumelle.

& d'être bien perſuadé que ces gens-ci ne croient pas vous avoir fait grand mal.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus ſincère & le plus inviolable attachement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

LE DUC DE NIVERNOIS.

631. — *Monteſquieu à Tourny* (*a*)

Bordeaux, ce 2 de janvier 1752.

Je vous ſupplie, Monſieur, d'avoir la bonté de dire au porteur ſi je pourrai avoir l'honneur de vous voir demain dans votre cabinet & à quelle heure. Je voudrois vous parler d'affaires importantes (*b*).

Mon fils vient de me dire que vous lui aviez envoyé une lettre (*c*) & que, comme elle étoit adreſſée à l'Académie, il n'avoit pas cru devoir l'ouvrir juſqu'à ce qu'il eût aſſemblé les ordinaires. Ce ne fut qu'hier qu'il en ſçut confuſément le contenu par M. de Sarrau. S'il a commis quelque faute, elle ne vient certainement que du reſpect qu'il a pour une lettre de vous.

J'ai l'honneur d'être très-reſpectueuſement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous préſenter une bonne année.

632. — *Monteſquieu au chevalier d'Aydie* (*d*)

Bordeaux, ce 2 janvier 1752.

Mon cher chevalier,

Si vous venez cet été à La Brède, vous prendrez le ſeul moyen que vous avez d'augmenter la paſſion que j'ai pour vous. Et quant

(*a*) Archives de la Gironde, C 3307 (autographe). — Publ. dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1848, p. 542.

(*b*) L'affaire de l'hôtel de l'Académie & peut-être auſſi l'affaire Chaubinet.

(*c*) Secondat était alors ſecrétaire de l'Académie de Bordeaux.

(*d*) *Lettres originales de Monteſquieu au chevalier d'Aydie* (Paris, Pougens, an V, in-8°), lettre VI.

à ce que vous me dites, de paſſer par Mayac (*a*) lorſque j'irai à Paris, je le ferai, & je garde votre lettre pour ſçavoir le chemin ; mais vous n'avez pas dit aux dames vos nièces à quel point celui que vous leur propoſez eſt délabré & peu propre à remplir les grandes vues que vous avez. Je me ſouviens d'une pièce de vers où il y avoit :

J'ai ſoixante ans ; c'eſt trop peu pour vos charmes.

Silva diſoit fort bien : « Il n'y a rien de ſi difficile que de faire l'amour avec de l'eſprit. » Et moi je dis qu'il eſt encore plus difficile de faire l'amour avec le cœur & avec l'eſprit. Mais ceci eſt trop relevé pour un pauvre chaſſeur devant Dieu. Ainſi je ne vous parlerai que de notre miſère, qui eſt extrême & telle qu'il me ſemble qu'il vaut mieux s'ennuyer que de ſe divertir devant des miſérables. Je ne ſçais, ma foi, à quoi tout cela aboutira ; mais je ſçais que tous les lendemains ſont pires & que cela viſe à la dépopulation. Nous ſerons *dépopulés*, mon cher chevalier, & peut-être paſſerons-nous devant les autres.

Vous chaſſez, & je plante des arbres, & je défriche des landes ; il faut s'amuſer comme on peut. La ville de Bordeaux eſt fort triſte & je ne tâte guère de ce ſéjour. On dit que le charmant milord (*b*) eſt malade à Toulouſe.

Agréez, je vous prie, mes ſentimens les plus tendres.

633. — *Monteſquieu à Chaubinet* (*c*)

A Bordeaux, ce 2 janvier 1752.

J'écris, Monſieur, par ce courrier-ci à une perſonne (*d*) qui connoît M. Sainſon (*e*) d'aller chez lui, & la prie de s'informer des cauſes de ce retardement, &, en cas que M. Sainſon ne fût pas en état de pourſuivre cette affaire ou la négligeât, de faire en ſorte de

(*a*) *Mayac* (Dordogne, canton de Savignac-les-Égliſes), dont le château appartenait à la famille d'Aydie ; cf. les *Lettres de M[lle] Aîſſé*, éd. E. Aſſe, pp. 413 & ſuivantes : *Les d'Aydie au château de Mayac.*

(*b*) Milord Hyde.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 85 (original).

(*d*) *Biffé :* « M[me] Geof. »

(*e*) Secrétaire du Roi depuis 1719.

la mettre en d'autres mains (&, pour la mettre au fait, je lui envoie copie de ma lettre à M. Sainſon & la copie de la lettre du P. Pérusſault (*a*) & de mettre l'affaire en action. Je lui mande, s'il faut de l'argent, d'en faire les avances. Sur la réponſe que je recevrai, je me déterminerai à écrire à M. Langlois (*b*) ou à M. le Garde des ſceaux (*c*).

J'ai l'honneur, Monſieur, de vous ſaluer de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Chaubinet, chez M. Canadière, marchand droguiſte, rue Sainte-Catherine, — à Bordeaux.

634. — *Monteſquieu à Grenoilleau* (*d*)

A Bordeaux, ce 6 janvier 1751 [*ſic, corr.* 1752] (*e*).

Je vous ſuis, Monſieur, très-obligé de l'honneur de votre ſouvenir, & je vous prie de vouloir bien me le continuer. J'eſpère que votre ſanté eſt bonne, & c'eſt un des vœux du commencement de cette année que ſa continuité.

Il eſt vrai que nos théologiens de Paris ont fait bien du bruit (*f*), mais c'eſt leur état naturel que de crier ; le ſilence eſt leur martyre.

Je ſerai charmé de voir ici vos Meſſieurs, & je compte bien qu'ils me feront l'honneur de venir me voir à La Brède, où je ſuis ordinairement. Quand vous verrez MM. Muſſard & Saladin, je vous prie de les aſſurer de mes ſentimens bien tendres.

(*a*) Le jéſuite Péruſſault, confeſſeur du Roi.

(*b*) Secrétaire du Roi.

(*c*) Machault d'Arnouville.

(*d*) Bibliothèque publique & univerſitaire de Genève, Archives Tronchin, vol. 167, n° 118 (collationné à l'original par M. Robert Shackleton). — Publ. dans Marcel Raymond, *Monteſquieu, Choix de textes*... (Fribourg, 1943), p. 223, — & par M. André Delattre dans *The Romanic Review* (New-York), t. XXXV (1944), pp. 26—27.

(*e*) Le milléſime 1751 eſt inadmiſſible ; en janvier 1751 Monteſquieu était à Paris.

(*f*) Sans parler des articles du *Journal de Trévoux* & des *Nouvelles eccléſiaſtiques*, remontant à 1749 & 1750, au cours de l'année 1751 avaient été publiées en librairie les *Obſervations* de l'abbé de La Porte & l'*Eſprit des loix quinteſſencié* de l'abbé de Bonnaire (en 2 vol. in-12). En outre la Sorbonne reprenait ſon projet de cenſure, qui devait aboutir à une condamnation le 1er août 1752 (cf. l'introduction de M. Brethe de La Greſſaye à ſon édition de l'*Eſprit des Lois*, tome I, p. LXXXIII).

Je vous prie, Monſieur, d'être bien perſuadé des miens, & de me croire, avec tout l'attachement poſſible & la conſidération, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

M. de Grenouillo, — à Genève.

635. — *Monteſquieu à Chaubinet* (*a*)

A La Brède, ce 3 février 1752.

J'ai reçu, Monſieur, d'aſſez bonnes nouvelles ſur votre affaire. La perſonne à qui je me ſuis adreſſé (*b*) a parlé à M. Langlois. Je vous prie de m'envoyer un placet à M. le Garde des ſceaux, dans lequel vous expliquerez votre affaire. Il n'y aura qu'à copier un de ceux que vous avez préſentés déjà ; vous y ferez mention de l'avis de M. l'Intendant (*c*) ; je l'enverrai à M. le Garde des ſceaux & ferai parler à M. Langlois.

J'attends votre placet & je vous ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur de Chaubinet, écuyer, chez M. Canadière, marchand droguiſte, rue Sainte-Catherine, — à Bordeaux.

636. — *La chanoineſſe de Zuckmantel à Monteſquieu* (*d*)

A Bouxières, près Nancy, 5 février 1752.

N'êtes-vous pas ſurpris, Monſieur, qu'ayant reçu de vous une réponſe auſſi obligeante que celle dont vous m'avez honorée, j'aie pu différer juſqu'aujourd'hui à vous en témoigner ma reconnoiſſance & ma joie. Je vous avouerai que ce n'a pas été ſans beaucoup de peine que je me ſuis privée de cette ſatiſfaction, mais la diſcrétion que j'ai eue & dont je pourrois vous faire valoir les motifs ne me ſervira point d'excuſe, puiſque je la fais céder enfin au plaiſir

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 86 (original).

(*b*) Madame Geoffrin (cf. la lettre 633, page 1415, note *d*).

(*c*) Tourny.

(*d*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 293.

de vous renouveler les aſſurances de mes ſentimens pour vous, Monſieur. S'ils ont pu augmenter, ce ſeroit depuis que vous m'avez fait l'honneur de me dire que j'aurois un peu de part à celui de votre ſouvenir ; &, ſi je dois effectivement me flatter de cette faveur, vous ne ſerez peut-être pas importuné des ſincères remerciemens que je vous en fais. Je l'avois ambitionnée ſi vivement, & j'ai, Monſieur, un ſi grand déſir de me la conſerver qu'il n'eſt pas poſſible de laiſſer perdre les occaſions de la mériter davantage. Vous ne ſçauriez refuſer la continuation de ce bonheur à la force de mes vœux & à la vive admiration, dont je me fais gloire d'être à jamais, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſante ſervante.

DE ZUCKMANTEL,
chanoineſſe de Bouxières.

Je compte que M. le chevalier de Solignac ne vous a pas laiſſé ignorer, Monſieur, les nouvelles d'une académie (*a*) qui a droit de vous intéreſſer à ſes progrès : elle a donné le mois dernier, pour la première fois, le prix de l'éloquence à un ouvrage qui a pour titre *Le progrès des ſciences & des arts depuis l'établiſſement des académies.* L'auteur eſt un eccléſiaſtique, chanoine d'ici.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, de l'Académie françoiſe, rue Saint-Dominique, — à Paris (*b*).

637. — *Monteſquieu à Chaubinet* (*c*)

A La Brède, ce 13 février 1752.

J'ai, Monſieur, reçu des nouvelles de votre affaire ; il n'eſt pas queſtion de faire le placet que je vous avois dit. Je pars mercredi au ſoir pour Baron (*d*) ; ſi vous pouvez venir me voir à La Brède ou à Baron, je vous inſtruirai de tout. Juſques à ce temps, ne vous donnez aucun mouvement là-bas.

(*a*) L'Académie de Staniſlas.
(*b*) *En ſurcharge :* « à Bordeaux ».
(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 87 (original).
(*d*) *Baron* (Gironde, canton de Branne).

Je vous ſalue, Monſieur, de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur de Chaubinet, écuyer, chez M. Canadière, marchand droguiſte, rue Sainte-Catherine, — à Bordeaux.

638. — *Helvétius à Monteſquieu* (*a*)

A Genève, le 13 février [1752].

Je ſçais bien, mon cher Préſident, que je n'ai pas fait un acte trop philoſophique en prenant comme je l'ai fait au pied de la lettre les paroles de la Genèſe que vous me rappelez : mais ſi les religions elles-mêmes peuvent dépendre des climats, pourquoi la philoſophie n'en tiendroit-elle pas un peu ? J'aurois cru pécher contre toutes les règles de la raiſon en m'aſſociant une femme tandis que j'habitois Paris ; mais, rencoigné dans ma province, obligé par ma charge de garder ordinairement ma maiſon, je ne pouvois me paſſer de la ſociété d'une femme (*b*). Peut-être me ſuis-je un peu trop étourdi ſur les inconvéniens inévitables de cet état, mais juſqu'à préſent je n'y trouve que de la douceur & je meurs d'envie de vous trouver à Paris lorſque j'y mènerai ma femme pour vous faire convenir que je n'ai pas eu tous les torts que vous avez cru.

Que dites-vous des ſcènes ridicules que nos beaux-eſprits de Paris donnent à Berlin ? Il me ſemble que Voltaire vit trop longtemps pour ſon honneur, pour celui de ſa patrie & pour celui de l'eſprit humain.

Si vous continuez à vous faire lire les gazettes d'Hollande, vous y aurez trouvé matière à raiſonnement, quant à la partie des loix, dans l'expoſé des motifs du roi de Pruſſe. Je vous avoue que je ne m'attendois pas aux réponſes ſucrées du roi d'Angleterre. Selon moi, toutes ces queſtions des priſes ne ſont que des procès entre particuliers ; & où en feroit la ſociété ſi, ſous prétexte que tel parlement ou tel autre tribunal a mal jugé dans deux ou trois cas par-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 135.

(*b*) Helvétius, après s'être démis de ſa charge de fermier général, avait épouſé, le 17 août 1751, Mlle de Ligneville. Cf. Keim, *Helvétius* (Paris, 1907, in-8°), pp. 182 & ſuiv.

ticuliers, l'on étoit en droit de dédommager le condamné aux dépens de l'étranger qui eſt ſous la foi des traités & qui n'a rien de commun avec lui ? Les repréſailles que le droit des gens permet en certains cas ne ſçauroient s'appliquer & juſtifier le cas dont il s'agit. Apparemment que la ſituation des États de Hanovre & la négociation du roi des Romains a plus influé ſur le douceâtre de la réponſe que la force des raiſonnemens de Berlin.

Que je trouve votre maître à plaindre de ne pouvoir parvenir à impoſer ſilence & à concilier entre eux les deux corps les plus importans de ſon État : bien différent en cela de tous les nouvelliſtes, je voudrois n'entendre jamais parler de tous ces démêlés, par où je me crois fondé à me vanter qu'il n'y pas en France d'auſſi bon citoyen que moi.

J'ai eu, dans les commencemens, aſſez ſouvent des lettres de Mme Du Deffand, mais depuis qu'elle a quitté Paris, ou du moins qu'elle m'a mandé qu'elle alloit le quitter pour aller chez ſes parens, je n'ai eu aucune de ſes nouvelles. Vous me feriez grand plaiſir de m'en donner ſi vous en avez. Vous n'aurez pu vous diſpenſer de donner des regrets à votre ami de Forcalquier (*a*). La philoſophie empêche de ſe trop affliger de la perte des gens qu'on aime, mais elle n'empêche pas de jeter des larmes au premier moment. Mes amis Tronchin (*b*) & Du Pan (*c*) envient le bonheur que j'ai d'avoir des lettres d'un homme comme vous. En vérité, vous devriez aux uns & aux autres de faire le détour de Genève quand vous retournerez à Paris.

Faites agréer mes obéiſſances à M. de Secondat, & ſouvenez-vous toujours, s'il vous plaît, que vous avez en moi l'adorateur le plus dévoué.

HELVÉTIUS.

A Monſieur, Monſieur de Monteſquieu, préſident à mortier honoraire, etc., etc., — à Bordeaux (*d*).

(*a*) Le comte de Forcalquier ne mourut que l'année ſuivante, en février 1753.

(*b*) François Tronchin (1704—1798), conſeiller d'État de Genève ; cf. Henry Tronchin, *Le conſeiller François Tronchin* (Paris, 1895, in-8°).

(*c*) Jean-Louis Du Pan (1698—1775), membre du Petit Conſeil de la république de Genève depuis 1739.

(*d*) *En ſurcharge :* « à Paris ».

639. — *Le préſident Hénault à Monteſquieu* (*a*)

Verſailles, 13 février [1752].

Mon très-illuſtre & très-cher confrère,

Comme aſſurément, pour parler le langage de la poſtérité, vous ſerez un jour un auteur claſſique, tantôt Pétrone, tantôt Tacite, tantôt Platon, & toujours le premier dans chaque genre, je garderai votre chère & petite lettre pour ceux qui commenceront à étudier notre langue. Toute petite qu'elle eſt, elle m'eſt une aſſurance de l'honneur de votre ſouvenir & de la gaieté de votre âme, & cela me doit ſuffire.

Vous apprendrez, ou plutôt vous avez appris avec chagrin, la déſolation générale de la perte de Madame (*b*) ; elle n'a été malade que huit jours. Ce ſont des dartres rentrées qui ont porté la gangrène dans toutes les parties de ſon corps. La douleur du Roi, de la Reine & de toute la famille royale ne ſe peut exprimer. C'eſt le Roi lui-même qui lui a propoſé de recevoir les ſacremens.

Nous voyons ici quelques exemplaires du *Siècle de Louis XIV* par Voltaire (*c*). Cela eſt écrit à ſon ordinaire avec un agrément infini. M. Dupin fait auſſi courir quelques volumes de ſon ancienne critique ; on dit qu'il s'eſt fait ſeconder par un M. Rouſſeau (*d*) de Genève & par d'autres, mais, quand il aſſembleroit tous les bénédictins enſemble, il n'empêcheroit pas l'*Eſprit des Loix* d'être le plus charmant ouvrage que la philoſophie & l'érudition aient produit.

Vous ne parlez point de votre retour & pourtant tout le monde vous attend, ſurtout moi, qui ſens ſi bien le prix & l'honneur de votre amitié. HÉNAULT.

A Monſieur, Monſieur le préſident de Monteſquieu, — à Bordeaux.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 141.

(*b*) Cf. dans les *Mémoires* de Luynes (t. XI, pp. 397 & ſuiv.) le récit de la mort de Madame Henriette (10 février 1752).

(*c*) Le *Siècle de Louis XIV* avait paru à la fin de décembre 1751 à Berlin, chez Henning, en 2 volumes in-12.

(*d*) Jean-Jacques Rouſſeau était entré en 1749 chez M. & Mme Dupin comme maître de muſique & ſecrétaire. — La nouvelle édition des *Réflexions* de Dupin eſt intitulée *Obſervations ſur un livre intitulé « De l'eſprit des loix... »* S.l.n.d., 3 vol. in-8° (Bibl. nat., Réſerve E* 502—504).

640. — *Montesquieu à Brescon* (*a*)

Baron, 25 février 1752.

Vous voyez, Monsieur, que je ne fais pas si facilement de la prose que vous faites des vers. Il paroît que vous n'avez pas besoin d'être soutenu par votre sujet, puisque vous me louez. J'ai lu avec bien du plaisir votre lettre & je me rappelle avec non moins de plaisir l'homme d'esprit qui l'a écrite.

641. — *Madame d'Aiguillon à Montesquieu* (*b*)

Bourges, ce 29 [février 1752].

Non, Monsieur le Président, vous ne jouirez point en paix du plaisir de m'oublier. Votre idée tient trop de place dans ma tête & dans mon cœur pour supporter cette interruption de commerce, cette privation de souvenir que l'année en se renouvelant n'a pu ressusciter. Je suis, à la vérité, dans le pays des ombres (*c*), mais l'eau du Léthé n'y fait point d'effet pour ceux que l'on estime & aime véritablement. On parle souvent de vous, on y pense encore plus. Vous avez un ami qui mérite de l'être, qui joint à beaucoup de connoissances agréables & d'esprit un cœur admirable. Il s'étoit flatté de vous recevoir chez lui l'année dernière & ne le souhaite pas moins celle-ci, mais il ne l'espère pas, non plus que moi.

Il y a six semaines que je suis ici ; je compte y rester encore autant, ensuite revenir à Paris soigner Mme d'Aiguillon (*d*), qui accouchera à la fin de mai. L'état où est Mme de Maurepas me fait désirer qu'elle se détermine à passer quelque temps à Paris à cette occasion. Sa santé est déplorable & il est bien difficile qu'elle puisse

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 713[33], p. 358 (copie de Bernadau intitulée : « Lettre au même qui avait envoyé à Montesquieu un éloge en vers »). — Pierre Brescon, médecin de la faculté de Montpellier, avait été élu correspondant de l'Académie de Bordeaux le 25 août 1747 (cf. Bibl. Bordeaux, ms 1699, tome II, p. 170).

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 3.

(*c*) Madame d'Aiguillon était en visite chez Maurepas exilé à Bourges.

(*d*) Sa belle-fille, Louise-Félicité de Bréhan, duchesse d'Aiguillon, qui accoucha d'Armande-Amélie le 24 juin 1752.

combattre longtemps contre les infirmités qui l'affiègent. Pour M. de Maurepas, fa fanté réfifte à tout & n'a fouffert aucune altération. Il eft fait au genre de vie qu'il mène ; fa journée eft remplie par différentes lectures. Il trouve les morts de fort bonne compagnie, il y a peu de vivans qui méritent la préférence : on en trouve peu dans tous les pays qui vous reffemblent. Nous avons lu dernièrement des lettres de Milord Orrery (*a*) adreffées à fon fils, qui nous ont fait un plaifir infini. Le titre eft *Remarks on the life and writings of Dr. Swift* (*b*). Il y a des chofes excellentes dans cet ouvrage ; il recommande avec éloge la lecture de l'*Efprit des Loix.* Milord Orrery eft fils du fameux M. Boyle : fans doute vous l'aurez vu en Angleterre. Je défirerois fort que vous l'euffiez connu & fçavoir ce que vous penfez de fon caractère, qui me plaît infiniment. C'eft un philofophe très-religieux, un homme plein de fentiment & qui a du goût.

Voilà donc les Encyclopédiftes foudroyés comme leurs ancêtres les Titans (*c*). On pourroit dire, comme Molière & auffi inutilement : *Rendez donc l'argent.* Je n'avois point foufcrit & je n'y perds rien.

M. de Forcalquier a donné, comme vous fçavez, le fpectacle le plus édifiant & dure encore, car ce n'eft pas vivre que de prolonger fon exiftence pour fouffrir. M. de Bulkeley, dont j'ai fouvent des nouvelles, eft auffi dans le bon chemin. Ces exemples font plus capables d'arrêter le progrès de l'incrédulité que les arrêts du Confeil & les cenfures. Ceux qui aiment le bien des hommes & qui connoiffent comme vous faites les avantages de la religion voient avec plaifir fes triomphes.

C'en fera un pour moi fi je puis me flatter d'avoir part à l'honneur de votre fouvenir & de votre amitié, & fi vous m'en donniez des preuves en me donnant de vos nouvelles & de tout ce qui vous appartient. Vous devez fçavoir combien je m'y intéreffe, Monfieur le Préfident, & combien je vous fuis dévouée.

(*a*) John Boyle, comte d'Orrery (1707—1762), fils de Charles Boyle, comte d'Orrery (1676—1731).

(*b*) Londres, 1751, in-8°.

(*c*) Un arrêt du Confeil du 7 février 1752 avait ordonné la deftruction des deux volumes parus de l'*Encyclopédie.*

642. — *Montesquieu à Barbot* (*a*)

A La Brède, le 8 mars [1752].

Mon cher Préſident,

J'ai eu, il y a peu de jours, un entretien avec M. Roux (*b*), médecin très-eſtimable, qui m'a donné en communication un mémoire ſur les dangers de la petite vérole. Cet homme mérite ſecours & protection ; je lui ai conſeillé de quitter la province, où rarement l'on apprécie le vrai mérite, & je lui ai promis des lettres de recommandation pour quelques amis de Paris. Rapprochez-vous de cet homme ; il eſt de la bonne eſpèce, il mérite d'être connu.

J'ai lu votre *Diſſertation ſur l'eſprit* ; perſonne mieux que vous ne peut traiter cette matière. C'eſt un meurtre que d'enfouir les jolies choſes que vous faites (*c*) ; il y a longtemps que je vous le dis, cela ne vous corrige pas : vous êtes toujours le même & je ne compte plus de vous guérir de votre modeſtie ; c'eſt une maladie incurable, qui privera malheureuſement le public de vos bonnes productions.

On dit qu'il circule à Bordeaux un petit ouvrage dirigé contre l'intendant de la province. Tâchez de vous le procurer & faites le moi paſſer ; ces ſortes d'écrits ſont connoître le ſiècle où l'on vit : il faut les lire & les brûler.

Les braconniers chaſſent ſur nos terres (*d*) ; ces vagabonds ſont ſans reſpect pour les propriétés &, malgré les précautions que l'on prend, ils dévaſtent & font cent fois plus de mal à nos moiſſons que les renards & les blaireaux ; on ſera bientôt obligé de tendre des pièges pour diminuer l'eſpèce de ces animaux bipèdes, qui mettent tout à feu & à ſang.

Écrivez-moi le plus tôt poſſible, afin d'égayer ma ſolitude ; je ſuis en attendant avec l'amitié la plus ſincère, etc.

MONTESQUIEU.

(*a*) *Bulletin polymathique du Muſeum ... de Bordeaux*, 3ᵉ année, 1804, p. 18.

(*b*) Auguſtin Roux de Saint-Amand (1726—1776), reçu docteur en 1750, devint profeſſeur à la Faculté de médecine de Paris en 1771, & ſuccéda à Van der Monde comme directeur du *Journal de médecine*.

(*c*) Cf. ci-deſſus la lettre 568, page 1337, note *a*.

(*d*) Cf. Jean Barennes, *Monteſquieu & le braconnage à La Brède* dans la *Revue hiſtorique de Bordeaux*, 1912, pp. 158—163.

643. — *Barrillot à Montesquieu* (*a*)

Genève, ce 15e mars 1752.

Monsieur,

Ayant formé le plan de commencer vers la fin de mai prochain une nouvelle édition de votre excellent ouvrage de l'*Esprit des Loix*, n'en ayant environ qu'une cinquantaine de reste, nous avons l'honneur, Monsieur, de vous en prévenir, tant pour en avoir votre agrément que pour vous demander la grâce de nous accorder soit les additions que vos momens auroient pu vous permettre d'y faire, soit les corrections ou changemens qu'il y auroit à observer.

Nous sommes enhardis à vous demander, Monsieur, cette faveur, par la dernière lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, dans laquelle vous voulez bien nous assurer que si dans la suite, vous faites quelques changemens dans cet ouvrage, vous nous en donneriez avis. Veuillez, Monsieur, nous continuer ces bonnes dispositions ; elles nous sont très-flatteuses.

Nous sommes avec respect, Monsieur, vos très-humbles & très-obéissans serviteurs.

BARRILLOT & FILS.

644. — *Montesquieu à Guasco* (*b*)

De La Brède, 16 mars 1752.

Mon cher ami,

Vous volez dans les vastes régions de l'air, je ne fais que marcher & nous ne nous rencontrons pas. Dès que j'ai été libre de quitter Paris, je n'ai pas manqué de venir ici, où j'avois des affaires considérables. Je pars dans ce moment pour Clairac & j'ai avancé mon voyage d'un mois pour trouver M. le duc d'Aiguillon & finir avec lui (*c*), parce que ses gens d'affaires barbouillent plus qu'ils n'ont jamais fait.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 24.

(*b*) *Lettres familières*, XXXIX (p. 152).

(*c*) « Des biens sous la seigneurie d'Aiguillon causoient un procès qui duroit depuis longtemps au sujet du franc alleu, procès qui avoit failli le brouiller avec Mme la duchesse d'Aiguillon, son ancienne amie, & qu'il lui tenoit fort à cœur, pour cette raison, de voir terminé. » (Guasco.)

J'ai envoyé le tonneau de vin à Milord Eliban, que vous m'avez demandé pour lui. Milord me le payera ce qu'il voudra ; & s'il veut ajouter à l'amitié ce qu'il voudra retrancher du prix, il me fera un préſent immenſe. Vous pouvez lui mander qu'il pourra le garder tant qu'il voudra, même quinze ans s'il veut ; mais il ne faut pas qu'il le mêle avec d'autres vins & il peut être ſûr qu'il l'a immédiatement comme je l'ai reçu de Dieu : il n'eſt pas paſſé par les mains des marchands.

Mon cher abbé, à votre retour d'Italie, pourquoi ne paſſeriez-vous pas par Bordeaux & ne voudriez-vous pas voir vos amis & le château de La Brède, que j'ai ſi fort embelli depuis que vous ne l'avez vu ? C'eſt le plus beau lieu champêtre que je connoiſſe.

Sunt mihi Cælicolæ, ſunt cætera numina Fauni.

Enfin, je jouis de mes prés, pour leſquels vous m'avez tant tourmenté : vos prophéties ſont vérifiées ; le ſuccès eſt beaucoup au delà de mon attente, & L'Éveillé dit : « *Boudri bien que M. l'abbé de Guaſco bis aco.* »

J'ai vu la comteſſe (*a*) ; elle a fait un mariage déplorable & je la plains beaucoup. La grande envie d'avoir de l'argent fait qu'on n'en a point. Le chevalier Citran a auſſi fait un grand mariage, dans le même goût, aux îles (*b*), qui lui a porté en dot ſept barriques de ſucre une fois payées. Il eſt vrai qu'il a fait un voyage aux îles & qu'il a penſé apparemment à vous.

Adieu, je vous embraſſe de tout mon cœur.

645. — *Monteſquieu à Breſcon* (*c*)

A Raymond, ce 23 mars 1752.

J'écris, Monſieur, à M. le préſident Barbot de vous propoſer,

(*a*) La comteſſe de Pontac.

(*b*) « Il arrive ſouvent à Bordeaux que des gentilſhommes cherchent à épouſer des filles des habitans de l'Amérique, dans l'eſpérance d'en avoir beaucoup de biens ; M. de Monteſquieu déſapprouvoit ces ſortes de mariages, qu'il diſoit abâtardir les ſentimens de la nobleſſe & ſur leſquels on étoit ſouvent trompé, parce que les fortunes prétendues des îles ſe réaliſoient rarement. » (Guaſco.)

(*c*) Mayeul-Chaudon, *Nouveau manuel épiſtolaire*. Caen, 1785. — *Bulletin polymathique du Muſeum... de Bordeaux*, 1808, p. 72.

& lui envoie l'article de votre lettre ſur *les Faunes & les Sylvains.* Je crois qu'il fera avec plaiſir ce que je lui demande & ce que vous lui demandez.

J'ai lu avec une véritable ſatiſfaction le ſuccès de votre pratique ſur les maladies épidémiques de votre pays (*a*) & je copie encore cet article dans ma lettre à M. le préſident Barbot, afin qu'il en faſſe part à l'Académie & que votre nom ſoit célébré dans cette terre comme dans la vôtre.

J'ai l'honneur d'être avec les ſentimens de la plus parfaite eſtime, etc.

646. — *Monteſquieu à Mlle de Chaubinet* (*b*)

A Raymond, ce 30 mars 1752.

J'ai parlé, Mademoiſelle, à M. Bertin : il conſent à prendre des arbitres, mais il a demandé du temps pour en nommer un. Vous pourrez ſuivre cela &, ſi vous voyez qu'il ſoit véritablement dans cette diſpoſition, vous pourrez vous diſpenſer de prendre des lettres en reſtitution ; ſinon vous les prendrez. Il m'a dit que s'il étoit vrai qu'un marchand expert avoit voulu acheter votre bois pour un certain prix, il conſentoit de le prendre pour le même prix. Du reſte, il ne fera point couper à préſent le bois, parce qu'il commence d'être en ſève. Il ſeroit bien bon que devant un arbitre commun vous puiſſiez terminer la choſe.

Je vous ſalue, Mademoiſelle, très-humblement.

MONTESQUIEU.

A Mademoiſelle, Mademoiſelle de Chaubinet, près Saint-Denis (*c*).

(*a*) Breſcon eſt l'auteur d'un mémoire manuſcrit pour ſervir à l'hiſtoire de la maladie épidémique de Lectoure de 1745 (Bibl. Bordeaux, ms 828[25], n° 27).

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 90. — L'état des affaires de Monteſquieu au 1er décembre 1725 (cf. l'Appendice) mentionne le paiement par Monteſquieu à Mlle de Chaubinet d'une penſion annuelle de 600 livres ; & une note de Latapie indique que cette demoiſelle était la fille d'un gentilhomme du fief de Baron.

(*c*) *Saint-Denis* (Gironde, commune de Camiac).

647. — *Montesquieu à Madame **** (*a*)

A La Brède, ce 16 mai 1752.

Comme il feroit néceffaire, Madame, de continuer un foffé que vos tenanciers & moi fîmes faire il y a trois ou quatre ans à la crafte des Broufteyrots (*b*) fous votre approbation, & que pour donner quelque prix aux fonds qui bordent cette crafte, tant les vôtres que les miens, il eft bien néceffaire de continuer ce foffé, & que d'ailleurs je n'ofe point prendre tout feul le milieu de la crafte des Broufteyrots de peur de vous porter quelque préjudice, je vous fupplie de donner ordre à quelqu'un de vos gens de venir planter des piquets avec les miens pour marquer de concert le milieu de la dite crafte.

J'efpère d'ailleurs que vous aurez la même bonne volonté que vous eûtes il y a quatre ans de payer la moitié du foffé commun ; ce qui n'a pas été néceffaire jufques ici parce que vos tenanciers l'ont fait. Et en vérité cela convient mieux que fi le foffé étoit tout à moi, ce qui ne manqueroit pas de produire des altercations dans la fuite. De plus, Madame, il eft de votre intérêt que ce foffé fe faffe, ce qui vous produira, ou à ceux à qui vous donnerez à fief nouveau, la commodité de faire des prairies.

Si vos affaires, Madame, vous le permettent, je vous propoferai de finir une petite difcuffion qui eft entre nous au fond, & fi vous voulez m'envoyer M. Barat ou quelqu'autre, je fuis perfuadé que M. Latapie & lui finiroient cela dans un quart d'heure, de forte que ni nous ni les nôtres ne pourroient avoir aucune difficulté.

Je me fuis fouvent informé fi vous étiez à Saucats afin d'avoir l'honneur de vous y faire ma cour, mais votre féjour à Bordeaux m'a privé de cet honneur là.

J'ai celui d'être, avec un refpect infini, Madame, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

MONTESQUIEU.

(*a*) Papiers de Madame La B[onne] Alain de Montefquieu, au Chalet des Pins (à La Brède). — La deftinataire paraît être Madame de Pichard : Anne de Combabeffouze, mariée en 1732 à Pierre de Pichard, baron de Saucats, confeiller au Parlement de Bordeaux.

(*b*) *Alias* le ruiffeau le Saumos (cf. la lettre 266, page 984, note *b*).

648. — *Monteſquieu à Guaſco* (*a*)

De La Brède, ce 27 juin 1752.

Vous êtes admirable, mon cher comte : vous réuniſſez trois amis qui ne ſe ſont vus depuis pluſieurs années, ſéparés par des mers, & vous ouvrez un commerce entre eux. M. Mitchel (*b*) & moi ne nous étions point perdus de vue ; mais M. d'Ayrolles, que j'ai eu l'honneur de voir à Hanovre (*c*), m'avoit entièrement oublié. Je n'ai plus de vin de l'année paſſée ; mais je garderai un tonneau de cette année pour l'un & pour l'autre. Je vous ai déjà mandé que je comptois être à Paris au mois de ſeptembre &, comme vous devez y être en même temps, je vous porterai la réponſe du négociant (*d*) à l'abbé de La Porte, qui m'a critiqué ſans m'entendre. Ce n'eſt pas un négociant ſoi-diſant, comme vous croyez, c'en eſt un bien réel & un jeune homme de notre ville, qui eſt l'auteur de cet écrit.

Je vous dirai, mon cher abbé, que j'ai reçu des commiſſions conſidérables d'Angleterre pour du vin de cette année ; & j'eſpère que notre province ſe relèvera un peu de ſes malheurs ; je plains bien les pauvres Flamands, qui ne mangeront plus que des huîtres & point de beurre.

Je crois que le ſyſtème a changé à l'égard des places de la Barrière & que l'Angleterre a ſenti qu'elles ne pouvoient ſervir qu'à déterminer les Hollandois à ſe tenir en paix, pendant que les autres ſeront en guerre. Les Anglois auſſi penſent que les Pays-Bas ſont plus forts, en y ajoutant douze cent mille florins (*e*) de revenu, qu'ils ne le ſeroient par les garniſons des Hollandois, qui les défendent ſi mal ; de plus, la reine de Hongrie (*f*) a éprouvé qu'on ne lui donnoit la paix en Flandre que pour porter la guerre ailleurs. Je ne ſerois pas étonné non plus que le ſyſtème de l'équi-

(*a*) *Lettres familières*, XL (p. 156).

(*b*) « Alors commiſſaire d'Angleterre pour les affaires de la Barrière à Bruxelles & actuellement miniſtre plénipotentiaire à Berlin, homme de beaucoup d'eſprit & d'un caractère fort aimable. M. Ayrolles étoit miniſtre de la même cour à Bruxelles. » (Guaſco.)

(*c*) En ſeptembre 1729. Cf. *Voyages*, au tome II, page 1272.

(*d*) Riſteau.

(*e*) « Subſides que la cour de Vienne ſ'étoit engagée à payer aux Hollandois pour les garniſons des places de la Barrière. » (Guaſco.)

(*f*) Marie-Thérèſe.

libre & des alliances changeât à la première occaſion. Il y a bien des raiſons de ceci ; nous en parlerons à notre aiſe au mois de ſeptembre ou d'octobre. J'ai reçu une belle lettre de l'abbé Venuti, qui, après m'avoir gardé un ſilence continuel pendant deux ans ſans raiſon, l'a rompu auſſi ſans raiſon.

A l'Abbé comte de Guaſco, — à Bruxelles.

649. — *Monteſquieu à Chaubinet* (*a*)

A La Brède, ce 2 juillet 1752.

Mon cher Chaubinet,

Je vous dirai pour nouvelle que j'écrivis il y a un ou deux mois à M. le Garde des ſceaux (*b*) pour vous ; je ne vous en ai rien mandé parce que j'attendois la réponſe. Elle eſt venue : M. le Garde des ſceaux a accordé que votre peine ſeroit convertie en un banniſſement ; je ne ſçais pas préciſément lequel, ſi ce ſera de la ſénéchauſſée ou du reſſort du Parlement. Quoi qu'il en ſoit, votre ſort eſt entièrement changé, parce qu'il me paroît qu'on préjuge par là qu'il n'y a point de cas prémédité, ce qui me donnera la facilité, dans la ſuite, d'obtenir que vous ſoyez rappelé du banniſſement même. Comme j'avois écrit pour votre frère comme pour vous, je compte que la grâce eſt commune. Je crois qu'il ne faut point dire encore cela dans le pays, juſqu'à ce que vos lettres ſoient expédiées, choſe à laquelle je vais travailler, de peur que quelque mauvois eſprit ne vînt traverſer notre affaire.

Je ſuis, mon cher Chaubinet, tout entièrement à vous & vous ſalue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Ne m'écrivez pas, parce que vous me verrez inceſſamment à Baron.

A Monſieur, Monſieur de Chaubinet, écuyer, — à Saint-Denis, Entre-deux-Mers.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 89 (original).

(*b*) Machault d'Arnouville.

650. — *Montesquieu à Grosley* (*a*)

3 juillet 1752.

. . . .

. . Je ferai ravi que dans la recherche de la vérité nous nous cofirmions & nous convainquions l'un l'autre. Quelques objections que vous me fîtes l'honneur de m'envoyer lorsque mon livre parut (*b*), me firent juger que nous devions beaucoup espérer de vos connoissances & de vos lumières sur le droit françois . . . .

. . . .

651. — *Montesquieu à Charles Yorke* (*c*)

A Bordeaux, ce 4 juillet 1752.

Vous êtes venu à Paris où je n'étois pas, vous n'êtes pas venu à Bordeaux où j'étois ; je me plains de ce que vous êtes venu en France. J'espère, Monsieur mon très-illustre ami, de vous trouver à Paris vers le mois d'août ou de septembre, & que vous me donnerez avis de votre voyage, pour que je puisse me vanter d'y être pour quelque chose.

Vous me parlez de la lettre de Grotius à Heinsius ; j'ai peur qu'elle ne vous ait trop frappé. Remarquez que Grotius, quand il écrivit cela, n'étoit pas de votre âge : une noble ambition convient aux jeunes gens, le repos à un âge plus avancé ; c'est la consolation de la perte des agrémens & des plaisirs. Ne négligez pas des talens qui vous sont venus avant l'âge & qui ne doivent point être contraires à votre santé, puisqu'ils sont votre nature même.

Vous vous souvenez des belles choses que dit Cicéron dans son livre *Des offices* contre les philosophes, & combien il les met audessous de la vie active des citoyens & de ceux qui gouvernent la République ; & on ne peut pas le soupçonner d'avoir eu de l'envie

(*a*) *Mélanges curieux & anecdotiques tirés d'une collection de lettres autographes... ayant appartenu à M. Fossé-Darcosse*, publ. par Charles Asselineau (Paris, Techener, 1861, in-8°), n° 776.

(*b*) Cf. ci-dessus la lettre 539.

(*c*) *Revue d'histoire littéraire*, 1910, p. 309 ; publ. par Paul Bonnefon d'après l'original dans les *Hardwicke Papers*, tome II (British Museum, Additional mss, n° 35.350), ff. 3—4.

contre ceux qui s'attachoient à la philosophie, puisqu'il étoit lui-même un si grand philosophe. Le même, dans un autre endroit, appelle Archimède un petit homme ; & Platon n'alla en Sicile que pour faire voir à l'univers qu'il étoit non seulement capable de donner des lois à une République, mais de la gouverner.

Continuez donc une profession que vous faites avec tant de gloire ; continuez une profession qui fait qu'en vous regardant on se souvient toujours de votre illustre père ; continuez une profession qui fait voir que, dans un âge très-tendre, vous avez pu porter le poids de sa réputation sans vous courber.

Faites-moi le plaisir, je vous prie, de faire remettre cette lettre à M. le docteur Warburton ; j'ai une véritable impatience d'apprendre qu'il donne son second volume de *Julien* (*a*) ; c'est un bel ouvrage qui appartient à toutes les branches de la religion chrétienne. Je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous me mandez sur les ouvrages qui ont paru en Angleterre. Y auroit-il trop de hardiesse de ma part de vous prier de me donner vos réflexions & vos jugemens ? Je me charge d'être de même votre correspondant à Paris.

Je vous embrasse, Monsieur, & ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

MONTESQUIEU.

652. — *Barrillot à Montesquieu* (*b*)

Genève, ce 5e juillet 1752.

Monsieur,

Nous eûmes l'honneur de vous écrire le 15 de mars passé ; nous vous marquâmes que nous nous proposions, sur la fin du mois de mai, de faire une nouvelle édition de votre ouvrage de l'*Esprit des Loix* ; nous vous demandâmes pour cet effet votre agrément. Notre lettre ayant été sans réplique, nous avons jugé que vous nous

(*a*) *Julien ou Discours sur les tremblemens de terre & les éruptions de flammes qui empêchèrent l'Empereur de reconstruire le Temple de Jerusalem.*

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 25.

l'accordiez. Dans l'idée où nous étions, Monſieur, que le temps que nous avions déſigné dans notre précédente pourroit être trop bref, nous avons ſuſpendu juſqu'à ce jour, dans l'eſpérance que peut-être nous recevrions quelque changement de votre part; mais, ne recevant aucun ordre, nous l'avons mis ſous preſſe & actuellement on imprime la première feuille. Nous avons eu ſoin d'ajourner les changemens & de faire les corrections que vous nous aviez fait la faveur de nous envoyer pour notre dernière édition, leſquelles n'avoient pu entrer dans le premier volume, étant déjà imprimé lorſque nous les reçûmes.

Comme nombre de perſonnes, & en particulier quelques ſçavans, nous ont conſeillé de joindre à cette nouvelle édition toutes les pièces qui ont paru pour & contre cet ouvrage, nous n'avons pas jugé le devoir faire ſans préalablement avoir votre approbation, ſoit ſi vous déſirez, Monſieur, que nous les imprimions toutes, ſoit ſeulement quelques-unes &, en ce cas, veuillez, Monſieur, nous indiquer celles que vous jugerez à propos : nous nous ferons une gloire d'exécuter ſcrupuleuſement vos ordres.

Quant à l'impreſſion que nous faiſons actuellement, nous y donnerons tous nos ſoins. Le papier que nous avons choiſi ne ſera pas inférieur à la précédente édition &, pour ce qui eſt de la correction, nous y donnerons toute l'application poſſible. Oſerions-nous, Monſieur, vous prier de nous honorer d'une réponſe ? Ne fût-elle qu'une approbation à notre entrepriſe, ce nous ſera toujours flatteur.

Nous ſommes avec reſpect, Monſieur, vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs.

E. DU VILLARD fils, pour BARRILLOT fils.

653. — *Breſcon à Monteſquieu* (*a*)

A Mézin, ce 4[e] août 1752.

Monſieur,

Sous votre bonne caution, j'ai été traité à l'Académie comme le Roi fait à certains cordons bleus, qu'il diſpenſe des preuves. Ce-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 48.

pendant, pour produire mon premier quartier, je ferai à Bordeaux, à moins de malheur, le 20 de ce mois, afin de lire à l'affemblée générale, le jour de la faint Louis, deux mémoires. L'un contient quelques réflexions fur les eaux minérales & des obfervations fur celles de Lavardens & Barbotan, matière neuve, qu'aucun médecin n'a encore maniée. S'il ne m'eft point donné de pouvoir paroître à cette fête chargé de fuperbes rubis, peut-être n'y dédaignera-t-on pas la fimplicité de mes ornemens cueillis dans mon champ. L'autre mémoire eft fur la propriété du nitre (*a*).

Depuis le temps que je n'ai point reçu de vos nouvelles, je ne fçais point la terre heureufe qui vous poffède. Si vous voulez bien me faire la grâce de m'en dire un mot, je vous demanderai la permiffion de vous aller faire ma cour avant d'arriver à Bordeaux, ou à mon retour. Peut-être affifterez-vous à l'affemblée générale de l'Académie fi vous êtes dans le pays ? Vous trouverez bien hardi à un mortel d'ofer ainfi interroger & parler à une divinité ; mais, grâce à vos bontés n'étant plus profane, je croyois pouvoir lier un langage avec les dieux. Mais ça ne prend rien fur le culte qui vous eft dû, que perfonne dans le monde ne vous rend fi fincèrement que moi, & je voudrois avoir les foudres de Jupiter pour punir l'impiété de ces Capanée à votre égard.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond refpect, Monfieur, votre très-humble & très-obéiffant ferviteur.

BRESCON.

Veuillez bien me faire la grâce de faire recevoir à M[me] la Préfidente de Montefquieu les affurances de mon très-profond refpect.

654. — *Montefquieu à Guafco* (*b*)

De Raymond en Gafcogne, 8 août 1752.

Soyez le bien arrivé, mon cher comte ; je regrette beaucoup de n'avoir pas été à Paris pour vous recevoir. On dit que ma concierge, M[lle] Betty, vous a pris pour un revenant & a fait un fi

(*a*) Brefcon lut à l'Académie de Bordeaux fon mémoire fur les eaux de Lavardens le 25 août 1752, & celui fur le nitre le 4 février 1753 (Bibl. Bordeaux, ms 1699, tome I, p. 156).

(*b*) *Lettres familières*, XLI (p. 160).

grand cri, en vous voyant, que tous les voifins en ont été éveillés. Je vous remercie de la manière dont vous avez reçu mon protégé. Je ferai à Paris au mois de feptembre; fi vous êtes de retour de votre réfidence avant que je fois arrivé, vous me ferez honneur de porter votre bréviaire dans mon appartement; je compte pourtant y être arrivé avant vous. Vous êtes un homme extraordinaire: à peine avez-vous bu de l'eau des citernes de Tournai (*a*), que Tournai vous envoie en députation. Jamais cela n'eft arrivé à aucun chanoine.

Je vous dirai que la Sorbonne, peu contente des applaudiffemens qu'elle recevoit fur l'ouvrage de fes députés, en a nommé d'autres pour réexaminer l'affaire (*b*). Je fuis là-deffus extrêmement tranquille. Ils ne peuvent dire que ce que le nouvellifte eccléfiaftique a dit, & je leur dirai ce que j'ai dit au nouvellifte eccléfiaftique; ils ne font pas plus forts avec ce nouvellifte, & ce nouvellifte n'eft pas plus fort avec eux. Il faut toujours en revenir à la raifon: mon livre eft un livre de politique, & non pas un livre de théologie; & leurs objections font dans leurs têtes, & non pas dans mon livre.

Quant à Voltaire, il a trop d'efprit pour m'entendre: tous les livres qu'il lit, il les fait; après quoi il approuve ou critique ce qu'il a fait. Je vous remercie de la critique du père Gerdil (*c*); elle eft faite par un homme qui mériteroit de m'entendre, & puis de me critiquer.

Je ferois bien aife, mon cher ami, de vous revoir à Paris: vous me parleriez de toute l'Europe; moi, je vous parlerois de mon village de La Brède & de mon château, qui eft à préfent digne de recevoir celui qui a parcouru tous les pays:

(*a*) Guafco était chanoine de Tournai.

(*b*) « Après avoir tenu longtemps l'*Efprit des Loix* fur les fonts, la Sorbonne jugea à propos de fufpendre fa cenfure. C'eft peut-être une des plus fages démarches qu'elle a faites depuis longtemps. » (Guafco.) Le projet de cenfure, en 17 propofitions, adopté par la Sorbonne le 1er août 1752 a été retrouvé par M. Brethe de La Greffaye aux Archives nationales (MM 257, pp. 401—405); cf. l'Introduction à fon édition de l'*Efprit des Loix* (Paris, Les Belles lettres, 1950), tome I, pp. LXXXII et LXXXIII.

(*c*) Cf. dans Sclopfis, *Recherches fur l'Efprit des lois*, p. 138, l'analyfe du difcours prononcé le 5 novembre 1750 par le P. Gerdil à l'Univerfité de Turin, fous le titre: *Virtutem politicam ad optimum ftatum non minus Regno quam Reipublicæ neceffariam effe.*

Et maris & terræ, numero quæ carentis arenæ
Menſorem (*a*)

Mme de Monteſquieu, M. le doyen de Saint-Seurin & moi ſommes actuellement à Baron, qui eſt une maiſon entre deux mers, que vous n'avez point vue. Mon fils eſt à Clairac, que je lui ai donné pour ſon domaine avec Monteſquieu. Je pars dans quelques jours pour Nizor (*b*), abbaye de mon frère ; nous paſſerons par Toulouſe, où je rendrai mes reſpects à Clémence Iſaure (*c*), que vous connoiſſez ſi bien. Si vous y gagnez le prix, mandez-le-moi (*d*) ; je prendrai votre médaille en paſſant : auſſi bien n'avez-vous plus la reſſource des intendans (*e*). Il vous faudroit un homme uniquement occupé à recueillir les médailles que vous remportez. Si vous voulez, je ferai auſſi à Toulouſe une viſite de votre part à votre muſe, Mme de Montégut (*f*), pourvu que je ne ſois pas obligé de lui parler, comme vous faites, en langage poétique.

Je vous dirai pour nouvelles que les jurats comblent, dans ce moment, les excavations qu'ils avoient faites devant l'Académie. Si les Hollandois avoient auſſi bien défendu Berg-op-Zoom, que M. notre intendant a défendu ſes foſſés, nous n'aurions pas aujourd'hui la paix ; c'eſt une terrible choſe de plaider contre un intendant ; mais c'eſt une choſe bien douce que de gagner un procès contre un intendant.

Si vous avez quelque relation avec M. de Larrey à La Haye, parlez-lui, je vous prie, de notre tendre amitié. Je ſuis bien aiſe d'apprendre ſon crédit à la cour du Stathouder ; il mérite la confiance qu'on a en lui.

Je vous embraſſe, mon cher ami, de tout mon cœur.

(*a*) Horace, *Od.*, I, 38.

(*b*) Sur ce voyage de Monteſquieu à Nizor, cf. Sacaze, *Monteſquieu à l'abbaye de Nizor*, dans le *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, 1867, p. 206.

(*c*) « Dame qui fonda le premier prix des Jeux Floraux dans le XVe ſiècle, ſur laquelle ce correſpondant de Monteſquieu a donné des éclairciſſemens dans la *Diſſertation ſur l'état des lettres ſous le règne de Charles VI & Charles VII*, qui a remporté le prix à l'Académie de Paris en 1741. » (Guaſco.)

(*d*) Guaſco ne fut pas couronné.

(*e*) Guaſco était l'ami de Le Nain, qui avait jadis été intendant du Languedoc.

(*f*) Jeanne de Séglat, dame de Montégut, « femme d'un tréſorier de France, qui cultivoit la poéſie & qui a écrit une épître en vers à M. de Monteſquieu. » (Guaſco.) Cf. Sacaze, *loc. cit.*, p. 210.

655. — *Lamoignon à Montesquieu (a)*

A Verſailles, le 3 ſeptembre 1752.

Monſieur,

Je réponds un peu tard à la lettre que vous m'avez écrite, le 25 juin dernier, au ſujet de la juriſprudence du parlement de Touloufe, fur la néceſſité d'avoir des gradués pour juges : l'uſage de ce parlement n'eſt pas à cet égard auſſi conſtant & auſſi rigide que vous le penſez.

Il n'exige pas, en matière civile, que les premiers juges ſe faſſent aſſiſter d'un gradué ; je ne connois, en effet, ni ordonnances ni arrêts qui les aſſujétiſſent. Il n'exige pas non plus, en matière criminelle, qu'ils ſe faſſent aſſiſter de gradués pour le décret, mais ſeulement pour le règlement à l'extraordinaire, & pour le jugement définitif ; encore ne paroît-il pas qu'il ait juſques ici caſſé aucun jugement à l'extraordinaire pour avoir été rendu ſans gradués, l'ordonnance n'exigeant préciſément l'aſſiſtance de trois officiers ou gradués que dans les jugemens où il y a des concluſions à peines afflictives.

A l'égard des vacations des gradués, c'eſt le juge qui les appelle qui les taxe au pied de la ſentence, & le parlement a toujours attention de les modérer lorſqu'elles ſont trop fortes. Il eſt vrai que le parlement de Toulouſe a fait des règlemens pour obliger les ſeigneurs à ne prendre que des gradués pour juges & on ne peut s'empêcher de convenir que ces règlemens ſont ſages & qu'ils ſont conformes à la règle. Je conviendrai avec vous que les gradués ne ſont pas ce qu'ils devroient être, mais convenez auſſi, Monſieur, qu'ils ſont communément mieux inſtruits & plus éclairés que de ſimples praticiens, qui, le plus ſouvent, ne ſont jamais ſortis de l'étude d'un procureur de province. Je conviens encore qu'il eſt difficile de trouver des gradués, mais on m'aſſure que le parlement a eu ſouvent l'indulgence, que l'on peut tolérer plus qu'approuver, de ſouffrir qu'à leur défaut les ſeigneurs priſſent des notaires, même de ſimples praticiens, qui ont poſtulé pendant vingt ans dans quelques juſtices. Ainſi je ne vois rien à ré-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 179.

former à la jurisprudence du parlement de Toulouse, qui me paroît être à peu près semblable à celle des autres cours du royaume au sujet des justices seigneuriales.

Je suis, Monsieur, votre bien humble & affectionné serviteur.

DE LAMOIGNON.

656. — *Montesquieu à Latapie* (*a*)

A La Brède, le 1er d'octobre 1752.

Monsieur Latapie donnera six livres tous les trois mois à Catherine Brocas, femme de Landiras (*b*) pour sa petite fille mineure nommée Françoise Roumégoux demeurant à Moras (*c*) chez sa grand-mère, & cela jusques à ce qu'elle soit en état d'aller à la journée. J'ai payé ce quartier-ci & Mr Latapie ne paiera que celui qui commencera le 1er de janvier 1753.

MONTESQUIEU.

657. — *Montesquieu à Guasco* (*d*)

De La Brède, 4 octobre 1752.

Votre lettre, mon cher comte, m'apprend que vous êtes à Paris ; & je suis étonné moi-même de ce que je n'y suis point. Le voyage que j'ai été obligé de faire à l'abbaye de Nizor avec mon frère (*e*), qui a duré près d'un mois, a rompu toutes mes mesures, & je n'y serai qu'à la fin de ce mois ou au commencement de l'autre ; car je veux absolument vous voir & passer quelques semaines avec vous avant votre départ. Mais, mon cher abbé, vous êtes un innocent, puisque vous avez deviné que je n'arriverois point sitôt, de ne pas vous mettre dans mon appartement d'en bas ; & je donne ordre à la demoiselle Betty de vous y recevoir, quoiqu'elle n'ait pas besoin d'ordre pour cela ; ainsi je vous prie de vous y camper.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) *Landiras* (Gironde, canton de Podensac).

(*c*) *Moras* (Gironde, commune de La Brède).

(*d*) *Lettres familières*, XLII (p. 167).

(*e*) Cf. la lettre 654, page 1436.

Vous allez à Vienne (*a*) : je crois que j'y ai perdu, depuis vingt-deux ans, toutes mes connoiſſances. Le prince Eugène vivoit alors & ce grand homme me fit paſſer des momens délicieux (*b*). MM. les comtes Kinſkin (*c*), M. le prince de Lichtenſtein, M. le marquis de Prié (*d*), M. le comte d'Harrach (*e*) & toute ſa famille, que j'eus l'honneur de voir à Naples où il étoit vice-roi, m'ont honoré de leurs bontés : tout le reſte eſt mort ; & moi je mourrai bientôt. Si vous pouvez me rappeler dans leur ſouvenir, vous me ferez beaucoup de plaiſir. Vous allez paroître ſur un nouveau théâtre & je ſuis ſûr que vous y figurerez auſſi bien que vous avez fait ailleurs. Les Allemands ſont bons, mais un peu ſoupçonneux (*f*). Prenez garde : ils ſe méfient des Italiens comme trop fins pour eux ; mais ils ſçavent qu'ils ne leur ſont point inutiles & ſont trop ſages pour s'en paſſer.

Vous avez grand tort de n'avoir point paſſé par La Brède, quand vous revîntes d'Italie. Je puis dire que c'eſt à préſent un des lieux auſſi agréables qu'il y ait en France, au château près (*g*), tant la nature s'y trouve dans ſa robe de chambre & au lever de ſon lit. J'ai reçu d'Angleterre la réponſe pour le vin que vous m'avez fait envoyer à Milord Eliban ; il a été trouvé extrêmement bon.

(*a*) Sur ce voyage de Guaſco à Vienne voyez ſon *Éloge* par Dacier dans l'*Hiſtoire de l'Académie des Inſcriptions*, tome XLV, p. 193.

(*b*) « L'auteur diſoit qu'il n'avoit jamais ouï dire à ce prince que ce qu'il falloit dire ſur le ſujet dont on parloit, même lorſqu'en quittant de temps en temps ſa partie il ſe mêloit de la converſation. Dans un petit écrit que M. de Monteſquieu avoit fait ſur la *Conſidération*, en parlant du prince Eugène, il avoit dit qu'on n'eſt pas plus jaloux des richeſſes de ce prince qu'on l'eſt de celles qui brillent dans les temples des dieux. [Cf. ci-deſſus pages 201—208.] Le prince, flatté de ces expreſſions, fit un accueil très diſtingué à M. de Monteſquieu, à ſon arrivée à Vienne, & l'admit dans ſa ſociété la plus intime. » (Guaſco.)

(*c*) Cf. *Voyages*, au tome II, page 969.

(*d*) Cf. *ibid.*, au tome II, page 1046.

(*e*) Cf. *ibid.*, au tome II, page 970.

(*f*) Comparez le jugement porté ſur eux dans les *Voyages*, au tome II, page 1247.

(*g*) « La ſingularité de ce château mérite une petite note. C'eſt un bâtiment hexagone à pont-levis entouré de doubles foſſés d'eaux vives, revêtu de pierres de taille. Il fût bâti ſous Charles VII pour ſervir de château fort & il appartenoit alors à la maiſon de La Lande, dont la dernière héritière épouſa un des ancêtres de M. de Monteſquieu. L'intérieur du château n'eſt effectivement pas fort agréable par la nature de ſa conſtruction, mais M. de Monteſquieu en a fort embelli le dehors par les plantations qu'il y a faites. » (Guaſco.)

On me demande une commiſſion pour quinze tonneaux, ce qui fera que je ſerai en état de finir ma maiſon ruſtique. Le ſuccès que mon livre a eu dans ce pays-là contribue, à ce qu'il paroît, au ſuccès de mon vin. Mon fils ne manquera pas d'exécuter votre commiſſion. A l'égard de l'homme en queſtion, il multiplie avec moi ſes torts, à meſure qu'il les reconnoît ; il s'aigrit tous les jours & moi je deviens ſur ſon ſujet plus tranquille : il eſt mort pour moi.

M. le doyen (*a*), qui eſt dans ma chambre, vous fait mille complimens, & vous êtes un des chanoines du monde qu'il honore le plus ; lui, moi, ma femme & mes enfans, vous regardons & chériſſons tous comme de notre famille. Je ſerai bien charmé de faire connoiſſance avec M. le comte de Sartirane (*b*), quand je ſerai à Paris : c'eſt à vous à lui donner bonne opinion de moi. Je vous prie de faire bien des tendres complimens à tous ceux de mes amis que vous verrez ; mais ſi vous allez à Montigny (*c*), c'eſt là qu'il faut une effuſion de mon cœur. Vous autres Italiens êtes pathétiques : employez-y tous les dons que la nature vous a donnés. Faites-en auſſi ſurtout uſage auprès de la ducheſſe d'Aiguillon & de M[me] Dupré de Saint-Maur ; dites ſurtout à celle-ci combien je lui ſuis attaché (*d*). Je ſuis de l'avis de Milord Eliban, ſur la vérité du portrait que vous avez fait d'elle (*e*).

Il faut que je vous conſulte ſur une choſe, car je me ſuis toujours bien trouvé de vous conſulter. L'auteur des *Nouvelles eccléſiaſtiques* m'a attribué, dans une feuille du 4 juin, que je n'ai vue que fort tard, une brochure intitulée *Suite de la défenſe de l'Eſprit des Loix,* faite par un proteſtant (*f*), écrivain habile & qui a infiniment d'eſprit.

L'Eccléſiaſtique me l'attribue pour en prendre le ſujet de me dire des injures atroces. Je n'ai pas jugé à propos de rien dire :

(*a*) Le doyen de Saint-Seurin, frère de Monteſquieu.

(*b*) Ambaſſadeur de Sardaigne à Paris, où il avait été nommé, en 1753.

(*c*) Réſidence de Trudaine.

(*d*) « Il diſoit d'elle qu'elle étoit également bonne à en faire ſa maîtreſſe, ſa femme ou ſon amie. » (Guaſco.)

(*e*) « Cette dame étant un jour en habit d'amazone, à la campagne, à Montigny, il en avoit fait le portrait dans un ſonnet. Ce ſonnet ayant été lu à Milord Eliban qui ne la connoiſſoit pas, il dit que ce ne pouvoit être qu'un portrait flatté : ayant depuis fait connoiſſance avec elle, il reprochoit à l'auteur de n'en avoir pas aſſez dit. » (Guaſco.)

(*f*) La Beaumelle.

1° par mépris ; 2° parce que ceux qui ſont au fait de ces choſes ſçavent que je ne ſuis point auteur de cet ouvrage, de ſorte que toute cette manœuvre tourne contre le calomniateur. Je ne connois point l'air actuel du Bureau (*a*) de Paris ; & ſi ces feuilles ont pu faire impreſſion ſur quelqu'un, c'eſt-à-dire ſi quelqu'un a cru que je fuſſe l'auteur de cet ouvrage, que ſûrement un catholique ne peut avoir fait, ſeroit-il à propos que je donnaſſe une petite réponſe en une page, *cum aliquo grano ſalis* ? Si cela n'eſt pas abſolument néceſſaire, j'y renonce, haïſſant à la mort de faire encore parler de moi. Il faudroit que je ſçuſſe auſſi ſi cela a quelque relation avec la Sorbonne. Je ſuis ici dans l'ignorance de tout, & cette ignorance me plaît aſſez.

Tout ceci entre nous & ſans qu'il paroiſſe que je vous en aie écrit. Mon principe a été de ne point me remettre ſur les rangs avec des gens mépriſables. Comme je me ſuis bien trouvé d'avoir fait ce que vous voulûtes quand vous me pouſſâtes, l'épée dans les reins, à compoſer ma *Défenſe* (*b*), je n'entreprendrai rien qu'en conſéquence de votre réponſe. Huart veut faire une nouvelle édition des *Lettres Perſanes* ; mais il y a quelques *juvenilia* (*c*) que je voudrois auparavant retoucher ; quoiqu'il faut qu'un Turc voie, penſe & parle en Turc, & non en chrétien : c'eſt à quoi bien des gens ne font point attention en liſant les *Lettres Perſanes* (*d*).

Je vois que le pauvre Clément V retombera dans l'oubli & que vous allez quitter les affaires de Philippe le Bel pour celles de ce ſiècle-ci. L'hiſtoire de mon pays y perdra auſſi bien que la république des lettres ; mais le monde politique y gagnera. Ne man-

(*a*) Le Bureau pour les affaires de chancellerie & de librairie.

(*b*) « Ce fut lui qui, à force de ſollicitations, lui arracha, comme malgré lui l'unique réponſe qu'il ait faite aux critiques ſous le titre de *Défenſe de l'Eſprit des Loix*, que le public a reçue avec tant d'applaudiſſemens. » (Guaſco.)

(*c*) « Il a dit à quelques amis que s'il avoit eu à donner actuellement ces lettres, il en auroit omis quelques-unes, dans leſquelles le feu de la jeuneſſe l'avoit tranſporté, qu'obligé par ſon père de paſſer toute la journée ſur le Code, il s'en trouvoit le ſoir ſi excédé que, pour s'amuſer, il ſe mettoit à compoſer une lettre perſane, & que cela couloit de ſa plume ſans étude. » (Guaſco.)

(*d*) Il eſt poſſible que Monteſquieu ait été amené à la penſée de revoir & de corriger quelques endroits des *Lettres Perſanes* par la publication de l'abbé Gaultier, *Les Lettres Perſanes convaincues d'impiété*, 1751, in-12.

quez pas de m'écrire de Vienne & n'oubliez point de me ménager la continuation de l'amitié de M. votre frère : c'eſt un des militaires que je regarde comme deſtiné à faire les plus grandes choſes.

Adieu, mon cher ami, je vous embraſſe de tout mon cœur.

658. — *Breſcon à Monteſquieu* (*a*)

A Mézin, près Nérac, ce 29 octobre 1751. [*Corr.* : 1752.]

Monſieur,

Je ne ſçaurois de bonne foi prendre ma dernière audience de congé des Muſes, ſans qu'elles m'aient prêté leur feu pour dire quelque choſe d'un auteur divin &, à même temps, l'homme du monde le plus adorable : à ce portrait vous devez vous reconnoître. Mais j'ai lieu de craindre qu'elles ne taxent mon zèle de téméraire : il n'étoit permis qu'au ſeul Apelles de peindre Alexandre.

Notre converſation ſur le traitement de la petite vérole & les réflexions que j'ai faites ſur la méthode meurtrière dont pluſieurs médecins s'opiniâtrent de traiter cette maladie, m'ont déterminé à donner au public mes obſervations là-deſſus, qui pourront lui être utiles. Un ſot ouvre ſouvent un avis d'importance : ainſi, peut-être, ai-je eu des idées qui ont échappé aux meilleurs maîtres de l'art. J'ai d'autres obſervations ſur d'autres fièvres à éruption & ſur la rougeole. Je voudrois en faire un recueil & joindre le tout à mes mémoires ſur l'hiſtoire de la maladie épidémique de Lectoure & ſur les maux de gorge, ce qui feroit un volume aſſez conſidérable & qui auroit de la ſuite, & mon diſcours hiſtorique ſur la néceſſité de l'obſervation en médecine lui ſerviroit de préface. Il me reſteroit une diſſertation ſur le nitre, que je pourrois joindre au traité des eaux minérales, ce qui feroit un petit volume ſéparé, qui regardera la belle phyſique. Comme les matériaux de ce dernier ſont tout prêts, il feroit plus tôt en état de paroître. Je vous prie de me marquer votre ſentiment ſur mon projet, & ſi je ne ferois pas mieux de retarder le traité des eaux minérales pour que celui de la petite vérole voie plus tôt le jour.

Je vous ſupplie d'accepter la dédicace d'un de ces ouvrages &

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 47.

de les prendre tous deux ſous votre protection. J'aurai un plaiſir entier de dire un mot, dans l'épître dédicatoire, ſur les injuſtes critiques de l'*Eſprit des Loix*. J'eſpère, Monſieur, que vous voudrez bien me faire la grâce de me procurer votre imprimeur à Paris : à votre conſidération, il ne ſera pas ſi corſaire que le ſont d'ordinaire ſes confrères ; il me fera quelque avantage.

Ce qui me fait croire que mes ouvrages ne feront pas un ſaut de l'imprimeur chez l'épicier, c'eſt qu'ils ſont fondés ſur l'expérience & l'obſervation, qui rapprochent des jugemens de la nature. J'oſe, à cette occaſion, répéter Cicéron : *Opinionum commenta delet dies, natura judicia confirmat.* Cette penſée de l'orateur romain aſſure bien l'immortalité à votre livre de l'*Eſprit des Loix* & doit bien humilier les rivaux de ſa gloire. Marquez-moi de quel ouvrage vous acceptez d'être le Mécène ; je vous demande la continuation de vos bontés.

J'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

BRESCON.

Je vous prie, bien des reſpects à Mme de Monteſquieu.

659. — *Monteſquieu à Breſcon* (*a*)

A Lartigue (*b*), ce 3 novembre 1752.

Vous trouvez, Monſieur, que je fais réponſe bien tard à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 novembre (*c*). J'ai toujours été à cheval depuis ce temps-là & j'aurois été bien flatté d'avoir l'honneur de vous voir.

A l'égard de la dédicace de votre ouvrage, il vous faudroit un Mécène qui valût mieux que moi ; & je dois renoncer pour vous à l'honneur que vous me faites. Quoi qu'il en ſoit, je ne regarderai que comme une pure marque de votre amitié, l'honneur que vous

(*a*) [Mayeul-Chaudon]. *Nouveau manuel épiſtolaire*. Caen, 1785.

(*b*) *Lartigue* (Gironde, cne de Martillac).

(*c*) Cette date a certainement été mal lue, puiſque la préſente lettre répond en partie à celle qui précède, du 29 octobre ; peut-être faudrait-il lire « 24 ſeptembre »?

voulez me faire & que je ne mérite guère, de me mettre à la tête de votre livre.

Vous me ſurprenez beaucoup, quand vous me dites que le préſident Barbot n'a égaré que deux de vos diſſertations ; il vous en reſte deux & j'admire votre bonheur. Il faut que le préſident ait changé, ou qu'il ait des attentions particulières pour vous ; à un autre, il les auroit égarées toutes les quatre.

Ce que vous dites ſur les Anglois eſt très-bien & très-ſenſé. Effectivement ils aiment les grands hommes de leur patrie ; &, dans cette nation extraordinaire, il y a peu de gens qui n'aient un coin de mérite perſonnel.

Je compte partir pour Paris vers la fin de novembre. J'ai l'honneur d'être, Monſieur, avec les ſentimens de la plus parfaite eſtime, etc.

660. — *Monteſquieu à Breſcon* (*a*)

[1752 ?]

Vous avez envoyé, Monſieur, un bâton à un aveugle, en m'adreſſant votre *Traité des maladies de la vieilleſſe*. Je puis dire encore avec plus de raiſon qu'Horace :

Eheu ! fugaces, Poſtume, Poſtume, labuntur anni.

Votre livre ſera le guide des vieillards & il apprendra aux jeunes gens à ne pas ſe préparer, par la diſſolution, de nouvelles infirmités pour cet âge avant-coureur de la mort.

MONTESQUIEU.

661. — *Monteſquieu à Breſcon* (*b*)

[1752 ?]

L'ode que vous avez eu la bonté de m'envoyer, Monſieur, eſt

(*a*) *Revue de Gaſcogne*, 1901, p. 36 ; d'après l'original appartenant à M. Gardère ; — & antérieurement dans Bernadau, *Tableaux de Bordeaux* (1810, in-12), p. 197.

(*b*) *Revue de Gaſcogne*, 1901, p. 37 ; d'après l'original appartenant à M. Gardère. — Il en exiſte une copie dans les papiers de Bernadau, à la Bibliothèque de Bordeaux (ms 713[33], p. 357), copie qui eſt intitulée : « Lettre à M. Breſcon, médecin à Mézin, qui avait envoyé à Monteſquieu une ode à la louange du duc d'Aiguillon. »

digne du héros & du poète. Vous êtes l'Homère d'un nouvel Achille, auſſi courageux mais plus aimable que l'ancien. Continuez de cultiver les Muſes ; elles demandent la jeuneſſe ainſi que les Grâces. Jouiſſez longtemps des faveurs des unes & des autres.

Je ne vois plus votre ami, M. T., & j'en ſuis fâché, car je l'aimois pour lui-même & par reconnoiſſance des avantages qu'il m'a procurés en me liant avec vous.

MONTESQUIEU.

662. — *Monteſquieu à Latapie* (*a*)

Martillac, 7 janvier 1753.

Monſieur Latapie donnera trente ſols tous les mois à la vieille meunière du petit moulin & autant à la veuve du Mignon de Jamin pendant le temps qu'elle ſera en néceſſité ; & quant à l'orpheline de Moras (*b*), ſa penſion tombera dès qu'elle ſera en état de travailler.

Fait à Martillac, ce 7[e] de janvier 1753. MONTESQUIEU.

663. — *Monteſquieu à Grenoilleau* (*c*)

A Bordeaux, ce 14 janvier 1753.

J'ai reçu, Monſieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & on ne peut être plus ſenſible que je le ſuis aux marques de votre amitié. Nous aurions voulu retenir plus longtemps MM. Tronchin & Dupan, & nous les avons fort regrettés, ſurtout moi qui les ai vu partir avec beaucoup de peine. Genève ne peut avoir de meilleurs échantillons à montrer que ces Meſſieurs là.

J'apprens avec beaucoup de plaiſir le mariage de M. votre ſyndic (*d*) & ne ſuis point du tout étonné qu'il ait fait un bon choix.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) Cf. la lettre 656.

(*c*) Publiée par M. Richmond-Laurin Hawkins dans la *Revue d'hiſtoire littéraire de la France*, 1935, pp. 595—596, d'après l'original appartenant à l'Hiſtorical Society of Pennſylvania, à Philadelphie (Gratz collection, French Authors). — Le deſtinataire de la lettre n'eſt pas indiqué, mais il eſt bien certainement Daniel Grenoilleau.

(*d*) Très probablement J.-L. Saladin, qui fut ſyndic de la république de Genève à pluſieurs repriſes à partir de 1752 (cf. Senebier, *Hiſtoire littéraire de Genève*, III, 284).

Je vous prie de me rappeler dans le bon ſouvenir de ces Meſſieurs & de M. Muſſard. Je vous eſtime heureux, Monſieur, de pouvoir vivre avec ces Meſſieurs, comme je les félicite de pouvoir vivre avec vous ; & vous êtes bien digne d'eux.

Je voudrois que vous fuſſiez bien perſuadé combien je vous honore. Madame de Monteſquieu, qui eſt ici, vous fait mille complimens. Je vous prie de croire que perſonne n'eſt avec une plus parfaite eſtime que moi, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

664. — *Monteſquieu à Latapie* (*a*)

A Paris, ce 30 janvier 1753.

J'ai vu M. de Laugny, Monſieur. Des raiſons font qu'il ne ſera pas votre juge. Il a remis preſque tous ſes procès & va remettre le vôtre, parce qu'il doit aller paſſer une année ou deux dans ſes terres & que ce ſeroit un déni (*b*) de juſtice de différer des parties qui preſſent juſqu'à un retour ſi éloigné.

Quoi qu'il en ſoit, ſi vous n'avez pas ce rapporteur là vous en aurez un autre, & je ne perdrai pas votre malheureuſe affaire de vue. Il y a grande apparence que votre affaire ſera renvoyée à la grande direction, & par là je vois qu'elle ne ſera pas finie promptement, parce que M. le Contrôleur général donne difficilement ſes bureaux. Quoi qu'il en ſoit, je ferai de mon mieux pour vous rendre ſervice. Ne regardez pas comme un malheur ce changement de rapporteur. Il étoit éclairé ; vous en aurez un autre de même.

Je vous recommande le mémoire des lods & ventes. Il ne faut point perdre cela de vue, afin de ne point couper en deux l'ouvrage qui eſt heureuſement commencé. Quand vous aurez fait cela, vous n'y penſerez plus.

Il faut auſſi que vous me faſſiez le plaiſir de reprendre les idées de l'affaire du Sieur Gautier. Je ſoupçonne beaucoup cet homme de continuer à vouloir me tromper. Il n'a dit mot pendant un an

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) Le texte porte « une denie ».

qu'il a été à Bordeaux & ne s'eſt réveillé qu'à la veille de mon départ, c'eſt-à-dire qu'il étoit fort aiſe de voir mes talons. Vous vous ſouvenez qu'il y avoit un double emploi d'une ſomme de mille écus ; vous ſçaurez auſſi qu'il avoit touché auſſi une autre ſomme de mille écus du vin envoyé. Il faut finir enfin, Monſieur, cette affaire là avec grande connoiſſance de cauſe, & je ſerai bien aiſe d'en [*ſic*] être inſtruit des difficultés, s'il y en a. J'écris en conformité à Madame de Monteſquieu.

Je vous ſalue, Monſieur, de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur de Latapie, juge de la Brède, — à La Brède.

665. — *La Condamine à Monteſquieu* (*a*)

Paris, mercredi 14 février 1753.

Je n'ai appris que depuis peu de jours, Monſieur, votre arrivée à Paris, à l'occaſion d'une lettre que M. de Maupertuis m'adreſſoit pour M. de La Beaumelle & dans laquelle il s'informoit des nouvelles de l'homme qu'il honore & qu'il reſpecte le plus. Je ne doute pas que vous n'ayez beaucoup entendu parler ici de la querelle de notre préſident avec Kœnig (*b*), où Voltaire eſt intervenu en Pandour, mais vous n'aurez certainement été inſtruit que par les lecteurs d'*Akakia.* J'ai l'honneur de vous envoyer le jugement de l'académie de Berlin & les réponſes à l'Appel au public de Kœnig. Il y a encore deux mémoires de M. Euler ſur la même matière, mais preſque tout géométriques. Je ne connois pas quatre perſonnes à Paris qui aient ſuivi cette diſpute & je n'ai trouvé d'amis à Voltaire que depuis que je l'ai abandonné & qu'il eſt devenu l'ennemi déclaré de Maupertuis.

Je joins par occaſion à ces brochures une réponſe de moi à Bouguer (*c*). On n'oſeroit en faire à une critique après avoir vu

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 163.

(*b*) Sur la querelle de Maupertuis avec le mathématicien allemand Kœnig, cf. Deſnoireterres, *Voltaire & Frédéric*, pp. 314 & ſuiv.

(*c*) Elle parut l'année ſuivante : *Réponſe de M*** à la lettre de M. Bouguer.* Paris, 1754, in-4° de 12 pages.

les vôtres, si on avoit l'ambition de vous ressembler; mais j'entends mieux mes intérêts & je crois qu'on peut faire un très-bon ouvrage polémique sans qu'il puisse être comparé à ceux que vous avez daigné faire. Il y a pour les amours-propres d'auteurs tant de bonnes places au-dessous de celle que vous occupez qu'il faudroit être bien difficile pour n'en pas être flatté.

Si j'avois été sûr de vous trouver, j'aurois été le porteur de mon paquet, quoique j'aie fait vœu de ne pas sortir que je n'aie achevé la seconde partie de ma réponse. Cela me sert de prétexte pour ne voir personne, mais la vraie raison, c'est que la solitude est l'unique remède de la surdité. Si j'avois à regretter beaucoup de gens de votre trempe, je serois inconsolable, mais je me dédommage autant que je puis de ne vous pas entendre : je vous lis & vous apprends par cœur.

M. de Buffon dîne aujourd'hui chez moi avec l'abbé Sallier. J'ai une dinde aux truffes, qui me vient de Périgord, & du vin du Cap, mais ne n'ose vous proposer de venir à un troisième sur le Palais-Royal, & surtout à midi, car nous allons à vêpres à l'Académie. Nous boirons à la santé de Solon en vin de Champagne, en dépit de la Sorbonne.

Je suis avec le plus respectueux attachement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

LA CONDAMINE.

666. — *Montesquieu à François de Lamontaigne* (*a*)

A Paris, ce 23 février 1753.

J'ai, Monsieur, reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, avec la copie de celle que vous avez reçue de M. d'Argenson (*b*). J'en ferai l'usage convenable & je commence par me féliciter de ce que nous avons pour directeur une personne comme vous, Monsieur.

M. votre père a beaucoup de bontés pour moi & je vous prie de

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1696, tome XXX, n° 12.

(*b*) Il s'agit de l'affaire de l'hôtel de l'Académie de Bordeaux.

m'accorder les mêmes bontés. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Montesquieu.

J'ai aussi reçu du président Barbot la requête des jurats. J'en communiquerai avec M. Ausone. Je vous prie de dire à M. le président Barbot que je l'ai reçue.

A Monsieur, Monsieur de Lamontaigne fils, directeur de l'académie de Bordeaux, — à Bordeaux.

667. — *Montesquieu à La Beaumelle* (*a*)

[Février 1753.] (*b*)

J'ai, Monsieur, fait ce que vous avez souhaité : je vous envoie la copie de la *Nouvelle ecclésiastique* du 4[e] juin (*c*), que l'on me copia dans le temps. Si vous faites quelque réponse ou quelque ouvrage là-dessus, je vous demande en grâce de faire en sorte que le nouvelliste ne vienne point me prendre au collet.

668. — *Montesquieu à La Beaumelle* (*d*)

Dimanche matin [février 1753].

Je pense, Monsieur, qu'étant à Paris, vous ne devez point entrer dans des querelles littéraires, ni par conséquent répondre au nouvelliste. C'est une chose finie ; il ne faut pas la réveiller ni vous faire des ennemis.

Je vous donne le bonjour. Montesquieu.

(*a*) Archives des Angliviels (collationné à l'original autographe par M. Robert Angliviel de La Beaumelle). — Publ. par Taphanel, *La Beaumelle & Saint-Cyr*, p. 44.

(*b*) La Beaumelle arriva à Paris le 23 octobre 1752 (Taphanel, *op. cit.*, p. 119) ; Montesquieu y était arrivé à la fin de janvier 1753 (cf. la lettre 664). Ce billet & les suivants nous paraissent avoir été écrits de Paris & d'autre part être tous antérieurs à la lettre 671 (du 24 février 1753). C'est pourquoi nous avons cru pouvoir les dater du mois de février 1753.

(*c*) Le numéro du 4 juin 1752, qui attribuait à Montesquieu la *Suite de la Défense à l'Esprit des lois* (cf. ci-dessus la lettre 657, page 1440).

(*d*) Archives des Angliviels (collationné à l'original autographe par M. Robert Angliviel de La Beaumelle). — Publ. par Taphanel, *La Beaumelle & Saint-Cyr*, p. 44.

669. — *Montefquieu à La Beaumelle* (*a*)

[Février 1753.]

Je voudrois avoir un mot de conférence avec M. La Beaumelle. Je le prie de me faire l'honneur de me mander à quelle heure je le trouverai chez lui, ou à quelle heure il veut que je me trouve chez moi.

670. — *Montefquieu à La Beaumelle* (*b*)

A Paris, famedi [février 1753].

Il m'eft impoffible de fortir ; cependant j'aurois bien des chofes à dire, & importantes, à M. de La Beaumelle. S'il pouvoit venir prendre une taffe de thé ou de café chez moi, nous pourrions parler enfemble. Je l'embraffe de tout mon cœur.

671. — *Montefquieu à La Beaumelle* (*c*)

24 février 1753.

J'eus l'honneur de paffer hier chez vous, Monfieur, vous n'y étiez pas. Voici la déclaration (*d*) que je veux faire au Nouvellifte eccléfiaftique. Je vous prie de voir s'il y a quelque mot qui puiffe vous faire la moindre peine. Comment confentirois-je à vous faire

(*a*) Archives des Angliviels (collationné à l'original, qui n'eft pas autographe, par M. Robert Angliviel de La Beaumelle). — Publié par Taphanel, *La Beaumelle & Saint-Cyr*, p. 45.

(*b*) N. Joly, *Notice fur deux livres rariffimes...* (Touloufe, 1870), p. 36. — Taphanel, *La Beaumelle & Saint-Cyr*, p. 45. — Ce billet a paffé à l'Hôtel Drouot dans une vente anonyme du 21 novembre 1950 (Cornuau expert) fous le n° 108.

(*c*) Archives des Angliviels (collationné à l'original, autographe, par M. Robert Angliviel de La Beaumelle). — Publ. par Taphanel, *La Beaumelle & Saint-Cyr*, p. 46. — Cette lettre avait paffé dans la vente de La Bouiffe-Rochefort des 10—17 mai 1854 (cf. la *Revue d'hiftoire littéraire*, 1910, p. 311).

(*d*) Cette déclaration a paru, fous forme de lettre, en un placard imprimé ;

*Lettre de l'auteur de l'Efprit des Loix à Monfieur****

A Paris, ce 27 février 1753.

Monfieur,

Le nouvellifte eccléfiaftique, dans fa feuille du quatrième de juin 1752, m'attribue une brochure in-douze de foixante-feize pages intitulée *Suite de la défenfe de l'Efprit des Loix*. Il s'exhale en injures. Je n'ai point fait cet ouvrage ; je n'y ai aucune part. Vous pouvez faire imprimer cette lettre. Je fuis etc.

(Bibl. Mazarine, 12222 B, fol. 357.)

de la peine, vous qui êtes un des hommes du monde à qui je voudrois le plus faire plaiſir ?

Lorſque vous avez fait cette brochure, vous n'avez pas penſé qu'on me l'attribueroit ; & ſi vous aviez penſé qu'on me l'attribueroit, vous ne l'auriez pas faite. Elle eſt ſi pleine d'eſprit que l'on a cru que l'auteur avoit été animé par la défenſe de ſa propre cauſe.

J'ai l'honneur d'être, Monſieur, avec les ſentimens de la plus parfaite eſtime, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Ayez la bonté de me renvoyer la déclaration ; je n'ai que cette copie.

672. — *Monteſquieu à Guaſco* (*a*)

De Paris, 5 mars 1753.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre de Vienne du 28 décembre. Je ſuis fâché d'avoir perdu ceux qui m'avoient fait l'honneur d'avoir de l'amitié pour moi ; il me reſte le prince de Lichtenſtein & je vous prie de lui faire bien ma cour. J'ai reçu des marques d'amitié de M. Duval (*b*), bibliothécaire de l'Empereur, qui fait beaucoup d'honneur à la Lorraine, ſa patrie. Dites auſſi, je vous prie, quelque choſe de ma part à M. Van Swieten (*c*) ; je ſuis un véritable admirateur de cet illuſtre Eſculape. Je vis hier M. & Mme de Senecterre ; vous ſçavez que je ne vois plus que les pères & les mères dans toutes les familles ; nous parlâmes beaucoup de vous : ils vous aiment beaucoup. J'ai fait connoiſſance avec (*d*)... Tout ce que je puis vous en dire, c'eſt que c'eſt un ſeigneur magnifique & fort perſuadé de ſes lumières ; mais il n'eſt pas notre marquis

(*a*) *Lettres familières*, XLIII (p. 179).

(*b*) Valentin Jameray-Duval (1695—1775).

(*c*) G. Van Swieten (1700—1772), premier médecin de l'empereur, bibliothécaire & cenſeur impérial. « Monteſquieu ſçavoit que c'étoit à lui que les libraires de Vienne devoient la liberté de pouvoir vendre l'*Eſprit des Loix*, dont la cenſure précédente des Jéſuites empêchoit l'introduction à Vienne... » (Guaſco.)

(*d*) « Ce nom n'a pu ſe lire, l'écriture étant effacée. » (Guaſco.) — Liſez peut-être : M. de Sartirance (cf. ci-deſſus la lettre 657, page 1440).

de Saint-Germain ; auſſi n'eſt-il pas un ambaſſadeur piémontais (*a*). Bien de ces têtes diplomatiques ſe preſſent trop de nous juger ; il faudroit nous étudier un peu plus. Je ſerois bien curieux de voir les relations que certains ambaſſadeurs font à leurs cours ſur nos affaires internes.

J'ai appris ici que vous relevâtes fort à propos l'équivoque touchant la qualification de mauvois citoyen (*b*). Il faut pardonner à des miniſtres, ſouvent imbus des principes du pouvoir arbitraire, de n'avoir pas des notions bien juſtes ſur certains points & de haſarder des apophtegmes.

La Sorbonne cherche toujours à m'attaquer ; il y a deux ans qu'elle travaille, ſans ſçavoir guère comment s'y prendre. Si elle me fait mettre à ſes trouſſes, je crois que j'achèverai de l'enſevelir (*c*). J'en ſerois bien fâché, car j'aime la paix par-deſſus toute choſe. Il y a quinze jours que l'abbé Bonardi m'a envoyé un gros paquet pour mettre dans ma lettre pour vous ; comme je ſçais qu'il n'y a dedans que de vieilles rapſodies que vous ne liriez point, j'ai voulu vous épargner un port conſidérable ; ainſi je garde la lettre juſqu'à votre retour, ou juſqu'à ce que vous me mandiez de vous l'envoyer, en cas qu'il y ait autre choſe que des nouvelles des rues.

J'ai appris avec bien du plaiſir tout ce que vous me mandez ſur votre ſujet ; les choſes obligeantes que vous a dites l'Impératrice font honneur à ſon diſcernement & les effets de la bonne opinion qu'elle vous a marquée lui feront encore plus d'honneur. Nous liſons ici la réponſe du roi d'Angleterre au roi de Pruſſe, & elle

(*a*) « Il avoit été intimement lié avec M. le marquis de Breille, M. le commandeur Solar ſon frère & M. le marquis de Saint-Germain, tous les trois ambaſſadeurs de Sardaigne, le premier à Vienne, les deux autres à Paris, tous les trois hommes du premier mérite. » (Guaſco.)

(*b*) « Étant queſtion de l'*Eſprit des Loix* à un dîner d'un ambaſſadeur, Son Excellence prononça qu'il le regardoit comme l'ouvrage d'un mauvois citoyen : « Monteſquieu mauvois citoyen ! s'écria ſon ami. Pour moi, je regarde l'*Eſprit des Loix* même comme l'ouvrage d'un bon ſujet, car on ne ſçauroit donner une plus grande preuve d'amour & de fidélité à ſes maîtres que de les éclairer & de les inſtruire. » (Guaſco.)

(*c*) Voltaire venait de publier le *Tombeau de la Sorbonne*. — Après avoir adopté, le 1[er] août 1752, un projet de cenſure contre l'*Eſprit des Lois*, la Sorbonne avait déſigné de nouveaux commiſſaires pour reprendre l'examen de la queſtion (cf. ci-deſſus la lettre 654).

paſſe, dans ce pays-ci, pour une réponſe ſans réplique. Vous qui êtes docteur dans le droit des gens, vous jugerez cette queſtion dans votre particulier.

Vous avez très-bien fait de paſſer par Lunéville ; je juge, par la ſatiſfaction que j'eus moi-même dans ce voyage, de celle que vous avez éprouvée par la gracieuſe réception du roi Staniſlas. Il exigea de moi que je lui promiſſe de faire un autre voyage en Lorraine. Je ſouhaiterois bien que nous nous y rencontraſſions à votre retour d'Allemagne : l'inſtance que le roi vient de vous faire, par ſa gracieuſe lettre, d'y repaſſer, doit vous engager à reprendre cette route. Nous voilà donc, encore une fois, confrères en Apollon (*a*) ; en cette qualité recevez l'accolade.

[*A l'abbé de Guaſco*] — *à Vienne.*

673. — *Monteſquieu à Solignac* (*b*)

A Paris, ce 31 mars 1753.

J'ai l'honneur de vous ſaluer, Monſieur, & je vous dirai que mon petit ouvrage intitulé *Lyſimaque* court en manuſcrit à Paris, tellement défiguré, mutilé & eſtropié qu'il me fait pitié à moi-même. Je conſentirois à le faire imprimer, ſi cet ouvrage ayant été préſenté à votre Académie, je pouvois dire qu'il fût à moi ; mais je me flatte qu'il lui appartient entièrement. Je vous prie donc, Monſieur, de preſſentir l'Académie, pour ſçavoir ſi elle permet que je faſſe imprimer cet ouvrage à Paris & ſi je puis le donner.

Si vous pouvez trouver occaſion de dire quelque choſe qui puiſſe me rappeler dans le ſouvenir du Roi (*c*), vous me ferez bien du plaiſir : je ſens que ſi quelques ouvrages m'ont fait aujourd'hui quelque eſpèce d'honneur, dans la poſtérité ſes bontés feront ma gloire.

(*a*) « Le roi Staniſlas les avoit fait agréger à ſon académie de Nancy. » (Guaſco.)

(*b*) Autographe. Bibl. nat., Mſs, Collection d'autographes Henri de Rothſchild (inventorié ſous le n° 233 dans *Bibliothèque nationale. Trois cents autographes de la donation Henri de Rothſchild. Catalogue de l'expoſition.* Édition des bibliothèques nationales de France, 1933, in-8°).

(*c*) Staniſlas.

Je vous prie, Monſieur, de me conſerver quelque part dans votre amitié. J'ai l'honneur d'être, avec des ſentimens que je ne ſçaurois vous exprimer, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Faites-moi le plaiſir de voir M[me] la princeſſe de Talmont, & de lui parler continuellement de mon reſpect.

A Monſieur de Solignac, ſecrétaire de l'Académie de Nancy, — à Nancy en Lorraine.

674. — *Solignac à Monteſquieu* (*a*)

A Lunéville, ce 14 avril 1753.

Je ſuis au déſeſpoir que votre ouvrage intitulé *Lyſimaque* coure en manuſcrit, eſtropié, défiguré. C'eſt un chef-d'œuvre, qui mérite d'être conſervé dans toutes les grâces, dans toute la vigueur de ſtyle que vous lui avez données. Preſſé par une dame de notre Cour de lui en laiſſer prendre une copie, je ne pus lui refuſer ce plaiſir, mais cet ouvrage ne feroit point ſorti de mes mains, ſi j'avois prévu ce que vous m'annoncez par votre lettre.

Il eſt ſans contredit, Monſieur, que vous êtes le maître de le faire imprimer, mais comme nous ſommes ſur le point de donner au public les *Mémoires* de notre Académie, nous ſerions extrêmement flattés d'être les premiers à lui faire un préſent ſi eſtimable (*b*). Cependant, touchés des politeſſes que vous nous faites, nous ſentons ne pouvoir mieux y répondre qu'en vous priant vous-même de ſuivre en cela ce que votre penchant & l'empreſſement du public peuvent exiger de vous, dans une circonſtance ſurtout où il eſt de votre honneur de vous montrer tel que vous avez toujours été dans tous vos ouvrages. Nous ne laiſſerons pas, dans nos *Mémoires*, de nous parer de celui-ci & le public nous pardonnera, ou nous ſçaura même gré de lui donner une ſeconde

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 249.

(*b*) *Lyſimaque* parut preſque en même temps dans le *Mercure* de décembre 1754, p. 31, & dans le tome premier des *Mémoires de la Société royale des ſciences & belles-lettres de Nancy* (Nancy, 1754, in-12), p. 118.

fois ce qu'il ne ſçauroit lire aſſez ſouvent, ce qui ne peut jamais manquer de lui plaire.

Si je vous dis, Monſieur, que j'ai fait paſſer ſous les yeux du roi de Pologne la lettre dont vous m'avez honoré, vous comprendrez aiſément combien il a dû être touché des ſentimens que vous lui marquez. Sa Majeſté me charge de vous dire des choſes ſi gracieuſes que je ne puis vous les rendre comme je voudrois. Vous ſçavez qu'on n'atteint pas facilement à ces tons de douceur & de bonté dont il enchaîne les cœurs qu'il eſtime.

Pour Mme la princeſſe de Talmont, elle me prie de vous marquer qu'elle ne peut mieux répondre à l'honneur de votre ſouvenir que par de nouvelles proteſtations de ſon amitié & de l'admiration qu'elle vous a vouée.

J'ai l'honneur d'être avec bien du reſpect, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

SOLIGNAC.

675. — *Le comte de Morton à Monteſquieu* (*a*)

London, Jermyn Street, 25th May 1753.

Sir,

I have taken the liberty to incloſe under your cover a letter for your ſon, Mr. de Secondat. Our Society (*b*) and I in particular ſhall always think ourſelves highly honoured by his accepting of a place among us. I am in ſome hopes the Society will endeavour to render themſelves a little more worthy than they hitherto have been of ſuch a member. In the meantime, I have taken the liberty to ſend you ſome treatiſes lately publiſhed by four of the members, which Mr. Smith's (*c*) correſpondant at Boulogne will forward to you.

1° A *Diſſertation on the Numbers of Mankind in ancient & modern Times* (*d*). The author has not put his name to it; but they call

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 206.

(*b*) La *Society for Improving Arts & Sciences* d'Édimbourg.

(*c*) Adam Smith (1723—1790).

(*d*) Par Robert Wallace. Cet ouvrage, publié en 1753, contient une réfutation des *Political Diſcourſes* de Hume parus l'année précédente. Il a été traduit en français par Élie de Joncourt, ſous la direction de Monteſquieu (Londres [Paris], 1754, in-8°).

him Mr. Wallace : he is one of the minifters of the city of Edinburgh, a man of learning and a good mathematician, but his ftyle of writing, not very elegant.

2° *Political Difcourfes,* by David Hume, efq. (*a*). This gentleman is now one of the fecretaries of our Society and keeper of the Advocates' library. The tenth *Difcourfe* treats of the fame fubject with Mr. Wallace's *Differtation,* in which the writer takes the different fide of the queftion.

3° A *Differtation on quick Lime and Lime-Water,* by Charles Alfton, M.D.

4° An *Effay on the Virtues of Lime and Lime-Water, in the Cure of the Stone,* by Robert Whytt, M.D. (*b*).

5° An *Effay on the vital and other involuntary Motions of Animals,* by Robert Whytt, M.D. (*c*).

It gives me very great concern to hear you complaining, Sir, of a weaknefs in your eyes. They are unneceffary to you for the acquifition of knowledge ; but they are of infinite confequence to the world, by preventing you in fome meafure from difpenfing that knowledge for the benefit of Mankind. I am fenfible there is a great difference between writing by an amanuenfis and writing with one's own hand. May I beg the continuance of your favour ?

And do me the honour to be perfuaded of the high veneration and refpect with which I am, Sir, your moft obedient and moft humble fervant.

MORTON.

Londres, Jermyn Street, 25 mai 1753.

Monfieur,

J'ai pris la liberté de vous adreffer, fous ce pli, une lettre pour votre fils, M. de Secondat. Notre fociété, & moi en particulier, nous croirons toujours hautement honorés de ce qu'il accepte une

(*a*) Traduits en français par Mauvillon (Amfterdam, 1754, in-8°).

(*b*) Paru en 1743 dans les *Edinburgh Medical Effays,* cet ouvrage fut publié à part en 1752. Il a été traduit en français par Auguftin Roux (Paris, 1757, in-12).

(*c*) Publié en 1751 ; traduit en français à la fuite du *Traité des maladies nerveufes* de Whytt (Paris, 1777, 2 vol. in-12).

place au milieu de nous. J'ai quelque efpoir que les membres de la Société s'efforceront de fe rendre un peu plus dignes d'un pareil membre qu'ils ne l'ont été jufqu'ici. En même temps, j'ai pris la liberté de vous envoyer quelques traités publiés récemment par quatre d'entre nous, traités que le correfpondant de M. Smith, à Boulogne, vous fera parvenir.

1° Une *Differtation fur le nombre des hommes dans les temps anciens & modernes.* — L'auteur n'y a pas mis fon nom ; mais il s'appelle M. Wallace : c'eft un des miniftres de la ville d'Édimbourg, homme inftruit & bon mathématicien, mais ne fachant pas écrire avec élégance.

2° *Difcours politiques*, par David Hume, efq. — Ce gentleman eft maintenant un des fecrétaires de notre Société & confervateur de la Bibliothèque des avocats. Son dixième *Difcours* traite du même fujet que la *Differtation* de M. Wallace, mais il s'y place au point de vue oppofé.

3° Une *Differtation fur la chaux vive & l'eau de chaux*, par Charles Alfton, docteur en médecine.

4° Un *Effai fur les effets de la chaux & de l'eau de chaux dans le traitement de la pierre*, par Robert Whytt, docteur en médecine.

5° Un *Effai fur le mouvement vital & les autres mouvements involontaires des animaux*, par Robert Whytt, docteur en médecine.

Je fuis très préoccupé de vous entendre vous plaindre, Monfieur, de la faibleffe de votre vue. Vous n'en avez pas befoin pour acquérir des connaiffances ; mais elle eft d'une importance infinie pour le monde : car elle vous empêche dans une certaine mefure de répandre ce que vous favez, au profit de l'Humanité. Je fens toute la différence qu'il doit y avoir entre fe fervir pour écrire de la main d'un fecrétaire ou de la fienne propre. Puis-je vous prier de me continuer votre bienveillance ?

Et faites-moi l'honneur d'être convaincu de la haute vénération & du refpect avec lequel je fuis, Monfieur, votre très obéiffant & très humble ferviteur.

MORTON.

676. — *Montesquieu au chevalier de Jaucourt* (*a*)

Mardi matin, 26 mai 1753.

Je pars dans ce moment, mon cher chevalier, pour la campagne. Je ferai ici vendredi soir. J'irai quelques jours après à Montigny, chez M. Trudaine, mais je ne partirai pas sans avoir pris les ordres de Mademoiselle (*b*) en quelque endroit qu'elle soit.

J'ai l'honneur de vous embrasser. MONTESQUIEU.

677. — *Montesquieu à Charles Yorke* (*c*)

A Paris, ce 6 juin 1753.

Monsieur, mon très-cher & illustre ami,

J'ai un paquet de mes ouvrages, bons ou mauvois, à vous envoyer ; j'en ferai peut-être le porteur. Il pourra arriver que j'aurai le plaisir de vous embrasser tout à mon aise. Je remets à ce temps à vous dire tout ce que je vous écrirois. Mes sentimens pour vous sont gravés dans mon cœur & dans mon esprit, d'une manière à ne s'effacer jamais.

Quand vous verrez M. le docteur Warburton, je vous prie de lui dire l'idée agréable que je me fais de faire plus ample connoissance avec lui, d'aller trouver la source du sçavoir & de voir la lumière de l'esprit. Son ouvrage sur Julien m'a enchanté, quoique je n'aie que de très-mauvois lecteurs anglais, & j'ai presque oublié tout ce que j'en sçavois.

Je vous embrasse, Monsieur, conservez-moi votre amitié, la mienne est éternelle. MONTESQUIEU.

L'abbé Sallier & M. de Fontenelle vous saluent.

(*a*) *Œuvres complètes de Montesquieu, avec... des notes nouvelles par Édouard Laboulaye*, tome VII, p. 415 ; d'après l'original de la collection La Sicotière. — Le chevalier Louis de Jaucourt (1704—1779) était un collaborateur de l'*Encyclopédie*.

(*b*) Probablement Isabelle de Jaucourt (née le 30 avril 1703), sœur du chevalier, déjà mentionnée par Montesquieu dans la lettre 537.

(*c*) *Revue d'histoire littéraire*, 1910, p. 310 ; publ. par Paul Bonnefou d'après l'original dans les *Hardwicke Papers*, tome II (British Museum, Additional mss, n° 35.350), ff. 5—6. — La lettre avait déjà été publiée antérieurement par John Campbell, *The lives of the Lord chancellors...* (London, 1845—1847, 7 vol. in-8°), tome V, p. 391.

678. — *Montefquieu à Madame de Pompadour* (*a*)

[Juin 1753.] (*b*)

Madame,

Comme vous êtes à Crécy (*c*) où il ne m'eft pas permis d'aller, j'ai l'honneur de vous écrire ce qui fe paffa hier à l'Académie.

J'y rendis compte des ordres du Roi &, comme M. de Buffon avoit prié fes amis de ne le point nommer dans les circonftances, la plupart des académiciens, n'ayant plus aucun fujet, fe trouvèrent embarraffés & demandèrent qu'on différât l'élection jufqu'à famedi en huit.

Madame, Piron eft affez puni pour les mauvois vers qu'on dit qu'il a faits ; d'un autre côté, il en a fait de très-bons. Il eft aveugle, infirme, pauvre, marié, vieux. Le Roi ne lui accorderoit-il pas quelque petite penfion (*d*) ? C'eft ainfi que vous employez le crédit que vos belles qualités vous donnent &, parce que vous êtes heureufe, vous voudriez qu'il n'y eût point de malheureux. Le feu Roi exclut La Fontaine d'une place à l'Académie à caufe de fes *Contes* & il la lui rendit fix mois après à caufe de fes *Fables*. Il voulut même qu'il fût reçu avant Defpréaux qui s'étoit préfenté depuis lui.

Agréez, je vous fupplie, le profond refpect, etc.

(*a*) Louis Vian, *Hiftoire de Montefquieu* (Paris, Didier, 1879, in-8°), p. 402 ; la lettre eft inférée dans un *Mémoire pour fervir à l'éloge hiftorique de M. de Montefquieu*, par Secondat, daté du 14 mai 1755.

(*b*) Cette lettre fe date par celle du 14 juin 1753, inférée dans les *Mémoires* de Luynes, XII, 477 : « L'Académie françoife étant affemblée, le directeur, M. le préfident de Montefquieu, a rendu compte que le Roi l'avoit mandé pour lui dire que le choix que l'Académie fe propofoit de faire de M. Piron ne lui étoit pas agréable & qu'il ne vouloit pas non plus que l'on propofât un fujet qui fût du corps des avocats. Sur cet ordre, l'élection auroit pu tomber fur M. Buffon, mais on nous déclara de fa part qu'il prioit qu'on ne penfât point à lui & qu'il n'en fût pas queftion. » Buffon fut élu le 25 août.

(*c*) *Crécy-Couvé* (Eure-&-Loir), où Mme de Pompadour poffédait un château.

(*d*) Cf. P. Chaponnier, *Piron, fa vie, fon œuvre* (Paris, 1910, in-8°). — Piron fut gratifié d'une penfion de 100 piftoles.

679. — *La Beaumelle à Monteſquieu* (*a*)

A La Baſtille, ce 24 juin 1753.

« Et Lyſimaque dit à Calliſthène : je vous verrai tous les jours ; car ſi Alexandre vous voyoit abandonné des gens vertueux, il commenceroit à vous croire coupable ; il n'auroit plus de remords. » — Mon ſort eſt auſſi triſte que celui de Calliſthène, car je n'ai pas la ſageſſe ; votre âme eſt auſſi grande que celle de Lyſimaque. O le plus vertueux des hommes, ô mon ami, ô mon père, qu'il me feroit doux de vous devoir mon bonheur, ma vie !

Je meurs à chaque inſtant dans mon eſclavage ; je ne vois d'exiſtence que dans la liberté. Des perſonnes qui me ſont venues voir m'ont dit que vous aviez fait des démarches pour moi. Je ne vous en remercie pas, Monſieur, parce que je vous en remercierois mal & que vous connoiſſez mes ſentimens. Je vous ſupplie de faire un nouvel effort auprès de M. d'Argenſon. S'il ne veut pas m'accorder mon élargiſſement comme une juſtice qu'il ſe doit à lui-même, qu'il me l'accorde comme une grâce qu'il ne peut vous refuſer : mais qu'il me l'accorde. Puiſſe cette lettre vous parvenir, & vous dire mes malheurs & mon immortel attachement.

Ce qui m'a fait le plus de peine dans tout ceci, c'eſt l'affaire de Mme la ducheſſe de Mirepoix.

680. — *David Hume à Monteſquieu* (*b*)

Edinburgh, 26 June 1753.

Sir,

About a twelve months ago, my friend Mr. Smith, of Boulogne, who has the honour of being known to you, having occaſion to go to Paris, had the goodneſs to charge himſelf with a copy of my *Political Diſcourſes*, then newly publiſhed, with an intention

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 159. — La citation de *Lyſimaque* & la date de la Baſtille identifient l'auteur de cette lettre non ſignée : La Beaumelle poſſédait une copie du *Lyſimaque*, qu'il devait tenter plus tard de publier (cf. ci-deſſous la lettre 698), & il avait été embaſtillé le 23 avril 1753 (cf. Taphanel, *La Beaumelle & Saint-Cyr*, pp. 135—136).

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 157.

of delivering it to you. By ſome accident, it has miſcarried, for which I am ſorry, as it has deprived me of an opportunity, however trivial, of marking my ſincere reſpect for you.

Since that time, the work has undergone a ſecond edition and I have deſired our friend Mr. Stuart to tranſmit to you a copy of it and I hope it will be more fortunate than the former.

Mr. Wallace has honoured me with a very polite, as well as learned and judicious anſwer, which, he tells me, you have ſeen. I ſhould be much afraid that I am entirely refuted, had I not, all along, in my eſſay, kept on the ſceptical and doubtful ſide, which, in moſt ſubjects, gives a man ſo much the advantage of the ground, that it is very difficult to force him. To have been dogmatical, indeed, on this ſubject had in me been the moſt unpardonable temerity. For, beſides many other reaſons of diffidence, I knew that you had already expreſſed your ſentiments to be contrary to that opinion, which I diſcovered ſome propenſity to ſupport.

I believe the chief merit of my performance was my forcing Mr. Wallace, by a kind of challenge, to publiſh the learned *Diſſertation* which he had, for ſome time, kept by him. I acknowledge that he has detected me in ſeveral errors and miſtakes and it is owing to his politeneſs that he has ſpared me in many more. I learn from him that you propoſed to get his *Diſſertation* tranſlated into french and that the tranſlator thought it would be requiſite, for the better underſtanding Mr. Wallace's work, to prefix a tranſlation of mine. If he continues his intention of doing me that honour, I muſt deſire him to make a very few alterations according to the encloſed paper. I could have made many more amendments, by correcting the errors remarked by my antagoniſt; but, as that would have injured his work, I ſhall abſtain at preſent, in hopes that a new edition will give me an opportunity.

I have the honour to be, with great regard, Sir, your moſt obedient and moſt humble ſervant,

DAVID HUME.

POLITICAL DISCOURSES

To be inferted in page 229, after line ult., beginning a new paragraph :

" Juftin tells us (*a*) that when Philip of Macedon was declared head of the greek Confederacy, he called a congrefs of all the ftates, except the Lacedemonians, who refufed to concur, and he found the force of the whole, upon computation, to amount to 200,000 infantry & 15,000 cavalry.

This muft be underftood of all the citizens capable of bearing arms. For, as the greek Republics maintained no mercenary forces and had no militia diftinct from the whole body of the citizens, it is not conceivable what other medium there could be of computation. That fuch an army could ever by Greece be brought into the field and be maintained there, is contrary to all Hiftory. Upon this fuppofition, therefore, we may thus reafon.

The free Greeks, of all ages & fexes, were 860,000. The flaves (computing them by the number of Athenian flaves, as above), who feldom married or had families, were double the male citizens of full age, viz. 430,000. And the whole inhabitants of ancient Greece, excepting Laconia, were about one million two hundred and ninety thoufands : no mighty number, nor much exceeding what may be found at prefent in Scotland, a country nearly of the fame extent and very indifferently peopled. "

Omit the note, to page 229, beginning with thefe words : " A late french writer," etc.

Read the laft feven lines in page 251, thus :

" Taking the whole, therefore, in this proportion of ten to fix, the fum of fighting men in all the ftates of Belgium was about 350,000 ; the whole inhabitants, a million and a half. And Belgium being about the fourth of Gaul, that country might contain fix millions ; which is not the third of its prefent inhabitants. "

(*a*) Lib. IX, cap. 5. (*Note de D. Hume.*)

Monſieur,

Il y a un an environ, mon ami, M. Smith, de Boulogne, qui a l'honneur d'être connu de vous, ayant l'occaſion d'aller à Paris, eut la bonté de ſe charger d'un exemplaire de mes *Diſcours politiques*, qui venaient de paraître alors, avec l'intention de vous les remettre. Par ſuite d'un accident quelconque, il ne le fit point ; ce que je regrette, parce que j'y ai perdu une occaſion, bien qu'inſignifiante, de vous témoigner mon reſpect ſincère. Depuis ce temps, il a été fait une ſeconde édition de l'ouvrage & j'ai prié notre ami M. Stuart de vous en tranſmettre un exemplaire, qui, je l'eſpère, ſera plus heureux que le premier.

M. Wallace m'a honoré d'une réponſe très polie, & très ſavante & judicieuſe en même temps, qu'il me dit avoir été vue par vous. Je craindrais beaucoup d'être réfuté complètement ſi dans mon eſſai je n'étais pas toujours reſté au point de vue ſceptique & douteur, qui, dans la plupart des ſujets, aſſure une poſition ſi avantageuſe qu'il eſt très difficile de vous en déloger. Etre dogmatique en cette matière eût été de ma part une témérité impardonnable. Car, outre les autres raiſons que j'avais de me défier de moi-même, je ſavais que vous aviez exprimé déjà un ſentiment contraire à l'opinion que j'étais aſſez diſpoſé à défendre.

Je crois que le principal mérite de mon œuvre a été d'obliger M. Wallace, par une ſorte de défi, à publier la ſavante *Diſſertation* qu'il gardait depuis quelque temps à part lui. Je reconnais qu'il a dévoilé dans mon travail pluſieurs erreurs ou mépriſes & je ne dois qu'à ſa politeſſe qu'il n'en ait pas relevé beaucoup d'autres. J'ai ſu par lui que vous aviez l'intention de faire traduire ſa *Diſſertation* en français & que le traducteur eſtimait que, pour que l'on comprît mieux le travail de M. Wallace, il convenait de le faire précéder d'une traduction du mien. S'il perſiſte dans l'idée de me faire cet honneur, je dois le prier de faire quelques rares changements à mon texte, conformément à la note ci-incluſe. J'aurais pu faire beaucoup d'autres amendements, en corrigeant les erreurs ſignalées par mon contradicteur ; mais comme cela aurait fait tort à ſon œuvre, je m'en abſtiendrai pour le moment, tout en eſpérant qu'une nouvelle édition me fournira l'occaſion de le faire.

J'ai l'honneur d'être, Monſieur, avec une haute conſidération, votre très obéiſſant & très humble ſerviteur.

DAVID HUME.

DISCOURS POLITIQUES

A inſérer à la page 229, après la dernière ligne, & en commencement d'alinéa :

« Juſtin nous dit que, lorſque Philippe de Macédoine fut déclaré chef de la confédération grecque, il convoqua un congrès de tous les États, à l'exception des Lacédémoniens, qui refuſèrent leur concours, & trouva que les forces de la totalité s'élevaient, en ſomme, à 200,000 fantaſſins & 15,000 cavaliers. Cela doit s'entendre de tous les citoyens capables de porter les armes. Car, comme les républiques grecques n'entretenaient pas de forces mercenaires & n'avaient pas de milice diſtincte de tout le corps des citoyens, on ne ſaurait concevoir une autre manière de calculer. Qu'une armée pareille ait jamais pu être miſe & entretenue en campagne par la Grèce eſt contraire à toute l'hiſtoire. C'eſt pourquoi, dans cette hypothèſe, nous pouvons raiſonner ainſi : les Grecs libres de tout âge & de tout ſexe, étaient au nombre de 860,000 ; les eſclaves (en calculant d'après le nombre des eſclaves athéniens, comme plus haut), qui rarement ſe mariaient & avaient de la famille, devaient être deux fois plus nombreux que les citoyens mâles ayant atteint l'âge mûr, ſoit 430,000. Et toute la population de l'ancienne Grèce, ſans y comprendre la Laconie, devait s'élever à un million deux cent quatre-vingt-dix mille perſonnes. Ce nombre n'eſt pas très conſidérable & n'excède guère celui qu'on peut relever à préſent en Écoſſe, pays qui eſt preſque de la même étendue & très médiocrement peuplé. »

Supprimez la note de la page 229, commençant par ces mots : « Un récent écrivain français », etc.

Liſez ainſi les ſept dernières lignes de la page 251 :

« Prenez donc la totalité dans cette proportion de dix à ſix, le nombre des combattants, dans tous les États de Belgique, devait être de 350,000 environ ; & la population totale, d'un mil-

lion & demi. Or, comme la Belgique formait à peu près le quart de la Gaule, ce pays pouvait compter ſix millions d'habitants ; ce qui n'eſt pas le tiers de ſa population actuelle. »

681. — *Monteſquieu à **** (*a*)

A Paris, ce 9 juillet 1753.

Vous êtes, mon cher ***, dans un lieu ſéparé du reſte du monde. Auſſi je vais vous rendre compte de ce que les gens ſenſés diſent ſur les affaires préſentes. Comme j'entends parler ceux qui aiment le Parlement & ceux qui ne l'aiment pas, ceux qui aiment ou n'aiment pas le Clergé & les miniſtres, que n'étant de rien je n'ai eu à eſſuyer aucune contradiction, je ſuis peut-être preſque auſſi en état de juger de ces choſes que ceux qui à tous égards ont de plus grandes lumières.

Le Parlement doit à la nation, non pas une certaine forme dans l'adminiſtration des ſacremens, non pas un certain point d'honneur entre les corps divers qui le compoſent, non pas une forme unique de ſortir du malheureux état où il eſt, non pas une voie particulière à tenir, moins ſuſceptible d'inconvénient que les autres : ce n'eſt pas proprement cela que vous nous devez. Vous nous devez la conſervation de notre Conſtitution. Vos craintes ſur l'abus que l'on pourroit faire quelque jour des meſures que l'on pourroit prendre aujourd'hui ne ſont point à propos, puiſque vous devez avoir la même crainte, & une plus grande, ſur un objet infiniment plus important, qui eſt la perte de notre Conſtitution. Cette Conſtitution vous a été tranſmiſe & vous devez la tranſmettre. C'eſt là ce que vous devez conſidérer &, en comparaiſon, tous les autres objets ſont frivoles.

(*a*) *Revue d'hiſtoire littéraire*, 1907, p. 124 ; publ. par Louis Gazier d'après une copie du conſeiller au Parlement H. de Revol, dans la collection Le Paige, copie qui eſt intitulée : « Lettre écrite à l'un des MM. du Parlement exilés à Bourges ; cette lettre eſt de la main du Préſident de Monteſquieu, & cette copie eſt priſe ſur l'original même. » D'après Louis Gazier le deſtinataire ſerait le préſident Durey de Meinières. — La lettre eſt à rapprocher du *Mémoire ſur la Conſtitution*. (cf. ci-deſſus, pages 469—476).

Il n'eſt pas queſtion de dire que l'honneur ne vous permet pas de faire de certaines choſes. Cela n'a lieu que dans les cas particuliers ; mais, lorſqu'il s'agit de la fortune publique, il n'eſt plus queſtion de parler de votre honneur, puiſqu'il n'y a pas de citoyen qui ne doive ſacrifier ſon honneur même pour la fortune publique. Cet honneur même, vous ne le conſerverez pas, vous le riſquerez, vous le manquerez.

Il vient de tous côtés des diſcours, des écrits, des marques de chaleur, des obſtacles, des éloignemens à la paix qui affligent tous vos amis. On diroit que vous vous livrez vous-mêmes à ceux qui veulent vous perdre.

Tout le monde déſapprouve que vous demandiez pour préliminaire une réponſe à vos remontrances. Une déclaration qui ſuit les remontrances ne feroit-elle pas une réponſe ? Vous demandez même en cela une choſe que la Cour, dans le cas particulier, ne peut pas faire, parce qu'étant certain que le Parlement a agi contre ſes ordres, elle ſe démentiroit tout comme vous ; or ce cas particulier n'eſt-il pas un de ceux où la prudence veut que l'on prenne un *mezzo termine* & n'eſt-ce pas un *mezzo termine* bien naturel qu'une déclaration ?

Vous devez d'autant moins vous obſtiner à peſer ſur vos remontrances que, quoiqu'elles ſoient pleines de belles choſes, il y en a qui devant tout eſprit impartial ſont intolérables & qu'il eſt impoſſible de vous accorder. Il y a quarante ans que nous diſputons ſur la Conſtitution. On l'a déclarée loi de l'Égliſe & de l'État & cette déclaration eſt une eſpèce de repos & de point de ralliement entre les citoyens. La queſtion ſi la Conſtitution eſt une loi de l'Égliſe & de l'État eſt devenue étrangère aux affaires préſentes parce que, ſoit que la Conſtitution ſoit une loi de l'Égliſe & de l'État ou non, les eccléſiaſtiques n'étoient pas plus en droit de faire des innovations.

Nous ne pouvons comprendre par quelle fatalité le Parlement, juge naturel de ces choſes, ſe trouve aujourd'hui partie & comment, au lieu d'être à la tête de la juſtice, il ſe trouve pour ainſi dire à la tête d'un parti. Son objet n'eſt-il pas qu'il n'y ait point de ſchiſme ? N'avoit-il que le dépôt d'une ſeule loi ? N'avoit-il pas

le dépôt de toutes ? C'étoit un bonheur pour le Parlement que la Conftitution fût déclarée loi de l'Églife & de l'État, puifqu'en vertu de ce principe il pouvoit févir contre l'un des deux partis qui troubleroit l'État à l'occafion d'une Conftitution qui étoit déjà reçue comme loi de l'Églife & de l'État.

Or le Parlement n'ayant point fait cela, qu'y a-t-il de plus heureux qu'une déclaration ?

On a eu tort de dire & d'écrire qu'on feroit inflexible & qu'on ne reviendroit point, parce que, lorfqu'il eft abfolument néceffaire de fe concilier, il ne faut pas dire qu'on ne reviendra pas ; il faut au contraire laiffer l'efpérance qu'on reviendra.

Lorfqu'on a le malheur d'être dans la difgrâce & que cette difgrâce eft une efpèce de calamité publique, ceux qui réellement la fentent le moins, c'eft-à-dire ceux dont l'efprit a le plus de force, font ceux qui doivent paroître la fentir davantage.

Le titre légitime qui eft le droit de remontrer demande néceffairement par fa nature qu'on ne perde pas la confiance de celui à qui on remontre & que, par conféquent, celui-ci foit convaincu que ceux qui lui parlent font auffi exempts de paffion qu'on défire qu'il le foit lui-même.

Lorfqu'un corps eft en partie affemblé & en partie difperfé, il ne peut par la nature de la chofe fe réunir que lorfque la partie difperfée confie fes intérêts & fes volontés mêmes à celle qui eft réunie, & la charge en quelque façon de ftipuler pour elle.

Que ferviroit au Parlement de n'avoir pas manqué les circonftances où il falloit marquer du courage, s'il manquoit celle où il faut marquer de la condefcendance ? Pourroit-il fe vanter d'avoir agi avec prudence ?

Vous fçavez mieux que moi que l'application des principes dépend des circonftances. On compte que dans le cas préfent vous n'avez à vous décider & à vous déterminer que fur ce feul principe : le falut de l'État eft la fuprême loi. De dire que vous ne verrez pas la perte de l'État & que vous périrez avant lui, ce n'eft pas une raifon, parce que votre perte eft peu de chofe en comparaifon de celle de l'État. Penfez bien en vous-mêmes, examinez les chofes : en comparaifon de l'État vous n'êtes rien.

Tous ceux qui difputent à préfent & les fujets de ces difputes mêmes pafferont. Le Parlement doit être éternel. Il ne faut donc pas faire céder l'importance de cet objet à la futilité de l'autre.

Depuis votre exil, vous vous êtes décrédités d'une manière étrange. Depuis le moment où l'on a vu que vous mettiez des obftacles à tous les accommodemens, cela a fait comme une révolution dans les efprits ; &, ce qu'il y a de trifte, vous avez perdu la confiance par les mêmes moyens qui, lorfqu'ils étoient bien appliqués, vous avoient acquis tant de gloire.

Vous pouvez compter que perfonne n'approuve ce parti que vous prenez & que, dans le public — je ne parle pas des gens vils & de cette partie qui eft toujours nulle — il eft impoffible que l'on vous défende. La raifon en eft naturelle : vous avez fait ceffer tout exercice de juftice jufqu'à ce que vous ayez terminé l'affaire qui regarde principalement l'État, & d'un autre côté vous portez des obftacles à la fin de cette affaire. Dites-moi, je vous prie, ce que vous voulez qu'il réfulte de là.

L'État eft une grande machine dont vous n'êtes qu'un des reffforts. Vous arrêtez cette machine, & cependant il eft néceffaire qu'elle aille. Que voulez-vous que nous devenions ? Cet état violent de la juftice interrompue & toutes les conféquences qui en fuivent, les prifons pleines de criminels, etc., ne demandent-ils pas une volonté prompte & fincère de les faire ceffer ? n'exigent-ils pas un facrifice de tous les petits obftacles & un défir fincère & intérieur pour la paix ?

Vous croyez que, par ces inconvéniens, la Cour fera forcée de vous accorder ce que vous demandez, & la Cour, par ces inconvéniens, attend le moment où elle puiffe vous abîmer fans aucun murmure.

Vous vous fouvenez de ce temps qui précéda l'exil du Parlement. La Cour paroiffoit tranquille. Elle attendoit le moment où le public pût moins défapprouver votre exil. Cet exil vint &, depuis ce temps, la Cour attend que vous foyez affez décrédités pour pouvoir vous attaquer encore.

Vous êtes comme ceux qui vont faire naufrage & qui refufent la planche qu'on leur préfente parce qu'ils pourroient gliffer. Vous

vous imaginez peut-être que vous ferez protégés par les miniftres. Quels protecteurs pour le Parlement !

Senfit medios delapfus in hoftes (*a*).

Voyez, je vous fupplie, la conduite du Clergé : il garde un profond filence, il paroît de fang-froid ; il attend tout de vos brouilleries & de votre chaleur, il ceffe pour ainfi dire de travailler à vous perdre, parce qu'il voit que vous vous perdez vous-mêmes certainement. Dans cette occafion, il ne fe conduit pas mieux que vous par l'avantage des lumières ; il faut donc que ce foit par l'avantage du fang-froid.

Peut-être, mon cher ***, qu'en écrivant tout ceci, je n'aurai pas eu affez d'attention à mes paroles. Mais, comme je n'ai voulu louer ni blâmer, approuver ni défapprouver, mais rendre compte de la fituation actuelle de mon efprit &, je crois, de la fituation actuelle des chofes, que l'amitié eft hardie devant l'amitié, je n'ai point voulu contraindre mon ftyle.

Je vous prie de permettre que je vous embraffe & que je vous préfente mes refpects. M.

P.-S. — Reffouvenez-vous de ce temps de la Régence. Vous étiez exilés ; vous étiez tous unis ; aucune chaleur ; vous cherchâtes la fin & vous la trouvâtes. Perfonne n'a dit que le Parlement ne fût forti de fon exil avec gloire.

682. — *La Condamine à Montefquieu* (*b*)

11 juillet 1753.

Je viens de recevoir un énorme paquet des limbes (*c*) & plufieurs lettres, les unes en chiffre, les autres fans chiffre, telles que celle-ci pour vous (*d*), Monfieur. Si vous voulez écrire un mot d'ici à quelques jours, je l'attendrai ; j'ai une adreffe fûre pour

(*a*) Virgile, *Énéide*, II, 377.
(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 164.
(*c*) De la Baftille, où était enfermé La Beaumelle.
(*d*) Vraifemblablement la lettre 679.

que cela ſoit remis. Notre ami pruſſien (*a*) doit, je crois, dîner avec vous aujourd'hui. Il ſçait que j'ai reçu des lettres, mais je ne lui ai pas dit qu'il y en avoit pour vous.

Tout ce que j'ai pu ſçavoir juſqu'à préſent, c'eſt que la détention ne durera pas encore longtemps (*b*). Voilà bientôt trois mois : c'eſt peut-être l'époque fixée pour la liberté. M. de Silhouette m'a dit qu'il n'avoit été chargé par M. le duc d'Orléans d'autre choſe que de ſçavoir du miniſtre ſi notre homme n'étoit là que pour ce qui le regardoit, ſans autre explication. La réponſe a été qu'il y étoit encore pour autre choſe (*c*) ; cela ne cadre pas avec la lettre que vous m'avez montrée.

Bonjour, Monſieur, perſonne ne vous reſpecte & ne vous aime plus que votre très-humble ſerviteur.

LA CONDAMINE.

683. — *Monteſquieu à David Hume* (*d*)

Paris, ce 13 juillet 1753.

J'ai, Monſieur, reçu l'honneur de votre lettre, avec l'apoſtille qui y eſt jointe (*e*), & j'ai de plus reçu un exemplaire de vos excellentes compoſitions par la voie de Milord Morton (*f*).

M. de Joncourt (*g*), qui a formé le deſſein de traduire l'ouvrage de M. Wallace ſur le nombre des peuples chez les anciennes nations, me dit hier qu'il traduiroit auſſi le vôtre (*h*). Cela dépendra du ſuccès qu'aura ſa traduction, qui eſt la première qu'il ait faite.

(*a*) Maupertuis.

(*b*) La Beaumelle fut élargi le 12 octobre 1753.

(*c*) Cf. Taphanel, *La Beaumelle & Saint-Cyr*, pp. 136—137 : « C'était Madame de Pompadour, la Chloé du *Qu'en dira-t-on?* qui, indirectement prévenue par Voltaire, avait voulu punir & réduire au ſilence ſon détracteur… ; mais ce fut à la demande du duc d'Orléans, & non à la ſienne, que l'ordre du Roi en date du 22 avril fut ſigné. »

(*d*) Hill-Burton, *Life & correſpondence of David Hume…*, tome 1, p. 457.

(*e*) La lettre 680.

(*f*) Cf. la lettre 675.

(*g*) Élie de Joncourt traduiſit en 1754 l'*Eſſai ſur la différence du nombre des hommes dans les temps anciens & modernes* de Wallace.

(*h*) Nous avons cru pouvoir rétablir d'une façon plus correcte le texte de ce paſſage, dont Hill-Burton donne la lecture ſuivante : « M. de Jouquart, qui a formé le deſſein de traduire l'ouvrage de M. Wallace, me dit hier, qu'il traduiroit auſſi le vôtre ſur le nombre des peuples chez les anciennes nations. »

Il eſt certain qu'il a tous les talens qu'il faut pour s'en acquitter & je ne doute pas que le public ne l'encourage à continuer. Le public, qui admirera les deux ouvrages, n'admirera pas moins deux amis qui font céder d'une manière ſi noble les petits intérêts de l'eſprit aux intérêts de l'amitié ; & pour moi, je regarderai comme un très-grand bonheur, ſi je puis me flatter de quelque part dans cette amitié.

J'ai l'honneur d'être, etc.

684. — *Monteſquieu à Guaſco* (*a*)

[1753.]

Je trouve, mon cher comte, vos raiſons aſſez bonnes pour ne point vous engager légèrement (*b*) ; mais je crois que celles qu'on a pour vous retenir ſont encore meilleures ; & j'eſpère que votre eſprit patriotique s'y rendra.

Je vois par là, avec bien de la joie, que ce que l'on m'a dit des ſoins qu'on prend de l'éducation des archiducs eſt très-réel. Il ne ſuffit pas de mettre auprès d'eux des gens ſçavans ; il leur faut des gens qui aient des vues élevées & qui connoiſſent le monde ; & je crois, ſans bleſſer votre modeſtie, qu'à ces titres vous devriez avoir des préférences. Le département de l'étude de l'hiſtoire eſt un de ceux qui importent le plus à un prince ; mais il faut lui faire conſidérer l'hiſtoire en philoſophe & il eſt bien difficile qu'un régulier, ordinairement pédant & livré par état à des préjugés, la lui développe dans ce point de vue, lors ſurtout qu'il s'agira de temps critiques & intéreſſans pour l'empire. Si l'on délivre de cette épine le département que l'on vous propoſe, j'aime trop le bien des hommes, pour ne pas vous conſeiller de paſſer par-deſſus les autres difficultés qui s'oppoſent à la réuſſite de cette affaire.

(*a*) *Lettres familières*, XLIV (p. 186).

(*b*) Cf. l'*Éloge de Guaſco*, par Dacier (*Mémoires de l'Académie des Inſcriptions*, t. XLV, p. 193) : « L'Impératrice, qui déſiroit de récompenſer en lui les ſervices de ſes frères, lui donna la moitié des revenus de la menſe primatiale de Malines, & voulut le retenir à Vienne, en lui confiant la place de directeur des études des archiducs pour la partie de l'hiſtoire. »

Avec quelques précautions, le climat de Vienne ne nuira pas plus à vos yeux que celui de Flandre, à moins que vous ne préfériez la bière au vin de Tokai. Quant aux convenances d'étiquette de Cour, je ſuis perſuadé qu'on penſe aſſez juſte pour ne pas perdre un homme utile pour de ſi petites choſes. Je me repoſe là-deſſus ſur les vues ſupérieures de Marie-Thérèſe. Vous voyez que je ne vous dis pas un mot des vues de fortune, parce que je ſçais que ce n'eſt pas ce qui vous touche le plus. Je vous prie de ne me pas laiſſer ignorer votre réſolution, ou la déciſion de la Cour ; elle m'intéreſſe autant pour elle que pour vous.

Si vous continuez d'être libre, je vous conſeille l'entrepriſe dont vous me parlez. Un chanoine doit être bien plus en état qu'un profane de traiter de l'*Eſprit des loix eccléſiaſtiques*. Votre plan ſeroit fort bon, mais je trouve le repos encore meilleur & j'abandonne ce champ de gloire à votre zèle infatigable.

Adieu.

[*A l'abbé de Guaſco*,] — *à Vienne.*

685. — *Monteſquieu à Guaſco* (*a*)

De La Brède, 28 ſeptembre 1753.

Mon cher ami,

Vos titres ſe multiplient tellement que je ne puis plus les retenir. Voyons... comte de Clavières, chanoine de Tournai, chevalier d'une croix impériale (*b*), membre de l'Académie des Inſcriptions, de celle de Londres, de Berlin & de tant d'autres, juſqu'à celle de Bordeaux ; vous méritez bien tous ces honneurs, & bien d'autres encore.

Je ſuis bien aiſe que vous ayez eu du ſuccès dans la négociation

(*a*) *Lettres familières*, XLV (p. 190).

(*b*) « L'Impératrice venoit d'accorder une croix de diſtinction portant l'aigle impérial avec le chiffre du nom de Marie-Thérèſe, au chapitre de Tournai, le plus ancien des Pays-Bas, & le ſeul où l'on entre faiſant preuve de nobleſſe. » (Guaſco.)

pour votre chapitre (*a*). Il eſt heureux de vous avoir & fait bien de vous députer à la Cour pour ſes affaires, plutôt que vous retenir pour chanter & pour boire : car je ſuis ſûr que vous négociez auſſi bien que vous chantez mal & buvez peu.

Je ſuis fâché que l'affaire qui vous regardoit perſonnellement ait manqué (*b*). Vous n'êtes pas le ſeul qui y perdiez ; & il vous reſte votre liberté, qui n'eſt pas une petite choſe. Mais l'étiquette ne dédommagera pas de l'avantage dont on s'eſt privé ; quoique je ſoupçonne qu'il pourroit bien y avoir d'autres raiſons que l'étiquette, que l'exemple des autres cours auroit pu faire abandonner. Quand certaines gens ont pris racine, ils ſçavent bien trouver des moyens pour écarter les hommes éclairés ; d'ailleurs vous n'êtes point un bel-eſprit du pays de Liége ou de Luxembourg. Je me réſerve là-deſſus mes penſées.

Votre lettre m'a été rendue à La Brède, où je ſuis. Je me promène du matin au ſoir en véritable campagnard ; & je fais ici de fort belles choſes en dehors.

Vous voilà donc parti pour la belle Italie. Je ſuppoſe que la Galerie de Florence vous arrêtera longtemps. Indépendamment de cela, de mon temps cette ville étoit un ſéjour charmant ; & ce qui fut pour moi un objet des plus agréables fut de voir le premier miniſtre du Grand-Duc ſur une petite chaiſe de bois, en caſaquin & chapeau de paille, devant ſa porte (*c*). Heureux pays !

(*a*) « En vertu d'une bulle de Martin V, ce chapitre, comme pluſieurs autres d'Allemagne, doit être compoſé de deux claſſes de chanoines : de nobles & de gradués. Des gens intéreſſés à tenir ce corps dans leur dépendance faiſoient fréquemment des brèches à la maxime établie, pour y faire entrer de leurs créatures, propres à ſeconder leurs vues ; c'eſt pour obvier aux ſuites des altérations faites contre ſa conſtitution que ce chapitre chargea ce député d'obtenir un diplôme de Sa Majeſté l'Impératrice, qui arrêta le cours de cet abus en fixant d'un côté les degrés de nobleſſe qu'on doit prouver pour être reçu dans la claſſe des nobles & preſcrivant, de l'autre, qu'il ne ſuffiroit pas que les licenciés & docteurs euſſent une patente de ces grades, qu'on achetoit ſouvent, mais qu'ils ne feroient conſidérés pour tels qu'après avoir fait un cours en règle pendant cinq ans à l'Univerſité de Louvain, diſpoſition également utile à l'encouragement des études de cette univerſité & au chapitre, qui en reſſent déjà les effets ſalutaires par le nombre de ſujets diſtingués qui s'y accroît tous les jours depuis. » (Guaſco.)

(*b*) Cf. la lettre précédente.

(*c*) Voyez dans les *Voyages* (tome II, page 1078) cette anecdote ſur le marquis de Montemagno.

m'écriois-je, où le premier miniſtre vit dans une ſi grande ſimplicité & dans un pareil déſœuvrement. Vous verrez M[me] la marquiſe Ferroni & l'abbé Niccolini ; parlez-leur de moi. Embraſſez bien de ma part Mgr Cerati à Piſe ; & pour Turin, vous connoiſſez mon cœur, notre grand prieur, MM. les marquis de Breille & de Saint-Germain. Si l'occaſion ſe préſente, vous ferez ma cour à Son Alteſſe Royale.

Si vous écrivez à M. le comte de Cobenzl (*a*), à Bruxelles, je vous prie de le remercier pour moi & marquez-lui combien je me ſens honoré par le jugement qu'il porte ſur ce qui me regarde. Quand il y aura des miniſtres comme lui, on pourra eſpérer que le goût des lettres ſe ranimera dans les États autrichiens & alors vous n'entendrez plus de ces propoſitions erronées & malſonnantes qui vous ont ſcandaliſé (*b*).

Je crois bien que je ſerai à Paris dans le temps que vous y viendrez. J'écrirai à M[me] la ducheſſe d'Aiguillon combien vous êtes ſenſible à ſon oubli ; mais, mon cher abbé, les dames ne ſe ſouviennent pas de tous les chevaliers ; il faut qu'ils ſoient paladins. Au reſte, je voudrois bien vous tenir huit jours à La Brède à votre retour de Rome ; nous parlerions de la belle Italie & de la forte Allemagne.

Voilà donc Voltaire qui paroît ne ſçavoir où repoſer ſa tête (*c*) : *Ut eadem tellus, quæ modo victori defuerat, deeſſet ad ſepulturam.* Le bon eſprit vaut mieux que le bel eſprit.

A l'égard de M. le duc de Nivernois, ayez la bonté de lui faire ma cour, quand vous le verrez à Rome, & je ne crois pas que vous ayez beſoin d'une lettre particulière pour lui. Vous êtes ſon con-

(*a*) Le comte Charles de Cobenzl (1712—1770), miniſtre plénipotentiaire au gouvernement général des Pays-Bas.

(*b*) « Cet ami lui avoit mandé qu'il avoit été fort choqué de deux propoſitions qu'il avoit entendues : la première étoit qu'à l'occaſion d'un ouvrage qu'il avoit fait imprimer, un ſeigneur lui dit qu'il ne convenoit point à un homme de condition de ſe donner pour auteur. La ſeconde étoit d'un militaire du premier rang, dite à ſon frère à propos des lectures aſſidues qu'il faiſoit des livres du métier : « Les livres, lui fut-il dit, ſervent peu pour la guerre ; je n'en ai jamais lu, & je n'en ſuis pas moins parvenu au premier grade. » (Guaſco.)

(*c*) Après l'aventure de Francfort, il errait de Mayence à Schwetzingen, de Straſbourg à Colmar, ſans pouvoir trouver un logis où ſe fixer.

frère à l'Académie & il vous connoît ; cependant, ſi vous croyez que cela ſoit néceſſaire, mandez-le moi. Adieu.

686. — *Monteſquieu à Madame Du Deffand* (*a*)

Au château de La Brède, le 12 octobre [1753] (*b*).

Vous dites, Madame, que rien n'eſt heureux, depuis l'ange juſqu'à l'huître : il faut diſtinguer. Les ſéraphins ne ſont point heureux, ils ſont trop ſublimes : ils ſont comme Voltaire & Maupertuis, & je ſuis perſuadé qu'ils ſe ſont là-haut de mauvoiſes affaires ; mais vous ne pouvez douter que les chérubins ne ſoient très-heureux. L'huître n'eſt pas ſi malheureuſe que nous, on l'avale ſans qu'elle s'en doute ; mais pour nous, on vient nous dire que nous allons être avalés & on nous fait toucher au doigt & à l'œil que nous ſerons digérés éternellement. Je pourrois parler à vous, qui êtes gourmande, de ces créatures qui ont trois eſtomacs : ce ſeroit bien le diable ſi, dans ces trois, il n'y en avoit pas un de bon. Je reviens à l'huître : elle eſt malheureuſe quand quelque longue maladie fait qu'elle devient perle : c'eſt préciſément le bonheur de l'ambition. On n'eſt pas mieux quand on eſt huître verte ; ce n'eſt pas ſeulement un mauvais fond de teint, c'eſt un corps mal conſtitué.

Vous dites que je n'ai point écrit à Mme la ducheſſe de Mirepoix ; j'en ai découvert deux raiſons : c'eſt qu'elle eſt malade & qu'elle eſt dans les embarras de la Cour. A l'égard de d'Alembert, j'ai plus d'envie que lui & autant d'envie que vous de le voir de l'Académie ; car je ſuis le chevalier de l'ordre du Mérite. Il eſt

(*a*) *Correſpondance inédite de Madame Du Deffand* (1809), tome I, p. 22. — La lettre, qui n'eſt pas autographe, a paſſé, ſous le n° 971, dans la vente Fatio des 15—17 juin 1932, — &, ſous le n° 84, dans une vente anonyme du 7 juin 1935 (Henri Baudoin, commiſſaire-priſeur, — Jacques Arnna & Déſiré Janvier, experts).

(*b*) Dans l'édition de 1809 cette lettre porte la date, certainement erronée, du 12 ſeptembre 1741. Le milléſime ne peut être que 1753, comme l'indiquent les alluſions à la querelle de Voltaire & de Maupertuis & à l'élection de Buffon à l'Académie françaiſe (25 août 1753). — Le quantième du 12 octobre eſt celui que donnent les catalogues des ventes de 1932 & 1935 ; il eſt vraiſemblable : la lettre ferait partie par le même ordinaire que la ſuivante.

vrai qu'à la dernière élection il y eut quelque efpèce de compofition faite, qui barbouille un peu l'élection prochaine ; mais je vous parlerai de tout cela à mon retour, qui fera vers le 15 ou la fin de novembre. Je fuis pourtant bien ici : mais les hommes ne quittent-ils pas fans ceffe les lieux où ils fçavent qu'ils font bien, pour ceux où ils efpèrent d'être mieux ? J'irai vous marquer ma reconnoiffance des chofes charmantes que vous nous dites toujours & qui nous plaifent toujours plus qu'à vous. Je vous félicite d'être chez Mme de Betz (*a*). Nous fommes dans des maifons de même goût ; car je me trouve au milieu des bois que j'ai femés & de ceux que j'ai envoyés aux airs. Je vous prie de vouloir bien faire mes complimens aux maîtres de la maifon & d'agréer, Madame, le refpect & l'amitié la plus tendre.

687. — *Montefquieu à Madame Dupré de Saint-Maur* (*b*)

13 octobre 1753.

Le 13 octobre 1753, Montefquieu écrit de La Brède une... intéreffante lettre, de trois pages, à fa correfpondante Mme Dupré de Saint-Maur. « Épître fort gracieufe », dit le catalogue. Montefquieu remercie Mme Dupré de Saint-Maur de lui avoir rappelé le fouvenir de M. de Trudaine & de M. Bouvart, auquel fon petit-fils doit la vie & la fanté (*c*). *Qu'elle ne lui parle pas de piège. Il eft outré de voir que les affaires s'aigriffent, & que les vieilles haines s'enveniment.* La prudence qui règle l'avenir vaut mieux que la fageffe qui conduit le préfent, & fans elle il n'y pas de vraie fageffe... Il n'y a rien de pire que de perdre & l'amour du prince préfent & peut-être des futurs... *Les yeux de Montefquieu l'obligent à l'oifiveté* : Je fuis occupé ici à faire du nectar ; le malheur eft qu'Hébé ne le verfera point dans ma coupe...

(*a*) Madame Lallemand de Betz, femme du fermier général. Madame Du Deffand était chez elle à la fin de 1753 ; cf. la *Correfpondance de Madame Du Deffand*, éd. Lefcure (1865), tome I, p. 186.

(*b*) *Revue d'hiftoire littéraire*, 1910, p. 311 ; d'après le n° 40.876 du catalogue à prix marqué 280 de la maifon Noël Charavay.

(*c*) Michel-P. Bouvart (1711—1787), docteur en médecine, avait dû donner fes foins au petit d'Armajan atteint de la petite vérole ; cf. ci-deffous la lettre 695, page 1484.

688. — *Montesquieu à la Beaumelle* (*a*)

La Brède près Bordeaux, 8 novembre 1753.

Je puis bien vous assurer, Monsieur, qu'il y a longtemps que je n'ai eu de joie plus vive que celle que j'ai eue en recevant votre lettre, par laquelle vous me marquez que vous avez repassé le Cocyte & que vous êtes sorti de la noire Bastille (*b*). Je comprends que, quoique la grâce ne soit pas entière, cependant vous avez gagné quatre-vingt-dix pour cent sur la partie & qu'il sera plus aisé pour vos amis d'obtenir un retour. Je suis du nombre, Monsieur, encore plus dans cette occasion que dans aucune autre, & quand je serai arrivé à Paris, ce qui sera au premier jour, je travaillerai à vous rendre tous les services qui dépendront de moi.

Nous vivons dans un temps où l'on aime les gens de lettres. Vous avez de beaux talens. Il faut songer à en gagner cinq autres (*c*) & à travailler à une fortune indépendante de vos talens mêmes.

Adieu, Monsieur, je vous remercie des marques d'amitié que vous me donnez : je vous prie de compter sur la mienne. Je suis avec le sentiment de la plus parfaite estime, Monsieur, votre, etc.

MONTESQUIEU.

689. — *Montesquieu au chevalier d'Aydie* (*d*)

La Brède, ce 8 novembre 1753.

Je bus hier, mon cher chevalier, trois verres de vin à la confusion du P. de Palène (*e*); c'est une santé angloise. Le pauvre homme auroit bien mieux aimé que vous lui eussiez donné une douzaine de coups de bâton que de signer une transaction qui met le couvent si fort à l'étroit ; mais vous n'avez pas suivi son goût.

(*a*) Archives des Angliviels (collationné à l'original, qui n'est pas autographe, par M. Robert Angliviel de La Beaumelle). — Publ., incomplètement, par Taphanel, *La Beaumelle & Saint-Cyr*, p. 148.

(*b*) La Beaumelle avait été élargi le 12 octobre 1753.

(*c*) Allusion à la parabole des talens. (Matth., XXV, 14—30).

(*d*) *Lettres originales de Montesquieu au chevalier d'Aydie* (Paris, Pougens, an V, in-8°), lettre VII.

(*e*) Cf. la lettre 609.

Le P. de Palène eſt le diable de l'abbé de Grécourt (*a*) à qui l'on donne une flaquée d'eau bénite.

Mon cher chevalier, je vous aime, je vous honore & vous embraſſe.

690. — *Charles Bonnet à Monteſquieu* (*b*)

A Genève, ce 14 novembre 1753.

Monſieur,

Il y a longtemps que je vous admire & que je vous chéris, ſans avoir pu trouver l'occaſion de vous le dire. Cette occaſion ſi déſirée s'offre aujourd'hui : ſouffrez, Monſieur, que je la ſaiſiſſe & qu'en vous préſentant cet exemplaire de mes *Recherches ſur les feuilles des plantes* (*c*), je rende hommage à vos lumières & à vos vertus. Vos ouvrages ſont mes délices ; ils perfectionnent mon entendement, ils étendent mes vues ; j'y contemple en grand le ſyſtème de l'humanité. J'y ſuis cette courbe ſi variée que forment les corps politiques ; je tâche d'en démêler tous les points. Newton a découvert les lois du monde matériel : vous avez découvert, Monſieur, les lois du monde intellectuel. Mais les rapports dont ces lois ne ſont que les réſultats ſont bien plus compliqués que ne le ſont ceux du monde phyſique. Les plis & les replis de cette grande chaîne, la fineſſe de ſes anneaux en divers endroits l'ont fait paroître interrompüe aux yeux de bien des ſçavans : de là cette multitude de critiques, dédommagemens aſſez minces de l'amour-propre. Les vues qui ne ſont pas aſſez étendues pour ſaiſir l'enſemble d'un ouvrage s'arrêtent à quelques parties & perdent les rapports de

(*a*) Voyez le *Philotanus*, dans les *Œuvres* de Grécourt, éd. 1761, tome III, p. 223.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 43.

(*c*) *Recherches ſur l'uſage des feuilles dans les plantes & ſur quelques autres ſujets relatifs à l'hiſtoire des végétaux*, Göttingue & Leyde, in-4° (avec la date de 1754). Dans une lettre du 29 janvier 1755, au ſecrétaire de l'Académie de Bordeaux (Bibl. Bordeaux, ms 828[20], n° 61), Ch. Bonnet écrit : « L'Académie ayant propoſé il y a, je crois, dix à douze ans l'*Uſage des feuilles, etc.*, pour ſujet du prix de phyſique, je ne pus alors m'occuper de cet objet intéreſſant. J'ai été acheminé depuis à l'approfondir un peu, & le livre que j'ai eu l'honneur de préſenter à l'Académie étoit un hommage qu'elle méritoit, d'autant plus que cette illuſtre compagnie a été la première à en propoſer le ſujet à l'examen des phyſiciens. »

ces parties au tout. Avant que j'eusse lu votre ouvrage, j'avois un peu médité sur les loix prises en général, & je m'en étois formé à peu près la même idée que vous. Cet accord ne m'a pas médiocrement flatté. J'avois formé le projet d'une théorie des rapports ; j'en ai ébauché le plan ; peut-être l'exécuterai-je quelque jour à l'aide de vos lumières.

L'ouvrage que j'ai l'honneur, Monsieur, de vous présenter est dans un genre bien différent, mais tous les genres vous sont familiers. Les plantes ont leurs loix, j'en ai entrevu quelques-unes. J'ai tâché de les décrire clairement & avec toute la précision que le sujet comportoit. J'aurois fort souhaité de les approfondir davantage, mais la médiocrité de mes connoissances & de mes talens n'a pas été un des moindres obstacles qui s'y soient opposés. L'état de mes yeux en a formé un autre très-considérable : les insectes les ont tellement fatigués que je suis obligé d'user des plus grands ménagemens. L'ouvrage que je vous envoie, je l'ai dicté en très-grande partie pour ne pas me fatiguer à écrire. Mes yeux vont cependant mieux à présent & j'espère qu'ils se fortifieront de plus en plus. L'emploi que je fais actuellement de ma main pour vous exprimer mes sentimens (*a*) est un des plus agréables que j'aie encore goûtés.

Agréez, Monsieur, les vœux ardens que je ferai toute ma vie pour la conservation de votre santé, si chère aux partisans de la raison & du vrai sçavoir, qui sont aussi les amis du genre humain.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur. CHARLES BONNET.

691. — *Montesquieu à d'Alembert* (*b*)

Bordeaux, le 16 novembre 1753.

Vous prenez le bon parti, Monsieur ; en fait d'huître on ne peut faire mieux. Dites, je vous prie, à Mme Du Deffand que si je continue à écrire sur la philosophie, elle sera ma marquise (*c*).

(*a*) La lettre est autographe.

(*b*) *Œuvres posthumes de d'Alembert* (Paris, Pougens, an VII), tome I, p. 422.

(*c*) Allusion à la *Pluralité des mondes*, de Fontenelle.

Vous avez beau vous défendre de l'Académie, nous avons des matérialiſtes auſſi ; témoin l'abbé d'Olivet, qui pèſe au centre & à la circonférence ; au lieu que vous, vous ne peſez point du tout.

Vous m'avez donné de grands plaiſirs. J'ai lu & relu votre *Diſcours préliminaire*, c'eſt une choſe forte, c'eſt une choſe charmante, c'eſt une choſe préciſe ; plus de penſées que de mots, du ſentiment comme des penſées, & je ne finirois point.

Quant à mon introduction dans l'*Encyclopédie*, c'eſt un beau palais où je ſerois bien curieux de mettre les pieds ; mais pour les deux articles *Démocratie* & *Deſpotiſme*, je ne voudrois pas prendre ceux-là (*a*). J'ai tiré, ſur ces articles, de mon cerveau tout ce qui y étoit. L'eſprit que j'ai eſt un moule ; on n'en tire jamais que les mêmes portraits : ainſi je ne vous dirois que ce que j'ai dit, & peut-être plus mal que je ne l'ai dit. Ainſi, ſi vous voulez de moi, laiſſez à mon eſprit le choix de quelque article ; & ſi vous voulez, ce choix ſe fera chez Mme Du Deffand avec du maraſquin. Le P. Caſtel dit qu'il ne peut pas ſe corriger, parce qu'en corrigeant ſon ouvrage il en fait un autre & moi je ne puis pas me corriger parce que je chante toujours la même choſe. Il me vient dans l'eſprit que je pourrai prendre peut-être *Goût* (*b*) & que je prouverai bien que *difficile eſt proprie communia dicere*.

Adieu, Monſieur ; agréez, je vous prie, les ſentimens de la plus tendre amitié.

692. — *Monteſquieu à la ducheſſe d'Aiguillon* (*c*)

A La Brède, ce 3 décembre 1753.

J'ai, Madame, reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dans le temps que je quittois La Brède pour partir

(*a*) Les deux articles furent rédigés par le chevalier de Jaucourt, qui conclut l'article *Démocratie* par ces mots : « Voilà preſque un extrait de l'*Eſprit des Loix*. »

(*b*) L'article *Goût* eſt de Voltaire, mais il eſt ſuivi de l'*Eſſai ſur le Goût*, avec cette note : « Nous joindrons à cet excellent article le fragment ſur le goût que M. le Préſident de Monteſquieu deſtinoit à l'*Encyclopédie*... Ce fragment a été trouvé imparfait dans ſes papiers. »

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 5 (original). — Publ. dans les *Œuvres de Monſieur de Monteſquieu. Nouvelle édition*... (Londres, Nourſe, 1767, 3 vol. in-4°), tome III, p. 742.

pour Paris. Je refterai pourtant fept ou huit jours à Bordeaux, pour mettre en ordre un vieux procès que j'ai. Je pars donc & vous pouvez être fûre que ce n'eft pas pour la Sorbonne que je pars (*a*), mais pour vous. Cette Sorbonne eft la mouche du coche ; elle croit qu'elle fait remuer tout. Je quitte La Brède avec regret, d'autant mieux que tout le monde me mande que Paris eft fort trifte.

Je reçus, il y a deux ou trois jours, une lettre affez originale. Elle eft d'un bourgeois de Paris, qui me doit de l'argent & qui me prie de l'attendre jufqu'au retour du Parlement ; & je lui mande qu'il feroit bien de prendre un terme un peu plus fixe.

C'eft un grand fléau que cette petite vérole. C'eft une nouvelle mort à ajouter à celle à laquelle nous fommes tous deftinés. Les peintures riantes qu'Homère fait de ceux qui meurent, de cette fleur qui tombe fous la faux du moiffonneur ou qui eft cueillie par les doigts d'une bergère, ne peuvent pas s'appliquer à cette mort-là.

J'aurois eu l'honneur de vous envoyer les chapitres que vous voulez bien me demander fi vous ne m'aviez appris que vous n'étiez plus dans le lieu où vous voulez les faire voir. Mais je vous les apporterai & vous les corrigerez ; & vous me direz : je n'aime pas cela ; & vous ajouterez : il falloit dire ainfi.

Je vous prie, Madame, d'avoir la bonté d'agréer les fentimens du monde les plus refpectueux.

MONTESQUIEU.

Vous voulez, Madame, que vos lettres partent fans enveloppe.

A Madame, Madame la ducheffe d'Aiguillon la douairière, dans fon hôtel, rue de l'Univerfité, — à Paris.

(*a*) La Sorbonne avait adopté, le 1[er] août 1752, un projet de cenfure en 17 propositions, auxquelles Montefquieu répondit par fes Explications (cf. ci-deffus, pages 649—674). La fentence de cenfure n'intervint que le 15 juin 1754 (cf. l'Introduction de M. Brethe de la Greffaye à fon édition de l'*Efprit des Loix*, tome I, pages LXXXII—LXXXIII).

693. — *Monteſquieu à Charles Yorke* (*a*)

A La Brède, près Bordeaux, ce 4 décembre 1753.

J'ai, Monſieur, reçu votre lettre datée de Paris du 19 octobre ; ainſi vous ne vous êtes approché de moi que pour me faire du chagrin. J'aurois été bien heureux de paſſer quelque temps avec vous à La Brède ; vous m'auriez appris à raiſonner, & moi je vous aurois appris à faire du vin & à planter des chênes ſous leſquels quelque druide ſe mettra quelque jour. Mais quand je ſerois auſſi jeune que vous, je ne verrois point cela. Je pars dans trois ou quatre jours pour Paris, d'où l'on me mande qu'on s'ennuie beaucoup ; &, en vérité, il ne vaudroit pas la peine d'aller chercher l'ennui ſi loin. Si vous avez vu Milord Albemarle, vous avez vu un homme que nous aimons tous ici. Le mandement idiot de M. l'évêque de Montauban (*b*) n'a pas plu davantage en France qu'en Angleterre : c'eſt le propre des gens ſots d'être enchantés de leur ſtupidité, même quand elle fait du bruit.

Je vous répéterai toujours combien j'aurois été charmé de vous voir à Paris ou ici & d'apprendre des choſes que les livres ne ſçavent pas. Je vous prie de me recommander à votre illuſtre ami M. le docteur Warburton ; je lui aurois écrit cent fois ſi j'avois ſçu où adreſſer ma lettre. Il m'a fait un préſent qui fait mes délices ; ce ſont ſes beaux ouvrages & ſon édition de Pope. Je lui enverrois bien ma nouvelle édition de l'*Eſprit des loix* quand je l'aurai faite, mais je croirois ne lui envoyer rien. Je voudrois donc lui envoyer une des choſes du monde que j'aime le plus, qui eſt une pièce de mon vin, que je voudrois qu'il me fît l'honneur d'accepter ; mais pour cela, il faudroit que vous euſſiez la bonté de me faire un plaiſir, qui eſt de me marquer à qui je dois l'adreſſer & vous pourrez envoyer votre lettre chez moi, rue Saint-Dominique, à Paris. Ayez la bonté, je vous prie, de parler pour moi à M. le colonel Yorke quand vous lui écrirez.

(*a*) *Revue d'hiſtoire littéraire*, 1910, p. 310 ; publ. par Paul Bonnefon d'après l'original dans *Hardwicke Papers*, tome II (Britiſh Muſeum, Additional mſs, n° 35.350), ff. 7—8.

(*b*) M. Verthamon de Chavagnac, évêque de Montauban de 1730 à 1762.

Croyez, je vous prie, que perſonne ne vous aime autant que je fais.

MONTESQUIEU.

Un gentilhomme anglois, que je vis quelques jours avant mon départ, eut la bonté de ſe charger d'un exemplaire des différens ouvrages que j'ai faits, pour vous les remettre ; j'eſpère que vous les avez reçus.

694. — *Monteſquieu à Latapie* (*a*)

Ce ſamedi matin (*b*).

La maladie de M. le Doyen (*c*) m'oblige de partir d'abord après dîner pour Bordeaux. Madame part auſſi. Ainſi en cas que M. Allari vienne, je vous prie de le recevoir au château & de tâcher de le mener ſur le chemin en queſtion. Je laiſſerai le plan à M. Laborde.

Je vous donne le bonjour, Monſieur.

A Monſieur, Monſieur Latapie, juge de La Brède, — à La Brède.

695. — *Monteſquieu à Darcet* (*d*)

A Bordeaux, ce 10 décembre 1753.

Je vous remercie, Monſieur, des bonnes nouvelles que vous me mandez de la ſanté de M. le Doyen. Le tout dépend de ſa docilité

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) On eſt tenté de croire la préſente lettre contemporaine de celle qui ſuit. Il eſt vrai que le 10 décembre 1753 était un lundi, non pas un ſamedi ; mais la lettre ſuivante paraît bien avoir été commencée à La Brède & datée ſeulement à Bordeaux.

(*c*) Joſeph de Secondat, doyen de Saint-Seurin de Bordeaux, frère de Monteſquieu.

(*d*) Bibliothèque nationale de Paris, Nouv. acq. fr. 22.899, ff. 82—83. (Cette lettre nous a été ſignalée par M. Robert Shackleton, à qui nous exprimons nos très vifs remerciements.) — Sur Jean Darcet (1725—1801), que Monteſquieu avait connu jeune étudiant à Bordeaux & avait pris en amitié, cf. Dizé (Michel-J.-J.), *Précis hiſtorique ſur la vie & les travaux de Jean Darcet...* (Paris, an X, in-8° de 36 pages) & Cuvier, *Recueil des éloges hiſtoriques lus dans les ſéances publiques de l'Inſtitut royal de France*, tome I (1819), pp. 165—185. — Si l'on en croit Dizé (pp. 8—9) & Cuvier (p. 171), Darcet aurait défendu Monteſquieu à ſon lit de mort contre les importunités des PP. Jéſuites, qui voulaient lui enlever ſes papiers.

à prendre des remèdes convenables, & je vous prie de lui dire qu'il vaut mieux prendre de médecines que mourir.

Je ſuis ſur le point de partir ; je quitte aujourd'hui La Brède. M. le Doyen aura reçu de mes nouvelles par M. l'abbé de Clairac (*a*), à qui j'ai adreſſé deux lettres chez moi.

Je vous remercie, Monſieur, de la peine que vous avez priſe de faire tenir le paquet à M. Larcher.

A l'égard du petit d'Armajan (*b*), je vous dirai qu'après ma petite vérole j'eus auſſi un écoulement par la jambe pendant un mois ou ſix ſemaines. On me purgea dix ou douze fois, on me mit cinq ou ſix bouteilles d'eau vulnéraire. Je l'aurois encore. J'allois deux ou trois fois aux Tuileries, & je n'entendis plus parler de cet écoulement. Je ſuis perſuadé que le temps & un exercice modéré achèveront de tirer d'affaire votre écolier.

Je ſuis, Monſieur, avec toute ſorte de conſidération, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

Je vous prie de dire au petit d'Armajan que je l'embraſſe & que je ſerai bien aiſe de le revoir.

A Monſieur, Monſieur Darſet, docteur en médecine. Au collège de La Marche, — à Paris.

696. — *Monteſquieu à Chaubinet* (*c*)

A Bordeaux, ce 17 décembre 1753.

J'ai parlé, Monſieur, à M. l'Intendant (*d*) ; on lui a donné des mémoires contre vous, ou plutôt contre votre frère ; j'ai apaiſé cela & vous pouvez être tranquille. Je vous en aurois écrit plus tôt,

(*a*) L'abbé Venuti.

(*b*) N*** d'Armajan, petit-fils de Monteſquieu par ſa mère, Marie de Secondat, qui avait épousé Vincent Guichanères d'Armajan en 1738. — La préſente lettre permet de corriger une erreur abſurde de Dizé (p. 6) répétée par tout le monde juſqu'à Céleſte (*Mélanges inédits de Monteſquieu*, p. XV), erreur ſuivant laquelle Monteſquieu aurait confié à Darcet l'éducation de ſon fils (né en 1716, dix ans avant ſon prétendu précepteur). En réalité c'eſt un petit-fils de Monteſquieu qui fut l'élève de Darcet.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 88 (original).

(*d*) Tourny.

mais M. l'Intendant a eu befoin de quelque éclairciffement là deffus ; je lui ai rappelé qu'il avoit déjà donné là-deffus un avis qui vous étoit favorable, fur l'atteftation des perfonnes les plus confidérables du canton ; enfin vous en êtes quitte pour la peur, pour cette fois-ci.

Mais ne pourriez-vous pas obliger votre frère à être plus fage & à éviter toute forte de fujet de plainte ? Il eft pourtant dans un état fi terrible, qu'il n'y a ni chartreux ni bénédictin qui foit obligé d'être plus réfervé que lui. Vous en êtes quitte pour cette fois, mais s'il continue à faire des fottifes, il fe perdra & vous perdra. Je vous avois tant recommandé de faire en forte qu'on ne parlât point de vous autres. J'ai dit à M. l'Intendant que c'étoit moi qui vous avois fait revenir dans l'efpérance que vous pourriez vous mettre en état & faire finir cette malheureufe affaire. Je compte recevoir une lettre de M. l'Intendant fur votre fujet.

Adieu, Monfieur, je vous falue de bon cœur.

Montesquieu.

A Monfieur, Monfieur de Chaubinet, — à Raymond.

697. — *Montefquieu à Guafco* (*a*)

De Paris, 26 décembre 1753.

J'arrivai avant-hier au foir de Bordeaux : je n'ai encore vu perfonne & je fuis plus preffé de vous écrire que de voir qui que ce foit. Je verrai Huart, & s'il n'a pas rempli vos ordres, je les lui ferai exécuter ; vous avez pourtant plus de crédit que moi auprès de lui : je ne lui donne que des phrafes, & vous lui donnez de l'argent.

Je fuis bien glorieux de ce que M. l'auditeur Bertolini (*b*) a trouvé mon livre affez bon pour le rendre meilleur & a goûté mes principes. Je vous prierai dans le temps de me procurer un exemplaire de l'ouvrage de M. Bertolini ; j'ai trouvé fa préface extrêmement bien : tout ce qu'il dit eft jufte, excepté les louanges.

(*a*) *Lettres familières*, XLVI (p. 198).

(*b*) Bertolini, jurifconfulte florentin, auteur d'une *Analyfe raifonnée de l'Efprit des loix*, qui ne parut qu'en 1798 dans les *Œuvres pofthumes*.

Mille chofes bien tendres pour moi à M. l'abbé Niccolini. J'efpère, mon cher abbé, que vous viendrez nous voir à Paris cet hiver & que vous viendrez joindre les titres d'Allemagne & d'Italie à ceux de France. Si vous paffez par Turin, vous fçavez les illuftres amis que j'y ai.

Je vous embraffe de tout mon cœur.

698. — *Montefquieu à La Beaumelle* (*a*)

12 janvier 1754.

Je fuis dans la dernière furprife, Monfieur. J'ai dit cent fois à M. de La Condamine, pendant votre détention, & M. de La Condamine m'a promis cent fois, que vous ne feriez pas imprimer mon *Lyfimaque* (*b*). Je fuis dans des circonftances où je ne dois rien imprimer.

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire une longue lettre, où vous ne me parlez pas du tout de cela. Cela même eft d'autant plus mal à propos que cela me ferme la bouche pour vous-même & me commet de tous côtés.

Enfin Monfieur, fi l'impreffion eft faite, comme vous dites, je confens de tout mon cœur à dédommager le libraire des frais qu'il a faits, pourvu que l'ouvrage ne paroiffe [pas] & que je fois tranquille là-deffus (*c*).

(*a*) Archives des Angliviels (tranfcrit fur l'original autographe par M. Robert Angliviel de La Beaumelle, à qui nous adreffons ici nos remerciements les plus vifs). — Publ. de façon très incomplète, par Taphanel, *La Beaumelle & Saint-Cyr*, p. 150.

(*b*) La Beaumelle préparait avec Damours, le fecrétaire de Montefquieu, une édition de *Lyfimaque* & du *Dialogue de Sylla & d'Eucrate* ; il fe difpofait à y joindre une pièce qu'il avait compofée en l'honneur de Montefquieu fous le titre de *Démocrate* (cf. Taphanel, *op. cit.*, pp. 149—151).

(*c*) Cf. apud Taphanel (*op. cit.*, p. 151 note 2) une promeffe en date du 14 janvier 1754 aux termes de laquelle le libraire Jorry s'engage vis-à-vis de La Beaumelle à ne pas publier le *Lyfimaque* & le *Dialogue de Sylla & d'Eucrate*. *Lyfimaque* devait être publié dans le tome II de l'édition de 1758, pp. 497 à 503, & le *Dialogue* dans le tome III, pp. 533 à 563, reproduits au tome I de notre édition.

699. — *Montesquieu à Grenoilleau* (*a*)

A Paris, ce 13 janvier 1754.

J'ai reçu, Monsieur, avec bien de la reconnoissance les marques de votre souvenir au commencement de cette année. Je vous prie de vouloir bien me les conserver, & je vous prie de croire que vous avez en moi un parent & un ami (*b*) qui prend grand intérêt à tout ce qui vous touche. Vous avez quitté de grands biens, que vous avez moins aimés que d'être heureux. Je manderai à Madame de Montesquieu que vous vous portez bien.

Je vous prie de dire à M. le Syndic (*c*) que je lui fais bien de [*sic*] complimens sur l'espérance d'un fils que vous me promettez ; car il aura un fils qui aura autant de probité que son père. Faites aussi mes complimens à M. Tronchin, à M. le conseiller Dupan (*d*), à M. Vernet & à M. le syndic Mussard à son retour (*e*). Si vous voyez M. de Courbon (*f*) assurez-le de mon souvenir très-humble. Comme je m'imagine que la ville de Genève n'est pas si grande que celle de Paris, je crois qu'on s'y rencontre plus aisément, & je m'imagine qu'un beau sermon est l'opéra où l'on se trouve.

(*a*) Bibliothèque publique & universitaire de Genève, Archives Tronchin, vol. 167, n° 115 (collationné à l'original par M. Robert Shackleton). — Publ. dans Marcel Raymond, *Montesquieu, Choix de textes*... (Fribourg, 1943), p. 226, — & par M. André Delattre dans *The Romanic Review* (New-York), tome XXXV (1944), p. 27.

(*b*) Dans le placet de 1725 (cf. ci-dessus, lettre 358, page 1064, note *a*) la mère de Daniel Grenoilleau est appelée Judith Lartigue, veuve de Daniel Grenoilleau. C'est donc de Madame de Montesquieu (Jeanne de Lartigne) que le correspondant de Montesquieu était parent.

(*c*) Ce syndic est évidemment celui qui s'était marié l'année précédente, & que nous croyons être J.-L. Saladin (cf. la lettre 663, page 1445).

(*d*) Jean-Louis Dupan (1698—1775), qui faisait partie du Petit conseil de la République de Genève depuis 1739 (note de M. Delattre).

(*e*) Pierre Mussard fut syndic en 1750, 1754, 1758 & 1762 (note de M. Delattre), & il fut député à Turin en 1754 (note de M. Raymond, p. 239, note 4).

(*f*) M. Bernard Gagnebin a eu la grande amabilité de nous communiquer la mention suivante relevée par lui aux Archives d'État de Genève, dans le Registre des décès, à la date du 17 décembre 1770 : « Noble Charles-Angélique, comte de Courbon-Blénac, de Saintonge, ancien officier de S.M.T.C., chevalier de l'ordre de Saint-Louis, catholique romain, âgé de 72 ans, mort de goutte à la poitrine. »

J'ai l'honneur d'être, Monſieur, avec toute ſorte de conſidération, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

700. — *Monteſquieu à Chaubinet* (*a*)

A Paris, ce 5 février 1754.

Je ſuis fâché de vous dire, mon cher Chaubinet, que votre affaire ne peut pas finir à l'entrée de M. l'évêque d'Orléans (*b*), parce que le Roi a reſtreint ſon privilège aux ſeuls crimes commis dans la ville d'Orléans & à de certains crimes légers. Je verrai ſi je pourrai déterminer M. le Garde des ſceaux à vous accorder enfin des lettres de grâce. Je ſuis bien aiſe du détail que vous m'avez fait. Je vous déſire une bonne ſanté & à Mlle votre ſœur auſſi.

Je vous embraſſe, mon cher Chaubinet, de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Chaubinet, — à Baron.

701. — *Warburton à Monteſquieu* (*c*)

London, Bedford-Row, Feb. 9, 1754.

I made it a matter of conſcience to ſpare your eyes and much more your time and learned leaſure : which was the reaſon of my having ſo long deferred my beſt thanks for your laſt moſt obliging letter. But I am never negligent to inquire after your health and welfare, of thoſe of our countrymen who come from France. Beſides our excellent friend Mr. C. Yorke, who brought me word of your health, though he had not the happiness of meeting with you, I had the pleaſure of hearing by lord Stormont (*d*), a young noble-

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 83 (original).

(*b*) Lud.-Joſeph de Montmorency-Laval venait d'être nommé évêque d'Orléans. Le droit de grâce, que poſſédaient les évêques d'Orléans pour les criminels qui venaient ſe conſtituer priſonniers à Orléans lors de leur entrée ſolennelle, avait été conſidérablement réduit par un arrêt du Conſeil de novembre 1753.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 289. — William Warburton (1698—1779) était évêque de Gloceſter.

(*d*) Mungo Murray, vicomte de Stormont.

man of great hopes, that it was commonly reported at Paris you was about to add a new chapter to the *Genius of laws*, as our tranſlators should have entitled your incomparable book.

I beg, Sir, your favourable acceptance of the little volume of ſermons (*a*) which comes along with this : which, were they only good *per la predicha*, I ſhould not have ventured to your ſight. They treat of nothing but our common Chriſtianity and the defence of it. You will receive beſides a new edition of the firſt volume of the *Divine legation* (*b*), to which I have now put the laſt hand. I have done the ſame to the ſecond, which I hope I ſhall ere long be able to ſend after the firſt.

The volume you now receive, in two parts, is not yet publiſhed here. I waited for lord Bolingbroke's poſthumous works, with whom I ſhall have a great deal to ſay in the prefaces of each of my volumes. His works, in 5 volumes in-q° (*c*), including the new and old, are now on the point of publication. I have been favoured already with a ſight of them. His purpoſe is to eſtablish not natural Religion, but Naturaliſm, on this principle that we have no ideas, nor can have any of the "moral attributes" of God, his goodness and juſtice, but of his *natural* only, viz. his power and wiſdom. He has laboured through ſeveral large volumes to overthrow *revealed* and what has been hitherto called *natural Religion*; but, all the way, with ſuch intemperate rage and fury, as will quite ſcandalize the politeness and candour of your country manners.

"Abbadie was mad.—Cudworth's notions of eternal and immutable morality, a rhapsody of jargon.—Cumberland talks metaphyſical jargon and theoligical blaſphemy.—Clarke triumphs in a fooliſh and wicked rodomontade in maintaining God's moral attributes.—Selden, Grotius, Cumberland and Pufendorf ſeem to be great writers in the ſubject of the principles of natural law, by much the ſame right as he may be called a great traveller who ſhould go from London to Paris by the cape of Good Hope.—Di-

(*a*) Sans doute les *Principles of natural and revealed Religion*, dont le premier volume parut en 1753.

(*b*) *The Divine legation of Moſes demonſtrated...*, dont la première édition parut en 1738—1741.

(*c*) Les œuvres complètes de Bolingbroke furent publiées en 1754 par David Mallet.

vines, guilty of fraud, impoſture, blaſphemy, when they endeavour to prove the divinity of Scripture.—They are orthodox bullies when they quote Moſes as ſolemnly as Don Quixote did archbiſhop Turpin: they are as mad as he.—Divines have impudently and wickedly aſſumed that there is a law of right reaſon common to God and man.—It is falſe and profane to preach up the obligation of imitating God." He ſays: "Divines are in confederacy with atheiſts to combat God's exiſtence under the maſk of theiſm.—Clarke's *Defence of Religion*, a rhapſody of preſumptuous reaſoning and profane abſurdities.—The Jewiſh nation, in a delirium when they thought themſelves the choſen people of God.—Their hiſtory, as fictitious as *Amadis of Gaul*.—Moſes account of the creation gives contempt for him as a philoſopher and horror as a divine.—The whole ſyſtem of the Law of Moſes, like the ſyſtem of his conduct, was founded on murder.—Paul was a fanatic, who, by artificial theology, would explain the imperfect revelation of Chriſt and ſupply the deficiencies of it.—There is ſomething ſo impudent, as well as abſurd, in Paul's talking of the profundities of God's wiſdom, as would ſurpriſe one."

Theſe are his very words, as they are ſcattered amongſt an infinite number of others of the ſame kind throughout his writings. And, though you cannot judge of the harveſt from ſuch wild flowers, yet you may form a good guess of the nature of the ſoil from them. I would only tell you that where he does not borrow from his predeceſſors: Collins (*a*), Tindal (*b*), Toland (*c*) (which is but ſeldom), the little reaſoning of his own is truly contemptible. Theſe are ſome of the fruits of our boaſted liberty! You have no reaſon to envy us theſe fruits, though the principle which, by abuſe, produces them, be very eſtimable. The ſober men amongſt us, who moſt lament this licentiouſness, are yet ſo much friends to true liberty, as not to wiſh to call in the magiſtrate into the quarrel and the very controverſialiſts themſelves are ready to ſay, on theſe occaſions: let him ſtand neuter, *& nous verrons beau jeu.*

(*a*) Anthony Collins (1676—1729).
(*b*) Matthew Tindal (1653—1733).
(*c*) John Toland (1669—1722).

I, for my own part, am much in thefe fentiments; yet, at the fame time, can not but lament the mifchief a licentious book of this kind does to fociety: for, though Truth may be a gainer by the folid anfwer given to them and by the opportunity they afford of ftriking out new lights in defence of Revelation, yet, in the meantime, the public fuffers. The people are corrupted who have only talents to fee what is plaufible, not what is true (which lies fomewhat deeper). Befides, in fuch a time as this, the general diffolution of manners, which makes them read licentious books which flatter their paffions, with eagerness, gives them a contrary prejudice to the anfwers.

Amongft this unhappy man's other violences, he had conceived an extreme diflike to me. I had indeed given him fome occafion: I took Mr. Pope out of his hands and gave him an averfion to his principles, and, after that poet's death, I publicly vindicated his memory againft the moft cruel and unjuft afperfion of his noble friend, in the preface to his *Patriot king* (*a*). So far then might be room for difguft. But it is hard to believe that what moft incenfed this noble writer was my fending him privately into France, by Mr. Pope's means and, at his earneft requeft, my hafty thoughts, fcribbled over in two or three hours, of his digreffion concerning the authenticity of the Jewifh hiftory in the *Letters* then unpublifhed and addreffed to Lord Cornbury, concerning the ufe of hiftory (*b*). In which, I reprefented to him the difhonour he would bring upon himfelf, and the difcredit it would do his book, to infert a mere digreffion, foreign from his fubject, which contained nothing but old objections, and yet mifunderftood by him, which had been anfwered a thoufand times over and to the general fatiffaction of the learned.

But why do I trouble you with this long account of a man in all refpects fo unlike yourfelf, whofe enmity and abufe I efteem, next to your extreme partiality and goodness to me, as my greateft honour. I think your favourable opinion a full reward of any merit in letters. While I am happy in that, I can fhake hands with malice

(*a*) *The idea of a patriot king*, publié vers 1735.

(*b*) *Letters on the ftudy and ufe of hiftory*, qui parurent en 1752.

and ſhall have no other anxiety but this of being able to ſupport ſo flattering a title as that of *your* friend.

In the mean time, I have the honour to be, Sir, your moſt obliged and moſt faithful, and obedient humble ſervant.

W. WARBURTON.

Londres, Bedford-Row, 9 février 1754.

Je me faiſais un devoir de conſcience de ménager vos yeux & encore plus votre temps & vos ſavants loiſirs ; c'eſt pourquoi j'ai tant tardé à vous adreſſer mes meilleurs remerciements pour votre dernière & très obligeante lettre. Mais je ne néglige jamais de m'enquérir de votre ſanté & de votre bonheur auprès de ceux de nos compatriotes qui viennent de France. Outre notre excellent ami, M. C. Yorke, qui m'a renſeigné ſur votre ſanté bien qu'il n'ait pas eu le bonheur de ſe rencontrer avec vous, j'ai eu le plaiſir d'apprendre par Lord Stormont, un jeune noble de la plus belle eſpérance, qu'on racontait couramment à Paris que vous étiez ſur le point d'ajouter un nouveau chapitre au *Génie des Lois*, titre que vos traducteurs auraient dû donner à votre incomparable ouvrage.

Je vous prie, Monſieur, d'accepter gracieuſement le petit volume de ſermons qui accompagne cette lettre : s'ils n'avaient été bons que *per la predicha*, je n'aurais pas oſé vous les mettre ſous les yeux. Il n'y eſt traité que de notre Chriſtianiſme commun & de ſon apologie. Vous recevrez, en outre, une nouvelle édition du premier volume de la *Miſſion divine*, à laquelle je viens de mettre la dernière main. J'ai fait le même travail pour le ſecond, que j'eſpère pouvoir vous envoyer bientôt après le premier.

Le volume que vous allez recevoir, en deux parties, n'eſt pas encore publié ici. J'ai attendu les œuvres poſthumes de Lord Bolingbroke, dont j'aurai bien des choſes à dire dans la préface de chacun de mes volumes. Ses *Œuvres* (en 5 volumes in-4°), comprenant les nouvelles & les anciennes, ſont maintenant ſur le point de paraître. J'ai déjà été admis à y jeter les yeux. Son deſſein eſt d'établir, non point la Religion naturelle, mais le Naturaliſme, fondé ſur ce principe que nous n'avons & ne pouvons avoir aucune

idée des « attributs moraux » de Dieu, de sa bonté & de sa justice, mais seulement de ses attributs *naturels*, c'est-à-dire de sa puissance & de sa sagesse. Il a consacré plusieurs gros volumes à démolir la *Religion révélée* & ce qu'on a appelé jusqu'à présent la *naturelle*. Mais, tout le temps, avec une rage & une furie si violentes, qu'elles scandaliseront tout à fait la politesse & la bienveillance en usage dans votre pays :

« Abbadie était fou. — La morale éternelle & immuable de Cudworth n'est que du mauvais jargon. — Cumberland n'émet qu'un jargon métaphysique & des blasphèmes théologiques. — Clarke s'abandonne à des rodomontades insensées & méchantes, en maintenant les attributs moraux de Dieu. — Selden, Grotius, Cumberland & Pufendorf passent pour être de grands écrivains lorsqu'ils traitent des principes du Droit naturel & cela avec autant de raison que l'on qualifierait de grand voyageur quelqu'un qui irait de Londres à Paris, en passant par le cap de Bonne-Espérance. — Les théologiens se rendent coupables de fraude, d'imposture, de blasphème, quand ils essaient de prouver la divinité de l'Écriture. — Ce sont des matamores orthodoxes lorsqu'ils citent Moïse aussi solennellement que don Quichotte cite l'archevêque Turpin : ils sont aussi fous que lui. — Les théologiens ont prétendu impudemment & perversement qu'il y a une loi de droite raison commune à Dieu & à l'homme. — Il est faux & impie de prêcher l'obligation d'imiter Dieu. » Il dit encore : « Les théologiens s'allient aux athées pour combattre l'existence de Dieu sous le masque du théisme. — La *Défense de la Religion*, par Clarke, n'est qu'une rapsodie de raisonnements présomptueux & d'absurdités impies. — C'était une folie du Peuple juif que de se croire le peuple choisi de Dieu. — Son histoire est aussi fabuleuse que l'*Amadis de Gaule*. — Le récit de la création par Moïse inspire du mépris pour lui, en tant que philosophe, & de l'horreur, en tant que théologien. — Le meurtre est le fondement de toute la législation, comme de toute la conduite de Moïse. — Paul était un fanatique, qui, au moyen d'une théologie artificielle, voulait expliquer la révélation imparfaite du Christ & en combler les lacunes. — Il y a quelque chose de si impudent & de si absurde à la

fois dans ce que Paul dit des profondeurs de la ſageſſe de Dieu, qu'on ne peut s'empêcher d'en être ſurpris. »

Telles ſont ſes propres expreſſions, diſſéminées dans ſes écrits, au milieu d'une foule d'autres ſemblables. Et, bien que vous ne puiſſiez apprécier la récolte d'après ces fleurs ſauvages, elles vous permettront, néanmoins, de vous faire une idée juſte de la nature du terroir. Je vous dirai ſeulement que, lorſqu'il ne fait pas d'emprunts à ſes prédéceſſeurs, Collins, Tindal, Toland (ce qui eſt rare), le peu de raiſonnements qui ſont de lui ſont vraiment pitoyables. Ce ſont là quelques-uns des fruits de notre liberté ſi vantée ! Vous n'avez aucune raiſon pour nous les envier, bien que le principe dont on les tire abuſivement ſoit très précieux. Les gens ſenſés d'entre nous, tout en déplorant le plus ces licences, ſont, cependant, ſi amis de la vraie liberté qu'ils ne déſirent pas faire intervenir le magiſtrat dans la querelle & les controverſiſtes eux-mêmes ſont prêts à dire, en pareil cas : « Qu'il reſte neutre, *& nous verrons beau jeu.* »

Moi, pour ma part, je ſuis bien de cet avis ; mais, en même temps, je ne puis que déplorer le mal qu'un livre licencieux de cette eſpèce fait à la ſociété. Car, bien que la vérité puiſſe gagner à ce qu'il ſoit réfuté ſolidement & à ce qu'il fourniſſe l'occaſion de faire jaillir de nouvelles lumières à la défenſe de la Révélation, le public en ſouffre néanmoins. Les gens qui n'ont qu'aſſez d'intelligence pour diſcerner ce qui eſt plauſible, mais non ce qui eſt vrai (vu que le vrai eſt moins acceſſible), ſont corrompus. De plus, dans un temps comme le nôtre, la diſſolution générale des mœurs leur fait lire avec empreſſement les livres licencieux, qui flattent leurs paſſions, & leur inſpire un préjugé défavorable aux réponſes.

Entre autres ſentiments violents de ce malheureux homme, il avait conçu une averſion extrême pour moi. Il eſt vrai que je lui en avais fourni quelques motifs : j'arrachai M. Pope de ſes mains & lui inſpirai de l'éloignement pour ſes principes ; puis, après la mort du poète, je défendis publiquement ſa mémoire contre les calomnies les plus cruelles & les plus injuſtes que ſon noble ami avait inſérées dans la préface de ſon *Roi patriote.* Il y avait là de quoi inſpirer de l'averſion. Mais ce qu'il eſt difficile de croire,

c'eſt que ce qui irrita le plus le noble auteur fut l'envoi ſecret, en France, que je lui fis, par l'intermédiaire de M. Pope & à la demande preſſante de celui-ci, de quelques obſervations jetées, en deux ou trois heures, ſur le papier, relatives à la digreſſion où il traitoit de l'authenticité de l'Hiſtoire des Juifs, dans les *Lettres* (encore inédites) adreſſées à Lord Cornbury, concernant l'uſage de l'Hiſtoire. Je lui expoſai le déſhonneur qu'il s'attirerait & le diſcrédit dont souffrirait ſon livre, s'il y inſérait une pure digreſſion, étrangère à ſon ſujet, ne contenant rien que de vieilles objections, & encore mal compriſes par lui, qui avaient été réfutées mille fois & à la ſatiſfaction générale des ſavants.

Mais pourquoi vous ennuierai-je de ces rapports ſur un homme qui vous reſſemble ſi peu à tous égards & dont l'inimitié & les injures ſont, pour moi, le plus grand des honneurs, après l'extrême indulgence & la bonté que vous voulez bien me témoigner ? Je regarde votre approbation comme une récompenſe complète pour tout mérite littéraire. Si je l'obtiens, je puis donner une poignée de main à la malveillance & n'aurai d'autre ſouci que de reſter digne d'un titre auſſi flatteur que celui de *votre* ami.

En même temps, j'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre très obligé & très fidèle, obéiſſant & humble ſerviteur.

W. WARBURTON.

702. — *Monteſquieu à Charles Bonnet* (*a*)

A Paris, ce 20 février 1754.

Si j'avois ſuivi les ſentimens de la reconnoiſſance, Monſieur, j'aurois eu l'honneur de vous faire réponſe ſur-le-champ ; mais votre lettre étoit accompagnée d'un livre que je voulois lire ; & il eſt arrivé que la lettre que je voulois employer à vous remercier ſera uniquement employée à vous féliciter. Votre ouvrage (*b*) m'a continuellement éclairé & m'a continuellement fait plaiſir, parce

(*a*) Bibl. de Genève, Lettres à Bonnet, II, n° 75 (collationné à l'original par M. Robert Shackleton). — Publ. par Sclopis, *Recherches ſur l'Eſprit des Lois* (1857), p. 27.

(*b*) Les *Recherches ſur l'uſage des feuilles dans les plantes* ; cf. ci-deſſus la lettre 690, page 1478.

que vous nous menez d'obſervation en obſervation. Je ſuis fâché de ne pouvoir pas vous dire qu'il faut que vous continuiez vos travaux ſur les matières de phyſique, puiſque ces mêmes travaux ont affaibli votre vue.

Je ſuis fâché de ne pas ſçavoir quelle eſpèce de maladie des yeux vous avez, parce que peut-être je vous aurois propoſé une eau dont je me ſers tous les jours depuis trente ans, tirée des ſimples, & qui m'a empêché d'être aveugle depuis trente ans. Avant ce temps-là j'avois eſſayé une multitude innombrable de remèdes; tout m'avoit été entièrement contraire. Je ne ſuis pas en état non plus que vous de lire; il y a dix ans que j'en ſuis privé à cauſe d'une cataracte qui m'eſt ſurvenue ſur un œil; quoi qu'il en ſoit, je vous aurois envoyé ma recette. Je ſuis fort touché, Monſieur, de votre conformité dont vous me faites l'honneur de me parler : c'eſt de vos idées ſur le rapport des loix. C'eſt un champ très-vaſte. La moiſſon eſt ample & n'attend que les ouvriers.

J'ai, Monſieur, l'honneur d'être, avec les ſentimens de la plus parfaite eſtime, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

703. — *Monteſquieu à **** (*a*)

A Paris, ce 21 février 1754.

J'ai reçu votre lettre de Rome, mon cher abbé. Je voudrois bien y être, malgré tous les Index du monde. J'y ai paſſé, pendant huit mois, le temps le plus heureux de ma vie & le temps où je me ſuis le plus inſtruit, & encore le cardinal Paſſionei n'y étoit-il pas. Je vous prie de lui préſenter bien mes reſpects. Je ne ſuis pas aſſez ruſtique pour ne pas ſçavoir combien en lui la tête honore la calotte; marquez-lui ma reconnoiſſance de l'honneur de ſon ſouvenir.

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 642; d'après la minute qui ſe trouvait aux archives de La Brède. — Le deſtinataire ne ferait-il pas l'abbé Venuti? La formule de ſalutation eſt la même que celle de la lettre 568 à Venuti. — L'édition des Bibliophiles de Guyenne doit faire erreur en donnant la lettre comme adreſſée à Guaſco : Monteſquieu appelait celui-ci « mon cher comte » depuis qu'il avait été inveſti de ce titre (cf. ci-deſſus la lettre 625).

Il y a longtemps que j'ai écrit au commandeur (*a*) de venir ici pour décider au moins le problème s'il a la pierre ou non. Nous avons ici un frère Jacques qui eſt miraculeux pour cette maladie & devant qui toute la chirurgie de l'Europe eſt obligée de ſe taire. Je ſuis à Paris, & j'y reſterai juſqu'au mois de ſeptembre prochain, & je paſſerai à La Brède ſeptembre, octobre, novembre, & ma réſolution eſt priſe d'y paſſer trois mois toutes les années & pas davantage. C'eſt ainſi que je courrai, tandis que Dieu me donnera un reſte de ſanté, au reſte de ma vie. Vous feriez bien de venir voir vos amis à Bordeaux, mais qu'eſt-ce que Bordeaux devant Rome ?

Adieu, mon cher abbé, je vous ſalue & embraſſe de tout mon cœur.

704. — *Monteſquieu au chevalier d'Aydie* (*b*)

Le 12 mars 1754.

Mon cher chevalier,

Mme Du Deffand m'a fait part d'une lettre de vous (*c*) qui m'a comblé de joie, parce qu'elle me fait voir que vous m'aimez beaucoup & que vous m'eſtimez un peu. Or, l'amitié & l'eſtime de mon cher chevalier, c'eſt mon tréſor. Je voudrois bien que vous fuſſiez ici & vous nous manquez tous les jours ; à préſent que je vieillis à vue d'œil, & ſurtout à la vue de mon œil, je me retire, pour ainſi dire, dans mes amis.

Bulkeley eſt au comble de ſes vœux ; ſon fils, pour lequel il eſt auſſi ſot que tous les pères, vient d'avoir le régiment (*d*) ; j'en ſuis en vérité bien aiſe : voilà ſa fortune faite. M. Pelham (*e*), qui étoit à peu près le premier miniſtre d'Angleterre, eſt mort. C'étoit un miniſtre honnête homme, de l'aveu de tout le monde ; il étoit déſintéreſſé & pacifique : il vouloit payer les dettes de la nation ;

(*a*) Le commandeur de Solar.

(*b*) *Lettres originales de Monteſquieu au chevalier d'Aydie* (Paris, Pougens, an V, in-8°), lettre VIII.

(*c*) Lettre du 27 février 1754 ; cf. la *Correſpondance de Madame Du Deffand*, éd. Leſcure (1865), tome I, p. 196.

(*d*) Le régiment d'infanterie irlandaiſe, dont était pourvu Bulkeley & qui fut donné à ſon fils.

(*e*) Henry Pelham (1694—1754) avait converti en rentes à 3% les emprunts contractés à 4% par le gouvernement britannique.

mais il n'avoit qu'une vie & il en faut plufieurs pour ces entreprifes-là.

J'allai voir hier une tragédie nouvelle, intitulée *les Troyennes* (*a*); la pièce eft affez mal faite : le fujet en eft beau, comme vous fçavez; c'eft à peu près celui qu'avoit traité Sénèque. Il y a de très-beaux & de très-grands morceaux, un quatrième acte très-beau, & le commencement d'un cinquième auffi. Ulyffe dit d'un ami de Priam, qui avoit fauvé Aftyanax :

> Les rois feroient des dieux fur le trône affermis,
> S'ils ne donnoient leur cœur qu'à de pareils amis.

M. d'Argenfon fe porte mieux ; mais on craint qu'il ne lui refte une plus grande foibleffe aux jambes. Je ne vous dirai point quand finira l'affaire du Parlement, ou plutôt l'affaire des parlemens ; tout cela s'embrouille & ne fe dénoue pas.

Mon cher chevalier, pourquoi n'êtes-vous point ici ? pourquoi ne voulez-vous pas faire les délices de vos amis ? pourquoi vous cachez-vous, lorfque tout le monde vous demande ? Revenez, nos mercredis languiffent. Mme de Mirepoix, Mme Du Châtel, Mme Du Deffand... Entendez-vous ces noms, & tant d'autres ?

J'arrive de Pont-Chartrain, avec Mme d'Aiguillon, où j'ai paffé huit jours très-agréables. Le maître de la maifon (*b*) a une gaieté & une fécondité qui n'a point de pareille. Il voit tout, il lit tout, il rit de tout ; il eft content de tout, il s'occupe de tout : c'eft l'homme du monde que j'envie davantage ; c'eft un caractère unique.

Adieu, mon cher chevalier : je vous écrirai quelquefois & je ferai votre Julien (*c*), qui eft plus en état de vous envoyer de bons almanachs que de bonnes nouvelles. Permettez-moi de vous embraffer mille fois.

MONTESQUIEU.

A Monfieur, Monfieur le chevalier d'Aydie, à Mayac, près Périgueux, — à Périgueux.

(*a*) Les *Troyennes* de Châteaubrun, repréfentées le 11 mars au Théâtre français.

(*b*) Maurepas.

(*c*) Julien, connu à Paris comme diftributeur de nouvelles à la main.

705. — *Monteſquieu à La Condamine* (*a*)

15 mars 1754.

Je vous remercie des ſoins que vous vous êtes donnés pour La Beaumelle ; & comme il peut avoir beſoin d'argent, la Baſtille n'en fourniſſant pas, je vous prie de diſpoſer de moi...

706. — *Charles Bonnet à Monteſquieu* (*b*)

A Genève, le 1er avril 1754.

Monſieur,

Différentes occupations m'ont empêché de vous témoigner plus tôt combien j'ai été flatté de l'approbation dont vous avez honoré mon ouvrage ſur les feuilles des plantes. Quand je ne devrois à l'étude de la nature que l'avantage d'être connu de vous, Monſieur, & d'en être eſtimé, je croirois lui devoir beaucoup & j'oublierois preſque le mal qu'elle m'a fait. Vous comprenez que je veux parler de l'état de mes yeux, pour leſquels vous voulez bien vous intéreſſer au point de m'offrir le remède dont vous vous trouvez ſi bien depuis trente ans. Je reconnois là cette humanité qui vous eſt ſi naturelle ; & je profiterois avec la plus ſincère reconnoiſſance d'une offre ſi obligeante, ſi vous jugiez que ce remède pût me convenir. Mon mal eſt effectivement un affoibliſſement de vue, & a été précédé de l'apparition de filamens que je voyois voltiger dans l'air. Enſuite j'ai ſenti des douleurs aſſez vives autour des muſcles des yeux & de la prunelle. Ces douleurs ſe faiſoient ſentir ſurtout lorſque je m'appliquois & que le temps devoit changer. J'étois le plus parfait baromètre. Depuis quelque temps ces douleurs ont beaucoup diminué : elles m'affectent moins fréquemment ; & je ne prédis plus les changemens de temps avec la même juſteſſe.

Pendant dix ans, je n'ai pas lu le plus petit livre imprimé. Lorſque j'étois obligé d'écrire moi-même, je n'écrivois pas, je

(*a*) Vian, *Hiſtoire de Monteſquieu*... (Paris, Didier, 1879, in-8°), p. 302 ; d'après l'original qui ſe trouvait dans le cabinet d'Étienne Charavay.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 44.

griffonnois. Aujourd'hui j'écris, comme vous voyez, d'une manière affez lifible & fans fatigue. A la vérité j'écris peu à la fois. Je me fuis auffi remis à lire & le premier livre fur lequel j'ai voulu goûter la délicieufe fatiffaction d'ufer de fes propres yeux a été l'*Efprit des loix*. On me l'avoit déjà lu, mais quand je l'aurois lu vingt fois, je le recommencerois.

Je me fuis fervi longtemps d'eaux fpiritueufes ; mais, fur les confeils d'un grand médecin, j'ai laiffé là ces fortes de liqueurs & je n'ai fait ufage que de l'eau froide. Je n'en ai pas éprouvé de foulagement bien réel. J'ai cru quelquefois que je lui devrois ma guérifon ; puis venoit un changement de temps qui renverfoit mes efpérances. Enfin M. Andrien, oculifte qui a de la réputation & qui me paroît la mériter, ayant paffé dans notre ville, je l'ai confulté. Sur l'infpection de mes yeux, il a jugé que mon mal provient, non de relâchement comme on l'avoit préfumé, mais de tenfion. Il m'a donc confeillé l'application de l'eau tiède, avec un peu d'efprit de vin. Je l'ai pratiquée & j'ai lieu de penfer que ce remède fi fimple eft au moins une des principales caufes de mon mieux être actuel. Je compte à l'œil nu les œufs d'une puce.

Que ne puis-je, Monfieur, vous exprimer à mon gré combien je défirerois que ce même Andrien pût devenir l'auteur du rétabliffement de votre vue ! Permettez-moi de me livrer là-deffus à des efpérances raifonnables. Elles font fondées fur deux cures que cet oculifte a faites dans notre ville & dont j'ai été le témoin, ainfi que plufieurs de nos médecins & de nos chirurgiens.

La première de ces cures fut opérée, il y a environ feize mois, fur M. Lullin de Chalex, ancien fyndic de notre République, mon aïeul maternel, âgé de quatre-vingt-quatre ans, & qui avoit perdu la vue depuis fept ans, par une cataracte furvenue à la fuite d'une chute. M. Lullin n'éprouva ni douleur, ni incommodité à l'occafion de cette opération. Quatre à cinq mois après, il fut en état de lire un fermon & d'écrire une lettre de quatre pages en caractères affez menus. Dès lors, il n'a point ceffé de lire & d'écrire. Il a lu les gazettes, les mercures, les journaux, etc. Il a lu tantôt à la lumière du jour, tantôt à celle des bougies. Il me difoit hier qu'il remarquoit que fa vue fe fortifioit tous les jours.

Je ne vous dis point, Monſieur, que M. Lullin ſe ſert d'un verre; vous ſçavez qu'on ne peut s'en paſſer lorſqu'on eſt privé du criſtallin.

La ſeconde cure dont je voulois avoir l'honneur de vous parler fut faite il y a environ dix mois, ſur M. le comte de Marſay, âgé de ſoixante-quinze ans, réſident pour le roi d'Angleterre auprès des Cantons évangéliques. Ce miniſtre eſt fort ſujet aux fluxions ſur les yeux; ce qui rendoit le ſuccès de l'opération plus douteux & les précautions plus néceſſaires. M. de Marſay a cependant recouvré la vue très-heureuſement & il continue d'en jouir. Il peut lire, mais il n'oſe ſe livrer à ce plaiſir comme M. Lullin.

Si vous ſouhaitez, Monſieur, de plus grands détails ſur la cataracte de ce magiſtrat, j'aurai l'honneur de vous envoyer un mémoire aſſez long, que le Sr Andrien m'a remis ſur ce ſujet. J'en fis parvenir un extrait à M. de Réaumur le 23 mai de l'année dernière. Si vous le lui demandez, je ſçais le plaiſir qu'il aura à vous le communiquer. Le Sr Andrien eſt domicilié à Lyon; mais je le crois actuellement en Eſpagne. Si vous le déſirez, je lui écrirai pour ſçavoir de lui s'il n'ira point à Paris, ou à Bordeaux. Cet homme eſt fort éclairé: il a beaucoup approfondi les maladies de l'œil, & en particulier les cataractes. Il en connoît qui paroiſſent avoir été ignorées des médecins, & qui demandent à être traitées fort différemment des cataractes connues. Tantôt il *abat* le criſtallin, tantôt il l'*extrait*, mais cette *extraction*, il la fait par une méthode qui n'a rien de commun avec celle du Sr Daviel & qui n'offenſe pas comme celle-ci le globe de l'œil. Le Sr Andrien a fait en Flandres & ailleurs diverſes cures très-belles & dont il a de bons certificats. En vérité, Monſieur, je crois que vous pourriez vous mettre en toute ſûreté entre ſes mains. Si votre cataracte n'eſt prête à ſubir l'opération, ſoyez perſuadé qu'il ne la tentera point. Je me ſuis aſſez étendu ſur ſon ſujet pour tâcher de vous donner quelque confiance en ſes talens, & par l'intérêt très-vif que je ne ceſſerai jamais de prendre à tout ce qui vous touchera.

M. Beaumont, mon intime & mon compatriote, & qui fait, comme moi, profeſſion de vous admirer, fait imprimer ici un fort

petit ouvrage ſous le titre de *Principes de philoſophie morale* (*a*). C'eſt une expoſition très-philoſophique des grands principes du droit & de la morale. Il y a, dans cet ouvrage de la netteté, de la préciſion & beaucoup de bonne métaphyſique. Mes liaiſons avec l'auteur ne me permettent pas d'en dire davantage. Il définit les loix, les conſéquences des rapports qui ſont entre les êtres. Vous les avez, Monſieur, définies, les rapports néceſſaires qui dérivent de la nature des choſes. La différence qui eſt entre ces deux définitions eſt légère ; mais il nous a paru qu'il étoit plus exact de dire les conſéquences que les rapports. La ſtructure de l'aimant eſt le fondement de ſes rapports au fer ; l'attraction eſt, un effet, une conſéquence de ces rapports ; elle eſt une loi. Peut-être, Monſieur, aviez-vous la même idée dans l'eſprit & que la rapidité de votre ſtyle ne vous a pas permis de l'exprimer. M. Beaumont ſe propoſe d'avoir l'honneur de vous préſenter un exemplaire de ſon livre, comme une faible marque de ſon reſpect. Il ſeroit infiniment flatté s'il méritoit de vous occuper quelques momens, & ſi vous l'honoriez de vos remarques. Oſerai-je, Monſieur, vous demander par quelle voie ſûre & prompte je pourrois vous faire parvenir cet ouvrage. Je penſois à l'adreſſer à M. de Maleſherbes.

M. Tronchin-Boiſſier, votre ami & le mien, vient de faire inoculer ſon fils. L'opération a réuſſi, comme toutes les autres, à ſouhait. C'eſt le cinquante-ſeptième inoculé de notre ville (*b*). Il n'en a pas ſuccombé un ſeul. Combien ne ſeroit-il pas à déſirer que cette méthode s'introduiſît en France : mais il faudroit inoculer le bon ſens au Clergé.

Je ſuis avec reſpect, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

CHARLES BONNET.

(*a*) Étienne Beaumont, *Principes de philoſophie morale*. Genève, Cramer, 1754, in-8°.

(*b*) Cf. H. Tronchin, *Un médecin au XVIIIe ſiècle : Théodore Tronchin* (Paris, 1906, in-8°), p. 103.

707. — *Montesquieu à Guasco* (*a*)

De Paris, 9 avril 1754.

Je suis à Paris depuis quelque temps, mon cher comte. Je commence par vous dire que notre libraire Huart sort de chez moi & il m'a dit de très-bonnes raisons qu'il a eues pour vous faire enrager ; mais vous recevrez au premier jour votre compte & votre mémoire.

Vous avez une boîte pleine de fleurs d'érudition que vous répandez à pleines mains dans tous les pays que vous parcourez. Il est heureux pour vous d'avoir paru avec honneur devant le Pape (*b*) : c'est le Pape des sçavans ; or, les sçavans ne peuvent rien faire de mieux que d'avoir pour leur chef celui qui l'est de l'Église. Les offres qu'il vous a faites seroient tentantes pour tout autre que pour vous, qui ne vous laissez pas tenter, même par les apparences de la fortune, & qui avez les sentimens d'un homme qui l'auroit déjà faite.

Les belles choses que vous me dites de M. le comte de Firmian (*c*) ne sont point entièrement nouvelles pour moi : il est de votre devoir de me procurer l'honneur de sa connoissance ; & c'est à vous à y travailler, sans quoi vous avez très-mal fait de me dire de si belles choses. Je ne me souviens point d'avoir connu à Rome le P. Contucci (*d*). Le seul jésuite que je voyois était le P. Vitri (*e*), qui venoit souvent dîner chez le cardinal de Polignac : c'étoit un

(*a*) *Lettres familières*, XLVII (p. 200).

(*b*) «Benoît XIV l'ayant fait agréger à l'Académie d'histoire romaine, il avoit lu une dissertation. *Sur le préteur des étrangers* en présence de Sa Sainteté, qui assistoit régulièrement aux assemblées qu'il faisoit tenir dans le palais de sa résidence. Cette dissertation fut imprimée à Rome & est insérée dans les *Mémoires de l'Académie de Cortone*, t. VII. » (Guasco.)

(*c*) « Alors ministre impérial à Naples & actuellement ministre plénipotentiaire des États de Lombardie à Milan... » (Guasco.)

(*d*) « Bibliothécaire du collège romain & garde du cabinet des antiquités que le P. Kircher laissa à ce collège. » (Guasco.)

(*e*) « Ce Jésuite avoit à Rome beaucoup de part dans les affaires de la constitution *Unigenitus* & brocantoit des médailles. On connoissoit son projet d'un nouveau Saint-Augustin pour l'opposer à l'Augustin de Jansenius : ses principes là-dessus étoient tels que les paradoxes du P. Hardouin n'eussent fait que blanchir ; & le pélagianisme se seroit renouvelé dans toute son étendue. » (Guasco.)

homme fort important, qui faifoit des médailles antiques, & des articles de foi.

J'ai droit de m'attendre, mon cher ami, que vous m'écriviez bientôt une lettre datée d'Herculée (*a*), où je vous vois parcourant déjà tous les fouterrains. On nous en dit beaucoup de chofes; celles que vous m'en direz, je les regarderai comme les relations d'un auteur grave; ne craignez point de me rebuter par les détails.

Je fuis de votre avis fur les querelles de Malte (*b*), que l'on traite de Turc à Maure; c'eft cependant l'ordre peut-être le plus refpectable qu'il y ait dans l'univers & celui qui contribue le plus à entretenir l'honneur & la bravoure dans toutes les nations où il eft répandu. Vous êtes bien hardi de m'adreffer votre révérend capucin : ne craignez-vous pas que je ne lui faffe lire la *Lettre perfane* fur les capucins ?

Je ferai au mois d'août à La Brède.

O rus, quando te afpiciam! (*c*)

Je ne fuis plus fait pour ce pays-ci, ou bien il faut renoncer à être citoyen. Vous devriez bien revenir par la France méridionale; vous trouverez votre ancien laboratoire & vous me donnerez de nouvelles idées fur mes bois & mes prairies. La grande étendue de mes landes (*d*) vous offre de quoi exercer votre zèle pour l'agriculture : d'ailleurs, j'efpère que vous n'oubliez pas que vous êtes propriétaire de cent arpens de ces landes, où vous pourrez remuer la terre, planter & femer tant que vous voudrez.

Adieu, je vous embraffe de tout mon cœur.

(*a*) Herculanum.

(*b*) « Il s'étoit alors élevé une difpute entre la cour de Naples & l'Ordre de Malte, au fujet des droits de la monarchie de Sicile, qu'on prétendoit s'étendre fur cette île. » (Guafco.)

(*c*) Horace, *Sat.*, II, VI, 60.

(*d*) « Il gagna un procès contre la ville de Bordeaux, qui lui porta 1,100 arpens de landes incultes, où il fe mit à faire des plantations de bois & des métairies, l'agriculture faifant fa principale occupation dans les momens de relâche. Il avoit fait préfent de cent arpens de ces terres incultes à fon ami, pour qu'il pût exécuter librement des projets d'agriculture; mais fon départ & fes engagemens ailleurs ont laiffé ce terrain en friche. » (Guafco.)

708. — *Monteſquieu à M. Pierre fils* (*a*)

Paris, 10 avril 1754.

C'eſt un accuſé de réception d'un diſcours qui a concouru aux prix de l'Académie de Nancy (*b*). *Monteſquieu a reçu avec reconnoiſſance le beau diſcours qui lui a été envoyé* : C'eſt un fils qui fait honneur à ſon père, *déclare-t-il. Il imagine bien que l'Académie de Nancy ne laiſſera pas longtemps l'auteur travailler à ſes prix & qu'il en ſera bientôt le juge. Dans ce cas, Monteſquieu ſe trouverait bien flatté d'avoir l'honneur d'être le confrère de M. Pierre fils.*

709. — *Beaumont à Monteſquieu* (*c*)

Genève, 15 avril 1754.

Monſieur,

Je n'ai point l'honneur d'être connu de vous, mais je connois votre humanité & l'*Eſprit des Loix* fait l'objet de mon étude journalière. Ce ſont là mes titres, Monſieur, pour juſtifier la liberté que je prends de vous offrir ce foible commentaire des deux premiers chapitres de votre ouvrage.

Il eſt des cas où l'indiſcrétion eſt excuſable. Je ne me borne donc pas à préſenter à M. le préſident de Monteſquieu ce témoignage de ma vénération; je porte mon ambition juſqu'à obtenir de l'auteur de l'*Eſprit des Loix* qu'il daigne m'honorer de ſes corrections & de ſes leçons. Si c'eſt les mériter que de les juger infiniment précieuſes & honorables, j'oſe dire que j'en ſuis digne.

Je ſuis avec un profond reſpect, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

BEAUMONT.

(*a*) *Revue d'hiſtoire littéraire*, 1910, p. 312; d'après le n° 1033 du catalogue de la vente du baron de Trémont, des 9—22 décembre 1852, Laverdet expert. — Le deſtinataire était ſubſtitut à la Cour ſouveraine de Lorraine, à Nancy.

(*b*) Pierre (Cl.-Eſp.), *Sinaſtal, hiſtoire dumocalienne*, 1755, in-4°. — Le titre contient l'anagramme du nom de Staniſlas, & une alluſion à l'*Entretien d'un Européen avec un inſulaire du royaume de Dumocala*, 1752, in-8°, ouvrage utopique de Staniſlas.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 26. — Étienne Beaumont eſt l'auteur des *Principes de philoſophie morale* (Genève, Cramer, 1754, in-8°) dont parle Charles Bonnet dans la lettre 706, pages 1501-1502).

710. — *Navarre à Monteſquieu* (*a*)

A Bordeaux, ce 23 avril 1754.

Navarre annonce à Monteſquieu l'envoi de pluſieurs copies d'un placet du chapitre de Saint-Seurin au Roi, pour demander la révocation d'un arrêt du Conſeil, du mois de mars, rendu à la demande des jurats de Bordeaux, & interdiſant une courſe de taureaux autoriſée par l'intendant Tourny au faubourg de Saint-Seurin « ſous prétexte que cela donneroit lieu aux jeux défendus », — *en le priant de faire parvenir les dites copies au Chancelier, au Garde des ſceaux & à Saint-Florentin.*

A Monſieur, Monſieur le Préſident de Monteſquieu, dans ſon hôtel, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, — à Paris.

711. — *Monteſquieu à Bouguer* (*b*)

A Paris, ce 26 avril 1754.

Monſieur,

C'eſt avec bien de la reconnoiſſance que j'ai reçu votre réponſe au *Supplément* de M. de La Condamine. Il s'en faut de beaucoup que je préſume avoir les lumières néceſſaires pour juger de ces choſes & je n'ai pu prendre part à cette diſpute que par le déſir que j'ai eu que deux auſſi grands hommes que vous êtes l'un & l'autre vous aimaſſiez autant que vous vous eſtimez & autant que le public vous eſtime & vous honore tous les deux. Pour moi, Monſieur, je fais profeſſion de reconnoître en vous l'homme de mérite & l'homme dont le mérite & les talens font tant d'honneur à notre nation.

(*a*) Archives de la Gironde, C ſupplément (non claſſé).

(*b*) *Carnet hiſtorique & littéraire*, tome IV (juillet—décembre 1899), p. 461. La lettre, qui n'eſt pas autographe, a paſſé, ſous le n° 127, dans la vente Henri Saffroy du 6 mai 1935. — On connaît la diſpute ſurvenue entre La Condamine & Pierre Bouguer (1698—1758) au retour de leur voyage au Pérou. En réponſe au premier *Supplément au Journal hiſtorique de voyage à l'Équateur* de La Condamine, Bouguer venait de publier une *Lettre à M***, dans laquelle on diſcute divers points d'aſtronomie pratique & où l'on fait quelques remarques ſur le Supplément au Journal hiſtorique de M. de L.-C.* Paris, 1754, in-4°.

J'ai, Monſieur, l'honneur d'être votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur Bouguer, de l'Académie des Sciences, — rue des Poſtes.

712. — *Monteſquieu à Charles Bonnet* (*a*)

A Paris, ce 6 mai 1754.

Je vous ſuis infiniment obligé, Monſieur, de votre lettre du 1er avril. J'ai vu par l'expoſé de votre ſituation que l'eau pour les yeux dont je vous parlai ne pouvoit que vous être nuiſible, parce qu'elle eſt un peu aſtringente. Ce que vous me mandez de l'habileté de M. Andrien ne me ſurprend pas. J'étois déjà prévenu ſur cet homme célèbre &, ſi je me détermine à me faire faire l'opération, choſe à laquelle je ne me réſoudrai que lorſque je n'y verrai plus, je compte bien me ſervir de lui. J'ai reçu le petit ouvrage de M. Dr Beaumont (*b*), dont j'ai été extrêmement content. A l'égard de la première définition que je donne des loix, où je parle de la ſignification la plus étendue qu'elles puiſſent avoir, je crois que nous penſons tous deux la même choſe & je garde mon expreſſion, parce qu'il me ſemble que les loix de l'univerſalité des êtres ne ſont des conſéquences de rien, mais produiſent des conſéquences ſans nombre.

M. de La Condamine a lu à l'Académie de Paris une diſſertation ſur l'inoculation, qui a été regardée comme une choſe ſans réplique (*c*).

Je ſuis bien aiſe que vos yeux aillent mieux, & j'ai Monſieur, l'honneur d'être, avec les ſentimens de la plus parfaite eſtime, votre très-humble & obéiſſant ſerviteur.

(*a*) Bibl. de Genève, Lettres à Bonnet, II, n° 76 (collationné à l'original par M. Robert Shackleton). — Publ. par Sclopis, *Recherches ſur l'Eſprit des Lois* (1857), p. 28.

(*b*) Les *Principes de philoſophie morale*; cf. ci-deſſus la lettre 709.

(*c*) Mémoire ſur l'inoculation de la petite vérole, lu le 24 avril 1754 (*Hiſtoire de l'Académie des ſciences*, 1754, p. 615).

713. — *Montesquieu à sa sœur Thérèse* (*a*)

A Paris, ce 25 mai 1754.

Ma chère sœur,

J'ai reçu ta lettre en réponse ; d'un autre côté, j'ai reçu une lettre d'un homme de confiance qui est auprès de M. le Doyen (*b*), qui me marque qu'il seroit ravi que cette affaire se fît. Le bénéfice, ma chère sœur, n'est pas sans bien des charges. Il est vrai que le Doyen est extrêmement docile à présent & qu'il est très-aisé de le conduire, mais il est assez à son aise pour qu'on le fasse servir & qu'on s'épargne par là bien des dégoûts. Comme M. de Secondat (*c*) n'a pas plus de meubles ni de linge qu'il ne lui en faut à Montagnac, on y feroit porter le lit de Saint-Seurin de M. le Doyen, avec les meubles qu'il y a à lui. Quant au séjour d'Agen, il ne faut pas penser de l'y produire; à moins qu'il ne change beaucoup, il n'est point en état de cela ; du reste, ce sera à moi à avoir soin que M. & Mme de Secondat y trouvent leur douceur.

Je ferai de mon mieux pour M. de Suffolk & je ferai tout ce qui dépendra de moi pour une affaire qui n'est point de mon goût.

Adieu, ma chère sœur, je t'embrasse mille fois.

MONTESQUIEU.

A Madame, Madame de Secondat, religieuse de Notre-Dame à Agen, — à Agen.

714. — *Montesquieu à Warburton* (*d*)

[Mai 1754 ?] (*e*)

J'ai reçu, Monsieur, avec une reconnoissance très-grande, les

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne, n° 652 ; d'après l'original qui se trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) Joseph de Secondat, doyen de Saint-Seurin de Bordeaux, frère de Montesquieu.

(*c*) Godefroy de Secondat, gendre de Montesquieu.

(*d*) *Œuvres de Monsieur de Montesquieu. Nouvelle édition...* (Londres, Nourse, 1767, 5 vol. in-4°), tome III, p. 741. — La lettre est donnée comme « extraite d'une gazette angloise, du 16 août », & elle est intitulée : « De M. de Montesquieu à l'auteur du *Coup d'œil sur la philosophie de Lord Bolingbroke.* »

(*e*) La lettre est sans date dans l'édition de Londres, 1767. — L'édition Plassan des *Œuvres de Montesquieu* (Paris, 1796, 5 vol. in-4°), lui donne la date, non justifiée, « De Paris le 16 mai 1754 », date qu'ont reproduite en général les éditions postérieures.

deux magnifiques ouvrages que vous avez eu la bonté de m'envoyer, & la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ſur les *Œuvres poſthumes* de Milord Bolingbroke (*a*) &, comme cette lettre me paroît plus à moi que les deux ouvrages qui l'accompagnent, auxquels tous ceux qui ont de la raiſon ont part, il me ſemble que cette lettre m'a fait un plaiſir particulier. J'ai lu quelques ouvrages de Milord Bolingbroke &, s'il m'eſt permis de dire comment j'en ai été affecté, certainement il a beaucoup de chaleur, mais il me ſemble qu'il l'emploie ordinairement contre les choſes, & il ne faudroit l'employer qu'à peindre les choſes. Or, Monſieur, dans cet ouvrage poſthume dont vous me donnez une idée, il me ſemble qu'il vous prépare une matière continuelle de triomphe. Celui qui attaque la religion révélée n'attaque que la religion révélée; mais celui qui attaque la religion naturelle attaque toutes les religions du monde. Si l'on enſeigne aux hommes qu'ils n'ont pas ce frein-ci, ils peuvent penſer qu'ils en ont un autre; mais il eſt bien plus pernicieux de leur enſeigner qu'ils n'en ont pas du tout.

Il n'eſt pas impoſſible d'attaquer une religion révélée, parce qu'elle exiſte par des faits particuliers, & que les faits, par leur nature, peuvent être une matière de diſpute. Mais il n'en eſt pas de même de la religion naturelle : elle eſt tirée de la nature de l'homme, dont on ne peut pas diſputer, & du ſentiment intérieur de l'homme, dont on ne peut pas diſputer encore. J'ajoute à ceci : Quel peut être le motif d'attaquer la religion révélée, en Angleterre ? On l'y a tellement purgée de tout préjugé deſtructeur qu'elle n'y peut faire de mal & qu'elle y peut faire, au contraire, une infinité de biens. Je ſçais qu'un homme en Eſpagne ou en Portugal, que l'on va brûler ou qui craint d'être brûlé, parce qu'il ne croit point de certains articles dépendant ou non de la religion révélée, a un juſte ſujet de l'attaquer, parce qu'il peut avoir quelque eſpérance de pourvoir à ſa défenſe naturelle. Mais il n'en eſt pas de même en Angleterre, où tout homme qui attaque la religion révélée l'attaque ſans intérêt, & où cet homme, quand il réuſſiroit, quand même il auroit raiſon dans le fond, ne feroit que dé-

(*a*) Cf. la lettre 701.

truire une infinité de biens pratiques pour établir une vérité purement fpéculative.

J'ai été ravi, etc. MONTESQUIEU.

715. — *Montefquieu au préfident Hénault* (*a*)

De La Brède, le 11 août 1754.

Je voudrois bien, Monfieur mon illuftre confrère, donner trois ou quatre livres de l'*Efprit des Loix* pour fçavoir écrire une lettre comme la vôtre ; & pour vos fentimens d'eftime, je vous en rends bien d'admiration. Vous donnez la vie à mon âme, qui eft languiffante & morte, & qui ne fçait plus que fe repofer. Avoir pu vous amufer à Compiègne (*b*), c'eft pour moi la vraie gloire.

Mon cher Préfident, permettez-moi de vous aimer, permettez-moi de me fouvenir des charmes de votre fociété, comme on fe fouvient des lieux que l'on a vus dans fa jeuneffe & dont on dit : « J'étois heureux alors ! » Vous faites des lectures férieufes à la Cour, & la Cour ne perd rien de vos agrémens ; & moi, qui n'ai rien à faire, je ne puis me réfoudre à faire quelque chofe. J'ai toujours fenti cela : moins on travaille, moins on a de force pour travailler. Vous êtes dans le pays des changemens ; ici, autour de nous, tout eft immobile. La marine, les affaires étrangères, les finances, tout nous femble la même chofe : il eft vrai que nous n'avons point une grande fineffe dans le tact. J'apprends que nous avons eu à Bordeaux plufieurs confeillers au parlement de Paris (*c*), qui, depuis le rappel, font venus admirer les beautés de notre ville, outre qu'une ville où l'on n'eft point exilé eft plus belle qu'une autre.

Mon cher Préfident, je vous aimerai toute ma vie.

(*a*) *Correfpondance inédite de Madame Du Deffand* (1809), tome I, p. 30 (fous le milléfime erroné de 1744). — *Correfpondance complète de la marquife Du Deffand*, éd. Lefcure, tome I, p. 225. — La lettre a paffé fous le n° 970 à la vente Fatio des 15—17 juin 1932 (cf. *Revue d'hiftoire littéraire*, 1932, p. 629).

(*b*) La Cour avait féjourné à Compiègne du début de juillet jufqu'au 7 août (*Mémoires de Luynes*, XIII, 308).

(*c*) Les membres du Parlement, exilés en mai 1753 à Poitiers & Angoulême, qui étaient venus vifiter Bordeaux après la levée de l'exil en juillet 1754.

716. — *Montefquieu à Madame Du Deffand* (*a*)

A La Brède, le 12 août 1754 (*b*).

Bon cela : le chevalier de Laurency (*c*), je l'adorerois s'il ne venoit pas de fi bonne heure ; mais je vois que vous êtes arrivée à un point de perfection que cela ne vous fait rien. Je fuis ravi, Madame, d'apprendre que vous avez de la gaîté : vous en aviez affez pour nous. J'ai, je vous affure, un grand défir de vous revoir. Voilà bien des changemens de place : ce font les quatre coins.

J'ai reçu une lettre de Mme la ducheffe de Mirepoix. J'ai cru quelque temps qu'elle me querelleroit de ce qu'elle ne m'avoit pas fait réponfe. Madame, je voudrois être à Paris, être votre philofophe & ne l'être point, vous chercher, marcher à votre fuite & vous voir beaucoup.

J'ai l'honneur, Madame, de vous préfenter mes refpects.

717. — *Montefquieu à fa fille Denife* (*d*)

A Baron, ce 24 d'août 1754.

Ma chère fille,

Vous aurez peut-être appris la mort de M. le Doyen. Je fuis dans l'affliction. Je prendrai foin de votre fils. Je vous écrirai plus amplement. N'allez point me renvoyer les petits meubles que l'on avoit envoyés ; je n'en ai que faire.

Je vous embraffe de tout mon cœur. Je fuis véritablement affligé.

MONTESQUIEU.

(*a*) *Correfpondance inédite de Madame Du Deffand* (1809), tome I, p. 27. — La lettre a paffé, fous le n° 208, dans la vente H. Fatio des 26—28 mai 1923.

(*b*) La lettre a été datée de 1751 dans l'édition Lefcure de la *Correfpondance complète de la marquife Du Deffand.* Mais le milléfime ne peut être que 1754, car le chevalier de Lorenzi n'était pas encore préfenté à Madame Du Deffand le 11 octobre 1753 (cf. la lettre de d'Alembert, dans l'édition Lefcure, I, 179).

(*c*) Le chevalier Lorenzi, frère du comte de Lorenzi, miniftre de France à Florence (cf. la *Correfpondance* de Grimm, VII, p. 135).

(*d*) Autographe. Papiers de M. le Bon Philippe de Montefquieu (à Agen).

Dites à M[me] de La Cépède (*a*) que j'écrirai pour ſon prêtre de tout mon cœur.

A Madame, Madame de Secondat, à la porte Saint-Antoine, — — Agen.

718. — *Tourny à Monteſquieu* (*b*)

7 ſeptembre 1754.

J'ai reçu, Monſieur, ces jours-ci, des plaintes très-preſſantes de différentes perſonnes, entre autres de M[me] Pichard (*c*) & de M. Roche (*d*), ſur des demandes de corvées faites à leurs gens & à leurs beſtiaux avec menaces de ſaiſies & de garniſon par des cavaliers de maréchauſſée, pour la réparation que vous avez entrepriſe d'un chemin (*e*).

D'abord, Monſieur, ils ſe ſont récriés ſur ce que j'ordonnois ces corvées auſſi rigoureuſement à l'occaſion d'un chemin qui ne les intéreſſoit nullement ni le public, & qui ne pouvoit que vous apporter de la commodité & à votre paroiſſe de La Brède. Mais ils ont été bien plus étonnés & plus mécontens, lorſque j'ai été obligé de leur dire que je n'avois aucune part à ce qu'ils m'apprenoient ſe faire, que je n'avois donné aucun ordre aux cavaliers de la maréchauſſée.

Je vous prie de vouloir bien m'inſtruire ſur ces objets que je ne comprends point. Il faut qu'on ait fait à ces perſonnes plaignantes des rapports différens de la vérité, n'étant vraiſemblable qu'il ſe commande des corvées ſans mes ordres & que des cavaliers de maréchauſſée aillent en contrainte pour les faire exécuter ſans en avoir auſſi reçu de moi. Si quelque choſe de cette eſpèce s'étoit commencée, je vous prie qu'il n'ait point de continuation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(*a*) Marie de Secondat-Roquefort, veuve de Marc-Antoine de Nargaſſier, Sieur de La Cépède.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1637 (copie de R. Céleſte d'après la minute de Tourny, aujourd'hui perdue, qui ſe trouvait aux archives de la Gironde, C 1937).

(*c*) Madame de Pichard était baronne de Saucats & à ce titre voiſine de campagne de Monteſquieu.

(*d*) Sa lettre, en date du 6 ſeptembre 1754, ſe trouve aux archives de la Gironde, C 1937.

(*e*) Le chemin de Saucats à Beautiran.

719. — *Montefquieu à Tourny* (*a*)

A Baron, ce 9 feptembre 1754.

Je reçois, Monfieur, dans ce moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire & je reconnois bien votre manière d'agir de ne vouloir pas condamner fans entendre.

L'année dernière j'eus l'honneur de vous écrire & de vous préfenter une requête, où je vous expofois que j'avois fait conftruire un pont fur le ruiffeau appelé de la Moulinaffe, qui m'avoit coûté douze cens livres, fur le chemin qui va de la paroiffe de Saucats (*b*), paffant par La Brède, au port de Beautiran (*c*), lequel chemin eft le chemin public qui porte les denrées de prefque toute la paroiffe de Saucats au dit port de Beautiran.

Sur cette requête, vous rendîtes une ordonnance qui porte que les habitans de Saucats & ceux de La Brède travailleront par corvées pour rendre praticable le dit chemin jufques aux vendanges & continuer après les vendanges ; & vous commîtes le S[r] Latapie, juge de La Brède, pour l'exécution de votre ordonnance, en conféquence de laquelle on travailla ; & après vendanges on reprit pendant quelques jours. Mais le mauvois temps furvint, on fut forcé de difcontinuer. Au commencement de l'été la difette des fourrages a empêché de reprendre ce travail. Il y a trois femaines que l'on le reprit. Ceux de la paroiffe de La Brède s'y font prêtés, quoique cela les intéreffe beaucoup moins que ceux de Saucats. Ceux-ci n'ayant point voulu obéir — je ne dirai point par qui ils ont été détournés —, j'écrivis à M. de Forlus pour envoyer un archer, non pour faire du mal, mais pour intimider un peu ces gens-là. Comme je n'ai point votre ordonnance ici, l'exprès qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre a ordre de paffer tout d'un temps à La Brède, pour dire au fieur Crozilhac, procureur d'office (*d*), de fe rendre à Bordeaux pour vous l'apporter ; lequel

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1637 (copie de R. Célefte d'après l'original, aujourd'hui perdu, qui fe trouvait aux archives de la Gironde, C 1937).

(*b*) *Saucats* (Gironde, canton de La Brède).

(*c*) *Beautiran* (Gironde, canton de La Brède).

(*d*) Vraifemblablement un parent d'un certain Crozilhac-Salebert fils, que Montefquieu avait fait condamner le 22 avril 1741 parce qu'il faifait « toute

a été chargé par ledit ſieur Latapie, mon juge, qui eſt ici avec moi, de faire finir cet ouvrage, toujours en vertu de votre ordonnance. Notre eſprit a été de ne faire pas le moindre frais à ces gens-là, que dans le cas où il ſeroit abſolument néceſſaire & inévitable, & quelques menus frais même que l'on fit l'année paſſée je les fis remettre lorſque le travail eut ceſſé, à très-peu de choſe près, & je ne dis pas ce que je donnois aux convoyeurs.

Je ne vous parlerai pas de Mme de Pichard : je reſpecte trop les dames. Mais elle a grand tort de ſe plaindre, puiſqu'on a commis une eſpèce d'injuſtice pour elle en ne faiſant pas marcher ſes métayers. Mais je vous parlerai de M. l'avocat du Roi, Roche, qui non ſeulement n'a pas voulu obéir, mais a écrit une lettre à un des ſyndics la plus propre du monde à les empêcher d'obéir.

Tout s'eſt paſſé, Monſieur, avec toute ſorte de modération & ſe paſſera toujours de même. Mais je ne peux pas empêcher des eſprits inquiets de ſe plaindre &, ſi vous voulez bien prendre la peine d'envoyer quelque commiſſaire ſur les lieux, vous verrez qu'on ne vous a pas accuſé juſte. On vous a dit que le chemin en queſtion n'étoit pas un chemin public ; on vous a dit que la paroiſſe de Saucats n'y avoit pas d'intérêt, mais bien celle de La Brède ; on vous a dit que ce chemin n'intéreſſoit que moi & mes habitans de La Brède ; on vous a dit que l'ouvrage ſe faiſoit ſans aucune autorité, que l'on y faiſoit des vexations. Vous verrez, Monſieur, la vérité des choſes. Au reſte, ſi vous voulez révoquer votre ordonnance, vous êtes abſolument le maître, car, à la réſerve de l'intérêt public, je ne ſçache pas y en avoir aucun, & les choſes ſont telles que, s'il y a quatre bouviers de la paroiſſe de La Brède qui aient beſoin de ce chemin, il y en a trente de la paroiſſe de Saucats qui en ont un beſoin indiſpenſable.

Je vous prie de vous rappeler que, dans la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire là-deſſus, vous me louâtes & m'encourageâtes beaucoup & me marquâtes que, ſi tous les ſeigneurs étoient auſſi zélés & attentifs pour le bien public, vos ouvrages

ſon occupation à chaſſer journellement » ſur les terres dépendant de La Brède ; cf. Jean Barennes, *Monteſquieu & le braconnage à La Brède*, dans la *Revue hiſtorique de Bordeaux*, 1912, pp. 159 à 162.

avanceroient beaucoup & avec plus de facilité. Je ne vous demandai d'abord qu'un archer pour ſoutenir les ordonnances de mon juge, mais vous trouvâtes à propos de rendre celle dont je vous ai parlé, moyennant quoi, diſiez-vous, tout en iroit mieux, — & cela eſt vrai *(a)*.

J'ai, Monſieur, l'honneur d'être avec un reſpect infini, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

720. — *Montesquieu à Madame du Deffand* (*b*)

A La Brède, le 13 ſeptembre 1754.

Je commence par votre apoſtille. Vous dites que vous êtes aveugle ! Ne voyez-vous pas que nous étions autrefois, vous & moi, de petits eſprits rebelles qui furent condamnés aux ténèbres ? Ce qui doit nous conſoler, c'eſt que ceux qui voient clair ne ſont pas pour cela lumineux. Je ſuis bien aiſe que vous vous accommodiez du ſçavant bailli (*c*) : ſi vous pouvez gagner ce point que vous ne l'amuſiez pas trop, vous êtes bien ; & quand cela ira trop loin, vous pourrez l'envoyer à Chaulnes.

Je ferai ſur la place de l'Académie (*d*) ce que voudront Mme de Mirepoix, d'Alembert & vous ; mais je ne vous réponds pas de M. de Saint-Maur (*e*), car jamais homme n'a tant été à lui que lui. Je ſuis bien aiſe que ma *Défenſe* ait plu à M. Lemonnier. Je ſens que ce qui y plaît eſt de voir non pas mettre les vénérables théologiens à terre, mais de les y voir couler doucement.

Il eſt très-ſingulier qu'une dame qui a un mercredi n'ait point

(*a*) Cf. à la Bibliothèque de Bordeaux (ms 1913) une requête de Monteſquieu relative au même objet, portant en apoſtille une ordonnance de Tourny du 25 ſeptembre 1754 donnant pleine ſatiſfaction au requérant & ordonnant aux habitants de La Brède & de Saucats de travailler au chemin en queſtion.

(*b*) *Correſpondance inédite de Madame Du Deffand* (1809), tome I, p. 28. — La lettre a paſſé ſous le n° 971 à la vente Fatio des 15—17 juin 1932 (cf. la *Revue d'hiſtoire littéraire*, 1932, p. 630) ; — elle a figuré dans le catalogue de Coznuau n° 194 *(Revue d'hiſtoire littéraire*, 1933, p. 466); — elle a paſſé à l'Hôtel Drouot le 18 mars 1949 dans une vente anonyme (Giraud-Badin & Cornuau experts), ſous le n° 76.

(*c*) Louis-Gabriel de Froullay (1694—1766), bailli de l'Ordre de Malte.

(*d*) D'Alembert fut élu le 28 novembre 1754.

(*e*) Dupré de Saint-Maur.

de nouvelles ; je m'en pafferai. Je fuis ici accablé d'affaires ; mon frère eft mort (*a*) ; je ne lis pas un livre, je me promène beaucoup, je penfe fouvent à vous, je vous aime.

Je vous préfente mes refpects.

721. — *Montefquieu à l'abbé Le Blanc* (*b*)

A La Brède, ce 13 feptembre 1754.

Je reçois, Monfieur, avec bien de la reconnoiffance & votre lettre & votre traduction de M. Hume, que j'ai lue avec beaucoup de plaifir, & l'auteur ne pourra pas vous accufer d'avoir affaibli fon original, chofe que les auteurs font quelquefois, parce qu'ils eftiment trop leur original.

Il eft vrai, Monfieur, que j'ai reçu deux lettres, l'une de M. Wallace & l'autre de M. Hume, où ces deux hommes illuftres & qui penfent très différemment fur la même queftion parlent l'un & l'autre d'une manière fi noble, fi défintéreffée, & d'eux-mêmes d'une manière fi modefte que je ne fçaurois affez admirer leur candeur & que j'aurois été tenté de les faire imprimer, s'ils m'en avoient donné la permiffion & fi quelques paroles flatteufes qui y font me l'avoient permis. Ils ne m'écrivent point pour juger leur différend, comme on vous l'a dit ; je n'en fuis point capable &, fi j'étois juge, je déciderois comme celui qui jugea le combat des deux bergers de Virgile (*c*).

A l'égard de ma médaille (*d*), Monfieur, je n'en ai point actuellement, mais je la chercherai pour répondre à l'honneur que vous voulez bien faire à l'original & à la copie.

Je vous félicite, Monfieur, du plaifir que vous avez eu dans cette maifon & cette compagnie adorable (*e*) qui fait, quand je fuis à

(*a*) Cf. ci-deffus la lettre 717.

(*b*) Bibl. Victor Coufin (à la Sorbonne), *autographes*, tome V, n° 31 (la lettre n'eft pas autographe) ; — publ. dans la *Revue rétrofpective*, 2ᵉ férie, tome VI, avril—juin 1936. — L'abbé J. Le Blanc (1707—1781) venait de publier une traduction des *Difcours politiques* de Hume, Amfterdam [Paris], 1754, 2 vol. in-12.

(*c*) Egl., III, 108 :
Non noftrum inter vos tantas componere lites...

(*d*) La médaille gravée par Daffier.

(*e*) Le falon de Madame Du Deffand.

Paris, le bonheur de ma vie & tout le contraire quand je ſuis abſent.

J'ai, Monſieur, l'honneur d'être, avec des ſentimens remplis de la plus parfaite eſtime, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur l'abbé Le Blanc, rue des Bons Enfants, chez le Maréchal, — à Paris.

722. — *Le comte de Morton à Monteſquieu* (*a*)

Dalmahoy, 29th oćtob. 1754.

Sir,

I had lately occaſion to ſee a gentleman who told me that he had taſted ſome very good red wine of the growth of your vineyards, which you had ſent to lord Elibank (*b*); and as I find it very difficult, if not impoſſible, to procure any wine that is pure and unmixed, when once it has paſſed through the hands of a wine-merchant, it would therefore oblige me infinitely if you would order the perſon who has the direćtion of your wines to ſend me eight hogſheads of your beſt red wine of laſt year's vintage (1753); that is to ſay in caſe there happens to be any ſhip lying at Bordeaux and ready to ſail for the port of Leith, in Scotland, ſo as there may be a probability of her arriving at that port on or before the 20th of December next. My reaſon for giving this caution is becauſe all the wines imported from France to Scotland will be charged with a much higher duty after that day; ſo that, unleſs the wine I have now commiſſioned were to arrive before the high duty takes place, I would rather not have it ſent. The wine muſt be all racked of the groſs lees and put in double caſks, becauſe the ſhipmaſters and ſeamen are very apt to commit frauds with wine they know is deſigned for the uſe of a private perſon and the merchants encourage them in theſe roguiſh praćtices.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 207.

(*b*) Patrick Murray, lord Elibank (1703—1778).

The caſks may be all directed for me at Leith and, whenever they are ſhipped, I muſt entreat that you would ſend me the ſhip-maſter's receipt, encloſed in a letter, by the poſt, and it may be proper to take double receipts from him, in caſe one ſhould miſcarry. At the ſame time, you may either draw upon me for the value, or let me know what it amounts to in french *livres*: and I ſhall forthwith remit the value to you, either at Bordeaux or Paris, as you ſhall think proper to direct me.

My ſon, lord Aberdour, and my daughter deſire me to offer you moſt reſpectful compliments. He ſets out from this to-morrow for London; but, as my daughter is only juſt recovered out of a fever, it will retard my journey for a fortnight longer.

It will give me entire ſatiſfaction to hear of your welfare, as no one can be with higher veneration or a more ſincere attachment and reſpect, Sir, your moſt obedient and moſt humble ſervant,

MORTON.

If you will honour me with an anſwer, it muſt be directed to my houſe, in Saint-James' Square, London.

May I beg you'll preſent my beſt reſpects to Mr. de Secondat (*a*).

Dalmahoy, 29 octobre 1754.

Monſieur,

J'ai eu récemment l'occaſion de voir un gentleman qui m'a dit avoir goûté du très bon vin rouge provenant de vos vignobles, vin que vous aviez envoyé à Lord Elibank, &, comme je trouve très difficile, ſinon impoſſible, de me procurer du vin pur & ſans mélange, dès qu'il a paſſé par les mains d'un marchand de vins, je vous ſerais infiniment obligé d'ordonner à la perſonne qui dirige votre

(*a*) Au dos de la lettre Monteſquieu a écrit : « Répondu que je n'en avois pas. »

chai de m'envoyer huit barriques du meilleur vin rouge de vos dernières vendanges (1753) ; mais ſeulement dans le cas où il arriverait qu'il ſe trouvât dans le port de Bordeaux un navire prêt à mettre à la voile pour le port de Leith, en Écoſſe, de telle ſorte qu'il fût probable qu'il parvînt à deſtination le 20 décembre prochain ou avant. La raiſon que j'ai de mettre cette condition, c'eſt qu'après le jour indiqué tous les vins importés de France en Écoſſe ſeront ſurtaxés fortement ; ſi bien que, ſi les vins que je viens de commander ne devaient point arriver avant l'application des tarifs élevés, j'aimerais mieux qu'on ne me les envoyât point. Le vin doit être tout ſoutiré & mis en double futailles, parce que les capitaines & les matelots ſont très capables de falſifier les vins qu'ils ſavent deſtinés à la conſommation des particuliers, & les marchands les encouragent à ces pratiques malhonnêtes.

Toutes les barriques peuvent m'être adreſſées à Leith &, dès qu'elles ſeront embarquées, je vous prierai de m'envoyer par la poſte le connaiſſement du capitaine dans une lettre, & peut-être conviendrait-il d'en prendre un double, pour le cas où le premier exemplaire ſe perdrait. En même temps, vous pourrez : ou tirer ſur moi juſqu'à concurrence de la valeur, ou bien m'en faire ſavoir le montant en *livres* de France ; & je vous le ferai remettre auſſitôt à Bordeaux ou à Paris, ſelon que vous me l'indiquerez.

Mon fils, Lord Aberdour, & ma fille me chargent de vous tranſmettre leurs plus reſpectueux complimens. Il part d'ici pour Londres demain ; mais, comme ma fille eſt à peine remiſe d'une fièvre, mon voyage ſera retardé de quinze jours.

Je ſerai tout à fait heureux d'apprendre que vous allez bien : car perſonne ne peut être avec plus de vénération ou avec un attachement & un reſpect plus ſincères, Monſieur, votre très obéiſſant & très humble ſerviteur.

Morton.

Si vous voulez bien m'honorer d'une réponſe, elle doit être adreſſée à ma maiſon de Saint-James Square, à Londres.

Je vous prie de préſenter mes meilleurs reſpects à M. de Secondat.

723. — *Montesquieu à Guasco* (*a*)

De La Brède, 3 novembre 1754.

Mon cher Abbé,

Vous devez avoir reçu la lettre que je vous ai écrite à Naples & celle que j'adressai depuis à Rome. Je ne sçais plus en quel endroit de la terre vous êtes ; mais comme une de vos lettres, du 13 août 1754, est datée de Bologne & m'annonce votre prochain retour à Paris, j'adresse celle-ci à Turin, chez votre ami le marquis de Barol.

Je commence par vous remercier de votre souvenir pour le vin de Rochemorin (*b*), vous assurant que je ferai, avec la plus grande attention, la commission de Milord Pembroke : c'est à mes amis, & surtout à vous, qui en valez dix autres, que je dois la réputation où s'est mis mon vin dans l'Europe, depuis trois ou quatre ans : à l'égard de l'argent, c'est une chose dont je ne suis jamais pressé, Dieu merci.

Vous ne me dites point si Milord Pembroke, qui vous parle de mon vin, se souvient de ma personne. Je l'ai quitté, il y a deux ans, plein d'estime & d'admiration pour ses belles qualités : vous ne me parlez point de M. de Cloire, qui étoit avec lui, & qui est un homme de très-grand mérite, très-éclairé, & que je voudrois fort revoir.

Je voudrois bien que vos affaires vous permissent de passer de Turin à Bordeaux. Vous qui voyez tout, pourquoi ne voudriez-vous point voir vos amis & La Brède, toute prête à vous recevoir avec des *Io* ? Mais peut-être vous verrai-je à Paris, où vous ne devez point chercher d'autre logement que chez moi, d'autant plus que la dame Boyer, votre ancienne hôtesse, n'est plus : dès que je vous sçaurai arrivé, je hâterai mon départ.

Ce que vous a dit le Pape de la lettre de Louis XIV à Clément XI est une anecdote assez curieuse (*c*). Le confesseur n'eut pas sans

(*a*) *Lettres familières*, XLVIII (p. 206).

(*b*) Cru de Graves (Gironde, commune de Martillac).

(*c*) « Sa Sainteté lui avoit dit avoir entre ses mains une lettre par laquelle ce monarque promettoit à Clément XI de faire rétracter son clergé de la délibération touchant les quatre propositions du clergé de France de 1682, que cette lettre

doute plus de difficulté d'engager le roi à promettre qu'il feroit rétracter les quatre propofitions du clergé, qu'il en eut à faire promettre que fa bulle feroit reçue fans contradiction ; mais les rois ne peuvent pas tenir tout ce qu'ils promettent, parce qu'ils promettent quelquefois fur la foi de ceux qui les confeillent fuivant leurs intérêts.

Adieu, mon cher comte ; je vous falue & embraffe mille fois.

724. — *Montefquieu à Mgr Cerati* (*a*)

De Bordeaux, ce 1 décembre 1754.

Je commence par vous embraffer, bras deffus & bras deffous. J'ai l'honneur de vous préfenter M. de La Condamine, de l'Académie des fciences de Paris. Vous connoiffiez fa célébrité ; il vaut mieux que vous connoiffiez fa perfonne ; & je vous le préfente, parce que vous êtes toute l'Italie pour moi.

Souvenez-vous, je vous prie, de celui qui vous aime, vous honore & vous eftime plus que perfonne dans le monde.

A Monfeigneur Cerati.

725. — *Montefquieu à l'abbé Niccolini* (*b*)

De Bordeaux, ce 1 décembre 1754.

Permettez, mon cher abbé, que je me rappelle à votre amitié : je vous recommande M. de La Condamine. Je ne vous dirai rien, finon qu'il eft de mes amis ; fa grande célébrité vous dira des autres chofes, & fa préfence dira le refte.

Mon cher abbé, je vous aimerai jufqu'à la mort.

A l'abbé marquis Niccolini.

lui avoit tenu fi fort à cœur que pour la tirer des mains du cardinal Annibal Albani, camerlingue, qui faifoit difficulté de la livrer, il avoit été obligé de lui accorder, non fans quelque fcrupule, difoit-il, certaines difpenfes que ce cardinal exigeoit. » (Guafco.) La lettre de Louis XIV a été publiée par Daunou, *Effai hiftorique fur la puiffance temporelle des papes*, II, 194.

(*a*) *Lettres familières*, XLIX (p. 210).

(*b*) *Lettres familières*, L (p. 211).

726. — *Monteſquieu à Guaſco* (*a*)

De La Brède, 2 décembre 1754.

Soyez le bienvenu, mon cher comte ; je ne doute pas que ma concierge n'ait fait bien échauffer votre lit. Fatigué, comme vous deviez l'être, d'avoir couru la poſte jour & nuit & des courſes faites à Fontainebleau, vous aviez beſoin de ces petits ſoins pour vous remettre. Vous ne devez point partir de ma chambre ni de Paris que je n'arrive, à moins que vous ne vouliez venir à Paris pour me dire que je ne vous verrai pas. Je vois que vous allez en Flandre. Je voudrois bien que vous euſſiez d'aſſez bonnes raiſons de reſter avec nous, outre celle de l'amitié ; mais je vois qu'il ne faudra bientôt plus à nos prélats pour coopérateurs, que des Doyenarts (*b*). Euſſiez-vous cru que ce laquais, métamorphoſé en prêtre fanatique, conſervant les ſentimens de ſon premier état, parvînt à obtenir une dignité dans un chapitre ? J'aurai bien des choſes à vous dire, ſi je vous trouve à Paris, comme je l'eſpère ; car vous ne brûlerez pas un ami qui abandonne ſes foyers pour vous courir [après], dès qu'il ſçait où vous prendre.

Je ſuis fort aiſe que S.A.R. Mgr le duc de Savoie agrée la dédicace de votre traduction italienne & très-flatté que mon ouvrage paroiſſe en Italie ſous de ſi grands auſpices. J'ai achevé de lire cette traduction & j'ai trouvé partout mes penſées rendues auſſi claire-

(*a*) *Lettres familières*, LI (p. 212).

(*b*) « Pierre Doyenart fut laquais du fils de Monteſquieu pendant qu'il étoit au collège Louis-le-Grand. Ayant appris un peu de latin, il ſe ſentit appelé à l'état eccléſiaſtique, &, par l'interceſſion d'une dame, il obtint de Mgr l'évêque de Bayonne, dont il étoit diocéſain, la permiſſion de prendre l'habit. Devenu prêtre & bénéficier de l'égliſe de Bayonne, il vint à Paris demander à M. de Monteſquieu ſa protection auprès de M. le comte de Maurepas, pour avoir un meilleur bénéfice qui vaquoit, le priant à cet effet, de ſe charger d'une requête pour le miniſtre. Elle débutoit par ces mots : Pierre Doyenart, prêtre du diocèſe de Bayonne, ci-devant employé par feu M. l'évêque à découvrir les complots des Janſéniſtes, ces perfides qui ne connoiſſent ni pape, ni roi, etc. — M. de Monteſquieu, ayant lu ce début, plia la requête, la rendit au ſuppliant & lui dit : « Allez, Monſieur, la préſenter vous-même, elle vous fera honneur & aura plus d'effet ; mais auparavant paſſez dans ma cuiſine pour déjeuner avec mes valets, » ce que M. Doyenart n'oublioit jamais de faire dans les viſites fréquentes qu'il faiſoit à ſon ancien maître. Il parvint, quelque temps après, à la dignité de tréſorier dans un chapitre d'une cathédrale, en Bretagne. » (Guaſco.)

ment que fidèlement. Votre épître dédicatoire eſt auſſi très-bien ; mais je ne ſuis pas aſſez fort dans la langue italienne pour juger de la diction.

Je trouve le projet & le plan de votre traité ſur les ſtatues intéreſſant & beau (*a*) & je ſuis bien curieux de le voir.

Adieu.

A l'abbé, comte de Guaſco.

727. — *Monteſquieu à Latapie* (*b*)

A La Brède, ce 2 décembre 1754.

Vous avez vu par la réponſe, Monſieur, que M. de Montferrand (*c*) eſt à Bordeaux & qu'il a les titres. C'eſt lui qu'il faut chercher. Il eſt inutile que vous vous informiez du bien de Rivière ; je ſçais tout ce qu'il faut là-deſſus. M.

Informez-vous, je vous prie, combien coûte à Bordeaux le cent de pattes d'aſperge. Je crois que c'eſt au Fort-Louis que ça ſe vend ; j'ai raiſons pour ſçavoir cela.

A Monſieur, Monſieur Latapie, chez Meſdemoiſelles Latapie, — à Bordeaux.

728. — *Monteſquieu à Guaſco* (*d*)

De La Brède, 5 décembre 1754.

Dans l'incertitude où je ſuis que vous m'attendiez, je vous écrirai encore une lettre avant de partir. Vous êtes chanoine de

(*a*) L'ouvrage parut en 1768 ſous le titre : *De l'uſage des ſtatues chez les anciens* ; *eſſai hiſtorique* (Bruxelles, in-4°).

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*c*) François-Armand de Montferrand, marquis de Landiras, etc., premier baron & grand-ſénéchal de Guyenne & Libourne. Dans les *Œuvres de Monteſquieu, avec éloges, analyſes, commentaires... par MM. Deſtutt de Tracy, Villemain... Grandeur des Romains.* Paris, R. Leroux, 1828, in-8° (Bibl. Bordeaux, P. F. 1.128) ſe trouve reproduit en fac-ſimilé (p. IV) le pouvoir ſuivant, qui ſe rapporte certainement à la même affaire : « Je déclare donner pouvoir à Monſieur Latapie, juge de La Brède, de retirer les lettres de luſier [*ſic, corr. probablement :* l'huiſſier] de Monſieur le marquis de Montferrand & d'en donner décharge, laquelle vaudra comme [ſi] je l'avois donnée moi-même. Fait à La Brède, le 29 de novembre mille ſept cens cinquante quatre. — MONTESQUIEU. »

(*d*) *Lettres familières*, LII (p. 216).

Tournai ; & moi je fais des prairies. J'aurois beſoin de cinquante livres de graines de trèfle de Flandre, que l'on pourroit m'envoyer par Dunkerque à Bordeaux. Je vous prie donc de charger quelqu'un de vos amis à Tournai de me faire cette commiſſion, & je vous payerai comme un gentilhomme, ou, pour mieux dire, comme un marchand ; & quand vous viendrez à La Brède, vous verrez votre trèfle dans toute ſa gloire. Conſidérez que mes prés ſont de votre création : ce ſont des enfans à qui vous devez continuer l'éducation.

Je compte que vous aurez vu nos amis, & que vous leur aurez un peu parlé de moi. Je vous verrai certainement bientôt ; mais cela ne doit point vous empêcher de faire des hiſtoires du Prétendant à M[lle] Betty (*a*) ; vous n'en ſerez que mieux ſoigné. Je vous marquerai, par une lettre particulière, le jour de mon arrivée, que je ne ſçais point ; & quand je ne vous écrirois pas, en cas que j'apparuſſe devant vous ſans vous avoir prévenu, vous aurez bientôt tranſporté votre peliſſe, votre bréviaire & vos médailles dans l'appartement de mon fils. Quand vous verrez M[me] Dupré de Saint-Maur, demandez-lui ſi elle a reçu une lettre de moi. Préſentez-lui, je vous prie, mes reſpects, & à M. de Trudaine, notre reſpectable ami; l'Abbé, encore une fois, attendez-moi.

Puiſque vous êtes d'avis que j'écrive à M. l'auditeur Bertolini, je vous adreſſe la lettre pour la lui faire tenir.

Je vous embraſſe de tout mon cœur.

729. — *Monteſquieu à Bertolini* (*b*)

De La Brède, le 5 décembre 1754.

Je finis la lecture de deux morceaux de votre préface (*c*), Monſieur, & je prends la plume pour vous dire que j'en ai été enchanté ;

(*a*) « Irlandoiſe, concierge de la maiſon qu'il tenoit, fort zélée pour le Prétendant. » (Guaſco.)

(*b*) *Lettres familières*, LIII (p. 219).

(*c*) « Ce magiſtrat éclairé de Florence a fait un ouvrage dans lequel il prouve que les principes de l'*Eſprit des Loix* ſont ceux des meilleurs écrivains de l'antiquité. Cet ouvrage n'a point été imprimé & la république des lettres a droit de le lui demander. Le Diſcours préliminaire de cet ouvrage eſt actuellement ſous preſſe, & je crois que le public me ſçaura gré de lui en avoir fait part. » (Guaſco.) C'eſt l'*Analyſe raiſonnée de l'Eſprit des Lois* (Laboulaye, III, 1).

& quoique je ne l'aie vue qu'au travers de mon amour-propre, parce que je m'y trouve paré comme dans un jour de fête, je ne crois pas que j'euffe pu y trouver tant de beautés, fi elles n'y étoient point.

Il y a un endroit que je vous fupplie de retrancher : c'eft l'article qui concerne les Anglois (*a*) & où vous dites que j'ai fait mieux fentir la beauté de leur gouvernement que leurs auteurs mêmes. Si les Anglois trouvent que cela foit ainfi, eux qui connoiffent mieux leurs livres que nous, on peut être fûr qu'ils auront la générofité de le dire ; ainfi renvoyons-leur cette queftion.

Je ne puis m'empêcher, Monfieur, de vous dire combien j'ai été étonné de voir un étranger pofféder fi bien notre langue ; & j'ai encore des remerciemens à vous faire fur mon apologie que vous faites, vous qui m'entendez fi bien, contre des gens qui m'ont fi mal entendu qu'on pourroit gager qu'ils ne m'ont pas feulement lu. D'ailleurs, je dois me féliciter de ce que quelques endroits de mon livre vous ont fourni une occafion de faire l'éloge de la grande Reine (*b*).

J'ai, Monfieur, l'honneur d'être, avec des fentimens remplis de refpect & de confidération.

A l'auditeur Bertolini, à Florence.

730. — *Montefquieu à Guafco* (*c*)

De La Brède, 8 décembre 1754.

Je fuis bien étonné, mon cher ami, du procédé de la Geoffrin ; je ne m'attendois pas à ce trait malhonnête de fa part contre un ami que j'eftime, que je chéris, & dont elle me doit la connoiffance. Je me reproche de ne vous avoir pas prévenu de ne plus aller chez elle. Où eft l'hofpitalité ? Où eft la morale ? Quels font les gens de lettres qui feront en fûreté dans cette maifon, fi l'on

(*a*) Ce paffage a été fupprimé.

(*b*) Marie-Thérèfe.

(*c*) *Lettres familières*, LIV (p. 222). — Le premier paragraphe de cette lettre, jufqu'à « Tout bien pefé... », a été fupprimé dans la *Nouvelle édition* des *Lettres familières* (Paris, 1767, in-12).

y dépend ainſi d'un caprice ? Elle n'a rien à vous reprocher, j'en ſuis ſûr ; ce qu'elle a dit de vous ne ſont que des ſottiſes (*a*) qu'il ne vaut pas la peine de vous rendre. Après tout, qu'eſt-ce que tout cela vous fait ? Elle ne donne pas le ton dans Paris & il ne peut y avoir que quelques eſprits rampans & ſubalternes & quelques caillettes qui daignent modeler leur façon de penſer ſur la ſienne. Vous êtes connu dans la bonne compagnie ; vous y avez fait vos preuves depuis longtemps ; vous tomberez toujours ſur vos pieds : voyez la ducheſſe d'Aiguillon (*b*), elle ne penſe pas

(*a*) « Comme cette tracaſſerie courut tout Paris dans le temps, il ne ſera pas indifférent d'en dire quelque choſe. Les raiſons que Mme Geoffrin diſoit avoir pour rompre avec cet étranger qui avoit été de ſa ſociété, étoient : 1° que lui ayant donné commiſſion d'un ſervice de faïence pendant qu'il étoit en Angleterre il le lui avoit fait rembourſer en trois paiemens différens des fonds qu'il avoit à Paris, au lieu de lui envoyer une lettre de change du total ; — 2° qu'il avoit manqué au ton de la bonne compagnie en parlant un jour chez elle dans le moment qu'on alloit dîner d'une colique dont il étoit tourmenté, & qui l'obligea de ſe retirer ; — 3° qu'il tenoit à trop de ſociétés ; — 4° qu'elle le ſoupçonnoit d'être un eſpion des cours de Vienne & de Turin puiſqu'il étoit tant lié avec les miniſtres étrangers. Mais à ces raiſons, ſans doute véritables, des gens ont ajouté malicieuſement : 1° que cet étranger ayant contracté plus de liaiſons dans Paris qu'il n'en eut d'abord, & n'allant plus journellement chez elle, elle ſe crut négligée ; — 2° qu'ayant fait la vie du prince Cantimir & parlé des perſonnes avec qui il étoit en liaiſon, il ne l'avoit pas nommée ; — 3° que lui ayant fait eſpérer la connoiſſance de M. le marquis de Saint-Germain, ambaſſadeur de Sardaigne à Paris, homme très-eſtimé, qu'elle ambitionnoit beaucoup de voir chez elle, la choſe n'eut pas lieu, parce que cet ambaſſadeur ne s'en ſoucioit pas, & que ce fut là l'époque du refroidiſſement. Quoi qu'il en ſoit, une avanie qu'elle lui fit un jour chez elle, décida de la rupture totale. Elle chercha enſuite à la juſtifier par bien des voies, juſqu'à viſer à indiſpoſer M. de Monteſquieu contre lui, mais leur amitié étoit à toute épreuve. » (Guaſco.) — M. André Maſſon nous ſignale, ſur un exemplaire de la Nouvelle édition des Lettres familières appartenant à Madame Latapie (au château de Naujan & Poſtiac, Gironde) la note ſuivante de François de Paule Latapie : « Les ſouvenirs de nos premières années nous ſont ſi chers que ce fut avec un ſingulier plaiſir que je trouvai à Vérone ce peu aimable abbé de Guaſco que j'avois tant & tant vu à La Brède, tantôt diſant la meſſe à l'antique chapelle du château, tantôt ſe trouvant dans les bois, les villages, au bourg, avec ſon indulgent & aimable ami, qu'il bruſquoit ſi ſouvent ... Je racontai à l'abbé de Guaſco la colère de Madame Geoffrin, dont j'avois été témoin plus d'une fois. Elle méritoit bien pis, me dit-il. Cependant ſon grand crime étoit de l'avoir trouvé ennuyeux & *chenille*. Cette vengeance de l'abbé a été univerſellement déſapprouvée. »

(*b*) « Son eſprit cultivé par une infinité de belles connoiſſances, ſa façon de penſer élevée & ſes manières obligeantes ont toujours attiré chez elle la meilleure compagnie de Paris, tant des gens de lettres que des étrangers les plus diſtingués. C'étoit la maiſon dans laquelle M. de Monteſquieu vivoit habituellement. » (Guaſco.)

d'après les autres ; voyez nos amis du Marais (*a*) & je ſuis perſuadé que vous ne trouverez point de changement dans leur façon de penſer & d'agir à votre égard. Nous nous verrons bientôt & nous parlerons de cette affaire ; elle ne vaut pas la peine que vous vous chagriniez.

Tout bien peſé, je ne puis encore me déterminer à livrer mon roman d'*Arſace* à l'imprimeur (*b*). Le triomphe de l'amour conjugal de l'Orient eſt, peut-être, trop éloigné de nos mœurs pour croire qu'il ſeroit bien reçu en France. Je vous apporterai ce manuſcrit ; nous le lirons enſemble & je le donnerai à lire à quelques amis. A l'égard de mes voyages, je vous promets que je les mettrai en ordre dès que j'aurai un peu de loiſir, & nous deviſerons à Paris ſur la forme (*c*) que je leur donnerai. Il y a encore trop de perſonnes, dont je parle, vivantes, pour publier cet ouvrage, & je ne ſuis pas dans le ſyſtème de ceux qui conſeillèrent à M. de Fontenelle de *vider le ſac* (*d*) avant que de mourir. L'impreſſion de ſes comédies n'a rien ajouté à ſa réputation.

Puiſque vous vous piquez d'être quelquefois antiquaire, je ne vois point d'inconvénient de donner à votre collection le titre de *Galerie de portraits politiques de ce ſiècle*, & pour moi, qui ne ſuis point antiquaire, je la préférerai à une galerie de ſtatues. Vous ſongez ſans doute qu'un pareil ouvrage ne doit être que pour le ſiècle à venir, auquel on peut être utile ſans danger ; car, comme vous le remarquez, le caractère & les qualités perſonnelles des négociateurs & des miniſtres ayant une grande influence ſur les affaires publiques & les événemens politiques, l'entrée de ce ſanctuaire eſt dangereuſe aux profanes.

Adieu.

(*a*) Les Trudaine, qui logeaient rue des Vieilles-Haudriettes.

(*b*) *Arſace & Iſménie, hiſtoire orientale*, ne parut qu'en 1783 (Londres & Paris, in-24).

(*c*) « Il héſitait s'il réduirait les mémoires de ſes voyages en forme de lettres ou en ſimple récit... » (Guaſco.)

(*d*) « L'année 1749, M. de Fontenelle, déſirant de publier ſes comédies, en fit lecture dans la ſociété de Mme de Tencin pour ſçavoir s'il devoit les faire paroître. Elles furent jugées au-deſſous de la grande réputation de leur auteur, & Mme de Tencin fut chargée de le détourner de les faire imprimer, ce à quoi Fontenelle déféra ; mais l'amour paternel s'étant réveillé, il voulut avoir l'avis d'une autre ſociété, qui lui perſuada de *vider le ſac* de tous ſes manuſcrits, & cet avis l'emporta, mais le public ne fut pas ſi indulgent ſur ces comédies. » (Guaſco.)

731. — *Montesquieu à Solignac* (*a*)

A Bordeaux, ce 17 décembre 1754.

Je ne sçache pas, Monsieur, avoir fait de changement à l'ouvrage (*b*) que vous voulez bien mettre dans votre recueil, depuis que j'ai eu l'honneur de vous l'envoyer. Mais il s'en est répandu dans Paris des copies très-peu exactes, que j'ai quelquefois corrigées (*c*).

J'ai été ravi d'apprendre que le premier volume des *Mémoires* de l'Académie de Nancy alloit paroître & encore de ce que c'est vous, Monsieur, qui êtes notre Fontenelle. Nous avons éprouvé à l'Académie de Bordeaux que nous ne manquons point de mémoires, mais que nous avons toujours manqué d'un homme qui eût en même temps le talent & la volonté de les rédiger (*d*).

Vous me marquez, Monsieur, que vous voulez arrêter les effets de la bile d'un homme de mauvaise humeur — je ne sçais quel — contre son confrère. Je n'entrevois d'abord là-dedans que les marques de votre amitié. Mais dans le fond les académies sont instituées comme une alliance entre les gens de lettres & pour être comme le temple de la paix. Il n'y en a jamais eu aucune qui ait permis que, dans ses mémoires, il y fût inséré quelque chose qui pût offenser quelqu'un de ses membres. En effet, dans ce cas l'académie se déclareroit elle-même & seroit continuellement juge & partie dans mille procès & il seroit absolument impossible qu'un tel corps pût subsister. On ne peut pas dire que cela décourage la critique. Si un critique n'a pas ce champ de bataille, il en peut prendre mille autres, puisque toutes les imprimeries sont ouvertes.

Je vous prie de vouloir bien présenter mes respects à M. le comte de Tressan (*e*) quand vous le verrez & les sentimens de mon admiration pour lui.

(*a*) Bibl. Victor Cousin (à la Sorbonne), *autographes*, tome V, n° 32 (la lettre n'est pas autographe).

(*b*) *Lysimaque.*

(*c*) Cf. la lettre 673.

(*d*) Cf. la lettre 568, page 1337, notes *a* et *b*.

(*e*) L.-E. de La Vergne, comte de Tressan (1705—1783), grand maréchal de la Cour du roi Stanislas. Il avait présidé à l'organisation de l'Académie de Nancy.

J'ai l'honneur d'être, Monſieur, plus que je ne ſçaurois jamais vous le dire, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur de Solignac, ſecrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy, — à Lunéville.

732. — *Monteſquieu à Guaſco* (*a*)

De Bordeaux, ce 25 décembre 1754.

Que voulez-vous que je vous diſe, mon cher ami; je ne veux pas vous porter à la vengeance, mais vous êtes dans le cas de la défenſe naturelle. Je ſuis véritablement indigné contre le trait malhonnête de cette femme (*b*), mais rien ne m'étonne; ſi vous ſçaviez les tours que j'ai eſſuyés moi-même plus d'une fois, vous ſeriez moins ſurpris, & peut-être moins piqué. Votre réputation eſt faite, les honnêtes gens ne vous la conteſteront jamais; tout le monde n'a pas fait ſes preuves comme vous : vous ne devez votre place à l'Académie qu'à des triomphes réitérés (*c*). Une femme capricieuſe ne ſçauroit vous ravir tout ce que les gens de mérite de Paris, tout ce que les autres nations vous accordent. Ne vous faites point des chimères; vos obſervations ſur la prétendue différence du traitement ſont peut-être l'effet de votre découragement. Que vous ſoyez encore ou ne ſoyez plus des nôtres, les honnêtes gens, les gens de lettres ſont de toutes les nations, & tous les honnêtes gens de toutes les nations ſont leurs compatriotes. Vous étiez bien reçu & aimé de nous lorſque nous étions en guerre contre votre pays; pourquoi fauſſerions-nous la paix à votre égard ? Allez votre train : vous nous connoiſſez & ſçavez qu'il y a ſouvent plus d'étourderie ou de précipitation de jugement que de

(*a*) *Lettres familières*, LV (p. 229). — Cette lettre a été ſupprimée dans la *Nouvelle édition* des *Lettres familières* (Paris, 1767, in-12).

(*b*) Madame Geoffrin.

(*c*) « Après avoir emporté le prix trois ans de ſuite, il obtint avec unanimité des voix la place d'un des quatre honoraires étrangers, qui vaquoit par la mort de M. le marquis Capponi, fourrier-major du pape. » (Guaſco.)

méchanceté dans notre fait ; vous connoiffez auffi ceux fur qui vous pouvez compter. Ne vous fouciez pas d'une femme acariâtre, des caillettes & des âmes baffes. Je vous défends bien pofitivement à préfent d'aller chanter matines à Tournai avant que j'arrive à Paris : il ne faut point avoir le cœur plein d'amertume pour louer Dieu. Quand je ferai à Paris, j'efpère que nous éclaircirons toute cette affaire & que nous connoîtrons la fource de cette tracafferie. Vous êtes un pyrrhonien fi vous doutez de mon voyage : nous nous verrons plus tôt que vous ne croyez. Mon fils, qui eft à Clairac, a bien mal aux yeux ; nous ferons peut-être trois aveugles, vous, lui, & moi. Nous renouvellerons *la danfe des aveugles* (*a*) pour nous confoler.

Adieu, je vous embraffe de tout mon cœur.

733. — *Montefquieu à Latapie* (*b*)

S. d. [1754 ?] (*c*).

Mr Latapie, vous mettrez trois louis fur mon compte pour le voyage de Clairac.

J'ai parlé avec mon fils. Vous n'avez, je crois, que deux partis à prendre : l'un, de vous accommoder ici à quelque prix que ce foit ; l'autre, de prendre votre cheval, aller à Paris. Vous trouverez la chambre d'en bas chez moi ; à mon écurie vous pourrez mettre votre cheval, ou le vendre. Ce voyage vous coûtera peu d'argent. Il n'y a que vous-même qui puiffiez venir à bout de cela. Mais fi vous accommodez ici cela vaudra autant. Vous ne donnez pas plus que vous coûteroit le procès.

A Monfieur, Monfieur Latapie, juge de La Brède, — à La Brède.

(*a*) *La Danfe aux Aveugles* [par P. Michault] *& autres poéfies du XV*e *fiècle*... avait été publiée par Lambert Doux fils en 1749 (Amfterdam, in-8°).

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*c*) Cette lettre & la fuivante nous paraiffent fenfiblement contemporaines, & dater l'une & l'autre du dernier féjour que fit Montefquieu dans fes terres, foit du fecond femeftre 1754.

734. — *Montesquieu à Réaut* (*a*)

A La Brède, ce jeudi après-midi [1754 ?].

Je n'ai en vue, dans toute cette affaire (*b*), que le bien des deux parties & même de toutes les parties, parce que, si Latapie gagne, votre oncle joue gros jeu. Je n'ai exigé que vous ne communiqueriez pas à vos parens que dans la pensée que cela pourroit éloigner l'affaire ; puisque vous croyez le contraire, je ne puis pas vous refuser une chose aussi raisonnable. Je serois bien aise de conférer avec vous & cela sera, je crois, utile.

Je vous salue de tout mon cœur. MONTESQUIEU.

Je vous prie de penser que, la chose une fois communiquée, il faudra procéder tout comme des honnêtes gens, & sans barbouillerie, chose que je hais à la mort.

A Monsieur, Monsieur Réaut.

735. — *Montesquieu à Latapie* (*c*)

[Paris, fin décembre 1754—début de janvier 1755.]

« *Je regrette beaucoup que l'extrême négligence de mon père nous ait privés du recueil des lettres qu'il recevoit de M. de Montesquieu depuis 30 ans au moins deux fois par mois... Je n'oublierai jamais la dernière, écrite de la propre main de M. de Montesquieu & datée de Paris, à son arrivée, vers la fin de décembre 1754, six semaines avant sa mort* (*d*). *Il y annonçoit le projet bien décidé de se retirer définitivement à La Brède pour ne plus respirer que l'air natal, que le bail de la maison qu'il occupoit rue Saint-Dominique étoit résilié, qu'il en avoit déjà prévenu Mlle Betty, sa ménagère, etc.* »

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 222.

(*b*) A cette lettre était jointe autrefois, aux archives de La Brède, une requête de Pierre Latapie juge de La Brède, apostillée le 27 mai 1755, requête touchant le procès engagé entre le requérant & Giraudeau, notaire à La Brède, pour « injures & insultes les plus atroces » ; cette pièce annexe n'accompagne plus la lettre à la Bibliothèque de Bordeaux.

(*c*) Extrait de la reproduction en facsimile d'un mémoire manuscrit de François de Paule Latapie sur l'institution de la rosière de La Brède, daté du 1er juin 1823 (la dite reproduction appartenant à M. Robert Shackleton), p. 1 note.

(*d*) Survenue le 10 février 1755.

736. — *Monteſquieu à Guaſco* (*a*)

De Paris, en 1755.

Vous fûtes hier de la diſpute avec M. de Mairan (*b*) ſur la Chine. Je crains d'y avoir mis trop de vivacité & je ſerois au déſeſpoir d'avoir fâché cet excellent homme. Si vous allez dîner aujourd'hui chez M. de Trudaine, vous l'y trouverez peut-être ; en ce cas, je vous prie de ſonder un peu s'il a mal pris ce que j'ai dit ; & ſur ce que vous me rendrez, j'agirai de façon avec lui qu'il ſoit convaincu du cas que je fais de ſon mérite & de ſon amitié.

737. — *Monteſquieu à Guaſco* (*c*)

De Paris, en janvier 1755.

Je n'ai rien négligé, mon cher ami, pour découvrir d'où eſt partie la bêtiſe que l'on a fait courir ſur votre compte : mais je n'ai réuſſi qu'à vérifier qu'on l'a dite, ſans en déterrer la ſource. Je ne jurerois pas que vous ayez tort de la ſoupçonner ſortie de la boutique près de l'Aſſomption. Quand on a un grand tort, il n'eſt pas étonnant qu'on cherche à l'excuſer par toutes ſortes de voies. Des tracaſſeries on va juſqu'aux horreurs. M[me] Geoffrin eſt venue chez moi, à ce qu'il m'a paru pour me ſonder ; elle n'a pas manqué de vous mettre ſur le tapis d'un air moqueur ; mais j'ai coupé court en lui faiſant ſentir combien j'étois choqué de ſon procédé à l'égard d'un ami qu'elle ſçait bien que j'aime & que j'eſtime. Elle a été un peu ſurpriſe : notre converſation n'a pas été longue,

(*a*) *Lettres familières*, LVI (p. 233).

(*b*) « Ces deux ſçavans n'étoient pas du même avis ſur quelques points qui regardoient les Chinois, pour leſquels M. de Mairan étoit prévenu par les lettres du P. Parennin, jéſuite, & dont M. de Monteſquieu ſe méfioit. Lorſque le *Voyage de l'amiral Anſon* parut, il s'écria : « Ah ! je l'ai toujours dit, que les Chinois n'étoient pas ſi honnêtes gens qu'ont voulu faire croire les *Lettres édifiantes*. » (Guaſco.)

(*c*) *Lettres familières*, LVII (p. 235). — Cette lettre a été ſupprimée dans la *Nouvelle édition des Lettres familières*.

& je me propoſe bien de rompre avec elle (*a*). Je ne la croyois pas capable de tant de méchanceté & de noirceur.

La ducheſſe d'Aiguillon eſt auſſi choquée que moi de tout ceci : elle a péroré, avec la vivacité que vous lui connoiſſez, contre la futilité du ſoupçon de l'eſpionnage politique & le ridicule de cette prétendue découverte ; elle n'a pas manqué de relever que vous aviez vécu parmi nous pendant toute la guerre, ſans avoir jamais donné lieu de vous ſoupçonner, & qu'il n'y a nulle occaſion de le faire dans le temps où nous ſommes en pleine paix avec les pays auxquels vous tenez. Une conjecture jetée en paſſant à l'occaſion de votre voyage à Vienne, & de vos engagemens en Flandre, a pu aiſément prendre corps en paſſant d'une bouche à l'autre ; & la malignité en a ſans doute profité. Ce qui m'a le plus ſcandaliſé en tout cela eſt la conduite de quelques-uns de vos confrères. Mais, mon cher abbé, il y a des petits eſprits & des âmes viles partout, même parmi les gens de lettres, même dans les ſociétés littéraires. Mais enfin vous ne devez votre place qu'à vos ſuccès.

Au reſte, puiſque vous voilà en repos, profitez de votre loiſir pour mettre vos diſſertations en état de paroître (*b*), ainſi que votre *Hiſtoire de Clément V* (*c*), que nous attendons toujours à Bordeaux avec empreſſement. Le plaiſir de chanter au chœur ne doit pas vous faire perdre le goût des plaiſirs littéraires.

(*a*) « On ſçait de bonne part qu'il dit à quelqu'un qu'il étoit ſi indigné qu'il ne mettroit plus les pieds chez elle, ce qui ne fut malheureuſement que trop vérifié, puiſqu'il tomba malade quelques jours après & mourut à Paris d'une fièvre maligne, qui l'enleva en peu de jours. Il eſt ſûr que cette rupture eût été en même temps l'apologie & la vengeance la plus complète de ſon ami. Mais Mme Geoffrin auroit de quoi ſe conſoler de cette mortification domeſtique par la célébrité qu'elle vient d'acquérir au moyen des gazettes. Elles ne font que parler de la grande figure qu'elle fait en différentes cours du Nord, à l'occaſion de ſon voyage de Pologne, car ſon mérite ſe trouvant trop reſſerré dans le cercle étroit d'une ſociété privée, ſans être arrêtée par ſon âge avancé, à l'exemple de la reine de Saba, elle a entrepris ce long voyage pour aller admirer le roi qui avoit honoré ſa ſociété comme particulier. Nous apprenons par la *Gazette de Leyde* qu'elle exerce proviſionnellement à cette Cour la charge de Boſtangi & qu'elle médite d'aller briller à la Cour de Saint-Péterſbourg, comme elle a brillé à celles de Vienne & de Varſovie. » (Guaſco.)

(*b*) *Diſſertations hiſtoriques, politiques & littéraires*. Tournai, 1756, 2 vol. in-8°.

(*c*) L'ouvrage n'a pas été publié.

Quelques mois d'abſence feront tomber tous les bruits ridicules, & vous ſerez à Paris auſſi bien que vous y étiez avant cette tracaſſerie de femmelette. Je vous ſomme de votre parole pour le voyage de La Brède après votre réſidence ; je calcule que ce ſera pour le mois d'août. Votre départ me laiſſe un grand vide ; & je ſens combien vous me manquez. N'oubliez pas mon trèfle, vos prairies & vos mûriers de Gaſcogne.

Je vous embraſſe de tout mon cœur.

[*A l'abbé Guaſco,*] — *à Tournai.*

738. — *Monteſquieu à Darcet* (*a*)

A Paris, ce mardi matin.

Si votre homme eſt arrivé, Monſieur, je vous prie de me l'envoyer, afin que je confère un peu avec lui ; comme je vous ai dit, je ne cherche pas midi à quatorze heures. Je vous donne le bonjour & au petit garçon (*b*).

A M. d'Arcet, docteur en médecine.

739. — *Monteſquieu à Latapie* (*c*)

A La Brède, ce jeudi matin.

Monſieur,

J'ai acheté de Solare la moitié de la pièce de lande qui appartenoit à la Dame de La Haytaut. Je l'ai achetée à une piſtole le journal, & lui en ai payé 61 journaux & demi. Il prétend que ſa moitié contient plus. Voyez, je vous prie, dans la reconnoiſſance la contenance de toute la pièce afin que je faſſe le compte de Solare.

Je vous donne le bonjour, Monſieur.

MONTESQUIEU.

A Monſieur, Monſieur Latapie, juge de La Brède, — à La Brède.

(*a*) Dedieu (J.), *Les grands philoſophes. Monteſquieu* (Paris, Alcan, 1913, in-8°), p. 333 ; d'après l'autographe au Britiſh Muſeum, Egerton mſs, n° 23, fol. 247.

(*b*) Le petit d'Armajan dont l'éducation avait été confiée à Darcet ; cf. la lettre 695, page 1484, note *b*.

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

740. — *Montefquieu à Latapie* (*a*)

Ce jeudi matin.

Monfieur le Juge, nous fommes des fots. Nous avions la balle à la main & nous la laiffons échapper ; elle ne reviendra plus.

Je me fouviens d'avoir vu Monfieur Limbaudy, procureur du Roi de la Table de marbre, qui me conta que c'étoit une mauvoife jurifprudence que feu Lacofte, procureur du Roi avoit établie dans ce reffort, qui avoit prétendu que les juges des feigneurs requis ne pouvoient connoître d'aucune affaire de bois, qu'il rétabliffoit tous les jours les feigneurs dans leur juridiction. Nous n'avions qu'à préfenter une requête devant Meffieurs de la Table de marbre. Comptez que nous perdons une belle occafion.

Je crois que vous avez fait quelque chofe qui a couvert mes droits, mais tout ce que vous avez fait ne peut pourtant pas les couvrir, les juftices étant patrimoniales.

Je vous prie donc d'écrire de ma part à M. Limbaudy, de lui expliquer le fait, car comptez que les avocats ne fçavent là-deffus que le pont aux ânes. Vous feriez un grand coup fi vous pouviez aller de Laugnan (*b*) chez Limbaudy.

Je vous falue de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Vous fçaurez que la Table de marbre ne fe foucie pas du tout des juges des eaux & forêts.

Monfieur, Monfieur Latapie, juge de La Brède.

741. — *Montefquieu à Latapie* (*c*)

S. d.

Monfieur. Le fils de Jean de Jegeau vient me parler d'un chemin qui lui fut donné & reconnu par un accommodement dans lequel je me fuis tranfporté fur les lieux. Je me fouviens que c'étoit dans un coin de pré. Comme il me dit que l'on l'a fait affigner là-deffus,

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

(*b*) Sans doute *Léognan* (Gironde, canton de La Brède).

(*c*) Bibl. Bordeaux, ms 1913.

je vous prie de ne point appeler demain la caufe jufqu'à ce que j'aie parlé à ces gens-là.

Je vous donne le bonjour, Monfieur.

MONTESQUIEU.

A Monfieur, Monfieur Latapie, juge de La Brède, — à La Brède.

742. — *Montefquieu à Sarrau de Boynet*

S. d.

Voyez cette lettre dans les Penfées, au tome II, p. 179 (n° 517).

743. — *Montefquieu à *** (a)*

S. d.

The Prefident's lady is very forry that you are not come to her houfe (*b*), after the declaration of the love of your heart (*c*). She hopes that you will be fo inflamed as you was the other day. It becomes a gentleman to be fo good as his word.

La Préfidente regrette beaucoup que vous ne foyez pas allé chez elle après la déclaration d'amour de votre cœur. Elle efpère que vous ferez auffi enflammé que vous l'étiez l'autre jour. Il convient à un gentilhomme d'être un homme de parole.

(*a*) Édition des Bibliophiles de Guyenne n° 675; d'après la minute autographe qui fe trouvait aux archives de La Brède.

(*b*) *Biffé :* « ou bien : came not at your houfe. »

(*c*) *Le texte porte* « healt ».

APPENDICE

744. — *Thérèse de Montesquieu à son frère Joseph* (*a*)

Ce 10 janvier 1726.

. . . .

J'ai été fort surprise lorsque j'ai appris le départ de mon frère pour Paris. Je serois fort curieuse de sçavoir ce qui l'a obligé de vous quitter si promptement ; je me faisois une idée des plus gracieuses de la douceur réciproque que vous trouviez tous deux dans une si aimable société. Mandez-moi, je vous prie, le motif de son voyage. Tout le monde me parle de son esprit & des applaudissemens que l'on lui donne. Je serois bien aise de sçavoir son adresse pour lui écrire . . . .

. . . .

Sœur de MONTESQUIEU.

745. — *Madame de Lambert à Morville* (*b*)

A Clamart, ce 5e août 1726.

Le mérite, Monsieur, a ses charges & vous en allez convenir ; il faut, s'il vous plaît, que vous acceptiez la place de protecteur de l'Académie de Bordeaux. Dès qu'il se forme une assemblée de gens de lettres & d'esprit, on ne la croit pas dignement remplie si vous n'êtes à la tête & les Gascons, qui pensent si hautement, ne croient pas leur gloire satisfaite si vous ne leur accordez votre protection.

Le président de Montesquieu, dont je vous envoie la lettre (*c*), m'a chargée de sçavoir si vous voulez bien accepter cette place.

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 204.

(*b*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 172 (cette lettre a été transmise à Montesquieu par Madame de Lambert elle-même ; cf. ci-dessus la lettre 138).

(*c*) Cf. ci-dessus la lettre 133.

C'eſt un homme de beaucoup d'eſprit, l'auteur des *Lettres Perſanes*, quoiqu'il n'en convienne pas ; je ne ſçais ſi vous avez eu le temps de les lire, mais il y en a de ſi fines, ſi profondément penſées qu'elles vous feroient un grand plaiſir. Souvent il nous apporte des manuſcrits de ſa façon, infiniment approuvés par MM. de Fontenelle & de La Motte. Mais, Monſieur, il a pour moi un grand mérite : c'eſt qu'il connoît tout votre prix. A meſure que votre gloire s'étend & que votre mérite fait du bruit, mon amour-propre s'en remercie ; j'ai été la première à ſentir votre mérite naiſſant, ſur lequel j'ai formé des préſages de votre grandeur future, que vous rempliſſez heureuſement. Je vous demande, Monſieur, le ſecret ſur tout ceci & une réponſe, afin que je faſſe ſçavoir vos intentions.

Je ſuis, Monſieur, avec l'attachement du monde le plus ſincère, votre très-humble & très-obéiſſante ſervante.

LA MARQUISE DE LAMBERT.

Vous voulez bien, Monſieur, que j'aſſure M[me] de Morville que perſonne ne l'honore & ne l'aime plus que moi. Ma fille vous prie l'un & l'autre de recevoir mille complimens de ſa part.

746. — *Helvétius à Saurin* (*a*)

[1747—1748.]

J'ai écrit, mon cher Saurin, comme nous en étions convenus, au Préſident (*b*), ſur l'impreſſion que vous avoit faite ſon manuſcrit, ainſi qu'à moi. J'ai enveloppé mon jugement de tous les égards de l'intérêt & de l'amitié. Soyez tranquille : nos avis ne l'ont point bleſſé. Il aime dans ſes amis la franchiſe qu'il met avec eux. Il ſouffre volontiers les diſcuſſions, y répond par des ſaillies & change

(*a*) Helvétius, *Œuvres complètes*, éd. Lefebvre de La Roche (Paris, Didot, 1795), tome XIV, p. 71. — Nous ne publions que ſous réſerve la préſente lettre, dont l'authenticité eſt des plus ſuſpectes (cf. ci-deſſus la lettre 391 page 1102, note *a*).

(*b*) Cf. la lettre 391.

rarement d'opinion. Je n'ai pas cru, en lui exposant les nôtres, qu'elles modifieraient les siennes ; mais nous n'avons pas pu dire :

Cur ego amicum
Offendam in nugis? Hæ nugæ seria ducent.
In mala derisum semel exceptumque sinistre.

Quoi qu'il en coûte, il faut être sincère avec ses amis. Quand le jour de la vérité luit & détrompe l'amour-propre, il ne faut pas qu'ils puissent nous reprocher d'avoir été moins sévères que le public.

Je vous envoie sa réponse, puisque vous ne pouvez pas me venir chercher à la campagne. Vous la trouverez telle que je l'avois prévue. Vous verrez qu'il avoit besoin d'un système pour rallier toutes ses idées & que, ne voulant rien perdre de tout ce qu'il avoit pensé, écrit ou imaginé depuis sa jeunesse, selon les dispositions particulières où il s'est trouvé, il a dû s'arrêter à celui qui contrarieroit le moins les opinions reçues. Avec le genre d'esprit de Montaigne, il a conservé ses préjugés d'homme de robe & de gentilhomme : c'est la source de toutes ses erreurs. Son beau génie l'avoit élevé dans sa jeunesse jusqu'aux *Lettres Persanes*. Plus âgé, il semble s'être repenti d'avoir donné à l'envie ce prétexte de nuire à son ambition. Il s'est plus occupé à justifier les idées reçues que du soin d'en établir de nouvelles & de plus utiles. Sa manière est éblouissante. C'est avec le plus grand art du génie qu'il a formé l'alliage des vérités & des préjugés. Beaucoup de nos philosophes pourront l'admirer comme un chef-d'œuvre. Ces matières sont neuves pour tous les esprits ; & moins je lui vois de contradicteurs & de bons juges, plus je crains qu'il ne nous égare pour longtemps.

Mais que diable veut-il nous apprendre par son traité des fiefs ? Est-ce une matière que devoit chercher à débrouiller un esprit sage & raisonnable ? Quelle législation peut résulter de ce chaos barbare de lois que la force a établies, que l'ignorance a respectées & qui s'opposeront toujours à un bon ordre de choses ? Depuis la formation des empires, sans les conquérans qui ont tout détruit, où en serions-nous avec toutes ces bigarrures d'institutions ? Nous aurions donc hérité de toutes les erreurs accumulées depuis

l'origine du genre humain. Elles nous gouverneroient encore ; &, devenues la propriété du plus fort ou du plus fripon, ce feroit un terrible remède que la conquête pour nous en débarraffer. C'eft cependant l'unique moyen, fi la voix des fages fe mêle à l'intérêt des puiffances, pour les ériger en propriétés légitimes. Et quelles propriétés que celles d'un petit nombre, nuifibles à tous, à ceux mêmes qui les poffèdent & qu'elles corrompent par l'orgueil & la vanité ? En effet, fi l'homme n'eft heureux que par des vertus & par des lumières qui en affurent le principe, quelles vertus & quels talens attendre d'un ordre d'hommes qui jouiffent de tout & peuvent prétendre à tout dans la fociété par le feul privilège de leur naiffance ? Le travail de la fociété ne fe fera que pour eux ; toutes les places lucratives & honorables leur feront dévolues ; le fouverain ne gouvernera que par eux, & ne tirera des fubfides de fes fujets que pour eux. N'eft-ce pas là bouleverfer toutes les idées du bon fens & de la juftice ? C'eft cet ordre abominable qui fauffe tant de bons efprits & dénature parmi nous tous les principes de morale publique & particulière.

L'efprit de corps nous envahit de toutes parts. Sous le nom de corps, c'eft un pouvoir qu'on érige aux dépens de la grande fociété. C'eft par des ufurpations héréditaires que nous fommes gouvernés. Sous le nom de François, il n'exifte que des corporations d'individus & pas un citoyen qui mérite ce titre. Les philofophes eux-mêmes voudroient former des corporations ; mais s'ils flattent l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt commun, je le prédis, leur règne ne fera pas long. Les lumières qu'ils auront répandues éclaireront tôt ou tard les ténèbres dont ils envelopperont les préjugés ; & notre ami Montefquieu, dépouillé de fon titre de fage & de légiflateur, ne fera plus qu'homme de robe, gentilhomme & bel-efprit. Voilà ce qui m'afflige pour lui & pour l'humanité qu'il auroit pu mieux fervir.

747. — *Pierre de Champeaux* (?) *au comte d'Argenſon* (*a*)

A Genève, ce 17 février 1749.

Monſeigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 du mois dernier, par laquelle vous m'ordonnez de vous envoyer les cartons du traité de l'*Eſprit des Loix* (*b*). Si je n'y ai pas répondu plus tôt, c'eſt que j'ai trouvé quelques difficultés pour exécuter cet ordre. On a d'abord exigé de moi que je m'engageaſſe poſitivement qu'il ne ſeroit fait de ces cartons aucun uſage qui pourroit préjudicier à l'auteur ou à l'imprimeur. J'ai eu cette facilité, dans la perſuaſion que vous voudrez bien, Monſeigneur, ne pas me déſavouer. Enſuite on a prétendu que ces cartons étoient dans les maculatures (*c*), qu'on en avoit brûlé beaucoup, & qu'il ſeroit difficile d'en ramaſſer l'aſſortiment. Enfin on m'a fourni ceux que vous trouverez ci-joints (*d*). Il y en a un ou deux qui ſont maltraités (*e*), mais on m'a aſſuré qu'il n'exiſte point d'autres feuilles de ceux-là.

Je ne crois pas, Monſeigneur, que vous trouviez que ces car-

(*a*) Cette lettre eſt reliée en tête du tome I d'un exemplaire de l'édition princeps de l'*Eſprit des lois* conſervé à la Bibliothèque de l'Arſenal (4° J 147 réſerve). — En dépit de ſa ſignature (dont le libellé n'eſt même pas correct), la lettre n'eſt certainement pas de Monteſquieu. Sa rédaction nous paraît autoriſer, ſuivant toute vraiſemblance, ſon attribution à Pierre de Champeaux, réſident de France à Genève du 2 juin 1739 au 29 décembre 1749 (cf. la lettre 387, page 1099, note *c*). Par ailleurs l'inſertion de la lettre dans un livre de la Bibliothèque de l'Arſenal permet d'avancer ſans riſque d'erreur que le deſtinataire eſt le comte d'Argenſon, dont les goûts de bibliophile ſont connus (cf. Henry Martin, *Hiſtoire de la Bibliothèque de l'Arſenal*, dans le *Catalogue des manuſcrits de la Bibliothèque de l'Arſenal*, tome VIII, pp. 107—120), & qui était l'oncle du marquis de Paulmy, fondateur de la Bibliothèque.

(*b*) Le précieux exemplaire dans lequel la préſente lettre eſt inſérée contient, à côté des cartons, les feuillets du texte primitif qui ont été ſupprimés.

(*c*) L'aſſertion ne doit pas être tout à fait inexacte. Bon nombre des feuillets du texte primitif encartés dans l'exemplaire de l'Arſenal ſont, en effet, maculés ; à ſavoir : au tome I, ceux des pages 45—46, 47—48, 85—86, 185—186, 261—262, & au tome II, ceux des pages 273—274, 425—426.

(*d*) L'exemplaire de l'Arſenal contient 14 feuillets du texte primitif en regard des 14 cartons qui les ont remplacés. Vian a publié le texte des 14 paſſages ſupprimés dans l'édition Laboulaye des *Œuvres complètes* (tome VI, pp. 326 & ſuiv.).

(*e*) Le ſeul feuillet « maltraité » dans l'exemplaire de l'Arſenal eſt celui des pp. 23—24 (livre II, chap. 4), dont l'angle extérieur du bas eſt coupé.

tons répondent à l'idée qu'on a pu vous donner : à deux ou trois changemens près, qui sont de quelque considération, les autres ne sont que des corrections purement grammaticales.

Je suis bien flatté, Monseigneur, d'avoir pu réussir dans une chose, qui vous est agréable, & je ne désirerai jamais rien avec plus d'empressement que les occasions de vous marquer le respect infini avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

DE MONTESQUIEU.

748. — *Le chevalier de Vivens à Montesquieu* (*a*)

Lettre écrite de Perse à l'auteur de l'*Esprit des Loix*

[1750.]

Sage Chrétien. Le livre que tu as publié est le plus beau que j'aie lu après l'Alcoran. J'y trouve mille choses qui me réjouissent à la fois : je suis frappé de l'étendue de ton génie & de tes connoissances ; j'aime en toi le citoyen, je respecte le philosophe, j'admire le jurisconsulte & l'homme d'État, je suis charmé des grâces & de la force de ton style, je suis enchanté de ce que tu dis & même de ce que tu ne dis pas. Ton ouvrage ressemble à un bouquet de pierreries, dont les unes sont claires & transparentes, & les autres donnent moins d'accès à la lumière, mais elles sont toutes également précieuses.

. . . .

J'ai parlé de ton livre à nos plus sçavans mollaks de cour, à nos plus grands ministres, à nos courtisans les plus raffinés ; je n'ai jamais pu leur faire entendre ton systême ; il me sembloit que j'essayois d'expliquer celui de votre incomparable Newton sur les couleurs à un aveugle né.

Les mollaks surtout, mal instruits des affaires du monde ou par un ancien préjugé, ont fait leur idole du despotisme. Comme si la religion de notre saint Prophète n'admettoit point d'autre

(*a*) Collection du Dr Duffour (de Bordeaux) ; copie du XVIIIe siècle en tête de laquelle on lit : « Par Mr le chevalier de Vivens. » — Ce divertissement littéraire n'est pas une véritable lettre missive & ne pouvait prendre place dans le corps de la correspondance. Nous le donnons en appendice parce qu'il est indispensable à l'intelligence des lettres 537 & 540.

gouvernement & pouvoit être oppoſée à l'humanité, ceux qui approchent du Souverain des croyans ne lui ont jamais dit : « Celui dont vous êtes l'image ſur la terre, tout puiſſant pour faire le bien, a les mains liées pour faire le mal ; régnez comme lui ſur les cœurs, partagez avec lui cet empire ; il n'en ſera point jaloux. » Ils lui ont dit, au contraire : « Soyez toujours armé de la foudre », parce qu'ils ont cru pouvoir toujours en diſpoſer ou l'arracher de ſes mains. Ils ont changé le ſceptre d'or en un ſceptre de fer, & l'ont rendu inflexible. Ils en ſentent le poids à leur tour.

J'ai parlé à d'autres gens qui, quoique d'un ordre bien inférieur & bien mépriſé parmi nous, diſpoſent plus effectivement de l'autorité ſuprême : ce ſont les exacteurs des tributs. Je leur ai demandé ſi la grandeur des tributs étoit une choſe avantageuſe & déſirable dans un État. Ils ſe ſont unanimement déclarés pour l'affirmative, & m'ont tous aſſuré ſur leur honneur qu'ils voyoient chaque jour à leur table la meilleure compagnie de la Perſe, mais que perſonne ne leur avoit jamais propoſé le moindre doute ſur cette queſtion. « Que penſeriez-vous, ai-je encore ajouté, d'un homme qui conſeilleroit au Sophi de diminuer les impôts & d'en adoucir la rigueur ? » Un d'eux m'a répondu, d'un air bas & compoſé, d'un ton demi-moqueur & demi-furieux : il le regarderoit comme un petit philoſophe, comme un pertubateur du repos public, comme l'ennemi le plus dangereux du Prince & de l'État. « Vous pouvez m'en croire, a-t-il dit enſuite en ſe radouciſſant, un peuple qui n'eſt pas foulé eſt fort à plaindre ; il devient riche, inſolent, pareſſeux & toujours prêt à ſe révolter. »

J'ai pris congé là-deſſus de ces excellens citoyens. Ils m'ont fait ſouvenir d'une choſe que j'ai ouï dire lorſque j'habitois vos climats fortunés. Un ſçavant très-verſé dans les moindres particularités de votre hiſtoire me conta que dans le temps des troubles qu'excitoient en France la diverſité des opinions, ou plutôt des intérêts, c'étoient les plus célèbres courtiſans des deux partis qui affectoient le plus de zèle pour la religion. Ce ſont aujourd'hui nos publicains qui ſe piquent d'être les plus zélés pour le bien de l'État. L'extrême miſère que je vois partout prouve la juſteſſe de leurs meſures pour empêcher l'abus des richeſſes.

Un ſultan, ai-je dit en moi-même, qui écoute de telles maximes, & qui permet qu'on écraſe ſes peuples pour régner plus tranquillement, eſt ſemblable à un mauvois écuyer qui n'auroit d'autre ſecret pour modérer la fougue de ſes chevaux que de leur faire diminuer de jour en jour la nourriture juſqu'à les rendre incapables de ſervir.

Il faut que tu me paſſes une autre comparaiſon qui n'eſt pas plus relevée. Tu ſçais que dans nos contrées nous ne pouvons guère ſçavoir les choſes ſublimes que par le moyen des images familières. J'ai des terres à Chiraz, lumière de l'occident. Toi qui connois notre pays mieux que nous-mêmes, tu n'ignores pas que Chiraz eſt l'endroit de la Perſe où l'on recueille les vins les plus exquis. Un nouveau fermier me propoſa un jour de lui laiſſer cueillir mes vignobles à ſon gré, me promettant qu'il les mettroit ſur un pied à produire le double de ce qu'ils me rendoient tous les ans. J'y conſentis. Cet homme m'enrichit pendant quelques années, & me ruina pour toujours.

Adieu, vertueux ſectateur d'une loi qui ſeroit la plus parfaite ſans la nôtre, & dont perſonne encore ne m'avoit ſi bien fait ſentir la beauté. Je te ſouhaite toute ſorte de biens dans cette vie & je m'en remets à Dieu pour récompenſer dans l'autre un travail que tu ſembles n'avoir entrepris que pour le bonheur du genre humain.

749. — *V.-J. Duval au duc de Nivernais* (*a*)

Vienne, le 26 juin 1750.

La lettre dont V. E. m'a honoré & celle de l'homme illuſtre qu'elle a daigné me communiquer m'apprennent que l'éloignement, de même que la renommée, groſſit quelquefois les objets.

Je me ſuis exactement informé s'il étoit bien vrai que notre gouvernement eût proſcrit l'*Eſprit des Loix*, & l'on m'a fort aſſuré qu'il n'en avoit pas eu la penſée. L'unique obſtacle que la publicité de ce chef-d'œuvre de l'eſprit humain a eſſuyé ici a ſa ſource dans

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 319.

le ſcrupule que quelques révérences ont excité dans l'âme timorée du jeune ſeigneur qui exerce la fonction de cenſeur des livres. Comme la naiſſance, la jeuneſſe, l'érudition & le diſcernement ne ſont pas tout à fait ſynonymes, M. le cenſeur a cru bien faire de conſulter des oracles qu'il regarde comme des organes de la vérité. J'ai ouï dire qu'à la faveur de leurs lumières, il avoit découvert dans l'*Eſprit des Loix* que certains degrés de l'équateur & du méridien influoient infiniment ſur le caractère des hommes & les rendoient plus ou moins flexibles aux obſervances de telles & telles pratiques de religion. J'ignore ce qui en eſt, mais j'avoue ingénument que, par rapport à moi, je me ſuis trouvé aſſez préſomptueux & déciſif en France, vindicatif & ſenſuel en Italie, un peu bruſque & fort avide de bonne chère en Allemagne, & Dieu ſçait ſi, ſans une grâce particulière, mon ſalut ne trouveroit pas plus d'obſtacles à Alger ou parmi les Bédouins de l'Arabie qu'à la Trappe. Quoi qu'il en ſoit, ce ſentiment a paru auſſi hétéroclite à M. le cenſeur que tous les dragons de l'Apocalypſe &, comme dans ce pays-ci les prêtres & les peintres repréſentent le diable muni de cornes & de griffes terriblement offenſives, cet épouvantail a ſans doute engagé notre vigilant cenſeur à interdire au menu peuple la lecture d'un livre qu'une pieuſe & docile crédulité lui a dépeint comme hétérodoxe ſur quelques articles.

La meilleure façon d'aiguiſer le goût du public eſt de le gêner ; c'eſt alors que la maxime *nitimur in vetitum* ſe vérifie pleinement. Nous l'avons éprouvé au ſujet de l'*Eſprit des Loix*. Depuis que nos cenſeurs n'ont voulu en permettre la lecture qu'avec reſtriction, tout le monde a voulu l'avoir, tout le monde l'a lu & en a été enchanté, & je puis dire que l'apologie que l'illuſtre auteur en a faite, ne triomphe pas moins publiquement ici qu'à Paris, puiſque l'exemplaire que V.E. a eu la bonté de m'envoyer eſt le quatrième que l'on m'a donné gratuitement.

Le monde eſt rempli de gens qui prennent ſans ceſſe le nom de Dieu en vain. Si ceux-là ſe prévalent du reſpect que l'Europe rend à notre auguſte Impératrice pour décrier l'*Eſprit des Loix*, ils auront encore à ſe reprocher d'avoir pris en vain le nom d'une déeſſe. Bien loin d'en avoir interdit le débit, je ſuis perſuadé que

ſi les devoirs du trône le lui permettoient, elle-même donneroit l'exemple de l'attention avec laquelle on doit lire un auſſi digne ouvrage.

Peut-être le chapitre IXe du livre VIII lui feroit-il un peu de peine par rapport aux vues limitées que l'on impute à ſes auguſtes aïeux à l'égard d'un pays où ils n'ont cherché que de l'argent qui n'y étoit pas (*a*). Mais la gloire d'y avoir découvert elle-même des hommes qu'ils ont ignorés & qui ont le plus contribué à ſauver la Maiſon de l'affreux complot que la moitié de l'Europe avoit tramé contre elle, la dédommageroit amplement du petit trait de cenſure que la candeur & la vérité ont dicté à l'auteur.

J'oubliois de dire à V.E. qu'hier j'appris qu'un des motifs qui avoient engagé nos cenſeurs à ralentir le débit de l'*Eſprit des Loix*, étoit qu'on les avoit aſſurés que cet ouvrage avoit été défendu en France : ce qui leur avoit paru d'autant plus vraiſemblable que de toutes les éditions que l'on en a faites, nous n'en avons vu aucune qui ait été publiée dans ce royaume. Ne feroit-ce point, en effet, qu'à force d'y prohiber de bons livres, on feroit enfin parvenu à proſcrire le meilleur ? Si ce monſtre à face ambiguë que l'on nomme raiſon d'État s'y permet de pareilles licences, on a peine à deviner pourquoi les mêmes témérités lui feront défendues ailleurs.

On diroit que les politiques ſont auſſi attentifs à reſſerrer la ſphère des connoiſſances humaines par rapport au temporel, que le ſont les théologiens par rapport au ſpirituel. Je ferois tenté de croire que ces deux ſortes de pédagogues préſument qu'aux hommes comme aux hiboux, un tel degré de lumière ſuffit pour ſe conduire, & pas davantage, & que c'eſt à eux à le fixer. Je les ai ouïs plus d'une fois balbutier cet inſultant langage ; d'où j'ai conclu qu'ils en avoient une miſſion particulière & qu'ils ſe croyoient des intelligences privilégiées & fort au-deſſus de l'humanité.

Le meilleur uſage que je puiſſe faire de la lettre du célèbre

(*a*) « On a vu la maiſon d'Autriche travailler ſans relâche à opprimer la nobleſſe hongroiſe. Elle ignoroit de quel prix elle lui feroit quelque jour. Elle cherchoit chez ces peuples de l'argent qui n'y étoit pas ; elle ne voyoit pas des hommes qui y étoient. »

auteur (*a*), eſt de la communiquer à toutes les perſonnes de ma connoiſſance qui méritent de la lire. Sans m'informer ſi M. le cenſeur eſt de ce nombre, j'ai déjà pris mes meſures pour qu'il ſoit du nombre des lecteurs.

J'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect, etc.

V.-J. DUVAL.

750. — *Madame Dupré de Saint-Maur à Suard* (*b*)

[Février 1755.] (*c*)

. . . .

. . . Il ſe fit enſuite lire la liſte de ceux qui étoient venus le voir ; & comme on lui lut M. le curé de Saint-Sulpice : « Comment dites-vous cela ? interrompit-il, recommencez. » Il ſe fâcha de ce qu'on n'avoit pas laiſſé entrer le curé & ordonna à chacun de ſes gens en particulier de laiſſer entrer M. le curé, à quelque heure qu'il vînt.

Le curé y eſt allé ce matin vers les huit heures. Le curé lui a décoché en patelin ſon compliment. Le Préſident a répondu que ſon intention étoit de faire tout ce qui convenoit à un honnête homme dans la ſituation où il ſe trouvoit. Le curé lui a demandé s'il avoit dans Paris quelque homme de confiance dont il voulût ſe ſervir. Le Préſident a répondu que dans ces ſortes de choſes il n'y avoit perſonne en qui il eût jamais eu plus de confiance qu'en ſon curé ; que, cependant, puiſqu'il lui laiſſoit ſa liberté, il y avoit une perſonne à Paris en qui il ſe confioit beaucoup, qu'il l'enverroit chercher, & qu'il feroit demander le ſaint ſacrement après qu'il ſe ſeroit confeſſé.

Le curé s'eſt retiré & le Préſident a envoyé chercher, qui, croiriez-vous ? Le P. Caſtel, jéſuite, qui eſt arrivé avec ſon ſecond : « Père Caſtel, lui a dit le Préſident en l'embraſſant, je m'en vais

(*a*) La lettre en queſtion doit être celle de Monteſquieu à Stainville (lettre 547), que ſon deſtinataire s'était empreſſé de communiquer à Marie-Thérèſe.

(*b*) Ménechet, *Matinées littéraires*, tome IV (1847), p. 156.

(*c*) Monteſquieu mourut le 10 février 1755. Cette lettre eſt de très peu antérieure à ſa mort.

devant. » Après quoi le P. Caſtel a laiſſé le Préſident ſeul avec le jéſuite.

Il s'eſt confeſſé & M. le curé de Saint-Sulpice lui a porté le bon Dieu vers les trois heures. Le curé tenant l'hoſtie entre les mains, lui a demandé : « Croyez-vous que c'eſt là votre Dieu ? — Oui, oui, a répondu le Préſident, je le crois, je le crois. — Faites-lui donc un acte d'adoration. » Il s'eſt aſſis ſur ſon lit, a tiré ſon bonnet. « Faites un acte d'adoration », a dit le curé. Alors le Préſident a levé vers les cieux ſes regards & la main droite, dont il tenoit ſon bonnet ; il a communié. Après quoi, le bon Dieu, le curé & les jéſuites ſont revenus très-contens, chacun chez eux. Quant au P. Caſtel, il ne ſe ſent pas de joie. Il croit avoir plus fait que François-Xavier, qui prétendoit avoir converti douze mille hommes dans une île déſerte . . . .
. . . .

751. — *** *à Joſeph de Navarre* (*a*)

12 février [1755].

C'eſt avec douleur, mon cher compère, que je vous fais mon compliment ſur la perte de votre ami, M. le Préſident de Monteſquieu. Il vous eſtimoit & vous aimoit parce qu'il connoiſſoit ce que vous méritez. Tout Paris ne ceſſoit d'envoyer chez lui & on le regrette unanimement. C'étoit un homme qu'il ne ſera aiſé de remplacer.

Il a été les deux premiers jours de ſa maladie ſans y faire attention. La fièvre maligne s'eſt déclarée, & l'on accuſe les médecins de l'avoir trop ſaigné. Enfin il fut enterré hier.

M. de Marivaux vous en fait ſon très-humble compliment. Nous tremblons que M. de Secondat ne ſoit arrivé dans le plus triſte des momens. En vérité on aime & honore le fils & l'on le plaint

(*a*) Archives municipales de Bordeaux, papiers de Navarre (collationné à l'original par M. Xavier Védère). — Publ. par Paul Courteault dans la *Revue philomatique de Bordeaux*, 1938, p. 12. — D'après Paul Courteault (*loc. cit.*, p. 11) la lettre, qui n'eſt pas ſignée, émanerait d'Angélique Anquetin de La Chapelle Saint-Jean, qui recueillit chez elle Marivaux vieux & ruiné.

de tout ſon cœur. Je reſſens, mon cher compère, ce que le vôtre va ſouffrir . . . .
. . . .

752. — *Marans à l'abbé Gardès* (*a*)

A Paris, le 15 février 1755.

. . . .
. . . Nous avons perdu M. le préſident de Monteſquieu, perte réellement irréparable pour l'Académie des lettres, de l'aveu de tout Paris, même de tous les étrangers, où il étoit auſſi connu & auſſi reſpecté qu'il l'étoit dans ce pays-ci.

Il n'a été qu'une quinzaine de jours malade. Je ne l'appris que le quatrième jour ; je courus d'abord chez lui, je le trouvai avec une fièvre maligne & la tête attaquée. Le délire a preſque toujours été continuel. Je ne l'ai point quitté de ce moment. Il mourut lundi matin entre mes bras. Comme M. ſon fils n'étoit point ici & que j'étois ſon parent le plus proche & ſon intime ami, je me ſuis chargé de tout le détail de ſa maladie, & enſuite de ſon enterrement. Vous jugerez par ce petit détail l'état où j'ai été & l'embarras que j'ai eu. Toute la France s'y intéreſſoit & venoit ſouvent deux fois par jour ſçavoir de ſes nouvelles ; j'étois obligé de répondre & de parler à tout le monde ; le Roi même y a envoyé (*b*).

Ma ſanté n'étoit pas rétablie, mais le déſir de donner tous mes ſoins à mon parent & mon ami me donnoit des forces qui m'ont abandonné depuis, & je ſuis réellement accablé de fatigue & de veille, ayant paſſé trois nuits ſans me déſhabiller ni me coucher, & les autres jours n'ayant point été trois heures dans mon lit. J'ai perdu un parent & un ami bien ſincère, ce qui eſt bien rare, ſurtout dans ce pays-ci ; nous avions toujours été d'une liaiſon intime ſans qu'il y ait jamais eu ni altération ni froideur entre nous. J'ai eu la conſolation de lui voir recevoir tous ſes ſacremens avec toute l'édification poſſible & conſerver ſes ſentimens juſques au dernier

(*a*) Bibl. Bordeaux, ms 1868, n° 314. — L'abbé Gardès était vicaire-général du diocèſe d'Agen.

(*b*) Le duc de Nivernais. Cf. Grimm (éd. Tourneux), II, 491.

moment, mais je l'ai perdu & il ne m'en reſte que des regrets ſuperflus dès que je n'ai pu lui conſerver une vie auſſi précieuſe . .

. . . .

753. — *Madame d'Aiguillon à Maupertuis* (*a*)

[Février 1755.]

. . . .

. . . La douceur de ſon caractère s'eſt ſoutenue juſqu'au dernier moment. Il ne lui eſt pas échappé une plainte, ni la moindre impatience : « Comment eſt l'eſpérance à la crainte ? » diſoit-il aux médecins. Il a parlé convenablement à ceux qui l'ont aſſiſté : « J'ai toujours reſpecté la religion ; la morale de l'Évangile eſt une excellente choſe & le plus beau préſent que Dieu pût faire aux hommes. »

Les jéſuites qui étoient auprès de lui, le preſſant de leur remettre les corrections qu'il avoit faites aux *Lettres Perſanes*, il me remit & à Mme Dupré ſon manuſcrit, en nous diſant : « Je veux tout ſacrifier à la raiſon & à la religion, mais rien à la Société (*b*) ; conſultez avec mes amis & décidez ſi ceci doit paroître (*c*). »

Il étoit bien aiſe de voir ſes amis & prenoit part à la converſation dans les intervalles où ſa tête étoit libre. « L'état où je ſuis eſt cruel, me diſoit-il, mais il y a auſſi bien des conſolations ; » tant il étoit ſenſible à l'intérêt que le public y prenoit & à l'affection de ſes amis.

J'y paſſois les jours & preſque les nuits. Mme Dupré y étoit auſſi très-aſſidue, M. le duc de Nivernois, M. de Bulkeley, la famille de Fitz-James, le chevalier de Jaucourt, etc. La maiſon ne déſempliſſoit pas & la rue étoit embarraſſée. Les ſoins ont été auſſi inutiles que les ſecours : il eſt mort le treizième jour de ſa maladie, d'une fièvre inflammatoire qui attaquoit toutes les parties . . . .

. . . .

(*a*) Maupertuis, *Éloge de Monteſquieu* (Berlin, 1755, in-8°), p. 57 note.

(*b*) La Compagnie de Jéſus.

(*c*) Ce ſont ces corrections qui ont ſervi pour l'édition Barckhauſen de 1897, & pour celle de 1913.

754. — *Madame d'Aiguillon à Guaſco* (*a*)

De Pontchartrain, le 17 février 1755.

Je n'ai pas eu le courage, Monſieur l'Abbé, de vous apprendre la maladie, encore moins la mort de M. de Monteſquieu. Ni le ſecours des médecins, ni la conduite de ſes amis n'ont pu ſauver une tête ſi chère. Je juge de vos regrets par les miens. *Quis deſiderio ſit pudor tam cari capitis* ! L'intérêt que le public a témoigné pendant ſa maladie, le regret univerſel, ce que le Roi en a dit publiquement (*b*) que c'étoit un homme impoſſible à remplacer, ſont des ornemens à ſa mémoire, mais ne conſolent point ſes amis. Je l'éprouve ; l'impreſſion du ſpectacle, l'attendriſſement ſe faneront avec le temps ; mais la privation d'un tel homme dans la ſociété ſera ſentie à jamais par ceux qui en ont joui. Je ne l'ai pas quitté (*c*) juſqu'au moment qu'il a perdu toute connoiſſance,

(*a*) *Lettres familières*, LX (p. 252).

(*b*) « Il envoya outre cela chez lui un ſeigneur de la Cour [le duc de Nivernais] pour avoir des nouvelles de ſon état. » (Guaſco.)

(*c*) « Cette aſſiſtance ne fut pas inutile au repos du malade, & on lui devra peut-être un jour quelque nouvelle richeſſe littéraire de cet homme illuſtre, dont le public auroit été probablement privé ; car on a appris qu'un jour, pendant que Mme la ducheſſe d'Aiguillon étoit allée dîner, le P. Routh, jéſuite irlandois, qui l'avoit confeſſé, étant venu & ayant trouvé le malade seul avec ſon ſecrétaire, fit ſortir celui-ci de la chambre & s'y enferma ſous clef. Mme d'Aiguillon revenue d'abord après dîner, trouva le ſecrétaire dans l'antichambre, qui lui dit que le P. Routh l'avoit fait ſortir, voulant parler en particulier à M. de Monteſquieu. Comme, s'approchant de la porte, elle entendit la voix du malade qui parloit avec émotion, elle frappa & le jéſuite ouvrit : « Pourquoi tourmenter cet homme mourant ? » lui dit-elle alors. M. de Monteſquieu, reprenant lui-même la parole, dit : « Voilà, Madame, le P. Routh qui voudroit m'obliger à lui livrer la clef de mon armoire pour enlever mes papiers. » Mme d'Aiguillon fit des reproches de cette violence au confeſſeur, qui s'excuſa en diſant : « Madame, il faut que j'obéiſſe à mes ſupérieurs ; » & il fut renvoyé ſans rien obtenir. » (Guaſco.)

La *nouvelle édition* (p. 222, note) ajoute : « Ce fut ce jéſuite qui publia après la mort de M. de Monteſquieu une lettre ſuppoſée adreſſée à Mgr Gualtieri, alors nonce à Paris, dans laquelle il fait dire à cet illuſtre écrivain « que c'étoit le goût du neuf & du ſingulier [qui lui avoit fait avancer certaines opinions], le déſir de paſſer pour un génie ſupérieur aux préjugés & aux maximes communes, l'envie de plaire, & de mériter les applaudiſſemens de ces perſonnes qui donnent le ton à l'eſtime publique & qui n'accordent jamais plus ſûrement la leur que quand on ſemble les autoriſer à ſecouer le joug de toute dépendance & de toute contrainte. » Le P. Routh eut l'imprudence de faire mettre un aveu ſi peu aſſorti au caractère de ſincérité de cet écrivain dans la *Gazette d'Utrecht*, d'abord après ſa mort. »

Le ſecrétaire dont parle Guaſco doit

dix-huit heures avant la mort ; Mme Dupré (*a*) lui a rendu les mêmes ſoins & le chevalier de Jaucourt ne l'a quitté qu'au dernier moment.

Je vous ſuis, Monſieur l'Abbé, toujours auſſi dévouée.

755. — *** *à Joſeph de Navarre* (?) (*b*)

3 mars 1755.

. . . .

. . . Je ne ſçais ſi vous poſſédez M. de Secondat (*c*) ; on penſoit à lui pour la place de M. ſon père à l'Académie, mais ce n'a pas été ſon intention.

Entre nous & en ſecret, M. le Préſident de Monteſquieu fut viſité par M. de Nivernois, qui lui dit que c'étoit de la part du Roi. Le malade fut ſi content que ſur le champ il écrivit à Madame la marquiſe de Pompadour qu'il avoit l'honneur de lui appartenir, & qu'en mourant il lui recommandoit ſon fils. Hier ce fils a dû lui être préſenté par M. de Marigny (*d*), & je crains que ſa timidité ne l'ait fait tomber à la renverſe . . . .

. . . .

être Darcet ; cf. Dizé (*Précis hiſtorique ſur la vie... de Jean Darcet*, pp. 7—9) & Cuvier (*Recueil des éloges hiſtoriques..*, I, p. 171), qui racontent la même ſcène en y donnant le principal rôle à Darcet. Cuvier ajoute : « C'était un des événements de ſa vie qu'il rappelait avec le plus de complaiſance. » Ne ſerait-ce point Darcet qui aurait informé Guaſco ?

(*a*) Madame Dupré de Saint-Maur.

(*b*) Publ. par Marcel Gouron dans la *Revue hiſtorique de Bordeaux*, 1929, p. 92 ; d'après l'original ſe trouvant aux archives de la Gironde, 6 B 109 ſuppl. (fonds de l'Amirauté) ; publ. à nouveau par Paul Courteault dans la *Revue philomatique de Bordeaux*, 1938, p. 12. — La lettre n'eſt pas ſignée. M. Gouron, l'attribue à « un Pariſien bien informé » & la dit adreſſée à Jean de Navarre, conſeiller au Parlement de Bordeaux, lieutenant-général de l'Amirauté de Guyenne. Paul Courteault l'attribue à Mlle de Saint-Jean & la dit adreſſée à Joſeph de Navarre, le frère de Jean.

(*c*) Jean-Baptiſte de Secondat, le fils de Monteſquieu.

(*d*) Abel-François Poiſſon, marquis de Marigny (1727—1781), frère de Madame de Pompadour.

756. — *J.-B. de Secondat à Guafco* (*a*)

De Bordeaux, le 25 mars 1765.

Je n'ai pu lire votre lettre de Florence du 8 février fans le plaifir le plus fenfible & la plus tendre reconnoiffance. Je connois depuis longtemps de réputation M. l'abbé marquis Niccolini & Mgr Cerati. J'en ai cent fois entendu parler à mon père dans les termes les plus affectueux & qui peignoient le mieux la fympathie qui étoit entre leurs âmes & la fienne. J'accepte vos offres (*b*) & les leurs ; elles font trop honorables à la mémoire de mon père pour n'être pas reçues avec tout le refpect & toute la tendreffe poffibles. Quelques académiciens contribueront avec plaifir à la dépenfe, mais nous ne pouvons pas faire beaucoup de fonds fur ces fecours. Je ne puis même vous dire à préfent jufqu'où s'étendroit leur générofité.

Je ne fçais fi les François font trop vains, mais nous croyons avoir à préfent en France des fculpteurs auffi habiles que ceux de l'Italie ; on étoit même convenu du prix avec M. Lemoyne. C'eft l'homme du monde le plus généreux & le plus défintéreffé. L'Académie Françoife ayant défiré d'avoir un portrait de mon père (*c*) & les peintres fameux de Paris ayant refufé de s'en charger, vu la difficulté de réuffir avec le feul fecours de la médaille frappée par les Anglois (*d*), M. Lemoyne fe prêta de la meilleure grâce du monde à aider un jeune peintre par un médaillon en

(*a*) *Lettres familières*, p. 256.

(*b*) « Cet ami lui avoit écrit que Mgr Cerati & M. l'abbé Niccolini, quoiqu'ils ne fuffent point membres de l'Académie de Bordeaux, vouloient s'affocier à l'offre qu'il avoit déjà faite lui-même de contribuer à la dépenfe d'un bufte en marbre de M. de Montefquieu, qu'il feroit exécuter en Italie par un des plus habiles fculpteurs, pour être placé dans la falle de fes affemblées, & cela pour faciliter l'effet de la délibération que l'académie avoit prife d'ériger un pareil monument, mais qui étoit arrêté faute de fonds dans la caiffe de la dite académie. » (Guafco.)

(*c*) « M. de Montefquieu ne s'étoit jamais foucié de fe faire peindre & ce ne fut qu'après des difficultés infinies qu'il accorda aux inftances de M. l'abbé comte de Guafco, qui étoit à Bordeaux avec lui, de fe laiffer tirer par un peintre italien qui paffoit par cette ville en revenant d'Efpagne. Cet ami poffède ce portrait, qui eft affez reffemblant & le feul qui exifte fait d'après nature. Il m'a dit que le peintre affuroit n'avoir jamais peint un homme dont la phyfionomie changeât tant d'un moment à l'autre & qui eût fi peu de patience à prêter fon vifage. » (Guafco.)

(*d*) La médaille de Daffier.

grand qu'il eut la bonté de faire, très-reſſemblant à la petite médaille (*a*). Or M. Lemoyne, ayant eu une fois dans ſa tête la figure de mon père, ſera plus en état qu'un autre de la rendre dans un buſte de marbre &, comme il a gardé le modèle de ce qu'il a fait & qu'il l'a fait voir à pluſieurs perſonnes qui ont connu mon père & lui ont fait remarquer les défauts qui étoient reſtés dans ces eſſais, c'eſt encore une raiſon de plus pour le faire réuſſir dans un ouvrage de conſéquence . . . .
. . . .

757. — *J.-B. de Secondat à Guaſco* (*b*)

De Bordeaux.

Je vois que vous n'avez point reçu la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire de Paris, dans laquelle je vous parlois amplement du buſte de l'auteur de l'*Eſprit des Loix.*

M. le prince de Beauvau ayant été nommé commandant de la Guyenne en 1765, parut déſirer une place à l'Académie de Bordeaux ; ſur-le-champ elle lui fut offerte, & il accepta (*c*). Il pria l'Académie d'agréer qu'il fît faire un buſte en marbre de l'auteur de l'*Eſprit des Loix*, pour être placé dans la ſalle de ſes aſſemblées. Cela fut agréé avec beaucoup de reconnoiſſance. Lemoyne travaille à ce buſte & il ſera bientôt achevé (*d*). Si Mgr Cerati & M. le marquis Niccolini pouvoient déſirer d'être aſſociés étrangers de l'Académie de Bordeaux, je me ferois gloire de les propoſer, par principe d'eſtime & de reconnoiſſance. Je ſçais qu'il y a mille choſes à en dire. Mon père ne me parloit d'eux qu'avec les ſentimens les plus vifs de reſpect & d'amitié ; mais, comme je n'ai pas bien retenu tout ce qu'il m'en diſoit, je parlerai mieux d'après ce

(*a*) Le médaillon, de bronze, de Jean-Baptiſte Lemoyne, daté de 1759, eſt conſervé au château de La Brède.

(*b*) *Lettres Familières*, p. 260.

(*c*) Charles Juſt, prince de Beauvau, fut élu membre de l'Académie de Bordeaux, le 10 avril 1766. Cf. J. de Gères, *Tables des travaux de l'Académie de Bordeaux*, p. 163, note.

(*d*) Le buſte de Jean-Baptiſte Lemoyne, daté de 1767, eſt conſervé au muſée de Bordeaux.

que vous m'en écrirez &, comme ancien membre de notre Académie, vous devez vous intéreffer à fa gloire . . . .
. . . .

758. — *Denife de Secondat à Plaffan* (*a*)

S. d. [1795] (*b*).

Citoyen.

Mon fils (*c*), qui arrive ici de Bordeaux, m'apprend que vous vous occupez à faire une collection complète des ouvrages de Montefquieu. Je fuis fa fille, & je viens vous en témoigner ma reconnoiffance.

Mariée à Agen par mon cher papa avec un de mes coufins, de la même famille, j'ai profité de tous les momens qu'il a depuis habité La Brède, & il m'avoit honorée du titre de fon petit fecrétaire avant mon mariage, & je l'ai confervé depuis. Il me dictoit fon *Efprit des Loix* avec autant de facilité qu'il auroit fait une lettre ordinaire; mais je crois fort qu'il compofoit ces chapitres dans les longues promenades qu'il faifoit, auxquelles il n'y avoit guères que moi qui pût le fuivre. J'ai entré dans ces petits détails parce qu'ils flattent ma vanité, & je vous jure que je n'en ai d'autre que d'être née d'un fi vertueux père & d'un fi eftimable citoyen.

Je vous prie de me mettre au nombre de vos foufcripteurs pour les ouvrages de mon père & de vouloir me mander quel fera le prix de la foufcription afin que je vous en faffe paffer le montant tout de fuite.

Salut & fraternité.

MONTESQUIEU-SECONDAT.

Au citoyen Plaffan, imprimeur-libraire, — à Paris.

(*a*) *Actes de l'Académie... de Bordeaux*, 1877—1878, p. 23; fans indication de provenance.

(*b*) La lettre n'eft pas datée, mais elle eft timbrée d'Agen. La réponfe de Plaffan publiée à la fuite (p. 24) eft datée du 9 vendémiaire [1er octobre] & annonce que « le premier volume paraîtra en frimaire prochain », c'eft-à-dire en novembre-décembre 1795 (l'édition Plaffan fut préfentée au Corps légiflatif le 10 février 1796).

(*c*) Jofeph-Cyrille (mort le 19 mars 1826).

APPENDICES

APPENDICES

Nous donnons d'abord dans ces Appendices quelques écrits de Monteſquieu qui ne ſont pas des œuvres littéraires mais des documents rédigés par lui.

Le premier, Mémoire de ma vie*, a été publié par M. Gébelin, en appendice à la Correſpondance (éd. des Bibliophiles de Guyenne, t. I, 1914), d'après le manuſcrit autographe des archives de la Brède. Nous reproduiſons ce texte, avec les notes de M. Gébelin.*

Le ſecond eſt un mémoire ſur l'état de ſes affaires qu'il dreſſa à la fin de 1725. Le manuſcrit retrouvé dans les papiers de François Latapie eſt conſervé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Le troiſième eſt une requête au roi rédigée par Monteſquieu qui s'était fait le défenſeur de l'Académie de Bordeaux contre les entrepriſes de l'intendant de Guyenne, Tourny.

Afin d'aligner la façade des allées bordelaiſes qui portent ſon nom, l'Intendant projetait de réduire le jardin de l'Académie & de maſquer la façade de ſon hôtel. D'où la proteſtation de Monteſquieu. La copie que nous avons retrouvée dans les archives de la Ville (a)*, eſt ſignée par Monteſquieu & porte une annotation de ſa main.*

Le quatrième document eſt le teſtament de Monteſquieu fait en double & écrit de ſa main. Il en exiſte pluſieurs copies, l'une d'elles enregiſtrée aux Archives de la Gironde (b)*. Une expédition, en forme plus correcte, ſe trouve dans les archives du château de La Brède, c'eſt celle que nous avons ſuivie.*

(a) Série DD 26.

(b) Arch. de la Gironde, ſérie B.

Nous publions enfin un Inventaire des manuſcrits de La Brède en 1818 retrouvé par M. Xavier Védère dans les papiers du château de La Brède en 1950, qui a été cité à pluſieurs repriſes dans le tome II & le tome III de notre édition. Il a paru néceſſaire de le reproduire intégralement car il révèle l'exiſtence de manuſcrits aujourd'hui perdus, & authentifie certains documents retrouvés. Bien qu'il ſoit poſtérieur de 63 ans à la mort de Monteſquieu, il conſerve le claſſement de Monteſquieu lui-même, comme nous l'avons établi dans l'introduction du tome II (a).

Parmi les manuſcrits perdus, citons le Voyage en Angleterre mis au net, prêt à imprimer, *le* Traité des Devoirs *& de nombreuſes diſſertations annexes à l'*Eſprit des Lois. *Parmi les manuſcrits retrouvés, on remarquera la diſſertation ſur l'action poſſeſſoire & les guerres privées (b).*

Si intéreſſante que ſoit la liſte établie en 1818, elle eſt loin d'être complète. Les Geographica, *par exemple, n'y figurent pas. Une note de 1833, que Madame la Comteſſe de Chabannes a bien voulu nous confier, en même temps que l'inventaire de 1818, en donne l'explication (c). Voici ce document :*

« Manuſcrits recueillis épars à La Brède ou à Bordeaux & qui n'avaient pas été envoyés à mon couſin en Angleterre, ſoit par oubli, ſoit parce que je ne les avais pas alors réunis. Je les ai trouvés épars. Il y a même quelques fragments d'ouvrages brûlés par mon couſin & qui ont échappé. Je les mets à part, quoique le teſtament de mon couſin me paraiſſe aſſez clair ſur ce point & que les avis ſoient unanimes. D'ailleurs, cette diſtinction rappellera toujours les manuſcrits venus d'Angleterre & ceux que j'ai recueillis. J'ai préféré garder cette diviſion. Il y a même un volume qui m'a été remis par M. Lainé & qui était reſté entre ſes mains, lorſqu'il avait les manuſcrits. Ce volume eſt intitulé *Geographica*. La Brède, le 17 Juin 1833. Monteſquieu (*d*).

(*a*) Tome II, pp. XVII—XVIII.

(*b*) Publiée ci-deſſus, tome III, pages 637—642.

(*c*) Avant d'avoir connaiſſance de ce document, nous avions ſuppoſé (voir ci-deſſus, tome II, p. XVIII) que les *Geographica* faiſaient partie du lot de manuſcrits reſtés à La Brède en 1818.

(*d*) Proſper de Monteſquieu, fils de Joſeph-Cyrille & arrière-petit-fils de Deniſe, fille de l'auteur de l'*Eſprit des Lois*.

« Je crois que, dans ces papiers, il exifte quelques notes & lettres venues d'Agen, écrites à ma grand'mère. Ces papiers me furent envoyés par ma tante de Montagnac, après le décès de mon père. »

I. MÉMOIRE DE MA VIE (*a*)

Quoique ce foit commencer par une très fotte chofe que de commencer par fa généalogie, il eft bon pourtant que je vous donne quelque connaiffance de vos pères. Ce n'eft pas que je puiffe vous en donner beaucoup, parce que les titres de notre famille furent enlevés pendant les troubles, comme il paraît par un procès-verbal ou information de l'an... (*b*)

Je trouve que, l'an 1500...73, je crois, Pierre de Secondat (*c*), un de nos aïeux, fit un échange de la terre de...

Jean de Secondat, feigneur des terres de ... (*d*), prit des lettres de bénéfice d'âge devant le juge d'Agen, comme fils & héritier de noble Pierre de Secondat. C'eft de ce Jean de Secondat que M. de Thou parle dans fa *Vie* & dont il fut reçu avec toute forte... à Agen : « Ce gentilhomme, dit-il, ... » (*e*). Comme, parmi les

(*a*) *Biffé* : à mon petit-fils. — *A ce mémoire eft jointe la note autographe fuivante* :

« Je vais commencer par une fotte chose : c'eft ma généalogie. Ma crainte eft de faire sottement.

Mon père...

Mon oncle fut préfident à mortier au parlement de Bordeaux & c'eft lui qui, en me faifant fon héritier, me fit préfident. »

(*b*) Probablement 1548, date à laquelle aurait été enlevée par une bande de partifans une caffette contenant, avec des bijoux, les titres de famille des Secondat. Cf. O' Gilvy, *Nobilaire de Guyenne*... (Paris, Dumoulin, 1856 à 1883, 4 vol. in-8°), t. II, p. 251.

(*c*) Selon O' Gilvy (*op. cit.*, p. 253), ce Pierre de Secondat, II[e] du nom, ferait mort en 1560, âgé de 70 ans.

(*d*) Jean II de Secondat, S[r] de La Fleyte, Roques, Clermont-Deffous, Roquefort, Sérignac & Montefquieu, mort en 1599, à l'âge de 84 ans (Cf. O' Gilvy, p. 254).

(*e*) « Après avoir paffé la Garonne, il [de Thou] reprit fon chemin par Agen, et y fut reçu magnifiquement par Secondat de Roques. Ce gentil-homme avait époufé la tante de Joseph Scaliger, du côté de fa mère, & il en avait eu plufieurs enfants... » (J.-A de Thou, *Mémoires*, année 1582, coll. Michaud & Poujoulat, XI, 297). Sa femme s'appelait Eléonore de Brénieu.

terres poſſédées par Jean de Secondat, il y en avait une appelée de Roques, dont pluſieurs perſonnes de notre famille prirent le nom, M. de Thou appelle en quelque endroit Jean de Secondat *Rupius*.

Jean de Secondat laiſſa ſes terres & ſes biens à ſon aîné (*a*), qui continua ſa poſtérité & dont eſt deſcendu M. de Secondat, à qui j'ai marié ma fille.

C'eſt de ſon cadet, Jacob de Secondat (*b*), que nous deſcendons. Il ſervit longtemps dans les guerres des Pays-Bas. Il fut longtemps, en qualité de lieutenant-colonel du régiment de Chaſtillon, entretenu par la France au ſervice des Provinces-Unies. Il fut gouverneur de Lectoure, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. Il avait eu pour ſa légitime la terre de Monteſquieu, que nous poſſédons ; le Roi, en ſa faveur, l'érigea en baronnie (*c*). Il ſe retira du ſervice, acheta la terre de Caſtelnuouvel, que nous n'avons plus, & épouſa A. de Sevin (*d*). Cette famille a eu un homme très illuſtre, Nicolas de Sevin, évêque de Cahors (*e*), célèbre par ſes vertus & ſurtout par un teſtament qui fera toujours honneur à l'égliſe de France.

Jacob de Secondat laiſſa deux enfants en bas âge, dont l'aîné fut Gaſton de Secondat, baron de Monteſquieu, ſeigneur de Caſtelnouvel (*f*), d'où nous venons. Il reçut le nom de Gaſton de M. le duc d'Orléans, dont il eut l'honneur d'être tenu en baptême (*g*). Sa mère ſe maria en ſecondes noces avec M. Du Bernet (*h*), premier préſident au parlement de Provence, & enſuite premier préſident au parlement de Bordeaux ; ce qui forma un double ma-

(*a*) Pierre III de Secondat (Cf. O'Gilvy, p. 263).

(*b*) Jacob de Secondat (1576—1619). Cf. O' Gilvy, p. 257.

(*c*) Par lettres patentes du mois de février 1606. *Note de Monteſquieu* : Jacob de Secondat, ou un de ſes frères, était chambellan du roi de Navarre. Cette place ne pouvait que lui faire grand honneur, puisqu'à peu près dans ce temps-là M. de Roſni l'était.

(*d*) Par contrat du 19 mars 1610.

(*e*) Évêque de Cahors de 1660 à 1678. Il inſtitua ſes héritiers les chanoines réguliers de Saint-Auguſtin de Cahors (*Gallia chriſtana*, I, 152).

(*f*) Mort à Bordeaux, le 2 août 1678, à l'âge de 66 ans (Cf. O' Gilvy, p. 257).

(*g*) *Note de Monteſquieu* : Voir ſi c'eſt lui.

(*h*) Joseph Du Bernet († 1652), qui ſe remaria avec la veuve de Jacob de Secondat, par contrat paſſé le 5 février 1633 (Cf. O' Gilvy, t. III, p. 350).

riage, Gaſton de Secondat ayant épouſé en même temps... Du Bernet (*a*), fille & héritière du premier préſident.

Ce premier préſident était un homme de beaucoup de mérite. Je trouve dans ſes lettres que le cardinal de Richelieu...

Après la mort du premier préſident, il revenait à Gaſton de Secondat un brevet de 50,000 écus. Il prit de M. de Pontac, nommé premier préſident au parlement de Bordeaux, la charge de préſident à mortier au même parlement, pour ſon brevet.

Gaſton de Secondat eut pluſieurs enfants :

Jean-Baptiſte, ſon aîné & héritier qui fut après lui préſident au parlement de Bordeaux (*b*); trois enfants dans l'ordre eccléſiaſtique, dont l'un fut abbé de Cadouin (*c*), l'autre abbé de Faize (*e*), l'autre abbé de Fontguilhem (*d*); le cinquième chevalier de Malte (*f*); & Jacques de Secondat, mon père.

Le Roi après les troubles de Bordeaux étant venu dans cette ville, la Reine, à qui le premier préſident plaiſait beaucoup, & d'ailleurs très ſatiſfaite de la conduite du premier préſident pendant les troubles, donna les abbayes dont j'ai parlé & des penſions ſur l'archevêché de Toulouſe à quatre petits-enfants de la première préſidente.

Gaſton de Secondat était neveu de M. le maréchal d'Eſtrades (*g*). Le maréchal lui dit : « Vous avez une belle maiſon ; j'aurais pu faire en ſorte qu'on y logeât le plus grand ſeigneur de la Cour. Mais j'ai mieux aimé vous procurer un homme moins brillant : il eſt actuellement attaché au cardinal Mazarin, & tout le monde ne ſait pas ce qu'il vaut ; mais ſon mérite eſt tel qu'il ſera, quelque jour, le premier homme de l'État. Faites-lui bien votre cour ; traavillez à acquérir ſon amitié ; cela eſt plus aiſé, parceque perſonne n'y penſe. » Mon aïeul réuſſit ; il avait d'abord été dans le ſervice & avait une politeſſe naturelle ; il acquit l'amitié de M.

(*a*) Anne-Jeanne Du Bernet, mariée le 26 février 1634 (O' Gilvy, t. II, p. 258).

(*b*) C'eſt lui qui inſtitua Monteſquieu son héritier univerſel.

(*c*) Armand de Secondat.

(*d*) Joseph de Secondat.

(*e*) Ignace de Secondat.

(*f*) Jean-Joseph de Secondat.

(*g*) Il était en réalité couſin du maréchal, dont la mère, Suzanne de Secondat, était une ſœur de Jacob de Secondat.

de Colbert ; il en reſſentit les effets, & ſon fils auſſi, pendant toute ſa vie.

Mon père, avec une figure noble & charmante, beaucoup d'eſprit & de ſens, & fort peu de bien, prit le métier des armes, entra fort jeune dans les gardes du corps. C'était pour lors l'école, comme aujourd'hui les mouſquetaires. Je lui ai ouï dire que...

Quelque temps après, il eut l'agrément d'une compagnie de cacavalerie dans le régiment de Saint-Sylveſtre. M. le prince de Conti ſortit de France & alla en Hongrie (*a*). Pluſieurs officiers ſuivirent les princes & mon père — je ne ſais comment, connu de M. le prince de Conti — les ſuivit auſſi. J'ai ouï dire à mon père que le Roi, ſur les plaintes des Turcs que des princes de ſon ſang ſe trouvaſſent dans l'armée de Hongrie, leur faiſait écrire par M. le Prince des lettres accablantes, mais qu'il finiſſait toujours par ces mots : « Quoi qu'il en ſoit, mes neveux, je vous aime toujours. » J'ai ouï dire à mon père que le grand Sobieſki écrivit à la reine de Pologne après la levée du ſiège de Vienne : « Vous ne me direz point, comme les femmes de Tartares diſent à leurs maris : vous n'êtes point un homme, puiſque vous ne m'avez rien apporté. »

Il fallait que mon père eût obtenu quelque conſidération dans l'armée, puiſque, lorſque j'ai été à Vienne, j'ai trouvé encore d'anciens officiers qui ſe ſouvenaient de l'avoir vu.

Mon père fut heureux, lorſqu'il conçut le deſſein d'aller en Hongrie, de n'avoir point eu d'argent. Il alla en Guyenne pour en faire & arriva plus tard que les autres. Tous les officiers qui avaient ſuivi les princes furent caſſés ; ce ne fut qu'après que mon père était de la partie. M. de Saint-Sylveſtre dit à M. Louvois que, l'exemple étant fait, il était inutile de caſſer un bon officier qui lui était utile ; il ne le fut pas.

Mon père, paſſant par Ulm, fit connaiſſance avec un médecin qui ſe plaignit amèrement de ſes magiſtrats & lui dit qu'il connaiſſait bien des gens qui ſuivraient volontiers l'exemple de ceux de Straſbourg. Il en parla à M. de Louvois, qui lui dit que le deſſein du Roi n'avait jamais été de s'établir au delà du Rhin. Il m'a dit

(*a*) En 1685.

qu'il n'avait jamais été si aise, parce qu'on l'aurait peut-être envoyé se faire pendre.

Mon père, de retour en France, continua à servir. Mais, ayant été en Guyenne, il se maria avec une demoiselle d'une très ancienne noblesse (*a*), héritière de sa maison, & qui avait de très grandes terres. Elle avait une figure charmante, beaucoup de raison, une grande piété. Elle exigea de lui qu'il quittât le service & effectivement il ne pouvait faire autrement. Ma mère, avec beaucoup de bien, avait beaucoup de dettes & de procès. Mon père passa sa vie à rétablir ses affaires &, à peine les eut-il rétablies, que ma mère mourut.

II. ÉTAT DES AFFAIRES DE MONTESQUIEU EN DÉCEMBRE 1725

Lorsque je suis parti pour Paris, le 1er Décembre 1725, voici quel étoit l'état de mes affaires.

J'avois réglé mes affaires avec Madame de Lartigue & elle me devoit douze mille quelques centaines de livres, & elle m'avoit donné à prendre certaines sommes sur certains créanciers de son mari & d'elle qui m'estoient dues.

J'avois réglé mes affaires avec mon frère un mois & demi avant. Sa pension pendant la vie de son oncle étoit réduite à sept cens livres, sur lesquelles j'avois déjà payé environ 86 écus de 4 livres. Sa légitime étoit éteinte.

Je devois à Monsieur *Peichoto* (*b*) trente un mille quelques centaines de livres. Les intérêts éstoient payés jusques au jour de mon départ, ou environ.

(*a*) Marie-Françoise de Pesnel, baronne de La Brède, mariée le 25 septembre 1686 & morte à Bordeaux, le 13 octobre 1696.

(*b*) *Au verso, note de Latapie :* « Pexotto, riche Juif de Bordeaux, étoit son banquier. »

Je devois à M[r] *Beaune* (*a*) 3.000 livres, intérêts payés jusques au jour de mon départ.

Je devois à M[r] *Barbot* 4.000 livres, intérêts.

Je devois sans intérêts à M[r] de *Caupos* 4.000 livres, — à M[r] *Phanis* (*b*) 2.000 livres, intérêts, — à M[lle] *de Chaubinet* (*c*) une année de sa pension, six cens livres, — cent écus à *Taffart* (*d*) (j'ai payé partie), — à *Dames*, seize cens livres.

Voici ce que je laissai, outre mes dettes actives.

J'avois laissé environ cent vingt cinq tonneaux de vin & les droits d'environ 40 estoient payés ou j'avois fait pour cela les fonds.

J'avois environ trois mille cinq cens livres en Suède.

J'avois pour environ 1.500 livres de vin vieux vendu ou à vendre.

J'avois pour 2.000 livres de blé à Baron.

Près de la moitié de ma provision de barriques, palis de arpens dans mes biens.

J'avois quelques dettes courantes, pour lesquelles je laissois aussi quelques dettes actives aussi courantes.

III. REQUÊTE AU ROI CONTRE L'ARRÊT DU 26 JUILLET 1749 QUI APPROUVAIT LES PROJETS DE TOURNY

Sur la requête présentée au Roy, étant en son Conseil, par les académiciens de l'Académie Royale des belles-lettres, sciences & arts de la Ville de Bordeaux, contenant, que leur confiance en la justice de Sa Majesté leur donne celle de se présenter aux pieds du

(*a*) Jean-Baptiste Beaune, avocat au Parlement de Bordeaux.

(*b*) *Au verso, note de Latapie :* « M. Phanis, avocat. »

(*c*) *Ibid. :* « Mlle Chaubinet, fille d'un gentilhomme de son fief de Baron. »

(*d*) *Au verso, note de Latapie :* « M. Taffart, son hommagiste à La Teste. »

trône pour y faire leurs très humbles repréſentations ſur deux arrêts, rendus ſur ſimples requêtes, & par leſquels, non ſeulement on diſpoſe d'une grande portion du jardin de la Maiſon de l'Académie, mais on ſe propoſe de la priver de ſon entrée & de ſes vues du côté de l'eſplanade du château Trompette, ſans leur conſentement & ſans qu'ils aient été entendus. Les ſupplians ne ſçauroient ſe permettre de penſer que ceux qui ont provoqué ces arrêts aient cherché à mortifier les ſupplians en maſquant la Maiſon de l'Académie, l'une des plus belles Maiſons de Bordeaux, par des bâtimens bien inférieurs & abſolument inutiles. Pour en être convaincu il ne faut que la moindre attention au ſimple récit du fait : Les ſupplians ſont propriétaires d'une maiſon que le ſieur Bel avoit fait conſtruire à Bordeaux dans la plus belle ſituation. La façade & l'entrée donnent ſur l'eſplanade du Château Trompette & en ſont l'ornement; il avoit fait décorer cette maiſon de tout ce qui pouvoit la rendre commode & agréable. Son goût pour les ſciences & pour leur progrès le porta à en faire don à l'Académie, qui y trouva tout ce dont elle avoit beſoin pour ſes exercices & remplir les intentions de ſon bienfaiteur. Il y a des logemens convenables pour la Bibliothèque & pour les bibliothécaires, & cette maiſon eſt devenue publique, ſoit par la ſçéance de l'Académie, ſoit parce que la Bibliothèque eſt ouverte, trois fois la ſemaine, au public & qu'on y fait ſouvent des cours d'expérience de Phyſique.

L'Académie jouiſſoit paiſiblement de cette maiſon, lorſque le ſieur de Tourny, Intendant de Bordeaux & membre de l'Académie, fit convoquer, le 12 Avril 1749, une aſſemblée extraordinaire dans laquelle il propoſa de donner une portion du jardin de cette maiſon, pour percer une rue depuis l'eſplanade juſqu'à la petite place de l'égliſe des Jacobins, au moyen de quoi, la ville de Bordeaux céderoit à l'Académie tout le terrain qui eſt au devant de la façade de ſa maiſon, du côté du Château Trompette, à commencer depuis la maiſon occupée par le nommé Paſcau, charron; & pour déterminer ſur le champ la délibération, le ſieur de Tourny fit entendre que, ſi des étrangers venoient à demander cet emplacement, cela ſeroit très déſagréable à l'Académie. Les ſupplians

repréſentèrent d'abord qu'une propoſition de cette importance ne pouvoit être diſcutée qu'avec tout le corps des aſſociés, s'agiſſant de l'aliénation d'une maiſon donnée par le ſieur Bel à l'Académie pour en jouir dans ſon intégrité ; que, d'ailleurs, le jardin étoit un objet intéreſſant pour elle parce qu'il formoit une cloture parfaite de la maiſon & ſervoit actuellement de jardin de botanique où on élevoit des plantes, & que, s'il étoit démembré, il ſeroit inutile à tout ; mais les fortes inſtances du ſieur de Tourny, jointes à la crainte qu'il leur avoit inſpiré de voir maſquer le devant de leur maiſon, les déterminèrent à accorder une portion du terrain de leur jardin pourvu :

Primo, que la nouvelle rue ne préjudiciât en rien à la lumière & aux jours dont l'Académie a beſoin pour les fenêtres de ſa maiſon ſur le dit jardin.

Secondo, & que la Ville cédâſt à l'Académie tout le terrain qui eſt devant la façade de ſa maiſon à commencer depuis la maiſon occupée par le nommé Paſcau, charron.

Tels ſont les termes de la délibération dans laquelle il eſt dit que, comme le ſieur de Tourny n'avoit point laiſſé de plan, on n'a pû fixer la quantité du terrain, demandée & offerte. On conçoit facilement que ce projet ne pouvoit être exécuté que de concert entre toutes les parties intéreſſées & après avoir pris toutes les meſures néceſſaires avec l'Académie, ſoit pour le délaiſſement de la portion demandée du terrain de ſon jardin, ſoit pour la conceſſion du terrain ſur l'eſplanade, qui lui avoit été offerte comme appartenante à la Ville, en contre-échange, lors de la délibération du 12 Avril. Cependant, le ſieur de Tourny, qui lui avoit fait annoncer quelque temps après un projet de bâtir une nouvelle maiſon pour l'Académie, ſur ce terrain, apporta, dans l'aſſemblée du trois Août ſuivant, la copie du diſpoſitif d'un premier arrêt rendu le 26 Juillet 1749 & la copie d'un ſecond arrêt, du même jour, avec le plan de cette nouvelle maiſon. Par le premier de ces arrêts, Sa Majeſté ordonne entre autres choſes que pour dédommager les Jacobins du terrain qui ſera pris ſur eux, tant à l'ouverture qu'à l'extrémité d'une nouvelle rue de 24 pieds de large commençant du côté de l'eſplanade du Château Trompette &

aboutiſſant à la petite place de l'égliſe des Jacobins, la Ville de Bordeaux leur cédera & abandonnera, en toute propriété, avec toutes garanties, les 23 toiſes quatre pieds ſix pouces de terrain que la dite nouvelle rue détachera du jardin de l'Académie, & qui tiennent à la maiſon appartenante aux dits Jacobins, occupée par le nommé Minières.

Le ſecond arrêt porte la permiſſion aux Maire, ſous-Maire & Jurats de Bordeaux d'aliéner le terrain vacant, de la longueur de trente toiſes, depuis la maiſon de l'Académie juſqu'à la rue Mautrait, ſoit en diſpoſant d'une partie ſous l'autorité du ſieur Intendant & indemniſer autant que beſoin ſera l'Académie de ce qu'elle cèdera de ſon terrain, pour avoir une rue néceſſaire à l'exécution du projet & mettre les lieux dans la forme que demandent également la commodité de l'Académie & l'embelliſſement de la ville, ſoit en vendant le ſurplus, à titre de rente de fief nouveau & aux prix & conditions qui ſe trouveront les plus avantageuſes pour la Ville, à la charge par les acquéreurs d'y bâtir des maiſons en conformité des plans d'élévation approuvés par le ſieur comte d'Argenſon.

A la vue de ces arrêſts l'étonnement fut général & l'Académie ayant nommé des commiſſaires pour examiner le tout & y faire leurs obſervations, elle a délibéré, le dix Août, ſur le rapport, de former oppoſition à ces deux arrêſts ; ce qu'elle a réitéré, en préſence du ſieur de Tourny, dans l'aſſemblée convoquée extraordinairement le quatorze du même mois. Cette oppoſition a donc éſté dénoncée par acte ſignifié aux jurats les ſeize & vingt-cinq Août, avec ſommation de ne rien entreprendre au préjudice. Mais ils n'ont pas laiſſé de faire trompetter & publier des proclamats pour la vente de partie de l'emplacement qui eſt devant la façade de la maiſon de l'Académie à la porte de laquelle ils les ont fait afficher, pour être les portions indiquées du dit emplacement par eux adjugées au plus offrant, au profit de la Ville. Les Jurats ont même confondu dans ces proclamats un terrain appartenant à l'Académie, qui repréſente le ſieur Bel, auquel Sa Majeſté l'a concédé, comme on l'expliquera dans un moment.

C'eſt ainſi qu'on croit être parvenu à l'ombre de l'obreption &

de la ſubreption, à ſe faire autoriſer à diſpoſer arbitrairement du bien de l'Académie, ſans ſon aveu, & ſans que ce projet d'échange ait été préalablement concerté & arrêté, & qu'après avoir tiré d'elle, ſous des apparences ſéduiſantes, une eſpèce d'aſſurance de conſentir à accorder une portion de ſon jardin moyennant l'offre qu'on lui faiſoit de lui céder tout le terrain qui eſt au devant de la façade de ſa maiſon, on met en vente la plus grande partie de ce même terrain pour y faire élever des maiſons inutiles qui maſqueroient totalement l'entrée de la maiſon de l'Académie, l'une des plus belles de Bordeaux à tous égards. Une pareille entrepriſe ne peut être tolérée à l'égard de l'Académie, à qui elle feroit un tort conſidérable. Rien n'eſt plus contraire à l'ordre de la nature que l'uſurpation du bien d'autrui, ce qui nous appartient ne peut être tranſporté à perſonne ſans notre participation *id quid noſtrum eſt, ſine facto noſtro ad alium tranſferri non poteſt.* Cette règle du droit naturel eſt le fondement du repos public. Tout particulier eſt fondé à l'invoquer, mais elle a encore plus de force pour les choſes qui intéreſſent Sa Majeſté. Or il eſt aiſé d'établir qu'on a ſurpris ſa religion & qu'on lui a fait prononcer contre ſes propres droits qu'on lui a diſſimulé.

En effet, les Jurats de Bordeaux n'ont pû obtenir la permiſſion de vendre à leur profit le terrain dont il s'agit, qu'en ſuppoſant, ainſi qu'on l'avoit fait aux ſupplians lors de leur délibération du 12 Avril, que c'étoit un bien de leur communauté, au lieu que c'eſt un terrain domanial dont ils ne pouvoient ſe procurer la propriété qu'à titre d'engagement de Sa Majeſté & après les formalités preſcrites en pareil cas. La preuve de la domanialité de ce terrain eſt dans ſa ſeule enclave, il faiſoit conſtamment partie de l'eſplanade du Château Trompette ; &, dès là, c'eſt un bien qui eſt auſſi domanial que ce Château & le ſurplus de ſon enceinte. Une autre preuve de cette vérité réſulte de ce que le ſieur Bel, ayant achepté un terrain du ſieur De Fayet, eût beſoin de neuf toiſes carrées du terrain qui dépendoit de l'eſplanade, en avant & vis-à-vis le Château Trompette, pour rendre régulière une aile de ſa maiſon qui eſt aujourd'hui celle de l'Académie ; il eût recours au feu Roi pour en obtenir la conceſſion & ce Monarque, ayant vu

le plan de l'esplanade & celuy de la maison du sieur Bel, lui fit don de ces neuf toises de terrain par brevet du trente Août 1707 par lequel il lui permit d'éloigner de la porte de sa maison, d'environ six pieds, une borne de la dite esplanade qui en empêchoit l'entrée, dans l'endroit où il seroit convenu avec le sieur de La Bourdonnaye Intendant, le sieur Du Repaire Gouverneur du Château Trompette & le sieur Augier Ingénieur de la place; lesquels, s'étant en conséquence transportés le 14 May 1708, au devant de la dite maison, dressèrent leur procès verbal qui justifie qu'on fit arracher la borne qui se trouvoit directement au passage de la porte d'entrée de la maison du sieur Bel & qu'on la fit replanter environ six pieds plus loin, tirant vers la porte St-Germain, & sur le même alignement de l'ancienne, & d'une autre borne, plantée & adossée contre une maison de la rue Mautrait, laquelle ancienne borne, avoit été plantée avec toutes les autres du pourtour de la place, du côté de terre, dans le tems qu'on fit les limites du terrain du Roi d'avec celui de la ville. Ce sont les propres expressions du procès-verbal d'où il résulte, de même que du brevet, que si le sieur Bel a eu besoin, pour avancer sa maison vers le Château, d'une concession du Roi de ces neuf toises en carré parce que ces neuf toises faisoient partie de l'esplanade, à plus forte raison le terrain dont il s'agit & qui vient après ces neuf toises, en avançant en droite ligne vis-à-vis ce Château, appartient à Sa Majesté & non à la Ville. Ce qui le manifeste de plus, ce sont les deux bornes fleurdelisées qui subsistent encore dans les endroits marqués par le procès verbal du quatorze mars 1708 & qui indiquent que tout le terrain compris entre les deux bornes, en avançant vers le Château, fait partie de l'esplanade & est conséquemment à Sa Majesté; d'où il suit que le terrain en question, se trouvant entre ces deux bornes & le Château, ne peut pas appartenir à la Ville : il est même à observer que le terrain qui est au devant de la façade de la maison de l'Académie est plus près d'un des angles saillans du Château que tout ce qui a été bâti jusqu'à présent de l'ordre du sieur de Tourny. De là, on voit combien il importe à Sa Majesté d'arrêter les suites d'une entreprise si contraire aux droits de son domaine & si préjudiciable à l'Académie.

Si elle pouvoit avoir lieu, pendant qu'on uſurperoit un terrain domanial l'Académie ſe verroit dépouillée de ſon bien ſans autre indemnité que la ceſſion de partie du même terrain uſurpé ſur Sa Majeſté & qu'on veut encore la forcer d'employer à maſquer elle-même la façade de ſa maiſon, en l'obligeant de conſtruire, au devant, des bâtimens qui lui ſeroient extrêmement nuiſibles. La juſtice de Sa Majeſté ne ſouffrira pas qu'on conſomme un projet auſſi dangereux. Et l'Académie eſpère que Sa Majeſté voudra bien, en cette occaſion, lui donner des marques de la protection Royale à qui elle doit ſon établiſſement & ſous laquelle il ſubſiſte. Et pour juſtifier du contenu en la préſente requête, les ſupplians y auroient joint : les copies collationnées du brevet du feu Roi, du trente Août 1707, & du procès verbal fait, en exécution, le 14 Mai 1708 ; la copie collationnée du teſtament du ſieur Bel du 28 Août 1736 ; les copies des délibérations de l'Académie des 12 Avril, 3, 10, 14 & 17 Août 1749 ; les copies, tant du diſpoſitif du premier arrêt du 26 Juillet, que du ſecond en entier du même jour ; enſemble les actes d'oppoſition aux dits arrêts ſignifiés de la part des ſupplians aux Jurats de Bordeaux, les 16 & 25 Août dernier. Requeroient, à ces cauſes, les ſupplians, qu'il plût à Sa Majeſté les recevoir oppoſans à l'exécution des arrêts du vingt ſix Juillet mil ſept cent quarante neuf, en ce qui peut les intéreſſer ; ce faiſant, ordonner, qu'en préſence de l'un des ſupplians & de l'un des Jurats de la ville de Bordeaux, il ſera par tel ingénieur que Sa Majeſté nommera à cet effet, levé un plan figuratif & procédé au meſurage & toiſé tant du dit terrain appartenant à Sa Majeſté que de la maiſon & jardin de l'Académie, appartenances & dépendances, enſemble de la rue projetée ; dont, & du tout, ſera dreſſé procès verbal par le dit ingénieur, pour, ſur celui & ſur les concluſions que les ſupplians ſe réſervent de prendre après les dites opérations, être ſtatué ſur le tout par Sa Majeſté ainſi qu'il appartiendra, toutes choſes cependant demeurantes en état (*a*).

Vu la dite requête ſignée : Secondat de Monteſquieu l'un des ſupplians & fondé du pouvoir de l'Académie & Auſonne leur avocat.

(*a*) Cette dernière clauſe a été ajoutée par Monteſquieu, de ſa main.

IV. TESTAMENT DE MONTESQUIEU

(26 Novembre 1750)

Je soussigné étant dans mon bon sens j'ai fait mon testament tout écrit de ma main ainsi que s'en suit, je recommande mon âme à Dieu, & me remets, pour les prières & frais funéraires, à la volonté de mon héritier bas nommé, le priant de faire le tout avec une grande simplicité. Je déclare avoir été marié avec Jeanne de Lartigue & que de notre mariage il est provenu trois enfans qui sont actuellement vivans savoir : Jean-Baptiste de Secondat, Marie de Secondat, ma fille aînée, & Denise de Secondat ma fille cadette ; que j'ai marié mon fils avec Mademoiselle de La Tour de Mons ; ma fille aînée avec M. Darmajan ; & ma fille cadette avec M. de Secondat mon cousin ; & que, dans ces mariages, outre mon devoir, j'ai eu principalement en vue d'avoir des héritiers de mon nom, c'est dans le même objet que j'ai fait mon testament.

Je déclare que, dans le contrat de mariage de mon fils, je lui ai constitué la somme de deux cent dix mille livres. J'institue mon dit fils, mon héritier général & universel ; je substitue ma terre de La Brède à son fils, mon petit-fils, & à ses autres enfans mâles s'il venoit à en avoir, suivant l'ordre de primogéniture ; &, en cas que mon fils mourut sans enfans mâles, je substitue ladite terre aux enfans mâles de ma fille puînée, Denise de Secondat, suivant l'ordre de primogéniture, ma quelle fille puînée est mariée avec M. de Secondat mon cousin, & je veux que cette substitution soit graduelle de mâle en mâle & comme il y a, dans ma dite terre de La Brède, une maison appelée de Lartigue qui doit revenir à mes enfans comme appartenante à Madame de Montesquieu, & n'est, ni ne peut être, comprise dans ladite substitution, je ne veux pas que mon héritier puisse la rendre noble ni l'anoblir au préjudice de la substitution, mais la vendre seulement comme roturière & relevante de la dite terre.

Je veux que le contrat de mariage de ma fille aînée, mariée avec M. Darmajan soit exécuté suivant sa forme & teneur. Je lui

donne, en outre, vingt mille livres & au cas que les dix mille livres que je [Secondat Baron de Monteſquieu & de La Brède, teſtateur] (*a*), lui ai données par ſon contrat de mariage, les vingt que je lui donne préſentement, & ce qu'elle pourrait prendre, peut-être en vertu du teſtament mutuel de M. & Mme de Lartigue, n'allaſſent pas juſqu'au total de la légitime paternelle, je lui donne encore le ſurplus en ſorte que, outre la légitime maternelle, elle ait encore autant que ſe pourroit monter la légitime paternelle comme auſſi, ſi les dites ſommes excédoient le montant de la légitime paternelle je veux qu'il en ſoit autant retranché ſur la ſomme de vingt mille livres que je lui donne aujourd'hui, & en laquelle je l'inſtitue mon héritière particulière, la rappelant pour l'effet ſuſdit ſeulement ; voulant qu'au ſurplus ſon contrat de mariage ſorte ſon plein & entier effet. Je donne & lègue à ma fille puînée de Secondat, ſa légitime telle que de droit & de coutume &, en ce, je l'inſtitue mon héritière particulière dans laquelle elle imputera ce que je lui ai conſtitué de mon chef par ſon contrat de mariage. C'eſt la diſpoſition de ma dernière volonté que j'ai toute écrite de ma main, dans une feuille de papier que j'ai ſignée au bas de chaque page & à la fin d'icelle, après l'avoir lue & relue, voulant que la préſente diſpoſition vaille comme teſtament codicille, donation à cauſe de mort & en la meilleure forme qu'elle pourra valoir.

Fait à Paris le vingt-ſix nov. mille ſept cens cinquante, Secondat baron de Monteſquieu & de La Brède, teſtateur.

[Ceci (*b*) eſt mon teſtament du vingt-ſix nov. mille ſept cens cinquante dont j'ai fait deux exemplaires : l'un pour porter avec moi dans les pays étrangers où je me propoſe d'aller, l'autre pour être remis par moi à Me Doyen, pour, en cas que le premier ſoit perdu, l'ouvrir après ma mort. Fait à Paris, le dit jour, Secondat Baron de La Brède & de Monteſquieu, teſtateur.]

(*a*) *Biffé.*

(*b*) *Écrit au dos.*

V. CATALOGUE DES MANUSCRITS ENVOYÉS A MON COUSIN (*a*) EN ANGLETERRE

Eſprit des Loix & autres précieux.

Un carton contenant : le *Métempſicoſiſte*, formant ſix cahiers en 6 livres (intitulé : *Hiſtoire Véritable*) & mis au net ſur le manuſcrit autographe qui eſt dans le même carton, pouvant former un volume in-18. M. Cyrille de Monteſquieu a retiré la copie complète & une au net.

2[me] carton contenant :

Un *Voyage en Italie* & dans quelques parties de l'Allemagne, *Voyage en Angleterre* mis au net, prêt à imprimer, pouvant former un vol. in-octavo.

1[er] 2[me] cahier, Galerie du grand duc.

Pluſieurs lettres de Monteſquieu intitulées : *Lettres écrites pendant mes voyages.*

3[me] carton intitulé : ouvrage non imprimé.

Un cahier intitulé : Il faudra finir ce petit traité de *La Monarchie Univerſelle*, & en retrancher les articles concernant les mines d'Eſpagne que j'ai mis dans le livre du traité du commerce de l'*Eſprit des Loix.* Je pourrai joindre le traité à mes *Romains* ou à mon *Eſprit des Loix.* Dans ce traité il pourra entrer des choſes qui ſont le réſidu de mes *Romains* ou de mon *Eſprit des Loix.*

Un autre cahier intitulé *Ciropédie* ou *Monarchie d'Eſpagne.*

Un petit imprimé intitulé : *Réflexions ſur la Monarchie Univerſelle*, ſur lequel on lit, écrit de la main de Monteſquieu : ceci a été imprimé ſur une mauvaiſe copie ; je le fais réimprimer ſur un autre ſelon les corrections que j'y ai faites.

Un autre cahier intitulé : *Traité des devoirs*, mis au net. Il y a un chapitre des devoirs en général; 2, de Dieu; 3, de nos devoirs envers les hommes; 4, de la juſtice; 5, de quelques principes de philoſophie; 6, des principes des ſtoïciens; 7, l'habitude de la

(*a*) C'eſt-à-dire: envoyés par Joſeph-Cyrille de Monteſquieu, propriétaire de La Brède, à ſon couſin Charles-Louis, le 10 mars 1818.

Juſtice; 8, l'imitation du chapitre précédent; 9, équivoque groſſière du mot de juſtice; 10, les devoirs de l'homme; 11, de quelques exemples de la violation des devoirs de l'homme; 12, ce que nous devons à la religion chrétienne, de nous avoir donné l'équité pour tous les hommes; 13, de la politique; 14, du peu d'utilité de la politique.

Un cahier, écrit en grande partie de la main de Monteſquieu, intitulé : *Extrait de mes extraits*, lequel me paroit avoir été fait avant que je travaillaſſe ou que j'euſſe beaucoup écrit de mon *Eſprit des Loix;* de ſorte qu'il a plus de rapport à mes autres ouvrages, & il faudra en tirer tout ce qui a du rapport à chaque ouvrage quand j'aurai mis tout en ordre.

Petit cahier, écrit de la main de Monteſquieu, intitulé : *Politique.*

Un cahier intitulé : *Lettres de Xénocrate à Phérès.* On doute ſi c'eſt de Monteſquieu.

Un cahier intitulé : *Dialogue de Xantippe & de Xénocrate*, écrit de la main de Monteſquieu.

Un cahier écrit de la main de Monteſquieu, intitulé : *Réflexions ſur le caractère de quelques Princes & ſur quelques inconvénients* [ſic] *de leur vie.*

Un cahier intitulé : *Dialogue de Sylla.*

2 vieux manuſcrits que j'ai faits autrefois ſur *les richeſſes de l'Eſpagne.*

Un cahier intitulé : matériaux pour ſervir à *l'Hiſtoire de feu M. le Maréchal de Berwik.*

Un cahier intitulé : *Réflexions ſur la critique des ouvrages d'eſprit* (voir les idées qui ſont là-deſſus dans le volume de mes *Penſées*).

Un cahier : *Éloge de la ſincérité.*

Un cahier intitulé : *Ouvrages nouveaux.*

Un cahier intitulé : Ouvrage que je ferai ſous le titre de : *Journal de livres peu connus*, où j'ai joint pluſieurs lettres orientales & autres pays, aſſez ſingulières.

Un cahier contenant & intitulé : *Diverſes pièces de poéſie.*

Un cahier intitulé : *Romains*, pour mettre dans une 3me édition des *Romains*, ſi j'en fais une; ſinon, dans mes volumes de mes

Penſées (p. 235) & j'y joindrai les bulletins qui ſont ici & qui y ſeront propres.

5me carton : intitulé : matériaux de diſſertation qui n'ont pu entrer dans l'*Eſprit des Loix*.

Un cahier intitulé : cela pourra ſervir à un ouvrage particulier ; ou bien, le mettre dans mes *Réflexions*, par extrait, ſi c'eſt ſur la conſtitution fédérative & les colonies. — Matériaux de diſſertation pour mes *Réflexions*.

Un cahier intitulé : tout ce qui eſt ſous cette enveloppe forme des matériaux très propres pour des diſſertations, étant compoſés de chapitres qui n'ont pas pu entrer dans mon livre des *Loix*.

Un cahier intitulé : comparaiſon des Japonais & des Mogols ; les diverſes deſtructions qui ſe ſont paſſées ſur la terre & de celles qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, & de celles qui ſont réparées.

Un cahier intitulé : matériaux de diſſertations ſur le droit romain & même français.

Un cahier intitulé : pour le chapitre ſur le franc-aleu.

Un cahier intitulé : j'ai gardé ceci quoique je l'aie fait dans un temps où je n'étais pas inſtruit. J'y trouverai peut-être quelques idées ſur les terres des ſeigneurs.

Un cahier intitulé : extrait pour mes *Réflexions* ou une diſſertation où s'appliqueront mes principes.

Un cahier intitulé : des tribunaux injuſtes par eux-mêmes, inquiſitions, loix pénales.

Un cahier intitulé : ici ce ſont des choſes qui, ayant rapport aux matières qui ont été traitées dans le premier livre des fiefs, pourront ſervir pour des diſſertations, ou pour mes *Réflexions*.

Un cahier intitulé : explications de quelques loix de peuples barbares par leurs mœurs. Matière pour des diſſertations qui n'ont pu entrer dans le premier & le ſecond livre des fiefs. Pour mes *Réflexions*.

Un cahier intitulé : cela ne peut entrer que dans un livre particulier, & je n'ai pu le faire entrer dans le treizième livre. Matériaux pour une diſſertation particulière.

Un cahier intitulé : ceci pourrait ſervir à une diſſertation ſur l'épreuve par le combat de la croix, l'eau froide, l'eau bouillante. Pour mes *Réflexions*.

Un cahier intitulé : ſur l'origine de quelques loix grecques & romaines, pour des diſſertations.

Un cahier pour le livre des jugements, crimes, & ſurtout celui de lèſe-majeſté & ſe rapporte au livre 12.

Un cahier : bulletins qui ont du rapport avec le livre 11 des *Loix*, dans le rapport de la conſtitution, pour des diſſertations.

Un cahier : origine de quelques-unes de nos loix françaiſes.

Un cahier intitulé : de la puiſſance paternelle.

Un cahier intitulé : ces fragments ſont bons pour en faire une diſſertation ou pour mes *Réflexions*.

Un cahier : comparaiſon des Mogols & des Japonais.

Un cahier intitulé : de l'abbé Dubois.

6me carton intitulé : Matériaux contre les critiques de l'*Eſprit des Loix*.

Un cahier intitulé : Réponſe pour la Sorbonne.

Un cahier intitulé : réponſe aux critiques de l'abbé de Laporte, que je n'ai pas jugé à propos de donner.

Un cahier intitulé : nouvelles politiques. Preuves de ce que j'ai dit dans mon *Eſprit des Loix*, ſur la république de Gênes.

Un cahier intitulé : ceci regarde ma diſpute avec le *Journal de Trévoux*, ſur Athènes. J'ai mis une partie ; cela ne pourrait être bon qu'en cas qu'il en fût encore queſtion.

Un cahier ſur les objections du journaliſte d'Hollande.

Un cahier : cela ne peut être bon que dans le cas que je voudrois mettre à la tête de l'édition trois ou quatre phraſes contre les critiques ; ce qu'il y a grande apparence que je ne ferai pas.

Un cahier : bulletin pour répondre à la mauvaiſe objection faite par un théologien d'Allemagne ſur le (chapitre 13 [du *Deutéronome*] verſets 6, 7, 8, et 9) Livre 12, chapitre 17 de l'*Eſprit des Loix*.

Un cahier contenant quelques matériaux qui pourront ſervir en cas que je réponde aux critiques. On pourra y joindre un petit manuſcrit que j'ai autrefois fait ſur la critique. Matériaux qui pourraient ſervir dans les diſcuſſions avec la Sorbonne.

Un cahier intitulé : morceaux de la réponſe à la Sorbonne, qui ſerviront pour mes *Réflexions*.

Un cahier : de la Baumelle, ſuite de ſa réponſe à la critique.

7me carton intitulé : réſidu important de l'*Eſprit des Loix*, dont il faut achever l'examen.

Un cahier intitulé : pour mes livres ſur la géographie ancienne. J'ai retranché preſque tout ceci à cauſe de ſa longueur.

Un feuillet intitulé : ceci n'a point été dans l'édition nouvelle de 1754. Choſes que l'on pourra ajouter dans une nouvelle édition.

Un cahier intitulé : établiſſement des barbares dans divers pays.

Un cahier intitulé : droit canon.

Un cahier intitulé : clergé.

Un cahier intitulé : matériaux pour ma diſſertation ſur l'action poſſeſſoire, ſi elle eſt un cas royal ou non, dont les principes ſont tirés des guerres privées, contregagement, ce qui pourroit faire une diſſertation curieuſe.

Un cahier étiqueté : de Muratori, ſur l'*advocatus de parte publica*, qui ont rapport à ce que j'ai dit au livre 28 ſur la manière dont on puniſſait les crimes ſous la 2me race, que je garde en cas qu'il faille diſcuter plus avant.

Un cahier intitulé : annobliſſement.

Un cahier intitulé : loix en uſage depuis l'inondation des barbares.

Un cahier intitulé : 3me race.

Un cahier intitulé : droits des parents.

Un cahier : preuves négatives ou poſitives. Je garde les bulletins pour le cas où ceci pourrait être ſoumis à de nouvelles objections.

Un cahier intitulé : ferment, parjure.

Un cahier : pour une diſſertation ſur les raiſons qui introduiſirent cette quantité d'appels dans les cours eccléſiaſtiques.

Un cahier : mes livres de Fiefs.

Un cahier intitulé : quelques loix remarquables.

Un cahier intitulé : combat judiciaire.

Un cahier intitulé : des femmes chez les premiers Français ; pour une diſſertation.

Un cahier pour ſervir à des diſſertations particulières, qui n'a pas été vu.

Un cahier intitulé : combat judiciaire. Point de partage en matière criminelle.

Un cahier intitulé : jugement chez les Français. Cela a rapport aux loix civiles.

Un cahier : cour des pairs ; jugements par baillis.

Un cahier : de la pourſuite des crimes.

Un cahier intitulé : du combat judiciaire ſous les ſucceſſeurs de St. Louis.

Un cahier pour une diſſertation ſur la différence de certains pays, du droit écrit au droit coutumier.

Un cahier : égliſe ; juridiction eccléſiaſtique.

Un cahier : de la conſtitution d'Athènes, ſelon mes principes, pour une diſſertation.

8me carton intitulé : réſidu pour l'*Eſprit des Loix*, pour la 2e édition.

Un cahier intitulé : correction de l'*Eſprit des Loix*, tome premier.

Un cahier : correction de l'*Eſprit des Loix*, tome II.

Un cahier : correction de l'*Eſprit des Loix*, tome III.

Un cahier intitulé : des greniers publics.

Un cahier intitulé : Commerce. Il y a ici de très bonnes choſes ſur le commerce qui pourront ſervir à une diſſertation. Il y aura peut-être des choſes pour une 2me édition de l'*Eſprit des Loix*.

Un feuillet intitulé : correction de l'*Eſprit des Loix* de l'édition de Londres, in-octavo.

Un feuillet intitulé : évêché fondés en Allemagne vers le commencement de la 2me race.

Un cahier intitulé : bulletin ſur Mithridate.

Un cahier intitulé : catalogue des livres qui ſeront intitulés [ſic, pour utiliſés ?] pour l'*Eſprit des Loix*.

Un cahier pour la ſeconde édition de l'*Eſprit des Loix*.

Un cahier intitulé : corrections à revoir de l'*Efprit des Loix*, pour une édition qui doit fe faire quelque jour.

3 gros volumes reliés intitulés : *Mes Penfées.*

Mr de Montefquieu a pris ces trois volumes & quelques autres pour porter à Londres.

Ils ont été tous envoyés à Londres, le 10 Mars 1818, à Mr de Montefquieu.

* * *

Le catalogue des manufcrits de Montefquieu, rédigé en 1818, avant l'envoi des manufcrits en Angleterre eft fuivi d'une note, poftérieure au retour des manufcrits à La Brède, en 1828, de la main de Profper de Montefquieu, fils de Jofeph-Cyrille, héritier des manufcrits que lui avait légué Charles-Louis, mort en 1825.

Une partie de ces manufcrits ont été brûlés par mon oncle, à très peu d'exception. Je n'ai rapporté de Londres que quatre volumes reliés :

Un intitulé : *Spicilegium.*

Un intitulé : *Traité de Weftphalie.*

Un intitulé : *Mes Penfées.*

Un, fans titre, mais où l'on trouve, à la première feuille, ceci : *Quelques réflexions ou penfées détachées que je n'ai pas mis dans mes ouvrages.*

Deux cartons ou portefeuilles ; l'un intitulé : *Voyages*, contenant divers matériaux ; le fecond intitulé : *Devoirs, Loix, réputation*, contenant divers cahiers.

Un autre carton d'écrits de mon oncle, fans titre, en manufcrits, m'ont été légués par lui.

J'ai auffi d'autres manufcrits du Préfident & matériaux du même. Je les ai colligés & réunis. Ils étaient épars, foit à La Brède ou à Bordeaux, principalement à La Brède. Je les ai réunis, ainfi qu'un fragment de lettres. Ces manufcrits ne furent pas envoyés avec les autres par mon père, foit parce qu'une partie fut oubliée, foit parce que je ne les avais pas colligés & que ce n'eft que peu à peu que je les ai retrouvés & mis en ordre. Tous les papiers étaient bouleverfés & ce n'eft qu'à force de recherches que je fuis

parvenu à trouver ces manuſcrits dont, bien certainement, on avait oublié l'exiſtence.

Il y a encore les manuſcrits de mon grand oncle (*a*), homme inſtruit ; mais je crois que ces papiers n'ont aucune valeur. Je les garde par reſpect pour ſa mémoire. Il peut y avoir auſſi quelque choſe de bon à lire.

(*a*) Jean-Baptiſte, fils de Monteſquieu (Proſper était le petit-fils de Deniſe, ſœur de Jean-Baptiſte).

TABLES

I

TABLE

ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES DU TOME III

A

B

D

F

G

I

K

L

M

N

O

Q

R

U

V

W

X

Y

Z

II

LISTE

ALPHABÉTIQUE

DES ŒUVRES DE MONTESQUIEU

PUBLIÉES DANS LES TROIS TOMES

DES ŒUVRES COMPLÈTES (*a*)

(*a*) Les trois tomes de l'édition 1758, réunis dans notre tome I font refpectivement défignés: I, A; I, B; I, C.

Les œuvres dont on connaît feulement le titre font fuivies de la mention: texte perdu.

III

TABLE

GÉNÉRALE

DES ŒUVRES COMPLÈTES

TOME I

TOME II

TOME III

ŒUVRES DIVERSES

CHAPITRES & FRAGMENTS DE L'ESPRIT DES LOIS REJETÉS PAR MONTESQUIEU

LETTRES PERSANES REJETÉES PAR MONTESQUIEU

EXTRAITS DE LECTURE ANNOTÉS

CORRESPONDANCE

APPENDICES

TABLES

FIN

L'IMPRESSION DU PRÉSENT VOLUME A ÉTÉ RÉALISÉE EN JANVIER MIL NEUF CENT CINQUANTE-CINQ PAR L'IMPRIMERIE C.-J. BUCHER S. A., A LUCERNE (SUISSE), POUR LE COMPTE DES ÉDITIONS NAGEL, A PARIS.

LE NUMÉRO DE DÉPÔT LÉGAL D'ÉDITEUR EST LE NUMÉRO 199.

IMPRIMÉ EN SUISSE